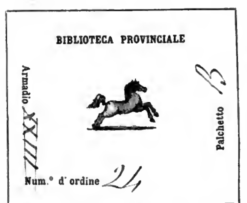



FONDO PIZZOFALCONE
NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
XVI
VITT. EM. III
117
NAPOLI


BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio XXIII
Palchetto B
Num.° d' ordine 24

ENCYCLOPEDIE

METHODIQUE,

OU

PAR ORDRE DE MATIÈRES;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, DE SAVANS ET D'ARTISTES;

Précédée d'un Vocabulaire universel, *servant de Table pour tout l'Ouvrage, ornée des Portraits de MM.* DIDEROT & D'ALEMBERT, *premiers Éditeurs de l'*Encyclopédie.

ENCYCLOPEDIE MÉTHODIQUE.

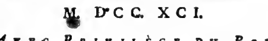
HISTOIRE,

TOME CINQUIÈME.



A PARIS,

Chez PANCKOUCKE, Imprimeur-Libraire, hôtel de Thou, rue des Poitevins.



M. DCC. XCI.

Avec Privilège du Roi.

LETTRE DE M. PANCKOUCKE

A MESSIEURS

LES SOUSCRIPTEURS DE L'ENCYCLOPEDIE,

PAR ORDRE DE MATIERES.

MESSIEURS,

LORSQUE j'ai entrepris l'Encyclopédie actuelle, je n'aurois jamais dû penser qu'elle devînt pour moi une source de désagrémens. Je ne me suis point déguisé, en la commençant, les difficultés (1) inséparables d'une pareille entreprise; mais ces difficultés, je ne les croyois pas au-dessus de mon courage & de mes forces. Deux fois cet Ouvrage a été à la veille d'être détruit, & deux fois je l'ai sauvé, en imaginant *un Atlas & des planches de l'Histoire naturelle*, dont la combinaison & les avantages, pour les Souscripteurs, ont été si bien saisis, qu'il n'y a eu qu'un seul d'entre vous, Messieurs, qui ne les ait pas pris. Je vous ai fait part, dans le tems, de l'événement fâcheux qui m'est arrivé en Espagne. Ce Royaume s'étoit, pour ainsi dire, intéressé à cette entreprise. Une cédule du Roi m'en avoit permis l'entrée: des intrigues en ont fait arrêter la vente, & l'Inquisition s'y est emparée de mes magasins. J'y ai perdu trois cent trente Souscriptions : depuis cet événement, & jusqu'à la trentième livraison, environ cinq cens Souscripteurs ont négligé de retirer leurs livraisons; c'est malheureusement le sort des Ouvrages qui se publient par volumes séparés, & dont la marche n'est point assez rapide (2).

Quand je vous ai rendu, Messieurs, le compte des trente premières livraisons, j'ai vu avec effroi que le nombre des volumes étoit plus que doublé, & qu'il l'avoit été nécessairement pour l'utilité de l'ouvrage, sans aucune vue d'intérêt de la part des Auteurs, & moins encore de la mienne; car cette multiplication de volumes est le plus grand des malheurs qui ait pu m'arriver dans cette laborieuse & très-pénible entreprise. Qu'ai-je fait, Messieurs, à cette époque pour vous satisfaire & prévenir des procès, qui auroient infailliblement entraîné la ruine de l'Encyclopédie? Je me suis seul exécuté; je vous ai alloué 46 à 48 volumes, à 6 liv. au lieu de 3 à 4, que vous auriez pu exiger à ce prix, d'après *le véritable esprit du Prospectus.*

L'universalité des Souscripteurs a senti ce sacrifice; &, en applaudissant à ma

(1) Elles ont été extrêmes, puisque j'ai passé, relativement à cet Ouvrage, cent soixante-onze actes; &, dans ce nombre, il y en a plusieurs sur lesquels on est revenu jusqu'à quatre fois. J'ai perdu plus d'une année de mon tems à faire des mémoires pour répondre à des difficultés, dont quelques Souscripteurs m'ont accablé; vingt fois, je l'avouerai, j'ai été sur le point d'abandonner l'entreprise. Les marques d'estime & de confiance que ceux qui sont restés fidèles à l'Encyclopédie n'ont cessé de me donner, ont seules soutenu mon courage, & le soutiendront jusqu'à la fin.

(2) J'en pourrois citer un autre grand exemple. On a tiré du Buffon plus de six mille de moins des derniers volumes que des premiers; mais il faut faire attention qu'il y a eu quarante ans d'intervalle entre les premiers & les derniers volumes de ce célèbre Auteur. L'Encyclopédie, en moins de douze ans, sera terminée.

conduite, il y en a eu d'assez généreux pour m'offrir de me payer 8, 9 & 10 liv. ces volumes à 6 liv., & c'est ce que je n'ai pas crû devoir accepter.

La réussite des planches d'Histoire naturelle devenoit nécessaire pour vous donner ce grand nombre de volumes à 6 liv. Le bénéfice de l'un pouvoit servir à couvrir la perte de l'autre, ou du moins à l'atténuer. J'avois encore regardé comme nécessaire, pour venir à l'appui de cette opération, la vente des Dictionnaires séparés. Les contrefaçons (1) d'ailleurs me la commandoient. Cette vente des Dictionnaires séparés a nécessité la réimpression des seize premières livraisons, qui ont coûté près de 300 mille liv. de dépense.

Je vous prie d'observer, Messieurs, que c'est le 27 Févriet 1789, que je vous ai rendu le compte des trente premières livraisons; c'est à cette époque que je me suis obligé de vous donner 46 à 48 volumes à 6 liv., & que la souscription des Dictionnaires séparés a été ouverte. Nous touchions alors à un événement à jamais mémorable, qui tiendra une grande place dans l'Histoire, & qui ne doit jamais s'effacer de la mémoire des François. La Révolution, qui n'a point tardé à éclater, qui a renversé tant d'états, de fortunes, détruit les plus brillantes espérances, m'a attaqué dans tous les sens (2). Le commerce de la Librairie a, pour ainsi dire, été anéanti. Les principales maisons de la capitale, obligées de suspendre leurs paiemens. La souscription des Dictionnaires séparés de l'Encyclopédie, que le public, avant cette Révolution, desiroit ardemment, eut si peu de succès, qu'on n'en a pas même retiré les frais du *Prospectus*, & qu'on fut obligé de la suspendre & de rembourser l'argent, quelques mois après l'avoir annoncée.

Je sentis dès-lors combien ma position alloit devenir embarrassante, relativement à cet ouvrage. A chaque livraison nouvelle, un plus grand nombre de Souscripteurs négligeoient de retirer les exemplaires; & il s'est accru jusqu'à près de mille, à compter de la trente-unième livraison à la quarante-quatrième comprise; de sorte qu'en y ajoutant les 330 souscriptions perdues en Espagne, & tous ceux qui n'ont pas retiré les suites des trente premières, j'ai perdu, jusqu'à ce jour, plus de 1700 souscriptions; & on n'a publié, depuis le moment de la Révolution, aucune livraison qui ait rendu les frais; de sorte que l'entreprise devient de jour en jour plus onéreuse & impossible à soutenir, si les Souscripteurs ne se prêtent pas aux arrangemens dont je vais avoir l'honneur de leur faire part. Dans cette position, j'aurois pu la suspendre. La prudence m'en faisoit une loi; plusieurs personnes me le conseilloient; mais on ne fait point attention qu'une suspension, même de quelques mois, exposoit l'entreprise, & pouvoit détruire pour toujours le plus grand monument qui ait jamais été élevé à la gloire des Sciences & des Arts. Les Auteurs, n'étant point payés, se seroient livrés à d'autres travaux. Il n'eût point été possible de les rallier; & il y a dans l'Encyclopédie des parties, comme la *Botanique*, les *Insectes*, les *Vers & Coquilles*, &c., qui ont à leur tête des Auteurs uniques; & j'ose dire qu'il ne seroit point possible de les remplacer en Europe.

J'aurois pu encore, pendant la révolution, donner moins de livraisons;

(1) La crainte de ces contrefaçons n'est point imaginaire; il en existe actuellement deux entre mes mains: *le Dictionnaire de Grammaire & de Littérature, & le Dictionnaire de Théologie.* Si la Librairie de Paris ne se réunit point pour solliciter de l'Assemblée Nationale la destruction de cet abus, je la regarde comme perdue & anéantie. Les Gens-de-lettres ont le plus grand intérêt à se joindre à elle pour obtenir des réglemens à cet égard. Un contrefacteur n'ayant point de manuscrits à payer, de dessins à faire, l'impression, le papier, la main-d'œuvre, lui coûtant 30 ou 40 pour cent meilleur marché qu'à Paris, il est clair qu'il peut donner la contrefaçon à un prix si inférieur à celui de la capitale, qu'il faut renoncer à composer des livres, & à les imprimer, si l'on n'arrête ce brigandage.

(2) J'ai remboursé, en vingt-deux mois, 230 mille liv. de billets de Libraires de Paris & de province.

mais ce parti n'étoit pas sans inconvénient. Quoique j'aie perdu un grand nombre de Souscripteurs, ceux auxquels leur fortune permet actuellement de retirer les livraisons à mesure qu'elles paroissent, ne redoutent rien tant que le ralentissement de cet Ouvrage. Nombre d'entre eux me l'ont exprimé dans différentes lettres ; ainsi, ralentir les livraisons, c'auroit été augmenter le nombre de ceux qui ne les retirent point, parce qu'ils ont la crainte que l'Ouvrage ne s'achève pas, ou du moins qu'il ne s'achève que dans un laps de tems, qui, retardant leurs jouissances, en amène nécessairement le dégoût (1).

J'ai donc fait, dans les circonstances malheureuses & très-difficiles, où le Royaume de France s'est trouvé, ce qu'ordonnoit l'intérêt des Souscripteurs & le salut de l'Encyclopédie.

Une autre reflexion m'a dirigé. « Plus » ce grand Ouvrage, me suis-je dit, sera » avancé, plus les Souscripteurs auront » fait de payemens, plus ils seront intéressés à ne pas perdre leurs avances, » à soutenir l'entreprise & à en desirer » l'achevement ; ils applaudiront à mes » efforts, me sauront gré de mes sacrifices. » L'Encyclopédie est une entreprise trop » chère & trop honorable à la Nation » pour qu'elle puisse jamais être abandonnée sans honte. »

Le *deficit* de Souscripteurs n'est pas le seul malheur que j'aie éprouvé, relativement à cet Ouvrage ; plusieurs Auteurs ayant perdu leur état, leurs pensions, & n'ayant plus d'autres ressources que leurs travaux littéraires, ont demandé des augmentations, auxquelles j'ai cru devoir céder. Les frais d'impression, par l'établissement de plus de cent nouvelles Imprimeries dans la Capitale (2), ont été augmentés, & tous les autres frais dans la même proportion (3). Voilà, Messieurs, dans la plus exacte vérité le tableau abrégé des pertes, des sacrifices, des malheurs, auxquels j'ai été exposé depuis la Révolution. Il est pressant pour moi d'y mettre un terme, car je ne pourrois, sans le plus grand danger, aller en avant sans un arrangement que nécessitent ma position, & l'état actuel de l'Encyclopédie.

Mes propositions seront simples & très-modérées. « Je ne vous dirai point, Messieurs, remettons-nous à l'époque de la » souscription, transportons-nous même à » celle de la 30.e livraison, où il me » restoit encore plus de 4000 souscrip» tions, & il en faut plus que ce nombre

(1) Il est peut-être remarquable que, depuis la Révolution, on ait publié *26 volumes & demi de Discours ; 2 volumes de planches d'Arts & Métiers mécaniques, & cinq livraisons de planches d'Histoire naturelle.* (Voyez-en le tableau ci-après). Combien n'en eût-on pas publié dans des momens de calme & de tranquillité? Il faut faire attention que nombre d'Auteurs ont été détournés de leurs travaux par des fonctions publiques ; toutes les Imprimeries ne furent bientôt plus occupées que de brochures, pamphlets, & sur-tout de Journaux de toute espèce, dont le nombre, dans la seule capitale, se monte à plus de cent. J'ai vu le moment où l'Encyclopédie alloit être abandonnée ; &, convaincu qu'il ne m'étoit pas possible de publier autant de volumes de Discours que j'en avois promis, j'ai été en avant sur les volumes de planches ; de sorte que dans l'espace de 22 mois, on a publié autant de livraisons de planches que dans les neuf années précédentes. Par-là j'ai soutenu l'Encyclopédie, qui devoit périr, si l'on n'eût pas continué les livraisons ; & j'ai eu le bonheur d'être utile à soixante familles de Graveurs & d'Imprimeurs en taille-douce, pendant le temps le plus difficile de la Révolution.

(2) On m'a assuré & on m'a offert de m'en donner la liste, qu'il y a actuellement dans Paris plus de deux cents Imprimeries. Il n'y en avoit que trente-six privilégiées avant la Révolution ; ainsi, c'est cent soixante-quatre de plus. Presque toutes sont occupées de Journaux.

(3) Il doit paroître assez étonnant que les Imprimeries se multipliant, le prix de la main-d'œuvre ait augmenté au lieu de diminuer. Cette marche, inverse de ce qui arrive ordinairement, a eu plusieurs causes. Les Ouvriers, il faut en convenir, étoient fort mal payés avant la Révolution : ils ont, avec raison, profité des circonstances pour améliorer leur sort. Les Journaux, s'imprimant presque tous pendant la nuit, ont dû être payés beaucoup plus chers que ceux que l'on imprime pendant le jour. Les autres Ouvrages ont subi une augmentation proportionnelle.

» pour les frais. A cette époque, (au » mois de Février 1789, & ne pouvant » pas prévoir ce qui devoit arriver,) je » vous ai très-inconsidérément promis » de vous donner 46 à 48 vol. à 6 liv. » quoique dans l'esprit du prospectus vous » n'ayez pu en prétendre que 3 à 4 à ce » prix. (1) La Révolution a malheureuse-» ment atteint l'Encyclopédie, elle m'en-» lève près de mille Souscripteurs qui, » par la perte de leur état ou de leur » fortune, ou étant absents du Royaume, » sont dans l'impossibilité de retirer leurs » livraisons. Je suis d'une manière effrayante » au-dessous du pair de mes frais pour » chacune de celle que je publie; à ce » malheur joignez que la plupart des frais » ont été considérablement augmentés. » Tous les actes, tous les contrats, toutes » les entreprises que cette Révolution a » atteints, ne sont-ils pas dans le cas d'être » annullés, ou du moins modifiés? Je suis » dans l'impossibilité la plus absolue de » continuer à vous donner des volumes » à 6 livres; ce n'est pas moi qui man-» que le premier à mes engagements, » Messieurs, c'est le nombre des Souscrip-» teurs qui manque à l'Encyclopédie, » en ne retirant pas exactement les livrai-» sons. Je suis forcé d'établir tous les vo-» lumes de 6 liv. au prix de 12 liv.; c'est » le cours de la chose publique qui m'en-» traîne. Je ne puis pas continuer plus long-» tems le jeu périlleux auxquel je suis » exposé. » Voilà, Messieurs, ce qu'un Entrepreneur, qui auroit moins de déli-catesse que moi, auroit le droit de vous dire, & je ne sais pas ce qu'on pourroit avoir à lui objecter, dans les circonstances actuelles. Mes propositions, Messieurs, ne seront point de cette nature; elles n'auront point pour objet une augmentation actuelle de prix, sur les volumes de Discours, ou sur ceux de planches; les conditions *strictes* du prospectus, je les tiendrai, je m'en suis imposé la loi & je ne profiterai point des circonstances pour l'enfreindre, que vous ne m'y contraigniez vous-mêmes, Messieurs, par une plus grande désertion de Souscripteurs; mais si je me suis imposé cette loi rigoureuse, vous av..z, sans doute, aussi des obligations à remplir envers moi, quoique je n'aie aucun titre, aucun écrit de votre part; & ces obligations, réglées par d'anciennes Ordonnances, que je ne sache pas qu'aucune loi nouvelle ait détruites, portent: « Que les Souscripteurs sont obligés à re-» tirer leurs exemplaires dans le délai de » six mois, passé lequel tems toutes les » souscriptions demeureront nulles & de » nul effet. » Or, c'est cette obligation à laquelle jusqu'ici, Messieurs, je n'ai point cru devoir tenir rigoureusement, qui devient pour moi d'une nécessité indispensable, dans la position très-délicate où je me trouve, & je crois que le salut de l'Encyclopédie y est attaché; quoique je n'aie cessé de vous en prévenir, dans les avis particuliers de nombre de livraisons, j'y reviens aujourd'hui, pour *la dernière fois*, forcé de vous déclarer, qu'à dater de la 46.e livraison, tous ceux qui, dans six mois, n'auront pas retiré cette livraison & les antérieures, seront privés des bénéfices considérables de la souscription, (j'en joins ici le tableau,) ne prenant même aucun engagement de leur fournir, le délai expiré, les livraisons qui pourroient leur manquer, la défection considérable & actuelle des Souscripteurs m'obligeant à des arrangements qui me mettront dans l'impossibilité la plus absolue, de les satisfaire à cet égard, même à aucun prix; plusieurs parties de cette Encyclopédie, n'étant pas dans le cas d'être imprimées, au moins avant un certain nombre d'années,

(1) Aucun Souscripteur de bonne foi pourroit-il croire qu'ayant annoncé 53 volumes à 11 liv. j'aurois pu, dans aucun tribunal, être condamné à en donner 48 de plus à 6 liv., le Prospectus sur-tout ne l'annonçant pas expressément, & pouvant démontrer que si ce plus grand nombre de volumes est nécessaire pour compléter l'Encyclopédie, il est infiniment contraire à mes intérêts, & qu'il a eu lieu, sans aucune sollicitation de ma part, sans aucune vue d'intérêt de celle des Auteurs, mais uniquement par l'extrême imperfection de la première Encyclopédie, qui n'étoit pas connue lors de la publication du *Prospectus* de l'Encyclopédie actuelle.

Il y a dans les grandes entreprises de cette nature un éventuel incalculable qui pourroit en opérer la ruine & la mienne, si je ne voyois pas de loin, & si je n'usois pas de tous les moyens que me suggère ma position, pour me mettre en état de la soutenir.

Je vous prie, Messieurs, de considérer la grandeur de l'entreprise, les pertes qu'elle a éprouvées, la nécessité de nous concilier, de nous aider mutuellement dans les circonstances très-difficiles où l'on est encore. Des marques d'estime, de confiance, d'approbation, & l'exactitude à retirer les livraisons à l'instant qu'elles paroissent, exciteront mon courage & me donneront les moyens nécessaires pour terminer ce grand monument qui depuis quelques années fait le tourment de ma vie, & que je suis tous les jours au désespoir d'avoir entrepris, tant les difficultés ont été grandes & multipliées. Devenez-en l'appui, les protecteurs; je consacrerai vos noms, Messieurs, en témoignage de ma reconnoissance à la tête du Vocabulaire universel: considérez qu'il est élevé à plus des deux tiers & que nombre de copies sont faites en entier, quoiqu'elles ne soient pas encore imprimées. Je ne demande plus que deux à trois années de patience, & elles doivent, Messieurs, infiniment moins vous coûter qu'à moi. J'ose prendre l'engagement le plus solemnel, & il ne peut être indiscret aujourd'hui, de ma part, d'après les nouveaux actes obligatoires que j'ai passés avec les Auteurs en retard, que l'Encyclopédie sera entièrement terminée à cette époque. Oui, Messieurs, j'ose m'en flatter, l'Encyclopédie s'élevera, s'achevera sous vos auspices. Vous ne voudrez point que l'Entrepreneur soit victime de son zèle. Vous n'oublierez pas que j'ai montré & que je montre encore dans cette entreprise le plus grand esprit d'équité & de désintéressement; vous serez justes, Messieurs, envers moi comme je l'ai été envers vous. Vous ferez vos efforts, vous employerez tous vos moyens de crédit pour retirer toutes les livraisons dont vous êtes en retard; vous ne pouvez point faire d'ailleurs un placement plus utile de vos fonds, si vous considérez que les volumes des trente premières livraisons ne vous sont revenues qu'à 9 livres 10 sols, (voyez page 16 du grand Mémoire publié sur l'Encyclopédie, imprimé à la tête du troisième volume des Mathématiques, qui a paru avec la 30e. livraison,) que vous en aurez 48 volumes à 6 livres, & que la Librairie n'offre aucun exemple de plus grands bénéfices accordés aux Souscripteurs, surtout si l'on fait attention que chacun de ces volumes contient autant de discours que cinq volumes *in-quarto* ordinaires, tels que ceux de Buffon ou de Velly, &c. (ce sont des *in-folio* déguisés en *in-quarto* nous mandoit un des Auteurs), & que c'est vingt-cinq ans après que la première Edition a paru, que ces prix sont établis; lorsque tout le monde sait que les prix d'impression & de gravure sont augmentés de plus d'un tiers, les manuscrits doublés & tous les frais de main-d'œuvre, de gestion & de manutention dans la même proportion.

Je ne cesserai aussi de vous remettre sous les yeux, Messieurs, qu'il y a des volumes dans cette Encyclopédie, comme ceux de Mathématiques, de Marine, des Insectes, &c. qui sont surchargés de calculs, de tableaux. Si ces volumes ne faisoient point partie d'une masse comme l'Encyclopédie, ils n'auroient pu être donnés à moins de 21 livres & de 24 livres. Je prends en témoignage de cette assertion toute la Librairie & l'Imprimerie de Paris sans craindre d'en être démenti, parce que ceux qui se chargeroient de tels ouvrages n'oseroient les tirer à plus de mille exemplaires, & que le prix des livres ne peut être établi qu'en proportion du nombre du tirage, du prix du manuscrit, de l'impression, &c. Cette observation m'a paru utile pour justifier la Librairie de Paris & celle de Province des prix auxquels certains ouvrages sont établis, & qui quelquefois paroît excessif.

Le Dictionnaire seul des *Arts & Métiers mécaniques* (1), qui ne forme qu'un cin-

(1) Ce Dictionnaire des Arts sera terminé dans quelques mois; la partie des planches qui lui est relative, l'est depuis long-temps; si ceux

quantième de l'Encyclopédie actuelle, & qui peut être considéré comme renfermant à lui seul *trois cents Dictionnaires* (car chaque art est terminé par un vocabulaire alphabétique, dont le mot de cet art forme l'article principal), ne revient pas aux Souscripteurs à 200 livres, tandis que la Collection des Arts de l'Académie, qui n'en comprend encore que quatre-vingt-treize, a coûté 1240 livres, c'est-à-dire presque autant que l'Ecyclopédie actuelle. On a joint à cette partie cent arts nouveaux, dont la description n'existe encore dans aucun ouvrage en Europe.

Nous avons encore observé que les douze volumes *in-folio* de planches de la première édition sont revenus aux Souscripteurs à plus de 700 livres, & que nos onze volumes de planches d'Arts & Métiers mécaniques, quoiqu'augmentés de plus d'un tiers de planches nouvelles, ne reviendront qu'à 264 livres: le volume de Marine est presque en entier de planches nouvelles (1).

Il ne s'est jamais fait en Europe un ouvrage qui soit seulement le tiers de celui-ci & d'une combinaison plus utile au Public & aux Souscripteurs. Sur les cinquante-quatre Dictionnaires qui en forment l'ensemble, il y en a quarante-huit qui n'existent dans aucune langue plus complets & plus parfaits; plusieurs sont des chefs-d'œuvre, comme le Dictionnaire de *Botanique*, des *Insectes*, des *Vers*, &c. les Discours qui sont à la tête des planches de l'Histoire Naturelle, &c. Il y a tel de ces Dictionnaires composés de quelques volumes seulement qui peuvent remplacer plusieurs milliers de volumes, comme ceux des *Mathématiques*, de *la Marine*, de *la Littérature*, de l'*Histoire Naturelle*, &c. Chaque carte de l'Atlas composé par un de nos plus habiles Géographes (M. Bonne), ne revient guères aux Souscripteurs qu'à 5 sols, tandis que l'on pourroit citer des ouvrages modernes, & d'un plus petit format, dont chaque planche coûte 12 à 15 sols.

L'Encyclopédie actuelle enfin contient cinq fois plus de discours que la première *in-folio*, un tiers de plus de planches nouvelles; elle sera l'équivalent de plus de 620 volumes *in-4°* ordinaires, ou de 80 volumes *in-folio*. Le nombre des volumes qui doivent la composer, à 3 ou 4 près, en plus ou en moins, a été fixé dans le grand mémoire, cité ci-dessus, pour chacune des parties qui la composent, & quelques Souscripteurs qui, craignent qu'on ne l'excède, se trompent à ce sujet.

La première Encyclopédie *in-folio* a été annoncée, par souscription, à 280[#]. Elle ne devoit avoir, présentée alors comme complette, que 8 volumes de discours & 2 de planches; elle s'est élevée jusqu'à 21 vol. *in-folio* de discours & 12 de planches, & elle s'est vendue dans les ventes jusqu'à 1800[#] & 2000[#], c'est-à-dire, à un prix supérieur à celui de notre Encyclopédie méthodique. Ce premier ouvrage qui a eu un si grand succès dans toute l'Europe, dont il existe 7 à 8 éditions différentes, qui seul suffiroit pour immortaliser MM. Diderot & d'Alembert; cette Encyclopédie, traversée dès les premiers volumes, plusieurs fois suspendue, où les Libraires ont eu, pendant dix ans, leur

---

partie si difficile est à la veille d'être terminée, quel obstacle pourroit-il donc y avoir à la confection des autres?

(1) Voici, au sujet des planches, ce que nous mandoit M. de Pommereuil, Colonel au service du Roi de Naples, & Inspecteur général de l'Artillerie des deux Siciles, en nous envoyant une partie du manuscrit du Dictionnaire de l'Artillerie, dont il a bien voulu se charger: *au sujet des planches, il faut que nous convenions de nos faits. Voulez-vous, ou ne voulez-vous pas que je joigne à cet Ouvrage toutes celles qu'il doit avoir? Si vous dites oui, il faut compter sur une centaine, & alors vous aurez une collection qui manque à toute l'Europe. Si vous dites non, vous aurez un ouvrage tronqué, & dont l'utilité sera médiocre. Il faut que j'aie à ce sujet une réponse claire & positive.*

J'ai répondu oui, & je suis persuadé que l'universalité des Souscripteurs m'approuvera. Un homme à la tête d'une entreprise, comme l'Encyclopédie, qui auroit dit *non*, n'auroit été, j'ose le dire, qu'un imbécille. Il y a donc des positions où un entrepreneur courroit le risque de se déshonorer, s'il suivoit à la lettre les engagemens de son *Prospectus*.

fortune exposée, & dont deux sont morts de chagrin du procès qu'elle leur a occasionné; cette Encyclopédie, dis-je, étoit pour les Editeurs & les Entrepreneurs d'une difficulté infiniment moindre que la nouvelle.

Je pourrois citer vingt Dictionnaires de l'Encyclopédie actuelle, dont on n'auroit pas trouvé de quoi faire vingt feuilles supportables dans la première Encyclopédie. Les 54 grandes parties qui composent la nôtre n'y formoient qu'un seul Dictionnaire, & comme on n'en avoit pas fait le Vocabulaire universel & qu'il eût été bien impossible de le faire à cette époque, l'Editeur, (M. Diderot) employoit les manuscrits tels que les lui fournissoient ses Collègues; & comme tous les articles étoient pêle mêle, qu'un mot de Chymie, d'Anatomie étoient suivis d'un article de Belles-lettres ou d'Agriculture, il lui est arrivé souvent, & sans s'en douter, d'omettre des 30 à 40 articles de suite; de sorte que, comme on l'a déjà dit, le plus grand défaut de cette Encyclopédie *in-folio*, est qu'on n'y trouve presque jamais ce qu'on y cherche. On se convaincra de ce *deficit* d'articles, lorsque le Vocabulaire universel de l'Encyclopédie actuelle paroîtra. Je suis sûr de n'avoir point exagéré en assurant qu'il contiendra cent mille articles plus que l'autre, & je n'en puis douter, d'après les notes qui m'ont été remises par quelques Auteurs, puisqu'il y a des Dictionnaires qui, sans être capitaux, excèdent de 2000, de 3000 les articles correspondans de la première édition.

Les Dictionnaires de l'Encyclopédie traités séparément ont exigé un travail très-pénible, du moins pour le plus grand nombre, qui, n'ayant été qu'ébauchés dans la première édition, ou même entièrement oubliés, ont été refaits à neuf. On a d'abord commencé par faire la nomenclature de chacun d'eux. Cette nomenclature totale a été indispensable. Pour la Médecine, par exemple, les 20 Médecins qui s'y sont attachés ayant pris chacun la partie où il excelloit le plus, il a bien fallu leur donner à tous la nomenclature de tous les mots de leur partie; & ce dépouillement entrepris par M. Vicq-d'Azyr a exigé seul plusieurs années d'un travail très-fastidieux & cependant très-important. Il en a été de même de la Chymie, de l'Agriculture, de tous les Dictionnaires enfin qui ont plusieurs Auteurs à leur tête.

On s'est encore attaché, autant qu'il a été possible, à renfermer chaque Dictionnaire dans l'objet même qu'il embrasse; ainsi, le Dictionnaire de Médecine ne donne pas de détails d'*Anatomie*, de *Chirurgie*, de *Chymie*, de *Pharmacie*, d'*Histoire naturelle*, puisqu'il y a des Dictionnaires particuliers dans l'Encyclopédie de chacune de ces Sciences. Si, dans des cas particuliers, on s'en est écarté, les Auteurs auxquels j'en ai fait mes représentations m'ont assuré qu'ils pouvoient en donner les raisons de nécessité, & eux seuls ont à répondre de leurs travaux au Public. Cette circonscription est même ce qui distingue particulièrement les Dictionnaires séparés de l'Encyclopédie. La Médecine n'y empiète point sur la Chirurgie, *& vice versâ*. Un autre caractère qui leur est particulier, est d'être à-la-fois un Dictionnaire & un Traité de Science, au moyen des Tables de lecture qui terminent chacun d'eux. On doit faire attention que l'Encyclopédie actuelle est le fruit des veilles & des travaux de plus de 250 Gens-de-lettres, & qu'en comptant le tems qu'il faut encore pour l'achever, les deux Encyclopédies *in-folio* & *in-4°* auront exigé près de 36 années de composition & de rédaction.

Si quelque chose d'ailleurs peut constater le mérite & l'utilité d'un ouvrage, c'est le grand nombre d'éditions qui s'en font, l'empressement des Etrangers à l'adopter. Je ne connois point de plus sûr thermomètre de la bonté d'un livre que cette adoption. On connoît toutes les éditions qui ont été faites de la première édition de l'Encyclopédie *in-folio*. L'édition actuelle est traduite en Espagne, & c'est une entreprise véritablement étonnante que la traduction d'un ouvrage de 124 à 128 volumes de Discours représentans, comme je l'ai déjà dit, plus de 620 volumes *in-4°*. Il y en a aussi 4 contrefaçons chez l'Etranger.

Il étoit essentiel, Messieurs; dans la circonstance présente, de vous mettre ce tableau abrégé sous les yeux pour rappeller les Souscripteurs en retard à l'Encyclopédie, pour modérer la bouillante impatience de quelques-uns d'entre eux, qui se persuadent que, dans une pareille entreprise, on peut faire ce que l'on veut, ce que l'on desire. J'ai un trop puissant intérêt à la faire achever promptement, pour qu'à cet égard on ne s'en repose pas entièrement sur mon zèle & mon activité.

Je finirai cette lettre, déjà bien longue, par un seul mot. Voulez-vous, Messieurs, que l'Encyclopédie s'achève promptement; il faut trois choses : *Me laisser parfaitement tranquille; avoir l'attention de retirer très-exactement les livraisons à mesure qu'elles paroissent, & de les payer comptant* (1).

Je suis, avec un profond respect,

MESSIEURS,

Votre très-humble & obéissant Serviteur
C. PANCKOUCKE.

Sur le retard que l'Encyclopédie a éprouvé de la part de plusieurs Auteurs.

Les inquiétudes que ne cessent de nous témoigner les Souscripteurs ; la crainte qu'ont plusieurs d'entr'eux que l'Encyclopédie ne tarde trop à être terminée, sont aujourd'hui sans aucun fondement ; l'achevement de l'Encyclopédie tient uniquement à la Médecine, qui en forme un des Dictionnaires les plus capitaux. Et voici les derniers arrangements que l'on a pris pour terminer cette partie importante. Le 11 Avril 1789, il a été passé un acte entre les Editeurs, Auteurs & moi, par lequel ils « *s'obligent ;* » *& donnent leur parole d'honneur, d'a-* » *chever chacun les parties, dont ils se* » *chargent d'ici à trois ans au plus tard, &* » *de remettre un tiers de leurs copies* » *cette année, un tiers en 1790, & le reste* » *en 1791.* » (Acte qu'ils ont déclaré avoir la même force, les mêmes droits & obligations que s'il étoit passé devant Notaire.) Vingt Médecins, presque tous de la Société Royale de Médecine, ont signé cet acte ; en voici les noms : MM. *Vicq-d'Azyr, de Horne, Michel, de Fourcroy, Mahon, de Brieude, Saillant, Caille, de la Guerenne, de la Porte, Champseru, Huzard, Goulin, Jeanroi, Chambon, Verdier, Audry, Macquart, Thouret, Hallé* pour plusieurs articles d'Hygiène. Nous sommes assurés que quelques-uns d'entr'eux ont actuellement fini les parties dont ils se sont chargés ; que la copie entière des trois premiers volumes est terminée, puisque les tomes deux, trois, quatre, sont sous presse, dans deux Imprimeries, & paroîtront cette année. Nous devons, au sujet de cette partie de la Médecine, & de quelques autres parties en retard, dont nous allons parler, faire une observation, dont les Souscripteurs, à ce que j'espère, sentiront toute la justesse. La Révolution, comme nous l'avons déjà dit, a changé toutes les dispositions, tous les actes & traités d'une certaine nature, & ils sont dans le cas d'être modifiés ; c'est un évènement si imprévu, que tout homme, qui a traité de bonne-foi avant cette époque, ne peut être tenu à des engagements dont le salut public l'a détourné. Nous devons donc regarder les 22 mois d'évènements extraordinaires, qui sont arrivés, comme nuls, ou à-peu-près nuls, relativement aux travaux littéraires ; ce qui a été imprimé pendant cet intervalle étoient des copies faites : nous croirions être injustes, si nous exigions des Médecins qu'ils tinssent leurs engagements pour ces époques ; nous croirions même faire tort à l'Encyclopédie, en pressant des travaux qu'il seroit facile d'achever promptement, mais qui, par cette raison là même ne seroient plus

(1) La différence des recettes sur la dépense, depuis la Révolution, sur les Livraisons mises en vente, est un objet de plus de 200,000 livres.

plus dignes de cet Ouvrage & du Public. Cette partie de la Médecine, comme toutes les autres, qui sont en retard, ne peuvent donc être terminées que dans trois ans, à compter du mois de Janvier de cette année (1). Ce tems est même nécessaire pour terminer les Dictionnaires de Botanique, des Insectes, des Vers, qui forment des parties entièrement neuves dans l'Encyclopédie; des engagements semblables ont été pris par tous les autres Auteurs en retard. Quoique plusieurs parties n'ayent pas encore paru, comme *la Physique*, *la Géographie-Physique*, *l'Artillerie*, les Souscripteurs ne doivent avoir aucune inquiétude sur ces Dictionnaires, qui ne doivent former qu'un ou deux volumes au plus, qu'on peut imprimer en six mois, en les divisant dans plusieurs Imprimeries; lorsque la copie sera entièrement terminée. Les Auteurs n'ont cessé de s'en occuper; une partie de leurs manuscrits est déjà entre nos mains; la *Géographie-Physique*, par M. Desmarets, est presque entièrement terminée. Une partie des desseins en est faite, l'Auteur n'a retardé l'impression de son Ouvrage, que pour y mettre plus d'ensemble dans toutes les parties. Comme on ne trouve rien, ou presque rien, dans la première Encyclopédie sur cette matière, les Souscripteurs doivent concevoir que des Dictionnaires traités à neuf, ne peuvent être mis sous presse, que lorsqu'ils sont presque composés en entier; les derniers articles devant correspondre avec les premiers. M. de Fourcroy, de l'Académie des Sciences, vient aussi de s'arranger avec M. de Morveau, pour terminer le *Dictionnaire de Chymie*, & il a pris avec nous, le 12 Mai dernier, l'*engagement & donné sa parole d'honneur la plus solemnelle*, d'achever la totalité de ce Dictionnaire, pour la fin de 1793 au plus tard.

MM. Thouin & l'Abbé Tessier, tous deux de l'Académie des Sciences, ont signé un pareil acte, le premier Février 1790, où ils ont aussi donné leur parole d'honneur de terminer le Dictionnaire d'Agriculture en 1792, au plus tard, MM. Parmentier, Regnier, de la Société d'Agriculture, se sont réunis à leurs travaux & ont signé ce même acte.

J'ai un si grand intérêt à terminer l'Encyclopédie, que je n'ai épargné aucuns soins, aucune démarche auprès des Auteurs en *retard*, pour les engager à tenir leurs engagemens, ou à se faire remplacer par des personnes de leur choix. Le Public jugera de mes instances, de mes sollicitations par l'extrait que je joins ici d'une lettre de 8 pages imprimées, qui leur a été écrite le 5 Aout 1790.

« Dans la position difficile où je me » trouve, j'ose donc vous prier, vous » conjurer d'être le sauveur de l'Encyclo» pédie, à laquelle, Messieurs, votre gloire » est attachée. Je n'ignore point que le » danger de la chose publique a eulevé » plusieurs d'entre vous à leurs travaux, » & que le Public, qui est toujours juste, » quand on a de bonnes raisons à lui don» ner, ne vous fera point de reproches » d'avoir sacrifié momentanément cet Ou» vrage, pour venir au secours de la Pa» trie; mais aujourd'hui que tous les pé» rils sont passés, & que la nécessité amè» nera la conclusion de toutes les choses, » pourriez-vous, sans manquer aux enga» gements les plus sacrés, vous détourner » de vos travaux littéraires pour suivre » une nouvelle carrière? Ce que font la » plupart d'entre vous pour l'Encyclopédie, » une autre ne peut le faire; mais l'Etat » ne manquera point de Citoyens instruits » & propres aux affaires publiques. Vous » ne sacrifierez point, à une satisfaction » passagère, une gloire plus solide qui vous » attend, en consacrant vos noms, dans » un Ouvrage qui ne doit jamais périr. Je » réclame, Messieurs, la foi de vos ser» mens; si mes engagements envers le Pu» blic sont sacrés, il le sont sans doute » aussi pour vous; vous n'avez pas dû pas» ser des actes solemnels avec moi, où

(1) Un nouvel acte passé avec les Auteurs de ce Dictionnaire, le 5 Avril 1791, où les engagemens les plus rigoureux ont été pris, ne nous laisse aucun doute à cet égard.

» votre parole d'honneur est consignée, » & ne pas vouloir la tenir religieusement. » Si j'ai tout sacrifié pour remplir les » miens, je ne serai pas sans doute tou- » jours le seul à m'exécuter dans cette en- » treprise.

» Je vous avoue, Messieurs, que je ne » vois point sans effroi ce qui pourroit » arriver si l'Encyclopédie venoit à être » suspendue par la négligeuce volontaire » de quelques-uns d'entre vous. Le Public » d'aujourd'hui n'est point le Public de » l'ancien Régime, dont on ne s'est per- » mis que trop souvent de se jouer impu- » nément. Une seule partie en retard peut » empêcher la publication du vocabulaire » universel, qui doit couronner cette en- » treprise, & sans vocabulaire point d'En- » cyclopédie. C'est ce dernier Ouvrage qui » fera connoître toute l'étendue de vos » travaux, l'immense utilité de ce livre » qu'une bibliothèque de dix mille louis » ne pourroit remplacer, & sur-tout la » grande imperfection de la première. Le » Public verroit-il avec indifférence la » perte de ses avances qui sont aujourd'hui » très-considérables. Plusieurs d'entre vous » ne se verroient-ils pas exposés dans leur » état, leur fortune, leur honneur ? Ne » pourrois-je pas être forcé moi-même à » des procédés qui répugnent autant à mon » cœur qu'à mes principes ? Ne nous abu- » sons pas, Messieurs, nos engagements » sont communs; je n'en ai contracté moi- » même avec le Public que parce que vous » en avez pris de très-sérieux avec moi; ne » lassons pas sa patience, & puisqu'il en » est tems encore, laissez-moi la douce » satisfaction de croire que je devrai bien » plus à votre amitié, à l'estime, dont vous » m'avez donné des marques dans plusieurs » occasions, qu'à vos actes, l'achevement » d'un ouvrage auquel mon sort, celui de » ma famille, & de mes amis sont aujour- » d'hui attachés.

» Il y a des Auteurs qui, depuis 9 ans » qu'ils ont traité avec moi, se sont per- » mis de ne rien fournir, en promettant » de mettre incessamment sous presse, » en alléguant qu'ils ne seroient point » les derniers à terminer, & en passant » de nouveaux actes : mais il est clair » que si les Auteurs veulent se régler les » uns sur les autres à cet égard, c'est un » sûr moyen de ne rien terminer dans un » ouvrage composé de cinquante quatre » grandes parties, dont quelques-unes, » comme la Médecine, dépendent de 20 » personnes. Il faut que chacun sache ce » qu'il a à faire, & les convenances » d'un ou de plusieurs ne doivent point » apporter d'obstacles à l'avancement de » l'ouvrage; c'est l'intérêt public qui doit » guider. Si les circonstances me forçoient, » pour ma propre justification, à publier » tout ce que j'ai souffert, à l'occasion » de ces *retards*, & de plusieurs actes, » sans cesse renouvellés; je doute que » cette publication ne devînt infiniment » désagréable pour les Lettres, & que plu- » sieurs Auteurs n'eussent à regretter de » m'y avoir contraint.

» Je serois au désespoir de faire de la » peine à qui que ce soit; mais ma po- » sition, je ne vous le cache pas, Messieurs, » peut devenir très-embarrassante, si vous » ne remplissez pas vos engagemens; car » aujourd'hui il m'est démontré que l'En- » cyclopédie ne peut me rendre mes fonds » qu'en la terminant, & en la terminant » très-promptement. Si quelques-uns » d'entre vous ne peuvent point répondre » de l'exécution rigoureuse de leurs actes; » s'ils sont enchaînés par d'autres devoirs, » ou les obligations de leur état, ils sont » parfaitement libres de se faire remplacer; » mais ils ne doivent point faire céder » l'impatience du Public à leurs conve- » nances, exposer l'Encyclopédie & la » fortune de l'Entrepreneur, empêcher » que d'autres ne fassent ce qu'ils ne veu- » lent pas faire, ou ce qu'ils ne sont pas » sûrs de faire dans un tems déterminé.

» Je vous observerai, Messieurs, que » vos propres Collègues souffrent de ces » lenteurs, sur-tout pour les Diction- » naires, qui dépendent de plusieurs Au- » teurs. Il y en a qui ont fini presque en » entier les travaux dont ils se sont » chargés, & qui ne peuvent ni en jouir

» ni en recevoir les honoraires, puisque » leurs copies ne sont pas employées. » Ils m'ont souvent fait part de leurs » plaintes, de leur position, des dégoûts » que ces retards leur occasionnent, & » c'est aussi en leurs noms que je vous » fais les plus vives sollicitations. L'En» cyclopédie terminée deviendra pour vous » une jouissance de tous les jours; & » n'est-ce pas retarder vos plaisirs que » de ne pas vous empresser à la finir?

» Cette entreprise peut être entière» ment achevée pour la fin de 1792 (1); » mais, pour parvenir à ce but, il faut » aussi que chacun de vous se concilie » avec les Imprimeurs; qu'on ne soit plus » exposé à ces suspensions continuelles » qui les déroutent, qui font déserter les » ouvriers, faute d'ouvrage, & qui ont » causé une telle lassitude à plusieurs d'en» tr'eux, que voyant qu'ils ne pouvoient » suivre cette besogne avec exactitude, » ils se sont à la fin déterminés à y » renoncer. »

Sur le Tableau Encyclopédique & Méthodique des trois règnes de la Nature, par MM. l'Abbé BONNATERE, LAMARK & BRUGNIERES.

Nous avons souvent été pressés & sollicités, par les Souscripteurs de l'Encyclopédie, de publier des planches d'Histoire naturelle; mais l'exécution de ce projet n'étoit rien moins que facile : les Auteurs de l'Encyclopédie n'en ont point cité dans chacun des Dictionnaires qui traitent de cette partie, nous n'avions pas nous-mêmes formé le projet d'en donner une collection, en publiant le Prospectus de l'Encyclopédie actuelle, & nous ne l'aurions pas même pu au très-bas prix auquel les volumes des planches d'Arts, de Métiers mécaniques & de Sciences sont établis, celles qui existent dans la première édition *in-folio* sont en si petit nombre, que réduites comme l'ont été les planches des Arts & Métiers mécaniques, elles n'en formeroient point 40 dans la nôtre (2).

Les planches, qui représentent les poissons, ne sont qu'au nombre de six & ne contiennent que 30 figures de ces animaux & celles que nous avons données dans la première livraison en contiennent 420, & renferment les objets les plus intéressans de cette classe & ceux dont la représentation a pu être rendue sensible par la gravure; nous disons que ce projet étoit d'une exécution très-difficile & les Souscripteurs ne pourront point en douter, s'ils considèrent que l'Encyclopédie étant particulièrement un ouvrage scientifique, il ne suffisoit pas de donner des images au Public, mais il falloit que les figures représentassent fidèlement tous les objets connus des trois règnes de la Nature, que rien d'essentiel ni fût omis, que ces objets, conformément au plan de l'Encyclopédie, étant tous rangés dans un ordre méthodique, devinssent le complément des matières traitées dans les Dictionnaires de cette partie, & que l'ouvrage fût tel enfin qu'un petit nombre de volumes de planches pût tenir lieu d'une foule d'ouvrages rares, précieux, écrits en toutes sortes de langues, qu'on a publié sur l'Histoire naturelle, & dont l'ensemble formeroit à lui seul une Bibliothèque très-considérable.

Le même esprit de combinaisons qui nous a guidés dans le plan de l'Encyclopédie a servi à nous diriger dans celui-ci. Renfermer beaucoup de matière dans un petit espace; réduire toutes les planches des Arts & Métiers, sans en rien omettre d'essentiel, les augmenter d'un tiers de planches nouvelles, faire refaire à neuf presque toutes les parties du Discours, établir une Encyclopédie contenant le quintuple des matières de la première & la donner pour

(1) Il faut une année de plus, comme je l'ai dit ci-dessus, à cause des retards que la Révolution a occasionnés.

(2) Nous donnons ici le détail de ces 108 planches de la première Encyclopédie *in-folio*.

moins du prix que cette première a coûté : voilà ce que nous avons fait, & ce qui nous semble n'étoit pas facile, surtout si l'on considère, que notre édition paroît 25 ans après celle *in-folio*, & que, depuis ce tems, le prix de la main-d'œuvre, de l'impression, du papier, de la gravure, &c. est augmenté de plus de 30 pour 100. Ces planches d'Histoire Naturelle offrent aux Souscripteurs les mêmes avantages & même de plus grands, puisqu'ils auront pour une somme très-modique, pour 12 à 15 louis, les gravures d'une infinité de livres très-rares & précieux sur l'Histoire Naturelle, dont l'acquisition partielle leur coûteroit plus de 2 à 3000 louis.

C'eût été déjà beaucoup que l'exécution d'un pareil ouvrage; mais, pour le rendre véritablement utile, il a fallu y joindre un discours qui, sans être la répétition des matières traitées dans l'Encyclopédie, devînt pour chaque partie de l'Histoire Naturelle un tableau méthodique où les Savans & les Personnes qui se destinent à l'étude de cette Science pussent l'étudier à fond & reconnoître au besoin, par le secours d'une bonne méthode, tous les objets qu'elle embrasse.

On peut juger par les six Livraisons (1), que nous avons déjà publiées que les discours sont toujours relatifs aux figures & deviennent pour chacun des Dictionnaires de l'Encyclopédie, qui traitent de l'Histoire Naturelle de *vraies tables de lecture*, puisque les objets des trois règnes y sont rangés par classes, genres, espèces; ce qu'on n'a pu faire dans l'Encyclopédie, où toutes les matières sont traitées par ordre alphabétique. D'ailleurs ce tableau méthodique des trois règnes de la Nature, offre encore un autre avantage; il forme le complément des Dictionnaires Encyclopédiques de l'Histoire Naturelle. Les Auteurs de l'Histoire des Quadrupèdes & des Oiseaux ont traité principalement la partie économique, & n'ont recueilli que les individus que M. de Buffon a décrits. Dans celui-ci, on développe les premiers élémens de la Science, & on a augmenté l'Histoire des Animaux d'une multitude de nouvelles espèces & de découvertes en tout genre, dont les relations des derniers voyages ont enrichi l'Histoire naturelle.

M. l'Abbé Bonnatere s'étoit d'abord chargé en entier de cette tâche, très-pénible & difficile. Son activité, ses connoissances très-étendues en Histoire Naturelle, ses liaisons avec les Savans, les encouragemens qu'il en a reçus; les secours qu'ils lui ont prodigués, pouvoient seuls nous déterminer à entreprendre un pareil Ouvrage. Indépendamment des secours que l'Auteur a trouvés à la Bibliothèque, au Cabinet du Roi, & dans les cabinets de plusieurs Amateurs de la Capitale, qui possèdent des Ouvrages rares sur l'Histoire Naturelle, nous avons fait venir d'Allemagne, d'Angleterre, pour une somme très-considérable de livres sur cette partie, que l'on ne trouvoit point à Paris. Nous avons cru aussi ne devoir rien épargner

(1) La première Livraison traite des Poissons. La collection des espèces décrites dans ce volume, est presque le double de celles qui se trouvent dans le systême de la nature de Linnée; il y en a 413 dans ce dernier ouvrage, & le tableau Encyclopédique en contient 744.

La seconde Livraison comprend les Baleines, Reptiles, Serpens.

La troisième, la fin des Serpens, les trente premières planches des Papillons, & les premières planches des Oiseaux.

La quatrième renferme cent planches d'Oiseaux.

La cinquième, la fin des planches des Oiseaux & le commencement de celles des Quadrupèdes.

La sixième ou la première partie des planches de Botanique, contient 100 Planches, avec 29 feuilles de texte.

Il paroîtra encore cette année quatre Livraisons de planches d'Histoire Naturelle; savoir :

La septième, Vers infusoires, Insectes.

La huitième, Quadrupèdes, Insectes.

La neuvième ou la deuxième partie des planches de la Botanique.

La dixième, les Vers mollusques, &c.

pour les dessins, pour les gravures (1), l'impression, le papier; & si l'on considère que chacune de nos planches renferme six, sept & huit sujets (les Insectes sont triplés & quadruplés) & que ordinairement il n'y en a qu'un seul sur les feuilles de ce même format, nous espérons qu'on nous rendra la justice, qu'au mérite de l'exécution, nous y avons joint celui de rendre l'acquisition de cet Ouvrage facile à toutes les classes de Lecteurs.

Ces planches d'Histoire Naturelle ne faisant point partie de la souscription de l'Encyclopédie, le prix de chaque livraison composée de *cent planches*, le Discours au nombre de quinze feuilles, & la brochure compris, est de 21 livres pour les Souscripteurs de l'Encyclopédie seulement, & nous nous obligeons, *sous toutes les peines de droit*, de ne jamais donner chaque Livraison au Public à moins de 36 livres, le Discours & la brochure compris.

Aucun Libraire en Europe ne pourroit donner un pareil ouvrage au prix auquel nous l'établissons; notre position pouvoit seule nous permettre cette combinaison, si ces planches ne faisoient point partie d'une masse aussi considérable que l'Encyclopédie, si les Souscripteurs, d'après le vœu que le plus grand nombre a formé pour leur exécution, ne s'étoient pas déterminés à les prendre (& un seul les a refusées), il eût été impossible de donner chaque livraison à moins de (2) 48 livres, car le Public doit savoir que plus on vend d'un ouvrage, plus il est possible de le donner à un prix modéré, parce qu'il y a des frais fixes, comme la copie, la gravure, l'impression, &c. qui deviennent d'autant moindres qu'ils portent sur un plus grand nombre d'exemplaires; c'est par cette même position que nous avons pu donner aux Souscripteurs un Atlas dont les planches ne leur reviennent qu'à 5 sols quelques deniers, tandis que nous pourrions citer des ouvrages modernes du même genre & d'un plus petit format qui coûtent 12 & 15 sols chaque planche.

M. l'Abbé Bonnatere avoit d'abord entrepris l'exécution entière de cet immense ouvrage, comme nous l'avons déjà dit; les volumes qu'il a publiés sur l'Histoire Naturelle prouvent que personne n'étoit plus propre que lui à remplir ce travail d'une manière digne du Public; mais occupé de toute la partie des animaux, des minéraux, & les planches de la Botanique étant relatives au Dictionnaire dont M. de Lamarck est occupé, ce dernier a consenti de se charger de ce nouveau travail. M. Bruguières, Auteur du Dictionnaire des Vers & Coquilles, travaille à la publication des

(1) La gravure de ces planches d'Histoire Naturelle coûte infiniment plus que celle des *Arts & Métiers mécaniques*. Le Public éclairé sait que le prix des gravures est relatif à leur exécution & aux objets qu'elles représentent; c'est par cette raison qu'on a vu quelques fois une seule planche se vendre jusqu'à trois & quatre louis. Dans le prix de 21 liv., auquel nous établissons chaque livraison de cent planches, elles ne reviennent qu'à quatre sous; & les Souscripteurs à ce prix ne paient le Discours & la brochure que vingt sous. On ne peut pas fixer le nombre de feuilles de Discours de chaque partie de cent planches; nous avions compté sur 15 pour chacune. S'il y en a un moindre nombre, nous en tiendrons compte aux Souscripteurs sur le pied de 5 sous chaque feuille; s'il y en a davantage, ils nous en tiendront compte au même prix. Nous sommes obligés de modifier nos engagemens sur notre position. Se renfermer dans des clauses strictes pour des objets qui ne pouvoient pas nous être connus, lorsque nous les avons proposés aux Souscripteurs, c'est nous forcer à les mutiler & à gâter le plus bel ouvrage qu'on ait publié depuis que l'on imprime des livres.

(2) L'Ouvrage de M. Bloch, qui est le dernier qu'on ait publié sur les Poissons, contient 36 cahiers, dont chaque planche ne représente ordinairement qu'un seul Poisson. Les 36 cahiers coûtent 432 liv. Son ouvrage ne contient que les figures & la description de 215 Poissons. Le nôtre comprend les représentations de 420 de ces animaux, & la description de 744, & ne coûte que 21 livres.

N'avons-nous pas vu aussi des *in*-8° sans planches, d'une très-belle édition à la vérité, vendus 15 liv., parce qu'on ne les tiroit qu'à 200 ou 250, & les Libraires n'auroient pas pu, à cause du petit nombre, les donner à un moindre prix.

planches qui y sont relatives celles qui paroissent avec la quarante-sixième Livraison peuvent faire juger du mérite de leur exécution.

L'ouvrage de M. l'Abbé Bonnatere, ceux de MM. de Lamark & Brugnières forment un *Linné* en grand, un *Linné* perfectionné, augmenté de milliers d'espèces dont ce grand Naturaliste n'a pu avoir connoissance, représentées en figure où en indiquant dans le Discours les plus petites variétés qu'offrent les espèces, il a fallu faire un choix pour les planches, & ne donner que celles dont les différences sont bien caractérisées, qui forment des objets distincts, & dont la gravure pouvoit donner une fidelle représentation, car pour tous ceux qui ne diffèrent que par des couleurs, le discours seul ou la peinture peuvent les exprimer.

Il n'existe point en Europe d'ouvrage sur ce plan; les animaux, les végétaux y sont rangés par classes, genres & espèces. Toutes les plantes y sont développées & représentées dans le plus grand détail, depuis la racine jusqu'à la graine, avec toutes les parties de la fructification. Ces planches supérieurement gravées ont été dessinées sous les yeux de MM. l'Abbé Bonnatere, Lamark & Brugnières, par MM. Fossier & Deseve, Dessinateurs très-habiles en ce genre. M. Benard, Chef-Graveur, à qui l'Encyclopédie doit les plus grandes obligrtions, qui en a suivi les travaux avec un zèle éclairé & une constance infatigable, a seul dirigé toute la gravure, ayant sous lui soixante Graveurs qui l'ont secondé dans ce travail très-long, très-difficile par l'immensité des détails qu'il embrasse.

Les Discours qui sont à la tête de ces volumes de planches d'Histoire Naturelle remplacent, comme nous l'avons déjà dit, les tables de lecture qui terminent les Dictionnaires Encyclopédiques, & qui n'auroient pu avoir lieu pour ceux de l'Histoire Naturelle, vu l'immensité d'objets que présente chacune des parties (voyez pour plus de détails sur les planches publiées par MM. l'Abbé Bonnaterre, Lamarck, les avis particuliers de chaque Livraison).

Je dois encore ajouter que le Discours qui précède ces planches est en françois & en latin; ce qui doit le rendre d'un usage universel. Il est écrit dans le style le plus concis, dans celui que les Botanistes connoissent sous celui de *style systématique*, il correspond en tout au Dictionnaire de Botanique du même Auteur, dans lequel sont exposées les descriptions & une exacte *synonymie* de toutes les plantes connues avec une notice de leurs divers degrés d'utilité.

Ces planches d'Histoire Naturelle, lorsqu'elles seront terminées, (& plus de la moitié est actuellement entre les mains des Graveurs) contiendront la représentation de seize à dix-huit mille objets de la Nature.

Les 39 volumes *in*-4.° du *Buffon*, ne contiennent pas 600 objets de la nature.

Nous allons maintenant répondre à une objection que quelques Souscripteurs pourroient nous faire. « Vous avez, nous dira-» t-on, promis le *total* des planches con-» tenues dans les douze volumes *in-folio* » de la première édition de l'Encyclopé-» die de Paris, & de son supplément, & » nous avons du moins le droit d'avoir » les planches d'Histoire Naturelle de cette » édition, *réduites* au même prix que » celles des Arts & Métiers mécaniques. » D'abord nous n'avons point pris cet engagement; & ceux qui liront en entier (*page 7 du Prospectus in-4°. à deux colonnes*) l'article qui concerne les planches, verront que nous nous sommes permis » des réductions & des suppressions qui » doivent être remplacées par nombre de » planches nouvelles, soit dans les Arts » mécaniques, soit dans les Sciences. » Or, cet engagement, nous l'avons rempli & au-delà de nos promesses; car nous pourrions démontrer que dans les huit volumes de planches d'Arts & Métiers, actuellement publiés, il y a un tiers de planches faites sur de nouveaux desseins, dont un entrepreneur, qui n'auroit consulté que ses intérêts, auroit pu donner un bien moindre nombre. Nous observerons que ce n'est point par aucune vue d'intérêt personnel que nous nous sommes déterminés à la publication d'un *corps* de planches sur l'Histoire Naturelle; mais

cette publication & la réussite de ces planches devenoient indispensablement nécessaires, pour donner aux Souscripteurs 48 volumes de Discours à 6 liv., le bénéfice de l'un devant servir à couvrir la perte qu'il y a sur ces derniers, & nous nous trouvons heureux, dans cette combinaison, d'avoir pu concilier les intérêts des Souscripteurs avec le salut de l'Encyclopédie. Les Auteurs de l'Histoire Naturelle de la première édition *in-folio* n'ayant point cité de Planches dans leurs Discours, rien ne nous obligeoit à en donner & cependant, comme nous desirons que, dans tous les tems, les Souscripteurs n'aient qu'à se louer de nos procédés, & que nous voulons nous mettre à l'abri même de la plus légère objection. Voici ce que nous ferons pour les satisfaire.

Les cent (1) huit planches d'Histoire Naturelle de la première édition de l'Encyclopédie *in-folio* étant réduits dans notre format, composeroient, d'après le calcul que nous en a donné M. Bénard, quarante planches *in*-4°., les Souscripteurs ne paieront les 40 dernières planches, qui entreront dans le dernier volume du tableau Encyclopédique & Méthodique, que le même prix qu'ils ont payé celles des Arts & Métiers mécaniques.

(1) *Voici le détail exact des Planches d'Histoire Naturelle de l'édition* in-folio *de l'Encyclopédie de Paris.*

Quadrupèdes	23	Planches *in-folio*.
Cétacées	1	
Ovipares	2	
Serpens	3	
Oiseaux	22	
Poissons	6	
Crabes	2	
Oursins	2	
Etoiles de mer	2	
Coquilles terrestres & fluviatiles	2	
Coquilles de mer	9	
Insectes	14	
Polypiers	8	
Règne végétal	12	
	108	

Le même arrangement aura lieu pour les Planches d'Antiquités.

Sur des planches encyclopédiques d'Antiquité, par M. Mongès, de l'Académie des Inscriptions.

Le Public, les antiquaires & les artistes se plaignent avec raison de n'avoir point d'Ouvrage complet sur les *antiquités & les costumes des anciens*; les Livres de ce genre, qui ont quelque réputation, sont d'un prix trop considérable, & d'une étendue trop volumineuse, pour l'usage ordinaires, tels sont Montfaucon, le Recueil d'Herculanum, de Caylus, &c.; plusieurs n'ont embrassé qu'une partie des objets d'antiquités; tels sont le recueils des lampes de Bellori, de Passeri, le recueil de Vases étrusques, de d'Hancarville, &c., &c. : quelques-autres ont rendu leur collection trop volumineuse & trop chère, en la surchargeant de scènes ou de tableaux complets, au lieu de matériaux préparés pour les artistes qui doivent les mettre en usage & en activité; tels sont dans Montfaucon les tableaux nombreux, tirés des Colonnes Trajane & Antonine, &c.

L'Auteur du Dictionnaire d'Antiquités, (M. Mongès, de l'Académie des Belles-Lettres) a cherché un milieu entre ces excès; il a rassemblé, dans deux volumes, tous les costumes des peuples anciens jusqu'au Bas-Empire, il y a joint les têtes des personnages historiques, que les monuments nous ont conservés incontestablement: avec celles-ci on trouvera les têtes des êtres Mythologiques, que les artistes anciens ont toujours produits sous les mêmes traits, tels, Hercule, Jupiter, Junon, Mercure, &c.; quant aux personnages Mythologiques dont une tradition constante n'a point fixé les traits, & qui n'ont de constant que certains attributs ou symboles, tels que la victoire, la liberté, &c. On les donnera avec ces caractères distinc-

tifs, sans s'attacher scrupuleusement à la vérité de la Physionomie, comme on l'a fait aux précédens.

Cette collection n'a été faite que d'après les Auteurs & les Artistes, dont les lumières & les connoissances, dans les arts sont reconnues, tels que Winckelmann, le Comte de Caylus qui dessinoit & gravoit lui-même, Bartoli, &c.; c'est ainsi que l'on a repris dans les originaux, tout ce que Montfaucon avoit publié : l'on a indiqué les objets, dont Montfaucon a eu des desseins originaux, mais dont nous ne nous rendons point responsables.

Jamais il n'y eut un moment où le recueil de vases, de meubles & d'ustensiles pût être mieux accueilli que celui où le bon goût rappelle dans nos meubles, nos tapisseries, &c., les formes élégantes & simples de l'antiquité.

Les deux volumes de planches, qui formeront cette collection, seront l'extrait fidèle de plus de cent Ouvrages sur les antiquités, dont quelques-uns ont plus de dix volumes, & dont le format *in-folio* ou *in-quarto*, la multiplicité des gravures, rendent l'acquisition impossible à des particuliers; leur valeur excède la somme de 20,000 livres, & les occasions de les rassembler ne s'offrent presque jamais.

Nous ne dirons qu'un mot sur l'exécution des gravures; on a cherché à éviter la sécheresse des figures, gravées au simple trait, & le *fini*, trop recherché, qui donne aux antiques une teinte & une empreinte modernes. En un mot, on s'est proposé de donner aux planches de cette collection, la *naïveté* qui caractérise les desseins de ce genre faits en Italie. Le desir d'éviter de grands frais a fait remplir ses planches sans les surcharger; l'ordre utile l'a toujours emporté sur une symmétrie & un goût d'agencement qui ont trop dominé jusqu'ici dans les recueils d'antiquités; les facilités qu'offrira l'arrangement des objets *par ordre de matières* aux recherches des Peintres, des Sculpteurs, des Décorateurs, des Directeurs de Théâtres, aux Ordonnateurs de fêtes, &c., &c., donnent un nouveau prix à cet Ouvrage.

SUR un Atlas des 83 Départemens, qui forment aujourd'hui la nouvelle division de la France, par M. CASSINI, de l'Académie Royale des Sciences.

DANS la première partie de notre Atlas Encyclopédique, précédemment publiée, (vingt-quatrième Livraison) la Géographie de la France s'est trouvée comprise en douze cartes, dont la grandeur limitée de de notre format a infiniment rapetissé l'échelle.

Nous nous proposons aujourd'hui de donner à nos Souscripteurs une Géographie particulière & plus étendue de la France; nous y consacrerons un volume entier, composé d'environ quatre-vingt-dix cartes. Ces cartes représenteront, avec un détail satisfaisant, ce que l'on peut appeller la nouvelle Géographie de la France, c'est-à-dire, la division de ce Royaume en Départemens, telle qu'elle a été décrétée par l'Assemblée Nationale.

Chaque Département occupera une carte particulière, à laquelle sera jointe une feuille, contenant une description géographique, courte & précise de ce même Département; la comparaison de l'ancienne à la nouvelle division, & un tableau des distances à la méridienne, à la perpendiculaire, de la longitude & de la latitude de toutes les villes & principaux bourgs, d'après la grande carte générale, dite de l'Académie : ce qui rendra cet Atlas un véritable monument géographique, & le dépôt le plus précieux de la Géographie du plus beau Royaume de l'Europe. Pour faire préjuger le mérite de cet Ouvrage & le degré de confiance dont il sera digne, il nous suffira de dire que c'est M. de Cassini qui s'en est chargé, & qui prend à cœur de déposer dans notre collection Encyclopédique, une réduction exacte & soignée de cette belle carte de la France, qui fait tant d'honneur à son nom, & un précis historique aussi intéressant que savant des immenses travaux & des moyens d'exécution

cution qui, à ce sujet, ont occupé, depuis cent ans trois de ses Ancêtres, & lui-même; enfin, de rassembler dans un même corps d'ouvrage les bases, les données & les principaux résultats du plus grand travail géographique qui ait été entrepris & conduit à sa fin.

DICTIONNAIRE *Encyclopédique de l'Assemblée Nationale, contenant*, 1.° *l'Histoire de la Révolution.* 2.° *Les débats de l'Assemblée Nationale.* 3.° *Les actes de la Législation, ou la collection des nouvelles Lois, pour servir de supplément aux Dictionnaires de Jurisprudence, des Finances, du Commerce, de l'Economie politique & diplomatique, par une Société de Jurisconsultes & M.* PEUCHET, *Editeur, homme de Loi, un des Administrateurs provisoires de la ville de Paris, Auteur* de la Police & de la Municipalité, *de l'Encyclopédie méthodique.*

CET OUVRAGE a été annoncé pour la première fois au mois de Janvier de l'année dernière. Depuis ce moment l'Editeur a recueilli soigneusement les matériaux immenses qui doivent entrer dans sa composition, & a profité des réflexions dont les personnes éclairées ont bien voulu lui faire part sur les moyens de donner une plus grande perfection à son travail.

Il sera partagé en trois grandes divisions, 1.° l'Histoire de la Révolution; 2.° les débats de l'Assemblée Nationale; 3.° le tableau complet de la Législation positive, c'est-à-dire, la collection des nouvelles Loix présentées dans un ordre méthodique & suivant le rapport qu'elles présentent entr'elles.

C'est sur les pièces publiques, d'après les actes des Corps Administratifs, les procès-verbaux & les meilleurs mémoires du tems que la première Partie sera rédigée, on y présentera les événemens sans y rien retrancher ni ajouter qui puisse en altérer le sens ou en faire suspecter la vérité. Cette impartialité ou plutôt cette exactitude doit faire de cette partie un dépôt précieux où tous ceux qui voudront étudier la Révolution pourront puiser des documens authentiques & présentés sans exagération.

Elle servira d'introduction à la seconde Partie de l'ouvrage. Il eût été trop long & les répétitions eussent été trop multipliées, si l'on eût présenté dans le cours des débats de l'Assemblée Nationale tous les événemens auxquels ils se sont rapportés ou dont au moins ils supposoient la connoissance. Le Lecteur se trouvera d'avance au courant de la délibération, lorsqu'il aura donné quelqu'attention au récit des faits contenus dans la première Partie.

On excepte cependant de cette règle les événemens qui sont devenus l'objet particulier d'un Decret, & qui ont fourni matière à un rapport dans l'Assemblée Nationale. Alors on trouvera sous le mot indicatif du lieu de l'événement le développement des débats qu'il a fait naître avec les pièces lues de part & d'autre à l'appui des opinions respectives.

Cette méthode sera rigoureusement suivie pour tous les actes de la législature. On aura le plus grand soin de rapporter les Discours qui auront été prononcés par les Membres de l'Assemblée, sans aucun égard pour le parti auquel ils auront paru attachés; il n'y a que cette manière d'être court, plein & impartial dans une aussi importante matière.

L'usage de cette partie de l'ouvrage sera commode, parce que tous les sujets de débats y seront présentés sous l'ordre alphabétique. Ainsi, aux mots *Assignats*, *Régence*, par exemple, on trouvera les Discours auxquels cette matière a donné lieu, & pour la connoissance des Decrets qui en ont été le résultat, l'on renverra à la troisième Partie.

Celle-ci plus particulièrement utile à ceux qui se destinent aux fonctions publiques, présentera, comme nous l'avons dit, la collection des Loix constitutionnelles, administratives & particulières émanées de l'Assemblée Nationale & du Roi.

On a cru devoir adopter dans leur ex-

posé une forme méthodique qui en fit voir les rapports & en facilitât la classification dans l'esprit du Lecteur. Cette forme d'une grande ressource pour les esprits méditatifs a par-dessus tout l'avantage de former un corps complet & régulier de Loix, & de préparer l'étude de celles que l'on veut principalement connoître.

Une table des matières que l'on joindra à cette troisième partie la rendra d'un usage plus facile encore, ainsi que le reste de l'ouvrage; on y trouvera les Loix & les objets importans contenus dans les trois divisions qui le composent.

Il n'y avoit qu'une attention suivie à recueillir, depuis la première Assemblée des Notables jusqu'aujourd'hui, tous les matériaux qui doivent entrer dans cet ouvrage, qui en ait pu rendre l'exécution possible. C'est ce que l'Editeur a constammant fait. Dès la fin du ministère de M. de Calonne une révolution quelconque se préparoit & l'on pouvoit prévoir que toutes les pièces publiques & les principaux mémoires du tems seroient nécessaires à quiconque en voudroit faire connoître les actes & les événemens; c'est de cette époque que date l'histoire de la Révolution, c'est à elle que nous commencerons.

Il falloit encore, pour le succès d'un aussi grand travail, que la partie Typographique se réunit aux soins de l'Auteur sous un format & un caractère semblables à ceux de l'Encyclopédie; l'on n'eût jamais pu suffire avec quatre à cinq volumes à l'exécution de l'entreprise; mais, au moyen des facilités qu'ils donnent pour l'abondance des matières, on sera sûr d'avoir dans ce nombre de volumes ce qu'on ne pourroit se procurer qu'imparfaitement avec beaucoup de peines & de grandes dépenses.

Cet ouvrage sera terminé dans le courant de l'année 1792.

(*N. B.*) Les noms de tous les Députés à l'Assemblée Nationale seront imprimés à la tête du premier volume de ce Dictionnaire.

Sur une opinion qui commence à se répandre dans le Public, que la Révolution rend inutiles plusieurs Dictionnaires de l'Encyclopédie méthodique.

Nous n'ignorons pas les plaintes & les reproches que plusieurs personnes répandent, contre un grand nombre des articles, qui sont contenus dans l'Encyclopédie & principalement contre ceux qui composent la partie de la Jurisprudence; il leur semble que ces objets sont devenus totalement inutiles par la Révolution. Il paroît en effet que les Decrets de l'Assemblée Nationale, en supprimant les anciens corps judiciaires, en anéantissant les droits féodeaux & les dîmes, en abolissant les titres de la majeure partie des bénéfices ecclésiastiques, en déclarant nationaux les biens qui en forment la dotation, semble également avoir détruit les principes qui régissoient ces matières; & avoir rendu inutiles les discussions qui en apprenoient l'application aux espèces particulières.

Mais il est aisé de faire voir à nos Souscripteurs le peu de fondement de leurs plaintes, & ils en conviendront avec nous s'ils veulent prendre la peine de lire les observations que nous leur présentons.

C'est d'abord une injure manifeste, de reprocher aux Editeurs de l'Encyclopédie, d'avoir inséré dans leur ouvrage des objets que l'Assemblée Nationale a corrigés ou détruits : à l'époque où le Dictionnaire de Jurisprudence a été imprimé il étoit d'une nécessité absolue d'y comprendre tous les articles qui le composent. La science du droit est une de celles qui intéressent le plus les sociétés civiles & politiques, parce que l'ordre social ne peut subsister sans des loix qui le gouvernent, & sans des Magistrats, qui en maintiennent l'observation. Chaque individu d'une société quelconque a dans toutes les circonstances de la vie des droits à exercer & des devoirs à remplir envers ses concitoyens & ses semblables; il étoit donc important de lui donner alors un moyen de les connoi-

tre & de les consulter : tel étoit aussi le but du Dictionnaire de Jurisprudence, qui donne le tableau fidèle des loix qui étoient toutes en vigueur au moment où il a été présenté au Public. Ainsi, sous ce rapport, (quand bien même il seroit seul,) ce Dictionnaire a un objet certain d'utilité qu'on ne peut lui contester.

Mais allons plus loin, & ne craignons pas de dire que, si on en recommençoit aujourd'hui la rédaction, on ne pourroit se dispenser d'y faire entrer tout ce qui s'y trouve sur les matières canoniques & féodales, sur les Tribunaux supprimés & généralement sur tous les objets que les Décrets de l'Assemblée Nationale, ont ou modifiés, ou changés, ou détruits.

En effet, qu'est-ce que c'est que l'Encyclopédie ? le dépôt universel des Sciences, des Arts & de toutes les connoissances humaines. Cet ouvrage rempliroit mal, ou plutôt ne rempliroit pas son titre, s'il ne contenoit que les connoissances & les usages du moment, s'il ne rappelloit pas ce que les anciens avoient découverts, ce que les modernes y ont ajouté, & la manière dont ils ont augmenté, ou modifié, ce qu'ils avoient appris de leurs Peres. Par une suite de ces principes, le Dictionnaire de Jurisprudence qui forme le dépôt de de la Science du Droit, doit renfermer d'abord les principes généraux de la justice éternelle, applicables à toutes les sociétés & à toutes les espèces de gouvernements; certainement sous ce point-de-vue, on ne peut pas dire qu'il est devenu inutile, depuis la Révolution, car elle ne doit ni ne peut changer les préceptes du droit naturel, & les règles primitives du *juste* & de l'*injuste*, ni dissoudre les obligations respectives des hommes, dans les conventions qu'ils stipulent entr'eux.

En second lieu, un Traité de Jurisprudence doit faire connoître les variations, qu'ont éprouvées les loix civiles du pays, où il est écrit, & pour lequel il est principalement composé, les changements arrivés dans la forme des jugements, dans l'organisation des Tribunaux, dans la Jurisdiction des différents corps de Magistrature, dans la procédure civile & criminelle; c'est par l'étude approfondie de l'antiquité & des divers usages qu'on suit la marche de l'esprit humain dans ses établissemens, qu'on en découvre les vices & les avantages & qu'un homme d'Etat peut arrêter ou réformer les abus inséparables de toutes les institutions humaines.

On nous auroit reproché avec fondement de n'avoir présenté à nos Lecteurs qu'un Traité informe de la Jurisprudence françoise, si nous n'avions pas inséré, dans dans notre recueil, les actes & les formes de notre ancienne Législation, si nous n'y avions pas donné connoissance des Loix Saliques, Ripuaires, Bourguignones & Lombardes, ainsi que des capitulaires des Rois de la seconde Race, & des ordonnances postérieures qui sont tombées en désuétude; parce qu'en effet, un Traité du Droit doit faire connoître les usages, qui avoient lieu autrefois, les loix qui ont été ou abrogées ou oubliées, & celles qu'on a jugé nécessaires d'y substituer. Quel motif pourroit donc aujourd'hui faire regarder comme inutile la majeure partie d'un ouvrage qui étoit absolument nécessaire, dans le tems de sa composition, & qui aura toujours au moins l'utilité de conserver la connoissance historique des loix & des usages qui nous régissoient encore il y a un an.

Mais il y a plus; les matières contenues dans le Dictionnaire de Jurisprudence seront long-tems d'un usage journalier, & serviront de règles dans les jugemens qui interviendront pendant une longue suite d'années sur les objets qui paroissent entièrement abolis, par les Decrets de l'Assemblée Nationale; c'est ce qu'il est facile de démontrer.

L'Assemblée Nationale a détruit tous les droits féodaux, les uns sans indemnité, les autres par le rachat qu'elle a autorisé à en faire; elle a aboli, sans indemnité, ceux de ces droits qui avoient trait à l'ancienne servitude personnelle; mais il est difficile de connoître & de fixer la nature & l'essence de cette espèce particulière. Le débiteur d'une redevance seigneuriale, pour se libérer sans argent, soutiendra que celle

dont il étoit chargé, tenoit à la personnalité, & que, par conséquent, il ne doit aucun remboursement; l'ancien Seigneur prétendra qu'elle est un droit réel, attaché à la glèbe & dûe pour prix de la concession de la terre. Que faire alors? Contester devant le Juge qui, pour donner sa décision avec connoissance de cause, & suivant les règles de la Justice, remontera à l'origine du contrat, examinera les clauses de l'acte d'investiture ou du bail à cens, & en discutera les clauses, d'après les principes de la féodalité, que nous avons consignés dans notre Recueil de Jurisprudence.

Les droits déclarés rachetables doivent, suivant les Decrets, continuer à être payés aux anciens Seigneurs, jusqu'au remboursement; jusqu'à cette époque les Seigneurs ont le droit de les exiger; donc que, s'il s'élève sur leur perception des contestations entr'eux & les redevables, il est évident qu'elles doivent être jugées d'après les loix féodales, &, qu'à cet égard, le Dictionnaire de Jurisprudence est encore d'une absolue nécessité.

Il en est de même par rapport aux dixmes. La perception de celles qui sont inféodées doit avoir lieu jusqu'à leur rachat; il n'y a rien de statué sur celles qui sont dûes à l'ordre de Malthe. Cette perception occasionnera sûrement jusqu'au rachat, ainsi que par le passé, un grand nombre de procès sur leur nature, leur quotité, la forme de les payer, &c. Il sera urgent, dans ces circonstances, d'avoir recours aux articles qui traitent de cette matière. Combien de tems pourra durer cette prestation de dixmes? L'Assemblée Nationale a pu decréter la faculté & le mode de leur remboursement, mais il faut que le débiteur trouve dans sa richesse personnelle les moyens de l'effectuer.

La suppression des titres de bénéfices, autres que les Evêchés & les Cures, la vente des biens du Clergé, l'abolition des Ordres Religieux, la nouvelle forme introduite pour la collation des Evêchés & des Cures, paroissent au premier coup-d'œil rendre inutiles un grand nombre d'articles de la Jurisprudence canonique; mais ce seroit s'abuser que d'en conclure que cette partie du Droit François est totalement abrogée; je ne répéterai pas ce que j'ai dit plus haut, sur la nécessité de faire connoître, dans un traité de Droit Canon, l'état dont a joui l'Eglise de France pendant plus de quatorze siècles; mais il est de fait que l'Assemblée Nationale, par ses Decrets, n'a point anéanti les principes & les règles du Droit Canon; il faudra, dans le nouvel ordre de choses, comme dans tous les tems antérieurs, que les Ecclésiastiques, les Tribunaux se conforment, dans leur conduite & leurs jugemens, aux règles établies & consignées dans l'Encyclopédie, sur les mœurs, le choix & la qualité des Bénéficiers, sur la discipline de l'Eglise de France, sur l'administration extérieure des Sacremens & autres choses semblables. La Hiérarchie de l'Eglise subsiste toujours; si nous n'avons plus d'Archevêques, nous avons des Métropolitains; si les Evêques n'ont plus de Chapitres, on leur donne pour conseils un certain nombre de Vicaires; il n'y a, à cet égard, qu'un changement de dénomination; le fond des choses est & sera toujours le même, & les principes sur ces matières auront le même usage & la même application.

Le Dictionnaire de Jurisprudence a l'avantage d'avoir fait entrer en peu de volumes tout ce qui est renfermé dans les plus nombreuses collections d'ouvrages sur la Législation civile & criminelle. Un nombre infini d'articles généraux sont même indépendans des modifications & des suppressions opérées par le Corps Législatif. Dépend-il, par exemple, d'aucune Puissance de frapper de nullité ce qui a été dit de conforme à la justice, à la raison, aux principes immuables de la vérité sur les mots *Concubinage*, *Consultation*, *Dommage aux innocens accusés*, *Duel*, *Faillite*, *Galères*, *Jardins publics*, *Maisons royales*, *Mari*, *Péculat*, *Perturbateurs*, *Prisons*, *Subornation*, *Témoins nécessaires*, *Viol*, *Vol*, *Maladies vénériennes*, *considérées comme délit?*

Nous pourrions citer mille autres arti-

cles dans la partie de la Jurisprudence que leurs Auteurs ne traiteroient point aujourd'hui d'une manière différente dont ils y sont exposés. Doit-on aussi compter pour rien la faculté de pouvoir comparer, dans une même partie de l'Encyclopédie, tout ce qu'offroit de défectueux l'ancien monument de notre Code avec l'édifice moderne de nos Législateurs? C'est cet avantage unique que présentera le Dictionnaire de l'Assemblée Nationale, dont nous venons de mettre le plan sous les yeux de nos Souscripteurs. La réunion de ces deux ouvrages leur offrira toute notre Législation ancienne & moderne. On y verra, dans plusieurs articles du Dictionnaire de Jurisprudence, *Contrebandes*, *Commissions de grâce*, *Déposition*, *Prisons d'Etat*, *Question*, *Secrétaires de Juges*, *Sollicitation*, que les Auteurs de cette partie étoient animés non-seulement du desir d'enseigner ce qui étoit, mais encore de faire connoître ce qui devoit être. On leur saura peut-être quelque gré d'avoir contribué à éclairer la route qu'ont suivie nos Législateurs, d'avoir fait entendre la vérité dans un tems où il y avoit quelque courage à la dire.

Nous pourrions étendre beaucoup plus loin ces réflexions; mais ce que nous venons de dire suffit pour démontrer à nos Souscripteurs, que l'Encyclopédie a dû contenir tous les articles qu'on y a insérés, qu'on les y comprendroit encore aujourd'hui, & qu'ils serviront presque tous de guide dans les contestations qui s'élèveront à l'avenir par rapport aux objets mêmes que l'Assemblée Nationale paroît avoir voulu principalement changer.

Ce que nous venons de dire du *Dictionnaire de Jurisprudence* de l'Encyclopédie, nous pourrions l'appliquer à celui des *Finances*: quand on voudroit ne le considérer que comme ne contenant que l'Histoire ancienne de cette partie, nous ne verrions rien à en supprimer; car l'Histoire ancienne & moderne de toutes les connoissances humaines, *vérités* ou *erreurs*, doivent se trouver dans l'Encyclopédie: les vérités, pour apprendre à les connoître; les erreurs, pour s'en défendre & les éviter. (*Voyez sur ce Dictionnaire le grand Mémoire que j'ai publié sur l'Encyclopédie, n.° XXIX.*) Il comprend non-seulement tout l'ancien régime de l'Administration de nos Finances, mais l'Auteur y a rassemblé, sous le nom de chaque état étranger, les renseignemens les plus exacts qu'il a été possible de se procurer sur les différentes branches de leurs revenus, sur leur exploitation, & sur les différens genres de contributions dont elles étoient composées.



PREMIER ETAT des paiemens faits par les Souſcripteurs, juſques & compris la trentième Livraiſon, & des Volumes tant de Planches que de Diſcours, publiés à chaque Livraiſon.

ORDRE numérique des Livraisons.	NOMBRE de Volumes de Discours.	NOMBRE ET DÉNOMINATION des Volumes de Planches.	PRIX de chaque Livraison.	
SOUSCRIPTION.	....	....	36^{lt}	″^s
1.ere...	.....2......	....	22	″
2.e....	.....1 ½......	....	16	10
3.e....	.....1 ½.....	& 1.er Volume de Planches, Arts & Métiers.	40	10
4.e....	.....2......	....	22	″
5.e....	.....2......	....	22	″
6.e....	.....1......	& 2.e Volume de Planches, Arts & Métiers.	35	″
7.e....	.....2......	....	22	″
8.e....	.....1 ½....	....	16	10
9.e....	.....1 ½....	& 3.e Volume de Planches, Arts & Métiers.	40	10
10.e....	.....2......	....	22	″
11.e....	.....2......	....	22	″
12.e....	.....1......	& 4.e Volume de Planches, Arts & Métiers.	35	″
13.e....	.....2......	....	22	″
14.e....	.....2......	....	22	″
15.e....	.....2......	....	22	″.
16.e....	.....2......	....	22	″
17.e....	.....″ ½....	& 5.e Volume de Planches, Arts & Métiers.	35	″
18.e....	.....2......	....	22	″
19.e....	.....2......	....	22	″
20.e....	.....2......	....	22	″
21.e....	.....1......	& 6.e Volume de Planches, Arts & Métiers.	35	″
22.e....	.....2......	....	22	″
23.e....	.....2......	....	22	″
24.e....	.....2......	& le 1.er Volume de l'Atlas..............	22	″
25.e....	.....2......	....	22	″
26.e....	.....2......	....	22	″
27.e....	.....2......	....	22	″
28.e....	.....2......	& la 1.ere Livraiſon des Planches d'Hiſtoire Natur.	22	″
29.^e....	.....2......	....	21	″
30.e....	.....1 ½....	& le 2.e Volume de l'Atlas...........	0	″
Total des Volumes de la Souſcription..........	.....53......	Total des paiemens faits par les Souſcripteurs.	751	″

(*N. B.*) Sur cette ſomme de 751 liv. il faut diminuer celle de 79 liv. pour objets fournis dans les trente premières Livraiſons, & qui n'ont point été portés dans la dépenſe des Souſcripteurs, ſavoir : les deux Volumes *de l'Atlas; la première Livraiſon des Planches de l'Hiſtoire Naturelle; un Volume excédent dans la trentième Livraiſon.*

L'Atlas & les Planches d'Hiſtoire Naturelle ne ſont point partie de la Souſcription de l'Encyclopédie; on a été parfaitement libre de les prendre.

Voyez, pour plus de détails, les pages 24 & 27 du grand Mémoire que j'ai publié ſur l'Encyclopédie, à la tête du Tome troiſième des Mathématiques, qui a paru avec la trentième Livraiſon.

Le Total des paiemens faits par les Souſcripteurs, monte à.......................... 751^{lt}.

Otant donc.. 79

Il reſte pour total du paiement réel fait pour les objets de la *Souſcription* par les Souſcripteurs à 672 liv. & ceux à 751 liv.. 672^{lt}

DEUXIEME ÉTAT des paiemens faits par les Souscripteurs jusques & compris la 44.ᵉ Livraison.

ORDRE numérique des Livraisons.	NOMBRE des Volumes de Discours.	NOMBRE ET DÉNOMINATION des Volumes de Planches.	PRIX de chaque Livraison.	
Paiement des 30 premières Livraisons........	....	....	672ᵗᵗ	″ˢ
DEUXIEME SOUSCRIPTION.	....	....	36	″
31.ᵉ.....	....2.....	....	12	″
32.ᵉ.....	....1.....	& le 7.ᵉ Volume des Planches, Arts & Métiers.	30	″
33.ᵉ.....	....1.....	& la 2.ᵉ Livraison des Planches d'Histoire Naturelle..........	23	″
34.ᵉ.....	....2.....	....	17	″
35.ᵉ.....	....2.....	....	17	″
36.ᵉ.....	....2.....	....	17	o
37.ᵉ.....	....½.....	& la 3.ᵉ Livraison des Planches d'Histoire Naturelle..........	27	12
38.ᵉ.....	....1.....	& la 4.ᵉ Livraison des Planches d'Histoire Naturelle..........	32	″
39.ᵉ.....	....2.....	....	17	″
40.ᵉ.....	....1.....	& la 5.ᵉ Livraison des Planches d'Histoire Naturelle..........	30	6
41.ᵉ.....	....2.....	....	17	″
42.ᵉ.....	....1.....	& le 8.ᵉ Volume des Planches, Arts & Métiers..........	32	10
43.ᵉ.....	....2.....	....	22	″
44.ᵉ.....	....1.....	& la 1.ʳᵉ Livraison des Planches de la Botanique, *ou* la 6.ᵉ Livraison des Planches d'Histoire Naturelle......	29	10
			1031ᵗᵗ	18ˢ

Sur cette somme de 1031 liv. 18 s., il faut ôter le prix des Livraisons de l'Histoire Naturelle, qui ne font point partie de la souscription, savoir :

2.ᵉ Livraison des Planches d'Histoire Naturelle...	17ᵗᵗ	″ˢ	
3.ᵉ ....*idem*....................	24	12	
4.ᵉ ....*idem*....................	21	″	105 8
5.ᵉ ....*idem*....................	21	16	
6.ᵉ Livraison ou la 1.ʳᵉ Livraison de la Botanique....	21	″	

En ôtant donc cette somme de 105ᵗᵗ 8ˢ, il reste pour total du paiement réel fait jusqu'à ce jour, pour les objets des deux Souscriptions, jusques & compris la 44.ᵉ Livraison.............................. 926ᵗᵗ 10ˢ

TABLEAU des Volumes de Discours de Planches qui doivent composer l'Encyclopédie, avec le détail des Dictionnaires & Volumes actuellement complets & à relier.

NOMBRE des DICTIONNAIRES.	TITRE DES DICTIONNAIRES.	NOMBRE des VOLUMES.	DICTIONNAIRES ET VOLUMES COMPLETS A RELIER.	TEMS où ils SERONT FINIS.
1	Mathématiques	3	I, II. Le Dictionnaire des Jeux qui termine le Tome 3 est sous-presse.	1792
2	Physique	2	Sous presse	1792
3	Médecine	8	I. Les Tomes 2, 3, 4, sous-presse.	1793
4	Anatomie humaine & comparée	2	Le premier Volume va paroître	1793
5	Chirurgie	2	I	1792
6	Chimie, Métallurgie, Pharmacie	3	I, Tome 2, sous-presse	1793
7	Agriculture	3	I, Tome 2, sous-presse	1792
8	Bois & Forêts	2	Sous presse	1792
	Histoire Naturelle contenant			
9 à 13	Animaux Quadrupèdes, Cétacées, Quadrupèdes, Ovipares & Serpens, Poissons, Insectes, Vers & Coquilles	9	I, II, III, IV, V	1794
14	Botanique	5	I, II, III	1793
15	Minéraux	1	Sous presse	1793
16	Géographie, Physique	1	Sous presse	1792
17	Géographie & Histoire anciennes	3	I, II	1792
18	Géographie moderne	3	I, II, III	
19	Antiquités, Mythologie	5	I, II	1792
20	Histoire	5	I, II, III, IV	1791
21	Théologie	3	I, II, III.	
22	Philosophie ancienne & moderne	3	Le 1.er demi-Volume vient de paroître; la suite est sous-presse	1793
23 à 25	Métaphysique, Logique, Morale, Education	4	I, II, III	1792
26	Grammaire, Littérature	3	I, II, III	
27	Jurisprudence	8	I, II, III, IV, V, VI, VII, il reste un demi-Volume à publier	1792
28	Police, Municipalité	2	I	1792
29	Finances	3	I, II, III	
30	Œconomie, Politique & Diplomatique	4	I, II, III, IV	
31	Commerce	3	I, II, III	
32	Marine	3	I, II, III	
33	Art Militaire	4	I, II, III; le Tome 4, sous-presse.	1792
34	Artillerie	1	L'Auteur est à Naples & a déja envoyé une partie du Manuscrit	1793
35	l'Ingénieur des Ponts & Chaussées	1		1793
36	Arts Académiques, Manége, Escrime, Danse, Natation	½	Ce demi-Volume se reliera avec le Tome IV de l'Art Militaire	
37	Vénerie, Chasse, Pêches	1	Sous-presse	1792
38	Beaux-Arts	2	I; la 1.ere partie du Tome 2 vient de paroître	1792

NOMBRE des DICTIONNAIRES.	TITRE DES DICTIONNAIRES.	NOMBRE DES VOLUMES.	DICTIONNAIRES ET VOLUMES COMPLETS A RELIER.	TEMS où ils SERONT FINIS.
39	Musique ancienne & moderne...	2	Le 1.er demi-Volume a paru.....	1792
40	Architecture....................	4	I; les Tomes 2 & 3, sous-presse...	1793
41	Arts & Métiers mécaniques.......	8	I, II, III, IV, V, VI, VII.......	1791
42 à 43	Manufactures, Peaux, Cuirs, Teinture, &c....................	3	I, II. (*Nota.*) Le Tome 3.e contenant Peaux & Cuirs ne doit point être relié, il y manque une vingtaine de feuilles...........	1792
44	Vocabulaire.....................	5	....	1793
45	Encyclopediana..................	1	I...............................	
46	Amusemens Mathématiques, Physiques & des Arts............	1	Sous-presse.....................	1791
47	Dictionnaire de l'Assemblée Nationale........................	4	Sous-presse.....................	1792
	Planches des Arts & Métiers mécaniques......................	11	I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII..	1793

Observations sur ce Tableau, & résultat à en tirer.

1.° Quoique la première Colonne ne présente que 47 Dictionnaires, il y en a cependant un plus grand nombre. *Les Mathématiques* forment 2 Dictionnaires; l'*Art Militaire*, les Beaux-Arts de même; dans ce dernier, l'un est de Théorie, l'autre est de Pratique. Le total des Dictionnaires, page 52 *du grand Mémoire* cité ci-dessus, étoit de 51. Si l'on ajoute les nombres 45, 46, 47, il est actuellement de 54.

2.° Ce Tableau, d'un seul coup-d'œil, présente les Dictionnaires actuellement terminés (ce sont ceux où le chiffre romain égale le chiffre arabe), ceux qui le seront cette année. Voici la liste des premiers.

Géographie Moderne..........................	3 Vol.
Théologie....................................	3
Grammaire & Littérature......................	3
Finances.....................................	3
Economie, Politique & Diplomatique...........	4
Commerce.....................................	3
Marine.......................................	3
Art Militaire................................	3
Arts Académiques.............................	1 ½
Manufacture..................................	2
Encyclopediana...............................	1
Dictionnaires qui seront terminés cette année 1791.	
Histoire.....................................	5
Logique, Métaphysique, Morale, Education.....	4
Jurisprudence................................	8
Police, Municipalité.........................	2
Art Militaire................................	4
Vénerie, Chasse, Pêches......................	1
Beaux-Arts...................................	2
Arts & Métiers Mécaniques....................	8
Jeux Mathématiques & Physiques...............	1

Il y aura donc à la fin de cette année vingt-deux Dictionnaires entièrement terminés, formant ensemble soixante-trois Volumes *in-4.°*, & les autres seront à la veille de l'être, à cette époque.

Il ne reste pas aujourd'hui un trentième du Manuscrit de la totalité de l'Encyclopédie à composer, si on en excepte la Médecine. On verra dans ce même Tableau, qu'il ne manque qu'un ou deux Volumes pour terminer tous les Dictionnaires.

Il y a dans cette liste des parties qui sont des Chefs-d'œuvre, comme *la Botanique*, *les Insectes*, *les Vers*, *les Coquilles*. Les matériaux de ces Dictionnaires n'existent que d'une manière infiniment éparse dans des milliers de Volumes, écrits en toutes sortes de Langues. L'Anatomie comparée par M. Vicq-d'Azyr. Les Manufactures, par M. Roland de la Platière, ont coûté trente années de travaux assidus de recherches, de méditations, de Voyages, &c.

Observations à MM. les Souscripteurs, sur les Volumes de l'Encyclopédie qui peuvent être actuellement reliés (ces Volumes sont indiqués par les chiffres *romains* du Tableau ci-dessus.)

Ils doivent recommander très-attentivement aux Relieurs de conserver l'ordre des Tomes de chaque Dictionnaire, savoir : *Jurisprudence*, Tomes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, & de laisser sur le dos de chaque Volume, une place pour indiquer l'ordre des numéros de la totalité des Volumes de l'Ouvrage, de sorte que chaque Tome doit porter deux titres.

Le premier doit être :

Encyclopédie Méthodique,

* Tome 1, 2, 3, 4 à 124 ou 128.

* *C'est cette seconde ligne qu'il faut laisser vuide.*

Le second doit être :

Mathématiques, Tome I.er

Nous ne pouvons indiquer l'ordre des numéros de la seconde ligne, que lorsque le dernier Volume aura paru, ce sont ces seuls numéros qui seront repris dans le Vocabulaire universel. Les seconds ne serviroient qu'à y apporter de la confusion & à multiplier inutilement le nombre des Volumes de ce Vocabulaire.

(N. B.) *Aucune des Livraisons des Planches d'Histoire Naturelle ne doit être actuellement reliée. Ces Volumes ne sont point complets, il y en a où il manque des feuilles de Discours. Nous en avons donné les raisons dans les avis particuliers de chaque Livraison. Lorsque les Planches qui représentent les Animaux seront terminées, & nous espérons qu'elles le seront cette année ; nous indiquerons l'ordre du Discours & des Planches qui doivent composer chaque Volume.*

TABLEAU des Bénéfices réels que chaque Souscripteur aura sur son Encyclopédie, & des moyens de l'assurer.

Les Souscripteurs à 672 liv., formant plus des cinq sixièmes de la première Souscription, c'est le calcul de leurs bénéfices que nous présenterons d'abord. Celui de la seconde Souscription, à 751 liv., est facile à faire, puisqu'il ne s'agit que de retrancher, du bénéfice de la première Souscription, la somme de 79 liv., qui forme toute la différence entre les deux ordres de Souscripteurs.

Les Souscripteurs à 672 liv. ont cru qu'ils payoient chaque volume de Discours *onze francs* ; mais ils sont dans l'erreur à cet égard, parce qu'en leur tenant compte des 79 liv., qui forme la différence de leur Souscription à celle de 751 liv., chaque volume ne leur revient qu'à *neuf liv. dix sous*. En voici la preuve.

7 Volumes de planches à 24 liv. font	168 liv.	
53 Volumes de Discours, à 9 liv. 10 sous, font	503	10
	671	10

La différence n'est que de dix sous sur la totalité du prix de la Souscription. Nous négligerons cette petite différence.

Or, les Volumes à 9 liv. 10 s. ne seront jamais donnés à moins de 13 liv. Le bénéfice sur chacun d'eux est donc de 3 liv. 10 sous ; & 53 fois 3 liv. 10 sous, donnent	185 l.	10 s.
7 Volumes de planches à 30 l. au lieu de 24 liv., donnent	42	
Les bénéfices sur la première Souscription sont de	227	10

L'Ouvrage doit avoir 124 à 128 Volumes de *Discours* ; nous compterons sur ce dernier nombre.

Il restoit donc à publier, à l'époque de la trentième livraison, 75 Volumes, dont 27 à 11 liv. & 48 à 6 liv.

Les 27 Volumes à 11 liv. pour 13 liv., donnent un bénéfice de.	54 liv.	
Les 48 Volumes à 6 liv. pour 13 liv., donnent..............	336	
Les 4 Volumes de planches d'Arts & Métiers, à 30 liv. au lieu de 24 liv., donnent........	24	
Les 2 Volumes de l'Atlas, contenant 140 Cartes, ont coûté aux Souscripteurs 43 liv. 11 sous, ils se vendent 63 liv. Bénéfice.....	20	11 s.
Les 6 Volumes de planches d'Histoire Naturelle, contenant 300 planches chacun; chaque Livraison de 100 planches coûte, avec les Discours qui les précède & la Brochure, 21 liv., se vend 36 liv. Bénéfice................	270	
Les 2 Volumes de planches d'Antiquités coûteront le même prix que les planches d'Histoire Naturelle, & présentent un bénéfice de..................	90	
Le Volume de planches d'Architecture..................	45	
Les Cartes de la Géographie-Physique, l'Atlas général de France, par M. de Cassini, formant environ 200 planches, donneront un bénéfice de..............	30	
D'autre part..............	227	10
Total.........	1097 l.	1 s.

Ce tableau présente donc un bénéfice pour chaque Souscripteur à 672 liv., de 1097 livres 1 sou; & pour les Souscripteurs à 751 liv., de 1018 liv. 1 s.

Pourroit-on citer aucune entreprise de Librairie qui ait offert de plus grands avantages aux Souscripteurs? Pourquoi pourroit-on contester ce bénéfice, puisque cette Encyclopédie est un Ouvrage presqu'entièrement refait à neuf, & terminée, ne doit-elle pas augmenter dans les ventes, comme la première édition, qu'on a vu s'élever jusqu'à 1800 liv., 2000 liv.?

Ce bénéfice sera très-réel, puisque nous ne donnerons jamais les Volumes de Discours, publiés séparément, à moins de 15 liv., & les Volumes de Planches, au prix indiqué ci-dessus. Nous en prenons l'engagement solemnel, & sous toutes les peines de droit.

Les Volumes de planches qui restent à publier, ne doivent donner aucune inquiétude aux Souscripteurs, sur le tems indiqué de la terminaison de l'Encyclopédie; car le texte de ces Volumes ne doit point être repris dans le Vocabulaire universel, non plus que celui des Planches de l'Antiquité. Tous les mots de ce texte ayant été traités en détail dans le Dictionnaire de M. Mongès, il en est de même *des Planches de la Botanique*, de M. le Chevalier de la Mark, & de celles des *Vers & Coquilles*, de M. Brugnières. Les articles du texte de M. l'Abbé Bonnatere seront les seuls qui seront repris dans le Vocabulaire, parce qu'il a ajouté un grand nombre d'espèces à celles décrites dans les Dictionnaires de l'Encyclopédie, qui traitent des Animaux; & ces Planches de M. l'Abbé Bonnatere, seront terminées cette année; il en reste deux Livraisons à publier, qui contiennent la totalité des figures des Animaux.

Les Souscripteurs seront libres, & parfaitement libres de prendre l'*Atlas de M. de Cassini; les Planches d'Antiquité.* Nous ne concevons pas une Encyclopédie sans ces Planches & le plan de ces dernières, comme celles de l'Histoire Naturelle en a été si bien conçue, que le Public aura dans ces deux Volumes de Planches, la représentation d'une immensité d'objets tirés des Ouvrages publiés sur l'*Antiquité*, dont l'aquisition partielle lui coûteroit plus de cinq cent louis; c'est la liaison de ces Ouvrages à l'Encyclopédie; c'est l'espérance que la plus grande partie des Souscripteurs les prendront, qui nous a permis cette combinaison. (Voyez à ce sujet tout ce que nous avons dit sur les Planches d'Histoire Naturelle.) (1)

(1) On peut l'appliquer aux Antiquités & à l'Atlas de M. de Cassini.

MÉMOIRE

POUR M. PANCKOUCKE,

RELATIF AUX JOURNAUX DONT IL EST PROPRIÉTAIRE (1).

M. PANCKOUCKE est inculpé, attaqué dans divers pamphlets; on voudroit lui ravir le seul bien qu'il desire, l'estime & l'amour de ses Concitoyens; c'est à eux que j'adresse ces Observations :

Propriétaire de différens Journaux où l'on n'a pas les mêmes principes, sa position n'étoit qu'embarrassante; elle est devenue de jour en jour plus difficile, & enfin cruelle.

Il l'a déjà déclaré plusieurs fois; est-il juste de le rendre responsable de tout ce qui s'imprime dans les Journaux dont il est propriétaire? S'il existoit des lois sur les délits de la presse, pourroit-il se voir inculpé à un tribunal, y être personnellement traduit?

Dans le régime où nous vivions, & déjà si loin de nous par la foule des événemens, l'Auteur, le Libraire, n'étoient pas même responsables, puisqu'ils étoient sous l'égide de la censure; & si l'on peut citer quelques exemples du contraire, on les a toujours regardés comme des coups d'autorité arbitraire, contre lesquels le Public s'est soulevé. Mais aujourd'hui, que nous n'avons plus de censure que la loi, n'est-ce pas à la loi seule à prononcer? & si les lois, qui doivent avoir pour objet les délits de la presse, ne sont pas faites, il doit donc y avoir une liberté indéfinie pour tous.

Certes, c'est un grand mal que ces délits de la presse; sûrs de l'impunité, l'anarchie ôte à la presse ses plus précieux avantages. Dans le tumulte de toutes les passions, au milieu de leurs excès; qui saura dire à quels signes certains la justice & la vérité doivent être reconnues?

Cependant la liberté indéfinie existe; elle est générale; elle ne peut être modifiée que par les lois. Les vrais amis du bien, les patriotes, pensent que leur interrègne est un grand mal; mais ils pensent aussi que la tyrannie de l'arbitraire, dans quelque parti qu'elle se montre, est encore un mal plus grand.

Ou la France cesseroit d'être libre, ou chaque Auteur, en tout tems, aura le droit d'y faire un Journal, & de n'en répondre qu'aux Tribunaux. Sa pensée est à lui; le Libraire ne peut pas en ordonner à sa volonté. Nous savons que M. Panckoucke a souvent exprimé qu'il auroit desiré que tous les Journaux, dont il est propriétaire, fussent

---

(1) Je me détermine à joindre ici ce Mémoire par plusieurs raisons. Les difficultés contre l'Encyclopédie se multiplient de jour en jour; & j'ai cru remarquer que quelques Souscripteurs, excités sans doute, par des ennemis que la Révolution m'a donnés; & je ne sais par quel motif, me montroient plus d'acharnement que jamais : les obstacles que j'ai à vaincre, & qui tiennent à la nature de cette entreprise, sont bien assez grands, sans que l'on en joigne d'extérieurs, qui ne tendroient qu'à y porter le trouble, à la faire suspendre, & faire perdre aux Souscripteurs leurs avances. Je suis bien convaincu qu'on n'est nullement fondé dans aucune des difficultés qu'on voudroit élever; je crois avoir répondu, dans les trois Mémoires que j'ai publiés, à toutes les objections qu'on a pu faire. Les Souscripteurs que mes réponses n'ont pas satisfaits, doivent, pour leurs propres intérêts, remettre à la fin de l'Encyclopédie les procès dont ils me menacent sans cesse; car enfin, que peuvent-ils espérer du jugement qui pourroit en résulter? Me condamneroit-on à leur donner pour 672 liv. les 128 de Discours, & plus de 20 volumes de planches qui doivent la composer? Voudroit-on m'obliger à reprendre les Exemplaires, & c'est à quoi paroissent se borner quelques Souscripteurs? Mais je leur observe que toutes les Puissances de la terre ne pourroient pas faire exécuter un pareil jugement; & que le lendemain du jour où il auroit été rendu, l'Encyclopédie seroit détruite.

Propriétaire de Journaux, dont les uns passent pour aristocrates, les autres pour démocrates, prétendent-ils me faire un reproche des premiers? Je leur déclare cependant ici par écrit ce que j'ai souvent dit de vive voix : « Je ne suis ni aristocrate, ni démocrate; je suis, je veux » être & mourir citoyen actif de la première Monarchie libre » & représentative; » & par cette déclaration, je crois être parfaitement dans l'esprit de la Constitution & de l'Assemblée Nationale, qui a formellement déclaré le Gouvernement françois Monarchique. Quant à mes opinions personnelles sur divers objets d'utilité publique, qui ont donné lieu à beaucoup de débats & de discussions, je les ai consignés dans plusieurs Mémoires, dont on trouve la liste à la page 3[illegible] de cet écrit; & j'espère qu'on y trouvera dans tous un ardent amour pour la liberté, & sur-tout l'expression de mon respect pour l'Assemblée Nationale, & de la soumission à ses décrets.

écrits avec la plus grande modération, & qu'ils servissent de modèles aux autres. La prudence l'exigeoit de la part des Auteurs ; mais cette prudence a-t-elle pu avoir lieu dans le trouble de toutes les passions, & dans des chocs d'opinions aussi terribles que ceux que nous venons d'éprouver.

Par les lettres anonymes que M. Panckoucke a reçues, les écrits incendiaires imprimés contre lui, les menaces qu'on lui a faites personnellement, il semble qu'on auroit voulu le forcer à confier à d'autres la rédaction de ses Journaux. Il a d'abord observé qu'il n'en avoit pas le droit. Il existe des actes solemnels, entre lui & les Auteurs, antérieurs même à la Révolution : il doit les respecter. Les lois seules, si les Auteurs de ces Journaux sont coupables, pourroient donner droit à la cassation de ces actes.

M. Panckoucke a senti, dès le commencement de la Révolution, la position difficile où alloient le mettre les Journaux & Gazettes dont il étoit chargé. L'Auteur de la Gazette de France (M. Fontanelle) a été menacé dans sa propre maison ; des lettres anonymes, plus effrayantes les unes que les autres, lui ordonnoient de rendre libre cette Gazette ministérielle qui n'appartient point à M. Panckoucke. Qu'a fait ce dernier ? Pour satisfaire le Public, il y a joint un Supplément sous le titre de *Gazettin ;* l'on y traite de l'Assemblée nationale, des nouvelles de France & étrangères qui ne sont pas de nature à entrer dans la Gazette de France. Ce *Gazettin* respire le patriotisme le plus pur.

Le Mercure de France mettoit le Libraire dans une position encore plus embarrassante. Son grand succès étoit une sorte de crime aux yeux de ceux qui alloient devenir ses rivaux. Les moyens les plus vils furent employés pour lui enlever les souscriptions ; on cherchoit à corrompre ses Commis ; on vouloit avoir les noms des Souscripteurs, comme si les noms des Souscripteurs pouvoient les forcer de souscrire à des Journaux qui ne sont pas de leur goût : voyant qu'on n'y pouvoit parvenir, on porta l'indignité jusqu'à offrir aux Souscripteurs de leur donner *gratis*, pendant trois mois, le Journal qu'on leur offroit, s'ils vouloient abandonner le Mercure. Ces efforts, en aigrissant M. Panckoucke, lui firent naître de nouvelles combinaisons. C'est presque toujours l'effet que produit le mal que l'on veut faire à une tête active, & qui a une grande habitude des ressources & des affaires. Non-seulement le Mercure fut sauvé, mais on gagna de nouvelles souscriptions, & dans cette position, M. Panckoucke eut le plaisir d'annoncer au Public & aux Pensionnaires, qu'il paieroit les redevances imposées avant la Révolution. Puisque le sort de M. Panckoucke relativement à ces Journaux, bien loin d'être changé, étoit amélioré, il lui parut de toute justice, dans cette position, de ne point profiter des avantages que lui offroit la Révolution, & qui auroit plongé plus de cent personnes, pensionnaires de ces Journaux, dans le malheur (1).

M. Panckoucke fit plus ; fidèle à ses principes, & ne voulant pas qu'on pût lui attribuer ceux d'aucun des Auteurs des Journaux, puisqu'il n'avoit point le droit d'être leur censeur, ni de les diriger dans leur composition, ni de rompre les actes passés avec eux, il déclara plusieurs fois dans le *Mercure* & le *Moniteur*, qu'il ne pouvoit être responsable ni directement ni indirectement d'aucuns des articles des Journaux dont il étoit chargé, & cette déclaration n'étoit que l'exposition de ce qui doit être dans tout pays où la liberté de la presse est decrétée, *& que l'Auteur étant connu, le Libraire ne peut être responsable.* Il fit plus encore ; voulant balancer, &, pour ainsi dire, effacer le mauvais effet que pourroient produire des principes en opposition avec ceux de la majorité, & se mettre lui-même à l'abri de tout reproche, il engagea les principaux Pensionnaires du Mercure de France, à se charger de sa rédaction. Le civisme & les opinions de plusieurs d'entr'eux sont trop connus, pour qu'on puisse élever le moindre nuage à leur égard. Il étoit naturel d'ailleurs, M. Panckoucke conservant les pensions, que les principaux Pensionnaires devinssent son appui & en répondissent aux yeux du Public. Cette nouvelle combinaison, en soutenant le Mercure, auroit dû mettre le Libraire à l'abri des torts qui n'ont jamais pu le regarder ; mais elle n'a servi qu'à augmenter le déchaînement. C'est à l'époque du renouvellement des souscriptions, époque intéressante pour ceux qui déjà convoitent de partager ses dépouilles, que les clameurs ont été redoublées, & qu'on a cherché à l'entourer de craintes & de frayeurs.

Nous ne pouvons nous empêcher de l'avouer, cette conduite envers un Citoyen estimable, nous a paru très-opposée aux principes de la liberté. Sous tous les rapports nous ne croyons pas qu'on ait la plus légère plainte à élever contre M. Panckoucke. Sacrifier les Journaux & Gazettes dont il étoit chargé, même avant la Révolution, auroit été de sa part un sacrifice en pure perte pour la Patrie ; il eût perdu, sans aucun fruit, 100,000 livres qu'il a mis dans ces Journaux ; les pensions auroient été exposées. Il eût vu vendre à sa porte ces mêmes ouvrages dont il se seroit dépouillé, & qu'importe que le débit s'en fasse rue des Poitevins, ou rue Saint-Jacques, ou quai

(1) Quatre Libraires, dans le dessein d'atténuer l'action que faisoit M. Panckoucke, ont annoncé, dans un Journal, qu'ils offroient de payer les pensions du Mercure ; si les Libraires n'eussent pas gardé l'anonyme, M. P......... leur auroit démontré qu'ils prennoient un engagement indiscret : il eût prouvé au Public que leurs offres étant acceptées, aucune des pensions sur le *Mercure de France* (lequel ne doit point être confondu avec le Journal Politique qui lui est annexe) n'auroit été payée.

des Augustins? Il a donc fait, dans les circonstances délicates où il se trouvoit, les seules combinaisons qui pussent concilier à ses intérêts particuliers, une sorte de bienveillance publique, c'est d'avoir joint à ses Journaux & Gazettes, des Journaux absolument dans le sens de la Révolution : se croiroit-on en droit de le juger, plutôt sur l'un que sur l'autre.

Sa défense dans ce moment-ci, est celle de toute la Librairie & de l'Imprimerie; vouloir que le Libraire réponde des ouvrages qu'il imprime, lorsque l'Auteur est connu, c'est anéantir l'un & l'autre état, c'est établir une nouvelle législation qui n'a jamais eu lieu chez aucun peuple libre, c'est remplacer la confiance par la terreur. Car, qui voudroit traiter avec un Homme-de-lettres, s'il pouvoit se dire, je vais répondre à la Loi, au Public, des pensées de cet Ecrivain, il faut que je sois son censeur, que je lise son manuscrit, que j'en revoie toutes les épreuves, & que l'on ne tire aucune feuille que je n'aie mis ma signature au bas de chaque page : quel est le Libraire qui pourroit se charger de ce travail ? Quel seroit l'Auteur assez vil pour s'y soumettre ? Ne rappelleroit-il pas les *réglemens* de l'ancien régime qui, pendant tant d'années, ont fait de la Librairie & la censure en France, le plus avilissant de tous les états.

D'après ce que nous venons de dire, il est évident qu'il seroit souverainement injuste de vouloir rendre un Libraire responsable des ouvrages qu'il imprime, lorsque l'Auteur est connu, & que M. Panckoucke, dans la position où il s'est trouvé, a fait tout ce que l'honneur & le patriotisme pouvoient exiger de lui.

Comment, d'ailleurs les Libraires auroient-ils pu avoir une règle sûre de conduite dans ces tems de trouble & d'anarchie. Lorsque l'Assemblée Nationale a toléré qu'on étalât & vendît dans le temple même de ses séances, les écrits les plus horribles contre ses Membres, contre ses opérations & les personnes les plus distinguées de l'Etat? Il semble que cette auguste Assemblée, par cette insigne tolérance, ait voulu familiariser le Public avec un genre de liberté inconnue jusqu'à ce jour; mais qui étant enfin modifiée & réglée par la Loi, n'en recevra qu'une restriction bornée, à laquelle on n'eût pu se réduire, si les lois relatives à la liberté de la presse avoient été faites dès le commencement que cette liberté a été decrétée.

Quant aux sentimens particuliers de M. Panckoucke & à son civisme, il les a manifestés dans plusieurs Mémoires, qu'il a publiés dans le *Mercure*, le *Moniteur*, & dont quelques-uns ont été distribués à l'Assemblée nationale, & présentés aux Comités. (1).

Ces ouvrages sont les seuls dont il ait à répondre.

(1) Voici la liste de ces mémoires. *Avis d'un membre du Tiers-Etat sur la réunion des ordres.— Observations à MM. les Electeurs de la ville de Paris. Sur l'article important de la votation par ordre ou par tête.— Sur la contribution patriotique.— Sur les assignats.— Sur un signe métallique, représentatif des assignats.— Sur la suppression des Chambres syndicales.— Sur l'organisation des Journaux & Papiers-nouvelles.— Sur l'état actuel de l'Imprimerie.— Moyen simple & facile de mettre la dépense au niveau de la recette, de rétablir la confiance, de donner un grand cours aux assignats, de couvrir les besoins extraordinaires de 1790 : de faire sur-le-champ reparaître le numéraire, sans mettre aucun nouvel impôt & sans diminuer les capitaux.— Sur les assignats de cinq livres.*



TABLE

Des Objets contenus dans ce troisième Mémoire sur l'Encyclopédie.

(N. B.) *Le premier Mémoire se trouve à la tête du premier Volume des Beaux Arts, qui a paru avec la vingt-septième Livraison; le deuxième, à la tête du troisième Volume des Mathématiques*, (trentième Livraison.)

TABLE

Des Objets contenus dans le premier Mémoire qui se trouve à la tête du premier Volume des Beaux-Arts, (Vingt-septième Livraison.)

TABLE

Des Objets contenus dans le deuxième Mémoire (Trentième Livraison, 3.° Volume des Mathématiques.)

SAURIN, (*Hist. Litt. mod.*) nom porté par des ministres protestants & des hommes de lettres, tous célèbres.

1°. Elie, né en 1639, dans la vallée de Pragelas, ministre de l'église Wallone d'Utrecht, l'avoit été à Embrun, & avoit été obligé de quitter la France, pour avoir refusé de saluer le Viatique en passant. Il a écrit contre Bayle, & sur-tout contre Jurieu, qui écrivoit contre tout le monde, & avoit pour ennemis, les gens même de son parti On a encore d'Elie *Saurin*, un traité de l'*Amour de Dieu*, & un traité de l'*Amour du Prochain*. Mort en 1703.

2°. Jacques *Saurin*, né à Nismes en 1677, célèbre parmi les protestants, par son éloquence, que les gens de sa secte ne trouvoient pas assez animée, parce qu'il ne la dégradoit pas par des injures bannales contre l'église Romaine; il paroît que cette éloquence produisoit de grands effets: la première fois que le célèbre Abbadie put l'entendre, *est-ce un Ange*, s'écria-t-il, *ou un homme qui parle?* On a ses sermons; ses autres ouvrages sont de controverse. Né françois, il vécut expatrié pour sa religion; il fait sur ce sujet, à Louis XIV, dans quelques endroits de ses sermons, des reproches éloquents, justes & nobles, où on sent les regrets d'un citoyen, plus que le ressentiment d'un » ennemi & que le fanatisme d'un sectaire. «Et toi, Prince » redoutable, que j'honorai jadis comme mon Roi, & » que je respecte encore comme le fléau du Seigneur, » tu auras aussi part à mes vœux. Ces Provinces que » tu menaces, mais que le bras de l'éternel sou- » tient; ces climats, que tu peuples de fugitifs, mais » de fugitifs que la charité anime; ces murs qui renfer- » ment mille martyrs que tu as faits, mais que la » foi rend triomphans, retentiront encore de béné- » dictions en ta faveur. Dieu veuille faire tomber le » bandeau fatal qui cache la vérité à ta vue. Dieu » veuille oublier ces fleuves de sang dont tu as cou- » vert la terre, & que ton règne a vu répandre! » Dieu veuille effacer de son livre ces maux que » tu nous a faits, & en récompensant ceux qui les » ont soufferts, pardonner à ceux qui les ont fait » souffrir! Dieu veuille qu'après avoir été pour nous, » pour l'église, le ministre de ses jugements, tu sois » le dispensateur de ses graces & le ministre de ses » miséricordes! ....

» On dira, dit-il ailleurs, on dira un jour à vos » descendans, que l'année mille sept cent neuf, la pa- » tience de Dieu lassée envers l'Europe, enveloppa » dans une même condamnation, l'ami, l'ennemi, » presque toute l'enceinte de cette belle partie du » monde. Ils diront qu'on vit tous les fléaux de Dieu, » de concert, déchaînés pour perdre les peuples: ils » feront parcourir à leurs auditeurs, les vastes pays » du Nord, & montreront le Boristhène teint de sang; » la contagion allant avec rapidité, comme sur les » ailes du vent, d'une ville à une autre ville, d'un » royaume à un autre royaume, d'une province à une » autre province; ravageant dans une semaine tant » de milliers de personnes, tant de milliers dans une » autre. Ils parleront de ces monarchies, l'objet des » prétentions de deux princes; & par les sanglantes » images des exécutions qui y ont été opérées, ils » feront douter si c'étoit le désir de conquérir ces » royaumes, ou le désir de les détruire, qui avoit » armé le bras de ces rivaux.....

Après avoir décrit la bataille de Malplaquet, il ajoute:

« Ils parleront de ce royaume, l'un des plus fer- » tiles de l'Europe, & ils rappelleront cette disette, » en ceci plus cruelle que la famine, qu'elle fait » souvent périr d'une mort plus lente. Ils feront en- » tendre le laboureur hurlant sur les grands chemins. » Ils représenteront *une férocité soudaine, s'emparant » de tous les esprits, les hommes se saisissant des convois » publics, s'arrachant le pain les uns des autres, » ne reconnoissant plus de retenue, plus de bonne foi, » plus de religion* (ce qui est ici en italique est cité d'une lettre pastorale de Fléchier.) *Saurin* ajoute:

» Cependant il subsiste encore cet état, graces à tes » miséricordes infinies, mon Dieu! il subsiste encore » cet état; &, quoiqu'affligé, quoique pressé, » quoique lassé d'une guerre longue, cruelle, il subsiste » avec autant de grandeur & autant de gloire qu'aucun » état de l'univers »!

On peut par ces traits, juger de l'éloquence de Jacques *Saurin*. Il mourut en 1730.

3°. Joseph *Saurin*, de l'Académie des Sciences, né dans la principauté d'Orange en 1659, fils de Pierre *Saurin*, ministre calviniste à Grenoble, fut lui-même ministre à Lure aussi en Dauphiné. Obligé de quitter le Royaume pour sa religion, il se retira d'abord à Genève; delà il passa dans l'état de Berne, qui lui donna une cure considérable dans le bailliage d'Iverdun. Il épousa une demoiselle de l'ancienne & noble famille de Crouzas, dans le pays de Vaud. La persécution, dont aucune religion n'a su se défendre, lui fit perdre sa cure. Les Gomaristes, qui sont les rigoristes de la réforme & les plus intolérans des Calvinistes, faisoient signer un de ces formulaires dont l'objet & l'effet dans tous les pays du monde a toujours été de mettre obstacle au progrès de la raison. Joseph *Saurin*, après avoir quelque temps échappé à cette tyrannie, par des moyens qui sentoient l'artifice & la foiblesse, & dont sa franchise ne put s'accommoder, passa en Hollande,

où il acheva de se dégoûter du Calvinisme ; il écrivit à M. Bossuet, prit ses leçons, céda enfin à ses instructions & à son éloquence, & fit entre les mains de l'illustre prélat, son abjuration le 21 septembre 1690. Il s'agissoit d'en obtenir autant de sa femme, de la tirer de la Suisse & de l'amener en France ; M. *Saurin* eut à essuyer à ce sujet, de violents combats, que M. de Fontenelle, dans son Eloge, peint avec beaucoup d'intérêt ; & M. *Saurin* qui, dans son Mémoire contre Rousseau, les peint avec un intérêt encore plus développé, se rappellant ses déguisemens dangereux, ses entretiens secrets avec sa femme, les reproches qu'il eut à soutenir, les larmes qu'il eut à essuyer, les stratagêmes qu'il eut à employer dans cette négociation de religion, comme s'il eût été question d'une intrigue amoureuse, appelloit cette partie de son Histoire, *le Roman de sa Vie* ; il vainquit enfin, & sa femme le suivit. Dans le choix d'un état à Paris, son goût le força de préférer la géométrie à la jurisprudence. Il eût été géomètre jusques dans le barreau, dit M. de Fontenelle. Il eut des combats à soutenir jusques dans la géométrie, contre M. Rolle, contre M. Huguens ; il défendit avec beaucoup de zèle, les restes du Cartésianisme contre Newton lui-même ; mais l'évènement n'a pas confirmé les espérances & les prédictions de M. de Fontenelle sur le raffermissement prochain de l'univers cartésien, qu'il avoue être violemment ébranlé. L'Académie des Sciences adopta M. *Saurin* en 1707. Cet homme, qui ne s'occupoit que de géométrie, de méchanique, d'horlogerie, fut accusé par Rousseau, d'être l'auteur de ces trop fameux couplets dont Rousseau étoit lui-même accusé par la voix publique, & dont on croit encore qu'il avoit composé au moins une partie. Fontenelle nous paroît juger trop favorablement ces couplets, lorsqu'il dit *que c'étoit un ouvrage digne des trois Furies, si elles ont de l'esprit*. L'esprit ne paroît jamais dans ces couplets, qu'avili & gâté par la grossiéreté. *Voyez* à l'article DANCHET, les justes reproches que faisoit ce bon homme à l'auteur des couplets, de parler sans cesse de Grève & de bourreau. Mais l'opinion publique fut long-temps d'autant plus favorable à ces couplets, relativement au talent, qu'elle lui étoit plus contraire à cause de la méchanceté ; car l'esprit humain fait quelquefois de ces compensations. On voit cependant par le Mémoire même de M. *Saurin*, Mémoire bien fait & intéressant, que beaucoup de gens ne trouvoient guères le goût moins blessé dans ces couplets que la morale. « Ce fonds d'impudence & d'infamie, dit-il, » a tellement blessé quantité d'honnêtes-gens, qu'ils ont » été jusqu'à croire la versification mauvaise, illusion » louable, & dont je puis me vanter moi-même, » puisque la grossiéreté des injures m'a caché d'abord » le mérite des tours, & que j'hésitai quelque temps à » croire que l'ouvrage fût d'un bon poëte ». *Saurin* fut absous, & Rousseau banni par arrêt du 7 avril 1712, pour avoir voulu perdre *Saurin*, en subornant contre lui des témoins.

M. *Saurin* passa en 1731, à la vétérance dans l'Académie. Il mourut le 29 décembre 1723. Il étoit censeur royal & l'un des auteurs du Journal des Savans, sous M. le chancelier de Pont-Chartrain & M. l'abbé Bignon.

4°. Bernard-Joseph *Saurin*, de l'Académie-Françoise, fils du précédent, mort en 1782, auteur des tragédies de *Spartacus* & de *Blanche & Guifcard* ; des comedies de l'*Anglomane*, du *Mariage de Julie*, sur-tout des *Mœurs du Temps*, du drame terrible de *Beverley*, avoit d'abord été destiné à suivre la même carrière que son père. Il s'exerça dans la géométrie, & l'Académie des Sciences avoit déjà les yeux sur lui, lorsqu'il quitta la géométrie pour s'attacher au barreau, qu'il quitta bientôt pour ne s'attacher qu'aux lettres. Il espéra trouver, (dit M. le marquis de Condorcet, son successeur à l'Académie Françoise) non plus de liberté, mais plus de loisir dans la maison « d'un prince, & il vit » bientôt que ce n'étoit pas auprès des princes, que » la nature avoit marqué sa place ». En général, ce n'est guères là qu'est marquée la place des gens de lettres ; mais M. *Saurin* avoit un titre d'exclusion de plus dans une franchise rude & sauvage ; dans des formes quelquefois si dures & si austères, qu'elles éloignoient même de lui des cœurs qui le respectoient, & qui auroient voulu l'aimer. Ce défaut avoit pour contre-poids, une extrême justesse dans l'esprit, une extrême justice dans le cœur : un de ses confrères lui appliquoit cet éloge d'un Troyen, dans Virgile :

Justissimus unus
Qui fuit in Teucris & servantissimus æqui:

Un autre de ses confrères, M. le Duc de Nivernois, qui avoit reçu M. *Saurin* dans l'Académie en 1761, & qui reçut son successeur, dit, en parlant du premier : « une certaine pétulance dans la dispute, donnoit à sa » société quelque chose de piquant sans y rien mêler » de fâcheux : c'étoit de la vivacité, & non pas de » l'orgueil ». La distinction est fine & juste, mais cette vivacité étoit cependant fâcheuse & pour lui et pour les autres ; car elle produisoit l'effet que j'ai dit. Au reste, il eut des amis illustres ; Messieurs de Montesquieu, de Voltaire, Helvétius, Trudaine, Collé, &c. Ses ouvrages lui assûrent un rang distingué dans les lettres. Il a de ces vers qu'on n'oublie point, & qu'on cite souvent ; tel est celui-ci, dans *Blanche & Guiscard* :

Qu'une nuit paroit longue à la douleur qui veille !

Tel est dans le récit du combat de Spartacus sur l'arène, contre un autre Gladiateur, ce bel hémistiche :

Indigné de sa gloire.

Cette tragédie de *Spartacus*, disoit M. de Voltaire, est pleine de vers frappés sur l'enclume du grand Corneille.

Il y a loin du *Spartacus* de Florus & de Racine :

Spartacus, un esclave, un vil gladiateur.

De Stipendiario Thrace, miles, de milite desertor, indè

Lisso, deinde, in honore virium, gladiator, au Spartacus de M. *Saurin*, à ce Spartacus, fils d'Arioviste, élevé dans la grandeur, formé à la vertu, le plus généreux des vainqueurs, le plus respectable des hommes & le vengeur du genre-humain. On a reproché à M. *Saurin* d'avoir fait naître Spartacus de parens illustres; on a prétendu qu'en voulant l'ennoblir, il l'avoit rendu moins grand, & M. *Saurin* lui-même, dans sa préface, ne dédaigne point du tout cette objection. Il paroit en effet, que les droits de l'humanité eussent gagné quelque chose à n'être défendus que par un homme né & nourri dans la condition d'esclave. Un tel homme étoit le véritable vengeur de la nature outragée par l'esclavage.

M. *Saurin* répond que son objet a été de peindre un héros humain & vertueux; qu'il devenoit nécessaire pour la vraisemblance d'un tel caractère, qu'il eût été formé par une éducation supérieure & même opposée à celle d'un Gladiateur; d'ailleurs, M. *Saurin* avoue qu'il a craint le vers de Racine sur Spartacus; qu'il a craint nos préjugés & notre délicatesse. Au reste, ce Spartacus, tel qu'il est, joint par-tout l'éloquence à la grandeur d'ame; & c'est un des plus nobles caractères qu'on ait mis sur la scène. Emilie, fille de Crassus, amante de Spartacus, se montre toujours digne d'un tel amant, en ne manquant jamais à sa patrie ni à son père. Crassus ne pouvoit qu'être effacé par Spartacus; mais il est ce qu'il doit être, il soutient fortement l'orgueil romain, & déploie habilement la politique déjà raffinée de sa nation; bien loin que Crassus soit dégradé, ceux qui le connoissent par l'histoire, le trouveront ennobli. Quant aux Romains, l'auteur les a peints & a dû les peindre tels qu'ils étoient du temps de Spartacus, où ils avoient fort dégénéré des vertus antiques, & où ils se permettoient d'employer le crime & la trahison à l'appui de leurs vastes & ambitieux desseins. Spartacus reproche à Crassus de n'avoir vaincu que par trahison, Crassus répond:

> Au salut des Romains j'ai fait servir un traître;
> Je l'ai dû.

Et Spartacus s'écrie:

> De Pyrrhus que diroit le vainqueur?
> Que diriez-vous, Romains, dont la vieille candeur
> Imprima le respect à la terre étonnée,
> Et fonda sur l'honneur la haute destinée,
> Sous qui Rome aujourd'hui tenant tout abattu,
> Croit pouvoir désormais se passer de vertu?

Avant sa défaite, on lui propose dans la pièce, la dignité de sénateur. Voici sa réponse:

> Du temps des Scipions, j'aurois pu l'accepter;
> Rome étoit digne alors qu'on s'en fit adopter.
> D'un perfide ennemi magnanime rivale.....
> Quel spectacle elle offrit aux yeux de l'univers!....
> Au bord de sa ruine on la vit toujours ferme,
> Au succès d'Annibal marquer enfin leur terme,
> Opposer au vainqueur un courage invaincu,
> Et lasser le malheur à force de vertu;
> Aujourd'hui qu'en son sein les richesses versées,
> Usurpent tout l'éclat des vertus éclipsées,
> Que l'orgueil, l'avarice ont infecté vos cœurs,
> Et que de l'univers, avides oppresseurs,
> Vous en avez conquis les trésors & les vices;
> Que m'offrez-vous, sinon d'être un de vos complices?

Voilà le contraste des mœurs dans Rome vertueuse & dans Rome enrichie, très-bien marqué; & c'est ainsi que Sertorius refuse de reconnoitre Rome dans le séjour qu'habite Sylla.

> Rome! quoi! le séjour de votre potentat,
> Qui n'a que ses fureurs pour maximes d'Etat?
> Je n'appelle plus Rome un enclos de murailles;
> Que ses proscriptions comblent de funérailles;
> Ces murs dont le destin fut autrefois si beau,
> N'en sont que la prison, ou plutôt le tombeau.
> Mais pour revivre ailleurs dans sa première force,
> Avec les faux Romains elle a fait plein divorce;
> Et comme autour de moi j'ai tous ses vrais appuis,
> Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.
>
> *Veiis habitante Camillo,*
> *Illic Roma fuit.*

Beverley est le *Joueur Anglois*, imprimé à Londres en 1753, & qui a eu le plus grand succès sur le Théâtre de Drury-Lane; mais M. *Saurin* a fait à cette pièce, de grands changemens pour l'adapter au Théâtre François.

1°. Il lui a donné de la régularité; il a fixé, autant qu'il a été possible, le lieu de la scène; on ne passe pas à tout moment, comme dans la pièce angloise, de la maison de Beverley dans celle de Stukély, dans celle de Wilson, dans une salle de jeu, &c. Il y a plus de liaison & d'ensemble; la pièce est beaucoup mieux faite.

2°. M. *Saurin* a supprimé certains détails bassement horribles, pour lesquels le goût anglois a peut-être plus d'indulgence que le notre. On ne voit point Stukély préparer avec ses indignes agents, les pièges où ils doivent surprendre la crédulité de Beverley; ces scélérats subalternes, les Bates, les Lewson ne fatiguent plus les yeux du spectateur, à l'indignation duquel il suffit de Stukély. L'épisode de l'assassinat qui doit être commis sur Lewson & imputé à Beverley, a disparu avec les dégoûtantes horreurs qu'il entraine, & qui avoient entr'autres inconvéniens, celui d'être un peu trop étrangères au sujet *du Joueur*.

3°. Les caractères ont tout à la fois & plus de décence, & cependant encore plus d'énergie: Stukély seul est affoibli; mais il falloit qu'il le fût. On a seulement fait grace à ce personnage, des attentats qui mènent au dernier supplice; on lui a laissé sa perfidie & sa funeste adresse; on peut dire même que dans la pièce Françoise, Stukély s'y prend avec plus de finesse pour engager Beverley à jouer.

Stukély est aussi lâche dans la pièce françoise que dans la pièce angloise; mais il l'est sans indécence & avec une sorte de finesse; au lieu que l'auteur anglois s'appesantit sur les détails honteux de cette lâcheté, et que chez lui, Lewson s'avilit presque à force d'avilir Stukély.

Ce Lewson est ennobli par M. *Saurin*, dans la scène de son démêlé avec Beverley, & le monologue de Beverley qui suit, relève encore Lewson, au lieu que ce monologue dans l'auteur anglois, n'est qu'un lieu commun sur les duels.

Le caractère de Mme Beverley conserve, chez M. *Saurin*, sa vertu touchante, sa douceur généreuse.. & il acquiert quelques traits d'élévation dans la scène où elle pénètre Stukély & le démasque.

Il n'étoit pas possible de laisser à l'indigne amour de Stukély pour Mme Beverley, tout ce qu'il a de vil & de criminel. Nos mœurs exigeoient à cet égard, quelque adoucissement. M. *Saurin* a donc supposé que Stukély avoit aimé, sans succès, Mme Beverley avant son mariage.

L'auteur anglois avoit ménagé à Beverley une dernière ressource dans toutes ses pertes, c'étoit la succession d'un oncle riche; on apprend la mort de cet oncle, dans un moment où cette ressource étoit si nécessaire, que Mme Beverley elle même reçoit & annonce cette nouvelle avec joie; petite circonstance qui faisoit tort à son caractère, & que M. *Saurin* a supprimée.

Beverley, dans le *Joueur* anglois, étoit trop constamment dupe, du moins à l'égard de Stukély. Il ne lui échappoit pas un seul trait de défiance contre ce faux ami. M. *Saurin* saisit l'instant où Stukély se rend garant de la fidélité des joueurs qui ont ruiné Beverley, pour mettre dans la bouche de celui-ci, ce mot terrible pour un scélérat tel que Stukély.

Mais toi-même, l'es-tu? (fidèle)

C'est avec beaucoup de raison encore, que M. *Saurin* a retranché un trait de hauteur & de dureté qui échappoit à Beverley contre sa femme, & qui révoltoit. Beverley a tant de torts, & sa femme a sur lui tant d'avantages, qu'il ne doit songer à elle que pour la bénir & pour l'admirer. Il est beau que, dans son désespoir, il ne tourne ses fureurs que contre lui, & qu'il n'oublie pas un seul moment ce qu'il doit à cette femme céleste.

Il est beaucoup parlé du fils du Joueur dans la scène angloise, mais ce fils ne paroît pas. M. *Saurin* a cru ajouter au pathétique du tableau en produisant cet enfant sur la scène.

Il en tire en effet, un parti bien terrible au moment de la catastrophe, dans ce moment où Beverley, qui s'est empoisonné, qui va expirer, voit à ses côtés, son fils qui dort d'un sommeil tranquille, & qui, à son réveil, ne verra plus que des larmes, & n'aura plus que le désespoir à partager. Beverley devenu plus féroce par son attentat sur lui-même, songe que la pitié doit l'engager à être cruel, il veut épargner à cet enfant, peut-être un siècle de malheur, il veut le faire passer du sommeil à la mort. Il lève sur lui le poignard qui échappe de sa main; l'enfant se réveille, s'effraye, demande grace & se précipite dans les bras de sa mère, qui arrive au même instant. Ce spectacle arrache à celle-ci le seul mot de reproche contre son mari, qui lui échappe dans toute la pièce; & ce trait de vigueur, qui paroit la faire sortir de son caractère, mais qui lui est inspiré par l'amour maternel, varie ce caractère sans le démentir.

On a disputé sur la nature du sentiment qu'excitoit ce tableau de l'enfant endormi, près d'être égorgé par son père; on a prétendu que la terreur y étoit poussée jusqu'à l'horreur. Ce seroit peut-être une grande question de savoir jusqu'à quel point l'horreur, quand elle n'a rien de bas ni de dégoûtant, peut être admise au théâtre, & difficilement assigneroit-on les bornes précises où la terreur finit & où l'horreur commence. Tout étant égal entre la tragédie bourgeoise & la tragédie ordinaire, quant aux passions qu'elles ont droit de peindre, & aux mouvements qui en peuvent résulter, nous ne trouvons d'autre différence entre Danaüs & Beverley levant le poignard, l'un sur sa fille, l'autre sur son fils, sinon que les motifs de Beverley sont bien plus excusables que ceux de Danaüs; & cette différence de motifs décide tellement de la situation, que le coup même pourroit être porté, sans qu'on éprouvât d'horreur; c'est ce qui arrive dans le sujet de *Virginie*, où l'on voit avec quelque douceur, l'innocence échapper par la mort, à la violence d'Appius, à la perfidie de Claudius, & où Virginius, au lieu d'exciter l'indignation, comme meurtrier de sa fille, peut exciter l'admiration comme un héros qui arrache une victime à la tyrannie, & qui dérobe son sang à l'infamie. Beverley ne pouvoit pas avoir des motifs aussi nobles que Virginius, mais il en a de bien moins choquants que Danaüs; ses motifs même conviennent à sa situation, c'est la pitié d'un furieux; & cette pitié est conséquente. « Mon fils & moi nous n'avons plus que » la mort pour asyle. J'ai assuré mon repos, assurons » le sien; » & c'est un trait bien dramatique & un bel hommage rendu à la nature, qu'au milieu de ce délire, Beverley ait le courage forcené de s'immoler lui-même, & n'ait pas celui d'immoler son fils.

M. *Saurin* a mieux préparé que l'auteur anglois, le moment de solitude qui fournit à Beverley les moyens de consommer son crime; & quant à ce coup de théâtre où Beverley, par tendresse & par pitié, est prêt à poignarder son fils, il est adroitement amené par une précaution bien naturelle & bien délicate; c'est l'ordre que Mme Beverley, obligée de sortir pour un instant, & pour servir son mari, donne au fidèle Jarvis d'épier le moment du réveil de Berverley pour lui présenter son fils:

A cette chère vue
D'un sentiment si doux un père a l'ame émue!

Le style de cette pièce est facile, naturel, élégant, énergique, ou terrible ou touchant, suivant la situation & le moment.

Si la mort, au lieu d'être un sommeil,
Etoit un éternel..... & funeste réveil!
Et si d'un Dieu vengeur..... il faut que je le prie:
Dieu, dont la clémence infinie.....
Je ne saurois prier..... du désespoir sur moi
La main de fer appesantie
M'entraine..... cependant j'entends avec effroi,
Dans le fond de mon cœur, une voix qui me crie:
Arrête, malheureux; tes jours sont-ils à toi?
O de nos actions incorruptible juge,
Conscience!... mais quoi, sans espoir, sans refuge,
Voir ma femme, mon fils languir dans le besoin!
Auteur de leur misère, en être le témoin!

Ce vers est excellent & d'une précision admirable.

Oh! si l'homme au tombeau s'enfermoit tout entier!
Mais des pleurs des vivans si l'ame encore émue,
Voit ceux qui lui font chers souffrans & malheureux,
Si j'entends vos cris douloureux,
O ma femme, ô mon fils, ô famille éperdue,
L'enfer, l'enfer n'a pas de tourmens plus affreux.

Ces vers sont un modèle du style touchant.

SAUSSAY, (André du) (*Hist. Litt. mod.*) évêque de Toul, est auteur du *Martyrologium Gallicanum*, peu estimé de nos savans critiques agiographes tels que Papebroch & Baillet. On l'appelloit *Plaustrum mendaciorum*. Né vers l'an 1595. Mort à Toul en 1675.

SAUSSAYE, (Charles de la) (*Hist. Litt. mod.*) chanoine d'Orléans, puis de Paris, & curé de St. Jacques-de-la-Boucherie à Paris, né en 1565 à Orléans, mort en 1621, est auteur du livre intitulé: *Annales Ecclesiæ Aurelianensis*. On y trouve un traité: *De veritate translationis corporis sancti Benedicti ex Italiâ ad monasterium Floriacense diœcesis Aurelianensis*. Cette translation des corps de St. Benoit & de Ste. Scholastique sa sœur, a été la matière d'une grande contestation, non-seulement entre les Bénédictins de l'abbaye de Fleury ou de St. Benoit-sur-Loire & ceux du Mont-Cassin, mais en général entre les savans de France & ceux d'Italie. Parmi les Italiens, les uns, tels que Léon d'Ostie & Ange de la Noix, prennent le parti de nier cette translation, que Paul Diacre, dans son Histoire des Lombards, paroit rapporter au règne de Cunibert, qui commence vers l'an 687 ou 688, dure douze ans, & finit avec le septième siècle; les autres avouent que la translation a été faite, mais ils soutiennent que les corps de St. Benoit & de Ste. Scholastique ont été dans la suite reportés au Mont-Cassin, & qu'ils y existent encore. Parmi les François, le P. Le Cointe, dans ses Annales Ecclésiastiques, à l'année 673, & sur-tout D. Mabillon, dans son second Siècle des Actes des Saints de l'ordre de St. Benoit, ont traité à fond cette matière; Baillet en parle aussi au 21 mars de ses Vies des Saints. Baronius, quoiqu'il déclare ne pas vouloir entrer dans une question si épineuse, & quoiqu'il avoue que, si les Italiens ont pour eux des bulles de papes, ce genre de preuves ne manque pas non plus aux François, prononce cependant en faveur du Mont-Cassin; & le P. Pagi, avec une si belle occasion de le contredire, se contente de renvoyer aux auteurs, qui, de part & d'autre, ont traité cette question plus à fond. Fixons-en du moins l'état.

Le monastère du Mont-Cassin avoit été ruiné par les Lombards, vers l'an 580. On prétendoit que St. Benoit, mort en 543 ou 544, avoit vu d'avance cet événement dans une révélation, & le pape St. Grégoire le dit formellement dans ses Dialogues. On rapporte que St. Mommol ou St. Momble, second abbé de Fleury-sur-Loire, lisant un jour cet endroit des Dialogues de St. Grégoire, eut tout-à-coup, comme par inspiration, l'idée d'envoyer au Mont-Cassin, des religieux de sa maison, pour tâcher de recueillir quelques reliques au tombeau de St. Benoit, qui étoit alors abandonné; il chargea de cette commission St. Aigulphe ou St. Ayou, un de ses religieux; celui-ci rapporta en effet, le corps de St. Benoit & celui de Ste. Scholastique. Celui de St. Benoit fut déposé dans l'abbaye de Fleury, qui, par cette raison, a porté depuis le nom de St. Benoit-sur-Loire. Des habitants du Mans, qui avoient accompagné St. Aigulphe dans ce voyage, obtinrent de Mommol la permission de porter au Mans les reliques de Ste. Scholastique. Ce qui peut paroitre assez singulier, c'est que ceux qui affirment cette translation, & ceux qui la nient, s'appuyent également sur le passage de Paul Diacre, que voici:

Circâ hæc tempora, cùm in Castro-Cassino, ubi beatissimi Benedicti sacrum corpus requiescebat, aliquantis jam elapsis annis, vasta solitudo existeret, venientes de Cœnomannicorum vel Aurelianensium regione Franci, dùm apud venerabile corpus pernoctare se simulassent, ejusdem venerabilis patris, pariterque ejus germanæ venerandæ Scholasticæ ossa auferentes, in suam patriam asportaverunt. Ubi singillatim duo monasteria in utriusque honorem, beati Benedicti & sanctæ Scholasticæ constructa sunt. Sed certum est nobis os illud venerabile & omni nectare suavius, & oculos semper cœlestia contuentes, cætera quoque membra, quamvis in cinerem defluxa remansisse.

Comme Paul Diacre, dans ce passage, semble dire deux choses contradictoires; l'une, que le corps de St Benoit a été transporté en France; l'autre, qu'il est resté en Italie; il a fallu l'interpréter, & les deux partis l'ont interprété diversement, selon l'intérêt de la cause qu'ils avoient à défendre. Il étoit d'ailleurs important d'attirer à soi le témoignage de Paul Diacre, parce qu'il est un des plus anciens auteurs qui aient écrit sur ce fait, & que de plus, ayant vécu long-temps religieux au Mont-Cassin, où il est mort, il semble qu'il dépose d'un fait dont il a une connoissance personnelle, lorsqu'il dit: *sed certum est nobis os illud, &c. remansisse.*

Cependant, on ne sait pas bien si Paul Diacre étoit déjà retiré dans le monastère du Mont-Cassin, lorsqu'il écrivoit son Histoire des Lombards.

Léon d'Ostie, Jean de La Noix & les autres Italiens

qui nient la translation, distinguent deux parties dans le récit de Paul Diacre : la première, selon eux, ne fait que rendre compte d'une tradition populaire, reçue alors, & que Paul Diacre ne rapporte, disent-ils, que pour la combattre dans la seconde partie de son récit, où il parle de son chef : *sed certum est nobis, os illud, &c. remansisse.*

Mais, comme il n'y a aucune différence dans la forme entre la première & la seconde partie de ce récit, comme rien n'annonce que dans la première, l'auteur parle d'après les autres, & dans la seconde seulement d'après lui-même ; comme dans l'une & dans l'autre, il a également le ton affirmatif d'un historien sûr de ce qu'il dit, il faut, disent les François, examiner de plus près s'il est vrai qu'il y ait contradiction entre les deux parties de ce récit, & on trouve que Paul Diacre dit seulement que les parties molles & réduites en cendres par laps de temps, *in cinerem defluxa*, sont restées au Mont-Cassin, & que les parties solides, les os, ont été transportés en France. Il n'y a là aucune contradiction. Cette interprétation paroît avoir un grand avantage sur la précédente, en ce qu'elle ne fait point violence au texte pour trouver entre les deux parties d'un seul & même récit, une différence que rien n'annonce.

Au reste, rien de plus incertain que l'époque de cette translation. Baronius la rapporte à l'an 564 ; le pere Le Cointe, à l'an 673 ; d'autres à différentes années : enfin, la chronologie sur cet article se promène & se joue, pour ainsi dire, dans un espace de vingt-sept ans, depuis 653 jusqu'en 680, & plus grand même encore, si c'est au regne du roi Lombard Cunibert qu'il faut rapporter cette translation : le *circa hæc tempora* de Paul Diacre a une très-grande latitude.

SAUTEL, (Pierre-Juste) (*Hist. Litt. mod.*) jésuite dauphinois, poëte latin du dernier siécle. On a dit de lui, qu'en le lisant, *on commençoit par le plaisir, on continuoit par la satiété, on finissoit par le dégoût.* Né à Valence en Dauphiné en 1613. Mort à Tournon en 1662.

SAUVAGE, (Denys) (*Hist. Litt. mod.*) connu aussi sous le nom du sieur Du Parc, historiographe du roi Henri II, a traduit en françois, les histoires de Paul Jove, & donné des éditions de Froissart & de Monstrelet, qui rendent encore nécessaires celles que prépare un écrivain plus instruit & d'une meilleure critique. Il a aussi donné une édition d'une chronique de Flandre, qui s'étendoit depuis l'an 792, jusqu'en 1383, & qu'il a continuée jusqu'en 1435.

SAUVAGES, (François Boissier de) (*Hist. Litt. mod.*) fameux médecin, né à Alais en 1706, de la Société Royale de Londres, des Académies d'Upsal, de Berlin, de Suède, de Toscane, de celle des Curieux de la Nature de Bologne, de celle de Montpellier.. Comme médecin, il sera jugé par les médecins : nous rapporterons seulement ici les titres de ses principaux ouvrages. Ils ont obtenu l'estime & les éloges du public. Sa Nosologie méthodique tient le premier rang parmi ces ouvrages ; elle a été plusieurs fois traduite en françois. Il a traduit lui-même la Statique des végétaux de Halles : il a donné des Elémens de Physiologie, une Pathologie, &c. Mort à Montpellier en 1767.

SAUVAGES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) peuples barbares qui vivent sans loix, sans police, sans religion, & qui n'ont point d'habitation fixe.

Ce mot vient de l'Italien *salvagio*, dérivé de *salvaticus*, *selvaticus* & *silvaticus*, qui signifie la même chose que *silvestris*, agreste, ou qui concerne les bois & les forêts, parce que les *sauvages* habitent ordinairement dans les forêts.

Une grande partie de l'Amérique est peuplée de *sauvages*, la plûpart encore féroces, & qui se nourrissent de chair humaine.

Le P. de Charlevoix a traité fort au long des moeurs & coutumes des *sauvages* du Canada, dans son journal d'un voyage d'Amérique.

En général on appelle *sauvages* tous les peuples indiens qui ne sont point soumis au joug du pays, & qui vivent à part.

Il y a cette différence entre les peuples *sauvages* & les peuples barbares, que les premiers sont de petites nations dispersées qui ne veulent point se réunir, au lieu que les barbares s'unissent souvent, & cela se fait lorsqu'un chef en a soumis d'autres.

La liberté naturelle est le seul objet de la police des *sauvages* ; avec cette liberté, la nature & le climat dominent presque seuls chez eux. Occupés de la chasse ou de la vie pastorale, ils ne se chargent point de pratiques religieuses, & n'adoptent point de religion qui les ordonne.

Il se trouve plusieurs nations *sauvages* en Amérique, à cause des mauvais traitemens qu'elles ont éprouvés, & qu'elles craignent encore des Espagnols. Retirés dans les forêts & dans les montagnes, elles maintiennent leur liberté, & y trouvent des fruits en abondance. Si elles cultivent autour de leurs cabanes un morceau de terre, le mays vient d'abord ; enfin, la chasse & la pêche achèvent de les mettre en état de subsister.

Comme les peuples *sauvages* ne donnent point de cours aux eaux dans les lieux qu'ils habitent, ces lieux sont remplis de marécages où chaque troupe *sauvage* se cantonne, vit, multiplie & forme une petite nation. (*D. J.*)

SAUVAL, (Henri) (*Hist. Litt. mod.*) avocat au parlement de Paris, auteur de l'Histoire des Antiquités de la ville de Paris, continuée & corrigée par un auditeur des Comptes, nommé Rousseau. *Sauval* mourut en 1670.

SAUVEUR, (Joseph) (*Hist. Litt. mod.*) de l'Académie des Sciences, né à la Flèche en Anjou, le 24 mars 1653, fut muet jusqu'à l'âge de sept ans, & n'eut jamais les organes de la parole bien libres ; & la même chose arriva aussi à un de ses fils. Au lieu de

parler, *Sauveur* pensoit & agissoit. Il étoit déja machiniste, & fut, dit M. de Fontenelle, l'ingénieur des autres enfants, comme Cyrus devint le roi de ceux avec qui il vivoit.

Il n'avoit point de mémoire, & ne saisissoit rien qu'avec le secours du jugement; Cicéron & Virgile le touchèrent peu, l'arithmétique de Pelletier du Mans le charma.

Il vint à Paris en 1670. Il connut M. de Cordemoy, qui le fit connoitre à M. Bossuet, par le conseil duquel il abandonna la médecine, à laquelle il s'étoit destiné, par raison plus que par goût, pour se livrer aux mathématiques, vers lesquelles son goût le portoit; il se mit à les enseigner en même temps qu'il les étudioit; il les enseigna au prince Eugène, à tous les jeunes princes, aux enfans de France. Le marquis de Dangeau lui demanda en 1678, le calcul des avantages du Banquier contre les Pontes, ce qui le fit encore plus connoitre à la cour, où il expliqua son calcul au roi & à la reine. On lui demanda ensuite le calcul des autres jeux de hazard.

En 1680, il fut nommé maitre de mathématiques des pages de Mme la Dauphine. Pendant un voyage de Fontainebleau, le maréchal de Bellefonds lui proposa de faire un petit cours d'anatomie pour les courtisans. « On dit que toute la cour alloit l'entendre; » mais je crains, dit M. de Fontenelle, qu'on ne fasse » trop d'honneur à toute la cour ».

En 1681, il alla faire des expériences sur les eaux à Chantilly, avec M. Mariotte. Le grand Condé, qui aimoit tous ceux qui pouvoient l'instruire, le goûta, le distingua, l'appelloit souvent à Chantilly, étoit avec lui en commerce de lettres. *Sauveur* entretenoit un jour ce prince sur quelque objet de science; deux demi-savans, beaux parleurs, trouvant qu'il ne parloit pas assez bien pour entretenir un prince, lui coupèrent la parole; ce qui, dit M. de Fontenelle, n'étoit jamais difficile, & se mirent à expliquer ce que *Sauveur*, selon eux, avoit mal dit. Quand ils eurent fini, le prince leur dit: *Vous avez cru que* Sauveur *ne s'entendoit pas bien, parce qu'il parle avec peine; mais je le suivois & je l'entendois parfaitement. Vous m'avez parlé beaucoup plus éloquemment que lui, mais je ne vous ai pas compris, & peut-être ne vous comprenez-vous pas vous-mêmes.*

En 1686, il fut fait professeur de mathématiques au Collége Royal.

Sauveur s'occupa des fortifications; &, pour joindre la pratique à la spéculation, il alla au siége de Mons en 1691. Il y montoit tous les jours à la tranchée & l'amour de la science étoit devenu en lui un courage guerrier.

Il entra dans l'Académie des Sciences en 1699.

En 1703, M. de Vauban, chargé jusqu'alors d'examiner les ingénieurs sur un art qu'on n'avoit appris que de lui, ayant été fait maréchal de France, proposa M. *Sauveur* pour cet examen, qui ne convenoit plus à sa dignité.

M. *Sauveur* ne faisoit cas que des mathématiques utiles; il attachoit peu de prix aux simples spéculations, même les plus savantes, qu'il savoit cependant pousser très-loin, quand il daignoit le vouloir; il respectoit assez peu ceux qu'il appelloit *les infinitaires*. Ses travaux ordinaires étoient des méthodes abrégées pour les grands calculs; des tables pour la dépense des jets d'eau; les cartes des côtes de France, réduites à la même échelle & orientées de la même façon; l'indication du rapport des poids & des mesures de différens pays; une manière de jauger avec beaucoup de facilité & de précision, toutes sortes de tonneaux; un calendrier universel & perpétuel, qui découvrit la fausseté d'un titre qu'on donnoit pour ancien, & qui fit condamner les faussaires, &c.

L'Académie l'avoit vu très-occupé d'un grand ouvrage, que la mort ne lui a pas permis d'achever; c'étoit son Acoustique. « Il n'avoit, dit M. de Fontenelle, ni voix ni oreille, & ne songeoit plus qu'à » la musique. Il étoit réduit à emprunter la voix ou » l'oreille d'autrui, & il en rendoit en échange, des » démonstrations inconnues aux musiciens. . . . . Une » nouvelle langue de musique, plus commode & plus » étendue, un système des sons, un monocorde singulier, un échomètre, le son fixe, les nœuds des » ondulations ont été les fruits des recherches de M. » *Sauveur*. Il les avoit poussées jusqu'à la musique des » anciens Grecs & Romains, des Arabes, des Turcs » & des Persans; tant il étoit jaloux que rien ne lui » échappât de cette science des sons, dont il s'étoit » fait un empire particulier! »

M. *Sauveur*, dit M. de Fontenelle, n'avoit point de présomption; il disoit que ce qu'un homme peut en mathématiques, un autre le pouvoit aussi. Il mourut le 6 juillet 1716.

SAXE (SAXONS.) (*Hist. Mod.*) Dans les premiers temps de notre Histoire moderne, à la tête des Nations germaniques étoient les Saxons, grande puissance qui s'étendoit vers le nord, du Rhin jusqu'à l'Elbe, & même au-delà vers l'Oder, en s'avançant toujours plus ou moins vers le midi de la Germanie, où ils rencontroient les possessions que les Francs avoient conservées ou plutôt qu'ils avoient conquises; telles que la Franconie, la Thuringe, le Palatinat du Rhin, la Suève ou pays de ces Allemands battus autrefois par Clovis à Tolbiac, puis par Charles Martel, Carloman & Pepin, & soumis aux François sous Charlemagne.

Les Saxons, tributaires des François sous Thierry & ses enfans, avoient toujours profité des divisions des Princes Mérovingiens pour attaquer la France. Soulevés en secret par Childebert, contre Clotaire I., son frère, lorsque celui-ci fut devenu Roi d'Austrasie par la mort de Théodebalde, petit fils de Thierry, ils s'étoient révoltés, tandis que Clotaire étoit occupé loin d'eux. Clotaire les surprend & les taille en pièces, ils se soumettent; Clotaire s'éloigne, ils se soulèvent une seconde fois; Clotaire revient écumant de colère, & jurant qu'il va exterminer cette nation turbulente; les Saxons intimidés font des soumissions si fortes & des offres si avantageuses, que Clotaire consent de

leur pardonner; son armée n'y consent pas, & se révolte, parce qu'on veut l'empêcher de combattre; Clotaire est insulté par ses propres soldats, & forcé de les mener au combat; cette ardeur indocile des François & le désespoir des Saxons changent la fortune; ceux-ci remportent la victoire la plus complete; les François sont réduits à demander & à recevoir la paix, en subissant les mêmes conditions auxquelles les Saxons s'étoient soumis, & qui avoient été rejettées.

Les Saxons accompagnèrent les Lombards à la conquête de l'Italie: à leur retour, ils firent une irruption en Provence, où ils furent battus par le Patrice Mummol, Général du Roi Gontran, & le plus grand homme de guerre de ce temps. Les Saxons alors redevinrent tributaires; Dagobert les affranchit de ce tribut, à condition qu'ils défendroient la frontière contre les autres nations Germaniques, condition qu'ils remplirent mal: loin qu'ils réprimassent les autres, il fallut les réprimer eux-mêmes; battus cinq fois par Charles Martel, & deux fois par Pepin, ils n'étoient rien moins que domptés.

Les Saxons se divisoient en Ostphaliens, qui habitoient sur la rive orientale du Vézer; Westphaliens, placés plus près du Rhin; Angrivariens, situés entre les deux premiers, vers les bords de la mer; Nortelbins, placés au nord de l'Elbe du côté des Danois ou Normands; Trans-Elbins, nom sous lequel on comprenoit indistinctement tous les Saxons placés au-delà de l'Elbe, en s'éloignant davantage du Danemarck & de la Mer.

Les Saxons unis aux Frisons, formoient un état deux fois plus vaste que la France Germanique, & ils eussent aisément repoussé les François jusqu'au-delà du Rhin, s'ils eussent eu comme eux l'avantage d'être réunis sous un seul Chef, au lieu d'être divisés en une multitude de cantons, tous dépendants & difficiles à réunir pour la cause commune, qui élisoient pour la guerre un ou plusieurs Généraux mal obéis, parce que leur pouvoir devoit cesser à la paix. Cette mauvaise constitution de la *Saxe*, jointe à l'ascendant que la France, sous Charlemagne, avoit sur tous les peuples, & que Charlemagne avoit personnellement sur tous les hommes, explique les victoires continuelles que ce Prince ne cessa, pendant trente-trois ans, de remporter sur les Saxons.

Presque aucun des vastes domaines que possédoient autrefois les Saxons, n'a retenu le nom de *Saxe*, excepté, cette foible portion qui porte aujourd'hui le nom de basse *Saxe*, & qui, par une autre singularité, de tous les pays qui portent aujourd'hui ce nom de *Saxe*, est le seul qui ait appartenu aux Saxons. Les Allemands au contraire, qui n'occupoient qu'une petite contrée de la Germanie, & qui n'égaloient pas à beaucoup près la puissance des Saxons, ont eu l'honneur de donner leur nom à la Germanie entière.

Charlemagne, avec toute sa puissance, tenta vainement & de soumettre les Saxons & de les convertir. Toujours vaincus, ils étoient toujours indomptables; il fit mille fois de leur pays un vaste désert, mais les Saxons y reparoissoient toujours en forces & toujours plus animés par leurs pertes. Quand Charlemagne étoit en deçà de l'Elbe, on se révoltoit au-delà; quand il passoit l'Elbe, la révolte étoit sur les bords du Véser. Enfin ce ne fut qu'en 804 que Charlemagne parvint à couper entièrement la racine de ces guerres, par une transplantation générale des Saxons, exécutée sous ses yeux par son armée victorieuse, dont toute la puissance & toute la violence suffisoient à peine pour arracher ces malheureux à une Patrie qu'ils aimoient d'autant plus, qu'ils la regardoient comme le seul véritable asyle de la liberté; les marais situés vers l'embouchure de l'Elbe, leur étoient principalement chers par l'inaccessibilité qui les y avoit défendus si long-temps. La Flandre & le Brabant étoient alors presque entièrement couverts de forêts; dix mille familles Saxonnes y furent transplantées, & furent employées à les défricher; ouvrage doublement utile, & pour rendre ces contrées habitables, & pour dompter les Saxons par le travail.

On prétend cependant que le caractère dominant des Saxons, leur amour pour l'indépendance & pour la liberté, inspirés par eux aux naturels du pays, fut dans la suite le principe de tant de révoltes des Flamands contre leurs Souverains; & c'étoit un proverbe commun, du temps de Philippe-le-Bel & de Philippe de Valois, que Charlemagne, en mêlant les Saxons avec les Flamands, *d'un diable en avoit fait deux*. Eh! Pourquoi vouloir asservir un peuple libre? Pourquoi exterminer ou transplanter un peuple, pour conquérir un désert au-delà duquel on retrouve encore la guerre & la haine!

Louis le débonnaire, si inférieur en tout à Charlemagne, eut pourtant sur lui l'avantage dans sa conduite à l'égard des Saxons. Il jugea que son Père les avoit traités avec trop de rigueur, il adoucit leur sort, il les déchargea d'une grande partie des impôts, il leur permit de vivre selon leurs loix; & ces peuples généreux, pénétrés de reconnoissance, se piquèrent envers lui d'une fidélité inviolable, que toutes les victoires & toute la puissance de Charlemagne n'avoient pu obtenir d'eux. Non, les hommes ne connoissent pas assez le pouvoir de la bienfaisance.

SAXE (Maison de) (*Hist. mod.*) La prétention de la maison de *Saxe*, est de descendre du fameux Vitikind, rival de gloire de Charlemagne, & qui défendit si long-temps contre lui les Saxons ses compatriotes; (*Voyez* l'article VITIKIND ou WITIKIND.) On distingue dans cette maison: 1°. La Succession Chronologique des anciens Electeurs de *Saxe*, dont le premier (Bernard duc d'Angrie) mourut en 988, & le dernier, Albert III, mourut en 1422; & la suite des Electeurs de Saxe que l'on nomme *Saxe moderne*, laquelle commence à Frédéric le Belliqueux, mort le 4 Janvier 1428. Il eut pour fils Fréderic II, dit le *Pacifique*, né en 1412, mort en 1464; & ici commence; 2°. la distinction des deux fameuses branches *Ernestine* & *Albertine*, ayant pour tiges l'une Ernest, l'autre Albert le courageux, tous deux fils de Fréderic le Pacifique.

Ernest

Ernest eut pour fils Frédéric *le Sage*, né le 17 Janvier 1463. Ce fut à lui que les Electeurs déférèrent unanimement la Couronne Impériale en 1519, à la mort de l'Empereur Maximilien I; ce fut lui qui s'en montra le plus digne en la refusant; ce fut lui qui prononça entre ces deux illustres concurrens Charles d'Autriche & François I, & qui détermina les Electeurs en faveur de Charles; il fut un des premiers & des plus respectables Protecteurs de Luther, (*Voyez* l'article LUTHER.) Il mourut le 5 Mai 1525.

Son frère Jean qui lui succèda, & son neveu Jean Frédéric, dit le *Magnanime*, fils de Jean, continuèrent d'être les Chefs du parti Protestant; Jean-Frédéric le fut de la ligue de Smalcalde, formée contre ce même Charles-Quint, qui avoit dû l'empire à la modération de Frédéric le Sage; Charles-Quint écrase le parti Protestant à la bataille de Mulberg, livrée le 14 Avril 1547; il fait prisonnier l'Electeur de Saxe, le prive de son électorat, le fait condamner à mort & le retient en prison; il transporte l'électorat, de la branche Ernestine à la branche Albertine, il le donne au Prince Maurice, petit fils d'Albert le courageux, frère d'Ernest, & tige de la branche Albertine, & fils de Henri le pieux, qui avoit introduit le Luthéranisme dans ses états. Maurice étoit aussi Luthérien; mais, comme malgré l'intérêt de religion, il avoit suivi le parti de l'Empereur, & qu'il avoit été fort utile à ce Prince, il reçut l'électorat pour prix de ses services, & consentit à en dépouiller son cousin. Dans la suite, ce même Maurice, moins sensible au don que l'Empereur lui avoit fait de l'électorat de Saxe, qu'à l'outrage qu'il lui faisoit en retenant prisonnier le Landgrave de Hesse, son beau-père, pris aussi après la bataille de Mulberg, rassembla secrétement les Princes mécontens de l'Empereur, les Luthériens mécontens du réglement provisoire qu'avoit fait l'Empereur, & qui est connu sous le nom de *l'interim*; il traita aussi avec le Roi de France Henri II; l'orage éclata sans s'être annoncé. L'Empereur presque surpris dans *Inspruck*, fut obligé d'en sortir précipitamment aux flambeaux, & en une nuit l'Empereur & le Roi des Romains son frère, se virent chassés de l'Allemagne, sans avoir su seulement qu'ils y eussent des ennemis; le Landgrave de Hesse & l'Electeur de *Saxe* Jean Frédéric furent délivrés; mais ce dernier ne recouvra point son électorat, & Maurice étant mort le 11 juillet 1553, des blessures qu'il avoit reçues dans un combat, l'Electorat passa au frère de Maurice, nommé Auguste, dont la postérité le posède encore aujourd'hui. Jean Frédéric II du nom, Duc de *Saxe Gotha*, fils de ce Jean Frédéric I, dépouillé de son électorat par Charles-Quint, s'attira plus fortement encore que son père, la haine de ce formidable Empereur; il fut mis au ban de l'empire, & Auguste, son cousin, fut chargé de l'exécution de ce décret, à laquelle il avoit intérêt, puisqu'il jouissoit de l'électorat. Aussi, ce décret ne fut que trop bien exécuté; Jean Frédéric II, battu & fait prisonnier, mourut en prison au bout de vingt-huit ans, le 9 mai 1595. La branche Albertine triompha. La branche Ernestine avoit produit une multitude d'autres branches. Nous remarquerons:

Dans celle de *Saxe-Altenbourg*, éteinte en 1672: Frédéric tué à vingt-six ans, au combat d'Hanovre, le 24 octobre 1625.

Dans celle de *Saxe-Weimar*, un autre Frédéric tué sous le commandement du Comte de Mansfeld à un combat de Fleurus, le 19 août 1622.

Et le fameux Bernard, duc de *Saxe-Weimar*, l'ami, le compagnon, le successeur, & le vengeur du Roi de Suède Gustave-Adolphe, dans le commandement de ces armées, qui firent trembler l'empire & la maison d'Autriche. Elève de Gustave, le duc de *Saxe-Weimar*, eut Turenne pour élève.

> Tel se forma Turenne au grand art de la guerre,
> Près d'un autre Saxon la terreur de la terre:
> Quand la Justice & Mars sous un autre Louis,
> Frappoient l'Aigle d'Autriche & relevoient les Lis.
> (*Poem. de Fontenoi.*)

Le héros Saxon mourut le 8 Juillet 1639; à trente cinq ans; le Roi de Suède étoit mort à trente huit.

Dans la branche de *Saxe-Eisenach*; Frédéric-Auguste, mort le 31 septembre 1684, dans sa vingt-unième année, d'une blessure reçue au siège de Bude.

Dans la branche de *Saxe-Gotha*, Jean-Guillaume, mestre de camp & adjudant général dans l'armée de Guillaume III, Roi d'Angleterre, puis Major-général de l'armée Impériale, sous le Prince de Bade, tué au siège de Toulon, le 15 août 1716.

Et Ernest, duc de *Saxe-Hildebourg*, qui se signala aux batailles de Fleurus & de Leuze, où il étoit au service des Etats-généraux.

C'est de la branche Albertine électorale qu'étoient les deux Rois de Pologne, électeurs de *Saxe*, du nom de Frédéric-Auguste, rivaux heureux de Stanislas Leczinski.

Et notre illustre Maréchal-Comte de *Saxe*, étoit fils naturel du premier de ces Rois, & frère du second. Maurice, Comte de *Saxe*, naquit à Dresde le 19 octobre 1696. Il fut l'unique fruit des amours d'Auguste II, Electeur de *Saxe*, qui fut élu Roi de Pologne, l'année suivante (le 27 juin 1697), & d'Aurore, Comtesse de Konigsmarck. On se rappelle le portrait que M. de Voltaire a fait de cette femme célèbre, dans l'histoire de Charles XII, & les vers qu'elle avoit composés à la louange de ce Conquérant.

Ce fut contre ces mêmes François qu'il devoit commander un jour avec tant de gloire, que le Comte de *Saxe* fit ses premières armes en 1708, au siège de Lille. Le Roi de pologne, son père, servoit en qualité de volontaire dans l'armée des alliés: le Comte de *Saxe* n'avoit alors que douze ans. Auguste le confia au Comte de Schullembourg, à ce même général, qui, en 1704, avoit fait devant Charles

XII. cette belle retraite de *Punitz*, réputée une victoire au jugement de Charles XII lui-même.

En 1709, le Comte de *Saxe* se trouva aux sièges de Tournay & de Mons, & à la bataille de Malplaquet.

En 1710, il servit & dans la guerre du Nord & dans celle qui se faisoit en Flandre; au Printemps, il étoit au siège de Riga, sous le Czar-Pierre I; l'Été, il étoit aux sièges de Béthune, de Saint-Venant & d'Aire.

En 1711, il servit en Poméranie sous le Roi son père; au siège de Stralsund, il passa un des bras de l'Oder à la nage, sous le feu des retranchemens des Suédois; trois Officiers & plusieurs cavaliers furent tués à ses côtés. Charmé de sa valeur, le Roi Auguste lui permit de lever un régiment de cavalerie, qu'il mit en état de servir dès la campagne suivante dans le Duché de Brême. Il étoit au siège de Stade; il chargea trois fois à la tête de son régiment, à la bataille de Gadelbush, gagnée par le général Steinbock & les Suédois, contre les Danois & les Saxons.

En 1713, son régiment détruit à Gadelbush, ayant besoin d'être recruté & exercé, la comtesse de Konigsmarck profita de ce repos du comte de *Saxe*, pour lui faire épouser la comtesse de Loben; elle se nommoit Victoire: ce nom décida le comte de *Saxe*, qui avoit peu d'inclination pour le mariage.

Charles XII, étant parti de Turquie le premier octobre 1714, & étant arrivé à Stralsund le 22 novembre, la guerre sembla se ranimer dans le Nord, où elle n'avoit point cessé. En 1715, le comte de *Saxe* se trouvant dans une espèce d'auberge au village de Crachnitz, près de Sandomir en Pologne, accompagné seulement de cinq officiers & de douze valets, y fut surpris par huit cent cavaliers, contre lesquels il se défendit, comme Charles XII s'étoit défendu à Varnitza, contre une armée de Turcs & de Tartares; le comte de *Saxe* fut même plus heureux; quoique blessé d'un coup de feu à la cuisse, il échappa aux ennemis & gagna Sandomir, où il fut en sûreté. L'exemple de Charles XII sembloit consacrer ces témérités brillantes, & l'on vit encore dans la suite, le comte de *Saxe* tenter en Courlande, une défense impossible contre les forces de l'empire Russe & celles de la Pologne.

Cette même année 1715, le comte de *Saxe* se trouva à l'attaque de l'Isle d'Usedom & au siège de Stralsund; cette dernière place étoit défendue par Charles XII en personne; le comte de *Saxe* brûloit de le voir, & il le rencontra en effet dans une sortie.

En 1717, le comte de *Saxe* alla servir en Hongrie sous le Prince Eugène contre les Turcs; il avoit déjà servi sous lui en 1708 & les années suivantes contre les François; il étoit à la bataille de Belgrade. A son retour, le roi Auguste son père lui donna l'ordre de l'aigle blanc.

En 1720 il vint en France, fut présenté à M. le duc d'Orléans, régent du Royaume, qui lui proposa d'entrer au service de France, avec le grade de Maréchal de France, ce qu'il accepta du consentement du roi Auguste. Son mariage, qui n'avoit point été heureux, fut cassé; sa femme, devenue libre, épousa un officier Saxon.

Le comte de *Saxe*, employa le loisir de la paix à étudier la Tactique, les Mathématiques, à méditer, à approfondir les principes de l'art de la guerre.

En 1726, il fut élu duc de Courlande. Nous avons dit qu'il succomba sous les forces réunies de deux grands empires.

La mort du roi Auguste, ayant fait renaître la guerre, le comte de *Saxe* servit au siège de Philisbourg, d'abord sous les ordres de Maréchal de Berwick, ensuite sous ceux du Marquis d'Asfeld, qui fut fait Maréchal de France ainsi que le duc de Noailles, après que le Maréchal de Berwick eût été emporté d'un coup de canon le 12 juin 1734. Le comte de *Saxe* contribua beaucoup à la prise de Philisbourg, & courut plus d'une fois risque de la vie à ce siège. Le roi le nomma Lieutenant-général de ses armées le premier août de cette même année 1734. Le comte de *Saxe* dans un détachement, ayant eu à combattre un parti de Hussards, tua de sa main leur Commandant, dont il avoit reçu à la tête un coup de sabre, qui eût été mortel, si le comte n'avoit porté une calotte de fer. L'année suivante, il servit avec le même zèle & le même succès, jusqu'au moment où une trêve, promptement suivie de la paix, mit fin aux hostilités.

Ce fut en 1738, qu'il composa en France, le livre qu'il intitula *mes rêveries*, & qui ne lui coûta, dit-on, que huit jours de travail; mais dans un autre sens, c'étoit l'ouvrage de sa vie entière, c'étoit le résultat de travaux continuels & des méditations les plus profondes.

Le comte de *Saxe* étant retourné à Dresde en 1739, tomba de cheval dans une chasse à Mauritzbourg & se fracassa le genou; la blessure qu'il avoit reçue à la défense de Crachnitz se rouvrit: ces accidens n'eurent pourtant point de suite fâcheuse. Le temps approchoit où ses grands talents, déployés dans tout leur éclat & toute leur étendue, alloient remplir l'Europe de sa gloire, & rendre la France triomphante; l'Empereur Charles VI mourut le 20 octobre 1740, & la guerre se ralluma: c'est cette fameuse guerre de 1741, où les François ont toujours été victorieux, quand ils ont eu le Maréchal de *Saxe* à leur tête.

Il n'étoit encore que Lieutenant-général au commencement de cette guerre: il alla en 1741 servir en Allemagne & en Bohême, dans l'armée que commandoit l'électeur de Bavière, qui fut depuis l'Empereur Charles VII. Ce fut dans cette campagne (le 28 novembre 1741), qu'il emporta par escalade la ville de Prague, qui avoit été emportée d'assaut à pareil jour en 1631, par son trisaïeul Jean-Georges I, électeur de *Saxe*.

En 1742, le comte de *Saxe* prit aussi Egra en Bohême; après cette expédition il partit pour Dresde, puis pour la Russie où l'appelloient des affaires par-

ticulières ; il sollicitoit la restitution d'une terre située en Livonie, qui lui appartenoit en commun avec le comte de Lewenhaupt son oncle ; elle avoit été confisquée sur eux pendant la régence de la Princesse Anne de Mecklbourg, Duchesse de Brunswick ; l'Impératrice Elisabeth, qui regnoit alors en Russie, accorda au comte de *Saxe* sa demande. Le comte à son retour, alla servir en Bavière, puis en Bohême, sous le Maréchal de Maillebois. Dans une des marches de cette campagne, on vola au comte de *Saxe* sa cassette où il y avoit des effets assez précieux : le cardinal de Fleuri lui fit donner en dédommagement une gratification de dix mille écus ; dans une affaire de détachement du 3 octobre, où le duc d'Ayen & le comte de Noailles se signalèrent, le comte de *Saxe* fut blessé légèrement. Il eut dans cette campagne un corps de troupes considérable sous ses ordres.

En 1743, le Roi accorda au comte de *Saxe*, son agrément pour lever un régiment de cavalerie de mille hommes ; dont moitié dragons & moitié hullans. Le comte de *Saxe*, en l'absence du Maréchal de Broglio, fut un moment chargé de la conduite de l'armée qui revenoit de Bavière, & qui devoit être aux ordres du Maréchal de Noailles, quand elle seroit arrivée sur les bords du Rhin.

L'hiver de 1743 à 1744, on projetta une expédition en Angleterre : le Prince Edouard devoit s'embarquer à Dunkerque, avec une petite armée, composée de onze régimens, dont le commandement fut confié au comte de *Saxe*. Les vents contraires retinrent les François dans le port, & firent manquer l'entreprise ; le comte de *Saxe*, qui s'étoit rendu le premier mars à Dunkerque, revint à Paris, où il fut élevé à la dignité de Maréchal de France, le 26 mars 1744.

De ce moment, toutes les expéditions du Maréchal de *Saxe*, appartiennent si essentiellement à l'histoire générale, elles ont été tellement célébrées par toutes les voix de la rénommée, qu'il suffira de les rappeller ici d'un seul mot.

L'année 1744, nous offre d'abord cette campagne de Courtrai, que les militaires regardent comme le chef-d'œuvre du Maréchal de *Saxe* : la savante & utile inaction à laquelle il condamna ce général, est préférée même à ses expéditions les plus actives & les plus brillantes ; on sait que, par une seule position, habilement choisie, il déconcerta toutes les mesures, & rendit inutile la supériorité des ennemis.

En 1745, le 11 mai, le Maréchal de *Saxe* mourant gagne la bataille de Fontenoi.

C'est là ce fier Saxon, qu'on croit né parmi nous,
Maurice, qui touchant à l'infernale rive
Rappelle pour son Roi son ame fugitive,
Et qui demande à Mars, dont il a la valeur,
De vivre encore un jour & de mourir vainqueur.

La prise de Tournay, de Gand, d'Oudenarde, d'Ostende, de Niewport, &c. ; fut le fruit de cette Victoire.

L'hiver suivant, le Maréchal de *Saxe* prend Bruxelles ; il poursuit ses conquêtes. Louvain, Malines, Anvers, Mons, S. Guillain, Charleroi, Huy, Namur, &c., sont soumis, & cette brillante campagne de 1746, finit par la victoire de Rocoux.

Le Maréchal de *Saxe*, à qui le Roi avoit accordé les honneurs du Louvre, donné Chambord avec des pensions considérables & des lettres de naturalité, est fait Maréchal général des camps & armées du Roi au commencement de 1747.

Les Hollandois sont attaqués : on leur prend l'Ecluse, le Sas de Gand, &c. Le Maréchal de *Saxe* gagne la bataille de Lawffelt sous les yeux du Roi, comme il avoit gagné celle de Fontenoi ; Berg-op-zoom est pris, le Maréchal de *Saxe* est nommé gouverneur des pays-bas qu'il avoit conquis ; le brevet est du 12 janvier 1748 ; cette année fut la derniere de la guerre. La prise de Maestricht amena une suspension d'armes, qui fut suivie de la paix ; & deux ans après, le Héros auquel on devoit tous ces succès, n'étoit plus : il mourut à Chambord le 30 novembre 1750. Il étoit, ainsi que le Roi Auguste son père, d'une force de corps surprenante.

On connoit deux histoires du Maréchal de *Saxe* ; l'une a paru en 1754, l'autre en 1773, & il s'est fait de celle-ci une seconde édition en 1775. Cette nouvelle histoire, bien supérieure à la première, est de feu M. le Baron d'Espagnac, gouverneur de l'hôtel royal des Invalides. « Bien des personnes, dit-il, desireroient » qu'on plaçât le mausolée du Maréchal de *Saxe* » dans l'hôtel royal des Invalides : quelle habitation » plus digne de lui que ce monument immortel des » services militaires ! Quoi de plus intéressant pour » la mémoire de ce grand Capitaine, que de le voir » revivre au milieu de ces anciens vétérans, qu'il » mena si souvent à la victoire, sous les ordres & » en présence du Roi » !

Le baron d'Espagnac avoit servi sept ans sous le Maréchal de *Saxe*, il avoit eu sa confiance, il avoit été aide-major général du corps d'armée que le comte de *Saxe* avoit commandé en 1742, & il avoit fait dans les campagnes postérieures une étude suivie des manœuvres & des expéditions de ce grand général.

SAXI, (Pamphile) (*Hist. Litt. mod.*) poëte latin de Modène au quinzième siècle. Ses poésies ont été publiées à Bresse en 1499.

SAYS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) espèce de prêtres ou de bonzes du royaume de Tonquin, qui passent pour de très-grands fripons, & pour mener une vie oisive & licencieuse aux dépens du peuple, qui ne croiroit point que ses prières pussent être agréables à la divinité, si elles n'étoient présentées par ces fainéants qu'ils payent & qu'ils font subsister pour cela. Ces prêtres sont très-nombreux ; le roi est souvent obligé de les envoyer à la guerre pour en diminuer le nombre, lorsqu'ils deviennent trop à charge à ses

B 2

sujets. Les gens de qualité les méprisent, & offrent eux-mêmes leurs prières & leurs sacrifices. (*A.R.*)

SBIRRE, s. m. nom qu'on donne aux archers en Italie; & sur-tout à Rome où ils font un corps considérable.

SCÆVA, (*Hist. Rom.*) Horace adresse à *Scæva* la dix-septième épître du premier livre:

Quamvis, Scæva, satis per te tibi consulis & scis
Quo tandem pacto deceat Majoribus uti, &c.

Ce surnom de *Scæva* étoit celui de plusieurs familles considérables de Rome, & ne signifioit qu'un gaucher, ainsi que *Scævola*, *Scævinus* & *Lævinus*. L'histoire rapporte les exploits d'un ou de deux *Scæva*, vraiment dignes de mémoire. César faisant la guerre en Espagne, des Espagnols vaincus se retirèrent dans une île assez voisine du continent, mais où César ne put les suivre faute de vaisseaux; il y fit cependant passer quelques soldats sur des bateaux légers construits à la hâte. Les premiers soldats étant débarqués, le commandant alloit chercher les autres pour appuyer ceux-là; mais il fut emporté par le reflux, & les premiers soldats débarqués n'eurent d'autre ressource que de vendre cher leur vie; ils furent tous tués, excepté un seul, c'étoit *P. Scævius* ou *Scæva*: celui-ci, percé de coups, ne pouvant plus résister, se jette à la mer, & repasse à la nage dans le continent. César voyoit du rivage toute cette action, & s'attendoit que ce soldat alloit lui demander le juste prix de son courage. Il fut bien étonné de le voir se jetter à ses pieds, & lui demander pardon d'être revenu sans son bouclier, tant cet homme portoit gravé dans son cœur le respect de la discipline militaire! César, pénétré d'admiration, l'éleva pour toute réponse, au grade de centurion.

Ce *Scæva* seroit-il le même qu'un centurion du même nom, dont il est parlé dans Valère-Maxime & dans Lucain, & qui ayant eu dans un combat près de Dyrrachium en Épire, un œil crevé d'une flèche, & ayant arraché l'œil avec la flèche, ayant d'ailleurs une épaule & une cuisse percées de deux javelots, & ayant reçu cent trente coups, tant d'épée que de traits dans son bouclier, appelle deux des ennemis, comme pour se rendre, & lorsqu'ils se sont approchés, trouve encore assez de forces pour abattre à l'un l'épaule d'un coup de sabre, pour renverser l'autre en le frappant de son bouclier au visage, & pour échapper à tous les deux.

Solvat, ait, pœnas, Scævam quicumque subactum,
Speravit. LUCAIN.

M. Crevier observe que Valère-Maxime l'appelle *M. Cæsius*, & Lucain *Scæva*; il n'y a pas cependant entre ces deux auteurs l'opposition que M. Crevier semble annoncer, puisque Valère-Maxime appelle ce centurion *M. Cæsius Scæva*; mais si le prénom est exact, le *Scæva* de l'Épire ne peut être le même que celui de l'Espagne, qui s'appelloit *Publius* & non *Marcus*.

SCÆVOLA, (*Hist. Rom.*) (*Voyez* MUTIUS.)

SCALDES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) c'est ainsi que les anciens peuples du nord nommoient leurs poëtes. Les vers étoient le seul genre de littérature qui fût cultivé chez eux; c'étoit la seule façon de transmettre à la postérité les hauts faits des rois, les victoires des peuples, & la mythologie des dieux. On rendoit les plus grands honneurs aux *scaldes* ou poëtes, ils étoient souvent de la naissance la plus illustre, & plusieurs souverains se glorifioient de ce titre. Les rois avoient toujours quelques *scaldes* à leur cour, & ces derniers en étoient chéris & honorés; ils leur donnoient place dans les festins parmi les premiers officiers de la couronne, & les chargeoient souvent des commissions les plus importantes. Lorsque ces rois marchoient à quelque expédition, ils se faisoient accompagner des *scaldes*, qui étoient témoins oculaires de leurs exploits, les chantoient sur le champ de bataille, & excitoient les guerriers au combat. Ces poëtes ignoroient la flatterie, & ils ne louoient les rois que sur des faits bien constatés. Un roi de Norwege nommé *Olaüs Trigguesson*, dans un jour de bataille, plaça plusieurs *scaldes* autour de sa personne, en leur disant avec fierté, *vous ne raconterez pas ce que vous aurez entendu, mais ce que vous aurez vu*. Les poësies des *scaldes* étoient les seuls monumens historiques des nations du nord; & c'est chez elles que l'on a puisé tout ce qui nous reste de l'histoire ancienne de ces peuples. *Voyez l'introduction à l'histoire de Danemarck* par M. Mallet. (*A.R.*)

SCALIGER, (Jules-César & Joseph-Juste.) (*Hist. Litt. Mod.*) Pere & fils, tous deux célebres.

Jules-César Scaliger, ou *de l'Escale*, né en 1484 à Vérone, ou dans le territoire, se disoit descendu des anciens seigneurs de l'Escale, princes de Vérone, prétention que beaucoup d'auteurs traitent de chimère ridicule; ce qu'il y a de certain, c'est que lorsqu'en 1528, *Scaliger* obtint en France des lettres de naturalité, il n'y prit point d'autres titres que ceux-ci: *Jules-César de l'Escale de Bordoms, docteur en médecine, natif de la ville de Vérone*.

Il se vantoit d'avoir été militaire, & ne disoit pas qu'il avoit été cordelier; il avoit jusqu'à la prétention d'être un guerrier illustre. Ses prétentions très-vastes aussi aux talens & à l'érudition sont moins contestées; il se distingua par la critique & même par la poesie; mais ses amis exagéroient évidemment, lorsqu'ils disoient qu'il n'y avoit eu ni un plus grand philosophe depuis Aristote, ni un plus grand poëte depuis Virgile, ni un plus grand médecin depuis Hippocrate. Juste-Lipse passe toutes les bornes, lorsqu'après avoir dit que les quatre plus grands hommes qui aient paru dans le monde, sont Homere, Hippocrate, Aristote & Scaliger, il paroît préférer le dernier aux trois autres. Scaliger lui-même donnoit le ton à ses panégyristes, il disoit que les idées de Xénophon & de Massinissa réunies, n'exprimoient

qu'imparfaitement ce qui se trouvoit en lui seul. Cardan & Scioppius au contraire, l'ont trop rabaissé; lui-même il a trop combattu Erasme, mais du moins il s'en est repenti, quoique trop tard, & il a fait une espèce de réparation à la mémoire de ce savant. En général, *Scaliger* fut, comme tous les savans du seizième siècle, trop aigre & trop emporté.

Scaliger avoit vu naître la réforme, & y étoit plutôt favorable que contraire; il attiroit trop les regards dans la petite ville d'Agen, pour n'être pas observé; on crut le trouver en défaut sur le jeûne du carême & sur l'abstinence des viandes; cette irrégularité étoit le signe le plus apparent de la réforme; on recueillit aussi de sa bouche quelques termes peu orthodoxes sur la *transsubstantiation*; l'orage grossissoit, ses amis parvinrent pourtant à le dissiper, & *Scaliger* mourut catholique à Agen en 1558.

Ses trois principaux ouvrages sont *sa Poëtique*, son livre des *Principes de la Langue Latine* & ses *Exercitations contre Cardan*.

Il avoit de l'enthousiasme; il disoit qu'il aimeroit mieux avoir fait les deux odes d'Horace:

Quem tu Melpomene, semel, &c.

Et

Donec gratus eram, tibi, &c.

que d'être roi d'Arragon. Il ne fut ni roi d'Arragon, ni auteur d'aussi beaux morceaux de poësie.

Il eut un grand nombre d'enfans: l'aîné, nommé Constant, & surnommé *le Diable*, fut assassiné en Pologne; Léonard, le second, fut aussi assassiné à Laon en Picardie; le troisième, nommé Sylvio, exerça la profession de son pere, c'est-à-dire, qu'il fut médecin; le quatrième, nommé Joseph-Juste, est le plus célèbre. C'est lui qui par son livre fameux *De emendatione temporum*, a créé la chronologie & frayé la route aux Petaux, aux Usserius, aux Marshams, aux Newtons. Il brilla sous les derniers Valois & sous Henri IV. Calviniste déclaré, il se retira en Hollande, & Henri IV ne fit aucun effort pour le retenir. On lit dans le *Menagiana*, que, lorsqu'appellé par les Hollandois pour être professeur à Leyde, il alla prendre congé de Henri IV, ce prince lui dit: *Eh bien, M. de l'Escale, les Hollandois vous veulent avoir, & vous font une grosse pension? J'en suis bien aise.* Puis, changeant de discours, *est-il vrai*, lui dit-il, *que vous avez été de Paris à Dijon, sans aller à la selle? Joseph-Juste Scaliger* n'étoit pas moins vain que son pere, mais il tournoit principalement sa vanité du côté des succès littéraires; il se glorifioit de parler treize langues, mais cette variété de langues lui fournissoit seulement une plus grande variété d'injures, toutes plus grossières & plus savantes les unes que les autres, à vomir contre ses adversaires. Il ne traitoit guères mieux les saints & les peres de l'église les plus éloignés de son siècle; il appelle Origène un rêveur; Saint-Justin un imbécille; Saint-Jérôme, un ignorant; Rufin un vilain maraud; Saint-Chrysostome, un orgueilleux vilain; Saint-Basile, un superbe; & Saint-Thomas un pédant.

On a de *Scaliger le fils*, outre le livre *de emendatione temporum*, la chronique d'Eusèbe avec des notes, un traité *de Tribus sectis Judæorum*, des poësies, des notes sur les tragédies de Seneque, sur Varron, sur Ausone, sur Pompeius Festus, &c. Le *Scaligerana* a été recueilli des conversations de *Scaliger le fils*, mais n'est point de lui. *Scaliger*, sorti de France, vécut à Leyde, & y mourut après seize ans de séjour, le 21 janvier 1609. Gassendi rapporte que M. de Peiresc étant allé voir à Leyde *Joseph Scaliger*, celui-ci lui témoigna quelque desir d'aller mourir à Agen, pour mêler sa cendre à celle de son père. « Ce desir, lui dit M. de Peiresc, n'entraine-t-il pas celui de mourir comme lui dans la foi de vos ayeux? *Scaliger* ne répondit que par un torrent de larmes.

SCANDERBERG ou SCANDERBEG, (*Hist. des Turcs.*) Georges Castriot, roi d'Albanie, dit *Scanderbeg*, c'est-à-dire, *Alexandre Seigneur*, fut célèbre au quinzième siècle par sa force, sa valeur & ses exploits. Ce fut principalement contre les Turcs & contre deux de leurs plus redoutables empereurs, Amurat II & Mahomet II, qu'il se signala; il fut un véritable héros de roman ou de tragédie, & M. de la Motte en a fait le héros d'un de ses opéras. *Scanderberg* avoit été donné en ôtage par son père à l'empereur Amurat II, avec ses trois freres Reposé, Stanise & Constantin. Le sultan, dit-on, fit périr ces trois derniers par un poison lent: il prit *Scanderberg* en affection; la première marque qu'il lui en donna fut de le faire circoncire, & ensuite de cultiver par l'éducation les heureuses dispositions qu'il trouva en lui. Il le forma pour la guerre, lui donna par degrés divers commandemens, dont *Scanderberg* s'acquitta toujours d'une manière brillante; mais il ne perdoit point de vue le projet de remonter sur le trône de son père, mort en 1432, & de venger ses frères. Amurat l'envoya faire la guerre en Hongrie; c'étoit l'envoyer reconquérir l'Albanie. *Scanderberg* se lia d'intérêt & d'intrigue avec le fameux Huniade Corvin, (*Voyez* HUNIADE.) général des Hongrois, & le plus formidable ennemi des Turcs; il trahit ceux-ci, les livra aux Hongrois, dans une bataille où les Turcs croyoient marcher sous lui à la victoire. Il se saisit d'un secrétaire d'Amurat, le met aux fers, le force d'écrire & de sceller un ordre adressé par Amurat, au gouverneur de Croja, capitale de l'Albanie. Cet ordre étoit de remettre au porteur la ville & la citadelle de Croja; *Scanderberg* fut le porteur. Il avoit eu la précaution de massacrer le secrétaire après lui avoir fait expédier l'ordre, afin qu'il ne pût ni détromper le gouverneur, ni avertir Amurat. Par cette perfidie, qui est une grande extension du *dolus an virtus quis in hoste requirat? Scanderberg* remonta sur le trone d'Albanie en 1443; il étoit né en 1404. Il sut conserver sa conquête. Amurat mit deux fois le siège devant Croja, & fut deux fois obligé de le lever. Mahomet II lui fit onze ans la guerre par ses généraux; ils furent souvent battus, & dans leng-

leurs grands succès, ils ne purent gagner un pouce de terrein; enfin, Mahomet, ce conquérant de la Grèce & de Constantinople, échoua devant l'Albanie; il demanda la paix & l'obtint en 1461. Il avoit aussi deux fois tenté & levé le siége de Croja. (*Voyez* à l'article *Anjou*, page 321 du 1er. volume, ce que *Scanderberg*, à la sollicitation du pape Pie II, fit en Italie, en faveur de la maison d'Arragon, contre le duc de Calabre, fils du roi René de la maison d'Anjou.) *Scanderberg* s'étoit trouvé & s'étoit montré à vingt-deux batailles; il avoit tué, dit-on, de sa main, près de deux mille Turcs, & n'avoit jamais reçu qu'une légère blessure. On dit que Mahomet II, étonné des coups prodigieux qu'il portoit, & des blessures terribles qu'il faisoit, lui envoya demander son cimeterre; ni lui ni ses généraux ne purent en faire usage. *Je lui ai envoyé mon cimeterre*, dit à ce sujet *Scanderberg*, *mais j'ai gardé le bras qui seul peut s'en servir. Scanderberg* mourut en 1467, comblé de gloire, & portant le nom alors le plus illustre de l'Europe & de l'Asie. Après sa mort, l'Albanie rentra sous la domination Turque. Le P. du Poncet, jésuite, a écrit la vie de *Scanderberg*, publiée en 1709.

SCAPULA, (Jean) (*Hist. Litt. mod.*) Il est fâcheux que nous devions à une infidélité l'utile Dictionnaire grec de *Scapula*. Cet homme étoit correcteur d'imprimerie chez Henri Etienne, dans le temps que ce savant faisoit imprimer son *Trésor de la Langue Grecque*; Il en prit ce qu'il y avoit de plus élémentaire & de plus à la portée des étudians; il en forma son *Lexicon*, qui empêcha la vente du grand dictionnaire, & ruina Henri Etienne. Le *Scapula* parut en 1580, & fut imprimé à Leyde par les Elzévirs, en 1652.

SCARRON, (Paul) (*Hist. Litt. mod.*) *Voyez* au sujet de cet article, celui de *Maintenon*, puisqu'enfin ces deux êtres, si parfaitement dissemblables, ont été unis. Il faut avouer que Madame de Maintenon avoit été plus assortie par la nature avec Louis XIV qu'avec Scarron. Ce dernier, bas bouffon, mais homme d'esprit, d'une société aimable, d'une gaité originale, étoit d'une famille de robe distinguée; son bisaïeul est nommé avec honneur dans la Henriade, parmi ces magistrats tyrannisés par les seize, & mis à la bastille, par le maître en fait d'armes Bussy-le-Clerc, en haine de leur courageux attachement à la cause de leurs rois.

Muses, redites-moi ces noms chers à la France,
Consacrez ces héros qu'opprima la licence,
Le vertueux de Thou, Molé, Scarron, Bailleul,
Potier, cet homme juste, & vous, jeune Longueil!

Consacré malgré lui, par ses parens, à l'église, il fut d'abord un ecclésiastique très-mondain. On sait quelle malheureuse partie de plaisir lui fit perdre à 27 ans, *ces jambes*, qui selon lui-même, *avoient bien dansé, ces mains qui avoient su peindre & jouer du luth*, le réduisit à l'état de cul-de-jatte, & rassembla sur lui toutes les infirmités de la nature humaine, sans pouvoir altérer sa gaité, contraste par lequel il a sur-tout étonné. Chanoine du Mans, il passoit le carnaval dans cette ville, & en goûtoit les plaisirs, mieux qu'il ne convenoit à un chanoine. Il imagina de se masquer en sauvage, pour aller au bal, voulant & espérant sans doute n'être pas reconnu. Mais la singularité même de ce déguisement l'ayant fait poursuivre par tous les enfans & tous les polissons, il alla se refugier & se cacher au fond d'un marais; le froid le saisit, son sang fut glacé, ses nerfs flétris & retirés. Pour comble de malheur, des procès où il plaida burlesquement sa cause, parce qu'il falloit qu'il ramenât tout au burlesque, lui enlevèrent sa fortune. Il plaisanta & de sa maladie & de sa pauvreté, s'intitula: *Malade indigne de la reine*, demanda des graces & de l'argent en style burlesque, en obtint quelquefois. Mazarin & Fouquet lui donnèrent des pensions. Il fut un des objets de la curiosité de la reine Christine, lorsqu'elle vint en France. Son caractère avoit en effet quelque chose de philosophique, qui relevoit en lui la bassesse du poète burlesque. Dans sa dernière maladie, il eut un hoquet si violent & si continuel, qu'on craignoit à tout moment qu'il n'expirât. *Si j'en reviens*, dit-il, *je ferai une belle satyre contre le hoquet*. Ses parens, ses domestiques fondoient en larmes autour de son lit, car il étoit très-aimable & très-aimé. *Mes enfans*, leur dit-il, *je ne vous ferai jamais autant pleurer que je vous ai fait rire*. Dans son dernier moment, *je n'aurois jamais cru*, dit-il, *qu'il fût si aisé de se moquer de la mort*. Heureux qui peut alors tenir sans forfanterie un pareil langage. Il mourut en 1660. Il avoit épousé en 1551 la célèbre Françoise d'Aubigné, qui, malgré la différence de leurs humeurs, & le contraste de leur ton & de leurs manières, fut plus heureuse avec lui qu'avec le superbe & auguste monarque qu'elle eut ensuite le triste honneur d'épouser. On connoit quelques-unes des comédies de *Scarron*: *Jodelet maître & valet*, *Dom Japhet d'Arménie*; on les joue au carnaval, & le peuple croit y rire. On connoit son roman comique, & on rit quelquefois très-véritablement à cette lecture. *La Rancune*, est un caractère bien imaginé ou bien peint; *l'Enéide travestie* amuse encore ceux qui ont le goût assez ignoble pour aimer à voir dégrader le genre noble. (*Voy.* à l'article BOILEAU, ce que ce censeur austère disoit au fils de Racine, sur le foible qu'avoit son père pour les plaisanteries de Scarron. Voyez-y aussi le jugement de Boileau sur les comédies de Scarron, jugement prononcé devant madame de Maintenon, & corrigez sur ces notions exactes les étonnantes erreurs qu'on trouve dans les mémoires de Saint-Simon, sur les causes de la mort de Racine.)

SCAURUS, (*Hist. Rom.*) *Voyez* EMILES, EMILIENS.

SCEAU, (*Hist. des usages*) la matière des *sceaux* a été fort différente & toujours arbitraire; on en voit d'or, d'argent, de plomb, de cire, qui est à-présent la plus ordinaire matière des *sceaux* des rois; des souverains & des magistrats. Le pape est le seul qui se serve de plomb. Les Romains n'avoient pas, comme nous, des *sceaux* publics; les empereurs signoient seulement les rescrits par une encre particulière appellée

facrum encaustum, dont leurs sujets ne pouvoient se servir sans encourir la peine du crime de lèse-majesté au second chef. (*D. J.*)

SCEAU, *le grand*, (*Hist. mod. d'Angleterre*) instrument public, gravé & marqué des armes du prince & de l'état, dont l'empreinte faite sur la cire sert à rendre un acte authentique & exécutoire.

On n'a imaginé en Angleterre de mettre des *sceaux* aux chartres qu'au commencement du xj. siecle. Il y a un seigneur & pair du royaume qui est lord *garde des sceaux*. En 1643, le garde des *sceaux* s'étant retiré de la chambre pour aller trouver le roi, & ayant emporté le *grand sceau*, la chambre des communes fit voir à celle des pairs les inconvéniens qui naissoient de la privation du *grand sceau*, dont on ne pouvoit se passer selon les loix, parce que le *grand-sceau* étant la clef du royaume, il devoit toujours être tenu là où étoit le parlement, qui représentoit le royaume pendant qu'il siégeoit. En conséquence de ces représentations, les deux chambres firent un nouveau *grand-sceau*, & le remirent entre les mains des commissaires qu'ils nommerent, pour avoir à cet égard le même pouvoir que le chancelier ou le garde du *grand-sceau*.

Le roi & ses partisans traiterent d'attentat l'action du parlement, & firent valoir les statuts d'Edouard III, qui déclarent coupables de trahison ceux qui contrefont le *grand-sceau*; mais il s'en faut beaucoup que le parlement fût dans le cas du statut, comme seroient de simples particuliers; car le *grand-sceau* n'est pas le *sceau* du roi en particulier, mais le *sceau* du royaume; & le royaume est un corps composé d'un chef, qui en est la tête, & du peuple qui en est les membres. Si le roi a la disposition du *grand-sceau*, ce n'est qu'en qualité du plus noble des membres de ce corps, considéré comme étant uni avec les autres membres & non comme en étant séparé, tout le pouvoir d'exécuter résidant entre ses mains.

Le *grand-sceau* donne aux actes auxquels il est appliqué la vertu d'être inviolables. Si donc, dans le cas d'une guerre ouverte entre le roi & le parlement, le roi pouvoit, par le moyen du *grand-sceau*, communiquer cette vertu à ses actes particuliers, où seroient les bornes de son pouvoir, qui, par la constitution du gouvernement d'Angleterre, est limité par les loix? Il n'auroit qu'à déclarer par un acte scellé du *grand-sceau*, comme Charles I l'avoit déjà fait effectivement, que selon les loix les membres du parlement sont des traitres & des rebelles; & alors la question seroit décidée, par la seule possession du *grand-sceau*, & le roi pourroit s'attribuer un pouvoir sans bornes, par cette même autorité. Mais que feroit-ce si le parlement se trouvoit en possession du *grand-sceau*, & que par un acte semblable, il déclarât le roi traitre & rebelle? L'application du *grand-sceau*, donneroit-elle à cet acte une autorité inviolable?

Il semble donc que le parlement n'avoit pas moins de droit de faire un *grand-sceau* que le roi en auroit eu d'en faire un, si le *sceau commun* s'étoit trouvé entre les mains du parlement, puisque ce n'étoit pas le *sceau* d'aucun des deux en particulier, mais de tous les deux considérés comme étant inséparablement unis ensemble. En un mot, ni le roi, ni le parlement séparément, ne peuvent s'attribuer la disposition du *grand-sceau*, parce que le *grand-sceau* est l'empreinte, la marque de leur autorité unie, & non séparée. (*D. J.*)

SCEPTRE, s. m. (*Histoire ancienne. & mod.*) dans l'origine, le *sceptre* n'étoit qu'une canne ou bâton que les rois & les généraux portoient à la main pour s'appuyer; & c'est ce qu'on appelle en terme de médaille *hasta pura*, une pique ou hallebarde sans fer qu'on voit à la main des divinités ou des rois: c'est le sentiment de Nicod, qui paroît d'autant plus fondé que Justin raconte que le *sceptre* des premiers rois étoit une lance. Cet historien ajoute que dans l'antiquité la plus reculée, les hommes adoroient la haste ou le *sceptre* comme des dieux immortels, & que de son tems encore on mettoit par cette raison un *sceptre* à la main des dieux. Celui de Neptune étoit son trident.

Dans la suite, le *sceptre* devint un ornement royal, & la marque du souverain pouvoir. Dans Homere, les princes grecs ligués contre Troye, portent des *sceptres* d'or. Celui d'Agamemnon, dit-il, ouvrage incomparable de Vulcain qui l'avoit donné au fils de Saturne, passa de Jupiter à Mercure, puis à Pélops, à Atrée, à Thyeste & à Agamemnon: on le conservoit encore du temps de ce poëte, on l'adoroit même; & on lui faisoit tous les jours des sacrifices à Chéronée, où l'on n'en montroit pourtant que le bois, les Phocéens ayant enlevé les lames d'or qui le couvroient.

Le *sceptre* des rois fut donc revêtu d'ornemens de cuivre, d'ivoire, d'argent ou d'or, & de figures symboliques. Tarquin l'ancien le porta le premier à Rome, & les consuls le porterent aussi sous le nom de *scipio*, bâton de commandement. Les empereurs l'ont conservé jusques dans les derniers tems, & les rois le portent dans les grandes cérémonies. Il est surmonté ou distingué par quelques pieces de leur blason. Ainsi celui du roi de France est surmonté d'une fleur de lys double, celui de l'empereur d'un aigle à deux têtes, celui du grand-seigneur, d'un croissant, &c. Phocas est le premier qui ait fait ajouter une croix à son *sceptre*: ses successeurs quitterent même le *sceptre* pour ne plus tenir à la main que des croix de différentes formes & de différentes grandeurs. M. le Gendre dit, le *sceptre* de nos rois de la premiere race étoit un bâton d'or recourbé par le bout en forme de crosse, & aussi haut que le prince qui le portoit. (*A. R.*)

SCHAAF (Charles), (*Hist. Litt. Mod.*) savant allemand, professeur de langues orientales à Leyde, mort en 1729, a donné les ouvrages suivans. *Grammatica Chaldæa & Syriaca: Novum Testamentum Syriacum: Lexicon Syriacum concordantiale: Epitome Grammaticæ Hebraicæ.*

SCHABAN, s. m. (*Hist. mod.*) huitieme mois-

des Arabes hagaréniers & des Turcs; il répond à notre mois d'avril. (*A. R*).

SCHABOL, (Jean-Roger) (*Hist. Litt. Mod.*) diacre du diocèse de Paris, s'occupa toute sa vie du jardinage; on en a de lui *la Théorie*, *la Pratique* & le *Dictionnaire*.

SCHACH ou SCHAH, s. m. (*Hist. Mod.*) en langue persane signifie *roi* ou *seigneur*. Ainsi, dans l'histoire *schah abbas*, & non pas comme l'ont écrit un grand nombre d'auteurs *cha abbas*, & *schah hussein* signifient le *roi Abbas*, le *roi Hussein*. Thamas Koulikan, après s'être emparé du trône de Perse, avoit pris le titre de *schah nadir*. *Padischah* dans la même langue, aussi bien qu'en turc, signifie aussi *empereur* ou *roi*. On croit que le titre de *schach* ou *schah* est une corruption du nom de *schich*, qui veut dire *prophete*. (*A. R.*)

SCHADA-SCHIVAOUN, s. m. (*Idolât. indienne.*) nom que les Indiens donnent à des génies qu'ils croyent chargés de régir le monde. Ils donnent à ces génies des femmes, mais ces femmes ne sont que des attributs personnifiés. La femme de *Schada-Schivaoun* se nomme *Houmani*: c'est elle qui gouverne le ciel & la région des astres. (*D. J.*)

SCHAH, s. m. (*Hist. Mod.*) ce mot signifie *roi* en arabe & en persan. Les rois de Perse prennent toujours ce titre qui est au-dessus de celui de *kan*, en effet *kan* ne signifie qu'un *prince* ou un *gouverneur* de province, comme un *pacha* chez les Turcs. Le sultan des Turcs prend le nom de *Padischah*, qui signifie *empereur*: le roi de France est le seul prince chrétien à qui ils accordent ce titre. Le grand-seigneur s'appelle aussi *schahi alem penah*, empereur, refuge de l'univers. *Voyez* Cantemir, *hist. ottomane*. (*A. R.*)

SCHAMANS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les habitans de Sibérie donnent à des imposteurs, qui chez eux font les fonctions de prêtres, de jongleurs, de sorciers & de médecins. Ces *schamans* prétendent avoir du crédit sur le diable, qu'ils consultent pour savoir l'avenir, pour la guérison des maladies, & pour faire des tours qui paroissent surnaturels à un peuple ignorant & superstitieux: ils se servent pour cela de tambours qu'ils frappent avec force, en dansant & tournant avec une rapidité surprenante; lorsqu'ils se sont aliénés à force de contorsions & de fatigue, ils prétendent que le diable se manifeste à eux quand il est de bonne humeur. Quelquefois la cérémonie finit par feindre de se percer d'un coup de couteau, ce qui redouble l'étonnement & le respect des spectateurs imbécilles. Ces contorsions sont ordinairement précédées du sacrifice d'un chien ou d'un cheval, que l'on mange en buvant force eau-de-vie, & la comédie finit par donner de l'argent au *schaman*, qui ne se pique pas plus de désintéressement que les autres imposteurs de la même espèce. (*A. R.*)

SCHAH ABAS, (*Voyez* Abas.)

SCHARDIUS, (Simon) (*Hist. Litt. mod.*) savant allemand, mort en 1773, auteur d'un recueil des écrivains de l'histoire d'Allemagne.

SCHAT-ZADELER-AGASI, s. m. (*Hist. mod.*) en Turquie c'est l'eunuque noir à qui les enfans du grand-seigneur sont donnés en garde. *Schat* signifie *maître* ou *gardien*. Ricaut, *de l'empire ottoman*. (*A. R.*)

SCHEFFER, ou SCHOEFFER (Pierre) (*Hist. Litt. mod.*) un des inventeurs de l'imprimerie avec Guttemberg & Faust. (*Voyez* ces deux articles.)

Un autre Scheffer (Jean) né à Strasbourg en 1621, mourut en 1679 à Upsal où il enseignoit l'éloquence & la politique. On a de lui un traité *De Militiâ navali Veterum*: *Upsalia Antiqua*: *Laponia*, ouvrage qui a été traduit en françois: *Suecia Litterata*; *De re vehiculari Veterum*.

SCHEGKIUS, (Jacques) (*Hist. Litt. mod.*) philosophe, médecin & théologien allemand, mort en 1587, auteur d'un traité *De animæ principatu* & de quelques ouvrages de controverse. On raconte de lui un trait qui, s'il étoit vrai, annonceroit beaucoup de bizarrerie. Devenu aveugle, & un oculiste lui promettant de lui rendre la vue, il refusa de la recouvrer, *ne voulant pas*, disoit-il, *revoir tant de choses odieuses ou ridicules*. Il y a une grande apparence que n'ayant nulle foi aux promesses de l'oculiste, il refusa seulement de subir des opérations douloureuses dont il n'attendoit aucun fruit, & ce refus ainsi motivé, est encore étonnant, quand il s'agit de la vue.

SCHEIK, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Turcs donnent à leurs prélats dans la religion mahométane. Les *scheiks* se distinguent des autres musulmans par un turban verd. Le mufti est qualifié de *scheik-ulismani*, ce qui signifie *prelat des élus*. Il y a des *scheiks* à qui on donne le nom de *scherif*, c'est-à-dire, de *saint*; ce titre se donne sur-tout aux prélats des jamis ou grandes mosquées.

Les *scheicks* sont très respectés du sultan même; ils prétendent être les successeurs légitimes de Mahomet. Les Turcs en reconnoissent sept races. Le chef réside à la Mecque; sa dignité est héréditaire; cependant il doit être confirmé par le sultan. Quand le *scheik* de la Mecque lui écrit, il lui donne le nom de *vekilimuz*, c'est-à-dire, *vicaire du prophète*, & le sien dans l'empire du monde. *Voyez* Cantemir, *Hist. ottoman*. (*A. R.*)

SCHEIK-HALESMAN, s. m. (*terme de relation.*) c'est-à-dire, *le chef de la loi*, c'est le titre qu'on donne au grand iman ou mufti, qui est le pontife de la loi & de la religion musulmane. Toutes les métropoles avoient autrefois des imans qui portoient ce titre; mais on ne l'accorde aujourd'hui qu'à celui de Constantinople. (*D. J.*)

SCHEIKISTUM, s. m. (*terme de relation*) doyen du clergé mahométan en Perse. Le *scheikistum* est celui que l'on consulte pour l'explication de l'alcoran.

SCHEINER, (Christophe) (*Hist. Litt. mod.*) jésuite; c'est entre lui & Galilée que se partage la gloire de la découverte des taches du soleil. On dit que

que quand *Scheiner* fit part de sa découverte à son provincial, le père Théodore Busée, celui-ci lui dit avec dérision: *Allez, jeune homme, j'ai lu trois fois Aristote, & je puis bien vous répondre qu'il n'y est pas question de taches dans le soleil. Scheiner* fut obligé de faire publier sa découverte par Marc Velser, sénateur d'Ausbourg, son ami, qui eut soin de ne le pas nommer, de peur de lui faire une affaire avec son provincial. Le P. *Scheiner*, né allemand, mourut à Nice en 1650.

SCHEMKAL, s. m. (*terme de Relation*) autrement *thamkal* ou *kamkal*; nom que les Tartares circassés donnent à leur prince ou kan: cette dignité n'est point héréditaire, mais élective; & l'élection se fait par le moyen d'une pomme que le chef de la loi jette au milieu d'un cercle composé de tous les murses de la nation. Il fait si bien jetter cette pomme, qu'il la fait tomber le plus près de celui qu'il veut favoriser de cette dignité; aussi les autres murses ses concurrents n'obéissent à ce *schemkal* qu'autant qu'il leur plait. (*D. J.*)

SCHÉRIF, s. m. (*Hist. mod.*) titre que les Mahométans donnent à un prince arabe, qui est souverain de la Mecque, & sous la dépendance du sultan, qui lui laisse une ombre d'autorité. Ce titre, en arabe, signifie *noble*, élevé par sa naissance & sa dignité; on le donne sur-tout aux descendants de Mahomet, par sa fille Fatime & son gendre Ali. Les *schérifs* s'appellent aussi *emir* & *seid*, c'est-à-dire, *prince* & *seigneur*, ils portent un turban verd pour se distinguer; il y a eu plusieurs dynasties de *schérifs* en Afrique; la race des princes qui occupe le trône de Maroc & de Fez, porte le titre de *schérif. Voyez* d'Herbelot, *Biblioth. orient.* (*A. R.*)

SCHEUCHZER, (Jean-Jacques) (*Hist. Litt. mod.*) professeur de mathématiques & de physique Zurich sa patrie; né en 1672, mort en 1733. On a lui *La Physique sacrée*, ou *Histoire naturelle de la Bible*, composée en allemand, traduite en latin & en françois; *Itinera Alpina*; *Piscium querela*; *herbarium Diluvianum.*

Jean-Gaspard *Scheuchzer* son fils, a traduit en anglois l'Histoire du Japon de Kempfer. Mort en 1729, avant son père.

Jean *Scheuchzer*, frère du premier, oncle du second, premier médecin de la république de Zurich, mort en 1738, a laissé un livre intitulé: *Agrostographia, seu graminum, juncorum, &c. Historia*, & quelques autres ouvrages.

SCHIAIS, SCHIAITE *ou* SCHITE, s. m. (*Hist. mod.*) nom de la secte des Mahométans de Perse, ennemis de celle des Sunnis, ou mahométans turcs. Les *Schiais* ont en exécration les premiers successeurs de Mahomet; savoir *Abubeker*, *Omar* & *Osman*, & tiennent qu'ils ont usurpé la succession du prophète, qui étoit due à Ali son neveu & son gendre; & en conséquence, ils prétendent que la véritable succession de Mahomet comprend douze prophètes, dont Ali est le premier, & ils nomment le dernier *Mouhammet-el-Mohadi Sahezaman.* Ils croient que ce dernier iman ou pontife n'est pas mort, & qu'il reviendra au monde. C'est pourquoi ils laissent par testament, des maisons bien garnies & des écuries pleines de chevaux pour son service, quand il paroîtra pour soutenir sa religion. Il y a des rentes pour l'entretien de ces maisons & de ces chevaux. Les *Schiais* se contentent de pratiquer la lettre de la loi, c'est-à-dire, les commandemens contenus dans l'alcoran, au lieu que les Sunnis y ajoutent beaucoup de pratiques de surérogation, & qui ne sont que de simples conseils. D'Herbelot, *Bibliothèq. orient.* (*A. R.*)

SCHILLING, (Diebold) (*Hist. Litt. mod.*) suisse, auteur d'une Histoire en allemand, de la guerre des Suisses contre Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. L'auteur avoit assisté à toutes les batailles & à toutes les expéditions qu'il décrit.

SCHMID, (*Hist. Litt. mod.*) plusieurs savans allemands ont porté ce nom. Erasme *Schmid*, mort le 22 septembre 1637, a donné une édition de Pindare, avec un docte commentaire. Les autres n'ont guère laissé que des ouvrages de théologie.

SCHIRE-WYTE, s. m. (*Hist. mod. & Jurisprud.*) c'étoit une taxe ou imposition annuelle, payée au scherif d'une comté ou province, pour tenir les assises ou les cours des comtes. (*A. R*)

SCHOLARIUS, (George) (*Hist. Litt. mod.*) savant grec, connu aussi sous le nom de Gennade, fut élu patriarche de Constantinople, après la prise de cette ville par les Turcs en 1453. On s'occupoit beaucoup de son temps, du projet de réunir l'église grecque avec l'église latine; il fut d'abord favorable & ensuite contraire à cette réunion. Il abdiqua en 1458, & mourut vers l'an 1460. Ses principaux ouvrages, qui rouloient sur les matières controversées de son temps, se trouvent dans les Conciles du P. Labbe, & dans la Bibliothèque des Pères; l'abbé Renaudot, dans sa *créance de l'Eglise orientale sur la Transsubstantiation*, donne le catalogue de plusieurs ouvrages de *Scholarius.*

SCHOLASTIQUE, (sainte) (*Hist. Ecclés.*) sœur de St. Benoit, morte vers le milieu du sixième siècle. (*Voyez* l'article SAUSSAYE.)

SCHOLASTIQUE, s. m. (*Hist. anc. & mod.*) titre de dignité qui a été en usage dans divers temps pour diverses personnes, & dans un sens différent.

Dès le siècle d'Auguste on donnoit ce nom aux rhéteurs qui s'exerçoient dans leurs écoles à faire des déclamations sur toutes sortes de sujets, afin d'enseigner à leurs disciples l'art de parler; & sous Néron, on l'appliqua à ceux qui étudioient le droit, & se disposoient à la plaidoierie. Delà il passa aux avocats qui plaidoient dans le barreau. Socrate & Eusèbe, qui étoient avocats à Constantinople, ont eu ce titre, aussi bien que le jurisconsulte Harmenopule & plusieurs autres; ce qui montre qu'il étoit alors affecté aux personnes qui se distinguoient dans la science des loix.

Depuis, quand Charlemagne eut conçu le dessein de faire refleurir les études ecclésiastiques, on nomma *scholastiques* les premiers maîtres des écoles où l'on

enseignoit les lettres aux clercs. Quelques-uns cependant ont prétendu que, par ce terme, on n'entendoit que celui qui étoit chargé de leur montrer les langues, les humanités & tout ce qu'on comprend sous le nom de *Belles-Lettres*; mais cette occupation n'étoit pas la seule du *scholastique*. Il devoit encore former les sujets aux hautes sciences, telles que la philosophie & la théologie, ou du moins ces deux fonctions auparavant séparées, furent réunies dans la même personne. Celui qu'on appelloit *scholastique*, se nomma depuis, en certains lieux, *écolâtre* & *théologal*, titres qui subsistent encore aujourd'hui dans la plûpart des cathédrales & autres chapitres de chanoines, quoiqu'il y ait long-temps qu'ils ne remplissent plus les fonctions des anciens *scholastiques*, sur-tout depuis que les universités se sont formées, & qu'on y fait des leçons réglées en tout genre. On peut dire que, depuis le 9me siécle jusqu'au quatorziéme, les auteurs qui ont pris le titre de *scholastiques*, ne l'ont porté que comme une marque de la fonction d'enseigner qu'ils avoient dans les diverses églises auxquelles ils étoient attachés.

L'auteur du Supplément de Moréri a fait une remarque fort juste. C'est que le *scholastique* étoit le chef de l'école, appellé en quelques lieux où il y a université, *le chancelier de l'université*; mais cette remarque ne détruit point ce que nous avons avancé ci-dessus, qu'on a donné ce nom d'*écolâtre* ou de *théologal* en certains lieux, à ceux qu'on appelloit auparavant *scholastiques*; car il est certain qu'il n'y avoit pas des universités par-tout où il y avoit des églises cathédrales, & que dans presque toutes les églises cathédrales il y avoit des écoles & un chef d'études qu'on nommoit *scholastique*, auquel a succédé le théologal ou l'écolâtre. De ce que le théologal n'est plus aujourd'hui ce qu'étoit le *scholastique*, il ne s'ensuit pas que le *scholastique* n'ait pas eu autrefois les mêmes fonctions dans les églises cathédrales; & sous le nom de *clercs* que le *scholastique* devoit instruire, sont compris les chanoines auxquels le théologal est obligé de faire des leçons de theologie.

Genebrard assure que ce nom de *scholastique* étoit chez les Grecs un titre d'office ou de dignité ecclésiastique, semblable à la théologale des Latins, ou au notariat apostolique; & il en apporte pour exemple Zacharie le *scholastique*, qui, sous Justinien, avoit rempli de pareils emplois. Quelquefois on le donnoit par honneur, à des personnages extrêmement distingués par leur savoir; & c'est en ce sens que Walafride Strabon a appellé le poëte Prudence *le scholastique*, c'est-à-dire, *le docteur* de *l'Espagne*. On a même enchéri, en le mettant au superlatif, pour des hommes qu'on regardoit alors comme de sublimes génies: ainsi, l'on a décoré Fortunat & Sedulius de l'epithète de *scholastissimi*. Si l'on en croit Casaubon, Théophraste, disciple d'Aristote, est le premier qui, par le terme de *scholastique* ait désigné des personnages excellens en éloquence ou érudition. Ducange, *Glossar. latinit.* Baillet, *Jugement des sçav.* (*A. R.*)

SCHOMBERG, (*Hist. mod.*) Il y a deux maisons de *Schomberg*; l'une est celle des *Schombergs* de Misnie, ou des comtes de Nanteuil. L'autre étoit établie dans le diocèse de Trèves entre le Rhin & la Moselle. La premiere a donné deux maréchaux de France; la seconde en a donné un.

De la premiere étoit: 1°. Gaspard de *Schomberg*, qui fit l'acquisition du comté de Nanteuil-le-Haudouin. Il étoit protestant, & porta d'abord les armes en faveur de ce parti, au commencement des guerres de religion, sous Charles IX en 1562. Dans la suite il abjura, & servit les Catholiques avec zèle & avec capacité. Il fut naturalisé en 1570. Ce fut lui qui, dans le fameux duel des Mignons en 1577, sous Henri III, servit, avec Ribeyrac, de second à d'Entragues contre Quelus, Maugiron & Livarot; & ce fut pour la premiere fois que les seconds, qui, comme les anciens juges du camp, n'étoient d'abord que témoins & arbitres du combat, voulurent y être acteurs. Mûri par l'âge & par les événements, en 1593, Henri IV le consulta sur sa conversion, & il contribua beaucoup, avec Louis de Revol, secrétaire d'état, & M. de Thou l'historien, à déterminer le roi au parti qu'il prit. En 1594, le roi le fit entrer au conseil des finances. En 1597, Henri IV réunit toute l'autorité de ce conseil dans la seule personne de Sully; « ce qui, dit Sully lui-même, mortifia si fort *Schomberg*, » qu'il aima mieux aller servir au siége d'Amiens, » que de voir les finances soumises à mes ordres. » La même année *Schomberg* fut envoyé avec MM. de Thou, de Vic, de Calignon & de Montglat, à l'assemblée des Protestans, à Châtelleraut, pour leur faire des propositions, d'où résulta l'année suivante l'Edit de Nantes, que *Schomberg* fut chargé de dresser avec le président de Thou, Jeannin & Calignon. Un des articles de cet édit permettoit aux Réformés de convoquer & de tenir toutes sortes d'assemblées, en tel temps, en tel lieu, & toutes les fois qu'ils voudroient, sans la permission du roi, ni des magistrats, d'y admettre les étrangers, sans en donner connoissance aux tribunaux, & d'aller de même aux assemblées qui se tiendroient chez les étrangers. Cet article, que M. de Sully blâme hautement, & qui n'étoit pas approuvé par les protestans modérés, avoit été accordé par les commissaires, qui ne se défendirent qu'en disant que les chefs du parti, tels que Mrs. de Bouillon & de la Trémoille, menaçoient de rompre tout accord & de reprendre les armes, si on leur refusoit cet article. L'article fut cependant réformé. *Schomberg* fut soupçonné, sur-tout dans cette occasion, de tenir toujours à la religion protestante, qu'il paroissoit avoir quittée. Il mourut d'apoplexie le 17 mars 1599, en carrosse, près de la porte St. Antoine, en revenant de Conflans; il avoit depuis long-temps, une difficulté de respirer, qui provenoit, dit-on, de ce que la membrane qui couvre le cœur, étoit devenue chez lui, osseuse du côté gauche du cœur, aussi bien que quelques-unes des autres parties voisines, ce qu'on reconnut à l'ouverture qui fut faite de son corps après sa mort. M. de Thou est beaucoup plus favorable à ce guerrier-ministre, que M. de Sully, qui ne rend pas toujours justice à tout le monde.

2° Henri de *Schomberg* son fils, fut le premier maréchal de France de sa maison. Il reçut le bâton de maréchal au mois de juin 1625. Il avoit été en 1615, ambassadeur extraordinaire en Angleterre. Il fut fait sur-intendant des finances en 1619. En 1621, il fut mis à la tête des affaires avec le cardinal de Retz. En 1623, il fut éloigné de la cour, & le duc de la Vieuville fut fait sur-intendant des finances à sa place. En 1624, il revint à la cour. Mais ce fut sur-tout à la guerre qu'il rendit les plus grands & les plus importans services, & contre les Huguenots, & contre les ennemis étrangers. Il défit les Anglois au combat de l'Isle-de-Ré, le 8 novembre 1627. Il eut grande part à la réduction de la Rochelle en 1628. Il força le pas de Suze, où il fut blessé d'une mousquetade dans les reins, le 6 mars 1629. Il se rendit maître de Pignerol le 22 mars 1630, avec les maréchaux de Créquy & de la Force; il secourut Casal. Il a donné lui-même une relation de cette guerre de Piémont. Ce fut lui qui gagna, le 1er. septembre 1632, la bataille de Castelnaudari, où le duc de Montmorenci fut blessé & pris; il y gagna le gouvernement de Languedoc qu'avoit cet illustre & infortuné Montmorenci. Il n'en jouit pas long-temps. Il mourut d'apopléxie, comme son père, à Bordeaux le 17 novembre 1732.

3°. Charles de *Schomberg*, fils de Henri, fut le second maréchal de France de sa maison, & de plus, il fut duc & pair d'Halluin, par son mariage avec Anne d'Halluin; elle avoit d'abord épousé Henri, comte de Candale, qu'elle avoit fait duc & pair d'Halluin; ce premier mariage ayant été déclaré nul, elle épousa en 1620, Charles de Schomberg, qu'elle fit aussi duc & pair d'Halluin, & il y eut à ce sujet de nouvelles lettres d'érection en cette même année 1620. Le comte de Candale & Charles de *Schomberg* se disputèrent la pairie; la décision, qui peut paroître un peu étrange, fut qu'ils seroient tous deux pairs, & que quand l'un auroit pris sa place au parlement, l'autre seroit obligé de s'abstenir.

Schomberg ne se distingua pas moins que son père par ses exploits guerriers; il fut blessé en 1622, au siége de Sommières en Languedoc, il le fut encore au combat de Rouvroy le 19 juin 1632. Il fut fait maréchal de France le 26 octobre 1637, après une victoire remportée sur les Espagnols, près de Leucate en Roussillon, le 28 septembre précédent; il se signala encore dans d'autres combats en 1639, fit lever le siége de la ville d'Ishes en Catalogne en 1640, il emporta les Villes de Perpignan & de Salses en Roussillon l'an 1642. Il prit d'assaut Tortose en Catalogne l'an 1648. Il avoit été fait, en 1647, colonel général des Suisses & Grisons. Mort le 6 juin 1656.

4°. De cette même maison de *Schomberg*, étoit le cardinal Nicolas de *Schomberg*, dominicain, disciple de Savenarole, nommé cardinal par le pape Paul III, le 20 mai 1535. Clément VII l'avoit envoyé en France où il avoit eu part à la conclusion du traité de Cambrai entre Charles-Quint & François Ier. Il mourut à Rome le 9 septembre 1537. Il étoit né le 23 août 1472.

Nous ignorons si Pierre *Schomberg*, nommé cardinal en 1439, par le pape Eugène IV, & mort en 1469, étoit de cette maison.

De la maison de *Schomberg* d'entre le Rhin & la Moselle, étoient:

1°. Théodoric de *Schomberg*. Ce capitaine servit dans l'armée des Reitres, amenée en France au secours des Protestants en 1568, par le prince Jean-Casimir, fils de l'électeur-palatin. Il fut tué en 1590, à la bataille d'Ivry, au service d'Henri IV. Ce fut à lui que ce prince eut le malheur de dire, la veille, un mot désobligeant, parce que *Schomberg* demandoit de l'argent pour sa troupe, & que Henri n'en avoit pas. Mais Henri avoit une manière de réparer ses torts, supérieure à l'avantage de n'en avoir point eus; le jour de la bataille, il va embrasser *Schomberg*, & lui demander pardon. Ma réponse, lui dit *Schomberg*, pleurant de tendresse & de reconnoissance, sera de mourir pour vous, en regrettant de n'avoir pas mille vies à vous sacrifier. Il tint parole.

2°. Othon-Frédéric de *Schomberg*, tué à la bataille de Leipsick le 7 septembre 1631, au service de l'empereur Ferdinand II.

3°. Le plus célèbre de tous est le maréchal de *Schomberg*, Frédéric-Armand. Il s'attacha d'abord au service des Provinces-Unies, sous le prince d'Orange Frédéric-Henri; puis sous son fils Guillaume: il passa ensuite au service de la France; & en 1661, à celui du Portugal; ce fut lui qui contraignit l'Espagne à faire la paix en 1668, en reconnoissant le droit de la maison de Bragance à la couronne de Portugal: il revint servir la France, & c'étoit toujours l'avoir servie, que d'avoir défendu le Portugal contre l'Espagne. Ce fut encore contre l'Espagne qu'il alla faire la guerre en Catalogne. Il y eut, en 1675, les plus grands succès; & cette année même, le 30 juillet, il fut compris, quoique protestant, dans la promotion des huit maréchaux de France, que Mme Cornuel appelloit *la monnoie de M. de Turenne*. En 1676, le 27 août, il fit lever au prince d'Orange, le siége de Mastricht. En 1685, la révocation de l'édit de Nantes le força de quitter la France. Il se retira en Portugal, puis en Allemagne, où il s'attacha au service de l'électeur de Brandebourg, qui le combla d'honneurs. En 1688, il passa en Angleterre avec le prince d'Orange, qui devint alors le roi Guillaume III. Il alla ensuite faire la guerre en Irlande pour la même cause; à la bataille de La Boyne, livrée le 11 juillet 1690, il commandoit les troupes angloises, sous Guillaume III; il dit aux réfugiés françois qui servoient dans son armée, en leur montrant leurs compatriotes catholiques qui servoient dans l'armée françoise: *Amis, voilà vos persécuteurs.* Il fut tué dans une décharge que ses propres soldats firent sur les Irlandois, ignorant qu'ils emmenoient avec eux le maréchal de *Schomberg*, qui venoit d'être blessé & pris. Le maréchal de *Schomberg* avoit été honoré & récompensé chez toutes les nations qu'il avoit servies. En France, il étoit parvenu aux honneurs suprêmes de la guerre; il y possédoit d'ailleurs plusieurs gou-

vernements, & la charge de capitaine-lieutenant des gendarmes Ecossois; il étoit duc & grand en Portugal; en Allemagne, gouverneur de la Prusse, ministre d'Etat de l'électeur de Brandebourg, lieutenant-colonel de ses Mousquetaires & Grenadiers à cheval, & généralissime de ses armées; en Angleterre, lord & duc, & chevalier de la Jarretière. De cinq fils qu'il laissa, trois moururent à la guerre: Othon fut tué au siege de Valenciennes en 1656; Henri mourut à Bruxelles, de blessures reçues dans un combat en Flandre, où il fut pris après avoir percé trois escadrons; Charles mourut prisonnier des François, des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de la Marsaille, en 1693, où il commandoit les protestans françois.

SCHONÆUS, (Corneille) (*Hist. Litt. mod.*) poëte latin, né à Goude en Hollande, mort en 1611, auteur d'un recueil de comédies intitulées: *Terentius Christianus, seu Comediæ sacræ*, & de quelques autres poésies.

SCHONER, (Jean) (*Hist. Litt. mod.*) professeur de mathématiques à Nuremberg, né à Carlstadt en Franconie en 1477, mort en 1547. On a de lui des tables astronomiques qui furent appellées *resolutæ* à cause de leur clarté; on a encore de lui un recueil d'œuvres mathématiques.

SCHOOUBIAK, s. m. (*Hist. mod.*) secte qui s'est élevée parmi les Musulmans; ceux qui la professent disent qu'il ne faut faire aucune acception des orthodoxes aux hétérodoxes; qu'il faut en user également bien avec tous, & qu'il n'appartient qu'à Dieu de scruter les reins & les esprits. Ainsi l'on voit que si la folie est de tout pays, la raison est aussi de tout pays. Voilà des hommes autant & plus entêtés de leur religion qu'aucun peuple de la terre, prêchant la tolérance à leurs semblables; on les accuse, comme de raison, d'incrédulité, d'indifférence, & d'athéisme; ils sont obligés de se cacher de leur doctrine; on les persécute; & cela parce que les prêtres étant les mêmes par-tout, il faut que la tolérance soit détestée par-tout. (*A. R.*)

SCHOT ou SCOT, (Reginald) (*Hist. d'Ang.*) Gentilhomme Anglois, fut condamné au feu en 1384, pour avoir traité de fable ce que le peuple raconte des magiciens & des sorciers.

Deux autres *Schott*, *Schot*, ou *Scot*, (André & Gaspard) tous deux jésuites, l'un d'Anvers, l'autre Allemand, sont connus: savoir, André, par son humeur obligeante & communicative, qui lui a procuré l'amitié & les éloges des protestans, aussi bien que des catholiques, & par de savantes notes sur plusieurs auteurs, tant grecs que latins, par des traductions de Photius; des éditions de différens écrivains entr'autres d'Isidore de Peluse, des vies de S. François de Borgia, de Ferdinand Nunnez, & de Pierre Ciaconius, & l'ouvrage intitulé *Hispania illustrata*. André *Schott*, né à Anvers en 1552, jésuite en 1586, mourut en 1629; François *Schott*, son frère, membre de la régence d'Anvers, mort en 1622, est auteur de l'*Itinerarium Italiæ, Germaniæ, Galliæ, Hispaniæ*.

Gaspard *Schott* est connu par sa *Physica curiosa; sive mirabilia naturæ & artis*, & par quelques autres ouvrages à-peu-près du même genre: né en 1608, mort en 1666.

SCHOTTELIUS, (Juste George) (*Hist. Litt. mod.*) allemand, auteur d'une grammaire allemande & d'autres écrits sur la langue, né en 1612, mort en 1676.

SCHREVELIUS, (Corneille) (*Hist. Litt. mod.* auteur Hollandois très-connu par son *Lexicon*, & un peu moins par ses éditions d'Homère, d'Hésiode, &c.

SCHOUT, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme en Hollande un magistrat ou officier public, dont l'emploi est de veiller à l'observation de la police, & de punir, soit par la prison, soit par une amende pécuniaire, ceux qui troublent le bon ordre & la tranquillité publique. (*A. R.*)

SCHULEMBERG, (Jean de Schulemberg, marquis de Montdejeu,) *Hist. de Fr.*) Maréchal de France, fut fait en 1652 Gouverneur d'Arras, dont il fit lever le siége, en 1654, au grand Condé, à l'Archiduc Léopold, & au comte de Fuensaldagne, c'est-à-dire, que par sa belle défense, il concourut à la victoire par laquelle le vicomte de Turenne força le prince & les Espagnols à lever le siége. Le marquis de Montdejeu fut fait maréchal de France en 1658, chevalier des ordres du roi en 1661. Il mourut en 1671.

SCHULEMBOURG, (Matthias Jean, Comte de) (*Hist. mod.*) célèbre général du commencement de ce siècle. Il commandoit en 1704, les troupes Saxones du roi de Pologne Auguste contre Charles XII; il eut l'honneur de se mesurer avec l'Alexandre du Nord, & on connoit ce mot de Charles XII, qui suffit à la gloire de Schulembourg: *aujourd'hui Schulembourg nous a vaincus*. Cette victoire n'étoit cependant que le choix d'un bon poste qui garantit les Saxons d'une défaite, infaillible sous tout autre général; il commandoit encore des troupes auxiliaires du roi de Pologne à la bataille de Malplaquet, où le prince Eugène conçut pour lui autant d'estime que Charles XII. Ce fut par l'entremise du prince Eugène qu'il passa, en 1711, au service de la république de Venise; il fut pendant plus de vingt-huit ans général des troupes de cette république; il combattit les Turcs avec avantage, en 1716; il défendit contre eux l'isle de Corfou, & les Vénitiens lui dressèrent une statue dans cette isle qu'il leur avoit conservée. Nul autre général ne servit aussi utilement les Vénitiens, & n'eut aussi constamment & dans un si haut degré l'approbation du sénat & du peuple. Il mourut à Venise en 1743.

SCHULLENS, (Albert) (*Hist. Litt. mod.*) Savant hollandois, enseignoit à Leyde l'hébreu & les langues orientales. On a de lui beaucoup d'ouvrages remarquables par l'érudition & la critique, des commentaires sur la Bible; *vetus & regia via hebraizandi*; un traité *des Origines Hebraiques*; une vie de Saladin traduite de l'Arabe, & quelques autres traductions de l'Arabe, &c. mort en 1750.

SCHURMAN (Anne Marie de) (*Hist. Litt. mod.*) fille extrêmement singulière, & par ses talens & par ses écarts. Dès l'enfance, elle avoit montré une si heureuse disposition pour les arts, qu'elle les apprenoit tous en très-peu de temps & presque sans maître; elle les cultiva tous & en exerça quelques-uns avec la plus grande distinction; elle savoit toutes les langues & anciennes & modernes, le latin, le grec, l'hebreu, le françois, l'italien, l'anglois, elle étoit savante en géographie. Labadie, (*Voyez* son article) la rendit quiétiste, & elle fit à son tour un grand nombre de prosélytes. Cette folie l'occupa toute entière, & affoiblit en elle l'amour des arts. Née à Cologne en 1606, elle mourut en 1678. On a d'elle des opuscules, des lettres, des poësies latines, une dissertation aussi latine, où elle examine *si les femmes doivent étudier*. On a remarqué d'elle une singularité fort indifférente, mais rare dans son espèce, les araignées étoient pour elle un des mets les plus agréables.

SCHWARTZ, (Berthold) *Hist. Mod.*) Rien de plus incertain que l'époque de l'invention de la poudre à canon; cette découverte a vraisemblablement été faite à plusieurs reprises. Le Cordelier Anglois, Roger Bacon, qui écrivoit vers le milieu du treizième siécle, expose nettement & la composition & les effets de la poudre; mais Roger Bacon indique plutôt des expériences, qu'il ne fait des découvertes. Il a plutôt deviné qu'il n'a vu; Ducange, dans son glossaire au mot *Bombarde*, rapporte un compte de Barthelemi de Drach, trésorier des guerres. Ce compte rendu en 1328, prouve qu'au moins l'usage des armes à feu n'étoit pas entièrement inconnu en France à cette époque, & il n'y a pas moyen de croire qu'il s'agisse là d'ancienne artillerie & d'anciennes machines de guerre; les termes du compte sont sans équivoque: *pour avoir poudre & autres choses nécessaires aux canons* qui étoient devant Puy Guillaume.

L'usage des canons étoit donc certainement connu huit ans avant la bataille de Crécy, dont l'époque est le 25 Août 1346, & où on croit que les Anglois avoient du canon; cet usage étoit même connu long-temps auparavant; car on sait aujourd'hui qu'il y eut une pièce d'artillerie fondue en 1301; cependant beaucoup d'auteurs attribuent l'invention de cet art à un cordelier allemand, nommé Bertold *Schwartz*, (sujet de cet article), & ils fixent l'époque de cette découverte à l'an 1380. Ces diverses opinions peuvent se concilier. M. Hume observe que l'ignorance des arts méchaniques dut rallentir considérablement les progrès de ces nouvelles machines; que l'artillerie fut d'abord si mal faite, & d'un usage si difficile, que produisant peu d'effet, elle fut souvent négligée; il présume que les François avoient du canon à Crécy aussi bien que les Anglois, mais que dans la précipitation de leurs mouvemens, ils l'avoient laissé derrière eux comme un embarras inutile. Cette idée peut satisfaire à tout. Roger Bacon avoit apperçu ce que la poudre à canon pouvoit être; des expériences grossières en auront ébauché l'usage d'après les lueurs présentées par ce physicien; on connoît la marche lente des arts & l'intervalle immense qui sépare souvent l'invention d'un art & sa perfection. Un siècle entier aura suffi à peine pour rendre commun & facile l'usage des armes à feu. Le grand effet des canons Anglois à Crécy, est peut-être l'époque d'un progrès considérable dans cet art, & Berthold *Schwartz* peut encore, trente-quatre ans après (en 1380) l'avoir tellement perfectionné, qu'il en aura fait un art nouveau, & aura mérité d'en être regardé comme le véritable inventeur.

SCHWERIN, (le Comte de) (*Hist. mod.*) général du feu roi de Prusse, & digne de l'être; il gagna, le 10 Avril 1741, la bataille de Molwitz, & fut tué en 1757 à celle de Postchemitz ou de Prague.

SCIOPPIUS, (Gaspar) (*Hist. Litt. mod.*) C'est de tous ces savans grossiers du seizième & du dix-septième siécles, celui qui a le plus déshonoré la littérature par la bassesse des injures, par l'atrocité des satyres, par la violence d'un emportement le plus souvent sans objet, par l'insolence & l'indécence; c'est l'homme qui a fait & fait faire le plus de mal aux lettres par l'action & la réaction de son indigne caractère sur les autres, & du ressentiment des autres sur lui; il ne respectoit aucune personne ni aucune chose. Le roi d'Angleterre Jacques I l'ayant contredit sur un point d'érudition indifférent, il traita le roi d'Angleterre dans son livre intitulé, *Ecclesiasticus*, avec un mépris dont ce prince crut ne pouvoir se venger que par des voies de fait; il lui fit, dit-on, donner des coups de bâton par le moyen de son Ambassadeur en Espagne; le libelle de Scioppius, fut brûlé à Londres, & on crut bien divertir le roi en représentant devant lui une comédie où Scioppius étoit pendu en effigie. C'étoit un peu trop se rapprocher de Scioppius. Ce furieux écrivain avoit été protestant, & se fit catholique; mauvaise acquisition pour quelque parti que ce pût être: cependant, comme la politique de l'esprit de parti est de louer toujours ceux qui pensent ou qui parlent comme nous, le Cardinal Bellarmin, jésuite, avoit loué en lui *peritiam scripturarum sacrarum, zelum conversionis hæreticorum, libertatem in Thuano reprehendendo, sapientiam in rege anglicano exagitando.* Ainsi, parce que le roi d'Angleterre étoit protestant, Scioppius avoit signalé sa sagesse, en lui manquant de respect d'une manière indigne. Les Jésuites furent mal récompensés de ces éloges dans la suite. Scioppius, né Allemand, avoit présenté à la diète de Ratisbonne en 1630, une requête par laquelle il demandoit une pension; les jésuites consultés sur cette requête par l'empereur & les électeurs, n'y furent pas favorables; dès-lors, la guerre leur fut déclarée, Scioppius vomit contre eux plus de trente libelles, il publia entr'autres, en 1641, sous le nom d'Alphonse de Vargas, un écrit où il les dénonçoit aux rois & aux princes de l'univers, comme des ennemis publics, *relatio ad reges & principes de Stratagematibus, &c. societatis Jesu.* Il termine un de ses plus violens libelles par cette souf-

cription dévote. *Moi, Gaspar Scioppius, déjà sur le bord de ma tombe, & prêt de paroître devant le tribunal de Jesus-Christ, pour lui rendre compte de mes œuvres.* Ainsi la fureur aveugloit cet homme au point de lui persuader qu'un libelle étoit une œuvre méritoire; il avoit traité les Casaubon, les Du Plessis-Mornay, sur-tout les Scaliger, encore plus mal que les jésuites; il n'avoit de tous côtés que des ennemis, & ne cherchoit que des ennemis; & lorsqu'il mourut en 1649 à Padoue, cette ville étoit peut-être le seul asyle qui lui restât sur la terre. La liste de ses ouvrages monte à 104, parmi lesquels il s'en trouve qui ont quelque mérite littéraire; tels que *Commentarius de arte criticâ, notationes criticæ in Phædrum, &c.* Sa folie à la fin de sa vie étoit d'expliquer l'apocalypse, & cette folie pourroit paroître innocente, mais elle lui fournissoit des injures à vomir contre ceux qui n'expliquoient pas comme lui ce livre difficile à expliquer; elle lui fournissoit d'ailleurs des allégories contre ses ennemis.

SCIPIONS (*Hist. Rom.*) Un des plus grands ou le plus grand nom de la république romaine. Les *Scipions* étoient de la maison Cornelia. Parmi les personnages distingués de cette maison, on trouve:

1°. Publius Cornelius *Scipion*, général de la cavalerie sous Camille, dictateur l'an de Rome 359.

2°. Lucius Cornelius *Scipion*, consul l'an de Rome 454, & qui fit la guerre aux Samnites & aux Falisques.

3°. Cneius Cornelius *Scipion* Asina, deux fois consul l'an de Rome 492 & l'an 498. Dans son premier consulat, qui tomboit à la cinquième année de la première guerre Punique, il eut le commandement de la première flotte que les Romains eussent fait construire; Duilius, qui remporta la première victoire navale chez les Romains, étoit son collègue; *Scipion* avoit pris les devants avec dix-sept vaisseaux. Le général des Carthaginois lui ayant fait parler d'accommodement, *Scipion* se rendit à la galère de ce général sur sa parole; à peine y fut-il entré que le Carthaginois, par un de ces traits qui ont fait passer en proverbe *la foi Punique*, l'enleve avec les principaux officiers qui l'accompagnoient, & le conduit à Carthage, où il fut jetté dans un cachot, & où il essuya toute sorte d'outrages. Nous ignorons si c'est pour s'être laissé ainsi surprendre, que *Scipion* fut surnommé *Asina*, à-peu-près dans le même sens où Horace dit à Vinnius *Asella*.

Si te fortè meæ gravis uret sarcina chartæ,
Abjicito potiùs, quàm quò perferre juberis
Clitellas ferus impingas, Asinæque paternum
Cognomen vertas in risum & fabula fias.

Valere Maxime admire les vicissitudes de la fortune de ce *Scipion*, devenu de consul captif, & de captif consul. Dans son second consulat, il fit avec son collègue la guerre en Sicile, où il prit Panorme (Palerme) & plusieurs autres places, & où il acquit beaucoup de gloire.

4°. Lucius Cornelius *Scipion*, consul l'an de Rome 493. La première expédition des Romains contre la Sardaigne & la Corse, est de lui; il battit Hannon dans la Sardaigne. Une ancienne inscription lui assure la gloire d'avoir été l'homme le plus vertueux de son temps.

5°. Publius Cornelius, & Cneius Cornelius *Scipion*, frères, & le premier père, le second oncle du grand Publius *Scipion*, le premier Africain, furent tous deux consuls, & se signalèrent tous deux dans la seconde guerre Punique. Publius Cornelius étoit opposé à Annibal dans la Gaule & en Italie, Cneius Cornelius l'étoit à Asdrubal, dans l'Espagne. Publius fut vaincu par Annibal sur les bords du Tesin, il fut blessé dans cette action, mis hors de combat, & il alloit perdre la vie sans la valeur surnaturelle de son fils, alors âgé de dix-sept ans, & qui faisoit sous lui sa première campagne. Il le tira d'entre les mains des ennemis qui l'environnoient & qui l'accabloient, & le premier exploit de ce jeune *Scipion*, fut de sauver la vie à son père.

A mon fils Xipharès, je dois cette fortune.

La manière dont Publius *Scipion*, malgré sa défaite & sa blessure, échappa aux ennemis, passa la Trébie, & se fortifia sur ses bords, valut presque une victoire. Il alla bientôt joindre son frère en Espagne, & lui porter des secours. Leurs procédés généreux leur gagnèrent les cœurs des Espagnols; leurs talens & leur bonne conduite, leur procurèrent de grands succès. Asdrubal étoit appellé en Italie; une victoire complette que les deux *Scipion* remportèrent sur lui, le retint enfermé dans l'Espagne, ils le battirent encore, ainsi que d'autres généraux Carthaginois, dans plusieurs autres occasions; ils espéroient enfin terminer cette guerre Punique en Espagne; pour réussir dans ce projet & tenter à la fois plusieurs expéditions, ils crurent bien faire de séparer leurs forces: Cneius eut en tête Asdrubal, la défection des Celtibériens, qui servoient dans son armée, lui fit perdre la bataille; Publius de son côté ayant marché contre les autres généraux Carthaginois, fut défait & tué dans le combat; tous ces généraux réunirent alors leurs forces contre Cneius, tandis qu'il ignoroit encore la destinée de son frère; mais cette réunion même la lui faisoit pressentir; son camp fut bientôt forcé par les vainqueurs, & il périt avec gloire comme son frère un mois après lui. Cicéron les appelle deux foudres de guerre: *cùm duo fulmina nostri imperii subitò in Hispaniâ, Cneius & Publius Scipiones extincti occidissent.* Ce n'est pourtant pas d'eux, mais des deux *Scipions*, tous deux surnommés Africains, que Virgile a dit:

Geminos, duo fulmina belli,
Scipiadas, cladem lybiæ.

Cneius avoit commandé pendant 7 ans en Espagne; il étoit pauvre; il pria le sénat de lui donner un successeur, pour qu'il pût aller à Rome chercher les moyens de marier sa fille, & de lui assigner une dot

Le sénat, pour ne pas priver la république des services d'un homme si nécessaire, se chargea de marier & de doter sa fille ; mais quelle dot ! la somme que le sénat jugea suffisante pour la fille de *Scipion*, dit Sénèque, ne suffiroit pas aux filles de nos affranchis pour acheter un miroir : *jam libertinorum virgunculis in unum speculum non sufficit illa dos, quam dedit senatus pro Scipione.*

6°. Publius Cornelius *Scipion*. C'est le grand *Scipion* l'Africain, fils & neveu des deux précédens. Nous avons vu comment à dix-sept ans il avoit sauvé la vie à son père au combat du Tesin, à dix-neuf ans il sauva la république, même après la bataille de Cannes, en s'opposant avec autorité à la résolution désespérée qu'avoit prise l'élite de la jeunesse & de la noblesse Romaine, d'abandonner l'Italie, & de se réfugier chez quelque roi, ami des Romains. Il fut fait Édile-Curule à vingt-un ans, quoique selon les loix annales, on ne pût être nommé à aucune magistrature avant vingt-sept ans, & Lucius, son frère aîné, fut nommé en même temps que lui à la même dignité. A vingt-quatre ans, Scipion fut nommé pour aller commander en Espagne en qualité de proconsul, comme le vengeur naturel de son père & de son oncle ; il arrive, il prend Carthagène, & c'est dans cette ville prise d'assaut qu'il se distingue à vingt-quatre ans par le trait connu sous le nom de continence de *Scipion*. (*Voyez* l'article ALLUCIUS) Il attire au parti des Romains les Rois de l'Espagne, Indibilis & Mandonius, il remporte une pleine victoire sur Asdrubal, frère d'Annibal, & refuse le titre de roi, que lui offroient l'admiration & l'enthousiasme des Espagnols, disant que ce titre ne pouvoit jamais convenir à un Romain : *Regium nomen alibi magnum, Romæ intolerabile esse.* Il renvoie sans rançon & avec des présens le jeune Massiva, prince Numide, pris dans cette bataille, à Massinissa, son oncle, alors allié des Carthaginois. Par-tout de la grandeur, de la générosité, de la vertu. Bientôt il remporte une nouvelle victoire sur un autre Asdrubal, fils de Gisgon ou Giscon, & sur Magon, frère d'Annibal. Il fait ensuite la démarche peut-être téméraire, mais héroïque, mais utile, de passer seul en Afrique pour aller traiter avec Syphax, Prince Numide, sur la foi duquel il n'avoit pas lieu de compter ; il y trouve cet Asdrubal, fils de Gisgon, qu'il venoit de vaincre, & qui avec sept vaisseaux tenta vainement d'enlever ses deux galères ; ils conversent dans la même cour, ils s'asseyent à la même table, sur un même lit, Syphax s'enyvre de l'honneur de voir son alliance recherchée par deux illustres généraux des deux plus puissantes nations de l'univers ; mais Asdrubal voit avec inquiétude combien son jeune & aimable ennemi a le talent de plaire & de séduire ; il avoue à regret qu'il se défend à peine de tant de séduction, que Syphax ne pourra s'en défendre, que *Scipion* est aussi redoutable à ses ennemis par ses négociations, par son seul entretien, que par ses armes. Il soupçonnoit d'ailleurs dans ce voyage des desseins & des vues pour l'avenir ; Annibal faisoit la guerre en Italie & aux portes de Rome, *Scipion* avoit déjà plus d'une fois demandé pourquoi les Romains ne la porteroient pas en Afrique, & ne menaceroient point Carthage à leur tour. Il venoit en ce moment observer l'Afrique, & voir par où il pourroit l'attaquer un jour.

Locum insidiis conspeximus ipsi.

Il vit dès ce moment tout ce qui alloit arriver, il vit que les Carthaginois devoient désormais songer, non à recouvrer les Espagnes, mais à conserver l'Afrique. *Scipion* rentre en Espagne, prend d'assaut Illiturgis, soumet d'autres places, consacre à la mémoire de son père & de son oncle des jeux funèbres & des combats de gladiateurs. Il tombe malade, on le croit mort, les alliés deviennent infidèles, les soldats séditieux ; la révolte des Romains dans le camp de Sucrone ne sert qu'à faire connoitre combien ce général a de ressources dans l'esprit, combien d'adresse, de douceur & de fermeté ; il paroît, il parle, il agit, tout est calmé ; la défection de Mandonius & d'Indibilis ne fait que lui fournir une nouvelle occasion de vaincre & de pardonner. Il retourne à Rome, il est créé consul pour l'an de Rome 547. Alors éclate son grand projet de porter la guerre en Afrique, projet combattu par Fabius, (*voyez* FABIUS) mais pleinement justifié par le succès ; un combat dans lequel Hannon est défait & tué ; une grande bataille gagnée contre Asdrubal, fils de Gisgon, & contre Syphax, qui ayant épousé Sophonisbe, fille d'Asdrubal, avoit quitté le parti des Romains, obligerent les Carthaginois de rappeller Annibal en Afrique ; alors se livre entre Annibal & *Scipion*, cette admirable bataille de Zama, où ces deux généraux épuisèrent toutes les ressources de leur art, & où Annibal, qui fut vaincu, mérita l'admiration de son vainqueur. *Scipion* retourne à Rome avec la gloire d'avoir terminé la seconde guerre punique, & avec le surnom d'*Africain*. Il reçoit les honneurs du triomphe ; eh ! qui jamais les avoit mieux mérités ? il est créé censeur l'an de Rome 553, consul pour la seconde fois pour l'an 558.

Ce grand homme s'opposa toujours à ce honteux acharnement, avec lequel Rome poursuivoit un grand homme dans la personne d'Annibal ; il se rencontra, dit-on, avec lui à la cour d'Antiochus, comme il s'étoit rencontré avec Asdrubal à la cour de Syphax, & c'est là que, dans un entretien convenable à des héros, Annibal ayant donné à Alexandre le premier rang parmi les grands capitaines, & ayant nommé Pirrhus le second, parce qu'il avoit vaincu les Romains, se nomma lui-même le troisième : *Scipion* sourit, & que diriez-vous donc, repliqua-t-il, si vous m'aviez vaincu ? Alors, répondit Annibal, je me serois mis au dessus de Pyrrhus & même d'Alexandre.

Scipion alla servir sous Lucius Cornelius *Scipion*, son frère, dans la guerre contre Antiochus : son fils fut fait prisonnier dans cette guerre ; Antiochus le lui renvoya sans rançon, & en même temps il

lui fit offrir une somme considérable, s'il pouvoit ou s'il vouloit procurer à la Syrie une paix avantageuse. La réponse de *Scipion* fut en substance,

Vous connoissez bien mal & Rome & son génie.

Mais, ajouta-t-il, en s'adressant à l'Ambassadeur, je suis peu surpris que vous ne connoissiez pas les Romains, vous ne connoissez pas même l'état où se trouve votre maître & les dangers qui le menacent; dites-lui qu'il s'en fie à la reconnoissance d'un père. Il me rend mon fils; touché d'un tel bienfait, je prétends m'en acquitter en lui conseillant en ami de mettre bas les armes, & de recevoir toutes les conditions que Rome voudra lui prescrire; c'est le seul moyen de prévenir sa perte. On ne résiste pas impunément à Rome.

Tel étoit *Scipion*, il fut cependant cité en jugement sur une accusation de péculat; on prétendoit, d'après des conjectures vagues, qu'il avoit en effet reçu de l'argent d'Antiochus; on fait comment, dédaignant de discuter de semblables soupçons, & se rappellant qu'à pareil jour il avoit vaincu Annibal, il entraina toute l'assemblée au Capitole pour rendre graces aux Dieux de ses services & de ses victoires.

Scipion accusé sur des prétextes vains,
Remercia les Dieux & quitta les Romains.

Il sentit qu'il falloit désarmer l'envie, il se retira dans la solitude de Literne, où on eut bien de la peine à le laisser en paix. (*Voyez* l'article GRACCHUS), on ne fait s'il mourut à Literne ou à Rome. Il mourut à-peu-près dans le même temps qu'Annibal, l'an de Rome 569. M. Rollin fait un parallèle détaillé de ces deux grands hommes; nous observerons seulement que *Scipion* étoit plus vertueux que son rival. On l'accuse cependant d'avoir quelquefois trompé les soldats pour leur inspirer plus de confiance, & d'avoir, comme Numa, supposé un commerce mystérieux avec la divinité.

7°. Lucius Cornelius *Scipion*, surnommé l'*Asiatique*, frère de *Scipion* l'Africain, fait édile avec lui, servit sous lui en Espagne, fut nommé consul avec Lælius pour l'année 562. Il eut le département de la Grèce & de l'Asie, & son illustre frère, le vainqueur de l'Afrique, alla servir sous lui. Il fait la guerre à Antiochus, le soumet après l'avoir vaincu, il lui impose les conditions de la paix, il en triomphe & obtient le surnom d'*Asiatique*.

Lucius *Scipion* fut accusé de péculat & condamné. La vente de ses biens, l'examen de ses papiers le justifièrent, & la honte retomba toute entière sur ses persécuteurs. Caton le censeur le dégrada du rang de chevalier l'an 568 de Rome: ce qui ne fit point d'honneur à Caton, qui, aussi bien & plus encore que Fabius, avoit montré en toute occasion sa jalousie & sa haine contre cette illustre maison des *Scipions*.

8°. Publius Cornelius *Scipion* Nasica, cousin germain de l'Africain & de l'Asiatique, & fils de Cneius. A vingt-sept ans, il fut déclaré par le sénat l'homme le plus vertueux de la république, & comme tel, il fut chargé de recevoir la *Mere des Dieux*; apportée de Pessinonte à Rome, & qui avoit déclaré par la voix des oracles qu'elle vouloit être reçue par le plus vertueux des Romains. Tout cela tient à des fables superstitieuses, mais l'hommage rendu à la vertu de *Scipion* Nasica, est vrai & pur. Tout le crédit de *Scipion* l'Africain, son oncle, joint à cette réputation de vertu, ne put lui procurer le consulat pour l'an 560, mais il l'obtint pour l'année suivante; il vainquit les Boïens & reçut les honneurs du triomphe malgré l'opposition du tribun du peuple Publius Sempronius Blæsus.

9°. Son fils de même nom que lui, deux fois consul, fut aussi censeur; il eut les vertus de son père.

10°. Un autre Publius Cornelius *Scipion* Nasica, consul l'an de Rome 614, dans une contestation entre les consuls & les tribuns, fut mis en prison par ceux-ci: c'étoit la première fois que les tribuns du peuple se portoient à cette violence, ce ne fut pas la dernière. C'étoit un homme hardi & courageux. Dans une délibération où il s'agissoit d'un arrangement relatif aux bleds, il ouvrit un avis peu agréable au peuple, on l'interrompit par des murmures. *Romains*, dit-il, en haussant la voix, *faites silence. Je sais mieux que vous ce qui est utile à la république.* Toute l'assemblée se tut avec respect. *Quâ voce auditâ omnes pleno venerationis silentio majorem ejus auctoritatis quàm suorum alimentorum curam egerunt*, dit Valere-Maxime. Ce Nasica fut l'auteur de la mort de l'ainé des Gracques (*voyez* GRACCHUS.) Il n'en fut que plus cher au sénat, mais il devint odieux au peuple; & le sénat lui-même, pour le dérober à la fureur populaire, l'envoya en Asie avec une commission d'où il ne résultoit qu'un exil honorable; Nasica ne vit que l'exil, & il mourut de chagrin en arrivant près de Pergame, l'an de Rome 620, emportant les regrets des hommes les plus vertueux, sur-tout du parti des nobles; Ciceron, quoiqu'homme nouveau, fait son éloge en plusieurs endroits de ses ouvrages.

11°. Un autre *Scipion* Nasica, consul l'an de Rome 641, & mort dans l'année même de son consulat, eut toutes les vertus de ses ancêtres, Cicéron en fait aussi l'éloge.

12°. *Scipion* l'Africain eut deux fils qui ne purent soutenir sa gloire; l'un par défaut de talens; l'autre, par défaut de santé. C'est celui-ci qui adopta le fils de Paul Emile, & ce fils de Paul Emile fut le second *Scipion* l'Africain, qui n'étoit *Scipion* que par adoption. (*Voyez* sur ce qui le concerne, les articles: *Emiles*, *Emiliens*, *Gracchus*, *Lælius*, *Lucilius*).

13°. Un Lucius *Scipion*, consul l'an de Rome 669; fit la guerre à Sylla, qui lui débaucha jusqu'à deux fois son armée, & qui le comprit dans les proscriptions.

14°. César faisant la guerre en Afrique à *Scipion*, beau-père de Pompée, & sachant que le préjugé vulgaire étoit que le nom de *Scipion* étoit un garant infaillible de la victoire en Afrique, trainoit à sa suite dans cette guerre un imbécille, fort décrié d'ailleurs pour

pour ses mœurs, mais qui étoit du nom & de la race des *Scipions*.

Quant au *Scipion*, beau-père de Pompée, nommé Quintus Cœcilius Metelius, puis *Scipion*, voyez Métellus.

SCOPAS (*Hist. anc.*)

Quas aut Parrhasius protulit aut Scopas;
Hic Saxo, liquidis ille coloribus,
Solers nunc hominem ponere, nunc Deum.

On voit par ces vers, que cet artiste grec étoit pour la sculpture, ce que Parrhasius étoit pour la peinture. Il vivoit environ 430 ans avant J. C. Ses chef-d'œuvres étoient une Venus, transportée depuis à Rome, & le fameux Mausolée qu'Artemise avoit fait ériger dans Halicarnasse à Mausole, roi de Carie, son mari. Ce monument étoit une des sept merveilles du monde.

SCORDISCIENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuple de l'ancienne Thrace, mais originaire de la Gaule, qui vainquit les Romains. L'usage de l'or & de l'argent étoit défendu dans leur pays, ce qui ne les empêcha point d'aller, sous la conduite de Brennus, piller le temple de Delphes. (*A. R.*)

SCOT, (Jean) *Voyez* Duns.

SCOTES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuples qui, du tems des Romains, habitoient la partie septentrionale de l'île de la Grande-Bretagne, d'où ils faisoient de fréquentes incursions dans les provinces méridionales occupées par les Bretons, & les Romains leurs vainqueurs. C'est d'eux que descendent les Ecossois dont le pays se nomme encore en latin *scotia*. Les *Scotes* ne furent subjugués que sous l'Empereur Julien. (A. R.)

Scot, (Jean) dit *Erigène*, (*Hist. litt. mod.*) Bel-esprit Philosophe & Théologien. Charles le chauve l'honora d'une amitié particulière, il ne pouvoit se passer de sa conversation; il le faisoit coucher dans sa chambre. Ce Jean *Scot* avoit composé sur l'Eucharistie, un livre qui l'a fait regarder par quelques-uns, comme le premier auteur de l'Hérésie sacramentaire; Bérenger s'appuyoit fort sur cette autorité; le Concile de Rome tenu en 1059, près de deux siècles après la mort de Jean *Scot*, obligea Bérenger à jetter ce livre au feu, de peur d'y être jetté lui-même. (*A. R.*)

Jean *Scot*, qui avoit été sacramentaire sur l'Eucharistie, fut Pélagien sur la grace. Prudence, Evêque de Troyes, le réfuta.

Scotti, (Jules-Clément) (*Hist. litt. mod.*) Ex-Jésuite, quoique Profès des quatre vœux, est, dit-on, l'Auteur d'une Satire contre les Jésuites, intitulée: *Monarchia Solipsorum*, & qui a été traduite en françois par Restaut, auteur de la Grammaire. On a encore de *Scotti*, d'autres ouvrages toujours relatifs à la société des Jésuites, *de potestate Pontificiâ in Societatem Jesu*. mort à Padoue en 1669.

SCOTUS, (*Voyez* Marianus.)

SCRIBANIUS, (Charles,) (*Hist. litt. mod.*) jésuite Flamand, auteur d'un ouvrage intitulé *Amphithéâtre d'honneur*, que Pasquier & Casaubon appelloient *Amphithéâtre d'horreur*, pour les maximes régicides qu'il contient. Un autre écrivain appelle l'auteur un *Ravaillac théologien*. Il s'est deguisé sous le nom de *Clarus Bonarscius*, anagramme de son vrai nom, *Carolus Scribanius*; né en 1562, mort en 1629.

SCRIVERIUS, (Pierre.) (*Hist. litt. mod.*) savant hollandois, a publié le premier les Fables d'Hygin, & donné de bonnes éditions de Végèce, de Frontin & autres auteurs qui ont traité de l'art militaire. Il a écrit l'histoire de la Hollande son pays, *Batavia illustrata*, *Bataviæ Comitumque historia*, mort en 1653.

SCUDERI, (*Hist. litt. mod.*) les *Scuderis* sont d'une ancienne famille, originaire du Royaume de Naples, établie depuis long-temps en Provence, & Georges de *Scuderi* ne manquoit point de vanité sur sa naissance. C'est ce *Scuderi*, de l'Académie Françoise, bien moins connu par ses nombreux ouvrages que par ces vers de Boileau qui apprécient cette fécondité.

Bien heureux *Scuderi* dont la fertile plume,
Peut tous les mois sans peine enfanter un volume!
Tes écrits, il est vrai, sans art & languissans
Semblent être formés en dépit du bon sens:
Mais ils trouvent pourtant, quoiqu'on en puisse dire
Un Marchand pour les vendre & des sots pour les lire.

Il n'y a plus aujourd'hui de ces sots là. On connoit à peine les titres de quelques-unes de ses pièces, telles que *l'amour libéral*, *l'amour tirannique* & le Poëme d'*Alaric*, dont on fait le premier vers:

Je chante le vainqueur des vainqueurs de la terre.

On connoit ses observations sur le *Cid*, monument de jalousie & de mauvais goût.

Georges de *Scuderi* étoit né en 1601, au Havre de grace. Il fut reçu en 1650, à l'Académie Françoise où il remplaça Vaugelas; il mourut à Paris, le 14 mai 1667. Il se piquoit fort d'être homme de guerre, & de n'être homme de lettres qu'à force d'esprit. *J'ai*, dit-il, *passé plus d'années parmi les armes que d'heures dans mon cabinet, & beaucoup plus usé de méches en arquebuse, qu'en chandelles... Je sais mieux ranger les Soldats que les paroles, & mieux quarrer les bataillons que les périodes... Je sors d'une maison où l'on n'a jamais eu de plumes qu'au chapeau.*

On fait qu'il étoit gouverneur de Notre-Dame de la Garde en Provence; il avoit fait de ce gouvernement une description magnifique, dont Bachaumont & Chapelle se sont plû à faire une parodie plaisante.

Mais il faut vous parler du fort
Qui sans doute est une merveille.

D

C'est notre-dame de la Garde;
Gouvernement commode & beau,
A qui suffit, pour toute garde,
Un Suisse avec sa hallebarde
Peint sur la porte du château....

» Une description magnifique, qu'on a faite autre-
» fois de cette place, nous donna une curiosité de
» l'aller voir. Nous grimpames plus d'une heure avant
» que d'arriver à l'extrémité de cette montagne, où
» l'on est bien surpris de ne trouver qu'une méchante
» masure tremblante, prête à tomber au premier
» vent. Nous frappames à la porte; mais doucement
» de peur de la jetter par terre; & après avoir
» heurté long-tems, sans entendre même un chien
» abboyer sur la tour. »

Des gens qui travailloient là proche,
Nous dirent « Messieurs là dedans
» On n'entre plus depuis long tems.
» Le Gouverneur de cette roche
» Retournant en cour par le coche,
» A depuis environ quinze ans,
» Emporté la clef dans sa poche....

On lisoit avec peine sur un écriteau presque effacé.

Portion de Gouvernement
A louer tout présentement.

SCUDERI avoit épousé une demoiselle de la famille de Martinvast en Normandie, qui lui survecut 44 ans, & mourut en 1711. Pour venger la mémoire de son mari, décrié par Boileau, elle essaya inutilement d'irriter contre Boileau le comte de Bussy, au sujet de ces vers de la satire 8e.

J'irois par ma constance aux affronts endurci,
Me mettre au rang des Saints qu'a célébrés Bussy?

Madeleine de *Scuderi*, sœur de Georges, naquit en 1607 au Havre de Grace; sa réputation la fit nommer la Sapho de son siècle; l'amitié qui l'unissoit avec Pélisson, est célèbre comme leurs talens; l'Académie des Ricovrati de Padoue nomma Mademoiselle de *Scuderi*, pour remplacer la fameuse Heléne Cornaro, (*Voyez* l'article CORNARO.) Toutes les Académies où les femmes sont reçues, imitèrent celle de Padoue; Mademoiselle de *Scuderi* avoit remporté le prix d'éloquence à l'Académie Françoise, par un discours sur la gloire. Née sans fortune, elle devint riche par les bienfaits des Protecteurs des Lettres; Christine, reine de Suède, le cardinal Mazarin, le chancelier Boucherat, Louis XIV lui donnèrent des pensions considérables. Elle mourut en 1701, dans sa 94e. année. Il paroît par la liste de ses ouvrages, qu'elle n'étoit pas un auteur moins fécond que son frère.

Boileau & Molière ont donné, à l'hôtel de Rambouillet en général, & en particulier, à Mademoiselle de *Scuderi*, qui en faisoit l'ornement, un ridicule dont plusieurs personnes jugent qu'il faut un peu rabattre; elles conviennent que le précieux, l'affectation, le mauvais ton de la bonne compagnie de ce tems là, se font un peu sentir dans les écrits de cette fille spirituelle; mais elles soutiennent que la lecture de ces écrits, seroit encore aujourd'hui instructive & amusante, qu'elle formeroit les mœurs, qu'elle enseigneroit des vertus; l'amour qui fait l'ame de tous les romans de Mademoiselle de *Scuderi*, n'y paroît jamais qu'accompagné de la modestie, de la magnanimité, de la gloire. La plupart de ces romans avoient encore, dit-on, un autre mérite moins considérable, mais qui a dû contribuer dans le temps à leur succès, c'est le mérite de l'allégorie; le roman de *Clélie* étoit rempli de traits relatifs à des anecdotes de la cour de France; Cyrus étoit le grand Condé, & plusieurs actions réelles de ce héros moderne, étoient rapportées sous le nom du roi de Perse.

Plusieurs morceaux des œuvres de Mademoiselle de *Scuderi*, recueillis en 1766, sous le titre *d'esprit de Mademoiselle de Scuderi*, sont des espèces de plaidoyers pour & contre sur diverses matières; on propose une question, dont on soutient tour-à-tour l'affirmative & la négative; tout cela est bien dans l'esprit de l'hôtel de Rambouillet, mais tout cela ne fait le plus souvent que rendre sensible l'abus du raisonnement & l'arbitraire de la plupart des idées. Cependant Mademoiselle de *Scuderi* a quelquefois des pensées heureuses, & heureusement exprimées; c'est elle qui a dit, « l'amour est je ne sais quoi, qui vient de je ne sais où, & qui finit je ne sais comment.

L'idée suivante sur l'amitié est assez délicatement tournée.

» Quand nos vrais amis nous disent qu'ils ont des
» ennemis à combattre, la première chose qu'il faut
» leur dire, c'est: *où sont-ils?* & non pas, *qui
» sont-ils?*

C'est encore Mademoiselle de *Scuderi* qui a dit ce mot, passé en proverbe:

» Une femme, qui reçoit des présens, se donne,
» ou, pour mieux dire, se vend.

Le portrait de Mademoiselle de *Scuderi* fut fait par Nanteuil, & flatté de l'aveu même de Mademoiselle de *Scuderi*, qui fit ces vers pour remercier Nanteuil;

Nanteuil, en faisant mon image,
A de son art divin, signalé le pouvoir;
Je hais mes yeux dans le miroir,
Je les aime dans son ouvrage.

SCULTET, (Abraham.) (*Hist. litt. mod.*) écrivain protestant d'Allemagne, auteur d'un ouvrage théologique, intitulé *Medulla Patrum*. Observons seulement qu'il avoit fait placer sur la porte de son cabinet cette inscription.

Amice quisquis huc venis ;
Aut agito paucis , aut abi ,
Aut me laborantem adjuva.

Né en 1566, mort en 1626.

SCUTAGE, s. m. (*Hist. d'Angl.*) le *scutage* étoit un service militaire auquel les possesseurs des fiefs étoient obligés envers le roi. Ce mot désigne aussi la redevance que les feudataires payoient au prince pour être dispensés de ce service ; enfin ce mot signifie la taxe qu'on avoit mise sur chaque vassal pour quelque service public. Depuis Guillaume I. les rois d'Angleterre avoient souvent imposé de pareilles taxes sans le consentement des états, c'est pourquoi le *scutage* fut aboli par la grande charte. (*D. J.*)

SCYLAX, (*Hist. anc.*) étoit un Grec de l'asie mineure, de la ville de Cariandée en Carie. Darius, fils d'Hystaspe, qui avoit la manie des conquêtes, s'étant mis dans la tête de conquérir l'Inde, voulut d'abord la connoitre, il chargea *Scylax* d'observer le pays situé des deux cotés sur les bords de l'Indus. *Scylax* partit avec ses compagnons vers l'an 509, avant l'ere chrétienne ; ils descendirent l'Indus, passèrent par son embouchure dans l'Océan méridional, entrèrent dans la mer rouge par le détroit qu'on nomme aujourd'hui de *Babel-Mandel* ; après une navigation de treize mois, ils abordèrent en Egypte, d'où *Scylax* se transporta ensuite à Suze, pour rendre compte à Darius de son voyage & de ses découvertes. Ce prince fit ses préparatifs en conséquence pour la conquête de l'Inde, où il entra l'an 606 avant J. C. & dont il soumit toute la partie septentrionale. Nous avons le *Périple* de *Scylax*, publié avec les ouvrages d'autres anciens géographes ; mais on ne croit pas que cet ouvrage soit de l'ancien *Scylax*, dont nous venons de parler.

SEBANICOU, s. m. *terme de relation* ; espèce de vin préparé en Ethiopie avec un fruit appellé *Sébanicou* ; le vin & le fruit portent le même nom. (*A. R.*)

SEBASTIEN, roi de Portugal. (*Hist. de Portugal.*) Une imagination ardente, une intrépidité à l'épreuve des dangers les plus effrayans, un courage héroïque, un desir immodéré de gloire & de célébrité, soutenu par des idées fortes, outrées, romanesques, peuvent faire un guerrier formidable, un général entreprenant ; mais ces qualités ne sont pas celles qui forment les grands rois. Tel fut pourtant, pour son malheur, & pour celui du Portugal, le fameux *Sébastien*, le plus intrépide des hommes, & le plus bizarre des rois. S'il fût né dans les siècles héroïques, il eût été peut-être aussi loin qu'Alexandre ; il en avoit toute la fougue, toute l'impétuosité. Mais dans le XVIe. siecle, l'Europe étoit trop éclairée pour que la valeur d'Alexandre suffit à un souverain ambitieux de gloire. Cette ambition excessive étoit en lui un défaut qu'il tenoit de l'éducation ; car il avoit reçu de la nature les plus aimables qualités : il étoit bon, libéral, magnifique, ami de la justice, ardent, incapable de crainte ; & ses instructeurs abusant de cette rare intrépidité, lui avoient persuadé que rien n'étoit plus beau, plus grand & plus sublime que d'exterminer les infidèles, & d'aller d'un pôle à l'autre, inonder la terre de leur sang. Le zèle mal entendu de *Sébastien* pour la religion, lui fit regarder cette opinion meurtrière comme une vérité sacrée, & sa valeur ne secondant que trop son zèle religieux, il ne fut plus d'obstacle capable d'arrêter ses projets insensés. Ce prince eût vraisemblablement pensé différemment, & il se fût conduit avec plus de sagesse, si le roi Jean III, son grand-père, eut eu le tems de diriger sa jeunesse, & de veiller à son éducation ; mais il avoit à peine trois ans, lorsqu'une mort imprévue lui enleva Jean III, & il n'avoit jamais connu don Jean, prince de Portugal, son père, qui étoit mort avant même que dona Jeanne, son épouse, fille de l'Empereur Alphonse, donnât le jour à *Sébastien*. Dona Jeanne, peu de tems après avoir perdu son époux, se retira en Espagne ; en sorte que le jeune prince monta sur le trône sous la régence de la reine, dona Catherine, sa grand'mère, veuve de don Jean III, & sœur de l'empereur Charles-Quint. Pendant le peu de tems que cette princesse fut à la tête de l'administration, elle gouverna l'état avec autant de prudence que de modération. Elle signala même sa régence par des succès éclatans contre les Maures, & par des victoires importantes ; mais quelqu'essentiels que fussent ses services, ils ne purent éteindre l'aversion naturelle que les Portugais avoient pour le gouvernement d'une femme, & sur-tout cette femme étant espagnole ; cette aversion alla si loin, que dona Catherine, se sacrifiant généreusement à l'intérêt public, se démit de la régence en faveur du cardinal Henri de Portugal, qui, ne se réservant que les soins du gouvernement, confia assez imprudemment l'éducation du jeune souverain à don Gonçale de Camera & à deux prêtres, fort bon théologiens, mais très-peu capables d'élever & de former un roi. Du reste, par les soins pacifiques du cardinal, le royaume devint tout aussi florissant qu'il pouvoit l'être ; & aussi-tôt que *Sébastien* fut parvenu à sa quatorzième année, le cardinal-infant se dépouilla de la régence, & lui remit l'autorité suprême. La nature avoit donné au jeune monarque un esprit vif, & un goût décidé pour les sciences ; mais ses instructeurs, au lieu de profiter des ces dispositions heureuses pour en faire un grand prince, avoient si fort gâté ses bonnes qualités, que leurs soins n'aboutirent qu'à lui donner les opinions les plus bizarres. En effet, ils lui persuadèrent que la qualité la plus essentielle d'un souverain étoit le courage, & que le courage consistoit à ne craindre aucun danger, à les chercher au contraire, à les braver, & que la religion se réduisoit à nourrir une haine implacable contre les infidèles, & à saisir tous les moyens de les exterminer. Nourri dans ces fausses idées, *Sébastien* brûla dès sa plus tendre jeunesse, du desir de signaler sa valeur par les exploits les plus éclatans, & sur-tout d'anéantir les infidèles

Le cardinal n'eut pas assez de soin de corriger ces dangereuses opinions ; aussi fut-il la victime des adulateurs du prince, qui bientôt lui rendirent son oncle le cardinal suspect, & tentèrent même de le faire déposer de son archevêché. La cour du jeune monarque étoit remplie de factions, d'intrigues, de cabales. La reine dona Catherine étoit très-éclairée, le cardinal avoit de bonnes intentions ; mais ils se détestoient l'un l'autre, & ne cherchoient mutuellement qu'à se perdre ; Martin Gonçales de Camera, frère du précepteur du roi, devint son favori, & en flattant ses deux passions, la gloire & la haine des Maures, il parvint à faire disgracier Alcaçova, ministre intelligent, habile, & dont la retraite fut funeste à l'administration. Don Alvare de Castro s'insinuoit dans l'esprit du roi, aux dépens des Jésuites, qu'il détestoit, & qui étoient presqu'aussi puissans à la cour, qu'ils désiroient de l'être. Don Alvare, dans un voyage qu'il fit seul avec le roi, dévoila si bien le caractère intrigant & ambitieux des Jésuites, que *Sébastien* devint aussi violemment leur ennemi, qu'il avoit été docile à leurs conseils avant son départ. Alvare de Castro se rendant justice, s'apperçut qu'il n'avoit point le talent des affaires, & Alcaçova fut rappellé. Au milieu de ces intrigues l'état prospéroit, & le commerce avoit fait les plus heureux progrès. *Sébastien* fit publier un abrégé des loix, qu'il avoit faits lui-même, & qu'il eut soin de faire observer. Toujours dévoré du désir de se signaler par les armes, il forma le projet d'aller lui-même faire la guerre dans les Indes ; mais l'adroit Alcaçova lui fit abandonner ce dessein. Toutefois il ne put le faire renoncer à celui d'aller tenter des conquêtes en Afrique. Il fit partir quelques troupes sous la conduite de don Antoine, prieur de Crato, & il s'embarqua fort brusquement lui-même ensuite, avec quelques seigneurs de sa cour, aborda sur les côtes d'Afrique, fit assez infructueusement quelques courses, se remit en mer, fut accueilli par une violente tempête, & eut beaucoup de peine à retourner en Portugal. L'inutilité de ce voyage eût dû le guérir de ces romanesques idées ; mais il se croyoit trop obligé de détruire les infidèles pour renoncer si facilement aux désirs qu'il avoit si long-temps conservés ; il ne cherchoit qu'une occasion de repasser en Afrique, & son malheur voulut qu'elle se présentât. Muley Mahamet, roi de Fez, de Maroc & de Tarudant, détrôné par Muley Molach son oncle, passa en Europe, alla demander du secours au roi d'Espagne, qui n'eut garde de lui en accorder, puis s'adressa au roi de Portugal, auquel il céda Arzile, jadis conquis sur les Portugais. *Sébastien*, persuadé que c'étoit là une occasion d'aller étendre ses conquêtes en Afrique, s'engagea à fournir les plus grands secours à Mahamet, & fit tous ses efforts pour s'assurer, dans cette guerre, de l'alliance de Philippe II, roi d'Espagne, qui tenta tous les moyens possibles de le détourner de cette folle & téméraire entreprise. Il fut puissamment secondé par la reine Dona Catherine & par le cardinal Henri ; mais leurs remontrances ne firent que l'affermir encore plus dans son projet. Philippe II n'ayant rien pu gagner sur son neveu, promit de lui fournir cinquante galères & cinq mille hommes. Animé par ce petit secours, *Sébastien* usa de toutes les ressources pour se procurer les fonds nécessaires à cette expédition ; il leva une armée aussi nombreuse qu'il lui fut possible ; il resta inébranlable malgré toute la vivacité des sollicitations du roi d'Espagne, des grands de Portugal & du peuple réunis pour le conjurer de ne point entreprendre cette guerre. Le roi de Maroc, lui-même, instruit des préparatifs de *Sébastien*, lui écrivit, & après lui avoir exposé les raisons qui l'avoient contraint de détrôner son neveu, qui, par ses vices & sa tyrannie, avoit soulevé ses sujets, lui conseilla de ne pas entreprendre de le rétablir, & fit prier par des ambassadeurs le roi d'Espagne, de détourner son neveu de cette guerre, qui lui feroit inévitablement funeste. *Sébastien* ne fit seulement point de réponse à Molach, & s'embarqua avec ses troupes, quelques efforts que l'on fit pour l'en empêcher. Ce qu'on avoit prévu arriva ; Muley Molach, instruit de son approche, se mit à la tête d'une armée de soixante mille chevaux & de quarante mille fantassins, & marcha contre les Portugais. Les deux armées se rencontrèrent aux environs d'Alcaçao-Quivir, près du gué de la rivière de Luc. La plûpart des officiers portugais opinèrent pour la retraite, par l'impossibilité qu'il y avoit de forcer une armée aussi nombreuse & postée aussi avantageusement. Quelques-uns dirent qu'il falloit donner la bataille, non qu'ils fussent assurés de vaincre, mais parce qu'ils regardoient le combat comme nécessaire, ne doutant point que les ennemis ne les y forçassent bientôt. Le général de Mahamet vouloit que, sans combattre ni se retirer, on se retranchât dans le lieu qu'on occupoit, de manière à ne pouvoir être attaqués, parce qu'il se flattoit que si Molach, qui, quoiqu'à la tête de son armée, étoit malade, venoit à mourir, la plûpart des Maures qui combattoient pour lui, s'empresseroient de reconnoître Mahamet, & de lui rendre la couronne. Cet avis étoit le plus sage, mais il fut rejetté par *Sébastien* qui voulut qu'à l'instant même, on donnât le signal du combat. Le cherif le pria du moins de différer jusqu'à quatre heures de l'après-midi, afin qu'en cas d'événement malheureux, on pût se retirer à la faveur des ombres de la nuit. Le roi de Portugal traita cette précaution de lâcheté, & persista ; le signal fut donné ; les deux armées s'ébranlèrent, & en vinrent aux mains. Dès le commencement de l'action, *Sébastien* reçut un coup de feu à l'épaule ; mais, quelque vive que fût la douleur, elle ne l'empêcha point de charger à la tête de la cavalerie. Molach monta aussi à cheval, & le sabre à la main, tenta de fondre sur les Chrétiens ; mais il s'évanouit, & ses gardes le reçurent dans leurs bras ; on le porta dans sa litière, où il expira un moment après, portant le doigt à sa bouche pour recommander le secret ; sa mort ne rallentit point le feu du combat ; son armée enveloppa celle de Mahamet ; les Allemands, les Italiens & les

Caſtillans ſe battirent très-courageuſement ; *Sébaſtien* fit des prodiges de valeur, mais fut très-mal ſecondé par l'infanterie portugaiſe, qui, diſent tous les hiſtoriens qui ont parlé de cette action, fit fort mal ſon devoir. Le déſordre ſe mit dans l'armée des Chrétiens ; ils lâchèrent le pied, ſe débandèrent, & furent entièrement défaits ; la plûpart furent maſſacrés, ſoit dans le combat, ſoit dans leur fuite. *Sébaſtien* entouré de quelques ſeigneurs, ſe défendoit avec la plus héroïque valeur ; mais à la fin les Maures l'enveloppèrent, le ſerrèrent de ſi près, qu'ils lui ôtèrent ſon épée, ſes armes, & ſe diſputèrent entr'eux à qui l'auroit en ſa puiſſance : un de leurs généraux accourant, &, furieux de ce qu'ils ſe battoient pour un priſonnier, déchargea un ſi terrible coup de cimeterre ſur *Sébaſtien*, qu'il le bleſſa à la tête, au-deſſous de l'œil droit, & le renverſa de cheval ; enſorte que les Maures, furieux de n'avoir pu ſe rendre maîtres d'un priſonnier dont ils avoient eſpéré une groſſe rançon, achevèrent de le tuer. C'eſt ainſi que racontent la mort de ce ſouverain quelques hiſtoriens judicieux ; la plûpart des autres diſent, mais ſans preuves, ni vraiſemblance, qu'à force de valeur, il s'étoit fait jour à travers les vainqueurs ; qu'enſuite, fait priſonnier, il fut dégagé par quelques-uns des ſiens ; qu'il prit le chemin de la rivière, & que ce fut là que les Portugais, échappés au maſſacre, le virent pour la dernière fois. *Sébaſtien* fut-il tué, ou ſurvécut-il à ſa défaite ? Cette queſtion n'a jamais été décidée, quoiqu'il y ait la plus grande apparence que, fougueux & intrépide autant qu'il l'étoit, il ſe fit maſſacrer. Cependant, l'opinion contraire prévalut ſi fort, qu'il parut dans la ſuite pluſieurs impoſteurs, qui prirent le nom de *Sébaſtien*, perſuadèrent le peuple & excitèrent des troubles. La ſuperſtition s'eſt mêlée à cette folle opinion, & il exiſte encore des Portugais qui, quoiqu'ils ne donnent d'ailleurs aucune preuve de démence, ſont pourtant fort intimement perſuadés que *Sébaſtien* vit, & qu'il eſt miraculeuſement conſervé. A la vérité, ils ignorent où il exiſte ; mais ils n'en croient pas moins, qu'un jour il paroîtra & remontera ſur le trône. Cette ſecte très-abſurde, porte le nom de *Sébaſtianiſtes* ; ſans doute elle ſe fonde ſur ce que *Sébaſtien*, perſuadé de la ſainte fureur d'exterminer les infidèles, a diſparu dans une bataille livrée contre les ennemis de la foi. Au reſte *Sébaſtien* périt en 1578, dans la vingt-cinquième année de ſon âge, & dans la vingt-troiſième de ſon règne ; ſon imprudente valeur l'engagea à ſe ſacrifier & à ſacrifier ſes ſujets ; il épuiſa ſon royaume d'hommes & d'argent ; il fit périr la plus grande partie de la nobleſſe portugaiſe, qui l'avoit complaiſamment ſuivi en Afrique, & ſa rare valeur aboutit à rendre un objet de pitié ce même royaume, qui étoit ſi floriſſant & ſi riche à la mort de Jean III, ſon prédéceſſeur. (*L. C.*)

SEBASTIEN, (Jean Truchet) plus connu ſous le nom du P. *Sébaſtien*, carme, (*Hiſt. Litt. mod.*) de l'Académie des Sciences, machiniſte célèbre, naquit à Lyon en 1657, & entra chez les Carmes à l'âge de dix-ſept ans ; il ſe forma dans le cabinet de M. de Servière à Lyon, objet de curioſité alors pour les voyageurs & les étrangers. Charles II, roi d'Angleterre, ayant envoyé à Louis XIV, les deux premières montres à répétition qu'on eût vues en France, ces montres s'étant dérangées, & ne pouvant s'ouvrir que par un ſecret, l'horloger du roi ne put y travailler, faute de ſavoir les ouvrir ; on alloit les renvoyer en Angleterre, lorſque cet horloger, qui connoiſſoit le génie du P. *Sébaſtien* pour la méchanique, indiqua le jeune carme, comme ſeul capable d'ouvrir les montres : en effet, il les ouvrit & les raccommoda, mais ſans ſavoir qu'il travaillât pour le roi. « Quelque » temps après, dit M. de Fontenelle, il vient, de la » part de M. Colbert, un ordre au P. *Sébaſtien* de » le venir trouver à ſept heures du matin d'un jour » marqué ; nulle explication ſur le motif de cet ordre, » un ſilence qui pouvoit cauſer quelque terreur. Le » P. *Sébaſtien* ne manqua pas à l'heure. Il ſe préſente » interdit & tremblant ; le miniſtre..... le loue ſur les » montres, lui apprend pour qui il a travaillé.... lui » donne 600 liv. de penſion, *dont la première année*, » *ſelon la coutume de ce temps là, lui eſt payée le* » *même jour* ». Il n'avoit alors que dix-neuf ans. Ainſi encouragé le P. *Sébaſtien* fit des progrès rapides, & ſe diſtingua ſur-tout par des travaux utiles. Il fournit un grand nombre de modèles pour différentes manufactures, pour les proportions des filières des tireurs d'or de Lyon, pour le blanchiſſage des toiles à Senlis, pour les machines des monnoies de France ; il ébaucha l'art perfectionné depuis de faire des mains artificielles dont on puiſſe ſe ſervir. Le czar Pierre I[er], vint voir le P. *Sébaſtien*, & voulut boire avec lui dans le même verre.

Le P. *Sébaſtien* imagina pour le duc de Noailles, qui faiſoit la guerre en Catalogne, de nouveaux canons, qui ſe portoient plus aiſément ſur les montagnes, & ſe chargeoient avec moins de poudre ; c'eſt lui qui a inventé une machine pour tranſporter de gros arbres tout entiers ſans les endommager ; de ſorte, dit M. de Fontenelle, que du jour au lendemain, Marly changeoit de face, & étoit orné de longues allées arrivées de la veille. Il fit auſſi pour Marly, divers chefs-d'œuvres de méchanique, dont M. de Fontenelle donne une deſcription agréable, mais qui n'étoient que de curioſité, comme l'ont été depuis certains ouvrages de Vaucanſon. Au renouvellement de 1699, le P. *Sébaſtien* fut nommé un des honoraires de l'Académie des Sciences. Il mourut le 5 Février 1729. M. le Prince diſoit de lui, qu'il étoit *auſſi ſimple que ſes machines*.

SÉPASTOCRATOR, ſ. m. (*Emp. de Conſtantin.*) M. de Fleury emploie ce mot dans ſon *Hiſt. Eccléſiaſtique*, *tome XVIII*. C'étoit le nom d'une dignité à la cour des empereurs de Conſtantinople. Le *ſébaſtocrator* étoit inférieur au deſpote ; mais c'étoit une charge de faveur que l'empereur ne donnoit qu'à des favoris ; ils portoient des ornemens & des vêtemens particuliers, pour marque de leur dignité (*D. J.*)

SECONDE, (Raymond de) (*Hist. Litt. mod.*) philosophe espagnol du quinzième siècle, auteur d'un traité, intitulé : *Theologia naturalis sive liber Creaturarum*, & que Montagne a estimé assez pour le traduire.

SECKENDORFF, (Vite Louis de) (*Hist. Litt. mod.*) moins connu par l'avantage qu'il avoit d'être d'une noble & ancienne maison, & par ses grands emplois auprès des divers princes de la maison de Saxe, que par son histoire du Luthéranisme. On a encore de lui, un *Etat des Princes d'Allemagne*, & une *Description de l'Empire Germanique.* Né en Franconie en 1626. Mort en 1692.

SECOND, (Jean) Secundus (*Hist. Litt. mod.*) hollandois, né à la Haye en 1511, poëte latin célèbre. On connoît sur-tout les dix-neuf Baisers de Jean *Second*; ses *Juvenilia* ont été recueillis dans la collection de Barbou. Il fut en Espagne, secrétaire de l'archevêque de Tolède, & suivit Charles-Quint dans l'expédition de Tunis. Il mourut à Utrecht en 1536. Son nom de famille étoit Everard.

Nicolas Everard son père, président du conseil souverain de Hollande & Zélande, mort en 1532, avoit laissé deux ouvrages considérables; l'un intitulé, *Topica juris*; l'autre, *Consilia.* Nicolas Gradius & André Marius, frères de Jean *Second*, furent comme lui, mais moins que lui, connus par des poësies.

SECONDAT. (*Voyez* MONTESQUIEU.)

SECOUSSE, (Denys François) (*Hist. Litt. mod.*) de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, naquit à Paris le 8 Janvier 1691, il fut élève de M. Rollin. Son père, avocat célèbre, le destinoit au barreau, & il fut en effet reçu avocat en 1710; il plaida même une cause qu'il perdit, mais qu'il étoit beau même de perdre: il soutenoit que les avocats n'étoient pas en droit d'exiger leur honoraire; on jugea contre cette opinion, mais cette opinion forma l'esprit de l'ordre des avocats. A la mort de son père, M. *Secousse ferma son digeste*, comme il le disoit lui-même, & se livra tout entier à l'étude de l'histoire. Il fut reçu à l'Académie des Belles-Lettres en 1722, & le Recueil de cette Académie est plein de savans Mémoires qu'il y a lus. On a de lui des remarques critiques sur quelques-unes des Vies de Plutarque; une Dissertation sur la conquête de la Perse, par Alexandre, où il justifie ce héros de ses conquêtes; une Histoire de Sabinus & d'Eponine, intéressante & bien écrite; des Mémoires sur Paul de Foix, archevêque de Toulouse; des Recherches sur l'union de la Champagne à la Couronne; une apologie de Charles-Quint, contre les reproches faits à ce prince par les écrivains anglois, au sujet de la confiscation de la Guienne. Mais son ouvrage le plus important, ce sont ses sept Mémoires *sur les troubles qui s'élevèrent dans le Royaume, & sur-tout à Paris, après la bataille de Poitiers.* C'est un morceau d'histoire fort précieux, & M. de Foncemagne en a donné un extrait curieux dans le seizième volume des Mémoires de l'Academie des Belles-Lettres. M. *Secousse*, qui d'abord embrassoit toute l'histoire, se borna dans la suite, à l'histoire de France; & c'est alors qu'il fut véritablement utile. Sa bibliothèque, fruit de quarante ans de recherches & de soins, renfermoit plus de douze mille volumes, la plûpart sur l'histoire de France. C'étoit la collection la plus riche en ce genre, que jamais particulier eût formée.

On doit encore à M. *Secousse*, une nouvelle édition des Mémoires de Condé. Il fut chargé du grand recueil des Ordonnances de nos Rois de la troisième race en 1728, après M. de Laurière. Il avoit aussi entrepris une table chronologique des pièces imprimées sur les différents points de notre histoire, lesquelles ne faisant pas corps, & étant la plûpart comme égarées dans des ouvrages, où rien n'avertissoit de les chercher, demeuroient inconnues, & par conséquent inutiles. A cette première table, dont l'inspection seule auroit guidé l'historien & le jurisconsulte dans leurs recherches, il devoit joindre des tables géographiques & des tables des matières. Il eut le malheur de devenir aveugle plusieurs années avant sa mort; il se fit faire sans succès, en 1751, l'opération de la cataracte. Il mourut le 15 mars 1754.

Ce savant vénérable, toujours occupé de chartres, de diplomes, d'actes & de titres de toute espèce, livré à la recherche de nos antiquités, blanchi dans des travaux toujours sérieux, avoit conservé jusques dans la vieillesse, une passion singulière pour la danse.

SECRÉTAIRE DE LA COUR DE ROME, (*Hist. mod.*) nous comprenons sous ce titre général, différentes espèces d'officiers de cette cour, qui portent tous le titre de *secrétaire*, qualifié par les objets de leurs emplois, & dont nous allons détailler les fonctions.

Secrétaire du sacré collège est un officier nommé par les cardinaux, qui a droit d'entrer au conclave, & qui écrit les lettres du collège des cardinaux pendant la vacance du saint siege. Il assiste encore à toutes les assemblées générales qui se tiennent tous les matins pendant la durée du conclave, & à celles des chefs d'ordre. Il tient un regístre exact de tous les ordres & décrets qui s'y donnent, aussi bien que des délibérations qui se font dans les consistoires secrets, & qui lui sont communiquées par le cardinal vice-chancelier. Il assiste même à ces consistoires; mais quand on crie *extra omnes*, il doit en sortir comme tous ceux qui ne sont pas cardinaux. Il a un substitut ou sous-*secrétaire*, qu'on nomme *clerc national.*

Secrétaire du pape ou *secrétaire d'état.* On nomme ainsi, pour se conformer à l'usage des autres cours, le cardinal à qui le pape confie l'administration des plus grandes affaires. C'est ce *secrétaire* qui écrit & qui signe par ordre de sa sainteté, les lettres qu'on écrit aux princes, légats, nonces, & autres ministres de la cour de Rome dans les pays étrangers. Il signe les patentes de certains gouverneurs, des podestats, barigels ou prévôts, & autres officiers de l'état

eccléfiaftique. Lorfque les ambaffadeurs des princes fortent de l'audience du pape, ils vont rendre compte au *fecrétaire* d'état de ce qu'ils ont traité avec fa fainteté. C'eft encore à lui que tous les miniftres de Rome s'adreffent pour lui rendre compte de ce qui regarde leurs charges, & recevoir fes ordres. Il a pour l'ordinaire la qualité de *furintendant général* de l'état eccléfiaftique, qui lui eft donnée par un bref, auffi bien que celle de *fecrétaire* d'état. Le pape a quelquefois deux *fecrétaires* d'état.

Les autres *fecrétaires* font le *fecrétaire* des chiffres, celui de la confulte, celui des mémoriaux ou du bon gouvernement, dont on connoît peu les fonctions, celui des brefs qui portent taxe, & le *fecrétaire* des brefs fecrets.

Il y avoit autrefois vingt-quatre *fecrétaires* des brefs taxés, & leurs charges étoient vénales; mais Innocent XI les a fupprimés, & n'en a confervé qu'un feul, dont la fonction eft d'expédier les brefs qui doivent rétribution à la chambre apoftolique, & de les taxer. Le *fecrétaire* des brefs fecrets eft un officier qui fait les minutes des brefs, felon les ordres qu'il en reçoit du *fecrétaire* d'état. Ces minutes ne font ni vifées, ni fignées du cardinal préfet des brefs, parce qu'il n'a aucune autorité, ni fur ces brefs, ni fur le *fecrétaire* qui les expédie. *Relation de la cour de Rome*, *de* Jérôme Limadoro. (*A. R.*)

SÉCULARISATION, (*Hift. polit. mod.*) dans le temps que les dogmes de Luther & des réformateurs eurent été adoptés par un grand nombre de princes d'Allemagne, un de leurs premiers foins fut de s'emparer des biens des évêques, des abbés & des moines, qui étoient fitués dans leurs états. L'empereur Charles-Quint n'ayant pu venir à bout de réduire les Proteftans, ni de faire reftituer à l'Eglife les biens qui en avoient été démembrés, laffé d'avoir fait une guerre longue & fans fuccès, il convint que chacun des princes proteftants demeureroit en poffeffion des terres eccléfiaftiques dont il s'étoit emparé, & que ces biens feroient *fécularifés*, c'eft-à-dire, ôtés aux gens d'églife. L'Allemagne ayant été déchirée par une guerre de 30 ans, fous les règnes de Ferdinand II & de fes fucceffeurs, on fut encore obligé de recourir à des *fécularifations*, pour fatisfaire les parties belligérantes; en conféquence, par le traité de Weftphalie, qui rendit la paix à l'Allemagne, on *fécularifa* un grand nombre d'évêchés & d'abbayes, en faveur de plufieurs princes proteftants, qui ont continué à jouir de ces biens jufqu'à ce jour, malgré les proteftations des papes, qui ne vouloient point donner les mains à de pareils arrangemens.

Les immenfes revenus que poffèdent un grand nombre d'évêchés & d'abbayes d'Allemagne, fourniroient une manière facile de terminer les difputes fanglantes qui déchirent fouvent les princes & les états féculiers dont le corps germanique eft compofé. Il feroit à défirer que l'on eût recours à la *fécularifation* pour tirer des mains des eccléfiaftiques, des biens que l'ignorance & la fuperftition ont fait autrefois prodiguer à des hommes, que la puiffance & la grandeur temporelles détournent des fonctions du miniftère facré, auxquels ils fe doivent tout entiers. (*A. R.*)

SEDEH, f. m. (*terme de relation*), fête célèbre des anciens Perfans. A cette fête, ils allumoient de grands feux pendant la nuit, & faifoient en même temps des feftins & des danfes. Les Arabes appellent cette fête la *nuit des feux*. (*D. J.*)

SÉDRE, f. m. (*Hift. mod.*) le grand-prêtre de la fecte d'Haly, chez les Perfans.

Le *fédre* eft nommé par le fophi de Perfe, qui confere ordinairement cette dignité à fon plus proche parent.

La Jurifdiction du *fédre* s'étend à tout ce qui a du rapport aux établiffemens pieux, aux mofquées, aux hopitaux, aux colléges, aux tombeaux & aux monaftères; il difpofe de tous les emplois eccléfiaftiques, & nomme tous les fupérieurs des maifons religieufes; fes décifions en matière de religion, font reçues comme autant d'oracles infaillibles, il juge de toutes les matières criminelles, dans fa propre maifon, fans appel, & il eft, fans contradiction, la feconde perfonne de l'empire,

Néanmoins le caractère du *fédre* n'eft pas indélébile, il quitte fouvent fa dignité, pour occuper un pofte purement féculier; fon autorité eft balancée par celle du *mudfitchid*, ou du premier théologien de l'empire. (*A. R.*)

SEGAUD, (Guillaume) (*Hift. Litt. mod.*) Le pere Segaud, jéfuite, prédicateur connu. On a fes fermons; on a auffi de lui des poéfies latines, entr'autres, un poëme fur le camp de Compiegne: *Caftra Compendienfia*. Né à Paris en 1674, mort auffi à Paris en 1748.

SÉGIADAH, (*terme de relation*) c'eft, en arabe, le petit tapis ou natte de jonc dont les Mufulmans fe fervent en forme d'agenouilloir, quand ils font les cinq prières de chaque jour, prefcrites par la loi. (*D. J.*)

SEGRAIS, (Jean Regnault (*Hift. Litt. mod.*) Boileau a dit:

Que Segrais dans l'Eglogue en charme les forêts.

Greffet a dit:

Mais quand le paifible Elyfée
Poffeda Racan & Segrais,
Lorfque leur flûte fut brifée,
L'Idille perdit fes attraits;
A peine la mufe fleurie
D'un nouveau berger de Neuftrie,
En fauva-t-elle quelques traits.

Cependant on fait par cœur, malgré foi, plufieurs des idylles de Fontenelle, & à peine fait-on quelques vers de celles de Segrais. Il ne faut plus parler de fa traduction en vers françois des géorgiques de Virgile, depuis que celle de M. l'abbé de Lille a

a paru, & si jamais la traduction de l'Enéide, par le même abbé de Lille, est publiée, il ne faudra plus parler non plus de celle de Segrais, dont même sans cela on ne parle déjà plus guères. On ne sait pas, & vraisemblablement, on ne saura pas jusqu'à quel point il a eu part à ces romans célèbres de Madame de la Fayette, *Zaïde*, *la Princesse de Cleves*, *la Princesse de Montpensier*. Segrais étoit né à Caen en 1624 d'une famille noble. Le comte de Fiesque, éloigné pour quelque temps de la cour, s'étoit retiré à Caën; il avoit connu Segrais, l'avoit goûté, l'avoit amené à Paris, l'avoit présenté à Mademoiselle de Montpensier. Cette princesse le goûta aussi, & se l'attacha d'abord à titre d'aumônier, puis à titre de gentilhomme ordinaire. Il lui déplut dans la suite, pour n'avoir point approuvé le mariage de Mademoiselle avec M. de Lauzun. Il se retira d'abord chez Madame de la Fayette, puis il revint dans sa patrie où il se maria; il recueillit l'académie de Caën, qui s'étoit dispersée après la mort de M. de Matignon, son protecteur. Il étoit de l'académie françoise. Il mourut en 1701. Quoiqu'il eût passé la plus grande partie de sa vie à la cour, & dans la meilleure compagnie de Paris, il n'avoit jamais pu perdre l'accent de son pays: Mademoiselle de Montpensier dit à un gentilhomme qui alloit faire avec Segrais le voyage de Normandie: *Vous avez là un fort bon guide, il sait fort bien la langue du pays*. On a de Segrais, outre les ouvrages dont il vient d'être parlé, des *Nouvelles Françoises*, & le *Segresiana*, ou mêlange d'histoire & de littérature.

SEGUENOT, (Claude) (*Hist. Litt. Mod.*) oratorien, traduisit le livre de Saint-Augustin *de la Virginité*. Le P. Joseph, capucin, crut y voir la satyre de sa conduite, & fit mettre le traducteur à la bastille, ne pouvant pas y faire mettre l'auteur. Tout homme puissant, qui se conduit mal, croit toujours qu'on parle de lui, & ce capucin étoit alors un homme puissant. Seguenot avoit encore un autre titre pour être persécuté; il étoit ami de Port-Royal. Né à Avalon en 1596, mort à Paris en 1676.

SEGUI, (Joseph) (*Hist. Litt. mod.*) prédicateur & poëte, abbé de Genlis & chanoine de Meaux. Il avoit remporté en 1732 le prix de poësie à l'académie françoise. Il fut dans la suite de cette académie. On a ses sermons & ses panégyriques; son oraison funèbre du maréchal de Villars a été vantée dans le temps. L'abbé Segui mourut en 1761; il étoit de Rhodez.

SEGUIER, (*Hist. de Fr.*) ancienne famille originaire du Bourbonnois a produit plusieurs personnages célebres, principalement dans la robe, un chancelier, cinq présidens à mortier, deux avocats généraux, treize conseillers au parlement de Paris, sept maitres des requêtes, trois lieutenants civils. Les plus illustres sont:

1°. Pierre Seguier, président à mortier au parlement de Paris, que Scévole de Sainte-Marthe appelle *l'une des plus brillantes lumières du temple des loix*. Il fut fait avocat en 1550, & il brilla dans cet emploi: Président à mortier en 1554, le parlement employoit avec fruit ses talens & ses lumières dans les affaires importantes. La cour de Henri II avoit formé le projet d'établir en France l'inquisition; elle vouloit faire à l'édit de Château-Briant deux additions équivalentes à l'établissement de ce tribunal. L'une étoit de laisser aux juges d'église le droit de prononcer sans appel sur l'hérésie & sur les hérétiques, avec la seule obligation de renvoyer la procédure aux juges royaux les plus prochains, qui n'auroient d'autre fonction que celle d'exécuter la première sentence; l'autre étoit de déclarer confisqués les biens de tous les protestans qui fuiroient la persécution, & de saisir ces biens au profit du roi, en quelque main qu'ils se trouvassent, quand même il seroit prouvé qu'il n'y auroit point eu de collusion entre l'acquéreur & le vendeur. Le parlement refusa d'enregistrer cette loi barbare, & arrêta des remontrances. Le président Séguier fut chargé de les rédiger & de les porter au roi. En arrivant à la cour, les députés du parlement apprirent que le roi étoit dans une grande colère contre cette compagnie; qu'il la regardoit comme un corps d'hérétiques, ou au moins de fauteurs d'hérésie. Les gens de la cour avertirent les députés d'*avoir l'oreille basse*, & de s'attendre à un mauvais accueil. L'air dont le roi les reçut ne démentoit point cet avis. Le président Seguier, qui portoit la parole, n'en fut point intimidé; il en prit un ton plus ferme pour dire des choses très-fermes en elles-mêmes. Il se plaignit en présence des ministres & des courtisans, des préventions que les ministres & les courtisans inspiroient au roi contre le parlement, & des violences qu'ils lui conseilloient contre ses sujets; mais c'est sur-tout par des principes de tolérance peu répandus alors, & par des maximes presque hardies sur les devoirs mutuels du souverain & des sujets que ces remontrances sont recommandables: « La religion, sire, que vous voulez maintenir dans vos états, dit le parlement, n'y a point été établie par le glaive » & par le feu; au contraire, elle a résisté pendant » trois siècles au feu & au glaive, & s'est accrue par » les moyens qu'on employoit pour la détruire.... » Nous abhorrons l'établissement d'un tribunal de sang, » où la délation tient lieu de preuves, où l'on ôte » à l'accusé tous les moyens naturels de défense, & » où l'on ne respecte aucune forme judiciaire... L'histoire nous apprend que les empereurs romains l'employèrent contre le christianisme naissant; mais elle » nous apprend aussi que les plus sages d'entr'eux, » les Trajan, les Marc-Aurele, quoique zélés pour » leur fausse religion, le rejettèrent avec horreur, en » déclarant qu'il valoit infiniment mieux attendre que » les chrétiens se dénonçassent eux-mêmes par quelque » action d'éclat, que de faire pulluler la pernicieuse » engeance des délateurs, & de semer la terreur & » la défiance dans le sein des familles ».

Le parlement représente au roi, qu'en privant ses sujets du bénéfice de l'appel, & en donnant au clergé une jurisdiction souveraine en matière de crimes, il abandonne

abandonne ses sujets, & renonce à sa souveraineté. « Mais, sire, quand vous y pourriez consentir, en » avez-vous le droit ? Les mêmes liens qui les unissent » à vous, vous unissent à eux ; s'ils vous doivent » la taille, les aides & les gabelles, vous leur devez » sûreté & protection, & il n'y en a aucun qui n'ait » le droit incontestable d'appeller à vous, lorsqu'il se » croit opprimé... Que vous conseillent donc les pro» moteurs du nouvel édit ? De méconnoitre votre » peuple, d'aliéner vos sujets, & de rompre le con» trat par lequel vous régnez.

« Quant à vous, Messieurs, dit le président Séguier, » en se tournant vers les ministres & les conseillers » d'état, vous qui m'écoutez si tranquillement, & qui » croyez apparemment que la chose ne vous regarde » pas, il est bon que vous perdiez cette idée. Tant » que vous jouissez de la faveur, vous mettez sage» ment le temps à profit ; les biens & les graces » pleuvent sur votre tête ; tout le monde vous honore, » & il ne prend envie à personne de s'attaquer à » vous ; mais plus vous êtes élevés, plus vous avoi» sinez la foudre, & il faut être étranger dans l'hif» toire pour ignorer à quoi tient souvent une disgrace. » Quand ce malheur vous arrivoit, vous vous retiriez » du moins avec une fortune qui vous consoloit en partie » de votre chûte, & que vous transmettiez à vos héri» tiers. A dater de l'enregistrement de l'édit, votre » condition cessera d'être la même ; vous aurez, » comme auparavant, pour successeurs, des hommes » affamés, qui, ne sachant combien de temps ils res» teront en place, brûleront de s'enrichir, & y trou» veront une merveilleuse facilité : bien sûrs d'obtenir » du roi votre confiscation, il ne s'agira plus que de » s'assurer d'un inquisiteur & de deux témoins, & » fussiez-vous des saints, vous serez brûlés comme » hérétiques ». A ces mots, le connétable de Montmorenci se rappellant la disgrace où il étoit tombé sous le regne précédent, fronça le sourcil & changea de couleur ; les autres ministres reculèrent d'épouvante. Le roi dit aux députés qu'il prenoit en bonne part leurs remontrances, & qu'il examineroit de nouveau l'affaire dans son conseil. Elle resta suspendue quelque temps. Pierre Seguier mourut le 25 octobre 1580, à 76 ans.

2°. Antoine Séguier, seigneur de Villiers & de Fourqueux, conseiller au parlement, puis maître des requêtes en 1577, lieutenant-civil, conseiller d'état en 1586, avocat-général au parlement en 1587, président à Mortier en 1597, ambassadeur à Venise en 1598, mort en 1624, fondateur de l'hôpital de la Miséricorde, au fauxbourg Saint-Marcel à Paris, pour l'éducation de cent pauvres filles orphelines, fils de Pierre.

3°. Pierre II, aussi fils de Pierre I, & frère aîné d'Antoine, conseiller au parlement en 1558, maître des requêtes en 1572, puis lieutenant-civil, enfin président à mortier en 1576.

4°. Dans la branche d'Autry, Jean, tige de cette branche, frere de Pierre II & d'Antoine, conseiller au parlement, maître des requêtes, & lieutenant-civil. Il rendit de grands services aux rois Henri III & Henri IV ; il contribua beaucoup à ramener Paris sous l'obéissance du dernier de ces Princes. Il mourut d'une maladie contagieuse, victime de son zèle, pour le soulagement du peuple.

5°. Il fut père du fameux chancelier Séguier, duc de Villemor, pair de France. Celui-ci naquit à Paris le 29 mai 1588, fut successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, & président au parlement. Il fut fait garde des sceaux en 1633, à la disgrace du garde des sceaux de Châteauneuf, & chancelier en 1635, à la mort d'Etienne d'Aligre I. Châteauneuf se fit rendre les sceaux en 1650, & ils furent donnés en 1651 au président Molé, après la mort duquel ils revinrent au chancelier Séguier, qui les garda jusqu'à sa mort. Le parlement de Rouen ayant été interdit en 1639, pour ne s'être pas assez fortement opposé à une sédition qui s'étoit élevée dans cette ville, le chancelier *Seguier* y fut envoyé en 1640, pour déclarer l'interdiction. M. le président Hénault, rapporte d'après Aubery, le Vassor & du Chesne, que dans ce voyage le chancelier Séguier avoit le commandement des troupes, qu'on portoit tous les soirs le drapeau blanc dans sa chambre, que M. de Gassion étoit à ses ordres, & prenoit le mot de lui ; que le conseil du roi marchoit à sa suite ; que M. de la Vrillière, secrétaire d'état, eut ordre de se rendre auprès de lui, pour signer les expéditions ; que les arrêts rendus pendant ce temps à Paris, au conseil de finance, auquels le grand sceau devoit être apposé, étoient datés du lieu où se trouvoit le chancelier.

On sait qu'après la mort du cardinal de Richelieu, le chancelier Séguier recueillit chez lui l'académie françoise, & qu'elle le regarde comme son second fondateur.

Solus enim tristes hâc tempestate camœnas
Respexit.

Ce fut le chancelier Séguier, qui prononça au parlement l'arrêt du 18 mai 1643, par lequel la régence & la tutelle furent déférées sans restriction à la reine Anne d'Autriche.

Il fut à la tête de la commission qui fit le procès au surintendant Fouquet ; Madame de Sévigné ne le peint pas à son avantage dans cette affaire.

Il fut à la tête d'une commission plus utile, qui fit l'ordonnance de 1667, & les autres fameuses ordonnances du règne de Louis XIV.

En 1650, la baronnie de Villemor fut érigée en Duché-Pairie, en faveur du chancelier & de ses successeurs, tant mâles que femelles ; mais les lettres ne furent pas enregistrées. Le Tellier, consulté par le roi sur cette érection, répondit que ces sortes de dignités ne convenoient pas aux familles de robe, mot qui nuisit depuis au marquis de Louvois son fils. Le Tellier, sans porter ses vues dans l'avenir, ne pensa pour lors qu'à dire ce qu'il pensoit, ou peut-être, qu'à nuire au chancelier Séguier. Celui-ci mourut à Saint-Germain en Laye, le 28 janvier 1672. Il avoit

succédé dans la dignité de chancelier à Etienne d'Aligre I, il eut pour successeur dans la même place Etienne d'Aligre second, fils du premier.

6°. Louis Séguier, doyen de Notre-Dame de Paris, fils de Pierre I, & frère de Pierre II, articles 1er & 3e ci-dessus, fut envoyé en 1597 à Rome, auprès du pape Clement VIII, avec le duc de Nevers & Claude d'Angennes, évêque du Mans, pour la reconciliation d'Henri IV avec le St. Siége. Il mourut le 9 septembre 1610. Il avoit refusé l'évêché de Laon.

7°. Louis XIV. fut baptisé par Dominique *Séguier*, évêque de Meaux, frère du chancelier *Séguier*, qui avoit été précédemment conseiller au parlement, Doyen de Notre-Dame, puis évêque d'Auxerre. Né en 1593. Mort le 16 mai 1659.

Une autre ancienne famille de *Séguier*, originaire du Quercy, a eu des sénéchaux du Quercy, des chanceliers d'Armagnac, des présidents à mortier au parlement de Toulouse.

SEGUIER, (Jean François), (*Hist. Litt. mod.*) dit de Nismes, parce qu'il en étoit. Une médaille d'Agrippa, en bronze, tombée entre les mains de M. *Séguier*, âgé alors de dix ans, fit de lui un antiquaire. De ce moment, on le voit intrépide & infatigable, bravant tout, sacrifiant tout, toujours prêt à se sacrifier lui-même pour l'objet de son goût, tantôt descendre dans un puits, au péril de sa vie, & y passer une nuit entière, pour se procurer quelques médailles romaines, échappées à toutes les recherches; tantôt tomber malade de douleur de n'avoir pu payer une médaille qu'il jugeoit précieuse, mais dont le prix demandé étoit, quoique médiocre, trop au-dessus de sa portée. Son goût dominant fut, selon l'usage, contrarié par son père, qui lui destinoit sa charge de conseiller au présidial de Nimes, & qui en conséquence ne lui permettoit d'autre étude que celle de la jurisprudence. M. Séguier prit un parti mitoyen entre la révolte & l'obéissance aveugle; il suivit ses goûts, & ne négligea point la jurisprudence. Il fit des collections de médailles, il apprit à fond la botanique, autre science qui avoit pour lui beaucoup d'attraits; il fut antiquaire & naturaliste, parce que la nature l'avoit voulu, mais il eut aussi les connoissances d'un jurisconsulte, parce que ses parens le vouloient. Il apprit par cœur les quatre livres des institutes de Justinien, & il ne les oublia jamais.

En 1732, le marquis Maffei vint à Nimes, pour examiner les antiquités que cette ville renferme; il vit le jeune Séguier; il vit de quel amour il étoit enflammé comme lui pour les lettres & les belles connoissances. C'étoit l'homme qu'il cherchoit depuis long-temps; il le demande à son père, il l'obtient, il en fait le compagnon de ses voyages, de ses études, de sa gloire.

M. le marquis Maffei & M. Séguier travailloient à rassembler en un seul corps les inscriptions recueillies par divers antiquaires, & auxquelles ils en auroient ajouté un grand nombre, lorsque la collection de Muratori parut en 1739. Alors M. Séguier se tourna principalement vers la botanique & l'histoire naturelle. Il publia en 1740 sa *Bibliotheca Botanica*; en 1745 ses *Plantæ Veronenses*.

« Il avoit conservé dans l'âge mur, dit l'historien » des inscriptions & belles-lettres, la même intrépidité » qu'il avoit montrée pour les sciences dans sa jeunesse. » Ayant trouvé dans les environs de Vérone une espèce » de champignon qu'il n'avoit pas encore vue, il osa » en goûter; pour en connoître les propriétés, & tomba » presqu'aussitôt privé de sentiment. C'en étoit fait de » sa vie, si des paysannes accourues à son secours, ne » lui eussent fait avaler de l'huile d'une lampe qui brû» loit devant une madone, & qui avoit dans le pays » la réputation de guérir les maux les plus incurables. » On ne pouvoit heureusement lui administrer un meil» leur remède. Cette huile grasse & rance eut débarrassé » dans un instant son estomach du fatal champignon, » & sa guérison toute naturelle fut ajoutée à la longue » liste des miracles operés par cette lampe merveil» leuse ».

Les habitants des montagnes du Vicentin voulurent le brûler comme sorcier; il fut emprisonné à Volterre comme un voleur, parce qu'il cherchoit à enlever pendant la nuit une pétrification qu'il avoit remarquée dans la partie antique des murailles de la ville.

Le fait suivant est un trait de caractère bien marqué dans un genre bien rare. M. Séguier visitoit avec le marquis Maffei un cabinet d'antiquités en Allemagne; on leur montra un monument sur lequel étoient gravées quelques lettres grecques que personne n'avoit pu encore interpréter; le marquis Maffei avoua qu'il n'en devinoit pas le sens, & demanda du temps pour y réfléchir. « M. Séguier, dans un premier mouvement, » laissa échapper quelques mots qui firent penser qu'il » savoit ce que ces lettres signifioient, & il le savoit » réellement; mais il se retint aussitôt, & ce fut en vain » qu'on le pressa d'en dire son avis. Il aima mieux qu'on » crût qu'il s'étoit avancé témérairement, que de pa» roître savoir quelque chose que son maître igno» roit ».

Il passa vingt ans avec lui dans la plus douce union; il le perdit en 1755, & revint chercher au sein de sa famille & de ses anciens amis les consolations dont il avoit besoin.

Ce fut peu de temps après son retour à Nimes, qu'il retrouva l'inscription de la maison quarrée. Peyresc & d'autres antiquaires avoient espéré cette découverte; mais le marquis Maffei qui, en 1733, avoit examiné ce monument, avoit prononcé que la découverte étoit impossible. M. Séguier, qui ne se permettoit jamais d'être plus habile que son maître, avoit adopté la même opinion, & s'y étoit confirmé de plus en plus par ses propres observations; cependant l'académie des belles-lettres s'occupa de cet objet en 1757. M. l'abbé Barthelemi, qui, en passant à Nimes, avoit reconnu plusieurs lettres du bas de l'edifice, étoit persuadé qu'on pourroit restituer l'inscription à la faveur d'un dessin figuré, où les trous irrégulièrement semés sur l'entablement, seroient placés dans leur exacte correspondance. Un autre académicien (feu M. Menard) (*Voy.* l'art. Menard, N°. IV.) en écrivit aux magistrats de Nimes;

ils firent construire un échafaud, M. Séguier y monta, & par une suite d'opérations & de combinaisons scrupuleusement exactes, il parvint, contre son attente, à restituer l'inscription entière. On sut enfin ce qu'on avoit ignoré jusqu'alors, ce que c'étoit que la maison quarrée: ce n'étoit ni un capitole, ni une maison consulaire, ni un prétoire, ni un monument de la reconnoissance d'Adrien pour Plotine, femme de Trajan, à laquelle il devoit son adoption, &c. comme on l'avoit conjecturé; c'étoit un temple élevé en l'honneur des Césars Caius & Lucius, petits-fils d'Auguste. C'est ce que démontra M. Séguier dans une dissertation qui parut en 1759. « Il semble que sa fortune littéraire » fût, en quelque sorte, attachée à la famille d'Agrippa; » une médaille de cet illustre Romain lui inspira le » goût de l'antiquité; le temple consacré à ses fils » est devenu un monument de sa gloire ».

Il fut nommé en 1772, associé libre régnicole de l'Académie des inscriptions & belles-lettres; l'académie de Nîmes, dont il étoit le bienfaiteur & un des principaux ornemens, & à laquelle il avoit donné son cabinet d'histoire naturelle, sa bibliothèque & son recueil d'antiquités & de médailles, le nomma par acclamation son protecteur, après la mort de M. de Becdelièvre, évêque de Nîmes. M. Séguier a peu joui de ce titre fastueux de protecteur, si contrastant avec sa simplicité modeste. Il mourut le premier septembre 1784, dans sa quatre-vingt-unième année.

SEGUIN, (*Joseph*) (*Hist. Litt. Mod.*) Avocat, né à la Ciotat, mort en 1694, auteur des antiquités de la ville d'Arles.

SÉGUR, (*Hist. de Fr.*) Une femme de ce nom, Olympe de Ségur, se distingua par son courage & par sa tendresse pour son mari, le marquis de Belcier, fils du premier président du parlement de Bordeaux. Le marquis, étant prisonnier au château Trompette, elle lui fit prendre ses habits, prit les siens, & le délivra en restant en ôtage à sa place. L'histoire, tant ancienne que moderne, fournit quelques autres exemples, mais peu communs, d'une pareille action.

Un évêque de ce nom se distingua par une action peut-être encore plus singulière, mais dont on a jugé diversement, c'est l'évêque de Saint-Papoul, Jean-Charles de Ségur. Il avoit été oratorien & appellant. La faveur où étoit sa famille sous la régence, lui ayant inspiré quelque ambition, il avoit quitté l'oratoire, revoqué son appel, avoit eu l'abbaye de Vermand, & après avoir été grand-vicaire de M. de Saint-Albin, (fils du régent, & alors évêque de Laon, depuis archevêque de Cambrai) il fut fait évêque de Saint-Papoul. Il eut ensuite des remords sur son entrée dans l'épiscopat, fruit de la révocation de son appel; il se démit de son évêché, se condamna entièrement à la retraite & à l'obscurité, après avoir dit ses motifs & s'être accusé publiquement dans une instruction pastorale. Les molinistes n'ont voulu voir en lui qu'un apostat & un relaps; les Jansénistes y ont voulu voir un saint plein de grandeur & de courage, & sur-tout plein de l'esprit de la primitive église. Né à Paris en 1695, mort aussi à Paris en 1748.

Il y a présentement (en 1789) quarante-deux ans passés que M. le maréchal de Ségur d'aujourd'hui, ministre d'état, & ci-devant secrétaire d'état de la guerre, cruellement blessé aux batailles de Raucoux & de Lawfelt, a été célébré par M. de Voltaire dans ces vers:

> Anges des cieux, puissances immortelles. . . . . ;
> Menez Ségur à l'ombre de vos ailes;
> Déjà Raucoux vit déchirer son flanc:
> Ayez pitié de cet âge si tendre;
> Ne versez pas le reste de ce sang
> Que pour Louis il brûle de répandre.

SÉJAN, (*Ælius*) (*Hist. Rom.*) Son nom est devenu proverbe pour désigner les ministres ambitieux & corrompus qui abusent de leur pouvoir, & qui finissent par en être les victimes. Il étoit né à Volsinies en Toscane; Séius Strabon, son père, étoit chevalier Romain. On reprochoit à *Séjan* de s'être prostitué dans sa jeunesse au voluptueux Apicius. Séius Strabon étoit préfet du prétoire, & *Séjan*, son fils, lui fut associé dans cette place, dont il augmenta considérablement la puissance. Il gouverna long-temps sans bornes & sans partage le soupçonneux & jaloux Tibère, en nourrissant en lui ses soupçons & sa jalousie contre tout le monde, sur-tout contre la propre famille de Tibère & de Germanicus, qu'il paroit avoir eu le projet de détruire pour s'élever par dégrés jusqu'au trône, (*voyez* les articles DRUSUS 5 & DRUSUS 6, JULIE, fille de Drusus, LIVILLE, NERONS), vous y trouverez la liste d'une partie de ses crimes; ses insinuations ne contribuèrent pas peu au parti que prit Tibère de se retirer dans l'île de Caprée; il espéroit que cet empereur, en s'éloignant de Rome & des affaires, lui laisseroit une autorité plus entière, & que le sénat & le peuple Romain, accoutumés à ne voir & à ne connoître que lui, seroient naturellement disposés à le donner pour successeur à Tibère: celui-ci ouvrit enfin les yeux & fut effrayé de la puissance qu'il avoit lui-même donnée à son favori, il crut devoir l'attaquer avec précaution, mais enfin,

> S'tôt qu'il veut nous perdre, un coup d'œil nous détruit.

La disgrace rapide de *Séjan* fut encore plus étonnante que son élévation; l'une & l'autre furent également funestes à Rome, *Deûm irâ in rem Romanam, cujus pari exitio viguit ceciditque*; ce n'est pas qu'il fût malheureux d'être délivré d'un tyran criminel, tel que *Séjan*, mais la persécution allumée contre tous ses ennemis pendant sa faveur, se tourna depuis sa disgrace contre ses parens & ses amis, ou plutôt ceux de sa fortune, & ceux-ci étoient en grand nombre:

> Et tombent avec eux d'une chûte commune
> Tous ceux que leur fortune
> Faisoit leurs serviteurs.

soit, disoit-on, les Huguenots. Cette faction accrue & fomentée par ceux que nous avons nommés, & beaucoup d'autres, se joignit à la grande ligue commencée à Péronne. Après la mort des Guises à Blois, elle souffla le feu de la révolte dans Paris contre Henri III, & eut, à ce qu'on croit, bonne part au parricide de ce prince. Egalement opposée à Henri IV, elle se porta aux plus étranges extrêmités contre ceux qu'elle soupçonnoit être ses partisans; elle affecta même d'être indépendante du duc de Mayenne, & n'oublia rien pour faire transporter la couronne à l'infante Claire Eugénie, fille de Philippe II, roi d'Espagne, ou à ce prince lui-même. Mais quand Paris se fut soumis à son légitime souverain en 1594, cette faction fut entièrement dissipée, soit par la retraite des principaux d'entre les *Seize*, soit par la clémence que ce prince témoigna envers les autres. (*A. R.*)

SELAM, (s. m.) *terme de relation*); on appelle ainsi dans l'Amérique septentrionale certains postes disposés le long des côtes où les Espagnols mettent les Indiens en sentinelle. Ce sont comme des especes de guérites qui sont bâties, tant à terre avec du bois de charpente, tant e sur des troncs d'arbres, comme des cages, mais assez grandes pour recevoir deux hommes, avec une échelle pour y monter & en descendre. (*D. J.*)

SELDEN, (Jean) (*Hist. Litt. mod.*) savant Anglois, zelé partisan de la liberté, & qui avoit pris pour devise: *La liberté sur toutes choses*: il a beaucoup écrit sur les loix & les usages des Hébreux & des Anglois. Tous ses ouvrages, tant en latin qu'en anglois, ont été recueillis en trois volumes in-fol. On y distingue son traité intitulé: *Mare clausum*, où il combat *le mare liberum* de Grotius. Ce dernier prenoit la défense de l'humanité entière, en proposant la liberté générale des mers; *Selden* emporté par ce zèle patriotique aveugle, qui voudroit asservir toutes les nations à la sienne, & qui ne voit pas que c'est les armer toutes contre elle, trouvoit juste que l'Angleterre seule eût l'empire de toutes les mers. On y distingue encore une explication des marbres d'Arondel. Soit qu'on le considère comme jurisconsulte ou comme littérateur, c'est un des plus savans hommes que l'Angleterre ait produits.

SELEUCUS, (*qui coule comme un fleuve.*) (*Hist. Sacrée*) surnommé Nicanor, capitaine d'Alexandre, devint, après la mort de ce héros, roi de Syrie, & fut le chef de la race des Séleucides. Ce prince n'est connu dans l'histoire des Juifs que par la haute considération qu'il eut pour eux. Il leur accorda les mêmes priviléges & les mêmes immunités qu'aux Grecs & aux Macédoniens; c'est ce qui en attira un très-grand nombre dans ses Etats, sur-tout à Antioche, qui en étoit la capitale. (†)

(Sur ce *Séleucus*, surnommé *Nicanor* ou *Nicator*, voyez l'article ANTIOCHUS I. Nous observerons seulement ici que l'empereur Julien, dans son *Misopogon*, lève en partie la difficulté qui résulte de la cession faite par *Séleucus* de Stratonice, sa femme, à Antiochus, son fils, en disant qu'Antiochus ne voulut épouser Stratonice qu'après la mort de *Séleucus*.

SÉLEUCUS, (*Hist. Sacrée*,) fils d'Antiochus le Grand, succéda à son père, & fut surnommé *Philopator*. Ce prince, par le respect qu'il eut pour le grand-prêtre Onias, fournissoit tous les ans ce qu'il falloit pour les sacrifices du temple; mais comme c'étoit un prince qui avoit l'esprit foible, & qui se laissoit aisément persuader, *vilis simul & indignus decore regio*, Daniel xi. 20. comme l'appelle Daniel, il céda aux sollicitations de ses flatteurs, qui l'engagèrent à envoyer Héliodore piller le temple de Jérusalem. Quelque temps après, le même Héliodore l'empoisonna. (†)

SELGIUCIDES, (*Hist. orient.*) nom d'une dynastie puissante, qui a regné dans l'Orient, & dont le chef se nommoit *Selgiuk*. Cette dynastie a été divisée en trois branches; la première des *Selgiucides* de Perse, dans laquelle on compte quinze empereurs; la seconde des *Selgiucides* du Kerman, qui a eu onze princes; la troisième des *Selgiucides* de Roum, qui a duré 220 ans sous quinze sultans. (*D. J.*)

SELIM, (*Hist. des Turcs*) il y a deux empereurs Turcs célèbres de ce nom: le premier fut un grand homme & un grand monstre, il empoisonna son père, égorgea ses frères, ses neveux, ses bachas les plus fidèles, & qui l'avoient le mieux servi. Assis sur le trône, il fut un grand prince, courageux, infatigable, sobre, libéral, instruit même; il connoissoit l'histoire, il cultivoit la poésie: il fut conquérant, c'est-à-dire, qu'après avoir égorgé sa famille & ses sujets, il eut encore besoin d'égorger ses voisins; mais dans cet affreux métier de conquérant, il déploya les plus grands talens, & eut les plus grands succès; il conquit l'Egypte & la réduisit en province, éteignit l'empire des Mamelus, & joignant toujours la cruauté à la valeur, fit pendre leur dernier roi, désola l'Asie & l'Afrique, subjugua la Syrie, remporta sur les Perses une victoire signalée à Chalderon, & leur enleva Tauris & Kerman. Il menaçoit Rhodes, il alarmoit l'Italie, il inquiétoit toute l'Europe par les armemens formidables qu'il faisoit à la Vallone, vis-à-vis Otrante, il ne parloit que de rétablir dans sa splendeur première l'empire de Constantin, dont il se disoit successeur, & de redonner à cet empire son ancienne étendue. Il mourut au milieu de ses vastes projets, d'un charbon pestilentiel, en 1520: il ne portoit point de barbe comme ses prédécesseurs, ne voulant pas, disoit-il, que ses ministres le menassent par le menton. Il avoit d'excellentes troupes, parce qu'il les soumettoit à une discipline sévère.

Soliman II, son fils, qui ajouta encore à la gloire & à la puissance de l'empire Ottoman, fut père de *Selim* II. Celui-ci ne fit la guerre que par ses généraux: il enleva l'isle de Chypre aux Vénitiens en 1570, mais il perdit le 7 octobre 1571, la bataille de Lépante.

Puis tranquille au ferail, dictant ses volontés,
Gouverna son pays du sein des voluptés.

Il mourut en 1574.

SELLIUS, (Godefroi) (*Hist. Litt. mod.*) de l'académie impériale & de la société royale de Londres, mort en 1767, est auteur d'une histoire des provinces-unies en huit volumes in-4°.; d'une histoire naturelle de l'Islande; d'une histoire des anciennes révolutions du globe terrestre; d'un voyage de la baye d'Hudson; d'une description géographique du Brabant Hollandois : il a traduit avec M. Du Jardin les satyres de Rabener : il étoit né à Dantzick.

SELVE, (Jean de) (*Hist. de Fr.*) successivement premier président de Bordeaux, de Rouen, de Paris. Il fut un des principaux négociateurs du traité de Madrid, pour la délivrance de François I. Il est connu par son amour pour les lettres. Il mourut en 1529 laissant six fils, dont cinq furent employés comme lui dans les ambassades & les négociations; Lazare l'aîné, auprès des Suisses; Jean-François, en Turquie; George, évêque de Lavaur, auprès de l'empereur; Jean Paul, Evêque de Saint Flour, & Odet, à Rome & à Venise.

SEMELIER, (Jean Laurent le) (*Hist. Litt. mod.*) prêtre de la doctrine chrétienne, auteur de conférences estimées sur le mariage, sur l'usure, & sur la restitution, &c. mort en 1725.

SEMANTRUM, f. m. (*Histoire*) morceau de fer ou de bois ou de bronze à l'usage des cloîtres; avant l'invention des cloches, on frappoit sur le *semantrum* avec un marteau pour appeller les moines. (*A. R.*)

SEMENUT, (*Hist. mod.*) ville d'Egypte, entre le Caire & Damiette, à l'occident du Nil, sur le bord duquel elle est bâtie. Tous les vaisseaux qui vont au Caire, sont obligés de payer ici quelques droits. (*D. J.*)

SEMINI ou CHEMINI, f. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne dans le royaume de Pégu aux nobles qui sont chargés du commandement des troupes, & qui remplissent les premiers emplois de l'état. Ils sont au-dessous des *bajas*, qui tiennent chez les Péguans le même rang que les ducs & pairs. (*A. R*)

SEMNONES ou *SENNONES*, (*Hist. anc.*) peuple de l'ancienne Germanie, qui vint s'établir dans les Gaules, & qui habitoit le Lyonnois. (*A. R.*)

SEMIRAMIS, (*Hist. des Assyriens*) Dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, tom. 3, pag. 343, & suiv. on trouve des recherches sur l'histoire d'Assyrie, par M. l'abbé Sévin. La seconde partie de ces recherches, pages 364 & suivantes, contient l'histoire particulière de *Sémiramis* : cette histoire est presque entièrement fabuleuse, de l'aveu de M. l'Abbé Sévin; voici à peu-près ce qu'elle offre de plus avéré. Une obscurité profonde couvre son origine & sa naissance, & le merveilleux s'est emparé de tous ces premiers temps de son histoire. Simmas, intendant des troupeaux du roi d'Assyrie; (Ninus) prit soin de son éducation. Ses soins eurent le plus grand succès. Ménonès, gouverneur de Syrie, la vit, en devint amoureux, la demanda en mariage, l'obtint & l'aima encore plus après le mariage, quand il vit quel puissant génie relevoit en elle l'éclat de la beauté. Ménonès suivoit Ninus dans ses conquêtes; on faisoit le siége de Bactres, ce siége traînoit en longueur; Ménonès supportant impatiemment l'ennui d'être si long-temps séparé de sa femme, la fit venir au camp. Avide & capable de toute sorte de gloire, à peine eut-elle vu un camp & une armée, la voilà guerrière, la voilà général, elle observe la place qu'on assiégeoit, reconnoît l'endroit foible, fait son attaque de son côté, emporte la place : Ninus, aussi touché de sa beauté que charmé de sa valeur, propose à Ménonès de la lui céder, & lui offre en échange Sosane, sa fille; Ménonès ne juge pas le dédommagement suffisant, il résista; Ninus, en vrai conquérant, en vrai tyran, le menace de lui faire crever les yeux; Ménonès se pend de desespoir; *Sémiramis* épouse Ninus, & ne lui est pas moins chère qu'elle ne l'avoit été à Ménonès. Elle acquit sur son esprit un empire absolu, l'usage qu'elle en fit fut, dit-on, de le faire périr, après en avoir eu un fils nommé Ninias. Cette idée qui impute à *Sémiramis* la mort de Ninus, est assez généralement établie, & a fourni à notre théâtre une très-belle tragédie; mais rien de plus incertain que ce fait. Le plus grand nombre des auteurs assure que Ninus, après avoir achevé ses conquêtes, mourut de sa mort naturelle à Ninive. Dion & Plutarque, quelle que soit leur autorité, disent des choses bien étranges sur la mort de Ninus. Ils racontent que *Sémiramis*, qui avoit du talent & du goût pour le commandement, pria son mari de lui confier pour quelques jours l'autorité souveraine, & qu'ayant aisément obtenu cette grace d'un mari qui ne lui pouvoit rien refuser, le premier usage qu'elle fit de son nouveau pouvoir, fut de le faire massacrer. Une femme assez méchante pour vouloir se défaire de son mari, n'emprunte pas pour cela l'autorité de son mari, & une reine à qui le roi son mari, auroit ainsi cédé pour un temps l'autorité souveraine, ne feroit point obeïe, quand elle ordonneroit de le massacrer. Ce récit réduit à sa juste valeur, signifie que d'un côté *Sémiramis* étoit déja toute puissante sous Ninus; de l'autre, qu'elle conspira contre lui & le fit mourir. Quelques auteurs disent au contraire que *Sémiramis* se contenta de condamner Ninus à une prison perpétuelle; mais l'opinion de la mort a prévalu. Ninus disposa de sa couronne en faveur de *Sémiramis*, son fils étant encore trop jeune pour lui succéder. Ce récit eût été trop simple, on l'a encore chargé de merveilleux; Justin raconte que, craignant de trouver les Assyriens peu soumis à la domination d'une femme, elle se fit proclamer sous le nom de son fils, auquel elle ressembloit parfaitement & de taille & de visage; mais, quelque parfaite que soit la ressemblance entre une mère & un fils la seule différence d'âge entre

pêche de la confondre. A travers bien des incertitudes & des contradictions sur ses voyages, ses expéditions, ses conquêtes, on voit clairement qu'elle sut regner avec gloire, étendre & embellir son vaste empire ; on voit une partie au moins de ce qu'Otane dit à *Semiramis*,

Et quinze ans de vertus & de travaux utiles,
Les arides déserts par vous rendus fertiles,
Les sauvages humains soumis au frein des loix,
Les arts dans nos cités naissans à votre voix,
Ces hardis monumens que l'univers admire,
Les acclamations de ce puissant empire,
Sont autant de témoins dont le cri glorieux
A déposé pour vous au tribunal des Dieux.

D'un autre côté, on a fort exagéré sans doute les desordres de sa vie ; elle a été accusée d'être descendue jusqu'aux infamies des Pasiphaé ; &, plus coupable que Phédre, d'avoir brûlé pour son propre fils, qui l'en punit, dit-on, en lui ôtant la vie.

Etouffe dans mon sang mes détestables feux,
La nature trompée est horrible à tous deux.

Mais Dans M. de Voltaire, cet amour n'est en effet que la nature trompée : il traite ce sujet avec beaucoup de délicatesse ; c'est un milieu entre la tendresse maternelle & l'amour.

Non, ce n'est point l'amour qui m'entraine vers lui.....
Je crois sentir du moins de plus nobles tendresses.....
Otane, que veux-tu ? je fus mère autrefois.....
Je m'étonne, en secret du charme que j'éprouve:
Arzaca me tient lieu d'un époux & d'un fils.

Sémiramis dit à Ninias qu'elle prend encore pour Arzace, & qu'elle ne sait pas encore être son fils :

Je tremble en vous offrant ce sacré diadême,
Ma bouche en frémissant prononce, *je vous aime :*
D'un pouvoir inconnu l'invincible ascendant
M'entraîne ici vers vous, m'en repousse à l'instant ;
Et par un sentiment que je ne puis comprendre
Mêle une horreur affreuse à l'amour le plus tendre.

Elle mourut peu de temps après une expédition dans l'Inde, qu'elle avoit voulu conquérir. L'esprit d'exagération qui préside à toute l'histoire de Sémiramis, se fait encore sentir ici dans les moindres détails; dans cette expédition, les auteurs ne lui donnent pas moins de trois millions d'hommes d'infanterie & cinq cent mille de cavalerie ; elle battit d'abord Stabrobate, monarque de l'Inde, au passage de l'Indus, mais dans une seconde bataille, elle fut vaincue & reçut deux blessures, son armée fut entièrement défaite, & à peine s'en sauva-t-il un tiers, mais ce tiers étoit de plus d'un million d'hommes, c'étoit encore une assez belle armée ; cependant l'expédition finit là.

Il y a beaucoup de difficulté à fixer l'époque du regne de *Semiramis* ; les conjectures de l'abbé Sévin font, que le commencement de ce regne précéde de deux cents quinze ans le siége de Troye.

C'est principalement à *Sémiramis* qu'on attribue tous ces superbes ouvrages qui décoroient Babylone ; ces murailles de brique si célèbres,

Ubi dicitur altam
Coctilibus muris cinxisse Sèmiramis *urbem.*

Ces quais, ce pont, ce lac, ces digues, ces canaux pour la décharge de l'Euphrate, ces palais, ces jardins suspendus, ce temple de Bélus.

Quel art a pu former ces enceintes profondes
Où l'Euphrate égaré porte en tribut ses ondes:
Ce temple, ces jardins dans les airs soutenus,
Ce vaste mausolée où repose Ninus ?
Eternels monumens, moins admirables qu'elle !

SENATEURS DE POLOGNE, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme en Pologne les grands du royaume qui forment un corps de 128 personnes, destiné à mettre des bornes à l'autorité royale, & empêcher le monarque d'empiéter sur les droits de ses sujets. On distingue les *sénateurs* en *grands* & en *petits*. Les grands *sénateurs* sont, 1°. vingt-trois palatins ou waywodes, c'est-à-dire, *gouverneurs de provinces* ; 2°. les trois castellans de Cracovie, de Vilna & de Troki ; 3°. le staroste de Samogitie. Les 29 autres *sénateurs* s'appellent *petits sénateurs*, quoique l'on compte parmi eux des archevêques, des évêques & d'autres personnes éminentes par leurs dignités & leur naissance.

Ce sont les *sénateurs* qui forment en Pologne l'assemblée, que l'on nomme *senatus-consilium*. (*A. R.*)

SÉNATEURS DE SUEDE, (*Hist. de Suede*) les *sénateurs de Suede* sont des personnes de qualité & de mérite, qui aident sa majesté suédoise à gouverner le royaume, & de qui le roi prend l'agrément, pour toutes les grandes affaires qu'il souhaite d'entreprendre. Entre les *sénateurs*, il y en a cinq qui sont tuteurs du prince pendant sa minorité, & à qui, dans les résolutions des diètes, on a donné le titre de *gouverneurs du royaume*. Mais en général les *sénateurs* sont appellés les *sénateurs du roi & du royaume*. Leur nombre fut autrefois fixé à 12, ensuite à 24, & maintenant il s'étend à 40. Leurs charges ne sont ni vénales, ni héréditaires ; quand on leur parle, ou qu'on leur écrit, on les traite d'*excellence*. (*D. J.*)

SENATUS-CONSILIUM, (*Hist. mod.*) on désigne sous ce nom en Pologne l'assemblée des sénateurs du royaume, dans laquelle, au défaut de la diète, on délibere sur les affaires de l'état. (A. R.)

SENAULT, (Jean François) (*Hist. Litt. mod.*) général de l'Oratoire. (*A. R.*)

Traiter comme *Sénault* toutes les Passions,

C'est en effet par le traité de l'*Usage des Passions* que le P. *Senault* est le plus connu. Il a donné d'ailleurs quelques livres de piété, de morale & de politique. Il fut un des premiers que le cardinal de Berulle attira dans sa société naissante, il fut aussi un des réformateurs de la Chaire, un des Précurseurs de Bourdaloue : né à Anvers en 1599, il mourut à Paris en 1672.

L'abbé Fromentière, depuis évêque d'Aire, prononça son oraison funèbre.

SENEÇAI *ou* SENECE, (Antoine Bauderon) (*Hist. Litt. mod.*) premier valet-de-chambre de la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, est connu par ses poësies. Il naquit en 1643 à Mâcon, son père y étoit lieutenant-général, son bisayeul, Brice Bauderon, étoit un savant médecin, dont on a une *Pharmacopée*. *Senecai* s'étoit battu en duel dans son pays, & avoit été obligé de chercher un asyle à la cour du duc de Savoye. Une autre affaire l'y attendoit contre les frères d'une femme qui, devenue amoureuse de lui, vouloit l'épouser malgré eux. Après la mort de Marie-Thérèse, arrivée en 1683, la duchesse d'Angoulême Françoise de Nargonne, le reçut chez elle, & il y resta jusqu'à la mort de cette dame, arrivée en 1713, cent trente-neuf ans après celle de Charles IX, son beau-père. *Senecai* se retira pour lors dans son pays, où il mourut en 1737, ayant joui jusqu'à quatre-vingt quatorze ans de cet enjouement, de cette gaité douce, de cette joie innocente qu'il appelloit lui-même *le baume de la vie* : ses Poësies sont négligées, & cette négligence n'est pas sans graces. Rousseau faisoit cas de quelques ouvrages de *Senecai*.

SÉNÉCHAL D'ANGLETERRE, (*Hist. d'Angleterre*) le grand-*sénéchal d'Angleterre* étoit autrefois le premier officier de la couronne ; mais cette charge fut supprimée par Henri IV, parce qu'il en trouva l'autorité trop dangereuse. Aujourd'hui l'on en crée un nouveau, ou quand il faut couronner le roi, ou quand il s'agit de juger un pair du royaume accusé de crime capital. (*D. J.*)

SÉNÉCHAL AU DUC, (*Hist. mod.*) c'étoit un grand officier créé par les ducs de Normandie, qui jugeoit les affaires pendant la cessation de l'échiquier. Il revoyoit les jugemens rendus par les baillis, & pouvoit les réformer. Il avoit soin de maintenir l'exercice de la justice & des loix par toute la province de Normandie. Par les lettres qui rendirent l'échiquier fixe & perpétuel sous Louis XII en 1499, il est porté qu'arrivant le décès du grand *sénéchal* de Brezé, cette charge demeureroit éteinte, & que sa jurisdiction seroit abolie. *Supp. de Moreri*, *tome II*. (*A. R.*)

SÉNÉCHAL, (le) de Kercado de Mollac) (*Hist. de Fr.*) ; le nom de le Sénéchal est resté comme héréditaire dans la maison de Kercado, parce que les Kercado dont l'origine se perd dans les ténèbres du dixième siècle, étoient de toute antiquité grands-sénéchaux en Bretagne. Les fonctions du grand-sénéchal, telles qu'on les voit énoncées dans un acte de 1258, étoient de commander la noblesse & les armées, de veiller sur l'administration de la justice & des finances. Le sénéchalat héréditaire de Bretagne fut porté successivement par des femmes, de l'ancienne maison le Sénéchal dans les maisons de Rieux, de la Chapelle, de Rohan, de Rosmadec. Mais cette ancienne maison le Sénéchal subsista toujours dans différentes branches.

Nous distinguerons ici :

1°. Dans la branche de Kercado ou Carcado, Pierre le Sénéchal, qui étant à la tête de trois cens chevaliers Bretons, fut tué à la défense du poste de Montmartre, en 1411.

2°. Yves le Sénéchal, son neveu, abbé de Rhedon, sage conseiller, excellent ministre du duc de Bretagne François premier. Le pape Nicolas V érigea pour lui l'abbaye de Rhedon en évêché, par une bulle du mois de Juin 1449, datée de Spolète, qui porte que Rhedon sera le dixième évêché de Bretagne. L'opposition des évêques de Bretagne, la mort du duc François arrivée l'année suivante, & la diminution de la faveur d'Yves le Sénéchal, empêchèrent cette érection d'avoir son effet.

3°. Jean le Sénéchal ; voici ce qu'on lit à son sujet, au bas d'une estampe moderne :

» Le 24 février 1525, à la bataille de Pavie,
» Jean le *Sénéchal*, seigneur de Molac & de Carcado,
» capitaine de cent hommes d'armes, gentilhomme
» de la chambre de François Ier, voyant qu'un ar-
» quebusier étoit prêt de tirer sur le roi, se précipita
» au-devant du coup, & lui sauva la vie par le
» sacrifice de la sienne. »

Ce fait est consacré par une très-belle Estampe de MM. Moreau le jeune & de Longueil, dédiée à M. le marquis de Molac, chef de la maison, lieutenant-général des armées du Roi.

4°. Robert le Sénéchal, quoique catholique & allié des Guises, eut la fermeté de leur résister, & de former un parti contr'eux en Bretagne.

5°. François le Sénéchal son fils, non moins attaché à la cause de Henri IV, opprimé & ruiné pour cette cause par le duc de Mercœur, parvint à détacher du parti de celui-ci un grand nombre de Bretons, & contribua beaucoup à réduire cet opiniâtre & dernier ennemi de Henri IV. Henri fit François le Sénéchal chevalier de son ordre & gentilhomme de sa chambre, érigea en baronnie sa seigneurie de Kercado, & y établit un marché pour dédommager ce lieu des ravages qu'y avoit faits le duc de Mercœur.

6°. Jean-Baptiste le Sénéchal, marquis de Kercado, petit-fils de François, avoit reçu deux grandes blessures dans les guerres de 1652, comme le porte son brevet de colonel d'un régiment de son nom, brevet en date du 30 avril 1653. Il fut tué à 29 ans au siège de Stenay, en 1654.

7°. Claude-Hyacinthe le Sénéchal, marquis de Kercado, brigadier des armées du roi, & colonel du régiment Dauphin-Etranger, cavalerie, tué à 27 ans au siège de Turin en 1706 : petit-fils de Jean-Baptiste.

8°. Dans la branche de Molac, René le Sénéchal, comte de Kercado, frère de Jean-Baptiste, grand-oncle de Claude-Hyacinthe, & tige de cette branche de

de Molac, brigadier des armées du roi, tué à la bataille de Senef le 11 août 1674.

9°. Sébastien-Hyacinthe, chevalier de Kercado, son fils, pour lequel fut créé le régiment de Dauphiné, infanterie, tué au siége de Turin, ainsi que Claude-Hyacinthe.

10°. Réné-Alexis, frère aîné de Sébastien-Hyacinthe; Ce fut pour lui que fut créé le régiment de Bresse. il fut nommé lieutenant-général en 1708, & commanda en chef dans la vallée d'Aoste. Il acquit de la gloire dans les armées de Flandre, d'Italie & d'Espagne, sous Louis XIV; mort en 1744.

11°. Réné-Alexis, son fils, colonel du régiment de Berri, tué en 1741 au siége de Prague, à la tête des grenadiers de l'armée.

SÉNÉCHAUX, (*Hist. mod.*) en France; officiers qui avoient autrefois une très-grande autorité, puisqu'elle s'étendoit sur les loix, les armes & les finances. Les Ducs s'étant emparés du pouvoir d'administrer la justice, & ne voulant pas exercer en personne, établirent des officiers pour la rendre en leur nom & sous leur autorité: ils les appelloient *baillifs* en certains lieux, & en d'autres *sénéchaux*. Mais lorsque les rois de la troisième race commencèrent à réunir à la couronne les villes qui en avoient été démembrées, particulièrement du temps de Hugues Capet, ils attribuèrent aux juges ordinaires, c'est-à-dire, aux baillifs & aux *sénéchaux* la connoissance des cas royaux & des causes d'appel du territoire des comtes. Sous la seconde race, c'étoient des commissaires ou *missi dominici*, que les vieux historiens appellent *messagers*, qui jugeoient ces causes d'appel dévolues au roi. Ainsi ces baillifs & *sénéchaux*, sous la troisième race, furent revêtus non-seulement du pouvoir des commissaires royaux ou *missi dominici*, mais ils succédèrent en quelque sorte à toute l'autorité des ducs & des comtes, ensorte qu'ils avoient l'administration de la justice, des armes & des finances. Ils jugeoient en dernier ressort, ce qui a duré jusqu'au temps où le parlement fut rendu sédentaire sous Philippe le Bel. Avant cela, on ne remarque aucun arrêt rendu sur des appellations des jugemens prononcés par les baillifs ou *sénéchaux*: mais toutes les charges étant devenues perpétuelles par l'ordonnance de Louis XI, les baillifs & *sénéchaux* non-contens de n'être plus révocables, tâchèrent encore de devenir héréditaires. C'est pourquoi les rois appréhendant qu'ils n'usurpassent l'autorité souveraine, comme avoient fait les ducs & les comtes, leur ôterent d'abord le maniement des finances, & ensuite le commandement des armées en établissant des gouverneurs. On leur laissa seulement la conduite de l'arrière-ban, pour marque de leur ancien pouvoir. Il ne leur reste que la simple séance à l'audience, & l'honneur que les sentences & contrats sont intitulés en leur nom. Lorsque le sénéchal est présent, son lieutenant prononce, *monsieur dit*, & lorsqu'il est absent, *nous disons*. La plupart des sénéchaussées ont été réunies successivement à la couronne. Les premiers rois de la troisième race n'avoient même conservé, sous ce titre, que Paris, la Beauce, la Sologne, la Picardie, & une partie de la Bourgogne. Le sénéchal de Bourdeaux est grand-sénéchal de Guyenne. La Provence est divisée en neuf *sénéchaussées* sous un grand-sénéchal. Il y a un sénéchal particulier dans chaque sénéchaussée. François de Roye, *in tract. de missis dominicis*, Piganiol de la Force, *nouv. Descrip. de la France*, *supplém.* de Moréri, *tome II.* (*A. R.*)

SÉNEQUE, (*Hist. Rom.*) Lucius Annæus Seneca étoit le nom & de Sénèque le père, dit l'Orateur, & du fameux Sénèque le fils, dit le philosophe; celui-ci est le précepteur de Néron; mais loin qu'il faille juger de lui par un tel élève, c'est au contraire à les leçons & aux exemples de Burrhus son ami qu'il faut attribuer le peu de bien que fit Néron dans les premières années de son règne.

Sénèque étoit né à Cordoue en Espagne, sous l'empire d'Auguste; il étoit oncle de Lucain & frère de Gallion. (*Voyez* les articles GALLION & LUCAIN). Il embrassa la philosophie stoïque au moins dans ses écrits, & se piqua d'une grande sévérité de moeurs, ce qui ne l'empêcha pas d'être exilé pour adultère dans l'île de Corse, sous l'empire de Claude. (*Voyez* l'art. de JULIE, fille de Germanicus & d'Agrippine, & lisez ainsi: *Agrippine*, au lieu d'*Agrippa* qu'a mis l'imprimeur). Exilé par Messaline, qui n'avoit droit d'exiler personne pour adultère, il fut tiré d'exil par Agrippine, qui lui confia l'éducation de son fils. Et comme écrivain, & comme philosophe, on lui fait beaucoup de reproches; comme écrivain, en reconnoissant qu'il est plein d'esprit, & fécond en idées, sinon principales, du moins accessoires, on l'accuse de dépravation de goût, on le met au rang des corrupteurs de l'éloquence. Si les tragédies que nous avons sous son nom, & dans la plupart desquelles il y a de grandes beautés tragiques, sont véritablement de lui, le reproche augmente; elles pèchent sur-tout par le mauvais goût, l'enflure & la déclamation. Comme philosophe, on lui reproche une lettre assez basse, écrite du lieu de son exil à Polybe, affranchi de Claude, dans laquelle il sollicite son rappel, & dit qu'il adore avec respect la foudre qui l'a justement frappé. On lui reproche d'avoir fait pour Néron l'éloge funèbre de l'empereur Claude, & d'en avoir fait la satyre pour son propre compte. On lui reproche, ainsi qu'à Burrhus, de ne s'être pas opposé à la passion naissante de Néron pour une affranchie, nommée Acté; leur prétexte étoit la crainte de l'irriter par leur résistance, au point qu'il ne connoîtroit plus de frein, & que l'honneur des premières dames de Rome ne seroit plus à l'abri de ses attentats. On reproche à Sénèque, ainsi qu'à Burrhus, d'avoir reçu de Néron une partie de la dépouille de Britannicus. On lui reproche, ainsi qu'à Burrhus, non pas d'avoir été complices du parricide de Néron à l'égard d'Agrippine, mais d'avoir cherché à diminuer l'horreur de ce crime, & dans l'esprit de Néron, & dans celui des Romains. (*Voyez* l'article BURRHUS). On reproche encore à Sénèque ses immenses richesses, &

on ne lui accorde pas l'honneur d'en avoir toujours bien usé; mais il faut lui savoir gré, ainsi qu'à Burrhus, de tout le mal qu'ils empêchèrent Néron de faire, de tous les citoyens qu'ils conservèrent, en arrêtant le bras de ce tyran, toujours levé pour frapper quelque victime; ce fut ainsi qu'ils sauvèrent pour quelque tems Rubellius Plautus, à qui Néron ne pouvoit pardonner d'avoir été jugé digne de l'empire par plusieurs citoyens Romains. *Quelque sang que vous versiez*, dit à ce sujet Sénèque à Néron, *vous ne pouvez pas tuer votre successeur*. Sénèque se retira des affaires, & offrit de remettre toutes ses richesses; il n'étoit pas impossible que Néron acceptât l'offre; il y avoit donc du courage à la faire. Il fut accusé d'être entré dans la conjuration de Pison, & il n'est pas prouvé qu'il en fût absolument innocent; Tacite dit même, à la vérité sans l'assurer, qu'il entroit dans les vues de plusieurs des conjurés, de déférer l'empire à Sénèque, en se défaisant de Pison, après s'être servi de lui pour se défaire de Néron, & que ce complot se tramoit du consentement de Sénèque. Ce philosophe mourut avec assez de courage, étouffé par la vapeur du bain, après de longues douleurs, son sang ne coulant que lentement de toutes ses veines ouvertes. Pressé par des soldats, impatiens d'aller rendre compte de sa mort à un maître qu'ils étoient apparemment dignes de servir, il essaya successivement de divers genres de mort; il ne succomba enfin qu'à celui que nous venons de dire. (Voir l'article de POMPEIA PAULINA sa femme, au mot PAULINA). Les treize épitres, tant de Sénèque à Saint-Paul, que de Saint-Paul à Sénèque, sont reconnues pour supposées.

SENETERRE, ou SAINT-NECTAIRE, (*Hist. de Fr.*) Grande maison d'Auvergne, dont étoient :

1°. François, comte de Senneterre, chevalier de l'ordre du roi, qui servit avec honneur sous plusieurs rois; savoir : sous François premier, au siége de Perpignan en 1542, & aux guerres de Champagne en 1544. Sous Henri II, il passa en Ecosse en 1548, & servit au retour en Picardie; en 1551, il accompagna en Angleterre le maréchal de Saint-André son parent; il servit en Piémont en 1552. Il étoit enfermé dans Metz, lorsque Charles-Quint en fit & en leva le siége en 1553, il commanda cette même année un corps de cavalerie, qui défit les Espagnols, & fit prisonnier le duc d'Arscot; il fut fait prisonnier lui-même, le 11 novembre, sous Charles IX. Il se trouva aux batailles de Dreux, de la Roche-Abeille, de Jarnac, &c. Mort avant 1588.

2°. Henri, son fils, ambassadeur en Angleterre & à Rome, ministre d'état, mort le 4 janvier 1662.

3°. Henri II, fils du précédent, duc de la Ferté, pair & maréchal de France, & connu sous le nom de *maréchal de la Ferté*. Il s'étoit distingué sous Louis XIII aux siéges de la Rochelle, de Privas, de Moyenvit, de Trèves, de Hesdin, &c., & à ce dernier siége, il fut fait maréchal de camp sur la brèche, ayant battu le corps de troupes que le général Picolomini vouloit jetter dans Hesdin; il s'étoit signalé aussi à l'attaque du Pas-de-Suze, au secours de Casal, à la bataille d'Aven, &c. sous Louis XIV. Il commandoit l'aile gauche à la bataille de Rocroy, & il y mérita d'être fait lieutenant-général; il se signala ensuite au siége d'Ypres & à la bataille de Lens; il fit plusieurs fois la guerre avec succès en Lorraine, & fut fait maréchal de France en 1651, après avoir battu en 1650 le 9 octobre, le duc de Ligneville. En 1651, il força le comte de Harcourt, devenu rebelle, de faire son accommodement. La même année, joint au vicomte de Turenne & au maréchal d'Hocquincourt, il battit le grand Condé devant Arras, le 25 août. En 1555, il etoit encore avec M. de Turenne en Flandre où ils prirent un grand nombre de places. En 1656, au siége de Valenciennes, il fut battu & fait prisonnier par le grand Condé. En 1657, il prit Montmedi le 6 août; en 1658, Gravelines le 30 août.

En 1663, il retourna faire la guerre en Lorraine; investit Marsal, & força le duc de Lorraine, Charles IV, de signer, le premier septembre, le traité de Noméný.

Il avoit été fait chevalier de l'ordre en 1661, & peu de temps après duc & pair. Il mourut dans son château de la Ferté en Sologne, à quatre lieues d'Orléans, le 27 septembre 1681, à 81 ans.

4°. Henri-François, son fils, duc de la Ferté, suivit Louis XIV à la conquête de la Hollande en 1672, fut blessé au siége de Fribourg en 1677, servit au siége de Gand en 1678, au siége de Luxembourg en 1684, & depuis en Allemagne & en Italie, brigadier des armées en 1684, maréchal de camp vers 1693, lieutenant-général en 1696, mort à Paris le 1 août 1703.

5°. Henri de Senneterre, marquis de Châteauneuf, neveu du maréchal de la Ferté, se battit en duel avec le comte du Roure, le tua, & fut estropié d'un bras; blessé à Privas le 13 octobre 1671, encore dans une querelle particulière, il mourut de ses blessures le 25 du même mois.

6°. La même maison a produit un second maréchal de France, élevé à cette dignité sous le règne de Louis XV, mort en 1771. Il fut pere de M. le comte de Senneterre, aveuglé par la petite vérole dès sa jeunesse, & à qui la privation de la lumière laissoit toutes les jouissances de l'esprit.

7°. Nous ne devons pas oublier une héroïne de cette maison, Magdeleine de Senneterre, sœur de François, comte de Senneterre, mentionné sous le N°. premier, & veuve de Guy de Saint-Exuperi, seigneur de Miremont, dans le Limosin; elle se distingua en faveur du parti protestant dans les guerres de religion; elle couroit le Limosin & l'Auvergne à la tête de soixante jeunes gentilshommes bien montés & bien armés; elle défit deux compagnies que commandoit Montal, lieutenant de roi en Auvergne. Montal voulant prendre sa revanche, alla vers l'an 1575 assiéger le château de Miremont avec quinze cents hommes de pied, & deux cents chevaux. Magdeleine fait une sortie, taille en pieces un détachement, mais au retour trouvant les issues du château occupées par les ennemis elle court à Turenne, en amène quatre compagnies

d'arquebusiers à cheval, attaque Montal dans un défilé où il l'attendoit pour lui fermer le passage; Montal est blessé mortellement & va mourir quatre jours après dans un château voisin. Sa troupe se disperse, Magdeleine rentre triomphante dans son château.

SENNACHERIB, (*Hist. des Assyriens.*) fils & successeur de Salmanazar, exigea, comme son père, le tribut & l'hommage que le royaume de Juda, depuis Achaz, s'étoit obligé de payer aux assyriens. Ezéchias, humilié de cette dépendance, refusa le tribut. *Sennacherib* punit bientôt sa témérité. Il fait marcher son armée dans la Judée, & se rend maître de Lachis, dont la conquête lui assuroit celle de Jérusalem. Ezéchias, étonné de la rapidité de ses succès, & touché des malheurs de son peuple, se soumit à toutes les conditions qu'on daigna lui prescrire. Le monarque Assyrien, sous le voile de la modération, n'exigea qu'une somme d'argent qui, en épuisant les Juifs, les mettoient dans l'impuissance de renouveller la guerre. Mais, infidèle à ses promesses & à ses sermens, il recommença les hostilités avec plus de violence qu'auparavant. Toutes les places de la Judée furent contraintes de se ranger sous son obéissance, excepté Jérusalem, dont il forma le siège, & qu'il fut obligé d'abandonner pour aller à la rencontre des Ethiopiens qui avançoient pour délivrer Jérusalem. Leur projet étoit de faire leur jonction avec les Egyptiens commandés par leur roi Sabbacc, qui réunissoit à ce titre celui de Prêtre de Vulcain. Ce roi Pontife, sans capacité & sans expérience dans la guerre, n'étoit propre qu'à présider aux cérémonies religieuses. *Sennacherib*, avec une armée aguerrie, se répandit dans l'Egypte qu'il parcourut en vainqueur, & dont il enleva de riches dépouilles: il retourna triomphant devant Jérusalem. La foiblesse des assiégés privés de secours étrangers, lui en promettoit la conquête, lorsque son armée fut miraculeusement détruite par l'ange exterminateur qui, dans une nuit, frappa de mort cent quatre-vingt-cinq mille Assyriens. Les interprètes sont partagés sur l'explication de ce prodige. Quelques uns prétendent que cet ange destructeur désigne la foudre ou la peste, ou quelqu'un de ces vents brûlans qui, dans ces contrées, portent les ravages & la mortalité. *Sennacherib*, avec les débris de son armée, se retira avec précipitation dans ses états, où, aigri par ses pertes, il se vengea sur ses sujets des outrages de la fortune. Ses cruautés le rendirent odieux à ses peuples & même à sa famille. Il fut égorgé par ses propres enfans, tandis qu'il immoloit des victimes à ses dieux. On prétend que ces fils dénaturés ne se souillèrent de ce parricide, qu'après avoir été instruits qu'il avoit résolu de les sacrifier pour éteindre dans leur sang la colère du ciel. Cette assertion est sans vraisemblance; jamais les Assyriens n'offrirent de sacrifices humains. Les deux parricides se réfugièrent en Arménie, pour se dérober au châtiment que méritoit leur crime. Esarhaddin, troisième fils de *Sennacherib*, fut son successeur au trône d'Assyrie. Ceux qui admettent deux Sardanapales, croient reconnoître le Sardanapale conquérant dans cet Esarhaddin. (*T*—*N*.)

SENSARIC, (Jean-Bernard) (*Hist. Litt. mod.*) Benedictin de la congrégation de Saint-Maur, prédicateur du roi, & prédicateur célèbre. On a ses sermons; on a encore de lui une rhétorique sous ce titre: *L'art de peindre à l'esprit*. Né à la Réole, diocèse de Bazas, en 1710, mort le 10 avril 1756.

SEPAYES, SIPAYES, ou SEPOYS, (*Hist. mod.*) on désigne sous ce nom, dans l'indostan, des soldats indiens, qui sont entretenus & disciplinés à la manière des troupes européennes. Les *sepayes* font usage des armes à feu, & sont d'assez bons soldats lorsqu'ils sont commandés par les Européens. (*A. R.*)

SEPHARITES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) secte de mahométans, dont le nom vient de *Sèphar*, qui signifie, *qualité*, *attribut*, *forme*. Ils admettent en Dieu des attributs de bonté, de puissance, d'éternité, *&c.* Ils croient même que Dieu a une figure visible comme l'homme, & disent que cette figure est composée de parties corporelles & spirituelles, & que les organes de son corps ne sont point sujets à la corruption, ni à aucune altération. Ce système paroit copié d'après celui des anciens *antropomorphites*; ceux d'entre les mahometans qui leur sont le plus opposés, se nomment *moatazalites*. *Voyez* MOATAZALITES. Ricaut, *de l'emp. ottom.* (*A. R.*)

SÉPULTURE *des Chinois*, (*Hist. de la Chine*) les *sépultures* de ce peuple sont hors des villes, &, autant qu'on le peut, sur des hauteurs; souvent on y plante des pins & des cyprès. Jusqu'à environ deux lieues de chaque ville, on trouve des villages, des hameaux, des maisons dispersées çà & là, & diversifiées de bosquets & de petites collines couvertes d'arbres, & fermées de murailles. Ce sont autant de *sépultures* différentes, lesquelles forment un point de vue qui n'est pas désagréable.

La plupart des *sépulchres* chinois sont bien blanchis, & faits en forme de fer à cheval. On écrit le nom de la famille sur la principale pierre. Les pauvres se contentent de couvrir le cercueil de chaume, ou de terre élevée de cinq à six pieds, en forme de pyramide; plusieurs enferment le cercueil dans une petite loge de brique, représentant un tombeau.

Pour ce qui est des grands & des mandarins, leurs *sépultures* sont d'une assez belle structure. Ils construisent une voûte dans laquelle ils renferment le cercueil: ils forment au-dessus une élevation de terre battue, haute d'environ douze pieds & de huit ou dix pouces de diametre, qui a à-peu près la figure d'un chapeau; ils couvrent cette terre de chaux & de sable, dont ils font un mastic, afin que l'eau ne puisse pas y pénétrer; ils plantent tout autour avec symmétrie des arbres de différentes-espèces. Vis-à-vis est une longue & grande table de marbre blanc & poli, sur laquelle est une cassolette, deux vases & deux candelabres aussi de marbre. De part &

d'autre, on range en plusieurs files des figures d'officiers, d'eunuques, de soldats, de lions, de chevaux sellés, de chameaux, de tortues, & d'autres animaux en différentes attitudes, qui marquent du respect & de la douleur, autant que leurs artistes sont capables d'exprimer les passions; vous trouverez les détails de leurs funérailles au *mot* FUNERAILLES *des chinois*. (*D. J.*)

SEPULVEDA (Jean-Genés de) (*Hist. Litt. mod.*) Espagnol né à Cordoue en 1491, fut théologien & historiographe de Charles-Quint; comme historiographe il n'a rien fait; comme théologien on peut le juger par sa contestation avec le vertueux Barthelemi de Las-Casas, où il justifioit toutes les cruautés exercées par les Espagnols contre les Américains. Il a traduit des ouvrages d'Aristote. Il a fait des traités *De regno & regis officio; De appetendâ gloriâ; De honestate rei militaris*. Un homme qui fait l'apologie du meurtre & de l'assassinat, connoit peu les devoirs des rois & la véritable gloire, & l'honnêteté dont la guerre peut être susceptible. Il a traité aussi contre Luther *De fato & libero arbitrio*; mort en 1572, année qui lui eût fourni une belle apologie à faire dans le genre de la premiere.

SEQUANIENS, s. m. pl. (*Hist. ancienne*) peuple de la Gaule, qui, du temps des Romains, habitoit le pays connu aujourd'hui sous le nom de la *Franche-Comté*. (*A. R.*)

SERACH, s. m. *terme de relation*; c'est ainsi qu'on appelle l'officier qui tient l'étrier du caia des janissaires en charge, l'accompagne par-tout à cheval, & lui sert comme d'aide de camp. Au bout d'un certain temps, il obtient le titre de *chous*, & enfin devient lui-même caia des janissaires, sous le commandement de l'aga du corps. Pocock *Hist. d'Egypte*. (*D. J.*)

SERAI *ou* SERAY, *terme de relation*; ce mot signifie une *maison*, mais une maison grande & ample, un palais. C'est le nom du palais du grand seigneur, qu'on appelle mal-à-propos *ferail*, car il s'écrit *serai* en turc; mais l'usage l'a emporté. Les palais des bachas & des autres grands de la Porte prennent aussi ce nom; c'est encore celui qu'on donne à ces hôtelleries publiques, où vont loger les caravanes; car on les appelle *caravanserai* ou *carvanserai*. Quelques-uns écrivent ce nom par un *k*; d'autres, comme Thevenot, dans son voyage des Indes, écrivent *quervan serai*; un usage vicieux a prévalu, & décide pour *serrail*, lorsqu'il s'agit d'un palais des souverains orientaux, & sur-tout de ceux où leurs femmes sont enfermées. *Voy.* SERRAIL (*D. J.*)

SERAPION, (Jean) (*Hist Litt. mod.*) médecin arabe des 8 & 9me siècles. On a ses ouvrages in-folio.

SERASKER *ou* SERASKIER s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Turcs donnent à leurs généraux, ou à ceux qui commandent en chef leur armée; ils leur donnent aussi le nom de *bachbog*, chef ou général. On choisit le *seraskier* parmi les bachas à deux ou trois queues; mais si le *seraskier* n'a que l'honneur des deux queues, on ne souffre point de bacha à trois queues dans son armée, parce que ce seroit à lui que le commandement appartiendroit. Un *seraskier* n'est tenu que de communiquer ses plans aux autres officiers généraux; mais il n'est point obligé de suivre leur avis, & son pouvoir est arbitraire; il cesse aussitôt que la campagne est finie. Le bacha de Silistrie porte toujours le titre de *seraskier*, parce qu'il est obligé de veiller à la sûreté des frontières, du coté de la Pologne. *Voyez* Cantemir, *hist. ottom.* (*A. R.*)

SÉRAY-AGASI, (*Hist. turque*) c'est le quatrieme aga du serail; il ne sort jamais de Constantinople, & est appellé pour cette raison *seray-agasi*, l'aga du serrail. Il fait l'office des trois autres aga, pendant qu'ils sont absens, c'est-à-dire, du capi-aga, du khazinedar-bachi, & du kilerdgi-bachi. *du Loir*. (*D. J.*)

SERBAJÉE, s. m. (*terme de relation*) nom que l'on donne à un capitaine de cavalerie qui est au service du grand-Seigneur. Pocock, *description d'Egypte*, *pag.* 176. (*D. J.*)

SERBELLONI, (Gabriel) (*Hist. mod.*); un des généraux de Charles-Quint & de Philippe II, qui se distingua en 1547, à la bataille de Molberg, & en 1571, à la bataille de Lépante. Il fut fait viceroi de Tunis, & défendit cette place contre les Turcs; elle fut prise, il fut pris aussi; &, pour l'échange de sa seule personne, il fallut rendre trente-six officiers Turcs. Il fut ensuite gouverneur ou lieutenant-général du Milanès. Il mourut en 1580. Avant le temps des Vauban & des Cohorn, on lui trouvoit de grands talens pour l'architecture militaire. Il étoit d'une ancienne maison d'Italie.

Pendant le cours des guerres entre la France & l'Espagne sous Louis XIII & Philippe IV, un Serbelloni commandoit les troupes Espagnoles; il fut battu deux fois dans la Valteline par le duc de Rohan en 1635, & le duc d'Halluin lui fit lever le siége de Leucate en 1637.

SERDAR, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le titre qu'on donne à un général de la Moldavie, qui est chargé de défendre les frontières contre les incursions des Cosaques & des Tartares. (*A. R.*)

SERDEN-GIECHDI, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à une milice qui n'est point sur un pied fixe, mais qui est levée ou cassée au gré du sultan. Ce mot signifie *homme qui méprise la vie*. Dans les expéditions difficiles, le sultan ordonne la levée d'un certain nombre de ces soldats, à qui on donne dix aspres par jour; les janissaires eux-mêmes s'y enrolent, pour augmenter leur paye. Ces soldats combattent avec une férocité & une valeur à toute épreuve, & ceux qui échappent, ne peuvent être forcés à servir une seconde fois dans le même poste; quand ils sont estropiés, ils ont une pension viagère de dix aspres par jour, & on leur donne

le titre d'*otunak*, ou sédentaire. *Voyez* Cantemir, *hist. ottom.* (*A. R.*)

SÉRÉNISSIME adj. (*Hist. mod.*) titre d'honneur, dérivé du mot *sérénité*, qu'on employoit autrefois pour les rois mêmes, & la France n'en donnoit point d'autre aux rois du nord; mais depuis que le nom de *majesté* est devenu commun à tous les souverains rois, le titre de *Sérénissime* est resté aux souverains qui ne sont pas têtes couronnées; aux républiques de Venise & de Gênes; aux princes du sang de France qu'on traite d'*altesse sérénissime*, excepté M. le Dauphin, pour qui ce titre ne paroît point assez convenable. (*A. R.*)

SÉRÉNITÉ, (*Hist. mod.*) titre d'honneur qui a été pris autrefois par les rois de France, & même par les évêques. Nos rois de la première & de la seconde race, en parlant d'eux-mêmes, disoient *notre sérénité*, *serenitas nostra*; & on voit qu'Adalard, évêque de Clermont, s'appliquoit la même qualité; le pape & le sacré collège, écrivant à l'empereur, aux rois, au doge de Venise, leur donnent le titre de *sérénissime Cæsar*, ou *rex*, ou *princeps*; le doge de Venise prend particulièrement ce titre de *sérénité*; le roi de Pologne le donne aux électeurs, quand il leur écrit; & l'empereur, lorsqu'il traite avec eux, les qualifie de *sérénité électorale*, & les princes de l'empire de *sérénité ducale*; les plénipotentiaires françois, à Munster, le refusèrent à l'électeur de Brandebourg, sur ce que le mot de *sérénité* n'étoit pas françois, & que le roi ne l'accordoit à personne; les princes allemands estimoient autrefois plus ce titre que celui d'*altesse*, mais l'usage a enfin prévalu en faveur de ce dernier, & l'on qualifie sur-tout les électeurs, d'*altesse électorale*. (*A. R.*)

SERGENT EN LOI, (*Hist. mod. d'Angleterre*) *serviens ad legem*; *les sergens en loi*, sont des docteurs en droit civil, au-dessus des docteurs en droit ordinaire. Ils ne plaident qu'à la cour des communs plaidoyers, & le roi en choisit ordinairement deux ou trois, qui font l'office de ses avocats, & qui parlent pour lui, principalement dans les procès criminels, où il s'agit de trahison. (*D. J.*)

SERGIUS, (*Hist. Ecclés.*) Il y a eu quatre papes de ce nom.

Le premier élu en 687, mort le 8 septembre 701. C'est lui qui ordonna qu'on chanteroit l'*Agnus Dei* à la messe; c'est lui qui baptisa Cerdwalla, roi de Wessex, un des rois de l'Heptarchie.

Le second élu le 10 fevrier 844, mourut le 27 janvier 847.

Le troisième élu d'abord en 898, mais ayant été obligé de se cacher devant des concurrens plus heureux, fut rappellé en 905, & mourut en 911. Il a été accusé d'un commerce suspect avec la trop fameuse Marozie. (*Voyez* l'article ALBÉRIC, & lisez *fils*, au lieu de *fille* de la courtisane Marozie).

Le quatrième se nommoit *Os porci* ou *Bucca porci*, soit que lui-même, ou quelqu'un de ses peres eut eu le visage taillé en forme de groin de porc. Des auteurs ont écrit que ce nom étant peu propre à inspirer le respect, il avoit été le premier pape qui eût donné l'exemple toujours suivi depuis, de changer de nom à son avénement; mais il est constant que cet usage de changer de nom remonte beaucoup plushaut pour les papes. Sergius IV fut élu l'an 1009, & mourut l'an 1012.

Il y a eu aussi deux patriarches de Constantinople du nom de Sergius. Le premier, au septième siècle, se fit chef des Monothélites, & engagea l'empereur Héraclius à donner en leur faveur son edit sous le nom d'*Ecthèse*, pour lequel il surprit l'approbation du pape Honorius. Il mourut en 639, & fut condamné en 681 par le sixième concile général.

Le second Sergius, au onzième siècle, soutint & continua le schisme de Photius. Mort en 1019.

SERIN (le comte de) *Voyez* les articles FRANGIPANI & NADASTI.

SERJANIA, s. f. (*Hist. mod.*) genre de plante, ainsi nommée par le P. Plumier, en mémoire du P. Serjent, minime. Sa fleur est en rose, composée de quatre ou cinq feuilles placées circulairement; du milieu du calice, il part un pistil qui dégénère ensuite en un fruit, qui a trois cellules, trois ailes, & dont chaque cellule contient une semence ronde. Le P. Plumier en compte trois espèces; le docteur Guillaume Houston a trouvé ces plantes à la Veracruz & à Campêche, où elles s'élevent à une grande hauteur; elles croissent dans le voisinage des arbres, qui servent à les soutenir; car elles ont des vrilles avec lesquelles elles s'attachent à tout ce qui les environne. (*D. J.*)

SERPENT-FÉTICHE, (*Hist. mod. superstition*) Les nègres d'Afrique prennent pour objet de leur culte le premier objet, soit animé, soit inanimé, qu'ils rencontrent en sortant de chez eux pour exécuter quelques entreprises; tantôt c'est un chien, un chat, un insecte, un reptile; tantôt c'est une pierre, ou un arbre, *&c.* Lorsque les nègres ont fait choix d'une divinité qu'ils nomment *fétiche*, ils lui font une offrande, & font voeu de continuer à lui rendre un culte, s'il les favorise dans le projet qu'ils méditent; lorsqu'ils réussissent, ils attribuent leur succès à la divinité dont ils font choix; si au contraire l'entreprise manque, le *fétiche* est oublié; de cette manière, ces peuples font & défont leurs divinités à volonté. Ces superstitions si grossières, n'empêchent point ces nègres d'avoir des idées assez justes d'un être suprême, qu'ils regardent comme le souverain du ciel & de la terre; ils lui attribuent la justice, la bonté, l'omniscience; c'est un esprit qui réside dans les cieux & qui gouverne l'univers; malgré cela, leurs hommages sont réservés pour les *fétiches* dont nous avons parlé.

C'est sur-tout un *serpent* qui est la divinité la plus révérée des nègres de la côte de Juidah; ils l'invoquent dans les temps de sécheresse, dans les calamités publiques, dans la guerre, *&c.* On lui offre alors de l'argent, des pieces d'étoffes de soie, des marchan

dises précieuses, des bestiaux vivans & des mets délicieux ; toutes ces offrandes tournent au profit des prêtres. Le *serpent*, qui est l'objet de ce culte, est très-familier, sa peau est de la plus grande beauté par la variété de ses couleurs. Il n'est point venimeux, mais est d'une espece qui fait la guerre aux autres & qui les détruit efficacement ; il est même facile de les distinguer par leur forme & leurs couleurs. Le respect que l'on a pour le grand *serpent-fétiche*, s'étend à tous les serpens de son espèce. Un capitaine anglois fut massacré impitoyablement, parce que les matelots de son équipage avoient eu le malheur de tuer un de ces *serpens* qui étoit venu se loger dans leur magasin. Comme les cochons se nourrissoient de *serpens*, on a pris le parti d'en détruire l'espèce, de peur qu'ils ne continuassent à manger les divinités favorites de la nation. Le grand *serpent-fétiche* que les nègres croyent immortel, a un temple magnifique, des prêtres auxquels la crédulité des souverains a fait accorder des terres & des revenus considérables : de plus tous les ans on consacre à ce dieu un certain nombre de vierges choisies, destinées à ses plaisirs, ou plutôt à ceux de ses ministres. Ces imposteurs sont parvenus à persuader au peuple qu'il est un temps dans l'année pendant lequel les *serpens* saisissent toutes les jeunes filles qui leur plaisent, & les jettent dans une espèce de délire qui suit leurs embrassemens ; les parens de ces filles, pour les faire guérir de cette frénésie, les mettent dans des hôpitaux sous la direction des prêtres qui travaillent à leur cure, & qui se font payer un prix considérable à titre de pension ; de cette manière, ils savent se faire payer même des plaisirs qu'ils se procurent. Ces pensions & les présents qui les accompagnent, font un produit immense, que les prêtres sont pourtant obligés de partager avec le souverain. Les filles qui ont été guéries dans ces sortes d'hôpitaux, sont obligées de garder un secret inviolable sur les choses qu'elles y ont vues ; la moindre indiscrétion feroit punie de mort. Cependant on nous dit que les prêtres imposteurs parviennent à fasciner tellement ces victimes de leur brutalité, que quelques-unes croient réellement avoir été honorées des embrassements du grand *serpent-fétiche*. Bosman raconte que les filles d'un roi furent obligées de subir les mêmes épreuves que les autres. Rien ne feroit plus dangereux que de révoquer en doute la probité des prêtres & la certitude des amours de leurs dieux. Ces prêtres se nomment *fétichères* ; ils ont un chef ou souverain pontife qui n'est pas moins révéré que le roi, & dont le pouvoir balance souvent celui du monarque. Son autorité est fondée sur l'opinion du vulgaire, qui croit que ce pontife converse familièrement avec le dieu, & est l'interprète de ses volontés. Les *fétichères* ont une infinité de moyens pour s'engraisser de la substance des peuples qui gémissent sous leurs cruelles extorsions ; ils font le commerce, ont un grand nombre d'esclaves pour cultiver leurs terres ; & la noblesse, qui s'apperçoit souvent de leur manège, est accablée de leur crédit, & gémit en silence des impostures de ces misérables.

Le grand *serpent-fétiche* a aussi des prêtresses, appellées *betas*, qui se consacrent à son service ; les anciennes en choisissent tous les ans un certain nombre parmi les belles filles du pays. Pour cet effet, armées de bâtons, elles vont courir dans les villes, elles saisissent toutes les jeunes filles qu'elles rencontrent dans les rues ; & secondées des prêtres, elles assomment quiconque voudroit leur opposer de la résistance. Les jeunes captives sont conduites au séjour des prêtresses, qui leur impriment la marque du grand *serpent*. On leur apprend à chanter des hymnes en son honneur, à former des danses autour de lui, enfin à faire valoir leur charmes, dont elles partagent les revenus avec les vieilles prêtresses qui les instruisent. Cela n'empêche point que l'on n'ait pour elles la plus profonde vénération. (*A. R.*)

SERPENTIN, (f. m. *terme de relation*) c'est un hamac de coton dans lequel les gens riches se font porter au Brésil. Ces hamacs de coton s'appellent *serpentins* ; & ce nom leur vient peut-être de ce qu'ils sont faits sur le modèle de ceux dans lesquels les sauvages dorment, après les avoir suspendus entre deux arbres, pour éviter les serpents. (*D. J.*)

SERRE, (Jean Puget de la) *Hist. Litt. mod.*)

Morbleu ! dit-il, la Serre est un charmant auteur !

Ce jugement, mis dans la bouche d'un personnage ridicule, nous apprend ce que nous devons penser du poëte la *Serre* ; cependant son *Secrétaire de la Cour* a eu plus de cinquante éditions, & sa tragédie de *Thomas Morus* a eu dans le temps, le plus grand succès. Il convenoit d'assez bonne foi, du peu de mérite de ses ouvrages ; mais il se vantoit d'un talent qu'on ne pouvoit, disoit-il, lui contester ; c'étoit d'avoir su tirer beaucoup d'argent de ses mauvais ouvrages, tandis que d'autres mouroient de faim avec leurs excellentes productions. Si le profit étoit le thermomètre du mérite des ouvrages, il faudroit changer toutes les idées & anéantir les principes du goût. Un jour la *Serre* ayant assisté à un fort mauvais sermon, courut embrasser l'orateur : *Monsieur*, lui dit-il, *je puis me vanter d'avoir débité depuis vingt ans, bien du galimathias, mais je vous rends les armes ; vous venez d'en dire plus en une heure que je n'en ai écrit dans toute ma vie.* Né à Toulouse vers l'an 1600. Mort en 1665.

Jean-Louis-Ignace de *la Serre*, sieur de Langlade, mort en 1756, à quatre-vingt-quatorze ans, étoit l'ami de M[lle]. de Lussan, et cette amitié les a fait connoitre tous deux (*Voyez* l'article LUSSAN.) Il y a de lui plusieurs pièces de théâtre, sur-tout des opéras ; c'est lui qui a traduit de l'italien de Marini, le roman des *Desespérés*. La *Serre* étoit joueur, & pendant qu'on donnoit la première représentation de son opéra de *Diomède*, il en jouoit le produit sur une carte à l'hôtel de Gêvres ; ce qui fit dire qu'*on jouoit ce jour là l'opéra de Diomède en deux endroits.*

SERRES, (Jean de) (*Hist. Litt. mod.*) est prin

cipalement connu par son *Inventaire de l'Histoire de France*, dont Loisel disoit qu'on ne devoit y croire *que par bénéfice d'inventaire*. On a de lui aussi l'*Histoire des cinq Rois*, ou *Recueil des choses mémorables advenues en France, sous Henri II, François II, Charles IX, Henri III, & une partie du regne de Henri IV*; une *Histoire des derniers troubles de France, sous Charles IX*. De *Serres* étoit zélé calviniste, & ses ouvrages s'en ressentent. Plusieurs sont des écrits polémiques contre les Jésuites & contre l'Eglise Romaine. Il ne contribua pas peu cependant à l'abjuration de Henri IV, en avouant à ce prince, qu'on pouvoit se sauver dans cette église. Il se repentit bien dans la suite, de ce trait de franchise. Il mourut en 1598; il étoit ministre à Nîmes.

SERRION, s. m. (*Hist. mod.*) espèce de litière ou de voiture d'une grande magnificence, dans laquelle le roi de Pégu se fait porter les jours de cérémonies, lorsqu'il paroît en public. Cette voiture est une espèce de bâtiment ou de maison quarrée, couverte par le haut, & ouverte par les côtés; elle est revêtue de lames d'or, & garnie de rubis & de saphirs, elle est portée par 16 ou 18 hommes. (*A. R.*)

SERTORIUS, (Quintus) (*Hist. Rom.*) l'un des plus grands capitaines & des plus sages citoyens de Rome dans les derniers temps de la république. On n'avoit alors que le choix des factions; il falloit opter entre Marius & Sylla. Plébéien, il s'attacha au plébéien Marius, sous lequel il avoit fait ses premières armes; il fut sous lui dans la suite, ce que Pompée fut sous Sylla. Aussi doux, aussi humain que Marius étoit violent & féroce, s'il eût été cru, il n'y auroit point eu de proscriptions. Il tâcha quelquefois d'inspirer à cet homme barbare une partie de son humanité; il parvint à lui dérober de temps en temps quelques victimes. Il avoit d'abord suivi Marius dans les Gaules; il y perdit un œil à la première bataille où il se trouva. Il s'applaudissoit de cette difformité glorieuse, qui attestoit ses services & sa valeur. Il contribua beaucoup à réduire la ville de Rome sous la puissance de Marius & de Cinna, l'an 667 de sa fondation. Après la mort de l'un & de l'autre, il fut un des principaux chefs de ce parti. Ce fut sur-tout en Espagne qu'il en soutint les restes avec gloire, & qu'il fit la guerre avec éclat, ou plutôt avec toutes les ressources du génie, pendant un grand nombre d'années. Nul n'entendoit mieux que lui cette guerre de chicane qui se fait dans les montagnes, qui rend inutiles les plus brillants succès de l'ennemi, qui reproduit les hostilités sous les formes les plus inattendues, qui tire parti du terrein, de la situation, de toutes les circonstances. Le grand Condé admiroit les connoissances militaires que suppose la belle scène de *Sertorius* & de Pompée dans la tragédie de Corneille, & s'écrioit: *où Corneille a-t-il donc appris la guerre?* Il l'avoit apprise dans l'Histoire Romaine, en méditant son sujet, en étudiant les savantes campagnes de *Sertorius*, en le faisant parler comme il le voyoit agir, en développant l'ame d'un héros avec l'ame d'un poëte sublime. *Sertorius* est en effet noble, généreux, grand, aimable, intéressant dans sa tragédie comme dans les plus beaux moments de son histoire.

Sertorius avoit échappé avec peine à Sylla, & s'étoit sauvé en Espagne. Là il bornoit son ambition à mener une vie obscure & ignorée, & à s'éloigner des hommes; une sombre mélancolie saisit son ame à la vue des désordres qui déchiroient le sein de sa patrie; lassé de voir prospérer des hommes cruels, il vouloit passer aux Isles Canaries, alors les Isles Fortunées, & s'y ensevelir dans une retraite: l'amour de la gloire, le désir de servir sa patrie & de sauver une partie de ses citoyens, le fixèrent dans l'Espagne; il s'y mit à la tête de ceux que le parti de Sylla traitoit de rebelles. Bientôt les plus illustres proscrits se rassemblèrent autour de lui, & composèrent sa cour; bientôt il eut une armée qu'il sut rendre formidable; il forma dans cette terre étrangère, une Rome nouvelle, & le nombre des sénateurs attirés à son parti croissant de jour en jour, il eut un véritable sénat qu'il consultoit & qu'il inspiroit; & il put dire à Pompée, qui lui reprochoit d'être aussi absolu, aussi dictateur, aussi monarque que Sylla, & de régner en Espagne comme Sylla dans Rome:

Vous pourriez en douter jusques-là,
Et me faire un peu moins ressembler à Sylla.
Si je commande ici, le sénat me l'ordonne,
Mes ordres n'ont encore assassiné personne....

Voyez à l'article SAURIN, la tirade qui commence par ce vers:

Rome! quoi! le séjour de votre potentat,

Il étoit également agréable à la noblesse & au peuple: aussi ne négligeoit-il rien pour se les attacher; il portoit non-seulement sur l'art de la guerre, mais sur tous les objets, ses vues restauratrices & bienfaisantes; il avoit établi en Espagne des écoles publiques, où on instruisoit les enfants des nobles dans les arts des Grecs & des Romains. Numa Pompilius avoit son Egérie; Scipion se piquoit de divination; il paroit qu'à leur exemple, *Sertorius* se permit l'usage de ces fraudes mystiques, assez souvent puissantes sur l'esprit des peuples. Il vouloit, comme Numa & Scipion, qu'on le crût en commerce avec les Dieux; ils lui donnoient, disoit-il, des avis salutaires par l'organe d'une biche blanche, qu'il avoit élevée, qu'il avoit dressée à ce manège, & qui le suivoit par-tout, même au milieu des combats: elle lui parloit à l'oreille, & il couroit exécuter ses ordres, sûr que c'étoit courir à la victoire. Ses soldats le suivoient, pleins de la même assurance, & triomphoient, parce qu'ils se croyoient sûrs de triompher. C'étoit les tromper pour leur avantage; mais il ne les trompoit pas, lorsqu'il leur disoit sans cesse, qu'ils seroient invincibles, s'ils étoient toujours unis. Ce fut lui qui, dans cet esprit, inventa l'apologue suivant. Dans un spectacle qu'il donnoit au peuple, il fit paroitre dans la place publique, deux chevaux; l'un ardent, vigoureux, dans toute la fleur & toute la force de la jeunesse; l'autre

vieux, efflanqué, sans haleine. Il ordonna à un jeune soldat, plein d'ardeur & de vigueur, d'arracher tout à la fois la queue du vieux cheval; & à un vieux soldat relevant à peine de maladie, & ayant perdu toutes ses forces, de détacher, poil à poil, la queue du jeune cheval. C'est à quoi Horace paroît faire allusion dans ces vers :

Caudæque pilos ut equinæ
Paulatim vello, & demo unum, demo etiam unum.

Le vieux soldat exécuta aisément son ordre, tandis que l'autre donna inutilement les plus violentes secousses au cheval foible, sans pouvoir lui arracher un seul poil. C'étoit la fable du père & de ses enfants, & des dards unis & pris à part ; l'allégorie étoit frappante.

Les Romains alarmés des progrès continuels de *Sertorius* en Espagne, firent marcher contre lui Pompée; mais le grand nom de Pompée n'assura pas d'abord sa conquête. Il fut obligé de lever le siège d'une place importante après avoir perdu dix mille hommes. *Sertorius* ayant déjà battu Métellus, livra la bataille de Sucrone, dont le succès fut indécis. Il y perdit sa biche, & craignoit de perdre avec elle, l'empire que l'illusion lui avoit donné sur les esprits. Au bout de quelques jours, tirant parti de cet incident, il annonce à toute l'armée que sa biche va revenir, qu'il en a eu en songe une révélation certaine :

Post mediam noctem visus cùm somnia vera.

Un moment après la biche paroît, & vient caresser son maître, aux acclamations de l'armée. On soupçonneroit peut-être aujourd'hui que la scène avoit été préparée de concert avec ceux qui avoient trouvé la biche; on aima mieux alors croire au miracle : en effet la révélation, le songe, la prédiction, tout se rapportoit, tout avoit été vérifié à la vue de tout le monde; mais aucun politique vraiment habile, ne fondera ses succès sur l'illusion, une seule fraude apperçue fait toujours soupçonner la fraude. Métellus & Pompée ayant réuni leurs efforts, battirent Sertorius ; mais c'étoit ne rien faire, les ressources s'offroient de toute part à l'esprit actif de ce général. Il fait alliance avec Mithridate, ce redoutable ennemi des Romains, & la réunion de ces deux hommes infatigables, qu'on pouvoit vaincre, mais qu'on ne pouvoit dompter, répandoit la terreur dans Rome, lorsque la perfidie vint au secours de Pompée, qui en profita en la méprisant & en la punissant. Perpenna, homme de qualité, un des lieutenants de *Sertorius*, jaloux de la gloire de ce grand homme, & ridiculement humilié de l'honneur dont il n'étoit pas digne, de servir sous un tel plébéien, l'assassina lâchement dans un repas, l'an 679 de la fondation de Rome. *Sertorius* avoit long-temps entretenu par une vie simple, frugale & toujours active, les forces & l'agilité que lui avoient données la nature. On dit que sur la fin de ses jours, il étoit devenu voluptueux & cruel, qu'il n'étoit presque occupé que de plaisirs, & qu'au nombre de ces plaisirs, il mettoit sur-tout la vengeance ; mais c'est plutôt une allégation vague qu'une accusation portant sur des faits, & il est possible que ses assassins, pour excuser leur crime, ayent répandu ces bruits injurieux à la mémoire de leur illustre victime ; car, comment *Sertorius* auroit-il ainsi changé entièrement de caractère ? Il s'étoit composé une garde toute de Celtibériens, peuple d'Espagne ; il étoit possible que les Romains fussent mécontents de cette préférence donnée à des étrangers.

SERVET, (Michel) (*Hist. du Calvinisme*) né en 1509, à Villa-Nuova en Arragon. Son mauvais génie le conduisit à Genève. Il exerçoit la médecine, & avoit succombé dans un procès contre les médecins de Paris, mais sur-tout il dogmatisoit, & il succomba dans un procès théologique contre Calvin. Tout est contradiction & inconséquence chez les hommes. Ce Calvin, qui, pour son premier ouvrage, avoit commenté le Traité de Sénèque sur la Clemence, et qui, dans son livre de l'*Institution*, faisoit rougir François Ier de brûler des hommes pour des opinions, est le même qui, le 27 octobre 1553, fit brûler *Servet* à Genève, pour des opinions folles sur la Trinité ; & comme les hommes ne veulent jamais avoir tort & que leur raison est toujours au service de leurs passions, & prête à les justifier, le même Calvin érigea en dogme, ainsi que Théodore de Bèze, le principe exécrable, qu'il faut punir de mort les Hérétiques. On dit que ce malheureux *Servet* resta deux heures dans le feu, sans pouvoir être consumé ni étouffé, parce que le vent agitoit trop les flammes. On l'entendoit crier : *quoi ! je ne pourrai mourir ! quoi ! avec cent pièces d'or & le riche collier qu'on m'a pris, on n'a pas pu acheter assez de bois pour me consumer plus promptement.*

SERVIEN, (Abel) (*Hist. de Fr.*) assez célèbre & assez mauvais ministre de Louis XIII & de Louis XIV. Il avoit été procureur-général du Parlement de Grenoble, conseiller d'Etat, puis nommé à la première présidence du parlement de Bordeaux, puis à une place de secrétaire d'Etat. Ayant été disgracié en 1636, sous le cardinal de Richelieu, c'étoit un motif pour qu'il fût rappellé en 1643, sous la régence d'Anne d'Autriche ; il le fut, il fut employé avec le comte d'Avaux, aux négociations de la paix de Munster ; il y parut jaloux du comte d'Avaux, d'ailleurs d'un esprit difficile & intraitable. Cette paix de Munster étoit un si grand ouvrage, qu'elle a donné de la célébrité à tous ceux qui y ont eu part ; mais *Servien* auroit pu y nuire. On raconte de lui un trait, qui, s'il est vrai, fait bien connoître le raffinement stupide du machiavellisme de ces temps-là. Le cardinal de Retz, dans le temps qu'il étoit prisonnier à Vincennes, ayant montré, au sujet des mets qu'on lui présentoit, une inquiétude injurieuse pour le gouvernement, *Servien* proposa, dit-on, dans le Conseil, que pour punir cette insolence, on la justifiât, en empoisonnant réellement le cardinal dans sa prison. *Servien* mourut en 1659, à Meudon, maison qui lui appartenoit, & qui n'étoit alors ni aussi magnifique qu'elle l'est devenue depuis, ni aussi négligée qu'elle l'est aujourd'hui.

SERVIN

SERVIN, (Louis) (*Hist. de Fr.*) avocat général au parlement de Paris, magistrat éloquent et courageux, mourut en 1626, martyr de son zèle patriotique, et victime de la tyrannie. Louis XIII tenoit un lit de justice pour faire enregistrer des édits bursaux, dont son ministre & ses courtisans avoient besoin; *Servin*, dans son discours, représenta fortement l'injustice & les inconvénients de ces nouveaux impôts: le roi s'impatienta, interrompit *Servin*, le menaça, lui donna des marques de colère, auxquelles *Servin* ne répondit qu'en suppliant le roi dans ses conclusions, de livrer à la justice du parlement, les fabricateurs & les instigateurs de pareils édits. Alors la colère du roi fut au comble; *Servin* ne put la soutenir plus longtemps, il tomba mort, disent les uns, aux pieds de ce maitre que la raison irritoit; d'autres disent qu'il se trouva mal dans l'assemblée, qu'on le rapporta chez lui, & qu'il y mourut quelques heures après, d'une attaque d'apopléxie, causée par une si vive émotion. Deux vers latins qui lui servent d'épitaphe, consacrent la mémoire de ce fait.

Servinum una dies pro libertate loquentem
Vidit, & oppressâ pro libertate cadentem.

« Un même jour vit *Servin* parler pour la liberté
» attaquée, & mourir pour la liberté opprimée.
C'est le cas de dire, comme Cassius:

Amis, il faut tomber sous les débris des loix.

On a imprimé les plaidoyers & les harangues de *Servin.*

SERVIUS-TULLIUS, (*Hist. Rom.*) monta sur le trône de Rome après la mort de Tarquin l'Ancien. Il n'avoit encore rien fait qui pût lui mériter ce rang, & la tache de son origine sembloit devoir l'en exclure. Il étoit fils d'une femme esclave qui, par la souplesse de son esprit, s'insinua dans la faveur de Tanaquil, épouse de Tarquin. Cette princesse bienfaisante donna à l'enfant de sa favorite une éducation qui fut comme le présage de sa grandeur future. Tarquin, charmé de la vivacité de son esprit & de la douceur de son caractère, lui donna sa fille en mariage; & ce fut cette alliance qui lui fraya le chemin au pouvoir suprême. Le prince, en mourant, le nomma tuteur de ses enfans. La sagesse de sa régence prouva qu'il étoit véritablement digne de commander. Le poids des impôts fut adouci; & le droit de propriété fut respecté. L'abondance qu'il fit régner bannit le spectacle de la pauvreté. Il acquitta de ses propres deniers les dettes des pauvres insolvables. Cette générosité toucha le peuple qui voulut l'avoir pour roi. Le sénat qui, jusqu'alors, lui avoit marqué beaucoup d'opposition, réunit sa voix à celle de la multitude dont il redoutoit la fureur. Dès qu'il fut revêtu de la puissance souveraine, il s'occupa du soin de répartir les impôts avec égalité; & pour y réussir, il fit un dénombrement des citoyens, qui lui fit connoître les ressources de l'Etat, & où il se trouva plus de quatre-vingt-dix mille chefs de famille. Une si prodigieuse population ne lui parut pas encore suffisante pour être redoutable au-dehors; c'est pourquoi les affranchis furent gratifiés du droit de bourgeoisie. Après avoir rétabli la sûreté sur les routes qui étoient infestées de brigands, il conçut le dessein de former une puissance fédérative de tous les états d'Italie dont Rome devoit être le centre. Ce fut pour en favoriser l'exécution, qu'il fit bâtir, en l'honneur de Diane, un temple sur le mont Aventin, où les différentes villes & provinces devoient envoyer leurs députés pour y exposer leurs prétentions avant d'en venir aux hostilités. Cet établissement pacifique arma ses voisins; les Tarquiniens, les Véiens & les Toscans prirent les armes, & commencèrent une guerre, où ils perdirent quarante mille hommes. Leur faute fut suivie d'un prompt repentir: ils implorèrent la clémence du vainqueur qui eut la générosité de leur pardonner. Dès que le calme fut rétabli, il orna Rome d'édifices magnifiques; il en étendit l'enceinte, en renfermant dans ses murailles les monts Quirinal & Viminal qui en étoient séparés. *Servius* avoit deux filles qu'il maria aux deux fils de Tarquin l'Ancien. Cette union réparoit l'injustice faite à ces deux princes, qu'il avoit écartés du trone. L'ainée, qui étoit d'un caractère altier & féroce, épousa Lucius-Tarquin, aussi méchant qu'elle. Ces deux époux, également ambitieux & corrompus, ne purent attendre la mort d'un roi décrépit pour recueillir son héritage. Tarquin fit assembler le sénat, où il accusa *Servius* d'être l'usurpateur d'un trône que lui seul avoit droit d'occuper. Le roi se rendit au sénat, où son gendre, sans respecter sa vieillesse, le saisit par le corps, & le précipita du haut de l'escalier en bas. Il tâcha de regagner son palais, & dans le même moment il est environné d'assassins qui le percent de leurs poignards. Tullie, instruite d'un parricide qui élevoit son mari sur le trône, s'empressa de l'aller féliciter. Son chariot fut contraint de passer dans la rue où son père étoit étendu. Au lieu de se détourner, elle ordonna à son cocher de passer sur le cadavre, dont les os furent brisés par les chevaux & le chariot. Il fut assassiné l'an de Rome deux cent vingt-un. (T--N.)

SESOSTRIS, (*Hist. anc.*) un des plus puissants rois de l'Égypte & un des plus grands conquérants du monde. Il étoit l'ainé des deux fils d'Aménophis. Tous les enfans qui naquirent le même jour que *Sesostris*, furent amenés à la cour par leur père, pour être élevés avec le jeune prince & être les compagnons des amusements de son enfance & des travaux de sa jeunesse. Cette éducation n'eut rien de la mollesse de celle des princes ordinaires, c'étoit un conquérant qu'on vouloit former; c'étoient des ministres & des guerriers dignes d'exécuter ses vastes projets, qu'on vouloit former pour lui. On les accoutuma, dès l'âge le plus tendre, à une vie dure & laborieuse; on les exerça de bonne heure, par la chasse, aux fatigues de la guerre, & elles ne furent pour eux qu'un jeu dans la suite. On ne leur donnoit à manger qu'après qu'ils avoient fait une course considérable à pied ou à cheval,

Sesostris n'eut point de plus braves soldats, d'officiers plus habiles, de sujets plus zélés, d'amis plus fidèles. Ils étoient au nombre de dix-sept cents, donnant à tous l'exemple du courage, & sur-tout de l'affection personnelle & du plus tendre intérêt pour le prince.

Sesostris eut pour maître, Mercure, que les Grecs ont appellé Trismegiste, c'est-à-dire, trois fois grand; il apprit à son élève, la politique & l'art de régner. Mercure étoit né en Egypte, & ce pays lui doit l'invention de tous les arts. Les ouvrages qu'on a sous son nom, sont supposés. Il y avoit eu plus anciennement en Egypte, un autre Mercure, célèbre aussi par ses rares connoissances.

Aménophis voulut recueillir les fruits de l'éducation guerrière de son fils : il lui fit commencer le cours de ses conquêtes par deux guerres; l'une au levant de l'Egypte, contre les Arabes; l'autre au couchant, contre la Lybie. Le succès en fut le même; il subjugua une grande partie de la Lybie, il soumit les Arabes, nation jusques là indomptable. Il apprit dans leurs déserts, à supporter la faim & la soif plus qu'il n'avoit fait encore.

Son père mourut l'an 1491 avant l'ere chrétienne. *Sesostris* monté sur le trône, ne crut pouvoir répondre dignement à ses vues, qu'en entreprenant la conquête du monde. Il donna d'abord des soins au gouvernement de l'intérieur. Il s'assura du cœur de ses sujets, par une administration sage & douce; il divisa tout le pays en trente-six nomes ou gouvernements, à la tête desquels il mit des bras & des cœurs éprouvés.

Ce fut par le midi qu'il commença ses expéditions. Son armée montoit, dit-on, à six cents mille hommes de pied & vingt-quatre mille chevaux, sans compter vingt-sept mille chars armés en guerre; car ces armées des nations de l'Orient sont toujours innombrables.

Il rendit l'Ethiopie tributaire, & la força de lui payer tous les ans une certaine quantité d'ébène, d'ivoire & d'or, tandis qu'une flotte de quatre cents voiles avançant sur la Mer rouge, le rendoit maître des Isles & des Villes maritimes. Il parcourut & soumit l'Asie. Il pénétra plus avant dans les Indes que n'avoient fait Hercule & Bacchus, & que ne fit depuis Alexandre, puisqu'il soumit des pays situés au-delà du Gange, & qu'il s'avança jusqu'à l'Océan. Ce fut de lui qu'on put dire :

Nec verò Alcides tantùm telluris obivit,
Fixerit æripedem cervam licet, aut Erimanthi
Pacarit nemora & Lernam tremefecerit arcu;
Nec qui pampineis victor juga flectit habenis.
Liber, agens celso Nisæ de vertice tigres.

Au nord, il soumit les Scythes jusqu'au Tanaïs; il subjugua aussi la Cappadoce & l'Arménie. Il établit une colonie jusques dans la Colchide; & les mœurs de l'Egypte s'y sont conservées long-temps. Herodote a vu dans l'Asie-Mineure, de la Mer Egée au Pont-Euxin, les monuments des victoires de *Sesostris*, avec cette inscription fastueuse : *Sesostris, le roi des rois & le seigneur des seigneurs, a conquis ce pays par ses armes.* Il y avoit de ces monuments & de ces inscriptions jusques dans la Thrace, & son empire se seroit étendu, s'il l'avoit voulu, du Gange au Danube. Mais à la différence des autres conquérants, *Sesostris* ne vouloit que la gloire d'avoir soumis les nations, & n'ambitionnoit pas celle de conserver ses conquêtes :

Nec minor est virtus quàm quærere parta tueri,

dit Ovide; il sembloit au contraire que *Sesostris* eût pris pour devise ce vers :

Corpora magnanimo satis est stravisse leoni.

Il parcourut la terre pendant neuf ans, assujettissant & dépouillant tout ce qui résistoit; & content d'avoir vaincu, il revint se renfermer à-peu-près dans les anciennes limites de l'Egypte. Il mit les compagnons de ses victoires en état de jouir du fruit de leurs travaux, & ne s'attacha plus qu'à enrichir & orner son pays. Il érigea cent temples fameux aux Dieux tutélaires des villes : ces grands ouvrages furent achevés sans fatiguer ses sujets ni de travaux ni d'impôts, il n'y employoit que la main des innombrables captifs qu'il avoit faits dans le cours de ses victoires.

Il fit construire dans toute l'Egypte, de hautes levées sur lesquelles il bâtit de nouvelles villes qui servoient d'asyle aux hommes & aux bestiaux pendant les débordements du Nil.

Il fit creuser des deux côtés du fleuve, depuis Memphis jusqu'à la mer, un grand nombre de canaux pour la commodité du commerce & pour des communications nécessaires; & ces canaux avoient encore l'avantage de rendre l'Egypte inaccessible à la cavalerie des ennemis, qui auparavant étoient dans l'usage de l'infester par de fréquentes irruptions. Il fortifia depuis Péluse jusqu'à Héliopolis, dans un espace de plus de sept lieues en longueur, le côté oriental de l'Egypte, pour le mettre à l'abri des incursions des Syriens & des Arabes.

Nous avons déjà vu du faste & de l'orgueil dans ses inscriptions. Il poussoit cet orgueil jusqu'à la dureté, jusqu'au mépris de l'humanité & de la royauté, lorsqu'en allant solemnellement au temple ou en faisant quelque entrée triomphante dans Memphis ou dans une autre ville, il étoit traîné par les rois & les princes qu'il avoit vaincus, & qu'il faisoit atteler à son char quatre à quatre, au lieu de chevaux, quoiqu'en toute autre occasion & dans le cours ordinaire de la vie, il les traitât avec douceur & avec bonté.

Ses longues & constantes prospérités furent mêlées de quelques traverses, & sa carrière finit par d'assez grandes infortunes, pour le déterminer à quitter la vie. Il s'étoit proposé d'aussi vastes conquêtes dans l'Europe que dans les autres parties du monde; mais la difficulté de se procurer des vivres l'arrêta dans la Thrace; & au retour de ses expéditions, son propre frère lui dressa des embûches dans la ville de Péluse, & voulut le faire périr avec sa femme & ses enfants, en mettant le feu à l'appartement où ils étoient cou-

thés. Il eut dans sa vieillesse, le malheur de devenir aveugle ; & la vie lui étant devenue insupportable, ce grand conquérant est au nombre de ces hommes courageux par foiblesse peut-être :

Qui sibi letum
Insontes peperere manu, lucemque perosi
Projecere animas.

Il avoit régné trente-trois ans : ainsi, sa mort tombe à-peu-près à l'an 1458 avant J. C Ce frère qui lui avoit dressé des embûches, ayant échoué dans son projet, s'enfuit dans le Péloponnèse, il s'empara du royaume d'Argos. On croit que c'est le Danaus des Grecs.

SESAC, (*Hist. d'Egypte.*) Ce roi d'Egypte fut un prince dont le nom seroit resté dans l'oubli, s'il n'eût été consigné dans les annales des Juifs. Le silence des historiens profanes est une preuve qu'il n'eut ni de grands vices ni de grandes vertus. Les écrivains sacrés nous apprennent qu'il donna un asyle à Jéroboam que Salomon poursuivoit pour le faire mourir. *Sésac* lui fournit des troupes pour rentrer dans la Judée après la mort de son persécuteur. Ce fut par son secours qu'il enleva à Roboam dix tribus qui le reconnurent pour roi. *Sésac* fut l'instrument dont Dieu se servit pour punir les prévarications de son peuple. Il entra dans la Judée avec une armée de Lybiens, de Troglodites & d'Ethiopiens. L'infanterie étoit si nombreuse qu'on ne pouvoit la compter. Il y avoit douze cents chariots en guerre & soixante mille chevaux. Il n'étoit pas nécessaire de tant de combattans pour subjuguer une nation sans discipline & devenue efféminée. *Sésac* se rendit maître de Jérusalem. Il conserva la vie aux habitants. Mais, plus avide de richesses qu'ambitieux de commander à des étrangers, il enleva les trésors du temple & ceux du palais du roi : il n'oublia point les trois cents boucliers d'or que Salomon avoit fait faire. (*T--N.*)

SESSA *ou* CHEHSA *ou* SISSA, fils de Daher (*Hist. mod.*) philosophe Indien, inventeur du jeu des échecs. C'est dans l'Inde que ce jeu a été inventé, & l'histoire de cette invention ressemble un peu à un conte oriental; l'air de hasard qu'on a voulu répandre sur la conjoncture, où la dissertation de M. Fréret, concernant cette invention, fut lue à l'académie des inscriptions & belles-lettres, est véritablement un conte, & voici tout ce qu'il y a de vrai sur cela ; Louis XV, âgé de neuf ans, vint le 24 juillet 1719 avec M. le maréchal de Villeroy son gouverneur, assister à une assemblée de cette académie ; il annonça, dit l'historien de l'académie, qu'il vouloit être témoin du travail accoutumé tel qu'il se faisoit dans les assemblées ordinaires. M. Fréret qui étoit en tour de lire, « traita » un sujet aussi heureusement amené à l'occasion pré- » sente, que s'il eût été choisi exprès pour le rapport » qu'il avoit au goût & aux amusements de Sa Majesté. » Il lut une dissertation sur l'origine du jeu des échecs, » jeu dont le jeune roi s'amusoit beaucoup alors. »

Au commencement du cinquième siècle de l'ère chrétienne, un jeune monarque Indien, dont les états étoient situés vers les bouches du Gange, & qui prenoit le titre de roi des Indes, avoit tout l'orgueil de son âge & de son rang; ses sujets ne pouvoient lui adresser aucune plainte, ni ses ministres aucune remontrance ; il se croyoit seul tout l'état & comptoit ses sujets pour rien. Il méritoit cependant d'être désabusé, il n'étoit ni sans esprit ni sans quelques qualités estimables. L'Orient étant la patrie du despotisme, est par cette raison là même, le berceau des hiéroglyphes, des emblêmes, des allégories ; c'est-là que la vérité ne peut paroître sans voiles, c'est là que l'apologue est né, & l'invention du jeu des échecs ne fut qu'un apologue ingénieux : *Sessa*, jugeant que sa leçon ne deviendroit utile que quand le prince se la donneroit à lui-même, imagina ce jeu où le roi, quoique la plus importante de toutes les pièces, « est impuissante pour attaquer » & même pour se défendre contre ses adversaires, » sans le secours de ses sujets & de ses soldats. »

L'inventeur avoit prévu que le nouveau jeu deviendroit célèbre ; que le jeune roi en entendroit parler, qu'il voudroit l'apprendre, que l'inventeur seroit choisi pour le lui enseigner, on peut croire que sa manière même d'enseigner ne fit que rendre plus sensibles les vérités qu'il vouloit inculquer au monarque. Le monarque les sentit & sut gré à l'inventeur de les avoir ainsi déguisées en amusement. Dans l'effusion de sa reconnoissance, il laissa au bramine le choix de la récompense. *Sessa* demanda le nombre de grains de bled que produiroit le nombre des cases de l'échiquier en doublant toujours d'une case à l'autre, depuis la première jusqu'à la soixante-quatrième. Le roi s'étonna de la modicité de cette demande & ne la trouva digne ni de sa magnificence, ni du mérite de l'invention; le bramine se laissa ou faire le reproche, ou donner l'éloge d'être trop modéré dans ses voeux; mais lorsque les trésoriers eurent calculé, ils trouvèrent que ni les trésors ni les vastes états du prince ne pouvoient suffire à la somme demandée; en effet on a évalué la somme de ces grains de bled à 16384 villes dont chacune contiendroit 1024 greniers, dans chacun desquels il y auroit 174762 mesures, & dans chaque mesure 32768 grains. C'étoit encore une importante leçon que le bramine avoit voulu donner au prince pour le prémunir contre l'avidité des courtisans & contre la fausse modestie dont ils savent voiler leurs demandes les plus exorbitantes. La leçon fut encore entendue & goutée, & la véritable récompense du bramine fut de voir son prince se corriger, estimer ses sujets & craindre ses courtisans.

Le jeu des échecs passa de l'Inde à la Chine & dans la Perse, puis des Persans aux Grecs, aux Latins, aux Arabes qui l'ont porté en Espagne. Nos vieux romanciers sont les premiers auteurs qui aient parlé du jeu des échecs dans l'Occident. Il reçut dans les différents pays des modifications diverses ; quelques-unes des principales pièces ont changé de nom & d'objet, & la mo-

ralité de ce jeu n'est plus aussi sensible dans tous ses détails qu'elle l'étoit dans l'origine.

SESSE, s. f. (*terme de relation*) c'est une bande ou écharpe de toile, dont les Orientaux entourent le bonnet de leur turban, & qui leur ceint la tête. Les émirs, ou descendans de Mahomet, ont droit de porter seuls le turban avec la *sesse* de laine verte. L'habit des femmes de Samos, au rapport de Tournefort, consiste en un doliman à la turque, avec une coëffe rouge, bordée d'une *sesse* jaune ou blanche qui leur tombe sur le dos, de même que leurs cheveux, qui le plus souvent sont partagés en deux tresses, au bout desquelles pend quelquefois un trousseau de petites plaques de cuivre blanches, ou d'argent bas. (*D. J.*)

SETIER, s. m. (*terme de relation*;) c'est le nom que les Francs donnent à des barques turques, avec lesquelles ils font le commerce de proche en proche. (*D. J.*)

SEVERE, (Lucius-Septimius.) (*Hist. Rom.*) Lorsqu'après la mort du vertueux Pertinax, assassiné par ses Prétoriens, qu'il vouloit discipliner, Didius-Julianus eut acheté l'empire honteusement mis à l'encan, il s'éleva de toutes parts d'autres prétendants à l'empire, dont le moins digne en étoit moins indigne que lui. Pescennius Niger en Syrie, Albin dans la Bretagne (l'Angleterre) *Sévère*, dans l'Illyric furent proclamés chacun par leurs soldats. *Sévère*, comme le plus voisin de Rome, y arriva le premier; Didius-Julianus ayant vainement essayé, d'abord de lui débaucher son armée, ensuite de le faire assassiner, finit par lui offrir de l'associer à l'empire, & il essuya un refus. Bientôt abandonné de tout le monde, il fut tué (l'an 193 de J. C.) *Sévère* entra comme en triomphe dans Rome. Il commença par venger la mort de Pertinax. Il avoit envoyé ordre aux Prétoriens de venir au-devant de lui, sans armes, avec les habits qu'ils portoient dans les solemnités où ils accompagnoient les empereurs. Ils se présentèrent avec des branches de laurier à la main. Le nouvel empereur les fit envelopper par toutes ses troupes; & montant sur son tribunal, il leur reprocha d'un ton sévère & avec un visage irrité, le parricide commis dans la personne d'un grand prince, d'un vieillard vénérable, & le crime par lequel

> Ils mirent les premiers à d'indignes enchères,
> L'inestimable prix des vertus de leurs pères;

l'empire en un mot. Il leur fit grace de la vie, excepté à ceux qui avoient eu part en personne à la mort de Pertinax; il les dégrada tous, leur ordonna de quitter leurs chevaux & toutes les marques de la milice romaine. Ils descendirent de cheval, & on les dépouilla jusqu'à la tunique; ce corps séditieux & indiscipliné, essuya dans cette occasion, une confusion qu'il avoit souvent méritée. *Sévère* les relégua tous à cent milles de Rome, avec défense, sous peine de la vie, d'oser s'en rapprocher. Il y eut un de ces Prétoriens que son cheval suivit, malgré ceux qui vouloient l'en empêcher: ce soldat, ou pour éviter tout soupçon de connivence, ou pour n'avoir pas de successeur dans la possession de cet animal fidele,

> *Neque enim, fortissimè, credo*
> *Jussa aliena pati, aut dominos dignabere Teucros.*

eut le courage de le tuer, mais il se tua lui-même à l'instant.

Septime *Sévère* étoit né en Afrique, dans la ville de Leptis, l'an de J. C. 145 ou 146. Son père se nommoit M. Septimius Geta, & sa mère, Fulvia Pia, étoit sœur de deux consuls. Il fut lui-même questeur tribun, proconsul, consul. Il étoit également propre à la guerre & aux affaires, & joignoit la capacité à la valeur, & la promptitude de l'exécution à la promptitude des vues; un coup-d'œil lui apprenoit tout ce qu'il falloit faire, & il n'y avoit point de milieu pour lui entre voir & agir; il prévoyoit tout, pénétroit tout, & songeoit à tout. Ami généreux, ennemi dangereux, d'ailleurs mauvais politique, puisqu'il étoit fourbe & cruel.

Tel est à-peu-près le jugement qu'en porte Dion Cassius; il ajoute que Septime *Sévère* avoit plus d'inclination que de disposition pour les sciences. Il passoit pour fort savant dans l'astrologie judiciaire, que les Romains, dit Tacite, ont toujours condamnée & toujours étudiée.

Cet empereur étoit recommandable aussi par les avantages extérieurs; la nature l'avoit traité favorablement; elle lui avoit donné un corps robuste, un air auguste & vénérable, une voix sonore & agréable.

Il lui restoit à combattre des concurrents plus redoutables que le lâche Didius-Julianus. Niger, vaincu jusqu'à trois fois, fut pris & tué dans la dernière bataille qui se livra aux portes de Cilicie, aux environs de la ville d'Issus, où Darius avoit autrefois été vaincu par Alexandre. Niger fuyant vers l'Euphrate, fut atteint par les vainqueurs, qui lui coupèrent la tête, & la portèrent à *Sévère*. Celui-ci fit mourir aussi la femme, les enfants, tous les parents, tous les amis de Niger; mais, comme il mêloit quelquefois de la grandeur à ses cruautés même les plus odieuses, il laissa subsister dans Rome une inscription faite en l'honneur de Niger. « Je veux, dit-il, que l'on connoisse l'ennemi que j'ai vaincu ».

Albin, son autre concurrent, lui parut assez redoutable, pour qu'il descendit à son égard jusqu'à la dissimulation la plus perfide. Il l'adopta, il le nomma César; & Albin, content de ce titre & de la seconde place, ne contestoit plus rien à *Sévère*. Celui-ci fit confirmer ce titre de César par le sénat; il ajouta encore à ce qu'il avoit fait pour Albin, il fit frapper des médailles en son honneur, il lui érigea des statues, il le nomma consul. Il lui prodigua les honneurs et les bons traitements tant qu'il eut à combattre Niger. Mais dans le même temps où il en usoit ainsi avec Albin, & où il lui écrivoit des lettres pleines de protestations d'amitié, ses émissaires tentoient par ses ordres, d'assassiner ou d'empoisonner ce même Albin. Quelques-uns d'entr'eux ayant été arrêtés & mis à la question sur des soupçons légitimes, révélèrent tout le complot. Albin ouvrit les yeux, & fut obligé d'armer pour sa défense; car les succès de la politique artifi-

cieuse viennent toujours aboutir à la défiance & à la guerre. *Sévère* alors alléguant l'ingratitude de cet Albin, comblé de ses bienfaits, révoqua son adoption, & fit proclamer César, Bassien son fils aîné, c'est-à-dire, Caracalla, sous le nom chéri de Marc-Aurèle-Antonin. Albin se fit de nouveau Proclamer empereur ; la guerre s'alluma. Dion rapporte un incident singulier de cette guerre. Un homme peu connu, nommé Numérien, passa dans les Gaules, devenues le théâtre des hostilités, il se donnoit pour un sénateur du parti de *Sévère*, & chargé par lui de faire des levées ; il eut un camp volant, avec lequel il servit utilement *Sévère*, & battit un corps de cavalerie du parti d'Albin. *Sévère* instruit de cet avantage, lui écrivit une lettre de remerciement & de louanges, & lui donna en effet, la commission dont il s'étoit dit chargé. Numérien remporta encore de plus grands avantages. Après la guerre terminée, il vint trouver l'empereur & se faire connoître à lui ; ce n'étoit point un sénateur, c'étoit un simple maître d'école, qui n'avoit voulu qu'obtenir de l'emploi à la guerre & qu'acquérir de la gloire ; il refusa les honneurs & les richesses que *Sévère* lui offrit pour récompense ; & rentrant dans son obscurité, il alla passer le reste de ses jours à la campagne, où il vivoit de la pension la plus modique. Cet homme n'avoit eu qu'un moment d'ambition, et cette ambition, qui n'avoit rien que d'estimable ; étoit sans aucun mêlage d'intérêt.

Le malheureux Albin fut vaincu à la bataille de Lyon, l'an 197. Les uns disent qu'il se tua lui-même de désespoir ; les autres, qu'il fut pris, & qu'on lui coupa la tête ; ce qui est certain, c'est que cette tête fut envoyée par lui à Rome, avec une lettre foudroyante pour ceux qui avoient ou embrassé ou favorisé le parti d'Albin, ne fût-ce que de leurs voeux, & dont il avoit trouvé les noms dans les papiers même d'Albin. « Je vous l'envoie cette tête, dit-il, afin que vous » voyiez ce qu'il en coûte, quand on m'offense ». Il exerça plus de cruautés encore sur les parents & les amis d'Albin que sur ceux de Niger. Une des déplorables victimes de sa vengeance, lui dit : « *Sévère*, » vous pouviez être vaincu, vous pouviez vous trou- » ver en ma place. Vous auriez voulu alors rencontrer » un vainqueur plus humain ». Si j'eusse été en ta place, répondit *Sévère*, j'aurois souffert ce que tu vas souffrir. Il assouvissoit ainsi ses vengeances sans aucun remords ; il se les justifioit à lui-même par la nécessité d'empêcher que l'espérance du pardon ne rendît les révoltes plus faciles & plus fréquentes ; il louoit Marius, Sylla, Auguste d'avoir, disoit-il, pourvu à leur sûreté, par des actes de rigueur utiles ; & César, par sa clémence imprudente, ajoutoit-il, avoit été la cause de sa perte ; il ne vouloit pas voir que les proscriptions de Marius avoient entraîné celles de Sylla, qui en avoient été les représailles ; que le souvenir de celles d'Auguste avoient, long-temps encore après, donné lieu à dix conjurations contre sa personne ; que sa clémence seule à l'égard de Cinna, avoit mis fin à ces conspirations ; que César avoit été assassiné, non à cause de sa clémence, qui seule l'avoit défendu quelque temps, mais malgré cette clémence, à cause qu'il avoit détruit la République & la liberté encore chères aux cœurs romains.

Caracalla, fils aîné de *Sévère*, applaudissoit à toutes ses cruautés. Géta, frère de Caracalla, mais bien différent de lui, disoit en soupirant : tous ces malheureux n'ont-ils donc point de parents ? Ils en ont beaucoup, lui répondoit-on ; que de gens, ajoutoit-il, vont donc s'affliger de notre victoire ! Il dit aussi à Caracalla : Si vous tuez ainsi tout le monde, vous tuerez un jour votre frère. Il le tua en effet. Il vouloit tuer aussi son père. Un jour en Bretagne, à la vue des armées Romaine et Bretonne, comme s'il eût fait trophée du parricide, il tira son épée, & parut prêt à frapper son père par derrière ; un cri d'horreur qui s'éleva de la part des assistants, le retint. *Sévère* tourna la tête, vit l'épée nue entre le mains de son fils, dissimula & se tut. Le soir étant couché, il manda son fils, & en présence du célèbre Jurisconsulte Papinien & de Castor, un de ses domestiques les plus affidés, il lui présenta une épée. « Pourquoi, lui dit-il, vous désho- » norer par un parricide à la face de deux armées ; si » vous voulez tuer votre père, vous n'aurez du- » moins ici que deux témoins.

Les légions soulevées par ce Caracalla, le proclamèrent empereur, et vouloient déposer *Sévère*, comme affoibli par l'âge & par la goutte ; il avoit en effet, la goutte aux pieds, mais son ame conservoit toute sa vigueur ; il mande les tribuns et les centurions, qui n'avoient point empêché la révolte, il leur fait couper la tête, & faisant grace à son fils seul, pour lequel il n'avoit que trop l'indulgence d'un père : « apprenez, lui-il, jeune ambitieux, que c'est la » tête qui gouverne, & non pas les pieds ». Caracalla se fit l'effort d'attendre la mort de son père. Sur le mariage de ce monstre de Caracalla ou Bassien, avec Plautille, fille de Plautien, & sur sa conduite à l'égard de sa femme & de son beau-père, *voyez* l'article PLAUTIEN. *Voyez* aussi les articles CARACALLA & GETA.

Sévère fit la guerre avec succès aux Bretons, dans les dernières années de sa vie. Il répara le mur qu'Adrien avoit fait construire pour réprimer les courses des Bretons septentrionaux. Il y avoit, dit-on, des tours à chaque mille de distance, & entre chaque tour des tuyaux d'airain, qui portant d'une tour à l'autre le moindre bruit, avertissoient les garnisons renfermées dans ces tours, qui pouvoient se rassembler & se secourir au besoin. Ce mur s'étendoit, à ce qu'on croit, de Carlisle jusqu'à Neucastle.

Sévère eut le tort de persécuter les Chrétiens ; le pape saint Victor, un autre saint Victor d'une famille illustre de Marseille, saint Irénée, évêque de Lyon, Léonidas, père d'Origène, & beaucoup d'autres souffrirent le martyre sous ce règne. Ce fut la cinquième persécution élevée dans l'Eglise.

Sévère mourut à Yorck, dans le cours de son expédition en Bretagne, l'an de J. C. 211. On croit qu'il avança volontairement ses jours, mais depuis longtemps il se sentoit mourir. Il reconnoissoit alors toute

la vanité de ces grandeurs humaines qu'il avoit recherchées & obtenues ! « J'ai été tout ce qu'un homme » peut être, disoit-il, de quel usage me sont aujourd'hui » ces honneurs si désirés ? » Réflexion toujours triviale & toujours nouvelle. Il voulut voir l'urne qui devoit contenir ses cendres. « Petite urne, dit-il, tu » vas donc renfermer celui que le monde entier n'a » pu contenir ! »

Ce prince avoit écrit lui-même l'histoire de sa vie ; elle est perdue. Aurélius Victor dit qu'elle étoit bien écrite ; Spartien, qu'elle l'étoit avec assez de sincérité.

On a remarqué qu'il y avoit eu sous le règne de *Sévère*, jusqu'à trois mille personnes accusées d'adultère.

SÉVÈRE, (Alexandre) (*Hist. Rom.*) cousin & successeur d'Héliogabale ou Elagabale, adopté & nommé César à douze ou treize ans par cet empereur insensé, fut bientôt en butte à ses atteintes, parce que ses vertus douces & aimables, lui concilioient les cœurs du peuple & des soldats. Héliogabale tenta plusieurs fois de l'assassiner & de l'empoisonner ; mais Mamée sa mère, veilloit sur ses jours, & le garantit de ces piéges. Héliogabale fut tué, & Alexandre *Sévère* proclamé empereur, n'ayant pas encore quatorze ans. Il gouverna bien, ou plutôt, Mamée sa mère, gouverna bien sous son nom, & le gouverna bien lui-même ; elle lui procura & lui donna une excellente éducation, ne l'entoura que de bons conseils, de bons livres, de sages instituteurs, de sages ministres ; les inclinations du prince répondirent heureusement à ses soins : le jurisconsulte Ulpien fut toujours un de ceux dont il chercha le plus l'entretien ; il avoit sur le trône toute la simplicité d'un philosophe, & sa mère trouvoit qu'à force d'être affable & populaire, il compromettoit son autorité : « Je l'assure au contraire; » lui dit-il, & je la rends durable. Il avoit pour les mal-honnêtes gens & pour les gens suspects, une aversion naturelle, qui tenoit de l'instinct. Il n'étoit sévère qu'à l'égard des courtisans & de ceux qui abusoient de leur crédit. C'est sous lui qu'arriva l'aventure de ce Vetronius Turinus, qui, parce qu'un peu d'esprit lui procuroit l'honneur d'entretenir quelquefois le prince, vendoit à tout le monde un crédit qu'il n'avoit pas, ou du moins qu'il n'employoit pas. Alexandre sut combien il s'étoit rendu coupable en ce genre, il s'assura & le convainquit de ses fourberies ; & par un jugement juste, quoiqu'un peu trop rigoureux, il le fit lier à un poteau, & fit allumer autour de lui, du foin & du bois verd, dont la fumée l'étouffa, en punition de ce qu'il avoit vendu de la fumée.

Un magistrat prévaricateur ; ayant osé se montrer devant lui : « cet homme, dit-il, me croit-il donc aveugle ? & il le chassa ignominieusement.

Un de ses secrétaires ayant commis un faux, il lui fit couper les jointures des doigts, pour qu'il ne pût jamais écrire.

Un autre de ses domestiques ayant reçu cent écus d'un homme, qui vouloit, par son crédit, conserver un vol qu'il avoit fait, Alexandre fit pendre le domestique qui s'étoit laissé corrompre.

S'il punissoit quelquefois avec rigueur, il récompensoit avec plaisir, par des honneurs & des graces, qui flattoient la vertu & qui l'inspiroient, sans rien coûter au peuple. L'économie, sans laquelle il n'est point de bons princes, étoit une de ses vertus favorites; il réforma tous les abus du règne infâme d'Héliogabale; il modéra les impôts, il fit fleurir les loix & la justice. Il fut favorable aux Chrétiens ; on prétendit même qu'il l'étoit au christianisme. Mamée sa mère, eut en effet avec Origène, des conférences dont on ne sait pas bien quel fut le résultat : Alexandre voulut, dit-on, élever un temple à J. C. Il prit du moins de la religion chrétienne cette maxime qui en est la base, ainsi que de toute morale : *ne point faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit à nous-mêmes.* Il la fit écrire en gros caractères dans son palais ; & comme elle doit être la loi sur laquelle on absout & on condamne ; lorsqu'on punissoit des criminels, il la faisoit publier à haute voix par un héraut ; c'est sur cette loi qu'il punissoit les soldats qui s'écartoient pour voler. « Voudriez-vous, leur disoit-il, qu'on fît sur » vos terres, ce que vous faites sur celles des autres ?

Lampride rapporte de lui un fait, que des historiens regardent comme fabuleux, & qui paroit avec quelques changemens, une répétition de l'histoire de Denis-le-Tyran & de Damoclès, & de la fable de Philippe & de Vulteius Mena dans Horace. Un sénateur, nommé Ovinius Camillus, conspiroit pour s'élever à l'Empire ; Alexandre le sut, il l'envoya chercher, & le remercia de ce qu'il vouloit bien se charger des affaires publiques. Il le fit revêtir des ornements impériaux, & il le pria, comme son collégue, de le suivre dans une expédition contre les Barbares : Alexandre dans ses marches, alloit à pied, il fallut que Camille en fit autant ; mais il n'étoit point exercé à ces fatigues, & Alexandre prenoit de lui alors la même vengeance que notre Roi Henri IV prit depuis du duc de Mayenne. Quand Camille s'avoua vaincu, Alexandre le fit monter à cheval, puis dans un char. Je vois, lui dit-il, que les voyages à pied, & les expéditions militaires ne sont pas ce qui vous convient ; vous serez sans doute plus propre aux affaires, & il le chargea de celles qu'il jugea les plus difficiles ; jusqu'à ce qu'à la fin Camille succombant sous le poids, demanda d'en être déchargé & obtint comme une grace de renoncer à l'empire. Alexandre lui permit de se retirer à la campagne, & lui dit encore en substance, comme Henri IV à Mayenne: *voilà la seule vengeance que je prendrai de vous.*

Ce fut sous l'empire d'Alexandre *Sévère*, vers l'an 226 de J. C. que tomba l'empire des Parthes, & que celui des Perses fut rétabli sur ses ruines par le persan Artaxerxe. Cet aventurier illustre poussa ses conquêtes jusques sur des pays soumis à l'Empire Romain. Alexandre averti par les gouverneurs de Mésopotamie & de Syrie, marcha vers l'Orient pour réprimer en personne les courses d'Artaxerxe. Rome le vit partir avec douleur, le peuple le conduisit hors de la

ville, en pleurant ; il versa lui-même des larmes, & se retourna souvent du côté de Rome. Pendant cette marche, il n'usa point d'autres mets que les simples soldats, & tout le monde pouvoit en être témoin, sa tente étant toujours ouverte pendant ses repas. Il cassa, non sans beaucoup de danger, des soldats mutins qui murmuroient & qui agitoient leurs armes en menaçant, il les cassa comme Alexandre le grand avoit cassé la garde Macédonienne, & avec autant de sang froid & de fermeté. Il fit observer une si exacte discipline qu'on croyoit voir, disoit-on, une armée de sénateurs, non de soldats. Il eut l'honneur de vaincre Artaxerxe; & on ne conçoit pas sur quel fondement Hérodien dit qu'Alexandre *Sévère* montra dans cette guerre, beaucoup de foiblesse & de timidité. Sa victoire contre les Perses est de l'an 233. Moins heureux l'an 235, dans une expédition contre les Germains, les légions des Gaules, soulevés par le Goth Maximin, se révoltèrent, & le massacrèrent ainsi que Mamée sa mère. On reprochoit à celle-ci de l'avarice & de l'ambition, & c'est à elle qu'on impute le malheur de son fils. Il paroît qu'elle étoit jalouse de l'autorité, & qu'elle vouloit gouverner son fils sans partage. On lui reproche encore d'avoir, par une suite de cette politique jalouse, maltraité & chassé du palais l'impératrice sa belle-fille, parce que son fils l'aimoit trop & avoit trop de confiance en elle & en son père ; elle finit par faire tuer le père & par exiler la fille. Il falloit qu'Alexandre *Sévère* ne fût pas sans quelque foiblesse, puisqu'il le souffrit.

L'Histoire Romaine offre encore d'autres *Sévères*. Lucius-Aurelius-Severus Hostilius, l'un des concurrents de l'empereur Philippe, en 244, mais qui mourut peu de temps après son élection.

Un autre *Sévère*, plus connu que le précédent, est un des Césars nommés en 305, par Galérius, avec le consentement forcé de Dioclétien. Il étoit d'Illyrie, d'une basse naissance, de mœurs plus basses encore ; il ne vivoit que pour la débauche. Il fut envoyé contre Maxence, auquel il avoit été préféré, quoique ce Maxence fût fils de Maximien, qui avoit été empereur avec Dioclétien, et quoique ce même Maxence fût gendre de Galérius ; mais celui-ci avoit plus compté sur les vices de *Sévère* que sur ceux de Maxence. Maximien rappellé par son fils à l'empire, reprit la pourpre. *Sévère* s'avançoit contre eux, mais avec une armée composée de soldats, qui, deux ans auparavant, avoient servi sous Maximien. Maxence les corrompit aisément ; ils abandonnèrent *Sévère*, qui s'enferma dans Ravenne, où il fut assiégé par Maximien. La crainte d'être livré par le peu qui lui restoit de soldats, l'obligea de se rendre & de remettre à Maximien les marques de l'empire. Maximien, contre sa parole donnée, retint *Sévère* prisonnier ; peu de temps après, il l'obligea de s'ouvrir les veines, & crut lui avoir fait grace en lui permettant un genre de mort, réputé un des moins douloureux. (307.)

Un autre *Sévère* encore (Libius-Severus) fut proclamé empereur d'Occident, à Ravenne, en 461. Le général Ricimer, qui régna sous son nom, & qui l'avoit fait nommer dans cette vue, l'empoisonna, dit-on, quand il commença d'en être embarrassé.

Lucius-Cornélius *Sévère*, poëte latin du règne d'Auguste, vivoit environ 24 ans avant J. C. Il reste une partie de ses ouvrages, et on en a donné dans ce siècle, diverses éditions.

Sévère est aussi le nom d'un hérétique du second siècle, dont les disciples furent nommés Sévériens, & dont les erreurs rentroient dans le manichéisme ; car, si le manichéisme tire son nom de Manès, il lui est bien antérieur. La doctrine des deux principes s'est présentée de tout temps aux hommes à la vue des contradictions & des contrastes qu'offre le monde & physique & moral.

SÉVERIN, (Saint) (*Hist. Ecclés.*) apôtre de la Bavière & de l'Autriche, y prêcha l'évangile au cinquième siècle ; il mourut le 8 janvier 482.

Il y a eu aussi du nom de *Séverin*, un pape, élu au mois de mai 640, mort le 1er. août de la même année.

SÉVIGNÉ, (Mme. la marquise de) (*Hist. Litt. mod.*) modèle du genre épistolaire, comme La Fontaine l'est de l'apologue, fut un des ornements de la cour & du règne de Louis XIV. Marie de Rabutin, (c'étoit son nom) dame de Chantal & de Bourbilly, naquit le 5 février 1626, de Celse-Bénigne de Rabutin, chef de la branche aînée de Rabutin & de Marie de Coulanges.

Le baron de Chantal son père, étoit fils de Christophe Rabutin & de Jeanne-Françoise Fremiot, fondatrice de l'ordre de la Visitation, connue depuis sous le nom de *la bienheureuse mère de Chantal*. (Voyez l'article CHANTAL.) Il fut tué le 22 juillet 1627, à la descente des Anglois dans l'Isle-de-Rhé ; on assure qu'il fut tué de la main de Cromwel. Marie de Rabutin fut élevée par Marie de Coulanges sa mère & Christophe de Coulanges son oncle ; elle savoit le latin, l'espagnol & l'italien, avantage rare alors, & elle n'en étoit pas moins aimable. A dix-huit ans elle épousa, (le premier août 1644,) Henri, marquis de *Sévigné*, d'une des plus anciennes maisons de Bretagne, elle en a eu un fils & une fille, dont on sait combien il est parlé dans ses lettres, & avec quelle tendresse. (Voyez les articles *Grignan* & *Monteil*,) l'éditeur de ses lettres dit qu'elle fut très-sensible aux fréquentes infidélités de son mari, qui n'eut pas pour elle tout l'attachement qu'elle méritoit. Bussy Rabutin, cousin de Madame *de Sévigné*, & qui ne l'aimoit pas, peut-être parce qu'il l'avoit trop aimée, en lui attribuant beaucoup de coquetterie, au moins dans l'esprit, rend un grand témoignage à sa sagesse, lorsque cet homme qui croyoit si peu à la vertu des femmes & qui exagéroit leurs galanteries, dit qu'il croit que son mari s'est tiré d'affaire devant les hommes, mais que devant dieu il le tient pour un mari maltraité. Il fut tué en duel, le 2 février 1651, par le chevalier d'Albret :

Madame de la Fayette a fait de Madame *de Sévigné* un portrait charmant où on sent à chaque trait la vérité encore plus que l'amitié.

Madame *de Sévigné* mena pour la première fois sa fille à la cour, en 1663; celle-ci joua divers rôles dans les fêtes de 1663 & 1664, & Benserade fit des vers pour elle. En 1664, dans le ballet des amours déguisés, elle représentoit un amour déguisé en nymphe de la mer. Benserade relève galamment à son ordinaire tous les traits de ressemblance qu'il apperçoit entre l'amour & la jeune *Sévigné*, & il finit ainsi :

Enfin, qui fit l'un a fait l'autre,
Et jusques à sa mère elle est comme la vôtre.

Dans une autre pièce il dit avec un peu trop de recherche & avec un badinage qui n'est pas par-tout d'un goût excellent, en parlant de Mademoiselle *de Sévigné* :

Elle verroit mourir le plus fidèle amant
Faute de l'assister d'un regard seulement,
Injuste procédé, *sotte façon de faire*,
Que la pucelle tient de Madame sa mère.

Il ajoute, en parlant de celle-ci :

Se lassant aussi peu d'être belle que sage.

Madame *de Sévigné* disoit que sa fille avoit été son préservatif contre l'amour ; « s'il est ainsi, dit-elle, je » vous suis trop obligée & je ne puis trop aimer » l'amitié que j'ai pour vous. » Messieurs de Port-Royal trouvoient de l'idolatrie dans cette tendresse passionnée d'une mère. Vous êtes une jolie payenne, lui disoient-ils, moitié en la flattant, moitié en la grondant.

Mademoiselle *de Sévigné*, fut mariée le 29 janvier 1669, à François de Castelane, Adhémar de Monteil, comte de Grignan. (Voyez *Monteil*.)

Madame *de Sévigné*, en mariant sa fille à un homme de la cour, espéroit passer sa vie avec elle, le sort en disposa autrement, le service du roi appella & retint M. de Grignan en Provence; la consolation de Madame *de Sévigné* fut tantôt d'attirer sa fille à Paris, tantôt de l'aller chercher au fond de la Provence: en lisant ses lettres, le lecteur désireroit qu'elles eussent toujours été séparées. Le dernier voyage de Madame *de Sévigné* à Grignan fut vers la fin du mois de mai 1694, elle n'en revint pas; elle y fut présente au mariage du marquis de Grignan son petit-fils avec Mademoiselle de Saint-Amant. Vers le milieu de l'année 1695, Madame de Grignan eut une longue maladie qui fit mourir sa mère d'inquiétude & de fatigue. Elle tomba malade elle même le 6 avril 1696, d'une fièvre continue, qui l'emporta le quatorzième jour.

L'éditeur de ses lettres ne croit point que, comme quelques-uns l'ont dit, la mère mourut brouillée avec la fille. « Il n'y eut tout au plus, dit-il, dans le cours » de leur vie, que quelques légers nuages que la seule » tendresse avoit formés, & quel autre sujet de plainte » pouvoit donc avoir Madame de Grignan contre » sa mère ?

Quid enim nisi se quereretur amatam ?

Dans des lettres faussement attribuées à une contemporaine qui paroit jalouse de la réputation de la mère & de la fille, & qui prend plaisir à leur donner du ridicule, on insiste plaisamment sur les inconvénients de cette vive & inquiète tendresse, & on dit ce qu'ont dû dire dans le temps les gens frivoles & mal intentionnés. On croiroit ces lettres écrites par Madame de Marans ou par Madame de Lude, seules ennemies de Madame *de Sévigné* & de Madame de Grignan que les lettres de Madame *de Sévigné* nous fassent connoître. L'auteur a fait quelque temps illusion. Il falloit du talent pour se rendre ainsi propres, les idées, les sentiments, sur-tout les intérêts d'un siècle où on n'a pas vécu, & d'une société qu'on n'a point connue. Ces lettres ont été publiées en 1685, sous le titre de lettres de Madame la comtesse de L... à M. le comte de R.... Madame de la Fayette y est aussi maltraitée.

SEVIN, (François,) (*Hist. Litt. mod.*) de l'académie des Inscriptions & Belles-Lettres, garde des manuscrits de la bibliothèque du roi, étoit fils d'un docteur en médecine, de la faculté de Montpellier. Il naquit le 18 mai 1682, à Villeneuve-le-Roi, en Bourgogne, où son père exerçoit son art. Il fit connoissance & forma une étroite liaison avec M. Fourmont, à la communauté des trente-trois à Paris: ils étudioient ensemble le grec & l'hébreu, pendant que les autres écoliers ou dormoient ou étudioient ce jargon scholastique qu'on prenoit alors pour de la philosophie & de la théologie. Ces études furent continuées hors du collège & leurs fruits bientôt portés dans l'académie des Inscriptions & Belles-Lettres, où M. l'abbé *Sevin* entra en qualité d'élève en 1711, puis devint associé en 1714, & pensionnaire en 1726. Voilà presque toute la vie de M. l'abbé *Sevin* ; l'évènement le plus considérable de cette vie, fut le voyage littéraire qu'il fit dans le levant, par ordre du roi avec M. l'abbé Fourmont, (Michel) frère puîné de ce savant Fourmont son ami & son compagnon d'études. Voici quels furent & la cause & l'objet de ce voyage. Mehemet Effendi, ambassadeur de la Porte en France en 1721, & Zaïd Aga, son fils, qui l'avoit suivi dans cette ambassade, y avoient porté le goût des lettres qu'ils reportèrent à Constantinople, plus éclairé & bien augmenté par les merveilles littéraires de tout genre qu'ils avoient vues en France. On vit en conséquence, en 1726, une imprimerie établie à Constantinople sous la protection du grand-vizir & l'autorité du sultan. En 1727, ce même Zaïd Aga, fils de Mehemet Effendi, & que nous avons vu en 1742, ambassadeur en France comme son père, écrivit à M. l'abbé Bignon que s'il se trouvoit à Constantinople quelque savant, quelque académicien François, il pourroit être introduit dans la bibliothèque du grand-seigneur, qu'on croyoit être celle des anciens empereurs grecs, conservée

conservée par le commandement exprès de Mahomet II, lorsque le conquérant avoit pris Constantinople. L'espérance de trouver des manuscrits grecs considérables, engagea le roi à nommer, au mois de juillet 1728, M. l'abbé *Sevin* & M. l'abbé Fourmont pour cette recherche. Ils partirent avec notre ambassadeur à la Porte, M. le marquis de Villeneuve. Ce voyage occupe les années 1729 & 1730. On en trouve la relation dans le septième tome du recueil de l'académie des Belles Lettres, pages 334 & suivantes. Le fruit de ce voyage fut que M. l'abbé *Sevin* rapporta plus de six cent manuscrits choisis, sans ceux que ses correspondances procurèrent depuis. Le 10. nomma M. l'abbé *Sevin* à l'abbaye de la Frenade, qu'il remit moyennant une pension; il avoit refusé précédemment un canonicat de Sens, qui l'auroit éloigné de ses études favorites. Le recueil de l'académie est plein de ses mémoires, parmi lesquels on distingue ses recherches sur l'histoire d'Assyrie, de Lydie, de Carie, sur les rois de Pergame & ceux de Bithynie; sur la vie & les ouvrages de Juba le jeune, roi de Mauritanie, d'Hecatée de Milet, de Nicolas de Damas, d'Evhémère, de Callisthène, de Tyrtée, d'Archiloque, de Panoeius, de Thrasille, de Philiste, de Jerome de Cardie, d'Athénodore, de Charon de Lampsaque, de Théophane.

M. l'abbé *Sevin* fut fait garde des manuscrits de la bibliothèque du Roi après M. l'abbé de Targni, mort le 3 mai 1737. Il mourut le 12 mars 1741. Il poussoit loin la simplicité littéraire, l'oubli des soins de la vie & l'indifférence pour tout ce qui n'étoit pas l'étude de lui-même, dit l'historien de l'académie, il n'auroit jamais songé à avoir du linge, un habit, il falloit l'en avertir, l'en presser: le plus sûr étoit de le lui faire faire.

SEXTUS-EMPYRICUS; (*Hist. Lit. anc.*) ainsi nommé, parce qu'il étoit de la secte des Empyriques parmi les médecins, étoit de la secte des Pyrrhoniens parmi les philosophes; il nous a laissé des institutions pyrrhoniennes, qui ont été traduites en françois par un écrivain nommé Huart; il a laissé un ouvrage contre les *mathématiciens*, peut-être par l'éloignement naturel qu'un Pyrrhonien doit avoir pour des gens qui procèdent toujours par démonstrations. Fabricius nous a donné en grec & en latin, la meilleure édition de *Sextus-Empyricus*: celui-ci vivoit sous l'empire d'Antonin Pie, & fut, dit-on, un des instituteurs de Marc-Aurèle.

SEYAH, s. m. (*Hist. mod.*) especes de moines turcs; ils ont des monastères, mais lorsqu'ils en sont une fois sortis, ils n'y reviennent plus, & passent le reste de leur vie à courir de côté & d'autre & à faire les vagabonds. En leur donnant leur congé, leurs supérieurs les taxent à une somme d'argent, ou à une certaine quantité de provisions qu'ils sont obligés d'envoyer au couvent, faute de quoi l'entrée leur en est fermée. Lorsqu'un *Seyah* arrive dans une ville, il va au marché ou dans la salle qui est auprès de la grande mosquée; là il crie de toute sa force, *ô dieu, envoyez-moi cinq mille écus, ou mille mesures de riz*, &c. Après avoir reçu les aumônes des ames dévotes, le moine mendiant va faire le même métier dans un autre endroit, & vit toujours errant jusqu'à ce qu'il ait amassé la somme à laquelle il a été taxé. Il y a chez les Indiens & dans les états du grand-mogol une grande quantité de ces pieux fainéans, qui viennent souvent infester les états du grand-seigneur, à qui ils sont si fort à charge, qu'un visir fit dire au grand-mogol qui avoit fait des offres de service au sultan, que *la plus grande faveur que sa majesté Indienne pût faire à son maître, étoit d'empêcher que les religieux mendians de ses états n'entrassent sur ceux de sa hautesse. Voyez* Cantemir, *Hist. Ottomane. (A. R.)*

SEYMAR-BASSY, s. m. (*Hist. Turq.*) premier lieutenant des janissaires; il commande en particulier ceux qu'on appelle *seymenys*. Lorsque l'aga marche en campagne, il prend le titre de son lieutenant à Constantinople, il peut mettre son propre cachet sur les ordres qu'il donne; enfin, il a le maniment de toutes les affaires des janissaires. *Duloir. (D. J.)*

SEYMOUR, (*Hist. d'Anglet.*) dès le lendemain de l'exécution d'Anne de Boulen, Henri VIII épousa Jeanne *Seymour* qui avoit enlevé à la première le cœur de ce terrible mari. Cette nouvelle femme ne fut pas plus heureuse: ce fut aux dépens de sa vie qu'elle donna un fils à Henri VIII, & ce fut son mari qui dicta son arrêt. Les chirurgiens donnèrent, dit-on, à Henri le choix de sauver la mère ou l'enfant, ne pouvant les sauver l'un & l'autre. *Je trouverai*, dit-il, *assez d'autres femmes*, & il dit vrai, tant le trône a de charmes! Le fils de Jeanne *Seymour* fut le roi Edouard VI qui succéda immédiatement à Henri VIII.

Le duc de Sommerset, l'aîné des *Seymours*, frère de Jeanne, fut protecteur du royaume pendant la minorité du roi son neveu, ce qui concentroit dans la personne de Sommerset toute l'autorité de la régence. Thomas *Seymour*, son frère, qui avoit épousé Catherine Parr, veuve de Henri VIII, étoit grand amiral. La mésintelligence se mit entre les deux frères & parvint à un tel excès que le protecteur fit faire le procès à l'amiral, qui eut la tête tranchée sur des accusations assez frivoles. Sommerset eut le même sort à son tour & le méritoit encore moins, si ce n'est par son injustice, & sa cruauté envers son frère. Des paysans que la noblesse opprimoit, s'étoient révoltés, Sommerset après les avoir vaincus, les traitoit avec indulgence. Ce fut un des crimes qu'on lui imputa. La Noblesse, qu'un esprit tyrannique rendoit implacable à l'égard de ces malheureux, trouva mauvais qu'il défendît contre elle les droits de l'humanité.

On lui fit encore un grand crime d'avoir proposé de prévenir toute contestation avec la France, en restituant Boulogne moyennant une somme dont on conviendroit, & ceux qui lui en firent un crime rendirent Boulogne peu de temps après, pour une somme très-modique.

On fit deux fois le procès au duc de Sommerset; la première fois il fut condamné à une amende; mais Dudley, duc de Northumberland, qui s'étoit élevé sur ses ruines, jugea que la qualité d'oncle du roi rendoit Sommerset un rival de crédit toujours redoutable; il résolut de le perdre entièrement, & il y parvint. Il accusa Sommerset d'avoir voulu le faire assassiner & quoiqu'accusateur il le jugea lui-même avec les autres pairs: Sommerset ne pouvoit manquer d'être condamné, le peuple entoura son échafaud & parut vouloir le sauver; Sommerset harangua & protesta de son innocence, le peuple lui rendit témoignage, & s'écria: *rien n'est plus vrai.* Quelques gardes chargés d'assister à l'exécution, s'appercevant qu'ils arrivoient tard, & que Sommerset étoit déjà sur l'échafaud, se dirent les uns aux autres: *avançons, avançons*; le peuple crut qu'ils apportoient la grace du duc, & se mit à crier *grace*. Le duc assura lui-même le peuple qu'il n'y avoit point de grace à espérer, & le pria de ne pas troubler ses derniers moments par l'intérêt même qu'il paroissoit prendre à son sort; l'exécution se fit assez tranquillement (1552).

Édouard *Seymour*, duc de Sommerset, laissa trois filles; Anne, Marguerite & Jeanne, célèbres par le talent de la poésie. Elles firent, sur la mort de la reine de Navarre, Marguerite de Valois, cette aimable sœur de François I. un ouvrage intitulé: *le Tombeau de Marguerite*, en 104 distiques latins qui ont été traduits en grec, en italien, en françois, soit à cause de l'intérêt du sujet, soit à cause du mérite qu'on trouvoit alors à l'ouvrage.

SEYSSEL, (Claude de) (*Hist. litt. mod.*) natif d'un lieu nommé *Seyssel* en Bugey, fait Evêque de Marseille, sous Louis XII en 1510, & Archevêque de Turin, sous François I. en 1517, est principalement connu par son histoire de Louis XII. Il observe un privilège assez remarquable de la Nation Françoise. «*Les » François*, dit-il, *ont toujours eu licence & liberté de » parler à leur volonté de toutes sortes de gens & » même de leurs Princes, non pas après leur mort » tant seulement, mais encore en leur vivant & en leur » présence.* *Seyssel* mourut en 1520.

SEYTA, s. m. (*Hist. mod. superst.*) idole fameuse adorée par les Lapons. Ce dieu est une pierre qui n'a aucune forme déterminée, non plus que sa femme & ses enfans qui ne sont autre chose que des masses de pierres informes, auxquelles les Lapons font des sacrifices, & qu'ils frottent avec le sang & la graisse des victimes, qui sont communément des rennes. Le hasard ou l'art a donné à la partie supérieure de quelques-unes de ces pierres une forme dans laquelle on a cru trouver la ressemblance de chapeaux. Le lieu où sont placées les idoles est à l'endroit où le lac de Tornotresch forme une rivière & une cataracte.

SFONDRATI, (Sfondrate.) (*Hist. d'Ital.*) famille Milanoise, qui a produit un Pape, (Grégoire XIV) & trois Cardinaux: François, père de Grégoire XIV. lequel François étoit entré dans l'état Ecclésiastique après la mort de sa femme, & mourut en 1550; Paul Emile, neveu de Grégoire XIV, né en 1561, mort en 1618; Célestin, petit neveu de Paul Emile, fait cardinal en 1695, mort le 4 septembre 1696. Celui-ci est connu par son zèle pour les opinions ultramontaines; il composa son *Gallia vindicata* contre les quatre fameux articles de l'assemblée du Clergé de 1682, qui bornoient l'autorité du Pape; en 1688, il écrivit contre les franchises des quartiers des Ambassadeurs, au sujet de l'affaire du marquis de Lavardin; mais son ouvrage qui a fait le plus de bruit, est celui qui a pour titre: *Nodus prædestinationis dissolutus*, & il n'a fait de bruit qu'après sa mort; l'auteur y traitoit toutes ces matières de la prédestination & de la grace, qui, dans divers temps, mais sur-tout dans celui-là, ont été en possession d'exciter de grandes disputes. M. Bossuet & le cardinal de Noailles, écrivirent à Rome pour faire condamner ce livre, mais ils prenoient mal leur temps; le Pape Clément XI, outre qu'il étoit plus favorable au molinisme qu'au jansénisme, avoit eu pour maître, le cardinal Sfondrate, & étoit plus disposé à honorer sa mémoire qu'à la flétrir.

SFORCE, (*Hist. d'Ital*) Attendulo ou Jacomuzzo, fils d'un cordier selon les uns, d'un cordonnier selon les autres, est le premier chef connu de cette famille; quelques auteurs lui donnent une origine noble, & Paul Jove dit expressément, qu'il étoit d'une honnête famille; c'est peut-être l'amour du merveilleux, qui a fait prévaloir l'opinion qu'il étoit d'une basse origine; quoi qu'il en soit, cet homme, selon l'opinion la plus générale, étoit un simple paysan, il labouroit en paix les champs de Cotignole; des soldats passant sous ses yeux, cet aspect lui fit éprouver un sentiment subit qui l'avertit qu'il étoit né pour les armes & pour la gloire. La superstition se mêloit alors à tous les sentimens pour les confirmer ou pour les combattre. Attendulo consulta le sort à sa manière; il jetta le coûtre de la charrue sur un arbre, résolu de s'enrôler si le coûtre y restoit, & de s'en tenir à son état de laboureur s'il retomboit. Le coûtre resta sur l'arbre, Attendulo partit, il devint bientôt le plus fameux capitaine de l'Italie; il eut une petite armée de volontaires qu'il vendoit à tous ces petits souverains d'Italie, qui faisoient toujours la guerre & qui ne savoient pas la faire. Il eut la gloire de délivrer Jeanne seconde, reine de Naples, assiégée dans un des châteaux de sa Capitale, par Alphonse Roi d'Arragon. Attendulo portoit alors le nom de *Sforce*, qu'il rendit le plus illustre de son temps. Une mort malheureuse termina cette glorieuse carrière; son cheval le jetta dans une fondrière, où il fut noyé en 1424.

Il laissa des fils légitimes, que leur médiocrité a replongés dans le néant.

Mais François *Sforce*, son bâtard, marcha sur ses traces, égala sa gloire & surpassa son bonheur. Protecteur & conquérant du Milanès il le défendit

contre tous les voisins avides qui cherchoient à l'envahir, & le prit pour lui-même. Il avoit épousé la bâtarde du dernier duc de Milan, du nom de Visconti; ce titre appuyé de son épée, lui paroissoit suffisant; il n'en avoit pas eu d'autre pour succéder aux biens de son Père, qui consistoient dans l'armée qu'il commandoit. On sait d'ailleurs qu'en Italie, la bâtardise n'est point un titre d'exclusion. Il ne demanda d'investiture ni au Pape ni à l'Empereur, parce qu'il n'étoit ni Guelphe ni Gibelin, mais il étoit un grand Prince. Il gouverna bien, il fortifia & embellit son état; ce fut lui qui fit construire le château de Milan, qu'on regarda longtemps comme une forteresse imprenable. C'étoit l'ami & le conseil de Louis XI. Il mourut en 1466.

L'exemple qu'il avoit donné de ne point prendre d'investiture, fut suivi par Galéas-Marie *Sforce* son fils, assassiné en 1476, & Jean-Galéas-Marie *Sforce*, son petit-fils.

Ce dernier fut empoisonné en 1494, par Ludovic-Marie *Sforce* son grand oncle, qui voulut régner à sa place.

Ludovic n'avoit ni le courage ni la politique des aventuriers célèbres dont il étoit né: il irritoit, par ses crimes & par ses violences, des peuples qui s'étoient donnés à la valeur & à la sagesse de son père; il crut avoir pourvu à tout en prenant l'investiture de l'empereur Maximilien; il désavoua bassement les titres de souveraineté de son père, de son frère & de ses neveux; il affecta de les retrancher du nombre des ducs de Milan, de faire commencer à lui sa Dynastie, & de s'intituler *quatrième* au lieu de *septième* duc, en comptant seulement avant lui, les trois ducs du nom de Visconti. Cependant, malgré les crimes qui le rendoient odieux à sa Nation, & la bassesse qui le rendoit méprisable à toute l'Europe, il se glorifioit avec quelque raison d'avoir fait le destin de l'Italie, parce que Charles VIII, qu'il y avoit appellé, fut heureux, tant que Ludovic le seconda, & tomba dans le malheur lorsque Ludovic entra dans la ligue ennemie. Il se piquoit de prudence & fut surnommé *le More*, non, comme l'ont dit tant d'historiens, à cause de la couleur de son visage, symbole de la noirceur de son ame, mais parce qu'il avoit pris pour emblême le Mûrier, qui s'appelle en italien, *Moro*, & qu'il regardoit cet arbre, comme le symbole de la prudence.

En 1499, Louis XII, héritier de la maison de Visconti par Valentine de Milan, son ayeule, réclame le Milanès, attaque Ludovic, & celui-ci est abandonné de tout le monde. Ludovic comptoit sur l'Empereur qu'il croyoit interessé à défendre l'honneur de son investiture; l'Empereur fut désarmé par une trève, & cessa de vendre à Ludovic ses foibles secours. Quinze jours suffirent aux François & aux Vénitiens réunis, pour envahir tout le Milanès. Ludovic *Sforce* se retira auprès de l'empereur Maximilien, avec ses enfans & ses trésors, après avoir muni le château de Milan, dont il confia la défense à Bernardin de Corté, qu'il croyoit son plus fidèle sujet, & qui rendit lâchement aux François cette forteresse. Trivulce, nommé gouverneur du Milanès par Louis XII, révolta les esprits par une administration dure; Ludovic fut rappellé en 1500, il revint avec une armée de Suisses, & rentra dans presque toutes ses places; mais, la Tremoille, un des grands capitaines de ce temps, arrêta bientôt les progrès de Ludovic; il le joignit près de Novare; les Suisses qui servoient dans son armée, gagnérent ceux de Ludovic, qui livrerent celui-ci aux François; il fut enfermé à Loches, & languit dans la captivité jusqu'en 1510 qu'il mourut.

Le Cardinal Ascagne Marie son frère, tomba entre les mains des Vénitiens, qui le livrèrent aussi aux François; il fut enfermé dans la tour de Bourges.

Maximilien *Sforce*, fils de Ludovic, fut rétabli en 1512 dans le Milanés, par ces mêmes Suisses qui avoient trahi son père. En 1513, Louis XII renvoie en Italie la Tremoille, & pour la troisième fois le Milanès est reconquis par les François. Maximilien s'enferme dans Novare, la Tremoille mande au Roi qu'il va lui envoyer le fils prisonnier comme il lui avoit envoyé le père, & que le même lieu aura été funeste à tous les deux; mais, les Suisses se piquèrent d'expier leur infidélité dans le même lieu où ils l'avoient commise; ils remportèrent une victoire complette sur la Tremoille, qui, forcé d'évacuer le Milanès, fut encore repoussé jusqu'au milieu de la Bourgogne. Les Suisses demeurèrent les véritables maîtres du Milanès, & permirent à Maximilien *Sforce* d'y régner sous leur protection: Louis XII laissa cet affront à venger à François I, qui, en 1515, gagna sur les Suisses la bataille de Marignan, & assiégea dans Milan Maximilien *Sforce*, qui, après vingt jours de siége, remit aux François les châteaux de Milan & de Crémone, les deux seules places qui lui restassent dans le Milanès; il renonça irrévocablement à tous ses droits sur le Duché, en faveur du Roi, qui lui donna un asyle en France, paya ses dettes & se chargea de lui faire une pension de mille écus, ou de lui fournir la même valeur en bénéfices, en lui procurant, s'il pouvoit, le chapeau de cardinal. *Sforce* fut conduit en France; il sortit de ses états sans témoigner ni honte ni douleur; charmé, disoit-il, d'échapper à l'insolente protection des Suisses, aux exactions de l'Empereur, aux artifices des Espagnols, à l'alliance frauduleuse du Pape, & paroissant en effet sentir qu'il alloit être plus libre & plus heureux dans l'obscurité paisible de sa retraite, qu'il ne l'avoit été sur ce trône où il avoit plu à ses maîtres de le faire asseoir. Les historiens, qui en général aiment qu'on soit ambitieux, s'indignent de sa lâcheté, & chargent beaucoup le tableau de ses vices. A juger de lui par sa conduite, il paroit que c'étoit un Prince foible, fait pour être gouverné. Ni politique ni belliqueux, il n'avoit ni préparé sa défense par les intrigues du cabinet, ni commandé les armées qui combattoient pour lui; il sembloit que la querelle du Milanès lui fût étrangère; mais il eut du moins le

mérite d'avoir renoncé de lui-même à un rang auquel il n'étoit point propre, & de ne l'avoir jamais regretté dans la suite. Il mourut à Paris, le 10 juin 1530.

En 1522, François *Sforce*, frère de Maximilien, avec la protection de l'Empereur Charles quint, & du Pape, entra dans Milan, où il fut reçu avec des transports de joie. On se flattoit de voir revivre en lui ce premier François *Sforce*, dont le Gouvernement avoit été si glorieux & si doux. La même année, après le combat de la Bicoque, les Lansquenets de l'armée des confédérés, s'étant soulevés pour le refus de quelque gratification, *Sforce* seul eut le pouvoir de les appaiser.

En 1523, il courut un grand danger, auquel il eut le bonheur d'échapper; il alloit de Monza à Milan monté sur une petite mule; sa garde marchoit à quelques pas de lui pour ne pas l'incommoder par la poussière excessive que les chevaux élèvent en été dans les plaines de Lombardie; un jeune Milanois, nommé Boniface, de la maison de Visconti, monté sur un cheval turc, étoit assez près du Duc; on arrive à un carrefour, tout-à-coup Boniface s'élance sur le Duc un poignard à la main. *Sforce* ne dut la vie en cette occasion qu'aux mouvemens de la mule, qui s'effraya & recula, & qu'à ceux du cheval turc que sa fougue empêchoit de rester en place; il ne fut atteint qu'à l'épaule. Boniface mit aussi-tôt l'épée à la main, & lui porta un second coup qui ne fit qu'une légère blessure. Ceux qui accompagnoient le Prince accoururent, Visconti s'enfuit par un des chemins qui aboutissoient au carrefour, & n'ayant pu être atteint par les gardes, il se sauva en Piémont. Le duc reprit la route de Monza, dans la crainte qu'il n'y eût quelque conspiration formée contre lui à Milan. Quelques mois avant cet accident, Moron, Chancelier du Milanès, (*voyez* son article) avoit fait assassiner à Milan, pour des raisons qu'on ignore, mais vraisemblablement par ordre du duc, un Monsignorino Visconti, parent de Boniface. Monsignorino avoit un frère Evêque d'Aléxandrie, Moron le fit arrêter; on ne trouva point qu'il fût complice de Boniface, & il fut relâché quelques années après. On sçut que l'attentat de Boniface n'étoit que l'effet de mécontentemens particuliers & personnels; on avoit cassé sa compagnie, on lui avoit refusé un gouvernement, &c. Mais parmi tant d'ennemis des François, aucun n'eut l'injustice de concevoir sur leur compte un soupçon de complicité avec l'assassin du Duc. Pendant la prison de François I, après la bataille de Pavie, le Duc de Milan opprimé par l'Empereur, entra dans la ligue des puissances de l'Italie en faveur de la France, contre Charles-quint devenu alors trop redoutable à l'Europe. (*Voyez* les articles Moron & Pescaire.) L'Empereur affecta de regarder cette défection d'un Prince son vassal, comme une félonie qui donnoit lieu à la commise, & parut long-temps s'occuper du projet de lui faire son procès pour confisquer son fief; en attendant, les généreux Espagnols, Pescaire & Antoine de Leve arrachoient toujours à *Sforce*, quelques portions du Milanès, *Sforce* prit le parti d'aller se jetter aux pieds de l'Empereur, & se justifier de la prétendue félonie. Les conjonctures lui étoient alors favorables: Charles-quint, en confisquant le Milanès, n'eût pas osé encore le prendre pour lui; il eût voulu faire un choix agréable à toute l'Italie, qu'il avoit alors intérêt de ménager, & ce choix étoit tout fait dans la personne de *Sforce*. Il lui donna un sauf-conduit, & *Sforce* vint le trouver à Bologne. Il parut devant son suzerain & son juge, avec une contenance modeste & assurée: « je ne veux point, lui dit-il, d'autre sûreté que mon innocence, & il jetta le sauf-conduit aux pieds de l'Empereur: cette manière ou franche ou noblement adroite plut à l'Empereur. Le Duc rejetta tout ce qu'il avoit fait sur les violences du marquis de Pescaire, qui l'avoient forcé à prendre les armes pour sa défense, lorsqu'il s'étoit vu pressé par ce furieux ennemi, dans le château de Milan. Pescaire étoit mort, il valoit mieux qu'il eût tort que *Sforce*; d'ailleurs, la conduite de Pescaire n'avoit jamais été bien éclaircie: (*voyez* les articles Moron & Pescaire.) Ces considérations jointes aux motifs politiques qui déterminoient alors l'Empereur, donnèrent beaucoup de poids à la justification du Duc. Le Pape, qui avoit aussi ses intérêts pour cela, employa ses bons offices en faveur de *Sforce*. L'Empereur confirma donc l'investiture qu'il avoit autrefois donnée du Milanès à *Sforce*: il la confirma moyennant quatre cens mille ducats, payables dans un an, cinquante mille autres ducats, payables d'année en année pendant dix ans. Le Duc, conservant ses états à ce prix, perdit l'amour de ses sujets, qu'il fut obligé d'accabler d'impôts pour pouvoir remplir des engagemens si onéreux. Le sort du duché de Milan, étoit toujours d'être opprimé par ses ennemis ou par ses maitres. Ces événemens se passoient en 1529.

L'Empereur, pour s'assurer de plus en plus de la fidélité de *Sforce*, lui fit épouser dans la suite, Christine, princesse de Danemarck, sa nièce, fille de Christiern II, Roi de Danemarck, & d'Elisabeth, sœur de Charles-quint.

Ce fut pour complaire à l'Empereur, que *Sforce* fit trancher la tête, le 6 juillet 1533, à l'écuyer Merveille, Ambassadeur secret de François I, & ce fut après cet attentat, & comme pour lui payer le prix de son crime, que Charles-quint lui donna sa nièce en mariage.

Lorsque François I alloit prendre vengeance du Duc de Milan, & que l'Amiral de Brion-Chabot se préparoit à passer le Mont-cenis pour fondre sur le Milanès, François *Sforce* mourut sans enfans vers la fin d'octobre 1535, & les droits de François I au Milanès, parurent être sans concurrence; mais Charles-quint, en lui promettant toujours ce duché, le prit pour lui.

La branche ducale de la maison de *Sforce*, fut éteinte à la mort de François *Sforce*.

Cette branche, outre les princes dont nous venons de parler, avoit produit une femme d'un grand caractère & d'un grand courage dans la personne de Catherine *Sforce*, fille naturelle de Galeas Marie *Sforce*, fils du premier François *Sforce*, & qui, comme nous l'avons dit, avoit été assassiné en 1476. Elle avoit épousé Jérôme Riario, prince de Forli. Celui-ci fut assassiné par ses sujets révoltés, qui s'emparèrent de sa femme & de ses enfans & les retinrent prisonniers. La forteresse de Rimini tenoit encore pour elle & refusoit constamment de se rendre; les rebelles voulant se servir d'elle pour soumettre cette place, consentirent de l'y laisser entrer pour représenter à la garnison l'inutilité, le danger même de cette résistance: lorsque Catherine se vit parmi ses défenseurs, elle se mit à leur tête, parla aux rebelles du haut de la forteresse pour leur commander, sous peine du supplice, de mettre bas les armes: ils lui rappellèrent qu'elle avoit laissé entre leurs mains des ôtages bien précieux, ses enfans, & ils menacèrent de les égorger; elle répondit avec plus que de la fermeté; *qu'il lui restoit encore de quoi en faire d'autres*, ce qu'elle eût pu fort bien dire, sans accompagner ces paroles d'un geste indécent, comme le disent des historiens, qui ont peut-être inventé cet ornement historique. Elle recouvra ses états par sa bonne conduite & avec les secours de Ludovic Marie *Sforce*, son grand oncle. Elle épousa en secondes nôces Jean de Médicis, père de Cosme, dit le Grand. Elle fut exercée encore par d'autres épreuves; le duc de Valentinois, César Borgia, l'assiégea en 1500 dans Forli; elle se défendit jusqu'à la dernière extrémité, fut faite prisonnière & enfermée dans le château Saint-Ange; elle recouvra dans la suite la liberté seulement; elle perdit ses états, mais jamais le courage; elle mourut vers le commencement du seizième siècle.

S'GRAVESANDE, (*voyez* GRAVESANDE.)

SHADWEL, (Thomas.) (*Hist. litt. mod.*) Poëte dramatique anglois, Poëte lauréat & historiographe du roi Guillaume, à la place de Dryden. M. de Voltaire en parle avec peu d'estime; quelques unes de ses comédies sont imitées de Molière. Son *libertin* est notre *festin de Pierre*; son *misérable* est *l'avare* de Molière; sa pièce des *Amants chagrins* ou *des impertinents*, est une imitation des *fâcheux* du même Molière.

Shadwel a de plus traduit en vers, les Satyres de Juvenal. Mort en 1692.

SHAFTESBURY, (*voyez* ASHLEY COOPER.) grand Chancelier d'Angleterre. Antoine Ashley Cooper, comte de *Shaftsbury* ou de *Shaftesbury*, petit-fils du grand chancelier, se distingua par son éloquence & sa fermeté dans le Parlement, & par une manière de penser, libre, forte & hardie parmi les philosophes. Il fut disciple de Locke; il voyagea, observa & réfléchit. En Hollande, il se lia étroitement avec Bayle & le Clerc, & fit du bien au premier. La philosophie l'éloigna de l'ambition; le roi Guillaume lui offrit une place de Secrétaire d'état, *Shaftsbury* la refusa; la Reine Anne lui ôta même ce qu'il avoit, la vice-Amirauté de Dorset, qui étoit dans sa famille depuis trois générations. Il trouva sa consolation dans la philosophie, ou plutôt, grace à la philosophie, il n'eut pas même besoin de consolation: ses principaux ouvrages qui ont été traduits en françois, sont: *les mœurs* ou *caractères*, *un Essai sur l'usage de la raillerie & de l'enjouement dans les conversations qui roulent sur les matières les plus importantes*: une *lettre sur l'enthousiasme*.

Dans le premier de ces ouvrages, il s'attache, comme l'ont fait avant & après lui tant de Philosophes, à établir le systême qu'il n'y a point de mal dans le monde à proprement parler, parce que le mal de chaque individu compose le bien général; mais toutes ces justifications de la providence ne peuvent être du ressort de la simple métaphysique; car, en mettant à part la révélation, ce seroit toujours un défaut dans l'ouvrage & une marque d'impuissance dans l'ouvrier, que d'avoir composé le bien général du mal particulier, au lieu de l'avoir composé du bien de chaque individu.

Raisonnons moins sur toutes ces matières, & n'opposons rien au sentiment. La contemplation métaphysique de l'ordre général & la supposition, peut-être un peu gratuite, que notre mal particulier contribue au bien de l'ensemble, ne nous consoleront jamais de ce mal particulier, quand nous l'éprouvons. C'est dans des vertus morales & non dans des spéculations métaphysiques, qu'il faut chercher du remède ou du moins du soulagement à nos maux.

Le Lord *Shaftsbury* étoit né à Londres en 1671; il mourut en 1713 à Naples, où il étoit allé chercher la santé dans un climat plus doux.

SHAKESPEAR ou SHAKESPEARE, (*Hist. litt. mod.*) (Guillaume), auteur tragique, & acteur anglois, plus connu comme auteur, naquit à Stratford dans le comté de Warwick en 1564. Son père, marchand de laine, quoique gentilhomme, le destina & l'appliqua d'abord à son négoce. On a dit que *Shakespeare*, dans sa jeunesse, étoit entré dans une troupe de voleurs; on a aussi nié ce fait. Après avoir dissipé son bien & celui de sa femme, il se fit comédien, & il eut bientôt sur ses camarades l'ascendant que donne le génie. Il l'employa utilement en faveur de Ben-Johnson, poëte tragique, qu'il encouragea comme parmi nous Molière encouragea dans la suite Racine. Ben-Johnson ne pouvoit obtenir que les comédiens jouassent une pièce qu'il leur avoit présentée: *Shakespeare* prit le parti de la pièce & de l'auteur, apprit aux comédiens le mérite de ce qu'ils rejettoient par ignorance, fit jouer la pièce & la fit réussir. Telle fut l'origine qui unit *Shakespeare* & Ben-Johnson, & ce ne fut pas la seule fois que *Shakespeare* acquit des amis par des bienfaits. Un jour étant allé voir, après une longue absence, une femme qu'il connoissoit, mais dont il avoit perdu de vue la destinée, il la trouve en deuil de son mari, chargée de l'entretien de trois filles, & ruinée par la perte d'un

grand procès, n'ayant ni appui ni ressources ni espérance; il se sent pénétré de douleur, embrasse la mère & les filles & sort en silence. On le voit bientôt revenir plus serein, apportant une somme considérable qu'il avoit empruntée d'un ami; mais la trouvant trop légère encore pour les besoins qu'il s'agissoit de satisfaire, *voilà la première fois*, s'écria-t-il, en versant des larmes, *que j'ai désiré d'être riche* : Il le devint par les libéralités de la reine Elisabeth, du roi Jacques I, & de plusieurs seigneurs anglois; un lord lui envoya un jour jusqu'à mille livres sterling, (près de mille louis) *Shakespeare* quitta le théâtre vers l'an 1610, & se retira dans sa patrie, à Stratford. Il mourut en 1616.

Le plus juste jugement sur *Shakespeare*, est celui qu'en a porté M. de Voltaire, non pas dans ces derniers temps, où il s'étoit peut-être mêlé de part & d'autre, un peu de passion & d'humeur à la grande question du mérite de *Shakespeare*; mais dans le temps où M. de Voltaire faisoit connoître en France les beautés & les défauts de cet auteur, dont on n'avoit encore que fort peu d'idée hors de l'Angleterre.

» Les Anglois, dit M. de Voltaire, avoient déjà » un théâtre aussi bien que les Espagnols, quand les » François n'avoient encore que des treteaux. *Shakespeare*..... créa le théâtre; il avoit un génie plein de » force & de fécondité, de naturel & de sublime, » sans la moindre étincelle de bon goût & sans la » moindre connoissance des règles. Je vais vous dire » une chose hasardée, mais vraie; c'est que le mérite » de cet auteur a perdu le théâtre Anglois; il y a » de si belles scènes, des morceaux si grands & si » terribles, répandus dans ses farces monstrueuses » qu'on appelle tragédies, que ces pièces ont toujours » été jouées avec un grand succès. Le temps, qui » seul fait la réputation des hommes, rend à la fin » leurs défauts respectables. La plupart des idées bizarres & gigantesques de cet auteur, ont acquis » au bout de cent cinquante ans, le droit de passer » pour sublimes. Les auteurs modernes l'ont presque » tous copié; mais ce qui réussissoit dans *Shakespeare*, » est sifflé chez eux, & vous croyez bien que la » vénération qu'on a pour cet auteur, augmente à » mesure que l'on méprise les modernes. On ne fait » pas réflexion qu'il ne faudroit pas l'imiter, & le » mauvais succès des copistes fait seulement qu'on le » croit inimitable.

M. de Voltaire appelle avec raison la tragédie du More de Venise, *une pièce très-touchante*, il dit que les beautés de *Shakespeare demandent grace pour toutes ses fautes*; &, peignant les tragiques Anglois en général avec des traits qui s'appliquent sur-tout à *Shakespeare*, il ajoute :

» Leurs pièces, presque toutes barbares, dépourvues de bienséance, d'ordre & de vraisemblance, » ont des lueurs étonnantes au milieu de cette nuit. » Le style est trop empoulé, trop hors de la nature, » trop copié des écrivains hébreux, si remplis de » l'enflure asiatique; mais aussi il faut avouer que les » échasses du style figuré, sur lesquelles la langue » Angloise est guindée, élèvent l'esprit bien haut, » quoique par une marche irrégulière.

Voilà certainement tout ce qu'on peut dire de plus raisonnable & de plus impartial sur ce sujet.

M. de la Harpe, qui n'a écrit sur *Shakespeare*, que depuis que la querelle sur la supériorité des deux théâtres Anglois & François, s'est élevée; M. de la Harpe, condamné d'ailleurs par la pureté de son goût à rejetter impitoyablement tout ce que le goût désavoue, a peut-être un peu trop décrié *Shakespeare*; mais aussi les éloges prodigués à cet auteur par les commentateurs Anglois & par les nouveaux traducteurs, supposent le renversement de toute regle & de tout principe de goût, l'anéantissement de tout art, la confusion des genres, des objets & des tons, enfin le retour du chaos. Quel est en effet l'état de la question entre les seuls Anglois d'un côté, & de l'autre les François, appuyés de l'exemple, de l'autorité des anciens & du suffrage de tous les modernes? Le voici. Faut-il peindre la nature telle qu'elle se présente à nos yeux, avec ce mélange confus d'objets nobles & vils, intéressants & rebutans, tragiques & burlesques qu'elle entasse autour de nous? Faut-il, sous prétexte de vérité, mettre à côté de ce que le pathétique a de plus touchant & de plus sublime, ce que le jargon des Halles a de plus bas & de plus dégoûtant? Ou faut-il peindre une nature choisie, séparer les genres, distinguer les styles, être vrai avec décence & s'assujettir aux loix de la convenance? Sans doute la regle gêne, & le goût met un frein au génie;

Mais la regle qui semble austère
N'est qu'un art plus certain de plaire.

On peut cependant accorder beaucoup de choses aux partisans, même outrés, de *Shakespeare*; on peut convenir que, comme cette imitation de la nature dans toutes ses irrégularités, & tout son Chaos, est cependant l'imitation de la nature, & qu'elle a pour base la vérité, il est assez rare que *Shakespeare* ennuye, même dans ses scènes les plus basses & les plus déplacées; elles blessent, elles révoltent, elles excitent le dégoût, quelquefois l'horreur; elles causent rarement de la langueur. Plusieurs de ses pièces ont de l'intérêt; presque tous ses personnages ont une physionomie marquée, & quoique le nombre en soit très-grand dans chaque pièce, ils n'y mettent point de confusion.

De cette différente manière de concevoir l'imitation de la nature & la vérité, ont résulté des différences essentielles dans le système de la tragédie Angloise & dans celui de la tragédie Françoise.

1°. Toute tragédie de *Shakespeare*, est essentiellement une tragi-comédie.

2°. Quoiqu'en général les François ne se piquent pas de ne choisir pour leurs tragédies que des sujets moraux, ou de les rendre tels par la manière de les traiter; quoiqu'ils n'offrent pas dans toutes leurs pièces

le ſpectacle conſolant du vice puni & de la vertu récompenſée ; cette moralité eſt cependant un mérite qu'ils aiment à donner à leurs tragédies, pour peu que le ſujet en ſoit ſuſceptible, ils arrangent même les événements relativement à ce but, & voilà ce que les Anglois ne ſe permettent point, eux qui ſe permettent d'ailleurs tant de choſes, ils trouvent que c'eſt trop montrer la main de l'ouvrier, que c'eſt ſubſtituer l'art à la nature & s'écarter de la vérité, qui ne ſépare point ainſi les événements heureux & malheureux, & ne les diſpoſe pas, ſelon nos vœux, d'après un plan exact & ſuivi, mais qui mêle le bien & le mal, la joie & la douleur d'une manière en apparence confuſe & irrégulière.

3°. Par une ſuite encore du même ſyſtême, les tragédies hiſtoriques des Anglois altèrent beaucoup moins les faits que les tragédies Françoiſes ; les tragédies hiſtoriques de *Shakeſpeare* en particulier, peuvent être regardées comme autant de chapitres de l'hiſtoire d'Angleterre miſe en action. C'eſt l'exemple de *Shakeſpeare*, qui a donné à M. le Préſident Henault, l'idée de ſon François II, mais le Préſident Henault n'a pas oſé ſecouer entièrement le joug des regles ; il s'eſt tenu auſſi près qu'il a pu des trois unités, il a choiſi un règne qui n'a, pour ainſi dire, qu'un ſeul événement arrivé dans un même lieu, *la conjuration d'Amboiſe* ; nous avons deux très-bonnes piéces du même genre, où l'on retrouve de même de l'unité, de la régularité, c'eſt *l'Evêque de Lizieux*, Jean Hennuyer, ou la Saint Barthélemi, & *la mort de Louis XI*, toutes deux de M. Mercier, & peut-être ſes meilleurs ouvrages. Ainſi, dans nos drames hiſtoriques il y a toujours du choix, du goût, de l'unité, de la regle, tandis que les Anglois ne mettent dans les leurs que de la vérité & plient leur ſcène mobile à toutes les irrégularités, à toutes les viciſſitudes de l'hiſtoire. Qui ne ſauroit l'hiſtoire que par nos drames hiſtoriques, la ſauroit mal ; on peut dire au contraire, qu'avant que la grande Bretagne poſſédât ſon David Hume & ſes autres bons hiſtoriens, qu'elle n'a eu que très-tard, les tragédies hiſtoriques de *Shakeſpeare* étoient au nombre des ſources les plus pures & les plus fidelles de ſon hiſtoire.

SHAKRI, *ou* CHAKRI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) Dans le royaume de Siam on déſigne ſous ce nom un des premiers magiſtrats de l'etat qui eſt chargé de la police de l'interieur. Toutes les affaires des provinces ſe portent devant lui, & les gouverneurs ſont obligés de lui rendre compte & de recevoir ſes ordres, c'eſt lui qui eſt le préſident du conſeil d'état. (*A. R.*)

SHARP, (Jean) (*Hiſt. litt. mod.*) Un des plus célébres prédicateurs d'Angleterre, mort en 1713, Archevêque d'Yorck. On a ſes ſermons.

SHARVAKKA, (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte de bramines, ou de prêtres indiens qui ont des ſentimens très-peu orthodoxes & conformes à ceux des Epicuriens. Ils ne croyent point l'immortalité de l'ame, ni la vie à venir, & ils exigent de leurs adverſaires des preuves ſenſibles & poſitives que l'on ne peut point trouver dans une fauſſe religion ; malgré cela on dit que les *Sharvakkas* menent une vie très-exemplaire. (*A. R.*)

SHASTER, *ou* CHASTER, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſup.*) c'eſt le nom que les idolâtres de l'Indoſtan donnent à un livre dont l'autorité eſt très-reſpectée parmi eux, qui contient tous les dogmes de la religion des brames, toutes les cérémonies de leur culte, & qui eſt deſtiné à ſervir de commentaire au livre appellé *vedam*, qui eſt le fondement de leur croyance, & il étoit fait dans la vue de prévenir des diſputes qui pouvoient s'élever au ſujet de ce livre ; mais il n'a point produit cet effet, parce qu'il n'eſt guere poſſible d'empêcher les diſputes entre les différentes ſectes d'une religion abſurde par elle-même. On le nomme *ſhaſter*, *ſhaſtrum*, ou *jaſtra*, ce qui ſignifie *ſcience* ou *ſyſtême* : auſſi donne-t-on ce même nom à pluſieurs autres ouvrages, ſur-tout ſur la philoſophie & ſur l'aſtronomie, qui n'ont d'ailleurs aucun rapport avec la religion des Indiens. Il n'eſt permis qu'aux bramines & aux *rajahs* ou *princes* de l'Inde de lire le vedam ; mais les prêtres des Banians, appellés *ſhuderers*, peuvent lire le *ſhaſter* ; quant au peuple, il ne lui eſt permis de lire que le livre appellé *puran* ou *pouran*, qui eſt un commentaire du *ſhaſter* ; ainſi il ne leur eſt permis de puiſer les dogmes de la religion que de la troiſiéme main.

Le *ſhaſter* eſt diviſé en trois parties, dont la première contient la morale des bramines ; la ſeconde contient les rites & les cérémonies de leur religion, & la troiſième diviſe les Indiens en différentes tribus ou claſſes, & preſcrit à chacune les devoirs qu'elle doit obſerver.

Les principaux préceptes de morale contenus dans la première partie du *ſhaſter* ſont, 1°. de ne tuer aucun animal vivant, parce que les animaux ont, ſelon les Indiens, une ame auſſi-bien que les hommes ; 2°. de ne point prêter l'oreille au mal, & de ne point parler mal de ſoi-même ; de ne point boire de vin, de ne point manger de viande, de ne toucher à rien d'impur ; 3°. d'obſerver les fêtes preſcrites, de faire des prières & de ſe laver ; 4°. de ne point mentir, & de ne point tromper dans le commerce ; 5°. de faire des aumones ſuivant ſes facultés ; 6°. de ne point opprimer, ni faire violence aux autres, 7°. de célebrer les fêtes ſolemnelles, d'obſerver les jeûnes, de ſe retrancher quelques heures de ſommeil pour être plus diſpoſé à prier ; 8°. de ne point voler, ni frauder perſonne de ce qui lui appartient.

La ſeconde partie du *ſhaſter* a pour objet les cérémonies : elles conſiſtent 1°. à ſe baigner ſouvent dans les rivières. En y entrant, les Banians commencent par ſe frotter tout le corps avec de la boue ou du limon, après quoi ils s'enfoncent plus avant dans l'eau, & ſe tournent vers le ſoleil ; alors un bramine ou prêtre adreſſe une prière à Dieu pour lui demander de purifier l'ame de ſes ſouillures ; les Banians ſe plongent quelquefois dans la rivière, & ils

croyent par-là avoir obtenu le pardon de tous leurs pechés; 2°. les Banians se frottent le front d'une couleur rouge, qui est le signe qu'ils font partie du peuple de Dieu; 3°. il leur est ordonné de faire des offrandes, des prieres sous des arbres destinés à ces usages sacrés, & qu'ils doivent tenir en grande vénération; 4°. de faire des prieres dans les temples, de faire des offrandes aux pagodes ou idoles, de chanter des hymnes, & de faire des processions, &c. 5°. de faire des pélerinages à des rivières éloignées, & surtout au Gange, afin de s'y laver, & de faire des offrandes; 6°. d'adresser leurs voeux à des saints qui ont chacun des départemens particuliers; 7°. il leur est ordonné de rendre hommage à Dieu, à la vue de la premiere de ses créatures qui s'offre à leurs yeux après le lever du soleil; de rendre leurs respects au soleil & à la lune, qui sont les deux yeux de la divinité; de respecter pareillement les animaux qui sont regardés comme plus purs que les autres, tels que la vache, le buffle, &c. parce que les ames des hommes passent dans ces animaux: c'est pour cela que les Banians frottent leurs maisons avec leur fiente, dans l'idée de les sanctifier par ce moyen.

La troisieme partie du *shaster* établit une distinction entre les hommes, & les divise en quatre tribus ou classes: la premiere est celle des bramines, ou prêtres chargés de l'instruction du peuple; la seconde est celle des kutteris ou nobles, dont la fonction est de commander aux hommes; la troisieme est celle des shudderis, ou des marchands, qui procurent aux autres leurs besoins à l'aide du trafic; la quatrieme classe est celle des vises, ou artisans. Chacun est obligé de demeurer dans la classe ou tribu dans laquelle il est né, & de s'en tenir aux occupations qui lui sont assignées par le *shaster*.

Suivant les bramines, le *shaster* fut donné par Dieu lui-même à Brama, qui par son ordre le remit aux bramines de son temps pour en communiquer le contenu aux peuples de l'Indostan, qui en conséquence se diviserent en quatre tribus qui subsistent parmi eux jusqu'à ce jour. (*A. R.*)

SHAVV, (Thomas.) *Hist. litt. mod.*) Medecin Anglois de la société royale de Londres, principal du college d'Edmond à Oxford, connu par des *voyages en divers lieux de la Barbarie & du Levant*. Ils ont été traduits en François: mort en 1751.

SHECTEA ou CHECTEA, (*Hist. mod.*) c'est le nom d'une secte de bramines ou prêtres indiens, qui croyent contre toutes les autres, que *Ramon*, *Brama*, *Vistnou* & *Rudderen* sont des êtres subordonnés à *Sucti* ou *Checti* de qui seul ils ont dérivé leur pouvoir, & qu'ils regardent comme le créateur & le moderateur de l'univers. Ces sectaires, qui sont des déistes, n'admettent point l'autorité du *vedam* ou livre sacré; de plus, ils refusent de croire les choses qui ne tombent point sous leurs sens, par conséquent ils ne croyent aucuns mysteres. Les Indiens les regardent comme des hérétiques dangereux, qui ne méritent que d'être exterminés. (*A. R.*)

SHEIK, f. m. *terme de relation*, nom de celui qui a le soin des mosquées en Egypte, & dont la charge répond à celle des imans à Constantinople. Ils sont plus ou moins de *sheiks* dans chaque mosquée, selon sa grandeur & ses revenus. Dans les grandes mosquées, il y en a un qui est le chef & n'a rien à faire; mais dans les petites mosquées, tous les *sheiks* ont soin d'ouvrir le temple, d'appeller pour les prieres, & de défiler ensemble pour faire leurs courtes dévotions. Pocock, *description d'Egypte*, *p.* 171. (*D. J.*)

SHEIK-BELLET, *terme de relation*, nom d'un officier turc en Egypte, qui est le chef de la ville, & qui est placé par le Pasha. Son emploi est d'avoir soin qu'il n'arrive aucune innovation qui puisse préjudicier à la Porte; mais toute son autorité dépend uniquement de son crédit; car le gouvernement d'Egypte est de telle nature, que souvent ceux à qui l'on confere les moindres postes ont cependant la plus grande influence, & qu'un caya des janissaires ou des arabes trouve le secret, par ses intrigues, de gouverner malgré le pacha même. Pocock, *description d'Egypte*, *p.* 163. (*D. J.*)

SHEQUE, f. m. (*Hist. anc.*) les Arabes nomment *sheques* les chefs de leurs tribus. Les anciens Grecs les appelloient *phylarques*; ce fut un de ces *sheques* ou phylarques arabes qui, semblables à Sinon, eut l'adresse de faire goûter à Crassus un plan de guerre contre les Parthes, dont le but étoit la perte de ce général, & il réussit dans son projet. Les anciens ne s'accordent point sur le véritable nom de ce fourbe si célebre dans l'histoire romaine; Dion Cassius le nomme *Algarus*, Plutarque *Ariamnes*, Florus *Mazeres* & Appien *Acbarus*. Quoi qu'il en soit, l'armée fut taillée en pieces; Crassus périt dans des marais pleins de fondrieres, & sa défaite fut le plus terrible échec que les Romains eussent essuyé depuis la bataille de Cannes; on leur tua vingt mille hommes, & il y en eut dix mille de pris. Artabaze reçut la tête de Crassus au milieu d'un festin de noces; & la joie fut telle à cette vûe, qu'on versa de l'or fondu dans la bouche de cette tête, pour se moquer de la soif insatiable que ce romain avoit toujours eu de ce métal. Dion Cassius, *l. II. c. l.* Florus, *l. III. c. ij.* (*D. J.*)

SHERIF, f. m (*Hist. mod.*) est en Angleterre un magistrat dont le pouvoir s'étend sur toute une province, & dont le principal devoir est de faire exécuter les sentences des juges, de choisir les jurés, &c. C'est, pour ainsi dire, le grand prévôt de la province. Les *sherifs* étoient autrefois choisis par le peuple; aujourd'hui c'est le souverain qui les nomme de cette maniere. Les juges présentent six personnes de chaque province, chevaliers ou écuyers riches de ces six le conseil d'état en choisit trois; & parmi ces derniers le roi donne son agrément à celui qu'il veut. Ils étoient aussi anciennement plusieurs années de suite en charge; présentement on les change tous les ans; il n'y a que celui de Westmorland dont la dignité

dignité soit héréditaire dans la famille du comte de Tanet. Les *sherifs* ont deux sortes de cours. La première se tient tous les mois par le *sherif* ou son substitut qu'on appelle *under sherif* ou *sous-sherif*, qui juge les causes de la province au-dessous de 40 schelings. L'autre cour se tient deux fois l'année; un mois après Pâques, & un mois après la Saint-Michel. On y fait la recherche de toute offense criminelle contre le droit coutumier, hors les cas exceptés par acte du Parlement. Les pairs du royaume & tous ceux qui ont droit de tenir de semblables cours, sont exempts de la jurisdiction de celui-ci. C'est encore un des devoirs du *sherif* de rendre à la trésorerie toutes les taxes publiques, les amendes & les saisies qui se font faites dans les provinces, ou d'en disposer suivant les ordres du roi. Quand les juges font leurs tournées dans les provinces, le *sherif* doit prendre soin qu'ils soient bien reçus & bien gardés tout le temps qu'ils sont dans la province dont il est *sherif*. A Londres seulement il y a deux *sherifs* qui portent tous deux le titre de *sherif de Londres* & *de Midlesex* province où Londres est située. Dans chaque province, le *sherif* a un substitut qui fait presque toutes les affaires, & dont l'emploi est fixe. *État de la grande Bretagne sous George II. tome II. page 188*. (*A. R.*)

SHEFFIELD, (Jean.) duc de *Buckingham*, né vers l'an 1646, fut ministre d'état en Angleterre. Il avoit été d'abord un guerrier assez illustre. Il avoit servi sur mer contre les Hollandois; il avoit fait une campagne sur terre sous M. de Turenne. Il commanda une flotte que les Anglois envoyerent contre Tanger en Afrique. Il eut grande part à la confiance du roi Guillaume & de la reine Marie sa femme; mais entraîné par le goût des lettres, & n'aimant que la retraite & l'étude, il refusa la place de grand chancelier d'Angleterre sous le règne de la reine Anne. On a ses œuvres en deux volumes in 8o.; ses essais sur la poësie, ont été traduits en François. Sa comédie du *Rehearsal* fit révolution dans le théâtre Anglois; il mourut en 1721.

SHERLOCK, (Guillaume & Thomas.) (*Hist. litt. mod.*) théologiens Anglois: Guillaume, auteur de quelques ouvrages de dévotion & de morale, qui ont été traduits en François. Thomas beaucoup plus célèbre, a fait la guerre aux incrédules de son temps & de son pays. Ses ouvrages ont aussi été traduits en françois. Ses *témoins de la résurrection* sont souvent cités.

Guillaume, né en 1641, mourut en 1707. Thomas est mort vers 1749, Évêque de Bangor.

SHIITES ou CHIITES, f. m. pl. (*Hist. mod.*) Depuis environ onze siècles, les Mahométans sont partagés en deux sectes principales qui ont l'une pour l'autre toute la haine dont les disputes de religion puissent rendre les hommes capables. Les partisans de l'une de ces sectes s'appellent *Sonnites*, parce qu'ils admettent l'autorité des traditions mahométanes contenues dans la *Sonna*. Les Sonnites donnent à leurs adversaires le nom de *Shiites*, par où ils désignent des *hérétiques*, des *sectaires*, des *gens abominables*, nom que ceux-ci retorquent libéralement à leurs adversaires.

Les *Shiites* se soudivisent, dit-on, en soixante & douze sectes qui enchérissent les unes sur les autres pour leurs extravagances. C'est Ali, gendre de Mahomet, & son quatrième successeur ou calife, qui est l'objet de leur querelle avec les Sonnites & les Karejites. Ils prétendent qu'Abubecre, Omar & Otman, qui ont succédé immédiatement à Mahomet, n'étoient que des usurpateurs; & que la souveraineté & le pontificat des Musulmans appartenoit de droit à Ali & à sa famille. Non contens de ces prétentions, quelques *Shiites* soutiennent qu'Ali étoit au-dessus de la condition humaine; que Dieu s'est manifesté par lui; qu'il a parlé par sa bouche. Ils le préfèrent à Mahomet lui-même. D'autres, plus mitigés, les mettent sur la même ligne, & disent qu'*ils se ressemblent aussi parfaitement que deux corbeaux*: ceux-ci s'appellent *Gobarites*, c'est-à-dire, *partisans de la secte des corbeaux*. Quoiqu'Ali ait été assassiné, il y a des *shiites* qui soutiennent sa divinité: ils attendent son second avénement à la fin du monde, ce qui ne les empêche point d'aller faire leurs dévotions à Cufa où est son tombeau. Le respect des *Shiites* pour Ali est si grand, que toutes les fois qu'ils le nomment, ils ajoutent *que Dieu glorifie sa face*. Le surnom qu'ils lui donnent est celui de *lion de Dieu*. Les *Shiites* n'admettent point la *sonna*: ils traitent de mensonges & de rêveries les traditions contenues dans ce livre.

Tels sont les motifs de la haine implacable qui divise les Sonnites & les *Shiites*. Ces querelles qui ont fait couler des flots de sang, subsistent encore dans toute leur force entre les Turcs qui sont Sonnites, & les Persans qui sont *Shiites*, ainsi que les Tartares-usbecs & quelques princes Mahométans de l'Indostan. (*A. R.*)

SHIP-MONEY, (*Hist. d'Angl.*) Ce mot signifie *argent de vaisseau*, ou, pour les vaisseaux. C'est une taxe qui avoit été anciennement imposée sur les ports, les villes, *&c.* pour servir à la construction des vaisseaux. Charles premier renouvella cette taxe de sa propre autorité en 1640; mais elle fut abolie par le parlement le 7 d'Août 1641, comme contraire aux loix du royaume, à la propriété des sujets, aux résolutions du parlement & à la requête de droit. (*D. J.*)

SHIRLEY, (*Hist. d'Angl.*) Les deux frères *Shirley*, Antoine & Thomas, employés par la reine Elisabeth en différentes affaires, passerent en Perse avec des fondeurs de canons, dont cette nation avoit grand besoin. L'Empereur de Perse, Schah-Abas, donna sa confiance à ces deux frères, & les employa aussi en différentes négociations. Antoine finit par se fixer en Espagne, où il vivoit en 1631, étant né en 1565. On a la relation de ses voyages dans le recueil de Purchass. Thomas fut, comme son frère, envoyé par Schah-Abas en Ambassade, dans les dif-

verses cours de l'Europe, & même dans l'Angleterre, sa patrie; mais il y éprouva un grand désagrément : il y vit arriver un autre Ambassadeur Persan, qui se prétendit seul envoyé par l'Empereur de Perse, & qui traita *Shirley* d'imposteur. Jacques I, qui regnoit alors en Angleterre, ne sachant qui des deux étoit le véritable ambassadeur, prit le parti de les renvoyer tous deux en Perse, sous la conduite de Dodmer Cotton, auquel il donna le titre de son ambassadeur auprès de Schah-Abas. L'imposteur s'empoisonna en route, ce qui justifioit *Shirley*; mais il vouloit une satisfaction authentique qui le justifiât avec éclat dans son pays; il ne put l'obtenir, on ne sait pas pourquoi, & il en mourut de chagrin le 23 juillet 1627.

SHOKANADEN, s. m. (*Hist. mod. Superstit.*) divinité adorée dans le royaume de Maduré, sur la côte de Coromandel, & qui a un temple très-somptueux à Maduré, capitale du pays. Dans les jours de solemnité, on porte ce dieu sur un char d'une grandeur si prodigieuse, qu'il faut, dit-on, quatre mille hommes pour le traîner. L'idole, pendant la procession, est servie par plus de quatre cent prêtres qui sont portés sur la même voiture, sous laquelle quelques Indiens se font écraser par dévotion. (*A. R.*)

SHUDDERERS ou CHUDERERS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans la partie orientale du Malabare les prêtres du second ordre, c'est-à-dire, inférieurs aux bramines, qui font la fonction de desservir les temples ou pagodes de la tribu des Indiens idolâtres, appellés *shudderi*, qui est celle des marchands ou banians. Il ne leur est point permis de lire le *vedam* ou livre de la loi, mais ils enseignent à leur tribu le *shaster*, qui est le commentaire du vedam. Ils ont le privilège de porter au col la figure obscène, appellée *lingam*. (*A. R.*)

SHUCFORD, (Samuel) (*Hist. litt. mod.*) Chanoine de Cantorbery, chapelain du roi d'Angleterre, est auteur d'une *histoire du monde, sacrée & profane*, pour servir d'introduction à celle de Prideaux, & d'un autre ouvrage qui, dans son intention, rentroit dans celui-là, & qui a pour titre : *la création & la chûte de l'homme*; mort en 1754.

SIAKA, RELIGION DE, (*Hist. mod. superstition.*) cette religion qui s'est établie au Japon, a pour fondateur *Siaka* ou *Xaca*, qui est aussi nommé *Budsdo*, & sa religion *Budsdoïsme*. On croit que le *buds* ou le *siaka* des Japonois, est le même que le *foë* des Chinois, & que le *vistnou*, le *buda* ou *putza* des Indiens, le *sommonacodum* des Siamois; car il paroît certain que cette religion est venue originairement des Indes au Japon, où l'on professoit auparavant la seule religion du *sintos*. Les Budsdoïstes disent que *Siaka* naquit environ douze cent ans avant l'ere chrétienne; que son père étoit un roi; que son fils quitta le palais de son père, abandonna sa femme & son fils, pour embrasser une vie pénitente & solitaire, & pour se livrer à la contemplation des choses célestes. Le fruit de ses méditations fut de pénétrer la profondeur des mystères les plus sublimes, tels que la nature du ciel &c. de l'enfer; l'état des ames après la mort; leur transmigration; le chemin de l'éternelle félicité, & beaucoup d'autres choses fort au-dessus de la portée du commun des hommes. *Siaka* eut un grand nombre de disciples; se sentant proche de sa fin, il déclara que pendant toute sa vie, il avoit enveloppé la vérité sous le voile des métaphores, & qu'il étoit enfin temps de leur révéler un important mystère. *Il n'y a*, leur dit-il, *rien de réel dans le monde, que le néant & le vuide : c'est le premier principe de toutes choses; ne cherchez rien au-delà, & ne mettez point ailleurs votre confiance.* Après cet aveu impie, *Siaka* mourut à l'âge de soixante-dix-neuf ans; ses disciples divisèrent en conséquence sa loi en deux parties; l'une extérieure, que l'on enseigne au peuple : l'autre intérieure, que l'on ne communique qu'à un petit nombre de prosélites. Cette dernière consiste à établir le vuide & le néant, pour le principe & la fin de toutes choses. Ils prétendent que les élémens, les hommes, & généralement toutes les créatures sont formées de ce vuide, & y rentrent après un certain temps par la dissolution des parties; qu'ainsi, il n'y a qu'une seule substance dans l'univers, laquelle se diversifie dans les êtres particuliers, & reçoit pour un temps différentes modifications, quoiqu'au fond elle soit toujours la même : à-peu-près comme l'eau est toujours essentiellement de l'eau, quoiqu'elle prenne la figure de la neige, de la pluie, de la grêle ou de la glace.

Quant à la religion extérieure du *budsdoïsme*, les principaux points de sa doctrine sont, 1°. que les ames des hommes & des animaux sont immortelles; qu'elles sont originairement de la même substance, & qu'elles ne diffèrent que selon les différens corps qu'elles animent. 2°. Que les ames des hommes séparées du corps sont récompensées ou punies dans une autre vie. 3°. Que le séjour des bienheureux s'appelle *gokurakf*; les hommes y jouissent d'un bonheur proportionné à leur mérite. Amida est le chef de ces demeures célestes; ce n'est que par sa médiation que l'on peut obtenir la rémission de ses péchés, & une place dans le ciel, ce qui fait qu'Amida est l'objet du culte des sectateurs de *Siaka*. 4°. Cette religion admet un lieu appellé *dsigokf*, où les méchans sont tourmentés suivant le nombre & la qualité de leurs crimes. Jemma est le juge souverain de ces lieux; il a devant lui un grand miroir, dans lequel il voit tous les crimes des réprouvés. Leurs tourmens ne durent qu'un certain temps, au bout duquel les ames malheureuses sont renvoyées dans le monde pour animer les corps des animaux impurs, dont les vices s'accordent avec ceux dont ces ames s'étoient souillées; de ces corps, elles passent successivement dans ceux des animaux plus nobles, jusqu'à ce qu'elles puissent rentrer dans des corps humains,

où elles peuvent mériter ou démériter sur nouveaux frais.

5°. La loi de *Siaka* défend de tuer aucunes créatures vivantes, de voler, de commettre l'adultère, de mentir, de faire usage de liqueurs fortes. Cette loi prescrit, outre cela, des devoirs très-gênans, & une mortification continuelle du corps & de l'esprit. Les bonzes ou moines de cette religion punissent avec la derniere sévérité, & de la maniere la plus cruelle, les moindres fautes de ceux qui sont soumis à leur direction; ces moines sont de deux especes, les uns appellés *genguis*, & les autres appellés *goguis*. Ils menent une vie extraordinairement pénitente, & leur figure a quelque chose de hideux : le peuple les croit des saints, & n'ose résister à leurs ordres, quelques barbares qu'ils puissent être, & lors même que leur exécution doit être suivie de la mort. Ces bonzes font passer les pelerins qui visitent les temples de *Siaka*, par les épreuves les plus cruelles, pour les forcer de confesser leurs crimes avant que de les admettre à rendre leurs hommages à ce dieu.

Cette religion a ses martyrs, qui se donnent une mort volontaire, dans la vue de se rendre agréables à leurs dieux. On voit, le long des côtes de la mer, des barques remplies de fanatiques, qui, après s'être attaché une pierre au col, se précipitent dans le fond de la mer. D'autres se renferment dans des cavernes qu'ils font murer, & s'y laissent mourir de faim. D'autres se précipitent dans les abymes brûlans des volcans. Quelques-uns se font écraser sous les roues des chariots sur lesquels on porte en procession Amida & les autres dieux de leur religion; ces scènes se renouvellent chaque jour, & les prétendus martyrs deviennent eux-mêmes les objets de la vénération & du culte du peuple.

Il y a plusieurs fêtes solemnelles que célebrent les sectateurs de la religion de *Siaka*. La principale est celle que l'on appelle *la fête de l'homme*. L'on y porte en procession la statue du dieu *Siaka* sur un brancard, celle de sa maîtresse paroît ensuite; cette derniere rencontre comme par hasard la statue de sa femme légitime : alors ceux qui portent celle-ci se mettent à courir de côté & d'autre, & tâchent d'exprimer par leurs actions le chagrin que la rencontre d'une rivale préférée cause à cette épouse infortunée; ce chagrin se communique au peuple, qui communément se met à fondre en larmes. On s'approche confusément des brancards comme pour prendre parti entre le dieu, sa femme & sa maîtresse, & au bout de quelque temps, chacun se retire paisiblement chez soi, après avoir remis les divinités dans leurs temples. Ces idolâtres ont une autre fête singuliere, qui semble faite pour décider, les armes à la main, la préséance que méritent les dieux. Des cavaliers armés de pied en cap, échauffés par l'ivresse, portent sur le dos les dieux dont chacun d'eux s'est fait le champion; ils se livrent des combats qui ne sont rien moins que des jeux, & le champ de bataille finit par se couvrir de morts; cette fête sert de prétexte à ceux qui ont à venger des injures personnelles, & souvent la cause des dieux fait place à l'animosité des hommes.

La religion de *Siaka* a un souverain pontife, appellé *Siako*, des évêques que l'on nomme *tundes*, & des moines ou bonzes appellé *xenxus* & *xodoxins*. (*A. R.*)

SIAKO ou XACO, (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne au Japon au souverain pontife du Budsdoïsme, ou de la religion de Siaka. Il est regardé par ceux de la secte comme le vicaire du grand Budsdo ou Siaka. Voyez *l'article qui précède*. Le *siako* a un pouvoir absolu sur tous les ministres de sa religion; c'est lui qui consacre les tundes, dont la dignité répond à celle de nos évêques, mais ils sont nommés par le cubo ou empereur séculier. Il est le chef suprême de tous les ordres monastiques du Budsdoïsme; il décide toutes les questions qui s'élevent au sujet des livres sacrés, & ses jugemens sont regardés comme infaillibles. Le *siako* a, suivant le P. Charlevoix, le droit de canoniser les saints, & de leur décerner un culte religieux. On lui attribue le pouvoir d'abréger les peines du purgatoire, & même celui de tirer les ames de l'enfer pour les placer en paradis. (*A. R.*)

SIARE, s. m. (*terme de relation*) nom que les habitans des iles Maldives donnent à un lieu qui est consacré au roi des vents. Il n'y a presque aucune de leurs iles où ils n'ayent un *siare*, dans lequel ceux qui sont échappés de quelque danger sur mer, vont faire leurs offrandes. Ces offrandes consistent en de petits bateaux chargés de fleurs & d'herbes odoriférantes. On brûle ces herbes & ces fleurs à l'honneur du roi des vents, & on jette les petits bateaux dans la mer après y avoir mis le feu. Tous leurs navires sont dédiés au roi des vents & de la mer. (*D. J.*)

SIBILET, (Thomas) (*Hist. litt. mod.*) Parisien, poëte du seizième siecle, auteur d'un *art poétique françois*. On a de lui aussi une traduction de *l'Iphigenie* d'Euripide en vers, de différentes mesures. Mort en 1589.

SIBILOT, (*Hist. de Fr.*) Fou de la cour de Henri III, & le seul fou d'alors qui ne fut pas funeste à l'état. Son nom étoit passé en proverbe. Pour signifier un fou; on disoit *un Sibilot*, comme Boileau appelle Alexandre, *ce fougueux Langely*.

SIBYLLINS, Livres, (*Hist. rom.*) anciens livres d'oracles & de prédictions extrêmement accredités chez les Romains. Ils furent apportés à Tarquin le Superbe, ou, selon Pline, à Tarquin l'ancien, par une vieille mystérieuse qui disparut comme une ombre; on la crut sibylle elle-même. On assembla les augures, on enferma les livres dans le temple de Jupiter au capitole; on créa des pontifes pour les garder; on ne douta point que les destinées de Rome n'y fussent écrites. Ces livres prophétiques périrent

cependant dans l'incendie du capitole l'an 671 de Rome, sous la dictature de Sylla; mais on se hâta de réparer cette perte. On en recueillit d'autres dans la ville d'Erythrée & ailleurs; on les rédigea par extraits. Auguste les renferma dans des coffres dorés, & les mit sous la base du temple d'Apollon Palatin qu'il venoit de bâtir. Ils y demeurèrent jusqu'au temps d'Honorius en 405 de J. C. & cet empereur, dit-on, donna des ordres à Stilicon de les jetter dans le feu. Traçons en détail toute cette histoire d'après les écrits de M. Freret, & faisons-la précéder de ses réflexions intéressantes sur cette maladie incurable de l'esprit humain, qui, toujours avide de connoître l'avenir, change sans cesse d'objets, ou déguise sous une forme nouvelle les anciens objets qu'on veut lui arracher. Croyons que l'histoire des erreurs qui semblent les plus décriées, peut encore ne pas être aujourd'hui des recherches de pure curiosité.

Dans tous les siècles & dans tous les pays, les hommes ont été également avides de connoître l'avenir; & cette curiosité doit être regardée comme le principe de presque toutes les pratiques superstitieuses qui ont défiguré la religion primitive chez les peuples policés, aussi-bien que chez les nations sauvages.

Les différentes especes de divination que le hasard avoit fait imaginer, & qu'adopta la superstition, consistoient d'abord dans une interprétation conjecturale de certains événements, qui par eux-mêmes ne méritoient le plus souvent aucune attention; mais qu'on étoit convenu de prendre pour autant de signes de la volonté des dieux. On commença probablement par l'observation des phénomènes célestes, dont les hommes furent toujours très-vivement frappés; mais la rareté de ces phénomènes fit chercher d'autres signes qui se présentoient plus fréquemment, ou même que l'on pût faire paroître au besoin. Ces signes furent le chant & le vol de certains oiseaux; l'éclat & le mouvement de la flamme qui consumoit les choses offertes aux dieux; l'état où se trouvoient les entrailles des victimes; les paroles prononcées sans dessein, que le hasard faisoit entendre, enfin les objets qui se présentoient dans le sommeil à ceux qui par certains sacrifices ou par d'autres cérémonies, s'étoient préparés à recevoir ces songes prophétiques.

Les Grecs furent pendant plusieurs siècles sans connoître d'autres moyens que ceux-là de s'instruire de la volonté des dieux; & chez les Romains, si on en excepte quelques cas singuliers, cette divination conjecturale fut toujours la seule que le gouvernement autorisa; on en avoit même fait un art qui avoit ses règles & ses principes.

Dans les occasions importantes, c'étoit par ces règles que se conduisoient les hommes les plus sensés & les plus courageux; la raison subjuguée dès l'enfance par le préjugé religieux, ne se croyoit point en droit d'examiner un système adopté par le corps de la nation. Si quelquefois séduite par cette nouvelle philosophie, dont Tite-Live fait gloire de s'être garanti, elle entreprenoit de se révolter, bientôt la force de l'exemple & le respect pour les anciennes opinions la contraignoient de rentrer sous le joug. En voulez-vous un exemple bien singulier? le voici.

Jules César ne peut être accusé ni de petitesse d'esprit, ni de manque de courage, & on ne le soupçonnera pas d'avoir été superstitieux; cependant, ce même Jules César ayant une fois versé en voiture, n'y montoit plus sans réciter certaines paroles, qu'on croyoit avoir la vertu de prévenir cette espèce d'accident. Pline qui nous rapporte le fait, *liv. XXVII. chap. ij.* assure que de son temps, presque tout le monde se servoit de cette même formule, & il en appelle la conscience de ses lecteurs à témoin.

Du temps d'Homère & d'Hésiode, on ne connoissoit point encore les oracles parlants, ou du moins ils avoient fort peu de célébrité; j'appelle *oracles parlants*, ceux où l'on prétendoit que la divinité consultée de vive voix, répondoit de la même manière par l'organe d'un prêtre, ou d'une prêtresse qu'elle inspiroit. L'oracle de Delphes qui fut le premier des oracles parlants, ne répondoit qu'un seul jour dans l'année, le septième du mois busios, usage qui subsista assez long-temps: ainsi on imagina, pour la commodité de ceux qui vouloient connoître l'avenir, de dresser des recueils d'oracles ou de prédictions écrites, que pouvoient consulter les curieux qui n'avoient pas le loisir d'attendre. Ces prédictions, conçues en termes vagues & ambigus, comme ceux des oracles parlants, étoient expliquées par des devins particuliers, qu'on nommoit *chresmologues*, ou interprètes d'oracles.

On trouve dans les anciens écrivains trois différents recueils de cette espèce, celui de Musée, celui de Bacis, & celui de la Sibylle. Quoique ce dernier ait été beaucoup plus célèbre chez les Romains que chez les Grecs, on voit néanmoins par les ouvrages de ces derniers, qu'ils ne laissoient pas d'en faire usage. Il falloit même que ces prédictions fussent très-connues aux Athéniens, puisque le poète Aristophane en fait le sujet de ses plaisanteries dans deux des comédies qui nous restent de lui.

Différents pays, & différents siècles avoient eu leurs sibylles: on conservoit à Rome avec le plus grand soin les prédictions de celle de Cumes, & on les consultoit avec appareil dans les occasions importantes; cependant les écrivains de cette ville, Pline, *l. XIII. c. xiij*, & Denis d'Halicarnasse, *l. I, c. iv.* ne sont d'accord ni sur le nombre de livres qui composoient ce recueil, ni sur le roi auquel il fut présenté. Ils s'accordent seulement à dire que Tarquin, soit le premier, soit le second de ceux qui ont porté ce nom, fit fermer ce recueil dans un coffre de pierre, qu'il le déposa dans un souterrein du temple de Junon au capitole, & qu'il commit à la garde de ces vers qu'on prétendoit contenir le destin de Rome, deux magistrats sous le titre de *duumviri sacris faciundis*, auxquels il étoit défendu de les communiquer, & à qui même il n'étoit permis de les consulter que par

l'ordre du roi, & dans la suite par celui du sénat. Cette charge étoit une espèce de sacerdoce ou de magistrature sacrée, qui jouissoit de plusieurs exemptions, & qui duroit autant que la vie.

Quand les plébéiens eurent été admis à partager les emplois avec les patriciens, l'an 366 avant J. C. on augmenta le nombre de ces interprètes des destinées de la nation, comme les appelle P. Decius dans Tite-Live, *fatorum populi Romani interpretes*. On les porta jusqu'à dix, dont cinq seulement étoient patriciens, & alors on les nomma *décemvirs*. Dans la suite, ce nombre fut encore accru de cinq personnes, & on les appella *quindécemvirs*. L'époque précise de ce dernier changement, n'est pas connue; mais comme une lettre de Cælius à Cicéron, *epist. famil. l. VIII, c. iv*, nous apprend que le quindécimvirat est plus ancien que la dictature de Jules César, on peut conjecturer que le changement s'étoit fait sous Sylla.

Ces magistrats que Cicéron nommoit tantôt *sibyllinorum interpretes*, tantôt *sibyllini sacerdotes*, ne pouvoient consulter les *livres sibyllins* sans un ordre exprès du sénat, & delà vient l'expression si souvent répétée dans Tite-Live *libros adire jussi sunt*. Ces quindécimvirs étant les seuls à qui la lecture de ces livres fût permise, leur rapport étoit reçu sans examen, & le sénat ordonnoit en conséquence, ce qu'il croyoit convenable de faire. Cette consultation ne se faisoit que lorsqu'il s'agissoit de rassurer les esprits alarmés par la nouvelle de quelques présages fâcheux, ou par la vue d'un danger dont la république sembloit être menacée: *ad deponendas potiùs quàm ad suscipiendas religiones*, dit Cicéron; & afin de connoître ce qu'on devoit faire pour appaiser les dieux irrités, & pour détourner l'effet de leurs menaces, comme l'observent Varron & Tite-Live.

La réponse des *livres sibyllins* étoit communément, que pour se rendre la divinité favorable, il falloit instituer une nouvelle fête, ajouter de nouvelles cérémonies aux anciennes, immoler telles ou telles victimes, &c. Quelquefois même les prêtres *sibyllins* jugeoient, qu'on ne pouvoit détourner l'effet du courroux céleste que par des sacrifices barbares, & en immolant des victimes humaines. Nous en trouvons un exemple dans les deux premières guerres puniques, les années 227 & 217 avant J. C.

Les décemvirs ayant vu dans les *livres sibyllins* que des Gaulois & des Grecs s'empareroient de la ville, *urbem occupaturos*, on imagina que, pour détourner l'effet de cette prédiction, il falloit enterrer vif dans la place, un homme & une femme de chacune de ces deux nations, & leur faire prendre ainsi possession de la ville. Toute puérile qu'étoit cette interprétation, un très-grand nombre d'exemples nous montre que les principes de l'art divinatoire admettoient ces sortes d'accommodemens avec la destinée.

Le recueil des *vers sibyllins* déposé par l'un des Tarquins dans le capitole, périt, comme on l'a vu au temps de la guerre sociale, dans l'embrâsement de ce temple en 671; mais on se hâta de remédier à la perte qu'on venoit de faire, & dès l'an 76 avant J. C. le sénat, sur la proposition des consuls Octavius & Curion, chargea trois députés d'aller chercher dans la ville d'Erythrée, ce qu'on y conservoit des anciennes prédictions de la sibylle. Varron & Fenestella cités par Lactance, ne parlent que d'Erythrée; mais Denys d'Halicarnasse & Tacite ajoutent les villes grecques de la Sicile & de l'Italie.

Tacite qui devoit être instruit de l'histoire des *livres sibyllins*, puisqu'il étoit du corps des quindécemvirs, dit qu'après le retour des députés, on chargea les prêtres *sibyllins* de faire l'examen des différents morceaux qu'on avoit apportés; & Varron assuroit, selon Denys d'Halicarnasse, que la règle qu'ils avoient suivie, étoit de rejetter comme faux tous ceux qui n'étoient pas assujettis à la méthode acrostiche. Nous indiquerons dans la suite quelle étoit cette méthode.

Auguste étant devenu souverain pontife, après la mort de Lepidus, ordonna une recherche de tous les écrits prophétiques, soit grecs, soit latins, qui se trouvoient entre les mains des particuliers, & dont les mécontents pouvoient abuser pour troubler sa nouvelle domination. Ces livres remis au préteur, montoient à deux mille volumes qui furent brûlés; & l'on ne conserva que les *vers sibyllins*, dont on fit même une nouvelle révision.

Comme l'exemplaire écrit au temps de Sylla commençoit à s'altérer, Auguste chargea encore les quindécemvirs d'en faire une copie de leur propre main, & sans laisser voir ce livre à ceux qui n'étoient pas de leur corps. On croit que, pour donner un air plus antique & plus vénérable à leur copie, ils l'écrivirent sur ces toiles préparées qui composoient les anciens *libri lintei*, avant qu'on connût dans l'occident l'usage du papier d'Egypte, & avant qu'on eût découvert à Pergame l'art de préparer le parchemin, *carta Pergamena*.

Cet exemplaire des *vers sibyllins* fut enfermé dans deux coffres dorés, & placé dans la base de la *statue* d'Apollon Palatin, pour n'en être tiré que dans les cas extraordinaires.

Il seroit inutile de suivre les différentes consultations de ces livres, marquées dans l'histoire romaine; mais nous croyons devoir nous arrêter sur celle qui se fit par l'ordre d'Aurélien, au mois de Décembre de l'an 270 de J. C. parce que le récit en est extrêmement circonstancié dans Vopiscus.

Les Marcomans ayant traversé le Danube, & forcé le passage des Alpes, étoient entrés dans l'Italie, ravageoient les pays situés au nord du Pô, & menaçoient même la ville de Rome, dont un mouvement mal-entendu de l'armée romaine leur avoit ouvert le chemin. A la vue du péril où se trouvoit l'empire, Aurélien naturellement superstitieux, écrivit aux pontifes, pour leur ordonner de consulter les *livres sibyllins*. Il falloit, pour la forme, un decret

du sénat; ainsi le préteur proposa dans l'assemblée le requisitoire des pontifes, & rendit compte de la lettre du prince. Vopiscus nous donne un précis de la délibération, qu'il commence en ces termes : *praetor urbanus dixit, referimus ad vos, patres conscripti, pontificum suggestionem, & principis litteras quibus jubetur ut inspiciantur fatales libri*, &c. Le decret du sénat rapporté ensuite, ordonne aux pontifes *sibyllins* de se purifier, de se revêtir des habits sacrés, de monter au temple, d'en renouveller les branches de laurier, d'ouvrir les livres avec des mains sanctifiées, d'y chercher la destinée de l'empire, & d'exécuter ce que ces livres ordonneront. Voici les termes dans lesquels Vopiscus rapporte l'exécution du decret; *itum est ad templum, inspecti libri, proditi versus, lustrata urbs; cantata carmina, amburbium celebratum, ambarvalia promissa, atque ità solemnitas quae jubebatur expleta est.*

La lettre de l'empereur aux pontifes, qu'il appelle *patres sancti*, finit par des offres de contribuer aux frais des sacrifices, & de fournir les victimes que les dieux demanderont, même, s'il le faut, des captifs de toutes les nations, *cujuslibet gentis captivos, qualibet animalia regia.* Cette offre montre que, malgré les édits des empereurs, on croyoit, comme je l'ai dit, les sacrifices humains permis dans les occasions extraordinaires, & qu'Aurelien ne pensoit pas que les dieux se contenteroient de cantiques & de processions.

Sa lettre aux pontifes commence d'une façon singulière, il marque qu'il est surpris qu'on balance si long-temps à consulter les *livres sibyllins*. Il semble, ajoute-t-il, que vous ayez cru délibérer dans une église de chrétiens, & non dans le temple de tous les dieux: *perindè quasi in christianorum ecclesiâ, non in templo deorum omnium tractaretis.* Ce qui augmente la singularité de l'expression de l'empereur, c'est qu'il est prouvé par les ouvrages de S. Justin, de Théophile d'Antioche, de Clement d'Alexandrie, & d'Origène, que depuis près de six vingt ans, les chrétiens citoient, au temps d'Aurélien, les ouvrages de la sibylle, & que quelques-uns d'entr'eux la traitoient de prophétesse.

Les *livres sibyllins* ne furent point ôtés du temple d'Apollon Palatin par les premiers empereurs chrétiens. Ils y étoient encore au temps de Julien qui les fit consulter en 363 sur son expédition contre les Perses; mais au mois de Mars de cette année, le feu ayant consumé le temple d'Apollon, on eut beaucoup de peine à sauver ces livres qu'on plaça sans doute dans quelqu'autre lieu religieux: car Claudien nous apprend qu'on les consulta quarante ans après sous Honorius, lors de la première invasion de l'Italie, par Alaric en 403. Ce poëte parle encore de ces vers dans son poëme sur le second consulat de Stilicon en 405.

Il faut conclure de-là, que si, comme le dit Rutilius Numatianus, Stilicon fit jetter ces livres au feu, ce fut au plutôt dans les années 406, ou 407. Au reste, comme ce poete, zélateur ardent de l'ancienne religion, accuse en même-temps Stilicon d'avoir appellé les barbares, & d'avoir détruit les *vers sibyllins*, dans la vue de causer la ruine de l'empire, en lui enlevant le gage de sa durée éternelle; peut-être la seconde de ces deux accusations n'est-elle pas mieux fondée que la première.

Après avoir donné cette espèce d'histoire des *livres sibyllins*, qui renferme tout ce qu'on en sait d'assuré, je dois ajouter quelques remarques sur ce qu'ils contenoient. Ce que Tite-Live & Denis d'Halicarnasse nous racontent touchant les diverses consultations qu'on en faisoit, donne lieu de penser, qu'on ne publioit point le texte même des prédictions, mais seulement la substance de ce qu'on prétendoit y avoir trouvé; c'est-à-dire, le détail des nouvelles pratiques religieuses ordonnées par la sibylle pour appaiser les dieux. Comme il ne nous reste aucun des historiens antérieurs à la perte du premier recueil des *vers sibyllins*, il faut nous contenter de ce qu'en disent Denis & Tite-Live; & nous devons même regarder comme supposé le long fragment des *vers sibyllins*, rapporté par Zozime, à l'occasion des jeux séculaires.

Ces vers qui devoient être tirés de l'ancien recueil, ne sont point dans la forme acrostiche; ils contiennent le nom de Rome, du Tibre, de l'Italie, *&c.* & prescrivent les cérémonies qui devoient accompagner les jeux séculaires dans un détail qui démontre la supposition.

Le second recueil compilé sous Sylla, nous est un peu mieux connu, & je vais rapporter ce que les anciens nous en apprennent. 1°. Varron cité par Lactance, assure que ce recueil contenoit d'abord mille vers au plus; & comme Auguste ordonna une seconde révision, qui en fit encore rejetter quelques-uns, ce nombre fut probablement diminué.

2°. Ce que disoit Varron cité par Denis d'Halicarnasse, qu'on avoit regardé comme supposés tous les vers qui interrompoient la suite des acrostiches, montre que cette forme regnoit d'un bout à l'autre de l'ouvrage.

3°. Cicéron nous explique en quoi consistoit cette forme. Le recueil étoit partagé en diverses sections, & dans chacune, les lettres qui formoient le premier vers, se trouvoient répétées dans le même ordre au commencement des vers suivans; en sorte que l'assemblage de ces lettres initiales devenoit aussi la répétition du premier vers de la section: *acrostichus dicitur, cùm deinceps ex primis versûs litteris aliquid connectitur ...... In sibyllinis ex primo versu cujusque sententiae primis litteris illius sententiae carmen omne praetexitur.*

4°. Les prédictions contenues dans ce recueil étoient toutes conçues en termes vagues & généraux, sans aucune désignation de temps ou de lieu; ensorte, dit Cicéron, qu'au moyen de l'obscurité dans laquelle l'auteur s'est habilement enveloppé, on peut appli-

quer la même prédiction à des événemens différens : *callidè, qui illa composuit, perfecit ut, quodcumque accidisset, prædictum videretur, hominum & temporum definitione sublatâ. Adhibuit etiam latebram obscuritatis ut iidem versus alias in aliam rem posse accommodari viderentur.*

Dans le dialogue où Plutarque recherche pourquoi la Pythie ne répondoit plus en vers, Boëthius, un des interlocuteurs qui attaque vivement le surnaturel des oracles, observe dans les prédictions de Musée, de Bacis & de la Sibylle, les mêmes défauts que Cicéron avoit reprochés aux *vers sibyllins*. Ces auteurs de prédictions, dit Boëthius, ayant mêlé au hasard des mots & des phrases qui conviennent à des événemens de toute espèce, les ont, pour ainsi dire, versés dans la mer d'un temps indéterminé : ainsi, lors même que l'événement semble vérifier leurs prophéties, elles ne cessent pas d'être fausses, parce que c'est au hasard seul qu'elles doivent leur accomplissement.

Plutarque nous a conservé dans la vie de Démosthène, un de ces oracles qui couroient dans la Grece sous le nom de la *Sibylle*; c'est à l'occasion de la défaite des Athéniens, près de Chéronée; on étoit, dit Plutarque, dans une grande inquiétude avant la bataille, à cause d'un oracle dont tout le monde s'entretenoit : « Puissai-je, disoit-il, m'éloigner de la » bataille du Thermodon, & devenir un aigle pour » contempler du haut des nues ce combat, où le » vaincu pleurera, & où le vainqueur trouvera sa » perte. » Il étoit bien difficile d'appliquer cet oracle à la défaite de Chéronée; 1°. il falloit trouver un Thermodon auprès du champ de bataille; & Plutarque qui étoit de Chéronée même, avoue qu'il n'a pu découvrir dans les environs de cette ville, ni ruisseaux, ni torrents de ce nom. 2°. Le vainqueur ne trouva point sa perte à cette bataille, & même il n'y fut pas blessé.

Lorsqu'on examinera les prédictions des oracles les plus accrédités, celles de la Pythie, de Musée, de Bacis, de la *Sibylle*, &c. rapportées dans les anciens, on trouvera toujours que Cicéron, *livre II. n. 56 de divinat.* a raison de dire, que celles qui n'ont pas été faites après-coup, étoient obscures & équivoques, & que si quelques-unes n'avoient pas été démenties par l'événement, c'étoit au hasard qu'elles le devoient.

Quelques absurdes que fussent les conséquences que les partisans du surnaturel de la divination se trouvoient obligés de soutenir dans les controverses philosophiques, ils étoient excusables jusqu'à un certain point. Le principe qu'ils défendoient, faisoit chez eux une partie essentielle de la religion commune; ce principe une fois admis, l'absurdité des conséquences ne devoit point arrêter des hommes religieux. Mais que dire de ces rusés politiques, qui, pour couvrir les desseins de leur ambition, forgeoient à leur gré des oracles *sibyllins* ? C'est ainsi que P. Lentulus Sura, un des chefs de la conjuration catilinaire, n'eut point de honte de semer comme vraie, une prétendue prédiction des sibylles, annonçant que trois Cornéliens jouiroient à Rome de la souveraine puissance.

Sylla & Cinna, tous deux de la famille Cornélienne, avoient déja vérifié une partie de la prédiction. Lentulus, qui étoit de la même famille, répandit dans le public que l'oracle devoit avoir son accomplissement dans sa personne; & peut-être eût-il réussi sans l'heureuse prévoyance de Cicéron, qui fit mentir l'oracle.

Pompée voulant rétablir Ptolomée Aulètès dans son royaume d'Egypte, la faction qui étoit contraire à ce puissant citoyen, prit le parti d'inventer une prédiction sibylline qui portoit, qu'au cas qu'un roi d'Egypte eût recours aux Romains, ils devoient l'assister de leur protection, sans lui fournir de troupes. Cicéron qui soutenoit le parti de Pompée, savoit bien que l'oracle étoit supposé; mais persuadé qu'il étoit plus sage de l'éluder que de le réfuter, il fit ordonner au proconsul d'Afrique, d'entrer en Egypte avec son armée, de conquérir ce pays, & d'en gratifier Ptolomée au nom des Romains.

Jules-César s'étant emparé de l'autorité souveraine sous le nom de *dictateur*, ses partisans qui cherchoient à lui faire déférer la qualité de roi, répandirent dans le public un nouvel oracle *sibyllin*, selon lequel les Parthes ne pouvoient être assujettis que par un roi des Romains. Le peuple étoit déja déterminé à lui en accorder le titre, & le sénat se trouvoit contraint d'en signer le decret, le jour même que César fut assassiné.

Enfin cet abus de faire courir dans Rome & dans toute l'Italie des prédictions *sibyllines*, alla si loin, que Tibere tremblant qu'on n'en répandit contre lui, défendit à qui que ce fût d'avoir aucun papier de prédictions *sibyllines*, ordonnant à tous ceux qui en auroient de les porter dans le jour même au préteur : *simul commonefecit Tiberius, quia multa vana sub nomine celebri vulgabantur, sanxisse Augustum, quem intrà diem ad prætorem urbanum deferrentur, neque habere privatim liceret.*

Ce qui cause mon étonnement, n'est pas de voir que les Romains crussent aux oracles des sibylles, c'étoit un principe de leur religion, quelque ridicule qu'il fût en lui-même; mais je suis toujours surpris que dans des temps éclairés, tel qu'étoit la fin du dernier siècle, la question du surnaturel des oracles eût encore besoin d'être traitée sérieusement, & qu'une opinion si folle & contredite par les faits mêmes sur lesquels on la fondoit dans le paganisme, ait trouvé de nos jours, pour ainsi dire, & dans le sein du christianisme, des défenseurs très-zélés. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SICARD, (Claude.) (*Hist. litt. mod.*) Jésuite célebre par ses missions en Syrie & en Egypte, né à Aubagne près de Marseille, en 1677, mort au Caire en 1726 : on a de lui une dissertation sur le

passage de la mer rouge, & divers écrits sur l'Egypte.

SICHARD, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) Jurisconsulte Allemand, qui publia le premier l'abrégé des huit premiers livres du code théodosien, composé par Anien. On lui doit aussi les Institutes de Caïus, & les *sententiæ receptæ* de Julius Paulus; né en 1409, mort en 1552.

SICILE, *tribunal de la monarchie de*, (*Hist. de Sicile*) c'est ainsi qu'on nomme cette heureuse jurisdiction ecclésiastique & temporelle, indépendante de la cour de Rome, dont jouissent les rois de *Sicile*. Il faut indiquer l'origine de ce beau privilége.

Dès que le comte Roger eut enlevé cette île aux Mahométans & aux Grecs, & que l'église latine y fut établie, Urbain II. crut devoir y envoyer un légat pour y régler la hiérarchie : mais Roger refusa si fortement & si constamment de recevoir ce légat dans le pays de sa conquête, que le pape voulant ménager une famille de héros si nécessaire à l'entreprise des croisades, dont il étoit tout occupé, prit le parti d'accorder, la derniere année de sa vie, en 1098, une bulle au comte Roger, par laquelle il révoqua son légat, & créa ce prince & tous ses successeurs légats nés du saint siége en *Sicile*, leur attribuant tous les droits & toute l'autorité de cette dignité qui étoit à la fois spirituelle & temporelle. Voilà ce fameux droit attaché à cette monarchie; droit, que depuis, les papes ont voulu anéantir, & que les rois de *Sicile* ont maintenu. Si cette prérogative, ajoute M. de Voltaire, est incompatible avec la hiérarchie chrétienne, il est évident qu'Urbain ne put la donner; si c'est un objet de discipline que la religion ne réprouve pas, il est également certain que chaque royaume est maître de se l'attribuer. Ce privilége au fond, n'est que le droit de Constantin & de tous les empereurs, de présider à la police de leurs états; cependant il n'y a eu dans toute l'Europe catholique, qu'un gentilhomme qui ait su se procurer cette prérogative aux portes de Rome même. (*D. J.*)

SICINIUS DENTATUS, (*Hist. Rom.*) tribun du peuple, on le nommoit l'*Achille Romain*; & pour juger combien il méritoit ce titre, il ne faut que voir le compte qu'il rend lui-même de ses services & de ses succès dans une harangue qu'il fit l'an de Rome 298, au milieu des débats élevés entre le sénat & le peuple au sujet de la loi Agraire; loi dont, en qualité de Plébéien & de tribun du peuple, il étoit le défenseur naturel. « Il y a, dit-il, quarante ans que » je porte les armes, & trente ans que j'ai dans » les troupes divers commandemens. J'ai passé par » tous les dégrés de la milice. Je me suis trouvé à » cent vingt & une batailles; j'y ai sauvé la vie à » plusieurs patriciens; j'y ai plus d'une fois recouvré » des drapeaux qui, sans moi, serviroient de trophées » à l'ennemi. Je puis montrer quatorze couronnes ci» viques, trois murales, huit d'or, quatre-vingt-trois » colliers aussi d'or, soixante bracelets, dix-huit lances, » vingt-trois chevaux avec leurs ornemens militaires, » dont il y en a neuf qui sont le prix d'autant de » combats singuliers, où je n'ai pas moins triomphé » des ennemis de l'état que dans les batailles. Cette » gloire que j'ai acquise, je l'ai payée de mon sang; » elle m'a coûté quarante-cinq blessures toutes reçues » par devant, (car toute autre me feroit rougir) » j'en ai reçu douze quand nous avons repris le ca» pitole. Nous avons mes compagnons & moi reculé » les frontieres de la république, nous avons con» quis de vastes & de fertiles champs que nous » voyons possédés sans droit par des gens sans mérite, » tandis que nous n'en avons pas la moindre portion. » N'y aura-t-il donc jamais de prix pour la vertu? » N'y aura-t-il jamais de fin à nos peines?

Une invasion soudaine des Eques, suspendit ces débats; on courut aux ennemis, & *Sicinius* en donna l'exemple. Les consuls qui ne l'aimoient pas, l'envoyerent à un poste où il devoit périr, & dont il ne se tira que par une valeur supérieure encore à celle qu'il avoit montrée jusqu'alors. En allant à ce poste il pénetroit les vues perfides & la coupable espérance des Consuls; au lieu d'y réussir il se faisoit un noble plaisir de les confondre : en livrant bataille, & il eut la plus grande part à la victoire, mais, pour se venger des consuls, il leur fit refuser les honneurs du triomphe, & par son autorité de tribun il les fit condamner à de fortes amendes.

Il s'opposa courageusement à la tyrannie des décemvirs; Appius n'eut pas d'ennemi plus redoutable; mais il avoit des moyens de se défaire de ses ennemis, qui n'étoient point à l'usage de *Sicinius*, & dont celui-ci ne pouvoit qu'être la victime. On l'éleva pour le perdre. On lui donna un emploi honorable dans l'armée assemblée à Crustumium contre les Sabins; mais comme on avoit éprouvé qu'il savoit se tirer des occasions périlleuses, on n'osa plus s'en rapporter aux ennemis, du soin d'accabler sa valeur; on l'envoya en détachement, & ce détachement étoit composé de gens qui avoient ordre de le tuer. Ils l'attaquerent au nombre de cent, mais il vendit cher sa vie. Denis d'Halicarnasse assure qu'il en tua quinze, qu'il en blessa trente, & qu'il inspira tant de crainte aux autres qu'ils n'oserent plus l'attaquer que de loin, en l'accablant de traits & de pierres. Il succomba enfin, & ses assassins publierent qu'il avoit été tué par les ennemis; on affecta en conséquence d'honorer sa mémoire : on lui fit de magnifiques obseques. Mais la vérité se fit jour à travers ces pompeuses apparences; on sçut qu'Appius & les Décemvirs étoient les véritables auteurs de sa mort, & l'horreur qu'inspira ce crime concourut avec l'aventure de Virginie, à détruire la tyrannie Décemvirale. *Sicinius Dentatus* fut tué l'an de Rome 304, à cinquante-huit ans. Une belle figure, un air de noblesse & d'audace, une éloquence assortie à cet air relevoient en lui l'éclat de la valeur, & si c'étoit le vaillant Achille, c'étoit aussi Achille, le plus beau des Grecs.

Quelques-autres *Sicinius* figurent encore dans l'histoire Romaine, tels que :

1°. *Sicinius* Bellutus; celui-ci joue un grand rôle dans la retraite des légions & du peuple sur le *Mont sacré*, l'an de Rome 259. Le Sénat, pour retenir le peuple, déclara qu'il ne congédioit point les légions, parce que les Sabins & les Eques, alors ennemis des Romains, étoient encore en armes. Or, chaque soldat, en s'enrollant, juroit de ne jamais quitter le drapeau sans un congé formel; le sénat s'applaudissoit de cet expédient qui retenoit tous les soldats sous le drapeau par un motif de religion. *Sicinius* Bellutus leva ce scrupule par une équivoque misérable, mais par une action hardie; il alla enlever du camp les drapeaux de l'armée; « suivez-moi, dit-il alors aux soldats, venez » remplir votre serment, voilà ce que vous avez juré » de ne pas abandonner. On le suivit en effet sur le Mont Sacré, le peuple n'en descendit qu'après avoir obtenu des magistrats spécialement chargés de sa défense, c'est-à-dire, des tribuns. *Sicinius* Bellutus fut le premier avec Junius Brutus. Ils furent créés l'an de Rome 260. L'an 262, ce *Sicinius* eut le malheur d'être l'accusateur & un des principaux persécuteurs de Coriolan.

2°. *Sicinius* Sabinus, Consul avec Aquilius Tuscus, l'an de Rome 266; les Romains, sous la conduite de ces deux consuls, remporterent deux célèbres victoires, l'une sur les Herniques, l'autre sur les Volsques; ceux-ci perdirent dans la bataille leur général Tullus Attius, dont la jalousie & la haine avoient causé la mort de Coriolan.

SIDNEY, (*Hist. d'Angl.*) le comte de Leicester, favori d'Elisabeth reine d'Angleterre, avant le comte d'Essex, & vicieux comme tous les favoris, eut un neveu qui périt en combattant sous lui pour la cause des Flamands dans les pays bas, en 1586, & que tous les historiens représentent comme un modèle accompli de talent, de conduite & de vertu. Le petit avantage que remporterent les Anglois en cette occasion, bien plus par la valeur des troupes que par la capacité du chef, tint lieu d'une calamité par la perte de ce seul homme. C'est le fameux Philippe *Sidney*, auteur de l'*Arcadia*, & de plusieurs autres ouvrages. Jamais il n'employa que pour le progrès des lettres & le bien de l'humanité, le crédit que la parenté lui donnoit sur le comte de Leicester, & celui que cette même parenté, jointe à l'agrément de son esprit & à l'éclat de sa réputation, lui donnoit sur la reine elle-même: sa vertu ne se démentit pas dans ses derniers momens. Percé de coups, perdant tout son sang, tourmenté d'une soif dévorante, il n'attendoit de soulagement que d'un peu d'eau qu'on lui apporta dans un flacon, & qu'on avoit eu bien de la peine à trouver; il vit alors à ses côtés un soldat blessé comme lui. *Les besoins de cet homme*, dit-il, *sont plus pressans que les miens.* Il lui fit prendre le flacon & mourut. L'Angleterre & la Hollande le pleurèrent; la reine d'Ecosse Marie Stuart, charmée de ses vertus, composa des vers latins sur sa mort: ce tribut d'admiration payé à un Anglois, qu'elle devoit regarder comme un ennemi, rappelle le tombeau, que le petit-fils du Grand Consalve de Cordoue fit ériger au Maréchal de Lautrec & à Pierre de Navarre, & les belles paroles qui terminent l'épitaphe du dernier: *hoc in se habet virtus ut vel in hoste sit admirabilis.* « C'est » la prérogative de la vertu, de se faire admirer même » dans un ennemi.

Algernon *Sidney*, cousin germain du précédent, & fils du comte de Leicester, avoit pris Brutus pour modèle, & vouloit, comme ce Romain, procurer la liberté à son pays. Ce fut dans ces vues qu'il prit part à l'espèce de conjuration connue sous le nom de *complot de la maison de Rye*, sous le règne de Charles II, & dont il paroît que l'objet principal étoit d'exclure de la succession le duc d'Yorck, depuis Jacques II. *Sidney* périt sur un échafaud, condamné irrégulièrement sur des preuves incomplettes. L'inique & barbare Jeffreys, chef de justice, (*voyez* son article) ennemi de *Sidney*, parce qu'il l'étoit de tous les gens de bien & de tous les bons citoyens; Jeffreys, le Laubardemont & le Laffemas de l'Angleterre, au défaut de preuves juridiques, érigea en preuve d'un attentat contre le Roi, des écrits saisis parmi les papiers de *Sidney*, & uniquement relatifs à son fameux traité du Gouvernement. Ce même Jeffreys, triomphant d'avoir à prononcer à *Sidney* sa sentence de mort, affectoit de le plaindre & l'exhortoit avec une compassion hypocrite à subir son sort avec résignation: *tâte moi le pouls*, lui dit *Sidney*, *& vois si mon sang est agité.*

Il avoit un frère, Henri *Sidney*, grand maître de la garde-robe. Au couronnement de Jacques II, où on remarqua comme à celui de Henri III, Roi de France, que la couronne chancela sur sa tête, Henri *Sidney* la soutint, et ne se refusa pas le plaisir de dire, « *Ce n'est pas la première fois que notre famille* » *a soutenu la Couronne.* Il contribua beaucoup dans la suite, à l'enlever à Jacques, pour venger Algernon *Sidney* son frère.

SIDONIUS APOLLINARIS, (Sidoine Apollinaire) (*Hist. litt.*) Evêque de la ville d'Auvergne, qu'on a depuis nommée Clermont, Prélat distingué par ses talens, par ses vertus, sur-tout par sa charité, naquit à Lyon vers l'an 430, fut fait évêque en 472, mourut le 23 août 488. Ses écrits, sur-tout ses poësies, sont un monument précieux de la littérature du cinquième siècle, & nous font connoître divers usages des François, relativement à la manière de s'habiller, de combattre, &c. Le fameux Savaron, & depuis encore le Père Sirmond, nous ont donné de bonnes éditions de *Sidonius Apollinaris.*

SIECLES D'IGNORANCE, (*Hist. Mod.*) les neuf, dix & onzième *siècles* sont les vrais *siècles d'ignorance.* Elle étoit si profonde dans ces temps-là, qu'à peine les rois, les princes, les seigneurs, encore moins le peuple, savoient lire; ils connoissoient leurs possessions par l'usage, & n'avoient garde de les soutenir par des titres, parce qu'ils ignoroient la pratique de l'écriture; c'est ce qui faisoit que les mariages d'alors étoient si souvent déclarés nuls. Comme ces traités

de mariage se concluoient aux portes des églises, & ne subsistoient que dans la mémoire de ceux qui y avoient été présents, on ne pouvoit se souvenir ni des alliances, ni des degrés de parenté, & les parens se marioient sans avoir de dispense. Delà tant de prétextes ouverts au dégoût & à la politique pour se séparer d'une femme légitime : delà vient aussi le crédit que prirent alors les clercs ou ecclésiastiques dans les affaires, parce qu'ils étoient les seuls qui eussent reçu quelque instruction. Dans tous les *siècles*, ce sont les habiles qui dominent sur les ignorans. (*D. J.*)

SIEOUTSAI, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme à la Chine le premier grade des lettres ; il répond à celui de nos bacheliers. Pour y être admis, il faut que les étudians aient subi un examen, qui consiste à composer un ouvrage sur une matière qui leur a été donnée par un mandarin envoyé par la cour : lorsqu'ils ont réussi, ils obtiennent ce premier grade, & commencent à jouir de plusieurs privileges, comme de porter une robe bleue bordée de noir, & un oiseau d'argent sur leur bonnet. Ils sont soumis à un supérieur particulier, qui seul a droit de les punir ; car dès-lors qu'ils sont admis, ils ne sont plus sujets à recevoir la bastonnade par ordre des magistrats ordinaires. Les *sieoutsai* sont obligés de subir un nouvel examen, qui ne se fait que tous les trois ans dans la capitale de chaque province, en présence des mandarins & de deux commissaires de la cour ; ceux dont les ouvrages ont été approuvés, sont déclarés *kirgin*. (*A. R.*)

SIEUR, s. m. (*Hist. mod.*) est un titre d'honneur ou une qualité chez les François. Les Jurisconsultes s'en servent souvent dans les actes publics ou autres actes de cette espèce.

On dit, je plaide pour le *sieur un tel*, le *sieur abbé*, le *sieur marquis*, &c.

Le nom de *sieur* est un titre qu'un supérieur donne ordinairement à son inférieur dans les lettres ou autres écritures particulières ; comme *dites au* sieur *Hubert qu'il fasse*, &c.

Les autres l'employent souvent dans ce sens, par modestie en parlant d'eux-mêmes ; ainsi nous voyons à la tête de leurs livres : *Traduction du* sieur *d'Abiancourt*, *Œuvres du* sieur *Despreaux*, &c.

Sieur est aussi un terme qui signifie le *possesseur* d'une terre seigneuriale : comme *écuyer ou sieur d'un tel endroit*. (*A. R.*)

SIGEBERT II, CLOVIS II, rois de France, le premier en Austrasie, le second en Neustrie & en Bourgogne, fils & successeurs de Dagobert I.

Le regne de ces princes est la véritable époque de la dégradation des rois de la première race, & de l'élévation des maires du palais. Il étoit facile à ces derniers de consommer l'édifice de leur grandeur sous deux rois enfans, & dont le père s'étoit rendu odieux aux grands, par un excès de sévérité. Sigebert l'aîné entroit dans sa huitieme année, & Clovis dans sa cinquième. Dagobert ne s'étoit point fait illusion sur la puissance des maires du palais ; n'ayant pu les supprimer dans un regne trop court, il usa au moins du droit de pouvoir les destituer : ce prince ne manquoit pas de politique ; s'étant apperçu que Pepin I. tendoit à la tyrannie, il lui avoit retiré la mairie d'Austrasie : lorsqu'il donna le gouvernement de ce royaume à *Sigebert II*, il semble qu'il craignoit le ressentiment de Pepin. En effet, il employa les plus grands ménagemens ; il feignit un grand attachement pour cet officier, & le retint auprès de lui sous l'obligeant prétexte qu'il ne pouvoit se passer de ses conseils : il est aisé de voir que ce n'étoit qu'un prétexte sous lequel il déguisoit ses craintes. Si les conseils de Pepin étoient aussi salutaires qu'il s'efforçoit de le faire croire, c'étoit un motif pour n'en point priver *Sigebert II*, qui, comme nous l'avons observé, étoit encore dans la plus tendre enfance : dès que Dagobert fut mort, ce courtisan força aussi-tôt Adalgise de lui rendre la mairie d'Austrasie. Cet homme faux se montra sous les traits les plus séduisans, & tandis qu'il témoignoit le plus vif intérêt pour les jeunes princes, il s'efforçoit de flétrir la mémoire de leur père. Ega, maire du palais d'Austrasie, adopta le même plan : l'un & l'autre ouvrirent les trésors du prince défunt, sous prétexte qu'il avoit fait différentes usurpations, & qu'il étoit à propos de restituer. La mort inopinée des deux maires ne permit pas de connoître toute la portée de leurs projets : mais si on en juge par ceux de Grimoalde, fils & successeur de Pepin & d'Erchinoalde, ou Archambaud, on pourra croire qu'ils devoient être très-funestes aux deux rois. *Sigebert* mourut en 656, âgé seulement de 26 ans, pendant lesquels toujours enchaîné par les maires, il n'offrit qu'un fantôme de royauté : il laissoit de la reine Imnichilde un fils au berceau, nommé *Dagobert* ; il le recommanda à Grimoalde, & lui en confia la tutelle. Ce maire lui avoit inspiré des sentimens si tendres pour la religion, que le pieux monarque auroit regardé comme un grand péché de mettre des bornes à sa confiance. Grimoalde mit le jeune Dagobert sur le trône d'Austrasie, mais il l'en fit descendre presque aussi-tôt, il lui fit couper les cheveux & le relégua secrétement en Ecosse. Le trône ne resta pas longtemps vacant, le maire infidèle y plaça presqu'aussitôt Childebert son propre fils : il s'étayoit d'une adoption fausse ou véritable qu'en avoit fait *Sigebert II*, en cas qu'il mourût sans postérité masculine, l'événement sembloit être tel par l'éclipse de Dagobert dont on avoit eu grand soin de taire la destinée : cette usurpation ne pouvoit plaire aux grands, elle ne dura qu'autant de temps qu'il leur en fallut pour dévoiler l'artifice, & se communiquer l'horreur qu'ils en avoient ; & soit que la veuve de *Sigebert II* les pratiquât secrétement, soit que Clovis leur eût fait des propositions avantageuses pour les engager à réunir le royaume d'Austrasie à celui de Neustrie, ou que leur amour-propre fût blessé d'obéir au fils

d'un sujet fait pour obéir comme eux, ils détrônerent Childebert, & se saisirent de la personne de Grimoalde qu'ils présenterent à Clovis II, dans la posture d'un criminel. Les seigneurs d'Austrasie l'accusoient, Imnichilde demandoit vengeance: Clovis, dans cette cause, avoit celle de son sang & la sienne propre à venger. La condamnation du coupable ne pouvoit point être différée; mais on ne sait quel fut le genre de son supplice. L'auteur des *Observations sur l'histoire de France* loue la modération d'Archambaud, qui le porta, suivant lui, à sévir contre l'usurpateur, lorsqu'il étoit de l'intérêt de son ambition de le favoriser, & que ce succès du maire d'Austrasie fût devenu un titre pour lui en Neustrie. On voit que cet auteur regarde la catastrophe de Grimoalde & de son fils, comme l'ouvrage d'Archambaud, & l'histoire atteste qu'elle fut opérée par les seigneurs de l'autre royaume qui jouissoient d'une grande liberté sous un gouvernement où l'autorité du monarque étoit tempérée par celle du maire; au lieu qu'ils avoient lieu de tout craindre d'un prince qui n'auroit pas manqué de réunir dans sa personne & la royauté & la mairie: on présume aisément que l'usurpateur auroit supprimé une charge qui lui avoit servi de degré pour monter sur le trône, & pour en précipiter le légitime possesseur: gardons-nous bien de penser qu'Archambaud fût désintéressé du côté de l'ambition; ses démarches semblent avoir été mesurées sur celles de Grimoalde, & s'il montra moins d'audace, c'est que les conjonctures ne furent pas les mêmes, la chûte de son collegue devoit le rendre sage; il s'étoit rendu maître absolu des affaires du gouvernement, en tournant toutes les inclinations du jeune prince du côté de la religion: semblable à *Sigebert II*, son frère Clovis II mit tous ses soins à fonder ou à gouverner des maisons religieuses: mais ce qui décèle plus particulièrement Archambaud, ce fut le mariage du jeune monarque avec l'esclave Batilde, qui fut incontestablement son ouvrage; il ne la lui fit épouser que pour l'avilir aux yeux de la nation, & pour le tenir dans sa dépendance: car enfin que ne devoit-il pas se promettre de la reconnoissance d'une femme qu'il avoit tirée de l'esclavage pour la mettre sur le trône? Batilde avoit servi à table le maire du palais, & ce fut cette femme que le traître fit épouser à son roi. Mais il se trompa: car Batilde fut non-seulement une grande femme, mais une grande reine. Tout sert donc à démontrer que si Archambaud conserva quelque respect extérieur pour le trône, c'est qu'il étoit persuadé que le temps n'étoit point encore venu, & qu'il falloit l'abaisser, le miner insensiblement, & non pas le renverser; c'est au moins ce que la politique autorise à croire, & ce que la conduite des successeurs d'Archambaud change en démonstration. Clovis mourut dans l'année qui suivit l'usurpation & le supplice de Grimoalde; il laissoit trois fils, Clotaire, Childeric & Thierri, qui furent élevés sous la tutelle de Batilde leur mère.

L'histoire militaire de *Sigebert II*, & de Clovis II n'offre rien de mémorable; le premier livra deux batailles aux Thuringiens, il gagna la première & perdit la seconde, il n'y contribua que de sa présence, il étoit dans un âge trop tendre, pour qu'il lui fût possible d'y commander. Le regne de Clovis ne fut agité par aucune guerre; & ce prince toujours occupé de reliques & de fondations pieuses, n'eût point été capable d'en diriger les opérations. On ne sauroit connoitre quelles furent ses vertus & ses vices dans sa vie privée. Les moines étoient les seuls qui, dans ces temps de barbarie, dirigeoient la main de l'histoire: ils en ont fait tantôt un pompeux éloge, & tantôt une censure amère, parce qu'ils le peignoient toujours d'après leurs passions: ils le louoient ou le blâmoient suivant qu'ils en recevoient des bienfaits ou qu'ils croyoient avoir à s'en plaindre. Clovis vend il quelques lames d'or ou d'argent qui couvrent le tombeau de S. Denis; c'est, disent-ils, un prince livré à tous les excès du vice, il est débauché, il est ivrogne; c'est un brutal, un voluptueux, un lâche. Accorde-t-il quelqu'immunité à l'abbaye: c'est un prince débonnaire, un grand roi, dont la sagesse égale la bravoure, aimant la justice & la religion, enfin c'est un saint. Un excès de dévotion le porte à détacher un bras de saint Denis pour le placer dans son oratoire: le tableau change une troisième fois, le bras enlevé diminuoit la vénération du peuple pour l'église, alors c'étoit un imbécille, un impie digne de toute la colère céleste. Tel a été le sort de notre histoire dans les premiers siècles de la monarchie, en proie à des moines ignorans, superstitieux & intéressés: devons-nous être surpris, si nous manquons si souvent de lumières pour marcher dans des champs aussi féconds? (*M-Y.*)

SIGEBERT DE GEMBLOURS, (*Hist. litt. mod.*) ainsi nommé parce qu'il étoit moine de l'abbaye de Gemblours, dans le diocèse de Namur, est un de nos anciens chroniqueurs, mort en 1113 ou 1114: sa chronique s'étend depuis l'an 381 jusqu'en l'an 1113, & paroît n'avoir été interrompue que par sa mort.

SIGEBRAND, (*voyez* BATHILDE.)

SIGÉE, (Louise) *Aloysia Sigea*, (*Hist. litt. mod.*) savante Espagnole, femme d'Alphonse Cueva. On a d'elle un poëme latin, intitulé *Sintra*, du nom d'une montagne de l'Estramadoure, mais le livre *de Arcanis Amoris & Veneris*, lui a été faussement attribué. Il est de *Chorier*. (Voyez *cet article.*)

SIGEFROI, (*Hist. du Danemarck.*) roi de Danemarck. Ce fut un roi pacifique, vertu rare dans ces siècles de sang, où la profession des armes étoit la seule honorée: il donna sa fille en mariage au célèbre Vitikind, duc des Saxons, qui seul fut tenir tête à Charlemagne. Vitikind, dans les différens revers dont sa vie fut agitée, trouva un asyle à la cour de son beau-père; celui-ci fit alliance avec Charlemagne afin de l'appaiser en faveur de son gendre:

on ignore le temps & le genre de sa mort ; on sait seulement qu'il vivoit dans le huitième siècle. (*M. DE SACY.*)

SIGISMOND (*Hist. de Fr.*) Gondebaud, Roi de Bourgogne, du temps de Clovis, avoit laissé deux fils, *Sigismond* & Gondemar. *Sigismond* avoit eu d'une première femme, nommée Ostrogothe, fille de Théodoric, roi des Ostrogoths en Italie, un fils, nommé Sigeric. Il épousa dans la suite une servante, qui, suivant l'usage des marâtres dans les siècles barbares, irrita tellement *Sigismond* contre Sigeric par ses intrigues & ses calomnies, qu'il le fit étrangler dans son lit, en 622 ; il alla ensuite le pleurer quelque temps dans un couvent, & crut avoir satisfait à la religion & à la nature, par quelques largesses qu'il fit à des moines, & qui l'ont fait mettre au nombre des saints. Sur le reste de la vie & sur la mort de *Sigismond*, *voyez* l'article CLODOMIR ; il y est dit que *Sigismond* étoit frère de Clotilde. C'est une erreur, ils étoient enfants de deux frères, *Sigismond* de Gondebaud, & Clotilde de Chilpéric, frère de ce Gondebaud, qui fut moins son frère que son bourreau.

SIGISMOND (empereur d'Allemagne), fils de l'empereur Charles IV, frère puîné de l'empereur Wenceslas, étoit de la maison de Luxembourg. Il naquit en 1368 Roi de Bohême comme son ayeul, son père & son frère, il fut élu roi de Hongrie en 1386, Empereur en 1410. Il s'occupa beaucoup de l'affaire du grand schisme d'Occident, fit convoquer le Concile de Constance pour terminer ce schisme, & vint en 1416 à Paris & à Londres pour concerter avec les Rois de France & d'Angleterre, les moyens de rendre la paix à l'église ; mais ces moyens n'étoient pas de violer la foi de son sauf-conduit, en faisant brûler au Concile Jean Hus & Jérôme de Prague, sous le prétexte honteux & impie que la foi n'est pas due aux Hérétiques. *Voyez* à l'article ZISKA comment *Sigismond* fut justement puni de cette infidélité. Cet Empereur, dont le règne eut d'ailleurs quelque chose de glorieux, mourut en 1437, ayant enfin triomphé des ennemis implacables que son crime lui avoit faits, & ayant fait reconnoître Albert d'Autriche son gendre, pour héritier de son Royaume de Bohême. Cette même année 1437 vit, par ce même Albert, la maison d'Autriche remonter sur le trône Impérial, pour ne le plus quitter.

SIGISMOND I, (*Hist. de Pologne*) roi de Pologne, fut successeur d'Alexandre, il fut élu l'an 1507 : des soins pacifiques, & sur-tout le rétablissement des finances, occupèrent les premières années de son règne ; il trouva dans Jean Bonner, le plus rare présent qu'un roi puisse demander aux cieux, un ministre désintéressé ; mais bientôt Basile, grand duc de Moscovie, vint troubler son repos & saccager la Pologne : *Sigismond* s'avance, les Moscovites fuient, il les poursuit ; la bonté de leurs chevaux les dérobe à sa vengeance, mais leurs villes devinrent le théâtre de tous les maux que la Pologne avoit soufferts. Les Moscovites osent enfin lui présenter le combat, ils sont vaincus sur les bords du Boristhène. Albert, marquis de Brandebourg, grand-maître de l'ordre Teutonique, voyant *Sigismond* occupé à cette guerre, lui refusa l'hommage qu'il lui devoit ; le roi tourna ses armes contre lui, & la Prusse fut conquise. Le marquis de Brandebourg, devenu luthérien, consentit à partager la Prusse avec la Pologne ; partage qui dans la suite fut également funeste aux deux nations. Une victoire remportée sur les Valaques, de nouvelles conquêtes en Moscovie, illustrèrent la vieillesse de *Sigismond* : son règne ne fut qu'une suite de triomphes, & sa fortune ne se démentit pas un moment ; il mourut l'an 1548, âgé de 82 ans : il fut un des plus grands rois dont la Pologne s'honore ; brave sans imprudence, clément sans foiblesse : devenu par ses bienfaits despote au milieu d'un peuple libre, il aima l'humanité autant qu'un conquérant peut l'aimer en travaillant à la détruire. (*M. DE SACY*)

SIGISMOND-AUGUSTE *ou* SIGISMOND II, avoit été reconnu roi de Pologne, du vivant de Sigismond I, son père ; ce prince, avant de fermer les yeux, lui donna d'importantes leçons sur la manière de gouverner un peuple libre. L'histoire de sa vie lui offroit des exemples plus frappants encore, trois batailles gagnées, le refus de trois couronnes, la renaissance des arts, l'ordre remis dans les finances, les campagnes défrichées, les villes enrichies & embellies, ne laissoient à *Sigismond-Auguste* que la gloire de conserver l'ouvrage de son père ; il étoit violent dans ses passions, & lent dans les affaires. Elisabeth, fille de Ferdinand, roi des Romains, l'ayant laissé veuf à la fleur de son âge, il avoit épousé la fille de Georges de Radziwil ; ce mariage contracté à l'insçu du sénat, de la nation & de son père même, n'étoit pas encore consommé lorsqu'on lui apprit que la Pologne venoit de perdre, dans Sigismond I, un de ses plus grands rois. Le jeune prince monta donc au trône en 1548, & y plaça près de lui sa jeune épouse, belle, mais dont les charmes n'avoient aucun empire sur un peuple libre & farouche, qui vouloit disposer du cœur de son maître & diriger ses penchants. Le peu de respect que ce prince avoit témoigné pour les coutumes de l'église, avoit déjà aigri les esprits : cette alliance acheva de les soulever ; les nonces échauffèrent cette première fermentation : les ennemis du roi élevèrent la voix avec audace, & le menacèrent de le déposer, pour avoir osé faire son propre bonheur, comme si un prince, né pour rendre son peuple heureux, n'avoit pas le droit de l'être lui même. *Auguste* étoit amoureux, il brava ces menaces ; & l'irruption des Tartares fit sentir à la nation qu'elle avoit besoin d'un prince courageux & versé dans l'art de la guerre ; on lui pardonna son amour en faveur de ses victoires. La conquête de la Livonie, la soumission forcée des chevaliers porte-glaive, les duchés de Courlande & de Semigalle, devenus feudataires de la couronne ; tant de succès remportés dans l'espace de trois années, firent aisément oublier en faveur de *Sigis-*

mond, les égarements excusables d'une jeunesse trop bouillante.

Il reçut en 1568 l'hommage d'Albert-Frédéric, duc de Prusse, qui succédoit à son père Albert. La réunion de la Lithuanie à la Pologne, fut le chef-d'œuvre de son règne & la dernière de ses actions: il mourut en 1571; en lui s'éteignit la race des Jagellons, qui pendant près de deux siècles avoit donné des rois à la Pologne. Le peuple qui l'avoit persécuté le pleura; son génie étoit lent, mais vaste; son jugement sain, son esprit orné, son cœur bienfaisant, il ouvrit à l'hérésie l'entrée de ses états. Les soins de l'amour ne le détournoient point de ceux du gouvernement; esclave de ses maitresses, il fut maitre de l'état, de ses voisins & de ses ennemis. (*M. DE SACY.*)

SIGISMOND III, roi de Pologne & de Suède; il étoit fils de Jean, roi de Suède: un parti puissant l'appella au trône de Pologne, après la mort d'Etienne Battori; Maximilien le lui disputa, mais une victoire termina le différend; & *Sigismond* triomphant, par les soins de Zamoski, fut couronné l'an 1587. L'archiduc fut pris les armes à la main; *Sigismond* lui rendit la liberté, & n'exigea pour sa rançon qu'une renonciation formelle à la couronne de Pologne. Les premières années du règne de *Sigismond* furent paisibles, il assoupit les querelles des catholiques & des protestants, en accordant aux uns & aux autres le libre exercice de leur religion, & laissa aux Cosaques le soin de repousser les Tartares & les Turcs. Jean, roi de Suède, mourut sur ces entrefaites, & laissa le sceptre à son fils *Sigismond*, qui alla en prendre possession. Il fut couronné à Upsal, l'an 1594; il étoit catholique, & on exigea de lui, à son sacre, le serment de protéger la confession d'Ausbourg; il ne regardoit cette promesse que comme un moyen plus sûr de rétablir un jour le catholicisme dans sa patrie: il eut l'imprudence de laisser appercevoir ses desseins; il en commit une plus grande encore en confiant la régence du royaume à Charles, duc de Sudermanie, son oncle, prince rempli de talents, dévoré d'ambition, & qui avoit l'art de se faire adorer des hommes qu'il aimoit peu. Charles prit bientôt le titre de vice-roi: *Sigismond* à qui des réflexions trop lentes avoient fait reconnoitre sa faute, voulut lui ôter les rênes du gouvernement; la nation s'y opposa. Le vice-roi sut diviser les deux nations au sujet de la Livonie, la guerre s'alluma: quelque parti que prit *Sigismond*, il falloit qu'il combattit contre ses sujets, & qu'il exposât, ou la couronne de Suède, ou celle de Pologne; il voyoit les esprits des Suédois déja aliénés par les intrigues de Charles, & tout le royaume conquis, ou par ses bienfaits, ou par ses armes; il se déclara en faveur des Polonois, mais le trône qui lui restoit n'étoit pas mieux affermi sur ses fondements: il avoit prétendu régner en maitre sur un peuple libre; en voulant accroitre son autorité, il la hasarda toute entière. Deux partis se formèrent, l'un pour faire valoir les prétentions du roi, l'autre pour défendre l'antique liberté: on en vint aux mains, les royalistes furent vaincus; *Sigismond* qui avoit déja perdu la couronne de Suède, alloit perdre encore celle de Pologne, lorsqu'une victoire remportée par ses partisans, rétablit le calme & l'obéissance, en 1608. Une chose presque inconcevable, c'est qu'au lieu de reconquérir la Suède, ou de défendre au moins la Livonie, il entra sans sujet en Moscovie, s'arrêta deux ans devant Smolensko, y fit périr inutilement deux cents mille Moscovites, y perdit lui-même la moitié de son armée, entra dans Moscou, dont on lui ouvrit les portes, y fit mettre le feu, n'en sortit qu'après avoir vu la dernière maison réduite en cendres, & ramena en Pologne les débris de ses troupes délabrées: il prétendoit disposer de la couronne de Moscovie en faveur d'Uladislas, son fils, lui qui n'avoit pu conserver pour lui-même celle de Suède. Gustave-Adolphe avoit été proclamé en 1611; & les hautes qualités de ce prince, les succès qu'il avoit déja eus dans la guerre, ne laissoient à *Sigismond* aucune espérance de rentrer dans ses états. *Sigismond* en 1620, fournit à l'empereur des troupes auxiliaires contre les Turcs; son indiscrette amitié lui attira sur les bras toutes les forces de l'empire Ottoman; cependant le génie, l'expérience, le courage des généraux Polonois, arrêtèrent tout-à-coup ces rapides conquérants; on fit la paix, & elle ne coûta pas cher à la Pologne; *Sigismond* restitua Choczim, & l'empereur se réserva le droit de nommer le vaivode de Moldavie. Pendant cette expédition, Gustave avoit conquis toute la Livonie, & la Pologne ne put obtenir de lui qu'une trève de cinq ans en 1624: elle expira en 1629, & *Sigismond* qui craignoit d'être forcé de reprendre les armes contre le *Lion du nord*, obtint par la médiation de la France une nouvelle trève de six ans; mais il fut contraint de céder à Gustave toutes ses conquêtes en Livonie. Tant de revers successifs accablèrent enfin *Sigismond*, & le chagrin éteignit peu-à-peu le principe de sa vie; il mourut l'an 1632: on ne lui reprochera point les maux qu'ils s'est faits à lui-même: ce sont des fautes & non pas des crimes; mais de quel œil la postérité peut-elle voir les maux qu'il a faits à l'humanité, deux cents mille Moscovites massacrés dans un siège, cent mille maisons & des richesses immenses devenues la proie des flammes dans Moscou! (*M. DE SACY.*)

SIGNET (Guillaume), (*Hist. de Fr.*) lorsque l'Empereur Sigismond vint en France en 1416, il eut la curiosité d'aller entendre plaider au parlement, deux concurrents se disputoient une grande place qui avoit toujours été remplie par des Chevaliers, *Signet* ne l'étoit pas, & son adversaire lui opposoit avec succès ce défaut de titre. L'Empereur prit plaisir à changer l'état de la cause, en faisant un essai de sa puissance; il arma *Signet* chevalier, & lui fit ainsi gagner son procès. Cette conduite, & de la part de celui qui la tint, & de la part de ceux qui la souffrirent, est d'une irrégularité à laquelle on ne comprend rien; quand par une politesse,

jugée convenable à l'hospitalité, on auroit cru pouvoir permettre à un souverain étranger qui se prétendoit supérieur à tous les autres, d'exercer en France un acte d'autorité si solemnel, cet acte ne pouvoit changer la nature des loix, ni donner un effet rétroactif à la grace conférée par l'empereur; le Roi même n'auroit pu chez lui opérer un tel changement; il falloit toujours se reporter au moment de la vacance de la place, & de l'ouverture des droits. Il est à croire qu'en donnant un si plein effet à un caprice de l'Empereur, on dédommagea le chevalier, ou que la qualité de chevalier n'étoit pas si essentiellement requise pour la place dont il s'agissoit, que le défaut de cette qualité ne pût être suppléé par d'autres conditions, qui se rencontroient dans la personne de *Signet*.

SIGONIUS (Charles) (*Hist. Litt. Mod.*), c'est le Tite-Live moderne de l'Italie, grand historien, & pour le fond & pour la forme, véritable homme de lettres, n'aimant que l'étude & la retraite. Né à Modène, professeur à Padoue, il retourna mourir à Modène en 1584. Etienne Battori, Roi de Pologne, voulut le fixer à sa cour, il le refusa, il refusa aussi de se marier, disant que *Minerve & Vénus n'avoient jamais pu vivre ensemble*, plus sage qu'intéressé dans le premier refus, plus philosophe dans le second, que fidèle aux devoirs de l'homme & du citoyen. Ses œuvres ont été recueillies en six volumes *in-fol.* & le célèbre Muratori a écrit sa vie. Son ouvrage le plus célèbre est *de regno Italiæ*; mais on fait grand cas aussi de ce qu'il a écrit sur la république des Hébreux, sur celle d'Athènes, sur l'empire d'Occident, &c. . . . .

SIGOVÈSE & BELLOVÈSE, (*Hist anc.*) deux chefs de colonies gauloises, dont parle Tite-Live, Décade Ire. liv. 5. *Sigoveze* s'établit dans la Bohême & dans la Bavière; Bellovèze conquit une partie de l'Ibérie & de l'Italie.

SIGTRUG, (*Hist. de Suède*) roi de Suède, vivoit vers la fin du premier siècle de l'ere chrétienne; bon prince, sage législateur, père malheureux, il voulut laver dans le sang de Gram & des Danois, l'affront que ce prince lui avoit fait en enlevant sa fille; mais trahi par ses soldats, il expira sous la massue de Gram. (*M. DE SACY.*)

SIKE, (Henri) (*Hist. Litt. mod.*) savant Allemand, du dix-septième siècle, a donné en Arabe & en latin, avec des notes, (Utrecht, 1697) la meilleure édition de l'Evangile Apocryphe de l'enfance de Jésus-Christ.

SILAHDAR AGA, *ou* SELICTAR AGA, s. m. (*Hist. mod.*) officier du grand seigneur, tiré du corps des Itch-oglans ou Icoglans. C'est le porte épée du sultan dans les cérémonies publiques. Le *silahdar* porte le cimeterre du grand seigneur & coupe les viandes à sa table. Il est comme le grand maître de la maison de l'empereur & règle toute sa cour. Son autorité s'étend aussi sur le reste de l'empire d'une manière particulière. Les grands ne lui parlent qu'avec respect, & ne lui écrivent jamais sans lui donner le titre de *musahih*, c'est-à-dire, *conseiller privé*, quoiqu'il ne le prenne point dans les actes. Sa place qui lui permet d'aprocher du sultan, l'élève quelquefois à la plus haute faveur. Guer. *mœurs des Turcs*, *tom. II.* (*A. R.*)

SILANUS, (*Hist. rom.*) nom connu à rome, & porté par plusieurs personnages distingués.

1°. *Silanus* Créticus, sous Tibère, étoit ami de Germanicus, & ce titre lui fit ôter le gouvernement de Syrie, lequel fut donné à Cneius Pison, avec des ordres secrets pour traverser en tout Germanicus, & même pour lui ôter la vie quand il en feroit temps. On avoit été obligé de confier les provinces d'Asie à Germanicus avec un pouvoir très-ample, & Tibère ne pouvoit souffrir un neveu qui le servoit trop bien, & qui avoit des vertus.

2°. Marcus Junius *Silanus*, beau-père de Caligula, fut une des victimes de cet Empereur fou & cruel.

3°. Sous l'empire de Claude, Messaline & Narcisse firent périr Appius Junius *Silanus*, & sa femme qui étoit belle-mère de l'empereur.

4°. Il firent périr aussi Lucius Junius *Silanus*, fils d'Appius & gendre de l'empereur.

5°. Dans les commencements du règne de Néron, Agrippine, sa mère, qui avoit encore alors une grande autorité, dont elle abusoit cruellement, fit périr à l'insçu de son fils, Marcus Junius *Silanus* proconsul d'Asie, qui descendoit d'Auguste.

Junia Silana fit accuser Agrippine, par le comédien Paris, d'avoir conspiré contre Néron, son fils, & d'avoir voulu mettre à sa place sur le trône Rubellius Plautus qu'elle se proposoit d'épouser, & qui descendoit d'Auguste par sa Mère. Quoiqu'alors le crédit d'Agrippine fût bien diminué, elle se défendit avec tant de force, & demanda vengeance avec tant de hauteur, que Néron ne put se dispenser d'exiler Silana, châtiment bien foible, si l'accusation étoit calomnieuse.

SILHON, (Jean) (*Hist. Litt. mod.*) Conseiller d'état, un des premiers membres de l'Académie Françoise dans le temps de son institution. On a de lui un traité de l'immortalité de l'ame, & quelques ouvrages de politique; mort en 1667.

SILHOUETTE, (Etienne de) *Hist. Litt. mod.*) On fait qu'après avoir été chancelier de M. le duc d'Orleans, il fut Controlleur général & ministre d'Etat. Nous laissons à la postérité à marquer le rang qu'il doit tenir parmi les hommes d'état & les ministres des Finances, pour avoir voulu faire porter le principal fardeau des Impôts sur les grands & sur les riches, ce qui précipita sa disgrace, dans un temps où le gouvernement paroissoit croire encore, du moins à en juger par la pratique, que les riches devoient toujours être ménagés, & les pauvres toujours opprimés. D'un autre côté, il est vrai qu'il s'élève presque toujours contre l'impôt même le mieux choisi, le mieux assis & le mieux réparti, une objection invincible non pas contre tel ou tel ministre qui ne fait que passer, & qui

prend les choses dans l'état où il les trouve ; mais contre le gouvernement qui est éternel, & qui doit tendre constamment vers le bien, c'est qu'il ne faudroit pas d'impôts, & qu'on auroit pu s'en passer, soit par les ressources de l'économie, soit en évitant avec soin ces guerres qu'on entreprend toujours si témérairement, & si hors de propos, même lorsqu'on est évidemment hors d'état de les soutenir, & toujours sans consulter la nation que l'on condamne à employer dans ces guerres son sang & sa fortune.

En considérant M. de *Silhouette*, simplement comme homme de lettres, il a enrichi notre littérature de plusieurs traductions importantes ; on sait qu'il a traduit *l'essai sur l'homme* de Pope, tant traduit encore depuis, & en prose, & en vers. Il a traduit des *mélanges de littérature & de philosophie*, du même Pope ; *l'union de la religion & de la politique* de Warburton ; il a traduit de l'Espagnol de Balthasar Gracian, les *réflexions politiques sur les grands princes*. Il nous a donné une *idée générale du gouvernement Chinois*, & un *traité mathématique sur le bonheur*, la chose qui est peut-être le moins du ressort des mathématiques. M. de *Silhouette* étoit né à Limoges en 1709, il fut fait controlleur général, au printemps de l'année 1759, excita pendant l'été, un moment d'enthousiasme, auquel succéda une aversion générale, & peut-être n'avoit il mérité,

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Il fut renvoyé dans l'Automne de la même année 1759, sans que son nom eût eu le temps de paroître dans l'Almanach royal, parmi les Controlleurs-généraux. Il mourut en 1767, ayant survécu assez long-temps à sa disgrace, & ayant vécu assez philosophiquement, & assez heureusement dans sa terre de Bry sur Marne, pour n'être pas accusé d'être mort de la maladie des ministres disgraciés.

SILIKHTAR, s. m. (*terme de relation*) page d'une des chambres du grand-seigneur. Il est l'écuyer du grand-seigneur, porte son épée, & l'accompagne par-tout quand il sort du ferrail. (*A. R.*)

SILIUS ITALICUS, (Caïus) (*Hist. Litt. rom.*) homme consulaire, vivoit sous Néron, & mourut, à ce qu'on croit, sous l'empire de Trajan ; on dit qu'accablé de maux à l'âge de 75 ans, il se laissa mourir de faim. Il est accusé d'avoir exercé quelque temps l'odieux métier de délateur, mais une vie vertueuse expia ce moment d'un zèle aveugle, qui peut-être même trouver son excuse dans la pureté des motifs ; *Silius Italicus* possédoit une maison de campagne qui avoit appartenu à Ciceron, & une autre où est le tombeau de Virgile, c'est ce qu'on apprend par l'épigramme 49e. du livre onzième de Martial.

Silius hæc magni celebrat monumenta Maronis,
Jugera facundi qui Ciceronis habet.
Hæredem dominumque sui tumulive, larisve
Non alium mallet nec Maro nec Cicero.

L'épigramme suivante roule encore à-peu-près sur le même sujet :

Jam propè desertos cineres, & sancta Maronis
Nomina qui coleret, pauper & unus erat.
Silius optatæ succurrere censuit umbræ :
Silius & vatem non minor ipse, colit.

Ce *non minor ipse* est une exagération de l'urbanité ou de l'amitié, & Pline a mieux jugé *Silius Italicus*, en disant : *scribebat carmina majore curâ quàm ingenio* ; en effet, ses vers sont travaillés, ils ont de la régularité, de l'harmonie, de l'énergie, mais ils sont le plus souvent sans génie, sans coloris, sur-tout sans ce charme qui fait qu'on sait par cœur la plupart des vers de Virgile ; ils sont bien faits en un mot, mais ils ne sont pas beaux, du moins ils ne sont pas agréables ; or ce qu'Horace a dit en général des Poëmes, peut s'appliquer en particulier aux vers ;

Nec satis est pulchra esse poëmata, dulcia sunto,
Et quòcunque volent, animum auditoris agunto.

Voilà ce qui manque aux vers de *Silius*, & voilà ce qui fait qu'on en a si peu retenu.

Il est, comme on l'a dit, le *singe de Virgile*, mais il n'en est que le singe, il n'en imite que les formes, il le rappelle à tout moment par les expressions & par les tours, rarement par le talent & le génie. Non-seulement on ne trouve rien dans *Silius* qui puisse entrer même de loin, en parallele avec le second, le quatrième, le sixième, le neuvième livre de l'Enéide ; non-seulement il n'offre aucun morceau à mettre à coté des épisodes de Pygmalion & de Sichée, de Polydore, d'Hélénus & d'Andromaque, de Polyphême, de Cacus, &c. Mais on n'y trouve pas même de ces vers, ou qui entraînent, comme celui-ci :

Una salus victis nullam sperare salutem.

Ou qui développent la sensibilité naturelle, comme ceux-ci :

Non ignara mali, miseris succurrere disco.
Sunt lacrymæ rerum, & mentem mortalia tangunt.

Ou qui pénètrent l'ame de tendresse & de douleur, comme ceux-ci :

O mihi sola mei super Astyanactis imago,
Sic oculos, sic ille manus, sic ora ferebat,
Et nunc æquali tecum pubesceret ævo. . . . .
Nate Deâ, vivisne? aut si lux alma recessit,
Hector ubi est? . . . .
Heu! quis te casus dejectam conjuge tanto
Excipit, aut quæ digna satis fortuna revisit?

Voilà les vers que *Silius* ne sait point imiter, & qui peut-être ne peuvent être imités ; il faut que le cœur les fasse, ou ils ne le sont point.

D'ailleurs, on prendroit *Silius* pour un Poëte latin des siècles modernes, tant il est plein de centons de Virgile, & tant sa manière générale est formée sur celle de ce Poëte; c'est même ce dernier trait qui caractérise le plus particulièrement *Silius*. Ovide dans les Métamorphoses, imite des détails de Virgile, comme Virgile en a imité d'Homère; mais Virgile & Ovide, au milieu de leurs imitations, conservent leur manière propre : *Silius* n'a point de manière à lui, il est Virgile, ou il n'est rien.

Si Virgile a dit, d'un côté,

Sedet æternùmque sedebit
Infelix Theseus.

De l'autre, en parlant de Didon,

Conjux. . . . . pristinus illi
Respondet curis, æquatque Sichæus amorem.

Silius dit, en parlant aussi de Didon:

Ipsa sedet tandem æternùm conjuncta Sichæo.

Si Virgile dit:

Mercatique solum, facti de nomine Byrsam,
Taurino quantùm possent circumdare tergo.

Silius répète :

Tùm, pretio mercata locos, nova mænia ponit
Cingere quà secto permissum littora tauro.

Si Virgile s'écrie:

Heu! quia nàm tanti cinxerunt æthera nimbi?

Silius déguise ainsi la même exclamation:

Heu! quià nàm subitis horrescit turbida nimbis
Tempestas!

Enfin si Virgile décrit ainsi le Mont-Atlas:

Apicem & latera ardua cernit
Atlantis duri, cœlum qui vertice fulcit
Atlantis, cinctum assiduè cui nubibus atris
Piniferum caput & vento pulsatur & imbri.
Nix humeros infusa tegit, tùm flumina mento
Precipitant senis & glacie riget horrida barba.

Silius, dans la même description, n'emploie guères de traits qui ne soient dans Virgile :

Atlas subducto tracturus vertice cœlum.
Sidera nubiferum fulcit caput, æthiriasque
Erigit æternum compages ardua cervix:
Canet barba gelu, frontemque immanibus umbris
Pinea sylva premit, vastant cava tempora venti,
Nimbosoque ruunt spumantia flumina rictu.

Quelquefois même *Silius* imite mal Virgile, & décrit mal l'objet qu'il veut peindre. Par exemple, Virgile décrit ainsi le météore si commun, que le peuple appelle *une étoile qui tombe* :

De cœlo lapsa per umbras
Stella facem ducens multâ cum luce cucurrit.
Illam summa super labentem culmina tecti,
Cernimus Idæâ claram se condere sylvâ,
Signantemque vias : tum longo limite sulcus
Dat lucem.

On ne peut pas mieux marier les idées populaires avec les couleurs de la poésie, ni exprimer mieux les apparences sensibles de ce phénomène.

Voici comment *Silius* réduit & rétrécit le même tableau.

Sulcatum tremulâ secuit aëra flammâ;
Qualis sanguineo præstringit lumina crine
Ad terram cœlo decurrens ignea lampas.

Le premier vers a de l'expression & de la poésie; mais qu'est-ce que l'auteur a voulu peindre dans les deux autres ? *Sanguineo crine* designe évidemment une comète ; *ad terram cœlo decurrens* ne convient qu'à ce qu'on appelle *une etoile qui file ou qui tombe* : il n'y a donc point d'ensemble ni d'unité dans le tableau.

Ceux qui ont appellé *Silius Italicus*, *le singe de Virgile*, l'ont appellé en même-temps *le copiste de Polybe & de Tite Live* : en effet il suit l'histoire assez exactement, & n'a pas, non plus que Lucain, d'autre plan. Sur cela, les pédans ne manquent pas de citer le P. le Bossu, qui dit, d'après Aristote, que la fable est de l'essence de l'épopée; nous croyons qu'il n'y a rien d'essentiel à l'épopée, que de raconter, & que la fable nuit plus souvent à l'intérêt qu'elle n'y sert ; c'est du moins ce qui est très sensible dans la *Henriade*. Les allégories de la Discorde, de la Politique, &c. sont ce qu'il y a de plus froid dans ce poëme; tout l'intérêt consiste dans ces beaux vers qui rendent l'histoire si imposante, qui donnent à la vérité un éclat ineffaçable, qui peignent si vivement, & les fureurs de la ligue, & les horreurs de la Saint Barthélemi, & l'assassinat du duc de Guise, & celui de Henri III, & tous les personnages de ces temps affreux.

Nous ne reprochons donc ni à Lucain, ni à *Silius Italicus*, de s'être presque bornés au récit ; & ce que nous en retrancherions le plus volontiers, est le peu de merveilleux & de fabuleux qu'ils ont cru devoir admettre. Nous sommes bien éloignés de reprocher, comme on l'a fait à Lucain, à *Silius Italicus*, & à M. de Voltaire, le choix de sujets modernes qui se refusent au merveilleux ; ces sujets n'en ont que plus d'intérêt. Celui de *Silius italicus*, (la seconde guerre punique) est le plus beau morceau de l'histoire romaine ; c'est alors que les romains trouvent un ennemi digne d'eux ; c'est alors seulement qu'ils intéressent par leurs malheurs, autant qu'ils étonnent par leur constance; c'est alors qu'ils rendent graces à Varron, après la bataille de Cannes, de n'avoir point désespéré de la république ; c'est alors que Rome met en vente un champ occupé

occupé par l'armée Carthaginoise, & qu'il se trouve des acheteurs ; c'est alors enfin que le Poëte a les plus grands hommes à peindre, & parmi les romains, & parmi leurs ennemis.

Bien loin de reprocher à *Silius Italicus* d'avoir trop suivi Tite-Live, nous lui reprocherions au contraire d'être moins éloquent, moins animé, moins Poëte en vers que Tite-Live en prose.

Voici cependant un morceau où *Silius* est supérieur à lui-même, supérieur à Tite-Live, égal à Virgile dans ses plus beaux endroits.

On connoît dans Tite-Live la harangue éloquente que fait Pacuvius à Pérolla son fils, pour le détourner du projet que ce jeune homme avoit formé de délivrer sa patrie, en assassinant Annibal dans un festin.

Per ego te, fili, quæcumque jura liberos jungunt parentibus, &c.

Parmi beaucoup d'autres raisons, Pacuvius dit à son fils :

Unus aggressurus es Annibalem ? quid illa turba tot liberorum servorumque ! quid in unum intenti omnium oculi ? quid tot dextræ ? torpescentne in amentiâ illâ ? vultum ipsius Annibalis quem armati exercitus sustinere nequeunt, quem horret populus romanus ; tu sustinebis ?

Silius a rendu ces divers traits.

Quin, e visu in tanto comitum juxtàque jacentum
Torpebunt dextræ ?
Tunc illum, quem non acies, non mœnia & urbes
Ferre valent, cùm frons propior lumenque corusco
Igne micat, tunc illa viri quæ vertice fundit
Fulmina perculeris, si visu intorserit ense
Diram, quâ vertit per campos agmina vocem ?

Jusqu'ici la supériorité est toute entière du côté de Tite-Live ; il est plus vif, plus pressant ; il vole, & *Silius* se traîne. Le style coupé de Tite-Live est celui qui convient au moment ; la marche périodique & pesante de *Silius* glace tout ce morceau.

Et alia auxilia desint, meipsum ferire corpus meum opponentem pro corpore Annibalis, sustinebis ? Atqui per meum pectus petendus ille tibi, transfigendusque est.

Ce mouvement pathétique & rapide de Tite-Live que Racine a si bien rendu par ces deux vers :

Pour aller jusqu'au cœur que vous voulez percer,
Voilà par quel chemin vos coups doivent passer ;

est encore bien allongé, bien refroidi, dans ces vers de Silace :

Non jam tibi pectora pubis
Sidoniæ fodienda manu tutantia regem ;
Hoc jugulo dextram explora; namque hæc tibi ferrum,
Si Pœnum invasisse paras, per viscera ferrum
Nostra est ducendum. Tardam ne sperne senectam :
Opponam membra atque ensem extorquere negatum
Morte meâ eripiam.

Mais voici l'endroit où *Silius* est supérieur à tout & ce morceau est entièrement de lui.

Fallit te, mensas inter quòd credis inermem ;
Tot bellis quæsita viro, tot cædibus armat
Majestas æterna ducem. Si admoveris ora,
Cannas & Trebiam ante oculos, Thrasymenaque busta,
Et Pauli stare ingentem miraberis umbram.

Voilà certainement, cinq des plus beaux vers, qui existent dans la langue latine : on voit ce général armé d'une Majesté éternelle ; on voit la grande ombre de Paul Emile se tenir debout devant lui, pour effrayer ceux qui voudroient l'attaquer. Si de pareils morceaux étoient plus nombreux chez *Silius Italicus*, Virgile même ne l'emporteroit pas sur lui.

On a encore cité plusieurs fois de *Silius* ces vers, sur une nation où l'on ne regardoit plus la vie que comme un fardeau, lorsque l'âge mettoit hors d'état de combattre.

Prodiga mens animæ, & properare facillima mortem ;
Namque ubi transcendit florentes viribus annos,
Impatiens ævi spernit novisse senectam,
Et fati modus in dextrâ est.

Ce dernier trait sur-tout, est d'une précision pleine de noblesse.

L'exclamation que fait Annibal, lorsqu'il reçoit l'ordre de revenir en Afrique, est encore très-belle, très-bien placée dans la bouche d'Annibal, & très-convenable à la situation.

O dirum exitium mortalibus ! ô nihil unquam
Crescere, nec patiens magnas exurgere laudes
Invidia !

Ce sont à peu près là les seuls vers de *Silius* qu'on ait distingués & cités ; presque tout le reste est d'une beauté monotone & assez froide.

Le poëme de *Silius Italicus* fut trouvé par le Pogge, (voyez l'article *Poggio*) dans une tour du monastère de Saint-Gal, pendant la tenue du Concile de Constance. La première édition qui en ait été donnée, parut à Rome en 1471. On distingue celle d'Alde, donnée en 1523 ; & celle de Drakenborch, donnée à Utrecht en 1717. in. 4°. M. le Febvre de Villebrune, qui en a donné en 1781, à Paris, une édition & une traduction, a consulté les meilleurs Manuscrits, & a conféré jusqu'à trente-sept éditions différentes de *Silius*, depuis 1471 jusqu'en 1775 ; il a retrouvé un fragment précieux de *Silius*, que Pétrarque s'étoit arrogé, & qu'il avoit inséré avec quelques changemens dans son poëme de *l'Afrique*, livre 6.

SILIUS, (Caïus) (*Hist. Rom.*) c'est ce jeune hom-

me que Messaline épousa du vivant de l'Empereur Claude son mari. (*voyez* l'article MESSALINE.)

SILLERY, (*voyez* PUISIEUX)

SILLY ou SILLI, (*Hist. de Fr.*) maison considérable de Normandie, dont étoient :

1°. Jacques de *Silli*, Maître d'hôtel & Chambellan du Roi Charles VIII, qu'il accompagna au voyage d'Italie ; il exerça la charge de maître de l'artillerie, au siège de Capoue, en 1501 ; mort en 1503.

2°. François, son fils, capitaine de l'arrière-Ban, en 1513 ; mort au camp devant Pavie, le 21 Novembre 1524.

3°. François de *Silli*, comte de la Rocheguyon, Damoiseau de Commerci, marquis de Guercheville, &c. chevalier des Ordres du Roi, Grand-Louvetier de France, mort au siège de la Rochelle, le 19 Janvier 1628.

4°. Son grand oncle, Nicolas de *Silli*, seigneur de la Rocheguyon, mort en Piémont, le 4 Octobre 1527.

5°. Madeleine de *Silli*, comtesse de la Rochepot, Dame d'atours de la Reine Anne d'Autriche, femme de Charles d'Angennes, Seigneur du Fargis, Ambassadeur en Espagne. Elle avoit toute la confiance d'Anne d'Autriche, & c'est pourquoi cette Princesse ne put obtenir qu'elle restât auprès d'elle ; la comtesse de Fargis fut une des victimes de la journée des dupes, immolée au Cardinal qu'elle n'aimoit pas : elle fut obligée de quitter sa charge & la Cour ; morte en 1630.

SILVA, (Jean Baptiste) (*Hist. Litt. mod.*) fils d'un médecin Juif, quitta la religion de son père, il se fit médecin de Montpellier & de Paris : son esprit, sa grace, son éloquence, ses connoissances sans doute, lui procurèrent les plus grands succès.

Malade & dans un lit de douleurs accablé,
Par l'éloquent Silva vous êtes consolé,
Il fait l'art de guérir autant que l'art de plaire.

La Czarine Catherine 1ere, veuve du Czar Pierre, lui fit proposer la place de son premier médecin, avec des avantages considérables : il resta en France, où il fut médecin consultant du Roi, & premier médecin de M. le prince de Condé, alors dans l'enfance : il mourut à Paris en 1744. On a de lui un *Traité de l'usage des différentes sortes de saignées, & principalement de celle du pied* & des *dissertations & consultations* auxquelles M. Chirac eut part avec lui.

SILVAIN (FLAVIUS SILVANUS.) (*Hist. rom.*) Capitaine habile, accepta le titre d'Auguste que les soldats lui déférèrent en 355, sous l'Empereur Constance, & fut tué au bout d'un mois.

SILVERE, (*Hist. Ecclés.*) fils du Pape Hormisdas, Pape lui-même en 536, après Agapet I., fut calomnié, exilé, persécuté, & mourut de faim en 537 dans une Isle où il étoit relégué, & ce fut sous l'empire du dévot Justinien qu'il fut traité ainsi, parce que Théodora le voulut. (*Voyez* l'article THÉODORA.)

SILVESTRE ou SYLVESTRE, (*Hist. Ecclés.*) Il y a eu deux Papes de ce nom ; le premier a le titre de Saint. Il succéda en 314 à Saint Melchiade, & mourut en 335. C'est à lui qu'on a dit, & qu'on a cru long-temps, que Constantin avoit fait une donation solemnelle de Rome & de quelques provinces d'Italie, donation bien reconnue aujourd'hui pour une fable, quoique le Saint Siège ait long-temps essayé de la faire valoir, quoique le Pape Adrien l'allègue expressément dans une lettre à Charlemagne, & qu'Hincmar en parle dans ses œuvres comme d'un titre constant.

Le second Pape *Silvestre*, est le fameux Gerbert, né en Auvergne, d'une famille obscure, élevé au monastère d'Aurillac ; devenu d'abord par son mérite abbé de Bobbio, il parut comme un phénomène dans le dixième siècle ; il avoit été en Espagne, où il avoit tiré des Sarrasins toutes les lumières qu'ils étoient en état de fournir ; revenu en France, il eut pour disciple le Roi Robert, fils de Hugues Capet, il en eut dans la suite un autre non moins auguste, l'Empereur Othon III. Gerbert étoit mathématicien, le peuple le crut Magicien ; il devint Pape, le peuple dit qu'il avoit fait un paste avec le diable. Ce fut lui, à ce qu'on croit, qui introduisit en France le chiffre Arabe ou Indien, que les Sarrasins lui avoient fait connoître. Ce fut lui aussi qui construisit la première horloge à roue. Avant d'être Pape, sous le nom de Silvestre II, il fut Archevêque de Reims, puis de Ravenne ; ce changement de sièges, dont les noms commencent tous par la lettre R, Reims, Ravenne, Rome, a donné lieu à ce vers connu :

Transit ab R Gerbertus ad R, fit Papa regens R.

Elû Pape en 999, mort en 1003. Nous avons de lui 149 Epitres & d'autres ouvrages.

SILVESTRE ou SYLVESTRE de Prière, Dominicain, maitre du sacré Palais, se distingua parmi les premiers Antagonistes de Luther, par son zèle ultramontain ; il assura bien que le Pape étoit infaillible & supérieur au Concile ; que les indulgences attaquées par Luther étoient ce qu'il y avoit de plus saint dans la religion, qu'on ne pouvoit en vendre trop, ni les vendre trop cher, pourvu que les Dominicains fussent toujours chargés de ce commerce sacré.

SILURE, (*Hist. anc.*) Roi des Scythes, dont Plutarque rapporte le fait qui sert de sujet & de morale à la fable de la Fontaine, intitulée : *le vieillard & ses enfants*, liv. 4, fabl. 18. Plutarque lui donne quatre-vingt enfants. Sa Fable n'en avoit que plus d'application & de moralité.

SIMÉON, *qui est exaucé*, (*Hist sacrée*) c'est le second fils de Jacob & de Lia : Lia le nomma *Siméon*, parce que le Seigneur l'avoit exaucée. Il étoit frère utérin de Dina, il eut avec Lévi, la principale part à la vengeance cruelle que les enfants de Jacob tirèrent

de l'affront fait à leur sœur. Jacob leur témoigna l'horreur que lui causoit cette action détestable, & leur reprocha qu'ils l'exposoient lui et sa famille à la haine & au ressentiment des peuples du pays. Ce saint Patriarche en garda jusqu'à la mort le souvenir, & le temps ne put effacer de son esprit l'horreur d'une telle barbarie. *Siméon* fut un de ceux que Jacob envoya en Egypte pour y chercher du bled, & Joseph le retint pour ôtage, jusqu'à ce que ses autres frères eussent amené Benjamin. On ne convient pas du motif qui porta Joseph à traiter *Siméon* avec tant de rigueur; & la conjecture de ceux qui prétendent que c'est parce que *Siméon* avoit été des plus ardents à poursuivre sa mort, n'est pas recevable, parce qu'outre qu'elle n'a point de fondement dans l'écriture, c'est prêter gratuitement à ce Patriarche un motif de vengeance qui paroît blesser la charité. Jacob, sur le point de mourir, maudit la fureur de Lévi & de *Siméon*, & témoigna toute l'indignation que lui causoit la violence qu'ils avoient exercée contre les Sichimites. En effet, les Tribus de Lévi & de *Siméon* furent dispersées dans Israël. Dieu changea depuis, en faveur de Lévi, cette malédiction en bénédiction, à cause du zèle que marquérent ceux de cette Tribu, à venger l'injure de Dieu après l'adoration du Veau d'or : s'ils furent dispersés, ce fut par honneur, & vivant de l'autel, comme servant à l'autel. Pour *Siméon*, il ne reçut pour son lot, qu'un canton que l'on démembra de la Tribu de Juda, & quelques-autres que les Siméonites allèrent conquérir dans les montagnes de Séir & dans le désert de Gades (†).

SIMÉON, (*Hist. sacrée*) ayeul de Mathatias, père des Macchabées, de la race des Prêtres, & descendant de Phinées. Un autre de ce nom fut du nombre de ceux qui répudièrent leurs femmes après la captivité, parce qu'elles étoient étrangères. (†)

SIMÉON, (*Hist. sacrée*) homme juste & craignant Dieu, qui vivoit à Jérusalem dans l'attente du Rédempteur d'Israel; le Saint Esprit l'avoit assuré qu'il ne mourroit point sans l'avoir vu. Il demeuroit presque toujours dans le temple; & le Saint-Esprit l'y conduisit dans le moment que Joseph & Marie y présentèrent Jésus-Christ, pour obeir à la loi : alors ce vieillard prenant l'enfant entre ses bras, rendit graces à Dieu, & lui témoigna sa reconnoissance par un admirable cantique, qui est un excellent modèle d'actions de graces. Après cela, *Siméon* bénit le père & la mère, & prédit à Marie que cet enfant feroit exposé à la contradiction, & qu'elle même ressentiroit le contre-coup de toutes ses souffrances. C'est là tout ce que l'Evangile nous apprend de ce saint homme; ce que l'on y ajoute de plus n'a aucun fondement solide. On trouve encore dans l'écriture, *Siméon*, fils de Juda, & père de Lévi, un des ayeux de Jésus-Christ. (†)

SIMIANE, (*Hist. de Fr.*) grande & ancienne Maison de Provence qui tenoit autrefois en souveraineté la ville d'Apt & tout le pays d'alentour. On distingue dans cette maison, Bertrand de *Simiane*, seigneur de Gordes, un de ces vertueux gouverneurs qui s'honorèrent par leur désobéissance, dans le temps de la Saint Barthélemi. Charles de *Simiane*, son second fils, principalement connu dans l'histoire sous le nom d'Albigny, s'attacha, pendant les guerres de la Ligue, au duc de Savoie, Charles Emmanuel, dit le Grand, qui le fit chevalier de ses Ordres, lui donna le commandement de ses armées, le gouvernement de la Savoie, & lui fit épouser la princesse Mathilde, sa sœur naturelle. De ce mariage naquit le marquis de Pianesse. Sa mère se retira exprès de la cour, pour s'occuper entièrement de l'éducation de ce fils unique. Il répondit à de si tendres soins. Dès qu'il fut en état de servir, il se signala dans les Guerres de Gênes & du Montferrat. Le traité de Querasque ayant fait cesser la guerre d'Italie en 1631, le marquis de Pianesse fut envoyé en Ambassade à Vienne. La guerre s'étant rallumée en 1635, il eut la charge de Colonel-général de l'infanterie de Savoie. Après la mort de Victor Amédée, fils de Charles Emanuel, arrivée le 7 Octobre 1637, la princesse Christine de France, fille de Henri IV, & veuve de Victor Amédée, qu'on appelloit *Madame Royale*, eut la tutelle des Princes ses fils; le marquis de Pianesse se distingua de nouveau, sous eux & sous elle, au combat de la Route, à Casal, à Turin, à Vérue. Madame Royale le fit chef de son Conseil; mais bien-tôt la dévotion vint l'enlever à la politique, à la guerre, à la gloire : on employa, tant on le jugeoit nécessaire, la médiation du Pape, & des consultations de Casuistes, pour l'engager à rentrer dans le siècle & à continuer d'aider la cour de Turin de ses talents & de ses lumières : il céda plusieurs fois à des instances si flateuses, mais le goût de la retraite fut le plus fort, il se retira pour toujours chez les Prêtres de la mission, & tout ce qu'on put obtenir de lui, ce fut qu'il resteroit à Turin, pour qu'on fût à portée d'avoir recours à ses Conseils toutes les fois qu'on en auroit besoin. Il mourut à Turin en 1677. On a de lui quelques ouvrages de dévotion.

SIMILIS, (*Hist. rom.*) homme de cour ou du moins vivant à la cour, eut le bon esprit de sentir qu'il pouvoit vivre plus heureux. Sans aucun mécontentement personnel, il quitta la cour & tous ses emplois, pour aller vivre à la campagne, & il voulut qu'on gravât ces mots sur sa tombe : *j'ai demeuré soixante-seize ans sur la terre, & j'en ai vécu sept.* La cour qu'il avoit quittée étoit cependant celle de Trajan.

SIMLER, (Josias), (*Hist. litt. mod.*) Ministre de Zurich, mort en 1576, auteur d'un abrégé de la bibliothèque de Conrad Gesner, & d'un ouvrage intitulé : *de Helvetiorum republicâ*, qui a été imprimé chez Elzevir, & traduit en Français.

SIMNEL, (Lambert), (*Hist. d'Anglet.*) sous le roi Henri VII, qui étoit issu de la branche de Lancastre, & qui, quoique pour fortifier ses droits, il eût épousé l'aînée des filles d'Edouard IV, de la branche d'Yorck, prétendoit régner à titre de Lancastre, & haïssoit & persécutoit jusques dans sa femme, le

nom d'Yorck; sous ce règne, il restoit de mâles de la branche d'Yorck, le comte de warwick, fils du duc de Clarence, que Henri VII retenoit prisonnier; le comte de Lincoln, le duc de Suffolck et leurs frères, qu'il mécontentoit en toute occasion; le premier issu des Yorck, de mâle en mâle; les autres sortis du sang d'Yorck, par Elisabeth, leur mère, sœur d'Édouard IV, du duc de Clarence & de Richard III. Tous ceux qui tenoient à cette race opprimée, étoient autant d'ennemis ou secrets ou déclarés de Henri VII: sa belle-mère, la veuve d'Édouard IV, le haïssoit, parce qu'il maltraitoit sa fille, & qu'il affectoit de méconnoitre les droits qu'il tenoit d'elle. Ces conjonctures parurent favorables aux aventuriers, ils voulurent tenter fortune, en prenant le nom de quelque prince chéri & malheureux. Le bruit courut qu'une victime étoit échappée au cruel Richard III; que le jeune duc d'Yorck, second fils d'Edouard IV, vivoit caché dans un coin de l'Angleterre. Un prêtre d'Oxford, nommé Simon, imagina de présenter, sous le nom du duc d'Yorck, un jeune écolier qu'il élevoit, & qu'il jugea propre à jouer un tel personnage. Ce jeune homme se nommoit Lambert *Simnel*, fils d'un menuisier, selon M. Smollett; d'un boulanger, selon tous les autres. Vers le même temps, un autre faux bruit se répandit que le comte de warwick, fils du duc de Clarence, s'étoit échappé de la tour de Londres; Simon alors changea sa fable, & son élève fut le comte de warwick, imposture encore plus aisée à détruire que l'autre. Warwick avoit vécu quelque temps à la cour d'Edouard IV; bien des gens le connoissoient, il étoit difficile d'ailleurs que *Simnel* ressemblât également aux deux princes dont il jouoit le rôle tour-à-tour, & sur-tout il étoit mal-adroit & dangereux de le faire passer pour un prince qui pouvoit paroitre à tout moment, soit qu'il fût en prison, soit qu'il fût libre. Tous ces obstacles n'arrêtèrent point Simon, il fit embarquer *Simnel* pour l'Irlande où il séduisit sans peine des ennemis du Gouvernement, qui vouloient être séduits; il fut couronné à Dublin. Des Yorckistes Anglois, le comte de Lincoln à leur tête, commencèrent à se déclarer pour lui; on crut que la reine douairière avoit eu des intelligences avec lui, on en jugea par la cruelle ingratitude dont Henri VII paya ses bienfaits; elle n'avoit rien négligé pour le porter sur le trône, afin d'y placer sa fille, Henri la fit enfermer, & confisqua ses biens. Il crut que pour détruire le parti de *Simnel*, il suffiroit de montrer Warwick au peuple: mais ce fut sur Henri qu'on rejetta l'imposture, on vit Warwick, & l'on nia que ce fût lui; on avoit résolu de croire à *Simnel*; il fallut en venir aux armes. Henri VII fut vainqueur à la bataille de Stoke, près de Newarck; (1486) le comte de Lincoln y fut tué, *Simnel* tomba entre les mains de Henri qui, pour toute punition, le rapprocha de sa condition originaire: *Simnel* servit d'abord dans la cuisine du roi comme marmiton, ensuite dans ses chasses, en qualité de fauconnier, & parut content de son sort. Henri recevant, quelque temps après cette bataille, des députés Irlandois, les fit servir à table par le roi qu'ils avoient adopté; le peuple se dégoûta de son fantôme, quand il le vit ainsi avili. Si la comtesse de Flandre Jeanne, fille de l'empereur Baudouin (*Voyez* l'article BAUDOUIN), avoit eu cette politique indulgente, elle auroit évité le soupçon affreux d'avoir fait pendre son père pour ne lui pas rendre ses états, & le temps auroit achevé d'éclaircir la vérité.

SIMON I, (*Hist. sacrée.*) grand Prêtre des Juifs, que sa grande piété fit surnommer le juste, étoit fils d'Onias I, auquel il succéda dans la grande sacrificature l'an 3702. Le Saint-Esprit, par la bouche de Jesus, fils de Sirach, fait un éloge magnifique de ce Pontife des Juifs. Il répara le temple de Jerusalem qui tomboit en ruine, le fit environner d'une double muraille, & y fit conduire de l'eau par des canaux pour laver les hosties. Ce grand Prêtre laissa en mourant, un fils unique en bas âge, nommé Onias, qui, étant trop jeune pour exercer la souveraine sacrificature, ne jouit de cette dignité qu'après qu'Eléazar son oncle, & Manassé son grand-oncle, l'eurent exercée pour lui; 2°. *Simon*, petit-fils du premier, succéda à Onias son père l'an du monde 3785. C'est sous son Pontificat que Ptolomée Philopator vint à Jerusalem, &, après avoir fait des dons considérables au temple, il voulut entrer dans l'intérieur, & pénétrer même dans le saint des saints, où le seul grand Prêtre pouvoit entrer une seule fois au grand jour des expiations. Mais ce grand Prêtre s'opposa avec force à cette entreprise sacrilège, & représenta au Roi la sainteté du lieu, & la loi formelle de Dieu qui lui en défendoit l'entrée. Ptolomée, inflexible dans sa résolution, s'avançoit toujours pour entrer, lorsque Dieu étendit son bras vengeur sur ce Prince impie, & punit sa profanation en le renversant par terre sans force & sans mouvement. Quelques auteurs appliquent à Simon II, l'éloge du St. Esprit que nous avons rapporté à *Simon I*, (†).

SIMON MACCHABÉE, (*Hist. sacrée.*) fils de Mathatias, surnommé *Thasi*, fut prince & pontife des Juifs, depuis l'an du monde 3860 jusqu'en 3869 Son père étant sur le point de mourir, le recommanda à ses autres enfans comme un homme de conseil, qui pouvoit leur tenir lieu de père. *Simon* signala sa valeur dans plusieurs occasions, sous le gouvernement de Judas & de Jonathas ses frères. Le premier l'ayant envoyé avec trois mille hommes dans la Galilée, pour secourir les juifs de cette province contre les habitans de Tyr, de Sidon & de Ptolémaïde, *Simon* défit plusieurs fois les ennemis, & revint triomphant & chargé d'un grand butin, auprès de ses frères. Il battit Apollonius, conjointement avec Jonathas; celui-ci ayant été arrêté par Tryphon, *Simon* alla à Jerusalem pour rassurer le peuple que cette détention avoit alarmé. Il lui fit un excellent discours dans lequel on voit éclater l'amour de la religion & de la patrie, le détachement de la vie,

& la ferme résolution où il étoit de remplir, à l'exemple de ses frères, sa vocation, en combattant jusqu'à la mort pour la gloire de Dieu, & pour le salut d'Israël. Ces sentimens héroïques rendirent le courage à tout le peuple, qui, ne voyant personne plus digne que *Simon*, d'être à la tête des affaires, l'élut tout d'une voix. *Simon*, devenu père de la Nation par ce choix unanime, fit bien voir par la sagesse de son gouvernement, que Dieu avoit présidé à cette élection; il fit d'abord assembler tous les gens de guerre, répara en diligence les murailles & les fortifications de Jerusalem, & se disposa à marcher contre Tryphon, qui s'avançoit avec une grande armée dans le pays de Juda, résolu de lui livrer bataille. Mais celui-ci lui envoya des ambassadeurs pour lui dire qu'il n'avoit retenu Jonathas, que parce qu'il étoit redevable de quelques sommes au Roi; mais que s'il vouloit lui remettre cent talens, & les deux fils de Jonathas en ôtage, il rendroit la liberté au père. Quoique *Simon* reconnût que le perfide ne parloit ainsi que pour le tromper, il se trouva cependant dans la cruelle nécessité de mettre ses deux neveux à la merci de ce traitre, de crainte qu'en lui refusant ce qu'il demandoit, Israël ne le rendit coupable de la mort du père. Ce qu'il craignoit arriva; Tryphon ne renvoya point Jonathas; mais désespéré de ce que *Simon* faisoit échouer son dessein sur Jerusalem, il assassina le père & les deux fils, & reprit le chemin de son pays. *Simon* envoya chercher les os de son frère, & les fit ensevelir honorablement à Modin, dans le sepulchre de ses pères, qu'il fit orner de colonnes, de pyramides & de trophées. Après cela, il s'appliqua à réparer les places de la Judée, & à les mettre en état de défense. Il envoya ensuite des ambassadeurs à Démétrius, qui avoit succédé, dans le royaume de Syrie, au jeune Antiochus, massacré par Tryphon, & pria ce prince de rétablir la Judée dans ses franchises, & de l'exempter de tributs. Démétrius accorda plus qu'on ne lui demandoit: il affranchit la Judée du joug des Syriens, laissa aux Juifs les places fortifiées & les exempta de toutes charges; & l'on commença en cette année d'écrire sur les registres publics: la première année, sous *Simon*, grand pontife, chef & prince des Juifs. Un an après que la liberté eut été rendue aux Juifs, les Syriens sortirent de la citadelle de Jerusalem, qu'ils occupoient depuis long-temps; & *Simon*, après l'avoir purifiée, y entra en cérémonie, & établit une fête solemnelle en mémoire de cette réduction. Il s'appliqua ensuite à faire le bonheur de ses peuples; il établit par-tout l'abondance, la joie, la sécurité & la paix; il fit fleurir l'agriculture, protégea ceux qui cultivoient la terre, soulagea les pauvres, réprima l'injustice, rétablit la pureté du culte divin, & fit observer les loix de Dieu. Toute la suite de son administration nous trace l'image & le modèle du plus heureux gouvernement. Il renouvella avec les Lacédémoniens & les Romains, l'alliance que ces deux peuples avoient faite avec ses frères, & il envoya aux derniers par Mummius, un bouclier d'or, qui fut reçu avec la plus grande satisfaction. Les Juifs, pour donner à ce généreux chef, un témoignage de leur reconnoissance, firent dresser un acte public des obligations qu'ils avoient à *Simon* & à toute sa famille; lui confirmèrent pour toujours la dignité de prince & de Pontife de la Nation, pour en jouir, lui & ses descendans, à perpétuité, jusqu'à ce qu'il se levât parmi eux un Pontife fidèle. Ces dernières paroles marquent l'attente où étoient les Juifs du règne du Messie. Cette déclaration fut écrite sur une table de cuivre, placée dans les galeries du temple, & on en mit une copie dans le trésor pour servir à *Simon* & à ses enfans. Ce transport de la dignité pontificale dans la maison de *Simon*, qui étoit de la tribu de Lévi, paroit d'abord donner atteinte à la fameuse prophétie de Jacob, qui prédit que le sceptre ne sortira point de Juda jusqu'à ce que *celui qui doit être envoyé soit venu*. Mais il faut faire attention que les descendans de Juda faisoient alors la plus considérable partie du peuple juif, en qui résidoit l'autorité du gouvernement, & que ce peuple ne faisoit qu'user de son droit, en transportant à *Simon* toute la puissance publique. Ainsi la Tribu de Juda ne se dépouilloit point du sceptre, elle ne faisoit que le mettre à la main de *Simon* & de ses successeurs pour vivre sous eux, dans l'espérance du Christ tant de fois promis. Antiochus Sidétes, roi de Syrie, ayant proposé à *Simon* de joindre ses troupes aux siennes pour chasser l'usurpateur Tryphon, le grand Prêtre y consentit à condition que le roi confirmeroit aux Juifs les privilèges que ses prédécesseurs leur avoient accordés. Antiochus promit tout & beaucoup plus même qu'on ne demandoit; mais quand il crut pouvoir se passer du secours de *Simon*, il ne garda aucun des articles du traité, & il voulut même le forcer à rendre plusieurs places qu'il prétendoit lui appartenir, ou à lui payer en échange mille talens d'argent. *Simon* lui ayant fait une réponse peu satisfaisante, il envoya Cendébée, son lieutenant, avec une puissante armée, pour ravager la Judée. *Simon*, que son grand âge mettoit hors d'état de commander les troupes, envoya Jean & Juda, ses deux fils, avec vingt mille hommes pour combattre les Syriens. Ces deux guerriers obéirent, &, après avoir défait Cendébée & dispersé ses troupes, ils retournèrent triomphans en Judée. Trois ans après cette victoire, *Simon* employant, pour le bien de l'état, tout ce qui lui restoit de vigueur, s'appliquoit à visiter les villes de son état, à y régler toutes choses, lorsqu'il arriva au château de Doch, où demeuroit Ptolémée, son gendre. Cet ambitieux, qui vouloit s'ériger en souverain du pays, méditoit depuis long-temps l'affreux projet de se défaire de ceux qui pouvoient mettre obstacle à l'élévation de sa fortune. Il crut en avoir trouvé l'occasion, & ce monstre se livrant sans remords à tout ce que l'ingratitude, la perfidie, la cruauté ont de plus noir, fit inhumainement massacrer *Simon* & deux de ses fils, au milieu d'un festin qu'il leur donna. Ainsi mourut ce grand prince, par la trahison d'un gendre dénaturé, dans le temps où sa valeur & sa sagesse

affermissoient de plus en plus la liberté du peuple Juif, & l'exercice de la religion : après avoir servi, comme ses frères, Dieu & son peuple, il devoit éprouver le même sort qu'eux ; il y étoit préparé depuis long-temps par la vive exhortation, que Mathatias, au lit de la mort, fit à ses enfans. (†).

SIMON, (Richard.) (*Hist. litt. mod.*) savant critique se rendit habile dans les langues orientales, & redoutable dans les disputes littéraires. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire, il en sortit, il y rentra, il en ressortit ; il écrivit contre elle, il écrivit sur-tout contre les Bénédictins, qu'il ne laissoit en paix dans presque aucun de ses écrits polémiques. Il en a beaucoup de pseudonymes ; telle est son *histoire de l'origine & du progrès des revenus ecclésiastiques*, qui parut sous le nom de Jérôme Acosta ; sa *bibliothèque critique*, sous celui de Saint-Jore ; son *histoire critique de la croyance & des coutumes des Nations du Levant*, sous celui de Moni. Il écrivit contre la bibliothèque ecclésiastique de M. Dupin, contre M. Bossuet, contre Spanheim, Leclerc, Jurieu, Levassor, contre des gens de tout état, de tout parti, de tout mérite : en général, la critique étoit un de ses besoins. Sa traduction françoise du nouveau Testament, fut condamnée par le cardinal de Noailles & par M. Bossuet. Ses lettres critiques, sa nouvelle bibliothèque choisie, suite de sa bibliothèque choisie, sont fort connues des savans. Il nous a fait connoitre par ses traductions, des ouvrages de Gabriel de Philadelphie, de Léon de Modène, &c.

Lorsqu'il sortit pour la seconde & dernière fois de l'Oratoire, il prit pour sa devise ce vers pentamètre :

Altérius ne sit qui suus esse potest.

Il naquit & il mourut à Dieppe, (1638-1712.)

SIMON, (Jean-François) (*Hist. litt. mod.*) de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, né à Paris en 1654, fils d'un Chirurgien, fut instituteur de M. le Peletier des Forts, & secrétaire de M. le Peletier de Souzy, son père. Il entra dans l'académie en 1701, & le recueil de cette compagnie, contient plusieurs mémoires de lui sur divers usages des anciens en général, & en particulier des Romains. Il traduisit en latin l'histoire de Louis XIV, par médailles ; il mit en vers latins & en vers François, le cantique de Débora. Il avoit du talent pour les médailles, les inscriptions, les devises, &c. ; il fut fait en 1712, garde des médailles du cabinet du Roi, à la place de M. Oudinet. Il mourut le 10 décembre 1719.

SIMON DE MONTFORT. (*Voyez* MONTFORT.)

SIMONEL, (Dominique) (*Hist. litt. mod.*) Avocat au Parlement de Paris, mort en 1755. On a de lui un traité des droits du Roi sur les bénéfices de ses états, une dissertation sur les Pairs de France ; un traité du refus de la communion à la Sainte Table.

SIMONETTA, (Louis) (*Hist. Eccl.*) Milanois, Cardinal, Légat du Pape Pie IV, au Concile de Trente. A la mort de ce cardinal arrivée en 1568, un voleur qui lui ressembloit beaucoup, prit son nom, ses habits, son équipage, se fit passer pour lui. Parmi ses complices, les uns paroissoient être ses domestiques, les autres ses amis, tous le traitoient d'Eminence, & l'aidoient à tromper. Il vendoit des bénéfices & des dispenses, prodiguoit les excommunications, & se rendoit très-facile à les lever pour de l'argent. La fraude enfin fut découverte, le faux cardinal, le faux légat fut arrêté, on lui fit son procès, il fut pendu avec une corde d'or filé, une bourse vuide attachée à son cou & un écriteau portant ces mots, *sine monetâ*, par lesquels on prétendoit exprimer par un jeu de mots, qu'il n'étoit pas le cardinal Simonetta, mais un gueux sans argent, *sine monetâ*, & qui vouloit envahir celui des autres.

SIMONIDES, (*Hist. anc.*) Poëte Grec célèbre, étoit de l'Isle de Céos, une des Cyclades dans la mer Egée. Il vivoit au temps de l'expédition de Xerxès, environ 480 ans avant J. C. Il réussissoit principalement dans l'élégie ; c'est lui que désigne Horace, quand il parle des muses de Céos.

Non si priores Mœonius tenet
Sedes Homerus, Pindaricæ latent,
Cæœque, & Alcæi minaces.
Stesichorique graves camænæ.

Et ailleurs :

Sed ne relictis, Musa procax, jocis,
Cœæ retractes munera næniæ.

Catulle le désigne aussi par les larmes de l'Elégie :

Paulum quidlibet allocutionis,
Mœstius lacrymis Simonideis.

Præcipua ejus in commovendâ miseratione virtus, dit Quintilien.

Plutarque rapporte qu'à l'âge de quatre-vingts ans, *Simonide* remporta le prix de poësie ; Ciceron, dans le traité de la nature des Dieux, raconte qu'Hiéron, Roi de Syracuse, pria *Simonide* de lui dire ce que c'est que Dieu :

Pour dire ce qu'il est, il faut être lui-même,

A dit un moderne : Le poëte qui pensoit apparemment ainsi, demanda d'abord un jour pour examiner cette grande question. Le lendemain il en demanda deux, & à mesure qu'on le pressoit de répondre, il doubloit toujours le temps : plus j'examine cette matière, dit-il enfin à Hiéron qui s'étonnoit de ces délais, plus elle me semble obscure, & il finit par ne point donner la définition demandée.

C'est de lui qu'est ce mot si connu : *mecum mea*

sunt cuncta : je porte avec moi tout ce qui est à moi. Il revenoit dans l'Isle de Ceos, sa patrie, emportant beaucoup d'argent, gagné dans les opulentes villes de l'Asie, qu'il avoit parcourues en célébrant dans ses vers des hommes puissants & riches. Le vaisseau fit naufrage ; chacun en se sauvant emportoit ce qu'il pouvoit, *Simonide* seul ne se chargea de rien, disant qu'il portoit avec lui tout ce qu'il possédoit. On aborda comme on put à Clazomène, mais parmi ses compagnons de naufrage, quelques-uns furent noyés, étant entraînés par le poids des choses qu'ils vouloient sauver, d'autres furent pillés par les voleurs. *Simonide* trouva un habitant de Clazomène qui aimoit les lettres, & qui admirant ses Poésies, se fit un plaisir & un honneur de le recevoir & de fournir à tous ses besoins, pendant que les autres étoient reduits à mendier dans la ville. Le poëte les rencontrant, leur expliqua ce qu'il leur avoit dit, & leur en fit voir la justesse dans l'accueil fait à ses talens.

Dixi, inquit, mea,
Mecum esse cuncta, vos quod rapuistis perit.

On connoit dans l'auteur de ces vers (Phèdre), & dans la Fontaine, la fable de *Simonide préservé par les Dieux.* Ce fait est-il historique ? Est-il fabuleux ? Il tient au moins de la nature du merveilleux. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il est rapporté par Cicéron, par Phédre, par Quintilien. On voit comment Pindare mêle par-tout les louanges des Dieux & des héros, à celles des Athlétes, dont il célèbre les victoires remportées aux jeux olympiques, pythiques, isthmiques, &c. *Simonide*, avant lui, s'étoit exercé dans le même genre. Il avoit, dit-on, fait marché avec un athléte, nommé Scopas, vainqueur au pugilat, pour chanter sa victoire. Dans la pièce qu'il fit sur ce sujet, les épisodes l'emportèrent sur le fond, le poëte s'étendit plus sur les louanges de Castor & de Pollux, que sur celles de Scopas. Celui-ci en conséquence ne lui paya que le tiers de la somme promise, & le renvoya pour le reste aux héros qu'il avoit mieux ou plus célébrés que lui. Cette infidélité les ayant refroidis fut les brouiller, & *Simonide* étant à table chez Scopas, on vint avertir *Simonide* que deux jeunes hommes couverts de poussière & trempés de sueur le demandoient à la porte avec empressement ; il sortit pour les aller trouver, & à peine avoit-il le pied hors de la maison, que le plancher de la salle du festin tombant tout à coup accabla sous ses ruines l'Athléte & tous les convives. On comprit que les deux jeunes hommes qui étoient venus demander *Simonide*, étoient Castor & Pollux, descendus tout exprès des Cieux pour le sauver, & suivant cette explication, l'aventure est en effet très-merveilleuse & très semblable à nos Légendes, mais on conçoit aussi que cette circonstance merveilleuse de Castor & Pollux, venant venger & sauver *Simonide*, n'est pas essentielle à l'histoire. Quelqu'un qui n'étoit ni Castor ni Pollux, sera venu demander *Simonide*, le plancher sera tombé, pendant ce temps, *Simonide* seul aura été sauvé, voilà un hazard heureux, mais il n'y a rien là de merveilleux ni d'incroyable : la superstition se sera chargée d'achever l'histoire, & de la rendre merveilleuse à la fois & morale, en y introduisant Castor & Pollux, dédommageant leur poëte de l'infidélité de l'Athlète.

Quoi qu'il en soit, cette histoire est assez d'accord avec le reproche qu'on a fait à *Simonide*, d'avoir rendu sa plume vénale.

Mercede partâ laudem victorem canens,

Dit Phédre. On raconte qu'un autre Athlète, vainqueur à la course, voulut l'engager à célébrer sa victoire, mais comme la course s'étoit faite avec des mules, ou plutot comme les offres n'étoient pas assez avantageuses au gré du Poëte, il trouva le sujet trop peu noble, & dans la généalogie des mules, il ne vit que la mère, c'est-à-dire, une anesse, & ne voulut point voir le père, c'est-à-dire, le cheval. L'Athlète, qui avoit à cœur d'être chanté par *Simonide*, augmenta les offres, alors la matière s'ennoblit & les mules furent *les nobles filles des coursiers rapides.*

SIMPLICIUS, (*Hist. litt.*) Philosophe Péripatéticien du cinquième siecle, auteur de commentaires sur Aristote & sur Epictète, étoit de Phrygie.

SIMPSON (THOMAS) (*Hist. litt. mod.*) de la société Royale de Londres & de l'Académie des sciences de Paris, savant Mathématicien Anglois. Son livre sur les *annuités* fut le sujet d'une dispute célèbre entre lui & M. Moivre, son *traité des fluxions* est aussi très connu ; on a encore de lui des élémens de Géométrie qui ont été traduits en François, & il y a de lui dans le recueil de la société royale de Londres, plusieurs mémoires sur le calcul intégral ; né le 20 Août 1710 à Bosworth dans la province de Leicester, mort en 1760, professeur de Mathématiques, à l'école militaire de Woolwich.

SIMSON (EDOUARD) *Hist. litt. mod.*) Théologien Anglois, auteur d'un *chronique universelle* depuis le commencement du monde jusqu'à J. C. ouvrage souvent cité par les savants. Il écrivoit vers le milieu du dernier siècle.

SIMULACRE, (*Hist. de l'idolâtr.*) vieux mot consacré, qui signifie *idole*, *image*, *représentation.* Il en est si souvent parlé dans l'Ecriture sainte, qu'il importe de rechercher la source de ce genre d'idolatrie.

L'origine des *simulacres* vient de ce que les hommes se persuadèrent que le soleil, la lune & les étoiles étoient la demeure d'autant d'intelligences qui animoient ces corps célestes, & en regloient tous les mouvemens. Comme les planètes étoient de tous ces corps célestes les plus proches de la terre, & ceux qui avoient le plus d'influence sur elle, ils en firent le premier objet de leur culte. Telle a été l'origine de toute l'idolâtrie qui a eu cours dans les

monde. On servit ces intelligences célestes par des tabernacles, des chapelles, des temples, ensuite par des images & des *simulacres*. C'est pourquoi lorsque les peuples firent leurs dévotions à quelqu'une d'elles, ils dirigeoient leur culte vers la planète dans laquelle ils supposoient qu'habitoit cette intelligence divine, objet de leurs adorations. Mais ces corps célestes se trouvant la plupart du temps sous l'horison, ils ne savoient comment les invoquer dans leur absence.

Pour remédier à cet inconvénient, ils eurent recours aux statues dans lesquelles ils croyoient qu'après leur consécration, ces intelligences étoient aussi présentes par leurs influences, que dans les planètes; & que toutes les prières qu'on leur adressoit avoient autant d'efficacité devant l'une que devant l'autre.

Tel fut le commencement de l'adoration des *simulacres*. On leur donna le nom des planètes qu'ils représentoient, qui sont les mêmes qu'elles ont aujourd'hui; delà vient que nous trouvons Saturne, Jupiter, Mars, Apollon, Mercure, Vénus & Diane placés au premier rang dans le polythéisme des anciens; c'étoient-là leurs grands dieux. Ensuite l'opinion s'étant établie que les ames des gens de bien, après leur séparation du corps, alloient habiter d'autres planètes, on déifia plusieurs de ceux qu'on crut tels & le nombre des dieux s'augmenta dans les temps idolâtres.

L'adoration des *simulacres* commença dans la Chaldée, se répandit dans tout l'orient, en Egypte, & chez les Grecs qui l'étendirent dans tout l'occident. Ceux qui suivoient ce culte dans les pays orientaux furent nommés *Sabéens*; & la secte qui n'adoroit que Dieu par le feu, reçut le nom de *Mages*. Toute l'idolâtrie du monde se vit partagée entre ces deux sectes. (*D. J.*)

SINGHILLOS, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les *Jagas* peuple anthropophage de l'intérieur de l'Afrique, donnent à leurs prêtres; ce sont eux qui sont chargés de consulter les manes de leurs ancêtres, qui paroissent être les seuls dieux que ces peuples connoissent; les prêtres le font par des conjurations, accompagnées ordinairement de sacrifices humains, que l'on fait en présence des ossemens des rois, conservés pour cet effet après leur mort, dans des especes de boetes, ou de chasses portatives. Ces prêtres, dont l'empire est fondé sur la cruauté & la superstition, persuadent à leurs concitoyens que toutes les calamités qui leur arrivent, sont des effets de la vengeance de leurs divinités irritées, & qui veulent être appaisées par des hécatombes de victimes humaines; jamais le sang humain ne coule assez abondamment au gré de ces odieux ministres; les moindres souffles de vents, les tempêtes, les orages, en un mot les évènements les plus communs, annoncent la colère & les plaintes des ombres altérées de sang; plus coupables en cela que les peuples aveugles & barbares qu'ils gouvernent, & qu'ils entretiennent par la terreur dans des pratiques révoltantes; c'est à leurs suggestions que sont dues les cruautés que ces sauvages exercent sur tous leurs voisins; ce sont ces prêtres qui leur persuadent que plus ils seront inhumains, plus ils plairont aux puissances inconnues, de qui ils croyent dépendre. (*A. R.*)

SINGLIN (Antoine.) (*Hist. litt. mod.*) ami de Saint Vincent de Paul & de l'abbé de Saint Cyran, Directeur & Supérieur des Religieuses de Port Royal. Pascal le consultoit sur tous ses ouvrages; il fut persécuté, obligé de se cacher de retraite en retraite, parce que Louis XIV avoit été élevé dans la peur & dans la haine du Jansénisme; il mourut en 1664. On a de lui des instructions Chrétiennes, &c. & des lettres. L'abbé Goujet a écrit sa vie.

SINTOS ou SINTOISME, s. m. (*Hist. mod. Culte religieux*) c'est le nom que l'on donne à la religion idolâtre la plus anciennement établie au Japon. Elle consiste dans le culte que l'on rend à des héros déifiés, que les Japonois adorent sous le nom de *cami* ou *kami*, ce qui signifie *esprits immortels*. On leur élève des temples dans lesquels on conserve des épées, & d'autres armes antiques dont ces héros, devenus dieux, se servoient pour exterminer les monstres & les ennemis de l'empire. Les *sintoïstes* ont la vénération la plus profonde pour les reliques de ces dieux, qu'ils regardent comme les génies tutélaires de la nation, ses fondateurs & ses premiers rois. L'histoire de ces dieux fait la principale partie de la théologie du *sintos*; elle est remplie d'événemens miraculeux, de géans vaincus, de dragons exterminés, & d'autres aventures extraordinaires, qui ressemblent beaucoup à celles qui sont contenues dans nos anciens livres de chevalerie. Le chef de la religion du *sintos*, & le souverain pontife, se nomme *mikaddo* ou *dairi*; il a seul le droit de placer les héros & les grands hommes de la nation au rang des dieux. On prétend qu'il descend lui-même des anciennes divinités du pays, qui se font un devoir de le visiter une fois tous les ans.

La religion du *sintos* n'admet point la métempsycose; cependant ses sectateurs s'abstiennent de tuer ou de manger les animaux utiles aux hommes. Ils croyent l'immortalité de l'ame, & un état futur de bonheur & de malheur. Ils sont persuadés que le diable anime le renard qu'ils appellent *ma*, c'est-à-dire *esprit malin*, parce que cet animal cause de grands dommages à leur pays.

Les principaux chefs de la religion du *sintos* se réduisent à quatre.

1°. Les cérémonies légales: elles consistent à ne point se souiller de sang; à s'abstenir de manger la chair; à ne point toucher aux corps morts; il n'est point permis de se présenter aux temples lorsque l'on est impur; toute effusion de sang, même la plus involontaire, est regardée comme une grande souillure, & l'on démoliroit un temple si un ouvrier qui travailleroit

travailleroit à la construction, venoit à se blesser jusqu'à répandre du sang. La plus grande de toutes les impuretés, est celle que l'on contracte par la mort de ses parens; la souillure augmente à proportion de la proximité du dégré. Quelques casuistes ajoutent que l'on peut contracter l'impureté des autres, ce qui arrive, soit en voyant, soit en entendant, soit en disant des choses impures & malhonnêtes. Les *sintoistes* les plus rigides croyent encore que c'est un crime, que de se présenter aux dieux avec un esprit inquiet & chagrin; ils disent que *les prières des malheureux doivent être des objets fâcheux pour des êtres qui jouissent de la suprême félicité.*

2°. La célébration des fêtes de la religion est le second objet du *sintoisme*. Ces fêtes s'appellent *rébi*, les principales se célebrent en l'honneur de Tensio-dai-sin, qui est le plus grand des dieux du *sintoisme*: les autres dieux sont *Suwa*, *Fatman*, *Morizaki*; *Sitios*, *Sitenno*, *Gotsutenno*, *Inari*, *Idsumo*, *Jebisu*, *Daikoku*, *Toshi-toku*, *Fottei* ou *Miroku*.

3° Un des principaux points de la religion du *sintos* consiste à faire des pélerinages fréquens dans la province d'Isjé, où sont les temples consacrés au plus grand de leurs dieux, les femmes ne s'exemptent point de ce devoir; mais les grands s'en dispensent & font faire ce pélerinage par des substituts. Lorsque les pélerins ont visité les saints lieux d'Isjé, on leur donne une boëte appellée *osavai*, qu'ils ont en grande vénération.

4°. La religion du *sintos* a des sociétés & des confréries religieuses, & ses moines. (*A. R.*)

SIOMIO, s. m. (*Hist. mod.*) C'est ainsi qu'on nomme au Japon des seigneurs particuliers de certains districts ou terres dont ils sont propriétaires, & où ils rendent la justice au nom des empereurs du Japon. Ils sont dans une telle dépendance de la cour, qu'il ne leur est pas permis de rester plus de six mois dans leurs terres; ils sont obligés de passer les six autres mois dans la ville de Jédo, où l'on retient toute l'année leurs enfans, qui répondent au souverain de la fidélité de leurs peres. (*A. R.*)

SIONITE (GABRIEL) Voyez l'article: *Ecchelensis*. (Abraham.)

SIRATICK, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom sous lequel on désigne le souverain d'une nation de négres d'Afrique, appellée les *foulis*; contre l'ordinaire des rois de ces climats, il gouverne avec la plus grande modération, ses loix paroissent dictées par l'amour du bien public, & il n'est, pour ainsi dire, que l'organe de sa nation; cela n'empêche point que son autorité ne soit très-respectée & très-étendue; les peuples se soumettent avec joie à des volontés qui tendent à leur bonheur. Le *siratick* a sous lui un grand officier, qui est pour ainsi dire le lieutenant général du Royaume, qui commande à d'autres officiers; ces derniers sont tenus de fournir un certain contingent en cavalerie & en infanterie, sur le premier ordre qu'on leur donne; ils sont payés sur le prix qui résulte de la vente des prisonniers de guerre & de ceux qui refusent de servir le roi ou la patrie; ce droit est fondé sur les loix primitives de l'état, qu'il n'est point permis au *siratick* de changer, quoiqu'il ouvre la porte à des oppressions sans nombre. La dignité de *siratick* ne passe point aux enfans, mais aux frères du roi défunt, ou bien, à leur défaut, au fils de sa sœur; usage qui est établi chez presque tous les négres. (*A. R.*)

SIRE, s. m (*Hist. mod.*) est un titre d'honneur qu'on ne donne en France qu'au roi seul, & qui est comme une marque de souveraineté. Dans tous les placets, les demandes, les lettres, les discours qui s'adressent au roi, on lui donne la qualité de *sire*.

Quelques-uns dérivent ce mot du latin *herus*, maître; il semble que ce soit l'opinion de Budée, qui, en parlant au roi François premier, le nomme toujours *here*, maître ou *sire*: d'autres le dérivent du grec κυρος, seigneur; telle est l'opinion de Pasquier; cet auteur ajoute que les anciens Francs donnoient le même titre à Dieu, en le nommant *beau sire dieu*; d'autres font venir ce mot du syriaque, & soutiennent qu'on le donnoit d'abord aux Marchands qui négocioient en Syrie. Ménage prétend qu'il vient de *sénior*, ancien, d'où est venu *seigneur*, ensuite *seignor*, & *sire*.

Anciennement on se servoit également du mot *sire*, dans le même sens que sieur & seigneur, & on l'appliquoit aux barons, aux gentilhommes & aux citoyens. Le *sire* de Joinville a écrit l'histoire de S. Louis.

Il n'y avoit que de certaines familles d'une noblesse distinguée, qui pouvoient prendre le nom de *sire*, devant le nom de leur maison, comme les *sires de Coucy*, les *sires de Beaujeu*; mais lorsque le mot de *sire* se trouve dans nos anciens auteurs, avec le nom de baptême, il signifie très-peu de chose. Loyseau dit que les barons de France, qui étoient barons des duchés ou comtés relevant de la couronne, pour se distinguer des barons inférieurs, s'appellèrent *sires*, comme *sire* de Bourbon, *&c.* On donne aussi au roi d'Angleterre le titre de *sire*, soit en lui parlant, soit en lui écrivant. Dans le même royaume le titre de *sir* qui vient de *sire*, est donné à toutes les personnes de distinction qui sont au-dessous des barons, & lorsqu'on parle d'un baronnet ou d'un simple chevalier, on l'appelle toujours par son nom de baptême, joint à celui de *sir*, comme *sir* Philippe Sydney. Lorsque le roi d'Angleterre crée un simple chevalier, il le nomme par son nom de baptême, lui commande de se mettre à genoux, & après lui avoir touché l'épaule gauche de son épée nue, il lui dit en anglois, *rise sir*, c'est à dire *levez-vous, chevalier*, & il le nomme. Miege, *état nouveau de la grande Bretagne*. (*A. R.*)

SIRI (Vittorio) *Hist. litt. mod* Italien de Nation, historiographe de France, a, comme historien, une mauvaise réputation, qu'il ne paroît pas avoir méritée; des auteurs le représentent comme un mer-

M

cenaire, qui vendoit sa plume au plus offrant ; qui flatoit sur-tout Gaston d'Orléans, parce qu'il en étoit pensionnaire. Nous voyons au contraire que dans ses *memorie recondite*, (ses mémoires secrets,) dans son *Mercure* qui en est comme la suite, il parle presque toujours d'après les pieces les plus originales & les plus authentiques, d'après les dépêches des ministres & des ambassadeurs, dont il a eu communication. C'étoit M. de Lionne, ministre des affaires étrangeres, qui lui fournissoit tous ces titres, & il faut louer ici dans un ministre de Louis XIV, la bonne foi, l'amour des lettres & de la vérité, qui l'engageoient à fournir de tels matériaux à l'histoire. Un ministre, tyran se fût bien gardé d'ouvrir ainsi aux historiens, les sources les plus secretes de la vérité, & nous n'avons que trop vu de ministres sous lesquels les dépôts publics, & les plus faits pour l'être, étoient rigoureusement & indistinctement fermés. Ces hommes qui ne faisoient & ne vouloient faire que du mal, voyoient toujours la censure indirecte de leur conduite & de leur gouvernement dans les tableaux ou ressemblans, ou contrastants, que présentoit l'histoire : tout leur étoit suspect, *ils faisoient cartonner Platon*. Le cardinal Mazarin n'aimoit pas Vittorio Siri, mais il le craignoit, & lui faisoit du bien par foiblesse, ce n'étoit pas un mauvais moyen de réussir auprès de ce ministre, que de s'en faire craindre : plusieurs écrivains lui ont arraché des faveurs, en se rendant redoutables par leurs satires, & il a quelquefois paru généreux, lorsqu'il n'étoit que timide.

VITTORIO SIRI mourut à *Paris*, en 1685, à soixante & dix-sept ans.

SIRICE (*Saint.*) *Hist. ecclés.*) pape en décembre 384, mort en novembre 398. C'est le premier qui ait fait aux ecclésiastiques, une loi du célibat, on a de lui plusieurs épitres dans le recueil de D. Constant.

SIRMOND (Jacques) *Hist. litt. mod.*) fameux jésuite, confesseur de Louis XIII; il étoit né à Riom en auvergne, en 1559, & il employa son crédit auprès du roi son pénitent, pour fixer à Riom le Bureau des finances, que la ville de Clermont vouloit lui enlever : il voulut l'employer aussi pour faire associer MONSIEUR à la régence, mais il trouva trop d'oppositions dans l'esprit du roi ; & cette tentative même le fit renvoyer à Rome, où il fut seize ans secretaire d'Aqua-Viva, général de son ordre ; il fut employé utilement pour les interêts de la france, il s'employa plus utilement encore pour les intérêts des lettres : il est principalement célebre par son édition des conciles. On a de lui aussi des éditions de Marcellin, de Théodoret, d'Hincmar de Reims ; des notes sur les capitulaires de Charles le chauve, & sur le code Théodosien ; cinq volumes in-fol. d'opuscules sur différentes matières. Il ne fut pas inutile au cardinal Baronius pour la composition de ses annales : il eut des disputes assez vives avec l'abbé de Saint Cyran. Il mourut en 1651, à 92 ans. Colomiez a écrit sa vie. Le P. Sirmond avoit deux neveux de son nom ; Jean Sirmond de l'Académie Françoise, historiographe de France, auteur d'une *vie du cardinal d'Amboise* imprimée sous le nom du sieur des Montagnes, qui n'est qu'un panégyrique du cardinal de Richelieu ; auteur aussi de quelques poësies latines, mort en 1649 ; & Antoine Sirmond, jésuite, mort en 1643, auteur d'un ouvrage intitulé *défense de la vertu*, dans lequel il dit qu'il n'est pas tant commandé d'aimer Dieu que défendu de le haïr : Nicole l'a réfuté dans ses lettres sur les provinciales.

SIVARD I, (*Hist. de Danemarck*) roi de Danemarck, monta sur le trône vers l'an 341. Un ambassadeur Suédois qui venoit, au nom de son maitre, demander en mariage la sœur de *Sivard*, fut attaqué par des assassins. Gothar, roi de Suede, crut ou feignit de croire que cet attentat s'étoit commis par l'ordre de *Sivard*, & saisit ce prétexte pour lui déclarer la guerre ; il battit sa flotte, prit plusieurs de ses vaisseaux, lui enleva la Hallandie, conquit la Scanie, & épousa la sœur d'un prince qu'il avoit dépouillé d'une partie de ses états, & qu'il soupçonnoit etre l'auteur d'un assassinat. Les Vandales s'unirent aux Suédois pour porter à *Sivard* les derniers coups ; ils furent vaincus d'abord ; mais ils revinrent avec de nouvelles forces, s'emparerent de la Cimbrie ; Jarmeric, fils de *Sivard*, & ses deux sœurs, tomberent entre les mains de ces barbares, qui les vendirent à l'encan. *Sivard* rentra dans la Scanie à main armée, resolu de périr ou de vaincre, & fut tué dans un combat vers l'an 345.

SIVARD II partagea le royaume de Danemarck avec Ringon vers l'an 812 ; ce partage fut la source des plus grands maux ; les deux princes se firent une guerre cruelle ; *Sivard* suspendit les hostilités pour marcher contre les Slaves qu'il soumit ; Ringon avoit profité de son absence pour s'emparer de tout le Danemarck. *Sivard* revint sur une flotte nombreuse, & lui présenta la bataille : Ringon fut tué dans le combat, *Sivard* fut blessé & mourut peu de jours après. (*M. DE SACY.*)

SIUTO, s. m. (*Hist. mod. relig. & philos.*) c'est le nom sous lequel on désigne au Japon une secte de philosophes qui font profession de ne suivre aucune des religions admises dans cet empire. Ces philosophes font consister la perfection & le souverain bien dans une vie sage & vertueuse. Ils ne reconnoissent point un état futur, & prétendent que les bonnes actions & les crimes n'ont point hors de ce monde de récompenses ou de punitions à attendre. L'homme, selon eux, étant doué de la raison, doit vivre conformément aux lumieres qu'il a reçues, & par conséquent il est obligé de vivre sagement. Les *siutoïstes* rejettent les chimeres de la métempsycose, & toutes les divinités ridicules des religions du sintos & de siaka. Ils croyent que nos ames, issues d'un esprit universel qui anime toute la nature, après avoir été séparées du corps, retournent dans le sein de ce même esprit, de même que les fleuves, après avoir terminé leur cours, rentrent dans la

mer d'où ils tiroient leur origine. *Tien*, c'est-à-dire le *ciel*, est le nom qu'ils donnent à cet esprit, qui est la seule divinité qu'ils admettent; d'où l'on voit que les *fsutoïstes* ont les mêmes idées sur la divinité que les lettrés chinois, c'est-à-dire, ce sont de vrais théistes; car, quoique le mot *tien* signifie *le ciel*, il ne faut point croire que ce soit au ciel matériel & visible, que ces philosophes adressent leurs voeux, mais à l'Etre suprême, créateur du ciel & de la terre. Cependant on assure que quelques-uns d'entr'eux admettent un être intellectuel & incorporel qui gouverne la nature, mais qu'ils distinguent de son auteur, & qu'ils regardent comme étant lui même une production de la nature. Selon eux, cet être a été engendré par *In* & *Jo*; deux puissances différentes, dont l'une est active, & l'autre passive; l'une est le principe de la génération, & l'autre de la corruption. Les *fsutoïstes* croient le monde éternel, mais que les hommes, les animaux, le ciel & tous les élémens ont été produits par *In* & *Jo*. Ces philosophes n'ont aucun temple, ni aucune forme de culte; ainsi que les lettrés chinois, ils font des cérémonies en mémoire de leurs ancêtres, sur les tombeaux desquels ils offrent du riz & des viandes; ils allument des cierges devant leurs images, & donnent des repas somptueux en leur honneur. Ils regardent le suicide non seulement comme permis, mais même comme honorable.

Les *fsutoïstes* ont, ainsi que les lettrés de la Chine, une profonde vénération pour la mémoire & les écrits de Confucius, & particulierement pour un de ces livres intitulé *fsudo*, c'est-à-dire, *voie philosophique*, d'où l'on voit que leur secte a tiré son nom; elle étoit autrefois très-nombreuse au Japon, & avoit beaucoup de partisans parmi les personnes savantes & éclairées, qui s'étoient détrompées des superstitions & des religions absurdes du pays. Mais ces philosophes eurent à essuyer de la part des bonzes ou des moines, des calomnies & des persécutions qui les obligèrent de se conformer, du moins extérieurement, à l'idolâtrie du Japon. Le plus grand crime qu'on leur imputa, étoit de favoriser le Christianisme, accusation la plus terrible dont on puisse charger quelqu'un dans l'empire japonois. (*A. R.*)

SIX CENTIEMES, (*Hist. mod.*) terme qui chez les anciens Saxons, qui évaluoient les hommes, signifioit une personne de la valeur de six cent chelins; dans le temps que les Saxons dominoient en Angleterre, tous les homme y étoient distribués en trois classes; savoir la plus haute, la plus basse, & la moyenne; desorte qu'une personne ayant reçu quelque injure, on proportionnoit la réparation à la valeur de l'offensé, & à sa classe.

Ceux de la plus basse classe s'appelloient *deux centièmes*, c'est-à-dire, des hommes évalués à deux cent chelins; ceux de la moyenne s'appellent *six centièmes* ou gens évalués à six cent chelins; ceux de la plus haute s'appelloient *douze centièmes*, comme étant évalués à douze cent chelins.

SIXTE. (*Hist. eccl.*) Il y a eu cinq Papes de ce nom.

Le second souffrit le martyre le 6 août 258, pendant la persécution de Valérien, & quatre jours avant son disciple Saint Laurent.

Le quatrième avoit été Cordelier comme le fut le cinquième, il avoit même été général de son ordre, & il prit parti pour les Cordeliers dans la question de l'Immaculée conception de la Vierge; il accorda pour cette fête les mêmes indulgences que pour la fête du Saint Sacrement. Il prit parti encore pour les Cordeliers, dans une question où il s'agissoit de savoir si Sainte Catherine de Sienne avoit eu les Stigmates aussi bien que Saint François; les Cordeliers assuroient que ce privilège n'avoit été accordé qu'à leur Patriarche; *Sixte* Quint défendit de représenter Sainte Catherine dans ses images, avec les stigmates. Il s'occupa un peu sérieusement de beaucoup d'affaires semblables, mais il s'occupa aussi d'affaires plus importantes, & trop importantes peut-être pour un Pape; il fit la guerre aux Turcs, ou du moins il envoya, en 1472, le cardinal Caraffe la leur faire à la tête de vingt-neuf galères, en qualité de légat du saint Siège & de général des troupes de l'Eglise. Ce cardinal, joint aux Napolitains & aux Vénitiens, prit Attalie en Pamphylie; joint aux seuls Vénitiens, il prit Smyrne, & remporta des espèces *de dépouilles opimes*.

Insignis spoliis Marcellus opimis.

Mais *Sixte IV* ruina l'état de l'Eglise, & introduisit la vénalité des charges pour suffire aux dépenses de ces guerres & des bâtimens qu'il éleva dans Rome, & de la réparation du pont du Tibre, qui porte son nom après avoir porté celui d'Antoine. On impute à ce Pape les *regulæ Cancellariæ Romanæ*, traduites en François par Dupinet, & réimprimées sous le titre de la *banque romaine*, livre qui a tant fait triompher les protestans, & qui a fourni à Rousseau l'épigramme:

Hélas, dit-il, le pauvre Catholique!
Que n'est-il né Romain ou Ferrarois!
Pour un écu la taxe Apostolique
L'auroit absous du moins quatre ou cinq fois.

Sixte IV, mourut en 1484.

Sixte V, si connu sous le nom de *Sixte* quint, a plus fait en cinq ans de pontificat, que la plûpart des autres souverains pendant le plus long règne. On fait qu'il avoit été pâtre dans le lieu de sa naissance, puis cordelier, qu'il s'étoit brouillé avec son ordre, &, ce qui étoit un peu plus sérieux, avec le Sénat de Venise, étant à Venise; il fut obligé de s'enfuir secrètement & précipitamment de cette ville, *parce qu'ayant fait vœu*, disoit-il, *d'être Pape à Rome*, *il*

ne falloit pas commencer par être pendu à Venise. Par cette plaisanterie, il écartoit, en les prévenant, les soupçons qu'on auroit pu concevoir de son ambition. On sait que, pour obtenir la Papauté, il s'en fit croire incapable, & que chacun des cardinaux, en lui donnant son suffrage, espéra de régner sous un vieillard imbécille & mourant, en gagnant d'ailleurs du tems pour mieux former sa brigue au prochain conclave. On sait comme, au moment où il se vit élu, il changea de ton, de maintien, de manières, dépouilla toute cette foiblesse apparente de corps & d'esprit, dont il n'avoit plus besoin, & ne fut plus qu'un grand Prince. Il exprimoit, disoit on, lui-même dans la suite ce stratagême, en disant : *qu'il s'étoit baissé pour chercher les clefs de saint Pierre & qu'il les avoit trouvées*; c'est ainsi que Brutus avoit autrefois contrefait l'insensé, pour parvenir un jour à la gloire d'affranchir & peut-être de gouverner sa patrie. *Sixte*-quint, comme Brutus, changea les mœurs de Rome & les rendit austères, il effraya le vice par des châtimens rigoureux, mais il passa les bornes; il fut cruel & inflexible, cet excès étoit peut-être nécessaire; mais quiconque excède donne lieu de penser qu'il ne sait pas s'arrêter, que la juste mesure, l'exacte proportion lui échappent, qu'il lui manque le degré de talent avec lequel on produit les mêmes effets & de plus grands encore sans ces moyens extrêmes. *Sixte*-quint n'eût pas dû souiller ses regards paternels & pontificaux du supplice des misérables qu'il faisoit exécuter souvent pour des fautes assez légères.

Patrios fœdasti funere vultus.

Il eut dû précipiter moins ces exécutions, pour s'assurer davantage de leur justice. Il étoit indécent & barbare, de dire au gouverneur de Rome au sujet d'un meurtre commis dans un premier mouvement: *je veux que justice en soit faite avant mon dîner, & qu'on se presse, car j'ai grande faim.* Il étoit dur & amer, de dire à l'Ambassadeur d'Espagne & à des Cardinaux qui représentoient que le coupable étoit un gentilhomme Espagnol, & que s'il falloit lui ôter la vie, il falloit qu'il fût décapité & non pendu: *Il sera pendu, mais j'ennoblirai son supplice en l'honorant de ma présence.* Il étoit abominable enfin, de dire après le supplice, dont il n'avoit pas perdu la moindre circonstance; *qu'on me serve à présent, car ce spectacle m'a mis en goût & en appétit.* Je sais que l'amour de la justice est le principe ou le prétexte de ces indécences, mais il s'y mêle aussi de la férocité personnelle. Le lendemain on fit une pasquinade, où un homme portant un bassin rempli de chaînes, de haches, de potences, de roues, disoit: que c'étoit *un petit ragoût pour reveiller l'appétit du saint Père.* Il méritoit ce reproche. En effet, on ne voyoit dans les fêtes & les divertissemens du carnaval, que des potences dressées pour punir le moindre délit que le libertinage ou l'ivresse pourroient produire; on ne voyoit que des têtes exposées en public, & blessant les regards plus qu'elles ne contenoient les malfaiteurs. Les peines étoient sans proportion avec les fautes; non-seulement l'adultère étoit puni de mort, mais la même peine étoit infligée au mari qui ne dénonçoit pas sa femme. Il recommandoit lui-même aux juges la sévérité, & un visage sévère étoit un titre de récommandation auprès de lui. Un jeune homme de seize ans ayant été condamné à mort pour avoir résisté à des Sbirres qui avoient voulu l'arrêter, les juges eux-mêmes l'avertirent qu'il étoit contraire à la loi de faire mourir un homme à cet âge; *eh bien! dit ce cruel, je lui donne dix de mes années pour le rendre sujet à la loi.* Il eut aussi à se reprocher quelques loix inutiles ou bizarres, il défendit l'astrologie judiciaire, & fit condamner quelques délinquans aux galères. Il défendit, mais ce ne fut du moins que sous peine d'excommunication, aux Cordeliers de se faire Capucins. Il fixa le nombre des Cardinaux à soixante-dix, par une bulle du 3 décembre 1586; & cette loi du moins n'étoit qu'indifférente. Il donna une nouvelle forme à la congrégation du saint Office, qu'il eût dû abolir, mais elle étoit trop selon son cœur. Son grand mérite est d'avoir purgé Rome de brigands & d'assassins par la seule force des loix, toujours sévèrement exécutées, & sans le secours des gens de guerre qu'il licencia, & des gardes dont il borna le nombre; il établit dans Rome, une police depuis long-temps inconnue. Sa conduite à l'égard des souverains, sembla n'annoncer d'abord qu'un Pape ordinaire; il excommunia les princes hérétiques ou réputés fauteurs de l'hérésie, Elisabeth, Henri III, Henri IV, le Prince de Condé, & ces Princes repoussèrent cette injure avec beaucoup de hauteur; mais lorsqu'il connut Elisabeth & Henri IV, & que ces Princes le connurent, une estime mutuelle succèda aux orages qui s'étoient d'abord élevés entre eux. Le duc de Nevers rapporte ce que *Sixte*-quint lui dit au sujet des projets & des espérances de la ligue, il condamna la conduite des ligueurs, & prévit qu'ils forceroient Henri III à se jetter entre les bras des protestans; il prévit aussi qu'Henri IV triompheroit de la ligue, & il étoit disposé à le servir. Henri IV, de son côté, connoissant ses dispositions, disoit; *c'est un grand Pape, il m'inspire le desir de me faire Catholique pour être fils d'un tel Père.* Et quand il apprit sa mort, il dit; *je perds un Pape qui étoit tout à moi. Sixte*-quint respectoit beaucoup aussi le caractère d'Elisabeth, il l'appelloit *un gran cervello di Principessa*; il lui envioit (& on retrouve ici l'homme injuste & cruel) *le plaisir qu'elle avoit dû avoir*, disoit-il, *de faire sauter une tête couronnée*; il regrettoit de n'avoir pas été dans le cas de l'épouser, persuadé que de lui & de cette reine, il n'auroit pu naître que de grands princes. On prétend que quand il reçut l'hommage du royaume de Naples avec la Haquenée, au nom de Philippe II, il tint un discours qui fit connoitre qu'il n'avoit pas résolu de s'en tenir toujours à un simple hommage, c'étoit cependant annoncer de grandes guerres, & *Sixte*-quint n'est pas au nombre des Papes belliqueux.

Il est au rang des papes magnifiques, il embellit

& enrichit Rome, il releva & déterra différens obélisques, & les fit placer devant les principales églises, il construisit des édifices, des tombeaux, des monumens superbes, il bâtit une ville à Montalte, lieu de sa naissance, & l'érigea en évêché, répara, enrichit, augmenta la bibliotheque du Vatican, fit construire & orner l'édifice qui la renferme, bâtit une imprimerie près de cette bibliothèque. Il fit travailler à une version latine de la bible, enfin il renouvella Rome en tout genre, & laissa le trésor pontifical très riche; mais les peuples qui payoient ces magnificences, haïssoient son gouvernement d'ailleurs triste & dur. A sa mort arrivée en 1590, ils brisèrent la statue qui lui avoit été érigée. Grégorio Léti a écrit sa vie qui a été traduite en françois, par Jean le Pelletier.

SIXTE DE SIENNE (*Hist. Litt. mod.*) d'abord Juif, puis Chrétien & Cordelier, fit ce qu'on appelle des hérésies, & ne voulant pas se rétracter, il fut condamné au feu. Mais l'Inquisiteur, qui fut dans la suite le pape Pie V. n'ayant pas apparemment l'esprit d'inquisition, prit pitié de lui, & le fit passer de l'ordre de S. François, dans l'ordre de S. Dominique. Devenu ainsi lui-même ministre de l'Inquisition, il risqua moins d'en être la victime, & son sauveur devenu pape, fut pour lui un protecteur utile. *Sixte* mourut à Gènes en 1659. Son principal ouvrage est sa bibliothèque sainte.

SLABODE ou SLOBODE, s. f. (*Hist. mod.*), c'est ainsi qu'on nomme à Moscou, Pétersbourg & dans les autres villes de l'empire russien, un fauxbourg destiné aux etrangers. On dit la *slabode* des allemands, la *slobode* des tartares, &c. ce mot qui est esclavon signifie une *franchise*, à cause des privilèges accordés aux étrangers qui viendront y demeurer. En Sibérie & aux environs de Toboskoy, on nomme *slabode*, une enceinte environnée d'une muraille de bois qui est presque la seule fortification que l'on connoisse dans ce pays, pour se mettre à couvert des tartares non soumis à la Russie.

SLEIDAN (Jean), (*Hist. Litt. mod.*), ainsi nommé parce qu'il étoit du village de Sleide, près de Cologne, vivoit du temps de nos Rois François I & Henri II; il se distingua par ses vertus, par ses talens, & par ses connoissances; il s'étoit acquis tant de considération parmi les protestants, que son église le choisit pour ambassadeur à la cour d'Angleterre; il signala dans cette ambassade ses talens pour la négociation, qui engagèrent la ville de Strasbourg, à le choisir pour son député au concile de Trente; il y soutint la réputation qu'il y avoit acquise. Aussi bon historien que politique habile, il fit l'histoire de l'empire d'Allemagne & de la Religion, depuis Luther jusqu'au temps où il vivoit; c'est son fameux ouvrage *de statu Religionis & reipublicæ Germanorum sub Carolo V*, traduit & commenté par le P. Le Courayer (voyez cet article). Il paroît que *Sleidan* aimoit la vérité, qu'il n'épargnoit ni travaux ni recherches pour la découvrir, & qu'il avoit le courage de la dire; cependant Charles-Quint appelloit Paul Jove & *Sleidan* ses deux menteurs; il reprochoit au premier trop de flaterie, au second une aigreur trop injuste. *Sleidan* étoit d'une secte persécutée par Charles-Quint, on ne s'étonnera point que ses récits soient quelquefois peu favorables à cet empereur.

Sleidan mourut à Strasbourg d'une maladie épidémique en 1556. Il étoit né en 1506.

Son abrégé de l'histoire des quatre grands empires, *de quatuor summis imperiis*, est un modèle de la briéveté instructive, qui convient aux abrégés historiques; on ne peut trop estimer l'art avec lequel l'auteur rassemble dans un très petit volume, tant d'événemens si considérables, sans confusion, sans obscurité, sans aucune omission essentielle. Toutes les époques importantes sont fixées, tous les faits mémorables sont rapportés, tous les personnages illustres, soit dans la guerre soit dans les arts, sont peints, toutes les révolutions sont retracées, toutes les dynasties distinguées; chaque siècle, chaque règne est caractérisé. Les ignorans peuvent y apprendre, & les savans se rappeller les principaux faits de l'histoire de ces quatre grands empires annoncés à Nabuchodonosor & à Daniel dans des visions mystérieuses & prophétiques.

On a encore de lui un abrégé de l'histoire de France, & des traductions latines de quelques-uns de nos historiens françois, tels que Philipe de Comines & Claude de Seyssel.

SLOANE (le chevalier HANS), (*Hist. Litt. mod.*) de la société royale de Londres, & de l'académie des sciences de Paris, remplaça Newton dans la présidence de la première de ces compagnies. Le roi Georges le nomma en 1716, chevalier baronnet & médecin de ses armées. Georges II le choisit en 1727 pour son premier médecin. Le chevalier *Sloane* étoit élève de Sydenham, & fut un des hommes de l'Angleterre les plus utiles. Médecin de l'hôpital de Christ, place importante, il recevoit ses appointemens, en donnoit quittance, & les rendoit sur le champ, pour être employés aux besoins des pauvres; il établit à Londres le dispensatoire où les pauvres trouvent toute sorte de remèdes, sans payer autre chose que la valeur intrinseque des drogues qui les composent. Les apothicaires durent à sa générosité, le terrein du jardin de Chelsea, & il contribua beaucoup par ses dons à cet établissement. Tous les livres doubles de médecine qu'il avoit, il les envoyoit au collége de médecine, tous ceux des autres genres, il les envoyoit à la bibliothèque dit chevalier Bodley; la sienne étoit de cinquante mille volumes. L'attention, l'étude, l'expérience lui avoient donné un coup d'œil si sûr dans l'exercice de la médecine, qu'on a trouvé que l'ouverture des cadavres avoit presque toujours justifié ses pronostics sur la cause des maladies. On lui doit une poudre contre la rage, connue sous le nom de *Pulvis Anti-Lyssus*. Il étendit l'usage du quinquina, des fièvres réglées, à beaucoup d'autres maladies, nommément aux hémorragies, aux douleurs de nerfs, &c. En 1740, âgé de quatre-vingts ans, il se retira

dans sa terre de Chelsea, où il passa encore de beaux jours, & continua d'être utile, soit au public, en publiant divers remèdes, soit aux particuliers, en répondant à tous ceux qui le consultoient. Il y vécut encore treize ans, & mourut en 1753. Son cabinet de curiosités, étoit la plus riche collection qu'aucun particulier ait jamais possédée; il ne voulut ni en priver le public, ni frustrer ses enfans d'une portion si considérable de sa succession; il laissa donc par testament ce cabinet au public, mais en exigeant pour sa famille, une somme de vingt mille livres sterling. Le parlement d'Angleterre accepta le legs & remplit la condition. On a du Chevalier *Sloane*, une *histoire de la Jamaïque*, & un catalogue des plantes de ce pays, & divers morceaux, soit dans les transactions philosophiques, soit dans les mémoires de l'Académie des sciences.

SMARTA, (*Hist. mod.*) nom d'une secte de prêtres ou bramines de l'Indostan, qui prétendent que les dieux *Visnou* & *Isuren* ou *Ruddiren*, ne sont qu'une même divinité, adorée sous des emblêmes & des figures différentes. Il y a peu de gens du peuple qui adoptent cette secte, vu que ses principes paroissent fort au-dessus de la capacité du vulgaire. (*A. R.*)

SMECTYMNUUS, f. m. (*Hist. d'Angl.*) est un terme qui a été célèbre du tems des guerres civiles & durant l'interregne. Il étoit formé des lettres initiales des noms de cinq célèbres ministres presbytériens de ce tems-là, qui sont Etienne Marshal, Edmond Calamy, Thomas Yong, Matthieu Newcomen, & Guillaume Spurstow, qui écrivirent ensemble un livre contre l'épiscopat, en l'année 1641, d'où leur est venu à eux & à leurs adhérens le nom de *smectymnuens*. (*A. R.*)

SMERDIS, (*Hist. anc.*) ainsi nommé par Hérodote, nommé Mergis par Justin, & Tanaxare par Xénophon, étoit fils de Cyrus, & frère de Cambyse. Celui-ci conçut de *Smerdis*, qui l'accompagnoit dans l'expédition contre l'Egypte, une si violente jalousie & le prit dans une si forte aversion, que ne pouvant plus le souffrir auprès de lui, il le renvoya en Perse, & que peu de tems après ayant vu en songe, (apparemment parce qu'il lui arrivoit souvent d'y penser éveillé) un courier qui venoit lui apprendre que *Smerdis* étoit assis sur son trône, il envoya ordre de le faire mourir, (*voyez* les articles CAMBYSE & PRÉXASPE.) Patisithe, que Cambyse, à son départ de Suse pour l'Egypte, avoit mis à la tête des affaires, avoit, parmi les Mages, dont il étoit le chef, un frère qui ressembloit beaucoup à *Smerdis*; il osa le mettre sur le trône, en le faisant passer pour le fils de Cyrus. Ce frère de Patisithe, se nommoit aussi *Smerdis*, peut-être à cause de sa ressemblance avec le frère de Cambyse. Les crimes se commettent toujours avec un grand secret, même dans les états les plus despotiques; Patisithe fut instruit de la mort de *Smerdis*; mais les autres ou l'ignoroient ou en doutoient, & le Gouvernement de Cambyse, étant devenu odieux, la proclamation du faux *Smerdis* sous le nom du véritable, n'éprouva point de contradictions.

Cambyse étoit toujours en Egypte; aussi-tôt qu'il apprit cette révolution, il commença par s'assurer de toutes les circonstances de la mort de son frère, ensuite il voulut partir pour aller combattre l'usurpateur; mais au moment où il montoit à cheval pour cette expédition, son épée étant tombée du fourreau, lui fit à la cuisse une blessure, dont il mourut peu de temps après. (*Voyez* l'article CAMBYSE, & *voyez* aux articles PRÉXASPE & DARIUS, fils d'Hystaspes, comment l'imposture du faux *Smerdis* fut découverte & punie.)

SMITH, (Thomas & Richard.) (*Hist. litt. mod.*) Le premier, Secrétaire d'état sous le Roi d'Angleterre Edouard VI, & sous la reine Elisabeth, & employé en plusieurs affaires importantes, est auteur d'un traité touchant la république d'Angleterre, & des ouvrages intitulés: *Inscriptiones græcæ Palmyrenorum; De morbus Turcarum; de Druydum moribus*. Né en 1512, mort en 1577.

Le second, Théologien Anglois, connu par des contestations contre les moines, nommément contre les Jésuites, sur la question *du droit que les Evêques ont ou prétendent avoir d'éprouver les Reguliers*. Les deux Jésuites Knot & Flord se distinguèrent par le zèle avec lequel ils contestèrent ce droit aux Evêques. Le Cardinal de Gondi, la Sorbonne & l'Assemblée du Clergé condamnèrent leurs écrits, & obligèrent les Jésuites de France de les désavouer. Ce fut à l'occasion de cette querelle que parut le *Petrus Aurelius* de l'Abbé de Saint Cyran, & de l'abbé de Barcos son neveu. (Richard Smith mourut à Paris en 1655.

SNELL DE ROYEN, (Wilbrod) (*Hist. litt. mod.*) (*Snellius*) Hollandois, fils d'un savant, plus savant lui-même; Huyghens dit que *Snell* avoit découvert avant Descartes, la véritable loi de la réfraction; il travailla sur la mesure de la terre, & y employa la même méthode à peu près qui a depuis été employée par MM. Picard & Cassini. On a de lui divers ouvrages de Mathématiques, entr'autres l'*Eratosthenes Batavus*, & le *Cyclometrium*. Né à Leyde, en 1591, mort aussi à Leyde, en 1626.

SNION, (*Hist. de Danemarck.*) roi de Danemarck, commença son regne vers l'an 778, ou plutôt il régnoit en effet du vivant de son père Svald, prince foible, qui se reposoit sur son fils du fardeau du gouvernement, & que les Danois ne respectèrent que parce qu'il fut le père d'un grand roi. *Snion* trouva la monarchie démembrée par des voisins puissans, & déchirée par des factions intestines; il appaisa les troubles & reconquit ce que ses prédécesseurs avoient perdu: il demanda ensuite la fille du roi de Gothie en mariage; celui ci fit pendre les ambassadeurs chargés de cette proposition; *Snion* prit les armes, conquit la Gothie, tua le roi, & fit offrir à la princesse une main toute fumante encore du sang de son père: celle-ci l'accepta; &

quoique déjà fiancée au roi de Suede ; elle s'enfuit avec son nouvel amant. La guerre fut bientôt allumée entre les deux royaumes, & les peuples furent les victimes des extravagances de leurs princes. Malgré cette aventure *Snion* fut regardé par ses sujets comme un grand roi, parce qu'alors on ne connoissoit dans le Nord d'autres vertus que la force, l'activité & la bravoure : c'est à son regne qu'on rapporte l'époque de la migration des Cimbres, qui allèrent fonder en Italie, le royaume des Lombards. (*M. DE SACY.*)

SNORRO, (*Sturlesonius*) (*Hist. litt. mod.*) Islandois illustre, gouverneur de l'Islande, ministre d'état d'un roi de Suede & de trois rois de Norvége, au treizième siècle, fut forcé dans son château & mis à mort (en 1241) par un ennemi personnel, nommé Cyssurus. On a de lui un ouvrage intitulé ; *Chronicon Regum Norvegorum*, & une histoire de la Philosophie des Islandois, sous ce titre : *Edda Islandica*, que M. Mallet a traduite en François à la tête de son histoire de Danemarck.

SOANEN, (Jean) *Evêque de Senez, prisonnier de Jesus-Christ* : c'est ainsi que signoit cet évêque janséniste, lorsqu'il eut été condamné & suspendu de ses fonctions par le concile d'Embrun, auquel présidoit le cardinal de Tencin. Il faut avouer que ni le concile ni le président, n'ont eu les suffrages du public. Le cardinal de Fleury, dont le zèle contre le jansénisme fut le principal tort de son ministère, voulut faire ce qu'on appelloit un exemple sur un évêque janséniste. On ne pouvoit pas s'y prendre autrement, si on eut juré de rendre la bulle odieuse. Des évêques mondains & courtisans, dont plusieurs avoient leur fortune à faire, & tous avoient à l'augmenter, n'eurent pas honte de condamner, de déposer un vieil Evêque, parvenu à l'episcopat par ses talens & ses travaux, blanchi dans la pratique des vertus, père des pauvres, vrai modèle de la charité chrétienne, qui avoit refusé l'Evêché de Viviers, parce que cette ville étant sur une route fréquentée, l'auroit obligé de consumer en vaines représentations un revenu qu'il regardoit comme le patrimoine des pauvres, qui n'avoit accepté le pauvre évêché de Senez, que parce que ce lieu étant isolé lui laissoit la liberte de répandre tout son revenu dans le sein des indigens, un prélat enfin qui avoit tellement en principe de ne jamais refuser l'aumône, qu'un jour ayant rencontré un pauvre, & n'ayant point d'argent sur lui, il lui donna sa bague. Quel étoit le crime pour lequel on persécutoit un tel évêque ? il n'aimoit point la bulle, il avoit été Oratorien, & le P. Quesnel étoit son confrère, son ami & son confesseur. Il étoit fils d'un procureur au présidial de Riom ; on crut que l'acte de rigueur qu'on vouloit faire seroit imposant, parce qu'il s'exerçoit sur un évêque, & qu'il seroit sans conséquence, parce que cet évêque ne tenoit à rien, comme si les talens & la vertu n'étoient rien sans la naissance, comme si c'étoit un leger scandale que de donner la vieillesse vertueuse à opprimer à des gens ambitieux & avides. Le concile d'Embrun se tint en 1727. Le vieux *Soanen*, né en 1647, avoit alors quatre-vingt ans. On ne se contenta pas de le déposer, on avoit alors la manie d'exiler, on l'exila au couvent de la Chaise-Dieu en Auvergne. Une foule d'honnêtes gens pleuroient en le voyant partir pour l'exil à cet âge ; il leur montroit ses cheveux blancs, *heureusement*, leur disoit-il, *cela ne sera pas long*. Il se trompoit, il y vécut treize ans, & n'y mourut qu'en 1740, âgé de quatre-vingt douze à treize ans. Massillon & *Soanen* étoient, au jugement de M. de Fénélon, qui n'étoit rien moins que Janséniste, les deux meilleurs modèles pour l'éloquence de la chaire. « Il faut, dit un écrivain » très-impartial, il faut, en admirant les mœurs de » *Soanen*, plaindre le zèle qui jetta tant d'amertume » sur une vie si pure ; ajoutons qu'il faut plaindre bien davantage le zèle amer ou intéressé qui le persécuta. On a de lui des instructions pastorales, des mandemens, des lettres. On n'est pas sûr d'avoir ses sermons, quoiqu'on en ait qui portent son nom.

SOBIESKI, (Jean) (*Hist. de Pologne*) naquit en 1629, sous le règne de Sigismond III, au château d'Olesko, petite ville du Palatinat de Russie. Il descendoit, par son père & par sa mère, de deux maisons illustres ; Zolkiewski, son ayeul maternel, avoit battu les Moscovites en 1610, pris Moscou & le Czar Basile. Les monuments de cette victoire se voyoient encore au château de Varsovie, lorsque le Czar Pierre fut appellé en Pologne, pour défendre le Roi Auguste contre Charles XII, Roi de Suède, ce fut le Czar qui les fit enlever, pour effacer la honte de la nation Moscovite. En 1620, le même Zolkiewski retraça la fameuse retraite des dix mille, lorsque s'étant ouvert un passage à travers cent mille Turcs & Tartares qui l'investissoient, il fit sa retraite devant cette armée formidable, qui ne cessa de le suivre, pendant une marche de cent lieues. Arrivé au bord du Niester, abandonné par sa cavalerie, qui se jetta dans le fleuve à la nâge, pressé par son fils de songer à sa propre conservation, il répondit que *la république lui avoit confié le soin de l'armée* ; il resta pour en défendre les restes ; il vit expirer son fils, il tomba lui-même percé de coups, entre les mains des Turcs, qui lui couperent la tête, & l'envoyèrent au Serail ; cette tête fut rachetée ; le père & le fils furent renfermés dans un même tombeau, où l'on mit pour inscription ce vers de Virgile :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

Un fils qui restoit, voulut être ce vengeur, la mort fut le prix de son courage ; c'étoit à *Sobieski* qu'étoit réservé l'honneur de les venger tous trois. Jamais il ne vit sans émotion l'Epitaphe qui l'invitoit à la vengeance, & la Pyramide que la république avoit élevée à la gloire de ces Héros, au lieu même où leur sang avoit été versé pour elle.

Son ayeul paternel, Marc *Sobieski*, Palatin de Lublin, avoit procuré la victoire aux Polonois, dans la bataille, où Michel, Hospodar de Moldavie,

avoit été défait. Il avoit aussi, en 1577, vaincu les Dantzicois rebelles auprès de Dischaw, & poursuivant leur général jusques dans la vistule où il s'étoit jetté, il l'avoit atteint & tué de sa main, au milieu des flots, sous les yeux de son Roi Etienne Battori, qui dit plusieurs fois, que s'il falloit commettre la fortune de la Pologne au sort d'un combat singulier, comme autrefois Rome fut confiée à la valeur des Horaces, il la confieroit sans hésiter au Palatin de Lublin.

Jacques *Sobieski*, son fils, & père de Jean, n'acquit pas moins de gloire à la bataille de Choczim, en 1621, sous le règne de Sigismond III : il alla ensuite à Constantinople signer la paix que la Porte vaincue demandoit, & qu'il lui avoit rendue nécessaire.

Arbitre de la paix que la victoire amène.

Ce fut presque toujours lui que la république employa dans toutes les négociations délicates & difficiles.

Il avoit eu, de Théophile Zolkiewska, sa femme, deux fils, Marc & Jean. Marc l'aîné périt malheureusement à la fleur de son âge, étant tombé dans un combat, entre les mains des Tartares, qui, au mépris du droit des gens, lui firent trancher la tête, ainsi qu'aux autres prisonniers.

Jean *Sobieski*, devenu le chef de sa maison, se signala, sous le règne de Casimir V, dans plusieurs combats contre les Tartares & les Cosaques, il les battit près de Zborow, & les força de signer la paix en 1649 ; cette paix dura peu, on reprit les armes, *Sobieski* battit encore les Tartares & les Cosaques à la bataille de Berestek ; il y fut blessé. Bientôt le Czar Alexis, & Charles Gustave, Roi de Suède, fondent sur la Pologne. « Charles Gustave, dit Bossuet, parut à la Pologne surprise & trahie, » comme un Lion qui tient sa proie dans ses ongles, » tout prêt à la mettre en pièces. »

La proie échappa au Lion, & *Sobieski* eut part à sa délivrance; le traité d'Oliva conclu en 1660, termina les contestations de la Suède & de la Pologne, *Sobieski* battit les Cosaques, & fit rendre les armes aux Moscovites.

Des troubles qui s'élevèrent en 1664 & 1665, dans le sein même de la république, servirent à l'élévation de *Sobieski*, comme les guerres étrangères avoient servi à sa gloire. Le général Lubomirski, Grand-Maréchal de Pologne & *petit général* de l'armée Polonoise, ayant irrité le Roi, en s'opposant au projet que la Reine avoit inspiré à Casimir, de faire élire son successeur, de son vivant, le Roi le fit condamner dans une diète, comme ennemi de l'état & criminel de Lèze-Majesté, & donna ses charges à *Sobieski* qu'on en jugea digne, mais qu'on vit avec peine, profiter de la dépouille d'un homme du mérite de Lubomirski ; celui-ci, traité en rebelle, fut forcé de le devenir. Une mauvaise manoeuvre à laquelle le Roi força *Sobieski*, malgré toutes ses représentations, & dont Lubomirski sut tirer avantage, fit accabler l'armée royale, & elle eût été entièrement détruite, si *Sobieski*, par une retraite aussi savante que difficile, n'en avoit sauvé les restes. Ses ennemis même n'attribuèrent sa défaite qu'à l'obstination du Roi.

La générosité avec laquelle Lubomirski sacrifia ses intérêts personnels à ceux de la patrie, accéléra la paix ; *Sobieski* garda ses dignités ; en 1667 le *Grand Général* Stanislas Potocki mourut, & *Sobieski* lui succéda ; il commença par renoncer à tous les privilèges de sa nouvelle place, qui pouvoient paroître onéreux à la Nation.

Les Tartares & les Cosaques dévastoient alors à l'envi, la Podolie, la Volhinie & le Palatinat de Russie, le Turc menaçoit aussi la Pologne ; on n'avoit point d'argent, pour payer dix ou douze mille soldats qui restoient, encore moins pour en lever de nouveaux. La république se croyoit perdue, *Sobieski*, en faisant des levées sur ses propres Domaines, en empruntant sur ses propres fonds, parvient à rassembler vingt-mille hommes, à la tête desquels il court en défier cent mille dans le Palatinat de Russie ; il trace à sa femme, qui étoit alors en France, tout le plan de sa campagne, lui montre la plus ferme espérance de ruiner, par ses opérations, toute cette nombreuse armée. Le Grand Condé, à qui cette lettre fut communiquée, ne croyoit pas le succès possible. On ne le croyoit pas non plus dans la petite armée de *Sobieski*, on y murmuroit hautement, on menaçoit de quitter le camp. » Je ne » changerai rien à mon plan, dit fièrement *Sobieski*, » le succès fera voir s'il est bien conçu ». Il avoit fait quelques prisonniers Tartares, il les renvoya à leur Général, « allez, leur dit-il, dites à Nuradin, » Sultan, que je le traiterai, comme il a traité mon frère ; Nuradin, pour toute réponse, pressa l'attaque du camp Polonois ». *Sobieski*, au lieu d'attendre les ennemis, dans ses retranchements, marche à leur rencontre ; c'est ce qu'ils desiroient, & ce qu'ils n'avoient osé espérer : mais tandis qu'ils croient n'avoir qu'à accabler une poignée de téméraires guidés par un désespoir aveugle, divers corps rassemblés avec intelligence, les prennent en flanc, les mettent en désordre, les Tartares perdent leurs rangs, prennent la fuite, & entraînent les Cosaques ; c'est alors que *Sobieski* se flate de tenir parole à Nuradin, il le fait chercher par-tout pour l'immoler à la vengeance de son frère; mais Nuradin, qui avoit appris à redouter les menaces de *Sobieski*, s'étoit enfui à temps, en laissant vingt mille hommes sur le champ de bataille. Les barbares demandèrent la paix : les vainqueurs en avoient plus besoin que les vaincus ; elle fut signée le 19 Octobre 1667, & *Sobieski* alla jouir à Varsovie de toute sa gloire. Elle sembloit devoir l'élever au trône, que l'abdication de Casimir laissa vacant dès l'année suivante. Michel Wiesnowieski l'emporta sur tous les concurrens, tant étrangers que Nationaux, & en fut étonné lui-même ; Casimir plus étonné encore d'avoir un

un tel successeur, s'écria en apprenant la proclamation : *quoi ! ils ont couronné ce pauvre homme !*

Sobieski fut en disgrace pendant tout ce nouveau règne ; mais dans sa disgrace, il étoit plus Roi que Wiesnowieski ; il se forma une ligue pour détrôner celui-ci, & cette ligue mit *Sobieski* à sa tête. Ce ne fut pas du moins le desir du trône qui le fit agir; car il proposoit d'élire le jeune duc de Longueville qui périt au passage du Rhin, dans le cours de cette négociation. Mahomet IV, empereur des Turcs, se fit l'occasion de ces troubles, pour entrer en Pologne. Le roi ne s'occupoit que de sa vengeance contre ses sujets révoltés ; il condamnoit à mort le Primat & *Sobieski*, & mettoit leurs têtes à prix. L'armée républicaine jura de défendre & de venger son général. *Je reçois vos serments*, dit *Sobieski*, *mais défendons la patrie avant tout* ; aussi-tôt il court, non au Roi de Pologne, mais aux Turcs qui s'avançoient pour faire le siège de Kaminieck, capitale de la Podolie, & Boulevard de la Pologne, contre les Turcs & les Tartares. Le roi, en se réunissant avec *Sobieski*, pouvoit encore repousser les Turcs; mais il craignoit & haïssoit plus le seul *Sobieski*, que tous les Turcs ensemble ; il envoya demander la paix à Mahomet, & se soumit à la honte d'un tribut annuel & perpétuel de cent mille ducats d'or. *Sobieski* proposa dans une diète de révoquer ce traité ignominieux. Un gentilhomme accusa *Sobieski*, dans cette même diète, d'avoir appellé ces mêmes Turcs, ces mêmes Tartares qu'il avoit fortement combattus : l'accusateur avoua depuis qu'un parti puissant l'avoit poussé à cette calomnie; il fut condamné à mort, & remis entre les mains de *Sobieski*, pour l'exécution. C'étoit lui sauver la vie.

La guerre contre les Turcs fut résolue, *Sobieski* fut chargé de la faire ; mais bien-tôt l'inquiétude & la jalousie, plus que l'amour de la gloire, engagèrent le roi à prendre lui-même le commandement de l'armée; il y alloit moins pour en diriger les opérations, que pour troubler celles de *Sobieski*, ce qui n'empêcha pas celui-ci de forcer le camp des Turcs à Choczin, & de les mettre en déroute ; le roi Wiesnowieski ne jouit point de cette victoire, ses chagrins & un ulcère dans les reins l'avoient mis au tombeau dès la veille. Le trône ne pouvoit vaquer plus à propos pour *Sobieski* : il fut élu en effet, le 19 Mai 1674, & prit le nom de Jean III.

Sobieski ne se crut que plus obligé de mériter le trône, après l'avoir obtenu.

En 1675, Cara Mustapha, nouveau Visir, neveu de Coprogli, chargé de la vengeance de Mahomet contre la Pologne, étoit à la tête d'une armée qui auroit suffi pour renverser les plus grandes puissances : *Sobieski* ne put jamais rassembler contre lui, plus de quinze mille hommes ; cependant lorsqu'il vit que Cara Mustapha, favori aimable, mais général malhabile, au lieu de marcher droit à lui, pour écraser sa petite armée, & conquérir ensuite la Pologne sans résistance, s'amusoit à prendre des places inutiles dans l'Ukraine, il dit : *puisqu'il n'en fait pas davantage, je rendrai bon compte de sa grande armée avant la fin de la campagne*, & il tint parole.

Il y eut un moment où l'armée Polonoise, campée dans un poste désavantageux, près de Léopold, & craignant d'être enveloppée par les Turcs & les Tartares, conjura le roi de mettre au moins sa personne en sûreté ; *vous me méprisez*, dit-il, *si je suivois votre conseil.*

Le Kan des Tartares vint attaquer *Sobieski*, qu'il s'étoit vanté de prendre & de mener au Visir ; il fut repoussé avec grande perte ; les Turcs eux-mêmes furent battus sous les murs de Trembowla, & obligés de se retirer sous le canon de Kaminiek ; la paix se fit à des conditions raisonnables, & il ne fut plus question du tribut infâmant que Wiesnowieski s'étoit laissé imposer :

Mais de tous les exploits qui ont immortalisé *Sobieski*, le plus fameux est la délivrance de Vienne en 1683. C'étoit sur l'empire qu'étoient tombés cette année, tous les efforts de la Puissance Ottomane ; une consternation universelle avoit saisi l'Allemagne; l'empereur & toute la famille impériale avoient fui de Vienne à Lintz, puis à Passau : Léopold imploroit en tremblant, l'appui de *Sobieski ; Sobieski* arrive, voit l'ennemi, le combat, le défait, & dissipe comme par enchantement cette multitude innombrable qui sembloit devoir engloutir toute la chrétienté. Il en coûta la vie à Cara Mustapha qui commandoit encore les Turcs dans cette expédition, & dont les malheurs & les fautes lassèrent à la fin la patience du Sultan, qui lui envoya le cordon. La reconnoissance de l'Europe chrétienne prodigua au vainqueur les titres de Sauveur & d'envoyé de Dieu. *Fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes* ; tel fut à cette occasion le texte d'un prédicateur ; mais la reconnoissance de l'Empereur éclata beaucoup moins ; une jalousie secrette le faisoit rougir d'avoir tant d'obligation à son allié, & de voir l'éclat de ses grandeurs héréditaires si effacé par l'éclat de la grandeur personnelle de *Sobieski. Mon frère, je suis bien-aise de vous avoir rendu ce léger service*, dit froidement *Sobieski* à l'empereur, en remarquant tout l'embarras de sa jalousie ingratitude, dans l'entrevue qui suivit la délivrance de Vienne.

Tel fut *Sobieski* dans la guerre; dans le gouvernement intérieur, il fut juste, prudent & modéré. Sa première démarche à son avénement au trône, fut de rendre le Grand-Maréchalat au fils de ce Lubomirski, aux dépens duquel il l'avoit autrefois obtenu. La clémence étoit, après le courage, la vertu dont le Roi de Pologne se piquoit le plus, les favoris qui l'avoient persécuté, sous le règne de Wiesnowieski, & qui osoient encore l'outrager, par dépit & par jalousie, depuis qu'il étoit devenu Roi, le trouvèrent très-indulgent, pourvu qu'ils n'eussent offensé que lui. Un scélérat avoit vomi contre lui mille injures, &, comme s'il eût voulu s'essayer au régicide, il avoit percé son portrait d'une balle. Les loix le condamnoient à mort, & l'arrêt étoit prononcé. Le Roi fit grace;

j'eusse été plus sévère, dit-il *s'il avoit outragé la patrie.*

Dans une diète, il échappa, un jour, à *Sobieski* un mouvement d'impatience contre un ecclésiastique, Chancelier de la Reine, qui, par l'ordre de la Reine elle-même, venoit l'importuner de demandes qu'il avoit déjà refusées : *si votre Majesté oublie que je suis prêtre*, lui dit le Chancelier offensé, *qu'elle se souvienne du moins que je suis Gentilhomme. Il me suffit que vous soyez homme*, reprit le Roi, avec une modération héroïque, *je sens mon tort, vous n'aurez plus à vous plaindre de moi.*

La vie de *Sobieski* est remplie de ces sortes de traits : il mourut d'apoplexie, le 17 Juin 1696, la soixante-sixième année de son âge, & la vingt-troisième de son règne. *Un si grand Roi ne devoit pas mourir*, dit Charles XII, en apprenant cette nouvelle.

Jean *Sobieski* avoit épousé, avant de monter sur le Trône, Marie Casimire de la Grange d'Arquien, veuve de Radziwil, Palatin de Sendomir, & sœur de la Marquise de Béthune. On accusa *Sobieski*, devenu Roi, d'avoir aimé sa femme jusqu'à la foiblesse, & de lui avoir donné trop de part aux affaires.

Il en eut deux fils qui vécurent; le Prince Jacques-Louis & le Prince Alexandre : on l'accusa d'avoir cherché à procurer leur élévation par des moyens que les loix de la république réprouvoient.

Tous les reproches que la nation Polonoise, qui ne connoît point de Rois irréprochables, a faits à *Sobieski*, sont d'avoir été trop bon mari & trop bon père.

Il eut aussi une fille, Thérèse-Cunégonde Sobieska, qui épousa, en 1694, l'Electeur de Bavière, & fut mère de l'Empereur Charles VII.

Le nom de *Sobieski* est éteint ; mais Jacques-Louis a laissé entr'autres enfants, deux filles, dont l'une, Marie-Charlotte a été mère de M. le Duc de Bouillon d'aujourd'hui ; l'autre, Marie-Clementine, a épousé à Rome, le 3 Septembre 1719, le chevalier de Saint-George & a été la mère du prince Edouard Stuart, & du Cardinal d'Yorck.

L'abbé Coyer a donné en 1761, l'histoire de Jean *Sobieski*, Roi de Pologne.

SOBORMA ULLOSENIA, (*Hist. mod. Jurispr.*) c'est ainsi que l'on nomme en Russie le corps de loix, ou le code d'après lequel on juge dans les tribunaux tous les procès & contestations qui s'élèvent entre les sujets de l'empire. (*A. R.*)

SOBRINO, (François) (*Hist. litt. mod.*) auteur d'un *dictionnaire François & Espagnol*, & d'une *grammaire Espagnole.*

SOCIÉTÉ d'Edimbourg, est le nom d'une académie de médecine, établie dans cette Capitale de l'Ecosse. Elle a publié des mémoires estimés, dont plusieurs volumes sont traduits en françois.

SOCIÉTÉ ROYALE DE LONDRES, (*Hist. des acad. mod.*) académie de savans, établie à Londres pour la culture des arts & des sciences. Voici ce qu'en dit M. de Voltaire.

Quelques philosophes Anglois, sous la sombre administration de Cromwel, s'assemblèrent pour chercher en paix des vérités, tandis que le fanatisme opprimoit toute vérité. Charles II. rappellé sur le trone de ses ancêtres par l'inconstance de sa nation, donna des lettres patentes en 1660, à cette académie naissante ; mais c'est tout ce que le gouvernement donna. La *société royale*, ou plutôt la *société libre de Londres*, travailla pour l'honneur de travailler.

Ses travaux commencèrent à adoucir les mœurs, en éclairant les esprits. Les Belles-lettres renaquirent, & se perfectionnèrent de jour en jour. On n'avoit guerre connu, du temps de Cromwel, d'autre littérature que celle d'adapter des passages de l'ancien & du nouveau Testament aux dissensions publiques. On s'appliqua, sous Charles II, à connoître la nature, & à suivre la route que le chancelier Bacon avoit montrée. La science des mathématiques fut portée bientôt à un point que les Archimèdes n'avoient pu même deviner. Un grand homme, un homme étonnant, découvrit les loix primitives de la constitution générale de l'univers ; & tandis que toutes les autres nations se repaissoient de fables, les Anglois trouvèrent les plus sublimes vérités. Les progrès furent rapides & immenses en 30 années : c'est-là un mérite, une gloire qui ne passeront jamais. Le fruit du génie & de l'étude reste ; & les effets de l'ambition & des passions s'anéantissent avec les temps qui les ont produits.

Enfin l'esprit de la nation angloise acquit, sous le règne de Charles II, une réputation immortelle, quoique le gouvernement n'en eût point. C'est du sein de cette nation savante que sont sorties les découvertes sur la lumière, sur le principe de la gravitation, sur l'aberration des étoiles fixes, sur la géométrie transcendante, & cent autres inventions qui pourroient à cet égard, faire appeller le xvij. siècle, le *siècle des Anglois*, aussi bien que celui *de Louis XIV.*

M. Colbert, jaloux de cette nouvelle gloire des Anglois, voulut que les François la partageassent ; &, à la prière de quelques savans, il fit agréer au Roi l'établissement d'une académie des sciences. Elle fut libre jusqu'en 1699, comme celle d'Angleterre ; mais elle n'a pas conservé ce précieux avantage.

Au reste, le docteur Sprat, évêque de Rochester a donné l'histoire détaillée de la *société royale de Londres* ; & comme cette histoire est traduite en françois, tout le monde peut la consulter. (*D. J.*)

Comme plusieurs savans desirent d'être admis dans cette société, sans en connoître les loix actuelles, nous insérerons ici le règlement fait à ce sujet, le 6 Février 1766.

« On ne poura élire aucun étranger, qu'après avoir préalablement, six mois à l'avance, présenté au président de ladite société, en pleine assemblée, un certificat en sa faveur, signé du moins par trois membres domestiques, & par trois membres étrangers. Ledit certificat sera affiché dans la salle d'assemb-

blée, depuis le 30 Novembre jusqu'au 30 mai ; & les candidats seront proposés dans les séances de la société pendant ce temps-là, aussi souvent que le président le jugera à propos.

Toutes les années, à la séance hebdomadaire qui tombera au 30 mai, ou à celle qui suivra ce jour, on réduira le nombre des candidats à deux, de la manière suivante.

On donnera une liste des candidats à chacun des membres présens à ladite séance ; chaque membre marquera deux des noms de cette liste, & l'on recueillera les listes ainsi marquées dans une boîte. Après les avoir examinées, l'on proposera pour l'élection les deux candidats qui se trouveront avoir le plus grand nombre des suffrages. Ce réglement cependant n'aura point lieu pour les princes étrangers, ni pour leurs fils, non plus que pour les étrangers qui, résidant dans la Grande Bretagne, ou y ayant résidé six mois, désireront d'être admis dans ladite société aux mêmes conditions que les membres domestiques, en payant les frais de l'admission, & les autres frais indiqués par les réglements de la société ». (*A.A.*)

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, c'est sous ce nom que Louis XIV. fonda, en 1706, une académie à Montpellier. Les motifs qui l'engagèrent à cet établissement, furent la célébrité de cette ville, sa situation, la température & la sérénité de l'air, qui mettent en état de faire plus facilement qu'en aucun autre endroit, des observations & des recherches utiles & curieuses ; le nombre des savans qui y accouroient de toutes parts, ou qui s'y formoient dans les différentes sciences, & sur-tout dans une des parties la plus importante de la Physique. Le roi, pour exciter davantage l'émulation des membres qu'il y nomma, voulut que la *société royale des sciences* demeurât toujours sous sa protection, de la même manière que l'académie royale des sciences ; qu'elle entretînt avec cette académie l'union la plus intime, comme ne faisant ensemble qu'un seul & même corps ; que ces deux académies s'enverroient réciproquement un exemplaire de tout ce qu'elles feroient imprimer en leur nom ; qu'elles se chargeroient aussi mutuellement d'examiner les matières importantes ; que leurs membres eussent séance dans les assemblées de l'une & de l'autre ; que la *société royale des sciences* enverra toutes les années une des pièces qui y seront lues dans ses assemblées, pour être imprimées dans le recueil des mémoires de l'académie royale des Sciences, *&c. Lettres-patentes & statuts donnés au mois de Février 1706.*

Cette *société* n'a rien oublié pour répondre dans tous les temps aux vues & aux bontés de S. M. ; toutes les sciences y ont été cultivées avec beaucoup de zèle & de succès ; & quoique la Médecine soit la science favorite de cette ville qui a été son berceau & son premier asyle en France, & quoiqu'on s'y applique avec un soin particulier aux objets qui y sont relatifs, il ne laisse pas d'y avoir des personnes très-distinguées dans les autres parties de la Physique & les Mathématiques. On pourroit en voir la preuve dans plusieurs articles de ce dictionnaire.

SOCIN, (*voir* les articles GENTILIS) Martyr (Pierre) & *Pauli* (Grégoire). Ces divers personnages furent les Apôtres du socinianisme, & ce furent les *Socins*, oncle & neveu, Lélio & Fauste, qui donnèrent leur nom à cette Secte. Elle étoit une branche de la réforme : Lélio *Socin* alla prêcher sa doctrine en Suisse, il pensa être pendu à Zurich, où il mourut pourtant de sa mort naturelle en 1572. Il étoit né à Sienne en 1525.

Fauste *Socin*, neveu de Lélio, fit ce que son oncle avoit prévu & désiré, il étendit beaucoup le socinianisme, qu'il alla aussi prêcher en Pologne, où il mourut en 1604, âgé de soixante-cinq ans, dans un Bourg à trois lieues de Cracovie. (*Voyez* à l'article *Pauli* (Grégoire), les deux vers latins qu'on mit sur le tombeau de Fauste *Socin*.

SOCRATE, (*Hist. anc.*) ce Philosophe, le plus sage des hommes & le plus vertueux, n'a laissé aucun écrit ; c'est par ceux de Platon & de Xénophon qu'il est connu. Il naquit à Athènes l'an 471 avant J. C. Sophronisque, son père, étoit sculpteur ; Phénérète, sa mère, étoit sage-femme. Les professions même de ses parents fournissoient à Socrate des comparaisons & des idées philosophiques ; il faisoit allusion à l'état de son père, lorsqu'il s'étonnoit que tandis qu'un sculpteur appliquoit tout son esprit à rendre une pierre brute semblable à un homme, un homme fit si peu d'efforts pour n'être pas trop semblable à une pierre brute : il se souvenoit de la profession de sa mère, lorsqu'il se disoit l'accoucheur des esprits, & lorsqu'il se piquoit de leur faire produire au dehors, toutes leurs pensées ; c'étoit en effet le grand talent de Socrate. Il avoit une manière fine & adroite de cacher, pour ainsi dire, la marche de ses raisonnements, & d'amener par une suite d'idées simples, claires & incontestables, ceux contre lesquels il disputoit, à convenir avec lui des idées auxquelles ils paroissoient & se croyoient d'abord le plus opposés. Il tiroit ainsi du fond de leur ame des sentiments qui s'y trouvoient à leur insçu, & qui confondoient tous leurs préjugés. Ce n'étoit pas lui qui les réfutoit, il faisoit plus, il les forçoit à se réfuter eux-mêmes. Pour lui, il avoit seulement l'air de les interroger, de chercher à s'instruire avec eux & par eux, de leur proposer modestement ses difficultés & ses doutes, en leur montrant d'avance, l'espérance & le plaisir de les voir résolus. Ses adversaires, qui ne croyoient pas l'être, & qui se croyoient au contraire ses maîtres, lui faisoient avec confiance tous les aveux que ses questions rendoient nécessaires, ils ne s'appercevoient pas des avantages qu'il prenoit sur eux, à chacune de leurs réponses, & du rapport éloigné qu'il se ménageoit, entre ces aveux, & le but où il vouloit les amener. C'est principalement dans cet art que consistoit cette *Ironie* si vantée de *Socrate*, &

c'étoit sur-tout avec les sophistes qu'il aimoit à la déployer. Ces Sophistes étoient des discoureurs pleins de jactance, abusant de la parole, cherchant à éblouir par un vain éclat & une stérile abondance. *Socrate* prenoit plaisir à déconcerter tout ce grand appareil d'élocution par son air timide & modeste, par sa simplicité apparente, par son ignorance affectée, par des questions naïves & en apparence presque niaises que le Sophiste accueilloit d'abord avec un sourire dédaigneux, mais qui finissoient par réduire ce même Sophiste à se contredire lui-même ou à se taire. Cette ironie étoit à-peu-près ce que nous avons depuis appellé du persiflage; car c'étoit toujours en applaudissant à toutes leurs réponses, en leur rendant grace des savantes instructions qu'ils vouloient bien lui donner, qu'il leur préparoit cette confusion, & quand il les avoit poussés ainsi doucement, & par un chemin de fleurs jusqu'à la contradiction ou au silence, il se plaignoit toujours avec douceur de ce que ces savans hommes se lassoient de l'instruire. C'est ce que Cicéron nous explique d'après Platon dans plusieurs endroits de ses ouvrages.

Socrates de se ipso detrahens in disputatione plus tribuebat iis quos volebat refellere. Ità, cum aliud diceret atque sentiret, libenter uti solitus est illâ dissimulatione quam Græci εἰρωνείαν *vocant.* Academ. quæst. lib. 4.

Socrates in ironiâ dissimulantiâque longè omnibus lepore atque humanitate præstitit. De Orat. lib. 2.

Sed & Gorgiam & cæteros Sophistas ut è Platone intelligi potest, illusos videmus à Socrate. Is enim percontando atque interrogando elicere solebat eorum opiniones quibuscum disserebat, ut ad ea, quæ ii respondissent, si quid videretur, diceret. De finib. lib. 2.

Cette ironie étoit secondée en lui par des dispositions naturelles; il avoit l'air commun, il étoit laid & d'une laideur favorable à ce caractère ironique; sa physionomie prenoit, quand il le vouloit, quelque chose de stupide & d'hébété, auquel il étoit aisé de se méprendre. Cicéron nous apprend qu'un physionomiste de profession y fut trompé, & qu'il prononça durement contre *Socrate. Zopyrus physiognomon...... stupidum esse Socratem dixit & bardum.* Cic. de fat.

Il jugea stupide celui que l'Oracle de Delphes déclara le plus sage de tous les hommes. Non, disoit *Socrates*, il n'y a en moi aucune sagesse, & cependant l'oracle de Delphes n'a pu ni mentir, ni se tromper. Il y a en effet entre les autres hommes & moi, une différence essentielle, & cette différence, je l'avoue, peut être à mon avantage; la plupart des hommes croient savoir ce qu'ils ne savent pas, & *Socrate* le prouve par une énumération des hommes de tout état, & de leurs opinions, pour moi, ajoute-t-il, j'avoue toute mon ignorance; je sais que je ne sais rien, voilà ma science, voilà la seule supériorité que l'oracle a voulu observer en moi. Son sens est clair, « le plus » sage d'entre vous, a-t-il voulu dire, est celui qui reconnoît, comme *Socrate*, qu'il n'y a véritablement en lui ni science ni sagesse.

Socrates in omnibus ferè sermonibus sic disputat, ut nihil affirmet ipse, refellat alios: nihil se scire dicat, nisi id ipsum, eòque præstare cæteris, quod illi quæ nesciant scire se putent; ipse se nihil scire id unum sciat, ob eamque rem se arbitrari ab Apoline omnium sapientissimum esse dictum, quòd hæc esset una omnis sapientia, non arbitrari sese scire quod nesciat. Cic. Acad. quæst. lib. 1.

Socrate avoit d'abord appris le métier de son père, & s'y étoit rendu habile. On voyoit encore, du temps de Pausanias, quelques ouvrages de *Socrate* dans ce genre, tels qu'un Mercure, & sur-tout trois Graces que l'on conservoit avec soin dans la Citadelle d'Athènes; elles étoient couvertes, au lieu que les autres Artistes les représentoient ordinairement nues, & le sage Rollin fait honneur de cette différence à la sagesse & à l'honnêteté de *Socrate*. Livré dans la suite tout entier à la philosophie, il prétendit que son premier art avoit contribué à l'y conduire par des rapports secrets qu'il appercevoit entre l'un & l'autre; car, disoit-il, comme la sculpture donne la forme à son objet, en retranchant les superfluités, de même la philosophie introduit la vertu dans le cœur de l'homme, en retranchant peu-à-peu toutes ses imperfections. C'est à peu près dans le même sens qu'Horace fait consister la sagesse & la vertu dans la suppression des folies & des vices.

Virtus est vitium fugere, & sapientia prima Stultitiâ caruisse.

On dit que ce fut Criton qui éleva *Socrate* de la sculpture à la philosophie, & qui le tira de l'attelier de son père. *Socrate* devint disciple d'Archelaüs, qui l'avoit été d'Anaxagore. Il s'attacha d'abord à la physique & à l'astronomie, & Xénophon nous assure qu'il y avoit fait de grands progrès; mais sa véritable gloire est d'avoir, comme le dit Cicéron, fait descendre la philosophie du ciel pour la placer au milieu des villes, pour l'introduire dans les maisons particulières, l'appliquer à l'usage de la vie commune, en faire la règle des mœurs, & en tirer des moyens de rendre les hommes plus raisonnables, plus vertueux, plus heureux.

Socrates primus philosophiam devocavit è cœlo, & in urbibus collocavit, & in domos etiam introduxit, & coegit de vitâ & moribus, rebusque bonis & malis quærere. Cic. Tusc. quæst. lib. 5

Socrates mihi videtur id quod constat inter omnes; primus à rebus occultis & ab ipsâ naturâ involutis, in quibus omnes antè eum philosophi occupati fuerunt, avocavisse philosophiam, & ad vitam communem adduxisse, ut de virtutibus & vitiis, omninòque de bonis rebus & malis quæreret; cœlestia autem vel procul esse à nostrâ cognitione censeret, vel si maximè cognita essent, nihil tamen ad benè vivendum conferre. Cic. académic. quæst. lib. 1.

C'est de cette Philosophie, pour ainsi dire, usuelle qu'Horace nous entretient.

Quod magis ad nos
Attinet & nescire malum est agitamus, utrumne
Divitiis homines an sint virtute beati,
Quidve ad amicitias usus rectumne trahat nos,
Et quæ sit natura boni summumque quid ejus.

Socrate ne pensoit pas, comme quelques Philosophes, que la philosophie dispensât des charges publiques & des devoirs de citoyen; il porta les armes pour sa patrie, & se distingua même à la guerre, par son courage. (*Voyez* l'article *Alcibiade.*)

Il poussa plus loin que personne le mépris des richesses & l'amour de la pauvreté. Il regardoit comme une perfection divine de n'avoir besoin de rien, & il croyoit qu'on s'approchoit d'autant plus de la divinité, qu'on savoit mieux se contenter de peu.

Quantò quisque sibi plura negaverit
A Diis plura feret, nil cupientium
Nudus castra peto, & transfuga divitum
Partes linquere gestio
Contemptæ Dominus splendidior rei,
Quam si quidquid arat non piger Appulus
Occultare meis dicerer horreis,
Magnas inter opes inops.

C'est de lui qu'est ce mot si connu, à propos de la pompe que le luxe étaloit dans de certaines cérémonies, & de la quantité d'or & d'argent qu'on y portoit: *que de choses dont je n'ai pas besoin!* Mais cet amour de la pauvreté n'étoit pas chez lui une affectation, comme chez Antisthène & Diogène. Il eût cru se dégrader par le cynisme & la malpropreté. Il savoit respecter le public, & se respecter lui-même.

Il avoit hérité de son père, quatre mille livres, un de ses amis en eut besoin, il les lui prêta, & il les perdit. Il lui resta pour tout bien, deux-cent-cinquante livres; il ne permit jamais à ses amis les plus opulents, de partager avec lui leurs richesses. Un jour seulement il lui échappa de dire devant ses disciples: *si j'avois de l'argent, j'aurois acheté un manteau.* Tous s'empressèrent aussi-tôt de lui faire ce petit présent. C'étoit trop tard, dit Sénèque, il eût fallu avoir prévenu ses besoins & sa demande. *Socrates, amicis audientibus: EMISSEM, inquit, PALLIUM SI NUMMOS HABEREM. Neminem poposcit, omnes admonuit. A quo acciperet, ambitus fuit........post hoc quisquis properaverit, serò dat, jam Socrati defuit.* Senec. de benef.

Il rejetta les offres d'Archelaüs, roi de Macédoine, qui vouloit l'attirer chez lui, il disoit qu'il ne vouloit point aller trouver un homme qui pouvoit lui donner plus qu'il n'étoit en état de lui rendre. Sénèque lui attribue d'autres motifs; cet homme libre, dit-il, & dont même une ville libre trouvoit quelquefois la liberté excessive, n'eut garde d'aller volontairement au-devant de la servitude. *Noluit ire ad voluntariam servitutem is cujus libertatem civitas libera ferre non potuit.*

On connoit en effet cette maxime:

Ad tecta quisquis se tyranni contulit,
Fit servus illi, liber & si venerit.

Socrate étoit parvenu à une tranquillité d'ame que rien ne pouvoit altérer, il lui en avoit coûté des efforts, il étoit né violent & emporté; il ne s'étoit pas contenté d'être, comme Horace le dit de lui-même

Irasci celerem tamen ut placabilis essem,

Il s'étoit dit de bonne heure & plus efficacement que le même Horace:

Ira furor brevis est; animum rege, qui nisi paret,
Imperat hunc frænis, hunc tu compesce catenâ.

Il avoit exigé de ses amis qu'ils l'avertissent quand ils le verroient près de se mettre en colère; au premier signal, il baissoit le ton ou se taisoit. Se sentant irrité contre un esclave; *comme je te frapperois*, dit-il, *si je n'étois en colère! cæderem te nisi irascerer.* Ayant un jour reçu un soufflet, il se contenta de dire: *il est fâcheux de ne pas savoir quand il faut s'armer d'un casque.*

L'humeur de Xanthippe, sa femme, mit sa vertu aux plus rudes épreuves. Xénophon dit qu'il l'avoit choisie exprès dans cette vue, parce que, disoit-il, si je puis vivre avec elle, il n'y aura personne avec qui je ne puisse vivre. Ceci ressemble un peu à Robert d'Arbrissel qui s'expose volontairement aux plus fortes tentations pour avoir la gloire de les vaincre. Si *Socrate* vouloit avoir à souffrir de sa femme, il eut satisfaction; il n'y avoit point d'outrage qu'elle ne lui fît. Sa modération ne faisoit qu'irriter la fureur de cette femme, elle l'accabloit d'injures en public; elle lui arracha un jour son manteau en pleine rue; un autre jour, après son débordement d'injures accoutumé, elle finit par lui jetter un pot d'eau sale sur la tête: *Il falloit bien*, dit-il en riant, *qu'il plût après un tel orage.*

Il paroît que ce qu'on a dit de *Socrate* que, du vivant même de Xanthippe, il avoit épousé une autre femme, nommé Myrto, petite-fille d'Aristide, en vertu d'un décret d'Athènes qui permettoit cette bigamie, est dénué de tout fondement; ainsi que M. Hardion l'a prouvé dans un des mémoires du recueil de l'académie des belles-lettres.

Quant au démon ou esprit familier de *Socrate*, il faut le mettre au même rang que les oracles dont Lycurgue & Solon se prévaloient; il faut le mettre avec la Minerve de Zaleucus, la Déesse Egérie de Numa Pompilius, les avis secrets des Dieux donnés au premier Scipion l'Africain; la biche de

Syrtetius, &c: & il faut reconnoître que le plus sage des hommes n'a pas su, mieux que tous ces autres sages, résister à la tentation d'en imposer aux hommes pour s'assurer leur suffrage.

Socrate ne tenoit point d'école publique comme les autres Philosophes; il ne donnoit point les leçons à des heures marquées; il philosophoit en conversant avec ses amis à table, à la promenade, dans le silence de la retraite, dans le tumulte des camps, par-tout, à toute heure. Ses leçons étoient ses discours & ses exemples. Ses principaux disciples étoient Platon, qui rendoit graces aux Dieux de trois choses: 1o. de lui avoir donné une ame raisonnable, 2o. de l'avoir fait naître Grec & non pas barbare; 3o. de l'avoir fait contemporain de *Socrate*; Alcibiade, qui, malgré ses talens & son orgueil, il forçoit à pleurer quelquefois sur ses erreurs & sur son orgueil même, & qui avouoit qu'il ne pouvoit vivre ni avec un tel censeur ni sans un tel ami; Euclide de Megare qui se déguisoit en femme, pour entrer dans Athènes, & assister aux leçons de *Socrate*, parce qu'il étoit défendu aux Mégariens, sur peine de la vie, de mettre le pied dans l'Attique; Xenophon, qui, aussi bien que Platon, a immortalisé son Maître; Aristippe, &c. Xénophon cite d'après *Socrate*, une belle prière, tirée d'un Poëte dont le nom n'est pas connu: « Grands dieux! » donnez-nous les biens qui nous sont nécessaires, soit » que nous vous les demandions, ou non, & éloi- » gnez de nous toutes les choses qui pourroient nous » nuire, quand même nous vous les demanderions.» Cette prière est peut-être plus philosophique, & certainement moins présomptueuse que celle que fait Horace, & dans laquelle il se dispense de demander aux Dieux, ce qu'il croit pouvoir se procurer à lui-même:

Sed satis est orare Jovem quæ donat & aufert;
Det vitam, det opes, animum mî æquum ipse parabo.

L'ironie de *Socrate*, & plus encore peut-être sa sagesse, lui avoit fait d'irréconciliables ennemis. Ces Sophistes, qu'il avoit démasqués, avoient deux puissantes raisons de ne jamais lui pardonner; il les avoit attaqués à la fois du côté de la vanité & du côté de l'intérêt. En les confondant & les avilissant aux yeux de leurs disciples, il avoit considérablement diminué le nombre de ceux-ci. Tout le monde quittoit les vaines & fastueuses leçons de ces Sophistes, pour les entretiens simples & substantiels de *Socrate*. Il est clair qu'il falloit perdre *Socrate*.

On commença d'abord par lui susciter un ennemi redoutable, Aristophane. Soit que ce célèbre Poëte comique se fût vendu aux passions des Anytus, des Mélitus & de leurs semblables, soit qu'il ne fît que suivre son propre ressentiment excité par la préférence que *Socrate*, ami d'Euripide, donnoit hautement à la tragédie sur la comédie, & par les plaintes qu'il faisoit publiquement de la licence effrénée qui régnoit dans l'ancienne comédie, c'est-à-dire; dans celle de son temps, il entreprit de jouer *Socrate* dans sa comédie des *Nuées*.

Socrate n'alloit jamais aux comédies que quand Alcibiade ou Critias l'y entraînoient malgré lui. Il se trouva contre son ordinaire à la représentation de la piece des *Nuées*. Il savoit qu'elle étoit dirigée contre lui. Il y fut conduit ou par le mouvement de cette curiosité ordinaire qui nous fait désirer de savoir ce qu'on dit de nous, ou par celui d'une curiosité plus philosophique, qui joint à ce désir celui de se connoître mieux & de se corriger. Il lui étoit plus d'une fois arrivé de laisser éclater son mécontentement aux représentations de certaines comédies où l'abus de la satyre personnelle l'avoit révolté, & malgré sa prédilection pour la tragédie, & son amitié pour Euripide, il étoit sorti une fois tout à coup, d'une tragédie de cet Auteur où il avoit été blessé d'une maxime dangereuse qu'il avoit entendue parmi tant de maximes saines & utiles dont les pièces de ce grand tragique sont remplies. *Socrate* entendit la comédie des *Nuées* toute entière sans montrer la moindre émotion; & quelques étrangers demandant quel étoit ce *Socrate* dont il étoit tant parlé dans la pièce, il vit tous les yeux se tourner de son côté; il crut devoir se prêter à cette curiosité, il se leva de sa place, & se laissa voir tant qu'on voulut. Ceux qui l'entouroient, admiroient son sang froid & sa patience: mais sa conduite étoit-elle entièrement exempte d'ostentation? Ses discours au reste furent sages & modérés. J'ai cru, dit-il, assister à un repas, où mes amis m'avoient pris pour objet de plaisanteries agréables, & je sais qu'il faut entendre raillerie.

Ces plaisanteries agréables étoient de mettre dans sa bouche, les plus fortes impiétés, pour autoriser l'accusation d'athéisme & d'incrédulité que ses ennemis se disposoient dès lors à lui intenter; c'étoit de lui donner par-tout l'expression de la vanité, de l'orgueil, du mépris pour les autres; c'étoit de lui imputer une doctrine criminelle, de le représenter enseignant à un jeune homme à battre son père, au père à frustrer ses créanciers, & donnant l'exemple de corrompre la jeunesse. Cette pièce, par le mauvais choix du sujet, qu'on vouloit censurer, & qui ne méritoit que des éloges; par la licence, l'indécence, l'injustice & la calomnie, fut l'opprobre de l'ancienne comédie. Boileau le rappelle dans son art poëtique:

On vit par le public, un poëte avoué,
S'enrichir aux dépens du mérite joué,
Et *Socrate* par lui, dans un *chœur de Nuées*
D'un vil amas de peuple attirer les huées.
Enfin, de la licence, on arrêta le cours.
Le Magistrat, des loix emprunta le secours.
Et rendant par édit les Poëtes plus sages
Défendit de marquer les noms & les visages;
Le théâtre perdit son antique fureur,

Horace qui voyoit dans l'ancienne comédie le modèle & l'origine de la satyre, en relève les avantages, & en dissimule les inconvéniens. Il goûte fort cette liberté de censurer tous les vices :

Eupolis atque Cratinus Aristophanesque Poetæ,
Atque alii quorum comœdia prisca virorum est,
Si quis erat dignus describi, quod malus ac fur,
Quòd Mœchus foret, aut Sicarius, aut alioqui
Famosus, multâ cum libertate notabant.

Mais encore falloit-il s'assurer *si quis erat dignus describi.* Après avoir vanté l'efficacité du ridicule pour corriger les mœurs :

ridiculum acri
Fortiùs ac meliùs magnas plerumque secat res.

Il ajoute à la louange de l'ancienne comédie :

Illi, scripta quibus comœdia prisca viris est
Hoc stabant, hoc sunt imitandi.

Il ne falloit certainement pas imiter Aristophane dans sa comédie satyrique contre *Socrate*.

Lorsque le même Horace parle des vers Fescennins & de l'origine de la comédie chez les Romains, ce qu'il en dit s'applique de soi-même à l'ancienne comédie des Grecs ; alors il tient compte des inconvéniens, aussi bien que des avantages ; il approuve qu'on ait mis un frein à la licence originaire, & qu'en ôtant à la comédie les moyens de nuire, on lui ait rendu plus nécessaire encore l'art de plaire.

Fescennina per hunc inventa licentia morem
Versibus alternis opprobria rustica fudit,
Libertasque recurrentes accepta per annos,
Lusit amabiliter, donec jam sævus apertam
In rabiem cœpit verti jocus & per honestas
Ire domos impunè minax. Doluere cruento
Dente lacessiti, fuit intactis quoque cura
Conditione super communi ; quin etiam lex
Pœnaque lata, malo quæ nollet carmine quemquam
Describi ; vertere modum formidine fustis.
Ad benè dicendum delectandumque redacti.
Græcia capta ferum victorem cepit & artes
Intulit agresti Latio, sic horridus ille
Defluxit numerus Saturnius, & grave virus
Munditiæ pepulere, sed in longum tamen ævum
Manserunt, hodièque manent vestigia ruris.

Il dit encore dans l'art poëtique, en parlant de l'ancienne comedie grecque, qu'il ne loue plus alors sans restriction.

Successit vetus his comœdia, non sine multâ
Laude, sed in vitium libertas excidit, & vim
Dignam lege regi, lex est accepta, chorusque
Turpiter obticuit, sublato jure nocendi.

La licence calomnieuse qu'Aristophane s'étoit permise à l'egard d'un sage & d'un juste tel que *Socrate*, devint plus odieuse encore dans la suite, par le parti qu'en tirèrent les coupables ennemis du Philosophe. Ce fut dans la comedie des *Nuées* qu'ils puisèrent les principaux chefs d'accusation contre *Socrate*. Ils les réduisirent à deux : l'un, qu'il ne pensoit pas bien des dieux, l'autre qu'il corrompoit la jeunesse. Les accusateurs furent Mélitus, Anytus & Lydon. *Socrate* dédaigna de solliciter ses juges, & de se défendre par le ministère d'un Orateur. Le célèbre Lysias brigua l'honneur de plaider sa cause, & lui communiqua un discours qu'il avoit composé sur ce sujet. *Socrate* le jugeant plus éloquent que convenable à un Philosophe tel que lui, donna de grands éloges à Lysias, le remercia de son zèle & de son amitié, mais n'employa point son plaidoyer ni son ministère. Cité devant les juges, il y comparut, il se defendit avec les seules armes de la vérité, contre tous les artifices de Mélitus qui porta la parole lui même, & donna tant de vraisemblance à toutes ses calomnies, que *Socrate* n'en fut pas peu embarrassé. L'ascendant de la sagesse & de la vertu se fit sentir dans son Apologie, Libanius en a fait une long-temps après, c'est une déclamation de Rhéteur : Platon qui avoit entendu celle de *Socrate*, nous l'a conservée, autant qu'il a pu s'en souvenir, & c'est un des chefs-d'œuvre de l'antiquité ; mais les juges étoient prévenus & pervertis ; ils voulurent voir de l'orgueil où il n'y avoit que de la fermeté. *Socrates, nec patronum quæsivit ad judicium capitis, nec judicibus supplex fuit ; adhibuitque liberam contumaciam à magnitudine animi ductam, non à superbiâ*, dit Cicéron, Tusc. quæst. Lib. 1. *Socrates*, dit-il ailleurs, *ità in judicio capitis pro se ipse dixit, ut non supplex aut reus, sed Magister aut Dominus videretur esse judicum.* Cic. de orat. lib. 1.

Apprends que dans les fers la probité suprême,
Commande à ses tyrans & les juge elle-même.

A dit Gresset. Mais cette sécurité que donne l'innocence & cette supériorité que donne le génie, ne faisoient qu'irriter les juges. Quintilien remarque avec beaucoup de justesse que les juges se regardant comme maîtres absolus de la vie & de la mort des hommes, (ce qu'ils ne doivent jamais être) éxigent, par une disposition secrète du cœur humain, qu'on ne paroisse devant eux qu'avec une humble soumission & un respectueux tremblement. C'est un hommage qu'ils aiment à voir rendre à leur suprême puissance. *Odit judex ferè litigantis securitatem : cùmque jus suum intelligat, tacitus reverentiam postulat.*

Lorsque les juges demandèrent, selon l'usage, à *Socrates*, avant de le juger, quelle étoit la peine qu'il croyoit mériter & à laquelle il se condamnoit : *je me condamne*, dit-il, *à être nourri le reste de mes jours dans le Prytanée, aux dépens de la république.* Cette réponse acheva de porter à son comble la colère

des juges; & cette colère seule devoit les avertir de ne pas juger. Tout juge qui prononce dans un moment de passion & de transport, est un prévaricateur. *Cujus responso sic judices exarserunt, ut capitis hominem innocentissimum condemnarent.* Ils le condamnèrent à la pluralité de deux cent quatre-vingt-une voix contre deux cent vingt, à boire la cigue, supplice fort en usage chez les Athéniens. Observons encore que, lorsqu'il y a un grand partage, comme dans le cas dont il s'agit, jamais un jugement capital ne devroit être exécuté. Faisons de plus une autre observation. Si les juges ont eu trop souvent le malheur de condamner des innocens, ou ils les croyoient coupables, ou ils cèdoient par foiblesse à la tyrannie qui exigeoit d'eux une injustice. Dans le jugement de *Socrate*, il n'y avoit personne, ni parmi les accusateurs, ni parmi les autres citoyens, qui ne fût convaincu non-seulement de l'innocence de *Socrate*, mais de la vertu suprême qui le distinguoit entre tous les autres hommes. On ne voit point d'ailleurs de puissance redoutable aux juges qui ait pu les forcer à trahir leur conscience. Ce jugement paroît donc avoir été uniquement l'ouvrage de la jalousie & de la haine. C'est une des plus épouvantables iniquités dont un tribunal se soit jamais souillé. *Socrate* en eut pitié; lorsqu'on lui déclara qu'il étoit condamné à mort, *la nature*, dit-il, *m'y avoit condamné dès le moment de ma naissance.* Apollodore, un de ses disciples & de ses amis, lui témoignant sa douleur de voir ainsi périr un grand homme innocent, *aimeriez-vous mieux*, répondit-il, *me voir mourir coupable?* Il ne perdit rien ni de la tranquillité de son ame, ni de la sérénité de son visage. Si on lui parloit avec indignation & avec horreur de ses accusateurs: *Anytus & Melitus*, disoit-il, *peuvent me tuer, mais ils ne peuvent me faire du mal.* C'est ainsi qu'Horace a dit:

Vir bonus & sapiens audebit dicere: Pentheu,
Rector thebarum, quid me perferre patique
Indignum coges? Adimam bona. — Nempè pecus, rem,
Lectos, argentum, tollas licet. — In manicis &
Compedibus sævo te sub custode tenebo.
Ipse Deus, simul atque volam, me solvet, opinor,
Hoc sentit, moriar, Mors ultima linea rerum est.

Voyant, dit Quintilien, que les hommes de son siècle lui rendoient si peu de justice, *Socrate* s'en remit au jugement de la postérité. Il pouvoit encore, en s'humiliant devant ses juges, se dérober à son sort, il aima mieux sacrifier les restes d'une vieillesse déjà fort avancée, pour s'assurer l'estime & l'admiration de tous les siècles. *Quandò ab hominibus sui temporis parùm intelligebatur, posterorum se judiciis reservavit, brevi detrimento jam ultimæ senectutis ævum sæculorum omnium consecutus.*

Socrate avoit vu Athènes assiégée & prise par Lysandre, la forme du gouvernement changée, l'autorité des trente tyrans établie. Ils avoient respecté la vertu de *Socrate*, qui n'avoit point fléchi sous eux; ils n'avoient été chassés d'Athènes que peu de temps avant la condamnation de *Socrate*. Ce Philosophe, dit un autre Philosophe (Séneque), entra dans la prison avec cette même constance qui en avoit imposé aux trente tyrans, & dès ce moment la prison perdit ce nom infâme, ce fut le séjour de l'honneur & de la vertu. *Socrates eodem illo vultu, quo aliquandò solus triginta tyrannos in ordinem redegerat, carcerem intravit, ignominiam ipsi loco detracturus. Neque enim poterat carcer videri in quo Socrates erat.* Senec. consolat. ad helv. cap 13.

Senéque dit encore ailleurs: *Socrates carcerem intrando purgavit, omnique honestiorem curiâ reddidit.* Id. de vit. beat. cap. 27.

Ce fut là en effet qu'éclata toute la grandeur d'ame de *Socrate*. Il eut tout le temps de se préparer à la mort; il se passa trente jours entre sa condamnation & son supplice, parce qu'il étoit défendu de faire mourir personne dans la ville depuis le départ du vaisseau que les Athéniens envoyoient tous les ans à Délos jusqu'au retour de ce même vaisseau. *Socrate* vit tous les jours ses amis, & ne cessa de philosopher avec eux. Toujours gai dans son cachot, toujours libre les fers aux pieds, la veille de sa mort, il composa un hymne en l'honneur d'Apollon & de Diane, il mit en vers une fable d'Esope, il dormit la nuit suivante d'un sommeil tranquille. Il ne tint qu'à lui de s'échapper de sa prison, le geolier étoit gagné, les portes alloient s'ouvrir, on lui offroit une retraite sûre en Thessalie; *connoissez-vous*, dit *Socrate*, *une retraite où l'on ne meure point?* il refusa d'échapper à la mort en violant les loix; mais la loi que nous impose la nature de défendre & de conserver notre vie, n'étoit-elle pas violée par ce refus? *Socrate* prouva qu'il ne devoit pas chercher à se soustraire à son jugement, c'est la matière du dialogue de Platon, qui a pour titre, *Criton*; & il est vrai qu'en lisant ce dialogue, il paroît difficile de réfuter *Socrate*.

Le jour de sa mort, ses amis, en entrant dans son cachot, trouvèrent Xanthippe sa femme assise auprès de lui, & tenant un de ses enfans dans ses bras; dès qu'elle les apperçut, elle éclata en cris & en sanglots, *Socrate* demanda qu'on la fit retirer, pour qu'elle ne troublât pas ses derniers momens. Resté avec ses amis, il traita un sujet très-convenable au moment, celui de l'immortalité de l'ame; c'est le sujet de ce beau dialogue de Platon, intitulé *le Phédon*. En l'entendant parler, le breuvage mortel à la main, il sembloit, dit Cicéron, qu'on le voyoit s'élever au Ciel & se réunir aux dieux, dont il avoit été sur la terre la plus parfaite image. *Cùm penè in manu jam mortiferum illud teneret poculum, locutus ità est, ut non ad mortem trudi, verùm in cælum videretur ascendere...... Qui enim. se integros castosque servavissent..... essentque in corporibus humanis vitam imitati deorum, his ad illos, à quibus essent profecti, reditum facilem patere.* Cic. tusc. quest. lib. 1.

Ses

Ses amis le virent boire la fatale cigue, leur constance alors les abandonna, quelques-uns d'entr'eux poussèrent des cris & des hurlemens. Y pensez-vous, mes amis ? s'écria *Socrate*; où est le courage ? où est la philosophie ? n'est-ce pas pour ces foiblesses que nous avons renvoyé ces femmes ?

Son dernier mot, en expirant, fut adressé à Criton: *Criton*, lui dit-il, *nous devons un coq à Esculape.* On a interprété diversement ce mot : les uns ont cru que *Socrate* chargeoit en effet Criton d'acquitter un vœu qu'il avoit fait à Esculape : d'autres ont pensé que c'étoit une expression proverbiale dont nous avons l'équivalent dans notre langue, mais en style bas, & dont le sens étoit : *nous avons bien des graces à rendre aux Dieux ; nous voilà délivrés des misères & des dangers de la vie.* Erasme disoit, qu'en lisant le récit de la mort de *Socrate*, il étoit toujours tenté de s'écrier :*Saint Socrate, priez pour nous*!

Athénes ouvrit enfin les yeux, & pleura *Socrate* après l'avoir immolé.

Tu pleures ! ta pitié succède à ta furie !

Les écoles furent fermées & les exercices interrompus ; on demanda compte aux accusateurs du sang innocent qu'ils avoient fait répandre ; Mélitus fut condamné à mort, les autres furent bannis. Plutarque observe que tous ceux qui avoient trempé dans le complot dont *Socrate* fut la victime, devinrent si odieux à tout le monde qu'on ne voulut plus avoir avec eux aucun commerce, qu'on refusoit de leur donner du feu, de répondre aux questions qu'ils faisoient, qu'on jettoit comme souillées toutes les choses auxquelles ils avoient seulement touché ; ce qui réduisit plusieurs d'entr'eux à se donner la mort de désespoir.

Les Athéniens firent ériger à *Socrate* une statue par le célèbre Lysippe, & la placèrent dans un lieu des plus apparens de la ville. Ils rendirent à sa mémoire des honneurs qui tenoient du culte, & dans lesquels il entroit une vénération religieuse.

Son nom est resté celui de la philosophie:

Libros Panæti, Socraticam & domum,

Dit Horace en parlant en général des livres de philosophie.

Qualia vincant
Pythagoran, Anytique reum, docturnque Platona....
Scribendi rectè sapere est & principium & fons ;
Rem tibi Socraticæ poterunt ostendere chartæ.

On connoît la fable de la *maison de Socrate*, fondée sur un mot de ce Philosophe: *plût aux Dieux que je pusse la remplir toute entière de veritables amis !* On peut voir dans le recueil de l'Académie des belles-lettres, ce que l'Abbé Fraguier a écrit sur *Socrate.*

Dans l'expédition du jeune Cyrus contre Artaxerxe Mnémon son frère, les Achéens, qui servoient dans son armée, avoient pour chef particulier un *Socrate* d'Achaïe. Après la bataille de Cunaxa, où le jeune Cyrus fut tué, Tissapherne, gouverneur de Lydie, général des armées d'Artaxerxe, sous prétexte de traiter avec les principaux chefs du parti de Cyrus, fut les amener à une entrevue, où ils furent arrêtés par trahison & conduits au Roi, qui leur fit trancher la tête: *Socrate* étoit du nombre de ces chefs. Cet événement arriva environ quatre siècles avant Jesus-Christ.

Socrate est aussi le nom d'un fils de Nicomède, roi de Bithynie, qui étant dans les intérêts de Mithridate, roi de Pont, ce célèbre ennemi des romains, se souleva contre son frère, nommé Nicomède, ainsi que le père commun auquel il venoit de succéder, & le chassa du trône. Nicomède implora contre *Socrate* & contre Mithridate l'assistance des Romains, qui le rétablirent dans son royaume, vers l'an 89 avant J. C.

SOCRATE, (dit *le Scholastique.*) (*Hist. litt. mod.*) Auteur d'une histoire ecclésiastique, qui est la continuation de celle d'Eusébe de Césarée, étoit né à Constantinople, au commencement de l'Empire de Théodose, dit le Grand, vers l'an 380. On ignore le temps de sa mort. Son histoire, divisée en sept livres, commence à l'an 306, & finit en 439. Le Président Cousin l'a traduite du Grec en François.

SOEMIAS, (Julie) (*Hist. rom.*) mère d'Heliogabale ou Helagabale, contribua beaucoup, par ses intrigues, à l'élection de cet empereur, partagea l'empire avec lui, ajouta des folies à ses folies, & fut enveloppée dans sa disgrace. Elle étoit admise au sénat & opinoit, ainsi que sa mère, avec les Sénateurs ; elle avoit, de plus, formé un sénat de femmes, pour prononcer sur les habits & la parure des dames Romaines ; elle avoit cependant du courage: dans une occasion, où les soldats d'Heliogabale commençoient à fuir, elle se jetta au milieu d'eux, & les fit retourner au combat. Les Prétoriens soulevés coupèrent la tête à la mère & au fils en 222. Ils ne régnoient que depuis 218, & avoient beaucoup trop régné.

SOFA, s. m. (*terme de relation*) espèce d'estrade qui est d'usage en Orient, & qui est élevée d'un demi-pied au-dessus du niveau de la chambre d'honneur, où l'on reçoit les personnes les plus remarquables. Chez les Turcs, tout le plancher est couvert d'un tapis de pied, & du côté des fenêtres, ils élèvent une estrade, qu'ils appellent *sofa.* Il y a sur cette estrade de petits matelas, de deux à trois pieds de large, couverts d'un petit tapis précieux. Les Turcs s'asseyent sur ce tapis comme les tailleurs qui travaillent en France, les jambes croisées; & ils s'appuient contre la muraille sur de grands carreaux de velours, de satin, & d'autre étoffe convenable à la saison. Pour prendre leur repas, on étend sur le tapis de l'estrade un

cuir qui sert de nappe ; on met sur ce cuir une table de bois taite comme un plateau rond, & on la couvre de plats. *Daloir.* (*D. J.*)

SOFI, s. m. (*Science étymolog.*) ce mot signifie proprement en arabe un *homme vetu de laine* ; car *sof* ou *suf*, veut dire de la laine. C'est pourquoi on donne ce titre chez les Mahométans, a celui qui vit retiré du monde, & qui, par une espèce de profession religieuse, est grossièrement habillé. Ainsi *sofi* designe un religieux Mahométan, qui porte aussi le nom de *dervis* en Turc & en Persan, & que les Arabes appellent *fakir*. Shah-Ismael, roi de Perse, est le premier qui prit de ses ancêtres le surnom de *sofi* ; & de-là vient que plusieurs de nos historiens & de nos voyageurs, donnent aux rois de Perse le nom de *sofi* ou de *grand-sofi* (*D. J.*)

SOFTAS, s. m. (*Hist. mod.*) parmi les Turcs, ce sont certains religieux ou dervis qui sont bénéficiers rentés, & comme chanoines. Leur fonction est de venir à la fin de chaque namas ou prière du jour, dire une sorte d'office des morts auprès du tombeau des Sultans qui ont laissé des fonds pour leur entretien. (*A. R.*)

SOGDIEN, (*Hist. anc.*) Artaxerxe, dit Longuemain, fils & successeur de Xerxès, eut pour successeur Xerxès II, le seul fils qu'il eut de la reine, sa femme. Il en avoit dix-sept autres de diverses concubines, entr'autres *Sogdien*, que Ctésias appelle Sécondien. Celui-ci, de concert avec Pharnacias, un des Eunuques de Xerxès II, s'introduisit dans la chambre du nouveau roi, qui s'y étoit retiré dans un état d'yvresse au sortir d'un festin ; il le tua, & fut nommé roi à sa place.

La veuve d'Artaxerxe, mère de Xerxès II, étoit morte le même jour que le roi, son mari. Bagoraze, le plus fidèle des Eunuques d'Artaxerxe, avoit été chargé par Xerxès II, de conduire les deux corps au lieu de la sépulture ordinaire des rois de Perse. A son retour, il trouve Xerxès mort, & *Sogdien* sur le trône. Bagoraze avoit eu du vivant d'Artaxerxe quelque contestation avec *Sogdien* ; celui-ci ne l'avoit pas oublié, il fit une querelle injuste à l'Eunuque, & le fit lapider.

Ses crimes le rendirent l'horreur de l'armée & de la noblesse. Assassin de son frère, il craignit de trouver des assassins dans ses frères. Il soupçonna sur-tout Ochus à qui son père avoit laissé le gouvernement d'Hircanie, d'élever ses vues jusqu'au trône, & parce qu'il l'en soupçonnoit, il le força en effet d'y aspirer. Ce prince étoit tranquille dans son gouvernement, *Sogdien* le mande, Ochus n'eut pas de peine à pénétrer le dessein de *Sogdien*, il diffère son retour sous divers prétextes, leve des troupes, & quand il se voit à la tête d'une armée, il s'annonce comme le vengeur de la mort de Xerxès, son frère. A cette proclamation, les gouverneurs des provinces, les grands du royaume se rangent autour de lui, tout le monde abandonne *Sogdien*, Ochus est couronné. *Sogdien* veut traiter avec ce frère qu'il avoit voulu perdre ; & malgré le conseil de quelques gens sages qui restoient encore attachés par honneur à son parti, il s'engagea dans des entrevues & des conférences, où son frère s'étant rendu maître de sa personne, le fit périr par le supplice de la cendre. C'étoit un supplice très-cruel, particulier à la Perse, & réservé aux grands crimes. On remplissoit de cendre une tour jusqu'à une certaine hauteur, on y jettoit le coupable, la tête la première, du haut de la tour. On remuoit la cendre autour de lui jusqu'à ce qu'enfin elle l'étouffât après de longues & terribles souffrances. Ainsi périt *Sogdien* l'an 424 avant J. C.

SOHEME, (*Hist. des Juifs*) frère de Ptolomée, roi d'Iturée, elevé à la cour d'Hérode le grand, obtint le dangereux honneur de sa confiance. La malheureuse Marianne étoit encore plus l'objet de la jalousie que de l'amour d'Hérode. Il ne pouvoit supporter l'idée que cette femme pût lui survivre, & lui donner un successeur. Tous ces rois, par la grace des Romains, n'étoient toujours que des sujets de Rome. Hérode avoit suivi le parti d'Antoine, & avoit tout à craindre du ressentiment d'Auguste ; lorsqu'après la bataille d'Actium, il partit pour aller fléchir cet Empereur, il chargea *Soheme* de faire périr Marianne, s'il périssoit lui-même à Rome, & il avoit déja donné à quelques-autres cette indigne commission.

Marianne étoit belle, & ses malheurs ajoutoient à l'intérêt que la beauté inspire, *Sohème* en fut touché ; il ne put lui cacher l'ordre d'Hérode : delà cette aversion invincible de Marianne pour Hérode, delà des reproches qui instruisirent Hérode de l'infidélité de *Sohème*. Le cruel Herode, pour s'en venger, entraîné par une jalousie dont il n'étoit jamais le maître, fit mourir à la fois & *Sohème* & Marianne. C'étoit ce *Sohème* que M. de Voltaire avoit d'abord fait l'amant de Marianne, au lieu de Varus.

SOISSONS, *Hist. de Fr.*) c'est le nom d'un rameau de la branche de Bourbon Condé. Louis I, prince de Condé, eut de son second mariage avec Françoise d'Orléans-Longueville, Charles de Bourbon, comte de Soissons, Grand Maître de France. C'est ce Prince dont il est parlé si souvent dans les mémoires de Sully, ce prince qui fut si cher à la princesse Catherine, sœur de Henri IV, mais que Henri IV. ne voulut jamais permettre à sa sœur d'épouser. Ne le 3 Novembre 1566, il mourut le 1 novembre 1612.

Son fils, Louis de Bourbon comte de *Soissons*, né le 21 Mai 1604, est cet implacable ennemi du Cardinal de Richelieu, qui gagna la bataille de la Marfee, mais qui fut tué dans cette bataille, le 6 Juillet 1641, ne laissant qu'un fils naturel, (le chevalier de *Soissons.*)

La succession de cette branche de Bourbon-*Soissons*, passa, ainsi que le nom de *Soissons*, dans

la Maison de Savoie, branche de Carignan, par le mariage de Marie de Bourbon, sœur du comte de *Soissons*, tué à la Marsée avec Thomas François de Savoie, prince de Carignan : de ce mariage naquit le prince Eugène, Maurice de Savoie, qui prit le nom de comte de *Soissons*, & fut la tige de la branche particulière de *Soissons* dans la Maison de Savoie; ce fut lui qui épousa Olympe Mancini, l'une des nièces du Cardinal Mazarin ; c'est cette comtesse de *Soissons* si célèbre dans l'histoire des intrigues de la cour de Louis XIV; c'est la mère du fameux prince Eugène, & ce prince, ce général illustre, est nommé *Petit Soissons* dans quelques chansons grivoises des soldats de ce temps-là.

Et cette branche de *Soissons*, & la branche de Carignan dont elle étoit issue, sont actuellement éteintes.

SOISSONS, (*Académ. de*) société littéraire établie à *Soissons*, sous la protection du Cardinal d'Estrées, par lettres patentes du roi, en 1674.

Avant qu'elle eût reçu cette forme munie de l'autorité royale, & dès l'an 1650, les premiers qui ont composé cette compagnie, s'assembloient régulièrement une fois la semaine, conféroient ensemble de leurs études, se communiquant leurs lumières, & corrigeant ensemble leurs compositions ; encouragés à ces exercices par les liaisons qu'ils avoient avec plusieurs membres de l'académie Françoise, qui leur donnèrent la pensée de former une académie, ensorte qu'on peut la regarder comme fille de l'académie Françoise avec laquelle elle conserve des liaisons très-étroites.

L'académie de *Soissons* a presque les mêmes statuts & les mêmes usages que l'académie Françoise. Le nombre de ses membres est fixé à 20, & elle doit toujours prendre un protecteur du corps de l'académie Françoise, à laquelle elle envoye tous les ans pour tribut, une pièce de sa composition. La perfection de la langue françoise, l'Eloquence, les Belles-lettres & l'Histoire, sont les objets de ses études ; & pour marquer encore davantage ses rapports avec la première de nos académies, elle a pris pour devise un aiglon qui s'élève vers le soleil à la suite d'un aigle, avec ces mots : *maternis ausibus audax.* Si quelque membre de l'académie Françoise se trouve à *Soissons*, les académiciens de cette dernière ville le prient de présider à leurs assemblées ; & de son côté l'académie Françoise admet dans les siennes les académiciens de *Soissons*, leur permet d'y prendre séance, & demande leur avis sur les matières qu'on y agite.

En 1734 M. de Laubrières, alors évêque de *Soissons*, fonda un prix annuel, qui doit être distribué à celui qui remplira le mieux, au jugement de l'académie, un sujet qu'elle propose sur quelque objet d'histoire ou de littérature. Ce prix est une médaille d'or de trois cents livres. (*A. R.*)

Un gentilhomme du Maine, nommé *Soissons*, est auteur d'un *detail de la France*, publié en 1716.

SOLAK, s. m. (*terme de relation*), soldat à pied de la garde du grand seigneur : les *solaks* ont un bonnet pareil à celui des tchornadgis, & portent chacun un arc à la main ; leur veste de dessous est retroussée jusqu'à la ceinture, avec des manches pendantes ; la chemise qu'ils ont par-dessus les caleçons, est brodée sur les coutures. *Du Loir.* (*A. R.*)

SOLDURIER, (*Hist. des Gaules*) on appelloit *soldurier*s dans les Gaules, certains braves qui s'attachoient à un prince ou à un seigneur, pour avoir part à sa bonne ou mauvaise fortune ; lorsque le seigneur périssoit dans un combat, ils mouroient avec lui, ou se tuoient après sa défaite. *Voyez* César, *l. III. de la guerre des Gaules.* (*D. J.*)

SOLE *ou* SOULLE, *jeu de la*, (*Hist. mod.*) Le jeu de la *sole* ou de la *soulle* étoit en usage autrefois dans le Berry, le Bourbonnois, la Picardie, & peut-être ailleurs. Ce mot vient, selon M. Ducange, de *solea*, une *semelle* de soulier, parce que c'étoit avec la plante du pied que l'on poussoit l'instrument. On jouoit à la *sole* dès le xiv. siècle en plusieurs endroits du royaume. En certains pays, ce jeu s'appelloit la *soule*, en d'autres, la *choule*. On voit ce jeu désigné dans les ordonnances de nos rois & dans les statuts synodaux. L'instrument du jeu, s'il étoit gros, s'appelloit *soule*, & *soulette*, s'il étoit petit ; en basse Bretagne il s'appelloit *mellat* en langue vulgaire du xv. siècle, qui est le temps auquel Raoul, évêque de Tréguier, le défendit. Son statut est de l'an 1440, & on le trouve au *tom. IV.* du *thesaurus anecdotorum* des PP. Martenne & Durant. L'ordonnance de Charles VI. qui parle de ce jeu auquel les paysans du Vexin s'exerçoient devant la porte de l'Abbaye de Notre-Dame de Mortevert, le jour de carême-prenant, est de l'an 1387. Une autre ordonnance du roi Charle V. qui est de l'an 1369, met ce jeu dans le rang de ceux qui sont défendus, comme ne servant nullement à dresser la jeunesse pour la guerre. La *sole*, selon M. Ducange, étoit un balon enflé de vent, ou une boule de bois, & peut-être l'un & l'autre. Dans un décret ou statut du châtelet de Paris, de l'an 1493, il en est encore parlé sous le nom du *jeu de la soule*. On assure que les peuples de quelques villages de l'archiprêtré d'Hérisson en Bourbonnois, croyoient autrefois honorer Saint Jean l'évangéliste ou Saint Ursin, en courant la *sole* ; c'est-à-dire, que cet exercice se faisoit dans l'une de ces paroisses le 27 Décembre, & dans une autre, le 29 du même mois. *Voyez* M. Ducange & ses commentateurs dans le *glossarium mediæ & infimæ latinitatis*, aux mots *ludi*, *cheolare*, *mellat*, &c ; le même M. Ducange, dans sa *viij. dissertation sur Joinville*, & le *mercure de Mars* 1735, où l'on trouve plusieurs réflexions de M. Lebeuf, chanoine & souschantre d'Auxerre, sur le même sujet. *Supplément de Moréry.* (*A. R.*)

SOLEISEL, (Jacques de) (*Hist. litt. mod.*) gentilhomme du Forez, né en 1617, mort en 1680, est auteur du *parfait maréchal*, & on disoit qu'il auroit encore mieux fait le *parfait honnête homme*.

SOLIGNAC, (Pierre Joseph de la Pimpie, chevalier de) (*Hist. litt. mod.*) s'attacha au roi de Pologne Stanislas, le suivit en Lorraine, & fut secrétaire perpétuel de l'académie de Nancy. On a de lui une histoire de Pologne, un éloge historique du roi Stanislas & d'autres éloges. Il étoit né à Montpellier en 1687. Il mourut en 1773.

SOLIMAN, (*Hist. de Turcs*) c'est le nom de trois empereurs Turcs.

1°. *Soliman* I fils de ce Bajazet vaincu par Tamerlan, (*Voyez* Bajazet) à la bataille d'Ancyre en 1402, échappa aux dangers de cette bataille, & fut proclamé empereur par les troupes restées en Europe. Il releva l'empire Ottoman, il en reconquit une partie du vivant même de Tamerlan. Détroné en 1410, par son frère Musa, il alloit implorer la protection de l'empereur des Grecs, lorsqu'il fut tué dans un village entre Constantinople & Andrinople.

2°. *Soliman* II fils de Selim I, fut le plus grand des empereurs Turcs après Mahomet II. Il recula de plus en plus les bornes de son empire vers l'Occident, il renversa ces deux boulevards de la chrétienté, ces deux écueils de la puissance Ottomane, Belgrade & Rhodes, où il avoit trouvé des ennemis dignes de son courage. C'est de lui que Racine a dit:

Nul n'éleva si haut la grandeur Ottomane.....
Soliman jouissoit d'une pleine puissance,
L'Egypte ramenée à son obéissance,
Rhodes, des Ottomans ce redoutable écueil,
De tous ses défenseurs devenu le cercueil,
Du Danube asservi les rives désolées,
De l'empire Persan les bornes reculées,
Dans leurs climats brûlans les Africains domptés
Faisoient taire les loix devant ses volontés.

Il succéda en 1520, à Selim, prit Belgrade en 1521, Rhodes en 1522. En 1526, il entra en Hongrie, à la tête de cent-cinquante mille hommes. Louis, roi de Hongrie &. de Bohême, de la maison de Jagellon, Louis qui avoit épousé Marie, sœur de Charles Quint & de Ferdinand, & dont Ferdinand avoit épousé la sœur Anne Jagellon, Louis livra la bataille à *Soliman* II dans les plaines de Mohacs, près des bords du Danube, la perdit, & fut submergé dans des marais. Le Sultan conquit en 1529 & 1530, toute la basse Hongrie, en garda les principales places, Cinq églises, Bude, Albe-royale, Strigonie, Altembourg, & poursuivant ses conquêtes le long du Danube, alla mettre le siége devant Vienne; mais il fut obligé de le lever avec perte de soixante mille hommes. Il jura, en partant, de revenir bien-tôt avec un appareil plus terrible; il effectua cette menace en 1532; il reparut devant Vienne avec une armée de 105 cents mille chevaux sans compter l'infanterie: L'empereur lui en opposa une d'environ deux cent mille hommes. Ces armemens épouvantables ne servirent qu'à donner à l'europe un spectacle singulier. *Soliman* arriva trop tard en Hongrie. Il avoit publié qu'il alloit marcher directement à l'empereur, se mesurer avec lui dans une bataille, & décider de la destinée des deux empires; il ravagea quelques terres, se montra & se retira. Il sembla craindre l'empereur qui le craignoit encore plus, en faisant pourtant bonne contenance. Comme les Turcs se retirérent, on publia qu'on les avoit vaincus, & *Soliman*, de son côté, fit son entrée triomphante dans Constantinople, pour avoir, disoit-il, empêché l'empereur de conquérir la Hongrie.

Ce fut avec *Soliman* II. que François I. se ligua contre la Maison d'Autriche, devenue plus redoutable au reste de la chrétienté que l'empire Ottoman. En conséquence de ce traité, le Corsaire Barberousse, devenu le grand Amiral de cet empire, fit en 1537, une descente dans le royaume de Naple, prit Castro près de Tarente, courut jusqu'à Brindes, toujours ravageant & faisant du butin & des esclaves, & *Soliman* remporta près d'Essek en Hongrie, sur le roi des Romains Ferdinand I, une victoire signalée, où l'on prétend que la perte des Turcs ne passa pas douze ou treize cent hommes, & que celle des Impériaux fut de vingt-quatre mille hommes restés sur la place, sans compter cinq mille prisonniers que firent les Turcs.

Pendant que *Soliman*, se préparant à cette expédition, rassembloit ses troupes dans l'Albanie, un chef de voleurs, nommé Damien, entreprit d'aller l'assassiner dans sa tente au milieu de son armée; il monta sur un arbre pour observer le coup, il fut apperçu, on l'arrêta; il pouvoit alléguer un prétexte, il confessa la vérité, *Soliman* le fit dévorer par une bête féroce; il paroît qu'on n'accusa ni Charles-quint ni Ferdinand d'avoir fait agir cet assassin.

Mais on accusa & même on convainquit Charles-quint d'avoir fait assassiner les embassadeurs Rincon & Frégose, que François I envoyoit, l'un à Constantinople, l'autre à Venise. Delà naquit la guerre de 1542, dans laquelle *Soliman* secourut encore la France son alliée. Barberousse fit avec le comte d'Enghien, en 1543, le siége de Nice. On prit la ville, on leva le siége du château.

Les avantages de *Soliman* sur les Perses, sont de l'an 1534, ceux qu'il remporta en Egypte sont du commencement de son règne. Il se rendit maître de l'Isle de Chio en 1566. Il mourut la même année 1566, le 30 août, au siége de Sigeth en Hongrie, place qui se rendit quatre jours après sa mort. Cet Empereur eût été trop grand s'il eût été moins despotique & moins cruel.

Nimium vobis Romana propago
Visa potens, superi, propria hæc si dona fuissent.

Ce *Soliman* jetta les yeux sur Roxelane. (*Voyez* l'article ROXELANE.)

3°. *Soliman III*, fils d'Ibrahim, placé sur le trône en 1687, après la déposition de Mahomet IV, s'endormit sur ce même trône, dont la gloire fut cependant sout nue par le visir Mahomet Coprogli, qui prit Belgrade d'assaut, rétablit les affaires des turcs en Hongrie, & fut tué d'un coup de canon à la bataille de Salankemen, le 19 août 1691. (*Voyez* l'article COPROGLI, vers la fin.)

SOLIN, (*Caius Julius Solinus*) (*Hist. Litt. anc.*) ancien philologue, qui a laissé une description de la terre. On ne sait pas précisément le temps où il vivoit. Il y a sur cette époque diverses opinions. Cet auteur est cité par Saint-Jérôme, il vivoit donc avant la fin du quatrième siècle. Son ouvrage est un extrait de divers auteurs, & particulièrement de Pline le Naturaliste.

SOLIS, (Antoine de) (*Hist. litt. mod.*) Poëte espagnol, auteur de comédies, de poésies fugitives, est bien plus connu par son *histoire de la conquête du Mexique*, qui a été traduite en François par Citri de la Guette. Il étoit secrétaire du roi d'Espagne Philippe IV. Il étoit né à Alcala de Henarez, en 1610. Il mourut en 1686.

SOLON, (*Hist. anc.*) célèbre législateur d'Athènes, étoit d'ailleurs un des sept sages de la Grèce. C'étoit en effet un de ces hommes sages & doux, qui savent se concilier l'affection, l'estime & la vénération de tous leurs concitoyens. Il s'étoit sur-tout attaché à la partie de la philosophie qui regarde l'art de gouverner, & il avoit profondément réfléchi sur cet art. Il étoit aussi brave guerrier que bon politique. Son esprit de modération & de douceur l'indiquoit à sa République, comme le point de réunion des différens partis qui la divisoient alors. Les habitans se partageoient sur la nature du gouvernement, d'après la nature du terrein qu'ils habitoient. Les montagnards toujours & par-tout plus enclins à la liberté, tenoient pour le gouvernement populaire, les habitans de la plaine pour l'oligarchie, ceux de la côte maritime, désiroient un gouvernement mêlé d'aristocratie & de démocratie. Les pauvres demandoient un nouveau partage des terres, ressource qui ne peut avoir lieu que dans de très-petits états, plus semblables à une famille qu'à un empire, encore cette ressource ne doit-elle y être tentée qu'à l'extrémité, & que dans des cas fort rares, où plutôt elle ne doit jamais être tentée, étant contraire à la propriété & à la justice. Le partage est censé avoir été fait originairement. C'est au travail, à l'industrie, au commerce, aux conventions des hommes à transférer & à varier les propriétés. D'un autre côté, les riches devenus créanciers des pauvres, les traitoient avec une dureté qui avoit souvent poussé ces derniers à la révolte. *Solon* n'avoit pris part ni à la dureté des riches ni à la révolte des pauvres. Il fut nommé Archonte, on le chargea de concilier tous ces divers intérêts; agréable à tous, aux riches comme riche lui-même, aux pauvres comme homme de bien, tous le prirent pour arbitre & pour législateur. Il eut pu se faire Roi, s'il eut voulu & ses amis l'y invitoient; il résista constamment à leurs instances.

Il n'alla point jusqu'à proposer le partage des terres, il n'osa désobliger les riches à ce point, mais une loi expresse déclara quittes tous les débiteurs & libres tous ceux que leurs dettes avoient forcés à se vendre eux-mêmes. La dernière partie de cette disposition, (celle qui affranchissoit les débiteurs esclaves) étoit juste & conforme à l'humanité; celle qui annulloit les dettes étoit évidemment inique.

Solon eut encore le malheur d'être trahi dans cette opération par ceux de ses amis auxquels il en confia le secret, pour qu'ils l'aidassent de leurs conseils; ceux-ci sachant ce qui alloit arriver, s'empressèrent d'emprunter secrétement de fortes sommes avec lesquelles ils firent de grandes acquisitions en fonds de terre; ces acquisitions leur resterent, & la loi qui survint annulla leurs dettes. Une telle infidélité méritoit qu'au moins on privât du bénéfice de cette loi ceux qui en avoient usé ainsi; c'étoient des banqueroutiers frauduleux. On crut *Solon* complice de leur fourberie, quoiqu'il n'y eût aucune part. C'étoit à lui à faire cesser ce soupçon, en dénonçant lui-même les traitres, puisqu'il les connoissoit.

On est étonné qu'un homme aussi impartial que nous avons représenté *Solon*, ait flétri l'impartialité par la loi qui obligeoit à prendre un parti dans les dissensions civiles, & qui déclaroit les neutres infames, les dépouilloit de tous leurs biens, & les condamnoit au bannissement perpétuel. Les partisans de cette loi encore injuste, disent qu'il vouloit par-là punir l'indifférence & l'insensibilité aux maux de la patrie. Ils ajoutent une autre raison fort ingénieuse, mais un peu tirée. Il avoit observé, disent-ils, que les riches, les puissans, les sages même & les gens de bien, étoient les plus réservés à s'exposer aux suites funestes des troubles civils, soit parce qu'ils avoient le plus à perdre, soit parce que le zèle seul du bien public est un ressort naturellement moins actif & moins puissant que la passion qui anime les factieux. Or, si les gens bien intentionnés & intéressés jusqu'à un certain point à la bonne cause, prenoient le parti de la neutralité par la crainte de l'événement, cette espèce de désertion pouvoit donner trop d'avantage aux méchans, & faire triompher l'audace & la violence. Mais n'est-il pas à craindre qu'en forçant ainsi tout le monde à se déclarer, on ne fortifie aussi le mauvais parti par l'accession, 1°. des irrésolus qui se détermineront au hasard & par la seule nécessité de se déterminer; 2°. des gens timides qui se détermineront même contre leur conscience, en faveur du parti qui leur paroitra le plus fort. Cette loi n'est-elle pas propre d'ailleurs à entretenir, à enflammer les

factions & l'esprit de parti, & n'est-il pas à propos qu'au milieu des discordes civiles il reste des hommes tranquilles & impartiaux, qu'on puisse prendre pour médiateurs & qui puissent ramener la paix?

La loi qui permettoit à tout le monde de poursuivre en justice la réparation d'un outrage fait à un particulier, convenoit bien parfaitement à un état qui ne formoit, pour ainsi dire, qu'une seule famille, c'étoit un puissant lien pour attacher chaque particulier à la République. Un état où l'injure faite à un seul devient l'affaire de tous, n'a pas à craindre que l'affaire de tous puisse être indifférente aux particuliers.

Avant *Solon*, il n'étoit point libre de tester, les biens du mort appartenoient à l'héritier désigné par la loi. Pourquoi faut-il en effet, qu'un homme soit encore le maître de ses biens, quand il n'est plus, au préjudice de celui dont le tour d'en être le maître est arrivé? *Solon* établit l'usage des testamens, & la liberté de donner tout à qui l'on voudroit, quand on mouroit sans enfans. Il est permis de douter que ce changement fût avantageux. Peut-être seroit-il dur de priver de la faculté de tester ceux qui en sont en possession, mais cette faculté n'existant pas, il n'étoit peut-être pas fort expédient de l'établir. Les hommes en général ne sont pas assez raisonnables, assez justes, assez au-dessus des préventions, assez à l'abri des suggestions pour que cette faculté de tester ne devienne pas souvent dans leurs mains une arme dangereuse.

Une loi bien utile, bien convenable à un petit état, & qu'il faudroit chercher les moyens d'exécuter même dans les états les plus étendus, c'est celle par laquelle *Solon* avoit chargé l'aréopage de s'informer avec soin des ressources que chacun avoit pour s'assurer sa subsistance, & de punir ceux qui menoient une vie oisive. C'étoit prévenir la plupart des crimes qui troublent la terre. Ceux qui n'ont rien & qui ne travaillent pas, ont déclaré la guerre à la société; ils veulent au moins lui être à charge. L'impuissance & la nécessité de subsister les dispose, les force même au vol & à toutes les fraudes ou violences qu'il entraîne. De plus, c'est parmi ces ennemis du travail qu'on trouve le plus de ces esprits inquiets, avides de nouveautés, instrumens de séditions & de troubles, intéressés aux révolutions qui peuvent seules changer leur situation.

Par une espèce de corollaire de cette loi, *Solon* déclara qu'un fils ne seroit pas tenu de nourrir son père, si celui-ci ne lui avoit pas fait apprendre un métier; car c'étoit avoir refusé à son fils les moyens de le nourrir un jour.

Les bâtards étoient aussi dispensés du même devoir, parce que le père n'ayant songé qu'à satisfaire une passion d'un moment, & n'ayant point étendu ses vues sur eux, a livré leur naissance & leur vie à l'opprobre.

Solon n'avoit point fait de loi contre le parricide; ce crime n'existoit pas, disoit-il, & il ne falloit pas qu'on le crût même possible. Prononcer des peines pour un cas qu'on devoit regarder comme imaginaire, il lui sembloit que c'étoit plutôt enseigner, pour ainsi dire, ce crime que le défendre. Cicéron approuve & cette réticence & ce motif; *sapienter fecisse dicitur, cùm de eo nihil sanxerit, quod anteà commissum non erat; ne, non tam prohibere quàm admonere videretur.* Cic. pro Rosc. amer.

Il ajouta beaucoup par ses loix au respect des temples, des tribunaux, des lieux d'assemblées publiques, à la police des théâtres pendant les jeux. Il rétablit & augmenta l'autorité de l'aréopage: il voulut que ce sénat ne fût composé que d'Archontes sortis de charge. On sait quel étoit le respect sévère de l'aréopage pour la justice & la vérité, quelles précautions scrupuleuses il prenoit contre toute espèce de séduction, quelle sage défiance il opposoit à l'art des orateurs; il leur avoit interdit, sinon l'éloquence qu'on ne peut ni prescrire ni défendre, au moins les formes oratoires, l'exorde, la péroraison, les digressions, &c. Il ne tenoit ses séances que dans les ténèbres, pour n'être pas entraîné par l'expression du visage ou du geste; &c.

Solon ne prétendoit pas avoir donné aux Athéniens, les meilleures loix possibles, mais seulement les meilleures qu'ils fussent en état de recevoir. Il trouva & laissa l'autorité entre les mains du peuple; il tâcha de donner des contre-poids à cette autorité; il créa un Conseil de quatre cent hommes, où l'on rapportoit & où l'on examinoit mûrement toutes les affaires avant de les proposer dans l'assemblée du peuple: ce n'étoit pas décider, mais c'étoit influer sur la décision, car la décision dépend beaucoup de la manière dont les affaires sont présentées; mais enfin la décision proprement dite n'appartenoit qu'au peuple, ce qui faisoit dire au Scythe Anacharsis qu'à Athenes les sages ne faisoient que délibérer, & que c'étoient les fous qui décidoient. Le Philosophe Schyte s'étonnoit aussi qu'on eût confiance aux loix écrites; accoutumé à voir un grand peuple gouverné par les mœurs, qui plus bornées, mais plus sûres, paroissent être aux loix, ce que l'instinct est à la raison, il préféroit ces mœurs traditionnelles, aux loix écrites, qui selon lui, n'avoient de force que contre la foiblesse; c'est lui qui comparoit les loix écrites à des toiles d'araignées où les mouches sont prises, mais qui sont aisément rompues par les oiseaux; & c'étoit à l'occasion des loix de *Solon* qu'il faisoit cette comparaison.

Solon ne laissa subsister des loix de Dracon que celles qui concernoient les meurtriers; il cassa toutes ces autres loix, qui, selon Demade, étoient écrites, non avec de l'encre, mais avec du sang; elles avoient encore un autre inconvénient non moins grand que leur excessive rigueur, c'est qu'il paroît qu'elles étoient sans aucune proportion entr'elles, sans aucun rapport des peines aux délits, & qu'elles avoient été dictées d'après ce principe métaphysique adopté depuis par les Stoïciens, que la loi est un

point unique, & que tout ce qui s'en écarte, est toujours également vicieux, également punissable, comme étant également hors de ce point unique dans lequel consistent la justice & la loi. En conséquence, les loix de Dracon punissoient également de mort toutes les fautes; ceux qui n'avoient volé que des herbes & des fruits dans un jardin, subissoient le même supplice que les assassins, comme étant également hors de l'ordre. C'est ce principe sophistique & erroné qu'Horace attaque avec tant de raison dans plusieurs endroits de ses ouvrages.

Cur non
Ponderibus modulisque suis ratio utitur, ac res
Ut quæque est, ita suppliciis delicta coercet?
Si quis eum servum, patinam qui tollere jussus
Semesos pisces tepidumque ligurierit jus
In cruce suffigat, Labeone insanior inter
Sanos dicatur: quantò furiosius atque
Majus peccatum est, paulum deliquit amicus
(Quod nisi concedas, habeare insuavis, acerbus,)
Odisti & fugis!......................................
Comminxit lectum potus, mensâve catillum
Evandri manibus tritum dejecit, ob hanc rem,
Aut positum antè meâ quia pullum in parte catini
Sustulit esuriens, minùs hoc jucundus amicus
Sit mihi? quid faciam, si furtum fecerit, aut si
Prodiderit commissa fide, sponsumve negârit?
Queis paria esse ferè placuit peccata, laborant
Ut ventum ad verum est, sensus moresque repugnant,
Atque ipsa utilitas justi propè mater & æqui....
Nec vincet ratio hoc tantùmdem ut peccet idemque
Qui teneros caules alieni fregerit horti,
Et qui nocturnus divûm sacra legerit, adsit
Regula, peccatis quæ pœnas irroget æquas,
Ne scuticâ dignum horribili sectere flagello:
Nam ut ferulâ cædas meritum majora subire
Verbera, non vereor, cùm dicas esse pares res
Furta latrociniis & magnis parva mineris
Falce recisurum simili te......

Quand *Solon* eut publié ses loix, & qu'Athènes se fut engagée par un serment public à les observer religieusement, au moins pendant cent années, il s'éloigna pour leur donner le temps de s'établir & de se fortifier par l'usage, sans que sa présence pût contribuer à répandre sur ces loix ni faveur ni défaveur, & il est à présumer que cette absence leur fut favorable. Elle dura dix ans, & c'est vraisemblablement dans cet intervalle de temps qu'il faut placer ses voyages en Egypte, en Lydie, à la cour de Crœsus, à Milet chez Thalès, &c. (*Voyez* les articles *Crœsus* & *Thalès*.)

A son retour dans sa patrie, il trouva bien des changemens; les partis de la plaine, de la côte & de la montagne s'étoient ranimés, & tous avoient des chefs qui ne manquoient pas d'ambition; le fameux Pisistrate (*Voyez* son article) qui aspiroit à la tyrannie, & qui sut y parvenir, étoit à la tête du parti de la Montagne, qui étoit principalement celui de la pauvreté & de la liberté. Il séduisoit tout le monde par ses bienfaits envers les pauvres, par son zèle apparent pour le bien public. *Solon* seul le pénétra, & le ménagea cependant d'abord, dans l'espérance de le ramener aux sentimens patriotiques dont il étaloit l'apparence. Quand il vit Pisistrate, sous de vains prétextes, demander qu'on lui donnât des gardes, il s'opposa de tout son pouvoir à cette nouveauté; mais quand il le vit s'emparer de la Citadelle, ce fut alors qu'il éclata entièrement contre lui, & qu'il ne cessa de reprocher au peuple sa lâcheté, au tyran sa perfidie. Ses amis effrayés du danger où il s'exposoit, lui demandoient avec inquiétude ce qui pouvoit lui inspirer tant d'audace: *c'est ma vieillesse*, dit-il. *Solon* ne survécut pas deux ans entiers à la liberté de son pays, mais ses loix ont survécu à la tyrannie, & ont continué de regner dans Athènes. *Solon* mourut vers l'an 559 avant J. C., âgé de quatre-vingt ans.

Solon s'étoit encore opposé à une autre nouveauté qui dans ses progrès devint la gloire d'Athènes, c'est l'art de la tragédie que Thespis commençoit alors à faire connoître (*Voyez* l'article *Thespis*); ce genre étoit, dit-on, inventé avant lui, mais ce n'étoit qu'un chœur, & par conséquent, c'étoit plutôt une ode, & sans doute une mauvaise ode, ou si l'on veut, une élégie chantée, à peu près comme nos romances, qu'une tragédie; Thespis fut le premier qui rendit ce spectacle dramatique en y introduisant un acteur qui récitoit quelque discours & formoit comme des Monologues entre deux chants du chœur. Ces discours étoient des fictions, & *Solon* croyoit dangereux d'accoutumer les hommes aux fictions: On ne pouvoit pas prévoir alors le parti que l'allégorie pourroit tirer un jour de ces fictions, même en faveur de la morale, & il n'est pas étonnant que des hommes, même éclairés, se fissent des idées fausses d'un art inconnu jusqu'alors; il nous semble donc que l'erreur de *Solon* sur ce point fait honneur à son amour pour la vérité, sans trop faire de tort à ses lumières. Il alla, comme tout le monde, entendre Thespis qui, selon la coutume des Poëtes anciens, jouoit lui-même dans sa tragédie, si l'on peut l'appeller ainsi; après le spectacle, il appella Thespis, & lui demanda s'il n'avoit point de honte de mentir ainsi devant tant de gens? Thespis tâcha de lui faire entendre que ces fictions n'avoient rien que d'innocent, & que ce qu'il appelloit mensonge, n'étoit après tout qu'un jeu. *Oui*, repliqua *Solon* avec véhémence, *mais si nous souffrons & si nous approuvons ce jeu là, il passera bien-tôt jusques dans nos contrats & dans toutes nos affaires.* L'expérience a fait voir que c'étoit s'alarmer sans sujet.

On raconte que *Solon* trouvant un jour un de ses amis plongé dans une profonde tristesse, le fit monter au haut de la Citadelle d'Athènes, & de là lui montrant toutes les maisons de la ville. « Voyez,

» lui dit-il, & nombrez, si vous le pouvez, toutes » ces demeures des malheureux mortels ; songez de » combien de chagrins ils ont autrefois été le sé» jour, combien de chagrins les habitent en ce » moment, combien de chagrins les habiteront » dans la suite des temps ; voyez vos ennuis per» sonnels noyés & abîmés dans cet Océan d'ennuis » divers, & tirez-en l'avantage d'affoiblir en vous » le sentiment particulier d'un malheur qui vous » est commun avec tous les hommes. » Ces idées philosophiques sont vastes & belles sans doute, mais elles sont bien peu consolantes. Suis-je moins malheureux, parce que d'autres l'ont été, le sont ou le seront ? Le temps *qui démolit en silence*, qui affoiblit ou efface tous les souvenirs, voilà le consolateur le plus sûr, si en emportant tous nos chagrins, il ne nous emportoit pas nous-mêmes.

SOLTAN *ou* AL-SOLTAN, (*Hist. des Arab.*) première dignité chez les Arabes. Les historiens orientaux nous apprennent que Mahmud Gazni, fils de Sabektekin, fut le premier à qui Khalef, fils d'Ahmed, gouverneur du Ségistan, donna ce titre. Ce fut alors qu'on le substitua au titre d'*émir*, qui jusques-là avoit été constamment en usage.

Le mot de *soltan* est commun à la langue chaldaïque, syriaque & arabe, & signifie *roi*, *prince*, *seigneur*, *empereur*. Les princes des Dynasties, qui ont précédé celle des Gaznévides, comme des Thahériens, des Soffariens, des Samanides, des Deylamites, ne portoient que le titre d'*émir* ; mais les Gaznevides, les Khowarasmiens, les Selgiucides, & les princes mahométans qui sont venus depuis, ont généralement porté le titre de *soltan* ou *sultan*. Aujourd'hui encore c'est celui que prennent plusieurs princes mahométans d'Asie & d'Afrique ; aussi-bien que le grand-seigneur. (*D. J.*)

SOMAISE, (Antoine Baudeau, sieur de) (*Hist. litt. mod.*) il dechira Molière & mit en très-mauvais vers sa comédie des *Précieuses ridicules*, ce qui étoit une autre manière de le déchirer, & ne sortant plus de ce cercle, il fit *les véritables Précieuses*, le *Procès des Précieuses*, le *Dictionnaire des Précieuses*.

SOMMISTE, f. m. (*Chancell. rom.*) c'est le principal ministre de la chambre romaine, pour l'expédition des bulles ; il en fait faire les minutes, les fait recevoir & plomber. (*D. J.*)

SOMMONA-CODOM, (*Hist. des cultes relig. Pagan,*) Kœmpfer a une opinion singulière sur l'origine de *Sommona-Codom*, ou *Sommona-Khutama*, comme il écrit. C'est l'instituteur de la religion de presque tous les peuples de l'Asie, au-delà de l'Inde, connu des Chingulois, sous le nom de *Budhum*, *Budha* (a) ou *Budhou* ; & des Chinois & des Japonois sous celui de *Saka* ou *Siaka*. Tous ces peuples ne s'accordent point sur le pays de la naissance de ce dieu, héros, saint, imposteur ou législateur ; tout comme on voudra l'appeller. Kœmpfer conjecture qu'il étoit Egyptien ou Maure, chassé d'Egypte par Cambyse. Voici les raisons qu'il allégue en faveur de son opinion, elles ne nous paroissent pas destituées de vraisemblance.

1°. La conformité sur différens points essentiels, entre ce paganisme oriental & celui des anciens Egyptiens : l'un & l'autre très-différens de celui des Chaldéens & des Perses, qui étoient placés entre les Egyptiens & les Indiens. Deux des principaux articles de la religion des Egyptiens, & qui subsistent encore parmi les Orientaux, c'étoit la transmigration des ames, dont une conséquence assez naturelle est le scrupule de faire mourir aucun animal, & l'adoration des vaches. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que plus ces païens sont proches de l'Egypte, plus ils font paroître de zèle sur ces deux articles. Ceux qui habitent à l'ouest du Gange, n'oseroient tuer les insectes les plus chétifs & les plus nuisibles ; & dans les royaumes les plus orientaux, les prêtres même ne font aucun scrupule de manger de la chair de vache, pourvu qu'ils n'aient pas donné occasion, ni consenti qu'on les tuât.

2°. 536 ans avant l'ere chrétienne, Cambyse tua Apis & persécuta les prêtres : or l'ere des Siamois, qui commence, à ce qu'ils disent, à la mort de *Sommona-Codom*, est plus reculée que l'ere chrétienne de 543 ou 544 ans ; d'où notre auteur infère que ce législateur étoit quelqu'un de ces prêtres égyptiens fugitifs qui établit dans les Indes la secte qui y subsiste encore.

Pour que cette conjecture soit recevable, il faut supposer quelque erreur dans l'un ou dans l'autre de ces nombres, sans quoi *Sommona-Codom* seroit mort 7 ou 8 ans avant la mort d'Apis & la persécution de Cambyse. Il y a plus encore, c'est que, suivant toute apparence, l'époque Siamoise est purement (b) astronomique, & n'a aucun rapport avec la mort de *Sommona-Codom* qu'en vertu d'une tradition plus que suspecte. Enfin, les Japonois, suivant notre auteur même, placent la mort de Siaka près de 950 ans avant J. C., & nous avons vu qu'il prétend que Siaka & *Sommona-Codom* ne sont que des noms différens du même homme.

3°. Ce saint est représenté avec des cheveux crêpés comme un Maure, d'où l'on peut conclure qu'il étoit plutôt né en Afrique, que dans les Indes, dont les peuples ont les cheveux longs, droits & très-peu frisés.

On sait que *Sommona - Kodom* est un personnage fameux, qui est l'objet de la vénération, & même du culte des Siamois, des habitans de Laos, & du Pégu. Suivant les tala-

(a) Voyez la *Relation de Ceylan*, par Knox.

(b) C'est le sentiment de MM. de la Loubere & Cassini. Voyez le *Voyage de Siam*, de la Loubere, *Tom. I*, *page* 197, & *Tome II*, *page* 109.

poins,

poins; ou prêtres siamois, le nom propre de cet homme est *Kodom*, & *sommona* signifie le *solitaire* ou le *religieux des bois*, parce que ce législateur, devenu l'idole des Siamois, étoit un *samane* ou *sammane*, de la côte de Malabar ou de Coromandel, qui leur apporta la religion qu'ils suivent aujourd'hui, & qui est prêchée par les talapoins ses disciples. On croit que cet homme, ou ce dieu, est le même que *Poutisat* ou *Budda*, nom qu'on lui donne en différentes parties de l'Inde: on présume aussi que c'est lui qui est adoré par une secte de Chinois qui l'appellent *Shaka*, ou *Shekia*. Quoi qu'il en soit de ces opinions, les prêtres siamois font une histoire non moins merveilleuse que ridicule, de leur législateur, ils disent qu'il est né d'une fleur, sortie du nombril d'un enfant qui mordoit le gros doigt de son pied, & qui lui-même n'étoit que la feuille d'un arbre nageant à la surface des eaux. Malgré cela, les Siamois ne laissent pas de donner à *Sommona-kodom*, un père qui étoit roi de Tanka, ou de Ceylan, une mère appellée *Maha*, ou *Marya*, ou suivant d'autres, *Man-ya*. Ce nom a attiré l'attention des missionnaires chrétiens qui ont été à Siam; il a fait croire aux Siamois que Jesus-Christ étoit un frère de *Sommona-kodom*, qu'ils appellent le méchant *Thevetat*, qui, selon ces aveugles idolâtres, est tourmenté en enfer, par un supplice qui a du rapport avec celui de la croix.

Sommona-kodom mourut, suivant les annales de Siam, 544 ans avant l'ere chrétienne; les talapoins, dont le but principal est de tirer de l'argent du peuple, qu'ils séduisent, assurent que non-content d'avoir donné tout son bien aux pauvres, n'ayant plus rien, il s'arracha les yeux, & tua sa femme & ses enfans, pour les donner à manger aux talapoins. Ces charités si inouies dégagèrent le saint homme de tous les liens de la vie: alors il se livra au jeûne, à la prière, & aux autres exercices qui menent à la perfection; il ne tarda point à recevoir la récompense de ses bonnes œuvres; il obtint une force de corps extraordinaire, le don de faire des miracles, la faculté de se rendre aussi grand & aussi petit qu'il vouloit, celle de disparoitre ou de s'anéantir, & d'en substituer un autre à sa place; il savoit tout, connoissoit le passé & l'avenir; il se transportoit avec une promptitude merveilleuse, d'un lieu dans un autre, pour y prêcher ses dogmes. Suivant les mêmes traditions, ce prétendu prophête eut deux disciples, qui partagèrent avec lui la vénération & le culte des Siamois; l'un d'eux pria un jour son maitre d'éteindre le feu de l'enfer, mais il ne voulut en rien faire, disant que les hommes deviendroient trop méchans, si on leur ôtoit la crainte de ce châtiment. Malgré sa sainteté, *Sommona-kodom* eut un jour le malheur de tuer un homme; en punition de ce crime, il mourut d'une colique, qui lui vint d'avoir mangé de la viande de porc: avant de mourir, il ordonna qu'on lui érigeât des temples & des autels, après quoi il alla jouir du *nireupan*, c'est-à-dire, de l'état d'anéantissement dans lequel la théologie siamoise fait consister la félicité suprême; là, il ne peut faire ni bien ni mal; cela n'empêche point qu'on ne lui adresse des vœux. Les Siamois attendent la venue d'un second *Sommona-kodom*, prédit par le premier; ils le nomment *Pra-narotte*; il sera si charitable, qu'il donnera ses deux fils à manger aux talapoins; action qui mettra le comble à ses vertus. *Voyez* la Loubere, *hist. & descript. de Siam.* (*A. R*)

SOMTCU, *ou* SOMTOC, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Chinois nomment les vice-rois des provinces. C'est une des plus éminentes dignités de l'empire. Ils ont deux provinces sous leurs yeux, qui ont outre cela des gouverneurs nommés *suyen*. (*A. R.*)

SONGES, *fêtes des* (*Hist. mod.*) les sauvages de l'Amérique septentrionale appellent *fête des songes* ou du *renversement de cervelle*, une espèce de bacchanale qui se célèbre parmi eux vers la fin de l'hiver, & qui dure ordinairement 15 jours. Pendant ce tems, il est permis à chacun de faire toutes les folies que la fantaisie lui suggere. Chaque sauvage barbouillé ou déguisé de la manière la plus bisarre, court de cabanes en cabanes, renverse & brise tout sans que personne puisse s'y opposer; il demande au premier qu'il rencontre l'explication de son dernier rêve, & ceux qui devinent juste, sont obligés de donner la chose à laquelle on a rêvé. La fête finie, on rend tout ce qu'on a reçu, & l'on se met à réparer les desordres qu'une joie licencieuse a causés. Comme l'ivresse est souvent de la partie, il arrive quelquefois des tumultes & des catastrophes funestes dans ces sortes d'orgies, où la raison n'est jamais écoutée.

SONNA, s. f. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Mahométans donnent à un recueil de traditions contenant les faits & les paroles remarquables de Mahomet leur prophete. Quoique ce recueil soit rempli de rêveries les plus absurdes & les plus destituées de vraisemblance, ils l'ont en très-grande vénération, & c'est après le koran ou l'al-koran, le livre qui a le plus d'autorité chez les sectateurs de la religion mahométane. La *sonna* est, pour ainsi dire, un supplément à cet ouvrage; elle contient, outre les traditions dont on a parlé, les réglemens & les décisions des premiers califes ou successeurs de Mahomet: ce qui constitue un corps de Théologie dont il n'est point permis de s'écarter. L'attachement des Mahométans pour cet ouvrage leur a fait donner le nom de *Sonnites* ou *Traditionites*. Quelques-uns des faits merveilleux qui y sont rapportés, sont même attestés & confirmés par l'al-coran, & deviennent par-là des articles de foi. Tels sont les miracles de Mahomet, son voyage au ciel, & d'autres événemens merveilleux dont le prophete fait attester la vérité par la voix de Dieu-même. Les *Sonnites* regardent l'al-coran comme coëternel à Dieu. Ils ont encore des opinions relatives à la politique, par lesquelles ils different de ceux qu'ils appellent *Shutes* ou *sectaires schismatiques*: ces derniers regardent les califes ou successeurs de Mahomet qui ont précédé Ali, gendre

de ce prophète, comme des usurpateurs, ils prétendent que c'est à Ali que l'autorité pontificale & souveraine étoit dévolue de droit après la mort de Mahomet. Les Persans sont shutes, & les Turcs, ainsi que les Arabes, sont *sonnites*: ces deux sectes s'anathématisent réciproquement, & ont l'une pour l'autre toute la haine dont les opinions religieuses peuvent rendre les hommes susceptibles. Les *Sonnites* assurent qu'au jour du jugement, leurs adversaires feront montés sur les épaules des Juifs qui les conduiront au grand trot en enfer. Les *Sonnites* se divisent en quatre sectes principales qui sont toutes regardées comme orthodoxes par tous les Musulmans qui ne sont point shutes. (*A. R.*)

SOPHI, (*Hist. mod.*) (*voyez* l'art. SOFI) c'est un titre ou une qualité qu'on donne au roi de Perse, qui signifie *prudent*, *sage*, ou *philosophe*.

Quelques-uns prétendent que ce titre doit son origine à un jeune berger de ce nom, qui parvint à la couronne de Perse en 1370. D'autres le font venir des *sophoi*, sages, anciennement appellés *magi*. Vossius donne à ce mot une autre étymologie; il observe que *sophi*, en arabe, signifie *laine*: & il ajoute que les Turcs l'appliquoient par dérision aux rois de Perse, même depuis le temps d'Ismaël; parce que suivant leur religion, ils ne doivent se couvrir la tête que d'un morceau d'étoffe de laine ordinairement rouge: c'est de-là qu'on appelle aussi les Perses *kezelbaschs*, c'est-à-dire, *têtes rouges*. Mais Bochart assure que *sophi*, dans le langage persan d'où il est tiré, signifie une personne qui suit sa religion dans toute sa pureté, & qui préfère le service de Dieu à toute autre chose; & il le fait venir d'un ordre religieux qui porte ce nom.

Les *sophis* font gloire de leur illustre extraction, & ce n'est pas sans raison, puisque cette famille ne le cède à aucune autre dans tout l'orient: ils sont descendus en droite ligne de Houssein, second fils d'Ali, cousin de Mahomet, & de Fathime, fille de Mahomet; mais on prétend qu'elle a été éteinte dans la dernière révolution de Perse. Il n'y a point de prince dans le monde dont l'autorité soit plus absolue que celle des *sophis* de Perse; leur pouvoir n'est jamais borné par aucune loi, même par celles qu'il pourroit établir; car il les suspend, les change, les casse, comme il le juge à propos.

SOPHIS ou SOPHÉES, (*Hist. mod.*) espèce d'ordre de religieux mahométans en Perse, qui répond à celui qu'on appelle *dervis*, chez les Turcs & les Arabes; & *fakirs*, chez les Indiens.

Quelques-uns prétendent qu'on les nomme *sophis*, à cause d'une espèce d'étoffe qu'ils portent, qu'on appelle *souf*, parce qu'elle se fabrique dans la ville de *Souf*, en Syrie; d'autres, parce qu'ils ne portent, par humilité, à leur turban, qu'une étoffe de laine qu'on nomme en arabe, *sophi*; d'autres enfin veulent que ce soit du mot arabe *sophie*, qui signifie *pur* & *simple*, parce qu'ils professent la pure religion de Mahomet, qui est, selon eux, celle de la secte d'Aly.

Le plus éminent de ces *sophis* est toujours décoré du titre de *scheik*, c'est-à-dire, *révérend*. Scheik *sophi* qui jetta les premiers fondemens de la grandeur de la maison royale de Perse, éteinte par les dernières révolutions, fut le fondateur ou plutôt le restaurateur de cet ordre. Ismaël qui conquit la Perse, étoit lui-même *sophi*, & se faisoit gloire de l'être. Il choisit tous ses gardes parmi les membres de cet ordre, & voulut que tous les grands seigneurs de sa cour fussent *sophis*. Le roi de Perse & les seigneurs continuent à y entrer, quoiqu'il soit à-présent tombé dans un grand mépris; car les *sophis* du commun sont employés ordinairement en qualités d'huissiers ou de domestiques de la cour, & même d'exécuteurs de la justice; & les derniers rois de Perse ne vouloient pas leur permettre de porter l'épée en leur présence. Ce mépris dans lequel sont les *sophis*, a été cause que les rois de Perse ont quitté ce titre pour prendre celui de *scheik*, qui signifie *roi* ou *empereur*. Mais M. de la Croix s'est trompé, en prétendant qu'ils n'avoient jamais porté le nom de *sophi*. (*A. R.*)

SOPHOCLE, (*Hist. litt. anc.*) Eschyle (*voyez* son article, étoit depuis long-temps en pleine possession de la gloire du théâtre, & des suffrages du public, lorsque *Sophocle* âgé de vingt-cinq ans, entra en lice avec lui, & l'emporta sur lui. *Sophocle* étoit né à Colone, bourg de l'Attique, l'an 495, avant J. C. il a rendu immortel le lieu de sa naissance, par sa tragédie d'*Œdipe à Colone*, l'une de ses pièces les plus intéressantes, & qui chez nous-mêmes, dans ces derniers temps, a fait faire une très-bonne tragédie & un excellent opéra. Ce fut l'an 470 avant J. C., que, pour son coup d'essai, il remporta la victoire sur Eschyle. Il fut couronné jusqu'à vingt fois, dans le cours de sa vie. Cette tragédie d'*Œdipe à Colone*, dont nous venons de parler, est encore célèbre, parce qu'elle lui servit de titre pour confondre des enfants ingrats & avides qui, pour se mettre en possession de ses biens, vouloient le faire interdire, prétextant un état de démence que son grand âge rendoit vraisemblable. Il n'eut besoin que de lire aux juges cette tragédie d'*Œdipe à Colone* dont il étoit occupé alors, pour faire reconnoître qu'il jouissoit non seulement de tout son bon sens, mais de toute la supériorité d'un talent éminent auquel l'âge n'avoit encore porté aucune atteinte. Il mourut âgé de quatre-vingt dix ans, l'an 405, avant J. C. Les uns disent qu'il mourut, en récitant sa tragédie d'*Antigone*, d'un effort violent qu'il fit pour prononcer de suite une longue période, après laquelle il ne lui fut plus possible de reprendre haleine; d'autres, que ce fut d'un saisissement de joie, en apprenant qu'à cet âge, & contre son attente, il venoit d'être déclaré vainqueur. On remarque dans son talent poétique deux caractères principaux qui le distinguent avantageusement parmi les Poëtes tragiques Grecs. L'un est la noblesse & l'élévation; l'autre est la dou-

œur touchante de ses vers, qui l'a fait appeller l'Abeille & la Sirène attique, & qui a fait graver sur son tombeau un essaim d'abeilles; monument symbolique, par lequel on a voulu lui rendre hommage, & caractériser son talent. C'est dans le même esprit qu'on a imaginé que des abeilles s'étoient arrêtées sur ses lèvres, lorsqu'il étoit au berceau. Horace raconte sur lui-même, une fable à peu près semblable dans la quatrième Ode du livre 3.

Descende cœlo, dic age, tibiâ.

Sophocle avoit composé, les uns disent 117, les autres 130 pièces de théâtre, il ne nous en est resté que sept; savoir *Ajax*, *Electre*, *Œdipe Roi*, *Antigone*, *Œdipe à Colone*, *les Trachiniennes* & *Philoctete*; l'Oreste de M. de Voltaire est à beaucoup d'égards *l'Electre* de *Sophocle*, & M. de Voltaire a montré par cet exemple que M. de Crébillon avoit témoigné peu de goût & peu de connoissance de l'antiquité, en disant avec tant de légèreté, que s'il avoit eu quelque chose à imiter de *Sophocle*, ce n'auroit pas été son *Electre*. *L'Œdipe Roi*, de *Sophocle*, a aussi servi de modèle à *l'Œdip.* de M. de Voltaire, où l'on regrette que ce dernier n'ait pas osé retracer ce cinquième acte si terrible & si attendrissant de *Sophocle*, où Œdipe qui s'est crevé les yeux, & qui part pour l'exil, auquel il s'est condamné, fait ses adieux à ses enfants, & à tout ce qu'il laisse de cher à son cœur dans sa patrie. Le *Philoctete*, chef-d'œuvre de la simplicité antique, a été presque entièrement traduit, & de la manière la plus vive, la plus originale, en prose par M. de Fénelon dans *Télémaque*, & en vers par M. de la Harpe. Nous ne parlons pas de beaucoup d'autres traductions connues de *Sophocle*, par M. Dacier, par M. de Rochefort, ni de la nouvelle traduction du théâtre des Grecs, à laquelle plusieurs mains habiles ont été employées.

Sophocle fut élevé à la dignité d'Archonte, il commanda en cette qualité les armées de la république d'Athènes avec Périclès, & signala sa valeur en diverses occasions.

On a disputé sur la supériorité de *Sophocle* ou d'Euripide chez les Grecs, comme parmi nous sur celle de Corneille & de Racine. *Illustraverunt hoc opus*, dit Quintilien, *Sophocles atque Euripides: quorum in dispari dicendi viâ uter sit Poeta melior, inter plurimos quæritur.*

Le seul nom de *Sophocle* représente à l'esprit la tragédie Grecque dans toute sa gloire:

Sola Sophocleo tua carmina digna Cothurno,

dit Virgile.

Quid Sophocles & Thespis & Æschylus utile ferrent,

dit Horace.

On trouve dans l'histoire Grecque un autre *Sophocle*, général Athénien, qui fut exilé quelques années après la mort de Périclès, pour avoir manqué la conquête de la Sicile.

SORANUS, (*Hist. rom.*)

Stoicus occidit Baream, delator amicum;
Discipulumque senex, ripâ nutritus in illâ
Ad quam Gorgonei delapsa est penna caballi.

Voyez à l'article *Egnatius*, comment ce *Soranus* Barea, l'un des hommes les plus vertueux de Rome, & dont Tacite dit que Néron, en faisant périr Barea *Soranus*, & Pœtus Thrasea, sembla vouloir exterminer la vertu même: *voyez* comment il fut livré aux fureurs de Néron, par ce Publius Egnatius, Stoïcien hypocrite, ami perfide, né à Tarse en Cilicie, comme l'expriment les vers de Juvénal. On ne pouvoit reprocher à *Soranus* que quelques traits d'adulation envers l'affranchi Pallas.

SORBET, s. m. (*Confit. & boisson des Turcs*) celui que les Turcs boivent ordinairement n'est qu'une infusion de raisins secs, dans laquelle ils jettent une poignée de neige: cette boisson ne vaut pas la tisane de l'hôtel-Dieu de Paris.

Tournefort raconte dans ses voyages, qu'étant dans l'isle de Crète sur le mont Ida, il s'avisa de faire du *sorbet* pour rétablir ses forces épuisées des fatigues qu'il avoit essuyées en grimpant cette montagne. « Nous remplimes, dit-il, nos tasses » d'une belle neige crystallisée à gros grains, & la » disposâmes par couche avec du sucre, sur lequel » on versoit ensuite d'excellent vin; tout cela se » fondoit promptement en secouant les tasses ». Ce *sorbet* est sans contredit meilleur que celui des Turcs ordinaires; car ceux qui sont riches & raffinés font leur *sorbet* avec du suc de limon & des citrons confits au sucre, qu'on délaye dans de l'eau glacée; ainsi le *sorbet* des Turcs riches est une composition seche faite de citron, de sucre, d'ambre, *&c.* Ils appellent aussi du même nom le breuvage que l'on fait de cette composition battue avec de l'eau; mais les pauvres gens ne boivent guère de cette espèce de *sorbet*. (*D. J.*)

SORBIERE, (Samuel) *Hist. litt. mod.*) né au diocèse d'Uzès en 1615, de parents protestants, se fit catholique. On crut avoir fait une grande acquisition pour la foi, & on le combla de bénéfices & de pensions. Les Papes, Louis XIV, le Cardinal Mazarin, le clergé de France lui prodiguèrent les honneurs & les graces, *Sorbière* n'étoit cependant qu'un usurpateur de réputation, qui mettoit assez d'artifice dans les moyens de s'en procurer. Il vouloit passer pour savant & pour philosophe, & il n'étoit ni l'un ni l'autre, mais il se lioit avec les savants & les philosophes, & il se servoit des uns, pour se faire valoir auprès des autres. Par exemple Hobbes lui écrivoit sur des matières de philosophie, *Sorbière* envoyoit sa lettre

à Gassendi ; en lui demandant son avis sur les idées de Hobbes, & la réponse de Gassendi fournissoit à *Sorbière* la matière de sa réponse à Hobbes ; celui-ci lui rendoit sans le savoir le même service auprès de Gassendi, & de plusieurs autres, *Sorbière* n'étoit ainsi que le Courtier de la philosophie ; mais il se donnoit, & on le prenoit pour un Philosophe. A la fin ce manège fut découvert, & il arriva pour lors à *Sorbière* le malheur dont Horace menace Celsus,

Ne si fortè suas repetitum venerit olim
Grex avium plumas, moveat Cornicula risum
Furtivis nudata coloribus.

On a de lui une traduction françoise de l'*Utopie de Thomas Morus*, & une de la *Politique de Hobbes*, des lettres, des discours, divers écrits en latin & en françois. On a un *Sorberiana*, mais il n'est point son ouvrage. C'est un recueil de bons mots qu'on prétend avoir retenus de lui dans la conversation. Il mourut en 1670. Il se faisoit craindre par son penchant à la satyre.

SORBONNE, s. f. (*Hist. mod.*) collége de théologie, fameux dans l'université de Paris, & qui tire son nom de Robert de Sorbon son fondateur. Celui-ci, qui étoit confesseur & aumonier du roi Saint Louis, ayant formé en 1256, le dessein d'établir un collége en faveur de 16 pauvres étudians en théologie, 4 de chaque nation de l'université, le roi donna à ce collége plusieurs maisons qui étoient de son domaine dans la rue Coupe-gueule, vis-à-vis le palais des Thermes, & au moyen de quelque échange de rentes, Robert de Sorbon fit bâtir dans cet emplacement ce collége pour 16 écoliers & un proviseur, c'est-à-dire, un principal ou supérieur. On les appelloit *les pauvres de Sorbonne*, & leur maison *la pauvre* Sorbonne, *pauper Sorbonna*. Mais par la suite elle s'enrichit, & de collége destiné à loger des étudiants, elle devint une société particulière dans la faculté de théologie de Paris, & une retraite pour un certain nombre de docteurs & de bacheliers de cette maison. Cependant elle s'étoit toujours maintenue dans son ancienne simplicité, jusqu'au temps que le cardinal de Richelieu la fit rebâtir avec une magnificence, qui seule feroit capable d'immortaliser son nom : ce qu'on y admire le plus, c'est l'église dans laquelle est le mausolée de ce cardinal. Trois grands corps de logis comprennent, outre la bibliothèque, la salle des actes, la salle à manger, les cuisines, *&c.* trente-six appartements pour les docteurs & bacheliers de la maison, & ces appartements sont donnés à l'ancienneté. Pour être admis dans cette maison, dès qu'on a été reçu bachelier en théologie, il faut professer un cours de philosophie dans quelque collége de l'université, cependant on postule, ou, comme on dit, on supplie pour être aggrégé à la maison & société, & l'on soutient un acte que l'on appelle *Robertine*, du nom du fondateur, ce que les bacheliers sont ordinairement avant que d'entrer en licence. De ceux qui sont de la maison, on en distingue de deux sortes ; les uns sont de la *société*, & ont droit de demeurer en *Sorbonne*, & de donner leur suffrage dans les assemblées de la maison ; les autres sont de l'*hospitalité*, c'est-à-dire, aggrégés à la maison sans être de la société. On les appelle ordinairement *docteurs licenciés* ou bacheliers de la maison & société de *Sorbonne*. Mais leur véritable titre, & celui qu'ils prennent dans les actes de la faculté, est de docteurs licenciés & bacheliers de la faculté de Paris, de la maison & société de *Sorbonne* ; ce qu'on exprime en latin par *doctor, licentiatus*, ou *baccalaureus theologus sacræ facultatis Parisiensis, socius Sorbonicus*. On donne aussi communément aux autres docteurs de la faculté le titre de *docteur de Sorbonne* ; & bien des gens en prennent occasion de penser que la maison de *Sorbonne* a quelque supériorité dans la faculté de théologie de Paris. Cette maison respectable par les hommes célèbres qu'elle a produits, par les savans qui la composent, & par ceux qu'elle forme encore tous les jours, n'est après tout qu'une société particulière, comme plusieurs autres, & sur-tout celle de Navarre, qui composent le corps de la faculté de théologie avec une autorité & des fonctions parfaitement égales dans les assemblées, & les autres actes de faculté. Il est vrai encore que les assemblées soit ordinaires, soit extraordinaires de la faculté, se tiennent dans la grande salle de *Sorbonne* ; mais cet usage ne tire point à conséquence, parce qu'elle s'assembloit autrefois aux mathurins, & qu'elle peut encore s'assembler dans telle maison de son corps qu'elle juge à propos.

Il y a proche de la *Sorbonne* des écoles extérieures, où six professeurs, dont quatre sont entretenus par le roi, & deux ont été fondés par des particuliers, font des leçons reglées de théologie. Ces chaires sont toujours remplies par des sujets de la maison de *Sorbonne*, laquelle nomme aussi à plusieurs autres places, comme à celle de grand maître du collége Mazarin, dont les chaires de philosophie, ainsi que celles du collége du Plessis sont toujours données à des membres de la maison & société de *Sorbonne*. Le premier supérieur de la maison se nomme *proviseur* ; & dans l'intérieur, l'autorité, c'est-à-dire, le maintien des réglements & du bon ordre, appartient au chef des docteurs, qu'on nomme *senieur de Sorbonne*, & au chef des bacheliers en licence, qu'on appelle *prieur de Sorbonne*. (*A. R.*)

SORBONNE, (Robert de) (*Hist. litt. mod.*) ainsi nommé du lieu de sa naissance, qui est un petit village du Réthelois au diocèse de Rheims, fut chapelain & confesseur de Saint Louis. Il s'est illustré par la fondation du collége de *Sorbonne*

ou des pauvres maîtres, si magnifiquement réédifié depuis par le cardinal de Richelieu; Robert fonda aussi le college de Calvi qu'on appeloit *la petite Sorbonne*. Son objet dans ces fondations étoit d'établir l'instruction gratuite, qui ne fut établie d'une manière générale dans l'université, que sous la minorité de Louis XV, & la régence de Philippe, duc d'Orléans. Cette institution, si applaudie, si célèbre alors, est vue aujourd'hui d'un autre œil par quelques Philosophes, ils la trouvent très-avantageuse pour les maîtres, à qui elle procure un état certain & solide, en les dispensant même de s'en rendre dignes, mais fort peu pour les écoliers auxquels il seroit beaucoup plus utile de payer leurs maîtres, & de pouvoir les choisir. Il est vrai que ceux qui seroient hors d'état de payer, seroient privés du bénéfice de l'instruction, & que s'il y a des raisons contre, il y en a aussi pour l'instruct on gratuite. Robert de Sorbonne fit sa fondation principale en 1253, & mourut en 1274. Il étoit né en 1201: on a de lui des ouvrages dignes du temps. *Le chemin du Paradis. Les trois moyens d'aller en Paradis*, &c.

SOREL, (Agnès) (*Hist. de Fr.* on connoit ces quatre vers de François I. sur *Agnès Sorel*:

Gentille *Agnès* plus d'honneur en mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce peut dedans un cloître ouvrer
Close Nonain, ou bien devot hermite.

Ce qui distingue avantageusement *Agnès Sorel*, parmi les maîtresses des Rois, c'est qu'au lieu que les autres ont trop souvent avili leurs amants, elle a illustré le sien, & ne s'est servi de l'empire que l'amour lui donnoit sur Charles VII, que pour lui inspirer le courage convenable à sa situation, & qui seul pouvoit le sauver; elle voulut être la maîtresse d'un roi, & d'un roi victorieux; Charles VII fut roi pour lui plaire, & vainqueur pour la mériter. L'amour, qui écarte tant de Héros des sentiers du devoir & de la gloire, y ramena l'heureux Charles VII.

Une autre singularité qui prouve qu'*Agnès* n'étoit pas une femme ordinaire, c'est que la reine, Marie d'Anjou, princesse vertueuse, & très attachée au roi son mari, ne cessa d'aimer & d'estimer *Agnès*, & de travailler de concert avec elle au bonheur & à la gloire du roi; des historiens disent que les principaux membres du conseil & les capitaines les plus attachés à la fortune de Charles VII, firent sentir à la reine qu'il étoit de son intérêt (à elle reine), & sur-tout de l'intérêt de l'état, que Charles restât attaché à *Agnès*.

Agnès au reste est plus célèbre que connue. L'histoire nous en apprend peu de chose, si l'on doit appeller peu de chose les deux traits que nous avons rapportés. Il paroît qu'elle naquit vers l'année 1409; elle étoit d'une famille noble & ancienne, de la province de Touraine; son père, Jean *Sorel*, étoit seigneur de St. Géran & de Fromenteau; elle perdit ses parents étant encore en bas âge, & fut élevée par la dame de Maignelais, sa tante, qui avoit une fille du même âge. *Agnès* maria celle-ci dans la suite, au seigneur de Villequier; mais sa cousine, plus jalouse de sa faveur que touchée de ses bienfaits, lui disputa le cœur du Roi, par des moyens coupables; elle y employa l'intrigue, la calomnie, & jusqu'au crime de faux. Elle supposa des lettres pour faire croire *Agnès* infidelle; la vérité, la beauté, la vertu triomphèrent; & la dame de Villequier, qui avoit voulu enlever à *Agnès* son amant, vit son propre mari se ranger parmi les adorateurs de cette fille célèbre, qu'on ne voyoit guère sans l'aimer.

Agnès avoit été élevée à Fromenteau, dans le voisinage de Chinon, où Charles VII. tenoit sa cour. Le bruit de sa beauté avoit engagé le roi à l'aller voir. Il engagea la dame de Maignelais, tante d'*Agnès*, à l'envoyer, ou à l'amener à la cour, où il la plaça auprès de la reine, en qualité de fille d'honneur. Ce fut vers l'an 1426 ou 1427.

Les historiens font deux observations importantes sur *Agnès Sorel*; l'une qu'elle se défendit long-temps contre son amant, & cet amant étoit son roi, « toute » simple demoiselle que je suis, disoit-elle, un jour au brave Poton de Saintrailles, vieil ami de sa maison, » la conquête du roi ne fera pas facile; » je le révère & l'honore; mais je ne crois pas » que j'aye rien à démêler avec la reine à son » sujet.

Ce langage n'est point celui d'une ame commune sans doute; mais la chûte est quelquefois bien voisine du plus beau langage.

L'autre observation est que les amours du roi n'eurent point un éclat capable d'offenser les mœurs publiques. Ce qu'il y a de certain du moins, c'est que Charles VII eut onze enfants de la Reine pendant sa liaison avec *Agnès*, & que l'amour n'insulta point à l'hymen, en altérant l'union des deux époux.

Agnès Sorel eut de Charles VII trois filles, dont l'aînée, Charlotte, qui épousa Jacques de Brézé, comte de Maulevrier, eut une destinée tragique; son mari l'ayant surprise en adultère, la poignarda, ainsi que l'amant, qui étoit un homme attaché à son service.

Marguerite, la seconde de ses filles, fut mariée à Olivier de Coetivi, seigneur de Taillebourg.

Jeanne, la troisième, à Antoine de Beuil, comte de Sancerre.

Agnès Sorel eut un frère qui fut fait grand véneur, & il est à remarquer que ce ne fut qu'après la mort d'*Agnès*, ce qui prouve quel attachement le roi conservoit pour sa mémoire.

Charles avoit donné à *Agnès* le château de Beauté sur Marne. Ele mourut en 1449 ou 1450, à quarante ans, étant encore, disent les historiens, *la plus*

belle perſonne de France. On la crut empoiſonnée ; on accuſa la dame de Villequier, ſa couſine & ſa rivale ; le Dauphin, depuis Louis XI, ſon ennemi déclaré, qui, dans une querelle qu'il avoit eut avec elle, s'étoit emporté juſqu'à lui donner un ſoufflet ; on ſoupçonna juſqu'à Jacques Cœur, ſon ami, qu'elle nomma ſon exécuteur teſtamentaire. (*Voyez* l'article *Cœur*) (Jacques.)

Elle fut enterrée dans l'égliſe collégiale de Loches, dont elle avoit été la bienfaitrice ; les chanoines lui firent élever dans leur chœur un Mauſolée. Lorſque Louis XI. fut ſur le trône, ils crurent, dit-on, lui faire leur cour, en lui offrant de détruire ce monument. Louis XI, roi quelquefois juſte, les fit rougir d'une telle ingratitude envers une femme qui les avoit comblés de bienfaits.

Cette *Agnès Sorel*, digne d'eſtime à beaucoup d'égards, comme on vient de le voir, fut accuſée de n'avoir pas eu pour Jeanne d'Arc, pour la fameuſe *Pucelle d'Orléans*, les ſentiments qu'elle devoit à la libératrice du Roi, ſon amant, au génie tutélaire de la France ; elle fut même ſoupçonnée d'avoir contribué, par une jalouſie politique, trop indigne d'elle, à l'indifférence coupable avec laquelle Charles VII. laiſſa périr miſérablement cette brave Amazone,

La honte des Anglois, & le ſoutien du trône.

SOREL, (Charles) *Hiſt. litt. mod.*) ſieur de Souvigni, neveu & ſucceſſeur de Charles Bernard, hiſtoriographe de France (quels hiſtoriographes !) a continué la *généalogie de la maiſon de Bourbon*, commencée par ſon oncle, a donné une *bibliothèque françoiſe*, une *hiſtoire de la monarchie françoiſe*, un *abrégé du règne de Louis XIV*, dont il n'a vu qu'une partie ; un traité *des droits des rois de France* : il a laiſſé auſſi des romans, *le berger extravagant*, *Francion*, des *nouvelles Françoiſes*. Né à Paris en 1599, mort en 1674.

SORGUGE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment une aigrette faite en plume, & ornée de pierreries que l'on porte au turban. Le ſultan ſeul a le droit d'en porter trois. Les grands pachas ou gouverneurs d'Egypte, de Babylone & de Damas, en portent une ſeule du côté gauche ; les officiers d'un moindre rang portent auſſi une aigrette, mais elle eſt toute ſimple. (*A. R.*)

SORTS. (*Théologie payenne.*) *ſortes*. Le *ſort* eſt l'effet du hazard, & comme la déciſion ou l'oracle de la fortune ; mais les *ſorts* ſont l'inſtrument dont on ſe ſert pour ſavoir quelle eſt cette déciſion.

Les *ſorts* étoient le plus ſouvent des eſpèces de dés, ſur leſquels étoient gravés quelques caractères ou quelques mots dont on alloit chercher l'explication dans des tables faites exprès. Les uſages étoient différens ſur les *ſorts*. Dans quelques temples on les jettoit ſoi-même ; dans d'autres on les faiſoit ſortir d'une urne, d'où eſt venue cette manière de parler ſi ordinaire aux Grecs, *le ſort eſt tombé*.

Ce jeu de dés étoit toujours précédé de ſacrifices & de beaucoup de cérémonies ; apparemment les prêtres ſavoient manier les dés ; mais s'ils ne vouloient pas prendre cette peine, ils n'avoient qu'à les laiſſer aller ; ils étoient toujours maîtres de l'explication.

Les Lacédémoniens allerent un jour conſulter les *ſorts* de Dodone, ſur quelque guerre qu'ils entreprenoient ; car outre les chênes parlans, & les colombes & les baſſins & l'oracle, il y avoit encore des *ſorts* à Dodone. Après toutes les cérémonies faites, ſur le point qu'on alloit jetter les *ſorts* avec beaucoup de reſpect & de vénération, voilà un ſinge du roi des Moloſſes, qui étant entré dans le temple, renverſe les *ſorts* & l'urne. La prêtreſſe effrayée dit aux Lacédémoniens qu'ils ne devoient pas ſonger à vaincre, mais ſeulement à ſe ſauver ; & tous les écrivains aſſurent que jamais Lacédémone ne reçut un préſage plus funeſte.

Les plus célèbres entre les *ſorts* étoient à Preneſte & à Antium, deux petites villes d'Italie. A Preneſte étoit la fortune, & à Antium les fortunes. *Voyez* SORTS DE PRÉNESTE.

Les fortunes d'Antium avoient cela de remarquable, que c'étoient des ſtatues qui ſe remuoient d'elles-mêmes, ſelon le témoignage de Macrobe, *l. I. c. xxiij.* & dont les mouvemens différens, ou ſervoient de réponſe, ou marquoient ſi l'on pouvoit conſulter les *ſorts*.

Un paſſage de Cicéron, au *liv. II. de la divination*, où il dit que l'on conſultoit les *ſorts* de Préneſte par le conſentement de la fortune, peut faire croire que cette fortune ſavoit auſſi remuer la tête, ou donner quelqu'autre ſigne de ſes volontés.

Nous trouvons encore quelques ſtatues qui avoient cette même propriété. Diodore de Sicile & Quinte-Curce, diſent que Jupiter-Ammon étoit porté par quatre-vingt prêtres dans une eſpèce de gondole d'or, d'où pendoient des coupes d'argent ; qu'il étoit ſuivi d'un grand nombre de femmes & de filles qui chantoient des hymnes en langue du pays, & que ce dieu porté par ſes prêtres, les conduiſoit en leur marquant par quelques mouvemens où il vouloit aller.

Le dieu d'Héliopolis de Syrie, ſelon Macrobe, en faiſoit autant ; toute la différence étoit qu'il vouloit être porté par les gens les plus qualifiés de la province, qui euſſent long-temps auparavant vécu en continence, & qui ſe fuſſent fait raſer la tête.

Lucien, dans le *traité de la déeſſe de Syrie*, dit qu'il a vu un Apollon encore plus miraculeux, car étant porté ſur les épaules de ſes prêtres, il s'aviſa de les laiſſer là, & de ſe promener par les airs, & cela aux yeux d'un homme tel que Lucien, ce qui eſt conſidérable.

Dans l'Orient les *forts* étoient des fleches, & aujourd'hui encore les Turcs & les Arabes s'en fervent de la même maniere. Ezéchiel dit que Nabuchodonofor mêla fes fleches contre Ammon & Jérufalem, & que la fleche fortit contre Jerufalem. C'étoit-là une belle maniere de réfoudre auquel de ces deux peuples il feroit la guerre.

Dans la Grece & dans l'Italie on tiroit fouvent les *forts* de quelque poëte célebre, comme Homère ou Euripide; ce qui fe préfentoit à l'ouverture du livre, étoit l'arrêt du ciel. L'hiftoire en fournit mille exemples. *Voyez* SORTS *d'Homère*.

On voit même que quelques 200 ans après la mort de Virgile, on faifoit déjà affez de cas de fes vers pour les croire prophétiques, & pour les mettre en la place des *forts* qui avoient été à Prénefte; car Alexandre Severe encore particulier, & dans le tems que l'Empereur Héliogabale ne lui vouloit pas de bien, reçut pour réponfe dans le temple de Prénefte cet endroit de Virgile dont le fens eft: « Si tu peux » furmonter les deftins contraires, tu feras Marcellus. *Voyez* SORTS *de Virgile*.

Les *forts* pafferent jufques dans le chriftianifme; on les prit dans les livres facrés, au lieu que les payens les prenoient dans leurs poëtes. S. Auguftin, dans l'*épitre cxix.* à Januarius, paroit ne défapprouver cet ufage que fur ce qui regarde les affaires du fiecle. Grégoire de Tours nous apprend lui-même quelle étoit fa pratique; il paffoit plufieurs jours dans le jeûne & dans la priere; enfuite il alloit au tombeau de faint Martin, où il ouvroit tel livre de l'Ecriture qu'il vouloit, & il prenoit pour la réponfe de Dieu le premier paffage qui s'offroit à fes yeux. Si ce paffage ne faifoit rien au fujet, il ouvroit un autre livre de l'Ecriture.

D'autres prenoient pour *fort* divin la premiere chofe qu'ils entendoient chanter en entrant dans l'églife. *Voyez* SORTS *des Saints*.

Mais qui croiroit qu'Héraclius délibérant en quel lieu il feroit paffer l'hiver à fon armée, fe détermina par cette efpece de *fort*? Il fit purifier fon armée pendant trois jours; enfuite il ouvrit le livre des évangiles, & trouva que fon quartier d'hyver lui étoit marqué dans l'Albanie. Etoit-ce là une affaire dont on pût efpérer de trouver la décifion dans l'Ecriture?

L'Eglife eft enfin venue à bout d'exterminer cette fuperftition; mais il lui a fallu du tems. Du moment que l'erreur eft en poffeffion des efprits, c'eft une merveille, fi elle ne s'y maintient toujours. (*D. J.*)

SORTS *d'Homère*, (*Divinat. du paganifme*) *fortes Homericæ*; efpece de divination. Elle confiftoit à ouvrir au hafard les écrits d'Homère, & à tirer à la premiere infcription de la page qui fe préfentoit à la vue, un augure ou pronoftic de ce qui devoit arriver à foi-même & aux autres, ou des regles de conduite convenables aux circonftances dans lefquelles on fe trouvoit. Les Grecs donnoient à ce genre de divination le nom de στοιχειομαντεία, ῥαψῳδομαντεία, ῥαψῳδομαντική.

L'antiquité payenne femble avoir regardé ceux qui avoient le talent fupérieur de la poëfie, comme des hommes infpirés; ils fe donnoient pour tels; ils affuroient qu'ils parloient le langage des dieux, & les peuples les ont crus fur leur parole. L'Iliade & l'Odyffée font remplis d'un fi grand nombre de traits de religion & de morale; ils contiennent dans leur étendue, une fi prodigieufe variété d'événemens, de fentences & de maximes applicables à toutes les circonftances de la vie, qu'il n'eft pas étonnant que ceux qui par hazard ou de deffein formé, jettoient les yeux fur ces poëmes, ayent cru y trouver quelquefois des prédictions ou des confeils: il aura fuffi que le fuccès ait juftifié de temps en temps la curiofité des perfonnes, qui dans des fituations embarraffantes ont eu recours à cet expédient, pour qu'on fe foit infenfiblement accoutumé à regarder les écrits de ce poëte, comme un oracle toujours prêt à rendre des réponfes à quiconque voudroit l'interroger. On ne peut s'imaginer à quel point les hommes portent la crédulité, lorfqu'ils font agités par la crainte, ou par l'efpérance.

Ce n'étoit point là un de ces préjugés qui ne regnent que fur le vulgaire; de grands perfonnages de l'antiquité, ceux principalement qui afpiroient à gouverner les autres, n'ont pas été exempts de cette chimere. Mais ce ne fut point par cette idée fuperftitieufe que Socrate dans fa prifon, entendant reciter ces vers qu'Homère met dans la bouche d'Achille: j'arriverai le troifieme jour à la fertile Phthie,

Ἤματί κεν τριτάτῳ Φθίην ἐρίβωλον ἱκοίμην,

fe mit à dire qu'il n'avoit donc plus que trois jours à vivre; il badinoit fur l'équivoque du mot Φθίην, qui fignifie le pays de Phthie, & la *corruption* ou la *mort*; cependant ce badinage qu'il fit en préfence d'Efchine, ne fut point oublié, parce qu'il mourut trois jours après.

Valere-Maxime raconte que Brutus eut le trifte préfage du fort qui l'attendoit à la bataille de Philippe. Le hazard lui ayant offert cet endroit de l'Iliade, où Patrocle fe plaint que « le cruel deftin » & le fils de Latone lui ont ôté la vie.

Ἀλλά με μοῖρ', ἢ Λητοῦς ἔκτανεν υἱός.

L'application que cet illuftre romain s'en fit à lui-même, fut juftifiée par l'événement.

Si l'on en croit Lampride, l'empereur Macrin curieux d'apprendre dans le même poëte, fi fon regne feroit long & heureux, tomba fur ces vers qu'on peut rendre ainfi. « Vieillard, vous êtes furieufement ferré » par de jeunes guerriers; votre force eft anéantie, » & vous êtes menacé d'une trifte vieilleffe.

Ὦ γέρον, ἦ μάλα δή σε νέοι τείρουσι μαχηταί,
Σὴ δὲ βίη λέλυται, χαλεπὸν δέ σε γῆρας ὀπάζει.

Comme cet empereur étoit déjà avancé en âge, lorsqu'il parvint à la souveraine puissance, qu'il ne régna que quatorze mois, & que Héliogabale n'étoit âgé que d'un pareil nombre d'années, lorsqu'il lui ôta la vie avec l'empire, on trouva dans ces paroles une prédiction de la mort tragique de Macrin.

Au reste, Homère ne fut pas le seul dont les vers eussent le privilège d'être regardés comme renfermant des oracles ; les Grecs firent quelquefois le même honneur à ceux d'Euripide ; il paroit par un endroit d'Hérodote, qu'on croyoit que les poésies de Musée contenoient aussi des présages. Cet historien raconte qu'Onomacrite qui faisoit profession d'interpréter ou de développer ces sortes de prédictions, fut banni d'Athènes par Hipparque, fils de Pisistrate, pour avoir altéré les écrits de ce poëte & y avoir inséré un vers qui portoit, que les îles adjacentes à celles de Lemnos, seroient submergées.

Enfin, Virgile eut la gloire de succéder aux poëtes grecs, & de partager avec eux l'art de prédire les événemens. *Voyez* SORTS DE VIRGILE. (*D. J.*)

SORTS DE PRÉNESTE, (*Divinat. des Rom.*) les plus célèbres de toute l'Italie ; c'est une curiosité raisonnable de chercher à savoir en quoi consistoit cet oracle, & comme il se rendoit.

Cicéron, *liv. II.* de la divination, *sect.* 41. nous apprend que les archives de Préneste portoient, qu'un homme des plus considérables de la ville, nommé Numerius Suffucius, fut averti par plusieurs songes réitérés & menaçans, d'aller entr'ouvrir un rocher dans un certain lieu ; qu'il y alla, brisa ce rocher, & qu'il en sortit plusieurs *sorts* ; c'étoit de petits morceaux de bois de rouvre bien taillés & bien polis, sur lesquels étoient écrites des prédictions en caractères antiques ; on mit ces petits morceaux de bois dans un coffre d'olivier. Pour les consulter, on ouvroit ce coffre, on faisoit mêler ensemble tous ces *sorts*, par un enfant, il en tiroit un, & c'étoit la réponse que l'oracle donnoit aux consultans. Ce coffre, continue Cicéron, est aujourd'hui religieusement gardé, à cause de Jupiter enfant, qui y est représenté avec Junon, tous deux dans le sein de la fortune qui leur donne la mammelle, & toutes les bonnes mères y ont une grande dévotion.

Plutarque prétend qu'on tiroit plusieurs petits morceaux de bois du coffre, & que les caractères gravés sur chacun étant rassemblés composoient la prophétie ; mais outre que Cicéron dit le contraire, il paroit clairement par un passage de Tite-Live, que chacun de ces *sorts* contenoit toute la prophétie ; voici les propres termes de l'historien, au commencement du liv. XXII. *Faleriis cœlum findi visum velut magno hiatu, quàque patuerit, ingens lumen effulsisse, sortes sua sponte attenuatas, unamque excidisse ità scriptam, Mars telum suum concutit.* « On vit à » Faleres le ciel se fendre & s'entr'ouvrir, & une » grande lumière remplir ce grand vuide. Les *sorts* » diminuerent & s'appetisserent d'eux-mêmes, & il » en tomba un où étoient écrites ces paroles : *Mars* » *prépare ses armes.*

Les prêtres se servirent habilement de ces *sorts* pour se procurer du profit & du crédit. *Tota res est inventa fallaciis, aut ad quæstum, aut ad superstitionem*, dit Cicéron.

Mais que signifient ces mêmes *sorts* dont parle Tite-Live, qui diminuerent & s'appetisserent d'eux-mêmes, *sortes sua sponte attenuatas* ? Peut-être que ces *sorts* étoient doubles, je veux dire, qu'il y en avoit de grands & de petits, tous semblables, & que les prêtres faisoient tirer les uns ou les autres, selon qu'ils vouloient effrayer ou encourager les consultans. Il est certain qu'en matière de prodiges, on prenoit à bon augure les choses qui paroissoient plus grandes que de coutume ; & au contraire, on tenoit à mauvais présage les choses qui paroissoient plus petites qu'elles ne sont naturellement, comme Saumaise l'a prouvé dans ses commentaires sur Solin. Il suit de-là que les *sorts* appetissés, *sortes attenuatæ*, prenoient quoiqu'ent par eux-mêmes un événement sinistre ; mais j'aime à voir ce que les Philosophes pensoient des *sorts* en général, & ce que devinrent ceux de Préneste en particulier ; Cicéron m'en éclaircit lui-même.

Qu'est-ce à votre avis, que les *sorts*, disoit-il à un stoïcien ? C'est à-peu-près, comme de jouer au nombre, en haussant & en fermant les doigts, ou de jouer aux osselets & aux dés ; en quoi le hazard & peut-être une mauvaise subtilité, peuvent avoir quelque part, mais où la sagesse & la raison n'en ont aucune. Les *sorts* sont donc pleins de tromperie, & c'est une invention, ou de la superstition, ou de l'avidité du gain. La divination par les *sorts* est désormais entièrement décriée. La beauté & l'antiquité du temple de Préneste a véritablement conservé le nom des *sorts* de Préneste, mais parmi le peuple uniquement ; car y a-t-il quelque magistrat, quelqu'homme un peu considérable qui y ait le moindre recours ? Par-tout ailleurs on n'en parle plus, & c'est ce qui faisoit dire à Carnéade, qu'il n'avoit jamais vu la fortune plus fortunée qu'à Préneste.

Cependant, il s'en fallut peu qu'ils ne revinssent en crédit du temps de Tibere. Suétone nous apprend, que cet empereur ayant formé le projet de ruiner tous les oracles voisins de Rome, ceux d'Antium, de Cœrès, de Tibur & de Préneste, en fut détourné par la majesté de ces derniers, car s'étant fait remettre le coffre bien fermé & bien cacheté, les *sorts* ne s'y trouverent point, mais ce coffre ne fut pas plutôt reporté dans le temple de Préneste, que les *sorts* s'y trouverent comme de coutume.

Il n'est pas difficile de reconnoître ici l'adresse des prêtres, qui voulurent relever le crédit de leur ancien oracle ; mais son temps étoit passé, personne ne se

se rendit sur les lieux pour y avoir recours ; & ce qu'il y a de bien singulier, les *sorts* de Virgile n'ayant pour eux aucun apparat de religion, emportèrent la balance, & succèderent à ceux de Preneste. *Voyez* SORTS DE VIRGILE. (*D. J.*)

SORTS DE VIRGILE, (*Divinat. du Paganis.*) *sortes Virgilianæ*, divination qui consistoit à ouvrir les œuvres de Virgile, & à en tirer, à l'inspection de la page que le hasard offroit, des présages des évènemens futurs.

Le temps ayant insensiblement donné de l'autorité aux poësies de Virgile, les Latins s'accoutumèrent de même à les consulter dans les occasions où il leur étoit important de connoître la volonté du ciel. L'histoire des empereurs Romains, sur-tout depuis Trajan, en fournit plusieurs exemples. Le premier dont nous avons connoissance est celui d'Adrien : inquiet de savoir quelles étoient les dispositions de Trajan à son égard, & s'il le désigneroit pour son successeur à l'empire, il prit l'Enéide de Virgile, l'ouvrit au hasard, & y lut ces vers du VIe. livre.

Quis procul ille autem ramis insignis olivæ
Sacra ferens? nosco crines incanaque menta
Regis Romani, primus qui legibus urbem
Fundabit, Curibus parvis & paupere terrâ
Missus in imperium magnum....

Comme on ne se rend pas difficile sur les choses qui flattent les desirs, quelques légères convenances qu'Adrien trouva dans ces vers avec son caractère, ses inclinations, le goût qu'il avoit pour la philosophie & pour les cérémonies religieuses, le rassurèrent ; & si l'on ajoute foi à Spartien, le fortifièrent dans l'espérance qu'il avoit de parvenir à l'empire.

Lampride rapporte qu'Alexandre Sevère qui devoit pour lors être très-jeune, puisqu'il n'avoit que treize ans lorsqu'il fut nommé empereur, s'appliquant avec ardeur à l'étude de la Philosophie & de la Musique, Mamnée, sa mère, lui conseilla de faire plutôt son occupation des Arts & des Sciences nécessaires à ceux qui sont destinés à gouverner les hommes, & qu'Alexandre se conforma d'autant plus volontiers à cet avis, qu'ayant consulté Virgile sur le *sort* qui lui étoit réservé, il crut y trouver un présage assuré de son élévation à l'empire dans ces fameux vers ;

Excudent alii spirantia mollius æra,
Credo equidem, &c.
Tu regere imperio populos, Romane, memento ;
Hæ tibi erunt artes.

Claude le Gothique voulant savoir quelle seroit la durée de son règne, consulta Virgile à l'ouverture du livre, & lut ce vers.

Tertia dum latio regnantem viderit æstas.

alors il tira la conclusion, qu'il n'avoit au plus que trois ans à vivre ; l'auteur qui nous a conservé ce fait, assure que Claude ne survécut en effet que deux ans à cette espèce de prédiction ; & que celles qu'il crut de même avoir trouvées dans Virgile sur ce qui devoit arriver à son frère & à sa postérité, eurent aussi leur accomplissement.

On rencontre dans les auteurs plusieurs exemples de cette espèce ; Bullengerus en a recueilli une partie dans le traité qu'il a composé sur ce sujet ; mais ceux que l'on vient de rapporter suffisent pour montrer jusqu'où peut aller la superstition humaine. (*D. J.*)

SORTS DES SAINTS, (*Divinat. des Chrétiens*) *sortes sanctorum*, espèce de divination qui, vers le troisième siécle, s'est introduite chez les Chrétiens à l'imitation de celles qu'on nommoit parmi les payens, *sortes homericæ*, *sortes virgilianæ*.

Elle consistoit à ouvrir au hasard les livres sacrés, dans l'espérance d'y trouver quelques lumières sur le parti qu'ils avoient à suivre dans telles & telles circonstances ; d'y apprendre, si le succès des évènemens qui les intéressoit, seroit heureux ou malheureux, & ce qu'ils devoient craindre ou espérer du caractère, de la conduite, & du gouvernement des personnes auxquelles ils étoient soumis.

L'usage avoit établi deux manières de consulter la volonté de Dieu par cette voie : la première étoit, comme on vient de le dire, d'ouvrir au hasard quelques livres de l'Ecriture-sainte, après avoir imploré auparavant le secours du ciel par des jeûnes, des prières, & d'autres pratiques religieuses. Dans la seconde qui étoit beaucoup plus simple, on se contentoit de regarder comme un conseil sur ce qu'on avoit à faire, ou comme un présage du bon ou du mauvais succès de l'entreprise qu'on méditoit, les premières paroles du livre de l'Ecriture, qu'on chantoit dans le moment où celui qui se proposoit d'interroger le ciel par cette manière, entroit dans une église.

Saint Augustin, dans son épître à Januarius, ne paroit condamner cette pratique qu'au sujet des affaires mondaines ; cependant il aime encore mieux qu'on en fasse usage pour les choses de ce siècle, que de consulter les démons.

S. Grégoire, évêque de Tours, nous a fait connoître d'une manière assez particulière les cérémonies religieuses, avec lesquelles on consultoit les *sorts des saints*. Les exemples qu'il en donne, & le sien propre, justifient que cette pratique étoit fort commune de son temps, & qu'il ne la desapprouvoit pas.

On en jugera par ce qu'il raconte de lui-même en ces termes : « Leudaste, comte de Tours, qui cherchoit à me perdre dans l'esprit de la reine Frédegonde, étant venu à Tours avec de mauvais desseins contre moi ; frappé du danger qui me menaçoit, je me retirai fort triste dans mon oratoire ; » j'y pris les pseaumes de David, pour voir si à leur

» ouverture, je n'y trouverois rien d'où je puisse » tirer quelque consolation, & j'en eus une très- » grande de ce verset, que le hasard me présenta: *Il les » fit marcher avec espérance & sans crainte, pendant » que la mer enveloppoit leurs ennemis.* En effet, ajoute-t-il, » Leudaste n'osa rien entreprendre contre » ma personne; car ce comte étant parti de Tours » le même jour, & la barque sur laquelle il étoit » monté ayant fait naufrage, il auroit été noyé s'il » n'avoit pas su nâger. »

Ce qu'il rapporte de Meroüée fils de Chilpéric, mérite de trouver place ici, parce qu'on y voit quelles étoient les pratiques de religion auxquelles on avoit recours pour se rendre le ciel favorable, avant que de consulter les *sorts des saints*, & pour mieux s'assurer de la vérité de la réponse qu'on y cherchoit.

» Meroüée, dit Grégoire de Tours, étant disgracié de Chilpéric son père, se réfugia dans la » basilique de saint Martin; & ne se fiant point à » une pythonisse, qui lui avoit prédit que le roi » mourroit cette même année & qu'il lui succéde- » roit, il mit séparément sur le tombeau du saint, » les livres des pseaumes, des rois, & des évan- » giles; il veilla toute la nuit auprès du tombeau, » & pria saint Martin de lui faire connoitre ce qui » devoit lui arriver, & s'il règneroit ou non. Ce prince » passa les trois jours suivants dans le jeûne, les » veilles & les prières; puis s'étant approché du » tombeau, il ouvrit d'abord le livre des rois; & » le premier verset portoit ces mots: *Comme vous » avez abandonné le Seigneur votre Dieu, pour courir » après des dieux étrangers, & que vous n'avez pas » fait ce qui étoit agréable à ses yeux, il vous a livré » entre les mains de vos ennemis.* Les passages qui » s'offrirent à lui dans le livre des pseaumes, & dans » celui des évangiles (passages qu'il feroit inutile de » rapporter), ne lui annonçant de même rien que » de funeste, il resta long-temps aux pieds du tom- » beau fondant en larmes, & se retira en Austrasie, » où il périt malheureusement, trois ans après, par » les artifices de la reine Frédegonde, sa belle » mère. »

Dans cet exemple, on voit que c'est Méroüée qui, sans recourir au ministère des clercs de saint Martin de Tours, pose lui-même les livres saints, & les ouvre. Dans celui que l'on va citer toujours d'après le même auteur, on fait intervenir les clercs de l'église, qui joignent leurs prières à celles du suppliant; voici comme le même auteur expose ce fait.

» Chramne s'étant révolté contre Clotaire I. & se » trouvant à Dijon, les clercs de l'église se mirent » en prières pour demander à Dieu si le jeune » prince réussiroit dans ses desseins, & s'il parvien- » droit un jour à la couronne. Ils consultèrent, comme » dans le fait précédent, trois différens livres de » l'Écriture-sainte, avec cette différence, qu'à la » place du livre des rois & des pseaumes, ils joi- » gnirent ceux du prophète Isaïe, & les épitres de saint » Paul, au livre des Evangiles. A l'ouverture d'Isaïe, » ils lurent ces mots: *J'arracherai la haie de ma » vigne, & elle sera exposée au pillage; parce qu'au » lieu de porter de bons raisins, elle en a produit de » mauvais.* Les passages des épitres de saint Paul, & » ceux de l'évangile qui se présentoient ensuite, ne » parurent pas moins menaçans, & furent regardés » comme une prédiction de la mort tragique de ce » prince infortuné. »

Non-seulement on employoit les *sorts des saints* pour se déterminer dans les occasions ordinaires de la vie, mais même dans les élections des évêques, lorsqu'il y avoit partage. La vie de saint Aignan fait foi, que c'est de cette manière qu'il fut nommé évêque d'Orléans. Saint Euverte qui occupoit le siège de cette ville sur la fin du iv. siècle, se trouvant accablé de vieillesse, & voulant le désigner pour son successeur, le clergé & le peuple s'opposèrent vivement à ce choix. Saint Euverte prit la parole, & leur dit: « Si vous voulez un évêque agréable à Dieu, » sachez que vous devez mettre Aignan à ma place. » Mais pour leur faire connoitre clairement que telle étoit la volonté du Seigneur, après que ce prélat eut indiqué, selon la coutume, un jeûne de trois jours, il fit mettre d'un côté sur l'autel des billets (*brevia*), & de l'autre, les pseaumes, les épitres de saint Paul, & les évangiles. Ce que l'historien qu'on vient de citer, appelle ici *brevia*, étoient, comme je l'ai traduit, des billets sur chacun desquels on écrivoit le nom d'un des candidats.

Saint Euverte fit ensuite amener un enfant qui n'avoit point encore l'usage de la parole, & lui commanda de prendre au hasard un de ces billets; l'enfant ayant obéi, il tira celui qui portoit le nom de saint Aignan, & se mit à lire à haute voix: *Aignan est le pontife que Dieu vous a choisi.* Mais saint Euverte, continue l'historien, pour satisfaire tout le monde, voulut encore interroger les livres saints; le premier verset qui se présenta dans les pseaumes, fut: *Heureux celui que vous avez choisi, il demeurera dans votre temple.* On trouva dans saint Paul ces mots: *Personne ne peut mettre un autre fondement que celui qui a été posé*; & enfin dans l'évangile ces paroles: *C'est sur cette pierre que je bâtirai mon église.* Ces témoignages parurent si décisifs en faveur de saint Aignan, qu'ils réunirent pour lui tous les suffrages, & qu'il fut placé aux acclamations de tout le peuple sur le siège d'Orleans.

Les Grecs, aussi-bien que les Latins, consultoient les *sorts des saints* dans les conjonctures critiques; Cedrenus rapporte, comme nous l'avons dit en parlant des *sorts* en général, que l'empereur Héraclius, après avoir eu de grands avantages sur Cosroez roi des Perses, se trouvant incertain sur le lieu où il prendroit ses quartiers d'hiver, purifia son armée pendant trois jours; ce sont les termes de l'historien; qu'ensuite il ouvrit les évangiles, & qu'il trouva qu'ils lui ordonnoient d'aller hiverner en Albanie.

Depuis le huitième siècle, les exemples de cette pratique deviennent un peu plus rares ; cependant il est certain que cet usage subsista jusque dans le quatorzième siècle, avec cette seule différence, qu'on ne se préparoit plus à cette consultation par des jeûnes & des prières, & qu'on n'y joignoit plus cet appareil religieux, que jusqu'alors on avoit cru nécessaire pour engager le ciel à manifester ainsi ses volontés.

L'église tant grecque que latine, conserva sans cesse quelques traces de cet usage. La Coutume étoit encore dans le xv. & xvj. siècle, quand un évêque étoit élu, que dans la cérémonie de son sacre, immédiatement après qu'on lui avoit mis sur la tête le livre des évangiles, on l'ouvroit au hasard, & le premier verset qui se présentoit, étoit regardé comme un pronostic de ce qu'on avoit à espérer ou à craindre de son caractère, de ses mœurs, de sa conduite, & du bonheur ou du malheur qui lui étoit réservé durant le cours de son épiscopat; les exemples en sont fréquens dans l'histoire ecclésiastique.

Si l'on en croit un de ses écrivains qui a fait la vie des évêques de Liége, la mort funeste d'Albert, évêque de cette ville, lui fut annoncée par ces paroles, que l'archevêque qui le sacroit trouva à l'ouverture du livre des évangiles : *Il envoya un de ses gardes avec ordre de lui apporter la tête de Jean ; & c. garde étant entré dans la prison lui coupa la tête.* L'historien ajoute que ce prélat en fut si frappé, qu'il adressa la parole au nouvel évêque, & lui dit en le regardant avec les yeux baignés de larmes : *Mon fils, en vous donnant au service de Dieu, conduisez-vous avec crainte & avec justice, & préparez votre ame à la tentation; car vous serez un jour martyr.* Il fut en effet assassiné par des émissaires de l'empereur Henri VI. & l'église l'honore comme martyr.

On ajoutoit tant de foi à ces sortes de pronostics ; ils formoient un préjugé si favorable ou si désavantageux aux évêques, qu'on les alléguoit dans les occasions les plus importantes, & même dans celles où il étoit question de prononcer sur la canonicité de leur élection.

La même chose se pratiquoit à l'installation des abbés, & même à la réception des chanoines ; cette coutume subsiste encore aujourd'hui dans la cathédrale de Boulogne, dont le diocèse aussi-bien que ceux d'Ypres & de Saint-Omer, a été formé des débris de cette ancienne église, après que la ville de Térouanne eut été détruite par Charles-Quint. Toute la différence qui s'y trouve présentement, c'est qu'à Boulogne, le nouveau chanoine tire les *sorts* dans le livre des pseaumes, & non dans celui des évangiles. Feu M. de Langle évêque de Boulogne, peu d'années avant sa mort qui arriva en 1722, rendit une ordonnance qui tendoit à abroger cet usage ; il craignoit avec raison qu'il n'eût quelque chose de superstitieux. Il avoit d'ailleurs remarqué, qu'il arrivoit quelquefois que le verset du pseaume que le hasard offroit au nouveau chanoine, contenoit des imprécations, des reproches, ou des traits odieux, qui devenoient pour lui une espèce de note de ridicule, ou même d'infamie. Mais le chapitre qui se prétend exempt de la jurisdiction épiscopale, n'eut point égard à cette ordonnance ; & comme, suivant la coutume, on inséroit dans les lettres de prise de possession de chaque chanoine le verset du pseaume qui lui étoit tombé à sa réception, le chapitre résolut seulement, qu'à l'avenir on ajouteroit à ces lettres, qu'on ne faisoit en cela que suivre l'ancienne coutume de l'église de Térouanne.

Quant à la seconde manière de consulter les *sorts des saints*, elle étoit, comme on l'a dit, beaucoup plus simple, & également connue dans les deux églises grecque & latine. Cette manière consistoit à regarder comme un bon ou un mauvais augure, ou comme une déclaration de la volonté du ciel, les premières paroles de la sainte-Ecriture, qu'on chantoit à l'église dans le moment qu'on y entroit à cette intention : les exemples en sont très-nombreux.

Saint Cyprien étoit si persuadé que Dieu manifestoit quelquefois ses volontés par cette voie, qu'il y avoit souvent recours ; c'étoit pour ce père de l'église un heureux présage lorsqu'il trouvoit que les premières paroles qu'il entendoit en mettant le pied dans l'église, avoient quelque relation avec les choses qui l'occupoient.

Il faut cependant convenir que dans le temps où cet usage de consulter des *sorts* à venir par l'Ecriture, étoit le plus en vogue, & souvent même accompagné d'un grave appareil d'actes de religion ; on trouve différens conciles qui condamnent en particulier les *sorts des saints*, & en général toute divination faite par l'inspection des livres sacrés. Le concile de Vannes, par exemple, tenu sous Léon I, dans le v. siècle ; le concile d'Agde assemblé l'an 506 ; les conciles d'Orléans & d'Auxerre, l'un de l'an 511, & l'autre de l'an 595, proscrivent les *sorts des saints* ; & l'on trouve un capitulaire de Charlemagne publié en l'an 789, qui contient aussi la même défense. Mais les termes dans lesquels ces défenses sont conçues, donnent lieu de croire que la superstition avoit mêlé une infinité de pratiques magiques dans les *sorts des saints*, & qu'il ne faut peut-être pas confondre la manière de les consulter condamnée par ces canons, avec celle qui étoit souvent employée dans les premiers siècles de l'Eglise par des personnes éminentes en piété.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que quelques théologiens conviennent en général qu'on ne peut pas excuser les *sorts des saints* de superstition ; que c'étoit tenter Dieu que de l'interroger ainsi ; que les Ecritures ne contiennent rien dont on puisse conclure que Dieu ait pris là-dessus aucun engagement avec les hommes, & que cette coutume, bien loin d'être autorisée par aucune loi ecclésiastique, a été abrogée dans les temps éclairés ; cependant ces mêmes théologiens, oubliant ensuite la solidité des principes qu'ils venoient d'établir, se sont persuadés que dans

certaines occasions, plusieurs de ceux qui ont consulté les *sorts des saints*, y ont été portés par une secrete inspiration du ciel. (*D. J.*)

SOSIGENES, (*Hist. anc.*) habile astronome Egyptien, que César fit venir à Rome, & sur les observations duquel il réforma le calendrier. Romulus n'avoit divisé l'année qu'en dix mois, qui étoient alternativement de trente-un & de trente jours. Il s'en falloit soixante-un jours que cette année ne s'accordât avec la vraie année solaire. Le calendrier de Romulus fut réformé par Numa ; au moyen de ce changement qui étoit fort compliqué, l'année romaine avançoit d'un jour sur l'année astronomique, d'où résulta un grand dérangement dans l'ordre des saisons. Jules-César, en qualité de Souverain Pontife & de Dictateur, voulut y remédier ; il manda *Sosigènes*, pour faire cette réforme qui fut faite l'an de Rome 707, quarante-sept ans avant J. C. Le résultat des calculs de *Sosigènes* fut que l'année astronomique étoit de 365 jours, six heures ; en conséquence les trois premières années qu'on appelle années communes ont 365 jours, & la quatrième qu'on nomme *bissextile*, parce que le jour intercalaire étoit une répétition du 24 Février, *sexto calendas Martias*, & se nomme *bis sexto*, cette quatrième année avoit 366 jours. Tel est le calendrier Julien. Telle est la réforme de *Sosigènes*.

Mais la véritable durée de l'année astronomique est de 365 jours, 5 heures quarante-huit minutes, quarante-huit secondes ; & cette différence d'onze minutes, douze secondes, continuée depuis Jules-César, jusqu'en 1582, sous le Pontificat de Gregoire XIII, apportoit encore un dérangement sensible dans les saisons, & dans l'époque de la célébration de la Pâque. Ce Pape fit une réforme utile, & que les protestants même ont adoptée, après s'en être long-temps défendus ; elle consiste à supprimer trois bissextiles sur quatre siècles, ou vingt-sept bissextiles sur trente-six siècles. Ainsi l'année Grégorienne n'est autre que l'année Julienne, corrigée par la suppression de trois bissextiles, en quatre siècles. Les Russes sont les seuls qui aient conservé le calendrier Julien, ou le vieux style, & la différence de leur année à la nôtre est d'onze jours.

SOSTRATE, (*Hist. anc.*) célèbre architecte de l'antiquité. Ce fut lui qui construisit dans l'Isle de Pharos, cette superbe tour au haut de laquelle un fanal guidoit la nuit les voyageurs dans leur route. Cette tour, que plusieurs auteurs mettent au nombre des sept merveilles du monde, prit le nom de l'Isle, & ce nom de *Pharos*, *Phare*, a passé, dans la suite, aux autres tours construites pour le même usage. Sur la tour de l'Isle de Pharos étoit cette inscription : *Sostrate Cnidien, fils de Dexiphane, aux dieux sauveurs, en faveur de ceux qui vont sur mer.* Ce fut Ptolomée Philadelphe qui employa *Sostrate* à cet ouvrage, & le nom de ce prince ne se trouvoit pas sur le monument, chose assez étonnante. Lucien, dans son traité de la manière d'écrire l'histoire, en rend raison. Il raconte que *Sostrate* avoit mis le nom du Roi sur de la chaux, dont le marbre étoit enduit, & avoit mis son nom dessous & sur le marbre même ; la chaux tomba dans la suite du temps, & le nom de *Sostrate* gravé sur le marbre, resta seul, comme *Sostrate* l'avoit prévu & desiré, pour avoir seul chez la postérité tout l'honneur de cet ouvrage. *Sostrate* vivoit & travailloit vers l'an 273 avant J. C. Le géographe de Nubie, auteur qui vivoit il y a environ six-cents-cinquante ans, parle de la tour de Phare, comme d'un monument encore subsistant à cette époque.

SOTADE, (*Hist. anc.*) Poëte satyrique Grec, inventa les vers nommés de son nom *Sotadiques*, c'étoit une sorte de vers iambiques irréguliers. Il avoit fait contre le roi d'Egypte, Ptolomée-Philadelphe, au sujet de son mariage avec Arsinoé, sa propre sœur, une satyre qu'on dit avoir été violente, & on dit qu'en général ce poëte étoit décrié pour ses écrits & pour ses mœurs : quoi qu'il en soit, *Sotade* étant tombé entre les mains de Patrocle, un des officiers de Ptolomée, Patrocle le fit mettre dans une espèce de coffre de plomb, & jetter vivant dans la mer. M. Rollin appelle cela une juste punition ; c'est montrer, à ce qu'il nous semble, plus de zèle contre la satyre que de justice ; quelqu'odieux que soit le crime de la satire, il l'est bien moins que le crime de la cruauté.

SOTELO, (Louis) (*Hist. mod.*) religieux de l'ordre de Saint-François, missionnaire au Japon, y souffrit, dit-on, le martyre en 1624 : on a de lui une lettre qu'il écrivit, de sa prison, au pape Urbain VIII, & où il lui rend compte de l'état de l'église du Japon.

SOTER, (Saint) (*Hist. ecclés.*) pape, souffrit le martyre l'an 177, pendant la persécution dite de l'empereur Marc-Aurele.

SOTO, (*Hist. d'Espagne*) deux savants Dominicains de renom, Dominique & Pierre furent tous les deux *confesseurs* de l'empereur Charles-Quint, & se signalèrent tous les deux au Concile de Trente. Pierre mourut en 1563, avant la clôture du Concile. Dominique étoit mort dès 1560, tous deux laissèrent des ouvrages estimés de leur temps, négligés aujourd'hui, sur différentes matières ecclésiastiques.

Un autre *Soto*, (Fernand de) Portugais, fut un des plus illustres compagnons de François Pizarro, conquérant du Pérou, il mourut dans ses courses le 21 Mai 1542.

SOTWEL (Nathanuël) *Hist. litt. mod.*) Jésuite ; auteur d'une continuation, depuis 1642 jusqu'en 1675, de la *bibliothèque des écrivains de la société de Jésus*, commencée par Ribadeneira, & continuée par Philippe Alegambe. Mort en 1676.

SOUBA ou SUBA, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme dans l'Indostan des espèces de vicerois ou de gouverneurs généraux, qui ont sous leurs

ordres des gouverneurs particuliers, que l'on nomme *nababs*; ils sont nommés par le grand-mogol. (*A. R.*)

SOUBISE, (*Hist. de Fr.*) ancienne maison françoise fondue dans celle de Rohan. Son nom étoit Parthenai, auquel on ajoutoit le surnom de l'archevêque, parce que les Parthenai descendoient, dit-on, d'un archevêque de Bordeaux, nommé Josselin de Parthenay, mort en 1086. On croit que cette maison de Parthenai étoit sortie de celle de Lusignan, avant l'an 100. Les seigneurs de Parthenai-Soubise étoient séparés de la branche aînée dès l'an 1330.

Cette branche des Parthenai-Soubise s'honore particulièrement de Jean de Parthenai, seigneur de Soubise, l'un des Héros du XVI.e siècle, dans le parti protestant. Il avoit commandé l'armée de Henri II en Toscane, & Le Laboureur dit qu'il étoit homme *de grande menée, & de grand service*. Dans les guerres de religion, il fut un des plus habiles & des plus utiles Lieutenants du Prince de Condé Louis I. Il fut soupçonné d'avoir eu part à la mort du duc de Guise (François) *voyez* l'article *Coligny*, quel fut le fondement de ce soupçon. Il avoit été gentilhomme de la chambre du Roi, & fut fait chevalier de l'ordre le 7 Décembre 1561. Il mourut en 1566, laissant pour héritière, une fille unique, Catherine de Parthenai. Elle épousa d'abord Charles de Quellenec, baron du Pont en Bretagne, qui prit le nom de Soubise, & qui l'illustra; il fut aussi zèlé que son beau-père, pour la cause des protestants, il fut fait prisonnier à la bataille de Jarnac en 1569; il reçut deux blessures au siège de Saintes, & fut tué à la saint-Barthélemi. C'est de lui qu'il est parlé dans ces vers de la Henriade :

Marsillac & Soubise au trépas condamnés,
Défendent quelque temps leurs jours infortunés,
Sanglants, percés de coups, & respirants à peine,
Jusqu'aux portes du Louvre on les pousse, on les traine;
Ils teignent de leur sang ce palais odieux,
En implorant leur roi qui les trahit tous deux.

Dans les notes, M. de Voltaire observe d'après tous les mémoires du temps, que comme sa femme lui avoit intenté un procès pour cause d'impuissance, les dames de la cour allèrent voir son corps nud & tout sanglant, par une curiosité barbare, digne de cette cour abominable.

Catherine de Parthenai-Soubise épousa en secondes nôces, René II. du nom, vicomte de Rohan, & fut mère du duc de Rohan, & du seigneur de Soubise, tous deux si célèbres par les guerres qu'ils soutinrent contre Louis XIII, en faveur des protestants. Elle partagea, elle anima leur zèle pour cette cause, elle s'enferma dans la Rochelle avec Anne de Rohan sa fille, y souffrit avec constance toutes les horreurs de la famine, elles furent réduites à vivre pendant trois mois, de chair de cheval & de quatre onces de pain par jour; elles refusèrent d'être comprises dans la capitulation, & restèrent prisonnières de guerre, elles furent menées au château de Nyort en Poitou, le 2 Novembre 1628. Catherine de Parthenai avoit alors 74 ans. La Croix du Maine dit qu'elle composa *plusieurs tragédies & comédies françoises, entr'autres la comédie d'Holopherne, laquelle fut représentée en public à la Rochelle l'an 1574. Cette dame fit encore plusieurs élégies, traduisit les préceptes d'Isocrate*, &c.; elle fit contre Henri IV. un ouvrage intitulé ironiquement : *Apologie pour le roi Henri IV., envers ceux qui le blâment de ce qu'il gratifie plus ses ennemis que ses serviteurs.* Il ne falloit ni l'en blâmer ni l'en justifier, il falloit l'en plaindre. Marguerite de Rohan, fille du fameux duc de Rohan, & petite-fille de Catherine de Parthenai, épousa Henri de Chabot; de ce mariage naquit Anne, dame de Soubise, qui épousa François de Rohan, prince de Soubise, tige de la branche de Rohan-Soubise.

SOUCHAI, (Jean-Baptiste) (*Hist. litt. mod.*) L'abbé *Souchai*, de l'académie des belles lettres, né au Bourg de Saint Amand près de Vendôme, fut un homme de lettres estimable, mais sans éclat; il donna des éditions de divers manuscrits; on a de lui quelques mémoires assez curieux dans le recueil de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, tels que son mémoire sur les Psylles, un discours sur la vie & sur le caractère de Mécène, un autre sur Asinius Pollion, une dissertation sur l'Epithalame, divers mémoires sur l'élégie & les Poëtes Elégiaques, sur les hymnes des anciens, &c. Il entra dans l'Académie en 1726, & fut fait Professeur d'éloquence au collége royal en 1732. Il mourut le 25 août 1746.

SOUCIET, (Etienne) (*Hist. litt. mod.*) Le P. *Souciet*, Jésuite, Bibliothécaire du collége de Louis le grand, savant connu, né à Bourges en 1671, mort à Paris en 1744, a donné des observations astronomiques, faites à la Chine & aux Indes, il a écrit contre Newton, sur la chronologie, il a écrit aussi sur l'Ecriture-Sainte.

Il avoit un frère (Etienne-Augustin) aussi Jésuite au collége de Louis le grand, & qui ne lui survécut que de deux jours. On a de lui deux poëmes latins, l'un sur les Comètes, l'autre sur l'agriculture.

SOUDAN, s. m. (*Hist. mod.*) ou comme on le trouve dans nos vieux auteurs *soldan*, & en latin *soldanus*, étoit le nom qu'on donnoit autrefois aux lieutenans généraux des califes dans leurs provinces & dans leurs armées; mais la puissance des califes étant déchue peu-à-peu par diverses révolutions, & sur-tout par la trop grande étendue de pays soumis à leur domination, ces lieutenans généraux s'érigèrent en souverains. Saladin, général des troupes de Noradin roi de Damas, prit ce titre, & fut le premier *soudan* d'Egypte. Les empereurs turcs détruisirent toutes les petites dinasties que les *soudans* avoient fondées dans l'Asie mineure, comme celles de Cogni, de Caramanie, *&c.* & soumirent aussi celles d'Egypte

en 1516. Pour l'étymologie du mot *soudan*; *voyez* SULTAN. (*A. R.*)

SOUDAN, *ou* SOLDAN, s. m. (*Hist. mod.*) est le nom d'un officier de la cour de Rome, qu'on appelle autrement *juge de la tour de nove*, ou *maréchal de Rome à la cour de savelles*; c'est une espèce de prévôt qui a la garde des prisons, & qui connoit de plusieurs affaires criminelles, sur-tout de celles où les courtisanes sont impliquées. Pendant la vacance du siège, on lui confie quelquefois la garde du conclave avec des soldats sous ses ordres. Ducange, *glossar. latinit.* (*A. R.*)

SOUDRAS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom sous lequel on désigne dans les Indes orientales une tribu d'Indiens idolâtres, parmi laquelle sont tous les ouvriers, les laboureurs & les artisans. Dans quelques endroits on les nomme *Veys*. Cette tribu se soudivise en plusieurs ordres ou castes, qui se méprisent les unes les autres, suivant les fonctions auxquelles elles se livrent. Chaque caste a ses usages particuliers; il y en a qui se permettent de manger les animaux, & d'autres, de même que ceux des tribus plus distinguées, ne mangent rien de ce qui a eu vie. (*A. R.*)

SOUFY, SECTE DES (*Religion persane*) secte ancienne chez les Persans. On en fixe l'origine vers l'an 200 de l'égire. Sheic-Abousaïd, philosophe austère, en fut le fondateur; c'est une secte toute mystique, & qui ne parle que de révélations, d'unions spirituelles avec Dieu, & d'entier détachement des choses de la terre. Ils entendent spirituellement tout l'alcoran, & spiritualisent tous les préceptes qui regardent l'extérieur de la religion, excepté pour les jeûnes qu'ils observent avec la plus grande austérité. Leur foi & leur doctrine ont été recueillies dans un livre qu'ils ont en vénération, & qu'ils nomment *galchendras*, c'est-à-dire, *le parterre des mystères*. Il est vraisemblable que leur théologie mystique a passé d'orient en occident par la voie de l'Afrique, & qu'elle s'est ainsi communiquée d'abord à l'Espagne, ensuite par l'Espagne en Italie, en France & ailleurs. (*D. J.*)

SOULIER, (Pierre) (*Hist. litt. mod.*) Curé du Diocèse de Sarlat, auteur d'une mauvaise histoire du Calvinisme, & d'autres mauvais écrits contre les Calvinistes; il écrivit vers la fin du dix-septième siècle.

SOUPER, (*Hist. des usages de France*) on soupe dans ce siècle à dix heures à la cour, & dans les grandes maisons de Paris; dans le quinzième siècle, & même sous la minorité de Charles IX, c'étoit l'usage à la cour de France de *souper* à six heures du soir, & de dîner à onze du matin. Il n'étoit que huit heures quand le duc d'Orléans fut assassiné le 23 novembre 1407, & cependant à cette heure il avoit déjà *soupé* avec la reine; c'est qu'alors les princes, ainsi que les bourgeois, n'aimoient point à se *déheurer*, pour me servir de l'expression du cardinal de Retz. (*D. J.*)

SOURDIS, (Escoubleau de) (*Hist. de France.*) Ancienne maison originaire du Poitou, connue dès le commencement du treizième siècle. On y distingue;

1°. Dans la branche aînée, René d'Escoubleau, seigneur de *Sourdis*, mort en 1600, chevalier de l'ordre du Roi. Il s'étoit jetté dans la ville de Melun, en 1588, & avoit maintenu cette place dans l'obéissance de Henri III, service important dont ce prince lui témoigna sa satisfaction par trois lettres restées dans la famille.

2°. Dans la branche d'Alluye, François, marquis d'Alluye, tué au siège de Renti, en 1637.

Cette maison a produit plusieurs autres guerriers utiles, mais elle a sur-tout été illustrée par deux Prélats.

3°. Le cardinal de *Sourdis*, François d'Escoubleau, Archevêque de Bordeaux, de la branche d'Alluye. Ce fut Henri IV qui, pour reconnoître ses services personnels & ceux de sa maison, lui procura le chapeau de cardinal, le 3 mars 1598. A l'Assemblée des Notables tenue en 1625, pour l'affaire de la Valteline, on accusoit le Pape & son légat de partialité pour les Espagnols, & tous ceux qui vouloient faire leur cour au Cardinal de Richelieu, qu'on savoit très-porté pour la guerre, insistoient fortement sur les torts de l'Espagne & sur la connivence du Pape. Le Cardinal de *Sourdis*, qui ne vouloit faire sa cour à personne, proposa une suspension d'armes à l'égard de l'Espagne, & prit hautement le parti du Pape; il embarrassa beaucoup le Cardinal-Ministre, qui affectant de l'impartialité, même de l'indifférence, laissoit parler tout le monde & ne disoit rien, mais qui ne voulut pourtant confier qu'à lui-même le soin de réfuter le Cardinal de *Sourdis*, dont il parut craindre que l'avis ne l'emportât. Le Cardinal de *Sourdis* avoit tenu en 1624 un concile provincial, dont les ordonnances furent estimées. Il mourut à Bordeaux, le 8 février 1628.

4°. Il eut pour successeur dans ce siège, Henri d'Escoubleau, son frère; c'est ce fameux Archevêque de Bordeaux, *Sourdis*, marin & guerrier assez célèbre, qui commanda les flottes Françoises avec des succès divers sous le règne de Louis XIII & du Cardinal de Richelieu; qui en 1639, battit la flotte Espagnole sur les cotes de la Biscaye; qui en 1641, eut aussi sur les Espagnols quelques avantages compensés par des fautes & des malheurs, d'où naquit entre lui & le maréchal de la Motte, une grande contestation. (*Voyez* article MOTTE (la)) L'Archevêque de Bordeaux, soit qu'il fût ou non querelleur & tracassier, eut le malheur d'avoir plus d'une fois des querelles qui entraînèrent des voies de fait; le Maréchal de la Motte lui donna des coups de canne. Sa fameuse querelle avec le duc d'Epernon, gouverneur de Guyenne, eut aussi des suites fâcheuses. Le Cardinal de Richelieu, qui vouloit mortifier la vieillesse de d'Epernon, parce que cet ancien favori de Henri III, refusoit de fléchir sous sa puissance, avoit nommé *Sourdis* à l'Archevêché de Bordeaux. *Sourdis*, ou pour faire sa cour au Cardinal, ou

pour défendre les droits de son archevêché, forma des prétentions que d'Epernon, vieillard impatient & emporté, ne put souffrir; la querelle s'étant échauffée entre eux, d'Epernon en faisant de sa canne un geste de mépris, fit tomber la mitre de l'Archevêque dans une procession. L'Archevêque prétendit avoir été frappé & crut devoir s'en venger, non en militaire, mais en prélat; il excommunia le gouverneur: l'affaire fut portée au conseil du roi; le roi étoit pour le duc d'Epernon, le cardinal de Richelieu contre lui; par conséquent le duc d'Epernon perdit sa cause: il eut ordre de s'absenter pendant quelque temps de son gouvernement, & de se soumettre aux censures; il fallut qu'il écrivît à l'archevêque une lettre très-soumise, & qu'il écoutât à genoux une reprimande sévère que lui fit l'archevêque avant de lever l'excommunication. Cette triste cérémonie eut pour témoins le Maire, les Jurats, & vingt-cinq tant présidents que conseillers au parlement de Bordeaux, qui en dresserent procès-verbal.

L'Archevêque de Bordeaux finit par être relégué à Carpentras, pour de mauvais succès à la guerre.

SOUS-BACHA, *ou* SOUS-BACHI, s. m. (*Hist. mod.*) le second après le bacha; officier subordonné à celui-ci. (*A. R.*)

SOUS-CAMÉRIER, s. m. (*Hist. mod.*) celui qui est subordonné au camérier, & qui succède à ses fonctions. (*A. R.*)

SOUS-CHAMBELLANS DE L'ÉCHIQUIER, (*Hist. mod.*) deux officiers de ce tribunal de Londres, qui fendent les tailles, & qui en font la lecture, afin que le clerc de la peau & ses controleurs puissent voir que les entrées sont justes.

C'est eux aussi qui font la recherche de tous les actes enregistrés à la tréforerie, & qui sont chargés de la garde du grand cadastre ou terrier d'Angleterre. (*A. R.*)

SOUS-ÉCUYER, s. m. (*Hist. mod.*) officier de la maison du roi d'Angleterre, dont la fonction est de présenter & de tenir l'étrier au roi lorsqu'il monte à cheval. (*A. R.*)

SOUS-OFFICIERS *de l'empire*, (*Hist. mod.*) *subofficiales imperii*: on a dit à l'*article* ÉLECTEURS quels étoient les grands officiers de l'empereur & de l'empire; chacun de ces princes fait exercer ses fonctions par des *sous-officiers* héréditaires qui possèdent des fiefs pour cette raison. C'est ainsi que l'électeur de Saxe, qui est grand maréchal de l'empire, lors du couronnement de l'empereur, est représenté dans ses fonctions par le comte de Pappenheim; l'électeur de Brandebourg qui est grand Chambellan, est représenté par le prince de Hohenzollern; l'électeur de Bohême, par le comte d'Althan; l'électeur de Bavière, par le comte de Truches-Waldburg; l'électeur Palatin, par le comte de Sinzendorf. (*A. R.*)

SOUS-TRÉSORIER *d'Angleterre*, (*Hist. mod.*) officier dont il est fait mention dans le *statut* 39. d'Elisabeth, *chap. vij.* & que plusieurs autres statuts confondent avec le trésorier de l'échiquier.

Sa fonction étoit d'ouvrir le trésor du roi à la fin de chaque terme, de faire un état de l'argent qui se trouvoit dans chaque caisse, & de le voir porter à la tréforerie du roi qui est à la tour de Londres, pour soulager d'autant le grand-trésorier dans ses fonctions.

Quand la charge de grand-trésorier étoit vacante, le *sous-trésorier* le remplaçoit dans toutes les fonctions concernant la recette des deniers royaux. (*A. R.*)

SOUSI, *ou* SOUZI, (*voyez* PELLTIER. (le)

SOUVRÉ, (*Hist. de Fr.*) ancienne maison Françoise assez considérable. On y distingue:

1°. Antoine de *Souvré*, qui servit en Italie sous Louis XII, & fut blessé à la bataille de Ravenne. Il servit aussi sous François I.

2°. Son petit-fils, le maréchal de *Souvré*, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Touraine. Il s'étoit attaché au service & à la personne du duc d'Anjou depuis Henri III, & l'avoit suivi en Pologne en 1573. Revenu en France, il fut fait grand-maître de la garde-robe, & capitaine du château de Vincennes. Il se distingua en 1587, à la bataille de Coutras. Il reçut Henri III à Tours, & rendit toujours des services fidèles & à ce prince & à Henri IV son successeur; ce dernier le nomma gouverneur de Louis XIII; il fut aussi premier gentilhomme de la chambre de son élève, qui le fit maréchal de France en 1615. Mort en 1626, à quatre-vingt-quatre ans.

3°. Jacques de *Souvré*, grand prieur de France, fils du Maréchal, se signala au siège de Casal, sous Louis XIII en 1630. En 1646, sous Louis XIV, il commanda les galères de France au siège de Portolongone; il fut fait grand-prieur de France en 1667; c'est lui qui a fait bâtir l'hôtel du temple à Paris, pour être la demeure des grands-prieurs de France. Il mourut le 22 mai 1670.

4°. Françoise, sa sœur, fut gouvernante de Louis XIII.

5°. Louis, leur neveu, fut tué le 2 juin 1640, à l'attaque des lignes d'Arras.

6°. Charles de *Souvré*, marquis de Courtenvaux son frère, eut une fille unique, Anne de Souvré, marquise de Courtenvaux, mariée le 19 mars 1662, au marquis de Louvois; c'est par ce mariage que les noms & les biens des Courtenvaux & des *Souvré* ont passé dans la famille le Tellier.

SOUZA, (Louis de) (*Hist. litt. mod.*) Dominicain, un des meilleurs écrivains Portugais, auteur de la vie de don Barthélemi des martyrs, qui a été traduite en François par MM. de Port-Royal, & d'une histoire de Saint Dominique. *Souza* s'étoit fait Dominicain en 1614; il mourut en 1633.

SOVA *ou* SOVI, (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne en Afrique dans les royaumes de Congo & d'Angola à des espèces de gouverneurs ou de vice-rois, qui sont soumis aux rois du pays ou aux Portugais, & qui tyrannisent les habitans qui sont sous leurs ordres, de la manière la plus cruelle; ils jugent des procès & des différends, & ne manquent pas de vendre à leur profit ceux à qui ils donnent tort.

SOZIGENE, (*voyez* SOSIGENES.)

SOZOMENE, (Hermias) (*Hist. Eccl.*) surnommé *le Scholastique*, écrivain du quatrième & du cinquième siècle, auteur d'une histoire ecclesiastique connue, qui a été traduite en François par le Président Cousin.

SPAHI-AGASI, s. m. *terme de relation*; aga ou commandant des spahis. Le *sp. hi-agasi* & les caziasques vont chez le grand-seigneur avec beaucoup de cérémonies, toutes les fois que se tient le divan. *Duloir* (*D. J.*)

SPAHILAR-AGA, s. m. (*Hist. mod.*) colonel-général de la cavalerie turque ou des spahis; c'est un des grands officiers du sultan. Il a la même autorité sur les spahis, que l'aga des janissaires sur ce corps d'infanterie, elle étoit même autrefois si grande, qu'elle étoit redoutable au grand-seigneur; mais le visir Cuprogli l'a beaucoup diminuée, en abaissant le corps des spahis qui avoient détrôné l'empereur Osman. Guer, *Mœurs des Turcs, tome II. (A. R.)*

SPAHIS, s. m. (*Hist. mod.*) chez les Turcs, sont les soldats qui composent la cavalerie de leurs armées.

On les nommoit autrefois *selictarlis*, c'est-à-dire hommes d'épée, mais ayant plié lâchement dans une occasion, Mahomet III. les cassa & leur substitua un nouveau corps qu'il nomma *spahis*, c'est-à-dire, simples cavaliers, & leur donna un étendard rouge. On les tire ordinairement d'entre les baltagis & les ichoglans du trésor & de la fauconnerie, & d'entre les Turcs naturels d'Asie.

Les *spahis* se servent de l'arc & de la lance plus commodément que des armes à feu. Quelques-uns portent à la main un *girit* espèce de dard de 2 pieds de long, qu'ils lancent avec autant de force que d'adresse, mais leur arme la plus redoutable est le cimeterre; quelques-uns portent aussi pour armes défensives des cottes de mailles, des cuirasses & des casques, mais le plus grand nombre n'a que l'habillement ordinaire des Turcs, & le turban.

Autrefois les *spahis* d'Asie ne paroissoient jamais à l'armée, que suivis de trente ou quarante hommes chacun, sans compter leurs chevaux de main, tentes & bagages; aujourd'hui ils y vont sur le pied de simples soldats. Leur corps n'est pourtant jamais qu'une multitude confuse qui n'est distribuée ni en régimens, ni en compagnies; ils marchent par pelotons, combattent sans beaucoup d'ordre, s'absentent du camp & quittent le service sans congé. Ils ont cependant quelques capitaines qu'on nomme *agas*, qui ont cent cinquante aspres de paye par jour; celle des *spahis* est depuis 12 aspres jusqu'à 30; mais ceux qui ne se trouvent pas à la paye du mois de Novembre, sont rayés de dessus les regîtres du grand-seigneur. Cette cavalerie passoit anciennement pour la meilleure de l'Europe; mais depuis qu'on a permis aux domestiques des bachas d'y entrer, elle est devenue molle, vile & libertine: leur général en chef se nomme *spahilar-aga*. Guer, *Mœurs des Turcs, tome II. (A. R.)*

SPANHEIM, (*Hist. litt. mod.*) nom illustré en Allemagne & en Hollande, par trois savans personnages, père & fils.

1°. Frederic *Spanheim*, Professeur en théologie à Leyde, mort en 1649. Homme ardent & intolérant, qui avoit pour maxime qu'il falloit se battre même contre ses frères dans les moindres choses qui intéressoient la religion, principe infernal dans un homme d'ailleurs honnête. On a de lui des ouvrages théologiques: *Dubia evangelica*, *exercitationes de gratiâ universali*; des ouvrages historiques: *commentaires historiques de la vie & de la mort de Messire Christophe, vicomte de Dhona*; une *vie de l'Electrice Palatine* de son temps, & quelques autres ouvrages.

2°. Ezechiel *Spanheim*, fils aîné du précédent, ami de deux savans ennemis, Heinsius & Saumaise, fut appellé à la cour de l'électeur Palatin Charles Louis, pour être gouverneur du prince électoral Charles, son fils unique. L'électeur palatin lui trouvant de grands talens pour la négociation, l'employa dans presque toutes les cours de l'Italie & de l'Allemagne. L'électeur de Brandebourg, qui fut dans la suite roi de Prusse, le lui demanda & il voulut bien le lui céder. Son nouveau maître l'envoya deux fois en France, il l'envoya ensuite en Hollande, puis en Angleterre auprès de la reine Anne, en qualité d'Ambassadeur. L'histoire lui rend le témoignage qu'il cultiva les sciences comme s'il n'eût été que savant, & la politique, comme s'il n'eût été qu'homme d'état. Il possédoit les langues anciennes, & parloit avec facilité les langues modernes. C'est à lui qu'on doit l'édition des œuvres de l'empereur Julien, & la traduction de sa satire des Cesars. On a de lui encore un traité fort connu *de præstantiâ & usu numismatum antiquorum*, & des lettres & dissertations sur diverses médailles. Né à Genève en 1629, mort à Londres en 1710.

3°. Frederic, second fils du premier Frederic, fut, comme son père, Professeur de théologie à Leyde. On a de lui en latin une *histoire Ecclésiastique* très-connue, mort en 1701.

SPANNOCHI, (*Hist. mod.*) gentilhomme de Sienne,

Sienne, au dix-septième siècle. On rapporte de lui une preuve remarquable d'un bien petit talent qui n'est absolument que de curiosité. Il avoit écrit sans aucune abbréviation l'évangile de Saint-Jean, qu'on dit à la fin de la Messe depuis ces mots : *in principio erat verbum*, jusques & compris les mots : *plenum gratiæ & veritatis*, sur du vélin, dans un espace de la grandeur de l'ongle du petit doigt, le tout d'un caractère très-bien formé & très-lisible.

SPARRE, (*Hist. de Suède*) baron & sénateur de Suède au seizième siècle, homme d'état, est auteur du livre de *Lege, Rege & Grege*, qui est au nombre des écrits les plus sévèrement défendus en Suède.

SPARTACUS, (*Hist. rom.*) l'homme a un droit si naturel à la liberté en général, & un droit si imprescriptible à la portion de cette liberté, qu'il s'est réservée, c'est-à-dire, qu'il n'a pas volontairement sacrifiée aux avantages de la société ; l'esclavage, en lui donnant même pour origine la guerre, la victoire & la conservation ou généreuse ou intéressée de l'ennemi vaincu, est toujours si essentiellement illégitime, que quiconque a combattu pour la liberté, soit qu'il ait réussi, soit qu'il ait succombé, a toujours un nom intéressant dans l'histoire. Le nom de *Spartacus*, vil gladiateur tant qu'on voudra, est celui d'un héros ; s'il fut esclave, il eut une ame libre ; s'il fut vaincu, ce ne fut pas sans avoir eu la gloire de vaincre ses tyrans. Ce ne fut pas sans qu'il en eût coûté beaucoup de sang à l'Italie pendant trois années, depuis 680 jusqu'en 683. Soixante & dix esclaves, soixante & dix gladiateurs ayant à leur tête *Spartacus*, s'échappent d'une école d'escrime où on les exerçoit à Capoue, pour les rendre dignes d'être produits sur l'arène aux regards cruels des Romains, & de mourir avec grace pour le plaisir de leurs maîtres ; bientôt ce même *Spartacus* se vit à la tête de soixante & dix mille hommes, dont la devise étoit *Liberté*, mot intéressant & respectable, quand ce ne sont pas des rebelles & des brigands oppresseurs qui le prononcent. Le Gladiateur eut l'honneur de vaincre deux consuls. Crassus enfin termina cette guerre par une grande victoire qu'il remporta sur *Spartacus*, qui se fit tuer dans la bataille. Son parti qui ne tenoit qu'à lui, se dissipa dès qu'on sut sa mort. Ses malheureux compagnons moururent ou de misère ou dans les supplices. (*Voyez* sur *Spartacus* l'article SAURIN.)

SPARTIEN, (*Ælius Spartianus*) un des *écrivains de l'histoire d'Auguste* avoit écrit les vies de tous les empereurs Romains, depuis Jules César jusqu'à Dioclétien, sous l'empire duquel il vivoit, il n'en reste plus que quelques-unes, le reste est perdu.

SPEED, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) écrivain Anglois, protégé par Jacques I, est auteur du *théâtre de la grande Bretagne*, qu'il composa en Anglois, & qui a depuis été traduit en latin. C'est une histoire estimée de ce pays. Mort en 1629.

SPELMAN, (Henri) (*Hist. litt. mod.*) chevalier Anglois, historien & littérateur habile, mort en 1641. On a de lui une collection des conciles d'Angleterre ; *Villare Anglicum*, description par ordre alphabétique des villes, bourgs & villages d'Angleterre ; *Codex legum veterumque statutorum Angliæ* ; *reliquiæ Spelmanicæ. Vita Alfredi magni.* On a de lui aussi dans un autre genre, *Glossarium Archæologicum.*

SPENCER, *ou* SPENSER, (*Hist. d'Angleterre*) (*voyez* les articles GAVESTON, MORTEMER, EDOUARD II.) Edouard II, ne pouvoit se passer de mignons & de favoris ; les barons Anglois avoient fait trancher la tête à Gaveston, aimable & malheureux objet de ses foiblesses. Les *Spensers* père & fils prirent auprès de lui la place de Gaveston, (*voyez* son article) l'un dans le crédit, l'autre dans la faveur. Edouard donna en mariage au jeune *Spenser* une de ses nièces, sœur d'une autre qu'il avoit donnée à Gaveston, & l'une des plus riches héritières du royaume.

L'histoire ne reproche à *Spenser* le père, qu'un amour aveugle pour son fils, & lui donne d'ailleurs des éloges. Quant au fils, c'étoit Gaveston avec tous ses agrémens, tous ses vices & toute son insolence sans ses talens. Les Barons prirent les armes, & forcèrent le roi de bannir les deux *Spensers* : le comte de Lancastre, premier prince du sang, petit-fils du roi Henri III, étoit à la tête des barons contre les *Spensers* : il y avoit été contre Gaveston. C'étoit lui qui, après avoir fait perir Gaveston, & pour le faire oublier, avoit forcé le roi (en 1320) à prendre le jeune *Spenser* pour favori. *Spenser* ayant réussi, voulut se rendre indépendant de son premier protecteur, qu'il voyoit être l'ennemi du roi, & qui alors devint son ennemi. Le comte de Lancastre marcha contre le roi à la tête de dix-huit mille hommes ; il fut pris dans une bataille. Les *Spensers* avoient été rappellés, ils osèrent donner des conseils sanguinaires. L'exemple de Gaveston les alarmoit ; ils crurent devoir y opposer un exemple semblable, appuyé de l'autorité du roi ; mais au lieu de faire juger le premier Prince du sang par ses juges naturels, ils le firent condamner par une cour militaire. Edouard, quoique naturellement peu vindicatif, étant animé par ses favoris, ne put résister au desir de venger Gaveston sur le chef de ses meurtriers. On trancha la tête au comte de Lancastre ; on chargea son supplice de circonstances ignominieuses. On le conduisit à l'échafaud, coëffé d'un capuchon, vêtu d'un habit grossier, monté sur un mauvais cheval sans bride, exposé aux huées du peuple ; ceux de ses partisans qui avoient été pris avec lui, périrent du supplice des traitres ! Ces supplices achevèrent d'aigrir les esprits ; à mesure qu'ils se multiplioient, les attentats contre la vie des *Spensers* devenoient plus fréquents.

Au milieu de ces troubles, la guerre qui s'étoit rallumée entre la France & l'Angleterre, ayant été suspendue par une trève, pendant laquelle on cherchoit les moyens de conclure une paix définitive, la

reine d'Angleterre passa en France. Cette reine, (Isabelle de France) étoit fille de Philippe-le-Bel & sœur de Charles-le-Bel, qui regnoit alors. Son prétexte, pour ce voyage, étoit d'achever la réconciliation de son mari & de son frère, mais son motif véritable étoit bien différent : elle venoit au contraire armer son frère contre son mari ; elle venoit demander du secours contre les *Spensers* qui ne cessoient de l'outrager. Tant qu'Isabelle avoit été innocente, elle n'avoit osé risquer une pareille démarche ; mais devenue coupable à l'exemple de son mari, enhardie par les passions, excitée par les intérêts d'un amant, elle osa tout. Le désordre entraîne le désordre & semble l'excuser. Edouard ne pouvoit se passer de mignons, Isabelle se permit des amans, & comme lui elle choisit bien. Roger de Mortemer, d'une famille originaire de Normandie, qui la gouvernoit alors comme *Spenser* gouvernoit le Roi, étoit le plus bel homme d'Angleterre & le plus spirituel.

Les *Spensers* persécutèrent tant Mortemer, qu'ils craignoient encore plus qu'Isabelle, que ce malheureux, toujours menacé de la mort, fut réduit à chercher un asyle en France. Cette retraite & la guerre alors subsistante entre la France & l'Angleterre, furent encore pour les *Spensers* une occasion de persécuter Isabelle. On lui supposa des intelligences avec la France, & sous ce prétexte, Edouard la dépouilla du comté de Cornouaille, dont elle jouissoit en vertu de l'usage établi alors en France & en Angleterre, de donner aux reines des domaines particuliers pour l'entretien de leur maison. Après l'avoir ainsi attaquée dans ses inclinations & dans sa fortune, on eut l'indiscrétion de l'envoyer en France, & de lui confier les intérêts de l'état. Charles le Bel exigeoit qu'Edouard vînt lui rendre hommage en personne, ce qu'il n'avoit pas fait encore. Ce voyage d'Edouard en France, étoit ce qui embarrassoit le plus les *Spensers* ; ils ne pouvoient se résoudre à l'y laisser aller sans eux, & ils n'osoient, en l'accompagnant, s'exposer à paroître devant le frère de leur reine. On imagina donc de la faire passer en France, dans l'espérance qu'elle trouveroit quelque expédient pour dispenser le roi son mari, du voyage. Elle porta tout son ressentiment au tribunal du roi son frère. Ses premiers mots furent des plaintes contre un mari injuste & des ministres insolents. « Le noble roi » Charles qui la voyoit, dit Froissard, lamenter » & plorer, fut touché de compassion, & lui dit : » *Belle sœur, appaisez-vous, car foi que je dois à* » *Dieu & à Monseigneur Saint Denis, je y pour-* » *voirai de remède.*

Mais, lorsque l'affaire eut été mûrement examinée dans le conseil, on fit une réponse très-sage ; On dit au roi qu'il falloit permettre en secret à la reine d'Angleterre de se faire des amis & de lever des troupes en France, que le roi pouvoit même l'aider, dit Froissard, *couvertement d'or & d'argent, qui est le metal de quoi on acquiert l'amour des gentilshommes & des pauvres soudoyers ; mais que d'émouvoir guerre pour un tel sujet, ce n'étoit pas chose qui appartenoit.* Le roi fit rendre cette réponse *tout coyement* à sa sœur, qui parut s'en contenter, & qui voulut avoir rempli aux yeux du public, l'objet apparent de son voyage. Elle fit donc conclure un traité entre les deux nations ; mais Charles le Bel ne vouloit toujours point dispenser Edouard de l'hommage qu'il devoit rendre en personne ; nous avons dit les raisons qu'avoient les *Spensers* d'empêcher ce voyage. Isabelle secondoit leurs vues par des vues différentes : elle n'avoit pas plus d'empressement de voir Edouard en France qu'ils n'en avoient de l'y envoyer. Les *Spensers* trouvèrent un expédient par lequel on peut juger de la fidélité de ces ministres. Ils proposèrent au roi de céder au jeune Edouard, son fils, la Guyenne & le Ponthieu, afin qu'il fût seul vassal du roi de France. Edouard II approuva fort cet expédient : il fit partir son fils, & resta en Angleterre. Isabelle restoit aussi en France, où elle étoit réunie avec Mortemer son amant. Charles la voyoit rarement, la traitoit froidement, lui parloit peu, mais ne la renvoyoit point. Edouard, qui ne devoit que trop tôt la revoir, la redemandoit hautement, on ne voit pas pourquoi. Il avoit une si belle occasion de diminuer sa propre honte, & de jouir de toute sa liberté en restant séparé d'elle ! Isabelle répondit qu'elle ne rentreroit dans l'Angleterre, que quand les *Spensers* en seroient chassés pour toujours. Dès lors elle eut le peuple Anglois pour ami.

Les *Spensers* couroient à leur perte par la violence avec laquelle ils poussoient cette affaire. Ils firent condamner comme ennemis de l'état la reine d'Angleterre & son fils, ils firent déclarer la guerre à la France, sans songer que c'étoit le moyen d'engager Charles le Bel à prendre ouvertement le parti de sa sœur ; mais ce prince, consultant plus l'honneur que les *Spensers* ne consultoient la prudence, refusa constamment son secours à une sœur qu'il en jugeoit indigne par sa conduite, & se contenta de lui donner un asyle. Ni les armes ni les intrigues de l'Angleterre ne purent obtenir qu'il renvoyât Isabelle ; mais à la fin le Pape, à la sollicitation des *Spensers* parla & menaça ; alors Charles fit dire à Isabelle : *qu'elle vuidât hativement de son royaume, ou qu'il la feroit vuider à honte.* Il fit plus ; gagné, dit-on, par l'argent de l'Angleterre, il défendit à tout François d'accompagner Isabelle si elle retournoit dans ce royaume, & d'embrasser sa querelle. Il paroît que les charmes de cette princesse lui avoient procuré bien des partisans tant en France qu'en Angleterre. Le comte de Kent, aussi mécontent du gouvernement d'Edouard II, son frère, & des *Spensers*, que la reine elle-même, étoit venu la joindre en France ; Robert d'Artois, son cousin ; Jean, frère du comte de Haynault, armèrent pour elle, ils jurèrent de la replacer sur le trône d'Angleterre, & de mettre sous ses ennemis à ses pieds ; aussi-tôt qu'elle eut débarqué dans un port de la province de Suffolck, elle fut jointe par Henri de Lancastre, frère, ou selon le P. d'Or-

léans, fils du malheureux Thomas, cette illustre victime des *Spensers*. L'armée de la reine grossissoit à chaque pas. Edouard & les *Spensers*, abandonnés, s'enferment dans Bristol, sans amis, sans troupes, sans argent. Isabelle les y assiège. Le roi & le jeune *Spenser* prennent la fuite; le père reste dans Bristol pour le défendre. La garnison se soulève; *Spenser* le père est pris, traîné sur un bahut dans les rues de Bristol, pendu, éventré, décapité, mis en quartiers à quatre-vingt-dix ans. Le roi & le jeune *Spenser* vouloient se sauver par mer sur un petit bâtiment; ils sont pris. *Spenser* le fils fut traité comme son père, avec des circonstances d'atrocité encore plus horribles; il souffrit de plus la mutilation, & fut pendu comme Aman, (car on affecta cette ressemblance) à un gibet de cinquante pieds de haut; un de ses complices fut pendu au même gibet, à dix pieds au-dessous. Il subit son supplice à Héreford, le 29 novembre 1326.

La ruine des *Spensers* entraîna celle d'Edouard II, qui fut déposé, puis cruellement assassiné en prison. Sa mort fut vengée dans la suite par celle de Mortemer & par la captivité d'Isabelle.

Sous le règne de Charles VI en France, & de Richard II en Angleterre, vivoit & guerroyoit un *Spenser*, évêque de Norwick, Prélat belliqueux, connu pour avoir été le chef d'une croisade publiée en Angleterre, par le pape Urbain VI, contre les Clementins ses adversaires, au commencement du grand schisme d'Occident; *Spenser*, de peur de manquer d'ennemis, fit la guerre & aux Clémentins & aux Urbanistes indistinctement; il fit une descente en Flandre, quoique le comte de Flandre fût Urbaniste, mais il étoit sous la protection de la France, & la France & l'Angleterre étoient toujours ennemies & rivales; *Spenser* prit Gravelines & quelques autres places, battit un corps de douze mille hommes, mit le siège devant Ypres. Ce fut là le terme de ses conquêtes. Le Roi vint lui-même à sa rencontre, lui fit lever le siège, reprit Bergues que les Anglois avoient abandonné, les enveloppa eux-mêmes dans Bourbourg, où il les auroit pris à discrétion, si le duc de Bretagne, leur ami secret, ne leur eût obtenu par sa médiation une capitulation honorable & un retour libre en Angleterre.

SPENCER (Edmond) (*Hist. litt. mod.*), poëte anglois, agréable à la reine Elisabeth & au comte d'Essex qui le comblèrent de présens. Pendant la maladie dont il mourut en 1598, le comte d'Essex lui envoya vingt livres sterling, il le refusa: *remportez cet argent, dit il, je n'aurois pas le temps de le dépenser.* On lui fit cette épitaphe, qui prouve dans quelle estime ses poesies étoient en Angleterre,

Anglica, te vivo, vixit plausitque poësis,
Nunc moritura timet, te moriente, mori.

SPENCER *ou* SPENSER est encore le nom de deux savans Anglois, dont l'un (Jean) doyen d'Ely, né en 1630, mort en 1693, a écrit sur les loix des Hébreux & sur d'autres sujets; l'autre (Guillaume) de Cambridge, a donné une bonne édition grecque & latine du traité d'Origène contre Celse.

SPENER (Jacques Charles), (*Hist. litt. mod.*) historien Allemand, auteur du *Notitia Germaniae antiquae*, & de l'*Historia germaniae universalis & pragmaticae*.

SPERON *ou* SPERONI (*Hist. litt. mod.*) Padouan, écrivain du seizieme siècle, auteur de dialogues italiens qui ont été traduits en françois, d'une tragédie de Canace, & de quelques autres ouvrages. Il interprétoit d'une manière assez plaisante le chiffre romain gravé sur la porte du palais du pape, & qui marquoit l'époque de sa construction. Le pape étoit Leon X, le chiffre M. CCC. LX. Voici l'interprétation *Multi caeci Cardinales creaverunt Leonem decimum.*

SPEUSIPPE (*Hist. anc.*), neveu, disciple & successeur de Platon, mais non pas son imitateur, avoit été chassé de la maison paternelle pour ses déréglemens; celle de son oncle lui servit d'asyle; Platon le traitoit avec une indulgence dont on étoit étonné. Attendez l'événement, disoit-il à ceux qui la lui reprochoient, & croyez que quand il aura vu par l'exemple de ce qui se passe ici, la différence qu'il y a entre le vice & la vertu, il ne lui sera plus possible de retourner au vice; en effet il le corrigea de ses inclinations vicieuses, & il fit de plus servir l'enjouement & les graces de ce jeune-homme à corriger les moeurs un peu austères du vertueux Dion.

Après la mort de Platon, *Speusippe* tint pendant huit ans l'école de ce philosophe; ses infirmités précoces, fruit des désordres de sa jeunesse, l'obligèrent de remettre cette école à Xénocrate. Il fut fidèle à la doctrine de son oncle, mais il n'eut pas ses vertus, sa douceur, sa tempérance & son désintéressement. Il exigea un salaire de ses disciples, ce qui étoit contraire à la pratique & aux principes de Platon. Il vivoit vers l'an 347 avant Jésus-Christ.

SPIFAME, (Jacques Paul) (*Hist. de Fr.*) La destinée de cet homme fut singulière. D'abord conseiller au Parlement, puis président aux enquêtes, maître des requêtes & conseiller d'Etat, il remplit une autre carrière dans l'église; il fut chanoine de Paris, chancelier de l'université, après en avoir été recteur, abbé de Saint-Paul sur Vannes, diocèse de Sens, grand-vicaire de Rheims, sous le cardinal Charles de Lorraine, & enfin évêque de Nevers. Il quitta depuis sa religion & son évêché pour une femme, & alla chercher un asyle à Genève où Calvin le fit ministre. Toujours utile à tous les corps où il fut admis, & à tous les partis qu'il embrassa, magistrat, il assura l'indult au Parlement, comme nous l'expliquerons tout-à-l'heure; évêque, il se distingua dans l'Eglise & aux états assemblés à Paris en 1557; ministre protestant, il négocia en 1561 à la diète de

Francfort, pour le prince de Condé, chef des protestans françois, & il lui procura les secours de l'Allemagne. Il finit par avoir la tête tranchée à Genêve, le 23 mars 1566, sans que la cause de sa mort, diversement rapportée par les auteurs catholiques ou protestans, soit parfaitement éclaircie.

Il paroît que le vrai motif de cette rigueur fut la crainte que cet homme inconstant ne retournât à la religion catholique, comme le faisoient soupçonner quelques démarches hazardées de sa part; le prétexte que l'on prit, fut que la femme avec laquelle il vivoit, n'étoit point sa femme, comme il l'avoit avancé & prouvé par un faux contrat de mariage, & qu'il vivoit avec elle dans le concubinage & l'adultère, ce que les loix du sévère Calvin punissoient de mort.

Ce fut vers l'an 1538 que *Spifame*, alors conseiller au Parlement, feuilletant avec soin les regiftres de sa compagnie, y trouva dans les temps antérieurs tant de traces de l'exercice du droit d'indult, que le Parlement, sur son rapport, y fit une attention particulière; il parut même, par les découvertes de *Spifame*, que postérieurement au concile de Bâle & à la pragmatique, le droit d'indult avoit été exercé en vertu de la seule autorité royale. Charles VIII avoit quelquefois donné aux officiers du parlement des lettres-patentes, pour qu'ils fussent pourvus des premiers bénéfices vacans, par les collateurs ordinaires. On observoit seulement de donner aux mandemens du Roi la forme de prières. Il y avoit en 1494, une négociation entamée, pour faire confirmer ces lettres-patentes par le pape, & pour faire rétablir le droit d'indult. D'après toutes ces considérations, le parlement jugea en 1538, qu'il avoit mal-à-propos négligé ce droit, mais qu'il ne l'avoit pas perdu & qu'il ne s'agissoit que de le faire revivre. Les conjonctures étoient favorables. C'étoit le temps de l'entrevue de Nice, où le pape Paul III s'employoit avec zèle à la conciliation des différends de Charles-Quint & de François I, afin qu'ils s'employassent avec le même zéle à l'agrandissement de la maison Farnèse. Si le Roi vouloit dire un mot, l'indult renaissoit: *Spifame* fut député à Nice pour cette affaire devenue la sienne, il la proposa au Roi, qui se chargea de la faire réussir. En effet Paul III, par une bulle du 19 juin 1538, qui forme le véritable titre de l'indult, rappelle, confirme des bulles précédentes déjà favorables à cette expectative, & donne à l'indult du parlement, à-peu-près la même forme & la même étendue qu'il a aujourd'hui. L'indult depuis ce temps, reçoit son exécution directe en France, et le parlement n'envoye plus comme autrefois à Rome des rôles de nomination, non plus que l'université.

Spifame avoit un frère nommé Raoul, avocat au parlement de Paris, qui mourut en 1563. On a de lui un livre rare & singulier, intitulé: *Dicaarchiæ Henrici, regis christianissimi progymnasmata*, où il suppose qu'Henri second fit en 1556, une multitude de réglemens & rendit des arrêts qui sont entièrement de la composition de *Spifame*. Un écrivain moderne, M. Auffray, a pris dans ce livre les idées qui lui ont paru les plus judicieuses, & les a publiées sous ce titre: *vues d'un politique du seizième siècle*, Paris 1775.

La famille des *Spifames* étoit originaire de Luques; elle a fini dans la personne de Jean *Spifame*, sieur des Granges, mort en 1643.

SPIGELIUS, (Adrien) (*Hist. litt. mod.*) professeur d'Anatomie à Padoue, né à Bruxelles en 1578, mort en 1625. On a ses œuvres anatomiques. On lui attribue la découverte du petit lobe du foye, & ce lobe porte son nom.

SPIGURNEL, s. m. (*Hist. mod.*) étoit anciennement celui qui avoit la charge des *espigurnantia*, ou de sceller les actes du roi. Spielman & du Fresne rapportent ce mot sans y ajouter aucune interprétation. Mais il semble qu'il est pris du saxon *sparrau*, qui signifie *ferrer*, *sceller* ou *assurer*. Voyez *Kennet's glos. in paroch. antiquit.* (*A. R.*)

SPINA, (Alexandre) (*Hist. mod.*) Dominicain Italien, est regardé par ses compatriotes comme ayant été l'inventeur des lunettes vers la fin du treizième siècle; mais il paroît qu'elles étoient en usage en France vers la fin du douzième.

Un autre *Spina* (Alfonse) Franciscain Espagnol, qui vivoit vers le milieu du quinzième siècle, est l'auteur d'un ouvrage connu des seuls savans, intitulé *Fortalitium fidei*.

SPINELLO, (*Hist. mod.*) Peintre Toscan du quatorzième siècle; nous n'en parlons que pour observer un fait qui montre le pouvoir de l'imagination sur les hommes de génie, & qui fait voir combien le talent est quelquefois voisin de la folie. On raconte de lui, que dans un tableau représentant la chute des mauvais Anges, il avoit peint Lucifer sous une forme si horrible, qu'il en fut lui-même effrayé. Cette image le poursuivoit jusques dans son sommeil. Une nuit il vit en songe le diable lui apparoître tel qu'il étoit dans son tableau, & lui dire d'une voix menaçante: *où m'avois-tu donc vu pour me peindre si effroyable?* Mélange bien singulier d'effroi & de vanité dans cette vision! Depuis ce temps il parut toujours avoir l'esprit troublé. Cette histoire, par une raison contraire, rend vraisemblable celle de Pygmalion, amoureux de sa statue.

SPINHUYS, s. m. (*Hist. mod. Econom. politique*) ce mot est hollandois, & signifie *maison où l'on file*; on donne ce nom en Hollande à des maisons de force établies dans presque toutes les villes, dans lesquelles on renferme les femmes de mauvaise vie, qui ont attiré l'attention de la police; on les y occupe à filer & à différens autres travaux convenables à leur sexe; on ne leur épargne point les corrections, lorsqu'elles manquent à remplir la tâche qui leur est imposée. Ces sortes de maisons sont ordinairement sous la direction de deux échevins, qui nomment

un inspecteur & une inspectrice ; qui leur rendent compte. (*A. R.*)

SPINOLA, (*Hist. mod.*) maison originaire de Gênes, dont diverses branches se sont répandues dans diverses parties de l'Italie & en Espagne : de cette maison étoient :

1°. Le fameux marquis *Spinola*, (Ambroise) un des grands capitaines qu'ait eus l'Espagne, & le rival du prince d'Orange, Maurice de Nassau ; ce fut lui qui réduisit Ostende en 1604, après ce long siège qui avoit duré plus de trois ans ; c'est de lui que Maurice, à qui on demandoit quel étoit à son jugement le premier capitaine de son siècle, disoit : *Spinola est le second* ; réponse beaucoup moins modeste que celle d'Annibal à Scipion, qui lui faisoit une question à peu près semblable sur la comparaison des grands capitaines tant anciens que modernes (*voyez* ANNIBAL.) Semblable à ce prince de Parme, Alexandre Farnèse qui pouvoit dire à Henri IV : *j'arrive pour délivrer Paris, je vais déboucher la Marne & la Seine, prendre Lagny & Corbeil, tâchez de m'en empêcher, si vous pouvez*, *Spinola* ne cachoit point ses desseins, ou si l'on veut, il les cachoit d'autant plus habilement qu'il paroissoit les publier avec indiscrétion ; il vint à Paris après le siège d'Ostende : Henri IV lui demanda quels étoient ses projets pour la campagne suivante, bien persuadé que *Spinola* le connoissant pour allié secret de Maurice, lui droit tout le contraire de ce qu'il se proposoit de faire. *Spinola* prit le roi au piège que le roi lui tendoit, il dit exactement ce qu'il avoit résolu de faire. Henri & Maurice furent les dupes de leur défiance. *Les autres trompent en mentant*, dit Henri IV à cette occasion, *celui-ci trompe en disant vrai. Spinola* pouvoit dire alors :

Eh bien ! à vos dépens vous verrez que Sévère
Ne se vante jamais que de ce qu'il peut faire.

Dans la guerre de la succession de Clèves & de Juliers, *Spinola* prit Aix-la-Chapelle & Wesel ; en 1620, il ravagea les états héréditaires de l'Electeur Palatin Frédéric ; en 1621, il recommença la guerre dans les pays-bas contre Maurice ; en 1622, il fut obligé de lever le siège de Berg-Op-Zoom, après y avoir perdu plus de dix mille hommes, & ce fut encore un trait de conformité qu'il eut avec le prince de Parme, qui, en 1588, avoit été forcé aussi de lever le siège de cette place. En 1624, il assiègea Breda, qu'il prit en 1625 au bout de dix mois. Maurice mourut de douleur de n'avoir pu faire lever ce siège ; en 1630 *Spinola* prit Cazal en Italie, mais il ne put en soumettre la citadelle, parce que la manie ordinaire des ministres de vouloir, de la cour & de leur cabinet diriger des opérations dont la nécessité & la possibilité dépendent de l'inspection des lieux, des dispositions du moment & des occurrences fortuites & fugitives, fit que toutes ses opérations étoient gênées par la cour de Madrid : il en mourut de douleur à son tour, en répétant jusqu'au dernier soupir : *ils m'ont ravi l'honneur*. Exemple déplorable, fait pour corriger à jamais les Ministres qui veulent commander les armées de deux cents lieues ; il n'empêcha pas cependant Louvois de prescrire de Versailles, aux Condés & aux Turennes ce qu'ils devoient faire en Flandre & sur les bords du Rhin.

2°. Charles *Spinola* Jésuite, Missionnaire au Japon, brûlé vif à Nangasaqui pour la foi, le 10 septembre 1622. Le P. d'Orléans a écrit sa vie.

3°. Thomassine *Spinola*. Cette noble Génoise avoit conçu pour notre roi Louis XII, cet amour dégagé des sens, qui ne s'attache qu'à l'ame, & dont il est tant question chez les poëtes & les Romanciers ; elle le pria elle-même d'être son *Intendio*, elle ne voulut plus vivre que pour l'aimer, même sans le voir. Quand Louis XII quitta Gênes, où il avoit allumé cette passion, Thomassine ne le suivit point ; mais ce prince ayant eu en 1504, une maladie dangereuse, le bruit se répandit en Italie qu'il étoit mort, & la fidèle *Spinola* en mourut réellement de douleur. Louis XII chargea d'Auton, son historien, de célébrer l'amour & les vertus de sa dame *Intendix*, c'est ainsi que d'Auton appelle cette singulière Génoise.

SPINOSA, (Baruch de) (*Hist. litt. mod.*) fameux Athée, dont l'Athéisme n'est cependant pas démontré à tout le monde, parce qu'il faut l'induire d'écrits très obscurs, où il paroit tantôt établi & tantôt combattu : on donne d'ailleurs beaucoup d'éloges à ses mœurs ; il étoit sobre, tempérant, doux, modéré, ne blessoit jamais dans ses discours ni dans sa conduite, la charité ni la pudeur, il ne parloit qu'avec respect de l'être suprême, il assistoit aux temples & vouloit qu'on y assistât. Quand on lui apprenoit qu'un ami le trahissoit, qu'un ennemi le calomnioit, *les procédés des méchans*, disoit-il, *ne doivent pas nous empêcher d'aimer & de pratiquer la vertu*. Il remit par désintéressement aux héritiers de Jean de Witt, une pension de deux cens florins que lui faisoit cet homme célèbre. Il étoit fils d'un juif Portugais ; un coup de couteau qu'il reçut d'un juif en sortant de la synagogue, joint aux objections qui s'élevoient dans son esprit contre la religion Judaïque, le fit renoncer à cette religion ; la Synagogue de son côté l'excommunia : il demeuroit d'abord à Amsterdam, ensuite à la Haye, il parut s'attacher à la plus tolérante des communions protestantes, celle des Arminiens. Il vivoit solitaire, passoit quelquefois trois mois sans sortir de sa maison, s'amusant à faire des télescopes & des microscopes. Il étoit né à Amsterdam en 1632, il mourut en 1677. Il avoit été disciple du maître d'école Vanden-Ende, qui fut pendu en 1674, pour avoir eu part à la conjuration du chevalier de Rohan. On a de *Spinosa*, l'ouvrage intitulé : *Tractatus theologico-politicus*, c'est le plus célèbre de ses écrits, il a été traduit en François par saint-Glain, on trouve qu'il y jette les semences de l'Athéisme qu'il développe dans ses œuvres posthumes ; on a encore de lui *les principes de René Descartes, démontrés selon la maniere des Géomètres*.

SPITHAME, s. f. (*Mesure anc.*) nom équivoque qu'on avoit donné chez les Grecs à deux mesures différentes, dont l'une, assez rare, faisoit seulement la moitié de l'autre, & n'étoit que la quatrième partie de la coudée, composée de six doigts grecs, qui revenoient à quatre doigts romains. La grande *spithame* étoit la moitié de la coudée grecque, & les trois quarts du pied, d'où vient qu'on y comptoit douze doigts, comme on en comptoit six à la petite. C'est du moins là l'opinion de M. de la Barre que nous ne prétendons pas garantir; mais on peut le consulter dans les *mém. des Inscript. tom. XIX.* (*D. J.*)

SPON, (*Hist. litt.*) Charles & Jacob, père & fils, le premier, Médecin & Poëte, né à Lyon en 1609, mort aussi à Lyon en 1684. On a de lui la Pharmacopée de Lyon.

Le second, né à Lyon en 1647, est beaucoup plus connu que son père, il l'est sur-tout par ses *voyages d'Italie, de Dalmatie, de Grèce & du Levant*, & par son histoire de la ville & de l'état de Genève. On a encore de lui des recherches curieuses d'antiquités; des *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, des recherches des antiquités de Lyon. *Bevanda Asiatica*, seu *le caffé*, &c. Obligé en 1685, de quitter la France à cause de la révocation de l'Edit de Nantes, il alloit se fixer à Zurich, il mourut en chemin à Vevay.

SPONDE, (Henri de) (*Hist. litt. mod.*) né en 1568, à Mauléon de Soule sur les confins du Béarn & de la Navarre, fut élevé dans la religion Calviniste; convaincu, dit-on, par les livres de controverse des Cardinaux du Perron & de Bellarmin, il abjura le Calvinisme en 1595, accompagna le Cardinal de Sourdis à Rome, embrassa l'état ecclésiastique, & fut fait évêque de Pamiers en 1626. Ses ouvrages ont été recueillis en six volumes *in-folio*. Les principaux sont un traité de *Cœmeteriis sacris*, mais sur-tout son abrégé des annales de Baronius. Il y témoigne un grand zèle contre la religion qu'il a quittée, & ce zèle lui dicte quelquefois des jugements peu justes; il voudroit, par exemple, nous donner pour une action louable une profanation bien insolente d'un bourgeois de Mauléon, nommé Pierre-Arnauld Maytia. Gérard Roussel, que la reine de Navarre, Marguerite de Valois, sœur de François I., avoit fait Evêque d'Oléron, & qui étoit suspect aux Catholiques zélés, d'un peu de penchant pour le Calvinisme, avoit envoyé à Mauléon, patrie de *Sponde*, dans le Diocèse d'Oléron, un moine qu'il avoit chargé, dit *Sponde*, de prêcher contre le culte des Saints & contre les indulgences; Maytia d'abord chassa ce Moine, l'Evêque vint à Mauléon prêcher lui-même, Maytia va l'entendre, & avec une hache qu'il tenoit cachée sous son manteau, il brise la chaire, fait tomber l'Evêque, qu'on remporte demi-mort. & qui mourut peu de temps après; Maytia est cité pour cet attentat au Parlement de Bordeaux, qui auroit dû le punir avec rigueur, quelque tort que pût avoir l'Evêque, & qui ne le punit point. *Sponde* observe que la famille de ce Pierre Arnauld Maytia, donna depuis deux Evêques à l'église d'Oléron, la Providence, dit-il, élevant ainsi un trône d'honneur, à une maison qui avoit renversé si généreusement une chaire de pestilence. *Sponde* loue beaucoup l'action de Maytia, il l'appelle *pium & eximium facinus, une pieuse & excellente action*; *Sponde* est pourtant d'ailleurs un écrivain assez judicieux. Il mourut à Toulouse en 1643.

Il avoit un frère (Jean), qui abjura aussi le Calvinisme, & mourut en 1595. On a de lui des commentaires sur Homère & quelques écrits de controverse.

SPOTSWOOD, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) Archevêque de Glascou, puis de Saint André, Primat d'Ecosse, & Lord-Chancelier sous Charles I, est auteur d'une histoire ecclésiastique d'Ecosse en Anglois; mort en 1639.

STAAL, (Madame de) *Hist. litt. mod.*) ses Mémoires sont connus, & par conséquent son histoire. Sous une plume ordinaire, cette histoire n'auroit point de faits, elle est du plus grand intérêt, sous la plume enchanteresse de madame *de Staal*; elle contient d'ailleurs des particularités curieuses sur la Cour de madame la Duchesse du Maine, sur sa prison, sur celle de M. le Duc du Maine. On a de madame de *Staal*, deux jolies comédies, *l'Enjouement* & *la mode*. Ses Mémoires la mettent au rang de nos meilleurs écrivains. Il est impossible de répandre plus de philosophie & de sentiment sur ces légers détails de la vie, où le commun des homme ne voit rien & ne sent rien : madame de *Staal* est cette même mademoiselle de Launai, que sa lettre à M. de Fontenelle, sur l'aventure de mademoiselle Testard, fit connoître si avantageusement dans le monde, & à qui l'abbé de Chaulieu (*voyez* son article) adresse sa fameuse epitre :

> Launai, qui souverainement
> Possèdes le talent de plaire, &c.

On a prétendu que madame de *Staal* n'avoit pas tout dit dans ses Mémoires, & qu'une dame de ses amies lui ayant demandé comment elle parleroit de ses intrigues galantes, elle avoit répondu : *je me peindrai en buste.* Elle ne se ménage point dans le portrait qu'elle fait d'elle même; une femme qui l'avoit bien connue, & qui n'étoit pas plus portée qu'une autre à l'indulgence, madame du Deffant, la peint bien plus avantageusement. Le portrait que madame de *Staal* fait de madame la duchesse du Maine dans ses Mémoires, laisse appercevoir des défauts qui sont rendus encore plus sensibles dans un portrait manuscrit de cette princesse, fait avec plus de précision encore, hors des mémoires, par la même madame de *Staal*, mais elle y rend justice aussi aux bonnes qualités de cette princesse. Madame de *Staal*, qui, par un concours singulier de conjonctures, après avoir été noblement élevée, s'étoit vue forcée d'en

tter en qualité de femme de chambre chez madame la duchesse du Maine, & qui à force d'esprit étoit parvenue à être de la Cour de cette princesse & dans son intimité, avoit été mise à la Bastille pour ses intérêts, & y étoit restée deux ans, disoit qu'elle n'avoit connu la liberté que dans ce séjour de l'esclavage. Qu'on juge par ce mot de l'esclavage des Cours, pour ceux mêmes qui ont le malheur d'y être en faveur. Madame de *Staal* mourut en 1750.

STACE, (*P. Papinius Statius*) (*Hist. litt. rom.*) vivoit sous Domitien. On a remarqué que Martial ne parle jamais de lui, quoiqu'ils vécussent à Rome en même temps. Ce silence peut ne rien signifier; on a voulu qu'il signifiât quelque chose, & on l'a expliqué par la jalousie que les succès de *Stace* auprès de Domitien inspiroient, dit-on, à Martial; jalousie qui, à la vérité, est toujours une chose fort vraisemblable. Nous avons de *Stace* deux Poëmes Epiques; la Thébaïde en douze livres, qui a de la réputation; l'Achilléide qui est moins connue parce qu'elle n'a que deux livres, & qu'elle est restée imparfaite. Ces deux poëmes sont adressés à Domitien, après la guerre contre les Daces & Décébale, leur Roi, l'an 86 de J. C., guerre dont il ne falloit pas parler pour l'honneur de Domitien, qui fut réduit à marchander la paix, & qui n'en revint pas moins triompher à Rome de ces mêmes Daces. *Stace* flate encore Domitien en plusieurs endroits de ses *Sylves*, espèce de Bucoliques. Domitien étoit l'Auguste de ce Virgile; & il y a entre les deux princes à-peu-près la même distance qu'entre les deux Poëtes.

Stace avoit fait aussi des Tragédies, entr'autres une Agavé, c'est Juvenal qui nous l'apprend, & il nous apprend en même temps que *Stace*, malgré la faveur de Domitien, vivoit dans l'indigence, & qu'il avoit besoin de vendre ses pièces aux comédiens, pour subsister:

Sed cùm fregit subsellia versu
Esurit, intactam Paridi nisi vendat Agaven.

Stace mourut à Naples, vers l'an 100 de J. C., sous l'empire de Trajan. En général ce Poëte est plus célèbre que connu, plus estimé que lu.

Et franchement, quoiqu'un peu censuré,
J'aime encore mieux être lu qu'admiré.

disoit Rousseau.

Stace a plus de talent que de charme; ses vers sont bien faits, ils sont même beaux, & on ne les retient point, leur couleur est terne & monotone. Son poëme de la Thébaïde a de l'intérêt, son style n'en a point, il n'a que de la poësie; il fait sentir toute l'utilité de ce précepte d'Horace:

Non satis est pulchra esse poemata, dulcia sunto,
Et quòcumque volent animum auditoris agunto.

Voilà ce que Virgile sait si bien faire; c'est ainsi que par une variété toujours riche & heureuse, par la justesse, la propriété précise, la convenance toujours parfaite de son expression, par un sentiment exquis de l'harmonie dans tous les genres, il attache toujours & remplace par le charme des détails, ce qui manque quelquefois à l'intérêt du fond. Il y a certainement beaucoup moins d'intérêt dans les six derniers livres de l'Enéïde, que dans quelque livre de la Thébaïde que l'on veuille choisir; mais dans ces livres même défectueux de l'Enéïde, on sera beaucoup plus attaché par le mérite inestimable des détails, que dans la Thébaïde entière. Cette différence se fait sentir dans les endroits mêmes où *Stace* imite de Virgile, & ces endroits sont nombreux. Comparez, par exemple, dans le troisième livre de la Thébaïde, les regrets d'Idée, mère de deux guerriers tués par Tidée, & les regrets de la mère d'Euryale, dans le neuvième livre de l'Enéïde; aux mouvements si vrais, si passionnés de celle-ci, à cet abandon, à cet épanchement du cœur d'une mère, vous reconnoitrez la nature, & vous ne pourrez retenir vos larmes; la douleur d'Idée, quoiqu'exprimée avec esprit, & en beaux vers, vous laissera froidement observer & estimer l'art du Poëte imitateur; encore trouverez-vous cet art en défaut, & bien inférieur à celui de Virgile; car Virgile, avant d'exposer à vos yeux, la mère d'Euryale, vous a fait aimer son fils, & vous a fait comprendre combien une mère devoit l'aimer. Ce généreux enfant s'étoit dévoué pour ses concitoyens, il mouroit pour la cause la plus noble & la plus intéressante; en partant, il avoit déjà fait couler vos larmes, par la piété tendre avec laquelle il avoit recommandé sa mère au jeune Ascagne.

Hanc ego nunc ignaram hujus quodcumque pericli est
Inque salutatam linquo; nox & tua testis
Dextera, quòd nequeam lacrymas perferre parentis.
At tu, oro, solare inopem & succurre relictæ;
Hanc sine me spem ferre tui, audentior ibo
In casus omnes.

Vous avez pleuré Euryale, avant que sa mère fût instruite de son sort, vous avez pressenti avec douleur & avec effroi, le moment où la nouvelle de la mort d'un tel fils parviendroit aux oreilles d'une telle mère.

Mais les deux fils que pleure Idée, ne sont que de vils assassins, apostés par un Tyran, pour égorger un ambassadeur; leur cause est odieuse & infame; ils succombent dans un combat inégal où ils sont cinquante contre un; tout l'intérêt est pour leur vaillant ennemi Tidée qui en tue quarante neuf, & n'en laisse vivre qu'un pour porter à Thèbes la nouvelle de ce combat. Idée est mère, on souffre sa douleur, mais on ne la partage pas, parce que ceux qu'elle regrette ne sont pas intéressans. On pourroit même faire de cette observation une espèce de règle, & mettre en principe que, pour que la douleur en pareil cas soit intéressante, il faut, &

que l'objet qu'on regrette, & que l'objet qui regrette soient intéressans; si l'un des deux ne l'est pas, la pitié est nulle, ou du moins foible. Lausus dans l'Enéide est vertueux, il meurt pour son père; Mézence est malheureux sans doute de perdre un tel fils; mais Mézence est pour ainsi dire indigne de le pleurer. Mézence est un scélérat & un impie, Virgile n'a pas même songé à rendre sa douleur touchante, il a donné à cette douleur le caractère de la fureur, qui étonne, mais qui n'attendrit pas. Voyez au contraire combien est touchante la douleur d'Evandre qui, dans cette même guerre, perd son fils Pallas; c'est qu'Evandre & Pallas sont tous deux vertueux & intéressans.

Nous ne devons pas dissimuler ici que ce charme attirant & attachant de Virgile, qui nous paroît manquer à *Stace*, ce *dulce* que nous lui refusons, en lui accordant le *pulchrum*, est précisément le mérite que paroît louer en lui Juvénal, qui devoit s'y connoître mieux que nous, & qui en général n'étoit pas disposé à prodiguer ni à exagérer la louange. Voici le jugement qu'il porte de *Stace* dans la Satyre huitième;

Curritur ad vocem jucundam ac carmen amicæ
Thebaidos, lætam fecit cùm Statius urbem
Promisitque diem, tantâ dulcedine captos
Afficit ille animos, tantâque libidine vulgi
Auditur!

Nous répondrons, 1°. que Juvénal parle peut-être en général du succès des lectures de la *Thébaïde*, & du plaisir que paroissoit faire ce poëme, plutôt qu'il ne veut caractériser avec précision la nature de ce plaisir, & du mérite de l'ouvrage.

2°. Que Juvénal étoit peut-être l'ami de *Stace*, dont il étoit certainement le contemporain, & qu'il voyoit peut-être dans l'ouvrage de son ami un mérite qui n'y étoit pas.

3°. Nous ne prétendons pas refuser entièrement à la *Thébaïde* le mérite dont il s'agit; mais tant que nous aurons des objets de comparaison, tels que *l'Enéide* & *les Métamorphoses*, nous dirons toujours que *Stace*, avec des beautés continues, n'a pourtant ni le charme de Virgile, ni l'agrément infini d'Ovide.

Quant à l'éloge que Grotius fait de *Stace*, en disant qu'il laisse la victoire incertaine entre Virgile & lui:

Ambiguam magno palmam factura Maroni
Carmina, quæ docto Statius ore dedit.

C'est l'exagération d'un panégyriste, qui, voulant louer l'éditeur de *Stace*, commence par louer *Stace* outre mesure. D'ailleurs l'autorité de Grotius ne seroit toujours que celle d'un moderne, qui n'a point de titre pour juger mieux que nous des anciens.

Rapportons-nous en à *Stace* lui-même, qui adore & suit de loin avec respect la divine Enéide, sans essayer de l'égaler.

Nec tu divinam Eneïda tenta,
Sed longè sequere, & vestigia semper adora

L'opinion de Nicolas de Clémangis, célèbre docteur des quatorzième & quinzième siècles, est plus modérée & plus juste que celle de Grotius: il donne à Virgile sur *Stace*, une supériorité incontestable, mais il ne la donne qu'à lui.

Omnium inter héroïcos, uno excepto Virgilio, gravissimus, studiosissimusque Virgilii imitatione, alter quasi Virgilius.

Si, comme on le doit, on place Ovide parmi les poëtes héroïques, il faudra encore une exception en sa faveur.

Jules César Scaliger, appelle aussi *Stace*: *héroïcorum poëtarum, si phœnicem illum nostrum maronem eximis, tùm latinorum, tùm etiam græcorum facilè princeps.*

On a reproché à *Stace* de l'enflure, Scaliger réfute ce reproche. Il examine sur-tout le début de ces deux poëmes: *la Thébaïde* & *l'Achilléïde*. Il prouve aisément que le début de la Thébaïde n'est qu'exact, & n'est point enflé.

Fraternas acies, alternaque regna profanis
Decertata odiis fontesque evolvere Thebas
Pierius menti calor incidit.

Peut-être ne faut-il pas le vanter d'une chaleur poëtique; mais enfin les deux premiers vers exposent le sujet avec justesse & simplicité.

Le début de l'Achilléïde paroît d'abord avoir quelque chose de plus enflé:

Magnanimum Æaciden formidatamque tonanti
Progeniem & patrio vetitam succedere cœlo,
Diva refer.

Ce trait, *formidatam tonanti progeniem* seroit la plus ridicule des hyperboles asiatiques, s'il n'avoit pas ici un sens particulier très-raisonnable. Jupiter avoit craint d'être père du fils de Thétis, parce que l'oracle avoit déclaré que le fils de cette Déesse seroit plus grand que son père, ce qui fut vérifié à l'égard de Pélée. Le reproche d'enflure paroît donc encore injuste à cet égard, & nous ne voyons pas trop non plus de quoi le fonder dans les détails de ces deux poëmes. Ce reproche seroit quelquefois plus juste à l'égard de Lucain; mais les beautés de Lucain nous paroissent avoir un plus grand caractère, une énergie plus originale que celles de *Stace*, qui sont plus égales & plus continues.

Nous ne préférerions pas non plus *Stace* à Silius Italicus, sans quelque restriction à l'égard de certaines

certaines beautés de ce dernier poëte, qui nous paroissent supérieures à tout ; tel est, par exemple, ce morceau où il nous montre Annibal entouré des journées glorieuses de Cannes, de Trébie, de Thrasymène, & l'ombre du grand Paul Emile se tenant debout devant lui par respect, prête à défendre elle-même son vainqueur contre ceux qui voudroient violer dans ce grand homme la majesté de la victoire.

Fellit te, &c. (*Voyez* l'article SILIUS ITALICUS.)

On a reproché à ces trois poëtes (Lucain, *Stace*, & Silius Italicus) de n'avoir fait que des poëmes purement historiques. Tant mieux; ils en sont plus intéressans ; beaucoup d'anciens rhéteurs ont distingué le poëme historique du poëme épique, ils ont cru que c'étoient les fictions & le merveilleux qui constituoient essentiellement l'épopée. Oserions-nous dire que ce n'est là qu'un vieux prejugé démenti par la réflexion & par l'expérience ; que les poëmes historiques sont les plus intéressans des poëmes épiques, & que dans les poëmes mêmes où règnent ces fictions qu'on voudroit regarder comme essentielles à l'épopée, c'est toujours la partie historique qui fait le plus d'effet ? Voyez les beaux vers historiques de la Henriade, la relation du massacre de la saint Barthélemi, de l'assassinat de Henri III, de la bataille d'Ivri, du siége de Paris ; les portraits du duc de Guise, de Catherine de Médicis, de la reine Elisabeth ; comparez ces morceaux qui gravent l'histoire dans l'imagination en caractères ineffaçables, avec ces allégories ingénieuses, mais froides de la Discorde & de la Politique. Voyez dans l'Enéide, la description du sac de Troye, les amours d'Enée & de Didon. Que Junon vienne tendre à Venus un petit piège dans lequel elle est prise elle-même, que vous importe ? Qu'est ce qui vous entraîne, qui vous enflamme ? C'est l'amour de Didon, c'est sa douleur tendre, sa fureur éloquente, son désespoir, son courage. L'action des Dieux est toujours aux dépens de celle des hommes, ou plutôt elle est toujours froide & inutile ; ce sont les hommes, ce sont leurs passions qu'on veut voir en mouvement. Dans la Thébaïde, c'est Etéocle & Polinice, c'est la haine furieuse de ces deux frères ; c'est le vaillant Tidée, c'est le hardi Capanée qu'on veut voir agir ; mais, que Jupiter envoye Mars animer à la guerre les peuples de la Grèce ; que Vénus éplorée aille retarder la course de Mars ; que Mars, après avoir essayé de la consoler, poursuive sa route par l'impossibilité de désobéir à Jupiter, tout est froid, tout languit ; que Tidée soulève le Conseil d'Adraste par le récit du crime auquel il a su échapper ; que Capanée entraîne les peuples à la guerre, au mépris des terreurs religieuses d'Amphiaraüs & de Mélampe, tout s'anime, tout s'enflamme. Comparez au septième livre les discours de Jupiter & de Bacchus, avec ceux de Jocaste & de Tidée, dans le camp de Polinice ; quelle différence !

Il a paru en 1783, une traduction nouvelle de *Stace*, par M. l'Abbé de Cormiliolle, curé de Coye entre Lusarche & Chantilly.

STAFFORD, (*Hist. d'Angl.*) nous avons parlé à l'art. du docteur *Arnauld*, de la prétendue *conspiration papiste*, dont il a si éloquemment & si solidement démontré la fausseté. Le Parlement d'Angleterre, qui n'accréditoit les bruits de cette prétendue conspiration, que pour éloigner du trône le duc d'Yorck, qui fut depuis le roi Jacques II, défendit de nier la réalité de la conspiration papiste, ce qui prouve qu'il n'y croyoit pas. On a eu la barbarie dans cette occasion, de verser des flots de sang innocent, on fit même tomber des têtes illustres ; le vicomte de *Stafford*, de la maison Howard, homme simple & vertueux, d'ailleurs vieillard infirme, fut décapité le 29 décembre 1680, parce qu'un faussaire de la lie du peuple, déclara lui avoir vu remettre une commission du P. Oliva, général des Jésuites, qui le créoit trésorier d'une prétendue armée papale qu'on devoit lever pour faire la conquête des trois royaumes. Le vicomte de *Stafford*, en partant pour l'exécution, demanda un manteau à cause du froid : *je pourrai trembler de froid*, dit-il, *mais je ne tremblerai pas de peur*.

STALH, (Georges Ernest) (*Hist. litt. mod.*) Célèbre chymiste Allemand, du siècle dernier & de celui-ci, né en Franconie en 1660, fut le premier Professeur en médecine dans l'Université de Hall, qu'il vit fonder en 1694. Il fut appellé à Berlin en 1716, & y fut conseiller de la cour & médecin du roi. Il mourut en 1734. On a de lui *Theoria medica vera*, *opusculum chymico-physico-medicum* ; un excellent traité de métallurgie ; des observations chymiques, des élémens de chymie qui ont été traduits en François par M. de Machy.

STANDONS *ou* STADONHC, (Jean) (*Hist. de Fr.*) principal du collège de Montaigu, à Paris, en est regardé comme le second fondateur. Touché de la vertu de Jeanne de France, première femme de Louis XII, & sensible à l'affront qu'essuyoit cette sage & pieuse reine, il se permit de parler un peu librement sur la répudiation de cette princesse ; sa liberté déplut, il fut chassé du royaume, Cambray fut son asyle ; il revint au bout de deux ans, & mourut dans son collège de Montaigu ; il est enterré dans la chapelle de ce collège. Il étoit né à Malines en 1443 ; il mourut en 1504.

STANHOPE, (Jacques comte de) (*Hist. d'Angl.*) fils d'Alexandre *Stanhope*, envoyé ou ambassadeur extraordinaire du roi Guillaume en Espagne, se distingua dans le métier de la guerre & parvint par son mérite au commandement des armées. Il fit ses premières armes en 1695, sous le roi Guillaume, lorsque ce prince reprit Namur. En 1705, il fut nommé commandant en chef des troupes Angloises en Espagne. Le 27 Juillet 1710, il remporta près d'Almanara une victoire, dont l'empereur Joseph lui fit des remercimens publics. Le 20 août suivant, il contribua beaucoup avec le comte de Staremberg, à la victoire de

Sarragosse. La même année il défendit vaillamment Brihuega, mais cette place ayant été prise d'assaut le 9 decembre, par le duc de Vendôme, *Stanhope* resta prisonnier avec les cinq mille Anglois qu'il avoit introduits dans Brihuega. Echangé en 1712, contre le duc d'Escalone, vice-roi de Naples, il fut secrétaire d'Etat & membre du conseil privé sous le roi George I. Il alla en Ambassade à Vienne, & il étoit nommé plénipotentiaire au congrès de Cambrai, lorsqu'il mourut à Londres, en 1721.

STANISLAS LESZCZINSKI, (*Hist. de Pologne.*) roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar : il naquit à Léopold le 10 octobre 1677 ; une éducation dure, mâle & simple, lui donna les forces que la nature lui avoit refusées ; mais en prenant soin du corps on n'oublia pas la culture de l'esprit ; le droit public de Pologne fut sa principale étude ; son amour pour sa patrie dirigea celui qu'il avoit pour les sciences ; il voyagea en Italie ; à son retour il trouva le grand Sobieski son ayeul maternel, prêt à descendre dans la tombe ; il reçut ses derniers soupirs ; sa mort fut suivie d'un interregne orageux ; les prétendans à la couronne ne furent point effrayés par le fardeau qu'ils s'imposoient en succédant à Sobieski : enfin, Frédéric Auguste, électeur de Saxe, l'emporta sur ses rivaux, & fut couronné le 15 septembre 1697. La même année la Suède perdit Charles XI, plaça sur le trône le jeune Charles XII, & le déclara majeur à quinze ans. Les rois de Pologne & de Danemarck & le czar de Russie ne crurent point que cette majorité précoce déférée par les états fût une preuve des talens prématurés de Charles ; résolus de le dépouiller d'une partie de ses domaines, ils formèrent une ligue offensive contre lui ; Charles attaqua les Danois dans leurs foyers, écrasa les Moscovites à Narwa, & tourna ses armes contre Frédéric-Auguste. La république n'avoit point approuvé les projets ambitieux de celui-ci ; Charles, par-tout vainqueur & conquérant, trouva aisément en Pologne une faction contre son ennemi, & la diète assemblée à Varsovie, le 14 février 1704, déclara Auguste déchu du trône. Charles, qui avoit eu assez de force pour ôter un roi aux Polonois, prétendit avoir le droit de leur en donner un autre ; il avoit nommé d'abord Jacques Sobieski ; mais ce prince & Constantin son frère furent arrêtés par des partisans d'Auguste ; *Stanislas* engagea Charles à monter sur le trône, ce fut en vain ; le jeune Alexandre Sobieski montra le même désintéressement ; *Stanislas*, député près de Charles, avoit inspiré à ce prince une estime sentie ; ses manières douces & nobles, son esprit actif & pénétrant, la justesse avec laquelle il apprécioit les hommes, son éloquence mâle & sans art, la candeur qui régnoit dans ses réponses, toutes ces qualités l'élevoient d'autant plus au-dessus de ses rivaux, qu'il ne vouloit être lui-même le rival de personne : il n'avoit point brigué le sceptre, & Charles le mit dans ses mains : « voilà, » dit-il, le roi qu'auront les Polonois » : *Stanislas* objecta que les princes Jacques & Constantin étoient absens, & qu'on ne pouvoit faire une élection sans eux ; « il faut une élection pour sauver la républi- » que, répondit Charles XII ». Le primat qui avoit intérêt de différer l'élection pour perpétuer son autorité, essaya de perdre *Stanislas*, & dans l'esprit de Charles & dans l'esprit de la noblesse polonoise. *Stanislas* ne lui opposa d'autre brigue que l'estime publique. Le prélat ne put la détruire, ni même l'affoiblir : on s'assembla au Colo : Charles s'y glissa secrètement ; cria *vive Stanislas*, & à ce cri le prince fut proclamé par toute l'assemblée ; le primat & ses autres ennemis vinrent lui rendre hommage. Le roi ne fit paroître aucun ressentiment dans ses discours, parce qu'il n'en avoit aucun dans le cœur.

Stanislas étoit élu, mais il n'étoit point couronné ; le pape, qu'Auguste avoit mis dans ses intérêts, voulut traverser cette cérémonie. La Pologne fut inondée de brefs, par lesquels tous les prelats qui assisteroient au sacre, étoient menacés des foudres du Vatican : La nouvelle Rome a cru long-temps avoir hérité de l'ancienne, du droit de donner & d'ôter les couronnes. Le primat refusa de couronner *Stanislas*, mais il mourut peu de jours après ; l'archevêque de Léopold remplit les fonctions du primat : ce fut en présence de Charles XII qu'il couronna *Stanislas* & Charlotte-Catherine Opalinska, son épouse. Auguste vaincu par-tout n'obtint la paix qu'en renonçant à la couronne : Charles XII le força de féliciter *Stanislas* sur son avénement au trône ; ce prince lui répondit en ces termes :

« Monsieur & frère, la correspondance de votre » majesté est une nouvelle obligation que j'ai au roi » de Suède ; je suis sensible, comme je le dois, » aux complimens que vous me faites sur mon » avénement : j'espère que mes sujets n'auront point » lieu de me manquer de fidélité, parce que j'ob- » serverai les loix du royaume. »

Tandis qu'Auguste, par des intrigues secrettes, essayoit de soumettre des places, *Stanislas* conquéroit des cœurs par ses bienfaits : il fut bientôt universellement reconnu ; les cours d'Allemagne, de France, d'Angleterre & de la Porte, joignirent leurs suffrages à ceux des Polonois ; mais bientôt l'appareil effrayant de l'armée du czar, les menées sourdes d'Auguste, l'or que ses émissaires versoient à pleines mains, aliénoient quelques factieux qui donnoient leur estime à *Stanislas*, & leur sang à son rival. Pour comble de malheurs, Charles XII fut battu à Pultava, le 28 juin 1709, & s'enfuit en Turquie. Tous les princes du Nord se liguèrent pour partager la dépouille du vaincu ; Auguste rentra en Pologne, & reclama contre la cession forcée qu'il avoit faite de la couronne : ce fut alors que *Stanislas* fit éclater toute la noblesse de son ame ; abandonné par des amis foibles, n'ayant plus de finances pour acheter des créatures, il se retira en Poméranie, pour défendre les états de son bienfaiteur. Jusqu'alors on l'avoit connu prince généreux, bon citoyen, ami

fidèle ; à Stralsund, à Stetin, à Rostock, à Gustrow on le vit soldat intrépide, habile général ; ne pouvant plus se maintenir en Poméranie, il passa en Suède pour rassurer la fidélité du peuple, ébranlée par les malheurs & par l'absence de son maître, résolut ensuite de rendre la paix à la Pologne, en descendant du trône : il courut à Bender pour faire consentir Charles XII à cette abdication, mais il fut arrêté en Moldavie, conduit de prisons en prisons, & ne put voir Charles XII : dès qu'il fut remis en liberté, il traversa l'Allemagne, arriva à Deux-Ponts, & y fit venir sa famille. Ce fut là que la mort lui enleva sa fille aînée en 1714 ; cette perte lui fut plus sensible que celle de la couronne. La fortune n'avoit point changé : mais le czar avoit changé de desseins & d'intérêts. L'ennemi de Charles étoit devenu son allié, & tous deux vouloient replacer *Stanislas* sur le trône, où Auguste étoit monté une seconde fois. Les ennemis de *Stanislas* essayèrent de l'enlever ; mais la conspiration fut découverte, le roi fit venir les coupables, se vengea par un pardon généreux, & leur donna de l'argent pour retourner dans leur patrie, tandis qu'il en manquoit lui-même pour soutenir sa maison. La mort de Charles XII renversa toutes les espérances que les amis de *Stanislas* avoient conçues pour lui-même, il se retira à Weissenbourg l'an 1718, & y demeura jusqu'au mariage de Louis XV avec Marie sa fille, célébré à Fontainebleau le 7 septembre 1725 : *Stanislas* lui donna les conseils les plus sages ; il ne pouvoit lui en donner un plus beau que l'exemple de sa vie. Ce prince fixa sa cour à Chambord, où Louis XV lui donna de quoi soutenir son rang, & satisfaire la douce habitude qu'il avoit contractée de faire des heureux. Sur ces entrefaites Frédéric-Auguste mourut le premier février 1733, *Stanislas* quitta sa paisible retraite pour remplir ce qu'il devoit à sa patrie, à Louis XV, à lui même : il arrive déguisé à Varsovie, se montre au peuple & est encore proclamé roi par plus de cent mille bouches ; quelques palatins rassemblèrent des troupes pour traverser cette élection ; on pressa *Stanislas* de prendre les armes pour dissiper cet orage. « Non, non, dit-» il, je ne suis pas venu pour faire égorger mes » compatriotes, mais pour les gouverner : s'il faut » que mon trône soit cimenté de leur sang, j'aime » mieux y renoncer pour jamais. »

Cependant Frédéric-Auguste III, électeur de Saxe & fils de Frédéric-Auguste II, fut élu par un parti puissant : il avoit épousé la nièce de Charles VI, & cet empereur joignit ses armes à celles de Russie pour captiver les suffrages des Polonois. Le roi de France lui déclara la guerre ; Dantzik fut assiégé par les Moscovites. Les habitans de cette ville idolâtroient *Stanislas* ; il se jetta parmi eux ; ils montrèrent ainsi que lui un courage au-dessus des plus grands périls ; mais enfin voyant le secours qu'il attendoit de France intercepté, la ville démantelée, la garnison menacée d'une mort certaine, les biens des habitans prêts à être livrés au pillage, enfin sa tête mise à prix, (& ce dernier malheur étoit celui qui le touchoit le moins,) il résolut de s'enfuir pour laisser aux Dantzikois la liberté de capituler ; il partit déguisé en paysan ; un centumvir, en apprenant sa fuite, tomba mort sur les genoux du comte de Poniatowski. Il est peu de rois sans doute à qui on ait donné de pareilles preuves d'attachement : mais il en est moins encore qui les aient autant méritées que *Stanislas*. « Je vous embrasse tous bien tendre-» ment, écrivoit-il à ses partisans, & je vous con-» jure par vous-mêmes & par conséquent par ce que » j'ai de plus cher, de vous unir plus que jamais » pour soutenir les intérêts de la chère patrie qui » n'a d'autre appui qu'en vous seuls : les larmes qui » effacent mon écriture m'obligent de finir. » Il donna aux Dantzikois les mêmes témoignages de reconnoissance & d'amitié : ses lettres ainsi que ses discours portent l'empreinte de la vérité & du sentiment ; de tous les talens il ne lui manquoit que celui de tromper, & s'il avoit eu celui-là, il n'auroit peut-être jamais perdu la couronne. Les bornes de cet article ne me permettent pas de le suivre dans sa fuite ; errant au milieu de ses ennemis, à la merci de quelques guides mercenaires & peu fidèles, exposé à toutes les injures de l'air, rencontrant la mort à chaque pas, trahi quelquefois par cet air de noblesse, qui le faisoit reconnoître sous les haillons qui le couvroient, tournant sans cesse ses regards attendris vers Dantzik ; enfin reçu dans les états du roi de Prusse avec tous les égards qu'on devoit à son rang, à ses malheurs, & sur-tout à sa vertu, il quitta bientôt son nouvel asyle pour revenir en France. Enfin la paix fut signée ; on laissa à *Stanislas* le titre & les honneurs de roi de Pologne & de grand duc de Lithuanie : il abdiqua la couronne, & entra en possession des duchés de Lorraine & de Bar, qui devoient après sa mort être réunis à la couronne de France. Il se forma depuis un parti en Pologne pour le replacer sur le trone, mais il se hâta de dissiper cette faction par une lettre où il fait éclater & le patriotisme le plus pur & le désintéressement le plus héroïque ; il ne s'occupa plus que du bonheur de ses nouveaux sujets, & ne se permit d'autre délassement que l'étude ; des hôpitaux fondés, des églises bâties, des manufactures établies, la ville de Nancy ornée, celle de Saint-Diez ruinée par un incendie & reconstruite par ses soins ; les établissemens les plus sages pour l'éducation de la jeunesse, sont autant de monumens de sa bienfaisance & de son goût pour les arts : enfin il félicita le comte Poniatowski sur son avénement au trône l'an 1763 ; cette démarche fut libre, & fait plus d'honneur à la mémoire de *Stanislas* qu'une pareille lettre dictée par Charles XII ne fait de tort à celle de Frédéric-Auguste. Il fit plus, il engagea les cours de France & de Vienne à reconnoître le nouveau roi. Il savoit que sa nation avoit fait un choix éclairé, & que le mérite de ce prince avoit seul brigué les suffrages. La mort de son épouse & celle de monseigneur le dauphin jettèrent une amertume profonde sur ses dernières années.

Persécuté long-temps, frappé dans ce qu'il avoit de plus cher, il fit des heureux & ne le fut pas lui-même. Enfin il tomba dans le feu, & mourut le 23 février 1766, au milieu des douleurs les plus cuisantes. Il les souffrit avec cette force qui vient du courage & qui tient plus au moral qu'au physique; la reine lui ayant recommandé de se munir contre le froid, « vous auriez dû plutôt, lui dit-il, me recommander de me munir contre le chaud. » *Stanislas* avoit l'esprit juste, le jugement sain, les reparties vives, le cœur droit & sensible; il aimoit les arts & les cultivoit: sa piété n'avoit rien d'âpre & de farouche. Clément sans ostentation il pardonnoit sans effort, & ne s'en faisoit pas un mérite; son ame naturellement belle n'avoit pas besoin de l'école du malheur pour s'épurer, mais ses disgraces le rendoient plus intéressant; il parloit notre langue avec pureté & même avec élégance: ses écrits en font une preuve; ceux sur-tout où il raconte ses malheurs portent un caractère de vérité qui les fera survivre long-temps à leur auteur. (*M.* DE SACY)

STANLEY, (*Hist. d'Angl.*) le Lord *Stanley* avoit épousé Marguerite de Sommerset, mére du comte de Richemont, qui fut dans la suite le roi Henri VII. Richard III, ce monstrueux prince qui s'étoit élevé au trône par le meurtre ou l'empoisonnement de tous les princes qui l'en écartoient, s'aveugloit au point de croire que *Stanley* lui seroit fidèle au préjudice du comte de Richemont son beau-fils. *Stanley* n'attendit qu'un moment décisif, pour se ranger sous les drapeaux du comte. Il se déclara pour lui à la bataille de Bosworth, du 22 août 1485, qui décida & termina la querelle des deux Roses, par la mort de Richard III; celui-ci avoit voulu, comme nous l'avons dit à son article, (*voyez* l'article RICHARD III.) combattre la couronne sur la tête, soit pour braver son ennemi, soit pour mourir (s'il le falloit), avec les marques de la royauté. La couronne de Richard, trouvée sur le champ de bataille après sa mort, fut ramassée par *Stanley*, qui la posa lui-même sur la tête de Richemont, qu'il fit proclamer roi sous le nom de Henri VII. Ce roi se montra bien ingrat dans la suite; il voulut perdre le Lord Guillaume *Stanley*, frère de celui auquel il devoit la couronne; les richesses de *Stanley* étoient son vrai crime, celui qu'on lui imputa n'étoit pas plus punissable, c'étoit d'avoir dit que rien ne lui feroit porter les armes contre Perkin, dit Warbeck, (*voyez* l'article PERKIN) s'il le croyoit le duc d'Yorck. Les moyens qu'on employa pour convaincre *Stanley* d'un tort si léger, furent infames. Clifford, espion ordinaire de Henri, se jettant aux pieds de ce prince devant le conseil, s'accusa d'avoir eu des intelligences avec Warbeck & ses amis, parmi lesquels il nomma *Stanley*; le conseil frémit, le roi fit éclater une feinte colère contre Clifford, & le menaça de le faire pendre, si l'accusation se trouvoit fausse. Clifford, avec l'ingénuité de Sinon, confirma ce qu'il avoit avancé; *Stanley* arrêté sur cette déposition, avoua le propos que nous venons de rapporter; sur cet aveu il eut la tête tranchée, & tous ses biens furent confisqués au grand scandale & au grand effroi de l'Angleterre. Voilà ce que vaut aux tyrans avares, cette inique loi de la confiscation qui subsiste encore.

Un autre *Stanley*, (Thomas) mort en 1678, est connu dans les lettres par une belle édition d'Eschyle & par une histoire de la philosophie, en Anglois, qui a été traduite en latin, en partie par le Clerc, & en totalité par Godefroi Olearius.

STAPLETON, (Thomas) (*Hist. litt. mod.*) Controversiste catholique Anglois, dont on a les œuvres en quatre volumes in-folio. Né à Henfield en 1535, mort à Louvain en 1598.

STAROSTE, s. m. (*Hist. mod.*) en Pologne on donne ce nom à des gouverneurs de villes & de châteaux; ils sont nommés par le roi pour veiller sur ses revenus, & pour rendre la justice en son nom; on appelle *starostie* le district sous leur jurisdiction: cependant il y a des *starostes* qui n'ont point de jurisdiction, alors ils ne doivent être regardés que comme des châtelains.

STAROSTIE, s. f. (*Hist. de Pologne*) on appelle *starostie* en Pologne, des terres que les rois de Pologne distribuent comme bon leur semble, pourvu que ce soit à des Polonois. Autrefois elles faisoient le domaine de ces princes, & c'est pour cela qu'on les nomme *biens royaux*. Sigismond-Auguste céda volontairement ce domaine aux gentilshommes, pour leur aider à soutenir leurs dépenses militaires. Il se réserva seulement, pour lui & pour ses successeurs, le droit de nommer à ces seigneuries, & que le trésor de la république jouiroit du revenu pendant la vacance, jusqu'à la nomination d'un *staroste*, comme les rois de France ont droit de jouir des évêchés & autres bénéfices de leur nomination par économat. Outre cela il chargea les *starosties* d'un impôt appellé *quarta* (kwarta), parce qu'il est la quatrième partie du revenu de la terre, ce qui fait avec ce qu'on lève sur les biens d'église, le fonds pour l'entretien des arsénaux de l'artillerie, & de la cavalerie Polonoise.

Il y a deux sortes de *starosties*, les unes simples, les autres à jurisdiction. Ces dernières font un tribunal appellé *grode*, avec un juge, & un tabellionage, où s'enregistrent tous les actes passés dans le ressort de la *starostie*, les protestations, les contrats, & autres; comme elles ont aussi le privilége de pouvoir juger à mort, les femmes ne posédent jamais de ces sortes de *starosties*, ni aucun jeune homme avant sa majorité. (*D. J.*)

STATHOUDER *ou* STADHOUDER, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme, dans la république des Provinces unies des pays-bas, un prince à qui les états donnent le commandement des troupes, & une grande part dans toutes les affaires du gouvernement. Ce titre répond à celui de *lieu-*

tenant-général de l'état; il ne confère point les droits de la souveraineté, qui réside toujours dans l'assemblée des états généraux, mais il jouit de prérogatives qui lui donnent la plus grande influence dans la république.

Dans le temps de la naissance de la république des Provinces unies, elle avoit besoin d'un chef habile & propre à soutenir sa liberté chancelante contre les efforts de Philippe II. & de toute la monarchie espagnole. On jetta les yeux sur Guillaume I. de Nassau-Dillembourg, prince d'Orange, qui possédoit de grands biens dans les pays qui venoient de se soustraire au despotisme du roi d'Espagne, & qui d'ailleurs étoit déjà gouverneur des provinces de Hollande, de Zélande & d'Utrecht. Ce prince, par son amour pour la liberté, & par ses talens, parut le plus propre à affermir l'état qui venoit de se former; dans cette vue les provinces de Hollande & de Zélande lui conférèrent, en 1576, la dignité de *stathouder* ou de *lieutenant-général de l'état*; l'exemple de ces provinces ne tarda point à être suivi par celles de Gueldre, d'Utrecht, & d'Overyssel. On attacha à cette dignité le commandement des armées, tant par terre que par mer, avec le titre de capitaine-général & d'amiral; le *stathouder* eut le droit de disposer de tous les emplois militaires, celui de nommer les magistrats, sur la nomination des villes, qui lui étoient présentés, enfin celui de faire grace aux criminels. Outre cela il assistoit aux assemblées des états, dans lesquelles on ne prenoit aucune résolution que de son consentement. Il présidoit dans chaque province à toutes les cours de justice; il étoit chargé de l'exécution des décrets de la république; il etoit l'arbitre des différends qui survenoient entre les villes & les provinces de la république. Tous les officiers étoient obligés de lui prêter serment de fidélité, après l'avoir prêté aux états des provinces, & au conseil d'état.

Guillaume I. ayant été assassiné en 1584, les mêmes provinces, en reconnoissance des services éminens de ce prince, conférèrent la dignité de *stathouder* au prince Maurice son fils, avec la même autorité & les mêmes prérogatives. Fréderic Henri, frère du prince Maurice, lui succéda en 1625; après avoir fait respecter sa république, il mourut en 1647, & Guillaume II. son fils prit possession du stathoudérat, dont on lui avoit accordé la survivance du temps même de son père. Il en jouit jusqu'à sa mort arrivée en 1650. Comme les vues ambitieuses de ce prince avoient donné de l'ombrage aux provinces de la république, elles prirent des mesures pour renfermer l'autorité du *stathouder* dans des bornes plus étroites, & même la province de Hollande forma le dessein d'exclure son fils Guillaume III. depuis roi d'Angleterre, de toutes les charges possédées par ses ancêtres. Cependant en 1672, la Hollande étonnée des progrès de Louis XIV, nonobstant les efforts de la faction républicaine, déclara le prince Guillaume *stathouder* & capitaine-général des forces de la république, avec le même pouvoir dont avoient joui ses prédécesseurs. Cet exemple fut suivi de quatre autres provinces. En considération de ses services, les états de Hollande déclarèrent, en 1674, la charge de *Stathouder* héréditaire, & accordèrent qu'elle passeroit aux héritiers mâles de Guillaume III. De cette manière il fut *stathouder* de cinq provinces, & il conserva cette dignité, même après être monté sur le trône d'Angleterre. Ce prince exerçoit en Hollande un pouvoir si absolu, qu'on disoit de lui, qu'il étoit *roi de Hollande & stathouder d'Angleterre*. Il mourut sans enfans en 1702, & déclara pour son légataire universel le jeune prince de Nassau-Dietz, son parent, descendu de Guillaume-Louis de Nassau-Dietz, cousin de Guillaume I. fondateur de la république, qui étoit déjà *stathouder* héréditaire des provinces de Frise & de Groningue, ce prince eut le malheur de se noyer en 1711, en passant un bras de mer appellé le *Moerdyck*. Il n'avoit point été *stathouder* de toute la république, mais simplement des deux provinces susdites. Son fils posthume, Guillaume-Charles-Henri Frison, prince de Nassau-Dietz, succéda à son père dans ses biens & dans le stathouderat des provinces de Frise & de Groningue; en 1722 la province de Gueldre le nomma aussi son *stathouder*, mais les quatre autres provinces, dans lesquelles le parti républicain dominoit, ne voulurent jamais lui accorder cette dignité. Enfin en 1747, ces provinces forcées par le peuple, & d'ailleurs effrayées des victoires de la France, déclarèrent ce prince *stathouder*, lui accordèrent une autorité plus grande qu'à aucun de ses prédécesseurs, déclarèrent le stathouderat héréditaire dans sa famille, & y appelèrent même les femmes au défaut des mâles. Ce prince a joui de la dignité de *stathouder* jusqu'à sa mort; après lui elle est passée au prince Guillaume son fils, né en 1746.

On donne aussi dans les Pays-Bas le nom de *stathouders* à des officiers municipaux, qui font dans de certains districts les fonctions des subdélégués des intendans de province en France (---)

STATIRA, (*Hist. anc.*) l'histoire ancienne nous offre quatre Princesses célèbres du nom de *Statira*.

1°. Une femme d'Artaxerxès Mnémon, Roi de Perse, connue par les vengeances qu'elle exerça & qu'elle éprouva. Elle étoit fille d'Hidarne, gouverneur d'une des principales provinces de l'empire de Perse: elle avoit un frère nommé Tériteuchme, & une sœur nommée Roxane, qui égaloit *Statira* en beauté. Tériteuchme avoit épousé Amestris ou Hemestris, fille de Darius & de Parysatis, & sœur d'Artaxerxès. Tériteuchme conçut pour Roxane, une passion incestueuse, si dans un pays où la loi permet d'épouser sa sœur, il peut y avoir de l'inceste; mais ce qui est criminel en tout pays, c'est que pour devenir libre de l'épouser, il voulut tuer Amestris; Darius, père d'Amestris, instruit de ce complot, fit assassiner Tériteuchme lui-même, par

en perfide ami nommé Udiaste, qui eut pour récompense le gouvernement qu'avoit eu Tériteuchme.

Un fils d'Udiaste, nommé Mithridate, étoit un des gardes de Tériteuchme. Il étoit fort attaché à son maître; quand il sçut que son père étoit l'assassin de Tériteuchme, il se révolta contre ce père coupable, & voulut rétablir le fils de Tériteuchme, dans le gouvernement qu'Udiaste avoit acquis par le crime. Il fut accablé par la puissance d'Udiaste & sur-tout par celle de Darius. Celui-ci livra toute la famille d'Hidarne à la vengeance de Parysatis, qui ne pouvoit pardonner à Roxane l'amour qu'elle avoit inspirée à Tériteuchme, & qui avoit pensé être si funeste à Amestris fille de Parysatis; la barbare Parysatis, (*voyez* son article & celui D'ARTAXERXÈS-MNÉMON.) fit scier en deux Roxane, & fit périr toute la famille d'Hidarne, excepté *Statira*, qu'elle fut obligée d'accorder aux larmes & aux tendres sollicitations d'Artaxerxès, et le fils de Tériteuchme qu'elle épargna aussi pour lors. Darius approuva toutes ces violences, & vouloit même qu'on fit périr *Statira*.

Darius mourut; alors *Statira* montée sur le trône avec Artaxerxès, se fit livrer Udiaste; elle lui fit arracher la langue, le fit périr dans les tourmens & donna son gouvernement à Mithridate, parce qu'il étoit devenu, comme nous l'avons dit, l'ennemi de son père. Parysatis de son côté, poursuivant le cours de ses vengeances, empoisonna le fils de Tériteuchme; elle parvint ensuite à empoisonner *Statira* elle-même, qui prenoit cependant la précaution de ne manger qu'après elle des mêmes viandes & des mêmes morceaux. Gigis, une des femmes de Parysatis & sa complice, avoua ce crime & eut la tête écrasée entre deux pierres; le roi se contenta de confiner Parysatis sa mère à Babylone, qu'elle choisir pour le lieu de sa retraite, & il lui jura qu'il ne la reverroit jamais.

2°. *Statira*, femme de Darius Codoman, fut prise avec Sisygambis, mère du même Darius, par Aléxandre après la bataille d'Issus. Aléxandre sachant qu'elle étoit belle, refusa de la voir pour ne pas s'exposer au danger d'abuser de la victoire. Il lui fit rendre tous les honneurs dus à la femme d'un grand roi. Elle étoit grosse lorsqu'elle fut faite prisonnière, elle fit une fausse couche & mourut, pleurée d'Aléxandre, qui lui fit faire de magnifiques obsèques.

3°. *Statira*, fille de Darius Codoman & de la précédente *Statira*, fut proposée pour femme par Darius à Aléxandre; elle eût pu être alors un gage de paix entre ces deux rivaux: Aléxandre la refusa pour lors, il ne la connoissoit point: quand il l'eût vue il l'aima, il l'épousa; elle lui survécut ainsi que Roxane autre femme d'Aléxandre; celle-ci étoit grosse à la mort d'Aléxandre, & craignant que *Statira* ne le fût aussi, et que l'enfant qui naitroit d'elle n'enlevât au sien la succession de ce prince en tout ou en partie, elle la fit périr par trahison.

4°. *Statira*, une des sœurs du grand Mithridate; roi de Pont; ce prince ayant été battu par Lucullus, & craignant que ses femmes & ses sœurs ne tombassent au pouvoir du vainqueur, leur envoya l'ordre de mourir. Roxane, une de ces sœurs, n'avala le poison qu'en vomissant mille imprécations contre Mithridate; *Statira*, plus douce & plus résignée, lui fit rendre grace de ce qu'au milieu des dangers où il étoit lui-même exposé, il ne les avoit pas oubliées, & leur avoit fourni les moyens de mourir libres.

STATUT DE SANG, (*Hist. d'Angleterre*) c'est ainsi qu'on nomma en Angleterre le réglement qu'Henri VIII fit en 1539 au sujet de la religion. Il décerna la peine de feu ou du gibet contre ceux; 1°. qui nieroient la transsubstantiation; 2°. qui soutiendroient la nécessité de la communion sous les deux espèces; 3°. qu'il étoit permis aux prêtres de se marier; 4°. qu'on peut rompre le voeu de chasteté; 5°. que les messes privées sont inutiles; 6°. que la confession auriculaire n'est pas nécessaire pour le salut. Gardiner, évêque de Winchester, étoit le véritable auteur de ces loix. Il avoit fait entendre au prince, que c'étoit le seul moyen d'empêcher qu'il ne se formât une ligue contre lui; que ce qu'il avoit aboli n'étoit pas essentiel à la religion; & qu'enfin personne ne le regarderoit comme hérétique, pendant qu'il maintiendroit ces six articles. On rechercha ceux qui les condamnoient, mais on en découvrit un si grand nombre, que le roi se vit obligé de changer la peine de mort, en celle de la confiscation des biens contre ceux-là seulement qui seroient coupables de violation du quatrième *statut*. Enfin, en 1547, sous Edouard VI. la loi des six articles fut révoquée pour toujours, ce fut-là l'aurore des jours plus heureux qui reparurent sous le règne d'Elisabeth. (*D. J.*)

STAUPITS ou STUPITZ, (Jean) (*Hist. du Luthéran.*) Vicaire général des Augustins en Allemagne; lorsqu'il vit l'emploi de publier les indulgences, transféré en 1517, des Augustins aux Dominicains, prit le parti de crier non pas contre les indulgences, non pas même contre la vente de ces indulgences, mais contre la manière dont elles se publioient & se vendoient, ce qui signifioit seulement: *les Dominicains n'entendent rien à cette commission, il faut la rendre aux Augustins. Staupits* étoit un homme de mérite pour son état, & pour le temps; l'Electeur de Saxe lui avoit confié la direction d'une Université nouvellement fondée à Vittemberg, & *Staupits* l'avoit remplie d'Augustins. Ce fut lui qui chargea Luther d'écrire contre les nouveaux vendeurs d'indulgences. Il mourut à Saltzbourg en 1527, laissant quelques ouvrages de dévotion qu'il n'est plus question de lire.

STAURACE ou STORACE, (*Hist. de l'Empire Grec*) c'est le nom, 1°. du fils de Nicephore I, empereur d'Orient. Il avoit été associé à l'empire par son père en 803, & il ne lui succéda point;

le peuple de Constantinople lui préféra Michel Rhangabé, son beau-frère. *Staurace* mourut en 812, dans un monastère.

2°. D'un Ministre de l'Impératrice Irène, détrônée par ce Nicéphore dont nous venons de parler. *Staurace* étoit en effet le grand Ministre des violences & des perfidies de cette princesse, l'ardent instigateur du meurtre de son fils; mais il voulut, comme tous ces coupables ambitieux, n'avoir travaillé que pour lui-même. Déjà il commençoit à braver Irène, & à conspirer presque publiquement. Irène alla en personne l'accuser en plein Sénat, & le déclarer déchu de tous ses emplois. Le même jour, il fut attaqué d'une de ces maladies inconnues, qui faisoient toujours périr tous les ennemis d'Irène, au moment & dans les circonstances où sa politique l'exigeoit. C'est ainsi qu'avoient péri Constantin Copronyme, son beau-père, Léon Porphyrogenète, son mari, Constantin Porphyrogénète, son fils.

STÉELE, (Richard) (*Hist. litt. mod.*) ami d'Addisson; ils ont donné ensemble quelques ouvrages qui n'ont d'abord été attribués qu'à Richard *Stéele*, Addisson ayant voulu garder *l'incognito*; mais il y a de lui, dans le Spectateur & ailleurs, plusieurs morceaux excellens.

Richard *Stéele* publia en 1709, le *Tatler* ou le *Babillard*, premier journal moral qui ait paru en Angleterre, & même dans le monde. Il eut un grand succès.

Le *Babillard* n'étoit que le précurseur d'un autre journal du même genre, publié bien-tôt après par le même M. *Stéele*, sur un plan qu'on a jugé beaucoup meilleur; c'est *le Spectateur*, « le livre de » morale le plus agréablement écrit, le plus uni» versellement lu, & par cela même le plus utile, » ce semble, que l'Angleterre ait produit, dit M. l'abbé Blanchet, qui en a traduit des morceaux choisis.

Osons dire que le *Spectateur François*, quoique d'un ton bien différent, (car quel autre que M. de Marivaux a jamais eu le ton de M. de Marivaux, ou comment M. de Marivaux auroit-il pu avoir le ton d'un autre?) n'est cependant pas indigne du Spectateur Anglois; qu'il est tout aussi moral, d'une moralité aussi agréable & aussi attachante, & qu'il contient, comme le *Spectateur* de Richard *Stéele*, beaucoup d'histoires intéressantes jusqu'aux larmes.

Le *Guardian*, ou le *Mentor* du même Richard *Stéele* suivit de près *le Spectateur*. C'est, dit M. l'abbé Blanchet, un cadet qui ne déshonore point cet illustre aîné, quoiqu'il n'en ait ni la réputation ni tout le mérite.

Ces trois journaux furent publiés feuille à feuille, dans l'espace de quatre ans & demi. La première feuille du *Babillard* est du 12 Avril 1709, & la dernière du *Mentor* est du 1 Octobre 1713. Le *Babillard* paroissoit trois fois la semaine; le *Spectateur*, & ensuite le *Mentor* paroient tous les jours, excepté le Dimanche. Toutes les feuilles rassemblées, sous ces trois titres, composèrent quatre volumes *in*-12°.

Ces divers journaux ont paru sous des noms d'emprunt: le *Babillard* sous celui d'Isaac Bickerstaff, astronome & médecin; le *Mentor* sous le nom de Nestor Ironside, « vieillard encore verd, qui se » charge de rendre à toute sa nation, le même » service qu'il rend à une famille particulière, à » quatre grands garçons & à cinq filles à marier, » dont il est le Gouverneur & la Gouvernante. »

Le Spectateur a paru sous le nom de M. Buckley, observateur taciturne, qui passe sa vie à la Bourse, où les marchands le croient un de leurs confrères, & au café de Jonathan, où les agioteurs le prennent pour un Juif; qui se fourre par-tout, écoute toujours, ne parle jamais, est tout dans la spéculation, rien dans la pratique, & sur-tout n'est ni Wigh ni Tory, mérite bien rare alors.

Beaucoup d'auteurs François modernes ont puisé dans ces sources, sur-tout dans *le Spectateur*; c'est de là qu'est tirée l'histoire d'Inkle & Iarico, dont M. Dorat a fait deux Héroïdes: on la trouve dans le N°. 11 du *Spectateur*, M. d'Arnaud a fait un drame de l'histoire touchante de Constance & de Théodose, N°. 164 du Spectateur; & l'histoire d'Eudoxe & Léonce, N°. 123 *du Spectateur*, a fourni le fond d'une comédie moderne intitulée: *l'école des pères*.

Les morceaux d'Addisson, comme nous l'avons dit, sont les principaux ornemens des journaux de *Stéele*; voici comment ce sage & tendre Addisson parle de la bonté.

« Il n'est ni commerce ni société dans le monde, » qui puisse subsister long-temps sans la bonté, ou » du moins sans quelque chose qui lui ressemble, & » qui en tienne lieu. Cela est si vrai, que les hom» mes ont été forcés d'inventer une espèce de bonté » artificielle, qu'ils ont appelée *politesse*. Car, si l'on » y prend garde, la politesse n'est autre chose » qu'une bonté imitée ou contrefaite, ou, si l'on » veut, c'est l'affabilité, la complaisance & la dou» ceur naturelle qu'on a voulu réduite en art. Ainsi » le signe de la bonté n'est pas rare; & quand la » chose se trouve jointe au signe, rien n'est plus » propre à gagner tous les cœurs. Mais, sans bonté » réelle, la politesse est comme l'hypocrisie, qui, » démasquée une fois, devient plus odieuse qu'une » impiété ouverte & déclarée.

Dans notre comédie du *Glorieux*, le comte de Tufière dit:

Quant à moi, j'aime la politesse.

Et le bourgeois Lisimon répond:

Moi je ne l'aime pas, car c'est une traîtresse.

Addisson poursuit;

« En lisant le célèbre morceau de Salluste, où

» les caractères de César & de Caton forment un » si beau contraste, nous sentons que le fond du » caractère de César est la bonté; qu'avec ses amis » & ses ennemis, avec ses cliens & les domestiques, » avec les malheureux & les coupables, sa bonté, » sous différentes formes, est toujours la même. » Nous sentons de l'autre côté, que le juste Caton » nous inspire plus de vénération, que d'amour & » de confiance. Il semble que la justice est plus ana- » logue à la nature de Dieu, & l'indulgence à » celle de l'homme. L'être qui n'a pas besoin de » pardon, peut traiter chacun selon ses mérites: » mais nous, dont les meilleures actions ne veulent » pas être examinées à la rigueur, nous ne saurions » être trop doux, trop compatissants, trop prompts » à pardonner à nos semblables.»

Hélas! tous les mortels ont besoin de clémence,

a dit M. de Voltaire dans *Olympie*. Comme ce trait de sentiment est raisonné dans Addisson! Quelle profondeur de philosophie dans ce seul mot!

« Il semble que la justice est plus analogue à la » nature de Dieu, & l'indulgence à celle de l'homme! C'est une idée-mère & applicable à tout.

M. de Voltaire a aussi très-bien rendu ce contraste des caractères de César & de Caton, dont parle M. Addisson, & que Salluste avoit rendu si sensible: Caton, dans *Rome sauvée*, tonne contre les Clodius & les autres envieux de la gloire de Cicéron. César l'interrompt:

Caton, que faites-vous, & quel affreux langage?
Toujours votre vertu s'exprime avec outrage;
Vous révoltez les cœurs, au lieu de les gagner.

CATON.

Sur des cœurs corrompus vous cherchez à régner.

Richard *Stéele* étoit né à Dublin, mais de parens Anglois; il porta d'abord les armes, & les quitta ensuite, pour se livrer entièrement aux lettres. Il mourut en 1729. On a de lui, outre ses journaux, plusieurs comédies, telles que *le Convoi Funèbre*; *le Mari tendre*; *les Amans Menteurs*; *les Amans convaincus intérieurement de leurs flammes mutuelles*.

STEENSTURE I, (*Hist. de Suède*) administrateur en Suède; au milieu des troubles qui agitèrent la Suède, sous le règne de Charles Canutson, *Steensture* fut proclamé administrateur par un parti puissant l'an 1471. L'autorité attachée à ce titre n'étoit bornée que par l'ambition de celui qui en étoit revêtu, ou par l'indocilité du peuple. *Steensture* auroit desiré peut-être de régner sous le nom de roi; mais Charles lui conseilla de conserver le titre modeste d'administrateur, pour donner moins d'ombrage à la noblesse, & s'emparer plus sûrement du pouvoir suprême auquel il aspiroit. Charles, avant sa mort, arrivée le 31 Mai 1470, désigna *Steensture* pour son successeur, une partie de la nation approuva ce choix. La Dalécarlie fit éclater sur-tout pour l'administrateur un zèle à l'épreuve des événemens; une partie de la noblesse avoit embrassé la défense de Christiern I, roi de Danemarck qui prétendoit à la couronne, en vertu de l'union de Calmar, *Steensture* marcha contre lui, remporta une victoire, & se vit du moins un moment maître de la Suède. Christiern mourut en 1481, on tint à Calmar une assemblée des députés des trois royaumes, pour rétablir dans cette ville même le systême politique qui y avoit pris naissance; Jean, fils de Christiern fut proclamé; *Steensture* eut l'art de lui imposer des conditions qu'il savoit bien que ce prince ne rempliroit pas. Ainsi son ambition ne manqua point de prétextes pour l'écarter du trône de Suède. Si *Steensture* n'avoit eu que des étrangers pour ennemis, il eût rencontré peu d'obstacles dans le cours de ses prospérités; mais au sein de la Suède Yvar-Axelson, aussi ambitieux, mais moins habile, formoit des cabales, & s'efforçoit d'arracher à son concurrent l'autorité que le peuple lui avoit confiée. La plus grande partie du peuple se déclara hautement pour *Steensture*, & Yvar s'enfuit dans le Gothland, il y régna en brigand, exerça la piraterie, & acheva de mériter la haine de sa nation; il eut la lâcheté de céder cette Isle au roi Jean, qui nomma un autre gouverneur malgré la parole qu'il lui avoit donnée, & le fit traîner en Danemarck où il mourut dans l'indigence: le roi Jean, qui commençoit à sentir combien il étoit difficile de réduire l'administrateur par la voie des armes, essaya de le vaincre par les bienfaits. Mais celui-ci se défioit des caresses du prince Danois, & d'une main il acceptoit ses présens, de l'autre il signoit avec la république de Lubec un traité de ligue contre le Danemarck. Les Russes, animés par le Roi Jean, causoient dans la Finlande les plus affreux ravages; Suante Nilson commandoit l'armée dans cette province, *Steensture* eut avec lui une querelle très-vive; il se vengea en calomniant Suante Nilson; il l'accusa de lâcheté; celui-ci se défendit avec tant d'éloquence, que le sénat indigné contre l'administrateur, le déposa l'an 1497. La noblesse & le clergé, jaloux de la grandeur de *Steensture* applaudirent à sa chûte; mais le peuple l'adoroit, & vint lui offrir son sang. Ce ramas de troupes mal disciplinées ne servit qu'à accélérer sa décadence; après avoir perdu plusieurs batailles, il se vit contraint de céder la Suède au roi de Danemarck, qui lui laissa la Finlande, les deux Bothnies, & quelques autres domaines.

On régla qu'il ne rendroit aucun compte de son administration, & cette ordonnance faite pour étouffer les murmures de l'envie, rend peut-être son désintéressement un peu suspect. Jean le nomma Maréchal de sa cour, dès qu'il fut couronné roi de Suède; quelque belle que fut cette dignité, après le rôle que *Steensture* avoit joué dans sa patrie, c'étoit moins un honneur pour lui qu'une humilation véritable;

ritable ; il ne tarda pas à échauffer les esprits, & à rendre le roi Jean odieux au peuple ; ce fut en 1501 que la conjuration éclata : l'infraction du traité de Calmar en étoit le prétexte. *Steensture* fut reçu triomphant dans Stockholm, & rejetta avec hauteur les propositions de paix que le roi lui fit offrir. La reine étoit renfermée dans le château, *Steensture* s'empara de cette place ; mais il manqua à sa parole, & fit jetter la princesse dans un couvent. Bientôt après il lui rendit la liberté ; il mourut au milieu de ses prospérités l'an 1503. Si *Steensture* n'avoit pas calomnié Suante Nilson, s'il n'avoit pas violé une capitulation, & fait servir quelquefois à ses desseins des moyens que l'honneur désavoue, on ne verroit en lui qu'un citoyen armé pour la défense de sa patrie, & qui cherchoit à détruire un traité utile au roi seul, & funeste aux trois nations. Il laissa trop entrevoir l'ambition dont il étoit dévoré. Il refusa le titre de roi que le peuple lui offroit, mais il en conserva l'autorité que le sénat vouloit enlever. Il séduisit le peuple, s'en fit aimer en l'opprimant, l'asservit en criant liberté, & fut le Cromwel de la Suède. Du reste savant dans la guerre comme dans les négociations, capable de créer de bonnes loix alors même qu'il les violoit ; roi, ministre, magistrat, général tout ensemble, il eut tous les talens des grands hommes, mais il n'en eut pas les vertus. (*M. DE SACY.*)

STEENSTURE II, administrateur en Suède. Il étoit fils de Suante Nilson-Sture, & fut élu après sa mort l'an 1513, pour gouverneur de la Suède au milieu des discordes civiles qui la déchiroient. Christiern II venoit de monter sur le trône de Danemarck, & prétendoit monter sur celui de Suède, en rétablissant l'union de Calmar. La cour de Rome, vendue à ce prince, excommunia l'administrateur & ses partisans, pour avoir défendu la liberté de leur patrie; Gustave Trolle, archevêque d'Upsal, attisa mieux encore le feu des guerres civiles, ouvrit au roi de Danemarck l'entrée de la Suède, malgré une trève conclue avec ce prince par *Steensture.* L'administrateur remporta d'abord quelques avantages sur les Danois ; il marcha au secours de Stockholm, assiégée par Christiern, & fut vainqueur dans un combat. Cette victoire fut suivie d'un traité qu'il viola aussi-tôt qu'il fut signé. Trolle avoit conspiré contre la patrie. *Steensture* le fit déposer, la cour de Rome excommunia tous les Suédois pour avoir puni un traître, & les condamna à payer une amende de cent mille ducats. L'an 1520, Christiern parut dans la Gothie occidentale, à la tête d'une armée, l'administrateur marcha contre lui; mais ses secrets étoient vendus à Christiern. Il fut contraint de fuir, il fut blessé sur la glace, & mourut de sa blessure. (*M DE SACY.*)

STEINBOCK, (Magnus) (*Hist. de Suède*) Feld-Maréchal de Suède, un des plus habiles généraux de Charles XII, fut fait Gouverneur de Cracovie, lorsque Charles XII eut pris cette place en 1702

« *Steinbock* ayant oui dire qu'on avoit caché des » trésors dans les tombeaux des rois de Pologne, » qui sont à Cracovie, dans l'église de Saint-Nicolas, les fit ouvrir; on n'y trouva que des ornemens d'or & d'argent, qui appartenoient aux » églises : on en prit une partie, & Charles XII » envoya même un calice d'or à une église de Suède, » ce qui, dit M. de Voltaire, auroit soulevé contre » lui les Polonois catholiques, si quelque chose avoit » pu prévaloir contre la terreur de ses armes.»

Après la bataille de Pultava, & pendant la prison de Charles XII, le comte de *Steinbock* soutint quelque temps l'honneur de armes Suédoises. A la tête de huit mille hommes d'anciennes troupes, & de douze mille de nouvelles milices, la plupart paysans Suédois, vêtus de leurs saraux de toile, ayant à leur ceinture des pistolets attachés avec des cordes, il se trouva le 10 Mars 1710 en présence des Danois, à trois lieues d'Helsimbourg. Les paysans demandèrent à grands cris la bataille le jour même de leur arrivée ; « *Steinbock* profita de cette disposition des esprits, qui, dans un jour de bataille, » vaut autant que la discipline militaire ; on attaqua les Danois; & c'est là qu'on vit ce dont il » n'y a peut être pas deux exemples de plus, des » milices toutes nouvelles égaler, dans le premier » combat, l'intrépidité des vieux corps Deux régimens de ces paysans armés à la hâte, taillèrent en pièces le régiment des gardes du roi de » Danemarck, dont il ne resta que dix hommes.»

Steinbock ne put secourir Stade que les ennemis bombardèrent & réduisirent presque en cendres, mais les ayant atteints dans le duché de Meckelbourg, près d'un lieu nommé Gadebush, il remporta encore une victoire complette, le 20 Décembre 1712.

Ce fut lui qui, la nuit du 9 Janvier 1713, brûla cruellement la ville d'Altena, disant aux généraux ennemis qui lui en faisoient des reproches, que les flambeaux qui venoient de mettre Altena en cendres, étoient les représailles des boulets rouges, par qui Stade avoit été consumée.

Steinbock perdit par les détails, ce qu'il avoit gagné par des actions signalées, & après divers petits échecs, étant entré dans Tonningue, & s'y voyant bloqué par le Czar, le roi de Danemarck & le roi de Prusse, il fut obligé de se rendre prisonnier avec ses troupes, le 17 Mars 1713, au roi de Danemarck, qui le traita d'abord avec plus de considération que l'incendiaire d'Altena ne devoit naturellement en attendre, & le laissa libre dans Copenhague sur sa parole; mais ayant tenté de s'échapper, il fut arrêté, convaincu d'avoir manqué à sa parole ; alors il fut étroitement resserré, il fut réduit à demander grace au roi de Danemarck, qui voulut bien la lui accorder. Aussi sincère que vaillant, il eut le courage de désapprouver le détrônement du roi de Pologne, ce n'étoit pas faire sa cour à Charles XII. Les mémoires du comte de

Steinbock ont été imprimés en quatre volumes in 4°., & ont paru en 1765.

STELLA, (Jules César) (*Hist. litt. mod.*) Poëte latin du seizième siècle, né à Rome, avoit composé à vingt ans les deux premiers livres d'un poëme intitulé : *la Colombéide*, ou *les expéditions de Christophe Colomb dans le nouveau monde* : Muret faisoit grand cas de ce poëme.

STELLINGUES, s. m. pl. (*Hist. saxone*) c'est le nom que se donnèrent les Saxons, à qui Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, accorda la permission de professer le paganisme, que Charlemagne avoit obligé leurs pères d'abandonner. Lothaire se trouvant enveloppé de grandes affaires à cause des guerres qu'il avoit contre ses frères, Louis & Charles-le-Chauve, requit les Saxons ses sujets de le secourir de troupes & d'argent, & pour les y disposer, il leur accorda la liberté de suivre telle religion qu'ils voudroient. Alors la plupart des Saxons retournèrent à leur ancien paganisme, & se nommèrent *Stellingues*, en conséquence de la permission de Lothaire. *Stelling*, en ancien Saxon, signifie *réglement*, *systême*, *hypothèse*, *arrangement*; telle est l'origine du nom bisarre qu'ils prirent, de *Stellingues*, comme qui diroit gens attachés à un systême, ou à un réglement de religion. (*D. J.*)

STENCHILL-MILDE, *Hist. de Suède*) roi de Suède ; il régnoit vers la fin du neuvième siècle. L'évangile à peine introduit dans le Nord y chanceloit encore. Deux partis divisoient alors la Suède, L'un tenoit pour la nouvelle religion, l'autre pour l'ancienne. Le roi renversa le temple d'Upsal, & brisa les idoles. Le peuple furieux le massacra sur les débris du temple, & se priva d'un bon roi, pour venger de mauvaises statues : sa douceur lui avoit fait donner le surnom de *Débonnaire*. (*M. de Sacy.*)

STENON, (Parotide de) (*Releveur de Stenon*) s'est attaché à la recherche des glandes & des conduits lymphatiques. Il a découvert le premier les principaux conduits salivaires supérieurs. Il nous a laissé encore différents autres ouvrages. Le conduit de la Parotide & les releveurs des côtes portent son nom. (*A. R.*)

STERNE, (*Hist. litt. mod.*) curé & prédicateur Anglois, mort depuis quelques années, auteur du *voyage sentimental*, & de l'ouvrage intitulé : *la vie & les opinions de Tristhram Shandy*, l'un & l'autre traduits en François, & très-connus en France. Cet auteur a dans ses écrits, & avoit dans son caractère une originalité qui le distinguoit avantageusement. Il n'avoit, disoit-il, trouvé en France où il étoit venu en 1762, aucun caractère original qu'il pût être tenté de peindre : *les hommes y sont*, ajoutoit-il, *comme les pièces de monnoie, dont l'empreinte est effacée par le frottement*.

STESICHORE, (*Hist. litt. anc.*)

Stesichorique graves camenæ.

dit Horace. *Stesichore* étoit comme lui un Poëte lyrique célèbre, qui chantoit les Héros & les guerres illustres, & de qui on pouvoit dire dans son genre ce que le même Horace a dit d'Homère :

> *Res gestæ regumque ducumque & tristia bella*
> *Quo scribi possent numero monstravit*,

& c'est ce que Quintilien a dit encore plus poëtiquement de *Stésichore* même, *Stesichorum, quàm sit ingenio validus, materiæ quoque ostendunt, maxima bella & clarissimos canentem duces, & Epici carminis onera lyrâ sustinentem, remplissant avec la lyre seule toutes les charges de l'Epopée* ou *soutenant avec la Lyre seule toutes les charges de l'epopée.*

Pausanias raconte que les dieux avoient ôté la vue à *Stésichore* pour le punir des vers satyriques qu'il avoit faits contre Hélène, & la lui avoient rendue lorsqu'il eût expié ce crime par une rétractation solemnelle, ce qu'on appella, dans la suite, *chanter la Palinodie*, & ce qu'Horace paroit avoir voulu imiter dans l'Ode seizième du livre premier.

> *O matre pulchrâ filia pulchrior!*
> *Quem criminosis cùmque voles modum*
> *Pones Iambis, sive flammâ,*
> *Sive mari libet Adriano.*

Cette fable de Pausanias sur Hélène signifie, sans doute, qu'il falloit être injuste jusqu'à l'aveuglement, pour décrier Hélène. *Stésichore* est, dit-on, l'inventeur de la fable de l'homme & du cheval, sujet traité par les plus grands fabulistes, Phèdre & la Fontaine, à la tête desquels on peut mettre Horace. L'objet politique de *Stésichore* dans cette fable, étoit, dit-on, de détourner les habitans d'Himère en Sicile, ses compatriotes, de l'alliance du tyran Phalaris, & on ajoute qu'il réussit. On attribue aussi à *Stésichore* l'invention de *l'Epithalame* ou *Chant nuptial*; mais l'Epithalame n'est pas un genre, c'est un sujet, & on n'est pas inventeur, pour avoir traité tel ou tel sujet. *Stésichore* vivoit plus de cinq siècles & demi avant J. C.

STEVIN, (Simon) (*Hist. litt. mod.*) enseigna les Mathématiques au prince d'Orange Maurice, & fut Intendant des digues d'Hollande. On lui attribue l'invention des *chariots à voiles*, dont on s'est quelquefois servi en Hollande. On a de lui un traité *de portuum investigandorum ratione*, un traité de Statique, des Problêmes géométriques, des Mémoires mathématiques. Il étoit de Bruges : ses ouvrages composés en Flamand, ont été traduits en latin par Snellius. *Stevin* mourut en 1635.

STEWART, great, (*Hist. d'Angleterre*) c'est-à-dire *grand sénéchal*, lequel seul pouvoit prononcer l'arrêt de mort contre un pair accusé de haute trahison. Cette charge étoit autrefois perpétuelle, & la première du royaume ; mais l'excès du pouvoir

qui lui étoit attribué l'a fait abolir en Angleterre, comme on a aboli en France celle de connétable; avec cette différence toutefois, que la charge de *grand stewart*, est rétablie par *intérim* pour le couronnement du roi, & lorsqu'il s'agit de la vie d'un pair. Le roi Georges I donna cette commission au lord Cowper en 1716, par rapport aux auteurs de la rébellion d'Ecosse, dont le comte de Nithisdale étoit du nombre; mais son épouse lui sauva la vie la veille de l'exécution, en gagnant le principal officier de la garde de la tour de Londres; en sa faisant sauver son mari sous ses habits, elle resta prisonnière avec les siens. Toute la grande Bretagne applaudit à l'action héroïque de cette dame, & vint lui témoigner son estime. Quelqu'outré qu'on fût dans le ministère, de la tendresse ingénieuse de la comtesse de Nithisdale, on ne crut pas devoir prendre d'autre parti que de la mettre en liberté. C'est ordinairement le lord chancelier que le roi charge de la commission de présider aux procès des pairs accusés de haute trahison. Ce fut aussi le chancelier qui présida en 1746, au jugement des quatre pairs d'Ecosse, les comtes de Kilmarnock & de Cromarty, & les lords Balmérine & Lovat. (*D. J.*)

STILICON, (*Hist. rom.*) Vandale de nation, fut long-temps le plus ferme appui de l'empire, contre les nations barbares qui l'attaquoient alors de tous côtés; général des armées de l'empereur Théodose le grand, il épousa Serène nièce de ce prince, fille de son frère. Par le choix de ce même Théodose, il fut tuteur d'Honorius dans l'empire d'Occident, comme Rufin l'étoit d'Arcadius, dans l'empire d'Orient. Il battit les Goths dans la Ligurie, vers l'an 402, il arrêta les conquêtes d'Alaric, tout prospéroit sous lui & par lui. Mais dans la suite, soit qu'il eût eu des mécontentemens à la cour d'Honorius, soit que la foiblesse méprisable de cette cour réveillât naturellement son ambition, en lui montrant jusqu'où il pouvoit s'élever, il porta, dit-on, ses vues jusqu'au trône, voulut déposer Honorius, & mettre son propre fils Eucher à la place de ce foible prince. Il commença par embrouiller les affaires de l'empire, pour se rendre plus nécessaire. Il favorisa l'évasion d'Alaric, qui ne pouvoit lui échapper; il sollicita secrètement les Vandales, les Suèves, les Alains, toutes les nations barbares, de reprendre les armes, & leur promit ses bons offices; il brouilla les deux frères, porta la guerre & l'intrigue dans l'empire d'Orient, & parvint à faire massacrer Rufin, son concurrent. On démêla ses artifices, on se réunit contre lui, il fut obligé de se cacher, puis de s'enfuir à Ravenne. Honorius l'y poursuivit, le prit, lui fit trancher la tête l'an 408; Serène, sa femme, Eucher, son fils, furent étranglés. *Stilicon* est le sujet d'une des tragédies de Thomas Corneille.

STILLINGFLEET, (Edouard) (*Hist. litt. mod.*) fameux Théologien Anglois, évêque de Worchester. On a ses ouvrages en six volumes *in-folio*; il a écrit contre Locke, sur la question, si l'immortalité de l'ame ne peut être prouvée que par l'écriture. On a traduit en François, un traité, où il examine, si un Protestant quittant sa religion pour la communion romaine, peut se sauver dans celle-ci? Les savans font cas de ses *origines Britannicæ*. Né en 1639, dans le comté de Dorset; mort en 1699.

STILPON, (*Hist. an.*) Philosophe de Mégare, qui vivoit environ trois siècles avant J. C. & qui est regardé comme un des chefs de la secte stoïque. Il reprochoit un jour à la courtisane Glycère qu'elle égaroit & corrompoit la jeunesse. *Qu'importe*, répondit-elle, que *la jeunesse soit égarée par les voluptés ou par des Sophismes*. Il faut rendre justice à *Stilpon*, il profita de cette réponse, pour purger autant qu'il étoit en lui la philosophie de ce qu'elle pouvoit avoir de Sophistique, il s'occupa des moyens de la rendre moins discoureuse, & plus utile au genre humain. Sénèque rapporte que quand Démetrius Poliorcètes eut pris la ville de Mégare, il demanda au Philosophe *Stilpon* s'il n'avoit rien perdu dans ce siége; ce fut alors que *Stilpon*, qui, malgré les ordres de Demetrius, n'avoit pas été plus épargné que les autres, fit cette réponse si connue & si souvent citée: *rien du tout, car je porte avec moi tous mes biens. Nihil, inquit, omnia namque mea mecum sunt.* Il entendoit la philosophie & la vertu. *Cogita hunc*, s'écrie Sénèque, *an huic quisquam facere injuriam possit, cui bellum, & hostis ille egregiam artem quassandarum urbium professus eripere nihil potuit.* Tel est donc l'avantage de ces deux biens, qu'ils n'ont rien à craindre ni de la guerre ni de ces destructeurs du monde qu'on appelle héros & vainqueurs. On dit que *Stilpon* parvint à faire comprendre à Demetrius qu'il y avoit une gloire plus désirable que celle de prendre des villes, & que le surnom de *bienfaisant* étoit plus flateur à obtenir que celui de Poliorcètes; Démétrius touché de ses leçons, se piqua d'être le bienfaiteur de Megare, mais il en enleva tous les esclaves dont apparemment il avoit besoin. Il dit, en partant, à *Stilpon*, *je vous laisse la ville entièrement libre. Il est vrai, seigneur*, repliqua *Stilpon*, *que vous n'y laissez pas un esclave.*

STOBÉE, (Jean) (*Hist. litt. anc.*) auteur Grec, du quatrième ou du cinquième siècle, dont il ne nous reste que des fragmens. Photius, dans sa *Bibliothèque*, parle de divers ouvrages de *Stobée*, dont les plus importans sont ses recueils.

STOCK, (Simon *ou* Siméon) Anglois, général des Carmes, mort à Bordeaux en 1265. Avant d'être Carme, il avoit été Hermite, & avoit habité le tronc d'un gros arbre, delà son nom de *Stock*, qui, en Anglois & dans plusieurs autres langues, signifie tronc d'arbre ou souche. C'est à lui que dans une vision la Sainte Vierge apporta le Scapulaire; le docteur Launoi, fléau de ces sortes de fraudes pieuses dans un temps où elles étoient assez accréditées pour avoir besoin d'être discutées, a fait un gros & savant

livre, pour prouver que la vision de Simon *Stock* est une fable.

Un autre *Stock* (Christian) Allemand, versé dans les langues Orientales, a donné un dictionnaire hébreu sous ce titre : *Clavis linguæ sanctæ veteris testamenti.* On a aussi de lui : *Disputationes de pœnis Hebræorum capitalibus.* Né en 1672, mort en 1733.

STOOR-JUNKARE, (*Idolâtrie des Lapons*) dieu des Lapons Idolâtres; ils croyent que tous les animaux, & en particulier les bêtes sauvages, comme les ours, les loups, les renards, les cerfs, & les rennes, sont sous son empire; c'est pourquoi ils lui sacrifient de temps à autre un renne mâle. Chaque famille a son *stoor-junkare*, & lui rend un culte sur quelque rocher, ou près de quelque caverne, ou sur le bord d'un lac. La figure de ce dieu est une espèce de pierre brute, qui semble avoir une tête; & c'est à cette pierre que se borne la religion de ce peuple imbécille. (*D. J.*)

STORCK, (Nicolas) (*Hist. d'Allem.*) étoit avec Pfeiffer, moine apostat, & Thomas Muncer, un des chefs des paysans Anabaptistes, soulevés contre leurs seigneurs vers les années 1525 & suivantes, il porta successivement son fanatisme & ses fureurs dans la Bavière, dans la Souabe, dans la Franconie, dans la Moravie, dans la Pologne, & mourut misérable malgré ses succès. Son nom en Allemand signifie *Cigogne*, il le changea selon l'usage du temps en celui de Pelargus, qui en Grec signifie la même chose.

Un autre *Storck*, (Ambroise) qui prit le même nom de *Pelargus*, dominicain, théologien de l'Archevêque de Treves, écrivit sur la Messe contre Œcolampade; on a aussi de lui des lettres à Erasme. Mort en 1557.

STOSCH, (Philippe) (*Hist. litt. mod.*) donna en latin l'explication des pierres gravées, publiée par Bernard Picard, & cette explication a été traduite en François par Limiers.

STOUFFACHER, (Verner) (*Hist. des Suiss.*) un des premiers auteurs de la liberté Helvétique en 1307. Il étoit du canton de Schwits, ses compagnons furent Walter Furst, du canton d'Ury & Arnold de Melctal, de celui d'Undervald; ils s'associèrent ensuite Guillaume Tell.

STRABON, (*Hist. litt. anc.*) philosophe & historien Grec, disciple du philosophe Péripatéticien Xenarchus, est connu avantageusement par sa *géographie*, le seul de ses ouvrages qui nous reste. Il étoit d'Amasie, ville de Cappadoce; il vivoit sous l'empire d'Auguste & sous celui de Tibère; on croit qu'il mourut vers la douzième année de l'empire de ce dernier.

STRABON, (*voyez* Wallafride STRABON.)

STRADA, (Famien) (*Hist. litt. mod.*) Jésuite Romain, si connu par son histoire latine, des guerres de Flandre, dont nous avons une traduction Françoise, & dont le caustique & amer Scioppius, (*voyez* son article) a fait sous le titre d'*Infamia Famiani Stradæ*, une critique sanglante qui ajoute encore à la réputation de l'ouvrage de *Strada*, mort en 1649.

STRAFFORT, (Thomas Wentworth comte de) (*Hist. d'Angl.*) Vice-roi d'Irlande, ami fidèle du malheureux Charles I, jusqu'à la mort & à la mort sur l'échafaud. Il eut la tête tranchée le 12 mai 1741. Charles I, prêt à monter lui-même sur l'échafaud, se fit un reproche, il déclara qu'il mouroit justement, non pour les prétendus crimes qui lui étoient imputés par des rebelles, mais pour la foiblesse qu'il avoit eue de sacrifier à la rage des Communes, le comte de *Straffort*, son ami, qui n'avoit point d'autre crime que ce titre; Charles avoit cru assouvir ces bêtes féroces, en leur livrant le sang innocent dont elles étoient altérées; voilà, non pas sa justification, elle est impossible, mais son excuse; *Straffort* demanda lui-même d'être sacrifié, mais il fut étonné de l'être, & s'écria : *nolite confidere in principibus..... in quibus non est salus!* Pseaume 145.

» Ne mettez point votre confiance dans les Princes..... N'attendez point d'eux votre salut. En effet le Roi avoit toujours promis au comte en propres termes, *que le parlement ne toucheroit pas à un poil de sa tête. Straffort*, en montant sur l'échafaud, dit, & ce fut son dernier mot : « *je crains que ce ne soit un mauvais présage pour la réforme qu'on projette dans l'état, que de commencer par l'effusion du sang innocent.*

STRAGENICK, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne en Pologne à un officier général qui commande l'avant-garde de l'armée de la république. (*A. R.*)

STRAPAROLE, (Jean-François) (*Hist. litt. mod.*) Italien, du seizième siècle, auteur de contes dans le goût de Bocace; ils ont été traduits en François.

STRATON, (*Hist. anc.*) philosophe de l'école d'Aristote, étoit de Lampsaque; on l'appella *le physicien*, sans doute parce qu'il s'occupoit principalement de la physique, il paroît cependant que dans le nombre de ses ouvrages dont il ne reste plus rien, il y en avoit plusieurs qui rouloient sur divers points de morale. Il fut le maître du roi Ptolémée Philadelphe. On dit qu'il ne reconnoissoit point d'autre dieu que la nature, il vivoit deux siècles & demi avant J. C.

Un autre *Straton*, ami intime de Brutus, s'étant enfermé avec lui après la perte de la bataille de Philippes, l'an 712 de Rome, Brutus, qui ne vouloit pas survivre à la république & à la liberté, le pria de lui rendre ce qu'il appelloit le dernier devoir de l'amitié, c'est-à-dire, de le tuer. On est étonné qu'un Romain, que Brutus voulant mourir, empruntât une main étrangère, c'étoit sans doute dans la crainte de se manquer. *Straton*, par amitié même, ne pouvant se résoudre à remplir ce cruel office, Brutus appella un de ses esclaves pour lui donner le même

ordre. Le point d'honneur varie selon les différentes Nations : dans les idées romaines, ç'eût été une tache éternelle à l'amitié de laisser mourir son ami de la main d'un esclave quand on pouvoit le délivrer soi-même. Non, s'écria *Straton*, il ne sera pas dit que le grand Brutus, ne trouvant pas un ami dans l'adversité, ait été forcé d'avoir recours à un esclave pour se délivrer des peines de la vie. Alors détournant la tête, il présenta la pointe de son épée à Brutus, qui se jetta dessus & mourut sur le champ.

STRATONICE, (*voyez* les articles COMBABUS & ANTIOCHUS.)

STREÉE, (Jacques-Louis) *Hist. litt. mod.* de Rheims, mort vers l'an 1550 ; connu par une traduction latine des *morales*, des *économiques*, & des *politiques* d'Aristote.

STRÉLITS, (*Hist. de Russie*) milice de Russie, cassée & abolie par le czar Pierre I. au sujet d'une grande rébellion qu'elle excita dans son empire. La milice des *Strélits*, comme celle des Janissaires, disposa quelquefois du trône de Russie, & troubla l'état presque toujours autant qu'elle le soutint. Ces *Strélits* composoient le nombre de quarante mille hommes. Ceux qui étoient dispersés dans les provinces, subsistoient de brigandages ; ceux de Moscou vivoient en bourgeois, ne servoient point, & poussoient à l'excès l'insolence. Enfin après plusieurs révoltes ces *Strélits* marchèrent vers Moscou pendant que le czar étoit à Vienne en 1698 ; il formèrent le dessein de mettre Sophie sur le trône, & de fermer le retour à un czar, qui osa violer les usages, en osant s'instruire chez les étrangers. Pierre instruit de cette révolte, part secrettement de Vienne, arrive à Moscou, & exerce sur la milice des *Strélits* un châtiment terrible ; les prisons étoient pleines de ces malheureux. Il en fit périr deux mille dans les supplices, & leurs corps restèrent deux jours exposés sur les grands chemins. Cette sévérité étoit sans exemple ; ce prince eût été sage de condamner les chefs à la mort, & de faire travailler les autres aux ouvrages publics, car ce furent autant d'hommes perdus pour lui & pour l'état ; & la vie des hommes doit être comptée pour beaucoup, sur-tout dans un pays presque désert, & où par conséquent la population demande tous les soins d'un législateur. Le czar au contraire ne montra dans cette occasion que de la fureur, par la multitude des supplices : il cassa le corps des *Strélits*, & abolit leur nom ; ce qu'il pouvoit faire en les dispersant dans ses vastes états, & en les occupant à défricher les terres. *Histoire de l'empire de Russie* par M. de Voltaire. (*D. J.*)

STROZZI, *Hist. mod.* ancienne maison de Florence, alliée & rivale de celle de Médicis. Dans un traité de confédération du 11 juillet 1426, entre le duc de Savoye, la république de Venise, & celle de Florence contre le duc de Milan ; on trouve un *Strozzi* ainsi qualifié : *Spectabilis & egregius vir dominus Marcellus Stroce de Strocis, legum doctor, honorabilis civis Florentinus syndicus & procurator magnificæ communitatis Florentiæ.*

Philippe *Strozzi* en 1536, étoit estimé un des plus riches marchands de la Chretienté. Il ne faut pas que ces titres de marchand & de docteur en droit donnent ici des idées de roture, toutes les grandes maisons de Florence devoient leur élévation au commerce, & quant à l'étude & à l'enseignement des loix, outre qu'il n'y a rien que de noble dans cette occupation en tout pays, l'usage plus particulier de l'Italie, est que la plus haute noblesse se livre avec plaisir à ce noble & utile emploi d'enseigner publiquement les sciences.

Ce Philippe *Strozzi* fut un de ceux qui après la mort du pape Clément VII, s'employèrent avec le plus de zèle pour délivrer Florence du joug d'Alexandre de Médicis, dont elle étoit bien lasse. Alexandre avoit été placé sur le trône de Florence par l'empereur Charles-Quint, dont il avoit épousé la fille naturelle. On négocia d'abord à la cour de Charles-Quint pour l'engager à détruire lui-même son ouvrage. Sur son refus on prit le parti de faire assassiner Alexandre. Ce fut Laurent de Médicis son cousin, qui se chargea de l'exécution, & Philippe *Strozzi*, qui fut l'instigateur du coup, étoit aussi allié d'Alexandre, ayant épousé Clarice de Médicis, nièce du pape Léon X. Laurent de Médicis introduisit la nuit dans la chambre d'Alexandre, des assassins au lieu d'une femme qu'il s'étoit chargé d'y introduire, & que l'incontinence d'Alexandre attendoit. Mais la liberté n'y gagna rien ; Laurent de Médicis fut massacré à son tour par les vengeurs d'Alexandre ; Cosme de Médicis, qui fut depuis nommé Cosme le grand, prit la place d'Alexandre, & affermit la maison de Médicis sur le trône de la Toscane. Ce fut en vain que Philippe *Strozzi* voulut s'opposer à son établissement, Cosme le vainquit & le fit prisonnier à la bataille de Marone près de Florence ; Philippe *Strozzi* se tua dans sa prison en 1538. Balzac parle de lui comme on pourroit parler de Caton : « avant qu'exécuter cette étrange résolution, dit-il, il fit son testament, dont j'ai vu l'original » à Rome parmi les papiers du feu seigneur Pompée » Frangipane, où entr'autres dispositions, cet homme » que l'antiquité eût adoré, ordonne & prie ses » enfans de vouloir déterrer ses os du lieu où on les aura mis dans Florence, & les vouloir transporter » à Venise, afin, dit-il, que s'il n'a pu avoir le » bonheur de mourir dans une ville libre, il puisse » jouir de cette grace après sa mort, & que ses » cendres reposent en paix hors de la domination du » vainqueur. Cela fait, il grava avec la même pointe » du poignard dont il se tua, sur le manteau de la » cheminée de la chambre où il étoit détenu, ce vers » de Virgile :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

» Ce que ses enfans exécutèrent fidèlement, étans

» venus en France au service du roi, contre l'empereur » Charles-Quint, qui avoit fondé la domination des » Médicis à Florence. Il ne faut point oublier que » le même Philippe *Strozzi*, à l'entrée de son testament, témoigne avec beaucoup de confiance, » d'espérer de la miséricorde de dieu le pardon de sa » mort, puisqu'il la souffroit en homme d'honneur » pour le soutien de sa liberté, après la perte de » laquelle il croyoit qu'une personne libre avoit le » congé de mourir. Mais les loix de l'évangile sont » contraires à cette croyance, & la nouvelle Rome » appelle désespoir ce que l'ancienne appelloit grandeur » de courage. Elle excomunie aujourd'hui ce qu'elle » eût autrefois déifié.

On trouva dans sa chambre un écrit, qui indiquoit qu'un des motifs qui le déterminèrent à se tuer, fut la crainte des aveux que les douleurs de la question pourroient lui arracher, & du danger où il pourroit exposer ses amis. « Bel exemple des misères humaines, s'écrie le baron de Fourquevaux, & du peu de » certitude des choses du monde! Philippe *Strozzi*, » qui fort peu de mois auparavant étoit l'un des » hommes d'Italie des plus estimés & honorés, non » seulement pour ses richesses, qui pour un Citoyen » étoient démesurées, ni pour l'antiquité de sa race » qui avoit honorablement continué depuis plusieurs » centaines d'années, mais aussi par son agréable » conversation, pour sa magnificence & libéralité, » pour sa doctrine, & pour la pratique & connoissance qu'il avoit des choses du monde, est contraint » de devenir captif en la ville qu'il a voulu conserver libre, & de mourir de ses propres mains » pour éviter la cruauté de celles de ses ingrats citoyens. »

Il laissa plusieurs enfans; entr'autres :

Léon, chevalier de Malthe, prieur de Capoue & général des galères de France, qui acquit beaucoup de gloire par ses exploits sur mer, & qui fut tué en combattant pour la France au siège du château de Piombino en 1554. Brantome dit que ce fut près de là au siège de Scarlino, qu'il appelle Escarling.

Pierre, maréchal de France, destiné d'abord à l'état ecclésiastique, mais que son goût & ses talens, quoique malheureux quelquefois, appelloient à la profession des armes. Il servit d'abord en Italie sous le comte Guy Rangon en 1536, & ne contribua pas peu à faire lever aux Impériaux le siège de Turin. L'année suivante le 2 Août, il fut défait près d'un lieu nommé Montemarlo, par ce même Cosme de Médicis, vainqueur de son père, mais il n'eut pas, comme son père, le malheur de tomber dans les fers du grand duc. Il passa en France, & au renouvellement de la guerre entre Charles-Quint & François I, suspendue en 1538 par la tréve de Nice, il se trouva en 1543, au siège de Luxembourg, où on lui donna la direction d'une batterie importante. Il avoit amené avec lui de Toscane, une compagnie de trois cens soldats d'élite, ou plutôt un corps de trois cens officiers armés de corcelets dorés, & dont chacun avoit réellement servi en qualité d'officier. Leur service ressembloit à celui de nos dragons; tantôt montés sur des chevaux d'une vitesse extrême, ils accompagnoient les coureurs de l'armée, tantôt ils combattoient à pied, par-tout également actifs & intrépides; ils se rangeoient en bataille d'eux-mêmes, sans sergent qui les commandât, & avec un ordre & une promptitude admirables.

Au mois de Juin 1544, il fut battu par le prince de Sulmone. Il servit dans l'expédition navale de 1545, sous l'Amiral d'Annebaut. Il eut dans le règne suivant le commandement d'une armée que Henri II. envoyoit en Italie au secours des siens; il eut d'abord quelque avantage sur divers généraux Italiens, mais il perdit le 2 Août 1554, la bataille de Marciano contre le marquis de Marignan, & il y fut dangereusement blessé. Il eut la même année le bâton de maréchal de France, sa défaite n'ayant pu effacer la mémoire ni affoiblir le mérite de tant de services. En 1557, il fit quelques expéditions heureuses autour de Rome, reprit le port d'Ostie, soumit d'autres places. Etant revenu en France, il servit au siège de Calais au mois de Janvier 1558, puis au siège de Thionville où il fut tué d'un coup de mousquet le 20 Juin, en allant reconnoître un endroit où il vouloit dresser une batterie. Il avoit aussi épousé une Médicis.

Brantome qui l'avoit vu, dit que c'étoit un bel homme de corps & de visage, *plus furieux pourtant que doux*. Il parle beaucoup de son goût pour la lecture, de son amour pour les sciences, du parti qu'il tiroit à la guerre, de ses connoissances historiques, il parle de sa bibliothèque, de son cabinet de curiosités, de sa salle d'armes, où l'on voyoit des modèles de toutes les armures, soit antiques, soit étrangères. Il avoit, selon Brantome, traduit en Grec les commentaires de César, & les savants parmi lesquels Brantome nomme Ronsard & Durant, parloient avec éloge de cette traduction; il y avoit ajouté des instructions pour les gens de guerre. Du Bellay a fait son épitaphe en vers latins. Le duc de Guise avoit en lui la plus grande confiance. Une note de la dernière édition de Brantome, nous apprend que le maréchal passoit pour Athée.

Philippe II. du nom, fils du maréchal de *Strozzi*, fut aussi un capitaine d'une grande réputation. Il naquit à Venise en 1541, fut amené en France à l'âge de sept ans, & fut élevé en qualité d'enfant d'honneur auprès de François II. alors dauphin. Etant fort jeune encore & entendant parler des guerres qui se faisoient en Piémont sous le maréchal de Brissac, il se dérobe, dit Brantome, avec deux chevaux seulement & son arquebuse de Milan à l'arçon de sa selle, s'y en alla non sans avoir dérobé quelque bassin, « coupe & aiguière d'argent à madame la » Maréchale sa mère; ce qu'ayant su M. le Maréchal » son père & le sujet pour quoi il l'avoit fait, dit » que si c'eût été pour autre chose que pour cela,

» qui étoit honorable & glorieux, & pour voir de » la guerre qu'il l'eût pendu, mais qu'il lui pardonnoit » & lui pardonneroit quand il en pourroit prendre » davantage, mais que ce fût pour un si valeureux sujet.»

Ils ne firent qu'en rire ensemble quand ils se revirent. Philippe se trouva dans la suite avec le Maréchal son père au siège de Calais en 1558, & à celui de Guines en 1560. Il alla servir en Ecosse, dans les guerres civiles, il fut blessé d'un coup d'arquebuse à la prise de Blois, servit au siège de Rouen, se distingua aux batailles de St. Denis & de Jarnac, fut fait prisonnier par les Huguenots au combat de la Roche-Abeille, se signala encore à la bataille de Montcontour, puis au siège de la Rochelle en 1573.

Ce fut dans le cours de ces guerres qu'il commit pour le maintien de la discipline une action bien cruelle; des courtisanes infectoient les armées, *Strozzi* qui commandoit un corps de troupes contre les Huguenots, voulut préserver son camp d'un tel poison; n'ayant pu y réussir, parce qu'il étoit mal obéi sur ce point par ses soldats, il fit jetter dans la rivière au pont de Cé, huit cent de ces Malheureuses, sans être touché de leurs cris & de leur désespoir, spectacle affreux, & qui pensa faire révolter l'armée. *Strozzi* passoit cependant pour un homme doux & indulgent, mais telle étoit la férocité où les mœurs étoient parvenues par la continuité de la guerre & l'habitude du carnage.

Strozzi fut fait colonel général de l'Infanterie Françoise après la mort de d'Andelot en 1569, & reçut l'ordre du saint Esprit à son institution, le premier janvier 1579. Ce fut lui, dit Brantome, qui arma si bien l'Infanterie, & qui lui porta *la façon & l'usage des belles arquebuses de calibre.*

Après la mort de dom Sébastien, Roi de Portugal, Catherine de Médicis, qui savoit combien son alliance avec la maison de France avoit paru disproportionnée, voulut faire voir que la maison de Médicis pouvoit de son chef; prétendre à des trônes; elle se mit au nombre des concurrens, à la faveur d'une généalogie très-suspecte; mais pour lui donner plus de force, elle acheta les droits du prieur de Crato, qui étoient les plus apparens & que la nation Portugaise avoit consacrés; on parut donc s'armer pour le roi que le Portugal même avoit adopté en le proclamant. La France envoya une flotte contre l'Espagne, dont le roi, Philippe II, avoit envahi le Portugal; cette flotte fut commandée par Philippe *Strozzi*, qui, aussi grand admirateur de la gloire que Léon *Strozzi*, son oncle, avoit acquise sur mer, qu'il étoit ardent détracteur de celle que le Maréchal *Strozzi*, son père, avoit acquise sur terre, voulut après avoir, à ce qu'il croyoit, effacé celui-ci, égaler l'autre encore s'il étoit possible. La flotte Espagnole, commandée par le marquis de Ste. Croix, vint à sa rencontre, le combat s'engagea près des Isles Açores, les François furent vaincus; *Strozzi* blessé, fut pris & présenté au marquis de Ste.-Croix, qui déshonorant sa victoire, le fit tuer devant lui à coups de hallebarde & jetter dans la mer le 26 juillet 1582: il envoya au supplice tous les prisonniers, parmi lesquels on comptoit quatre-vingt gentilshommes, & ces malheureux s'étant confessés à un Prêtre François, il fit pendre encore ce prêtre après eux. Le prieur de Crato, qui étoit de l'expédition de *Strozzi*, eut beaucoup de peine à regagner la France.

Nous trouvons divers *Strozzi*, distingués dans les lettres, tous Florentins ou du moins Italiens, & qui étoient vraisemblablement de la maison de *Strozzi*.

1°. Quiric ou Kiriac *Strozzi*, noble Florentin, fils de Zacharie *Strozzi*, né le 22 avril 1504 près de Florence, mort à Pise l'an 1565, professeur en langue Grecque & en philosophie à Florence, à Bologne, à Pise. Il ajouta deux livres à ceux d'Aristote sur la république. Il traduisit en latin les stromates de Saint-Clément d'Aléxandrie.

2°. Laurence *Strozzi* sa sœur, religieuse Dominicaine, née le 6 mars 1514, morte le 10 septembre 1591, étoit aussi très-savante, & même dans les langues, elle composa un livre d'Hymnes & d'Odes latines sur toutes les fêtes de l'année.

3°. Jules *Strozzi*, mort avant 1637, auteur de la *Venetia ædificata* ou de l'origine de la ville de Venise, poëme estimé en Italie.

4°. Nicolas *Strozzi*, aussi poëte Florentin, auteur de poësies estimées, *les Sylves du Parnasse*, diverses Idylles, deux tragédies, *David de Trebizonde*, *le Conradin d'Allemagne*. Né le 3 novembre 1590, mort le 17 janvier 1654.

5°. Thomas *Strozzi*, Jésuite, auteur d'un poëme latin sur la manière de faire le chocolat, *de cocholatis opificio*; auteur aussi de quelques ouvrages de controverse & de dévotion. Il vivoit dans le dix-septième siècle.

STRUVE, (Burchard Gotthlieb) (*Hist. litt. mod.*) professeur en droit à Jène, ainsi que George-Adam, son père, est connu comme historien & publiciste; on a de lui *Antiquitatum Romanarum Syntagma*; *Syntagma Juris Publici*, (son père avoit fait *Syntagma Juris Civilis*) *Syntagma historiæ germanicæ.* Une histoire d'Allemagne en Allemand. *Historia Misnensis*, mort en 1738; son père étoit mort en 1691.

STRUYS (Jean) (*Hist. litt. mod.*) Hollandois célèbre par ses voyages en Moscovie, en Tartarie, en Perse, aux Indes, &c., depuis 1647 jusqu'en 1673. Nous en avons les relations qui ne furent rédigées qu'après sa mort.

STUART, (*Hist Britanniq.*) ce nom de *Stuart* ou *Stewart*, signifie *Sénéchal*, & il est devenu celui de la maison royale d'Ecosse, (qui fut aussi une des maisons royales d'Angleterre) parce que la dignité de sénéchal d'Ecosse, étoit héréditaire dans cette maison avant qu'elle fût parvenue au trône d'Ecosse. Elle étoit depuis long-temps en possession de cette dignité de sénéchal d'Ecosse, lorsqu'au milieu des

longues divisions des maisons de Bailleul & de Brus, relativement à la couronne d'Ecosse, qui resta enfin à la maison de Brus, Walter *Stuart*, grand-sénéchal d'Ecosse, épousa Marie de Brus, fille de Robert I, & sœur de David II, rois d'Ecosse. De ce mariage naquit Robert *Stuart*, qui, après la mort du roi David II, son oncle maternel, arrivée en 1370, fut reconnu roi d'Ecosse sous le nom de Robert II. Cet avènement à un trône en quelque sorte inattendu, & dans la suite l'avènement de Jacques VI à la couronne d'Angleterre, & la réunion des Royaumes Britanniques sous ce prince, cette accumulation d'empires & de titres, ces faveurs de la fortune où la politique semble placer le bonheur suprême, n'ont pas empêché que cette maison de *Stuart* n'ait mérité entre toutes les autres le titre respectable *d'infortunée*, par une suite de disgraces que le temps n'a point vu finir, & c'est principalement des *Stuarts*, qu'on a dû dire :

Tolluntur in altum
Ut lapsu graviore ruant.

Robert III fils de ce Robert II, qui le premier des *Stuarts*, étoit monté sur le trône, mourut (en 1406) de douleur, de ce que son fils étoit tombé entre les mains des Anglois qui le retenoient prisonnier.

Ce fils, qui fut dans la suite Jacques I, après avoir été dix-huit ans prisonnier en Angleterre, fut massacré la nuit dans son lit (1437) par ses propres sujets, par ses propres parens, par son oncle Walter comte d'Athol, escorté d'une troupe d'assassins. Le roi étoit logé avec la reine sa femme, dans le couvent des Dominicains à Perth ; ses domestiques avoient été gagnés, & le roi ne fut défendu que par deux femmes. Une jeune dame de la maison de Douglas, attachée à la Reine, entendit le bruit que faisoient les assassins en voulant enfoncer la porte de l'appartement ; elle courut à cette porte pour en fermer les verroux, les domestiques les avoient enlevés ; elle opposa aux efforts des assassins la foible résistance de son bras, elle eut le bras coupé. Le roi plein de valeur comme de vertus, saisit son épée & tua quelques-uns de ces assassins ; la reine dont la tendresse animoit le courage, s'élance au devant de leurs épées, & fait à son mari un rempart de son corps. Elle fut percée de plusieurs coups qui firent craindre pour sa vie ; le roi en reçut vingt-huit, la plûpart mortels, & tomba enfin accablé par le nombre ; dans la suite tous les assassins périrent au milieu des supplices ; celui du comte d'Athol fut horrible comme son crime. On commença par le promener nud dans Edimbourg, on lui donna ensuite l'estrapade, on lui mit sur la tête une couronne de fer ardent. On lui déchira les entrailles, on les brûla. On le tenailla, enfin on lui arracha le cœur, & on le jetta au feu ; puis on décapita, on écartela son cadavre.

Les filles de Jacques I, à la mort de leur père, furent réduites à chercher un asyle en France où une de leurs sœurs étoit dauphine, c'étoit la première femme de Louis XI ; victime de la calomnie, elle mourut à vingt ans, moitié de maladie, moitié de douleur, & déjà lasse de la vie. Son dernier mot fut : *fi de la vie, qu'on ne m'en parle plus.* Elle mourut sous le règne de Charles VII son beau-père, & ne fut point reine.

Jacques II fut tué à vingt-neuf ans, de l'éclat d'un canon qui creva devant le château de Roxboroug, qu'il assiégeoit en 1460.

Jacques III, n'avoit pas trente-cinq ans, lorsqu'il fut tué à la bataille de Baunockburn, en 1488, par ses sujets rebelles.

Jacques IV, gendre du roi d'Angleterre Henri VII, ayant fait en 1513, pour servir la France, une irruption dans les états de Henri VIII, son beau-frère, termina par une mort violente une vie toujours agitée. Il fut trouvé parmi les morts à la bataille de Flodon.

Henri VIII, ayant à son tour fait une irruption en Ecosse, mit en déroute l'armée Ecossoise près du Golphe de Solway, & fit beaucoup de prisonniers importans. Jacques V en mourut de chagrin à trente ans en 1542, laissant pour unique héritiere, Marie *Stuart* sa fille, qui venoit de naître.

Quelle destinée sembloit devoir être & plus brillante & plus heureuse que celle de cette princesse ! Reine d'Ecosse dès le Berceau, reine de France par son mariage avec François II, ayant même des prétentions aux Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, & indépendamment de ces prétentions dès lors acquises ayant à cette riche succession les espérances les mieux fondées pour l'avenir, quelle magnifique carrière sembloit s'ouvrir devant elle ! Aussi les L'hôpital, les Ronsard, les Joachim du Bellay, tous les poëtes de son temps, en célébrant sa beauté naissante, ses graces qui se développoient de jour en jour, ses douces vertus & ses talens pour le moins égaux aux leurs, ne voyoient-ils pour elle dans l'avenir qu'un long enchaînement de prospérités ; tant d'avantages vinrent aboutir à l'échafaud après dix-neuf ans de captivité.

Ses ennemis lui ont imputé deux crimes, l'un pour la perdre en Ecosse, l'autre pour la perdre en Angleterre. Le premier étoit d'avoir été complice de la mort violente de son second mari, Henri *Stuart* d'Arnley, le second d'être entré dans des complots contre la vie de la reine Elisabeth ; il doit m'être permis de dire que la preuve de son innocence sur ces deux points, est portée jusqu'à la démonstration dans le neuvième volume de l'histoire de la rivalité de la France & de l'Angleterre, c'est le second volume du supplément. *Voyez* sur cette question l'article ELISABETH, reine d'Angleterre, les observations du rédacteur sur le récit de l'auteur de cet article, M. L. C. ; *voyez* aussi les articles LESLEY, MORTON, MURRAY, NORFOLCK, RICCIO, (*David*) Walsingham.)

Malgré les malheurs de sa mère, Jacques VI remplaça

plaça sur le trône d'Angleterre la meurtrière de Marie *Stuart*, il réunit les royaumes Britanniques & fut Jacques I. en Angleterre, il n'éprouva pas personnellement d'autre calamité que celle d'être beaucoup trop méprisé de ses sujets, qu'il obligeoit de vivre en paix, & qui auroient mieux aimé le trouble.

Marie *Stuart* avoit été envoyée à l'échafaud par une étrangère, par une ennemie qui abusoit du droit du plus fort. Il étoit réservé à Charles I d'y être conduit par ses propres sujets; mais cessons de reprocher à l'Angleterre un crime qu'elle déteste, & qu'elle expie tous les ans en solemnisant le martyre de Charles I. Observons seulement qu'il n'arrive jamais à la maison *Stuart* une apparence de fortune, qui ne soit pour elle la source d'une disgrace beaucoup plus cruelle; c'est toujours le

Tolluntur in altum
Ut casu graviore ruant.

Après la terrible & imposante tyrannie de Cromwel, les *Stuart* sont rétablis contre toute espérance, & bientôt par l'expulsion de Jacques II en 1688, ils sont à jamais renversés du trône, & toute la postérité de Jacques est proscrite avec lui.

Le prince Edouard, son petit-fils, secondé plutôt par les vœux que par les forces de la France, a d'abord quelques succès brilants en Ecosse; mais le terme en est court, & ses succès n'ont d'autre issue que de porter ses amis à l'échafaud, il y échappe lui-même avec peine; bientôt abandonné, emprisonné même par ses protecteurs, il n'a plus d'asyle qu'à Rome. On peut dire aujourd'hui:

Le Ciel même peut-il réparer les ruines
De cet arbre séché jusques dans ses racines?

Tel a été le sort de la branche royale de *Stuart*; dans les autres branches nous trouvons aussi quelques personnages célèbres, & un beaucoup plus grand nombre de malheureux.

1°. Dans une branche des ducs d'Albanie, Jean, comte de Buchan, connétable de France, tué à la bataille de Verneuil au Perche, le 17 Août 1424.

2°. Robert, son frère, tué avec lui dans la même bataille.

3°. Mordac *Stuart*, duc d'Albanie, neveu des deux précédens, & régent du royaume d'Ecosse, eut la tête tranchée en 1427, avec ses deux fils Gautier & Alexandre. Un autre de ses fils, Jacques *Stuart*, mourut exilé en Irlande.

4°. Dans la branche de Darnley-Lenox, Jean *Stuart*, seigneur de Darnley, tué en 1313.

5°. Jean *Stuart*, second du nom, arrière-petit-fils du précédent, sujet utile à notre roi Charles VII, qui récompensa ses services par le don du comté d'Evreux, & des seigneuries d'Aubigny & de Concressaut; tué en 1429, au combat de Patay.

6°. Alain *Stuart*, seigneur de Darnley, fils aîné du précédent, tué le 29 octobre 1438.

7°. Mathieu *Stuart*, premier du nom, comte de Lenox, petit-fils du précédent, tué à la bataille de Flodon en 1513.

8°. Robert *Stuart*, comte de Beaumont le Roger, seigneur d'Aubigny, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine des cent gardes Ecossoises, connu sous le nom du maréchal d'Aubigny, frère puiné de Mathieu, fut fait maréchal de France en 1515. C'étoit un des compagnons de Bayard, il avoit servi avec succès en Italie & en Provence, dans le temps de la fameuse expédition de Charles-Quint en 1536.

9°. Jean *Stuart*, fils de Mathieu I, tué en 1527, dans un combat entre les Douglas & les Hamiltons.

10°. Mathieu *Stuart* II du nom, fils de Jean, comte de Lenox, & régent d'Ecosse, tué en 1572.

11°. Son fils fut ce malheureux Henri *Stuart* Darnley, second mari de la reine d'Ecosse, Marie *Stuart*. La nuit du 9 au 10 février 1567, la maison où étoit logé Darnley, sauta en l'air par le jeu d'une mine, & on retrouva le corps de ce prince à quelque distance delà sous un arbre. Darnley fut père de Jacques VI en Ecosse, ou Jacques I en Angleterre. Ainsi, ce roi qui réunit les trois royaumes Britanniques, n'étoit de la branche royale d'Ecosse que par sa mère, il étoit par son père de celle de Darnley Lenox.

12°. Dans la branche des *Stuarts* d'Aubigny-Richemont; Jean *Stuart*, mort de blessures reçues au combat de Bramden, le 29 mars 1644.

13°. Bernard son frère, comte de Leichfeild; tué au combat de Chester, le 22 septembre 1645.

14°. Georges *Stuart*, baron d'Aubigny, frère des deux précédens, tué au combat de Kineton, le 23 octobre 1642.

STUCKIUS, (Jean-Guillaume) (*Hist. litt. mod.*) de Zurich, savant qui vivoit vers la fin du seizième siècle, est auteur de commentaires sur Arrien, d'un *traité des festins des anciens & de leurs sacrifices*; il fit à la louange de Henri IV, un ouvrage intitulé: *Carolus Magnus redivivus.* Mort en 1607.

STUNICA, (Jacques Lopez) (*Hist. litt. mod.*) docteur de l'université d'Alcala, a écrit contre Erasme & contre Le Fèvre d'Etaples. Mort à Naples, en 1530.

STUPPA ou STOUP, (Pierre) *Hist. des Suiss.*) natif de Chiavenne au pays des Grisons, se distingua au service de Louis XIV, dans la guerre de 1672, nommément à la bataille de Senef; il fut fait colonel du régiment des Gardes Suisses en 1685, & lieutenant-général, & fut employé avec succès dans diverses négociations en Suisse. Il devroit être célèbre, quand il n'auroit pour l'être que le mot qu'il dit à Louis XIV, en présence de M. de Louvois: il sollicitoit le paiement fort arriéré des appointemens des officiers Suisses, *Sire*, s'écria Louvois, en

cherchant à excuser ce retardement ; *si votre Majesté avoit tout l'argent qu'elle & ses prédécesseurs ont donné aux Suisses, elle pourroit paver d'argent une chaussée de Paris à Bâle ; mais aussi*, répliqua *Stoppa*, *si votre Majesté avoit tout le sang que les Suisses ont répandu pour le service de la France, elle pourroit faire un fleuve de sang de Paris à Bâle.*

Un autre *Stoppa*, compatriote & parent de Pierre, fut tué à la bataille de Steinkerque. Pendant que les François étoient maîtres de la Hollande en 1673, il avoit publié à Utrecht contre les Hollandois, un écrit intitulé : *la Religion des Hollandois*, auquel un professeur de Groningue, Jean Braun, répondit par un autre, ayant pour titre : *la véritable Religion des Hollandois.*

STURMIUS, (*Hist. litt. mod.*) c'est le nom de deux savants, tous deux aussi nommes Jean, l'un Allemand, auteur d'un livre intitulé : *linguæ latinæ resolvendæ ratio*, & de notes sur la rhétorique d'Aristote, sur Hermogène, & mort en 1589. L'autre, Flamand, auteur du premier volume du recueil intitulé: *Institutio litterata.*

SUANTE NILSON STURE, (*Hist. de Suede*) administrateur en Suede. Jean, roi de Danemarck, prétendoit à la couronne de Suede en vertu du traité de Calmar & soutenoit ses droits les armes à la main. L'administrateur Steensture lui fermoit l'entrée du royaume. Jean excita secrètement les Russes à se jetter sur la Finlande ; on leur opposa une armée commandée par *Suante Nilson Sture*. Ce général descendoit d'une des plus anciennes familles du Nord & dont le sang se mêloit avec celui des rois : fier de sa noblesse, il refusa d'obéir à Steensture : cet administrateur pouvoit l'accuser d'indocilité, mais il l'accusa de lâcheté & de trahison ; *Suante Nilson* comparut devant le sénat l'an 1497, se justifia, & fit déposer Steensture (voyez ce mot). Celui-ci fut cependant remonter au faîte des grandeurs dont il étoit tombé ; mais il mourut l'an 1503, & la nation lui nomma pour successeur dans l'administration, ce même *Suante Nilson Sture*. Celui-ci suivit le plan que son ennemi lui avoit tracé, s'opposa au rétablissement de *l'union de Calmar*, fit la guerre au roi Jean, & l'empêcha de régner, pour régner lui-même sous les titres modestes de *protecteur* & d'*administrateur*. Le peuple le regarda comme le défenseur de la liberté publique ; il montra en effet des vues plus droites, un patriotisme plus véritable, que l'ambition déguisée de Steensture. Mais s'il avoit plus de vertus que son prédécesseur, il avoit moins de talens, & la Suede, sous son administration, éprouva de plus grands ravages que sous celle de Steensture. Il mourut l'an 1512. (*M. DE SACY.*)

SUARÈS, (François) (*Hist. litt. mod.*) Jésuite Espagnol, connu par son systême du *Congruisme*, qui n'est qu'une modification du molinisme. Sa fécondité s'est étendue jusqu'à vingt-trois volumes in-folio, de théologie & de morale. Son *traité des loix* a été réimprimé, même en Angleterre ; *sa défense de la foi catholique*, &c. y a été brûlée aussi bien qu'en France, & Jacques I écrivit au roi d'Espagne Philippe III, pour se plaindre du livre & de l'auteur. Philippe lui répondit par une apologie du livre, chose louable si le livre n'étoit pas coupable, & par une exhortation à rentrer dans la voie de la vérité.

Il s'agissoit principalement dans cette dispute théologique du *serment d'allégeance*, substitué par le roi Jacques au *serment de suprématie* : aucun catholique ne peut prêter celui-ci, il paroît qu'aucun sujet ne peut refuser de prêter celui-là. Dans le serment de suprématie, on reconnoissoit le roi pour chef de l'Église ; dans le serment d'allégeance, on reconnoissoit seulement que le pape n'a aucun droit sur la vie ni sur le temporel des rois, & qu'il ne peut en aucun cas délier les sujets du serment de fidelité. Mais ce dernier serment ne plaisoit pas beaucoup plus que l'autre aux papes ; Paul V fit écrire contre par *Suarès*, & le remercia de son écrit par un bref du 9 septembre 1613. Urbain VIII défendit, sous peine de damnation, de prêter ce serment, sans qu'on puisse trouver d'autre motif de cette défense que les grandes prétentions des Grégoires VII & des Bonifaces VIII, à la monarchie universelle. Le cardinal Bellarmin écrivit aussi contre ce serment qu'il jugeoit contraire à l'unité, Jacques daigna répondre au cardinal Bellarmin, comme autrefois Henri VIII à Luther, & avec le même avantage. *Suarès* apprenant le sort de son livre en Angleterre & en France, témoigna qu'il auroit voulu être brûlé lui-même comme son livre, ou du moins *sceller de son sang les vérités qu'il avoit défendues avec sa plume*. Il mourut à Lisbonne en 1617 ; son dernier mot fut : *je ne croyois pas qu'il fût si doux de mourir*. Le P. Deschamps a écrit sa vie.

Un autre *Suarès* (Joseph-Marie) Evêque de Vaison, mort en 1670, est auteur d'une *description* latine *de la ville d'Avignon & du Comtat Venaissin*. Il a donné aussi une traduction latine des opuscules de Saint Nil avec des notes.

SUBLET DESNOYERS, (François) (*Hist. de Fr.*) baron de Dangu, secrétaire d'Etat sous Louis XIII, étoit fils d'un intendant du cardinal de Joyeuse : après la mort du cardinal de Richelieu, dont il avoit eu à quelques égards la confiance, il espéra jouer un rôle principal dans le ministère, & comme il avoit remarqué que l'offre que le cardinal de Richelieu faisoit quelquefois de sa démission, finissoit toujours par accroître sa faveur & fortifier son autorité, il crut devoir tenter ce moyen ; mais Louis XIII, qui s'apperçut de l'imitation & qui ne jugeoit pas Desnoyers aussi nécessaire à conserver que Richelieu, le prit au mot sur la première offre de sa démission. (*Voyez* l'article TELLIER (le) Desnoyers, dupe de sa politique, se retira dans sa maison de Dangu, où il mourut en 1645. Ce ministre aimoit comme Richelieu, les talens & les arts ; il ne manquoit ni de grandeur ni de lumières. Ce fut lui qui, sous Richelieu, établit l'imprimerie Royale dans les galeries du Louvre, & en fut le sur-intendant.

SUBLIGNY, (*Hist. litt. mod.*) bel esprit du dix-septième siècle, qui écrivit contre Racine & ensuite pour lui, se croyant d'abord son rival & ensuite son ami, indigne de l'un & de l'autre titre,

Indigne également de vivre & de mourir.

Ce fut lui qui enseigna les règles de la versification à la comtesse de la Suze. C'est lui qui a traduit les fameuses lettres Portugaises dont le maréchal de Chamilly avoit rapporté les originaux du Portugal. Sa comédie de la *Folle Querelle*, étoit dans son intention une critique de *l'Andromaque* de Racine; il est auteur aussi du roman de la *fausse Clélie*. Tel étoit son amour pour le théâtre, qu'il permit à sa fille d'entrer à l'opéra parmi les danseuses. Il exerçoit ou étoit censé exercer la profession d'avocat.

SUDATSES, LES, *terme de relation*, nom des Tartares méridionaux, tributaires du grand cham de Tartarie, & voisins des Tartares Zagatai, & du royaume de Turkestan. (*D. J.*)

SUENON, (*Hist. de Danemarck.*) roi de Danemarck, il étoit fils de Harald & d'Eso. Ce prince avoit introduit le christianisme dans ses états, *Suenon* impatient de régner, ne laissa pas échapper cette occasion de prendre les armes contre son père; la défense de l'ancien culte fut le prétexte de sa révolte. Harald périt dans un combat; mais son armée fut victorieuse; & avant de couronner *Suenon*, lui imposa les conditions les plus dures. Il fut bientôt s'en affranchir; ce fut vers l'an 980 qu'il monta sur le trône. Politique aussi rusé que général habile, il rompit l'alliance projettée entre la Norwege & la Suede en promettant sa sœur au roi de Norwege à qui il la refusa ensuite avec mépris. Celui-ci voulut venger les armes à la main l'affront qu'il avoit reçu; mais son armée fut taillée en pièces. Vainqueur des Norwégiens, *Suenon* descendit en Angleterre, força le roi Ethelrede à lui payer tribut, revint en Danemarck, reparut dans la Grande-Bretagne, conquit des provinces, gagna des batailles, vendit à son ennemi une paix qu'il viola dès qu'elle fut signée, & ne dissimula plus le projet qu'il avoit formé de ranger toute l'Angleterre sous ses loix. Ethelrede, par des soumissions humiliantes, par des contributions énormes, crut détourner l'orage: il se trompa. *Suenon* reçut ses présens & lui arracha sa couronne. Ce prince avoit fait alliance avec Richard, duc de Normandie: il tenta le siège de Londres, mais en vain: il pénétra dans l'Ecosse, soumit quelques provinces, & fut reconnu roi d'Angleterre par une faction puissante; mais il ne régna jamais sur toute la Grande Bretagne. Il mourut vers l'an 1014. (M. DE SACY)

SUENON II, roi de Danemarck & d'Angleterre, étoit fils d'Ulph & d'Estrite, sœur de Canut, premier du nom. Après la mort de son oncle il se fit reconnoître roi de la Grande-Bretagne, que les Danois avoient conquise depuis long-temps, Edouard se reconnut son tributaire; mais tandis que *Suenon* étoit occupé à soumettre le Danemarck dont Magnus, roi de Norwege, s'étoit emparé, Edouard fit égorger toutes les garnisons Danoises l'an 1043. La ruse parut à *Suenon* une voie plus sûre que celle des armes: pour arriver à son but, il gagna d'abord la confiance de Magnus qui le fit régent du royaume, puis celle du peuple qui le proclama roi de Danemarck, l'an 1044. La fortune ne le seconda pas aussi bien que la nation: Magnus leva des troupes & remporta sur lui une victoire signalée; *Suenon* fut contraint de passer quelque temps dans l'obscurité; mais Magnus étant mort l'an 1047, *Suenon* remonta sur le trône. Harald, successeur de Magnus en Norwege, ne tarda pas à le lui disputer; le Danemarck se vit de nouveau en proie à toutes les horreurs de la guerre. Le peuple ne cessoit de crier qu'il étoit la victime des débats des deux rois, & qu'il falloit que *Suenon* les terminât par une victoire décisive ou qu'il renonçât au trône; un rendez-vous fut indiqué pour les deux flottes; mais au jour marqué *Suenon* ne parut point, Harald éclata en reproches, & le peuple en murmures, on se donna un nouveau rendez vous; ce fut l'an 1051, & à l'embouchure du Gothelbe, que se donna cette bataille navale, l'une des plus sanglantes dont l'histoire ait parlé; *Suenon* fut vaincu & s'enfuit en Zelande. Mais comme les vainqueurs n'avoient tiré de leur triomphe d'autre avantage que celui de demeurer maîtres de l'embouchure du fleuve; il fallut en venir à un accommodement; & *Suenon* demeura sur le trône de Danemarck. On prétend que dans un accès de colère, il fit égorger au milieu de l'église de Roschild des courtisans qui l'avoient insulté; que lorsqu'il se présenta pour entrer dans l'église, l'évêque Guillaume lui donna dans la poitrine un coup de son bâton pastoral en lui disant: Arrête, bourreau, l'entrée de ce temple t'est interdite; on ajoute que le roi fit une pénitence publique, remercia l'évêque de la clémence avec laquelle il l'avoit traité, lui rendit ses bonnes graces ou plutôt lui demanda les siennes, & qu'ils vécurent ensuite dans la plus grande intimité. *Suenon* voulut en 1069 tenter la conquête de l'Angleterre: il fit partir le général Osbern suivi d'une flotte nombreuse; mais celui-ci se laissa gagner par les largesses de Guillaume, roi d'Angleterre, & rentra dans les ports de Danemarck. *Suenon* mourut l'an 1074 après avoir assuré la couronne à Harald, l'aîné de ses enfans naturels, & réglé l'ordre de la succession entr'eux. Il ne laissa point d'enfans légitimes; mais les grands services que Harald & Canut avoient rendus à l'état sembloient effacer la tache de leur naissance. (M. DE SACY.)

SUENON III surnommé *Gratenhede*, roi de Danemarck. Eric ayant abdiqué la couronne en 1147, elle devint la proie de plusieurs concurrens; mais *Suenon*, fils naturel d'Eric Emund, fut préféré à ses rivaux; Canut, fils de Magnus, leva une armée, la guerre civile s'alluma; le jeune Waldemar I embrassa la défense de *Suenon*. Celui-ci ayant fait enfermer l'archevêque de Lunden, fut contraint de lui rendre la liberté, & donna de grands biens

V 2

à l'église pour appaiser sa colere. Après avoir consacré ses armes aux progrès de la religion dans les contrées du nord encore idolâtres, *Suenon* les tourna contre Canut, gagna sur lui trois batailles célèbres; Canut s'enfuit à la cour de l'empereur, dont il se confessa être le vassal afin d'intéresser l'ambition de ce monarque à le placer sur le trône de Danemarck. L'empereur attira *Suenon* & Waldemar à sa cour l'an 1153, sous le prétexte séduisant d'un accommodement. Mais il les força de se reconnoître vassaux de l'empire comme Canut l'avoit fait. Quel que fût le roi de Danemarck, peu importoit à Frédéric pourvu qu'il lui rendît hommage. Les princes réclamèrent bientôt contre un traité que la force leur avoit arraché; *Suenon* de retour en Danemarck, fit avec Canut une paix simulée qu'il viola presque aussitôt. Waldemar indigné de sa perfidie, abandonna son parti & se jetta dans celui de Canut. *Suenon* voulut faire arrêter Waldemar, mais il ne trouva point de soldats assez hardis ou assez méchans pour oser porter leurs mains sur un prince si généreux & si brave. La guerre se ralluma, *Suenon* vaincu alla mendier des secours chez les peuples voisins, se fit reconnoître par ces mêmes nations qu'il avoit opprimées au nom d'un Dieu de paix, & trouva assez de force pour recouvrer une partie de ses états; mais il fallut en céder la plus belle moitié pour conserver le reste. Le royaume fut partagé, & Waldemar fut l'arbitre du partage. Le sombre & perfide *Suenon* résolut d'assassiner deux concurrens qu'il n'avoit pu vaincre. Les ministres de sa vengeance égorgèrent Canut; mais l'intrépide Waldemar se fit jour à travers les assassins, leva une armée, & présenta la bataille à *Suenon* qui périt dans la déroute de son armée l'an 1157. C'étoit un de ces rois que le ciel donne dans sa colère, cruel par penchant, commettant quelquefois par plaisir des crimes dont il n'attendoit aucun fruit; sans reconnoissance pour ses amis, sans respect pour les loix. Son nom devint si odieux qu'après lui aucun roi de Danemarck ne voulut le porter. (*M. DE SACY.*)

SUERCHER I, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede, fut le premier qui fit bâtir des monastères dans la Suede & les peupla de moines étrangers. La Suede, long-temps barbare, lui fut long-temps gré de cette institution. *Suercher* avoit pour Jean son fils cette tendresse aveugle dont les effets ressemblent si fort à ceux de la haine. Son indulgence plongea le jeune prince dans les plus infâmes débauches; il viola la femme & la sœur d'un seigneur Danois: une guerre sanglante fut la suite de ce crime. Jean périt en brave scélérat, & *Suercher* fut assassiné l'an 1144. C'étoit un prince bon, mais foible, qui ne sut gouverner ni ses états, ni sa famille, ni lui-même. (*M. DE SACY.*)

SUERCHER II, roi de Suede. Il étoit fils de Charles Suercherson. Cette famille fut cruellement persécutée par Canut Ericson. Cependant *Suercher* lui succéda vers l'an 1192, & fut contraint de désigner pour son successeur Eric, fils de Canut. Mais il ne le laissa quelque temps tranquille dans sa retraite que pour lui porter des coups plus sûrs. Tous les descendans de Canut furent massacrés: Eric seul échappa au carnage; les Uplandois se soulevèrent en sa faveur; le feu de la révolte se communiqua bientôt à toute la Suede; *Suercher* vaincu s'enfuit en Gothie, il reparut à la tête d'une armée Danoise & eut le même sort; son courage ne l'abandonna point; rien ne lui sembloit digne de lui que le trône, la victoire ou la mort. Il vint près du même champ de bataille en présenter une seconde à son ennemi: mais il fut tué combattant au premier rang, comme tous les anciens rois du Nord. Ce fut le 17 juillet de l'an 1210, que sa mort assura la couronne de Suede à Eric Canutson. (*M. DE SACY.*)

SUETONE, (*Hist. Rom.*) l'histoire Romaine offre deux hommes célèbres de ce nom:

L'un est Caïus Suetonius Paulinus, général sous Caligula, & sous Néron, Othon & Vitellius; gouverneur de Numidie, sous le premier de ces empereurs, l'an 40 de J. C. il vainquit les Maures, conquit leur pays jusqu'au-delà du Mont Atlas, & pénétra beaucoup plus avant dans l'Afrique qu'aucun général Romain ne l'avoit fait avant lui. Il donna lui-même une relation de cette guerre.

Sous l'empire de Néron, le même Suetonius Paulinus fit la guerre dans les royaumes Britanniques. Il réduisit l'Isle de Mona ou d'Anglesey; le spectacle singulier des femmes de l'Isle, échevelées, vêtues en Furies, secouant des torches enflammées, répétant avec fureur les chants superstitieux qu'entonnoient leurs Druydes & les cris de guerre que poussoient leurs soldats, ce spectacle l'étonna sans l'arrêter, il brûla les Druydes dans le feu qu'ils avoient préparé pour d'autres victimes humaines. N'aura-t-on jamais que des cruautés à opposer à des cruautés?

Quelques Centurions Romains avoient fait un outrage sanglant à Boadicea ou Bondicea, reine des *Iceni* ou Icéniens, peuple de la Bretagne (Angleterre) femme d'un grand courage; ils l'avoient traînée en esclave, l'avoient fait fouetter par leurs esclaves, avoient déshonoré ses filles & désespéré ses sujets par d'affreuses extorsions. Les Icéniens révoltés, s'assemblent au nombre de cent vingt mille hommes, chassent le gouverneur Romain qu'on leur avoit donné, égorgent ou livrent à divers supplices jusqu'à soixante & dix mille Romains.

Suetonius Paulinus, auquel il ne manqua dans cette occasion que de combattre pour une cause plus juste dans son origine, accourut avec dix mille hommes seulement à Londres, ville qui se distinguoit dès-lors par son commerce; il attaque avec sa foible troupe la nombreuse armée des Icéniens. Bordicea étoit elle-même à la tête de ses troupes, elle alloit de rang en rang, animant ses soldats & ne respirant que la vengeance; elle combattit en héros & ses sujets imitèrent sa valeur, mais que peuvent & la valeur & le nombre sans la discipline? Les Romains avoient à cet égard trop d'avantage pour n'être

pas vainqueurs. Il périt dans cette occasion quatre vingt mille Bretons. Les chariots dont ils avoient environné leur camp, leur ayant fermé le chemin de la retraite, Bondicea, qui n'avoit voulu vivre que pour se venger, voyant sa vengeance manquée, s'empoisonna de désespoir.

Suetonius fut consul sous l'empire du même Néron, l'an 66 de J. C. Il contribua beaucoup à mettre Othon sur le trône, & il finit par le trahir, du moins il eut la lâcheté de s'en vanter à Vitellius, & de dire qu'il avoit perdu exprès cette bataille décisive de Bebriacum, entre Crémone & Vérone, après laquelle Othon se tua si courageusement. Quelle différence de ce généreux dévouement d'Othon & de cet aveu de *Suetone*, également honteux s'il étoit sincère & s'il étoit faux! La gloire de celui-ci en est restée flétrie.

L'autre *Suetone* est sur-tout connu par son histoire des douze premiers empereurs Romains. Il se nommoit Caius Suetonius Tranquillus, il étoit fils de Suetonius Lenis, Tribun légionaire, qui se trouva aussi à la bataille de Bebriacum, dont *Suetone* a écrit les principales circonstances d'après le récit qu'il en avoit entendu faire à son père. C'est d'après lui par exemple qu'il rapporte l'anecdote suivante, qui donne une assez grande idée du dévouement des soldats pour Othon. Il avoit été unanimement décidé qu'Othon ne se trouveroit point à la bataille, afin que si l'événement n'étoit pas heureux, son parti ne restât pas sans ressource. Othon attendoit impatiemment dans un lieu sûr des nouvelles du combat, il fut long-temps sans en apprendre, parce que les uns ne voulant point de quartier & les autres n'en faisant point, personne ne pouvoit parvenir jusqu'à lui. Un seul soldat échappé du combat vint enfin l'instruire, pour qu'il ne fut pas surpris, & qu'il eût le temps de ménager ses ressources. Les amis ou les courtisans qui environnoient Othon, voulant ou paroissant vouloir douter du désastre que ce soldat annonçoit, & insinuant qu'il n'alléguoit une défaite que pour excuser sa fuite, le soldat, sans daigner répondre à un pareil reproche, tira son épée, se perça le cœur & tomba mort aux pieds d'Othon; cette preuve énergique de fidélité ne contribua pas peu à la résolution que prit Othon de périr pour ménager le sang précieux que ses intérêts faisoient répandre.

L'historien *Suetone* vivoit sous l'empire de Trajan & sous celui d'Adrien; une amitié tendre l'unissoit avec Pline le jeune, qui en fait l'éloge dans ses lettres.

SUEUR, (le) (*Hist. litt. mod.*) sans compter le célèbre Eustache le Sueur, qu'il faut abandonner au département des arts; il y a quelques hommes connus de ce nom:

1°. Nicolas le *Sueur*, (*Sudorius*) Président au Parlement de Paris, assassiné par des voleurs en 1594, a traduit Pindare en vers latins, & cette traduction a été estimée.

2°. Jean le *Sueur*, Ministre protestant, pasteur de la Ferté-sous-Jouarre en Brie, au dix septième siècle, auteur d'une histoire de l'église & de l'Empire, assez estimée aussi.

3°. Thomas le *Sueur*, Minime à Rome, de l'académie des sciences de Paris, mort en 1770, fit avec son inséparable ami le P. Jacquier, un bon commentaire sur les principes de Newton, un *traité du calcul intégral*, sans qu'on ait jamais pu savoir quelle part chacun d'eux avoit à ces deux ouvrages; amitié supérieure à l'amour de la gloire & plus estimable que le talent même.

SUFFETIUS, (*voyez* METIUS.)

SUFFOLCK, (*voyez* POOLE (la) *ou* POLUS, *voyez* aussi BRANDON.)

SUFFREN, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) Jésuite, confesseur de Marie de Médicis, & qui par elle le fut aussi de Louis XIII son fils, employoit son ministère & son crédit, à rapprocher ces deux cœurs, que le cardinal de Richelieu s'étudioit à éloigner l'un de l'autre. Le cardinal le fit renvoyer, mais le P. *Suffren* resta toujours attaché à la reine mère, & il mourut à Flessingue en 1641, en passant avec elle de Londres à Cologne, où elle alloit chercher un asyle, & où elle mourut de faim l'année suivante. Il est l'auteur d'une année chrétienne, qui a été abrégée par le P. Frizon.

SUGER, (*Hist. de Fr.*) Abbé de Saint Denis, Ministre & Régent du Royaume de France, sous les rois Louis le Gros & Louis le Jeune; le premier de ces princes élevé à Saint-Denis, y avoit connu l'Abbé *Suger*: devenu roi, il s'empressa de l'employer dans les affaires; on croit assez généralement que l'Abbé *Suger* eut beaucoup de part à l'établissement des communes; on lui tient compte pour le moins d'une partie du bien qui s'est fait sous ce règne, & de tout le mal qui ne s'est pas fait sous le règne de Louis le Jeune. Lorsque ce dernier eût réduit en cendres la ville de Vitry en Perthois, & brûlé impitoyablement une foule innocente dans une église, où elle s'étoit réfugiée comme dans un asyle inviolable; Saint Bernard, pour appaiser les remords de Louis, lui proposa une expédition dans la terre sainte, jugeant que pour expier le mal fait aux chrétiens, il falloit en aller faire aux Musulmans; l'Abbé *Suger*, s'élevant au-dessus de son siècle, crut qu'on n'expioit le crime qu'en le réparant; il conseilla au roi de rester chez lui, d'adoucir par des bienfaits le mal qu'il avoit fait aux habitans de Vitry, & de faire oublier au reste de la terre par une administration douce & sage la fureur d'un moment. Cette politique si simple le trouva trop sublime pour Louis le Jeune, par la raison même qu'elle étoit simple; le conseil de Bernard prévalut, il proposoit une chose extraordinaire.

Lorsque l'aversion réciproque de Louis le Jeune & d'Eléonore d'Aquitaine, eut persuadé au roi que son honneur & sa conscience exigoient la séparation

demandée d'abord par la reine & bientôt poursuivie avec plus d'ardeur par le roi lui-même, l'Abbé *Suger*, avant de mourir, lui rendit encore l'important service de suspendre au moins une si funeste résolution; mais dès que ce sage ministre eut les yeux fermés, Louis ne garda plus de mesures; les prélats assemblés par son ordre à Beaugency, prononcèrent la nullité de ce triste mariage qui eut dû être heureux, si les convenances morales se régloient toujours sur les arrangemens politiques. Ainsi, l'ouvrage de la sagesse de Louis le Gros fut detruit, & toute la grandeur que cette alliance avoit promise à la France, passa, comme *Suger* l'avoit prévu, à une Puissance rivale.

C'est l'Abbé *Suger* qui a bâti l'Eglise de Saint-Denis, telle qu'on la voit aujourd'hui, à l'exception du portail & des deux tours qui l'accompagnent; monumens vénérables, dit le président Hénault, de l'ancienne église bâtie par Pepin & par Charlemagne. On croit que c'est à *Suger* qu'il faut faire honneur du projet de la compilation des grandes chroniques de Saint-Denis. Il a écrit la vie de Louis le Gros, & M. de la Curne de Sainte Palaye, le croit auteur de toute la partie de l'histoire de Louis le Jeune, qui précéde l'année 1152, qui fut celle de la mort de l'Abbé *Suger*. Que d'ailleurs Saint-Bernard lui ait reproché sa vie séculière & mondaine, son faste royal, sa suite nombreuse; *Suger* qui eut la sagesse de se corriger d'après ses avis, eût pu lui reprocher à son tour d'autres erreurs plus funestes à l'état; mais que *Suger* ait passé pour un des persécuteurs d'Héloïse & d'Abailard, dont les amours malheureux & fidèles font sous la protection de toutes les ames tendres, c'est peut-être une plus grande tache à la mémoire de cet homme célèbre, le premier bon ministre qu'on rencontre dans notre histoire.

Dom Gervaise a écrit sa vie en trois volumes in-12.

SUIDAS, (*Hist. litt.*) écrivain Grec, qui vivoit sous l'empire d'Alexis Comnène, vers la fin du XIe siècle, est auteur d'un lexicon historique & géographique, extrêmement connu.

SUINTHILA, roi des Visigoths, (*Hist. d'Espagne.*) Une mort prématurée avoit fait tomber du trône le jeune Recarede II, après quatre mois de règne, lorsque les Visigoths lui donnerent pour successeur, en 621, le brave *Suinthila*, que son mérite personnel, sa valeur, ses rares qualités rendoient digne de ce haut rang; quelques historiens assurent que ce prince étoit l'un des fils de Recarede le catholique, & de la reine Bada; quelques autres le nient, mais ils conviennent tous de ses vertus & des services qu'il avoit rendus à la nation, avant que la reconnoissance publique eût placé la couronne sur sa tête: il commença son règne par des réglemens utiles, & réprima les abus qui s'étoient introduits dans l'administration de la justice, qu'il voulut que l'on rendit désormais avec impartialité & sans acception de personnes. Sa sagesse & sa vigilance avoient ramené le calme dans l'état, lorsque les Navarrois, faisant une irruption soudaine dans le royaume, y portèrent le ravage & la désolation: *Suinthila* rassembla toutes ses troupes, arrêta dans leur course ces ennemis dévastateurs, les battit, & rendit leur retraite si difficile & si dangereuse, qu'ils lui envoyèrent des députés pour implorer sa clémence: il se laissa fléchir, mais ne leur permit de se retirer, qu'après avoir rendu tout le butin qu'ils avoient fait, & qu'après avoir aidé les Visigoths à construire une ville nouvelle, qu'il fit bâtir sur la frontière, pour empêcher des incursions semblables. On ne sait quelle est cette ville; les anciens historiens lui donnent le nom d'*Oligito*, d'autres disent que c'est *Fontarabie*, & quelques-uns *Valladolid*; quoi qu'il en soit, cette place fut construite, & *Suinthila* rentra triomphant à Tolede. Les Impériaux possédoient encore en Espagne une petite contrée, aux environs du cap Saint-Vincent, *Suinthila* fatigué de ce voisinage, résolut de les en chasser, & marcha contr'eux, suivi de toutes ses troupes: le patrice qui gouvernoit dans ce canton, n'avoit qu'une petite armée à opposer aux Visigoths, & l'empereur Héraclius avoit trop d'affaires à Constantinople pour donner du secours à ses sujets établis en Espagne. *Suinthila* ne voulant pas profiter de sa supériorité, proposa au patrice de le dédommager, lui & les Impériaux, de ce qu'ils abandonneroient, s'ils vouloient évacuer le pays; la proposition fut acceptée, & par le départ de ces étrangers, *Suinthila* devint seul roi de toute l'Espagne. La gloire dont il s'étoit couvert, & l'attachement qu'il avoit inspiré à ses peuples, l'engagèrent à demander aux grands qu'il lui fût permis d'associer son fils Ricimer à la royauté, ils y consentirent; *Suinthila* ne trouvant, ni dans ses entreprises, ni dans l'exécution de ses volontés aucune résistance, se laissa éblouir par les faveurs trop constantes de la fortune; son bonheur l'enivra, & oubliant que c'étoit à la sagesse & à la bienfaisance qu'il devoit ses succès, il changea de conduite & de manière de penser; son ame devint dure & son cœur corrompu. Il avoit jusqu'alors été juste & modéré, il fut tyran & persécuteur: il maltraita les grands, foula le peuple, & l'accabla d'impôts: sa cruauté, ses vexations excitèrent un mécontentement général. Sisenand, gouverneur de la Gaule Narbonnoise, homme éclairé, guerrier recommandable par sa valeur & ses victoires, mais rempli de l'ambition la plus outrée, apprit avec joie le changement qui s'étoit opéré dans le caractère du roi, & l'impression défavorable que ce changement faisoit sur la nation, il crut qu'il ne lui seroit pas impossible de hâter la chûte du tyran, & de s'élever lui-même au trône: plein de ces idées, il entra en correspondance avec les principaux d'entre les mécontens d'Espagne; mais ceux-ci, que la valeur de *Suinthila* intimidoit, n'osoient se déclarer & lever hautement l'étendard de la rébellion. Sisenaud s'adressa à Dagobert, roi de France: Dagobert étoit un très-illustre souverain,

mais il avoit un goût décidé pour le faste & l'ostentation : Sisenaud profitant de ce foible, lui offrit, s'il vouloit le seconder, une fontaine d'or, du poids de cinquante livres, qu'Aece, général Romain, avoit jadis donnée à Torismond, & qui étoit depuis dans le palais des rois des Visigoths : Dagobert ne résista point à cette offre, il fournit une armée à Sisenaud, qui se mit à la tête de ces troupes, passa en Espagne, & pénétra jusques dans Sarragosse ; *Suinthila* parut devant les murs de cette ville, suivi d'une nombreuse armée : les deux rivaux se disposoient à vuider leur querelle par une bataille décisive ; mais au moment où le combat alloit commencer, *Suinthila* eut la douleur de voir toutes ses troupes passer sous les drapeaux de Sisenaud, & suivre l'exemple de Geilan, son propre frère, par les conseils duquel il avoit irrité la nation qui, dans ce moment critique, donnoit le signal de la défection. Abandonné de tout le monde, le roi des Visigoths prit la fuite, & se retira secrètement, ne cherchant plus qu'à sauver sa vie, puisqu'il avoit irrévocablement perdu la couronne. On ignore dans quelle contrée il alla se cacher, & l'on ne fait pas plus combien de temps encore il survécut à sa chûte. Il étoit devenu tyran & cruel ; sa couronne étoit élective, il mérita de la perdre, comme il fit en 631, après un règne glorieux en partie, & en partie detestable, de dix années. (*L. C.*)

SULLY, (Maurice de) (*Hist. de Fr*) Maurice & Oden de *Sully*, furent tous deux évêques de Paris ; ce fut Maurice qui succéda au fameux Pierre Lombard, dit le maître des sentences. Maurice se nommoit de *Sully*, parce qu'il étoit né à Sully-sur-Loire ; Mais Odon étoit de la maison de *Sully*, issue des comtes de Champagne. Ce sont ces deux prélats qui ont fait bâtir l'Eglise de Notre-Dame de Paris. Maurice en jetta les fondations. C'est lui aussi qui a fondé les abbayes de Hérivaux & de Hermières. Il mourut en 1195, & voulut qu'on gravât sur son tombeau, ces mots de l'office des morts : *Credo quòd redemptor meus vivit, & in novissimo die de terrâ surrecturus sum.*

SULLY (Maximilien de Béthune) *voyez* BÉTHUNE.) Un célèbre artiste Anglois, nommé Henri *Sully*, qui se fit catholique, & s'établit à Paris, où il mourut en 1728, est auteur des deux ouvrages suivans : *Description d'une horloge pour mesurer le temps sur mer. Règle artificielle du temps.* C'est lui qui a dirigé le méridien de l'Eglise de Saint-Sulpice à Paris.

SULPICE SEVÈRE, (*Hist. litt.*) historien Ecclésiastique, auteur de l'*historia sacra*, continuée depuis par Sleidan. Il fut le disciple fidèle de Saint-Martin dont il a aussi écrit la vie. On l'appella le *Salluste chrétien*. Il étoit d'Agen en Aquitaine, & possédoit de grandes terres dans les provinces qu'on appelle aujourd'hui le Languedoc & la Guyenne. C'étoit un riche vertueux, utile, éclairé. On croit qu'il mourut vers l'an 420.

Il y a encore un Saint-*Sulpice Sévère*, évêque de Bourges, mort en 591, & un autre Saint-*Sulpice* aussi évêque de Bourges, mort en 647.

SULPICIA, (*Hist. Rom.*) dame Romaine, qui vivoit sous l'empire de Domitien, vers l'an 90 de J. C., fit contre cet empereur barbare, un poëme pour la défense des philosophes qu'il persécutoit. Elle avoit aussi composé sur l'amour conjugal, un poëme dont Martial fait l'éloge dans l'epigrame 35e. du livre 10.

Omnes Sulpitiam legant puellæ,
Uni quæ cupiunt viro placere.
Omnes Sulpitiam legant mariti,
Uni qui cupiunt placere nuptæ.......
Hâc condiscipulâ vel hâc magistrâ,
Esses doctior & pudica Sappho.......

Sulpicia étoit encore auteur de plusieurs autres ouvrages : son poëme contre Domitien se trouve dans divers recueils, tels que le *corpus poëtarum* de Maittaire, les *Poëtæ latini minores*, &c. ; & à la suite des satyres de Juvenal, dans plusieurs éditions. M. de Sauvigny en a donné une traduction libre en vers François, dans le *Parnasse des Dames.* Le mari de *Sulpicia* se nommoit Calenus.

SULPICIUS ou SULPITIUS, (*Hist. Rom.*) la maison *Sulpicia* étoit très-illustre dans Rome.

1°. Servius *Sulpitius*, consul l'an de Rome 254, découvrit & dissipa une conjuration formée en faveur des Tarquins ; il fit venir dans le *Forum*, les chefs de cette conjuration, & les ayant entourés de soldats armés, il les fit tous passer au fil de l'épée.

2°. Caius *Sulpitius* Peticus, fut fait dictateur l'an de Rome 395, & vainquit les Gaulois.

3°. Publius *Sulpicius* Saverrio, & Publius Decius Mus, consuls l'an 474, perdirent la seconde bataille livrée à Pyrrhus contre les Romains, près d'Ascoli dans la Pouille.

4°. P. *Sulpicius* Galba, fut fait dictateur l'an 550. Il fut envoyé d'abord comme proconsul, ensuite comme consul, l'an 553, contre Philippe, roi de Macédoine : il eut sur lui des avantages continuels, qu'il couronna par une grande victoire, où Philippe renversé de son cheval qui avoit reçu sous lui une violente blessure, courut risque de la vie, & alloit être percé de coups, si un cavalier ne l'eût promptement remonté sur son propre cheval en donnant sa vie pour celle du roi. Philippe envoya le soir un héraut au consul demander une suspension d'armes pour enterrer les morts ; *Sulpicius* étoit à table, il fit dire que le lendemain matin on auroit sa réponse. Philippe sentant bien à quelle réponse il devoit s'attendre, la prévint par une fuite précipitée pendant la nuit, en employant le stratagême ordinaire, de laisser beaucoup de feux allumés dans son camp pour persuader qu'il y étoit resté.

5°. Dans la guerre des mêmes Romains contre

Persée, fils de ce même Philippe, Caius *Sulpicius* Gallus, Tribun Légionaire dans l'armée de Paul Emile, rendit à ce général & à toute l'armée, le service important de prévenir la superstition des soldats sur une eclipse de lune, grand évenement alors; des connoissances astronomiques, rares en ce temps, & qui distinguoient avantageusement *Sulpicius*, lui avoient appris que cette éclipse auroit lieu le lendemain. Paul Emile, auquel il fit part de ses observations à ce sujet, & qui, général habile & grand homme d'ailleurs, n'étoit ni moins superstitieux ni moins ignorant que ses soldats, consentit cependant qu'ils fussent instruits & désabusés. *Sulpicius* leur annonça l'éclipse qui devoit arriver le lendemain, le moment précis où elle devoit commencer, le temps qu'elle devoit durer. Lorsque les soldats Romains virent l'éclipse arriver au temps marqué & durer le temps prescrit, ils ne furent étonnés que de la science profonde de *Sulpicius*, qui leur parut avoir quelque chose de divin, quoiqu'il leur eût rendu sensible par des explications simples & claires la cause de ce phénomène. Les Macédoniens au contraire furent saisis d'épouvante & d'horreur, & il se répandit un bruit sourd dans toute l'armée que ce prodige les menaçoit de la perte de leur roi, qui en effet ne tarda point à perdre la bataille de Pydna, puis à être pris avec ses enfans & conduit en triomphe à Rome, à la suite du vainqueur, l'an de Rome 585.

* Le même *Sulpicius* Gallus, se conduisit avec bien moins de sagesse, lorsque l'an 587, étant consul & ayant eu commission du Sénat de s'informer adroitement & secrètement, si Antiochus, roi de Syrie, & Eumène, roi de Pergame, ne tramoient point ensemble quelque complot contre les Romains, il commença par se déclarer hautement contre Eumène, sans avoir rien appris, & s'érigeant un tribunal suprême dans la ville de Sardes, il fit savoir à toutes les villes de l'Asie mineure, qu'il étoit prêt à y recevoir toutes les plaintes & toutes les accusations qu'elles auroient à faire contre ce même Eumène.

6°. *Sulpicius*, Tribun du peuple de la faction de Marius; lorsque le commandement de l'armée de l'Asie destinée à servir contre Mithridate, eût été donné à Sylla, ce tribun, par ses intrigues, parvint à faire nommer pour cette même expédition Marius au lieu de Sylla. Celui-ci qui étoit encore en Italie avec une partie des légions, instruit de ce qui se passoit à Rome, y revint aussitôt à la tête de ces mêmes légions, fit proscrire Marius & le tribun *Sulpicius*, il partit ensuite pour l'Asie, & quoiqu'en son absence, *Sulpicius* étant tombé entre les mains de gens de son parti, fut mis à mort par ses ordres, l'an de Rome 666, avant J. C. 86.

7°. Cicéron parle avec beaucoup d'éloge de l'Orateur *Sulpicius*, il loue en lui un style noble & imposant jusqu'au tragique; une voix douce, forte, éclatante; un geste & des mouvemens pleins de grace & sur-tout de cette grace particulière qui convient au barreau; une éloquence rapide abondante sans passer les bornes & sans jamais se répandre en superfluités. Cotta étoit son rival, Cotta étoit disciple d'Antoine & le prenoit pour modèle; *Sulpicius* s'étoit formé sur le modèle de Crassus, qui avoit pareillement été son maître. Cicéron ajoute que les maîtres ne furent point égalés par leurs disciples, malgré tout le bien qu'il dit de ceux-ci: *Fuit enim* Sulpitius *vel maximè omnium, quos quidem ego audiverim, grandis &, ut ità dicam, tragicus orator. Vox cùm magna, tùm suavis & splendida: gestus & motus corporis ità venustus, ut tamen ad forum, non ad scenam institutus videretur. Incitata & volubilis, nec ea redundans tamen, nec circumfluens oratio. Crassum hic volebat imitari, Cotta malebat Antonium. Sed ab hoc vis aberat Crassi, ab illo lepos.*

Sulpicius mourut jeune, Cotta remplit toute sa carrière, devint Consul, & plaida même encore dans un âge avancé, contre Hortensius jeune alors.

8°. L'empereur Servius ou Sergius *Sulpicius* Galba, successeur de Néron, étoit aussi de cette famille Sulpicia. (*Voyez* GALBA.)

SULPICIUS, (Jean) (*Hist. litt. Rom.*) surnommé *Verulanus*, parce qu'il étoit de Véroli en Italie, a le premier publié Vitruve vers l'an 1492. Il fit aussi imprimer Végèce.

SULTAN, s. m. (*Hist. mod.*) ce mot qui est arabe, signifie *empereur* ou *seigneur*; on croit qu'il vient de *selatat* qui signifie *conquérant* ou *puissant*. Le nom de *sultan* tout court, ou précédé de l'article *le* désigne alors l'empereur des Turcs; cependant le titre de *padischah* est réputé plus excellent; & les Turcs appellent le sultan *Padischahi Alem Penah*, c'est-à-dire, *empereur, le refuge & le protecteur du monde*, ou bien on le nomme *Aliothman Padischahi*, empereur des enfans d'Othman. *Voyez l'article* SCHAH. On donne aussi le titre de *sultan* au fils du kan de la Tartarie Crimée. Le mot *sultanum* est chez les Turcs un titre de politesse qui répond à celui de *monsieur* parmi nous.

Le *sultan* exerce sur ses sujets l'empire le plus despotique. Selon la doctrine des Turcs, leur empereur a le privilège de mettre à mort impunément chaque jour, quatorze de ses sujets, sans encourir le reproche de tyrannie; parce que, selon eux, ce prince agit souvent par des mouvemens secrets, par des inspirations divines, qu'il ne leur est point permis d'approfondir; ils exceptent cependant le parricide & le fratricide qu'ils regardent comme des crimes, même dans leurs *sultans*. Cela n'empêche point que les frères des empereurs n'ayent été souvent les premières victimes qu'ils ont immolées à leur sûreté. Les *sultans* les plus humains les tiennent dans une prison étroite dans l'intérieur même du palais impérial; on ne leur permet de s'occuper que de choses puériles, & très-peu propres à leur former l'esprit, & à les rendre capables de gouverner. Malgré ce pouvoir si absolu des *sultans*, ils sont souvent eux-mêmes exposés à la fureur & à la licence d'un peuple furieux & d'une soldatesque effrénée, qui les dépose & les met à mort, sous les prétextes les plus frivoles.

Le

Le lendemain de son avénement au trône, le *sultan* va visiter en grand cortege un couvent qui est dans un des fauxbourgs de Constantinople ; là le scheik ou supérieur du monastère, lui ceint une épée, & pour conclure la cérémonie, il lui dit : *allez, la victoire est à vous ; mais elle ne l'est que de la part de Dieu.* Jamais l'empereur ne peut se dispenser de cette cérémonie qui lui tient lieu de couronnement.

On n'aborde le *sultan* qu'avec beaucoup de formalités ; nul mortel n'est admis à lui baiser la main ; le grand visir, lorsqu'il paroit en sa présence, fléchit trois fois le genou droit ; ensuite touchant la terre de sa main droite, il la porte à sa bouche & à son front, cérémonie qu'il recommence en se retirant.

Le *sultan* n'admet personne à sa table ; nul homme n'ose ouvrir la bouche sans ordre dans son palais ; il faut même y étouffer jusqu'aux envies de tousser ou d'éternuer ; on ne se parle que par signes ; on marche sur la pointe des pieds ; on n'a point de chaussure, & le moindre bruit est puni avec la dernière sévérité.

Les résolutions prises par le *sultan* passent pour irrévocables, quelqu'injustes qu'elles soient ; il ne peut jamais se rétracter. Ses ordres sont reçus comme s'ils venoient de Dieu même, & c'est une impiété que de désobéir ; quand il veut faire mourir un grand visir, il lui signifie sa sentence par écrit en ces termes : *tu as mérité la mort, & notre volonté est qu'après avoir accompli l'abdest* (c'est-à-dire, l'ablution de la tête, des mains & des pieds ordonnée par la loi), *& fait le namaz ou la priere selon la coutume, tu résignes ta tête à ce messager que nous t'envoyons à cet effet.* Le visir obéit sans hésiter, sans quoi il seroit déshonoré & regardé comme un impie & un excommunié. Le *sultan* prend parmi ses titres celui de *zillulah* qui signifie *image* ou *ombre de Dieu* ; ce qui donne à ses ordres un caractère divin, qui entraine une obéïssance aveugle.

Malgré tout ce pouvoir, le *sultan* ne peut point toucher, sans la nécessité la plus urgente, au trésor public de l'état, ni en détourner les deniers à son usage particulier ; ce qui occasionneroit infailliblement une révolte : ce prince n'a la disposition que de son trésor particulier, dont le gardien s'appelle *hasnadar bachi*, & dans lequel, du temps du prince Cantemir, il entroit tous les ans jusqu'à vingt-sept mille bourses, chacune d'environ 1500 livres argent de France ; c'est dans ces trésors qu'entrent toutes les richesses des bachas & des visirs que le *sultan* fait ordinairement mourir, après qu'ils se sont engraissés de la substance des peuples dans les différentes places qu'ils ont occupées. La confiscation de leurs biens appartient de droit à leur maitre.

Les *sultans* sont dans l'usage de marier leurs sœurs & leurs filles dès le berceau aux visirs & aux bachas ; par-là ils se déchargent sur leurs maris du soin de leur éducation ; en attendant qu'elles soient nubiles, ceux-ci ne peuvent point prendre d'autre femme avant que d'avoir consommé leur mariage avec la sultane ; souvent le mari est mis à mort avant d'avoir rempli cette cérémonie ; alors la femme qui lui étoit destinée, est mariée à un autre bacha. En moins d'un an la sœur d'Amurath IV. eut quatre maris, sans que le mariage eût été consommé par aucun d'eux ; aussi-tôt que la cérémonie nuptiale tiroit à sa conclusion, le mari étoit accusé de quelque crime, on le mettoit à mort, & ses biens étoient adjugés à sa femme ; mais on prétend qu'ils entroient dans les coffres de l'empereur.

Les *sultans* ont un grand nombre de concubines. Dans les temps du *Bairam* ou de la pâque des Mahométans, les bachas envoyent à leur souverain les filles les plus charmantes qu'ils peuvent trouver ; parmi ces concubines il se choisit des maitresses, & celles qui ont eu l'honneur de recevoir le *sultan* dans leurs bras & de lui plaire, se nomment *sultanes hasekis*. Voyez *l'histoire ottomane* du prince Cantemir. (*A. R.*)

SULTAN-CHÉRIF, (*terme de relation*) titre du prince qui gouverne la Mecque. Ce prince étoit d'abord soumis & tributaire du grand-seigneur ; mais dans la division de l'empire musulman, la race du prophète s'est conservé la souveraineté & la possession de la Mecque & de Médine, sans être dans la dépendance de personne ; c'est alors qu'on a donné à ces princes le titre de *sultans-chérifs*, pour marquer leur prééminence. D'ailleurs tous les autres princes mahométans ont pour eux & pour les lieux qu'ils possedent, une extrême vénération, leur envoyant souvent des offrandes & des présens considérables. Enfin les *sultans-chérifs* ont usurpé un grand pays sur les Abyssins, lesquels ne possedent plus aujourd'hui de port en propriété sur la mer Rouge. (*D. J.*)

SULTANE, s. f. (*Hist. mod.*) maitresse ou concubine du grand-seigneur. Nous ne disons pas *son épouse*, parce que la politique des empereurs turcs ne leur permet pas d'en prendre. *Sultane* favorite est une des femmes du serail que le sultan a honorée de ses faveurs, & qu'on nomme *asseki sultana*.

Sultane regnante est la première de toutes qui donne un enfant mâle au grand seigneur. On l'appelle ordinairement *bujuk asseki*, c'est-à-dire, la première ou la grande favorite.

Sultane validé est la mère de l'empereur regnant, comme nous disons la *reine mère*.

Toutes ces *sultanes* sont renfermées dans le serrail sous la garde d'eunuques noirs & blancs, & n'en sortent jamais qu'avec le grand-seigneur, mais dans des voitures si exactement fermées, qu'elles ne peuvent ni voir ni être vues.

Quand le grand-seigneur meurt, ou perd l'empire par quelque révolution, toutes ces *sultanes* sont confinées dans le vieux serrail.

Sultane est aussi le nom que les Turcs donnent à leurs plus gros vaisseaux de guerre.

SULTANE, *en terme de Confiseur*, ce sont des petits ouvrages d'assortiment & de symmétrie dont on se sert pour garnir quelque tourte ou autre chose. (*A. R.*)

SUNA, (*Religion mahométane*) nom du recueil des traditions qui concernent la religion mahométane; c'est leur thalmud; mais les exemplaires de ce thalmud sont fort différens les uns des autres, parce que la tradition est toujours différente, selon les divers pays. Aussi celle des Perses musulmans, des Arabes, des Africains, des habitans de la Mecque, sont opposées les unes aux autres. Cette opposition a produit les diverses sectes de la religion mahométane, & a introduit toutes les variations qui règnent dans les explications de l'alcoran. (*D. J.*)

SUNNET, s. m. (*Hist. mod.*) les Mahométans distinguent deux espèces de préceptes dans l'alcoran; ils appellent *sunnet*, ceux dont on peut être dispensé en de certaines occasions; de ce nombre sont la circoncision, les rites ecclésiastiques, *&c.* On ne peut cependant les omettre sans péché véniel; à moins qu'il n'y eût nécessité. Quant aux préceptes qui sont d'une nécessité indispensable, ils les nomment *fars*; tel est le précepte appellé *salavat*, c'est-à-dire, la confession de foi mahométane, qu'on ne peut négliger sans mettre son salut en danger; tel est aussi le *zekiat*, où la nécessité de donner aux pauvres la cinquantième partie de son bien. (*A. R.*)

SUNNIS *ou* SONNIS, (*Hist. mod.*) secte des mahométans Turcs attachés à la sunna ou sonna, & opposés à celle des schiais, c'est-à-dire, des mahométans de Perse.

Les *Sunnis* soutiennent que Mahomet eut pour légitime successeur Abubekir, auquel succéda Omar, puis Osman, & ensuite Mortuz-Ali, neveu & gendre de Mahomet. Ils ajoutent qu'Osman étoit secrétaire du prophête & homme d'un génie profond; que les trois autres étoient aussi fort éclairés, & d'ailleurs très-grands capitaines, & qu'ils ont plus étendu la loi par la force des armes que par celle des raisons. C'est pourquoi dans la secte des *Sunnis*, il n'est pas permis de disputer de la religion, mais seulement de la maintenir le cimeterre à la main. Les Schiais ou Schiftes traitent les *Sunnis* d'hérétiques, qualification que ceux-ci ne ménagent pas davantage à l'égard des Schiftes. Tavern. *Voyage de Perse.* (*A. R.*)

SUPPERVILLE, (Daniel de) (*Hist. litt. mod.*) né en 1657, à Saumur; passa en 1685, dans le temps de la révocation de l'édit de Nantes, à Roterdam, où il mourut ministre de l'église Wallonne, le 9 juin 1728, ayant acquis quelque réputation dans sa secte, par ses sermons & quelques livres de dévotion, entr'autres celui qui a pour titre: *les devoirs de l'église affligée.*

SUPPRAJONCTAIRES, s. m. (*Hist. mod.*) officiers de justice créés par Jacques II. roi d'Arragon, pour faire exécuter les sentences des juges; ils étoient, dit-on, en Espagne, ce que sont ici les prévôts des maréchaussées. On les appelloit auparavant *paciaires* & *viciaires*.

SURA, (*Hist. Rom.*) surnom porté par plusieurs Romains de différentes maisons. Le préteur Caïus Lentulus, complice de Catilina, portoit ce surnom. C'est aussi celui de Lucius Licinius, ami particulier, & si l'on veut, favori de Trajan. Des courtisans, à qui sa faveur faisoit ombrage, l'attaquèrent de la manière la plus propre à le perdre dans l'esprit d'un empereur qui eût moins connu l'amitié & qui eût été moins sûr de ses amis, ils l'accusèrent de former des desseins contre la vie de Trajan. Le hazard sembla d'abord les bien servir & favoriser les soupçons qu'ils avoient voulu faire naître dans l'esprit du prince; car le même jour *Sura* invita l'empereur à souper chez lui. Trajan s'y rendit, & pour ne point outrager l'amitié par des précautions, il renvoya ses gardes; il demanda aussi-tôt le chirurgien & le barbier de *Sura*, se fit couper les sourcils par l'un & la barbe par l'autre; il descendit ensuite tout seul au bain, & vint se mettre tranquillement à table. Il raconta toutes ces circonstances aux accusateurs de *Sura*: vous voyez, leur dit-il, que ce n'est pas par défaut d'occasion qu'il n'a point attenté à ma vie. Je vous rends graces de votre zèle, mais que vos soupçons respectent mes amis. Il survécut à *Sura*, il le pleura, il honora sa mémoire, & lui fit élever des statues.

SURA *ou* SURE, (*Relig. Mahomèt.*) mot arabe qui signifie proprement un *pas*; mais les collecteurs de l'alcoran désignent par ce mot, les différentes sections de cet ouvrage, qui sont au nombre de 114. Le père Souciet dit *surate* au lieu de *sura*, parce qu'en arabe le *hé* final marqué de deux points, se prononce comme *te*. (*D. J.*)

SURBECK, (Eugène-Pierre de) (*Hist. litt. mod.*) correspondant honoraire étranger de l'académie des Inscriptions & belles lettres; naquit à Paris, le 15 décembre 1678. Ce nom d'Eugène lui venoit de ce qu'il avoit été tenu sur les fonts de baptême par le fameux prince Eugène.

La famille des *Surbeck* est originaire de Suisse. M. de *Surbeck*, le père, fut le premier de cette famille qui passa au service de la France. Il y mourut colonel d'un régiment de son nom, inspecteur d'Infanterie, & lieutenant-général des armées du roi.

Eugène-Pierre fit ses études chez les Oratoriens à Juilly; il s'y distingua par une sagesse & une circonspection qui le faisoient appeller & par ses compagnons & par ses maîtres, *le petit vieillard, in juventute senex.*

Destiné à servir dans les troupes de sa nation, il

apprit si bien l'Allemand & en acquit si parfaitement l'usage en dix-huit mois, que personne ne le parloit mieux que lui dans la compagnie aux Gardes, où il entra à l'âge de 17 ans : pour ne parler que de ce qui le distinguoit le plus particulièrement de ses compagnons d'armes, il excelloit sur-tout dans la relation des expéditions militaires. Le talent qu'il avoit d'écrire sur ces matières, l'avoit fait choisir par M. le duc de Maine, colonel-général des Suisses, pour son correspondant à l'armée ; M. le duc du Maine communiquoit ces relations au roi, qui en louoit toujours la précision & la clarté.

Lorsque sous la régence M. le prince de Dombes, âgé de 16 à 17 ans, obtint l'agrément d'aller servir en Hongrie contre les Turcs sous le prince Eugène, M. le duc du Maine annonça qu'il comptoit donner à son fils, pour l'accompagner & pour le former, quelque bon colonel Suisse. Sur ce mot, les plus anciens officiers de la Nation se présentèrent en foule & briguèrent l'honneur d'être préférés. M. de *Surbeck*, qui n'étoit encore que colonel à brevet, & qui ne l'étoit que depuis trois ans, ne paroissoit point à la cour de Sceaux, où tout étoit en mouvement. Madame la Duchesse du Maine dit un jour à madame la comtesse de Béranger, sœur de M. de *Surbeck*, qu'elle étoit étonnée de ne point voir son frère, & lui demanda s'il auroit de la répugnance à faire la campagne de Hongrie avec le prince de Dombes ; la comtesse de Béranger répondit pour son frère, que la modestie & la crainte de paroître vouloir entrer en concurrence avec ses anciens, étoient tout ce qui l'engageoit à se tenir à l'écart ; en même-temps elle instruisit son frère des bontés de la Princesse : il accourut à Sceaux. Dès que M. le duc du Maine le vit, il lui dit, vous me fuyez & je vous cherche, c'est de vous que j'ai besoin auprès du prince de Dombes. A la bataille de Belgrade, gagnée sur les Turcs, par le prince Eugène, le 16 août 1717, M. de *Surbeck* fut toujours dans le plus grand feu de l'action aux côtés du prince Eugène & à la suite du prince de Dombes ; au sortir de l'action, il en rendit le compte le plus détaillé à M. le duc du Maine. La compagnie générale des Suisses étant venue à vaquer, M. le duc de Maine y nomma aussi-tôt M. de *Surbeck*. Il fit à la tête de cette compagnie les campagnes de la guerre de 1733.

Considéré comme académicien, M. de *Surbeck* fut un Antiquaire très-instruit, curieux de médailles & profond connoisseur en ce genre. Il se fit un plan d'études qui embrassoit toute l'antiquité, qui éclaircissoit l'histoire par les médailles & les médailles par l'histoire ; il s'engagea même dans une contestation sur les médailles avec le P. Hardouin ; il publia un écrit dans lequel il combattoit quelque systême de ce systématique Jésuite ; celui-ci qui soupçonnoit de cet écrit, quelque savant de sa compagnie, répondit avec tant d'aigreur, que M. de *Surbeck*, qui l'estimoit d'ailleurs & le voyoit souvent, n'osa le désabuser ; mais il répliqua par une seconde lettre à laquelle le P. Hardouin répondit avec plus d'aigreur encore ; enfin une troisième lettre, restée sans réplique, assura une pleine victoire à M. de *Surbeck*.

Il avoit à Bagneux une belle maison de campagne, où il avoit formé un jardin de plantes rares qu'il cultivoit de ses mains, & un cabinet d'histoire naturelle, où il avoit rangé par suites, toutes les différentes espèces de bois, de graines, de racines, de marbres, de pierres précieuses. Il y mourut le 31 août 1741. Un détachement de deux cens hommes du régiment des Gardes-Suisses, vint à Bagneux, pour honorer ses obsèques ; on y reconnoissoit, dit M. de Boze, les officiers & les soldats de sa compagnie, aux larmes qu'ils ne pouvoient s'empêcher de répandre.

SURENA, (*Hist. Romaine.*) général des Parthes, se rendit célèbre par la victoire qu'il remporta sur Crassus. Les détails de sa vie sont tombés dans l'oubli, parce que les barbares n'avoient point d'historiens pour transmettre à la postérité le nom de leurs héros. On sait qu'il étoit d'une naissance illustre, & que sa famille tenoit le second rang dans sa nation : il soutenoit par l'éclat de ses grandes richesses la fierté de son origine : il passoit pour le plus habile général des Parthes, pour le plus capable de gouverner. Orodes lui fut redevable de son rétablissement sur le trône, & ce service, qui devoit inspirer une reconnoissance éternelle, fut payé de la plus lâche ingratitude. Le monarque, jaloux de son autorité, craignit d'être un jour abattu par la main qui l'avoit relevé. La fidélité de *Surena* lui devint suspecte, & il le fit assassiner. On prétend qu'il n'eut d'autre crime que de s'être concilié l'amour des peuples, qui le regardoient comme leur bouclier contre les attentats de la tyrannie & les invasions des étrangers. Quoique personne ne lui contestât la supériorité des talens, il vécut asservi à ses sens. Il vivoit au milieu d'une troupe de concubines dévouées à ses plaisirs, il s'habilloit comme elles, & à l'exemple de Sardanapale, il consacroit à la mollesse & aux voluptés les momens qu'il devoit donner aux affaires. Il eut tous les vices qu'on reproche aux barbares. Sans foi dans les traités & les négociations, il donna un exemple de ses perfidies dans la conduite qu'il tint avec Crassus. Il l'engagea à une entrevue pour y traiter d'un accommodement. Le général romain s'y rendit sans défiance, & dès qu'il l'eut en son pouvoir, il lui fit trancher la tête ; il insulta même à Crassus après sa mort : le jour de son entrée dans Ctesiphon, il força un prisonnier romain à faire le rôle de Crassus pour jouir des outrages que la populace fit à ce général supposé. (*T—N.*)

SURGERES, (voyez ROCHEFOUCAULT) (la)

SURIAN, (Jean-Baptiste) (*Hist. litt. mod.*) d'abord Prêtre de l'Oratoire, puis nommé en 1728, Evêque de Vence, il mourut en 1754. Pour tout eloge & pour toute vie de M. de *Surian*, on a placé à la tête de ses sermons publiés en 1778, le

discours de réception de M. d'Alembert à l'Académie Françoise, & la réponse de M. Gresset; il en résulte en effet le plus bel éloge de M. de *Surian*, que M. d'Alembert remplaçoit à l'Académie Françoise.

» M. l'évêque de Vence, dit M. d'Alembert, ne » fut redevable qu'à lui-même de la réputation & » des honneurs dont il a joui; il ignora la souplesse » du manège, la bassesse de l'intrigue, & ces autres » moyens vils qui mènent aux dignités par le mépris: » il fut éloquent & vertueux, & mérita par ces » deux qualités l'épiscopat & l'académie...... Il » respectoit assez la Religion pour vouloir la faire » aimer aux autres; il savoit..... que la modéra» tion, la douceur & le temps détruisent tout, » excepté la vérité. Il fut sur-tout bien éloigné de » ce zèle aveugle & barbare, qui cherche l'impiété » où elle n'est pas, & qui moins ami de la religion » qu'ennemi des sciences & des lettres, outrage & » noircit des hommes irréprochables dans leur con» duite & dans leurs écrits. » M. Gresset, dans son abondance toujours animée, loue aussi M. de *Surian* par de beaux mouvements & de grands traits d'éloquence. « Qui nous rappellera, dit-il, ces orateurs » puissans, ces modérateurs de l'esprit humain, ces » maitres des passions elles-mêmes, ces ministres » vraiment dignes d'annoncer aux hommes la vérité » éternelle, l'unique vérité devant qui la terre doit » rester en silence avec ses maitres & ses sages?.... » Le génie lui-même n'est point encore assez pour » un ministre de la parole sainte; il n'a rien, il » n'arrive à rien, s'il ne joint aux talens & au génie » l'autorité de l'exemple & l'éloquence des mœurs... » On est bien foible contre les passions d'autrui, » quand on est soupçonné de les partager...... M. » l'évêque de Vence n'étoit point de ces prédicateurs » frivoles & méprisables, qui, à la face des autels » mêmes, cherchant moins les palmes du sanctuaire » que les lauriers des spectacles, viennent montrer » qu'ils ne savent que le langage du monde...... » & n'emportent de nos temples, aux yeux du » christianisme & de la raison, qu'une gloire sacrilége » & des succès ridicules...... attendu par un peuple » nombreux, sans avoir mendié d'auditeurs, du » fond de sa retraite, il venoit apporter la lumière, » dévoiler les chimères du monde, les illusions de » l'amour propre, les petitesses de la grandeur, la » foiblesse des esprits forts, le néant de la sagesse » humaine; il venoit consoler l'infortuné, attendrir » la prospérité, apprendre aux impies à trembler, » aux incrédules à adorer, aux grands à mourir, » aux hommes à s'aimer; il étoit pénétré, il tou» choit...... bien différent de ces Pontifes agréables » & profanes, crayonnés autrefois par Despréaux, » & qui, regardant le devoir comme un ennui, » l'oisiveté comme un droit, la résidence comme un » exil, venoient promener leur inutilité parmi les » écueils, le luxe & la mollesse de la capitale, ou » venoient ramper à la cour & y traîner de l'am» bition sans talens, de l'intrigue sans affaires & de » l'importance sans crédit. »

On se rappelle les applaudissemens que cette dernière phrase sur-tout reçut à l'académie, les nombreuses éditions qui se sont faites coup sur coup de ces discours, sur-tout à cause de cette même phrase, qui parut alors de la plus grande hardiesse, & le scandale qu'elle excita au contraire à la cour, où prêcher la résidence aux prelats de cour, parut le comble de l'impiété.

Mais c'est aux sermons mêmes de M. de *Surian* à le louer dignement; ces sermons sont au nombre de neuf, dont un seulement avoit été imprimé avant 1778. Les huit autres avoient été prêchés en 1719, devant Louis XV, alors enfant. M. de *Surian* parut le plus digne rival de Massillon; il n'a ni les ornemens, ni la grace, ni cette profonde connoissance du cœur humain, qui assurent à Massillon la supériorité, mais le caractère dominant de son éloquence nous paroit être l'onction; on sent qu'il aime l'auguste enfant qu'il est chargé d'instruire; qu'il s'attendrit sur lui comme Joad sur Joas; qu'il redoute pour lui les dangers de la royauté, comme un père tendre craint pour son fils les périls de l'enfance & les erreurs de la jeunesse. « Mon Dieu! s'écrie-t il, » qu'un jeune roi, ainsi livré aux flateurs, fait de » pitié à ceux qui l'aiment! Non, les tigres, les » lions, les bêtes les plus féroces sont moins à » craindre pour lui & le dévoreroient avec moins de » rage. De tous les fléaux dont Dieu punit Roboam, » le plus terrible sans doute, fut celui de le livrer » à ces jeunes flateurs, qui l'endormirent dans ses » vices, qui, maitres de son cœur, y entretinrent » la hauteur, la dureté, l'injustice, & firent, comme » il arrive, d'un roi flaté, un roi cruel, un roi » malheureux, un roi haï de Dieu & des hommes.

» Triste condition des grands! Le monde envie » leur sort: aux yeux de la foi, qu'ils sont à plaindre! » qu'on se sent pressé, quand on les aime, de pleurer » sur eux, comme Samuel pleuroit sur Saül!.... » L'innocence dans les particuliers est un mérite; » mais dans les rois elle est un miracle.......

» Qui ne fait pas maitriser son cœur, gouverne » mal ses peuples, & le premier de tous les empires » est celui qu'on a sur ses desirs......

» Ils abuseront, pour vous surprendre, de la » vertu même. Ils feindront de la piété, si c'est par » la piété qu'on peut vous prendre, & pour se » mieux jouer de vous, ils se joueront de Dieu » même.

» Pour vous mieux défendre des flateurs, com» mencez par ne vous pas flater vous-même. Le » plus dangereux de nos séducteurs, c'est notre » amour propre; on ne nous trompe jamais qu'en » second.

» A quoi, grands du monde, devez-vous aspirer » davantage qu'à vous gagner les cœurs? Dans cette » abondance infinie de toutes choses où vous met » la grandeur, c'est l'unique bien qui vous manque. » N'oubliez jamais que vous êtes hommes & que

» vous régnez sur des hommes ! Ne sortez jamais » de la bienséance, mais sortez quelquefois de la » grandeur... Avec un peuple comme le vôtre, » vous ne perdrez rien à être bon ; il y a dans le » cœur des François un assez grand fonds de vénération » pour leur maître, pour subsister au milieu » des marques les plus sensibles de vos bontés.

» Choisissez pour ministres, des hommes qui osent » vous dire, s'il venoit des temps de calamité & » de disette : maître, les pauvres n'ont pas de pain : » *non habent quid manducent*. S'ils ne sont soulagés, » ils périront de misère : *deficient*.

» Les grands, pour la plûpart, sont sur nos têtes » comme ces nuées plus hautes & plus brillantes, » mais qu'une pluie salutaire ne suit jamais, & qui » belles seulement par le spectacle, ne font à la terre » aucun bien, *nubes sine aquâ*. Si le souverain bonheur » est de faire tout le bien qu'on veut, la vertu » suprême est de vouloir faire tout le bien qu'on » peut. *Nihil habet nec fortuna tua majus quàm ut » possis, nec natura tua melius quàm ut velis con- » servare quàm plurimos*, dit Cicéron à César, » *pro Ligario*.

M. Guérin, avocat au parlement d'Aix, a fait un éloge de M. de *Surian*, où il remarque qu'en vingt-sept ans d'épiscopat, il n'a jamais demandé une seule lettre de cachet. On sait quel abus les évêques, ses confrères, en faisoient alors.

On lui offrit d'autres siéges que le sien : *je ne quitte point*, dit-il, *une femme pauvre pour en prendre une riche*.

Les Autrichiens ayant fait en 1747, une irruption dans la Provence, M. de *Surian* rassembla son peuple, se mit à sa tête, alla trouver les généraux ennemis, leur parla en évêque & en citoyen, avec respect & noblesse, il fut traité par eux avec tous les égards que les circonstances pouvoient permettre.

Un officier ennemi lui demanda le temps qu'il faudroit à l'armée Autrichienne pour aller à Lyon : *je sais*, lui répondit-il, *le temps que je mettrois à m'y rendre, mais je ne puis vous dire le temps qu'il faudroit à une armée qui auroit à combattre les troupes Françoises*.

Charles-Quint, prêt à partir pour son expédition de Provence en 1536, demandoit au brave Laroche du Maine, combien il y avoit de journées du lieu où il étoit alors près de Fossan & de Coni en Piémont, jusqu'à Paris. « Si par journées, dit la Roche » du Maine, vous entendez des batailles, il y en » a au moins douze, à moins que vous ne soyez » battu dès la première.

L'Evêque de Vence ne consentit de faire quelque bien à ses parens que parce qu'ils étoient pauvres, & qu'en proportion de leur pauvreté.

SURI, s. m. (*terme de relation.*) liqueur que les Indiens tirent du palmier cocotier, & qui enivre comme du vin ; elle est agréable au goût dans sa nouveauté, mais à la longue, elle devient forte, & propre à produire un esprit par la distillation. On en obtient encore un vinaigre & une espèce de sucre que les habitans appellent *jagra*. Pour avoir du *suri*, on fait une incision au sommet de l'arbre, on éleve l'écorce en talus, & le *suri* qui distille se recueille dans des vaisseaux ; celui du matin est déja acescent, & celui du troisième jour est acide. Le vinaigre du *suri* se fait en mettant la liqueur fermenter pendant quinze jours. (*D. J.*)

SURINTENDANT, s. m. (*Hist. mod.*) titre usité en France en divers temps & pour différentes charges dans lesquelles il marque la première supériorité.

Surintendant de la navigation & du commerce de France, fut le titre que prit le cardinal de Richelieu, à qui n'auroit pas convenu, à cause de son état, celui d'amiral dont la charge avoit toujours été remplie par des militaires du premier ordre.

Surintendant des Finances, officier qui avoit le maniment & la direction de toutes les finances ou revenus du roi. Ce titre fut supprimé en 1661, après la disgrace de M. Fouquet. Les fonctions & l'autorité du *surintendant* ont passé au contrôleur général des finances.

Surintendant des bâtimens de France, il y avoit autrefois les *surintendans* particuliers pour les principales maisons royales. Mais les *surintendans* des bâtimens royaux de Paris étant les plus considérables, ils ont eu ensuite le titre de *surintendant général des bâtimens*, auquel on a joint le soin des arts & manufactures qui servent à la construction & à l'embellissement des maisons royales, comme l'architecture, la peinture, la sculpture, les tapisseries. M. Colbert qui eut le titre de *surintendant des bâtimens du roi*, y ajouta l'inspection sur tous les arts & manufactures du royaume. Après la mort de Mansart on substitua au nom de *surintendant* celui de *directeur général des bâtimens du roi*, c'est ce qu'on appelle en Angleterre *inspecteur des travaux*.

Surintendant général des postes & relais de France, est un ministre chargé de l'inspection des postes. Ce titre est encore subsistant.

Surintendant de la maison de la reine, premier officier de la maison de la reine qui en a la principale administration, pour régler les dépenses, payer les officiers, entendre & arrêter les comptes. (*A. R.*)

SURITA, (voyez ZURITA.)

SURIUS, (Laurent) (*Hist. litt. mod.*) né à Lubeck en 1522, chartreux à Cologne, principalement connu par ses *vies des saints*. On a aussi de lui un recueil des Conciles, & des mémoires de son temps qui ont été traduits en François, & quelques autres ouvrages ; mort en 1578.

SURMECH, s. m. (*terme de relation*) les Turcs appellent *surmech* une poudre d'antimoine cru, de laquelle ils se servent pour noircir les sourcils, usage des plus anciens qui soit dans le monde. Le meilleur

furmech de l'Orient se fait dans la ville d'Hamadan en Perse, & les plus austères des derviches, ainsi que les femmes turques, s'en peignent les sourcils & les paupières. (*D. J.*)

SUTOR, (*voyez* COUSTURIER.) le

SWAMMERDAM, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) médecin d'Amsterdam au 17e siècle; Boerhave a écrit sa vie. Il est principalement connu par son *histoire générale des insectes*, à la tête de laquelle on trouve cette vie. On a aussi de *Swammerdam* un traité *de fabricâ uteri mulieris*, & un traité de la respiration & de l'usage des poûmons.

SWIFT, (Jonatham) (*Hist. litt. mod.*) écrivain, si connu par son *Gulliver*, qu'a traduit l'abbé Desfontaines, par son *conte du tonneau*, qu'on a aussi traduit en François, ainsi que sa *guerre des livres*, par son poëme de *Cadenus & Vanessa*, & par beaucoup d'autres ouvrages. On l'a surnommé *le rabelais d'Angleterre*, (*voyez* à l'article RABELAIS le parallele que M. de Voltaire fait de ces deux écrivains) voyez aussi dans les *lettres historiques & philologiques du comte d'Orrery, sur la vie & les ouvrages de Swift, pour servir de supplément au spectateur moderne de Stéele*, le parallele peut être un peu moins juste que le comte d'Orrery fait de *Swift* avec Horace, parce que *Swift* eut sa Vanessa comme Horace eut sa Lidie; parce qu'il fut protegé par le comte d'Oxford & par Milord Bolingbroke, comme Horace par Mécène & par Agrippa, parce qu'il fut ami de Pope, comme Horace de Virgile; mais il ne flatta point les rois comme Horace avoit flaté Auguste. Son caractère avoit de la bizarrerie & de l'inégalité comme son talent. Il a fondé des hôpitaux & fait des établissemens utiles à l'humanité. Il étoit Irlandois, né à Dublin en 1667, mort en 1745.

SUZE, (Henriette de Coligny, comtesse de la) (*Hist. de Fr.*) *voyez* COLIGNI, *voyez* aussi SUBLIGNY; elle étoit fille du second maréchal de Châtillon, petite-fille de l'amiral de Coligny, & fut aussi célébre par son esprit & par sa beauté, que ses pères l'avoient été par leur gloire militaire & par leurs grandes aventures. Elle avoit d'abord épousé un seigneur écossois, Thomas Adington, qui la laissa veuve très-jeune; elle épousa en secondes noces le comte de la *Suze*, mari jaloux & sévère, qui la rendit très-malheureuse; elle prit le parti de s'en séparer. Elle étoit protestante ainsi que ses pères, & le comte de la *Suze* étoit aussi protestant, elle commença par se faire catholique, *pour ne voir son mari ni dans ce monde ni dans l'autre*, disoit la reine Christine. Mais malgré ce changement de religion, le comte de la *Suze* prétendant conserver toute son autorité, elle se fit séparer par arrêt, puis par accommodement elle consentit de donner à son mari vingt-cinq mille écus pour qu'il la laissât tranquille; sur quoi on dit qu'elle avoit fait un mauvais marché pour s'être trop pressée, & que pour peu qu'elle eût attendu, c'auroit été lui qui lui auroit donné vingt-cinq mille écus pour être débarrassé d'elle. Devenue libre, elle se livra toute entière à la poësie & aux plaisirs de la société. Sa maison fut le rendez-vous des esprits aimables & de la bonne compagnie. On jugeoit de son temps qu'elle excelloit dans l'elégie, & qu'elle y mettoit une grande délicatesse; elle étoit beaucoup lue, elle l'est peu aujourd'hui, mais il lui reste, comme par tradition, quelque chose de son ancienne réputation, elle a été fort célébrée en diverses langues. On connoit ces vers que le P. Bouhours rapporte dans sa manière de bien penser sur les ouvrages d'esprit, & que quelques-uns lui attribuent à lui-même :

> *Quæ dea sublimi rapitur per inania curru?*
> *An Juno? an Pallas? an Venus ipsa venit?*
> *Si genus inspicias, Juno; si scripta, Minerva;*
> *Si spectes oculos, mater amoris erit.*

Ces vers font faits à la louange de madame de la *Suze*. Elle mourut en 1673.

Il y avoit eu long-temps avant elle une autre comtesse de la *Suze*, dont François I. avoit, dit-on, été amoureux & pour laquelle il avoit fait bâtir le château de la Versine sur Oyse entre Creil & faint Leu. J'ai cherché dans ce vieux château tombé en ruine, quelques traces de François I. & de madame de la *Suze*, & je n'en ai trouvé que deux : l'une est une plaque de cheminée, sur laquelle étoit représentée la salamandre; l'autre une porte de bois où des barreaux aussi de bois, figuroient des lettres, & ces lettres formoient cette inscription dont le lecteur expliquera l'allégorie comme il voudra, car il y en a certainement une :

Tout à la fin s'use.

SYBARITES, (*Hist.*) peuples de Sybaris, ville de la Lucanie : les terribles échecs qu'ils éprouvèrent de la part des Crotoniates, ne changèrent rien à leur luxe & à leur mollesse. Athénée & Plutarque vous en feront le détail que je supprime ici, persuadé qu'on aimera mieux y trouver le tableau des *Sybarites* modernes, par le peintre du temple de Gnide.

On ne voit point, dit-il, chez eux de différence entre les voluptés & les besoins; on bannit tous les arts qui pourroient troubler un sommeil tranquille; on donne des prix aux dépens du public, à ceux qui peuvent découvrir des voluptés nouvelles; les citoyens ne se souviennent que des bouffons qui les ont divertis, & ont perdu la mémoire des magistrats qui les ont gouvernés.

On y abuse de la fertilité du terroir, qui y produit une abondance éternelle; & les faveurs des dieux sur Sybaris, ne servent qu'à encourager le luxe & la mollesse.

Les hommes sont si efféminés, leur parure est si semblable à celle des femmes; ils composent si bien leur teint; ils se frisent avec tant d'art; ils

employent tant de temps à se corriger à leur miroir, qu'il semble qu'il n'y ait qu'un sexe dans toute la ville.

Les femmes se livrent, au lieu de se rendre; chaque jour voit finir les desirs & les espérances de chaque jour; on ne sait ce que c'est que d'aimer & d'être aimé; on n'est occupé que de ce qu'on appelle si faussement *jouir*.

Les faveurs n'y ont que leur réalité propre; & toutes ces circonstances qui les accompagnent si bien, tous ces riens qui font d'un si grand prix, ces engagemens qui paroissent toujours plus grands, ces petites choses qui valent tant, tout ce qui prépare un heureux moment; tant de conquêtes au lieu d'une; tant de jouissances avant la dernière; tout cela est inconnu à Sybaris.

Encore si elles avoient la moindre modestie, cette foible image de la vertu pourroit plaire: mais non; les yeux sont accoutumés à tout voir, & les oreilles à tout entendre.

Bien-loin que la multiplicité des plaisirs donne aux *Sybarites* plus de délicatesse, ils ne peuvent plus distinguer un sentiment d'un sentiment.

Ils passent leur vie dans une joie purement extérieure; ils quittent un plaisir qui leur déplait, pour un plaisir qui leur déplaira encore; tout ce qu'ils imaginent est un nouveau sujet de dégoût.

Leur ame incapable de sentir les plaisirs, semble n'avoir de délicatesse que pour les peines: un citoyen fut fatigué toute une nuit d'une rose qui s'étoit repliée dans son lit, plus doux encore que le sommeil.

La mollesse a tellement affoibli leurs corps, qu'ils ne sauroient remuer les moindres fardeaux; ils peuvent à peine se soutenir sur leurs pieds; les voitures les plus douces les font évanouir; lorsqu'ils sont dans les festins, l'estomac leur manque à tous les instans.

Ils passent leur vie sur des siéges renversés, sur lesquels ils sont obligés de se reposer tout le jour, sans s'être fatigués; ils sont brisés, quand ils vont languir ailleurs.

Incapables de porter le poids des armes, timides devant leurs concitoyens, lâches devant les étrangers, ils sont des esclaves tout prêts pour le premier maître. (*D. J.*)

SYDENHAM, (Thomas) (*Hist. litt. mod.*) médecin Anglois célèbre, se distingua sur-tout par l'usage des rafraichissans dans la petite vérole, du quinquina dans les fièvres aigues après l'accès, & du laudanum. Ses ouvrages ont été recueillis en deux volumes in-4°., sous le titre *d'opera Medica*. Sa *Praxis Medica* est imprimée séparément en deux volumes in-8°, elle a été traduite en François par M. Sault. Son traité de la goutte jouit d'une réputation particulière, & il avoit le droit de s'en occuper, car elle fit le tourment de sa vieillesse. En général le nom de *Sydenham*, est une des grandes autorités qu'on puisse citer en médecine. Il étoit né dans le comté de Dorset en 1624; il mourut en 1689.

SYLBURG, (Frédéric) (*Hist. litt. mod.*) savant Allemand, présida aux éditions que Wechel & Commelin faisoient des anciens auteurs Grecs & Latins. On estime sa *grammaire grecque* & son *Etymologicon magnum*. Il eut part au trésor de la langue Grecque d'Henri Etienne. On a de lui quelques poësies Grecques. Il mourut à Heidelberg en 1569, à la fleur de son âge.

SYLLA, (*Lucius Cornelius*) (*Hist. Rom.*) ce rival terrible du terrible Marius, commença par être son questeur dans la guerre contre Jugurtha; ce fut lui qui, par ses intrigues, engagea Bocchus à lui livrer Jugurtha, son beau-frère, l'an de Rome 647 L'an 650, il suivit le même Marius à la guerre contre les Cimbres Ces barbares, à leur passage de l'Espagne dans les Gaules, avoient attiré à leur parti les Toulousains: Marius battit en particulier ces nouveaux ennemis, & *Sylla* fit prisonnier Copillus leur roi; il se distingua encore ainsi que Marius dans la *guerre sociale* ou *des Alliés*, l'an de Rome 664. En 666, il battit deux fois les Samnites, & contribua beaucoup par ses succès à terminer cette *guerre sociale*. Il mit lui-même un prix à ses services, & ce prix fut le consulat; il le demanda & il l'obtint. On lui donna le commandement de l'armée qu'on envoyoit en Asie contre Mithridate, on voulut ensuite, par un effet des intrigues du tribun Sulpicius, le lui reprendre pour le donner au vieux Marius que cette dernière ambition tourmentoit encore; delà ces factions & ces discordes funestes de Marius & de *Sylla*, (*voyez* les articles MARIUS, MITHRIDATE, SULPICIUS.) Avant de partir pour l'Asie, il avoit donné à Rome des ordres en vertu desquels Sulpicius fut tué & Marius réduit à s'enfuir en Afrique à travers mille dangers. Ce parti sembloit abattu pour toujours, & *Sylla* se livroit tout entier aux soins de la guerre contre Mithridate, lorsque du fond de son exil, Marius parvint à rentrer triomphant dans Rome, qu'il inonda du sang des amis & des partisans de *Sylla*, & où il rasoit la maison & confisquoit les biens de ce général, qu'il faisoit déclarer ennemi de la Patrie. Pendant ce temps *Sylla* rendoit la patrie triomphante dans la Grèce & dans l'Asie, & acquéroit avec le titre d'*heureux* une gloire immortelle. Il remettoit Ariobarzane sur le trône de Cappadoce, dont Mithridate l'avoit dépouillé: il recevoit une ambassade du roi des Parthes avec une dignité si imposante & une fierté si noble, qu'un des assistans s'écria: *c'est le maître du monde, ou il le sera bientôt*. Il battoit près d'Athènes Archelaüs, un des généraux de Mithridate, & par d'autres victoires, il enlevoit au roi de Pont la Grèce, la Macédoine, l'Ionie, toute l'Asie mineure. Les Athéniens vaincus, lui étalant dans de fastueuses harangues leurs anciennes victoires de Marathon, de Salamine, Platée; *je ne suis pas venu*

ici, leur dit-il, *pour entendre vos antiques prouesses, mais pour châtier votre rebellion*; il prit leur ville, la livra au pillage, il vouloit la raser, & cette superbe Athènes alloit disparoître pour toujours; il se souvint alors de la gloire de ses anciens héros, & *pardonna*, dit-il, *aux vivans en considération des morts*, mais il brûla toutes les fortifications, & ce magnifique arsénal, ouvrage du celèbre architecte Philon; il coupa ces belles allées de l'académie & du Lycée, & n'épargna ni les bois sacrés ni les trésors des temples. Il transporta les œuvres d'Aristote, de la bibliotheque d'Appellicon à Athènes, dans sa propre bibliothèque à Rome, dont elles firent le principal ornement. Il vainquit encore ces Grecs & ce Mithridate, dont ils avoient reconnu l'empire, il les vainquit à Chéronée, à Orchomène. Dans cette dernière bataille il ramena seul la victoire qui alloit lui échapper. Ses soldats fuyoient & se dispersoient, il accourt, saisit une enseigne, se précipite au milieu du danger: *il m'est glorieux de mourir ici*, s'écrie-t-il; *pour vous, si l'on vous demande où vous avez abandonné votre général, vous répondrez que c'est à Orchomène*. Ce mot rendit aux Romains leur courage & leur audace, & décida du succès. Cependant, & ses intérêts & le triomphe du parti de Marius dans Rome, & la foule des Sénateurs proscrits qui se réfugioient dans le camp de *Sylla*, & Métella sa femme, qui s'étant sauvée à peine avec ses enfans, venoit l'exhorter à la vengeance, tout le rappelloit à Rome & l'invitoit à terminer promptement cette guerre lointaine. Archelaüs le savoit, & c'étoit sur ces conjonctures qu'il fondoit l'espérance d'obtenir pour Mithridate, son maître, une paix avantageuse: dans une entrevue avec *Sylla*, il lui proposa d'unir ses intérêts avec ceux de Mithridate, qui lui fourniroit de l'argent, des troupes & des vaisseaux, pour faire la guerre au parti de Marius.

Sylla ne répondit à ces offres qu'en proposant de son côté au général de Mithridate de lui livrer la flotte de son maître, de prendre le titre de roi dans son gouvernement, & de devenir en son propre nom l'ami & l'allié du peuple Romain. Archelaüs s'écria que ce seroit une trahison. Eh bien! repliqua *Sylla*, quand l'esclave, le serviteur du moins d'un maître barbare, regarde comme une lâcheté d'abandonner son service, tu oses proposer à un Romain de trahir les intérêts de sa république? as-tu donc oublié mes victoires? crois-tu que nous traitions ici d'égal à égal? n'est-tu plus cet Archelaüs vaincu, fugitif dans tant de combats, & que mes derniers succès ont réduit à se cacher dans les marais d'Orchomène?

Déconcerté par une réponse si fière, Archelaüs reçut avec soumission les conditions que *Sylla* voulut prescrire, & promit d'engager Mithridate à les recevoir. Ce prince proposa d'adoucir & de changer quelques articles. Il est trop heureux, dit *Sylla*, que je lui laisse la main dont il a signé l'ordre pour égorger de sang froid cent mille Romains dans l'Asie. (*Voyez* l'article MITHRIDATE.) J'attendois des remercimens de ma clémence & de ma modération; & il propose des difficultés. C'étoit avec cette hauteur que *Sylla* traitoit les ennemis du nom Romain, lors même qu'il se préparoit à faire la guerre aux Romains.

Mithridate espéra que dans une entrevue avec *Sylla*, il réussiroit mieux qu'Archelaüs & qu'il obtiendroit des conditions plus douces. Cette entrevue se fit dans la Troade. Mithridate avoit une armée pour escorte, *Sylla* n'avoit qu'une escorte assez foible; il n'en reçut pas le roi de Pont avec moins de fierté; Mithridate s'avança au devant de lui & lui tendit la main; avant de recevoir ce signe d'amitié, acceptez-vous, lui dit *Sylla*, les conditions proposées? & comme Mithridate, blessé & embarrassé d'une telle interpellation, gardoit un moment le silence; parlez, Mithridate, ajouta-t-il, c'est aux supplians à s'expliquer: le vainqueur n'est ici que pour entendre & prononcer. Mithridate alors voulut entreprendre son apologie; elle eût été difficile, & les cent mille Romains égorgés en pleine paix dans l'Asie, n'étoient pas un article facile à excuser. *Sylla* lui en épargna la peine, il l'interrompit, lui présenta la liste de ses crimes, & finit par lui demander une seconde fois, s'il ne vouloit pas ratifier les conditions qu'Archelaüs s'étoit chargé de lui présenter? Mithridate perdant l'espérance de séduire cet homme incorruptible & infléxible, déclara qu'il ratifioit les conditions; alors *Sylla* reçut ses embrassemens & lui présenta deux rois précédemment dépouillés par lui & avec lesquels il vouloit le réconcilier; c'étoient Ariobarzane, roi de Cappadoce, & Nicomède, roi de Bithynie.

Velleïus Paterculus ne trouve rien de plus admirable dans toute la vie de *Sylla*, que la patience avec laquelle il laissa la faction de Marius & de Cinna dominer pendant trois ans en Italie, sans jamais dissimuler qu'il se préparoit à en tirer vengeance, mais sans jamais interrompre, pour cette querelle personnelle, la guerre qu'il faisoit à l'ennemi de son pays, & jugeant qu'il falloit avoir abattu les ennemis étrangers avant de soumettre & de punir les ennemis domestiques. *Vix quidquam in Syllæ operibus clarius duxerim, quàm quod, cùm per triennium Cinnanæ Marianæque partes Italiam obsiderent, neque illaturum se bellum iis dissimulavit, nec quod erat in manibus omisit; existimavitque antè frangendum hostem, quàm ulciscendum civem; repulsoque externo metu, ubi quod alienum esset vicisset, superaret quod erat domesticum.*

La guerre civile se faisoit déjà dans l'Asie avant de commencer en Italie. Le parti de Marius envoyoit contre Mithridate des généraux, qui étoient bien plutôt envoyés contre *Sylla*. Leur commission étoit de chercher à séduire les soldats de *Sylla*, & si par force ou par artifice ils trouvoient les moyens de nuire à ce général, de n'en pas perdre l'occasion. *Sylla*, débarrassé enfin de Mithridate, marcha contre le plus redoutable & le plus menaçant de

de ces généraux Romains du parti de Marius, c'étoit Fimbria, il avoit aussi de son côté remporté d'assez grands avantages contre Mithridate, & une des raisons qu'avoit eues Sylla de conclure promptement (quoique sans complaisance & sans foiblesse, comme on l'a vu) la paix avec Mithridate, étoit la crainte que Fimbria ne le prevînt & que joignant ses forces à celles de ce prince, réconcilié par son entremise avec les Romains, ils ne vinssent ensemble accabler *Sylla*. Délivré de cette inquiétude, *Sylla* marcha lui-même contre Fimbria, qu'il trouva campé sous les murailles de Thyatire dans la Lydie, & il assit son camp près de celui de Fimbria. Ce général n'étoit point aimé de ses troupes & n'avoit pas pour leur imposer le grand art de *Sylla*. Dès que les soldats de Fimbria virent de loin les soldats de *Sylla*, ils coururent en tunique & sans armes les embrasser & les aider à se retrancher dans leur camp. Fimbria jugeant, d'après ces dispositions, qu'il ne pourroit résister à *Sylla*, tenta de le faire assassiner, & n'ayant pu y réussir, il se tua lui-même.

Sylla ne se comporta pas avec moins de hauteur à l'égard des Romains qu'à l'égard de Mithridate. Il ne dissimula point ses desseins, quoique dans l'exécution de ces mêmes desseins il employât beaucoup de prudence, & que le consul Carbon, son ennemi, devenu chef de la faction de Cinna & de Marius, eût coutume de dire que dans le seul *Sylla* il avoit à combattre un lion & un renard, & qu'il craignoit plus encore le renard que le lion; il écrivit au sénat une lettre menaçante dans laquelle il exposoit les nombreux & glorieux services qu'il venoit de rendre à la république; il se plaignoit de l'injustice & de l'ingratitude du parti de Marius qui, pour toute récompense, proscrivoit sa tête & envoyoit contre lui des assassins; il déclaroit qu'il venoit venger les injures de la république & ses injures particulières, mais qu'il sauroit distinguer & honorer les bons citoyens. Sur cette lettre, Cinna & Carbon firent des levées pour s'opposer à *Sylla*; le Sénat flottant entre les deux partis, envoya une députation porter à *Sylla* des propositions de paix & lui offrir des satisfactions qu'il jugea insuffisantes; lorsque les députés retournoient à Rome rendre compte de leur commission, ils apprirent que les soldats de Cinna sachant qu'on les menoit contre le vainqueur de Mithridate, avoient refusé de marcher, & que Cinna ayant voulu les y forcer, avoit été tué dans le tumulte que ces débats avoient excité; ils revinrent sur leurs pas demander à *Sylla* de nouveaux ordres; *Sylla* répondit qu'il alloit les porter lui-même. Sur sa route Metellus Pius, Pompée, depuis nommé le grand, Cethegus, tous ceux qui avoient à se plaindre du parti de Marius, ou qui gémissoient de cette tyrannie, vinrent se joindre à *Sylla*; Marius étoit mort l'an 667 de Rome, Cinna, l'an 670. Les chefs de ce parti étoient Marius le fils, & Carbon, auxquels se joignirent les consuls de l'année 671; Caïus Junius Norbanus & Lucius Cornelius Scipion. Norbanus fut mis en déroute près de Cannes, par un des lieutenans de *Sylla*; Scipion, trahi par ses troupes, fut livré avec son fils à *Sylla* lui-même en 672. Marius le fils & Carbon furent consuls, Norbanus ayant encore été défait, se tua lui-même. Marius, près d'être forcé dans Préneste par *Sylla*, se tua aussi lui-même; Pompée ayant fait Carbon prisonnier, lui fit trancher la tête, qui fut envoyée à *Sylla*; enfin *Sylla* par-tout vainqueur, soit par lui-même, soit par ses lieutenans, fit son entrée triomphante dans Rome. De ce moment, ce n'est plus ce héros brillant & sublime, qui la rendoit triomphante elle-même pendant qu'on le proscrivoit, c'est un digne & barbare rival de l'affreux Marius, c'est un vainqueur impitoyable, yvre de sang, avide de vengeance, c'est l'horreur & le fléau de Rome. Il assemble le Sénat dans le temple de Bellone qui donnoit sur le cirque. Tout-à-coup des cris effrayans se font entendre & troublent l'assemblée, on s'agite, on s'épouvante, on regarde *Sylla* en tremblant. *Ce n'est rien*, dit-il froidement, *c'est un petit nombre de rebelles qu'on châtie par mes ordres*. C'étoient six ou sept mille prisonniers de guerre auxquels il avoit promis de conserver la vie & qu'il s'amusoit à faire égorger sous les yeux du Sénat. Chaque jour voyoit de nouveaux massacres, jusqu'à ce qu'enfin un jeune Sénateur Caïus Metellus, osa demander en plein Sénat à ce tyran, quel terme il prétendoit mettre aux terreurs & aux infortunes de ses concitoyens? *Nous ne demandons point*, lui dit-il, *que tu pardonnes à ceux que tu as résolu d'immoler, mais délivre-nous de l'incertitude, apprends-nous du moins ceux que tu veux sauver. Je n'en ai pas encore déterminé le nombre*, répondit-il. *Fais-nous connoître au moins*, répliqua-t-on, *les malheureux que tu as condamnés? Je le ferai*; dit-il tranquillement & comme s'il eût été question d'une action presque indifférente. Delà ces cruelles proscriptions dont les listes se multiplioient & grossissoient de jour en jour. On récompensoit l'esclave qui apportoit la tête de son maître, le fils qui présentoit celle de son père:

Le fils tout dégoûtant du meurtre de son père
Et sa tête à la main demandant son salaire.

Ces vers d'une énergie effroyable, & auxquels on sait par tradition, que Baron donnoit une expression si terrible, sont le récit fidèle de ce qui se passoit au temps des proscriptions. La réputation seule d'être riche, quelque part qu'on eût eue ou qu'on n'eût pas eue aux affaires publiques, étoit un arrêt de mort. Un citoyen paisible, Quintus Aurelius, qui avoit vécu loin des factions & des affaires, & qui se croyoit ignoré, voyant son nom sur la liste fatale, s'écria: *ah! malheureux! c'est ma terre d'Albe qui me proscrit*, & il fut assassiné à quelques pas delà. Catilina, jeune encore, fut un des bourreaux les plus ardens des proscriptions, il s'y distingua par le meurtre de son frère & par des recherches de cruauté qui lui valurent la faveur & les récompenses de *Sylla*. C'est à ces exploits de la jeunesse de Catilina que pensoit Salluste, lorsqu'il disoit; *huic ab adoles-*

centiâ cædes, rapinæ, discordia civilis grata fuere, ibique juventutem suam exercuit. Ce fut lui qui se chargea d'arracher les yeux, de couper les mains & la langue, de briser les os des cuisses, de trancher enfin la tête au frère de Marius.

Sylla se laissa enlever une illustre victime qu'il vouloit étouffer pour ainsi dire au berceau, c'est César : je vois, disoit-il, *dans ce jeune homme plus d'un Marius.*

Cicéron dit dans *Rome sauvée:*

J'y vois plus d'un *Sylla*, mais j'y vois un grand homme.

C'est le même mot, excepté qu'à Marius on substitue *Sylla*, qui a lui-même dit le mot. Observons au reste que *Sylla* pouvoit voir dans César naissant le germe d'un grand homme, mais qu'il ne devoit pas y voir un Marius, à moins que ce ne fût pour les talens & pour le goût des factions, qu'il avoit lui-même au plus haut degré. Qu'y avoit-il d'ailleurs de commun entre le brillant, l'aimable, le clément, le généreux, le magnifique, même le vicieux César, & le sombre, le farouche, l'austère, le barbare Marius ? Ce n'est pas que César n'ait eu le malheur de faire répandre autant de sang pour le moins que Marius, mais il n'en versa que dans les batailles; point de proscriptions, point de vengeances cruelles ou exercées de sang froid. Cicéron, dans *Rome sauvée*, a d'autant plus de raison de substituer au nom de Marius celui de *Sylla*, qu'il avoit toujours craint & haï *Sylla*, au lieu que dans ses ouvrages il parle presque toujours de Marius avec admiration & respect; d'ailleurs la générosité brillante de César, a bien plus de conformité avec la grandeur sublime de *Sylla* qu'avec la férocité de Marius, mais il n'eut la cruauté ni de l'un ni de l'autre.

Quand *Sylla* se fut assouvi de carnage, il voulut régner, il se fit élire dictateur, mais dictateur perpétuel, ce qui étoit sans exemple; il changea les loix comme le gouvernement, & bientôt las de régner comme il l'avoit été de se venger, il abdiqua la dictature qu'il avoit briguée. Par un excès d'imprudence qui a fait dire avec autant de raison que d'énergie à Crébillon dans *Catilina*:

Abdique insolemment le pouvoir souverain;

Ce grand criminel, les mains encore teintes du sang de ses concitoyens, versé au gré de son avarice & de sa haine, cet homme qui venoit de bouleverser toutes les loix, offrit de faire hommage aux loix & de rendre compte de ses actions, comme le citoyen le plus innocent & le plus pur. Il est vrai que, comme il ne déposoit point avec la dictature la puissance du vainqueur & la terreur qu'il étoit en possession d'inspirer, personne n'osa lui demander le compte qu'il osoit offrir : on admira cette abdication inattendue; on ne voulut voir que la grandeur avec laquelle il se dépouilloit de la dignité suprême & rendoit la liberté à sa patrie, qu'il pouvoit continuer d'opprimer.

Long-temps dans notre sang *Sylla* s'étoit noyé;
Il rendit Rome libre, & tout fut oublié.
Cet assassin illustre entouré de victimes
En descendant du trône effaça tous ses crimes.

Il n'y eut qu'un jeune homme qui le prit au mot sur son offre de rendre compte, & qui le poursuivit de la tribune aux harangues jusques dans sa maison, l'accablant de reproches & d'injures. *Sylla* ne démentant point la modération dont il paroissoit donner alors une si éclatante preuve, se contenta de dire : *voilà un jeune homme qui empêchera un autre d'abdiquer la dictature.* Ce mot fut une prédiction.

Pouzzols, lieu de sa retraite, devint pour lui ce que l'Isle de Caprées fut depuis pour Tibère; il s'y livra aux plus infames débauches : il sembloit que ce fût sa ressource contre les remords qui devoient le dévorer.

Cet homme heureux & qui en avoit pris le titre, trop démenti sans doute par les passions qui l'agitoient, mourut d'une maladie pédiculaire, l'an de Rome 676; son corps, de son vivant même, n'étoit déjà que corruption; il avança encore la fin de ses jours par un accès de colère qui lui fit crever un abcès dans les entrailles. Il avoit, dit-on, composé lui-même son épitaphe, qui portoit en substance que personne n'avoit fait tant de bien à ses amis ni tant de mal à ses ennemis. Velleius Paterculus a eu raison de dire que *Sylla* auroit été *heureux*, s'il avoit cessé de vivre le jour où il cessa de combattre & de vaincre, & où sa gloire n'avoit pas encore été souillée par la vengeance. Il avoit passé pour aimer beaucoup Métella, sa femme; cependant Plutarque rapporte un trait qui s'accorde mal avec cette idée & qui suffiroit pour le faire haïr. Pendant une fête qu'il donnoit au peuple Romain, sa femme tomba dangereusement malade, il prit le moment où elle étoit à l'extrêmité pour la répudier & l'envoyer mourir dans une autre maison, afin qu'ayant cessé d'être sa femme & lui étant devenue étrangère, sa mort n'interrompit point la fête & ne répandit point le deuil dans sa maison.

Sylla étoit superstitieux; il croyoit aux devins, aux astrologues, aux songes prophétiques. Il avoit composé des mémoires dans lesquels il écrivit deux jours avant sa mort, qu'il avoit été averti en songe que le moment de sa réunion avec Métella, sa femme, étoit arrivé. Le corps de *Sylla* fut brûlé & par le souvenir & par la crainte du traitement qu'il avoit fait lui-même à Marius, dont le corps déterré avoit été jetté à la voirie par ses ordres.

Sylla, qui se croyoit heureux, donna le nom d'*heureux* à deux enfans jumeaux, mâle & femelle, dont accoucha Métella, sa femme, il appella l'un *Faustus*, l'autre *Fausta*; *heureux*, *heureuse*. Fausta

fut galante & Faustus plaisant. Outre Villius & Longarenus, amans qu'Horace donne à Fausta dans ces vers de la seconde satyre :

Villius in Faustâ, Syllæ gener, hoc miser uno
Nomine deceptus, pœnas dedit, usque superque
Quàm satis est, pugnis cæsus ferroque petitus ;
Exclusus fore, cùm Longarenus foret intus.

Elle en avoit pour le moins deux autres, Pompeïus *Macula*, & Fulvius *Fullo*. Sur quoi Faustus disoit : *miror sororem meam habere Maculam cùm Fullonem habeat*, jouant sur l'équivoque des mots *Macula* & *Fullo*, dont l'un signifie *tache* & l'autre *Foulon* ou *blanchisseur*. « Je suis surpris que ma sœur ait *Macula*, une tache, ayant *Fullo* le blanchisseur ; à tous ces amans il faut joindre encore le célèbre historien Salluste : Fausta étoit femme de ce Milon, ennemi de Clodius, & qui fut défendu par Cicéron avec tant d'éloquence, mais si peu de succès. Milon surprit Salluste avec sa femme, & le fit rudement fouetter.

Ille flagellis
Ad mortem cæsus.

Ce châtiment n'alla pas cependant jusqu'à la mort, mais Milon lui fit racheter sa vie par une somme d'argent considérable :

Dedit hic pro corpore nummos.

Ce n'est pourtant pas de Salluste qu'Horace parle dans ces vers ; au contraire dans cette satire, Salluste qui n'aime que les affranchies & les femmes du peuple, est opposé à ceux qui recherchent les femmes de qualité & s'exposent pour elles à beaucoup de dangers.

Tutior at quantò merx est in classe secundâ !
Libertinarum dico, Sallustius in quas
Non minùs insanit quàm qui mæchatur.

Au reste, ce Salluste dont parle Horace, n'est pas Salluste l'historien, qui, d'après son aventure avec Fausta, paroît avoir eu un goût tout contraire, c'étoit le petit-fils de sa sœur. (*Voyez* l'article SALLUSTE.)

Quant à Faustus, il étoit très-fier, dès son enfance, de la dictature de son père, & il en tiroit vanité parmi ses compagnons d'étude. Le jeune Cassius, qui étoit de ce nombre, & qui, selon Plutarque, se distingua dès lors par des inclinations républicaines, prit querelle avec lui sur cette dictature, & s'emporta jusqu'à lui donner des soufflets. L'affaire ne fut point regardée comme un jeu d'enfant, les parens & les amis de *Sylla*, car *Sylla* ne vivoit plus, demandèrent vengeance de cette injure ; Pompée se rendit l'arbitre de la querelle ; il manda les deux enfans ; quand ceux-ci furent en sa présence, Cassius ne fit point à Faustus d'autre réparation que de lui dire en le regardant de travers : « recommence, si » tu l'oses, à tenir en présence de Pompée, les » mêmes discours que tu m'as tenus, & moi en sa » présence même je recommencerai à te traiter de » la même manière.

Sorti de l'enfance & âgé d'environ vingt ans ; Faustus donna des combats de gladiateurs & des fêtes solemnelles pour honorer la mémoire du dictateur, son père ; ce fut l'an de Rome 692.

Dans la suite il se trouva engagé dans la même cause que Cassius, c'est-à-dire, dans la cause de Pompée & du Sénat contre César : après la bataille de Pharsale, Caton le recueillit à Patras & le mena en Egypte avec lui. A la bataille de Thapsus, il tomba entre les mains de César qui le haïssoit doublement & comme gendre de Pompée, (il avoit épousé Pompéia, sa fille,) & comme fils de *Sylla* qu'il avoit toujours haï & dont il avoit eu tout à craindre ; César oublia sa clémence à l'égard de Faustus, il le fit mettre à mort l'an de Rome 706.

L'histoire romaine nous offre un Publius Cornelius *Sylla*, proche parent du dictateur. Consul désigné pour l'année 687 de Rome, il fut accusé de brigue & condamné ; on soupçonna depuis que le dépit l'avoit fait entrer dans la conjuration de Catilina : ayant encore été accusé sur ce point, il fut défendu par le célèbre Hortensius & renvoyé absous. Il prit le parti de César, & à la bataille de Pharsale il commandoit sous lui la droite de l'armée ; il a laissé la réputation d'un mauvais citoyen & d'un homme avide, qui d'abord sous *Sylla*, son parent, & depuis sous César, s'étoit enrichi des dépouilles des proscrits & des vaincus.

SYLVIUS, (Jacques) (*Hist. litt. mod.*) médecin célèbre & professeur en médecine ; mort en 1555. Ses ouvrages ont été recueillis *in-folio* sous ce titre : *opera medica* ; on y distingue la Pharmacopée, qui a été traduite en François par Caille. Ce *Sylvius* étoit d'une avarice sordide ; elle le rendoit ridicule aux jeunes étudians, qui lui appliquèrent par forme d'épitaphe ce distique de Buchanan :

Sylvius *hic situs est, gratis qui nil dedit unquam ;*
Mortuus &, gratis quòd legis ista, doles.

C'est lui qui passoit l'hyver sans feu, & n'ayant que deux ressources contre le froid ; l'une de jouer au balon, l'autre de porter sur son escalier une grosse bûche qu'il faisoit retomber quand il étoit monté au grenier & qu'il retournoit chercher ; &, comme on veut toujours justifier ses usages les plus bizarres, il fondoit celui-ci sur l'intérêt de sa santé, & disoit que la chaleur qu'il acquéroit par cet exercice étoit beaucoup plus saine que celle que le feu procuroit.

Il avoit un frère, (François *Sylvius*) professeur d'éloquence à Paris, mort vers 1530, qui avoit laissé des *Progymnasmata in artem oratoriam*, dont

on a un abrégé. Ce nom de *Sylvius* est, comme on sait, celui de Dubois latinisé.

SYMBACE, (*Hist. du bas Empire*) gendre de Bardas, lequel étoit beau-frère de l'empereur Théophile & oncle de l'empereur Michel, par l'impératrice Théodora, sa sœur, fut engagé vers l'an 866, par Basile le Macédonien, favori de l'empereur Michel, dans une conjuration contre Bardas, son beau-père. Basile avoit fait entendre à *Symbace* que l'empereur Michel l'aimoit lui *Symbace*, & qu'ayant le dessein & le desir de le nommer César, il se repentoit d'avoir conféré ce titre à Bardas. Dès lors l'ambitieux *Symbace* ne voyoit plus dans Bardas son beau-père, qu'un rival & qu'un obstacle à son élévation, & il en jura la perte dans son cœur. Il demanda une audience secrette à l'empereur, & lui avoua en grande confidence que Bardas formoit une conspiration contre lui : Basile de son côté en déclara autant à l'empereur, qui sachant d'ailleurs que Bardas étoit capable de tout, & redoutant depuis long-temps sa puissance, ne voulut pas douter d'un crime qui lui avoit été révélé d'abord par le gendre même du coupable. Mais comme il y avoit du danger à arrêter Bardas à Constantinople, on usa d'artifice envers lui, l'empereur entreprit une expédition contre les Sarrasins de l'Isle de Crète & invita Bardas à l'y suivre. On commença par le réconcilier avec Basile, dont la faveur toujours croissante lui faisoit ombrage. L'empereur parut vouloir présider à la réconciliation ; il fit jurer à Bardas & à Basile sur le sang de J. C., de s'aimer & de s'unir pour son service, & sur ce même sang il se rendit lui-même garant envers l'un & l'autre de la sincérité de leurs promesses réciproques. Sur cette assurance, Bardas partit & fut assassiné par Basile de concert avec *Symbace*, qui s'attendit alors à être nommé César, lorsqu'il entendit, avec autant d'étonnement que de dépit, l'empereur déclarer publiquement que Bardas César avoit conspiré contre lui, que cette conspiration qui lui avoit été révélée par *Symbace* & par Basile, avoit été punie par le dernier, qu'il avouoit lui être redevable de la vie, & qu'il croyoit ne pouvoir récompenser dignement un tel service, qu'en associant son libérateur à l'empire, & il proclama Basile empereur. *Symbace* alors voyant qu'il n'avoit été qu'un des instrumens d'un crime dont un autre recueilloit tout le fruit, leva hautement l'étendard de la rébellion, fit une ligue avec George Pégane, maître de la milice, & porta le ravage dans le voisinage de Constantinople. Tous deux tombèrent entre les mains de l'empereur qui leur fit crever les yeux, & chargea leur supplice de diverses circonstances de dérision & d'ignominie, puis les renvoya dans leurs maisons, où il les fit garder à vue.

SYMMAQUE, (*Hist. mod.*) Ce nom est celui :

1°. D'un Pape successeur d'Anastase II, & qui fut élu le 22 novembre 498. On a de lui onze épitres dans le recueil de dom Coustant, & divers décrets.

2°. de *Quintus Aurelius Avianus Symmacus*, préfet de Rome & consul en 391, fort zélé pour le rétablissement du paganisme, & qui trouva dans Saint Ambroise un puissant adversaire ; il fut banni de Rome par l'empereur Théodose, dit le grand. Il reste de lui dix livres d'épîtres.

3°. Du beau-père de Boëce, que Théodoric, roi des Ostrogoths, fit périr avec son gendre ; (*voir* l'article BOECE.) C'étoient deux hommes d'une rare vertu & dignes d'un autre sort. Il paroît que Theodoric eut de violens remords de son injustice à leur égard, & que ces remords troublèrent sa raison. Procope raconte qu'un jour qu'on avoit servi à ce prince la tête d'un gros poisson, il crut reconnoître la tête de *Symmaque* qui le menaçoit, & se leva saisi d'effroi comme pour fuir le phantôme qui le poursuivoit : la fièvre le prit, il se mit au lit & n'en releva point ; il mourut le 30 août 526.

SYNCELLE, (George) (*Hist. litt. mod.*) ou *le Syncelle*, ainsi nommé parce qu'il étoit *Syncelle*, c'est-à-dire, l'officier ou le clerc, compagnon assidu par état de Taraise, Patriarche de Constantinople, vivoit vers l'an 792. On a de lui une *Chronographie*, que le P. Goar (Dominicain) a publiée en grec & en latin en 1652, & dont on attend encore une meilleure édition. Cet ouvrage est principalement important pour ce qui concerne les dynasties de l'Egypte.

SYNESIUS, c'est le nom :

1°. D'un philosophe platonicien, dont il reste quelques traités. On ne sait dans quel temps il vivoit.

2°. D'un autre philosophe qui vivoit au commencement du cinquième siècle, & qui étoit disciple de la fameuse Hypacie d'Alexandrie. Il se fit chrétien & fut évêque de Ptolémaïde. Le savant Père Pétau nous a donné une bonne édition de ses œuvres en grec & en latin. Ce sont des épitres, des homélies, &c.

SYNODE *des Calvinistes en France* (*Hist. du Calvinis.*) nom des assemblées ecclésiastiques formées des ministres & des anciens des églises calvinistes en France. Ces églises ont tenu dans ce royaume vingt-neuf *synodes* nationaux, depuis l'an 1559, jusqu'à l'année 1659. Le premier *synode* national des églises réformées, se tint à Paris le 25 mai 1559, au fauxbourg Saint Germain. L'on y dressa la confession de foi en quarante articles, & un projet de discipline qui fut souvent retouché par les *synodes* suivans. Dans le dernier *synode* qui se tint à Loudun en 1659, le commissaire du roi déclara que ces nombreuses assemblées coûtant beaucoup de frais & d'embarras, & les affaires pouvant être reglées par des *synodes* provinciaux, sa majesté avoit résolu qu'on ne convoqueroit plus de *synode* national, que lorsqu'elle le jugeroit expédient. On peut consulter sur ce sujet, l'*Histoire de l'édit de Nantes*, & celle des *synodes nationaux des Calvinistes*, par Aymon. (*D. J.*)

SYPHAX, (*Hist. de Numidie*) roi des Massyliens ;

peuples Numides, fut tour-à-tour l'ennemi & l'allié des Romains. Ces conquérans politiques l'armèrent contre Massinissa qui, uni aux Carthaginois, sembloit alors tenir dans ses mains le destin de l'Afrique. *Syphax* qui avoit tout à redouter de sa puissance, s'engagea dans une guerre malheureuse: deux sanglantes batailles qu'il perdit le dégoûtèrent de l'alliance des Romains qui ne cherchoient qu'à l'éblouir par le faste de leurs promesses: leur intérêt étoit de semer la division parmi les princes Africains qui auroient pu se rendre redoutables s'ils eussent pu rester unis. Les Carthaginois profitèrent de son mécontentement pour l'attirer dans leur parti. Asdrubal, dont l'esprit inquiet & turbulent souffloit par-tout la guerre & la discorde, fut chargé de se rendre à sa cour: ce négociateur artificieux lui représenta que l'amitié des Carthaginois lui fournissoit les moyens de tenir dans l'abaissement Massinissa, prince inquiet, dont l'ambition dévoroit l'héritage de ses voisins: sa négociation fut encore favorisée par les charmes de sa fille Sophonisbe que le sénat promit de donner en mariage à *Syphax* chargé d'années: le père consentit avec répugnance à cette union que l'âge rendoit si disproportionnée: cette princesse nièce du célèbre Annibal, ne porta pour dot à son époux débile & caduc, que sa beauté & sa haine héréditaire contre les Romains. *Syphax*, possesseur d'un trésor dont sa vieillesse l'empêchoit de jouir, devint l'implacable ennemi de Massinissa qui étoit également indigné du mariage de Sophonisbe dont il étoit éperdument amoureux. Les préludes de cette guerre furent favorables à *Syphax*. Massinissa toujours vaincu & toujours fécond en moyens de réparer ses pertes, fut réduit à se réfugier avec soixante & dix cavaliers dans les déserts qui séparoient les Garamantes des possessions des Carthaginois. Les Romains dont il étoit devenu l'ami, lui envoyèrent une flotte qui le mit en état de recommencer les hostilités. La fortune, qui jusqu'alors lui avoit été contraire, se rangea sous ses enseignes: ses combats furent autant de victoires: ses pertes étoient réparées par les secours qu'il recevoit des Romains. *Syphax* vaincu par Scipion qui avoit mis le feu à son camp, laissa Carthage sans défense, & cette ville eût tombé sous la puissance des vainqueurs, si Scipion n'eût fait la même faute qu'Annibal après la journée de Canne. *Syphax* relevé de sa chûte eut le commandement d'une aile de l'armée carthaginoise à la bataille de Zama: il y fut fait prisonnier, & Scipion le destinoit à servir d'ornement à son triomphe: mais la mort dont il fut frappé en allant à Rome, prévint son humiliation. Ses états furent donnés à Massinissa dont il avoit toujours été l'ennemi: il mourut l'an de Rome 551, & deux cens trois ans avant Jésus-Christ. (*T—N*)

SYRIEN, (*Syrianus*) (*Hist. litt.*) Sophiste d'Alexandrie, qui vivoit vers l'an 470, & qui avoit écrit sur Homère, sur Platon & sur la République d'Athènes. Ses ouvrages ne sont point parvenus jusqu'à nous.

SYRUS, (*voyez* Publius.)

SYSIGAMBIS, (*voyez* les articles Alexandre & Darius.) On a remarqué à la gloire d'Alexandre, que cette femme ayant supporté avec assez de courage la perte de Darius son fils, n'en trouva pas pour soutenir celle de son vainqueur, & en mourut de douleur, tant elle avoit été touchée des procédés respectueux & généreux de ce grand prince, qui ne l'appelloit jamais que sa mère.

SZOPA, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nommoit en Pologne un vaste bâtiment de bois soutenu par des piliers. Autrefois il étoit ouvert de tous côtés; mais actuellement il est fermé pour éviter les violences. Ce bâtiment se construit au milieu du champ où s'assemble la diète de Pologne pour l'élection d'un roi; il est destiné aux sénateurs; & les nonces ou députés de la noblesse assistent à leurs délibérations, dont ils rendent compte à leurs constituans. (*A. R.*)



T

TABA *ou* TABO-SEIL, f. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom sous lequel les Nègres qui habitent la côte de grain en Afrique désignent leur roi, dont le pouvoir est très-arbitraire, vû que les peuples le regardent comme un être d'une nature fort supérieure à la leur, sentiment qui est fortifié par les prêtres du pays, qui, comme en beaucoup d'autres endroits, sont les plus fermes suppor:s de la tyrannie & du despotisme, lorsqu'ils n'y sont point soumis eux-mêmes. (*A. R.*)

TABACOS, f. m. (*terme de relation*) Les espagnols du Mexique appellent *tabacos* des morceaux de roseaux creux & percés, longs de trois pieds ou environ, remplis de tabac, d'ambre liquide, d'épices & d'autres plantes échauffantes; ils allument ces roseaux par un bout, & ils attirent par l'autre la fumée, qui les endort en leur ôtant toute sensation de lassitude & de travail; c'est là l'opium des Mexicains, qu'ils nomment dans leur langue *pocylt*. (*D. J.*)

TABAGIE, f. f. (*Hist. mod.*) lieu où l'on va fumer. Celui qui tient la *tabagie*, fournit des pipes & du tabac à tant par tête. On cause, on joue & l'on boit dans les mêmes endroits. Il y a des *tabagies* publiques en plusieurs villes de guerre ou maritimes; on les appelle aussi *estaminets*. On donne aussi le nom de *tabagie* à la cassette qui renferme la pierre, le briquet, l'amadou, le tabac & la pipe, en un mot, l'attirail du fumeur. (*A. R.*)

TABÉITES, (*Hist. du mahomét.*) c'est-à-dire, *les suivans*, sectateurs, ou adhérens de Mahomet, & ils forment le second ordre de musulmans qui ont vécu de son tems. Les *tabéistes* ont de commun avec les sahabi ou compagnons du prophète, que plusieurs d'entr'eux ont été ses contemporains, mais la différence qu'il y a, c'est qu'ils ne l'ont point vu, ni n'ont conversé avec lui. Quelques-uns ont seulement eu l'honneur de lui écrire, & de l'informer de leur conversion à l'islamisme. Tel fut le Najashi, ou roi d'Ethiopie, le premier prince, selon Abd'al-Baki, que Mahomet invita à embrasser sa religion, mais qui ne le vit jamais, & eut seulement commerce avec quelques-uns de ses compagnons. Tel fut aussi Badhan le persan, gouverneur de l'Arabie heureuse, avec tous les persans, qui, à son exemple, embrassèrent sans difficulté l'islamisme. Tels furent enfin tous les peuples de l'Arabie, & les princes que le prophète convertit à sa religion. (*D. J.*)

TABEOUN, f. m. *terme de relation*, ce mot veut dire *les suivans*; c'est ainsi que les musulmans appellent les personnages qui ont suivi les compagnons de Mahomet, & qui ont enseigné sa doctrine; comme ils n'ont paru qu'après la centième année de l'hégire, leur autorité est beaucoup moindre que celle de leurs prédécesseurs. (*D. J.*)

TABLALEM, f. m. (*Hist. mod.*) titre que l'on donne chez les Turcs à tous les gouverneurs des provinces; on le donne aux visirs, bachas, begs. *Alem* est un large étendard porté sur un bâton, surmonté d'un croissant ou d'une demi-lune. Le *tabl* est un tambour. Les gouverneurs sont toujours précédés de ces choses. (*A. R.*)

TABLES, *loix des douze*, (*Hist. Rom.*) code de loix faites à Rome, par les décemvirs vers l'an 301 de la fondation de cette ville.

Les divisions qui s'élevoient continuellement entre les consuls & les tribuns du peuple, firent penser aux Romains qu'il étoit indispensable d'établir un corps de loix fixes pour prévenir cet inconvénient, & en même-temps assez amples, pour régler les autres affaires civiles. Le peuple donc créa des décemvirs, c'est-à-dire, dix hommes pour gouverner la république avec l'autorité consulaire, & les chargea de choisir parmi les loix étrangères, celles qu'ils jugeroient les plus convenables pour le but que l'on se proposoit.

Un certain Hermodore, natif d'Ephèse, & qui s'étoit retiré en Italie, traduisit les loix qu'on avoit rapportées d'Athènes, & des autres villes de la Grèce les mieux policées, pour emprunter de leurs ordonnances, celles qui conviendroient le mieux à la république Romaine. Les décemvirs furent chargés de cet ouvrage, auquel ils joignirent les loix royales; c'est ainsi qu'ils formèrent comme un code du Droit romain. Le sénat, après un sérieux examen, l'autorisa par un sénatus-consulte, & le peuple le confirma par un plébiscite dans une assemblée des centuries.

L'an 303 de la fondation de Rome, on fit graver ces loix sur dix *tables* de cuivre, & on les exposa dans le lieu le plus éminent de la place publique: mais comme il manquoit encore plusieurs choses pour rendre complet ce corps des loix romaines; les décemvirs, dont on continua la magistrature en 304, ajoutèrent de nouvelles loix qui furent approuvées, & gravées sur deux autres *tables*, qu'on joignit aux dix premières, & qui firent le nombre de douze. Ces douze *tables* servirent dans la suite de jurisprudence à la république Romaine. Cicéron en a fait un grand

éloge en la personne de Crassus, dans son premier livre de l'Orateur, *n°. 43 & 44*. Denys d'Halicarnasse, Tite-Live & Plutarque traitent aussi fort au long des loix décemvirales, car c'est ainsi qu'on nomma les loix des douze *tables*.

Elles se sont perdues ces loix par l'injure des temps; il ne nous en reste plus que des fragmens dispersés dans divers auteurs, mais utilement recueillis par l'illustre Jean Godefroy. Le latin en est vieux & barbare, dur & obscur; & même, à mesure que la langue se poliça chez les Romains, on fut obligé de le changer dans quelques endroits pour le rendre intelligible.

Ce n'est pas là cependant le plus grand défaut du code des loix décemvirales. M. de Mosiues va nous l'apprendre; la sévérité des loix royales faites pour un peuple composé de fugitifs, d'esclaves & de brigands, ne convenoit plus aux Romains. L'esprit de la république auroit demandé que les décemvirs n'eussent pas mis ces loix dans leurs *douze tables*; mais des gens qui aspiroient à la tyrannie, n'avoient garde de suivre l'esprit de la république.

Tite-Live, *livre I.* dit, sur le supplice de Métius-Suffétius, dictateur d'Albe, condamné par Tullus-Hostilius, à être tiré par deux chariots, que ce fut le premier & le dernier supplice où l'on témoigna avoir perdu la mémoire de l'humanité; il se trompe; le code des *douze tables* a plusieurs autres dispositions très-cruelles. On y trouve le supplice du feu, des peines presque toujours capitales, le vol puni de mort.

Celle qui découvre le mieux le dessein des décemvirs, est la peine capitale prononcée contre les auteurs des libelles & les poëtes. Cela n'est guere du génie de la république, où le peuple aime à voir les grands humiliés. Mais des gens qui vouloient renverser la liberté, craignoient des écrits qui pouvoient rappeller l'esprit de la liberté.

On connut si bien la dureté des loix pénales, insérées dans le code des *douze tables*, qu'après l'expulsion des décemvirs, presque toutes leurs loix, qui avoient fixé les peines, furent ôtées. On ne les abrogea pas expressément; mais la loi *Porcia* ayant défendu de mettre à mort un citoyen romain, elles n'eurent plus d'application. Voilà le vrai temps auquel on peut rapporter ce que Tite-Live, *liv. I.* dit des Romains, que jamais peuple n'a plus aimé la modération des peines.

Si l'on ajoute à la douceur des peines, le droit qu'avoit un accusé de se retirer avant le jugement, on verra bien que les loix décemvirales s'étoient écartées en plusieurs points de l'esprit de modération, si convenable au génie d'une république, & dans les autres points dont Ciceron fait l'éloge, les loix des *douze tables*, le méritoient sans doute. (*D. J.*)

TABLETTES, (*Hist. anc. & mod.*) les *tablettes* que nous employons pour écrire, sont une espèce de petit livre qui a quelques feuilles d'ivoire, de papier, de parchemin préparé, sur lesquelles on écrit avec une touche, ou un crayon, les choses dont on veut se souvenir.

Les *tablettes* des Romains étoient presque comme les nôtres, excepté que les feuillets étoient de bois, dont elles eurent le nom de *tabellæ*, c'est à dire, *parvæ tabulæ*; elles contenoient deux, trois, ou cinq feuillets; & selon le nombre de ces feuillets, elles étoient appellées *diptycha*, à deux feuillets; *triptycha*, à trois feuillets; *pentaptycha*, à cinq feuillets; celles qui avoient un plus grand nombre de feuillets se nommoient *polyptycha*, d'où nous avons fait *pu-lettica*, des poulets, terme dont on se sert encore pour dire des lettres de galanterie, des lettres d'amour. Les anciens écrivoient ordinairement les lettres d'amour sur des *tablettes*, & la personne à qui on avoit écrit la lettre amoureuse, faisoit réponse sur les mêmes *tablettes*, qu'elle renvoyoit, comme nous l'apprenons de Catulle, *ode 43*. (*D. J.*)

TABOR, (Jean-Othon) (*Hist. litt. mod.*) né à Bautzen en Lusace, l'an 1604; conseiller du Landgrave de Hesse-Darmstat, mort en 1674, est auteur de divers ouvrages de droit en deux volumes *in-folio*. Praschius, son gendre, a écrit sa vie. Il y a peu de gens dont on dût écrire la vie, & celle de gens de lettres est dans leurs écrits. Cependant, *Tabor* avoit éprouvé des chagrins & des révolutions. Sa patrie avoit été réduite en cendres dans les guerres d'Allemagne, il avoit perdu dans les malheurs publics son état & sa fortune.

TABOT, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme, chez les Ethiopiens, une espece de coffre qui sert en même-tems d'autel sur lequel leurs prêtres célebrent la messe. Ils ont la plus grande vénération pour ce coffre, dans l'idée que c'est l'arche d'alliance conservée dans le temple de Jérusalem, mais qui, suivant eux, fut enlevée furtivement par des missionnaires juifs, qui furent envoyés en Ethiopie par le roi Salomon pour instruire les peuples dans la loi du vrai Dieu. Les Abyssins, quoique convertis au christianisme, conservent toujours le même respect pour le *tabot*. Le roi lui-même n'a point la permission de le voir. Ce coffre est porté en grande cérémonie par quatre prélats qui sont accompagnés de beaucoup d'autres; on dépose le *tabot* sous une tente qui sert d'église dans les camps où le roi fait sa demeure ordinaire. Les missionnaires portugais ayant voulu soumettre les Abyssins au siége de Rome, tâchèrent de se rendre maîtres de cet objet de la vénération du pays. Mais des moines zélés le transportèrent secretement dans des endroits inaccessibles, d'où le *tabot* ne fut tiré qu'après l'expulsion des missionnaires catholiques, que l'on avoit trouvés trop entreprenans. (*A. R.*)

TABOUET, (Julien) (*Hist. litt. mod.*) auteur d'une généalogie des princes de la maison de Savoye. *Sabaudiæ principum genealogia, versibus & latiali dialecto digesta*, traduite en François, en prose & en vers, par Pierre Trebedan, suivie d'une histoire

de France, abrégée dans le même goût, étoit procureur-général du Sénat de Chambéry. Il eut de grands procès contre Raymond Pelisson, Premier président de cette compagnie, & il s'en tira mal. Raymond Pelisson lui avoit fait, par ordre de cette même compagnie, une sévère mercuriale: *Tabouet*, pour s'en venger, l'accusa de malversations, & Pelisson fut condamné par le Parlement de Dijon, à une peine infamante en 1552. Il obtint la révision du procès, fut renvoyé absous en 1556, & *Tabouet* condamné comme calomniateur. *Tabouet* fut encore depuis mis au pilori & banni; ainsi son nom n'honore pas les lettres. Mort en 1562.

TABOUROT, (Etienne) sieur des *Accords*, (*voyez* ACCORDS) (des) Il étoit neveu de Jean *Tabourot*, chanoine & official de Langres, auteur du *Calendrier des bergers* & d'une *methode pour apprendre toutes sortes de danses*, ouvrages assez singuliers pour un official; aussi ne les publia-t-il pas sous son nom, mais sous celui de Thoinot Arbeau. Jean *Tabourot* mourut en 1595.

TABULCHANA, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme chez les Turcs l'accompagnement ou le cortège militaire que le sultan accorde aux grands officiers qui sont à son service. Le *tabulchana* du grand visir est composé de neuf tambours, de neuf fifres, sept trompettes, quatre *zils*, ou bassins de cuivre qu'on heurte les uns contre les autres, & qui rendent un son aigu & perçant. On porte devant lui trois queues de cheval tressées avec art; un étendard de couleur verte, nommé *alem*, & deux autres étendards fort larges, qu'on nomme *bairak*. Les autres bachas n'ont point un *tabulchana* si considérable; ils ne font porter devant eux que deux queues de cheval avec les trois étendards. Un beg n'a qu'une seule queue de cheval avec les étendards. Les officiers inférieurs n'ont qu'un sanjak, ou étendard, & ils ne font point porter la queue de cheval devant eux. *Voyez* Cantemir, *hist. ottomane.* (*A. R.*)

TACFARINAS, (*Hist. Rom.*) général Numide, essaya plusieurs fois d'affranchir son pays de la tyrannie des Romains du temps de Tibère: sa première tentative est de la vingtième année de l'ère chrétienne. Ce ne fut qu'une entreprise étouffée dès sa naissance; mais *Tacfarinas* ne perdit jamais de vue ce projet, de procurer la liberté aux Numides. Deux ans après, (l'an 22) il se révolte encore; Junius Blésus marcha promptement contre lui, le prévint avant qu'il eût eu le temps de fortifier son parti, & remporta une pleine victoire, qui rendit le calme à la Numidie, ou plutôt aux Romains, pour deux ans encore. *Tacfarinas* avoit inspiré tant d'alarmes, & l'expédition de Blésus parut si importante, que les légions, selon l'ancien usage, le saluèrent *imperator*, c'est-à-dire, seulement général & vainqueur, & que Tibère le trouva bon. *Tacfarinas* se révolta enfin pour la troisième fois l'an 24; il fut vaincu par Publius Dolabella, & mourut les armes à la main. Il avoit fatigué plusieurs proconsuls d'Afrique, Furius Camillus, Apronius, Junius Blésus, Dolabella; il avoit remporté divers avantages; il avoit assiégé dans un fort le vaillant Décrius; il avoit repoussé la garnison dans une sortie qui valoit une bataille. Décrius, après y avoir reçu plusieurs blessures, & y avoir perdu un œil, finit par être vaincu & tué par *Tacfarinas*. Enfin, ce Numide est au nombre des ennemis que Rome a redoutés, & dont elle n'a triomphé qu'avec peine.

Blésus ayant eu l'honneur du triomphe pour avoir vaincu *Tacfarinas*, Dolabella qui, plus heureux encore, avoit entièrement terminé cette guerre, demanda le même honneur, & ne put l'obtenir.

TACHARD, (Guy) (*Hist. litt. mod.*) jésuite, connu par ses deux voyages à Siam, où il avoit accompagné, en qualité de missionnaire, le chevalier de Chaumont & l'abbé de Choisy. Il mourut au Bengale d'une maladie contagieuse dans l'exercice de ses travaux apostoliques, vers l'an 1694. On le trouve flatteur & crédule dans la relation & la description des merveilles qu'il a vues à Siam.

TACHON, (dom Christophe) (*Hist. litt. mod.*) bénédictin de Saint-Sever, au diocèse d'Aire, mort en 1693, a laissé un livre *de la sainteté & du devoir d'un prédicateur évangélique, avec l'art de bien prêcher, & une courte méthode pour catéchiser.*

TACHOS ou TACHUS. (*Hist. anc.*) L'Egypte, soumise par Cambyse, roi de Perse, fils de Cyrus, avoit depuis secoué le joug, & recommencé d'avoir ses rois particuliers. L'an 377, Artaxercès-Mnémon, roi de Perse, entreprit de la réduire. Il échoua dans son projet; mais il ne se rebuta point, & l'an 383 avant J. C. il forma de nouveau la même entreprise: c'étoit *Tachos* qui régnoit alors en Egypte. Il envoya en Grèce demander des secours; l'Athénien Chabrias vint lui offrir ses services. Sparte lui fournit un corps de troupes, commandé par Agésilas, un de ses rois, qui passoit alors pour le plus grand capitaine du monde, & que *Tachos* promettoit de faire généralissime de ses armées. Sur le bruit de son nom, les Egyptiens s'empressèrent de venir à sa rencontre, & se disposoient à lui rendre toutes sortes d'honneurs; mais quand au lieu d'un grand roi, d'un prince magnifique qu'ils attendoient, & dont ils s'étoient formé l'idée sur le modèle d'un grand roi de Perse ou d'Egypte, ils virent un vieillard foible, de mauvaise mine, de petite taille, sans éclat, sans magnificence, vêtu d'une étoffe grossière, ils eurent peine à s'empêcher de rire; & on dit que *Tachos*, entraîné par les sens comme ses sujets, lui fit une application désobligeante de la fable de la montagne en travail qui enfante une souris; à quoi Agésilas répondit: *Vous éprouverez un jour que cette souris est un lion.*

Tachos commença par lui manquer de parole sur le point le plus important. Au lieu de le nommer général de toute son armée, comme il l'avoit promis, il ne lui donna que le commandement particulier des troupes étrangères; Chabrias eut celui des troupes de mer, & *Tachos* retint pour lui le commandement en chef.

Ce ne fut pas tout. *Tachos*, en toute occasion, négligea

gligea les avis d'Agésilas, & ayant toujours le malheur de ne pouvoir croire à un mérite que l'extérieur sembloit démentir, il manqua tellement à tous les égards qu'il devoit à ce grand homme, que celui-ci ne put s'empêcher d'en avoir & d'en témoigner du ressentiment. Agésilas n'étoit pas le seul que la conduite de *Tachos* mécontentât; il se formoit alors parmi les Egyptiens un parti puissant qui vouloit mettre à la place de ce roi peu sensé Nectanébus son fils, selon Diodore de Sicile, son cousin selon Plutarque. Agésilas appuya ce parti, & se déclara pour Nectanébus. *Tachos* n'eut d'autre ressource que de se retirer à la cour de ce roi de Perse contre lequel il armoit, & qui le regardoit comme un rebelle. Artaxerxès l'accueillit cependant, parce que les Egyptiens lui paroissoient plus rebelles encore, & que c'étoient eux qu'il s'agissoit de dompter. Ces deux princes unirent leurs intérêts & leurs haines. Artaxercès donna même à *Tachos* le commandement de ses troupes contre l'Egypte. Mais ici finit l'histoire de *Tachos*: on ignore ce qu'il devint. Nectanébus régna en Egypte, & en eut principalement l'obligation aux secours & aux talens d'Agésilas.

TACITE, (*C. Cornelius Tacitus*) (*Hist litt. Rom.*) historien Romain si célèbre, & que les hommes d'état préfèrent à tout autre, parce qu'aucun ne dit autant de choses en si peu de mots, & ne fait autant penser.

On fait peu de choses de son histoire. On apprend de lui-même que Vespasien, Tite & Domitien contribuèrent tour-à-tour à sa fortune & à son élévation: *Dignitatem nostram à Vespasiano inchoatam, à Tito auctam, à Domitiano longiùs provectam non abnuerim.*

Il fut préteur sous ce dernier empereur, & consul sous Nerva. Il fut subrogé dans le consulat à Verginius Rufus, & il fit son panégyrique.

Il étoit l'ami particulier de Pline le jeune. On fait qu'il étoit plus âgé que Pline, qui étoit né l'an de J. C 61.

Tacite ne s'attacha, dit-on, à écrire l'histoire, qu'après y avoir inutilement engagé Pline son ami, &, pour ainsi dire, qu'à son refus. Pline, de son côté, fut un des premiers admirateurs de Tacite, & toute son ambition étoit de mériter que sa vie fût écrite par un historien tel que *Tacite*. Ce sont les lettres de Pline qui fournissent le plus de particularités sur Tacite. On aime à voir cette union des grands talens, cette amitié de deux hommes illustres. On aime à voir Horace s'applaudir de l'amitié de Virgile & de Varius. On aime à voir *Tacite* célébré par le panégyriste de Trajan.

Tacite plaida même après avoir été consul; & il paroit qu'il avoit donné au public ses plaidoyers: ce fait semble indifférent, & ne l'est point du tout. *Tacite* seroit le seul exemple d'un avocat qui n'eût pas pris au barreau l'usage d'employer un peu plus de mots qu'il n'en faut pour chaque chose. Cicéron même n'est pas à l'abri de tout reproche à cet égard; il donne beaucoup au développement des idées, & à l'harmonie des mots; il parle à l'oreille, *Tacite* ne parle qu'à l'ame. Il n'y a point d'autre exemple aussi remarquable, même hors du barreau, de ce laconisme énergique:

Qui prodigue le sens & compte les paroles.

Ses mots ont plus de valeur que ceux des autres; chacune de ses idées est le résultat & la substance de mille idées profondes.

Il avoit épousé la fille de Cnéius Julius Agricola, célèbre par la conquête de l'Angleterre, plus célèbre par l'ouvrage de *Tacite*, qui contient l'histoire de sa vie. On croit que *Tacite* laissa des enfans de la fille d'Agricola; car l'empereur Tacite se disoit descendu de lui: on croit au moins qu'il étoit de la même famille.

La description de la Germanie par *Tacite*, est encore l'ouvrage le plus substantiel & le plus profond dans son admirable brièveté.

Tacite avoit écrit l'histoire Romaine dans le même ordre où M. Hume a depuis écrit l'histoire d'Angleterre, c'est-à-dire, dans un ordre inverse & rétrograde. En effet, ses *histoires* qui commençent à la mort de Galba, & qui finissoient à la mort de Domitien, avoient été composées avant les *annales* qui contenoient les règnes de Tibère, de Caligula, de Claude & de Néron; car dans un endroit des *annales* il renvoie à l'histoire de Domitien, qu'il avoit écrite auparavant: ces deux beaux & grands ouvrages ne nous sont parvenus qu'avec d'énormes lacunes. Des quatre empereurs, objet des *annales*, il n'y a que Tibère & Néron dont nous ayons l'histoire presqu'entière; encore nous manque-t-il trois années de Tibère & les dernières années de Néron. Nous n'avons que la fin de Claude; nous n'avons rien de Caligula.

Quant aux *histoires*, des vingt-huit ans qu'elles contenoient depuis l'an de J. C. 69, époque de la mort de Galba, jusqu'à l'an 96, époque de la mort de Domitien, il ne nous reste que l'année 69, & qu'une partie de l'année 70. Les lettres de Pline le jeune, où il raconte les particularités de la mort de son oncle, enseveli dans les cendres du Vésuve, étoient des mémoires qu'il fournissoit à *Tacite* pour le regne de Titus dans la partie qui l'intéressoit. Parmi les lettres de Pline, il nous en est resté une de *Tacite*, monument de leur amitié. (*Voyez* les articles PLINE.)

Tacite avoit dessein d'écrire aussi l'histoire de Nerva & de Trajan. Il n'a pu que rendre témoignage en un seul mot à la félicité de ces temps, où l'on pouvoit penser ce qu'on vouloit, & dire ce qu'on pensoit: *rarâ temporum felicitate, ubi sentire quæ velis, & quæ sentias dicere licet.* Dans une certaine rigueur métaphysique, *penser ce qu'on veut*, (*sentire quæ velis*) n'est pas une expression parfaitement exacte; on ne pense ni on ne croit ce qu'on veut; on pense & on croit ce qu'on est obligé de penser & de croire, d'après les événemens, d'après ses notions ou ses préjugés, d'après mille circonstances indépendantes de notre volonté; mais on entend bien ce que l'auteur veut

dire, & ce qu'il dit fait regretter les temps dont il parle.

Tacite avoit aussi fait quelques vers. Si ces vers n'avoient pas les graces de ceux d'Ovide, ils n'en avoient pas à coup sûr les défauts; tels que la diffusion & la rédondance.

On croit que c'est *Tacite* que Quintilien désigne par ce célèbre historien de son temps qu'il ne nomme pas; mais qui est la gloire de son siècle, qui a des admirateurs, & point d'imitateurs; à qui l'amour de la vérité a nui, en faisant supprimer une partie de ses écrits; mais qui, dans ce qui en reste, montre un génie elevé & des pensées hardies & généreuses: *superest adhuc & exornat ætatis nostræ gloriam, vir sæculorum memoriâ dignus, qui olim nominabitur, nunc intelligitur. Habet amatores, nec imitatores, ut libertas, quanquàm circumcisis quæ dixisset ei nocuerit; sed elatum abundè spiritum & audaces sententias deprehendas etiam in iis quæ manent.*

Ce passage nous expliqueroit, à l'avantage de *Tacite*, les nombreuses & fréquentes lacunes de ses *annales* & de ses *histoires*. D'ailleurs, quel écrivain! quel philosophe! quel peintre! quel tableau révoltant de tyrannie & d'esclavage sous Tibère! quel intérêt auguste & tendre l'auteur répand sur Germanicus! quelle indignation il excite contre Pison & Plancine! quelle fermentation, lorsque les vaisseaux qui ramenoient en Italie la veuve & les cendres de Germanicus, rencontrent les vaisseaux de Pison! quelle triste & consolante affluence d'amis éperdus sur le rivage d'Italie où aborde Agrippine! quel éloquent silence, quelle douleur profonde & muette à l'aspect de la veuve, des enfans & de l'urne de Germanicus!

Que peut vous importer Messaline, après avoir épuisé toutes les horreurs du vice & toutes les fureurs du crime? Eh bien! le pinceau magique de *Tacite* va vous forcer de la plaindre. Ce n'est plus cette impératrice toute puissante, terrible & criminelle: l'orage s'est élevé du côté d'Ostie, *tempestatem ab Ostiâ atrocem*; c'est une infortunée sans appui, sans défense, que l'inflexible Narcisse repousse loin du char de l'empereur; elle lui présente en vain ses enfans, en criant: *ne condamnez point, sans l'entendre, la mère de Britannicus & d'Octavie!* Sa voix est étouffée par les cris barbares de Narcisse, qui commande à l'empereur le meurtre & la vengeance. Cependant l'imbécille Claude s'attendrit, & le lecteur avec lui. Claude veut entendre sa femme; il va lui pardonner d'avoir épousé publiquement Silius, lui vivant; de lui avoir fait signer à lui, son mari, son empereur, son contrat de mariage avec ce Silius; mais Narcisse, qui sent le danger, se hâte de la faire égorger au nom de Claude même. On la trouve dans les jardins de Lucullus renversée par terre, abymée dans le désespoir & dans la terreur, mourante sur le sein de sa mère, qui, long-temps éloignée d'elle par l'éclat de sa fortune, mais ramenée auprès d'elle par son malheur, la consoloit, l'encourageoit, pleuroit avec elle. Le tribun présente le fer à Messaline, elle veut se percer; mais son ame, affoiblie par un long usage des voluptés, est incapable de ce dernier trait de courage. Elle pleure, elle hésite; le tribun aide sa main tremblante: elle expire dans les bras de sa mère. Quand ce tableau, tracé par *Tacite*, est sous vos yeux, vous avez oublié tous les crimes de cette femme, vous ne voyez que ses malheurs.

La mort d'Agrippine, mère de Néron, feroit, d'après le même *Tacite*, un beau sujet de tragédie, s'il n'étoit trop horrible. Racine n'a osé le montrer qu'en passant, & dans le lointain:

Je prévois que tes coups iront jusqu'à ta mère.

Je ne sais s'il y a dans aucune tragédie un trait comparable à ce cri terrible & déchirant d'Agrippine au centurion qui alloit la percer ou l'assommer: *ventrem feri. Frappe les entrailles qui ont pu produire ce monstre.*

Tacite a eu en France & en Italie une foule de traducteurs. La traduction italienne de Davazanti a été fort célébrée. En France celle de d'Ablancourt a joui quelque temps de quelque estime: on l'appelloit du moins *la belle infidelle.* Celle d'Amelot de la Houssaye & de M. Guérin sont oubliées. Quelques parties de celle de l'abbé de la Bletterie sont encore estimées, malgré la bassesse recherchée du style. Celle du P. Dotteville se fait lire; celle de M. d'Alembert laisseroit peu de choses à desirer, si elle n'étoit pas bornée à des fragmens. Le P. Dotteville, dans la préface des histoires de *Tacite*, essaie, comme avoit déjà fait M. l'Abbé de la Bletterie, de détruire le reproche de misanthropie, si souvent fait à *Tacite.* Il trouve dans Suétone, dans Xiphilin, dans Plutarque, dans Juvénal (poëte à la vérité, poëte satyrique même, & non historien) des portraits plus chargés que ceux de *Tacite*; il tâche de prouver que cet écrivain rend justice à ceux qu'il diffame, & que si quelque vertu, quelque bonne qualité s'est mêlée à leurs vices, il ne la dissimule jamais. Pourquoi donc ce préjugé s'est-il particulièrement élevé contre *Tacite?* C'est que les temps dont il écrivoit l'histoire fournissent plus de crimes que d'actions vertueuses; mais c'est surtout parce que ses peintures affectent fortement l'ame, et laissent de longs souvenirs; c'est parce qu'il met les faits sous les yeux du lecteur, tandis que la foule des historiens ne fait que les raconter.

TACITE, (*Hist. Rom.*) empereur Romain, successeur d'Aurélien. Autant le sénat & l'armée, ou plutôt les diverses armées, s'étoient disputé jusqu'alors le droit d'élire les empereurs, autant un esprit de modération, une vertueuse émulation de déférences & d'égards mutuels s'empara tout-à-coup des Romains; c'étoit l'effet de la discipline qu'Aurélien avoit introduite parmi les troupes, & de l'ordre qu'il avoit établi dans le gouvernement. L'ambition étoit assoupie, personne n'aspiroit à l'empire; personne ne vouloit y nommer. L'armée renvoyoit cet honneur au sénat; le sénat le renvoyoit à l'armée: ce combat de générosité fut assez long, pour donner lieu à un interrègne de huit mois. Le Sénat céda enfin, il élut *Tacite*; mais *Tacite* étoit aussi peu empressé de régner, que le Sénat l'avoit été peu de

disposer de l'empire : il refusa. Il se retira dans une de ses maisons en Campanie ; on alla l'y chercher. Il avoit une excuse dans son âge avancé ; il la fit valoir, & ne fut point écouté. On lui fit violence, il fallut qu'il régnât ; mais en l'élisant pour son mérite personnel, on prit des précautions pour qu'à l'avenir ce prix de la vertu & des talens ne fût donné qu'à la vertu & aux talens, & qu'il ne devint pas héréditaire ; on pria *Tacite* de ne pas nommer ses enfans augustes, & de nommer pour son successeur celui qu'il en jugeroit le plus digne, comme on l'avoit nommé lui-même, parce qu'on l'avoit jugé le plus digne. *Tacite* avoit alors soixante-quinze ans, (l'an de Rome 275.) On ne sait rien de son extraction, sinon que, comme nous l'avons dit, il se prétendoit parent de *Tacite* l'historien, dont il voulut que les ouvrages fussent mis dans toutes les bibliothèques.

Le Sénat ne s'étoit point mépris dans son choix. *Tacite* fit régner la sagesse & la justice; il donna ses biens à l'état, il distribua aux soldats l'argent qui se trouva dans ses coffres, il fit des loix sages, il rétablit les mœurs, les lieux de prostitution furent supprimés, les bains publics furent fermés après le coucher du soleil. Jamais empereur ne se régla tant par les conseils du Sénat, & ne lui laissa tant d'autorité; cette compagnie lui refusa impunément le consulat qu'il demandoit pour Florien son frère : *il est à croire*, dit-il en apprenant ce refus, *que le sénat a un meilleur choix à faire*. Econome, & ennemi du luxe, il défendit l'usage de l'or & des broderies dans les habits; mais comme il savoit que l'exemple de l'économie & de la modestie, pour être efficace, devoit toujours partir du trône, il crut devoir interdire absolument à l'impératrice l'usage des pierreries.

Malgré son grand âge il entreprit de porter la guerre chez les Perses & les Scythes asiatiques ; il entreprit de la faire lui-même. Il se mit en marche, & il s'avança jusqu'à Tarse en Cilicie. La fatigue du chemin, les soins de la royauté le consumoient ; la fièvre le prit, & il mourut en peu de jours, l'an de J. C. 276 : il n'avoit régné que six mois. Quelques auteurs disent que ce furent ses propres soldats qui lui ôtèrent la vie : il se nommoit *Marcus Claudius Tacitus*.

Florien, son frère, disputa l'empire à Probus; & n'ayant point réussi dans ce projet, il se fit ouvrir les veines, & mourut la même année.

TADGIES, (*terme de relation*) nom qu'on donne aux habitans des villes de la Transoxane, & du pays d'Iran, c'est-à-dire, à tous ceux qui ne sont ni Tartares, ni Mogols, ni Turcs; mais qui sont naturels des villes ou des pays conquis. (*A. R.*)

TAGLIACOCCI, (Gaspard) (*Hist. litt. mod.*) professeur en médecine & en chirurgie dans l'université de Bologne, sa patrie, mort en 1553, est auteur d'un livre fameux, intitulé : *Decurtorum chirurgia per insitionem*, où il enseigne la manière de réparer les défauts des narines, des oreilles & des lèvres, dans le cas de mutilation ou de difformité de ces parties. Il rapporte des exemples de nez perdus, qui ont été rétablis par son art, & sa statue, placée dans la salle d'anatomie de Bologne, le représente un nez à la main. On peut bien penser que ces cures merveilleuses ont trouvé, trouvent, & trouveront des incrédules. Un nommé Verdun, dans le siècle suivant, a renouvellé l'idée de *Tagliacozzi* dans un livre, intitulé : *De novâ artuum decurtandorum ratione*. Une si utile découverte ne paroît pas avoir eu d'autres suites.

TAIKI, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme chez les Tartares monguls les chefs qui commandent à chaque horde ou tribu de ces peuples. La dignité de *taiki* est héréditaire, & passe toujours à l'aîné des fils. Il n'y a point de différence entre ces chefs, sinon celle qui résulte du nombre des familles qu'ils ont sous leurs ordres. Ces chefs sont soumis à un kan, dont ils sont les vassaux, les conseillers & les officiers généraux. (*A.R.*)

TAI-KI; (*Hist. mod. Philosophie*) ce mot en chinois signifie *le faîte d'une maison*. Une secte de philosophes de la Chine, appellée *la secte des ju-kiau*, se sert de ce mot pour désigner l'Etre suprême, ou la cause première de toutes les productions de la nature. (*A. R.*)

TAILLE, (Jean & Jacques de la) (*Hist. litt. mod.*) freres, nés à Bondaroi, près de Pethiviers, dans la Beauce, d'une noble & ancienne famille, poëtes dramatiques françois, mais du seizième siècle, temps où il n'y avoit ni théâtre françois, ni poësie françoise. Jacques, né en 1542, mourut de la peste en 1562, n'ayant pas encore vingt ans, & ayant déjà fait cinq tragédies, & d'autres poësies. Jean a laissé aussi des tragédies, des comédies, & d'autres poësies; un ouvrage inséré dans la satyre Menippée, intitulée : *les singeries de la ligue*. Il étoit fort ennemi de la ligue, & très-attaché dans tous les temps à Henri IV & à son parti. Il avoit reçu au visage une grande blessure au combat d'Arnay-le-Duc sous les yeux de ce prince, qui l'embrassa tout sanglant après le combat, & lui donna ses chirurgiens pour le panser : il mourut en 1608. On a de lui encore un *discours des duels* ; & il a eu en tout beaucoup de réputation, & comme guerrier, & comme homme de lettres.

TAILLEPIED, (Noël) (*Hist. litt. mod.*) franciscain du seizième siècle, auteur d'une histoire des Druides, d'un traité de l'apparition des esprits, d'un recueil sur les antiquités de Rouen, d'une traduction françoise des vies de Luther, de Carlostad & de Pierre Martir. Mort en 1589.

TAIX ou TAIS, (Jean, seigneur *de*) (*Hist. de Fr.*) d'une famille noble de Touraine, fut le premier colonel-général de l'infanterie Françoise, lorsque cette charge fut instituée en 1544, & il commandoit cette infanterie à la bataille de Cérisoles. Dans cette même année 1544 le dauphin, qui trois ans après fut le Roi Henri II, ayant essayé de surprendre Boulogne, dont les Anglois venoient de s'emparer, envoya Fouquessoles & *de Taix* avec un corps considérable pour exécuter l'entreprise. Le défaut de certaines précautions

la fit échouer, malgré la valeur de Fouquessolles & de *Taix*, qui forcèrent la basse-ville, & taillèrent en pièces tout ce qui voulut la défendre. Leurs soldats enivrés de ce premier succès s'étant livrés au pillage, un gros d'ennemis vint fondre sur eux de la ville haute, & les mit en déroute, quoique les François eussent l'avantage du nombre. Fouquessolles & *de Taix* voulant les rallier & les soutenir, furent accablés. Fouquessolles fut tué sur la place; *de Taix* fut blessé d'un coup de flèche. *De Taix* fut aussi grand-maître de l'artillerie, & perdit cette place pour avoir tenu quelques propos sur les amours secrets & peut-être entièrement chimériques de la duchesse de Valentinois & du Maréchal de Brissac. On ne doit jamais perdre un emploi militaire, fruit des services & prix des talens pour des propos échappés dans la société, car les raisons qui vous ont fait confier un tel emploi, sont toujours étrangères aux tracasseries de la société & d'un ordre bien supérieur. Les indiscrétions ou téméri és de la conversation doivent avoir leurs peines particulières adaptées au genre & tirées de la chose même, mais sans nulle influence sur les récompenses & les peines qui regardent le service de l'état. De *Taix* fut tué dans la tranchée au siège de Hesdin en 1553.

On trouve dans les mélanges de Camusat une relation curieuse des états de Blois de 1576, de Guillaume de *Taix*, doyen de l'église de Troyes, qui étoit de la même famille que Jean de *Taix*.

TAKIAS, *terme de relation*; nom que les turcs donnent aux monastères des dervis, dans lesquels ces moines logent avec leurs femmes. Il leur est néanmoins défendu d'y danser, & d'y jouer de la flûte. Les *takias* sont plus ou moins grands. Il y en a en Turquie de très-beaux, & d'autres très-médiocres. (*D. J.*)

TALAPOINS *ou* TALEPOIS, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Siamois & les habitans des royaumes de Laos & de Pégu donnent à leurs prêtres: cependant, dans les deux derniers royaumes, on les désigne sous le nom de *Fé*. Ces prêtres sont des espèces de moines qui vivent en communauté dans des couvens, où chacun, comme nos chartreux, a une petite habitation séparée des autres.

Le P. Marini, jésuite missionnaire, nous dépeint ces moines avec les couleurs les plus odieuses & les plus noires; sous un extérieur de gravité qui en impose au peuple, ils se livrent aux débauches les plus honteuses; leur orgueil & leur dureté sont poussés jusqu'à l'excès. Les *talapoins* ont une espèce de noviciat, ils ne sont admis dans l'ordre qu'à l'âge de vingt-trois ans; alors ils choisissent un homme riche ou distingué qui leur sert, pour ainsi dire, de parrein lorsqu'ils sont reçus à la profession; elle se fait avec toute la pompe imaginable. Malgré cette profession, il leur est permis de quitter leurs couvens & de se marier, ils peuvent ensuite y rentrer de nouveau si la fantaisie leur prend. Ils portent une tunique de toile jaune qui ne va qu'aux genoux, & elle est liée par une ceinture rouge; ils ont les bras & les jambes nuds, & portent dans leurs mains une espèce d'eventail pour marque de leur dignité; ils se rasent la tête & même les sourcils, le premier jour de chaque nouvelle lune. Ils sont soumis à des chefs qu'ils choisissent entr'eux. Dès le grand matin ils sortent de leurs couvens en marchant d'abord deux à deux; après quoi ils se répandent de divers côtés pour demander des aumônes, qu'ils exigent avec la dernière insolence. Quelques crimes qu'ils commettent, le roi de Laos n'ose les punir; leur influence sur le peuple les met au-dessus des loix, le souverain même se fait honneur d'être leur chef. Les *talapoins* sont obligés de se confesser de leurs fautes dans leur couvent, cérémonie qui se fait tous les quinze jours. Ils consacrent de l'eau qu'ils envoyent aux malades, à qui ils la font payer très-chèrement. Le culte qu'ils rendent aux idoles consiste à leur offrir des fleurs, des parfums, du riz qu'ils mettent sur les autels. Ils portent à leurs bras des chapelets composés de cent grains enfilés. Ces indignes prêtres sont servis par des esclaves qu'ils traitent avec la dernière dureté: les premiers de l'état ne font point difficulté de leur rendre les services les plus bas. Le respect qu'on a pour eux vient de ce qu'on les croit sorciers, au moyen de quelques secrets qu'ils ont pour en imposer au peuple, qui se depouille volontairement de tout ce qu'il a pour satisfaire l'avarice, la gourmandise & la vanité d'une troupe de fainéans inutiles & nuisibles à l'état. La seule occupation des *talapoins* consiste à prêcher pendant les solemnités dans les temples de *Shaka* ou *Sommona-Kodom* qui est leur législateur & leur dieu. *Voyez* cet *article*. Dans leurs sermons ils exhortent leurs auditeurs à dévouer leurs enfans à l'état monastique, & ils les entretiennent des vertus des prétendus saints de leur ordre. Quant à leur loi, elle se borne, 1°. à ne rien tuer de ce qui a vie; 2°. à ne jamais mentir; 3°. à ne point commettre l'adultère; 4°. à ne point voler; 5°. à ne point boire de vin. Ces commandemens ne sont point obligatoires pour les *talapoins*, qui, moyennant des présens, en dispensent les autres, ainsi qu'eux-mêmes. Le précepte que l'on inculque avec le plus de soin, est de faire la charité & des présens aux moines. Tels sont les *talapoins* du royaume de Laos. Il y en a d'autres qui sont beaucoup plus estimés que les premiers; ils vivent dans les bois; le peuple, & les femmes sur-tout, vont leur rendre leurs hommages; les visites de ces dernières leur sont fort agréables: elles contribuent, dit-on, beaucoup à la population du pays.

A Siam les *talapoins* ont des supérieurs nommés *sancrats*. Il y en a comme à Laos, de deux espèces; les uns habitent les villes, & les autres les forêts.

Il y a aussi les religieuses *talapoines*, qui sont vêtues de blanc, & qui, suivant la règle, devroient observer la continence, ainsi que les *talapoins* mâles. Les Siamois croient que la vertu véritable ne réside

que dans les *talapoins* : ces derniers ne peuvent jamais pécher, mais ils sont faits pour absoudre les péchés des autres. Ces prêtres ont de très-grands privileges à Siam; cependant les rois ne leur sont point si dévoués qu'à Laos ; on ne peut pourtant pas les mettre à mort, à moins qu'ils n'aient quitté l'habit de l'ordre. Ils sont chargés à Siam de l'éducation de la jeunesse, & d'expliquer au peuple la doctrine contenue dans leurs livres écrits en langue *balli* ou *palli*, qui est la langue des prêtres. *Voyez* Laloubere, *description de Siam*. (*A. R.*)

TALBE, s. m. *terme de relation*, nom qu'on donne à un docteur mahometan, dans les royaumes de Fez & de Maroc. (*D. J.*)

TALBOT, (*Hist. d'Anglet.*) grande maison d'Angleterre, originaire de Normandie, a produit plusieurs personnages d'un mérite distingué :

1°. Le plus célebre est Jean *Talbot*, comte de Shrewsbury & de Waterford ; il fut fait gouverneur de l'Irlande, qu'il avoit beaucoup contribué à réduire sous l'obéissance de Henri V. Il passa en France en 1417, pour partager les avantages que l'Angleterre y remportoit alors, & bientot son nom égala, puis surpassa ceux des capitaines Anglois les plus illustres ; les Salisburi, les Arondel, les Warwick, les Willoughbi, &c. En 1428, il prit Alençon, Pontoise, Laval. Au siège d'Orléans, il commandoit les assiégeans avec Salisburi & Suffolk. Prisonnier au combat de Patay, le brave *Talbot* fut présenté au roi charles VII, par le brave Saintrailles, qui en même-temps lui demanda la permission de le renvoyer libre à l'instant sans rançon. *Talbot* eut le bonheur de prendre sa revanche dans la suite à l'égard de Saintrailles. Il montra qu'il étoit libre en emportant d'assaut Beaumont sur Oyse. Le roi d'Angleterre le fit maréchal de France en 1441, puisqu'enfin il étoit roi de France.

Le principal objet des François, lorsqu'après les exploits de la Pucelle d'Orléans, la fortune leur fut devenue constamment favorable, fut de recouvrer la Normandie ; tous leurs efforts furent heureux ; la bataille de Fourmigny, où Thomas Kyrle ou Tyrrel fut défait & pris par le connétable de Richemont, ôta aux Anglois toute espérance de conserver cette province; *Talbot* même ne put qu'en retarder quelque temps la perte. Ce fut en vain que ce grand homme, à qui sa nation devoit les seuls succès qu'elle eût eus depuis la mort du duc de Bedfort, épuisa toutes les ressources de son génie pour la défendre ; il eut encore des succès de détail, il perça plus d'une fois les armées Françoises pour introduire des convois dans les places assiégées ; il acquit beaucoup de gloire, mais une gloire stérile pour sa nation, qui acheva de perdre courage lorsque *Talbot* eût été tué avec son fils à la bataille de Castillon en Guyenne, le 17 Juillet 1453. Il étoit allé dans cette province après la réduction de la Normandie, pour défendre ce qui restoit aux Anglois en France. Ce *Talbot* étoit l'Hector des Anglois; vertueux, vaillant & malheureux, il s'ensevelit sous les ruines de sa nation qui, sans lui, auroit beaucoup plutôt succombé. Il servit avec autant d'éclat dans les négociations que dans les armées. C'étoit *Talbot* qui disoit que *si Dieu étoit homme d'armes, il seroit pillard*. Il parloit de ce qu'il voyoit & non de ce qu'il faisoit.

2°. Quelques autres personnages du même nom & de la même maison, sans être parvenus à la même gloire, ont mérité que l'histoire fît mention d'eux. Tel est Pierre *Talbot*, archevêque de Dublin, né en 1620 ; recommandable par son zèle pour la religion catholique, qui alla presque jusqu'au martyre. Il mourut en prison vers l'an 1682, persécuté par les protestans. On a de lui une histoire des Iconoclastes, un traité *de naturâ fidei & hæresis*, un autre *de religione & regimine*, le *Politicorum catechismus*.

3°. Richard *Talbot*, duc de Tirconnel, frère de Pierre, partageoit son zèle pour la foi catholique. Il s'étoit trouvé, dès l'âge de quinze ans, à une bataille où il étoit resté trois jours parmi les morts. Fortement attaché aux Stuarts, Jacques II lui confia la vice-royauté d'Irlande, lorsqu'il passa en France. *Talbot* défendit en Irlande les droits de Jacques II. Il mourut en 1692, dans un moment où il se préparoit à livrer bataille aux Anglois du parti de Guillaume. Son oraison funèbre fut prononcée à Paris, par l'abbé Anselme.

4°. On a des sermons d'un Guillaume *Talbot*, évêque d'Oxford, puis de Salisbury & enfin de Durham. Il étoit de la même maison que les précédens, mais d'une branche protestante, mort en 1730. Il fut le père :

5°. De Charles *Talbot*, Lord, grand-chancelier d'Angleterre, né en 1686, mort en 1736.

TALED, s. m. (*Hist. Judaïque.*) nom que les Juifs donnent à une espèce de voile quarré, fait de laine blanche ou de satin, & qui a des houpes aux quatre coins. Ils ne prient jamais dans leurs synagogues qu'ils ne mettent ce voile sur leur tête ou autour de leur col, afin d'éviter les distractions, de ne porter la vue ni à droite ni à gauche, & d'être plus recueillis dans l'oraison, si l'on en croit Léon de Modène. Mais dans le fond, ce *taled* n'est qu'une affaire de cérémonial ; les Juifs le jettent sur leur chapeau qu'ils gardent sur la tête pendant la prière, à laquelle ils sont si peu attentifs qu'ils y parlent de leur négoce & autres affaires, & qu'ordinairement ils la font avec une extrême confusion. (*A. R.*)

TALESTRIS, (*voyez* THALESTRIS.)

TALEYRAND, (*Chalais, Perigord*) (*Hist. de Fr.*) Le Périgord, après avoir appartenu à nos rois, eut vers le neuvième siècle des comtes particuliers ; c'est de ces comtes que descend la noble & antique maison des *Talleyrand* ou Tallerand-Périgord. De cette maison étoit le cardinal de *Tallerand*-Périgord, légat du pape Innocent VI, en France, dans le temps de cette funeste bataille de Poitiers. Il ne tint pas à lui d'épargner à la France ce désastre,

Les François étoient déjà en mouvement, lorsque ce ministre de paix s'avança entre les deux armées pour suspendre leurs coups; rôle sublime, à quelque motif qu'on veuille l'attribuer. L'inflexible roi Jean, ne l'attribua qu'à la prédilection qu'il supposoit au pape pour les Anglois. Le cardinal conjura le roi, *les mains jointes*, de laisser agir son zèle. Il alla & revint plusieurs fois d'un camp à l'autre, sans rien obtenir, mais sans se rebuter. Le roi ne vouloit rien entendre; le prince de Galles ne demandoit que des conditions raisonnables; il offroit de rendre tout, places & prisonniers, & de ne porter les armes de sept ans contre la France. Le roi n'osant rejetter entièrement la médiation du légat, demanda que le prince se rendit prisonnier, avec cent des principaux chevaliers: » Si jamais je perds ma liberté, dit le prince, ce » ne sera que les armes à la main. » La nuit survint, le cardinal rentra dans Poitiers, ayant du moins gagné un jour. Le lendemain il reparoit encore: croira-t-on que les François poussèrent la férocité jusqu'à le menacer? on lui dit en propres termes, que s'il ne se retiroit *il lui en pourroit mal prendre*. Il alla trouver le prince de Galles: *Beau-fils*, lui dit-il, *il faut combattre. Eh bien!* dit le prince, *Dieu veuille aider au droit!* En effet le droit étoit pour lui dans ce moment, puisqu'il ne faisoit plus que se défendre. Ceux qui veulent excuser le procédé des François à l'égard du cardinal dans cette occasion, accusent celui-ci de partialité; ils observent que ce jour qu'il gagna par ses négociations, perdu pour les François, fut employé par les Anglois à fortifier de plus en plus leur camp.

Le cardinal de Périgord perdit à la bataille de Poitiers, Robert de Duras, son neveu. Le prince Noir lui renvoya le corps sur un bouclier, en lui faisant faire quelques reproches de ce qu'il souffroit que ses parens & les gens de sa suite, au lieu de rester neutres, servissent contre les Anglois. Ainsi les deux partis accusoient de partialité ce cardinal, qui auroit épargné tant de maux, si sa médiation eut été acceptée.

Pendant les guerres des Anglois en France, il arriva souvent aux comtes de Périgord, dont les domaines touchoient à ceux des Anglois, de s'allier avec eux. Archambaud IV, neveu du cardinal de Périgord, prit ce parti, & il en fut puni par un arrêt du parlement du 18 avril 1396, qui le bannit du royaume & confisqua ses biens. Archambaud V, son fils, ayant persisté dans la même alliance, & ayant introduit les Anglois dans le Périgord, le maréchal de Boucicaut lui fit la guerre, le prit dans son château de Montignac, l'amena prisonnier à Paris, où on lui fit son procès, & par arrêt du parlement du 9 juillet 1399, il fut condamné à perdre la tête, & ses biens furent confisqués. Le roi Charles VI lui fit grace de la vie, mais la confiscation eut lieu & fut donnée par le roi au duc d'Orléans, son frère. Le comté de Périgord a passé depuis, tant par vente que par succession, dans la maison de Bretagne, dans celle d'Albret, dans celle de Bourbon; Henri IV le réunit à la couronne; quant à la maison de Périgord, aujourd'hui subsistante, elle descend des comtes de Périgord-*Tallerand*. De cette même maison des *Tallerand*-Périgord, étoit ce jeune & infortuné comte de Chalais Henri, décapité en 1626.

M. l'Abbé Anquetil, dans l'*Intrigue du cabinet*, s'exprime ainsi: « On ne sait ce que les commis» saires demandèrent à Chalais, s'il y eut des té» moins, s'ils furent confrontés: enfin il ne reste » aucun détail de cet étrange procès, dont les pièces » ont été enlevées & soustraites à la connoissance du » public.

Les pièces de ce procès ont été publiées en 1781, dans un *recueil de pièces intéressantes pour servir à l'histoire des regnes de Louis XIII & de Louis XIV*. Elles ont été tirées de la bibliothèque de feu M. le maréchal de Richelieu, où elles étoient en original.

Il paroit en résulter que le comte de Chalais étoit coupable tout au plus d'être entré dans les intrigues de ceux qui vouloient traverser le mariage de M. (Gaston) avec Mademoiselle de Montpensier, & à la tête desquels étoient la jeune reine Anne d'Autriche, & la duchesse de Chevreuse, sur-intendante de sa maison. Chalais étoit amoureux de la duchesse de Chevreuse, la duchesse ne l'aimoit pas & n'en avoit que plus d'empire sur lui; ainsi elle l'attira aisément au parti d'Anne d'Autriche; voilà, selon toutes les apparences, tout le crime ou toute la faute du comte de Chalais.

Ignoscenda quidem, scirent si ignoscere Manes.

Il est vrai que le comte de Chalais fut accusé du plus grand des crimes, celui d'avoir attenté à la vie du roi, & d'avoir voulu profiter, pour ce régicide, de la liberté que sa faveur & sa charge de maitre de la garde-robe lui donnoient d'entrer à toute heure dans la chambre de ce prince; mais par qui fut-il accusé de ce projet? par Louvigny, son rival, amoureux comme lui de la duchesse de Chevreuse. Quelle preuve Louvigny apporta-t-il de cette accusation? un roman; des chasseurs dont il étoit séparé par une haie, & qu'il n'avoit pu ni joindre ni voir, s'entretenoient de ce complot, en le détestant & en faisant des imprécations contre le comte de Chalais qu'ils en accusoient. Le duc de Retz, le duc de Bellegarde, le duc de la Rochefoucauld déposent du même fait, mais tous comme l'ayant entendu dire, ou à M. de Louvigny, ou à des gens qui le tenoient de lui. Aussi ne paroit-il pas qu'on ait eu dans le procès du comte de Chalais, le moindre égard à ces dépositions.

Lamont, exempt des Gardes-du-Corps, chargé de garder le comte de Chalais dans sa prison à Nantes, servoit d'espion, & abusoit cruellement contre lui de tous les traits d'impatience & d'indiscrétion qui lui échappoient.

Les lettres du comte de Chalais au roi & au

cardinal de Richelieu, annoncent de la légereté, de l'inconséquence; elles sont pleines d'une obscurité, qui n'étoit peut-être pas la même alors, & de contradictions qui sont les mêmes dans tous les temps; mais elles n'annoncent point une ame coupable; & la maniere dont Madame de Chalais, sa mère, avoue qu'il l'étoit, prouve encore qu'il ne l'étoit pas, & que sa légére faute avoit été expiée d'avance par ses services. Cette lettre de Madame de Chalais au Roi, vaut mieux que toutes celles de son fils, elle est pleine à la fois d'adresse & de sensibilité.

» Sire, j'avoue que qui vous offense, mérite avec » les peines temporelles, celles de l'autre vie, puis» que vous êtes l'image de Dieu. Mais quand il » promet pardon à ceux qui le demandent avec » une digne repentance, il enseigne aux rois comme » ils en doivent user; car, puisque les larmes chan» gent les arrêts du ciel, les miennes, Sire, n'au» ront-elles pas le pouvoir d'émouvoir votre pitié? » La justice est un moindre effet de la puissance des » rois que la miséricorde, le punir moins louable » que le pardonner. Combien de gens vivent au » monde, qui seroient sous la terre avec infamie, » si Votre Majesté ne leur eût pardonné; Sire, vous » êtes roi, père & maitre de ce malheureux pri» sonnier. Peut-il être plus méchant que vous n'êtes » bon, & plus coupable que vous n'êtes miséricor» dieux; ne seroit-ce pas vous offenser que ne point » espérer en votre bonté? Les meilleurs exemples » pour les bons sont de la pitié; les méchants devien» nent plus fins & non pas meilleurs pour les sup» plices d'autrui: Sire, je vous demande, les genoux » en terre, la vie de mon fils, & de ne permettre » point que celui que j'ai nourri pour votre service, » meure pour celui d'autrui: que cet enfant que j'ai » élevé si chèrement, soit la désolation de ce peu » de jours qui me restent, & enfin que celui que » j'ai mis au monde me mette au tombeau: hélas! » Sire, que ne mouroit-il en naissant, ou du coup » qu'il reçut à Saint-Jean, ou en quelques autres » des périls où il s'est trouvé pour votre service, » tant à Montauban, Montpellier qu'autres lieux, ou » de la main même de celui qui nous a causé tant » de déplaisirs! ayez pitié de lui, Sire, son in» gratitude passée rendra votre miséricorde d'autant » plus recommandable; je vous l'ai donné à huit » ans, il est petit-fils du maréchal de Montluc, & » du Président Jeannin, par alliance. Les siens vous » servent tous les jours, qui n'osent se jetter à vos » pieds de peur de vous déplaire, ne laissant pas de » demander en toute humilité & révérence, les larmes » à l'œil, avec moi, la vie de ce misérable, soit » qu'il la doive achever dans une prison perpétuelle, » ou dans les armées étrangères en vous faisant ser» vice. Ainsi, Votre Majesté peut délivrer les siens » de l'infamie & de la perte, satisfaire à votre justice » & relever votre clémence, nous obligeant de » plus en plus à louer votre bénignité, & prier » Dieu continuellement pour la santé & prospérité » de votre royale personne, &c.

L'Editeur croit avoir trouvé dans les pièces de ce procès, de quoi détruire divers opinions établies par les historiens, sur l'amour qu'on veut que la duchesse de Chevreuse ait inspiré au cardinal de Richelieu, sur les visites que le cardinal fit au comte de Chalais dans la prison, sur la mort un peu prompte du maréchal d'Ornano à Vincennes.

Rien n'est détruit, tout est plutôt confirmé. La Politique sombre, que le gouvernement employoit alors, répand plus d'ombres & de mystères sur les événemens de ce temps-là, que toutes ces demi-lueurs ne peuvent en dissiper. On se flate toujours trop tôt d'avoir fait une découverte, & on se presse trop de démentir l'histoire sur la foi de quelque écrit inconnu, dont on ignore les circonstances; s'il faut éclaircir l'histoire par les actes, il faut aussi très-souvent éclaircir les actes par l'histoire, & une tradition constante est quelque chose, jusqu'à ce qu'elle soit démontrée fausse.

La grace du malheureux comte de Chalais ayant été refusée, la dernière ressource de ses amis fut de faire cacher le bourreau de Nantes pour gagner du temps & donner lieu à de nouvelles instances; cet incident ne fit que rendre son supplice plus douloureux; on chargea de l'exécution deux criminels auxquels on accorda la grace. Ils employèrent tour-à-tour & avec une égale mal-adresse, l'épée d'un suisse & la doloire d'un tonnelier; ils hachèrent en pièces le malheureux patient, il reçut jusqu'à trente coups avant que la tête fût séparée du corps, & cria jusqu'au vingtième. Ce suppl ce fut la première cruauté insigne du cardinal de Richelieu.

TALHOUET, (*Hist. de Fr.*) condamné à mort sous la régence en 1723, pour prévarication dans l'administration des affaires de la banque & de la compagnie des Indes; sa peine fut commuée en une prison perpétuelle aux Isles de Sainte-Marguerite. Il survécut long-temps à son affaire. On a remarqué qu'elle avoit donné lieu à un tic singulier auquel il fut sujet le reste de sa vie. Comme le principal chef d'accusation contre lui étoit d'avoir ordonné des choses répréhensibles, son imagination avoit été frappée de ces mots *ordonner des choses*, & il les plaçoit involontairement dans chaque phrase qu'il disoit, ce qui occasionnoit quelquefois des équivoques plaisantes.

TALI, f. m. *terme de relation*, nom que les Indiens de Carnate donnent au bijou que l'époux, dans la cérémonie du mariage, attache au cou de l'épouse, & qu'elle porte jusqu'au décès de son mari, pour marque de son état; à la mort du mari, le plus proche parent lui coupe ce bijou, & c'est-là la marque du veuvage. (*D. J.*)

TALISMAN, (*terme de relation*) nom d'un ministre inférieur de mosquée chez les Turcs. Les *talismans* sont comme les diacres des imans, marquent les heures des prières en tournant une horloge de sable de quatre en quatre heures; & les jours

de bairan, ils chantent avec l'iman, & lui répondent. *Du Loir.* (*A. R*)

TALLARD *ou* TALLART, (*Hist de Fr.*) Hostun de la Baume de) est le nom d'une noble & ancienne maison du Dauphiné, distinguée dans cette province dès le treizième siècle.

On remarque dans cette maison plusieurs personnages célèbres, sur-tout parmi les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem:

1°. Antoine, chevalier de cet ordre à Rhodes, commandeur de Grenoble, au quinzième siècle;

2°. Un autre Antoine, commandeur & maréchal du même ordre à Rhodes; au seizième siècle;

3°. Theodore, chevalier du même ordre, tué d'un coup de fauconneau, à la prise de Rhodes par Soliman II, en 1522;

4°. Laurent d'Hostun, capitaine de vaisseau, mort au siège de Candie en 1669.

Aucun de ces l'Hostun n'avoit porté le nom de *Tallard*, qui jusques-là leur étoit étranger. Le chef de la branche des comtes, puis ducs de *Tallard*, est Roger d'Hostun, marquis de la Baume, qui fut comte de *Tallard* par son mariage avec Catherine de Bonne, fille & unique héritière d'Aléxandre de Bonne d'Auriac, vicomte de *Tallard*.

De ce mariage naquit le 14 Février 1652, le maréchal de *Tallard*, Camille d'Hostun, c'est le personnage le plus considérable de sa maison. Il entra au service aussi-tôt qu'il put y entrer; il fut mestre de camp du régiment des Cravates, à seize ans en 1668; en 1672, il suivit Louis XIV à la conquête de la Hollande, & combattit sous le grand Condé en 1674, à la sanglante affaire de Senef; il se trouva dans le cours de cette guerre à un grand nombre d'actions & y reçut plusieurs blessures. Dans cetre même année 1674, M. de Turenne le choisit pour commander le corps de bataille de son armée aux combats de Mulhausen, le 25 décembre 1674, & de Turkeim, le 5 Janvier 1675; car la guerre se fit pendant tout l'hiver.

Dans la guerre de 1688, il eut divers corps d'armée sous ses ordres: pendant l'hiver de 1600, il commanda dans les pays situés entre la Sare, la Mofelle & le Rhin; il conçut & exécuta le dessein presque téméraire de passer le Rhin sur la glace pour mettre à contribution des pays situés au-delà. Il fut fait lieutenant général en 1693. En 1698, il fut envoyé ambassadeur à Londres, & les deux traités de partage de la succession d'Espagne, l'un du 11 octobre 1698, qui donnoit l'Espagne au prince électoral de Bavière; l'autre des 13 & 25 Mars 1700, après la mort du prince électoral, furent en grande partie l'ouvrage de M. de *Tallard*.

Malgré tous ces traités, la mort du roi d'Espagne fit renaître la guerre. En 1702 le comte de *Tallard* prit Trèves, le 25 octobre, la ville & le château de Traerbac le 6 novembre, & chassa les Hollandois du camp de Mulheim.

En 1703 le 14 janvier, il fut fait maréchal de France. La même année il commanda l'armée d'Allemagne sous M. le duc de Bourgogne, avec M. de Vauban, qui venoit d'être fait maréchal de France en même-temps que lui. Après le départ du duc de Bourgogne, il gagna la bataille de Spire le 15 novembre, contre le prince de Hesse, qui fut depuis roi de Suède, & il prit Landau le lendemain. Cette campagne de Spire & de Landau est la campagne brillante du maréchal de *Tallard*, & ce fut la dernière campagne heureuse des François dans cette guerre. Le cours de leurs prospérités fut interrompu dès l'année suivante. La bataille d'Hochstet fut perdue par les maréchaux de *Tallard* & de Marsin, qui commandoient sous l'électeur de Bavière; le maréchal de *Tallard* fut blessé, pris & conduit en Angleterre, où il fut détenu sept ans. Le roi, pour lui montrer qu'il ne jugeoit point de lui par l'événement, le nomma gouverneur de Franche-Comté, peu de mois après cet échec d'Hochstet. Quand il fut revenu d'Angleterre, il fut fait duc en 1712, & pair en 1715.

Louis XIV le nomma par son testament pour être du conseil de régence. En 1726 il fut fait ministre d'état.

Il entra dans l'académie des sciences en qualité d'honoraire en 1723. Il mourut le 29 mars 1728.

Il avoit eu deux fils: l'aîné fut tué à la bataille d'Hochstet; le second, Marie-Joseph d'Hostun, duc de *Tallard*, fut blessé dangereusement & fait prisonnier à la bataille de Ramillies, le 23 mai 1706; il se distingua au combat de Rumersheim dans la haute Alsace, le 26 août 1709. Il fut fait brigadier d'infanterie, le premier février 1719, gouverneur de Franche-Comté en survivance le 20 mai 1720, chevalier des ordres du roi le 3 juin 1724. Il mourut en 1755. Il a formé une académie des belles-lettres à Besançon, & y a fondé des prix. Sa femme, Marie-Isabelle-Gabrielle de Rohan, fut nommée gouvernante des enfans de France, en survivance de la duchesse de Ventadour, son ayeule maternelle, le 4 septembre 1729. La duchesse de Ventadour donna sa démission au mois de mars 1732.

TALLEMANT, (François) (*Hist. litt. mod.*) de l'académie Françoise,

C'est le sec traducteur du françois d'Amyot;

sa traduction de Plutarque, aujourd'hui généralement abandonnée eut sept éditions de son vivant. Il a traduit aussi l'histoire de Venise du procurateur Nani. Il étoit aumônier du roi, & il le fut ensuite de madame la dauphine, princesse de Bavière. Né à la Rochelle vers 1620, il mourut en 1693.

L'abbé *Tallemant* avoit un parent du même nom, (Paul *Tallemant*) qui étoit aussi de l'académie Françoise, & qui fut secrétaire de l'académie des Inscriptions & belles-lettres. Celui-ci naquit à Paris, le 18

28 Juin 1642. Il étoit fils de Gédéon *Tallemant*, maitre des requêtes, & de Marie du Puget de Montoron ou Montauron, fille du fameux Montoron, receveur général des finances. Le secrétaire de l'académie des belles-lettres, successeur de Paul *Tallemant*, M. de Boze, nous apprend que M. *Tallemant* le père vivoit en grand-seigneur, & que sa munificence s'exerçoit sur-tout à l'égard des gens de lettres. Montoron, son beau-père, le surpassoit encore dans ces sortes de libéralités, *les dedicaces pleuvoient autour de lui*, dit M. de Boze, c'est à lui que Corneille dédia *Cinna*, dédicace qui n'étonna personne dans le temps, & qui lui a été tant reprochée de nos jours, car chaque siècle toujours si fécond en erreurs, qui lui sont propres, ne conçoit point les erreurs & les mœurs d'un autre siècle. On ne peut au reste qu'estimer deux simples particuliers d'avoir fait ce qui honoreroit de grands princes. Né de tels pères, proche parent de François *Tallemant*, de Jean Puget de la Serre, historiographe, auteur de beaucoup d'ouvrages, & si connu par Scuderi & par Boileau; parent aussi de Madame de la Sablière, & de beaucoup d'autres personnages (hommes & femmes) célèbres dans les lettres, Paul *Tallemant* se trouva dès l'enfance environné de ce que la littérature & le monde avoit de plus distingué, il suivit la carrière qui lui étoit ouverte, fit des vers galans, des idylles, des pastorales, des opéras, &c. qui furent assez estimés pour qu'à vingt-deux ou vingt-trois ans l'auteur fût reçu à l'académie Françoise. Il faut avouer qu'il n'en reste plus rien aujourd'hui, non plus que d'un grand nombre de panégyriques & de discours qu'il fit dans la suite sur les événemens du temps.

De toute l'opulence dans laquelle il avoit été élevé, il ne lui resta dans la suite qu'une pension de quinze cens francs que M. Colbert, touché de ses malheurs & de ceux de sa famille, lui fit donner par le roi. Son père avoit absorbé le fonds de plus de cent mille livres de rente par ses profusions dans ses intendances, & par de grosses pertes qu'il avoit faites au jeu contre le cardinal Mazarin, ministre contre lequel il ne falloit pas jouer. Montoron de son côté avoit dissipé des richesses immenses, & peu de temps avant sa mort, la chambre de justice avoit soigneusement recherché ce que sa magnificence n'avoit pas épuisé. Des débris de ces deux successions, Madame *Tallemant* recueillit à peine de quoi subsister avec cinq enfans; *heureusement*, disoit-elle, *en voilà un d'établi*, en parlant de Paul, parce qu'il étoit de l'académie Françoise. Cet établissement, qui n'en est pourtant pas un relativement à la fortune, augmenta par son admission dans l'académie des Inscriptions & belles-lettres dont il fut nommé secrétaire en 1694. Il se démit de cet emploi en 1706, & on lui donna, selon ses vœux, pour successeur M. de Boze. M. l'abbé *Tallemant*, car il étoit dans l'état ecclésiastique ainsi que François *Tallemant*, mourut le 30 juillet 1706. Sa famille étoit de la Rochelle, & calviniste, son père avoit abjuré, & l'abbé *Tallemant*, grand controversiste, avoit fait abjurer plusieurs de ses parens. Il avoit beaucoup prêché.

TALON, (Omer & Denys) (*Hist. de Fr.*) père & fils, deux avocats généraux célèbres du Parlement de Paris. Le cardinal de Retz, dans ses mémoires, donne une assez haute idée de l'éloquence du premier & des effets qu'elle pouvoit produire lorsqu'il dit: « *Talon*, avocat général, qui parloit toujours » avec dignité & avec force, fit une des plus belles » *déclamations* qui se soient jamais faites en ce genre. » Je n'ai jamais rien oui ni lu de plus éloquent; il » accompagna ses paroles de tout ce qui leur put » donner de la force, jusqu'à invoquer (évoquer) » les Manes de Henri le Grand: il recommanda la » France en général à Saint-Louis, un genou en » terre. Vous vous imaginez peut-être que vous » auriez ri à ce spectacle, mais vous en eussiez été » émue comme toute la compagnie, qui s'émut si » fortement, que j'en vis la clameur des enquêtes » commencer à s'affoiblir.

Omer *Talon* étoit fils & petit-fils de conseillers d'état, & Jacques *Talon*, son frère aîné, qui avoit aussi été avocat-général avant lui, fut fait conseiller d'état en 1631, & lui céda sa charge. Omer *Talon* mourut en 1652, à cinquante-sept ans. On a de lui huit volumes *in-douze* de mémoires depuis 1630. On y trouve des détails curieux sur les troubles de la fronde.

Denys fut digne de son père, & par ses talens & par ses vertus; il y a des pièces de lui dans les mémoires de son père. Il ne mourut pas comme lui dans la charge d'avocat-général, il fut président à mortier, & les juges lui reprochoient de porter dans sa manière d'opiner ce balancement des opinions, cette discussion approfondie de toutes les raisons des parties dont il avoit pris l'habitude dans les fonctions du ministère public: il mourut en 1698. La famille des *Talon* étoit originaire d'Irlande.

TAMAYO, (Martin) (*Hist. mod.*) soldat Espagnol, célèbre par une de ces aventures, qui font toujours une grande réputation; il servoit en 1546 dans l'armée de Charles-Quint en Allemagne, contre les princes protestans. Un soldat de l'armée des princes, espèce de géant à qui sa force & sa vaillance inspiroient beaucoup de présomption, s'avançoit chaque jour entre les deux camps, une hallebarde à la main, provoquant au combat tous les braves de l'armée Impériale. Ces sortes de défis, toujours acceptés, étoient assez fréquents alors pour affoiblir les armées; & celle de Charles-Quint étant alors la plus foible, ce prince avoit défendu, sous peine de la vie, à tous les siens d'accepter aucun défi. Le géant revenoit tous les jours insulter à ce qu'il appelloit la lâcheté des Impériaux. *Tamayo*, à la fin, ne put souffrir tant d'insolence, il court à cet homme, le renverse d'un coup de hallebarde dans la gorge, lui arrache sa propre épée, lui en coupe la tête, & la porte aux pieds de Charles-Quint en lui demandant la vie. Il est difficile en pareil cas de

ne point faire grace, Charles-Quint la refusa cependant, non-seulement à *Tamayo*, qui la demandoit en vainqueur, mais aux principaux officiers de l'armée qui la sollicitoient pour lui; mais il arriva ce qui arrive toujours en pareil cas, on craignit que l'armée ne voulût pas souffrir le châtiment de celui qu'elle regardoit comme son vengeur;

Quoi! qu'on envoye un vainqueur au supplice!

S'écrie le vieil Horace:

Charles-Quint ne voulant ni condamner ni absoudre *Tamayo*, le remit entre les mains du duc d'Albe, qui lui fit grace, quoiqu'il n'aimât point à faire grace.

TAMBOS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les anciens Péruviens, sous le gouvernement des Incas, c'est-à-dire, avant la venue des Espagnols, donnoient à des espèces de magasins établis de distance en distance, où l'on conservoit des habits, des armes & des grains, ensorte que par-tout l'empire une armée nombreuse pouvoit être fournie en chemin, de vivres & d'équipages, sans aucun embarras pour le peuple. Les *Tambos* étoient en même-temps des hôtelleries où les voyageurs étoient reçus gratis. (*A. R.*)

TAMBOULA, s. m. instrument des nègres de l'Amérique, servant à marquer la cadence lorsqu'ils s'assemblent en troupe pour danser le *calinda*; c'est une espèce de gros tambour, formé du corps d'un tonneau de moyenne grosseur, ou d'un tronçon d'arbre creusé, dont l'un des bouts est couvert d'une peau préparée & bien tendue; cet instrument s'entend de fort loin, quoique le son en soit sourd & lugubre: l'action de frapper le *tamboula* s'appelle *baboula*, & la manière de s'en servir est de le coucher par terre, en s'asseyant dessus, les jambes écartées à peu-près comme on représente Bacchus sur son tonneau; le nègre, dans cette situation, frappe la peau du plat de ses deux mains, d'une façon plus ou moins accélérée, & plus ou moins forte, mais toujours en mesure, pour indiquer aux danseurs les contorsions & les mouvemens vifs & ralentis qu'ils doivent exécuter; ce qu'ils font tous avec une extrême justesse & sans confusion; leur principale danse, qu'ils nomment *calinda*, s'exécute presque toujours terre à-terre, variant les attitudes du corps avec assez de graces, & agitant les pieds devant eux & par le côté, comme s'ils frottoient la terre: ce pas a ses difficultés pour l'exécuter avec précision, surtout en tournant par intervalles réglés. Nos chorégraphes pourroient en tirer parti dans la composition de leurs ballets, & le nommer *pas de calinda* ou *de frotteur*.

Dans les assemblées nombreuses, le *tamboula* est toujours accompagné d'une ou deux espèces de guitarre à quatre cordes, que l'on appelle *banzas*; les nègres entremêlent cette musique de chansons à voix seule, dont les refrains se répètent en chorus par toute la troupe, avec beaucoup de justesse; ce qui de loin, ne produit pas un mauvais effet. *Article de M. LE ROMAIN.*

TAMBURINI, en françois TAMBOURIN, (Thomas) Sicilien, jésuite casuiste, qui n'a pas été oublié par Pascal dans ses provinciales, ni par le parlement, qui a supprimé ses ouvrages par arrêt du 6 mars 1762; mais qui seroit oublié depuis long-temps sans cela, & qui l'est aujourd'hui malgré cela.

TAMERLAN, (*ou* TIMUR-LANC, c'est-à-dire, TIMUR LE BOITEUX) (*Voyez* l'article BAJAZET) (*Hist. de l'Asie.*) *Tamerlan* est un des grands conquérans, c'est-à-dire, un des fléaux les plus funestes dont la mémoire se soit conservée chez les hommes; témoin les huit cens mille hommes qu'on dit avoir péri dans Bagdad, lorsqu'il prit, pilla & détruisit cette ville. D'ailleurs, que ne soumit-il pas? Le Chorasan, le Candahar, toute l'ancienne Perse, Bagdad, les Indes, la Syrie, la Palestine, l'Arménie, l'Egypte, l'Asie mineure; & lorsque la mort l'arrêta, il avoit entrepris la conquête de la Chine. Ce tyran barbare ne permettoit pas même la défense à ceux qu'il avoit résolu d'attaquer; la ville de Sébaste, qu'il avoit sommée, ayant osé résister, il en fit passer les habitans au fil de l'épée, en réservant les principaux pour un supplice épouventable. On les plia en deux, on leur lia la tête aux cuisses, on les jetta dans une fosse profonde, que l'on couvrit de poutres & de planches, sur lesquelles on jetta de la terre; ce fut-là le tombeau où on les ensevelit tout vivans, sans leur laisser seulement la triste liberté de varier leur supplice, par les mouvemens impuissans & inutiles qu'ils se seroient donnés, si on n'avoit pris la précaution de leur rendre ces mouvemens impossibles. Quel monstre qu'un conquérant! Quelles mœurs que les mœurs barbares! On cite cependant de ce *Tamerlan* des traits qui sembleroient prouver que c'étoit un homme. (*Voyez* un de ces traits dans l'article BAJAZET.) S'il est vrai qu'il ait écrit au fils de Bajazet: *reçois l'héritage de ton père*; *une ame royale sait conquérir les royaumes & les rendre*, il avoit de la magnanimité. Il y en a, sans doute, à rendre des royaumes après les avoir conquis; mais comme la conquête est déjà un grand mal, il seroit plus juste & plus humain de ne rien prendre, & de n'avoir rien à rendre. Quoique tous les conquérans soient funestes, il y a cependant du choix entr'eux, & *Tamerlan*, qui, comme Gengiskan, détruisit beaucoup de villes, sans en bâtir aucune, est, sans doute, inférieur à Alexandre, qui bâtit Alexandrie & d'autres villes. On dit que *Tamerlan* permettoit à ses sujets de se familiariser avec lui, même de s'égayer à ses dépens. Un poëte Persan, Homedy, étant au bain avec lui, & d'autres courtisans, on jouoit à un jeu qui consistoit à estimer en argent ce que valoit chacun d'eux, & à motiver son évaluation: *je vous estime trente aspres*, dit le poëte au grand-kan — *La serviette dont je m'essuie les vaut*, répondit *Tamerlan*; *aussi est-ce en comptant la serviette*, répliqua Homedy. Le conquérant ne fit que rire: il étoit de bonne humeur ce jour-là.

Tamerlan, de race royale selon les uns, fils d'un berger selon les autres, naquit en 1335 à Kesch, ville

de l'ancienne Sogdiane. Dans le temps de sa gloire & de sa puissance, Samarkande étoit comme la capitale de ses vastes états. La vie de *Tamerlan* a été composée en Persan par un auteur contemporain, & traduite en François par Petis de la Croix. *Tamerlan* mourut en 1405, à Otrar, dans le Turquestan.

TAMOLE, s. m. (*Hist. mod.*) Les *tamoles* sont les chefs du gouvernement des Indiens des îles Carolines; ils laissent croître leur barbe fort longue, commandent avec empire, parlent peu, & affectent un air fort réservé. Lorsqu'un *tamole* donne audience, il parois assis sur une table élevée, les peuples s'inclinent devant lui, reçoivent ses ordres avec une obéissance aveugle, & lui baisent les mains & les pieds quand ils lui demandent quelque grace: il y a plusieurs *tamoles* dans chaque bourgade. (*D. J.*)

TANAQUIL ou TANAQUILLE, (*Hist. Rom.*) femme de Tarquin l'ancien. (*Voyez* TARQUIN) Après la mort de son mari, elle fit couronner Servius Tullius son gendre, assurant que Tarquin, dont elle avoit caché la mort pendant plusieurs jours, pour laisser à Servius Tullius le temps de s'assurer du peuple, l'avoit ainsi ordonné. Si *Tanaquil* n'avoit eu à écarter que les fils d'Ancus Martius, au préjudice desquels elle avoit déjà régné avec Tarquin son mari, on concevroit l'intérêt qu'elle avoit de placer son gendre sur le trône, à l'exclusion de ces étrangers; mais c'étoit à ses propres enfans qu'elle préféroit Servius Tullius; c'étoient ses propres enfans qu'elle excluoit, par des intérêts que l'histoire ne nous a pas assez fait connoître. Cependant quand on voit avec quelle facilité Tarquin l'ancien s'étoit fait élire à la mort d'Ancus Martius, sans qu'on eût eu le moindre égard aux droits des enfans que laissoit Ancus; quand on voit avec quelle facilité Servius Tullius parvint à exclure les fils de Tarquin l'ancien, avec le secours même de leur mère, on conçoit que la couronne étant élective à Rome, les Romains, nation dès-lors toute guerrière, excepté sous Numa, avant besoin de chefs qui les menassent aux combats, ne faisoient jamais tomber leur choix sur des enfans: ceux-ci étoient exclus par leur seule foiblesse. On conçoit alors que *Tanaquil* n'ayant rien à prétendre pour ses enfans, devoit former des vœux, & peut-être des brigues pour son gendre. Le respect même que les Romains ont toujours conservé pour la mémoire de *Tanaquil*, annonce assez qu'ils ne voyoient point en elle une marâtre capable de sacrifier ses fils, s'ils avoient eu des droits. On gardoit avec soin & avec respect des ouvrages qu'elle avoit filés de sa main, sa ceinture, & une robe royale qu'elle avoit faite pour Servius Tullius. On adopta, on conserva long-temps, avec une espèce de vénération religieuse, certains usages qu'elle avoit introduits dans la manière de se vêtir. C'étoit une femme estimable & habile, & qui n'avoit pas moins contribué à l'élévation de Lucumon ou Tarquin l'ancien son mari, qu'à celle de Servius Tullius son gendre.

TANCHELIN ou TANQUELIN, (*Hist. mod.*) fou fanatique du douzième siècle, & cependant assez adroit. Il épousoit publiquement la vierge; mais il plaçoit deux trônes à côté de son image, & annonçoit qu'il jugeroit par le produit des aumônes lequel des deux sexes avoit le plus de zèle pour lui & pour sa femme. Il épousoit aussi quelquefois les filles en présence de leurs mères, les femmes en présence de leurs maris, & tout le monde étoit enchanté de cette faveur du prophète. Un archevêque de Cologne le fit mettre en prison, & un prêtre crut faire un œuvre méritoire en le tuant en 1125.

TANCREDE DE HAUTEVILLE, (*Hist. de Fr. & d'Italie*) seigneur Normand, se voyant chargé d'une nombreuse famille, à laquelle il avoit peu de biens à laisser, envoya plusieurs de ses fils, entr'autres Guiscard & Roger, tenter fortune en Italie. Ils prirent Palerme en 1070, & se rendirent maîtres de la Sicile, où leurs descendans régnèrent long-temps avec gloire. « Tancrède, dit M. le président Hénault, avoit été marié deux fois; il eut douze enfans, qui devinrent » autant de paladins, dont le nom remplit l'univers, & » qui ont donné l'air de la fable à ce moment de » l'histoire. Guillaume, surnommé *bras de fer*, Dro» gon & Onfroy, furent les trois premiers comtes de » la Pouille. Robert Guiscard fut duc de la Pouille & » de la Calabre; il eut pour fils Bohémond, père de » Tancrède; & Roger, le plus jeune de tous les » frères, s'empara de la Sicile, & en établit la mo» narchie vers l'an 1129: les deux Siciles furent réu» nies dans la personne de Roger II son fils. Ses suc» cesseurs furent Guillaume I, Guillaume II, Tan» crède, bâtard de Roger II, & enfin Guillaume son » fils, à qui l'empereur Henri VI (de la maison de » Suabe, fils de l'empereur Fréderic Barberousse) fit » crever les yeux pour s'emparer de ces deux royau» mes, aux droits de sa femme Constance, fille de » Roger II. »

Environ un siècle avant la fondation de la monarchie de Sicile par les enfans de *Tancrède de Hauteville*, quarante autres gentilshommes Normands revenant de la Terre-Sainte, abordèrent en Italie au moment où les Sarrasins assiégeoient la ville de Salerne; ils s'enfermèrent dans cette place, la délivrèrent, & taillèrent en pièces les Sarrasins; exploit réel, qui présente encore l'apparence & les caractères de la fable.

TANCREDE DE ROHAN. (*Voyez* ROHAN.)

TANEVOT, (Alexandre) (*Hist. litt. mod.*) premier commis des finances, né à Versailles en 1691, mort à Paris en 1773, auteur de deux tragédies, *Sethos* & *Adam & Eve*, & de quelques poésies fugitives. Honnête homme, médiocre poëte; mais sa tragédie d'Adam & Eve a des beautés.

TANJA ou TANJOU, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les anciens Turcs ou Tartares donnoient à leurs souverains, avant que de sortir de la Tartarie pour faire des conquêtes en Asie. (*A. R.*)

TANNEGUI DU CHATEL. (*Voyez* CHATEL.)

TAN-SI, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que dans le royaume de Tonquin l'on nomme les lettrés ou savans du premier ordre, qui ont passé par des degrés infé-

rieurs, distingués par différens noms. Le premier degré par lequel ces lettrés sont obligés de passer, est celui des *sin-de*; il faut, pour y parvenir, avoir étudié la rhétorique, afin de pouvoir exercer les fonctions d'avocat, de procureur & de notaire. Le candidat, après avoir acquis la capacité requise, subit un examen, à la suite duquel on écrit son nom sur un registre, & on le présente au roi, qui lui permet de prendre le titre de *sin-de*. Le second degré s'appelle *dow-kum*; pour y parvenir, il faut avoir étudié pendant cinq ans les mathématiques, la poësie & la musique, l'astrologie & l'astronomie. Au bout de ce temps on subit un nouvel examen, à la suite duquel on prend le titre de *dow-kum*. Enfin, le troisième degré, qui est celui des *tan-si*, s'acquiert par quatre années d'étude des loix, de la politique & des coutumes. Au bout de ce temps, le candidat subit un nouvel examen en présence du roi, des grands du royaume, & des lettrés du même ordre. Cet examen se fait à la rigueur; & si le candidat s'en tire bien, il est conduit à un échafaud dressé pour cet effet; là il est revêtu d'un habit de satin que le roi lui donne, & son nom est écrit sur les tablettes suspendues à l'entrée du palais royal. On lui assigne une pension, & il fait partie d'un corps parmi lequel on choisit les mandarins ou gouverneurs, les ministres & les principaux magistrats du pays.

TANSILLO, (Louis) (*Hist. litt. mod.*) poëte Italien, qu'on a comparé avec Pétrarque, mais qui a beaucoup moins de réputation. Né à Nole vers l'an 1510, il étoit juge de Gaëte en 1569. Ses poësies furent mises à l'*index*, comme trop libres. Pour expier cette faute, il présenta au pape Paul IV un poëme intitulé: *le lagrime de san Pietro*, les larmes de saint Pierre, emblême de son repentir. C'est ce poëme que Malherbe a mis en vers François, où on trouve des hyperboles ridicules, & d'autres traces du mauvais goût de l'original. C'est de-là qu'est tirée cette strophe indigne de Malherbe, & qu'on a tant citée comme modèle d'un style faux & exagéré.

C'est alors que ses cris en tonnerres éclatent,
Ses soupirs se font vents, qui les chênes combattent;
Et ses pleurs, qui tantôt descendoient mollement,
Ressemblent un torrent qui, des hautes montagnes,
Ravageant & noyant les voisines campagnes,
Veut que tout l'univers ne soit qu'un élément.

Ce poëme des larmes de saint Pierre de *Tansillo* fut aussi traduit en Espagnol.

Tansillo eut le crédit de faire retirer ses poësies de l'*index*; mais son poëme, intitulé: *il Vendemiatore*, le *Vendangeur*, y resta: amant valoit y rester pour le tout. On jugea que dans ce poëme il avoit peint avec trop de vérité les plaisirs & la licence qu'il avoit vu régner pendant les vacances dans les campagnes de Nole.

TAPACAOU, s. m. (*Hist. nat. terme de relation*) valet au service des talapoins de Siam. Chaque talapoin a pour le servir un ou deux *tapacaous*. Ces domestiques sont séculiers, quoiqu'ils soient habillés comme leurs maîtres, excepté que leur habit est blanc, & que celui des talapoins est jaune. Ils reçoivent l'argent que l'on donne pour les talapoins. Ils ont soin des jardins & des terres du couvent, & font tout ce que les talapoins ne peuvent faire selon la loi. (*D. J.*)

TAPISSERIE DES GOBELINS; l'on nomme ainsi une manufacture royale établie à Paris au bout du fauxbourg saint Marceau, pour la fabrique des *tapisseries* & meubles de la couronne.

La maison où est présentement cette manufacture, avoit été bâtie par les frères Gobelins, célèbres teinturiers, qui avoient les premiers apporté à Paris le secret de cette belle teinture d'écarlate, qui a conservé leur nom, aussi-bien que la petite rivière de Bièvre, sur le bord de laquelle ils s'établirent, & que depuis l'on ne connoit guère à Paris que sous le nom de *rivière des Gobelins*.

Ce fut en l'année 1667 que celle-ci changea son nom de *Folie Gobelin*, qu'elle avoit porté jusques-là, en celui d'*hôtel royal des Gobelins*, en conséquence de l'édit du roi Louis XIV.

M. Colbert ayant rétabli et embelli les maisons royales, sur-tout le château du Louvre & le palais des tuileries, songea à faire travailler à des meubles qui répondissent à la magnificence de ces maisons. Dans ce dessein, il rassembla une partie de ce qu'il y avoit de plus habiles ouvriers dans le royaume en toutes sortes d'arts & de manufactures, particulièrement de peintres, de tapissiers, de sculpteurs, d'orfévres & d'ébénistes, & en attira d'autres de différentes nations par des promesses magnifiques, des pensions, & des priviléges considérables.

Pour rendre plus stable l'établissement qu'il projettoit, il porta le roi à faire l'acquisition du fameux hôtel des Gobelins, pour les y loger, & à leur donner des réglemens qui assurassent leur état, & qui fixassent leur police.

Le roi ordonne & statue que lesdites manufactures seront régies & administrées par le sur-intendant des bâtimens, arts & manufactures de France; que les maîtres ordinaires de son hôtel prendront connoissance de toutes les actions ou procès qu'eux, leur famille & domestiques pourroient avoir; qu'on ne pourra faire venir des pays étrangers des *tapisseries*, &c.

La manufacture des Gobelins est jusqu'à présent la première de cette espèce qu'il y ait au monde; la quantité d'ouvrages qui en sont sortis, & le grand nombre d'excellens ouvriers qui s'y sont formés, sont incroyables.

En effet, c'est à cet établissement que la France est redevable du progrès que les arts & les manufactures y ont fait.

Rien n'égale sur-tout la beauté de ces *tapisseries*. Sous la sur-intendance de M. Colbert & de M. de Louvois son successeur, les *tapisseries* de haute & de basse-lisse y ont acquis un degré de perfection fort supérieur à

tout ce que les Anglois & les Flamands ont jamais fait.

Les batailles d'Alexandre, les quatre saisons, les quatre élémens, les maisons royales, & une suite des principales actions du roi Louis XIV depuis son mariage jusqu'à la première conquête de la Franche-Comté, exécutés aux Gobelins sur les desseins du célèbre M. le Brun, directeur de cette manufacture, sont des chefs-d'œuvre en ce genre. (*A. R.*)

TARABITES, s. f (*Hist. mod.*) ce sont des machines, aussi simples que singulières, dont les habitans du Pérou se servent pour passer des rivières, & pour se faire transporter d'un côté à l'autre, ainsi que les chevaux & les bestiaux. La *tarabite* est une simple corde faite de liane, ou de courroies très-fortes de cuir, qui est tendue d'un des bords d'une rivière à l'autre. Cette corde est attachée au cylindre d'un tourniquet, au moyen duquel on lui donne le degré de tension que l'on veut. A cette corde ou *tarabite*, sont attachés deux crocs mobiles, qui peuvent parcourir toute sa longueur, & qui soutiennent un panier assez grand pour qu'un homme puisse s'y coucher, en cas qu'il craigne les étourdissemens auxquels on peut être sujet en passant des rivières, qui sont quelquefois entre des rochers coupés à pic, d'une hauteur prodigieuse. Les Indiens donnent d'abord une secousse violente au panier, qui, par ce moyen, coule le long de la *tarabite*, & les Indiens de l'autre bord, par le moyen de deux cordes, continuent d'attirer le panier de leur côté. Quand il s'agit de faire passer un cheval ou une mule, on tend deux cordes ou *tarabites* l'une près de l'autre; on suspend l'animal par des sangles, qui passent sous son ventre, & qui le tiennent en respect, sans qu'il puisse faire aucun mouvement. Dans cet état on le suspend à un gros croc de bois, qui coule entre les deux *tabarites*, par le moyen d'une corde qui l'y attache: la première secousse suffit pour faire arriver l'animal à l'autre rive. Il y a des *tarabites* qui ont 30 à 40 toises de longueur, & qui sont placées à 25 ou 30 toises au-dessus de la rivière. (*A. R.*)

TARAISE, (*Hist. ecclés.*) patriarche de Constantinople, que l'impératrice Irène fit élire en 784, aida cette princesse à rétablir dans l'église d'orient le culte des images. Ils voulurent consacrer ce dogme par la solemnité d'un concile œcuménique, tenu dans le même lieu que le premier des conciles œcuméniques, c'est-à-dire, à Nicée en Bithynie. Irène, à la sollicitation de *Taraise*, écrivit, en son nom & au nom de l'empereur Constantin Porphyrogénete son fils, au pape Adrien, pour le prier d'assister au Concile en personne ou par ses légats: le concile se tint en 787. On établit le culte des images, & on en fixa les principes. On apporta une image de la vierge au milieu de l'assemblée; elle y fut saluée par tous les évêques, & on brûla devant elle les écrits des iconoclastes. Charlemagne & ses évêques, trompés par une mauvaise traduction des actes du concile, firent écrire contre ses décisions; & au concile de Francfort sur le Mein, qui se tint en 794, le second concile de Nicée fut rejetté. Cette opposition de deux conciles, tous deux très-nombreux & très-solemnels, fit redouter dès-lors au pape Adrien la séparation des deux églises, qui ne devoit avoir lieu que dans le siècle suivant. Il craignoit de voir naître ce schisme d'un mal-entendu, dans le moment où l'église Grecque, abjurant l'erreur dont on avoit voulu l'infecter, se réunissoit à l'église Romaine sous une impératrice orthodoxe, & prenoit avec le saint siége de nouveaux engagemens. Il se donna tant de mouvemens auprès de Charlemagne, que le mal-entendu cessa enfin, & que la paix se maintint entre les deux églises & entre les deux empires. Le patriarche *Taraise* mourut en 806.

TARD-VENUS, s. m. pl. (*Hist. de France.*) ou MALANDRINS; c'étoient de grandes compagnies, composées de gens de guerres, qui s'assembloient sans être autorisées par le prince, & se nommoient un chef. Elles commencèrent à paroître en France, suivant le continuateur de Nangis, en 1360, & furent nommés *tard-venus*. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, fut tué à la bataille de Brignais, en voulant dissiper ces grandes compagnies qui avoient désolé la France, & qui passèrent ensuite en Italie. *Hénault*. (*D. J.*)

TARPA, (*Spurius Metius* ou *Mæcius*) (*Hist. Rom.*) fameux critique du temps d'Auguste, qui tenoit dans le temple d'Apollon un tribunal, où on examinoit les pièces de théâtre avant qu'elles fussent représentées:

Quæ nec in æde sonent certantia judice Tarpâ,

dit Horace.

TARPEIA. (*Hist. Rom.*) Dans la guerre que l'enlèvement des Sabines fit naître entre les Sabins & les Romains, la sixième année de la fondation de Rome, *Tarpeia*, fille de Spurius Tarpeius, lequel commandoit dans un poste situé sur une des sept collines, depuis si fameuses, trahit son père & sa patrie, & livra ce poste aux Sabins: elle étoit convenue avec eux qu'ils lui donneroient pour prix de sa trahison une espèce de bracelets qu'elle leur avoit vue, & qui l'avoit tentée. Sur une fausse équivoque qu'ils voulurent trouver dans la désignation des bracelets, les Sabins feignirent de croire que c'étoient leurs boucliers qu'elle leur avoit demandés, & sous prétexte de les lui donner, ils l'en frappèrent & l'en accablèrent, se chargeant ainsi de punir eux-mêmes, par une perfidie cruelle, la perfidie intéressée dont ils profitoient. La colline en prit le nom de *Tarpéienne*, qui fut changé depuis en celui de capitole, ou mont capitolin. Il fut ainsi nommé, parce que les ouvriers employés par *Tarquin* l'ancien à la construction d'un temple en l'honneur de Jupiter, trouvèrent dans la terre la tête d'un certain Tolus (*caput Toli*) encore teinte, dit-on, d'un sang vermeil; mais la pointe du rocher conserva le nom de roc Tarpéien ou roche Tarpéienne, & c'est de-là qu'on précipitoit les criminels d'état. Avant l'infidélité de *Tarpeia*, cette colline se nommoit le mont de Saturne.

TARQUIN, (*Hist. Rom.*) nom d'abord fameux & ensuite diffamé dans les premiers temps de l'histoire Romaine. Un Grec, nommé Démarate, riche marchand de Corinthe, quitta sa patrie agitée de troubles civils, & vint s'établir à Tarquinie, ville d'Etrurie. Il y épousa une femme de condition, dont il eut Lucumon; c'est *Tarquin* l'ancien, qui prit ce nom de *Tarquin* du lieu de sa naissance. Ce fut lui qui épousa Tanaquil, & qui étant venu s'établir à Rome avec elle, trouva par son adresse & par celle de sa femme les moyens de plaire à Ancus Martius, quatrième roi de Rome. Il servit bien l'état, & à la guerre & dans les affaires, & obtint à la fois la confiance du prince & celle du peuple. Ancus, en mourant, lui confia la tutelle de ses fils, encore dans l'enfance, & le sénat l'élut roi en la place d'Ancus. (*Voyez* l'article TANAQUIL.) Il régna trente-huit ans; fit la guerre aux Latins, aux Sabins, à plusieurs villes d'Etrurie; introduisit les plébéiens dans le sénat, sous le titre de *patres minorum gentium.* Il enrichit Rome d'édifices somptueux pour le temps; il décora le *Forum* de galeries, de portiques, de boutiques, &c. Le grand égoût de Rome, dont six cens ans encore après, Denys d'Halicarnasse admiroit la magnificence, fut son ouvrage; il jetta les fondemens du Capitole; il rendit les spectacles du cirque plus commodes, en y faisant faire des siéges pour les spectateurs: il mourut assassiné par les fils d'Ancus Martius. Il eut pour successeur Servius Tullius son gendre, qui écarta du trône les fils de *Tarquin* ses beaux-frères, comme *Tarquin* en avoit écarté les enfans d'Ancus.

On ne sait pas bien certainement si *Tarquin*, dit le *Superbe*, & qui fut quelque chose de plus, étoit fils ou seulement petit fils de *Tarquin* l'ancien. On donne à la vérité quarante-quatre ans de durée au règne de Servius Tullius, qui sépare les règnes des deux *Tarquins*. Mais si *Tarquin* le Superbe avoit, comme on le prétend, quatre-vingt-dix ans lorsqu'il mourut l'an 257 de Rome, il pouvoit n'être que le fils de *Tarquin* l'ancien, mort l'an de Rome 176: il auroit eu huit ans à cette époque. Quoi qu'il en soit, il semble que Servius Tullius, en mariant ses deux filles aux *Tarquins*, eut voulu les dédommager du royaume qu'il leur avoit enlevé. De ces deux filles, l'une modeste & vertueuse, étoit tombée en partage à Lucius *Tarquin*; c'est le Superbe; l'autre (c'étoit Tullie, & ce nom seul annonce la fille la plus dénaturée, la reine la plus criminelle) épousa d'abord Aruns *Tarquin*, frère de Lucius, jeune homme qui montroit des inclinations heureuses. Lucius ne voyoit dans son beau-père qu'un usurpateur de ses droits. Impatient de les réclamer, il ne vouloit pas attendre la mort de Servius, ou vouloit l'accélérer. Sa vertueuse femme n'étoit pas propre à recevoir une pareille confidence, encore moins à seconder un pareil projet. Tullia, sa belle-sœur, étoit la femme dont il avoit besoin; ce fut à elle aussi qu'il s'adressa, & ils convinrent d'abord qu'il falloit qu'ils s'unissent par des nœuds plus intimes. Lucius se chargea de la mort de sa femme, Tullie de celle d'Aruns son mari. Alors Lucius & Tullie, véritablement faits l'un pour l'autre, véritablement dignes l'un de l'autre, se marièrent ensemble, & prirent à loisir leurs mesures pour détrôner Servius, ou pour le faire périr. (*Voyez* l'article TULLIE.)

Ils y réussirent, & *Tarquin* fut roi. Parvenu au trône à force de crimes, son gouvernement ne fut qu'une suite de crimes contre la justice & contre l'humanité: il jugeoit arbitrairement toutes les causes portées à son tribunal. Pour affoiblir le sénat, il n'y remplissoit aucune des places vacantes; les prétextes ne lui manquoient jamais pour perdre les sénateurs opulens, & s'arroger leur confiscation. Marcius Junius fut du nombre, quoiqu'uni avec lui par des liens intimes; car il avoit épousé Tarquinie, fille de *Tarquin* l'ancien. Un fils ainé qu'il avoit eu de ce mariage fut aussi la victime des cruautés du tyran, & Lucius Junius, son second fils, ne put échapper à cet ennemi des talens & des vertus, qu'en cachant ce grand caractère & cette vertu rigide qui devoient le distinguer un jour, sous le voile d'une stupidité affectée, qui lui fit donner le nom de Brutus, & qui le faisoit servir de jouet à ses cousins Sextus & Titus, fils de *Tarquin* le Superbe.

Laissons la petite histoire de l'oracle consulté par les fils de *Tarquin*, accompagnés de Brutus, & qui leur répond: *que celui-là sera le maître, qui embrassera le premier sa mère*; ce que Brutus seul, par son grand sens, entend de la mère commune, la terre; comme dans l'oracle rendu par Thémis à Deucalion & Pyrrha:

Magna parens terra est, lapides in corpore terræ
Ossa reor dici, jacere hos post terga jubemur.

Ce sont ces sortes de contes qui ont persuadé à M. de Pouilly que l'histoire des premiers siècles de Rome, sur-tout celle de ses rois, étoit apocryphe.

Il y a peut-être encore un peu de merveilleux dans l'histoire de ces neuf livres Sybillins présentés à *Tarquin* par une femme étrangère & inconnue, qui en demanda un prix excessif, & qui ayant été refusée, brûla trois de ces livres, & demanda le même prix des six qui restoient; & ayant alors été congédiée comme une folle, revint une troisième fois, en ayant encore brûlé trois, & demandant toujours le même prix des trois seuls qui restoient. Cette persévérance donnant à *Tarquin* une haute idée de ces livres, il se repentit d'avoir laissé perdre les six premiers, & se hâta d'acheter les trois derniers que cette femme menaçoit encore de brûler. Ils furent enfermés dans un coffre de pierre, déposé sous une des voûtes du capitole, que *Tarquin* avoit achevé de bâtir; on les consultoit dans les grands événemens & dans les malheurs publics. La garde en fut confiée aux *quindecimvirs*, qui furent institués exprès pour cette fonction: ces livres périrent dans l'incendie du capitole, l'an de Rome 671.

Tarquin fit la guerre avec succès aux Sabins & aux Volsques; mais ce ne fut pas sans mêler l'artifice à la valeur, & la tyrannie à l'un & à l'autre. Ce double caractère d'un tyran & d'un fourbe, se montre sur-

tout dans la manière dont il s'y prit pour réduire les Gabiens. Il faisoit le siège de Gabies, & ce siège traînoit en longueur. Sextus son fils se présente aux Gabiens, se plaint avec amertume des mauvais traitemens qu'il éprouve de la part de son père; déclare qu'il veut s'en venger, & qu'il vient offrir ses services à la ville de Gabies. Les Gabiens, comme autrefois les Troyens,

Ignari scelerum tantorum artisque pelasgæ.

donnèrent dans le piege.

Credita res captique dolis lacrymisque coacti
Quos neque tydides nec Larissæus Achilles,
Non anni domuere decem, non mille carinæ.

Ils reçurent Sextus; ils le firent même leur gouverneur. Quand il eut reconnu l'état de la place, démêlé le caractère des principaux habitans, mesuré leur degré d'autorité, il envoya un de ses confidens demander à son père comment il devoit en user avec ces principaux habitans. *Tarquin* se promenant dans son jardin, d'un air distrait, abbattoit les plus hautes tiges des pavots devant l'envoyé de son fils, & le congédia sans lui faire d'autre réponse; mais les tyrans s'entendent. Sextus, sur le récit de son envoyé, jugea de la conduite qu'il devoit tenir; il trouva des prétextes pour abbattre les principales têtes des Gabiens, & livra ensuite leur ville, sans chefs & sans défenseurs, au tyran qui l'assiégeoit. On trouve un pareil fait dans l'histoire Grecque; il est attribué au tyran Périandre, qui étoit pourtant un des sept sages. Ces sortes d'histoires, qui se reproduisent sous différens noms & chez différens peuples, sont toujours un peu suspectes; & celle ci n'est pas sans quelques invraisemblances.

Les *Tarquins* faisoient la guerre aux Rutules, & assiégeoient Ardée, capitale de ces peuples, lorsque l'aventure de Lucrece éclata, & produisit la révolution qui mit Rome en liberté. (*Voyez* l'article LUCRECE.) Ce fut ce même Sextus, dont nous venons de parler, qui fit violence à Lucrece, & le mari de cette vertueuse femme étoit *Tarquin* Collatin, petit neveu de *Tarquin* l'ancien. Ce fut alors que Lucius Junius Brutus, déployant ce génie qu'il avoit voilé jusques-là, fit détrôner *Tarquin*, & abolir la royauté. Lucretius, père de Lucrece, fut d'abord nommé *interrex*. Les deux premiers consuls créés ensuite, furent ce Brutus, vengeur de Lucrece, & auteur de la révolution, & *Tarquin* Collatin, que l'injure qu'il avoit reçue de Sextus désignoit naturellement comme le plus irréconciliable ennemi des *Tarquins*.

Ceux-ci ayant été chassés de Rome, se retirèrent d'abord à Gabies ou à Céré. Ils se mirent ensuite sous la protection de Porsenna, roi d'Etrurie, qui arma pour eux, & vint assiéger Rome. Ce fut alors que l'amour de la liberté enfanta & l'action hardie de Mutius Scævola & la témérité brillante d'Horatius Cocles défendant seul un pont contre une armée, & la fuite glorieuse de Clélie, traversant le Tibre à la nage à travers les traits qu'on lançoit sur elle & sur ses compagnes.

Nec non Tarquinium *ejectum Porsenna jubebat*
Accipere, ingentique urbem obsidione tenebat:
Æneadæ in ferrum pro libertate ruebant.
Illum indignanti similem similemque minanti
Aspiceres, pontem auderet quòd vellere Cocles,
Et fluvium vinclis innaret Clælia ruptis.

Il se forma une conspiration dans Rome en faveur de *Tarquin*. Les deux fils de Brutus, Titus & Tiberinus y entrèrent. Leur propre père les condamna lui-même, & les fit exécuter.

Vis & Tarquinios *fastus animamque superbam*
Ultoris Bruti fascesque videre receptos?
Consulis imperium hic primus sævasque secures
Accipiet, natosque pater nova bella moventes
Ad pœnam pulchrâ pro libertate vocabit;
Infelix! Utcumque ferent ea facta minores:
Vincet amor patriæ laudumque immensa cupido.

Collatin s'étant montré moins ardent à punir les conjurés, devint suspect à la république naissante; il le sentit, & prit le parti d'abdiquer le consulat, & de se bannir volontairement. Ce fut alors que Rome put dire:

Qu'aux *Tarquins* déformais il ne reste en ces lieux
Que la haine de Rome & le courroux des Dieux!

Dans un combat violent entre *Tarquin* & les Romains, Aruns, fils de *Tarquin*, & Brutus, qui étoient l'un & l'autre au premier rang, chacun dans son armée, fondirent l'un sur l'autre avec impétuosité, & se tuèrent tous deux: *Tarquin* perdit la bataille. Il fit depuis beaucoup d'autres tentatives pour se faire rétablir dans la royauté; toutes furent inutiles & malheureuses. Il souleva successivement contre Rome les Etrusques, les Latins, les Fidénates, les Volsques; jusqu'à ce qu'enfin abandonné de tous, & ayant eu le malheur de survivre à toute sa famille, il feroit mort errant & vagabond, sans la pitié que sa vieillesse & ses infortunes inspirèrent au prince de Cumes, qui lui donna un asyle, où il mourut du moins tranquille.

TARTAGNI, (Alexandre) (*Hist. litt. mod.*) plus connu sous le nom d'Imola, qui est celui de sa naissance, professeur en droit à Bologne & à Ferrare, fut nommé le *monarque du droit & le père des jurisconsultes*. On a de lui des commentaires sur les *clémentines* & sur le *texte*; mort à Bologne en 1587.

TARTERON, (Jérôme) (*Hist. litt. mod.*) jésuite, a traduit & n'a pas bien traduit Horace, Perse & Juvénal; mort en 1720 à Paris, au collége de Louis-le-Grand, où il étoit professeur.

TARTINI. (*Joseph*) (*Hist. litt. mod.*) Nous ne considérons ici ce grand musicien que comme auteur d'un traité de musique imprimé en 1754. Il étoit né en 1692, dans l'Istrie; il mourut en 1770.

TARY, s. m. (*terme de relation*) c'est ainsi que les voyageurs appellent la liqueur qui distille des cocotiers. C'est le seul vin que l'on recueille dans le pays de Malabar, & même dans toute l'Inde; car la liqueur qui se tire des autres espèces de palmiers, est presque de même nature que celle qui sort du cocotier. Ce vin n'est pas à beaucoup près si agréable que celui que l'on exprime des raisins, mais il enivre tout de même. Quand il est récemment tiré, il est extrêmement doux; si on le garde quelques heures, il devient plus piquant, & en même-temps plus agréable. Il est dans sa perfection du soir au matin; mais il s'aigrit au bout de vingt-quatre heures.

On n'a point dans les Indes d'autre vinaigre que celui-là. En distillant le jus du cocotier, lorsqu'il est parvenu à sa plus grande force, & avant qu'il ait commencé de contracter de l'aigreur, on en fait d'assez bonne eau-de-vie: on peut même la rendre très-forte, en la passant trois fois par l'alembic.

Les Brésiliens ne s'adonnent point, comme les Indiens, à tirer le *tary* des cocos; ils n'en font pas non plus d'eau-de-vie, parce que les cannes de sucre leur en fournissent suffisamment, & que d'ailleurs on leur en porte beaucoup de Lisbonne, qui est bien meilleure que celle qu'ils pourroient faire. (*D. J.*)

TASSE. (le) (*Torquato Tasso*) (*Hist. litt. mod.*) La famille du *Tasse* étoit noble & ancienne. On dit que ses ancêtres, connus autrefois dans le Milanès sous le nom de la Tour, & chassés par les Viscontis, s'établirent sur la montagne de Tasso, entre Côme & Bergame, & que le nom de Tasse leur en resta. Quoi qu'il en soit, Bernardo Tasso, père de Torquato, avoit été réduit, par l'état de sa fortune, à s'attacher, en qualité de secrétaire, à Ferrand de Sanseverin, prince de Salerne, avec lequel il passa dans le royaume de Naples, où il épousa Porcia de Rossi, d'une famille noble de ce pays. Torquato Tasso leur fils, naquit à Sorrento, près de Naples, le 11 Mars 1544: il fut élevé à Naples. L'auteur de sa vie, Jean-Baptiste Manso, marquis de Ville, dit que dans sa plus tendre enfance on ne le vit jamais rire ni pleurer; qu'à sept ans il savoit le latin, & même assez bien le grec. Précoce en tout, cet avantage tourna contre lui; lorsque le prince de Salerne étant tombé dans la disgrace de Charles-Quint, pour avoir voulu s'opposer à l'établissement de l'inquisition dans le royaume de Naples, fut obligé de quitter ce royaume. Bernardo Tasso le suivit, & emmena son fils avec lui. Le vice-roi de Naples fit condamner à mort, comme rebelles, le Prince de Salerne & ses adhérans, parmi lesquels fut compté Torquato Tasso, âgé alors de neuf ans, & qui parut dès-lors assez instruit, assez éclairé pour être coupable aux yeux des persécuteurs. Le talent de Torquato pour la poésie ne tarda pas à se déclarer; à dix-sept ans il fit son poëme de *Renaud*, qui précéda & qui annonçoit la *Jérusalem delivrée*.

A vingt ans le *Tasse* fut reçu dans l'académie de Padoue.

A vingt-deux ans il alla s'établir à Ferrare, attiré par les offres d'Alphonse II, duc de Ferrare, & du cardinal d'Est son frère. Il vint en France à la suite de ce cardinal, & fut très-accueilli de Charles IX & de sa cour; & cependant ni l'*Aminte*, original du *Pastor fido* & de la *Fili di sciro*, l'*Aminte* qui fit regarder le *Tasse* comme le restaurateur de la poésie pastorale, ni la *Jérusalem délivrée*, qui le fit regarder comme le restaurateur de la poésie épique, n'avoient encore paru.

Le succès de la *Jérusalem délivrée* surpassa les espérances du *Tasse*. Ce poëme fut traduit, dès qu'il parut, en Latin, en François, en Espagnol, même en plusieurs langues orientales: il s'en fit huit éditions en cinq ans. Tous les beaux esprits, tous les savans, toutes les académies y applaudirent: on ne voyoit paroitre que les éloges du *Tasse* & de son poëme. Le *Tasse* sembloit n'avoir qu'à jouir de sa gloire, lorsque l'amour vint troubler sa vie.

Le duc de Ferrare avoit une jeune sœur, nommé Léonore, qui demeuroit dans le palais d'Alphonse avec la duchesse d'Urbin, sa sœur ainée. Léonore aimoit les lettres; le *Tasse* l'aima, & comme les poëtes ni les amans ne peuvent garder leur secret, le *Tasse* confia le sien au papier, & fit de la princesse l'objet de ses galanteries poëtiques.

Ille velut fidis arcana sodalibus, olim
Credebat libris.

Vous eûtes un esprit que la France admira;
J'en eus un qui vous plut, l'univers le saura.

Jusques-là ce pouvoit n'être qu'un amour purement poëtique, & sans conséquence;

Vous avez tant d'Iris, de Philis, d'Amarantes,
Que par tout, dans vos vers, vous peignez si charmantes!
Et pour qui vous jurez tant d'amoureuse ardeur!

mais il eut l'imprudence d'avouer à un jeune gentilhomme Ferrarois, qu'il croyoit son ami, que la poésie n'étoit pour lui qu'un masque favorable, sous lequel il pouvoit entretenir, sans contrainte, celle qu'il aimoit de sentimens, dont elle connoitroit sûl la vérité, & qui seroient d'autant moins crus des autres, qu'ils étoient plus solemnellement exprimés. Le confident fut indiscret ou infidèle, par ce penchant malheureux qu'ont les jeunes gens à se vanter sur leurs amis, sur-tout quand il s'agit d'amour; maladie dont ils sont convenus de ne plaindre personne, malgré les malheurs & les crimes qu'elle a fa

si souvent causés. Le *Tasse*, qui voyoit son secret divulgué, rencontrant son ami dans le palais du duc de Ferrare, lui fit des reproches que le jeune étourdi voulut toujours tourner en plaisanterie. Le *Tasse*, qui ne plaisantoit point, lui donna un soufflet : ils sortirent pour s'aller battre. Trois frères du jeune homme ayant appris cette querelle, accoururent à son secours ; ils fondirent tous ensemble sur le *Tasse*, qui, sans s'effrayer de leur nombre, soutint leur choc avec courage, blessa deux d'entr'eux, & donna le temps à ceux qui voyoient de loin ce combat inégal, de venir séparer les combattans. Les quatre frères n'osèrent rentrer dans la ville, & prévinrent eux-mêmes l'arrêt qui les en bannit. Cette aventure rendit le *Tasse* aussi célèbre par la valeur, qu'il l'étoit déjà par ses talens. Tout le monde sut comment il s'étoit battu ; mais tout le monde sut aussi pourquoi il s'étoit battu. Alphonse jugea qu'en acquérant cette gloire nouvelle, le *Tasse* avoit peu ménagé l'honneur de la princesse Léonore ; il en eut tout le ressentiment qu'en devoit avoir un frère & un prince. Il fit arrêter le *Tasse*, sous prétexte de le mettre à couvert de la vengeance de ses ennemis. Le *Tasse* se crut perdu ; son imagination, naturellement tournée à la mélancolie, s'exalta & s'égara ; il crut que le poison ou le supplice alloit terminer son sort. Il ne s'abandonna pas cependant lui-même ; il s'échappa de sa prison à la faveur d'un déguisement ; & se cacha sous un faux nom à Turin. Il y fut bientôt reconnu, & le duc de Savoie lui rendit les honneurs que sa réputation lui attiroit par-tout ; mais frappé de l'idée que la vengeance du duc de Ferrare le poursuivroit aussi par tout, il craignit de lui être livré, & s'enfuit de Turin. Rome devoit être son asyle ; mais l'inquiétude d'esprit qui le travailloit, & qui lui montroit tant de dangers où il n'y en avoit point, le précipita au-devant du danger le plus réel où il pût s'exposer. Il conçut le desir, bien naturel d'ailleurs, d'aller à Sorrento, sa patrie, voir sa sœur aînée, qui étoit établie dans cette ville, & qu'il n'avoit point vue depuis son enfance. L'arrêt de mort prononcé contre lui à Naples subsistoit toujours ; il se travestit en paysan, & arriva heureusement à Sorrento. Il y reçut des nouvelles de la princesse Léonore, qui lui avoit pardonné les brillantes imprudences que lui avoit fait faire un amour qu'elle partageoit. Elle le rappelloit auprès d'elle, & lui annonçoit qu'elle l'avoit réconcilié avec le duc de Ferrare son frère. Il partit pour se remettre dans ses premiers fers ; une grande maladie le retint quelque temps à Rome : il arriva enfin à Ferrare.

Le duc ne le reçut point mal ; mais peu à peu il se refroidit, & ce qui fut plus sensible au *Tasse*, il rompit tout commerce entre lui & la princesse Léonore. Sa mélancolie redoubla, jusqu'au point de dégénérer en une espèce de folie. Il quitta Ferrare ; il erra en diverses villes d'Italie ; il revint encore à Ferrare, & les symptômes de sa folie alloient toujours en augmentant. Alphonse le fit enfermer dans un hôpital, où on lui ordonna des remèdes, qui, joints à la perte de la liberté, aigrirent son mal au lieu de l'adoucir ; il en accusa la magie, & devint tout-à-fait visionnaire. Cette seconde détention du *Tasse* fut plus longue & plus fâcheuse que la première. L'empereur, le pape, toutes les puissances d'Italie sollicitèrent si fortement en faveur du *Tasse*, qu'il obtint enfin sa liberté : il étoit alors dans sa quarante-deuxième année. Il étoit malade de corps & d'esprit depuis neuf ans ; il avoit été prisonnier pendant sept ans. Il mena encore une vie errante, à Mantoue, à Naples, à Florence. Il fit un troisième poëme, *Jérusalem conquise*, qui n'eut pas le succès de la *Jérusalem délivrée*. Si le *Tasse* avoit été poëte avant le temps, il cessa aussi de l'être avant le temps.

Cependant on lui préparoit des honneurs qui, depuis long-temps, n'avoient été déférés qu'à Petrarque. Le Cardinal Cinthio Aldobrandin, auquel il avoit dédié son nouveau poëme de la *Jérusalem conquise*, obtint du pape Clément VIII, son oncle, que la couronne de laurier & le triomphe au capitole fussent solemnellement décernés au *Tasse*. Celui-ci fut mandé à Rome, & y fut logé dans le palais du pape : *venez illustre poëte*, lui dit Clément VIII, *venez recevoir une couronne à laquelle vous allez faire autant d'honneur qu'elle en a fait à ceux qui l'ont reçue avant vous*. Tandis qu'on faisoit tous les préparatifs avec la plus grande diligence possible, l'infortuné poëte, auquel il ne fut presque jamais donné de jouir d'un plaisir pur & entier, n'étoit déjà plus en état de recevoir les honneurs qu'on lui destinoit ; il tomba dans une foiblesse qui lui annonçoit sa fin. Il se fit porter dans la maison des religieux de saint-Onuphre, où il mourut le 15 Avril 1595, âgé de cinquante-un ans, un mois & quelques jours.

On connoît le jugement de Boileau sur le *Tasse* :

A Malherbe, à Racan préférer Théophile,
Et le clinquant du *Tasse* à tout l'or de Virgile.

Ce trait de critique vint fort à propos pour Leclerc, qui publioit alors sa traduction des cinq premiers chants de la *Jérusalem délivrée*. Cette traduction tomba, & Leclerc tâcha de se faire l'illusion d'en imputer la chûte à la critique que Boileau avoit faite de l'original ; mais la traduction de Leclerc n'avoit point de *clinquant*. Elle tomba par la même raison que ses tragédies, parce qu'elle étoit ennuyeuse. Celles qu'ont données depuis MM. Mirabaud, Lebrun & Panckoucke ont mieux réussi.

Quant au jugement porté par Boileau, & dans lequel il a persisté jusqu'à la mort, M. Mirabaud a prouvé qu'il étoit directement contraire à celui qu'ont porté de la *Jérusalem délivrée* les Italiens les plus opposés au *Tasse*. En France on lui reprochoit du clinquant & des *concetti* ; en Italie on lui reprochoit d'en manquer : on le trouvoit sec & froid. L'académie de la Crusca, qui donna son sentiment sur le poëme de la *Jérusalem délivrée*, comme l'académie

Françoise donna dans la suite le sien sur le *Cid*, relève sur-tout dans le *Tasse* ce défaut de fleurs & d'agrémens; de sorte qu'on pourroit dire de lui à cet égard, ce que dit M. de Voltaire sur un autre sujet : » qu'il lui arriva la même chose qu'à M. de » Langeais, qui étoit poursuivi par sa femme au » parlement de Paris pour cause d'impuissance, & » par une fille, au parlement de Rennes, pour lui » avoir fait un enfant. Il falloit qu'il gagnât une » des deux affaires; il les perdit toutes deux. «

On peut dire cependant que le *Tasse* les a gagnées toutes deux. Il n'a cessé en effet de gagner dans la postérité; il est généralement reconnu aujourd'hui, en tout pays, que le *Tasse* ne manque point de fleurs & d'ornemens, & que ces ornemens ont rarement le défaut que Boileau a désigné par le *clinquant* du *Tasse*. La *Jérusalem délivrée* a eu, comme les grands poëmes de l'antiquité, l'avantage de fournir des tableaux aux peintres, des sujets à tous les arts & à tous les talens; elle a fait faire à Quinault le poëme immortel d'*Armide*, comme l'Arioste lui a fait faire celui de *Roland*; elle a fait faire à Danchet même celui de *Tancrède*; elle est enfin au nombre des cinq ou six poëmes épiques dont les premières nations du monde, tant anciennes que modernes, ont à se glorifier. Le rang entre ces divers poëmes épiques s'assigne diversement, selon le goût du lecteur. M. de Voltaire, après avoir parlé d'Homere & de Virgile, ajoute :

De faux brillans, trop de magie
Mettent le *Tasse* un cran plus bas;
Mais que ne tolère-t-on pas
Pour Armide & pour Herminie ?

on pourroit ajouter, & pour Clorinde, mourant de la main, et sous les yeux de Tancrède son amant, & pour Olinde & Sophronie, dont les sentimens sont si tendres & si purs, & pour Renaud, l'Achille de ce poëme, &c.

Le mot de Boileau tiroit d'autant plus à conséquence, que ce n'étoit qu'un mot, & qu'on ne pouvoit le discuter. On le regardoit comme un résultat général, comme un jugement absolu. Boileau s'est expliqué depuis, dans un discours tenu peu de temps avant sa mort, où il confirme ce jugement; mais en convenant que le *Tasse* (ce sont ces termes) *étoit un génie sublime, étendu, heureusement né pour être poëte, & grand poëte :* un tel aveu pouvoit servir de passeport à bien des critiques. Celles que fait, ou plutôt qu'annonce Boileau, sont générales; & comme elles ne sont point appliquées à des exemples, elles ne peuvent être réfutées. Ce discours de Boileau est rapporté dans l'histoire de l'académie Françoise par M. l'abbé d'Olivet, qui l'avoit entendu.

Le P. Bouhours, autre critique sévère, est en général de l'avis de Boileau sur le *Tasse*; & comme il motive sa critique, comme il l'applique à des exemples, on peut raisonner avec ou contre lui.

Il relève, par exemple, ce vers du dix-neuvième chant, où, en parlant de la mort du féroce Argant, le *Tasse* dit :

Minacciava morendo, e non languia.

» Qu'il menace, dit-il; que ses dernières paroles » aient quelque chose de fier, de superbe & de ter- » rible,

Superbi, formidabili, feroci,
Gli ultimi moti fur, l'ultime voci.

» Cela convient au caractère d'Argant....; mais » de n'être point foible lorsqu'on se meurt, *e non* » *languia*, c'est ce qui n'a point de vraisemblance.... » La fermeté de l'ame n'empêche pas que le corps » ne s'affoiblisse....; cependant le *non languia*, » qui va au corps, exempte Argant de la loi com- » mune, & détruit l'homme en élevant le héros »

Cette critique nous paroît minutieuse, sévère, & même injuste. Le *Tasse* ne dit point que le corps d'Argant ne s'affoiblit pas, puisqu'il a dit plusieurs fois le contraire :

Già nelle sceme forze il furor langue....
Tancredi chèl vedea col braccio esangue
Girar i colpi ad or più lenti, &c.

Il parle du dernier caractère que l'ame d'Argant imprime sur son visage, & il dit que c'est un caractère de colère, de menace, & non de langueur. C'est ainsi que Salluste dit de Catilina, que mort ou mourant, il conservoit l'air de fierté qu'il avoit en vivant : *ferociam animi quam habuerat vivus, in vultu retinens.* C'est ainsi que Velleius Paterculus dit d'un général des Samnites vaincu, qu'il avoit plus l'air d'un vainqueur que d'un mourant : *victoris magis quàm morientis vultum præferens.* C'est ainsi que le même *Tasse* dit d'un autre Sarrazin, que, tout mort qu'il est, il menace encore les chrétiens :

E morto anco minaccia.

Ce qui vraisemblablement n'a point déplu à Racine; qui dans le récit du combat & de la mort des *Frères ennemis*, dit, en parlant de Polinice :

Tout mort qu'il est, Madame, il garde sa colère;
Et l'on diroit qu'encore il menace son frère.
Son visage, où la mort a répandu ses traits,
Demeure plus terrible, & plus fier que jamais.

Il est peut-être assez remarquable que le P. Bouhours approuve dans Sidoine Apollinaire un trait à-peu-près du même genre, & qui est exprimé par un jeu de mots :

Animoque superfunt
Jam propè post animam.

Armide dit à Renaud : *je ferai ce qu'il vous plaira, ou votre écuyer, ou votre bouclier*; mais ces mots d'écuyer ou de bouclier, forment dans l'Italien un jeu de mots, que le P. Bouhours ne passe point au *Tasse* :

Sarò qual più vorrai Scudiero o scudo.

Le cardinal Palavicini, dont le P. Bouhours rapporte le sentiment sans l'improuver, blâmoit le *Tasse* d'avoir dit, qu'au commencement d'une bataille les nuées disparurent, le ciel voulant voir sans voile les grandes actions qui alloient se faire :

E senza velo
Volse mirar l'opre grandi il cielo.

Si c'est le ciel matériel, dit le cardinal Palavicini, il ne voit rien; si ce sont les habitans du ciel, ils voient à travers les nuages.

Il nous semble que cette manière de critiquer tend à détruire toute poësie.

Le P. Bouhours nous paroît reprendre avec plus de justice les morceaux suivans, comme affectés & trop peu convenables à la situation.

Tancrède ayant tué Clorinde sans la connoître, apostrophe la main qui vient de frapper son amante, & lui dit : « perce donc aussi mon sein !.... mais » peut-être qu'accoutumée à des actions atroces, barbares, tu regarderois comme un bienfait une mort » qui finiroit mes douleurs : »

Passa pur questo petto, e feri scempi
Col ferro tuo crudel fa del mio core.
Ma forse, usata à fatti atroci ed empi
Stimi pietà dar morte al mio dolore.

Il y a certainement dans cette idée un raffinement & une affectation bien contraires au vrai langage de la douleur.

On peut encore faire de justes reproches au passage suivant : « O restes chéris !.... Si des monstres » en ont fait leur proie, je veux aussi être la proie » des monstres; je veux que leurs entrailles soient » notre tombeau commun. »

L'original pèse bien davantage sur des idées désagréables, dont la délicatesse de notre langue exige qu'on supprime les détails :

Amate spoglie
.... S'egli awien che i vaghi membri suoi
Stati sian cibo di fer ne voglie;
Vuò che la bocca stessa anco me ingoi
E'l ventre chiuda me che lor raccoglie.

Dans un autre passage encore, c'est toujours Tancrède qui pleure Clorinde, mais qui la pleure avec trop d'esprit & de recherche, selon le père Bouhours :

O sasso amato ed onorato tanto
Che dentro hai le mie fiamme, e fuori il pianto;
Non di morte sei tu, mà di vivaci
Ceneri albergo, ov'e è riposto amore.

« O tombe si chérie, si respectée, qui renfermes » l'objet de ma flamme, & que j'arrose de mes larmes ! Non, tu n'es pas le séjour de la mort; mais » d'une cendre animée, où l'amour repose ! »

Nous nous servons ici, & par-tout, de la dernière traduction, celle de M. Panckoucke, la seule qu'on ait osé faire paroître à côté du texte, la seule qui rende ce texte strophe par strophe. Nous devons observer que dans la traduction de ce passage, la petite antithèse recherchée & badine de *dentro e fuori*, disparoit sous cette expression plus décente : *qui renfermes l'objet de ma flamme, & que j'arrose de mes larmes !* C'est la même chose, & il n'y a plus d'antithèse. Philanthe, qui dans la *Manière de bien penser* du P. Bouhours, est le défenseur du clinquant, fait bien plus sentir ce défaut, par l'éloge même qu'il en fait.

« Quoi de plus spirituel, dit-il, que ce marbre » qui a *des feux au-dedans, des pleurs au-dehors*; qui n'est pas la demeure de *la mort*, mais qui renferme des *cendres vives*, où l'amour repose ? »

Les jeux d'esprit, répond Eudoxe, ne s'accordent pas bien avec les larmes, & le P. Bouhours applique ici le mot de Quintilien : *sententiolisne flendum erit ?*

Mais veut-on voir ces deux vers, *non di morte sei tu*, &c. bien embellis, bien corrigés, purgés d'antithèses, respirant l'amour & la douleur ? Rappellons-nous ces vers de M. de Voltaire :

Non, ces bords désormais ne seront plus profanes;
Ils contiennent ta cendre; & ce triste tombeau,
Honoré par nos chants, consacré par tes mânes,
Est pour nous un temple nouveau.

C'est encore avec trop d'art & d'*esprit*, selon le P. Bouhours, qu'Armide se plaint de Renaud, qui la quitte :

O tu che porte
Teco parte di me, parte ne lassi;
O prendi l'una, o rendi l'altra, o morte
Da insieme ad ambe.

On pourroit croire que ce seroient ces vers qui auroient fait faire à Corneille ces fameux vers du *Cid*,

La moitié de ma vie a mis l'autre au tombeau,
Et m'oblige à venger, après ce coup funeste,
Celle que je n'ai plus, sur celle qui me reste.

s'ils n'étoient pas dans Guillen de Castro;

La mitad de mi vida
Ha muerto la otra mitad.

Y al segar
De mi vida la una parte
Sin las dos he de quedar.

Et ce n'est point ainsi que parle la nature,

dit à ce sujet M. de Voltaire, d'après *le Misanthrope*; puis il ajoute une réflexion fine, pleine de sentiment & de goût.

» Par quel art cependant, dit il, ces vers touchent-ils? » N'est-ce point que *la moitié de ma vie a mis l'autre au » tombeau*, porte dans l'ame une idée attendrissante, qui » subsiste encore malgré les vers qui suivent? »

Les exemples de *concetti* que nous venons de citer, & quelques autres semblables, que le *Tasse* présente, & dont on ne trouveroit pas la moindre trace dans Virgile, sont, sans doute, ce qui fonde la critique de Boileau & du P. Bouhours, que M. de Voltaire paroît confirmer. Voilà pour les faux brillans.

Quant à la magie, elle est le principal ressort du merveilleux dans la *Jérusalem délivrée*, & elle y remplace l'intervention des dieux, si ordinaire, & toujours si froide dans les poëmes épiques. Mais on peut dire de cette magie :

L'effet en est trop beau pour en blâmer la cause.

La Forêt enchantée, le Palais & les Jardins d'Armide, ont fourni aux arts des sujets, & au public des spectacles intéressans.

Virgile avoit imité Homère, sur-tout dans les détails. Il nous semble qu'on n'a pas assez dit combien le *Tasse* a imité Virgile.

Quant au plan du poëme, il paroît conçu d'après celui de l'Iliade, non-seulement par la multitude des combats généraux & particuliers; non-seulement parce que dans l'un de ces poëmes on assiège Troie, dans l'autre, Jérusalem; mais sur tout parce que dans tous les deux le mécontentement & l'indocilité aux ordres du général, tiennent long-temps le héros principal dans l'inaction, ce qui donne aux héros secondaires le moyen de paroître avec éclat & avec avantage. La colère seule retient Achille immobile dans ses vaisseaux; le jeune Renaud est enchaîné par la volupté, ce qui est pour le moins aussi moral.

Quant aux détails, c'est Virgile sur-tout que le *Tasse* s'attache à imiter; & comme Virgile lui-même a souvent imité Homère, il arrive quelquefois que le *Tasse* les imite tous deux.

On verra sans doute avec plaisir la manière du *Tasse*, rapprochée de celle de Virgile dans plusieurs de ces imitations:

Nox erat, & placidum carpebant fessa soporem
Corpora per terras, sylvæque & sæva quierant
Æquora, cùm medio volvuntur sidera lapsu
Cùm tacet omnis ager, pecudes pictæque volucres,
Quæque lacus latè liquidos, quæque aspera dumis
Rura tenent, somno positæ sub nocte silenti
Lenibant curas & corda oblita laborum.
At non infelix animi Phænissa: neque unquam
Solvitur in somnos, oculisve aut pectore noctem
Accipit.

Era la notte allor ch'alto riposo
Han l'onde e i venti, e parea muto il mondo;
Gli animai lassi, e quei che'l mare ondoso,
O dè liquidi laghi alberga il fondo,
E chi si giace in tana, o in mandra ascoso,
E i pinti Augelli, nell oblio giocondo
Sotto il silenzio de' secreti orrori
Sopian gli affanni e raddolciano i cori.
Ma nè'l campo fedel, nè'l Franco Duca
Si discioglie dal sonno, o almen s'accheta.

» La nuit régnoit sur l'univers; l'onde & les vents » étoient parfaitement calmes, toute la nature paroissoit en silence: les animaux fatigués, les habitans des mers & des lacs; les hôtes des antres, » des forêts ou des bergeries, les oiseaux de toute » espèce oublioient dans un doux repos & dans le » silence d'une secrète horreur, leurs travaux, leurs » peines, & calmoient leurs inquiétudes.

» Mais, ni Godefroy ni les chrétiens ne goûtent » le repos & ne se livrent au sommeil:

Centauri in foribus stabulant scyllæque biformes;
Et centumgeminus Briareus, ac bellua Lernæ
Horrendum stridens, flammisque armata chimæra;
Gorgones, harpyiæque & forma tricorporis umbræ.

Qui mille immonde Arpie vedresti e mille
Centauri, e Sphingi, e pallide Gorgoni,
Molte e molte latrar voraci Scille,
E fischiar Idre, e sibilar Pitoni,
E vomitar Chimere atre faville,
E Polifemi orrendi, e Grioni,
E in nuovi Mostri, e non piu intesi o visti,
Diversi aspetti in un confusi, e misti.

» Là, on voit des milliers de harpies immondes; » des milliers de Centaures, de Sphinx & de pâles » Gorgones; nombre de Scylles dévorantes qui » aboient, des hydres qui soufflent & des pythons » qui sifflent; des Chimères qui vomissent des torrens » d'une noire fumée, des Polyphêmes effrayans, » des Gérions, mille monstres nouveaux inconnus, » ignorés, de formes différentes, mêlés & confondus » tous ensemble.

Dans cet exemple le *Tasse* a seulement chargé le même tableau d'un plus grand nombre d'objets;

O quam te memorem, virgo! namque haud tibi vultus
Mortalis, nec vox hominem sonat. O Dea certa....
Sis felix, nostrumque leves quæcumque laborem.

Donna, se pur tal nome a te conviensi;
Che non somigli tu cosa terrena.....

Fà ch'io sappia chi sei; sì ch'io non erri
Nell'onorarti, e s'e ragion, m'atterri.

» Madame, si je dois vous appeller de ce nom, » car vous ne ressemblez en rien à une mortelle.. .... » apprenez-m-i qui vous êtes; faites que je ne me » trompe pas dans les hommages que je vous rends; » permettez que je me prosterne à vos pieds.

Sed mihi vel tellus optem prius ima dehiscat,
Vel Pater omnipotens adigat me fulmine ad umbras,
Pallentes umbras Erebi noctemque profundam,
Ante, pudor, quàm te violo aut tua jura resolvo.

Ahi che fiamma dal Cielo anzi in me scenda,
Santa onestà ch'io le tue leggi offenda.

» O sainte pudeur, que la foudre m'écrase, plutôt » que jamais je viole tes loix!

Gratior & pulchro veniens in corpore virtus.

La.... virtute........
Che in sì bel corpo più cara venia.

» La valeur que rehaussent les graces de Renaud.

Forsan & hæc olim meminisse juvabit......
Durate, & vosmet rebus servate secundis.

Tosto un dì fia che rimembrar vi giove
Gli scorsi affanni, e sciorre i voti a Dio.
Or durate magnanimi, e voi stessi
Serbate, prego, ai prosperi successi.

» Un jour viendra que vous aimerez à vous rappeller les dangers que vous aurez courus pour » acquitter vos vœux; maintenant ranimez tout votre » courage, & reservez-vous, je vous conjure, pour » des succès heureux.

Multa gemens.... quos amisit inultus amores.
Et tentat sese, atque irasci in cornua discit,
Arboris obnixus trunco, ventosque lacessit
Ictibus, & sparsâ ad pugnam proludit arenâ.

Non altramente il tauro, ove l'irriti
Geloso amor con stimoli pungenti
Orribilmente mugge, è co muggiti
Gli spirti in se risveglia, è l'ire ardenti
E'l corno aguzza ai tronchi: e par qu'inviti
Con vani colpi alla bataglia i venti:
Sparge col pie l'arena, el suo rivale
Da lunge sfida a guerra aspra e mortale.

» Ainsi, un taureau, que les fureurs d'un amour » jaloux irritent, mugit horriblement; par ses mugissemens, il reveille son courage & ses bouillans » transports; il aiguise ses cornes contre les troncs » des arbres; il semble, par d'inutiles coups, défier » les vents au combat: il lance le sable avec les » pieds; & de loin il appelle & provoque son rival » à une guerre sanglante & mortelle.

O mihi præteritos referat si Jupiter annos,
Qualis eram, cùm primam aciem Præneste sub ipsâ
Stravi, scutorumque incendi victor acervos,
Et Regem hâc Herilum dextrâ sub tartara misi, &c.

Oh foss'io pur sul mio vigor degli anni!......
E quale allora fui quando al conspetto
Di tutta la Germania, alla gran corte
Del secondo Corrado, apersi il petto
Al feroce Leopoldo, e'l posi à morte.

» Ah! si j'étois encore dans la vigueur de mon » jeune âge!..... ou si j'étois encore tel que je » fus, quand, aux yeux de toute l'Allemagne, à la » cour brillante de Conrad II, je perçai la poitrine » du farouche Léopold, & lui donnai la mort?

Avidis ubi subdita flamma medullis,
Vere magis (quia vere calor redit ossibus) illæ
Ore omnes versæ in zephyrum stant rupibus altis,
Exceptantque leves auras, & sæpe sine ullis
Conjugiis, vento gravidæ (mirabile dictu.)

Talora
L'avida madre del guerriero armento,
Quando l'alma stagion che n'innamora,
Nel cor le instiga il natural talento,
Volta l'aperta bocca in contra l'ora
Raccoglie i semi del fecondo vento:
E dè tepidi fiati (o maraviglia!)
Cupidamente ella concepe, e figlia.

» Quelquefois quand le printemps ramène les amours » & excite dans les cœurs des desirs naturels, la » cavale, animée d'une fureur nouvelle, présente à » l'air sa bouche béante, reçoit l'haleine féconde des » vents, & par un miracle de nature, conçoit & » devient mère, en respirant ces souffles animés.

Quàm multa in sylvis autumni frigore primo
Lapsa cadunt folia, aut ad terram gurgite ab alto
Quàm multæ glomerantur aves, ubi frigidus annus
Trans pontum fugat, & terris immittit apricis.

Non passa il mar d'augei sì grande stuolo,
Quando ai soli più tepidi s'accoglie:
Nè tanta vede mai l'Autunno al suolo
Cader, co' primi freddi, aride foglie.

» Jamais une si grande troupe d'oiseaux n'a traversé » les mers pour chercher de plus douces contrées; » jamais, aux premiers froids de l'automne, on n'a » vu tomber sur la terre tant de feuilles desséchées.

Vix ea fatus erat, cùm circumfusa repentè
Scindit se nubes, & in æthera purgat apertum:

Cio disse appena, e immantinente il velo
Della nube, che stesa è lor d'intorno,
Si finde, e purga nell'aperto Cielo.

» A peine a-t-il parlé, soudain le nuage

» qui l'enveloppe, se déchire & se dissipe dans » les airs.

Nisus ait: Dîne hunc ardorem mentibus addunt,
Euryale? an sua cuique Deus fit dira cupido?
Aut pugnam aut aliquid jam dudùm invadere magnum
Mens agitat mihi, nec placidâ contenta quiete est.

Buona pezza è signor, che in se raggira,
Un non so chè d'insolito e d'audace
La mia mente inquieta: o Dio l'inspira,
O l'uom del suo voler suo Dio si face.

» Il y a bien long-temps, seigneur, que mon » esprit inquiet roule un projet hardi, extraordi- » naire; ou c'est un Dieu qui me l'inspire, ou » l'homme se fait un Dieu de son desir.

Le reste de l'épisode de Nisus & d'Euryale a fourni plusieurs traits au *Tasse*.

Mene igitur socium summis adjungere rebus
Nise, fugis? solum te in tanta pericula mittam?

Tu lì n'andrai, rispose, e me negletto
Qui lascierai tra la volgare gente!

» Tu iras là, lui dit-il, & moi, tu me laisseras » ici, méprisé, confondu dans la foule des guerriers » vulgaires!

Est hic, est animus lucis contemptor, & istum
Qui vitâ benè credat emi, quò tendis, honorem.

Ho core anch'io che morte sprezza, e crede
Che bèn si cambi con l'onor la vita.

» J'ai comme toi un cœur qui méprise la mort, » je crois comme toi, qu'il est beau de changer la vie » contre l'honneur.

Di Patrii, quorum semper sub numine Troja est,
Non tamen omninò Teucros delere paratis,
Cùm tales animos juvenum & tam certa tulistis
Pectora.

Nè già si tosto caderà, se tali
Animi forti in sua difesa or sono.

» Non, il ne tombera pas, puisqu'il lui reste pour » appui des cœurs si magnanimes.

Disce, puer, virtutem ex me verumque laborem,
Fortunam ex aliis.

Viva e sol d'onestate a me somigli:
L'esempio di fortuna altronde pigli.

» Qu'elle vive, ma fille, qu'elle me ressemble » seulement par son honnêteté! mais qu'elle ap- » prenne d'une autre à être plus heureuse.

Te, dulcis conjux, te solo in littore secum,
Te veniente die, te decedente canebat.......

Qualis populeâ mœrens Philomela sub umbrâ
Amissos queritur fœtus, quos durus arator
Observans nido implumes detraxit, at illa
Flet noctem, ramoque sedens miserabile carmen
Integrat, & mœstis latè loca questibus implet.

Lei nel partir, lei nel tornar del sol:
Chiama con voce stanca e prega, e plora:
Come usignuol cui'l villan duro invole
Dal nido i figli non penna i ancora;
Che in miserabil canto, afflitte e sole:
Piange le notti, e n'empie i boschi e l'ora.

» D'une voix mourante il appelle Clorinde quand » le jour finit, il l'appelle quand le jour commence, » il l'invoque, il la pleure: ainsi, un rossignol, à » qui un barbare Villageois a enlevé ses petits, fait » entendre pendant les nuits un chant triste, solitaire » & douloureux; de ses plaintes il remplit l'air » & les bois.

L'épisode de Polydore se retrouve aussi dans le treizième livre de la *Jérusalem délivrée*, & il est très-bien placé parmi tous les prodiges de la forêt enchantée. En cet endroit, Virgile est encore traduit presque littéralement. Dans plusieurs autres il n'est qu'imité, dans quelques-uns il est embelli, il l'est par exemple dans le passage suivant:

Labitur infelix studiorum atque immemor herbæ
Liber equus, fontesque avertitur, & pede terram
Crebra ferit, demissæ aures.........

Langue il corsier già si feroce, e l'erba
Chè fu suo caro cibo a schifo prende;
Vacilla il piede infermo, e la superba
Cervice dianzi, or giù dimessa pende.

» Le coursier, jadis si fier, languit auprès d'une » herbe aride & devenue pour lui sans saveur: ses » pieds chancellent, sa tête auparavant si superbe, » tombe négligemment penchée.

Jusques-là, tout est à peu près égal entre le modèle & l'imitateur, mais ce dernier ajoute au tableau d'autres traits qui l'embellissent, & que nous ne rapporterons point, parce qu'ils deviennent étrangers à l'imitation de Virgile, que nous considérons seule ici.

Ter conatus ibi collo dare brachia circùm,
Ter frustrà comprensa manus effugit imago,
Par levibus ventis volucrique simillima somno.

Gli stendea poi con dolce amico affetto
Tre fiate le braccia al collo intorno:
E tre fiate in van cinta l'imago
Fuggia, qual leve sogno od aer vago.

» Et aussi-tôt lui tendant les bras avec une douce » affection, trois fois il essaye de le serrer contre » son sein; mais, tel qu'un songe ou une vapeur » légère, trois fois l'ombre échappe à ses vains » embrassemens.

Armide, au moment où Renaud la quitte; lui tient le même discours que Didon à Énée; le *Tasse* ne fait que traduire en cet endroit ce mouvement éloquent & passionné.

Nec tibi Diva parens, generis nec Dardanus auctor, &c.

Les amours d'Antoine & de Cléopâtre, & la bataille d'Actium sont représentés dans le palais d'Armide comme sur le bouclier d'Énée, ce qui donne encore occasion au *Tasse* de traduire Virgile; mais ce beau mouvement sur la fuite d'Antoine, appartient en propre au *Tasse*.

E fugge Antonio, e lasci or può la speme
Dell' imperio al mondo, ov'egli aspira!
Non fugge 'no, non teme il fier, non teme,
Ma segue lei che fugge, e seco il tira.

La ceinture d'Armide est à peu près celle de Venus dans Homère.

Le bouclier de Renaud est celui d'Achille & celui d'Énée, mais bien plutôt le second que le premier, en quoi le *Tasse* a montré son bon goût; en effet les objets gravés sur le bouclier d'Achille manquent de convenance; ils sont tous étrangers & indifférens à ce héros: Virgile a corrigé cette faute; tout intéresse Énée dans les objets que représente son bouclier, ce sont tous les héros de sa race, tous les faits de l'histoire romaine.

Illic res Italas Romanorumque triumphos
...... Illic genus omne futurae
Stirpis ab Ascanio pugnataque in ordine bella ....
Attollens humero famamque & fata nepotum.

Il en est de même du bouclier de Renaud. Ce guerrier est un des ancêtres du duc de Ferrare, protecteur du *Tasse*; tous les ancêtres de Renaud, dont les exploits sont gravés sur son bouclier, sont les auteurs de la maison d'Est.

Il y a beaucoup d'autres imitations de Virgile dans la *Jerusalem délivrée*, elles sont toutes heureuses & heureusement placées; nous n'avons voulu montrer ici que quelques-unes des principales, mais elles s'offrent en foule. Ce n'est pas cependant par besoin qu'il imite, c'est par goût, c'est par choix, c'est parce qu'il juge qu'on a dit avant lui ce qu'il avoit de mieux à dire dans les diverses situations où son sujet le place; il imite toujours en maître & en original, il n'affoiblit jamais ce qu'il imite & souvent il l'embellit; d'ailleurs il n'est pas moins heureux comme créateur que comme imitateur, son poëme abonde en beautés de tous les genres qui sont uniquement à lui. Nous citerons encore ici deux morceaux, parce qu'ils sont peut-être les plus propres de tous à donner la plus haute idée de son talent.

Le premier est celui qu'on cite toujours pour prouver que le *Tasse* ne le cède point aux anciens dans le talent de l'harmonie pittoresque & figurative; il prouve encore, ainsi que le suivant & plusieurs autres, ce qu'a dit M. de Voltaire, « que quand le sujet » demande de l'élévation, on est étonné comment » la molesse de la langue Italienne prend un nouveau » caractère sous les mains du *Tasse*, & se change en » majesté & en force.

Chiama gli abitator dell'ombre eterne
Il rauco suon della tartarea tromba:
Treman le spaziose atre caverne,
E l'aer cieco a quel romor rimbomba.
Ne si stridendo mai dalle superne
Regioni del Cielo il folgor piomba
Ne si scossa giammai trema la terra;
Quando vapori in sen gravida serra.

» D'un son rauque la trompette du Tartare appelle les habitans des ombres éternelles. Les cavernes » noires & profondes de l'enfer en sont ébranlées, » l'air ténébreux, à ce bruit, retentit. Jamais la foudre, » qui tombe des régions supérieures du Ciel, n'éclate » avec tant de fracas, & de moins terribles secousses » ébranlent la terre, quand les vapeurs qu'elle renferment dans son sein s'agitent & s'embrâsent.

Giace l'alta Cartago: appena i segni
Dell'alte sue ruine il lido serba.
Muojono le Città, muojono i regni:
Copre i fasti e le pompe arena ad erba:
E l'uom d'esser mortal pur che si sdegni;
O nostra mente cupida e superba!

» L'altière carthage n'est plus: cette rive conserve » à peine quelques signes de ses débris. Les villes » périssent, les royaume périssent, l'herbe & le » sable couvrent les monumens du faste, & l'homme » semble s'indigner d'être mortel! ô folie! ô chimère de l'ambition & de l'avarice!

Le P. Bouhours croit que cette belle idée de la mort des Cités & des Empires, & la réflexion qui la suit, pourroient bien avoir été fournies au *Tasse*, par ce passage de la lettre de Sulpicius à Cicéron sur la mort de sa fille: *hem! nos homunculi indignamur si quis nostrûm interiit, quorum vita brevior esse debet cùm uno loco tot oppidorum cadavera projecta jaceant.* Ce passage est beau; mais si le *Tasse* l'a imité, quelle création seroit supérieure à une pareille imitation! Bossuet a dit, soit d'après Sulpicius, soit d'après le *Tasse*, soit d'après lui-même: *Les empires meurent comme leurs maîtres.*

On a dit du vingtième livre de la *Jerusalem délivrée*, que le *Tasse y avoit l'air d'un Dieu qui achève un monde.*

TASSIN, (René Prosper) (*Hist. litt. mod.*) Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, a continué la nouvelle diplomatique de dom Toustain, son confrère & son ami. On a aussi de lui, *l'histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*. Né un

1697, dans le diocèse du Mans, mort à Paris, en 1777.

TASSONI, (Alexandre)(*Hist. litt. mod*) savant & poëte célèbre : comme savant, il est peu connu; peu de personnes savent qu'il est auteur d'une histoire ecclésiastique, dans laquelle il combat souvent Baronius; mais c'est par son fameux poëme héroi-comique de la *Secchia rapita*, qu'il est sur-tout connu très-avantageusement : il rend ridicule la guerre qui s'étoit élevée entre les Modénois & les Bolonois, au sujet d'un séeau enleve. La petitesse des objets aide à donner du ridicule aux guerres des petits états; on ne sait pas que celles des grands états sont au fond aussi ridicules qu'elles sont funestes; au reste, il est toujours utile de couvrir de ridicule les passions qui répandent la division parmi les hommes, & qui produisent ou les guerres entre les états ou les procès entre les particuliers; ainsi, ce sont non-seulement des ouvrages agréables, mais des ouvrages utiles que la *Secchia rapita* chez les Italiens, *Hudibras*, chez les Anglois, *le Lutrin*, & dans un autre genre plus vaste & plus politique, la *Satyre Menippée* chez les François. On a encore du *Tassoni*, des observations sur Pétrarque.

Tassoni, né à Modène en 1565, étoit gentilhomme ordinaire &. conseiller d'état de François I, duc de Modène. Il mourut dans la cour de ce prince en 1635. Sa vie a été écrite par le savant Muratori.

TASTE, (Dom Louis la) (*Hist. litt. mod.*) Bénédictin, évêque de Bethléem, en 1738, mort à Saint-Denis en 1754. Il prit dans les disputes du Jansénisme, un parti qui plut médiocrement à ses confrères; il combattit le Jansénisme, il persécuta les Carmélites, dont il étoit visiteur général, & qui se traitant assez rigoureusement elles-mêmes pour qu'on doive s'abstenir de les tourmenter pour leurs opinions. Ses ouvrages sont des lettres théologiques contre les convulsions & les miracles attribués à M. Pâris; une de ces lettres fut supprimée par arrêt du Parlement; des lettres contre les Carmélites de la rue Saint-Jacques à Paris; une réfutation des lettres dites pacifiques. On peut croire que tous ces écrits polémiques ne restèrent pas sans répliques & sans injures de la part des Jansénistes.

TATIEN, (*Hist. Ecclésiastique.*) Syrien de naissance, élevé dans le paganisme, nourri des principes de la philosophie Platonicienne, embrassa le Christianisme & fut disciple de Saint-Justin; il fit l'apologie des chrétiens contre les Gentils, & cette apologie existe, mais il donna dans quelques erreurs, il devint le chef de la secte des *Encratites* ou *Continens*. Il y a une savante dissertation de l'abbé de Longuerue, sur *Tatien*. Celui-ci vivoit vers la fin du second siècle.

TATIUS, (*Hist. Rom.*) Titus-*Tatius* étoit roi des Sabins, & la ville de Cures étoit la capitale de son royaume, lorsque l'enlèvement des Sabines fit naître la guerre entre lui & Romulus:

Nec procul hinc Romam & raptas sine more Sabinas;
Concessu caveæ, magnis Circensibus actis,
Addiderat, subitòque novum consurgere bellum
Romulidis Tatioque seni curibusque severis.
Post sidem inter se posito certamine Reges
Armati, jovis ante aram paterasque tenentes
Stabant, & cæsâ jungebant fœdera porcâ.

En effet, les Sabines, première cause de la guerre; s'étant faites médiatrices de la paix entre leurs pères & leurs maris, cette paix fut conclue sous les conditions suivantes : « que Romulus & *Tatius* regne- » roient ensemble à Rome avec un pouvoir égal; » que la ville désormais commune aux deux peuples, » retiendroit son premier nom de Rome, mais que » ses habitans porteroient celui de *Quirites*, du nom » de la ville de Cures, capitale des Sabins & patrie » de *Tatius*; que les deux peuples n'en formeroient » plus qu'un; que tous les Sabins qui voudroient » aller s'établir à Rome, y jouiroient de tous les » privilèges des anciens citoyens; que cent des plus » qualifiés d'entre les Sabins, entreroient dans le » sénat, déjà composé de cent Romains.

Cette union des deux peuples fut formée la douzième année de la fondation de Rome. Les deux rois regnèrent pendant cinq années assez tranquillement comme ceux de Lacedémone, & sans que le partage ni la jalousie d'autorité parût exciter le moindre trouble. La sixième année, c'est-à dire, la dix-huitième de Rome, *Tatius* fut assassiné, sans que Romulus ait été soupçonné de ce crime, lui que la mort violente de Remus, son frère, sembloit offrir naturellement aux soupçons :

Acerba fata Romanos agunt
Scelusque fraternæ necis
Ut immerentis fluxit in terram Remi
Sacer nepotibus cruor.

Tatius fut tué par les habitans de Lavinie, pour quelques dénis de justice, & pour avoir fait tuer lui-même, très-injustement, des députés qu'ils avoient envoyés demander réparation de violences exercées contre eux. Romulus leur donna satisfaction sur leurs plaintes, & se contenta d'honorer la mémoire de son collègue sans la venger.

TATIUS, (Achilles) (*Hist. litt. anc.*) On le croit auteur du roman Grec, des *amours de Leucippe & de Clitophon*, qui a été traduit en François par Baudouin & par Duperron de Castera; il a écrit aussi sur les phénomènes d'Aratus, & ce qu'il a écrit sur ce sujet, a été traduit en latin par le P. Petau, & imprimé en grec & en latin dans son *Uranologium*.

TAVANNES, (de Saulx) (*Hist. de Fr.*) illustre & ancienne maison de la province de Bourgogne, qui tire son nom du château de Saulx, situé à quelques lieues de Dijon. Les comtes de Saulx étoient déjà de très-grands seigneurs au commencement du douzième siècle.

siècle. Saint Bernard avoit des alliances avec cette maison; Belote de Fontaine sa nièce avoit épousé Guillaume de Saulx, & avoit porté dans cette maison la terre de Fontaine. La charge de Grand-Gruyer de Bourgogne étoit héréditaire dans la maison de Saulx dès le treizième siècle.

Jean de Saulx, seigneur d'Aurain, épousa, par contrat du 18 Avril 1504, Marguerite de *Tavannes*, sœur & héritière de Jean de *Tavannes*, né dans le comté de Ferrette, en Allemagne, naturalisé en France en 1518. Ce Jean de *Tavannes*, avoit amené d'Allemagne des secours à François I, & ces secours lui furent utiles en diverses occasions, nommément à Marignan. Le fameux maréchal de *Tavannes*, Gaspard de Saulx, étoit fils de Jean de Saulx & de Marguerite de *Tavannes*.

Il fut un des plus célèbres capitaines de son temps; mais il eut deux réputations, & la Saint-Barthélemi lui en a donné une qui ternit l'autre. Il fut élevé page de François I, & fut pris auprès de ce prince à la bataille de Pavie. Il se sauva de sa prison, & servit avec honneur dans la compagnie des gendarmes de Galiot de Genouillac; il fut ensuite lieutenant de celle du jeune duc d'Orléans, dernier fils de François. Il lui plut par son étourderie & sa bravoure téméraire; il fut, avec le jeune Castelnau, de toutes ces parties périlleuses & nocturnes, que ce prince aimoit tant; il eut le bonheur de n'en pas être la victime comme Castelnau. (*Voyez* à l'article ORLÉANS, l'article particulier du duc d'Orléans, fils de François I.) Il faisoit soixante lieues en poste, uniquement pour chercher un danger & une querelle contre des inconnus. Toutes leurs folies n'étoient pas héroïques; ils se permettoient quelquefois des espiégleries de bien mauvais goût, comme quand ils mirent pendant la nuit un pendu dans le lit de la comtesse d'Urès, qui, en se réveillant, le trouva couché à côté d'elle. *Tavannes* étoit d'une agilité extrême; il sauta un jour dans la forêt de Fontainebleau d'un rocher à un autre, qui en étoit éloigné de vingt-huit pieds : mais ne parlons que de ses exploits militaires. Il contribua en 1536 à la défense de Fossan, place réduite à l'extrémité par la trahison du marquis de Saluces; il aida aussi à chasser cette même année les Impériaux de la Provence. En 1537 il contribua encore à la défense de Térouane; en 1542 il se distingua aux sièges de Damvilliers, d'Ivoy & de Luxembourg; en 1544 il se signala bien plus encore à la bataille de Cérisoles. Telle est la liste de ses faits d'armes sous François I.

Sous Henri II, en 1554, à la bataille de Renti, où ce prince commandoit en personne, *Tavannes* égala la gloire du duc de Guise. Le roi le voyant revenir tout sanglant de la mêlée, l'embrassa, & lui donna sur le champ de bataille le collier de son ordre.

En 1558 il aida le duc de Guise à reprendre Calais, & à chasser entièrement les Anglois de la France.

Dans les guerres civiles, sous Charles IX, attaché au duc de Guise & à la religion Catholique, il se montra toujours le même, toujours *Tavannes*, aux combats de Jarnac, de la Roche-l'Abeille, de Moncontour. Il fut fait maréchal de France le 28 Novembre 1570, gouverneur de Provence & amiral des mers du Levant au mois d'Octobre 1572 : le nombre des maréchaux de France étoit alors fixé à quatre; *Tavannes* fut le cinquième. On lui fait même dire dans une inscription en vers, gravée sur son mausolée dans le chœur de la sainte chapelle de Dijon :

Cinquième maréchal, premier je fus en France.

Il n'est pas exactement vrai qu'il ait été le premier exemple d'un cinquième maréchal de France; François I, qui porta le nombre des maréchaux de France de trois à quatre, le porta même pendant quelque temps jusqu'à cinq. Les guerres presque continuelles qu'il eut à soutenir, lui donnèrent plus de sujets à récompenser; mais il avoit fini par réduire le nombre des maréchaux de France à trois.

Après avoir vu quels furent les services militaires du maréchal de *Tavannes*, & quelle en fut la récompense, voyons quelle fut sa conduite à la cour. Il ne haïssoit pas l'intrigue, & il étoit sur-tout attaché à la grande intrigante, Catherine de Médicis, & au parti des Guises, qui n'étoit pas non plus sans intrigue. Il étoit, selon l'expression d'un auteur, *l'homme de main de la cour*; c'étoit à lui qu'on s'adressoit quand on avoit besoin d'un coup hardi, & il n'attendoit pas toujours qu'on lui en proposât. Sous le règne de Henri II il proposa lui-même & offrit à Catherine de Médicis de couper le nez à sa rivale, la duchesse de Valentinois. Catherine, qui ne se sentoit pas alors assez de crédit pour faire excuser une pareille violence, en fut épouvantée, & représenta au maréchal que c'étoit un moyen sûr de se perdre. Le maréchal consentoit à sa perte, » pourvu, disoit-il, qu'il pût exterminer le vice, dissiper l'enchantement du roi, & » mettre fin aux maux du royaume. »

Par une suite de son attachement à Catherine de Médicis & aux Guises, il faisoit profession d'être l'ennemi déclaré de la maison de Coligny-Châtillon. Un jour l'amiral, ayant eu avis d'une entreprise formée contre lui, & dont il soupçonnoit *Tavannes*, le traita, en présence d'un gentilhomme, & presqu'en public, avec assez de hauteur. *Tavannes* ne répondit rien; le gentilhomme, qui connoissoit la hardiesse & le caractère peu endurant de *Tavannes*, parut s'étonner de sa patience à supporter cette espèce d'insulte publique : » j'en tirerai, dit *Tavannes*, » une vengeance plus publique encore, & dans peu » de jours; » c'étoit en effet peu de temps avant la saint Barthélemi.

D'Andelot, frère de Coligny, ayant au contraire averti *Tavannes* par un homme attaché à lui d'Andelot, que la vie de *Tavannes* étoit menacée; celui-ci prit l'avertissement avec assez de mépris: *je remercie votre maître; quand les huguenots donnent de tels avis, c'est qu'ils ont eux-mêmes de mauvais desseins. J'ai trop d'honneur pour devenir poltron; & je l'avertis, moi, que, quand la guerre sera ouverte, je ne l'épargnerai point.*

Il fut un des plus ardens instigateurs & des plus violens exécuteurs du massacre de la Saint-Barthélemi. Il est flétri à ce titre dans la *Henriade*:

Nevers, Gondy, *Tavanne*, un poignard à la main,
Echauffoient les transports de leur zèle inhumain;
Et portant devant eux la liste de leurs crimes,
Les conduisoient au meurtre, & marquoient les victimes.

» *Tavannes* couroit dans les rues la nuit de la Saint-» Barthélemi, criant: *saignez, saignez; la saignée » est aussi bonne au mois d'Août qu'au mois de Mai.* » Son fils, qui a écrit des Mémoires, rapporte que » le maréchal étant au lit de la mort, fit une con-» fession générale, & que le confesseur lui ayant dit » d'un air étonné: *quoi! vous ne me parlez point de » la Saint-Barthélemi! Je la regarde*, répondit le » maréchal, *comme une action méritoire, qui doit » effacer mes autres péchés.* »

Brantôme, qui a fourni à M. de Voltaire une partie de cette note, raconte que la veille de cette sanglante exécution, on fit venir au louvre le prévôt des marchands & quelques notables habitans, pour leur faire part du projet, lesquels, dit Brantôme, firent de grandes difficultés, & y apportèrent de la conscience. » Mais M. de *Tavannes*, devant » le roi, les rabroua si fort, les injuria, & les me-» naça que s'ils ne s'y employoient, le roi les fe-» roit tous pendre, & le dit au roi de les en me-» nacer. Les pauvres diables ne pouvant faire autre » chose, répondirent alors: *hé! le prenez-vous là, » sire, & vous Monsieur! nous vous jurons que vous » en aurez nouvelle; car nous y mènerons si bien les » mains à tort & à travers, qu'il en sera mémoire à » jamais de la fête Saint-Barthélemi très-bien chau-» mée.* A quoi ils ne faillirent, je vous assure; mais » ils ne le vouloient du commencement. »

Tavannes épargna cependant un gentilhomme huguenot, nommé la Neuville, qui implora sa protection. » Ce gentilhomme étant entre les mains de ce » peuple enragé, & ayant reçu six ou sept coups » d'épée dans le corps & dans la tête, ainsi qu'on » le vouloit achever, vint à passer M. de *Tavannes*, » auquel il accourut aussi-tôt, & se prit à ses jam-» bes, en disant: *ah! Monsieur, ayez pitié de moi; » & comme grand capitaine que vous êtes en tout, » soyez-moi aussi miséricordieux.* M. de *Tavannes*, » soit ou qu'il eût compassion, ou que ce ne fût-» été son honneur de lui tuer ainsi ce pauvre » gentilhomme entre ses jambes, le sauva, & le fit » panser, quoique ce gentilhomme fut attaché à » d'Andelot. »

Charles IX vouloit envoyer *Tavannes* à la Rochelle & en Guyenne poursuivre les restes des huguenots. *Tavannes*, acceptant la commission, traça devant toute la cour la route qu'il alloit suivre, annonça toutes les conquêtes qu'il alloit faire. Il ne voyoit par-tout que succès faciles & assurés: il alloit infailliblement exterminer jusqu'au dernier huguenot, & il en donnoit sa parole au roi. » Il y » eut quelqu'un là présent qui l'ouit ainsi parler, & » qui dit à un autre: *voilà le discours du roi Pi-» crocole de Rabelais, ou de la femme du pot au » lait, qui le portoit vendre au marché, & en fai-» soit de beaux petits songes & projets; mais sur » ce il se cassa*, ainsi qu'il lui arriva; car étant » parti d'avec le roi, & marchant en bonne réso-» lution & affection de le servir avec son armée, » il n'alla guères avant, car il tomba malade à » Châtres sous Montlhery, & là il mourut.

Ici Brantôme se trompe sur un fait indifférent; *Tavannes* mourut dans son château de Sully, le 19 juin 1573.

Brantôme dit qu'un très-grand prince, mais huguenot, *& qui ne vouloit trop grand bien à M. de Tavannes*, l'avoit assuré avoir appris du roi Henri III, que *Tavannes* étoit mort enragé & désespéré; sur quoi Brantôme observe *que Dieu envoie telles afflictions aux sanguinaires.*

Le maréchal de *Tavannes* avoit un frère, Guillaume de Saulx, baron de Sully, qui, après la malheureuse journée de Saint-Quentin, contribua par sa sagesse & son courage à défendre la Bourgogne où il commandoit, & à empêcher les Autrichiens d'y pénétrer.

Le maréchal eut deux fils célèbres, Guillaume, qui refusa constamment d'entrer dans la ligue, & Jean, zèlé ligueur, attaché au duc de Mayenne.

Guillaume fut élevé en qualité d'enfant d'honneur auprès du roi Charles IX; combattit avec honneur sous son père en 1567, contre les Reîtres huguenots, à la bataille de Jarnac & dans toutes ces guerres de religion; ce ne fut point faute de zèle pour la foi catholique, mais par attachement pour ses rois qu'il résista aux instances de son frère qui vouloit l'attirer au parti de la Ligue; il conserva au roi les villes de Beaune & de Châlons en Bourgogne, il prit dans cette même province Flavigny, Saint-Jean de Lône, Semur, Saulieu. Il combattit pour Henri IV à Fontaine-Françoise, le 5 juin 1595. Il avoit été fait chevalier des ordres du roi, le dernier décembre 1585. Il vivoit encore en 1633; on a de lui des mémoires.

C'est par Jean, son frère, qu'ont été publiés ceux du maréchal leur père. Ce Jean de Saulx, gentilhomme de la chambre de Charles IX, s'engagea en 1585 dans la Ligue, & suivit la fortune du duc de Mayenne, qui le fit un des maréchaux de la

Ligue ; il fut fait prisonnier en 1591, en voulant secourir la ville de Noyon contre le roi Henri IV ; le duc de Mayenne, auquel il étoit utile, en fit l'échange contre la mère, la femme & deux sœurs du duc de Longueville. Jean de Saulx fit son accommodement en 1595 ; il n'est point au rang des maréchaux de France, quoiqu'il en ait eu le titre, les armes, la pension & les honneurs, & que deux brevets, l'un de Henri IV, donné dans le temps de l'accommodement, & l'autre de Louis XIII, du 4 mars 1616, lui ayent assuré le bâton. Son testament est du 6 octobre 1629. Il eut plusieurs fils distingués par leurs services :

1°. Henri, marquis de Mirebel, élevé enfant d'honneur du roi Louis XIII, qui commanda pour ce prince à Casal & dans le Montferrat, qui se distingua en 1635 à la bataille d'Avein. Mort le 11 octobre 1653.

2°. Jacques, vicomte de Lugny, colonel du régiment de Navarre, mort au siège de Montauban en 1621.

3°. Lazare-Gaspard de Saulx, chevalier de Malte, tué au siège de Quiers en 1637.

Guillaume, fils aîné du maréchal, & frère aîné de Jean, eut aussi des fils & des descendans recommandables par leurs services :

1°. Claude de Saulx, comte de *Tavannes*, lieutenant-général des armées du roi, mort au siège de Fontarabie en 1638.

2°. Jacques, fils de Claude, un des plus braves hommes & des chefs les plus expérimentés de son temps. Il a laissé des mémoires.

3°. Nicolas, chevalier de Malte, aussi fils de Claude, tué d'une mousquetade dans un combat près de Quiers en 1659.

4°. René, marquis de *Tavannes*, fils de Jacques & petit-fils de Claude, tué en Candie, le 16 decembre 1668.

5°. Charles-Marie, marquis de *Tavannes*, frère de René, blessé au combat de Senef en 1674, beau-frère du chancelier d'Aguesseau, & père du cardinal de *Tavannes*, grand-aumônier de France.

6°. Gaspard, marquis d'Arc-sur-Til, frère des précédens, tué à la bataille de Cassel en 1677.

TAVAYOLE, s. f. (*terme de relation.*) grand mouchoir qu'on met sur la tête en Turquie, pour recevoir l'odeur des parfums. Chez les Turcs, dans les visites de cérémonie, un peu de temps après qu'on est assis, le maître de la maison fait apporter une cassolette auprès de son ami, & deux valets lui couvrent la tête d'une *tavayole*, afin que la fumée du parfum qu'on lui présente ne s'échappe pas, & qu'il la respire toute entière (*D. J.*)

TAUBMAN, (Frédéric) (*Hist. litt. mod.*) Littérateur Allemand, mort en 1613 ; auteur de commentaires sur Plaute & sur Virgile ; on a aussi de lui des poësies & un recueil de mots sous le titre de *Taubmaniana.*

TAUCOLES, s. m. (*Hist. mod.*) feuilles d'arbres dont les Chingulais ou habitans de l'île de Ceylan se servent pour écrire ; elles reçoivent facilement l'impression du stilet, mais on ne peut point les plier sans les rompre. (*A. R.*)

TAVERNIER, (Jean-Baptiste (*Hist. litt. mod.*) voyageur célèbre dont on a un recueil de voyages connus, pour la rédaction desquels Samuel Chappuzeau & la Chapelle lui prêtèrent leur plume. Louis XIV avoit donné à *Tavernier* des lettres de noblesse. Il mourut à Moscou, dans le cours de ses voyages en 1689. Il étoit de la religion réformée.

TAUPKANE, s. m. *terme de relation* ; arsenal d'artillerie chez les Turcs : il est situé à la pointe qui regarde le serrail hors des murs de Galata ; *taupkane* veut dire *place des canons.* (*D. J.*)

TAUREAUX, *combats de*, (*Hist. mod.*) fêtes très célèbres & très-usitées parmi les Espagnols qui les ont prises des Mores, & qui y sont si attachés, que ni le danger qu'on court dans ces sortes d'exercices, ni les excommunications que les papes ont lancées contre ceux qui s'y exposent, n'ont pu les en déprendre.

Ces spectacles font partie des réjouissances publiques dans les grands évènemens, comme au mariage des rois, à la naissance des infans ; on les donne dans de grandes places destinées à cet usage en présence du roi & de la cour, des ministres étrangers, & d'un nombre infini de spectateurs placés sur des amphithéatres dressés autour de la place. Voici à-peu-près ce qui s'y passe de plus remarquable.

A l'un des coins de la place est un réduit appellé *tauril* ou *toril*, capable de contenir trente ou quarante *taureaux* qu'on y enferme dès le matin. Lorsque le roi est placé sur son balcon, ses gardes s'emparent de la place, en chassent toutes les personnes inutiles pour la laisser libre aux combattans ; quatre huissiers-majors visitent les portes de la place ; & lorsqu'ils ont assuré le roi qu'elles sont fermées, sa majesté commande qu'on fasse sortir un *taureau.* Ces jours là les combattans sont des personnes de qualité, & ils ne sont vêtus que de noir, mais leurs *creados* ou *estafiers* sont richement habillés à la turque, à la moresque, *&c.* On ne lâche qu'un *taureau* à-la-fois, & on ne lui oppose qu'un combattant qui l'attaque ou avec la lance, ou avec des espèces de javelots qu'on appelle *rejonnes.* On ouvre le combat sur les quatre heures du soir ; le champion entre dans la carrière à cheval, monté à la genette, suivant l'usage du pays, c'est-à-dire, sur des étriers tellement raccourcis que ses pieds touchent les flancs du cheval. Le cavalier, accompagné de ses creados, va faire la révérence au roi, aux dames les plus apparentes, tandis que, dans le tauril, on irrite le *taureau*, qu'on en lâche quand il est en furie. Il en

fort avec impétuosité & fond sur le premier qui l'attend, mais le combattant le prévient en lui jettant son manteau, sur lequel l'animal passe sa première fougue en le déchirant en mille pièces; c'est ce qu'on appelle *fuerte buena.* A ceux qui l'attendent de pied ferme, le *taureau* n'enlève quelquefois que leur chapeau, quelquefois il les pousse en l'air avec ses cornes, & les blesse ou les tue. Cependant le cavalier, en l'attaquant de côté, tâche de lui donner un coup de javelot ou de lance dans le cou, qui est l'endroit favorable pour le tuer d'un seul coup. Tandis que le *taureau* attaque & combat, il est défendu de mettre l'épée à la main pour le tuer. Mais si le cheval du combattant vient à être blessé, ou lui-même desarçonné, alors il est obligé d'aller à pied & le sabre à la main sur le *taureau*; c'est ce qu'on nomme *empeno*; & les trompettes donnent le signal de ce nouveau genre de combat, dans lequel les creados & les amis du cavalier accourent dans l'enclos l'épée à la main, & tâchent de couper les jarrets au *taureau*; la précipitation ou la témérité sont qu'il en coute souvent la vie à plusieurs: cependant il s'en trouve d'assez adroits pour couper une jambe au *taureau* d'un seul coup, sans lui donner prise sur eux; dès qu'il est une fois abattu, tous les combattans fondent sur lui l'épée nue, le frappent d'estoc & de taille jusqu'à ce qu'il soit mort, & quatre mules richement caparaçonnées le tirent hors de la carrière. Ensuite de quoi on en lâche un autre, & ainsi jusqu'à vingt-trois. Ce n'est pas seulement à Madrid & dans les autres grandes villes, mais encore dans les bourgs & les villages qu'on prend ces divertissemens. Jouvain, *voyage d'Espagne.* (*A. R.*)

TAUSIHEB, s. m. *terme de relation*; tribunal chez les Perses, qui connoît de toutes les finances, & qui juge toutes les affaires qui s'y rapportent. (*A. R.*)

TAUT-SE, s. f. (*Hist. mod.*) c'est le nom d'une secte de la Chine, dont *Lao-kiun* est le fondateur, & qui a un grand nombre de partisans dans cet empire. Les livres de *Lao-kiun* se sont conservés jusqu'à ce jour; mais on assure qu'ils ont été altérés par ses disciples, qui y ont ajouté un grand nombre de superstitions. Ces ouvrages renferment des préceptes de morale propres à rendre les hommes vertueux, à leur inspirer le mépris des richesses, & à leur inculquer qu'ils peuvent se suffire à eux-mêmes. La morale de Lao-kiun est assez semblable à celle d'Epicure; elle fait consister le bonheur dans la tranquillité de l'ame, & dans l'absence des soucis qui sont ses plus grands ennemis. On assure que ce chef de secte admettoit un dieu corporel. Ses disciples sont fort adonnés à l'alchymie, ou à la recherche de la pierre philosophale; ils prétendent que leur fondateur avoit trouvé un elixir au moyen duquel on pouvoit se rendre immortel. Ils persuadent de plus au peuple qu'ils ont un commerce familier avec les démons, par le secours desquels ils opèrent des choses merveilleuses & surnaturelles pour le vulgaire. Ces miracles, joints à la faculté qu'ils prétendent avoir de rendre les hommes immortels, leur donnent de la vogue, sur-tout parmi les grands du royaume & les femmes; il y a eu même des monarques chinois à qui ils en ont imposé. Ils ont plusieurs temples dédiés aux démons en différens endroits de l'empire; mais la ville de Kiang-si est le lieu de la résidence des chefs de la secte; il s'y rend une grande foule de gens qui s'adressent à eux pour être guéris de leurs maladies, & pour savoir l'avenir; ces imposteurs ont le secret de leur tirer leur argent, en place duquel ils leur donnent des papiers chargés de caractères magiques & mystérieux. Ces sorciers offrent en sacrifice aux démons un porc, un oiseau & un poisson. Les cérémonies de leur culte sont accompagnées de postures étranges, de cris effrayans, & d'un bruit de tambour qui étourdit ceux qui les consultent, & leur fait voir tout ce que les imposteurs veulent. *Voyez* Duhalde, *Histoire de la Chine.* (*A. R.*)

TAUVRY, (Daniel) (*Hist. litt. mod.*) de l'académie des sciences, fils d'Ambroise *Tauvry*, médecin de la ville de Laval, naquit en 1669. A neuf ans & demi, il soutint une thèse de logique, à dix ans & demi, une thèse générale de philosophie; il vint à Paris à treize ans, à quinze il fut reçu docteur en médecine dans l'université d'Angers; il n'avoit eu d'autre maître que son père dans toutes ses études, & c'est sans doute une des causes de la rapidité de ses progrès; à dix-huit ans il donna son *anatomie raisonnée*, à vingt & un ans son *traité des médicamens*; quelque temps après, il fut reçu docteur dans la faculté de médecine de Paris. Sa *nouvelle pratique des maladies aiguës & de toutes celles qui dépendent de la fermentation des liqueurs*, parut en 1698, il avoit alors vingt-huit à vingt-neuf ans; ce fut alors aussi qu'il entra dans l'académie des sciences comme élève de M. de Fontenelle. On sait qu'il y avoit autrefois des élèves dans l'académie des belles lettres & dans l'académie des sciences, & que chaque académicien avoit le droit d'en nommer un « Quoique ma nomination, dit M. de Fontenelle, avec une modestie ingénieuse, ne fut pas assez honorable » pour lui, l'envie qu'il avoit d'entrer dans cet » illustre corps, l'empêcha d'être si délicat sur la » manière d'y entrer.

En 1699, M. *Tauvry* passa de la place d'élève à celle d'associé.

En 1700 parut son *traité de la génération & de la nourriture du Fœtus.* Ce fut le fruit d'une dispute dans laquelle il s'engagea contre M. Méry, sur la circulation du sang dans le Fœtus.

M. de Fontenelle eut bientôt à faire l'éloge funèbre de son jeune élève, consumé par les travaux & mort phthisique à trente-un ans & demi, au mois de février 1701. Il avoit, dit M. de Fontenelle, le don du systême, &, selon les apparences, il auroit brillé dans l'exercice de la médecine, quoiqu'il n'eût ni protection, ni cabale, ni art de se faire valoir.

TAXE DES TERRES, (*Hist. d'Angleterre.*) Il n'y a point en Angleterre de taille ni de capitation arbitraire, mais une *taxe* réelle sur les terres; elles ont été évaluées sous le roi Guillaume III.

La *taxe* subsiste toujours la même, quoique les revenus des terres ayent augmenté; ainsi personne n'est foulé, & personne ne se plaint; le paysan n'a point les pieds meurtris par des sabots, il mange du pain blanc, il est bien vêtu, il ne craint point d'augmenter le nombre de ses bestiaux, ni de couvrir son toit de tuiles, de peur que l'on ne hausse ses impôts l'année suivante. Il y a dans la grande-Bretagne beaucoup de paysans qui ont environ cinq ou six cent livres sterling de revenu, & qui ne dedaignent pas de continuer à cultiver la terre qui les a enrichis, & dans laquelle ils vivent libres. *Hist. Univers. t. IV.* (*D. J.*)

TAXCOTE, s. m. (*Histoire mod.*) officier dans l'empire grec, dont la fonction étoit celle des appariteurs ou huissiers des princes & des magistrats. (*A. R.*)

TAYAMOM, s. m. (*Hist. mod. Superst.*) c'est ainsi que les mahométans nomment une espèce de purification ordonnée par l'alcoran; elle consiste à se frotter avec de la poussière, du sable, ou du gravier, lorsqu'on ne trouve point d'eau pour faire les ablutions ordinaires; cette sorte de purification a lieu pour les voyageurs, ou pour les armées qui passent par les déserts arides, & où l'on ne trouve point d'eau; pour lors elle tient lieu de la purification connue sous le nom de *wodu*, ou d'*abdest*. (*A. R.*)

TAY-BOU TO-NI, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les habitans du Tonquin donnent à des jongleurs, ou prétendus magiciens, qui, au moyen de quelques charmes, persuadent au peuple qu'ils peuvent guérir toutes sortes de maladies; leur manière de procéder à la guérison d'un malade, est de danser autour de lui, en faisant un bruit horrible, soit avec une trompette, soit avec une espèce de tambour, soit avec une clochette, &c. & en proférant des paroles mystérieuses pour conjurer les démons, auprès desquels ils prétendent avoir beaucoup de crédit. (*A. R.*)

TAYDELIS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme au royaume de Tonquin des espèces de devins, qui n'ont d'autre fonction que de chercher & d'indiquer les endroits les plus avantageux pour enterrer les morts; ces endroits, suivant les Chinois & les Tonquinois, ne sont rien moins qu'indifférens, & l'on apporte le plus grand scrupule dans leur choix. Les *taydelis* examinent pour cet effet, la position des lieux, les vents qui y règnent, le cours des ruisseaux, &c. & jamais un tonquinois n'enterreroit ses parens sans avoir consulté ces prétendus devins sur la sépulture qu'il doit leur donner. Le devin, suivant l'usage, ne lui donne point ses conseils gratuitement. (*A. R.*)

TAYLOR, (*Hist. d'Angleterre.*) ce nom se rencontre souvent dans l'histoire d'Angleterre; c'est celui, 1°. d'une des victimes de la cruauté de Marie, reine d'Angleterre, & des deux évêques bourreaux; Gardiner & Bonner; (*voyez* les articles, MARIE PREMIÈRE, reine d'Angleterre, & GARDINER.) Ce *Taylor*, vicaire d'Hadley, vieillard protestant, fut condamné à être brûlé pour sa religion; en allant au bucher il voulut haranguer le peuple; un soldat, pour le faire taire, le frappa rudement à la tête, un autre lui lança un fagot, qui lui mit le visage tout en sang: *mon ami*, dit doucement *Taylor*, *trouvois-tu que je n'eusse pas assez de mal?* Il voulut réciter des pseaumes en Anglois, suivant le rit protestant; *parle latin*, lui dit un des gardes, en le frappant au visage; un autre d'un coup de hallebarde lui fit sauter la cervelle, & le laissa mort sur la place, lui épargna du moins par sa brutalité, une partie des tourmens qui lui étoient destinés.

2°. D'un professeur d'Oxford, (Krémie *Taylor*) attaché à la cause de Charles I, & qui, après avoir souffert pour cette cause, fut fait évêque de Downe & de Connor en Irlande, au rétablissement de Charles II. Il est auteur d'un livre intitulé: *Ductor dubitantium*, & d'une *histoire des antiquités de l'Université d'Oxford*. Mort en 1667.

3°. D'un cabaretier poëte, (Jean *Taylor*) attaché aussi à la cause de Charles I, qui n'avoit pas dédaigné la dédicace de ses poësies. Après la mort de ce prince, il prit pour enseigne une *couronne noire*, & craignant de se rendre suspect au parti de Cromwel, par un emblême si significatif, il s'avisa de le corriger, en mettant au-dessus son portrait avec une inscription en deux vers Anglois, dont le sens étoit: *on voit pendre aux cabarets pour enseignes, des têtes de rois & même de saints, pourquoi n'y mettrois-je pas la mienne?* Ce badinage niais parçit tenir un peu de la stupidité affectée de Brutus. Jean *Taylor* mourut vers l'an 1654.

TAZI, (*Hist. mod. Cult.*) c'est le nom que les Méxicains donnoient à la deesse de la terre: on dit que ce mot signifioit l'*ayeule commune*. (*A. R.*)

TCHAOUCH, s. m. *terme de relation*, cavalier turc, de la maison du grand-seigneur; les *tchaouch* ont le pas devant les spahis; ils portent des pistolets aux arçons de leurs selles, & des turbans d'une figure plate & ronde. *Duloir.* (*D. J.*)

TCHENEDGIR, s. m. *terme de relation*, officier de la table du grand-seigneur; ils sont au nombre de cinquante pour le service, & leur chef se nomme *Tchenedgir-Bachi. Duloir.* (*D. J.*)

TCHIAOUSCH-BACHI, s. m. *terme de relation*, commandant ou chef des chiaoux; il garde avec le capidgi-bachi la porte du divan, quand il est assemblé, & ces deux officiers menent au grand-seigneur les ambassadeurs, quand il leur donne audience. *Duloir.* (*D. J.*)

TCHOHAGAR, s. m. *terme de relation*, portemanteau du grand-seigneur; c'est le troisième page de la cinquième chambre appellé *khas-oda*, c'est-à-dire, *chambre privée*, qui a cet emploi. *Duloir.* (*D. J.*)

TCHORBA, *terme de relation*, c'est une espèce de crême de riz, que les Turcs avalent comme un bouillon; il semble que ce soit la preparation du riz dont les anciens nourrissoient les malades. (*D. J.*)

TCHORVADGI, s. m. *terme de relation*, capitaine de janissaires; les *tchorvadgis* portent dans les cérémonies des turbans pointus, du sommet desquels sort une haute & large aigrette, plus grande encore que ne sont les panaches qu'on met en France sur la tête des mulets. *Duloir.* (*D. J.*)

TCHUKOTSKOI, (*Hist. mod.*) peuple de l'Asie orientale, qui habite les confins de la Sibérie, sur les bords de l'Océan oriental; ils sont au nord de Korekis, & de la peninsule de Kamtschatka, qui est soumise à l'empire de Russie; ils sont séparés du pays des Korekis, par la rivière Anadir, & vivent dans l'indépendance. Ces peuples habitent dans des cabanes sous terre, à cause de la rigueur du froid qui règne dans ce climat; ils se nourrissent de poisson qu'ils pêchent dans la mer, ou de la chair des rennes, dont ils ont de grands troupeaux, & qu'ils emploient aux mêmes usages que l'on fait ailleurs des chevaux; ils se font tirer par ces animaux attelés à des traineaux, & voyagent de cette manière. Ces peuples, ainsi que ceux de leur voisinage, n'ont ni idée de Dieu, ni culte, ni temps marqué pour faire des sacrifices; cependant, de temps à autre, ils tuent une renne ou un chien, dont ils fixent la tête & la langue au haut d'un pieu; ils ne savent point eux-mêmes à qui ils font ces sacrifices, & ils n'ont d'autre formule que de dire; *c'est pour toi, puisse-tu nous envoyer quelque chose de bon.*

Les *Tchukotskoi* n'ont point une morale plus éclairée que leur religion. Le vol est chez eux une chose estimable, pourvu que l'on ne soit point découvert. Une fille ne peut être mariée à moins qu'elle n'ait fait preuve de son savoir faire en ce genre. Le meurtre n'est pas non plus regardé comme un grand crime, à moins que ce ne soit dans sa propre tribu, alors ce sont les parens du mort qui se vengent sur le meurtrier. La polygamie est en usage parmi eux; ils font part de leurs femmes & de leurs filles à leurs amis, & regardent comme un affront, lorsqu'on refuse leur politesse. Les *Tchukotskoi* sont de dangereux voisins pour les Korekis & pour les sujets de la Russie, chez qui ils font de fréquentes incursions. (*A. R.*)

TCHUPRIKI, (*Hist. mod. économie*) c'est le nom que les habitans de Kamtschatka donnent à du poisson, moitié cuit & moitié fumé, dont ils se nourrissent, & qu'ils font aussi sécher pour le manger comme du pain. On assure que le poisson préparé de cette manière est assez bon. (*A. R.*)

TÉCUITLES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Mexicains nommoient ceux qui avoient été reçus dans une espèce d'ordre de chevalerie, où l'on n'étoit admis qu'après un noviciat très-rude & très-bizarre. Cet honneur ne s'accordoit pourtant qu'aux fils des principaux seigneurs de l'empire. Le jour de la réception, le récipiendaire accompagné de ses parens & des anciens chevaliers, se rendoit au temple; après s'être mis à genoux devant l'autel, un prêtre lui perçoit le nez avec un os pointu ou avec un ongle d'aigle; cette douloureuse cérémonie étoit suivie d'un discours dans lequel le prêtre ne lui épargnoit point les injures; il finissoit par lui faire toute sorte d'outrages, & par le dépouiller de ses habits. Pendant tout ce temps, les anciens chevaliers faisoient un festin pompeux aux dépens du récipiendaire, auquel on affectoit de ne faire aucune attention; le repas étant fini, les prêtres lui apportoient un peu de paille pour se coucher, un manteau pour se couvrir, de la teinture pour se frotter le corps, & des poinçons pour se percer les oreilles, les bras & les jambes. On ne lui laissoit pour compagnie que trois vieux soldats chargés de troubler sans cesse son sommeil pendant quatre jours, ce qu'ils faisoient en le piquant avec des poinçons, aussi-tôt qu'il paroissoit s'assoupir. Au milieu de la nuit il devoit encenser les idoles, & leur offrir quelques gouttes de son sang, ce qui étoit suivi de quelques autres cérémonies superstitieuses. Les plus courageux ne prenoient aucune nourriture pendant ces quatre jours; les autres ne mangeoient qu'un peu de maïz, & ne buvoient qu'un verre d'eau. Au bout de ce temps le récipiendaire prenoit congé des prêtres, pour aller renouveller dans les autres temples des exercices moins rudes à la vérité, mais qui duroient pendant un an; alors on le ramenoit au premier temple où on lui donnoit des habits somptueux; le prêtre lui faisoit un grand discours rempli des éloges de son courage; il lui recommandoit la défense de la religion & de la patrie, & la fête se terminoit par des festins & des réjouissances. Les *Tecuitles* se mettoient de l'or, des perles ou des pierres précieuses dans les trous qu'on leur avoit faits au nez, ce qui étoit la marque de leur éminente dignité. (*A. R.*)

TEFTARDAR *ou* DEFTARDAR, s. m. *terme de relation.* C'est le trésorier des finances dans l'empire turc; il est assis au divan à côté du nichandgi-bacchi qui est le garde des sceaux de l'état.

Le *tefterdar*, comme l'écrit Pocock, est en Egypte le trésorier des tributs qu'on paie sur les terres au grand-seigneur; il n'est nommé dans sa charge par la Porte que pour un an, mais il est ordinairement continué plusieurs années de suite.

Cet office est quelquefois donné à un des plus pauvres beys, pour l'aider à soutenir son rang, & fréquemment à un homme qu'on croit d'un caractère éloigné de l'intrigue; car aucun parti ne desire qu'un homme remuant du parti opposé, soit revêtu d'un emploi aussi lucratif & aussi important, que l'est celui du *tefterdar.* (*D. J.*)

TEISSIER, (Antoine) (*Hist. litt. mod.*) savant calviniste, né à Montpellier en 1632; se retira en Prusse à la révocation de l'édit de Nantes, & fut

conseiller de légation & historiographe de l'électeur de Brandebourg. Il mourut à Berne en 1715. Il est principalement connu par les *éloges des hommes savans*, tirés de l'histoire du président de Thou. Il a donné aussi un abregé de la vie de divers princes illustres; un abrégé de l'histoire des quatre grandes monarchies, de Sleidan; un traité des *devoirs de l'homme & du citoyen*, traduit du latin de Puffendorf; des instructions morales & politiques; un ouvrage ou recueil intitulé: *catalogus auctorum qui librorum catalogos, indices, bibliothecas, virorum litteratorum elogia, vitam aut orationes funebres scriptis consignârunt.*

TEKELI, (Emmerick comte de) (*Hist. de Hongrie.*) La noblesse Hongroise souffroit impatiemment depuis long-temps la dureté du gouvernement Autrichien, & les tentatives que faisoit la maison d'Autriche pour rendre héréditaire le royaume de Hongrie. Les mouvemens que ces dispositions firent naître, donnèrent lieu en 1671 à de sanglantes exécutions; les comtes de Serin & de Frangipani eurent la tête tranchée. Etienne *Tekeli*, père du comte Emmerick, étoit mêlé dans cette funeste affaire: assiégé dans ses forteresses par les troupes Impériales, il trouva le moyen de faire échapper son fils déguisé en paysan, capitula ensuite & mourut peu de temps après. Emmerick *Tekeli* se cacha quelque temps dans la Pologne, puis reparut dans la transylvanie avec les principaux chefs des mécontens de Hongrie, qui bientôt l'eurent lui-même pour leur chef. Il commença en 1680, une guerre soutenue & suivie, qui alarma la cour de Vienne; ses étendards portoient cette inscription: *Comes Tekeli, qui pro deo & patriâ pugnat.* Il épousa en 1682 la princesse Ragotski, fille du comte de Serin; il fit alliance avec les Turcs, qui, de concert avec lui, assiégèrent Vienne en 1683. On fait avec quelle gloire Sobieski fit lever ce siège. Le visir Mustapha craignant les suites de sa défaite, attribua le mauvais succès de ses armes à *Tekeli*, & voulut le rendre suspect au sultan Mahomet IV. *Tekeli* part pour Andrinople, se justifie, & dans la suite le grand-seigneur le nomma prince de Transylvanie. Le roi de Pologne, Sobieski, tenta vainement de le réconcilier avec l'empereur. *Tekeli* devint encore suspect aux Turcs en 1685, dans le temps du combat de Gran, de la prise de Neuhausel & de tous les avantages des chrétiens sur les Turcs, il fut même arrêté, ce qui nuisit encore aux affaires des Turcs. Remis en liberté, il continua de défendre ses droits sur la Transylvanie par des prodiges de valeur. A la paix de Carlowitz, en 1699, les Turcs cédèrent la Transylvanie à l'empereur, mais sans vouloir lui livrer *Tekeli*, qui se retira même à Constantinople, où il mourut le 13 septembre 1705.

TEK-KIDA, s. m. (*Hist. mod.*) fête qui se célèbre avec beaucoup de solemnité parmi les habitans du Tonquin. On y fait une espèce d'exorcisme, par le moyen duquel on prétend chasser tous les démons ou esprits malins du royaume. Toutes les troupes y assistent, afin de prêter main-forte aux exorcistes.

TELESPHORE, (Saint) (*Hist. Ecclésiastique.*) Pape, successeur de Sixte I, étoit né dans la Grèce, de-là son nom grec. Il monta sur la chaire de Saint-Pierre l'an 127, & souffrit le martyre le 12 janvier 139.

TELLEZ, (Emmanuel-Gonzalès) (*Hist. litt. mod.*) Professeur de droit à Salamanque, vers le milieu du dix-septième siècle. On a de lui un commentaire sur les décrétales.

TELLIER, (le) (*Hist. de Fr.*) famille illustrée par le ministère & par les plus grandes dignités. On y distingue:

1°. Michel le *Tellier*, chancelier de France. Il étoit fils d'un conseiller de la cour des aides. Il naquit à Paris en 1603, & fut d'abord conseiller au grand-conseil; en 1631, il eut la charge de procureur du roi au châtelet; il fut ensuite maître des requêtes, puis intendant de l'armée de Piémont en 1640. Ce fut là que le cardinal Mazarin le connut, le goûta & se l'attacha. En 1643, Desnoyers, à sa disgrace, eut ordre de traiter de sa charge de secrétaire-d'état avec le *Tellier*, celui-ci eut le département de la guerre. Pendant les orages qui s'élevèrent contre le cardinal Mazarin, & qui l'obligèrent deux fois de quitter la France, le *Tellier* fut d'autant plus fidèle au cardinal, son bienfaiteur, qu'il étoit le confident de l'attachement que la reine mère conservoit pour lui, & des intelligences qu'elle entretenoit avec lui. Le *Tellier* fut l'exécuteur le plus respectueux des ordres que le cardinal ne cessa d'envoyer de Cologne & de Bouillon, & qui régloient toujours la conduite de la reine. Après la mort du cardinal & la disgrace de Fouquet à laquelle il contribua beaucoup, il partagea la confiance du roi avec celle de Colbert. En 1666, il remit la charge de secrétaire-d'état de la guerre au marquis de Louvois, son fils aîné, qui en avoit déjà la survivance, mais il resta dans le conseil, ayant toujours en perspective la dignité de chancelier, à laquelle Fouquet avoit aspiré, à laquelle Colbert aspiroit, & à laquelle Pussort, conseiller-d'état, neveu & créature de Colbert, pensoit aussi pour son propre compte. Le chancelier Séguier la leur fit d'abord attendre jusqu'en 1672, & alors ce ne fut aucun d'eux qui fut nommé, ce fut le vieux d'Aligre qui porta dans cette place un nom déjà illustré dans cette même place par son père. Il ne la conserva que trois ans, & à sa mort, arrivée en 1677, Michel le *Tellier* fut fait chancelier & garde des sceaux. Il avoit soixante & quatorze ans, car la vieillesse, où on ne devroit songer qu'à la retraite & au repos, est principalement l'âge de l'ambition; *Sire*, dit-il à Louis XIV *vous avez voulu couronner mon tombeau.* Il mourut dans cette place le 31 octobre 1685, dans sa quatre-vingt-troisième année, ayant signé dix jours auparavant avec joie la révocation de l'édit de Nantes; toute l'éloquence de

Bossuet n'a pu faire approuver à la postérité, le *nunc dimittis* que le chancelier prononça dans cette occasion, & qui est en effet le cri coupable du fanatisme & de l'intolérance. Cette oraison funèbre de le *Tellier*, prononcée par Bossuet, & où le chancelier est toujours représenté comme un juste & un grand homme est peut-être ce qui a le plus décrié les oraisons funèbres : M. le président Henault, qui loue toujours un peu trop aisément tout ce qui a été agréable à Louis XIV, loue assez M. le *Tellier*. « Le » *Tellier*, dit-il, avoit l'esprit net, facile, & ca- » pable d'affaires; personne ne fut avec plus d'adresse » se maintenir dans les diverses agitations de la cour, » sous des apparences de modération, & il ne pré- » tendit jamais à la première place dans le ministère, » pour occuper plus sûrement la seconde. » Quelle est donc cette première place dans le ministère à laquelle le *Tellier* ne prétendit jamais ? Ce n'est assurément pas la chancellerie ; c'est la place de premier ministre ; il paroît que personne n'y prétendit sous Louis XIV ; depuis la mort du cardinal Mazarin & la disgrace de Fouquet, on savoit trop bien que Louis XIV se piquoit de mériter l'éloge contenu dans ces deux fameux vers de Boileau :

Et qui seul sans ministre, à l'exemple des Dieux,
Soutiens tout par toi-même & vois tout par tes yeux.

Il se piquoit même d'avoir formé ses ministres, sans en excepter ceux qui l'avoient formé lui-même à son insçu.

Il est vrai que le *Tellier* avoit dans le caractère une souplesse & une foiblesse qu'on pouvoit prendre quelquefois pour un défaut d'ambition. M. le président de Lamoignon, fils du premier président, raconte que son père ayant souvent proposé à Louis XIV de porter dans la justice le même esprit de réforme, que M. Colbert portoit dans les Finances, M. le *Tellier* qui aspiroit ouvertement à la dignité de chancelier, pria M. le premier Président, dont il craignoit la concurrence, de lui laisser prendre la première place dans cet ouvrage ; M. le premier président y consentit, mais en le priant de ne pas en user comme il avoit fait lors de la chambre de justice, (dans l'affaire du procès de M. Fouquet) » car, après lui avoir promis qu'il (le premier » président) n'auroit de relation qu'avec lui, il » l'abandonna, aussitôt qu'elle fut commencée, à l'im- » pétuosité de M. Colbert.

» Ce qui étoit arrivé dans la chambre de justice, » arriva encore dans la réformation ; (c'est-à-dire que Colbert s'en empara, & fit faire cet ouvrage par Pussort & par d'autres de son choix) Ce ministre » (le *Tellier*) n'a jamais été bien sûr pour les garan- » ties. Il n'aime que sa famille, & sur-tout sa per- » sonne, & il est si foible, que si son fils n'avoit » pas pris sur lui l'ascendant qu'il a, on le verroit » sans aucun chagrin porter le porte-feuille chez M. » Colbert, qui étoit, il n'y a pas trente ans, com- » mis d'un de ses commis. »

C'étoit donc cette foiblesse qui lui donnoit souvent l'air de la modération ; mais on pouvoit dire de lui à la cour :

Et ses roulemens d'yeux & son ton radouci
N'imposent qu'à des gens qui ne sont pas d'ici.

En effet, dans le temps du déchaînement de Colbert contre Fouquet, quelques personnes que ce déchaînement révoltoit, y opposoient la modération apparente de M. le *Tellier*. M. de Turenne n'en fut pas la dupe : « il est vrai, dit-il, que M. Colbert a plus » d'envie que Fouquet soit pendu, & que M. le » *Tellier* a plus de peur qu'il ne le soit pas ; mot qui contient un jugement fin sur les caractères.

» Il eut, dit l'abbé de Saint-Pierre, deux moyens » principaux de réussir ; l'un c'étoit d'étudier mieux » que ses rivaux, toutes les choses qui déplaisoient » à celui qui gouvernoit, pour les éviter, & toutes » les choses qui lui plaisoient, & celles qui lui plai- » soient le plus, pour les rechercher avec soin dans » l'étendue de son ministère. Le second fut de détruire » finement, doucement & lentement dans l'esprit du » maître, tous ceux qui entroient en quelque fa- » veur........

» On lui attribua pour maxime : *qu'un habile » voyageur doit songer à renverser de bonne heure les » arbres à droite & à gauche, de peur qu'ils ne vien- » nent à tomber & à se rencontrer dans son chemin.*

Voyez à l'article PELETIER (le), comment par une critique adroite & obligeante qu'il fit du caractère de M. le Peletier, qu'il aimoit & qu'il ne craignoit pas, il le fit préférer pour la place de contrôleur-général à ses concurrens, qu'il combla d'éloges perfides pour les perdre.

» Un jour, dit encore l'abbé de Saint-Pierre, » le roi lui louoit la capacité & la probité de feu » M. de Harlay, & disoit que ce seroit un bon chan- » celier ; il convint de tout, & même il y ajouta » d'autres louanges : mais cependant *je craindrois*, » ajouta-t-il, *que la cire ne devînt pas molle entre » ses mains* ; le roi comprit à ce mot, que Harlay » résisteroit quelquefois à ses volontés, lorsqu'il fau- » droit sceller certains édits ; ainsi il ne songea plus » à le donner pour successeur à le *Tellier*.

Le comte de Grammont le voyant sortir un jour du cabinet du roi, plus gai qu'à l'ordinaire, disoit : *il me semble que je vois une fouine qui vient d'égorger une demi-douzaine de pigeons dans un colombier, & qui en sort en se léchant encore les barbes.*

» Le *Tellier*, après le conseil, restoit quelquefois » un demi-quart d'heure seul avec le roi, & or- » dinairement c'étoit pour rendre de mauvais offices » à diverses personnes, mais toujours sous le pré- » texte de consulter le roi comme un oracle de » sagesse,....., il lui avoit persuadé que sa majesté en

» en savoit plus dans la guerre que les plus habiles » généraux, & qu'il étoit l'auteur de toutes les bonnes » vues qui avoient réussi.

Il n'avoit donné qu'une instruction à Louvois son fils, c'étoit de louer toujours le roi :

On ne peut trop louer trois sortes de personnes.
Les Dieux, sa maîtresse & son roi.

» Voilà, dit l'abbé de Saint-Pierre, pourquoi le » roi se plaisoit plus à travailler avec le *Tellier* & » avec son fils, qu'avec les autres secrétaires d'état.. » Pour intéresser davantage le roi à la fortune de » son fils, il avoit trouvé le moyen de persuader » à ce prince, que c'étoit l'élève du roi même & » sa créature, & qu'il n'avoit de lumières que celles » qu'il empruntoit du roi. Cela étoit venu au point » que c'étoit le roi qui prenoit soin de raccommoder » le fils avec le père, quand le père paroissoit mé- » content de la conduite du fils : c'étoit, je crois, » le courtisan le plus fin & le plus adroit flatteur » qui eût depuis long-temps paru à la cour ; mais » il n'avoit nul trait de bon citoyen, & traitoit de » sottise la justice & l'amour du bien public, quand » ils se trouvoient opposés à l'augmentation de la » fortune. »

On sait combien la tragédie d'*Esther* est par-tout allégorique : voici ce qu'on y trouve jusques dans les chœurs contre les gens du caractère de le *Tellier* & de Louvois.

Rois ! chassez la calomnie ;
Ses criminels attentats
Des plus paisibles états
Troublent l'heureuse harmonie.

Sa fureur de sang avide
Poursuit par-tout l'innocent ;
Rois ! prenez soin de l'absent
Contre sa langue homicide.

De ce monstre si farouche
Craignez la feinte douceur,
La vengeance est dans son cœur,
Et la pitié dans sa bouche.

La fraude adroite & subtile
Sème de fleurs son chemin ;
Mais sur ses pas vient enfin
Le repentir inutile.

D'un souffle l'Aquilon écarte les nuages ;
Et chasse au loin la foudre & les orages.
Un roi sage, ennemi du langage menteur,
Ecarte d'un regard le perfide imposteur.

Détourne, roi puissant, détourne tes oreilles
De tout conseil barbare & mensonger.
Il est temps que tu t'éveilles ;

Dans le sang innocent ta main va se plonger,
Pendant que tu sommeilles.
Détourne, roi puissant ! détourne tes oreilles
De tout conseil barbare & mensonger.

Louis XIV, après une représentation d'*Esther*, disoit à madame de Sévigné : *Racine a bien de l'esprit*. Il étoit bien éloigné de savoir combien Racine avoit d'esprit, s'il ne sentoit pas toutes ces leçons indirectes ; & s'il les eût senties, les auroit-il goûtées ?

2°. François-Michel le *Tellier*, marquis de Louvois, fils du chancelier. Les allusions d'*Esther* à ce ministre sont encore plus fortes & plus directes. Aman est visiblement M. de Louvois, les juifs proscrits par Aman, sont visiblement les protestans persécutés par Louvois, & comme *Esther* est bien évidemment madame de Maintenon, le but de la pièce n'est pas d'établir une parfaite intelligence entre cette dame & le marquis de Louvois, qu'elle n'aimoit guères. M. de Louvois n'est pas seulement désigné dans la pièce par la situation générale & par son caractère altier & inflexible, il l'est encore par des traits particuliers & personnels :

Il sait qu'il me doit tout :

Dit Aman en parlant d'Assuérus; on savoit que M. de Louvois avoit dit la même chose de Louis XIV, que Louis XIV en étoit instruit & qu'il en étoit indigné ; ce propos étoit en effet bien contraire aux leçons que l'adroit le *Tellier* avoit toujours données à son fils ; « mon fils ! lui disoit-il, comptez que » vous êtes perdu, si le roi vient seulement à soup- » çonner que vous ayez plus d'esprit que lui. Mon fils ! fais-toi petit, disoit Parménion à Philotas.

Les partisans de M. de Louvois, en convenant de la fierté, de la dureté même qu'on lui reprochoit, disoient que jamais on n'avoit vu de ministre plus zèlé pour la gloire du roi, & que c'étoit là le but unique où se rapportoient toutes ses démarches & même ses fautes ; aussi lorsqu'*Esther* désigne Aman par ce vers :

Un ministre ennemi de votre propre gloire.... ;

Aman s'écrie-t-il :

De votre gloire ? moi ! Ciel ! le pourriez-vous croire?
Moi, qui n'ai d'autre objet, ni d'autre Dieu......

Mardochée, qu'Aman veut perdre pour n'avoir pas voulu fléchir le genou devant lui, & dont il dit, avec toute la sensibilité du despotisme & de l'orgueil blessé :

L'insolent devant moi ne se courba jamais.

Mardochée représente tantôt Turenne contrarié &

traversé dans ses succès, tantôt Luxembourg persécuté pour n'avoir pas rampé sous Louvois.

On a imprimé en 1782, une collection de lettres & mémoires trouvés dans les porte-feuilles de M. de Turenne, deux volumes *in-folio*. La correspondance de M. de Turenne avec M. de Louvois, forme la partie principale de ce recueil; on n'y appercevroit que d'assez foibles traces de leur mésintelligence sans certaines lettres adressées au roi par M. de Turenne, une entre autres de l'année 1674, dont le sens général ressemble beaucoup à ce mot de M. de Villars:

Je ne crains que Versailles,
Contre vos ennemis je marche sans effroi;
Défendez-moi des miens, ils sont près de mon roi.

Voici les termes de la lettre de M. de Turenne:

» Comme j'aurai l'honneur de pouvoir parler à » votre majesté ici, & de lui écrire quand elle sera » éloignée, je lui dirai ou lui ferai savoir les pas » que M. de Louvois continuera de faire, pour entrer » dans les sentimens de son père, qui n'a jamais » pardonné; & cela joint avec la hauteur & l'am» bition du fils, votre majesté peut bien juger du » danger où est un homme éloigné, & quel est le » précipice qu'il voit à chaque pas devant soi; puis» qu'étant près, elle a remarqué quantité de petits » endroits qui ne l'assurent que trop de cette vé» rité là.

Quant au maréchal de Luxembourg, *voyez* vers la fin de l'article *Montmorenci*, l'indigne procès que le marquis de Louvois n'eut pas honte de lui faire susciter pour magie & empoisonnement.

C'est à Louvois qu'on a toujours imputé le double embrâsement du palatinat en 1674 & en 1689. On dit que Louis XIV se repentit de ces cruautés, & que le remords qu'il en eut, fut une des causes qui diminuèrent, sur la fin, la faveur de Louvois.

Madame de Sévigné rapporte un trait de Louvois, qui annonce à la vérité un caractère altier & impérieux, mais qui montre en même-temps une sévérité, un amour de la discipline très-convenable dans le ministre d'un grand roi.

M. de Louvois dit l'autre jour tout haut à M. de Nogaret: « Monsieur, votre compagnie est en fort » mauvais état. Monsieur, dit-il, je ne le savois » pas. Il faut le savoir, dit M. de Louvois: l'avez-vous » vue? non Monsieur, dit Nogaret. Il faudroit l'avoir » vue, Monsieur. Monsieur, j'y donnerai ordre. Il » faudroit l'avoir donné: il faut prendre parti, » Monsieur, ou se déclarer courtisan, ou s'acquitter » de son devoir, quand on est officier. »

M. de Louvois s'étoit accoutumé à vouloir que Louis XIV fût le maître du monde, afin de l'être sous lui:

Et tous ceux qu'à ses yeux le sort venoit offrir,
Lui sembloient ses sujets, & faits pour obéir.

Héinsius créature de Guillaume III, roi d'Angleterre, prince d'Orange, & qui lui devoit sa place de pensionnaire de Hollande, avoit autrefois été envoyé en France par ce prince, après la paix de Nimègue, pour traiter d'affaires concernant la principauté d'Orange. Son zèle pour les intérêts de Guillaume avoit déplu à Louvois, qui regardant tous les Européens comme des sujets de son maître, s'étoit emporté jusqu'à menacer Héinsius de la Bastille. Long temps après la mort de Guillaume & de Louvois, Héinsius montra aux conférences de la Haye & de Gertruydemberg qu'il n'avoit oublié ni les bienfaits de l'un, ni les menaces de l'autre; & quoiqu'il fût naturellement doux & modéré, le sage & modeste Torci eut quelquefois à expier de sa part les violences de Louvois. On accuse aussi Louvois d'avoir entrepris des guerres, & de les avoir prolongées, & d'avoir embarrassé les affaires pour en tenir seul le fil, & se rendre nécessaire. Mais la discipline établie & maintenue parmi les troupes, l'entretien & l'approvisionnement des armées, toujours fournies avec une supériorité d'intelligence & d'activité vraiment admirables; la célèbre instruction pour le siége de Gand envoyée au maréchal d'Humières, la construction de l'hôtel royal des Invalides, une foule d'établissemens militaires, ou nécessaires ou utiles, une continuité de succès, qui ne peut appartenir qu'à l'habileté; voilà les titres de gloire du Marquis de Louvois, dont le nom ne réveille pas moins l'idée d'un grand ministre, que d'un homme altier & dur: il étoit né, dit on, pour l'oppression & pour la gloire de sa patrie. Il avoit tellement ranimé l'ancien esprit militaire dans les armées Françoises, & en avoit si bien banni la mollesse, qu'un officier ayant paru à une alerte en robe de chambre, le général la fit brûler à la tête du camp, comme une recherche de commodité indigne d'un homme de guerre. On sait avec quelle injuste rigueur Louvois fit traiter Dupas pour avoir rendu Naerden.

» Il ne tint à la vérité que quatre jours, dit l'auteur » du siècle de Louis XIV; mais il ne remit sa ville » qu'après un combat de cinq heures, donné sur de » mauvais ouvrages, & pour éviter un assaut géné» ral, qu'une garnison foible & rebutée n'auroit point » soutenu. Le roi, irrité du premier affront que rece» voient ses armes, fit condamner Dupas à être traîné » dans Utrecht une pêle à la main, & son épée fut » rompue; ignominie inutile pour les officiers Fran» çois, qui sont assez sensibles à la gloire, pour qu'on » ne les gouverne pas par la crainte de la honte. Il » faut savoir qu'à la vérité les provisions des comman» dans des places les obligent à soutenir trois assauts; » mais ce sont de ces loix qui ne sont jamais exécutées. » Dupas se fit tuer un an après au siége de la petite » ville de Grave, où il servit volontaire. Son courage » & sa mort durent laisser des regrets à Louvois, qui » l'avoit fait punir si durement: la puissance souveraine » peut maltraiter un brave homme, mais non pas le » déshonorer. »

On a une lettre de Louvois, où il trouve qu'on a usé d'indulgence envers Dupas, & que son crime méritoit la mort.

C'étoient toujours les moyens les plus durs & les plus violens que Louvois jugeoit les plus efficaces; & en cela l'*esprit*, comme dit M. de la Rochefoucault, *étoit chez lui la dupe du cœur. Si l'ennemi brûle un village de votre gouvernement*, écrivoit-il au maréchal de Boufflers, *brûlez-en dix du sien.* On pouvoit lui répondre : » Si l'ennemi pense comme vous, sa réplique » sera d'en brûler cent, la vôtre d'en brûler mille, & » ces horreurs iront toujours en augmentant ». Le marquis de Louvois étoit un ministre impénétrable. Dans les opérations de l'armée, dans les délibérations du conseil, par-tout, il faisoit régner le secret le plus inviolable. Prêt de partir pour un voyage, il feignit un jour de vouloir dire où il alloit : *Ne nous le dites point*, dit le comte de Grammont, *nous n'en croirions rien.*

M. de Louvois étoit parvenu à mettre son caractère hautain & altier en liberté avec le roi. Le roi, qui ne l'aimoit plus, & qui s'étoit accoutumé aussi à le lui faire sentir, lui ayant témoigné du mécontentement sur une affaire dont Louvois lui rendoit compte : *Oh!* s'écria celui ci, *il n'y a plus moyen de vous servir.* Le roi, indigné, courut prendre sa canne; madame de Maintenon l'arrêta. Louvois retourna chez lui, également désespéré de son imprudence & de sa disgrace; il but un verre d'eau, & mourut subitement le 16 Juillet 1691 à cinquante-un ans. On ne manqua pas de croire qu'il avoit été empoisonné; mais Louis XIV n'empoisonnoit pas, & un roi puissant n'empoisonne pas un ministre qui lui déplait, il le renvoie. On dit que Louis XIV, qui, sans avoir attenté à sa vie, pouvoit se reprocher sa mort, & qui devoit au moins avoir pitié de lui, avoua que l'année 1691 lui avoit été favorable, en le délivrant de trois hommes qui lui étoient devenus insupportables, & dont le premier étoit Louvois. Ce fut-là le prix de tant de travaux, & le terme de tant d'ambition.

De tous ceux qui ont écrit sur Louvois, celui qui lui est le plus favorable est le président de Lamoignon, (Chrétien-François) fils du premier président, & père du chancelier de Lamoignon : » J'avois engagé dit-il, » entre mon père & M. de Louvois une amitié qui » auroit assurément duré très-long-temps; car M. de » Louvois a toutes les bonnes qualités de son père, (nous avons vu quelles étoient ces bonnes qualités) » & y a joint une grande fidélité pour ses amis; j'en » ai reçu des marques si certaines, que je m'en souviendrai toute ma vie ».

Le marquis de Louvois étoit né à Paris en 1641. Il fut reçu en survivance de la charge de secrétaire d'état de la guerre en 1664, & son père la lui abandonna entièrement en 1666. Il fut fait sur-intendant général des postes en 1668. En 1683, à la mort de M. Colbert, il fut fait sur-intendant des bâtimens : il étoit d'ailleurs chancelier des ordres du roi, grand-vicaire des ordres de Saint-Lazare & du Mont-Carmel.

3°. Charles-Maurice le *Tellier*, second fils du chancelier le *Tellier*, & frère puiné du marquis de Louvois, fut archevêque de Reims, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, proviseur de Sorbonne, conseiller d'état, &c. Il tenoit un peu du caractère de son frère; on lui reprochoit de la hauteur, du faste, & une sorte de brusquerie grossière dans les manières. C'est à lui qu'on impute d'avoir dit, en voyant le roi d'Angleterre, Jacques II, à Saint-Germain, après la révolution : *Voilà un bon homme qui a sacrifié trois royaumes pour une messe*; propos peu ecclésiastique.

La maison de Bouillon avoit engagé l'archevêque de Paris, Péréfixe, à demander pour coadjuteur l'abbé d'Albret, très-jeune encore, & qui fut depuis le cardinal de Bouillon : c'étoit le neveu de M. de Turenne. Louis XIV, qui se souvenoit de tout l'embarras que lui avoit causé dans son enfance un archevêque de Paris turbulent, (le cardinal de Retz) ne vouloit point mettre dans ce siége un jeune homme ardent & de grande maison, qui lui paroissoit être du même caractère. L'abbé d'Albret, ou, comme on l'appelloit alors, le duc d'Albret, fut rejetté, & les le *Tellier*, ennemis de M. de Turenne, triomphèrent de ce refus. Vers le même temps l'énorme crédit des le *Tellier* procuroit à Charles Maurice l'archevêché de Reims, & faisoit d'un homme à peine noble le premier pair du royaume. M. de Turenne indigné vouloit aller reprocher au roi, non pas le refus fait à son neveu, mais la grace accordée à l'abbé le *Tellier*; il vouloit, disoit-il, le faire rougir de sa foiblesse pour ses ministres. *Profitons de cette foiblesse*, dit l'abbé d'Albret, *& ne la lui reprochons pas; demandons un digne dédommagement de l'archevêché de Paris. Après une telle grace accordée aux le* Tellier, *le roi n'osera pas refuser deux fois M. de Turenne.* Il fut convenu qu'on demanderoit au roi le cardinalat pour l'abbé d'Albret : le cardinalat à son âge! c'étoit se relever de la manière la plus brillante du refus de l'archevêché de Paris. Ce que l'abbé d'Albret avoit prévu arriva; le roi trouva la grace un peu forte, mais il n'osa la refuser; il se contenta d'exiger le secret pour quelque temps. Pendant cet intervalle, l'abbé d'Albret & le nouvel archevêque de Reims revenant ensemble de Saint-Germain, quand on fut à la montagne de Chantecoq, l'archevêque feignant d'ignorer le refus fait à l'abbé d'Albret de l'archevêché de Paris, & ignorant en effet le dédommagement accordé, tourna ses regards vers Paris, & dit à l'abbé, en lui montrant les tours de Notre-Dame : *Voilà deux tours qui vous conviendroient parfaitement, & je vous les souhaite de tout mon cœur.* L'abbé d'Albret le remercia *aussi de tout son cœur.* Peu de temps après les le *Tellier* apprirent, avec dépit, que l'abbé d'Albret étoit le cardinal de Bouillon.

C'est de l'archevêque de Reims que madame de Sévigné raconte, avec son enjouement & sa vivacité pittoresque, l'histoire suivante.

» L'archevêque de Reims revenoit hier fort vite de » Saint-Germain; c'étoit comme un tourbillon : il » croit bien être grand seigneur; mais ses gens le » croyent encore plus que lui. Ils passoient au travers » de Nanterre, *tra*, *tra*, *tra*. Ils rencontrent un

» homme à cheval : *gare*, *gare*. Ce pauvre homme » se veut ranger ; son cheval ne le veut pas. Enfin, le » carrosse & les six chevaux renversent cul par-dessus » tête le pauvre homme & le cheval, & passent par- » dessus, & si bien par-dessus, que le carrosse en fut » versé, & renversé. En même-temps l'homme & » le cheval, au lieu de s'amuser à être roués, se » relèvent miraculeusement, & remontent l'un sur » l'autre & s'enfuient, & courent encore, pendant » que les laquais & le cocher de l'archevêque, & » l'archevêque même, se mettent à crier : *arrête*, » *arrête ce coquin*, *qu'on lui donne cent coups de bâ-* » *ton* ; & l'archevêque, en racontant ceci, disoit : » *Si j'avois tenu ce maraud-là, je lui aurois rompu les* » *bras & coupé les oreilles* ».

L'archevêque de Reims étoit maître de la chapelle du roi, & en cette qualité il étoit l'arbitre du sort des musiciens employés à cette chapelle. Un d'eux lui fit une réponse un peu fière, dont il s'offensa, & il résolut de lui ôter sa place ; mais, comme ce musicien étoit agréable au roi, par sa voix & son chant, il falloit préparer de loin sa disgrace, comme celle d'un courtisan : il avoit senti sa faute, & en avoit fait prévenir Louis XIV. Le lendemain, à la messe du roi, l'archevêque dit tout haut : » Voilà un pauvre homme » qui perd sa voix ; il est temps qu'il songe à la re- » traite. Non, dit Louis XIV, il chante bien, mais » il parle mal ; il doit aller vous en faire ses excuses, » & je vous prie de lui pardonner à ma considéra- » tion ».

L'archevêque de Reims étoit janséniste, & jouoit un rôle dans le parti ; mais ses mœurs s'accordoient mal avec sa doctrine, & on fit sur lui cette chanson :

Le gros Maurice dans Paris
Défend la grace gratuite
Par ses discours, par ses écrits ;
Et plus encor par sa conduite ;
S'il va jamais en paradis,
Qui pourra douter du *gratis* ?

L'archevêque de Reims aimoit les lettres. Il avoit une bibliothèque de cinquante mille volumes, qui forme encore aujourd'hui (en 1789) le fonds de la bibliothèque de Sainte-Geneviève à Paris. Il étoit né à Paris en 1642 ; il y mourut subitement en 1710. Il défendit qu'on lui fît aucune oraison funèbre : il avoit raison ; & Bossuet avoit eu tort d'en faire une au chancelier son père, plus tort encore d'avoir consacré & canonisé son intolérance à l'égard des protestans, de l'avoir représenté chantant le cantique de Siméon, & rendant graces au ciel de ce que ses yeux, prêts à se fermer, avoient vu ce triomphe de la foi catholique, (la révocation de l'édit de Nantes) auquel il ne survécut que huit jours : cette révocation est du 22 octobre 1685, & le chancelier le *Tellier* mourut le 31.

4°. Enfans de M. de Louvois. Le Marquis de Louvois, immensément riche par lui-même & par ses places, avoit épousé Anne de Souvré, marquise de Courtenvaux, l'une des plus riches héritières du royaume. Il en avoit quatre fils & plusieurs filles ; & c'est encore lui qui est désigné dans ce chœur d'*Esther* :

Je n'admirai jamais la gloire de l'impie :
Au bonheur du méchant qu'un autre porte envie.
Tous ses jours paroissent charmans ;
L'or éclate en ses vêtemens :
Son orgueil est sans borne, ainsi que sa richesse :
Jamais l'air n'est troublé de ses gémissemens ;
Il s'endort, il s'éveille au son des instrumens :
Son cœur nâge dans la mollesse.
Pour comble de prospérité,
Il espère revivre en sa postérité ;
Et d'enfans, à sa table, une riante troupe,
Semble boire avec lui la joie à pleine coupe.

On avoit fait sur les quatre fils de M. de Louvois une chanson prophétique & satyrique, où, de peur de ne pas insulter assez de monde, on finissoit par insulter les ducs & pairs en corps :

L'abbé vise au cardinalat,
Souvré sera notre Turenne,
Barbézieux régira l'état.
De Courtenvaux je suis en peine :
C'est un fat, il a mauvais air ;
Nous en ferons un duc & pair.

L'événement a démenti toutes ces prédictions, à la réserve de celle qui concerne M. de Barbézieux, lequel a véritablement régi l'état : il avoit beaucoup d'esprit & de talent naturel. Il avoit succédé à son père dans le ministère de la guerre, & il forma la troisième génération de ministres dans sa famille sous Louis XIV ; mais il mourut en 1701, trop jeune pour qu'on eût pu le bien connoître, au moment où la guerre de la succession d'Espagne alloit ouvrir à ses talens la plus vaste carrière : il mourut pour avoir voulu allier ses plaisirs avec le travail. On lui reprochoit du faste & de la dissipation, & c'étoit Louis XIV lui-même qui lui faisoit ces reproches. Voici ce que le roi écrivoit à l'archevêque de Reims son oncle, pour qu'il l'avertît de se corriger.

» Je sais ce que je dois à la mémoire de M. de Lou- » vois ; mais si votre neveu ne change de conduite, » je serai forcé de prendre un parti : j'en serai fâché ; » mais il en faudra prendre un. Il a des talens ; mais » il n'en fait pas un bon usage. Il donne trop souvent à » souper aux princes, au lieu de travailler : il néglige » ses affaires pour ses plaisirs ; il fait attendre trop » long-temps les officiers dans son antichambre ; il » leur parle avec hauteur, & quelquefois avec du- » reté ».

L'abbé de Louvois, (Camille le *Tellier*) soit qu'il visât ou non au cardinalat, ne fut point cardinal, ni même évêque, quoiqu'il eût été nommé, en 1717, à l'évêché de Clermont ; mais il le refusa, ce qui étoit bien éloigné de viser au cardinalat.

Il étoit né à Paris le 11 avril 1675. Dès 1684, à l'âge de neuf ans, il fut nommé au prieuré de Saint-Belin, à l'abbaye de Bourgueil & à celle de Vauluisant. La même année on réunit pour lui, sous le titre général de bibliothéquaire du roi, les charges de garde de la bibliothéque & d'intendant du cabinet des médailles, dont étoit pourvu l'abbé Colbert, & celle de grand-maître de la librairie, que deux Jérôme Bignon avoient successivement remplie.

Son éducation avoit été très-cultivée, & l'avoit été fructueusement; la nature lui avoit donné les dispositions les plus heureuses, & il eut les plus grands maîtres en tout genre. Son précepteur fut M. Hersan, professeur de rhétorique, célèbre dans son temps, & que M. Rollin a dignement loué. (*Voyez* l'article HERSAN.) M. Boivin le cadet lui apprit le grec; M. l'abbé Vittemant, depuis sous-précepteur du roi Louis XV, fut son maître de philosophie. Il fit son cours de mathématiques sous le fameux Lahire, de chymie sous Homberg & Geoffroy, d'anatomie sous Duverney. Aucun de leurs soins ne fut perdu; les talens du jeune Colbert s'annoncèrent avec éclat par un exercice public qu'il fit à douze ans sur les deux grands poëmes d'Homère, dans une salle de la bibliothéque du roi, & où le grand Bossuet, qui aimoit Homère, & qui le connoissoit autant que les pères de l'église, prit plaisir à s'en entretenir avec cet enfant précoce. Baillet n'a pas manqué de donner à l'abbé de Louvois une place honorable parmi les enfans célèbres par leurs études. Les thèses de philosophie qu'il soutint à dix-sept ans eurent encore plus d'éclat, & furent chantées par une multitude de poëtes Grecs, Latins & François: ce furent des fêtes solemnelles dans l'université. Mais bientôt sa réputation franchit ces bornes étroites; on connut son talent pour les affaires. Il voyagea en Italie, il étendit ses connoissances; & recherchant dans toutes les villes où il passoit tous les livres qui manquoient à la bibliothéque du roi, il ramassa plus de trois mille volumes: conquête littéraire importante.

Il fut reçu en 1706 à l'académie Françoise, & en 1708 à l'académie des Inscriptions & Belles Lettres. On dit que les Jésuites le tinrent éloigné de l'épiscopat pendant toute la vie de Louis XIV, parce qu'il étoit neveu de l'archevêque de Reims, & suspect de jansénisme. Les raisons qu'il eut de refuser, en 1717, l'évêché de Clermont, attestent la régularité de ses mœurs, & son respect religieux pour ses devoirs: voici ces raisons, selon M. de Boze. « Des douleurs » qu'il supportoit, sans se plaindre, depuis près de » deux ans, l'avoient déjà intérieurement convaincu » qu'il étoit atteint de la pierre, & que le mal, aug» mentant nécessairement de jour en jour, ne lui » permettroit pas de faire exactement la visite d'un » si grand diocèse, dont les paroisses d'ailleurs, si» tuées pour la plûpart dans les montagnes, ne pou» voient être parcourues qu'à cheval ».

En effet, le mal augmentant, il se fit sonder: on sentit la pierre. Il se détermina sur le champ à l'opération; s'y prépara comme à une mort certaine, résigna ses bénéfices: il fut taillé le 29 octobre. La pierre se trouva d'une nature molle; elle s'écrasa sous la tenette, & on ne put l'extraire que par fragmens; la fièvre survint, & la mort au bout de huit jours: c'étoit en 1718. L'abbé de Louvois n'avoit alors que quarante-quatre ans & demi.

Le marquis de Souvré, (Louis-Nicolas le *Tellier*) fut la tige de la branche de Souvré.

Le marquis de Courtenvaux, (Michel-François le *Tellier*) l'aîné des quatre fils de M. de Louvois, né le 15 Mai 1663, mort le 11 Mai 1721, ne fut point duc & pair; il fut capitaine des Cent Suisses de la garde du roi. Il épousa, le 28 Novembre 1691, Marie-Anne-Catherine d'Estrées, qui fut l'héritière de la maison d'Estrées, & par laquelle ce nom d'Estrées a passé à la famille le *Tellier*. Il a été porté par le dernier maréchal d'Estrées; celui qui, en 1757, gagna la bataille d'Hastembecke, & fut rappellé. (*Voyez l'article* ESTRÉES.)

Le maréchal d'Estrées eut pour petit-neveu le marquis de Montmirail, (Charles-François-César le *Tellier*) déjà illustre, & déjà moissonné à trente ans. A des talens distingués pour la guerre, talens qui n'attendoient plus pour briller dans tout leur lustre que le secours de l'expérience & l'honneur du commandement, il joignoit des vertus aimables, un amour éclairé des lettres & des sciences, des connoissances, des lumières, & sur-tout l'art de se faire aimer. Il étoit né à Paris, le 11 Septembre 1734, de François-César le *Tellier*, marquis de Courtenvaux, petit-fils du premier marquis de Courtenvaux, fils du ministre Louvois & de Louise-Antoine de Gontaut de Biron, sœur du dernier maréchal de Biron. A dix-sept ans il entra dans la première compagnie des Mousquetaires; à vingt ans il fut reçu dans la charge de capitaine-colonel des Cent-Suisses, sur la démission de M. le marquis de Courtenvaux son père, le 28 Novembre 1754. M. le maréchal d'Estrées, son grand-oncle, ayant eu, comme nous l'avons dit, le commandement des troupes en 1757, le marquis de Montmirail le suivit en qualité d'aide-de-camp. Il devint bientôt capable de seconder ses vues, par ses opérations sur les bords du Véser: il obtint les éloges des François, l'estime des Anglois, & du duc de Cumberland leur général. Il se distingua beaucoup à la bataille d'Hastembecke, & dans la suite à celle de Crevelt, où il commandoit le Régiment de Royal-Roussillon, dont le roi l'avoit nommé mestre-de-camp au mois de Juillet 1758. Les regrets de ce régiment à la mort de M. de Montmirail, & une lettre qu'écrivit à ce sujet, le 9 Avril 1765, de l'aveu de tous les officiers, M. de Changey, major de ce régiment, suffiroient à la gloire du jeune colonel. En 1761 & 1762 M. de Montmirail avoit servi de nouveau sous M. le maréchal d'Estrées, toujours avec une plus grande distinction, toujours avec une réputation croissante. Il mérita & obtint avant vingt-huit ans, le 25 Juillet 1762, le brevet de brigadier des armées du roi; il eut aussi

(lui cardinal de Polignac) & lui avoit dit que le roi ayant résolu de faire soutenir dans toute la France l'infaillibilité du pape, le prioit (toujours lui cardinal) de donner les mains à ce projet. Le cardinal lui répondit : *mon père, si vous entreprenez une pareille chose, vous ferez bientôt mourir le roi.* En effet, en persécutant ainsi le roi pour le rendre persécuteur, il accéléra & empoisonna ses derniers momens. On n'a rien dit contre les mœurs du P. le *Tellier*; & ces hommes pleins de fiel, de haine, d'orgueil & de théologie scholastique, ont assez communément des mœurs austères.

L'auteur de la vie de M. de Caylus, évêque d'Auxerre, dernier évêque ouvertement janséniste, raconte d'une manière assez intéressante la nomination du P. le *Tellier* à la place de confesseur du roi. » M. de » Caylus, dit-il, tenoit de madame de Maintenon, » qu'après la mort du P. de la Chaise les jésuites pré- » sentèrent trois des leurs. Ils parurent en même-temps » devant le roi ; deux tinrent la meilleure contenance » qu'ils purent, & dirent ce qu'ils crurent de mieux » pour parvenir au poste éminent qui faisoit tant de » jaloux. Le P. le *Tellier* se tint derrière eux les yeux » baissés, portant son grand chapeau sur ses deux » mains jointes, & ne disant mot. Ce faux air de » modestie réussit ; le P. le *Tellier* fut choisi. Il avoit » raison de baisser les yeux ; car il avoit quelque » chose de louche ou de travers dans son regard. On » le fit remarquer au roi, & on lui dit qu'il pour- » roit y avoir du danger pour madame la duchesse de » Bourgogne de voir cet objet pendant sa grossesse. » Le roi balança quelque temps pour le renvoyer ; » mais enfin il passa par-dessus ».

» Le P. le *Tellier* fit, dit M. de Voltaire, tout le mal » qu'il pouvoit faire dans cette place, où il est trop aisé » d'inspirer ce qu'on veut & de perdre qui l'on hait, » sur-tout quand c'est d'un vieux roi qu'un méchant » homme dirige la conscience.

» Il faisoit remplir toutes les prisons de malheureux » citoyens qu'il accusoit de jansénisme ; & c'étoit à la » persécution qu'il attachoit le salut de son pénitent. Ce » qu'il y a de plus honteux, dit encore M. de Vol- » taire, c'est qu'on portoit à ce jésuite le *Tellier* les » copies des interrogatoires faits à ces infortunés ». On a retrouvé en 1768 à la maison professe des jésuites ces monumens de leur tyrannie.

Le P. le *Tellier*, outre son Quinte-Curce & son livre sur les cérémonies Chinoises, censuré à Rome, a laissé plusieurs écrits polémiques, aujourd'hui oubliés. Sa mémoire est encore restée chargée du crime d'avoir rassuré la conscience de Louis XIV sur les impôts, dont le malheur des temps, à la suite de tant d'imprudentes & excessives dépenses, le força d'accabler son peuple dans les dernières années de son règne. On l'accuse d'avoir procuré au roi des décisions de théologiens, qui lui déféroient la propriété de tous les biens du royaume ; & il faut convenir que ce n'est pas-là un médiocre attentat contre la liberté & la propriété.

TEMGID, *terme de relation*, nom d'une priere que les turcs doivent faire à minuit ; cependant comme cette heure est fort incommode, & que les mosquées ne sont ouvertes que pendant trois lunes de l'année, celles de Redjeb, de Cholban & de Ramazan, où même alors elles ne sont fréquentées que par les dévots, la plûpart des turcs se dispensent du *temgid*, & font cette prière le soir ou le matin ; mais quand on ensevelit un musulman, les prêtres qui l'accompagnent, chantent toujours le *temgid*, parce que cette prière leur est aussi ordonnée pour ce sujet. (*D. J.*)

TEMPLE, (Guillaume) (*Hist. d'Angleterre.*) le chevalier *Temple*, né en 1628, voyagea pendant le règne de Charles I, & se cacha pendant la tyrannie de Cromwel, en Irlande :

Fortifiant son cœur dans l'étude des loix
Et du Lycée & du Portique

Et joignant l'étude de la politique à celle de la philosophie. Après la restauration, il vint employer ses talens, ses lumières, ses études au profit de son pays & de son roi. Ce fut sur-tout dans les négociations qu'il se distingua. Le traité de la triple alliance du 28 janvier 1668, entre l'Angleterre, la Hollande & la Suède, traité qui arrêta les premières conquêtes de Louis XIV, & qui fit conclure la paix d'Aix-la-Chapelle, le 2 mai de la même année 1668, fut son ouvrage. Il assista aussi à ces conférences d'Aix-la-Chapelle en qualité d'ambassadeur extraordinaire pour consommer ce même ouvrage. Il vit avec douleur l'Angleterre s'unir malgré lui, en 1670, avec la France, ou plutôt Charles II s'unir malgré sa nation avec Louis XIV. Il assista aussi aux conférences de Nimègue pour la paix de 1678. Il fut admis au conseil, puis disgracié. Il se retira dans une terre, où les lettres & la philosophie qui avoient formé sa jeunesse, consolèrent sa vieillesse. On a de lui des mémoires curieux, des remarques sur l'état des provinces unies ; une introduction à l'histoire d'Angleterre, des lettres, des œuvres mêlées, fruits heureux de son loisir. M. Hume le regarde comme le seul écrivain du temps de Charles II, qui ait su se garantir d'une indécence générale, d'une corruption de goût que la licence avoit introduites dans cette cour, en haine de l'esprit de pédanterie & d'austérité que le Puritanisme avoit répandu parmi le peuple. Il mourut en 1698.

Temples des Chinois, (*Hist. de la Chine*) parmi les édifices publics où les Chinois font paroître le plus de somptuosité, on ne doit pas omettre les *temples*, ou les pagodes, que la superstition des princes & des peuples a élevés à de fabuleuses divinités : on en voit une multitude prodigieuse à la Chine ; les plus célébres sont bâtis dans les montagnes.

Quelqu'arides que soient ces montagnes, l'industrie chinoise a suppléé aux embellissemens &

aux commodités que refusoit la nature ; des canaux travaillés à grands frais, conduisent l'eau des montagnes dans des bassins destinés à la recevoir ; des jardins, des bosquets, des grottes pratiquées dans les rochers, pour se mettre à l'abri des chaleurs excessives d'un climat brulant, rendent ces solitudes charmantes.

Les bâtimens consistent en des portiques pavés de grandes pierres quarrées & polies, en des salles, en des pavillons qui terminent les angles des cours, & qui communiquent par de longues galeries ornées de statues de pierre, & quelquefois de bronze ; les toits de ces édifices brillent par la beauté de leurs briques, couvertes de vernis jaune & verd, & sont enrichis aux extrémités, de dragons en taillie de même couleur.

Il n'y a guères de ces pagodes où l'on ne voye une grande tour isolée, qui se termine en dôme : on y monte par un escalier qui règne tout autour ; au milieu du dôme est d'ordinaire un *temple* de figure quarrée ; la voûte est souvent ornée de mosaïque, & les murailles sont revêtues de figures de pierres en relief, qui représentent des animaux & des monstres.

Telle est la forme de la plûpart des pagodes, qui sont plus ou moins grandes, selon la dévotion & les moyens de ceux qui ont contribué à les construire : c'est la demeure des bonzes, ou des prêtres des idoles, qui mettent en œuvre mille supercheries pour surprendre la crédulité des peuples, qu'on voit venir de fort loin en pélerinage à ces *temples* consacrés à la superstition ; cependant, comme les Chinois, dans le culte qu'ils rendent à leurs idoles, n'ont pas une coutume bien suivie, il arrive souvent qu'ils respectent peu & la divinité & ses ministres.

Mais le *temple* que les Chinois nomment *le temple de la Reconnoissance*, mérite en particulier que nous en disions quelque chose. Ce *temple* est élevé sur un massif de brique qui forme un grand perron, entouré d'une balustrade de marbre brut : on y monte par un escalier de dix à douze marches, qui règne tout le long ; la salle qui sert de *temple*, a cent pieds de profondeur, & porte sur une petite base de marbre, haute d'un pied, laquelle, en débordant, laisse tout-autour une banquette large de deux ; la façade est ornée d'une galerie, & de quelques piliers ; les toits (car selon la coutume de la Chine, souvent il y en a deux, l'un qui nait de la muraille, l'autre qui la couvre), les toits, dis-je, sont de tuiles vertes, luisantes & vernissées ; la charpente qui paroit en-dedans, est chargée d'une infinité de pièces différemment engagées les unes dans les autres, ce qui n'est pas un petit ornement pour les Chinois. Il est vrai que cette forêt de poutres, de tirans, de pignons, de solives, qui règnent de toutes parts, a je ne sais quoi de singulier & de surprenant, parce qu'on conçoit qu'il y a dans ces sortes d'ouvrages, du travail & de la dépense, quoiqu'au fond cet embarras ne vienne que de l'ignorance des ouvriers, qui n'ont encore pu trouver cette simplicité qu'on remarque dans nos bâtimens européens, & qui en fait la solidité & la beauté : la salle ne prend le jour que par ses portes ; il y en a trois à l'orient, extrêmement grandes, par lesquelles on entre dans la fameuse tour de porcelaine, & qui fait partie de ce *temple*. (*D. J.*)

Temples des Japonois, (*Idolat. asiatiq.*) on doit distinguer dans le Japon les *temples* des Sintoïstes & ceux des Budsoïstes.

Les sectateurs de la religion du Sintos appellent leurs temples *mia*, mot qui signifie *la demeure des ames immortelles*, & ils nomment *siusja*, la cour du mia, avec tous les bâtimens qui en dépendent.

Leurs mias ont beaucoup de rapport aux *fana* des anciens Romains ; car généralement parlant, ce sont des monumens élevés à la mémoire des grands hommes. Les mias sont situés dans les lieux les plus rians du pays, sur le meilleur terrein, & communément au-dedans ou auprès des grandes villes. Une allée large & spacieuse, bordée de deux rangs de cyprès extrêmement hauts, conduit à la cour du *temple*, où se trouvent quelquefois plusieurs mias ; & dans ce cas-là l'allée dont on vient de parler mène tout droit aux principaux mias ; la plûpart sont situés dans un bois agréable, quelquefois sur le penchant d'une colline tapissée de verdure, où l'on monte par des marches de pierre.

L'entrée de l'allée qui conduit au *temple*, est distinguée du grand chemin ordinaire par un portail de pierre ou de bois d'une structure fort simple ; deux piliers posés perpendiculairement soutiennent deux poutres mises en travers, dont la plus haute est, par manière d'ornement, courbée vers le milieu, & s'élève aux deux extrémités. Entre ces deux poutres il y a une table quarrée, qui est ordinairement de pierre, où le nom du dieu à qui le mia est consacré est écrit en caractères d'or. Quelquefois on trouve une autre porte faite de la même manière, devant le mia, ou devant la cour du *temple*, s'il y a plusieurs mias dans une cour ; à quelque distance du mia, il y a un bassin de pierre plein d'eau, afin que ceux qui vont faire leurs dévotions puissent s'y laver. Tout contre le mia, il y a un grand coffre de bois pour recevoir les aumônes.

Le mia est un bâtiment simple, sans ornement ni magnificence, communément quarré, fait de bois, & dont les poutres sont grossis & assez propres. La hauteur n'excède guère celle de deux ou trois hommes, & la largeur n'est que de deux ou trois brasses. Il est élevé d'environ une verge & demie au-dessus de la terre, & soutenu par des piliers de bois. Autour du mia il y a une petite galerie où l'on monte par quelques degrés.

Le frontispice du mia est d'une simplicité qui répond au reste ; il consiste en une ou deux fenêtres grillées, qui découvrent le dedans du *temple* à ceux

ceux qui viennent faire leurs dévotions, afin qu'ils se prosternent devant le lieu sacré ; il est toujours fermé, & souvent il n'y a personne qui le garde.

Le toit est couvert de tuiles, de pierre ou de copeaux de bois, & il s'avance beaucoup de chaque côté pour couvrir cette espèce de galerie qui règne tout-autour du *temple*. Il diffère de celui des autres bâtimens, en ce qu'il est recourbé avec plus d'art, & composé de plusieurs couches de poutres, qui, s'avançant par-dessous, ont quelque chose de fort singulier. A la cime du toit, il y a quelquefois une poutre plus grosse & plus forte que les autres, posée en long, & à ses extrémités deux autres poutres toutes droites qui se croisent.

Cette structure est faite à l'imitation, aussi-bien qu'en mémoire de celle du premier *temple* ; & quoiqu'elle soit fort simple, elle est néanmoins très-ingénieuse & presque inimitable, en ce que les poids & la liaison de toutes ces poutres entrelacées, sert à affermir tout l'édifice.

Sur la porte du *temple* il pend une grosse cloche plate, qui tient à une corde longue, forte & pleine de nœuds : ceux qui viennent faire leurs dévotions frappent la cloche, comme s'ils vouloient avertir les dieux de leur arrivée : mais cette coutume n'est pas ancienne, & on ne la pratiquoit pas autrefois dans la religion du Sintos ; elle a été empruntée du Budso, ou de la religion idolâtre étrangère.

Dans le *temple*, on voit du papier blanc suspendu & coupé en petits morceaux, & par-là on veut donner au peuple une idée de la pureté du lieu. Quelquefois on place un grand miroir au milieu du *temple*, afin que les dévots puissent s'y voir & faire réflexion, que comme ils apperçoivent très-distinctement les taches de leur visage dans ce miroir, de même les taches de leur cœur les plus secretes paroissent à découvert aux yeux des dieux immortels.

Il y a un grand nombre de ces *temples*, qui n'ont aucune idole ou image du Cami, auquel ils sont consacrés; & en général l'on peut dire qu'ils n'ont point d'images dans leurs *temples*, à moins que quelque incident particulier ne les engage à y en mettre; tels par exemple, que la grande réputation & la sainteté du sculpteur, ou quelque miracle éclatant qu'aura fait le Cami. Dans ce dernier cas, on place dans le lieu le plus éminent du *temple*, vis-à-vis de l'entrée, ou du frontispice grillé, une châsse appellée *fonga*, c'est-à-dire, le véritable *temple*, & devant cette châsse les adorateurs du Cami se prosternent ; l'idole y est enfermée, & on ne l'en tire qu'à la grande fête du Cami, qui ne se célèbre qu'une fois tous les cent ans. On enferme aussi dans cette châsse des reliques du même dieu, comme ses os, ses habits, ses épées, & les ouvrages qu'il a travaillés de ses propres mains.

Le principal *temple* de chaque lieu a plusieurs chapelles qui en dépendent, qui sont ornées par-dehors de corniches dorées. Elles sont soutenues par deux bâtons pour être portées avec beaucoup de pompe à la grande fête du dieu auquel le *temple* est consacré.

Les ornemens du *temple* sont ordinairement des dons qui ont été faits en conséquence de quelque vœu, ou par d'autres raisons pieuses.

Les *temples* du Sintos sont desservis par des laïques, qui sont entretenus ou par des legs, ou par des subsides, ou par des contributions charitables. Ces desservans du *temple* sont soumis pour le temporel aux juges impériaux des *temples* que nomme le monarque séculier.

Quant à ce qui regarde les *temples* des budsdos, c'est-à-dire, des sectateurs du paganisme étranger reçu au Japon, nous nous contenterons de remarquer que ces *temples* ne sont pas moins magnifiques que ceux des sintoïstes. Ils sont également remarquables par leur grandeur, par leur situation charmante, & par leurs ornemens : mais les ecclésiastiques qui les desservent, n'ont ni processions, ni spectacles publics, & ne se mêlent d'autre chose que de faire leurs prières dans le *temple* aux heures marquées. Leur supérieur relève d'un général qui réside à Miaco. Ce général est à son tour soumis aux commissaires de l'empereur, qui sont protecteurs & juges de tous les *temples* de l'empire ; *voyez* de plus grands détails dans Kæmpfer. J'ajouterai seulement que tous les *temples* du Japon ressemblent beaucoup aux pagodes des Chinois ; que ces *temples* sont extrêmement multipliés, & que leurs prêtres sont sans nombre ; pour prouver ce dernier article, il suffira de dire qu'on compte dans Miaco & aux environs 3894 *temples*, 37093 prêtres pour y faire le service. (*D. J.*)

TEMPLES, (*Hist. des Arts*) après avoir parlé des *temples* en littérature, il faut terminer ce vaste sujet par considérer leur mérite & leurs défauts, du côté des beaux arts. Salomon fit construire dans la terre promise un *temple* magnifique, qui fut l'ornement & la consolation de Jérusalem. Depuis cette époque, le peuple choisi a toujours soupiré pour la montagne de Sion ; mais la décoration de cet édifice n'est pas assez connue, pour que nous puissions la faire entrer dans l'histoire des goûts.

On ne sauroit remonter en ce genre avec certitude, au-delà des Grecs ; l'ouvrage dogmatique le plus ancien que nous ayons dans cet art, est celui de Vitruve, qui vivoit sous Auguste, & qui ne dit presque rien des monumens qui avoient pu précéder ceux de la Grèce.

Les Grecs n'ornèrent jamais d'enjolivemens de sculpture l'intérieur de leurs *temples* ; les murs étoient élevés perpendiculairement, & voilà tout ; l'enceinte avoit la figure d'un parallélogramme régulier ; les portes & les frontons étoient sur les deux petits côtés opposés ; il n'y avoit presque que le seul *temple* de la Vertu qui n'eût point de porte de derrière.

Ces *temples* qui, dans leur simplicité intérieure, pouvoient laisser à l'esprit le recueillement qu'il

doit apporter dans son humiliation ; ces *temples*, dis-je, étoient au-d hors d'une architecture magnifique. La plûpart étoient environnés de péristyles à plusieurs rangs de colonnes ; les deux petits côtés portoient des frontons ; sur le tympan de ces frontons, on représentoit en bas-relief des combats & des sacrifices.

Toutes les colonnes étoient à une même hauteur, & on ne les plaça jamais les unes sur les autres ; les *temples* les plus simples n'avoient que quatre colonnes, c'est-à-dire, deux sur le devant, & deux sur le derrière ; les *temples* plus ornés étoient entourés de péristyles à un ou deux rangs de colonnes. La profondeur de ces péristyles ne pouvoit produire d'obscurité incommode ; car ces *temples* n'étoient point éclairés par les côtés ; ils recevoient le jour, ou parce qu'ils étoient découverts, ou par les portes, ou par des croisées pratiquées au-dessus de l'édifice. Quelquefois enfin, le *temple* étoit séparé des colonnes ; tel étoit à Athènes celui de Jupiter Olympien ; entre le péristyle & le *temple*, il y avoit comme une cour.

Dans les *temples* de Jupiter, on employoit l'ordre dorique, qui pouvoit rendre la majestueuse simplicité du maître des dieux. On faisoit ceux de Junon d'ordre ionique, dont l'élégance pouvoit convenir à une déesse ; le *temple* de Diane d'Ephèse avoit un double péristyle, & étoit, selon quelques auteurs, de ce même ordre ionique, qui, par sa légéreté, pouvoit avoir été choisi comme étant le plus convenable à la divinité des chasseurs. Enfin, on doit dire à la louange des Grecs, qu'ils furent toujours très-attentifs, dans la construction de leurs *temples*, à faire choix des ordres qui convenoient le mieux aux différens caractères des divinités.

Les Romains qui, dans tous les arts, s'étoient efforcés de suivre les traces des Grecs, furent quelquefois égaler leurs maîtres dans l'Architecture. Les richesses immenses de l'empire laissoient aux artistes qui s'y rendoient de toutes parts, la facilité de se livrer à la beauté de leurs compositions, ou des modèles de la Grèce ; une sorte d'élévation d'ame, qui portoit les Romains à faire élever de superbes édifices ; une politique sage, qui encourageoit la vertu & les talens par des arcs de triomphe, ou par des statues ; en un mot, toutes ces vûes de grandeur, multiplièrent étonnamment des monumens respectables, que le temps ni la barbarie n'ont pu détruire encore entièrement.

Les *temples* romains, quoique plus grands & plus magnifiques que ceux de la Grèce, avoient à-peu-près les mêmes décorations extérieures. Ceux de Jupiter foudroyant, du ciel, de la terre, & de la lune, étoient découverts. Pour les dieux champêtres, on construisoit des grottes dans le goût rustique. Au milieu de ces *temples*, on plaçoit la statue du dieu qu'on vouloit honorer ; au pied de la statue, étoit un autel pour les sacrifices ; les autels des dieux célestes étoient fort exhaussés ; ceux des dieux terrestres, étoient un peu plus bas ; & ceux des dieux infernaux, étoient enfoncés.

Les Romains eurent aussi des basiliques d'une belle architecture ; c'étoient des lieux publics destinés à assembler le peuple, lorsque les rois ou les principaux rendoient la justice. Ces édifices étoient ornés intérieurement par plusieurs rangs de colonnes. Lorsqu'on eût commis à de petits magistrats le soin & l'emploi de juges, les marchands commencèrent à fréquenter les basiliques ; enfin, ces édifices furent destinés à célébrer les mystères des nouveaux chrétiens.

Dès que le Christianisme eut pris faveur, il abandonna les basiliques, pour décorer intérieurement les églises de son culte ; & ces ornemens intérieurs dont on les chargea, servirent de modèle pour toutes celles qu'on fit construire dans la suite. On s'éloigna de la simplicité intérieure des *temples* antiques ; on n'eut plus d'attention à conserver dans des maisons d'adoration, une sorte de dignité majestueuse, de laquelle les idolâtres ne s'étoient jamais éloignés. Dans la Grèce, il n'y avoit qu'un ou deux *temples*, dont l'intérieur fût orné par des colonnes ; mais ces *temples* n'étoient point fameux, & ne méritent pas de faire d'exception.

Un *temple* grec étoit dans la simplicité de quatre murs élevés perpendiculairement ; il étoit entouré de colonnes toutes égales, & qui soutenoient un même entablement. D'un premier regard, on ne disoit point comme dans le gothique, par quelle adresse étonnante a-t-on pu élever un édifice si peu soutenu, tout découpé à jour, & qui cependant dure depuis plusieurs siècles ? Mais plutôt l'esprit se reposant dans la solidité apparente & réelle de toutes les parties, s'occupoit agréablement à développer les sages ressources que l'art avoit su se faire, pour mettre un certain accord entre des beautés constantes, & qui, à chaque fois qu'on les voyoit, savoient produire une nouvelle satisfaction.

Lors du renouvellement des arts & des sciences, le goût gothique se trouva généralement répandu dans l'Architecture ; les artistes ne purent employer les beautés de l'antique, qu'en les rapprochant de la dégradation, que l'instinct habituel faisoit applaudir. Ainsi, en conservant le fond de l'architecture des Goths, on chercha à y introduire les plus belles proportions des anciens.

Dans la construction des églises modernes, on a donné au plan la forme d'une croix ; on a réservé tous les ornemens pour l'intérieur. On a ouvert plusieurs portes ; on a fait des bas côtés ; il y a eu des fenêtres sur toute la longueur & à toute hauteur ; & c'est ce qu'on ne voyoit point aux *temples* des Grecs ; mais aussi on a mis le chœur & la nef dans une même direction ; on a supprimé les faisceaux des colonnes, pour n'en admettre qu'un seul ordre avec un entablement régulier ; les vitres ont été laissées dans leur transparence ; les ornemens n'ont été employés qu'avec

économie, & ce sont-là tout autant de corrections des erreurs gothiques.

Les modernes, ajoutera quelqu'un, pratiquent encore de belles décorations; j'en conviens : mais elles sont rarement à leur place. Ainsi, quoique plus rapprochés en apparence des Grecs, que ne l'étoient les Goths, nous pourrions, à certains égards, nous en être fort éloignés. Je le crois d'abord par la vérité du fait; en second lieu, parce que nous nous en croyons plus près; enfin, parce que nous sommes venus après les Goths, & que la succession des goûts pourroit nous avoir détournés de la pureté primitive.

Quoiqu'il ait paru de temps à autres des artistes très-habiles; avec un peu d'attention, on ne peut méconnoitre la dégradation du goût, & cette fatalité qui a toujours interrompu l'esprit dans sa marche. Dans tous les arts, il a fallu, pendant long-temps, se traîner dans la carrière fatiguante & incertaine des essais mal conçus, avant que de franchir l'intervalle immense qui peut conduire à quelque perfection. Lorsque l'esprit a atteint à quelques beautés vraies & constantes, rarement fait-il s'y reposer. De fausses subtilités se présentent; on croit, en s'y abandonnant, renchérir sur la belle simplicité de la nature; & les arts retombent dans la période des erreurs, que l'imbécillité d'un instinct perverti fait néanmoins applaudir.

L'architecture des *temples* mahométans n'est pas propre à rectifier notre goût; car ce sont des ouvrages communément tout ronds avec plusieurs tours. Quelques unes de ces tours qui sont à la mosquée de Médine, où est le tombeau de Mahomet, sont torses, non pas cependant comme nos colonnes, dont les spires sont dans différens plans; ce sont plutôt comme des courbes, qui rampent autour de ces tours circulaires. Cette figure des *temples* mahométans, aux tours près, est celle que les anciens avoient constamment employée dans les *temples* de Vénus. Se seroit-on asservi à cette similitude, parce que le ciel de mahomet est celui de la déesse des plaisirs ? (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TEMPLES, nom que les Anglois donnent à deux colléges, où les chevaliers du *temple* faisoient autrefois leur demeure.

Après la suppression de l'ordre des Templiers, quelques professeurs en droit achetèrent ces maisons, & ils les convertirent en auberges ou hôtelleries.

On appelle un de ces bâtimens le *temple intérieur*, relativement à l'hôtel d'Essex, qui faisoit aussi partie de la demeure des Templiers; & l'autre s'appelle le *temple extérieur*, comme étant situé hors de la barre du *temple*.

Du temps des Templiers, le trésor du roi d'Angleterre étoit gardé dans le *temple* intérieur, comme celui du roi de France au *temple* à Paris.

Le chef de cette maison s'appelloit le *maître du temple*, qui fut cité au parlement la 47e année du règne d'Henri III. & le principal ministre de l'église du *temple*, s'appelle encore aujourd'hui du même nom.

Nous avons aussi à Paris une espèce d'ancienne forteresse nommée le *temple*, qui étoit la maison ou le monastère des chevaliers Templiers. Après la destruction de ceux-ci, elle a passé avec leurs autres biens à l'ordre de saint-Jean de Jérusalem ou de Malte; mais elle a toujours conservé le nom de *temple*. C'est dans son enceinte qu'est situé le palais du grand prieur de la langue de France, qui y a un bailli, d'autres officiers, & une jurisdiction particulière. L'enceinte du *temple* est un lieu privilégié pour des ouvriers & artisans qui n'ont pas droit de maîtrise dans Paris. On ne peut pas non plus y arrêter un homme pour dettes. L'église est desservie par des chapelains de l'ordre de Malte; les archives & la chancellerie de la langue de France y sont aussi renfermées, & le chapitre général s'y tient tous les ans le 11 de Juin. (*A.R.*)

TENCIN, (Pierre Guérin de) (*Hist. de Fr.*) né à Grenoble en 1679. Il convertit le fameux Law, & Law l'enrichit lui & sa famille. En 1721 il fut conclaviste du cardinal de Bissy à Rome; il fut ensuite chargé des affaires de France dans cette cour. Nommé archevêque d'Embrun en 1724, il tint en 1727, le trop fameux concile d'Embrun, où le vieux & vertueux Soanen fut déposé : en 1739, il fut fait cardinal sur la nomination du roi Jacques III; en 1740 archevêque de Lyon, en 1742, ministre d'état. Il crut & tout le monde crut qu'il alloit succéder à toute la puissance du cardinal de Fleury. Quant il vit ses espérances frustrées, il se retira dans son diocèse, où il éprouva que l'aumône couvre la multitude des péchés dans ce monde comme dans l'autre. Il n'avoit emporté, en quittant le conseil, que la réputation d'un prélat courtisan, qui avoit toujours été, comme disoit un courtisan, *le très-humble serviteur des circonstances*. Il montra dans la retraite un homme tout nouveau, un prélat charitable, un voisin doux & commode, un homme aimable, un bon citoyen, & s'il est vrai qu'il mourut de douleur d'avoir vu échouer le projet qu'il avoit conçu, du fond de sa retraite, d'épargner à la France & au monde le fléau de la guerre de 1756, en entrant exprès en correspondance avec la Margrave de Bareith, sœur du roi de Prusse; sa mémoire ainsi que celle de M. de Voltaire qui l'engagea dans cette négociation, (*voyez* son article) doit être chère à tous les amis de la paix & de l'humanité. Il mourut en 1758.

Claudine-Alexandrine-Guerin de *Tencin*, sa sœur, avoit été religieuse dans le monastère de Montfleury, près de Grenoble. Un bref de Rome, obtenu, dit-on, par le crédit de Fontenelle, la rendit au monde qu'elle avoit quitté, mais qu'elle aimoit & où elle fut aimée. Elle servit beaucoup à la fortune & à la réputation de son frère, & elle eut comme lui une réputation à laquelle quelques époques de sa vie ont fait quelque tort. L'aventure de la Fresnaye, conseiller au grand conseil, qui se tua dans son apparte-

ment par un désespoir d'amour, donna lieu aux interprétations les plus sinistres, & lui attira les traitemens les plus durs; elle fut mise au châtelet, puis à la Bastille. Enfin, son innocence fut reconnue; car enfin les espérances que la coquetterie peut donner, & les folies tragiques où ces espérances frustrées peuvent précipiter un amant crédule & sensible, ne sont point des crimes que les loix ayent droit de punir.

Ces séductions
Qui vont au fond des cœurs chercher les passions,
L'espoir qu'on donne à peine afin qu'on le saisisse,
Ce poison, préparé des mains de l'artifice,
Sont les armes d'un sexe aussi trompeur que vain,
Que l'œil de la raison regarde avec dedain.

Voilà ce que dit dans sa fureur un amant maltraité, & voilà toute la peine que méritent les artifices dont il parle.

Madame de *Tencin* eut le mérite de très-bien choisir ses amis en tout genre, & le talent de se les attacher; tout ce que la cour avoit de plus aimable & la littérature de plus poli, formoit sa société. Le cardinal Prosper-Lambertini étoit en correspondance réglée avec elle; & lorsqu'il fut devenu le pape Benoît XIV, il lui envoya son portrait. On a retenu des phrases de la lettre de remercîment qu'elle lui écrivit à ce sujet: « *Votre affabilité, votre* » *bonté, votre fidélité dans l'amitié*, lui disoit-elle, » *vous avoient fait de tendres amis de ceux qui sont* » *devenus vos enfans. Depuis long-temps mes vœux* » *plaçoient votre sainteté sur la chaire de Saint-Pierre.* » *J'étois par mes desirs votre fille spirituelle, avant* » *que vous fussiez le père commun des fidèles.* Madame de *Tencin* mourut à Paris en 1749. On a de cette femme célèbre le roman du *siége de Calais*, & celui des *malheurs de l'amour*; *les mémoires du comte de Comminges*, ouvrage plein d'intérêt & par le fonds du sujet & par la manière dont il est traité. Il a fourni à M. d'Arnauld le drame de Comminges; enfin *les anecdotes d'Edouard II.* Ce dernier ouvrage n'a paru que long-temps après sa mort. On ne sait pas jusqu'à quel point elle a pu être aidée dans la composition de ces ouvrages par M. de Pont-de-Vesle, son neveu.

TENCTÉRIENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuples de l'ancienne Germanie, qui du temps de César habitoient en Westphalie, vers les bords du Rhin. (*A.R.*)

TENDE. (*Voyez* SAVOIE.)

TENDOURS, s. m. (*terme de relation*) On nomme *tendours*, dans le Levant, des tables garnies de bois par les côtés, dans lesquelles les Turcs s'enferment jusqu'à la ceinture, hommes & femmes, filles & garçons. Ils y mettent en hiver un petit poële pour échauffer le lieu, & passent ainsi des journées entières dans leurs *tendours* à converser, fumer & boire du sorbet. (*D. J.*)

TÉNÉCHIR, s. m. (*terme de relation*) planche ou pierre sur laquelle les Turcs mettent les morts pour les laver entièrement, de peur qu'il ne leur reste quelque tache de souillure. (*D. J.*)

TENHALA, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les habitans du Sénégal donnent aux princes du sang de leurs souverains, qu'ils nomment *Damel*. Les nobles du pays se nomment *Sahibobos*. Le souverain a sous lui deux seigneurs, revêtus des postes les plus éminens de l'état. Le premier s'appelle *Kondi*; il est chargé du département de la guerre, & du commandement des armées. Le second s'appelle le grand *Jarafo*; il a le département des affaires civiles, & est le chef de toutes les cours de judicature. Le *Damel*, ou souverain lui-même, ne peut point annuller ses décisions. Il est chargé de parcourir les provinces, afin d'écouter les plaintes des peuples contre les *Alcaires*, qui sont des magistrats municipaux, chargés de la perception des revenus de l'état. (*A.R.*)

TENTE DU LEVANT; (*usages des Orientaux*) les *tentes du Levant* sont moins embarrassantes que celles de ce pays-ci. Elles n'ont qu'un arbre au milieu, qui se démonte en deux quand on veut plier bagage, mais qui soutient, lorsque la tente est placée, un pavillon de grosse toile bien serrée, sur laquelle l'eau coule aisément. Le pavillon est arrêté dans sa circonférence avec des cordons, que l'on accroche à des chevilles de fer fichées en terre. Aux deux tiers de la hauteur de ce pavillon sont attachées des cordes, que l'on bande fortement par le moyen d'autres chevilles plus écartées de l'arbre que les premières. Ces cordes tirent le haut du pavillon en-dehors, & lui font faire un angle saillant, en manière de mansarde. (*D. J.*)

TERCIER, (Jean-Pierre) (*Hist. litt. mod.*) de l'académie des Inscriptions & Belles-Lettres, naquit à Paris le 7 Octobre 1704. Pierre *Tercier*, son père, étoit né en Suisse, dans le canton de Fribourg. M. Bairé, célèbre avocat au conseil, qui l'avoit guidé dans l'étude du droit, & qui avoit conçu pour lui une tendresse de père, le fit connoître au marquis de Monti, nommé alors à l'ambassade de Pologne, qui prit M. *Tercier* en qualité de secrétaire: il partit de Paris le 25 Mai 1729, & arriva le 4 Juillet à Varsovie. Indépendamment de l'intérêt politique du moment, il s'agissoit de prévoir & de préparer l'avenir; il s'agissoit de disposer les esprits des Polonois à rendre leur couronne, quand elle viendroit à vaquer, au roi que Charles XII leur avoit autrefois donné, & que plusieurs d'entr'eux regrettoient avec raison. Le marquis de Monti & M. *Tercier* travaillèrent constamment sur ce plan: le marquis étoit l'ame de la négociation, M. *Tercier* en étoit l'organe. Grace à ses vertus & à leurs soins, Stanislas régnoit dans les cœurs des Polonois lorsque la mort d'Auguste II fit revivre les droits qu'il avoit à la couronne de Pologne. Stanislas fut élu; mais l'empereur, qui avoit une grande influence sur la Pologne; & la Russie, qui en avoit une plus grande encore, étoient dans les intérêts de son concurrent, fils du roi dernier mort. La Pologne attendoit le roi qu'elle venoit de se redonner. Pour aller jusqu'à elle, il falloit qu'il traversât toute l'Allemagne

pays ennemi. Il fut tromper toute l'Allemagne à la faveur d'un déguisement; il la traversa toute entière impunément, sous le nom du fils du marquis de Monti. M. *Tercier* avoit envoyé un plan si parfaitement fidèle du palais de l'ambassadeur, que le roi de Pologne vint descendre au milieu de la nuit droit à la porte du jardin; M. *Tercier* l'y attendoit, & son hommage fut le premier que le nouveau souverain reçut dans ses états: il étoit seul dans le secret; seul enfermé avec le roi dans son appartement, gardant sa chambre sous prétexte de maladie. Quand, par d'adroites insinuations, on eut fait monter à son comble l'impatience qu'avoient les Polonois de voir arriver Stanislas, on répandit, avec précaution & successivement, le bruit qu'il étoit en route, qu'il arrivoit, qu'il étoit arrivé, qu'il alloit paroître. Il parut; il sortit du palais de l'ambassadeur habillé à la Polonoise, & alla, au milieu des acclamations du peuple, rendre graces à Dieu dans la principale église de Varsovie.

Des temps orageux succédèrent à des commencemens si favorables; les forces de l'Empire & de la Russie portèrent le fils d'Auguste sur le trône, & Dantzick fut bientôt le seul asyle de Stanislas: le marquis de Monti & M. *Tercier* y étoient enfermés avec lui. Cette ville soutint pendant plus de quatre mois un siége meurtrier. (*Voyez* sur ce siége l'article PLÉLO-BRÉHAN vers la fin, & le dévouement généreux de l'ambassadeur en Danemarck.) Ce fut M. *Tercier* qui assura l'évasion du roi de Pologne; évasion devenue également difficile & nécessaire. Ce fut lui qui déguisa le roi en paysan; qui lui donna la main pour le conduire hors de la maison du marquis de Monti, à dix heures du soir. Stanislas embrassa tendrement M. *Tercier*, en se recommandant à ses vœux & à ses regrets, & alla braver la mort au milieu de deux armées ennemies. M. *Tercier*, de son côté, traversa une place foudroyée par les bombes, pour s'acquitter de la dangereuse commission dont le roi l'avoit chargé en partant, d'aller porter au primat & aux seigneurs Polonois, qui le croyoient encore à Dantzick, une lettre où il les instruisoit de son évasion. S'il n'étoit plus à Dantzick, il n'en étoit encore que trop près: retardé par mille obstacles, à peine avoit-il pu s'en écarter d'un quart de lieue. Il étoit au milieu des marais, dans une misérable cabane, voyant & entendant sans cesse des partis de Cosaques errant de tous côtés pour le chercher: ce fut à travers tant de dangers qu'il parvint enfin à s'échapper.

Le général Munich, qui s'étoit flatté de faire Stanislas prisonnier, & de le mener à Pétersbourg, fut tellement irrité de son évasion, qu'il condamna au supplice de la roue tous ceux qui l'avoient favorisée, nommément M. *Tercier*; mais Dantzick, qu'il tenoit assiégé depuis le 20 Février, s'étant rendu le 28 Juin, appaisé en partie par cette réduction, il modéra la sentence qu'il avoit rendue dans un premier emportement, & voulut bien faire grace de la vie à des sujets fidèles, auxquels il ne pouvoit reprocher que d'avoir fait leur devoir. Il se fit remettre, contre le droit des gens, le marquis de Monti & M. *Tercier*. On les traîna de prison en prison; à Elbing, à un château près de Mariembourg, à Torn, où M. *Tercier* resta dix-huit mois enfermé dans une chambre étroite & mal-saine, environné jour & nuit de sentinelles la bayonnette au bout du fusil, sans avoir la permission de s'entretenir avec personne, d'écrire, de recevoir des lettres. La confession lui fut interdite; on le gardoit à la messe. Enfin il revint en France en 1736, avec une santé ruinée, que les eaux de Plombières rétablirent.

Il fut ensuite employé long-temps sans titre dans les affaires du ministère, jusqu'en 1748. Alors il accompagna M. le comte de Saint-Severin aux conférences d'Aix-la-Chapelle; il fut chargé de dresser les articles préliminaires de la paix, & de les porter au roi. Il fut fait premier commis des affaires étrangères, & jouit de toute la protection de la reine & du roi Stanislas son père, retiré pour lors en Lorraine. Il la perdit, du moins en partie, à l'occasion du fameux livre de l'*Esprit*. Nous rapporterons cette triste aventure dans les propres termes du secrétaire de l'académie des Inscriptions & Belles-Lettres, M. le Beau, sans y rien ajouter, sans en rien garantir.

» La qualité de censeur-royal, devenue dangereuse
» en ces derniers temps, lui fit perdre le fruit des
» travaux de trente années. On jetta au travers de
» ses occupations un ouvrage qui avoit besoin des
» distractions du censeur. La droiture de son cœur,
» sa confiance dans les personnes intéressées, le nuage
» d'affaires dont il étoit enveloppé, tout concourut
» à lui fermer les yeux. Sa vertu, réveillée par le
» cri public, s'étonna de se voir trahie par une im-
» prudence; il reçut, sans murmurer, l'orage qui
» éclata sur sa tête. La sagesse de sa conduite en cette
» occasion, couvrit la faute d'une aveugle sécurité;
» & les personnes équitables ne firent que le plaindre,
» tandis qu'il se condamnoit lui-même ».

Sa retraite de la cour ne le fit pas oublier. M. le duc de Choiseul le chargea de rédiger une suite de mémoires historiques sur les négociations, pour l'instruction de M. le Dauphin: cet ouvrage fait partie du dépôt des affaires étrangères.

M. *Tercier* avoit toujours aimé les lettres, & les avoit cultivées avec succès au milieu de ses importantes occupations. Il savoit une multitude de langues; le Latin, le Grec, l'Arabe, le Turc, l'Allemand, le Polonois, l'Italien, l'Espagnol, l'Anglois. Il fut reçu à l'académie des Belles-Lettres en 1747; il étoit aussi de celles de Nanci, de la Rochelle, & de celle de Munich.

Il y a de lui dans le recueil de l'académie plusieurs mémoires curieux, & qui exigeoient la connoissance des langues Turque & Arabe. Il a paru de lui, mais sans son nom, divers extraits dans la *Bibliothèque raisonnée*, & dans d'autres journaux.

Il avoit un frère, mort en 1759, aide-major de Philippeville. Après plusieurs années de service, ce

frère laissa une famille sans fortune, dont M. *Tercier* prit soin, & qu'il combla de bienfaits.

Il avoit épousé la petite-fille de ce M. Baizé, qui, en l'attachant à M. de Monti, lui avoit ouvert la carrière des affaires & de la fortune. De ce mariage, constamment heureux, est née une famille aimable & intéressante. Ces trois générations, qu'on voyoit rassemblées, M. & madame Baizé, père & mère de madame *Tercier*, M. & madame *Tercier*, leurs deux filles, leur fils, alors enfant, aujourd'hui maître des requêtes, l'union, la tendre cordialité, la douce familiarité, le badinage aimable qui animoit doucement leur commerce, & qui attestoit leur tendresse mutuelle, formoient un spectacle agréable à tous les yeux, attendrissant pour tous les cœurs. Tous aimables, tous obligés de s'aimer, ils ne pouvoient qu'être heureux; & ils présentoient en effet l'image la plus parfaite du bonheur.

C'étoit en jouant paternellement avec ses enfans, que M. *Tercier* fit une chûte malheureuse, d'où résulta une blessure à la jambe, qu'aucun remède ne put guérir, & qui le rendit boiteux tout le reste de sa vie.

M. *Tercier* avoit personnellement une gaîté franche & animée, qui se communiquoit sensiblement. Il étoit utile, sous ce simple rapport, à ses amis, lorsqu'ils avoient quelques-unes de ces peines d'esprit ou de ces dispositions à la tristesse, qui demandent de la dissipation.

Il mourut subitement d'apoplexie le 21 Janvier 1767.

TÉRENCE. (*Hist. litt. Rom.*) (*Publius Terentius Afer.*) Ce surnom d'*Afer* indique sa patrie. En effet, il étoit né à Carthage; mais il fut élevé à Rome: c'est Rome qui a formé ses talens, & qui doit s'en applaudir:

Caton forma tes mœurs, Caton seul est ton père.

On conjecture que *Térence* fut enlevé encore enfant, ou du moins fort jeune, par les Numides, dans les courses qu'ils faisoient sur les terres des Carthaginois, leurs voisins & leurs ennemis. Il fut vendu comme esclave à un sénateur Romain, nommé Terentius Lucanus, qui prit le plus grand soin de son éducation, qui joignit à ce bienfait celui de l'affranchir, & qui lui fit porter son nom, comme c'étoit alors la coutume à l'égard des affranchis. Le second Scipion l'Africain & le sage Lælius furent liés avec lui d'une amitié particulière: on croit qu'ils eurent part à la composition de ses pièces, & il se faisoit lui-même honneur de ce bruit, qui étoit en effet un préjugé favorable pour le mérite de ces mêmes pièces. On peut voir ce qu'il dit sur cela dans le prologue de sa comédie des *Adelphes*. Valgius, qu'Horace met à la tête de ceux dont il desire le suffrage:

Valgius & probet hæc Octavius optimus atque
Fuscus & hæc utinam Viscorum laudet uterque, &c.

Valgius dit, en parlant des comédies de *Térence*, qu'il les croit de Scipion:

Hæ quæ vocantur fabulæ cujus sunt?
Non has, qui jura populis recensens dabat;
Honore summo affectus, fecit fabulas?

Boileau a consacré cette opinion, par ces vers adressés à Molière:

Celui qui sut vaincre Numance,
Qui mit Carthage sous sa loi,
Jadis, sous le nom de *Térence*,
Sut-il mieux badiner que toi?

Nous n'avons sous le nom de *Térence* que six comédies. On raconte que quand il vendit la première aux Ediles, pour être jouée dans une des fêtes publiques où présidoient ces magistrats, comme *Térence* étoit fort jeune alors, & n'étoit nullement connu, on exigea qu'il lût auparavant sa pièce à Cécilius, célèbre poete comique de ce temps, dont Horace parle dans ce vers:

Vincere Cæcilius gravitate, Terentius arte.

Son jugement devoit décider du sort de la pièce. *Térence* arrive chez son juge, & le trouve à table. Il avoit peu d'apparence; il étoit mal vêtu. On lui donna, comme par grace, auprès du lit de Cécilius un petit siége, sur lequel il s'assit modestement, & commença de lire. Quand Cécilius, qui se disposoit à écouter avec distraction, & par complaisance, eut entendu les premiers vers, frappé de ce respect & de cette admiration que le talent inspire au talent, quand il ne lui inspire pas trop d'envie, il changea entièrement de manières avec l'auteur; le retint à souper, le fit asseoir à côté de lui sur un même lit, & redoubla d'admiration, lorsqu'après le souper il entendit le reste de la pièce.

L'*Eunuque* de *Térence* eut un succès qui fait époque dans les succès du théâtre. On observe comme une marque éclatante de ce succès, que cette pièce fut jouée deux fois en un jour, le matin & le soir; ce qui n'étoit arrivé à aucune autre pièce.

Saint-Augustin parle aussi du transport & de l'applaudissement universel qu'excita cette phrase tant citée depuis, & qui le sera toujours:

Homo sum, humani nil à me alienum puto.

C'est à ces sortes de traits qu'on peut toujours appliquer ces vers non moins admirables de M. Gresset:

Tous les cœurs sont remplis d'une volupté pure;
Et c'est-là qu'on entend le cri de la nature.

César appelle *Térence* un *demi-Ménandre*, & il

trouve que c'est assez pour le mettre au premier rang parmi les écrivains :

Tu quoque, tu, in summis, ô dimidiate Menander, *Poneris*, &c.

Cicéron a célébré en vers les talens de *Térence*; il dit que c'est le Menandre Latin. Il loue très-bien les charmes de son style; mais il ne les imite pas. Ses vers sont flateurs pour *Térence*; mais ils ne sont pas bons.

Tu quoque, qui solus lecto sermone Terenti
Conversum expressumque Latinâ voce Menandrum
In medio populi sedatis vocibus effers,
Quidquid come loquens, atque omnia dulcia linquens.

Ce vers :

Conversum expressumque Latinâ voce Menandrum

n'exprime ici qu'une imitation vague de Menandre, & qu'une ressemblance générale avec ce poëte, non une véritable traduction; mais on dit qu'en effet *Térence* avoit traduit cent huit pièces de Menandre, & qu'il mourut de douleur de les avoir perdues dans un voyage qu'il avoit fait en Grèce.

On ne sait en quel temps ni comment il mourut. Il quitta Rome, & on ne le revit plus : il n'avoit pas encore trente-cinq ans. Les uns disent qu'il mourut sur mer, à son retour de la Grèce; les autres qu'il mourut en Arcadie, dans la ville de Stymphale, sous le consulat de Cneïus Cornelius Dolabella, & de Marcus Fulvius.

C'est l'Auteur Latin qui a le plus approché de cette délicatesse, de cette pureté pleine d'élégance & de grace, qu'on appelle proprement *atticisme*.

La majesté du peuple Romain n'avoit pas permis à *Térence* d'insulter le gouvernement par ces satyres qu'Athènes applaudissoit dans Aristophane. Ils attaquoient les mœurs des citoyens, non les délibérations du sénat, ou l'administration des consuls : la comédie se rapprochoit de son objet véritable.

Il est difficile d'apprécier le mérite des auteurs comiques Latins au bout de deux mille ans, dans une terre étrangère, à travers la différence des usages, & dans un genre où les usages sont tout. Les finesses de la langue, les familiarités heureuses, les allusions, les bons mots, tous ces ornemens naturels de la comédie, sont en grande partie perdus pour nous, & nos suppositions gratuites les remplaceront toujours mal en les exagérant. César ne loue dans *Térence* que la douceur & la pureté du langage.

Quant à la conduite des pièces, le bon sens de tous les siècles peut en juger. *Térence* fait souvent marcher de front deux actions différentes, dont la liaison n'est pas assez intime; défaut qui paroît tenir à l'enfance de l'art, & que Molière a eu tort d'imiter dans *les Fourberies de Scapin*, où les amours d'Octave & d'Hyacinthe, de Léandre & de Zerbinette, ne sont liés qu'au dénouement; & dans l'*Avare*, où ceux de Valère & d'Elise, de Cléandre & de Mariane, ont le même inconvénient.

Térence, malgré le petit nombre de ses pièces, met une assez grande variété dans la nature de ses sujets; & quand il fait se contenter d'une seule action, comme dans l'*Hécyre*, il est intéressant jusqu'aux larmes. Ces détracteurs de toute nouveauté, qui ne cherchent qu'à borner & resserrer les genres, que tout nous invite à étendre & à varier, ont voulu décrier la comédie touchante, qu'ils ont regardée comme une invention de nos jours, & dont ils n'ont combattu les succès, que parce qu'ils l'ont crue sans appui du côté de l'antiquité. Comment ont-ils pu n'en pas voir le modèle dans l'*Andrienne*, & plus encore dans l'*Hécyre*?

Térence ne connoît que les caractères généraux, qui résultent du sèxe, de l'âge, de la condition : point, ou peu de caractères personnels. Ses vieillards, ses jeunes gens, ses femmes, ses esclaves se ressemblent; il paroît avoir cru que tous les hommes étoient les mêmes dans les mêmes conjonctures. On pourroit seulement faire une exception en faveur des *Adelphes*, où même les deux frères ont plutôt des principes opposés sur l'éducation des jeunes gens, que des caractères véritablement différens. Molière seul a bien senti que l'art de dessiner les caractères, consiste à saisir les différences qui distinguent les hommes, à combiner les caractères généraux avec les caractères particuliers & personnels; non seulement il ne faut pas faire parler

Un vieillard en jeune homme, un jeune homme
en vieillard.

Mais c'est encore les *faire parler au hazard*, que de donner un même langage à tous les vieillards, à tous les jeunes gens.

TERKAN ou **TACKAN**, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nommoit, parmi les Tartares Monguls soumis à Genghis-Kan, ceux qui, pour quelque grande action ou quelque grand service, étoient exemptés par le Grand Kan de toute taxe. Il leur étoit permis de s'approprier tout le butin qu'ils faisoient à la guerre, sans en faire part à l'empereur. Ils pouvoient se présenter au souverain toutes les fois qu'il leur plaisoit; & leurs fautes, de quelque nature qu'elles fussent, leur étoient pardonnées jusqu'à neuf fois. (*A.R.*)

TERPANDRE. (*Voyez* THERPANDRE.)

TERRASSON. (*Hist. litt. mod.*) Plusieurs personnages de ce nom, tous de la même famille, & ayant tous Lyon pour patrie, se sont fait connoître avantageusement dans les lettres. Distinguons d'abord trois frères, André, Jean & Gaspard. André & Gaspard furent tous deux oratoriens; tous deux prédicateurs célèbres : on a de tous deux des sermons estimés. Gaspard fut persécuté pour le jansénisme, & obligé de quitter l'oratoire & la chaire. On a de lui des Lettres

fut la justice chrétienne, qui ont été censurées par la sorbonne: il n'en est, ou du moins il n'en fut que plus célèbre. André mourut en 1723; Gaspard en 1752.

Jean, frère cadet d'André, & frère aîné de Gaspard, né en 1670, fut aussi oratorien un moment, ou plutôt deux momens; car après être sorti de l'oratoire il y rentra, & en ressortit encore; inconstance qui déplut tant à son père, qu'il le réduisit à sa légitime. Le systême le dédommagea amplement, & l'enrichit par hazard; mais il pouvoit dire des biens de la fortune, ce que Titon dit des années de la jeunesse:

Rendez-les moi, grands Dieux! pour les reperdre encore.

Il les perdit en effet en peu de temps, vécut toujours dans une extrême médiocrité; mais toujours content. Il fut reçu à l'académie des Sciences en 1707; il obtint en 1721 une chaire de philosophie Grecque & Latine au collége Royal; il fut reçu en 1732 à l'académie Françoise: ce fut-là sa fortune. Il vivoit dans le monde, & il y paroissoit entièrement étranger, parce qu'il négligeoit, par principe, de s'occuper, même pour les besoins de la conversation, des intérêts des princes & des affaires d'état. Il disoit qu'*il ne faut point se mêler du gouvernail, dans un vaisseau où l'on n'est que passager*. Il est pourtant bien dur, quand on est passager dans un vaisseau, de ne pouvoir pas arrêter des manœuvres qui tendent manifestement à submerger le vaisseau. Son ignorance profonde & systématique des choses que tout le monde croit savoir, parce que tout le monde en parle; son apathie philosophique sur ce qui intéresse & agite tous les autres, lui donnoient un air de simplicité naive, qu'on avoit quelque peine à concilier avec l'idée de l'esprit. Ceux qui, d'après ses ouvrages, ne pouvoient pas lui en refuser, disoient *qu'il n'étoit homme d'esprit que de profil*. La marquise de Lassai ne s'y trompoit pas, & disoit *qu'il n'y avoit qu'un homme de beaucoup d'esprit qui pût être d'une pareille imbécillité*. Il n'est personne qui ne se vante (& on ne croit pas que ce soit se vanter beaucoup) d'avoir une probité au-dessus de toutes les tentations de la fortune: l'abbé *Terrasson* parloit plus modestement de lui, &, semblable à cette sage reine qui disoit: *vous en direz tant, qu'à la fin il faudra bien succomber*; il disoit: *je réponds de moi jusqu'à un million*: cette réserve même pouvoit ajoûter à la confiance. L'abbé *Terrasson* avoit des amis; il en avoit peu. Il disoit: *que ceux qui avoient tant d'amis avoient peu d'amitié*. On connoit ses ouvrages. Son roman moral & poëtique de *Sethos*, a donné lieu à des épigrammes; mais il fut, & il est encore estimé. Il prit parti contre les anciens dans la fameuse dispute des anciens & des modernes. Sa dissertation critique sur l'*Iliade* n'a pas été traitée avec mépris par les savans, parce qu'elle étoit d'un savant. Sa traduction de *Diodore de Sicile* est estimée. Ses réflexions en faveur du systême de Law sont peu connues; c'étoit un monument passager de reconnoissance pour un systême auquel il avoit dû sa richesse passagère. L'abbé *Terrasson* mourut en 1750.

Mathieu *Terrasson*, parent des précédens, avocat au parlement de Paris, censeur-royal, un des auteurs du journal des Savans, né en 1669, mort en 1734. On a ses œuvres *in*-4°. recueillies par son fils, Antoine *Terrasson*, aussi avocat & censeur-royal, auteur de l'*histoire de la jurisprudence Romaine*.

TERTRE, (Jean-Baptiste du) (*Hist. litt. mod.*) dominicain, missionnaire aux isles de l'Amérique: on a de lui une *histoire générale des Antilles*. Né à Calais en 1610, il entra dans l'ordre de Saint-Dominique en 1635; revint de ses voyages en 1658; mourut à Paris en 1687: il avoit servi avant d'entrer dans l'état Ecclésiastique & Monastique.

TERTRE, (François-Joachim du Port du) (*Hist. litt. mod.*) de la société littéraire-militaire de Besançon, & de l'académie d'Angers, auteur d'un abrégé peu connu de l'histoire d'Angleterre, d'une histoire un peu plus connue des conjurations & des conspirations célèbres, de l'almanach des Beaux-Arts, connu depuis sous le nom de la *France-Littéraire*: c'est lui qui a publié en 1753 les *mémoires du marquis de Choupes*; mort en 1759 à quarante-quatre ans. Il étoit de Saint-Malo: il avoit été Jésuite.

TERTULLIEN, (*Quintus Septimus Florens Tertullianus*) (*Hist. Ecclés.*) Prêtre de Carthage, fils d'un centenier, qui servoit sous le proconsul d'Afrique, est mis à quelques égards au rang des pères de l'Eglise, & à quelques égards au rang des hérétiques. Il adopta les erreurs de Montan, & la fit des sectateurs, qu'on nomma *Tertullianistes*: on dit que ses écrits faits avant sa chûte, & ses écrits faits depuis sa chûte. Né dans le Paganisme, il s'étoit fait Chrétien; & son apologie des Chrétiens qu'il fit à Rome pendant la persécution de l'empereur Sevère, est le plus célèbre de ses ouvrages: plusieurs de ces ouvrages ont été traduits en François. *Tertullien* étoit d'un caractère ardent & sévère: la chaleur Africaine l'emporte souvent au-delà des bornes, & lui inspire de fortes hyperboles. C'est lui qui dit dans son livre de la chair de Jésus-Christ: *le fils de Dieu est mort; cela est croyable, parce que cela est ridicule. Ayant été enseveli, il est ressuscité; cela est certain, parce que cela est impossible.* » Mortuus » est Dei filius, credibile est quia ineptum est; & » sepultus resurrexit; certum est quia impossibile » est ».

C'est lui qui faisoit aux Payens ce défi. » Amenez-» moi votre vierge céleste qui promet des pluies, & » votre Esculape qui conserve la vie à ceux qui la » doivent perdre quelque temps après, s'ils ne con-» fessent pas qu'ils sont des démons, (n'osant mentir » devant un Chrétien) versez le sang de ce Chrétien » téméraire. Qu'y a-t-il de plus manifeste? Qu'y a-» t-il de plus prouvé? » Enfin, c'est un homme éloquent & passionné, dont il ne faut employer l'autorité qu'avec précaution. La meilleure édition de ses œuvres, est celle qu'en a donnée Nicolas Rigault à Venise

Venise en 1746 : Thomas, seigneur du Fossé, a donné les vies de Tertullien & d'Origène.

TESAURO, (Emmanuel) (*Hist. litt. mod.*) historien-Piémontois du dix-septième siècle, est auteur d'une histoire de Piémont & d'une histoire de Turin. En travaillant il étendit ses idées, & entreprit une histoire générale de toute l'Italie, dont il n'y a que l'abrégé d'imprimé à Turin en 1664, avec des notes de Valerio Castiglione.

TESCATILPUTZA, (*Hist. mod. superst.*) nom d'une divinité adorée par les Mexicains, à qui ils adressoient leurs voeux pour obtenir le pardon de leurs fautes. Cette idole étoit d'une pierre noire, luisante, & polie comme du marbre, & parée de rubans. Elle avoit à la lévre inférieure des anneaux d'or & d'argent, avec un petit tuyau de crystal, d'où sortoit une plume verte ou bleue. La tresse de ses cheveux étoit dorée, & supportoit une oreille d'or, souillée par de la fumée pour représenter les prières des pécheurs. Cette statue avoit sur la poitrine un lingot d'or fort grand ; ses bras étoient couverts de chaines d'or, & une grande émeraude formoit son nombril ; elle tenoit dans la main gauche une plaque d'or unie comme un miroir, d'où sortoient des plumes de différentes couleurs ; la main droite portoit quatre dards. Ce dieu étoit très-redouté des Mexicains, parce qu'on craignoit qu'il ne punît & ne révélât les crimes que l'on avoit pu commettre. Sa fête se célébroit tous les quatre ans ; c'étoit une espèce de jubilé, qui apportoit un pardon général de toutes les fautes. (*A. R*)

TESIIK-AGASI-BACHI, (*terme de relat.*) c'est ainsi qu'on nomme en Perse le commandant de la garde du roi, composée de deux mille fantassins. (*D. J.*)

TESKEREGI-BACHI, f. m. (*Hist. mod.*) grand officier de la Porte-Ottomane, pour l'administration des affaires de l'empire sous le grand-visir. C'est le premier secrétaire d'état, chargé de toutes les affaires importantes qui se décident, soit au galibé divan, soit par le prince en son particulier. Le *teskeregi-bachi* expédie toutes les lettres-patentes & missives du grand-seigneur, les sauf-conduits, kat-chérifs, & autres mandemens. Tous les secrétaires, tant du prince que des bachas, & des trésoriers de l'épargne, en un mot, de tous ceux qui manient la plume pour les affaires de l'état, de la guerre & des finances, sont soumis à ce secrétaire majeur, qui est leur chef, ainsi que le porte son nom. *Teskeregi*, en langue turque, signifiant *secrétaire*, & *bachi*, *chef*, c'est-à-dire ; *chef* ou *sur-intendant des secrétaires*. Guer. *Mœurs des Turcs*, *tom. II.*

TESSÉ, (Froulai de) (*Hist. de Fr.*) noble & ancienne famille du Maine, qui, dans les temps les plus difficiles, s'est toujours piquée d'un attachement inviolable à ses rois & à la religion Catholique ; c'est ce que qu'exprime la devise de cette maison : *pro rege & pro fide*. Les Froulai tirent leur nom de la châtellenie de Froulai, qui relève du duché de Mayenne : ils sont connus par des titres de fondation dès le douzième siècle. Nous distinguerons dans cette famille :

1°. Guillaume II, chevalier, tué en 1317 à la bataille de Blangi.

2°. Ambroise de Froulai, son petit-fils, mé dans un combat de trente François contre trente Anglois, qu'il ne faut pas confondre avec ce qu'on appelle *le combat des Trente*, dont l'époque est 1350. Celui dont nous parlons se livra en 1436 à Argentan, en Normandie, au fort des guerres de Charles VII contre les Anglois.

3°. Guillaume III, frère d'Ambroise, tué à la bataille de Castillon en 1453, en servant le même Charles VII contre les mêmes Anglois.

4°. André, seigneur de Froulai, chevalier de l'ordre du roi, se distingua dans les guerres de religion à la bataille de Monteontour en 1569, à la défaite des Reitres à Auneau en 1587, & dans beaucoup d'autres occasions. Il passa ensuite au service des Vénitiens, qui le nommèrent colonel-général de leur infanterie. Il épousa le 11 Juillet 1567 l'héritière de *Tessé*.

5°. C'est en faveur de René son fils que *Tessé* a été érigé en comté. Il porta la cornette blanche en 1598 au voyage que se fit en Bretagne pour la réduction de cette province.

6°. René III, c'est le maréchal de *Tessé*. Il fit ses premières armes en 1670, commanda en 1677 le corps des dragons en Allemagne, sous le maréchal de Créquy, & se distingua dans une multitude de petits combats ; il se trouva cette même année au siège de Fribourg. En 1678 il fut fait brigadier des armées, en 1680 lieutenant-général des provinces du Maine, du Perche & du comté de Laval ; en 1683 il commanda en chef dans le Languedoc & dans le Dauphiné ; en 1684 il fut fait mestre-de-camp-général des dragons de France ; en 1688, le 24 Août, maréchal de camp ; en 1689 il commanda un corps de troupes dans le palatinat ; en 1690 il mit à contribution une partie du pays de Juliers ; en 1691, servant dans l'armée de Savoie, il reçut une blessure considérable à la prise de Veillane ; en 1692 il eut la charge de colonel-général des dragons, & fut fait lieutenant-général ; en 1693 il fit lever le blocus de Pignerol, & contribua au gain de la bataille de la Marsaille ; en 1694 il fut fait chevalier des ordres du roi ; en 1695 il travailla au traité pour la démolition de Cazal ; en 1696, ambassadeur auprès du duc de Savoie, il négocia la paix & le mariage de la princesse de Savoie avec le duc de Bourgogne, il conduisit la princesse à Fontainebleau ; en 1697 il servit en Flandre sous le maréchal de Catinat ; en 1700 il accompagna jusqu'aux frontières le nouveau roi d'Espagne, Philippe V ; en 1701 il battit le comte de Merci, & le fit prisonnier ; en 1702 il étoit au combat de Santa-Vittoria & à la bataille de Luzara ; en 1703 il fut fait maréchal de France ; en 1704 il alla commander les troupes des

deux couronnes en Espagne, & reçut la Grandesse. Il fut obligé de lever le siége & le blocus de Gibraltar; mais il fit lever aux Portugais le siége de Badajos le 16 Octobre 1705; en 1706 il fut obligé de lever le siége de Barcelone; en 1707 il chassa de la Provence le duc de Savoie & le prince Eugène qui avoient fait une irruption dans cette province; en 1708 il alla, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, à Rome, & en revenant en 1709. Après la mort du duc de Vendôme, il fut fait général des galères le 21 Octob e 1712; en 1716 il se démit de cette place en faveur du chevalier d'Orléans; il fut du conseil de la marine établi en 1715 au commencement de la régence; il porta la main de justice au sacre de Louis XV le 25 Octobre 1721; à la fin de 1723 il fut chargé des affaires de France en Espagne: il partit pour Madrid le 26 Janvier 1724; il avoit été fait en 1722 premier écuyer de la reine future, qui devoit être alors l'infante d'Espagne, & qui fut en 1725 la princesse de Pologne, Marie Leczinska; le roi d'Espagne lui donna le 27 Février 1725 le collier de l'ordre de la Toison d'or, enrichi de diamans, qui avoit été celui du feu roi D. Louis, en faveur duquel Philippe V avoit abdiqué la couronne d'Espagne, qu'il reprit après la mort de ce prince. Le maréchal de *Tessé*, après son retour en France, où il arriva le 3 Avril de la même année 1725, rentra dans la retraite des Calmadules, où il vivoit déja depuis plusieurs années, dont il n'étoit sorti que pour son dernier voyage d'Espagne, & où il mourut le 30 Mai suivant. Citoyen utile, moins illustré par des succès éclatans à la guerre, que recommandable par la multitude & la continuité des services.

7°. Il avoit pour frère Philibert-Emmanuel, dit le chevalier de *Tessé*, lieutenant-général des armées du roi d'Angleterre, Jacques II, qui livra le combat d'Akrem en Irlande, soutint le siége de Limerick, & ramena en France un corps de vingt mille Irlandois. Il mourut à Crémone en Italie le 20 Août 1701.

8°. René-Mans du Froulai, comte de *Tessé*, fils du maréchal, fut blessé le 22 Mai 1702 dans une sortie au siége de Mantoue; servit en 1704 & 1705, sous M. de Vendôme, à ce long siége de Verrue; en 1707 à la défense de Toulon, & il porta au roi la nouvelle de la levée de ce siége & de la retraite des ennemis; il fut lieutenant-général des armées du roi, premier écuyer de la reine, chevalier des ordres du roi, grand d'Espagne. Mort au Mans le 22 Août 1746.

9°. René-Marie de Froulai, marquis de *Tessé*, fils du précédent, mort de ses blessures à Prague le 23 Août 1742.

10°. Dans la branche des comtes de Froulai, Louis, comte de Froulai, grand maréchal des logis de la maison du roi, tué au combat de Consarbrick, près de Trèves, en 1675.

11°. Louis, son [illegible], mort à Mons le 10 Juillet 1691, de blessures reçues devant Hall.

TESSERE DE L'HOSPITALITÉ, (*Hist. Rom.*) *tessera hospitalitatis*, marque justificative de l'hospitalité qu'on avoit contractée avec quelqu'un.

Les personnes de quelque rang chez les Romains possédoient dans leurs maisons beaucoup plus de logement qu'elles n'en pouvoient occuper, afin d'avoir toujours des appartemens prêts pour y recevoir les étrangers avec lesquels elles jugeoient à propos de contracter un droit d'hospitalité; & ce droit, par une obligation respective, se transmettoit jusqu'aux descendans.

Le gage & le témoignage assuré de la convention, consistoit dans certaines marques doubles d'ivoire ou de bois, qu'ils nommèrent *tesseres d'hospitalité*.

On ne peut donner une idée plus approchante de ces marques, qu'en les comparant à ces tailles dont se servent nos boulangers & quelques ouvriers pour marquer la quantité de marchandises qu'ils nous ont fournies à diverses reprises. C'étoient pareillement des marques de bois coupées dans la même pièce, qui faisoient deux morceaux séparés, & qui en se joignant n'en formoient plus qu'une, sur laquelle on avoit gravé quelques caractères qui se correspondoient. Ces sortes de tailles formoient la lettre de créance, & à leur représentation on reconnoissoit ses hôtes.

Quand deux personnes avoient contracté ensemble l'engagement d'hospitalité, chacune gardoit une de ces marques; elles servoient non-seulement à ceux qui avoient ce droit personnellement, mais encore à ceux à qui ils le vouloient prêter; ensorte que le porteur de cette espèce de bulletin, ou lettre de créance, étoit aussi bien reçu, logé & nourri, qu'auroit été celui à qui il appartenoit. Les anciens se firent une espèce de religion des loix & des droits de cette vertu de bénéficence, qu'ils nommèrent *hospitalité*; & même ils établirent des Dieux pour punir ceux qui les violeroient.

J'ajoute qu'il me paroît étrange que cet usage, qui est une noble charité, soit si fort aboli chez les Chrétiens, qui font une profession particulière de cette vertu. Il semble d'abord que ce n'en seroit pas une de l'exercer, comme les anciens, envers des voyageurs aisés; mais ces voyageurs, quelque riches qu'ils soient, ne peuvent guère trouver pour de l'argent, en pays étranger, un logement aussi commode que celui que les honnêtes gens du lieu pourroient leur procurer, si c'étoit encore la coutume; & qu'ainsi la dépense qu'on feroit à les loger gratuitement, comme autrefois, seroit, à le bien prendre, un service d'honnêteté des plus louables & des mieux placés.

TEST, (*Hist. mod.*) en Angleterre, mot tiré du latin *testimonium*. C'est une protestation ou déclaration publique sur certains chefs de religion & de gouvernement, que les rois & les parlemens ont ordonné de faire à ceux qui prétendoient aux dignités de l'église anglicane, ou aux charges du royaume. On y a joint des loix pénales contre les ecclésiastiques, les seigneurs du parlement, les commandans & officiers qui refusent de prêter le serment con-

formément à ces *tests*, dont voici les principaux formulaires.

Test des ecclésiastiques. » Je N. déclare ici, sans » dissimulation, que j'approuve & consens, soit en » général, soit en particulier, à tout ce qui est » compris dans le livre intitulé : *le livre des communes* » *prières, de l'administration des sacremens, & autres* » *exercices & cérémonies de l'église, suivant l'usage de* » *l'église anglicane* ».

Loi pénale. » Celui qui sera en demeure de faire » cette déclaration, sera entièrement déchu de toute » promotion ecclésiastique. Tous les doyens, cha» noines, prébendaires, maîtres, chefs, profes» seurs, &c. ne feront point admis à leur emploi, » qu'ils n'aient fait cette protestation ».

Test du serment de suprématie. » Je N. confesse & « déclare, pleinement convaincu en ma conscience, » que le roi est le seul souverain de ce royaume, & » de toutes les puissances & seigneuries, aussi bien » dans les choses spirituelles & ecclésiastiques que » temporelles, & qu'aucun prince étranger, prélat, » état ou puissance n'a & ne peut avoir nulle juris» diction ni prééminence dans les choses ecclésiasti» ques ou spirituelles de ce royaume ».

Loi pénale. » Personne ne pourra être reçu à au» cune charge ou emploi, soit pour le spirituel, soit » pour le temporel; il ne sera non plus admis à » aucun ordre ou degré du doctorat, qu'il n'ait prêté » ce serment, à peine de privation dudit office ou » emploi ».

Henri VIII, après sa séparation d'avec l'église Romaine, imposa la nécessité de ces *tests*, dont les formules varièrent à quelques égards sous les règnes d'Edouard VI, d'Elizabeth, de Jacques I, & de Charles I. En 1662 Charles II révoqua les *tests*, & accorda la liberté de conscience; ce qu'il renouvella en 1669 & 1672. Jacques II. qui lui succéda, en usa de même; mais après la révolution qui détrôna ce prince, le *test* fut rétabli, & on le prête encore aujourd'hui. En 1673 le parlement dressa un nouveau *test*, par lequel tous ceux qui entreroient dans quelque charge publique, ou qui en feroient revêtus, rejetteroient par serment le dogme de la transsubstantiation, sous peine d'exclusion desdites charges. On augmenta en 1678 ce *test* dont la formule étoit conçue en ces termes :

» Moi N. j'atteste, justifie & déclare solemnelle» ment & sincèrement en la présence de Dieu, que » je crois que dans le sacrement de la cène du Sei» gneur, il n'y a aucune transsubstantiation des élé» mens du pain & du vin dans le corps & le sang de » Jésus-Christ, dans & après la consécration faite par » quelque personne que ce soit, & que l'invocation » ou adoration de la vierge-Marie ou de tout autre » saint, & le sacrifice de la messe, de la manière » qu'ils sont en usage à présent dans l'église de Ro» me, est superstition & idolâtrie. »

On déclare ensuite que ce serment est fait sans aucune réticence, c'est-à-dire, sans aucune restriction mentale.

TESTU, (*Hist. litt. mod.*) l'académie Françoise a possédé en même-temps deux abbés *Testu*, morts tous deux en 1706, l'un le 10 avril, l'autre au mois de Juin. Le premier étoit Jean *Testu* de Mauroi, abbé de Fontaine-Jean & de S. Chéron; l'autre Jacques *Testu*, abbé de Belval. M. d'Alembert présume qu'ils n'etoient point parens; car, dit-il, » la raison seule de parenté avoit privé la compagnie » de posséder à la fois les deux Corneilles, Thomas » Corneille ne fut élu qu'après la mort du grand » Corneille son frère; il n'y a pas d'apparence, ajoute-t-il, « que l'académie eût traité les deux » *Testu* plus favorablement.

Un de ces deux abbés *Testu* étoit connu dans le monde par le sobriquet de *Testu tai toi*. Si c'étoit parce qu'il avoit peu de titres pour se faire écouter, ce pouvoit être *Testu* de Mauroy; si c'étoit parce qu'il aimoit à parler, à décider, à faire la loi, & que par cette raison, il recherchoit sur-tout la société des femmes & des gens de la cour, où il craignoit moins d'être contredit, ce pouvoit être *Testu* de Belval. Au reste le nom de *Testu* ne faisoit point d'équivoque; car le premier étoit plus connu sous le nom de Mauroy; c'est sous ce nom que Boileau l'avoit d'abord placé dans ses satyres:

> Faut-il d'un froid rimeur dépeindre la manie?
> Mes vers comme un torrent coulent sur le papier;
> Je rencontre à la fois Perrin & Pelletier,
> Bardou, Mauroy, Boursault, Colletet, Titreville.

Boileau étant dans la suite devenu ami autant qu'il pouvoit l'être, dit M. d'Alembert, de Mauroy & de Boursault, ôta leurs noms, & grace à la mesure, l'inconnu Bardou disparut avec eux, Bonnicorse & Pradon remplirent seuls l'hémistiche.

Boileau avoit aussi traduit pour Mauroy le vers de Virgile :

Qui Bavium non odit, amet tua carmina, Mævi!

> Qui ne hait pas tes vers, ridicule Mauroy,
> Pourroit bien pour sa peine aimer ceux de Fourcroy.

On apprend par là que l'abbé de Mauroy avoit fait des vers; on n'en sauroit rien sans cela.

Tout ce qu'on sait de l'abbé *Testu* de Mauroy; c'est qu'il avoit été instituteur des princesses, filles de Monsieur, frère de Louis XIV, & que, quand il voulut être de l'académie Françoise, Monsieur ne croyant pas devoir refuser à un homme de sa maison une recommandation qu'il regardoit comme sans conséquence, envoya un de ses gentilshommes à l'académie, pour lui recommander l'abbé de Mauroy; la réponse de l'académie fut beaucoup plus favorable que Monsieur ne s'y attendoit; quoi le dit Monsieur

tout étonné du succès de sa recommandation, est-ce qu'ils le recevront ? ils le reçurent. Ils en furent honteux, & le directeur qui faisoit la cérémonie de la réception, Barbier d'Aucourt, eut soin de lui faire entendre qu'il avoit dû les suffrages de l'académie à la seule recommandation de Monsieur; le successeur de Mauroy, l'abbé de Louvois, dit aussi à l'académie: *vous l'aviez reçu d'un prince à qui les cœurs des François ne pouvoient rien refuser.* L'abbé Tallemant, qui répondoit à l'abbé de Louvois, borne de même tout le mérite de l'abbé *Testu* de Mauroy à des qualités morales; ainsi, la mémoire de Monsieur resta chargée de ce mauvais choix; mais l'exacte vérité est qu'il ne l'avoit ni désiré ni espéré; qu'il avoit cru remplir un devoir de maître de maison, qu'il s'en étoit rapporté à l'académie du soin de remplir le sien, qui étoit d'élire le plus digne, mais que la prompte servitude des académiciens alla au-devant des chaînes, qu'on ne songeoit pas même à leur donner; ce fut une méprise & une lourde méprise, sur le degré de déférence que des électeurs libres peuvent devoir à des sollicitations qui supposent toujours les suffrages engagés au plus digne. Ce qu'il y a d'assez remarquable, c'est que Racine & Boileau même trempèrent, dit-on, dans le complot (car c'en fut un) de l'élection de l'abbé de Mauroy, c'est qu'il s'agissoit d'exclure Fontenelle, ennemi de Racine, à cause de Corneille, son oncle, & de Boileau, à cause qu'il n'admiroit pas assez les anciens; tels sont les excès où les passions & les préventions précipitent les plus grands hommes.

L'abbé *Testu* de Belval avoit de l'esprit, & passoit dans son temps pour avoir quelque talent; il avoit prêché avec succès à la cour; ses vers chrétiens ont de la douceur & de la facilité, mais point de poësie. On a de lui des noëls, dans l'un desquels se trouvent ces petits vers antithétiques:

> L'Eternel a pris naissance,
> L'impassible est tourmenté,
> Le verbe est dans le silence,
> Et le soleil sans clarté.

Qui ressemblent beaucoup à la première strophe de l'hymne : *stupete gentes.*

> *Fit Deus Hostia,*
> *Se sponte legi legifer obligat,*
> *Orbis redemptor nunc redemptus,*
> *Seque piat sine labe Mater.*

Ce second abbé *Testu* étoit dévoré de l'ambition d'être évêque; mais Louis XIV déclara qu'il ne le trouvoit pas assez *homme de bien* pour conduire les autres. *Sire*, répondit madame d'Hudicourt, qui sollicitoit pour lui, *il attend, pour le devenir, que vous l'ayez fait évêque.*

Son ambition n'étant point satisfaite, il étoit rongé de vapeurs; *maladie d'autant plus affreuse*, disoit un philosophe vaporeux, (l'abbé Mongault) *qu'elle fait voir tous les objets tels qu'ils sont.* Le marquis de Saint Aulaire, successeur de l'abbé Testu à l'académie, insinue qu'il abusoit de la facilité de parler, *aux dépens des droits naturels de la conversation*; il dominoit sur-tout à l'hôtel de Richelieu, & dans la société de madame de Montespan & de ses sœurs: c'étoit lui qui disoit: « que madame de Montespan parloit » comme une personne qui lit; madame de Thianges, » comme une personne d'esprit qui rêve, & madame » l'Abbesse de Fontevrault, comme une personne qui » parle.

Madame de Sévigné parle plusieurs fois & assez avantageusement de cet abbé *Testu.*

Nous avons parlé à l'article *Lamoignon*, du refus fait d'une place à l'académie Françoise, d'après des conjonctures particulières par M. le président de Lamoignon, fils du premier Président, & père du chancelier. On n'a jamais su parfaitement les raisons de ce refus, & on les ignore même dans sa famille. Messieurs de Lamoignon ont seulement sur cette affaire des lettres assez curieuses de Tourreil, alors directeur de l'académie; de l'abbé de Choisy, chancelier; de Regnier Desmarais, secretaire; de Despréaux, & sur-tout de l'abbé *Testu.* Il en résulte que Tourreil, Regnier Desmarais & l'abbé Boileau avoient répondu à l'académie que M. de Lamoignon accepteroit, quoiqu'il eût toujours dit qu'il avoit des raisons essentielles pour refuser cet honneur.

On voit par les lettres de ces académiciens, que Tourreil & l'abbé *Testu*, tous deux amis de la maison de Lamoignon, étoient fort ennemis entre eux. L'abbé *Testu*, qui avoit long-temps désiré que M. de Lamoignon fût de l'académie, ne le desiroit pas dans cette occasion, soit qu'il s'intéressât pour l'abbé de Chaulieu qu'un grand parti vouloit exclure, soit par d'autres raisons sur lesquelles on ne trouve rien dans ses lettres; mais il y engage fortement M. de Lamoignon à persister dans son refus; il trouve fort mauvais que dans sa lettre d'excuse à l'académie, M. de Lamoignon conserve des ménagemens pour ceux qui avoient répondu qu'il accepteroit, & qui par là, dit-il, l'avoient compromis; il n'oublie rien pour irriter contre eux M. de Lamoignon. Tourreil, de son côté, fit contre l'abbé *Testu*, au sujet de ce refus de M. de Lamoignon, une épigramme dans laquelle, après avoir peint l'abbé *Testu* comme un énergumène intrigant, portrait que ceux qui avoient connu l'abbé *Testu*, disoient être fort ressemblant, & qui paroît justifié par les lettres de l'abbé, il suppose que M. de Lamoignon disoit à l'abbé:

> Tirez-moi de souci;
> De cette Académie...... en êtez-vous aussi?
> Si j'en suis, moi? sans doute, & j'y régente en maître.
> Suffit, dit Lamoignon, je n'en veux donc plus être.

TETE-PLATE, (*Hist. d'Amérique.*) nom françois qui répond à celui d'*omiguas*, dans la langue du Pérou; & à celui de *camberas*, dans la langue du

Brésil. Les peuples qui habitent le long de la rivière des Amazones, ont la bisarre coutume de presser entre deux planches, le front des enfans qui viennent de naître, & de leur procurer l'étrange figure aplatie qui en résulte, pour les faire mieux ressembler, disent-ils, à la pleine lune. Le plus difficile à comprendre, c'est qu'il n'en résulte pas des dérangemens considérables dans l'organe du cerveau. (*D. J.*)

TÊTE-RONDE, (*Hist. d'Anglet.*) sobriquet qu'on donna sous Charles I. en 1641 au parti du peuple, qui vouloit exclure les évêques de la chambre haute. Les apprentis de plusieurs métiers qui couroient cette année dans Londres & dans Westmunster, en criant, *point d'évêques*, portoient alors leurs cheveux coupés en rond. La reine voyant dans la foule de ces apprentis, un nommé *Barnadiston*, se mit à dire, oh, la belle *tête-ronde!* Telle est l'origine du nom de *tête-ronde* qui fut donné aux parlementaires de la chambre basse, comme le nom de *cavalier* fut donné aux partisans du roi. Ces deux sobriquets durèrent jusqu'au rétablissement de Charles II, qu'ils furent changés peu-à-peu, en ceux de Torys & Whigs. (*D. J.*)

TETRICUS, (*Hist. Rom.*) (*Publius Pesurius*) est au nombre de ces empereurs qu'on appelle *tyrans*, parce que l'empire ne leur est pas resté. Sous l'empire du foible Gallien au troisième siècle, il s'éleva une foule de ces tyrans. Une femme nommée Victorine ou Victoire, (*Aurelia Victorina*) héroïne de ce temps, ne pouvant prendre l'empire pour elle-même, eut le crédit de le donner plus d'une fois, & pour rester le plus près qu'il étoit possible de la couronne Impériale, elle prit le titre d'*Augusta*. Les légions à la tête desquelles elle se mit avec courage, & auxquelles elle sut inspirer la plus grande confiance, lui donnèrent un titre dont elle dût être encore plus flatée; elles l'appelloient *la mère des armées;* elle fit élire empereur Victorin, son fils, qui la laissa régner; mais cet empereur, assez peu digne & de sa mère & de l'empire, ayant été tué par un mari dont il avoit séduit la femme, Victorine se hâta de faire proclamer empereur Lucius Aurelius Victorinus, fils unique de son fils, & qui l'auroit encore bien mieux laissé régner, mais cette proclamation s'étant faite sans le consentement de l'armée, les légions qui prétendoient avoir le droit exclusif de nommer les empereurs, regardèrent celui-ci comme un intrus & le massacrèrent: Victorine ne se rebuta pas. N'ayant plus dans sa famille de fantôme à placer sur le trône, elle chercha parmi les étrangers ceux dont elle crut que la paresse ou la reconnoissance laisseroit le plus volontiers le pouvoir suprême entre ses mains; elle fit d'abord nommer Lucius Aurelius Marius, fourbisseur de profession, qui fut tué, deux jours après son élection, par un soldat qui avoit été apprenti dans sa boutique, & qui le perça d'une épée forgée par Marius lui-même:

Non hos quæsitum munus in usus.

Alors Victorine, à force d'intrigues, parvint à faire décorer de la pourpre Impériale le sénateur *Tetricus*, à qui le jeune *Tetricus*, son fils, fut associé. Ils furent proclamés à Bordeaux en 268, & ils regnèrent principalement dans les Gaules, car sous Gallien, l'empire fut presque toujours démembré. Ce prince, content de régner sur l'Italie, abandonnoit les provinces à la cupidité des divers tyrans qui s'y rendoient les plus forts. Si Victorine avoit cru trouver dans *Tetricus* un homme dont l'indolente complaisance la laisseroit régner sous un nom d'emprunt, elle l'avoit mal connu; *Tetricus* fut un empereur & un empereur très-actif: il soumit entièrement les Gaules, il conquit une partie de l'Espagne, il remporta plusieurs victoires sur les peuples du Nord, qui cherchoient à s'établir dans les terres de l'empire. La ville d'Autun s'étant révoltée contre lui, il la réduisit après un siège mémorable; il survécut à Gallien & à Claude II. Lorsqu'Aurélien fut parvenu à l'empire, il céda d'autant plus aisément à la fortune de ce vaillant empereur, qu'il étoit bien ennuyé de l'être. En effet, esclave sur le trône où on l'avoit élevé malgré lui, fatigué par des séditions continuelles, il n'avoit pas même la liberté de rentrer dans la condition privée, il falloit qu'il conservât une autorité toujours bravée par ceux qui la lui avoient donnée; indigné enfin de cette tyrannie insupportable, il implora contre lui-même le secours d'Aurélien, il seconda secrétement les succès de ce vainqueur en paroissant le combattre, il lui écrivoit ce que Palinure dit à Enée dans les enfers:

Eripe me his, invicte, malis.

Aurélien l'exauça & le vainquit par pitié. Il viola toutes les bienséances par la vanité qu'il eut de mener en triomphe ce *Tetricus*, un romain, un sénateur, un personnage consulaire, qui s'étoit soumis volontairement à lui comme à un ami, comme à un libérateur. Ce moment passé, Aurélien en usa humainement & généreusement avec *Tetricus* & son fils; non-seulement il rendit au père la dignité sénatoriale, mais il lui donna une sorte d'autorité souveraine sur la Lucanie & ses dépendances, en lui disant qu'il étoit plus beau de gouverner un canton de l'Italie, que de régner dans la Gaule. Il prenoit plaisir à lui prodiguer les distinctions, l'appelloit son collègue, lui donnoit quelquefois le titre d'empereur. Il combla aussi d'honneurs *Tetricus* le fils. Ils habitoient dans Rome une très-belle maison, où ils firent peindre leur aventure en mosaïque. On y voyoit Aurélien leur donnant la robe Prétexte, qui étoit alors l'habillement des sénateurs, & recevant d'eux les ornemens de la dignité Impériale. L'ouvrage achevé, ils invitèrent Aurélien à voir cette peinture. Ils furent assez sages pour renoncer sans regret à leurs grandeurs passées, & pour trouver leur bonheur dans une vie sûre & tranquille.

TETZEL, (*Jean*) (*Hist. du Lutheran.*) Dominicain, inquisiteur de la foi, avoit été chargé par l'ordre teutonique, de publier vers le commencement

du [illegible] siècle, des indulgences pour une croisade entreprise contre les Moscovites ennemis de cet ordre, & si peu connus alors en Italie, qu'on les croyoit à peine chrétiens. *Tetzel* s'étoit acquitté de cette commission avec tant de succès, que sur sa réputation, l'électeur de Mayence, Albert de Brandebourg, à qui les indulgences destinées pour l'Allemagne en 1517 furent adressées, crut ne pouvoir faire un meilleur choix pour la publication des nouvelles indulgences contre lesquelles Staupits ou Stupitz, vicaire général des Augustins, (*voyez* son article) chargea Luther de parler & d'écrire. La qualité d'inquisiteur qu'avoit *Tetzel*, pouvoit d'ailleurs donner du poids à ses prédications. *Tetzel* ne manqua pas de s'associer dans cet emploi les religieux de son ordre au lieu des Augustins qui en avoient été chargés autrefois. Quand ces Jacobins avoient prêché & bien exagéré la vertu des indulgences, les commis des entrepreneurs du bail faisoient leur quête; ces commis avoient établi leurs bureaux dans des cabarets, où ils dissipoient une partie de la recette en excès & en débauches à la vue des pauvres, qui, frustrés des aumônes qu'on portoit aux indulgences, expiroient de faim dans la rue. Quiconque, disoient *Tetzel* & ses confrères, met au tronc de la Croisade un teston, ou la valeur, pour une ame étant en purgatoire, il délivre ladite ame incontinent, & s'en va infailliblement ladite ame aussi-tôt en Paradis. *Itaque*, en baillant dix testons pour dix ames, voire mille testons pour mille ames, elles s'en vont incontinent & sans doute en Paradis; proposition condamnée par la Sorbonne, le 6 mai 1518.

» Avec une bulle du Pape, disoient-ils encore, » on ne peut jamais être damné, dans quelque dis» position que l'on soit; le pape étoit le maître de » faire sortir les damnés même de l'enfer.

Ils poussoient jusqu'au sacrilége l'indécence de leurs hyperboles. Les indulgences absolvoient à l'instant tout coupable, quel que fût son crime, *etiamsi Matrem domini stuprasset.* « J'absous plus de pécheurs par mes » indulgences, disoit *Tetzel*, que S. Pierre n'a con» verti des gentils par sa prédication.

» On ne peut nier, dit le zélé catholique Florimond de Remond, « qu'il n'y eût de l'abus, de l'ordure » & de la vilenie en ces avares quêteurs.

Luther afficha, selon une pédanterie du temps, à la porte de l'église de Wittemberg, quatre-vingt-quinze propositions contre *Tetzel* & les Jacobins, & leur prédication d'indulgences. *Tetzel* répondit par cent six propositions qu'il fit afficher de même à Francfort sur l'Oder; il avoit encore une autre arme, il s'en servit. En qualité d'inquisiteur, il fit brûler les propositions de Luther; on fit aussi brûler ses cent six propositions à Hall.

L'Electeur de Saxe étoit le protecteur déclaré de Luther: le pape, dans un moment où il crut avoir des raisons de ménager cet électeur, lui envoya pour nonce Miltiz, gentilhomme Saxon, qu'il choisit exprès parce qu'il étoit né sujet de l'électeur & qu'il pouvoit lui être agréable; Miltiz prit avec Luther le parti de la douceur, c'est-à-dire, selon Palavicin, de la bassesse; il caressa & flata Luther, qui, fier de voir son parti grossir à chaque pas, daignoit à peine l'écouter. Miltiz poussa la complaisance jusqu'à lui sacrifier ses ennemis, il accabla en sa présence le dominicain *Tetzel* de reproches si amers, que ce malheureux en mourut de douleur (en 1519), & mérita la pitié de Luther même.

TEXEIRA, (Joseph) (*Hist. litt. mod.*) Dominicain Portugais, attaché à la personne & au parti de dom Antoine, prieur de Crato, après la mort du roi dom Sebastien & du cardinal Henri. Il détestoit Philippe II, roi d'Espagne & tous les Espagnols. Il disoit, en prêchant sur l'amour du prochain: « nous » devons aimer tous les hommes de quelque secte » & de quelque nation qu'ils soient, *fussent-ils* » *Castillans!* On a de lui un traité de l'oriflamme, un *de portugalliæ ortu;* les aventures de dom Sebastien & quelques autres ouvrages. Il étoit venu en France en 1481, à la suite du prieur de Crato, il y avoit obtenu la faveur de Henri III & de Henri IV, ennemis nés de Philippe II. Il mourut en 1604.

TFUOI, s. m. (*Hist. chin.*) nom chinois d'une espèce particulière de vernis qu'ils mettent à la porcelaine, pour lui donner un fond violet, & y appliquer de l'or par-dessus. Leur ancienne méthode étoit de mêler l'or avec le vernis ordinaire, & d'y ajouter du bleu, ou de la poudre d'une agate grossière calcinée, qu'on trouve en abondance sur les bords de leurs rivières; mais ils ont remarqué depuis que le vernis brun, qu'ils nomment *tsekin*, réussit beaucoup mieux; le bleu se change en violet, & l'or s'y attache parfaitement. Les Chinois vernissent encore leur porcelaine d'une manière variée, en la vernissant de blanc intérieurement, & extérieurement d'une couleur brune avec beaucoup d'or. Enfin ils diversifient les nuances de la même couleur extérieurement, en faisant sur la porcelaine plus ou moins de couches du même vernis. *Observations sur les coutumes de l'Asie.* (*D. J.*)

THAIM, s. m. *terme de relation*, provision que la Porte fournit aux princes à qui elle accorde un asyle. Mehemet Baltagi, grand-visir, retrancha au roi de Suede son *thaim* qui étoit considérable, consistant en cent écus par jour en argent, & dans une profusion de tout ce qui peut contribuer à l'entretien d'une cour dans la splendeur & dans l'abondance. *Voltaire.* (*D. J.*)

THAIS, (*Hist. anc.*) courtisane Grecque, justement diffamée dans l'histoire, pour avoir, dans une partie de plaisir, engagé Aléxandre à brûler Persepolis, sous prétexte de représailles, parce qu'autrefois Xerxès avoit brûlé Athènes. Elle étoit la maîtresse de Ptolémée, fils de Lagus, qui, après la mort d'Aléxandre, se fit roi d'Egypte.

THALÈS. (*Hist. anc.*) Le systême de *Thalès*,

qui constitue l'eau principe universel, appartient à l'exposition de la philosophie ancienne, & ne nous regarde pas : nous dirons seulement ce qui concerne la personne de ce philosophe. Il étoit de Milet, ville célèbre de l'Ionie; il naquit vers l'an 640 avant J. C. Il voyagea pour s'instruire ; & ce fut lui qui instruisit ses maîtres dans le cours de ses voyages. Ceux qui lui enseignèrent la géométrie à Memphis, apprirent de lui la manière de mesurer exactement les pyramides. Il parut avec éclat à la cour d'Amasis, roi d'Egypte, & à celle de Crœsus, roi de Lydie; mais son amour pour la liberté, ses déclamations contre la tyrannie, le rendoient peu agréable dans les cours, & lui rendoient les cours peu agréables. Il poussa cet amour de la liberté, jusqu'à refuser constamment à sa mère de se marier. Il lui dit toujours : *il n'est pas encore temps ;* & ensuite : *il n'est plus temps.* Solon, qui vint le voir à Milet, lui en fit la guerre. Peu de temps après un voyageur arrive d'Athenes, & annonce qu'il a laissé la ville consternée de la mort inopinée d'un jeune homme, dont le père, alors absent, étoit, disoit-on, le plus honnête homme & le plus sage de la ville : cet homme étoit Solon. L'état où le mit cette nouvelle se conçoit aisément ; *Thalès* n'eut pas la cruauté de l'y laisser: *Rassurez-vous*, lui dit-il, *votre fils est vivant ; mais vous venez de voir pourquoi je ne veux pas me marier.* Il y a des réponses, sans doute, à cette objection, quoique très-forte contre le mariage ; mais nous disons les faits, & nous ne discutons point les systêmes.

Thalès est mis par toute l'antiquité à la tête des sept sages. Il est le fondateur de la secte Ionique ; il est le premier des Grecs qui ait traité des matières de physique : on lui attribue plusieurs découvertes importantes. Il avoit des idées nobles de la Divinité ; & c'étoit alors un mérite. On lui demandoit ce que c'étoit que Dieu ? *C'est*, dit-il, *ce qui n'a ni commencement ni fin.* On lui demandoit si l'homme ne pouvoit pas dérober à Dieu la connoissance de ses actions ? *Pas même*, dit-il, *celle de ses pensées* : » interrogatus an facta ho» minum Deos fallerent ; nec cogitata inquit ». On est si familiarisé aujourd'hui avec ces idées, qu'on est presque étonné d'en voir faire honneur à un sage; mais il faut considérer les temps & les lieux. Il vouloit encore que les hommes fussent bien convaincus que la Divinité remplissoit tout & voyoit tout : *C'étoit*, disoit-il, *le moyen de les rendre plus sages & plus religieux* : » Homines existimare oportere Deos omnia cernere, » deorum omnia esse plena : fore enim omnes castiores ».

Un astrologue un jour se laissa cheoir
Au fond d'un puits. On lui dit : pauvre bête,
Tandis qu'à peine à tes pieds tu peux voir,
Penses-tu lire au-dessus de ta tête ?

Cet astrologue, ou astronome étoit *Thalès*; & ce fut une bonne femme qui lui tint ce propos. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que l'homme qui souvent ne voit pas ce qui est à ses pieds, lit dans les cieux la marche des astres & l'histoire de l'année.

Le ciel devint un livre, où la terre étonnée
Lut en lettres de feu l'histoire de l'année.

Thalès mourut l'an 548 avant J. C. âgé de quatre-vingt-douze ans.

Outre *Thalès* le philosophe, il y a *Thalès* le poëte lyrique, qui fut attiré à Sparte par Lycurgue, auquel il fut très-utile, & auquel il prépara les voies par des maximes vertueuses exprimées en vers d'une harmonie douce, qui portoit à l'amour des choses honnêtes, à la paix & à la concorde.

THALESTRIS, reine des Amazones, vint, dit-on, de fort loin pour voir Alexandre, & en avoir des enfans. Cette histoire est un peu reléguée au rang des fables.

THANE, s. m. (*Hist. mod.*) est le nom d'une dignité parmi les anciens Anglo-Saxons.

Skene dit que la dignité de *thane* étoit égale autrefois à celle de fils d'un comte; mais Cambden prétend que les *thanes* n'étoient titrés que relativement aux charges dont ils étoient revêtus.

Il y avoit deux sortes de *thanes*; savoir, les *thanes* du roi & les *thanes* ordinaires. Les premiers étoient des courtisans ou des officiers servant à la cour des rois anglo-saxons, & possédant des fiefs qui relevoient immédiatement du roi ; de sorte que, dans le grand cadastre d'Angleterre, ils sont appellés indifféremment *thanes* & *officiers* du roi, *thani & servientes regis*.

Peu de temps après que les Normands eurent fait la conquête de l'Angleterre, le nom de *thanes* fut aboli, & remplacé par celui de barons du roi, *barones regis*.

L'origine des *thanes* est rapportée au roi Canut, qui ayant composé sa garde de la principale noblesse Danoise, au nombre de trois mille hommes, & les ayant armés de haches & de sabres à poignées dorées, il les appella *thing-litt*, des deux mots Danois *thein*, corps de noblesse, & *lith*, ordre de bataille.

Les *thanes* ordinaires, *thani minores*, étoient les seigneurs des terres, qui avoient la jurisdiction particulière dans l'étendue de leurs seigneuries, & rendoient la justice à leurs sujets & tenanciers.

Ces deux sortes de *thanes* changèrent leur nom en celui de *barons*; & c'est pour cela que leurs jurisdictions s'appellent encore aujourd'hui *cours de barons*.

Dans les anciens auteurs & dans les vieilles chartres, le nom de *thane* signifie un *noble*, quelquefois un *vassal libre*, & souvent un *magistrat*.

Terres des thanes, étoient celles dont les rois saxons avoient investi leurs officiers.

THARGELIE, (*Hist. anc.*) courtisane de Milet, qui paroît avoir servi de modèle à la célèbre Aspasie,

Ses talens pour l'éloquence lui ont mérité le titre de sophiste, qui, dans l'antiquité, ne se prenoit point en mauvaise part. Elle étoit dans les intérêts de Xerxès, & fit usage de son esprit & de ses charmes pour attirer au parti de ce prince plusieurs villes Grecques. Elle épousa le souverain de la Thessalie, & vécut trente ans sur le trône : elle vivoit quatre siècles & demi avant J. C.

THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE, (*Gaspard*) (*Hist. litt. mod.*) avocat au parlement de Paris, né à Bourges; savant jurisconsulte, savant historien; consulté comme un oracle sur tout ce qui concerne le Berri. On a de lui une *histoire du Berri*; des notes sur la coutume de Berri & sur celle du Beauvoisis; un traité du franc-aleu du Berri. Mort en 1712.

THÉANO. (*Hist. anc.*) Cette prêtresse d'Athènes s'est acquis un nom immortel, par le courage qu'elle eut de s'opposer au décret qui, condamnant Alcibiade à mort par contumace, & confisquant ses biens, enjoignoit à tous les prêtres & à toutes les prêtresses de le maudire. Elle répondit *qu'elle étoit prêtresse pour bénir, & non pas pour maudire.* M. de Voltaire, qui fait toujours si bien employer tout ce qui est bon, a fait usage de ce mot dans sa tragédie d'*Œdipe* :

Un prêtre, quel qu'il soit, quelque Dieu qui l'inspire,
Doit prier pour ses rois, & non pas les maudire.

THÉER, s. m. (*terme de relation*) c'est ainsi qu'on nomme aux Indes certains hommes de la plus basse espèce, qui ne servent qu'à écurer les cloaques, les privés, ou à écorcher les bêtes mortes. Ils ne demeurent point dans les villes, mais dans les extrêmités des fauxbourgs, parce que les Indiens les ont en abomination. (*D. J.*)

THÉGAN, (*Hist. de Fr.*) corévêque de Trèves, titre qui existe encore dans quelques églises d'Allemagne & des Pays-Bas, a écrit la vie de Louis-le-Débonnaire, du temps duquel il vivoit. Les reproches qu'il adresse, dans son histoire, à cet ingrat & perfide Ebon, archevêque de Rheims, oppresseur de Louis-le-Débonnaire, son bienfaiteur, ne sont pas sans éloquence, & prouvent d'ailleurs que les vrais principes sur la soumission due aux puissances, n'étoient pas, même alors, entièrement inconnus au clergé.

THÉIAS, (*Hist. d'Ital.*) roi des Ostrogoths, élu à la fin de l'an 55[illegible], tué en 553 dans un combat contre Narsès, près du mont Vésuve.

THÉMINES, (Pons de Lausières, marquis de) (*Hist. de Fr.*) chevalier des ordres du roi, maréchal de France, d'une noble & ancienne famille, se distingua sous Henri III & sous Henri IV par son fidèle attachement à ses rois, & par ses exploits guerriers. Il se signala sur-tout au combat de Villemur; mais ce ne fut qu'après avoir arrêté, dans le louvre, le prince de Condé en 1616; & ce ne fut, dit-on, que pour l'avoir arrêté, qu'il fut fait maréchal de France. Il se distingua encore dans la guerre contre les protestans sous Louis XIII. Il leur prit plusieurs places; il échoua devant quelques-unes. Il est difficile de dire quel étoit son mérite comme général; les occasions de se faire connoître à ce titre lui ont manqué, mais c'étoit un brave & intrépide soldat. Il mourut en 1727, âgé de soixante-quatorze ans.

THÉMISEUL. (*Voyez* SAINT-HYACINTHE.)

THEMISON, (*Hist. anc.*) médecin de l'antiquité, né à Laodicée; exerçant son art à Rome peu de temps avant la naissance de J. C. n'est guères connu que par ce vers de Juvénal, qui n'en donne pas une idée avantageuse :

Quot Themison *ægros autumno occiderit uno;*

& que Boileau & Rousseau ont ainsi rendu :

En un mot, qui voudroit épuiser ces matières,
Peignant de tant d'esprits les diverses manières;
Il compteroit plutôt combien dans un printemps
Guénaud & l'antimoine ont fait mourir de gens.

Boileau.

Bref, qui voudroit nombrer ses privilèges,
Auroit plutôt calculé tous les morts
Que dans Paris Finot & ses consorts,
Dont, par respect, je tais ici l'éloge,
On inséré dans leur martyrologe.

Rousseau.

THEMISTIUS, (*Hist. litt.*) est au nombre des sophistes ou déclamateurs du quatrième siècle; mais il est très-supérieur à ceux qu'on désigne par ce titre dans le temps dont il s'agit : il flate moins les princes de son temps, & leur donne plus de leçons utiles. Il étoit payen, & n'en étoit pas moins l'ami de saint Grégoire de Nazianze : il paroit qu'il étoit fort tolérant. Il y a de lui un discours à l'empereur Valens, où il l'exhorte à faire cesser sa persécution Arienne contre les Catholiques; &, chose étonnante de la part d'un persécuteur, l'empereur se rendit à ses remontrances. Il reste de *Themistius* trente-trois discours, dont le P. Pétau & le P. Hardouin ont donné des éditions: cette dernière a été faite au louvre, & elle est en grec & en latin. On a aussi de lui des notes sur Aristote; celles qu'il avoit faites sur Platon sont perdues. Il avoit fait encore un traité de l'immortalité de l'ame, dont Stobée cite un passage. *Themistius* étoit originaire de Paphlagonie. L'empereur Constance l'avoit fait sénateur; Théodose le fit, en 384, préfet de Constantinople. Le temps de sa mort est ignoré.

THEMISTOCLE, (*Voyez* les articles MILTIADE & ARISTIDE.) général Athénien, rival d'Aristide; égal au moins en talens, mais inferieur en vertus à cet homme juste, étoit à la bataille de Marathon; & les lauriers de Miltiade tourmentoient déjà, d'une utile émulation, cette ame ardente & avide de gloire.

Ce fut lui qui tourna, le premier, toutes les forces d'Athènes du côté de la mer. Dans l'irruption que Xercès fit en Grèce, *Thémistocle* n'avoit pas besoin, sans doute, de motifs particuliers pour désirer le commandement; il en eut un cependant, & ce motif étoit digne d'un bon citoyen. Il voyoit la république prête à nommer pour général un certain Epicyde, homme à qui, par une erreur assez commune dans les démocraties, on croyoit du talent, parce qu'il avoit quelque facilité à parler; mais qui, dans la vérité, étoit non-seulement sans talent, du moins pour la guerre, mais encore dangereux par sa vénale avidité. *Thémistocle* tira parti de ce vice de son compétiteur; il sut l'écarter à force de présens, & se faire élire en sa place.

Il avoit fait exiler Aristide par l'ostracisme; mais sentant que ce grand homme seroit aussi utile à la Grèce, qu'Epycide auroit pu lui être funeste, il le fit rappeller de son exil.

Son grand objet fut toujours de procurer aux Athéniens le commandement général de la Grèce, qui étoit alors entre les mains de Lacédémone; mais il marcha toujours vers ce but avec une prudente modération. Lorsqu'il eut engagé les Athéniens à employer leurs fonds à la construction de cent galères, comme cet armement formoit à lui seul les deux tiers de la flotte Grecque, Athènes prétendit que c'étoit à elle à nommer le généralissime, & cet honneur devoit naturellement regarder *Thémistocle*; mais les suffrages des alliés s'étant réunis en faveur du Lacédémonien Eurybiade, & ces alliés menaçant de se separer, si leur choix n'étoit pas suivi, *Thémistocle*, qui sentit toutes les conséquences d'une pareille séparation devant un ennemi formidable, donna le conseil & l'exemple d'obéir à Eurybiade. Cette supériorité, qu'il étoit si jaloux de procurer à sa patrie sur les diverses républiques de la Grèce, il vouloit sur-tout la conquérir dans les combats par les services & les succès. Il battit les Perses à Artemise, à Salamine. Ce fut avant cette dernière bataille que *Thémistocle* donna ce grand exemple de modération qu'on a tant cité, pour prouver que les Grecs ne connoissoient pas notre point d'honneur Européen moderne, mais qui est sur-tout recommandable par le généreux mépris des injures particulières, & par le sacrifice de toutes les considérations personnelles fait à la patrie & au bien public. C'est le fameux: *frappe, mais écoute*, de *Thémistocle* à Eurybiade, qui, dans la chaleur de la contradiction, avoit levé sur lui la canne. On juge bien qu'après un pareil mot, ce fut l'avis de *Thémistocle* qui l'emporta. Il s'agissoit d'attirer les Perses au combat dans le détroit de Salamine, où l'avantage du nombre seroit perdu pour eux; ce qui arriva en effet. Aristide partage avec *Thémistocle* la gloire de cette illustre victoire; mais tous les capitaines Grecs rendirent à *Thémistocle* un témoignage plus glorieux qu'ils ne vouloient. C'étoit une coutume, d'une bonne politique, dans la Grèce, qu'après un combat les capitaines adjugeoient le prix de la valeur à ceux qui s'y étoient le plus distingués. Chacun écrivoit sur un billet le nom de celui qu'il vouloit couronner: c'étoit le contraire de l'ostracisme; on écrivoit aussi sur ce billet le nom de celui qui avoit mérité le second prix, ou l'*accessit*. Il arriva que chacun se donna le premier rang; mais que tous donnèrent le second à *Thémistocle*, qui, par-là, eut le premier sans contradiction.

Avant cette bataille, les Athéniens, par le conseil de *Thémistocle*, avoient abandonné leur capitale, leur patrie, la terre-ferme, pour chercher leur salut sur la mer. Cette résolution, qui parut à plusieurs un acte de désespoir, fut, dit-on, prescrite par l'oracle de Delphes, qui répondit qu'Athènes ne pouvoit trouver son salut que dans des murs de bois; car dans l'histoire ancienne, sur-tout dans l'histoire Grecque, tout se fait en vertu d'oracles:

Quidquid Græcia mendax
Audet in historiâ.

S'il y eut un pareil oracle, *Thémistocle* pouvoit bien l'avoir fait rendre, & il se rendit maître de l'interprétation. Les murs de bois furent des vaisseaux; parce que *Thémistocle* vouloit des vaisseaux, & ramenoit tout à la marine.

Les Ioniens qui servoient dans l'armée du roi de Perse, & que *Thémistocle*, soit pour les attirer à lui, soit du moins pour les rendre suspects aux Perses, avoit avertis, par des caractères gravés sur des pierres le long des côtes de l'Eubée, de se souvenir qu'ils tiroient leur origine de la Grèce, furent en effet, selon ses voeux & ses espérances, les premiers de l'armée Persane qui prirent la fuite.

Thémistocle, qui aimoit à joindre l'artifice à la valeur, & dont la devise auroit pu être *& dolus & virtus*, après avoir, par de faux avis & des machinations secrettes, attiré les Perses dans le piége qu'il leur tendoit à Salamine, employa les mêmes moyens après la bataille pour délivrer entièrement la Grèce, & de la présence de Xercès, & de la plus grande partie de son innombrable armée; il lui fit parvenir des avis secrets de la résolution que les Grecs, disoit-il, avoient prise de rompre le fameux pont que Xercès avoit fait construire à si grands frais sur l'Hellespont pour le transport de ses troupes. A cette nouvelle Xercès, saisi d'effroi, s'enfuit de nuit précipitamment; son armée de terre le suit à grandes journées; sa flotte se retire vers la côte de l'Asie: des forces qui, malgré sa défaite, suffisoient encore pour inonder & conquérir toute la Grèce, si elles avoient eu un chef, n'osent plus confier leur salut qu'à la fuite. Xercès arrive à son pont, qu'il trouve en effet renversé, non par les Grecs, qui n'auroient pu parvenir jusques-là, & qui n'avoient pas même songé à le tenter, mais par une tempête que la mer, malgré le châtiment ridicule qu'il lui avoit précédemment imposé pour une pareille faute, avoit encore osé exciter. Cette fois il ne s'arrêta pas à la châtier; il fut trop heureux de la passer, presque seul, à petit bruit, dans une chétive barque de pêcheur; lui, ce grand

roi, aux flottes & aux armées duquel, si peu de temps auparavant, la terre & les mers pouvoient à peine suffire. Grand & mémorable exemple de l'instabilité des choses humaines, & de la foiblesse des plus grandes forces : c'est la réflexion que fait Justin.

Erat res spectaculo digna, & æstimatione sortis humanæ rerum varietate miranda, in exiguo latentem videre navigio, quem paulò antè vix æquor omne capiebat, carentem etiam omni servorum ministerio, cujus exercitus, propter multitudinem, terris graves erant. Justin, lib. 2, cap. 13.

Cette grande révolution étoit principalement l'ouvrage de *Thémistocle*. Sa récompense fut une couronne d'olivier, un char qu'on lui donna, des honneurs qu'on lui rendit hors de sa patrie, à Sparte & ailleurs; sur-tout les acclamations des jeux Olympiques, lorsqu'il y parut. Ce jour, où tous les yeux se détournoient des jeux & des combats pour ne regarder que *Thémistocle*, & où il étoit seul tout le spectacle, fut le plus beau jour de sa vie, & surpassa ses espérances & presque ses désirs, comme il prenoit plaisir à l'avouer à ses amis.

L'habileté de *Thémistocle*, & ce mélange heureux d'adresse & de courage qui le caractérise, paroissent dans toute la conduite qu'il tint après l'expulsion des Perses. Les Athéniens rentrèrent alors dans leur ville, qu'ils avoient abandonnée avec tant de regret; ils reprirent possession de tout ce qu'ils avoient de plus cher; ils firent revenir leurs femmes & leurs enfans, qu'ils avoient mis en dépôt où ils avoient pu. Les Perses avoient presqu'entièrement détruit Athènes; *Thémistocle* entreprit de la rétablir & de la fortifier. Les Lacédémoniens, qui n'ignoroient pas le projet qu'il avoit de donner à son pays la supériorité de la Grèce, & qui sentoient combien sa gloire personnelle & ses triomphes pouvoient faciliter ce projet, commencèrent à voir ces travaux d'un œil inquiet & jaloux; ils craignoient qu'Athènes, qui venoit de se montrer si puissante sur mer, le devenant encore du côté de la terre, ne fût en état de faire la loi, & d'enlever à Lacédémone la prééminence. Ils firent donc une députation aux Athéniens, pour leur représenter que l'intérêt général de la Grèce demandoit qu'il n'y eût hors du Péloponnèse aucune ville fortifiée, qui, dans le cas d'une nouvelle irruption des Perses, pût leur servir de place d'armes. *Thémistocle* n'eut pas de peine à comprendre que les Lacédémoniens feignoient de craindre les Perses, & qu'ils ne craignoient en effet que les Athéniens : *Ils veulent ruser avec nous*, dit-il au sénat; *il faut ruser avec eux*. La réponse fut : *qu'on enverroit des députés à Lacédémone, pour la rassurer sur ses inquiétudes.* On ne se pressa point de les envoyer; & quand il fallut enfin satisfaire à cette promesse, *Thémistocle*, qui eut soin de se faire nommer parmi les députés, ne se pressa point de partir: cependant il partit le premier; ses collègues ne partirent ni en même-temps que lui, ni les uns en même-temps que les autres. Arrivé à Lacédémone, *Thémistocle* laissa passer plusieurs jours sans visiter les Magistrats, sans demander audience au sénat. Quand on lui demandoit la raison de ces délais: *j'attends*, disoit-il, *mes collègues*, *& je ne conçois pas ce qui peut les retarder*. Ils arrivèrent successivement, & toujours à quelque distance les uns des autres. Cependant on pressoit les travaux d'Athènes avec la plus grande vivacité; femmes, enfans, étrangers, esclaves, tous mettoient la main à l'ouvrage; tous travailloient, & le jour & la nuit : on ne l'ignoroit pas à Lacédémone, & on en fit de grandes plaintes. *Thémistocle* nia le fait; se plaignit lui-même de ce qu'on en croyoit des bruits vagues & sans fondement. Il demanda que la chose fût éclaircie, & qu'on envoyât à Athènes une nouvelle députation, pour s'assurer de ce qui en étoit : tout cela faisoit gagner du temps. Il ne manqua pas d'avertir les Athéniens de retenir les nouveaux députés, pour lui servir d'ôtages, à lui & à ses collègues, jusqu'à leur retour, craignant d'être arrêté à Lacédémone. Enfin, toutes ces mesures étant prises, & tous les députés Athéniens arrivés à Sparte, *Thémistocle* demanda audience, & déclara en plein sénat qu'Athènes avoit en effet voulu pourvoir à sa sûreté; que c'étoit pourvoir à celle de toute la Grèce; que le Péloponèse même & la Laconie n'en étoient que mieux défendus par ces barrières extérieures; que plus on auroit d'obstacles à opposer aux Perses, moins on auroit à craindre leurs irruptions; qu'enfin, ces fortifications avoient été jugées nécessaires, qu'elles étoient achevées, & que la ville étoit en état de se défendre contre quiconque oseroit l'attaquer; que les Lacédémoniens auroient grand tort de prétendre assurer leur puissance sur la foiblesse de leurs alliés, au lieu de l'établir sur leurs propres forces & sur leur courage. *Graviter castigat eos, quòd non virtute, sed imbecillitate sociorum potentiam quærerent*; Justin, *lib. 2, cap. 15*; & cette déclaration, & l'art employé par les Athéniens pour se mettre en état de la faire, déplurent beaucoup aux Lacédémoniens; mais les premiers venoient de se rendre trop utiles à la Grèce, pour qu'on pût, avec honneur, rompre avec eux dans ce moment. Sparte dissimula donc, & attendit une occasion plus favorable. Les députés furent renvoyés de part & d'autre, & *Thémistocle* revint à Athènes comblé de nouveaux honneurs par les Lacédémoniens mêmes, & ayant aussi utilement servi sa patrie dans cette négociation par son adresse, que dans les combats par ses armes.

En fortifiant Athènes, *Thémistocle* ne perdoit pas de vue la mer. Athènes n'avoit eu jusques là qu'un port peu spacieux, peu commode, peu propre aux grands desseins de *Thémistocle*, le port de Phalère; ce fut lui qui fit bâtir & fortifier le Pirée.

Si *Thémistocle* n'eût employé que de pareils moyens pour élever & aggrandir sa république, sa gloire seroit sans tache; mais il mérita le reproche qu'il avoit fait lui-même aux Lacédémoniens, de vouloir fonder leur puissance sur la foiblesse de leurs alliés, & il mérita de plus le reproche de vouloir la fonder sur le crime. On sait qu'il annonça dans l'assemblée du

peuple un projet important, mais dont le succès dépendoit du secret, & que par cette raison il ne pouvoit, disoit-il, communiquer au peuple. Il demanda qu'on nommât quelqu'un avec qui il pût en conférer; Aristide fut nommé. Son rapport fut, que le projet étoit très-utile, mais très-injuste: sur ce seul mot il fut rejetté. Ce projet étoit de brûler la flotte des Grecs qui étoit dans un port voisin; ce qui devoit, selon *Thémistocle*, procurer aux Athéniens le commandement de la Grèce; parce qu'alors Athènes eût été la seule ressource des Grecs pour la marine. Que ce projet fût injuste & criminel, c'est un point accordé & jugé. Mais qu'est-ce donc qu'Aristide pouvoit trouver de si utile dans un pareil projet? Ce jugement pouvoit tenir de l'erreur de tant de politiques Machiavellistes, qui croyent le crime utile, parce qu'ils ne portent jamais leurs regards au-delà du moment, & qu'ils ne songent point au lendemain. Si les Athéniens eussent brûlé la flotte Grecque, qu'en feroit-il arrivé? Ce crime les eût à jamais diffamés dans la Grèce; il auroit excité une haine universelle. Ceux des alliés qui pouvoient balancer entr'eux, & les Lacédémoniens, se feroient hautement déclarés pour ceux-ci, ou si la crainte eût contenu l'horreur, ce n'auroit été que pour un moment, & jusqu'à la première occasion de vengeance. Le jugement d'Aristide étoit donc encore trop favorable au projet, qu'il fit cependant rejetter; mais le peuple fut très-estimable de le rejetter, par la seule raison que le projet étoit injuste; & en cela il ne se montra pas moins politique que vertueux.

Ce commandement de la Grèce, que *Thémistocle* avoit voulu procurer à sa patrie par le crime, Aristide & Cimon le lui procurèrent par la vertu. La perfidie de Pausanias, général Lacédémonien, qui trahit les Grecs, & se permit des intelligences criminelles avec Xercès, contribua beaucoup à ce changement.

Pausanias étoit ami particulier de *Thémistocle*. Celui-ci, par son orgueil, par l'étalage perpétuel de ses services, autant que par sa puissance, avoit attiré sur lui l'ostracisme, qu'il avoit auparavant excité lui-même contre le modeste Aristide. Il avoit bâti près de sa maison un temple à Diane, sous le nom de *Diane Aristobule*, c'est-à-dire, *du bon conseil*, en mémoire des bons conseils qu'il se flattoit d'avoir donnés aux Athéniens, & à toute la Grèce. En toute occasion il fatiguoit ses concitoyens du récit de ses exploits & de ses victoires, & sembloit leur reprocher d'en avoir perdu le souvenir. Quelqu'un lui demandant un jour s'il n'étoit pas las de répéter toujours les mêmes choses: *Hé! vous lassez-vous*, leur dit-il, *de recevoir souvent du bien des mêmes personnes*. C'étoit provoquer les honneurs de l'ostracisme, & il les obtint; il se retira d'abord à Argos. Pendant qu'il y vivoit tranquille, Pausanias, son ami, ourdissoit sa trame. Il lui en avoit précédemment fait mystère; mais quand il le vit chassé, comptant sur le ressentiment que cet homme fier & sensible auroit d'une telle injure, il lui fit part de ses projets, & le pressa d'y entrer. *Thémistocle* s'y refusa entièrement; mais il lui garda le secret, & continua de recevoir ses confidences.

Le complot de Pausanias ayant été découvert, & ce général convaincu & mis à mort, on trouva dans ses papiers des lettres de *Thémistocle*, qui donnèrent contre lui des soupçons de complicité. Les Lacédémoniens trouvant cette occasion de se venger de lui, ne la laissèrent point échapper; ils envoyèrent à Athènes des députés pour l'accuser, & les envieux qu'il avoit parmi les Athéniens même se joignirent à eux. *Thémistocle* se défendit par lettres. Il allégua pour sa justification cet orgueil même qui lui avoit été tant reproché, & qui lui avoit valu l'ostracisme: » Je l'avoue, dit-il, j'aime, j'ai recherché » la domination: toute dépendance m'est insupportable, tout joug me pèse. Comment avec cet amour, » non-seulement de la liberté, mais encore de l'autorité, aurois-je été chercher l'esclavage à la cour » du roi de Perse? Comment, d'ailleurs, aurois-je » démenti tant de services, dont on m'accuse, avec » quelque raison, peut-être, d'avoir tiré trop de vanité? Comment aurois-je voulu livrer à des ennemis, » que j'ai vaincus, à des barbares, que je méprise, » cette Grèce que ma gloire est d'avoir rendue tant » de fois triomphante?

» Mais j'ai su le complot de Pausanias, & ne l'ai » point révélé!

» Il est vrai, l'amitié me défendoit d'être le dénonciateur & le bourreau de cet infortuné. Je le » voyois s'égarer dans sa folle entreprise, j'avois pitié » de lui, & ne craignois rien pour la Grèce. Une » machination si mal concertée, ne pouvoit avoir une » heureuse issue; & j'espérois toujours qu'il y renonceroit de lui-même, comme j'avois soin de l'y » exhorter «.

Malgré cette apologie l'accusation prévalut; on envoya des gens à Argos pour l'amener à Athènes afin qu'il fût jugé par le conseil de la Grèce. Cette résolution ne put être assez secrette pour que *Thémistocle* l'ignorât; il alla chercher un asyle dans l'isle de Corcyre, à laquelle il avoit autrefois rendu quelque service; mais ne s'y trouvant pas en sûreté, il passa jusqu'en Epire, & s'y voyant encore poursuivi par les Athéniens & les Lacédémoniens, il prit le parti de se retirer chez un ennemi qu'il espéra trouver moins implacable que ses propres concitoyens; cet ennemi, ce n'étoit pas encore le roi de Perse, mais Admète, roi des Molosses. Ce prince, dans une occasion importante, avoit demandé aux Athéniens un secours, que *Thémistocle* lui avoit fait refuser; il en conservoit un vif ressentiment, & ne respiroit que la vengeance. *Thémistocle*, qui avoit de la grandeur dans l'ame, imagina que le meilleur moyen de l'appaiser feroit d'aller se remettre dans ses mains, & le rendre l'arbitre de son sort. Quand il arriva dans la cour d'Admète, ce prince étoit absent. Il vit la reine sa femme; il la mit dans ses intérêts; lui demanda conseil, & ce fut elle qui lui enseigna la manière dont il devoit se présenter devant Admète, pour le désarmer & toucher son cœur. Au retour de ce prince, *Thémistocle* prenant dans ses bras le fils du roi, s'asseyant au milieu de son foyer, au sein de ses Dieux domestiques: » Grand

» roi! lui dit-il, je vous apporte une tête ennemie; » vous pouvez vous en venger, & dès-lors vous ne » le voudrez plus. Je suis *Thémistocle*, d'abord banni, » puis poursuivi de retraite en retraite par mes ingrats » concitoyens. Je suis innocent envers eux; je suis » coupable envers vous: je suis malheureux, disposez » de mon sort ». Le roi surpris & touché de voir à ses pieds le héros de la Grèce, le vainqueur de l'Asie, le releva, le consola, lui accorda sa protection. En effet, les Athéniens & les Lacédémoniens étant venus le réclamer : « C'est mon hôte, leur dit-il; c'est un » suppliant. Mes Dieux domestiques l'ont pris sous leur » garde; il ne leur sera point arraché ».

Pendant qu'il étoit à la cour d'Admète, un de ses amis trouva le moyen d'enlever d'Athènes sa femme & ses enfans, & de les faire parvenir jusqu'à lui; il fut recherché dans la suite pour cet acte d'amitié généreuse, & on n'eut pas honte de le condamner à la mort : le plus grand malheur de l'humanité, peut-être, consiste dans ce renversement des idées, qui fait punir comme des crimes, des actions qu'on ne peut s'empêcher d'estimer. Les amis de *Thémistocle* sauvèrent aussi la plus grande partie de ses biens, & la lui firent tenir dans le lieu de sa retraite; ce qu'ils ne purent dérober aux recherches & aux poursuites de ses ennemis, & qui fut porté au trésor public, montoit encore à cent talens; il n'en possédoit pas trois quand il étoit entré dans le gouvernement. Ces richesses, trop considérables & trop promptement acquises, déposoient contre lui. En effet, ce héros n'eut jamais les mains pures, & le désintéressement n'étoit point au nombre de ses vertus, ou plutôt il étoit grand sans être vertueux. Le généreux Aristide lui ayant dit un jour que le désintéressement lui paroissoit une des premières qualités dans un général & dans un homme d'état, *Thémistocle* ne le lui pardonna jamais, & Aristide auroit eu à venger sur *Thémistocle* beaucoup d'injures; mais il ne voulut jamais contribuer en rien à la disgrace d'un grand homme.

Cependant les Grecs mécontens du refus d'Admète, firent auprès de lui de nouvelles tentatives, & le menacèrent de porter la guerre dans son pays, s'il ne leur livroit leur victime, ou s'il ne consentoit du moins à l'abandonner. Admète craignant à la fois & pour lui & pour son hote, avertit celui-ci de son danger, & favorisa sa fuite. *Thémistocle* prit le parti de se mettre enfin sous la protection qu'on l'avoit injustement accusé d'avoir recherchée. Il partit; il alla par terre gagner Pydna, ville maritime de Macédoine sur le golfe Thermaïque ou de Thessalonique; & il s'embarqua sur un vaisseau marchand qui faisoit voile pour l'Ionie. Il courut dans la route un danger plus grand que celui qu'il fuyoit; ce vaisseau fut porté par la tempête près de l'isle de Naxos, dont les Athéniens faisoient alors le siége. Personne ne le connoissoit dans le vaisseau; on alloit aborder à la côte de Naxos, pour se reposer des fatigues de la mer. Il fut obligé de se faire connoitre, & de dire son secret au pilote, pour obtenir que, sans s'arrêter, on voulut bien reprendre la route de l'Asie. Il aborda enfin à Cumes, ville d'Eolie, dans l'Asie mineure; il y trouva encore d'autres dangers. Le roi de Perse avoit mis sa tête à prix, & ce prix étoit de deux cent talens; cette proscription d'un empire à l'autre, n'étoit pas aussi chimérique qu'elle pouvoit le paroître, les accidens de la mer pouvant tous les jours pousser les vaisseaux partis des côtes de la Grèce, sur les côtes de l'Asie Mineure. Il s'enfuit avec peine à Œges, petite ville de l'Eolie, où il n'étoit connu de personne que de Nicogène, son hôte & son ami, qui avoit des relations à la cour de Perse, & qui arrangea tout pour le faire conduire à Suse en sûreté; après qu'il fut resté plusieurs jours caché dans sa maison sans s'exposer aux regards de personne; il fallut encore prendre la même précaution pendant la route. Les Perses dès lors très-jaloux, menoient les femmes dans des chariots couverts pour les dérober à tous les regards; ce fut dans un de ces chariots couverts que voyagea *Thémistocle* sous le nom d'une jeune dame Grecque, qu'on menoit à un grand-seigneur de la cour de Perse.

Arrivé à Suse, il falloit paroitre devant un roi assez mal disposé à son égard pour avoir mis sa tête à prix, il s'adressa au capitaine des gardes, lui dit qu'il étoit un Grec, qui venoit parler au roi d'affaires importantes qui regardoient son service. Cet officier l'avertit d'un cérémonial auquel il savoit que les Grecs avoient peine à s'assujettir, mais qui étoit absolument nécessaire pour obtenir de parler au roi en personne. C'étoit de se prosterner profondément devant lui & de l'adorer; car, lui dit-il, nôtre loi nous ordonne d'adorer le roi comme l'image vivante de la Divinité. *Thémistocle* n'étoit pas venu de si loin, à travers tant de dangers, & guidé par de si grands intérêts pour disputer sur un vain cérémonial, il se soumit à tout, puis il débuta chez le roi de Perse comme chez le roi des Molosses par dire: *je suis Thémistocle*, il convint d'avoir fait beaucoup de mal aux Perses, mais en faisant alors son devoir; il avoua, que le moment étoit venu où le roi pouvoit se venger de lui, mais il ajouta qu'une telle vengeance exercée sur un malheureux, sur un suppliant, seroit trop indigne d'un si grand roi.

Le roi ne répondit rien sur l'heure, & *Thémistocle* sortit de son audience sans savoir rien de certain sur son sort; il put même concevoir d'assez grandes inquiétudes du discours d'un des Gardes, qui ayant entendu son nom, s'écria d'un ton menaçant: *serpent de Grèce, plein de ruse & de malice, c'est la fortune du roi qui t'amène ici!* c'étoit sa fortune en effet, mais il sut en bien user.

On n'est pas d'accord sur la personne du roi auquel *Thémistocle* se présenta; c'étoit Artaxerxe, selon Thucydide suivi par Ussérius, & c'étoit au commencement de son règne; c'étoit encore Xerxès, suivant Strabon, Plutarque & Diodore de Sicile. Quoi qu'il en soit, ce roi regarda comme le plus beau jour de

son règne, celui où le vainqueur des Perses venoit ainsi s'offrir ou à sa vengeance ou à sa clémence. Il pria son dieu Arimane d'envoyer toujours à ses ennemis cette disposition aveugle à se priver & à l'enrichir de leurs plus grands personnages :

Dii, meliora piis, erroremque hostibus illum!

Il en rêva pendant toute la nuit, & on l'entendit plusieurs fois s'écrier pendant son sommeil : *j'ai Thémistocle l'Athénien.*

Le lendemain, dès le point du jour, il manda les plus grands seigneurs de sa cour, il fit appeller devant eux *Thémistocle*, qui ne s'attendoit à rien que de triste, & lui dit de l'air le plus serein & le plus aimable : « j'ai promis deux cent talens à celui qui » me livreroit *Thémistocle*, vous me l'avez livré, » cette somme est à vous. Il ne se borna pas à ce présent, il lui entretint une maison considérable, lui assigna de grands revenus, lui fit rendre toute sorte d'honneurs dans sa cour, rendit en sa faveur au Lacédémonien Démarate, ses bonnes graces que ce Grec avoit perdues par une vanité imprudente & ridicule. *Thémistocle*, empressé de se rendre le plus agréable & le plus utile qu'il pourroit à ce roi généreux, s'empressa d'apprendre le Persan, pour pouvoir entretenir le roi sans interprète, sur tout ce qu'il désiroit de savoir concernant la Grèce, & dans l'espace d'un an il se rendit si habile dans cette langue, que les Perses lui rendoient le témoignage qu'il la parloit plus élégamment qu'eux-mêmes.

Le roi, pour fixer plus sûrement *Thémistocle* à sa cour ou du moins dans ses états, lui fit épouser une femme d'une des plus considérables & des plus nobles familles de la Perse, *Thémistocle* devint auprès de lui un véritable favori ; il avoit toutes les entrées & chez le roi & chez les princesses ; le roi avoit souvent avec lui des entretiens particuliers qui donnoient de la jalousie & de l'inquiétude aux courtisans, & l'on rapporte sur-tout comme une marque très-particulière de sa faveur que par l'ordre spécial du roi, il fut admis à entendre les leçons & les discours des Mages, & qu'il fut initié par eux à tous les mystères de leur philosophie. Enfin cette faveur de *Thémistocle* fut telle qu'elle passa pour ainsi dire en proverbe, & que, sous les règnes suivans où les affaires des Perses furent encore plus mêlées avec celles des Grecs, quand les rois vouloient attirer un Grec à leur service, ils lui promettoient qu'il seroit aussi grand ou plus grand auprès d'eux que *Thémistocle* ne l'avoit été auprès du roi Artaxerxe Longuemain.

Thémistocle sentit vivement ce bonheur qu'il n'avoit osé espérer, & en voyant l'abondance qui régnoit dans sa maison & à sa table, & qui étoit plus de son goût que la simplicité & la frugalité républicaines, il s'écrioit transporté de joie au sein de sa famille : *mes enfans, nous périssions si nous n'eussions péri.* PERIISSEM NISI PERIISSEM.

Cependant, soit que la jalousie des courtisans fût parvenue à lui procurer un exil honorable & avantageux, sous prétexte de l'employer utilement, soit qu'en effet l'intérêt du roi demandât que *Thémistocle* fit son séjour dans l'Asie Mineure, pour être à portée d'observer les dispositions & les mouvemens, soit des Grecs Asiatiques, soit de ceux des Isles, il fut envoyé à Magnésie sur le Méandre, qui fut pour lui comme une espèce de domaine royal & de petit empire particulier dont il touchoit les revenus, & où sa maison, toujours entretenue avec abondance & avec splendeur, étoit une espèce de cour de Satrape.

La puissance des Athéniens & la gloire de Cimon, fils de Miltiade, prenoient tous les jours de nouveaux accroissemens : Artaxerxe en étoit alarmé ; *Thémistocle*, comblé de ses bienfaits lui avoit promis ses services, le roi crut qu'il étoit temps de les employer ; il fit proposer à *Thémistocle* de l'envoyer dans l'Attique, à la tête d'une nombreuse armée. *Thémistocle*, dans les protestations de zèle & les offres de service que la reconnoissance lui avoit inspirées, avoit sans doute espéré que ses talens ne seroient pas employés directement contre Athènes ; ce qu'il devoit à un roi, qui l'avoit accueilli avec tant de grandeur, n'étouffoit point dans son ame ce qu'il croyoit devoir à sa patrie ; le temps affoiblissoit d'ailleurs chaque jour le ressentiment dans la chaleur duquel il avoit promis au roi de le servir contre cette même patrie, qu'il avoit fait triompher avec tant d'éclat. Il alloit donc démentir ses premiers exploits & flétrir ses premiers lauriers ! Le libérateur des Grecs alloit en devenir l'oppresseur. Voilà ce qui pouvoit lui arriver de plus heureux, si en traînant aux combats les esclaves efféminés d'un despote, il pouvoit se flatter des mêmes succès qu'il avoit eus autrefois en menant contre eux des hommes libres combattant pour la liberté ; mais on prétend qu'à ces considérations se joignit sur-tout la crainte de compromettre sa vieille gloire contre la gloire toujours croissante du jeune Cimon, (*voyez* l'article CIMON) & que l'amour & le respect de la patrie ne servirent que d'un voile honorable à ce motif plus puissant sur son ame : il prit donc le parti de ne manquer ni au roi de Perse, ni à sa patrie ; il se donna la mort, après avoir invité ses amis à un sacrifice solemnel, où leur ayant fait ses adieux, il avala, dit-on, en leur présence du sang de taureau, si c'est un poison, ou quelqu'autre poison dont l'effet fut très-prompt.

Mais dans le dialogue de Cicéron, intitulé, *Brutus*, Atticus, un des interlocuteurs, traite ce récit de fable inventée par des rhéteurs pour faire briller leur éloquence & leur imagination, & Thucydide, en convenant qu'il courut un bruit que *Thémistocle* oit s'étoit empoisonné ou l'avoit été par d'autres, croit qu'il mourut de maladie, & que ses amis transportèrent secrètement ses os à Athènes, où du temps de Pausanias, le voyageur, on voyoit encore son tableau près du grand Port. On voyoit aussi son tombeau

dans la place publique à Magnésie, où il étoit mort l'an 466 avant J. C., & ce tombeau subsistoit encore du temps de Plutarque, c'est-à-dire, au bout d'environ six cens ans.

Thémistocle, quoiqu'attaché à l'argent, comme nous l'avons vu, eut le mérite de préférer dans le choix d'un gendre, un honnête homme pauvre à un riche d'une réputation suspecte, disant : *qu'il aimoit mieux du mérite sans bien que du bien sans mérite* ; c'est Cicéron qui lui rend ce témoignage dans ses offices, lib. 2. *Themistocles, cùm consuleretur utrùm bono viro pauperi, an minus probato diviti filiam collocaret : EGO VERÒ, inquit, MALO VIRUM QUI PECUNIA EGEAT, QUAM PECUNIAM QUÆ VIRO.*

Selon Thucydide & Cornelius Nepos, le trait le plus marqué du génie de *Thémistocle*, étoit une présence d'esprit qui lui montroit dans l'instant même le parti qu'il falloit prendre & une pénétration qui sembloit lire dans l'avenir : *De instantibus, ut ait Thucydides, verissimè judicabat, & de futuris callidissimè conjiciebat*. Corn. Nep. in *Themist.*

On a vu dans cet article les principaux traits de son caractère; ajoutons-y seulement qu'il ne se piquoit pas d'impartialité, & qu'il disoit à quelqu'un qui lui recommandoit cette qualité : « Aux Dieux ne » plaise que je sois jamais assis sur un tribunal, où » mes amis n'aient pas plus de crédit & de faveur » que les étrangers !

En un mot, *Thémistocle* fut un grand homme, s'il peut y en avoir sans la vertu.

THEOCRITE, (*Hist. litt. anc.*) fameux poëte Grec, né à Syracuse, vivoit à la cour d'Egypte, du temps de Ptolémée Philadelphe, près de trois siècles avant J. C. Il vivoit aussi à la cour d'Hieron, roi ou tyran de Syracuse, & sa seizième Idylle porte le nom de ce prince. Il semble lui reprocher tacitement de payer mal les vers qu'on fait en son honneur, reproche qui fait tomber la honte de l'avarice sur le poëte, bien plus que sur ce prince si fameux par ses libéralités. On sait peu de choses de *Théocrite*; il existe tout entier dans ses ouvrages; des auteurs disent qu'Hieron le fit périr pour avoir mal parlé de lui; ce seroit bien un autre reproche à faire à ce tyran.

Théocrite, premier modèle de l'Idylle, a été imité, célébré par Virgile, qui le reconnoit pour son maître, c'est là sa gloire. Il est pour le genre pastoral ce qu'Homère est pour la poësie épique; ce n'est pas que *Théocrite* se soit borné au genre pastoral, car des trente Idylles de *Théocrite*, il n'y en a que dix qui soient dans le genre pastoral. Le mot même d'Idylle, en grec, ne signifie pas un *poëme champêtre*, mais seulement un *petit poëme*, une *pièce de vers*. Parmi les Idylles de *Théocrite*, il y en a de comiques, il y en a d'héroïques, il en est une qui s'élève jusqu'au ton de la tragédie; mais il a des maîtres dans tous ces genres, & il est reconnu pour le premier des maîtres dans le genre bucolique. On peut voir ce qu'en dit M. l'abbé Fraguier dans sa dissertation sur l'églogue, tom. 2 des mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-lettres, pages 121 & suivantes. On peut voir aussi dans le 4e tome, pages 520 & suivantes, la traduction que M. Hardion a donnée de la quatrième Idylle de *Théocrite*, les remarques qu'il fait sur cette Idylle & son discours sur les bergers de *Théocrite*, placé à la suite de ces remarques. Il faut voir sur-tout ce qu'a dit M. de Chabanon dans son essai sur *Théocrite* & sur les Poëtes bucoliques, placé à la tête de la traduction qu'il nous a donnée de *Théocrite*. Il observe dans le talent de ce poëte, cinq caractères principaux :

1°. Le naturel & les graces.
2°. Le don de peindre par l'expression.
3°. L'abondance & la variété des tableaux.
4°. La douceur des sentimens.
5°. La force & la vérité des passions.

Il défend *Théocrite* contre M. de Fontenelle. Il parcourt, il juge & caractérise les poëtes bucoliques de toutes les nations; parmi les Grecs, Bion & Moschus; parmi les latins, tant anciens que modernes, Virgile, Neméfien, Calpurnius, Pétrarque, Bocace, le Mantouan, Sannazar; parmi les Anglois, Pope; parmi les Italiens, le Tasse & le Guarini; parmi les François, Racan, Segrais, Racine, Rousseau, Madame Deshoulières, Fontenelle & la Motte; parmi les Allemands, M. Gessner. Il nous paroit un peu sévère à l'égard de madame Deshoulières, de Fontenelle, de la Motte & de Rousseau. Il y a en général, un principe qui influe peut-être un peu trop sur la plupart des jugemens qu'on porte en matière de littérature; c'est qu'on regarde les genres comme fixés & comme circonscrits par les succès des premiers écrivains qui ont illustré chaque genre. *Théocrite* & Virgile sont les premiers & certainement les meilleurs modèles pour l'Idylle; mais doivent-ils être les seuls ? Est-on condamné à les imiter toujours ? Ne peut-on s'ouvrir des routes nouvelles ? Est-il défendu d'étendre la carrière & de varier le genre ? Madame Deshoulières nous paroit avoir un caractère très-marqué, c'est une tristesse tendre, une mélancolie douce & philosophique, qui attache & qui pénètre, qui, sans rejetter les images, se nourrit avec plus de complaisance, de réflexions & de sentimens. La description de la fontaine de Vaucluse, l'Idylle des *moutons*, celle des *fleurs*, celle des *oiseaux*, celle de *l'hiver*, celle du *ruisseau*, celle de la *solitude*; l'Idylle allégorique, qui commence par ces vers :

Dans ces prés fleuris
Qu'arrose la seine, *&c.*

L'eglogue de *Daphnis*, celle *d'Iris*, celle de *Célimène*, & une multitude de stances & de chansons dans le goût pastoral, ont le mérite dont nous parlons. M. de Chabanon observe qu'elle se plait trop souvent à comparer dans ses Idylles, le destin de l'homme avec celui d'une fleur, d'un ruisseau, *&c.*

Mais n'est-ce pas par ce retour philosophique sur la condition humaine, qu'on anime ces tableaux champêtres, & qu'on en redouble l'intérêt? D'ailleurs combien cette comparaison n'est-elle pas variée? ne s'apperçoit-on pas qu'elle est toujours faite par le sentiment, jamais par l'esprit? Nous ne pensons donc pas comme M. de Chabanon, que madame Deshoulières ait dû sa gloire en partie à l'avantage d'être femme, & d'être belle. Sa gloire dans ce cas, auroit péri avec elle, ou même avec sa beauté; ce qui n'est point arrivé. Nous avouons seulement que sa versification a de la foiblesse & de la négligence; mais nous y trouvons aussi le *molle atque facetum*, qu'Horace attribue à Virgile, quoiqu'il soit d'un autre genre.

Nous trouvons encore le jugement de M. de Chabanon sur M. de Fontenelle, beaucoup trop sévère. M. de Fontenelle n'est point de l'école de *Théocrite* & de Virgile, il est de celle de d'Ursé; c'est *l'Astrée* qui est son modèle, c'est *l'Astrée* qu'il embellit de toutes les graces de l'esprit, & de toute la délicatesse d'une sensibilité superficielle, mais douce; ce ne sont ni des pâtres, ni des bouviers, ni des pêcheurs qu'il peint:

C'est Timarette & le tendre Tirsis
De roses couronnés, sous des myrtes assis,
Entrelaçant leurs noms sur l'écorce des chênes,
Vantant avec esprit leurs plaisirs & leurs peines.

C'est une bergerie idéale, ou purement de goût & de choix comme celle de René, roi de Sicile, & de Jeanne de Laval, sa femme, lorsqu'ils gardoient les moutons dans les champs de la provence; comme celle de Des Ivetaux, quand une houlette à la main, il feignoit de garder des troupeaux dans son beau jardin du fauxbourg Saint-Germain à Paris. M. de Chabanon critique dans M. de Fontenelle, jusqu'à la fameuse églogue d'*Ismène*:

Sur la fin d'un beau jour, *&c.*

Il voudroit qu'elle fût naïve & touchante; M. de Fontenelle n'a voulu la faire que galante & ingénieuse. Un mot répond à la critique, tout le monde sait cette Idylle par cœur. En général, on est convenu de dire du mal des églogues de Fontenelle, mais on les aime & on les sait; & cet esprit tant reproché, est peut-être un caractère national qui doit se trouver dans tous les ouvrages François dont le genre n'y répugne pas essentiellement. Or, l'Idylle n'étant pas essentiellement un genre sublime, ni un genre touchant, ne rejette point l'esprit. « Ayez, dit M. de Voltaire, autant d'esprit que vous voudrez ou que vous pourrez dans un Madrigal, dans » des vers legers, dans une scène de comédie, qui » ne fera ni passionnée ni naïve, dans un compliment, dans un petit roman; en un mot, dans tous les ouvrages, dont l'objet n'est ni d'instruire ni de toucher. Virgile, dont le goût est si sûr, a de l'esprit dans ses églogues:

Carmina vobis;
Huic aliud mercedis erit.

Est un trait d'esprit & un trait plaisant:

Malo me Galatea petit, lasciva puella;
Et fugit ad salices, & se cupit antè videri.

Est tout à la fois un tableau enchanteur & un trait d'esprit. Horace est plein d'esprit dans les odes qui ne sont point Pindariques, le

Facili sævitiâ negat
Quæ poscente magis gaudeat eripi.

Le *digito malè pertinaci*, le

Latentis proditor intimo
Gratus puellæ risus ab angulo.

Sont comme le morceau de Virgile sur Galathée; des tableaux dignes de l'Albane, & des traits d'esprit piquans.

M. de Fontenelle a pris le fonds de l'idée de Virgile sur Galathée, & il en a formé un autre tableau, mais dont l'objet est toujours le même, celui de donner cet innocent badinage pour une preuve d'amour.

Damon y gagneroit; nous sommes tous témoins
Combien à Timarette il a plû par ses soins.
L'autre jour cependant elle vint par derrière,
Au fier & beau Thamire ôter sa pannetière;
Damon étoit présent, elle ne lui dit rien:
Pour moi, de leurs amours je n'augurai pas bien;
Ces tours-là ne se font qu'au berger que l'on aime.

Molière a employé aussi la même idée sous une forme différente. Dans *le festin de Pierre*, Pierrot dit à Charlotte, qu'il accuse de froideur à son égard. » L'en fait mille petites fingeries aux parsonnes, quand » on les aime du bon du cœur. Regarde la grosse » Thomasse, comme alle est assotée du jeune Robain; » alle est toujou autour de li à l'agacer, & ne le » laisse jamais en repos. Toujou alle li fait queuque » niche, ou li baille queuque taloche en passant; & » l'autre jour qu'il étoit assis sur un escabiau, al fut » le tirer de dessous li, & le fit cheoir tout de son » long par tarre. Jarni vlà où l'en voit les gens qui » aimont.

Pour revenir à M. de Fontenelle, on peut accuser d'esprit tant qu'on voudra ses pastorales, mais on y revient toujours malgré soi avec plaisir; il faut donc que cet esprit là ne manque ni de naturel, ni d'à-propos.

Les églogues de M. de la Motte, qu'il renfermoit, dit M. de Fontenelle, peut-être par un principe d'amitié pour moi, sont dans le genre de celles de M. de Fontenelle, mais elles ont moins de mérite & beaucoup moins de célébrité; cependant M. de Fontenelle n'eût point désavoué la neuvième églogue de M. de la Motte, qui a pour titre : *l'oiseau*.

Quand on rejette le genre de Fontenelle & de la Motte, il semble qu'on devroit aimer l'églogue de *Daphnis & Palémon* de Rousseau, où ce genre est attaqué dans les vers suivans :

Ils savent seulement chanter sur leur hautbois
Je ne sais quel amour inconnu dans nos bois,
Tissu de mots brillans où leur esprit se joue,
Badinage affecté que le cœur désavoue;
Enfin te le dirai-je, ô mon cher Palémon!
Nos bergers n'ont plus rien de berger que le nom.

M. de Chabanon cependant ne traite pas plus favorablement cette églogue que celles de Fontenelle & de la Motte. Nous ne saurions être de son avis. Cette églogue nous paroît excellente, dans le goût de *Théocrite* & de Virgile; on peut même la regarder comme une traduction en très-beaux vers, de morceaux choisis de ce dernier poëte.

Des trente Idylles de *Théocrite*, dont M. de Chabanon a donné une traduction complette en prose; il en a imité treize en vers. On y trouve des beautés de tous les genres.

L'Idylle intitulée : *Thirsis & Damon*, du nom des interlocuteurs, pourroit être intitulée : *Daphnis*. Elle contient l'éloge de ce berger. Virgile l'a imitée dans sa cinquième églogue, intitulée : *Daphnis*, & encore plus dans la dixième, qui a pour titre : *Gallus*. Damon décrit un vase qu'il propose à Thirsis pour prix de son chant. Parmi les divers tableaux qu'il présente à cette occasion, est celui-ci, dont l'expression forte contraste avec la douceur du reste de l'Idylle :

Là le vieil Alcidon, sur la pénible arène,
Soulève un lourd filet, qu'avec effort il traine :
Il marche, on croit le voir : tous ses membres roidis
Font saillir de son corps les muscles arrondis.
Son front est déjà vieux, son bras est jeune encore.

Voici des vers d'un ton bien différent dans la chanson de Thirsis :

Quand Daphnis expiroit, Nymphes de ces vallons,
Du Pinde ou de l'Etna franchissiez-vous les Monts?
L'Etna ne vous vit point sur sa cime éthérée;
L'Acis rouloit, sans vous, son eau pure & sacrée :
Les lions dans les bois, les agneaux dans les champs,
Les bœufs, autour de lui, couchés & languissans,
De leurs cris douloureux attristoient les campagnes.

Les Dieux le visitent les uns après les autres, & ces détails sont encore imités par Virgile, dans l'Idylle de *Gallus*.

Vénus vint le trouver : la Déesse implacable
Déguisoit son courroux, sous un sourire aimable.
» Daphnis! d'un vain espoir te voilà donc deçu?
» Tu défiois l'amour, & l'amour t'a vaincu.

» O Vénus, lui dit-il, ô cruelle ennemie!
» Tu triomphes, je touche au terme de ma vie;
» Mais jusques dans l'horreur du ténébreux séjour,
» Mes malheurs serviront de reproche à l'amour.

» Vas sous les hauts cyprès dont l'Ida se couronne;
» Près des buissons fleuris où l'abeille bourdonne,
» Jure au Pasteur Anchise une éternelle foi;
» Adonis, qui te plut, fut berger comme moi.

» O Pan, sur le Ménale & sur le frais Lycée;
» Si tu gravis des Monts la cime hérissée,
» Descends; viens d'un berger écouter les adieux:
» Viens; reçois de ma main ces jones mélodieux
» Dont la cire liante a formé l'assemblage.
» Je meurs. L'amour m'entraine au ténébreux rivage.

» Adieu, belle Aréthuse, adieu vastes forêts;
» Et vous, monstres errans qu'ont poursuivis mes traits;
» Collines du tymbris, fleuves de la Sicile,
» Où mes troupeaux lassés puisoient une eau tranquille;
» Echo, qui répondois à mes chants assidus,
» Champs aimés, bois heureux, je ne vous verrai plus!

Il dit, & reposa sa tête languissante:
Vénus veut soulever cette tête charmante,
Elle sent défaillir ce corps inanimé.
Ainsi mourut Daphnis : les Nymphes l'ont aimé;
Et les filles du Pinde ont chéri sa jeunesse.

Voici encore des vers d'un autre caractère; le poëte y élève quelquefois l'églogue & l'élégie jusqu'au ton & à l'intérêt de la tragédie. C'est dans l'Idylle intitulé : *l'enchanteresse*, que Virgile a imitée dans sa huitième églogue.

Me voilà seule. — O nuit, retrace à ma mémoire
Des maux que j'ai soufferts la douloureuse histoire.
Quand cet amour fatal a-t-il donc commencé?
Ce fut, je m'en souviens, quand la jeune Anaxé,
Au temple de Diane ordonnoit une fête; . . . . .
A ces solemnités je me vis entraînée,
Malheureuse! qui peut prévoir sa destinée?
Autour de moi, le lin de mes riches habits,
Noué négligemment, flottoit en longs replis:
Delphis parut: ô jour, jour heureux & funeste! . . .
Je le vis, je rougis; interdite, immobile,
Tout mon sang se troubla : l'éclat de ces beaux lieux,
La pompe de ce jour n'attiroit plus mes yeux;
Distraite, le cœur plein d'une image si chère,
Je reviens m'exiler sous mon toit solitaire;

La

La fièvre dans mon sang alluma ses ardeurs;
Mourante, je baignois ma couche de mes pleurs;
Mes yeux s'obscurcissoient, couverts d'un voile sombre.
Mon front se dépouilloit, je n'étois plus qu'une ombre.

Elle envoie Thestylis avouer à Delphis son amour.

Elle part & soudain je la vois revenir.
Delphis l'accompagnoit...........
Je le vois, je l'entends, tout mon sang refroidi
S'arrête...............
La sueur de mon front inonde mon visage;
Je veux parler; ma voix expire, & de mon sein
Avec peine s'échappe un murmure incertain;....
Je demeure sans voix, sans vie & sans couleur.
Le cruel près de moi s'avance avec douceur:
Son timide regard vers la terre s'incline,
» Corinne, me dit-il, ô ma chère Corinne!
» Tu me cherchois; mes vœux ont prévenu tes vœux;
» Oui, j'atteste l'amour, j'en jure par ses feux,
» Cette nuit, m'égarant dans l'ombre & le silence,
» J'eusse erré près des lieux qu'embellit ta présence;
» Le front orné de pourpre & d'un feuillage épais,
» De ces lieux adorés j'eusse imploré l'accès:
» Heureux de contempler l'asyle où tu reposes,
» Heureux de respirer sur tes lévres de roses!......
» Ah! tout cède à l'amour; tout ressent ses fureurs.
» Les Vierges, en tremblant, implorent ses faveurs;
» Il dompte la fierté de leur instinct rebelle:
» Il inspire à l'épouse un desir infidèle;
» Et du lit nuptial où s'endort un époux,
» Il l'arrache, & l'entraine à des plaisirs plus doux.
Que la voix d'un amant persuade sans peine!
Déjà ma raison cède au charme qui l'entraine:
Mes bras demi vaincus résistent mollement
Et ma bouche s'entrouvre aux baisers d'un amant.
Pressé contre mon sein, son sein tremblant s'agite,
Et voisin de son cœur, mon cœur brûle & palpite.

Delphis devient infidèle.

Douze fois le soleil a quitté l'hémisphère;
Et Delphis...... qu'il revienne aujourd'hui dans mes bras;
S'il résiste, l'enfer est ouvert sous ses pas.
Phébé, reine des nuits, retourne au sein de l'onde;
Ma voix n'enchaine plus ta course vagabonde:
Vous, qui suivez son char, & qui formez sa cour,
Astres, disparoissez & faites place au jour!

Observons que l'enchanteresse de *Théocrite* est plus intéressante que celle de Virgile, en ce qu'elle étoit autrefois aimée & qu'elle raconte l'histoire de ses amours. On ne sait si Daphnis a aimé l'enchanteresse de Virgile, on pourroit l'inferer de ces vers:

Has olim exuvias mihi perfidus ille reliquit,
Pignora cara sui, quæ nunc ego limine in ipso
Terra, tibi mando: debent hæc pignora Daphnim.

Mais comment ne le dit-elle pas d'une manière plus formelle, sur-tout en cet endroit!

Talis amor Daphnim, qualis cùm fessa juvencum
Per nemora atque altos quærendo bucula lucos,
Propter aquæ rivum viridi procumbit in herbâ
Perdita, nec seræ meminit decedere nocti,
Talis amor teneat, nec sit mihi cura mederi.

Comment oublieroit-elle de dire ici: *qu'il m'aime comme il m'aimoit autrefois.*

Dans l'Idylle, intitulé: *Amarylle*, M. de Chabanon justifie par son exemple, ce que nous avons dit, qu'il faut de l'esprit dans les ouvrages François. Lamon charge Tityre de garder ses troupeaux, tandis qu'il va soupirer ses amours devant la grotte d'Amarylle qui ne l'écoute point. *Théocrite* n'en dit pas davantage. M. de Chabanon ajoute:

Tandis qu'aux antres sourds il raconte sa peine,
La sévère Amarylle, insensible à ses vœux
Ailleurs prévient les soins d'un amant plus heureux:
Tityre.... quoi! Tityre? oui, le berger fidèle
Qui gardoit les troupeaux, gardoit aussi la Belle...
Théocrite, il est vrai, conte autrement la chose,
Mais un peu de mensonge embellit bien les vers,
Et j'écris, après tout, pour un siècle pervers;
Tityre fut heureux, Tityre fut aimable;
Le succès en amour justifie un coupable.

L'imitateur quitte ici bien évidemment *Théocrite* pour Fontenelle, & semble prouver par là que la sécheresse du premier lui paroit avoir besoin d'être corrigée par la gaité ingénieuse du second. Tant l'esprit a d'attraits pour ceux mêmes qui condamnent l'esprit!

THEODAT, (voyez l'article AMALASONTE.)

THEODEBERT, (*Hist. de Fr.*) fils de Thierry, & petit-fils de Clovis. A la mort de Thierry, Childebert & Clotaire, ses oncles, s'unirent pour envahir sa succession & en frustrer son fils *Theodebert*; mais celui-ci étoit en état & dans l'intention de se défendre; il les prévint, sut les diviser & s'affermir dans le trône de son père. Dès le vivant de Thierry, il avoit vaincu & tué de sa main, un prince ou capitaine Danois, nommé Cochiliac, qui, se prétendant issu de Clodion, exerçoit des pirateries sur les côtes de France, & qui avoit fait une descente sur les terres de Thierry. *Theodebert*, après s'être aggrandi du côté de la Germanie, alla s'engager dans de fâcheuses guerres en Italie, où il étoit appellé à la fois & par l'empereur Justinien, & par les Ostrogoths, ennemis de l'Empire. Il écouta toutes leurs propositions, dans l'espérance de les perdre les uns par les autres, & de former de leurs débris un grand établissement. Il fit avec ces deux puissances des traités frauduleux, qui tournèrent enfin à sa honte. *Théodebert*, guerrier violent, mourut, non à la guerre, mais à la chasse, exercice, dit M. Hume, qui étoit

le seul amusement & à-peu-près la principale occupation des princes, dans un temps où les charmes de la société étoient peu connus, & où les beaux arts offroient peu d'objets dignes d'attention. Un taureau sauvage, que *Théodebert* attendoit un épieu à la main, & que ses veneurs poussoient de son côté, rompit une forte branche d'arbre, qui vint frapper rudement *Théodebert* à la tête; le prince mourut des suites de ce coup en 548. C'est ainsi du moins qu'Agathias raconte sa mort; d'autres auteurs le font mourir de maladie; cette maladie, que quelques-uns qualifient de maladie de langueur, peut avoir eu pour cause l'accident dont parle Agathias.

Les Chroniqueurs l'ont beaucoup vanté, parce qu'il a beaucoup fait la guerre, ce qu'ils estiment le plus après les donations faites aux églises; car, ces Chroniqueurs étoient des moines. Quelques-uns lui ont même donné le surnom de *prince utile*, il ne fut utile à personne, pas même à lui; il ne fut point utile à ses peuples, car il les accabla d'impôts, & ils s'en vengèrent sur son ministre Parthenius. (*Voyez* cet article.)

On cite de *Théodebert* un mot remarquable. Il avoit prêté aux habitans de Verdun, à la prière de leur évêque, une somme dont ils avoient besoin: lorsqu'au bout d'un certain temps l'évêque rapporta cette somme, *Théodebert* refusa de la reprendre: « Nous sommes trop heureux, dit-il à l'évêque, » vous de m'avoir procuré l'occasion de faire du » bien, & moi, de ne l'avoir pas laissé échapper. Le mot est beau; quant à l'action, pour juger si elle mérite d'être louée, il faudroit en savoir mieux les circonstances. Si ce don fut pris sur les épargnes de *Théodebert*, on peut le louer; s'il ne fit que prendre sur son peuple pour donner à une partie de ce même peuple, comme en usent tant de princes à l'égard de leurs courtisans, cette action est loin de mériter aucune louange.

Théodebert s'étoit montré l'esclave de ses passions; il avoit répudié Wisigarde, sa femme, fille de Wachon, roi des Lombards, pour épouser Deuterie, dame de Cabrières, qui avoit son mari, & que *Théodebert* fut forcé de répudier aussi dans la suite; mais Théodebalde, né de Deuterie, & par conséquent bâtard adultérin, succèda sans difficulté à *Théodebert*, & ses grands oncles, qui avoient essayé de dépouiller *Théodebert*, prince légitime, ne tentèrent pas la même chose à l'égard de Théodebalde. Celui-ci mourut sans avoir rien fait que d'envoyer ou de laisser aller deux armées Françoises périr en Italie.

THEODEBERT II. (Théodoric & leur race.) (*Hist. de Fr.*) Childebert, fils de Sigebert, roi d'Austrasie, & de Brunehaut, mourut en 595, lorsqu'il sembloit vouloir gouverner sans sa mère. Failoube sa femme, qui eût pu avoir la tutelle de ses enfans, & en exclure Brunehaut, mourut aussi presqu'en même-temps. On a dit qu'ils étoient morts de poison, & on a soupçonné Frédégonde, mais plus encore Brunehaut elle-même, qui n'avoit plus que ce moyen de conserver l'autorité.

Théodebert & Théodoric, petits-fils de Brunehaut, partagèrent les états de Childebert leur père, & de Gontran leur oncle. Théodebert eut l'Austrasie, Théodoric la Bourgogne. Brunehaut gouvernoit ces deux royaumes sous le nom de ses deux petits-fils; mais elle demeuroit en Austrasie, à la cour de *Théodebert*, l'aîné de ces deux princes, où elle poursuivoit le cours de ses violences. Tous les grands de ce pays se soulevant à la fois contr'elle, obligèrent son petit-fils de l'abandonner: cette révolution fut universelle. Brunehaut, honteusement chassée d'Austrasie, & conduite sur la frontière, où on la laissa seule, fut rencontrée dans la campagne d'Arcis-sur-Aube par un homme, à qui elle se fit connoître, & qu'elle pria de la mener vers Théodoric, son autre petit-fils. Cet homme obéit, & eut depuis, pour récompense, l'évêché d'Auxerre.

Brunehaut fut très-bien reçue de Théodoric. Elle eut bientôt l'adresse de se rendre aussi puissante en Bourgogne qu'elle l'avoit été en Austrasie; mais elle y fut aussi injuste, aussi déréglée dans sa conduite. Pour s'assurer un empire éternel sur l'esprit & sur les états de Théodoric, elle s'attacha toujours à le rendre incapable de gouverner. Elle eut soin de l'environner de concubines & de filles infames; elle l'empêcha toujours de prendre une femme légitime, qui eût pu devenir pour elle une rivale de crédit & d'autorité. Pour l'apprivoiser plus aisément avec le vice, elle lui en donna l'exemple; elle se prostituoit aux jeunes gens de la cour; sa puissance suppléant, pour les attirer, à ce que l'âge avoit pu lui ôter d'agrémens.

Les enfans de Childebert, depuis qu'ils étoient montés sur le trône, avoient presque toujours été en guerre contre Clotaire leur cousin, fils de Chilpéric & de Frédégonde, & qui est le roi Clotaire II. (*Voyez* son article.) Ils firent la paix avec Clotaire, pour se détruire l'un l'autre.

Ils y étoient excités par Brunehaut, qui ne pouvoit pardonner à *Théodebert* l'affront qu'il lui avoit fait, de consentir à son expulsion de l'Austrasie. Elle ne cessoit d'animer Théodoric contre lui: « Que ne demandez-» vous à *Théodebert*, disoit-elle, les trésors de votre » père, dont il s'est emparé? Vous savez qu'il n'est » point votre frère, & que c'est le fils d'un jardi-» nier ». Théodoric sentoit sa cupidité s'enflammer par ce discours; la guerre est résolue. Les armées étant en présence, & prêtes d'en venir aux mains, les chefs de l'armée de Théodoric eurent horreur de voir une ayeule animer ses petits-fils à s'égorger l'un l'autre: ils obligèrent ces frères de faire la paix; mais Brunehaut ne put souffrir qu'elle durât long-temps. Ils reprirent les armes; (609.) le sort fut favorable à Théodoric. Il défit *Théodebert* dans deux grandes batailles; l'une, auprès d'Andelau; l'autre, à Tolbiac, (612.) dans l'endroit même où Clovis avoit vaincu les Allemands. Théodoric poursuivit *Théodebert* jusqu'à Cologne. Le malheureux *Théodebert* y fut pris,

& périt, ou par la main de Théodoric, ou par celle des habitans de Cologne, qui ne purent éviter qu'à ce prix le ravage de leurs terres.

Un trait paroît peindre *Théodebert*. Il avoit épousé, sans doute par quelqu'intrigue de Brunehaut son ayeule, une Bilichilde, qui avoit été esclave de Brunehaut. Il s'en dégoûta, & devint amoureux d'une autre femme, nommée Teudichilde, qu'il voulut épouser. Il pouvoit, ou répudier la première, ou avoir deux femmes à la fois, comme plusieurs rois de sa race; le barbare aima mieux poignarder Bilichilde de sa main.

A la mort de *Théodebert*, les fils qu'il laissoit, tous dans l'enfance, furent égorgés, ou de la main de Théodoric, ou de la propre main de Brunehaut. Un d'entr'eux, à peine sorti des eaux du baptême, eut la tête écrasée contre une pierre.

Théodoric devint amoureux d'une fille de *Théodebert*, qui étoit sa prisonnière, & voulut l'épouser. Brunehaut, qui ne vouloit point souffrir qu'il se mariât, lui représenta, pour l'en détourner, qu'il ne lui étoit pas permis d'épouser sa nièce, quoiqu'elle-même elle eût épousé son neveu, du moins le neveu de son mari, Mérouée, fils de Chilpéric & de la reine Audouère. Théodoric, détestant alors les crimes que Brunehaut lui avoit fait commettre, s'écria, plein d'indignation : *Méchante femme, l'horreur de Dieu & des hommes, ne m'avois-tu pas dit qu'il n'étoit pas mon frère? Tu m'as donc rendu fratricide?* Alors mettant l'épée à la main, il l'auroit percée, si on ne l'eût dérobée à sa fureur.

La mort de Théodoric suivit de près cet emportement; on croit qu'il fut empoisonné par Brunehaut, parce qu'il commençoit à la connoître.

Elle espéroit régner encore en Austrasie & en Bourgogne, sous le nom de ses arrières petits-fils, enfans de Théodoric : ils étoient au nombre de quatre; tous nés de concubines.

Mais l'exemple de Thierry, fils aîné de Clovis, qui avoit eu sa part du royaume de son père, quoiqu'il fût né d'une concubine, & beaucoup d'autres exemples pareils, leur étoient favorables. Ces quatre enfans se nommoient Sigebert, Childebert, Corbe, Mérouée. Brunehaut destinoit l'Austrasie à Sigebert l'aîné, âgé de douze ans, & la Bourgogne à Childebert, âgé de dix. Mais les seigneurs Austrasiens & Bourguignons, las du joug de Brunehaut, traitèrent avec Clotaire; & Brunehaut ayant voulu tenter le sort des armes, son armée, au lieu de combattre, livra les princes à Clotaire. Childebert seul échappa : on n'a jamais su ce qu'il étoit devenu.

A l'égard de ses frères, l'opinion commune est que Clotaire fit périr Sigebert & Corbe, & n'épargna que Mérouée, parce qu'il l'avoit tenu sur les fonts. Brunehaut fut prise, & menée à Clotaire.

Austrasiens, Bourguignons, Neustriens, tous les François étoient assemblés autour de Clotaire, qui leur demanda justice des crimes de cette femme; oubliant tous ceux de Frédégonde, sa propre mère.

Sur l'accusation de Clotaire, tous les François s'écrièrent, d'une voix commune, que Brunehaut méritoit les plus rigoureux tourmens. Ce fut-là son arrêt : il fut exécuté. Elle fut livrée, pendant trois jours, aux tortures; promenée ensuite dans tout le camp sur un chameau; enfin, attachée à la queue d'un cheval fougueux, ou, selon quelques auteurs, tirée à quatre chevaux. Ses restes, sanglans & déchirés, furent jettés au feu.

Ainsi fut traitée, à près de quatre-vingts ans, une reine, fille & mère de tant de rois; mais aussi une femme meurtrière, & empoisonneuse de ses propres enfans : on l'a comparée à Jésabel & à sa fille Athalie. On prétend qu'elle ne désespéroit pas de séduire Clotaire, qui, pour l'engager à se remettre en sa puissance, lui avoit fait parler de mariage. On ajoute, qu'elle parut devant Clotaire pompeusement parée, comme Jésabel devant Jéhu, & avec le même succès. Son supplice fut affreux, si l'on considère son rang, son sèxe & son âge. Il fut juste, si l'on considère ses crimes. (*Voyez* l'article BOCACE, relativement aux apologistes de Brunehaut, & aux foibles raisons qu'ils ont alléguées en sa faveur.)

THEODORA. (*Hist. mod.*) Plusieurs femmes de ce nom sont restées célèbres, sur-tout dans l'histoire de l'empire Grec.

1°. La femme de l'empereur Justinien. C'étoit une fille de basse naissance, & qui s'étoit prostituée publiquement à Alexandrie & à Constantinople. Justinien ne l'ignoroit pas; car en étant devenu passionnément amoureux, il obtint de l'empereur Justin, dit *le Bouvier*, son oncle, la révocation de la loi qui défendoit à un sénateur d'épouser une femme de mauvaise vie. Quelle fut la conduite de cette femme sur le trône? Procope, dans ses *Anecdotes*, en fait une peinture affreuse; mais il l'avoit louée dans son *Histoire*. Elle mourut vers l'an 565.

2°. THEODORA *Despuna*, femme de l'empereur Théophile. Cet empereur s'étoit marié comme Racine, d'après l'écriture, le raconte d'Assuérus.

Dans ses nombreux états il fallut donc chercher
Quelque nouvel objet qui l'en pût détacher.
De l'Inde à l'Hellespont ses esclaves coururent;
Les filles de l'Egypte à Suse comparurent;
Celles même du Parthe, & du Scythe indompté,
Y briguèrent le sceptre offert à la beauté.

Théodora, née dans la Paphlagonie, d'un tribun militaire, fut l'Esther de cet Assuérus. Elle fit monter, avec elle, toutes les vertus sur le trône. Restée veuve en 842, elle gouverna quinze ans avec la plus grande sagesse, pendant la minorité de Michel son fils, & lorsque ce fils ingrat, dont elle combattoit les passions, l'eût reléguée, en 857, dans un monastère, il trouva dans le trésor royal des sommes considérables, amassées par l'économie de sa mère. Elle vécut & mourut saintement dans sa retraite : les Grecs célèbrent sa fête le 11 Février.

3°. Il y a eu plusieurs autres impératrices de ce nom, entr'autres une fille de Constantin XI, qui, après la mort de Constantin Monomaque, en 1054, gouverna l'empire, pendant environ dix-neuf mois, avec beaucoup de gloire. Elle mourut en 1056; & en elle périt la famille de Basile le Macédonien, montée sur le trône en 867.

4°. THEODORA est aussi le nom trop célèbre d'une dame Romaine, Messaline moderne, qui faisoit papes ses amans, entr'autres Jean X, & qui fut mère de Marosie, fameuse, comme elle, par sa beauté, & par l'usage qu'elle en faisoit. (*Voyez* MAROSIE.) *Theodora* vivoit au commencement du dixième siècle.

THEODORE est le nom,

1° De deux papes; l'un, élu le 24 Novembre 642, mort le 13 Mai 649. On observe que c'est le premier pape qu'on ait appellé *souverain pontife*, & le dernier que les évêques ayent appellé *frère*; l'autre, élu en 898, mourut au bout de vingt jours.

2°. D'un évêque Nestorien, de Mopsueste en Cilicie, fameux dans l'affaire, dite *des trois Chapitres*, & condamné long-temps après sa mort, en 553, au concile de Constantinople, cinquième concile œcuménique. *Théodore* de Mopsueste étoit mort en 428.

3°. D'un philosophe, disciple d'Aristippe, qui enseignoit publiquement l'athéisme. Les Cyrénéens le chassèrent; il prit Athènes pour son asyle. L'aréopage alloit le condamner; Démétrius de Phalère le fit échapper. Il se retira en Egypte auprès de Ptolémée, fils de Lagus, qui l'accueillit, & l'employa dans les affaires. Il l'envoya en ambassade auprès de Lysimaque, auquel il parla d'un ton si audacieux, que tout le monde en fut surpris & indigné. Un officier de Lysimaque lui dit: *Théodore, tu ne crois donc pas plus aux rois qu'aux Dieux!*

On croit qu'il finit par être condamné à mort, & obligé de prendre du poison. Il vivoit trois siècles avant J. C.

THEODORE, (roi de Corse.) (*Hist. de Corse.*) Les Phéniciens, les Egyptiens, les Grecs, les Troyens, les Gaulois, les anciens peuples d'Italie, les Liguriens, les Espagnols, paroissent avoir, tour à-tour, peuplé la Corse. Environ six siècles avant l'ère chrétienne, une colonie de Phocéens vint s'y établir: ces mêmes Phocéens passent pour les fondateurs d'Aléria. Chassés quelque temps après de l'isle de Corse par les Etrusques, ils allèrent dans la Provence fonder Marseille. Les Etrusques furent à leur tour chassés par les Carthaginois, & ceux-ci par les Romains. Senèque fut exilé dans l'isle de Corse; aussi a-t-il décrit cette isle à peu près comme Ovide les bords de l'Euxin.

Dans la décadence de l'empire, la Corse fut ravagée, tour à tour, par les Vandales, par les Goths, par les Grecs, par les Lombards, qui tous la possédèrent plus ou moins long-temps. Elle tomba ensuite sous la tyrannie des Sarrasins, dont Charles Martel la délivra, en l'annexant à l'empire François. Les Sarrasins se relevèrent, pendant que le jeune Pepin, fils de Charlemagne, régnoit en Italie. Charlemagne les écrasa une seconde fois. Hugues Colonne & Blanc son fils portèrent le dernier coup à la puissance Mahométane. Colonne eut le titre de comte de Corse, sous la protection des papes, qui dès-lors regardèrent la Corse comme un fief relevant du saint-siège. Les Colonnes y régnèrent environ un siècle; après quoi la Corse tomba dans l'anarchie. Puis les Pisans y régnèrent; & enfin les Génois en firent la conquête vers la fin du douzième siècle. Le reste de l'histoire de la Corse est rempli par les efforts presque continuels des naturels du pays pour défendre leur liberté sauvage, & par ceux des Génois pour maintenir, étendre & affermir leur autorité dans cette isle.

On peut voir à l'article ORNANO, comment le fameux Sampietro engagea Henri II, roi de France, à s'emparer de la Corse; ce qui donna lieu à l'expédition de Paul de Termes de 1553.

Depuis l'an 1572 l'isle de Corse fut assez tranquille, jusqu'au temps de la fameuse révolte de 1729. Ce fut dans le cours de cette guerre qu'on vit paroître le roi *Théodore*, un des aventuriers les plus étonnans dont l'histoire fasse mention. Il étoit fils du baron de Newhoff, gentilhomme du comté de la Marck, dans le cercle de Westphalie, qui, ayant épousé la fille d'un marchand de Viseu, dans l'évêché de Liége, vint s'établir à Paris, pour éviter les reproches de sa famille sur un mariage si disproportionné. Le baron obtint, à la recommandation de madame la duchesse d'Orléans, un petit gouvernement dans le pays Messin. Il eut de son mariage deux fils, dont *Théodore* étoit le second, & une fille, qui épousa le marquis de Trévoux. A la mort du baron de Newhoff, le comte de Mortagne, chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, prit soin de leur éducation. *Théodore* fut page de cette princesse, qui lui procura une compagnie dans le régiment de la Marck; il s'y comporta mal; un goût de magnificence, peu convenable à la médiocrité de sa fortune, le jetta dans le désordre; son ambition le conduisit auprès du fameux baron de Goertz, premier ministre de Charles XII roi de Suède; ce ministre l'envoya en Espagne pour concerter avec le cardinal Albéroni, les moyens de rétablir le prétendant sur le trône d'Angleterre. Albéroni lui trouva des talens & lui donna sa confiance. Après son retour en Suède, il accompagna le baron de Goertz à la Haye, fit plusieurs voyages à Londres, toujours pour le même projet du rétablissement de Jacques III. Après la mort de Charles XII & le supplice du baron de Goertz, il quitta la Suède, obtint un régiment en Espagne; le baron de Ripperda lui fit épouser Lady Forsfield, fille du Lord Kilmanock, parent du duc d'Ormond. Il la quitta pour venir à Paris, où il devint l'ami de Law: après la chûte du systême, qui entraîna la sienne au bout de quelques succès, il parcourut les cours étrangères, cédant à la nécessité de changer souvent de séjour pour éviter les poursuites de ses créanciers; il vint à Gênes, où les mouvemens de la Corse lui inspirèrent le projet de s'en faire roi. Un moine Corse le mit en relation avec quelques-uns

dés révoltés qu'il enflamma par son éloquence, & aux uels il persuada sur-tout qu'il avoit un grand crédit dans toutes les cours, & il est vrai du moins qu'il paroissoit en avoir une grande connoissance: il négocia, il emprunta, & parut en Corse à la rade d'Aléria, sur un petit bâtiment Anglois; ce bâtiment étoit chargé de malles pleines d'habits pour les troupes, de deux cent fusils, autant de pistolets, quelques canons de petit calibre, & quelques petits sabres d'une espèce singulière, que *Théodore* distribuoit comme une faveur signalée, à ses plus zèlés partisans. Son air noble, sa taille avantageuse, son éloquence éblouissent: la Corse croit voir en lui un sauveur envoyé du Ciel, on l'élit roi. L'acte d'élection est du Dimanche 15 avril 1736. On lui met sur la tête une couronne de laurier sauvage, on l'élève en l'air, on le montre au peuple, il dicte des loix, il confère des dignités, inflige des châtimens, institue un ordre de chevalerie sous le nom propice de la *délivrance*, frappe des monnoies, les unes portant d'un côté les lettres initiales de son nom, avec ces mots à l'exergue: *pro bono publico regni Corsicæ*, de l'autre côté une couronne soutenue de deux palmes; les autres présentant d'un côté une tête noire, armes de la Corse, de l'autre l'image de la Vierge, avec cette légende: *Monstra te esse Matrem*; l'année précédente les Corses avoient mis leur isle sous la protection de l'Immaculée Conception de la Vierge.

Théodore, jaloux d'imiter les plus grands rois, du moins par le faste, se faisoit escorter de trois ou quatre cent gardes, le sabre à la main. Cependant sa conduite démentant quelquefois l'illusion à laquelle il devoit le respect public, & refroidissant l'enthousiasme, on ne voyoit plus alors que l'aventurier, le roi disparoissoit; il eut le malheur d'éprouver & de mériter des humiliations. Il voulut séduire une jeune paysane, sœur d'un de ses gardes; cet homme, sensible à l'honneur, maltraite sa sœur & menace le roi lui-même; le roi le mande, il répond avec une fermeté, qui parut aisément tenir de l'insolence. Le roi, avec une froide colère, ordonne qu'on le pende à la fenêtre: personne n'obéit. Il se lève pour se venger lui-même: le garde s'arme d'une chaise, ses camarades accourent à ses cris, prennent parti pour lui; le roi fut obligé de se sauver par la fenêtre & de se cacher dans une maison voisine jusqu'à ce que le tumulte fût appaisé. Convaincu par cet exemple & par quelques autres, du refroidissement de la Nation à son égard, il prit le parti de quitter pour un temps son royaume, sous prétexte d'aller chercher au-dehors des forces pour le défendre; il partit sur la fin de novembre de la même année 1736, n'étant resté que huit mois en Corse, & n'y ayant regné qu'un peu plus de sept mois. Pendant son absence, les Génois, qui avoient mis sa tête à prix, firent avec les François un traité, qui donna lieu à l'expédition du comte de Boissieux en 1737. *Théodore*, dont on avoit si long-temps ignoré le sort, parce qu'il étoit retenu pour dettes à Amsterdam, reparut au port de Sorraco, près de Porto-Vecchio, & débarqua quantité de munitions de guerre; mais le comte de Boissieux ayant défendu sous de fortes peines, de le recevoir, il n'osa s'engager dans le pays. Pour sortir des prisons d'Amsterdam, il avoit hypothéqué aux marchands Hollandois la ville d'Ajaccio, dont il promettoit de faire le siège, & en général il avoit hypothéqué ainsi à ses créanciers de tous les pays, toutes les parties de son royaume; il tenta d'assiéger Ajaccio: son escadre fut repoussée par les vents jusques dans le port de Naples, où il fut encore arrêté par ordre du gouvernement. Devenu libre, il n'osa plus retourner en Corse, & prit le parti de se retirer à Londres. Au comte de Boissieux, mort le 2 février 1739, succéda le marquis, depuis maréchal de Maillebois. La guerre s'étant rallumée dans l'isle de Corse, à peu-près en même-temps qu'elle devenoit générale dans l'Europe, à l'occasion de la mort de l'empereur Charles VI, *Théodore* parut dans une isle voisine de la Corse & publia un manifeste, mais qui resta sans effet, par l'indifférence de ses sujets; retourné encore à Londres, il y fut encore emprisonné pour dettes, car son sort fut de vivre beaucoup plus en prison que sur le trône; M. Horace Walpole lui procura la liberté, en ouvrant une souscription, dont le produit suffit pour appaiser ses créanciers. *Théodore* mourut quelque temps après à Londres, le 11 décembre 1746.

THEODORET, (*Hist. Ecclésiastique*) Evêque de Cyr, fut élève, d'un côté, de Théodore de Mopsueste; de l'autre, de Saint-Jean-Chrysostome. Il fut mêlé avec Théodore de Mopsueste dans l'affaire des trois chapitres; il défendit Nestorius contre Saint-Cyrille, & ce qu'il écrivit en cette occasion, fut condamné en 553, au Concile Œcuménique de Constantinople. Il n'en est pas moins au nombre des pères de l'Eglise, & il a mérité cet honneur par tous ses autres ouvrages & par sa doctrine, telle qu'il l'avoit exposée en 451 au concile œcuménique de Chalcédoine, où elle avoit triomphé des Eutychiens. La meilleure édition des œuvres de *Théodoret*, est celle qu'en a donnée le P. Sirmond en grec & en latin, en quatre volumes *in-folio*, auxquels le P. Garnier, aussi Jésuite, a depuis ajouté un cinquième volume. Le plus célèbre de ces ouvrages, est son histoire Ecclésiastique, qui commence où Eusèbe a fini la sienne, c'est-à-dire, à l'an 324 de Jesus-Christ, & finit à l'an 429. On distingue aussi sa *Thérapeutique* spirituelle contre les erreurs des Payens, qui a été traduite par le P. Mourgues, Jésuite; ses vies des Saints Solitaires, ses sermons, ses lettres. Le reste consiste principalement en écrits polémiques contre les hérétiques, & en commentaires sur les divers livres de la Bible. *Théodoret* avoit orné la ville de Cyr, de plusieurs ouvrages publics, de ponts, de bains, de fontaines, d'aqueducs, &c.; il en avoit été fait évêque vers l'an 420. Il mourut vers le milieu de ce cinquième siècle.

THEODORIC, (*Hist. d'Italie*) roi des Ostrogoths, & grand roi (voyez les articles ALARIC, BOECE, CASSIODORE, CLOVIS, ODOACRE, SYMMAQUE)

vainqueur d'Odoacre, qui avoit détruit l'empire d'Occident, il devint la principale ou l'unique puissance de l'Italie. Il regna glorieusement avec son secrétaire ou son ministre Cassiodore. Il embellit Rome de plusieurs édifices, il en releva les murailles, il enrichit Pavie & Ravenne. Beau-frère de Clovis, & gendre d'Alaric, il vengea ce dernier en remportant sur Clovis, auprès d'Arles, une grande victoire, qui priva Clovis d'une partie considérable de ses conquêtes, qui réunit le royaume des Wisigoths à celui des Ostrogoths, & qui conserva pour la suite le premier au jeune Amalaric, fils d'Alaric, & petit-fils de *Théodoric*. On eut à lui reprocher le meurtre d'Odoacre, lâchement assassiné dans un festin, malgré les promesses les plus solemnelles de lui conserver & la vie & même la couronne. On eut à lui reprocher encore la mort de Symmaque & de Boëce, qui faisoient l'ornement de son règne, & qui furent les victimes de la calomnie. Il paroît du moins que *Théodoric* mourut des remords qu'il sentit de son injustice envers Symmaque.

Théodoric, quoiqu'Arien n'eut point le tort de persécuter les Orthodoxes, il vouloit qu'on ne consultât que sa conscience dans le choix d'une religion. Il n'aimoit pas qu'on en changeât, sur-tout quand le motif de ce changement lui étoit suspect d'adulation, mais il alloit trop loin de ce côté-là, s'il est vrai qu'il ait fait trancher la tête à un de ses officiers, uniquement pour avoir embrassé l'Arianisme, & qu'il lui ait dit : *Si tu n'as pas gardé la foi à Dieu, comment pourras-tu me la garder à moi, qui ne suis qu'un homme ?* Le discours étoit fort bon, mais le châtiment étoit trop fort, quel que fût le motif de cet homme. Grace à Cassiodore, *Théodoric* est au rang des princes législateurs. Il mourut le 30 août 526.

Les *Théodorics* de l'histoire de France sont la même chose que *Thierry*, (*voyez* ce nom.)

THEODORAS PRODROMUS, (*Hist. litt.*) auteur Grec, connu par le roman des *Amours de Rhodante & Dosicles*, imprimé en grec & en latin, à Paris en 1625, & traduit en François par Beauchamps en 1746. On ignore en quel temps il vivoit.

THEODOSE, (*Hist. Rom.*) c'est le nom de trois empereurs du bas Empire, dont le premier est *Théodose* le grand, *Flavius Theodosius Magnus*, grand prince qui fit de grandes fautes. Il étoit fils du comte *Théodose*, général illustre sous les empereurs Valentinien & Valens ; ce comte avoit fait la guerre en Afrique avec beaucoup de prudence & de courage contre des princes maures soumis à l'empire Romain & qui s'étoient révoltés, il y avoit acquis beaucoup de gloire, & son nom étoit le plus grand qu'on pût citer dans tout l'Empire, ce fut ce qui le perdit ; Valens, un de ces tyrans imbécilles, qui ont déshonoré l'empire Romain, se défiant de tout ce qui n'étoit pas imbécille comme lui, lui fit trancher la tête à Carthage en 373, parce qu'ayant bien servi l'Empire, il étoit un de ceux que la voix publique appelloit à le gouverner. On ajoute qu'un magicien avoit prédit à Valens, que son sceptre tomberoit un jour entre les mains d'un homme dont le nom commenceroit par les lettres *Théod.* Les prédictions ne se font jamais qu'après l'événement, mais on sent que l'empereur lui-même ou tout autre envieux de la gloire du comte *Théodose*, peut avoir fait celle-ci d'avance pour le perdre.

Théodose, son fils, né dans la Galice en Espagne, s'étoit distingué sous son père, & avoit déjà obtenu assez de gloire pour faire ombrage aux tyrans & aux flateurs ; il s'éloigna d'eux, il alla pleurer son père dans la retraite & se consoler en faisant du bien & en cultivant ses jardins. Cependant une multitude effroyable de barbares Goths, Alains, Sarmates, Huns, Vandales, Quades, Marcomans, inondoient les plus belles provinces de l'Empire, pilloient & saccageoient tout, renversoient ou profanoient les temples, égorgeoient les prêtres, déshonoroient les vierges consacrées à Dieu, outrageoient la nature & par la débauche & par la cruauté:

Des fureurs des humains c'est ce qu'on doit attendre.

Les barrières de l'Empire étoient forcées de toutes parts. L'empereur Gratien, fils de Valentinien I, prince qui ne craignoit pas le mérite parce qu'il en avoit, sentant par la même raison qu'il ne pouvoit pas résister seul à tant d'ennemis, crut devoir leur opposer la valeur déjà éprouvée de *Théodose*, il lui écrivit de venir promptement le trouver à Sirmium dans la Pannonie (Sirmick en Hongrie); il le fit général de son armée contre les Goths. *Théodose* justifia ce choix par une victoire signalée qui obligea les barbares de repasser le Danube, & dont il vint lui-même apporter la nouvelle à la cour. Les envieux qui avoient réussi à perdre le père, tentèrent aussi de perdre le fils; le bruit se répandit par leurs soins que cette victoire dont *Théodose* se vantoit, étoit la plus déplorable défaite, & que sa prompte arrivée à la cour étoit une fuite honteuse; mais les calomniateurs n'avoient plus affaire à Valens, Gratien savoit qu'il falloit que les accusations fussent prouvées. A la prière de *Théodose* même, il envoya en Thrace des personnes de confiance & sans intérêt, s'informer de l'état des affaires ; il se trouva que *Théodose* avoit été très-modeste, que la défaite des Goths, le nombre des morts, celui des prisonniers, la quantité du butin surpassoient de beaucoup ce qu'il en avoit dit. Pour toute réponse aux calomnies des envieux, Gratien voulut associer *Théodose* à l'Empire: celui-ci se montra d'autant plus digne de cet honneur qu'il le refusa ; mais Gratien sentoit la nécessité de partager l'Empire pour pouvoir le défendre ; en effet c'étoit moins une simple association qu'il proposoit, qu'un véritable partage ; il parvint à vaincre la résistance de *Théodose*. L'armée eut ordre de s'assembler auprès de Sirmium, le 19 janvier 379. Gratien s'y rendit avec *Théodose* & les principaux de sa cour ; il exposa l'état où se trouvoit l'Empire ; un seul homme, dit-il,

» ne peut soutenir tant de guerres, ni remédier à tant » de désordres. J'ai besoin d'être soulagé. Il seroit plus » flateur sans doute pour l'ambition de règner seul ; » c'est un grand sacrifice que je viens faire, mais » je le fais au bien public. Je partage l'empire pour » l'affermir. Il me faut un collegue qui ait ses intérêts » & ses guerres à part, & qui en défendant l'état » défende son propre bien. J'ai fait choix de *Théodose* » & je lui abandonne l'Orient, me réservant l'Occident & l'Afrique. »

Après que *Théodose* eut été proclamé solemnellement à la grande satisfaction de l'armée, il marcha vers Thessalonique pour recommencer la guerre contre les barbares qui s'étoient jettés de nouveau sur la Thrace, la Mœsie & la Pannonie ; il les surprit, les battit, les soumit & vint prendre possession de Constantinople, capitale de son empire, le 24 novembre de la même année 379.

Athanaric, qui se faisoit appeller le juge des rois des Goths, parce qu'il étoit le chef & le prince de toute la nation, avoit été long-temps un grand objet de terreur pour l'Empire, qu'il ne cessoit d'attaquer, & pour les chrétiens qu'il ne cessoit de persécuter ; il avoit fourni des secours à l'ambitieux Procope, qui avoit voulu détrôner Valens, il avoit soutenu long-temps la guerre contre cet empereur, il l'avoit forcé de venir au milieu du Danube signer un traité de paix ; il jouissoit dans tout le Nord d'une grande puissance & d'une grande réputation. Des troubles survenus dans ses états l'engagèrent, en 380, à rechercher l'alliance du nouvel empereur. Ces troubles s'étant accrus par cette alliance même & par le soin que prenoit Athanaric, d'empêcher ses sujets de se jetter sur les provinces de l'Empire, ce qui étoit toujours l'objet de tous leurs vœux, il y eut contre lui un soulèvement general, qui l'obligea, en 381, de venir demander à *Théodose* un asyle dans sa cour. Sur la première proposition qu'il lui en fit faire, en lui mandant que, détrôné par ses rebelles sujets, chassé de ses états, sans ressources, sans asyle, livré au desespoir, il s'étoit souvenu de la générosité de *Théodose*, & qu'il avoit été consolé, *Théodose* répondit que l'Empire étoit ouvert à Athanaric, que toute la puissance des Romains feroit sa sauvegarde, que la cour de Constantinople seroit la sienne. Ce prince trouva sur son passage les ordres donnés pour qu'il fût reçu par-tout honorablement ; on lui prépara une entrée magnifique dans la ville Impériale. L'empereur alla fort loin au devant de lui, l'accompagna jusqu'au palais qui lui étoit destiné, & mesura noblement ses attentions & ses soins sur la gloire passée & sur les malheurs présens de ce prince.

Athanaric avoit une ame sensible, & susceptible des impressions les plus vives ; il avoit été si fortement affecté de la révolte de ses sujets, il fut si tendrement touché des bontés délicates de son généreux ennemi, que ce combat de la douleur & de la joie lui devint fatal ; la fièvre le saisit, il mourut quinze jours après son arrivée à Constantinople. *Théodose* lui fit faire de magnifiques obsèques, & décora sa tombe d'un riche monument. Ces bienfaits ne furent pas perdus, & c'est un ressort que la politique devroit plus souvent mettre en œuvre. Athanaric mourant rassembla autour de son lit, tous les capitaines qui l'avoient accompagné dans sa retraite, & dans l'effusion de sa reconnoissance, il les fit jurer d'être à jamais fidèles à ce grand empereur, & quand ils feroient retournés dans leur patrie, d'y publier ses bienfaits & de porter leurs concitoyens à une alliance solide & durable avec l'empire. Ils le jurèrent & tinrent parole. Après la mort d'Athanaric, *Théodose* leur ayant offert des emplois honorables dans ses armées, ils préférèrent de retourner dans leur pays où ils lui feroient plus utiles. Ils racontèrent à leurs concitoyens ce qu'ils avoient vu & ce qu'ils avoient éprouvé, les détails de la bienfaisance de *Théodose* à leur égard, les honneurs dont ils avoient été comblés, ils montrèrent les présens qu'ils avoient reçus, ils firent aimer & respecter l'empire & l'empereur. Fritigerne, un de leurs rois, voulut faire alliance avec *Théodose*. On leur abandonna une partie de la Thrace & de la Mœsie qu'ils cultivèrent en paix ; vingt mille Goths s'enrolèrent dans les troupes de l'Empire ; les autres se chargèrent de garder les passages du Danube, & de servir de barrière à l'Empire Romain contre les courses des barbares.

En 382, *Théodose* battit encore d'autres peuplades de ces barbares, il leur inspira une telle terreur, qu'ils se réfugièrent au fond de leurs régions septentrionales, & qu'on ne les vit plus reparoitre.

Lorsque le Tyran Maxime eut fait assassiner Gratien en 383, *Théodose* dissimula quelque temps & descendit jusqu'à traiter avec lui, de peur que dans le cours de ses prospérités, il n'opprimât la foiblesse du jeune Valentinien II, frère de Gratien & son associé à l'Empire. Maxime promit de ne point inquiéter Valentinien, & fut reconnu pour empereur par Valentinien & par *Théodose*.

L'Impératrice Justine, mère de Valentinien II, Arienne zélée, avoit l'imprudence de persécuter les catholiques, & Saint-Ambroise même, qui n'avoit pas peu contribué à contenir Maxime, & à lui inspirer des sentimens de paix. *Théodose* voyoit avec douleur, premièrement ces violences en elles-mêmes, ensuite le spécieux prétexte qu'elles alloient fournir à Maxime d'envahir les états de Valentinien. En effet Maxime, sous couleur de prendre la défense des catholiques & de Saint-Ambroise, marcha droit à Milan & se rendit maitre de tout l'empire d'Occident. Justine alors implora le secours de *Théodose*. Dans le conseil de ce prince, tout le monde fut d'avis de marcher sans délai contre le tyran. Non, dit *Théodose*, n'entreprenons jamais une guerre sans avoir tout tenté pour la prévenir, &, renouvellant l'ancien usage établi par Numa, d'envoyer des Féciaux demander justice avant de déclarer la guerre, & la déclarer avant de la faire, il envoya proposer à Maxime de rendre à Valentinien les états dont il l'avoit dépouillé ; sur son refus, il fit ses préparatifs.

La foule des historiens auroit pu se dispenser de mettre au nombre des mesures sages par lesquelles il attira la bénédiction de Dieu sur ses armes, des édits de persécution contre les Ariens & les autres hérétiques, du reste ses mesures furent en effet très-sages, & elles furent efficaces. *Théodose* remporta sur les généraux & les lieutenans de Maxime, deux victoires complettes; l'une sur les bords de la Save, l'autre sur ceux de la Drave, tandis qu'Arbogaste détaché de son armée, alloit dans les Gaules s'emparer de la personne du jeune Victor, fils de Maxime, & que son père avoit fait nommer César; il le prit & lui fit trancher la tête, ce que *Théodose* n'eût peut-être point fait. Maxime lui-même fut fait prisonnier dans Aquilée, & amené les pieds nuds & les mains liées devant *Théodose*, qui, touché de ce spectacle d'un empereur détrôné, captif & enchainé, donna des marques de compassion, & alloit lui faire grace; mais ses soldats voulant le venger malgré lui même, se jettèrent sur le tyran, l'arrachèrent à la clémence du prince & lui firent trancher la tête le 27 août 388 (*Voyez* l'article MAXIME) Le comte Andragate, qui, pour servir Maxime, son maitre, avoit trempé ses mains dans le sang de Gratien, jugeant qu'il n'avoit point de grace à espérer, se noya dans la mer de Sicile. *Théodose* rétablit le jeune Valentinien dans tous ses états, & rendit dans la personne de ce prince, à Gratien son frère, ce qu'il avoit reçu de lui. Du reste il fit chérir sa victoire & bénir sa clémence. Cette révolution n'entraina ni supplices, ni confiscation, ni emprisonnement, ni exil, &, comme le dit un historien moderne, « ceux qui avoient sujet d'ap» préhender le dernier supplice, n'eurent pas même » à rougir d'une réprimande. Les filles de Maxime s'étoient exilées volontairement dans la crainte d'un traitement plus rigoureux, elles furent rappellées, & des revenus convenables leur furent assignés sur l'épargne. *Théodose* entra en triomphe dans Rome, & resta dans l'Occident le temps nécessaire, non-seulement pour affermir Valentinien sur son trône, mais pour l'instruire dans l'art de règner, & pour réformer les abus que la jeunesse du prince & les troubles élevés dans cette partie de l'Empire, y avoient fait naitre, ou y avoient entretenus. Quand il fut rétourné en Orient, Valentinien, abandonné à lui-même, éprouva bientôt de nouvelles révolutions. Cet Arbogaste, que nous avons vu servir ce prince sous *Théodose*, & qui avoit fait périr le jeune Victor, étoit devenu général des armées de Valentinien & tout-puissant dans sa cour. C'étoit un Gaulois fier, cruel, ambitieux, qui étoit parvenu à se rendre redoutable aux peuples & à son maitre; celui-ci n'osoit le contredire & le laissoit disposer de tout. Il arriva cependant enfin qu'il ouvrit les yeux, & que sentant le joug, il voulut le secouer. Un jour au milieu d'une audience publique, il lança sur le comte Arbogaste un regard de courroux, avant-coureur d'une disgrace, & il lui fit remettre un écrit par lequel il le dépouilloit du commandement des armées; *ce n'est pas de lui que je le tiens*, dit insolemment Arbogaste; en déchirant le papier & le jettant par terre; il sortit ensuite de la salle pour courir à la vengeance. Les courtisans, les officiers du prince, placés tous de sa main, lui étoient vendus, il les mit dans ses intérêts & leur donna ordre d'environner le palais du prince, qui étoit alors à Vienne en Dauphiné. Un jour que ce prince se promenoit après son diner sur le bord du Rhône, ses eunuques, gagnés par Arbogaste, se jettèrent sur Valentinien, l'étranglèrent & le pendirent à un arbre par son mouchoir, pour faire croire qu'il s'étoit pendu lui-même. Ainsi mourut à vingt ans Valentinien II, le samedi 5 mai 392, veille de la Pentecôte. Saint-Ambroise le fit transporter à Milan, où il lui fit de magnifiques funérailles, prononça son oraison funèbre à laquelle les regrets publics ne donnoient pas moins de prix que l'éloquence d'Ambroise, car ce jeune prince annonçoit beaucoup de talens & de vertus, & on reconnoissoit en lui un élève de *Théodose* dans l'art de règner. Ce fut par Saint-Ambroise que la nouvelle de sa mort parvint à *Théodose*, qui le regretta comme un fils, & résolut de le venger.

Soit qu'Arbogaste craignît qu'en prenant la place de Valentinien, il ne parut s'avouer trop hautement pour son meurtrier, soit qu'il eût d'autres motifs de ne point prendre la pourpre, il aima mieux règner sous le nom d'un homme qui lui fût entièrement dévoué; il fit choix d'Eugène, autrefois rhéteur, alors secrétaire d'état, qui tenoit de son premier métier une sorte d'éloquence, & du second la connoissance des affaires, il lui donna le nom d'empereur, s'en reservant l'autorité. Eugène envoya des ambassadeurs à *Théodose* pour lui faire part de son élévation à l'Empire, & le prier de le reconnoitre pour son collégue; *Théodose* accueillit les ambassadeurs, leur fit des présens, mais les renvoya sans aucune reponse sur l'objet de leur mission, & prépara tout pour la vengeance de Valentinien Il part à la tête d'une armée formidable, grossie du concours de ces peuples barbares qu'il avoit su affectionner à l'empire par ses bienfaits; Stilicon & Alaric, si célèbres depuis, servoient sous lui; arrivé par la Thrace & par l'Illyrie, il force le passage des Alpes, dont Flavien, préfet du prétoire, réputé savant & dans l'art de la divination & dans l'art de la guerre, avoit répondu au tyran Eugène; Flavien se fit tuer dans le combat pour échapper au reproche d'avoir donné de fausses espérances, & de s'être trompé dans ses prédictions. Eugene & Arbogaste attendirent *Théodose* dans la plaine d'Aquilée, & c'est là que devoit se décider cette grande querelle, à laquelle la religion n'étoit pas moins intéressée que la politique; *Théodose* étant le protecteur déclaré, non-seulement du Christianisme en général, mais encore de la foi orthodoxe contre les Ariens, & Eugène ayant renouvellé l'idolâtrie dans Rome, offert des sacrifices aux Dieux, consulté les entrailles des victimes, où il avoit trouvé tous les heureux présages qui pouvoient l'aveugler, ayant d'ailleurs relevé les statues de Jupiter & l'autel de la victoire,

victoire, & portant pour enseigne principale l'image d'Hercule. La bataille dura deux jours comme dans la suite celle de Marignan; la première journée fut favorable à Eugène, & plusieurs des principaux capitaines de *Théodose* lui conseilloient la retraite: « Quoi » donc! s'écria-t-il, la croix de Jesus-Christ peinte » dans mes drapeaux fuiroit devant les images de » Jupiter & d'Hercule, qu'étalent insolemment les » enseignes de ces infidèles!

C'est le même mouvement que dans cette tirade d'*Athalie*:

O crainte, a dit mon père, indigne, injurieuse!
L'arche qui fit tomber tant de superbes tours,
Et força le Jourdain de rebrousser son cours,
Des Dieux des nations tant de fois triomphante
Fuiroit donc à l'aspect d'une femme insolente!

Théodose renouvella le combat le lendemain, & Eugène & Arbogaste, qui croyoient marcher à une victoire certaine contre les déplorables restes d'une armée presque détruite la veille, furent entièrement défaits. Les auteurs ecclésiastiques, comme il s'agissoit d'un chrétien d'un côté, d'un païen de l'autre, ont chargé le récit de cette victoire de visions prophétiques & de miracles, qu'ils disent si avérés, que le poëte Claudien lui-même, quoique payen, n'a pu s'empêcher d'y rendre témoignage dans un poëme qu'il composa dix-huit mois après à la louange de l'empereur Honorius, fils de *Théodose*. Arbogaste, après des prodiges de valeur dignes d'une autre cause & dignes de la victoire, chercha son salut dans la fuite. Les chefs des légions qu'il commandoit, mirent bas les armes & implorèrent la clémence du vainqueur auquel ils prêtèrent serment. *Théodose* leur demanda pour unique preuve de leur fidélité une infidélité assez forte, celle de lui amener Eugène. Ils partirent pour exécuter cet ordre. Aussi-tôt qu'Eugène les apperçut, *eh bien!* leur dit-il, *m'amenez-vous Théodose? non*, répondirent-ils, *mais nous allons vous mener à lui*. En effet, l'ayant dépouillé des ornemens Impériaux, ils le traînèrent aux pieds du vainqueur les mains derrière le dos, comme Maxime y avoit paru autrefois; il eut aussi le sort de Maxime, il fut décapité le 6 septembre 394. Arbogaste, abandonné de tout le monde, erra longtemps dans les montagnes, jusqu'à ce qu'enfin sachant qu'on le cherchoit & n'espérant point de grace, il se perça lui-même de deux coups d'épée. La vengeance de *Théodose* se borna encore à ces deux victimes nécessaires, & il usa de cette dernière victoire comme il avoit fait de toutes les autres. Ce fut en effet la dernière qu'il remporta.

Nous venons de l'envisager comme guerrier & comme empereur; considérons le présentement comme prince chrétien, car il fut grand encore sous cet autre point de vue.

Rousseau a célébré sa foi dans cette belle strophe de son ode contre les Turcs:

O honte! ô de l'Europe infamie éternelle!
Un peuple de brigands sous un chef infidèle
De ses plus saints remparts détruit la sûreté:
Et le mensonge impur tranquillement repose,
Où le grand *Théodose*
Fit règner si long-temps l'auguste vérité.

Théodose n'étoit point encore baptisé, lorsqu'il fut associé à l'empire en 379; il le fut à la suite d'une maladie dangereuse qu'il eut au commencement de l'an 380; ce fut Saint-Ascole, évêque de Thessalonique, qui en fit la cérémonie. Dans sa ferveur de Néophyte, il donna un édit daté de Thessalonique, par lequel il ordonnoit aux peuples de son obéissance de suivre la foi de l'église Romaine & du pape Damase sur l'égalité des trois personnes & la consubstantialité du verbe, sous peine d'être punis comme hérétiques. Commander de croire, punir l'hérésie, & même de mort, c'étoient là les grandes erreurs du temps, & l'on ne peut ici reprocher à *Théodose* que de n'avoir point sû s'élever au-dessus de ces erreurs accréditées.

En conséquence de son édit, il voulut obliger Démophile, patriarche Arien de Constantinople, d'embrasser la foi catholique; sur son refus, il le chassa & mit en sa place Saint-Grégoire de Nazianze.

En 381, nouvel édit contre les hérétiques. Ses loix étoient sévères; mais comme son caractère étoit doux, il en temperoit l'exécution. Cependant il employoit les soldats à chasser les Ariens, comme *des loups ravissans*, des églises qu'ils occupoient; les soldats dans les affaires ecclésiastiques, sont bien d'autres *loups ravissans*.

Il signala encore plus son zèle contre l'idolâtrie que contre l'hérésie, il interdit tous les sacrifices & toutes les cérémonies payennes; il fit murer les portes des temples, nommément de celui de Serapis, si célèbre dans Alexandrie par sa magnificence & par les impostures des prêtres.

Tous ces actes de domination sur la croyance sont essentiellement des actes de tyrannie, mais on ne le savoit pas alors, & d'ailleurs la prudente douceur de *Théodose* savoit faire respecter ses ordres. Cependant comme les intérêts de religion sont ordinairement, & étoient, sur-tout dans ce temps, ceux qui agissoient le plus fortement sur les ames, il se forma de la part des payens une conjuration contre l'empereur; elle fut découverte. *Théodose* commença par déclarer que ceux qui n'avoient fait qu'en entendre parler, & qui n'y avoient point pris part formellement, n'étoient point coupables; il ajouta que ceux auxquels il étoit échappé dans leur douleur ou leur colère des paroles peu respectueuses, étoient excusables, & qu'on ne punissoit point les paroles. Les vrais conjurés furent jugés & condamnés. Pendant le cours du procès, un des juges ayant dit à *Théodose* que leur principal soin devoit être d'assurer la vie du prince; vous devez, répondit *Théodose*,

songer encore plus à sa réputation. Ce mot ne pouvoit avoir d'autre objet en cette occasion que de recommander aux juges une équité plus voisine de la clémence que de la rigueur. Les criminels furent conduits au lieu du supplice, &, dans le moment où les exécuteurs levoient le fer pour leur trancher la tête, un grand bruit se fit entendre du côté du palais, c'étoit un courier qui apportoit leur grace demandée par l'Impératrice Flaccile, accordée par l'empereur, & signée par le jeune Arcadius, alors associé à l'empire, & auquel son père voulut donner cette leçon de clémence. « *Plût-à-Dieu*, disoit *Théodose*, » *qu'il fût en mon pouvoir de ressusciter les morts* ! Ce mot lui fut rappellé bien à propos par Flavien, évêque d'Antioche, au sujet de l'affreuse sédition qui s'éleva dans cette ville en 387, à l'occasion de quelques impots que la guerre contre Maxime rendoit nécessaires. (*Voyez* l'article FLAVIEN.)

Théodose n'étoit point aveugle dans la protection qu'il accordoit aux chrétiens; & quand leur zèle devenoit excessif & indiscret, il savoit le réprimer. Les chrétiens ayant brûlé une synagogue à Callinique dans la Mésopotamie, & un temple des hérétiques Valentiniens dans le territoire de la même ville, *Théodose*, pour réparer cette violation de la police, & ces coups d'autorité privée, ordonna que l'évêque de Callinique, qui sans doute avoit provoqué ou encouragé ces actes de violence, rétabliroit la synagogue à ses frais, & que les incendiaires seroient punis. Saint-Ambroise, qui jugeoit que cet ordre sévère, mais non pas injuste, livroit la religion chrétienne aux insultes de ses ennemis, & que ceux-ci alloient en triompher, parvint enfin avec bien de la peine à le faire révoquer.

En 390, arriva le massacre de Thessalonique, le plus grand événement de la vie de *Théodose*, crime qui auroit souillé à jamais son règne, s'il n'avoit été expié par la pénitence, & qui, malgré cette pénitence, est encore la tache de ce règne.

Bothéric, Gouverneur d'Illyrie, avoit un cocher qui faisoit les délices du peuple de Thessalonique dans les jeux du cirque, par la grace & l'adresse avec laquelle il conduisoit les chars. Cet homme, corrompu par cette faveur populaire, & par l'importance qu'on attachoit à son talent frivole, avoit une conduite fort déréglée & méritá, par ses désordres, que le gouverneur le fit mettre en prison; le temps des jeux du cirque approchoit, & le peuple, qui se faisoit un plaisir de l'y voir exercer son talent, voulut forcer la porte de la prison, se jetta sur les officiers du gouverneur, qui voulurent le réprimer, les traina dans les ruisseaux, en assomma plusieurs à coups de pierres: le gouverneur étant accouru pour appaiser le tumulte, y périt lui-même.

Cette nouvelle étant arrivée à Milan, où l'empereur s'étoit arrêté à la suite de son expédition contre Maxime, & où plusieurs évêques tenoient un concile sous la direction de Saint-Ambroise, archevêque de cette ville, l'empereur, dans un de ces accès de colère auxquels il étoit sujet, ordonna de punir sévèrement les coupables & d'étendre même sa vengeance sur toute la ville. Cette dernière partie de son ordre étoit évidemment injuste. Dans les troubles civils, les gens de bien gémissent en silence & ne peuvent rien. N'ayant point eu part à la révolte, ils ne doivent donc pas en avoir à la peine. Saint-Ambroise & les évêques assemblés à Milan, appaisèrent l'empereur & obtinrent grace pour le peuple de Thessalonique; mais les courtisans revinrent à la charge, ils dirent à *Théodose* que la licence des peuples croit par l'impunité, que s'il avoit puni Antioche, la révolte de Thessalonique n'auroit pas eu lieu, qu'il deviendroit enfin la victime de sa clémence s'il n'y mettoit pas des bornes. En effet, l'art de régner consiste dans un juste tempérament, dans un mélange heureux de clémence & de rigueur; mais quelle politique assez fine, assez éclairée pour assigner avec précision les bornes respectives de l'une & de l'autre, suivant l'exigence de tous les cas particuliers? C'est dans cette juste mesure que consiste principalement l'art de régner, & cet art est difficile. Nous croyons qu'en général on a toujours eu, on aura toujours moins à se repentir de la clémence que de la sévérité.

Théodose prit le dernier parti, il ordonna de tirer une rigoureuse vengeance de la ville de Thessalonique, il y envoya des troupes & abandonna les détails à la conduite des chefs. Ces détails furent affreux. On prépara la cruauté par la fourberie. On annonça une fête, ce qui rassembla tous les citoyens dans le Cirque; on commença par quelques courses, & tout-à-coup, à un signal donné, les soldats se jettent sur l'assemblée, passant tout au fil de l'épée, sans distinction d'âge, de sexe, de condition, d'innocence ou de crime. On a remarqué parmi ces victimes de la fureur militaire, un père qui offroit son bien & sa vie pour sauver ses deux enfans qu'il avoit amenés à cette fête sanglante; on lui dit que le nombre désigné des victimes n'étant pas rempli, on ne pouvoit sauver qu'un de ses fils, & on lui en remit le choix, comme si un pareil choix n'étoit pas impossible à un père, il pleura, il balança, & on les égorgea tous les deux. On égorgea pendant trois heures entières, il périt environ sept mille personnes. Ce massacre est au rang de ces grands crimes politiques, dont l'univers a conservé la mémoire avec horreur. Lorsqu'on en reçut la nouvelle à Milan, Saint-Ambroise en écrivit à *Théodose*, en évêque, en défenseur né de l'innocence opprimée & de l'humanité outragée; sa lettre étoit tendre, respectueuse & véhémente; il ne lui dissimula pas que son crime, (car il l'appelle ainsi) ne pouvoit se laver que dans les larmes de la pénitence; il le menaça des censures de l'église. « Je rends hommage, lui dit-il, à votre piété, à vos vertus; je » vous aime, je vous respecte, je prie pour vous, » mais je le dis dans l'amertume de mon cœur, je » n'ose offrir le sacrifice de l'agneau sans tache, si » vous voulez y assister. Ce qui ne feroit pas permis » après le sang répandu d'un seul innocent, le sera-» t-il après le carnage d'un si grand nombre?

Malgré cet avertissement, *Théodose*, à l'instigation de ses courtisans, s'étant présenté à l'église un jour de solemnité, l'archevêque, en habits pontificaux, vint l'attendre & l'arrêter au-delà du vestibule. « Vous ne sentez point, lui dit-il, l'énormité de votre crime, » puisque vous croyez avoir conservé le droit de vous » présenter dans l'assemblée des fidèles ; comment » oserez-vous tendre ces mains encore souillées du » sang innocent vers le Dieu de clemence & de » pureté, comment oserez-vous l'implorer de cette » même bouche, qui a pu commander tant de » meurtres ?

Théodose étoit pieux, il n'osa pas résister au ministre d'un Dieu irrité, il se retira dans son palais, où il resta huit mois entiers, éloigné des saints mystères, & menant une vie pénitente & mortifiée. La fête de noël approchoit, Rufin, un des principaux officiers de l'empereur, le trouvant extraordinairement abattu, lui en demanda la raison : « Je pleure, dit *Théodose*, « en voyant que le temple de Dieu, » ouvert aux mendians & aux esclaves, est encore » fermé pour moi. Rufin, touché de la douleur de son maître, voulut se faire médiateur entre *Théodose* & Ambroise, il trouva l'archevêque inflexible. Eh bien ! répondit le prince, j'irai me présenter & je recevrai l'affront que je mérite. Il alla trouver Ambroise & lui demander l'absolution, le priant d'avoir égard à sa pénitence. Quelle pénitence avez-vous donc faite ? reprit Ambroise — C'est à vous, dit *Théodose*, à m'apprendre ce que je dois faire. L'archevêque le soumit à la pénitence publique comme le moindre de ses sujets ; l'empereur se dépouilla sur le champ de ses ornemens Impériaux, se prosterna sur les marches du vestibule, se soumit avec tant de ferveur à toutes les humiliations de la pénitence, & donna tant de marques d'un repentir sincère, que Saint-Ambroise crut pouvoir abréger le temps de sa pénitence & le réconcilier à l'église. Voilà, s'écrient sur cela les écrivains ecclésiastiques, voilà le bel endroit de la vie de *Théodose*, voilà le titre qui lui mérita le surnom de *Grand*. Ces mœurs sont si éloignés des nôtres, que nous ne sommes peut-être pas même en état d'en juger. J'ignore quel degré d'humiliation & de pénitence devoit être épargné à un prince qui avoit pu ordonner tant de meurtres, j'observe seulement que cette pénitence de *Théodose* paroît avoir servi de modèle à celle de Louis le Débonnaire & de quelques autres princes, dans l'humilité desquels on a cru voir trop d'abaissement & de foiblesse. « Un » roi, dit le P. d'Orléans, doit tellement humilier » sa majesté devant Dieu, qu'il ne l'avilisse pas de- » vant les hommes. Mot excellent & digne d'un sage.

Théodose mourut à Milan dans un autre voyage, le 17 janvier 395, dans les bras de Saint-Ambroise, qu'il pria de ne le point abandonner. On l'a beaucoup comparé, soit pour les avantages extérieurs, soit pour les vertus, à Trajan dont il descendoit. Aurelius Victor dit qu'il en avoit les vertus sans les défauts, Claudien l'a comblé d'éloges. Le Sophiste Thémistius, (*voyez* son article) le met au-dessus des plus grands hommes de l'antiquité ; Zosime l'a maltraité, Zosime étoit un payen zèlé ; Symmaque payen comme lui, mais plus instruit, & qui avoit vu *Théodose* de plus près, lui a donné de justes louanges. Les auteurs ecclésiastiques en ont fait un saint & leur heros particulier.

Ce grand *Théodose* fut le père des petits & foibles empereurs Arcadius & Honorius ; il n'avoit cependant rien négligé pour leur éducation. L'empereur Gratien & le pape Damase avoient été consultés sur le choix d'un instituteur pour le jeune Arcadius. *Théodose* cherchoit le plus sage & le plus savant homme de l'Empire, le pape Damase lui procura le vertueux Arsène, dont le nom est resté célèbre parmi les instituteurs des princes, & présente l'idée d'un modèle en ce genre. *Théodose*, en lui présentant son fils, dit à ce jeune prince : « Mon fils ! voici votre vé- » ritable pére, il va l'être bien plus que moi ; vous » ne me devez que la naissance, vous lui devrez la » sagesse & la crainte de Dieu.

On sait que *Théodose*, étant un jour entré chez son fils à l'heure de la leçon, fut surpris de le trouver assis & Arsène debout, il fit lever Arcade & asseoir Arsène ; celui-ci allégua en vain le respect qu'il avoit cru devoir à son empereur, car le jeune prince étoit dès-lors associé à l'empire, *Théodose* décida qu'entre le maître & le disciple, c'étoit au maître que le respect étoit dû.

Arsène donna un exemple qui n'avoit point été donné avant lui & qui ne fut point suivi. Burrhus & Sénèque ne quittèrent point Néron, malgré ses crimes, & moururent victimes de son ingratitude ; Montausier & Bossuet souffrirent patiemment que le résultat de leurs travaux & de leurs soins fût un prince nul & sans caractère : Arsène reconnoissant de jour en jour l'indocilité & l'incapacité incurables de son élève, prit le parti de l'abandonner & de s'ensevelir dans les déserts de l'Egypte, où *Théodose* le fit chercher inutilement. Il sentit alors avec douleur que son fils étoit condamné. (*Voyez* l'article Arsène.)

Théodose eut pour femmes : 1°. Sainte-Flacille ou Flaccile, dont les vertus ont été célébrées par Saint-Grégoire de Nysse, & canonisées par l'église : elle fut la mère d'Arcadius & d'Honorius.

2°. Galla, qu'il aima tendrement, qu'il convertit de l'arianisme à la foi catholique, & dont il eut Placidie ; il survécut aussi à Galla, & la pleura toute sa vie. Elle étoit sœur de Valentinien II, & n'étoit pas un foible nœud de l'amitié qui unissoit ces deux princes.

Il nous reste à dire un mot des loix de *Théodose* ; car il est distingué aussi comme législateur. Nous avons parlé de ses loix ecclésiastiques ; elles se sentent de l'esprit du temps. Parmi ses loix civiles, on remarque principalement celle qui concerne les trésors

découverts. Celui qui trouve un trésor dans son propre fonds, doit le posséder tout entier, c'est, dit le législateur, un droit d'équité naturelle. Celui qui en trouve un sur le fonds d'autrui, en aura les trois quarts, le dernier quart réservé au propriétaire, sans néanmoins, ajoute le législateur, qu'il soit permis de fouiller dans la terre d'un autre sans sa permission; mais cette permission obtenue, on juge que la découverte du trésor est due au bonheur ou à l'industrie de l'exploitation, que le propriétaire du sol est trop heureux d'avoir le quart d'un trésor que son sol receloit infructueusement pour lui, & dont il ne soupçonnoit pas même l'existence. S'il la soupçonnoit & qu'il fit fouiller d'après ses conjectures, comme alors il seroit le maître d'accorder ou de refuser la permission de fouiller dans sa terre, il pourroit faire telles conditions qu'il voudroit pour le partage : c'est avec édification que dans tous ces cas on ne voit rien pour le fisc. Nerva, ce bon empereur, avoit jugé de même sur ce sujet. (*Voyez* l'article ATTICUS)

Théodose prononça des peines sévères contre les femmes qui se remarient pendant l'année du deuil. Il défendit aux magistrats les spectacles, excepté dans certains cas & à certains jours exprimés dans la loi.

On a sur-tout justement exalté cette loi pleine de justice & d'humanité concernant les discours peu mesurés qui échappent quelquefois à l'impatience, à l'humeur, au mécontentement contre les princes & les personnes constituées en dignité, faute qui ne peut jamais être taxée de crime, mais que la tyrannie des princes & sur-tout des ministres, n'a que trop souvent érigée en crimes d'état. Quand un de nos sujets aura mal parlé de nous, dit *Théodose*, si c'est par légéreté, son propos ne mérite pas qu'on y fasse attention; si c'est par folie, il faut le plaindre; si c'est même par méchanceté, il faut pardonner.

THÉODOSE II, ou le jeune, fils d'Arcadius, & petit-fils de *Théodose I*, monta sur le trône impérial à huit ans, mais sous la conduite d'Anthémius, un des plus excellens personnages de son siècle. Son règne sert d'époque aux ravages des Alaric, des Ataulfe, des Genseric, à l'établissement des François dans les Gaules, aux hérésies de Nestorius & d'Eutychès : il prit trop de part à ces hérésies, comme tous les souverains de son temps, il en prit trop peu aux autres événemens. Il passa de la tutelle d'Anthémius sous celle de Pulchérie, sa sœur, princesse d'un grand caractère & d'un esprit distingué. *Théodose* l'associa en 414 à l'empire, ce qui étoit sans exemple. Elle se chargea de son éducation, quoiqu'elle n'eût que deux ans plus que lui (*voyez* l'article PULCHÉRIE), elle lui donna les plus habiles maîtres en tout genre, & ses leçons & ses exemples firent le reste; elle étoit très-instruite, parloit & écrivoit très-bien tant en grec qu'en latin; elle dressoit elle-même toutes les ordonnances & les faisoit signer à son frère pour lui laisser l'honneur du gouvernement. *Théodose* signoit tout en aveugle, mais elle lui donna sur cela même une excellente leçon, en lui faisant signer parmi les autres expéditions un acte par lequel il lui vendoit ou lui abandonnoit l'impératrice sa femme, pour être son esclave. Cette femme étoit aussi une princesse d'un rare mérite, c'est la célèbre Athénaïs ou Eudoxie, fille du philosophe Athénien Léonce, (*voyez* l'article EUDOXIE) elle réunissoit comme Pulchérie les graces, l'esprit, les connoissances; Pulchérie, ayant eu occasion de la bien connoître, fit précisément le contraire de ce que le Machiavellisme eût d'abord inspiré dans sa place à beaucoup d'autres princesses, qui se seroient crues bien habiles; au lieu d'éloigner de son frère une femme si dangereuse pour elle, si propre à séduire le prince & à s'emparer de toute l'autorité, elle la lui fit épouser. Athénaïs, née payenne, embrassa le christianisme, & changea ce nom payen d'Athénaïs ou Minerve, en celui d'Eudoxie. Vers le temps de son couronnement, la célèbre Placidie, fille de *Théodose I*, & tante de *Théodose II*, vint s'établir à Constantinople, comme si le sort eût pris plaisir à rassembler à la cour de ce dernier prince, toutes les femmes les plus illustres par l'esprit & par la beauté. *Théodose II* mourut l'an 450, le 28 juillet. Ce fut lui qui publia le 15 janvier 438, le code *Théodosien*.

THÉODOSE III dit L'ADRAMITAIN, ne fut que montré à l'empire. En 714, sur la fin du règne d'Anastase, des troupes révoltées passant par Adramite, ville de Phrygie, élurent empereur malgré lui, un receveur des impôts publics, homme simple & droit, mais sans mérite, c'étoit *Théodose*. Cet homme épouvanté de sa grandeur, s'échappa des mains des soldats & se sauva dans les montagnes où on eut beaucoup de peine à le retrouver : mais cette fuite même & ce refus de l'empire paroissant parler en sa faveur, les soldats s'obstinèrent à défendre leur choix, ils jurèrent à *Théodose* de mourir pour lui, & le forcèrent de marcher à leur tête, tout lui réussit en effet. Anastase, abandonné de tout le monde, courut s'enfermer dans un cloître à Thessalonique. Non-seulement *Théodose* combattit, mais même il règna, & ne règna point mal; il montra des intentions droites, il réforma quelques abus, cependant l'empire n'eut jamais de charmes pour lui : ce qui prouve qu'au moins cet homme avoit du sens. Léon l'Isaurien, plus ambitieux, se déclara contre lui sous prétexte de venger Anastase, son maître & son bienfaiteur; *Théodose* saisit l'occasion, il céda l'empire à celui qui en faisoit l'objet de son ambition, & ne demanda point d'autre grace sinon qu'on le laissât en paix suivre l'exemple d'Anastase; il prit les ordres sacrés ainsi que son fils, se retira dans Ephèse, où on ne parla que de ses vertus pendant sa vie & de ses miracles après sa mort. Il n'avoit possédé l'empire que quatorze mois. Ce *Théodose*, assez dédaigné par les historiens, ne méritoit pas tant de l'être.

THEODOTE, (*Hist. Ecclésiastique*) c'est le nom de divers Hérésiarques :

1°. *Théodote le Valentinien*, ainsi nommé, parce

qu'il prétendoit fonder sur l'autorité de l'écriture sainte la doctrine Platonique & sur-tout très-obscure de Valentius, autre Hérésiarque, qui dogmatisoit au second siècle. Le P. Combefis a publié & commenté l'ouvrage de *Théodote*, il porte le titre *d'Eglogues*.

2°. *Théodote* de Byzance, dit le *Corroyeur*, d'abord chrétien, renia J. C. sous la persécution de Marc-Aurèle, & attaqua sa Divinité. Il fut excommunié par le pape Victor, vers la fin du second siècle.

3°. *Théodote*, dit le *Banquier*, découvrit que Melchisédec étoit supérieur à J. C. Mais parmi ses disciples, un plus habile homme, Hierax, sur la fin du troisième siècle, s'apperçut que Melchisédec étoit le Saint-Esprit.

THEODULPHE *ou* THEODULFE, (*Hist. litt. mod.*) étoit, à ce qu'on croit, Lombard de naissance, il plut par son érudition & ses lumières à Charlemagne, qui lui donna ou lui procura l'évêché d'Orléans, l'abbaye de Fleury ou de Saint-Benoît sur Loire, & d'autres bénéfices. Il fut avec Alcuin un des principaux coopérateurs de Charlemagne dans la restauration des lettres. Les ouvrages de *Théodulfe* se rapportent à la religion, comme ceux d'Alcuin & comme presque tous ceux de ce temps. Un des plus considérables de ces ouvrages, est une instruction pour son clergé. On voit qu'il se plaint comme d'un abus déjà ancien, de l'usage d'enterrer les morts dans les églises, & de faire, dit-il, des temples des cimetières. Il proscrit cet usage, & n'admet d'exception que pour les prêtres; à la bonne-heure, cette exception est sans équivoque; mais il ajoute: & *les personnes distingués par leurs vertus*, & dès-lors chacun peut y prétendre pour les personnes auxquelles il s'intéresse. Tant il importe de bien spécifier les exceptions, ou plutôt tant il importe d'en admettre peu!

Divers articles de cette instruction font foi de certains usages du temps. Nous y voyons, par exemple, qu'on ne faisoit alors, même dans les grandes villes, comme Orléans, qu'un seul office solemnel le Dimanche, & que tous les curés & les fidèles de la ville & des fauxbourgs se réunissoient dans la cathédrale, pour assister à cet office. Nous y voyons l'hospitalité recommandée de manière à faire croire qu'il n'y avoit point encore alors d'hôtelleries publiques. Il y est dit aussi que le Jeudi, le *Vendredi*, le Samedi saints & le jour de Pâques sont des jours de Communion générale. Cette loi mérite d'être remarquée au moins par rapport au Vendredi Saint, qui n'est plus à présent un jour de Communion, même particulière. Enfin il est défendu aux femmes d'approcher de l'autel, même pour aller à l'offrande; elles resteront à leurs places, & le prêtre ira recevoir leurs offrandes.

Les poësies de *Théodulphe* passent pour les meilleures du temps & ne sont pas bonnes Il est l'auteur d'une hymne dont on chante encore le commencement à la procession du Dimanche des Rameaux,

Gloria laus & honor tibi sit, Rex Christe redemptor;
Cui puerile decus prompsit hosanna pium.

Théodulfe entra, dit-on, dans la conjuration de Bernard, roi d'Italie, contre Louis le Débonnaire, & fut mis en prison. Un jour que l'empereur passoit devant le lieu où il étoit renfermé, *Théodulfe* se mit à chanter son hymne, & Louis, qui apparemment aimoit beaucoup les vers & s'y connoissoit fort peu, la trouva si belle, qu'il mit sur le champ *Théodulfe* en liberté. Ce prélat mourut vers l'an 821. Le P. Sirmond a donné en 1646, une bonne édition de ses œuvres.

THÉOGNIS, (*Hist. litt. anc.*) Poëte Grec, natif de Mégare, vivoit environ cinq siècles & demi avant J. C. On a de lui des fragmens.

THEON, (*Hist. ancienne*) est dans l'antiquité le nom:

1°. D'un sophiste Grec, connu par un traité de rhétorique.

2°. De deux mathématiciens, l'un d'Aléxandrie; qui vivoit du temps de Théodose le grand, & qui fut père de la savante Hypatie; on a de lui des ouvrages de mathématiques.

L'autre de Smyrne; on a de lui un traité de l'arithmétique, dans lequel il parle de l'algèbre sous le nom d'analyse.

THÉOPHANE, (George) (*Hist. litt. mod.*) écrivain dont la chronique fait partie de la Byzantine; elle commence où finit celle du Syncelle, & va jusqu'au règne de Michel Curopalate; elle a été imprimée au Louvre en grec & en latin, en 1655. *Théophane* mourut en 818, dans l'isle de Samothrace où l'empereur Léon l'Arménien l'avoit exilé.

On a des Homélies d'un autre *Théophane*, surnommé *Cerameus*, c'est-à-dire, *le Potier*, évêque de Tauromine en Sicile, au onzième siècle.

THEOPHANIE, (*Hist. du bas Empire*) fille d'un cabaretier, Impératrice d'Orient, femme assez semblable à l'Impératrice Irène, par la réunion des talens & des crimes. Ce sont ces sortes de personnages qui éblouissent les petits esprits machiavellistes, & qui leur persuadent qu'il y a de l'esprit & de la grandeur à commettre le crime, parce que quelquefois ces deux avantages ont procuré au crime des succès passagers. Cette malheureuse erreur est encore beaucoup plus commune qu'on ne le croiroit; il n'est pas rare de voir des gens très-incapables de crime, admirer ceux qui ont commis de grands crimes, les envier en quelque sorte d'en avoir été capables, & joindre à une conduite irréprochable, une théorie criminelle. S'ils examinoient de plus près l'histoire, s'ils raisonnoient, s'ils observoient le résultat général que donne la foule des événemens, ils verroient que le crime est rarement resté sans châtiment, parce que sans remonter ici à la justice divine, dont les décrets sont souvent voilés à nos foibles yeux, il

est dans la nature des choses que le crime soit d'un côté très-difficile à cacher, que de l'autre, quand il est connu il révolte, il inspire la haine, les soupçons, les défiances, les vengeances. Irène fut punie de ses crimes par ses crimes mêmes, *Théophanie* le fut aussi des siens. Elle avoit épousé en 959, Romain le Jeune, empereur d'Orient; ce prince étant mort en 963, elle eut la régence de son fils aîné Etienne; mais Nicéphore Phocas lui plut, elle l'épousa, & fit descendre son fils du trône pour y placer son amant. Non moins coupable épouse que mère dénaturée, s'étant bientôt lassée de ce nouvel époux, elle le fit assassiner en 969 par Jean Zimiscès, qu'elle fit encore reconnoître pour empereur. Celui-ci se montra tout-à-la-fois juste & ingrat en punissant sa complice, qu'il exila dans une isle où il la laissa languir pendant tout le cours de son règne. Il mourut en 975, alors Basile & Constantin, fils de *Théophanie*, la rappelèrent à Constantinople, & firent sans doute beaucoup plus qu'ils ne devoient en lui donnant quelque part dans le gouvernement. On ignore l'époque de sa mort.

THÉOPHILACTE, (*voyez* THÉOPHYLACTE.)

THÉOPHILE, est le nom :

1°. Du sixième évêque d'Antioche, élu l'an 176 de J. C., mort vers l'an 186, dont il nous reste trois livres en grec, adressés à Autolycus, en faveur de la religion chrétienne, où se trouve, dit on, pour la première fois le nom de *Trinité*. Cet ouvrage a été imprimé en grec & en latin, avec les œuvres de Saint-Justin.

2°. D'un patriarche d'Alexandrie, élu l'an 385, prélat intrigant, ennemi de Saint-Jean-Chrysostôme, mais qui, mourant l'an 412, dit un mot bien chrétien au souvenir de la longue pénitence de Saint-Arsène : *que vous êtes heureux, Arsène, d'avoir toujours eu cette heure devant les yeux!*

3°. D'un empereur d'Orient, qui succèda en 829, à Michel son père, qui fut comme lui grand iconoclaste, grand persécuteur des catholiques, dont par cette raison les Iconoclastes ont dit beaucoup de bien, les catholiques beaucoup de mal, & qui mourut en 842, de douleur d'avoir perdu plusieurs batailles contre les Sarrasins. (*Voyez* ci-dessus l'article THÉODORA DESPUNA, sa femme.)

4°. D'un poëte François, surnommé Viaud, disent quelques auteurs, mais qui plutôt, à ce que je soupçonne, se nommoit Viaud, & fut surnommé *Théophile*, c'est-à-dire, ami de Dieu par antiphrase à cause de sa réputation d'athéisme & d'impiété. En effet il fut déclaré criminel de lèze majesté divine, & condamné à être brûlé, & il fut brûlé en effigie, comme auteur du *Parnasse Satyrique*, publié en 1622; ouvrage noté doublement & pour la satyre & pour l'impiété. *Théophile*, fuyant vers les pays-bas, fut arrêté au Catelet en Picardie, ramené à Paris, & renfermé dans le même cachot où avoit été Ravaillac, tant la fermentation excitée par ce livre étoit grande! Sur ses dénégations constantes, mais auxquelles on ne crut point, sur l'insuffisance des preuves pour faire prononcer la peine de mort, on le condamna du moins au bannissement, soit qu'on trouvât les preuves suffisantes pour autoriser ce jugement moins sévère, soit qu'on saisit cette occasion de le punir de ses autres délits satyriques. En effet, dès 1619, il avoit été obligé de passer en Angleterre, & ses amis n'avoient obtenu son rappel que sous la condition qu'il abjureroit le calvinisme, ce qui, chez un homme d'une si légère croyance, ne signifioit absolument rien. L'arrêt du parlement contre *Théophile*, resta sans exécution. Ce poëte ne garda point son ban. Le maréchal de Montmorenci, celui-là même qui eut la tête tranchée en 1632, lui donnoit un asyle à Paris, dans son hôtel, & à Chantilly, dans la solitude de *Sylvie*, qu'il a célébrée. Il mourut en 1626, à l'hôtel de Montmorenci. Boissat, son ami, l'étant allé voir la veille de sa mort, *Théophile* lui témoigna un extrême desir de manger des anchois & le pria de lui en envoyer. Boissat, regardant cette demande comme une fantaisie de malade contraire à son état, n'y eut aucun égard, il eut depuis le regret de penser que c'étoit peut-être une de ces indications de la nature qu'on rejette trop souvent parce qu'on les trouve bizarres, & qui sont les seules quelquefois qui puissent guérir les malades. Il se repentit amérement de n'avoir pas eu cette condescendance pour les derniers desirs d'un ami. *Théophile* a été si cruellement déchiré par le déclamateur Garasse, satyrique dévot, plus atroce que tous les satyriques profanes, qu'il en résulte en sa faveur une sorte d'intérêt; la protection du généreux Montmorenci est encore un titre pour lui; l'espèce d'irrégularité de l'arrêt, qui, après l'avoir condamné au feu le condamne au bannissement pour un crime dont il ne paroît pas avoir été convaincu, la réputation d'esprit & de talent que cet homme eut toute sa vie, toutes ces circonstances lui sont favorables, & sa mémoire en totalité n'est point restée flétrie par son arrêt; mais l'arrêt que Boileau a prononcé contre ses ouvrages, est resté :

A Malherbe à Racan préférer *Théophile*,
Et le clinquant du Tasse à tout l'or de Virgile.

Il a laissé des ouvrages mêlés de prose & de vers; des tragédies, & ce qui pourroit affoiblir l'idée de son impiété, un *traité de l'immortalité de l'ame*. Tout est oublié & *Théophile* le seroit tout entier sans les vers de Boileau.

THÉOPHILE RAYNAUD, (*voyez* RAYNAUD.)

THÉOPHOBE, (*Hist. du bas-empire.*) beau-frère de l'empereur Théophile, & général de ses armées, fut deux fois proclamé empereur, & refusa constamment l'empire. Mais quelle conduite peut dissiper les défiances politiques? Théophile craignit qu'enfin la résistance ne se laissât vaincre; il craignit que *Théophobe* n'enlevât à son fils le trône qu'il avoit

laissé au père. Malade, & mourant, il fit arrêter *Théophobe*, lui fit trancher la tête; se fit apporter cette tête, & dit, avec la satisfaction d'un tyran: *bientôt Théophile ne sera plus; mais du moins* Théophobe *n'est déjà plus*. L'époque de ces deux morts est 842.

THEOPHRASTE, (*Hist. litt. anc.*) philosophe Grec, né dans l'île de Lesbos, fut disciple de Platon, puis d'Aristote: son nom étoit Tyrtame. Aristote qui disoit de lui, *qu'il comprenoit d'abord d'une chose tout ce qui en pouvoit être connu*, aussi charmé de son éloquence que de sa pénétration, lui donna d'abord le nom d'Euphraste, *qui parle bien*; & ce nom exprimant encore trop foiblement le plaisir qu'il avoit à l'entendre, il lui donna celui de *Théophraste*, c'est-à-dire, homme dont le langage est divin.

Les anciens étoient beaucoup plus intolérans qu'on ne le croit. L'intolérance est une maladie de tous les temps & de tous les pays; les grands génies ont été par-tout, & toujours en butte à la persécution. Aristote craignant pour lui le sort de Socrate, abandonna son école l'an 322; la remit à *Théophraste*, ainsi que ses écrits, & alla chercher sa sûreté loin d'Athènes. *Théophraste* soutint la gloire de cette école, & en augmenta la réputation: on compta bientôt dans le Lycée jusqu'à deux mille disciples. Comme il se distinguoit par le talent de la parole, & qu'il se piquoit du plus pur atticisme, il fut un peu surpris de se voir traiter d'étranger par une vendeuse d'herbes, à laquelle il marchandoit quelques légumes, & qui démêla en lui un accent dont il se croyoit corrigé. On a fait grand bruit de cette petite histoire, comme si elle prouvoit, dans le peuple même d'Athènes, une délicatesse d'organes particulière: *quel goût il y avoit à Athènes jusques dans le petit peuple!* s'écrie à ce sujet M. Rollin. Mais quelle est, parmi nous, la femme de la halle qui ne démêlât pas d'abord l'accent picard, ou normand ou gascon? Quel est l'homme du peuple qui ne sente pas le plus léger grasseyement avec d'autant plus de facilité, que le grasseyement est très-rare parmi le peuple?

Théophraste eut l'estime & la familiarité des rois, Cassandre, Ptolemée, fils de Lagus; tous ces successeurs d'Alexandre, au milieu de leurs guerres & de leurs discordes, étoient ses amis, & quelques-uns même faisoient gloire d'être ses disciples. Démétrius de Phalère le fut aussi, & lui fait encore plus d'honneur. La philosophie de *Théophraste* tenoit de la douceur & de la condescendance accommodante d'Aristippe. Ce qu'il pensoit des dieux n'est pas fort clair; & il paroît avoir varié sur cet article. Il pensoit comme Aristote & comme Aristippe, que les douceurs & les commodités de la vie sont essentielles au bonheur; opinion que le stoïcien Cicéron lui reproche, comme dégradant la vertu, & la dépouillant de la gloire de suffire seule au bonheur de l'homme. Qu'elle y suffise seule, ce peut être l'objet d'une question parmi les philosophes; mais qu'elle y soit nécessaire au point de ne pouvoir être suppléée par rien, au sein même de la prospérité, & qu'elle soit dans l'adversité la consolation la plus douce & la plus efficace, c'est ce qui ne peut être contesté; & cet intérêt de lui être fidèle, reste encore assez grand.

Cicéron dit qu'en mourant dans un âge très-avancé, *Théophraste* se plaignit de la nature, qui accordoit une si longue vie aux cerfs & aux corneilles, sans aucun fruit pour ces animaux, privés de perfectibilité; tandis qu'elle bornoit tellement la vie des hommes, qui peuvent toujours se perfectionner par l'étude & l'expérience. Mais la longévité des cerfs & des corneilles, étoit-elle une opinion digne d'un naturaliste tel que *Théophraste*?

On a de lui une *histoire des Pierres*, dont M. Hill a donné en 1746, à Londres, une belle édition en Grec & en Anglois; un *traité des Plantes*, qui a été traduit en Latin.

On connoît ses *Caractères*, que la Bruyère a traduits en François, & qu'il a imités ensuite avec tant de supériorité, en traçant ceux de son siècle.

Isaac Casaubon a fait d'amples commentaires sur le petit livre des *Caractères* de *Théophraste*.

THEOPHYLACTE SIMOCATTA, (*Hist. du bas-empire.*) historien Grec, vivoit sous l'empire d'Héraclius, vers les commencemens du septième siècle. Son histoire de l'empereur Maurice, imprimée au louvre en 1647, fait partie de la Byzantine.

THEOPOMPE. (*Hist. anc.*) L'histoire ancienne nous offre deux personnages célèbres de ce nom; l'un, est un roi de Sparte, qui régnoit environ cent trente ans après Lycurgue. Ce fut sous son règne que s'établit l'autorité des Ephores; *Théopompe* ne s'opposa point à cet établissement. Sa femme lui reprochoit qu'il laisseroit à ses enfans la royauté beaucoup moindre qu'il ne l'avoit reçue; il lui répondit: *au contraire, je la leur laisserai plus grande, parce qu'elle sera plus durable.*

Ce fut sous son règne qu'au rapport d'Hérodote il s'éleva entre les Argiens & les Lacédémoniens, au sujet d'un petit pays appellé *Thyrea*, qui confinoit aux deux peuples, une guerre, où le récit d'Hérodote pourroit bien avoir servi de modèle à celui du combat des Horaces & des Curiaces. Les deux armées étant en présence, on convint de remettre la décision de la querelle à trois cens hommes, qu'on choisiroit de part & d'autre parmi les plus braves. Ils s'entretuèrent tous, à l'exception de trois, deux du côté des Argiens, un du côté des Lacédémoniens: la nuit les sépara. Les deux Argiens se regardèrent comme vainqueurs, & coururent porter à Argos la nouvelle de leur victoire. Le Lacédémonien resta sur le champ de bataille, dépouilla les corps des Argiens, & s'empara de leurs armes. Nouvelle querelle sur la question quel étoit le peuple vainqueur. Il étoit resté deux Argiens; mais le Lacédémonien étoit resté maître du champ de bataille. On ne put s'accorder; on en vint aux mains. La fortune se déclara pour les Lacédémoniens, & le champ Thyreate leur resta. Dans la première guerre

des mêmes Lacédémoniens contre les Messéniens, Aristomène ou Aristodème, roi des Messéniens, battit les Lacédémoniens, prit *Théopompe* leur roi, &, selon l'usage si général d'immoler des victimes humaines, il égorgea, en l'honneur de Jupiter d'Ithome, trois cens prisonniers Lacédémoniens, à la tête desquels étoit *Théopompe* leur roi.

L'autre *Théopompe* est un historien & un orateur célèbre; mais dont les ouvrages sont perdus. Il avoit été disciple d'Isocrate, qui disoit, en parlant de lui & d'Ephore, ses deux disciples les plus célèbres, » qu'il étoit obligé d'user d'éperon à l'égard d'Ephore, » & de bride à l'égard de *Théopompe* : » *se calcaribus in Ephoro, contrà autem in Theopompo frenis uti solere. Alterum enim exultantem verborum audaciâ reprimebat, alterum cunctantem et quasi verecundum incitabat.* Artémise, femme de Mausole, roi de Carie, si célèbre par les honneurs qu'elle rendit à la mémoire de son mari, & qui a fait étendre à tous les tombeaux magnifiques le nom de mausolée, comme le nom d'Artémise s'étend, par une espèce d'acception proverbiale, à toutes les veuves tendres & fidèles, Artémise proposa aux orateurs un prix d'éloquence pour le meilleur éloge de son mari. Isocrate & *Théopompe* furent du concours, & le disciple l'emporta sur le maître : *Théopompe* eut le prix. On remarqua que dans son histoire, il avoit représenté ce même Mausole comme un prince d'une avarice sordide, & à qui tout moyen étoit bon pour amasser de l'argent.

THEOXÈNE. (*Hist. anc.*) Dans le temps des guerres de Philippe, roi de Macédoine, père de Persée, contre les Romains, ce prince soupçonneux & féroce, à qui tout faisoit ombrage, se livroit à toute sorte de cruautés. Il soupçonnoit, & peut-être ne se trompoit-il pas, que plusieurs de ses sujets auroient préféré la domination romaine à la sienne. Dans cette persuasion il versa beaucoup de sang, & ne fit que fortifier cette disposition; & comme souvent un crime en nécessite plusieurs autres, ou du moins les fait croire nécessaires, Philippe, après avoir fait périr ceux qui lui étoient suspects, crut n'avoir pas d'autre moyen d'assurer sa propre vie, que de faire arrêter & enfermer leurs enfans, qu'il faisoit périr dans la suite, s'il les croyoit à craindre. En attendant, il arrivoit souvent, on le croyoit du moins, que leur jeunesse les exposoit au danger d'assouvir les passions brutales de Philippe & de ses satellites, & d'être réduits, par eux, à l'état d'eunuques; idée qui redoubloit encore la haine contre Philippe, & qui causa le désastre d'une famille des plus puissantes & des plus illustres de la Thessalie.

Philippe, sur quelque soupçon juste ou injuste, avoit fait aussi périr Hérodique, chef de cette famille, & ses deux gendres. Ses deux filles, nommées *Théoxène* & Archo, (*Voyez* ARCHO) restoient avec chacune un fils. *Théoxène* resta veuve; Archo épousa un seigneur de la ville d'Enia & du pays des Enianes, sur la rive orientale du golfe Thermaïque ou de Thessalonique : il se nommoit Poris. Elle en eut plusieurs enfans, qu'elle laissa en bas âge. *Théoxène* les adopta tous, en prit le même soin que de son propre fils; & pour être plus particulièrement leur mère, elle épousa Poris : les loix du pays permettoient apparemment cette alliance. Quand *Théoxène* fut instruite de l'étrange résolution que Philippe avoit prise de faire enfermer les enfans de ceux qu'il avoit fait périr; craignant bien moins pour eux la mort que l'infamie, elle déclara qu'elle égorgeroit tous ses enfans de ses propres mains, plutôt que de les laisser tomber entre les mains de Philippe. Poris, épouvanté d'un tel projet, lui dit : » qu'il avoit dans la ville » d'Athènes des amis affidés, qui ne refuseroient pas » de s'en charger, & qu'il iroit lui-même les remettre entre leurs mains ». Ils partent de Thessalonique, où ils faisoient leur séjour, pour se rendre à Enia, & se trouver à une fête solemnelle qu'on y célébroit tous les ans en l'honneur d'Enée, fondateur de cette ville, dont il est parlé dans *l'Enéide* :

> *Feror huc & littore curvo*
> *Mœnia prima loco, fatis ingressus iniquis,*
> *Æneadasque meo nomen de nomine fingo.*

Le jour même de la fête, vers minuit, tout le monde étant endormi, ils s'embarquèrent sur une galère, comme pour retourner à Thessalonique; mais leur intention étoit de passer dans l'île d'Eubée, & de cette île à Athènes : un vent contraire les repoussa toujours vers la côte. Au point du jour les officiers du roi, qui avoient la garde du port, les ayant apperçus, envoyèrent une chaloupe armée pour ramener la galère. Poris, éperdu, tantôt pressoit les rameurs d'avancer, & d'échapper à la chaloupe; tantôt levoit les mains au ciel, & imploroit les dieux :

> *O quantus instat navitis sudor tuis*
> *Tibique pallor luteus,*
> *Et illa non virilis ejulatio,*
> *Preces & aversum ad jovem!*

L'intrépide *Théoxène*, ayant tout prévu, s'étant pourvue de tout, & revenant à son premier dessein, présente à ses enfans du poison & des poignards; qu'elle avoit eu soin d'apporter avec elle : » Mes » enfans, leur dit-elle, j'ai fait tout ce que j'ai pu » pour vous sauver; les dieux ne le permettent pas. » C'est à l'esclavage & à l'infamie que vous êtes » réservés, si vous avez la foiblesse de vivre. Voilà » les derniers secours que j'ai à vous offrir : choisissez. » Ayez le mérite de disposer de vous-mêmes; sûrs » que vos parens ne vous survivront pas ». Tous obéirent; les uns choisissent le poison, les autres le fer. Tous furent jetés dans la mer, morts ou mourans. *Théoxène* alors embrassant son mari, s'y jette aussi avec lui. Les officiers de Philippe arrivent; se saisissent de la galère, & la trouvent vuide.

Tite-Live, qui rapporte ce tragique événement, dit qu'en l'écrivant il se sent pénétré de tendresse & d'admiration pour cette femme sublime. Il ajoute que

la haine contre Philippe s'en accrut à tel point, qu'il étoit devenu l'objet des imprécations publiques; imprécations qui furent entendues des dieux, & qui eurent leur effet. Ce père, aveugle & insensé, ayant bientôt après sévi contre son propre sang, dans la personne de Démétrius son fils, par les instigations & les suggestions de Persée, parce que Démétrius faisoit profession d'estimer les Romains.

THERAMÈNE, (*Hist. anc.*) général Athénien, disciple de Socrate, fut un des trente tyrans établis par Lysandre à Athènes, &, seul de ces trente, ne fut pas un tyran; aussi fut-il leur victime. Critias, un d'entr'eux, qui avoit été lié intimement avec lui, l'accusa de troubler l'état, & de vouloir renverser le gouvernement présent. Comme ce gouvernement étoit tyrannique, le vœu secret de tout citoyen étoit de le renverser, sans doute. *Theramène*, sachant que ses ennemis & ses collègues avoient résolu de le perdre, embrassa les autels sans espoir d'y trouver un asyle, mais pour coûter, disoit-il, aux assassins une insulte de plus, & faire voir qu'ils ne respectoient ni les dieux ni les hommes. Socrate, que les Anitus & les Melitus n'avoient pas encore immolé à leurs fureurs, fut le seul des sénateurs qui osa prendre la défense de *Theramène*. Il ne put empêcher ce malheureux de succomber : on lui fit avaler la ciguë. Il mourut avec le plus grand courage; il but la plus grande partie du verre de ciguë, & jetta le reste sur la table, en disant : *ceci est pour le beau Critias*; voulant faire entendre que son tour viendroit, & peut être tarderoit peu. Critias, qui avoit été lui-même disciple de Socrate, ne put pardonner à son maître d'avoir parlé pour *Theramène*; il préluda au crime des assassins de Socrate, en lui faisant interdire l'instruction de la jeunesse. Peut être eût-il été plus loin; mais la prédiction de *Theramène* eut son effet. Critias fut tué peu de temps après dans un combat contre Thrasybule, qui détruisit le règne des trente tyrans. *Theramène* mourut environ quatre siècles avant l'ère chrétienne.

THERESE, (*sainte*) (*Hist. ecclés.*) étoit fille d'Alphonse Sanchez de Cépede & de Beatrix d'Ahumade, tous deux de maisons distinguées d'Espagne. Elle eut de bonne heure une imagination vive & ardente. La vie des saints, qu'elle entendoit lire assiduement dans la maison paternelle, produisit sur elle d'abord tout son effet. Elle étoit encore dans l'enfance, lorsqu'elle s'échappa, ainsi qu'un de ses frères, pour aller chercher le martyre chez les Maures. On les rencontra, & on les ramena, honteux & affligés de n'avoir pu être martyrs. Ils se consolèrent en se faisant hermites; mais sans sortir de chez eux. On les laissa, tant qu'ils voulurent, construire de petites cellules dans le jardin de leurs pères, & s'y retirer pour prier : elle avoit fait tous ces noviciats de sainteté avant la mort de son père, qu'elle perdit n'ayant encore que douze ans. Alors, soit qu'on veillât sur elle avec moins d'exactitude, soit que la même vivacité avec laquelle elle avoit pris le goût des choses saintes se portât naturellement sur d'autres objets, l'amour des romans, l'amour du monde, l'envie de plaire eurent leur temps. Ce temps fut court; son âge demandoit qu'on la mît dans un couvent. Les idées de perfection revinrent la saisir; elle se regarda comme heureusement échappée d'un grand danger, & pour n'y pas retomber, elle prit l'habit le 2 Novembre 1536, dans le monastère de l'Incarnation de l'ordre du Mont-Carmel, à Avila, sa patrie. Ce couvent lui parut dans un relâchement, que sa piété ne put souffrir : elle le réforma. Elle vit le premier monastère de sa réforme fondé dans Avila en 1562. Après les religieuses elle réforma aussi les religieux, dans un monastère fondé en 1568 à Dorvelo, diocèse d'Avila. Le bienheureux Jean de la Croix, à la tête de ses religieux, embrassa cette réforme : c'est l'origine des Carmes Déchaussés.

Elle eut le plaisir de voir jusqu'à trente monastères de sa réforme, quatorze d'hommes & seize de filles. Son institut passa en France, en Italie, aux Pays-Bas, dans toute la chrétienté; il fut même porté au Mexique de son vivant. Elle mourut le 4 Octobre 1582 à Alve, en revenant de Burgos, où elle venoit de fonder un nouveau monastère. Elle étoit née le 28 Mars 1515; le pape Grégoire XV la canonisa en 1621. On a ses lettres, avec les notes de dom Juan de Palafox, évêque d'Osma; sa vie, composée par elle-même, & on en a aussi une composée par Villefore. On a ses divers ouvrages, traduits presque tous par M. Arnauld d'Andilly. Ils sont recommandables par l'onction; ils peignent une ame affectueuse & tendre, une imagination enflammée. C'est elle qui a dit du démon : *ce malheureux, qui n'aimera jamais*; mot dont M. de Voltaire a employé la substance dans ces vers :

> Le paradis est fait pour les cœurs tendres,
> Et les damnés sont ceux qui n'aiment rien.

Etant sainte, elle se souvenoit encore d'avoir été belle. Un religieux de sa réforme lui disant qu'il la regardoit déjà comme une sainte sur la terre, & qu'elle en avoit la réputation. *On a dit de moi trois choses*, répondit-elle, *que j'étois assez bien faite, que j'avois de l'esprit, & que j'étois sainte. J'ai eu la vanité de croire les deux premières, & je m'en suis confessée; mais je n'aurai pas la folie de croire la troisième.*

THERMES, (*Hist. de Fr.*) (Paul de la Barthe, seigneur de) général habile, quoique souvent malheureux, se distingua par ses services sous les règnes de François I, de Henri II, & de François II. Ce n'étoit pas seulement comme militaire qu'il étoit malheureux : il eut dès sa jeunesse, & dès son entrée au service, des disgraces & des traverses de plus d'un genre. En 1528 une affaire d'honneur l'obligea de sortir du royaume. D'autres orages encore le tinrent éloigné de sa patrie; & lorsque le calme sembloit vouloir renaître, lorsque de *Thermes* étoit en route pour rentrer en France, il tombe entre les mains des corsaires, & subit une longue & dure captivité. Re-

retardé dans sa course par ces diverses aventures, il regagna le temps perdu, & se remit promptement à sa place par ses exploits & ses services. A la bataille de Cerisoles il commandoit la cavalerie légère, qui soutenoit l'infanterie Françoise, commandée par de Taix. Il contribua beaucoup au gain de cette mémorable affaire; mais comme il falloit presque toujours que le malheur vînt affoiblir les succès dus à sa bonne conduite, son cheval ayant été tué sous lui, il fut fait prisonnier; & il en coûta, pour le racheter, trois des plus illustres prisonniers ennemis. Dans les intervalles de paix il fut employé en différentes ambassades, & en général il y fut heureux. Sous le règne de Henri II il commanda en Italie avec beaucoup de distinction, & mérita d'être fait maréchal de France en 1558. Cette même année il vint servir en Flandre. Il y prit Dunkerque d'assaut; mais il y perdit, contre le comte d'Egmont, la bataille de Gravelines, où il fut blessé, & où il eut encore le malheur d'être fait prisonnier. La paix de Cateau-Cambresis, conclue l'année suivante, lui procura la liberté, ainsi qu'au connétable de Montmorenci, comme lui général habile & malheureux, & qui avoit été fait prisonnier un an avant de *Thermes*, à la bataille de Saint-Quentin. Ce qui distingue le plus de *Thermes*, & parmi les généraux, & parmi les courtisans, c'est la sagesse. La sagesse du maréchal de *Thermes* étoit passée en proverbe, & cette sagesse n'étoit pas ce qu'entre militaires on appelle ironiquement de la prudence; c'étoit en lui une qualité imposante & glorieuse, utile à ses amis, redoutable à ses ennemis: *Dieu nous garde de la sagesse de* Thermes, disoient ceux-ci. Ce général mourut à Paris en 1562, à quatre-vingts ans. Il étoit né à Conserans d'une famille noble & pauvre: il ne laissa point de postérité.

THERPANDRE *ou* TERPANDRE, (*Hist. anc.*) poëte, musicien célèbre dans l'antiquité; mais dont il ne nous reste aucun ouvrage. On croit qu'il étoit de Lesbos; mais on ne sait rien de certain ni sur sa patrie, ni sur le temps où il vivoit. On croit qu'il remporta le premier le prix aux jeux Carniens, institués à Lacédémone dans la vingt-sixième olympiade. Il remporta aussi quatre fois de suite le prix aux jeux Pythiques. On dit qu'à Lacédémone il appaisa une sédition par ses chants mélodieux, accompagnés des sons de sa cithare. Il perfectionna la lyre, & y fit entrer jusqu'à sept cordes; mais les innovations, dans la musique, déplaisoient aux Lacédémoniens, qui croyoient même que la politique y étoit intéressée. Les Ephores, loin d'accueillir l'invention de *Therpandre*, la punirent, & condamnèrent l'inventeur à l'amende. *Therpandre*, poëte & musicien, faisoit, à la fois, les paroles & les airs de ses odes ou chansons.

THESPIS, (*Hist. anc.*) inventeur de la tragédie chez les Grecs. Tout son article est renfermé dans ces trois vers d'Horace:

Ignotum tragicæ genus invenisse camœnæ
Dicitur & plaustris vexisse poëmata Thespis.
Qui canerent agerentque peruncti fæcibus ora.

Voilà le tombereau, les poëmes, les acteurs barbouillés de lie; voilà l'enfance du théâtre. Brutus dit dans la *mort de César*:

Voilà vos successeurs, Horace, Décius, &c.

On peut dire, dans un sens contraire: *voilà vos prédécesseurs, Sophocle, Corneille, Racine*, &c.

Thespis vivoit près de cinq siècles & demi avant J. C.

THEVENOT, (Jean & Melchisedech) (*Hist. litt. mod.*) tous deux voyageurs. Le premier, mort en 1667, apporta, dit-on, le café en France en 1656: on a de lui un voyage en Asie. On a du second, plus connu encore que le premier, des voyages, & un *Art de nager*. Il fut garde de la bibliothèque du roi; il l'augmenta d'un nombre considérable de volumes & de manuscrits qu'il avoit rapportés de ses voyages. Il mourut en 1692.

THEVET, (André) (*Hist. litt. mod.*) connu aussi par beaucoup de voyages, historiographe de France, & cosmographe du roi, est auteur d'une *Cosmographie*, d'une *Histoire des hommes illustres*, des *singularités de la France antarctique*, & de quelques autres ouvrages au-dessous du médiocre. Il étoit cordelier, & aumônier de la reine Catherine de Médicis. Mort en 1590.

THIARD *ou* TYARD DE BISSY. (*Hist. de Fr.*) On remarque principalement dans la famille des *Thiard* de Bissy deux prélats célèbres.

1°. Pontus de *Thiard* de Bissy, né à Bissy, dans le diocèse de Mâcon, en 1521; moins connu cependant pour avoir été nommé à l'evêché de Châlons, en 1578, par le roi Henri III, que comme poëte. Nous avons ses poésies & ses homélies; les poésies, sur-tout, firent du bruit dans le temps. Ronsard, son contemporain, dit qu'il fut l'introducteur du sonnet en France. Il mourut en 1605.

2° Henri de *Thiard* de *Bissy* (c'est le cardinal de Bissy) se signala, sur-tout, par un zèle pour la bulle *Unigenitus*, qui ne lui fut pas infructueux. Il fut évêque de Toul en 1687, de Meaux en 1704, où il fut le successeur de Bossuet, cardinal en 1715, & enfin commandeur des ordres du roi: il mourut en 1737. On a prétendu que le P. Germon, jésuite, avoit eu beaucoup de part à ses ouvrages théologiques, en faveur de la bulle. M. le comte de Bissy, de l'académie Françoise, & M. le marquis de *Thiard*, sont neveux de M. le cardinal de *Bissy*.

THIARUBEKESSIS, s. f. *term. de relation*, balayeur des mosquées en Perse; cet emploi, parmi nous méprisable, est recherché en Perse, & appartient à un ordre inférieur du clergé mahométan de ce royaume. (*A. R.*)

THIBAUD *ou* THIBAUT. (*Hist. de Fr.*) Il y a eu de ce nom plusieurs comtes de Champagne. Le

plus fameux est Thibaud VI, qui fut depuis roi de Navarre. Né posthume en 1205, il hérita de la Navarre en 1234; il mourut à Pampelune en 1253: il est sur-tout connu par ses chansons, & par son amour pour Blanche de Castille, mère de saint Louis. On ne le crut pas innocent de la mort de Louis VIII. On remarqua qu'ayant suivi ce prince à la croisade contre les Albigeois, il l'avoit quitté sans congé après ses quarante jours, terme fixé par la loi féodale pour le service d'un vassal; mais dans les guerres ordinaires, l'honneur & la chevalerie prévaloient souvent sur cette loi, & dans une croisade, les motifs religieux avoient plus de force encore. Ces motifs réunis ne purent tenir, dit-on, contre l'amour qui appelloit le comte auprès de la reine Blanche. Il demanda un congé; n'ayant pu l'obtenir, il le prit. Le roi, soit qu'il sût ou qu'il soupçonnât le principe de cette désobéissance, soit que l'action seule suffit pour l'irriter, avoit laissé échapper quelques menaces, qui déterminèrent le comte de Champagne à se défaire d'un rival, & à prévenir un maître outragé. Tel est à-peu près le fondement sur lequel Matthieu Paris appuie sa conjecture que Louis VIII fut empoisonné par *Thibaud*. Les seigneurs conjurés qui voulurent troubler la régence de Blanche, comptoient beaucoup sur lui. L'air de disgrace qu'avoit jetté sur *Thibaud* sa querelle avec Louis VIII, fondoit apparemment leur confiance; mais si cette querelle avoit pour fondement l'amour du comte de Champagne pour la reine Blanche, leur confiance étoit imprudente; aussi fut-elle trahie. Les seigneurs confédérés s'apperçurent des trahisons du comte de Champagne & s'en vengèrent. Ils prirent contre lui la protection d'Alix, reine de Chypre, qui redemandoit à *Thibaud* la Brie, & la Champagne. Henri I, comte de Champagne & de Brie, avoit eu deux fils: Henri II, & *Thibaud V*. Henri II, ne laissa que des filles, dont Alix étoit l'aînée. *Thibaud* V, succéda donc à son frère; il fut père de *Thibaud* VI. Alix, sa cousine germaine, prétendoit qu'étant fille de l'aînée, elle avoit dû exclure *Thibaud* V, son oncle. C'étoit la grande querelle entre la proximité & la masculinité, querelle sur laquelle en France on devoit toujours décider en faveur de la masculinité. Les confédérés furent pour la proximité en haine de *Thibaud*; les soupçons qui s'étoient répandus sur la mort de Louis VIII, devinrent alors un cri public répété par tous les partisans de la Ligue. On n'appelloit plus *Thibaud*, que le *traître* & *l'empoisonneur*. Philippe, comte de Boulogne, frère naturel de Louis VIII, offrit de convaincre *Thibaud*, & de venger son frère par le duel. On se jetta sur les terres de *Thibaud*, il implora le secours *de sa dame* pour laquelle il s'estimoit heureux d'éprouver tant de haine, elle dissipa les rebelles & devint seule arbitre de la contestation entre *Thibaud* & Alix, au sujet de la succession de Champagne. Toujours attentive à profiter des foiblesses de *Thibaud*, elle lui adjugea cette succession, en payant quarante mille marcs, qu'il payeroit à sa cousine Alix. Elle savoit que *Thibaud* n'avoit point d'argent; elle lui fournit cette somme; mais il la lui vendit cher: il fallut que *Thibaud* lui remît les comtés de Blois, de Chartres, de Chateaudun & de Sancerre. C'étoit l'ouvrage de Blanche; *Thibaud* adora la main qui le dépouilloit en le protégeant. On l'appella *Thibaud* le Grand & le Chansonnier. Il mourut à Pampelune, en 1253; il étoit né en 1205.

THIERRY, (*Hist. de Fr.*) c'est le nom de plusieurs rois de France de la première race:

1°. *Thierry I*, fils aîné de Clovis, quoique né d'une concubine, hérita aussi bien que les fils de Clotilde; il fut roi de Metz.

Sous son règne, vers les années 517 & 518, un prince ou capitaine Danois, qui se prétendoit cependant issu de Clodion, Cochilaic, exerçoit des pirateries sur les côtes de France, il fit une descente sur les terres de *Thierry*, qui envoya contre lui Théodebert son fils. (*Voyez* l'article THÉODEBERT I.) Celui-ci surprit le Danois au moment où il alloit se rembarquer avec le butin qu'il avoit fait; il l'attaqua, le défit, & le tua de sa main.

A l'article *Hermenfroy*, *voyez* la conduite de *Thierry* à l'égard de cet Hermenfroy, de Balderic & de Berthier, trois frères, rois de Thuringe; *voyez* aussi l'article CHILDEBERT I.

Thierry demande à Clotaire, le plus jeune de ses frères, un entretien secret pour traiter de quelques affaires: Clotaire, en entrant dans le lieu indiqué, apperçut des soldats, dont les pieds passoient par-dessous une tapisserie, derrière laquelle ils avoient prétendu se cacher; il retint son escorte, tout se passa tranquillement, & il ne fut parlé ni de l'escorte ni des soldats cachés. A l'article *Mundéric*, *voyez* la conduite de *Thierry* envers ce prince ou cet aventurier.

Ce *Thierry*, si injuste envers Munderic, passa pour justicier & pour populaire, parce qu'il fit trancher la tête à Sigivalde, un de ses parens, pour quelques exactions faites sur le peuple dans son gouvernement d'Auvergne. *Thierry* mourut en 538.

2°. *Thierry II*, fut le premier exemple d'un descendant de Clovis, qui n'eût eu aucune part à la succession paternelle. Il étoit le troisième & dernier fils de Clovis II. De ses deux frères, Clotaire III eut la Neustrie & la Bourgogne; Childéric, l'Austrasie; *Thierry* fut pleinement déshérité; dans la suite, il réunit tout le royaume; il eut tout & ne fut rien. Son histoire n'est que celle d'Ebroin, son maire & son tyran. (*Voyez* l'article EBROIN.) *Thierry II* mourut en 692.

3°. *Thierry III*, dit de Chelles, fils unique de Dagobert III, fut d'abord rejetté à la mort de son père, peut-être parce qu'il étoit alors au berceau. Il fut dans la suite un de ces fantômes de rois que Charles Martel étoit encore obligé de faire asseoir sur le trône, tandis que toute la puissance royale étoit réellement entre ses mains. *Thierry* de Chelles mourut en 738.

3°. De Becket, dit Saint-Thomas de Cantorbéri, fils d'un bourgeois de Londres: l'Angleterre, la France, l'Italie l'instruisirent tour-à-tour. L'université de Paris eut l'honneur de le former; Bologne lui enseigna le droit, Auxerre se glorifie d'avoir fermé la carrière de ses études. A son retour en Angleterre, il exerça d'abord quelques emplois obscurs. Un archidiacre de l'église de Cantorbéri fut son protecteur, & il lui succéda dans cette place. Henri II, auquel il fut recommandé par le primat Théobald ou Thibaud, lui en donna une que le Primat lui-même eût pu envier: il le fit chancelier du royaume, & lui confia l'éducation du prince Henri, son fils aîné. Devenu riche & puissant, sa dépense fut excessive comme ses revenus. On lui a beaucoup reproché depuis, le luxe de sa table, de ses meubles, de ses équipages, le nombre de ses chevaliers, écuyers, pages, secrétaires; ces vaisseaux qui le suivoient quand il passoit la mer, ces mille hommes qu'il traînoit à sa suite au mariage du jeune Henri, son élève, avec Marguerite de France, ses amusemens, ses jeux, ses goûts, ses talens mêmes, qui tous étoient d'un homme opulent & frivole; ses victoires à la course & à la joute, ses inclinations cavalières, sur-tout ce faste royal, objet d'étonnement & de curiosité pour le roi lui-même; Becket s'en corrigea bien dans la suite. Fitz-Stephen, secrétaire de Becket, & qui en a écrit l'histoire, rapporte un trait plaisant de la familiarité dont le roi d'Angleterre usoit avec son chancelier. En passant ensemble à cheval dans les rues de Londres, ils rencontrèrent un pauvre presque nud & tremblant de froid. « Ne feroit-ce pas une » œuvre juste, dit Henri, de donner un bon habit » à ce pauvre homme dans une saison si rigoureuse? Sans doute, répondit Becket, qui loua fort le roi de ce dessein charitable. « Eh bien, dit le roi, il » en aura donc un tout-à-l'heure. En même-temps il saisit l'habit du chancelier & s'efforça de le lui ôter; le chancelier défendit son habit, & ce ne fut qu'après un long combat, que l'habit resta entre les mains du roi, qui le jetta au mendiant. Celui-ci ne connoissant aucun des deux cavaliers, fut fort surpris du présent, mais il en profita. Tous deux auroient été plus heureux si ce ton de badinage & de liberté eut pû continuer entr'eux.

L'archevêché de Cantorbéri étant venu à vaquer, Henri l'offrit à Becket, qui voulut d'abord le refuser, & qui ne l'accepta qu'en remettant la chancellerie.

Dès lors on ne le reconnut plus, tout son faste disparut: l'humilité chrétienne, la discipline ecclésiastique réglèrent toutes ses démarches, la cérémonie du sacre sembla lui avoir imprimé le caractère apostolique avec tout ce qu'il a de saint & d'inflexible.

Becket crut avoir des demandes exorbitantes à faire aux possesseurs de divers biens qui avoient autrefois appartenu à l'Archevêché de Cantorbéri. Ces demandes tendoient réellement à la ruine de cent familles considérables & utiles à l'état. La noblesse s'alarma; le roi vint à son secours, & défendit à l'archevêque de troubler ces familles dans leur possession. L'archevêque crut que Dieu le lui ordonnoit, il persista. Il en fut de même de toutes les prétendues immunités du clergé, elles trouvèrent toujours dans Becket, un défenseur intrépide & opiniâtre.

Un ecclésiastique avoit séduit la fille d'un gentilhomme du comté de Worcester, & avoit ensuite tué le père de cette fille, parce qu'il vouloit le faire punir. Becket ne voulut jamais permettre que le coupable comparût dans les tribunaux laïcs: il le fit mettre dans la prison de l'archevêché.

Un voleur qui n'étoit point ecclésiastique, prit un calice dans la cathédrale de Londres. Le roi réclama son justiciable; mais comme le vol avoit été commis dans une église & s'appelloit un sacrilège, l'archevêque se chargea de le punir, & entreprenant visiblement sur l'autorité laïque, qui seule peut infliger des peines corporelles, il fit marquer le voleur d'un fer rouge au front.

Le roi voulant arrêter ces désordres, assembla les évêques à Westminster, & demanda qu'un juge royal assistât désormais au jugement des ecclésiastiques, afin qu'au moins les meurtriers fussent livrés au bras séculier. Les évêques furent ébranlés par les raisons du roi, le Primat seul fut inflexible. Cependant on négocia, il se tint à Clarendon une nouvelle assemblée d'évêques, où l'autorité royale fit recevoir seize articles contraires aux vastes prétentions du clergé; ce sont les fameuses constitutions de Clarendon, qui causèrent plus de troubles que toutes les contestations précédentes. Les évêques s'étonnèrent de les avoir souscrites: le pape les condamna, le primat les désavoua, en disant que le pape les ayant condamnés, il ne lui restoit plus qu'à gémir devant Dieu de la foiblesse qu'il avoit eue de les signer. Le roi indigné de ce qu'il appelloit *la palinodie de Becket*, fit rechercher toute sa conduite pendant le temps qu'il avoit été chancelier; le Primat se voyant cité à comparoître devant le roi, vint au palais en faisant porter sa croix devant lui, & signifia hautement un appel au pape. On le jugea par provision, on voulut lui lire sa sentence, il protesta de nullité, prit sa croix à la main & sortit: des voix s'élevèrent contre lui, il reçut & rendit beaucoup d'injures, & s'il eut dans cette occasion le courage d'un martyr, il n'en eut point la patience.

Le Primat envoya trois évêques demander en son nom au roi, un sauf-conduit pour sortir du royaume. Le roi remit sa réponse au lendemain; ce délai fut suspect au Primat, il partit dès la nuit même, sans attendre le sauf-conduit.

Ce fut en France qu'il alla chercher un asyle, le pape Alexandre III, étoit alors à Sens, c'étoit devant lui que l'archevêque de Cantorbéri vouloit aller se vanter des combats qu'il avoit soutenus pour la cause commune; c'étoit d'ailleurs dans les états de Louis VII, que devoit se retirer un ennemi de Henri II.

le venger, fût-ce malgré lui. Ils quittent la cour, & de peur que le roi ne se rétracte & ne les rappelle, ils s'embarquent chacun dans un port de France différent, & arrivent de même dans différens ports d'Angleterre. Ils se rejoignent près de Cantorberi, où douze autres assassins grossissent leur troupe. Ils courent tous ensemble au palais de l'archevêque; les douze s'emparent des portes; les quatre montent à l'appartement. Parmi ces derniers, l'archevêque en reconnut trois qui avoient été ses domestiques dans le temps qu'il étoit chancelier: il leur reprocha leur ingratitude à son égard; ils lui reprochèrent la sienne à l'égard du roi. Leur intention vraisemblablement n'avoit été que de donner un avertissement à l'archevêque, & de tenter sur lui un dernier effort pour le plier aux volontés du monarque, car ils étoient venus sans armes. Aigris par la dispute, ils coururent en chercher, & pendant ce temps l'archevêque auroit pu se sauver par son église, dont les portes n'étoient point gardées. Les moines de Cantorbéri l'en pressoient, mais il étoit dans le caractère & dans la destinée d'un tel homme de rechercher la gloire du martyre; il rejetta tout conseil timide & voulut assister à vêpres à la tête de ses moines. Les assassins entrant dans l'église à sa suite, fondirent sur lui à coups d'épées & de massues; il reçut à la tête quatre blessures mortelles, & alla tomber au pied de l'autel de Saint B..., qui fut tout couvert de son sang & de sa cervelle. Il étoit né en 1117, avoit été nommé primat en 1162; il périt le 29 décembre 11.0.

De ce moment tous ses torts furent oubliés. On ne vit plus le sujet rebelle, on ne vit que le saint & le martir; le peuple entroit en foule pour le voir & pour l'invoquer; les dévots trempoient leurs doigts dans son sang, & s'en faisoient des croix sur le front & sur le cœur. Les assassins à la faveur du tumulte, se sauvèrent au comté d'York, dans un château appartenant à l'un d'entr'eux; ils y demeurèrent un an entier, séparés de toute société, abhorrés du peuple, rejettés de tous les honnêtes gens avec effroi & avec mépris, desavoués du roi qu'ils avoient cru servir; ils allèrent enfin à Rome demander pardon au pape, qui les envoya dans la terre sainte.

Henri II n'avoit pas tardé à se reprocher son emportement; il avoit senti avec terreur quelle force certains mots pouvoient avoir dans la bouche des rois; il avoit frémi sur-tout en ne voyant plus paroître à sa cour les quatre chevaliers, & leur départ l'avoit déterminé à commander qu'on arrêtât l'archevêque bien moins pour attenter à sa liberté que pour lui sauver la vie. La diligence des assassins prévint l'exécution de cet ordre. Lorsque Henri apprit le funeste service qu'on lui avoit rendu, il fut saisi de désespoir. Il s'enferma pendant trois jours, sans vouloir prendre ni consolation ni nourriture; il vit toute l'horreur de sa situation, la fureur du pape, l'indignation du clergé, les intrigues des moines, le soulèvement des peuples. On n'alloit plus voir en lui que le persécuteur

& le bourreau des saints; on n'entendoit parler que de miracles opérés au tombeau de l'archevêque. De fausses apparences s'élevoient même contre le roi. Sa réconciliation avec l'archevêque sembloit n'avoir été qu'un stratagème pour attirer ce prélat dans le piège & le conduire à la mort. Henri eut la politique de désarmer le pape, en lui demandant la permission de conquérir l'Irlande, & en lui promettant d'y établir le denier de Saint-Pierre. Alexandre III, se contenta donc de canoniser Becket, & d'excommunier en général ses assassins, leurs fauteurs & instigateurs, sans nommer le roi.

A son retour d'Irlande, deux légats le citèrent à leur tribunal sur cette affaire de l'assassinat de Becket. Il fallut que Henri achetât par bien des humiliations & des sacrifices le pardon du crime qu'il n'avoit ni commis ni ordonné. On lui fit grace de la discipline & de quelques autres cérémonies humiliantes; mais Henri II ne voulut pas profiter de cette indulgence, il alla subir à Cantorberi toute la rigueur de la pénitence publique. Il traversa la ville pieds nuds, depuis l'église de Saint-Dunstan jusqu'à celle du Christ, se soumit à recevoir la discipline de la main des moines, les arma chacun d'un fouet, & se découvrit les épaules lui-même.

Pierre de Blois s'est plu à décrire dans ses lettres la pénitence de ce monarque. Il disoit aux légats: *mon corps est entre vos mains, faites-en tout ce qu'il vous plaira*, paroles qui, selon Pierre de Blois, tiroient des larmes des yeux de tous les assistans; elles pourroient aujourd'hui en faire verser de pitié: « Un roi, dit le P. d'Orléans, doit tellement humilier » sa majesté devant Dieu, qu'il ne l'avilisse pas de» vant les hommes.

4°. De S. *Thomas* d'Aquin, Jacobin, dit *le docteur Angélique, l'ange de l'école, l'aigle des théologiens*, disciple d'Albert le Grand & d'Alexandre de Hales. Il étoit d'abord froid & taciturne, ses compagnons l'appelloient *le bœuf muet*, Albert le Grand prophétisa *que les doctes mugissemens de ce bœuf retentiroient un jour dans tout l'univers.*

On connoît la somme théologique de S. *Thomas* d'Aquin, & l'office qu'il composa pour la fête du Saint-Sacrement, instituée de son temps par Urbain IV, sur-tout cette prose, *Lauda, Sion*, où le mystère de l'Eucharistie est exposé en vers rythmiques, sinon avec élégance, du moins avec une précision toujours difficile. Le nouvel abrégé chronologique nous a conservé l'ingénieuse réponse qu'il fit au Pape Innocent IV, dans la chambre duquel il entra un jour au moment où l'on y comptoit de l'argent; le Pape lui dit: vous voyez que l'église ne peut plus dire: *je n'ai ni or ni argent*; il est vrai, répondit S. *Thomas*, mais aussi elle ne peut plus dire au boiteux: *leve-toi & marche.*

Son application continuelle à la théologie lui donnoit quelquefois des distractions un peu fortes. On conte que mangeant un jour avec S. Louis, il frappa

tout-à-coup sur la table, en s'écriant avec enthousiasme: *voilà qui est concluant contre l'hérésie de Manès*, & que le roi moins choqué de la distraction, qu'édifié du principe qui l'avoit causée, fit mettre par écrit l'argument pé emptoire contre Manès. S. *Thomas* né à Aquin, petite ville de la Campanie dans le royaume de Naples, mourut à Fosseneuve, abbaye de l'ordre de Cîteaux dans le diocèse de Terracine, le 7 mars 1274. Le pape Jean XXII le canonisa en 1313.

5°. D. S. *Thomas* de Villeneuve, ainsi nommé du lieu de sa naissance, village du diocèse de Tolède. Il fut précepteur ordinaire de Charles-Quint; on a ses sermons. Il mourut en 1555, archevêque de Valence; il étoit de l'ordre de Saint-Augustin.

THOMASSIN. (Louis) (*Hist. litt. mod.*) le P. *Thomassin*, oratorien, célèbre, homme vertueux, savant, studieux, a beaucoup écrit sur la discipline ecclésiastique & sur les études, tant ecclésiastiques que profanes. Le pape Innocent XI voulut l'attirer à Rome. Le cardinal Casanata, bibliothécaire de ce pontife, en fit parler au roi par l'archevêque de Paris. La réponse fut: *qu'un tel sujet ne devoit pas sortir du royaume.* En effet, quand les étrangers nous envient un sujet, quelle raison peut-il y avoir de le leur céder? Notre facilité, à cet égard, pourroit leur persuader qu'ils se sont trompés, & que nous ne croyons pas leur faire un grand présent. Le P. *Thomassin*, né à Aix en Provence en 1619, mourut à Paris, la nuit de Noël, en 1695.

THOMIN, (Marc) (*Hist. litt. mod.*) habile opticien, dont on a un traité d'optique. Mort à Paris en 1752.

THOMSON, (Jacques) (*Hist. litt. mod.*) célèbre poëte Anglois, né en Ecosse; homme d'ailleurs instruit dans plus d'un genre, a fait des tragédies & divers poëmes; mais c'est par le poëme *des Saisons* qu'il est le plus connu. Ce poëme a paru traduit en François en 1759, par madame Bontems. » *Thomson*, dit M. de Saint-Lambert, voit la nature sublime & grande; il » aime mieux la peindre étonnante qu'aimable.... » *Thomson* chantoit la nature chez un peuple qui la » connoît, & qui l'aime; je l'ai chantée chez une » nation qui l'ignore, ou la regarde avec indiffé» rence. Le poëte Anglois parle à ses amis, de » leur maîtresse; il est sûr de leur plaire. Je veux » inspirer de l'amour pour une belle femme qu'on » n'a pas vue, & je montre son portrait. *Thomson* » veut qu'on admire la nature, & je voudrois la » faire aimer ».

THOR, (*Hist. du nord*) nom d'un roi du nord, dont l'histoire tient beaucoup de la fable. Il fut juste, tolérant, humain; préférant la vertu à la gloire, & ses sujets à lui-même. Après sa mort son peuple, pour se consoler de sa perte, le plaça dans les cieux; ce qui fait douter un peu qu'il ait jamais existé sur la terre. (*M. de Sacy.*)

THORILLIERE. (le Noir de la) (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom de trois acteurs de la comédie Françoise; père, fils & petit-fils, qui ont occupé la scène pendant un siècle & plus, depuis 1658 que la *Thorillière* le père y monta, jusqu'en 1759 que le petit-fils est mort. Le père, mort en 1679, avoit donné une tragédie de Marc-Antoine; il avoit été dans la troupe de Molière. A la mort de Molière il avoit passé dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne. Le fils (Pierre) étoit mort en 1731, doyen de la troupe des comédiens. Le petit-fils (Anne-Maurice) étoit aussi petit-fils, par sa mère, du fameux arlequin (Dominique.)

THORUS, (Raphaël) (*Hist. litt. mod.*) médecin estimé, mort de la peste à Londres en 1629, sous le règne de Jacques I, auteur d'un poëme sur le tabac, & d'une lettre *de causâ morbi & mortis Isaaci Casauboni.*

THOU, (de) (*Hist. de Fr.*) noble & ancienne famille distinguée, principalement dans la robe. Elle possédoit dès le commencement du quatorzième siècle, & sous le règne de Philippe de Valois, la terre du Bignon, près d'Orléans.

1°. Le premier de cette famille qui vint s'établir à Paris, fut Jacques de *Thou*, troisième du nom, seigneur du Bignon. Il parut avec éclat au barreau; fut fait conseiller au parlement, puis président en 1525. Il eut vingt-un enfans, dont quatorze moururent jeunes.

2°. L'aîné de ceux qui restèrent fut le premier président Christophe de *Thou*, successeur de Gilles le Maître, & prédécesseur immédiat d'Achille de Harlay. Lorsque Henri III, par son ordonnance de 1576, donnée à Blois, eut déclaré tous les princes du sang pairs nés, & leur eut assuré la préséance qui leur étoit due, selon l'ordre de primogéniture *sur tout ce qui peut naître ou paroître de nouvelles grandeurs dans l'état*, selon l'expression de le Laboureur, le premier président Christophe de *Thou* dit au roi, au sujet de cette loi, *que depuis l'avènement de Philippe de Valois à la couronne, il ne s'étoit rien fait de si utile pour la conservation de la loi Salique*. Cette ordonnance étoit sur tout très-utile dans les conjonctures délicates où l'état se trouvoit alors relativement à la succession au trône, par l'éloignement, sans exemple, du degré de parenté de l'héritier, & par tous les obstacles que la Ligue lui opposoit sous prétexte de religion.

Christophe de *Thou* travailla en 1580, avec les conseillers Viole, Anjorant, Longueil & Chartier, à la réformation de la coutume de Paris. Il mourut en 1582. Henri III, qui n'avoit pas assez suivi ses conseils, l'honora de ses regrets tardifs, & lui fit faire des obsèques solemnelles.

3°. Nicolas de *Thou*, un des frères du premier président, fut évêque de Chartres. Ce fut lui qui eut l'honneur de sacrer à Chartres notre roi Henri IV le dimanche 27 Février 1594. Il laissa quelques ouvrages de dévotion. Mort en 1598.

4°.

4°. Augustin de *Thou*, second du nom, frère des deux précédens, fut d'abord avocat du roi au châtelet; puis en 1567 avocat général au parlement de Paris. Il fut reçu en 1585 dans la charge de président à mortier qu'avoit eue le fameux Pibrac. Il s'en démit en 1595.

5°. Les enfans de Christophe de *Thou*, premier président, furent aussi en assez grand nombre; nous ne parlerons ici que de ceux qui sont connus dans l'histoire.

Christophe-Auguste de *Thou*, seigneur de Saint-Germain, grand-maître des eaux & forêts de Normandie, fut assassiné dans sa maison avec Christophe de *Thou*, son fils unique, pendant les troubles de la ligue.

6°. Un autre fils du premier président, bien plus connu que le précédent, est le fameux historien Jacques-Auguste de *Thou*, tige de la branche des barons de Meslai. Il naquit à Paris le 9 octobre 1553; fut dans ses études un des ornemens des universités de Paris & d'Orléans, & avide d'instruction, il voyagea ensuite en Italie, en Flandre, en Allemagne. Comme le plus jeune des fils du premier président, il avoit été destiné à l'état ecclésiastique, & l'évêque de Chartres son oncle, Nicolas de *Thou*, lui avoit résigné ses bénéfices. Il s'en démit; fut fait maître des requêtes en 1584, & reçu en 1586 dans celle de président à mortier. Après la journée des Barricades, il alla joindre à Chartres le roi Henri III, qui l'employa en différentes négociations; d'abord dans plusieurs provinces de France, qu'il s'agissoit de maintenir dans le devoir, ou d'y ramener; puis en Allemagne & à Venise. Il reçut dans cette dernière ville la nouvelle de la mort de Henri III, & se rendit aussi-tôt auprès de Henri IV, qui sentit à sément tout le parti qu'il pouvoit tirer de ses talens & de son zèle. Il fut employé en 1593 à la conférence de Surêne. Il traita dans la suite, pour les intérêts du roi, avec les députés du duc de Mercœur, le plus ardent & le plus opiniâtre des ligueurs. Il fut aussi un des commissaires catholiques à la conférence de Fontainebleau en 1600, entre l'évêque d'Evreux du Perron, depuis cardinal, & du Plessis Mornay. A la mort du fameux Amyot, le roi le nomma grand-maître de sa bibliothèque. Pendant la minorité de Louis XIII, il fut un des trois directeurs généraux des finances, nommés pour remplacer le duc de Sully en 1611. Les deux autres étoient M. de Châteauneuf & le président Jeannin. C'est au milieu de tant d'emplois importans, d'occupations & d'agitations, qu'il parvint à élever le plus beau & le plus grand monument de notre histoire. Le premier président son père avoit aussi formé une entreprise à-peu-près pareille. Il avoit même commencé à l'exécuter; mais c'étoit au fils qu'étoit réservé l'honneur d'être notre Tite-Live. Il a embrassé un plan moins vaste que Tite-Live, puisqu'il se borne à-peu-près à l'histoire de son temps; mais il le remplit d'une manière plus vaste. On a encore de lui des poésies latines estimées; entr'autres un poëme de la fauconnerie, *de re accipitrariâ*. La meilleure édition de son histoire a été long-temps celle de Genève, 1620, en cinq volumes *in-fol.* C'est aujourd'hui celle que Thomas Carte a donnée à Londres 1733, en sept volumes aussi *in-fol.*

Jacques-Auguste de *Thou* mourut à Paris le 7 Mai 1617. On connoît les quatre vers que Roi a faits pour être mis au bas de son portrait:

> Tel fut ce grave historien,
> Intègre magistrat & zélé citoyen,
> Dont la plume, sans fiel comme sans flaterie,
> Défendit les autels, le trône & la patrie.

Duryer avoit mal traduit, selon sa coutume, une partie seulement de l'histoire de M. de *Thou*. Il en a paru en 1734 une traduction complette, en seize volumes *in-4°.* dont M. Remond de Saint-Albine a donné, en 1759, un abrégé en dix volumes *in-12*.

Les suffrages des savans ont consacré depuis long-temps la réputation de M. de *Thou*, considéré comme historien. Cet amour de l'ordre, cette haine courageuse du vice, cette horreur de la tyrannie & de la rébellion, cet attachement aux droits de la couronne & aux maximes du royaume, cette énergie dans les peintures, cette fidélité dans les portraits, cette solidité dans les maximes, cette exactitude avec laquelle l'auteur tient la parole qu'il donne de tout dire & de tout juger, *procul ab odio & gratiâ*; enfin, tous ces caractères de vérité, de courage & d'impartialité qui éclatent de toutes parts dans son ouvrage, l'ont fait mettre au rang des sources les plus pures de l'histoire du seizième siècle; quoique tant d'avantages distinguent assez noblement sa manière d'écrire l'histoire, quant au fonds des choses, on pourroit désirer qu'elle eût été distinguée encore, quant à la forme, par un plan général qui eût été plus propre à l'auteur: ceci demande quelque explication.

La forme des annales, ou la forme chronologique, est vraisemblablement la première qui se soit présentée aux auteurs qui ont entrepris d'écrire l'histoire. C'est en effet la plus simple, la plus naturelle. Les esprits ordinaires la saisissent d'abord; elle dispense de toute invention, de toute combinaison; on peut même dire qu'elle a sur toutes les autres méthodes un avantage certain, celui de présenter les événemens dans l'ordre où ils se sont passés, & d'être par conséquent un tableau plus fidèle de la réalité dans toutes ses circonstances. A l'égard d'un autre avantage qu'on voudroit lui attribuer, de mettre plus de variété dans le récit, par le passage fréquent & toujours rapide d'un événement à un autre, d'une nature toute différente, il nous semble qu'on auroit tort de lui faire un mérite de ce qui fait son principal défaut. Rien, en effet, n'est plus fatiguant dans une histoire, que cet asservissement scrupuleux de sa marche à l'ordre chronologique. Ce plan ne vous présente jamais un fait, un tableau entier; toujours des portions de faits, des morceaux de tableaux, qui, faute de suite & de contexture, ne peuvent se graver dans la tête. C'est ic

liaison des faits, c'est l'unité, c'est l'intégrité du tableau qui peuvent s'emparer de l'imagination du lecteur, & y faire une impression durable:

Tantùm series juncturaque pollet.

Dans les annales l'intérêt n'a jamais le temps de se former, & s'il se formoit, ce ne seroit que pour impatienter le lecteur, qui se verroit à tout moment arracher, avec violence, à tous les objets de sa curiosité. L'attention sans cesse égarée, entraînée malgré elle vers des objets imprévus, isolés, étrangers les uns aux autres, est obligée de se ranimer d'elle-même avec effort, de revenir sur ses pas, de se demander ce qu'est devenu l'objet dont elle s'occupoit d'abord, & qu'elle ne reverra pas de long-temps; ce que deviendra celui dont elle s'occupe à présent, & s'il ne disparoitra pas de même, pour ne reparoître que lorsque, par toutes ces interruptions, il lui sera redevenu indifférent; il faut qu'elle rapproche laborieusement les traits épars, les portions de faits répandues çà & là dans un ouvrage immense, & séparées par de longs intervalles. Mais ces rapprochemens, ce soin de réunir les parties homogènes, & de séparer les hétérogènes; tout cet embarras enfin, étoit-ce au lecteur qu'il falloit le laisser? N'étoit-ce pas à l'auteur à s'en charger N'est ce pas à lui qu'il convient d'arracher toutes les épines, de lever tous les obstacles qui peuvent dégoûter de l'instruction, en la rendant plus difficile? Quelle obligation avez-vous à un maître qui ne veut vous instruire que selon la méthode qui lui coûte le moins, & qui vous coûte le plus?

Or, c'est cette méthode chronologique, dont nous osons nous plaindre que l'illustre M. de *Thou* n'ait point assez secoué le joug, ni évité les inconvéniens.

Mais quelle méthode falloit-il substituer à la méthode chronologique, sur-tout dans une histoire universelle, qui devoit contenir tant d'événemens différens, & appartenans à des nations différentes?

Seroit-il donc impossible de former dans l'histoire, des espèces de périodes, dans lesquelles on feroit entrer naturellement, & dans un ordre favorable à l'imagination, tous les événemens qui concernent toutes les différentes nations? On choisiroit pour le fait principal de chaque période quelque époque importante & remarquable, telle que la ligue de Smalcade, & ses suites; la rivalité ou de Louis XI & de Charles-le-Téméraire, ou de Charles-Quint & de François I, & les guerres qu'elle entraîna; le changement de religion en Angleterre, avec toutes ses diverses révolutions, &c. Cet événement principal de chaque période seroit suivi depuis son commencement jusqu'à sa fin sans aucune interruption, sans aucun passage à d'autres événemens arrivés chez les autres nations pendant le cours de cette période; on les placeroit ou suivant l'ordre de cette importance, ou suivant l'ordre qui avoit été d'abord établi entre les différentes nations. Mais quels que fussent ces événemens, & quelle que fût leur importance, on auroit soin de ne les jamais morceler, de les rapporter toujours tout entiers à la fois, quand même leur commencement ou leur fin appartiendroient, l'un à la période précédente, l'autre à la période suivante. Par-là chaque tableau seroit complet & embrassé tout entier d'une seule vue; rien ne traverseroit l'intérêt; l'instruction deviendroit facile & agréable. La chronologie seroit satisfaite; car cette méthode ne dispenseroit point, & redoubleroit au contraire l'obligation de marquer exactement l'époque de toutes les portions de faits réunies, comme on marqueroit dans l'ordre chronologique l'époque de toutes les portions de faits dispersées. Or, la chronologie n'a rien de plus à prétendre.

Ce n'est point une idée nouvelle que nous présentons ici; elle a souvent été exécutée par de grands historiens postérieurs à M. de *Thou*. Ce plan, que nous proposons pour l'histoire universelle; ce plan, qui consiste à présenter des faits toujours entiers, s'exécuteroit à plus forte raison, & avec plus de facilité encore, dans l'histoire particulière, & il s'y exécute tous les jours. Quel est, par exemple, l'historien qui, dans la vie de François I, ayant à parler du fameux procès de Semblançay, ne l'ait pas rapporté tout entier à l'année 1522, & qui ait imaginé de le couper dans cette année, & d'en renvoyer la fin à l'année 1527, parce qu'en effet il ne fut fini qu'en 1527? On se contente de marquer d'avance l'époque du supplice; & ce tribut payé à la chronologie, on renverse l'ordre chronologique pour l'intérêt de la narration.

Mezeray, lui-même, dans son *Abrégé chronologique*, saisit, autant qu'il peut, l'occasion de secouer le joug qu'il s'est imposé, & de présenter des tableaux entiers. Le morceau des guerres de Naples sous Charles VIII, celui des guerres de religion sous Charles IX, le règne entier de François II, sont traités par cet écrivain avec cette liberté que nous désirons, & qui sait se dérober à toutes les épines chronologiques. Toute histoire asservie au plan chronologique, quelque bien faite qu'elle soit d'ailleurs, est toujours essentiellement ennuyeuse, par les raisons que nous avons dites.

Ce plan chronologique a d'ailleurs d'autres inconvéniens; l'historien y est arrêté sans cesse dans sa course, par la difficulté de multiplier & de varier à l'infini les transitions: il marcheroit d'un pas toujours libre dans l'autre carrière. De plus, le chronologiste a besoin d'une attention plus marquée, & d'une mémoire plus sûre, pour se rappeller le point précis où il a laissé les événemens suspendus dont il veut poursuivre la narration. Les exemples des fautes, des inconséquences, des contradictions où entraîne ce défaut, soit d'attention, soit de mémoire, seroient innombrables. Nous n'en citerons qu'un, qui se présente à nous en ce moment.

Dans le premier volume d'une histoire de Louis XI, qui a paru en 1755, long-temps après celle de M. Duclos, l'auteur s'exprime ainsi: » On voyoit les » deux aînés de la maison de Montmorenci trans-

» plantés aux Pays-Bas, par une aventure qui s'ex» pliquera dans son lieu ». A la fin du second volume on rapporte à l'année 1467 la mort de leur père, Jean de Montmorenci, second du nom, & on ajoute: » nous avons rapporté comment & pourquoi il avoit » déshérité ses deux fils du premier lit, établis en » Flandre ».

Cependant on n'en a point encore parlé; ce n'est enfin que dans le sixième & dernier volume qu'on dit ce *comment* & ce *pourquoi*, qu'on supposoit avoir été dits précédemment.

On a reproché, avec raison, à M. de *Thou*, un reste de superstition, dont ses lumières auroient dû le garantir. En voici un exemple dans la merveilleuse histoire qu'il raconte au sujet de la conjuration formée en 1547 contre Pierre-Louis Farnèse, duc de Parme & de Plaisance. Le duc savoit, dit-on, qu'il y avoit une conjuration contre lui; mais il ignoroit les noms des conjurés, & le lieu où ils devoient exécuter leur projet. Il employoit, pour le découvrir, tous les prétendus secrets de la magie. Un homme qui faisoit profession de cet art imposteur, & qui étoit sans doute instruit du complot formé contre Farnèse, l'assura qu'il n'avoit qu'à consulter une pièce de sa monnoie, & qu'elle lui fourniroit toutes les lumières dont il avoit besoin. L'événement seul expliqua cette énigme. Sur la monnoie de Parme étoient gravés ces caractères, *P. Alois. Farn. Parm. & Plac. dux.* C'étoient les quatre lettres *Plac.* qui contenoient tout le mystère; rassemblées, elles désignoient Plaisance, où le duc devoit être tué; séparées, c'étoient les lettres initiales des noms des principaux conjurés, *Pallavicini*, *Lando*, *Anguisciola*, *Confalonieri*. M. de *Thou* dit, après quelques historiens, dont il adopte le récit, que ce prétendu magicien qui fit à Farnèse cette réponse, dont celui-ci ne profita point, n'étoit autre que le démon, qui, évoqué par la force des enchantemens, apparut au duc de Parme: *Ferunt*, dit-il, *nec vanus rumor est*, *incantationibus evocatum dæmonem*. Puis il ajoute: *quod inter memorabilia magicæ delusionis exempla meritò recenseri potest*.

Il arrive quelquefois à M. de *Thou* de n'être pas suffisamment instruit, sur-tout en ce qui regarde l'histoire des nations étrangères. Il avoit adressé à Camden des lettres, dans lesquelles il s'excuse d'avoir suivi, sur les troubles d'Ecosse, l'autorité si suspecte de Buchanan. » C'étoit, dit-il, le seul écrivain qu'il » eût été à portée de consulter ». Il regrette de n'avoir pas reçu de Camden des instructions sur l'Ecosse, comme il en avoit eu sur l'Irlande. Camden lui envoie une liste des erreurs où ce défaut d'instructions, & une déférence aveugle pour l'autorité infidelle de Buchanan avoient en effet entraîné de *Thou*. Le roi Jacques se plaignit lui-même au fils du président de *Thou*, que son père eût copié les calomnies de Buchanan contre Marie Stuart, mère de Jacques.

Varillas prétend que le roi Jacques ne put obtenir de Buchanan, son gouverneur, qu'il rétractât en mourant ce qu'il avoit écrit contre Marie Stuart. Buchanan, selon Varillas, répondit, » que sa conscience » ne lui reprochoit rien à cet égard, & qu'il avoit » écrit la vérité ». Varillas prétend avoir vu à la bibliothèque du roi un exemplaire imprimé de l'histoire du président de *Thou*, en cinq volumes, aux marges desquels le plus jeune de MM. Dupuy avoit écrit de sa main les faits les plus curieux, que son frère & lui avoient jugé à propos de retrancher à l'impression. Or, dans les additions au quatrième volume, Varillas avoit lu le fait qu'on vient de rapporter.

Voilà ce que Varillas dit dans la préface du cinquième volume de l'histoire de l'hérésie; & l'on en pourroit déjà conclure que MM. Dupuy avoient reconnu la fausseté du fait qui concerne Buchanan, puisqu'ils l'avoient retranché à l'impression.

Mais dans le corps du livre, Varillas oublie tout ce qu'il a dit dans la préface. Ce n'est plus dans un exemplaire imprimé du président de *Thou* qu'il a lu ce fait; c'est dans l'original même du président de *Thou*. Ce n'est plus de la main de Dupuy que ce fait est écrit; c'est de la main du président de *Thou* lui-même.

Le même Varillas dit que Buchanan *continua de persécuter Marie Stuart après qu'on lui eut tranché la tête*. Il ignore que Buchanan étoit mort en 1582, cinq ans avant Marie Stuart.

On voit par-là quelle confiance on doit prendre dans la prétendue note, soit du président de *Thou*, soit de Dupuy, & s'il est possible d'opposer l'autorité de Varillas à celle de Camden.

M. de *Thou* représente aussi comme coupable le malheureux Coucy de Vervins, décapité en 1549, & dont M. de Belloy, d'après Dupuy, a si parfaitement démontré l'innocence, & justifié la réhabilitation. Mais on ne peut reprocher à M. de *Thou* cette erreur, qui lui est commune avec tous les historiens, & à laquelle le récit des auteurs contemporains les plus accrédités a donné lieu.

Le fils aîné de M. de *Thou* l'historien, est ce célèbre infortuné François-Auguste de *Thou*, qui, déplorable victime de l'amitié, eut la tête tranchée à Lyon le 12 Septembre 1642, pour n'avoir pas cru devoir dénoncer son ami Cinq-Mars sur la conjuration dans laquelle celui-ci étoit entré contre le cardinal de Richelieu. On a prétendu que des intérêts de famille, & des motifs de vengeance étrangers à cette affaire, avoient influé sur le sort de M. de *Thou*. Le cardinal avoit, dit-on, conservé un vieux ressentiment de ce que le président de *Thou* avoit dit dans son histoire, d'un des grands oncles de Richelieu, Antoine du Plessis de Richelieu, dit le moine, aventurier coupable, auquel il attribue tous les excès de la licence & de la débauche: *Antonius Plessiacus Richelius, vulgò dictus monachus, quòd eam vitam professus fuisset, dein voto ejurato, omni se licentiæ ac libidinis genere contaminasset*. Il est difficile de savoir jusqu'à

quel point ce zèle pour la mémoire d'un homme de son nom a pu animer Richelieu ; on prétend qu'il dit à cette occasion : *de* Thou *le père a mis mon nom dans son histoire ; je mettrai le fils dans la mienne.* Comme Cinq-Mars & de *Thou* furent tous deux décapités, on fit sur eux une épitaphe, qui dit, » que leur mort fut la » même, mais que la cause en fut différente ; que » l'un fut coupable pour avoir parlé, l'autre pour » s'être tu : »

Morte unâ periere duo, sed dispare causâ,
Fit reus ille loquens, fit reus ille tacens.

C'est une petite recherche d'antithèse assez déplacée dans ce triste sujet, & d'ailleurs fausse. Cinq-Mars ne s'étoit pas rendu coupable en parlant seulement, mais en conspirant.

De *Thou* avoit les vertus & les talens de son père ; il étoit, comme lui, l'objet de la tendresse & de la vénération des savans : il étoit aussi grand-maître de la bibliothèque du roi.

Lorsqu'il avoit été arrêté, il avoit fait vœu, s'il obtenoit la liberté, de fonder une chapelle aux cordeliers de Tarascon. Condamné à mort, & prêt à marcher au supplice, il interpréta ce mot de liberté en faveur de son vœu, appliquant, par un sentiment pieux, à la délivrance de l'ame ce qu'il avoit entendu de la délivrance du corps :

His dum soluta vinculis
Mens evolarit, ô deus !
Videre te, laudare te,
Amare te non desinet.

En conséquence, une heure avant sa mort il fit l'inscription suivante :

Christo liberatori
Votum in carcere pro libertate conceptum
Franc. Augustus Thuanus
E carcere vitæ jam jam liberandus
Meritò solvit. 12 Sep. 1642.

Il mourut à trente-sept ans.

Peut-être ne peut-on pas mettre indistinctement au nombre des victimes innocentes de la politique & de la vengeance François-Auguste de *Thou*, parce qu'il paroît trop chargé par les differens actes recueillis dans les mémoires de Montrésor, dans le journal du cardinal de Richelieu, &, sur-tout, dans le quatrième tome des mémoires d'histoire, de critique & de littérature de M. l'abbé d'Artigny, &, parce qu'après avoir nié dans tous ses interrogatoires qu'il eût eu aucune connoissance du voyage de Fontrailles en Espagne, & du traité conclu avec les Espagnols par Monsieur, par Cinq-Mars & le duc de Bouillon, il finit par avouer, à sa confrontation avec Cinq-Mars, qu'il avoit appris par Fontrailles lui-même l'existence de ce traité, & que Cinq-Mars la lui avoit depuis confirmée. Cette variation, les liaisons de de *Thou* avec les conjurés, ses démarches auprès d'eux pendant le cours de cette affaire, les rendez-vous qu'il ménageoit entr'eux avec beaucoup de mystère, leurs conférences, dont il paroît ne s'être pas éloigné ou absenté, que pour pouvoir dire qu'il n'avoit pas su ce qui s'y traitoit ; toutes ces circonstances le rendent au moins très-suspect, quoiqu'elles puissent s'expliquer en partie par un point qui est demeuré constant au procès ; c'est que de *Thou* n'approuva jamais le traité fait avec l'Espagne, & ne cessa d'en détourner Cinq-Mars, mais sans vouloir dénoncer son ami.

Au reste, nous croyons qu'on doit peser avec attention l'apologie que Pierre Dupuy a faite de cet infortuné magistrat, & qui termine le quinzième volume de la traduction françoise, *in-4o.*, de l'histoire du président de *Thou* son père ; car, s'il est vrai qu'on ait falsifié les actes du procès ; s'il est vrai qu'on ait supprimé une lettre, par laquelle Monsieur rétractoit ce qu'on lui avoit fait dire dans sa déclaration, sur la connoissance qu'avoit eue de *Thou* du traité fait avec l'Espagne, & sur les démarches qu'il avoit faites auprès du duc de Beaufort pour l'engager dans ce complot ; s'il est vrai que le chancelier Séguier, entièrement vendu au cardinal, ait rédigé la déclaration seul avec Monsieur, hors de la présence des autres commissaires ; s'il est vrai que le chancelier ayant averti le cardinal qu'il n'y avoit point de charges suffisantes contre de *Thou*, le cardinal ait répondu : *n'importe, il faut qu'il meure ;* s'il est vrai que le prince de Condé ayant voulu, à la sollicitation du chancelier, disposer le cardinal à permettre qu'on usât de quelque indulgence envers de *Thou*, le cardinal ait répondu : *monsieur le chancelier a beau dire, il faut que M. de* Thou *meure ;* s'il est vrai qu'en conséquence le chancelier ait employé l'intrigue & l'autorité pour porter le procureur-général & les juges à la rigueur ; toutes allégations avancées & répétées partout dans l'ouvrage de Dupuy, ce seroient sans doute de puissans préjugés de l'innocence de M. de *Thou* ; ce seroient au moins d'énormes irrégularités de la part de ses juges.

On ne peut trop peser encore ce que dit Dupuy sur l'abus de donner force de preuve à la déposition d'un témoin, accusé, coupable, & non confronté, quelle que puisse être la qualité du témoin. Il faut examiner aussi la discussion détaillée que fait le même Dupuy de la loi *quisquis ad legem jul. majest.* de la loi de Louis XI, rapportée par Laubardemont, & des sentimens des jurisconsultes sur ces objets.

Il faut avouer cependant que cet ouvrage de Dupuy contient bien des déclamations contre le cardinal de Richelieu, & qu'on y trouve des imputations bien étranges. Comment ajouter foi, par exemple, au trait suivant ? » On fait, & très-certainement, qu'il » (Richelieu) avoit fait instance par le cardinal Bagni d'obtenir, sous le nom du roi, un bref du pape » pour faire mourir, sans charge de conscience, des » personnes dans les prisons par des voies secrètes

» sans forme, ni figure de procès, contre lesquelles » il n'y auroit point de preuves suffisantes pour les » faire mourir en justice; ce qui lui fut dénié, avec » horreur de sa sainteté, & avec cette considération, » qu'il plaignoit grandement le roi & la France d'être » entre des mains si barbares & si cruelles »

Observons au reste que ce fait, si incroyable, est rapporté aussi comme incontestable dans les mémoires de Montchal, archevêque de Toulouse, *tom. 1, pag. 19*.

Quant à la maxime que Dupuy attribue dans le même endroit à Richelieu; savoir, *qu'un favori, qu'un ministre ne perit jamais pour faire trop de mal; mais pour n'en faire pas assez*, il paroît qu'en effet elle a dirigé toute la conduite de ce ministre; mais nous croyons pouvoir assurer que cette maxime trompera tous ceux qui auront le malheur de l'adopter.

THOYRAS. (*Voyez* RAPIN.)

Pour le maréchal de *Toiras*, (*Voyez* TOIRAS.)

THRASEAS. (*Hist. Rom.*)

THRASIBULE. (*Voyez* TRASYBULE.)

THUCYDIDE, (*Hist. anc.*) célèbre historien Grec, avoit treize ans de moins qu'Hérodote, ce père de l'histoire grecque. On place la naissance de *Thucydide* vers l'an 471 avant J. C. Il eut pour père Olore, & pour mère Hégésipyle, qui descendoit des rois de Thrace. Il étudia la rhétorique sous Antiphon, & la philosophie sous Anaxagore. Il touchoit encore à l'âge de l'enfance, lorsque, soit à Athènes, à la fête des Panathénées, soit à l'assemblée des jeux Olympiques, il entendit Hérodote faire la lecture de son histoire. Elle le transporta d'admiration & de plaisir; & sa sensibilité se déclara par ses larmes. Hérodote les vit couler : il en jouit. Il distingua & estima ce jeune homme; il le recommanda fortement à son père sur la foi de ces mêmes larmes, qui annonçoient un goût, avant-coureur & garant du talent.

Quoique porté principalement à l'étude par son inclination, il ne négligea point les exercices militaires. Il entra au service; il fit quelques campagnes.

A vingt-sept ans il fut chargé de conduire & d'établir à Thurium, dans la grande Grèce, une colonie d'Athéniens. Il épousa une fille de Thrace fort riche, & fit toujours un emploi fort noble de son bien.

Il servit dans la guerre du Péloponnèse, qu'il a décrite : il y eut même du commandement. Il fut témoin oculaire de ce qui se passa pendant les huit premières années de cette guerre. Il tomba ensuite dans la disgrace des Athéniens, ses concitoyens, à l'occasion du siège d'Amphipolis, dans la Thrace, à l'embouchure du Strymon, place d'une grande importance pour les deux partis. Les Lacédémoniens l'assiégeoient; *Thucydide* fut commandé pour y porter du secours. Il arriva trop tard; Brasidas, général des Lacédémoniens, étoit déjà dans la place. Tout ce que put faire *Thucydide*, ce fut de prendre sa revanche, en s'emparant d'Eione, place située aussi sur le Strymon; mais on ne jugea pas que ce fût une juste compensation. On continua d'imputer à sa lenteur & à sa négligence la prise d'Amphipolis; on lui en fit un crime, & l'odieux Cléon, son accusateur, le fit condamner à l'exil.

Thucydide fit ce que font les sages; il mit sa disgrace à profit. Il employa son loisir à écrire son immortelle histoire. On lui rend le témoignage que jamais historien n'a montré plus de respect pour la vérité, n'a fait plus d'efforts, de recherches, de dépenses même pour se procurer des mémoires sûrs & fidèles. Il voulut toujours avoir les observations, souvent opposées, des officiers des deux partis, pour tirer plus sûrement la vérité de cette opposition même. Aussi Cicéron l'appelle-t-il, par excellence, *rerum gestarum pronunciator sincerus*.

Lorsque Trasybule eut chassé d'Athènes les trente tyrans, il fut permis à tous les exilés de revenir. *Thucydide* profita de ce décret, & revit Athènes, après un exil de vingt ans. Dodwel dit que ce ne fut qu'alors que *Thucydide* travailla réellement à la composition de son histoire, dont il n'avoit fait jusques là que rassembler les matériaux. Elle ne va que jusqu'à la vingt-unième année de la guerre du Péloponnèse, qui dura vingt-sept ans. Les six dernières années ont été supplées par Théopompe & par Xénophon : d'Ablancourt a traduit *Thucydide*.

On croit que *Thucydide* vécut encore treize ans depuis son retour de l'exil, & qu'il mourut âgé de plus de quatre-vingt ans, vers l'an 391 avant J. C. à Athènes, selon quelques-uns, & selon d'autres en Thrace, d'où ses os furent rapportés à Athènes. Plutarque dit, » que de son temps on y montroit » encore le tombeau de *Thucydide* ».

2°. THUCYDIDE, beau-frère de Cimon, homme d'une sagesse éprouvée, fut le rival que les ennemis de Périclès lui opposèrent. (*Voyez* l'article PÉRICLÈS.) Il n'avoit pas, à la vérité, les grands talens pour la guerre, ni cette magnificence corruptrice qui embellit & perdit Athènes; mais il avoit, comme Périclès, le talent dangereux de manier à son gré les esprits du peuple, & de disposer des assemblées; & s'attachant constamment, par système & par inclination, à combattre & à contredire Périclès, il parvint à rétablir l'équilibre, que le crédit prédominant de Périclès avoit entièrement rompu. Mais Périclès, redoublant d'efforts & d'adresse pour renverser ce rival, & se brouillant ouvertement avec lui, amena les choses au point qu'il falloit absolument que l'un ou l'autre subît le ban de l'ostracisme. Ce fut Périclès qui l'emporta : il vint à bout de faire chasser *Thucydide*; & ce fut alors seulement qu'il devint le maître absolu de la ville & des affaires.

THUILERIES ou TUILLERIES, (Claude de Mouliner, abbé des) (*Hist. litt. mod.*) savant ecclésiastique, de la ville de Séez, s'est occupé principalement de notre histoire. Il a écrit sur ce qui concerne

la Normandie en général, & la ville de Séez en particulier. Son ouvrage le plus connu, est sa dissertation sur la mouvance de la Bretagne, par rapport à la Normandie.

Les savans ont été partagés sur la question de savoir si, sous les deux premieres races de nos rois, la couronne étoit élective, ou si elle étoit héréditaire. Houman, du Haillan, Larrey l'ont crue élective.

Du Tillet, Cujas, Jérôme Bignon, le P. Lecointe l'ont jugée héréditaire.

Le P. Daniel a distingué les temps; elle étoit, selon lui, héréditaire sous la premiere race, élective sous la seconde, & elle est redevenue héréditaire sous la troisieme.

M. l'abbé des *Thuileries*, dans son *Eclaircissement sur l'élection des anciens rois de France*, a soutenu, contre le P. Daniel, que la couronne avoit été à la fois élective & héréditaire sous les deux premieres races; ce qu'il explique, en disant: » Que le même » esprit qui portoit les François à ne vouloir pour » rois que les fils de leurs monarques, les engageoit » également, pour éviter les dissensions, à les choisir » toujours selon l'ordre de leur naissance, qui les » destinoit à régner ».

M. l'abbé de Vertot a combattu tous ces sentimens à la fois; il a cru que sous les deux premieres races la couronne avoit été réellement héréditaire & élective à la fois. Elle étoit héréditaire dans la maison royale, en ce qu'il falloit être de cette maison pour pouvoir être élu; mais le choix de la nation pouvoit tomber indistinctement sur tous les princes du sang royal.

Enfin, M. de Foncemagne a combattu l'opinion de M. l'abbé de Vertot, & il paroît avoir établi que le royaume de France a été successif-héréditaire dans la premiere race. Il ne s'est pas expliqué sur la seconde.

L'opinion la plus générale, est que sous la seconde race la couronne étoit à la fois héréditaire & élective, de la maniere dont l'a entendu M. de Vertot, c'est-à-dire, qu'il falloit être de la race Carlovingienne pour pouvoir être élu; mais que le droit de primogéniture pouvoit être détruit par l'élection.

L'abbé des *Thuileries* est mort à Paris en 1728.

THUILLERIE, (Jean Jouvenon de la) (*Hist. litt. mod.*) fils de comédien, comédien lui-même, mort en 1688. On a de lui deux comédies, *Crispin précepteur* & *Crispin bel-esprit*, &, sous son nom, deux tragédies; *Soliman* & *Hercule*, qui ont été attribuées à l'abbé Abeille; ce qui a donné lieu à cette épitaphe burlesque qu'on fit à la *Thuillerie*:

Cy gît un fiacre, nommé Jean;
Qui croyoit avoir fait *Hercule* & *Soliman*.

THUILLIER ou TUILLIER, (dom Vincent) (*Hist. litt. mod.*) ci-devant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, sous-prieur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, né à Coucy en 1685, mort à Paris en 1736, fut tour-à-tour grand adversaire & grand zélateur de la constitution *Unigenitus*, qui n'a plus aujourd'hui de zélateurs, & qui n'a presque plus même d'adversaires. Un des ouvrages de dom *Thuillier* a pour titre: *lettres d'un ancien professeur de théologie de la congrégation de Saint-Maur, qui a révoqué son appel de la constitution Unigenitus.* On a de lui aussi une *Histoire de la nouvelle édition de saint Augustin, donnée par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur;* mais son plus grand ouvrage est la traduction de Polybe.

THUROT. (*Hist. de Fr.*) Le capitaine *Thurot*, fameux armateur François, né à Boulogne en Picardie, avoit commencé par être mousse, ayant été fait prisonnier par les Anglois dans la guerre de 1741, il se sauva d'Angleterre sur un petit navire mal gardé qu'il trouva sur la côte, & qu'il gouverna lui-même jusqu'à Calais. Le maréchal de belle-Isle, dans l'yacht duquel il s'étoit d'abord caché pour être ramené avec lui en France, instruit de la résolution que *Thurot* avoit montrée dans cette occasion, devint son protecteur. Dans la guerre de 1756, le capitaine *Thurot* se signala par plusieurs expéditions hardies. En 1760, il fit une descente en Irlande. Le capitaine Elliot l'ayant atteint dans ces parages avec une flotte Angloise, le combat s'engagea, & le capitaine *Thurot* y fut tué d'un coup de canon à l'âge de trente-cinq ans.

TIBALANG, s. m. (*Hist. mod. superstit.*) nom que les anciens habitans idolâtres des Philippines donnoient à des fantômes qu'ils croyoient voir sur le sommet des arbres. Ils se les représentoient comme d'une taille gigantesque, avec de longs cheveux, de petits pieds, des ailes étendues, & le corps peint. Ils prétendoient connoître leur arrivée par l'odorat, & ils avoient l'imagination si forte, qu'ils assûroient les voir. Quoique ces insulaires reconnussent un Dieu suprême qu'ils nommoient *Barhala-may-capal*, ou *dieu fabricateur*, ils adoroient des animaux, des oiseaux, le soleil & la lune, des rochers, des rivieres, *&c.* Ils avoient sur-tout une profonde vénération pour les vieux arbres; c'étoit un sacrilège de les couper, parce qu'ils étoient le séjour ordinaire des *Tibalangs*. (*A. R*)

TIBERE, (*Hist. Rom.*) Empereur Romain, successeur d'Auguste & choisi par lui, dit-on, comme l'homme le plus propre à le faire regretter. Ne nous étonnons pas que quelques écrivains, amoureux du paradoxe, aient entrepris l'apologie & le panégyrique de *Tibere*, son histoire en fournit le prétexte; sa profonde dissimulation lui a souvent donné l'apparence des vertus; avec beaucoup d'esprit & de lumieres, il sentoit l'intérêt d'affecter la justice, la sagesse, la modération qu'il n'avoit pas; avec un cœur faux & dépravé, il étoit le plus souvent entraîné vers le vice & vers le crime, & il finit par s'y livrer entiérement avec le plus scandaleux excès.

Pendant le règne d'Auguste, il étoit possible que cet empereur, qui avoit une grande connoissance des hommes, & qui voyoit de près *Tibère*, demêlât en lui le germe de ses vices, encore mal développé aux yeux des autres hommes, il paroit que *Tibère* n'avoit point alors mauvaise réputation. Si les éloges d'un poëte signifioient quelque chose, ce vers d'Horace:

Dignum laude domoque legentis honesta Neronis,

donneroit bonne opinion des occupations & des études du jeune prince; mais c'est à lui-même qu'Horace parle dans cette épitre : il le loue encore en d'autres endroits:

Flore, bono claroque fidelis amice Neroni, &c.

Tibère avoit montré des talens & de la conduite à la guerre; il paroit cependant que la prédilection du public étoit pour Drusus, ou peut-être flattoit-on davantage celui-ci, parce qu'Auguste ayant épousé sa mère, lorsqu'elle étoit grosse de lui, on pouvoit présumer qu'il étoit son père ou qu'il croyoit l'être; aussi Horace, dans sa belle ode:

Qualem ministrum fulminis alitem;

ne louoit nommément que Drusus:

Videre Rhætis bella sub Alpibus
Drusum gerentem Vindelici,

& ne comprenoit *Tibère* que tacitement dans l'éloge général des Nérons:

Augusti paternus
In pueros animus Nerones.

Auguste, qui connoissoit le caractère jaloux de *Tibère*, avertit, dit-on, Horace que ce prince pourroit être blessé de la préférence si hautement donnée à son frère. C'est ce qui fit faire à Horace son ode:

Quæ cura Patrum quæve Quiritium, &c.

où débutant comme dans l'autre par l'éloge de Drusus, il n'en dit qu'un mot pour n'y plus revenir.

Milite nam tuo
Drusus Genaunos, implacidum genus,
Brennosque veloces, & arces
Alpibus impositas tremendis,
Dejecit acer plus vice simplici.

Le reste de l'ode est consacré à l'éloge de *Tibère* & à celui d'Auguste, & ces deux derniers éloges sont fondus l'un dans l'autre, comme pour marquer davantage l'étroite union de ces deux princes qui rendoit tout commun entre eux.

Major Neronum mox grave prælium
Commisit, immanesque Rhætos,
Auspiciis pepulit secundis:
Spectandus in certamine martio
Devota morti pectora liberæ
Quantis fatigaret ruinis!
Indomitas propè qualis undas
Exercet Auster, Pleiadum choro
Scindente nubes, impiger hostium
Vexare turmas, & frementem
Mittere equum medios per ignes.
Sic Tauriformis volvitur Aufidus,
Qui regna Dauni præfluit Appuli
Cum sævit, horrendamque cultis
Diluviem meditatur agris.
Ut Barbarorum Claudius agmina
Ferrata vasto diruit impetu,
Primosque & extremos metendo
Stravit humum sine clade victor;
Te copias, te consilium & tuos
Præbente Divos.

C'est à peu près ainsi que Racine célèbre la première campagne où commanda le fils de Louis XIV.

Tu lui donnes un fils prompt à le seconder,
Qui sait combattre, plaire, obéir, commander;
Un fils qui, comme lui, suivi de la victoire,
Semble à gagner son cœur borner toute sa gloire;
Un fils, à tous ses vœux avec amour soumis,
L'éternel désespoir de tous ses ennemis.
Pareil à ces esprits que ta justice envoie,
Quand son roi lui dit : pars, il s'élance avec joie;
Du tonnerre vengeur s'en va tout embrâser,
Et fidèle, à ses pieds revient tout déposer.

La retraite volontaire ou forcée de *Tibère* à Rhodes, toujours sous le règne d'Auguste, semble le montrer aussi dépourvu d'ambition, aussi content d'une condition privée & d'une vie obscure, que le dauphin, fils de Louis XIV, a toujours paru l'être à Meudon.

Tibère, rappellé par les lettres de Livie, sa mère, de l'Illyrie, où il faisoit la guerre, à Nole où Auguste étoit mourant, se mit d'abord, à la mort d'Auguste, en possession de la souveraine puissance; il restoit cependant un petit-fils d'Auguste, le jeune Agrippa posthume, dont *Tibère* auroit eu toujours à redouter les droits. Les fautes d'Agrippa ou les intrigues de Livie, l'avoient fait exiler dans l'isle de Planasie; le premier soin de *Tibère* fut de l'y envoyer tuer, & lorsque le ministre dont il s'étoit servi pour cette expédition, vint lui annoncer qu'il avoit exécuté ses ordres, je n'ai point donné d'ordres, dit *Tibère* d'un

ton menaçant, & vous rendrez compte au Sénat de votre conduite. Ce ministre, (c'étoit Salluste, petit-fils de l'historien,) alla tout épouvanté implorer le secours de Livie, qui fit aisément sentir à son fils de quelle conséquence il seroit pour un tyran, de ne plus trouver personne qui osât se rendre le ministre ou l'exécuteur de ses crimes secrets. L'affaire en resta là, & le bruit se répandit qu'Auguste lui-même avoit donné l'ordre de faire tuer son petit-fils.

Tibère convoque le sénat, non comme empereur, car il vouloit feindre de refuser l'empire, mais, disoit-il, en vertu de la puissance tribunitienne, qui lui avoit été déférée sous Auguste; il parut à l'assemblée, ainsi que Drusus, son fils, en robe noire, sans aucune marque de dignité. Une douleur à laquelle personne ne pouvoit croire, l'empêcha d'achever la lecture d'un discours à la louange d'Auguste : les larmes & les sanglots le suffoquoient; Drusus, par son ordre, acheva cette lecture.

Tibère déclara ensuite que le fardeau de l'empire étoit trop pésant pour lui, qu'il avoit consulté ses forces & qu'il ne pouvoit absolument s'en charger; cette déclaration ne fit que lui attirer, de la part des sénateurs, toutes les flateries & toutes les instances de garder l'empire, sur lesquelles il avoit compté. Il vouloit pouvoir dire que la république & le sénat l'avoient forcé d'accepter l'empire; il vouloit du moins qu'on ne pût pas dire qu'il ne le devoit qu'à la foiblesse d'un vieillard obsédé par une femme artificieuse. Déjà ingrat envers sa mère, il n'aimoit pas à lui avoir tant d'obligation; c'étoit d'ailleurs un piége qu'il tendoit aux sénateurs pour connoître ou deviner leurs dispositions à son égard; il observoit leur air, leur ton, leurs mouvemens, leurs discours, leur silence, calculoit jusqu'aux moindres dégrés de leurs instances, & donnoit à tout l'interprétation la plus sinistre. Le pressoit-on foiblement? On ne le vouloit pas pour empereur. Insistoit-on fortement? On ne croyoit pas à la sincérité de ses refus, on l'avoit pénétré, & c'est un crime que l'hypocrisie ne pardonne jamais. Il est vrai qu'il étoit difficile de croire ces refus bien sincères, quand on comparoit sa conduite à ses discours, & qu'à travers toute cette modestie apparente, on voyoit les actes de souveraineté qu'il exerçoit hautement dans tout l'empire. Quelques sénateurs perdirent patience, & on entendit des voix s'écrier : *qu'il finisse, qu'il accepte, ou qu'il se désiste.* Un sénateur osa lui dire en face; « d'autres » tardent à exécuter ce qu'ils ont promis; pour vous, » vous tardez bien à promettre ce que vous avez » exécuté d'avance.

Tibère parut enfin vouloir entrer en composition, & se plaignant toujours de l'énormité du fardeau, il proposa de le partager, & convint que si on vouloit lui assigner un département particulier, il tâcheroit de s'en acquitter. C'étoit encore un nouveau piége qu'il tendoit, c'étoit le partage du Lion qu'il proposoit?

Ego primam tollo, nominor quia leo;
Secundam, quia sum fortis, tribuetis mihi;
Tum quia plus valeo, me sequetur tertia,
Malè afficietur, si quis quartam tetigerit.

» Je vous demande, Cesar, lui dit Asinius Gallus; » quel est le département dont il vous sera le plus » agréable d'être chargé? » Cette question imprévue & cependant bien naturelle, déconcerta *Tibère*, il se tut, & après un moment de réflexion, ce seroit, dit-il, montrer peu de modestie que de m'empresser à choisir ma part, qui peut-être conviendroit beaucoup mieux à d'autres. Pour moi, ce qui me conviendroit le mieux, ce seroit d'être dispensé de tout. Asinius Gallus, remarquant de l'altération sur son visage & dans sa voix, sentit qu'il avoit eu le malheur de blesser sa délicatesse ombrageuse. « Ma » question, dit-il, ne tendoit pas à partager ce qui » est essentiellement indivisible, je ne voulois que » faire avouer à César lui-même, que la république » ne forme qu'un seul corps, qui ne doit avoir qu'un » chef & qu'une ame, & quel autre chef pourrions-nous lui désirer, que celui qui, formé au » commandement par Auguste, accoutumé à porter » avec lui le fardeau de l'empire, a illustré ce même » empire par ses victoires & ses triomphes, & a si » bien prouvé d'avance qu'il sauroit en soutenir le » poids & en augmenter l'éclat? » il eut beau dire, le coup étoit porté, & il est rare que des explications ferment la plaie qui a été faite par un propos hazardé. On sent que vous voulez réparer, vous aviez donc blessé. *Tibère* le fit périr dans la suite de faim & de misere.

L. Arruntius ayant parlé à-peu-près de même, parut encore plus coupable à *Tibère*, parce qu'il avoit plus de mérite & de réputation.

Auguste, sans le savoir, les avoit condamnés tous deux à la mort, par un propos qu'il avoit cru sans conséquence. S'entretenant avec ses amis sur divers sujets, on vint à parler de ceux qui pourroient avoir des vues sur l'empire : « Je vois, dit Auguste, dans » Manius Lepidus, les talens nécessaires, mais plutôt » de l'eloignement que du goût pour la première » place. Asinius Gallus en est avide, mais incapable. » L. Arruntius ne manque assurément pas de talens, » & pourroit ne pas manquer d'ambition, s'il trou- » voit une occasion favorable; quelques-uns, au lieu d'Arruntius, nomment Pison. *Tibère* les fit tous mourir, excepté Manius Lépidus.

Mamercus Scaurus, ayant observé, comme pour rassurer le sénat sur la crainte d'un refus persévérant de *Tibère*, qu'il y avoit lieu d'espérer qu'il se laisseroit fléchir, puisqu'il n'avoit point empêché, comme il le pouvoit par le droit de la puissance Tribunitienne dont il étoit revêtu, que les consuls ne missent l'affaire en délibération, *Tibère*, qui nourrissoit au fond du coeur contre ce sénateur une haine implacable, que ce discours envenimoit encore, ne

répondit

répondit pas un seul mot ; Quintus Hatérius, lui ayant dit d'un ton affectueux : *jusqu'à quand, César, souffrirez-vous qu'il manque un chef à la République?* il s'emporta contre lui avec une telle violence qu'Hatérius se crut perdu : au sortir de l'assemblée il courut au palais pour lui faire des excuses & tâcher de l'appaiser ; *Tibère* étoit à la promenade, Hatérius se jetta d'abord à ses genoux, *Tibère* voulut s'éloigner, mais ses jambes s'étant embarrassées entre les bras d'Hatérius, il tomba, ce qui mit Hatérius dans le plus grand danger, les soldats de la garde étant accourus & ayant pensé le tuer sur le champ.

Tibère accepta enfin, pour un temps seulement, mais sans fixer de terme & jusqu'au moment, dit-il, où il pourra paroître juste d'accorder quelque repos à ma vieillesse. *Ad id temptus quo vobis æquum possit videri, dare vos aliquam senectuti meæ requiem.*

Il refusa, sous prétexte de modestie, la couronne civique dont on avoit coutume d'orner les portes du palais de l'empereur. Il avoit raison, il n'étoit pas assez citoyen ; il refusa le titre de *père de la patrie*, il se rendoit justice encore, il n'étoit point & il ne se proposoit point d'être le père de la Patrie.

Quant au titre de *seigneur* ou de *maître*, il le refusa plus sensément, en disant : *je suis le maître de mes esclaves, le général des soldats, & le chef des autres citoyens.*

Son principal motif, en refusant les divers titres d'honneur qu'on lui offroit, étoit d'acquérir le droit de refuser à l'ambition de Livie, sa mère, la multitude des titres que la flaterie des Romains s'empressoit déjà de lui prodiguer.

Leur prompte servitude a fatigué *Tibère*,

dit Racine ; mais c'étoit sur-tout lorsque cette servitude vouloit honorer sa mère, que *Tibère* en étoit fatigué. L'ennemi de la servitude auroit dû être l'ami de la liberté ; *Tibère* les détestoit l'une & l'autre ; mais sa haine pour l'adulation servile n'étoit que de l'humeur ; sa haine pour la liberté formoit le fond de sa politique. De ces deux haines contraires se formoit une tyrannie capricieuse avec laquelle on étoit toujours embarrassé de ses discours & de sa conduite ; *Angusta & lubrica oratio sub principe qui libertatem metuebat, adulationem oderat.* Tac.

Quelqu'un donnant aux occupations de l'empereur l'épithète de *sacrées* ou de *divines*, dites *laborieuses*, dit le prince. Un autre lui disant qu'il s'étoit présenté au sénat *par ses ordres*, dites *par mon conseil*, lui dit-il.

Ses démonstrations de politesse & de déférence à l'égard du sénat & de chacun des sénateurs, passoient quelquefois la mesure & tenoient tant de l'adulation, qu'elles pouvoient être suspectes d'ironie.

Un jour, ouvrant un avis contraire à celui d'Hatérius : je vous prie de me pardonner, lui dit-il, si je me déclare contre votre sentiment avec la liberté d'un sénateur. Il disoit un jour dans le sénat, que le prince devoit être l'humble esclave du sénat & même de chaque citoyen en particulier, & il ajoutoit qu'il avoit toujours trouvé dans les sénateurs des maîtres pleins d'indulgence & de bonté ; c'est ainsi qu'il se permettoit l'adulation pourvu qu'il fût le maître, & qu'il la défendoit aux autres pourvu qu'ils fussent esclaves.

Tibère étant allé faire un voyage dans la Campanie pour sa santé ou pour son plaisir, on reçut en son absence la nouvelle de divers avantages remportés dans la Thrace, & de la défaite de Julius Sacrovir dans les Gaules ; un sénateur d'un nom illustre, Cornelius Dolabella, fit sérieusement la proposition ridicule de décerner à *Tibère* l'Ovation pour honorer son entrée dans Rome à son retour de la Campanie ; il reçut quelque temps après une lettre dans laquelle ce prince lui disoit : « vous parois-je » donc si dépourvu, si incapable & si avide de » gloire, qu'après avoir autrefois dompté des na- » tions très-belliqueuses, après avoir tantôt reçu, » tantôt dédaigné, toujours mérité tant de triomphes » dans ma jeunesse, je veuille à mon âge extorquer » un vain & frivole honneur pour une promenade » que ma santé m'a obligé de faire à la campagne ?

A force d'esprit & de politique, il se conduisoit souvent très-bien ; il y avoit peu d'affaires sur lesquelles il ne prit la précaution de consulter le sénat, & même, pour l'expédition des affaires pressées ou qui n'étoient pas d'une assez grande importance pour être rapportées au sénat, il ne faisoit rien qu'avec un conseil composé de quelques sénateurs, sur-tout de ceux qui avoient commandé dans les provinces que ces affaires concernoient, & qui en avoient le plus de connoissance. Il avoit plus que des égards pour les consuls, il leur rendoit des respects, il se levoit à leur approche, leur cédoit le pas. Dans les cérémonies, il alloit les recevoir à la porte de son appartement, & les reconduisoit lorsqu'ils prenoient congé de lui. Des consulaires chargés du commandement des armées, lui ayant écrit pour lui rendre compte de leurs exploits, il leur fit des reproches de ce qu'ils ne s'étoient pas adressés au sénat, selon l'ancien usage ; mais ces reproches étoient doux, & il auroit trouvé fort mauvais qu'ils ne les eussent pas mérités. Si d'autres fois les généraux le consultoient sur de certains dons militaires dont ils croyoient devoir lui laisser la disposition : « vous ne connoissez pas, leur disoit-il, toute l'étendue de votre pouvoir, » vous êtes seuls arbitres de ces sortes de récompenses. Il se rendoit souvent dans les tribunaux, il assistoit aux audiences pour surveiller les juges & maintenir l'exécution des loix ; il se mettoit hors de rang & n'ôtoit jamais au prêteur la place de président ; mais s'il croyoit les juges prévenus ou mal disposés pour la justice, il les rappelloit à leur devoir par ses avis & ses exhortations ; si en cela, dit Tacite, il faisoit respecter les droits de la justice, n'affoiblissoit-il pas la liberté ? *Dum veritati consulitur, libertas corrumpe-*

[illegible]. On peut répondre que, s'il servoit véritablement la justice, il ne nuisoit pas à la liberté, car les juges n'ont besoin d'être libres que pour être justes.

Il défendoit quelquefois assez noblement les intérêts des peuples contre ceux du fisc; un préfet d'Egypte, pour faire sa cour, ayant envoyé au trésor impérial une somme plus forte que celle que la province avoit coutume de fournir. *Tibère* lui écrivit: qu'il falloit tondre les brebis & non pas les écorcher; *boni pastoris esse tondere pecus, non deglubere.* Il étoit libéral & plaçoit bien ses libéralités; c'étoit une de ses bonnes qualités, dit Tacite, & il conserva cette vertu lors même qu'il eut renoncé à toutes les autres. *Erogandæ per honesta pecuniæ cupiens: quam virtutem diu retinuit, cùm cæteras exueret.*

Il affectoit quelquefois des manières populaires, mais c'étoit de mauvaise grace, elles répugnoient trop à son caractère dur & fier; il se souvenoit d'Auguste, dont la popularité avoit été si naturelle, si brillante & si aimable, & il craignoit le parallèle. Un autre parallèle l'inquiétoit encore davantage, c'étoit celui de Germanicus, son neveu & son fils adoptif, en qui la popularité avoit un caractère plus touchant, parce qu'elle tenoit aux vertus plus encore qu'au simple desir de plaire.

Quant à celles dont *Tibère* montroit quelquefois l'apparence, elle ne touchoient ni ne plaisoient, elles étoient toujours inspirées par la politique, & souvent démenties par le caractère. Un homme de lettres lui appliqua à ce sujet ce vers d'Horace:

Astuta ingenuum vulpes imitata leonem.

Il ne s'astreignit même à feindre des vertus que pendant la vie de Germanicus, objet de sa jalousie continuelle; la prédilection des Romains pour cet aimable prince le faisoit toujours trembler; c'est à ses instructions secrettes qu'on attribue la mort de Germanicus, (*voyez* cet article qui est de M. Turpin dont le nom a été omis par inadvertence.) *Voyez* aussi les articles Pison & Plancine. Il paroit que ces deux personnages étoient chargés de contrarier Germanicus & de le persécuter dans son commandement de l'Orient, & de lui procurer la mort, s'ils le pouvoient, il paroit qu'ils y réussirent; Pison fut depuis sacrifié à la haine publique; mais Plancine, chose étrange! trouva toujours un sûr appui dans Livie, dans l'ayeule du prince, que, de concert avec son mari, elle avoit empoisonné; on s'égare dans ces ténèbres d'une politique sombre & criminelle; il est vrai que Livie avoit toujours détesté Agrippine, veuve de Germanicus, qui accusoit hautement Plancine, & que ne croyant peut-être pas Plancine coupable, par la raison même qu'elle avoit commis le crime de plus d'abandonner son mari, elle se fit un plaisir de la défendre contre Agrippine; mais en général il paroit que Livie & *Tibère*, qui étoient bien éloignés d'être d'accord en tout, furent assez d'intelligence dans le projet de perdre Germanicus & d'humilier la fière & sensible Agrippine.

Une des premières & des plus indignes cruautés de *Tibère*, fut de faire périr de faim la célèbre & malheureuse Julie, sa femme, fille d'Auguste. Son père, dont elle déshonoroit la maison par sa mauvaise conduite, l'avoit exilée.

Pour ses débordemens j'en ai chassé Julie.

De l'isle Pandataire, où elle étoit d'abord reléguée, & qu'il jugea un séjour trop triste & trop solitaire, il l'avoit transférée à Rhège, où elle avoit la ville pour prison. Auguste avoit senti qu'il devoit lui laisser de quoi vivre puisqu'il lui laissoit la vie, & ce n'étoit pas lui faire grace; car on a beau dire, les fautes de ce genre, assez punies par la honte, ne doivent en aucun cas entraîner des peines capitales.

Adsit
Regula peccatis quæ pænas irroget æquas;
Ne scuticâ dignum horribili sectere flagello.

Tibère, par l'hypocrisie qui présidoit à toutes ses actions, avoit alors intercédé pour elle auprès d'Auguste; aussitôt qu'il se vit le maître, il lui retrancha sa pension alimentaire, sous le lâche prétexte qu'il n'en étoit point parlé dans le testament d'Auguste, comme si Auguste avoit pu prévoir que l'homme qui avoit sollicité auprès de lui pour Julie cette pension, voudroit cesser de la payer, & deviendroit le bourreau de celle à laquelle il devoit son principal, même son unique titre à l'empire.

Tibère fit aussi périr un des anciens amans de Julie, Sempronius Gracchus, qui n'étoit plus à craindre pour lui dans aucun sens; ce fut encore une cruauté gratuite. Auguste s'étoit contenté de le reléguer dans l'isle de Cercine, & c'étoit encore beaucoup pour son crime. Quel homme refuseroit les faveurs d'une aimable & puissante princesse, ou ne les solliciteroit pas s'il l'osoit? A la cruauté qui lui étoit naturelle, *Tibère* joignit un artifice qui lui étoit plus naturel encore; il n'envoya pas directement de Rome les soldats chargés de tuer Sempronius Gracchus, il les fit envoyer d'Afrique par L. Asprenas, proconsul de cette province, afin que celui-ci fût chargé de la mort de Gracchus, & qu'il pût le désavouer, comme il avoit voulu désavouer Salluste après la mort d'Agrippa Posthume. C'est ainsi qu'il justifioit la définition qu'avoit faite de lui un de ses instituteurs, en disant que l'*ame de* Tibère *étoit de la boue pétrie avec du sang.*

Tibère, qui ne payoit point la pension alimentaire de sa femme, parce qu'Auguste n'en avoit pas parlé dans son testament, ne se pressoit pas non plus d'acquitter le legs qu'Auguste avoit fait expressément aux citoyens Romains de trois cent sesterces par tête. C'étoit sans doute oubli ou négligence, car *Tibère* n'étoit ni avare ni avide, & lui-même il

ne recevoit point les legs que les Romains étoient dans l'usage de faire aux empereurs, pour assurer l'exécution de leurs testamens. Il n'en recevoit que de ses vrais amis, qui lui en eussent fait s'il n'eût été que simple particulier, mais enfin *Tibère* étoit ici en retard. Un plaisant, qui pourroit bien avoir donné à la Fontaine, l'idée assez insipide de sa fable du *Rieur & des Poissons*, s'approcha d'un mort qu'il voyoit porter à travers la place, & parut lui parler à l'oreille; on voulut savoir ce qu'il lui avoit dit, il se vanta de l'avoir chargé d'avertir Auguste que le peuple n'avoit pas encore reçu la gratification portée dans son testament. A la place de *Tibère*, un honnête homme des plus ordinaires, se seroit contenté de dire : *voilà un mauvais plaisant, mais il m'avertit de mon devoir que je négligeois*; un honnête homme plus délicat ou seulement plus habile, auroit été jusqu'à donner au plaisant une gratification particulière pour l'avoir averti de ses torts : *Tibère* fit venir ce Rieur, lui conta ses trois cent festerces & l'envoya au supplice, en lui disant d'aller s'acquitter lui-même de son message auprès d'Auguste; car, prendre un empereur pour objet d'une plaisanterie, étoit une irrévérence qui tenoit à ses yeux du crime de lèze-majesté, & *Tibère* commençoit à goûter cette accusation vague & inévitable, le plus monstrueux attentat que la tyrannie, soit monarchique, soit républicaine, se soit jamais permis contre la liberté & la sûreté des citoyens. Il s'y étoit d'abord montré contraire, & toujours par hypocrisie, il vouloit du moins que les discours en fussent exceptés, il repétoit souvent que dans une ville libre, les langues & les pensées devoient être libres : *in civitate liberâ linguam mentemque liberas esse debere.* C'est pour le dire en passant, une maxime qui importe essentiellement à la liberté, que l'indiscrétion des discours ne soit jamais réputée un crime, & ne soit soumise à aucune peine, ne fût-ce que parce qu'ils sont si sujets à être mal entendus & mal répétés. Si quelqu'un, disoit *Tibère* en plein sénat, si quelqu'un censure ma conduite, je rendrai compte de mes principes; si, après avoir entendu ma justification, il continue à m'attaquer, eh bien ! nous serons ennemis.

Quelques sénateurs, ou par adulation, ou peut-être de concert avec lui, ayant demandé que le sénat prît connoissance des actions & des paroles contraires au respect dû à la majesté du prince : « nous n'avons » pas, dit-il, assez de loisir pour nous engager dans » ce nouveau genre d'affaires. Si une fois vous ouvrez » la porte à ces délations, vous n'aurez plus que » ces matières à traiter. Quiconque aura un ennemi, prendra cette voie pour le perdre. *Non tantum otii habemus, ut implicare nos pluribus negotiis debeamus. Si hanc fenestram aperueritis, nihil aliud agi sinetis : omnium inimicitiæ hoc prætextu ad vos deferentur.*

Ce n'étoit donc pas faute d'avoir vu tous les maux que pouvoit produire l'abus des accusations de lèze-majesté, qu'il le laissa porter jusqu'à un excès risiblement affreux;

Video meliora proboque,
Deteriora sequor.

Falanius & Rubrius furent accusés devant le sénat comme coupables d'irrévérence envers la divinité d'Auguste. Le premier, dans des fêtes instituées en l'honneur de ce prince, avoit admis au nombre des ministres de son culte, l'Histrion Cassius, homme d'une vie infame; en vendant des jardins où étoit un statue d'Auguste, il avoit vendu la statue avec les jardins, il avoit donc fait de la statue d'un Dieu un objet de commerce.

Le second avoit fait un faux serment en attestant le nom d'Auguste; il ne faut jamais faire de faux serment par quelque nom que l'on jure, mais ici le crime de lèze-majesté n'étoit pas le faux serment, c'étoit le manque de respect au nom du Dieu Auguste.

Il falloit, d'après les principes mêmes de *Tibère*, rejetter ces frivoles accusations, elles furent admises; mais on consulta l'empereur, il répondit encore très-raisonnablement, qu'en plaçant Auguste dans le ciel, on n'avoit pas voulu tendre un piège aux citoyens; que sa mère même employoit, comme Falanius, le Pantomime Cassius, aux jeux qu'elle faisoit célébrer en l'honneur d'Auguste; que les statues des Dieux comme celles des hommes, pouvoient, sans que la religion y fût intéressée, suivre le sort des maisons vendues & des jardins; qu'à l'égard du parjure, il falloit laisser aux dieux le soin de venger leurs injures : *Deorum injurias diis curæ.*

Granius Marcellus, gouverneur de Bithynie, fut accusé, par des délateurs de profession, métier devenu lucratif, d'avoir mal parlé de *Tibère*. L'énoncé même du mal qu'on l'accusoit d'avoir dit, sembloit porter conviction; car c'étoient toutes choses vraies, c'étoit ce que tout le monde pensoit de *Tibère* : dans le code des tyrans, le plus grand crime est d'oser nommer ce qu'ils osent faire. *Tibère* eut beaucoup à souffrir en entendant les détails fâcheux de cette accusation; il se contint. Mais Marcellus étant aussi accusé d'avoir ôté d'une statue la tête d'Auguste, pour y substituer celle de *Tibère*, celui-ci, heureux d'avoir une si belle occasion de paroître généreux, en se livrant à tout son ressentiment, éclata sans mesure contre Marcellus : préférer un empereur vivant à un empereur mort; quelle profanation !

Manger l'herbe d'autrui; quel crime abominable !

Il déclara, dans sa colère, qu'il prétendoit donner son suffrage dans cette cause, & venger son père adoptif, c'est-à-dire, se venger. » Il restoit encore, dit Tacite, des vestiges de la liberté mourante, » *manebant etiam tum vestigia morientis libertatis.* Cneius Pison osa lui demander en quel rang il prétendoit opiner ? Si vous opinez le premier, dit-il, » vous dicterez mon suffrage; si vous opinez le dernier, je craindrai toujours de me trouver, sans le

» vouloir, en contradiction avec vous ». *Tibère* réfléchit, rougit de son emportement, parut s'adoucir, & souffrit enfin que Marcellus fût déchargé de l'accusation de lèze majesté.

Apuleïa Varilia, petite nièce d'Auguste, fut aussi accusée de discours injurieux contre Auguste lui-même, contre *Tibère* & contre Livie. *Tibère* déclara, en son nom & au nom de sa mère, que personne ne devoit être puni pour les avoir attaqués par de simples paroles, & qu'il ne falloit faire attention qu'à ce qui concernoit Auguste, dont l'accusée étoit la petite nièce. Elle fut déclarée innocente sur l'accusation de lèze-majesté.

Quelque temps après, & dans une affaire à-peu-près semblable, *Tibère* s'expliqua & se comporta d'une manière un peu plus équivoque. Lépida, de la maison Emilia, arrière petite-fille de Sylla & de Pompée, jeune encore, étoit accusée par un vieux mari de divers crimes, parmi lesquels on mêloit le crime de lèze-majesté; parce qu'elle avoit, dit on, consulté des astrologues sur la maison & la fortune des Césars. *Tibère* n'aimoit pas qu'on eût recours aux astrologues, parce qu'il y croyoit un peu. Il déclara bien toujours qu'il ne vouloit pas qu'il fût question dans ce procès du crime de lèze-majesté; mais cependant il invita les témoins à déclarer tout ce qu'ils savoient sur cet article, car il avoit à cœur de savoir ce que les astrologues avoient pu dire. Après l'instruction, il annonça qu'il résultoit des dépositions & des interrogatoires, que cette femme avoit voulu empoisonner son mari. Ce mari étoit un des amis particuliers de *Tibère;* il n'y avoit réellement de prouvé contr'elle que quelques désordres dans sa conduite: Lépida fut exilée.

Enfin *Tibère* leva le masque, & montra le tyran tout entier. On ne lui fit plus sa cour que par des délations. L'accusation de lèze-majesté devint l'accessoire & le complément de toutes les autres, le crime de tous ceux qui n'en avoient point: *quod tùm omnium accusationum complementum erat, unicum crimen eorum qui crimine vacabant.* On épioit & on interprêtoit un mot échappé dans l'ivresse ou dans la gaieté d'un repas: *excipiebatur ebriorum sermo, simplicitas jocantium.* Il étoit impossible de prévoir tous les cas dont l'interprétation des accusateurs, & les dispositions du maître parviendroient à faire des crimes capitaux. C'en étoit un d'avoir fait châtier un esclave ou d'avoir changé de vêtemens auprès d'une statue ou d'un tableau d'Auguste, de *Tibère*, ou de tel autre dieu mort ou vivant; d'avoir porté dans un lieu d'aisance une pièce de monnoie ou une pierre gravée, portant l'effigie du prince. Sénèque rapporte qu'un ancien Préteur, nommé Paulus, se trouvant dans un grand repas, eut un besoin qui l'obligea de passer dans un chambre voisine; un fameux délateur, nommé Maro, avoit remarqué au doigt de Paulus une bague où étoit en relief une image de *Tibère*, & il n'avoit pas moins remarqué que Paulus, en sortant, n'avoit pas songé à ôter cette bague de son doigt. En conséquence, il avoit déjà dressé le plan d'une accusation de lèze-majesté, & il commençoit à prendre à témoins tous ceux qui étoient présens, ce qui les embarrassoit beaucoup, lorsqu'un esclave de Paulus montrant dans sa main la bague de son maître, rendit confus l'accusateur, qui avoit déjà conçu des espérances de fortune. Cet esclave, à force de zèle & de fidélité, avoit pénétré la subtile & profonde malice du délateur; il avoit deviné le crime qu'on pourroit faire à Paulus de son oubli, dont il s'étoit apperçu. Il avoit tiré la bague du doigt de son maître avec tant d'adresse & de secret, que Paulus lui-même ne l'avoit pas senti.

Qu'ils me haïssent pourvu qu'ils me craignent, *oderint dum metuant*, étoit devenu la devise de *Tibère*. Un chevalier romain, nommé Lutorius Priscus, qui avoit du talent pour la poësie, ayant fait sur la mort de Germanicus une complainte qui réussit, reçut une gratification de l'empereur, oncle, & peut-être meurtrier de Germanicus. Drusus, fils de *Tibère*, étant aussi tombé malade, Lutorius, dans l'espoir d'une récompense plus forte encore, composa d'avance un semblable ouvrage, qu'il se proposoit de publier si le prince venoit à mourir. Le prince ne mourut point; mais Lutorius, content de son ouvrage, par une indiscrétion & une vanité de poëte, le lut dans quelques cercles de femmes. On sut qu'il avoit osé prévoir, comme possible, la mort d'un prince malade; ce fut encore un crime de lèze-majesté, pour lequel le sénat n'eut pas honte de le condamner à la mort, ni *Tibère* de le laisser exécuter.

Mais quelquefois des motifs particuliers & inconnus lui inspiroient une conduite differente. L. Ennius, chevalier Romain, avoit converti en vaisselle une représentation du prince en argent. *Tibère* rejetta l'accusation; un sénateur, grand jurisconsulte, (Ateïus Capito) faisant servir à l'adulation les apparences même de la franchise & de la liberté, dit: » que » l'empereur pouvoit pousser la clémence à l'excès » pour la part qu'il avoit personnellement à cette » offense; mais que la république étoit outragée, & » qu'il ne pouvoit pas arrêter sa juste vengeance ». *Tibère* entendit ce langage, & persista dans son jugement: *intellexit hæc* Tiberius *ut erant magis quàm ut dicebantur, perstititque intercicere.* Capito fut déshonoré, mais il fit sa cour; ce qui ne lui fut pas fort utile, car il mourut l'année suivante.

Ce fut dans un mouvement d'indignation, que de si viles flatteries donnoient quelquefois à ce tyran, homme d'esprit & homme d'humeur, qu'il s'écria un jour en sortant du sénat: *ô homines ad servitutem paratos!* » ô les lâches, qui courent au-devant de » l'esclavage! »

Il manquoit à l'histoire des délations, l'exemple d'un père accusé par son fils: Vibius Serenus donna au sénat l'horreur de ce spectacle. Son père, nommé comme lui Vibius Serenus, avoit été relégué dans l'île d'Amorgos, une des Sporades, pour s'être mal conduit dans son gouvernement de la Bétique, ou pour avoir déplu à *Tibère*, auquel, dans un moment

de mécontentement, il avoit écrit une de ces lettres plaintives & altières, que les tyrans ne pardonnent point. On amena ce malheureux chargé de chaînes, & dans l'état le plus déplorable. Son fils, qui ne l'accusoit pas de moins que d'une conjuration contre le prince, & de mesures prises pour faire révolter les Gaules, comparut devant lui paré, brillant de jeunesse & de gaieté, triomphant comme un favori sûr d'avoir fait sa cour. Il traça tout le plan de la prétendue conjuration; il y mêla un ancien Préteur, Cecilius Cornutus, qu'il accusa d'avoir fourni de l'argent à son père pour l'exécution de ses projets. Cornutus voyant à quel siècle il avoit été réservé, voulant échapper à l'horreur d'une procédure criminelle, & à l'infamie d'une condamnation, quoique non méritée, se donna la mort: c'étoit un préjugé contre l'accusé. Celui-ci cependant ne perdit point courage, & se tournant vers son fils, en secouant ses chaînes, il invoqua contre lui les dieux vengeurs de l'impiété des fils; il les prioit de lui rendre son exil, dont il n'avoit été tiré que pour être l'objet d'une pareille noirceur; il les prioit de signaler leur justice par le supplice d'un fils calomniateur & dénaturé. » Mais qu'il nomme » donc, s'il l'ose, mes autres complices; car je n'ai » pu seul, avec cet innocent & infortuné Cornutus, » du fond de mon exil, préparer le meurtre de l'empereur & le soulevement d'une grande province? » Alors l'accusateur, qui apparemment ne s'attendoit pas à cette interpellation, nomma au hazard Cneïus Lentulus & Seius Tubero; l'un très-âgé, l'autre très-infirme, & tous deux intimes amis de *Tibère*. Lentulus accueillit cette accusation d'un grand éclat de rire; *Tibère* rougit de voir un accusateur si impudent & si mal-adroit: » je ne ferois pas digne de vivre, dit-il, » si Lentulus lui-même souhaitoit ma mort ». Mais comme il haïssoit l'accusé, il fit donner la question à ses esclaves, qui ne chargèrent point leur maître. La vertu du peuple se souleva; on menaça hautement l'accusateur du roc Tarpeien, ou même du supplice des parricides. Il s'enfuit; on courut après lui: on le joignit à Ravenne. Il fut ramené à Rome, & forcé de poursuivre son accusation.

Quelques sénateurs sachant seulement que *Tibère* haïssoit l'accusé, opinèrent contre lui à la mort; car la bassesse ne connoissoit plus de bornes. *Tibère*, qui sentit à quel point un tel jugement le rendroit odieux au peuple, déjà ému, arrêta lui-même ce zèle infâme. Vibius Serenus fut seulement remené dans son exil d'Amorgos, comme il l'avoit demandé aux dieux.

Mais quelques sénateurs ayant proposé, à l'occasion de la mort volontaire de Cornutus, que les délateurs fussent privés des récompenses promises, lorsque les accusés de lèze-majesté préviendroient ainsi la condamnation, *Tibère* déclara que ce feroit anéantir les loix, dont il soutint que les délateurs étoient les défenseurs & les gardiens.

Dans le même temps, toujours inexplicable & toujours différent de lui-même, il faisoit grace à C. Cominius, chevalier romain, convaincu d'avoir fait contre lui des vers satyriques très-condamnables. Il sembloit quelquefois goûter les douceurs de la clémence; mais son caractère le ramenoit toujours à la dureté.

Ce fut sur-tout après la disgrace de Séjan, & dans la poursuite de ses prétendus complices, qu'il n'y eut plus aucunes bornes aux délations, aux accusations, aux supplices, aux cruautés. Quiconque avoit, même malgré soi, adoré dans Séjan la faveur du maître, étoit coupable. Ce fut alors que fut pleinement accomplie la prédiction faite autrefois par *Tibère* lui-même: » que quiconque auroit un ennemi, prendroit » cette voie pour le perdre ».

C'étoit peu de récompenser & de payer la délation, *Tibère* la voulut honorer; il prostitua aux délateurs jusqu'aux statues & aux ornemens du triomphe. Qu'arriva-t-il? les délateurs n'en furent pas moins vils; mais les honneurs, si recherchés autrefois, tombèrent dans un tel avilissement, que des gens de mérite les refusèrent, de peur d'être confondus avec ceux qui les acquéroient par des moyens si indignes.

La brutalité & la perversité de *Tibère* éclatoient dans les moindres choses, quand il n'avoit pas, ou la volonté ou le temps de se contraindre. Lorsqu'il se fut enfermé dans sa honteuse retraite de Caprées, pour se livrer obscurément aux plus infâmes débauches, & pour ne plus montrer en public sa tête chauve, son visage rongé d'ulcères & couvert d'emplâtres, les écueils qui rendoient cette île inaccessible, excepté par un seul endroit, que *Tibère* tenoit fermé, n'arrêtèrent pas le zèle intéressé d'un pauvre pêcheur, qui ayant trouvé un magnifique surmulet, se fit un plaisir & un devoir de le présenter à l'empereur. Ayant franchi des rochers fort escarpés, il se présenta inopinément devant *Tibère*, qui fut effrayé de voir qu'un homme eût pénétré dans sa solitude, qu'il croyoit absolument inabordable: effrayer un tyran, même sans dessein, est sans contredit un crime de lèze-majesté. *Tibère* fit frotter fortement le visage du pêcheur avec son poisson; & celui-ci ayant dit, » qu'il » étoit bienheureux, dans son malheur, de n'avoir pas » apporté une grosse écrevisse de mer, qu'il avoit aussi » pêchée, & qui lui auroit déchiré le visage; » *Tibère* profita de l'avis, envoya chercher l'écrevisse, & la substituant au surmulet, fit mettre le visage du pêcheur tout en sang.

Qui pourroit n'être pas saisi d'horreur en voyant ce brutal faire frapper au visage, avec tant de violence, la respectable Agrippine, veuve de Germanicus, (*Voyez* l'article AGRIPPINE) qu'on lui fit sauter un œil de la tête en présence du tyran? Qui ne feroit indigné de voir cette femme, aussi sage que Julie sa mère avoit été libre dans ses mœurs, reléguée, comme elle, dans l'île Pandataire, & réduite à mourir de faim comme elle? Qui le croiroit? une mère, d'un âge fort avancé, fut mise à mort pour avoir pleuré un fils injustement immolé à la vengeance de *Tibère*.

Ce n'étoit pas sans raison qu'un poëte satyrique avoit dit de *Tibère*, qui avoit été très-sujet aux excès du vin :

Fastidit vinum, quia jam sitit iste cruorem,
Tam bibit hunc avidè quàm bibit antè merum.

On n'est pas sans raison qu'il lui dit :

Asper & immitis. Breviter vis omnia dicam?
Dispeream, si te mater amare potest.

Non, sans doute, sa mère ne pouvoit l'aimer. (*Voyez* à l'article LIVIE, la conduite de *Tibère* à son égard.) Auguste s'étoit plaint à elle de l'humeur dure & intraitable de son fils, & un jour, dans une violente querelle qu'elle eut avec lui, & où il lui donnoit de nouvelles preuves de cette humeur, elle tira d'un porte-feuille secret le billet d'Auguste, qui contenoit cette plainte. *Tibère* ne lui pardonna jamais d'avoir conservé si long-temps un titre contre lui, & d'en avoir fait usage dans ce moment d'aigreur. Ce fut, dit-on, en grande partie par l'effet de ce ressentiment, & pour ne plus voir sa mère, qu'il prit le parti de se retirer dans l'île de Caprées.

On connoît ce mot affreux de *Tibère* à un de ses ennemis, qu'il accabloit de tourmens, & qui lui demandoit pour toute grace une prompte mort : *sommes-nous donc réconciliés ?*

Tibère s'anéantissoit, ses forces l'abandonnoient, & la dissimulation lui restoit encore, dit Tacite : *jam Tiberium corpus, jam vires, nondum dissimulatio deserebat.* Sa mort eut, dans plusieurs circonstances, de la conformité avec celle de nôtre mauvais roi Louis XI. Même dissimulation jusqu'au dernier soupir, même crainte de la mort, même inquiétude d'esprit, même désir de déguiser aux autres, & de se déguiser à soi-même, des marques trop évidentes de decadence ; tous deux ombrageux & terribles jusqu'à la fin. Ce fut à Misène que *Tibère* mourut ; son inquiétude, un des symptômes de sa maladie, lui ayant fait abandonner l'île de Caprées. Le 16 Mars de l'an de Rome 788, *Tibère* perdit connoissance : on le crut mort. Déjà Caïus sortoit avec un nombreux cortège pour aller, au milieu des applaudissemens, prendre possession de l'empire, lorsqu'on vint lui apprendre que *Tibère* avoit repris ses sens, & demandoit à manger. A cette nouvelle tout se dispersa ; Caïus se crut perdu. *Voyez* à l'article MACRON, comment ce coupable courtisan tira Caïus d'embarras, en accélérant la mort de *Tibère*.

Terminons l'histoire de cet empereur par un mot qui lui fait honneur. Le sénat, dans un de ces accès d'adulation, dont nous avons rapporté plus d'un exemple, voulut donner le nom de *Tibère* au mois de Novembre, comme on avoit déjà donné les noms de Jules-César & d'Auguste à deux autres mois. *Tibère*, que nous avons vu aussi quelquefois opposé à la flatterie, rejetta celle-ci, en disant aux sénateurs : » comment ferez-vous si vous avez plus de douze Césars ? »

Tibère mourut dans la soixante-dix-huitième année de son âge, & dans la vingt-troisième de son règne.

On a remarqué, mais plutôt comme une singularité, que comme un fait dont il y ait aucune conséquence à tirer, que tous les collégues de *Tibère* dans le consulat ont péri malheureusement, quoiqu'il n'y en ait que trois dont la mort puisse lui être attribuée : il fut cinq fois consul. Varus, son collégue, dans son premier consulat, fut réduit, par le succès des Germains, à se tuer lui-même. Pison, son second collégue, se tua lui-même aussi, mais en prison, & se voyant abandonné par l'empereur dans le procès sur la mort de Germanicus : celui-ci fut le troisième. Il paroît que sa mort fut l'ouvrage de Pison ; mais ordonné par *Tibère*. Drusus, fils de cet empereur, & son quatrième collégue, mourut empoisonné par Liville sa femme, à l'instigation de Séjan. Quant à ce dernier, cinquième collégue de *Tibère*, tout le monde sait quel fut son sort, & comme, après avoir été le favori de *Tibère*, il mourut sa victime.

2°. TIBÈRE II, empereur Romain, successeur de Justin II, & prédécesseur de Maurice, étoit un soldat de fortune, Thrace de nation, dont la naissance est d'ailleurs inconnue. La nature lui avoit prodigué les plus grands avantages ; les talens, la figure, & sur-tout la vertu ; la plus rare valeur jointe à une bonté, à une sensibilité, qui n'en est pas toujours la compagne la plus assidue. Il fut élevé dès son enfance près de Justin, qui, avec fort peu de mérite, eut cependant celui de prendre pour lui la plus grande affection. Après l'avoir éprouvé dans divers emplois du palais, & l'avoir fait passer rapidement, mais à proportion de ses services, par les divers grades de la milice, il lui confia le soin de sa personne, & le fit commandant de la garde impériale. *Tibère* acquit l'estime générale. Placé à la tête des armées, il soutint la gloire de l'empire, qui tomboit par-tout ailleurs. Il fut cependant défait en 573 par les Huns ou Abares, dont les cris effrayans & les visages féroces mirent en fuite les nouvelles milices qui composoient l'armée Romaine ; *Tibère* lui-même pensa être pris. Il répara cet échec par des négociations heureuses, & Sirmium, (Sirmick) qui étoit l'objet de la guerre, resta aux Romains. En 574, Justin ayant encore eu le mérite & le bonheur de sentir de lui-même l'affoiblissement graduel de son esprit, & le besoin qu'il avoit d'un appui pour soutenir le poids de l'empire, l'impératrice Sophie, sa femme, nièce de la fameuse Théodora, femme de Justinien, plus sage, mais non moins ambitieuse que sa tante, & qui gouvernoit Justin, comme Théodora autrefois avoit gouverné Justinien, engagea Justin à jetter les yeux sur *Tibère*. Elle n'étoit pas insensible aux agrémens de ce général, à son air noble, & qui sembloit fait pour commander aux hommes ; mais elle vouloit en général que le successeur de Justin, quel qu'il put être, lui eût obligation de l'empire, & que

sa reconnoissance le partageât avec elle. Sophie étoit encore dans l'âge de plaire; elle espéroit & désiroit conserver le pouvoir auquel elle s'étoit accoutumée. Il falloit pour cela épouser le successeur de Justin, & *Tibère*, qu'elle préféroit, & qui pénétroit ses projets, n'y mit point d'obstacle. Elle n'eut pas de peine à réussir; Justin étoit par lui-même favorablement disposé pour *Tibère*. Celui-ci fut donc proclamé César, & chargé dès-lors de tous les soins du gouvernement. Alors l'empire reprit sa puissance & sa gloire; il soutint vigoureusement la guerre contre Chosroës, roi de Perse. *Tibère* lui opposa deux des meilleurs généraux du temps; Justinien, petit-neveu de l'empereur de ce nom, qui gagna la bataille de Melitine ou Mélitène, & Maurice, que *Tibère* lui-même choisit depuis pour empereur. Pour lui, au milieu même de la guerre, il faisoit jouir ses sujets de toutes les douceurs de la paix; » trouvant toutes ses ressources, dit » l'auteur du bas-empire, dans la noble simplicité de sa » table, de son cortège, de ses équipages, & dans le » retranchement de tout cet appareil de luxe, que la » vanité insinue à la grandeur, comme une décoration » nécessaire ».

Il régna quatre ans sous le simple titre de César. En 578, Justin se sentant près de sa fin, lui conféra le titre de César le 26 Septembre, & mourut le 5 Octobre suivant. Le plus grand, le seul service peut-être qu'il eût rendu à l'empire, étoit d'avoir choisi un empereur plus digne que lui de régner.

Le moment étoit arrivé où Sophie croyoit n'avoir qu'à recueillir le fruit de ce qu'elle avoit fait pour *Tibère*. Le peuple étoit au cirque; le nouvel empereur y parut ceint du diadême, revêtu de la pourpre impériale, assis sur le trône. Mille voix s'écrioient: *vive l'empereur & l'impératrice; montrez-nous l'impératrice*, soit que ce fût une invitation de faire monter avec lui Sophie sur le trône, soit qu'on soupçonnât quelque mariage secret. A ces cris, on vit arriver dans le cirque une femme, nommée Anastasie, accompagnée de deux jeunes princesses, fruits de son mariage secret avec *Tibère*. Ce prince embrassa tendrement sa femme, lui mit la couronne sur la tête, la présenta au peuple. Ce coup de théâtre inattendu répandit la surprise & l'attendrissement dans toute l'assemblée, la confusion & la fureur dans l'ame de Sophie, qui se voyoit déchue de toutes les espérances de l'amour & de l'ambition. Elle ne pouvoit cependant reprocher à *Tibère* que de ne lui avoir pas révélé un secret, qui l'auroit empêchée de travailler à sa fortune. Elle n'avoit pas provoqué ce secret; il avoit deviné ses projets, mais elle ne les lui avoit pas révélés, & ils n'étoient pas de nature à l'être du vivant de Justin. Cependant cette confidence eût pu seule imposer à *Tibère* l'obligation de désabuser Sophie, & de se refuser à ses bienfaits. *Tibère* espéra qu'il pourroit l'appaiser à force d'honneurs & de respect; il la traita & la fit traiter en tout comme sa mère; il lui conserva tout l'appareil de la dignité impériale; il lui fit construire un palais superbe dans le plus beau quartier de Rome; il chercha tous les moyens de faire éclater sa reconnoissance. Rien ne put la dédommager de la réalité du pouvoir, ni lui adoucir l'amertume d'avoir travaillé pour une rivale, en croyant travailler pour elle-même. Dans son implacable ressentiment, elle voulut détruire son ouvrage; elle rassembla, elle irrita contre *Tibère* tous les envieux que son élévation lui avoit faits; elle forma un complot pour élever Justinien sur le trône, & Justinien eut la foiblesse de s'y prêter. Ce complot fut découvert, & le généreux *Tibère*, *disant que des ennemis connus n'étoient plus à craindre*, voulut bien leur laisser le temps de se sauver. Il crut seulement devoir s'assurer de celle qui avoit été l'ame du complot, & qui pouvoit en former d'autres; il s'attacha sur-tout à lui en ôter les moyens. Il la réduisit au simple nécessaire, lui ôta tous ses anciens domestiques, lui en donna de nouveaux, dont il étoit sûr. Justinien, qui aimoit & respectoit *Tibère*, & qui connoissoit sa vertu & sa bonté, mais que les charmes d'un empire avoient pu éblouir un moment, pénétré du repentir le plus sincère, & plein d'une confiance généreuse, vint trouver *Tibère*, & se prosternant devant lui fondant en larmes, il fut long-temps sans pouvoir proférer une parole. Plus attendri encore, mais encouragé par les regards pleins de douceur de *Tibère*: » sous tout » autre empereur, dit-il, j'aurois mérité la mort, & » je n'espérerois point de grace, sous les plus » cléments de tous les princes. J'ai mérité » au moins de perdre mes biens: les voilà; je les » dépose à vos pieds ». En effet, il avoit fait apporter à sa suite tous ses trésors. *Tibère*, touché jusqu'au fond du cœur, le relève, l'embrasse, lui rend ses trésors, lui fait seulement un doux & tendre reproche sur son erreur: » la dépouille d'un ami, ajouta-t-il, ne me » consoleroit pas de la perte de son amitié; & quand » il me rend son cœur, tout est expié, tout est » oublié ». Il n'eut point en effet, dans la suite, d'ami plus tendre ni plus fidèle que Justinien.

La guerre contre les Abares, Avares ou Huns, qui dura encore quelque temps sous ce règne, finit par la restitution qui fut faite à ces peuples de Sirmium, principal sujet de la guerre.

En Afrique, l'Exarque Gennadius fit une rude guerre aux Maures. Leur roi Gasmul, qui avoit battu, pris & fait périr trois généraux Romains, fut battu & pris à son tour; & Gennadius lui fit trancher la tête.

En Italie même, les Lombards furent réprimés & contenus.

En Perse, Hormisdas avoit succédé à Chosroës son père, &, sous ce nouveau roi, la guerre s'étoit rallumée avec plus de fureur. *Tibère* envoya contre lui le général Maurice. Celui-ci, l'an 580, gagna contre les Perses la bataille de Callinique, & l'an 581 celle de Constantine. D'après ces succès, d'après les talens & les vertus de Maurice, *Tibère* jugea que c'étoit lui qu'il devoit choisir pour successeur. Il ne se permit point, comme autrefois Auguste & le

premier *Tibère*, cette petite recherche d'un amour-propre Machiavelliste, de faire un mauvais choix pour être regretté davantage par la comparaison. Plus jaloux d'assurer le bonheur des Romains, que de s'assurer leurs regrets, il imita Justin; & la première bonne action de cet empereur, fut la dernière de celles de *Tibère* II. Il nomma Maurice César le 5 Août 582, & lui fiança Constantine sa fille aînée. Huit jours après il le proclama empereur, & le couronna. Il déclara, dans le discours qu'il fit prononcer en son nom à cette occasion, n'ayant déjà plus la force de le prononcer lui-même, qu'il croyoit entendre chacun de ses sujets lui dire: *tu as pris soin de mon bonheur pendant ton règne; c'est encore ton devoir de songer à me l'assurer quand tu ne feras plus.* Après ce discours, *Tibère*, alors mourant, rappelant ce qui lui restoit de forces, posa lui-même la couronne sur la tête de Maurice, & le revêtit de la pourpre impériale. Après la cérémonie, il se fit reporter dans son lit, où il mourut le 14 Août, lendemain de la cérémonie du couronnement de Maurice. Tous les Romains prirent le deuil; ce qui étoit alors l'expression volontaire d'une douleur vraie, & non un simple usage de bienséance. Sanglots, éloges perpétuels de ce prince; voilà tout ce qu'on entendit à ses funérailles: Rome avoit véritablement perdu un père.

TIBERGE, (Louis) (*Hist. litt. mod.*) les abbés *Tiberge* & Brisacier, supérieurs des séminaires des missions étrangères à Paris, se signalèrent dans l'affaire des Rits de la Chine, & ne furent point favorables aux Jésuites. *Tiberge* mourut en 1730.

TIBIR, s. m. *terme de relation*; nom que l'on donne à la poudre d'or en plusieurs endroits des côtes d'Afrique. (*A. R.*)

TIBULLE, (*Hist. litt. Rom. & Fr.*) *Aulus Albius Tibullus*, chevalier romain, ami d'Ovide, qui a fait sur sa mort une très-belle élégie, & d'Horace qui lui adresse la 33[e] ode du 1[er] livre:

Albi, ne doleas plus nimio, memor
Immitis Glyceræ, &c.

Et la quatrième épître aussi du premier livre:

Albi, sermonum nostrorum candide judex, &c.

Il lui accorde les avantages de la figure:

Di tibi formam.

Ceux de la fortune & de la sagesse qui fait en jouir:

Di tibi divitias dederunt artemque fruendi.......
Quærentem quidquid dignum sapiente bonoque est.

Les avantages de la fortune ne lui restèrent pas. Ses biens furent compris dans la distribution de terres faite par Auguste à ses soldats, ce qui est le sujet de la première églogue de Virgile:

Tityre, tu patulæ recubans sub tegmine fagi, &c.

Et de la neuvième:

Quò te, Mæri, pedes, an quò via ducit? in urbem? &c.

Et moins heureux ou moins adroit que Virgile, il n'obtint point la restitution de ces biens, parce qu'il négligea trop, dit-on, de faire sa cour à cet empereur, que Virgile & Horace se trouvèrent très-bien d'avoir encensé. *Tibulle* a mieux aimé célébrer son ami, son protecteur Messala Corvinus, qu'il suivit dans la guerre de l'Isle de Corcyre; mais les fatigues de la guerre étant peu compatibles avec la foiblesse de son tempérament, ou ce qui est plus vraisemblable, avec son goût pour la mollesse & les plaisirs, il quitta bientôt la profession des armes, & revint à Rome goûter & chanter les douceurs & les peines de l'amour. Sa première inclination fut, dit-on, une affranchie, qu'il a célébrée sous le nom de Délie; ainsi on put lui dire, comme Horace à Xanthias Phoceus:

Ne sit ancillæ tibi amor pudori.

Horace & *Tibulle* furent rivaux comme le furent parmi nous Voltaire & Génonville, c'est-à-dire, qu'ils ne s'en aimèrent pas moins, & que leur rivalité fut pour eux l'occasion d'un badinage aimable; c'étoit apparemment Glycère qui étoit l'objet de cette rivalité.

Tibulle étoit chevalier romain; il étoit né à Rome l'an 43 avant J. C. Il mourut peu de temps après Virgile, l'an 17 de J. C.

Entre ces trois célèbres poëtes érotiques, si souvent imprimés ensemble, Catulle, *Tibulle* & Properce, c'étoit autrefois Catulle qu'on mettoit au premier rang, il paroît qu'aujourd'hui la faveur des gens de lettres est pour *Tibulle*.

Plusieurs d'entre eux lui ont rendu l'hommage de la traduire en tout ou en partie, en prose ou en vers.

On ne peut guères faire l'honneur à l'abbé de Marolles, de le compter parmi les traducteurs de *Tibulle*; ce n'est point un traducteur, c'est un parodiste ignoble. Il traduit:

Solito membra levare toro.

Par, delasser mes membres sur ma *paillasse* accoutumée.

Si *Tibulle* dit:

Nec facit hoc vitio, sed corpora fœda podagra;
Et senis amplexus culta puella fugit.

L'abbé

L'abbé de Marolles traduit :

» Ce n'est pas pourtant qu'il y ait du vice ; mais » une belle dame, comme elle est, fuit comme la » peste les gens gouteux. »

C'est avec cette bassesse que certains savans conçoivent & parodient la simplicité noble des anciens.

M. de la Harpe, dans un morceau plein de goût sur *Tibulle*, trouve ce poëte très-difficile à traduire, sur-tout en prose ; il fait de quelques endroits de la traduction de M. l'abbé de Longchamps, qui passoit pour la meilleure avant celle de M. de Pastoret, un examen, à son ordinaire juste & rigoureux, d'où il paroit résulter que, pour faire de *Tibulle* une bonne traduction en prose, on ne sauroit suivre de trop près les tournures du latin. C'est en général le principe le plus sûr en matière de traduction, & M. de Pastoret nous paroît y avoir été plus fidèle que M. de Longchamps.

M. de la Harpe fait aimer *Tibulle* : « c'est, dit-il, » un des écrivains du siècle d'Auguste, qui a mis » dans ses vers le plus d'élégance & de charme. » Il est plein d'esprit, de délicatesse, de goût, ... » de mollesse, de grace..... Son expression est » toujours celle du sentiment .... *Tibulle* est » le poëte des amans. Il est dans la poësie tendre » & galante, ce qu'est Virgile dans la poësie » héroïque. »

M. l'abbé de Longchamps, quoique traducteur, lui trouve un défaut, c'est d'être monotone. Tant pis, dit M. de la Harpe, pour qui trouve *Tibulle* monotone. Il nous semble cependant qu'en lisant de suite les quatre livres d'élégies de *Tibulle*, on sent en effet cette monotonie. Elle n'est pas *un vice inhérent à la perfection*, comme le dit M. l'abbé de Longchamps, par un raffinement dont M. de la Harpe se moque, & qui rappelle ce qu'on a dit, en plaisantant, de Racine : *qu'il avoit la monotonie de la perfection.* La monotonie de *Tibulle* consiste dans le retour trop fréquent des mêmes objets, des mêmes idées, des mêmes images, des mêmes comparaisons, des mêmes allusions aux mêmes usages ; l'expression, à la vérité, est variée, & presque toujours heureuse ; mais enfin les objets sont les mêmes. C'est toujours la préférence donnée à l'amour sur la gloire & sur la fortune, à la paresse sur l'activité, à l'obscurité sur l'éclat, à la médiocrité sur la richesse ; toujours ou la peinture des voluptés, ou les larmes d'une amante au tombeau d'un amant.

Tous ceux qui goûtent la poësie & qui ont aimé, dit M. de la Harpe, savent par cœur les vers de *Tibulle*.

Disons, *savent par cœur des vers de Tibulle*. On cite principalement la première élégie, & dans cette première élégie, cette tirade si tendre & si passionnée :

Te spectem, suprema mihi cùm venerit hora, &c.

On ne cite guères des autres, dont plusieurs ont l'inconvénient d'être une répétition de cette première ; que des traits particuliers, tels que celui-ci :

In solis tu mihi turba locis :

mot charmant, qui a sans doute fait faire par opposition, ce vers charmant de Racine :

Dans l'Orient désert quel devint mon ennui !

Seu mea, seu fallor, cara Neæra tamen.

Trait qui semble annoncer de loin cet autre trait plus joli :

Mais, puisqu'il faut être trompé,
Je ne veux l'être que par elle.

Nous avons bien de la peine à croire que l'homme de lettres dont parle M. de la Harpe, qui s'est donné la peine & le plaisir de traduire *Tibulle* pour sa maîtresse, n'y ait pas fait quelques retranchemens pour sauver le défaut de la répétition & de la monotonie.

En un mot, (& cette comparaison marquera les bornes que nous mettons à ce reproche de monotonie) nous ne trouvons pas dans les élégies de *Tibulle* la même variété que dans les églogues de Virgile & dans les fables de la Fontaine. La première & la neuvième églogue de Virgile roulent sur le même sujet, la distribution des terres de Mantoue & de Crémone, faite aux soldats. La troisième & la septième se ressemblent par la forme ; c'est de part & d'autre un combat de chant entre deux bergers : cependant combien ces églogues correspondantes ne diffèrent-elles pas entre elles, & combien sur-tout ne diffèrent-elles pas des autres ? Si les élégies de *Tibulle* avoient dans le même dégré le mérite de la variété, elles ne laisseroient rien à desirer, & tout ce qu'en dit M. de la Harpe est très-juste, quand on les considère une à une.

M. de la Harpe, pour montrer comment il conçoit qu'un traducteur en prose doit suivre pas à pas un modèle, tel que *Tibulle*, commence par traduire en prose ces six vers fameux :

Te spectem, suprema mihi cùm venerit hora,
Te teneam moriens deficiente manu.
Flebis & arsuro positum me, Delia, lecto,
Tristibus & lacrymis oscula mixta dabis.
Flebis ; non tua sunt duro præcordia ferro
Vincta, nec in tenero stat tibi corde silex.

Voici sa traduction :

» Que je te regarde encore, ô ma Délie ! quand » ma dernière heure sera venue, que je te presse, » en mourant, de ma main défaillante ; tu pleureras » sur le bûcher funèbre où je serai étendu ; tu mêleras » des baisers aux larmes de ta douleur ; tu pleureras ;

» ton cœur n'est pas dur comme la pierre, ni in-
» flexible comme l'acier.

Voici celle de M. l'abbé de Longchamps :

» *Mon bonheur à moi sera de contempler* Délie
» à ma dernière heure, *satisfait, en expirant*, de
» la serrer encore de ma main défaillante; *tu répandras*
» *des larmes*, & *Tibulle* étendu sur le bûcher funèbre,
» *recueillera* des baisers *noyés* dans les pleurs de sa
» Délie. Oui, *tu dois en répandre*, *ton cœur m'en*
» *est garant*; ce tendre cœur n'est point un *dur caillou*,
» un *acier inflexible.* »

Voici l'examen que M. de la Harpe fait de cette version :

» Elle nuit également à l'original, & par ce qu'elle
» lui ôte, & par ce qu'elle lui donne. Le traducteur
» retranche d'abord la formule de souhait, *te spectem*,
» *te teneam*, que je te regarde, que je te presse. Ce
» mouvement est celui de l'amour. *Tibulle* ne dit
» point mon *bonheur* sera de *contempler* Délie. Il
» ne parle point d'un bonheur dont il n'est pas sûr;
» il exprime le vœu de son cœur. *Contempler* n'est
» pas le mot propre. On *regarde* en mourant ce
» qu'on aime, on ne le *contemple* pas. Ces nuances
» sont légères; mais c'est de toutes ces nuances que
» se compose le style, sur-tout dans les sujets délicats.
» *Tu répandras des larmes...... oui, tu dois en répandre.* Cela vaut-il les deux *flebis* si tendrement
» répétés? Etoit-il si difficile de traduire: *tu pleureras*, & de sentir tout ce que cette répétition a
» de grace? *ton cœur m'en est garant*, n'est point dans
» le latin, non plus que *satisfait en expirant*, non
» plus que *Tibulle recueillera des baisers noyés dans*
» *les larmes.* Non seulement c'est faire languir la
» phrase par des inutilités traînantes, & détruire la
» précision, un des principaux caractères de *Tibulle*;
» mais encore* c'est défigurer par le mauvais goût
» les beautés de l'original. *Tibulle* peut-il *recueillir* des
» baisers quand il sera sur le bûcher? Et qu'est-ce
» que des baisers *noyés dans les larmes?* Et pour-
» quoi mettre *Délie* & *Tibulle* au lieu de *toi* & *moi*?
» Est-ce la même chose pour l'amour? que de fautes
» dans six vers!

Si cette critique est sévère, on ne peut nier au moins qu'elle ne soit pleine d'esprit & de goût, & qu'elle ne puisse apprendre à mieux faire.

Sa traduction même en vers est encore plus près de l'original que la prose même de M. de Longchamps :

Ah! que ma paupière mourante
Se tourne encor vers toi dans mon dernier moment;
Que par un dernier mouvement
Je presse encor tes mains de ma main défaillante.
Tu pleureras sans doute auprès de mon bûcher,
Tes yeux, ces yeux si pleins de charmes,
Répandront sur moi quelques larmes:
Tu n'as pas un cœur de rocher;
Tu pleureras, Délie; & l'amant jeune & tendre,
Et l'amante, objet de ses vœux;
Te verront honorer ma cendre
Et s'en retourneront les larmes dans les yeux.

Cette traduction comprend les deux vers de *Tibulle* qui suivent les six que nous avons cités, & elle en marque la liaison avec ces six premiers:

Illo non juvenis poterit de funere quisquam
Lumina, non virgo sicca referre domum.

M. Vieilh ne rend peut-être pas si sensible la liaison de ces deux vers avec les précédens; mais il les traduit en deux vers qui présentent une image vraie & touchante :

Le jeune homme attendri, la jeune fille émue,
Sur ma tombe en silence arrêteront leur vue.

Le même M. Vieilh a traduit tout ce morceau :

Ah! que je puisse encore à mon dernier moment
Te voir, te regarder, te nommer mon amante,
Et mourant, te presser de ma main défaillante.
Tu pleureras alors: sur mon triste bûcher
A tes derniers baisers tu mêleras des larmes;
Du moins ma cendre heureuse en sentira les charmes:
Tu pleureras; ton cœur n'est point un dur rocher.

M. le chevalier de Parny a aussi imité ce même morceau :

Un jour l'arrêt du sort
Viendra fermer ma paupière affoiblie.
Lorsque tes bras entourant ton ami,
Soulageront sa tête languissante,
Et que ses yeux soulevés à demi,
Seront remplis d'une flamme mourante;
Lorsque mes doigts tâcheront d'essuyer
Tes yeux fixés sur ma paisible couche,
Et que mon cœur s'échappant sur ma bouche,
De tes baisers recevra le dernier, &c.

Cette imitation est éloignée, l'auteur n'étoit engagé à rien; il n'étoit pas traducteur. M. le chevalier de Bertin traduit, avec autant de fidélité que d'aisance, les vers suivans :

Fortes adjuvat ipsa venus,
Illa docet furtim molli decedere lecto,
Illa pedem nullo ponere posse sono.

Il faut oser. Vénus seconde le courage.
Vénus instruit l'amante, au milieu de la nuit,
A descendre en secret de sa couche paisible:
Vénus enseigne encor l'art de poser sans bruit
Sur des parquets mouvans un pied sûr & flexible.

M. Vieilh, M. le chevalier de Parny, M. le chevalier de Bertin, M. Guys, M. de Flins, M. le

chevalier de Cubières, M. de St. Ange, M. Leonard, &c. postérité nombreuse de poëtes érotiques formés par *Tibulle*.

Et nati natorum & qui nascentur ab illis,

ont tous traduit ou imité des morceaux choisis de ce poëte aimable, & tous les poëtes érotiques, leurs successeurs, en feront autant.

M. Racine le fils, qui n'est rien moins qu'un poëte érotique, quoique son père soit le premier & le plus tendre de ces poëtes, s'est permis à l'égard de *Tibulle* un genre de parodie bien singulier, qui consiste à employer dans le langage de la piété les expressions les plus affectueuses & les plus passionnées de *Tibulle*. On sait que l'église a sanctifié plusieurs usages payens en les conservant & en les adaptant à son culte religieux; il semble que M. Racine ait prétendu faire la même chose; mais l'autorité privée suffit-elle pour établir de la convenance entre des objets si disparates? Malgré les rapprochemens les plus ingénieux, n'y a-t-il pas toujours un intervalle immense entre les objets de notre respect & ceux de nos passions? Le souvenir de *Tibulle* & de ses amours, ne s'oppose-t-il pas à l'application qu'on veut faire de ses vers aux choses sacrées? N'y a-t-il pas même à cela une sorte de profanation que le goût condamne aussi bien que la religion?

Quoi qu'il en soit, M. Racine le fils avoit placé au bas de son crucifix ces deux vers de *Tibulle*:

Te spectem, suprema mihi cùm venerit hora,
Te teneam moriens deficiente manu.

Il traduit dans le poëme de la religion, en s'adressant à Jesus-Christ, ces vers que *Tibulle* adressoit à sa maitresse:

Tu mihi sola places, nec jam te præter in urbe
Formosa est oculis ulla puella meis........
Nil opus invidiâ est: procul absit gloria vulgi,
Qui sapit, in tacito gaudeat ille sinu.
Sic ego secretis possum benè vivere sylvis,
Quà nulla humano sit via trita pede.
Tu mihi curarum requies, tu nocte vel atrâ
Lumen, & in solis tu mihi turba locis.
Nunc licet è cœlo mittatur amica Tibullo,
Mittetur frustrà deficietque Venus.........
Jam faciam quodcumque voles, tuus usque manebo,
Nec fugiam notæ servitium Dominæ.

Ma seule ambition est d'être tout à toi,
Mon plaisir, ma grandeur, ma richesse est ta loi;
Je ne soupire point après la Renommée:
Qu'inconnue aux mortels, en toi seul renfermée,
Ma gloire n'ait jamais que tes yeux pour témoins.
C'est en toi que je trouve un repos dans mes soins.
Tu me tiens lieu de jour dans cette nuit profonde;
Au milieu des déserts tu me rends tout le monde:
Les hommes vainement m'offriroient tous leurs biens,
Les hommes ne pourroient me séparer des tiens.
Ceux qui ne t'aiment pas, ta loi leur fait entendre
Qu'aux malheurs les plus grands ils doivent tous s'attendre.
O menace, grand Dieu! qui ne peut m'alarmer;
Le plus grand des malheurs est de ne point t'aimer.
Que ta croix dans mes mains soit à ma dernière heure,
Et que les yeux sur toi je t'embrasse & je meure!

Ces deux derniers vers sont la traduction du *Te spectem*, &c. *Te teneam*, &c. dont nous avons tant parlé.

Le grand Racine n'avoit pas donné à son fils cet exemple de transporter le profane au sacré; c'est dans les prophètes, c'est dans les livres saints, qu'il puisoit ces cantiques sublimes dont il remplissoit *Esther* & *Athalie*; il réservoit pour *Berenice*, les imitations de *Tibulle*.

TICHO ou TYCO-BRAHÉ, (*Hist. litt. mod.*), gentilhomme Danois, dont la maison étoit originaire de Suède, est célèbre par son *Système du monde*, aujourd'hui rejetté. Son inclination pour l'astronomie & les mathématiques s'annonça de bonne heure. Une éclipse de soleil qu'il vit, à l'âge de quatorze ans, arriver à l'heure précise qu'elle avoit été prédite, lui fit regarder l'astronomie comme une science divine, & décida de sa vocation. On l'envoya étudier le droit à Léipsick; il y fit des observations astronomiques. A son retour en Danemarck, il se mésallia, grand crime aux yeux d'une maison Danoise du seizième siècle. Pour échapper aux reproches de ses parens, & aux témoignages de leur colère, il voyagea. Plusieurs grands princes voulurent le fixer chez eux par des emplois importans; mais il se réserva pour les bienfaits de son prince. Frédéric II, roi de Danemarck, lui donna l'île de Wen, avec une grosse pension. Il bâtit à grands frais dans cette île le château d'Uranienbourg, *ville du Ciel*, & la tour de Stelleboutg, où étoient rassemblés les instrumens & ses machines, & où il faisoit ses observations. *Ticho-Brahé* dépensa plus de cent mille écus pour les progrès de l'astronomie. Des souverains venoient le voir dans sa retraite savante, & apprendre de lui à se familiariser avec les astres. Ses travaux astronomiques parurent admirables pour le tems, & produisirent beaucoup de découvertes, alors importantes. Il soumit au calcul les réfractions astronomiques, & forma des tables de réfraction pour différentes hauteurs. Il découvrit dans la lune trois mouvemens, qui servent à expliquer sa marche. Il fut aussi très-habile dans la chymie, & fit un usage très-heureux de cette science appliquée à la médecine. La poësie le délassoit des mathématiques. Il eut toutes les erreurs de l'astronomie judiciaire, des pressentimens, des présages, &c. Si en sortant le matin il rencontroit une vieille femme, si un lièvre traversoit son chemin, il ren-

troit promptement, la journée ne pouvoit être que funeste :

Rumpit & serpens iter institutum,
Si per obliquum, similis sagittæ
Terruit mannos.

Plaignons les foiblesses des grands hommes, & ne prenons point plaisir à les considérer. Celui-ci étoit trop grand pour n'être pas persécuté, il le fut. Ses torts, ou l'adresse de ses ennemis, lui attirèrent une disgrace, & firent supprimer ses pensions. L'empereur Rodolphe II le fixa dans ses états à Prague, & le dédommagea magnifiquement de tout ce qu'il perdoit. *Ticho* mourut dans ce nouvel asyle, en 1601, d'une rétention d'urine, que le respect ou la timidité lui fit gagner à la table d'un grand, d'où il n'osa se lever pour aller satisfaire un besoin. Ses principaux ouvrages sont : *Progymnasmata astronomiæ instauratæ ; De mundi ætherei recentioribus phenomenis ; Epistolarum astronomicarum liber.*

On a de Sophie *Brahé* sa sœur une épitre en vers latins ; & elle passoit pour exceller dans la poësie.

TIEN *ou* TYEN. s. m. (*Hist. mod. Relig.*) Ce mot signifie en langue chinoise *le ciel.* Les lettrés Chinois désignent sous ce nom l'*Etre suprême*, créateur & conservateur de l'univers. Les Chinois de la même secte des lettrés, désignent encore la divinité sous le nom de *cham-ti* ou *chang-ti*, ce qui signifie *souverain* ou *empereur.* Ces dénominations donnèrent lieu à de grandes contestations entre les missionnaires jésuites & les mandarins qui sont de la secte des lettrés. Les premiers ne voulurent jamais admettre le nom de *tien*, que les lettrés donnoient à la divinité, parce qu'ils les accusoient d'athéisme, ou du moins de rendre un culte d'idolâtrie au ciel matériel & visible. Ils vouloient que l'on donnât à Dieu le nom de *tien-tchu*, seigneur du ciel. L'empereur Canghi, dans la vue de calmer les soupçons & les scrupules des missionnaires, qu'il aimoit, donna un édit ou déclaration solemnelle, qu'il fit publier dans tout son empire, par laquelle il faisoit connoître que ce n'étoit point au ciel matériel que l'on offroit des sacrifices, & à qui l'on adressoit ses vœux ; que c'étoit uniquement au souverain maître des cieux à qui l'on rendoit un culte d'adoration, & que par le nom de *chang-ti*, on ne prétendoit désigner que l'Etre suprême. L'empereur, non content de cette déclaration, la fit souscrire & confirmer par un grand nombre des mandarins les plus distingués de l'empire, & par les plus habiles d'entre les lettrés. Ils furent très-surpris d'apprendre que les Européens les eussent soupçonnés d'adorer un être inanimé & matériel, tel que le ciel visible ; ils déclarerent donc, de la maniere la plus authentique, que par le mot *tyen*, ainsi que par celui de *chang-ti*, ils entendoient le Seigneur suprême du ciel, le principe de toutes choses, le dispensateur de tous les biens, dont la providence, l'omniscience, & la bonté, nous donnent tout ce que nous possédons. Par une fatalité incompréhensible, des déclarations si formelles n'ont jamais pu rassurer les consciences timorées des missionnaires ; ils crurent que l'empereur & les lettrés ne s'étoient expliqués de cette façon, que par une condescendance & par une foiblesse à laquelle rien ne pouvoit pourtant les obliger : ils persistèrent à les soupçonner d'athéisme & d'idolâtrie, quelqu'incompatible que la chose paroisse ; & ils refusèrent constamment de se servir des mots de *tyen* & de *chang-ti*, pour désigner l'Etre suprême, aimant mieux se persuader que les lettrés ne croyoient point intérieurement ce qu'ils professoient de bouche, & les accusant de quelques restrictions mentales qui, comme on sait, ont été autorisées en Europe par quelques théologiens connus des missionnaires. (*Voyez* l'histoire de la Chine du R. P. du Halde. (*A. R.*).

TIENSU, s. f. (*terme de relation.*) idole des peuples du Tonquin, dont parle Tavernier. Ils révèrent la *Tiensu*, dit-il, comme la patrone des arts ; ils l'adorent, & lui font des sacrifices, afin qu'elle donne de l'esprit, du jugement & de la mémoire à leurs enfans.

TIERS ÉTAT, (*Hist. de Fr.*) troisième membre qui formoit, avec l'église & la noblesse, les états du royaume de France, nommés *Etats-Généraux*, dont les derniers se tinrent à Paris en 1614. Le *Tiers Etat* étoit composé des bourgeois notables, députés des villes, pour représenter le peuple dans l'assemblée. (*Voyez* ETATS, *Hist. anc. & mod.*)

On a épuisé dans cet article tout ce qui concerne ce sujet ; j'ajouterai seulement que, quoiqu'on pense que Philippe-le-Bel ait convoqué le premier une assemblée des trois états, par des lettres du 23 Mars 1301, cependant il y a une ordonnance de saint Louis, datée de Saint-Gilles en 1254, par laquelle il paroit que le *Tiers-Etat* étoit consulté, quand il étoit question de matières où le peuple avoit intérêt. (*D. J.*)

TIFERNAS *ou* TIPHERNAS. (*Hist. litt. mod.*) Vers la fin du règne de Charles VII, Lelio Gregorio, surnommé *Tiphernas* ou *Tifernas*, parce qu'il étoit de Tiferno en Italie, vint s'offrir au recteur de l'université de Paris pour faire des leçons publiques de grec. Le recteur ne vit en lui qu'un étranger pauvre, qui cherchoit du pain ; à peine daigna-t-il parler de ses offres à l'université. Il en parla cependant ; l'université y fit attention. *Tifernas* donna des leçons, & l'université lui donna des appointemens. Il avoit été disciple d'Emmanuel Chrysoloras. (*Voyez* l'article CHRYSOLORAS.) *Tifernas* enseigna ensuite à Venise, & mourut dans cette dernière ville vers l'an 1469, empoisonné, dit-on, par d'indignes rivaux, envieux de ses succès : il avoit cinquante ans. C'est l'âge où, jouissant de la plénitude de ses talens & de sa gloire, on excite le plus d'envie. On a de lui des poësies latines, & la traduction des derniers livres de Strabon.

TIGELLIN *ou* TIGILLIN, (*Hist. Rom.*) (*Sophoi*

tius Tigellinus,) ministre & des débauches, & des cruautés de Néron, eut, sous cet empereur, un credit formidable à tous les gens de bien : » osez attaquer les vices d'un *Tigellin*, dit Juvenal, les » supplices les plus affreux feront votre partage : »

Pone Tigellinum, *tædâ lucebis in illâ*
Quâ stantes ardent qui fixo gutture fumant.

Ce fut cet homme, vicieux & vil, qui remplaça le vertueux Burrhus, après sa mort, dans la faveur qu'il n'avoit déjà plus les dernières années de sa vie. Le sévère Galba lui-même, gouverné par ses trois favoris, qui, à la vérité, n'étoient rien moins que sévères, Titus Vinius Rufinus, Cornelius Laco, Mavianus Icelus, prit, dans un édit public, & contre le public, la défense de *Tigellin*, dont le peuple, à tous les spectacles, demandoit hautement qu'on fit un exemple : » c'étoit, disoit Galba, une » cruauté envers un homme qui étoit sur le point de » mourir de maladie ». Peut-être *Tigellin* supposoit-il une maladie, pour exciter la pitié de Galba & du peuple. Ce fut le voluptueux Othon qui, à son avénement, fit justice de cet homme odieux, pour justifier son élection, & faire excuser le meurtre de Galba & de Dison. *Tigellin* mourut l'an de J. C. 69.

TIGNONVILLE. (*Hist. de Fr.*) Le prévôt de Paris, *Tignonville*, par ses perquisitions sur l'assassinat du duc d'Orléans, frère de Charles VI, en 1467, découvrit que des assassins s'étoient réfugiés à l'hôtel de Bourgogne, & demanda d'être autorisé à faire des recherches dans les palais des Princes ; ce qui força le duc de Bourgogne d'avouer son crime au duc de Berri son oncle. L'implacable duc de Bourgogne ne l'oublia jamais. *Tignonville*, dans une autre occasion, fut obligé, par le devoir de sa charge, de faire arrêter deux écoliers de l'université, pour vols & assassinats sur les grands chemins. Avant de commencer l'instruction du procès, il offrit, dit-on, de remettre les coupables à l'université, qui alors répondit sagement, que *tels gens n'étoient point tenus pour leurs clercs* : le prévôt les envoya au gibet. Alors le duc de Bourgogne souleva l'université contre *Tignonville*, qui, malgré l'approbation du roi, & la protection des autres princes, fut destitué. Il fut de plus obligé d'aller dépendre lui-même les corps des deux criminels, de les baiser à la bouche, & de les escorter dans l'église des Mathurins, à Paris, où ils furent transportés dans un chariot de deuil, que conduisoit l'exécuteur, revêtu d'un surplis, pour surcroît de bizarrerie. On leur fit une épitaphe, qui se lit encore dans l'église des Mathurins. Dans cette épitaphe, monument élevé à l'énorme puissance de l'université, on ne forme pas le moindre doute sur les crimes des deux écoliers. En effet, le crédit de l'université éclatoit davantage à faire respecter ses écoliers, quoique coupables. Ils sont représentés sur une tombe en façon de pendus, c'est-à-dire, la corde au col. Une lame de cuivre, posée contre la muraille, contient cette inscription : » Ci-dessous gissent » Léger Dumoussel & Olivier Bourgeois, jadis clercs-» écoliers, étudians en l'université de Paris, exé-» cutés à la justice du roi, notre bon sire, par le » Prévôt de Paris, l'an 1407, le vingt-sixième jour » d'Octobre, pour certains cas à eux imposés ; » (imputés) lesquels, à la poursuite de l'université, » furent restitués & amenés au parvis de Notre-Dame, » & rendus à l'évêque de Paris, comme clercs, & » aux députés de l'université, comme suppôts d'i-» celle, à très-grande solemnité ; & de-là, en ce » lieu-ci furent amenés, pour être mis en sépulture, » l'an 1408, le dix-huitième jour de Mai. En furent » lesdits prévôt & son lieutenant démis de leurs offices » à ladite poursuite, comme plus à plein appert par » lettres-patentes & instrumens sur ce cas : priez Dieu » qu'il leur pardonne leurs péchés. *Amen* ».

Nous ignorons si Marguerite de *Tignonville*, qui, par son mariage avec François de Prunelé, porta le nom & la terre de *Tignonville* dans cette maison de Prunelé, étoit de la famille du prévôt de Paris. On croit que c'est celle dont Henri IV fut si éperdument amoureux, & qui eut, comme Madame de Guercheville & Mademoiselle de Rohan, le mérite de lui résister constamment. Il paroît que Mademoiselle de *Tignonville*, aînée de Henri IV, étoit petite-fille de Lancelot du Monceau, seigneur de *Tignonville*, premier maître-d'hôtel de la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, & qu'elle étoit fille de la baronne de *Tignonville*, gouvernante de Catherine, princesse de Navarre, sœur du même Henri IV. En 1576 le roi de Navarre, dit M. de Sully, alla en Béarn, sous prétexte de voir sa sœur, mais réellement pour subjuguer la jeune *Tignonville*, qu'il ne subjugua point, quoiqu'il y employât toutes les ressources d'un amant & d'un roi. Mademoiselle de *Tignonville* étoit d'une famille alliée à Henri IV par la maison d'Alençon, dont étoit la femme de Lancelot du Monceau, seigneur de *Tignonville*, ci-dessus nommé.

TIGRANE. (*Hist. anc.*) C'est le nom de divers rois d'Arménie & de quelques autres contrées adjacentes. Nous remarquerons seulement ici quelques-uns des principaux.

1°. On voit d'abord un *Tigrane*, fils aîné d'un roi d'Arménie, figurer avantageusement dans la *Cyropédie*. Le roi son père avoit été en guerre avec Astyage, roi des Mèdes, ayeul maternel de Cyrus ; vaincu dans cette guerre, il avoit été assujetti à un tribut. Voyant dans la suite Cyaxare, roi des Mèdes, fils d'Astyage & oncle de Cyrus, occupé chez lui par d'autres ennemis, il crut le moment favorable pour secouer le joug & s'affranchir du tribut. Cyrus le surprend, sous les apparences d'une grande chasse qu'il dirige du côté de l'Arménie. Le roi est pris avec ses femmes, ses enfans & tout ce qu'il avoit de plus précieux. Les détails de cette expédition, cet appareil de chasse, qui cache si aisément un appareil de guerre à un roi qui se sentant dans son tort, doit être sur ses gardes, lui

facilité avec laquelle ce roi est pris ainsi que toute sa cour, tant de promptitude & de succès de la part du vainqueur, tant de négligence & de malheur de la part du vaincu ; tout cela n'a pas le degré de vraisemblance qu'exigeroit la sévérité de l'histoire, & rien n'est plus propre à confirmer l'opinion de ceux qui regardent *la Cyropédie* comme un roman moral. Pour comble d'à propos romanesque, *Tigrane*, fils aîné du roi d'Arménie, arrive au moment où son père venoit d'être fait prisonnier ; il revenoit d'un voyage, & n'avoit aucun soupçon d'une rupture entre l'Arménie & la Perse ou la Médie : ce spectacle l'afflige autant qu'il l'étonne. Cyrus, pour le consoler, lui dit avec une gaité assez féroce : *Prince, vous arrivez à propos pour assister au procès de votre père.* En effet, il lui fait son procès en présence des capitaines Perses & Mèdes, en présence même des grands d'Arménie ; & par une suite d'interrogations captieuses & sophistiques, il l'amène à convenir qu'il a mérité la mort, comme si un souverain pouvoit mériter la mort pour avoir voulu s'affranchir d'un tribut. On reconnoît ici dans Xénophon, auteur de *la Cyropédie*, un disciple de Socrate, la manière dont Cyrus tire du roi d'Arménie un aveu dont celui-ci étoit d'abord bien éloigné, est parfaitement dans la manière de Socrate, & c'est bien moins l'art de faire accoucher les hommes de leurs pensées, comme le disoit ce philosophe, que l'art de les faire accoucher de la pensée de celui qui les interroge & qui dirige de loin leurs réponses par ses interrogations. *Tigrane*, de son côté, par une suite de raisonnemens aussi un peu sophistiques, mais qui montrent une belle ame, prouve à Cyrus qu'il est de son intérêt de rendre à son père & la vie & ses femmes, & ses enfans & son royaume, parce qu'après une telle leçon suivie d'un tel acte de clémence, le roi d'Arménie redoutera toujours le prince invincible qui a pu si facilement le détrôner, & chérira toujours le prince généreux qui l'aura si noblement rétabli. Cyrus goûta ces raisonnemens & plus encore ces sentimens, & il se mit à parler des rançons. Que me donneriez-vous, dit-il au roi d'Arménie, pour la rançon de la reine votre femme? — Tout ce que je possède. — Et pour celle de vos enfans? — La même chose. Ici Cyrus ou Xénophon ne peut encore se refuser une petite subtilité socratique. Vous voilà donc redevable envers moi, dit Cyrus, du double de ce que vous possédez. Et vous, prince, ajouta-t-il, en s'adressant à *Tigrane*, de combien rachèteriez vous la liberté de votre femme? — De mille vies, si je les avois, s'écria-t-il avec transport, car il en étoit éperdument amoureux. Cette scène finit par un grand festin que donna Cyrus au roi d'Arménie, à toute sa famille, & aux grands des trois royaumes. Au moment de la séparation, il les embrassa tous pour marque d'une parfaite réconciliation & d'une union sincère, & les laissa pénétrés d'admiration & de reconnoissance. Le roi d'Arménie & sa famille & sa suite, en retournant chez eux, ne pouvoient parler que de lui, & ne se lassoient pas de célébrer ses louanges : les uns vantoient sa sagesse, d'autres son courage, d'autres sa grandeur d'ame ; d'autres sa bonne mine, son air serein, son port majestueux. Que vous semble de sa figure, demanda *Tigrane* à sa jeune épouse? — Je n'y ai pas fait attention, dit-elle. — Eh! quel pouvoit donc être l'objet de votre attention ou de votre distraction, s'écria-t-il avec étonnement? — *Celui qui disoit qu'il donneroit mille vies pour racheter ma liberté.* Cette charmante réponse fut la récompense de *Tigrane*.

Tous ces faits peuvent n'être que romanesques ; en voici un qui semble n'avoir pu être rapporté que parce qu'il étoit ou vrai ou au moins allégorique. Cyrus ne voyant plus auprès de *Tigrane* un gouverneur qu'il y avoit vu autrefois, & qui avoit mérité son estime, lui demanda ce qu'il étoit devenu ; *Tigrane* se troubla, & parut embarrassé : il avoua enfin à Cyrus, en grand secret, que le roi son père voyant son attachement pour ce gouverneur, en avoit été jaloux, & l'avoit fait périr ; il ajouta que ce vertueux gouverneur lui avoit dit en expirant : « pardonnez ma mort à votre » père comme je la lui pardonne ; son injustice à » mon égard ne vient point de méchanceté, mais » d'une prévention aveugle dont il n'a pu se dé- » fendre. » Cyrus, attendri par ce récit, donna des larmes à la destinée du gouverneur, & dit à *Tigrane* : *n'oubliez jamais le dernier mot d'un tel ami.*

M. le comte de Tresville, cité par M. Rollin, croyoit ce fait allégorique ; il jugeoit que Xénophon avoit voulu peindre ici la mort de Socrate, que l'attachement & l'admiration de la jeunesse d'Athènes avoient rendu suspect à l'état, & qui avoit subi son sort non-seulement sans se plaindre, mais en plaignant même ceux qui l'immoloient. L'idée est ingénieuse ; mais avec de l'esprit que n'expliquera-t-on pas par des allégories? L'Arménie fut fidelle à l'alliance de Cyrus, & *Tigrane* commanda sous lui les troupes Arméniennes.

2°. Le plus célèbre des *Tigranes* d'Arménie, est le gendre de Mithridate, qui fit avec lui la guerre aux Romains ; il étoit fils d'un autre *Tigrane*, aussi roi d'Arménie. Il avoit été donné en ôtage aux Parthes pendant la vie de son père ; il fut relâché à sa mort, arrivée l'an 395 avant J. C. & fit avec les Parthes un traité par lequel il leur cédoit des places & des pays à leur bienséance. Les Syriens, las des guerres civiles qu'excitoient continuellement chez eux les princes de la maison de Seleucus, offrirent leur couronne à *Tigrane*, qui l'accepta & qui la porta dix-huit ans ; il gouverna la Syrie pendant quatorze ans par un Viceroi.

Ce fut ce *Tigrane*, qui le premier réunit l'Arménie entière, partagée jusqu'alors entre divers princes ; il y joignit plusieurs des pays voisins soumis par ses armes, & en forma un royaume puissant. Avant lui, l'Arménie avoit été toujours ou foible ou dépendante. Elle avoit d'abord appartenu aux Perses, puis aux Macédoniens ; après la mort d'Aléxandre, elle avoit fait partie du royaume de Syrie. Deux généraux d'Antiochus le Grand, apparemment gouverneurs

d'Arménie, Artaxius & Zadriadès, s'établirent dans cette province avec la permission de ce prince, & la gouvernèrent avec une autorité presque souveraine; après la défaite d'Antiochus, ils s'attachèrent aux Romains, qui les reconnurent pour rois; ils avoient partagé l'Arménie. *Tigrane*, descendu d'Artaxius, la réunit & l'aggrandit, comme nous venons de le dire. Le fameux Mithridate, roi de Pont, cherchant partout à susciter aux Romains des ennemis puissans, lui donna en mariage Cléopatre, sa fille, & ils partagèrent d'avance les conquêtes qu'ils se proposoient de faire. *Tigrane* dépouilla de la Cappadoce, Ariobarzane, protégé des Romains, & y rétablit un fils de Mithridate, nommé Ariarathe. Ce fut *Tigrane* qui bâtit la ville nommée de son nom *Tigranocerte*, & qui en fit la capitale de son royaume. Cette ville étoit peu peuplée, & ses états en général manquoient d'habitans; aussi dans son partage avec Mithridate se fit-il donner les hommes au lieu du butin; il transplanta chez lui trois cents mille Cappadociens, & continua de peupler ses états aux dépens des états conquis. Mithridate ayant été vaincu par Lucullus, se retira chez *Tigrane* son gendre, où Lucullus l'envoya redemandar par Appius Clodius. *Tigrane* étoit alors au comble de la puissance & de la gloire, c'étoit le plus grand monarque de l'Asie; c'étoit à lui qu'avoit passé ce titre fastueux de *roi des rois*; il avoit conquis la Syrie & la Palestine, dompté les Parthes, soumis les Arabes, &c. Ce fut à l'audience de ce prince, qui voulut y paroitre dans tout l'éclat de la majesté royale & du luxe asiatique, qu'Appius Clodius vint redemander Mithridate avec cette hauteur impérieuse si ordinaire aux Romains: cette hauteur, que personne ne s'étoit jamais permise à son égard, lui parut bien étrange; il eut même la fatuité d'être blessé de ce que Lucullus, dans la lettre qu'il lui avoit écrite, ne lui donnoit que le simple titre de roi, comme s'il n'eût été qu'un roi ordinaire, lui qui commandoit à des rois, & qui se faisoit servir par eux comme par des esclaves; qui, dans les cérémonies publiques, en avoit toujours plusieurs rangés en haye autour de son trône, prêts à recevoir ses ordres & à lui rendre les services les plus vils. Dans sa réponse au général Romain, il n'ajouta aucun titre à ce nom de Lucullus, qui en effet n'en avoit pas besoin; il refusa, comme on peut le croire, de remettre Mithridate; & sur ce refus, l'ambassadeur Appius Clodius lui déclara la guerre. De ce moment, *Tigrane* rendit à son beau-père les honneurs qu'il lui devoit; jusques-là il l'avoit traité avec mépris & arrogance, l'avoit tenu éloigné de lui, le faisant garder comme un prisonnier d'état.

Pendant que les flatteurs de *Tigrane* lui disoient que Lucullus seroit bien téméraire s'il osoit seulement l'attendre à Ephèse; Lucullus ayant pris Sinope & Amisus sur le pont Euxin, traversoit la Cappadoce, passoit l'Euphrate & le Tigre, & s'avançoit à grandes journées vers *Tigranocerte*. Le premier qui osa donner avis à *Tigrane* de cette marche de Lucullus, apprit à ses dépens ce que c'est que de dire la vérité à un despote, il fut mis à mort: cependant Lucullus avançant toujours, & touchant déjà pour ainsi dire aux portes du palais, les courtisans tremblans, engagèrent Mithrobarzane, un des favoris du prince, à prendre sur lui d'annoncer cette nouvelle; *Tigrane*, pour toute réponse, lui donna ordre d'amener Lucullus prisonnier, comme il auroit ordonné d'arrêter le moindre de ses sujets; Mithrobarzane, en essayant de remplir sa dangereuse & difficile commission, fut taillé en pièces avec ce qu'il avoit pu rassembler de troupes à la hâte.

Tigrane commença enfin à comprendre que l'affaire étoit sérieuse; il sortit de Tigranocerte, mit le Mont Taurus entre le vainqueur & lui, & rassembla autour lui ses innombrables troupes. Lucullus, pour l'attirer au combat, assiégea Tigranocerte. Mithridate, qui savoit mieux que *Tigrane*, comment il falloit faire la guerre aux romains, envoyoit de son royaume de Pont où il étoit allé faire des levées, couriers sur couriers à son gendre, pour lui recommander d'éviter la bataille, & de se servir seulement de sa cavalerie pour couper les vivres à Lucullus; les Courtisans de *Tigrane* attribuèrent ce conseil de Mithridate, à une secrette envie de la gloire dont *Tigrane* alloit se couvrir; on se hâta donc de livrer bataille avant l'arrivée de Mithridate, pour le priver de la part qu'il auroit pu avoir ou prétendre à une victoire qu'on regardoit comme infaillible, même sans son secours. L'armée de *Tigrane* étoit de près de trois cents mille hommes, Lucullus n'en avoit pas trente mille. Cette poignée de monde excita la risée de *Tigrane*. Il n'y eut pas un de ses courtisans ou de ces rois, esclaves amenés à sa suite, qui ne demandât en grace d'être chargé seul d'aller châtier cette petite troupe d'insolens & d'insensés. *S'ils viennent comme ambassadeurs*, dit agréablement *Tigrane*, *ils sont beaucoup; si c'est comme ennemis, franchement ils sont bien peu.*

Et flatteurs d'applaudir.

Une rivière séparoit les deux armées, Lucullus étant sorti de ses retranchemens, parut vouloir s'éloigner & précipiter sa marche; il n'alloit que chercher un gué commode & qu'il avoit fait reconnoître. *Tigrane* ne doutant pas qu'il ne cherchât à lui échapper, appella Taxile, un des généraux de Mithridate, que ce prince lui avoit envoyé pour le détourner de livrer bataille, Taxile ne flattoit point *Tigrane*, ne décrioit point des ennemis redoutables, & avoit souvent parlé avec estime des légions romaines; venez, lui dit *Tigrane*, avec un ris moqueur, venez voir fuir ces invincibles légions romaines.
» Je souhaite, reprit Taxile, que la fortune de
» Votre Majesté fasse aujourd'hui ce miracle, mais ce
» n'est point là la démarche de gens qui fuyent.
En effet on vit bien-tôt les légions s'avancer en bon ordre & marcher à l'attaque. *Quoi! s'écria Tigrane*, ne pouvant revenir de sa surprise: *Quoi! ces gens-là viennent à nous!* Lucullus monte sur une éminence,

jette un regard sur l'ordonnance des deux armées, & dit : *La victoire est à nous.* Cette victoire fut complete, *Tigrane* s'enfuit dès le commencement de l'action, & voyant son fils accompagner sa fuite, il détacha en pleurant son diadême & le lui remit, en l'exhortant à se sauver comme il pourroit par un autre chemin. Quel étoit le sens & le but de cette action? Remettoit-il d'avance à son fils une couronne qui tomboit de sa tête, ou jugeoit-il qu'il valoit mieux exposer le fils du roi à être pris que le roi lui-même? Le fils sentit le danger de cet ornement, & en chargea un de ses plus fidèles serviteurs, qui fut à l'instant pris & conduit à Lucullus.

La cavalerie Arménienne fut détruite, & il resta sur la place plus de cent mille hommes de l'infanterie de *Tigrane*; de la part des Romains, il n'y eut, dit-on, que cinq morts & cent blessés. Lucullus se couvrit d'une gloire éternelle, on remarqua sur-tout en lui le talent singulier de varier le genre de guerre suivant l'ennemi qu'il avoit à combattre. L'actif & ardent Mithridate, il l'avoit consumé en temporisant, en traînant la guerre en longueur. L'indolent & négligent *Tigrane*, il l'avoit ruiné tout d'un coup, par une précipitation raisonnée, & en ne lui donnant pas le temps de se reconnoître. Il avoit su tirer parti également, & d'une lenteur active & d'une célérité sans imprudence.

Mithridate, qui n'avoit éprouvé que la lenteur, y fut trompé, il crut que Lucullus en useroit avec *Tigrane* comme avec lui; il ne se pressa point de joindre son gendre, il marchoit à petites journées, lorsqu'une troupe d'Arméniens, nuds & blessés, fuyans de toutes parts avec effroi, lui apprit la déroute de *Tigrane*, il le trouva bien-tôt lui-même dans le plus triste état d'abandon & de misère. Loin d'insulter à son malheur, comme *Tigrane* avoit précédemment insulté au sien par un accueil indigne, il lui témoigna toute la tendresse d'un beau-père, & lui rendit tous les respects dus au malheur, il pleura sur leurs communes disgraces, & lui fit envisager des ressources, il lui donna sa garde, le fit servir par ses officiers, le consola, l'encouragea, releva ses espérances, ils recherchèrent l'alliance du roi des Parthes, qui paroissoit disposé à la leur vendre & à leur fournir des secours contre les Romains, moyennant la cession de la Mésopotamie. Lucullus prit & détruisit Tigranocerte, & menaça bien-tôt Artaxate; mais on trouva qu'il n'avoit pas poursuivi *Tigrane* avec assez d'ardeur, & il fut soupçonné d'avoir cherché à prolonger la guerre pour conserver son commandement; il remporta encore devant Artaxate une victoire signalée sur Mithridate & *Tigrane* réunis, & il alloit terminer la guerre par la prise de cette place, & par la réduction de l'armée, lorsque l'esprit de révolte se mit dans son armée, & vint traverser ses desseins. Mithridate & *Tigrane* ressoutèrent & se réunirent. Le premier recouvra tout son royaume, mais bien-tôt vaincu & chassé par Pompée, successeur de Lucullus; défait & détruit entièrement dans ce combat nocturne, dont Mithridate fait la description dans la tragédie qui porte son nom:

> Je suis vaincu. Pompée a saisi l'avantage
> D'une nuit, qui laissoit peu de place au courage.
> Mes soldats presque nuds, dans l'ombre intimidés,
> Les rangs de toute part mal pris & mal gardés,
> Le désordre par-tout redoublant les alarmes,
> Nous-même contre nous tournant nos propres armes,
> Les cris que les rochers renvoyoient plus affreux,
> Enfin toute l'horreur d'un combat ténébreux;
> Que pouvoit la valeur en ce trouble funeste?
> Les uns sont morts, la fuite a sauvé tout le reste.

Il se vit réduit à demander de nouveau un asyle à *Tigrane*, son gendre. On n'imagineroit jamais quelle fut la réponse de *Tigrane*; ce fut de mettre à prix la tête de son beau-père, après avoir fait mettre ses ambassadeurs en prison. Cette conduite avoit un motif, & elle avoit un prétexte différent de ce motif.

Le roi d'Arménie avoit eu trois fils de la fille de Mithridate. Père aussi cruel & aussi dénaturé que Mithridate lui-même, il en avoit fait périr deux sans sujet, dit-on; cependant:

> Quel père de son sang se plait à se priver?

Le dernier qui restoit, nommé *Tigrane* comme lui, pour se dérober à sa cruauté, se retira chez Phraate, roi des Parthes, dont il avoit épousé la fille. Phraate le ramena en Arménie, à la tête d'une armée, & ils assiégèrent Artaxate; *Tigrane* le père, battit & chassa son fils qui alloit se retirer auprès de Mithridate, son grand-père, lorsqu'il apprit qu'il étoit réduit lui-même à implorer la protection de son gendre, *Tigrane* le jeune prit alors le parti de se mettre sous celle de Pompée, qui la lui accorda, & alloit se servir de lui pour porter la guerre en Arménie. Le prétexte donc que prit *Tigrane* pour accabler ainsi Mithridate dans sa disgrace, fut que Mithridate appuyoit la révolte de *Tigrane* le jeune, ce qui étoit absolument faux, mais son véritable motif étoit le desir de désarmer Pompée dont il voyoit la puissance abaisser toutes les puissances. Plein de ce dessein, il trouvoit que la funeste amitié de Mithridate, comme Mithridate le dit lui-même, pesoit à ses amis & à ses alliés. *Tigrane* entra dans le camp des romains, sans prendre aucune précaution, & remit & sa personne & sa couronne à la discrétion de Pompée, l'assurant avec des flateries aussi basses que celles dont on l'avoit lui-même enivré si long-temps, que de quelque manière que Pompée décidât de son sort, il seroit toujours content & soumis à ses volontés.

Mox ipse supplex & præsens, dit Velleius Paterculus, *se regnumque ditioni ejus permisit, præfatus: neminem alium neque Romanum, neque ullius gentis virum futurum fuisse, cujus se fidei commissurus foret, quàm Cneium Pompeium. Proindè omnem sibi vel adversam, vel secundam, cujus auctor ille esset, fortunam tolerabilem futuram.*

futuram. Non esse turpe ab eo vinci, quem vincere esset nefas : neque ei inhonestè aliquem summitti, quem fortuna super omnes extulisset.

Arrivé à cheval près de l'enceinte du camp, on lui fit mettre pied en terre, en lui disant que jamais on n'avoit vu d'étranger passer à cheval dans un camp Romain. *Tigrane* obéit, & ôta même son épée qu'il remit aux Satellites de Pompée; il voulut mettre son diadême aux pieds de ce général & lui embrasser les genoux; car le plus fier despote est toujours prêt de devenir le plus vil esclave dans la mauvaise fortune. Pompée rougissant pour lui de tant d'abaissement, lui en épargna le plus qu'il put. Il s'établit juge entre le père & le fils pour les réconcilier, mais il fut d'abord choqué de ce que *Tigrane* le fils, n'avoit donné à son père aucune marque de respect pendant l'entrevue, & l'avoit traité en étranger & en inconnu. Il les pria tous deux à souper, le fils refusa de s'y trouver avec son père. Pompée, après avoir condamné *Tigrane* à payer tous les frais de la guerre qu'il avoit faite aux Romains avec Mithridate, & à leur céder toutes ses conquêtes en deçà de l'Euphrate, partagea l'Arménie entre le père & le fils; le père fut content de son partage : le fils, plus difficile à satisfaire, essaya de s'échapper pour aller exciter de nouveaux troubles; mais Pompée le fit garder à vue; ensuite ayant découvert des intrigues de ce jeune prince, tendantes à soulever la noblesse d'Arménie contre le partage proposé, & à faire prendre les armes aux Parthes, il le réserva pour son triomphe.

Phraate envoya des ambassadeurs redemander son gendre, & représenter aux Romains que l'Euphrate devoit être la limite de leurs conquêtes; Pompée répondit que le jeune *Tigrane* touchoit de plus près à son père qu'à son beau-père, & que les Romains ne prenoient la loi ni le conseil de personne sur l'étendue ou les bornes de leurs conquêtes. *Tigrane*, le père, obtint le titre d'ami & d'allié du peuple Romain, titre qu'il avoit bien acheté. Le jeune *Tigrane* fut mené en triomphe à Rome avec sa femme & sa fille, à la suite du char de Pompée, l'an, 691 de la fondation de Rome. Clodius, ce tribun ennemi de Ciceron, de Pompée & de tous les gens de bien, essaya, (on ignore par quel intérêt & s'il avoit d'autres vues que d'insulter Pompée) de donner à *Tigrane* les moyens de se sauver; soupant un jour chez le préteur Lucius Flavius, à la garde duquel Pompée avoit confié ce prince, il le pria de le faire amener, il le fit mettre à table à côté de lui, s'en empara & refusa ensuite de le rendre & à Flavius & à Pompée lui-même, il le fit embarquer pour l'Asie, mais une tempête le força de relâcher à Antium. Flavius & quelques amis de Pompée armèrent pour le reprendre, il y eut à ce sujet entre eux & les brigands de Clodius, un combat sur la voie Appienne, où l'avantage fut pour Clodius. Cet événement arriva l'an 694 de Rome.

TILLADET, (Jean-Marie de la Marque de) (*Hist. litt. mod.*) de l'accadémie des Inscriptions & Belles-Lettres, étoit fils de François de la Marque, & d'Angélique de Rivière; il étoit né au château de *Tilladet* en Armagnac. Le nom de la Marque est le même que celui de Marca, c'est une des meilleures maisons du Bearn, & M. de Boze, secrétaire de l'académie des Inscriptions & Belles-Lettres, observe dans l'éloge de l'abbé de *Tilladet*, que rien n'est plus ordinaire dans la province de Bearn, (on pourroit ajouter : *& dans beaucoup d'autres provinces*) que cette diversité de noms ou de terminaisons des mêmes noms dans une même famille. La maison de Rivière dont étoit la mère de l'abbé de *Tilladet*, est aussi la même que celle de Ribeyra, dont il y a une branche considérable établie en Espagne.

L'abbé de *Tilladet* étoit né vers l'an 1650 ou 1651, & n'a jamais su lui-même plus précisément l'époque de sa naissance; les registres de sa paroisse avoient été brûlés pendant les troubles, il avoit été orphelin de bonne heure, & étoit sorti de son pays à un âge où il ne savoit guères l'importance de cette époque pour tout le cours de la vie.

Quand il voulut prendre les ordres, il fallut suppléer à son extrait-baptistaire par des enquêtes juridiques.

Il avoit pris d'abord un état tout différent, il avoit servi, il avoit fait deux campagnes, l'une dans l'arrière-ban, l'autre à la tête d'une compagnie de cavalerie. A la paix de Nimègue, le dérangement de ses affaires domestiques, le força de quitter le service, il vendit la terre de *Tilladet*, mit à fond perdu ce qui lui resta, vint à Paris, entra dans l'oratoire, où se livrant tout entier à l'étude, il professa la philosophie & la théologie pendant quinze ans; il se retira ensuite au séminaire des Bons Enfans, il prêcha, il fit toutes les fonctions du Sacerdoce.

Il entra, en 1701, dans l'académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Il y donna plusieurs savans mémoires, parmi lesquels on distingue un *traité de l'éducation de la jeunesse à Sparte*; des *réflexions sur l'ambassade du juif Philon à Caligula*; des *réflexions sur le caractère de quelques historiens*; *divers discours sur la majesté du sénat Romain*; *sur les conditions requises par les loix, pour obtenir à Rome les honneurs du triomphe durant la république*; sur les *allocutions ou harangues militaires des empereurs*, &c.

On donne les plus grands éloges au caractère moral de M. l'abbé de *Tilladet*, on ne lui reproche, même dans les choses les plus indifférentes, que quelques distractions causées par ses profondes méditations, ou plutôt on ne les lui reproche pas, on observe seulement qu'il se les reprochoit comme une imperfection.

On croit que le travail abrégea ses jours; que le nouveau systême de l'action de Dieu sur les créatures, excita en lui une émulation funeste, qui, par un excès d'étude & de méditations dans ce genre métaphysique, objet de sa prédilection, le jetta dans un

épuisement dont il ne put revenir. Il mourut à Versailles, le 15 juillet 1715.

TILLEMONT, (*voyez* NAIN.) (le)

TILLET, (*Hist. litt. mod.*) les deux frères du *Tillet*, tous deux nommés *Jean*, tous deux morts en 1570, se sont distingués principalement par leurs connoissances dans l'histoire de France. L'un, évêque de Saint-Brieux, puis de Meaux, est auteur d'une chronique latine des rois de France, depuis Pharamond jusqu'à la mort de François I en 1547; elle a été traduite en François & continuée jusqu'en 1604. Il est auteur de divers autres ouvrages d'un genre différent, relatifs à son état d'évêque, & moins connus.

L'autre, greffier en chef du parlement de Paris, charge qui a été long-temps dans sa famille, a écrit sur différentes matières concernant notre histoire, & a fait un assez grand usage des registres du parlement. Outre son recueil des rois de France, qui est très-connu, on a de lui un *discours sur la séance des rois de France en leurs cours de parlement*; un *traité pour la majorité du roi de France*; une *institution du prince chrétien*; un *sommaire de l'histoire de la guerre contre les Albigeois*.

TILLET, (du) *voyez* TITON.)

TILLI, (Jean Tzerclaës, comte de) (*Hist. d'Allem.*) un des grands capitaines de la guerre de trente ans, avoit servi en Hongrie contre les Turcs; Il s'étoit distingué dans les guerres d'Allemagne, sur tout à la bataille de Prague en 1620. Il défit le fameux Mansfeld, et le chassa du haut Palatinat, l'an 1622. Il le battit encore près de Darmstadt & le poussa entièrement hors de l'Allemagne. Il défit à Statlo l'administrateur d'Halberstad, remporta encore d'autres victoires, prit une multitude de places dans les pays Bas & en Allemagne. En 1626, il défit l'armée de Dannemarck, à la journée de Lutter dans le Duché de Brunswick. Le Pape Urbain VIII lui écrivit pour le féliciter d'une victoire si avantageuse à tout le parti catholique, dont le comte de *Tilli* avoit toujours été le défenseur dans toutes ces guerres. En 1629, il fut plénipotentiaire à Lubeck, pour la conclusion de la paix avec le Danemarck.

Arbitre de la paix que la victoire amène.

En 1630, il remplaça Walstein dans le commandement général des armées de l'Empire. Il secourut contre les Suédois Francfort sur l'Oder, il prit d'assaut Brandebourg & Magdebourg. Il ravagea la Thuringe, la Hesse, &c. accabla les chefs du parti Protestant. En 1631, il prit Leipsick. Tout retentissoit de sa gloire; la guerre n'étoit pour lui qu'une suite de triomphes, son nom étoit le plus grand nom de l'Empire, il passoit pour le premier capitaine de l'Europe, il paroissoit invincible, il étoit du moins invaincu; Gustave-Adolphe paroit en Allemagne & lui fait perdre ce titre; *Tilli* est vaincu à la bataille de Leipsick, mais il n'est pas défait, & il a encore quelques avantages sur tout ce qui n'est pas Gustave. On peut lui appliquer ce que M. de Voltaire a dit depuis des Anglois, après la bataille de Fontenoi.

Ils feront fiers encore, ils n'ont cédé qu'à lui.

Il mourut de la mort des héros, ayant été blessé mortellement, en défendant le passage du Lech, à Ingolstad, le 30 avril 1632. Il aimoit ses soldats, & il en étoit aimé comme presque tous les grands capitaines. Il fit un legs de soixante mille Richsdales (ou Rixdales) aux vieux régimens qui avoient servi sous lui. Il avoit été Jésuite avant de porter les armes. On a remarqué qu'il n'avoit jamais eu de commerce avec les femmes, & qu'il n'avoit jamais bu du vin.

TILLOTSON, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) célèbre prédicateur Anglois. Ses sermons lui valurent l'archevêché de Cantorbéri. Ils ont en Angleterre la plus haute réputation. Barbeyrac & Beausobre, qui les ont traduits en François, passent généralement pour ne nous en avoir donné qu'une idée imparfaite. *Tillotson* étoit aussi un grand controversiste. Son traité *de la règle de la foi* est estimé. Il mourut à Lambeth, en 1694, à soixante cinq ans.

TIMAGORAS, (*Hist. anc.*) dans le temps où Thèbes victorieuse & triomphante par les armes d'Epaminondas & de Pélopidas, humilioit & faisoit trembler Sparte, Athènes s'étant liguée avec quelques-autres puissances de la Grèce, en faveur de Sparte contre Thèbes, envoya des ambassadeurs à la cour de Perse, pour engager Artaxerxe à prendre le même parti, tandis que Pélopidas venoit plaider à la cour du même roi la cause des Thébains, qu'il gagna. Les deux ambassadeurs d'Athènes, étoient Léon & *Timagoras*; il paroît que ce dernier s'éloigna de l'esprit de sa commission pour faire sa cour au roi de Perse, qu'il voyoit être favorable aux Thébains, & pour en obtenir de plus grands présens. Ce fut en effet de tous les ambassadeurs celui qui mit le plus à contribution la libéralité magnifique du grand roi; outre beaucoup d'or & d'argent, qu'il ne se fit aucun scrupule de recevoir, il accepta un lit magnifique & des esclaves pour le faire, les Grecs ne lui paroissant pas assez adroits pour ce ministère; car quoique corrompue depuis long-temps, Athènes ne poussoit pas la mollesse & les délices aussi loin qu'on le faisoit en Perse. De plus, *Timagoras* ayant ou feignant d'avoir besoin de prendre du lait pour quelque maladie, Artaxerxe lui donna quatre-vingt vaches, & encore des esclaves pour les soigner. Enfin à son départ, *Timagoras*, toujours alléguant son indisposition, se fit porter en chaise jusqu'à la mer, aux dépens du roi, qui donna quatre talens à ses porteurs. Mais lorsqu'il fut de retour dans Athènes, Léon, son collègue, l'accusa de n'avoir communiqué en rien avec lui, & de s'être joint à Pélopidas par une prévarication formelle. *Timagoras* fut mis à mort,

TIMANDRE, (*Hist. anc.*) c'est le nom d'une courtisane, dernière amie qui fût restée à ce brillant Alcibiade, elle étoit seule avec lui dans une bourgade de la Phrygie, lorsque Pharnabase, Satrape de cette province, le fit tuer pour complaire aux Lacédémoniens; elle ramassa son corps, & lui rendit les derniers devoirs avec autant de décence & d'honneur, que les conjonctures pouvoient le permettre. On croit que la célèbre courtisane Laïs étoit fille de *Timandre.*

TIMANTHE ou TIMANTE, (*Hist. anc.*) peintre célèbre de l'antiquité, étoit, selon les uns, de Sicyone, selon les autres, de l'isle de Cythnos, l'une des Cyclades. C'est sur-tout par le mérite de l'invention qu'il s'est distingué: *Timanthi plurimùm adfuit ingenii*, dit Pline; il ajoute que les ouvrages de ce peintre faisoient toujours concevoir au delà de ce qu'on voyoit, & que quoique l'art y fût porté au dégré de la perfection, le génie enchérissoit encore sur l'art. *In omnibus ejus operibus intelligitur plus semper quàm pingitur; & cùm ars summa sit, ingenium tamen ultrà artem est. Timanthe* vivoit sous le règne de Philippe, père d'Aléxandre le Grand; il étoit contemporain & rival de Zeuxis & de Parrhasius. Son tableau d'*Ajax Furieux* l'emporta même sur celui de Parrhasius, au sentiment des juges. (*Voyez* à l'article PARRHASIUS, le mot de ce peintre, sur la victoire de *Timanthe.*) Le tableau le plus célèbre de *Timanthe*, & où ce talent de faire concevoir au delà de ce qu'on voit, étoit surtout remarquable, c'est celui du sacrifice d'Iphigénie. L'expression de la douleur y étoit graduée avec tout l'art possible sur les visages des spectateurs, d'après le dégré d'intérêt que chaque personnage devoit prendre au sort de la victime, & d'après les liens ou d'amitié ou de parenté qui l'unissoient avec elle. Le prêtre Calchas étoit affligé d'avoir à remplir un rigoureux & triste ministère; Ulysse l'étoit davantage d'en être le témoin: tous les signes possibles de la plus profonde douleur éclatoient dans les yeux de Ménélas, oncle d'Iphigénie. Que fera-ce donc du père? Vous ne verrez point le visage du père, & par-là vous serez forcé de concevoir bien au delà de tout ce que vous avez vu: la douleur paternelle est abandonnée à votre imagination, & c'est ainsi que le génie de *Timanthe* savoit s'élever au dessus de l'art le plus parfait. Telle est l'idée que Quintilien nous a donnée de ce fameux tableau:

Cùm in Iphigeniæ immolatione pinxisset tristem Calchantem, tristiorem Ulyssem, addidisset Menelao quem summum poterat ars efficere mœrorem; consumptis affectibus, non reperiens quo dignè modo patris vultum posset exprimere, velavit ejus caput, & suo cuique animo dedit æstimandum.

M. Rollin observe que l'Iphigénie d'Euripide peut avoir fourni à *Timanthe* l'idée qu'il a si heureusement employée, & que c'est même une chose vraisemblable.

Lorsqu'Agamemnon vit sa fille qu'on menoit dans le bois pour y être sacrifiée, dit Euripide, *il gémit, & détournant la tête, versa des larmes, & se couvrit les yeux de sa robe.*

Une imitation si ingénieuse diminueroit bien peu dans *Timanthe* le mérite de l'invention.

Racine, dans *Iphigénie*, en suivant Euripide, son modèle, s'est sans doute aussi souvenu du tableau de *Timanthe*:

Le triste Agamemnon, qui n'ose l'avouer,
Pour détourner ses yeux des meurtres qu'il présage,
Ou pour cacher ses pleurs, s'est voilé le visage.

TIMAR, f. m. (*Hist. mod.*) district ou portion de terre que le grand seigneur accorde à une personne, à condition de le servir pendant la guerre, en qualité de cavalier.

Quelques-uns disent que cette portion de terre s'accorde à un spahi, ou autre personne en état de servir à cheval, pour en avoir la jouissance pendant sa vie.

Meninski en parle comme d'une récompense accordée aux vieux soldats qui ont bien servi, & comme d'un revenu en fonds de terre, châteaux, bourgs, villages, dixmes, & autres émolumens; auxquels revenus on ajoute quelquefois le gouvernement & la jurisdiction de ces terres & places.

Le *timar* est une espèce de fief, dont le vassal jouit pendant sa vie.

Tout l'empire ottoman est divisé en sangiackies ou banneries, & tous ceux qui possèdent des *timars*, & qu'on appelle *timariots*, sont obligés de s'enroller eux mêmes, dès qu'ils ont été sommés de se préparer à une expédition militaire. *Voyez* TIMARIOTS.

Un *timar* se résigne comme un bénéfice, après en avoir obtenu l'agrément du béglierbey, ou gouverneur de la province; mais si le revenu du *timar* excède 20000 aspres, auquel cas il est appellé *zaim*, il n'y a que le grand visir qui puisse donner l'agrément pour la résignation. (*A. R.*)

TIMARIOTS, f. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à ceux qui possèdent des terres, sur le pied & suivant l'usage des timars. *Voyez* TIMAR.

Les *timariots* sont obligés de servir en personne à la guerre, avec un nombre d'hommes & de chevaux proportionné au revenu du timar; c'est-à-dire, que celui dont le timar est estimé à 2500 aspres par an, qui font environ six livres sterlings, doit fournir un cavalier monté & armé suivant la coutume: celui dont le timar vaut le double, en doit fournir deux, *&c.*; ces cavaliers doivent se tenir prêts à marcher, dès qu'ils en reçoivent l'ordre, & ce à peine de la vie, de sorte que la maladie même ne peut pas leur servir d'excuse.

Outre ce service, les *timariots* payent le dixième de leur revenu. Si en mourant ils laissent des enfans en âge de porter les armes, & en état de servir la

grand seigneur, ou si, au défaut d'enfans, ils ont quelques parens, à quelque degré qu'ils soient, on a coutume d'en gratifier ceux-ci aux mêmes conditions, sinon on les confère à d'autres.

Si le revenu excède quinze mille aspres, ou trente-six livres sterlings, ceux qui en jouissent s'appellent *subassi*, ou *zaims*, & rendent la justice dans les lieux de leur dépendance, sous l'autorité du sangiac de la province.

Les *timariots* ont des appointemens depuis quatre ou cinq mille aspres, jusqu'à vingt mille, mais on ne les oblige jamais d'aller à la guerre, à moins que leur timar ne rapporte plus de huit mille aspres, & que le grand seigneur ne se rende à l'armée en personne : dans ce dernier cas on n'exempte personne.

L'origine des *timariots* est rapportée aux premiers sultans, qui étant les maîtres des fiefs ou terres de l'empire, les érigèrent en baronies ou commanderies, pour récompenser les services de leurs plus braves soldats, & sur-tout pour lever & tenir sur pied un grand nombre de troupes, sans être obligé de débourser de l'argent.

Mais ce fut Soliman II qui introduisit le premier l'ordre & la discipline parmi ces barons ou chevaliers de l'empire ; & ce fut par son ordre qu'on régla le nombre de cavaliers que chaque seigneur eut à fournir à proportion de son revenu.

Ce corps a toujours été extrêmement puissant & illustre dans toutes les parties de l'empire ; mais son avarice, défaut ordinaire des Orientaux, a causé depuis peu sa décadence & son avilissement.

Les vice-rois & gouverneurs de province savent si bien ménager leurs affaires à la cour du grand-seigneur, que les timars se donnent aujourd'hui à leurs domestiques, ou à ceux qui leur en offrent le plus d'argent, quand même les timars ne sont pas situés dans l'étendue de leur gouvernement.

Il y a deux sortes de *timariots* ; les uns appointés par la cour, & les autres par les gouverneurs des provinces ; mais les revenus des uns & des autres, sont plus modiques que ceux des zaïms, & leurs tentes & équipages sont aussi à proportion moins riches & moins nombreux.

Ceux qui ont des lettres-patentes de la cour, ont depuis 5 ou 6 mille, jusqu'à 19999 aspres de gages par an. Un aspre de plus, les met au rang des zaïms ; mais ceux qui tiennent leurs patentes des viceroys, ont depuis trois jusqu'à six mille aspres d'appointement.

Cette cavalerie est mieux disciplinée que celle des spahis, quoique cette dernière ait meilleure mine & plus de vivacité.

Les spahis ne se battent que par pelotons ; au lieu que les zaïms & les *timariots* sont enrégimentés, & commandés par des colonels, sous les ordres des bachas. Le bacha d'Alep, quand il se trouve à l'armée, est le colonel général de cette cavalerie. (*A. R.*)

TIMÉE DE LOCRES, (*Hist. anc.*) philosophe célèbre, ainsi nommé, parce qu'il étoit de la ville de Locres en Italie, fut disciple de Pythagore. Ses idées sur l'ame du monde, qui s'insinue dans tous les êtres, & leur donne le sentiment, le mouvement & la vie, étoient assez conformes à celles de son maître, & ce sont celles que Virgile a mis en beaux vers dans le quatrième livre des Géorgiques :

Esse apibus partem divinæ mentis, & haustus
Æthereos dixere ; Deum namque ire per omnes
Terrasque, tractusque maris, cœlumque profundum.
Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum
Quemque sibi tenues nascentem arcessere vitas,
Scilicet huc reddi deindè ac resoluta referri
Omnia, nec morti esse locum.

Et dans le sixième livre de l'Enéide :

Principiò cœlum ac terram camposque liquentes
Lucentemque globum lunæ, Titaniaque astra
Spiritus intùs alit, totamque infusa per artus
Mens agitat molem, & magno se corpore miscet.
Indè hominum pecudumque genus vi æque volantum,
Et quæ marmoreo fert monstra sub æquora pontus ;
Igneus est ollis vigor, & cœlestis origo
Seminibus.

On sait d'ailleurs très-peu de chose de *Timée* de Locres : on ignore le temps précis de sa mort. On sait seulement qu'il étoit antérieur à Socrate. Il avoit écrit la vie de Pythagore ; Suidas en parle, mais elle est perdue. Il reste seulement de lui un petit Traité de la nature & de l'ame du Monde, qu'on trouve dans les Œuvres de Platon, auquel ce Traité a donné l'idée de son *Timée*. Le marquis d'Argens a traduit ce Traité en françois.

TIMÉE est aussi le nom d'un rhéteur Sicilien, chassé de son pays par Agathocle. Ses ouvrages sont perdus. Il avoit fait une histoire générale de la Sicile, & une histoire particulière de la guerre de Pyrrhus, que Diodore de Sicile loue à beaucoup d'égards. Il vivoit environ deux cents quatre-vingt-cinq ans avant J. C.

TIMÉE est encore le nom d'un sophiste, qui a laissé un *Lexicon vocum Platonicarum*, imprimé à Leyde en 1754, par les soins de David Ruhnkenius.

TIMÉE est aussi le nom de la femme d'Agis, roi de Sparte ; elle conçut de l'amour pour Alcibiade pendant son séjour chez les Lacédémoniens ; elle en eut un fils, nommé Léotychide, qu'Agis refusa de reconnoitre pour son fils, & qui par cette raison fut exclus de la succession au trône de Lacédémone. *Timée*, en public, l'appeloit Léotychide & fils d'Agis ; mais en particulier, au milieu de ses femmes & de ses amies, elle ne rougissoit pas de l'appeller Alcibiade, tant le père de cet enfant avoit su inspirer à cette Lacédémonienne le mépris des devoirs & l'oubli des bienséances !

TIMOCLEA, (*Hist. anc.*) dame Thebaine, distinguée par son courage & par sa vertu. A la prise

de Thèbes par Alexandre-le Grand, des Thraces qui servoient dans l'armée de ce conquérant, abbatirent la maison de *Timoclea*, pillèrent ses meubles & ses trésors. Leur capitaine, abusant des droits de la victoire, après lui avoit tout enlevé, & lui avoir fait les derniers outrages, lui demanda encore si elle n'avoit point d'argent caché. Elle lui répondit qu'elle en avoit; elle le mena dans son jardin, lui montra un puits, & lui avoua que quand elle avoit vu la ville forcée, elle avoit jetté dans ce puits tout ce qu'elle avoit de précieux, espérant pouvoir l'en retirer dans la suite. Charmé de cet aveu, le capitaine s'approche du puits, se baisse pour regarder dedans, & en examiner la profondeur; *Timoclea* le poussant de toute sa force, l'y fait tomber, & l'y assomme à coups de pierres. Les Thraces se jettent sur elle, la chargent de fers, & la mènent devant Alexandre, qui frappé d'abord de l'air de grandeur & de courage qu'elle conservoit dans la captivité, concevant d'ailleurs bonne opinion d'elle, d'après l'action même dont elle étoit accusée, lui demanda qui elle étoit. » Je suis, lui dit-elle, la sœur de ce Théagène qui combattit contre » Philippe ton père, pour la liberté de la Grèce, & » qui mourut pour elle à la bataille de Chéronée, où » il commandoit les Thébains. » Alexandre admirant cette généreuse réponse, la mit en liberté elle & ses enfans, & lui montra toute l'estime que lui inspiroit naturellement tout ce qui portoit un caractère de grandeur.

TIMOCRÉON, (*Hist. anc.*) Rhodien, poëte comique, vivoit vers l'an 476 avant J. C. On lui reprochoit de la gourmandise, & ce qui est plus grave, de la médisance. Il avoit fait des vers mordans contre les plus grands hommes & les plus beaux génies de son siècle, Themistocle & Simonide. On n'a de *Timocréon* que quelques fragmens dans le *corps des poëtes Grecs*. Ce que nous avons dit du caractère & des vices de ce poëte, est renfermé dans ces deux vers latins faits pour lui servir d'épitaphe :

Multa bibens & multa vorans, malè denique dicens
Multis, hic jaceo Timocreon Rhodius.

TIMOLÉON. (*Hist. anc.*) Ce grand homme fut pour Corinthe sa patrie véritable, & pour Syracuse sa patrie adoptive, ce qu'Epaminondas & Pélopidas furent pour Thèbes. Il en fit la puissance & la gloire. *Timoléon* sembloit être né pour la ruine des tyrans. On sait que dans les siècles où la Grèce étoit partagée en une multitude d'états libres, le nom de tyrans ne désignoit point de mauvais princes, mais en général tout citoyen qui s'élevoit à la suprême puissance, ce qui est en effet le plus grand crime dans les républiques. *Timoléon* étoit d'une des plus nobles familles de Corinthe; il avoit un frère aîné, nommé Timophane, qu'il aimoit tendrement, & pour lequel il avoit risqué sa vie dans un combat, où le voyant en danger, il l'avoit couvert de son corps. Timophane ne put résister à la tentation de se faire tyran de Corinthe. *Timoléon* employa en vain les prières, les larmes, les menaces pour l'en détourner. Forcé enfin de prononcer entre son frère & sa patrie, son choix ne fut pas douteux; il fut citoyen avant tout, & crut devoir immoler ce frère si chéri. Après l'avoir averti plusieurs fois, il prit le parti de le faire assassiner en sa présence par deux de ses amis & de ses proches, croyant accorder assez à la nature en s'abstenant de tremper lui-même ses mains dans le sang fraternel.

A l'univers surpris, cette grande action
Fut un objet d'horreur & d'admiration.

Les suffrages se partagèrent sur ce grand crime commis à force de vertu. Les uns ne virent que l'effort sublime que *Timoléon* s'étoit fait pour étouffer la tendresse & la nature en faveur de la patrie & de la liberté. *Timoléon* immolant à de si grands intérêts un frère pour lequel il avoit voulu s'immoler, leur parut un citoyen aussi malheureux & aussi respectable, que l'avoit été un siècle & demi auparavant, à Rome, ce premier Brutus en condamnant ses fils : les autres ne voulurent voir en lui qu'un fanatique & un fratricide. La mère de *Timoléon* & de Timophane fut du nombre de ces derniers. Quand il vint pour la consoler, & lui rendre compte des motifs de son action, elle eut horreur du meurtrier de son fils, lui ferma sa porte, & prononça contre lui les malédictions d'une mère & les imprécations d'une ennemie. *Timoléon* auroit eu besoin lui-même de consolation; la douleur & les remords l'accabloient, il pouvoit dire :

Quoi! j'ai servi l'état, & je sens des remords!

Il éprouvoit qu'on n'outrage pas la nature impunément; il prit la vie en haine & son action en horreur, il voulut périr, se refusa toute nourriture; & quand ses amis l'eurent enfin contraint de souffrir la vie, il se condamna du moins à passer le reste de ses jours dans la retraite & dans la douleur, loin des affaires & pleurant toujours le frère dont il s'étoit privé. Il passa vingt ans dans cet état : quand il revint à Corinthe, il n'y vécut qu'en simple particulier, toujours retiré, toujours ne prenant aucune part au gouvernement, mais toujours s'intéressant tendrement à sa patrie.

Denys le jeune, tyran de Syracuse, remonté au bout de dix ans sur le trône, d'où il avoit été renversé par Dion, devint plus insupportable encore à ses sujets : ceux-ci s'étant révoltés de nouveau, appellèrent à leur secours, & choisirent pour leur général Icétas, roi ou tyran des Léontins, parce qu'ils n'avoient point alors d'autres ressources, & qu'Icétas étoit à leur porte. Dans le même temps les Carthaginois, ennemis ordinaires des Syracusains, abordoient en Sicile avec de grandes forces, à la sollicitation secrette d'Icétas, qui songeoit bien plus à se rendre maître de Syracuse qu'à mettre cette ville en liberté.

Les Syracusains tiroient leur origine de Corinthe, & Corinthe s'étoit toujours hautement déclarée contre

les tyrans ; ce fut à elle qu'ils eurent recours, leurs ambassadeurs y furent très-accueillis ; Corinthe embrassa la défense de Syracuse, & nomma pour son général *Timoléon*, dont elle avoit autrefois employé utilement la valeur & les talens, & qui dans un âge déjà un peu avancé, retrouva pour servir deux républiques & pour chasser des tyrans, toute l'ardeur & la vigueur active de sa jeunesse. Son premier mouvement fut cependant de refuser l'emploi que les Corinthiens lui offroient ; il fallut lui faire une sorte de violence pour le faire rentrer dans les affaires publiques après l'essai funeste qu'il en avoit fait, & le sacrifice qu'elles lui avoient coûté : il fut déterminé par un discours que lui tint le magistrat de la république. » *Timoléon*, lui dit-il, ce moment va fixer nos idées sur le meurtre » de Timophane : tu vas nous prouver ou par ton » acceptation, que tu as puni un tyran, ou par ton » refus, que tu as assassiné ton frère. » En effet, celui qui avoit assez aimé la république pour lui sacrifier un frère chéri, devenu tyran, devoit l'aimer assez pour saisir une occasion de la servir contre un tyran.

Pendant que *Timoléon* assembloit ses troupes, Icétas, autre tyran, qui s'étoit arrangé avec les Carthaginois, mandoit aux Corinthiens que leur armement devenoit inutile, que les Carthaginois les avoient prévenus, & avoient traité avec lui & avec les Syracusains, qu'ils attendoient même la flotte de Corinthe au passage pour la traiter en ennemie. Cette lettre ne fit que hâter le départ de *Timoléon*, & que redoubler son ardeur. Il arrive sur la côte d'Italie ; Icétas avoit battu Denys, & le tenoit assiégé dans la citadelle ; mais ce n'étoit qu'un tyran substitué à un tyran, il falloit les chasser l'un & l'autre : les Carthaginois, complices d'Icétas, s'étoient chargés de fermer le passage aux galères Corinthiennes. *Timoléon* endort la vigilance des Carthaginois, en leur proposant une conférence, pendant laquelle neuf de ses dix galères passent en Sicile ; les Carthaginois trompés par différentes circonstances, croyant qu'elles retournoient à Corinthe, d'après des conventions arrêtées dans la conférence. *Timoléon* s'échappe de l'assemblée, & monté sur sa dixième galère, rejoint en diligence les neuf autres, sans que les Carthaginois, toujours trompés, fassent le moindre mouvement pour l'en empêcher. Il débarque en Sicile, n'ayant que mille hommes de troupes : les Carthaginois qui, tenant la mer avec cent cinquante vaisseaux longs, avoient cinquante mille hommes de troupes de débarquement, occupoient le port de Syracuse, Icétas la ville, Denys la citadelle. *Timoléon* fut d'abord reçu dans la petite ville de Tauromenium sur le bord de la mer, près de l'Etna, entre Messine & Catane ; c'étoit ne tenir à la Sicile que par un coin, mais c'étoit y tenir. Les habitans d'Adrane, autre petite ville, située dans les terres, au pied de l'Etna, s'étoient partagés ; les uns avoient appellé Icétas & les Carthaginois, les autres *Timoléon*. Les deux partis se rencontrent aux portes d'Adrane : *Timoléon*, avec sa petite troupe, charge la troupe d'Icétas qui étoit de cinq mille hommes, & la met en déroute ; Adrane & d'autres villes voisines ouvrent leurs portes à *Timoléon*. Denys, content de se venger d'Icétas, prend le parti de se rendre aux Corinthiens, & de leur remettre la citadelle ; ce qui ne put s'exécuter encore qu'à force de stratagèmes, les Corinthiens s'étant glissés par pelotons, pendant la nuit & à travers mille difficultés, dans la citadelle, en échappant aux Carthaginois, qui étoient maîtres du port. Ils trouvèrent dans la citadelle une prodigieuse quantité d'armes & de machines de guerre dont ils avoient grand besoin, & la troupe de *Timoléon* fut grossie de deux mille soldats que Denys lui remit. *Timoléon* le fit passer à Corinthe, où on fait que ce tyran de Syracuse & de presque toute la Sicile, se fit maître d'école.

Icétas se mit à serrer de près la citadelle, & *Timoléon* qui étoit à Catane, avoit bien de la peine à introduire dans cette citadelle les convois nécessaires. Icétas & les Carthaginois marchèrent contre Catane, pour couper toute communication entre *Timoléon* & la citadelle de Syracuse. Ceux qui étoient restés pour continuer le siège se tenant mal sur leurs gardes, Léon le Corinthien qui commandoit dans la citadelle, s'en apperçut, & fit sur eux une si furieuse sortie, qu'il les dispersa, & se rendit maître de l'Achradine, le plus fort quartier de la ville, qu'il joignit à la citadelle par des ouvrages qui servoient de communication. *Timoléon*, de son côté, trouva le moyen de semer la division & les défiances entre Icétas & les Carthaginois, au point que ces derniers se croyant trahis, firent voile vers l'Afrique, abandonnant honteusement la conquête de la Sicile. *Timoléon* n'eut donc plus à combattre qu'Icétas ; quelques foibles secours arrivés de Corinthe, faisant monter la troupe de *Timoléon* à quatre mille hommes, elle s'appella une armée ; alors il parut en bataille devant Syracuse, il l'attaqua par trois endroits, battit par-tout les troupes d'Icétas, & par un bonheur presque sans exemple, emporta de vive force en un instant, une place réputée alors une des plus fortes du monde. Mais ce qui est encore plus sans exemple, c'est qu'une nation prenne d'aussi bonne foi, & d'une manière aussi désintéressée la défense d'une autre nation, sans exiger d'autre prix de ses services, d'autre fruit de la victoire, que l'honneur de lui avoir rendu la liberté. *Timoléon* commença par faire publier à son de trompe, que tous les Syracusains qui voudroient venir avec des outils, n'avoient qu'à démolir les forteresses des tyrans, la citadelle fut rasée & des tribunaux furent établis pour la défense de la liberté & de l'innocence dans ce même lieu, d'où sous les tyrans partoient tant d'édits cruels & oppressifs.

Sous ces mêmes tyrans & pendant les guerres qu'il avoit fallu soutenir pour se délivrer d'eux, cette riche & superbe Syracuse étoit devenue un désert, où l'herbe étoit si haute dans les rues que les chevaux y paissoient, il en étoit de même des autres villes de la Sicile. C'étoit peu de les avoir délivrées, il falloit encore les repeupler ; les Corinthiens firent publier par des hérauts dans tous les jeux sacrés, dans toutes les assemblées publiques de la Grèce, que Syracuse

étoit libre, que tous ceux que les tyrans avoient bannis, ou que la cruauté de la tyrannie avoient éloignés, pouvoient y revenir, & qu'on alloit y procéder à un partage égal des terres. Ils dépêchèrent des couriers en Asie & dans toutes les Isles, pour faire la même proclamation, & inviter tous les Siciliens fugitifs à se rendre promptement à Corinthe, qui leur fourniroit à ses frais des vaisseaux & une escorte sûre pour les ramener dans leur patrie.

Corinthe fit plus encore : elle envoya une nouvelle colonie de ses propres citoyens, pour grossir le petit nombre des Syracusains qui s'étoient rendus à Corinthe, & pour repeupler avec eux Syracuse; le reste de la Grèce imita son exemple, & fournit aussi des habitans à la Sicile.

On vendit à l'encan à Syracuse, les statues de tous les tyrans qui l'avoient gouvernée; mais auparavant elles furent citées en jugement, & on leur fit leur procès; il n'y eut d'exceptée de cette rigueur que la statue du vertueux Gélon, dont la mémoire étoit toujours chère !

Après Syracuse, *Timoléon* voulut aussi purger de tyrans la Sicile entière; il força Icétas de renoncer à l'alliance perfide & tyrannique des Carthaginois, & à vivre en simple particulier dans la ville des Léontins. Leptine, tyran d'Apollonie & de quelques autres villes, s'étant rendu à *Timoléon*, il l'envoya comme Denys, à Corinthe.

Ce qui restoit de tyrans en Sicile, Icétas à leur tête, unirent leurs efforts & formèrent une ligue puissante pour relever la tyrannie abattue; *Timoléon* se hâta de l'étouffer, il prit Icétas & son fils, qui alors furent punis de mort, comme tyrans obstinés ou comme traitres; on eût pu se dispenser de punir aussi de mort la femme & les filles d'Icétas, mais le peuple mêle toujours à ses vengeances les plus justes, des injustices & des cruautés. Pour Icétas, il étoit bien coupable; il avoit fait profession d'être ami de Dion, prédécesseur de *Timoléon*, dans le noble emploi d'affranchir Syracuse, d'où il avoit la première fois chassé Denys le jeune; lorsque le traitre Callippe eut assassiné Dion, ce fut chez Icétas, qu'Aristomaque, sœur de Dion, & Arété, sa femme, allèrent chercher un asyle; il parut le leur accorder avec plaisir, mais bientôt gagné par les ennemis de Dion, il les fit embarquer comme pour leur procurer un asyle plus sûr dans le Péloponèse, & les fit jetter dans la mer.

Les Carthaginois n'avoient pas renoncé à la conquête de la Sicile; ils avoient vu avec peine & avec honte le puissant armement qu'ils avoient destiné à cette conquête, dissipé par une poignée de Corinthiens; ils avoient mis en croix le corps de Magon, leur général, qui, pour prévenir le supplice qui l'attendoit à son retour, s'étoit donné la mort. On vit bientôt arriver à Lilybée sur la côte occidentale de la Sicile, une flotte Carthaginoise de deux cent vaisseaux de guerre, portant une armée de soixante & dix mille hommes, sous la conduite d'Asdrubal & d'Amilcar. C'étoit toujours avec de très-petites armées, que *Timoléon* exécutoit les plus grandes choses; ce fut avec quatre ou cinq mille hommes d'infanterie seulement, & mille chevaux, qu'il alla au devant des Carthaginois, auxquels il livra bataille sur les bords de la Crimise, & qu'il mit en déroute. Il y eut de leur côté plus de dix mille hommes de tués, & dans ce nombre trois mille citoyens de Carthage, ce qui remplit cette ville de deuil. Corinthe au contraire ayant reçu les plus belles armes trouvées parmi le butin, & que *Timoléon* avoit pris soin d'envoyer en tribut à sa patrie, fit gloire d'être ornée, non comme la plûpart des villes de la Grèce, de dépouilles Grecques, encore teintes du sang de la nation, mais de dépouilles des barbares, & de nobles inscriptions qui, accompagnant ces trophées, annonçoient *que les Corinthiens &* Timoléon, *leur général, après avoir affranchi du joug des Carthaginois les Grecs établis dans la Sicile, avoient appendu ces armes dans les temples, pour en rendre aux Dieux des actions de graces immortelles.*

C'est ainsi qu'il est beau de faire la guerre, de combattre & de triompher.

Lorsque *Timoléon* marchoit aux Carthaginois, mille soldats étrangers qu'il avoit dans sa petite armée, l'avoient abandonné en chemin; après la victoire, il les bannit de la Sicile, & les fit sortir de Syracuse avant le coucher du soleil, sans en tirer d'autre vengeance que de les déclarer indignes de combattre pour la liberté.

La victoire de Crimise força les Carthaginois de demander la paix.

Ici finit la carrière militaire de *Timoléon*. Après avoir été le libérateur & le pacificateur de la Sicile, il fut encore le législateur de Syracuse; il ne donna point des loix avec autorité; ç'eût été agir en tyran, lui qui les punissoit. Des légistes de Corinthe vinrent concerter avec les Syracusains les loix de police les plus convenables à leur situation, & dont ils avoient le plus de besoin.

La liberté a, comme toute autre chose, ses inconvéniens ainsi que ses avantages. Deux envieux de la gloire de *Timoléon*, se rendirent ses accusateurs, l'appellèrent en jugement sur de prétendues malversations qu'ils lui imputoient dans l'exercice du généralat, & lui demandèrent des cautions; le peuple s'indigna & voulut dispenser un si grand homme de la rigueur des formalités ordinaires; « amis, dit *Timoléon*, que » faites-vous ? Tout citoyen n'a-t-il pas le droit de » m'accuser, & n'est-ce pas à moi de me défendre ? » Songez que les formalités sont la sauvegarde des » loix comme les loix le sont de la liberté. Pour » moi, je rends graces aux Dieux de voir enfin, » selon mes vœux, les Syracusains jouir de la pleine » liberté de tout dire & de tout oser. C'est le bienfait que j'ai voulu vous procurer, ne vous en privez » pas. Examinez seulement, mais à loisir & non dans » une affaire où j'aye intérêt, dans quelles justes bornes » il peut avoir besoin d'être contenu.

Il acheva de se dépouiller volontairement du reste d'autorité que ses grandes actions & ses importans services pouvoient lui avoir conservé ; il se démit de tout, pour aller vivre dans la retraite. Les Syracusains, par reconnoissance, lui avoient donné la plus belle maison de leur ville, & une maison de campagne fort agréable, c'est dans celle-ci qu'il passoit presque toute l'année avec sa femme & ses enfans qu'il avoit fait venir de Corinthe, Syracuse, théâtre de sa gloire & de ses bienfaits, étant devenue sa patrie. Par cet éloignement, par ce goût de la retraite, il désarma l'envie ; il vécut en simple particulier, mais il jouit du bonheur public, qui étoit son ouvrage. Sa considération personnelle lui rendoit avec usure tout l'empire dont sa délicatesse & sa générosité faisoient disparoître jusqu'aux moindres marques. Il étoit l'oracle universel de la Sicile. On ne faisoit ni traité, ni loi, ni établissement, ni partage sans le consulter, sans le prier d'y mettre la main. Il devint aveugle long-temps avant sa mort ; ce fut alors sur-tout que Syracuse lui témoigna sa reconnoissance, son respect & sa tendresse. On alloit le voir tous les jours, on lui amenoit tous les étrangers qui passoient dans la ville, & la curiosité des voyageurs n'étoit point satisfaite, s'ils n'avoient vu le héros de Corinthe, le libérateur & le bienfaiteur de Syracuse.

Quand les Syracusains avoient à délibérer dans l'assemblée publique sur quelque objet important, ils l'appelloient à leur secours ; il arrivoit comme un autre Tirésias, aveugle comme lui, éclairé comme lui ; il traversoit la place sur un char à deux chevaux, aux acclamations de tout le peuple, disoit son avis, qui étoit toujours religieusement suivi, & étoit reconduit au bruit des mêmes acclamations.

Les larmes sincères qu'on répandit à sa mort, les honneurs qu'on rendit à sa mémoire, achèvent de l'immortaliser.

On lui éleva un monument superbe dans la place de Syracuse, & cette place porta son nom ; on institua des jeux publics anniversaires en son honneur, & on fit ce fameux décret : que toutes les fois que la Sicile seroit en guerre avec les étrangers, elle prendroit un général à Corinthe.

Plutarque a sur *Timoléon* une idée fort ingénieuse : en comparant ce grand général avec les plus illustres capitaines de la Grèce, tels qu'Epaminondas & Agésilas, il apperçoit entre eux & lui la même différence qui se trouve entre des peintres & des poëtes, les uns excellens d'ailleurs, mais dont les ouvrages corrects & finis décèlent cependant le travail & l'effort, les autres ne présentent que l'idée de l'aisance, de la facilité, de la grace, & semblent avoir été faits pour ainsi dire en jouant ; c'est à peu près la différence que nous trouverions entre les vers soignés & travaillés de Boileau, & les vers aimables & faciles de ce Voltaire, à qui rien n'a jamais rien coûté. C'est cette aisance, cette facilité, cette grace, qui, selon Plutarque, caractérisent les exploits de *Timoléon* ; c'est pour ainsi dire en se jouant, qu'avec une poignée de monde, il force Icétas dans Syracuse, & dissipe de formidables armées de Carthaginois ; c'est en se jouant, qu'avec dix galères, il passe à travers ou à côté des flottes immenses des ennemis qu'il enchaîne & rend immobiles comme par une espèce de charme.

Le même Plutarque rapporte sur *Timoléon* un fait assez extraordinaire, & qui donna l'idée d'une providence attentive à veiller d'une manière particulière sur les jours de ce grand homme. Pendant qu'il offroit un sacrifice solemnel en mémoire d'une victoire signalée, deux assassins envoyés par les ennemis, trouvent le moyen de s'approcher de lui à la faveur d'un déguisement. Un d'eux levoit déjà le bras pour le frapper, lorsqu'il est lui-même renversé par un homme qui s'élance sur lui, le poignarde & s'enfuit. Le second assassin, effrayé de ce coup imprévu, embrasse l'autel, demande grace à *Timoléon*, & lui revèle tout le complot. Il sembloit que le meurtrier du premier assassin, voyant le bras levé sur *Timoléon* eût volé à sa défense, & se fût empressé de prévenir le coup, mais en ce cas pourquoi s'étoit-il enfui ? On court après lui, on l'arrête, on l'interroge. Cet homme n'avoit pas seulement songé à *Timoléon*, & n'avoit pas vu le danger que couroit ce héros ; mais il avoit reconnu l'assassin, sur lequel il avoit une vengeance personnelle à exercer, & il avoit saisi l'occasion de venger son père, assassiné autrefois dans la ville des Léontins par le scélérat qu'il venoit de frapper. Plusieurs des assistans reconnurent à l'instant le meurtrier, & confirmèrent la vérité de son récit. Ce fut par ce coup de théâtre, par ce concours fortuit d'événemens sans liaison entre eux, que *Timoléon* fut préservé. Ce fait dut fortifier l'opinion que Cornélius Népos lui attribue sur la providence : *Nihil enim rerum humanarum sine Deorum numine agi putabat.* Ce fut l'an 346, avant J. C., que *Timoléon* délivra Syracuse.

TIMON LE MISANTHROPE, (*Hist. anc.*) est plus célèbre que connu, on a plutôt parlé de lui qu'on n'a écrit son histoire ; la dureté, l'inflexibilité de son caractère l'avoient rendu l'objet des railleries de Platon & d'Aristophane ; mais nous n'avons pas les ouvrages où Platon parloit de lui, nous avons seulement quelques comédies d'Aristophane, où la misanthropie de ce *Timon* est rappellée. Il est aussi le sujet d'un dialogue de Lucien ; mais c'est par Diogène Laërce, par Suidas, sur-tout par Plutarque dans les vies d'Alcibiade & d'Antoine, que son nom, son caractère & les principaux traits de son histoire ont passé jusqu'à nous. Dans les derniers temps, l'abbé du Resnel a fait de *Timon* le misantrope l'objet de ses recherches ; son mémoire est inséré parmi ceux de l'académie des Inscriptions & Belles-Lettres, tome 14, pag. 74 & suivantes.

Timon naquit à Colythe, au pied du mont Hymette, près d'Athènes ; on le nomme souvent *Timon* l'Athénien, pour le distinguer d'un autre *Timon*, philosophe sceptique, & d'un autre *Timon* encore, ancien poëte Grec, connu par des parodies ; mais le

tiré qui distingue le plus notre célèbre *Timon*, est celui de *misanthrope*.

Timon vivoit au temps de la guerre du Péloponèse, environ 420 ans avant J. C. Son père se nommoit Equécrate. Il paroit que la misanthropie de *Timon* étoit celle d'un homme désabusé des hommes à ses dépens. Il avoit été riche, & alors il étoit très-bienfaisant; il partageoit ses richesses avec tous ses amis, il s'appauvrit en les enrichissant, & tomba réellement dans l'indigence à force de libéralité; alors il n'eut plus un seul ami; alors il devint l'ennemi & des dieux qui lui paroissoient injustes, & des hommes dont il connut enfin toute l'ingratitude; & ce fut en effet sur le modèle de *Timon*, & d'après ses aventures, que l'auteur du *Spectateur François* imagina ce philosophe misanthrope Hermocrate, chez lequel il fait arriver le fameux Scythe Anacharsis, qui dans le cours de ses voyages vient lui demander l'hospitalité: » Entrez, dit-il à Anacharsis d'un ton sévère; les hommes en général » ne méritent pas qu'on les oblige, mais ce seroit être » aussi méchant qu'eux, que de les traiter comme ils » le méritent. Venez, les vices de leur cœur m'ont » valu des exemples de vertu. » Ce philosophe raconte son histoire. Une bonté qui ne se démentoit jamais, une douceur inaltérable, le rendoient le jouet & le mépris de ses amis; il servoit tout le monde, & personne ne le servoit, parce qu'on ne craignoit jamais de le perdre, ni même de le refroidir. Aimé de tout le monde, il se trouva en concurrence avec un homme universellement haï; ce fut cet homme odieux qu'on s'empressa de servir, parce qu'on le craignoit; on sacrifia Hermocrate qu'on ne faisoit qu'aimer, & on ne lui dissimula pas les motifs de cette perfide conduite. » Mais moi, dit-il, saisi de » fureur à la vue de l'iniquité des hommes, je dis à » tous ces indignes de sortir, ce qu'ils firent en se » moquant de moi. Le lendemain, je vendis le reste » de mon bien; & m'éloignant de ma patrie aussi-bien » que des hommes, qui m'étoient odieux, je fis bâtir » cette maison dans ce désert, où je vis de ce que me » rapportent quelques arpens de terre que je cul» tive.

Lucien nous représente de même, ou dans un état plus fâcheux encore, *Timon* le misanthrope, *revêtu d'une méchante pelisse, réduit à cultiver la terre pour quatre oboles par jour, & à philosopher, une bêche à la main;* mais il paroit qu'il y a en cela de l'exagération ou de la fiction.

Quant à la haine dont il faisoit profession pour les hommes, elle le portoit moins encore à les fuir qu'à les insulter, il avoit besoin de leur dire qu'il les haïssoit. Il avoit trouvé parmi ses concitoyens un autre philosophe, auquel il pardonnoit d'être homme, parce qu'il étoit aussi misanthrope, c'étoit Apemantus. Il avoit formé avec lui une espèce de liaison, mais sujette à des orages & à des retours de misanthropie fâcheux. Un jour qu'ils dinoient ensemble, un épanchement de bile contre le genre humain leur tenant lieu d'un épanchement de tendresse, ils sentirent quelque plaisir dans cette liberté de conversation, & dans cette union de sentimens. *Ah! Timon*, s'écria tout-à-coup Apemantus, par un mouvement naturel, *l'agréable repas que nous faisons aujourd'hui*! Oui, si tu n'y étois pas, répondit *Timon*, rappellé tout-à-coup aux devoirs sévères de la misanthropie, par le propos obligeant de son convive. Cette réponse de *Timon* est aussi dans le *Misanthrope* de Molière; mais ce n'est pas Alceste qui la fait, c'est Célimène; ce n'est pas un trait de misanthropie, mais de malignité; ce n'est point une injure, c'est un bon mot. On parle d'un homme qui se pique de faire bonne chère, & qui la fait.

Il prend soin d'y servir (*à sa table*) des mets fort délicats.

Celimène répond:

Oui, mais je voudrois bien qu'il ne s'y servît pas;
C'est un fort méchant plat, que sa sotte personne,
Et qui gâte, à mon goût, tous les repas qu'il donne.

L'homme qui devoit le moins convenir au misanthrope *Timon* étoit l'aimable & brillant Alcibiade, toujours si empressé à plaire, si prompt à se plier à tous les goûts, à tous les usages, à toutes les mœurs, si avide de toute sorte de gloire, & ayant pour tous les vices de son siècle une indulgence intéressée. *Timon* étonnoit tout le monde par l'amitié qu'il témoignoit à ce jeune homme, par l'air caressant qu'il prenoit toujours avec lui seul. On lui en demanda la raison. *Oui*, dit-il, *j'aime ce jeune homme, je jouis d'avance de tout le mal que je prévois qu'il fera un jour aux Athéniens.* Un jour Alcibiade sortant de l'assemblée du peuple, content du peuple & de lui-même, ayant obtenu des honneurs qui augmentoient sa puissance & flattoient son ambition, *Timon*, qu'on ne voyoit guères rechercher les gens heureux, ni paroitre où étoit la foule, vint, comme les autres, féliciter Alcibiade: *courage, mon fils*, lui dit-il, *augmente ta puissance, tu n'en peux trop avoir pour la subversion de ta patrie.*

Un jour on le voit monter à la tribune aux harangues; nouvel étonnement, grande attente, profond silence. « *Athéniens*, dit-il, *j'ai dans ma demeure » un petit terrein où il y a un grand figuier. Plu» sieurs honnêtes citoyens s'y sont déjà pendus; » comme j'ai dessein de bâtir sur ce terrein & d'abattre » ce figuier, j'ai voulu vous en avertir publiquement, » afin que si quelqu'un de vous vouloit s'y pendre » aussi, il pût profiter de la commodité, tandis que » l'arbre est encore sur pied.*

Propos qui paroît beaucoup plus être d'un bouffon que d'un misanthrope, & d'un homme qui cherche à rire que d'un homme qui veut montrer sa haine: Aristophane, contemporain de *Timon*, le représente dans ses comédies, comme *un homme inaccessible, environné d'épines, retranché dans de fortes palissades, & défendu des furies.* Il ajoute cependant qu'il n'avoit pas autant de haine pour les femmes que pour les hommes.

Timon tomba, dit-on, d'un poirier sauvage & se cassa la jambe ; il ne voulut pas recevoir les secours des chirurgiens parce que c'étoient des hommes, ou il ne voulut pas se les procurer, parce qu'enfin il n'étoit lui-même qu'un homme ; la gangrène se mit à sa plaie, il tomba en pourriture, & mourut martyr de la Misanthropie.

Il fut enterré sur le bord de la mer, & comme si le sort avoit voulu favoriser son goût pour la solitude, & le tenir éloigné des hommes après sa mort, comme il avoit cherché lui-même à s'en éloigner pendant sa vie, il arriva que la terre s'étant affaissée autour de son tombeau, les flots de la mer l'environnèrent de toutes parts, & l'enfermèrent dans une Isle. On connoît deux épitaphes de *Timon* ; l'une qu'il s'étoit, dit-on, faite à lui-même, & que voici :

Je repose sous cette tombe, passans, ne demandez point mon nom ; mais, qui que vous soyez, comme vous êtes des méchants, puissiez vous aussi périr tous misérablement !

L'autre est du poëte Callimaque :

Moi, Timon le Misanthrope, *j'habite cette demeure : passant, poursuis ton chemin, & charge moi de malédictions, si tel est ton plaisir, mais retire-toi promptement.*

Le savant Tanneguy Lefèvre, père de madame Dacier, a fait l'apologie de *Timon*, & a soutenu en propres termes, que c'étoit *un fort honnête homme, d'un excellent caractère, & que jamais personne n'a eu plus d'humanité ni de bonté que lui* ; opinion que l'abbé du Resnel rejette & réfute.

TIMOPHANE, (*Hist. anc.*) frère de *Timoléon*, tué par lui, parce qu'il vouloit se rendre tyran de Corinthe, sa patrie. (*Voyez* l'article TIMOLÉON.) M. de la Harpe a fait sur ce sujet, une tragédie qui a de grandes beautés.

TIMOTHÉE, (*Hist. anc.*) général Athénien, fils de Conon. (*voyez* cet article) Il joignit aux talens militaires & politiques de son père, la gloire qui naît des talens de l'esprit, du goût pour les sciences, de l'éloquence. *Hic à Patre acceptam gloriam multis auxit virtutibus. Fuit enim disertus, impiger, laboriosus, rei militaris peritus, neque minus civitatis regendæ*, dit Cornélius Népos.

Timotheus, Cononis filius, cùm belli laude non inferior fuisset quàm pater, ad eam laudem doctrinæ & ingenii gloriam adjecit ; dit Cicéron, de offic. lib. 1, nº. 116.

Nul n'éprouva moins que lui, du moins dans le commencement, l'inconstance ordinaire du sort des armes, tout lui réussissoit, il n'avoit qu'à tenter. Un si rare bonheur devoit exciter l'envie ; pour s'en venger, on le fit peindre dormant d'un profond sommeil, & ayant auprès de lui la fortune qui prenoit des villes dans des filets. *Timothée* se contenta de répondre : *si tout endormi je prends les villes, que ne ferai-je pas éveillé ?* Il se montra très-éveillé dans une expédition dont il fut chargé l'an 377 avant J. C. Les Athéniens étoient alors ligués avec les Thébains, contre Lacédémone, il ravagea les côtes de la Laconie, il se rendit maître de l'Isle de Corcyre.

L'an 358 avant J. C., les alliés d'Athènes s'étant révoltés contre elle, les Athéniens, avec une flotte puissante, commandée par Charès, Iphicrate & *Timothée*, vinrent assiéger Bysance, les alliés accoururent pour la défendre. Les flottes étant en présence, Charès, homme vain, présomptueux, sans prudence, sans prévoyance, avide de gloire & fort envieux de la gloire d'autrui, vouloit que, malgré une violente tempête, on s'avançât contre les ennemis : les deux autres chefs, plus prudents & plus expérimentés, s'opposèrent à la bataille. Charès, indigné qu'on eût osé lui résister, écrivit contre eux à Athènes, les accusant de lâcheté, même de trahison ; cette dernière accusation est presque toujours accueillie dans les états populaires ; le peuple Athénien, leger, soupçonneux, & trop naturellement jaloux de tout mérite éclatant, rappelle ces deux chefs, & leur fait leur procès. *Populus acer, suspicax, mobilis, adversarius, invidus etiam potentiæ, domum revocat*, dit Cornélius Népos. Par une suite de cette disposition, la faction de Charès l'emporta, & ce *Timothée* qui, toujours distingué par le plus noble désintéressement, avoit dans une occasion éclatante, remis à sa patrie du butin fait sur l'ennemi, douze cent talens que Charès auroit pris pour lui, & dont plusieurs généraux même plus scrupuleux se seroient reservé au moins une partie, se vit indignement condamné à une amende de cent talens, que son désintéressement même l'avoit mis absolument hors d'état de payer ; il se retira plein de douleur & d'indignation à Chalcis. Après sa mort, le peuple touché d'un juste repentir, mais ne réparant qu'en partie son iniquité, réduisit cette amende à dix talens, qu'il fit payer à Conon, son fils, comme une contribution pour le rétablissement d'une partie des murs, de ces mêmes murs que Conon, père de *Timothée*, avoit rebâtis des dépouilles des ennemis.

On a retenu un mot de *Timothée*, qui fait une juste distinction de devoirs du soldat & des devoirs du général ; Charès, se piquant de confondre ces divers devoirs, & d'être tel à la tête des armées qu'il avoit été avant de commander, montroit avec faste aux Athéniens, les blessures qu'il avoit reçues dans l'exercice du généralat ; il étaloit à leurs yeux son bouclier percé d'un grand coup de pique. *Et moi*, dit *Timothée*, *lorsque j'assiégeois Samos, un trait étant venu tomber assez près de moi, j'en fus bien honteux, comme m'étant exposé en jeune homme sans nécessité, & plus qu'il ne convenoit au chef d'une grande armée.*

2°. TIMOTHÉE, (*Hist. anc.*) Poëte & musicien célèbre, qui vivoit du tems d'Euripide, de Philippe, roi de Macédoine, & d'Alexandre le Grand, environ trois siècles & demi avant J. C., étoit né à

Milet, ville célebre de l'Ionie. Il excelloit comme poëte, dans la poésie lyrique & dithyrambique; comme musicien, à manier la lyre. Ses premiers essais dans ce dernier genre ne réussirent pas, il fut sifflé, & trop docile pour les jugemens du théâtre, qui sont rarement justes, parce qu'ils sont essentiellement tumultueux, il alloit renoncer à un art pour lequel il ne se croyoit pas né; mais Euripide l'avoit entendu, & un jugement n'est véritablement celui du public, que quand le public a eu le temps d'être instruit par les connoisseurs.

Euripide apprit à *Timothée* qu'il avoit un grand talent, & qu'il étoit réservé à de grands succès; c'est ainsi que dans la suite l'acteur tragique Satyrus, consola Démosthène des dégoûts qu'il essuyoit du public dans ses premiers essais, & le rassura pour l'avenir. (*Voyez* l'article DÉMOSTHÈNE.) Ces exemples sont fréquens dans l'histoire. *Timothée* devint en effet le plus habile joueur de Cithare ou de Lyre de son temps.

Therpandre, (*voyez* son article) avoit augmenté le nombre des cordes de la Lyre, & l'avoit porté jusqu'à sept, innovation qui avoit déplu aux sévères Lacédémoniens. Depuis Therpandre, ce nombre de cordes avoit été porté jusqu'à neuf; *Timothée* perfectionna encore cet instrument; il ajouta, selon Pausanias, quatre cordes, selon Suidas, deux seulement; & cette autre innovation déplut encore aux Lacédémoniens, qui la condamnèrent par un décret public, que Boëce nous a conservé. Ils reprochent à *Timothée* dans ce décret, d'avoir montré qu'il faisoit peu de cas de l'ancienne musique & de l'ancienne lyre; d'avoir multiplié les sons de l'une & les cordes de l'autre; ils déclarent que ces innovations ne pouvant qu'être préjudiciables aux mœurs, (car les Grecs attribuoient à la musique une grande influence sur la morale) ils ont réprimandé publiquement *Timothée*, qu'ils ont ordonné que sa lyre seroit réduite aux sept cordes anciennes, & que toutes les cordes nouvelles seroient retranchées. Cette histoire est rapportée dans Athénée, mais cet auteur nous apprend en même-temps que le décret des Lacédémoniens n'eut point son exécution, parce qu'au moment où on alloit couper toutes ces nouvelles cordes, *Timothée* apperçut dans le lieu où le décret venoit d'être rendu, une petite statue d'Apollon, dont la lyre avoit autant de cordes que la sienne; il la montra aux juges & fut renvoyé absous. Le décret contenoit cependant quelques autres reproches dont l'exemple de la lyre d'Apollon ne pouvoit pas le faire absoudre. Il y étoit réprimandé, non-seulement comme musicien, mais encore comme poëte; on l'accusoit d'avoir manqué à la décence dans son poëme sur l'enfantement de Sémelé.

La réputation de *Timothée* lui procura un grand nombre de disciples. On dit qu'il prenoit le double du prix ordinaire de ses leçons à ceux qui avoient déja eu d'autres maîtres, parce qu'il y avoit, disoit-il, double peine à prendre; l'une de leur faire oublier ce qu'ils avoient appris, l'autre de les instruire de nouveau.

3°. *Timothée* est encore le nom de deux lieutenans ou généraux du roi de Syrie, Antiochus-Epiphanes, tous deux vaincus par Judas Macchabée.

4°. C'est aussi le nom d'un fameux disciple de Saint-Paul, & auquel cet apôtre adresse deux épitres qui font partie du nouveau Testament. Il étoit de Lystres dans la Lycaonie, province de l'Asie Mineure, entre la Phrygie & la Cappadoce, né d'un père payen & d'une mère juive. Saint-Paul le fit chrétien, & lui confia le soin de l'église d'Ephèse, dont *Timothée* fut le premier évêque. On croit qu'il fut lapidé par les payens, vers l'an 97 de J. C.; parce que par zèle pour le christianisme, il vouloit empêcher la célébration d'une fête en l'honneur de Diane.

5°. On connoit encore dans l'histoire ecclésiastique deux *Timothées* patriarches, l'un d'Aléxandrie, vers la fin du quatrième siècle; l'autre de Constantinople, au sixième siècle, tous deux auteurs de quelques écrits théologiques peu célèbres.

TIMURIDE, s. m. *terme d'Histoire*, nom que l'on donne à la famille des Tamerlans qui regnèrent dans la Transoxane jusqu'en l'année 900 de l'hegire, qui répond à l'an 1494 de Jesus-Christ. (*D. J.*)

TINAGOGO, s. m. *terme de relation*, nom d'une idole des Indiens, imaginée par Fernand Mendez Pinto; elle a, selon lui, un temple magnifique dans le royaume de Brama, près de la ville de Meydur.

Ce voyageur romanesque s'est amusé à décrire le temple de cette idole, ses prêtres, ses processions, la quantité de peuples qui s'y rendent chaque année, les milliers de personnes qui traînent avec des cordes le char de *Tinagogo*; les martyrs qui viennent se faire couper en deux sous les roues du char, les autres dévots à l'idole qui se taillent par morceaux, s'égorgent, se fendent le ventre sur la place, & autres contes semblables, qui forment peut-être l'article le plus long & le plus faux du dictionnaire de Trévoux.

Toutes les fictions du récit de Pinto sautent aux yeux; mais le lieu même de la scène est imaginaire. Les Géographes ne connoissent ni la ville de Meydur, ni le royaume de Brama; tout ce qu'on sait de cette partie de l'Asie où les Européens n'ont pas encore pénétré, c'est qu'aux extrémités des royaumes d'Ava & de Pégu, il y a un peuple nommé les *Bramas*, qui sont doux, humains, ayant cependant quelques loix semblables à celles du Japon; c'est à-peu près tout ce que nous apprend de ce pays le voyage des pères Espagnac & Duchalz, jésuites. (*D. J.*)

TINDALL, (Mathieu) (*Hist. litt. mod.*) écrivain Anglois, né en 1656, mort en 1733, est auteur d'un ouvrage qui a été taxé d'impiété; il a pour titre: *le Christianisme aussi ancien que le monde, ou l'évangile, seconde publication de la religion de nature*. Il est auteur aussi de remarques sur l'histoire d'Angleterre par Rapin Thoiras. Pope l'a beaucoup

maltraité dans sa Dunciade. *Tindall* avoit d'abord servi dans les troupes du roi Jacques II. Après le détrônement de ce prince, il écrivit en faveur du gouvernement contraire. Il flotta aussi entre les diverses religions, comme entre les différens gouvernemens.

TIRA, s. m. (*Hist. mod. Culte.*) C'est ainsi que l'on nomme au Japon, les temples consacrés aux idoles étrangères. Ces temples sont sans fenêtres, & ne tirent de jour que de leurs portiques, qui conduisent à une grande salle remplie de niches, dans lesquelles on place des idoles. Au milieu du temple est un autel isolé, qui est communément très-orné, & sur lequel on place une ou plusieurs idoles d'une figure monstrueuse. On place devant elles un grand chandelier à plusieurs branches, où l'on allume des bougies odoriférantes; le tout est ordinairement surmonté d'un dôme. Quelques-uns de ces temples sont d'une grandeur prodigieuse & qui excède de beaucoup nos plus grandes églises d'Europe. A côté des *tiras* l'on voit ordinairement des édifices somptueux, destinés à la demeure des bonzes ou des prêtres, qui ont toujours eu soin de choisir des emplacemens agréables. (*A. R.*)

TIRAQUEAU, (André) (*Hist. litt. mod.*) savant magistrat, aimé & estimé du chancelier de l'Hôpital, étoit de Fontenai-le-Comte; il y fut d'abord lieutenant civil, il fut ensuite conseiller au parlement de Bordeaux, puis au parlement de Paris. François I. & Henri II. l'employèrent dans diverses affaires; il eut beaucoup d'enfans & fit beaucoup de livres, ce qui a fait jouer sur le mot *libros* & sur le mot *liberos*, dans l'épitaphe suivante, où l'on observe que cet auteur si fécond en divers genres, ne buvoit que de l'eau: *Hic jacet qui, aquam bibendo, viginti liberos suscepit, vigine libros tiddidit. Si merum bibisset, totum orbem implesset.* Ses livres concernent presque tous la jurisprudence. Ils ont été recueillis en cinq volumes *in-folio*.

TIRINANXES, s. m. (*Hist. mod.*) les Chingulais ou habitans de l'île de Ceylan ont trois sortes de prêtres, comme ils ont trois sortes de dieux & de temples. Les prêtres du premier ordre ou de la religion dominante, qui est celle des sectateurs de *Buddou*, s'appellent *Tirinanxes*; leurs temples se nomment *ochars*; on ne reçoit parmi eux que des personnes distinguées par la naissance & le savoir: on n'en compte que trois ou quatre qui sont les supérieurs de tous les autres prêtres subalternes que l'on nomme *gonnis*; tous ces prêtres sont vêtus de jaune; ils ont la tête rasée & ils portent un éventail pour se garantir du soleil; ils sont également respectés des rois & des peuples, & ils jouissent de revenus considérables: leur regle les oblige au célibat; ils ne peuvent manger de la viande qu'une fois par jour; mais ils ne doivent point ordonner la mort des animaux qu'ils mangent, ni consentir qu'on les tue. Leur culte & leur regle sont les mêmes que ceux des Talapoins de Siam. Leur divinité est *Buddou* ou *Poutsi*, qui est la même chose que *Siakka*, que *Fohi*, ou que *Sommona-Kodum*.

Les prêtres des autres divinités de Ceylan s'appellent *koppus*; leur habillement, même dans leurs temples, ne les distingue point du peuple; leurs temples se nomment *deovels*; ils offrent du riz à leurs dieux; les *koppus* ne sont point exempts des charges de la société.

Le troisieme ordre de prêtres s'appelle celui des *jaddeses*, & leurs temples se nomment *cavels*; ils se consacrent au culte des esprits, & font des sacrifices au diable, que les habitans craignent sur-tout dans leurs maladies; ce sont des coqs qui servent alors de victimes; chaque particulier qui bâtit un temple peut en devenir le *jaddese* ou le prêtre: cet ordre est méprisé par les autres.

TIRON, (*Tullius-Tiro*) (*Hist. Rom.*) affranchi de Cicéron, qui avoit pour lui de l'estime & de l'amitié, comme il paroît par plusieurs de ses lettres. Il avoit écrit la vie de Cicéron, son maître & son bienfaiteur, & composé plusieurs autres ouvrages qui ne nous sont point parvenus. Ce fut lui qui inventa chez les Romains, la manière d'écrire en abrégé aussi vite que l'on parle, art auquel Martial fait allusion dans ces vers, dont nos écrivains de bureau ont quelquefois fait leur devise:

Currant verba licet, manus est velocior illis;
Nondum lingua, suum dextra peregit opus.

Les caractères qu'inventa *Tiron*, s'appelloient *notæ*; ceux qui les employoient, *notarii*, d'où nous vient le nom de *notaires*. L'abbé *Carpentier*, (voyez son article) nous a donné d'anciens monumens écrits suivant cette méthode, & il nous a donné l'alphabet Tironien. *Alphabetum Tironianum seu notas Tironis explicandi methodus: cùm Pluribus notis ad historiam & jurisdictionem tùm ecclesiasticam, tùm civilem pertinentibus.*

TISSAPHERNE, (*Hist. anc.*) Satrape de Perse, fort puissant, gouverneur de la Lydie & de l'Ionie, & général des armées Persanes, sous les règnes de Darius Nothus & d'Artaxerxe Mnémon. L'an 414 avant Jesus-Christ, Pisuthne, alors gouverneur de Lydie, ayant voulu secouer le joug des Perses, & se rendre souverain dans sa province, tentation qui prenoit souvent à ces gouverneurs de l'Asie Mineure, éloignés des regards du gouvernement, *Tissapherne* fut envoyé contre lui avec une armée puissante, dont il n'eut presque pas besoin. Pisuthne avoit mis dans ses intérêts les Grecs de l'Asie Mineure, & c'étoit sur eux qu'il comptoit principalement pour le succès de ses desseins. *Tissapherne*, grand artisan de fraudes & d'intrigues, détacha les Grecs du parti de Pisuthne, à force de présens & sur-tout de promesses, & non content de les enlever à Pisuthne, il sut les attirer à lui; Pisuthne, affoibli par cette désertion, se rendit à *Tissapherne*, dans l'espérance d'obtenir sa grace, & elle lui avoit été promise; mais la fidélité à tenir les promesses étoit la vertu dont on se piquoit le moins à la cour de Perse,

le malheureux Pisuthne fut étouffé dans la cendre: Amorgas, son fils, voulut le venger; il se maintint quelque temps contre *Tissapherne*, & ravagea pendant deux ans les provinces maritimes de l'Asie Mineure, jusqu'à ce qu'enfin ayant été pris par les Grecs dans l'Ionie, il fut livré par eux à *Tissapherne*, qui le fit mourir. *Tissapherne* étoit intéressé à cette expédition; en l'y envoyant, on l'avoit nommé gouverneur de Lydie, à la place de celui qu'on le chargeoit de déposséder.

Les Perses qui, sous Darius, fils d'Hystaspes, & sous Xerxès, avoient vu leurs effroyables armemens échouer contre la valeur & l'amour de la liberté dont la Grèce étoit animée, bornoient alors leur politique à semer avec art la division entre les Grecs, à tenir en balance Athènes & Lacédémone, à protéger ouvertement ou à secourir secrétement l'une & l'autre, selon l'alternative des succès & des revers, à faire rechercher leur inutile & infidelle alliance par l'une & par l'autre, à se faire redouter, non plus comme une puissance conquérante & formidable, mais comme une puissance arbitre & médiatrice, qu'il faut ménager de peur qu'elle n'aille grossir & fortifier le parti ennemi. Tel fut le rôle que joua continuement la Perse pendant la guerre du Péloponnèse.

L'an 413 avant Jésus-Christ, vers la dix-neuvième ou vingtième année de cette guerre, & toujours sous le règne de Darius Nothus, arrivèrent à Lacédémone des députés de la part de *Tissapherne*, gouverneur de la Lydie & de l'Ionie, & de Pharnabase, gouverneur de l'Hellespont; l'un & l'autre se plaignoient que la flotte des Athéniens, croisant dans toute la mer Egée, les empêchât de lever chacun dans son département, les contributions ordinaires qu'ils étoient obligés d'envoyer au roi chaque année; ils pressoient les Lacédémoniens d'armer en diligence & de se joindre à eux; ils promettoient de fournir à la dépense de leurs troupes.

Alcibiade, banni d'Athènes, étoit alors à Sparte, il contribua beaucoup à la résolution que prirent les Lacédémoniens de satisfaire *Tissapherne*. Celui-ci ayant joint ses troupes à celles de Lacédémone, prit la ville d'Iase en Ionie, & eut quelques autres avantages. Ce fut alors que *Tissapherne* fit avec Lacédémone, un traité dont un des principaux articles portoit que tout ce qui avoit appartenu au roi de Perse ou à ses prédécesseurs, resteroit à la Perse. *Tissapherne* avoit employé beaucoup d'art pour amener les Lacédémoniens à une convention si contraire à leurs vues; cette clause n'alloit pas à moins qu'à faire rentrer sous la puissance des Perses la plus grande partie de la Grèce, de la Thessalie, de la Locride, de tout ce pays jusqu'à la Béotie, sans compter les Isles; les Lacédémoniens qui, même en combattant Athènes & ses alliés, ne renonçoient pas à l'honneur d'assurer la liberté de la Grèce, ouvrirent les yeux sur un traité qui tendoit à l'asservir. Il fallut changer cette clause dans la suite; *Tissapherne* eut bien de la peine à y consentir, cette clause étoit le chef-d'œuvre de son artificieuse politique.

Alcibiade, qui pendant long-temps avoit gouverné Lacédémone par ses conseils, s'étant perdu dans cette république sévère, par ses galanteries & par la souplesse même de son caractère, se jetta entre les bras de *Tissapherne*, auprès duquel cette souplesse de caractère étoit un titre puissant. Ce Satrape, plein de fraude & de ruse, quoique d'ailleurs assez féroce, & quoiqu'il fût de tous les Perses celui qui haïssoit le plus les Grecs, conçut pour Alcibiade & de l'admiration & de la tendresse. Cet art de se plier à tout sans bassesse, de prendre si naturellement toutes les mœurs, tous les usages, tous les goûts; ces manières prévenantes, cet air affable, cette supériorité en affaires, étoient les objets continuels de ses éloges; flatté par un grand homme, il prenoit plaisir à le flatter encore davantage; il donna le nom d'Alcibiade à la plus belle de ses maisons, où éclatoit une magnificence royale, & qu'embellissoient des jardins délicieux, supérieurs à tout par l'abondance des eaux, la fraîcheur des bocages, les charmes du site & les chefs-d'œuvre de l'art ajoutés à la plus riche nature. Alcibiade, devenu l'ennemi des Spartiates, éloigna d'eux *Tissapherne*; il lui fit aisément comprendre que la balance penchoit trop de leur côté, qu'il ne falloit pas leur laisser opprimer Athènes. *Tissapherne* qui ne songeoit qu'à mettre les Grecs hors d'état d'attaquer les Perses, entra aisément dans les vues d'Alcibiade, il fit tout ce qu'il falloit pour prévenir la ruine d'Athènes & l'agrandissement de Sparte. Alcibiade profita de sa faveur pour négocier son retour dans sa patrie, ce qui n'étoit peut-être pas si conforme aux vues de *Tissapherne*; il promit aux Athéniens l'amitié de ce Satrape & même celle du roi de Perse, s'ils consentoient d'abolir chez eux la démocratie, dont l'esprit lui avoit toujours été contraire. On écouta ses propositions; le retour d'Alcibiade à Athènes, l'abolition de la démocratie dans cette république, & l'alliance de *Tissapherne*, devinrent l'objet de négociations publiques & d'ambassades réciproques. Les Athéniens ne trouvèrent pas *Tissapherne* aussi bien disposé qu'on le leur avoit fait espérer. A mesure que les Athéniens faisoient des pas vers lui, il reculoit, il se rendoit plus difficile; il demandoit d'abord que les Athéniens lui abandonnassent toute l'Ionie dont ils possédoient une partie; on l'accorda; ensuite qu'ils y ajoutassent les Isles voisines; on l'accorda encore. Alors il demanda contre la disposition formelle du dernier traité conclu entre les Grecs & les Perses, que ceux-ci eussent une flotte qui croisât librement dans les mers de la Grèce; cette proposition fut rejettée avec colère, & les Athéniens, jugeant qu'Alcibiade les avoit joués, rompirent entièrement les négociations. *Tissapherne* alors se hâta de traiter avec les Lacédémoniens; ce fut dans ce traité que cette clause dont nous avons parlé plus haut, & qui ouvroit un champ si vaste aux prétentions du roi de Perse sur divers états de la Grèce, fut expressément restreinte aux provinces de l'Asie. Ce traité fut conclu la onzième année du règne de Darius Nothus, & la 20e. de la guerre du Péloponnèse.

L'an 402 avant Jésus-Christ, fous le règne d'Artaxerxe Mnémon, s'alluma la guerre entre ce prince & Cyrus le jeune, fon frère. Elle éclata d'abord contre *Tiffapherne*. Paryfatis, mère des deux princes, & dont toute la prédilection étoit pour Cyrus le jeune, l'avoit déjà réconcilié avec le roi, fon frère, qui avoit même porté fa bienfaifance envers Cyrus, plus loin qu'une faine politique ne le permettoit peut-être. Cyrus, s'armant des bienfaits d'Artaxerxe contre lui, gagna quelques-unes des villes du gouvernement de *Tiffapherne*, qui, fidèle à fon roi, arma pour les réduire. Il ne fit par là que fournir à Cyrus un prétexte de faire de fon côté fes armemens fans alarmer la cour. Cyrus envoya de grandes plaintes au roi contre ce gouverneur, demandant la permiffion de fe défendre contre lui, demandant même du fecours pour le contenir dans le refpect. On le laiffa donc faire tout qu'il voulut, des préparatifs qu'on croyoit deftinés uniquement contre *Tiffapherne*, & que même dans ce cas il auroit fallu arrêter.

Tiffapherne, qui voyant ces préparatifs de plus près, étoit plus à portée d'en juger, partit en pofte de Milet, pour en donner avis au roi. De ce moment, il eut pour ennemie irréconciliable Paryfatis, protectrice déclarée de fon cher Cyrus.

Ce fut principalement du fecours des Grecs, que Cyrus fe fortifia contre fon frère, mais il fut obligé de les tromper & de fe fuppofer un autre ennemi qu'il difoit être du côté de l'Euphrate; lorfqu'ils fe virent fi avancés, ils eurent honte de reculer, & une augmentation de paye acheva de les déterminer.

La bataille fe livra bientôt à Cunaxa, lieu éloigné d'environ vingt-cinq lieues de Babylone. *Tiffapherne* fut un des quatre généraux qui combattirent dans cette journée fous Artaxerxe, & fe fut celui qui fe diftingua le plus. Il avoit en tête les Grecs, ceux-ci défirent l'aile gauche qu'il commandoit, mais ils ne purent l'empêcher de paffer à travers leurs rangs & de pénétrer jufqu'au roi, qui ayant de fon côté enfoncé l'aile des rebelles qu'il avoit en tête, & ne doutant plus de la victoire, fur-tout après avoir vu Cyrus abattu & tué à fes pieds, étoit occupé à piller le camp ennemi. *Tiffapherne* lui apprit que les Grecs étoient victorieux, & pourfuivoient vivement fon aile gauche; le roi alors ralliant fes troupes, les ramena au combat avec *Tiffapherne*, mais ce fut pour être vaincu & mis en fuite. Les Grecs retournèrent enfuite dans leur camp, qu'ils furent bien étonnés de trouver abandonné & pillé; ils furent plus étonnés encore de ne pas voir reparoître Cyrus; ils l'attendirent long-temps, perfuadés que la victoire l'avoit entraîné ou à la pourfuite des ennemis, ou à l'attaque foudaine de quelque place importante; ils ignoroient que la victoire n'avoit été que pour eux, & qu'ils avoient vengé le malheureux Cyrus en croyant le feconder.

Lorfqu'Artaxerxe fut que cette poignée de Grecs devant laquelle il avoit fui, n'étoit que de dix mille, il reprit courage & les envoya fommer de rendre les armes; ils répondirent qu'on ne faifoit pas une pareille propofition à des vainqueurs; que fi le roi prétendoit avoir leurs armes, il vînt les leur arracher; que s'il vouloit les avoir pour alliés, il n'en auroit jamais de plus fidèles; que s'il vouloit des efclaves, il en cherchât ailleurs que chez les Grecs. Ils ajoutèrent qu'ils n'avoient ni penfé ni voulu faire la guerre au roi, que Cyrus leur avoit laiffé ignorer contre quel ennemi il les conduifoit, jufqu'au moment où le voyant engagé dans le péril, ils avoient eu honte de l'abandonner; mais qu'ils ne conteftoient rien au roi, & qu'ils ne lui demandoient rien qu'un libre retour dans leur patrie. Les Grecs, en parlant ainfi, confervoient leur ordre de bataille; il paroît qu'on cherchoit à le troubler, mais que leur fière contenance & le fouvenir de leur victoire en imposèrent. *Tiffapherne* vint au bout de quelques jours, leur dire que beaucoup de perfonnes, ou par zèle pour le roi, ou par haine contre les Grecs, avoient repréfenté au roi, qu'il étoit de fa gloire & de fon intérêt de ne pas laiffer retourner tranquillement dans leur pays, des gens venus de fi loin pour lui faire la guerre; mais que lui, *Tiffapherne*, avoit faifi cette occafion d'interpofer fes bons offices en faveur des Grecs, dont il étoit voifin dans fon gouvernement; qu'il avoit obtenu de les accompagner & de les efcorter dans leur retour, en retournant lui-même dans fon gouvernement; que fur leur route on leur fourniroit des vivres, ou qu'on leur en laifferoit prendre en payant. On fe mit donc en marche, en s'obfervant de part & d'autre avec affez d'inquiétude, & les défiances alloient toujours en augmentant, fur-tout de la part des Grecs. Quand on fut arrivé à de certains villages fitués fur le Tigre, & qu'on appelloit les villages de Paryfatis, *Paryfatidis pagi*, parce que cette reine en poffédoit les revenus, *Tiffapherne*, pour faire une infulte à Paryfatis, & pour diffiper les foupçons des Grecs, leur abandonna le pillage de ce canton; mais bientôt ces foupçons furent pleinement juftifiés, lorfque *Tiffapherne* ayant invité, fous prétexte d'une conférence, les principaux chefs des Grecs, à venir tous enfemble dans fa tente, les fit tous arrêter & les envoya au roi qui leur fit trancher la tête. On crut que les Grecs, privés ainfi de leurs chefs, & ne fachant quel parti prendre, alloient fe débander & abandonner leurs armes, ou les remettre aux Perfes pour avoir la vie fauve. On fe trompoit: cette indignité n'eut d'autre effet que de leur faire prendre la réfolution la plus courageufe. Ce fut alors que fous la conduite de Xénophon & d'autres chefs qu'ils élurent en la place de ceux qu'on leur avoit enlevés, ils firent cette fameufe retraite depuis la Babylonie jufqu'à Trébifonde, dans un efpace de cinq à fix cent lieues, fans guides, fans vivres que ceux qu'ils furent fe procurer, toujours en bataille, fans jamais rompre leurs rangs, toujours faifant face à *Tiffapherne* & aux Perfes, qui ne ceffoient de les fuivre & de les harceler, fans jamais pouvoir les

entamer, ni dans les défilés, ni au passage des rivieres. Nulle victoire n'est comparable à une telle retraite, & c'est peut-être la plus belle & la plus étonnante expédition que nous offre l'antiquité. Long-temps après, Antoine, poursuivi par les Parthes à peu-près dans le même pays, & se trouvant dans un danger à peu-près pareil, s'écria plein d'admiration pour un tel courage & une telle conduite : *ô retraite des dix mille !*

A peine remis des fatigues de cette longue & périlleuse course, les Grecs coururent à la vengeance, & ayant reçu quelques renforts, ils attaquerent *Tissapherne*, & Pharnabase. Dercyllidas, qui commandoit les Grecs, se laissa pousser dans un terrein si désavantageux qu'il alloit vraisemblablement y périr, si les généraux Perses, profitant de l'occasion, l'eussent chargé sans lui laisser le temps de se reconnoitre ; c'étoit l'avis de Pharnabase ; mais *Tissapherne* qui avoit éprouvé la valeur des Grecs, avoit trop appris à la redouter : il proposa une entrevue & fit conclure une trêve.

Vers l'an 396 avant Jesus-Christ, les Lacédémoniens ayant entrepris de délivrer entiérement les Grecs d'Asie du joug des Perses, envoyerent dans l'Asie Mineure leur illustre roi Agésilas, (*voyez* son article). Quand il fut arrivé à Ephèse, *Tissapherne*, qui n'avoit pas fait les préparatifs nécessaires pour la résistance, lui fit porter des paroles de paix, & l'assura qu'Artaxerxe laisseroit la liberté aux villes Grecques de l'Asie, pourvu qu'Agésilas ne fit aucun acte d'hostilité jusqu'au retour des couriers que *Tissapherne* alloit envoyer au roi : Agésilas y consentit & la trêve fut jurée. Aussi-tôt que *Tissapherne* eut reçu les secours que le roi lui envoyoit & eut rassemblé ses forces, il envoya sommer Agésilas de sortir de l'Asie, & ce ton impérieux joint à une grande puissance, commençoit à ébranler les chefs de l'armée d'Agésilas. Lui seul toujours tranquille & toujours serein ; dites à *Tissapherne*, votre maitre, dit-il aux hérauts Perses, que *j'ai bien des graces à lui rendre de ce que par son parjure il a rendu les Dieux ennemis des Perses & propices aux Grecs.*

Les ruses devroient être bannies de la politique, mais elles sont au moins permises à la guerre ; Agésilas parut menacer la Carie, province où *Tissapherne* faisoit sa résidence, & lorsque le Satrape eut porté de ce côté là toutes ses forces, il se jetta sur la Phrygie, qu'il trouva dénuée de secours & où il prit plusieurs places importantes, & fit un butin qui enrichit son armée.

La campagne suivante, il annonça hautement qu'il marchoit vers la Lydie ; *Tissapherne*, qui n'avoit pas oublié la premiere ruse d'Agésilas, conclut que puisqu'il menaçoit la Lydie, c'étoit à la Carie qu'il en vouloit ; mais le vrai moyen de ne pas tromper, seroit de répéter la même tromperie. Pour cette fois Agésilas trompa *Tissapherne*, en faisant exactement ce qu'il avoit annoncé. Il entra en Lydie & s'approcha de Sardes ; *Tissapherne* accourut au secours de cette place, Agésilas vient à sa rencontre, & remporte sur lui une victoire signalée. Alors Parysatis, qui ne pardonna jamais à ceux qui avoient eu la moindre part à la mort de Cyrus, ayant d'ailleurs à venger le pillage de ses villages accordé par *Tissapherne* aux dix mille Grecs, éleva sa voix contre ce général, l'accusa de trahison, le perdit dans l'esprit du roi. Les rois de Perse n'avoient qu'un pouvoir précaire & borné sur ces Satrapes éloignés de la cour, Artaxerxe n'osant pas attaquer ouvertement *Tissapherne* dans son gouvernement, employa l'artifice. Un homme chargé de ses ordres secrets, trouva le moyen d'attirer *Tissapherne* à une conférence où l'on devoit, dit-on, concerter les opérations de la campagne prochaine. La conférence dura plusieurs jours, *Tissapherne* étoit sans défiance, on choisit un moment où il étoit au bain sans armes & sans escorte ; on l'arrête, on lui tranche la tête, elle est envoyée en Perse, & remise par Artaxerxe lui-même à Parysatis, qui jouit de ce spectacle, & vit avec plaisir cette grande victime immolée aux Manes de Cyrus le jeune. Cet événement arriva l'an 395 avant Jesus-Christ.

TITE, (*Hist. Ecclésiastique*) disciple de Saint-Paul, & à qui cet apôtre qui l'avoit converti, adressa l'épître qui fait partie de l'écriture Sainte.

TITE ou TITUS, (*Hist. Rom.*) Cet empereur, surnommé *l'amour & les délices du genre humain*, étoit fils de Titus Vespasien, dont il fut le successeur à l'empire. Il fut élevé à la cour avec Britannicus, & leur éducation fut confiée aux mêmes maitres. Leur amitié formée dès l'enfance n'éprouva aucune altération : ils étoient assis sur le même lit, lorsque Britannicus fut empoisonné ; *Titus* même goûta du fatal breuvage, dont il se ressentit le reste de sa vie. La mort qui enleva le jeune prince, fit mieux éclater la tendresse reconnoissante de *Titus* qui érigea à son ami une statue d'or dans son palais, & une autre d'ivoire qu'il plaça dans le cirque où elle fut conservée pendant plusieurs siecles. La nature l'avoit comblé de tous ses dons : ses graces touchantes tempéroient sa gravité naturelle. Sérieux sans être austère, il inspiroit également l'amour & le respect : fort & vigoureux, il étoit infatigable dans tous les exercices du corps où il signaloit son adresse. C'étoit en variant son travail qu'il trouvoit du délassement : il fit de grands progrès dans les langues grecque & latine, dont il posséda l'atticisme & l'urbanité. La musique si propre à adoucir les mœurs, fit ses délices, & il excella sur-tout à pincer la harpe. Les poëmes qu'il composa dans ses loisirs, auroient fait honneur à ceux dont la poésie étoit l'unique occupation. Ce fut dans la Germanie & l'Angleterre qu'il fit son apprentissage d'armes en qualité de tribun. La multitude des monumens qu'on lui érigea dans ces provinces, & qu'il ne sollicita point, fut un tribut de la reconnoissance publique. La guerre étant terminée, il se consacra aux fonctions du barreau où il se distingua par ses talens, & plus encore par son intégrité. Il épousa Aricidie, fille

d'un chevalier romain qui avoit commandé les gardes prétoriennes. Etant morte sans lui donner d'enfans il contracta un second mariage avec Maria Fulvia, aussi illustre par sa naissance que par sa modestie : il fit divorce avec elle après qu'il en eut eu une fille. Cette inconstance fit juger qu'il n'étoit point indifférent au plaisir de l'amour ; mais dans ces siècles corrompus, l'impudicité avoit tellement infecté tous les cœurs, qu'on ne la mettoit plus au nombre des vices. *Titus* accompagna son père en Judée, où il eut le commandement d'une légion; les deux plus fortes villes de cette province furent subjuguées par ses armes. Il fut arrêté dans le cours triomphant de ses prospérités, pour aller à Rome féliciter Galba sur son avénement à l'empire. Etant abordé à Paphos, l'oracle de Vénus lui prédit sa grandeur future, & sur la foi de cette promesse, il n'osa continuer son voyage, dans la crainte que cette prédiction ne lui devînt funeste à Rome. Son père parvenu à l'empire, lui laissa la conduite de la guerre de Judée qu'il termina par la conquête de Jérusalem. Les légions témoins de son courage, le proclamèrent empereur. En vain il rejetta cet honneur, il n'en fut pas moins soupçonné d'avoir prétendu à l'empire d'Orient ; d'autant plus qu'en abordant en Egypte, il avoit ceint son front du diadême des rois, le jour où l'on fit la consécration du bœuf Apis dans la ville de Memphis. Ce fut pour dissiper ce soupçon injurieux à sa gloire qu'il s'embarqua furtivement sur un vaisseau marchand pour se rendre sans suite & sans escorte à Rome, où son père fut agréablement surpris de son arrivée imprévue. Depuis ce moment, il fut associé au gouvernement de l'empire; il exerça conjointement avec Vespasien la charge de tribun, & il l'eut pour collègue dans ses sept consulats. Ce fut le seul tems de sa vie où il ne ménagea point assez les intérêts de sa gloire ; sévère jusqu'à la cruauté, il fit assassiner tous ceux dont la fidélité lui paroissoit suspecte. Aulus Cincinna, personnage consulaire, qu'il avoit invité à souper, fut massacré par ses ordres, en entrant dans la salle du festin. Tant de meurtres rendirent leur auteur l'exécration du public. *Titus* fumant du sang des principaux citoyens, fut élevé à l'empire dans ces odieuses circonstances. Rome tremblante crut qu'on alloit renouveller les mêmes horreurs qu'elle avoit éprouvées sous Caligula & Néron. Ces sinistres impressions furent bientôt effacées; *Titus* devenu homme nouveau, se dépouilla de toutes ses affections vicieuses; ses profusions modérées ne furent plus que des libéralités judicieuses & réfléchies ; ses soupers qu'il prolongeoit jusqu'au milieu de la nuit avec les plus insignes débauchés, n'offrirent plus que des exemples de frugalité & de tempérance : maître de ses passions, il fit taire son amour pour Bérénice, qu'il renvoya dans ses états par délicatesse pour les Romains qui auroient murmuré d'obéir à une reine étrangère. Les impositions furent adoucies, & chacun jouit sans inquiétude de ses héritages. Sa magnificence éclata par un nouvel amphithéâtre qu'il fit élever, & par les dépenses des combats de gladiateurs contre lesquels il fit lâcher cinq mille bêtes farouches, dont ils firent un horrible carnage: il offrit encore le spectacle d'un combat naval. Les nouveaux césars avoient coutume de reprendre les biens que leurs prédécesseurs avoient cédés à leurs favoris; il abolit cette avare coutume, & chacun resta possesseur tranquille des biens qu'il avoit obtenus. Jamais on ne l'aborda sans se retirer comblé de ses bienfaits; il avoit coutume de dire qu'on ne devoit pas s'en aller triste, quand on avoit parlé à son prince. Un jour qu'il se souvint de n'avoir obligé personne, il s'écria : *mes amis, j'ai perdu la journée.* Les malheurs dont l'Italie fut frappée par l'embrâsement du mont Vésuve, & l'incendie de Rome furent réparés par les largesses de ce prince. Il dépouilla ses maisons de plaisance des ornemens les plus précieux, pour embellir les temples & les bâtimens publics. Les ravages de la peste désolèrent Rome & l'Italie, il employa les secours de la religion & des hommes pour en arrêter le cours. Il fournit gratuitement aux malades tous les remèdes qui pouvoient les soulager. Les délateurs qui jusqu'alors avoient été accrédités, tombèrent dans l'infamie; les uns furent battus de verges dans la place publique, les autres furent exilés dans des îles mal saines, afin de purger la terre de ceux qui en troubloient l'harmonie. Sa clémence ingénieuse lui fit rechercher la dignité de grand pontife qui défendoit de se souiller du sang humain : il ne prononça depuis aucun arrêt de mort, & quoiqu'il s'offrît plusieurs occasions de se défaire de ses ennemis, il protesta qu'il aimoit mieux périr que punir. Deux patriciens furent convaincus d'avoir aspiré à l'empire, il se contenta de les faire avertir de se désister de leur entreprise, en leur remontrant que c'étoient les dieux & les destins qui disposoient des empires. Dès qu'il fut instruit de leur repentir, il les invita à souper avec lui, & le lendemain il les mena au combat de gladiateurs, où les ayant fait asseoir à côté de lui, il leur remit les glaives des combattans pour essayer s'ils offroient en faire usage contre lui. Tant de confiance lui gagna tous les cœurs ; il n'eut qu'un ennemi, ce fut Domitien son frère qui lui tendit plusieurs embûches, & qui sollicita les armées à la révolte. Au lieu de l'en punir, il le déclara son successeur & son collègue, & l'ayant entretenu en secret, il le conjura, les larmes aux yeux, d'avoir pour lui un retour fraternel. Il alloit pour prendre quelque délassement dans le pays des Sabins, lorsque sur sa route il fut attaqué d'une fièvre qui le mit au tombeau, dans le même village où son père étoit mort. Avant de rendre le dernier soupir, il lança ses regards vers le ciel en se plaignant des dieux qui l'enlevoient dans le midi de sa vie. Il fut pleuré comme un père par le peuple & le sénat : il n'avoit que quarante-deux ans, dont il en avoit régné deux & près de trois mois. On l'accusa d'avoir eu commerce avec la femme de son frère, nommée *Domitia ;* mais elle jura qu'elle n'avoit jamais commis d'adultère avec lui ; on crut devoir

devoir l'en croire sur sa parole, d'autant plus que cette femme effrontée aimoit à grossir la liste de ses amans adultères. (*T—N.*)

TITE-LIVE, (*Hist. Rom.*) Historien latin, très-grand peintre & très-éloquent orateur, étoit de Padoue, & Asinius Pollio lui a reproché, comme on sait, sa patavinité; mais on ne sait ce que c'est que cette patavinité, & probablement on ne le saura point; les savants s'épuisent en vaines conjectures à cet égard. Il n'y a pas d'apparence que nous parvenions jamais dans la connoissance d'une langue morte, à ce degré de finesse qui peut faire distinguer un provincial d'un habitant de la Capitale, sur-tout au bout de dix-huit siècles. Le reproche d'abonder en prodiges & de paroître y croire, est plus à la portée de tout le monde, & on voit qu'il est mérité. *Tite Live* fut accueilli d'Auguste. Il partageoit sa vie comme Virgile, entre Rome & Naples, c'est-à-dire, qu'il alloit travailler à Naples, & qu'il revenoit jouir à Rome de sa gloire & du fruit de ses travaux. Après la mort d'Auguste, il retourna dans le lieu de sa naissance, & il y mourut la quatrième année de l'empire de Tibère, la vingt-unième de Jesus-Christ, le jour des Calendes de Janvier, c'est-à-dire, le premier Janvier. On crut, en 1413, avoir découvert à Padoue, le tombeau de *Tite-Live*, dans un jardin de l'abbaye de Sainte-Justine, bâtie sur les ruines du temple de la Concorde; une inscription trouvée dans le voisinage, & qui portoit le nom de *Tite-Live*, sembloit favoriser cette idée. Mais divers savans pensent que ce monument est celui d'un affranchi d'une fille de *Tite-Live*. On connoît le travail des Sigonius, des Gronovius, père & fils, des Doujat, des Freinshemius, des Hearne, des le Clerc, des Crevier, &c. sur *Tite-Live*, soit pour en épurer le texte, soit pour l'éclaircir, soit pour en remplir les lacunes par des supplémens. Ce travail suffit aux savans & à tous ceux qui sont en état de lire *Tite-Live* dans l'original. Mais un écrivain aussi éloquent, aussi nécessaire que *Tite-Live*, mérite d'être lu des femmes, des gens du monde, & de tous ceux qui ne peuvent connoître les anciens que par les traductions. Une version qui feroit passer dans notre langue la majesté, l'énergie des grands tableaux, dont *Tite-Live* est rempli, l'éloquence dont ses harangues sont animées, feroit un ouvrage précieux & agréable à tous les ordres de lecteurs. La vieille traduction que Blaise de Vigenère fit de *Tite Live* au seizième siècle, n'empêcha pas Durier, d'en faire paroître une nouvelle dans le siècle suivant. Celle-ci n'avant pas plus que la première, un mérite qui l'empêchât de vieillir, tomba peu-à-peu dans le mépris & dans l'oubli, & l'on pouvoit regarder *Tite-Live* comme resté sans traduction, lorsque M. Guérin, ancien professeur d'éloquence dans l'Université de Paris, entreprit de nous en donner une. Sa traduction, louée par M. Rollin, & par quelques savans, vivement critiquée par d'habiles censeurs, n'a pas empêché M. l'abbé Brunet d'en entreprendre une nouvelle qui jouit de quelque estime; mais nous n'en connoissons que la première décade, & nous ne croyons pas que cette traduction ait été achevée. M. Cosson, professeur au collège Mazarin, a redonné celle de M. Guérin, avec des corrections nécessaires. Il n'a point touché à la troisième décade, qui contient l'histoire de la seconde guerre punique, & qui est la partie que M. Guérin avoit traduite avec le plus de soin; c'étoit aussi la première qu'il eût traduite. Son talent se refroidit dans la suite, ou son attention se relâcha. La première décade, qui avoit été la seconde partie du travail de M. Guérin, a été revue & corrigée par M. Cosson. La seconde décade consiste dans les supplémens de Freinshemius. Ici le travail de M. Cosson a été considérable; il a retranché des latinismes & des expressions vieillies; il a rajeuni le style, l'a rendu plus léger & plus rapide, il a rapproché les réflexions du tour sentencieux & serré du texte; il a même rétabli le sens de quelques passages, mal saisis par M. Guérin; mais la quatrième décade est presque entièrement l'ouvrage de M. Cosson; c'est une traduction nouvelle, où il ne reste presque plus rien de M. Guérin.

La découverte faite, il y a environ une vingtaine d'années à Rome, dans la bibliothèque du Vatican, d'un fragment manuscrit de *Tite-Live*, fut une nouvelle importante pour les amateurs de l'antiquité; ce qui la rend plus importante encore, c'est l'espérance qu'elle fait naître de recouvrer de même par quelque hasard heureux, ou par des recherches persévérantes, tout ce qui manque de *Tite-Live*. On sait que son histoire alloit jusqu'à la mort de Drusus en Germanie, & qu'elle contenoit cent quarante livres, dont nous n'avons plus que trente-cinq, encore ne sont-ils pas complets. Ces trente-cinq livres ne sont pas de suite; la seconde décade manque toute entière, elle a été suppléée par Freinshémius. On n'a donc que les dix premiers livres, & depuis le vingtième jusqu'au quarante-cinquième inclusivement. Le fragment trouvé à Rome, est du dix-neuvième livre; il y est question de la guerre de Sertorius en Espagne; le fragment n'a ni commencement ni fin, & a d'ailleurs quelques lacunes; on l'a publié sous deux formes différentes, d'abord imprimé & ponctué comme il doit l'être; on a donné ensuite une copie figurée de ce même fragment, tel qu'il a été découvert. Une lettre adressée au savant M. Kennicott, contient l'histoire de cette découverte, & une description détaillée du manuscrit où se trouvoit le fragment dont il s'agit. Ce fragment, par malheur, est très-court, & ne tient que sept pages d'un caractère très-gros & très-écarté.

TITI, (Robert) (*Hist. litt. mod.*) littérateur Toscan, du seizième siècle, fit une chose fort estimée pour ce siècle. Il avoit composé sur des passages d'anciens auteurs, qui partagent les savans relativement au sens, un ouvrage intitulé : *locorum controversorum libri decem.* Joseph Scaliger l'attaqua, & selon l'usage, ne lui épargna pas les injures. *Titi* répondit, défendit son opinion, & ne rendit pas une

injure. Grand exemple bien rare alors, & que nous observons par cette raison.

TITON du TILLET, (Evrard) (*Hist. litt. mod.*) auteur du Parnasse François si connu, élevé à la gloire de Louis XIV, & des poëtes & musiciens qui ont illustré son règne. On a aussi de M. *Titon du Tillet*, un ouvrage qui a du rapport avec son *Parnasse François*, c'est un *essai sur les honneurs accordés aux savans*. Le *Parnasse François*, imaginé en 1708, fut achevé en 1718. L'auteur en donna la description en 1727. Il étoit né à Paris, en 1677. Il mourut le 26 décembre 1762. Il avoit eu, à l'âge de quinze ans, une compagnie de fusiliers qui portoit son nom; il fut ensuite capitaine de dragons. Ayant été réformé après la paix de Riswick, il fut maître d'hôtel de la duchesse de Bourgogne, mère de Louis XV.

TITRE,* s. m. (*Hist. mod.*) inscription qui se met au-dessus de quelque chose pour la faire connoître.

Ce mot se dit plus particulièrement de l'inscription que l'on met à la première page d'un livre, qui en exprime le sujet, le nom de l'auteur, &c.

Ce qui embarrasse un grand nombre d'auteurs, c'est de trouver des *titres* spécieux pour mettre à la tête de leurs livres. Il faut que le *titre* soit simple & clair: ce sont là les deux caractères véritables de cette sorte de composition. Les *titres* fastueux & affectés forment des préjugés contre les auteurs. Les François donnent, plus que les autres nations, dans la fanfaronnade des *titres*; témoin celui de M. le Pays: *Amitiés*, *Amours*, *Amourettes*, à l'imitation duquel on a fait cet autre, *Fleurs*, *Fleurons*, *Fleurettes*, &c.

TITRE est aussi un nom de dignité, de distinction ou de prééminence, qui se donne à ceux qui en sont décorés.

Loyseau observe que les *titres* de rang ou de dignité doivent toujours venir immédiatement après le nom de famille, & avant le titre de la charge.

Le roi d'Espagne emplit une page entière de *titres* pour faire l'énumération de plusieurs royaumes & seigneuries dont il est souverain. Le roi d'Angleterre prend le *titre* de *roi de la Grande-Bretagne*, *de France & d'Irlande*: le roi de France, celui de *roi de France & de Navarre*: le roi de Suède s'intitule: *roi de Suède & des Goths*, celui de Danemarck, *roi de Danemarck & de Norwege*: celui de Sardaigne, entr'autres *titres*, prend celui de *roi de Chypre & de Jérusalem*: le duc de Lorraine porte le *titre de roi de Jérusalem*, *de Sicile*, &c. Les cardinaux prennent pour leurs *titres* les noms de quelques églises de Rome, comme de *Sainte-Cécile*, de *Sainte-Sabine*, *&c.* On les appelle *cardinaux*, *du titre de Ste-Cécile*, &c.

L'empereur peut conférer le *titre de prince* ou de *comte de l'empire*; mais le droit de suffrage dans les assemblées de l'Empire dépend du consentement des états.

Les Romains donnèrent aux Scipion les *titres d'Africain*, *d'Asiatique*, &c. à d'autres ceux de *Macédoniens*, *Numidiens*, *Crétiens*, *Parthiens*, *Daciens*, &c. pour faire conserver le souvenir des victoires remportées sur ces peuples. Le roi d'Espagne imite cet exemple, en donnant des *titres* honorables aux villes de son royaume, en récompense de leurs services & de leur fidélité.

TITRE, est aussi une certaine qualité que l'on donne à certains princes, par forme de respect, *&c.*

Le pape porte le *titre* de *sainteté*: un cardinal prince du sang, celui d'*altesse royale*, ou d'*altesse sérénissime*, suivant qu'ils sont plus ou moins éloignés du trône: les autres cardinaux princes, celui d'*altesse éminentissime*: les simples cardinaux, celui d'*éminence*: un archevêque, celui de *grandeur*. [En Angleterre, celui de *grace*: & de *tres-révérend*:] les évêques, celui de *fort révérend*: les abbés, prêtres, religieux, *&c.* celui de *révérend*.

Pour ce qui est des puissances séculières, on donne à l'empereur, le titre de *majesté impériale*: aux rois celui de *majesté*: au rois de France, celui de *majesté très chrétienne*: au roi d'Espagne, celui de *majesté catholique*: au roi d'Angleterre, celui de *défenseur de la foi*: au turc, celui de *grand-seigneur* & de *hautesse*: au prince de Galles, celui d'*altesse royale*: aux princes du sang de France, celui d'*altesse sérénissime*: aux électeurs, celui d'*altesse électorale*: au grand-duc, celui d'*altesse sérénissime*: aux autres princes d'Italie & d'Allemagne, celui d'*altesse*: au doge de Venise, celui de *sérénissime prince*: à la république & au sénat de Venise, celui de *seigneurie*: au grand-maître de malthe, celui d'*éminence*: aux nonces & aux ambassadeurs des têtes couronnées, celui d'*excellence*.

L'empereur de la Chine, parmi ses titres, prend celui de *tien-su*, c'est-à-dire, *fils du ciel*. On observe que les Orientaux aiment les *titres* à l'excès. Un simple gouverneur de Schiras, par exemple, après une pompeuse énumération de qualités, seigneuries, *&c.* ajoute les *titres* de *fleur de politesse*, *muscade de consolation & de délices*, &c.

Le grand-seigneur, dans ses patentes & dans les lettres qu'il envoie, soit aux princes étrangers, soit à ses bachas & autres officiers, prend les *titres* pompeux d'*agent* & d'*image de Dieu*. Tantôt il s'appelle *tuteur du monde*, *gardien de l'univers*, *empereur des empereurs*, *distributeur des couronnes*, *refuge & asyle des rois*, *princes*, *républiques & seigneuries affligés*; *libérateur de ceux qui gémissent sous l'oppression des Infidèles*; *unique favori du ciel*, *chéri & redouté partout*. Tantôt il se qualifie, *propriétaire des célestes cités de la Mecque & de Medine*, *gardien perpétuel de la sainte Jérusalem*. Souvent aussi il se dit, *possesseur des empires de Grèce & de Trébizonde*, *de soixante-dix royaumes*,

d'un nombre infini de peuples, terres & pays conquis en Europe, en Asie & en Afrique par l'épée exterminante des Musulmans; & maître absolu de plusieurs millions de guerriers victorieux des plus grands fleuves du monde, des mers Blanche, Noire & Rouge, des palus-méotides, &c. Ils en donnent aussi de singuliers aux princes chrétiens; tels font ceux qui étoient à la lettre, que Soliman Aga présenta à Louis XIV, en 1669, de la part de Mahomet IV: *Gloire des princes majestueux de la croyance de Jesus-Christ, choisi entre les grands lumineux dans la religion chrétienne, arbitre & pacificateur des affaires qui naissent dans la communauté des Nazaréens, dépositaire de la gravité, de l'éminence & de la douceur; possesseur de la voie qui conduit à l'honneur & à la gloire; l'empereur de France, notre ami, Louis, que la fin de ses desseins soit couronnée de bonheur & de prospérité.*

Parmi les Européens, les Espagnols sur-tout, affectent d'étaler aussi des *titres* longs & fastueux. On sait que Charles-Quint ayant ainsi rempli de tous ses *titres* la première page d'une lettre qu'il adressoit à François premier, ce prince ne crut pouvoir mieux en faire sentir le ridicule, qu'en se qualifiant: *François, par la grace de Dieu, bourgeois de Paris, seigneur de Vanvres & de Gentilly*, qui sont deux petits villages au voisinage de Paris. (*A. R.*)

TIXIER, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) plus connu sous le nom de *Ravisius Textor*, qui signifie *Tixier, seigneur de Ravisi*, terre qu'il possédoit dans le Nivernois, fut recteur de l'Université, & mourut, dit-on, à l'hôpital en 1522. C'étoit ce qu'on appelle un bon humaniste. On a de lui des lettres, des dialogues, des épigrammes, le tout en latin. Il a donné aussi une édition des écrivains qui ont fait l'histoire ou l'éloge des femmes célèbres: *opera scriptorum de claris Mulieribus.*

TLACHTLI, s. m. (*Hist. mod*) espèce de jeu d'adresse, assez semblable au jeu de la paume, qui étoit fort en usage chez les Mexicains lorsque les Espagnols en firent la conquête. Les balles ou pelottes dont ils se servoient pour ce jeu, étoient faites d'une espèce de gomme qui se durcissoit très-promptement (peut-être étoit-ce celle qui est connue sous le nom de *gomme élastique*); on poussoit cette pelotte vers un mur, c'étoit l'affaire des adversaires d'empêcher qu'elle n'y touchât. On ne poussoit ou ne repoussoit la pelotte qu'avec les hanches ou avec les fesses, qui pour cet effet étoient garnies d'un cuir fortement tendu. Dans les murailles on assujétissoit des pierres qui avoient la forme d'une meule, & qui étoient percées dans le milieu, d'un trou qui n'avoit que le diamètre pour recevoir la pelotte; celui qui avoit l'adresse de l'y faire entrer, gagnoit la partie & étoit le maître des habits de tous les autres joueurs. Ces tripots étoient aussi respectés que des temples; aussi y placoit-on deux idoles ou dieux tutélaires, auxquels on étoit obligé de faire des offrandes.

TOIRAS, (*Hist. de Fr.*) Jean du Caylar de S. Bonnet, marquis de) maréchal de France, né en 1585, étoit d'une ancienne maison du Languedoc; il fut d'abord page du troisième prince de Condé; il servit avec grande distinction sous Henri IV. & sous Louis XIII; principalement aux sièges de Montauban & de Montpellier. (1621 & 1622) Pendant le siège de la Rochelle, les Anglois descendirent dans l'Isle de Rhé, ils y investirent le fort de Saint-Martin, où les François, commandés par *Toiras*, firent une vigoureuse résistance: l'eau douce vint à manquer aux assiégés; la famine se fit sentir dans le fort; les passages étroitement gardés, ôtoient à *Toiras* les moyens d'instruire la cour de l'extrêmité où il étoit réduit. Trois soldats du régiment de Champagne, offrent de passer à la nâge le bras de mer de deux lieues d'étendue, qui sépare l'Isle de Rhé du continent. Le premier se noya, le second épuisé de fatigue, se rendit aux Anglois, qui, après avoir été les témoins de son courage, eurent la barbarie honteuse de le massacrer; le troisième, long-temps poursuivi par une barque Angloise, exposé à un feu continuel, toutes les fois qu'il élevoit la tête au-dessus de l'eau pour respirer, plus cruellement tourmenté par les morsures des poissons, toutes les fois qu'il plongeoit pour échapper à la mousqueterie; couvert de plaies & soutenu par son seul courage, atteignit enfin la terre à travers tant de fatigues, de douleurs & de périls.

Aussi-tôt qu'on fut instruit par son récit de l'état où étoient les François, assiégés dans le fort de Saint-Martin; César de Choiseul, qui fut depuis le maréchal du Plessis-Praslin, (*voyez* l'article CHOISEUL,) s'empressa de porter du secours à *Toiras*, qui chassa entièrement les Anglois de l'Isle de Rhé, & les envoya se faire battre encore par Praslin dans leur retraite. Il alla ensuite commander en Italie. Ce fut *Toiras*, qui en 1630, eut la gloire de défendre Casal, contre le marquis Spinola, & d'en faire lever le siège à ce grand général; ce fut l'exploit de guerre le plus brillant de ce temps-là; il valut à *Toiras* la dignité de maréchal de France, il lui valut les applaudissemens de l'europe. Quatre ans après, ce même *Toiras* étant à Rome, le peuple, dès qu'il l'appercevoit, se mettoit à crier: *vive* Toiras *! vive le libérateur de l'Italie*; mais le plus grand de ses admirateurs étoit Spinola lui-même: *qu'on me donne*, disoit-il, *cinquante mille hommes formés & disciplinés par* Toiras, *& je promets de faire la conquête de l'Europe entière.* On ne sut pas en France tirer parti de ces avantages; on se priva des services de *Toiras* pour de vaines intrigues de cour. Ses frères étant entrés dans les querelles de Monsieur, contre le cardinal de Richelieu, *Toiras* devint suspect; non-seulement on ne l'employa point, mais on lui ôta ses pensions, on le dépouilla de son gouvernement de l'Isle de Rhé, il fut en pleine disgrace. Les ennemis de la France cherchèrent à se l'attacher, il ne voulut point servir contre sa patrie. Après avoir voyagé dans toute l'Italie, il prit le commandement

des troupes de Savoye, & fut tué en 1636 ; devant la forteresse de Fontanette, dans le Milanès. Les soldats lui rendirent un hommage pareil à celui de ces grenadiers, qui, saisis d'enthousiasme, aiguisèrent leurs épées sur le tombeau du maréchal de Saxe, les soldats de *Toiras* trempèrent leurs mouchoirs dans son sang, persuadés qu'avec ce gage de la victoire, dont ils ne vouloient jamais se séparer, ils seroient désormais invincibles. *Toiras* étoit aussi modeste que les soldats étoient fiers de servir sous lui. Lorsqu'il rendoit compte des opérations de l'armée, ou il ne parloit point de lui, ou il employoit toujours une tournure indirecte par aversion pour l'égoïsme ; il disoit : *celui qui commandoit*, ou *le général donna tel ordre ou fit telle démarche* ; jamais *j'ordonnai*, *je marchai*. Une pareille habitude est estimable, en ce qu'elle tient à un principe, & qu'elle peint un caractère. On ne reprochoit qu'un défaut au maréchal de *Toiras*, c'étoit d'être sujet à l'emportement. On a sa vie écrite par Michel Baudier, historiographe de France sous Louis XIII. (*Voyez* l'article BAUDIER.)

Le maréchal de *Toiras* avoit été lieutenant de la Vénerie de Louis XIII, puis capitaine de sa volière ; c'étoit le chasseur le plus savant & le plus exercé dans tout genre de chasse, c'étoit sur-tout le tireur le plus adroit ; ce fut par ce talent qu'il se fit d'abord connoître à la cour, où il n'est nullement méprisé. Ses emplois de chasse l'occupant beaucoup, & le détournant du métier des armes, objet de son étude & de son inclination, il quitta tous ses emplois pour une compagnie aux Gardes, & courut faire la guerre.

Nous avons seulement entendu dire, & nous n'avons lu nulle part l'anecdote suivante. Louis XIII étoit bègue, c'est un fait connu. Un jour, à la chasse du vol, il demanda en bégayant où étoit l'oiseau, *Toiras*, répondit aussi en bégayant : *Sire, le voici* : le roi crut qu'il poussoit le manque de respect jusqu'à vouloir le contrefaire, & dans un mouvement d'indignation, il le frappa d'un gant qu'il tenoit à la main. Un courtisan, au lieu d'applaudir à la colère du roi, & d'accabler, selon l'usage, un malheureux qui n'auroit pu se défendre qu'en commençant par paroître plus coupable encore, eut l'honnêteté de dire au roi : V. M. ignore-t-elle que M. de *Toiras* a le malheur d'être bègue ? en ce cas, dit le roi, j'ai tort & très-grand tort, je dois le réparer. De ce moment, il se piqua toujours de favoriser & d'avancer *Toiras*, & ce désagrément ne contribua pas médiocrement à sa fortune.

TOKKIVARI, s. m. (*Hist. mod.*) espèce d'armoire à compartimens qui fait un des principaux meubles des Japonois, dans laquelle ils ont soin de placer le livre de la loi qu'ils ne montrent point aux étrangers, & qu'ils ne laissent jamais traîner dans leurs chambres (*A. R.*)

TOKKO, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Japonois donnent à un coffre ou meuble dont ils ornent leurs appartemens. Il n'a qu'un pied de haut sur deux de large ; on le place contre la muraille d'une chambre, & l'on étend deux tapis au-dessous ; c'est-là que l'on fait asseoir les personnes à qui l'on veut faire honneur. (*A. R.*)

TOLAND (Jean) *Hist. litt. mod.*) Cet auteur Anglois célèbre, né en Irlande, élevé en Ecosse & en Angleterre, dans une épitaphe qu'il s'est faite à lui-même, & qui contient l'histoire de sa vie, se donne pour un littérateur universel, pour un homme savant dans les langues, & sur-tout pour un grand défenseur de la vérité & de la liberté.

H. S. E.

Joannes Tolandus ;
Qui in Hibernia propè Deriam natus ;
In Scotiâ & Hiberniâ studuit,
Quod Oxonii quoque fecit adolescens ;
Atque Germaniâ plus semel petitâ,
Virilem circâ Londinum transegit ætatem.
Omnium literarum excultor,
Et linguarum plus decem sciens.
Veritatis propugnator,
Libertatis assertor,
Nullius autem sectator aut cliens ;
Nec minis, nec malis est inflexus,
Quin quam elegit viam perageret,
Utili honestum anteferens.
Spiritus cum æthereo patre,
A quo prodiit olim, conjungitur.
Ipse verò æternum est resurrecturus ;
At idem futurus Tollandus nunquam.
Natus nov. 30.
Cætera ex scriptis pete.

Il finit donc par nous renvoyer à ses ouvrages ; & c'est là que les ennemis de sa mémoire trouvent la matière des plus grands reproches, sur-tout de celui d'impiété : il faut pourtant avouer qu'à la fin de cette épitaphe, il rend hautement témoignage à la spiritualité, à l'immortalité de l'ame & à la résurrection. Au reste, son livre intitulé : *la Religion Chrétienne sans mystères*, fut condamné au feu en Irlande. *Le Nazaréen, ou le Christianisme Judaïque, Payen & Mahométan* ; le *Pantheisticon, seu formula celebrandæ societatis Socraticæ* ; le livre qui a pour titre : *Adeisidæmon, sive Titus Livius à superstitione vindicatus* ; tous ces ouvrages ont été fort combattus par les Chrétiens zélés. *Toland*, élevé dans la religion catholique, fut sur-tout le plus grand ennemi de la religion catholique ; il écrivit & agit avec beaucoup d'animosité contre les François, les Catholiques & les Stuarts, & c'est là ce qu'il appelle être *libertatis assertor*. *Toland* étoit né en 1670, il mourut à Londres en 1722.

TOLEDE, (*Hist. d'Espagne.*) grande maison d'Espagne, dont étoient les ducs d'Albe, parmi les

quels on distingue sur-tout Ferdinand Alvarez de *Tolède*, duc d'Albe, l'un des plus grands capitaines du seizième siècle. Il nâquit en 1508, commença de se signaler à la bataille de Pavie; il étoit à l'expédition de Tunis en 1535, à celle de Provence en 1536, à celle d'Alger en 1538; & on assure qu'il avoit eu le mérite d'improuver d'avance celles de ces expéditions qui ne réussirent pas. Il servit avec éclat contre la France dans la Navarre & dans la Catalogne; mais ce fut sur-tout en Allemagne contre les princes Protestans qu'il remporta les plus grands avantages: il gagna la bataille de Mulberg, & blâma encore l'expédition de Metz, qui ne réussit pas. Il fit aussi la guerre en Italie contre les François avec des succès divers, sous le règne de notre Henri II. Les Espagnols le louoient ou l'accusoient d'une sévérité, que nous taxions avec raison de cruauté.

Lorsque Philippe II, fils de Charles-Quint, en voulant introduire l'Inquisition dans les Pays-Bas, donna lieu à la révolte d'une partie de ces provinces, il envoya le duc d'Albe les gouverner à la place de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, sa sœur naturelle, qu'il accusoit de trop d'indulgence. Il n'eut pas ce reproche à faire au duc d'Albe; celui-ci courut exécuter en Flandre les ordres sanguinaires qu'il avoit dictés au conseil d'Espagne. Il commença par ordonner aux chefs de la noblesse de venir se ranger auprès de lui. Ce fut alors qu'il fit trancher la tête au comte d'Egmont & au comte de Horn, pour avoir écouté les plaintes des mécontens, & avoir paru s'y intéresser. La guerre & les violences ne cesserent plus dans les Pays Bas. Le duc d'Albe se glorifioit d'avoir fait monter les confiscations à huit millions par an, & d'avoir fait passer dix-huit mille hommes par les mains des bourreaux, sans compter ceux qui avoient péri dans les guerres. Philippe II. soupçonna enfin qu'il pouvoit y avoir un peu d'excès dans ces rigueurs; il rappella le duc d'Albe, mais pour l'employer dans d'autres affaires; un tel ministre étoit trop selon son cœur, pour qu'il consentît à s'en priver.

Quelques années auparavant en 1565, à l'entrevue de Bayonne, qui n'offroit que des apparences de fêtes & de plaisirs, le duc d'Albe, qui étoit venu à Bayonne chargé des ordres de Philippe II, avoit, avec Catherine de Médicis, des conférences nocturnes, ils tenoient ensemble des *conseils de sang*. Les troubles des Pays-Bas & leur soulèvement contre le joug de l'inquisition, commençoient dès lors à donner de l'inquiétude à l'Espagne & au Pape. On crut que l'objet de cette entrevue & de ces conférences secretes, étoit de former une ligue entre les deux couronnes, pour l'extirpation de l'hérésie dans les états respectifs; il passa pour constant qu'on avoit proposé les moyens les plus affreux, & que le projet du massacre de la Saint-Barthélemy, qui ne fut exécuté que sept ans après, avoit été formé à Bayonne; le duc d'Albe vouloit, dit-on, que, sous prétexte d'une convocation des grands, on rassemblât & qu'on abattît d'un seul coup les têtes les plus élevées du parti; on rapportoit de lui cette phrase: *la tête d'un saumon vaut mieux que toutes les grenouilles d'un marais*. Ces discours, ces sentimens, ces projets étoient fort dans le caractère du duc d'Albe, & il étoit dans le caractère de Médicis de s'y prêter.

Dans cette même entrevue de Bayonne, le duc d'Albe avoit inspiré à la reine de France les plus fortes préventions contre le chancelier de l'Hôpital, le seul homme tolérant qu'il y eut à la cour.

Le duc d'Albe, malgré la conformité de ses principes avec ceux de Philippe II, n'avoit pas été à l'abri des soupçons de ce sombre politique. Philippe avoit pris ombrage de ce que le duc s'étoit fait ériger une statue à Anvers, & il la fit abattre du vivant même du duc. Des auteurs disent que ce furent les Hollandois qui l'abattirent. Quoi qu'il en soit, il éprouva diverses disgraces à sa cour, & fut même emprisonné au château d'Uzeda, d'où il ne sortit que pour reprendre le commandement des armées, & aller faire la conquête du Portugal. Ce fut ainsi qu'il se vengea de l'oppression qu'il avoit éprouvée. Il pensa l'éprouver de nouveau pour prix d'un si grand service; il mourut pourtant dans une espèce de faveur & dans les bras de son roi, le 12 janvier 1582.

TOLET, (François) (*Hist. litt. mod.*) savant & habile Jésuite Espagnol, joua un grand rôle à Rome, sous les papes Pie V, Grégoire XIII, Grégoire XIV, Innocent IX, & Clément VIII. Tous ces papes l'employèrent dans des affaires importantes, le dernier le fit Cardinal, & il fut le premier cardinal qu'aient eu les Jésuites. *Tolet*, quoiqu'Espagnol, quoique Jésuite, & quoique Cardinal, travailla fortement & avec ardeur à la réconciliation de Henri IV avec le Saint-Siège. Henri IV l'en aima toujours depuis, & saisit toutes les occasions de lui témoigner sa reconnoissance. A sa mort, arrivée en 1596, il lui fit faire un service solemnel, à Paris & à Rouen. *Tolet*, à travers les grandes affaires dont il étoit chargé, trouvoit le temps de se livrer à l'étude. On a de lui divers ouvrages, tous théologiques.

TOLLIUS, (Jacques, Corneille, & Aléxandre) (*Hist. litt. mod.*) trois frères, savans Hollandois du dix-septième siècle; Jacques, mort en 1696, Aléxandre, en 1675. Jacques a donné des relations de voyages, sous le titre d'*Epistolæ itinerariæ*, & de *Tollii insignia Itinerarii Italici*, il a donné aussi une édition de Longin.

Corneille, secrétaire d'Isaac Vossius, qui fut, dit-on, obligé de le chasser, est auteur d'un traité *de infelicitate litteratorum*.

Aléxandre a donné une édition d'Appien.

TOMBA ou TOMBO, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme en Afrique parmi les habitans idolâtres des royaumes d'Angola & de Metamba, des

cérémonies cruelles & superstitieuses qui se pratiquent aux funérailles des rois & des grands du pays. Elles consistent à enterrer avec le mort plusieurs des officiers & des esclaves qui l'ont servi pendant sa vie, & à immoler sur son tombeau un certain nombre de victimes humaines, proportionné au rang que la personne décédée occupoit dans le monde; après que ces malheureux ont été égorgés, & ont arrosé la terre de leur sang, les assistans dévorent leur chair. Les missionnaires européens ont eu beaucoup de peine à déraciner cette coutume abominable dans les pays où ils ont prêché l'évangile. (*A. R.*)

TOMBEAU *de Pallas*. (*Hist. Rom.*) Nos lecteurs connoissent bien Pallas, affranchi de l'empereur Claude; il eut la plus grande autorité sous le règne de ce prince. Il avoit été d'abord esclave d'Antonia belle-sœur de Tibère; c'est lui qui porta la lettre où elle donnoit avis à l'empereur de la conspiration de Séjan. Il engagea Claude à épouser Agrippine sa nièce, à adopter Néron, & à le désigner son successeur. La haute fortune à laquelle il parvint, le rendit si insolent, qu'il ne parloit à ses esclaves que par signes. Agrippine acheta ses services, &, de concert avec elle, Claude mourut. Quoique Néron dût la couronne à Pallas, il se dégoûta de lui, le disgracia, & sept ans après le fit périr secretement pour hériter de ses biens; mais il laissa subsister le *tombeau* de cet orgueilleux affranchi.

Ce *tombeau* magnifique étoit sur le chemin de Tibur, à un mille de la ville, avec une inscription gravée dessus, & ordonnée par un décret du sénat, sous l'empire de Claude. Pline le jeune nous a conservé seul entre tant d'écrivains, cette inscription & ce décret, dans une de ses lettres, qui m'a paru trop intéressante à tous égards, pour n'en pas orner cet ouvrage. Voici ce qu'il écrit à Montanus, lettre 6. *l. VIII.*

L'inscription que j'ai remarquée sur le *tombeau* de Pallas, est conçue en ces termes:

« Pour récompenser son attachement & sa fidé» lité envers ses patrons, le sénat lui a décerné les » marques de distinction dont jouissent les préteurs, » avec quinze millions de sesterces (quinze cent » mille livres de notre monnoie); & il s'est contenté » du seul honneur ». Cela me fit croire, continue Pline, que le décret même ne pouvoit qu'être curieux à voir. Je l'ai découvert. Il est si ample & si flatteur, que cette superbe & insolente épitaphe me parut modeste & humble,

Que nos plus illustres romains viennent, je ne dis pas ceux des siècles plus éloignés, les Africains, les Numantins, les Achaïques: mais ceux de ces derniers temps, les Marius, les Sylla, les Pompée, je ne veux pas descendre plus bas; qu'ils viennent aujourd'hui faire comparaison avec Pallas. Tous les éloges qu'on leur a donnés, se trouveront fort au-dessous de ceux qu'il a reçus. Appellerai-je *railleurs* ou *malheureux* les auteurs d'un tel décret? Je les nommerois *railleurs*; si la plaisanterie convenoit à la gravité du sénat. Il faut donc les reconnoitre malheureux.

Mais personne le peut-il être jamais, jusqu'au point d'être forcé à de pareilles indignités? C'étoit, peut-être ambition & passion de s'avancer. Seroit-il possible qu'il y eût quelqu'un assez fou pour desirer de s'avancer aux dépens de son propre honneur, & de celui de la république, dans une ville où l'avantage de la première place, étoit de pouvoir donner les premières louanges à Pallas? Je ne dis rien de ce qu'on offre les honneurs, les prérogatives de la préture à Pallas, à un esclave; ce sont des esclaves qui les offrent. Je ne relève point qu'ils sont d'avis, que l'on ne doit pas seulement exhorter, mais même contraindre Pallas à porter les anneaux d'or. Il eût été contre la majesté du sénat, qu'un homme revêtu des ornemens de préteur eût porté des anneaux de fer. Ce ne sont-là que des bagatelles qui ne méritent pas qu'on s'y arrête.

Voici des faits bien plus dignes d'attention. « Le » sénat pour Pallas (& le palais où il s'assemble n'a » point été depuis purifié): pour Pallas, le sénat re» mercie l'empereur de ce que ce prince a fait un » éloge magnifique de son affranchi, & a bien vou» lu permettre au sénat de combler un tel homme » d'honneurs ». Que pouvoit-il arriver de plus glorieux au sénat, que de ne paroître pas ingrat envers Pallas? On ajoute dans ce décret; « qu'afin » que Pallas, à qui chacun en particulier reconnoît » avoir les dernières obligations, puisse recevoir les » justes récompenses de ses travaux, & de sa fi» délité.... »

Ne croiriez-vous pas qu'il a reculé les frontières de l'empire, ou sauvé les armées de l'état. On continue...« Le sénat & le peuple romain ne pouvant » trouver une plus agréable occasion d'exercer leurs » libéralités, qu'en les répandant sur un si fidèle & » si désintéressé gardien des finances du prince. » Voilà où se bornoient alors tous les desirs du sénat, & toute la joie du peuple; voilà l'occasion la plus précieuse d'ouvrir le trésor public! Il faut l'épuiser pour enrichir Pallas!

Ce qui suit n'est guère moins remarquable: « que » le sénat ordonnoit qu'on tireroit de l'épargne 15 » millions de sesterces (quinze cent mille livres) » pour les donner à cet homme; & que plus il avoit » l'ame élevée au-dessus de la passion de s'enrichir, » plus il falloit redoubler ses instances auprès du » père commun, pour en obtenir qu'il obligeât » Pallas de déférer au sénat. » Il ne manquoit plus en effet que de traiter au nom du public avec Pallas, que de le supplier de céder aux empressemens du sénat, que d'interposer la médiation de l'empereur, pour surmonter cette insolente modération, & pour faire ensorte que Pallas ne dédaignât pas quinze millions de sesterces! Il les dédaigna pourtant. C'étoit le seul parti qu'il pouvoit prendre par rapport à de si grandes sommes. Il y avoit bien plus d'orgueil à

les refuser qu'à les accepter. Le sénat cependant semble se plaindre de ce refus, & le comble en même-temps d'éloges en ces termes :

» Mais l'empereur & le père commun ayant voulu, » à la prière de Pallas, que le sénat lui remît l'obligation de satisfaire à cette partie du décret, qui » lui ordonnoit de prendre dans le trésor public » quinze millions de sesterces, le sénat déclare, que » c'est avec beaucoup de plaisir & de justice, qu'entre les honneurs qu'il avoit commencé de décerner à Pallas, il avoit mêlé cette somme pour connoître son zèle & sa fidélité; que cependant le sénat, pour marquer sa soumission aux ordres de » l'empereur, à qui il ne croyoit pas permis de résister en rien, obéissoit ».

Imaginez-vous Pallas qui s'oppose à un décret du sénat, qui modère lui-même ses propres honneurs, qui refuse quinze millions de sesterces? comme si c'étoit trop, & qui accepte les marques de la dignité des préteurs, comme si c'étoit moins. Représentez-vous l'empereur, qui à la face du sénat, obéit aux prières, ou plutôt aux commandements de son affranchi; car un affranchi qui, dans le sénat, se donne la liberté de prier son patron, lui commande. Figurez-vous le sénat, qui, jusqu'à l'extrémité, déclare qu'il a commencé avec autant de plaisir que de justice, à décerner cette somme, & de tels honneurs à Pallas: & qu'il persisteroit encore, s'il n'étoit obligé de se soumettre aux volontés du prince, qu'il n'est permis de contredire en aucune chose. Ainsi donc, pour ne point forcer Pallas de prendre quinze millions de sesterces dans le trésor public, on a eu besoin de sa modération & de l'obéissance du sénat, qui n'auroit pas obéi, s'il lui eût été permis de résister en rien aux volontés de l'empereur !

Vous croyez être à la fin; attendez, & écoutez le meilleur : « C'est pourquoi, comme il est très-» avantageux de mettre au jour les faveurs dont le » prince a honoré & récompensé ceux qui le méritoient: & particulièrement dans les lieux où l'on » peut engager à l'imitation les personnes chargées » du soin de ses affaires; & que l'éclatante fidélité » & probité de Pallas, sont les modèles les plus propres à exciter une honnête émulation, il a été résolu que le discours prononcé dans le sénat par » l'empereur le 28 Janvier dernier, & le décret du » sénat à ce sujet, seroient gravés sur une table d'airain, qui sera appliquée près de la statue qui représente Jules-César en habit de guerre.

On a compté pour peu que le sénat eût été témoin de ces honteuses bassesses. On a choisi le lieu le plus exposé pour les mettre devant les yeux des hommes de ce siècle, & des siècles futurs. On a pris soin de graver sur l'airain tous les honneurs d'un insolent esclave, ceux même qu'il avoit refusés; mais qu'autant qu'il dépendoit des auteurs du décret, il avoit possédés.

On a écrit dans les registres publics, pour en conserver à jamais le souvenir, qu'on lui avoit déféré les marques de distinction que portent les préteurs, comme on y écrivoit autrefois les anciens traités d'alliance, les loix sacrées. Tant l'empereur, le sénat, Pallas lui-même, ont montré de... (je ne sais que dire), qu'ils semblent s'être empressés d'étaler à la vue de l'univers, Pallas son insolence, l'empereur sa foiblesse, le sénat sa misère.

Est-il possible que le sénat n'ait pas eu de honte de chercher des prétextes à son infamie? La belle, l'admirable raison que l'envie d'exciter une noble émulation dans les esprits, par l'exemple des grandes récompenses dont étoit comblé Pallas. Voyez par-là dans quel avilissement tomboient les honneurs, je dis ceux même que Pallas ne refusoit pas. On trouvoit pourtant des personnes de naissance qui desiroient, qui recherchoient avec ardeur, ce qu'ils voyoient être accordé à un affranchi, être promis à des esclaves. Que j'ai de joie de n'être point né dans ces temps, qui me font rougir comme si j'y avois vécu !

Cette lettre de Pline nous offre tout-à-la-fois un exemple des plus singuliers de la stupidité d'un prince, de la bassesse d'un sénat, & de l'orgueil d'un esclave. Cette épitaphe nous apprend encore combien il y a de momerie & d'impertinence dans les inscriptions prostituées à des infames & à des malheureux, car il n'y a guère eu d'infame plus grand que ce Pallas. Il est vrai d'un autre côté que, quand le caprice de la fortune éleve si haut de tels misérables, elle ne fait que les exposer davantage à la risée publique. (*D. J.*)

Tombeaux *des Péruviens*, (*Hist. du Pérou*) La description des *tombeaux* qu'avoient les anciens habitans du pérou, n'est pas moins curieuse que celle de la plûpart des autres peuples. Ces *tombeaux* bâtis sur le bord de la mer, étoient les uns ronds, les autres quarrés; d'autres en quarrés longs. Les corps renfermés dans ces *tombeaux*, étoient diversement posés : les uns debout appuyés contre les murailles, les autres assis vers le fond sur des pierres; d'autres couchés de leur long sur des claies composées de roseaux. Dans quelques-uns on trouvoit des familles entières, & des gens de tout âge; & dans d'autres le seul mari & son épouse. Tous ces corps étoient revêtus de robes sans manches, d'une étoffe de laine fine, rayées de différentes couleurs; & les mains des morts étoient liées avec une espèce de courroie. Il y avoit dans quelques-uns de ces *tombeaux* de petits pots remplis d'une poudre rouge; & d'autres étoient pleins de farine de maïs. Voilà ce qu'en rapporte le P. Feuillée.

Le P. Plumier étant dans la vallée de d'Ylo, y vit une vaste plaine remplie de *tombeaux*, creusés dans la terre, semblables aux sépulcres; ma curiosité, dit-il, me porta à voir leur construction. J'entrai dans un, par un escalier de deux marches hautes & larges chacune de quatre pieds, & faisant un quarré long d'environ sept pieds. Le *tombeau* étoit bâti de pierre, sans

chaux & sans sable, couvert de roseaux sur lesquels on avoit mis de la terre. Son entrée étoit tournée vers l'orient; & les deux morts encore entiers, étoient assis au fond du *tombeau*, tournant leur face vers l'entrée. Cette seule attitude fait voir que ces peuples adoroient le soleil, & que ces morts étoient ensevelis avant la conquête du Pérou par les Espagnols, puisque le soleil n'avoit été adoré dans ce vaste empire, que depuis le gouvernement des Incas. Les deux morts, ajoute-t-il, que je trouvai au fond du sépulcre, avoient encore leurs cheveux nattés à la façon de ces peuples; leurs habits d'une grosse étoffe d'un minime clair, n'avoient perdu que leur poil; la corde paroissoit, & marquoit que la laine dont les Indiens se servoient, étoit extrêmement fine. Ces morts avoient sur leur tête une calotte de la même étoffe, laquelle étoit encore toute entière; ils avoient aussi un petit sac pendu au col, dans lequel il y avoit des feuilles de cuca. (*D. J.*)

TOMYRIS, (*Hist. anc.*) il n'est guères fait mention de cette reine des Scythes ou des Massagetes, que dans un conte d'Hérodote assez suspect aux savans: Cyrus voulant ajouter le royaume des Massagetes à ses autres états, demanda *Tomyris* en mariage, essuya un refus & lui fit la guerre, moins pour s'en venger, que parce qu'il ne lui restoit pas d'autre moyen d'acquérir ce royaume. Par un stratagême qui lui réussit, il laissa les Scythes lui enlever un de ses quartiers, ils y trouvèrent des vins dont ils burent avec excès; Cyrus alors fondit sur eux & les tailla en pièces, ou les fit prisonniers dans l'état d'ivresse où il les trouva. Spargapises, fils de *Tomyris*, honteux de son ivresse & de sa captivité, se donna la mort. *Tomyris*, pour le venger, ayant à son tour dressé des embûches aux Perses, les défit entièrement, & Cyrus fut tué dans le combat; elle lui fit couper la tête, la mit dans une outre pleine de sang, en lui disant, avec insulte: « rassasie-toi enfin du » sang dont tu as toujours été insatiable. » *Satia te, inquit, sanguine quem sitisti, cujusque insatiabilis semper fuisti.* Ce sont les termes de Justin, qui n'a écrit que d'après Hérodote.

TONNAGE & PONDAGE, (*Hist. mod. d'Anglet.*) impôt qui est mis sur chaque tonneau de toutes les marchandises qui entrent dans le royaume & qui en sortent. Cet impôt est d'un schelling par livre sterling. Le parlement accorde ordinairement au roi le produit de cette imposition sur l'entrée & sur la sortie des marchandises, pour le mettre en état de bien garder la mer & de protéger le commerce. Charles I. voulut, après la mort du roi Jacques, lever ce droit, sans l'autorité d'un acte du parlement; cette prétention nouvelle fut le sujet des plus grandes brouilleries, qui éclatèrent dans la suite entre le parlement & ce monarque; & l'on sait combien elles lui furent funestes. (*D. J.*)

TONO-SAMA, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne au Japon aux gouverneurs des villes impériales; chaque ville a deux gouverneurs qui commandent alternativement pendant une année; celui qui est en exercice ne peut sortir de son gouvernement, l'autre est obligé de résider auprès de l'empereur. Lorsque quelqu'un est nommé à un gouvernement, il part pour s'y rendre, mais il laisse sa femme & ses enfans à la cour pour répondre de sa fidélité: pendant qu'il est en place, il lui est défendu, sous peine de mort, de recevoir aucune femme dans son palais; la punition la plus douce dans ce cas seroit un bannissement perpétuel, & la ruine de toute sa famille. La cour des *tono-samas* est très-brillante; & composée d'un grand nombre d'officiers, que l'on nomme *jorikis*, qui doivent être nobles, & qui sont nommés par l'empereur lui-même; les gouverneurs exercent un pouvoir presqu'absolu dans leur gouvernement; mais l'empereur tient dans chaque ville un agent qui éclaire la conduite des gouverneurs; on l'appelle *dai-quen*: il est lui-même observé par des espions qui lui sont inconnus. Les *tono-samas* ont sous eux des officiers ou magistrats municipaux, qui les soulagent des détails de l'administration; on les nomme *te-ssii-jori*.

TONSTAL ou TUNSTAL, (Cutbert ou Cuttebert) (*Hist. du Luthéranisme*) évêque de Londres du temps de Henri VIII. Lorsque Luther fit paroître sa version du nouveau testament, le cardinal d'Yorck (Volsey) & l'évêque de Rochester (Jean-Fischer), donnèrent des ordres pour empêcher l'entrée de ce livre dans leur isle. Cependant il en tomba un exemplaire entre les mains de l'évêque de Londres Cuttebert *Tunstal*, qui se crut obligé d'annoncer en chaire, qu'il avoit trouvé plus de deux mille endroits falsifiés dans ce nouveau testament, ce qui vraisemblablement ne rallentit guères la curiosité de ses auditeurs, auxquels il valoit mieux peut-être laisser ignorer l'existence d'un tel livre.

Ce même *Tunstal*, ami d'Erasme, ne contribua pas peu au parti que prit ce savant, de refuser les offres de François I, pour un établissement en France. *Tunstal* étoit ambassadeur d'Angleterre à Bruxelles; Erasme l'aimoit, & n'avoit point à Bruxelles d'autre table que la sienne, il le consulta. *Tunstal* se souvint alors de son caractère d'ambassadeur pour le moins autant que de son amitié pour Erasme, il se rappella combien Henri VIII étoit jaloux de François I; combien il désiroit, ainsi que le cardinal Volsey, d'attirer Erasme en Angleterre; il espéra l'arracher plus aisément à l'indifférence de Charles-Quint qu'au zèle passionné de François I. pour les savans, il employa toutes les considérations propres à le dégoûter de la France, il lui fit peur des Théologiens François, qu'il représenta comme les ennemis nés du savoir, & il faut avouer qu'alors ils méritoient un peu ce reproche.

Tunstal, nommé à l'évêché de Londres en 1522, fut nommé à celui de Durham en 1530. Il écrivit d'abord en faveur du divorce, il s'en repentit ensuite, condamna son ouvrage, & mourut en prison pour la défense de la foi catholique en 1559, au

commencement

commencement du règne d'Elisabeth à l'âge de 84 ans, étant né en 1476. Il a écrit en faveur de l'eucharistie & de la prédestination ; il a laissé d'ailleurs un traité de l'art de compter, & un abrégé de la morale d'Aristote.

TONTONG, s. m. (*Hist. mod.*) instrument usité chez les nègres qui habitent la côte du Sénégal. C'est un tambour d'une grandeur démesurée, dont le bruit s'entend à plus de deux lieues. Chaque village en possède un sur lequel on frappe à l'approche de l'ennemi. (*A. R.*)

TOPASSES, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans l'Indostan des soldats mulâtres, provenus des mariages des Portugais avec des femmes indiennes. Ces troupes portent des chapeaux. (*A. R.*)

TOPIGIS, s. m. (*Hist. mod.*) termes de relation ; c'est le nom que les Turcs donnent à leurs canonniers, & en général à tous ceux qui sont occupés au service de l'artillerie. Leur chef se nomme *topigi bachi*, charge qui, pour l'autorité, ne répond pas à celle de l'officier que nous appellons *grand maître de l'artillerie*, parce que le capitan bacha a la principale autorité dans l'arsenal de Constantinople. (*A. R.*)

TOPILZIN, s. m. (*Hist. mod. superstition*) c'est le nom que les Mexicains donnoient à leur grand-prêtre ou chef des sacrificateurs. Cette éminente dignité étoit héréditaire, & passoit toujours au fils aîné. Sa robe étoit une tunique rouge, bordée de franges ou de flocons de coton ; il portoit sur sa tête une couronne de plumes vertes ou jaunes ; il avoit aux oreilles des anneaux d'or enrichis de pierres vertes ; & sur ses levres il portoit un tuyau de pierre d'un bleu d'azur. Son visage étoit peint d'un noir très-épais.

Le *topilzin* avoit le privilège d'égorger les victimes humaines que les barbares Mexicains immoloient à leurs dieux ; il s'acquittoit de cette horrible cérémonie avec un couteau de caillou fort tranchant. Il étoit assisté dans cette odieuse fonction par cinq autres prêtres subalternes, qui tenoient les malheureux que l'on sacrifioit ; ces derniers étoient vêtus de tuniques blanches & noires ; ils avoient une chevelure artificielle qui étoit retenue par des bandes de cuir.

Lorsque le *topilzin* avoit arraché le cœur de la victime, il l'offroit au soleit, & en frottoit le visage de l'idole, avec des prières mystérieuses, & l'on précipitoit le corps du sacrifié le long des dégrés de l'escalier ; il étoit mangé par ceux qui l'avoient fait prisonnier à la guerre, & qui l'avoient livré à la cruauté des prêtres. Dans de certaines solemnités on immoloit jusqu'à vingt mille de ces victimes à Mexico.

Lorsque la paix duroit trop long-temps au gré des prêtres, le *topilzin* alloit trouver l'empereur, & lui disoit, *le dieu a faim* ; aussi-tôt toute la nation prenoit les armes, & l'on alloit faire des captifs pour assouvir la prétendue faim du dieu & la barbarie réelle de ses ministres. (*A. R.*)

TOPTCHI, s. m. *terme de relation*, canonnier turc ; le *toptchi-bachi* est, en Perse, le grand maître de l'artillerie, & la cinquième personne de l'état. (*D. J.*)

TOQUE, *terme de relation*, certain nombre de bouges ou cauris dont on se sert comme de monnoie dans le royaume de Juda, & en quelques autres endroits de la côte d'Afrique, où les bouges ou cauris sont reçus dans la traite des Nègres : une *toque* de bouges est composée de 40 de ces coquillages : cinq bouges font une galline. (*D. J.*)

TORCY, (*voyez* COLBERT.)

TORFÉE, (Tormond) *Hist. litt. mod.*) savant de Midie, connu par une *histoire des Orcades* & *une de Norvège*. Mort vers l'an 1720.

TORNADGI-BACHI, s. m. *terme de relation*, officier de chasse dans la maison du grand-seigneur. Il a l'intendance sur les gens qui ont soin des levriers de sa hautesse. (*D. J.*)

TORNIEL, (Philippe) (*Hist. de Fr.*) Dans la première guerre entre Charles-Quint & François I. Moumorenci (Anne) faisoit, en 1522, sous le maréchal de Foix, le siege de Novare. Le gouverneur de cette place étoit le comte Philippe *Torniel* ou *Torniello*, fameux par les cruautés qu'il exerçoit, dit-on, sur les François qui tomboient entre ses mains ; on prétend qu'après avoir jeté les prisonniers François dans des cachots, il leur ouvroit le ventre, leur dévoroit le cœur, & faisoit manger l'avoine à ses chevaux dans leurs entrailles fumantes. Novare fut prise & pillée. Plusieurs des habitans qui passoient pour avoir été les ministres des cruautés de *Torniello*, furent pendus. *Torniello* lui-même fut pris. On eut la générosité de ne le pas faire servir à son tour de ratelier aux chevaux, on ne lui fit même aucun mal, ce qui pourroit faire croire qu'il avoit été reconnu innocent des cruautés qu'on lui avoit attribuées. Dupleix paroit en effet ne pas croire à ces cruautés, mais du Bellai en accuse formellement le comte *Torniello*.

Torniel, est aussi le nom d'un Barnabite, (Augustin *Torniel*) né à Novare, en 1543, mort en 1622, connu par ses *annales sacri & profani*.

TORO, s. m. (*terme de relation*) c'est le mets le plus délicieux des Illinois. Il se fait du fruit du *palma prunifera*, lequel fruit est gros comme une prune. Après l'avoir mis en monceau pour le laisser mûrir, ils le concassent dans un mortier de bois, l'arrosent d'eau chaude, le pressent, & en tirent une liqueur grasse dans laquelle ils font cuire leur poisson avec du sel & du piment. (*D. J.*)

TORQUATO-TASSO, (*voyez* TASSE (le)

TORQUATUS, (*voyez* MANLIUS-TORQUATUS.)

TORQUEMADA, (Jean de) (*Hist. litt. mod.*) autrement de *turre cremata*, dominicain Espagnol, assista & se distingua aux conciles de Constance & de Bâle, par son zèle contre les hérétiques, & pour les prétentions ultramontaines. Le pape Eugène IV, le fit cardinal en 1439. Il s'opposa au célebre Gerson

qui vouloit faire censurer les révélations de Sainte-Brigitte. Il mourut à Rome en 1468. Il a laissé des commentaires sur le decret de Gratien, un traité de l'église & de l'autorité du pape, quelques écrits théologiques.

Un autre *Torquemada*, dominicain Espagnol, confesseur de la reine Isabelle, lui persuada d'établir:

Ce sanglant tribunal,

Ce monument affreux du pouvoir monachal.

L'Inquisition.

TORRE, (Philippe de la) (*Hist. litt. mod.*) savant antiquaire, né à Ciudad de Frioul en 1657, nommé, en 1702, par le pape Clément XI, à l'évêché d'Adria, mort en 1717; est auteur des ouvrages suivants: *Monumenta veteris Antii. Taurobolium antiquum, lugduni 1704 repertum cum explicatione. De Annis imperii M. Antonii Aurelii Heliogabali.*

TORRENTIUS, (Lœvinus) (*Hist. litt. mod.*) connu aussi sous le nom de Vander-Beken, & de Torrentin, né à Gand, vers l'an 1520, second évêque d'Anvers, puis archevêque de Malines, est auteur de vers latins, & de commentaires estimés sur Horace & sur Suetone. Il fonda un collége à Louvain pour les Jésuites, & leur légua son cabinet & sa bibliothèque. Mort en 1595.

TORRICELLI, (Evangeliste) (*Hist. litt. mod.*) Mathématicien célèbre, disciple de Galilée, qui désira de se l'attacher, ayant vu son *traité du mouvement. Torricelli* enseigna les mathématiques à Florence. C'est lui qui a fait le premier des microscopes, il a perfectionné les lunettes d'approche, il inventa les expériences du vif argent, avec le tuyau de verre dont on se sert pour les faire, & qui porte son nom. Né à Faenza en 1608, mort en 1647, par conséquent à trente-neuf ans, c'est-à-dire, à l'âge de faire des expériences. On a, outre son traité du mouvement, ses leçons académiques en Italien, & ses œuvres géométriques en latin.

TORYS, s. m. (*Hist. mod.*) faction ou parti qui s'est formé en Angleterre, & qui est opposé à celui des *Whigs*.

Ces deux fameux partis qui ont divisé si long-temps l'Angleterre, joueront dans l'histoire de ce royaume un rôle qui, à plusieurs égards, ne sera pas moins intéressant que celui des Guelfes & des Gibelins dans celle d'Italie.

Cette division a été poussée au point que tout homme qui n'incline pas plus d'un coté que de l'autre, est censé un homme sans principes & sans intérêt dans les affaires publiques, & ne sauroit passer pour un véritable anglois: c'est pourquoi tout ce que nous avons à dire sur cet article, nous l'empruntons de la bouche des étrangers, que l'on doit supposer plus impartiaux, & en particulier de M. de Cize, officier françois qui a été quelque temps au service d'Angleterre; & qui a fait l'histoire des Whigs & des *Torys*, imprimée à Leipsic en 1717, & de M. Rapin de Thoiras, dont la dissertation sur les Whigs & les *Torys*, imprimée la même année à la Haye, est assez connue dans le monde.

Pendant la malheureuse guerre qui conduisit le roi Charles I. sur l'échafaut, les partisans de ce roi furent appellés d'abord *cavaliers*, & ceux du parlement *têtes rondes*; ces deux sobriquets furent changés dans la suite en ceux de *torys* & de *whigs*; & ce fut à l'occasion d'une bande de voleurs qui se tenoient dans les montagnes d'Irlande ou dans les îles formées par les vastes marais de ce royaume, & que l'on appelloit, comme on les appelle encore, *Torys* ou *Rapparis*; les ennemis du roi accusant ce prince de favoriser la rébellion d'Irlande, qui éclata vers ce temps-là, ils donnèrent à ses partisans le nom de *Torys*; & d'un autre côté, les royalistes, pour rendre la pareille à leurs ennemis qui s'étoient ligués étroitement avec les Ecossois, donnèrent aux parlementaires le nom de *Whigs*, qui en Ecosse formoit aussi une espèce de bandits ou plutôt de fanatiques.

Dans ce temps-là le but principal des *Cavaliers* ou *Torys* étoit de soutenir les intérêts du roi, de la couronne & de l'église anglicane: & les Whigs ou têtes rondes s'attachoient principalement à maintenir les droits & les intérêts du peuple & de la cause protestante; les deux partis ont encore aujourd'hui les mêmes vues, quoiqu'ils ne portent plus les mêmes noms de *cavaliers* & de *têtes rondes*.

C'est là l'opinion la plus commune sur l'origine des Whigs & des *Torys*; & cependant il est certain que ces deux sobriquets furent à peine connus avant le milieu du règne de Charles II. M. de Cize dit que ce fut en 1678 que toute la nation se divisa en whigs & *torys*, à l'occasion de la déposition fameuse de Titus Oates qui accusa les Catholiques d'avoir conspiré contre le roi & contre l'etat, & que le nom de *whig* fut donné à ceux qui croyoient la conspiration réelle, & celui de *torys* à ceux qui la traitoient de fable & de calomnie.

Notre plan demanderoit que nous ne parlassions ici que des *Torys*; & que pour ce qui regarde le parti opposé, nous renvoyassions à l'article particulier des Whigs; mais comme en comparant & confrontant ces deux partis ensemble, on peut mieux caractériser l'un & l'autre que si on les dépeignoit séparément, nous aimons mieux prendre le parti de ne point les séparer, & d'insérer dans cet article ce que nous retrancherons dans celui des Whigs.

Les deux factions peuvent être considérées relativement à l'état, ou relativement à la religion; & les *torys* politiques se distinguent en *torys* violens & en *torys* modérés; les premiers voudroient que le souverain fût aussi absolu en Angleterre que les autres souverains le sont dans les autres pays, & que sa volonté y fût regardée comme une loi irréfragable. Ce

parti qui n'est pas extrêmement nombreux, ne laisse pas d'être formidable; 1°. par rapport à ses chefs qui sont des seigneurs du premier rang, & pour l'ordinaire les ministres & les favoris du roi; 2°. parce que ces chefs étant ainsi dans le ministere, ils engagent les *torys* ecclésiastiques à maintenir vigoureusement la doctrine de l'obéissance passive; 3°. parce que pour l'ordinaire le roi se persuade qu'il est de son intérêt de s'appuyer de ce parti.

Les *torys* modérés ne voudroient pas souffrir que le roi perdit aucune de ses prérogatives; mais d'un autre côté ils ne voudroient pas sacrifier non plus les intérêts du peuple. M. Rapin dit que ce sont-là les vrais anglois qui ont souvent sauvé l'état, & qui le sauveront encore toutes les fois qu'il sera menacé de sa ruine de la part des *torys* violens ou des whigs républicains.

Les whigs politiques sont aussi ou républicains ou modérés: les premiers, selon le même auteur, sont le reste du parti de ce long parlement qui entreprit de changer la monarchie en république: ceux-ci font une si mince figure dans l'état, qu'ils ne servent qu'à grossir le nombre des autres whigs. Les *Torys* voudroient persuader que tous les whigs sont de l'espèce des républicains, comme les Whigs veulent faire accroire que tous les *Torys* sont de l'espèce des *torys* violens.

Les whigs politiques modérés pensent à-peu-près comme les *torys* modérés, & s'efforcent de maintenir le gouvernement sur le pied ancien. Toute la différence qu'il y a entr'eux, c'est que les *torys* modérés penchent un peu davantage du côté du roi, & les whigs modérés du côté du parlement & du peuple: ces derniers sont dans un mouvement perpétuel pour empêcher que l'on ne donne atteinte aux droits du peuple; & pour cet effet ils prennent quelquefois des précautions qui donnent atteinte aux prérogatives de la couronne.

Avant de considérer les deux partis relativement à la religion, il faut observer que la réformation, suivant le degré de rigueur ou de modération auquel on l'a poussée, a divisé les Anglois en épiscopaux & en presbytériens ou puritains. Les premiers prétendent que la jurisdiction épiscopale doit être continuée sur le même pied, & l'église gouvernée de la même maniere qu'avant la réformation; mais les derniers soutiennent que tous les ministres ou prêtres sont égaux en autorité, & que l'église doit être gouvernée par les presbytères ou consistoires composés de prêtres & d'anciens laïques.

Après de longues disputes, les plus modérés de chaque parti relâchèrent un peu de leur première fermeté, & formèrent ainsi deux branches de whigs & de *Torys*, modérés relativement à la religion: mais le plus grand nombre continua de s'en tenir à ses premiers principes avec une opiniâtreté inconcevable, & ceux-ci formèrent deux autres branches d'épiscopaux & de presbytériens rigides qui subsistent jusqu'à ce jour, & que l'on comprend sous le nom général de *Whigs* & de *Torys*, parce que les Episcopaux se sont joints aux *Torys*, & les Presbytériens aux whigs.

De tout ce qui a été dit ci-dessus, nous pouvons conclure que les noms de *Torys* & de *Whigs* sont équivoques, en tant qu'ils ont rapport à deux objets différens, & que par conséquent on ne doit jamais les appliquer à l'un ni à l'autre parti, sans exprimer en même-tems en quel sens on le fait: car la même personne peut être whig & *tory* à différens egards; un presbytérien, par exemple, qui souhaite la ruine de l'église anglicane, est certainement à cet égard du parti des Whigs; & cependant s'il s'oppose aux entreprises que forment quelques-uns de son parti contre l'autorité royale, on ne sauroit nier qu'un tel presbytérien ne soit effectivement à cet égard du parti des *Torys*.

De même les Episcopaux doivent être regardés comme des *Torys* par rapport à l'église, & cependant combien y en a-t-il parmi eux qui sont des whigs véritables par rapport au gouvernement?

Au reste, il paroit que les motifs généraux qui ont fait naître & qui fomentent encore les deux factions, ne sont que des intérêts particuliers & personnels: ces intérêts sont le premier mobile de leurs actions; car dès l'origine de ces factions, chacun ne s'est efforcé de remporter l'avantage, qu'autant que cet avantage pouvoit lui procurer des places, des honneurs & des avancemens, que le parti dominant ne manque jamais de prodiguer à ses membres, à l'exclusion de ceux du parti contraire. A l'égard des caractères que l'on attribue communément aux uns & aux autres; les *Torys*, dit M. Rapin, paroissent fiers & hautains; ils traitent les whigs avec le dernier mépris & même avec dureté, quand ils ont l'avantage sur eux. Ils sont extrêmement vifs & emportés, & ils procèdent avec une rapidité qui n'est pas toujours l'effet de l'ardeur & du transport, mais qui se trouve fondée quelquefois sur une bonne politique: ils sont fort sujets à changer de principes, suivant que leur parti triomphe ou succombe.

Si les Presbytériens rigides pouvoient dominer dans le parti des whigs, ils ne seroient pas moins zélés & ardens que les *Torys*; mais nous avons déja observé qu'ils n'ont pas la direction de leur parti, ce qui donne lieu à conclure que ceux qui sont à la tête des whigs, ont beaucoup plus de modération que les chefs des *Torys*: à quoi l'on peut ajouter que les whigs se conduisent ordinairement selon des principes fixes & invariables, qu'ils tendent à leurs fins par dégrés, & qu'il n'y a pas moins de politique dans leur lenteur que dans la vivacité des *Torys*.

Ainsi, continue l'auteur, on peut dire à l'avantage des whigs modérés, qu'en général ils soutiennent une bonne cause, savoir la constitution du gouvernement, comme il est établi par les loix. (*A. R.*)

TOT, *ou* TOTTÉ *ou* AUTANT, (*Hist. mod.*) terme

anglois; une bonne dette active du roi se marque sur le registre par l'examinateur, ou autre officier de l'échiquier, qui met en marge le mot *tot*, c'est-à-dire *autant est dû au roi*, d'où est venu le terme de *totté*; la somme qui a été payée au roi, se marque de même sur le registre. (*A. R.*)

TOTILA, (*Hist. d'Italie*) roi des Goths d'Italie, successeur d'Evaric, vers l'an 541, eut à combattre les deux plus grands généraux de l'empereur Justinien, Bélisaire & Narsès, & ce furent eux qui mirent un terme à ses succès; il avoit auparavant remporté deux victoires signalées sur les troupes de Justinien, il avoit conquis une grande partie de l'Italie & des isles qui l'avoisinent, telles que la Sicile, la Sardaigne, la Corse; il prit Rome (en 546) & Naples; son entrée dans cette dernière ville sur-tout, fut marquée par des traits de clémence, par des recherches même de bonté bien étonnantes dans un vainqueur barbare. Les assiégés avoient long-temps souffert de la faim, il comprit qu'ils alloient fondre sur les premiers vivres, avec un empressement qui pourroit leur être funeste: il mit d'abord des gardes aux portes, pour empêcher ces malheureux habitants de sortir, il prit soin de leur faire distribuer des vivres avec la prudente économie que les conjonctures pouvoient exiger, & lorsqu'il eut pourvu à leur santé par ces sages précautions, continuées pendant tout le temps qu'il jugea nécessaire, il leva les gardes, & laissa aux habitans la liberté de se retirer où ils voudroient.

En sortant de Rome, qu'il n'avoit pas traitée avec autant de douceur, il fut battu par Belisaire, mais après le rappel de ce général, il rentra dans Rome en 549, & y répara autant qu'il put les maux qu'avoit causés la guerre. En 552, Narsès l'ayant rencontré au pied de l'Apennin, lui livra bataille, *Totila* y reçut un coup de lance, dont il mourut peu de jours après. C'étoit un barbare plus humain que beaucoup de conquérans très-polis.

TOUCHE (Claude Guymond de la) (*Hist. litt. mod.*) né en 1719, fut d'abord Jésuite, mais son goût pour la poésie & le théâtre l'obligea de quitter cette société; il fit à ce sujet la pièce qui a pour titre: *les Soupirs du Cloître*, ou *le Triomphe du Fanatisme*. On a de lui aussi une *Epitre à l'Amitié*, dont on s'est occupé quelques momens; mais c'est sur-tout par sa tragédie d'*Iphigénie en Tauride* qu'il est connu; il la donna en 1757, elle eut un succès exagéré: le jugement des lecteurs révoqua celui des spectateurs, mais elle est restée au théâtre.

On fut gré à l'auteur d'avoir pris pour modèle de son plan la simplicité d'Euripide, de n'avoir point mêlé de passion étrangère aux mouvemens de la nature & de l'amitié. Racine, qui s'étoit proposé de traiter ce sujet, y introduisoit un fils de Thoas amoureux d'Iphigénie; c'étoit trop se livrer à son goût pour les intrigues amoureuses, il eût fait sans doute tirer de ce défaut des beautés immortelles; mais enfin c'étoit un défaut, & M. *de la Touche* l'a évité.

Dans l'opera d'*Iphigénie en Tauride*, Thoas & Pylade sont amoureux d'Electre, & cette rivalité répand sur la pièce un intérêt puissant, quoiqu'étranger. D'ailleurs, cette intrigue semble justifiée par la nature du spectacle.

Dans l'*Oreste & Pylade*, de la Grange, Thoas est aussi amoureux d'Iphigénie; celle-ci & Pylade conçoivent l'un pour l'autre une passion subite, qui n'a ni toute la vraisemblance ni tout l'intérêt nécessaires.

M. *de la Touche* a suivi Euripide autant que la différence de l'un & l'autre théâtre a pu le permettre. Dans tous les deux poëmes, le commencement est rempli par les plaintes d'Iphigénie sur les horreurs de sa destinée, par ses répugnances pour les sacrifices affreux que son ministère exige d'elle:

Invitâ peragens tristia sacra manu;

par des alarmes sur le sort d'Oreste, redoublées par un songe amené sans art dans l'une & dans l'autre pièce. Si la marche du reste de la pièce ne correspond pas aussi parfaitement dans les deux ouvrages, c'est que chez le poete Grec le vuide de l'action est en quelque sorte rempli par les fréquens intermèdes, & que cette ressource manquant à l'auteur François, l'a obligé d'imaginer quelques incidens qui variassent la forme d'un intérêt toujours le même au fond. Voilà pourquoi, au commencement du second acte, Oreste séparé de Pylade, a sur le sort de cet ami des inquiétudes qui rendent leur réunion plus touchante: voilà pourquoi Iphigénie, après s'être flattée de sauver les deux étrangers, est forcée, au troisième acte, sur d'assez frivoles prétextes allégués par ses amis, d'en sacrifier un; & si cet incident n'est pas ingénieusement amené, on lui doit du moins la belle scène du combat généreux entre les deux amis. C'est encore pour donner de la variété à l'intérêt, qu'au quatrième acte, Pylade en qui réside toute l'espérance d'Iphigénie, est annoncé comme mort dans un récit trop confus & trop peu vraisemblable, & qu'au cinquième, ce même Pylade ayant ménagé sourdement une révolution trop peu développée dans le cours de la pièce, arrive tout-à-coup comme un dieu qui descendroit du ciel, au moment du plus grand danger d'Oreste, l'arrache à la mort, en égorgeant Thoas, reconnoît Iphigénie, & l'enlève de la Tauride avec la statue de Diane. La plupart de ces défauts, ni les beautés qu'ils amènent quelquefois, ne sont point imités d'Euripide.

L'auteur a cru que des spectateurs François, accoutumés à une action vive, pressée, rapide, féconde en incidens, trouveroient trop sèche, trop nue, trop stérile l'extrême simplicité du poëte Grec. Il s'est contenté de le suivre dans les grandes scènes, telles que celle où Iphigénie interroge Oreste & Pylade, celle où ces deux amis se disputent l'honneur de mourir, celle où Pylade cédant en apparence aux raisons d'Oreste, se charge du malheur de vivre, & reçoit d'Iphigénie, la lettre qu'elle écrit à ses parens; celle enfin de la reconnoissance entre Oreste & Iphigénie

En détaillant les traits de ressemblance & de différence entre chacune de ces scènes dans les deux poëtes, voici ce qu'on trouve :

Dans la scène où Iphigénie interroge les deux étrangers, elle éprouve le même trouble à leur aspect ; elle sent la même prédilection pour Oreste, le même désir de le sauver ; elle fait les mêmes questions sur toute la race des Pélopides, elle reçoit les mêmes réponses ; toute la différence consiste dans une équivoque adroite d'Oreste dans la nouvelle *Iphigénie*, lorsqu'il est interrogé sur le sort d'Oreste même.

Il a cherché la mort, *qu'il a trouvée enfin.*

Oreste veut parler du sacrifice qu'on prépare, & Iphigénie croit apprendre qu'Oreste étoit mort avant que ces étrangers eussent quitté la Grèce. De-là le désespoir d'Iphigénie & le redoublement de l'intérêt. Dans Euripide, l'étranger avoue qu'Oreste est vivant ; & Iphigénie, consolée par cette nouvelle, rit de l'impression qu'un songe où elle avoit vu mourir Oreste, avoit faite sur son cœur. Elle est donc un peu moins malheureuse, par conséquent un peu moins intéressante chez Euripide que chez M. *de la Touche*.

La scène de la dispute héroïque entre les deux amis, se trouve dans Euripide aussi-bien que dans M. *de la Touche*. En effet, elle est essentielle au sujet d'Iphigénie en Tauride. Rien n'est si fameux dans toute l'antiquité que cette dispute. Tout le monde connoit surtout ces vers d'Ovide, au 3e. livre *de Ponto*, épître 2de.

Ire jubet Pylades carum moriturus Orestem,
Hic negat, inque vicem pugnat uterque mori.
Extitit hoc unum quod non convenerit illis :
Cætera pars concors & sine lite fuit.
Dum peragunt juvenes pulchri certamen Amoris, &c.

M. de la *Touche*, devoit donc retracer ce dévouement généreux, comme il l'a fait ; on pourroit seulement trouver qu'il a pris peu de soin d'observer dans le style, les nuances délicates qui distinguent les différens sentimens. Pylade retrouvant Oreste, l'appelle :

O moitié de mon être !......

C'est rendre un peu trop fortement l'expression d'Horace, peut-être un peu trop forte elle-même pour l'amitié.

Animæ dimidium meæ.

Oreste, ravi de le revoir, s'écrie :

Je sens mon ame errer sur mes lèvres tremblantes.

Ces expressions trop animées, ces mouvemens impétueux, doivent être réservés pour des passions moins sages & moins douces que l'amitié. Oreste ; dans *Andromaque*, retrouve aussi Pylade, après des périls & des malheurs ; voit-on qu'il exprime sa joie par ces expressions passionnées, par ce désordre des sens ?

Oui, puisque je retrouve un ami si fidèle ;
Ma fortune va prendre une face nouvelle ;
Et déja son courroux semble s'être adouci
Depuis qu'elle a pris soin de nous rejoindre ici.

Tel est le ton doux & mesuré qui convient à l'amitié. Racine, ce grand peintre des passions ne confondoit point les couleurs ; cependant, quoique Oreste & Pylade, dans *Andromaque*, expriment leur tendresse avec moins d'impétuosité, ils ne la signalent pas par des témoignages moins éclatans, & la belle réponse de Pylade à Oreste, qui le conjure de l'abandonner :

Allons, Seigneur, enlevons Hermione ;

ne le cède point peut-être au desir de donner sa vie pour son ami. Le Pylade d'*Andromaque* sacrifie tous ses devoirs à l'amitié ; le Pylade d'Iphigénie ne sacrifie que sa vie. Dans le genre héroïque, ce dernier effort est le moindre.

Cette même scène, & la scène correspondante dans Euripide, ont deux différences essentielles. La première consiste en ce que le poëte Grec amène sans incident la dispute des deux amis, en supposant qu'une seule victime suffit à Diane, & que la prêtresse peut prendre sur elle de sauver un des deux étrangers, au lieu que M. de la *Touche*, par des raisons que nous avons indiquées, donne à Iphigénie le projet & l'espérance de les sauver tous deux, & fait ensuite trahir cette espérance par les amis mêmes d'Iphigénie. La seconde différence est dans le ton que les deux poëtes font prendre à Oreste. Euripide lui conserve dans cette dispute le caractère doux & tendre de l'amitié ; M. de la *Touche* s'attache à exprimer le caractère violent d'un homme livré aux furies. Peut-être cette différence est-elle à l'avantage de M. de la *Touche* ; il étoit peut-être nécessaire que les moindres discours, que les raisons mêmes d'Oreste portassent l'empreinte de ses fureurs. Cette tirade, à quelques vers près qui la déparent, a véritablement de l'éloquence.

Ai-je quitté pour toi le trône & ma patrie ?
L'horreur de tes forfaits, ta rage & tes remords,
T'ont ils ici conduit à travers mille morts ?
Parricide vengeur du meurtre de ton père,
Ton bras dégoute-t-il du meurtre de ta mère ?....
Vois-tu fuir devant toi la terre épouvantée
Marcher à tes côtés ta mère ensanglantée ?
Vois-tu d'affreux serpens de son front s'élancer,
Et de leurs longs replis te ceindre & te presser ?....
Tu m'aimes, & tu veux qu'en cet horrible état,
Qu'écrasé sous le poids de mon noir attentat,

Fuyant le coup fatal que ma fureur implore ;
Je recherche le jour que je fouille & j'abhorre ?
Proscrit, désespéré, sans asyle, sans Dieux,
Misérable par-tout & par-tout odieux ;
Tu m'aimes ! & tu veux, ô comble de l'outrage !
Tu veux, dans ton ardeur ou plutôt dans ta rage,
Que je me fouille encor du plus noir des forfaits,
Pour racheter mes maux & payer tes bienfaits ?
Tu veux que redoublant l'excès de mes alarmes,
Afin de t'épargner quelques frivoles larmes,
Déjà de la nature exécrable bourreau,
Au sein de l'amitié je plonge le coûteau !
Ah ! barbare ! peux-tu jusques-là méconnaître
L'ame de ton ami, le sang qui l'a fait naître ?
Avec quels traits affreux dans ton cœur me peins-tu ?
Pour être criminel me crois-tu sans vertu !

Il y a dans cette tirade une heureuse fécondité d'idées & d'images fortes, entassées avec une chaleur rapide & entraînante. Ces deux vers :

Vois-tu d'affreux serpens de son front s'élancer,
Et de leurs longs replis te ceindre & te presser ?

Rendus avec une énergie vraiment pittoresque par ce tragique le Kain, rappelloient les serpens de Laocoon :

Corripiunt spirisque ligant ingentibus, & jam
Bis medium amplexi, bis collo squamea circùm
Terga dati, superant capite & cervicibus altis.

La résistance de Pylade que quelques-uns ont trouvée trop foible, est aussi forte & aussi longue qu'elle devoit l'être : il ne se rend point aux raisons de son ami ; il paroît seulement céder, lorsqu'Oreste le menace avec serment d'aller publier lui-même son parricide, & se diffamer dans cette terre étrangère pour obtenir la mort qu'il souhaite. Alors Pylade ayant à prononcer entre l'honneur & la vie de son ami, choisit de lui sauver l'honneur par préférence ; mais il ne consent point véritablement à la mort d'Oreste, il paroît seulement y consentir ; il veut bien se charger, aux yeux de la prêtresse, des apparences de ce défaut de générosité, pour mieux couvrir son véritable projet d'arracher Oreste à la mort, ou de périr avec lui. Il s'en faut bien que dans Euripide, Pylade prenne tant de précautions pour céder aux desirs d'Oreste. C'est très-sincèrement qu'il consent à conserver la vie, laissant aux Dieux le soin de conserver, s'ils veulent, celle d'Oreste.

La scène ou Iphigénie remet à Pylade une lettre pour sa famille, se confond dans Euripide avec la scène de la reconnoissance, parce qu'Iphigénie craignant que sa lettre ne se perdît dans le voyage, & ne voulant négliger aucun moyen de s'assurer que ses parens seroient instruits de son sort, lit elle-même cette lettre aux deux étrangers, afin qu'à tout événement, Pylade en sache au moins la substance. Cette lettre est adressée à Oreste, elle contient toute l'histoire d'Iphigénie, depuis le sacrifice d'Aulide, voilà donc Iphigénie reconnue. Oreste se fait connoître à son tour. Cette reconnoissance faite si facilement par la lettre d'Iphigénie, sembleroit devoir être brusquée ; cependant elle est filée avec une lenteur que l'impatience Françoise auroit peine à supporter, quoiqu'elle soit pleine d'art & d'intérêt. Euripide s'est asservi à une loi, dont tous nos poëtes qui ont fait des reconnoissances, soit entre Oreste & Electre, soit entre Oreste & Iphigénie, se sont également dispensés, c'est d'établir la reconnoissance sur des preuves. Oreste chez eux dit : *je suis Oreste*, & sa sœur l'en croit sur sa parole. Chez Euripide, Oreste prouve qu'en effet il est Oreste ; il le prouve par des circonstances particulières qui ne pouvoient être connues que de lui, & qui retraçant les malheurs des Pélopides, répandent un nouvel intérêt sur la situation actuelle. Nous ne savons si les modernes ont bien fait de s'écarter en ce point de l'exemple d'Euripide ; il semble sur-tout que l'Oreste de M. de la *Touche* avoit un peu besoin de prouver à Iphigénie qu'il étoit Oreste, puisqu'il venoit de lui dire qu'Oreste avoit trouvé la mort, & que ces deux allégations contraires dans la bouche d'un étranger, dont rien n'attestoit la sincérité, pouvoient naturellement laisser quelques doutes dans l'esprit d'Iphigénie.

M. de la *Touche* étoit à plaindre d'avoir une reconnoissance à faire entre Oreste & Iphigénie, après tant d'autres reconnoissances faites entre Electre & Oreste, par les plus grands maîtres anciens & modernes, Sophocle, Euripide, Crébillon, Voltaire. Il est vrai qu'il y a dans la reconnoissance d'Iphigénie une circonstance qui doit la rendre plus vive & plus intéressante que celle des Electres, c'est qu'Iphigénie n'est pas plus connue d'Oreste qu'Oreste ne l'est d'Iphigénie, au lieu que dans les reconnoissances d'Electre, celle-ci est du moins connue d'Oreste, la reconnoissance ne se fait que d'un côté, elle est réciproque dans Iphigénie ; mais, malheureusement pour M. de la *Touche*, Duché s'est emparé de ce sujet avant lui, & sa reconnoissance est un chef-d'œuvre : il a saisi le degré précis de lenteur & de rapidité qui convenoit à la marche de cette reconnoissance ; les pressentimens d'Oreste & d'Iphigénie, leur penchant secret & réciproque vont exactement jusqu'où ils doivent aller, & ne vont point au-delà ; les questions, les réponses qui préparent la reconnoissance, seroient dictées par tout spectateur qui se pénétreroit bien de la situation. Duché a enlevé à M. de la *Touche* les traits les plus naturels, les plus simples ; les plus vrais, les plus faits pour attacher & pour émouvoir. On a prétendu que la reconnoissance de M. de la *Touche*, étoit une copie de celle de Duché, parce que dans l'une & dans l'autre, la Prêtresse demande ce qu'on pense d'Iphigénie dans Argos. Ce reproche ne nous paroît pas fondé ; nous croyons au contraire appercevoir dans la reconnoissance de M. de la *Touche*, les efforts d'un homme qui lutte avec peine contre la honte du plagiat, & contre

la difficulté de dire des choses nouvelles où toutes les bonnes choses sont dites. M. de la *Touche* a voulu filer sa reconnoissance avec plus d'étendue, & il l'a rendue trainante, il a voulu dans quelques détails lui donner plus de rapidité, il n'a fait que lui donner l'air brusqué; il a voulu remplacer la douceur touchante de son prédécesseur par des traits de feu; il a fait un usage excessif des exclamations, des interruptions, des suspensions, des réticences. Il est vrai que le désordre de ces figures est le langage le plus naturel des grandes passions; mais leur entassement & leur répétition trop fréquente sont des marques de stérilité. Peut-on, par exemple, soutenir long-temps la brusque & turbulente vivacité de tous ces demi-mots, qui terminent la reconnoissance de M. de la *Touche*?

ORESTE,

..... O destinée! ô rigueur éternelle!
Elle ignore qu'ici ....

IPHIGÉNIE,

Je vous vois fondre en pleurs!
Ah! qui que vous soyez, ah! parlez ou je meurs.

ORESTE,

Mon trouble & mes sanglots ne font que trop connoître ....

IPHIGÉNIE,

Dans mon cœur éperdu quel soupçon fait-il naître?
Sa Jeunesse.... ses traits...... un secret sentiment .....
Se peut-il?.... Achevez. Finissez mon tourment.

ORESTE, *éperdu.*

Eh bien! à ses malheurs reconnoissez Oreste.

IPHIGÉNIE,

Tombant évanouie entre les bras d'Euméne.

Mon Frère!

ORESTE,

Iphigénie?.... oui, tout mon cœur m'atteste....
Avec transport.
Iphigénie! ....

IPHIGÉNIE, *revenant à elle.*

Oreste...... ah! tous mes sens charmés ......
Mon frère ...... ô nom si cher! ....

ORESTE,

Ma sœur! quoi! vous m'aimez..........
Vous n'avez point horreur...... je vois couler vos larmes!..........
Ma chère Iphigénie! ....

IPHIGÉNIE,

O moment plein de charmes!........
Mon frère est dans mes bras........ & j'allois l'égorger! ....

Ma sœur! quoi! vous m'aimez! est un fort beau trait; mais en général, il y a dans tout ce morceau un trop grand abus de l'interponctuation. Il semble que l'auteur ne s'interrompe ainsi à chaque mot, que pour se dispenser d'avoir des idées.

On apperçoit encore dans les fureurs que M. de la *Touche* a données à son Oreste, les mêmes efforts d'un homme qui glane stérilement dans un champ trop moissonné, qui recueille avec peine quelques fruits négligés par ses prédécesseurs. La multitude & l'excellence de ses modèles n'a fait que l'embarrasser, il a cherché à leur échapper, il a vu qu'en général dans chaque auteur, les fureurs d'Oreste & les visions qui le troubloient, étoient assorties au sujet particulier de la pièce, que dans Andromaque, par exemple, les fureurs d'Oreste, lui retraçoient principalement le bonheur de son rival & les injustices d'Hermione; que dans Duché, Oreste ayant immolé sa mère avec connoissance aux manes de son père, étoit poursuivi par cette mère irritée, & bien loin de la craindre, la menaçoit encore jusques dans les enfers.

C'est Clytemnestre, fuis dans la nuit éternelle,
Spectre horrible, ombre criminelle,
Crains encor ma juste fureur!

Que dans l'Electre de M. Crébillon, Oreste, ayant tué sa mère malgré lui & sans le savoir, voit, dans les fureurs que son désespoir produit, la tête de Clytemnestre entre les bras d'Egyste, & conjure cette mère malheureuse de pardonner le crime involontaire, dont le sort l'avoit rendu coupable envers elle. M. de la *Touche*, frappé de ces exemples, a voulu aussi puiser dans son sujet même les idées fantastiques dont il vouloit composer les fureurs d'Oreste; & comme son sujet est le triomphe de l'amitié d'Oreste & de Pylade, il a imaginé de tourner les fureurs d'Oreste contre Pylade même, d'après ces vers d'Horace.

Non Piladen ferro violare aususve sororem
Electram, tantùm maledicit utrique, vocando
Hanc Furiam, hunc aliud jussit quod splendida bilis.

Mais les fureurs d'Oreste dans M. de la *Touche*,

outre qu'elles ont le défaut d'être inférieures du côté de l'éloquence, à presque toutes celles qu'on connoissoit, ont encore le défaut essentiel de n'être point amenées, & de pouvoir être, sans aucun inconvénient, placées dans tout autre endroit que dans celui où celles se trouvent; il semble qu'Oreste n'ait des fureurs que parce qu'on se souvient qu'il est livré aux furies; elles le saisissent tout-à coup comme les accès d'une maladie. L'auteur eût dû considérer que dans *Andromaque*, Oreste devient furieux en apprenant qu'Hermione s'est tuée pour ne pas survivre à Pyrrhus; que dans l'opéra *d'Iphigenie*, les fureurs saisissent Oreste, lorsqu'il apprend que Thoas demande la main d'Electre, & que ce tyran ne veut accorder la vie des Grecs captifs, qu'au prix de cet odieux hyménée; qu'enfin dans *l'Electre* de M. de Crébillon, & dans *l'Oreste* de M. de Voltaire, ce sont les reproches d'une mère expirante sous ses yeux, & par ses coups, qui provoquent les fureurs d'Oreste. D'après ces exemples, il semble que M. de la *Touche* voulant tourner les fureurs d'Oreste contre Pylade, eût dû les placer au milieu de cette scène si véhémente, où Oreste s'indigne de l'obstination de Pylade à vouloir mourir pour lui. Peut-être qu'alors l'idée de mettre Pylade au nombre des objets qui tourmentent Oreste, eût été assez heureuse. Les fureurs d'Oreste dans Euripide ne sont qu'en récit; chez la Grange, Oreste, en paroissant sur la scène, s'annonce par un violent accès de fureurs.

On blâme avec raison dans la nouvelle Iphigénie, la foiblesse du caractère de Thoas, & sa constante inaction au milieu des périls qu'il redoute. Il est vrai que Thoas n'est ni plus décidé, ni plus actif dans Euripide, où il ne paroit qu'au cinquième acte, mais c'étoit un défaut à corriger. On a eu raison encore de blâmer ou l'absence éternelle, ou l'inutilité de ce père d'Isménie dont on parle sans cesse, qu'on employe à tout, & qui ne paroit jamais; mais ce qu'il y a de plus blâmable, c'est le style. Que de vers prosaïques, forcés, mal construits, barbares!

Vous, qui le jour, osez à peine en approcher!
Est-ce le sang qui doit sous votre main couler?
Enfin je ne sais *trop* si c'est les offenser.
Il voit de ses *longs jours* pâlir le noir flambeau.
Aucun dans l'univers n'est né pour son tourment.
Du fond de mon exil vous m'arrachez tremblant.
Vous me nommez ces lieux qu'au crime on prostitue,
Vous m'annoncez qu'il faut en ravir la statue,
Et transporter ailleurs ses autels profanés.

De qui faut-il ravir la statue & transporter ailleurs les autels? on sait que c'est de Diane, mais l'auteur ne le dit point en cet endroit:

C'est donc en me rendant à ses arrêts contraire
Qu'aux vengeances du ciel l'on prétend me soustraire?
Protecteur, dites-vous, des mortels innocens,
Peut-il nous demander leur trépas pour encens!
Sans doute qu'il le peut, puisqu'il vous le demande.

Il nous semble que ce n'est là ni de la belle poésie, ni de la bonne logique.

J'allois, pour tout tenter, vers mon vaisseau me rendre,
Comment! Argos a-t-il été votre berceau?
Osez-vous dans vos fers au trépas recourir?
D'où vient qu'à son aspect s'éclaircissoit la nuit
Qu'autour de moi répand le malheur qui me suit?
Enfin de mes remords qui peut m'avoir distrait?
D'un invincible effroi tous en un mot surpris.
Quel noir transport te fait de mon trépas un crime?
Que ta triste fureur cesse de t'imputer
Ma mort, qu'en vain ici tu veux me disputer.
Mais tu ne veux que suivre en furieux mes pas,
Et me ravir, ingrat, le prix de mon trépas.
A qui je dois ici de tes jours le bienfait
Il n'a rien vu. Tous deux sont encore à se rendre.
Et *le moment d'après* il pense voir de loin
S'avancer à pas lents quelque indiscret témoin,
Le faisant retirer de crainte de surprise,
Je *cours voir* en effet si *son œil* abusé
Pouvoit n'en avoir pas *l'un à l'autre* imposé.

Son œil en a imposé l'un à l'autre, n'est, ni en prose, ni en vers, une phrase correcte:

Voulez-vous de vos sens *moins que jamais* Maîtresse,
Et me laissez frapper sans remords ma victime.
Qu'au contraire rempli d'innocentes alarmes.
Armez mon bras. Du votre il va faire l'office.
Et qu'êtes-vous? parlez, il y va de ma vie.
L'on auroit su d'ailleurs trouver votre victime
Parmi ces malheureux, connus par leur seul crime;
Que ma prudence au port vient de faire arrêter
Sur le vaisseau caché qui dut la transporter.

Que de lenteur & de confusion dans cette période sans harmonie: en général il est rare que dans cette pièce six vers de suite marchent d'un pas à peu près égal, & ne présentent pas quelque chûte; ce n'est pas dans ce sens que Boileau exige du poëte dramatique:

Que tantôt il s'élève & tantôt s'humilie.

Il veut que l'harmonie soit soutenue, & la langue révérée,

La plus noble pensée
Ne peut plaire à l'esprit, quand l'oreille est blessée:
Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoiqu'il fasse, un méchant écrivain.

Que penseroit ce sage législateur du Parnasse, d'un poeme, où les règles les plus communes de la langue sont quelquefois violées, où souvent le terme est impropre & le tour vicieux, sans que l'oreille soit frappée d'un son mélodieux? Il ne pourroit cependant s'empêcher de voir dans cet ouvrage des traces de génie, des traits de poésie.

M. Guymont de la *Touche*, mourut à la fleur de son âge, le 14 février 1760. Il préparoit une tragédie de Regulus.

TOUG, f. m. *terme de relation*, c'est une espèce d'étendard qu'on porte devant le grand-visir, les bachas, & les sangiacs. Il est composé d'une demi-pique, au bout de laquelle est attachée une queue de cheval avec un bouton d'or ou doré qui brille au-dessus. On porte trois *tougs* devant le grand visir quand il va commander l'armée. *Ricaut.* (*D. J.*)

TOUQUOA, (*Hist. mod. Superst.*) c'est une divinité reconnue par les Hottentots, qu'ils regardent comme malfaisante, comme ennemie de leur nation, & comme la source de tous les maux qui arrivent dans ce monde : on lui offre des sacrifices pour l'appaiser. Quelques-uns de ces sauvages prétendent avoir vu ce démon sous la figure d'un monstre couvert de poil, vêtu de blanc, avec la tête & les pieds d'un cheval. (*A. R.*)

TOUR, f. f. (*Hist. mod.*) on donne quelquefois ce nom à une forteresse qui sert de prison d'état, telle que la *tour* de Londres.

Cette fameuse *tour* est non seulement une citadelle qui défend & commande la ville, la Tamise, *&c.* mais c'est encore une maison royale où les rois d'Angleterre ont quelquefois tenu leur cour; un arsenal royal qui renferme des armes & des munitions de guerre pour 60000 hommes; un trésor où l'on garde les joyaux & les ornemens de la couronne; une monnoie où l'on fabrique les espèces d'or & d'argent. Là sont aussi les grandes archives du royaume, où l'on conserve tous les anciens registres de la cour de westminster, & les rôles ou terriers de tout ce que les rois d'Angleterre possédoient autrefois en Normandie, en Guienne, & les fiefs de leur mouvance, *&c.* Enfin c'est la prison principale où l'on renferme les criminels d'état, ou comme on dit de *haute trahison.*

Au milieu est la grande *tour* blanche & quarrée, qui fut bâtie par Guillaume le conquérant. Dans l'enceinte de la *tour* est une église paroissiale exempte de toute jurisdiction de l'archevêque, & une chapelle royale où l'on ne fait plus de service.

Le principal officier de la *tour* est le connétable, qui a sous lui un lieutenant qui lui est entièrement subordonné, & n'agit que par ses ordres, même en son absence. Différens rois d'Angleterre ont attribué au connétable le droit de prendre un flacon tenant deux gallons & une pinte de vin, sur chaque tonneau, & une certaine quantité d'écrevisses, d'huitres, & d'autres poissons à coquille, sur chaque bâtiment anglois chargé de ces marchandises; & le double sur tout vaisseau étranger qui passe devant la *tour.* Il jouit aussi d'un honoraire de 200 livres pour chaque duc que l'on y constitue prisonnier, 100 livres pour chaque pair qui n'est pas duc, & 50 livres pour tout autre particulier de quelque qualité ou condition qu'il soit. *Voyez* CONNETABLE.

Sous cet officier, & en son absence sous le lieutenant, est un gentilhomme de la porte, avec plusieurs gardes. Ce gentilhomme a la charge d'ouvrir & de fermer les portes, de remettre tous les soirs les clefs au connétable ou au lieutenant, de les aller prendre le matin chez l'un ou chez l'autre. Il commande les gardes qui font en faction le jour; & à l'entrée de chaque prisonnier, il a pour son honoraire le vêtement de dessus, ou un équivalent : lequel pour un pair du royaume, est ordinairement de 30 livres, & de 5 pour tout autre particulier.

Autrefois le roi accordoit à un duc ou marquis prisonnier à la *tour*, 12 livres sterlings par semaine, ce qui est aujourd'hui réduit à 4 livres; à tous les autres pairs, 10 livres par semaine, qui sont réduites maintenant à 2 livres 4 schelins 5 deniers; aux chevaliers & gentilhommes, 4 livres, réduites à 13 schelins 4 deniers; & aux personnes du commun, il ne donne maintenant que 10 schelins par semaine.

Dans l'ancienne *franchise* qui joint la *tour*, on comprenoit aussi l'ancien *parc d'artillerie*, près de la place nommée *spittle-field*, comme aussi ce qu'on appelle *les petites minories*, où le gentilhomme de la porte exerce la même autorité que les shérifs dans leur ressort. (*A. R.*)

TOUR D'AUVERGNE, (de la) (*Hist. de Fr.*) ancienne & illustre maison d'*Auvergne*, d'où sont descendus les ducs de Bouillon. Justel & Baluze la font remonter au-delà du douzième siecle:

1°. Bernard I mourut le 29 décembre 1253, à la cinquième croisade, qui est la première de Saint-Louis.

2°. Bernard II, son fils, mourut le 14 août à Tunis, où il étoit avec Saint-Louis, à la sixième & dernière croisade.

3°. Madeleine de la *Tour d'Auvergne* & de Boulogne, porta les grands biens de la branche aînée de cette maison, dans la maison de Médicis, & fut mère de Catherine de Médicis. (*Voyez* l'article MEDICIS, (Laurent II de.)

4°. Dans la branche des seigneurs d'Oliergues, vicomtes de Turenne, ducs de Bouillon, on distingue Agne III, tué à la bataille d'Azincourt.

5°. François III, de la *Tour*, blessé à la bataille de Saint-Quentin.

6°. Son fils fut le maréchal de Bouillon, Henri de la *Tour*, vicomte de *Turenne*, à qui Henri IV fit épouser l'héritière de Bouillon la Marck.

Turenne, qui depuis de la jeune Bouillon, &c.

Voyez l'article LA MARCK.

Le 14 octobre 1592, il défit les troupes du duc de Lorraine, près de Beaumont en Argonne, & y fut blessé de deux coups d'épée. Cette même année il fut fait maréchal de France. On ne peut pas dire qu'il ait été assez reconnoissant des bienfaits de

Henri IV; il cabala & conspira même quelquefois contre lui. Mort le 25 mars 1623.

7°. Il eut pour fils le duc de Bouillon Frederic Maurice de la *Tour*, qui, étant entré, ainsi que le grand Ecuyer Cinq-Mars, dans un traité que le duc d'Orléans Gaston faisoit avec l'Espagne, fut arrêté au milieu de l'armée qu'il commandoit en Italie. La duchesse de Bouillon, sa femme, lui sauva la vie, en menaçant de remettre la place de Sedan aux Espagnols, il en fut quitte pour la remettre au roi, & il en reçut, en 1651, un dédommagement considérable. Il eut en échange la Duché-Pairie d'Albret, la Duché-Pairie de Château-Thierry, le comté d'Auvergne, le comté d'Evreux, &c. le rang & toutes les prérogatives de princes étrangers assurés à sa maison par le contrat d'échange, mais elle n'en a point joui, & c'est un droit à faire valoir. C'est ce même duc de Bouillon, qui joua, ainsi que la duchesse, sa femme, un grand rôle dans les troubles de la Fronde, & chez qui cependant le cardinal Mazarin, obligé de quitter la cour pour la seconde fois, se retira en 1652. Mort le 9 août de la même année 1652.

8°. Il eut pour frère ce vicomte de Turenne, le plus grand homme de sa maison, le plus grand de la France peut-être, cet homme qui, selon l'expression de Montécuculli, son rival, *faisoit honneur à l'homme.*

Turenne de Condé le généraux rival,
Moins brillant, mais plus sage, & du moins son égal.

Il étoit né à Sedan en 1611, avoit fait ses premières campagnes en Hollande sous les princes d'Orange, ses oncles maternels. Il servit en Lorraine au siège de la Mothe en 1634, & fut fait maréchal de camp; il fut blessé en 1636 au siège de Saverne; il se distingua au siège de Brisack en 1638. En 1640, à peine guéri d'une blessure, il acquit beaucoup de gloire au siège de Turin, par l'habileté avec laquelle il fit entrer des convois dans le camp. En 1643, au siège de Trin, le vicomte de Turenne mérita le bâton de maréchal de France à trente-deux ans. Tout ce qu'il fit contre les ennemis de l'état, soit seul, soit réuni avec le grand Condé; tout ce qu'il fit contre le grand Condé lui-même, dans la guerre civile, forme le plus bel ornement du règne de Louis XIV, & est connu de tout le monde par tous les mémoires du temps auxquels il suffit de renvoyer.

Mais il a paru en 1782, une collection des lettres & mémoires trouvés dans les porte-feuilles du maréchal de Turenne, en deux volumes *in-folio*, qui contient des particularités moins connues, dont les unes confirment, les autres peuvent servir à modifier sur quelques articles, le récit des historiens.

Cette correspondance commence en 1627, & finit en 1675, c'est-à-dire avec, la vie de M. de Turenne.

L'abbé Raguenet & M. de Ramsay, qui se sont dispensés (c'est l'éditeur qui parle, M. le comte de Grimoard) de mettre en ordre les mémoires du vicomte de Turenne, n'ont pu en consulter qu'une très-petite partie.

Il paroît donc qu'on a commencé par où on auroit dû finir, c'est-à-dire, par écrire l'histoire de M. de Turenne, avant d'en avoir assemblé & mis en ordre les matériaux; aussi, dit l'éditeur, les opérations militaires de M. de Turenne, sont à peine reconnoissables dans ces écrivains.

Après l'échec de Mariendal, on ne vit point M. de Turenne chercher ces excuses, ces prétextes, ces palliatifs que l'amour-propre suggère toujours aux généraux vaincus, pour tromper les autres, & se tromper eux-mêmes. M. de Turenne ne parle que de son malheur & de sa faute; il étoit honteux, il n'osoit écrire à ses plus chers parens jusqu'à ce qu'il eût pleinement réparé cet échec. Près de deux mois après, il mandoit à sa sœur: « je ne vous ai écrit » qu'une fois depuis le malheur qui m'est arrivé, ne » doutant point de votre amitié, je sais bien en quelle » peine vous avez été de moi. Depuis l'avantage » que les ennemis ont eu, ils n'ont fait nul progrès » que la prise d'une petite place, que l'on leur a » surprise depuis deux mois; cela ne me console » pas pour cela, n'étant pas si aisé à me satisfaire » moi-même....... S'il plaît à Dieu que l'on puisse » faire quelque chose d'importance, c'est la seule » chose qui me puisse ôter de l'esprit ce malheur » arrivé.

Cette lettre est du 17 juin, & l'affaire de Mariendal, du 5 mai.

Le 30 juin il écrivoit encore à sa sœur: « je vous » avoue qu'au commencement, je ne pouvois me » résoudre à vous rien écrire de mon malheur, » sachant à quel point cela vous toucheroit; car, » je vous peux jurer que j'ai toujours cru qu'il » vous feroit aussi sensible qu'à moi-même, & pour » vous tout dire, j'eusse bien désiré de pouvoir » marcher aussi avant que nous étions, avant que » vous sussiez de mes nouvelles...... je vous prie » de témoigner aux personnes qui ont de la bonté » pour moi dans ce malheur, à quel point je leur » suis obligé. »

Le 4 juillet: « J'étois aussi honteux du malheur » que j'avois eu à Mariendal, pour vous que pour » moi, & quoique ce soit une plaisante raison, je » vous jure que ne pouvois me résoudre de vous » l'écrire moi-même. Si après un malheur qui m'est » arrivé par compassion pour les troupes, qui étoient » fort fatiguées, & trop de complaisance pour les » officiers, on se peut consoler en quelque chose, » ce seroit que les ennemis n'ont profité en rien de » leur victoire......., Je sais à quel point je suis » obligé à M. le cardinal Mazarin en cette rencontre; » on m'a dit aussi que M. le Tellier a témoigné » être fort de mes amis. »

On a dit que c'étoit contre l'avis de M. de Turenne, que le duc d'Enghien (le grand Condé) avoit attaqué le général Mercy à Nortlingue. On ne voit aucune trace de cette opposition de M. de Turenne, dans la lettre qu'il écrit à sa sœur, le surlendemain de cette bataille, ni dans aucune autre lettre de ce recueil. Tout annonce au contraire le plus parfait concert entre les deux généraux. « On donna, dit-il, » avant hier, près de Nortlinghen, la plus » grande bataille qui se soit vue depuis la guerre. » La cavalerie Françoise avoit l'aile droite, & moi » la gauche avec ma cavalerie (Allemande). La » droite a été entièrement défaite, comme aussi l'in- » fanterie Françoise; nous avons eu, Dieu merci, » plus de bonheur à la gauche, & y avons gagné » le champ de bataille, pris presque tout le canon » de l'ennemi, & Gléen, qui commandoit l'aile » droite des Bavarois, y a été fait prisonnier. M. » le duc, par le plus grand bonheur du monde, après » avoir eu deux chevaux tués sous lui, un peu blessé » au bras, s'en vint du côté où j'étois, un peu de- » vant que le côté où il avoit résolu de tenir, fût » rompu : il témoigna être assez satisfait de ce que » j'ai fait en cette action........ Je suis bien as- » suré que l'on ne dira pas autrement à Paris, que » la cavalerie Allemande n'ait entièrement gagné la » bataille. M. le duc m'a fait là dessus plus de com- » plimens devant toute l'armée, que je ne vous sau- » rois dire, ni aussi exprimer ce qu'il a fait en cette » occasion de sa personne, & de cœur & de con- » duite. Mon neveu a eu deux chevaux tués sous » lui, & un peu de cheveux brûlés........ M. le » duc ne savoit assez se louer des Allemands, & en » effet, il leur a obligation de la vie & de la li- » berté. Il n'est pas croyable comme il me fait l'hon- » neur de bien vivre avec moi. Je vous supplie de » témoigner à madame la Princesse & à madame » de Longueville combien je lui en suis obligé. »

S'il n'y a point d'erreur, soit de manuscrit, soit d'imprimé, dans la date de cette lettre, elle doit servir à réformer la date que tous les auteurs donnent à cette bataille, qu'ils placent au 3 août 1645, & qui doit être du 6, car la lettre est du 8, & commence par ces mots : *on donna avant hier.*

On a cherché à répandre des nuages & des soupçons de vues humaines & intéressées sur l'abjuration de M. de Turenne, comme sur celle de Henri IV. M. le président Hénault a parlé de cet article avec plus de justice & de sagesse. « M. de » Turenne, dit-il, commençoit depuis long-temps » à entrevoir la vérité; mais il tenoit encore à l'er- » reur par les préjugés de l'éducation & par l'at- » tachement qu'il portoit à madame de Turenne, » sa femme, fille du duc de la Force, calviniste » de bonne foi. Sa mort, arrivée en 1666, & les » instructions de M. de Meaux, achevèrent de dé- » cider M. de Turenne; ce fut pour lui qu'il com- » posa son livre de l'*exposition de la foi*, ouvrage » raisonnable & solide que les protestans laissèrent » sans réplique, & qui justifie sur-tout l'église ro- » maine des superstitions ridicules qu'on lui im- » pute. »

Ce que dit ici M. le président Hénault des dispositions de M. de Turenne sur la foi, nous paroît justifié par une lettre de M. de Turenne lui-même à sa femme, du 11 juin 1660 : « J'ai lu ce matin, lui dit-il, » un livre que je trouvai hier chez M. » Duplessis, secrétaire d'état; c'est un recueil en » François, fait au Port Royal, de ce que les pères » des premiers siècles ont dit de l'Eucharistie; il y » a les passages entiers avec les discours qui les pré- » cédent & ceux qui suivent, & rien de l'auteur » du livre; si cela n'est pas vrai, on peut le con- » tredire; mais je vous assure que ce n'est pas ce » que nous disons. Je pense que tous les discours que » je fais dans mes lettres, m'ont un peu attiré *ce que* » *vous me dites*; mais je vous prie d'en faire la » différence.

Pour entendre cette dernière phrase, il faut supposer que madame la vicomtesse de Turenne, calviniste zèlée, trouvoit que son mari inclinoit au catholicisme, & lui en faisoit de temps en temps la guerre. En effet, cette phrase nous paroit expliquée par quelques-unes qui précédent. « J'ai été quelque- » temps à entendre, dit M. de Turenne, ce que » vous voulez dire dans un trait que vous donnez; » si c'est ce que je pense, cela n'est pas bon, & » certainement je ne le mérite pas; & à des per- » sonnes qui vont si sincèrement au fond, les petites » égratignures n'y valent rien; devant Dieu toutes » choses sont criminelles, mais devant les hommes, » je n'ai assurément rien à me reprocher. Je sais » bien que m'aimant comme vous faites, vous serez » extrêmement affligée de ce que je sens si fort » ce que vous me dites; mais aussi n'étant question » de rien approchant de cela, & n'ayant, Dieu » merci, pas besoin de remontrances là dessus, j'aime » mieux m'en décharger un peu le cœur avec vous, » que de l'y garder trop. »

Cette lettre, comme nous l'avons dit, est de 1660; la mort de madame de Turenne est de 1666, & l'abjuration de M. de Turenne est du 23 octobre 1668. Il est difficile sans doute de connoitre les vrais motifs qui peuvent déterminer un homme à changer de religion. On a dit que M. de Turenne vouloit être connétable, parce que le duc de Lesdiguières avoit été fait connétable après avoir abjuré; mais quoique M. de Turenne, depuis son abjuration, ait fait les plus grandes choses & rendu les services les plus importans, il ne paroit pas qu'il ait été question de renouveller pour lui une dignité que Louis XIV ne vouloit renouveller pour personne, & il n'étoit pas dans le caractère de M. de Turenne de faire un pareil acte par des vues intéressées.

Observons qu'il étoit maréchal général dès le 6 avril 1660, & qu'ainsi le désir d'obtenir cet honneur n'a pu entrer pour rien dans les motifs de sa conversion. Il nous semble que les lettres mêmes de M. de Turenne, prouvent que M. Fléchier n'a rien dit que d'exact en parlant de cet événement

» Il arriva ce moment heureux....... Il entrevit » des pièges & des précipices que sa prévention lui » avoit jusqu'alors entièrement cachés. Il commença » à marcher avec précaution & avec crainte dans » ces routes égarées où il se trouvoit engagé. Certains » rayons de grace & de lumière, lui firent ap- » percevoir...... une vérité simple & indivisible, » qui ne se montre qu'à ceux qui la cherchent avec » un cœur humble & une volonté désintéressée. Il » n'étoit pas encore éclairé, mais il commençoit » d'être docile. Combien de fois consulta-t-il des » amis savans & fidèles! Combien de fois dit-il à » Jesus-Christ, comme cet aveugle de l'évangile: » *Seigneur, faites que je voie!* Combien de fois essaya- » t-il, d'une main impuissante, d'arracher le bandeau » fatal qui fermoit ses yeux à la vérité! Combien » de fois remonta-t-il jusqu'à ces sources anciennes » & pures!...... Habitude, prétextes, engage- » mens, honte de changer, plaisir d'être regardé » comme le chef & le protecteur d'Israël, vaines » & spécieuses raisons de la chair & du sang, vous » ne pûtes le retenir; Dieu rompit tous ses liens »

On trouve aussi à chaque page dans ce recueil, de nouvelles preuves de cette modestie dont on a tant parlé, de cette attention délicate & obligeante pour la réputation d'autrui, de cette noble indifférence qu'il sembloit avoir pour la sienne; sur tout cela, M. Fléchier n'a pu aller trop loin, & le panégyriste n'a été qu'Historien.

» Sa modestie!........ à ce mot, je ne sais » quel remords m'arrête; je crains de publier ici » des louanges qu'il a si souvent rejettées, & d'of- » fenser après sa mort une vertu qu'il a tant aimée » pendant sa vie; mais accomplissons la justice & » louons-le sans crainte, en un temps où nous ne » pouvons être suspects de flatterie, ni lui susceptible » de vanité. Qui fit jamais de si grandes choses? » Qui les dit avec plus de retenue? Remportoit- » il quelque avantage? à l'entendre, ce n'étoit pas » qu'il fût habile, mais l'ennemi s'étoit trompé. Ren- » doit-il compte d'une bataille? Il n'oublioit rien, » sinon que c'étoit lui qui l'avoit gagnée. Racontoit- » il quelques-unes de ces actions qui l'avoient rendu » si célèbre? On eût dit qu'il n'en avoit été que le » spectateur, & l'on doutoit si c'étoit lui qui se » trompoit ou la Renommée. Revenoit-il de ces » glorieuses campagnes qui rendront son nom im- » mortel? Il fuyoit les acclamations populaires, il » rougissoit de ses victoires, il venoit recevoir des » éloges comme on vient faire des apologies, & » n'osoit presque aborder le Roi, parce qu'il étoit » obligé, par respect, de souffrir patiemment les » louanges dont Sa Majesté ne manquoit jamais de » l'honorer. »

On peut dire qu'en général ce tableau de la modestie de M. de Turenne, est le résultat le plus précis de deux mille dépêches contenues dans ce recueil.

Ce même recueil nous met en état d'éclaircir un autre point sur lequel il restoit quelques nuages; il s'agit du premier ravage du Palatinat en 1674. Voici comment M. le Président Hénault s'étoit expliqué sur ce fait:

» Les vainqueurs portèrent par-tout le fer & la » flamme, en représaille des cruautés qui avoient » été exercées sur quelques-uns de nos soldats qui » s'étoient écartés de l'armée. L'électeur Palatin, outré » des malheurs de son pays, qu'il ne devoit imputer » qu'à son infidélité, envoya un cartel à M. » de Turenne; ce général y répondit avec une mo- » dération, qui fit honte à l'électeur, de cette bravade; » mais en même-temps il ne put s'empêcher de » mander au roi: *que ces ravages refroidissoient bien* » *plus ses alliés qu'ils ne les rechauffoient.* »

M. Colini, secrétaire intime & historiographe du dernier électeur Palatin, a révoqué en doute l'histoire du cartel; & M. de Voltaire, dans l'édition du siècle de Louis XIV, donnée en 1769, trouve les raisons de M. Colini très-spécieuses; il convient cependant qu'il a vu la maison de Bouillon persuadée de cette anecdote; que le grand-prieur de Vendôme & l'amiral de Villars n'en doutoient pas; que le marquis de Beauvau, contemporain, l'affirme dans ses mémoires; mais, dit-il, on n'a jamais vu la véritable lettre de l'électeur ni la réponse de M. de Turenne.

Eh bien! on va les voir, elles sont très-curieuses:

L'Electeur Palatin au vicomte de Turenne, 27 juillet 1674.

» L'embrâsement de mes bourgs & villages, » qu'une lettre d'un de vos domestiques, aussi bien » que d'autres avis, donnent sujet de croire avoir » été fait par vos ordres, est une chose si extraor- » dinaire & si indigne d'une personne de votre » qualité, que je suis en peine d'en imaginer les » raisons. Tout le monde s'étonne d'autant plus de » cette manière d'agir, que vous n'en avez pas » usé de même avant votre conversion, en diverses » campagnes que vous avez faites en ce pays, contre » des ennemis qui n'étoient pas vos pareils. Pour » moi, bien que je n'en dusse pas moins attendre, » *après les désordres qui s'y commettoient par les troupes* » *que vous commandiez l'année passée*, lorsque vous » le traversâtes en qualité d'ami, je ne laisse pas » d'être surpris d'un procédé si peu conforme aux » loix de la guerre parmi les chrétiens, & aux » assurances que vous m'avez tant de fois données » de votre amitié. Il me semble qu'à toute rigueur » on ne met le feu qu'aux lieux qui refusent des » contributions, & vous savez que vous n'en avez » point demandé à ceux que vous avez fait réduire » en cendres. Plusieurs de vos prisonniers m'ont as- » suré que vous le faisiez pour vous venger de mes » paysans, qu'on disoit avoir mutilé les corps morts » de vos soldats qu'on y a trouvés. Mais, comme » on n'a pas oui dire que mes paysans eussent com- » mis ci-devant de pareilles barbaries, il y a plus

» d'apparence qu'elles ont été faites par ceux que » vous avez amenés des évêchés de Strasbourg & » de Spire, qui, peut-être, ont été bien aises de » vous fournir ce prétexte de vengeance; mais, » quand même ce seroit de mes sujets, je ne saurois » croire que l'inhumanité de quelques particuliers, » laquelle j'aurois sévèrement punie si j'en avois » connu les auteurs, vous dût obliger à ruiner tant » de familles innocentes, & à consumer jusqu'aux » églises mêmes de votre religion. Des actes si con- » traires à l'accroissement que vous prétendez avoir » fait en la pratique du christianisme par votre con- » version, me font croire que tout cela provient » de quelque chagrin ou dépit que vous avez contre » moi. Mais il vous eût été facile d'en tirer raison » par des voies plus usitées entre des gens d'honneur. » Je pense que pendant que vous n'attentez rien que » contre des misérables, le roi très-chrétien vous » permettra bien le loisir de vous satisfaire de vous » à moi par un ressentiment plus généreux que celui » de la ruine de mes pauvres sujets, & que vous » ne refuserez pas de m'assigner par ce porteur le » temps, le lieu & la manière dont nous nous ser- » virons pour nous satisfaire. Ce n'est pas d'une » humeur de roman, ni pour la vanité de pouvoir » recevoir un refus que je vous fais cette demande, » mais par un desir de vengeance que je dois à » ma patrie; puisque je ne peux à présent la faire » à la tête d'une armée pareille à celle que vous » avez, & qu'aucune autre vengeance du Ciel sur » vous, ne me paroît pas si prête que celle que » vous pourrez recevoir de ma main; je me pro- » mets en cette rencontre, que ce pays, qui a » servi autrefois d'asyle à feu Monsieur votre père, » mon grand oncle, en sa disgrace, & que vous » avez si souvent ruiné, sera le témoin de votre » repentir, comme il l'a été de votre dureté & de » vos excès.

Le vicomte de Turenne à l'électeur Palatin, même jour.

» Monsieur, je peux assurer V. A. E., que le feu » qui a été mis dans quelques-uns de ses villages, » a été sans aucun ordre, & que les soldats, qui » ont trouvé de leurs camarades tués d'une assez » étrange façon, l'ont fait à des heures qu'on n'a » pu l'empêcher. Je ne doute pas que V. A. E., ne » me continue l'honneur de ses bonnes graces, » n'ayant rien fait qui pût m'en éloigner.

On voit à présent que M. le P. Hénault étoit très-bien instruit; mais, ajoute M. de Voltaire, M. Colini reproche à M. le P. Hénault, d'avoir dit que M. de Turenne répondit à ce cartel, *avec une modération qui fit honte à l'électeur, de cette bravade.* » La honte, dit M. de Voltaire, étoit dans l'in- » cendie, lorsqu'on n'étoit pas en guerre ouverte » avec le Palatinat, & ce n'étoit point une bravade » dans un prince justement irrité, de vouloir se battre » contre l'auteur de ces cruels excès.

Nous n'avons rien à opposer à cette réflexion.

Nous voyons que l'électeur Palatin reproche à l'armée Françoise, d'avoir commis de pareils excès dès l'année précédente en effet voici une lettre du marquis de Louvois au vicomte de Turenne, que nous trouvons dans ce recueil, à la date du 10 novembre 1673.

» M. l'électeur Palatin ayant fait présenter un » mémoire au roi, pour se plaindre de plusieurs » pillages & violences qui ont été faits dans ses états » par les troupes que vous commandez, Sa Majesté » m'a ordonné de vous l'adresser, & je ne vous » célerai point qu'elle a paru un peu surprise de voir » ce qu'il contient.

On ne doit point être étonné de voir M. de Louvois, à qui l'opinion publique attribue l'embrâsement du Palatinat en 1674, prendre ainsi en 1673, la défense de l'électeur Palatin: d'une année à l'autre les intérêts étoient changés.

Voici la réponse de M. de Turenne, du 18 novembre:

» Quant au mémoire de M. l'électeur Palatin, » j'ai fait toutes les perquisitions possibles des dé- » sordres dont il s'est plaint; ce qu'il dit en général » s'est pu faire dans un village: on n'y loge dans » aucun lieu fermé. »

L'amour fit faire à ce sage Turenne les deux grandes fautes de sa vie; la première, lorsqu'en 1650, la duchesse de Longueville l'engagea dans le parti des princes alors prisonniers, & le rendit rebelle; la seconde en 1670, lorsque l'intérêt de Madame de Coëtquen le rendit indiscret, jusqu'à révéler le secret de l'état.

On sait que M. de Turenne fut tué près Saltsbac d'un coup de canon, le 27 juillet 1675, jour vraiment néfaste dans l'histoire de France d'après cet événement.

» 90. Quelle étoit sa joie, dit M. Fléchier, lors- » qu'après avoir forcé des villes, il voyoit son illustre » neveu, plus éclatant par ses vertus que par sa » pourpre, ouvrir & réconcilier des églises sous les » ordres d'un roi aussi pieux que puissant! L'un » faisoit prospérer les armes, l'autre étendoit la » religion; l'un abattoit des remparts, l'autre redres- » soit des autels; l'un ravageoit les terres des Phi- » listins, l'autre portoit l'arche autour des pavillons » d'Israël; puis unissant ensemble leurs vœux, » comme leurs cœurs étoient unis, le neveu avoit part » aux services que l'oncle rendoit à l'état, & l'oncle » avoit part à ceux que le neveu rendoit à l'église. »

Lorsque M. Fléchier parloit ainsi du cardinal de Bouillon, neveu de M. de Turenne, ce prélat, grand aumônier de France, & chargé de bénéfices, vivoit dans la faveur & dans l'éclat que la gloire de M. de Turenne avoit dû repandre sur sa maison. *Voyez* à l'article le TELLIER-LOUVOIS, archevêque de Reims, comment l'abbé d'Albret ou de Bouillon, avoit été fait cardinal dès sa jeunesse; il devint dans la suite doyen du sacré collège, mais

il tomba dans la disgrace de Louis XIV ; & ennuyé enfin d'un long exil, il prit le parti de sortir du royaume, & d'aller vivre à Rome en doyen du sacré collége. On jugea en France qu'il avoit manqué d'obéissance & de respect au roi ; le parlement, par arrêt du 20 juin 1710, rendu sur les conclusions de M. d'Aguesseau, alors procureur général, le décréta de prise de corps, & saisit les revenus de ses abbayes : mais, l'exil n'étant pas une peine légale comment un corps légal punissoit-il l'action de se dérober à l'exil ? Et d'ailleurs, le neveu de M. de Turenne ne méritoit-il pas plus d'égards ? On a imprimé dans des recueils une apologie du cardinal de Bouillon, laquelle mérite considération. Il mourut à Rome le 2 mars 1715.

10°. Louis de la *Tour*, prince de Turenne, neveu du cardinal de Bouillon, mourut le 5 août 1692, d'une blessure reçue à la bataille de Steinkerque; il s'étoit signalé dans les guerres des Vénitiens contre les Turcs.

11°. Le duc de Bouillon actuel (Godefroi-Charles-Henri de la *Tour*) né le 5 février 1728, colonel général de la cavalerie en 1740, grand chambellan en survivance, & maréchal de camp en 1748, fit sa première campagne en 1744, sous le maréchal de Saxe, & assista sous lui aux batailles de Fontenoy, de Raucoux & de Lawffelt; il commanda la cavalerie en 1748 & 1757.

12°. Dans la branche des barons de Murat, Jean-Maurice de la *Tour* eut une jambe emportée au combat de Luzzara, le 15 août 1702.

13°. Louis-Claude-Maurice de la *Tour* d'Apchier, son fils, mourut à l'armée à Mons, le 25 juillet 1747.

14°. Et Nicolas-Juste-Xiste, frère de ce dernier, se distingua, & reçut une blessure considérable à la bataille de Lawffelt.

La maison de la *Tour*-Taxis *ou* Tassis, qui a produit des princes de l'Empire, généraux héréditaires des postes de l'Empire, & plusieurs officiers généraux en Allemagne & en Italie, chevaliers de la Toison d'or, &c. prétend descendre de la maison de la *Tour* d'*Auvergne*.

TOUR (Bertrand de la) (*Hist. lit. mod.*) de l'académie de Montauban, & doyen du chapitre de cette ville, a fondé le prix annuel de 250 liv. pour les sujets proposés par l'académie de Montauban. On a de lui des sermons, des réflexions sur le théâtre, des discours & des dissertations dans les mémoires de l'académie de Montauban. Mort à Montauban en 1781.

TOUR-DU-PIN. (*Hist. de Fr.*) C'est le nom d'un bourg de France dans le Dauphiné, à quelques lieues de Lyon. Il a vraisemblablement donné son nom à la maison de la *Tour-du-Pin*, de laquelle étoient les derniers dauphins de Viennois, dont le dernier (Humbert II) a cédé le Dauphiné à la maison de France. (*Voyez* l'article BEAUMONT ; & l'article HUMBERT II.)

De cette même maison étoit aussi un prédicateur célèbre de ces derniers temps (Jacques-François-René de la *Tour-du-Pin*) dont nous avons les sermons. Mort en 1765.

TOUR DE PORCELAINE, (*Hist. de la Chine*) cette fameuse *tour* est de figure octogone, large d'environ quarante pieds, desorte que chaque face en a quinze. Elle est entourée par-dehors d'un mur de même figure, éloigné de deux toises & demie, & portant à une médiocre hauteur un toit couvert de tuiles vernissées ; ce toit paroit naître du corps de la *tour*, & forme au-dessous une galerie assez propre.

La tour a neuf étages dont chacun est orné d'une corniche de trois pieds à la naissance des fenêtres, & distingués par des toits semblables à celui de la galerie, à cela près qu'ils ont beaucoup moins de saillie ; parce qu'ils ne sont pas soutenus d'un second mur ; ils deviennent même beaucoup plus petits, à mesure que la *tour* s'élève & se rétrécit.

Le mur a du moins sur le rez-de-chaussée douze pieds d'épaisseur, & plus de huit & demi par le haut. Il est incrusté de porcelaines posées de champ ; la pluie & la poussière en ont diminué la beauté ; cependant il en reste encore assez pour faire juger que c'est en effet de la porcelaine quoique grossière ; car il y a apparence que la brique, depuis trois cent ans que cet ouvrage dure, n'auroit pas conservé le même éclat.

L'escalier qu'on a pratiqué en dedans, est petit & incommode, parce que les degrés en sont extrêmement hauts ; chaque étage est formé par de grosses poutres mises en travers, qui portent un plancher, & qui forment une chambre dont le lambris est enrichi de diverses peintures, si néanmoins les peintures de la Chine sont capables d'enrichir un appartement. Les murailles des étages supérieurs sont percées d'une infinité de petites niches qu'on a remplies d'idoles en bas-relief, ce qui fait une espèce de marquetage très propre. Tout l'ouvrage est doré, & paroit de marbre ou de pierre ciselée ; mais je crois que ce n'est en effet qu'une brique moulée & posée de champ ; car les Chinois ont une adresse merveilleuse pour imprimer toute sorte d'ornemens dans leurs briques, dont la terre fine & bien sassée est plus propre que la nôtre à prendre les figures du moule.

Le premier étage est le plus élevé, mais les autres sont entr'eux d'une égale distance. On y compte cent quatre-vingt-dix marches presque toutes de dix bons pouces, ce qui fait cent cinquante-huit pieds ; si l'on y joint la hauteur du massif, celle du neuvième étage qui n'a point de degré, & le couronnement, on trouvera que la *tour* est élevée sur le rez-de-chaussée de plus de deux cent pieds.

Le comble n'est pas une des moindres beautés de cette *tour* : c'est un gros mât qui prend au plancher du huitième étage, & qui s'élève plus de trente pieds

en dehors. Il paroît engagé dans une large bande de fer de la même hauteur, tournée en volute, & éloignée de plusieurs pieds, de l'arbre, desorte qu'elle forme en l'air une espèce de cône vuide & percé à jour, sur la pointe duquel on a posé un globe doré d'une grosseur extraordinaire. Voilà ce que les Chinois appellent la *tour de porcelaine*, & que quelques européens nommeroient peut-être la *tour de brique*. Quoi qu'il en soit de sa matière, c'est assurément l'ouvrage le mieux entendu, le plus solide, & le plus magnifique qui soit dans l'orient, à ce que nous assurent les RR. PP. Jésuites. (D. J.)

TOURNEFORT (Joseph Pitton de) (*Hist. lit. mod.*) très-grand nom dans la botanique, & en général dans les sciences, naquit à Aix en Provence le 5 juin 1656, de Pierre Pitton, écuyer, seigneur de *Tournefort*, & d'Aimare de Fagoue, d'une famille noble de Paris. » Dès qu'il vit des plantes, dit M. de Fontenelle, il se sentit botaniste; » il connut bientôt de lui-même, & sans maître, les plantes des environs de la ville d'Aix.

Il prit peu de goût pour la philosophie de l'école; mais ayant découvert dans le cabinet de son père la philosophie de Descartes, il la reconnut aussi-tôt pour celle qu'il cherchoit: il se livroit à cette lecture avec d'autant plus d'ardeur, qu'il n'en pouvoit jouir que par surprise & à la dérobée. » Ce père, qui s'oppo» soit à une étude si utile, lui donnoit sans y pen» ser (par cette contrainte même) une excellente » éducation.

On le destinoit à l'église; on le fit étudier en théologie, on le mit dans un séminaire; mais il falloit qu'il vit des plantes, il alloit faire ses études chéries, ses seules véritables études, ou dans un jardin d'un apothicaire d'Aix, ou dans la campagne, quelquefois sur la cime des rochers, s'introduisant par adresse ou par présens dans des lieux fermés, s'exposant aux plus grands dangers pour se satisfaire; un jour il pensa être accablé de pierres par des paysans qui le prenoient pour un voleur, méprise qui n'est point rare à l'égard des botanistes, des antiquaires, des voyageurs & en général de tous ceux qu'une curiosité peu commune attire dans des lieux où ils ne sont ni attendus, ni connus.

» Enfin, dit M. de Fontenelle, la physique & la » médecine le revendiquèrent avec tant de force sur » la théologie, qui s'en étoit mise injustement en » possession, qu'il fallut qu'elle le leur aban» donnât ».

Il fut aidé par un exemple domestique, il avoit un oncle paternel, médecin habile, & la mort de son père le laissa maître (en 1677) de suivre son inclination.

En 1678, il commença son herbier dans les montagnes de la Savoye & du Dauphiné. Robuste, autant que laborieux, son corps aussi bien que son esprit avoit été fait pour la botanique.

En 1679, il partit pour Montpellier, où l'appelloit un jardin des plantes établi par Henri IV; bientôt il connut & fit connoître aux gens du pays tout ce que les environs de Montpellier produisoient de plantes ignorées à dix lieues à la ronde.

En 1681, il partit pour Barcelone & pour les montagnes de Catalogne, toujours se perfectionnant dans la botanique, & toujours l'enseignant aux autres. Les Pirénées étoient trop voisines pour ne le pas tenter; il s'y engagea, il y fut plusieurs fois dépouillé par les Miquelets Espagnols. Pour tromper leur rapacité, il imagina de cacher & d'enfermer son argent dans du pain si noir & si dur, que, quoiqu'ils le volassent » fort exactement, & qu'ils ne fussent pas gens à rien » dédaigner, ils le lui laissoient avec mépris ». Un jour il fut enseveli pendant deux heures & prêt à périr sous les ruines d'une cabane où il couchoit, & qui tomba tout à coup.

M. Fagon, alors premier médecin de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, aimoit beaucoup la botanique, il entendit parler de M. de *Tournefort*, il voulut l'attirer à Paris; Madame de Venelle, gouvernante des enfans de France, connoissoit toute la famille de M. de *Tournefort*; à la sollicitation de M. Fagon, elle engagea M. de *Tournefort* à venir à Paris en 1683, elle le présenta elle-même à M. Fagon, qui dès la même année lui procura la place de professeur en botanique, au jardin royal des plantes de Paris.

Cet emploi ne l'empêcha pas de faire encore de nouveaux voyages en Espagne, en Portugal, en Angleterre, en Hollande, pour voir des plantes & des Botanistes. M. Herman, célèbre Botaniste à Leyde, voulut lui résigner sa place, choisissant ainsi un successeur, non seulement étranger, mais d'une nation ennemie; il avoit raison, les savans ne forment qu'une seule nation, répandue dans toutes les contrées de l'univers, *humani nihil à se alienum putans*. L'amour de la patrie engagea M. de *Tournefort* à refuser des offres si flatteuses, & qui d'ailleurs n'étoient pas moins avantageuses.

En 1692, M. l'abbé Bignon, qui ne le connoissoit que de nom, ainsi que M. Homberg, les fit entrer tous deux à l'académie des sciences.

En 1694, parut le premier ouvrage de M. de *Tournefort*; il a pour titre: *Elémens de botanique*, ou *méthode pour connoître les plantes*; il fut imprimé au Louvre. « La nature, dit M. de Fontenelle, ayant » présenté une confusion magnifique, à la commodité » des physiciens, c'est à eux à mettre presque malgré » elle de l'arrangement & un systême dans les plantes; » mais, puisque ce ne peut être qu'un ouvrage de » leur esprit, il est aisé de prévoir qu'ils se partage» ront, & que même quelques-uns ne voudront point » de systême ». M. de Fontenelle avoit fort bien prévu.

Le systême de M. de *Tournefort* fut attaqué sur quelques points par M. Rai, célèbre Botaniste & Physicien anglois, auquel M. de *Tournefort* répondit

en 1697, par une dissertation latine, adressée à M. Sherard, autre Botaniste anglois, ce qui n'a pas empêché que, dans un ouvrage postérieur à cette dispute, M. de *Tournefort* n'ait donné de grands & de justes éloges à M. Rai, & même sur son système des plantes.

Vers ce même temps, M. de *Tournefort* fut reçu docteur en médecine de la faculté de Paris, car c'étoit principalement vers la médecine qu'il dirigeoit ses connoissances en botanique.

En 1698, il publia son *histoire des plantes qui naissent aux environs de Paris, avec leur usage dans la médecine*.

En 1699, un Anglois nommé Simon Warton, qui avoit étudié trois ans en botanique au jardin du roi, sous M. de *Tournefort*, fit imprimer à Amsterdam, un catalogue de plantes, hommage rendu à son maître sous ce titre: *Schola botanica, sive catalogus plantarum, quas ab aliquot annis in horto regio Parisiensi studiosis indigitavit vir clarissimus Josephus Pitton de* Tournefort, *doctor medicus, ut & Pauli Hermanni Paradisi Batavi prodromus*, &c.

En 1700, M. de *Tournefort* donna en faveur des étrangers une traduction latine, & plus ample, de ses élémens de botanique, sous ce titre: *Institutiones rei herbariæ*, en trois volumes *in*-4°. avec une grande préface ou *introduction à la botanique*, qui, outre les principes de son système, contient l'histoire de la botanique, & des Botanistes.

» Son amour, dit M. de Fontenelle, n'étoit pas » si fidèle aux plantes, qu'il ne se portât presque avec » la même ardeur à toutes les autres curiosités de » la physique, pierres figurées, marcassites rares, » pétrifications & cristallisations extraordinaires, » coquillages de toutes les espèces ». Il avoit une opinion particulière sur les pierres; il croyoit que c'étoient des plantes qui végétoient & qui avoient des graines: il étoit même assez disposé à étendre ce système jusqu'aux métaux; il semble qu'autant qu'il pouvoit, il transformoit tout en ce qu'il aimoit le mieux. Il ramassoit aussi des habillemens, des armes, des instrumens de nations éloignées; &c. De ces curiosités de toute espèce, il s'étoit formé un cabinet superbe pour un particulier & fameux dans Paris, que les curieux estimoient quarante-cinq ou cinquante mille livres.

Ce fut un bonheur pour les sciences, dit avec raison M. de Fontenelle, que l'ordre que M. de *Tournefort* reçut du roi & de M. le comte de Pontchartrain en 1700, d'aller en Grèce, en Asie, & en Afrique, non seulement pour y reconnoître les plantes des anciens, mais encore pour y faire des observations sur toute l'histoire naturelle, sur la géographie ancienne & moderne, & même sur les mœurs, la religion & le commerce des peuples. Il étoit accompagné dans ce voyage de M. de Gundelsheimer, excellent médecin Allemand & de M. Aubriet, habile peintre. Tout le monde connoit la belle relation qu'il nous a donnée de ce voyage, c'est un des ouvrages de ce genre les plus instructifs & les plus agréables. On peut juger des lumières & des talens de l'auteur dans les genres mêmes les plus étrangers à la physique, par la description pleine de philosophie & de gaieté comique qu'il fait des cérémonies superstitieuses observées au sujet d'un *Vroucolacos* ou *Broucolaque*. On sait que les *Broucolaques* ou *Vroucolaques* sont en Grèce & ailleurs, ce que sont dans plusieurs contrées de l'Allemagne & du Nord, les prétendus Vampires, c'est-à-dire, des morts qu'on suppose engraissés de la substance des vivans; crédulité déplorable & source de superstitions, sans autre fondement que le spectacle ordinaire de tant de gens qu'on voit mourir par degrés de la phtisie ou consomption; ils sont vampirisés, dit-on, à la vue de tout le monde, & pour s'en venger, ils vampirisent les autres à leur tour après leur mort. Pour arrêter le cours du vampirisme, on a imaginé des espèces de conjurations ou d'expiations assorties à l'esprit superstitieux qui a fait inventer ces chimères. On peut juger aussi du talent de l'auteur pour les descriptions physiques, par celle des abîmes de la grotte d'Antiparos, & par le plaisir mêlé d'horreur que cause le récit de la descente des voyageurs dans ces abysmes. M. le comte de Choiseul-Gouffier, dans son beau *voyage pittoresque de la Grèce*, insinue que la peur, la nouveauté de l'objet, ou le plaisir du danger vaincu, a entraîné M. de *Tournefort* dans quelques exagérations pardonnables peut-être à un voyageur qui décrit pour la première fois un lieu si extraordinaire; pour lui, il diminue beaucoup l'idée de ce danger, mais il avoue aussi que l'idée un peu forte qu'il s'en étoit faite d'après la description de *Tournefort*, peut l'avoir disposé à trouver ce danger moindre. Descendu dans cette grotte, M. de *Tournefort* fut bien payé de ses peines, en y trouvant une confirmation apparente, mais qui n'étoit pourtant qu'apparente, de son système sur la végétation des pierres. M. de Fontenelle ne le contredit point sur cette idée chérie & paroît au contraire l'adopter. « M. de *Tournefort*, dit-il, eut la » sensible joie d'y voir une nouvelle espèce de » jardin, dont toutes les plantes étoient différentes » pièces de marbre, encore naissantes ou jeunes, » & qui, selon toutes les circonstances dont leur » formation étoit accompagnée, n'avoient pu que » végéter. En vain, ajoute-t-il, la nature s'étoit ca- » chée dans des lieux si profonds & si inaccessibles » pour travailler à la végétation des pierres; elle » fut pour ainsi dire prise sur le fait par des curieux » si hardis. »

Ce joli mot mériteroit d'avoir été appliqué à une découverte réelle; mais on sait aujourd'hui que la nature ne fut point prise sur le fait, & que ces stalactites se formoient par accumulation successive & non par végétation.

M. de *Tournefort* avoit été jusqu'à la frontière de Perse, toujours herborisant & toujours observant; il avoit mis à contribution l'Europe & l'Asie; l'A-

frique étoit comprise aussi dans le dessein de son voyage, mais lorsqu'il alloit y passer, la peste, qui étoit en Egypte, & dont il ne tiendroit peut-être qu'à l'Egypte de se délivrer, en prenant les précautions convenables, le fit revenir de Smyrne en France en 1702; il revint *chargé des dépouilles de l'Orient*, dit M. de Fontenelle, en lui appliquant ingénieusement ce vers de Virgile sur Jules César.

Hunc tu olim cœlo, spoliis Orientis onustum
Accipies secura!

Il fit de toutes les nouvelles espèces de plantes qu'il avoit recueillies dans son voyage, & qui venoient se ranger naturellement sous [illegible] classes de son système de botanique, [illegible] *corollarium institutionum rei herbariæ*, qui parut en 1703.

Il mourut le 28 décembre en 1708, des suites d'un coup violent reçu par hasard dans la poitrine; il laissa par son testament son cabinet de curiosités au roi, pour l'usage des savans, & ses livres de botanique à M. l'abbé Bignon. M. de Fontenelle finit par louer dans le voyage du Levant, une grande connoissance de l'histoire tant ancienne que moderne, & une vaste érudition, dont nous n'avons point parlé, dit-il, tant nos éloges sont éloignés d'être flatteurs.

TOURNELLE, (la Marquise de la) Duchesse de Château-Roux. (*voyez* MAILLY.)

TOURNELY, (Honoré) (*Hist. litt. mod.*) Professeur de théologie d'abord à Douay, ensuite en Sorbonne; est très-connu par son cours de théologie en latin, qui sert ou qui servoit, du moins autrefois, d'élémens dans toutes les écoles de théologie qui n'étoient pas jansénistes. Dans le temps qu'il étoit à Douay, il voulut bien seconder les Jésuites dans ce qu'on appelle l'intrigue du faux Arnauld, & qui étoit en effet une vilaine intrigue. Les Jésuites voulant connoître les ennemis secrets qu'ils pouvoient avoir dans l'Université de Douay & les Jansénistes honteux qui pouvoient s'y cacher, imaginèrent de leur écrire sous le nom du fameux docteur Arnauld; la plûpart croyant répondre au chef du parti Janséniste, se démasquèrent & offrirent à la persécution jésuitique, les victimes qu'elle cherchoit. *Tournely*, voulut bien prendre sur lui l'odieux de ce vil stratagême; les Jésuites lui en furent gré, & firent sa fortune. Il se montra zélateur ardent de la constitution *unigenitus*. Son nom agréable aux Jésuites & à leurs partisans, est en horreur aux Jansénistes, qui l'ont trop décrié. Né à Antibes en 1658; il avoit gardé les pourceaux dans son pays. Il mourut en 1729.

TOURNEMINE, (Réné-Joseph de) (*Hist. litt. mod.*) savant Jésuite, étoit de plus d'une très-ancienne maison de Bretagne, & passoit pour se souvenir un peu trop de ce dernier avantage, qui n'étoit plus d'aucun usage chez les Jésuites. Ce nom de *Tournemine*, qui étoit véritablement celui de sa maison, auroit pu lui être donné comme sobriquet, tant son visage étoit difforme! Le P. Buffier, son confrère, croyant avoir à se plaindre de quelque refroidissement de sa part, fit sur lui ces deux vers, où il joue sur son nom, en lui faisant un petit reproche d'amitié:

Quàm bene de facie versâ tibi nomen, amicis
Tàm citò qui faciem vertis, amice, tuis!

Le P. *Tournemine* étoit bibliothècaire de la Maison Professe des Jésuites; un des auteurs du journal de Trévoux, qui fut sur-tout célèbre de son temps; c'étoit un savant très-consulté par les savans, consulté même par les gens d'esprit. L'intérêt qu'il prit à la Mérope de M. de Voltaire, prouve que c'étoit un homme de goût: un Jésuite, un savant, qui, en 1738, osoit écrire que cette pièce, dont l'auteur étoit vivant alors à Paris, *passeroit jusqu'à la postérité, comme une de nos tragédies les plus parfaites, comme un modèle de tragédie*, n'étoit pas à coup sûr un homme ordinaire. On a de lui une bonne édition de Ménochius, une de l'histoire des Juifs de Prideaux. Le P. Hardouin voulut l'intéresser à ses Paradoxes littéraires. Le P. de *Tournemine* étoit trop instruit pour en être la dupe, il ne fit que s'en moquer. Né à Rennes en 1661, mort à Paris en 1739.

TOURNET, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) avocat du dernier siècle, auteur d'un recueil d'arrêts sur les matières bénéficiales, de notes sur la coutume de Paris, & d'autres ouvrages de jurisprudence.

TOURNEUX, (le) Nicolas) (*Hist. litt. mod.*) M. de Voltaire l'appelle: LE TOURNEUR.

Vous avez, au lieu de Vigiles,
Des soupers longs, gais & tranquilles,
Des vers aimables & faciles,
Au lieu des fatras inutiles
De Quesnel & de le Tourneur,
Voltaire, au lieu d'un Directeur.

Ce que M. de Voltaire traite si légèrement de fatras inutiles, est bien loin de paroître tel aux dévots & sur-tout aux Jansénistes. M. le *Tourneux*, quoiqu'élevé aux Jésuites, fut très-attaché à Messieurs de Port-Royal. Il se fit un nom dans la chaire, voyez à l'article BOILEAU, ce que celui-ci dit de M. le *Tourneux* à Louis XIV. C'est par son *année chrétienne*, que M. le *Tourneux* est sur-tout connu. Ce livre est du nombre des livres jansénistes célèbres, que les Jésuites ont vainement tenté de faire oublier en les refaisant sur un plan opposé. On dit que le *Tourneux* fournissoit à Santeuil le canevas de ses hymnes. Il avoit remporté en 1675, un prix d'éloquence à l'académie Françoise. Il étoit né à Rouen en 1640; il mourut à Paris, en 1689. Il y a de lui, outre l'année chrétienne, une foule de livres de dévotion, bien moins connus que celui-là.

TOURNON, (François de) (*Hist. de Fr.*) C'est le fameux cardinal de *Tournon*, archevêque d'Embrun, d'Auch, de Bourges, de Lyon, abbé de Tournus, d'Ambournay, de la Chaise-Dieu, d'Ainay, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Antoine, &c. car l'accumulation des bénéfices étoit poussée alors à un excès qui scandalise même notre siècle. Le pape Clément VII lui donna la pourpre romaine en 1530; François I. le mit dans son conseil. *Tournon*, sans avoir l'élévation des Suger & des Bernard, avoit passé comme eux, du cloître à la cour, & de l'obéissance monastique au gouvernement des états; mais les dignités ecclésiastiques l'avoient élevé par degrés à ce comble de la puissance. Il avoit servi le roi dans des négociations importantes pendant sa prison, il lui avoit rendu depuis des services presque militaires. Pendant la guerre de 1536, il fut chargé de veiller à la sûreté de quelques provinces qui auroient pu être entamées du côté du Piémont & de la Savoie. Il gouverna les affaires avec un cœur droit, & des mains pures; ministre irréprochable dans sa médiocrité, s'il n'avoit eu cette piété impie & ce zèle persécuteur, qui font haïr aux ames frivoles, la religion, seule consolatrice d[illegible] le plus vertueux des [illegible] un intolérant. Ce fut lui qui, [illegible] le voyage de Mélanchton en [illegible]. Le roi connoissant la modération de ce sage [illegible], espéroit que ce voyage pourroit produire [illegible] conciliation; *Tournon* prévoyoit qu'il en résulteroit au moins un esprit de tolérance, qu'il croyoit contraire à la religion; il se présenta un jour devant le roi un livre à la main, le roi ayant demandé ce que c'étoit que ce livre: « ce sont les » œuvres de Saint-Irénée, lui dit le cardinal, j'étois » tombé sur un endroit où ce père rapporte que » Saint-Jean étant entré dans un bain public, & y » voyant l'hérétique Cérinthe, sortit sur le champ, » ne voulant pas rester dans un lieu souillé par la » présence de cet impie; & vous, Sire, vous appellez l'hérétique Mélanchton dans vos états, vous » ne craignez point le venin de l'erreur qu'il distille » avec tant d'art, vous vous sentez apparemment plus » éclairé, mieux armé contre la séduction, que » l'apôtre chéri de Dieu. »

Il paroît que d'un côté, le roi se rendit aux remontrances des évêques, & cessa d'inviter Mélanchton, & que d'un autre côté, les protestans zélés, craignant l'impartialité, l'incertitude de Mélanchton, le firent revenir en Allemagne.

Le cardinal de *Tournon*, par une suite de ce même esprit d'intolérance, fut un des plus ardens instigateurs du massacre de Cabrières & de Mérindol, & François I, qui principalement à sa sollicitation, ordonna ou permit ce massacre, n'en eut pas vraisemblablement tous les remords que quelques auteurs lui ont attribués, puisqu'en expirant, il crut devoir rendre un témoignage éclatant aux vertus du cardinal de *Tournon*, sans aucune restriction sur l'article de l'intolérance. Sous le règne de Henri II, le cardinal de *Tournon* fut éloigné des affaires, non pas à cause de cette intolérance, mais plutôt parce qu'il avoit été ministre de François I, & à cause de l'éloge que ce prince en avoit fait: éclipsé sous les deux règnes suivants, on le voit reparoître en 1562, au colloque de Poissy, entre les Catholiques & les Protestans. Théodore de Beze y scandalisa fort les Catholiques, en disant que le corps de Jésus-Christ est aussi éloigné de l'Eucharistie que le Ciel l'est de la terre. Les prélats frémirent, le cardinal de *Tournon* cria au blasphême, & demanda justice à la reine mère, Catherine de Médicis. Mais, puisqu'on vouloit des colloques, il [illegible] qu'on devoit y porter des oreilles plus aguerri[illegible]que forte que fût l'expression de Théodore d[illegible]on pouvoit y être préparé, elle ne conten[illegible] que le fond d'une opinion bien connue pour être celle de toute sa secte. Le cardinal de *Tournon* mourut cette même année, âgé de soixante & treize ans. Il aimoit les lettres, & il avoit toujours auprès de lui ou Muret ou Lambin, ou quelque autre savant.

TOURON, Antoine) (*Hist. litt. mod.*) savant Dominicain, auteur des vies de Saint-Thomas d'Aquin, de Saint Dominique & d'autres hommes illustres du même ordre; d'un ouvrage intitulé: *La vie & l'esprit de Saint-Charles Borromée*, d'une *histoire de l'Amérique*. Né dans le diocèse de Castres en 1686, mort à Paris en 1775. Il a écrit aussi contre les incrédules.

TOURREIL, (Jacques de) (*Hist. litt. mod.*) de l'académie françoise & de l'académie des inscriptions & belles-lettres, naquit à Toulouse, le 18 novembre 1656. Son père étoit procureur général du parlement de cette ville. Marguerite de Fieubet, sa mère, étoit sœur du premier président du même parlement, & tante de M. de Fieubet, conseiller d'état, qui mourut retiré aux Camaldules. Ce magistrat tint lieu de père à M. de *Tourreil*, qui avoit perdu le sien.

Tourreil remporta deux prix d'éloquence à l'académie Françoise, en 1681 & en 1683. Ce goût pour l'éloquence l'attacha particulièrement à l'étude de Démosthène, & c'est par la traduction de cet orateur, qu'il est sur-tout connu.

Tourreil étoit de ces gens dont on dit qu'ils ont trop d'esprit, reproche toujours flatteur, quoi qu'on en dise. Il avoit tort cependant de vouloir orner Démosthène, dont le principal mérite est dans la simplicité; on connoît cette exclamation de Racine, sur certains endroits où *Tourreil* dénaturoit Démosthène, en voulant l'embellir: *Ah le bourreau! ne va-t-il pas donner de l'esprit à Démosthène?* c'étoit en effet une espèce de profanation.

On dit qu'il avoit mis prodigieusement d'esprit & de variété, dans une autre occasion où l'esprit étoit mieux placé. Reçu à l'académie Françoise en 1692, il se trouva peu de temps après à la tête de cette compagnie, lorsqu'elle présenta au roi, aux princes & aux ministres, son dictionnaire qui venoit d'être achevé. Il fit à cette occasion vingt huit complimens

différens, qui, dit-on, ne rentroient point trop les uns dans les autres, qui tous étoient pleins d'esprit & de graces, qui furent très-applaudis, mais dont il ne voulut jamais donner de copie. Le souvenir de cet heureux tour de force se conserva long-temps dans l'académie Il avoit été reçu, en 1691, à l'académie des inscriptions & belles-lettres, qui étoit encore alors la petite académie, &. qui n'étoit composée que de huit membres. « Il pensoit & aimoit à s'exprimer » d'une façon peu commune, dit le secrétaire de cette académie; » il osoit heureusement en ce genre; il » amenuisoit si finement une pensée, il sauvoit si » adroitement une expression, qu'il venoit enfin à » bout de faire passer avec grace, les idées les plus » singulières & les plus hardies métaphores. Les » saillies, la promptitude & la force de ses reparties » ne lui donnoient pas seulement quelque supériorité, » elles alloient jusqu'à le rendre redoutable dans la » conversation »

On a retenu de lui des mots qu'on redit tous les jours, sans savoir de qui on les tient; c'est lui qui a dit le premier au sujet de Démosthène, qui avoit été une fois dans le même cas qu'Horace : *relictâ non bene parmulâ*; *qu'après la bravoure il n'y avoit rien de plus brave que l'aveu de la poltronnerie*. C'est lui qui a dit *qu'il n'y a de véritable roture que celle des actions*.

Il donna en 1701, une seconde édition de sa traduction de Démosthène très corrigée & très-améliorée, à la tête de laquelle il mit une préface qui est un très beau tableau historique de la Grèce. Il avoit publié en 1694, *des essais de jurisprudence*, où il avoit su faire d'un livre de droit un ouvrage d'agrément. Il mourut le 11 octobre 1714.

TOURVILLE, (Anne-Hilarion de Constantin ou Cotentin de) (*Hist. de Fr.*) l'un de nos plus grands marins, l'un des maréchaux de France, introduits dans la Marine par Louis XIV ; d'abord chevalier de Malthe, il se distingua dans ses caravanes, il arma en course avec le chevalier d'Hocquincourt, ils firent des prises considérables sur les Corsaires de Barbarie, (auxquels seuls peut-être il faudroit que toute l'europe fit la guerre) avec un seul vaisseau, ils mirent en fuite six navires d'Alger, & une multitude de galères. Attaché à la Marine Royale, en qualité de capitaine de vaisseau, *Tourville* se signala sous le maréchal de Vivonne; chef d'escadre en 1677, il combattit sous Duquêne. Lieutenant général en 1681, il posta en plein jour la première galiotte pour bombarder Alger; c'étoit une nouveauté hardie, ces sortes d'opérations ne s'étoient encore faites que de nuit. C'est sur-tout dans la guerre de 1688, qu'on voit s'élever de plus en plus ces héros qui portent la Marine Françoise au comble de la puissance & de la gloire. En 1689, *Tourville*, avec une infériorité marquée d'hommes & de canons, force au salut l'Amiral d'Espagne. En 1690, le 10 juillet, joint avec Chateau Renaud, autre marin illustre du temps, il remporte près de Dieppe, une victoire signalée sur les flottes Angloise & Hollandoise. Il étoit alors vice-amiral & général des armées Navales, avec la permission d'arborer le pavillon Amiral, & ce fut alors que les flottes Espagnoles, Angloises & Hollandoises, ou fuyoient ou se cachoient devant les flottes Françoises, & n'osoient paroître dans la Manche. Si, en 1692, au combat du 29 mai entre Cherbourg & la Hougue, les François, qui n'avoient que cinquante vaisseaux contre quatre-vingt-huit, se retirèrent à la nuit, après avoir combattu pendant la journée entière, & s'ils eurent treize vaisseaux brûlés, *Tourville*, qui avoit prévu ce malheur, qui avoit voulu éviter le combat, qui, forcé par des ordres supérieurs de le livrer, fit tout ce qu'il étoit possible de faire, & tout ce que lui seul peut-être pouvoit faire, *Tourville* prit sa revanche le 27 juin 1693, entre Lagos & Cadix, sur le Vice-Amiral Rook, qui eut quatre vaisseaux de guerre brûlés, & plus de quatre-vingt vaisseaux marchands de la flotte de Smyrne, qu'il escortoit, pris, brûlés ou coulés à fond, *Tourville* fut fait maréchal de France en 1701. Il jouit peu de cet honneur.

De quoi lui serviront ces grands titres de gloire,
Ce sceptre des guerriers, honneur de sa mémoire,
Ce rang, ces dignités, vanités des héros,
Que la mort avec eux précipite aux tombeaux ?

Il mourut le 28 mai de la même année.

TOUSSAIN DE ST.-LUC, (*Hist. litt mod.*) Carme Billette, de la province de Bretagne, mort en 1694, est auteur de *mémoires sur l'état du clergé & de la noblesse de Bretagne*, d'une histoire de Conan Mériadec, souverain de Bretagne; d'une histoire de l'ordre du Mont-Carmel & de Saint-Lazare, d'une vie de Jacques Cochois, dit Jasmin, ou le bon Laquais.

TOUSSAIN, (François-Vincent) (*Hist. litt. mod.*) son livre *des mœurs*, lui fit une réputation qui a toujours été en diminuant. Maltraité en France, il se retira d'abord à Bruxelles, puis à Berlin, il y publia la traduction des fables de Gellert; celle du *Petit Pompée*, & de quelques autres romans Anglois. Les articles de jurisprudence des deux premiers volumes de l'encyclopédie, sont de lui. On dit qu'il avoit commencé par faire des hymnes à la louange du Diacre Pâris; mort à Berlin en 1772.

TOUSSAIN, (Charles-François) (*Hist. litt. mod.*) Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, très-savant dans les langues, auteur d'une nouvelle Diplomatique, continuée par dom Tassin, son confrère. Il a écrit aussi en faveur de la Constitution. Né en 1700, mort en 1754.

TOUTTÉE, (Dom Antoine-Augustin) (*Hist. litt. mod.*) Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, né à Riom en Auvergne, en 1677; mort à Paris en 1718, avoit fait tout le travail d'une édition en grec & en latin, des œuvres de Saint-Cyrille de Jérusalem, mais il mourut avant l'impression, dont on fut redevable aux soins de dom Prudent Marans.

TOXCOALT, s. f. (*Hist. mod. superstition*) c'est une fête ou une espèce de jubilé, que les Méxicains célébroient tous les ans au printems, & qui duroit pendant neuf jours. Un prêtre jouant de la flûte, sortoit du temple, & se tournoit successivement vers les quatre parties du monde; ensuite il s'inclinoit devant l'idole, & prenant de la terre, il la mangeoit; le peuple suivoit son exemple, & demandoit au dieu la rémission de ses péchés, les guerriers demandoient la victoire; mais le principal objet de la fête étoit d'obtenir de l'eau. Le neuvième jour on promenoit l'idole par les rues; le peuple la suivoit en gémissant amérement, & en se donnant des coups de fouet sur les épaules. La cérémonie se terminoit par le sacrifice d'un captif qu'on immoloit pour se rendre le ciel propice.

TRAJAN (MARCUS ULPIUS) *Hist. Rom.* espagnol de naissance, fut le premier étranger qui monta sur le trône des Romains, l'an 98 de l'ere vulgaire. Quoique sa famille fût une des plus anciennes & des plus opulentes de Séville, son père fut le premier de ses ancêtres qui fut admis dans le sénat Romain. Ses exploits militaires lui méritèrent les honneurs du triomphe sous Vespasien, & sa capacité dans les affaires lui fit déférer le consulat. La sagesse de son administration ouvrit le chemin des honneurs à son fils qui fut l'héritier de ses talens & de ses vertus. Nerva, pour perpétuer le bonheur de l'empire, crut devoir l'adopter, & en mourant, il le désigna pour son successeur. *Trajan* fut proclamé empereur par les légions de la Germanie & de la Moesie. Il revint à Rome pour y faire confirmer son élection par le sénat: il y fit son entrée à pied pour montrer qu'il étoit plus jaloux de mériter les distinctions que de les recevoir; les largesses qu'il fit au peuple lui en méritèrent l'amour. Le crime de leze-majesté avoit servi de prétexte à ses prédécesseurs pour immoler les plus vertueux citoyens; ce crime fut aboli, les délateurs ne furent plus écoutés, & après avoir infecté Rome, ils furent exilés dans des déserts. *Trajan* affable & populaire, ne voyoit dans le dernier de ses sujets qu'un frère ou un fils; le plus malheureux lui paroissoit le plus digne d'égards. Quelqu'un lui représenta que sa familiarité diminuoit le respect dû à son rang: « je veux, répondit-il, me » comporter envers les particuliers comme je vou- » drois que les empereurs en agissent avec moi, si » j'étois réduit à mener une vie privée ». Importuné de l'étiquette de la grandeur, il se consoloit des ennuis de son rang dans le commerce de quelques amis qu'il alloit visiter comme s'ils eussent été ses égaux. Les peuples charmés de la douceur de son administration, sollicitoient la permission de lui ériger des monumens de leur reconnoissance: rarement il consentit à leurs voeux. Il ne pouvoit comprendre quelle relation un prince avoit avec des statues de marbre, de bronze ou d'airain, ni quelle influence des arcs de triomphe pouvoient avoir sur son bonheur. Il alloit à pied & sans escorte dans les rues de Rome, & il aimoit à se voir confondu dans la foule qui, dans ces embarras, lui donnoit de nouveaux témoignages de son amour; jouissance délicieuse pour un prince citoyen, & toujours ignorée des tyrans. Il n'étoit pas indifférent aux plaisirs de la table, mais le vin ne faisoit qu'égayer sa raison, son imagination alors s'allumoit & sa conversation vive & polie assaisonnoit tous les mets servis sur sa table. Il entretenoit sa vigueur naturelle par des exercices fréquens, sur-tout par le plaisir de la chasse ou de la rame dont il se faisoit un amusement. Rome fut embellie de plusieurs édifices somptueux; il fit rétablir à grands frais le cirque à qui il donna une plus vaste étendue, il y fit graver cette inscription: *c'est pour le rendre plus digne du peuple Romain.* Des villes nouvelles furent bâties dans des lieux où la commodité publique l'exigeoit: les grands chemins devinrent plus sûrs & plus faciles; on leva des chaussées pour faciliter les rapports de commerce: on applanit une montagne de cent quarante pieds de haut, pour en faire une place où l'on éleva la fameuse colonne Trajane qu'on admire encore aujourd'hui; sa construction fut confiée à l'architecte Appollidore qui a immortalisé son nom par ce monument. Rome, qui avoit essuyé les ravages des incendies & des tremblemens de terre, fut plus magnifique que dans les jours brillans de sa gloire; il fut défendu de donner plus de soixante pieds de hauteur aux édifices pour donner plus de clarté aux rues & pour éviter la dépense de la construction. Sa vigilance s'étendoit sur toutes les provinces de l'empire, & dès qu'il en eut réglé l'intérieur, il marcha contre Decebale, roi des Daces, qui depuis longtems ravageoit les frontières. Ce roi barbare vaincu & dégradé, se donna la mort de désespoir. *Trajan* acheta sa victoire par l'effusion de beaucoup de sang; le carnage fut si grand, qu'on manqua de linge pour panser les blessés. La Dacie subjuguée devint province Romaine. *Trajan*, après avoir fait construire un pont de pierre sur le Danube, tourna ses armes contre les Parthes qui n'opposèrent qu'une foible résistance. Séleucie & Ctesiphon, capitale du royaume, furent obligées de lui ouvrir leurs portes. Cosroés, qui occupoit alors le trône, fut chercher un asyle chez les peuples voisins. *Trajan* donna aux Parthes un nouveau roi; plusieurs provinces situées au-delà du Tigre passèrent sous la domination des Romains qui poussèrent leurs conquêtes jusqu'aux Indes. L'Arménie & la Mésopotamie trop foibles pour résister à une armée triomphante, se soumirent sans tenter le sort de la guerre. *Trajan* envoya une flotte sur la mer Rouge, pour protéger les opérations de son armée de terre qui pénétroit dans l'Arabie, dont les peuples étoient plus faciles à vaincre qu'à subjuguer: ils furent souvent battus & jamais on n'en put faire des sujets. Les Juifs établis dans la Cyrénaique exercèrent des plus horribles cruautés contre les Romains. Tous ceux qui tomboient en leur pouvoir étoient massacrés. Ces hommes barbares dévoroient la chair & les entrailles de leurs captifs: ils les faisoient écorcher pour se parer de leurs peaux. Tant d'atrocités ne restèrent point impunies: on pu;

blia plusieurs édits pour les exterminer. Tous les Juifs que la tempête jettoit sur les côtes y étoient égorgés comme des bêtes féroces. *Trajan* n'ayant plus d'ennemis à combattre, s'occupa des moyens de faire renaître l'abondance: il parcourut les provinces, & n'eut plus de séjour que dans les pays qui avoient besoin de sa présence. Les exactions furent réprimées & punies, il se glorifioit d'être pauvre, pourvu que les peuples fussent riches: il disoit que le trésor royal ressembloit à la rate qui, à mesure qu'elle enfle, fait sécher les autres parties du corps. Ce prince épuisé par les fatigues de ses voyages, mourut à Selinunte, d'où ses cendres furent portées à Rome: on les plaça sous la colonne Trajane. Il n'ambitionna d'autre titre que celui de *père de la patrie*. Il mourut en 117, à l'âge de soixante-deux ans, après un règne de vingt. Les peuples le révéroient comme une intelligence supérieure descendue sur la terre pour en régler les destinées. Il ne fut point exempt de foiblesses, mais il prit soin de les cacher. (T—N.)

TRAIN-BANDS *ou* TRAINES-BANDS, s. m. (*Hist. d'Angl.*) c'est le nom des milices du royaume d'Angleterre, & qu'on leur donne à cause des marches qu'on leur fait faire en les envoyant d'un lieu à un autre selon le besoin. La milice d'Angleterre monte à plus de vingt-mille hommes, infanterie & cavalerie; mais elle peut être augmentée, suivant la volonté du roi. Il établit pour commander cette milice, des lords-lieutenans de chaque province, avec pouvoir d'armer & de former ses troupes en compagnies & régimens, les conduire où besoin est, en cas de rébellion & d'invasion: donner des commissions aux colonels & aux autres officiers; mais personne ne peut obtenir d'emploi dans la cavalerie, à moins d'avoir cinq-cent liv. sterlings de revenu, & dans l'infanterie, s'il ne possède cinquante livres sterlings de rente. (*D. J.*)

TRANSTAMARE, (voir Pierre le Cruel) & Henri II, roi de Léon & de Castille.)

TRASYBULE, THRASYBULE *ou* THRASIBULE, (*Hist. anc.*) est le nom de divers personnages célèbres de l'antiquité; le uns tyrans, selon l'ancienne signification de ce mot, qui n'avoit rien d'odieux, les autres ennemis des tyrans:

1°. Vers l'an 619 avant Jesus-Christ, du temps qu'Alyatte règnoit en Lydie, un *Trasybule* étoit tyran de Milet. Ce *Trasybule* avoit été six ans en guerre avec Sadyatte, père & prédécesseur d'Alyatte, & cette guerre continua sous ce dernier. Le siège de Milet, plus long que celui de Troye, dura douze ans sous ces deux princes, & finit par être levé. Ce fut l'effet d'un stratagême qui parut bien fin alors, puisqu'il fut efficace, mais qui a été si repété dans tous les sièges un peu longs, que depuis long-temps il ne trompe plus personne; c'est celui de paroitre vivre dans l'abondance, lorsqu'en effet on manque de tout. Alyatte, sur la réponse d'un oracle, dit-on, (mais qu'importe ici un oracle?) envoya proposer une trève de quelques mois. *Trasybule* averti de l'arrivée du héraut ou de l'ambassadeur, fit étaler sur son passage, dans la place publique, tout ce qu'il pouvoit y avoir de bled & d'autres provisions dans la ville; il ordonna aux particuliers de se rassembler dans les rues, d'y tenir des tables dressées, d'y faire des banquets publics. Sur le récit que l'envoyé fit à son maitre, de ce qu'il avoit vu dans la ville, on perdit l'espérance dont on s'étoit flatté de la prendre par famine, & le siège fut levé.

2°. Vers l'an 460 avant Jesus-Christ, règnoit à Syracuse *Trasybule*, frère & successeur de Gelon & d'Hiéron. Il ne contribua pas peu, par sa mauvaise conduite, à rendre odieuse la tyrannie, qui avoit paru douce sous Gelon, supportable sous Hiéron. Livré à des flateurs, & n'ayant pour conseillers que de jeunes insensés, il se permit les bannissemens, les confiscations, toutes ces iniquités absurdes, moyens infaillibles d'être détrôné; il le fut, les Syracusains ne pouvant souffrir plus long-temps une si dure servitude, appellèrent à leur secours les villes voisines, qui, jouissant de la liberté, avoient intérêt d'en faire jouir leurs voisins, pour assurer davantage la leur. *Trasybule* se vit assiégé dans Syracuse, dont une partie même, celle qu'on appelloit le Tyque, étoit au pouvoir de ses ennemis, il ne possedoit que la partie, nommée l'Achradine, & l'isle d'Ortygie; c'etoit à la vérité la partie la mieux fortifiée, mais *Trasybule* ne sut pas la défendre: après une foible résistance, il capitula, quitta la ville, s'imposant un exil qui parut volontaire, quoique réellement forcé, il se retira chez les Locriens. C'étoit dans l'espace d'un an qu'il étoit parvenu à mériter d'être détrôné & à l'être. Pour conserver à jamais la mémoire du jour de l'expulsion des tyrans & du retour de la liberté, Syracuse ordonna dans l'assemblée générale du peuple, qu'on érigeroit une statue colossale à Jupiter libérateur, que tous les ans, à pareil jour, on célébreroit la fête de la liberté restituée, & qu'on feroit aux Dieux, en action de graces, un sacrifice solemnel de quatre cent cinquante taureaux, qui serviroient aussi à donner au peuple un banquet public.

3°. L'Athénien *Trasybule* est celui qui a répandu le plus d'éclat sur ce nom. Celui-ci fut l'ennemi constant des tyrans, le défenseur & le restaurateur de la liberté.

Lorsque les amis d'Alcibiade, alors exilé & retiré en Perse, travailloient à le rappeller dans Athènes, & d'après ses instructions & ses insinuations, détruisoient dans cette ville le pouvoir démocratique, *Trasybule* fut mis à la tête de ceux qui s'opposoient à ce changement, & qui regrettoient le gouvernement populaire.

L'an 406 avant Jesus-Christ, *Trasybule*, servant dans l'armée Navale d'Athènes, qu'Alcibiade commandoit aux environs de Samos contre les Lacédémoniens, vit avec peine l'indiscipline & le désordre que causoit dans cette armée l'indulgence politique d'Alcibiade, qui, ne songeant qu'à plaire, sacrifioit tout à cet objet, & s'embarrassoit peu que la Ré-

publique fût servie, pourvu que les soldats & les matelots fussent dévotés à sa personne; les desseins d'Alcibiade lui étoient déjà suspects depuis long-temps, il veilloit sur lui pour sauver de son ambition les restes de la liberté; il part du camp, vient à Athènes accuser Alcibiade, & parvient à le faire déposer. Ce fut un bien pour les mœurs, sans doute, mais en fut-ce un pour la République en général, de la priver de ce héros, qui n'avoit jamais été vaincu dans tant de combats qu'il avoit livrés, & sur terre & sur mer? On nomma dix généraux pour le remplacer, comme à la mort de M. de Turenne, on créa huit maréchaux de France; c'étoit la monnoie d'Alcibiade.

Trasybule eut dans la suite l'occasion de rendre à sa patrie, un service plus incontestablement utile, lorsque Lysandre eut établi ce Conseil de trente tyrans, qui réduisit Athènes à la plus dure servitude, & qui en chassa tous les bons citoyens; ils se rallièrent tous autour de *Trasybule*. Les Lacédémoniens, poussant jusqu'à la plus horrible barbarie l'abus de la victoire & de la puissance, firent défenses à toutes les villes de la Grèce, sous peine d'une forte amende, de donner asyle aux Athéniens fugitifs, & allèrent même jusqu'à enjoindre de les remettre aux trente tyrans. La terreur qu'inspiroient alors les Lacédémoniens, fit qu'on n'osa pas désobéir à ce décret révoltant. Deux villes seulement s'honorèrent par leur opposition; ce furent Mégare & Thèbes; celle-ci sur-tout, par un édit généreux, prononça des peines contre quiconque voyant un Athénien attaqué par ses ennemis, ne s'empresseroit pas à le secourir. Lysias, ce fameux orateur de Syracuse, exilé par les trente, leva cinq cents soldats à ses dépens, & les envoya au secours de la patrie commune de l'éloquence; *Quingentos milites, stipendio suo instructos, in auxilium patriæ communis eloquentiæ misit*, dit Justin. *Trasybule* sentoit depuis long-temps avec une vive douleur, les maux de sa patrie; dès qu'il eût pu lui procurer des défenseurs, il marcha vers le Pirée, les trente tyrans s'avancent avec leurs troupes, la bataille s'engage, les uns combattent pour la liberté, les autres pour la tyrannie; la victoire ne pouvoit être douteuse, *Trasybule* triomphe. Il voyoit fuir devant lui ceux des Athéniens, que l'intérêt ou la crainte avoit attachés au parti des tyrans: « eh! mes amis, leur crioit-il, pourquoi » fuyez-vous un vainqueur, quand vous pouvez » suivre le vengeur de la liberté, vous ne voyez » ici que des concitoyens & des amis. Est-ce donc » Athènes que nous sommes venus combattre, ce » sont ses oppresseurs dont nous venons la délivrer; » secondez-nous & achevez notre ouvrage. Ce discours produisit son effet, les trente tyrans furent chassés, ils demandèrent du secours à Lacédémone, & Lysandre vouloit qu'ils fussent rétablis, mais Pausanias favorisa secrètement les Athéniens, & leur procura la paix. Les tyrans ayant fait de nouveaux efforts pour maintenir leur domination, furent tous égorgés; l'ancien gouvernement, les anciennes loix reprirent leur vigueur; tous les exilés revinrent; ils pouvoient vouloir se venger des maux qu'ils avoient soufferts; mais ce fut alors que *Trasybule*, *vraiment digne de procurer la liberté à sa patrie*, proposa cette célèbre amnistie, dont Cicéron, au commencement de la première philippique, fait l'éloge & recommande l'imitation. *In ædem Telluris convocati sumus, in quo templo, quantùm in me fuit, jeci fundamenta pacis, Atheniensiumque renovavi vetus exemplum, ... quod tùm in sedandis discordiis usurpaverat civitas illa; atque omnem memoriam discordiarum oblivione sempiternâ delendam censui.*

Au sujet de cette amnistie, le sage Rollin fait, d'après divers hommes d'état anciens & modernes, des réflexions dignes de son bon cœur & de son bon esprit, & importantes pour les temps de troubles. » Jamais, dit-il, tyrannie n'avoit été plus cruelle ni plus sanglante que celle dont Athènes venoit de » sortir. Chaque maison étoit en deuil, chaque famille » pleuroit la perte de quelque parent, ç'avoit été » un brigandage public, où la licence & l'impunité » avoient fait régner tous les crimes. Les particuliers » sembloient avoir droit de demander le sang de tous » les complices d'une si criante oppression, & l'intérêt même de l'état paroissoit autoriser leurs desirs, » pour arrêter à jamais, par l'exemple d'une sévère » punition, de pareils attentats. Mais *Trasybule*, s'élevant au-dessus de tous ces sentimens par une supériorité d'esprit plus étendu, & par les vues d'une » politique plus éclairée & plus profonde, comprit » que de songer à punir les coupables, ce seroit laisser » des semences éternelles de division & de haine, » affoiblir par ces dissensions domestiques, les forces » de la République, qu'elle avoit intérêt de réunir » contre l'ennemi commun, & faire perdre à l'état » un grand nombre de citoyens qui pouvoient lui » rendre d'importans services, dans la vue même » de réparer leur première faute.

» Cette condition, après de grands troubles, a » toujours paru aux plus habiles politiques le moyen » le plus sûr & le plus prompt de rétablir la paix » & la tranquillité. »

Ici M. Rollin cite l'exemple de Cicéron que nous venons de citer, & il ajoute un trait qui fait grand honneur aux lumières du cardinal Mazarin.

Ce ministre, dit-il, faisoit remarquer à dom Louis de Haro, premier ministre d'Espagne, que, » c'étoit cette conduite de bonté & de douceur, qui » faisoit qu'en France, les troubles & les révoltes » n'avoient point de suites funestes, *& que jusques-là,* » *elles n'avoient pas encore fait perdre un pouce de* » *terre au roi*, au lieu que la sévérité inflexible des » Espagnols, *faisoit que les sujets qui avoient une* » *fois levé le masque, ne retournoient jamais à l'obéissance que par la force, ainsi qu'il paroît assez*, » dit-il, *par l'exemple des Hollandois, qui sont paisibles possesseurs de plusieurs provinces, qui étoient* » *le patrimoine du roi d'Espagne, il n'y a pas encore* » *un siècle.* »

Trasybule continua d'affermir la liberté d'Athènes au-dedans & sa puissance en dehors, il battit plusieurs fois les Lacédémoniens dans la Thrace, dans l'isle de Lesbos & ailleurs, il périt dans un combat contre eux, livré dans la Pamphylie, vers l'an 382 avant Jesus-Christ.

TREBATIUS-TESTA, (Caius) (*Hist. Rom.*) savant Jurisconsulte, avec lequel Horace est censé converser dans la première satyre du second livre.

Trebati,
Quid faciam præscribe. . . . . .
Nisi quid tu, docte Trebati
Dissentis.

César l'avoit exilé pour avoir pris le parti de Pompée; Cicéron obtint son rappel, & *Trebatius* devint le conseil & l'ami de César & d'Auguste. Le premier ne faisoit rien sans son avis. Le second, par son avis aussi, introduisit l'usage des Codiciles. Il est cité en divers endroits du Digeste.

TRÉBELLIEN, (*Hist. Rom.*) C'est le nom:

1°. D'un Romain, qui étant accusé du crime de lèze-majesté sous Tibère, se tua lui-même. Son nom étoit Rufus Trebellianus; il n'y a de crimes de lèze-majesté ou autres semblables, que sous des tyrans ou dans des temps de trouble. C'est un des grands moyens d'oppression que le despotisme, ou monarchique, ou aristocratique, ou démocratique, ou anarchique, ait jamais inventé.

2°. D'un de ces empereurs d'un jour qui s'élevèrent sous le règne du foible Gallien, & qui sont connus dans l'histoire Romaine sous la domination des trente tyrans; non pas qu'ils ayent régné ensemble d'un commun accord, en formant un conseil aristocratique souverain, comme les trente tyrans d'Athènes, mais parce qu'ils se sont élevés tous à la fois au nombre de trente ou environ, des différentes provinces de l'empire. Caïus Annius Trebellianus, dont il s'agit ici, fameux Pirate de l'Isaurie dans l'Asie Mineure, prit ou reçut la pourpre impériale vers l'an 264 de Jesus-Christ. Ces prétendus tyrans n'étoient souvent que de malheureuses victimes du caprice des soldats mutinés, & ces proclamations séditieuses n'étoient souvent pour eux qu'un arrêt de mort, soit qu'ils s'y prêtassent, soit qu'ils s'y refusassent. Il fallut combattre Trébellien; Gallien envoya contre lui un général Egyptien, nommé Causiloée. Trébellien lui livra bataille, la perdit & y périt. Son parti lui survécut, les Isauriens qui l'avoient nommé, se retirèrent dans leurs montagnes inaccessibles, où ils ne purent être forcés.

TREBELLIUS-POLLIO (*Hist. litt.*) Il est du nombre de ceux qu'on appelle *Historiæ Augustæ scriptores*. Il avoit composé la vie des Empereurs, le commencement de son ouvrage est perdu; il ne reste que la fin du règne de Valérien, la vie des deux Galliens & des trente tyrans, c'est-à-dire, des usurpateurs de l'empire, depuis Philippe jusqu'à Quintille, frère & successeur de Claude II.

TRÉBUCHET, s. m. (*Hist. mod.*) cage ou selle dans laquelle on baignoit autrefois les femmes méchantes & querelleuses, par un ordre de la police d'Angleterre. (*A. R.*)

TRECK-SCHUYT, s. m. (*Hist. mod. Commerce*) c'est ainsi que l'on nomme en Hollande & dans les autres provinces des Pays-Bas, des barques couvertes tirées par des chevaux, qui servent à conduire les voyageurs sur les canaux d'une ville à l'autre. Ces barques partent toujours à des heures marquées, chargées ou non; elles sont composées d'une grande chambre destinée à recevoir indistinctement tous les passagers, & d'un cabinet appellé *roef* qui se loue aux personnes qui veulent voyager à part; ces sortes de barques sont d'une grande propreté. Le mot hollandois *treck-schuyt* signifie *barque à tirer*. (*A. R.*)

TREMBLAY, (*voyez* JOSEPH) (le P.) capucin.

TREMOILLE *ou* TRIMOUILLE, (la) *Hist. de Fr.*) maison ancienne & illustre, tire son origine d'un seigneur de la *Tremoille* qui vivoit sous notre roi Henri I, vers l'an 1040.

On distingue dans cette maison:

1° Gui VI, surnommé *le vaillant*, garde de l'oriflamme, il étoit à la prise d'Ardres sur les Anglois en 1377; à la défense de Troye en 1380. Il suivit Charles VI. dans son voyage contre les Flamands, & entra le premier dans les fossés de la ville de Bourbourg Il porta l'oriflamme au voyage de Charles VI, contre les Anglois, en 1383. Il accompagna Louis II, duc de Bourbon, au voyage d'Afrique contre les infidèles en 1390, & au voyage de Gênes. Il se signala dans plusieurs tournois & combats à la barrière; il suivit Jean de Bourgogne à l'expédition de Hongrie contre les Turcs, il fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis Il mourut à Rhodes en 1398.

2° Guillaume de la *Tremoille* son frère fut tué à cette même bataille de Nicopolis.

3° Georges de la *Tremoille*, fils de Gui VI, fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt. C'est lui qu'on voit dans la suite jouer un si grand rôle à la cour de Charles VII. *Voyez* l'article ARTUS de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France, puis duc de Bretagne, & l'article GIAC. Il mourut le 6 mai 1646.

4° Louis I son fils, acquit, par son mariage avec l'héritière d'Amboise, la vicomté de Thouars & la Principauté de Talmond.

Nous avons dit à l'article de Bretagne, que Georges de la *Tremoille*, dans le temps de sa faveur auprès de Charles VII, avoit voulu marier Louis, son fils, avec Françoise, fille aînée de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars; que pour se venger des refus de Louis d'Amboise, il l'avoit fait arrêter, condamner sous prétexte d'une conjuration chimérique, & lui avoit à

peine fit grace de la vie ; que Françoise d'Amboise, échappée à la tyrannie du favori, avoit épousé Pierre de France, qui depuis avoit été duc de Bretagne. Louis d'Amboise ne méritoit ni d'être arrêté, ni d'être condamné ; mais par les désordres de sa vie, il mérita d'être interdit, & le fut.

Louis de la *Tremoille*, après la disgrace de son père, & l'interdiction de Louis d'Amboise, avoit épousé Marguerite d'Amboise, sœur puînée de la duchesse de Bretagne. La duchesse, devenue veuve, sans enfans, avoit renoncé au monde & à de secondes nôces ; ainsi Louis de la *Tremoille*, qui n'avoit eu aucune part aux violences de son père, alloit être le seul héritier des grands biens de la maison d'Amboise. Louis d'Amboise, qui haïssoit le fils, par le souvenir des injustices du père, cherchoit les moyens de le frustrer de sa succession ; il vouloit forcer la duchesse de Bretagne, sa fille, à se remarier. Louis XI, par un de ces caprices qui présidoient souvent à sa conduite, appuyoit le projet de Louis d'Amboise, & cherchoit à nuire à la maison de la *Tremoille*. Sous prétexte d'un pélerinage, il fait un voyage en Bretagne, & Louis d'Amboise le suit. A leur sollicitation, la duchesse douairière de Bretagne est retenue prisonnière à Nantes : elle paroît devant son père & devant le roi ; mais le duc de Bretagne, François II, voulut être présent à l'entrevue. La duchesse persista dans son vœu ; prières, menaces, rien ne put la fléchir. Sur son refus, Louis d'Amboise entreprit de l'enlever ; Louis XI y consentit : mais le duc de Bretagne la prit sous sa protection, & déclara qu'il ne souffriroit pas qu'on fît dans ses états la moindre violence à la veuve d'un de ses prédécesseurs. Louis XI fit casser l'interdiction de Louis d'Amboise ; & celui-ci, pour se venger de la duchesse de Bretagne sa fille, & de Louis de la *Tremoille* son gendre, fit le roi son héritier. Après la mort de Louis d'Amboise, Louis XI se mit en possession de ses biens. Louis de la *Tremoille* osa les réclamer ; & l'évidence de ses droits étoit telle, qu'il gagna sa cause contre le roi, dans des tribunaux dépendans du roi.

5°. Louis II, son fils, est le héros de la bataille de Saint-Aubin du Cormier ; il y fit prisonnier le duc d'Orléans, qui fut depuis le roi Louis XII. C'est au sujet de Louis de la *Tremoille*, que ce prince, en montant sur le trône, dit ce mot divin, que tout le monde connoît : *le roi de France ne venge point les injures du duc d'Orléans.* Mais tout le monde ne sait pas à quel point la *Trémoille* l'avoit outragé, & sans cette connoissance, le mot perd la moitié de son prix : il ne seroit que juste, sans être généreux, si Louis n'avoit eu à pardonner que sa défaite & sa prison ; mais la *Trémoille* avoit cruellement abusé de la victoire.

Le jour même de la bataille de Saint-Aubin du Cormier, ce général invite à souper le duc d'Orléans, le prince d'Orange, qu'il avoit aussi fait prisonnier, & tous les capitaines qui avoient été pris avec eux. A la fin du repas, on le voit donner des ordres secrets à un des officiers ; cet officier sort un moment, & rentre dans la salle avec deux cordeliers. A cette vue, les princes pâlirent, & voulurent se lever de table. *Princes*, leur dit la *Tremoille*, *rassurez-vous, il ne m'appartient pas de prononcer sur votre destinée, cela est réservé au roi : mais vous*, dit-il à tous les autres capitaines, *vous qui avez été pris en combattant contre votre souverain & votre patrie, & que le rang ne soustrait pas de même à mon autorité, mettez ordre promptement à votre conscience.* Les princes voulurent vainement intercéder pour ces malheureux, la *Tremoille* fut inexorable. Ce trait nous paroît injuste & barbare. De quel droit ce général ordonnoit-il cette exécution militaire, & disposoit-il de la vie des citoyens hors du combat ? C'étoit à lui de les faire prisonniers ; c'étoit au roi à les faire juger selon les loix, & peut-être le roi leur eût-il fait grace. D'ailleurs, cette invitation, ce souper, cet air de fête & d'amitié sont autant de circonstances de perfidie, jointes à une violence atroce, & c'étoient autant d'insultes pour le duc d'Orléans & pour le prince d'Orange.

Voilà ce que Louis XII pardonna sans réserve & sans retour. Il en reçut la récompense ; c'en est une pour un roi d'être servi avec zèle par un grand homme. La *Trémoille* avoit vaincu à Saint-Aubin, il avoit été à Fornoue un des preux ou braves de Charles VIII. Sa gloire remplit aussi le règne de Louis XII, & une partie de celui de François I. Sa faveur sous ces deux rois égala, comme sous Charles VIII, ses talens & ses services : ce fut lui qui fit prisonnier le duc de Milan Ludovic Sforce en 1500. Il retarda la ruine des François dans le royaume de Naples, après la bataille de Cérignoles, en 1503. Il contribua au gain de la bataille d'Aignadel en 1509. S'il perdit, en 1513, la bataille de Novare contre les Suisses, il sauva Dijon attaqué par les mêmes Suisses. Il se distingua, en 1515, à la bataille de Marignan, où il perdit Charles, prince de Talmond, son fils & son rival de gloire. Si François I eût suivi ses conseils au passage de l'Escaut, en 1521, il eût eu cet honneur, qu'il désira tant toute sa vie, de vaincre Charles-Quint en personne. En 1523, le même la *Trémoille* repoussa les Anglois & les Impériaux, qui avoient fait une descente en Picardie avec des forces capables de conquérir plusieurs provinces. Cette campagne de la *Trémoille* fut une des plus savantes & des plus utiles qu'on eût encore vues ; c'est un des plus beaux faits de guerre de ce siècle guerrier.

En 1524, la *Trémoille* fit lever le siège de Marseille au connétable de Bourbon & au marquis de Pescaire. L'année suivante, il fut tué à la bataille de Pavie, livrée contre son avis. » Sage la *Tremoille*, » s'écrioit la duchesse d'Angoulême, en apprenant le » désastre du roi son fils ; que n'en a-t-il cru votre » expérience ! il seroit libre, & vous seriez vivant ». Guichardin appelle ce Louis II de la *Tremoille*, *le plus grand capitaine du monde.*

6°. Charles son fils fut tué, comme nous l'avons dit, à la bataille de Marignan, en 1515.

7°. François, fils de Charles, fut fait prisonnier à la

la bataille de Pavie. Ce fut lui qui acquit des droits au royaume de Naples, par son mariage avec Anne de Laval, petite-fille de Frédéric, roi de Naples.

8°. C'est pour Louis III, fils de François, que le vicomté de Thouars fut érigé en Duché-Pairie par Henri IV, en 1595. Les lettres ne furent enregistrées qu'en 1599.

9°. Claude son fils, fut blessé & porté par terre, dans une rencontre entre les protestans, dont il suivoit le parti, & les Catholiques. Il se distingua en 1587 à la bataille de Coutras; en 1590, à celle d'Ivry; en 1595, au combat de Fontaine-Françoise.

10°. Frédéric, son fils, mourut à Venise en 1642, d'une blessure reçue dans un combat singulier.

11°. Henri, frère aîné de Frédéric, fit abjuration entre les mains du cardinal de Richelieu; se distingua au siège de la Rochelle, à l'attaque du Pas de Suze; fut blessé d'un coup de mousquet au genou, en allant reconnoitre la ville de Carignan, qu'il prit avec le château.

12°. Charles-René Armand de la *Tremoille*, duc de Thouars, pair de France, Prince de Tarente, premier gentilhomme de la chambre, père de M. le duc de la *Tremoille* d'aujourd'hui, eut, le 18 décembre 1733, au siège du château de Milan, son chapeau déchiré par une balle de mousquet. Le 4 juin 1734, à la reprise du château de Colorno, il reçut une contusion à la cuisse; le 29 du même mois, à la bataille de Parme, il fut blessé legèrement; le 19 septembre suivant, à la bataille de Guastalla, il tomba dans un fossé, y fut foulé aux pieds, & ayant été relevé, il continua quelques temps de combattre, jusqu'à ce qu'enfin ses douleurs & l'état de foiblesse où il étoit réduit, l'obligèrent de se retirer. C'est à lui cependant que la satyre, obligée de reconnoitre en lui beaucoup d'autres mérites, a osé dire :

Les Dieux t'auroient trop bien traité,
S'ils t'avoient donné le courage.

Trait qu'on peut oser citer, parce qu'il est fort connu, & que son injustice est universellement reconnue. M. le duc de la *Trémoille* étoit de l'académie Françoise, & méritoit d'en être. On a de lui des vers très-agréables; on en peut juger par ces deux jolies chansons :

Dans ces hameaux il est une Bergère
Qui soumet tout au pouvoir de ses loix;
Ses graces orneroient Cythère,
Le Rossignol est jaloux de sa voix.
J'ignore si son cœur est tendre;
Heureux qui pourroit l'enflammer!
Mais qui ne voudroit pas aimer,
Ne doit ni la voir ni l'entendre.

AUTRE.

Dans ces prés fleuris une abeille
Vole & vient s'enrichir d'un précieux butin;
Mais voit-on sur la fleur les traces du larcin?
Le baiser que j'ai pris sur ta bouche vermeille;
En me rendant heureux, te laisse ta beauté,
Rose aimable, je suis l'abeille,
Mon bonheur ne t'a rien coûté.

C'est dire avec délicatesse, ce qu'Ovide dit un peu trop cruement.

Gaudia nec cupidis vestra negate viris.
Ut jam decipiant quid perditis? omnia constant.
Mille licet sumant, deperit inde nihil.

M. le duc de la *Tremoille* fut reçu à l'académie Françoise le 6 mars 1738. Il avoit alors trente ans, & le marquis de Saint-Aulaire, à quatre-vingt quinze ans, fut chargé de le recevoir; il sut tirer parti de ce contraste : « je sens, dit-il à M. le duc de la » *Tremoille*, toute la reconnoissance que je vous » dois. L'hommage que vous venez de rendre à M. » le maréchal d'Estrées, votre prédécesseur, en ne » me laissant plus rien à dire, me soulage & me » console. Et comment une voix si affoiblie par les » années, auroit-elle pu célébrer dignement tant de » vertus & tant de gloire. Hélas! l'illustre nom » qu'il portoit vient de s'éteindre dans la nuit du » tombeau. Je sens que je m'attendris à cette triste » réflexion. Il ne me reste qu'à baigner de larmes la » respectable cendre que vous venez de couvrir de » fleurs. La différence des hommages que nous lui rendons, est assortie à celle de nos âges. »

Il est beau de trouver dans son ame, à quatre-vingt quinze ans, assez de sensibilité pour produire un morceau si touchant. M. le duc de la *Tremoille* mourut trois ans après, le 23 mai 1741, de la petite vérole, qu'il gagna de madame la duchesse de la *Tremoille*, sa femme, avec laquelle il s'étoit enfermé pour lui persuader qu'elle n'avoit pas cette redoutable maladie qu'elle redoutoit beaucoup. M. de Saint-Aulaire vit périr le jeune confrère auquel il avoit si peu cru pouvoir survivre. Ce fut la fable *du vieillard & des trois jeunes hommes*,

Je puis enfin compter l'aurore
Plus d'une fois sur vos tombeaux......
Et pleurés du vieillard, il grava sur leur marbre
Ce que je viens de raconter.

13°. Dans la branche de Talmond, Frédéric Guillaume de la *Tremoille*, prince de Talmond, d'abord ecclésiastique & chanoine de Strasbourg, ensuite militaire & lieutenant général, se signala dans diverses expéditions. Au siège de Landau, où il commandoit la tranchée le 17 juillet 1713, il

reçut une contusion d'un gabion qui fut renversé sur lui.

14°. Dans la branche des marquis & ducs de Noirmoustier, Louis de la *Tremoille*, second du nom, servit à la bataille d'Avein, en 1635; aux sièges de Tirlemont, de Louvain, de Perpignan, de Rocroi, de la Motte, de Bethune, d'Armentières, de Merin, de Lillers, du Quesnoy, de Courtrai, de Mardick, de Dunkerque, fut fait prisonnier au combat de Dutlin, fut blessé à Dixmude. Ce fut pour lui que Noirmoustier, déjà érigé en marquisat pour son ayeul, François de la *Tremoille*, en 1584, fut érigé en duché en 1650; & le marquisat de Royan fut érigé en duché sous le nom de Noirmoustier en 1707, pour Antoine-François, son fils.

15°. Henri, comte de Noirmoustier, autre fils de Louis, fut tué à la bataille de Senef.

16°. Dans la branche des comtes de Joigni, Guillaume de la *Tremoille* se signala & fut fait chevalier à la bataille de Rosebèque en 1382, & fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis.

17°. Philippe, son fils, fut tué à cette dernière bataille.

18°. Jean, frère de Philippe, fut tué au combat de Tongres, contre les Liégeois, le 13 septembre 1408.

La seconde femme du second prince de Condé Henri I, qui fut accusée de l'avoir empoisonné, mais qui fut jugée innocente, & la fameuse princesse des Ursins, long-temps toute puissante en Espagne sous Philippe V, & qui mourut à Rome, le 5 décembre 1722, étoient de la maison de la *Tremoille*.

TRENCHARD, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) écrivain Anglois, politique, a discuté des points relatifs à la constitution de son pays; il a voulu prouver *qu'une armée subsistante est incompatible avec un gouvernement libre, & détruit absolument la constitution de la monarchie Angloise*. Il a fait une *Histoire des armées subsistantes en Angleterre*, & une suite de lettres, sous le nom de *Caton*, à laquelle Thomas Gordon, son ami, a eu part.

TRENTE. Le combat des *Trente*. (*Hist. de Bret.*) Ce fut la veille du dimanche *Lœtare*, de l'an 1350, que trente chevaliers Bretons, & trente chevaliers Anglois se trouvèrent entre Ploermel & Josselin, pour décider, les armes à la main, laquelle des deux nations avoit le plus d'honneur, & lequel des deux chefs *avoit la plus belle amie*. Ce fut ce fameux *combat des Trente*, tant célébré par les auteurs Bretons, & l'un des plus beaux exploits de chevalerie, dont la mémoire se soit conservée. *Il appartient bien à vos Bretons de se parangonner à nous!* avoit dit avec mépris l'orgueilleux Richard Brembro, chef des Anglois; & Beaumanoir, chef des François, ne répondit que par un défi. Brembro promit, sans balancer, la victoire à son parti; car une prophétie de Merlin la lui promettoit. Cependant, arrivé au lieu indiqué, il commença par observer qu'on auroit dû obtenir l'aveu des princes pour ce combat. Les Bretons répondirent que la réflexion étoit un peu tardive. « Mais, dit » Brembro, ce combat ne décidera point la querelle » des princes!

» Il ne s'agit pas, lui répondit-on, de la querelle » des princes, il s'agit de l'honneur des deux nations. » Si nous périssons, ajouta Brembro, où retrouvera- » t-on des chevaliers tels que nous? Si nous périssons, répondirent modestement les Bretons, » la Bretagne ne » manquera pas de défenseurs aussi vaillans.

Brembro se résolut au combat, & il s'y comporta vaillamment. Jamais il n'y eut d'action plus vive ni plus opiniâtre. La chaleur, la fatigue, l'épuisement obligèrent plusieurs fois les combattans de s'arrêter pour reprendre haleine. Dans une de ces charges, Beaumanoir blessé, & succombant à la soif, ayant demandé à boire, Geoffroy Dubois, un de ses compagnons, lui cria: *Beaumanoir, bois ton sang!* Ce mot est devenu le cri de cette maison. Brembro s'élança sur Beaumanoir; mais il fut prévenu par Alain de Kaerenrais, autre chevalier Breton, qui renversa l'Anglois d'un coup de lance dans le visage. Au même moment, Geoffroy Dubois perce le même Brembro de son épée, & lui coupe la tête.

Le parti Anglois ne fut point découragé par la mort de son chef; Croquart, soldat de fortune, prend sa place, harangue sa troupe: « Laissons là, dit-il, les » prophéties de Merlin, qui ont trompé Brembro; » c'est à notre valeur à nous répondre de la victoire. » Tous se serrent, se soutiennent, & présentent un rempart de fer, qu'on ne peut entamer. Ce fut alors que Guillaume de Montauban, par une manœuvre décisive, alla prendre les Anglois en flanc, en renversa sept, & fit jour à sa troupe pour les rompre & les renverser. Tous les Anglois furent tués ou pris; la victoire des Bretons ne fut pas douteuse. Mais on trouva dans les auteurs Bretons eux-mêmes une circonstance qui doit faire de la peine, c'est que l'on combattoit à pied de part & d'autre; que Guillaume de Montauban eut seul le privilège de combattre à cheval, & que cet avantage décida de la victoire. D'un autre côté, il est bien étonnant que les Anglois n'aient pas reproché aux Bretons d'avoir vaincu par ce moyen. C'est ce qui a fait croire à M. Villaret qu'on avoit combattu à cheval; idée d'autant plus naturelle, que tel étoit alors l'usage constant des chevaliers.

Mais d'Argentré & D. Lobineau disent que dans cette affaire on se battoit à armes inégales, & que chacun prenoit ses avantages comme il pouvoit; que Billefort ou Bellefort, un des Anglois, avoit pour arme un maillet pesant vingt-cinq livres; Hucheton, autre Anglois, un *fauchard* crochu & tranchant des deux côtés. Pestivan, un des chevaliers Bretons, fut blessé d'un coup de marteau. Rousselet & Bodegat, autres Bretons, furent renversés à coups de mail.

Le prix de la valeur fut donné, parmi les chevaliers Bretons, au seigneur de Tinteniac; & parmi

les Anglois, à ce Croquart qui s'étoit fait leur chef après la mort de Brembro. Croquart fut fait prisonnier.

On compta parmi les Anglois quatre chevaliers Bretons; ce qui scandalisa fort toute la Bretagne, parce qu'il s'agissoit dans ce combat de l'honneur de la nation, & non de la querelle des maisons de Montfort & de Blois-Penthievre, qui se disputoient alors le duché. Il y a de l'incertitude sur les noms de quelques-uns des chevaliers ou Bretons ou Anglois, ce qui ne doit pas étonner. Tite-Live avoue qu'on ne sait pas bien qui des Horaces ou des Curiaces, étoient les Romains ou les Albains.

Le combat des *Trente* commença & finit comme celui des Horaces & des Curiaces. Au premier choc, la fortune parut se déclarer pour les Anglois comme pour les Curiaces; on vit tomber mort un chevalier Breton, deux autres furent blessés, deux furent pris; & lorsque Montauban fit le mouvement qui assura la victoire, il s'éloigna comme le dernier des Horaces: on crut qu'il prenoit la fuite; Beaumanoir y fut trompé: *Faux & mauvais chevalier*, lui cria-t-il, *où vas-tu? Il te sera reproché à toi & à ta race à jamais.* — *Fais-bien ta besogne*, lui répondit Montauban; *de mon côté, je ferai mon devoir.*

Mais il y a une différence bien considérable entre le combat des Horaces & des Curiaces, & le combat des *Trente*, & cette différence est toute entière à l'avantage du premier; c'est que ce premier combat décida du sort de Rome & d'Albe, & que le dernier ne décida de rien.

TRÈS-CHRÉTIEN, (*Hist. de France*) titre des rois de France. Le concile de Savonière, tenu en 859, qualifie Charles-le-chauve de *roi très-chrétien*. Le pape Etienne II. avoit déjà donné ce nom à Pepin l'an 755. Malgré ces faits tirés de l'histoire, on a dit assez communément jusqu'à ces derniers temps, que le titre de *très-chrétien* fut accordé pour la première fois par Paul II. à Louis XI.

Le père Mabillon qui a fait imprimer un extrait de l'ambassade de Guillaume de Monstereuet en 1469, où l'on voit que ce souverain pontife déclare qu'il donnera dans la suite ce titre à nos rois, remarque qu'en cela le pape ne faisoit que continuer un usage déjà établi. Pour le prouver il rapporte plusieurs exemples anciens, qui à la vérité ont été quelque fois interrompus; mais il démontre que, du tems de Charles VII, cette dénomination étoit déjà constamment & héréditairement attachée à nos rois. Pie II. le dit expressément dans sa 385e. lettre adressée à Charles VII. du 3 des ides d'Octobre 1457. *Nec immeritò ob christianum nomen à progenitoribus tuis defensum, nomen* christianissimi *ab illis hæreditarium habes.* Si ce savant religieux eût vu le prologue de Raoul de Presles à son livre de *La cité de Dieu*, il n'eût pas manqué de faire remonter l'usage de ce titre de *très-chrétien* jusqu'au temps de Charles V. ayeul de Charles VII; les termes de Raoul de Presles sont assez précis: « Et à vous singulièrement en l'institution des lettres au *très-chrétien* des princes ». Ce passage a échappé aux auteurs des dissertations insérées dans les Mercures de Janvier, Avril & Juin 1720, &c. où cette matière est discutée avec beaucoup de vivacité.

On trouve cependant, malgré ces autorités, que le concile de Bale, tenu en 1432, ne donne au roi de France que le titre de *sérénissime*; & titre celui de *très-chrétien* que Louis XI. obtint du pape en 1469, est devenu un titre permanent dans ses successeurs. Au reste on a remarqué que ce prince prit la qualité de *très-chrétien*, à-peu-près dans le tems que Ferdinand d'Aragon, illustre par des perfidies autant que par des conquêtes, prenoit le titre de *catholique*. (*D. J.*)

TRÉSORIER DE PROVINCE, (*Hist. d'Angleterre*) *treasurer of the county*; c'est celui qui est le gardien des fonds de la comté, *of th. county-stock*. Il y a deux *trésoriers* dans chaque comté, nommés aux sessions de pâques, à la pluralité des suffrages des juges de paix; ils sont annuels, doivent avoir dix livres sterlings de revenus en terres, & rendre compte chaque année de leur régie, à leurs successeurs, aux sessions de pâques, ou au plus tard dix jours après.

Les fonds du comté dont cet officier est le gardien, se levent annuellement par une taxe de contribution sur chaque paroisse; ce fonds doit être employé à des usages charitables, à soulager des soldats ou des matelots estropiés, comme aussi des prisonniers qui sont pour dettes dans les prisons du comté; il sert encore à entretenir de pauvres maisons de charité, & à payer les salaires des gouverneurs des maisons de correction. Quelle est la charge de ces *trésoriers*, la manière de lever les fonds, & quel en doit être l'emploi? c'est ce qu'on trouvera détaillé dans les *Actes XLIII.* d'Elisabeth, *c. vij.* Jacques I. *c. iv, xj, &c.* de Guillaume III. *c. xviij.* de la reine Anne, *c. xxxj.* de George I. *c. xxiij.* (*D. J.*)

TRÉSORIER *en sous-ordre*, (*Hist. rom.*) les *trésoriers* en sous-ordre, ou les *sous-trésoriers*, selon Asconius & Varron, étoient certains particuliers d'entre le peuple qui levoient & portoient chez le questeur du proconsul, l'argent nécessaire pour la paie des troupes; c'étoient des especes de collecteurs de l'argent imposé sur chaque tribu pour les besoins de l'état. Leur établissement est de la plus haute antiquité, au rapport d'Aulu-gelle. La loi *aurelia* nous apprend combien cet ordre peu digne de considération devint accrédité, puisque cette loi rendit commun aux *trésoriers* & aux chevaliers le droit de juger de certaines matières qui n'appartenoient auparavant qu'aux sénateurs; il falloit au contraire les dépouiller de ce privilège, si quelque autre loi le leur avoit accordé. (*D. J.*)

TRESSAN. (*Voyez* VERGNE (de la)

TREVE ET PAIX, (*Hist. mod.*) nom que l'on donna vers l'an 1020, à un décret porté contre les violences qui se commettoient alors publiquement de particulier à particulier. Les loix étoient alors si peu respectées, & les magistrats si foibles, que chaque citoyen prétendoit avoir droit de se faire justice à soi

même par la voie des armes, sans épargner le fer ni le feu contre les maisons, les terres & les personnes mêmes de ses ennemis. Pour remédier à ces désordres, les évêques & les barons, premièrement en France, puis dans les autres royaumes, firent un décret par lequel on mettoit absolument à couvert de ces violences les églises, les clercs ou ecclésiastiques séculiers, les religieux & leurs monastères, les femmes, les marchands, les laboureurs & les moulins: ce qu'on comprit sous le nom de *paix*. A l'égard de toutes autres personnes, on défendit d'agir offensivement depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, par le respect particulier, disoit-on, qu'on devoit à ces jours que Jesus-Christ a consacrés par les derniers mystères de sa vie, & c'est ce qu'on appella *treve*. On déclara excommuniés les violateurs de l'un ou l'autre de ces décrets, & l'on arrêta ensuite qu'ils seroient bannis ou punis de mort, selon la qualité des violences qu'ils auroient commises. Divers conciles approuvèrent ces résolutions, & entr'autres celui de Clermont en Auvergne tenu en 1095, qui, aux quatre jours de la semaine affectés à la *treve*, ajouta tout le temps de l'avent jusqu'après l'octave de l'épiphanie, celui qui est compris entre la septuagésime & l'octave de pâques, & celui qui commence aux rogations & finit à l'octave de la pentecôte; ce qui joint aux autres jours prescrits pour la *treve* dans les autres saisons, faisoit plus de la moitié de l'année. Il est étonnant que les évêques qui avoient intimidé les peuples par le motif de la religion, pour les engager à suspendre leur vengeance pendant la moitié de chaque semaine & des intervalles assez considérables de l'année, ne pussent en obtenir la même chose ni pour la semaine ni pour l'année entière, & il ne l'est pas moins que les peuples crussent tolérée & même permise à certains jours une vengeance qu'ils n'osoient prendre dans d'autres. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'usage de ces petites guerres qui désoloient toutes les provinces du royaume, dura jusqu'au temps de Philippe-le-bel. (*A. R.*)

TREVIÉS (Bernard de) *Bernardus de Tribus viis*) (*Hist. lit. mod.*) chanoine de Maguelone au douzième siècle, est l'auteur du roman de Pierre de Provence & de la belle Maguelone, imprimé près de trois siècles après, en 1490.

TRÉVILLE *ou* TROISVILLE, (Henri-Joseph de Peyre, comte de) (*Hist. mod.*) Le comte de *Tréville*, fils d'un Capitaine-Lieutenant des Mousquetaires, avoit été élevé avec Louis XIV, avoit servi cornette dans la première compagnie des Mousquetaires, puis colonel d'infanterie. Il avoit eu le gouvernement du comté de Foix: il avoit reçu deux coups de feu dans l'expédition de Candie en 1669. Frappé de la mort de la célèbre Madame Henriette-Anne d'Angleterre, à laquelle il étoit fort attaché, il quitta le monde, & s'ensevelit dans la retraite. Il fut l'ami de Port-Royal & de tous ces illustres Jansénistes du règne de Louis XIV. Il étoit leur disciple, leur conseil & leur juge. On lui reprochoit de parler trop bien. Mort en 1708.

TRÉVIRS, CAPITAUX, (*Hist. rom.*) *trium viri* ou *treviri capitales*; étoient trois magistrats romains d'un bien moindre rang que les *trévirs* ou triumvirs monétaires. Ils étoient chargés de veiller à la garde des prisonniers, & de présider aux supplices capitaux. Ils jugeoient aussi des délits & crimes des esclaves fugitifs, & des gens sans aveu. Ils furent établis sous le consulat de Curius Dentatus, peu de tems après qu'il eut triomphé des Gaulois. Ils avoient sous leurs ordres huit licteurs qui faisoient les exécutions prescrites, comme il paroît par ce discours de Sosie dans l'Amphitrion. « Que deviendrai-je à présent? les *trévirs* pourroient bien m'envoyer en prison, d'où je » ne serois tiré demain que pour être fustigé, sans » avoir même la liberté ni de plaider ma cause, ni » de réclamer la protection de mon maître. Il n'y auroit personne qui doutât que j'ai bien mérité cette » punition; & que je serois assez malheureux pour » essuyer les coups de leurs estafiers, qui battroient » sur mon pauvre corps comme sur une enclume ». Ciceron fait allusion à ces sortes de lieutenants criminels de Rome, en badinant plaisamment sur le jeu de mots, dans une de ses lettres à Trébatius, qui suivoit alors César dans ses guerres contre les *Trévirs*, une des plus fières & des plus vaillantes nations de la Gaule » Je vous avertis, lui dit-il, de ne vous pas » trouver sur le chemin de ces *Trévirs*, car j'entens » dire qu'ils sont *capitaux*; & je désirerois fort qu'ils » fussent plutôt fabricateurs d'or & d'argent ». (*D. J.*)

TRÉVIRS, *monétaires*, (*Hist. Rom.*) les surintendans de la monnoie de la république & empire romain, étoient appellés trévirs, *treviri* ou *triumviri monetales*, parce qu'ils furent au nombre de trois jusqu'à Jules-César, qui en créa quatre. Ciceron fut un des quatre directeurs de la monnoie, car nous avons encore une médaille existante de ce grand homme, où il est nommé *iiij vir*; mais nous parlerons plus au long de ces magistrats préposés à la fabrication des monnoies, au *mot* TRIUMVIRS *monétaires*. (*D. J.*)

TREUVÉ (Simon-Michel) (*Hist. lit. mod.*) de la congrégation de la doctrine chrétienne, grand Janséniste, aumônier de la duchesse de Lesdiguières, appellé par M. Bossuet à Meaux, pour y être théologal, fut chassé de ce diocèse par le cardinal de Bissy, vraisemblablement parce qu'il étoit Janséniste: mais on en allégua, dans le temps, une autre raison; on prétendit avoir découvert qu'il étoit de la secte des Flagellans, & qu'il mettoit en pratique les principes de la secte à l'égard des religieuses, ses pénitentes. Mort en 1730. On a de lui des livres concernant la direction, & une vie de M. Duhamel, curé de Saint-Merry.

TRIFONIEN, (*Hist. Rom.*) fameux jurisconsulte, fut employé par Justinien à mettre en ordre le droit Romain. Il vivoit vers le milieu du sixième siècle.

TRIBOULET, (*Hist. de Fr.*) fou célèbre du roi François I, qui méritoit de n'avoir point de foux & de prendre des amusement plus nobles. Le seul mot

véritablement remarquable qu'on cite de *Triboulet*, est celui qu'il dit au sujet du passage de Charles-Quint par la France en 1539. Il avoit des tablettes, qu'il appelloit *le journal des foux*; il y avoit écrit le nom de l'empereur, plus fou que lui, disoit-il, d'oser passer par la France: *que diras-tu donc*, lui dit François I, *si je le laisse passer? Alors, sire, j'effacerai son nom, & je mettrai le vôtre à la place.* Le mot est plaisant & hardi: pour juger s'il est juste, il faut examiner si François I pouvoit, sans se déshonorer, sans se perdre, sans soulever contre lui toute l'Europe, & attirer sur sa tête la vengeance de tous les rois, arrêter dans ses états un prince qui n'y passoit que sur la foi des traités, qui en cela donnoit à son rival une marque de confiance assez noble, & qui n'avoit pour toute défense que cette confiance même, l'état de foiblesse où il se présentoit en France, la génerosité de François I, ou plutôt sa justice & son intérêt bien entendu.

Dans les contes de Bonaventure des Perriers, la seconde nouvelle concerne trois foux de François I, nommés Caillette, *Triboulet* & Polite, & la 98e. roule toute entière sur *Triboulet*. Ces trois hommes, tels que des Perriers les représente, étoient plutôt des idiots que des foux. Des Perriers, valet de chambre de la reine de Navarre, étoit son amuseur à gages, comme ces trois hommes l'étoient de François I. Peut-être envioit-il leurs succès; car il dit que *Triboulet* étoit *plus heureux que sage*: il finit par être plus fou qu'eux, puisqu'il se tua dans un accès de phrénésie: mais s'il les a peints au naturel, quel amusement ces malheureux pouvoient-ils procurer à François I? L'auteur du mot sur le passage de Charles-Quint par la France, peut-il être reconnu dans un imbécille qui condamne son cheval à aller à pied pour avoir peté devant le roi, qui vend ce cheval pour avoir du foin, & ce foin pour avoir une étrille; qui, ayant suivi le roi à vêpres à la Sainte-Chapelle, & voyant qu'à un silence général avoit succédé un grand fracas de musique, aussi-tôt que le célébrant eut entonné: *Deus, in adjutorium*, &c., va charger de coups ce célébrant, *parce que*, disoit-il, *c'étoit de lui qu'étoit venue toute la noise, & qu'avant qu'il eût lâché ces deux mots latins, tout le monde étoit tranquille.*

Triboulet avoit été fou de Louis XII avant de l'être de François I; c'étoit un effet de succession: voici son portrait fait par Jean Marot, père de Clément:

Triboulet fut un fou de la tête écorné:
Aussi sage à trente ans que le jour qu'il fut né.
Petit front & gros yeux, nez grand, taillé à vôte;
(voûte)
Estomach plat & long, haut dos à porter hotte;
Chacun contrefaisoit, chanta, dansa, prêcha,
Et de tout si plaisant, qu'onc homme ne fâcha.

TRIBUNAL SECRET DE WESTPHALIE, (*Hist. mod.*) c'est le nom d'un *tribunal* assez semblable à celui de l'inquisition, qui fut, dit-on, établi en Westphalie par l'empereur Charlemagne, & par le pape Léon III. pour forcer les Saxons payens à se convertir au christianisme. On a une description de ce *tribunal* faite par plusieurs auteurs & historiens, ainsi que l'ordre & les statuts des assesseurs de ce *tribunal*, appellés *vry graves*, *fry graves*, *comtes libres*, ou *échevins du saint & secret tribunal de Westphalie.*

Une superstition cruelle, aidée d'une politique barbare, autorisa pendant long-temps les jugemens clandestins de ces redoutables *tribunaux*, qui remplissoient l'Allemagne de délateurs, d'espions, d'assesseurs & d'executeurs de leurs arrêts ténébreux; les juges de Westphalie usurpèrent une autorité semblable à celle que s'est arrogée depuis, le *tribunal* odieux que l'Espagne, l'Italie & le Portugal révèrent encore sous le titre de *saint office*. Il paroît en effet que c'est sur le modèle du *tribunal secret de Westphalie* que la cour de Rome a formé celui de l'inquisition si favorable à ses prétentions & à l'abrutissement des peuples, & si contraire aux maximes de la vraie religion & de l'humanité.

Quoi qu'il en soit, ces deux *tribunaux* furent toujours également propres à aneantir la liberté des citoyens, en les mettant à la merci d'une autorité secrette qui punissoit des crimes qu'il fut toujours facile d'imputer à tous ceux qu'on voulut perdre. En effet, le *tribunal secret* connoissoit également de tous les crimes & même de tous les péchés, puisqu'à la liste des cas qui étoient spécialement de sa compétence on joignoit toutes les transgressions du décalogue & des loix de l'Eglise, la violation du carême, *&c.* Son autorité s'étendoit sur tous les ordres de l'état; les électeurs, les princes, les évêques mêmes y furent soumis, & ne pouvoient en être exemptés que par le pape & l'empereur. Par la suite néanmoins les ecclésiastiques & les femmes furent soustraits de sa jurisdiction; cet établissement fut protégé par les empereurs, à qui il fut sans doute utile pour perdre ceux qui avoient le malheur de leur déplaire. L'empereur Sigismond y présida une fois, il fut alors garni de mille assesseurs ou échevins; Charles IV en fut tirer un très-grand parti, & les bourreaux du *tribunal secret* eussent empêché la déposition de l'affreux Wenceslas, s'il ne les eût indisposés en divulguant leur secret. La superstition ne sert les tyrans que lorsqu'ils consentent à lui être fidèles.

Pour se faire une idée de ce *tribunal*, il suffit de voir ce qu'en a dit Æneas Sylvius en parlant de ceux qui le composoient de son temps, il dit qu'ils ont (*secretos ritus*) *& arcana quædam instituta, quibus malefactores judicent, & nondum repertus est qui vel pretio vel metu revelaverit; ipsorum quoque scabinorum major pars occulta est, qui per provincias discurrentes, criminosos notant, & inferentes judicio accusant, probantque, ut eis mos est. Damnati libro inscribuntur, & junioribus scabinis committitur executio.* « Ils ont des usages » secrets & des formalités cachées pour juger les » malfaiteurs, & il ne s'est encore trouvé personne » à qui la crainte ou l'argent aient fait réveler le se» cret; la plûpart des échevins de ce *tribunal* sont » inconnus; en parcourant les provinces, ils pren-

» nent noms des criminels, ils les déferent & les accusent devant le *tribunal*, & prouvent leur accusation à leur maniere; ceux qui sont condamnés » sont inscrits sur un livre, & les plus jeunes d'entre les échevins sont chargés de l'exécution ». *Voyez* Æneas Sylv. *Europ. cap. xljx.*

Au mépris de toutes les formes judiciaires, on condamnoit souvent l'accusé sans le citer, sans l'entendre, sans le convaincre; un homme absent étoit également pendu ou assassiné sans qu'on sût le motif de sa mort, ni ceux qui en étoient les auteurs. Un *tribunal* si détestable, sujet à des abus si criants, & si contraire à toute raison & à toute justice, subsista pourtant pendant plusieurs siecles en Allemagne. Cependant il fut réformé à plusieurs reprises par quelques empereurs qui rougirent des horreurs qu'on commettoit en leur nom; & enfin il fut entiérement aboli par l'empereur Maximilien I. en 1512; & on l'appella depuis le *tribunal défendu de Westphalie*, & il n'en fut plus question dans l'empire. Il faut espérer que les progrès de la raison, qui tend toujours à rendre les hommes plus humains, feront abolir de mêmes ces institutions cruelles & tyranniques, qui, sous le faux prétexte des intérêts de la divinité, permettent à quelques hommes d'exercer la tyrannie la plus cruelle sur les êtres qu'elle a créés à son image; quelles que soient leurs opinions, un chrétien doit de l'indulgence à ses semblables; s'ils sont vraiment criminels, ils doivent être punis suivant les loix de la justice & de la raison. Ce *tribunal* se trouve désigné dans les historiens & dans les écrivains sur le droit public germanique, sous le nom de *Judicium occultum Westphalicum*, de *Vemium*, *Wemium* ou *Wehem Gericht* en allemand. Ce que quelques-uns dérivent du latin *vœ mihi*; & d'autres du mot saxon *vehmen*, qui signifie *proscrire*, *bannir*, *condamner*, ou de *versymer*, diffamer, noter d'infamie, *&c.*

Ce *tribunal Westphalien*, comme on a dit, fut établi par Charlemagne de concert avec le pape Léon III. Quelques auteurs ont rapporté les circonstances suivantes de sa fondation; cependant il y a des auteurs qui les regardent comme fabuleuses. Quoi qu'il en soit, voici ce qui est dit à la *page 624 du tome III scriptorum Brunswic.* publié par M. Leibnitz. *Ut fertur, misit rex* (*Carolus M.*) *legatum Romam ad Leonem papam, pro concilio habendo de rebellibus istis* (*Saxonibus*), *quos nulla poterat diligentiâ ex toto compescere aut exterminare. Ast sanctus vir, auditâ legatione, nihil prorsus respondit; sed surgens ad hortulum ivit, & zizania cum tribulis colligens, supra patibulum quod de virgulis fecerat, suspendit. Rediens autem legatus hæc Carolo nunciavit, qui mox jus vetitum instituit, quod usque in præsens vemæ vel vemiæ vocatur.* « On » dit que le roi Charlemagne envoya un ambassadeur » à Rome vers le pape Léon, afin de prendre ses » conseils sur ce qu'il devoit faire de ces rebelles » Saxons, qu'il ne pouvoit ni dompter ni extermi» ner. Mais le saint homme, ayant entendu le sujet » de l'ambassade, ne répondit rien, il se leva seulement & alla dans son jardin, où ayant ramassé des » ronces & des mauvaises herbes, il les suspendit à » un gibet qu'il avoit formé avec de petits bâtons. » L'ambassadeur, à son retour, rapporte à Charles ce » qu'il avoit vu, & celui-ci institua le *tribunal* qui » s'appelle jusqu'à ce jour *venia* ou *vemiam*. *Voyez* Pfeffinger, *in Vitriarium, tome IV. p. 470. & suiv.* (*A. R.*)

TRIBUN, (*Hist. Rom.*) *tribunus*; mot général qui signifioit *chef*, & le mot qu'on ajoutoit à celui-ci, désignoit la chose commise à la garde, aux soins, à l'inspection ou à l'administration de ce chef. Ainsi le *tribun* du peuple étoit le chef, le défenseur du peuple. *Tribun* militaire, étoit un magistrat qui commandoit les armées. *Tribuns* des légions étoient des officiers qui commandoient tour-à-tour pendant deux mois à toute la légion. *Tribun* des céleres étoit le commandant de ce corps de cavalerie.

Le nom de *tribun* se donnoit encore à d'autres sortes d'officiers. Les *tribuns* de la marine, par exemple, *tribuni marinorum*, étoient des intendans des côtes & de la navigation des rivieres. Les *tribuns* du trésor public, *tribuni ærarii*, étoient des trésoriers établis pour payer les milices, comme sont aujourd'hui nos trésoriers des guerres. Les *tribuns* des fabriques, *tribuni fabricarum*, présidoient à la fabrique des armes. Les *tribuns* des notaires, *tribuni notariorum*, étoient les premiers secrétaires des empereurs. Les *tribuns* des plaisirs, *tribuni voluptatum*, dans le code Théodosien, *l. XIII. de scenic.* avoient soin des jeux, des spectacles & autres divertissemens semblables du peuple. Enfin *tribun* désignoit chez les Romains, le chef d'une tribu. (*D. J.*)

TRIBUN DU PEUPLE, (*Hist. & gouvern. rom.*) magistrat romain, pris du peuple pour le garantir de l'oppression des grands, de la barbarie des usuriers, & pour défendre ses droits & sa liberté contre les entreprises des consuls & du sénat. En deux mots, *les tribuns du peuple* étoient censés ses chefs & ses protecteurs. Entrons dans les détails historiques qui concernent cette magistrature.

Le peuple ne pouvant cultiver ses terres à cause des querelles fréquentes que la république avoit à soutenir, il se trouva bientôt accablé de dettes, & se vit conduire impitoyablement en esclavage par ses créanciers, quand il ne pouvoit pas payer. Il s'adressa souvent au sénat pour trouver quelque soulagement, mais il ne put rien obtenir. Lassé des vaines promesses dont on l'amusoit depuis long-temps, il se retira un jour sur le mont Sacré, l'an de Rome 259, à l'instigation de Sicinius, homme de courage & de résolution; ensuite il ne voulut point rentrer dans la ville qu'on ne lui eût remis toutes ses dettes, & promis de délivrer ceux qui étoient esclaves pour ce sujet. Il fallut outre cela, lui permettre de créer des magistrats pour soutenir ses intérêts. On les nomma *tribuns*, parce que les premiers furent pris d'entre les *tribuns* militaires. Ainsi on en créa deux dans les comices par curies; & depuis la publication de la loi Publicola, l'an 283, on en nomma cinq dans les comices par tribus. Enfin l'an 297, on en élut

dix, c'est-à-dire, deux de chaque classe. Cicéron dit cependant qu'on en créa deux la première année, & dix la seconde, dans les comices par centuries.

Les *tribuns du peuple* tiroient au sort pour présider à ces assemblées par tribus, & s'il arrivoit que l'assemblée fût finie avant que tous les dix fussent nommés, le reste l'étoit par le collége des *tribuns*; mais cela fut abrogé par la loi Trébonia, l'an 305. On prétend qu'il y en avoit une ancienne qui ordonnoit que les *tribuns* qui n'auroient pas créé leurs successeurs pour l'année suivante, seroient brûlés vifs. C'est Valere Maxime qui le dit; mais ce n'est pas un auteur de grande autorité.

Comme les premiers *tribuns* furent créés le quatrième des ides de décembre, dans la suite le même jour fut destiné pour l'élection de ces magistrats. Ces *tribuns* étoient toujours choisis d'entre le peuple. Aucun patricien ne pouvoit être revêtu de cette charge, à moins que l'adoption ne l'eût fait passer dans l'ordre plébéien. Un plébéien qui étoit sénateur, ne pouvoit pas même être *tribun*.

Ils n'avoient point entrée au sénat; ils demeuroient seulement assis sur les bancs vis-à-vis la porte du lieu où il étoit assemblé, d'où ils entendoient les résolutions qui s'y prenoient. Ils pouvoient cependant assembler le sénat quand il leur plaisoit. Dans la suite, par la loi Atinia (Atinius étoit *tribun* l'an 633, selon Pighius), il fut ordonné qu'aucun romain ne pourroit être élu *tribun du peuple*, s'il n'étoit sénateur plébéien.

Au commencement, l'unique devoir des *tribuns* étoit de protéger le peuple contre les patriciens; en sorte que leur pouvoir consistoit plutôt à empêcher qu'à agir. Ils ne passèrent pas d'abord pour magistrats; aussi ne portoient-ils point la robe prétexte: on les regardoit plutôt comme le frein de la magistrature. Cependant dans la suite on leur donna communément le nom de *magistrats*. Ils avoient le droit de délivrer un prisonnier, & de le soustraire à un jugement prêt à être rendu contre lui. Aussi pour signifier qu'ils faisoient profession de secourir tout le monde, leurs maisons devoient être ouvertes jour & nuit, & il ne leur étoit pas permis de coucher hors de la ville, ni même d'en sortir, si nous en croyons Appien. (*Civil. l. II. pag* 736. *Edit. Tollii.*) D'ailleurs, hors de Rome, ils n'avoient aucune autorité, si ce n'est dans les fêtes latines, ou lorsqu'ils sortoient pour les affaires de la république.

Leur principal pouvoir consistoit à s'opposer aux arrêts du sénat, & à tous les actes des autres magistrats, par cette formule si célèbre: *veto*, *intercedo*, je m'oppose, j'interviens. La force de cette opposition étoit si grande, que quiconque n'y obéissoit pas, soit qu'il fût magistrat, soit qu'il fût particulier, on le faisoit aussi-tôt conduire en prison par celui qu'on nommoit *viator*; ou bien on le citoit devant le peuple comme rebelle à la puissance sacrée qu'ils représentoient. Delà vient que quiconque les offensoit de parole ou d'action, étoit regardé comme un sacrilège, & ses biens étoient confisqués.

Lorsque les *tribuns du peuple* ne s'opposoient point aux decrets du sénat, ils mettoient au bas de l'acte la lettre *T*, pour marquer l'approbation. S'ils s'y opposoient, le decret n'étoit point appellé *senatus-consultum*, mais seulement *senatus auctoritas*. Dans l'origine, ce mot signifioit que tel avoit été l'avis du sénat. Un seul *tribun* pouvoit s'opposer à ce que faisoient ses collegues, & il l'annulloit par cette opposition. Le sénat, pour subjuguer le peuple, se servoit souvent de ce moyen, & tâchoit toujours de mettre de son côté quelqu'un des *tribuns*, pour rompre les mesures des autres.

Quoiqu'ils eussent déja une très-grande autorité, elle devint dans la suite bien plus considérable. En vertu de la puissance sacrée dont ils étoient revêtus, non-seulement ils s'opposoient à tout ce qui leur déplaisoit, comme aux assemblées par tribus, & à la levée des soldats; mais encore ils assembloient le sénat & le peuple quand ils vouloient, & ils rompoient les assemblées de même. Tous les plébiscites ou decrets du peuple qu'ils publioient, n'obligeoient au commencement que le peuple seul: dans la suite ils obligèrent tous les trois ordres, & cela après la publication des loix *Horatia* & *Hortensia*, en 464 & 466. Enfin ils portoient si loin leur autorité, qu'ils donnoient ou ôtoient à qui bon leur sembloit, le maniment des deniers publics, la recette des impositions, les départemens, les magistratures, les commandemens d'armées, & toutes sortes de charges, *&c.* Par l'abus qu'ils firent de ce pouvoir immense, ils furent cause des plus grands troubles de la république, dont Cicéron se plaint amèrement, *de Legib. lib. III. c. ix.*

Cette puissance illimitée ne subsista pas toujours. L. Sylla, attaché au parti des grands, s'étant rendu maître de la république à main armée, diminua beaucoup l'autorité des *tribuns*, & l'anéantit presque entièrement par une loi portée l'an 672, qui défendoit que celui qui avoit été *tribun* pût jamais parvenir à aucune autre charge. Il leur ôta par la même loi, le droit de haranguer le peuple, de faire des loix; & les appellations à leur tribunal furent abolies. Il leur laissa seulement le droit de s'opposer.

Cependant le consul Cotta, l'an 679, leur rendit le droit de parvenir aux charges de la république; & l'an 683, le grand Pompée les rétablit dans tous leurs anciens privilèges. Leur puissance subsista jusqu'à Jules-César. La 731e année de Rome, le sénat rendit un décret par lequel il transféroit à Auguste & à ses successeurs, toute l'autorité des *tribuns du peuple*, qu'on continua de créer pour la forme. Auguste s'étant ainsi rendu maître de la puissance tribunitienne, n'accorda aux *tribuns* que le seul privilège de ne pouvoir être cités en jugement avant que d'avoir quitté leur charge; & sous Tibère, ils eurent encore le droit fictif d'opposition. Enfin, du temps des empereurs Nerva & Trajan, la dignité de *tribun du peuple* n'étoit plus qu'un fantôme, un vain titre sans fonction & sans honneur. Ils restèrent dans cet état jusqu'à

Constantin le grand ; depuis son règne il n'est plus fait mention de cette magistrature.

Il ne me reste, pour en compléter l'histoire, qu'à en reprendre les principaux faits, déjà indiqués ou omis.

Après de grandes divisions entre les patriciens & les plébéiens, le sénat consentit, pour l'amour de la paix, à la création de nouveaux magistrats, qui furent nommés *tribuns du peuple*, l'an de Rome 260.

Il en fut fait un sénatus-consulte, & on élut dans le camp même, pour les premiers *tribuns du peuple*, selon Denys d'Halicarnasse, L. Junius Brutus, & C. Sicinius Bellutus, les chefs du parti, qui associèrent en même temps à leur dignité C. & P. Licinius, & Sp. Icilius Ruga. Tite-Live prétend que C. Licinius & Lucius Albinus, furent les premiers *tribuns* qui se donnerent trois collègues, parmi lesquels on compte Sicinius Bellutus ; cet historien ajoute, qu'il y avoit des auteurs qui prétendoient qu'il n'y eut d'abord que deux *tribuns* élus dans cette assemblée, & c'est l'opinion la plus commune.

Quoi qu'il en soit, on déclara, avant que de quitter le camp, la personne des *tribuns* sacrée. Il en fut fait une loi, par laquelle il étoit défendu, sous peine de la vie, de faire aucune violence à un *tribun*, & tous les Romains furent obligés de jurer par les sermens les plus solemnels, l'observation de cette loi. Le peuple sacrifia ensuite aux dieux sur la montagne même, qu'on appella depuis le *mont sacré*, d'où il rentra dans Rome à la suite de ses *tribuns* & des députés du sénat.

Rome, par l'établissement du tribunat, changea une seconde fois la forme de son gouvernement. Il étoit passé de l'état monarchique à une espèce d'aristocratie, où toute l'autorité étoit entre les mains du sénat & des grands. Mais par la création des *tribuns*, on vit s'élever insensiblement une nouvelle démocratie, dans laquelle le peuple, sous différens prétextes, s'empara par dégrés de la meilleure partie du gouvernement.

Ces nouveaux magistrats n'avoient dans leur origine, ni la qualité de sénateur, ni tribunal particulier, ni jurisdiction sur leurs citoyens, ni le pouvoir de convoquer les assemblées du peuple. Habillés comme de simples particuliers, & escortés d'un seul domestique appellé *viateur*, & qui étoit comme un valet de ville, ils demeuroient assis sur un banc au dehors du sénat ; ils n'y étoient admis que lorsque les consuls les faisoient appeller, pour avoir leur avis sur quelque affaire qui concernoit les intérêts du peuple ; toute leur fonction se réduisoit à pouvoir s'opposer aux ordonnances du sénat par le mot *veto*, qui veut dire *je l'empêche*, qu'ils mettoient au bas de ses décrets, quand ils les croyoient contraires à la liberté du peuple ; cette autorité étoit même renfermée dans les murailles de Rome, & tout au plus à un mille aux environs : & afin que le peuple eût toujours dans la ville des protecteurs prêts à prendre sa défense, il n'étoit point permis aux *tribuns* de s'en éloigner un jour entier, excepté dans les féries latines. C'étoit par la même raison qu'ils étoient obligés de tenir la porte de leurs maisons ouverte jour & nuit, pour recevoir les plaintes des citoyens, qui auroient recours à leur protection.

De semblables magistrats sembloient n'avoir été institués que pour empêcher seulement l'oppression des malheureux ; mais ils ne se continrent pas dans un état si plein de modération. Il n'y eut rien dans la suite de si grand & de si élevé, où ils ne portassent leurs vues ambitieuses. Ils entrèrent bientôt en concurrence avec les premiers magistrats de la république, &, sous prétexte d'assurer la liberté du peuple, ils eurent pour objet de ruiner insensiblement l'autorité du sénat.

L'an de Rome 262, le peuple augmenta la puissance de ses *tribuns*, par une loi qui défendoit à personne d'interrompre un *tribun* qui parle dans l'assemblée du peuple romain.

L'an 283, on publia une loi qui ordonnoit que l'élection des *tribuns* se fît seulement dans une assemblée par tribus, & en conséquence on élut pour la première fois des *tribuns* de cette manière.

La paix ayant succédé aux guerres contre les Volsques, l'an 380, on vit renaître de nouvelles dissensions. Quelques Plébéiens qui s'étoient distingués dans ces guerres, aspirèrent au consulat, & au commandement des armées. Le petit peuple uniquement touché des incommodités de la vie, parut peu sensible à des prétentions si magnifiques. Les patriciens, d'un autre côté, s'y opposerent long-temps, & avec beaucoup de courage & de fermeté. Ce fut pendant plusieurs années un sujet continuel de disputes entre le sénat & les *tribuns du peuple*. Enfin les larmes d'une femme emportèrent ce que l'éloquence, les brigues & les cabales des *tribuns* n'avoient pu obtenir : tant il est vrai que ce sexe aimable & rusé n'est jamais plus fort que quand il fait servir sa propre foiblesse aux succès de ses desseins. Voici le fait en peu de mots.

M. Fabius Ambustus avoit trois fils qui se distinguèrent dans la guerre des Gaulois, & deux filles, dont l'aînée étoit mariée à S. Sulpicius, patricien de naissance, & qui étoit alors *tribun* militaire, & la cadette avoit épousé un riche plébéien, appellé C. Licinius Stolon. Un jour que la femme de ce plébéien se trouva chez sa sœur, le licteur qui précédoit Sulpicius à son retour du sénat, frappa à sa porte avec le bâton des faisceaux, pour annoncer que c'étoit le magistrat qui alloit rentrer. Ce bruit extraordinaire fit peur à la femme de Licinius ; sa sœur ne la rassura que par un souris fin, & qui lui fit sentir l'inégalité de leurs conditions. Sa vanité blessée par une différence si humiliante, la jetta dans une sombre mélancolie. Son père & son mari lui en demandèrent plusieurs fois le sujet, sans pouvoir l'apprendre. Elle affectoit d'en couvrir la cause par un silence opiniâtre. Ces deux romains, à qui elle étoit chère

chère, redoublèrent leurs empressemens, & n'oublièrent rien pour lui arracher son secret. Enfin après avoir résisté autant qu'elle crut le devoir faire pour exciter leur tendresse elle feignit de se rendre, elle leur avoua, les larmes aux yeux, & avec une espèce de confusion, que le chagrin la feroit mourir, si étant sortie du même sang que sa sœur, son mari ne pouvoit pas parvenir aux mêmes dignités que son beau-frère.

Fabius & Licinius pour l'appaiser, lui firent des promesses solemnelles de n'épargner rien pour mettre dans sa maison les mêmes honneurs qu'elle avoit vus dans celle de sa sœur; & sans s'arrêter à briguer le tribunal militaire, ils portèrent tout d'un coup leurs vues jusques au consulat.

Le beau-père quoique patricien, se joignit à son gendre, ou par complaisance pour sa fille, ou par ressentiment de la mort de son fils, que le sénat avoit abandonné, il prit des intérêts opposés à ceux de son ordre. Licinius & lui associèrent dans leur dessein L. Sextius, d'une famille plébéienne, également estimé par sa valeur & par son éloquence, intrépide défenseur des droits du peuple, & auquel, de l'aveu même des patriciens, il ne manquoit qu'une naissance plus illustre, pour pouvoir remplir toutes les charges de la république.

C. Licinius & L. Sextius convinrent d'abord de briguer le tribunat plébéien, afin de s'en faire comme un degré pour parvenir à la souveraine magistrature: ils l'obtinrent aisément. A peine eurent-ils fait ce premier pas, qu'ils résolurent de rendre le consulat commun aux deux ordres de la république, & ils y travaillèrent avec tant de chaleur, que les citoyens étoient à la veille de prendre les armes les uns contre les autres, quand les patriciens pour éviter ce malheur, prirent le parti de céder au peuple une des places du consulat. Sextius fut le premier des plébéiens qui en fut pourvu l'an de Rome 380, & Licinius lui succéda peu de tems après.

Quoique les *tribuns* de Rome aient souvent causé de grands troubles dans la ville par leur ambition, & par l'abus qu'ils firent de leur pouvoir, Cicéron n'a pu s'empêcher de reconnoître, que leur établissement fut le salut de la république; car, dit il, la force du peuple qui n'a point de chef, est plus terrible, & commet toujours des désordres extrêmes. Un chef sent que l'affaire roule sur lui, il y pense; mais le peuple dans son impétuosité, ne connoit point le péril où il se jette. D'ailleurs dans une république le peuple a besoin d'un magistrat pour le défendre contre les vexations des grands; cependant la puissance des *tribuns* de Rome étoit vicieuse en ce point particulier, qu'elle arrêtoit non-seulement la législation, mais même l'exécution; or il ne faut pas, dans un état modéré, que la puissance législative ait la faculté d'arrêter la puissance exécutrice, & réciproquement. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRIBUN DU TRÉSOR, (*antiq. rom.*) *tribunus ærarii*; espèce de trésorier des fonds militaires. Les *tribuns du trésor* étoient des officiers tirés du peuple, qui gardoient les fonds d'argent destinés à la guerre, pour les distribuer dans le besoin aux questeurs des armées. On observoit de choisir ces *tribuns* les plus riches qu'on pouvoit, parce que c'étoit un emploi où il avoit beaucoup d'argent à manier; mais Claudius, du tems de Cicéron, trouva le moyen d'en corrompre plusieurs, qu'on lui avoit nommés pour juges. (*D. J.*)

TRIBU ROMAINE (*Hist. rom.*) nom collectif du partage de différens ordres de citoyens romains, divisés en plusieurs classes & en quartiers. Le mot *tribu* est un terme de partage & de division, qui avoit deux acceptions chez les Romains, & qui se prenoit également pour une certaine partie du peuple, & pour une partie des terres qui lui appartenoient. C'est le plus ancien établissement dont il soit fait mention dans l'histoire romaine, & un de ceux sur lesquels les auteurs sont le moins d'accord.

L'attention la plus nécessaire dans ces sortes de recherches, est de bien distinguer les temps; car c'est le nœud des plus grandes difficultés. Ainsi il faut bien prendre garde de confondre l'état des *tribus* sous les rois, sous les consuls & sous les empereurs; car elles changerent entièrement de formes & d'usages sous ces trois sortes de gouvernemens. On peut les considérer sous les rois comme dans leur origine, sous les consuls comme dans leur état de perfection, & sous les empereurs comme dans leur décadence, du moins par rapport à leur crédit & à la part qu'elles avoient au gouvernement; car tout le monde sait que les empereurs réunirent en leur personne toute l'autorité de la république, & n'en laisserent plus que l'ombre au peuple & au sénat.

L'état où se trouverent alors les *tribus* nous est assez connu, parce que les meilleurs historiens que nous ayons sont de ce temps-là; nous savons aussi à peu près quelle en étoit la forme sous les consuls, parce qu'une partie des mêmes historiens en ont été témoins: mais nous n'avons presque aucune connoissance de l'état où elles étoient sous les rois, parce que personne n'en avoit écrit dans le temps, & que les monumens publics & particuliers qui auroient pu en conserver la mémoire, avoient été ruinés par les incendies.

Les anciens qui ont varié sur l'époque, sur le nombre des *tribus*, & même sur l'étymologie de leur nom, ne sont pas au fond si contraires qu'ils le paroissent, les uns n'ayant fait attention qu'à l'origine des *tribus* qui subsistoient de leur temps, les autres qu'à celles des *tribus* instituées par Romulus & supprimées par Servius Tullius. Il y a

ou deux sortes de *tribus* instituées par Romulus, les unes avant l'enlevement des sabines, les autres après qu'il eut reçu dans Rome les sabins & les Toscans. Les trois nations ne firent alors qu'un même peuple sous le nom de Quirites, mais elles ne laisserent pas de faire trois différentes *tribus*; les Romains sous Romulus, d'où leur vint le nom de Ramnes; les Sabins sous Tatius, dont ils porterent le nom; & les toscans appellés Luceres sous ces deux princes.

Pour se mettre au fait de leur situation, il faut considérer Rome dans le temps de sa première enceinte, & dans le temps que cette enceinte eut été aggrandie après l'union des Romains, des Sabins, & des Toscans. Dans le premier état, Rome ne comprenoit que le mont Palatin dont chaque *tribu* occupoit le tiers; dans le second, elle renfermoit la roche tarpeïenne; & la vallée qui séparoit ces deux monticules fut le partage des Toscans, & l'on y joignit le mont Aventin & le Janicule : la montagne qu'on nomma depuis, le capitole, fut celui des Sabins, qui s'étendirent aussi dans la suite sur le mont Cœlius.

Voilà quelle étoit la situation des anciennes *tribus*, & quelle en fut l'étendue, tant qu'elles subsisterent; car il ne leur arriva de ce côté-là aucun changement jusqu'au regne de Servius Tullius, c'est-à-dire, jusqu'à leur entiere suppression. Il est vrai que Tarquinius Priscus entreprit d'en augmenter le nombre, & qu'il se proposoit même de donner son nom à celles qu'il vouloit établir; mais la fermeté avec laquelle l'augure Nævius s'opposa à son dessein, & l'usage qu'il fit alors du pouvoir de son art, ou de la superstition des Romains, en empêcherent l'exécution. Les auteurs remarquent qu'une action si hardie & si extraordinaire lui fit élever une statue dans l'endroit même où la chose se passa. Et Tite-Live ajoute que le prétendu miracle qu'il fit en cette occasion, donna tant de crédit aux auspices en général & aux augures en particulier, que les Romains n'oserent plus rien entreprendre depuis sans leur aveu.

Tarquin ne laissa pas néanmoins de rendre la cavalerie des *tribus* plus nombreuse; & l'on ne sauroit nier que de ce côté là il ne leur soit arrivé divers changemens : car à mesure que la ville se peuploit, comme ses nouveaux habitans étoient distribués dans les *tribus*, il falloit nécessairement qu'elles devinssent de jour en jour plus nombreuses, & par conséquent que leurs forces augmentassent à proportion. Aussi voyons-nous que dans les commencemens chaque *tribu* n'étoit composée que de mille hommes d'infanterie, d'où vint le nom de *miles*, & d'une centaine de chevaux que les latins nommoit *centuria equitum*. Encore faut-il remarquer qu'il n'y avoit point alors de citoyen qui fût exempt de porter les armes. Mais lorsque les Romains eurent fait leur paix avec les sabins, & qu'ils les eurent reçus dans leur ville avec les toscans qui étoient venus à leur secours; comme ces trois nations ne firent plus qu'un peuple, & que les romains ne firent plus qu'une *tribu*, les forces de chaque *tribu* durent être au moins de trois mille hommes d'infanterie & de trois cent chevaux, c'est-à-dire, trois fois plus considérables qu'auparavant.

Enfin quand le peuple Romain fut devenu beaucoup plus nombreux, & qu'on eut ajouté à la ville les trois nouvelles montagnes dont on a parlé, savoir le mont Cœlius pour les Albains, que Tullus Hostilius fit transférer à Rome après la destruction d'Albe, & le mont Aventin avec le Janicule pour les Latins qui vinrent s'y établir, lorsqu'Ancus Marcius se fut rendu maître de leur pays, les *tribus* se trouvant alors considérablement augmentées & en état de former une puissante armée, se contenterent néanmoins de doubler leur infanterie, qui étoit, comme nous venons de voir, de 9000 hommes. Ce fut alors que Tarquinius Priscus entreprit de doubler aussi leur cavalerie, & qu'il la fit monter à 1800 chevaux, pour répondre aux dix-huit mille hommes dont leur infanterie étoit composée.

Ce sont-là tous les changemens qui arrivèrent aux *tribus* du côté des armes, & il ne reste plus qu'à les considérer du côté du gouvernement.

Quoique les trois nations dont elles étoient composées ne formassent qu'un peuple, elles ne laissèrent pas de vivre chacune sous les loix de leur prince naturel, jusqu'à la mort de T. Tatius : car nous voyons que ce roi ne perdit rien de son pouvoir, quand il vint s'établir à Rome, & qu'il y régna conjointement, & même en assez bonne intelligence avec Romulus tant qu'il vécut. Mais après sa mort, les sabins ne firent point de difficulté d'obéir à Romulus, & suivirent, en cela, l'exemple des toscans qui l'avoit déjà reconnu pour leur souverain. Il est vrai que lorsqu'il fut question de lui choisir un successeur, les sabins prétendirent que c'étoit à leur tour à régner, & surent si bien soutenir leurs droits contre les romains, qui ne vouloient pas de prince étranger, qu'après un an d'interrègne, on fut enfin obligé de prendre un roi de leur nation. Mais comme il n'arriva par là aucun changement au gouvernement, les *tribus* demeurèrent toujours dans l'état où Romulus les avoit mises, & conservèrent leur ancienne forme tant qu'elles subsistèrent.

La première chose que fit Romulus, lorsqu'il les eut réunies sous sa loi, fut de leur donner à chacun un chef de leur nation, capable de commander leurs troupes & d'être ses lieutenans dans la guerre. Ces chefs, que les auteurs nomment indifféremment *tribuni* & *præfecti tribuum*, étoient aussi chargés du gouvernement civil des *tribus*; & c'étoit sur eux que Romulus s'en reposoit pendant la paix. Mais comme ils étoient obligés de le suivre lorsqu'il se mettoit en campagne, & que

la ville feroit demeurée par là sans commandant, il avoit soin d'y laisser en sa place un gouverneur, qui avoit tout pouvoir en son absence, & dont les fonctions duroient jusqu'à son retour. Ce magistrat se nommoit *præfectus urbis*, nom que l'on donna depuis à celui que l'on créoit tous les ans pour tenir la place des consuls pendant les féries latines; mais comme les fonctions du premier étoient beaucoup plus longues, les féries latines n'étant que de deux ou trois jours, son pouvoir étoit aussi beaucoup plus étendu; car c'étoit pour lors une espèce de viceroi qui décidoit de tout au nom du prince, & qui avoit seul le droit d'assembler le peuple & le sénat en son absence.

Quoique l'état fût alors monarchique, le pouvoir des rois n'étoit pas si arbitraire, que le peuple n'eût beaucoup de part au gouvernement. Ses assemblées se nommoient en général *comices*, & se tenoient dans la grande place ou au champ de Mars. Elles furent partagées en différentes classes, les curies, les centuries, & les nouvelles *tribus*.

Il faut bien prendre garde au reste de confondre les premières assemblées du peuple sous les rois & du tems des anciennes *tribus*, avec ces comices des centuries, & encore plus avec ceux des nouvelles *tribus*; car ces derniers n'eurent lieu que sous les consuls, & plus de soixante ans après ceux des centuries, & ceux-ci ne commencèrent même à être en usage, que depuis que Servius Tullius eut établi le cens, c'est-à-dire plus de deux cents ans après la fondation de Rome.

Les curies étoient en possession des auspices, dont le sceau étoit nécessaire dans toutes les affaires publiques; & malgré les différentes révolutions arrivées dans la forme de leurs comices, elles se soutinrent jusqu'à la fin de la république. Il y avoit deux sortes de curies à Rome, du tems des anciennes *tribus*: les unes où se traitoient les affaires civiles, & où le sénat avoit coutume de s'assembler; & les autres où se faisoient des sacrifices publics, & où se régloient toutes les affaires de la religion. Ces dernières étoient au nombre de trente, chaque *tribu* en ayant dix qui formoient dans son enceinte particulière, autant de quartiers & d'espèces de paroisses, car ces curies étoient des lieux destinés aux cérémonies de la religion, où les habitans de chaque quartier étoient obligés d'assister les jours solemnels, & qui étant consacrés à différentes divinités, avoient chacune leurs fêtes particulières, outre celles qui étoient communes à tout le peuple.

D'ailleurs, il y avoit dans ces quartiers d'autres temples communs à tous les romains, où chacun pouvoit à sa dévotion aller faire des vœux & des sacrifices, mais sans être pour cela dispensé d'assister à ceux de sa curie, & sur-tout aux repas solemnels que Romulus y avoit institués pour entretenir la paix & l'union, & qu'on appelloit *charistia*, ainsi que ceux qui se faisoient pour le même sujet dans toutes les familles.

Enfin, ces temples communs étoient desservis par différens collèges de prêtres, tels que pourroient être aujourd'hui les chapitres de nos églises collégiales, & chaque curie au contraire, par un seul ministre qui avoit l'inspection sur tous ceux de son quartier, & qui ne relevoit que du grand *curion*, qui faisoit alors toutes les fonctions de souverain pontife: ces curions étoient originairement les arbitres de la religion, & même depuis qu'ils furent subordonnés aux pontifes, le peuple continua de les regarder comme les premiers de tous les prêtres après les augures, dont le sacerdoce étoit encore plus ancien, & qui furent d'abord créés au nombre de trois, afin que chaque *tribu* eût le sien. Voilà quel étoit l'état de la religion du tems des anciennes *tribus*, & quels en furent les principaux ministres tant qu'elles subsistèrent.

Le peuple étoit en droit de se choisir tous ceux qui devoient avoir sur lui quelque autorité dans les armes, dans le gouvernement civil & dans la religion; Servius Tullius fut le premier qui s'empara du trône sans son consentement, & qui changea la forme du gouvernement, pour faire passer toute l'autorité aux riches & aux patriciens, à qui il étoit redevable de son élévation. Il se garda bien néanmoins de toucher à la religion, se contentant de changer l'ordre civil & militaire. Il divisa la ville en quatre parties principales, & prit de-là occasion de supprimer les trois anciennes *tribus*, que Romulus avoit instituées, & en établit quatre nouvelles, auxquelles il donna le nom de ces quatre principaux quartiers, & qu'on appella depuis les *tribus* de la ville, pour les distinguer de celles qu'il établit de même à la campagne.

Servius ayant ainsi changé la face de la ville, & confondu les trois principales nations, dont les anciennes *tribus* étoient composées, fit un dénombrement des citoyens & de leurs facultés. Il divisa tout le peuple en six classes subordonnées les unes aux autres, suivant leur fortune. Il les subdivisa ensuite en cent quatre-vingt-treize centuries, par le moyen desquelles il fit passer toute l'autorité aux riches, sans paroître leur donner plus de pouvoir qu'aux autres.

Cet établissement des classes & des centuries, en introduisant un nouvel ordre dans les assemblées du peuple, en introduisit un nouveau dans la répartition des impôts; les romains commencèrent à en supporter le poids à proportion de leurs facultés, & la part qu'ils avoient au gouvernement. Chacun étoit obligé de servir à ses dépens pendant un nombre déterminé de campagnes, fixé à dix pour les chevaliers, & à vingt pour les plébéiens; la classe de ceux qui n'en avoient pas le moyen fut exempte de service, jusqu'à ce qu'on eût assigné une paye aux troupes; les centuries gardoient en campagne

le même rang & les même marques de distinction qu'elles avoient dans la ville, & se rendoient en ordre militaire dans le champ de Mars pour y tenir leurs comices.

Ces comices ne commencèrent néanmoins à avoir lieu, qu'après l'établissement des nouvelles *tribus*, tant de la ville que de la campagne; mais comme ces *tribus* n'eurent aucune part au gouvernement sous les rois, qu'on fut même, dans la suite, obligé d'en augmenter le nombre à plusieurs reprises, & qu'enfin les comices de leur nom ne commencèrent à être en usage que sous la république, nous allons voir comment elles parvinrent à leur perfection sous les consuls.

Pour se former une idée plus exacte des diverses *tribus*, il est bon de considérer l'état où se trouvèrent les romains à mesure qu'ils les établirent, afin d'en examiner en même tems la situation, & de pouvoir même juger de leur étendue par la date de leur établissement. Pour cela, il faut bien distinguer les tems, & considérer les progrès des romains en Italie, sous trois points de vue différens; sur la fin de l'état monarchique, lorsque Servius Tullius établit les premières de ces *tribus*; vers le milieu de la république, lorsque les consuls en augmentèrent le nombre jusqu'à trente cinq; & un peu avant les empereurs, lorsqu'on supprima les *tribus* surnuméraires qu'on avoit été obligé de créer pour les différens peuples d'Italie.

Au premier état leurs frontières ne s'étendoient pas au-delà de six milles, & c'est dans cette petite étendue qu'étoient renfermées les *tribus* que Servius Tullius établit, entre lesquelles celles de la ville tenoient le premier rang, non-seulement parce qu'elles avoient été établies les premières; mais encore parce qu'elles furent d'abord les plus honorables, quoiqu'elles soient depuis tombées dans le mépris.

Ces *tribus* étoient au nombre de quatre, & tiroient leur dénomination des quatre principaux quartiers de Rome. Varron, sans avoir égard à l'ancienneté des quartiers dont elles portoient le nom, nomme la *suburane* la première; l'*esquiline* la seconde; la *colline* la troisième, & la *palatine* la dernière: mais leur ordre est differemment rapporté par les historiens.

A l'égard des *tribus* que Servius Tullius établit à la campagne & qu'on nommoit *rustiques*, on ne sait pas au juste quel en fut d'abord le nombre, car les auteurs sont partagés sur ce sujet. Comme il est certain que des trente-une *tribus* rustiques dont le peuple romain étoit composé du tems de Denys d'Halicarnasse, il n'y en a que dix-sept dont on puisse rapporter l'établissement à Servius Tullius, on peut supposer que ce prince divisa d'abord le territoire de Rome en dix-sept parties, dont il fit autant de *tribus*, & que l'on appella dans la suite les *tribus rustiques*, pour les distinguer de celles de la ville. Toutes ces *tribus* portèrent d'abord le nom des lieux où elles étoient situées; mais la plupart ayant pris depuis le nom des familles romaines, il n'y en a que cinq qui aient conservé leurs anciens noms, & dont on puisse par conséquent marquer au juste la situation: voici leurs noms.

La romulie, ainsi nommée, selon Varron, parce qu'elle étoit sous les murs de Rome, ou parce qu'elle étoit composée des premières terres que Romulus conquit dans la Toscane le long du Tibre & du côté de la mer.

La veientine, qui étoit aussi dans la Toscane, mais plus à l'occident, & qui s'étendoit du côté de Veïes; car cette ville si fameuse depuis le long siege qu'elle soutint contre les Romains, n'étoit pas encore en leur pouvoir.

La lémonienne qui étoit diamétralement opposée à celle-ci, c'est-à-dire, du côté de l'orient, & qui tiroit son nom d'un bourg qui étoit proche de la porte Capene, & sur le grand chemin qui alloit au Latium.

La pupinienne, ainsi nommée du champ pupinien qui étoit aussi dans le Latium, mais plus au nord & du côté de Tusculum.

Enfin la crustumine qui étoit entièrement au nord, & qui tiroit son nom d'une ville des Sabins, qui étoit au-delà de l'Anio, à quatre ou cinq milles de Rome.

Des douze autres qui ne sont plus connues aujourd'hui que par le nom des familles, *Claudia*, *Æmilia*, *Cornelia*, *Fabia*, *Menenia*, *Pollia*, *Voltinia*, *Galeria*, *Horatia*, *Sergia*, *Veturia* & *Papiria*, il n'y a que la première & la dernière dont on sache la situation; encore n'est-ce que par deux passages, l'un de Tite Live, qui nous apprend en général que lorsqu'Atta Clausus, qu'on appella depuis Appius Claudius, vint se réfugier à Rome avec sa famille & ses cliens, on lui donna des terres au-delà du Téveron dans une des anciennes *tribus* à laquelle il donna son nom, & dans laquelle entrerent depuis tous ceux qui vinrent de son pays; l'autre passage est de Festus par lequel il paroit que la *tribu* papirienne étoit du côté de Tusculum, & tellement jointe à la pupinienne, qu'elles en vinrent quelquefois aux mains pour leurs limites.

Pour les dix autres *tribus*, tout ce qu'on en sait, c'est qu'elles étoient dans le champ romain, *in agro romano*; mais on ne sait d'aucune en particulier, si elle étoit du côté du Latium dans la Toscane ou chez les sabins. Il y a cependant bien de l'apparence qu'il y en avoit cinq dans la Toscane outre la romulie & la veientine, & cinq de l'autre côté du Tibre; c'est-à-dire, dans le Latium & chez les sabins, outre la papirienne; la claudienne, la lémonienne,

la pupinienne & la crustumine ; par conséquent que de ces dix-sept premières *tribus* rustiques, il y en avoit dix du côté du Tibre & sept de l'autre ; car Varron nous apprend que Servius Tullus divisa le champ romain en dix-sept cantons, dont il fit autant de *tribus* ; & tous les auteurs conviennent que la partie de la Toscane qui étoit la plus proche de Rome, s'appelloit *Septempagium*. On pourroit même conjecturer que toutes ces *tribus* étoient situées entre les grands chemins qui conduisoient aux principales villes des peuples voisins, de manière que chacun de ces chemins conduisoit à deux *tribus*, & que chaque *tribu* communiquoit à deux de ces chemins.

Il faut remarquer que ces dix-sept *tribus* rustiques devinrent dans la suite les moins considérables de toutes les rustiques, par l'impossibilité où elles étoient de s'étendre, & par le grand nombre de nouveaux citoyens & d'étrangers dont on les surchargeoit. Les romains avoient coutume d'envoyer des colonies dans les principales villes du pays conquis & d'en transférer à Rome les anciens habitans. Leur politique les empêcha de rien précipiter; d'abord ils ne refusoient l'alliance d'aucun peuple, & à l'égard de ceux qui leur déclaroient la guerre ou qui favorisoient secrettement leurs ennemis, ils se contentoient de leur retrancher quelque partie de leurs terres, permettoient au reste de se gouverner suivant ses loix, lui accordoient même dans la suite tous les droits des citoyens romains, s'il étoit fidèle, mais ils le traitoient après cela à toute rigueur, s'il lui arrivoit de se révolter. On comptoit alors dans l'Italie dix-huit sortes de villes différentes ; celles des alliés des Romains, celles des confédérés, qui ne jouissoient que conditionnellement de leurs privileges, les colonies composées de seuls romains & les colonies latines, les municipes dont les habitans perdoient leurs droits de citoyens romains, & les autres qui n'en étoient point privés, & les préfectures.

Ce ne fut qu'insensiblement, & à mesure que les romains étendirent leurs conquêtes, que furent établies les *tribus stellatine*, *sabatine*, *tromentine*, & celle que quelques-uns ont nommée *arniensis* ou *narniensis*.

La stellatine étoit ainsi nommée, non de la ville de Stellate qui étoit dans la Campanie, mais d'une autre ville de même nom qui étoit dans la Toscane entre Capene, Falerie & Veies, c'est-à-dire, à cinq ou six milles de Rome.

La sabatine étoit aussi dans la Toscane, mais d'un côté de la mer, proche le lac appellé aujourd'hui *Brachiano*, & que les latins nommoient *Sabatinus*, de la ville de Sabate qui étoit sur ses bords.

La tromentine tiroit son nom du champ tromentin dont on ne fait pas au juste la situation, mais qui étoit aussi dans la Toscane, & selon toutes les apparences entre les deux *tribus* dont nous venons de parler.

Enfin celle qui étoit nommée *arniensis* dans quelques auteurs, comme nous l'avons dit, étoit la dernière & la plus éloignée de toutes les rustiques.

Ces quatre *tribus* furent établies ensemble l'an 337 de Rome, & neuf ans après la prise de Veies; quand Camille eut défait les Volsques, on en établit deux nouvelles dans la partie du Latium qu'ils occupoient, & le sénat voyant toute l'Italie prête à se soulever, consentit enfin en 397 de former du champ Pomptin deux *tribus*, la pomptine & la publilienne, auxquelles on ajouta successivement la mœcienne, la scaptienne, l'ufentine & la falerine.

La pomptine étoit ainsi nommée, selon Festus, du champ Pomptin qui tiroit lui-même son nom, ainsi que les marais dont il est environné, de la ville de Pométie, que les Latins appelloient *Suessa Pometia*, *Pometia*, & *Pontia*.

La publilienne étoit aussi chez les volsques, mais on n'en sait pas au juste la situation.

La mœcienne étoit située chez les latins, & tiroit son nom d'un château qui étoit entre Lanuvium, Ardée & Pométie, & auprès duquel les volsques avoient été défaits par Camille.

L'autre étoit chez les Herniques, & portoit le nom d'une ville qui étoit située entre Tivoli, Prénesle & Tusculum, à quinze milles de Rome.

L'ufentine étoit ainsi nommé du fleuve Ufens qui passoit à Terracine à l'extrémité du Latium.

La falérine étoit dans la Campanie, & tiroit son nom du territoire de Falerne si renommé chez les anciens par ses excellens vins.

C'est en suivant le même ordre des temps, & après que la révolte des Toscans eut contraint les romains occupés dans le Latium à tourner leurs armes victorieuses contre la Toscane, qu'ils formerent de leurs nouvelles conquêtes la tarentine & celle qui est nommée arniensis.

La tarentine étoit située dans la Toscane, mais on n'en sait au juste ni la situation ni l'étymologie.

L'arniensis tiroit son nom de l'Arne jusqu'où les romains avoient pour lors étendu leurs conquêtes.

Ce fut au reste l'an 453, que ces deux *tribus* furent établies.

Enfin c'est chez les sabins qu'étoient situées les deux dernieres *tribus* que les consuls instituerent, savoir la veline & la quirine, dont l'une tiroit son nom du lac Velin, qui est à cinquante milles de Rome, & l'autre de la ville de Cores, d'où les Romains tiroient aussi leur nom de Quirites, & ces *tribus* ne furent même établies que long-temps

après que les Romains se furent rendus maîtres du pays où elles étoient situées.

Ces *tribus* au reste furent les deux dernières des quatorze que les consuls instituerent, & qui jointes aux quatre *tribus* de la ville & aux dix-sept rustiques que Servius Tullius avoit établies, acheverent le nombre de trente-cinq dont le peuple romain fut toujours depuis composé.

Voilà en quel temps & à quelle occasion chacune de ces *tribus* fut établie, & même quelle en étoit la situation. Ainsi il ne nous reste plus qu'à parler de leur étendue, ce qui est difficile à constater, car il n'en est pas de ces dernières *tribus*, comme de celles que Servius avoit formées.

En effet malgré les changemens qui arriverent aux *tribus* de la ville à mesure qu'on l'aggrandit, comme elles la partagerent toujours à-peu-près également, il est assez facile de s'imaginer quelle en fut l'étendue selon les temps. Pour les dix-sept *tribus* rustiques de Servius Tullius, comme elles étoient toutes renfermées dans le champ romain qui ne s'étendoit pas à plus de dix ou douze milles, il s'ensuit que ces *tribus* ne pouvoient guère avoir que cinq ou six milles, c'est-à-dire, environ deux lieues d'étendue chacune. Mais à l'égard des quatorze qui furent depuis établies par les consuls, comme elles étoient d'abord fort éloignées les unes des autres, & situées non-seulement en differentes provinces, mais encore séparées entr'elles par un grand nombre de colonies, de municipes & de préfectures qui n'étoient point de leur dépendance, il est impossible de savoir au juste quelle en fut d'abord l'étendue; tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'elles étoient séparées en général par le Tibre, le Nar & l'Anio, & terminées par le Vulturne à l'orient, au midi par la mer, par l'Arne à l'occident, & au septentrion par l'Apennin; car elles ne passerent jamais ces limites.

Ainsi lorsqu'on voulut dans la suite leur donner plus d'étendue, on ne put les augmenter que du territoire des colonies & des municipes qui n'y étoient point compris, & elles ne parvinrent même à remplir toute l'étendue du pays qui étoit entr'elles, que lorsqu'on eut accordé le droit de bourgeoisie à tous les peuples des provinces où elles étoient situées, ce qui n'arriva qu'au commencement de la guerre marsique, c'est-à-dire, dans les derniers temps de la république, encore ces peuples ne furent-ils pas d'abord reçus immédiatement dans ces trente-cinq *tribus*; car les Romains craignant qu'ils ne se rendissent les maîtres dans les comices, en créerent exprès pour eux dix nouvelles, auxquelles ils ne donnerent point le droit de prérogative, & dont on ne prenoit par conséquent les suffrages, que lorsque les autres étoient partagées. Mais comme ces peuples se virent par-là privés de la part qu'ils espéroient avoir au gouvernement, ils en firent éclater leur ressentiment, & furent si bien se prévaloir du besoin que les romains avoient alors de leur secours, qu'on fut peu de temps après obligé de supprimer ces nouvelles *tribus*, & d'en distribuer tous les citoyens dans les anciennes où ils donnerent toujours depuis leurs suffrages.

Appien nous apprend que ce fut sous le consulat de L. Julius César & de P. Rutilius Lupus, que ces nouvelles *tribus* furent instituées, c'est-à-dire, l'an 66o, & que ce fut l'an 665, sous le quatrième consulat de L. Cinna, & pendant la censure de L. Marcus Philippus & de Marcus Perpenna, qu'elles furent supprimées.

Il y a bien de l'apparence au reste que les noms des dix ou douze *tribus* qu'on appelle ordinairement les surnuméraires, & dont il nous reste plusieurs inscriptions antiques, savoir, *Ocriculana*, *Sapinia*, *Cluvia*, *Papia*, *Cluentia*, *Camilla*, *Dumia*, *Minucia*, *Julia*, *Flavia*, & *Ulpia*, étoient les noms mêmes de ces dix nouvelles *tribus* ou de quelques-unes des anciennes qui changerent de dénomination dans les premiers temps de la république, si l'on en excepte les trois dernières, *Julia*, *Flavia*, & *Ulpia*, qui ne commencerent à être en usage que sous les empereurs, & qui furent données par honneur aux *tribus* d'Auguste, de Vespasien & de Trajan.

Pour les autres, ce qui fait croire que ce pourroient être les noms des dix nouvelles *tribus* dont nous avons parlé, c'est qu'il y en a qui sont des noms de familles qui n'étoient point encore romaines lorsque les autres *tribus* furent établies, comme la papienne & la cluentienne, qui tiroient leur origine de deux chefs de la guerre marsique, dont Appien parle au premier livre de la guerre civile, savoir, Papius Mutilus, & L. Cluentius, auxquels on accorda pour lors le droit de bourgeoisie, & qui parvinrent depuis à tous les honneurs de la république. D'autres sont des noms de lieux qui ne conviennent ni aux dernières *tribus* établies par les consuls dont nous savons la situation, ni aux premières établies par Servius Tullius, qui étoient toutes renfermées dans le champ romain, comme l'ocriculane, la sapinienne & la cluvienne, qui étoient situées dans l'Ombrie, sur le Nar, & chez les Samnites.

Quoi qu'il en soit, il est certain que comme les *tribus* de la ville étoient en général moins honorables que les rustiques à cause des affranchis dont elles étoient remplies, les premières rustiques établies par Servius Tullius l'étoient aussi beaucoup moins que les consulaires, non-seulement parce qu'elles avoient beaucoup moins d'étendue, mais encore parce que c'étoit dans ces *tribus* qu'étoient distribués tous les nouveaux citoyens & les differens peuples auxquels on accordoit le droit de suffrage, ainsi qu'on peut le faire voir en exposant la forme politique de ces *tribus*, leurs differens usages selon les temps & les mutations qui leur arriverent depuis leur institution jusqu'à leur décadence.

Mais auparavant il est bon de rappeller l'état des anciennes, afin d'en examiner de suite les changemens, & montrer que tout ce que les nouvelles entreprirent sous les consuls, ne tendoit qu'à recouvrer l'autorité que les anciennes avoient eue sous les cinq premiers rois, & à se tirer de la sujétion où Servius Tullius les avoit asservies, en établissant les comices des centuries.

Les anciennes *tribus* sous les rois étoient distinguées en général par leur situation & par les différentes nations dont elles étoient composées; mais elles ne laissoient pas d'avoir les mêmes usages, & leur forme politique étoit précisément la même. Toutes les curies avoient également part aux honneurs civils & militaires. Servius Tullius supprima les anciennes *tribus*, & leur en substitua de nouvelles qu'il dépouilla de toute autorité; elles ne servirent, jusqu'au jugement de Coriolan, qu'à partager le territoire de Rome, & à marquer le lieu de la ville & de la campagne où chaque citoyen demeuroit.

La condition du peuple romain ne devint pas meilleure par l'établissement des consuls, dont l'autorité ne fut pas suffisamment modérée par l'appel au peuple, ni par le pouvoir de les élire accordé aux centuries. L'abolition des dettes fut le premier coup d'éclat que le peuple frappa contre les patriciens. Il obtint ensuite ses tribuns par sa retraite sur le mont sacré. Les tribuns n'eurent d'abord d'autre fonction que celle de défendre le peuple contre l'oppression des grands; mais ils se servirent du droit d'assembler le peuple sans la permission du sénat, pour établir les comices des *tribus*, pour faire accorder aux mêmes *tribus* le droit d'élire les magistrats du second ordre, pour arrêter les délibérations du sénat, pour renverser la forme du gouvernement, pour faire parvenir le peuple au consulat, pour s'emparer du sacerdoce, & pour opprimer les patriciens.

Comme les *tribus* ne commencèrent à avoir part au gouvernement que depuis l'établissement de leurs comices, & que c'est même du pouvoir qu'elles avoient dans ces assemblées, qu'elles tirèrent depuis tout leur crédit, il est certain que c'est à ces comices qu'il en faut rapporter le principal usage; mais comme il en est fait quelquefois mention dans les comices des centuries, tant pour l'élection des magistrats qu'au sujet de la guerre, on ne sauroit douter qu'elles ne fussent aussi de quelque usage dans cette autre sorte d'assemblée, & il ne s'agit plus que de savoir de quel usage elles y pouvoient être, & quand elles commencèrent d'y avoir part.

A l'égard de la première question, elle ne souffre point de difficulté; & quoiqu'un passage de Lœlius-Félix cité par Aulu-Gelle, nous marque expressément que les comices des centuries ne pouvoient se tenir dans la ville, à cause que la forme en étoit militaire, il est certain néanmoins qu'on passoit quelquefois sur la règle en faveur de la commodité; & qu'alors, pour sauver les apparences, le peuple s'assembloit d'abord par *tribus*, & se partageoit ensuite par classes & par centuries pour donner ses suffrages.

A l'égard du tems où les *tribus* commencèrent à être en usage dans les comices des centuries; c'est ce qu'il n'est pas aisé de déterminer, car on n'en trouve rien dans les anciens; & les modernes qui en ont parlé, sont d'avis entièrement contraires. Les uns prétendent que ce ne fut que depuis que le nombre des trente-cinq *tribus* fut rempli; les autres au contraire soutiennent que cet usage eut lieu dès l'établissement des centuries, & que leurs comices ne se tinrent jamais autrement; mais leur conjecture n'est pas mieux fondée; car Denys-d'Halicarnasse qui nous en a laissé un détail fort exact & fort circonstancié, ne dit pas un mot des *tribus*, & il n'en est pas fait une seule fois mention dans toutes les comices dont Tite Live parle avant le jugement de Coriolan.

Ainsi quoiqu'on ne puisse pas marquer précisément en quel tems les *tribus* commencèrent à avoir part aux comices des centuries, nous croyons néanmoins pouvoir assurer que ce ne fut que depuis l'établissement de leurs comices, & nous ne doutons pas même que ce ne soit des *tribus* que le droit de prérogatives passa aux centuries, car il est certain qu'originairement il n'étoit point en usage dans leurs comices.

Il y a bien de l'apparence au reste, que ce fut en faveur du peuple, pour rétablir en quelque manière l'égalité des suffrages dans les comices des centuries, & sur-tout afin de pouvoir les tenir dans la ville sans violer les loix, que cet usage s'établit, & qu'on leur donna cette nouvelle forme.

Il seroit inutile de citer tous les passages qui ont rapport à ce sujet; nous en choisirons seulement deux ou trois qui puissent nous en apprendre des particularités différentes.

Le premier fait mention en général de toutes les *tribus* dans une occasion où il étoit question de décider de la guerre, & qui étoit par conséquent du ressort des centuries. *Tit. Liv. lib. VI. cap. xxj. Tunc ut bellum juberent latum ad populum est, & nequicquam dissuadentibus tribunis plebis omnes* tribus *bellum jusserunt.*

Dans le second, il s'agit de l'élection des tribuns militaires qui étoit encore du ressort des centuries, & cependant il y est parlé non-seulement de la *tribu* prérogative, c'est-à-dire, de celle qui donnoit sa voix la première, mais encore de toutes les autres qui étoient ensuite appelées dans leur ordre naturel, & qui se nommoient à cause de cela *jure vocatæ* : *Tit. Liv.*

lib. V. cap. xviij. Haud invitis patribus, P. Licinium Calvum prærogativæ tribunum militum.... creant;... omnes que deinceps ex collegio ejusdem anni refici apparebat.... qui priusquam renuntiarentur jure vocatis tribubus, *permissu interregis, P. Licinius Calvus ita verba fecit.*

Enfin, le dernier passage regarde l'élection des consuls, & nous donnera lieu de faire encore quelques remarques sur ce sujet : *Tit. Liv. lib. XXV. cap. XXII. Fulvius Romam comitiorum causâ arcessitus, cùm comitia consulibus rogandis haberet, prærogativa Veturia juniorum declaravit T. Manlium Torquatum & T. Otacilium, Manlius qui præsens erat, gratulandi causâ cùm turba coiret nec dubius esset consensus populi, magnâ circumfusus turbâ ad tribunal consulis venit, petitque ut pauca sua verba audiret, centuriamque quæ tulisset suffragium revocari juberet..... Tum centuria & autoritate mota viri & admirantium circa fremitu, petit à consule ut Veturiam seniorum citaret, velle sese cum majoribus-natu colloqui, & ex auctoritate eorum consules dicere. Citatis Veturiæ senioribus, datum secretò in ovili cum his colloquendi tempus...... ita de tribus consultatione datâ, senioribus dimissis, juniores suffragium ineunt. M. Claudium Marcellum...... & M. Valerium absentes coss. dixerunt, auctoritatem prærogativæ omnes centuriæ secutæ sunt.*

On voit par ce passage, premièrement, que le suffrage de la prérogative ne demeuroit point secret, & qu'on avoit coutume de le publier avant que de prendre celui des autres *tribus*. Secondement, que son suffrage étoit d'un si grand poids, qu'il ne manquoit presque jamais d'être suivi, & qu'on en recevoit sur le champ les complimens, comme si l'élection eût déja été faite ; c'est ce qui a donné lieu à Cicéron de dire, que le présage en étoit infaillible : *Tanta est illis comitiis religio, ut adhuc semper omen valuerit prærogativum* ; & que celui qui l'avoit eu le premier, n'avoit jamais manqué d'être élu : *Prærogativa tantùm habet auctoritatis, ut nemo unquam prior eam tulerit, quin renuntiatus sit.* Enfin ce passage nous apprend encore que celui qui tenoit ces comices, pouvoit reprendre le suffrage des *tribus*, & leur permettre même de consulter ensemble pour faire un nouveau choix. Mais en voilà assez sur les comices des centuries, passons à la milice.

Quoique les levées se fussent faites d'abord par les centuries, ainsi que Servius Tullius l'avoit établi, il est sûr qu'elles se firent aussi dans la suite par les *tribus* : & la preuve s'en tire du lieu même où elles se faisoient ; car c'étoit ordinairement dans la grande place : mais le choix des soldats ne s'y faisoit pas toujours de la même manière ; c'étoit quelquefois uniquement le sort qui en décidoit, & surtout lorsque le peuple refusoit de prendre les armes.

Quelquefois au contraire, c'étoit en partie par le sort, & en partie par le choix des tribuns qu'ils se levoient ; par le sort pour l'ordre des *tribus* ; & par le choix des tribuns pour les soldats qu'on en tiroit. Enfin Tite-Live nous apprend que lorsqu'on n'avoit pas besoin d'un si grand nombre de soldats, ce n'étoit pas de tout le peuple qu'ils se levoient, mais seulement d'une partie des *tribus* que l'on tiroit au sort.

A l'égard du cens, c'étoit une des occasions où les *tribus* étoient le plus d'usage, & cependant le principal sujet pour lequel les classes & les centuries avoient été instituées. Aussi ne cesserent-elles pas entièrement d'y avoir part, & elles y servoient du moins à distinguer l'âge & la fortune des citoyens d'une même *tribu* jusqu'en l'année 571 que les censeurs en changèrent entièrement l'ordre, & commencèrent à faire la description des *tribus* selon l'état & la condition des particuliers.

Pour le tems où l'on commença de faire le cens par *tribus*, comme les anciens ne nous en ont rien appris, c'est ce qu'on ne sauroit déterminer au juste : il y a bien de l'apparence cependant, que ce ne fut que depuis l'établissement des censeurs ; c'est-à-dire, depuis l'an 310, car il n'en est fait aucune mention auparavant, & l'on en trouve depuis une infinité d'exemples.

Quand les nouveaux citoyens étoient reçus dans les *tribus*, les censeurs ne les distribuoient pas indifféremment dans toutes, mais seulement dans celles de la ville, & dans quelques-unes des rustiques. Ce fut sans-doute ce qui rendit les autres *tribus* plus honorables ; & ce qui fit même qu'entre celles où ils étoient reçus, il y en avoit de plus ou moins méprisées selon les citoyens dont elles étoient remplies ; car il faut remarquer qu'il y avoit de trois sortes de nouveaux citoyens, les étrangers qui venoient s'établir à Rome ou qu'on y transféroit des pays conquis, les différens peuples d'Italie auxquels on accordoit le droit de suffrage, & les affranchis qui avoient le bien nécessaire pour être compris dans le cens.

A l'égard des peuples que l'on transféroit des pays conquis ; comme les romains ne manquoient pas d'y envoyer aussi-tôt des colonies, ils avoient coutume de distribuer ces nouveaux citoyens dans les *tribus* les plus proches de la ville, tant pour tenir la place des anciens citoyens qu'ils en avoient tirés, qu'afin de les avoir sous leurs yeux, & d'être par-là plus sûrs de leur fidélité.

C'étoit aussi dans ces premières *tribus* établies par Servius Tullius qu'étoient reçus les différens peuples d'Italie, auxquels on accordoit le droit de suffrage ; car l'usage n'étoit pas de les distribuer dans les *tribus* qui étoient sur leurs terres, comme on pourroit se l'imaginer, mais dans celles du camp

camp romain qui portoient des noms de famille, comme on le peut voir par une infinité d'exemples, & entr'autres par celui des sabins, des marses, des pellyniens, & par celui des peuples de Fondi, de Formies & d'Arpinum, desquels Cicéron & Tite-Live font mention.

Pour les affranchis, ce fut presque toujours dans les *tribus* de la ville qu'ils furent distribués ; mais ils ne laisserent pas d'être quelquefois reçus dans les rustiques, & l'usage changea même plusieurs fois sur ce sujet. Il est bon d'en connoître les variations suivant l'ordre des tems.

Pour cela il faut premièrement remarquer qu'ils demeurèrent dans les *tribus* de la ville jusqu'en l'année 441, qu'Appius Claudius les reçut dans les rustiques. Tite-Live nous apprend même que cette action fut agréable à tous les citoyens, & que Fabius en reçut le surnom de *Maximus*, que toutes ses victoires n'avoient encore pu lui acquérir.

On ne voit point à quelle occasion, ni par quel moyen ils en étoient sortis peu de tems après, mais il falloit bien qu'ils s'en fussent tirés du consentement ou par la négligence des censeurs. Ils en sortirent plusieurs fois en divers tems, & furent obligés d'y rentrer; mais cela n'empêche pas que ce ne fût ordinairement dans les *tribus* de la ville qu'ils étoient distribués, & ces *tribus* leur étoient tellement affectées, que c'étoit une espèce d'affront que d'y être transféré.

C'étoit même la différence qu'il y avoit non-seulement entre les *tribus* de la ville & celles de la campagne, mais encore entre les premieres rustiques établies par Servius Tullius, & celles que les consuls avoient établies depuis, qui donna lieu à l'usage de mettre entre les différens noms qu'on portoit celui de sa *tribu*.

La raison, au reste, pour laquelle les romains mettoient le nom de leurs tribus immédiatement après leurs noms de famille & avant leurs surnoms, c'est que ces sortes de noms se rapportoient à leurs familles, & non pas à leur personne ; & cela est si vrai, que lorsqu'ils passoient d'une famille dans une autre qui n'étoit pas de la même *tribu*, ils avoient coutume d'ajouter au nom de leur première *tribu* le nom de celles où ils entroient par adoption, comme on le peut voir par une infinité d'exemples.

Il reste à parler de l'usage des *tribus* par rapport à la religion ; car quoiqu'elles n'eussent aucune part aux auspices, c'étoit d'elles cependant que dépendoit le choix des pontifes & des augures, & il y avoit même des cérémonies où leur présence étoit absolument nécessaire. Immédiatement après la dédicace du temple de Junon Monéta, c'est-à-dire l'an 411, sous le troisième consulat de C. Martius Rutilus, un esprit de trouble & de terreur s'étant répandu dans toute la ville sur le rapport de quelques prodiges, & la superstition n'ayant point trouvé d'autre ressource que de créer un dictateur pour établir des fêtes & des prières publiques, il se fit à Rome pendant plusieurs jours des processions solemnelles, non-seulement de toutes les *tribus*, mais encore de tous les peuples circonvoisins.

A l'égard de l'élection des pontifes, il faut remarquer premièrement que jusqu'en l'année 850 il n'y avoit que le grand pontife qui fût élu par les *tribus*, & que tous les autres prêtres étoient cooptés par les colléges : secondement que ce fut Cn. Domitius, le trisayeul de Néron, qui leur ôta ce droit, & l'attribua au peuple pour se venger de ce qu'ils n'avoient pas voulu le recevoir à la place de son père : & troisièmement, que l'assemblée où se faisoit l'élection des pontifes & des augures n'étoit composée que de dix-sept *tribus*, c'est-à-dire de la moindre partie du peuple, parce qu'il ne lui étoit pas permis en général de disposer du sacerdoce, comme on le peut voir par le passage de Cicéron contre Rullus.

Encore faut-il observer premièrement que le peuple ne les pouvoit choisir qu'entre ceux qui lui étoient présentés par les colléges ; secondement, que chaque prétendant ne pouvoit avoir plus de deux nominateurs, afin que les colléges fussent obligés de présenter plusieurs sujets, entre lesquels le peuple pût choisir ; troisièmement, que les nominateurs devoient répondre par serment de la dignité du sujet qu'ils présentoient ; & quatrièmement enfin, que tous les compétiteurs devoient être approuvés par les augures avant la présentation, afin que le choix du peuple ne pût être éludé.

Mais quoique l'assemblée où se faisoient ces élections ne fût composée que de dix-sept *tribus*, & portât même en particulier le nom de *comitia calata* ; comme ces dix-sept *tribus* néanmoins se tiroient au sort, & qu'il falloit pour cela que toutes les autres se fussent auparavant assemblées, il est certain que c'étoit une dépendance de leurs comices, & même une des quatre principales raisons pour lesquelles ils s'assembloient, car ces comices se tenoient encore pour trois autres sujets.

Premièrement, pour l'élection des magistrats du second ordre, *minores magistratus* ; les comices des *tribus* se tenoient en second lieu pour l'établissement des loix tribuniciennes, c'est-à-dire des plébiscites, qui n'obligèrent d'abord que les plébéiens, & auxquels les patriciens ne commencèrent d'être tenus que l'an 462 par la loi Hortensia, quoiqu'on eût entrepris de les y soumettre dès l'an 304 par la loi Horatia, & que cette loi eût été renouvellée l'an 417 par le dictateur Publilius. Enfin les *tribus* s'assembloient encore pour les jugemens qui avoient donné lieu à l'établissement de leurs

comices & qui procédoient, ou des ajournemens que les *tribus* décernoient contre les particuliers, ou de la liberté que les particuliers avoient d'appeller au peuple de tous les magistrats ordinaires: le peuple jouissoit de ce droit dès le tems des rois, & il lui fut depuis sous les consuls confirmé par trois différentes fois, & toujours par la même famille, c'est-à-dire par les trois loix Valeria; la première, de l'an 246, la seconde, de l'an 304, & la dernière, de l'an 422.

Il faut néanmoins remarquer qu'il n'y avoit que les centuries qui eussent droit de juger à mort, & que les *tribus* ne pouvoient condamner au plus qu'à l'exil; mais cela n'empêchoit pas que leurs comices ne fussent redoutables au sénat; premièrement, parce qu'ils se tenoient sans son autorité; secondement, parce que les patriciens n'y avoient point de part; & troisièmement, parce qu'ils n'étoient point sujets aux auspices; car c'étoit-là d'où ils tiroient tout leur pouvoir, & ce qui servoit en même tems à les distinguer des autres.

Ces comices, au reste, continuèrent de se tenir toujours régulièrement depuis leur institution, si on en excepte les deux années que le gouvernement fut entre les mains des décemvirs; & quoique Sylla eût entrepris, dans les derniers tems, d'en diminuer l'autorité, en ôtant aux tribuns du peuple le pouvoir de publier des loix, pour les punir d'avoir favorisé le parti de Marius; comme cette suspension de la puissance tribunicienne n'empêcha pas les *tribus* de s'assembler à l'ordinaire, & ne dura même que jusqu'au consulat de Pompée, les comices des *tribus* conservèrent toute leur liberté jusqu'au tems des empereurs; mais César ne fut pas plutôt dictateur qu'il s'empara d'une partie de leurs droits, afin de pouvoir disposer des charges, & d'être plus en état de changer la forme du gouvernement. L'histoire nous apprend à la vérité, qu'Auguste les rétablit dans tous leurs droits dès qu'il fut parvenu à l'empire, mais il est certain qu'ils ne s'en servirent que pour prévenir ses ordres ou pour les exécuter, & qu'enfin Tibere les supprima entièrement, & en attribua toute l'autorité au sénat, c'est-à-dire à lui-même.

Depuis ce tems, les *tribus* n'eurent plus de part au gouvernement, & le dessein qu'eut Caligula de rétablir leurs comices n'eut point d'exécution; mais elles ne laissèrent pas neanmoins de subsister jusqu'aux derniers tems de l'empire, & nous voyons même que leur territoire fut encore augmenté sous Trajan, de quelques terres publiques, par une suscription qu'elles firent élever en son honneur, & qu'on nous a conservée comme un monument de leur reconnoissance envers ce prince.

Telle est l'idée générale qu'on peut se former sur l'origine des *tribus* romaines, l'ordre de leurs établissemens, leur situation, leur étendue, leur forme politique, & leurs différens usages selon les tems; M. Boindin, dont j'ai tiré ce détail, a épuisé la matière par trois belles & grandes dissertations insérées dans le recueil de l'académie des belles-lettres. (*Le chevalier* DE JAUCOURT)

TRIBUTAIRE, s. m. (*hist. mod.*) celui qui paie tribut à un autre, soit pour vivre en paix avec lui, soit pour jouir de sa protection.

La république de Raguse est *tributaire* du turc, aussi bien que le cham de la petite Tartarie, *&c.* (*A. R.*)

TRIBUTOS VACOS, (*hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme en Espagne, un droit régalien, en vertu duquel le roi jouit de tous les revenus des charges ou offices qui dépendent de la cour, pendant tout le tems de leur vacance. (*A. R.*)

TRIENNAL, adj. (*hist mod.*) épithete que l'on applique le plus ordinairement aux officiers alternatifs de trois en trois ans, ou aux charges & emplois que l'on quitte tous les trois ans.

C'est ainsi que l'on dit un gouvernement *triennal*, & il a lieu dans certaines charges politiques, & dans la plupart des monastères où les religieux élisent leurs supérieurs. Ceux-ci sont ordinairement *triennaux*, c'est-à-dire, que leur autorité leur est confiée pendant trois ans, après lesquels on la leur continue, ou on la leur ôte en procédant à une nouvelle élection.

En 1695, on fit en Angleterre un acte pour tenir des parlemens *triennaux*, c'est-à-dire, des parlemens qui devoient être dissous, & dont les membres devoient être élus de nouveau tous les trois ans.

Jusque-là le roi d'Angleterre avoit eu le pouvoir de proroger, ou de continuer son parlement tant qu'il le jugeoit à propos. Mais comme cet usage étoit une porte ouverte à la corruption & à mille autres abus qui tendoient à faire prédominer les intérêts de la cour, sur ceux de la nation & de la liberté publique; l'esprit du bill *triennal* fut d'y apporter remède.

Cependant d'autres vues ont fait abolir depuis ce bill *triennal*; les brigues qui se font ordinairement aux élections, la fermentation considérable qui dans ces occasions a coutume de régner parmi le peuple, la dépense excessive, & d'autres considérations, déterminèrent, en 1717, la puissance législative à changer ces parlemens *triennaux* en d'autres qui doivent durer sept ans; terme suffisant à la cour, pour s'acquérir les membres qui pourroient être opposés. (*A. R.*)

TRIGAN, (Charles) (*hist. litt. mod.*) curé de Digoville, près de Valogne, né près de Cherbourg, en 1694, mort le 12 fevrier 1764; est

auteur d'une histoire ecclésiastique de la province de Normandie, qui finit au 12ᵉ siècle.

TRIMICHI, s. m. (*hist. mod.*) nom que les Anglo-Saxons donnoient au mois de mai, parce que dans ce mois ils trayoient leurs vaches trois fois par jour. (*A. R.*)

TRIMOUILLE, (la). *Voyez* TRÉMOILLE.

TRINIUMGELD, s. m. (*hist. mod.*) c'est une espèce de compensation qui fut en usage parmi les Anglo-Saxons, pour punir de grands crimes dont on ne pouvoit être absous, qu'en payant trois fois une amende. (*D. J.*)

TRINITÉ (*maison de la*) (*hist. mod. d'Angl.*) *the trinity-house*; c'est ainsi qu'on appelle en Angleterre, une célèbre confrairie, corporation, ou compagnie de gens de mer, à qui l'usage & la législature ont confié plusieurs articles de police, concernant la navigation des côtes & des rivières, & particulièrement ce qui regarde le lamanage & le lestage des navires.

Elle doit son origine à Henri VIII, qui, par des lettres-patentes du mois de mars de la quatrième année de son règne, incorpora les mariniers anglois, sous le nom *de maîtres gardiens, & assistans de la société de la très-glorieuse* Trinité, *Master Wardens, and assistans of the guild fraternity, or Brothers hood of the most glorious, and individual triniti*; c'est le titre singulier qu'on lui donna.

Cette confrairie fut érigée dans la paroisse de Deptford Strand, au comté de Kent, où elle eut sa première maison, depuis elle en a élevé quelques autres en divers endroits, qui sont celles de Newcastle sur la Tine, dans le Northumberland. Celle de Kingstone-sur-Hull, dans l'Yorck-Shire, & celle de cinq ports. La maison de Deptford-Strand, est comme le chef-lieu de la confrairie.

L'acte du parlement passé sous Elisabeth, attribue à la maison de la *Trinité*, le droit de placer sur les côtes d'Angleterre, les tonnes, les bouées, les balises & les fanaux qu'elle juge à propos, pour la sûreté de la navigation, & l'autorise à donner aux gens de mer, la permission d'exercer sur la Tamise, le métier de batelier; sans que qui que ce soit puisse leur apporter aucun empêchement.

La corporation de *la trinité* est composée d'anciens & de jeunes confrères. Il y a trente-un anciens, le nombre des jeunes n'est pas limité. Tout marinier peut prétendre d'y être admis. On tire les anciens du nombre des jeunes. Quand une fois ils ont été élus, ils conservent cette qualité toute leur vie, à moins que par quelque malversation, ils ne se fassent casser. On choisit annuellement entr'eux un maître, quatre gardiens, & huit assesseurs. Le pouvoir accordé à la corporation par la couronne, s'exerce par le maître, les gardiens, les assesseurs, & les anciens.

On leur remet quelquefois des causes maritimes à juger, & l'on s'en tient à leur jugement. De plus, la cour de l'amirauté les charge d'instruire certains procès, & de les rapporter.

La corporation de la *trinité*, indépendamment de plusieurs franchises, jouit du privilège exclusif de fournir des pilotes, pour conduire les navires hors de la Tamise & du Medway, jusqu'aux dunes, & des dunes dans le Medway & dans la Tamise. Elle peut faire tel réglement qu'elle juge nécessaire pour le bon ordre, le soutien & l'augmentation de la navigation, & des mariniers. Elle a droit d'appeller devant-elle, tout maître, pilote, ou homme de mer employé dans un vaisseau sur la Tamise, & de condamner à une amende ceux qui refusent de comparoitre. Quoique la police de la Tamise, depuis le pont de Londres jusqu'à la mer, soit particulièrement de son ressort, ses soins ne laissent pas de s'étendre encore au-delà; mais la Tamise en est l'objet principal, à cause que le courant du commerce y est plus animé.

La corporation a deux hôpitaux en Deptford-Strand, & un à Mile-End, pour le secours des matelots. Elle doit ces trois édifices au chevalier Baronet Richard Brown de Sayes-Court, au capitaine Richard Maples, & au capitaine Henry Mudel; les noms des bienfaiteurs de leur pays doivent passer à la postérité.

Indépendamment de ces trois fondations, la confrairie de la *Trinité* fait de petites pensions par mois à plus de deux mille matelots, ou à leurs veuves. Ces charités montent annuellement à cinq mille & quelquefois six mille livres sterlings. Non-seulement cette corporation aide les mariniers que la vieillesse ou les accidens mettent hors d'état de gagner leur vie, mais elle étend même ses aumônes sur tous les gens de mer qui languissent dans l'indigence, soit par défaut d'occupation, soit par quelqu'autre raison.

Le produit d'un grand nombre d'amendes, appliquées au profit de la corporation; les droits qu'elle perçoit pour les fanaux, les bouées, les balises, le lestage; les donations des confrairies & des personnes charitables, sont les sources d'où sortent les fonds qui la mettent en état de faire de pareilles libéralités. Enfin les services importans que cette société rend au public, lui ont mérité, que les Anglois ne prononcent point son nom, sans l'accompagner de l'épithete d'*éminente* & c'est une qualification des plus honorables. (*D. J.*)

TRIOMPHE, (*Hist. rom.* cérémonie & honneur extraordinaire accordé par le sénat de Rome

& quelquefois par le peuple, pour récompenser un général qui par ses actions & ses victoires avoit bien mérité de la patrie.

Romulus & ses successeurs furent presque toujours en guerre avec leurs voisins, pour avoir des citoyens, des femmes & des terres. Ils revenoient dans la ville avec les dépouilles des peuples vaincus : c'étoient des gerbes de blé & des troupeaux, objets d'une grande joie. Voilà l'origine des triomphes qui furent dans la suite la principale cause des grandeurs où parvint la ville de Rome.

Le mot *triomphe* tire son origine de θρίαμβος qui est un des noms de Bacchus conquérant des Indes. Il fut le premier qui dans la Grèce, selon l'opinion commune, institua cette réception magnifique qu'on faisoit à ceux qui avoient remporté de grands avantages sur les ennemis. Les acclamations du soldat & du peuple qui crioient après le vainqueur : *io triumphe*, ont donné naissance au mot *triumphus*, & étoient imitées du *io triambe Bacche*, qu'on chantoit au *triomphe* de Bacchus.

Tant que l'ancienne discipline de la république subsista, aucun général ne pouvoit prétendre au *triomphe*, qu'il n'eût éloigné les limites de l'empire par ses conquêtes, & qu'il n'eût tué au moins cinq mille ennemis dans une bataille, sans aucune perte considérable de ses propres soldats; cela étoit expressément porté par une ancienne loi, en confirmation de laquelle il fut encore établi par une seconde ordonnance qui décernoit une peine contre tout général qui prétendroit au *triomphe*, de donner une liste fausse du nombre des morts, tant dans l'armée ennemie, que dans la sienne propre.

Cette même loi les obligeoit avant que d'entrer dans Rome, de prêter serment devant les questeurs, que les listes qu'ils avoient envoyées au sénat, étoient véritables. Mais ces loix furent long-temps négligées, & traitées de vieillerie, & comme hors d'usage. Alors l'honneur du *triomphe* fut accordé à l'intrigue & à la faction de tout général de quelque crédit qui avoit obtenu quelque petit avantage contre des pirates ou des bandits, ou qui avoit repoussé les incursions de quelques barbares sauvages, qui s'étoient jettés sur les provinces éloignées de l'empire.

C'étoit une loi dans la république de Rome qu'un général victorieux & qui demandoit le *triomphe*, ne devoit point entrer dans la ville avant que de l'avoir obtenu.

Il falloit encore, pour obtenir le *triomphe*, que le général eût les auspices, c'est-à-dire, qu'il fût revêtu d'une charge qui donnoit droit d'auspices, & il falloit aussi que la guerre fût légitime & étrangère. On ne triomphoit jamais lorsqu'il s'agissoit d'une guerre civile.

Le général qui avoit battu les ennemis dans un combat naval, avoit les honneurs du *triomphe* naval. Ce fut C. Duillius qui les eut le premier l'an 449, après avoir défait les Carthaginois : car c'est à-peu-près dans ce tems-là que les Romains mirent une flotte en mer pour la première fois. L'honneur que l'on fit à Duillius fut d'élever à sa gloire une colonne rostrale, *rostrata*, parce qu'on y avoit attaché les proues des vaisseaux : on en voit encore aujourd'hui une inscription dans le capitole.

Comme pour triompher, il falloit être général en chef, lorsqu'il n'y eut plus d'autre général ou chef que l'empereur, les *triomphes* lui devoient être réservés. Cependant, comme le dit très-bien M. l'abbé de la Bletterie, Auguste en habile politique, accoutumé à tout attendre & à tout obtenir du tems, ne se hâta point de tirer cette conséquence. Au contraire il prodigua d'abord le *triomphe*, & le fit décerner à plus de trente personnes. Mais enfin l'an de Rome 740 Agrippa, soit par modestie, soit pour entrer dans les vues d'Auguste, qu'il seconda toujours d'aussi bonne foi qu'il s'il eût approuvé la nouvelle forme de gouvernement; Agrippa, dis-je, ayant remis sur le trône Polémon, roi de la Chersonnèse taurique, n'écrivit point au sénat, & refusa le *triomphe*.

L'exemple d'Agrippa, gendre d'Auguste, & son collègue dans la puissance tribunitienne, eut force de loi : on sentit que l'on faisoit sa cour au prince en s'excluant soi-même de cet honneur; & les bonnes graces d'Auguste valoient mieux que les *triomphes*. Ceux qui commandoient les troupes, quelques victoires qu'ils eussent remportées, n'adresserent plus de lettres au sénat, & par-là sans exclusion formelle, le *triomphe* devint un privilège des empereurs & des princes de la maison impériale.

En privant les particuliers de la pompe du *triomphe*, on continua de leur accorder les distinctions qui de tout tems en avoient été la suite; c'est-à-dire, le droit de porter la robe triomphale à certains jours & dans certaines cérémonies, une statue qui les représentoit avec cet habillement, & couronnés de lauriers, enfin quelques autres prérogatives moins connues qui sont renfermées dans ces paroles de Tacite : *Et quidquid pro* triumpho *datur*.

Auguste, pour faire valoir & pour ennoblir cette espèce de dédommagement dont il étoit inventeur, voulut que Tibère, quoique devenu son gendre après la mort d'Agrippa, se contentât des ornemens triomphaux, au lieu du *triomphe* que le sénat lui avoit décerné : ce ne fut que long-tems depuis & pour d'autres victoires, qu'il lui permit de triompher.

Le dernier des citoyens qui soit entré dans Rome en *triomphe*, est Cornelius Balbus, proconsul d'Afrique, neveu de ce Cornelius Balbus connu dans l'histoire par ses liaisons avec Pompée, Cicéron & Jules-César. Balbus, le neveu, triompha l'an de

Rome 735 ; pour avoir vaincu les Garamantes, chez qui les armes romaines n'avoient point encore pénétré. Deux singularités caractérisent son *triomphe* : 1°. Balbus est le seul, qui, n'étant citoyen romain que par grace, & n'ayant pas même l'avantage d'être né dans l'Italie, ait obtenu le plus grand honneur auquel un romain ait pu aspirer. 2°. Nul particulier n'eut cet honneur depuis le jeune Balbus. On ne sauroit alléguer sérieusement contre cette proposition l'exemple de Bélisaire qui triompha six cent ans après à Constantinople sous le règne de Justinien.

Il arrivoit quelquefois, que, si le sénat refusoit d'accorder le *triomphe*, à cause du défaut de quelque condition nécessaire, alors le général triomphoit sur le mont Albain. Papirius Massa fut le premier qui triompha de cette manière l'an 522 de Rome.

Lorsque les avantages qu'on avoit remportés sur l'ennemi ne méritoient pas le grand *triomphe*, on accordoit au général le petit *triomphe*, nommé *ovation* : celui qui triomphoit ainsi, marchoit à pié ou à cheval, étoit couronné de myrthe, & immoloit une brebis. Il n'étoit pas même nécessaire d'être général d'armée, & d'avoir remporté quelque victoire pour obtenir ce *triomphe*; on le décernoit quelquefois à ceux qui n'étant chargés d'aucune magistrature ni d'aucun commandement en chef, rendoient à l'état des services signalés.

Aussi trouvons-nous qu'un particulier obtint cet honneur l'an de Rome huit cent, quarante-septieme de J. C, plus de cinquante ans depuis l'établissement de la monarchie; je parle d Aulus Plautius qui sous les auspices de Claude, avoit réduit en province la partie méridionale de la Grande-Bretagne. L'empereur lui fit décerner le petit *triomphe*, alla même au-devant de lui le jour qu'il entra dans Rome, l'accompagna pendant la cérémonie, & lui donna toujours la main. *Aulo Plautio etiam ovationem decrevit, ingressoque urbem obviam progressus, & in capitolium eunti, & indè rursus revertenti latus texit*, dit Suétone. L'histoire ne fait mention d'aucune *ovation* qui soit postérieure à celle de Plautius.

Au reste, peu de personnes étoient curieuses d'obtenir ce *triomphe*, tandis que le grand *triomphe* étoit l'objet le plus flatteur de l'ambition de tous les Romains. Comme on jugeoit de la gloire d'on général par la quantité de l'or & de l'argent qu'on portoit à son *triomphe*, il ne laissoit rien à l'ennemi vaincu. Rome s'enrichissoit perpétuellement, & chaque guerre la mettoit en état d'en entreprendre une autre.

Lorsque le jour destiné pour le *triomphe* étoit arrivé, le général revêtu d'une robe triomphale, ayant une couronne de laurier sur la tête, monté sur un char magnifique attelé de quatre chevaux blancs, étoit conduit en pompe au capitole, à travers la ville. Il étoit précédé d'une foule immense de citoyens tous habillés de blanc. On portoit devant lui les dépouilles des ennemis, & des tableaux des villes qu'il avoit prises & des provinces qu'il avoit subjuguées. Devant son char marchoient les rois & les chefs ennemis qu'il avoit vaincus & faits prisonniers.

Le triomphateur montoit au capitole par la rue sacrée. Lorsqu'il étoit arrivé, il ordonnoit qu'on renfermât ses prisonniers, & quelquefois qu'on en fit mourir plusieurs. A la suite de ces prisonniers, étoient les victimes qu'on devoit immoler. Ceux qui suivoient le triomphateur de plus près, étoient ses parens & ses alliés. Ensuite marchoit l'armée avec toutes les marques d'honneur que chaque militaire avoit obtenues du général. Ses soldats couronnés de lauriers, crioient, *io triumphe*, qui étoit un cri de joie; ils chantoient aussi des vers libres, & souvent fort satyriques contre le général même.

On trouve dans les anciennes bacchanales quelques traces de cette licence. Elle régnoit dans les saturnales, dans les fêtes appellées *matronales*, & presque dans tous les jeux. Ceux du cirque en particulier avoient leurs plaisans dans la marche solemnelle qui se faisoit depuis le capitole. Denys d'Halicarnasse dit que cette coutume bizarre ne venoit ni des ombriens, ni des lucaniens, ni des anciens peuples d'Italie, & que c'étoit une pure invention des grecs qu'il compare à l'ancienne comédie d'Athènes.

Quelle que soit l'origine de cet usage, il est certain qu'il avoit lieu dans les *triomphes*, comme on le voit par le récit des historiens. Tite-Live, *l. XXXIX.* parlant du *triomphe* de Cn. Manlius Volso, qui avoit dompté les gaulois d'Asie, dit que les soldats firent comprendre par leurs chansons, que ce général n'en étoit point aimé. Pline, *liv. XIX. c. viij.* observe que les soldats reprochèrent à Jules-César, son avarice, pendant la pompe d'un de ses *triomphes*, disant hautement qu'il ne les avoit nourris que de légumes sauvages, & lorsque ce même dictateur eut réduit les Gaules, parmi toutes les chansons qui se firent contre lui, pendant la marche du *triomphe*, il n'y en eut point de plus piquante que celle où on lui reprochoit son commerce avec Nicomède, roi de Bithynie. *Gallias Cæsar subegit, Nicomedes Cæsarem. Ecce Cæsar nunc triumphat qui subegit Gallias. Nicomedes non triumphat, qui subegit Cæsarem.* On ne l'épargna pas non plus sur toutes ses autres galanteries, & c'étoit tout dire, que de crier devant lui; *Urbani, servate uxores, mœchum calvum adducimus.* Suétone & Dion Cassius, *liv. XLIII.* nous rapportent tous ces détails.

Lorsqu'il n'y avoit point de prise du côté des vertus, on se rabattoit sur la naissance, ou sur quelqu'autre défaut. Nous en avons un exemple remarquable dans le *triomphe* de Ventidius Bassus, homme de basse extraction, mais que César avoit

élevé à la dignité de pontife & de consul. Ce général triomphant des parthes, selon le rapport d'Aulu-Gelle, *l. I. c. iv.* on chanta pendant la marche, cette chanson : *concurrite omnes augures, aruspices, Portentum inusitatum conflatum est recens : mulos qui fricabat, consul factus est.*

Velleius Paterculus, raconte que Lépide ayant proscrit son frère Paulus, ceux qui suivoient le char de *triomphe*, mêlèrent parmi leurs satyres ce bon mot, qui tombe sur une équivoque de la langue latine : *de Germanis, non de Gallis triumphant duo consules.* Martial, *l. I épigr.* 4. après avoir prié Domitien de se dépouiller, pour lire ses ouvrages, de cette gravité qui séyoit à un empereur, ajoute que les *triomphes* même souffrent les jeux, & que le vainqueur ne rougit pas de servir de matière aux railleries :

Consuevere jocos vestri quoque ferre triumphi,
Materiam dictis nec pudet esse ducem.

Enfin, pour que le triomphateur ne s'enorgueillît pas de la pompe de son *triomphe*, on faisoit monter sur le même char, un esclave préposé pour le faire souvenir de la condition humaine, si sujette aux caprices de la fortune. Il avoit ordre de lui répéter de tems-en-tems ces paroles, *respice post te; hominem memento te;* cet esclave est nommé ingénieusement par Pline, *carnifex gloriæ*, le bourreau de la gloire. Derriere le char pendoient un fouet & une sonnette.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que dans ce même jour où le triomphateur étoit revêtu de l'autorité souveraine, il y avoit tel cas où les tribuns du peuple pouvoient le renverser de son char, & le faire conduire en prison.

Valere Maxime nous rapporte que la faction de ces magistrats plébéiens ayant formé cette entreprise violente contre Claudius, dans la marche de son *triomphe*, sa fille Claudia, qui étoit une des vestales, voyant qu'un des tribuns avoit déja la main sur son pere, se jetta avec précipitation dans le char, & se mit entre le tribun & son pere, qu'elle accompagna jusqu'au capitole.

Cette action arrêta la violence du magistrat, par cet extrême respect qui étoit dû aux vestales, & qui à leur égard ne laissoit qu'au pontife seul, la liberté des remontrances & des voies de fait.

Le général après avoir parcouru la ville jonchée de fleurs & remplie de parfums, arrivoit au capitole, où il sacrifioit deux taureaux blancs; & mettoit une couronne de laurier sur la tête de Jupiter, ce qui s'observa dans la suite, quoiqu'on ne triomphât point. On faisoit après cela un festin auquel on invitoit les consuls, mais seulement pour la forme, car on les prioit de n'y pas venir, de peur que le jour même que le général avoit triomphé, il n'y eût dans le même repas quelqu'un au-dessus de lui.

Telle étoit la cérémonie du *triomphe*; mais pour mettre sous les yeux du lecteur la description de quelque *triomphe* superbe, nous choisirons celle qu'ont faite les historiens du *triomphe* de César après la prise d'Utique, & d'Auguste après la victoire d'Actium. César brilla par quatre *triomphes* réunis, qui durèrent quatre jours.

Le premier destiné au *triomphe* des Gaules, fit voir aux Romains dans plusieurs tableaux, les noms de trois cent nations, & de huit cent villes, conquises par la mort d'un million d'ennemis qu'il avoit défaits en plusieurs batailles. Entre les prisonniers paroissoit Vercingentorix, qui avoit soulevé toutes les Gaules contre la république.

Tous les soldats romains suivoient leur général couronné de laurier, & en cet équipage il alla au capitole, dont il monta les dégrés à genoux; quarante éléphans rangés de côté & d'autre, portant des chandeliers magnifiques garnis de flambeaux. Ce spectacle dura jusqu'à la nuit, à cause que l'essieu du char de *triomphe* rompit, ce qui pensa faire tomber le vainqueur, lorsqu'il se croyoit au plus haut point de sa gloire.

Le second *triomphe* fut de l'Egypte, où parurent les portraits de Ptolomée, de Photin & d'Achillas, qui réjouirent fort le peuple. Le troisième représentoit la défaite de Pharnace, & la fuite de ce roi, qui excita parmi le peuple de grands cris de joie, & plusieurs railleries contre le vaincu; c'est-là que fut employée l'inscription *veni, vidi, vici*; mais au quatrième *triomphe*, la vue des tableaux de Scipion, de Pétréïos, & de Caton qui étoit peint déchirant ses entrailles, fit soupirer les Romains. Le fils de Juba, encore fort jeune, étoit du nombre des prisonniers; Auguste lui rendit dans la suite une partie du royaume de son pere, & lui fit épouser la jeune Cléopatre, fille de Marc-Antoine.

Dans tous ces *triomphes*, on porta tant en argent qu'en vases & statues d'orfévrerie pour soixante & cinq mille talens, qui font 12 millions 650 mille liv. sterlings, à 210 livres sterlings le talent; il y avoit mille huit cent vingt-deux couronnes d'or, qui pesoient vingt mille quatorze livres, & qui étoient des présens qu'il avoit arrachés des princes & des villes après ses victoires.

C'est de cette somme immense qu'il paya à chaque soldat, suivant ses promesses, cinq mille drachmes, environ cinq cent livres, le double au centurion; & le quadruple aux tribuns des soldats, ainsi qu'aux commandans de la cavalerie; & pour leur retraite après la guerre, il leur donna des héritages dans plusieurs endroits séparés de l'Italie.

Le peuple se ressentit aussi de sa prodigalité;

il lui fit distribuer par tête quatre cent deniers, dix boisseaux de blé, & dix livres d'huile; ensuite il traita tout le peuple romain à vingt-deux mille tables.

Afin que rien ne manquât à la pompe de ces fêtes, il fit combattre jusqu'à deux mille gladiateurs, sous prétexte de célébrer les funérailles de sa fille Julie. Il fit représenter les jours suivans, toutes sorte de pièces de théâtre, où les enfans des princes de l'Asie dansèrent armés. Le cirque fut agrandi par son ordre, & environné d'un fossé plein d'eau. Dans cet espace, toute la jeune noblesse de Rome représenta les jeux troyens, tant à cheval que sur des chars à deux & à quatre chevaux de front.

A ces divertissemens succédèrent ceux de la chasse des bêtes qui dura cinq jours. On fit paroître ensuite deux armées campées dans le cirque, chacune de cinq cent soldats, vingt éléphans, & trois cent cavaliers, qui représentèrent un combat. Les athletes à la lutte & au pugilat remplirent deux jours entiers.

Enfin pour dernier spectacle, sur un lac creusé exprès dans le champ de Mars, deux flottes de galères équipées de mille hommes, donnèrent au peuple le plaisir d'un combat naval. Ces fêtes attirèrent tant de monde à Rome, que la plûpart furent obligés de camper dans les places publiques; plusieurs personnes, & entr'autres deux sénateurs, furent étouffés dans la presse.

Le *triomphe* d'Auguste, après ses victoires d'Actium & d'Alexandrie, ne fut guere moins superbe, quoique par une feinte modération, il crût devoir retrancher une partie des honneurs que le decret du sénat lui accordoit, n'ayant point voulu, par exemple, que les vestales abandonnassent le soin de leur religion, pour honorer son *triomphe*, & laissant au peuple la liberté de sortir au-devant de lui, ou de se tenir dans leurs maisons, sans contraindre personne. Au milieu de cette modération affectée, il fit son entrée triomphante, l'an 725 de la fondation de Rome, s'étant fait donner le consulat pour la quatrième fois. Il borna son *triomphe* à trois jours de suite.

Le premier jour, il triompha des Pannoniens, des Dalmates, des Japides, & des peuples de la Gaule & de l'Allemagne, voisins de ceux-là, le second, de la guerre d'Actium, & le troisième, de celle d'Alexandrie.

Ce dernier *triomphe* surpassa les deux autres en magnificence. On y admiroit un tableau; qui représentoit d'après nature la reine Cléopatre couchée sur un lit, où elle se faisoit piquer le bras par un aspic. On voyoit à ses côtés le jeune Alexandre & la jeune Cléopatre ses enfans, vêtus d'habits magnifiques. Le char de *triomphe* éclatant d'or & de pierreries, suivoit celui du tableau; Auguste y étoit assis, & paré de sa robe triomphale, toute de pourpre en broderie d'or, tel qu'on avoit vu autrefois le grand Pompée triomphant de l'Asie, de l'Afrique & de l'Europe, c'est-à-dire, de toute la terre connue, faisant porter devant lui plus de quatorze cent millions en argent, & menant trois cent princes & rois captifs qui précédoient son char. Auguste n'apportoit guere moins de richesses à l'état que Pompée en avoit apporté, si l'on en croit Dion, Plutarque & Suétone.

Après avoit fait distribuer quatre cent sesterces par tête au peuple, ce qui montoit à plus de dix millions d'or, en comptant cinq cent mille hommes, il donna plus de cinquante millions à son armée, & cependant il remit tant d'argent dans l'épargne, que l'intérêt fut réduit de 6 à 2 pour cent, & que le prix des fonds haussa à proportion.

Il remplit les temples de Jupiter & de Minerve, ainsi que les grandes places de Rome, des plus riches monumens de l'Égypte & de l'Asie, & fit mettre dans le temple de Vénus une statue de Cléopatre qui étoit d'or massif; de sorte que cette reine après sa mort se trouva tellement honorée par ses propres vainqueurs, qu'ils placèrent ses statues jusques dans leurs temples.

Il y avoit dans celui-ci une chapelle dédiée à Jules-César, où étoit la statue de la victoire; c'est autour de cette statue, qu'Octave fit attacher les plus riches dépouilles d'Alexandrie.

En politique habile, il demanda que son collègue au consulat, Apuleius, fût assis auprès de lui, & qu'il n'y eût point de distinction dans la marche entre les sénateurs & les autres magistrats de la république. Aux deux portières de son char, marchoient à cheval Marcellus & Tibère, le premier à la droite, & Tibère à la gauche; ils entroient l'un & l'autre dans leur quatorzième année; mais Marcellus attiroit tous les regards de tout le monde par la noblesse de sa figure, telle que Virgile l'a dépeint dans son Enéide.

Egregium formâ juvenem & fulgentibus armis!
Qui strepitus circà comitum! quantum instar in ipso est!

D'ailleurs les Romains qui vénéroient sa famille, & qui honoroient la vertu d'Octavie, le regardoient avec plaisir, comme devant un jour succéder à l'Empire.

Cette fête fut suivie des jeux troyens, où le jeune Marcellus surpassa tous les autres, par son adresse & par sa bonne mine. Auguste donna ensuite des combats de gladiateurs qu'il tira d'entre les prisonniers faits par ses généraux sur les peuples barbares qui habitoient vers l'embouchure du Danube. Il est inutile de parler des spectacles, des jeux &

des festins qui furent prodigués dans Rome tant que dura la fête. Le peuple la termina en allant fermer le temple de Janus pour marque d'une paix universelle; chose si rare, que Rome ne l'avoit vu que deux fois depuis sa fondation.

Depuis Auguste, l'honneur du *triomphe* devint un apanage de la souveraineté. Ceux qui eurent quelque commandement, craignirent d'entreprendre de trop grandes choses. Il fallut, dit M. de Montesquieu, modérer sa gloire; de façon qu'elle ne reveillât que l'attention, & non pas la jalousie du prince. Il fallut ne point paroître devant lui avec un éclat, que ses yeux ne pouvoient souffrir.

Quoi qu'il en soit, on peut juger par les deux exemples que nous venons de citer, quelle étoit la pompe du *triomphe* chez les Romains. Il semble que les guerres d'à-présent soient faites dans l'obscurité, en comparaison de toute cette gloire ancienne, & de tout cet honneur qui rejaillissoit autrefois sur les gens de guerre.

Nous n'avons pour exciter le courage que quelques ordres militaires, & qu'on a encore tendu communs à la robe & à l'épée, quelques marques sur les armes, & quelques hôpitaux pour les soldats hors d'état de servir par leur âge ou par leurs blessures. Mais anciennement les trophées dressés sur les champs de bataille, les oraisons funèbres à la louange de ceux qui avoient été tués, les tombeaux magnifiques qu'on leur élevoit, les largesses publiques, le nom d'empereur que les plus grands rois ont pris dans la suite, les *triomphes* des généraux victorieux, les libéralités que l'on faisoit aux armées, avant que de les congédier; toutes ces choses enfin étoient si grandes, en si grand nombre & si brillantes, qu'elles suffisoient pour donner du courage, & porter à la guerre les cœurs les plus timides. Pourquoi tous ces avantages n'ont ils point été transmis jusqu'à nous? Pourquoi cet appareil de gloire n'est-il plus que dans l'histoire? C'est que les honneurs du *triomphe* ne conviennent qu'aux républiques qui vivent de la guerre; & que cette ostentation feroit dangereuse dans une monarchie, où les rayons de la couronne royale, absorbent tous les regards. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRIPLE NÉCESSITÉ, (*hist. mod.*) Suivant les anciennes coutumes d'Angleterre, c'étoit une taxe dont aucune terre ne pouvoit être exempte, & qui avoit pour objet la milice ou la nécessité de fournir des soldats, la réparation des ponts, & l'entretien des châteaux ou forteresses.

Quand les rois donnoient à l'église des terres qu'ils exemptoient de toute charge & de tout service séculier, ils faisoient insérer ces trois exceptions dans les lettres, après la clause de l'exemption. (*A. R.*),

TRISMÉGISTE, adj. (*hist. anc.*) surnom donné à l'un des deux Hermès ou Mercures, rois de Thebes en Egypte. On croit que c'est au second, qui étoit contemporain de Moïse, le premier ayant régné vers le tems du déluge; cependant on les confondoit assez souvent eu égard à la science; car les Egyptiens se reconnoissent redevables à l'un & à l'autre de plusieurs inventions utiles. Ce mot formé du grec τρὶς, *trois fois*, & μέγιστος, *très-grand*, exprimoit que l'Hermès, ainsi surnommé, avoit été un grand philosophe, un grand-prêtre & un grand roi, ou qu'il avoit également approfondi les secrets de la nature, les mystères de la religion & les ressorts de la politique.

TRISSINO, (Jean George) (*hist. litt. mod.*) célèbre poëte italien, auteur d'un poëme épique en vingt-sept chants, dont le sujet est l'Italie délivrée des goths, par Bélisaire, sous l'empire de Justinien. « Il étoit avec raison, dit M. de Voltaire, » charmé des beautés d'Homère, & cependant » sa grande faute est de l'avoir imité; il en a tout » pris, hors le génie; il s'appuie sur Homère pour » marcher, & tombe en voulant le suivre, il » cueille les fleurs du poëte grec, mais elles se » flétrissent dans les mains de l'imitateur »; c'est ce que M. de Voltaire prouve par le morceau où le Trissin imite l'endroit d'Homère, où Junon parée de la ceinture de Vénus, charme & séduit Jupiter. « Le Trissin, ajoute-t-il, copie Homère » dans le détail des descriptions; il est très-exact » à peindre les habillemens & les meubles de ses » héros; mais il ne dit pas un mot de leurs » caractères ».

» Cependant il mérite l'éloge d'avoir été le » premier moderne, en Europe, qui ait fait un » poeme épique régulier & sensé, quoique foible.... » De plus, il est le seul des poetes italiens, dans » lequel il n'y ait ni jeux de mots, ni pointes, & » celui de tous, qui a le moins introduit d'en- » chanteurs & de héros enchantés, dans ses ou- » vrages; ce qui n'étoit pas un petit mérite ».

Il est aussi l'auteur de la première tragédie régulière qu'on ait vue en Italie, *Sophonisbe*; le pape Léon X, la fit représenter à Rome. Il est l'inventeur des vers libres, *versi sciolte*, c'est-à-dire, affranchis du joug de la rime. *Trissino* étoit d'ailleurs un homme d'état. Les papes Médicis (Léon X & Clément VII) l'employèrent en différentes affaires; il fut envoyé en ambassade auprès des empereurs Maximilien, Charles Quint & Ferdinand, qui lui donnèrent le titre de comte. Il mourut en 1550.

TRISTAN, (*hist. de Fr.*) 1°. Sous Louis XI, le prévôt *Tristan* étoit l'exécuteur des vengeances personnelles du Prince; comme son maître, il se dévouoit à la haine publique, & n'avoit d'autre ambition que d'être craint. « La présence de *Tristan*, disent les auteurs, étoit un arrêt de mort »; on compte jusqu'à quatre mille victimes immolées secrétement,

secrètement, & sans procès, par ce ministre du despotisme.

2° François *Tristan*, surnommé l'*hermite*, (*hist. litt. mod.*) étoit de la même famille que le fameux Pierre l'*hermite* auquel nous avons dû la première croisade, & par conséquent toutes les autres. Quoique ce nom de l'*hermite*, ne fût pas un nom de famille, il paroît que tous ceux de la famille de Pierre se piquoient de le porter en mémoire de cet homme célèbre, & pour perpétuer le souvenir des croisades, long-tems cher à la multitude qui se flattoit souvent de les renouveller. *Tristan* passa sa vie auprès des grands, & n'y fit pas fortune, sa pauvreté même est célèbre. On sait qu'il est le héros de la première satyre de Boileau,

Damon, ce grand auteur, &c.

On ne peut pas dire que Boileau ait peint cette pauvreté, d'une manière noble & intéressante, quoique Juvénal, qu'il imite dans cette satyre, lui en eût donné l'exemple. Juvénal, d'un seul mot de regret, intéresse bien plus pour son ami obligé par sa pauvreté de quitter Rome, comme Damon, c'est-à-dire *Tristan*, de quitter Paris.

Quamvis digressu veteris confusus amici
Laudo tamen vacuis quòd sedem figere Cumis
Destinet atque unum civem donare sybillæ.

Tristan, né en 1601, au château de Souliers, dans la Marche, fut d'abord placé auprès du marquis, depuis duc de Verneuil, fils de Henri IV & d'Henriette de Balzac d'Entragues. Il tua en duel un garde du corps, & fut obligé de s'enfuir en Angleterre. Quand il revint en France, il eut besoin que le savant Scévole de Sainte-Marthe, qu'il connut en Poitou, lui donnât un asile chez lui; il lui rendit un autre service bien important, celui de lui inspirer le goût des lettres. Un seigneur de la maison d'Humières, qui le vit à Bordeaux, lui obtint sa grace du roi Louis XIII. Gaston d'Orléans le prit pour son gentilhomme ordinaire; alors il se partagea entre la poésie & les plaisirs. On regarde comme les mémoires de sa vie, son roman intitulé: le *Page disgracié*. S'il ne réussit pas auprès des grands, il réussit trop auprès du public, au théâtre toutes ses pièces, aujourd'hui toutes oubliées, eurent de son tems le plus éclatant succès, & firent la réputation du célèbre acteur Mondori; on ne connoit aujourd'hui, & on ne connoit que de nom, la *Marianne* de *Tristan*, parce que la jalousie de Rousseau a essayé de le ressusciter en la rajeunissant pour l'opposer à celle de Voltaire, dont le succès l'affligeoit. La chaleur passionnée avec laquelle Mondori jouoit, dans cette pièce, le rôle d'Hérode, est restée célèbre au théâtre, & coûta, dit on, la vie à cet acteur. *Tristan* mourut en 1655, s'étant fait à lui-même cette épitaphe:

Ebloui de l'éclat de la splendeur mondaine,
Je me flattai toujours d'une espérance vaine;
Faisant le chien couchant auprès d'un grand seigneur.
Je me vis toujours pauvre, & tâchai de paroître,
Je vécus dans la peine, attendant le bonheur,
Et mourus sur un coffre en attendant mon maître.

(Voyez *dans les notes de Boileau, une autre épitaphe de* Tristan).

3°. *Tristan* eut un frère, Jean Baptiste *Tristan* l'hermite Souliers, gentilhomme de la chambre du roi, qui s'occupoit d'histoire & de généalogie. On a de lui: *l'histoire généalogique de la noblesse de Touraine*, & l'histoire des italiens qui ont été le plus affectionnés à la France, en Toscane, en Corse, à Naples, sous ce titre: *Toscane françoise, Corse françoise, Naples françoise*.

4°. Un autre *Tristan*, nommé Jean, écuyer, sieur de Saint-Amand & du Puy-d'Amour, attaché comme *Tristan* l'hermite, à Gaston, duc d'Orléans, n'étoit vraisemblablement pas de la même famille. On a de lui un assez savant ouvrage, critiqué sur quelques endroits, par le P. Sirmond; c'est un commentaire historique sur la vie des empereurs. Ce *Tristan* vivoit en 1656.

TRITHÊME, (Jean), (*Hist. Litt. Mod.*). L'abbé *Trithême*, abbé de St. Jacques de Wertzbourg, né près de Trèves en 1461, mort en 1516, a laissé des monumens de son érudition, *Trithemi opera historica*, *Annales hirsaugienses*, un catalogue des écrivains ecclésiastiques, contenant la vie & la liste des œuvres de 870 auteurs; un autre catalogue des hommes illustres d'Allemagne & un troisième de ceux de l'ordre de St. Benoît. Un traité de Stéganographie, c'est-à dire, des diverses manières d'écrire en chiffre. *Trithême* a été accusé de magie. Ce traité de Stéganographie suffisoit bien alors pour fonder une pareille accusation.

TRIVULCE, (*Hist. de France & d'Italie*), grande & illustre maison du Milanès a produit plusieurs hommes illustres & plusieurs maréchaux de France. 1°. Jean-Jacques *Trivulce*, marquis de Vigevano, Guelphe passionné, n'avoit pu échapper aux fureurs de Ludovic Sforce qu'en se vouant au service de la France; il acquit beaucoup de gloire sous Charles VIII, Louis XII & François I; il avoit commandé avec le maréchal de Gié l'avant-garde de l'armée Françoise à la bataille de Fornoue. A la première conquête du milanès sous Louis XII, il fut fait gouverneur de ce duché, Louis XII crut que les milanois seroient touchés d'une si noble récompense accordée à un de leurs compatriotes, & que cet exemple attacheroit la noblesse du pays à son service. Pour fortifier cette idée, il lui donna le bâton de maréchal de France, que *Trivulce* d'ailleurs avoit bien mérité. Mais le

caractère dur & fier de *Trivulce*, la supériorité choquante qu'il affecta sur ses égaux, la protection imprudente qu'il accorda aux Guelphes & qu'il poussa jusqu'à persécuter les Gibelins, coucoururent avec d'autres causes à ébranler la nouvelle domination & à favoriser le rappel de Ludovic; ses peuples qui le haïssoient moins que *Trivulce*, le reçurent avec joie. *Trivulce* sortit de Milan, furieux & humilié. Il reprit toute sa gloire à la bataille d'Aignadel en 1509. Il en reperdit une partie à la bataille de Novare (1513), à la perte de laquelle il contribua, dit-on, par sa mauvaise conduite; mais il se surpassa lui-même sous François I en 1515, 1°. au passage des Alpes, où avec des peines incroyables il parvint à faire guinder le canon par le haut des montagnes 2°. à la bataille de Marignan, cette même année; nul autre général n'avoit eu si souvent les armes à la main & n'avoit vu tant de combats, il disoit que tous ces combats n'avoient été que des jeux d'enfans, mais que la bataille de Marignan étoit un combat de Géans. Il avoit vu passer dans différentes mains le gouvernement du Milanès; il étoit en 1518 dans celles du maréchal de Lautrec; le maréchal de *Trivulce* paroissoit se contenter de vivre à Milan en citoyen presque indépendant; mais ce rang de gouverneur qu'il avoit eu autrefois & qu'il regrettoit sans doute; cette magnificence royale qu'il se plaisoit à étaler parmi ses concitoyens, la considération que ses services, ses talens, ses vertus lui avoient acquise & que son luxe rendoit plus éclatante, blessèrent les yeux inquiets de Lautrec. *Trivulce* étoit à la tête des Guelphes, & cette qualité de chef d'un parti encore assez puissant, lui donnoit un crédit qui pouvoit quelquefois balancer l'autorité du gouverneur. Lautrec entreprit de détruire ce rival de puissance qu'il ne falloit que laisser mourir. Ses lettres le peignirent à la cour comme un chef de factieux, comme un sujet mal soumis dont la fière indépendance choquoit trop ouvertement l'autorité du roi. On lui fit un crime d'avoir accepté pour lui & pour toute sa famille un droit de bourgeoisie parmi les Suisses. Il vouloit, disoit-on, se fortifier contre son prince de l'appui de cette nation. On s'en prit aussi à lui de ce que son frère & ses neveux s'étoient engagés au service des Vénitiens. Tous ces chefs d'accusation grossis par la comtesse de Châteaubriant, sœur de Lautrec & maîtresse de François I, inspirèrent au roi contre *Trivulce*. de fortes préventions.

Trivulce étoit prompt, fier & sensible; il apprend qu'on le noircit dans l'esprit de son maître, il part en poste, il traverse à quatre-vingt ans au milieu de l'hyver les glaces & les neiges des Alpes. Pendant son absence, Lautrec fait arrêter à Vigevano la veuve & les enfans du comte de Mosoco son fils; cependant *Trivulce* arrive à la cour pour se justifier, ne croyant pas qu'un regard de la comtesse de Château-briant pût effacer quarante années de service. On refuse de le voir & de l'entendre. Ce malheureux & respectable vieillard, outré de désespoir, se fait porter en chaise dans un endroit où le roi devoit passer. Dès qu'il l'apperçut il s'écria : *sire, daignez accorder un moment d'audience à un homme qui s'est trouvé en dix-huit batailles rangées pour le service de vos prédécesseurs & pour le vôtre!* le roi surpris jette un coup d'œil, reconnoît *Trivulce*, détourne la tête & passe sans répondre. Ce trait de mépris perce le cœur de *Trivulce*, la fièvre le saisit, le dépit & la douleur le consument, il rentre chez lui & se met au lit pour n'en plus relever.

Le roi n'étoit pas fait pour la cruauté, il ne tarda pas à sentir qu'un accueil si dur n'avoit pas dû être le prix de tant de services; il envoya visiter *Trivulce* & lui fit faire quelques excuses : *Je suis bien sensible aux bontés du roi*, répondit *Trivulce*, *mais je l'ai trop été à ses rigueurs. Il n'y a plus de remède.* Il mourut laissant à François I le regret éternel d'avoir causé la mort d'un de ses meilleurs sujets. Il fut enterré au bourg de Châtres, (aujourd'hui Arpajon) sous Montlhery, où il avoit trouvé la cour & où il étoit mort, on grava sur sa tombe une épitaphe qui exprimoit son caractère actif.

Hic quiescit qui nunquam quievit.

Ici repose qui ne se reposa jamais.

Cette aventure mit dans le cœur des milanois des dispositions fâcheuses à l'égard du gouverneur, à l'égard du roi même & de la nation Françoise; sur-tout lorsqu'on vit la mort du malheureux *Trivulce*, procurer le bâton de maréchal à Thomas de Foix, dit Lescun, frère du maréchal de Lautrec.

Un tel caractère donne une grande idée de franchise. Louis XII au commencement de son règne, l'ayant consulté sur son projet de conquérir le Milanès, *Trivulce* ne lui donna qu'un avis en trois mots qui n'étoient que le même mot : *sire! pour réussir dans une telle entreprise, trois choses sont nécessaires : 1°. de l'argent, 2°. l'argent, 3°. de l'argent.* On a beaucoup décrit le somptueux festin que *Trivulce* donna en 1507 à Louis XII à Milan. Il s'y trouva 1200 dames, chacune avoit un écuyer tranchant pour la servir. Cent soixante maîtres d'hôtel ordonnoient le festin, portant chacun à la main un bâton couvert de velours bleu, semé de fleurs de lys d'or. Le roi fut servi en vaisselle d'or, les autres convives en vaisselle d'argent, toute neuve, toute aux armes du maréchal. La salle avoit été faite tout exprès pour ce festin, qui fut précédé d'un grand bal. La presse y fut si grande, que la place manquant absolument pour danser, le roi impatient prit la halle-

barde d'un de ses gardes, & fit lui même ranger tout le monde en frappant à droite & à gauche, ce qui ne convenoit guères, ce semble, ni à sa dignité ni au caractère du bon Louis XII.

2°. Théodore *Trivulce*, cousin germain de Jean-Jacques, remplaça l'Alviane dans le commandement des armées vénitiennes, & comme les vénitiens étoient alors nos alliés, il fit la guerre pour les intérêts communs de la France & de Venise. L'empereur Maximilien ayant fait en 1516 une irruption dans le Milanès, comme il n'avoit jamais d'argent, ses suisses menaçoient de l'abandonner & de prendre parti pour la France; à ces mots l'empereur frappé comme d'un coup de foudre, se rappele Ludovic Sforce, l'oncle de sa femme, livré aux françois par les suisses : il répond en tremblant qu'il ira le soir au quartier des suisses pour les payer, & il se réfugie dans le quartier de ses allemands. *Trivulce* augmente sa crainte par un stratagème, il écrit aux capitaines suisses de l'armée impériale une lettre qui annonçoit une fausse intelligence & un prétendu complot contre l'empereur. La lettre ayant été interceptée comme il le vouloit, Maximilien ne doute plus que sa perte ne soit jurée, il envoie aux suisses seize mille écus & leur en promet beaucoup davantage, seulement pour les amuser, en même tems il suppose qu'on doit lui payer dans la ville de Trente une lettre de change de quatre vingt mille écus; il y court en poste, mais cette lettre de change n'étoit qu'un prétexte, & ce voyage n'étoit qu'une fuite; il ne revint point, les suisses se débandèrent, les allemands se retirerent.

Avant de servir les vénitiens, *Trivulce* les avoit combattus dans la guerre que Louis XII leur avoit faite assez mal-à-propos en exécution de la ligue de Cambray; il s'étoit distingué a la bataille d'Aignadel en 1509 & à celle de Ravenne en 1512. Il fut fait maréchal de France le 23 mars 1526, à la place du maréchal de Chabanes. Lorsqu'en 1528 la défection d'André Doria fit perdre Gênes à la France, *Trivulce* se retira dans le château qu'il défendit vaillamment, & s'il eût pu recevoir trois mille hommes d'infanterie qu'il demandoit, il promettoit avec ce secours de reprendre la place, mais tous les événemens étant contraires, il se vit forcé de rendre le château qui fut à l'instant rasé, car Gênes devenoit un état libre. Théodore *Trivulce* mourut en 1531 à Lyon, dont il étoit gouverneur.

3°. Alexandre *Trivulce*, neveu du maréchal (Jean Jacques), voyez sa mort à l'article *Guichardin*.

4°. La maison *Trivulce* a donné à l'église un grand nombre de cardinaux attachés les uns à la France, les autres à l'Espagne, tous personnages d'un mérite distingué.

TRIUMVIR DE LA RÉPUBLIQUE, (*hist. rom.*) l'un des trois chefs qui gouvernèrent absolument la république de Rome; ce n'étoit pas un magistrat, mais l'usurpateur d'une magistrature souveraine. Rome vit naitre deux fois cette usurpation. César, Pompée & Crassus, furent les premiers *triumvirs* qui partagèrent entr'eux le gouvernement, & c'est ce qu'on appelle le premier *triumvirat*. Octavius, Antoine & Lépidus, furent les seconds *triumvirs*, & la république finit par dégénérer en monarchie; mais nous tacherons de ne rien laisser à désirer sur ces deux grandes révolutions de Rome, au *mot* TRIUMVIRAT. (*D. J.*)

TRIUMVIRS *des colonies*, (*hist. rom*). *triumviri coloniæ deducendæ*, magistrats préposés pour établir des colonies.

Ces sortes de magistrats se créoient dans une assemblée du peuple par tribus : toutes les fois que les romains envoyoient des colonies dans les pays qu'ils avoient soumis, pour maintenir les peuples dans l'obéissance & les empêcher de secouer le joug; on choisissoit des magistrats qu'on appelloit ou *duumvirs*, ou *triumvirs*, ou *decemvirs*, selon le nombre dont ils étoient composés. Quand par une ordonnance du peuple, ou par un décret du sénat, on avoit déterminé la colonie & fait le choix de ceux qui la devoient remplir, on chargeoit les *triumvirs* de la conduite : c'étoit à eux de l'établir, de faire le département des terres qui lui étoient adjugées, & d'assigner à chacun ce qu'on lui donnoit en propre à cultiver; après cela, ils traçoient avec une charrue les limites du terrein dont ils avoient fait le partage. On voit des monumens de cette institution sur les médailles, où l'établissement des colonies est marqué par une charrue attelée de bœufs. (*D. J.*)

TRIUMVIRS *de nuit*, (*hist. rom.*) *triumviri nocturni*; c'étoient de bas officiers préposés pour la police de la nuit. Auguste voulant s'affermir sur le trône, s'appliqua à rétablir l'ordre & la sûreté de la ville de Rome, où il y avoit eu autrefois des *triumvirs*, dont l'emploi étoit de maintenir le repos public pendant la nuit, & de veiller aux incendies; c'est par cette dernière raison qu'ils furent appellés *triumviri nocturni*; mais comme il étoit difficile que ces officiers pussent suffire à ces deux choses, Auguste créa sept cohortes, dont il en établit une pour veiller dans deux quartiers de Rome, & leur donna un chef qu'il appella *præfectus vigilum*, dignité mentionnée dans plusieurs inscriptions anciennes, qui ont été rapportées par Panvinius, *de civitate Romanâ*. (*D. J.*)

TRIUMVIRS MONÉTAIRES, *terme de monnoie des Romains*, officiers, directeurs ou surintendans, préposés chez les Romains à la fabrique des monnoies.

On sait que du tems de la république, l'intendance de la monnoie étoit commise à trois officiers ou magistrats, qu'on nommoit *triumviri auro, argento, æri, flando, feriundo.* Jules-César en ajouta un quatrième comme nous l'apprenons de plusieurs médailles qui portent l'image de ce prince; mais sous Auguste les choses furent remises sur l'ancien pied, & les *triumvirs monétaires* continuèrent de mettre leur nom sur les monnoies qu'ils faisoient frapper; c'est un fait dont les médailles d'Auguste nous instruisent.

Il n'est pas vraisemblable qu'il y ait eu à Rome des *triumvirs monétaires* préposés par l'empereur à la fabrication des espèces d'or & d'argent, & d'autres *triumvirs* nommés par le sénat, pour avoir soin de la fabrication des espèces de bronze; car les mêmes officiers ont pû avoir l'intendance de toute la monnoie qui se frappoit à Rome, quoiqu'ils fussent obligés de demander l'approbation de l'empereur pour le type des monnoies d'or & d'argent, & l'approbation du sénat pour le type de la monnoie de bronze.

Au reste, il n'est guerre possible de douter que la disposition de la monnoie n'ait appartenu aux empereurs, puisqu'on trouve sur une infinité de médailles, *moneta Aug. & moneta Augg.* De plus, Stace dans les vers qu'il a faits, pour consoler Hétruscus de la mort de son père, qui après avoir été affranchi par Tibère, étoit devenu intendant de l'empereur, *dispensator Cæsaris*: Stace, dis-je, nous apprend qu'Hétruscus avoit été chargé de la matière qui devoit être employée à frapper des monnoies au coin des empereurs.

Quæ divûm in vultus igni formanda liquescat
Massa, quid Ausoniæ scriptum crepet igne monetæ.

Il est donc vrai que la monnoie d'or & d'argent appartenoit plus particulièrement à l'empereur; en effet, outre que la marque de l'autorité du sénat ne se trouve que très-rarement sur ces deux métaux, une inscription découverte à Rome sur la fin du seizième siecle, & rapportée dans Gruter, prouve ce fait d'une maniere évidente. Cette inscription qui est du tems de Trajan commence ainsi: *Fortunæ Aug. sacrum officinatores monetæ aurariæ argentariæ Cæsaris.*

Il falloit donc que la monnoie d'or & d'argent dépendît plus particulièrement de l'empereur, puisque sans cela les monétaires en bronze auroient été joints aux monétaires des deux autres métaux. On peut tirer cette même conséquence de ce que Sévère Alexandre ayant réduit les impositions à la trentième partie de ce qu'elles étoient sous Heliogabale, voulant faire aussi un changement dans le poids & dans le module de la monnoie, il est dit qu'il fit frapper des demi-sols & des tiers de sols d'or, mais on n'ajoute pas qu'il ait entrepris de rien changer dans la monnoie de bronze, apparemment parce qu'il ne voulut pas être accusé d'empiéter sur les droits du sénat.

Remarquons qu'après Auguste on ne trouve plus sur les médailles le nom des *triumvirs monétaires*; mais il ne faut pas croire pour cela que ces emplois ayent été supprimés; car parmi les titres donnés dans une ancienne inscription à un *Q. Hedius Rufus Lollianus Gentianus*, qui vivoit du tems de Sévère & de Caracalle, on lit celui de *III. Vir.* AA. A. FF. & on trouve un L. Antronius Vagonius Prosper *III. Vir. Monetalis*, dans une autre inscription rapportée par Reinesius, & que Sperlingius croit plus moderne que la précédente. Les ouvriers qui travailloient à la monnoie sous les ordres des *triumvirs*, étoient ou des affranchis ou des esclaves, c'est pour cela que dans un ancien monument, ils sont nommés *officinatores, & nummularii officinarum argentarium familiæ monetariæ*; on les appelloit en général *monetarii officinatores monetæ, & nummularii officinatores monetæ.*

On les divisoit en plusieurs classes; les uns, nommés *signatores*, gravoient les coins; les autres, appellés *suppostores*, avoient soin de mettre la pièce de métal entre les quarrés; d'autres, appellés *malleatores*, la frappoient avec le marteau; il est fait mention de ces trois sortes d'ouvriers conjointement dans une inscription de Gruter.

Il y avoit outre cela d'autres ouvriers chargés de la fonte & de la préparation des métaux qu'on apportoit en masse ou en lingots aux hôtels des monnoies. Ceux-ci se nommoient *flatores*, ou *flaturarii, auri & argenti monetarii.*

Quelques uns étoient chargés de la vérification du titre & du poids des espèces, on les appelloit *exactores auri, argenti, æris*, & c'est pour cela qu'on lit *exagium solidi* sur certaines médailles d'Honorius & de Valentinien III, qui paroissent avoir servi d'une espèce de pied-fort, pour vérifier les sols d'or qu'on frappoit du tems de ces empereurs, comme on peut le voir dans la dissertation de M. du Cange sur les médailles du bas âge: le chef de ces ouvriers est appellé *optio* dans quelques inscriptions, du moins en cas qu'il y eût quelqu'un au-dessus de celui qui portoit ce nom, les anciens monumens ne nous en ont pas conservé le souvenir.

Ce sont là tous les noms qui soient parvenus jusqu'à nous, des personnes employées dans les monnoies des romains; car il faut bien se garder de confondre, comme a fait Sperlingius, les monétaires avec ceux qui sont appellés sur d'anciens marbres, *argentarius coactor, auri lustralis coactor, procurator, subprocurator, defensor aurariorum.* Les premiers étoient des receveurs chargés du recou-

nement de l'or & de l'argent que les sujets de l'empire devoient payer au trésor impérial; les derniers étoient des officiers préposés à la fouille des mines d'or qu'on découvroit sur les terres de l'empire.

Dans le Bas-Empire, il n'est plus fait mention des *triumvirs monétaires*, & le S. C. ne se trouve plus comme auparavant sur les monnoies de bronze. Cela fait juger que les empereurs, en attribuant à leur dignité le droit exclusif de faire battre monnoie, abolirent les trois charges de ceux qui présidoient à cet emploi, & qui vraisemblablement n'étoient pas nommés sans l'approbation du sénat. Ce changement, selon les apparences, arriva sous Aurélien, contre qui les monétaires s'étoient révoltés.

Dans la suite, il paroît par la notice des deux Empires que la monnoie fut dans le département du surintendant des finances, appellé *comes sacrarum largitionum*. On établit pour lors dans chaque monnoie particulière un directeur, que la notice appelle *procurator monetæ*, & Ammien Marcellin, *præpositus monetæ*: au dessus de celui-ci étoit le chef des monétaires, à qui on donnoit le nom de *primarius monetariorum*. Il est vrai que la notice ne parle point des différentes monnoies établies dans l'empire d'Orient, & qu'elle n'en nomme que six dans l'Occident, celle de Siscia, d'Aquilée, de Rome, de Lyon, d'Arles & de Trèves. Cependant l'exergue des médailles du Bas-Empire nous prouve qu'il y en avoit un bien plus grand nombre. *Notice* de M. le baron de la Bastie. (*D. J.*)

TRIUMVIRAT, s. m. (*hist. rom.*) c'est le nom latin que l'histoire a consacré à l'association faite par trois personnes, pour changer le gouvernement de la république, & s'en emparer contre les loix de l'état.

Etat de Rome sur la fin de la république. Rome montée au faîte de la grandeur, se perdit par la corruption, par le luxe, par des profusions qui n'avoient point de bornes. Avec des desirs immodérés, on fut prêt à tous les attentats, &, comme dit Salluste, on vit une génération de gens qui ne pouvoient avoir de patrimoine, ni souffrir que d'autres en eussent. Sylla, dans la fureur de ses entreprises, avoit fait des choses qui mirent Rome dans l'impossibilité de conserver sa liberté. Il ruina dans son expédition d'Asie toute la discipline militaire; il accoutuma son armée aux rapines, & lui donna des besoins qu'elle n'avoit jamais eus; il corrompit une fois des soldats qui devoient, dans la suite, corrompre les capitaines.

Il entra à main armée dans Rome, & enseigna aux généraux romains à violer l'asyle de la liberté. Il donna les terres des citoyens aux soldats, & il les rendit avides pour jamais; car dès ce moment, il n'y eut plus un homme de guerre qui n'attendît une occasion qui pût mettre les biens de ses concitoyens entre ses mains.

Dans cette position, la république devoit nécessairement périr; il n'étoit plus question que de savoir comment & par qui elle seroit abbatue. Trois hommes également ambitieux effaçoient alors les autres citoyens de Rome, par leur naissance, leur crédit, par leurs exploits, & par leurs richesses, Cnéius Pompéius, Caius Julius César, & Marcus Licinius Crassus.

Caractère de Crassus. Ce dernier de la maison Licinia, & célèbre par sa mort chez les Parthes, étoit fils de Crassus le censeur. Ne pouvant vivre en sûreté à Rome, parce qu'il avoit été proscrit par Cinna & Marius, il se sauva en Espagne, où Vibius, un de ses amis, le tint caché pendant huit mois dans une caverne. De-là il se rendit en Afrique auprès de Sylla, qui lui donna d'abord la commission d'aller dans le pays des Marses, pour y faire de nouvelles levées; mais comme il falloit passer dans différens quartiers de l'armée ennemie; Crassus avoit besoin d'une escorte, il la demanda à Sylla. Ce général, qui vouloit accoutumer ses officiers à des entreprises hardies, lui répondit fièrement: » Je te donne pour » gardes ton père, ton frère, tes parens, & tes » amis qui ont été massacrés par nos tirans, & » dont je veux venger la mort «. Crassus touché de ce discours, & plein du desir de se distinguer, partit sans répliquer, passa au-travers de différens corps de l'armée ennemie, leva un grand nombre de troupes par son crédit, vint rejoindre Sylla, & partagea depuis avec lui tous les périls & toute la gloire de cette guerre.

Dans le même tems, le jeune Pompée n'ayant pas encore vingt trois ans, tailla en pièces la cavalerie gauloise aux ordres de Brutus, joignit Sylla avec trois légions, & se lia d'amitié & d'intérêt avec Crassus.

Sylla devenu dictateur perpétuel, ou, pour mieux dire, le maître absolu de Rome, disposa souverainement des biens de ses concitoyens, qu'il regardoit comme faisant partie de ses conquêtes; & Crassus, dans cette confiscation, eut le choix de tout ce qui pouvoit flatter son avarice: Sylla, aussi libéral envers ses amis, que dur & inexorable envers ses ennemis, se faisoit un plaisir de répandre à pleines mains les trésors de la république sur ceux qui s'étoient attachés à sa fortune. Voilà la principale source des richesses de Crassus.

Elles n'amollirent point sa valeur. Il y avoit déja trois ans que la guerre civile duroit en Italie, avec autant de honte que de désavantage pour la république, lorsque le sénat lui en donna la conduite. La fortune changea sous cet habile général; il rétablit la discipline militaire, défit les troupes de Spartacus, & remporta une victoire complette.

De retour à Rome l'an 683, sa faction fut réunie à celle de Pompée ; & comme il avoit passé par la charge de préteur, il fut élu *consul*. On déféra la même dignité à Pompée, quoiqu'il ne fût que simple chevalier, qu'il n'eût pas été seulement questeur & qu'à peine il eût trente-quatre ans ; mais la haute réputation & l'éclat de ses victoires couvrirent ces irrégularités ; on ne crut pas qu'un citoyen qui avoit été honoré du triomphe avant l'âge de vingt-quatre ans & avant que d'avoir entrée au sénat, dût être assujetti aux règles ordinaires.

Il sembloit que Pompée & Crassus eussent renoncé au triomphe, étant entrés dans Rome pour demander le consulat ; mais, après leur élection, on fut surpris qu'ils prétendissent encore au triomphe, comme s'ils étoient restés chacun à la tête de leurs armées. Ces deux hommes également ambitieux & puissans vouloient retenir leurs troupes moins pour la cérémonie du triomphe, que pour conserver plus de force & d'autorité l'un contre l'autre. Crassus, pour gagner l'affection du peuple, fit dresser mille tables où il traita toute la ville, & fit distribuer en même tems aux familles du petit peuple du blé pour les nourrir pendant trois mois. On ne sera pas surpris de cette libéralité, si l'on considère que Crassus regorgeoit de richesses, & possédoit la valeur de plus de sept mille talens de bien, c'est-à-dire plus de trente millions de notre monnoie ; & c'étoit par ces sortes de dépenses publiques que les grands de Rome achetoient les suffrages de la multitude.

Pompée de son côté, pour renchérir sur les bienfaits de Crassus, & pour mettre dans ses intérêts les tribuns du peuple, fit recevoir des loix qui rendoient à ces magistrats toute l'autorité dont ils avoient été privés par celles de Sylla.

Enfin ces deux hommes ambitieux se réunirent, s'embrassèrent ; & après avoir triomphé l'un & l'autre, ils licencièrent de concert leurs armées.

Caractère de Pompée. Mais Pompée attira sur lui, pour ainsi dire, les yeux de toute la terre. C'étoit, au rapport de Cicéron, un personnage né pour toutes les grandes choses & qui pouvoit atteindre à la suprême éloquence, s'il n'eût mieux aimé cultiver les vertus militaires, & si son ambition ne l'eût porté à des honneurs plus brillans. Il fut général avant d'être soldat, & sa vie n'offrit qu'une suite continuelle de victoires. Il fit la guerre dans les trois parties du monde, & il en revint toujours victorieux. Il vainquit dans l'Italie Carina & Carbon du parti de Marius ; Domitius, dans l'Afrique ; Sertorius, ou pour mieux dire Perpenna, dans l'Espagne ; les pirates de Cilicie sur la mer Méditerranée ; & depuis la défaite de Catilina, il revint à Rome vainqueur de Mithridate & de Tigrane.

Par tant de victoires & de conquêtes, il acquit un plus grand nom que les Romains ne souhaitoient, & qu'il n'avoit osé lui-même espérer.

Dans ce haut dégré de gloire où la fortune le conduisit comme par la main, il crut qu'il étoit de sa dignité de se familiariser moins avec ses concitoyens. Il paroissoit rarement en public ; & s'il sortoit de sa maison, on le voyoit toujours accompagné d'une foule de ses créatures, dont le cortège nombreux représentoit mieux la cour d'un grand prince, que la suite d'un citoyen de la république. Ce n'est pas qu'il abusât de son pouvoir, mais dans une ville libre on voyoit avec peine qu'il affectât des manières de souverain.

Accoutumé dès sa jeunesse au commandement des armées ; il ne pouvoit se réduire à la simplicité d'une vie privée. Ses mœurs à la vérité étoient pures & sans tache : on le louoit même avec justice de sa tempérance ; personne ne le soupçonna jamais d'avarice, & il recherchoit moins dans les dignités qu'il briguoit, la puissance, qui en est inséparable, que les honneurs & l'éclat dont elles étoient environnées.

Deux fois Pompée retournant à Rome, maître d'opprimer la république, eut la modération de congédier ses armées avant d'y entrer, pour s'assurer les éloges du sénat & du peuple ; son ambition étoit plus lente & plus douce que celle de César, il aspiroit à la dictature par les suffrages de la république ; il ne pouvoit consentir à usurper la puissance, mais il auroit désiré qu'on la lui remît entre les mains. Il vouloit des honneurs qui le distinguassent de tous les capitaines de son tems.

Modéré en tout le reste, il ne pouvoit souffrir sur sa gloire aucune comparaison. Toute égalité le blessoit, & il eût voulu ce semble, être le seul général de la république, quand il devoit se contenter d'être le premier. Cette jalousie du commandement lui attira un grand nombre d'ennemis, dont César, dans la suite, fut le plus dangereux & le plus redoutable ; l'un ne vouloit point d'égal, comme nous venons de dire, & l'autre ne pouvoit souffrir de supérieur. Cette concurrence ambitieuse dans les deux premiers hommes de l'univers causa les révolutions, dont nous allons indiquer l'origine & les succès à la suite du portrait de César.

Caractère de César. Il étoit né de l'illustre famille des Jules, qui, comme toutes les grandes maisons, avoit sa chimère, en se vantant de tirer son origine d'Anchise & de Vénus. C'étoit l'homme de son tems le mieux fait, adroit à toutes sortes d'exercices, infatigable au travail, plein de valeur, & d'un courage élevé ; vaste dans ses desseins, magnifique dans sa dépense, & libéral jusqu'à la profusion. La nature, qui sembloit l'avoir fait naître pour commander au reste des hommes, lui avoit donné un air d'empire, & de la dignité dans ses

manières. Mais cet air de grandeur étoit tempéré par la douceur & la facilité de ses mœurs. Son éloquence insinuante & invincible étoit encore plus attachée aux charmes de sa personne, qu'à la force de ses raisons. Ceux qui étoient assez durs pour résister à l'impression que faisoient tant d'aimables qualités, n'échappoient point à ses bienfaits : il commença par gagner les cœurs, comme le fondement le plus solide de la domination à laquelle il aspiroit.

Né simple citoyen d'une république, il forma, dans une condition privée, le projet d'assujettir sa patrie. La grandeur & les périls d'une pareille entreprise ne l'épouvantèrent point. Il ne trouva rien au-dessus de son ambition, que l'étendue immense de ses vues. Les exemples récens de Marius & de Sylla lui firent comprendre, qu'il n'étoit pas impossible de s'élever à la souveraine puissance : mais sage jusque dans ses desirs immodérés, il distribua en différens tems l'exécution de ses desseins. Doué d'un esprit toujours juste, malgré son étendue, il n'alla que par dégrés au projet de la domination ; & quelque éclatantes qu'ayent été depuis ses victoires, elles ne doivent passer pour de grandes actions, que parce qu'elles furent toujours la suite & l'effet de grands desseins.

A peine Sylla fut-il mort, que César se jetta dans les affaires : il y porta toute son ambition. Sa naissance, une des plus illustres de la république, devoit l'attacher au parti du sénat & de la noblesse ; mais neveu de Marius & gendre de Cinna, il se déclara pour leur faction, quoiqu'elle eût été comme dissipée depuis la dictature de Sylla. Il entreprit de relever ce parti qui étoit celui du peuple, & il se flatta d'en devenir bientôt le chef, au lieu qu'il lui auroit fallu plier sous l'autorité de Pompée, qui étoit à la tête du sénat.

Sylla avoit fait abattre pendant sa dictature les trophées de Marius. César n'étoit encore qu'édile, qu'il fit faire secretement par d'excellens artistes la statue de Marius, couronné par les mains de la victoire. Il y ajouta des inscriptions à son honneur, qui faisoient mention de la défaite des Cimbres, & fit placer de nuit ces nouveaux trophées dans le capitole. Tout le peuple accourut en foule le matin pour voir ce nouveau spectacle. Les partisans de Sylla se récrièrent contre une entreprise si hardie ; on ne douta point que César n'en fût l'auteur. Ses ennemis publioient qu'il aspiroit à la tyrannie, & qu'on devoit punir un homme qui osoit de son autorité privée relever des trophées, qu'un souverain magistrat avoit fait abattre. Mais le peuple dont Marius s'étoit déclaré protecteur, donnoit de grands louanges à César, & disoit qu'il étoit le seul qui, par son courage, méritât de succéder aux dignités de Marius. Aussi les principaux de chaque tribu ne furent pas longtems sans lui donner des preuves de leur dévouement à ses intérêts.

Après la mort du grand pontife Métellus, il obtint cet emploi, passa avec facilité à la préture, & en sortant de cette charge, le peuple lui déféra le gouvernement de l'Espagne.

César en possession de ce gouvernement, porta la guerre dans la Galice & dans la Lusitanie, qu'il soumit à l'empire Romain ; mais dans cette conquête il ne négligea pas ses intérêts particuliers. Il s'empara par des contributions violentes, de tout l'or & l'argent de ces provinces, & il revint à Rome chargé de richesses, dont il se servit pour se faire de nouvelles créatures, par des libéralités continuelles ; sa maison leur étoit ouverte en tout tems ; rien ne leur étoit caché que son cœur, toujours impénétrable même à ses plus chers amis.

On ne doutoit point qu'il ne se fût mis à la tête de la conjuration de Catilina, si elle eût réussi ; & ce fameux rebelle qui croyoit ne travailler que pour sa propre grandeur, se fût vu enlevér le fruit de son crime, par un homme plus autorisé que lui dans son propre parti, & qui avoit eu l'adresse de ne lui laisser que le péril de l'exécution. Cependant le mauvais succès de cette entreprise, & le souvenir de la mort des Gracques, assassinés aux yeux de la multitude qui les adoroit, lui firent comprendre que la faveur seule du peuple ne suffisoit pas pour le succès de ses affaires : & il jugea bien qu'il ne s'éleveroit jamais jusqu'à la souveraine puissance, sans le commandement des armées, & sans avoir un parti dans le sénat.

Formation du premier triumvirat. Ce corps si auguste étoit alors partagé entre Pompée & Crassus, ennemis & rivaux dans le gouvernement, l'un le plus puissant, l'autre le plus riche de Rome. La république tiroit au moins cet avantage de leur division, qu'en partageant le sénat, elle tenoit leur puissance en équilibre, & maintenoit la liberté. César résolut de s'unir tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, & d'emprunter pour ainsi-dire leur crédit de tems-en-tems, dans la vue de s'en servir pour parvenir plus aisément au consulat & au commandement des armées. Mais comme il ne pouvoit ménager en même tems l'amitié de deux ennemis déclarés, il ne songea d'abord qu'à les réconcilier. Il y réussit, & lui seul tira toute l'utilité d'une réconciliation si pernicieuse à la liberté publique. Il sut persuader à Pompée & à Crassus de lui confier, comme en dépôt, le consulat, qu'ils n'auroient pas vu sans jalousie passer entre les mains de leurs partisans. Il fut élu consul avec Calphurnius Bibulus, par le concours des deux factions. Il en gagna secretement les principaux, dont il forma un troisième parti, qui opprima dans la suite ceux mêmes qui avoient le plus contribué à son élévation.

Rome se vit alors en proie à l'ambition de trois

hommes qui, par le crédit de leurs factions réunies, disposèrent souverainement des dignités & des emplois de la république. Crassus toujours avare, & trop riche pour un particulier, songeoit moins à grossir son parti, qu'à amasser de nouvelles richesses. Pompée content des marques extérieures de respect & de vénération que lui attiroit l'éclat de ses victoires, jouissoit dans une oisiveté dangereuse, de son crédit & de sa réputation. Mais César plus habile & plus caché que tous les deux, jettoit sourdement les fondemens de sa propre grandeur, sur le trop de sécurité de l'un & de l'autre. Il n'oublioit rien pour entretenir leur confiance, pendant qu'à force de présens il tâchoit de gagner les sénateurs qui leur étoient les plus dévoués. Les amis de Pompée & de Crassus, devinrent sans s'en appercevoir les créatures de César : pour être averti de tout ce qui se passoit dans leurs maisons, il séduisit jusqu'à leurs affranchis, qui ne purent résister à ses libéralités ; il employa contre Pompée en particulier, les forces qu'il lui avoit données, & ses artifices mêmes ; il troubla la ville par ses émissaires, & se rendit maitre des élections ; consuls, préteurs, tribuns, furent achetés au prix qu'ils mirent eux-mêmes.

Etant consul, il fit partager les terres de la Campanie, entre vingt mille familles romaines. Ce furent dans la suite autant de cliens, que leur intérêt engagea à maintenir tout ce qui s'étoit fait pendant son consulat. Pour prévenir ce que les successeurs dans cette dignité pourroient entreprendre contre la disposition de cette loi, il en fit passer une seconde, qui obligeoit le sénat entier, & tous ceux qui parviendroient à quelque magistrature, de faire serment de ne jamais rien proposer au préjudice de ce qui avoit été arrêté dans les assemblées du peuple pendant son consulat. Ce fut par cette habile précaution qu'il fut rendre les fondemens de sa fortune si sûrs & si durables, que dix années d'absence, les tentatives des bons citoyens, & tous les mauvais offices de ses envieux & de ses ennemis, ne la purent jamais ébranler.

Cimentation de ce triumvirat. Mais comme il craignoit toujours que Pompée ne lui échappât, & ne fût regagné par le parti des républicains zélés, il lui donna sa fille Julie en mariage, comme un nouveau gage de leur union. Pompée donna la sienne à Servilius, & César épousa Calpurnie, fille de Pison, qu'il fit désigner consul pour l'année suivante. Il prit en même tems le gouvernement des Gaules avec celui de l'Illyrie, pour cinq ans. On décerna depuis celui de la Syrie à Crassus qui le demandoit dans l'espérance d'y acquérir de nouvelles richesses, en quoi il réussit, car il doubla les trente millions qu'il possédoit. Pompée obtint l'une & l'autre Espagne, qu'il gouverna toujours par ses lieutenans, pour ne pas quitter les délices de Rome.

Ils firent comprendre ces différentes dispositions dans le même décret qui autorisoit le partage des terres, afin d'en intéresser les propriétaires à la conservation de leur propre autorité. Ces trois hommes partagèrent ainsi le monde entier. Voilà la ligue qu'on nomma *le premier triumvirat*, dont l'union, quoique momentanée, perdit la république. Rome se trouvoit en ce malheureux état, qu'elle étoit moins accablée par les guerres civiles que par la paix, qui réunissant les vues & les intérêts des principaux, ne faisoit plus qu'une tyrannie.

L'usage donnoit un gouvernement aux consuls à l'issue du consulat, & César de concert avec Pompée & Crassus, s'étoit fait déférer celui de la Gaule Cis-Alpine, qui n'étoit pas éloigné de Rome. Vatinius, tribun du peuple, & créature de César, y fit ajouter celui de l'Illyrie, avec la Gaule Trans-Alpine ; c'est-à-dire la Provence, une grande partie du Dauphiné & du Languedoc, que César souhaitoit avec passion, pour pouvoir porter ses armes plus loin, & que le sénat même lui accorda, parce qu'il ne se sentoit pas assez puissant pour le lui refuser.

Il avoit choisi le gouvernement de ces provinces comme un champ de bataille propre à lui faire un grand nom. Il envisagea la conquête entière des Gaules, comme un objet digne de son courage & de sa valeur, & il se flatta en même tems d'y amasser de grandes richesses, encore plus nécessaires pour soutenir son crédit à Rome, que pour fournir aux frais de la guerre. Il partit pour la conquête des Gaules, à la tête de quatre légions, & Pompée lui en prêta depuis une autre, qu'il détacha de l'armée qui étoit sous ses ordres, en qualité de gouverneur de l'Espagne & de la Lybie.

Les guerres de César, ses combats, ses victoires, ne sont ignorés de personne. On sait qu'en moins de dix ans, il triompha des helvétiens, & les força de se renfermer dans leurs montagnes, qu'il attaqua, & qu'il vainquit Arioviste, roi des germains, auquel il fit la guerre, quoique ce prince eût été reçu au nombre des alliés de l'état ; qu'il soumit depuis les belges à ses loix ; qu'il conquit toutes les Gaules, & que les romains sous sa conduite, passèrent la mer, & arborèrent, pour la première fois, les aigles dans la Grande-Bretagne.

On prétend qu'il emporta de force, ou qu'il réduisit par la terreur de ses armes, huit cents villes ; qu'il subjugua trois cents peuples ou nations ; qu'il défit en différens combats, trois millions d'hommes, dont il y en eut un million tué dans les batailles, & un autre million fait prisonnier ; détail qui nous paroitroit exagéré, s'il n'étoit rapporté sur la foi de Plutarque, & des autres historiens romains.

Ambition & conduite de César. Il est certain que

que la république n'avoit point encore eu un plus grand capitaine, si on examine sa conduite dans le commandement des armées, sa rare valeur dans les combats, & sa modération dans la victoire. Mais ces qualités étoient obscurcies par une ambition démesurée, & par une avidité insatiable d'amasser de l'argent, qu'il regardoit comme l'instrument le plus sûr pour faire réussir ses grands desseins. Depuis son arrivée dans les Gaules, tout fut vénal dans son camp; charges, gouvernemens, guerres, alliance, il trafiquoit de tout. Il pilla les temples des dieux, & les terres des alliés. Tout ce qui servoit à augmenter sa puissance, lui paroissoit juste & honnête, & Cicéron rapporte qu'il avoit souvent dans la bouche, ces mots d'Euripide: « s'il faut violer le droit, il ne le faut » violer que pour régner; mais dans des affaires » de moindre conséquence, on ne peut avoir trop » d'égard pour la justice ».

Le sénat attentif sur sa conduite, vouloit lui en faire rendre compte, & il envoya des commissaires jusques dans les Gaules, pour informer des plaintes des alliés. Caton, au retour des commissaires, proposa de le livrer à Arioviste, comme un désaveu que la république faisoit de l'injustice de ses armes, & pour détourner sur sa tête seule, la vengeance céleste de la foi violée. Mais l'éclat de ses victoires, l'affection du peuple, & l'argent qu'il savoit répandre dans le sénat, tournèrent insensiblement les plaintes en éloges. On attribua ses brigandages à des vues politiques; on décerna des actions de graces aux dieux pour ses sacrilèges; & de grands crimes couronnés de la réussite, passèrent pour de grandes vertus.

César devoit ses succès à sa rare valeur, & à la passion que ses soldats avoient pour lui. Il en étoit adoré, ils le suivoient dans les plus grands périls, avec une confiance bien honorable pour un général. Ceux qui sous d'autres capitaines n'auroient combattu que foiblement, montroient sous ses ordres un courage invincible, & devenoient par son exemple d'autres césars. Il les avoit attachés à sa personne & à sa fortune, par le soin infini qu'il prenoit de leur subsistance, & par des récompenses magnifiques. Il doubla leur solde, & le bled qu'on ne leur distribuoit que par rations réglées, leur fut donné sans mesure. Il assigna aux vétérans des terres & des possessions. Il sembloit qu'il ne fût que le dépositaire des richesses immenses qu'il accumuloit tous les jours, & qu'il ne les conservoit que pour en faire le prix de la valeur, & la récompense du mérite. Il payoit même les dettes de ses principaux officiers, & il laissoit entrevoir à ceux qui étoient engagés pour des sommes excessives, qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de la poursuite de leurs créanciers, tant qu'ils combattroient sous ses enseignes. Soldats & officiers, chacun fondoit l'espérance de sa fortune, sur la libéralité & la protection du général.

Par-là les soldats de la république devinrent insensiblement les soldats de César.

Son attention n'étoit pas bornée à s'assurer seulement de son armée. Du fond des Gaules il portoit ses vues sur la disposition des affaires, & jusques dans les comices & les assemblées du peuple, il ne s'y passoit rien sans sa participation. Son crédit influoit jusques dans la plupart des délibérations du sénat. Il avoit dans l'un & l'autre corps des amis puissans, & des créatures dévouées à ses intérêts. Il leur fournissoit de l'argent en abondance, soit pour payer leurs dettes, ou pour s'élever aux principales charges de la république. C'étoit de cet argent qu'il achetoit leurs suffrages, & leur propre liberté. Emilius Paulus étant consul, en tira neuf cent mille écus, seulement pour ne s'opposer point à ses desseins pendant son consulat. Il en donna encore davantage à Scribonius Curion, tribun du peuple, homme facticux, habile, éloquent, qui lui avoit vendu sa foi, & qui pour le servir plus utilement, affectoit de n'agir que pour l'intérêt du peuple.

Rupture de Pompée avec César. Pompée ouvrit enfin les yeux, & résolut de ruiner la fortune de César. La jalousie du gouvernement, & une émulation réciproque de gloire, leur firent bientôt appercevoir qu'ils étoient ennemis, quoiqu'ils conservassent encore toutes les apparences de leur ancienne liaison. Mais Crassus qui, par son crédit & ses richesses immenses, balançoit l'autorité de l'un & de l'autre, ayant été tué dans la guerre des Parthes, ils se virent en liberté de faire éclater leurs sentimens. Enfin la mort de Julie, fille de César, qui arriva peu de tems après, acheva de rompre ce qui restoit de correspondance entre le beau-père & le gendre.

César demanda qu'on lui continuât son gouvernement, comme on avoit fait à Pompée, ou qu'il lui fut permis, sans être dans Rome, de poursuivre le consulat. Il ajouta dans la même lettre, que si Pompée prétendoit retenir le commandement, il sauroit bien se maintenir de son côté à la tête de son armée; & qu'en ce cas, il seroit dans peu de jours à Rome, pour y venger ses propres injures, & celles qu'on faisoit à la patrie. Ces dernières paroles remplies de menaces, parurent au sénat une vraie déclaration de guerre. Lucius Domitius fut nommé sur le champ pour son successeur, & on lui donna quatre mille hommes de troupes, pour aller prendre possession de son gouvernement; mais César dont les vues & l'activité étoient incomparables, avoit déja prévenu ce décret, par la hardiesse & la promptitude de sa marche.

César usurpe la tyrannie par les armes. La même frayeur qu'Annibal porta dans Rome après la bataille de Cannes, César l'y répandit lorsqu'il passa le Rubicon. Pompée éperdu, ne vit dans les premiers

momens de la guerre, de parti à prendre que celui qui reste dans les affaires désespérées: il ne sut que céder & que fuir: il sortit de Rome, y laissa le trésor public; il ne put nulle part retarder la marche du vainqueur, il abandonna une partie de ses troupes, toute l'Italie, & passa la mer. »

César entra dans Rome en maître, & s'étant emparé du trésor public, où il trouva environ cinq millions de livres de notre monnoie, il se mit en état de poursuivre Pompée & ses partisans; mais ce général du sénat qui vouloit tirer la guerre en longueur, pour avoir le tems d'amasser de plus grandes forces, passa d'Italie en Epire, & après s'être embarqué à Brindes, il aborda dans le port de Dirrachium. César ne l'ayant pu joindre, se rendit maître de toute l'Italie, en moins de soixante jours.

Le détail & le succès de la guerre civile n'est point de mon sujet. On sait que l'empire ne coûta, pour ainsi dire, à César, qu'une heure de tems, & que la bataille de Pharsale en décida. La perte de Pompée, qui périt en Egypte, entraîna celle de son parti. L'activité de César, & la rapidité de ses conquêtes, ne donnèrent point le tems de traverser ses projets. La guerre le porta dans des climats différens. La victoire le suivit presque partout, & la gloire ne l'abandonna jamais.

On parle beaucoup de la fortune de César; mais cet homme extraordinaire avoit tant de grandes qualités, sans aucun défaut, quoiqu'il eût bien des vices, qu'il eût été difficile, que quelqu'armée qu'il eût commandée, il n'eût été vainqueur, & qu'en quelque république qu'il fût né, il ne l'eût gouvernée.

Tout plie sous sa puissance. Tout plia sous sa puissance, & deux ans après le passage du Rubicon, l'an 696, on le vit rentrer dans Rome, maître de l'univers. Il pardonna à tout le monde; mais la modération que l'on montre après qu'on a tout usurpé, ne mérite pas de grandes louanges.

Le sénat à son retour, lui décerna des honneurs extraordinaires, & une autorité sans bornes, qui ne laissoit plus à la république qu'une ombre de liberté. On le nomma consul pour dix ans, & dictateur perpétuel. On lui donna le nom d'*empereur*, & le titre auguste de *père de la patrie*. On déclara sa personne sacrée & inviolable. C'étoit réunir & perpétuer en lui, la puissance & les privilèges annuels de toutes les dignités de l'état. On ajouta à cette profusion d'honneurs, le droit d'assister à tous les jeux, dans une chaire dorée, & une couronne d'or sur la tête; & il fut ordonné par le décret, que même après sa mort, on placeroit toujours cette chaire & cette couronne dans tous les spectacles, pour immortaliser sa mémoire.

Mais la plupart des sénateurs ne lui avoient décerné tous ces honneurs extraordinaires dont nous venons de parler, que pour le rendre plus odieux, & pour le pouvoir perdre plus sûrement. Les grands sur-tout qui avoient suivi la fortune de Pompée, & qui ne pouvoient pardonner à César, la vie qu'il leur avoit donnée dans les plaines de Pharsale, se reprochoient secrètement ses bienfaits, comme le prix de la liberté publique; & ceux qu'il croyoit ses meilleurs amis, ne recevoient ses graces que pour approcher plus près de sa personne, & pour le faire périr plus sûrement.

Il en abuse & périt. Il essaya pour ainsi dire le diadême; mais voyant que le peuple cessoit ses acclamations, il n'osa hazarder d'affermir la couronne sur sa tête; cependant il cassa les tribuns du peuple, & fit encore d'autres tentatives pour le conduire à la royauté: mais on ne peut comprendre qu'il pût imaginer que les romains pour le souffrir tyran, aimassent pour cela la tyrannie.

Il commit beaucoup d'autres fautes, en témoignant le peu d'égards qu'il avoit pour le sénat, & en choquant les cérémonies & les usages de ce corps. Il porta son mépris jusqu'à faire lui-même les sénatus-consultes, & à les souscrire du nom des premiers sénateurs qui lui venoient dans l'esprit. « J'apprens quelquefois, dit Cicéron (*lettres* » *famil. l. IX.*), qu'un sénatus-consulte, passé à » mon avis, a été porté en Syrie & en Arménie, » avant que j'aie su qu'il ait été fait; & plusieurs » princes m'ont écrit des lettres de remercîmens, » sur ce que j'avois été d'avis qu'on leur don- » nât le titre de roi, que non-seulement je ne sa- » vois pas être rois, mais même qu'ils fussent au » monde ».

En un mot, il étoit d'autant plus difficile que César pût défendre sa vie, qu'il y avoit un certain droit des gens, une opinion établie dans toutes les républiques de Grèce & d'Italie, qui faisoit regarder comme un homme vertueux, l'assassin de celui qui avoit usurpé la souveraine puissance. A Rome sur tout, depuis l'expulsion des rois, la loi étoit précise, les exemples reçus; la république armoit le bras de chaque citoyen, le faisoit magistrat pour le moment, & l'avouoit pour sa défense. Brutus osa bien dire à ses amis, que quand son père reviendroit sur la terre, il le tueroit tout de même s'il aspiroit à la tyrannie. En effet, le crime de César qui vivoit dans un gouvernement libre, n'étoit-il pas hors d'état d'être puni autrement que par un assassinat? Et demander pourquoi on ne l'avoit pas poursuivi par la force ouverte, ou par des loix, n'étoit-ce pas demander raison de ses crimes?

Il est vrai que les conjurés finirent presque tous malheureusement leur vie; il falloit bien que des gens à la tête d'un parti abattu tant de fois, dans

des guerres où l'on ne se faisoit aucun quartier, périssent de morte violente. De-là cependant on tira la conséquence d'une vengeance céleste, qui punissoit les meurtriers de César & proscrivoit leur cause.

Conduite du sénat & d'Antoine après la mort de César. Après la mort de ce tyran, les conjurés ne firent rien pour se soutenir ; ils se retirerent seulement au capitole, sans savoir encore ce qu'ils avoient à espérer ou à craindre de ce grand événement ; mais ils virent bientôt avec amertume, que la mort d'un usurpateur alloit causer de nouvelles calamités dans la république.

Le lendemain Lépidus se saisit de la place romaine avec un corps de troupes, qu'il fit avancer par ordre d'Antoine, alors premier consul. Les soldats vétérans qui craignoient qu'on ne reprît les dons immenses qu'ils avoient reçus, entrèrent dans Rome. Le sénat s'assembla, & comme il étoit question de décider si César avoit été un tyran, ou un magistrat légitime, & si ceux qui l'avoient tué méritoient des peines ou des récompenses, jamais cet auguste conseil ne s'étoit tenu pour une matière si importante & si délicate. Après plusieurs avis différens, on prit un tempérament pour contenter les deux partis. On convint qu'on ne poursuivroit point la mort de César; mais on arrêta pour concilier les extrêmes, que toutes ses ordonnances seroient ratifiées : ce qui produisit une fausse paix.

Antoine dissimulant ses sentimens, souscrivit au décret du sénat. Les provinces furent distribuées en même tems; Brutus eut le gouvernement de l'île de Crete; Cassius de l'Afrique; Trebonius de l'Asie; Cimber de la Bithynie, & on confirma à Décimus Brutus, celui de la Gaule cisalpine, que César lui avoit donné. Antoine consentit même à voir Brutus & Cassius. Il se fit une espèce de réconciliation entre ces chefs de parti : réunion apparente qui ne trompa personne.

Comme le sénat avoit approuvé tous les actes de César sans restriction, & que l'exécution en fut donnée aux consuls, Antoine qui l'étoit, se saisit du livre de raison de César, gagna son secrétaire, & fit écrire tout ce qu'il voulut : de maniere que le dictateur régnoit plus impérieusement que pendant sa vie ; car ce qu'il n'auroit jamais fait, Antoine le faisoit; l'argent qu'il n'auroit jamais donné, Antoine le donnoit; & tout homme qui avoit de mauvaises intentions contre la république, trouvoit soudain une récompense dans les prétendus livres de César.

Par un nouveau malheur, César avoit amassé pour son expédition, des sommes immenses, qu'il avoit mises dans le temple d'Ops; Antoine avec son livre, en disposa à sa fantaisie.

Les conjurés avoient d'abord résolu de jetter le corps de César dans le Tibre : ils n'y auroient trouvé nul obstacle; car dans ces momens d'étonnement qui suivent une action inopinée, il est facile de faire tout ce qu'on peut oser : cela ne fut point exécuté, & voici ce qui en arriva.

Le sénat se crut obligé de permettre les obsèques de César; & effectivement dès qu'il ne l'avoit pas déclaré tyran, il ne pouvoit lui refuser la sépulture. Or c'étoit une coutume des Romains, si vantée par Polybe, de porter dans les funérailles les images des ancêtres, & de faire ensuite l'oraison funebre du défunt. Antoine qui la fit, montra au peuple la robe ensanglantée de César, lui lut son testament, où il lui prodiguoit de grandes largesses, & l'agita au point qu'il mit le feu aux maisons des conjurés.

S'ils furent offensés des discours artificieux d'Antoine, le sénat n'en fut guère moins piqué, & sans se déclarer ouvertement, il ne laissa pas de favoriser secrétement leurs entreprises, persuadé que la conservation du gouvernement républicain dépendoit des avantages de ce parti, cependant Antoine s'acheminoit à la souveraine puissance, lorsqu'on vit arriver le jeune Octavius, petit-neveu de César, qui se présenta pour recueillir sa succession.

Arrivée du jeune Octavius à Rome. Il étoit fils d'un sénateur appellé *Caïus Octavius*, qui avoit exercé la préture, & d'Atie, fille de Julie, sœur de César, qui avoit été mariée en premières nôces à Accius Balbus, & ensuite à Marcus Philippus. Comme Octavius n'avoit pas encore dix-huit ans, César l'avoit envoyé à Apollonie, ville sur les côtes d'Epire, pour y achever ses études & ses exercices. Il n'y avoit pas six mois qu'il étoit dans cette ville lorsqu'il apprit que son grand-oncle avoit été assassiné dans le sénat. Ses parens & ses amis voulant opposer son nom à la puissance d'Antoine, lui manderent de venir à Rome pour y jouir du privilège de son adoption, & la faire autoriser par le préteur.

Au bruit de sa marche, les soldats vétérans auxquels César, après la fin des guerres civiles, avoit donné des terres dans l'Italie, accoururent lui offrir leurs services; on lui apportoit de l'argent de tous les côtés, & quand il approcha de Rome, la plupart des magistrats, les officiers de guerre, toutes les créatures du dictateur, & le peuple en foule sortirent au-devant de lui.

Ce jeune Octavius prit le nom de César, vendit son patrimoine, paya une partie des legs portés par le testament de son grand oncle, & jetta avec un silence profond, les fondemens de la perte d'Antoine. Il se voyoit soutenu du grand nom de César, qui seul lui donneroit bientôt des légions & des armées à ses ordres; d'un autre côté, Cicéron pour perdre Antoine son ennemi particulier, prit

le mauvais parti de travailler à l'élévation d'Octavius, & au lieu de faire oublier au peuple César, il le lui remit devant les yeux. Octavius se conduisit avec Cicéron en homme habile ; il le flata, le consulta, le loua, & employa tous les artifices dont la vanité ne se défie jamais. Prenant en même tems son intérêt pour règle de sa conduite, tantôt il ménagea politiquement Antoine, & tantôt le sénat, attendant toujours à se déterminer d'après les conjonctures favorables.

Il est certain qu'Antoine ne craignoit pas moins Octavius, que Brutus & Cassius ; mais il fut obligé de dissimuler, & de garder beaucoup de mesures avec le premier, à cause de l'attachement que lui portoient le peuple, les officiers, & les soldats qui avoient servi dans les armées du dictateur ; delà toutes les réunions apparentes qu'ils eurent l'un avec l'autre, n'étoient pour ainsi dire qu'une matière d'infidelités nouvelles : tous deux ne chercherent long-tems qu'à se détruire, chacun aspirant à demeurer seul à la tête du parti opposé à celui des conjurés.

Antoine tenant assiégé Decimus Brutus dans Modène, & refusant de lever le siege, le sénat irrité de sa rébellion, ordonna à Hirtius & à Pansa, consuls, ainsi qu'à Octavius, de marcher au secours de Decimus. Le combat fut long ; Antoine fut défait, & deux consuls y périrent ; cependant le sénat songeant à abaisser Octave, fier du grand nom dont il avoit hérité & du consulat qu'il avoit obtenu, mit Decimus Brutus à la tête des troupes de la république.

Union d'Octave, d'Antoine, & de Lépidus. Ce fut alors qu'Octavius, extrêmement piqué de cette injure qui bridoit son ambition, songea sérieusement à se réconcilier avec Antoine quand l'occasion s'en présenteroit ; mais il attendit politiquement à se déterminer qu'il fût sûr du parti qu'embrasseroient Lépidus & Plancus. Antoine gagna les soldats de Lépidus, qui le reçurent la nuit dans leur camp & le reconnurent pour leur général. Plancus toujours esclave des événemens se déclara contre le sénat & contre Decimus Brutus. Antoine repassa les Alpes à la tête de dix sept légions, arrêta Brutus dans les défilés des montagnes voisines d'Aquilée, & lui fit couper la tête.

Cette mort fut le motif, ou plutôt le prétexte de la réunion entre Octave & Antoine ; ils s'y trouverent enfin également disposés l'un & l'autre. Antoine venoit d'éprouver devant Modène ce que pouvoit encore le nom de la république ; & comme il désespéroit alors de s'emparer seul de la souveraine puissance, il résolut de la partager avec son rival. Octave de son côté craignoit que s'il différoit plus long-tems à se racommoder avec Antoine, ce chef de parti ne se joignît à la fin aux conjurés, comme il l'en avoit menacé, & que leurs forces réunies ne rétablissent l'autorité de la république ; ainsi la paix fut aisée à faire entre deux ennemis qui trouvoient un intérêt égal à se rapprocher. Des amis communs les firent convenir d'une entrevue ; la conférence se tint dans une petite île déserte, que forme, proche de Modène, la riviere du Panaro.

Formation du second triumvirat. Les deux armées camperent sur ses bords, chacune de son côté, & on avoit fait des ponts de communication qui y aboutissoient, & sur lesquels on avoit mis des corps-de-gardes. Lépidus étant dans l'armée d'Antoine, se trouva naturellement à cette entrevue ; & quoiqu'il n'eût plus que le nom de général & les apparences du commandement, Antoine & Octave, toujours en garde l'un contre l'autre, n'étoient pas fâchés qu'un tiers, qui ne leur pouvoit être suspect, intervînt dans les différends qui pourroient naître entr'eux.

Ainsi Lépidus entra le premier dans l'île, pour reconnoître s'ils y pouvoient passer en sûreté. Telle étoit la malheureuse condition de ces hommes ambitieux, qui dans leur réunion même, conservoient encore une défiance réciproque. Lépidus leur ayant fait le signal dont on étoit convenu, les deux généraux passèrent dans l'île, chacun de son côté. Ils s'embrassèrent d'abord, & sans entrer dans aucune explication sur le passé, ils s'avancèrent pour conférer, vers l'endroit le plus élevé de l'île, & d'où ils pouvoient être également vus par leurs gardes, & même par les deux armées.

Ils s'assirent eux trois seuls. Octave en qualité de consul, prit la place la plus honorable, & se mit au milieu des deux autres. Ils examinèrent quelle forme de gouvernement ils donneroient à la république, sous quel titre ils pourroient partager l'autorité souveraine, & retenir leurs armées, pour maintenir leur puissance. La conférence dura trois jours ; on ne sait point le détail de ce qui s'y passa : il parut seulement par la suite, qu'ils étoient convenus qu'Octave abdiqueroit le consulat, & le remettroit pour le reste de l'année à Ventidius, un des lieutenans d'Antoine ; mais qu'Octave, Antoine, & Lépidus, sous le titre de Triumvirs, s'empareroient de l'autorité souveraine pour cinq ans ; ils bornerent leur autorité à ce peu d'années, pour ne pas se déclarer d'abord trop ouvertement les tyrans de leur patrie.

Partage de l'empire entre les triumvirs. Ces triumvirs partagèrent ensuite entr'eux les provinces, les légions, & l'argent même de la république ; & ils firent, dit Plutarque, ce partage de tout l'empire, comme si c'eût été leur patrimoine.

Antoine retint pour lui les Gaules, à l'exception de la province qui confine aux Pyrénées, & qui fut cédée à Lépidus avec les Espagnes. Octave eut pour sa part l'Afrique, la Sicile, la Sardaigne, & les autres îles. L'Asie occupée par

les conjurés n'entra point dans ce partage; mais Octave & Antoine convinrent qu'ils joindroient incessamment leurs forces pour les en chasser; qu'ils se mettroient chacun à la tête de vingt légions, & que Lépidus, avec trois autres, resteroit en Italie & dans Rome, pour y maintenir leur autorité. Ces deux collegues ne lui donnerent point de part dans la guerre qu'ils alloient entreprendre, parce qu'ils connoissoient son peu de valeur & de capacité. Ils ne l'associerent au *triumvirat*, que pour lui laisser en leur absence, comme en dépôt, l'autorité souveraine, bien persuadés qu'ils se déferoient plus aisément de lui que d'un autre général, s'il leur devenoit infidèle ou inutile.

Ils dresserent un rôle de proscrits & de récompenses. Leur ambition étoit satisfaite par ce partage; mais ils laissoient à Rome & dans le sénat des ennemis cachés, & des républicains toujours zélés pour la liberté; ils résolurent avant que de quitter l'Italie, d'immoler à leur sureté, & de proscrire les plus riches & les plus précieux citoyens; ils en dresserent un rôle. Chaque triumvir y comprit ses ennemis particuliers, & les ennemis de ses créatures: ils pousserent leur inhumanité exécrable jusqu'à s'abandonner l'un à l'autre leurs propres parens, & même les plus proches. Lépidus sacrifia d'abord sans peine son frère à ses deux collegues; Antoine de son côté abandonna à Octavius le propre frère de sa mère; & celui-ci consentit qu'Antoine fit mourir Cicéron, quoique ce grand homme l'eût soutenu de son crédit contre Antoine même. On mit dans ce rôle funeste Thoranius, tuteur d'Octave, celui-là même qui l'avoit élevé avec tant de soin. Plotius désigné consul, frère de Plancus, un des lieutenans d'Antoine, & Quintus son collegue au consulat, furent couchés sur la liste, quoique ce dernier fût beau-père d'Asinius Pollio, partisan zélé du *triumvirat*; ainsi tous les droits les plus sacrés de la nature & de la reconnoissance furent violés par ces trois scélérats.

On disposa des récompenses, & cet article étoit important pour retenir les troupes dans leur devoir. Il fut donc arrêté qu'on abandonneroit aux soldats en propriété les terres & les maisons de dix-huit des meilleures villes de l'Italie, qui furent choisies par les triumvirs, selon qu'ils avoient des sujets d'aversion contre ces misérables cités; les plus grandes étoient Capoue, Reggium, Venouze, Benevent, Nocere, Rimini, & Vibone: tout cela fut réglé sans contestation.

Ils imitent Marius & Sylla dans leur proscription. Pour exécuter leurs vengeances avec éclat, ils imiterent la manière dont Marius & Sylla en avoient usé. Elle consistoit à écrire en grosses lettres sur un tableau les noms des condamnés, & on affichoit ce tableau dans la place publique; c'est ce qu'on appella *proscription*. De ce moment chacun pouvoit tuer les proscrits; & comme leur tête étoit à fort haut prix, il étoit bien difficile qu'ils pussent échapper à des soldats animés par l'intérêt. Ces terribles articles étant signés, Octave sortit pour les déclarer aux troupes qui en témoignerent une extrême joie, & alors les soldats des trois armées se mêlerent, & se traiterent réciproquement.

Ainsi fut conclu cet exécrable *triumvirat*, dont les suites furent si funestes; & pour en faire passer la mémoire jusqu'à la postérité, ils firent battre de la monnoie, où on voyoit d'un côté l'image d'Antoine; *Marc Antoine, empereur auguste, triumvir*, & au revers trois mains qui se tenoient, les haches des consuls, & pour devise, *le salut du genre humain*.

Les triumvirs ayant ainsi établi leur autorité, dresserent le rôle des autres personnes qui devoient périr par leurs ordres; & bien que la haine y eût grande part, l'intérêt y trouva aussi sa place. Ils avoient besoin de beaucoup d'argent pour soutenir la guerre contre Brutus & Cassius, qui trouvoient de puissantes ressources dans les richesses de l'Asie, & dans l'assistance des princes d'Orient; au lieu que ceux-ci n'avoient que l'Europe pour eux, sur-tout l'Italie épuisée par la longueur des guerres civiles. Ils établirent de grands impôts sur le sel, & sur les autres marchandises; mais comme cela ne suffisoit pas, ils proscrivirent, ainsi que je l'ai dit, plusieurs des plus riches de Rome, afin de profiter de leur confiscation.

Décret de cette proscription. Le décret de la proscription commençoit en ces termes: « Marcus Lepidus, Marcus Antonius & Octavius César, » élus pour la réformation de la république. Si » la générosité de Jules-César ne l'avoit obligé » à pardonner à des perfides, & à leur accorder, » outre la vie dont ils étoient indignes, des hon» neurs & des charges qu'ils ne méritoient pas, » après avoir été pris les armes à la main contre » sa personne, il n'auroit pas péri si cruellement » par leur trahison, & nous ne serions pas for» cés d'user de voies de rigueur contre ceux qui » nous ont déclarés ennemis de la patrie. Mais » les entreprises détestables qu'ils ont machinées » contre nous, la perfidie horrible dont ils ont » usé à l'égard de César, & la connoissance que » nous avons de leur méchanceté & de leur obs» tination dans des sentimens si odieux, nous obli» gent à prévenir les maux qui nous en pourroient » arriver.

Le reste contenoit une justification du procédé des triumvirs, fondée sur les avantages que Jules-César avoit acquis aux Romains par ses victoires, l'ingratitude de ses bienfaits, en un mot la nécessité de punir des ennemis, qui pourroient par leurs artifices rejetter la ville de Rome dans les malheurs de la division, durant qu'Octave & Antoine seroient occupés contre Brutus & Cassius:

en appuyoit cette justification par l'exemple de Sylla.

Après avoir imploré l'assistance des dieux, ils concluoient ainsi : « que personne ne soit assez » hardi pour recevoir, receler ou faire sauver aucun des proscrits, sous quelque prétexte que » ce soit, ni lui donner argent ou autre secours, » ni avoir aucune intelligence avec eux, sous » peine d'être mis en leur rang, sans espérance » d'aucune grace. Quiconque apportera la tête » d'un proscrit, aura deux mille écus, si c'est » un homme libre; & s'il est esclave, il aura la » liberté & mille écus. L'esclave qui tuera son » propre maître, aura outre cela le droit de bourgeoisie. On donnera la même récompense à ceux » qui nous déclareront le lieu où un proscrit se » sera retiré; & le nom du dénonciateur ne sera » couché sur aucun regiſtre ni autre mémoire, » afin que personne n'en ait connoissance. ».

Quantité de leurs soldats arriverent à Rome avant la publication du décret, & tuerent d'abord quatre des proscrits, les uns dans leurs logis, & les autres dans la rue. Ils se mirent ensuite à courir par les maisons & par les temples : ce qui causa une frayeur générale. On n'entendoit que des cris, des pleurs; & comme le décret n'étoit pas encore publié, chacun se persuadoit être du nombre des condamnés. Quelques-uns même tomberent dans un si grand désespoir, qu'ils vouloient envelopper la ville entière dans leur perte, en mettant le feu par-tout. Pédius, pour empêcher ce malheur, fit publier qu'on ne cherchoit qu'un fort petit nombre des ennemis des triumvirs, & que tous les autres n'avoient rien à craindre. Le lendemain il fit afficher les noms des dix-sept condamnés; mais il s'échauffa si fort à courir de tous cotés pour rassurer les esprits, qu'il en mourut.

Les triumvirs firent ensuite leur entrée dans la ville en trois différens jours. Octave entra le premier, Antoine le second, & Lepidus le troisième; chacun d'eux menoit une légion pour sa garde. La loi par laquelle ils s'attribuoient la même autorité que les consuls pour l'espace de cinq ans, & se déclaroient réformateurs de la république, fut publiée par Titius, tribun du peuple; & la nuit suivante, ils firent ajouter les noms de cent trente personnes à ceux qu'ils avoient déja proscrits.

Peu de tems après on en publia encore cent cinquante, sous prétexte qu'on les avoit oubliés. Ainsi le nombre des malheureuses victimes s'accrut jusqu'à trois cents sénateurs, & plus de deux mille chevaliers. Personne n'osoit refuser l'entrée de sa maison aux soldats qui cherchoient dans les lieux les plus secrets; & la face de Rome ressembloit alors à celle d'une ville prise d'assaut, exposée au meurtre & au pillage. Plusieurs furent tués dans ce désordre sans être condamnés. On les reconnoissoit à ce qu'ils n'avoient pas la tête coupée.

Peinture de ces horreurs. Salvius tribun du peuple fut tué le premier sur la table où il traitoit ses amis, pour avoir abandonné trop légérement les intérêts d'Antoine, qu'il avoit d'abord soutenu contre Cicéron. Le préteur Minutius périt par l'imprudence de ceux qui l'accompagnoient par honneur, & qui le firent découvrir. Cæpion se fit tuer les armes à la main après une vigoureuse résistance, & Verarinus rassembla plusieurs autres proscrits comme lui, avec lesquels il tua grand nombre de soldats, & se sauva en Sicile.

Statius proscrit à l'âge de quatre-vingt ans, à cause de ses grands biens, les abandonna au pillage, & mit le feu dans sa maison, où il se brûla. Æmilius voyant des gens armés qui couroient après un misérable, demanda qui étoit ce proscrit; un soldat qui le reconnut, répondit : c'est toi-même, & le tua sur l'heure. Cilius & Decius ayant lû leurs noms écrits dans le tableau, se mirent à fuir étourdiment, & attirerent après eux des soldats qui les tuerent. Julius se joignit à des gens qui portoient un corps mort dans la ville, mais il fut reconnu & tué par les gardes de la porte, qui trouverent un porteur de plus qu'il n'y en avoit d'ordinaire.

Largus épargné par quelques soldats de sa connoissance, en rencontra d'autres qui le poursuivirent; il se jetta dans les bras de ceux qui l'avoient sauvé, afin qu'ils gagnassent le prix qui leur appartenoit. Les gens les plus illustres se cachoient, pour sauver leur vie, dans les grottes, dans les aqueducs & les souterrains. On ne trouvoit que sénateurs, tribuns & autres magistrats fugitifs, cherchant des asyles de toutes parts.

On porta à Antoine la tête de Rufus proscrit, pour avoir refusé quelque tems auparavant de lui vendre une maison voisine de celle de Fulvie; il dit que ce présent appartenoit à sa femme, & le lui envoya; d'un autre côté, la femme de Coponius qui étoit fort belle, n'obtint d'Antoine la grace de son mari que par la dernière faveur.

Cicéron fut poursuivi dans ses terres par un certain Herennius, & par un tribun militaire nommé *Popilius Lena*, auquel il avoit sauvé la vie en plaidant pour lui; ils le tuèrent dans sa litière à l'âge de 64 ans. Ainsi fut cimenté le *triumvirat* par le sang d'un des plus grands hommes de la république.

En un mot tout ce que la vengeance, la haine ou l'intérêt peuvent produire de plus tragique, parut dans les divers incidens de cette affreuse proscription. On vit des amis livrer leurs amis à l'assassinat; des parens leurs parens; & des esclaves leurs maîtres. On vit,

Le méchant par le prix au crime encouragé;
Le mari dans son lit par sa femme égorgé;

Le fils tout dégoutant du meurtre de son père,
Et, sa tête à la main, demandant son salaire.

Salassus fut trahi par sa femme; Annalis & Thauranius, tous deux préteurs, furent vendus par leurs propres fils, & Fulvius fut livré par une esclave qu'il entretenoit.

Peinture de belles actions dans ce tragique évément. Mais aussi, tout ce que l'attachement, l'amour & la fidélité peuvent inspirer de plus généreux, parut au milieu de tant d'horreurs. On vit des soldats compatissans respecter le mérite; on vit des esclaves se dévouer pour leurs maîtres, & des ennemis assez généreux risquer tout pour sauver la vie à leurs ennemis. On vit des femmes porter par les campagnes leurs maris sur leurs épaules, & s'aller cacher avec eux dans le fond des forêts. On vit des enfans s'exposer au glaive pour leurs pères, & des pères pour leurs enfans. Enfin, on vit de si grands traits d'héroïsme, qu'il sembloit que la vertu dans cette occasion vouloit triompher sur le crime.

Les femmes de Lentulus, d'Apuleïus, d'Antichus, se cachèrent dans des lieux déserts avec leurs maris, sans vouloir jamais les abandonner.

Comme Reginus sortoit de la ville déguisé en charbonnier, sa femme le suivant en litière, un soldat arrête la voiture; Reginus revint sur ses pas pour prier cet homme de respecter cette dame. Le soldat qui avoit servi sous lui, le reconnut: » Sauvez-vous, lui dit-il, mon général, je vous » appellerai toujours ainsi, & je vous respecterai » toujours, dans quelque misérable état que je vous » voye ».

Ligarius se noya, désespéré de n'avoir pu secourir son frère qu'il vit tuer devant ses yeux; & la tendresse de père fut funeste à Blavus, qui revint se faire massacrer pour tâcher de sauver son fils.

Ariarus & Metellus échappèrent au fer des assassins par le soin & le courage de leurs enfans. Oppius, qui avoit sauvé son père infirme, en le portant de lieu en lieu sur ses épaules, en fut recompensé par le peuple qui le nomma *édile*; & comme il n'avoit pas assez de bien pour fournir à la dépense des jeux, non-seulement tous les ouvriers lui donnèrent généreusement leurs peines & leur salaire; mais la plupart de ceux qui assistèrent à ses spectacles, lui firent tant de présens, qu'ils l'enrichirent.

Junius dut son salut aux services de ses esclaves qui combattirent pour le défendre. Un affranchi poignarda le commandant de ceux qui venoient d'égorger son maître, & se tua du même poignard.

L'avanture de Restius ou de Restio est surprenante. Il avoit autrefois fait marquer d'un fer chaud le front d'un de ses esclaves pour s'être enfui. Cet esclave découvrit sans peine le lieu où il étoit caché, & vint l'y trouver. Restius crut être perdu, mais l'esclave le rassura: » crois-tu, dit il, mon » maître, que ces caractères dont tu as marqué » mon front, aient fait plus d'impression sur mon » ame que les bienfaits que j'ai reçus de toi depuis » ce tems-là »? Il le conduisit dans un autre lieu plus secret, & l'y nourrit soigneusement, en veillant sans cesse à sa conservation; cependant comme des soldats vinrent à passer plusieurs fois près de cet endroit, leurs allées & venues causèrent mille frayeurs à l'esclave. Il suivit un jour ces soldats, & prit si bien son tems qu'il tua à leur vue un laboureur: les soldats coururent à lui comme à un assassin; mais il leur dit, sans se déconcerter, que c'étoit son maître Restius proscrit par les loix, qu'il venoit heureusement de tuer, moins encore pour la récompense, que pour se venger des marques infâmes qu'ils voyoient sur son front. Ainsi l'esprit, le crime & l'héroïsme se réunirent dans un simple esclave, & son maître fut sauvé.

Mais la grandeur d'ame des esclaves d'Appion & de Ménenius fut sans tache: ils se dévouèrent généreusement, & se firent tuer tous les deux, l'un dans une litière, & l'autre sur un lit, avec les habits de leurs maîtres.

L'imagination féconde inventa toutes sortes de moyens pour échapper à la mort. Pomponius revêtit l'habit de préteur, habilla ses esclaves en licteurs, contrefit le seing des *triumvirs*, & prit un vaisseau pour passer en Cilicie. Un autre sénateur se fit raser, changea de nom, leva une petite école, & y enseigna publiquement tant que dura la proscription, sans que personne vînt à soupçonner qu'un maître d'école fût un illustre proscrit.

L'aimable & belle Octavie saisissoit de son côté toutes les occasions possibles d'arracher quelques victimes à la barbarie du *triumvirat*. La femme de Vinius compris dans la proscription, après avoir examiné les moyens de le sauver, l'enferma dans un coffre qu'elle fit porter à la maison d'un de ses affranchis, & répandit si bien le bruit qu'il étoit mort, que tout le monde en fut persuadé. Mais comme cette ressource ne calmoit point ses allarmes, elle saisit l'occasion qu'un de ses parens devoit donner des jeux au peuple, & ayant mis Octavie dans ses intérêts, elle la pria d'obtenir de son frère, qu'il se trouvât seul des *triumvirs* au spectacle. Les choses ainsi disposées, cette dame vint sur le théâtre, se jette aux pieds d'Octavius, lui déclare son artifice, & fait porter en sa présence le coffre même, d'où son mari sortit en tremblant. Tandis que tous les deux imploroient la clémence du *triumvir*, Octavie donna des louanges à cette action avec tant de graces & d'adresse, que son frère applaudissant à l'amour héroïque de cette dame, accorda la vie à son mari. Octavie

n'en demeura pas-là, elle loua si fort le courage de l'affranchi qui, recevant ce dépôt avoit couru risque de périr lui-même, qu'elle engagea son frère à le recompenser, en le mettant au rang des chevaliers romains.

Triomphe de Lépidus. Sur la fin des exécutions du *triumvirat*, Lépidus s'avisa de vouloir triompher de quelques peuples que ses lieutenans avoient soumis en Espagne. La publication de ce triomphe portoit ces paroles remarquables : » à tous ceux » qui honoreront notre triomphe par des sacrifices, » des festins publics, & autres demonstrations de » joie, salut & bonne fortune. A ceux qui se » conduiront autrement, malheur & proscription ». On peut s'imaginer que la joie fut universelle, tant la terreur étoit grande ! la cérémonie de ce triomphe fut honorée par plus de sacrifices & de festins, qu'il n'en avoit encore paru dans aucune occasion semblable, ni même dans toutes réunies ensemble.

Taxe exorbitante sur les hommes. Après la mort ou la fuite des proscrits, on mit en vente les biens de ces malheureux, c'est à-dire *leurs immeubles*; car les meubles avoient été pillés ; mais outre qu'il y eut peu de gens assez bas pour ruiner des familles désolées, personne ne vouloit paroître riche en acquérant dans un tems si dangereux; cependant les *triumvirs* insatiables projettèrent de lever pour la guerre d'Asie & de Sicile, la somme de deux cent mille talens, environ quarante-deux millions sterlings; & pour y parvenir ils tournèrent la proscription en une taxe exorbitante, sur plus de deux cent mille hommes, tant romains qu'étrangers.

Taxes sur les dames romaines. Ils comprirent dans cette taxe, quatorze cent des plus riches dames de Rome, meres, filles, parentes, ou alliées de leurs ennemis, & les alliances étoient tirées de fort loin. La plûpart de ces dames accablées par cette nouvelle injustice, vinrent en représenter les conséquences à la mère & aux sœurs d'Octave, qui les écoutèrent favorablement. La mère d'Antoine en usa de même, Fulvie seule rejetta leur requête. Elles prirent le parti de se rendre au palais des *triumvirs*, où d'abord elles furent repoussées par les gardes : mais elles insistèrent avec tant de fermeté, & le peuple les soutint si hautement, que les *triumvirs* se virent contraints de leur accorder une audience publique. Alors Hortensia, fille du célèbre Hortensius, le rival de Cicéron en éloquence, prit la parole au nom de toutes.

» Les dames, dit-elle, que vous voyez ici, » seigneurs, pour implorer votre justice & vos » bontés, n'y paroissent qu'après avoir suivi les » voies qui leur étoient marquées par la bienséance. » Nous avons recherché la protection de vos mères, » de vos femmes ; mais nos respects n'ont pas été » agréables à Fulvie. C'est ce qui nous a obligées » de faire éclater nos plaintes en public contre » les règles qui sont prescrites à notre sexe, & » que nous avons jusqu'ici observées rigoureusement. Vous nous avez privées de nos pères & » de nos enfans, de nos frères, & de nos maris. » Vous prétendiez en avoir été outragés ; ce sont » des sujets qu'il ne nous appartient pas d'approfondir. Mais quelle injure avez-vous reçue des » femmes, pour leur ôter leurs biens ? Il faut aussi » les proscrire, si on les croit coupables. Cependant aucune de notre sexe ne vous a déclarées » ennemies de la patrie. Nous n'avons ni pillé vos » fortunes, ni suborné vos soldats. Nous n'avons » point assemblé de troupes contre les vôtres, ni » formé d'oppositions aux honneurs, & aux charges » que vous prétendiez obtenir. Et puisque les » femmes n'ont point eu part à ces actions qui » vous offensent, l'équité ne veut pas qu'elles en » ayent à la peine que vous leur imposez. L'empire, les dignités, les honneurs, ne sont pas » faits pour elles. Aucune ne prétend à gouverner » la république, & notre ambition ne lui attire » point les maux dont elle est accablée. Quelle » raison pourroit donc vous obliger à donner nos » biens pour des entreprises où nous n'avons point » d'intérêt !

» La guerre, continua-t elle, à élevé cette ville » au point de gloire où nous la voyons ; cependant » il n'y a point d'exemple que les femmes y ayent » jamais contribué. C'est un privilège accordé à » notre sexe, par la nature même, qui nous exempte » de cette profession. Il est vrai que durant la » guerre de Carthage, nos mères assistèrent la » république qui étoit alors dans le dernier péril. » Cependant ni leurs maisons, ni leurs terres, ni » leurs meubles, ne furent vendus pour ce sujet. » Quelques bagues & quelques pierreries fournirent ce secours, & ce ne fut point la contrainte, » les peines, ni la violence, qui les y obligèrent, » mais un pur mouvement de générosité. Que craignez vous à present pour Rome, qui est notre » commune patrie ? Quel danger pressant la menace ? Si les Gaulois ou les Parthes l'attaquent, » nous n'avons pas moins de zèle pour ses intérêts que nos mères; mais nous ne devons pas nous » mêler des guerres civiles. César ni Pompée ne » nous y ont jamais obligées ; Marius & Cinna » ne l'ont jamais proposé, ni Sylla même, qui » le premier établit la tyrannie ».

Ce discours plein d'éloquence & de vérité confondit les *triumvirs*, & les obligea de congédier les dames romaines, en leur promettant d'avoir égard à leur requête. Le bruit des battemens de mains qu'ils entendirent de toutes parts fut si grand, que craignant une émeute générale s'ils ne tenoient parole, ils modérèrent leur liste à quatre cent dames, du nombre de celles dont ils avoient le moins à redouter le crédit. Mais leurs soldats exercèrent

cèrent la levée des autres taxes avec tant de violences, qu'un des *triumvirs* même eut bien de la peine à réprimer leurs désordres.

Défaites de Brutus & de Cassius. Enfin le *triumvirat* enrichi par ses horribles vexations, diminua le nombre & la puissance des gens de bien. La république ne subsistoit plus que dans le camp de Brutus & de Cassius, & en Sicile auprès de Sextus, le dernier des fils du grand Pompée.

Octave & Marc-Antoine ne craignant plus rien de Rome, suivirent leurs projets, & passèrent en Asie, où ils trouvèrent leurs ennemis dans ces lieux où l'on combattit trois fois pour l'empire du monde. Les deux armées étoient campées proche de la ville de Philippes, située sur les confins de la Macédoine & de la Thrace. Après différentes escarmouches & de petits combats, le jour parut qui devoit décider de la fortune & de la destinée des Romains.

Je n'entrerai point dans le détail d'une action qui a été décrite par divers historiens; en voici l'événement. La liberté fut ensevelie dans les plaines de Philippes avec Brutus & Cassius, les chefs de leur parti; Brutus défit, à la vérité, les troupes d'Octave; mais Antoine triompha du corps que commandoit Cassius. Ce général croyant son collègue aussi malheureux que lui, obligea un de ses affranchis de le tuer; & Brutus ayant voulu tenter une seconde fois le sort des armes, perdit la bataille, & se tua lui-même, pour ne pas tomber vif entre les mains de ses ennemis.

Il est certain que Brutus & Cassius se tuèrent avec une précipitation qui n'est pas excusable, & l'on ne peut lire cet endroit de leur vie, sans avoir pitié de la république, qui fut ainsi abandonnée. Caton s'étoit donné la mort à la fin de la tragédie; ceux-ci la commencèrent en quelque façon par leur mort.

Après le décès de ces deux grands hommes, les *triumvirs* établirent leur empire sur les ruines de la république. Mais dans de si grands succès, Octave n'avoit contribué à la cause commune que par des projets, dont encore il cacha toujours à ses deux collègues les motifs les plus secrets. Il n'eut point de honte la veille du combat d'abandonner le corps qu'il commandoit, & déserteur de sa propre armée, il alla se cacher dans le bagage, pendant qu'on étoit aux mains. Peut-être qu'il se flattoit que les périls ordinaires dans les batailles, & le courage d'Antoine le déferoient d'un collègue ambitieux, ensorte que sans s'exposer, il recueilleroit le fruit de la victoire. Mais c'est faire trop d'honneur à son esprit aux dépens de sa lâcheté. Ce qui prouve qu'il n'agit en cette occasion que par la vive impression de la peur, c'est qu'on fait toutes les railleries qu'il eut depuis à essuyer de la part d'Antoine.

Défaite de Sextus Pompée. Il ne restoit des débris de la république, que le jeune Pompée, qui s'étoit emparé de l'île de Sicile, d'où il faisoit des incursions sur les côtes d'Italie. Il étoit question de le déposséder d'une retraite qui en servoit encore à plusieurs illustres proscrits, dont le but étoit de relever le parti de la liberté. Mæcene réussit à tirer d'Antoine les vaisseaux qu'il possédoit, quoique ce *triumvir* eût un grand intérêt à maintenir le jeune Pompée, dans une île qui lui servoit comme de barrière contre l'ambition toujours redoutable de son rival. Sa flotte étant formée & confiée au commandement d'Agrippa, cet habile capitaine se met en mer, va chercher l'ennemi, bat les lieutenans de Pompée, le défait lui-même en plusieurs occasions, & le chasse enfin de cette île.

Octave dépouille Lépidus de l'autorité. Octave alors victorieux de tous les républicains par l'épée & la bravoure d'un soldat de fortune qui lui étoit dévoué, crut qu'il étoit temps de rompre avec ses collègues, pour régner seul. Il les attaqua l'un après l'autre. La perte de Lépidus ne lui couta que quelques intrigues. Ce *triumvir* peu estimé de ses soldats, s'en vit abandonner au milieu de son camp. Octave s'en empara par ses négociations secretes, & sous différens prétextes, il dépouilla son collègue de l'autorité souveraine. On vit depuis ce *triumvir* réduit à mener une vie privée & malheureuse.

Il défait ensuite Antoine à Actium, & reste seul maître de l'Empire. Antoine adoré de ses soldats, maître de la meilleure partie de l'Asie & de l'Egypte entière, & qui avoit de puissans rois dans son parti & dans son alliance, donna plus de peine à Octave. Mais sa perte vint de ce qui devoit faire sa principale ressource. Ce grand capitaine enivré d'une passion violente pour Cléopatre reine d'Egypte, imagina qu'il trouveroit en Orient autant de forces contre son collegue, en cas de rupture, qu'il rencontreroit des charmes dans le commerce qu'il entretenoit avec cette princesse. Cet excès de confiance lui fit négliger le soin de Rome & de l'Italie, le centre de l'empire; son rival s'en prévalut & y établit son autorité.

La jalousie du gouvernement, si naturelle entre des puissances égales en dignité, les brouilla souvent; tantôt Octavie, femme d'Antoine & sœur d'Octave, & tantôt des amis communs les réconcilièrent : mais à la fin ils prirent les armes l'un contre l'autre : on en vint aux mains; & la bataille navale qui se donna près d'Actium décida de l'empire du monde entre ces deux célèbres rivaux. Octave victorieux poursuivit Antoine jusques dans l'Egypte, & le réduisit à se tuer lui-même. Par sa mort, & l'abdication forcée de Lépidus, qui avoit précédé de six ans la bataille d'Actium, Octave se vit au comble de ses desirs, seul maître & seul souverain. Il établit une nouvelle monarchie sur

les ruines de la liberté, & vint à bout de la rendre supportable à d'anciens républicains. Les historiens qui ont écrit presque tous du tems & sous l'empire de ce prince, l'ont comblé de louanges & d'adulations; mais c'est sur les faits, c'est sur les actions de sa vie qu'il faut le juger.

Caractère d'Auguste. Auguste (puisque la flatterie a consacré ce nom à Octave) étoit d'une naissance médiocre par rapport à la grandeur où il est parvenu; son père étoit à peine chevalier romain, mais sa mère Accie, étant fille de Julie, sœur de Jules-César, lui acquit l'adoption de ce dictateur.

Sa taille étoit au-dessous de la médiocre, & pour réparer ce défaut naturel, il portoit des souliers fort hauts. Il avoit d'ailleurs la figure agréable, les sourcils joints, les dents peu serrées & rouillées; les yeux vifs & difficiles à soutenir, quoiqu'il affectât dans ses regards une douceur concertée.

Il étoit incommodé d'une foiblesse à la cuisse gauche, qui le faisoit tant-soit-peu boiter de ce côté-là. Il pâlissoit & rougissoit aisément, changeant à sa volonté de couleur & de maintien; ce qui l'a fait comparer ingénieusement par un de ses successeurs (l'empereur Julien) au caméléon, qui se rend propres toutes les couleurs qui lui sont présentées.

Son génie étoit audacieux, capable des plus grandes entreprises, & porté à les conduire avec beaucoup d'adresse & d'application. Pénétrant, toujours attentif aux affaires, on voit dans ses desseins un esprit de suite, & qui savoit distribuer dans des tems convenables l'exécution de ses projets. Fin politique, il eut dès sa jeunesse, que c'étoit beaucoup gagner, que de savoir perdre à-propos. Tantôt ami d'Antoine, & tantôt son ennemi, son intérêt fut constamment la règle de sa conduite, attendant toujours à se déterminer d'après les conjonctures favorables. Il tâchoit de couvrir ses vices & ses défauts, par l'art infini qu'il avoit de se donner les vertus qui lui manquoient.

Profond dans la connoissance de sa nation, il eut assez de souplesse dans l'esprit, de manège dans toutes ses démarches, & de modération feinte dans le caractère pour subjuguer les Romains. Il y réussit en leur persuadant qu'ils étoient libres, ou du moins à la veille de l'être. Il fit semblant de vouloir se démettre de l'empire, demanda tous les dix ans qu'on le déchargeât de ce poids, & le porta toujours. C'est par ces sortes de finesses qu'il le faisoit encore donner ce qu'il ne croyoit pas assez avoir acquis. Tous ses réglemens visoient à l'établissement de la monarchie, & tous ceux de Sylla au milieu de ses violences, tendoient à une certaine forme de république. Sylla, homme emporté, menoit violemment les Romains à la liberté; Auguste, rusé tyran, les conduisoit doucement à la servitude.

Cependant la crainte qu'il avoit eue avec raison d'être regardé pour tel, l'empêcha de faire appeller Romulus, & soigneux d'éviter qu'on pensât qu'il usurpoit la puissance d'un roi, il n'en affecta point le faste.

Il choisit pour successeur, je ne sais par quel motif, un des plus méchans hommes du monde; mais se regardant comme un magistrat qui feint d'être en place malgré lui-même, il ne commanda point, il pria la nation, il postula, qu'au moins on lui donnât pour collègue, supposé qu'il le méritât, un fils capable de soulager sa vieillesse, un fils qui faisoit toute sa consolation. Travaillant toujours à faire respecter les loix dont il étoit le maître, il voulut que l'élection de Tibère fût l'ouvrage du peuple & du sénat, comme la sienne, disoit-il, l'avoit été. Tibère lui fut donc associé l'an de Rome 766 & de J. C. la douzième.

Il donna plusieurs loix bonnes, mauvaises, dures, injustes. Il opposa les loix civiles aux cérémonies impures de la religion. Il fut le premier qui, par des raisons particulières, autorisa les fidéicommis. Il attacha aux libelles la peine du crime de lèse-majesté. Il établit que les esclaves de ceux qui auroient conspiré, seroient vendus au public, afin qu'ils pussent déposer contre leurs maîtres. Vous voyez par-là, les soins attentifs qu'il prend pour lui-même.

Il fut remettre l'abondance dans la capitale, & tâcha de gagner la populace par des jeux, des spectacles & des largesses, souvent médiocres, mais bien ménagées. Apprenant que certaines loix qu'il avoit donné effarouchoient le peuple, il ne les cassa pas, mais pour en détourner les réflexions, il rappella Pylade, que les factions avoient chassé.

Il fit passer sans succès Ælius Gallus d'Egypte en Arabie pour s'emparer du pays; mais les marches, le climat, la faim, la soif, les maladies, perdirent l'armée; on négocia avec les arabes, comme les autres peuples avoient fait, & le temple de Janus fut fermé de nouveau.

Mécénas son favori, content d'une vie délicieuse, & desirant faire goûter le gouvernement d'Auguste, s'attacha tous ceux qui pouvoient servir à sa gloire; poëtes, orateurs, historiens; il les combloit de caresses & de bienfaits, & les produisoit à son maître; on exaltoit chez lui, les louanges du prince; Horace & Virgile les répandoient par les charmes de la poësie.

D'un autre côté, Auguste disposant de tous les revenus de l'état, bâtit des temples dans Rome, & l'embellit de beautés si magnifiques, qu'il méritoit par-là d'en être l'édile. Mais c'est le maître du monde que je dois ici caractériser.

Lorsque les troupes avoient les armes à la

main, il craignoit leur révolte, & les ménageoit. Lorsqu'il étoit en paix, il craignoit les conjurations, & toutes les entreprises lui parurent suspectes. Ayant toujours devant les yeux le dessin de César, il s'éloigna de sa conduite pour éviter son sort, il refusa le nom de dictateur, ne parla que de la dignité du sénat, & de son respect pour la république; mais en même tems il portoit une cuirasse sous sa robe, & ne permettoit à aucun sénateur de s'approcher de lui que seul, & après avoir été fouillé.

Incapable de soutenir de sang-froid la vue du moindre péril, il ne montra du courage que dans les conseils, & par-tout où il ne falloit point payer de sa personne.

Toutes les victoires qui l'élevèrent à l'empire du monde, furent l'ouvrage d'autrui. Celle de Philippes est dûe au seul Antoine. Celle d'Actium, aussi-bien que la défaite de Sextus Pompée, sont l'ouvrage d'Agrippa. Auguste se servit de cet officier, parce qu'il étoit incapable de lui donner de l'ombrage, & de se faire chef de parti.

Pendant un combat naval, il n'osa jamais voir les flottes en bataille. Couché dans son vaisseau, & les yeux tournés vers le ciel, comme un homme éperdu, il ne monta sur le tillac, qu'après qu'on lui eut annoncé que les ennemis avoient pris la fuite.

Je crois, dit M. de Montesquieu, qu'Auguste est le seul de tous les capitaines romains qui ait gagné l'affection des soldats, en leur donnant sans cesse des marques d'une lâcheté naturelle. Dans ce tems-là, les soldats faisoient plus de cas de la libéralité de leur général, que de son courage. Peut-être même que ce fut un bonheur pour lui, de n'avoir point eu cette valeur qui peut donner l'empire, & que cela même l'y porta: on le craignit moins. Il n'est pas impossible que les choses qui le déshonorèrent le plus, aient été celles qui le servirent le mieux. S'il avoit d'abord montré une grande ame, tout le monde se seroit méfié de lui; & s'il eût eu de la hardiesse, il n'auroit pas donné à Antoine, le tems de faire toutes les extravagances qui le perdirent.

Les gens lâches sont ordinairement cruels, c'étoit aussi le caractère d'Auguste. Sans parler des horreurs de la proscription où il eut la plus grande part, & dont même il prolongea le cours, je trouve dans l'histoire, qu'il exerça seul cent actions plus cruelles les unes que les autres, & qui ne peuvent être excusées par la nécessité des tems, ou par l'exemple de ses collègues.

Après la bataille de Philippes, dans laquelle il ne paya pas de sa personne, il mit en usage des horreurs bien étranges envers de malheureux prisonniers qui lui furent présentés. L'un deux qui ne requéroit de lui que la sépulture, en reçut cette réponse consolante: « que les oiseaux le mettroient bientôt en état de n'en avoir pas besoin ».

Il fit égorger un père & un fils, sur ce qu'ils refusoient de combattre ensemble, & dans le tems qu'ils lui demandoient la grace l'un de l'autre de la manière du monde la plus touchante. Aussi quand on conduisit les autres prisonniers enchaînés devant Antoine & lui, ils saluèrent tous Antoine, lui marquèrent leur estime, & l'appellèrent *empereur*; au lieu qu'ils chargèrent Auguste de reproches, d'injures & de railleries amères.

Le saccagement de Péruge prise sur Lucius Antonius, fait frémir l'humanité. Auguste abandonna à ses soldats le pillage de cette ville, quoiqu'elle eût capitulé: les violences y furent si grandes, que les historiens les plus flatteurs ne pouvant les déguiser, en ont rejetté la faute sur la fureur des soldats victorieux; mais au moins ne sont-ils pas coupables de la mort des trois cents qui composoient le sénat de cette ville, & qu'Auguste fit égorger de sang froid. Comme ils lui eurent été présentés enchaînés, ils lui demandèrent leur grace pour être restés dans le parti d'un homme auquel ils avoient les plus grandes obligations, & qui d'ailleurs avoit été long-tems son ami & son allié; il leur répondit, *vous mourrez tous*: immédiatement après cette réponse, aussi barbare que laconique, ils furent exécutés.

On dit qu'après le décès d'Antoine, il fit tuer son fils Antyllus, qui s'étoit réfugié dans le mausolée que Cléopatre avoit élevé à son père.

Dans les premières années de son règne, Murena, Egnatius Rufus, M. Lépidus fils de son ancien collègue, & tant d'autres, furent du nombre de ses victimes. Il fit exécuter Procillus son affranchi, qui avoit été très avant dans ses secrets, sous le prétexte de ses liaisons avec des femmes de qualité. En un mot, on comptoit peu de jours qui ne fussent marqués par l'ordre de ce monstre, de la mort de quelque personne considérable. Comme les conspirations renaissoient sans cesse, qu'on ne permette le terme, du sang & de la cendre de ceux qu'il immoloit, il pouvoit bien se tenir à lui-même, le discours que Corneille met dans sa bouche;

> Rentre en toi-même, Octave. ...
> Quoi tu veux qu'on t'épargne, & n'as rien épargné!
> Songe aux fleuves de sang où ton bras s'est baigné:
> De combien ont rougi les champs de Macédoine?
> Combien en a versé la défaite d'Antoine?
> Combien celle des Sexte? & revois tout d'un tems
> Péruge au sien noyée, & tous ses habitans.
> Remets dans ton esprit après tant de carnages,
> De tes proscriptions les sanglantes images,

Où toi-même des tiens devenu le bourreau,
Au sein de ton tuteur, enfonças le couteau.

Cinna, *act. IV. scen. iij.*

Il est vrai que ce prince après tant d'exécutions, prit le parti de pardonner à Cinna, mais ce fut par les conseils de Livie; & peut-être craignit-il dans Cinna le nom de son ayeul maternel, le grand Pompée, dont les partisans cachés dans Rome étoient nombreux & puissans.

Je cherche des vertus dans Auguste, & je ne lui trouve que des crimes, des défauts, des vices, des ruses, & des bassesses. Ne croyons pas cependant les accusations d'Antoine, qui lui reprocha que son adoption avoit été la récompense de ses impudicités. Je n'ajoute pas plus de foi à l'épître *ad Octavium*, qu'on attribue à Cicéron, où il est dit que la servitude de Rome est le prix d'une prostitution. *Audiet C. Marius impudico domino parere nos, qui ne militem quidem voluit nisi pudicum: audiet Brutus eum populum, quem ipse primo, postquam progenies ejus à regibus liberavit, pro turpe stupro datum in servitutem, &c.* Mais ce qui semble plus fort, est le témoignage de Suétone, qui rapporte que depuis César, il avoit servi de ganimède à Hirtius, le même qui fut consul avec Pansa; c'est pourquoi le peuple romain entendit avec tant de plaisir ce vers récité sur le théâtre:

Videsne ut Cynædus orbem digito temperet?

On doit mettre au rang de ses artifices les propositions d'accommodement qu'il fit faire à Cléopatre pour la trahir & la mener à Rome en triomphe. Dangereux pour toutes sortes de commerces, & en même tems capable des plus bas artifices, il faisoit l'amoureux des femmes des sénateurs, dans le dessein d'arracher d'elles le secret de leurs maris.

Plein d'une vanité désordonnée, il se fit décerner les honneurs divins. Il vouloit passer pour fils & pour favori d'Apollon, se faisant peindre sous la figure de ce dieu; & dans ses festins, comme dans ses statues, il en prenoit l'habit & tout l'équipage; c'est ce que les romains nommoient les mensonges impies d'Auguste, *impia Augusti mendacia*. Quelqu'un dit là-dessus, que s'il étoit Apollon, c'étoit l'Apollon qu'on adoroit dans un quartier de la ville, sous le nom de *Tortor*, le bourreau.

Cet Apollon romain étoit superstitieux à l'excès. Il ajoutoit foi aux songes, & aux présages les plus ridicules. Il craignoit si fort le tonnerre, qu'il éleva un temple à Jupiter tonnant, près du capitole; & comme ce temple ne le rassuroit pas encore, il s'alloit cacher sous des voûtes à la moindre tempête; & par surcroit de précaution, il portoit sur lui une peau de veau marin, pour se garantir des effets de la foudre.

Il mourut à Nole en Campanie, l'an de Rome 767. Le jour de sa mort il se démasqua lui-même en demandant à ses amis, s'il avoit bien joué son rôle dans le monde: *Ecquid iis videretur, mimum vitæ commodè transegisse?* On lui répondit sans doute par des témoignages d'admiration & de douleur; mais il auroit dû savoir que la poésie dramatique met sur la scène des personnages de son ordre, comme on mettroit un bourreau carthaginois dans un tableau qui représenteroit la mort de Régulus. Passons au caractère du second triumvir, j'entends de Marc-Antoine.

Caractère d'Antoine. Il étoit fils de Marc-Antoine le crétique, & de Julie, de la maison des Jules; sa famille, quoique plébéienne, tenoit un rang distingué parmi les meilleures de Rome. Son ayeul étoit le fameux Marc-Antoine l'orateur, qui fut la victime des vengeances de Marius. La mere d'Antoine épousa en secondes noces Cornelius Lentulus, homme de grande qualité, que Cicéron fit mourir parce qu'il étoit un des chefs de la conjuration de Catilina. Cette mort tragique alluma dans le cœur de sa femme une haine mortelle contre Cicéron, & lui inspira des sentimens de vengeance, auxquels elle fit participer Antoine; c'est là sans doute une des premières causes de l'inimitié cruelle qui dura toujours entre ces deux hommes, & qui fut si fatale à Cicéron.

Marc-Antoine avoit une figure agréable, la taille belle, le front large, le nez aquilin, beaucoup de barbe & de force de tempérament, exprimée sur tous les traits de sa figure.

Plein de valeur & de courage, il se fit connoître de bonne heure par son génie & par ses exploits militaires. Etant encore jeune, il commanda un corps de cavalerie dans l'armée de Gabinius contre les juifs, & Josephe nous apprend que dans celle contre Alexandre, fils d'Aristobule, il effaça tous ceux qui combattoient avec lui. Ce fut dans ce pays là qu'il forma son style sur le goût asiatique, qui avoit beaucoup de conformité avec sa vie bruyante.

Il étaloit un faste immense dans ses dépenses, une folle vanité dans ses discours, du caprice dans son ambition démesurée, & de la brutalité dans ses débauches. Plus guerrier que politique, familier avec le soldat, habile à s'en faire aimer, prodigue de ses richesses pour ses plaisirs, ardent à s'emparer de celles d'autrui, aussi prompt à recompenser qu'à punir, aussi gai quand on le railloit, que quand il railloit les autres.

Fécond en ressources militaires, il réussit dans la plus grande détresse où il se soit trouvé, à gagner les chefs de l'armée de Lépidus; il entra dans son camp, se saisit de lui, l'appella son père, & lui laissa le titre de général.

Il favoit souffrir plus que personne, la faim, la soif, & les incommodités des saisons; il devenoit supérieur à lui-même dans l'adversité, & les malheurs le rendirent semblable à l'homme de bien.

Lorsqu'il eut répudié sa seconde femme, il s'attacha à la comédienne Cythéris, affranchie de Volumnius, qu'il menoit publiquement dans une litiere ouverte, & la faisoit voyager avec lui dans un char traîné par des lions. C'étoit la mode de son siècle, quoiqu'il ait plû à Cicéron d'enrichir de ce tableau particulier, la plus belle de ses Philippiques. *Vehebatur in essedo tribunus plebis, lictores Laureati antecedebant, inter quos apertâ lecticâ, mima portabatur; quam ex oppidis municipales, homines honesti, obviam necessariò prodeuntes, non noto illo mimico nomine, sed Volumniam consalutabant: sequebatur rheda cum lenonibus: comites nequissimi; rejecta mater amicam impuri filii, tanquam nurum sequebatur.* Philipp. 21.

Mais laissant à part l'attachement passager d'Antoine pour Cythéris, pour peu qu'on examine sa vie, on avouera que c'étoit un homme sans délicatesse, sans principes & sans mœurs, également livré au luxe & à la débauche, abimé de dettes & rongé d'ambition; il s'attacha politiquement à César qui le reçut très-bien; le connoissant pour un excellent officier, il lui confia les postes les plus importans, & ne cessa pas même de l'employer, quoiqu'il eût assez mauvaise opinion de son ame, & qu'il sût que ses débordemens en tout genre étoient excessifs. Il est vrai qu'il se vit une fois obligé de lui donner un grand sujet de mortification, en permettant qu'on l'assignât, & qu'on saisît ses biens pour le payement du palais de Pompée, dont il s'étoit rendu adjudicataire sans vouloir en payer un denier.

Antoine fut si piqué du jugement de César, qu'étant à Narbonne, il forma avec Trebonius le dessein de le tuer. On ignore ce qui les empêcha d'exécuter ce projet, ni si César en eut connoissance; ce qu'il y a de certain, c'est qu'Antoine rentra dans ses bonnes graces, qu'il fut son collegue dans son cinquième consulat; & qu'alors il servit de tout son pouvoir, dans la fête des Lupercales, le desir secret qu'avoit le dictateur d'être déclaré roi; cependant vers le tems de la conspiration, on ne doutoit guère qu'il ne fût prêt à le sacrifier, dans l'espérance de remplir sa place, au lieu que les conjurés en tuant ce tyran, vouloient abolir la tyrannie. Ils crurent même qu'il falloit immoler Antoine avec César; mais Brutus s'y opposa par principe de justice, car il n'avoit jamais eu pour lui la moindre estime, comme il paroit dans cet endroit d'une de ses lettres à Atticus, où il lui dit: *Quamvis vir sit bonus, ut scribis, Antonius, quod numquam existimavi.*

Sextus Pompée, fils du grand Pompée, avoit des raisons personnelles pour penser comme Brutus, de la probité d'Antoine. On raconte que dans une treve qu'il fit avec lui & avec Octave, ils se donnèrent tous trois consécutivement à manger: quand le tour de Pompée vint, Antoine, toujours railleur, lui demanda dans quel endroit il les recevroit; dans mes carines, répondit Sextus, *in carinis meis*; ce mot équivoque signifioit son vaisseau, & les carines de Rome, où étoit bâtie la maison de son père, dont Antoine avoit été dépossédé après s'en être indignement emparé.

Transportons-nous avec lui en Orient, où il s'avisa de disposer en despote suivant la fougue de ses caprices, des états & de la vie des rois, dépouillant les uns, nommant d'autres en leur place; & pour donner des marques de sa puissance monstrueuse, il mit aux fers Artabase, roi d'Arménie, qu'il avoit vaincu par surprise, le conduisit en triomphe dans Alexandrie, & fit décapiter publiquement Antigone, roi des juifs.

Dans la fureur de sa passion pour Cléopatre, il lui donna la Phénicie, la basse Syrie, l'île de Cypre, une partie de la Cilicie, l'Arabie heureuse, en un mot, provinces sur provinces, & royaumes sur royaumes, sans s'embarrasser des volontés du sénat & du peuple romain.

Les profusions extravagantes de ses fêtes, épuisoient les revenus de l'empire, le mettoient hors d'état d'entretenir les armées, & l'obligeoient de vexer par de nouveaux impôts, les peuples soumis à son gouvernement.

Cléopatre sut si bien enchaîner sa valeur féroce, qu'elle tint tous ses talens militaires assujettis à l'amour qu'elle lui inspira. Un seul de ses regards imposteurs, un seul accent de sa voix enchanteresse, suffisoit pour l'abattre à ses pieds. Cependant elle n'étoit plus dans sa première jeunesse; mais elle avoit trouvé le secret de conserver sa beauté. Sa magnificence extraordinaire plaisoit aux yeux d'Antoine, & son esprit souple se portoit à toutes sortes de caractères avec tant de facilité, qu'elle ne manquoit jamais de séduire quand elle l'entreprenoit. Elle avoit déjà autrefois subjugué César, & l'on dit encore que le fils aîné du grand Pompée soupira long-tems pour ses appas.

Elle ne craignit qu'un moment la jeunesse; les charmes & le mérite d'Octavie, dans son voyage d'Egypte; & c'est alors qu'elle crut n'avoir rien de trop, pour faire de son amant un mari infidèle. Elle prodigua ses richesses, ou en présens pour les amis d'Antoine, & pour ceux qui avoient quelque pouvoir sur son esprit, ou en espions pour découvrir les sentimens de son cœur, & ses démarches les plus rachées. Enfin, les délices d'Egypte l'emporterent sur Rome, & les prestiges de son art triomphèrent de la vertu d'Octavie.

Après son départ, l'amour d'Antoine pour Cléopatre prit de nouvelles forces, & il se persuada

qu'elle avoit pour lui les mêmes sentimens. Il ignoroit le commerce secret qu'elle entretenoit avec Dellius. Les soupçons, peut-être bien fondés, qu'il avoit conçus dans le séjour qu'ils firent à Samos, s'évanouirent, & l'adresse de Cléopatre effaça de son esprit toutes ces idées importunes. Il ne jugea plus de ses sentimens que par les plaisirs qu'elle lui faisoit goûter, & de sa reconnoissance, que par les tendresses qu'elle lui marquoit.

Cet amour aveugle rendit son nom & sa valeur inutiles. Il fut le prétexte de la guerre d'Octave, qui arracha à Antoine plusieurs de ses plus illustres partisans, parce qu'on étoit persuadé à Rome, que s'il devenoit le maître, il transporteroit en Egypte le siége de l'empire, & tout le monde conclut à le dépouiller de ses dignités.

Les troupes d'Octave s'embarquent, & s'avancent en diligence. Cléopatre équipe une armée navale, pompeuse s'il en fut jamais, qu'elle unit à celle d'Antoine pour soutenir cette guerre, dont elle est, dit-elle, la seule cause. Elle étale tous les trésors qu'elle possède, & les destine à l'entretien des troupes. La bataille d'Actium se donne; il y avoit sur les rivages plus de deux cent mille hommes, les armes à la main, attentifs à cette tragédie.

On combattoit sur le golfe de Larta avec chaleur de part & d'autre, quand on vit 60 bâtimens de la reine d'Egypte équippés avec magnificence, cingler à toutes voiles vers le Péloponnèse. Elle fuit, & entraine Antoine avec elle. Il est du moins certain que dans la suite elle le trahit. Peut-être que par cet esprit de coquetterie inconcevable des femmes, elle avoit formé le dessein de mettre à ses pieds un troisième maitre du monde.

Antoine abandonné, trahi, désespéré, résolut, à l'exemple de Timon, de se séquestrer de tout commerce avec les hommes. L'île d'Anthirrodos, située en face du pont d'Alexandrie, lui parut favorable à ce dessein; il y fit élever une jettée qui avançoit considérablement dans la mer. Sur cette jettée, il bâtit un palais qu'il nommoit ton *Timonium*; le rapport qu'il trouvoit entre l'ingratitude qu'il avoit éprouvée de la part de ses amis, & celle que cet athénien en avoit aussi soufferte, lui avoit, disoit-il, donné de l'inclination pour sa personne, & du goût pour le genre de vie qu'il avoit mené. Il ne l'imita cependant que pendant peu de tems, il sortit de cette retraite avec autant de légéreté qu'il y étoit entré, & alla rejoindre sa Cléopatre à Alexandrie, résolu de faire de nouveaux efforts, pour balancer encore la fortune d'Octave; tel fut son aveuglement, qu'il vit perdre ses dernières espérances, sans pouvoir haïr le principe de son malheur.

Tant de capitaines, & tant de rois qu'il avoit agrandis ou faits, lui manquèrent, & comme si la générosité avoit été liée à la servitude, une troupe de gladiateurs & deux affranchis, Eros & Lucilius, lui conserverent une fidelité héroïque. Dans ce triste état on lui fait un faux rapport de la mort de Cléopatre; il le croit, perd tout courage, se trouble, & conjure Eros de le tuer. Cet affranchi possédé d'une funeste douleur, se poignarde lui-même, & jette en mourant le poignard à son maître, qui s'en saisit, s'en frappe, & tombe à son tour. Un de ses gens arrive, dans l'instant de cette catastrophe, bande sa plaie, & lui apprend que Cléopatre vivoit encore.

Il se fait porter aux pieds de la tour où elle étoit enfermée. Ce fut un spectacle touchant de voir le maître de tant de nations, un des premiers capitaines de son siècle, illustre par ses faits d'armes & par ses victoires, expirant; porté par des gladiateurs, & élevé dans un panier au haut de la tour où Cléopatre lui tendoit les bras, à la vue de toute la ville d'Alexandrie, dont les cris & les larmes exprimoient la douleur & l'étonnement.

Cléopatre en se réfugiant dans cette tour, avoit fait semer d'avance le bruit de sa mort, bien résolue de se tuer, soit qu'elle se reprochât d'avoir perdu un homme qui lui avoit, pendant dix ans, sacrifié l'empire du monde, ou qu'elle vît ses nouveaux projets démentis. Quoi qu'il en soit, le triste état d'Antoine lui fit verser un torrent de larmes. « Ne pleurez point, madame, lui dit-il, » je meurs content entre les bras de l'unique per» sonne que j'adore ». Tel fut, à l'âge de 53 ans, la fin d'un homme ambitieux, qui avoit désolé la terre, & que perdirent les égaremens de l'amour. J'ai peu de chose à dire du troisième triumvir.

Caractère de Lépidus. Lépidus (Marcus Æmilius), sortoit de la maison Æmilia, la plus illustre entre les patriciennes; c'est celle qu'on citoit ordinairement pour la splendeur, & pour la quantité de triomphes & de dignités. Ainsi Lépide portoit un grand nom, considéré dans le sénat, & très-honoré dans la république, mais il le ternit honteusement par ses vices & par ses crimes.

C'étoit un esprit borné, ambitieux, sans courage, un homme vain, fourbe, avare, & qui ne possédoit aucune vertu, *nullam virtutibus tam longam fortunæ indulgentiam meritus.* La fortune l'éleva, & le soutint quelque tems dans le haut poste de triumvir, sans aucun mérite de sa part; mais aussi cette même fortune lui fit éprouver ses revers, & le remit dans l'état d'opprobre où il passa les dernières années de sa vie. Il avoit été trois fois consul, savoir l'an 708, 709 & 715 de Rome.

Dès qu'il fut revêtu de cette énorme puissance que lui donna le rang superbe de triumvir, qu'il

avoit joint à la charge de grand pontife, tant de pouvoir & de dignités l'étourdirent. Cet étourdissement s'accrut encore lorsque les deux autres triumvirs le fixèrent à Rome pour y commander à toute l'Italie, au peuple, & au sénat qui distribuoit ses ordres dans les provinces : cependant il auroit dû comprendre qu'on ne le laissoit à Rome que par son peu de capacité pour la guerre.

Aussi quand les deux autres triumvirs, après la bataille de Philippes, se partagèrent de nouveau le monde, ils ne lui donnèrent que très-peu de part à l'autorité; & tandis qu'Antoine prit l'orient, Octave l'Italie & le reste de l'empire, Lépidus fut obligé de se contenter de son gouvernement des Espagnes; & comme toutes les troupes étoient dévouées à ses deux collègues, il fallut qu'il partît seulement avec quelques légions, destinées pour sa province.

Bientôt après, Octave ayant sur les bras en Sicile les restes du parti de Pompée, Lépidus le tira de peine avec plusieurs légions qu'il lui amena, & qui décidèrent de la victoire. Le succès tourna la tête de cet homme vain, il montra peu d'égards pour son collègue, & lui fit dire de se retirer de Sicile où il n'avoit plus rien à faire. Octave qui trouvoit toujours des ressources dans ses ruses, dissimula cette injure, & gagna par tant de récompenses & de promesses plusieurs chefs de l'armée de Lépide, qu'ils abandonnèrent leur général, & le livrèrent entre ses mains.

Conduit à la tente d'Auguste, il oublia son nom, sa naissance & son rang. Il lui demanda lâchement la vie avec la conservation de ses biens. Auguste n'osa pas lui refuser sa prière, de peur d'irriter toute une armée dont il avoit besoin de gagner les cœurs. Mais quand il eut affermi son autorité, il dépouilla Lépidus du pontificat. Le reste de la vie de ce triumvir se passa dans l'obscurité; & sans-doute bien tristement, puisqu'il se voyoit le malheureux objet de l'indulgence hautaine d'un ancien collègue. Cependant on est bien aise de l'humiliation d'un homme qui avoit été un des plus méchans citoyens de la république, sans honneur & sans ame, toujours le premier à commencer les troubles, & formant sans cesse des projets où il étoit obligé d'associer de plus habiles gens que lui.

Conclusion. Voilà le portrait des trois hommes par lesquels la république fut abattue, & personne ne la rétablit. Malheureusement Brutus, à la journée de Philippes, se crut trop-tôt sans ressource pour relever la liberté de la patrie. Il se considéra dans cet état, comme n'ayant pour appui que sa seule vertu, dont la pratique lui devenoit si funeste: « Vertu, s'écria-t-il, que j'ai toujours suivie, & » pour laquelle j'ai tout quitté, parens, amis, » biens, plaisirs & dignités, tu n'es qu'un vain » fantôme sans force & sans pouvoir. Le crime » a l'avantage sur toi, & désormais est-il quelque » mortel qui doive s'attacher à ton inutile puissance»! En disant ces mots il se jetta sur la pointe de son épée, & se perça le cœur.

Vitaque cum gemitu fugit indignata sub umbras.

L'article *triumvirat* qu'on vient de lire, & que j'ai tiré de plusieurs excellens ouvrages, pourroit être beaucoup plus court; mais je me flatte qu'il ne paroîtra pas trop long à ceux qui daigneront considérer que c'est le morceau le plus intéressant de l'histoire romaine. Aussi les anciens l'ont-ils traité avec amour & prédilection. (*Le chevalier* DE JAUCOURT).

TROGUE POMPÉE, (*Hist. rom.*). Historien latin dont l'abregé de Justin nous a fait perdre l'ouvrage, l'auteur vivoit du temps d'Auguste. toute l'antiquité a témoigné beaucoup d'estime pour son ouvrage; son père avoit été secrétaire & garde-du-sceau de César.

TROIS CHAPITRES. Sur la dispute des trois chapitres, consultez les articles *Ibas*, *Théodore de Mopsueste* & *Théodoret*.

TROMP, (*Hist. de Hollande*). C'est le nom de deux célèbres amiraux hollandois, père & fils.

1°. Martin Happertz, connu sous le nom de Martin *Tromp*, natif de la Brille s'étant embarqué à huit ans pour les Indes, fit un rude apprentissage de son métier sous des pirates anglois & barbaresques entre les mains desquels il tomba successivement. Dans la suite il se fit connoître avec avantage à la journée de Gibraltar en 1607. Ayant mérité d'être élevé à la place d'amiral de Hollande, il défit en 1639 une énorme flotte espagnole, il gagna trente-deux autres batailles navales. Sa gloire précéda celle de Ruyter, qui ne devint véritablement Ruyter, qu'après la mort de *Tromp*, qui fut tué sur son tillac, dans un combat contre les anglois, le 10 août 1653. Ses compatriotes lui rendirent tous les honneurs dus à sa mémoire. Il fut enterré dans le temple de Delft, parmi les héros de la république, qui en compte peu en effet d'aussi distingués, on frappa des médailles en son honneur. De son vivant il ne prit jamais que la qualité de *bourgeois*, mais il étoit flatté qu'on l'appellât *le père des matelots*. 2°. Corneille *Tromp* son fils, apparemment moins modeste, s'appelloit le comte de *Tromp*, lieutenant-amiral-général des Provinces Unies, il fut digne de son père, & ajouta encore à la gloire de son nom. C'est lui sur-tout qu'il faut regarder comme le rival de Ruyter. = Ils étoient de partis différens, Ruyter étoit attaché aux de Witt, républicains zélés, *Tromp* au prince d'Orange qui tendoit à la monarchie: Corneille *Tromp*, né à

Rotterdam le 9 septembre 1629 mourut le 21 mai 1691. Sa vie fut publiée à la Haye en 1694.

TRONCHIN, (*Théodore*), (*Hist. Litt. Mod.*). Médecin célèbre, citoyen de Genève, disciple de Boerhave. On dit que Boerhave, voyant venir à ses leçons ce jeune homme beau, orné d'une belle chevelure arrangée avec soin, lui dit qu'il prenoit une peine inutile, que la science du médecin s'acquéroit par l'étude & non par le soin d'arranger sa chevelure :

Nequicquam veneris præsidio ferox
Pectes cæsariem.

Le jeune Tronchin ne lui demanda que peu de temps pour lui prouver qu'il étoit digne des leçons d'un tel maître : deux jours après il parut à ces mêmes leçons avec la perruque la plus simple; cette belle chevelure avoit été sacrifiée au desir d'être avoué pour disciple par Boerhave; celui-ci admira le courage du jeune homme, & sentit qu'un tel sacrifice n'étoit pas d'un homme ordinaire. C'est à ses pairs, c'est aux maîtres de l'art à le juger comme médecin, son livre *de Colicâ Pictonum* eut peu de succès, il éprouva du moins de redoutables critiques. M. *Tronchin* a fourni à l'Encyclopédie quelques articles de médecine. On ne peut lui refuser l'honneur d'avoir fait époque & révolution a beaucoup d'égards dans la médecine. Il a répandu l'usage de l'inoculation encore combattu de son temps; il a introduit un nouveau systême de traitement pour la petite vérole, tel que le régime rafraichissant, l'air rendu aux malades; il a enseigné aux femmes les vrais moyens de guérir les vapeurs & même de les prévenir, l'exercice & la sobriété; il fit par ses ordonnances ce que J. J. Rousseau fit par son éloquence.

Il rendit aux enfans la tendresse des mères.

C'est-à-dire, qu'il apprit à celles-ci, à remplir tous le devoir de mères, en nourrissant elles-mêmes leurs enfans. C'est avoir fourni sans doute une assez belle carrière que d'avoir produit tous ces changemens. Il s'établit à Paris en 1756. Ce fut alors qu'il inocula M. le duc de Chartres, aujourd'hui M. le duc d'Orléans. Il mourut à Paris en 1781, il étoit des academies de Londres, de Berlin, de Stockholm, d'Edimbourg, &c.

TRONSON, (*Louis*), (*Hist. Eccl.*) supérieur du séminaire de Saint Sulpice en 1676, est connu pour avoir assisté en 1694 avec l'évêque de Meaux, (*Bossuet*) & l'évêque de Châlons, (*Noailles*,) depuis archevêque de Paris & cardinal aux conférences d'Issy, où les livres de madame Guyon & ceux de l'abbé de Fenélon sur le quiétisme, furent examinés. On a de M. l'abbé *Tronson* deux ouvrages, intitulés, l'un *examens particuliers*, l'autre : *Forma Cleri*. Il est mort en 1700.

TRONÇON, (*Hist. mod.*) mot dérivé du latin *truncus*; c'est une espèce de bâton fort court, que portent les rois, les généraux, les grands officiers militaires, comme la marque de leur autorité. (*A. R.*)

TROPHONIUS, *oracle de*, (*Hist. des oracles*) oracle fameux dans la Béotie, lequel se rendoit avec plus de cérémonie que ceux d'aucun dieu, & subsista même assez longtemps après que tous ceux de la Grece eurent cessé.

Trophonius dont l'oracle portoit le nom, n'étoit cependant qu'un héros, & même suivant quelques auteurs, un brigand & un scélérat. Il étoit fils ainsi qu'Agamede, d'Erginus roi des Orchoméniens : ces deux freres devinrent de grands architectes. Ce furent eux qui bâtirent le temple d'Apollon à Delphes, & un édifice pour les trésors d'Hyriéus. En construisant ce dernier bâtiment, ils avoient pratiqué un secret, dont eux seuls avoient connoissance: une pierre qu'ils savoient ôter & remettre sans qu'il y parût, leur donnoit moyen de voler chaque nuit l'argent d'Hyriéus, lequel se voyant diminuer sans qu'on eût ouvert les portes, s'avisa de tendre un piège autour des vases qui renfermoient son tresor, & Agamede y fut pris. *Trophonius* ne sachant comment le dégager, & craignant que s'il étoit mis le lendemain à la question, il ne découvrit le mystère, lui coupa la tête.

Sans entrer dans la critique de cette histoire, qui semble être une copie de celle qu'Hérodote raconte au long d'un roi d'Egypte, & de deux freres qui lui voloient son trésor par un semblable stratagême, je dois observer que Pausanias ne nous apprend rien de la vie de *Trophonius*, & qu'il dit seulement que la terre s'étant entr'ouverte sous ses pieds, il fut englouti tout vivant dans cette fosse, que l'on nomma *d'Agamede*, & qui se voyoit dans un bois sacré de Lébadée, avec une colonne que l'on avoit élevée au-dessus.

Son tombeau demeura quelque tems dans l'oubli, lorsqu'une grande sécheresse affligeant la Béotie, on eut recours à l'oracle de Delphes; mais Apollon qui vouloit reconnoître le service que lui avoit rendu *Trophonius* en bâtissant son temple, répondit par sa Pythie que c'étoit à *Trophonius* qu'il falloit avoir recours, & l'aller chercher à Lébadée. Les députés s'y rendirent en effet, & en obtinrent une réponse qui indiqua les moyens de faire cesser la stérilité. Depuis ce tems on consacra à *Trophonius* le bois dans lequel il étoit enterré, & au milieu de ce bois on lui éleva un temple où il recevoit des sacrifices, & rendoit des oracles. Pausanias qui avoit été lui-même consulter l'oracle de *Trophonius*, nous en a laissé une description fort ample, dont voici l'abrégé.

Lébadée, dit cet historien, est une ville de Béotie

Béotie au-dessus de Delphes, & aussi ornée qu'il y en ait dans toute la Grece: le bois sacré de *Trophonius* n'en est que fort peu éloigné, & c'est dans ce bois qu'est le temple de *Trophonius*, avec sa statue de la main de Praxitele.

Lorsqu'on vient consulter son oracle, il faut pratiquer certaines cérémonies. Avant que de descendre dans l'antre où l'on reçoit la réponse, il faut passer quelques jours dans une chapelle dédiée au bon génie & à la fortune. Ce tems est employé à se purifier par l'abstinence de toutes les choses illicites, & à faire usage du bain froid, car les bains chauds sont défendus; ainsi on ne peut se laver que dans l'eau du fleuve Hercine. On sacrifie à *Trophonius* & à toute sa famille, à Jupiter surnommé roi, à Saturne, à une Cérès Europe, qu'on croyoit avoir été nourrice de *Trophonius*; & on ne vit que des chairs sacrifiées.

Il falloit encore consulter les entrailles de toutes les victimes, pour savoir si *Trophonius* trouvoit bon qu'on descendît dans son antre; surtout celles du bélier, qu'on immoloit en dernier lieu. Si les auspices étoient favorables, on menoit le consultant la nuit au fleuve Hercine, où deux enfans de douze ou treize ans lui frottoient tout le corps d'huile. Ensuite on le conduisoit jusqu'à la source du fleuve, & on l'y faisoit boire de deux sortes d'eau, celle de Léthé qui effaçoit de l'esprit toutes les pensées profanes, & celle de Mnémosyne qui avoit la vertu de faire retenir tout ce qu'on devoit voir dans l'antre sacré. Après tous ces préparatifs, on faisoit voir la statue de *Trophonius*, à qui il falloit adresser une priere: on étoit revêtu d'une tunique de lin, ornée de bandelettes sacrées; ensuite de quoi on étoit conduit à l'oracle.

Cet oracle étoit sur une montagne, dans une enceinte de pierres blanches, sur laquelle s'élevoient des obélisques d'airain. Dans cette enceinte étoit une caverne de la figure d'un four, taillée de main d'homme. Là s'ouvroit un trou assez étroit, où l'on ne descendoit point par des dégrés, mais avec de petites échelles. Lorsqu'on y étoit descendu, on trouvoit encore une petite caverne, dont l'entrée étoit assez étroite: on se couchoit à terre; on prenoit dans chaque main certaines compositions de miel, qu'il falloit nécessairement porter: on passoit les pieds dans l'ouverture de cette seconde caverne, & aussi-tôt on se sentoit entraîné au-dedans avec beaucoup de force & de vitesse.

C'étoit-là que l'avenir se déclaroit, mais non pas à tous de la même maniere; les uns voyoient, les autres entendoient. On sortoit de l'antre couché à terre, comme on y étoit entré, & les pieds les premiers. Aussi-tôt on étoit mis dans la chaise de Mnémosyne, où l'on demandoit au consultant ce qu'il avoit vu ou entendu: de-là on le ramenoit, encore tout étourdi, dans la chapelle du bon génie, & on lui laissoit le tems de reprendre ses sens; enfin il étoit obligé d'écrire sur un tableau, tout ce qu'il avoit vu ou entendu, ce que les prêtres apparemment interprétoient à leur maniere.

Ce pauvre malheureux ne pouvoit sortir de l'antre qu'après avoir été extrêmement effrayé; aussi les anciens tiroient de la caverne de *Trophonius*, la comparaison d'une extrême frayeur, comme il paroît par plusieurs passages des poëtes, & entr'autres d'Aristophane. Ce qui augmentoit encore l'horreur de la caverne, c'est qu'il y avoit peine de mort pour ceux qui osoient interroger le dieu sans les préparatifs nécessaires.

Cependant Pausanias assure qu'il n'y avoit jamais eu qu'un homme qui fût entré dans l'antre de *Trophonius* & qui n'en fût pas sorti. C'étoit un espion que Démétrius y avoit envoyé, pour voir s'il n'y avoit pas dans ce lieu saint quelque chose qui fût bon à piller. Son corps fut trouvé loin de-là, & il y a apparence que son dessein étant découvert, les prêtres le massacrèrent dans l'antre même, & le firent sortir par quelque issue, par laquelle ils entroient eux-mêmes dans la caverne sans qu'on s'en apperçût. Pausanias ajoute à la fin: » ce que j'écris ici, n'est pas fondé sur un oui-» dire; je rapporte ce que j'ai vu arriver aux autres, » & ce qui m'est arrivé à moi-même; car pour » m'assurer de la vérité, j'ai voulu descendre dans » l'antre, & consulter l'oracle ».

Il faut terminer ce récit par les réflexions dont M. de Fontenelle l'accompagne dans son *Histoire des oracles*. Quel loisir, dit-il, n'avoient pas les prêtres pendant tous ces différens sacrifices qu'ils faisoient faire, d'examiner si on étoit propre à être envoyé dans l'antre? Car assurément *Trophonius* choisissoit ses gens, & ne recevoit pas tout le monde. Combien toutes ces ablutions, ces expiations, ces voyages nocturnes, & ces passages dans des cavernes étroites & obscures, remplissoient-elles l'esprit de superstition, de frayeur & de crainte? Combien de machines pouvoient jouer dans ces ténèbres? L'histoire de l'espion de Démétrius nous apprend qu'il n'y avoit pas de sureté dans l'antre, pour ceux qui n'y apportoient pas de bonnes intentions, & de plus, qu'outre l'ouverture sacrée, qui étoit connue de tout le monde, l'antre en avoit une secrette qui n'étoit connue que des prêtres. Quand on s'y sentoit entraîné par les pieds, on étoit sans doute tiré par des cordes, & on n'avoit garde de s'en appercevoir en y portant les mains, puisqu'elles étoient embarrassées de ces compositions de miel qu'il ne falloit pas lâcher. Ces cavernes pouvoient être pleines de parfums & d'odeurs qui troubloient le cerveau; ces eaux de Léthé & de Mnémosyne pouvoient aussi être préparées pour le même effet. Je ne dis rien des spectacles & des bruits dont on pouvoit être épouvanté; & quand on sortoit de-là tout hors de soi, on disoit ce qu'on avoit vu ou en-

tendu à des gens qui profitant de ce désordre, le recueilloient comme il leur plaisoit, y changeoient ce qu'ils vouloient, ou enfin en étoient toujours les interprètes. (*le chevalier* DE JAUCOURT.)

TRUAUMONT. (La), voyez à l'article *Rohan*, ce qui concerne le chevalier de Rohan décapité en 1674.

TRUBLET, (Nicolas-Charles-Joseph), (*Hist. Litt. Mod.*). Chanoine & archidiacre de Saint Malo, né à Saint Malo en 1697, étoit d'une famille très-ancienne dans la bourgeoisie de Saint Malo. *Aussi fou qu'un Trublet* est, dit-on, un vieux proverbe dans cette ville, & on en fait remonter l'origine jusqu'à un vieux miracle du sixième siècle que M. d'Alembert expose ainsi à la risée publique.

» On assure que depuis qu'un gourmand nommé » *Trublet*, qui *florissoit* dans le sixième siècle, eut » l'impiété de manger un excellent poisson des» tiné pour la table délicate d'un saint évêque » de cette ville, il y a toujours eu dans cette » famille, par un juste & terrible jugement de » Dieu, un fou en titre & comme de fondation; » le sort, ajoute-t-il, n'étoit pas tombé sur » l'abbé *Trublet*, pour subir la malédiction de folie » attachée à sa famille. » En effet l'abbé *Trublet* étoit un homme doux, sage, sans humeur, sans fiel, juste dans ses jugemens, admirateur sincère du mérite & plein de zèle pour la gloire des gens de lettres distingués; celle de la Motte & de Fontenelle l'avoit sur-tout frappé, l'honneur qu'il eut d'en être accueilli, l'attacha encore à eux, il se fit leur disciple, *addictus jurare in verba magistrorum*; il adopta toutes leurs opinions, sur tout celle qui est défavorable à la poésie, & particulièrement à la poésie françoise; pour prouver que les plus beaux vers françois ne pouvoient être lus de suite sans dégoût, il crut faire honneur à M. de Voltaire en citant la Henriade. Cette discussion étoit délicate & demandoit à être traitée délicatement: l'abbé *Trublet* appliqua plus naturellement dans son sens que judicieusement quant au fond & quant aux circonstances, ce vers de Boileau sur la Pucelle de Chapelain, au poëme immortel de la Henriade.

Et je ne fais pourquoi je baille en la lisant.

M. de Voltaire se fâcha, c'étoit un contre sens, l'abbé *Trublet* lui avoit rendu hommage, en le choisissant comme le plus parfait modèle de la poésie françoise pour appuyer le reproche qu'il faisoit non à lui, mais à la poésie; mais l'amour propre fait quelquefois de ces contre-sens là, *genus irritabile vatum*, M. de Voltaire se vengea par une pièce malheureusement charmante, dit M. d'Alembert, & l'abbé *Trublet* fut livré au ridicule. Cette pièce, comme on sait, est *le pauvre diable*. Quoique l'auteur y distribue avec profusion l'opprobre & le ridicule à ses ennemis ou à ceux qu'il regarde comme tels, l'abbé *Trublet* est pour ainsi dire devenu le héros de la pièce par le succès particulier qu'eurent dans son portrait certains coups de pinceau qui étoient véritablement des traits de maître.

L'abbé *Trublet* avoit alors la rage
D'être à Paris, un petit personnage;
Au peu d'esprit que le bon homme avoit
L'esprit d'autrui par supplément servoit.....;
Il compiloit, compiloit, compiloit,
On le voyoit sans cesse écrire, écrire
Ce qu'il avoit jadis entendu dire.

Quoique l'abbé *Trublet* qui ne faisoit point de livres d'érudition n'eût rien de commun avec ce qu'on entend ordinairement par des compilateurs, c'étoit une espèce de compilateur de bel esprit; comme il racontoit beaucoup, comme il citoit souvent & ce qu'il avoit entendu dire & ceux auxquels il l'avoit entendu dire, ces traits paroissoient le peindre avec beaucoup de vérité: une certaine activité qu'il mettoit dans ses écrits, qu'il avoit dans tous ses mouvemens & jusques dans l'habitude du corps, étoit sur-tout exprimée avec goût par cette répétition du même mot. Ce malheureux vers,

Il compiloit, compiloit, compiloit,

étoit devenu, dit M. d'Alembert, comme sa devise involontaire. Il en parloit lui même volontiers & prenoit plaisir à en faire sentir tout le mérite. Un sot, disoit-il, auroit bien pu trouver ce vers, mais il ne l'auroit pas laissé. Après le mérite d'avoir fait le vers, dit M. d'Alembert, le plus grand sans doute est de le louer avec tant de justesse & de finesse, sur-tout lorsqu'on a le malheur d'en être l'objet, le contre sens que faisoit M. de Voltaire en prenant un hommage de l'abbé *Trublet* pour une injure, il le faisoit à bon escient, il considéroit moins l'intention de l'auteur que l'effet qui pouvoit résulter d'un jugement mal sonnant & de mauvais exemple. En effet depuis ce tems j'ai souvent entendu des sots répéter qu'il y avoit de beaux vers dans la *Henriade*, mais qu'on ne pouvoit la lire de suite sans dégoût & sans ennui; ce qu'aucun d'eux n'avoit jamais osé ni dire ni penser auparavant. Quand une sottise a une fois été dite, sur-tout par quelqu'un ayant autorité, on peut être sûr qu'elle sera répétée & qu'elle prospérera. C'est ce que M. de Voltaire vouloit empêcher ou du moins affoiblir en rendant l'abbé *Trublet* ridicule. Il étoit d'ailleurs blessé d'on jugement trop favorable à Crébillon & qui sembloit accorder à ce dernier une sorte de supériorité sur lui dans la tragédie, jugement injuste, mais qui a été long-tems général.

L'admission de l'abbé *Trublet* à l'académie françoise fut un événement dans cette compagnie, qui ne s'y attendoit guères & qui s'en étonna. Ce fut le prix de la persévérance. Il y avoit vingt-cinq ans que l'abbé *Trublet* frappoit à la porte de l'académie & toujours en vain; il s'étoit mis sur les rangs dès 1736 & il ne fut reçu qu'en 1761. La reine, les puissances eurent pitié de lui & s'intéresserent à l'accomplissement d'un desir aussi ardent & aussi constant. On saisit un moment d'inattention & de sécurité de la part des philosophes, & on se procura la pluralité d'une seule voix. On ne sait pas trop pourquoi les philosophes vouloient être ennemis de l'abbé *Trublet*, qui n'étoit ennemi de personne & qui n'étoit point du tout le leur; ils lui reprochoient d'avoir travaillé au *Journal chrétien*, où ils étoient, quelquefois maltraités, mais par d'autres que par lui. Ils lui reprochoient d'y avoir lui-même mis un mot contre le livre de l'*Esprit*, mot mesuré, mot qu'un prêtre journaliste n'avoit pu se dispenser de dire; les philosophes permettoient tous les jours à des ecclésiastiques de leurs amis de déclamer contre eux en chaire pour la forme, cela s'appelloit entr'eux le couplet des procureurs, c'est-à-dire, une plaisanterie d'usage & sans conséquence, leur véritable raison pour être opposés à l'abbé *Trublet* étoit que M. de Voltaire avoit rendu l'abbé *Trublet* ridicule & que le mérite de celui-ci n'étoit pas assez transcendant pour effacer l'impression terrible du ridicule; mais supposons un homme d'un mérite supérieur à qui la satyre fut parvenue à donner un ridicule ineffaçable, ce qui n'est pas absolument impossible, ce seroit alors à l'académie, à ceux dont le devoir & le talent est de juger, ce seroit à eux d'apprendre à ceux qui ne jugent point & qui ne font que répéter, que le sort d'un homme ne doit pas dépendre du bonheur de l'à-propos, de l'agrément d'un trait lancé contre lui par un ennemi, & que le mérite doit toujours avoir sa récompense. L'abbé *Trublet* pouvoit indifféremment être ou n'être pas de l'académie sans qu'on eût aucun reproche d'injustice à faire à cette compagnie. Mais après la manière dont il avoit été traité par M. de Voltaire, il falloit qu'il fût élu; cette compensation devenoit presque de droit. Pendant ses vingt-cinq ans de postulation, l'abbé *Trublet* obtint souvent des suffrages faits pour le consoler de la longueur de son noviciat. M. de Fontenelle lui donnoit constamment sa voix à toutes les élections; M. de Montesquieu dans une élection, rédigea ainsi son billet. *Je donne ma voix à M. l'abbé Trublet, aimé & estimé de M. de Fontenelle*, comme Cicéron dit à César dans *Rome sauvée* :

Méritez que Caton vous aime & vous admire.

M. de Maupertuis si célébré, puis si décrié par M. de Voltaire, a dédié à M. l'abbé *Trublet* le quatrième volume du recueil de ses ouvrages.

L'abbé *Trublet* devenu vieux & infirme se retira dans sa patrie, c'est par-là qu'on devroit toujours finir, il édifia ses compatriotes par son assiduité à tous les devoirs de religion. On a cependant écrit de St. Malo que dans sa dernière maladie, il avoit demandé, pour tout remède, à son médecin la fin de ses souffrances; on a voulu tirer de ce fait des inductions contre sa foi. Il mourut le 14 mars 1770.

Ses ouvrages sont : des *réflexions* insérées dans le Mercure *sur le Télémaque* qui venoit de paroître. L'abbé *Trublet* n'avoit alors que vingt ans. messieurs de la Motte & de Fontenelle commencèrent dès-lors à l'aimer & à l'estimer.

Ex illo Coridon, Coridon est tempore nobis.

2°. Ses *Essais de Morale & de Littérature*. C'est par-là qu'il est principalement connu, c'est en effet le meilleur de ses ouvrages, on l'a très bien évalué, en disant que c'est dans son genre *un bon livre du second ordre*.

3°. On a de lui deux volumes de *Panégyriques des Saints* avec des réflexions sur l'éloquence, & principalement sur l'éloquence de la chaire. Ce n'étoit pas-là son genre. Pureté, finesse, élégance; voilà où se bornoit son mérite, et, c'en est un.

4°. Ses *Mémoires pour servir à l'histoire de M. Fontenelle* sont justement accusés de descendre quelquefois dans des détails minutieux; mais ils sont pleins d'anecdotes intéressantes & qu'on retient; ils font connoître un vrai philosophe, un sage aimable, ils font vivre en société avec lui & avec son historien & son disciple.

TRUCHEMENT, (*Hist. mod.*) en latin *interpres*. Quoique presque tous les Romains entendissent & parlassent grec, cependant les gouverneurs de province avoient toujours avec eux un *truchement*, même dans les provinces où on parloit grec, comme dans la Sicile, dans l'Asie mineure, dans la Macédoine, parce qu'il leur étoit défendu de parler une autre langue que la latine, lorsqu'ils étoient en fonction. On peut citer pour preuve Cicéron, à qui l'on reprocha d'avoir parlé grec dans le sénat de Syracuse, pendant qu'il étoit questeur en Sicile. La république entretenoit aussi des *truchemens* dans les villes de commerce, & sur-tout dans les ports de mer, pour la commodité des étrangers de différentes nations qui y abordoient. (*D. J.*)

TRUCHEMENT, (*Hist. mod.*) dans les contrées du levant signifie un *interprête*; ce sont ordinairement des Grecs & des Arméniens qui remplissent cette fonction à la cour du grand-seigneur. (*A. R.*)

Aaa 2

TRUCHET, (Jean), (voyez *Sébastien*).

TRUCHSES, (*Hist. mod.*) nom d'une des quatre anciennes & principales charges de l'empire de Constantinople, & de celui d'Allemagne. On appelloit autrefois celui qui en étoit revêtu, *præpositus mensæ regiæ* : on l'a nommé ensuite *archidapifer*. La fonction de l'archi-*truchses* en Allemagne, au couronnement de l'empereur, consiste aujourd'hui à porter sur la table de ce prince, entre deux plats d'argent, une pièce du bœuf qu'on rôtit tout entier à cette solemnité. Autrefois les empereurs donnoient cet emploi, selon leur choix, à quelque prince de l'empire, jusqu'à ce que cette charge fût attachée à la maison Palatine, qui la perdit ainsi que l'électorat en 1623 ; mais elle lui fut rendue en 1708, & depuis elle repassa à la maison de Bavière en 1714. La charge de *truchses* héréditaire de l'empire sous l'archi-*truchses*, appartient aux comtes de Waldebourg. *Voyez* Codin, *de offic. aulæ Constantinopol.* Fauchet, *de l'orig. des dignités. Supplém. de Moreri, tome II.*

TRYPHIODORE (*Hist. Litt. Mod.*). Poëte Grec du sixième siècle, un de ces auteurs au sujet desquels on a dit :

Stultum est, difficiles habere nugas.

avoit composé une Odyssée en vingt-quatre livres, sans *Alpha* dans le premier, sans *Beta* dans le second, & ainsi des autres. Un Nestor qui vivoit sous l'Empire de Septime Sévère, en avoit fait autant pour l'Iliade. C'étoit bien la peine d'écrire après Homère, pour faire de ces facéties !

TRYPHON (*Hist. Sacr.*). Général Tyrien, en trouve l'histoire de ses trahisons dans le premier livre des Machabées. Chapitres 11. 12. 13. 14. 15.

TSAR, (*Hist. de Russie*) ce mot signifie *roi* dans toute la bible en langue esclavone, & les étrangers lui ont substitué le mot *czar*, qui est une corruption de celui de *tsar*. Dans la bible esclavone traduite du grec, il y a sept cens ans, longtems avant que les ducs de Russie prissent le titre de *czar*, les rois Pharaon, Saül, David, *&c.* sont appellés *czar* ; il n'y a point dans cette langue de différence entre roi & empereur.

Le premier qui prit le titre de *czar*, fut Iwan Wasiélwitz, ayeul de Iwan Basilowitz, qui reprit le titre qu'avoit porté son grand-pere, se qualifiant *czar* de Casan, d'Astracan & de Sibérie, comme aussi *powelitel* & *samoderschetz* de toutes les Russies. Le premier de ces deux derniers mots signifie *imperator* ou *général*, & le dernier veut dire *souverain*. Ces titres ont été donnés à tous les successeurs de Basilowitz jusqu'en l'année 1721, que l'archevêque de Novogrod persuada au czar Pierre I. de changer le titre russien de *powelicel* en latin, & de se qualifier *empereur* ; & quoique toutes les puissances lui eussent toujours donné ce titre en langue russienne, il causa dès le moment qu'il fut latinisé, de grandes contestations en Europe ; mais le vainqueur de Charles XII. les fit cesser par sa puissance. (*D. J.*)

TSCHIRNAUS, (Ernfroi Walter de) (*Hist. Litt. Mod.*) de l'académie des sciences, naquit le 10 avril 1651 dans la Lusace supérieure, d'un père & d'une mère, tous deux de la plus haute noblesse. Sa maison étoit originaire de Moravie & de Bohême, & il y avoit plus de quatre cents ans qu'elle possédoit la terre où naquit M. de *Tschirnaus*. Il eut pour les sciences tous les maîtres qu'on donne aux gens de sa condition & de sa fortune. Dès qu'il sut qu'il y avoit au monde une géométrie, il la saisit avec ardeur ainsi que les autres parties des mathématiques. A l'âge de dix-sept ans, il vint achever ses études à Leyde, il eut bientôt une grande réputation parmi les savans de Hollande. Dans la guerre de 1672 il entra au service des Etats-généraux, en qualité de volontaire ; après avoir servi dix-huit mois, il retourna dans son pays, puis il voyagea en Angleterre, en France, en Italie, en Sicile, à Malte, étudiant par-tout & les sciences & les savans, observant & les curiosités naturelles, & les chefs-d'œuvre de l'art & les manufactures remarquables ou par leur utilité ou par leur singularité. Il retourna en Allemagne & alla passer quelque tems à la cour de l'empereur Léopold. Il vint à Paris pour la troisième fois, en 1682 ; il y apporta des découvertes qu'il vouloit proposer à l'académie des sciences, & qui l'y firent admettre lui-même à l'âge de trente & un ans. C'étoient les fameuses caustiques qui ont retenu son nom ; car dit M. de Fontenelle, on dit ordinairement les caustiques de M. de *Tschirnaus*, comme la spirale d'Archimède, la conchoïde de Nicomède, la cissoïde de Dioclès, les développées de M. Huyguens : « un géomètre ne doit pas être moins glorieux d'avoir donné son nom à une courbe, ou à une espèce entière de courbes, qu'un prince d'avoir donné le sien à une ville. Les rectifications des courbes étoient fort peu communes alors, & cette découverte eut le mérite d'avoir précédé l'invention du calcul de l'infini, qui l'auroit rendu plus facile.

M. de *Tschirnaus* avoit commencé à composer dès l'âge de dix-huit ans ; il avoit depuis revu ses ouvrages avec un œil sévère & s'étoit imposé la loi de ne rien faire imprimer avant trente ans ; il arriva delà qu'il ne fit jamais imprimer qu'un seul ouvrage, ce fut un traité *de medicinâ mentis & corporis*, ouvrage dont il semble qu'Horace ait donné l'idée, & montré la nécessité dans ces vers de l'épitre du premier livre :

Si quæres quid agam, dic multa & pulchra minantem,
Vivere nec rectè, nec suaviter; haud quia grando
Contuderit vites, oleamque momorderit æstus;
Nec quia longinquis armentum ægrotet in arvis:
Sed quia mente minùs validus quàm corpore toto,
Nil audire velim nil discere, quod levet ægrum,
Fidis offendar medicis, irascar amicis,
Cur me funesto properent arcere veterno,
Quæ nocuere sequar, fugiam quæ profore credam!
Romæ tibur amem ventosus, tibure romam.

Il paroît que M. *Tschirnaus* mettoit dans l'arrangement de sa vie, de ses occupations, de ses études, une méthode un peu minutieuse, & qui n'étoit pas sans superstition; il avoit des travaux différens, & un régime divers pour les différentes saisons; il se couchoit à neuf heures, & se faisoit éveiller à deux heures après minuit, ce qui pouvoit paroître moins extraordinaire alors qu'à présent; il travailloit dans le silence & le repos de la nuit, ce qui paroîtroit peut-être, moins extraordinaire aujourd'hui; il se rendormoit à six heures, mais seulement jusqu'à sept, ce qui doit paroître assez extraordinaire dans tous les tems.

Si l'on en croit M. de Fontenelle, M. *Tschirnaus* avoit pour les sciences, cet amour pur & désintéressé qui, appliqué à la théologie, excita vers le même tems, des orages. Il a dit lui-même à ses amis, que dès l'âge de vingt-quatre ans, il croyoit s'être affranchi de l'amour des plaisirs, des richesses & de la gloire; il n'aspiroit donc point par toutes ses veilles, à cette immortalité qui nous touche tant & qui nous appartient si peu; ce seroit encore une singularité bien remarquable dans le caractère de M. *Tschirnaus*, car enfin, dit encore M. de Fontenelle, il n'y a point de grands travaux sans grands motifs, & les savans sont des ambitieux de cabinet.

Le régime de M. *Tschirnaus*, offre encore quelques bisarreries apparentes, réelles peut-être, mais elles étoient toujours raisonnées. On apprend de lui-même, qu'étant dans l'obligation de manger beaucoup, il mangeoit alternativement des choses fort opposées, chaudes & froides, salées & douces, acides & amères, & que ce mélange servoit à corriger les excès des qualités les uns par les autres. Ceci n'est pas si conforme à la doctrine d'Horace sur la frugalité:

nam variæ res
Ut noceant stomacho, credas, memor illius escæ,
Quæ simplex olim tibi sederit. At simul assis
Miscueris elixa, simul conchylia turdis:
Dulcia se in bilem vertent, stomachoque tumultum
Lenta feret pituita.

M. de *Tschirnaus* fit diverses découvertes de dioptrique & de physique, que M. de Fontenelle annonce comme presque miraculeuses. Il en fit aussi d'admirables en chimie, il parvint à faire de la porcelaine toute pareille à celle de la Chine, & il en donna le secret à M. Homberg, en échange de quelques autres secrets de chimie. Ce secret de la porcelaine dût paroître alors d'autant plus étonnant qu'on avoit regardé jusques-là, cette production comme un don particulier dont la nature avoit gratifié les chinois, en leur donnant une terre particulière qui ne se trouve que dans leur pays. On sait aujourd'hui que c'est un mélange de quelques terres qui se trouvent par-tout, mais qu'il faut savoir mêler dans l'ordre & dans le degré convenables.

M. de *Tschirnaus*, sur la fin de sa vie, fut éprouvé par des chagrins domestiques, à l'impression desquels il sut résister pendant cinq ans, à force de résignation philosophique & religieuse; sa santé y succomba enfin, peut-être, dit M. de Fontenelle, parce qu'on ne peut vaincre si long-tems le chagrin, sans en être fort affoibli. Il croyoit avoir des remèdes sûrs contre la fièvre, la phtisie, l'hydropisie, la goutte, il ne craignoit que la pierre qu'il ne se flattoit pas de pouvoir ou prévenir, ou guérir, du moins aussi aisément, car il avoit trouvé une préparation de petit lait, à laquelle il croyoit quelque vertu, même contre cette maladie. Au mois de septembre 1708, il eut de grandes douleurs de gravelle, suivies d'une suppression d'urine, les médecins l'abandonnèrent bien-tôt, parce qu'il s'étoit fait médecin lui-même, il continua de se traiter selon sa méthode & ses principes, & mourut le 11 octobre suivant. Ses derniers mots furent: *triomphe, victoire*, qui paroissent faire allusion au bonheur de se sentir délivrer de toutes les misères de la vie humaine.

Il avoit donné une partie considérable de son patrimoine, aux lettres. Dans son ouvrage, qui par sa nature est susceptible d'embrasser une multitude d'objets, il propose le plan d'une société de gens riches & amateurs des sciences, qui fourniroient à des savans plus appliqués, plus voués au travail, tout ce qui leur seroit nécessaire, & pour les sciences, & pour eux-mêmes, & il portoit avec plaisir, plus de sa part des charges d'une pareille communauté, même sans l'avoir formée. Il fit traduire en allemand, & imprimer à ses dépends, le cours de chimie, de Lémery, & il en usa de même à l'égard de plusieurs livres d'autrui, dont il espéroit quelque utilité pour le public. C'étoit un bel & utile exemple qu'il donnoit aux grands & aux riches, & qui n'a pas été assez suivi; ce seroit une manière d'être bienfaiteur du genre humain qui les associeroit aux travaux & au mérite des bons écrivains. M. de Fontenelle termine l'éloge de M. de *Tschirnaus*, par ce trait vraiment philosophique: « Il n'étoit point philosophe par des connoissances rares, &

homme vulgaire par ses passions & par ses foiblesses; la vraie philosophie avoit pénétré jusqu'à son cœur, & y avoit établi cette délicieuse tranquillité, qui est le plus grand & le moins recherché de tous les biens.

TSIN-SE, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme à la Chine les lettrés du troisième ordre; grade qui répond au docteur de nos universités; on n'y parvient qu'après un examen qui se fait à Pékin, dans le palais de l'empereur, qui préside en personne à l'assemblée, & qui donne souvent lui-même le sujet sur lequel les candidats doivent composer. Cet examen ne se fait que tous les trois ans, & l'on n'admet au doctorat qu'un petit nombre de *kiu-gins*, ou lettrés du second ordre. La réception se fait avec une pompe extraordinaire; chacun de ceux qui ont été reçus docteurs, reçoit de l'empereur une coupe d'argent, un parasol de soie bleue, & une chaise très-ornée pour se faire porter. Les noms des nouveaux docteurs sont inscrits sur de grands tableaux qu'on expose dans la place publique. Dès qu'ils sont admis, on s'empresse d'aller instruire leurs familles de l'honneur qu'elles ont reçu; ces couriers sont très-bien récompensés; les villes où les docteurs sont nés, prennent part à la gloire de leurs citoyens, & célèbrent cet événement par de très-grandes réjouissances. Les noms des docteurs s'inscrivent dans un registre particulier, & c'est parmi eux que l'on choisit les personnes qui doivent occuper les premières charges de l'empire; il n'est point surprenant qu'un état administré par des hommes qui ont consacré leur tems à l'étude de la morale, des loix & de la philosophie, surpasse tous les autres par la sagesse de son gouvernement. (*A. R.*)

TSONG-TU, (*Hist. mod.*) ce mot est chinois, on le donne aux vice-rois qui commandent à deux ou trois provinces, au lieu que les vice-rois ordinaires, qui n'ont qu'une seule province dans leur district, se nomment *Tu yen*. Les Européens disent *som-tout*, ou *som-tock* par corruption. (*A.R.*)

TUBERON (*Hist. rom.*). Quintus Ælius *Tuberon*, gendre de Paul Emile & consul romain, fut recommandable, ainsi que toute sa famille par sa noble & vertueuse pauvreté. Diverses branches de cette respectable famille Ælia, s'étoient réunies au nombre de seize chefs de branches particulières, qui vivoient tous ensemble avec leurs femmes & leurs enfans, n'ayant pour tous qu'une petite maison à la ville & un petit bien de campagne qu'ils faisoient valoir par leur industrie commune. Ce fut cette union dans la pauvreté qui engagea Paul Emile à choisir *Tuberon* pour son gendre. Emilie qu'il lui donna en mariage, pensa en tout comme son mari & comme son père, elle respecta toujours, & fit toujours respecter dans le premier son honorable indigence. Fille d'un père, deux fois consul & deux fois triomphateur, femme d'un consul, elle prit avec plaisir, au milieu d'un siècle déjà corrompu, les mœurs de la vertu & de la pauvreté antique. Paul Emile, après avoir vaincu Persée & réduit la Macédoine en province, distribuant les prix de la valeur à ceux qui s'étoient le plus signalés dans cette guerre, donna une coupe du poids de cinq livres à *Tuberon*, son gendre; ce fut la première pièce de vaisselle d'argent qui entra dans la famille Ælia; encore, dit M. Rollin, » falut-il que ce fussent la vertu & l'honneur qui » l'introduisissent dans cette petite & pauvre mai- » son, digne véritablement d'être appellée le pa- » lais & le temple de la pauvreté. »

Cette pièce de vaisselle fut la seule que posséda jamais *Tuberon* devenu consul, il mangeoit dans de la vaisselle de terre. Des ambassadeurs d'Italie, témoins de cette extrême simplicité, lui ayant offert de l'argenterie, il la refusa comme autrefois Curius avoit refusé l'or des Samnites.

Le fils de ce *Tuberon*, nommé comme lui Quintius Ælius *Tuberon*, eut comme lui cet amour de la pauvreté, ce saint respect pour l'économie; mais il faut de la mesure dans la vertu même.

Insani sapiens nomen ferat, æquus iniqui,
Ultra quàm satis est, virtutem si petat ipsam.

Et Cicéron, qui se connoissoit en vertus, puisqu'il connoissoit si bien les vrais devoirs, n'approuve pas un trait de ce second *Tuberon*, qui parut d'une économie sordide, parce qu'elle étoit déplacée. Quintus Fabius Maximus, neveu du second Scipion l'africain, & qui fit son oraison funèbre, donnant selon la coutume, aux obsèques de son oncle, un repas au peuple, pria Quintus Ælius *Tuberon*, qui étoit aussi neveu de Scipion l'africain, de se charger d'une table, il s'en chargea. Mais ne distinguant pas assez ce qui peut convenir à la simplicité domestique & ce qu'exige la décence publique,

Privatus illis census erat brevis,
Commune magnum.

il sembla vouloir faire parade de cette pauvreté qui honoroit particuliérement sa maison, il se contenta des lits de table les plus simples & les plus grossiers, qu'il couvrit de peaux de boucs, & au lieu de vaisselle d'argent, devenue nécessaire au moins dans les cérémonies publiques, il fit servir dans des plats de terre; ces peaux de boucs & ces plats de terre lui furent bien reprochés dans la suite, & malgré son mérite personnel & l'éclat de sa naissance & de ses alliances, lui attirèrent un refus, lorsqu'il demanda la préture. *Itaque*, dit Cicéron, *homo integerrimus*, *civis optimus*,

cùm esset Lucii Pauli nepos, Publii africani sororis filius, his hœdinis pelliculis præturâ dejectus est. Odit populus romanus privatam luxuriam, publicam magnificentiam diligit. Non amat profusas epulas, sordes & inhumanitatem multò minùs. Distinguit rationem officiorum ac temporum.

De cette même maison étoit sans doute un *Tuberon*, qui dans les guerres civiles entre Pompée & César, parut constamment attaché au parti du sénat & de la république. Le sénat lui donna même le département de l'Afrique, mais lorsqu'il alloit en prendre possession, s'attendant de n'y trouver à combattre que le parti de César, à la tête duquel étoit Curion, il y trouva d'abord un autre ennemi sur lequel il n'avoit pas compté, qui étoit comme lui du parti du sénat, mais qui, comme dans les guerres civiles tous les droits sont confondus, brava en cette occasion l'autorité de ce grand corps. C'étoit Altius Varus, qui ayant précédemment gouverné pendant quelque tems l'Afrique en qualité de propréteur, s'étoit enfui dans cette province dès les premiers mouvemens de guerre, & y trouvant les esprits disposés à recevoir les ordres d'un homme accoutumé à leur en donner, prit sur lui de rendre à la cause de la liberté des services qu'on ne lui demandoit pas & qui ne furent point heureux. Il ne réussit en-effet que contre *Tuberon*, qu'il ne voulut jamais laisser aborder en Afrique où cet Altius Varus étoit maître des côtes de la mer. Le fils de *Tuberon* étoit malade, le père pria du moins Altius Varus comme un particulier, comme un romain engagé dans la même cause, de permettre à son fils malade de prendre terre & de se remettre des fatigues de la mer, il ne put jamais l'obtenir. Les *Tubérons* père & fils furent obligés de repartir dans le même vaisseau qui les avoit amenés, & allerent se rendre auprès de Pompée.

On est assez étonné de voir dans la suite *Tubéron* devenir l'accusateur de Ligarius, dont le crime étoit d'avoir comme lui suivi le parti de Pompée contre César! *Tubéron* imputoit principalement à Ligarius sa réjection de l'Afrique & le traitement qu'il avoit reçu d'Altius Varus, mais ce desir d'aller en Afrique combattre César, ne pouvoit être ni un titre pour *Tubéron* auprès de César, ni un droit d'accuser Ligarius, qui n'avoit fait que ce que *Tubéron* lui-même avoit voulu faire! On sait avec quelle éloquence Cicéron défendit Ligarius & rendit sensible cette vérité utile au genre humain, que la clémence est presque toujours la meilleure politique.

TUCCA (Plautius), (*Hist. Litt. Rom.*) Poëte, ami d'Horace & de Virgile, il est du petit nombre de ceux dont Horace dit qu'il ambitionne le suffrage, il revit l'Énéide avec Varius, par ordre d'Auguste.

TUDESQUE (LANGUE), (*Hist. des langues mod.*) langue que l'on parloit à la cour après l'établissement des Francs dans les Gaules. Elle se nommoit aussi *Francitheuch*, *Théotiste*, *Théotique* ou *Thiois*. Mais quoiqu'elle fût en règne sous les deux premières races, elle prenoit de jour en jour quelque chose du latin & du roman, en leur communiquant aussi de son côté quelques tours ou expressions. Ces changemens même firent sentir aux Francs la rudesse & la disette de leur langue; leurs rois entreprirent de la polir, ils l'enrichirent de termes nouveaux; ils s'apperçurent aussi qu'ils manquoient de caractères pour écrire leur langue naturelle, & pour rendre les sons nouveaux qui s'y introduisoient. Grégoire de Tours & Aimoin parlent de plusieurs ordonnances de Chilperic, touchant la langue. Ce prince fit ajouter à l'alphabet les quatre lettres grecques O. Φ. Z. N. c'est ainsi qu'on les trouve dans Grégoire de Tours. Aimoin dit que c'étoient Θ, Φ, X, Ω, & Fauchet prétend sur la foi de Pithou, & sur celle d'un manuscrit qui avoit alors plus de cinq cens ans, que les caractères qui furent ajoutés à l'alphabet, étoient l'Ω des Grecs, le ח, le ט, & le ר des Hébreux, c'est ce qui pourroit faire penser que ces caractères furent introduits dans le Francitheuch pour des sons qui lui étoient particuliers, & non pas pour le latin à qui ses caractères suffisoient. Il ne seroit pas étonnant que Chilpéric eût emprunté des caractères hébreux, si l'on fait attention qu'il y avoit beaucoup de Juifs à sa cour, & entr'autres un nommé Prisc qui jouissoit de la plus grande faveur auprès de ce prince.

En effet, il étoit nécessaire que les Francs en enrichissant leur langue de termes & de sons nouveaux, empruntassent aussi les caractères qui en étoient les signes, ou qui manquoient à leur langue propre, dans quelque alphabet qu'ils se trouvassent. Il seroit à desirer, aujourd'hui que notre langue est étudiée par tous les étrangers qui recherchent nos livres, que nous eussions enrichi notre alphabet des caractères qui nous manquent, sur-tout lorsque nous en conservons de superflus, ce qui fait que notre alphabet pêche à la fois par les deux contraires, la disette & la surabondance; ce seroit peut-être l'unique moyen de remédier aux défauts & aux bisarreries de notre orthographe, si chaque son avoit son caractère propre & particulier, & qu'il ne fût jamais possible de l'employer pour exprimer un autre son que celui auquel il auroit été destiné.

Les guerres continuelles dans lesquelles les rois furent engagés, suspendirent les soins qu'ils auroient pû donner aux lettres, & à polir la langue. D'ailleurs les Francs ayant trouvé les loix, & tous les actes publics écrits en latin, & que les mystères de la religion se célébroient dans cette langue, ils la conservèrent pour les mêmes usages, sans

l'éten're à celui de la vie commune; elle perdoit au contraire tous les jours, & les ecclésiastiques furent bientôt les seu's qui l'entendirent: les langues romane & *tudesque*, tout imparfaites qu'elles étoient, l'emportèrent, & furent les seules en usage jusqu'au regne de Charlemagne. La langue *tudesque* subsista même encore plus long-tems à la cour, puisque nous voyons que cent ans après, en 948, les lettres d'Artaldus, archevêque de Rheims, ayant été lues au concile d'Ingelheim; on fut obligé de les traduire en théotisque, afin qu'elles fussent entendues par Othon roi de Germanie, & par Louis d'Outremer, roi de France, qui se trouvèrent à ce concile. Mais enfin la langue romane qui sembloit d'abord devoit céder à la *tudesque*, l'emporta insensiblement, & sous la troisième race elle fut bientôt la seule & donna naissance à la langue françoise. *Mémoiresdes Inscriptions, tom. XV.* (*D. J.*)

TUDOR (*Hist. d'Anglet.*), nom de la Dynastie Angloise qui succéda dans la personne du roi Henri VII à celle des Plantagenets, (*voyez* Henri VII & Richard III.)

Il est dit à l'article Henri VII, que ce roi étoit de la maison de Lancastre, c'est-à-dire qu'Henri VII tiroit, de la maison de Lancastre dont il descendoit par Marguerite de Sommerset, sa mère, son droit à la couronne d'Angleterre; mais il étoit de la maison *Tudor*, & il commence la nouvelle race parmi les rois d'Angleterre; tout ce qu'on sait de son origine, c'est que Catherine de France, fille de notre roi Charles VI, veuve de Henri V, & mère de Henri VI, avoit épousé en secondes noces, un gallois nommé Owen *Tudor*, dont la noblesse étoit assez douteuse. De ce mariage étoit né Edmond, comte de Richemont, celui-ci avoit épousé Marguerite de Sommerset, de la maison de Lancastre. Le fils d'Edmond & de Marguerite, fut Henri, comte de Richemont, issu de la maison royale d'Angleterre, par sa mère; mais on voit qu'avec cet avantage il étoit possible que le roi Henri VII ne fût pas gentilhomme. Quelques écrivains ont regardé cette singularité comme un des inconvéniens qu'entraîne la succession par les femmes; plut à Dieu qu'elle n'en entraînât point d'autres: un bon roi seroit toujours assez noble.

Selon des auteurs, Owen *Tudor* étoit un brasseur, selon d'autres, c'étoit un tailleur qui, en habillant la reine Catherine, étoit parvenu à lui plaire. Quand son petit fils fut parvenu au trône, Owen *Tudor* fut non seulement un gentilhomme gallois, mais un descendant des anciens princes de Galles & des anciens rois bretons.

TUILERIES, (*Hist. mod.*) le jardin du Louvre porte le nom de *jardin des Tuileries*, parce que c'étoit autrefois une place où l'on faisoit des tuiles. Cependant sous le nom de *Tuileries* on n'entend pas seulement ce jardin, mais aussi un palais superbe dont la façade répond à toute la largeur du jardin. Ainsi l'on a dit pendant la minorité du roi régnant, que sa majesté logeoit aux *Tuileries*.

Le palais des *Tuileries* est joint au Louvre par une longue & large galerie qui regne le long du bord septentrional de la Seine, & qui a vûe sur cette rivière.

Ce magnifique édifice fut commencé en 1564, par Catherine de Médicis veuve d'Henri II, & du tems de sa régence pendant la minorité de Charles IX. Il fut fini par Henri IV, & orné par Louis XIV. Louis XIII, avoit aussi beaucoup embelli le jardin des *Tuileries*; mais ce fut sous Louis XIV, que le fameux le Nôtre en dirigea les nouvelles plantations, & qu'on y plaça la plupart des grouppes & des statues qu'on y voit aujourd'hui. (*A. R.*)

TUILLIER, (Adrien) (*hist. litt. mod.*) de l'académie des sciences, étoit fils de M. *Tuillier*, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris. Il lui arriva précisément le contraire de ce qui arrive à tant d'enfans, que leurs parens destinent ordinairement à leur profession, & que la nature appelle à une autre. Fils de médecin, il fut destiné au barreau; il y entra, il s'y distingua même à l'âge de vingt-deux ans; mais un goût dominant le rappella impérieusement à la profession de son père, il se fit médecin.

Il étoit né le 10 janvier 1675, il entra dans l'académie des sciences, en 1699. En 1702 étant médecin de l'hôpital de Keyserwert, pendant le siége qu'y soutint le marquis de Blainville, il y mourut le 2 juin, d'une maladie, suite des fatigues qu'entraînoient les soins qu'il ne cessoit de donner aux malades & aux blessés.

TULBENTOGLAN, *terme de relation*, nom que porte celui d'entre les pages du grand seigneur qui a soin de son turban; cet honneur appartient au cinquième page de la cinquième chambre. *Du Loir.* (*A. R.*)

TULLIE (*Hist. rom.*). Deux *Tullies* bien différentes l'une de l'autre jouent un grand rôle dans l'histoire romaine.

1°. *Tullie*, fille de Servius Tullius & femme de Tarquin le superbe, a mérité de servir de modèle à tous les enfans dénaturés; nul n'a jamais foulé aux pieds la nature avec tant d'insolence & d'indignité. (*Voyez* à l'article *Tarquin*), l'histoire de ses deux mariages avec les deux fils ou petits fils de Tarquin l'ancien, voyez aussi l'article Servius Tullius: si l'on en croit Tite-Live, ce fut *Tullie* elle même qui unie par le crime avec Tarquin le superbe, ne cessa de l'animer par les discours

cours les plus violens à détrôner & à tuer son père, (Servius Tullius), crime qu'il balançoit encore à commettre long-tems après l'avoir résolu ; ce fut elle qui lui en inspira l'abominable courage. Quand tout fut prêt pour l'exécution de son dessein, il paroit dans la place publique avec une troupe de satellites, convoque le sénat, vient s'y asseoir sur le trône de Servius Tullius qu'il dit être à lui, il harangue le sénat déjà gagné en grande partie par ses intrigues & celles de *Tullie*, il réclame hautement ce qu'il appelle ses droits. Servius survient, & lui demande de quel droit, lui vivant, il ose convoquer le sénat & occuper le trône de son beau père; du droit, répondit-il arrogamment, du droit que la naissance me donne & qu'elle refuse à un esclave tel que toi; en effet Servius, comme son nom l'annonçoit, étoit né dans l'esclavage, (*voyez* son article), la querelle s'échauffe, le sénat, & le peuple se partagent. Tarquin, alors dans toute la vigueur de la jeunesse, saisit, d'un bras robuste, son beau père tremblant sous le poids de l'âge & sous celui de la colère, il le transporte hors de l'assemblée & le renverse sur les dégrés, qui donnoient dans la place, puis il retourne dans le sénat; le vieillard blessé, froissé, à demi mort ne songe plus qu'à retourner dans sa maison à l'aide du peu d'officiers que la crainte n'avoit pas mis en fuite; des assassins que Tarquin prit soin d'envoyer après lui, & à ce qu'on croit par le conseil de *Tullie*, l'atteignirent & le tuèrent.

Il paroît certain du moins que bravant les mœurs & les usages du tems, comme les sentimens de la nature, elle traversa sur son char la place publique où le peuple étoit assemblé, entra au sénat, en fit sortir son mari, & fut la première à le proclamer roi dans l'assemblée du peuple. Tarquin, soit par un reste de pudeur qu'elle fouloit aux pieds, soit par la crainte des dangers où elle pouvoit être exposée dans un pareil tumulte, lui ordonna de se retirer. En retournant à la maison, elle rencontra le corps tout sanglant de son malheureux père; le cocher saisi d'horreur à ce spectacle, s'arrêta & voulut se détourner. Elle le força, dit-on, de passer sur le corps de son père, & après cette action, rentra, comme en triomphe, dans sa maison. On pourroit soupçonner ici les historiens d'un merveilleux moral, qui ne leur est pas moins cher quelquefois que le merveilleux physique, mais il y a une espèce de monument de cette indigne action. La rue souillée de ce crime, s'appelloit alors la rue *Cyprienne*, & se nomma depuis la rue scélérate, *via scelarata* ou *vicus sceleratus*. *Tullie* fut chassée de Rome avec son mari dans le tems de l'aventure de Lucrèce, & mourut en exil auprès de lui, privée du moins de l'objet de son ambition & du fruit de ses crimes. L'action de *Tullie* est de l'an 533 avant J. C., 220 de la fondation de Rome.

2°. *Tullie*, fille de Cicéron & de Terentia. Elevée par son père, elle fut digne de lui, pleine d'instruction & de vertus. Elle fut mariée trois fois; la première à Caius Pison, homme distingué par son esprit, par son éloquence, par son attachement à sa femme & à son beau-père, la seconde à Furius Crassipes dont elle fut obligée de se séparer; la troisième à Publius Cornelius Dolabella, jeune Patricien, d'une race illustre, de la maison Cornelia; ce dernier mariage, conclu par Terentia dans l'absence de Cicéron, qui avoit d'autres vues & sans attendre son consentement, ne fut point heureux. Dolabella jeune fut esclave des plaisirs, dans un âge plus avancé il le fut de l'ambition, & il finit par en être la victime. *Tullie*, la dernière des femmes illustres de la république romaine, mourut l'an 709 de la fondation de Rome, 44 avant J. C. deux ans avant Cicéron. La douleur de ce grand homme est prouvée par son traité de la consolation; elle est d'ailleurs célèbre dans l'histoire. On a osé profaner la tendresse & la douleur d'un père vertueux par des soupçons criminels, car le public exige les sentimens de la nature, & il les calomnie. Cicéron parut inconsolable, il s'enferma & sembla se séparer du monde pour se livrer tout entier au souvenir de sa fille; une mélancolie profonde s'empara de son ame & de ses écrits; il fit à sa chère *Tullie* une espèce d'Apothéose, il voulut lui élever un temple. Sous le pontificat de Paul III, on prétendit avoir trouvé dans la voie Appienne un ancien tombeau avec cette inscription : *Tulliolæ filiæ meæ*. Ce tombeau renfermoit, disoit-on, le corps d'une femme, qui tomba en poudre à la première impression de l'air; une lampe y brûloit encore depuis environ seize cens ans & s'éteignit au moment de l'ouverture du tombeau. On voulut que ce fût le tombeau de *Tullie* & le monument de la douleur de Cicéron; mais il est bien reconnu que ce n'étoit qu'une fable; Octave Ferrari la réfutée dans son traité *de lucernis sepulchralibus*, On ignore l'année de la naissance de *Tullie*.

TULLIUS (*Marcus Tullius Cicero*), (*Hist. rom.*). Cet illustre orateur, naquit le 3 janvier de l'an 646 de Rome dans Arpinum, ville municipale du pays des Volsques, aujourd'hui Arpino sur les confins de la campagne de Rome & de la terre de Labour. De fiers patriciens lui ont trop reproché l'obscurité de sa naissance. Il étoit d'une famille honnête, ses ancêtres étoient depuis long-tems chevaliers romains de père en fils, mais aucun n'avoit possédé dans Rome de charge curule. Le surnom de Cicéron qui signifie *pois chiche*, ne lui étoit point personnel, il le tenoit de ses pères. Pline, le naturaliste, tire de l'histoire naturelle tous ces sobriquets, de *Cicéron*, de *Fabius*, de *Lentulus*, qui, selon lui, désignent la préférence que divers cultivateurs donnoient à différens genres de culture, *pois*, *feves*, *lentilles*. Les amis de Cicéron lui conseillèrent dans la suite de quit-

ter ce surnom qui leur paroissoit avoir quelque chose d'ignoble. C'est à moi, répondit Cicéron, de le rendre aussi noble que ceux de *Catulus* & de *Scaurus*; en effet ces derniers surnoms, ennoblis par la gloire de ceux qui les avoient portés, n'étoient aussi que des sobriquets, dont l'un signifie *petit chien*, & l'autre *boiteux*.

Dès ses premieres études Cicéron fut un objet d'admiration pour ses maîtres & pour ses compagnons. Les pères de ceux-ci, avertis par leurs enfans, venoient contempler & souvent envier ce prodige naissant; il embrassa tout, même la philosophie; le droit & l'éloquence l'occupèrent plus particulièrement; son goût pour la philosophie surtout fut une véritable passion. Il se livra tout entier aux leçons de l'académicien Philon, que les troubles de la Grèce, à l'approche de Mithridate, avoient forcé de quitter Athènes, & de se retirer à Rome. *Totum Philoni me tradidi.* Il se fit d'abord tous les rapports qu'ont entre elles la dialectique & l'éloquence, les stoïciens étoient ceux des philosophes qui cultivoient le plus la dialectique: il prit parmi eux un maître, nommé Diodote, avec lequel il passa sa vie, & qui mourut dans sa maison.

Ses maîtres pour le droit furent les deux Scévola, l'augure & le pontife, les plus savans jurisconsultes & les hommes les plus vertueux de la république. Il s'exerçoit à l'éloquence sur toute sorte de sujets, il composoit en latin, en grec, suivoit tous les grands orateurs de son tems, faisoit une ample provision & de connoissances & d'études, bien résolu d'arriver au barreau, orateur tout formé, pourvû de toutes les ressources du talent & du travail, & non d'y venir bégayer comme tant de commençans, qui n'apprenant leur métier qu'au barreau même, & n'étant jamais instruits que par l'usage, le sont toujours trop tard & trop imparfaitement. *Non ut in foro discerimus, quod plerique fecerunt, sed ut, quantùm nos efficere potuissemus, docti in forum veniremus.*

Ce plan lui réussit, & ce fut avec le plus grand éclat qu'il plaida sa première cause considérable; c'est celle de Roscius d'Amérie, (*voyez* cet article).

Un autre Roscius, le comédien célèbre, [*voyez* aussi son article & les articles *Roscius Othon*, *Rabirius*, &c.] lui révéla tous les secrets de ce grand art de l'action ou de la déclamation dans lequel Démosthène faisoit consister toute l'éloquence. Cicéron & Roscius s'exerçoient à l'envi à rendre une même pensée, un même sentiment, l'un par les divers tours de phrase qu'il pouvoit imaginer, l'autre par la plus grande variété possible de gestes & de mouvemens.

L'ardeur avec laquelle Cicéron se livroit à tous les transports de l'éloquence, parut d'abord menacer sa foible santé. Les médecins l'avertirent de se modérer, ses amis l'y exhortèrent, mais dût-il périr, comment renoncer à cette gloire qui le couvroit déjà de ses premiers rayons, & qui lui présentoit dans l'avenir la plus riante perspective? *Itaque cùm me & amici & medici hortarentur, ut causas agere desisterem, quodvis potiùs periculum mihi adeundum, quàm a speratâ dicendi gloriâ recedendum putavi.* Il ne prit donc des conseils de ses amis & des ordonnances des médecins que ce que le goût même lui en fit adopter, c'est-à-dire, qu'il mit dans son débit moins d'impétuosité, un feu moins continu, avec plus d'art, mieux mesuré soit sur ses forces, soit sur les besoins de la cause. Ainsi des intérêts même de sa santé il tira de nouvelles perfections pour son art. Il fit encore pour les intérêts de sa santé un voyage dans l'Asie Mineure, dans la Grèce & à Athènes, voyage qu'il tourna encore au profit de l'éloquence; il y vit les philosophes, les orateurs, les rhéteurs les plus célèbres du pays; celui auquel il s'attacha principalement fut Apollonius Molon, rhodien, dont il avoit déjà pris des leçons à Rome. Il lut un jour devant lui & devant des auditeurs choisis un fort beau discours qu'il avoit composé en grec. Tout le monde applaudit, mais celui dont il ambitionnoit sur-tout le suffrage, avoit paru rêveur pendant tout le discours, & gardoit un silence inquiétant à travers lequel on démêloit des apparences d'un chagrin secret. Cicéron lui en demanda la cause par intérêt pour Apollonius & pour lui même. Ah Cicéron, répondit Apollonius avec un soupir, le silence dont vous vous plaignez, vous loue & vous admire encore plus que leurs applaudissemens; mais je l'avoue, au milieu du plaisir que vous me faisiez, l'amour de la patrie est venu me présenter un souvenir affligeant. Je plains le sort de la Grèce, elle a tout perdu, il ne lui restoit plus que la gloire de l'éloquence; vous allez lui ravir ce dernier & unique avantage, je vous vois déjà le transporter tout entier aux Romains. Cette manière d'applaudir en valoit bien une autre.

Cicéron reconnoissoit avoir eu les plus grandes obligations à ce maître, c'est de lui qu'il apprit à réprimer sévèrement les saillies les plus heureuses de son génie, à ne se rien permettre d'étranger à sa cause, ni de sur-abondant, à se renfermer dans les bornes de son sujet comme un fleuve bienfaisant dans ses rives. *Is dedit operam, si modò id consequi potuit, ut nimis redundantes nos & superfluentes juvenili quâdam impunitate & licentiâ dicendi reprimeret & quasi extrà ripas diffluentes coerceret.* Cette sur-abondance, cette ardeur de jeunesse ne furent pas moins réprimées dans son débit que dans sa composition, & quand il revint à Rome au bout de deux ans, son ton de voix étoit adouci, son style plus sage, son action plus modérée & juste avec plus de finesse.

Il fut nommé à la questure l'an de Rome *696*, & il l'exerca l'année suivante en Sicile. Cette île avoit toujours eu deux questeurs, l'un résidoit à Syracuse, l'autre à Lilybée; ce dernier département fut celui de Cicéron; il en remplit les fonctions, non-seulement avec une exactitude religieuse, mais encore avec une distinction qui lui concilia dans l'île l'estime générale, & dont il ne doutoit pas que le bruit ne fût venu jusqu'à Rome, & n'eût rempli toute l'Italie. Il raconte lui-même à ce sujet un petit fait qui rentre dans la moralité générale du néant de la gloire. En retournant à Rome, & en passant par Pouzzole dans la saison où l'on y prenoit les eaux, ce qui rassembloit beaucoup de monde, il crut qu'il n'alloit être question que de sa questure & de la manière dont il l'avoit remplie. Le premier homme de connoissance qu'il rencontra lui demanda, quand il étoit parti de Rome & ce qu'on y disoit. *Je ne viens point de Rome*, répondit-il assez mécontent d'un tel début, *mais de la province où j'exercois la questure. — Oh! oui*, répliqua le questionneur, *n'est-ce pas de l'Afrique? Non c'est de la Sicile. Sans doute*, dit un troisième qui voulut paroître plus instruit & faire rougir le premier de son ignorance, *ne savez vous donc pas que Cicéron étoit questeur à Syracuse? — Eh non, c'est à Lilybée.* De cette ignorance générale, effet de l'indifférence des romains sur-tout ce qui se passoit loin de leurs yeux & dont ils entendoient seulement parler, il conclut qu'il falloit rester sous leurs yeux, s'y produire & s'y reproduire tous les jours; & les occuper de soi sans cesse. Il pensa comme fit depuis Horace, que c'étoit les yeux qu'il falloit frapper plutôt que les oreilles.

Segniùs irritant animos demissa per aurem
Quàm quæ sunt oculis subjecta fidelibus, & quæ
Ipse sibi tradit spectator.

Cicéron avoit dit de même, *populum romanum aures hebetiores, oculos acres atque acutos habere.*

Il se fixa donc pour toujours à Rome & s'attacha au barreau.

Ce fut pendant sa questure de Sicile, qu'il fit la découverte du tombeau d'Archimède.

On vit dans une occasion éclatante combien Cicéron avoit acquis la confiance publique dans cette île; ce fut à lui que les Siciliens, opprimés par Verrès, eurent recours pour obtenir justice; ils se transporta lui-même sur les lieux, y rassembla toutes les instructions & toutes les preuves dont il avoit besoin, & défendit ses cliens avec autant de courage que d'éloquence, il fit plus, il sacrifia cette éloquence même à l'intérêt de leur cause, Verrès étoit sauvé, si le jugement de son affaire pouvoit être différé jusqu'à l'année suivante. (de Rome 683.) il auroit eu pour lui alors les deux consuls, dont l'un, le célèbre Hortensius étoit son défenseur, l'autre Quintus-Cæcilius Métellus, étoit son ami & lui avoit obligation de plusieurs suffrages que Verrès lui avoit achetés, Verrès auroit eu encore pour lui, le préteur de l'année, Marcus Métellus, frère de celui qui étoit nommé consul; il ne cherchoit donc qu'à différer, & il comptoit que Cicéron lui-même l'y aideroit par l'éclat & l'étendue que sa vanité voudroit donner à une cause si importante; mais c'étoit dans les preuves que Cicéron avoit mis sa confiance; il se contenta d'un court exorde pour expliquer les faits, & passer tout d'un coup aux dépositions des témoins & aux preuves, à la force desquelles il fut impossible de résister. Ces belles harangues contre Verrès, chef-d'œuvre de l'éloquence romaine, ont été faites après coup, Cicéron ayant cru devoir faire quelque chose pour sa gloire après avoir satisfait à ce qu'exigeoit l'intérêt de ses cliens. Quoiqu'ami de son rival Hortensius, il le fit rougir d'avoir pu prendre la défense d'un scélérat, tel que Verrès; il lui cita l'exemple des grands orateurs, leurs prédécesseurs & leurs modèles, qui ne se chargeoient jamais que de causes qu'ils jugeoient justes; Hortensius avoit poussé la foiblesse jusqu'à recevoir des présens de Verrès, ce qu'on regardoit alors comme contraire à la noblesse de la profession du barreau. On parloit d'un sphinx d'ivoire, ouvrage de prix, que Verrès avoit donné à Hortensius, & qui faisoit partie de tant monumens des arts en tout genre que Verrès avoit volés aux Siciliens, Cicéron dans un endroit de son plaidoyer, attaquoit indirectement Hortensius avec beaucoup de finesse, celui-ci feignant de ne pas l'entendre, répondit qu'il n'avoit point l'art d'expliquer les énigmes. J'en suis surpris, répliqua Cicéron, car vous avez chez vous le sphinx. *Atqui debes, cùm sphingem domi habeas.*

La diversité des intérêts dans les affaires, soit publiques, soit particulières, put en quelques rencontres, répandre ainsi de légers nuages sur leur amitié, mais cette amitié eut le pouvoir de les dissiper & la gloire de triompher de la jalousie qu'ils pouvoient s'inspirer l'un à l'autre, en quoi il faut avouer que le plus grand mérite paroît être du côté d'Hortensius, qui ayant précédé Cicéron au barreau, se vit promptement & entièrement effacé par lui. Cicéron parle honorablement de ce rival en toute occasion, & après la mort d'Hortensius, il rendit un noble témoignage à la noble amitié qui les avoit unis.

» J'ai perdu, dit-il, non point un rival jaloux de ma gloire, comme quelques-uns se l'imaginoient, mais un compagnon fidèle dans des travaux utiles & glorieux. Dans la carrière

» que nous courions ensemble, je n'ai jamais » cherché à lui faire obstacle, jamais je n'en ai non » plus éprouvé de sa part ; au contraire, nous » nous faisions une loi de nous aider mutuellement par nos conseils ;... nous regardions » notre gloire & nos succès comme un bien commun entre nous,.... nous déférant l'un à l'autre la palme & le premier rang. »

Dolebam, quòd non, ut plerique putabant, adversarium, aut obtrectatorem laudum mearum, sed socium potiùs & consortem gloriosi laboris amiseram..... Cùm præsertim non modò nunquam sit aut illius à me cursus impeditus, aut ab illo meus, sed contrà semper alter ab altero adjutus & communicando, & monendo & favendo.

Duodecim post meum consulatum annos in maximis causis, cùm ego mihi illum, sibi me ille anteferret, conjunctissime versati sumus.

Catilina & Cicéron furent en concurrence pour le consulat; c'étoit avoir à choisir entre le vice & la vertu. Catilina, déjà plus d'une fois accusé, avoit toujours été renvoyé absous, sans qu'on l'eût cru jamais innocent. Dans une de ces accusations, il pria Cicéron lui même d'être son défenseur; on ne sait pas si en effet Cicéron se chargea de sa défense, mais on voit par ses lettres à Atticus, qu'il ne s'en éloignoit pas, & qu'il faisoit ce raisonnement: ou j'obtiendrai qu'il soit renvoyé absous, & dans ce cas, je pourrai me concerter avec lui pour la demande du consulat, & vraisemblablement il me cedera, ou il sera condamné, & je m'en consolerai.

Tout en briguant le consulat, Catilina méditoit la perte de Rome. Sa conspiration, la vigilance, l'adresse, la fermeté que Cicéron déploya dans cette occasion, forment une des époques les plus intéressantes de l'histoire romaine. Son éloquence, quoique naturellemrnt sublime dans ses catilinaires, fut alors son moindre mérite. Catilina succomba, Cicéron eut la gloire de sauver Rome.

Roma patrem patriæ Ciceronem libera dixit.

Ce titre de père de la patrie, prodigué depuis aux empereurs, par la bassesse, fut donné alors à Cicéron, par la voix libre de la reconnoissance, le peuple le lui donna, & les sages le lui confirmèrent. Caton en haranguant le peuple, Catulus en opinant dans le sénat, joignirent ce titre à l'éloge qu'ils firent du sauveur de l'état. Lucius Gellius, qui avoit été censeur, proposa de lui donner la couronne civique. « Je vous salue, s'écrie, long-tems après la mort de Cicéron, Pline l'ancien, saisi d'un saint respect & d'un vertueux enthousiasme au souvenir de l'énumération des grandes choses que Cicéron avoit faites pendant son consulat; je vous salue, ô vous qui le premier de tous, avez été appellé père de la patrie, qui le premier avez mérité, sans quitter l'habit de paix, le laurier de triomphateur. *Salve, primus omnium parens patriæ appellate, primus in togâ triumphum linguaque lauream merite.*

Cicéron éleva & agrandit la puissance de l'ordre des chevaliers; c'est depuis son consulat, qu'ils commencèrent, selon Pline, à former un troisième corps dans la république, au lieu qu'auparavant on n'y comptoit que le sénat & le peuple, *senatus populusque romanus.*

Cicéron sauveur de Rome, étoit l'objet de l'admiration & de l'amour de tous les bons citoyens. Quelle va être sa récompense? des persécutions. On voulut d'abord marquer par une humiliation, sa sortie du consulat. La grande loi, *salus populi suprema lex esto*, avoit forcé d'exécuter militairement, quoique d'après un décret du sénat, divers conjurés trop convaincus, mais à qui les conjonctures n'avoient pas permis de faire leur procès dans toute la lenteur des formes ordinaires. Des tribuns jaloux, dans leurs harangues séditieuses au peuple, commencèrent à murmurer contre un consul qui, disoient-ils, avoit fait mourir des citoyens sans forme de procès, & comme ils redoutoient son éloquence, ils voulurent l'empêcher de haranguer le peuple en lui rendant compte, selon l'usage, de sa gestion, le dernier jour de décembre, jour où l'on quittoit le consulat. Le tribun Métellus Nepos prit sur lui de défendre à Cicéron toute harangue; il lui ordonna impérieusement & par le droit de sa charge, de se renfermer dans le serment ordinaire de n'avoir rien fait contre les loix. Cicéron forcé d'obéir à la défense, même injuste, du tribun, ne se déconcerta point, & jura que la république & la ville de Rome lui devoient leur salut; cette présence d'esprit charma le peuple, il applaudit, & d'un cri unanime, jura que rien n'étoit plus vrai que ce que le consul venoit d'affirmer. Ainsi l'entreprise des tribuns ne fit que tourner à sa gloire. Le même Métellus Népos se disposoit cependant à l'accuser, & à le citer devant le peuple; mais la cause de Cicéron, étoit celle du sénat, & le sénat ratifia tout ce qui s'étoit fait sous le consulat de Cicéron, & déclara ennemi de la patrie quiconque entreprendroit d'y porter atteinte.

A Métellus Népos succéda bientôt un ennemi plus odieux & plus à craindre, *Clodius* (*Voyez* son article, & celui de Pompeïa), Cicéron avoit déposé contre loi dans cette affaire, où Clodius justement accusé d'un de ses moindres crimes, celui d'avoir profané les mystères de la bonne déesse, fut scandaleusement absous par des juges bien payés. Ces juges, avant que Crassus eut traité avec eux de l'absolution de Clodius, avoient paru disposés à faire leur devoir, & comme Clodius étoit un homme de qui on avoit tout à craindre, ils avoient demandé au sénat, une garde qui leur fut accordée. Cette précaution étoit sage, mais l'événement

la rendit bien ridicule, & Catulus dit aux juges: *pourquoi donc nous demandiez-vous une garde, étoit-ce pour empêcher qu'on ne vous enlevât l'argent que vous aviez reçu de l'accusé?* Ce jugement consterna tous les gens de bien, Cicéron ranima leur courage; il s'éleva au milieu du sénat, en présence de Clodius même, contre la corruption des juges qui l'avoient absous: c'est une plaie, dit-il, que la république a reçue, nous ne devons ni la dissimuler ni la craindre; la dissimuler seroit manquer de sentiment, la craindre seroit manquer de courage. *Vulnus esse ejusmodi, quod nec dissimulandum, nec pertimescendum videretur, ne aut metuendo ignavissimi, aut ignorando stultissimi judicaremur.* Il apostrophe Clodius: « ne crois pas, lui dit-il, être échappé au péril, tes juges t'ont réservé pour la prison & le supplice, ils t'ont privé du bénéfice de l'exil, leur prévarication, cependant, afflige les honnêtes gens, mais n'affoiblit point leur vertu. La ligue naturelle des gens de bien contre les méchans, subsiste; il ne nous est survenu aucun mal nouveau, mais le mal caché s'est découvert. L'absolution d'un coupable a fait connoître ses semblables. *Erras, Clodi: non te judices urbi, sed carceri reservarunt, neque te retinere in civitate, sed exilio privare voluerunt...... Manet illa in republicâ bonorum consensio: dolor accessit bonis viris, virtus non est imminuta. Nihil est damni factum novi; sed quod erat inventum est. In unius hominis perditi judicio plures similes reperti sunt* ».

Il falloit pour se venger, que Clodius fût homme public, & c'est à quoi il travailla; il voulut être tribun du peuple, mais il étoit de race patricienne, & les seuls plébéiens pouvoient être tribuns du peuple; il entreprit de se faire plébéien: un Fonteius, plébéien, consentit de l'adopter, mais c'étoit une adoption illusoire, Fonteius étoit marié, il étoit plus jeune que celui qu'il adoptoit: cependant il acquéroit sur lui tous les droits de la puissance paternelle, mais il s'en dépouilla sur le champ & l'émancipa: en général il y avoit trop de fictions de droit, dans le droit romain. Clodius fut réputé plébéien, & devint éligible pour la charge de tribun du peuple; les gens de ce caractère, quand ils ont su se rendre éligibles, savent qu'ils seront élus, Clodius le fut.

L'an 694 de Rome, le consulat de Lucius Calpurnius Pison & d'Aulus Gabinius, démentit pleinement la maxime par laquelle Catulus rassuroit Cicéron sur les inquiétudes que lui donnoient les intrigues de ses ennemis. Rarement, disoit Catulus, est il arrivé que la république ait eu un consul méchant; mais jamais il n'est arrivé qu'elle en ait eu deux méchans à la fois (il exceptoit seulement les tems de la tyrannie de Catilina) d'après cette observation, Catulus promettoit toujours à Cicéron un des consuls au moins pour défenseur. Gabinius, ancien ami de Catilina, & Pison, ennemi des gens de bien, s'accordèrent pour vendre Cicéron à la vengeance de Clodius. Le premier triumvirat étoit formé; les triumvirs étoient ennemis ou déclarés ou secrets de Cicéron, Crassus le haïssoit à découvert; César & Pompée avoient voulu se l'attacher, c'est-à-dire se l'asservir, & Cicéron, quoiqu'il aimât Pompée, ayant voulu n'être attaché qu'à la république, ils l'abandonnèrent & appuyèrent Clodius; celui-ci pour préparer ses attaques, proposa d'abord quelques loix indifférentes, ou qui ne menaçoient Cicéron que de trop loin pour que ses amis crussent devoir s'y opposer; Clodius avoit promis solemnellement de ne rien entreprendre contre Cicéron, pourvu qu'il ne mît point d'opposition à ses loix, enfin il leva le masque, & proposa une loi pour condamner à l'exil, quiconque feroit ou auroit fait mourir un citoyen sans forme de procès, l'hostilité étoit manifeste, Cicéron alors se regarda comme accusé, & selon l'usage des accusés, il prit le deuil. Presque tous les chevaliers romains le prirent avec lui. Vingt mille jeunes gens, la fleur de la noblesse romaine, accompagnoient par-tout Cicéron, sollicitant le peuple en sa faveur; tous les ordres de la république, toutes les villes d'Italie s'alarmèrent de son danger. Le sénat somma les consuls de prendre la défense de l'accusé, & par une délibération publique, cette compagnie prit aussi le deuil, comme accusée elle même dans la personne de Cicéron, qui n'avoit rien fait que par les ordres du sénat. Clodius arma les esclaves & les gens de la lie du peuple, & fit insulter, par eux dans les rues, Cicéron & ses défenseurs. Les moyens s'assortissent naturellement à la fin. Les factieux qui soulèvent la populace, qui arment les assassins, ne peuvent avoir que des vues criminelles; les consuls loin d'obéir au sénat, ordonnèrent au sénat de quitter le deuil; ils se déclarerent hautement pour Clodius & pour ses assassins; un d'eux avoua même à Cicéron, que son collegue, & apparemment lui-même, attendoient de Clodius, des graces & des emplois que ni Cicéron, ni le sénat même ne pouvoient plus leur procurer; car, selon eux, le sénat n'étoit plus rien; en effet, la violence décida de tout, & Cicéron fut exilé, c'est à dire, il s'exila lui-même pour ne point exciter une guerre civile que ses amis étoient résolus de soutenir, & il put se vanter, & il se vanta en effet d'avoir deux fois sauvé la république, l'une par sa gloire, l'autre par le généreux sacrifice de sa personne & de ses intérêts. *Unus rempublicam bis servavi, semel gloriâ iterum ærumnâ meâ.* Mais Clodius voulut qu'il eût la honte d'une condamnation, il fit rendre contre lui, par le peuple, une loi qui, pour avoir fait mourir des citoyens romains (c'est-à-dire des conjurés) sans procès, mais en vertu d'un décret du sénat, rendu d'après l'évidence du crime) pour avoir porté sur les registres publics, un faux sénatusconsulte (ce qui étoit absolument faux) le prive de l'usage de l'eau & du feu, défend à toute personne de le recevoir & de lui

donner asyle, jusqu'à la distance de cinq cents milles de Rome, & s'il est trouvé dans cet espace, permet de le tuer, lui & ceux qui l'auront reçu chez eux; défend à tout magistrat & à tout sénateur, de proposer jamais & de favoriser son rappel, de délibérer, de conclure, d'opiner, en quelque façon que ce puisse être, qui tende à ce but; enfin, de prendre aucune part à aucun décret qui eût pour objet de lui permettre de revenir dans la ville. La méchanceté, en accumulant ainsi ses perfides précautions, croit assurer le mal qu'elle a fait, & elle ne sent pas que par cet acharnement même elle en accélère la réparation. Clodius jouissant de son indigne triomphe, fait vendre à l'encan les biens de Cicéron. Aucun honnête homme ne se présenta pour en acheter la moindre partie, la troupe des brigands dont disposoit Clodius, partagea cet indigne butin; les consuls prirent pour eux les maisons de campagne, Clodius, la maison de la ville, il y dédia un portique à la déesse de la liberté, *dont Cicéron étoit l'oppresseur, & Clodius le vengeur*; & la statue de cette déesse qu'il y fit mettre, étoit celle d'une courtisanne connue.

Cicéron, malgré le plébiscite que Clodius avoit fait rendre, trouva sur sa route de dignes amis qui remplirent envers lui, avec courage, tous les droits de l'hospitalité, il en trouva aussi d'ingrats qui détournèrent les yeux, & de foibles qui craignirent le danger. Il auroit voulu s'établir en Sicile, le préteur C. Virgilius n'osa l'y recevoir; il passa en Grèce, & Cn. Plancus plus hardi le reçut à Thessalonique, où il étoit questeur; il alla même le chercher jusqu'à Dyrrachium.

L'exil de Cicéron, sorti de Rome au commencement d'avril 694, dura en tout seize mois. Après être resté environ huit mois à Thessalonique, il revint à Dyrrachium pour être plus à portée des nouvelles, il y arriva le 25 novembre & il y resta encore huit mois.

On lui a reproché trop d'abattement pendant son exil, on l'a trouvé en défaut du côté de la philosophie, il s'est défendu par la sensibilité.

Cependant tout fermentoit à Rome contre Clodius & en faveur de Cicéron; l'imprudence qu'eut Clodius d'insulter Pompée & de s'en faire un ennemi, rappella enfin à ce triumvir la tendresse que Cicéron avoit toujours eue pour lui & qu'il avoit si mal reconnue. César ne desiroit point le retour d'un aussi bon citoyen, d'un aussi rigide partisan de la vertu & de la liberté que Cicéron; c'étoit après Caton l'homme qui répugnoit le plus à ses mœurs & qui pouvoit s'opposer le plus à son ambition, mais Pompée ayant résolu le rappel de Cicéron, César qui alors ne savoit rien refuser à Pompée, devint favorable à Cicéron. Le jeune Crassus, zélé partisan de Cicéron, étoit parvenu à fléchir son père en faveur de cet illustre proscrit. Le sénat étoit pour lui; les consuls de l'année 695, lui furent plus favorables que ceux de l'année 694. Lentulus Spinther, l'un de ces deux nouveaux consuls, demanda hautement le rappel de Cicéron, & Métellus Nepos, l'autre consul, jusqu'alors ennemi de Cicéron & ami de Clodius, attendri par un discours pathétique de P. Servilius Isauricus, vieillard vénérable, ancien consul, ancien censeur décoré du triomphe, qui lui rappella l'exil & le retour de Métellus Numidicus, persécuté autrefois par les méchans comme Cicéron, Métellus ne put retenir ses larmes & s'unit de bonne foi avec Lentulus son collègue, pour faire rappeller Cicéron; tous les préteurs, excepté un frère de Clodius, huit tribuns du peuple appuyoient la même cause, le sénat envoya des lettres circulaires dans toute l'Italie, pour inviter tous ceux qui aimoient l'état à venir concourir par leurs suffrages ou leurs vœux au rétablissement de Cicéron; démarche sans exemple, non seulement pour les intérêts d'un particulier, mais même dans les périls communs de toute la république. La nouvelle de ce sénatusconsulte portée sur le champ à un spectacle de gladiateurs, y fut reçue avec transport, chaque sénateur, qui venoit à ce spectacle au sortir du sénat, y fut applaudi. Quand le consul Lentulus, qui donnoit ces jeux, y fut arrivé, & eut pris sa place, tous les sénateurs se levèrent, & tendant les bras vers lui, témoignèrent leur joie & leur reconnoissance par des larmes de tendresse, qui montroient combien Cicéron étoit cher à tous les gens de bien.

Sur l'invitation du consul & du sénat, tous les peuples de l'Italie se déclarerent pour Cicéron & unirent leurs efforts en sa faveur.

Enfin la loi du rappel fut portée à Rome, dans l'assemblée du peuple, & n'y trouva qu'un seul contradicteur, Clodius.

Cicéron partit de Dyrrachium, le 4 août 695, il aborda le lendemain à Brindes, où il trouva sa chère fille Tullie. Son retour à Rome, fut une marche triomphale. » Toute ma route, dit-il, » depuis Brindes jusqu'à Rome, étoit bordée d'une » file continuelle des peuples de toute l'Italie.... » Mais le jour fur-tout où je rentrai dans Rome, » ce seul jour me vaut une immortalité. » *Unus dies mihi quidem immortalitatis instar fuit*. J'y » vis le sénat & le peuple entier sortir hors des » portes pour me recevoir: & Rome elle-même s'é» branlant presque de dessus ses fondemens, sembloit » s'avancer pour embrasser son conservateur. On » eut dit que non seulement les hommes & les » femmes de tout âge, de tout ordre, de toute » condition, mais les murailles elles-mêmes, les » maisons & les temples, entroient, à ma vue, » dans des transports de joie ». *Cùm senatum*

egressum vidi populumque Romanum universum; cùm mihi ipsa Roma propè convulsa sedibus suis ad complectendum conservatorem suum procedere visa est; quæ me ità accepit, ut non modò generum, ætatum, ordinum, omnes viri ac mulieres, omnis fortunæ ac loci, sed etiam mœnia ipsa viderentur, ac tecta urbis & templa lætari.

Lorsque Cicéron arriva à la porte Capène, les dégrés des temples voisins étoient remplis d'un peuple immense, qui, avec des applaudissemens & des cris de joie l'accompagna au capitole, & de là dans la maison qui lui avoit été préparée. Enfin l'éclat de ce retour fut tel, que Cicéron en se le rappellant, dit qu'à ne considérer que les intérêts de sa gloire, il auroit dû au lieu de résister aux violences de Clodius, les rechercher & les acheter, *ut tua mihi conscelerata illa vis non modò non propulsanda, sed etiam emenda fuisse videatur.*

Au milieu des charmes & de la pompe de ce triomphe, on ne peut se défendre d'une réflexion bien naturelle sur l'inconstance du peuple & sur la facilité que trouve un scélérat ou habile ou impétueux, tel que Clodius, à en disposer, à le tourner & l'entraîner à son gré, à en faire l'instrument de ses vengeances contre les gens de bien. Ce peuple qui ramené dans les sentiers de la justice & de la vertu, rappelle aujourd'hui Cicéron avec tant de respect & d'amour, est le même qui, seize mois auparavant l'avoit chassé de Rome & de l'Italie & l'avoit déclaré ennemi public, à la voix d'un Clodius. Et ce même peuple qui bannissoit Cicéron pour avoir fait punir des conjurés, savoit bien que par leur supplice il avoit sauvé l'état, il le savoit, il avoit applaudi au témoignage public, que Cicéron, en sortant de charge, s'étoit rendu à ce sujet.

Ses maisons de ville & de campagne furent rétablies aux dépens de la république. Clodius arma ses assassins & voulut, à force ouverte, empêcher ces reconstructions; il y eut à ce sujet plusieurs combats, où Milon, ce zélé défenseur de Cicéron, défendu par lui dans la suite avec beaucoup d'éloquence, mais sans succès, s'opposa constamment à Clodius, ce qui amena enfin ce fatal combat où Clodius périt victime de tant d'atrocités; nous dirons fatal en ce qu'il causa l'exil de Milon, & que Cicéron eut la douleur de ne pouvoir sauver son vengeur.

La liaison plus intime encore qu'auparavant, entre Cicéron & Pompée, attira encore au premier, des désagrémens qui lui furent sensibles; Pompée abusant de sa reconnoissance & de son amitié, le força de prostituer son éloquence à la défense d'un Gabinius, d'un Vatinius, ses ennemis personnels & les objets de son mépris, mais qui étoient devenus des protégés de Pompée. O Caton! s'écrioit Cicéron, que vous êtes heureux, vous à qui personne n'ose rien demander de contraire à l'honneur! *O te felicem M. Porci, à quo rem improbam nemo petere audet!* C'étoit s'accuser bien naïvement d'une foiblesse inconnue à Caton.

Mais il suivit son cœur, lorsque l'an 698 de Rome, il défendit contre un de ses amis, dans une accusation de brigue, ce même Plancius qui, pendant sa disgrace, l'avoit été chercher à Dyrrachium, pour le mettre en sûreté à Thessalonique, sous sa protection; c'est le cœur de Cicéron qui lui a dicté, ce tendre & sublime éloge de la reconnoissance, le plus bel ornement de ce discours.

Il fut, l'an de Rome 702, proconsul de Cilicie; & son proconsulat est un modèle de justice, de douceur, de désintéressement, de bienfaisance, de fermeté même dans les occasions qui en demandoient; jamais magistrat romain n'a montré plus de vertu, & une vertu plus aimable dans l'exercice de sa magistrature; mais jamais magistrat n'a desiré avec tant d'impatience, la fin de son emploi. « Je regrette, disoit il, le grand jour de la » capitale, la place publique, la ville, ma maison, » la société de mes amis. *Denique hæc non desidero: » lucem, forum, urbem, domum, vos desidero* ». A peine étoit-il de retour à Rome, que la guerre civile éclata entre César & Pompée.

Les beaux jours de la gloire de Cicéron sont passés, la conjuration de Catilina si habilement découverte, si éloquemment prouvée, si vigoureusement dissipée, l'exil de Cicéron, honte passagère de Rome, son retour triomphant; voilà les vrais momens de sa grandeur; nous l'allons voir de plus en plus semblable au portrait qu'on en fait dans *la mort de César.*

> Cicéron qui d'un traître a puni l'insolence,
> Ne sert la liberté que par son éloquence,
> Hardi dans le sénat, foible dans le danger,
> Fait pour haranguer Rome, & non pour la venger.

Nous l'allons voir dans les discordes civiles, flottant entre les divers partis, servant mal celui qu'il embrasse, tout prêt à se livrer au parti contraire, prévoyant tout, craignant tout, parlant toujours bien, agissant toujours foiblement.

Il prit le parti du sénat & de Pompée, comme le moins mauvais, mais sans ardeur, sans véritable affection, avec ce chagrin profond, cette terreur, cet esprit de critique & d'improbation qui annonce & qui communique le découragement; il étoit déplacé dans un camp: d'ailleurs, malade & mélancolique, blâmant tout & ne remédiant à rien.

Quand il arriva au camp, quelqu'un lui dit qu'il venoit bien tard; comment tard, répondit il, *je ne vois rien de prêt.*

Pompée ayant promis le droit de bourgeoisie romaine à des déserteurs allobroges, qu'il vouloit attacher au parti de la république, cet homme, dit il, promet aux gaulois une patrie étrangère, & il ne peut nous rendre la nôtre. *Gallis civitatem promittis alienam, nobis nostram non potest reddere.*

Le même Pompée demandant à Cicéron, pour l'embarrasser, où étoit Dolabella, son gendre? (celui-ci avoit pris le parti de César.) *Il est avec votre beau-père*; répondit Cicéron; & c'étoit bien le vrai mot qu'il avoit à répondre, puisque la question de Pompée, dans l'intention de ce général, renfermoit un reproche. Cicéron, en effet, ne disposoit pas plus de Dolabella, son gendre, que Pompée de César, son beau-père.

Pompée blessé de tous ces mots, ou chagrins ou piquans, les rendit tous à Cicéron, par ce seul mot, qui l'accusoit d'insolence & de poltronnerie: Je voudrois qu'il passât dans le parti ennemi, pour apprendre à nous craindre. *Cupio ad hostes Cicero transeat, ut nos timeat.*

Cicéron resta malade ou indisposé, à Dyrrachium, pendant que Pompée perdoit la bataille de Pharsale & alloit trouver la mort sur le rivage de l'Egypte. Après cette défaite, les chefs du parti vaincu se trouvant réunis à Dyrrachium, quelques-uns proposoient de renouveller la guerre, Cicéron se trouvant le seul consulaire & étant encore revêtu du titre & du pouvoir de proconsul, on voulut lui donner le commandement de la flotte & des troupes qui restoient; il déclara que son avis étoit qu'il ne suffisoit pas de mettre bas les armes, qu'il falloit les jetter par terre; *cùm ego*, dit-il lui-même dans l'oraison pour le roi Déjotarus, *post Pharsalicum prælium, suasor fuissem armorum non deponendorum, sed abjiciendorum.*

Le jeune Pompée indigné de ce conseil timide, traita Cicéron de déserteur & de traître, & alloit le percer, si Caton ne l'eût retenu. Cicéron alla tristement à Brindes, attendre le retour & les ordres de César; il les attendit long-tems, & cet état d'humiliation, d'incertitude & de dépendance, fut l'époque la plus fâcheuse de sa vie. A peine arrivoit-il à Brindes, que Marc Antoine, lieutenant de César, y aborda aussi avec les légions victorieuses; il pouvoit d'après ses ordres & ses pouvoirs, tuer Cicéron qui étoit revenu en Italie, sans une permission par écrit, de César; or, César ne souffroit pas qu'aucun de ceux qui avoient porté les armes contre lui, rentrât dans l'Italie; Antoine qui n'étoit ni ami, ni ennemi de Cicéron, ne voulut, ou n'osa pas pour lors souiller ses mains d'un sang si respecté; pour consommer ce crime dans la suite, il eut besoin de toute la haine qui s'éleva entre lui & Cicéron, & de toute la puissance que lui donna le triumvirat. A Brindes il épargna Cicéron, contre lequel il étoit armé de tout le droit de la guerre, s'il y a un droit de la guerre; dans les démêlés qu'il eut depuis avec cet orateur, il lui fit beaucoup valoir l'indulgence dont il avoit usé envers lui à Brindes: il est vrai, lui dit Cicéron, que je vous ai la même obligation qu'ont les voyageurs aux voleurs de grand chemin, qui veulent bien leur laisser la vie.

Antoine vouloit du moins forcer Cicéron à sortir de l'Italie; mais Cicéron produisit une lettre de Dolabella, écrite par l'ordre de César, & qui lui permettoit d'aller attendre, à Brindes, ce qu'il decideroit sur son sort; Antoine publia une ordonnance qui, interdisant l'entrée de l'Italie aux vaincus, contenoit une exception formelle en faveur de Cicéron, qu'il annonçoit par là publiquement, comme soumis au vainqueur, pendant que tous ses amis ou défendoient encore la république, ou faisoient leur paix secrettement & sans éclat; c'étoit déshonorer Cicéron, en n'osant ni le tuer ni le chasser.

Tous les chagrins étrangers & domestiques se réunissoient pour l'accabler; sa fortune étoit renversée, sa femme vivoit sans économie, sa fille, Tullie, l'objet de toute sa tendresse, séparée de Dolabella, son mari, n'avoit pas de quoi soutenir son rang. Quintus Cicéron, son frère, qui avoit autrefois servi dans les Gaules, sous César, étoit accusé de l'avoir entraîné dans le parti de Pompée, & César qui en étoit persuadé, vouloit le proscrire; il fallut que Cicéron écrivit pour le justifier, tandis qu'il avoit lui-même besoin de justification auprès de César, & Quintus, dans cette affaire le paya d'ingratitude; car ce fut en chargeant Cicéron, que lui & son fils se justifièrent.

Cicéron attendoit toujours à Brindes, quel seroit son sort, & il s'y consumoit de crainte & de douleur. Il arriva enfin une lettre de César qui le réintégroit dans tous les honneurs du consulat, & lui permettoit de conserver les licteurs & les faisceaux; enfin, César arrivant lui-même, acheva de rendre le calme à son ame, par toutes les graces & toute la franchise qu'il mit dans son accueil.

Quelle différence la foiblesse peut mettre entre deux hommes vertueux! l'intrépide Caton résolu de mourir avec la liberté, ne s'écarte jamais du sentier de la justice, & ne fait rien d'indigne de la noble cause à laquelle il s'est dévoué.

Vir bonus & sapiens audebit dicere, Pentheu,
Rector theba[illegible], quid me perferre patique
Indignum coges: --Adimam bona! nempè pecus, rem,
Lectos, argentum, tollas licet.-- in manicis &
Compedibus sævo te sub custode tenebo.--
Ipse Deus, simul atque volam me solvet.

Cicéron

Cicéron aussi vertueux, aussi ami du bien & qui savoit conserver à la vertu tous ses charmes, flotte sans cesse entre les divers partis, flatte & caresse la tyrannie puissante, insulte à la tyrannie abattue, varie & se dément parce qu'il a peur. Sa maxime étoit que le sage s'accommode au tems. Mais avec cette maxime, sur quelle vertu peut-on compter? Plaignons les foibles au reste, & ne haïssons que les pervers. Cicéron va donc être le flatteur de César, mais il faura le flatter en homme vertueux, il louera en lui des vertus réelles, des vertus utiles au monde, la clémence, la bienfaisance, la générosité, & par ses louanges mêmes il les affermira dans le cœur de l'homme puissant. Il faut rendre une justice entière à Cicéron. Il se renferma long-tems dans ce triste silence où la vertu condamne l'homme de bien, sous un gouvernement qu'il ne peut approuver. Il n'éleva la voix qu'après que César eut pardonné à Marcellus; ce jour lui parut le premier beau jour qui eût lui sur la république depuis les malheurs des guerres civiles, & il ranima pour le célébrer sa vertueuse éloquence. *Ita mihi pulcher hic dies visus est, ut speciem aliquam viderer videre quasi reviviscentis reipublicæ.* Ce ne sont point des monumens d'adulation & d'esclavage que les harangues pour Marcellus & pour Ligarius. C'est le pur éloge de la vertu, tel qu'il s'élance d'un cœur qu'elle enflamme & qu'elle pénètre, & qui a besoin de lui rendre hommage par-tout où il la trouve. Cependant ces mêmes harangues ont servi de prétexte aux ennemis de Cicéron pour insister sur ce reproche de fluctuation & de mobilité qu'il a mérité d'ailleurs. Nous avons rapporté à l'article *Labérius*, un mot sanglant que dit à Cicéron ce chevalier romain, sur ses variations. Il faut pourtant encore rendre justice à Cicéron, s'il n'eut pas le courage d'imiter Caton jusqu'au bout, il eut celui d'honorer sa mémoire d'un éloge public sous la tyrannie même de César. César y répondit par deux écrits intitulés : *les Anti-Catons*, où Caton est assez maltraité, mais où Cicéron est ménagé & comparé à Périclès & à Théramène. Il resta sans crédit auprès du dictateur, éloigné des affaires, pleurant la république qu'il n'avoit pas su défendre, la pleurant, dit-il lui-même, comme une mère pleure son fils unique. *Patriam eluxi jam & gravius & diutius quam ulla mater unicum filium.* Livré aux lettres qui faisoient sa seule consolation & sans lesquelles il n'auroit pu vivre : *an possem vivere nisi in litteris viverem?* Ce fut alors qu'il composa ses livres de la rhétorique & ses ouvrages philosophiques & moraux; ne pouvant plus servir la patrie dans le sénat & dans la place publique, il voulut au moins la servir par des ouvrages propres à former les mœurs. *Si minùs in curiâ atque in foro, at in litteris & libris juvare rempublicam.* Il se comparoit à Denis le tyran, qui chassé de Syracuse avoit ouvert une école à Corinthe. Il s'étoit retiré à Naples, & comme s'il eût toujours été à Rome & en plein sénat, quand César croyoit avoir besoin de son nom, il l'employoit pour autoriser ses actes de pouvoir arbitraire qu'il prenoit soin de revêtir d'une forme légale & républicaine. Ainsi Cicéron apprenoit à Naples qu'un sénatusconsulte, formé, disoit-on sur son avis dans le sénat où il n'étoit pas, avoit été porté en Arménie & en Syrie; il recevoit des lettres de rois, dont l'existence lui étoit inconnue, & qui le remercioient d'avoir opiné pour les faire reconnoître amis & alliés de l'empire romain. Il en rioit avec ses amis & s'applaudissoit de son repos. Toute cette conduite n'étoit pas d'un flatteur de la tyrannie, & ceux qui osèrent plus que Cicéron pour la liberté, ne firent que prolonger les maux de la patrie, sans pouvoir la sauver. Son inaction politique ne paroissant que de la foiblesse aux zélateurs qui vouloient tout tenter, on ne le fit point entrer dans la conjuration contre César, & par là on lui épargna sans doute bien de l'embarras & de l'incertitude : les conjurés pensèrent en effet comme on les fait parler dans *la mort de César*:

> Laissons à l'orateur qui charme sa patrie,
> Le soin de nous louer quand nous l'aurons servie.

Cicéron lui-même se connoissoit & se rendoit justice sur ce point. Quintus *Tullius*, son neveu & son ennemi, essayoit de le rendre suspect aux amis de César & conseilloit de prendre des précautions contre lui. « Je craindrois ces discours, dit Cicéron, mais le roi ou le tyran me connoit, il sait trop bien que je manque de l'espèce de courage propre à ces sortes d'entreprises.

Cicéron ne fut donc point complice de l'assassinat de César, mais il en fut l'approbateur le plus déclaré. Il fut le partisan & l'admirateur de Brutus & de Cassius. Ce fut à lui personnellement que Brutus adressa la parole, lorsqu'après le meurtre de César, élevant en l'air son poignard tout sanglant, il voulut haranguer le sénat; mais les sénateurs effrayés coururent aux portes & s'enfuirent. Brutus & ses amis s'emparèrent du capitole, & Cicéron vouloit que les préteurs y convoquassent le sénat. Il est vraisemblable que cette compagnie revenue de son effroi, se seroit vengée sur la mémoire de César, de l'avilissement où il l'avoit tenue & auroit été favorable à ses meurtriers. Les conjurés ayant perdu cet avantage, se mirent à négocier avec Antoine. Cicéron qui le connoissoit, les avertit de ne prendre aucune confiance dans les promesses que la crainte pourroit arracher dans ce moment à cet ambitieux, mais qu'il violeroit aussi-tôt que le danger seroit passé. Lorsqu'Antoine se fut rendu maître des affaires & qu'on le vit disposer de tout au nom de César en alléguant ou ses ordonnances ou de simples projets qu'on disoit avoir trouvés dans ses papiers,

Cicéron indigné s'écrioit. » O Dieux! le tyran est » mort & nous ne sommes pas libres, & la tyrannie vit encore; nos héros, (car il n'appelloit jamais autrement les conjurés.) ont tout » fait pour leur gloire & rien pour la patrie ». *O Dii boni! vivit tyrannis, tyrannus occidit! eui servire ipsi non potuimus, ejus libellis paremus..... Interfecto rege liberi non sumus. Nostri heroes quod per ipsos confici potuit glorisissimè & magnificentissimè confecerunt..... Illi quoquomodo beati, civitas misera.* Il appelle les conjurés, des hommes pour le courage, mais des enfans pour le conseil; *acta illa res est animo virili, consilio puerili.* Il regarde comme une faute inexcusable qu'on ait laissé vivre Antoine en tuant César. Que n'ai-je été invité, dit-il, à ce repas exquis des Ides de Mars! il ne seroit rien resté. *Quàm vellem ad illas pulcherrimas epulas me Idibus martiis invitasses! reliquiarum nihil habertmus.* Ici Cicéron semble croire que la liberté n'avoit rien à craindre que de César & d'Antoine, il se trompoit, l'heure étoit venue où la liberté devoit céder la place au gouvernement monarchique, & ce n'étoit pas Antoine qui devoit porter le dernier coup à la liberté expirante. On a remarqué que le coup d'essai du jeune Octave ou Octavien, fut de tromper un homme d'état aussi consommé que Cicéron. On sait que César dont il étoit le neveu, l'avoit nommé son héritier & lui avoit donné son nom. Il se faisoit nommer en conséquence *Caïus Julius Cesar Octavianus*; c'étoit annoncer ses prétentions, mais personne ne se défioit d'un jeune homme de dix-neuf ans; il flatta Cicéron, & il le séduisit.

Ce grand homme ou plutôt ce grand génie, voyant les succès d'Antoine, & comme il marchoit à pas de géant vers le pouvoir suprême, étoit retombé dans toutes ses perplexités, & s'étoit de nouveau retiré à la campagne; c'étoit son asile ordinaire contre la tyrannie. Il étoit alors dans le voisinage de Cumes; Octave vint dans le canton chez Martius Philippus, qu'Attia sa mère avoit épousé en secondes noces, il fit à Cicéron des prévenances & des protestations d'attachement & de respect auxquelles cet orateur ne fut point insensible; Octave se fit présenter à lui par Philippus son beau-père. Dans cette première entrevue, qui se passa toute en civilités réciproques, Cicéron remarqua que ceux qui étoient de la suite d'Octave, l'appelloient César, mais que son beau-père ne lui donnoit pas ce nom, il s'abstint aussi de le lui donner, ne croyant pas disoit-il, qu'aucun bon citoyen pût se permettre une autre conduite. *Nobiscum hic perhonorificè & amicè Octavius: quem quidem sui Cæsarem salutabant, Philippus non: itaque ne nos quidem; quod nego posse bonum civem.* Octave, obligé de partir pour Rome, parut fort empressé à cultiver par lettres ce commencement de liaison, il combloit Cicéron de témoignages d'admiration & de respect, il l'appelloit son père, il le conjuroit de vouloir bien lui en servir, il juroit de se conduire en tout par ses conseils. Le dessein & l'espoir d'opposer Octave à Antoine, aveuglèrent Cicéron au point de loi persuader qu'un neveu de César, adopté par lui, destiné par lui à l'empire, pourroit être amené à prendre la défense des meurtriers mêmes de César. Il est évident que la politique naturelle d'Octave étoit de perdre les uns par les autres & Brutus & Antoine, & les assassins de César & ceux qui ne se déclaroient ses vengeurs que pour lui succéder au préjudice d'Octave. Celui ci avoit besoin de s'appuyer du crédit que Cicéron conservoit encore dans le sénat. Tel étoit le motif de ses déférences, & Cicéron négligé par César & maltraité par Antoine, fut la dupe des premiers égards qu'on voulut bien recommencer à lui témoigner; il se livra entièrement à Octave, éclata contre Antoine, & c'est alors qu'il fit ces fameuses Philippiques, où à soixante & trois ans il a sû mettre tout le feu qui l'avoit distingué dans sa jeunesse avec la solidité, la force de raisonnement, & la maturité d'éloquence propres à son âge. Octave eut la bonne politique d'offrir au sénat ses services contre Antoine, Cicéron les fit accepter avec reconnoissance. Il se confirma dans l'espérance qu'Octave seroit ami de Brutus & des autres meurtriers de César, par la facilité avec laquelle Octave, pour achever de le gagner, consentit à sa sollicitation, que Casca, un des conjurés, & qui avoit donné le premier coup à César, prit possession de la charge de tribun du peuple. Cicéron n'eut plus alors le moindre doute sur les dispositions républicaines d'Octave, il ne vit plus en lui que l'ennemi d'Antoine & l'ami de Brutus, il se rendit son garant & sa caution envers le sénat; je promets, dit-il: » j'assûre, je garantis » que *César* (car alors il l'appelloit ainsi & on » croyoit plus que ce fût un crime,) sera toujours comme il l'est aujourd'hui, un excellent » citoyen ». *Promitto, recipio, spondeo, P. C. C. Cæsarem talem semper fore civem, qualis hodie sit, qualemque eum maximè esse velle & optare debemus.* En conséquence il demande pour lui le titre de propréteur, le rang de sénateur, & l'admission aux charges avant l'âge prescrit par les loix. Tout fut accordé; mais la condescendance du sénat s'arrêta ici. Octave ayant eu quelques succès contre Antoine, Cicéron demanda pour lui l'ovation & ne fut point écouté. L'ambition d'être consul à vingt ans, vint saisir Octave, & celle de l'être pour la seconde fois dans un âge avancé, fut suggérée par lui à Cicéron; il fit entendre qu'il ne vouloit du consulat que le titre & l'honneur, singulier à son âge, qu'il laisseroit l'autorité toute entière à son collègue, pourvû que ce collègue fût Cicéron. Celui-ci donna dans le piège & en général il étoit aisé de le faire tomber dans tous ceux qu'on tendoit à son amour-

propre. Il étoit inattaquable du côté de la probité, mais il étoit vaincu dès qu'on l'attaquoit du côté de la vanité. Il proposa donc au sénat de donner le consulat à Octave, mais en lui donnant à lui-même sous le titre de collègue, une espèce de gouverneur qui dirigeât ce jeune homme, par ses conseils; on comprit quel étoit le vieux gouverneur qu'il vouloit donner au jeune homme, & sa proposition fut rejettée, même avec quelque dérision. Mais la jonction de Lépide avec Antoine, & quelques négociations entamées entre le même Antoine & Octave, qui voyoit que le sénat cherchoit à l'humilier ou du moins qu'il craignoit de l'élever, répandirent de nouveau dans cette compagnie une terreur dont Octave profita pour renouveller la demande du consulat; le sénat persista dans son refus; alors le Centurion Cornélius, chef de la députation envoyée par Octave au sénat, mettant la main sur la garde de son épée, dit aux sénateurs : *si vous ne voulez pas donner le consulat à mon général, voici qui le lui donnera*; alors Cicéron, qui aimoit à tourner en plaisanterie les choses les plus sérieuses, dit au Centurion : « si c'est ainsi que vous demandez le con» sulat pour votre général, vous l'obtiendrez in» failliblement ». Cicéron vit alors qu'il s'étoit trop avancé en répondant du patriotisme d'Octave, il resta religieusement attaché au sénat, tandis qu'Octave, comme autrefois César, s'avançoit à la tête d'une armée pour exiger les honneurs qu'il sollicitoit, & envahir la puissance où il aspiroit; alors le sénat sans défense subit la loi du plus fort; tous allèrent faire leurs soumissions au nouveau tyran, Cicéron y alla comme les autres & fut mal accueilli; « Vous êtes le der» nier, lui dit sèchement Octave, à venir faire » compliment à vos amis ». Cependant sur un faux bruit qui courut dans Rome, & qui fut peut-être semé par Octave lui-même, que plusieurs légions se détachoient de son armée & embrassoient la cause de la liberté, le sénat s'assemble pendant la nuit; Cicéron, comme pour expier son erreur, animoit tous les sénateurs à la défense de la patrie, on envoya faire des levées de troupes, on s'encourageoit, on s'excitoit réciproquement, lorsque quelqu'un imagina de demander quelle étoit la source, quel étoit le fondement du bruit qui avoit couru, on ne put en découvrir aucun auteur certain; alors la terreur s'empara plus que jamais des esprits, on se dispersa, Cicéron s'enfuit en litière hors de la ville, Octave fut consul, & qui plus est, il fut le maître à vingt ans. Alors se forma cet abominable triumvirat d'Octave, d'Antoine & de Lépide, qui produisit des proscriptions plus nombreuses & plus cruelles que celles de Marius & de Sylla. La plus grande difficulté qui arrêta les triumvirs pendant trois jours que durèrent les conférences, roula sur le choix des victimes. Comme Antoine & Octave s'étoient fait la guerre avec beaucoup d'animosité, plusieurs des amis de l'un étoient les ennemis de l'autre, & chacun voulant assouvir sa vengeance trouvoit un obstacle à ce desir dans la protection que l'autre accordoit à ceux qui l'avoient servi. Ils disputèrent pendant trois jours sur ce qui concernoit Cicéron; Octave ne se rendit qu'au troisième jour, Antoine ayant déclaré qu'il ne pouvoit y avoir ni réconciliation ni paix, si on ne lui abandonnoit un homme qui l'avoit si cruellement outragé, & Lépide ayant appuyé cet avis; chacun d'eux fit le sacrifice d'un parent, pour obtenir celui-là. Par un horrible échange, Antoine livra pour la tête de Cicéron, celle de L. César son oncle, & Lépide, celle de Paulus son frère. Cicéron fut proscrit, avec son fils, son frère, son neveu, tous ceux qui avoient avec lui quelque liaison de parenté ou simplement d'amitié. Il étoit sorti de Rome à l'approche des triumvirs, dans le dessein de passer la mer avec son frère & de se retirer en Macédoine, dans le camp de Brutus, mais comme leur départ précipité les laissoit manquer des choses les plus nécessaires, Quintus retourna sur ses pas pour faire de plus amples provisions. Cicéron continua sa route vers Gaëte, où n'ayant point eu de nouvelles de son frère, il s'embarqua. Tantôt les vents contraires, tantôt les fatigues de la mer l'obligèrent de relâcher. C'étoit la seconde fois qu'il s'embarquoit pour fuir la violence d'Antoine, & la seconde fois que les vents le repoussoient. L'année précédente 708 de Rome, il avoit voulu partir pour Athènes, où son fils âgé alors de vingt & un ans, suivoit les leçons du philosophe Cratippe; embarqué à Syracuse, il avoit été jusqu'à deux fois repoussé par les vents sur la côte de l'Italie, près de Rhège; des nouvelles un peu plus consolantes qu'il avoit reçues en cet endroit l'avoient ramené à Rome, & il avoit cru avoir obligation aux vents étésiens qui, disoit-il, comme de bons citoyens, avoient refusé de lui tenir compagnie, lorsqu'il abandonnoit la république. *Iratus temporibus, in Græciam desperatâ libertate, rapiebar: cùm me etesiæ, quasi boni cives, relinquentem rempublicam prosequi noluerunt.* En 709 il eut moins d'obligation aux vents qui le repoussoient vers l'Italie; l'ennui le prit de fuir & de vivre; il se retira dans une maison de campagne, qu'il avoit aux environs à un mille de la mer. Je veux, dit-il, mourir dans ma patrie que j'ai plus d'une fois sauvée : *moriar in patriâ sæpè servatâ.*

A l'approche du péril, on le tira comme par force de cette maison pour tâcher de le mettre en sûreté; on n'en eut pas le temps, il fut atteint par les assassins qui le cherchoient & qui avoient à leur tête un tribun militaire, nommé Popillius, que Cicéron avoit autrefois défendu dans une cause assez douteuse, & qui avoit brigué la commission de tuer son bien-faiteur, car dans les discordes civiles, soit par fanatisme ou par lâcheté, on se pique

assez ordinairement de ces monstrueuses marques de zèle. Cicéron, foible & timide dans tout le cours de sa vie & de ses malheurs, retrouva tout son courage pour mourir noblement. Ses esclaves vouloient le défendre, il fit arrêter sa litière, leur fit sentir avec l'autorité d'un maître & la douceur d'un père, que son heure étoit venue, qu'il falloit céder au sort & souffrir ce qu'il n'étoit pas en leur pouvoir d'empêcher; ensuite regardant fixement ses assassins, il tendit la tête hors de la portière & la tint ferme & immobile; le centurion Hérennius la lui coupa, tandis que ses soldats eux-mêmes touchés & du malheur & de la constance de cet homme respectable, baissoient les yeux & se voiloient le visage. Le centurion lui coupa aussi les mains parce qu'elles avoient écrit contre Antoine; il alla porter cette tête & ces deux mains à Antoine qui outragea ces tristes restes par le plaisir avec lequel il les reçut, par l'attention avide avec laquelle il les considéra, par les éclats de rire indécens qu'il se permit à cet aspect, il les fit exposer à la tribune aux harangues, c'est-à-dire dans le théâtre même de la gloire de cet orateur, & dit que puisqu'il avoit vû la tête de son ennemi mort, il étoit content, & que la proscription, quant à lui, étoit désormais finie. Si Antoine avoit cru ne se pas déshonorer assez par la mort d'un tel homme, il mettoit le comble à son opprobre par cet étalage de sa lâche vengeance. Une réflexion affoiblit cependant aux yeux de Tite-Live l'indignité du traitement fait à Cicéron, c'est qu'il destinoit lui-même un traitement pareil à Antoine, si ce triumvir étoit tombé entre ses mains.

La vengeance de Fulvie fut plus atroce encore que celle d'Antoine; cette femme qui avoit épousé successivement les deux plus cruels ennemis de Cicéron, Clodius & Antoine, dont elle avoit partagé la haine contre cet orateur, étoit excessivement irritée de quelques traits que Cicéron avoit lancés contre elle. Avant que sa tête fût portée à la place publique, elle exerça sur cette tête inanimée toutes les horreurs, toutes les barbaries, tous les outrages dont elle auroit voulu l'accabler vivant; elle vomit contre lui toutes les injures que la colère d'une Furie put inventer, elle lui cracha au visage, elle lui perça la langue avec son aiguille de tête.

La postérité a vengé Ciceron, & Pline a eu raison de dire que ce n'étoit point Antoine qui avoit proscrit Cicéron, que c'étoit Cicéron qui avoit à jamais proscrit & diffamé Antoine dans la mémoire des hommes. Velléius Paterculus, en rapportant la mort de Cicéron, interrompt son récit, apostrophe Antoine, se livre à toute son indignation contre lui & le dévoue à la haine éternelle des siècles. Martial dit qu'Antoine n'a rien à reprocher à Pothin, assassin de Pompée, & il le trouve plus coupable par le seul meurtre de Cicéron que par le carnage de tous les autres proscrits:

Antoni Phario nihil objecture Pothino,
Et levius tabulâ, quàm Cicerone nocens.

Tite-Live dit qu'il faudroit à Cicéron pour panégyriste un autre Cicéron.

On a épargné à Octave les reproches qu'on auroit pu lui faire sur la mort de cet homme illustre, car c'est l'avoir tué que de l'avoir abandonné, & il étoit plus obligé de le défendre qu'Antoine ne l'étoit de le ménager. Dupe ou non, Cicéron l'avoit bien servi & il lui devoit de la reconnoissance. On a su gré à Octave d'avoir disputé pendant deux jours contre Antoine pour le sauver; il lui devoit davantage. On prétend qu'un mot équivoque hazardé par Cicéron dans le temps où il commençoit à se désabuser sur le compte d'Octave & à s'allarmer de son ambition, a pu contribuer à sa perte, en étouffant tout sentiment de reconnoissance dans l'ame d'Octave. Il avoit dit qu'il falloit louer ce jeune homme; le décorer, & il avoit ajouté un troisième terme dont le sens est équivoque, & qui peut signifier également *s'élever ou s'en défaire*, laudandum adolescentem, ornandum, *tollendum*. Octave se promit bien de prendre les mesures pour n'être pas élevé de la manière dont l'orateur avoit pu l'entendre; *se non commissurum ut tolli possit.*

Cicéron fut tué le 7 décembre de l'an de Rome 709, avant J. C. 43. Il étoit dans le douzième mois de sa soixante-quatrième année. Plutarque rapporte que bien des années après sa mort & dans un temps où Octave régnoit en paix & avec gloire sous le nom d'Auguste, il entra un jour subitement dans la chambre d'un de ses petits fils qui, dans ce moment, avoit entre les mains un traité de Cicéron. L'idée que son aïeul avoit abandonné l'auteur à la proscription, fit qu'il cacha son livre sous sa robe; mais ce mouvement ayant été apperçu par Auguste, il prit le livre & se mit à en lire une grande partie: mon fils, lui dit-il ensuite, vous choisissez très-bien vos lectures, l'auteur étoit un bien beau génie & il aimoit véritablement la patrie.

Brutus reçut avec toute la rigueur stoïque la nouvelle de la mort de Cicéron; il déclara qu'il étoit plus humilié pour lui de la cause qu'affligé du malheur; il entendoit par cette cause la confiance aveugle & imprudente que Cicéron avoit eue dans Octave & la condescendance dont il avoit toujours usé envers la tyrannie, quand il en avoit été bien traité. Cicéron dans un temps où il avoit encore un reste de crédit sur l'esprit d'Octave, avoit fait auprès de lui, en faveur de Brutus, de Cassius & des autres meurtriers de César, une démarche dont il avoit été hautement désavoué par Brutus. Il avoit dit à Octave: il y a une chose que » l'on demande & que l'on attend de vous, c'est » que vous consentiez de conserver à la république » des personnes qui ont l'estime des gens de bien

» & de tout le peuple romain ». Brutus rend grace à Cicéron de l'estime & de la bonne volonté qu'il lui témoigne par ce discours, mais il s'indigne de la prière; il trouve que c'est & s'avilir & avilir ses amis, les vengeurs de Rome, les libérateurs de l'univers, que de demander grace pour eux, au lieu d'inviter Octave à entrer dans leur alliance & à mériter leur amitié. Quoi donc, dit-il, pour que nous soyons conservés à la république, il faut que cet enfant superbe y consente. Eh! pourquoi donc son consentement seroit-il nécessaire à la conservation même du moindre citoyen? Qui est-il, pour que notre sort dépende de lui? Est-il maître? S'il l'est, ce ne peut-être qu'à titre de tyran, & alors imitateur comme héritier de César, il doit être traité de même. Pour nous, nous aimons mieux périr que d'être conservés par lui; non, je n'accorderai jamais à l'héritier de celui que j'ai tué ce que je n'ai pu souffrir dans son auteur, & je ne consentirois pas même que mon père, s'il pouvoit revenir au monde, fût plus puissant que les loix & que le sénat.

M. de Voltaire a fait usage de quelques traits de cette lettre de Brutus, dans *la mort de César*, Brutus y dit à César, à-peu-près ce qu'il dit ici d'Octave.

César, aucun de nous n'apprendra qu'à mourir,
Nul ne m'en désavoue, & nul en Thessalie,
N'abaissa son courage à demander la vie.
Tu nous laissas le jour, mais pour nous avilir
Et nous le détestons s'il te faut obéir.
César, qu'à ta colère aucun de nous n'échappe;
Commence ici par moi, si tu veux régner, frappe.

Il est certain que Brutus dans cette lettre, paroît bien supérieur à Cicéron par le caractère & que cette humble supplique de Cicéron à César en faveur de ses amis & de ses héros, est étonnante dans un républicain & dans un homme qui, autrefois, autoit cru se déshonorer en donnant à Octave le nom de César.

On ne peut guère séparer dans Cicéron l'orateur de l'homme d'état; c'est sur-tout l'homme d'état qui étoit éloquent dans Cicéron : les catilinaires, les philippiques, plusieurs de ses plaidoyers, tous ces chefs-d'œuvre d'éloquence avoient pour objet les plus grandes affaires de l'état.

Tous ses écrits politiques, philosophiques, moraux, didactiques, polémiques &c, sont pleins de raison, de lumière, d'éloquence ou d'élégance, de sensibilité, de vertu. Des écrivains très-penseurs l'ont accusé d'être diffus & déclamateur. Si on le compare à Tacite qui a toujours plus de sens que de mots, il est diffus sans doute; mais il a plus d'harmonie & son style est plus musical, il donne quelque chose à l'oreille, mais il donne beaucoup aussi à la philosophie & il donne tout à la vertu. *Ille se multùm profecisse sciat cui Cicero valdè placebit.*

C'est avoir profité, que de savoir s'y plaire.

Cicéron a fait des vers, mais il n'est rien comme poëte; Juvénal, sous ce rapport, ne lui donne que du ridicule; il cite ce vers si orgueilleusement mauvais.

O fortunatam, natam me consule romam!

Nous savons si peu, dit il, ce que nous devons souhaiter, qu'il auroit bien mieux valu pour Cicéron n'être ainsi qu'un mauvais poëte & n'être pas si grand orateur, Antoine eût été moins à craindre pour lui :

Antoni gladios potuit contemnere, si sic
Omnia dixisset; ridenda poëmata malo
Quàm te conspicuæ divina philippica famæ
Volveris à primâ quæ proxima.

M. de Voltaire, dans la préface de *Rome sauvée*, cite, à ce qu'il nous semble, avec un peu trop d'éloge, un tableau d'un combat d'un aigle & d'un serpent qui se trouve dans des vers de Cicéron.

Sic Jovis altisoni subitò pennata satelles
Arboris è trunco serpentis saucia morsu
Subjugat ipsa feris transfigens unguibus anguem
Semianimum & variâ graviter cervice micantem :
Quem se intorquentem lanians rostroque cruentans,
Jam satiata animos, jam diros ulta dolores,
Abjicit efflantem & moribundum affligit in undâ.

M. de Voltaire a honoré ce tableau, d'une traduction que nous trouvons bien supérieure à l'original.

Tel on voit cet oiseau qui porte le tonnerre,
Blessé par un serpent élancé de la terre :
Il s'envole, il entraîne au séjour azuré,
L'ennemi tortueux dont il est entouré.
Le sang tombe des airs, il déchire, il dévore
Le reptile acharné qui le combat encore;
Il le perce, il le tient sous ses ongles vainqueurs,
Par cent coups redoublés il venge ses douleurs.
Le monstre en expirant se débat, se replie,
Il exhale en poison les restes de sa vie;
Et l'aigle tout sanglant, fier & victorieux,
Le rejette en fureur & plane au haut des cieux.

Mais c'est dans Virgile, & dans un livre de l'Enéide où l'on ne va guères chercher de grandes beautés (le onzième) qu'on trouve ce tableau tracé véritablement de la main d'un grand peintre.

Utque volans altè raptum cùm fulva draconem
Fert aquila implicuitque pedes atque unguibus hæsit :

Saucius at serpens sinuosa volumina versat,
Arrectisque horret squamis & sibilat ore
Arduus insurgens; illa haud minùs urget adunco
Luctantem rostro, simul æthera verberat alis.

Quelles images! quelle énergie, & quel bonheur d'expressions! *Implicuitque pedes atque unguibus hæsit;* vous voyez l'aigle enfoncer tranquillement & fortement ses ongles dans le corps du serpent pour le tenir assujetti, *sinuosa volumina versat, arrectis horret squamis.* Il est impossible de peindre plus énergiquement les efforts inutiles & la colère impuissante du serpent. A ce trait qui termine le tableau, *simul æthera verberat alis*, vous croyez entendre le battement des ailes, & voir leur mouvement. C'est bien véritablement

L'aigle fier & rapide, aux ailes étendues.

Cicéron pouvoit passer pour guerrier comme pour poëte, c'est-à-dire au même titre. S'il avoit fait quelques bons vers, il avoit porté les armes, & même avec quelque sorte de succès, il avoit servi dans la guerre sociale sous Pompeius Strabon; l'an 702 de Rome, proconsul de Cilicie, il arrêta & repoussa les parthes prêts à entrer dans sa province, il attaqua un peuple de brigans qui, descendant du mont Amanus, faisoient des courses dans le plat pays; non content de les réprimer, il leur prit plusieurs places, & pour ces succès, il fut proclamé, par ses soldats, *imperator*, c'est-à-dire général vainqueur. Il demanda même, & obtint, mais contre l'avis de Caton, l'honneur des supplications publiques, c'est-à-dire qu'on ordonnât de rendre de solemnelles actions de graces aux dieux, pour les avantages qu'il avoit remportés, & dans le fond de son cœur il espéroit d'arriver jusqu'aux honneurs du triomphe; car son ambition, tantôt plus éclatante, tantôt plus sourde, selon les objets, ne renonçait jamais à rien. La vérité est cependant que la nature ne lui avoit donné de véritables dispositions, ni pour la guerre, ni pour la poésie. Il plaisante lui-même d'assez bon goût avec son ami Atticus, sur ses exploits guerriers & sur ce qu'il a occupé un camp d'Alexandre, auprès d'Issus. *Castra habuimus ea ipsa quæ contra Darium habuerat apud Issum Alexander, imperator haud paulò melior, quàm aut tu aut ego.*

Les éditions & les traductions de Cicéron ont été innombrables; la meilleure édition paroît être celle de l'abbé d'Olivet. Quant aux traductions, nous n'en avons point de complettes, Duryer est celui qui a traduit la plus grande partie des œuvres de Cicéron, mais qu'est-ce que des traductions de Durier? des traités & des ouvrages particuliers ont été bien traduits. On estime beaucoup sur-tout la traduction des lettres à Atticus par l'abbé Mongault; on fait cas aussi de la traduction des offices, & des traités de la vieillesse & de l'amitié, & des lettres de Cicéron à ses amis, *epistolæ ad familiares*, nommées vulgairement & par corruption ses *épîtres familières*, par M. Dubois; des lettres à Brutus, par l'abbé Prévôt; de la traduction des oraisons par M. de Villefort; de celle des Tusculanes, du traité de la nature des Dieux & des Catilinaires par l'abbé d'Olivet; du traité des vrais biens & des vrais maux, & du traité de la divination par l'abbé Regnier Desmarais; du traité des loix par M. Morabin, on a aussi de ce dernier traducteur une vie de Cicéron; on en a une autre traduite de l'Anglois de Midleton par l'abbé Prévôt. On a entrepris depuis un certain nombre d'années une traduction complette des œuvres de Cicéron; trois différens traducteurs y ont déjà travaillé, nous ignorons où l'on en est actuellement de cette entreprise; comme elle est immense, peut être auroit-on dû commencer, par nous faire jouir des morceaux qui n'ont pas encore été traduits ou qui l'ont été mal.

Quant au parallèle qu'on ne manque jamais de faire de l'éloquence de Cicéron & de celle de Démosthène, voyez l'article *Démosthène*. Nous dirons seulement ici qu'on a remarqué ingénieusement & avec assez de justesse que Démosthène, dont le style est véhément & le goût pur jusqu'à l'austérité, auroit encore mieux réussi auprès des romains naturellement sérieux & févères, & que Cicéron qui égayoit & ornoit son éloquence, qui répandoit des fleurs & qui se permettoit des plaisanteries, auroit été encore plus du goût des Athéniens, peuple léger & porté au rire.

Le parallèle de Cicéron & de Caton dans M. de Montesquieu n'est pas à l'avantage du premier. « L'accessoire chez Cicéron, dit-il, c'étoit la vertu; » chez Caton c'étoit la gloire. Cicéron se voyoit » toujours le premier, Caton s'oublioit toujours. » Celui-ci vouloit sauver la république pour elle-» même, celui-là pour s'en vanter. Quand Caton » prévoyoit, Cicéron craignoit : là où Caton es-» péroit, Cicéron se confioit. Le premier voyoit » toujours les choses de sang froid, l'autre au » travers de cent petites passions. »

Quintus *Tullius* Cicéron, frère de l'orateur, fut préteur l'an de Rome 691; il eut ensuite le département de l'Asie, & nous avons la lettre pleine de tendresse & de raison que Cicéron lui écrivit sur ses fonctions & sur ses devoirs, ouvrage où les plus importantes leçons sont déguisées sous la forme de l'éloge. Quintus fut ensuite lieutenant de César dans les Gaules; mais dans la guerre civile il prit, comme nous l'avons dit, le parti de Pompée & de la république, & pendant que Cicéron l'excusoit auprès de César, nous avons vû que Quintus & son fils, usant d'ingratitude envers ce même Cicéron, cherchoient à le rendre suspect à César & vouloient rentrer en grace à ses dépens. Il paroit que ce défaut de naturel & de reconnoissance doit plutôt être attri-

bué au fils qu'au pere ; ce fils en effet donna beaucoup de mécontentement & de chagrin à sa famille; mais il imita son oncle en un point, c'est que son dernier moment fut le plus beau de sa vie : proscrit avec son pere & son oncle, il tomba le premier entre les mains des bourreaux, ayant été trahi par ses esclaves; il avoit caché avec soin son pere, on lui fit souffrir les plus affreux tourmens pour lui arracher son secret; on ne put le vaincre; mais Quintus ne put souffrir que son fils fût si cruellement traité à cause de lui, il sortit de sa retraite & vint de lui-même s'offrir aux assassins, demandant seulement à mourir le premier ; ils furent tous deux égorgés en même temps.

Le fils de Cicéron (*Marcus Tullius*) échappa seul à la proscription. Il étoit en Macédoine auprès de Brutus où son pere & son oncle avoient voulu se rendre. Il étoit à la bataille de Philippes, & il s'y comporta en homme qui avoit son pere & sa famille à venger ; après la perte de la bataille, il se retira sur la flotte qui recueillit les débris de l'armée républicaine sous le commandement des amiraux Murcus & Domitius Œnobarbus; Murcus en mena une partie en Sicile à Sextus Pompée, & Cicéron fut de ce détachement. Les traités de pacification le ramenèrent à Rome, où Octave, devenu le maître, parut vouloir expier à l'égard du fils la funeste condescendance qu'il avoit eue à l'égard du pere. Marcus Cicéron fut fait augure, il fut même dans la suite élevé au consulat, il exerça cette magistrature depuis le 13 septembre de l'an de Rome 722 jusqu'au premier novembre de la même année. Etant à ce titre président du sénat, il vengea son pere sur la mémoire d'Antoine qu'il fit flétrir par un décret solemnel de cette compagnie. Les statues du Triumvir furent renversées. Le jour de sa naissance fut mis au rang des jours malheureux, le prénom de Marcus fut interdit à toute la famille Antonia.

Il paroît que Marcus Cicéron n'eut rien des talens de son pere, malgré l'éloge que Brutus en avoit fait autrefois à ce pere illustre & qui est le seul titre qu'on puisse citer en faveur du fils. *Cicero tuus*, mandoit-il au grand Cicéron, *sic mihi se probat industriâ, patientiâ, labore, animi magnitudine, omni denique officio ut prorsùs nunquam dimittere videatur cogitationem, cujus sit filius..... tibi persuadeas, non fore illi abutendam gloriâ tuâ, ut adipiscatur honores paternos.* Ce n'étoient là sans doute que de ces complimens qu'on croit devoir faire à un pere, en lui parlant de son fils ; cependant, c'étoit Brutus qui parloit. Si le fils de Cicéron avoit montré dans sa jeunesse quelques heureuses dispositions, elles n'aboutirent à rien; sa vie fut obscure & crapuleuse, il fut de bonne heure abruti par le vin, auquel il étoit trop adonné.

TUNDES, (*Hist. mod. superst.*) les Japonois désignent sous ce nom des prêtres revêtus d'une dignité ecclésiastique de la religion de Budsdo, qui répond à celle de nos évêques. Ils tiennent leurs pouvoirs & leur consécration du souverain pontife de leur religion appellé *siaka* ; c'est l'empereur séculier du Japon qui nomme ces *tundes*, le siaka confirme son choix, & leur accorde le *droit de dispenser dans les cas ordinaires, & d'appliquer aux vivans & aux morts les mérites des dieux & des saints.*

Les *tundes* ne communiquent point sans restrictions, un pouvoir si étendu aux prêtres ordinaires. Ils ont communément la direction de quelque riche monastère de bonzes, qui leur fournissent les moyens de soutenir avec splendeur la dignité de leur état. (*A. R.*)

TURBAN, (*Hist. mod.*) c'est la coëffure de la plupart des orientaux & des nations mahométanes. Il consiste en deux parties, savoir le bonnet & le bourlet ou la bande qui est de linge fin ou de coton, ou de taffetas artistement plié & entortillé autour de la partie inférieure du bonnet.

Ce mot vient de l'arabe *dar* ou *dur*, *dal* ou *dul*, qui signifie *entourer*, & de *bond* ou *bend*, qui veut dire *bande*, *bourlet*, ou écharpe ; de sorte que *durband* ou *turband* ou *tulbend*, ne signifie autre chose qu'une *écharpe*, ou *bande liée en rond*, & c'est ce bourlet qui donne la dénomination à tout le *turban*.

Le bonnet est rouge ou verd, sans bord, tout uni, & plat par-dessus, mais arrondi par les côtés, & piqué ou fourré de coton, mais il ne couvre point les oreilles, une longue piece de linge ou de coton très-fin l'enveloppe depuis le milieu de sa hauteur jusqu'à sa naissance sur le front, & forme une infinité de plis sur le bourlet.

Il y a beaucoup d'art à donner bon air au *turban*, & parmi les orientaux c'est un commerce ou une profession particulière, comme est parmi nous la fabrique des chapeaux, ou plutôt le métier des coëffeuses.

Les émirs qui se prétendent de la race de Mahomet, portent leurs *turbans* tout-à-fait verds, & eux seuls parmi les turcs ont le privilège de l'avoir entièrement de cette couleur, qui est celle du prophète. Ceux des autres turcs sont ordinairement rouges avec un bourlet blanc. Les gens de qualité, & ceux qui aiment la propreté sont obligés de changer souvent de *turban*.

M. de Tournefort remarque que le *turban* est à tous égards une coëffure très commode, elle est même plus avantageuse à la guerre que nos chapeaux, parce quelle tombe moins facilement & peut plus aisément parer un coup de tranchant.

Le *turban* du grand-seigneur est aussi gros qu'un boisseau, & les Turcs l'ont en si grande vénération qu'à peine osent-ils y toucher. Il est orné de trois aigrettes, enrichi de diamans & de pierres précieuses. Il y a un officier appellé *tulbent-oglan*, chargé expressément de le garder & d'en avoir soin. Le *turban* du grand vizir n'a que deux aigrettes, aussi bien que ceux de plusieurs officiers qui les portent plus petits les uns que les autres. Quelques-uns ne portent qu'une aigrette, d'autres n'en ont point du tout.

Le *turban* des officiers du divan est d'une forme particulière, & on l'appelle *mugenezek*. Nous avons observé que le bourlet du *turban* des Turcs est de toile blanche, celui des Persans est de laine rouge & de taffetas blanc rayé de rouge, & ce sont-là les marques distinctives de la religion différente entre ces deux peuples.

Sophi roi de Perse, qui étoit de la secte d'Ali, fut le premier qui adopta cette couleur, pour se distinguer des turcs qui sont de la secte d'Omar, & que les Persans regardent comme des hérétiques. (*A. R.*)

TURBE, (*Hist. mod.* c'est ainsi que les Turcs nomment une espèce de tour ou de colonne qu'ils élèvent sur les tombeaux. On les laisse communément ouverts par le haut; cette ouverture sert à recevoir la pluie qui arrose les fleurs & les plantes odoriférantes dont ces tombeaux sont ornés, & l'on y met une grille de fer ou de cuivre pour empêcher les oiseaux d'y faire leurs nids ou de s'y loger. *Voyez* Cantemir, *Hist. ottomane.* (*A. R.*)

TURGOT (*Hist. de Fr.*), famille distinguée, qui a produit des gens de mérite & d'excellens citoyens. MM. Turgot sont originaires de Bretagne, d'où ils se sont établis depuis en Normandie. Leur nom paroît dès l an 1272, dans un rôle des gentilshommes de cette dernière province qui devoient service au roi. On le retrouve dans plusieurs monumens du même âge. Vers le milieu du quatorzième siècle commence une filiation, prouvée par titres, depuis cette époque jusqu'à présent. La branche principale a pris anciennement & conserve encore le nom des Tourailles, terre qu'elle acquit en 1445, par un mariage avec l'héritière de cette maison. Jacques Turgot de Saint-Clair, trisayeul du ministre, dernier mort, est le premier qui ait fixé son séjour à Paris. Après avoir, à l'exemple de ses ancêtres, suivi le parti des armes, il entra dans la robe, remplit plusieurs intendances, & est mort conseiller d'état. C'est lui que M. Huet met au rang des hommes illustres de la ville de Caen; il fut ami de Bochart, qui lui a dédié son *Phaleg*.

Les deux hommes les plus célèbres de cette famille, sont le prévôt des marchands & son fils, le ministre des finances.

1°. Michel-Etienne Turgot, marquis de Sousmons (c'est le prévôt des marchands), naquit à Paris le 9 juin 1690, de Jacques-Etienne Turgot, maître des requêtes, & de Marie-Claude le Peletier, fille de M. le Peletier de Souzy. Il comptoit avec complaisance, parmi ses ayeux maternels, le savant Pierre Pithou, M. le Peletier de Souzy, son ayeul maternel, prit soin de son éducation; & dès son enfance, M. Turgot voyoit & entendoit chez lui Despreaux, Massieu, Tourreil, M. Mde. Dacier.

En 1711, il fut reçu conseiller au parlement, & six ans après, président.

En 1729, il fut nommé prévôt des marchands à la place de M. Lambert. C'est dans cette place qu'on le vit, selon l'expression de M. de Bougainville, déployer le goût de Periclès & l'ame de Publicola.

« Tous nos livres économiques », dit ce panégyriste, « s'élevent d'une voix unanime contre » l'énorme ascendant que la capitale usurpe de » jour en jour sur les provinces. Nous gémissons » de voir ce gouffre destructeur attirer sans cesse, » & absorber sans retour tous les talens, tous » les arts, toutes les richesses, tous les hommes » de la nation, & tromper les yeux par le fantôme d'une opulence & d'une population dont il » tarit insensiblement les sources. Le chef-d'œuvre » d'un ministère éclairé sera peut-être de retenir » ailleurs, & d'occuper cette multitude immense, » inutile, souvent dangereuse; mais le devoir » d'un prévôt des marchands est de la nourrir, » & de la nourrir au plus bas prix possible ».

La récolte des bleds fut très-foible dans les dernières années de la prévôté de M. Turgot. Depuis 1738, jusqu'au moment où il sortit de place, les ports de la ville ont fourni presque seuls à la subsistance de Paris. Dans ces temps malheureux, M. Turgot rassembloit toutes les forces de son génie, & le succès a toujours couronné ses efforts. Tel fut l'effet de ses mesures, qu'il attira dans la capitale, & qu'il y soutint, en 1740, l'affluence des bleds, au point de faire juger superflus, par le peuple même, les secours extraordinaires que sa prévoyance avoit préparés; il vouloit que les murmures fussent non-seulement injustes, mais impossibles.

Parmi les autres objets de consommation, il en est un qui devenoit de jour en jour plus important & plus digne de l'attention des magistrats & du ministère; c'est celui du bois. M. Turgot voyant d'un œil inquiet notre luxe toujours croissant, épuiser d'une manière déjà sensible par une consommation effrénée les forêts immenses du Morvan & du Nivernois, avoit formé, en 1739, le projet d'ouvrir aux bords de la Lorraine une route jusqu'à Paris, en établissant une communication entre

entre la Meuse & l'Oise, par la rivière d'Aine, que quelques canaux eussent jointe à la Meuse. Ce projet, en mettant en valeur plusieurs de nos provinces, eût à jamais rassuré Paris contre la disette des bois, & il seroit temps de l'exécuter.

Lorsque M. Turgot eut rétabli l'ordre dans toutes les parties de l'administration de la ville, il déploya, comme Périclès, pour l'avantage & l'ornement de la capitale, toutes les richesses des arts.

Ce canal construit pour l'écoulement des eaux & des immondices qu'elles entraînent, ouvrage digne des Romains; ce quai dont la hardiesse étonne les connoisseurs, & pendant la construction duquel on voyoit M. Turgot sans cesse à la tête des travailleurs, les animer & les diriger; la fontaine de Grenelle, monument qu'on eût admiré dans Athènes, voila ce qu'il a exécuté. Prolonger le quai de l'Horloge jusqu'à la pointe de l'Isle Notre-Dame; rapprocher l'Isle Saint-Louis du centre de la ville, en bâtissant un pont de pierre à la place du pont Rouge; construire au-dessus de la porte Saint-Bernard une machine qui auroit élevé l'eau jusqu'au sommet de la montagne Sainte-Geneviève, d'où elle eut été conduite dans tous les quartiers de Paris; découvrir le portail de Saint-Gervais, achever le Louvre, voila ce qu'il avoit projetté.

On se souvient encore de la magnificence, du goût, de l'ordre qui régnoient dans les fêtes publiques sous sa prévôté. Il seroit célèbre même à ce seul titre; & au milieu de toutes ces dépenses, les revenus de la ville étoient presque doublés en 1740. Le fait, dit M. de Bougainville, n'est pas vraisemblable, mais il est vrai. Parmi les fléaux qui peuvent ravager Paris, l'incendie est un des plus redoutables & des plus communs. M. Turgot n'a rien oublié pour le prévenir: de-là ces pompes distribuées dans tous les quartiers; ces regards placés de distance en distance, pour ouvrir les grands tuyaux des fontaines, & porter en un instant dans le lieu de l'incendie cette masse d'eau que la pompe du pont Notre-Dame élève incessamment de la rivière, & que tant de ruisseaux souterrains font circuler dans Paris. Au premier bruit d'un embrâsement il y voloit, il exposoit sa vie pour sauver ses concitoyens. L'embrâsement de l'Hôtel-Dieu & celui de la Chambre des Comptes, arrivés coup sur coup en 1737, développèrent la sensibilité de son ame & l'activité de son courage. A celui de l'Hôtel-Dieu, un peuple d'infortunés attendoient dans leurs lits une mort cruelle & inévitable. M. Turgot apprend leurs périls, & vient les partager ou les en garantir; il les fait transporter sous ses yeux dans l'Eglise de Notre-Dame; en moins de six heures les malades eurent le bouillon, la nourriture, les médicamens & les secours ordinaires. Qu'on oppose, dit M. de Bougainville, qu'on oppose à ce spectacle attendrissant l'image d'un champ de bataille, & qu'on nous dise de quel côté est la véritable gloire.

Dès ce moment, M. Turgot conçut le projet, bien aggrandi depuis, de transporter l'Hôtel-Dieu dans l'Isle des Cygnes.

Peu de magistrats ont été aussi chéris que M. Turgot. Sa présence inspiroit au peuple le respect & la joie, maintenoit la police, arrêtoit le tumulte; l'autorité de sa vertu le dispensoit de recourir à l'autorité de sa place, il remplissoit entièrement l'idée du *virum quem* de Virgile. Au mois de janvier 1736, il y eut au port Saint-Nicolas un démêlé sanglant entre les deux régimens des gardes au sujet de la décharge d'un bateau. Les François vinrent attaquer les Suisses, & la querelle s'échauffoit. M. Turgot, qui savoit toujours se trouver par-tout où il pouvoit faire du bien & empêcher du mal, M. Turgot parut & rétablit le calme. Mais quelques heures après, les Suisses s'étant rangés en bataille dans la place du Carrousel, marchèrent le sabre à la main vers le port. Dans ce moment, quatre compagnies des gardes Françoises, revenant de Versailles, & passant sur le pont Neuf, mettent la bayonnette au bout du fusil, & s'avancent contre les Suisses. M. Turgot, que sa prévoyance ramenoit alors vers le port Saint Nicolas, se précipite au fort de la mêlée, saisit le bras d'un soldat furieux dans l'instant qu'il le levoit pour frapper: il crie qu'on mette bas les armes, & il est obéi. Peut-être, dit M. de Bougainville, risquoit-il moins qu'on ne pense. Un magistrat est armé par le respect qu'imprime sa dignité; mais cette confiance, dans une pareille occasion, suppose toujours bien du courage.

M. Turgot avoit été fait conseiller d'état dès l'année 1737. En 1741, il fut fait premier président du grand conseil. Sa prévôté avoit duré onze ans. Il étoit depuis long-temps sujet à de fréquens accès de goutte, maladie funeste à toute cette famille, qu'elle a moissonnée presque toute entière avant le temps: elle empoisonna le reste de sa vie; il se vit condamné à des infirmités douloureuses & perpétuelles. Une humeur d'abord vague, mais qui, en 1742, s'étoit fixée sur ses yeux, & lui causoit des maux de têtes violens, avoit paru se dissiper au bout de six mois. Il retomba, au mois de janvier 1745, dans un état continuel de douleur & d'accablement, où il passa six ans entiers, n'ayant obtenu la mort que le premier février 1751.

Il avoit été reçu, en 1743, honoraire de l'académie *des Inscriptions & Belles-Lettres.*

Le dix-huitième siècle a vu peu d'hommes aussi vertueux que M. Turgot. Son fils le fut autant & avec plus de lumières encore, s'il est possible, surtout avec des connoissances plus variées & plus étendues dans tous les genres.

2°. Ce fils (Anne-Robert-Jacques Turgot, mar-

quis de l'Aulne), avoit reçu de la nature, comme son père & comme un frère aîné, président à mortier au parlement de Paris, un avantage qu'elle ne prodigue pas, celui d'une physionomie qui inspiroit d'abord le respect & la confiance, & qui frappoit par ce double caractère de beauté que donnoit d'une part l'agrément & la régularité des traits; de l'autre, l'expression aimable & sensible de la vertu. Il pouvoit avoir pour devise, *pulchrior intùs*, ou bien :

Gratior & pulchro veniens in corpore virtus.

Il est né à Paris le 10 mai 1727. Destiné par ses parens à l'état ecclésiastique, il ne prit de cet état que le recueillement & l'étude qui semblent devoir en être l'appanage : il ne borna point son amour pour l'étude aux sciences regardées comme propres à l'église. Personne ne saisit plus promptement & plus utilement que lui la chaîne qui lie toutes les connoissances humaines, & ne poussa plus loin l'ambition de savoir. L'énumération de tout ce qu'il apprit & de tout ce qu'il voulut apprendre, n'auroit point de bornes; il suffit de dire, qu'initié aux plus secrets & aux plus profonds mystères de toutes les sciences, il n'y en eut qu'une seule sur laquelle il fut obligé de se contenter des notions générales, & que ce fut dans sa sensibilité qu'il trouva un obstacle invincible à des progrès ultérieurs; cette science, c'est l'anatomie.

Le célèbre Rouelle lui apprit la chimie, & n'a pas fait de meilleur écolier, ou plutôt cet écolier fut un grand maître. Astronome & observateur, il découvrit une comète dans la constellation d'Orion, en janvier 1760; il en avertit M. l'abbé de la Caille, qui l'observa le 8 & le 16 du même mois.

Que n'a-t-il pas fait & que n'avoit-il pas projetté dans tous les genres? Le secrétaire de l'académie des Inscriptions & Belles-Lettres, dans son éloge, donne une liste des principaux ouvrages qu'il a ou composés entièrement, ou ébauchés, ou simplement commencés, mais dont on a ou des fragmens, ou de simples plans : ces plans & ces fragmens donnent l'idée des connoissances les plus vastes & les plus sûres; on conçoit à peine qu'ils soient le fruit des loisirs d'un homme occupé d'objets plus importans, & qui n'a pu être savant & homme de lettres que par intervalles, & pour ainsi dire par délassement.

Ses connoissances littéraires étoient aussi variées & aussi étendues que ses notions dans les sciences. Grand métaphysicien, il a fourni à l'Encyclopédie l'article *Existence*; grammairien & philologue, il a fourni l'article *Etymologie*; physicien, l'article *Expansibilité*; jurisconsulte & politique, les articles *Foire* & *Fondation*.

Il avoit traduit de l'hébreu la plus grande partie du Cantique des Cantiques; du grec, le commencement de l'Iliade; du latin, une multitude de fragmens de Cicéron, de César, d'Ovide, de Sénèque, les sept premiers chapitres des Annales de Tacite, plusieurs Odes d'Horace en vers françois, une partie du premier livre des Georgiques avec le commencement du quatrième, & les Eglogues de Virgile, le tout en vers françois métriques, c'est-à-dire, en grands vers non rimés, dont les pieds sont formés de syllabes longues & brèves, comme dans la poésie des Grecs & des Romains, tentative faite plusieurs fois en françois, & à laquelle il faut renoncer peut-être, puisque M. Turgot n'a pu y réussir, & que M. de Voltaire ne l'a point approuvée.

M. Turgot, outre les langues savantes que nous venons de nommer, savoit l'anglois, l'italien, l'allemand, l'espagnol. C'est à lui que nous devons la connoissance des poésies Erses; c'est lui qui a traduit, d'après M. Macpherson, les premiers poëmes d'Ossian que nous ayons connus; il les a publiés dans le journal étranger avec des réflexions pleines de sens, de goût & de savoir sur la poésie des peuples sauvages. Il a traduit encore plusieurs morceaux d'Addisson dans le Spectateur, un volume presque entier de l'histoire des Stuarts, de David Hume, diverses Dissertations politiques du même auteur, les Considérations de Josias Tucka, sur les guerres entreprises pour favoriser, étendre, ou assurer le commerce, quelques morceaux de Johnson, quelques uns de Shakespear, la prière universelle de Pope, & le commencement de l'Essai sur l'homme.

Il a aussi traduit la plus grande partie du premier chant de la Messiade de Klopstock, des morceaux choisis de la mort d'Abel de Gessner, le premier livre entier de ses idylles, imprimé avec les autres pièces du même auteur, traduit par M. Huber, & publiées avec une préface générale, qui est de M. Turgot.

Il réfuta le système du docteur Berkeley, évêque de Cloyne, sur l'existence des corps; celui de M. de Maupertuis sur les langues, dont ce savant prétendoit soumettre la formation à des procédés géométriques.

Un Traité de géographie politique, & une suite de discours sur l'histoire universelle, devoient par leur union se prêter un secours mutuel; il n'en reste que le plan & quelques fragmens.

Ayant perdu son père en 1751, il quitta l'habit ecclésiastique; fut, en 1752, substitut de M. le procureur général, & la même année conseiller au parlement, & peu de temps après maître des requêtes. Alors les objets de jurisprudence, d'administration, d'économie-politique, furent ceux qui l'occupèrent, sinon tout entier, du moins principalement. Il étudia la doctrine de Quesnay, & la plus tendre amitié l'unit avec M. de Gournay. En 1755 & 1756, il accompagna ce dernier dans les tournées qu'il faisoit, en qualité d'intendant du

commerce dans plusieurs provinces du royaume. Ses regrets ont honoré la cendre de cet ami, qui, comme lui, aimoit le bien public, & comme lui savoit le faire. Pour se consoler de sa perte, en pratiquant ses leçons, en suivant ses exemples, il voyagea dans la Suisse, dans le pays de Vaud, dans l'Alsace, observant en naturaliste & plus encore en homme d'état, fit des notes & des mémoires sur l'agriculture, les productions, le commerce & les fabriques des lieux qu'il avoit parcourus. Nommé à l'intendance de Limoges, en 1761, c'est ici que commence sa gloire, nous n'avons vu jusques-là que ses amusemens. Il fut aimé, quoiqu'intendant, & cet éloge pourroit suffire, mais il fut aimé, parce qu'il fut tout ce que devoit être un intendant. Son nom sera béni à jamais dans cette province qu'il a entièrement révivifiée, qu'il a délivrée du fardeau des impositions arbitraires, du fardeau de la corvée, autre imposition arbitraire, enfin qu'il a enrichie & traversée de plus de cent cinquante lieues d'excellentes routes dans le pays le plus montagneux, avec la dépense la plus modique & la plus également supportée.

On s'attache par ses bienfaits, on aime ceux à qui on a fait du bien, parce qu'on se sent aimé d'eux. M. *Turgot* refusa les intendances de Rouen, de Lyon & de Bordeaux, pour continuer de rendre heureux les Limosins, ou de les soulager dans les maux & les besoins dont ils furent la proie pendant quelques années malheureuses. Des travaux de charité, la culture des pommes de terre, des secours abondans fournis par lui-même sur sa fortune, quand le gouvernement n'étoit pas en état ou dans la disposition d'en fournir, pourvûrent à tout.

Souvent consulté par les ministres, qui n'étoient ni assez vertueux pour suivre en tout ses avis, ni assez dépourvus de sens pour négliger de les prendre, ces mêmes avis étoient toujours des traités approfondis de chaque matière, delà tant d'excellens mémoires sur tant d'objets divers, sur l'administration des mines & des carrières, sur les forges & l'impôt de la marque du fer, sur l'intérêt de l'argent, sur la grande & la petite culture, sur le labour des bœufs ou des chevaux, sur la formation & la distribution des richesses.

» Tous les sujets de prix proposés par la société » d'agriculture de Limoges sous la présidence de M. » *Turgot*, tendoient à éclairer ou les opérations du » gouvernement ou celles du peuple. Il s'agissoit ou » d'assigner les effets des impôts indirects sur les » revenus des biens-fonds, ou d'indiquer la meil- » leure manière d'estimer le revenu de ces biens, » ou celle de fabriquer les eaux-de-vie, ou de don- » ner les moyens les plus efficaces de détruire le cha- » rançon & les autres insectes nuisibles ».

La conservation & l'engrais des bestiaux furent le principal objet de ses soins & de ses instructions; il introduisit dans les plaines, l'usage des prairies artificielles en trefle, en luzerne, en sain-foin.

M. *Turgot* fut nommé secrétaire d'état de la marine, le 20 juillet 1774, & contrôleur général, le 24 août suivant; il remplaçoit dans ce dernier emploi M. l'abbé Terray, comme il fut remplacé lui-même par M. de Clugny. Alors M. *Turgot* fit pour le royaume entier ce qu'il avoit fait pour la généralité de Limoges; chaque jour fut marqué par quelque nouveau bienfait du roi envers ses sujets, & le roi dans tous ses édits prenoit le ton aimable & tendre d'un bon père, qui aime à exposer à ses enfans ce qu'il a cru devoir faire pour leur bonheur. Le pauvre étoit soulagé, le peuple espéroit tout, le courtisan craignoit tout.

Un des systêmes les plus chers à M. *Turgot*, étoit celui de la liberté indéfinie du commerce, contre lequel la dernière cherté, provoquée par une exportation imprudente & excessive, semble avoir déposé hautement. Il faut que ce problème de la liberté, ou indéfinie ou surveillée & modifiée selon les circonstances, soit d'une difficulté insoluble, puisque depuis tant de siècles & chez toutes les nations, le plus grand intérêt possible, celui de la subsistance, n'a pas pu nous éclairer assez pour nous fixer à un parti constant, & que nous avons toujours varié au gré des événemens, allant & revenant sans cesse de la prohibition à la liberté & de la liberté à la prohibition.

Ajoutons que deux administrateurs, tels que M. *Turgot* & M. Necker, ont été divisés sur cette question, & ont cru l'un & l'autre avoir pour eux l'évidence.

On ne doutoit point que M. *Turgot* ne s'empressât de faire triompher son systême favori. Ici M. *Turgot* nous paroît mériter un éloge de modération & de retenue, qui ne lui a point été assez donné. Quoique pleinement persuadé, quoiqu'aucun doute n'entrât dans son ame, il s'arrêta, il attendit, il n'établit la liberté que dans l'intérieur du royaume, l'exportation resta interdite pendant tout son ministère.

Ce n'étoit point par foiblesse qu'il en usoit ainsi, jamais ministre ne déploya un caractère plus ferme, c'étoit le *justum & tenacem propositi virum*, il alloit toujours directement au bien sans être rebuté par les obstacles, il faisoit l'honneur aux hommes de croire que ce qui étoit bon ne pouvoit jamais être, du moins efficacement, combattu; il comptoit sur sa conscience, sur la droiture de ses intentions, sur ses services; il comptoit sur le roi & ne craignoit rien. Il fut desabusé, il apprit à ses dépens & aux nôtres, qu'un vieux courtisan a plus de talens pour perdre un ministre utile, qu'un homme d'état pour se maintenir en place.

Il faut rendre justice à la cour, elle n'affecta

point une douleur hypocrite ou une fausse retenue, elle laisse éclater en liberté sa criminelle joie, tandis que la patrie étoit en deuil.

M. Turgot rentra dans la condition privée, & ses talens & ses vertus ne furent plus utiles qu'à lui, les lettres qu'il n'avoit jamais abandonnées furent sa ressource & sa consolation, elles suffirent à son bonheur, il continua de s'exercer & de s'amuser dans tous les genres, & on a trouvé dans ses papiers les brouillons, corrigés de sa main, des pièces de vers, que l'opinion publique avoit attribuées à M. de Voltaire.

Quelques-unes de ces pièces, pour tout dire, étoient satyriques, mais la satyre n'y étoit ni injuste, ni outrée, elle n'attaquoit d'ailleurs que des ennemis déclarés de la liberté, de la raison & du bien public.

Nous ne serions que panégyristes & nous violerions les devoirs d'historiens, si nous négligions d'avouer que M. Turgot donnoit prise sur lui à ses ennemis en un point; c'étoit le mépris profond & séchement exprimé, qu'il montroit pour tout ce qui lui paroissoit contraire à la raison & à la justice. Il y avoit alors dans le ministère un digne coopérateur, un digne ami de M. Turgot, qui avec moins de fermeté peut-être, moins de roideur du moins, mais avec autant de vertus & plus de connoissances & de lumières encore, auroit pu lui servir de modèle pour cette indulgence aimable, qui ne dédaigne rien, qui ménage & pardonne tout.

M. Turgot mourut environné d'amis sincères, le 8 mars 1781.

Il avoit vécu dans le célibat. Si quelque femme fut digne de l'aimer comme il méritoit d'être aimé, ce dont on ne peut guères raisonnablement douter, elle a pu dire comme Aricie :

> Non que par les yeux seuls lâchement enchantée,
> J'aime en lui sa beauté, sa grace tant vantée,
> Présens dont la nature a voulu l'honorer,
> Qu'il dédaigne lui-même, & qu'il semble ignorer;
> J'aime, je prise en lui de plus nobles richesses,
> Les vertus de son père,

Et ses vertus propres, & ses talens, & ses connoissances, & ses lumières, & cet amour du bien public dont il fut tourmenté & dévoré toute sa vie.

Il avoit été reçu honoraire à l'académie des inscriptions & belles-lettres, à la place de M. le duc de Saint-Aignan son beau-frère, en 1775.

TURNEBE (Adrien), (*Hist. litt. mod.*) Célebre professeur royal en langue grecque, avoit eu quelque temps la direction de l'imprimerie royale, surtout pour les ouvrages grecs. C'étoit un savant aimable par la douceur de ses traits comme par celle de ses mœurs. Henri Etienne a dit de lui :

Hic placuit cunctis, quòd sibi non placuit.

Il étoit né en 1512 à Andelis, près de Rouen: il mourut à Paris en 1565. Ces savans du seizième siècle concevoient si peu qu'on pût vivre sans travailler, que le jour même de ses nôces, Turnèbe passa plusieurs heures dans son cabinet. On a de lui un recueil important intitulé : *Adversaria*; des poësies grecques & latines; des notes sur Platon, sur Thucydide, sur Cicéron, sur Varron; des traductions de Platon, d'Aristote, de Théophraste, de Plutarque. Il a écrit contre le célèbre Ramus.

Turnèbe eut un fils, nommé Oder, premier président de la cour des monnoies, mort à vingt-huit ans, en 1581. On a de lui une comédie intitulée : *Les Contens.*

TURPIN. (*Hist. de Fr.*) Le roman publié sous le nom de Turpin, archevêque de Rheims, & qui, comme tout le monde le sait aujourd'hui, n'est point de ce prélat, est le premier & le père de tous les romans de chevalerie. Il est vrai qu'il y avoit du temps de Pepin le Bref & de Charlemagne, un archevêque Turpin, célèbre pour avoir gouverné l'église de Rheims pendant plus de quarante ans, & pour avoir mis en 786 des bénédictins dans l'église de Saint-Rémi, au lieu des chanoines qui y étoient; mais nous n'avons de lui aucun ouvrage. C'est le nom & le titre de ce prélat qu'a jugé à propos de prendre le faussaire qui, selon l'opinion la plus commune parmi les savans, ne composa le roman de Charlemagne, connu sous le nom de Chronique de l'archevêque Turpin, que sur la fin du onzième siècle, un peu moins de trois siècles après la mort de Charlemagne & de Turpin. On croit qu'un moine, nommé Robert, est auteur de cette fabuleuse Chronique, moitié légende, moitié roman, & qu'elle fut fabriquée pendant le concile de Clermont, tenu en 1095 & où la première croisade fut résolue. Les uns croient que cet auteur étoit espagnol, parce que sa chronique semble avoir pour objet d'exalter l'Espagne : d'autres conjecturent qu'il étoit moine de Saint-Denis, parce qu'il se complait à rapporter & à exagérer les concessions faites à cette abbaye par Charlemagne.

L'archevêque Turpin suivoit, dit-on, Charlemagne dans toutes ses conquêtes : il le suivit surtout à celle d'Espagne, & on montre encore à Roncevaux d'énormes pantoufles qu'on assure avoir été les siennes, car il faut que tout ait été gigantesque du temps de Charlemagne.

TURQUET. *Voyez* MAYERNE.

TURRETIN. (*Hist. du Calvin.*) Nom d'une ancienne famille de Luques qui, ayant embrassé les opinions de Calvin, alla s'établir à Genève, où elle a produit plusieurs savans.

1°. Benoît Turretin, dont le père s'étoit retiré à Genève, y naquit en 1588 & y fut pasteur & professeur en théologie ; on a de lui une défense des versions de Genève contre le père Cotton, & des sermons en françois sur l'*utilité des châtimens*, mort en 1631.

2°. François, fils de Benoît, né en 1623, aussi professeur en théologie à Genève, fut député en 1661 en Hollande, où il obtint des hollandois la somme de 75,000 florins, qui servirent à la construction du bastion de la ville de Genève, qu'on appelle encore aujourd'hui le *Bastion de Hollande ;* on a de lui des sermons & des ouvrages de théologie ; mort en 1687.

3°. Jean-Alphonse, fils de François, né en 1671, mort en 1737, est célèbre par son *abrégé de l'histoire ecclésiastique*. Il a d'ailleurs laissé comme son père & son aïeul des sermons & d'autres ouvrages théologiques.

4°. Michel, parent des précédens, pasteur & professeur en langues orientales à Genève, a laissé aussi des sermons. Né en 1646 ; mort en 1721.

5°. Samuel, fils de Michel, aussi professeur en hébreu à Genève, né en 1688, mort en 1727, a donné des thèses sur lesquelles a été composé le traité intitulé : *Préservatif contre le fanatisme & les prétendus inspirés du dernier siecle.*

TURSELIN (Horace), (*Hist. litt. mod.*) Jésuite romain mort à Rome en 1599 ; on a de lui une vie latine de Saint-François Xavier, *Historia lauretana*, mais sur-tout un traité des particules de la langue latine & un abrégé en latin de l'histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'en 1598, continué jusqu'en 1666, par le père Philippe Briet, & traduit en françois par M. l'abbé Lagneau.

TUSIN (l'ordre de), (*Hist. des ordres.*) Ordre d'Allemagne, dont l'abbé Justiniani attribue la fondation aux archiducs d'Autriche, vers l'an 1562 ; il dit que ces chevaliers faisoient vœu de chasteté & d'obéissance au saint-siége & à leur souverain. Ce qu'il y a de plus vrai, c'est que cet ordre n'a pas fait grand figure ; car non-seulement on ignore son origine & celle de son nom, mais même si un tel ordre a jamais existé. (*D. J.*)

TUTIA. (*Hist. rom.*) C'est le nom de la vestale de qui on a conté que pour prouver son innocence, elle avoit porté du Tibre au temple de la vertu, de l'eau dans un crible sans la répandre.

TYRANNION (*Hist. rom.*) est le nom ou plutôt le surnom de deux grammairiens, l'un du royaume de Pont, l'autre de Phénicie, qui tenoient école à Rome. Le premier qui se nommoit Théophraste & à qui Ciceron, dont il avoit arrangé la bibliothèque & instruit le neveu & vraisemblablement le fils, permit de tenir son école dans sa propre maison, fut nommé *Tyrannion*, parce qu'il étoit un petit tyran assez dur à l'égard de ses disciples : le second qui se nommoit Dioclès, eut le même surnom de *Tyrannion*, parce qu'il avoit été disciple du premier. C'est à ce premier qui aimoit & connoissoit les livres & qui en faisoit lui-même de bons (mais qui sont perdus), qu'on attribue principalement la conservation des ouvrages d'Aristote. On a perdu les ouvrages du second *Tyrannion*, comme ceux du premier.

TYRCONEL. (*Voyez* TALBOT.)

TYRTHÉE. (*Hist. anc.*) Un de ces poëtes utiles qui relevoient les courages abattus, & qui ranimant l'amour de la patrie & l'ardeur guerrière, fournissoient de grandes ressources dans le malheur, & rendoient la victoire aux vaincus.

Tyrtæusque mares animos in martia bella
Versibus exacuit.

HOR. *Art poétique.*

Le fond de son histoire est vrai, mais elle nous ramène aux oracles & aux fables. Les spartiates, dans la seconde guerre de Messène, affoiblis par plusieurs échecs, au lieu de consulter leur courage, consultèrent l'oracle de Delphes, qui leur dit de demander aux athéniens l'homme dont ils avoient besoin, c'étoit les renvoyer à leurs ennemis & à leurs envieux : les athéniens leur envoyèrent un poëte boiteux. La confiance des lacédémoniens dans les oracles fut mise à une forte épreuve ; ils furent encore battus trois fois depuis l'arrivée de Tyrthée, & les rois de Sparte découragés vouloient retourner dans cette ville & y ramener les troupes, bornant désormais toute leur espérance à la défendre. Tyrthée s'opposa fortement à cette résolution ; il chanta aux soldats ses vers qui faisoient braver la mort & chercher les dangers. Les soldats transportés, élevés au-dessus d'eux-mêmes demandent qu'on les mène à l'ennemi : la bataille fut sanglante & la victoire disputée, mais elle se déclara pour les spartiates d'une manière si pleine & si entière que la guerre de Messène fut censée terminée par cette affaire, les messéniens s'étant retirés les uns dans les montagnes où ils se défendirent encore quelques années avec peine, les autres en Sicile, où ils s'établirent à Zancle, qui dans la suite fut appellé du nom de leur pays, Messane ou Messine. Cette seconde guerre des messéniens fut terminée l'an 670 avant J. C. Les lacédémoniens accordèrent à Tyrthée le droit de bourgeoisie, honneur qu'ils ne prodiguoient pas. Les fragmens qui restent de Tyrthée dans le recueil des poëtes grecs de Plantin, justifient en partie ce que les anciens ont dit du caractère de sa poésie, pleine de feu, de force

& de nobleſſe. Ils ont été traduits en vers françois par M. Poinſinet de Sivry.

TZETZES. (*hiſt. litt. mod.*) Jean & Iſaac frères, littérateurs grecs, vivoient vers la fin du douzième ſiècle. Iſaac n'eſt connu que par des commentaires ſur Lycophron, qui ſont même attribués à Jean ſon frère, lequel voulut bien, dit-on, les donner à Iſaac, ſe trouvant apparemment aſſez riche d'ailleurs. Jean Tzetzes étoit poëte; on a de lui des *hiſtoires mêlées* en vers libres, diſtribuées en treize livres ſous le nom de Chiliades, des épigrammes & d'autres poéſies grecques. On a de lui encore dans un autre genre des allégories ſur Homère, dédiées à Irène femme de l'empereur Manuel Comnène, des ſcholies ſur Héſiode & d'autres ouvrages de Grammaire & de critique. Jean Tzetzes ſavoit, dit-on, par cœur, l'écriture ſainte toute entière; il dit lui-même que Dieu n'avoit pas créé un ſeul homme doué d'une mémoire telle que la ſienne.



U.

UBALDIS, (Balde de) *Voyez* BALDE.

UBIQUISTE, f. m. dans l'université de Paris, signifie un docteur en théologie, qui n'est attaché à aucune maison particulière; c'est-à-dire, qui n'est ni de la maison de Sorbonne, ni de celle de Navarre. On appelle simplement les *ubiquistes*, docteurs en théologie, ou docteurs de Sorbonne, au lieu que les autres se nomment *docteurs de la maison & société de Sorbonne, docteurs de la maison & société royale de Navarre*. (*A. R.*)

UDALRIC ou ULRIC. (*Histoire mod.*) Saint *Udalric* ou *Ulric*, évêque d'Ausbourg, mort en 973, fut canonisé en 993, par le pape Jean XV, & c'est le premier exemple de canonisation faite par l'autorité des papes. Jusques-là, toutes les églises & tous les évêques canonisoient leurs saints particuliers. Le pape Alexandre III, dans le douzième siècle, fit de la canonisation des saints une des causes majeures réservées au saint siège; & Urbain VIII au dix-septième, défendit de rendre aucun culte à ceux qu'on prétendoit être morts en odeur de sainteté, avant qu'ils eussent été canonisés ou au moins béatifiés par l'église de Rome.

Un autre *Udalric* ou *Ulric*, moine de Cluni, né à Ratisbonne vers l'an 1018, mort au monastère de la Celle en 1093, a donné un recueil des *anciennes coutumes de Cluni*, qu'on trouve dans le spicilège de Dom Luc d'Achéri, & qui fait connoître quelques ouvrages anciens.

UGHELLI (Ferdinand), (*Hist. litt. mod.*) abbé de Trois-Fontaines, à Rome, né à Florence en 1595, mort à Rome en 1670, est auteur de l'*Italia sacra*, ouvrage qui répond à notre *Gallia Christiana*.

UGONIUS (Matthias), (*Hist. litt. mod.*) évêque de Famagousten en Chypre, au commencement du seizième siècle, est auteur d'un *traité de la dignité patriarchale* & d'un *traité des conciles*, *Synodia Ugonia*, approuvé par un bref de Paul III, du 16 décembre 1553, mais qui fut, dit-on, supprimé depuis secrettement par la cour de Rome, parce qu'elle crut y trouver des passages favorables aux libertés de l'église Gallicane. On juge bien que cette suppression n'a pas anéanti l'ouvrage.

UKCOUMA, f. m. (*Hist. mod. Culte.*) C'est le nom sous lequel les Esquimaux, qui habitent les pays voisins de la baie d'Hudson, désignent l'être suprême, en qui ils reconnoissent une bonté infinie. Ce nom, en leur langue, veut dire *grand chef*. Ils le regardent comme l'auteur de tous les biens dont ils jouissent. Ils lui rendent un culte; ils chantent ses louanges dans des hymnes que M. Ellis trouva graves & majestueuses. Mais leurs opinions sont si confuses sur la nature de cet être, que l'on a bien de la peine à comprendre les idées qu'ils en ont. Ces sauvages reconnoissent encore un autre être qu'ils appellent *Ouitikka*, qu'ils regardent comme la source de tous les maux; on ne sait s'ils lui rendent des hommages pour l'appaiser. (*A. R.*)

ULACIDE, f. m. (*Hist. mod.*) Courier à cheval chez les Turcs. Ils prennent en chemin les chevaux de tous ceux qu'ils rencontrent, & leur donnent le leur qui est las. Ils ne courent pas autrement. (*A. R.*)

ULADISLAS. (*V.* LADISLAS.) C'est le même mot.

ULEMA, f. m. (*Hist. mod.*) C'est le nom que les Turcs donnent à leur clergé, à la tête duquel se trouve le mufti, qui a sous lui des scheiks ou prêtres. Ce corps, ainsi qu'ailleurs, a su souvent se rendre redoutable aux sultans, qui cependant ont plusieurs fois réprimé son insolence, en faisant étrangler ses chefs; unique voie pour se procurer la sûreté dans un pays où il n'y a d'autre loi que celle de la force, que le clergé trouve fort trouver très-légitime au peuple, lorsqu'il n'en est pas lui-même la victime. (*A. R.*)

ULFELD ou ULEFELD. (Cornifix ou corfits, comte d'). (*Hist. de Danem.*) Cet homme eut une destinée brillante & malheureuse; il étoit d'une des premières maisons du Danemarck, & le dixième fils du grand chancelier du royaume. Christiern IV, le fit grand-maître de sa maison, vice-roi de Norvège; il le fit même son gendre, car il lui donna sa fille naturelle en mariage. Plus il avoit été en faveur sous Christiern IV, plus il fut en disgrace sous Frédéric III, fils & successeur de Christiern; il ne sçut pas supporter sa disgrace, il sortit secrettement du Danemarck, & alla offrir ses services à la reine de Suède, Christine: ils furent agréés; Christine l'employa

dans plusieurs négociations importantes ; mais après l'abdication de Christine, il retomba dans la disgrace, il fut même emprisonné, il s'échappa & retourna en Danemarck. Frédéric qui ne lui avoit point pardonné sa fuite dans ce pays-là, le fit arrêter & l'envoya dans l'isle de Bornholm. Quelque temps après, il lui permit d'en sortir & de voyager ; mais à peine étoit-il parti, qu'on prétendit avoir découvert une conspiration qu'il avoit faite, pour détrôner le roi de Danemarck, & faire passer la couronne à l'électeur de Brandebourg. *Ulfeld* fut condamné par arrêt du 24 juillet 1663, à être écartelé, & l'arrêt fut exécuté en effigie. Il en reçut la nouvelle à Bruges, & partit pour Bâle, où il changea de nom & vécut ignoré avec quatre enfans, une fille & trois fils. Une querelle survenue entre un de ses fils & un bourgeois de la ville, le fit reconnoître : obligé de quitter cet asyle, il s'embarqua sur le Rhin avec la fièvre, le froid le saisit, il mourut dans son bateau en 1664, & fut enterré au pied d'un arbre.

ULOLA (de Tauro, Louis d'), (*Hist. litt. mod.*) Poëte espagnol, célèbre sous le règne de Philippe IV. Il paroît que son talent étoit une espèce de comique burlesque. On a ses ouvrages in-4°. imprimés en Espagne.

ULOLA (dom Antonio de), (*Hist. litt. mod.*) Capitaine de frégate, fut choisi avec dom George Juan, aussi espagnol, chevalier de Malthe, commandeur d'Aliaga, mort à Madrid en 1773, pour accompagner les académiciens françois envoyés en 1735, au Pérou. A leur retour, Juan & Ulola publièrent des *observations astronomiques*, dans un grand ouvrage, dont la partie historique, rédigée par Antonio de *Ulola*, a paru traduite en françois, en deux volumes in-4°. Ce dernier fut de l'académie des sciences de Paris en 1745, & de celle de Berlin en 1750. On a de lui des ouvrages sur la marine, en espagnol.

ULPHILAS ou GULFHILAS (*Hist. litt.*), évêque des Goths qui habitoient la Mœsie, partie de la Dacie, vivoit vers l'an 370, sous l'empire de Valens. Il obtint de cet empereur, en faveur des Goths, la permission d'habiter la Thrace, & pour l'obtenir, il se fit Arien comme Valens. On le croit l'inventeur des lettres gothiques, il a du moins le premier traduit la bible dans la langue des Goths : le *codex argenteus*, d'*Ulphilas*, ainsi nommé, parce qu'il est écrit en lettres d'or & d'argent, manuscrit précieux, conservé dans la bibliothèque du roi de Suède, ne contient que les évangiles. Le célèbre Junius, oncle d'Isaac Vossius, (*Voyez l'article* JUNIUS.), (François N°. 3.) en a donné une édition en caractères pareils à ceux de ce manuscrit.

ULPIEN (Domitius Ulpianus), (*Hist. rom.*) jurisconsulte célèbre, d'abord auteur, puis secrétaire & ministre de l'empereur, Alexandre Sévère, fut enfin préfet du prétoire, il persécuta les chrétiens, ce qui n'étoit guère digne de la sagesse d'un grand jurisconsulte ; il fut tué l'an 226, par les soldats du prétoire. Il reste de lui vingt-neuf titres de fragmens recueillis par Anien.

ULRIQUE-ÉLÉONORE (*Hist. de Suède*), fille de Charles XI, roi de Suède, & sœur de Charles XII. Charles XII, dans les derniers temps de sa captivité en Turquie & pendant son séjour à Demotica, passa sa vie dans son lit, sans donner de ses nouvelles à personne, l'Europe le croyoit mort : le conseil de régence qu'il avoit établi à Stockholm, quand il en étoit parti pour ses brillantes & funestes expéditions, n'avoit pas entendu parler de lui depuis onze mois, le sénat vint en corps supplier la princesse Ulrique-Éléonore de se charger de la régence, elle y consentit : mais quand elle vit que le sénat vouloit l'obliger à faire une paix véritablement nécessaire avec la Russie & le Danemarck, qui attaquoient la Suède de tous côtés, elle comprit que jamais son inflexible & opiniâtre frère ne ratifieroit cette paix, que jamais il ne lui pardonneroit de l'avoir conclue, & que le danger éminent de la ruine totale de la Suède ne seroit pas à ses yeux une excuse valable ; elle se démit de la régence, & envoya en Turquie une relation fidèle de ce qui s'étoit passé à cet égard avec l'exposition de l'état des affaires.

Ce fut à cette occasion que le despotique Charles XII manda au sénat qu'il lui enverroit une de ses bottes pour le représenter, & que ce seroit d'elle qu'on prendroit les ordres.

Charles XII, mis enfin en liberté, maria sa sœur au prince Fréderic de Hesse-Cassel.

Les états de Suède rentrés à leur tour dans leur liberté par la mort de Charles XII, élurent librement pour leur reine la princesse *Ulrique-Eléonore*, mais ils l'obligèrent de renoncer formellement à tout droit héréditaire sur la couronne, pour la tenir seulement des suffrages de la nation ; elle promit avec serment de ne jamais tenter de rétablir le pouvoir arbitraire. La facilité avec laquelle elle s'étoit démise de la régence, prouvoit assez quelle étoit son ambition ; elle en donna bientôt une nouvelle preuve, elle sacrifia, dit M. de Voltaire, la jalousie de la royauté à la tendresse conjugale, en cédant la couronne à son mari, elle engagea les états à élire ce prince, qui monta sur le trône aux mêmes conditions qu'elle. (*Voyez l'article* FRÉDERIC I, roi de Suède.) Ulrique Eléonore mourut le 6 décembre 1741, adorée de ses sujets, étoit née en 1688, & avoit été proclamée reine en 1719.

ULTRAMONTAIN

ULTRAMONTAIN, adj. & subst. (*Hist. mod.*) ce qui est au-delà des monts.

On se sert ordinairement de cette expression relativement à la France & à l'Italie, qui sont séparées l'une de l'autre par des montagnes qu'on appelle les *Alpes*.

Les opinions des *ultramontains*, c'est-à-dire, des théologiens & des canonistes italiens, tels que Bellarmin, Panorme, & d'autres qui prétendent que le pape est supérieur au concile général, que son jugement est infaillible sans l'acceptation des autres églises, *&c.* ne sont point reçues en France.

Les peintres, & sur-tout ceux d'Italie, appellent *ultramontains* tous ceux qui ne sont point de leur pays. Le Poussin est le seul des peintres *ultramontains* dont ceux d'Italie paroissent envier le mérite (*A. R.*)

ULUG-BEIG, (*Hist. litt.*) prince persan, qui régna environ quarante ans à Samarcande, & fut tué en 1449, par son propre fils, se distingua par ses connoissances en astronomie. Son catalogue des étoiles fixes, rectifié pour l'année 1434, fut publié par Thomas Hyde à Oxford en 1665. On attribue aussi à *Ulug-Bleig*, un ouvrage sur la chronologie, intitulé dans la traduction latine, publiée à Londres en 1650, par Jean Greaves avec l'original arabe: *epocha celebriores chataiorum syro-græcorum, arabum, persarum & chara-siniorum.*

UMBARES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne en Ethiopie & en Abyssinie aux juges ou magistrats civils qui rendent la justice aux particuliers; ils jugent les procès partout où ils se trouvent, même sur les grands chemins, où ils s'asseient & écoutent ce que chacune des parties veut alléguer; après quoi ils prennent l'avis des assistans, & décident la question. Mais on appelle des décisions des *Umbares* à des tribunaux supérieurs. (*A. R.*)

UNIGENITUS, constitution, (*Hist. du jansénisme*) constitution en forme de bulle, donnée à Rome en 1713, par le pape Clement XI. portant condamnation du livre intitulé: *Réflexions morales sur le nouveau testament*, par le P. Quesnel. Cette bulle commence par le mot *Unigenitus*, d'où lui vient son nom, mais c'est son histoire qui nous intéresse, la voici d'après l'historien du siecle de Louis XIV.

Le P. Quesnel, prêtre de l'oratoire, ami du célebre Arnauld, & qui fut compagnon de sa retraite jusqu'au dernier moment, avoit dès l'an 1671, composé un livre de réflexions pieuses sur le texte du nouveau testament. Ce livre contient quelques maximes qui pourroient paroître favorables au jansénisme; mais elles sont confondues dans une si grande foule de maximes saintes & pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel. Le bien s'y montre de tous côtés; & le mal il faut le chercher. Plusieurs évêques lui donnerent les plus grands éloges dans sa naissance, & les confirmerent quand le livre eut reçu par l'auteur sa derniere perfection. L'abbé Renaudot, l'un des plus savans hommes de France, étant à Rome la premiere année du pontificat de Clément XI, allant un jour chez ce pape qui aimoit les savans, & qui l'étoit lui-même, le trouva lisant le livre du pere Quesnel. Voilà, lui dit le pape, un livre excellent, nous n'avons personne à Rome qui soit capable d'écrire ainsi; je voudrois attirer l'auteur auprès de moi. C'est cependant le même pape qui depuis condamna le livre.

Un des prélats qui avoit donné en France l'approbation la plus sincère au livre de Quesnel, étoit le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Il s'en étoit déclaré le protecteur, lorsqu'il étoit évêque de Châlons, & le livre lui étoit dédié. Ce cardinal plein de vertus & de science, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeoit quelques jansénistes sans l'être, & aimoit peu les jésuites, sans leur nuire & sans les craindre.

Ces peres commençoient à jouir d'un grand crédit depuis que le pere de la Chaise, gouvernant la conscience de Louis XIV étoit en effet à la tête de l'église Gallicane. Le pere Quesnel qui les craignoit, étoit retiré à Bruxelles avec le savant bénédictin Gerberon, un prêtre nommé Brigode, & plusieurs autres du même parti. Il en étoit devenu le chef après la mort du fameux Arnauld, & jouissoit comme lui de cette gloire flatteuse de s'établir un empire secret indépendant des souverains, de régner sur les consciences, & d'être l'ame d'une faction composée d'esprits éclairés.

Les jésuites plus répandus que sa faction, & plus puissans, déterrerent bientôt Quesnel dans sa solitude. Ils le persécuterent auprès de Philippe V. qui étoit encore maître des Pays-Bas, comme ils avoient poursuivi Arnauld son maître auprès de Louis XIV. Ils obtinrent un ordre du roi d'Espagne de faire arrêter ces solitaires. Quesnel fut mis dans les prisons de l'archevêché de Malines. Un gentil-homme, qui crut que le parti janséniste feroit sa fortune s'il délivroit le chef, perça les murs, & fit évader Quesnel, qui se retira à Amsterdam, où il est mort en 1719 dans une extrême vieillesse, après avoir contribué à former en Hollande quelques églises jansénistes; troupeau foible, qui dépérit tous les jours. Lorsqu'on l'arrêta, on saisit tous ses papiers; & comme on y trouva tout ce qui caractérise un parti formé, on fit aisément croire à Louis XIV qu'il étoit dangereux.

Il n'étoit pas assez instruit pour savoir que de vaines opinions de spéculation tomberoient d'elles-mêmes, si on les abandonnoit à leur inutilité. C'étoit leur donner un poids qu'elles n'avoient point,

que d'en faire des matières d'état. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du pere Quesnel comme coupable, après que l'auteur eut été traité en séditieux. Les jésuites engagerent le roi lui-même à faire demander à Rome la condamnation du livre. C'étoit en effet faire condamner le cardinal de Noailles qui en avoit été le protecteur le plus zélé. On se flattoit avec raison que le pape Clément XI mortifieroit l'archevêque de Paris. Il faut savoir que quand Clément XI étoit le cardinal Albani, il avoit fait imprimer un livre tout moliniste, de son ami le cardinal de Sfondrate, & que M. de Noailles avoit été le dénonciateur de ce livre. Il étoit naturel de penser qu'Albani devenu pape, feroit au moins contre les approbations données à Quesnel, ce qu'on avoit fait contre les approbations données à Sfondrate.

On ne se trompa pas, le pape Clément XI donna, vers l'an 1708, un décret contre le livre de Quesnel; mais alors les affaires temporelles empêcherent que cette affaire spirituelle qu'on avoit sollicitée, ne réussît. La cour étoit mécontente de Clément XI qui avoit reconnu l'archiduc Charles pour roi d'Espagne, après avoir reconnu Philippe V. On trouva des nullités dans son décret, il ne fut point reçu en France, & les querelles furent assoupies jusqu'à la mort du pere de la Chaise, confesseur du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étoient toujours ouvertes, & qui ménageoit dans le cardinal de Noailles, l'allié de madame de Maintenon.

Les jésuites étoient en possession de donner un confesseur au roi, comme à presque tous les princes catholiques. Cette prérogative est le fruit de leur institut, par lequel ils renoncent aux dignités ecclésiastiques : ce que leur fondateur établit par humilité, est devenu un principe de grandeur. Plus Louis XIV vieillissoit, plus la place de confesseur devenoit un ministere considérable. Ce poste fut donné au pere le Tellier, fils d'un procureur de Vire en basse Normandie, homme sombre, ardent, inflexible, cachant ses violences sous un flegme apparent : il fit tout le mal qu'il pouvoit faire dans cette place, où il est trop aisé d'inspirer ce qu'on veut, & de perdre qui l'on hait : il avoit à venger ses injures particulieres. Les jansénistes avoient fait condamner à Rome un de ses livres sur les cérémonies chinoises. Il étoit mal personnellement avec le cardinal de Noailles, & il ne savoit rien ménager. Il remua toute l'église de France; il dressa en 1711 des lettres & des mandemens, que des évêques devoient signer : il leur envoyoit des accusations contre le cardinal de Noailles, au bas desquelles ils n'avoient plus qu'à mettre leur nom. De telles manœuvres dans des affaires profanes sont punies; elles furent découvertes & n'en réussirent pas moins.

La conscience du roi étoit allarmée par son confesseur, autant que son autorité étoit blessée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le cardinal de Noailles lui demanda justice de ces mysteres d'iniquité. Le confesseur persuada qu'il s'étoit servi des voies humaines, pour faire réussir les choses divines; & comme en effet il défendoit l'autorité du pape, & celle de l'unité de l'église, tout le fond de l'affaire lui étoit favorable. Le cardinal s'adressa au dauphin, duc de Bourgogne; mais il le trouva prévenu par les lettres & les amis de l'archevêque de Cambrai. Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de madame de Maintenon, qui n'avoit guere de sentimens à elle, & qui n'étoit occupée que de se conformer à ceux du roi.

Le cardinal archevêque, opprimé par un jésuite, ôta les pouvoirs de prêcher & de confesser à tous les jésuites, excepté à quelques-uns des plus sages & des plus modérés. Sa place lui donnoit le droit dangereux d'empêcher le Tellier de confesser le roi. Mais il n'osa pas irriter à ce point son souverain; & il le laissa avec respect entre les mains de son ennemi. « Je crains, écrivit-il à madame » de Maintenon, de marquer au roi trop de sou» mission, en donnant les pouvoirs à celui qui » les mérite le moins. Je prie Dieu de lui faire » connoître le péril qu'il court, en confiant son » ame à un homme de ce caractere. »

Quand les esprits sont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funestes. Des partisans du pere le Tellier, des évêques qui espéroient le chapeau, employerent l'autorité royale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvoit éteindre. Au-lieu d'imiter Rome, qui avoit plusieurs fois imposé silence aux deux partis; au-lieu de réprimer un religieux, & d'éconduire le cardinal; au-lieu de défendre ces combats comme les duels, & de réduire tous les prêtres, comme tous les seigneurs, à être utiles sans être dangereux; au-lieu d'accabler enfin les deux partis sous le poids de la puissance suprême, soutenue par la raison & par tous les magistrats : Louis XIV crut bien faire de solliciter lui-même la fameuse constitution, qui remplit le reste de sa vie d'amertume.

Le pere le Tellier & son parti envoyerent à Rome cent trois propositions à condamner. Le saint office en proscrivit cent & une. La bulle fut donnée au mois de septembre 1713. Elle vint & souleva contr'elle presque toute la France. Le roi l'avoit demandée pour prévenir un schisme; & elle fut prête d'en causer un. La clameur fut générale, parce que parmi ces cent & une propositions, il y en avoit, qui paroissoient à tout le monde contenir le sens le plus innocent, & la plus pure morale. Une nombreuse assemblée d'évêques fut convoquée à Paris. Quarante accepterent la bulle pour le bien de la paix; mais ils en donnerent en même

temps des explications, pour calmer les scrupules du public.

L'acceptation pure & simple fut envoyée au pape; & les modifications furent pour les peuples. Ils prétendoient par-là satisfaire à la fois le pontife, le roi, & la multitude. Mais le cardinal de Noailles, & sept autres évêques de l'assemblée qui se joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle, ni de ses correctifs, ils écrivirent au pape pour demander des correctifs même à sa sainteté. C'étoit un affront qu'ils lui faisoient respectueusement. Le roi ne le souffrit pas : il empêcha que la lettre ne parût, renvoya les évêques dans leurs diocèses, & défendit au cardinal de paroître à la cour.

La persécution donna à cet archevêque une nouvelle considération dans le public. C'étoit une véritable division dans l'épiscopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux. Tout le monde avouoit, qu'il ne s'agissoit pas des points fondamentaux de la religion; cependant il y avoit une guerre civile dans les esprits, comme s'il eût été question du renversement du christianisme; & on fit agir des deux côtés tous les ressorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Ces ressorts furent employés pour faire accepter la constitution par la Sorbonne. La pluralité des suffrages ne fut pas pour elle; & cependant elle y fut enrégistrée. Le ministere avoit peine à suffire aux lettres de cachet, qui envoyoient en prison ou en exil les opposans.

Cette bulle avoit été enrégistrée au parlement, avec la reserve des droits ordinaires de la couronne, des libertés de l'église gallicane, du pouvoir & de la jurisdiction des évêques; mais le cri public perçoit toujours à travers l'obéissance. Le cardinal de Bissi, l'un des plus ardens défenseurs de la bulle, avoua dans une de ses lettres, qu'elle n'auroit pas été reçue avec plus d'indignité à Genève qu'à Paris.

Les esprits étoient sur-tout révoltés contre le jésuite le Tellier. Rien ne nous irrite plus qu'un religieux devenu puissant. Son pouvoir nous paroît une violation de ses vœux; mais s'il abuse de ce pouvoir, il est en horreur. Le Tellier osa présumer de son crédit jusqu'à proposer de faire déposer le cardinal de Noailles dans un concile national. Ainsi un religieux faisoit servir à sa vengeance son roi, son pénitent & sa religion; & avec tout cela, j'ai de très-fortes raisons de croire qu'il étoit dans la bonne foi : tant les hommes s'aveuglent dans leurs sentimens & dans leur zèle!

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agissoit de déposer un homme devenu l'idole de Paris & de la France, par la pureté de ses mœurs, par la douceur de son caractère, & plus encore par la persécution; on détermina Louis XIV à faire enregistrer au parlement une déclaration, par laquelle tout évêque, qui n'auroit pas reçu la bulle purement & simplement, seroit tenu d'y souscrire, ou qu'il seroit poursuivi à la requête du procureur-général, comme rebelle.

Le chancelier Voisin, secrétaire d'état de la guerre, dur & despotique, avoit dressé cet édit. Le procureur-général d'Aguesseau, plus versé que le chancelier Voisin dans les loix du royaume, & ayant alors ce courage d'esprit que donne la jeunesse, refusa absolument de se charger d'une telle pièce. Le premier président de Mesmes en remontra au roi les conséquences. On traîna l'affaire en longueur. Le roi étoit mourant; ces malheureuses disputes troublèrent ses derniers momens. Son impitoyable confesseur fatiguoit sa foiblesse par des exhortations continuelles à consommer un ouvrage, qui ne devoit pas faire chérir sa mémoire. Les domestiques du roi indignés lui refusèrent deux fois l'entrée de la chambre; & enfin ils le conjurèrent de ne point parler au roi *de la constitution*. Ce prince mourut & tout changea.

Le duc d'Orléans, régent du royaume, ayant renversé d'abord toute la forme du gouvernement de Louis XIV, & ayant substitué des conseils aux bureaux des secrétaires d'état, composa un conseil de conscience, dont le cardinal de Noailles fut le président. On exila le père le Tellier, chargé de la haine publique & peu aimé de ses confrères.

Les évêques opposés à la bulle, appellèrent à un futur concile, dût-il ne se tenir jamais. La Sorbonne, les curés du diocèse de Paris, des corps entiers de religieux, firent le même appel, & enfin le cardinal de Noailles fit le sien en 1717, mais il ne voulut pas d'abord le rendre public, on l'imprima malgré lui. L'église de France resta divisée en deux factions, les acceptans & les refusans. Les acceptans étoient les cent évêques qui avoient adhéré sous Louis XIV avec les jésuites & les capucins. Les refusans étoient quinze évêques & toute la nation. Les acceptans se prévaloient de Rome; les autres des Universités, des parlemens & du peuple. On imprimoit volume sur volume, lettre sur lettre; on se traitoit réciproquement de schismatique & d'hérétique.

Un archevêque de Rheims du nom de Mailly, grand & heureux partisan de Rome, avoit mis son nom au bas de deux écrits que le parlement fit brûler par le bourreau. L'archevêque l'ayant sçu, fit chanter un *Te Deum*, pour remercier Dieu d'avoir été outragé par des schismatiques. Dieu le récompensa; il fut cardinal. Un évêque de Soissons ayant essuyé le même traitement du parlement, & ayant signifié à ce corps que ce n'étoit pas à lui de le juger, même pour un crime de lèse-majesté, il fut condamné à dix-mille livres d'amende; mais le régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt cardinal aussi.

Rome éclatoit en reproches : on se consumoit en négociations ; on appelloit, on réappelloit ; & tout cela pour quelques passages aujourd'hui oubliés du livre d'un prêtre octogénaire, qui vivoit d'aumônes à Amsterdam.

La folie du systême des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'église. Le public se jetta avec tant de fureur dans le commerce des actions ; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut si générale, que ceux qui parlèrent encore de jansénisme & de bulle, ne trouvèrent personne qui les écoutât. Paris n'y pensoit pas plus qu'à la guerre, qui se faisoit sur les frontières d'Espagne. Les fortunes rapides & incroyables qu'on faisoit alors, le luxe, & la volupté portés aux derniers excès, imposèrent silence aux disputes ecclésiastiques ; & le plaisir fit ce que Louis XIV n'avoit pu faire.

Le duc d'Orléans saisit ces conjonctures, pour réunir l'église de France. Sa politique y étoit intéressée. Il craignoit des temps où il auroit eu contre lui Rome, l'Espagne, & cent évêques.

Il falloit engager le cardinal de Noailles non-seulement à recevoir cette *constitution*, qu'il regardoit comme scandaleuse, mais à rétracter son appel, qu'il regardoit comme légitime. Il falloit obtenir de lui plus que Louis XIV son bienfaiteur ne lui avoit envain demandé. Le duc d'Orléans devoit trouver les plus grandes oppositions dans le parlement qu'il avoit exilé à Pontoise ; cependant il vint à bout de tout. On composa un corps de doctrine, qui contenta presque les deux partis. On tira parole du cardinal qu'enfin il accepteroit. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand conseil, avec les princes & les pairs, faire enregistrer un édit, qui ordonnoit l'acceptation de la bulle, la suppression des appels, l'unanimité & la paix.

Le parlement qu'on avoit mortifié en portant au grand conseil des déclarations qu'il étoit en possession de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoise à Blois, enregistra ce que le grand conseil avoit enregistré ; mais toujours avec les réserves d'usage ; c'est-à-dire, le maintien des libertés de l'église gallicane, & des loix du royaume.

Le cardinal archevêque, qui avoit promis de se rétracter quand le parlement obéiroit, se vit enfin obligé de tenir parole ; & on afficha son mandement de rétractation le 20 août 1720.

Depuis ce temps, tout ce qu'on appelloit en France *jansénisme*, *quiétisme*, *bulles*, *querelles théologiques*, baissa sensiblement. Quelques évêques appellans restèrent seuls opiniâtrement attachés à leur sentimens.

Sous le ministère du cardinal de Fleury, on voulut extirper les restes du parti, en déposant un des prélats des plus obstinés. On choisit, pour faire un exemple, le vieux Soanen, évêque de la petite ville de Sénès, homme également pieux & inflexible, d'ailleurs sans parens, sans crédit.

Il fut condamné par le concile provincial d'Embrun en 1728, suspendu de ses fonctions d'évêque & de prêtre, & exilé par la cour en Auvergne à l'âge de plus de 80 ans. Cette rigueur excita quelques vaines plaintes.

Un reste de fanatisme subsista seulement dans une petite partie du peuple de Paris, sur le tombeau du diacre Pâris, & les jésuites eux-mêmes semblèrent entraînés dans la chûte du jansénisme. Leurs armes émoussées n'ayant plus d'adversaires à combattre, ils perdirent à la cour le crédit dont le Tellier avoit abusé. Les évêques sur lesquels ils avoient dominé, les confondirent avec les autres religieux ; & ceux-ci ayant été abaissés par eux, les rabaissèrent à leur tour. Les parlemens leur firent sentir plus d'une fois ce qu'ils pensoient d'eux, en condamnant quelques-uns de leurs écrits qu'on auroit pu oublier. L'université qui commençoit alors à faire de bonnes études dans la littérature, & à donner une excellente éducation, leur enleva une grande partie de la jeunesse ; & ils attendirent pour reprendre leur ascendant, que le temps leur fournît des hommes de génie, & des conjonctures favorables.

Il seroit très-utile à ceux qui sont entêtés de toutes ces disputes, de jetter les yeux sur l'histoire générale du monde ; car en observant tant de nations, tant de mœurs, tant de religions différentes, on voit le peu de figure que font sur la terre un moliniste & un janséniste. On rougit alors de sa frénésie pour un parti qui se perd dans la foule & dans l'immensité des choses (*D. J.*).

UNION *de l'Ecosse avec l'Angleterre*, (*Hist. mod.*) traité fameux par lequel ces deux royaumes sont réunis en un seul, & compris sous le nom de *royaume de la grande Bretagne*.

Depuis que la famille royale d'Ecosse étoit montée sur le thrône d'Angleterre, par l'avénement de Jacques I. à la couronne, après la mort d'Elisabeth, les rois d'Angleterre n'avoient rien négligé pour procurer cette *union* salutaire ; mais ni ce prince, ni son successeur Charles I, ni les rois qui vinrent ensuite, jusqu'à la reine Anne, n'ont eu cette satisfaction ; des intérêts politiques d'une part, de l'autre des querelles de religion y ayant mis de grands obstacles. La nation écossoise, jalouse de sa liberté, accoutumée à se gouverner par ses loix, à tenir son parlement, comme la nation angloise a le sien, craignoit de se trouver moins unie que confondue avec celle-ci ; & peut-être encore davantage d'en devenir sujette. La forme du gouvernement ecclésiastique établi en Angle-

porte par les loix, étoit encore moins du goût des écossois chez qui le presbytéranisme étoit la religion dominante.

Cependant cette *union* si salutaire, si souvent projettée & toujours manquée, réussit en 1707, du consentement unanime de la reine Anne, & des états des deux royaumes.

Le traité de cette *union* contient vingt cinq articles, qui furent examinés, approuvés & signés le 3 Août 1706, par onze commissaires anglois, & par un pareil nombre de commissaires écossois.

Le parlement d'Ecosse ratifia ce traité le 4 février 1707, & le parlement d'Angleterre le 9 mars de la même année. Le 17 du même mois, la reine se rendit au parlement, où elle ratifia *l'union*. Depuis ce temps-là, il n'y a qu'un seul conseil privé & un seul parlement pour les deux royaumes. Le parlement d'Ecosse a été supprimé, ou pour mieux dire réuni à celui d'Angleterre; desorte que les deux n'en font qu'un, sous le titre de *parlement de la grande Bretagne.*

Les membres du parlement que les écossois peuvent envoyer à la chambre des communes, suivant les articles de *l'union*, sont au nombre de quarante-cinq, & ils représentent les communes d'Ecosse; & les pairs qu'ils y envoyent, pour représenter les pairs d'Ecosse, sont au nombre de seize.

Avant *l'union*, les grands officiers de la couronne d'Ecosse étoient le grand chancelier, le grand trésorier, le garde du sceau privé & le lord greffier ou secrétaire d'état. Les officiers subalternes de l'état étoient le lord greffier, le lord avocat, le lord trésorier député, & le lord juge clerc.

Les quatre premières charges ont été supprimées par *l'union*, & l'on a créé de nouveaux officiers qui servent pour les deux royaumes, sous les titres de *lord grand chancelier de la grande Bretagne*, &c. & aux deux secrétaires d'état qu'il y avoit auparavant en Angleterre, on en a ajouté un troisième, à cause de l'augmentation de travail que procurent les affaires d'Ecosse.

Les quatre dernières charges subsistent encore aujourd'hui. (*A. R.*)

UNIVERSAUX, s. m. pl. (*Hist. mod. politique.*) c'est ainsi que l'on nomme en Pologne les lettres que le roi adresse aux seigneurs & aux états du royaume pour la convocation de la diète, ou pour les inviter à quelque assemblée relative aux intérêts de la république.

Lorsque le trône est vacant, le primat de Pologne a aussi le droit d'adresser des *universaux* ou lettres de convocation aux différens palatinats, pour assembler la diète qui doit procéder à l'élection d'un nouveau roi. (*A. R.*)

UNTERTHANEN, s. m. (*Hist. d'Allemagne*) c'est ainsi qu'on appelle en Allemagne les hommes de condition servile; ces hommes, par rapport à leur personne, sont libres, & peuvent contracter & disposer de leurs actions & de leurs biens; mais eux & leurs enfans sont attachés à certaines terres de leurs seigneurs qu'il sont tenus de cultiver, & qu'ils ne peuvent abandonner sans leur consentement; c'est pour cela que les filles mêmes ne peuvent se marier hors des terres dans lesquelles elles sont obligées de demeurer & de servir.

Un seigneur acquiert ce droit injuste de propriété 1°. par la naissance, car, selon ses prétentions, les enfans qui naissent de ses serfs doivent être de condition servile, comme leurs pères & mères; & 2°. par voie de convention, lorsqu'un homme libre & misérable se donne volontairement à un seigneur en qualité de serf. C'est par ces raisons qu'un seigneur s'attribue un droit réel sur ses sujets de condition servile, & il en peut intenter la revendication contre tout possesseur du serf qui lui appartient.

Un long usage a introduit en Allemagne & dans quelques autres pays cette sorte de servitude, qui, sans changer l'état de la personne, affecte cependant d'une manière essentielle la personne & sa condition. Ces malheureux hommes sont ce qu'on appelle en allemand *eigenbehorige* ou *unterthanen*, en latin *homines propria glebæ adscripti*, & c'est à peu-près ce que les François appelent des *morts-taillables.*

Il est honteux que cette espèce d'esclavage subsiste encore en Europe, & qu'il faille prouver qu'un tel est de condition servile, comme s'il pouvoit l'être effectivement, comme si la nature, la raison & la religion le permettoient. (*D. J.*)

UPTON, (Nicolas) (*Hist. litt. mod.*) Anglois, d'abord guerrier, étoit en 1428, au siège d'Orléans. Il fut depuis chanoine & précepteur de Sarisbery. Il vivoit encore en 1453. Edouard Bissæus, publia un traité de cet auteur *de studio militari.*

URBAIN, (*Hist. ecclés.*) c'est le nom de huit papes.

1°. Le premier souffrit le martyre, le 25 mai 250, sous l'empire d'Alexandre Sévère.

2°. *Urbain* II se nommoit Otton ou Odon, il avoit été religieux de Cluni; il fut élu le 12 mars 1088, après la mort du pape Victor III. Ce fut lui qui tint en 1095, le concile de Clermont où fut résolue la première croisade. Il mourut à Rome, le 29 juillet 1099. On a de lui 59



lettres dans les conciles du P. Labbe. Dom. Ruinart a écrit sa vie en latin. On la trouve parmi les œuvres posthumes de dom Mabillon.

3°. Urbain III, (Hubert Crivelli) n'a de memorable que sa constance de sa mort, arrivée à Ferrare, le 19 octobre 1187, & qui fut accélérée, dit-on, par la nouvelle de la prise de Jérusalem par Saladin.

4°. *Urbain* IV, (Jacques Pantaléon dit de Court-Palais,) fils d'un savetier de Troyes en Champagne, élu pape le 29 août 1261, publia une croisade contre Mainfroi, usurpateur de la Sicile en 1263, & institua la fête du saint sacrément qu'il célébra la première fois le jeudi d'après l'octave de la pentecôte 1294. Il fit composer l'office de cette fête par saint Thomas d'Aquin, c'est le même qu'on récite encore aujourd'hui. Urbain IV mourut cette même année 1264. On a de lui 61 lettres dans le trésor des anecdotes de dom Martène.

5°. *Urbain* V, (Guillaume de Grimoald ou Grimoard,) fils du baron du Roure & d'Emphelise de Sabran, élu en 1362, transféra le saint siege d'Avignon où il étoit alors depuis 1304 à Rome en 1367. Il le reporta en 1470 à Avignon, où il mourut le 19 décembre. Il avoit fondé à Montpellier un college pour douze étudians en medécine.

6°. *Urbain* VI, après soixante & douze ans ou du moins 69 (*Voyez* l'article précédent, *Urbain* V.) de séjour dans Avignon, les papes étoient retournés à Rome, pour s'y fixer. Ce fut Grégoire XI, qui, en 1377, reporta le saint siège dans cette capitale de la chrétienté; les François virent ce changement avec indifférence, les romains le virent avec des transports de joie. La cour pontificale ramenoit chez ces derniers l'abondance, dont ils étoient privés depuis si long tems. Mais la mort de Grégoire arrivée en 1379, excita leurs allarmes, ils craignoient sous un pape nouveau une translation nouvelle; le conclave étoit rempli de cardinaux françois, dont le nombre avoit été considérablement augmenté par le long séjour des papes en France. Le peuple investit le conclave, & menaça d'y mettre le feu, si l'on nommoit un étranger pour pape. On n'entendoit que ce cri séditieux. *Romano lo volemo. Nous voulons un romain.* On ne leur donna pas un romain, mais du moins ce fut un Italien, Barthélemi Prignano, archevêque de Bari. Quand le schisme fut formé, on prétendit que les cardinaux effrayés des menaces du peuple, & cédant à la violence, n'avoient fait qu'une feinte élection, qu'ils étoient convenus que dans un tems & dans un lieu plus libres, ils procéderoient à une élection plus régulière.

Quoi qu'il en soit, il paroit que Barthélemi se crut légitimement élu, il prit le nom d'*Urbain* VI; il ignoroit le prétendu secret des cardinaux, qui pendant trois mois parurent toujours le reconnoitre. Peut-être fut-ce le caractère farouche & cruel d'*Urbain* qui les fit souvenir d'exécuter leur projet. Ce pape outragea imprudemment en plein consistoire le cardinal de la Grange, principal ministre de France & chef de la brigue françoise dans le sacré collège; celui-ci donna un démenti au pape, & lui dit ant: *aieu archevêque de Bari*, monta sur le champ à cheval & sortit de l'état ecclésiastique. Il fut suivi des autres cardinaux françois; las du joug déja insupportable d'*Urbain*, ils se retirèrent dans le royaume de Naples, où ils élurent le cardinal de Genève, qui prit le nom de Clément VII, & vint siéger à Avignon. Alors toute l'Europe se partagea en deux obédiences, celle d'*Urbain* VI resta la plus forte, & la succession de Rome a prévalu.

Mézerai dit, qu'il y auroit de la témérité à traiter d'anti-papes ceux de la succession d'Avignon, il y en auroit davantage à élever des doutes sur la légitimité d'*Urbain* & de ses successeurs, puisque l'église les a reconnus; mais la France se déclara d'abord pour Clément. Les deux concurrens joignirent pour soutenir leurs droits, les armes temporelles aux armes spirituelles. Ils intéressèrent dans leur querelle presque toutes les puissances. *Urbain* publia en Angleterre une croisade contre la France, digne emploi d'un père des fidèles, de les armer les uns contre les autres pour ses intérêts personnels! A la tête de cette croisade & de l'armée croisée, étoit un prélat anglois, Spenser, évêque de Norwick, (*Voyez* l'article Spenser.)

Urbain étoit si violent & si cruel que dans son parti même on se révoltoit ou l'on conspiroit contre lui. Il fit mettre six de ses cardinaux à la question, & les fit mourrir comme coupables de trahison, il ne fit grace qu'à un cardinal évêque de Londres en faveur du roi d'Angleterre qui étoit urbaniste. Insensiblement la crainte & la haine détachèrent du parti d'*Urbain*, jusqu'à ses meilleurs amis; sa cour devint un désert, il n'en fut que plus heureux & plus cruel. Sa mort arrivée en 1389; fut une fete pour la chrétienté.

Ce fut lui qui institua la fête de la visitation de la Vierge.

7°. *Urbain* VII, (Jean-Baptiste Castagna) fut élu après la mort de Sixte-Quint, le 15 septembre 1590. Ce pape l'avoit désigné pour son successeur par ce calembourg qu'il fit un jour aux cardinaux: *les poires sont pourries, il vous faut des châtaignes*, allusion aux poires qu'il portoit pour armes, & aux châtaignes qui étoient celles de la famille de Castagna. Les châtaignes ne devoient pas durer beaucoup plus que les poires; *Urbain*

VII mourut douze jours après son élection, le 27 du même mois : Dieu, dit-il en mourant, se hâte de rompre des liens qui m'auroient été funestes.

8°. *Urbain* VIII, à ce que nous avons dit de ce pape à *l'article* BARBERIN, il faut ajouter ici, qu'il fut élu le 6 août 1723, après la mort de Grégoire XV ; qu'il se nommoit Maffeo Barberino, qu'il réunit au saint-siége le duché d'*Urbin* ; qu'il renouvella & confirma la bulle de Pie V contre Baïus ; qu'on l'appelloit *l'abeille attique*, parce qu'il parloit pour savoir & aimer le grec ; le rapport de ce mot *abeille* aux armes de Barberin (*Voyez* l'article BARBERIN.) contribue à réduire à sa juste valeur ce titre d'*abeille attique*, qui sembleroit désigner un orateur ou un poëte grec & qui ne désigne tout au plus qu'un amateur. On a du moins du pape *Urbain* VIII, des poésies latines, imprimée à Paris au louvre, *in-folio* ; *Maffei Barberini poëmata*. On a aussi de lui des poésies italiennes. Il corrigea les hymnes de l'église qui ont eu besoin encore d'être corrigées & refaites depuis.

URBANITÉ ROMAINE, (*Hist. rom.*) ce mot désignoit la politesse de langage, de l'esprit & des manières, attachée singulièrement à la ville de Rome.

Il paroît d'abord étrange que le mot *urbanité* ait eu tant de peine à s'établir dans notre langue ; car quoique d'excellens écrivains s'en soient servis, & que le dictionnaire de l'Académie Françoise l'autorise ; on ne peut pas dire qu'il soit fort en usage, même aujourd'hui. En examinant quelle pourroit en être la raison, il est vraisemblable que les françois qui examinent rarement les choses à fond, n'ont pas jugé ce mot fort nécessaire ; ils ont cru que leurs termes *politesse* & *galanterie* renfermoient tout ce que l'on entend par *urbanité* ; en quoi ils se sont fort trompés, le terme d'*urbanité* désignant non-seulement beaucoup plus, mais quelquefois autre chose. D'ailleurs *urbanitas* chez les romains étoit un mot propre qui signifioit, comme nous l'avons dit, cette *politesse* d'esprit, de langage & de manières, attachée spécialement à la ville de Rome ; & parmi nous, la politesse n'est le privilége d'aucune ville en particulier, pas même de la capitale, mais uniquement de la cour. Enfin l'idée que le mot *urbanité* présente à l'esprit, n'étant pas bien nette, c'est une raison de son peu d'usage.

Cicéron faisoit consister *l'urbanité romaine* dans la pureté du langage, jointe à la douceur & à l'agrément de la prononciation ; Domitius Marsus donne à l'*urbanité* beaucoup plus d'étendue, & lui assigne pour objet non-seulement les mots comme faisoit Cicéron, mais encore les personnes & les choses. Quintilien & Horace en donnent l'idée juste, lorsqu'ils la définissent un goût délicat pris dans le commerce des gens de lettres, & qui n'a rien dans le geste, dans la prononciation, dans les termes de choquant, d'affecté, de bas & de provincial. Ainsi le mot *urbanité* qui d'abord n'étoit affecté qu'au langage poli, a passé au caractère de politesse qui se fait remarquer dans l'esprit, dans l'air, & dans toutes les manières d'une personne, & il a répondu à ce que les grecs appelloient ἤθη, *mores*.

Homère, Pindare, Euripide & Sophocle, ont mis tant de graces & de mœurs dans leurs ouvrages, que l'on peut dire que *l'urbanité* leur étoit naturelle ; on peut sur tout donner cette louange au poëte Anacréon. Nous ne la refuserons ce tant nous pas à Isocrate, encore moins à Démosthene, après le témoignage que Quintilien lui rend, *Demosthenem urbanum fuisse dicunt, dicacem negant* ; mais il faut avouer que cette qualité se fait particulièrement remarquer dans Platon. Jamais homme n'a si bien manié l'ironie, qui n'a rien d'aimable, jusques-là qu'au sentiment de Cicéron, il s'est immortalisé pour avoir transmis à la postérité le caractère de Socrate, qui en cachant la vertu la plus constante sous les apparences d'une vie commune, & un esprit orné de toutes sortes de connoissances sous les dehors de la plus grande simplicité, a joué en effet, un rôle singulier & digne d'admiration.

Les auteurs latins étant plus connus, il ne seroit presque pas besoin d'en parler : car qui ne sait, par exemple, que Térence est si rempli d'*urbanité*, que de son temps ses pièces étoient attribuées à Scipion & à Lælius, les deux plus honnêtes hommes & les plus polis qu'il y eût à Rome ? & qui ne sent que la beauté des poésies de Virgile, la finesse d'esprit & d'expression d'Horace, la tendresse de Tibulle, la merveilleuse éloquence de Cicéron, la douce abondance de Tite-Live, l'heureuse brièveté de Salluste, l'élégante simplicité de Phédre, le prodigieux savoir de Pline le naturaliste, le grand sens de Quintilien, la profonde politique de Tacite : qui ne sent, dis-je, que ces qualités qui sont répandues dans ces différens auteurs, & qui font le caractère particulier de chacun d'eux, sont toutes assaisonnées de *l'urbanité romaine* ?

Il en est de cette urbanité comme de toutes les autres qualités ; pour être éminentes, elles veulent du naturel & de l'acquit. Cette qualité prise dans le sens de politesse & de mœurs, d'esprit & de manières, ne peut, de même que celle du langage, être inspirée que par une bonne éducation, & dans le soin qui y succède. Horace la reçut cette éducation ; il la cultiva par l'étude & par les voyages. Enhardi par d'heureux talens, il fréquenta les grands & sut leur plaire. D'un côté, admis à la familiarité de Pollion, de

Messala, de Lollius, de Mécénas, d'Auguste même de l'autre, lié d'amitié avec Virgile, avec Varius, avec Tibulle, avec Plotius, avec Valgius, en un mot, avec tout ce que Rome avoit d'esprits fins & délicats, il n'est pas étonnant qu'il eût pris dans le commerce de ces hommes aimables, cette politesse, ce goût fin & délicat qui se fait sentir dans ses écrits. Voilà ce qu'on peut appeller *une culture suivie*, & telle qu'il la faut pour acquérir le caractère d'*urbanité*. Quelque bonne éducation que l'on ait eue, pour peu que l'on cesse de cultiver son esprit & ses mœurs par des réflexions & par le commerce des honnêtes gens de la ville & de la cour, on retombe bientôt dans la grossiéreté.

Il y a une espèce d'*urbanité* qui est affectée à la raillerie; elle n'est guère susceptible de préceptes : c'est un talent qui naît avec nous, & il faut y être formé par la nature même. Parmi les romains on ne cite qu'un Crassus, qui avec un talent singulier pour la fine plaisanterie sût garder toutes les bienséances qui doivent l'accompagner.

L'urbanité, outre les perfections dont on a parlé, demande encore un fond d'honnêteté qui ne se trouve que dans les personnes heureusement nées. Entre les défauts qui lui sont opposés, le principal est une envie marquée de faire paroitre ce caractère d'*urbanité*, parce que cette affectation même la détruit.

Pour me recueillir en peu de paroles, je crois que la bonne éducation perfectionnée par l'usage du grand monde, un goût fin, une érudition fleurie, le commerce des savans, l'étude des lettres, la pureté du langage, une prononciation délicate, un raisonnement exact, des manières nobles, un air honnête, & un geste propre constituent tous les caractères de *l'urbanité romaine*. *(D. J.)*

URCEUS CODRUS (Antoine) (*Hist. mod.*) savant ou plutôt homme d'esprit du quinzième siècle. On dit que ce surnom de Codrus lui vint d'une réponse qu'il fit au prince de Forly, qui *se recommandoit à lui*, en se servant de ces expressions là. *Les affaires vont bien*, répondit *Urceus*, *voilà Jupiter qui se recommande à Codrus*. Il paroît que le Codrus auquel il faisoit allusion, étoit ce Codrus, poëte latin dont parle Juvénal :

Nil habuit Codrus, quis enim negat? & tamen illud
Perdidit infelix totum nihil.

Sa pauvreté étoit passée en proverbe : *Codro pauperior*. (*Voyez* l'article CODRUS.) On dit que depuis cette réponse au prince de Forly, *Urceus* garda toujours le nom de Codrus. Il étoit né en 1446 à Rubiera, ville du territoire de Reggio; il enseigna les belles lettres à Forli, puis à Bologne. On l'accusoit d'un mélange d'irréligion & de superstition qui n'est que trop ordinaire. On a de lui 1°. des harangues. 2°. Un recueil de poésies latines, sylves, églogues, satires, épigrammes. Il mourut à Bologne en 1500. On mit sur son tombeau pour toute épitaphe, ces deux mots : *Codrus eram.*

URÉE, (Olivier) en latin *Uredius*, historien & jurisconsulte des Pays-Bas, mort en 1642, est auteur des ouvrages suivans : la généalogie des comtes de Flandre, les sceaux des comtes de Flandre, histoire de Flandre.

URFÉ. (d') (*Hist. de Fr. & hist. litt. mod.*) ancienne & illustre maison du Forez. On y distingue,

1°. Guichard, seigneur d'*Urfé*, bailli de Forez, sénéchal de Quercy, qui se distingua au siège de Bourbourg en 1383, & fut assassiné l'an 1418, par ses domestiques dans son château d'*Urfé*, avec presque toute sa famille, nommément avec Jean d'*Urfé* son petit fils, & la femme de ce dernier.

2°. Pierre d'*Urfé*, second du nom, fut disgracié de Louis XI, parce qu'il étoit attaché au roi Charles VII son père, il alla servir chez les Turcs sous Selim II, & revenu en France, il s'attacha au parti des ducs de Guyenne, de Bourgogne & de Bretagne. Après la mort de Louis XI, il fut rappellé à la cour par Charles VIII, qui le fit grand écuyer. Il mourut le 10 octobre 1508.

3°. Claude son fils fut ambassadeur de France au concile de Trente & à Rome, & gouverneur du dauphin & des enfans de France.

4°. Thomas d'*Urfé*, seigneur d'Entragues, eut encore le malheur d'être assassiné dans son château d'Entragues.

5°. Les deux hommes les plus célèbres de ce nom, sont les deux frères, qui tous deux épousèrent Diane de Château-Morand. L'aîné nommé Anne, & le second beaucoup plus connu encore, Honoré d'*Urfé*, auteur de l'*astrée*. On a beaucoup dit & beaucoup crû que l'*astrée* est un monument de l'amour d'Honoré d'*Urfé* pour la belle Château-Morand, que c'est-elle qui est *Astrée* & qu'Honoré d'*Urfé* est Céladon; mais cette idée fondée sur le témoignage de M. Huet & de quelques autres savans, est entièrement détruite dans un article qui se trouve au commencement du cinquième volume des nouveaux mémoires d'histoire, de critique & de littérature de M. l'abbé d'Artigny; il en résulte que c'étoit Anne d'*Urfé* qui avoit été amoureux de mademoiselle de Château-Morand, & qui avoit composé pour elle dans un voyage qu'il avoit fait en Italie avant son mariage, sa *Diane* en 140 sonnets. Son mariage

riage que l'on croit être de l'année 1574 est bien certainement antérieur à l'année 1577. Or Honoré d'*Urfé* né le 11 février 1567 n'avoit que 10 ans en 1577, & n'en auroit eu que sept en 1574. Il ne pouvoit donc guères avoir été, comme le suppose M. Huet, amoureux & aimé de mademoiselle de Château-Morand, avant le mariage de celle-ci avec Anne d'*Urfé*, frère aîné d'Honoré. Anne d'*Urfé* & mademoiselle de Château Morand habitèrent ensemble 22 ans, & leur mariage fut cassé pour cause d'impuissance en 1596. Anne embrassa l'état ecclésiastique; mais il se passa encore trois ou quatre ans entre cette séparation & le mariage de mademoiselle de Château-Morand; ce qui ne prouve pas un grand empressement pour cette union. Aussi tient-on d'Honoré d'*Urfé* lui-même, que l'inclination n'eut aucune part à son mariage, & qu'il n'eut pour motif que le desir d'assurer à la maison d'*Urfé* les biens de la maison de Château-Morand. Il l'avoit dit lui-même à M. Huet qui avoit mieux aimé en croire une tradition romanesque, fondée peut-être sur ce qu'on avoit confondu la *Diane d'Anne d'Urfé*, faite véritablement en l'honneur de Diane de Château-Morand avec l'*Astrée* d'Honoré. L'union d'Honoré & de Diane fut pleine de dégouts & de désagrémens. Honoré désiroit des enfans, Diane accouchoit tous les ans de moles informes. La mal-propreté de Diane, toujours environnée de grands chiens qui causoient dans sa chambre & même dans son lit une infection & une saleté insupportables, éloigna & dégoûta Honoré. Il se retira en Piémont, s'y établir & mourut à Villefranche en 1625. M. d'*Urfé* n'avoit fait imprimer que les trois premières parties de l'*Astrée*. Baro qui avoit été son secrétaire & son confident intime, & qui fut de l'académie françoise, fit imprimer après la mort de d'*Urfé*, la quatrième partie, & en ajouta une cinquième, composée d'après les mémoires d'Honoré. Outre l'*Astrée*, on a encore de d'*Urfé*, la *Sylvanire*, fable boccagère de M. Honoré d'*Urfé*. Il avoit aussi entrepris le poëme de la *Savoysiade*, ou histoire de Savoie en vers héroïques françois, dont quelques-uns ont été imprimées dans des recueils. Des terres de la maison impériale de Lascaris, sont échues par succession à la maison d'*Urfé*, sous la condition qu'il y auroit toujours quelqu'un de cette maison qui porteroit le nom de Lascaris. Nous ignorons si Diane de Château Morand dans tout l'éclat de sa jeunesse & de sa beauté, à jamais pu être plus belle que la dernière d'*Urfé*, qui a porté ce nom de Lascaris & pour qui M. de Fontenelle, âgé de près de cent ans, a composé ce madrigal, sous la forme d'une espèce d'énigme.

Mon nom est grec, non pas tiré du grec par force,
Par le secours d'une savante entorse;
Mais grec, purement grec, & tel que Casaubon,
Les deux Scaligers & Saumaise
Epris d'amour pour moi, se feroient pâmés d'aise,
En soupirant pour ce beau nom.
S'il m'eût manqué, réduite à me fournir en France,
J'en avois sous ma main un autre assez heureux,
Qui des siècles naissans retraçoir l'innocence,
Les plus tendres liens, les plus aimables jeux,
Charmes qui de nos jours s'en vont en décadence.
Au défaut des deux noms, il me feroit resté
Une figure si parfaite,
Que je pouvois en toute sûreté,
Etre Mathurine ou Colette.

URIE (*hist. sacr.*) *Voyez* BETHSABÉE.

URNA, (*Mesure romaine*) mesure de capacité chez les romains, qui contenoit la moitié de l'amphore; Columelle parle de vignobles dont le *jugerum* donnoit six cents urnes de ce vin qui reviendroit en mesure sèche à environ cinquante boisseaux par arpent. (*D. J.*).

URSEREN-THAL, (*Hist. mod.*) en françois le val *d'Ulseren*; vallée de Suisse, au canton d'Uri. C'est un petit pays de trois lieues de longueur, & d'une lieue de large, sans aucun arbre. Il y a dans cette vallée trois grandes routes; savoir, celle d'Italie par le mont S. Gothard, celle du Vallais par le mont de la Fourche, & celle des Grisons par le mont de Tavesch. Les habitans de ce val, sont les descendans des anciens Lépontiens, qui étoient comptés entre les peuples de la Rhétie, c'est-à-dire, des Grisons. L'évêque de Coire a la Jurisdiction spirituelle de la vallée *d'Urseren*; quant au temporel, les habitans de cette ville sont regardés comme membres de la ligue grise, & comme faisant partie des justiciables de l'Abbé de Disentis. (*D. J.*).

On trouve dans Gruter une ancienne inscription avec le nom de cette ville: *Resp. Ursonensium*. Natalis, qualifié *presbyter de civitate Ursonensium*, souscrivit au premier concile d'Arles. Le nom moderne de cette ville est *Offuna Mariana*, *l. III. hist. c. ij.* (*D. J.*).

URCISIN ou URSIN, (*Hist. ecclés.*) anti-pape, élu par sa faction en 384, fut le concurrent du pape Damase.

URSINS, (des) (Jouvenel ou Juvenal) (*Hist. de Fr.*) famille qui a produit de grands hommes, entre autres Jean Jouvenel, conseiller au châtelet en 1380, prévôt des marchands en 1388; dans cette place il rendit à la ville des services dont elle ne crut pouvoir s'acquitter envers lui qu'en lui donnant l'hôtel des *Ursins*. On dit que de là vient aux Jouvenel ce nom des *Ursins*. On dit même qu'à cette occasion ils prirent les armes de la maison des *Ursins*. Jean Jouvenel fut avocat du roi au parlement en 14‑4, chancelier de Louis, dauphin, duc d'Aquitaine en 1413, Charles VII le fit président au parle-

ment alors séant à Poitiers. Il y mourut le premier avril 1481. C'est par sa prévôté qu'il est surtout célèbre.

Dans le tems qu'il étoit avocat-général ou comme on disoit alors, avocat du roi au parlement, il étoit le seul homme que notre malheureux roi Charles VI, dans ses accès de démence parut reconnoître. Quand il paroissoit devant lui, le roi le regardoit fixement, & lui disoit : *Juvénal, regardez bien que nous ne perdions rien de notre tems* ; comme on disoit à Rome dans les tems difficiles : *viderint consules ne quid respublica detrimenti capiat. Que les consuls veillent à ce que la république n'éprouve aucun dommage.* Il y avoit dans ce propos d'un bon & malheureux prince un triste sentiment de son état & un souvenir confus de l'idée principale qui l'occupoit dans ses intervalles de raison; il y avoit aussi une grande estime pour la vertu de Jean Juvénal.

Dans les troubles dont la fin du règne de Charles VI fut agitée par les violences des deux factions des Armagnacs & des Bourguignons, Jean Juvénal fut mis dans la prison du châtelet par la faction de Bourgogne alors triomphante.

Jean Jouvenel eut seize enfans dont deux, Jean & Jacques, furent archevêques de Rheims. Le premier a écrit l'histoire de son tems. Guillaume Jouvenel des *Ursins*, un de leurs frères, né le 15 mars 1400, fut fait conseiller au parlement l'an 1413, & chancelier de France le 16 juin 1445. Au commencement du règne de Louis XI en 1461, il fut disgracié ; en 1464 il fut même arrêté & retenu quelque tems prisonnier à Moulins, vraisemblablement pour quelque soupçon d'avoir favorisé la ligue du bien public ; mais soit que son innocence ait été reconnue, soit que la ligue n'ait pu être dissipée qu'à ce prix, il fut rétabli le 9 novembre 1465 dans sa charge qu'il exerça jusqu'à sa mort, arrivée le 23 juin 1472.

Ursins, (Marie-Félicité des) femme du duc de Montmorenci, décapité à Toulouse en 1632, (*Voyez* Montmorenci.)

Ursins, (Anne Marie de la Trémoille) (*Voyez* Trimoille,) (la) (*Voyez* aussi l'article Albéroni,) avoit épousé en premières noces Adrien-Blaise de Taleyran, prince de Chalais, & en secondes Flavio des *Ursins*, duc de Bracciano. Née pour l'intrigue & pour le commandement, elle joua un rôle à Rome ; elle contribua beaucoup à la disgrace du cardinal de Bouillon. Devenue veuve une seconde fois, elle fut nommée *camaréra-mayor* ou dame d'honneur de la jeune reine d'Espagne, Marie-Louise Gabrielle de Savoie, mariée le 11 septembre 1701 au roi Philippe V & sœur de la duchesse de Bourgogne. Cette reine avoit un courage au-dessus de son sèxe & un esprit au-dessus de son âge, mais elle n'avoit que douze ans ; la princesse des *Ursins* la gouvernoit & gouvernoit par elle Philippe V, prince de dix-huit ans, qui selon l'expression du marquis de Louville, chef de sa maison françoise, avoit reçu de la nature *un esprit subjugué.* Tout étoit en combustion dans cette jeune cour ; le chaos des intérêts & des intrigues subalternes étoit presque impossible a débrouiller. Les haines nationales que la sagesse du marquis d'Harcourt sembloit avoir éteintes, se ranimoient avec plus de fureur ; la lenteur espagnole, la légèreté françoise étoient toujours en contraste : le choc du parti d'Autriche & du parti de Bourbon devenoit toujours plus fort ; les françois même étoient divisés entre eux. L'ambassadeur de France en Espagne étoit le ministre naturel de Philippe V : cependant aucun ambassadeur ne vouloit ou ne pouvoit rester en Espagne, par la difficulté de s'accorder, soit avec les grands du royaume, soit surtout avec la princesse des *Ursins*. En moins de quatre ans, depuis 1701 jusqu'en 1705, le marquis, alors duc & depuis maréchal d'Harcourt, le comte, depuis maréchal de Marsin, le cardinal d'Étrées, l'abbé d'Étrées son neveu, le duc de Grammont, enfin Amelot de Gournay furent successivement ambassadeurs de France en Espagne ; le dernier fut le seul qui fut plaire au roi & à la reine, c'est-à-dire à la princesse des *Ursins*. Ainsi au lieu de suivre un plan fixe pour la restauration de l'Espagne, on tournoit sans cesse dans un cercle de projets & de systêmes contradictoires. Louis XIV & son ministre Torci ne recevoient, au lieu de mémoires instructifs, que des libelles réciproques. La princesse des *Ursins* s'en procuroit d'avance la communication par un moyen bien coupable, mais bien commun chez ceux-mêmes qui le condamnent hautement, elle ouvroit les lettres qui partoient pour la France ; elle trouva dans une de ces lettres qu'on l'accusoit d'un commerce secret avec un jeune homme ; on ajoutoit pour sa justification qu'on les croyoit mariés ; elle écrivit au bas de sa main : *pour mariés, non* ; avouant ainsi hautement & la violation du dépôt des lettres, & le commerce qu'on lui imputoit. Louis XIV fut indigné, la princesse des *Ursins* fut rappellée ; on la renvoyoit d'abord à Rome d'où on l'avoit tirée. On ne vouloit pas même entendre sa justification : la reine d'Espagne obtint qu'elle fût entendue, elle vint à Versailles, & on s'empressa de la renvoyer triomphante en Espagne où elle fut plus puissante que jamais. Le roi & la reine d'Espagne, à sa sollicitation s'occupèrent long-tems du projet d'ériger en souveraineté pour elle un territoire particulier qu'on auroit réservé dans les Pays-Bas. Les événemens firent évanouir cette ambitieuse chimère. Elle en eut une autre qui lui échappa de même. La reine d'Espagne étant morte, elle essaya de prendre sa place, mais un propos très-négatif du roi lui ayant fait voir qu'il étoit prévenu sur cet article, & lui ayant fait juger que les obstacles

feroient trop forts & de la part de l'Espagne & de la part de la France, elle abandonna son projet & se contenta de chercher à mettre sur le trône d'Espagne quelque enfant bien docile qu'elle pût s'assurer de gouverner, ainsi qu'elle avoit gouverné la précédente reine. (*Voyez* à l'article ALBÉRONI,) la disgrace de la princesse des *Ursins*; *voyez* sa mort à la fin de l'article TRÉMOILLE. (la)

URSINUS, (*Voyez* FULVIUS.)

URSINUS est aussi le nom de divers savans Luthériens, connus particulièrement dans leur secte. Tels que, 1°. Zacharie *Ursinus*, mort en 1583, grand ami de Mélanchton.

2°. George *Ursinus*, théologien danois, auteur des *antiquités hébraïques*.

3°. Jean-Henri, sur-intendant des églises de Ratisbonne, mort le 14 mai 1667, auteur du livre intitulé: *exercitationes de Zoroastre, hermete sanchoniatone*.

4°. George-Henri, fils du précédent, mort le 10 septembre 1707, auteur des ouvrages suivans. *Diatribe de taprobanâ cerne & Ogyride veterum. Disputatio de locustis. Observationes philologicæ de variis vocum etymologiis & significationibus. De primo & proprio aoristorum usu. Grammatica græca. Dionysii terræ orbis descriptio cum notis.* Notes sur les églogues de Virgile & sur la Troade de Sénèque le tragique.

USPERG, (Conrad, abbé d') (*Hist. litt. mod.*) mort vers l'an 1240, a laissé une chronique qui finit à l'an 1229. Elle a depuis été continuée par un écrivain anonyme & poussée depuis le règne de l'empereur Frédéric II, jusqu'à celui de Charles-Quint.

USSERIUS (Jacques) (*Hist. litt. mod.*) en anglois. Usher, né à Dublin en 1580, neveu d'un archevêque d'Armach, fut fait archevêque d'Armach lui-même en 1626, par le roi Jacques I. Il resta fidèlement & tendrement attaché au malheureux Charles I. Il s'évanouit en voyant l'appareil du supplice de ce prince. Il perdit tous ses biens dans les guerres civiles qui amenèrent cette affreuse exécution. Le cardinal de Richelieu, l'université de Leyde lui offrirent des asyles avantageux, il resta en Angleterre & ne cessa de travailler au milieu des troubles qui agitoient sa patrie. On sait que c'est surtout par ses travaux sur la chronologie qu'il est célèbre. Tout le monde n'adopte pas ses calculs, mais tout le monde respecte son autorité. Il mourut en 1655. Richard Parr a placé sa vie à la tête de ses lettres.

USUARD, (*Hist. litt. mod.*) bénédictin du neuvième siècle, auteur d'un martyrologe célèbre qu'il dédia au roi Charles le Chauve, & dont nous avons diverses éditions estimées. On ignore les particularités de la vie d'*Usuard*.

UXELLES ou HUXELLES, (Nicolas Châlon du Blé, marquis d') (*Hist. de Fr.*). maréchal de France, *homme de plaisir, fin courtisan, médiocrement bon citoyen*, dit l'abbé de S. Pierre, en rapportant sa promotion à l'année 1703; il avoit d'abord embrassé l'état ecclésiastique; ce ne fut qu'après la mort de son frère aîné, arrivée en 1669 qu'il prit le parti des armes, & ce fut principalement dans la guerre de 1688, qu'il se fit connoître avantageusement. En 1688, il prit Neustat. En 1689, il défendit Mayence, & ne rendit cette place au duc de Lorraine qu'après cinquante-six jours de tranchée ouverte. « Le » marquis d'*Uxelles*, dit M. le président Hénault, eût tenu encore plus long-tems, si la » ville avoit été mieux approvisionnée; mais » comme cela regardoit M. de Louvois, il eut » la prudence de ne s'en point plaindre, & ce » ministre lui en sut gré.

C'est au moyen de cette prudence qu'on fait sa fortune particulière & que la fortune publique se perd, & c'est là ce que l'abbé de Saint-Pierre, moins indulgent que M. le président Hénault, appelle être fin courtisan & médiocrement bon citoyen. On dit que le public, trompé par la discrétion du marquis d'*Uxelles*, n'imputa qu'à lui la prise de Mayence & que le peuple lui cria *Mayence* en plein théâtre de la part d'un juste estimateur ç'eût été un cri d'applaudissement, car cette défense de Mayence fut réellement un des exploits de cette guerre, mais dans l'intention du parterre trompé, c'étoit un cri d'animadversion & un outrage, & c'étoit de cet outrage, de ces torts de l'opinion publique que le marquis d'*Uxelles* se trouvoit dédommagé par la faveur du marquis de Louvois. Ce fut à lui que Louis XIV dit au sujet de cette défense de Mayence: » vous » avez défendu la place en homme de cœur, & » vous avez capitulé en homme d'esprit ».

Ce prince jugea le maréchal d'*Uxelles* propre aux négociations comme à la guerre. Il l'envoya en 1710 avec l'abbé de Polignac au triste congrès de Gertruydemberg, & en 1712 avec le même abbé de Polignac & Ménager au congrès plus heureux d'Utrech en 1718; il fut du conseil de régence, & il n'y donna jamais que de bons avis. Il mourut en 1730, sans avoir été marié.

UZEDA, (le duc d') (*Voyez* LERME.)

V

VAALI, s. m. (*Hist. mod.*) ce sont des princes sortis des maisons royales dont les rois de Perse ont conquis les états. Ils sont demeurés vicerois, gouverneurs, ou rois tributaires des états de leurs ancêtres.

VACQUERIE ou VAQUERIE, (Jean de la) (*Hist. de Fr.*) magistrat qui a laissé une mémoire respectée. Il étoit premier président du parlement de Paris, dans des temps difficiles, sous Louis XI. On a beaucoup cité ce trait de courage qui triompha de tout le despotisme d'un tel prince. Louis XI avoit, selon l'usage, envoyé au parlement des édits oppressifs, & sur quelque résistance qu'ils avoient déjà éprouvée, il s'étoit emporté à des menaces effrayantes; une députation du parlement, à la tête de laquelle étoit le premier président arrive sans être attendue, le roi s'étonne, demande avec quelque inquiétude ce qu'on lui veut dire, répond la *Vacquerie*, nous vous apportons la démission de nos charges, nos têtes même s'il le faut, & voilà vos édits que le devoir nous défend d'enregistrer.

Quand le maître au sujet prescrit des attentats,
Ou présente la tête, & l'on n'obéit pas.

Louis XI, sur qui ce qui étoit grand produisoit quelquefois son effet, fut frappé de ce trait de vertu, retira ses édits, remercia les députés de lui en avoir montré les inconvéniens & parut leur rendre ses bonnes graces.

Au commencement du règne suivant, les princes & les grands ayant tenté de cabaler au parlement relativement à la régence, le même la *Vacquerie* qui pouvoit profiter de cette occasion d'augmenter l'importance de sa compagnie & la sienne, fit voir que la vertu est une & ne se dément point. » Le parlement, dit-il, est » fait pour rendre la justice au nom du roi & » à sa décharge, & non pour entrer dans les in» trigues de la cour ni dans les vues ambitieuses » des grands.

La *Vaquerie* vécut & mourut pauvre; le chancelier de l'Hôpital, auquel il appartenoit d'assigner les rangs parmi les magistrats & les ministres, dit que le premier président de la *Vacquerie* étoit plus recommandable par sa pauvreté que Rolin, chancelier du duc de Bourgogne, par ses richesses. La *Vacquerie* mourut en 1497.

VADÉ, (Jean-Joseph) (*Hist. litt. mod.*) né en 1720 à Ham dans la Picardie, mort le lundi 4 juillet 1757, à trente sept ans. C'étoit le La Fontaine des guinguettes & des tavernes. Il avoit dans les mœurs & dans la conduite cette facilité, cet abandon, cette incurie de la Fontaine; il avoit aussi quelque talent, mais il l'appliquoit mal. On a voulu le regarder comme le créateur d'un genre, auquel on a donné le nom de *genre poissard*, parce qu'il y peignoit des poissardes, des bateliers, des racolleurs yvres, &c. Il mettoit beaucoup de vérité dans cette imitation, mais c'étoit du talent perdu; qui cette vérité pouvoit-elle intéresser? Quand Molière peignoit les ridicules & les travers de son siècle, il se proposoit de les corriger; mais en peignant la grossièreté des poissardes & des bateliers, avoit-on eu l'espérance ou le desir ou le moyen de les corriger d'un ton qui tient à leur défaut d'éducation? En avoir-on seulement l'idée? On ne faisoit qu'arrêter les regards du public sur un ridicule qui n'est bon ni à peindre ni à connoître; on ne faisoit qu'égarer & avilir son goût en lui persuadant que c'étoit là un plaisir.

VADIARE DUELLUM, (*Hist. mod*). espèce de cartel ou de défi pour s'engager dans un combat, qui devoit se donner à jour nommé, c'est-à-dire, lorsqu'une personne provoquoit quelqu'un pour décider une dispute par un combat ou duel, & qu'il jettoit à bas son gantelet, ou faisoit quelque signe semblable de défi; si alors l'autre ramassoit le gantelet ou acceptoit la provocation, on appelloit cette action *vadiare duellum*, donner & prendre un gage mutuel du combat.

Dans l'affaire des Templiers, le grand maître Jacques de Molai ayant comparu devant l'archevêque de Narbonne & d'autres commissaires ecclésiastiques, leur dit que s'il avoit affaire à des juges laïcs, les choses ne se passeroient pas comme on les traitoit, donnant à entendre qu'il provoqueroit au combat & les accusateurs & les juges, pour soutenir son innocence & celle de ses chevaliers. L'archevêque lui répondit: *Nous ne sommes pas gens à recevoir un gage de bataille.* Et en effet les ecclésiastiques étoient dispensés de cette sorte d'épreuve. (*A. R.*)

VAILLANT DE GUELLIS, en latin *Germa-*

nus Valens Guellius, surnommé *Pimpontius*, parce qu'il étoit abbé de Pimpont, (*Hist. litt. mod.*) fut évêque d'Orléans, & cette ville étoit sa patrie. Il mourut à Meun-sur-Loire, maison de campagne des évêques d'Orléans. Son goût pour les lettres lui avoit mérité la protection de François I. On trouve dans le recueil intitulé: *Deliciæ poëtarum gallorum*, un poëme où il prédit l'assassinat de Henri III, & les troubles & les malheurs qu'entraîna ce crime.

VAILLANT, (Jean Foy & Jean-François Foy, père & fils) tous deux de l'académie des inscriptions & belles lettres, savans & illustres antiquaires, se sont distingués par leurs grandes connoissances des médailles.

1°. Le père naquit à Beauvais le 24 mai 1632; destiné d'abord à la jurisprudence, il la quitta pour la médecine; mais c'étoient les antiquités & les médailles qui devoient l'occuper entièrement. Un fermier des environs de Beauvais ayant trouvé en labourant la terre une grande quantité de médailles antiques, il les porte d'abord à M. *Vaillant* comme à l'homme le plus instruit du pays, & M. *Vaillant* qui jusques-là ne s'étoit point occupé de Médailles, devint tout-à-coup antiquaire comme le premier Sforce (*Attendulo*) devint soldat en voyant pour la première fois des soldats passer par son village. De ce moment la vie entière de M. *Vaillant* fut consacrée aux médailles & à des voyages savans, qui tous avoient pour objet l'étude & la découverte des antiquités & l'enrichissement du cabinet du roi dans ce genre. Il fit dans cette vue douze voyages à Rome & dans diverses parties de l'Italie, deux dans le Levant, autant en Angleterre & en Hollande, & revint toujours chargé de trésors littéraires.

Ces voyages ne se firent pas sans périls & sans infortunes. Etant parti de Paris au mois d'octobre 1674, pour se trouver à Rome à l'ouverture du grand jubilé de l'année sainte, une barque de Livourne sur laquelle il s'étoit embarqué à Marseille, fut prise par un corsaire d'Alger; quoique les françois ne fussent point en guerre avec les Algériens, on ne laissa pas que de les dépouiller comme les autres, en leur disant: *bona pace francesi*, & arrivés à Alger, on les traita tous en esclaves; le consul de la nation les réclama inutilement, le dey d'Alger les retint en représailles de huit Algériens qui étoient, disoit-il, aux galères en France, & dont il n'avoit pû obtenir la liberté. Enfin après quatre mois & demi de captivité, il fut permis à M. *Vaillant* de revenir en France. On lui rendit une vingtaine de médailles d'or qu'on lui avoit prises. Dans ce passage un bâtiment de Salé qui avançoit à pleines voiles sur la barque, fit craindre de nouveau les avantures du voyage précédent. Dans cette crainte M. *Vaillant* prit le parti d'avaler les médailles. Au moment même un coup de vent sépare la barque, du corsaire; elle est prête à échouer sur les côtes de Catalogne, puis dans les bancs de sable des embouchures du Rhône; enfin M. *Vaillant* s'étant jetté dans un esquif, aborde lui cinquième au rivage le plus prochain.

» Cependant les médailles qu'il avoit avalées » & qui pouvoient peser cinq à six onces, l'incommodoient extrêmement. Il consulta deux médecins sur ce qu'il avoit à faire..... ils ne » demeurèrent pas d'accord du remède, & dans » l'incertitude M. *Vaillant* ne fit rien. La nature le soulagea d'elle-même de tems à autre, » & il avoit recouvré plus de la moitié de son » trésor lorsqu'il arriva à Lyon. Il y alla voir un » curieux de ses amis à qui il conta ses avantures & n'oublia pas l'article des médailles. » Il lui montra celles qui lui étoient déja revenues, & lui fit la description de celles qu'il attendoit encore. Parmi ces dernières étoit un *Othon* » qui fit tant d'envie à son ami, qu'il lui proposa de l'en accommoder pour un certain prix. » M. *Vaillant* y consentit pour la rareté du fait, » & heureusement il se trouva le jour même en » état de tenir son marché ».

D'excellens ouvrages furent les fruits de tant de recherches & de travaux. Il publia pour l'usage & à la sollicitation des savans, un catologue des médailles rares en deux volumes in-4°. sous ce titre: *Numismata imperatorum romanorum præstantiora, à Julio Cæsare ad Postumum & Tyrannos.*

On en fit deux éditions à Paris & une troisième en Hollande.

En 1681, il publia l'histoire des rois de Syrie, par leurs médailles, *Seleucidarum imperium, sive historia regum Syriæ ad fidem numismatum accommodata.*

En 1698, il donna son recueil des médailles grecques frappées en l'honneur des empereurs romains: *Numismata imperatorum Augustorum & Cæsarum à populis romanæ ditionis græcè loquentibus, ex omni modulo percussa.* Il en fit en 1700 une nouvelle édition à Amsterdam.

Il publia en 1701, l'histoire des rois d'Egypte par médailles; qu'il avoit romme promise en donnant celle des rois de Syrie.

En 1703, il donna une explication de toutes les médailles des familles romaines. *Nummi antiqui familiarum romanarum perpetuis interpretationibus illustrati.*

Tels sont ses principaux, mais non pas tous ses ouvrages.

Il entra dans l'académie des inscriptions & belles-lettres en 1701, fut pensionnaire en 1702, mourut le 23 octobre 1706. Il avoit épousé suc-

cessivement deux sœurs par dispense du pape. Il eut plusieurs enfans, entre autres:

2°. Jean-François Foy, qu'il fit entrer en 1702, en qualité d'élève à l'académie des inscriptions & belles-lettres. Celui-ci étoit né à Rome le 17 février 1665, dans le cours des voyages littéraires de son père. Le fils formé par lui, fut comme lui médecin & antiquaire. Il avoit composé un traité de la nature & de l'usage du caffé, dont le manuscrit se perdit entre les mains de ses amis. On a de lui divers mémoires, la plupart sur les médailles, dans le recueil de l'académie. Il mourut le 7 novembre 1708.

Un autre *Vaillant* (Sébastien) fut de l'académie des sciences. Né à Vigny près Pontoise, en 1669, d'abord organiste chez les hospitalieres de Pontoise, puis chirurgien, il fut enfin secrétaire de M. Fagon, & cette dernière place étoit celle où l'apelloit le goût de la botanique qui s'étoit déclaré en lui dès sa plus tendre jeunesse; M. Fagon cultiva & perfectionna ce goût, lui donna entrée dans tous les jardins botaniques de la France & lui obtint la direction du jardin royal, & les places de professeur & de sous-démonstrateur des plantes de ce jardin, & de garde des drogues du cabinet du roi. Le Czar Pierre pendant son séjour en France, ayant eu la curiosité de voir ce cabinet, *Vaillant* fut chargé de le lui montrer & de répondre aux questions de ce monarque si empressé de s'instruire. Il fut reçu à l'académie des sciences en 1716. Ses principaux ouvrages sont des remarques sur les institutions de botanique de Tournefort; un discours sur la structure des fleurs & sur l'usage de leurs différentes parties. Un livre qui fut imprimé à Leyde par les soins de l'illustre Boerhaave en 1727, sous le titre de *botanicon Parisiense, ou dénombrement par ordre alphabétique, des plantes qui se trouvent aux environs de Paris*. Mort en 1722.

VAIR, (Guillaume du) (*Hist. de Fr.*) garde des sceaux & évêque de Lisieux, naquit à Paris en 1556. Il étoit fils de Jean du *Vair*, procureur-général de la reine Catherine de Médicis. Il fut successivement conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes, premier président du parlement de Provence, enfin il fut fait garde des sceaux en 1616, puis évêque de Lisieux en 1618. Il eut de son tems de la réputation & comme magistrat & comme ministre, & comme évêque, & comme homme de lettres. Il parut d'abord avoir quelque fermeté dans le caractère, il résista au maréchal d'Ancre, qui le fit disgracier; sa disgrace lui fit honneur dans le public, mais il montra plus de complaisance & de souplesse, lorsque le connétable de Luynes ayant renversé le maréchal d'Ancre, fit rentrer du *Vair* dans sa place, & lui fit, dit-on, espérer le chapeau de cardinal qu'il n'eut point; ce magistrat perdit alors de sa considération. Il mourut à Tonneins en Agenois où il étoit à la suite du roi pendant le siège de Clerac en 1621. On a recueilli ses œuvres en un gros volume in-folio. Il passoit pour un des esprits les plus cultivés & un des hommes les plus éloquens de son siècle. On auroit peine à retrouver cette éloquence dans les harangues qui forment une partie du recueil de ses œuvres; mais enfin ces œuvres, cette réputation de doctrine & d'éloquence, cette vertu austère par laquelle il s'étoit d'abord fait connoître & dont il conserva tout ce qu'on en peut conserver à la cour, ont fait trouver quelque ressemblance entre ce magistrat & le chancelier d'Aguesseau.

VAISSETTE, (dom Joseph) (*Hist. litt. mod.*) bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, bien connu par son *histoire du Languedoc*, à laquelle il travailla d'abord avec dom Claude de Vic, son confrère. Le premier volume parut, en 1730. Dom de Vic étant mort en 1734, dom *Vaissette* resta seul chargé de cet ouvrage & il publia seul les quatre volumes suivans. Il en préparoit même un sixième que dom Bourotte son confrère étoit chargé d'achever après la mort de dom *Vaissette*. Celui-ci composa aussi un abrégé de son histoire de Languedoc en six volumes in-12, & une géographie universelle. Dom *Vaissette* étoit né à Gaillac en Agenois en 1685, s'étoit fait bénédictin à Toulouse en 1711, étoit venu à Paris en 1713, y mourut à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1756.

VAIVODE, s. m. (*Hist. mod*). est proprement un titre qu'on donne aux gouverneurs des principales places de l'empire de Russie.

Les palatins ou gouverneurs des provinces de Pologne prennent aussi la qualité de *vaivodes*. (*A. R.*)

VALBONNAIS, (Bourchenu ou Bouchenu de) (Jean-Pierre) (*Hist. litt. mod.*) fils d'un conseiller au parlement de Grénoble, fut aussi conseiller au même parlement, puis premier président de la chambre des comptes de Grenoble & conseiller d'état. Il étoit né en 1651. Dans sa jeunesse il voyagea beaucoup en Italie, en Hollande, en Angleterre. Dans le cours de ces voyages il se trouva le 6 juin 1672 au terrible combat de Soulsbaye que la flotte angloise, commandée par le duc d'Yorck, (depuis Jacques II,) & jointe à la flotte françoise, commandée par le comte d'Estrées, (depuis maréchal de France,) livroit au fameux Ruyter. *Valbonnais* étoit apparemment comme simple passager, sur la flotte angloise. Ce spectacle le dégoûta pour jamais & des batailles navales & des voyages; il revint s'attacher pour le reste de sa vie aux travaux paisibles des lettres & de la magistrature. Il eut le malheur de devenir aveugle de bonne heure, & il l'étoit lorsque

qu'il donna & même composa son histoire du Dauphiné, 2 vol. in-folio, par laquelle il est célèbre. Il laissa en manuscrit un nobiliaire aussi du Dauphiné. On a de lui d'ailleurs divers mémoires ou dissertations répandus dans des journaux, mort en 1730.

VALDO, (Pierre) (*Hist. ecclés.*) marchand de Lyon, donna son nom à la secte des Vaudois formée en 1160. Cet homme étant dans une assemblée de riches marchands, un d'entr'eux mourut subitement à ses yeux. Ce coup le frappa, jusques-là il ne s'étoit pas beaucoup occupé de la religion, il se mit à étudier l'évangile, il y vit par-tout l'éloge de la pauvreté, il jugea que la vie apostolique avoit disparu de la terre, il voulut la renouveller. Il vendit tout son bien, le donna aux pauvres, se fit pauvre lui-même & prit des sandales; plusieurs Lyonnois s'unirent à lui & prirent des sandales, d'où ils furent nommés *insabbatés*, on les nomma aussi *les pauvres de Lyon*. Les apôtres n'étoient pas seulement pauvres, ils étoient encore prédicateurs, les Vaudois voulurent l'être. Le pape Luce III les condamna; on les voit pourtant en 1172 soumis au saint siège, solliciter l'approbation d'Innocent III. Ce fut, dit on, pour opposer à ces pauvres orgueilleux des pénitens vraiment pauvres & humbles de cœur qu'Innocent III approuva en 1215 au concile de Latran, l'institut des frères mineurs ou cordeliers.

Ce fut aussi apparemment pour opposer à ces prédicateurs sans mission des prédicateurs envoyés qu'il approuva au même concile l'ordre des frères prêcheurs ou dominicains. Ces deux ordres rivaux remplirent les chaires, présidèrent aux tribunaux d'inquisition, dirigèrent les consciences des rois, troublèrent le monde dans des siècles d'ignorance par leur fausse science, par leurs ridicules querelles soit entr'eux, soit d'ordre à ordre, sur l'union hypostatique du sang de Jesus-Christ versé dans sa passion, sur l'immaculée conception, sur le propre, sur l'étoffe & la forme de leurs habits & de leurs capuchons, toutes questions qui ont coûté du sang, causé des supplices & presque ébranlé des empires, tandis que les Vaudois toujours ignorans, toujours ignorés dans leurs erreurs paisibles, cachés au fond des vallées, couverts de l'ombre des bois, pauvres & laborieux, pasteurs & laboureurs, défrichant, fertilisant des terres abandonnées, & lisant quelquefois l'évangile, s'éloignoient d'un monde livré à toutes ces disputes. Leur secte est remarquable entre toutes les autres par cette obscurité même, qui atteste leur douceur tranquille, comme la célébrité de tant d'autres accuse leur turbulence. Il faut savoir gré à une secte religieuse de ne pas ravager la terre, il faut savoir gré à celle-ci de l'avoir cultivée avec succès; leurs seigneurs qu'ils enrichissoient en prenant leurs landes à cens; les rois auxquels ils procuroient par leur travail de nouveaux impôts bien payés, n'avoient garde de se plaindre d'eux, mais les prêtres dont ils s'éloignoient un peu, murmuroient & les inquiétoient.

La doctrine des Vaudois à peine connue d'eux-mêmes, étoit ou devint une espèce de donatisme qui faisoit dépendre l'effet des sacremens de la vertu des ministres. Un mauvais prêtre ne pouvoit ni absoudre ni consacrer, un mauvais prêtre, n'étoit point un prêtre. En revanche tout laïc vertueux étoit prêtre essentiellement, mais pour être vertueux il falloit être pauvre, tout prêtre qui conservoit quelque propriété, étoit déchu du sacerdoce; aussi quoique les Vaudois parussent soumis à l'église, ils aimoient mieux se faire absoudre par leurs Barbes, (c'étoient leurs ministres laïcs) que par leurs ministres ecclésiastiques. Ils avoient encore une autre erreur qu'il n'appartient pas à tout le monde d'avoir; ils ne croyoient pas qu'il fût permis de punir de mort les criminels; ils ne fondoient cette idée sur aucun motif philosophique ni politique, mais sur l'évangile. Dieu a dit: *je ne veux point la mort du pécheur*, il falloit donc le laisser vivre: *la vengeance m'appartient*, il falloit donc la lui réserver: *laissez croître l'ivraie jusqu'à la moisson*, il ne falloit donc pas prévenir ce tems. Le reste de leurs erreurs, souvent mêlé avec les erreurs de chaque siècle, & qui le furent nommément avec celle de Luther & de Calvin, est resté assez obscur, leur schisme ne fut jamais formel. Pour éviter la persécution, ils recevoient les sacremens de la main des prêtres, mais leurs ministres leur faisoient demander pardon à Dieu de cette foiblesse.

Ce fut contre ces paisibles & utiles Vaudois, qu'après beaucoup de persécutions plus ou moins rigoureuses, on en vint en 1545, à cette horrible exécution de Cabrières & Mérindol, au-dessus de laquelle il n'y a que celle de la saint Barthélemi.

VALDRADE, (*Voyez* LOTHAIRE.)

VALENÇAI, (*Voyez* ESTAMPES.)

VALENS, (*Hist. rom.*) (Flavius) mauvais empereur, Arien jusqu'à la persécution, étoit fils puîné de Gratien surnommé le *cordier* & frère de Valentinien I, qui l'associa en 364 à l'empire & lui donna l'orient à gouverner en 365. *Valens* étoit né en Pannonie vers l'an 328. Il eut pour concurrent à l'empire Procope. (*Voyez* cet article.) *Valens* fit principalement la guerre à l'église & aux goths; il vainquit ceux-ci & leur donna la paix en 370, à condition que le Danube feroit pour eux une barrière qu'ils ne franchiroient jamais. Plus indulgent & trop indulgent dans la suite, il leur permit de s'établir dans la Thrace; insensiblement ils en

vinrent à ravager les pays voisins; il fallut reprendre les armes; un général romain, (Lupicin) envoyé contre eux fut battu, *Valens* alors marcha en personne, perdit contre eux une bataille près d'Andrinople en 378, ses soldats le portèrent dans une maison où on croyoit qu'il seroit en sûreté; les goths vainqueurs survinrent, y mirent le feu & *Valens* y fut misérablement brûlé tout vivant. S'il éprouva un sort cruel, il avoit été cruel lui-même & l'avoit été sur-tout par superstition. Un prétendu magicien lui avoit prédit que son successeur ou un de ses successeurs, seroit un homme dont le nom commenceroit par *Théod*, vrai emblablement parce que tout le monde s'attendoit à voir passer l'empire entre les mains du comte Théodose qui avoit acquis beaucoup de gloire à la guerre & qui paroissoit le plus digne du rang suprême par ses talents & ses vertus; en conséquence, *Valens* fit périr tous ceux dont le nom commençoit par ces lettres, & fit trancher la tête nommément au comte Théodose à Carthage en 373, ce qui n'empêcha pas Théodose son fils de parvenir à l'empire.

Un autre VALENS, nommé *Valerius*, est au nombre des tyrans, c'est-à-dire qu'il fut proclamé empereur, & tué par ses soldats au bout de six semaines, l'an 261.

VALENTIN, (Grégoire) *Hist. litt. mod.*) jésuite espagnol, disputa contre Lemos sur la grace. Il est aujourd'hui oublié de tout le monde, quoique ses œuvres en cinq volumes *in-folio* se trouvent dans toutes les bibliothèques de théologie. Mort à Naples en 1603.

VALENTIN, c'est le nom:

1°. D'un pape, mort le 21 septembre 827, quarante jours après son élection.

2°. D'un hérésiarque du second siècle, un peu plus absurde que les autres & qui en conséquence eut un peu plus de disciples.

3°. D'un chymiste & alchimiste du seizième siècle; Basile *Valentin* est du moins le nom qu'il prit. Ses ouvrages écrits en haut-allemand, ont été traduits en latin & en françois: c'est *l'azoth des philosophes, avec les douze clefs de la philosophie*; c'est la *révolution des mystères, des teintures essentielles des sept métaux & de leurs vertus médicinales*; c'est le *testament de Basile Valentin*. On prétend que ce chymiste, quel qu'il soit, dut au hasard la connoissance des propriétés de l'antimoine. Des cochons ayant mangé un peu d'antimoine qu'il avoit jetté hors de son laboratoire, il s'apperçut qu'il en furent violemment purgés; il essaya ce purgatif sur le corps humain, & ses expériences ayant réussi, il fit l'ouvrage intitulé: *currus triumphalis antimonii*.

4°. D'un Botaniste, (Michel-Bernard) professeur en médecine à Giessen, & qui étoit de l'académie des curieux de la nature. On a de lui *historia simplicium reformata* & *amphitheatrum zootomicum*.

Quant à Jean *Valentin Gentilis*, (*Voyez* GENTILIS.)

VALENTINE de Milan, (*Voyez* VISCONTI.)

VALENTINIEN, (*Hist. rom.*) Il y a eu trois empereurs romains de ce nom. *Valentinien* I. successeur de Jovien, étoit né l'an 321, à Cibales, bourgade de la Pannonie. Son père se nommoit Gratien, & ce fut aussi le nom du fils & du successeur de *Valentinien*. Gratien surnommé le Cordier, père de *Valentinien* & de Valens, (*Voyez* cet article,) fut distingué par un courage intrépide & une force de corps extraordinaire. Il passa par tous les dégrés de la milice, devint comte d'Afrique, (car il y avoit alors des comtes d'Afrique & des ducs d'Égypte.) Il commanda les armées romaines dans l'Angleterre, nommée alors la Bretagne. Il tomba dans la disgrace de l'empereur Constance, pour avoir reçu dans son département le tyran ou usurpateur Magnence, compétiteur de Constance.

Valentinien son fils avoit embrassé de bonne heure la profession des armes & s'y étoit distingué comme Gratien. Le règne de Constance étoit celui des ministres, des favoris, des soupçons & des délations. Sur de faux rapports de courtisans & d'envieux, *Valentinien* qui commandoit en qualité de tribun un corps de cavalerie dans les Gaules, fut cassé & renvoyé du service en 357. Il fut rétabli sous Julien, réparateur de la plûpart des torts de Constance, & qui fit *Valentinien* tribun de ses gardes; mais pour plaire à Julien il falloit être payen; c'étoit là le foible de cet empereur d'ailleurs si grand, & *Valentinien* chrétien zélé se mit en danger par ce zèle même, poussé peut-être un peu plus loin qu'il n'étoit nécessaire. *Valentinien* obligé par le devoir de sa charge, de suivre par-tout l'empereur, l'accompagnoit un jour malgré lui au temple de la fortune; un prêtre qui faisoit une aspersion d'eau lustrale, en jetta quelques gouttes sur l'habit de *Valentinien*; celui-ci donna un souflet au prêtre, en lui disant: pourquoi oses-tu me souiller de cette eau impure? & il déchira l'endroit de son manteau où l'eau étoit tombée. Il étoit impossible que l'empereur laissât impunie une telle insulte, faire en sa présence dans de telles conjonctures au ministre de la religion qu'il professoit & qu'il rétablissoit, & l'action de *Valentinien* n'a pas eu l'approbation de tous les chrétiens. L'empereur pour le punir de la manière qu'il jugea devoir lui être la plus sensible, lui ordonna de sacrifier à l'instant aux dieux s'il ne vouloit perdre sa charge; sur son refus il l'exila.

l'exila. Cassé par Constance il avoit été rétabli par Julien ; exilé par l'idolâtre Julien, il fut rappellé par le chrétien Jovien. Lucilien, beau-père de Jovien, mena *Valentinien* avec lui dans les Gaules où il commandoit; il s'éleva une violente sédition à Rome, Lucilien y périt, *Valentinien* pensa y périr, & s'en étant sauvé avec peine, alla se ranger en Orient auprès de l'empereur, qui, pour le dédommager & le récompenser, lui donna la seconde compagnie de ses gardes. A la mort de Jovien, (364) il fut élu empereur, mais on voulut le forcer de se nommer sur le champ un collègue.

» Romains, dit-il du ton d'un homme vraiment digne du rang auguste où il venoit d'être élevé, » est-ce donc pour me parler en maîtres que » vous m'avez fait empereur ? Vous pouviez ne » me pas choisir, mais votre choix a été libre, » je le défendrai; c'est-à-vous d'obéir, c'est à » moi seul à commander : ne me forcez pas de ne » voir que des séditieux & des rebelles dans les » braves soldats qui viennent de m'honorer de leurs » suffrages. Le choix que vous me proposez de » faire, demande du tems & de la réflexion ; je » le ferai, quand je le jugerai à propos, quand les » besoins de l'empire me paroîtront l'exiger ; » attendez-en le temps avec soumission & avec » respect, reposez-vous sur moi du soin de l'état, » & venez recevoir les présens que je vous ai » destinés, moins pour satisfaire à l'usage, que » pour vous témoigner mon affection ». Ceci se passoit le 24 février (364). Le 28 mars suivant il fit son choix & ce choix n'étoit pas difficile. Aussi quand il mit l'affaire en délibération dans le conseil, le général Dagalaïfe lui dit-il: qu'est-il besoin de délibérer? Si vous aimez votre famille, vous avez un frère, si vous aimez l'état, nommez le plus digne. Il aima sa famille & choisit Valens son frère (*Voyez* son article.) Mais loin de savoir mauvais gré à Dagalaïse de sa franchise, il l'éleva peu de tems après au consulat.

Les deux empereurs travaillèrent d'abord en commun avec beaucoup de zèle & d'intelligence ; ils firent plusieurs loix utiles à l'empire & sur-tout favorables au christianisme ; mais bientôt ils suivirent l'exemple qui leur avoit été donné par Dioclétion & Maximien, & leurs Césars, & depuis encore par Constantin dans les arrangemens qu'il avoit faits entre ses trois fils ; ils partagèrent l'empire pour être plus en état de le défendre, car il étoit depuis longtems attaqué de tous côtés par les barbares ; Valens eut l'Orient, *Valentinien* l'Occident; celui-ci se réserva sur son frère une sorte de supériorité que son âge & ses bienfaits sembloient lui assurer d'ailleurs.

Valentinien eut principalement à combattre dans les provinces de son partage les Allemands, les Saxons, les Quades ; mais en général il fit plus la guerre par ses lieutenans que par lui-même; cependant il marcha quelquefois en personne contre eux, & vers l'an 371, pour être plus à portée de veiller sur tous leurs mouvemens, il vint établir sa cour à Trèves, qui par-là devint comme la capitale de l'empire d'Occident. Le tyran Maximien s'y étoit déjà établi en 384. La guerre de *Valentinien* contre les Quades fut injuste & soutenue par des moyens coupables. *Valentinien* avoit montré sans doute de la sagesse & de la prudence en garnissant de forts toute la barrière du Rhin pour contenir les peuplades barbares de la Germanie, & mettre l'empire romain à l'abri de leurs incursions ; il devint injuste & usurpateur lorsqu'il voulut étendre cette précaution jusqu'au Danube, & faire construire des forts & mettre des garnisons dans le pays des Quades qui depuis le règne de Marc Aurele, vivoient paisibles, sans jamais sortir de leurs limites, ni attaquer ni insulter leurs voisins ; ils firent de justes représentations sur cette infraction du droit des gens ; Maximien, préfet des Gaules, homme cruel & entreprenant & qui avoit brigué la commission de faire exécuter les ordres de l'empereur entra en conférence avec Gabinius, roi des Quades. » Nous ne vous demandons point grace, lui disoit » Gabinius, nous demandons justice ; laissez vivre » en paix ceux qui ne troublent point la paix » d'autrui, nous avons renoncé aux conquêtes & » aux courses, mais non pas à la libre pos» session de notre pays ». Maximien prolongea les conférences, parut accueillir Gabinius & sentir ses raisons, & quand il crut avoir inspiré assez de confiance aux Quades, il invita les principaux d'entre eux avec leur roi à un souper où ils furent tous assassinés; on dit que Gabinius périt de la propre main de Maximien.

Les Quades indignés passèrent le Danube & se jettèrent sur les terres de l'empire où ils firent beaucoup de ravage. Peu de tems après on apprit que l'empereur venoit en personne dans le pays. On espéra d'abord qu'il venoit faire justice du crime de Maximien & des vexations que ses gouverneurs exerçoient depuis long tems dans ces contrées. On s'en flattoit en vain, il venoit se venger des Quades & ne se proposoit pas moins que de les exterminer. Effrayés à la vue des aigles romaines & d'un empereur descendant en personne dans leur pays le fer & la flamme à la main, ils se sauvèrent dans leurs montagnes, d'où ils regardoient en pleurant leurs maisons réduites en cendres & l'horrible dévastation de leurs villes ; ils cherchèrent tous les moyens d'appaiser la colère de l'empereur, & ils obtintent avec peine la faveur d'une audience ; leurs ambassadeurs supplians & tremblans se prosternèrent aux pieds de *Valentinien*; ils ressembloient en tout à ce paysan du Danube, que notre la Fontaine rend si intéressant dans sa difformité sauvage & dans sa mâle

& rustique éloquence. Leur extérieur négligé blessa des yeux accoutumés à l'agrément des cours & au luxe des cités opulentes, *Valentinien* entra dans une singulière erreur, il crut que c'étoit par dérision qu'on lui envoyoit des paysans pour ambassadeurs; il les accabla de reproches & d'insultes, & s'irritant toujours de plus en plus par leurs excuses & leurs soumissions, il parvint enfin, à un tel excès d'emportement, maladie à laquelle il avoit le malheur d'être sujet, qu'il se rompit une veine & eut un vomissement de sang, dont il mourut quelques heures après dans des convulsions violentes, le 17 novembre 375.

Les écrivains qui ne lui sont pas favorables, observent qu'il est le seul empereur qui n'eût signé aucune grace pendant son règne. Ce n'étoit rien moins qu'un bon maître, disent-ils, & s'il avoit quelque justice, c'étoit celle d'un juge sévère & impitoyable; il sembloit même punir par humeur ou par goût plus que par un esprit d'équité. Ceux qui lui sont moins contraires, lui donnent l'éloge d'avoir aimé ses peuples, & disent que si ces peuples ont été foulés par des tyrans subalternes, par des ministres, c'est parce que les plaintes des opprimés ne parvenoient pas jusqu'à son trône; mais cela même est un tort dans un souverain, qui doit ouvrir aux plaintes des opprimés toutes les avenues du trône.

Valentinien, particulier, s'étoit annoncé comme un chrétien zélé jusqu'à l'intolérance; il ne fut sur cet article qu'un empereur prudent & modéré; il ne fut point Arien comme Valens son frère; mais s'il ne persécuta pas comme lui les catholiques, il ne persécuta pas davantage les ariens ni même les idolâtres. Il fut tolérant, on lui en a fait un crime, on devoit lui en faire un mérite.

Valentinien II étoit fils de *Valentinien* I, & frère puîné de l'empereur Gratien, que *Valentinien* I avoit nommé dès l'an 367 son collègue & son successeur. Gratien avoit dix sept ans à la mort de son père, *Valentinien* II n'avoit que quatre à cinq ans. On n'en fut que plus empressé à le faire proclamer empereur par l'espérance de regner lui longtems sous son nom. On agita pour lors dans l'empire romain la question frivole qui s'étoit élevée deux fois chez les Perses, à la mort de Darius, fils d'Hystaspes & à celle de Darius Nothus & qui avoit été décidée de deux manières contraires. A la naissance de Gratien, *Valentinien* n'étoit qu'homme privé, il étoit empereur à la naissance de *Valentinien* II. Celui qui étoit né fils d'empereur ne devoit-il pas l'emporter sur celui qui n'étoit né que fils d'un homme privé? Question frivole, disons-nous, car comme elle ne s'élève qu'au moment de la mort, tous deux alors sont fils du souverain, & le droit de primogéniture doit évidemment l'emporter. Mais ce qui trancha toute difficulté, ce fut que Gratien prenant pour son jeune frère les sentimens d'un père, approuva son élection & consentit de partager avec lui l'empire d'occident. Il garda l'Espagne, les Gaules, la Bretagne, c'est-à-dire l'Angleterre. *Valentinien* II eut l'Illyrie, l'Italie & l'Afrique. Valens vivoit toujours & possédoit l'orient. Après la mort de Valens, Gratien étendant à tout l'empire ce sentiment paternel & voyant combien il avoit besoin de puissans défenseurs, associa encore à la couronne impériale le grand Théodose, (*Voyez* son article,) & le chargea de veiller sur les provinces éloignées, que ni Gratien, à cause de cet éloignement même, ni *Valentinien* II, à cause de son bas âge, n'étoient à portée ou en état de défendre. (*Voyez* aussi à l'article Théodose comment ce grand empereur vengea Gratien de son assassin Maxime & rétablit *Valentinien* II ou le jeune, dans ses états envahis par cet usurpateur.) *Voyez* encore dans ce même article, THÉODOSE, la fin tragique & l'éloge de ce jeune *Valentinien* II, & comment il fut vengé par Théodose; nous avons parlé dans le même article, des magnifiques obsèques que S. Ambroise fit à ce prince aimable, pendant que Théodose étoit occupé à le venger, nous avons parlé de la douleur des peuples à sa mort, il nous reste à parler de celle de ses sœurs. Le corps étant resté exposé à Milan pendant deux mois qui furent employés aux préparatifs des obsèques, ses sœurs tout éplorées venoient tous les jours assiéger son cercueil; on ne pouvoit pas toujours empêcher qu'elles n'en approchassent; alors l'inondant de leurs larmes & faisant retentir l'air de leurs gémissemens, elles le tenoient si étroitement embrassé, qu'il n'étoit plus possible de les en arracher, que quand elles étoient évanouies; ce qui n'arrivoit que trop souvent.

Nec minùs Heliades fletu & inania morti
Munera dant lacrymas, & tunsae pectora palmis,
Non auditurum miseras Phaëtonta querelas
Nocte dieque vocant asternunturque sepulchro.

Valentinien III étoit petit fils du grand Théodose par Placidie sa mère, (*Voyez* son article,) sœur des empereurs Arcadius & Honorius. Il n'avoit que quatre ou cinq ans, lorsque Théodose II son cousin germain, fils d'Arcadius, lui donna le titre d'empereur, & celui d'Auguste à Placidie sa mère, sous la régence de laquelle il regna. (Ce fut en 424.) *Valentinien* épousa la seconde ou la troisième Eudoxie, fille de Théodose II, & de cette célèbre Athénaïs, que Pulchérie, sœur de Théodose avoit fait épouser à celui-ci; (*Voyez* THÉODOSE II) & qui au baptême avoit changé ce nom d'Athénaïs en celui d'Eudoxie. Une autre Eudoxie encore avoit été femme d'Arcadius, oncle de *Valentinien* II. C'étoit le temps où l'empire attaqué par Attila étoit défendu par Aëtius; mais *Valentinien*, plongé dans

les voluptés, prenoit peu de part aux affaires publiques & accéléroit par son indolence la chûte de l'empire. Il avoit fait enfermer pour quelques mécontentemens Honora sa sœur, elle invita le roi des Huns à venir la délivrer, lui proposant de l'épouser & de lui porter en dot la moitié de l'empire qu'elle disoit lui appartenir de droit. Attila n'avoit pas besoin de ce prétexte pour envahir l'empire, mais enfin c'étoit un prétexte, il promit tout & s'arma des droits qu'on lui offroit. Il mourut subitement d'une hémorragie au moment où il se rendoit le plus redoutable, & *Valentinien*, qui n'avoit jamais sû lui résister au moins par lui-même, délivré d'un ennemi si puissant, se replongea plus que jamais dans les voluptés. Le sénateur Maxime, petit-fils de ce tyran Maxime qui avoit fait périr l'empereur Gratien & usurpé pendant quelque tems les états de *Valentinien* II, avoit une femme aussi sage que belle, dont *Valentinien* III devint éperdument amoureux. N'ayant pu la séduire, il songeoit à lui faire violence. Maxime lui en fournit l'occasion en perdant contre lui au jeu une somme si forte que n'ayant pas dequoi la payer toute entière sur le champ, il remit à *Valentinien* son anneau pour gage de ce qui restoit à payer. Muni de cet anneau l'empereur envoye un officier du palais prier la femme de Maxime de la part de son mari, de venir en diligence faire sa cour à l'impératrice Eudoxie, & pour prouver que l'ordre ou l'invitation venoit de Maxime, l'officier montra l'anneau. *Valentinien* qui épioit le moment de l'arrivée de cette femme, la fit conduire dans un appartement écarté, où, malgré ses cris & ses larmes, il consomma son crime.... En se plaignant à son mari de cet outrage, elle se plaignit sur-tout de lui, l'anneau lui ayant persuadé que Maxime avoit consenti à sa honte. Il la détrompa aisément par la fureur où le mit ce récit & par le vif ressentiment qu'il fit éclater. Ce ressentiment alla jusqu'aux projets de vengeance les plus sinistres, mais Aëtius, qui veilloit sur l'empire & sur l'empereur, étoit un obstacle à l'exécution de pareils desseins. Maxime commença par écarter l'obstacle. *Valentinien* voyoit d'un œil jaloux un général si célèbre & qui l'avoit trop bien servi. Maxime s'attacha en toute occasion à le rendre de plus en plus suspect à son maître, jusqu'à ce qu'enfin l'insensé *Valentinien*, dans son aveuglement déplorable, fit assassiner le seul homme qui pouvoit encore le défendre & contre les ennemis étrangers & contre les ennemis domestiques. (*Voyez* à l'article AETIUS, le mot que dit *Valentinien* III lui-même sur cet assassinat à un de ses courtisans.)

Aëtius mort, Maxime eut la principale part dans la confiance de *Valentinien*. Il fit aisément entrer au nombre des gardes de ce prince, deux soldats d'Aëtius, qui brûloient de le venger, & dont il redoubla le zèle par ses exhortations, les trompant par le zèle qu'il affectoit lui-même pour la mémoire & la vengeance de ce grand général. Ils trouvèrent le moment qu'ils cherchoient & *Valentinien* mourut sous leurs coups l'an 455. En lui périt la race si dégénérée de Théodose. Nous ne parlons que de la race masculine, qui fut toujours trop indigne de ce grand empereur. L'esprit, les talens, les grandes qualités ne se trouvèrent plus que chez les femmes. Les Pulchéries, les Placidies, les Eudoxies illustrèrent seules la maison de Théodose.

VALENTINOIS, (pour le duc de) (*Voyez* BORGIA.)

Pour la duchesse de (*Voyez* POITIERS,)

VALERE-MAXIME, (Valerius-Maximus) *Hist. litt. mod.*) historien latin; il étoit des maisons Valeria ou Fabia. Il vivoit sous Tibère, & il lui dédia son ouvrage si connu: dans sa jeunesse, il avoit porté les armes sous le jeune Pompée (SEXTUS) Nous avons une traduction françoise de *Valère-Maxime*. Plusieurs croyent que son ouvrage tel qu'il est, n'est que l'abrégé de son véritable ouvrage, abrégé composé par Nepotien d'Afrique.

VALÉRIEN, (*Publius-Licinius-Valerianus*) (*Hist. rom.*) sur le traitement que Sapor fit à cet empereur & à Mariniana sa femme, (*voyez* une réflexion à l'article BAJAZET.)

On sait quelle avoit été dans les tems de la république la puissance redoutable des censeurs; elle avoit paru trop grande pour un particulier sous le gouvernement monarchique ou despotique des empereurs & ces princes avoient cru ne la devoir confier qu'à eux-mêmes. L'empereur Dèce ou Décius pensa plus noblement & rendit au sénat le pouvoir d'élire un censeur. Son choix tomba sur *Valérien*, avec l'agrément de l'empereur Dèce qui dit que *Valérien* étoit censeur né, sa vie étant une censure continuelle. *Valérien* étant absent lorsqu'il fut élu censeur, & cette circonstance n'ayant pas empêché de songer à lui, paroît confirmer le jugement que l'empereur Dèce portoit de lui.

Après la mort de l'empereur Dèce, arrivée en 251. Emilien & Gallus se disputèrent l'empire. Gallus fut tué avec son fils Volosien dans une bataille livrée à son compétiteur. Emilien se crut empereur, mais l'armée des Alpes, de concert avec Rome, proclama empereur Valérien, alors son général, & la supériorité de ce choix glaça le zèle des partisans, d'Emilien, qui le sacrifièrent pour faire cesser la concurrence. *Valérien* fut élu en 253 étant âgé d'environ soixante & dix

ans; il se hâta de nommer César Gallien son fils. Il justifia l'augure favorable qu'on avoit conçu de son règne, il rétablit l'ordre, donna tous les emplois aux plus dignes, fut aimé du peuple; favorable d'abord aux chrétiens, il les persécuta dans la suite, & cette persécution des chrétiens est comptée pour la huitième. Il combattit avec courage & avec succès les Goths & les Scythes; moins heureux contre les Perses, il eut en 260 le malheur d'être pris & réduit en esclavage par Sapor, qui le traita, dit-on, avec la dernière indignité, (*Voyez* l'article BAJAZET,) le menant par-tout en triomphe, chargé de chaînes & revêtu de la pourpre & des autres ornémens impériaux, & s'en servant comme d'un marche-pied, quand il montoit à cheval ou sur son char. Agathias dit même que Sapor lui fit arracher les yeux, le fit écorcher vif & frotter de sel; une par l'e ta:e contre un malheureux prince, un malheureux vieillard, dont il auroit pû éprouver le sort, n'est pas concevable. Lactance dit que *Valérien* fut écorché seulement après sa mort; eh! pourquoi cette indignité exercée sur un cadavre? *Valérien* avoit soixante & seize ans, quand il entra dans cette dure captivité. On croit qu'il y languit sept ans & qu'il ne mourut qu'à quatre-vingt-trois ans, toujours soutenu par l'espérance de voir Gallien son fils venir le délivrer & le venger.

VALÉRIEN, (*hist. lit. mod.*) Le P. *Valérien*, capucin, connu principalement par la quinzième des *lettres provinciales* de Pascal, & par ses démêlés avec les jésuites, & son *Mentiris impudentissimè* qu'il opposoit à toutes leurs calomnies, se nommoit *Magni*, & étoit, selon Pascal, de la maison des comtes de Magni. Il étoit né à Milan, en 1587. Le pape Urbain VIII le fit chef des missions du nord; il convertit le landgrave de Hesse-Rhinsfeld, & Pascal insinue que ce fut ce qui souleva contre lui les jésuites, qui n'aimant pas qu'on s'ingérât de convertir les princes sans leur ministère, accusent le P. *Valérien*, d'hérésie, parce qu'il avoit fait abjurer l'hérésie au landgrave; ce fut à cette occasion que le P. *Valérien* mit en œuvres avec avantage son terrible *mentiris impudentissimè*, dont l'énergie plait si fort à Pascal qu'il emploie aussi contre les mêmes ennemis, la même défense. Ce P. *Valérien* avoit aussi écrit contre la morale relâchée des jésuites, & il avoit fait abolir, en 1631, l'ordre des jésuitesses, nous ignorons jusqu'à quel point les jésuites pouvoient s'intéresser à cet ordre. Le P. *Valérien* acquit une grande réputation dans le sien, quoi qu'on voulut l'en tirer; le roi de Pologne Ladislas Sigismond, demanda pour lui le chapeau de cardinal, mais les jésuites parèrent le coup & empêchèrent l'effet de la bonne volonté du roi de Pologne. Tout puissans sous le pape Alexandre VII, ils firent défendre au P. *Valérien*, d'écrire davantage, & le P. *Valérien* malgré cette défense ayant écrit son *apologie*, ils parvinrent à le faire mettre en prison à Vienne; il en sortit par la faveur de Ferdinand III, & alla mourir à Saltzbourg en 1661. On n'a guères de lui que des livres de controverse. Il écrivit comme Arnauld, & contre les jésuites & contre les protestans. Il étoit grand zélateur de la philosophie de Descartes, & c'étoit alors un mérite.

VALERIO ou VALLERIO, (Augustin) (*Hist. Litt. mod.*) savant Vénitien, né en 1531. Professeur de morale à Vénise en 1558. Fait évêque de Vérone en 1565. Mort en 1606. Grégoire XIII, l'avoit fait cardinal; S. Charles Borromée étoit son ami. Ce fut, dit-on, par l'avis & sur le plan tracé par S. Charles Borromée, qu'il composa sa rhétorique du prédicateur; elle est en latin; elle a été traduite en françois par M. l'abbé Dinouart. On a encore du cardinal *Valerio* un traité *de cautione adhibendâ in edendis libris*.

VALERIUS-PUBLICOLA, (Publius) (*Hist. rom.*) La première fois que l'histoire romaine parle de *Valerius*, si célèbre depuis par le surnom si bien mérité de *Publicola*, c'est à la mort de Lucrèce dont il fut témoin, ayant accompagné chez elle Spurius-Lucretius son père qu'elle avoit fait prier de s'y rendre pour recueillir ses derniers soupirs & les derniers vœux de son cœur outragé. *Valerius* qui étoit, après Brutus, celui qui avoit le plus contribué à l'expulsion des Tarquins & à l'établissement de la liberté,

Valeri genus, undè superbus
Tarquinius regno pulsus fugit,

espéroit, désiroit être le premier consul, nommé avec Brutus; on lui préféra Tarquin Collatin, uniquement parce qu'étant le mari de Lucrèce & ayant été personnellement outragé par Sextus-Tarquin, on jugea qu'il devoit être le plus irréconciliable ennemi des Tarquins. *Valerius* qui devoit sentir que tel avoit été le vrai motif de la préférence accordée sur lui à un autre & que ce motif n'avoit rien de désobligeant pour lui, eut la foiblesse d'être mécontent, il quitta le sénat, il s'éloigna des affaires; on craignit qu'il ne se réconciliât avec les Tarquins; il montra bientôt qu'il en étoit incapable; Brutus ayant cru devoir exiger un nouveau serment contre les rois & la royauté, *Valerius* jura le premier une guerre immortelle aux Tarquins. Il eut bientôt d'ailleurs une satisfaction entière, car comme dans les révolutions les esprits sont toujours portés à la défiance, Collatin étant devenu suspect parce qu'il avoit opiné pour la restitution des biens des Tarquins, & parce qu'après cette conjuration en faveur des rois, que Brutus punit sur ses propres enfans, il s'étoit porté avec assez de mollesse à la punition des conjurés, il abdiqua le consulat, quitta la

ville, & joignit au service d'en avoir chassé les tyrans de son nom, celui de délivrer Rome du nom même de Tarquin, devenu pour jamais ou odieux ou suspect. Ce fut alors *Valerius* qui fut fait consul & collègue de Brutus. Après la mort de Brutus il eut pour collègue Spurius-Lucrétius, père de Lucrèce. Dans l'intervalle de la mort de Brutus, à la nomination de Lucrétius, *Valerius*, seul consul, présentoit au peuple les apparences de la royauté, on le soupçonna d'y aspirer, & comme le peuple ne fait pas mettre de différence entre l'apparence & la réalité, entre le soupçon le plus frivole & la conviction complette, tout fut bientôt suspect de la part de *Valerius*; on remarqua que sa maison, bâtie sur la croupe de Vélia, qui étoit la partie la plus élevée du Mont-Palatin, ressembloit à un palais royal, & par cette situation qui dominoit la ville & par une sorte de magnificence pour le tems; instruit des discours qui se tenoient dans le public à ce sujet, il convoqua l'assemblée du peuple, & après s'être plaint de ce qu'on rendoit si peu de justice à ses sentimens connus & prouvés dans toutes les occasions, de ce qu'on soupçonnoit l'ennemi déclaré des rois, d'aspirer à la royauté, de ce qu'on regardoit où il demeuroit, & qu'on oublioit quel il étoit; rassurez vous, dit il, la maison de *Valerius* ne vous causera plus d'inquiétude, elle n'allarmera plus votre liberté.

Inque futurum
Pone metus, inquit, nunquam tibi causa doloris
Hæc erit.

La nuit même, il fit démolir sa maison jusqu'à la dernière pierre; puis il s'en fit construire une aux pieds même de la montagne & dans une telle situation, qu'au lieu qu'auparavant il avoit vue sur toute la ville, toute la ville alors avoit vue sur lui. Le peuple apprit à connoître *Valerius*, & fut honteux de l'avoir soupçonné.

Valerius, avant même qu'on lui eut donné un collègue, fit & fit seul les loix les plus populaires lorsqu'il alloit aux assemblées & qu'il paroît dans la place publique, il faisoit abaisser les faisceaux devant tout le peuple comme devant son souverain, prenant plaisir à lui rendre hommage & à reconnoître que l'autorité de ce peuple étoit supérieure à la dignité consulaire. *Gratum id multitudini spectaculum fuit*, dit Tite-Live, *summissa sibi esse imperii insignia, confessionemque factam populi quàm consulis majestatem vimque majorem esse.*

Il ordonna qu'on ne porteroit les haches devant les consuls que hors des murs, & que dans la ville les faisceaux seroient sans hache.

Il voulut qu'il y eût appel au peuple des jugemens de tous les magistrats.

Qu'on ne pût entrer dans aucune magistrature sans le consentement du peuple.

Que le trésor public fût à la disposition & les trésoriers à la nomination du peuple.

Qu'il fût permis à tout citoyen de tuer sans aucune forme de justice quiconque voudroit se faire roi, pourvû seulement que l'auteur du meurtre donnât des preuves de l'attentat qu'il auroit puni; loi dangereuse en ce que l'homme accusé ou soupçonné de tyrannie n'est point en état de se défendre, puisqu'on n'examine les preuves qu'après sa mort; & cependant un homme contre lequel il peut s'élever des apparences très-fortes, les auroit peut-être détruites d'un seul mot, s'il avoit été dans le cas de s'expliquer.

Au reste ce n'étoit pas l'esprit républicain qui manquoit à toutes ces loix bonnes ou mauvaises, & c'est à juste titre qu'elles firent donner à *Valerius* le surnom de *Publicola*.

Il fut consul pour la seconde fois l'année suivante (246 de la fondation de Rome,) pour la troisième fois l'an 247; pour la quatrième, l'an 250. Il mourut l'an 251. Il avoit remporté deux victoires signalées, l'une sur les Etrusques, l'autre sur les Sabins, il avoit reçu deux fois les honneurs du triomphe. Le nom de Brutus donne l'idée d'une vertu austère & d'un zèle républicain qui n'étoit pas sans fanatisme; celui de *Valerius-Publicola* rappelle des vertus plus douces, moins exaltées & une popularité qui ne se démentit jamais: ces deux caractères sont parfaitement nuancés & soutenus dans la tragédie de *Brutus*. Des historiens ne balancent point à nommer *Valerius-Publicola* le plus grand homme de son siècle & le plus parfait. Il meurt, dit Tite-Live, dénué de biens, riche en vertus & en gloire, ne laissant pas dequoi faire ses funérailles; on lui en fit de magnifiques aux dépens du public, & les dames romaines portèrent son deuil pendant un an. *Moritur, gloriâ ingenti, copiis familiaribus adeò exiguis, ut funeri sumptus deesset: de publico est elatus.*

2°. Marcus *Valerius*, frère de Publicola, ne dégénéroit point des sentimens populaires qui avoient procuré à Publius ce surnom de PUBLICOLA. Dans les troubles qui s'élevèrent à Rome, l'an 256, entre les riches & les pauvres au sujet des dettes, il signala son zèle pour le peuple & plaida sa cause avec zèle & avec éloquence. A la bataille de Regille en 258. il apperçut parmi les ennemis, Tarquin à la tête des exilés, & voulant acquérir à sa famille l'honneur de tuer les tyrans comme elle avoit déjà celui de les avoir chassés, il court à lui la lance baissée, Tarquin recule & cherche à éviter le choc, sa troupe l'environne, *Valerius* le suit avec ardeur au milieu de cette troupe & étoit prêt de l'atteindre, lorsqu'il tombe de cheval,

percé d'un javelot & blessé à mort. Il se livre alors un violent combat autour de son corps, à la manière des tems héroïques. Publius & Marcus *Valérius*, tous deux fils de Publicola, parviennent à enlever des mains de l'ennemi le corps de leur oncle, & le font porter au camp par leurs écuyers, puis se rejettant dans la mêlée, ils y périssent eux-mêmes percés de traits. Ce Marcus *Valérius*, frère de Publicola, avoit été consul l'an de Rome 249.

3°. Un autre frère de Publicola, Manius *Valérius*, fut fait dictateur l'an de Rome 260, & l'histoire remarque qu'il en fut principalement redevable à son caractère doux & modéré, qui parut être le contrepoids & le remède naturel à l'autorité impérieuse & absolue qu'on lui conféroit. *Cura fuit consulibus & senioribus patrum, ut imperium, suo vehemens, mansueto permitteretur ingenio.* Il vainquit les Sabins & en triompha. On lui accorda, outre les honneurs ordinaires du triomphe, une place distinguée dans les spectacles du cirque, pour lui & pour ses descendans avec la chaire curule.

Ce fut encore par sa conduite un troisième Publicola. Il fit entrer dans l'ordre des chevaliers quatre cent des principaux personnages pris parmi le peuple, ce qui déplut beaucoup au sénat ; il proposa de nouveau en plein sénat la question des dettes & proposa, comme Marcus son frère, de donner satisfaction sur cet objet au peuple & aux pauvres, la faction des jeunes & des riches fit rejetter sa proposition, & s'emporta jusqu'à lui reprocher de trahir les intérêts du sénat pour faire sa cour au peuple : » je vous donne, leur » dit *Valérius*, des conseils de paix & de con» corde, vous les rejettez ; un jour viendra où » vous desirerez au peuple des défenseurs aussi impar» tiaux & aussi modérés que moi; vous voulez pousser » ce peuple à la révolte, vous n'y réussirez que trop » bien ; j'aime mieux voir ces maux, simple par» ticulier que dictateur ». Il sort à l'instant du sénat, convoque l'assemblée du peuple, y paroit avec toutes les marques de sa dignité. » On me » traite publiquement, dit-il, d'ennemi du sénat, » on me fait un crime de mes vûes pacifiques & » bienfaisantes, on méprise un vieillard plus que » septuagénaire, je ne puis parvenir à faire ren» dre justice au peuple romain ; je dépose ici une » dignité, qui me devient à charge, puisqu'elle » vous est inutile ». Le peuple le reconduisit dans sa maison avec des acclamations & un concert de louanges, & se retira mécontent sur le mont-sacré.

Lorsque trois ans après, le même *Valérius* vit éclater la fameuse querelle des tribuns contre Coriolan, fruit de la contestation entre les riches & les pauvres, entre les patriciens & les plébéiens, touché des malheurs dont il voyoit l'état menacé, il fit dans le sénat le discours le plus pathétique & le plus touchant, il proposa toutes les voies possibles de conciliation, il demanda tous les sacrifice réciproques que la conjoncture rendoit convenables, tous les balancemens de pouvoirs propres à entretenir l'harmonie de l'état, il dit tout ce que l'amour de la patrie & de la paix pouvoit inspirer à un vrai citoyen, à un homme de bien ; il pressa, il pleura, il invoqua les dieux domestiques, les dieux protecteurs de Rome, il piqua d'honneur Coriolan lui-même, il le combla d'éloges, il le conjura de joindre à tant de vertus, à tant de talens, un peu plus de douceur & de condescendance, de faire plier la fierté patricienne, sous la fatalité des conjonctures, de consentir enfin à être jugé par le peuple, en prenant d'ailleurs toutes les précautions nécessaires & qu'il indiqua, contre l'iniquité que la passion & la prévention pourroient mettre dans le jugement ; il parvint enfin à persuader & le sénat & Coriolan.

4° Lucius & Publius *Valérius* furent deux fois consuls : le premier l'an de Rome 271 & l'an 284, le second l'an de Rome 279 & l'an 294.

Le premier consulat de Lucius fut troublé par des orages ; il falloit faire la guerre aux Veïens & aux Volsques, & le peuple refusoit de s'enroller jusqu'à ce qu'on lui eût donné satisfaction sur une demande qu'il avoit formée pour la répartition des terres & qu'un tribun appuyoit de toute l'autorité de sa charge. Les consuls imaginèrent alors un expédient qui paroit n'avoir été employé que cette fois & qui peut-être en effet ne pouvoit réussir qu'une fois ; la jurisdiction des tribuns ne s'étendoit point hors des murs de la ville; les consuls pour y échapper, transportèrent leur tribunal dans la campagne ; ils y citèrent les citoyens pour être enrollés, on n'obéit pas, les consuls prononcèrent des amendes contre les réfractaires, démolirent leurs fermes, enlevèrent leurs troupeaux & leurs charrues.

Cette exécution militaire produisit son effet. Le peuple rentra dans le devoir.

Les contestations sur la loi agraire remplirent aussi le second consulat de Lucius *Valérius*, mais sans troubles & sans révoltes.

5°. Le premier consulat de Publius *Valérius*, fut assez tranquille ; le second fut très-orageux. Le Sabin Herdonius s'étoit emparé du capitole à la tête d'une troupe d'exilés & d'esclaves ; du haut de cette forteresse il jettoit dans la ville des billets pour attirer à lui les esclaves & les mécontens, & il appelloit à son secours tous les ennemis de Rome, tant ceux du dedans que ceux du dehors ; cependant des tribuns séditieux empêchoient le peuple de s'armer pour la défense de Rome, & publioient que l'expédition d'Herdonius n'étoit qu'un artifice des patriciens pour faire diversion, & pour éluder

la demande des tribuns & du peuple au sujet de la loi agraire. *Valérius* indigné de cette mauvaise foi ou affligé de cet aveuglement, laisse son collègue dans le sénat, se transporte dans l'assemblée du peuple, parle au peuple, parle aux tribuns, leur demande s'ils sont devenus complices d'Herdonius, s'ils ont résolu de livrer à des esclaves le boulevard de Rome & la demeure des dieux. ? Jupiter, Junon, Minerve, tous les dieux, toutes les déesses, tous les objets de votre culte & de votre vénération, sont la proie de brigands & d'esclaves, prêts à ouvrir toutes les portes de Rome aux Sabins, aux Veïens, aux Eques, aux Volsques, vos éternels ennemis, & vous posez les armes, & vous quittez vos postes, & vous tenez des assemblées & vous méditez des lois sinistres contre vos citoyens! que vos tribuns qui vous empêchent de prendre les armes contre Herdonius, vous les fassent prendre contre votre consul, contre *Valérius*, contre l'héritier de ce titre de *Publicola*, qui devroit être ici le gage de votre confiance. Oui, peuple aveugle & trompé! je vous deffendrai contre vos préjugés & vos erreurs, contre vos tribuns, contre vous même, & ce que mes ancêtres ont osé contre les rois, je l'oserai contre des tribuns coupables qui vous perdent, quand leur devoir est de vous défendre & de vous sauver. Il pose par-tout des sentinelles, la garde des portes est confiée à son collègue, *Valérius* marche vers le capitole, y entraine le peuple malgré l'opposition des tribuns, la crainte & le désordre commençoient à se mettre parmi les assiégés, lorsque *Valérius* combattant vaillamment à la tête de ses troupes, & leur donnant l'exemple, est tué; Volumnius, personnage consulaire, qui le voit tomber, fait couvrir son corps, cache sa mort, prend sa place, le capitole est forcé, Herdonius est tué, Rome délivrée, le peuple apprend alors que son vaillant libérateur a été enseveli dans son triomphe & n'a joui que des présages & des commencemens de la victoire; il s'acquitte envers lui comme il peut, par de magnifiques obsèques.

6°. Lucius *Valérius* Potitus, descendu de *Valérius-Publicola* & Marcus Horatius Barbatus, petit-fils de Marcus Horatius, qui l'an 245 de Rome avoit été consul avec *Publicola*, firent contre la tyrannie des décemvirs, l'an 305, ce que leurs ayeux avoient fait contre celle des rois. Ils furent les premiers qui osèrent attaquer de front cette énorme puissance sous laquelle Rome gémissoit, sans oser encore s'en plaindre.

Les décemvirs s'étant vus forcés d'assembler le sénat, pour y proposer la guerre contre les Sabins & les Eques, guerre que la mauvaise conduite des décemvirs avoit attirée aux romains, à peine Appius, le premier des décemvirs, avoit commencé sa proposition, que, sans lui donner le tems d'achever, *Valérius* se leva pour parler hors de rang. Vous répondrez à votre tour, lui dit Appius. Il s'agit bien de vous répondre! répliqua *Valérius*; j'ai à dévoiler vos manœuvres, vos cabales, vos attentats contre la liberté de Rome. Les Sabins & les Eques sont nos moindres ennemis, les vrais ennemis de Rome sont dans ses murs, & ce sont eux que j'attaque. Qu'ils se souviennent que je m'appelle *Valérius*. Il s'adressa ensuite à Quintus Fabius Vibulanus, le seul des décemvirs auquel on croyoit encore des sentimens de citoyen; & qui avoit été trois fois consul; il l'exhorta au nom de ces sentimens, au nom de ces trois consulats & de l'estime de Rome, de répondre à cette estime, d'embrasser la cause du peuple & de se séparer de ses collègues. Ceux-ci l'environnèrent pour prévenir sa réponse & empêcher qu'il ne se laissât entraîner. *Valérius* fut fortement appuyé par Horatius Barbatus. Ceci se passoit avant l'attentat d'Appius contre Virginie.

Appius, après la mort de sa déplorable victime, ayant eu l'imprudence de convoquer l'assemblée du peuple, *Valérius* & Horatius l'y suivirent & eurent soin de faire placer le corps de Virginie dans un lieu élevé d'où il pouvoit être vû de tout le monde. Ce spectacle remplit le peuple de compassion pour Virginie, pour son père, pour cet Icilius qui alloit être son mari, & d'horreur pour Appius & les décemvirs, *Valérius* & ses partisans firent à l'instant abolir le décemvirat. Les décemvirs eux-mêmes furent obligés de se démettre, & demandèrent seulement qu'on les dérobât à la fureur du peuple; ils représentèrent au sénat que c'étoit l'intérêt commun de ce grand corps, de ne pas laisser le peuple s'accoutumer par le supplice des décemvirs à répandre le sang des sénateurs: mais il falloit négocier avec l'armée & le peuple qui s'étoient retirés sur le mont-sacré, jusqu'à ce qu'on les eût satisfaits sur tous leurs griefs & toutes leurs demandes; on leur envoya *Valérius* & Horatius qu'ils avoient demandés & qui avoient principalement leur confiance; ils trouvèrent les soldats & le peuple très-échauffés, demandans que les décemvirs leur fussent livrés & se proposant de les brûler vifs. » Prenez garde, dirent les sages députés, que vous voilà devenus cruels en haine de la cruauté & prêts à tomber dans le crime que voulez punir. Cette réflexion les frappa, ils furent disposés à transiger à des conditions plus raisonnables; on leur accorda de nouveaux tribuns, ils revinrent & le calme se rétablit.

Valérius & Horatius furent nommés consuls pour l'année suivante (306 de Rome,) ces deux magistrats, populaires par leur nature & par le souvenir de leurs ancêtres, & regardant la popularité comme un titre & un devoir dans leurs familles, se piquèrent de distinguer leur consulat par des loix favorables au peuple: ils renouvelèrent toutes celles qui avoient été portées en sa faveur par *Valerius Publicola* & dont l'inexécution avoit causé beaucoup de troubles, ils s'atta-

chèrent à leur donner plus de force & à les mettre autant qu'il seroit possible, hors d'atteinte pour l'avenir, surtout celles qui concernoient l'appel de tout jugement au peuple, l'inviolabilité de la personne des tribuns & la puissance des loix tribunitiennes.

Les Eques, les Volsques, & les Sabins avoient presque toujours été victorieux contre les décemvirs; ils trouverent dans les deux consuls, destructeurs des décemvirs, des généraux plus redoutables, parce qu'ils étoient plus aimés de leurs soldats, *Valerius* battit les Eques & les Volsques, Horatius, les Sabins; tous deux arrivèrent presque ensemble à Rome pour faire part au sénat de leur victoire & demander les honneurs du triomphe; le sénat en haine de leur popularité, eut l'injustice de les refuser: les consuls s'adressèrent au peuple qui d'un consentement unanime leur accorda ces honneurs. Ce fut le premier exemple d'un triomphe décerné par ordonnance du peuple & sans le consentement du sénat, & c'est ainsi que l'injustice fait presque toujours perdre quelque chose à l'autorité.

7°. L'an 406 de Rome, dans le cours de la guerre contre les Gaulois, un Gaulois d'une taille énorme vint défier à un combat singulier les braves de l'armée romaine. Marcus *Valerius*, jeune officier romain, ayant pris les ordres de Camille son général, accepta le défi & tua le Gaulois. Voilà ce qu'il y a d'historique dans cet événement. Voici le merveilleux qu'on y a mis. Un corbeau prit parti dans ce combat, & se perchant sur le casque de *Valerius*, combattit pour lui contre le Gaulois qu'il aveugla de son bec & de ses griffes. Nous ignorons si le fait peut être vrai, & si quelque cause inconnue ou mal apperçue, mais dont la physique pourroit rendre compte, animoit ainsi ce corbeau contre le Gaulois, ce qu'il y a de certain, c'est que Marcus *Valerius* avoit le surnom de Corvus ou Corvinus, & qu'il le prit, dit-on, d'après ce combat.

Quand *Valerius* voulut désarmer & dépouiller l'ennemi qu'il avoit vaincu, les Gaulois se mirent en mouvement pour l'en empêcher & les romains pour défendre *Valerius*. Camille alors exhortant ses troupes animées déjà par la victoire de *Valerius*; allez, soldats, leur dit-il, allez achever l'ouvrage de ce brave tribun. La bataille s'engagea, la victoire fut complette, & *Valerius* eut encore l'honneur d'y contribuer.

Auguste consacra, près de quatre siècles après, une statue dans une place de Rome, à la mémoire du combat de Marcus *Valerius*, contre le Gaulois, & le corbeau n'y fut pas oublié; il sembloit voltiger sur le casque de *Valerius*.

Ce combat avoit fait une si grande impression sur les esprits, que *Valérius-Corvus*, quoiqu'absent & quoiqu'âgé seulement de vingt-trois ans, fut élu consul pour l'année suivante 407; il le fut pour la seconde fois l'an 409, & pour la troisième l'an 412. Cette même année il eut la gloire de vaincre le plus redoutable ennemi que Rome eût encore eu à combattre, les Samnites. C'est cette jeunesse Samnite qu'Horace nous représente comme accoutumée de bonne heure aux plus dures fatigues & à la plus souple obéissance, & qu'il oppose à la mollesse des romains dans les siècles corrompus.

Non his juventus orta parentibus
Infecit æquor sanguine punico,
Pyrrhumque & ingentem cecidit
Antiochum Annibalemque dirum.
Sed rusticorum mascula militum
Proles, fabellis docta ligonibus
Versare glebas, & severæ
Matris ad arbitrium recisos
Portare fustes.

Valérius-Corvus se piquoit de la même popularité que ses ancêtres, il la déployoit dans les camps & parmi les soldats comme dans les assemblées du peuple. L'an 388 de Rome, le peuple avoit obtenu qu'un des deux consuls pût être pris parmi les Plébéiens, & cette concession forcée déplaisoit beaucoup au sénat & aux patriciens. *Valérius* en tiroit vanité. » Soldat comme vous, disoit-il, c'est à ma valeur seule que j'ai dû mes trois consulats. On ne m'a point vu cabaler parmi les nobles pour parvenir à ces honneurs. Il fut un tems où l'on auroit pu dire: il n'est pas étonnant, que les consulats s'accumulent sur la tête d'un *Valérius*, le consulat est entré dans sa maison dès qu'il a commencé d'exister, c'est un patricien, il descend des premiers libérateurs de la patrie. Aujourd'hui on ne considère plus les ancêtres, mais les services, patricien, plébéien, tout est égal, tout citoyen, tout soldat peut aspirer au consulat, c'est à lui de le mériter, le champ lui est ouvert, le prix l'attend. Je ne dois rien à mes ayeux, mais leur mémoire ne m'en est pas moins chère, ils m'ont donné l'exemple de rechercher & de mériter la faveur populaire, je leur dois ce titre de *Publicola*, la plus belle portion de leur héritage, titre qui ne m'est pas moins cher que ce surnom de *Corvus*, monument de ma valeur & de mon bonheur personnel, & que vous m'avez donné comme par l'ordre des dieux-mêmes. Ce titre de *Publicola*, j'ose ici vous attester, m'a tracé tous mes devoirs, a été la règle de ma conduite. En paix, en guerre, simple particulier, élevé aux premières places de la république, soldat, général,

Seu me tranquilla senectus

Expectat,

Expectat, seu mors atris circumvolat alis,
Dives, inops, Romæ, seu sors ita jusserit, exul,

j'ai toujours été attaché au peuple, je le serai toujours.

C'est avec de tels discours qu'il menoit les romains, combattre & vaincre les Samnites.

Tite-Live lui rend le témoignage que jamais général ne fut plus familier avec ses soldats; qu'il partageoit avec eux les fonctions militaires les plus pénibles; que dans les jeux guerriers où l'on disputoit le prix de la force de corps & de la légèreté, il étoit toujours prêt à entrer en lice avec le premier qui s'offroit, & que vaincu ou vainqueur il conservoit toujours cette sérénité, cette affabilité populaire de *Valerius*; qu'également attentif à respecter la liberté dans les autres & à soutenir sa propre dignité, nul ne fut jamais mieux l'art de descendre sans s'avilir, & ce qui est partout extrêmement rare, qu'il conservoit toujours dans l'exercice des magistratures, les vertus qui les avoient méritées. *Non alius militi dux familiarior fuit, omnia inter infimos militum haud gravatè munia obeundo. In ludo præterea militari, cùm velocitatis viriumque inter se æquales certamina ineunt, comiter facilis, vincere ac vinci vultu eodem, nec quemquam aspernari parem, qui se offeret...... haud minus libertatis alienæ quam suæ dignitatis memor: & quo nihil popularius est, quibus artibus petierat magistratus, iisdem gerebat.*

Dans cette bataille contre les Samnites, voyant que sa cavalerie ne pouvoit entamer un gros bataillon, qui présentoit par tout un front hérissé de lances, il la fait replier sur les deux ailes, & se mettant à la tête de son infanterie: » Suivez-moi; dit-il, je vais vous ouvrir une route à travers cette forêt de lances; il se jette au milieu du bataillon des Samnites, tue de sa main le premier Samnite qu'il rencontre, & après des efforts extraordinaires de courage & de constance, & dans l'attaque, & dans la défense, il parvient enfin à enfoncer le bataillon. Il termine la campagne par une nouvelle victoire, non moins complette remportée sur les mêmes Samnites & revient triompher à Rome.

L'année suivante (413.) les soldats de l'armée qu'avoit commandée *Corvus*, étant en garnison à Capoue, lieu déjà funeste à la discipline militaire & favorable à la corruption par la molesse & les délices, *jam tùm minimè salubris militari disciplinæ Capua*, dit Tite-Live, formèrent le complot d'en égorger les habitans & de s'y établir à leur place. La conspiration ayant été découverte se changea en une révolte manifeste contre la république, & les soldats de Capoue marchèrent droit à Rome en corps d'armée. Ils avoient pris la précaution de mettre à leur tête un personnage imposant par sa naissance ses vertus & ses services passés, Titus-Quintius qui s'étoit retiré à la campagne, où il vivoit paisible & sans ambition, regrettant seulement de ne pouvoir plus servir la patrie & plus incapable encore de servir contre elle. Les rebelles sachant bien qu'il ne se résoudroit jamais à les commander, ne laissèrent point la chose à son choix, il allèrent l'enlever pendant la nuit & le mirent à leur tête malgré lui. Rome dans ce pressant danger élut dictateur *Valerius-Corvus*, & il s'avança jusqu'à quelques milles de Rome, avec une armée nouvelle, contre cette même armée avec laquelle l'année précédente, il avoit vaincu les Samnites; ce fut alors qu'on vit pour la première fois, comme dit Lucain,

Infestis obvia signis
Signa, pares aquilas, & pila minantia pilis.

Mais le démon des discordes civiles n'avoit pas encore versé son poison jusqu'au fond des ames, le citoyen respectoit le sang du citoyen. *nondum erant tam fortes ad sanguinem civilem*, dit Tite-Live. A l'aspect des armes & des aigles romaines, les dispositions des rebelles étoient déjà moins sinistres; mais quand ils reconnurent quel étoit le dictateur, qui s'avançoit pour les châtier, l'audace & la fureur eurent bientôt fait place à l'attendrissement & au respect. » Compagnons, leur dit *Valerius* avec sa sérénité touchante, en partant de Rome, j'ai demandé aux dieux immortels, aux dieux de la patrie, vos dieux & les miens, non pas la gloire de vaincre ceux avec qui j'ai vaincu les Samnites, mais celle de les ramener à la paix & à la concorde; c'est à vous à exaucer ce vœu de mon cœur. Regardez où vous êtes & où vous allez; ce n'est point ici le pays des Samnites ou des Volsques, reconnoissez le territoire de Rome, reconnoissez les collines de la patrie; reconnoissez dans cette armée qui me suit, vos parens, vos alliés, vos concitoyens; reconnoissez dans ce dictateur, que vous avez rendu nécessaire, le consul sous lequel vous aimiez à marcher, votre général, votre ami; vous le trouverez toujours le même, c'est toujours l'héritier & l'imitateur de *Publicola*. Avez vous à lui reprocher quelque loi ou quelque sénatus-consulte contraire aux intérêts & aux droits du peuple & des soldats? A-t-il dégénéré de la popularité des *Valerius*? Voyez vous en lui un juge inflexible, un ennemi implacable? Non je ne commencerai point cette guerre impie & sacrilège; non, les sons de la trompette qui donneront le signal de la discorde & de la fureur ne partiront point de nos paisibles rangs: ces citoyens fidèles qui m'accompagnent, s'ils sont attaqués, je les défendrai sans doute jusqu'à la dernière goute de mon sang, mais je n'attaquerai point mes compagnons égarés, je ne me souillerai pas volontairement d'un sang qui m'est toujours sacré; c'est à vous, mes enfans, à voir si vous avez ré-

folu de prendre votre père pour première victime, afin d'égorger librement vos frères.

Puis s'adressant à Titus-Quintius, & vous sage vieillard, quelle que soit la fatalité qui vous place à la tête d'un corps qu'une malheureuse erreur arme contre la patrie, si cette fatalité cruelle condamne aujourd'hui les romains à verser le sang des romains, allez-vous cacher aux derniers rangs; vous êtes le dernier ennemi que Rome veuille immoler; mais paroissez aux premiers rangs avec tout l'éclat qui vous convient, avec toute l'autorité d'un sage médiateur, si nos frères égarés revenus de leur égarement, vous chargent de nous porter des paroles de paix, de consolation & de repentir.

Alors Quintius, les yeux baignés de larmes, s'adressant à sa troupe; compagnons, dit-il, peut-il vous rester encore la moindre inquiétude sur les intentions pacifiques du sénat, lorsque c'est *Valerius* qu'il vous envoye? Quel autre auriez-vous voulu choisir pour défenseur de vos intérêts, pour réparateur des torts dont vous croyez avoir à vous plaindre? Vous m'avez forcé de devenir coupable, rendez-moi mon innocence; que je n'aye été arraché à mes paisibles foyers que pour être ici témoin d'une réconciliation si desirée; rendez la joie au cœur de *Valerius*, rendez à la patrie la paix & le bonheur.

Ces dispositions étoient insensiblement devenues celles de toute l'armée, on négocia, la confiance étoit parfaite, tout s'arrangea, & tel étoit l'ascendant de *Valerius* sur les esprits, qu'il demanda & qu'il obtint que jamais aucun romain, soit directement ou indirectement, soit sérieusement ou sous prétexte de plaisanterie, ne parlât de cette sédition à aucun de ceux qui s'en étoient rendus coupables. Grace à *Valerius*, ce ne fut que l'erreur d'un moment, & une erreur parfaitement oubliée. La politique, qui oublie si aisément les bienfaits, feroit mieux d'oublier plus souvent les torts & les injures.

Valerius Corvus fut fait consul pour la quatrième fois l'an de Rome 420, pour la cinquième fois l'an de Rome 452, pour la sixième, l'an 453, & Marius seul l'emporta sur lui pour le nombre des consulats. Il fut fait dictateur pour la seconde fois l'an de Rome 451, & vainquit les Marses & les Etrusques, si pourtant cette dictature & le cinquième consulat n'appartiennent point à un autre *Valerius* nommé Marcus *Valerius* Maximus, car je trouve sur ce point de la confusion dans l'histoire.

Mais c'est sans difficulté *Valerius Corvus*, qui l'an 452 de Rome, renouvella la loi sur l'appel de tout jugement au peuple, loi justement nommée *Valeria*; parce qu'elle est l'ouvrage non pas seulement d'un *Valerius*, mais pour ainsi dire, de toute cette maison Valéria. Elle avoit été portée d'abord par *Valerius-Publicola*, confirmée ensuite par *Valerius* Potitus, renouvellée par *Valerius Corvus*. Souvent violée, elle ne fut mise enfin hors de toute atteinte que par la loi Porcia, portée longtems après, qui prononça des peines contre les transgresseurs. La loi Valéria portée dans les tems de la plus grande simplicité des mœurs, défendoit de frapper de verges ou de faire mourir quiconque appelleroit au peuple, & elle ajoutoit simplement, que celui qui agiroit d'une autre manière, agiroit mal. Heureux siècle, s'écrie à ce sujet Tite-Live, où une telle formule étoit un lien assez fort pour empêcher de transgresser la loi? La trouveroit on aujourd'hui suffisante pour une simple menace? *Valeria lex eùm cum qui provocasset, virgis cædi securique necari vetuisset, si quis adversùs ea fecisset, nihil ultrà quàm improbè factum adjecit. Id (qui tùm pudor hominum erat!) visum, credo, vinculum satis validum legis. Nunc vix seriò ità minetur quisquam.*

8°. Publius *Valerius* Lævinus, *Levinum*, *Valeri genus*, consul l'an de Rome 472, fit la guerre contre Pyrrhus & les tarentins. Pyrrhus n'étoit d'abord qu'auxiliaire de ceux-ci, il envoya proposer aux romains de le prendre pour arbitre & pour juge de leurs différens avec les tarentins, la réponse de Levinus fut que les *romains ne prenoient point Pyrrhus pour arbitre & ne le craignoient point pour ennemi.*

Les grecs d'un côté, les romains de l'autre, traitoient de barbare tout ce qui n'étoit point eux; lorsque Pyrrhus eût vû l'assiette du camp romain & l'ordonnance de l'armée de Levinus: *Mégaclès*, dit-il à un de ses capitaines, *l'ordonnance de ces barbares n'est nullement barbare.*

Ce Mégaclès, dans la bataille, prit le casque & les armes de Pyrrhus, & fut pris pour lui: un cavalier qui le renversa & le blessa, porta ce casque & ces armes au consul, en se vantant d'avoir tué Pyrrhus, comme Hector ayant tué Patrocle, revêtu des armes d'Achille, crut avoir tué Achille de qui descendoit Pyrrhus.

Pyrrhus vainquit au moyen de ses éléphans, monstres inconnus jusqu'alors aux romains, mais il dit à ceux qui le félicitoient de sa victoire: *je suis perdu, si j'ai le malheur d'en remporter encore une pareille*, & le lendemain considérant le champ de bataille, & le voyant couvert de quinze mille romains, tous chargés de blessures glorieuses, tous tournés contre l'ennemi: *avec de tels soldats*, dit-il, *j'aurois fait la conquête du monde.*

Les romains étoient peu accoutumés à des défaites, celle-ci les étonna sans abbattre leur courage. Fabricius dit en plein sénat qu'il *ne comptoit pas que les romains eussent été vaincus par les épirotes, mais seulement Levinus par Pyrrhus:*

C'étoit une injustice envers le consul ; ni Levinus n'avoit été vaincu par Pyrrhus, ni les épirotes par les romains ; le spectacle, inattendu des éléphans, & le ravage qu'ils avoient fait dans l'armée romaine, avoient déconcerté les romains ; ce fut l'effet naturel d'une première surprise, & Levinus ayant reçu des renforts, s'apprêtoit à prendre sa revanche : Pyrrhus ne jugea pas à propos de se commettre avec un ennemi dont il avoit éprouvé l'habileté dans toutes les opérations de cette campagne, il reprit le chemin de Tarente.

Pyrrhus avant la bataille, avoit envoyé des espions examiner en détail les dispositions des romains ; ces espions ayant été surpris, Levinus voulut qu'ils examinassent son camp à loisir ; que rien ne leur fût ni caché ni déguisé, & qu'ils fussent en état de faire à Pyrrhus le rapport le plus exact ; c'est à cette noble confiance du consul Levinus, que l'auteur de *Brutus* fait allusion, lorsqu'il fait dire à ce premier consul :

Arons vient voir ici Rome encore chancelante,
Découvrir les ressorts de sa grandeur naissante,
Epier son génie, observer son pouvoir :
Romains, c'est pour cela qu'il le faut recevoir ;
L'ambassadeur toscan connoîtra qui nous sommes,
Et l'esclave d'un roi va voir enfin des hommes !...

Ce soir, à Porsenna reportez ma réponse,
Reportez lui la guerre, & dites a Tarquin
Ce que vous avez vu dans le sénat romain.

9°. L'an de Rome 489, Marcus *Valerius* Maximus consul & Marcus Otacilius Crassus son collègue, passèrent en Sicile, où ils firent la guerre avec le plus grand succès aux carthaginois & aux syracusains ; ils forcèrent Hiéron, roi ou tyran de Syracuse de faire son accommodement avec les romains. Les principales ville de Sicile se soumirent aussi aux romains. *Valerius* se distingua d'une manière particulière dans cette expédition, & reçut les honneurs du triomphe. Ce fut lui qui le premier de la maison Valeria porta le surnom de *Messana*, dont on a fait par corruption *Messala*, & qui lui venoit d'avoir secouru Messine, *Messana*. Sénèque dit qu'il lui venoit de l'avoir prise. *Primus ex familiâ Valeriorum urbis Messanæ captæ in translato nomine Messana appellatus est, paulatimque vulgo permutante litteras, Messala dictus est.* Senec. de brevit. vit.

Ce fut *Valerius* Messala, qui apporta de Catane à Rome la première horloge ou le premier cadran solaire, il le plaça près de la tribune aux harangues. Il fut aussi le premier qui fit peindre un de ses exploits, c'étoit un combat contre Hiéron & les carthaginois, & qui en fit placer le tableau dans un lieu public.

10°. L'an 510 de Rome, Quintus *Valerius* Falto, fut un des deux préteurs que l'on commença cette année même à créer, car il n'y en avoit eu qu'un jusqu'alors & il étoit chargé seulement de l'administration de la justice.

Valerius eut ordre d'accompagner en Sicile le consul Caius Lutatius Catulus, & de partager avec lui, sous ses ordres, les soins de la guerre. Le consul fut blessé au siège de Drepane, ce qui ne l'empêcha pas de livrer aux carthaginois, près des Isles Egates, un grand combat naval, qui termina la première guerre punique, & dans laquelle il fut bien secondé par la valeur & la capacité de *Valerius* ; en conséquence le triomphe ayant été décerné à Lutatius, *Valerius* demanda d'en partager les honneurs comme il avoit partagé les soins & les dangers de la bataille. *Valerius* ajoutoit même que la blessure de Lutatius, dont ce consul n'étoit pas encore bien guéri, ne lui ayant pas permis de remplir les fonctions du commandement, elles avoient principalement roulé sur lui (*Valerius*,) qui avoit été proprement le général romain dans cette journée. Il paroissoit contre l'usage & contre les loix d'égaler dans la distribution des honneurs deux puissances dont l'une étoit inférieure & subordonnée à l'autre, & Atilius Calatinus, nommé pour arbitre par les parties, prononça contre *Valerius* ; ce qui n'empêcha pas que d'après l'influence connue que *Valerius* avoit eue sur la victoire, l'honneur du triomphe ne lui fût aussi déféré.

11°. L'an de Rome 538, le préteur Marcus *Valerius* Levinus, ayant pour lieutenant Titus *Valerius*, battit à la hauteur d'Appollonie en Epire sur le fleuve Aous & presqu'à son embouchure, Philippe, roi de Macédoine. L'an 541. il conclut un traité entre les romains & les étoliens contre Philippe & les macédoniens, en conséquence de ce traité il assiège par terre & par mer & prend Anticyre dans le golfe de Lépante, célèbre par l'éllebore que produisoit son territoire ; il la remit aux étoliens. Il y apprit qu'on venoit de le nommer en son absence consul pour l'année suivante, 542. On étoit alors au fort de la seconde guerre punique, le trésor public etoit épuisé, on manquoit d'hommes & d'argent pour remonter les flottes, de matelots & de rameurs ; les consuls ordonnèrent, comme cela s'étoit pratiqué plusieurs fois dans les detresses publiques, que les particuliers, selon leur rang & leur revenu, fourniroient un certain nombre de rameurs, dont-ils payeroient la solde, & qu'ils fourniroient des vivres pour trente jours du moment de l'embarquement. Cette ordonnance excita un mécontentement général, prêt à dégénérer en soulevement, s'il s'étoit présenté un chef. Le consul Levinus, se souvenant toujours de la popularité de ses ancêtres. » Le peuple, dit-il en plein sénat : » n'a pas entièrement tort de murmurer. Mais je » sais un moyen infaillible de l'appaiser : que les

» magistrats donnent au sénat, le sénat aux chevaliers, les chevaliers au peuple, l'exemple des » grands sacrifices; portons au trésor public, volontairement & sans décret qui l'ordonne, tout » notre or & tout notre argent; non-seulement le » peuple ne murmurera plus, mais soyez sûrs qu'une » généreuse émulation de concourir à la défense » publique va s'emparer de tous les ordres de » l'état & déployer toutes les ressources de Rome. » On ne se refuse aux charges publiques, que par » l'idée de la contrainte, par des défiances sur l'égalité proportionnelle de la contribution, par le » soupçon que les grands & les puissans trouvent le » moyen de s'y soustraire; que tout soit volontaire & que les premières personnes de l'état » donnent l'exemple, voila les deux points principaux ». *Magistratus senatui & senatum populo, sicut honore præstant, ita ad omnia quæ dura atque aspera essent subeanda duces debere esse. Si quid injungere inferiori velis, id prius in te ac tuos si ipse juris statueris, facilius omnes obedientes habeas. Nec impensa gravis est, cùm ex eâ plus quam pro virili parte sibi quemque capere principum vident.* Liv

L'expédient de Levinus fut adopté, il eut tout l'effet qu'on s'en étoit promis, chacun portoit au trésor son or, son argent, son cuivre monnoyé, avec une telle émulation, qu'on se disputoit l'honneur d'être inscrit le premier sur les registres; que les triumvirs, officiers préposés à cette perception, ne pouvoient suffire à recevoir ce qu'on leur présentoit, ni les greffiers à faire l'enregistrement. On eut des flottes, des matelots, des vivres, de l'argent, & la république fut florissante. Comme nous ne pouvons guères que nous traîner sur les traces des anciens, & que répéter ce qu'ils ont fait, sans examiner les rapports & les convenances, nous avons quelquefois essayé dans des états corrompus de suivre ces mouvemens énergiques des républiques vertueuses, nous avons cru pouvoir remplacer l'efficacité des motifs purs & des grands intérêts, par l'honneur, mais qui n'étoit plus que de la vanité, par l'envie de faire sa cour, par la crainte des reproches, par des vues ou vicieuses ou petites: nous nous sommes trompés, ces ressources ont été mesquines, comme leur principe, & comment des secours volontaires seroient-ils abondans, tant qu'il reste des défiances sur l'emploi de ces secours? & ces défiances, ne les imputez point aux particuliers, toute défiance est forcée, toute défiance accuse ou la nature ou les vices du gouvernement.

La même année Lévinus passe en Sicile, soumet Agrigente; chasse entièrement de l'île les carthaginois, y rappelle tous les naturels du pays, que la violence en avoit bannis, ou que la crainte en avoit écartés, & y fait succéder le calme & la paix à une guerre qui avoit duré cinquante-cinq ans.

12°. Pendant cette expédition, la flotte de Sicile étoit commandée par Marcus *Valerius* Messala; celui-ci passa en Afrique, en ravagea les côtes, & rendit compte au consul Lœvinus des préparatifs immenses qui se faisoient en Afrique contre les romains; ces préparatifs allarmèrent assez le sénat pour qu'il crût nécessaire de nommer un dictateur, & Lœvinus qui étoit en ce moment à Rome annonça qu'aussi-tôt qu'il seroit retourné dans la Sicile, il nommeroit pour dictateur ce Messala qui commandoit alors la flotte de Sicile & d'Afrique. Sur cela il s'éleva une contestation, le sénat prétendit que le dictateur ne pouvoit être nommé que sur les terres appellées romaines, c'est-à-dire qu'en Italie où la Sicile n'étoit pas comprise, & le peuple de concert avec le sénat, désigna pour dictateur Quintus Fulvius Flaccus, mais c'étoit au consul à le nommer; le consul prévint le jour marqué pour l'assemblée où la nomination devoit être faite, & partit secrétement la nuit précédente pour la Sicile, le sénat écrivit au consul Marcellus pour le prier de venir au secours de la république abandonnée par Lœvinus son collègue & de nommer le dictateur désigné par le peuple, en effet Marcellus nomma Quintus Fulvius Flaccus.

L'an de Rome 544, ce même Marcus *Valerius* Messala qui commandoit la flotte de Sicile, & qui avoit manqué la dictature, battit auprès de Clupée, en Afrique, la flotte des carthaginois, leur prit dix-huit vaisseaux, mit le reste en fuite, & revint en Sicile avec beaucoup de butin.

La même flotte romaine, commandée, l'année suivante, par Marcus *Valerius* Lœvinus, alors proconsul, ravagea le territoire de Carthage & d'Utique, battit une seconde flotte carthaginoise, prit dix-sept galères, en coula quatre à fond & mit le reste en déroute. Ces mers étant devenues libres par cette victoire, Rome reçut de la Sicile des convois de bled considérables.

13°. Vers l'an 543 de Rome, on voit Caïus *Valerius* Flaccus, qui dans sa jeunesse avoit affligé sa respectable famille, & paru flétrir son grand nom par le déréglement de ses mœurs; le grand pontife, Publius Licinius, ami vraiment de sa maison, imagina un moyen de réhabiliter ce jeune homme dans l'esprit des romains, & de cacher les désordres de sa vie, il lui conseilla de se consacrer au sacerdoce de Jupiter, ce qui l'étonneroit d'abord, mais d'en remplir les fonctions avec tant de sagesse & de pureté, que sa conduite parût une expiation continuelle de ses premières fautes & un témoignage authentique de son repentir; le jeune homme le crut, & parvint à un degré de considération rare dans sa famille même.

14°. Vers le même tems, vivoit un autre *Valerius* Flaccus (Lucius) Ce fut lui qui ayant des

terres contigues à la petite métairie de Caton le censeur, & instruit de la vie laborieuse, frugale & utile que Caton, jeune alors, menoit à la campagne, lui conseilla & lui persuada de venir à Rome & d'entrer dans les affaires publiques. Il fut fait consul avec lui, l'an de Rome 557. Censeur avec lui, l'an 568, & Caton le nomma prince du sénat. Ce Caton, si célèbre par sa censure, disoit que le tems des palliatifs & des remèdes doux étoit passé, que les vices de Rome demandoient des censeurs austères & inflexibles, & qu'il ne connoissoit que deux hommes dignes de l'être : lui-même parmi les hommes nouveaux, & *Valerius* Flaccus parmi les patriciens. Après leur consulat (l'an 561) ils avoient servi tous deux sous le consul Acilius, & avoient beaucoup contribué à la victoire illustre remportée par ce consul sur Antiochus, roi de Syrie, près du pas des Thermopyles.

15°. L'an 557 de Rome, un autre Lucius *Valerius*, tribun du peuple, se rendit agréable aux dames romaines, par la harangue qu'il fit contre Caton, pour l'abrogation de la loi Oppia qui bornoit le luxe des femmes dans leurs habits, dans leur parure, dans leurs voitures; ce n'est pas que la harangue peu galante de Caton, ne fût plus adaptée aux mœurs d'une république, que la harangue obséquieuse de *Valerius*, mais celle-ci l'emporta, & la loi Oppia fut abrogée.

16°. Nous trouvons dans les tems de Marius & de Sylla, deux Lucius *Valerius* Flaccus peu dignes du nom de *Valerius*. L'un étoit dans le parti de Marius, l'autre dans le parti de Sylla.

Le premier, moins collègue qu'esclave de Marius dans le sixième consulat de celui-ci, l'an de Rome 652, lui fut substitué après la mort dans son septième consulat, l'an 666. Il alla cette même année en Grèce avec une armée, sous prétexte de faire la guerre à Mithridate, mais en effet pour faire la guerre à Sylla qui trouva moyen de faire tête à la fois à ces deux ennemis. *Valerius* Flaccus étoit & sans talens & sans vertus, une avarice sordide qui alloit jusqu'à s'approprier une partie de la paye du soldat, un commandement dur & fantasque le faisoient également haïr & mépriser. La mésintelligence se mit aisément entre lui & Fimbria, son lieutenant. (*Voyez* l'article Sylla) Fimbria souleva les soldats de Flaccus contre leur général, Flaccus voulut casser Fimbria, la révolte éclata; Flaccus réduit à la fuite, fut poursuivi par Fimbria, de Byfance à Chalcédoine, de Chalcédoine à Nicomédie, où il fut trouvé caché dans un puits, Fimbria l'eu fit tirer pour être égorgé (l'an 667). Velleius Paterculus regarde cette destinée de *Valerius* Flaccus, comme la juste peine de la loi qu'il avoit portée un an auparavant dans son consulat, loi de banqueroute & d'infamie par laquelle toutes les créances avoient été réduites au quart.

17°. Le second, Lucius *Valerius* Flaccus, esclave de Sylla, comme le premier l'avoit été de Marius, fut nommé prince du sénat, l'an de Rome 666. Sylla, vainqueur de Mithridate, s'avançant vers Rome en 667, *Valerius* Flaccus engagea le sénat à lui envoyer une députation, & à lui porter des paroles de paix. Lorsqu'en 670, Sylla voulut se faire donner la dictature perpétuelle, il commença par faire nommer un interroi, *interrex*, & cet interroi fut *Valerius* Flaccus. Sylla se servit de lui alors pour déclarer en son nom & de sa part, qu'il jugeoit nécessaire de nommer un dictateur, non pas à tems comme autrefois, mais sans bornes dans sa puissance & dans sa durée; il ne laissoit pas plus d'incertitude sur la personne que ce choix devoit regarder, il avouoit naïvement que si on vouloit le charger de ce fardeau, il consentiroit à rendre encore ce service à la république. Alors *Valerius* Flaccus, en qualité d'interroi, porta une loi que Cicéron appelle la plus inique de toutes les loix, & la plus indigne de ce nom de loi, par laquelle non-seulement ce qu'avoit fait Sylla par le passé, étoit ratifié, mais pour l'avenir il avoit plein pouvoir de faire tout ce qu'il voudroit, de priver de la vie les citoyens, de confisquer leurs biens, de bâtir ou de détruire des villes, de donner ou d'ôter les royaumes à son gré, sans être responsable de rien à la république. *Omnium legum iniquissimam dissimillimamque legis esse arbitror eam quam Lucius Flaccus interrex de Syllâ tulit, ut omnia quæcumque ille fecisset, essent rata.* Il étoit doublement honteux pour un homme qui portoit le nom de *Valerius*, de se rendre ainsi l'organe des volontés despotiques d'un tyran & de l'oppression de sa république. Sylla, pour récompenser sa bassesse, le nomma son maître de la cavalerie, ce qui mit le comble à l'opprobre de *Valerius*.

Valerius-Soranus, (*hist. litt. rom.*) (*Quintus*) Pompée qui ne fut jamais cruel pour lui-même, fut accusé de l'avoir été pour les intérêts de Sylla, & de s'être abaissé jusqu'à se rendre l'exécuteur des vengeances de ce tyran; *Valerius* Soranus fut une des victimes immolées, dit-on, par Pompée à Sylla. Nous ignorons s'il étoit de la famille des précédens *Valerius*, mais il étoit d'une naissance distinguée, & il avoit été préteur. Il passoit pour le plus savant des romains, sur-tout en ce qui concernoit & la religion & la philosophie. On dit que Pompée l'ayant beaucoup questionné en se promenant avec lui avec toutes les marques de la confiance & de l'amitié, abusa contre lui des confidences qu'il lui avoit arrachées, & s'en servit pour l'envoyer au supplice, l'an de Rome 672. On observe qu'une pareille trahison est peu dans les mœurs de Pompée, & que ce fait peu croyable

a pour garant C. Oppius, ami de César, & qui à ce titre peut être suspect en parlant de Pompée. Nous ignorons si ce *Valerius* Soranus est le même qu'un poëte de ce nom, contemporain aussi de César & de Pompée, & qui fut aussi mis à mort. Varron cite de lui ces deux vers sur la nature de Dieu.

Jupiter omnipotens, regum rex ipse, Deusque,
Progenitor genitrixque, Deûm Deus, unus & omnis.

On trouve encore un Lucius *Valerius* Flaccus, préteur, l'an de Rome 189. L'année du consulat Cicéron, & de la conjuration de Catilina. Ce fut lui qui, par ordre de Cicéron, arrêta au pont Malvius, les députés des allobroges, qui servirent à la conviction des conjurés.

VALERIUS-FLACCUS, (*Caïus Valerius Flaccus Setinus Balbus*) (*hist. litt. rom.*) poëte latin, auteur d'un poëme héroïque dont le sujet est le voyage des Argonautes. Il est adressé à Vespasien, sous l'empire duquel vivoit *Valerius-Flaccus.*

VALÉSIO, (François) (*hist. litt. mod.*) Philippe II, roi d'Espagne, étoit sujet à la goutte, ainsi que Charles-Quint, son père. *Valesio* lui conseilla de mettre les pieds dans l'eau tiède, Philippe II fut soulagé, *Valesio*, en conséquence, devint son médecin. On a de lui un traité *de methodo medendi.*

VALESIUS, (*hist. eccl.*) arabe, hérésiarque du troisième siècle, chef des valésiens. Les arabes sont portés à l'amour; ces hérétiques jugeant que c'étoit un grand obstacle au salut, se mettoient hors d'état d'aimer. Nulle politique ne pouvant s'accommoder d'un pareil systême, les valésiens furent chassés de l'église & de l'état; ils se retirèrent dans un canton de l'Arabie, où ils se mutiloient à leur gré, sans qu'on pût les en empêcher, & comme l'ardeur du prosélytisme, fort grande dans toute secte, l'est sur-tout en proportion de l'absurdité de la secte, malheur aux voyageurs que leurs affaires appelloient dans ce canton, ils les mutiloient sans miséricorde, ou plutôt par miséricorde pour assûrer leur salut.

VALETTE-PARISOT (Jean de la) (*Hist. de Malte*,) (ou Parisot de la Valette,) nommé grand-maître de Malte en 1557, se rendit la terreur des turcs, du tems même de Soliman II, la terreur des chrétiens. Celui-ci, qui en 1522, avoit déjà chassé de Rhodes les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, voulut encore en 1565, les chasser de Malte; il envoya une armée de plus de quatre-vingt mille hommes en faire le siège; ce siege dura quatre mois, au bout desquels les turcs furent obligés de le lever, après y avoir perdu plus de vingt mille hommes. On avoit tiré sur Malte, soixante & dix mille coups de canon, la cité étoit entièrement ruinée, la Valette bâtit une cité nouvelle qui fut appellée de son nom. Il mourut en 1568 au milieu de ces travaux.

Après la levée du siège de Malte, le grand-maître, à qui plusieurs seigneurs françois avoient été porter du secours, envoya en France le chevalier de la Roche faire part de cette nouvelle au roi Charles IX & à la reine mère Catherine de Médicis, le chancelier de l'Hôpital fit à cette occasion remarquer à la reine, que, dans les trois sièges importans soutenus par les chevaliers de Saint Jean de Jérusalem, c'étoient trois françois qui étoient grands-maîtres: d'Aubusson, qui défendit Rhodes en 1480. (*Voyez* son article). Villiers de L'isle-Adam qui n'en sortit en 1522, qu'après la plus vigoureuse & la plus opiniâtre défense, où il périt jusqu'à cent quatre-vingt mille turcs. (*Voyez* son article à VILLIERS.) & enfin *Parisot* de la Valette qui venoit de sauver Malte.

On pourroit observer encore qu'il semble être dans la destinée de Rhodes de s'illustrer par les sièges mémorables qu'elle a eus à soutenir dans tous les tems. On ne trouve pas dans toute l'antiquité, un plus bel exploit de guerre que le siège de Rhodes par Démétrius Poliorcetès l'an 384 avant J. C. C'est un chef-d'œuvre & d'attaque & de défense, & on en peut dire presque autant des deux sièges de 1480 & de 1522.

VALETTE, (Nogaret de la) (*Hist de Fr.*) famille distinguée en France, car il ne faut pas croire ce que dit Busbeq du duc d'Epernon, l'homme le plus célèbre de cette famille: *patrem habuit bello egregium, avum tabellionem sive notarium.*

Il ne faut peut être pas croire non plus avec dom Vaissette, qu'il descendit de Guillaume de Nogaret, ambassadeur de Philippe le Bel auprès du pape Boniface, & connu par ses démêlés personnels avec ce pontife. Il paroit qu'il descendoit de Capitouls de Toulouse qui l'étoient vers la fin du quatorzième siècle.

1°. Jean de Nogaret leur arrière petit-fils, fut tué dans un combat contre les impériaux en 1545.

2°. Pierre son frère fut tué la même année au siège de Bologne en Italie.

3°. Un autre Jean de Nogaret leur frère, mestre-de-camp de la cavalerie-légère, se distingua aux batailles de Dreux, de Jarnac & de Moncontour; il fut père du duc d'Epernon, dont nous venons de parler, & dont nous parlerons encore, & de Bernard, son frère aîné.

4°. Celui-ci par son mérite & par le crédit de son frère, fut amiral de France & mestre-de-

camp de la cavalerie légère ; il se distingua en Picardie, en Piémont, en Dauphiné, ou avec le maréchal d'Ornano, il battit au passage de l'Isère un corps considérable d'ennemis ; en Provence, dont il fut fait gouverneur, il remit en 1588 plusieurs places sous l'obéissance du roi ; il fit ensuite lever le siège de Barcelonette au duc de Savoye ; joint avec le fameux Lesdiguières depuis connétable, il battit le même duc au combat d'Esparon, le 15 avril 1591, puis au combat de Vinon. Ayant mis le siège devant Roquebrune en Provence, il y reçut à la tête un coup de mousquet, dont il mourut le 11 février 1592, dans sa trente neuvième année.

5°. Jean Louis de Nogaret de La Valette, frère de Bernard. C'est le fameux duc d'Epernon ; il fut d'abord avec le duc de Joyeuse & ensuite après lui le dernier des mignons auxquels resta la faveur de Henri III. Lorsque le duc d'Epernon fit son entrée à Rouen, comme gouverneur de Normandie, la ville de Rouen lui fit un présent, qui étoit une allusion ingénieuse à sa faveur. C'étoit un groupe d'argent doré représentant la Fortune qui tenoit Epernon embrassé. Au dessous étoient ces mots italiens : *e per non lasciar ti*. Le roi étoit disposé à partager le royaume entre Joyeuse & d'Epernon ses favoris & le duc de Guise a l'envahir tout entier du vivant même du roi. Par la mort du duc de Joyeuse tué à Coutras en 1587, le duc d'Epernon réunissoit toute la dépouille de ce favori, toute la faveur de son maître & toute la haine du duc de Guise. Ce fut pour lui que le duc de Guise fit insérer parmi les conventions secrettes de la ligue, que le roi seroit supplié d'éloigner de sa personne & de dépouiller des places & des gouvernemens les ennemis publics & les fauteurs de l'hérésie qui lui seroient nommés par la ligue. Lorsqu'en 1576, Henri de Bourbon alors roi de Navarre vint à la Rochelle où on lui rendit tous les honneurs possibles, les rochellois refusèrent l'entrée de leur ville à ceux des catholiques de sa suite & de son parti (car il y en avoit quelques-uns) qui furent convaincus d'avoir trempé leurs mains dans le sang protestant la nuit de la Saint-Barthélemi, & le duc d'Epernon fut du nombre. Ce même duc donna le conseil à Henri III, de faire assassiner dans le Louvre le jour des barricades, le duc de Guise qu'il ne falloit assassiner ni ce jour-là ni un autre jour. A la mort de Henri III, le duc d'Epernon abandonna Henri IV, & emmena un corps de troupes considérable ; l'auteur de sa vie fait de vains efforts pour excuser cette défection. Il haïssoit Henri IV, qui le lui reprocha un jour avec la colère d'un bon cœur : « sire, lui répondit avec fermeté le duc d'Epernon, votre majesté n'a » point de plus fidèle serviteur que moi dans » le royaume, j'aimerois mieux mourir que de » manquer à la moindre partie de mon devoir, » mais, Sire, pour ce qui est de l'amitié, votre » majesté sait bien qu'elle ne s'acquiert que par » l'amitié ». La réponse est noble & fiere, & quand il s'agissoit de fierté, le duc d'Epernon ne le cédoit à personne ; mais il falloit avoir le droit de faire une pareille réponse, il falloit en effet être un sujet fidèle, un homme attaché à ses devoirs, & le duc d'Epernon se livroit à des cabales criminelles ; ses intelligences avec l'Espagne sont prouvées par plusieurs des lettres du cardinal d'Ossat. M. de Sully dit que Henri III lui-même, désabusé à la fin de cet infidèle favori & commençant à le craindre, l'avoit disgracié & avoit même voulu le faire arrêter à Angoulême. Autant Bernard son frère avoit bien servi Henri IV en Provence, autant le duc d'Epernon l'y desservit. Il fut un des premiers à donner l'exemple d'exclure ce prince de la couronne de France. On lui opposa en Provence le fils du duc de Guise, nouvellement réconcilié avec le Roi. Cette diversion réussit, & d'Epernon fut forcé d'humilier son orgueil aux pieds de son roi en 1596. Il est vrai qu'il en couta au roi, c'est-à-dire à l'état, quatre cent quatre-vingt seize mille livres, & que le roi fut obligé d'acheter l'obéissance de tous ces sujets rebelles & puissans. L'énumération de ces prix mis à la fidélité est scandaleuse dans les mémoires de Sully. Le duc de Sully ayant fait rendre un arrêt pour garantir les peuples de l'oppression & mettre un frein à l'avidité des grands, le duc d'Epernon eut avec lui en plein conseil chez le chancelier, le lundi 29 octobre 1598, une querelle très-vive, où tous les deux portèrent la main sur la garde de leurs épées ; on eut peine à les séparer, c'est à cette occasion que le roi approuvant la conduite du duc de Sully, lui manda qu'il lui serviroit de second, & obligea le duc d'Epernon de faire des excuses à Sully. Il s'en vengea par mille contradictions qu'il fit essuyer à Sully dans la campagne de Savoye en 1600. Il paroît que l'amitié de d'Epernon pour le maréchal de Biron, le fit soupçonner d'avoir eu part a sa conjuration, mais son historien le justifie & Sully ne l'accuse point. Le premier rapporte que le roi jouant a la paume avec le comte de Soissons contre d'Epernon & Biron, peu de tems avant la détention de ce dernier, d'Epernon dit a Biron, soit à dessein ou par hasard : « vous jouez bien, mais » vous faites mal vos parties ». D'Epernon ignora longtems qu'en cette occasion Sully s'étoit rendu garant de son innocence & avoit empêché qu'on ne l'arrêtât, le roi le lui apprit un jour que d'Epernon se plaignoit de Sully devant le roi, comme d'un ennemi autrefois declaré & qui étoit resté son ennemi couvert. D'Epernon fut étonné : « M'assurez-vous, sire, dit lui d'Epernon, que M. » de Sully m'ait rendu ce bon office » ? Le roi l'en assura. D'Epernon part de Fontainebleau, rencontre Sully près d'Essone, s'arrête, le prie d'arrêter, lui dit ce qu'il vient d'apprendre

du roi, lui fait les plus tendres remerciemens, lui jure une amitié éternelle. En effet leur liaison devint assez intime pour que les ennemis de Sully crûssent pouvoir en tirer avantage contre lui, en rendant Sully suspect de favoriser & de partager l'ambition connue de d'Epernon.

En 1604, le duc d'Epernon étant en Guyenne, fit une chûte où il se rompit la cuisse & le pouce & se blessa encore à l'épaule & au coude, ce qui l'obligea de rester quarante jours au lit, couché sur le dos. L'amitié de d'Epernon & de Sully ne put prévaloir sur l'incompatibilité de leurs caractères & de leurs principes. Ils se brouillèrent de nouveau, mais leur nouvelle inimitié n'eut point d'éclat.

Le duc d'Epernon obtint en 1607 la permission d'entrer en carosse dans les cours des maisons royales, sous prétexte que la goutte ne lui permettoit pas de faire à pied un trajet un peu long, & sous ce même prétexte il se faisoit porter par ses estafiers jusques dans la chambre de la reine. L'auteur de sa vie dit qu'il jouit seul du vivant d'Henri IV, de la prérogative d'entrer en carosse dans la cour du Louvre. Il se trompe, M. de Sully en jouissoit aussi. Le roi, dit-il, accorda cette distinction à mes incommodités qui me rendoient le serein redoutable, au besoin qu'il avoit presque continuellement de ma présence, & je étois encore à son amitié pour moi. Il ajoute que deux autres ducs, dont apparemment le duc d'Epernon étoit un, jouissoit du même privilège. On ignore qui étoit l'autre. Marie de Medicis pendant sa régence étendit ce privilège à tous les ducs & pairs & grands officiers de la couronne.

Le duc d'Epernon étoit dans le carosse du roi, lorsque ce prince fut assassiné. Il est au nombre de ceux qui furent soupçonnés d'avoir part au complot, un mot le justifie; il empêcha que dans le premier mouvement de l'indignation & de la fureur on ne massacrât Ravaillac comme on avoit massacré Jacques Clément. Cette précaution ne peut pas être d'un coupable.

Dans cette importante occasion, il envoya faire des offres de service au duc de Sully. Marie de Médicis l'admit à ses conseils secrets, & il y porta des principes de politique, contraires à ceux de Henri IV & de Sully & favorables à l'alliance d'Espagne. Il fut tantôt ami, tantôt ennemi du maréchal d'Ancre.

En 1610, il rendit à Marie de Médicis un important service en l'aidant à se sauver de Blois, & en lui donnant un asile à Angoulême; il ne fléchit jamais sous le cardinal de Richelieu. On dit que dans un temps où son vieux crédit alloit toujours en baissant & celui du cardinal en s'élevant, ils se rencontrèrent sur l'escalier de Fontainebleau que le cardinal montoit & que d'Epernon descendoit. Le cardinal fit au duc la question ordinaire des politiques: *Qu'y a t'il de nouveau?* Rien, répond d'Epernon, *sinon que vous montez & que je descends*. En effet Richelieu s'éleva au faîte du pouvoir & d'Epernon descendit, mais sans s'abaisser. (Sur sa querelle avec Sourdis, archevêque de Bordeaux, *voyez* l'article SOURDIS). Il mourut en 1642 à quatre vingt huit ans; il étoit le plus ancien duc & pair, le plus ancien officier de la couronne, le plus ancien général d'armée, le plus ancien gouverneur de province, le plus ancien chevalier de l'ordre, le plus ancien conseiller d'état & presque le plus ancien gentilhomme de son temps. On l'appelloit la garde robe du roi, à cause du grand nombre de charges qu'il avoit dans la maison de ce prince.

Il laissa trois fils qui furent tous trois diversement célèbres & diversement traités par le cardinal de Richelieu.

6°. Henri de Nogaret de la Valette, dit de Foix, comte de Candale, l'aîné de ces fils, mena une vie errante & agitée, voyagea beaucoup dans différentes contrées de l'Europe & même en Asie, dans cette partie de la Natolie, qu'on appelle la Caramanie; il servit avec gloire chez les étrangers, sur tout chez les vénitiens, qui le firent généralissime de leurs armées; il revint plusieurs plusieurs fois en France & en ressortit autant de fois, selon que la haine du cardinal de Richelieu ou l'y souffroit ou l'en chassoit. Enfin le cardinal de la Valette son frère, ayant conclu entre lui & Richelieu une paix plus solide, il vint servir & commander en Flandre, puis en Italie, avec le cardinal son frère & mourut du moins au service de sa patrie, le 11 février 1639 à la fleur de son âge & avec la réputation d'un grand capitaine. C'étoit lui qui avoit d'abord épousé l'héritière d'Halluin, (*voyez* l'article SCHOMBERG) (Charles)

7°. Bernard de Nogaret de la Valette, second fils du duc d'Epernon, fut l'objet de sa prédilection & de tous les soins que prenoit ce père ambitieux pour l'aggrandissement de sa maison. Il est connu dans l'histoire sous le titre de duc de la Valette; c'est celui des fils du duc d'Epernon qui a été le plus maltraité par le cardinal de Richelieu; il avoit très-bien servi aux sièges de Saint-Jean d'Angely & de Rouen, à l'attaque du pas de Suze, au siège de Corbie; il avoit chassé de la Guyenne les espagnols & y avoit soumis les rebelles; mais on il étoit entré dans la conjuration de Corbie, ou il n'avoit pas pris en cette occasion avec assez de zèle la défense du cardinal de Richelieu; celui ci devint son ennemi mortel, & le prince de Condé ayant été obligé de lever le siège de Fontarabie le 7 septembre 1638, le cardinal de Richelieu affecta de s'en prendre au duc de la Valette qui commandoit

manloit sous le prince, & la Valette s'étant retiré en Angleterre pour échapper à sa vengeance, il lui donna des commissaires, qui le condamnèrent à avoir la tête tranchée en effigie. Pour donner plus d'éclat à ce procès, Richelieu voulut que le roi y assistât & y opinât en personne.

» Lorsque Louis XIII, dit l'auteur de l'esprit des loix, voulut être juge dans le procès du duc de la Valette, & qu'il appella pour cela dans son cabinet quelques officiers du parlement & quelques conseillers d'état, le roi les ayant forcés d'opiner sur le décret de prise de corps, le président de Bellièvre dit « : Qu'il voyoit dans cette » affaire une chose étrange, un prince opiner au » procès d'un de ses sujets; que les rois ne s'étoient » réservé que les graces & qu'ils renvoyoient les » condamnations vers leurs officiers. Et votre majesté voudroit bien voir sur la sellette un » homme devant elle, qui, par son jugement, » iroit dans une heure à la mort? Que la face » du prince qui porte les graces, ne peut soutenir cela, que sa seule vue levoit les interdits » des églises, qu'on ne devoit sortir que content » de devant le prince. Lorsqu'on jugea le fond, » le même président dit dans son avis : cela est » un jugement sans exemple, voire contre tous » les exemples du passé jusqu'à huy, qu'un roi de » France ait condamné en qualité de juge, par » son avis, un gentil homme à mort.

M. de Montesquieu ajoute : les jugemens rendus par le prince seroient une source intarissable d'injustices & d'abus; les courtisans extorqueroient par leur importunité, ses jugemens. Quelques empereurs romains eurent la fureur de juger; nuls règnes n'étonnèrent plus l'univers par leurs injustices.

L'arrêt du duc de la Valette fut annullé après la mort du cardinal de Richelieu, le 16 juillet 1643 & le duc fut rétabli dans ses biens, emplois & honneurs. Il mourut le 25 juillet 1661.

8°. Le cardinal de la Valette (Louis de Nogaret), frère des deux précédens, archevêque de Toulouse, que le duc d'Epernon son père appeloit le *cardinal Valet*, parce qu'il s'étoit attaché à la fortune du cardinal de Richelieu, fut l'ami le plus utile de ce ministre persécuteur de sa maison. Ce fut par son conseil que Richelieu suivit Louis XIII à Versailles & confondit tous ses ennemis à la journée des dupes. Ce cardinal étoit guerrier & n'étoit pas sans quelque talent pour le commandement militaire, il commanda en Allemagne avec le duc de Saxe Weimar, en Franche Comté contre le général Galas, en Picardie, en Italie, & souvent avec assez de succès. Il mourut à Rivoli, près de Turin, le 28 septembre 1639 à 47 ans.

9°. Le duc d'Epernon laissa un fils naturel, Jean-Louis, dit le chevalier de la Valette, qui fut lieutenant général de l'armée navale des Vénitiens en 1645 & qui eut pour fils :

10°. Louis Félix, marquis de la Valette, lieutenant général des armées du roi, qui se distingua au siége de Luxembourg, à la bataille de Fleurus, & à celle de Nerwinde où il fut blessé.

VALI, f. m. (*Hist. mod*). c'est le titre que l'on donnoit en Perse avant les dernières révolutions, à des vice-rois ou gouverneurs établis par la cour d'Ispahan, pour gouverner en son nom des pays dont leurs ancêtres étoient les souverains avant que d'être soumis aux persans. La Géorgie étoit dans ce cas, ainsi qu'une partie de l'Arabie; les vice-rois de ces pays s'appeloient *vali* de Géorgie, *vali* d'Arabie *&c.* (*A. R.*)

VALIDÉ, (*Hist. mod.*) nom que l'on donne chez les turcs à la sultane mère de l'empereur qui est sur le trône. La *sultane validé* est toujours très-respectée par son fils, & prend part aux affaires de l'état, suivant le plus ou le moins d'ascendant qu'elle fait prendre sur son esprit. Elle jouit d'une liberté beaucoup plus grande que les autres sultanes qui sont dans le sérail, & peuvent y changer & y introduire ce que la fantaisie leur suggère. La loi veut que le sultan obtienne le consentement de sa mère pour toucher avec quelqu'une des femmes qui y sont renfermées; ainsi la *validé* lui amène une fille choisie pour attirer ses regards; elle trouveroit très-mauvais & se croiroit déshonorée, si son fils ne s'en rapportoit à son choix. Son médecin nommé *hekisis effendi*, lorsqu'elle tombe malade, est introduit dans son appartement, mais il ne lui parle qu'au travers d'un voile dont son lit est environné, & ne lui tâte le pouls qu'au travers d'un linge fin, qu'on met sur le bras de la sultane *Validé*. Elle a un revenu particulier, que l'on nomme *Paschmalyk*; il est de mille bourses ou d'environ quinze cent mille francs, dont elle dispose à sa volonté.

VALIN, (René-Josué) (*Hist. lit mod.*) procureur du roi de l'amirauté & de l'hôtel de ville de la Rochelle sa patrie, & membre de l'académie de cette ville, est auteur d'un commentaire sur la coutume de la Rochelle, d'un autre sur l'ordonnance de la marine de 1681, & d'un traité des prises. Mort en 1765.

VALINCOUR, (Jean Baptiste Henri du Trousset de) (*Hist. lit. mod.*) secrétaire des commandemens de M. le comte de Toulouse, amiral de France, & secrétaire général de la marine, fut de l'académie françoise & honoraire de l'académie des sciences. Il étoit né le premier mars 1650, de Henri du Trousset & de Marie Dupré. Les du Trousset *de Valincour* & d'Héricourt sont d'une

famille noble, originaire de Saint-Quentin en Picardie; M. *de Valincour*, ayant de bonne heure perdu son père, dut sa première éducation aux soins de sa mère, femme d'un mérite distingué.

Il ne brilla point dans ses classes & fit ce qu'on appelle de mauvaises humanités, mais se trouvant un jour seul, à la campagne avec un Térence pour tout amusement, il le lut, d'abord avec assez d'indifférence, & ensuite avec un goût qui lui fit bien sentir, dit M. de Fontenelle, ce que c'étoit que les belles-lettres.

Il fit quelques vers, fruits ordinaires de la jeunesse de l'esprit, qui est alors en sa fleur, s'il en doit avoir une; mais cet amusement n'eut pour confidens que ses amis.

La Princesse de Clèves parut, ouvrage, dit le même Fontenelle, d'une espèce qui ne peut naître qu'en France, & qui ne peut y naître que rarement, (ajoutons, & qui ne peut plus y naître de longtems.) M. *de Valincour* en donna une critique en 1678, non pour s'opposer à la juste admiration du public, mais pour lui apprendre à ne pas admirer jusqu'aux défauts; c'est en effet ce qu'on a toujours le plus de peine à lui apprendre, le public & même, que dis-je, & surtout le public savant ne sait pas, ne conçoit pas qu'il y ait des défauts dans les auteurs consacrés, dans Homère & dans Virgile, par exemple. Si M. *de Valincour* relevoit ces défauts, il faisoit aussi valoir les beautés, mais il eut tort, puisqu'il alla quelquefois jusqu'à un ton d'ironie, moins respectueux pour un livre d'un si rare mérite, que le ton d'une critique sérieuse & bien placée. « On répondit avec autant d'aigreur & d'amertume, que si on avoit eu à défendre une mauvaise cause. M. *de Valincour* ne » répliqua point; les honnêtes gens n'aiment point » à s'engager dans ces sortes de combats trop » désavantageux pour ceux qui ont les mains liées » par de bonnes mœurs ». Que ceux qui ont la foiblesse d'aimer & d'accueillir la satire, pèsent bien, s'il le peuvent, ce mot d'un sage; qu'ils apprennent, s'ils le peuvent, à mépriser les satires & à respecter ceux qui non-seulement ne s'en sont jamais permis, mais qui se sont toujours interdit d'y répondre. Et ne soyons point les dupes de cette distinction, si chère aux satyriques, entre la satire personnelle & la critique purement littéraire; cette distinction est réelle sans doute, mais la différence est dans le ton & dans l'intention évidente du critique. Toutes les fois que l'injustice est trop manifeste pour n'être pas volontaire, toutes les fois que le critique laisse percer le desir & le dessein de nuire à l'auteur ou de lui donner du ridicule, c'est une satire personnelle, quoiqu'il ne s'agisse que d'objets littéraires.

M. de *Valincour* donna en 1681, la vie de François de Lorraine, duc de Guise, héros dont on a dit tant de bien & tant de mal & dont il y a en effet tant de bien & tant de mal à dire, pour lui rendre complettement justice.

M. Bossuet fit entrer en 1685, M. *de Valincour* chez M. le comte de Toulouse, amiral de France, qui bientôt après le fit secrétaire de ses commandemens & secrétaire-général de la marine. Quand ce prince eut le gouvernement de Bretagne, ce fut encore un redoublement de travail pour le secrétaire.

A la bataille de Malaga en 1704, où la flotte françoise, commandée par M. le comte de Toulouse, eut à combattre les flottes angloise & hollandoise réunies, M. *de Valincour*, quoique étranger au service militaire de la marine, fut toujours aux côtés du prince, & fut blessé à la jambe, d'un coup de canon qui tua un page.

Il fut reçu à l'académie françoise en 1699, & fut fait honoraire de l'académie des sciences en 1721.

Il avoit travaillé toute sa vie à se faire dans une maison de campagne qu'il avoit à Saint-Cloud une bibliothèque choisie. Elle fut entièrement consumée à sa vue par le feu, & avec elle périrent des recueils, fruits de toutes ses lectures, des mémoires importans sur la marine, des ouvrages ébauchés ou finis. Son courage ne se démentit point dans cette douloureuse conjoncture; ce fut lui qui dit à cette occasion: *je n'aurois guères profité de mes livres, si je ne savois pas les perdre*, mot digne de l'antiquité, mais la philosophie même lui permettoit de sentir vivement la perte d'un tel trésor amassé par elle-même & où elle se complaisoit.

C'est dans cet incendie qu'a péri, dit-on, ce que Racine & Boileau avoient écrit de l'histoire de Louis XIV, & qui étoit resté comme travail commun entre les mains de M. *de Valincour*, successeur de Racine & associé de Boileau dans ce travail.

Dans la fameuse querelle sur les anciens & les modernes, M. *de Valincour*, partisan des anciens, ne se brouilla point avec les modernes, il essaya même plusieurs fois de rapprocher les différens partis, il négocia des réconciliations & donna du moins de grands exemples de modération.

Il mourut le 4 janvier 1730. Il étoit secrétaire du cabinet. Il avoit succédé dans l'académie françoise à son ami Racine, & en qualité de chancelier, il reçut dans cette compagnie l'abbé d'Estrées, depuis archevêque de Cambray, qui succédoit à son autre ami Boileau.

» Ami dès mon enfance, dit-il, & ami intime » de deux des plus grands personnages qui jamais » aient été parmi vous, je les ai perdus tous les deux » dans un petit nombre d'années. Vos suffrages » m'ont élevé à la place du premier, que j'aurois » voulu ne voir jamais vacante. Par quelle fa-

» talité faut-il que je sois encore destiné à recevoir aujourd'hui en votre nom l'homme illustre » qui va remplir la place de l'autre, & que dans » deux occasions où ma douleur ne demandoit » que le silence & la solitude pour pleurer des » amis d'un si rare mérite, je me sois trouvé engagé à paroître devant vous pour faire leur » éloge? »

Ce titre d'ami particulier de Racine & de Boileau, paroît avoir constitué principalement l'existence littéraire de M. *de Valincour*; il est plus connu par ce titre que par ses ouvrages; le trop plein de la gloire de ses amis s'est répandu sur lui & lui a formé comme une gloire particulière. Il leur étoit tellement dévoué, qu'il adoptoit, sinon leurs passions, du moins leurs opinions. « Sa liaison » avec le grand satirique, dit M. de Fontenelle, » lui fit adopter quelques-uns de ses jugemens, » tels que celui qu'il portoit contre le premier de » nos poëtes lyriques, jugement insoutenable sur » le parnasse, & recevable seulement dans un tribunal plus respectable, où le satyrique lui-même » n'eût pas d'ailleurs trouvé son compte. »

Pour entendre quel est ce tribunal plus respectable, il faut savoir ce que M. *de Valincour* dit de Quinault, en essayant de justifier le jugement de son ami qui n'est point justifiable.

» Quoi! disoit Despréaux à ses amis, des maximes qui feroient horreur dans le langage ordinaire, se produisent impunément dès qu'elles » sont mises en vers! Elles montent sur le théâtre à la faveur de la musique, & y parlent » plus haut que nos loix. C'est peu d'y étaler » ces exemples qui instruisent à pécher, & qui ont » été detestés par les payens mêmes, on en fait aujourd'hui des conseils & même des préceptes, » & loin de songer à rendre utiles les divertissemens » publics, on affecte de les rendre criminels.... » Enfin c'est un genre de poësie où la religion lui » paroissoit particulièrement offensée ».

Ainsi la religion étoit particulièrement offensée & les divertissemens étoient criminels, parce que dans Roland, par exemple, une troupe de bergers & de bergères alloit chantant:

Quand on vient dans ce bocage
Peut-on s'empêcher d'aimer?
Que l'amour sous cet ombrage,
Sait bien-tôt nous désarmer! &c.

Quelle pitié! & ce sont les amis de Racine qui se déchaînoient ainsi contre l'amour; quelle inconséquence!

VALLA (Georges) (*hist. lit. mod.*) médecin de Venise, mort vers l'an 1460, auteur d'un livre intitulé: *De expetendis & fugiendis rebus.*

Laurentius *Valla* ou Laurent *Valle*, beaucoup plus connu que ce premier *Valla*, fut un de ceux qui contribuèrent le plus au renouvellement des lettres, sur-tout des lettres latines en Italie. Le roi de Naples, Alphonse, apprit de lui le latin à cinquante ans. Il eut avec le Pogge, (*voyez* cet article) de ces querelles de savans, qui au quinzième siècle où ils vivoient & dont ils étoient la lumière, étoient si violentes & si atroces; ils étoient si acharnés l'un contre l'autre, qu'ils ne doivent être crus qu'avec restriction dans ce qu'ils racontent l'un de l'autre. Si l'on en croit le Pogge, Laurent *Valle* se faisoit des affaires en tout pays par sa causticité ou par ses dogmes, il s'étoit fait chasser de Rome; à Naples, il se fit mettre à l'inquisition, il y fut condamné à être brulé vif, mais le roi Alphonse ayant montré l'intérêt qu'il prenoit à lui, les Jacobins inquisiteurs se contentèrent de le fouetter à tous les coins de leur cloître. Cependant il revint à Rome où le pape Nicolas V, lui permit d'enseigner publiquement & lui accorda des récompenses qu'il n'eût point prodiguées à un hérétique condamné, c'est un motif de révoquer en doute le fait de l'inquisition de Naples. *Valla* étoit né à Plaisance en 1415. Il mourut à Rome en 1465. On a de lui des ouvrages de divers genres, un traité *du faux & du vrai*, facéties imprimées avec celles du Pogge; des fables qui ont été traduites en françois; des traductions d'Hérodote, de Thucydide, d'Homère; un traité contre la fausse donation de Constantin au saint siège, ouvrage qui pouvoit suffire alors pour exciter le zèle de l'inquisition; une histoire du règne de Ferdinand, roi d'Arragon; mais l'ouvrage par lequel il est le plus avantageusement connu, est celui des élégances de la langue latine; mais il a été accusé (faussement à ce qu'on croit) de l'avoir volé.

VALLAIRE, adj. (*Hist. nat.*) nom que donnoient les romains à la couronne que l'état ou le général décernoit à tout officier ou soldat qui dans l'attaque d'un camp, avoit le premier franchi les palissades & pénétré dans les lignes ou retranchemens des ennemis. Ce mot est dérivé de *vallum*, pieu garni de quelques branches qu'on plantoit sur la crête du retranchement, pour former l'enceinte du camp que les anciens nommoient *lorica*. Ils donnoient aussi à cette couronne le nom de *castrensis*, du mot *castra*, camp.

Aulugelle assure que cette couronne étoit d'or, & néanmoins, au rapport de Pline, *l. XXII. c. iij.* elle n'étoit pas tant estimée que la couronne obsidionale qui n'étoit que d'herbe ou de gazon. Les romains pensoient & avec raison qu'il étoit plus glorieux & plus utile à l'état de délivrer & de conserver des citoyens, que de vaincre des ennemis. (*A. R.*)

VALLE, (Pierre della) (*hist. lit. mod.*)

gentilhomme romain, grand voyageur, habile dans les langues orientales & ayant beaucoup vécu dans l'orient. Nous avons ses voyages en quatre volumes in-4°. Ils ont été traduits par un P. Carneau, célestin.

VALLÉE, (Geoffroi) (*hist. de Fr.*) brûlé en place de grève à Paris, pour avoir publié un livre, oublié malgré cette avanture, lequel avoit pour titre : *la béatitude des chrétiens, ou le fléau de la foi.* Le P. Garasse lui dit beaucoup d'injures & peu s'en faut qu'il ne lui fasse un crime d'avoir eu autant de chemises qu'il y a de jours en l'année, & d'avoir été dans l'usage de les envoyer laver en Flandre à une fontaine renommée pour la beauté de ses eaux & pour la parfaite blancheur qu'elle donnoit au linge, c'est que Garasse trouve que cette conduite s'allioit avec la doctrine de Géoffroy *Vallée*, qui faisoit, dit-on, consister toute sa religion à tenir son corps exempt de souillure, & qui dogmatisoit beaucoup sur ce qu'il appelloit *la pureté.* Garasse ajoute agréablement *que le feu purifia les puretés prétendues de cette impure créature.* Pureté ou impureté, on ne voit pas trop dans tout cela de quoi brûler un homme. On dit que celui-ci étoit athée ; & on a remarqué qu'il etoit grand oncle de Desbarreaux. Il n'y a guères plus d'athées que de sorciers ; c'est pourquoi il ne faut guères plus les brûler que les sorciers qu'on a tant brûlés autrefois, avant qu'on eût découvert qu'il n'y en avoit point.

VALLEMONT, (Pierre le Lorrain de) (*hist. lit. mod.*) prêtre, auteur d'élémens d'histoire très-connus. Il y a de lui quelques ouvrages de controverse & quelques autres de physique beaucoup plus oubliés ; parmi ces derniers, est un traité de la baguette divinatoire que le P. Lebrun a réfuté. L'abbé *de Vallemont*, né à Pont-Audemer, en 1649, y mourut en 1721.

VALLIER, (Cochet de Saint) *voyez* COCHET.)

VALLIER, (de Poitiers de Saint) (*voyez* POITIERS.)

VALLIERE, (Jean Florent & Joseph Florent de) (*hist. de Fr.*) père & fils, tous deux de l'académie des sciences, tous deux illustres par leurs connoissances & leurs talens dans l'artillerie ; le père, né à Paris le 7 septembre 1667 ; mort en 1759 à 92 ans ; le fils mort en 1776 à 59 ans, tous deux ayant joui de la plus grande considération & ayant laissé les plus grands regrets.

VALLISNIERI, (Antoine) (*hist. lit. mod.*) docteur en médecine, très-célèbre à Padoue, des académies d'Italie & de la société royale de Londres. Le duc de Modène le créa de son propre mouvement chevalier, ainsi que les aînés de ses descendans à perpétuité ; l'empereur Charles VI, auquel il dédia son histoire de la génération de l'homme & des animaux, lui donna un collier d'or & une patente de son médecin honoraire. Il mourut en 1730. Ses œuvres ont été recueillies par son fils, en trois volumes in-folio. Il a beaucoup écrit sur la génération en général sur la génération des vers dans le corps humain en particulier, & sur l'origine de plusieurs insectes, sur l'origine des fontaines, sur les corps marins qui se trouvent dans les montagnes, &c.

VALOIS, (Henri & Adrien de) (*hist. lit. mod.*) deux frères, tous deux savans, tous deux historiographes de France. On a de Henri des éditions en grec & en latin, avec des notes, des histoires ecclésiastiques d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène, de Théodoret, d'Evagre le scholastique, une édition d'Ammien Marcellin, des remarques sur Harpocration ; *Emendationum libri quinque.* Il mourut en 1676 : le P. Nicéron lui attribue beaucoup de petits défauts de caractère dont nous n'avons que faire ici, puisqu'ils n'ont rien produit. Adrien *de Valois* est avantageusement connu par sa *Notitia Galliarum* & ses *gesta Francorum.* Aussi judicieux critique qu'habile historien, cet écrivain supérieur encore à sa grande réputation, & trop peu connu du commun des lecteurs, embellit l'érudition la plus profonde & la mieux digérée, de cette éloquence décente qui donne à l'histoire une majesté si imposante. Plus on connoit les sources, & plus l'on est étonné du discernement avec lequel il a su y puiser, & de l'art avec lequel tous les auteurs originaux sont fondus dans une narration nette, rapide, intéressante, qui contient tout, & qui ne languit jamais.

Adrien *de Valois* a fait l'honneur à Mariana de le réfuter sur la prétendue justification de Brunehaut ; (*voyez* l'article BOCACE.) sa réponse quoique générale, est si forte & si lumineuse que M. de Cordemoi qui a pris aussi comme Bocace & Mariana, la défense de Brunehaut, qui avoit contre Adrien *de Valois* tous les avantages qu'on a quand on réplique, & qui a tout discuté dans le plus grand détail, n'a pu parvenir à l'ébranler.

Adrien *de Valois* mourut en 1692. C'est son fils qui a publié le *Valesiana.*

Louis le *Valois* est le nom d'un jésuite qui fut confesseur des princes petits-fils de Louis XIV. Né à Melun en 1639, mort à Paris en 1700. On a de lui *des œuvres spirituelles.*

VALOUVERS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme les idolâtres de l'indostan, les prêtres de la dernière des tribus, appellée *parreas* ou *poulias*, qui est l'objet du mépris du peuple.

Il y a parmi eux une famille sacerdotale, appelée des *valouvers*, qui prétendent avoir occupé anciennement dans les Indes un rang aussi distingué que les bramines ou prêtres actuels. Les *valouvers* s'appliquent à l'astronomie & à l'astrologie; ils ont des livres qui contiennent des préceptes de morale très-estimés. On dit qu'ils portent un filet de pêcheur autour du col lorsqu'ils font leurs sacrifices. (*A. R.*)

VALVERDE, (moine Espagnol) (*hist. litt. mod.*) missionnaire, dont le zèle fougueux & barbare fut ce qui contribua le plus à la mort du malheureux Atabalipa, roi du Pérou, arrivée en 1533. (*voyez* les articles ATABALIPA & PIZARRO.) Dans une audience que le roi du Pérou donnoit à Pizarro qu'il avoit consenti à recevoir en qualité d'ambassadeur d'Espagne, le moine *Valverde*, qui accompagnoit Pizarro, somma le monarque Péruvien d'embrasser le christianisme, de reconnoître l'autorité sacrée du pape & de faire hommage de sa couronne à Charles-Quint. Quant à ce dernier article, la force étoit une raison assez décisive. Quant à la religion, *Valverde* se mit à la lui expliquer; le roi demanda des preuves, le moine présenta la bible; le roi qui n'étoit pas aussi obligé que le moine, de l'entendre & de la respecter, ne connoissant rien à tout ce qu'on lui montroit, jetta le livre par terre avec mépris ou le laissa tomber par mégarde. Le moine regardant & faisant regarder cette action comme une profanation, cria aux armes, & ces armes étoient des armes à feu d'autant plus terribles pour les Péruviens qu'ils n'en connoissoient point l'usage, Pizarro exécuta fidèlement & rigoureusement les ordres du moine, Atabalipa tomba dans ses fers. Peu après on saisit un prétexte pour le faire périr. On n'eut pas de honte de le condamner, apparemment comme profanateur, à être brûlé vif. On voulut bien ensuite par une pieuse transaction lui accorder la grace de l'étrangler avant de le jetter dans les flammes ou après qu'il les auroit un peu senties, mais à condition qu'il seroit baptisé par ce moine *Valverde* qui l'avoit si bien catéchisé.

VAN-CEULEN, (Ludolphe) (*hist. lit. mod.*) fameux mathématicien Hollandois, du dix-septième siècle, fit de grands travaux pour déterminer le rapport du cercle à la circonférence; les chiffres par lesquels il exprimoit ce rapport, furent gravés sur sa tombe, qu'on voit à Leyde dans l'église de Saint-Pierre. On a de lui d'ailleurs *Fundamenta Geometria*, ouvrage traduit du Hollandois en latin par Snellius, & un traité *de circulo & adscriptis*.

VANDALE, (Antoine) (*hist. lit. mod.*) médecin de l'hôpital de Harlem, mais beaucoup plus connu par ses dissertations sur les oracles des payens, dont M. de Fontenelle a fait son histoire des oracles, ouvrage qui a paru hardi dans le tems, & qui ne le paroît plus assez. On a de lui un traité de l'origine & des progrès de l'idolatrie & des dissertations sur divers sujets d'érudition. Né en 1638. Mort en 1708.

VANDER-MONDE, (Charles-Augustin) (*hist. lit. mod.* né à Macao dans la Chine, mort à Paris en 1762, étoit médecin, censeur royal & académicien de l'institut de Bologne. On a de lui des *observations de médecine & de chirurgie*, ouvrage périodique, qui a donné naissance au journal de médecine; un essai sur la manière de perfectionner l'espèce humaine; un dictionnaire portatif de santé, livre d'un grand usage & qui eut beaucoup de succès.

VANDRILLE, (Saint) (*Vandregesilus.*) (*hist. de Fr.*) il étoit cousin germain de Pépin de Héristal, fils d'une sœur d'Anchise, père de ce Pépin, laquelle avoit pour père ainsi qu'Anchise, saint-Arnoul, le premier auteur connu de la race Carlovingienne. Le père de saint *Vandrille* étoit un duc ou gouverneur de Province. *Saint Vandrille*, est principalement connu pour s'être retiré dans le désert de Fontenelle à six lieues de Rouen & y avoir bâti le monastère de Fontenelle ou de *Saint-Vandrille*, où il mourut vers l'an 688 à 96 ans.

VAN-EFFEN, (Juste) (*hist. lit. mod.*) né à Utrecht, a traduit en françois *Robinson Crusoé*; le *Mentor moderne*; le *Conte du tonneau du docteur Swift*, les *pensées libres de Mandeville*; il est auteur du *Misanthrope*, ouvrage fait sur le modèle du *Spectateur Anglois*. On lui attribue aussi un parallèle d'Homère & de Chapelain, qui a été attribué à M. de Fontenelle, & qui se trouve à la fin du *chef-d'œuvre d'un inconnu*. Mort en 1735.

VAN ESPEN, (Zeger-Bernard) (*hist. litt. mod.*) docteur de Louvain, né dans cette ville en 1646, reçu docteur en droit en 1675, est un des plus savans canonistes de ces derniers siècles; il fut quelques années aveugle, & n'en fut ni moins gai ni moins studieux. C'étoit un homme simple & vertueux comme presque tous ceux qui ne vivent guères qu'avec les livres, car c'est la société qui corrompt, les livres ne corrompent pas. Mais comme il n'étoit pas favorable au formulaire ni à la constitution, comme il étoit ce qu'on appelle janséniste, il fut persécuté, & fut obligé de se retirer à Maestricht, puis à Amersfort, où il mourut en 1728. Son *jus ecclesiasticum universum* étoit depuis longtems l'oracle des jurisconsultes. On a donné en 1753, une édition complette de tous les ouvrages de *Van-Espen*, en 4 vol. in-folio. & depuis une autre encore plus complette en 5 volumes.

VANG, s. m. (*Hist. mod.*) ce mot signifie *petit roi* ou *roitelet*: l'empereur de la Chine le confère aux chefs ou kans des tartares mongols, qui sont soumis à son obéissance, & à qui il ne

permet point de prendre le titre de kan, qu'il se réserve; ces vangs ont sous eux des peit'se & des kong, dont les titres répondent à ceux de ducs & de comtes parmi nous. (*A. R.*)

VAN-HELMONT, (Jean-Baptiste & François Mercure son fils) (*hist. lit. mod.*) gentilshommes de Bruxelles, sont du nombre des philosophes hermétiques. Jean Baptiste avoit un remède universel, & il n'y a point de remede universel. L'inquisition de son tems & de son pays, qui apparemment ne croyoit point au remède universel, mais qui en récompense croyoit à la magie, le fit renfermer dans ses prisons comme sorcier, & il eut le bonheur d'en sortir, parce qu'on jugea qu'il n'étoit que fou. Il fut assez sage du moins pour vouloir être libre & à l'abri de l'inquisition, il se retira en Hollande où il mourut en 1644. Il étoit né en 1588. Il avoit précédé nos modernes illuminés dans la doctrine du magnétisme. Il y a de lui un ouvrage *De magneticâ corporum curatione*. Il a d'ailleurs écrit sur la physique & la médecine. *Febrium doctrina inaudita. Hortus medicinæ. Paradoxa de aquis spadanis.* Ce n'étoit pas en général l'esprit paradoxal qui lui manquoit, non plus qu'à François Mercure son fils. Celui ci fut soupçonné d'avoir trouvé la pierre philosophale, il croyoit d'ailleurs à la métempsycose. Il a écrit sur la genèse & sur des matières théologiques. On a de lui aussi un livre intitulé: *alphabeti vère naturalis hebraïci delineatio*. La bisarrerie de ses opinions, la singularité de ses paradoxes, sa conduite même à beaucoup d'égards pourroient aussi donner de lui l'idée d'un fou; mais il a eu l'estime du grand Leibnitz, qui lui a fait une épitaphe honorable. Il étoit né en 1618. Dans sa jeunesse il s'étoit enrollé parmi des Bohémiens avec lesquels il avoit parcouru diverses provinces. Il mourut à Cologne en 1699.

Il y avoit encore un baron *de Vanhelmont*, grand illuminé, qui finit par se faire Quaker, vers le même tems; il étoit vraisemblablement de la même famille.

VANIERE, (Jacques) (*hist. lit. mod.*) Jésuite, un de nos meilleurs poëtes latins modernes; tous ceux qui aiment les beaux vers & la campagne, aiment son *Prædium Rusticum*. On a de lui encore un recueil de poésies latines, églogues, épitres, épigrammes, hymnes, &c. Il a donné aussi un dictionnaire poétique latin. Né en 1664 dans le diocèse de Béziers, il mourut à Toulouse en 1739.

VANINA. (*Voyez* ORNANO.)

VANINI, (Lucilio) (*hist. mod.*) malheureux, brûlé à Toulouse en 1619 à trente quatre ans, comme athée, après avoir eu la langue coupée. Quand Boileau dit:

> A la fin tous ces jeux que l'athéisme élève,
> Conduisent tristement le plaisant à la grève.

il a trop l'air d'approuver cette cruauté. Un athée est un aveugle qu'il faut plaindre, mais il ne faut pas le brûler. Voilà ce que Boileau auroit dû dire au lieu de faire une raillerie dévote & amère sur le malheureux qu'on brûle & qui dès-lors ne doit plus être qu'un objet de pitié. L'athée le plus coupable n'est toujours qu'un hérétique, dont l'erreur a la vérité porte sur la base de toute religion, & détruit tout esprit religieux, mais puisque l'Etre-suprême, dont il attaque la majesté, le laisse vivre, & ne juge pas à propos de se venger, respecter ses desseins & imiter sa clémence, voilà notre devoir. La religion réprouve toutes ces rigueurs qui ne serviroient qu'à la faire haïr. De plus les preuves de ces sortes de crimes qui ne troublent point directement l'ordre de la société humaine, sont souvent assez équivoques; beaucoup de gens ont le tort & le ridicule de se croire athées ou de tâcher de le devenir. On pourroit leur dire:

> Vous pourriez être
> Bien plus honnêtes gens que vous ne le pensez.

Les écrits sur ce point ne sont pas toujours d'une clarté qui ne laisse aucune excuse à l'auteur & les savans ne sont pas encore aujourd'hui d'accord sur l'athéisme de *Vanini*. On cite des morceaux de ses ouvrages, où bien loin d'attaquer l'existence de Dieu, il paroît l'enseigner & reconnoitre sa providence; des auteurs rapportent que lorsqu'à son premier interrogatoire on lui demanda s'il croyoit l'existence d'un Dieu, il se baissa, leva de terre un brin de paille, & dit: je n'ai besoin que de ce fétu pour me prouver à moi-même & pour prouver aux autres une vérité si sensible, & qu'il fit un grand discours sur la providence; le président de Gramond qui parle de ce discours, dit qu'il le prononça plutôt par crainte que par persuasion; cela peut être, mais ni le président de Gramond ni personne n'en sait rien, & avec cette manière de scruter les cœurs, il n'y aura jamais d'innocent. » Je le vis dans le tombereau, » lorsqu'on le menoit au supplice, ajoute cet his- » torien, je le vis se moquant du Cordelier qu'on » lui avoit donné pour l'exhorter à la repentance, » & insultant à notre sauveur par ces paroles » impies: *il sua de crainte & de foiblesse*, & *moi* » *je meurs intrépide*. » Voici bien autre chose, le voilà qui croit non-seulement à Dieu, mais à J. C. & à l'évangile, & tout en y croyant, il y insulte, il blasphême, il se met au dessus de J. C. Il étoit donc fou & peut-être falloit-il l'enfermer; mais pourquoi des cruautés? Comment croyons nous honorer Dieu par des sacrifices humains & lui plaire en détruisant son ouvrage?

qui sommes nous pour vouloir le venger, *nos homunciones ?*

Et quel besoin, son bras, a-t-il de nos secours ?
Que peuvent contre lui tous les rois de la terre ?
En vain ils s'uniroient pour lui faire la guerre,
Pour dissiper leur ligue il n'a qu'à se montrer,
Il parle, & dans la poudre il les fait tous rentrer.
Au seul son de sa voix la mer fuit, le ciel tremble :
Il voit comme un néant tout l'univers ensemble,
Et les foibles mortels, vains jouets du trépas,
Sont tous devant ses yeux comme s'ils n'étoient pas.
Des plus fermes états, la chûte épouventable,
Quand il veut n'est qu'un jeu de sa main redoutable.

Ce malheureux *Vanini* étoit né en 1585 à Taurozano dans la terre d'Otrante. Il fut prêtre, il prêcha, mais sans succès, il cultiva les sciences de son tems parmi lesquelles on peut croire qu'il ne négligea pas l'astrologie judiciaire. Si l'on ne savoit pas que les hommes ont un talent prodigieux pour réunir la superstition & l'incrédulité, on pourroit imaginer qu'un homme qui croyoit même à l'astrologie, ne pouvoit pas se refuser à croire des choses infiniment plus croyables. Le P. Mersenne lui impute le projet d'aller prêcher l'athéisme dans le monde avec douze compagnons ou apôtres, le P. Mersenne étoit lui-même un peu crédule ; mais enfin tout cela ne mène toujours qu'à prendre *Vanini* pour un fou. Il erra beaucoup de pays en pays, passa souvent d'Italie en France & de France en Italie, caractère inquiet & inconstant, on dit qu'il se fit moine, mais on ne sait pas dans quel ordre, quoiqu'on s'imagine savoir que le déreglement de ses mœurs l'en fit chasser. Il fut aumônier du maréchal de Bassompierre & il lui dédia ses dialogues *de admirandis naturæ arcanis*, ouvrage inintelligible que la sorbonne censura cependant. Il s'arrêta quelque tems à Toulouse, & il y prit des écoliers pour la médecine, la philosophie & la théologie, car il savoit ou du moins il enseignoit tout cela ; le premier président du parlement de Toulouse le chargea même de donner quelques leçons à ses enfans.

On dit que lorsqu'après sa condamnation il lui fut ordonné de demander pardon à Dieu, au roi & à la justice, ce qui s'appelle faire amende honorable, il répondit qu'il ne croyoit point à Dieu, qu'il n'avoit jamais offensé le roi, qu'il donnoit la justice au diable. Si, après avoir paru si enfermé dans son premier interrogatoire, il tint au supplice les propos de fou & de désespéré qu'on lui attribue, la barbare rigueur de son sort pourroit bien en être la cause, & ces cruautés ne sont propres qu'à produire de tels effets.

On a encore de *Vanini* un ouvrage intitulé : *amphitheatrum æternæ providentiæ* & dirigé principalement contre Cardan.

Un auteur, nommé Durand, a écrit sa vie.

VANSWIETEN, (Gérard) (*hist. lit. mod.*) médecin célèbre, né à Leyde de parens catholiques, fut éleve de Boerhave & un de ses plus illustres élèves, il a donné de savans commentaires sur ses aphorismes. L'impératrice reine l'appella en 1745 à Vienne, où il devint son premier médecin, son bibliothécaire & directeur général des études, censeur général & unique des livres, ce qu'un seul homme ne doit jamais être ; aussi déplut-il à bien des gens dans l'exercice de cet emploi ; les mécontens ne l'épargnèrent pas, on le traita de *tyran des esprits & d'assassin des corps*. On assure qu'indépendamment même de ses travaux sur la médecine & la chirurgie, il a été très-utile à la police de ces arts par l'ordre qu'il y a établis, par les abus qu'il a réformés, par l'exclusion des sujets ou mauvais ou médiocres, par le choix des bons & des meilleurs, par l'emploi qu'il fit toujours de son crédit en faveur des savans & des sciences. En 1770, il guérit l'impératrice reine de la petite vérole. Différentes parties de son grand commentaire sur les aphorismes de Boerhave ont été traduites en François. M. Paul a traduit ce qui concerne les fièvres intermittentes, les maladies des enfans & la pleurésie ; M. Louis a traduit les aphorismes de chirurgie. *Van-Swieten* a donné aussi un *traité de la médecine des armées*. Né en 1700, mort en 1772. Il a laissé deux fils, l'un employé dans les ambassades, l'autre auditeur des comptes à Bruxelles.

VAN-VIAN, (François & Matthieu) (*hist. lit. mod.*) frères, docteurs de Louvain & docteurs jansénistes. Le premier a fait des livres de théologie & de controverse, tous deux ont fait condamner des propositions de morale relâchée, le second a fait condamner Caramuel par l'archevêque de Malines, & il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *juris naturalis ignorantia notitia*, qui a été traduit en françois par Nicole, avec une préface & des notes.

VARCHI, (Benoît) (*Hist. litt. mod.*) professeur de morale à Padoue, & un des principaux membres de l'académie des *infiammati* de cette ville, parloit & écrivoit si bien en italien qu'on disoit que si Jupiter vouloit parler italien, il emprunteroit le langage de *Varchi*. On a de lui une *histoire des choses les plus remarquables arrivées de son tems, principalement en Italie & à Florence* ; il entreprit cet ouvrage par l'ordre de Côme de Medicis son souverain, & il ne se servit de la protection de ce prince que pour écrire avec plus de liberté sans ménager même la maison de Médicis. On a de lui aussi des poésies, appellées *ca-*

pitoli, imprimées avec celles du Berni, du Mauro & qui furent supprimées comme obscènes. Les sonnets du *Varchi* sont fort estimés. Mort à Florence en 1566. Il étoit né à Fiesole vers l'an 1503.

VARENIUS, (*Hist. litt. mod.*) Il y a deux savans de ce nom:

1°. Auguste Allemand, né dans le duché de Lunebourg en 1620, mort en 1624, luthérien, grand hébraïsant, & regardé en Allemagne comme celui de tous les protestans, qui, après les *Buxtorffs*, (*voyez* leur article) a poussé le plus loin la science de l'hébreu.

2°. Bernard Hollandois, auteur d'une description du Japon & du royaume de Siam, & d'un ouvrage intitulé: *geographia universalis, in quâ affectiones generales telluris explicantur*; cette géographie générale physique, a été jugée digne par Newton d'être traduite en anglois, il l'a même enrichie de notes aussi bien que Jurin. Nous en avons une traduction françoise, faite par M. de Puisieux sur la traduction angloise. Bernard *Varenius* vivoit dans le dernier siècle.

VARENNE, (Guillaume Fouquet de la) (*hist. de Fr.*) avoit été cuisinier chez madame, sœur d'Henri IV; il avoit rendu au roi des services différens que madame lui fait assez connoître par le mot qu'elle lui dit un jour: « La *Varenne*, » tu as plus gagné à porter les poulets de mon » frère qu'à piquer les miens. » Il le faisoit assez connoître lui-même par ce mot, qu'il dit au chancelier de Bellièvre qui lui faisoit quelque difficulté au sujet d'une grace que la *Varenne* avoit obtenue ou extorquée du roi: « Monsieur, dit il au chan- » celier, ne vous en faites point tant accroire; » je veux bien que vous sachiez que si mon maître » avoit vingt cinq ans de moins, je ne donne- » rois point mon emploi pour le votre. » Fouquet fut fait portemanteau de ce prince, ensuite conseiller d'état & contrôleur général des postes; le roi lui donna des lettres de noblesse, il acheta le marquisat de la *Varenne* en Anjou dont il prit le nom; son orgueil croissant avec sa fortune, il mit un gentilhomme auprès de son fils, sur quoi Henri IV lui dit: *Que tu donnes ton fils à un gentilhomme, je comprends cela, mais donner un gentilhomme à ton fils!* Il fut chargé, mais sans caractère public & apparent, d'une négociation secrette en Espagne qu'il gâta, selon M. de Sully, par la vanité qu'il eut de faire parade de sa commission & de trancher de l'ambassadeur. Cayet en parle différemment. Ce fut lui qui manda au roi & à M. de Sully, la mort tragique de la duchesse de Beaufort, Gabrielle d'Estrées, que le roi avoit confiée à ses soins en se séparant d'elle pour le tems paschal. Il étoit grand protecteur des jésuites, & M. de Sully nous en dit la raison, c'étoit afin qu'un jour ils pussent être les siens; & payer son zel par l'élévation de ses enfans, pour lesquels il convoitoit déja les plus brillantes & les plus éminentes dignités dans l'église; il contribua beaucoup au rappel des jésuites, il entra dans quelques-unes des intrigues des ennemis du duc de Sully contre lui, mais toujours avec réserve & discrétion, & en observant de ne pas déplaire à son maître. Il eut toujours soin de se maintenir dans sa faveur, il fut chevalier de S. Michel, lieutenant-général de l'Anjou, gouverneur de la Fleche.

Guillaume Fouquet de la *Varenne* son fils aîné, fut d'abord conseiller au parlement de Paris, puis maître des requêtes. Il éprouva l'effet de la bienveillance des jésuites, que son père lui avoit ménagée; il vit les bénéfices accumulés sur sa tête; il eut les abbayes d'Ainai près de Lyon, de S. Benoit sur-Loire, de S. Nicolas d'Angers, de S. Loup de Troyes, le prieuré de Levière près d'Angers, enfin l'évêché même d'Angers en 1616; au moyen de tous ces bénéfices il céda tous ses droits d'aînesse au marquis de Sainte Suzanne son frère. Il mourut à trente-cinq ans le 6 janvier 1621.

VARENNES, (Jacques-Philippe de) (*hist. lit. mod.*) chapelain du roi, auteur d'un livre intitulé: *les hommes*, qui eut dans son tems plusieurs éditions.

VARET, (Aléxandre & François) (*hist. lit. mod.*) écrivains jansénistes, étoient frères. Alexandre fut grand vicaire de M. de Gondrin, archevêque de Sens, & après la mort de ce prélat, se retira dans la solitude de Port-Royal-des-champs, où il mourut en 1676. Il étoit né en 1631. On a de lui divers écrits polémiques, principalement contre les jésuites & leur morale, des lettres spirituelles & un *traité de la première éducation des enfans*. On doit à François une traduction françoise du catéchisme du concile de Trente.

VARGAS, (François) (*hist. d'Esp.*) jurisconsulte espagnol. On a de lui des lettres & des mémoires que le Vassor a traduits en François, & qui concernent le concile de Trente, où il étoit ambassadeur de Charles-Quint. Il avoit été envoyé en 1548 à Bologne, où le pape avoit d'abord transféré le concile, & il y avoit protesté au nom de l'empereur contre cette translation. *Vargas* alla ensuite résider à Rome & à son retour il fut fait conseiller d'état, il avoit auparavant exercé divers charges de judicature. Il finit par se dégouter & de la cour & des affaires, il se retira dans un monastère près de Tolède. Outre ses lettres & mémoires, il a laissé un traité en latin de la jurisdiction du pape & des évêques. Il mourut vers l'an 1560.

Il y avoit en au quatorzième siècle un autre *Vargas* nommé Alphonse, aussi espagnol, moine augustin, né à Tolède, docteur à Paris, devenu ensuite en Espagne évêque d'Osina, puis de Badajox, & enfin archevêque de Séville. Il avoit fait selon l'usage du tems des commentaires sur le maître des sentences. Mort en 1366.

VARIGNON, (Pierre) (*hist. lit. mod.*) de l'académie des sciences, naquit en 1654 à Caen, d'un père architecte, il vit de bonne heure tracer des cadrans, & ne le vit pas indifféremment; un Euclide lui tomba entre les mains, il en fut charmé, il l'emporta chez lui & ce fut pour son ame géométrique une source de jouissances délicieuses. Il connut en philosophie l'abbé de S. Pierre & ils s'aimèrent. « Ils avoient besoin l'un » de l'autre, dit M. de Fontenelle, pour appro» fondir, pour s'assurer que tout étoit vû dans un » sujet. Leurs caractères différens faisoient un as» sortiment complet & heureux; l'un (c'étoit M. » *de Varignon*) par une certaine vigueur d'idées, » par une vivacité féconde & par une fougue de » raison, l'autre par une analyse subtile, par une » précision scrupuleuse, par une sage & ingé» nieuse lenteur à discuter tout.

M. *Varignon* n'avoit rien, l'abbé de Saint Pierre, cadet de Normandie, n'avoit que dix huit cent livres de rente, il en détacha trois cent qu'il donna par contrat à M. *Varignon*.

C'est une chose vraiment intéressante que le tableau que trace M. de Fontenelle, de la façon qu'il avoit formée dans sa jeunesse avec ses studieux amis & dans laquelle un autre compatriote fut encore admis.

L'abbé de Saint Pierre alla s'établir avec M. *Varignon* en 1686 dans une petite maison au fauxbourg S. Jacques. « J'étois leur compatriote, & » allois les voir assez souvent, & quelquefois passer » deux ou trois jours avec eux; il y avoit encore » de la place pour un survenant, & même pour » un second sorti de la même province, aujour» d'hui l'un des principaux membres de l'acadé» mie des belles-lettres, & fameux par les his» toires qui ont paru de lui. Nous nous rassem» blions avec un extrême plaisir: jeunes, pleins » de la première ardeur de savoir, fort unis, & ce » que nous ne comptions peut-être pas alors pour » un assez grand bien, peu connus. Nous parlions » à nous quatre une bonne partie des différentes » langues de l'empire des lettres, & tous les su» jets de cette petite société se sont dispersés de» là dans toutes les académies ».

Il y avoit sans doute plus de charme encore, mais moins de pureté, moins de tranquillité dans cette amitié amoureuse & jalouse dont M. de *Voltaire* fait un tableau plein de sentiment & de vie; il n'en retrace que les douceurs, mais elle devoit avoit des orages, puisque l'amour y entroit pour quelque chose.

> Il te souvient du tems où l'aimable Egérie
> Dans les beaux jours de notre vie,
> Ecoutoit nos chansons, partageoit nos ardeurs.
> Nous nous aimions tous trois. La raison, la folie,
> L'amour, l'enchantement des plus tendres erreurs,
> Tout réunissoit nos trois cœurs.
> Que nous étions heureux! même cette indigence,
> Triste compagne des beaux jours,
> Ne put de notre joie empoisonner le cours.
> Jeunes, gais, satisfaits, sans soins, sans prévoyance,
> Aux douceurs du présent bornant tous nos desirs,
> Quel besoin avions nous d'une vaine abondance?
> Nous possédions bien mieux, nous avions les plaisirs.
> L'amour s'est envolé sur l'aile du bel âge;
> Mais jamais l'amitié ne fuit du cœur du sage.
> Nous chantons quelquefois, & tes vers & les miens,
> De ton aimable esprit nous célébrons les charmes;
> Ton nom se mêle encore à tous nos entretiens,
> Nous lisons tes écrits, nous les baignons de larmes.

M. *Varignon* passoit les journées entières au travail, nul divertissement, nulle récréation. « Je » lui ai oui dire que travaillant après souper, selon » sa coutume, il étoit souvent surpris par des » cloches qui lui annonçoient deux heures après » minuit, & qu'il étoit ravi de se pouvoir dire » à lui même que ce n'étoit pas la peine de se » coucher pour se relever à quatre heures..... » Il sortoit de là gai & vif, encore plein des » plaisirs qu'il avoit pris, impatient de recom» mencer. Il rioit volontiers en parlant de la géo» métrie & à le voir on eût cru qu'il la falloit » étudier pour se bien divertir..... Sa vie étoit » une possession perpétuelle & parfaitement pai» sible de ce qu'il aimoit uniquement. Cependant » si l'on eût eu à chercher un homme heureux, » on l'eût été chercher bien loin de lui, & bien » plus haut; mais on ne l'y eût pas trouvé ».

De sa solitude du fauxbourg S. Jacques, il entretenoit commerce avec plusieurs savans illustres, tels que MM. du Hamel, du Verney, de la Hire, &c.

En 1687, il se fit connoître par son *projet d'une nouvelle méchanique* dédié à l'académie des sciences & qui l'y fit recevoir en 1688. Le même ouvrage lui procura la chaire de professeur de mathématiques au collège Mazarin, il fut le premier qui la remplit. Il fut aussi professeur de mathématiques au collège royal.

En 1690, il publia ses *nouvelles conjectures sur la pesanteur*.. Il fut un des plus grands zélateurs & des plus ardens défenseurs de la géométrie des infiniment petits. Les volumes de l'académie imprimés de son tems parlent sans cesse

de lui & de ses travaux. « Ce ne sont presque » jamais des morceaux détachés les uns des autres; » mais de grandes théories completes sur les loix » du mouvement, sur les forces centrales, sur » la résistance des milieux au mouvement &c. »

En 1705, l'assiduité & la contention du travail lui causerent une grande maladie. Il fut six mois en danger & trois ans dans une langueur, suite de l'épuisement des esprits. Dans des accès de fievre il se croyoit au milieu d'une forêt, où il voyoit toutes les feuilles des arbres couvertes de calculs algébriques. Condamné à se priver de tout travail, il ne laissoit pas, dès qu'il étoit seul dans sa chambre, de prendre un livre de mathématiques qu'il cachoit bien vîte, s'il entendoit venir quelqu'un.

Revenu de sa maladie, il ne profita point du passé, & recommença de se livrer avec excès au travail. Malgré un grand amour pour la paix, il se trouva engagé dans quelques disputes géométriques, & ce fut même par là qu'il termina sa carriere. Après avoir fait sa classe au college Mazarin, le 22 décembre 1722, il mourut subitement la nuit suivante. Il ne connoissoit point la jalousie, il possédoit la vertu de la reconnoissance au plus haut degré; il ne se croyoit jamais quitte envers un bienfaiteur; je n'ai jamais vu, dit M. de Fontenelle, personne qui eût plus de ce qu'on appelle conscience. Il légua ses papiers à M. de Fontenelle, qui en a rendu bon compte.

Dans les dernieres années de sa vie, les fréquentes visites des curieux, soit nationaux, soit étrangers, les ouvrages qu'on soumettoit à son examen, un commerce de lettres avec tous les savans de l'univers, lui laissoient peu de tems pour ses travaux particuliers; c'est ainsi, comme l'observe M. de Fontenelle, qu'on devient célebre, parce qu'on a été maître de disposer d'un grand loisir, & qu'on perd ce loisir précieux, parce qu'on est devenu célebre.

VARILLAS, (Antoine) (*hist. litt. mod.*) *historien*, dit M. le président Hénault, *dont il ne faut pas toujours rejetter le témoignage*. Il a raison, & c'est la le mot qu'il falloit dire sur *Varillas*; car il est si décrié pour l'infidélité, qu'on pousse peut être un peu trop loin la défiance à son égard. Il est vrai qu'il l'a mérité en se permettant de citer quelquefois des mémoires & des manuscrits qui n'existoient pas, & en sacrifiant trop souvent la vérité au plaisir de surprendre ou d'attacher le lecteur. Il est certain que *Varillas* n'est pas une autorité suffisante pour les faits dont il est le seul garant, sur-tout quand ces faits tiennent un peu du merveilleux; il est sûr que la fausseté de plusieurs de ses histoires a été démontrée, nommément celle de la mort tragique & romanesque de la comtesse de Château-Briant; mais les faits sur lesquels on a d'autres autorités que la sienne, sont communément mieux exposés, mieux liés, mieux circonstantiés, mieux développés dans son récit que dans celui des autres historiens, ils y font plus d'effet & se gravent mieux dans la mémoire, mérite important; il a même passé long-tems pour un conteur très-agréable: aujourd'hui un historien qui n'écriroit pas mieux que lui, ne seroit pas mis au rang des bons écrivains. Une chose assez remarquable, c'est que Bayle, critique distingué, cite presque par-tout *Varillas* comme une autorité, sans montrer le moindre doute sur la valeur de cette autorité, & comme il cite M. de Thou. *Varillas* a écrit l'histoire de nos rois, depuis Louis XI, jusques & compris Henri III, & l'histoire des révolutions arrivées en Europe, en matiere de religion. On a encore de lui la pratique de l'éducation des princes, ou l'histoire de Guillaume de Crouy, c'est le tableau de l'éducation de Charles-Quint; la politique de Ferdinand le catholique, la politique de la maison d'Autriche, les anecdotes de Florence. *Varillas* étoit né à Guéret, dans la Marche, en 1624. Il fut historiographe du duc d'Orléans, Gaston. Il avoit une pension du clergé qui jugeoit apparemment utile, son ouvrage sur les héréfies. Il mourut en 1696. Un de ses legs pieux a fondé le college des Barnabites à Guéret. On dit qu'il déshérita un de ses neveux, parce qu'il ne savoit pas l'orthographe. Ses lectures lui avoient fort affoibli la vue; aussi fermoit-il ses livres dès que le soleil baissoit, & alors il se livroit au travail de la composition, qui lui reposoit les yeux. Il disoit *que sur dix choses qu'il savoit, il en avoit appris neuf par la conversation*, bien différent de tant de personnes qui, ne pouvant s'astreindre à écouter, ne peuvent rien apprendre que par les livres. On a remarqué cependant que *Varillas* vivoit assez solitaire, il se vantoit d'avoir été trente-quatre ans sans manger une seule fois hors de chez lui.

VARIUS, (*hist. litt. mod.*) célebre poëte romain, ami de Virgile & d'Horace.

forte epos acer
Ut nemo Varius ducit,

dit Horace, dans un tems où l'*Enéide* n'avoit point encore paru. C'est à *Varius*, rival d'Homère, qu'il renvoye l'éloge d'Agrippa qu'il craindroit d'affoiblir.

Scriberis vario fortis & hostium
Victor, Mæonii carminis alite.

Varius avoit fait aussi des tragédies, mais ni épopée, ni tragédies, rien n'est parvenu jusqu'à nous, il ne nous reste que quelques fragmens de *Varius* dans le *corpus poëtarum* de Mattaire.

C'est à *Varius*, après Virgile, qu'Horace reconnoît avoir eu l'obligation d'être connu de Mécène:

Virgilius, post hunc Varius, *dixere quid essem.*

Il appelle Virgile & *Varius*

animæ quales neque candidiores
Roma tulit, neque queis me sit devinctior alter.
O qui complexus & gaudia quanta fuerunt!
Nil ego contulerim jucundo sanus amico.

La séparation d'avec *Varius*, afflige & *Varius*, & les autres voyageurs.

Flentibus hinc Varius discedit mæstus amicis.

Sur la distinction des Varus & des *Varius*, (*voyez* l'article ALFENUS-VARUS).

VAROLI, (Constance) (*hist. des arts*) médecin & chirurgien habile de Bologne, mort à trente-deux ans, s'est immortalisé par la découverte des nerfs optiques. Il vivoit vers le milieu du seizième siècle.

VARRON, (*hist. rom.*) *Caïus Terentius Varro.* C'est ce consul si malheureusement célèbre par sa présomption, & par la perte de la bataille de Cannes, qui en fut la suite. C'étoit l'idole des plébéiens, qui le préféroient à tous, uniquement parce qu'il étoit de basse naissance, & qu'on étoit alors au fort de la querelle des patriciens & des plébeiens. *Varron* étoit fils d'un boucher, & avoit lui-même exercé cette profession, sous son père; se trouvant dans la suite un bien assez considérable, ou gagné dans cet état ou venu d'ailleurs, il voulut s'élever, il eut l'ambition des places; il s'attacha au barreau & aux assemblées du peuple, il plaida un grand nombre de causes dans le choix & la défense desquelles il parut un peu suivre d'avance le conseil qu'Horace donne, sous le nom de Tirésias, dans la satire cinquième du second livre, c'est-à-dire, le conseil d'y mettre peu de délicatesse.

Magna minorve foro si res certabitur olim,
Vivet uter locuples sine natis, improbus ultrò
Qui meliorem audax vocet in jus, illius esto
Defensor; causâ civem famâque priorem
Sperne, domi si natus erit fecundave conjux.

L'objet de *Varron* n'étoit pas de capter des hérédités & d'être mis dans des testamens; mais il suivoit par goût & par principe, cette partie du conseil de Tirésias:

causâ civem famâque priorem
Sperne.

C'étoit toujours des plus méprisables citoyens qu'il embrassoit la défense, c'étoit toujours des premiers de la république qu'il attaquoit la fortune & la réputation, & toujours pour profiter de l'animosité du peuple contre les patriciens. Ce fut par cette route qu'il voulut parvenir, & qu'il parvint aux charges de la république, à la questure, aux deux édilités & à la préture. Rome eut à lui reprocher un changement bien contraire à la discipline & aux bonnes mœurs militaires. Minucius Rufus étoit à l'égard du sage & prudent Fabius, ce que *Varron* fut depuis à l'égard de Paul Emile, c'est-à-dire un homme présomptueux & sans talens, voulant tout commettre au hasard & ne concevant que du mépris pour la prudente lenteur de ceux qui, sachant l'art de la guerre & connoissant les ruses d'Annibal, croyoient devoir prendre, avec cet habile capitaine, des précautions particulières, & sur-tout éviter les batailles.

Ce Minucius étoit maître de la cavalerie, sous le dictateur Fabius, & détracteur perpétuel de son systême de guerre, il ne songeoit qu'à s'élever sur ses ruines. Tout ce que Rome avoit de capitaines sages & expérimentés, étoit favorable à Fabius, mais les forfanteries de Minucius séduisoient la jeunesse, & sur-tout le peuple qui n'aspiroit qu'au moment d'être délivré d'Annibal, & qui croyoit l'être par une bataille. C'étoit cette précipitation qui avoit fait perdre, l'année précédente (534 de Rome) les batailles du Tesin, de Trébie, du lac de Thrasimène. Un tribun insolent & factieux (& il ne s'en trouvoit que trop de ce caractère) proposa, on d'ôter la dictature à Fabius, ou, si on n'osoit aller jusques là, de partager également l'autorité entre le dictateur & le maître de la cavalerie; *Varron* appuya fortement ce dernier avis qui, par malheur fut suivi; Minucius, devenu indépendant de Fabius, ne mit plus de bornes à sa présomption, crut qu'il alloit chasser Annibal de l'Italie, tomba dans tous les piéges que ce général ne cessa de lui tendre, jusqu'à lui laisser remporter quelques légers avantages pour l'aveugler entièrement; enfin Minucius s'étant engagé témérairement dans un péril qu'il n'avoit pas prévu, fut trop heureux que ce Fabius dont il avoit bravé l'autorité & méconnu la sagesse, vînt le délivrer, & Annibal dit dans cette occasion: *j'ai vaincu Minucius, mais Fabius m'a vaincu.* Minucius sa fit du moins la seule gloire que sa faute lui laissât à recueillir, celle de reconnoître sa faute, de s'humilier devant son général & son libérateur, de rendre un hommage éclatant & public à cette prudente & savante lenteur que son ignorance avoit osé décrier:

tu Maximus ille es
Unus qui nobis cunctando restituis rem.

Cependant Annibal étoit toujours en Italie, le peuple s'impatientoit toujours, & comme le mal-

heur rend défiant, & que la défiance égare l'imagination, ils allèrent jusqu'à supposer (& un des tribuns, parent de *Varron*, eut l'audace de dire publiquement) que c'étoient les nobles qui, pour se rendre importans & nécessaires, avoient provoqué cette seconde guerre punique, & appellé Annibal en Italie; que c'étoient eux qui, par le même motif, entretenoient & prolongeoient cette guerre par une lenteur affectée & systématique, colorée d'un vain prétexte de prudence; que le seul moyen de déconcerter cette prudence perfide, étoit de nommer pour un des consuls de l'année 536, puisqu'on en avoit le droit, un véritable plébéien, un homme véritablement nouveau, contraire & par intérêt, & par principe à la tyrannie patricienne, en un mot *Varron*; ce fut ainsi que cet homme parvint au consulat pour le malheur de Rome, tout ce que les patriciens purent faire pour balancer ce malheur, ce fut d'associer & d'opposer à *Varron*, le vaillant Paul Emile. *Varron* ne parloit que de bataille & n'attendoit, disoit-il, pour terminer la guerre, que le moment de voir l'ennemi; l'exemple de Minucius étoit entièrement perdu pour lui. Paul Emile au contraire, joignant à la valeur d'un soldat, les vues d'un général, admiroit qu'on prétendît savoir de si loin ce qu'il conviendroit de faire, & marquer d'avance le jour où on livreroit bataille. Il avouoit que c'étoit aux circonstances des tems & des lieux à déterminer les résolutions des hommes, non aux hommes à prétendre régler par leurs résolutions, ces circonstances, non-seulement indépendantes de leur volonté, mais absolument impérieuses. *Se, quæ consilia magis res dent hominibus, quàm homines rebus, ea antè tempus immatura non præcepturum.* Liv. Le peuple étoit peu en état d'apprécier & même d'entendre ces sages propos, il goûtoit bien mieux la brillante jactance de *Varron*. Le sénat lui-même, sans doute pour démentir ce reproche fait aux patriciens de traîner la guerre en longueur, exhorta Paul Emile à livrer au plutôt une bataille décisive qui délivrât l'Italie d'Annibal & des carthaginois. Ce ne fut point l'avis de Fabius; ce grand homme voyant Paul Emile prêt à partir, voulut avoir avec lui un entretien particulier sur les affaires de la république & sur le plan de la campagne qui alloit s'ouvrir: « Vous avez, lui dit-il, deux ennemis à combattre, & de ces deux ennemis, Annibal est le moins redoutable, le plus à craindre c'est *Varron*: si son plan s'exécute, ou je ne connois ni *Varron*, ni Annibal, ou il y aura bientôt dans l'Italie, un lieu plus fameux par la défaite des romains, que le lac même de Trasymène. C'est en vous seul que Rome espère

In te omnis domus inclinata recumbit.

« Mais vous avez besoin de courage, & je ne parle point de ce courage guerrier dont je recevrois de vous l'exemple & qu'Annibal va éprouver, je parle de ce courage politique qu'il faut opposer aux romains eux-mêmes, aux vœux d'un peuple insensé, aux vœux même du sénat intimidé; ils demandent tous la bataille, & en cela ils ne sont que trop d'accord avec Annibal & les carthaginois.

Hoc ithacus velit & magno mercentur Atridæ.

« Je ne vous proposerai pas ici l'événement pour règle, il n'est la règle & la loi que des esprits peu sensés; mais j'oserai vous proposer avec mon exemple fondé sur la raison, juge irrécusable, sur la nature des choses, sur les vrais principes de la guerre, l'exemple des derniers consuls Atilius, & Servilius, qui en se tenant sur la défensive ont éludé tous les efforts d'Annibal. Osons persévérer encore quelque tems dans ce plan si sage, osons combattre Annibal par la patience & il est vaincu. L'inaction seule va chasser cet étranger d'un pays ennemi qui ne lui fournira plus de subsistances. Mais encore un coup ayons le courage d'attendre la gloire sans la rechercher, de braver les faux jugemens, de ne point envier à *Varron* les funestes applaudissemens que sa témérité lui attire. Ce n'est pas le suffrage des romains qu'il faut rechercher ici, c'est celui d'Annibal, voyez comme il méprise, comme il encourage la vaine audace des Minucius & des *Varron*, voyez quel éloge sa crainte donne à ceux qui, ne mettant rien au hazard, le laissent se consumer dans son camp ». *Nec eventus modò hoc docet, (stultorum iste magister est) sed eadem ratio quæ fuit, futuraque donec eædem res manebunt, immutabilis est....... Duobus ducibus unus resistas oportet. Resistes autem adversùs famam rumoresque hominum si satis firmus steteris: te neque collegæ vana gloria, neque falsa tua infamia moverit. Veritatem laborare nimis sæpè aiunt, extingui nunquam. Gloriam qui spreverit veram habebit. Sine timidum pro cauto, tardum pro considerato, imbellem pro perito belli vocent. Malo te sapiens hostis metuat, quàm stulti cives laudent. Omnia audentem contemnet Annibal; nil temerè agentem metuet.*

Plein de ces leçons conformes à ses propres principes, Paul Emile, fidèle à la circonspection fabienne, se laissoit accuser de lâcheté par son impatient collègue, qui, toujours aiguillonné par quelque nouvelle insulte de la part d'Annibal, prenoit les dieux & les hommes à témoins du tort qu'on lui faisoit, & qu'on faisoit à Rome, par cette inaction; il s'indignoit qu'Annibal fût encore en Italie; il sembloit, disoit il, qu'on voulût laisser acquérir à l'ennemi une sorte de droit sur cette contrée par une longue & paisible possession, qu'on paroissoit prendre plaisir à respecter; il ajoutoit que les soldats partageant son ardeur & ne demandant qu'à combattre, frémissoient de colère, en voyant qu'on s'obstinoit à enchaîner leur valeur.

arma
Militibus sine cæde ; dixit
Direpta vidi.

HORAT.

Les deux consuls avoient chacun leur jour pour commander; *Varron* profitant de l'avantage du jour où il avoit le commandement, fait avancer ses troupes, & engage le combat; on aimoit alors la patrie, & l'on ne connoissoit point cet art perfide, si bien connu depuis, de laisser dans le péril, l'imprudent qui s'y est mis, & de triompher de sa faute & de sa défaite. Paul Emile courut au secours de son collègue, & chercha tous les moyens de réparer une témérité dont il gémissoit. C'est ainsi que s'engagea cette fameuse bataille de Cannes, dont la ruine entière de Rome sembloit devoir être l'effet naturel. Paul Emile ne put soutenir le spectacle du nouveau triomphe de Carthage, il se fit tuer.

animæque magnæ
Prodigum Paulum, superante pæno.

HORAT.

Et Pauli stare ingentem miraberis umbram.

SIL. ITALIC.

L'imprudence de *Varron* est à jamais caractérisée par ces trois vers de Rousseau, qui sont proverbe :

L'inexpérience indocile
Du compagnon de Paul Emile,
Fit tout le succès d'Annibal.

Le croiroit-on ? l'auteur de ce grand désastre, à son retour à Rome, fut félicité & remercié solemnellement par tous les ordres de l'état : ajoutons qu'il le méritoit un peu, & que ce beau mouvement est la gloire de Rome. *Varron*, après la bataille de Cannes, avoir rassemblé à Canouse les débris de l'armée romaine, il avoit recueilli jusqu'à dix mille hommes ; il avoit conservé une ombre d'armée consulaire qui pouvoit encore arrêter les carthaginois, ou du moins retarder leur course, & dans le compte qu'il rendoit à Rome, du déplorable état des affaires, il jugeoit assez noblement, assez fièrement même, son redoutable vainqueur, qu'on craignoit à tout moment de voir arriver aux portes de Rome, & qui s'amusoit à ramasser des dépouilles sur le champ de bataille, & à marchander la rançon des prisonniers, ce que *Varron*, avec quelque raison peut-être, jugeoit n'être digne ni d'un grand général, ni d'un vainqueur. *Pænum sedere ad Cannas, in captivorum pretiis prædâque aliâ, nec victoris animo, nec magni ducis more nundinantem.* En un mot, *Varron* n'avoit point désespéré du salut de Rome, & c'est de ce sentiment de confiance qu'il fut remercié par les romains. Florus à ce su et caractérise en deux mots fort expressifs, la conduite diverse des deux consuls, & semble donner la préférence à *Varron* : Paul, dit-il, eut honte de survivre à la perte de Rome, *Varron* osa ne pas désespérer du salut des romains. *Paulum puduit, Varro non desperavit.* Rome ne désespéra point de *Varron* & lui prorogea le commandement pour un an. On jugea cependant qu'il n'avoit pas montré plus de talent pour les négociations dans sa conduite avec les campaniens, que de capacité à l'armée d[illegible] bataille de Cannes. Les campaniens étoient [illegible] des romains, mais c'étoient des alliés [illegible] dans le fond du cœur, n'étoient pas [illegible] l'humiliation & de l'affoiblissement d[illegible] dant des considérations particulières les a[illegible] à envoyer des députés au consul pour lui [illegible] leur fausse sensibilité sur le malheur arri[illegible] romains, & pour lui faire des offre[illegible] de secours, *Varron* augmente maladroitem[illegible] mauvaise disposition, par la peinture qu'il leur fit de l'état où Rome étoit réduite. Ce consul qui dans ses lettres au sénat eut le mérite de ne pas désespérer de la république, eut dans son discours au campaniens, le grand tort de paroître en désespérer. Son objet étoit d'engager les campaniens à de plus grands efforts en faveur de Rome, mais le moyen étoit mal choisi & produisit précisément l'effet contraire. Il alla jusqu'à dire que ce n'étoient pas simplement des secours, que Rome attendoit en cette occasion du zèle des campaniens ; que c'étoient eux seuls désormais que regardoit la guerre avec les carthaginois, Rome n'étant plus en état de tenter le moindre effort pour elle-même. *Nihil, ne quod suppleremus quidem, nobis reliquit fortuna. Legiones, equitatus, arma, signa, equi virique, pecunia, commeatus aut in acie, aut binis postero die amissis castris, perierunt. Itaque non juveris nos in bello oportet, sed pene bellum pro nobis suscipiatis.* Déterminés par cet aveu, qu'ils ne soupçonnèrent pas même d'exagération, les campaniens conclurent qu'en faisant alliance avec Annibal, à des conditions dont ils seroient les maîtres, le tems étoit venu pour eux, non seulement de recouvrer des terres qu'ils prétendoient leur avoir été injustement enlevées par les romains, mais encore d'acquérir l'empire de l'Italie, dont ils espéroient qu'Annibal les laisseroit en possession, lorsque vainqueur par leur secours, il retourneroit en Afrique avec son armée, & ils firent alliance avec Annibal. Telle fut l'issue de l'aveu maladroit ou dans sa fidélité, ou dans son exagération, que *Varron* crut devoir faire aux campaniens.

Voilà tout ce que l'histoire nous apprend de remarquable sur le consul *Varron*.

2°. *Marcus Terentius Varro.* C'est ce docte *Varron*, réputé en effet le plus savant des romains ;

il étoit vraisemblablement de la même famille que le consul, comme l'indique la réunion des noms de Terentius & de Varro. Il étoit né l'an 636 de la fondation de Rome, précisément l'année séculaire du consulat de *Varron* & de la bataille de Cannes. Sa carrière fut longue, il vécut jusqu'à l'an 726, & mourut âgé de quatre-vingt-dix ans, quelques-uns disent de cent ans, ayant eu le malheur de voir près d'un siècle de guerres civiles, depuis le commencement de Marius, jusqu'à la réunion de l'empire romain sous Auguste. C'est au milieu de ces troubles que *Varron* cultiva paisiblement les lettres, & devint le plus grand des philologues; il nous apprend lui-même qu'il avoit composé près de cinq cens volumes sur différentes matières. Il nous en reste deux: le traité de la langue latine, adressé à Cicéron, & le traité de la vie rustique, *de re rusticâ*. Ce dernier a été traduit en françois, par M. Saboureux de la Bonnetrie, & fait le second volume de son *économie rurale*. C'est par Cicéron & par saint Augustin, que nous connoissons le plus, le savoir immense de *Varron*. Il paroit que son plus grand ouvrage étoit celui des *antiquités romaines* en quarante & un livres. Saint Augustin nous en a conservé le plan. Le même saint Augustin célèbre la science de *Varron*, en divers endroits de ses ouvrages, sur-tout dans sa *cité de Dieu*, savant ouvrage aussi, digne de *Varron*, & qui faisoit les délices de Charlemagne. « *Varron*, dit-il, a tant lu, qu'on ne conçoit pas qu'il ait pû trouver le tems d'écrire, & il a tant écrit, qu'on ne conçoit pas qu'il ait pu trouver le tems de lire ». *Varro tam multa legit, ut aliquid ei scribere vacasse miremur; tam multa scripsit, quàm multa vix quemquam legere potuisse credamus.* De civit. Dei, lib. 6. cap. 2. C'est qu'il a beaucoup vécu & qu'il a toujours travaillé, & que dans les tems malheureux, ce travail continuel est encore la plus douce consolation, comme l'occupation la plus vertueuse d'un citoyen.

Cicéron, en s'adressant à *Varron* lui-même, fait un bel éloge de ses *antiquités romaines*. Nous étions, lui dit-il, comme étrangers, comme égarés dans notre propre ville; vous nous avez, pour ainsi dire, ramenés chez nous, vous nous avez appris qui nous étions, & où nous étions. *Nos in nostrâ urbe peregrinantes errantesque tanquam hospites, tui libri quasi domum reduxerunt, ut possemus aliquandò qui & ubi essemus agnoscere.* Academ. quest. lib. 1. n. 9. Ce beau mot: *tui libri quasi domum reduxerunt*, rappelle un autre mot plus beau encore, & un plus bel éloge d'un grand homme par un autre grand homme, de Montesquieu, par Voltaire. *Le genre humain avoit perdu ses titres, Montesquieu les a retrouvés.* Puissent tant d'ingrats écoliers de ces deux grands hommes, profiter assez dans leur école pour s'appercevoir que le disciple n'est pas au-dessus du maître!

Saint Augustin remarque avec goût, que Cicéron en louant dans *Varron* un esprit pénétrant & un savoir profond, n'y loue pas de même l'élégance, l'éloquence & le talent d'écrire; il avoue que ces derniers talens ne sont pas chez *Varron*, au même degré que les premiers; en un mot, que *Varron* est un savant, & qu'il faut borner-là son éloge. *Cum Marco Varrone, homine, inquit, omnium facilè acutissimo, & sine ullâ dubitatione doctissimo; non ait, eloquentissimo vel facundissimo; quoniam reverâ in hâc facultate multum impar est.*

Mais ce qui doit encore redoubler l'étonnement que tant de productions de *Varron* peuvent inspirer, c'est que l'auteur n'a point été comme nos savans modernes, un homme entièrement renfermé dans son cabinet; tout romain étoit homme public. *Varron* fut guerrier, citoyen, homme d'état, il prit une assez grande part aux affaires publiques, & sous ce point de vue il mérite encore d'être connu. On dit qu'il renouvella un projet que Pyrrhus avoit eu autrefois, projet qui a de la grandeur, & qui eu a trop sans doute, celui d'unir par un pont l'Epire avec l'Italie, vis-à-vis l'ancienne *Hydruntum*, Otrante. Il servit sous Pompée, dans la guerre des pirates, & servit avec grande distinction sans doute, puisqu'il reçut de Pompée, la couronne navale, honneur très-rare chez les romains.

Le même *Varron*, édile curule avec Caïus Murena, vers l'an de Rome 692, fit transporter de Lacédémone à Rome, un morceau précieux de peinture à fresque; on fut également surpris à Rome où ce morceau devint le plus bel ornement de la place publique, & de la beauté de cette peinture & de ce qu'elle avoit pu être transportée saine & entière. Il avoit fallu pour cela prendre les plus grandes précautions, assujettir dans des chassis de bois, le mur sur lequel étoit cette peinture, &c.

L'an 703 de Rome, dans le cours de la guerre civile entre César & Pompée, celui-ci avoit pour lieutenant-général, en Espagne, outre Afranius & Petreius, un Marcus *Varron*, qui pourroit être le savant *Varron*, lequel avoit déjà servi sous lui dans la guerre des pirates. Le commandement particulier de Marcus *Varron* étoit dans la Lusitanie. Lorsque César parut dans cette province d'Espagne où il avoit exercé la questure, qu'il avoit depuis gouvernée en qualité de propréteur, & qui en conséquence lui étoit affectionnée depuis long-tems, tout le pays se déclara pour lui; une des deux légions que *Varron* commandoit, & qui avoit été levée dans cette même province, quitta *Varron* pour se retirer à Hispalis (Séville) place qui tenoit pour César, *Varron* se voyant hors d'état de lui résister, prit son parti, il remit aux lieutenans de César la légion qui lui restoit encore; il alla ensuite trouver César lui-même à

Cordoue, lui remit ce qu'il avoit d'argent entre les mains, avec ses vaisseaux & leurs provisions.

L'an de Rome 709, dans le tems des proscriptions du second triumvirat, le savant *Varron* fut proscrit comme ayant été ami de Pompée. D'ailleurs Antoine s'étoit déjà emparé d'une partie de ses biens du vivant même de César, il eût fallu les lui rendre, on trouva plus simple de le proscrire. *Varron* avoit beaucoup d'amis; d'ailleurs il avoit sa gloire, & si la gloire fait beaucoup d'ennemis secrets, elle fait quelque'ois des amis publics; on se disputa l'honneur de donner un asyle à un homme tel que *Varron*, il donna la préférence à Fufius Calenus, & ne craignit point de confier son sort à un ami constant de César & d'Antoine. Calenus fut fidèle aux droits de l'hospitalité comme à ceux de l'amitié & sentit tout le prix de la confiance de *Varron*, il le reçut & le cacha dans une maison de campagne, où ce savant homme s'occupant de ses travaux dans une sécurité parfaite, voyoit souvent Calenus arriver avec Antoine son ami, qui étoit bien éloigné de penser qu'un proscrit de ce nom & de cette importance fût si près de lui logé sous un même toit. Quand le danger fut passé il reparut, sa bibliothèque avoit été pillée, ce fut le seul dommage qu'il eût à souffrir de cette proscription. Il est vrai que la perte d'une bibliothèque est irréparable pour un homme de lettres. Pollion, cet ami des lettres, si dignement chanté par Virgile & par Horace, & qui eut la gloire d'avoir le premier consacré aux lettres une bibliothèque publique, Pollion plaça dans ce monument les statues des plus savans personnages de l'antiquité. *Varron* fut le seul contemporain, le seul homme vivant auquel il fit cet honneur, comme dans la suite le maréchal de Villars fut le seul héros vivant, chanté dans la *Henriade*, & M. de Fontenelle le seul homme de lettres vivant, célébré dans le *siècle de Louis XIV*.

3. *Varron*, dit le *gaulois* (Terentius Varro) qui paroit encore avoir été de la même famille étoit un poëte latin, vivant du tems de Jules-César par conséquent pendant une partie de la longue vie du savant *Varron*. On l'appelloit le *gaulois*, parce qu'il étoit né dans les Gaules, à Atace sur la rivière d'Aude, dans la province de Narbonne. Il est auteur d'un poëme *de bello sequanico*, & il avoit traduit en vers latins le poëme des *Argonautes*, d'Apollonius de Rhode. Il reste de lui quelques fragmens dans le *corpus poëtarum*.

VARTIAS, s. m. (*Hist. mod.*) ce sont des bramines ou prêtres indiens, qui ont embrassé la vie monastique ou cénobitique. Ils vivent en communauté sous un général, un provincial & sous d'autres supérieurs choisis d'entr'eux.

Ils font vœu de pauvreté, de chasteté & d'obéissance; & ils l'observent avec la dernière rigueur. Ils ne vivent que d'aumônes qu'ils envoient recueillir par les plus jeunes d'entr'eux, & ne mangent qu'une fois par jour. Ils changent de couvens tous les trois mois. Ils passent par un noviciat plus ou moins long, suivant la volonté des supérieurs. Leur regle leur interdit la vengeance; & ils poussent la patience jusqu'à se laisser battre sans marquer de ressentiment. Il ne leur est point permis d'envisager une femme. Ils n'ont d'autre habillement qu'un morceau d'étoffe qui couvre les parties naturelles, & qu'ils font revenir par-dessus la tête; ils ne peuvent réserver pour le lendemain les aumônes qu'on leur donne. Ils ne font point de feu dans leurs couvens, de peur de détruire quelqu'insecte. Ils couchent à terre tous ensemble dans un même lieu. Il ne leur est point permis de quitter leur ordre après qu'ils ont fait leurs vœux: mais on les en chasse lorsqu'ils ont violé celui de chasteté. Les *vartias*, suivant Thevenot, ont plus de dix mille couvens dans l'Indostan, dont quelques-uns surpassent les autres en austérités. Quelques-uns de ces cénobites ne rendent aucun hommage aux idoles; ils croient qu'il suffit d'adorer l'être suprême en esprit, & ils sont exempts de toutes les superstitions indiennes.

Il y a aussi des religieuses dans les Indes, qui ne le cèdent point aux *vartias* pour les austérités. *Voyez* THEVENOT, *Voyage des Indes*. (*A. R.*)

VARUS (Quintilius) (*hist. rom.*) *voyez* l'article QUINTILIUS & l'article ALFENUS VARUS.

VASCONCELLOS, (Michel) (*hist. de Portugal*) portugais, créature du comte duc d'Olivarès, premier ministre de Philippe IV, roi d'Espagne. Les rois d'Espagne, depuis l'usurpation de Philippe II, régnoient paisiblement en Portugal, ils y avoient des vicerois. Cet état étoit censé gouverné alors par la vice reine Marguerite de Savoie, duchesse de Mantoue; *Vasconcellos* étoit son secrétaire d'état, mais c'étoit lui qui avoit le secret du gouvernement espagnol, & qui recevoit directement les ordres du ministre Olivarès; on n'avoit nulle confiance dans la vice reine, parce qu'elle méritoit toute confiance, par les avis pleins d'humanité, de justice & de bonne politique qu'elle donnoit, de ménager le peuple portugais, pour qu'il regrettât moins ses maîtres légitimes; *Vasconcellos*, qui, en bon esclave ne donnoit que des conseils de tyran, avoit seul toute la confiance; ce fut aussi sur lui que tomba toute la colère des conjurés qui secouèrent le joug de l'Espagne & qui mirent la maison de Bragance sur le trône de Portugal le 1 décembre 1640. Ils s'emparèrent du palais, entrèrent dans la chambre de *Vasconcellos*, qu'ils eurent d'abord de la peine à trouver, le malheureux avoit pris pour asile une armoire pratiquée dans l'épaisseur d'un mur,

où il s'étoit couvert & enveloppé de papier. On le perça de plusieurs coups d'épée, & on le jetta par la fenêtre, en criant : *le tyran est mort, vive la liberté, & Dom Juan, roi de Portugal. Voyez* dans les révolutions de Portugal, le portrait que l'abbé de Vertot fait de *Vasconcellos*.

VASCOSAN, (Michel de) célèbre imprimeur de Paris, natif d'Amiens. Robert Etienne & *Vascosan* avoient épousé deux filles de Badius. (*Voyez* BADIUS) *Vascosan* est au nombre des premiers maîtres de son art.

VASQUEZ DE GAMA. (*Voyez* GAMA).

VASQUEZ, (Gabriel) (*hist. litt. mod.*) jésuite & théologien espagnol, mort à Alcala en 1604. Ses ouvrages ont été recueillis en dix volumes in-folio. Ses confrères l'appellent le saint Augustin de l'Espagne; mais les sectateurs du saint Augustin d'Afrique reprochent à *Vasquez*, toutes les opinions ultramontaines sur l'indépendance du clergé relativement aux rois, & sur la dépendance des rois relativement au pape. Pascal ne l'a point épargné.

VASSOR, (Michel le) (*hist. litt. mod.*) Cet écrivain diffus, mal instruit, du règne de Louis XIII. est d'autant plus odieux aux catholiques, qu'il avoit été catholique lui-même, & oratorien, avant d'être protestant. Il quitta, en 1690, la congrégation de l'Oratoire, se retira en Hollande, l'an 1695, ensuite en Angleterre, où il embrassa la communion anglicane, & où le célèbre Burnet, évêque de Salisbury, auteur de l'histoire de la réformation, lui procura une pension. L'histoire de Louis XIII, de le *Vassor*, qui ne passe guères aujourd'hui pour hardie, que par tradition, & que d'après son ancienne réputation, parut tellement cynique, dans un tems où on étoit peu familiarisé avec les vérités historiques, que les amis & les protecteurs de le *Vassor* en furent scandalisés, quoique zélés protestans eux-mêmes. Milord Portland, qui lui donnoit asile, le chassa de sa maison pour cet ouvrage; Jacques Basnage, confident de le *Vassor*, lui avoit conseillé de condamner cet ouvrage à l'oubli, & crut devoir se brouiller avec lui, lorsque l'ouvrage fut publié. Etant catholique, le *Vassor* avoit écrit sur la religion & sur l'écriture sainte. Il a aussi traduit en françois, les lettres & mémoires de Vargas, de Malvenda & de quelques évêques d'Espagne, concernant le concile de Trente. Il mourut, en 1728, âgé de soixante & dix ans.

VASSOULT, (Jean Baptiste) (*hist. litt. mod.*) né à Bagnolet, mort, en 1743, à Versailles, aumônier de madame la dauphine, a traduit l'apologétique de Tertullien.

VASTELLUM, s. m. (*Hist. rom.*). grande coupe ou gobelet d'argent ou de buis, dans laquelle les anciens Saxons avoient coutume de boire à la santé dans leurs festins. Mathieu Paris, dans la vie des Abbés de S. Alban, dit : *Abbas solus prendebat supremus in refectorio habens vastellum*. » Il avoit auprès de lui la coupe de la charité » pour boire à la santé de ses frères.

C'est ce qu'on appelle en Allemagne le *vidricum* ou *willekom*, qui signifie le *bien-venu*, vase d'une capacité quelquefois très-énorme qu'il faut vuider à l'exemple des allemands pour en être bien venu.

On croit que c'est de-là que vient la coutume qui règne encore dans le comté de Sussex, & dans quelques autres endroits, d'*aller*, comme ils disent à *wasseling* au festin où l'on boit copieusement. (*A. R*)

VATABLE, (*hist. litt. mod.*) François Oust'lé ou Watblé, ou Gâte-bled connu sous le nom de *Vatable*, étoit né à Gamaches, bourg du diocèse d'Amiens, d'une famille obscure qu'il illustra, il étoit prêtre & fut curé de Bramet ou Brum 12 dans le Valois; mais il avoit besoin de Paris, & Paris avoit besoin de lui. Dès le règne de Louis XII, on l'y voit se perfectionner dans l'étude de l'hébreu & du grec, sous ces maîtres qui, de la Grèce & de l'Italie, refluoient en France; on le voit partager leurs travaux & surpasser leur gloire. François I le nomma professeur en langue hébraïque au collège royal, vers l'an 1532. Le grand nom que *Vatable* conserve encore aujourd'hui, est presque uniquement fondé sur le talent qu'il eut pour enseigner, sur l'érudition immense bien digérée, & d'une communication facile, qu'il fit paroître dans ses leçons, & que les juifs même, devenus ses disciples, ont admirée; car d'ailleurs il n'a guères écrit. Il eut peu de part à la fameuse bible imprimée sous son nom, & qui excita des orages; elle contient seulement des notes sur l'écriture, qui avoient été recueillies par ses écoliers & dont ils crurent devoir lui faire honneur; elles furent condamnées après sa mort par la faculté de théologie, parce que c'étoit le calviniste Robert-Etienne qui les avoit imprimées & peut-être les avoit-il altérées. Les docteurs de Salamanque furent plus favorables à cette bible & la firent imprimer en Espagne avec approbation. François I, outre une chaire d'hébreu, avoit donné à *Vatable*, l'abbaye de Bellozane, qu'Amyot eut après lui. *Vatable* mourut quinze jours avant le roi son bienfaiteur, le 16 mars 1547. Il avoit traduit en latin quelques livres d'Aristote. Ce fut, dit-on, par son conseil & avec son secours que Marot traduisit les pseaumes en vers françois. *Vatable* vécut & mourut bon catholique, quoique les catholiques ayent voulu le persécuter, & que les protestans ayent voulu l'attirer à eux.

VATACE, (Jean) (*Voyez* DUCAS).

VATTEVILLE,

VATTEVILLE ou BATTEVILLE, (*hist. mod.*) est le nom de l'ambassadeur d'Espagne qui disputa la préséance au comte d'Estrade, à Londres. (*Voyez* l'article ESTRADE).

VATTEVILLE, (Antoine Mont-Chrétien de) (*hist. litt. mod.*) poëte françois, aventurier, qui n'est cependant guères connu, ni par ses poésies, ni même par ses aventures, quoique plus remarquables. Quant à ses poésies, ce sont des tragédies ignorées, un poëme sur la chaste Susanne, des sonnets, &c. Il y a aussi de lui un traité de l'économie. Quant aux aventures, il en eut de toute espèce, sur-tout des querelles suivies de combats. Il fut d'abord assassiné, à la suite de quelques démêlés, par un baron de Gourville assisté de son beau-frère; & d'un soldat, il se défendit courageusement, mais il succomba sous le nombre, & fut laissé pour mort. Il en revint, il guérit, & attaqua en justice ses assassins qui se hâtèrent d'étouffer l'affaire avec de l'argent. *Vatteville* se hâta de le dépenser, & se fit ensuite solliciteur de procès. Il plut à une femme dont il faisoit les affaires, & l'épousa; mais bien-tôt après, accusé d'un meurtre, il fut obligé de se sauver en Angleterre, où il eut le bonheur de plaire au roi Jacques I, qui lui obtint sa grâce; il revint en France, & se fit marchand de lunettes, de couteaux & de canifs. Il se méloit de plus d'un commerce, & il étoit soupçonné d'être faux monnoyeur. Lorsque les guerres de religion recommencèrent, en 1621, il se chargea de lever des régimens en Normandie, pour les protestans; il étoit de cette province, fils d'un apothicaire de Falaise, il fut reconnu dans une hotellerie, au village de Tourailles, à cinq lieues de Falaise. Le seigneur du lieu, catholique royaliste, sachant sans doute quelle étoit la commission de *Vatteville*, vint l'assiéger dans l'hôtellerie. *Vatteville* se défendit en désespéré, tua de sa main deux gentilshommes & un soldat, mais il tomba bien-tôt sous les coups redoublés de pistolets & de pertuisanes. Son corps fut porté à Domfront, où par zèle de religion, les juges s'acharnant sur les restes de ce malheureux, le condamnèrent à avoir les membres rompus & à être jetté au feu.

On traîne, on va donner en spectacle funeste
De son corps tout sanglant le misérable reste.

Cette exécution se fit le 21 octobre 1621. On ne peut guère l'imputer à la seule justice.

VATTIER, (Pierre) (*hist. litt. mod.*) né à Lisieux, dans le dernier siècle, il fut conseiller de Gaston, duc d'Orléans; il cultiva la langue arabe; on lui doit une traduction françoise du *Timur*, & celle des *califes mahométans*, d'*Elmacin*.

VAVASSEUR, (François) (*hist. litt. mod.*) jésuite, grand littérateur, poëte latin. Le P. Lucas, son confrère, publia ses poésies, qui sont pour la plupart des pièces saintes, ou des épigrammes, *in genere laudativo*. Ses autres ouvrages sont, un traité *de ludicrâ dictione*, c'est-à-dire du style burlesque, où il prouve qu'aucun auteur grec, ni latin n'a employé ce style; un traité de l'épigramme; une critique de la poétique du P. Rapin. Le doux Rollin ne peut se défendre d'une petite satisfaction janséniste, en observant que le P. *Vavasseur* reproche au P. Rapin, son confrère & son ami, une faute si grossiere qu'elle paroît à peine croyable. Le P. Rapin raconte, d'après Eustathe, que le peintre Euphranor ayant entendu un professeur lire à ses écoliers, la belle description qu'Homère fait de Jupiter, retourna chez lui plein de cette idée, & fit un portrait de Jupiter qui fit l'admiration de son siècle, *comme l'écrit Apion le grammairien*. C'est dans ces derniers mots, qui ne sont point dans Eustathe, que consiste l'énorme bévue du P. Rapin, qui a été corrigée depuis. Eustathe dit qu'Euphrator étant sorti de chez le professeur, traça sur le champ l'image de Jupiter, ἀπιὼν ἔγραψε, *& egressus pinxit*. Le P. Rapin a transformé le participe ἀπιὼν, *egressus*, dans le nom propre d'Apion le grammairien, & le fait, qu'Euphranor à peine sorti, se mit à peindre, est une citation d'un prétendu passage de cet Apion, qui n'est pour rien dans tout ce récit; mais encore un coup, cette faute a été corrigée dans une édition postérieure.

On trouve encore parmi les ouvrages du P. *Vavasseur*, une dissertation sur la beauté de J. C. où il conclud que J. C. n'étoit ni beau ni laid. N'eût-il pas mieux fait de conclure qu'il n'en savoit rien?

Santeuil en désavouant des vers qu'on l'accusoit d'avoir faits contre les jésuites, se représente quelle eût été contre lui l'indignation des jésuites, ses maîtres, s'il eût été coupable d'une pareille ingratitude.

Cossarti è tumulo veneranda resurgeret umbra....
Nunc me torva tuens contractâ fronte Vavassor.
Expueret malè nata & egentia carmina limâ.

Voyez l'article COSSART.

Le P. *Vavasseur* étoit né en 1605, dans le diocèse d'Autun; il mourut au collège des jésuites à Paris, en 1681.

VAUBAN (*hist. de Fr.*). L'artiste qui éleva dans Londres l'église de saint Paul, ce temple réputé pour la magnificence le second de la chrétienté, repose dans l'enceinte de cet édifice, ouvrage de ses mains. « Cherchez-vous, dit une fort belle inscription, cherchez-vous un monument qui

» consacre sa gloire ? Ouvrez les yeux & regardez » autour de vous ».

On pourroit dire de même à la gloire du maréchal de *Vauban*, & dans un sens plus vaste & plus noble : « Guerriers, parcourez nos frontières ; voyez de toutes parts ces grands monumens, ces gages de sûreté, de protection, de conservation, à l'ombre desquels les peuples heureux jouissent au milieu de la guerre, de toutes les douceurs de la paix ; voyez ces innombrables & puissantes barrières opposées à l'ambition, à la haine, à la jalousie, défendant le citoyen, menaçant l'étranger, repoussant l'ennemi, se prêtant des secours mutuels ; une intelligence bienfaisante en a combiné les rapports, en a varié le plan & la forme d'après les différences du site, la nature diverse du terrein, le voisinage des mers ou des fleuves, l'inégalité des montagnes, l'uniformité des plaines. Brest, Rochefort, Toulon, rendent notre marine florissante; Dunkerque devient la terreur de la marine angloise, Dunkerque le chef-d'œuvre de *Vauban*, dit M. Fontenelle, & par conséquent celui de son art.

Le seul système de *Vauban*, est de n'en point avoir, & de plier les principes généraux aux besoins particuliers.

Un souverain, ennemi de la France, observant la frontière de ce royaume, pour y chercher un endroit foible & n'en trouvant point, s'écrioit, saisi malgré lui d'admiration & de respect : *se peut-il qu'un seul roi, avec le secours d'un seul homme, ait exécuté tant d'étonnans travaux !*

Vauban, conservateur du genre humain, vouloit rendre les guerres plus rares en les rendant plus difficiles ; mais quelles barrières peuvent arrêter l'ambition ? Les obstacles en la gênant, l'irritent encore, & nos guerres sont devenues plus longues sans cesser d'être aussi communes. Cependant ces obstacles préservent au moins des conquêtes, & ménagent des ressources. Les irruptions soudaines ne sont plus à craindre, la correspondance des différentes places couperoit les vivres, fermeroit le retour à l'ennemi imprudent qui se seroit engagé sur nos terres, sans avoir assuré sa retraite.

Ces monumens qu'on pouvoit croire superflus dans les beaux jours de notre grandeur & de notre gloire, devoient être notre dernière ressource dans ces tems malheureux, marqués pour terme à la puissance de Louis XIV. *Vauban* n'étoit plus, mais Lille, qu'il avoit fortifiée, arrêta pendant quatre mois, Eugène & Malborough, & après mille disgraces, Landrecies, foible & dernier reste de tant de barrières dont *Vauban* nous avoit entourés, prépara par sa résistance la victoire de Denain.

Cet homme, dont les talens pour la fortification des places devoit porter si loin son influence dans l'avenir, étoit encore plus heureusement né, s'il est possible, pour l'attaque ; il n'est pas resté entièrement sans atteinte sur le premier point. Quelques voix, solitaires à la vérité, se sont élevées contre son art fortificateur ; la voix publique a pris soin de leur répondre, mais elle n'a pas même eu à répondre sur l'article des sièges. La gloire des batailles, sous Louis XIV, se partage entre les Turenne, les Luxembourg, les Catinat, &c. celle des sièges est propre à *Vauban*. On ne place aucun nom dans ce genre à côté du sien, on n'en cite pas même au-dessous, comme si on craignoit de présenter jusqu'à l'ombre d'un parallèle. Nul siège sous *Vauban* sans un succès certain, & presque aucun siège fameux, sous Louis XIV, sans *Vauban*.

Vauban dont le seul nom fait tomber les murailles,

eût été sa devise la plus naturelle.

Cohorn qu'on a nommé *le* Vauban *hollandois*, défendoit lui-même, à Namur, les fortifications qu'il avoit construites ; son redoutable fort Guillaume, nourrissoit en lui de grandes idées de gloire & d'orgueilleuses espérances ; mais la communication du fort avec les autres ouvrages de la place n'étoit pas assez sûre : elle fut coupée, & le fort Guillaume obligé de se rendre quinze jours plutôt que Cohorn ne l'avoit cru même possible. Cohorn sortant de Namur & passant devant son vainqueur, qui s'empressoit de l'accueillir, détourna ses regards, & parut humilié, quoiqu'il pût être fier encore, n'ayant cédé qu'à *Vauban*.

Louis XIV à qui *Vauban* avoit soumis tant de villes, voulut que son fils & son petit fils apprissent de *Vauban*, l'art de prendre des villes. M. le Dauphin prit Philisbourg : *vous aviez du canon, une armée & Vauban*, écrivoit à ce sujet le seul homme qui ne flatta jamais, & devant qui on ne flatta jamais impunément à la cour de Louis XIV.

Dans la guerre de 1701, *Vauban* eut à reprendre des places qu'il avoit fortifiées dans le tems où elles appartenoient à la France ; Brisach étoit du nombre, le duc de Bourgogne l'assiégeoit en faisant, sous *Vauban*, son apprentissage. Le Prince lui fit une de ces plaisanteries qu'on ne fait qu'à ceux dont la gloire y a répondu d'avance : « il faut nécessairement lui dit-il, que vous perdiez votre honneur devant cette place, ou nous la prendrons, & l'on dira que vous l'aviez mal fortifiée ; ou nous échouerons, & l'on dira que vous m'avez mal secondé ». — « Monseigneur, répondit *Vauban*, on sait comment j'ai fortifié Brisach, on ignore si vous savez prendre les villes que j'ai fortifiées, c'est de quoi j'espère que vous convaincrez bien-tôt le public ». Il est inutile de dire que Brisach se rendit, après avoir dit que *Vauban* en dirigeroit le siège.

C'est toujours avec la moindre perte possible que *Vauban* obtient tous les succès. Dans l'attaque même, c'est sur-tout ce caractère de conservateur

des hommes, qui le distingue des autres guerriers. Souvent devant les places les mieux défendues, il est parvenu à ne pas perdre plus de monde que les assiégés, quelquefois à en perdre moins, & c'étoit alors seulement qu'il croyoit avoir vaincu. Ennemi de toute attaque brusquée, de tout combat hazardé, de toute expédition sanglante, n'estimant que les succès dus au travail & à la combinaison, il voyoit avec horreur ces sacrifices coupables que tant de généraux font sans scrupule à leur gloire personnelle. Au siége de Cambray, on propose de brusquer l'attaque d'un fort, il s'y oppose; *vous perdrez peut-être tel homme*, dit-il, *qui vaut mieux que la place*; l'avis brillant est préféré, on perd près de cinq cents hommes, le fort est pris, mais reperdu à l'instant: *Vauban* opère selon ses principes, il ne perd que trois hommes, reprend le fort & le conserve. Le roi présent à cette expédition, connut alors *Vauban* tout entier: *une autre fois*, dit-il, *nous vous laisserons faire.*

Mais fidèle au principe de varier ses principes selon les tems, les lieux & les circonstances, *Vauban* juge-t-il un coup d'éclat nécessaire? Il s'empresse de le proposer. A Valenciennes il veut qu'on livre l'assaut, il veut qu'on le livre en plein jour: *pour mieux surprendre l'ennemi*, dit-il, *& parce que la nuit produit la confusion, & favorise la timidité, au lieu qu'au grand jour l'œil du maître inspire la valeur.*

Pour lui, toujours dans les tranchées, à la sappe, à la mine, la mort affrontée sous tant de formes, & dans tant d'occasions, des rivières passées à la nage sous le feu des ennemis, les blessures glorieuses dont il étoit couvert, montrent assez que ce n'est pas pour lui qu'il redoute le péril.

On a regretté que ce grand conservateur n'ait jamais eu à défendre les places qu'il avoit fortifiées. On est étonné en effet de ne pas voir son nom à la tête des du Fay, des Calvo, des Montal, des Chamilly, de ces noms fameux par la défense des places: *Messieurs*, disoit aux ingénieurs de Mastrict, le brave Calvo, *je n'entends rien à la défense des places, tout ce que je sais, c'est que je ne veux pas me rendre*. A la même résolution, *Vauban* eût joint toutes les connoissances, toutes les ressources, toutes les ruses de l'art, cette défense eût fait époque dans l'histoire militaire, & serviroit aujourd'hui de modèle aux guerriers.

Il y a eu un moment où on se flatta de recevoir de lui cette grande leçon. Les ennemis, en 1689, menaçoient à la fois Donkerque, Bergues & Ypres. *Vauban* eut ordre de s'enfermer dans celle de ces trois places qui seroit assiégée, aucune ne le fut, & M. de Fontenelle nous en dit la raison: *son nom les en préserva*. Nous voyons par des lettres de M. de Louvois, combien on employoit de stratagêmes pour tromper l'ennemi sur la marche de *Vauban*, pour leur faire craindre sa présence où il n'étoit pas, & espérer son absence où il avoit résolu de se rendre. Ses instructions étoient toujours en substance:

Que les romains pressés de l'un à l'autre bout,
Doutent où vous serez, & vous trouvent par-tout.

Mais s'il ne s'est point enfermé dans des murs, il a défendu souvent des provinces entières. En 1706 il sauva encore la Flandre, dont l'échec de Ramillies alloit causer la perte.

M. de Fontenelle nous a donné cette liste des exploits de *Vauban*: « Il a fait travailler à 300 places anciennes & en a fait 33 neuves; il a conduit 53 siéges, dont 30 ont été faits sous les ordres du roi en personne, ou de monsieur ou de monseigneur le duc de Bourgogne, & les 23 autres sous différens généraux; il s'est trouvé à 140 actions de vigueur. »

Tel étoit dans *Vauban* l'ingénieur & le guerrier. Arrêtons-nous un moment à considérer le citoyen.

Otez à *Vauban* ses talens, ses travaux, ses fortifications, ses siéges, ses blessures, ses victoires, il lui restera ses vertus; dépouillez-le de sa gloire, il faudra encore lui donner le prix de la bonté. Jamais on n'a si constamment mis en pratique la maxime plus citée que suivie: *Je suis homme, rien d'humain ne m'est étranger*. Voilà en un seul mot l'histoire de toute sa vie & l'emploi de tous ses momens.

Ses soins s'étendent à tous les objets, & portent sur tous le mérite des grandes vues joint à la science des détails; ports, arsenaux, canaux navigables, commerce intérieur & extérieur, finances; tous les moyens d'enrichir l'état, tous les moyens de rendre heureux les sujets, *Vauban* suffit à tout. Que de choses utiles en tout genre, achevées depuis ou seulement tentées, ou qui restent entièrement à faire, ont leur source dans ses écrits! Ce que la sagesse du gouvernement vient d'exécuter en faveur des non-catholiques, *Vauban* l'avoit proposé; ce port qu'elle fait construire dans la Manche, *Vauban* l'avoit projetté. Ses écrits sont simples & sans art: *je ne suis point lettré*, dit-il lui-même, mais est-ce une raison pour ne pas proposer ce qu'on croit utile? Ils sont simples, mais ils peignent une grande ame.

Est-il quelqu'un qui, en proposant le bien, ne veuille avoir le mérite de l'avoir proposé? La gloire n'est-elle pas la récompense naturelle du bien qu'on fait ou qu'on projette? Eh bien! la gloire n'est pas un motif assez pur pour la vertu de *Vauban*; il croiroit profaner l'amour du bien public par le moindre mélange de l'intérêt particulier, même le plus noble. Aucun de ses ouvrages, dont

quelques uns ont été publiés depuis, n'avoit été destiné à l'impression. Pour assurer le bien, M. de *Vauban* s'adresse à celui qui peut le faire, c'est pour l'instruction du roi qu'il écrit ; il confie à sa seule bonté, l'intérêt de l'état ; il croit qu'avoir montré le bien à ce monarque, c'est l'avoir fait. C'est toujours en sujet respectueux & zélé qu'il est citoyen, il veut que le bien se fasse, & il veut sur-tout que son maître en ait l'honneur, il ne met pas même entre son peuple, & lui, cette opinion publique aujourd'hui si puissante, & qui ne l'est pas encore assez. Admirons *Vauban* sans condamner ceux qui, remplis des mêmes vues, resteroient au dessous de tant de délicatesse & de modestie.

« *Vauban* devenoit, dit M. de Fontenelle, le débiteur particulier de quiconque avoit obligé le public. Tout homme utile à l'état trouvoit en lui un appui sûr & un ardent solliciteur ; il épuisoit pour les autres, ce droit de demander qu'il n'exerçoit jamais pour lui-même, & c'est à lui sur-tout que Louis XIV auroit pu dire ce qu'il a dit à Bon-Temps : *Demanderez-vous toujours pour les autres ? La grace que vous sollicitez, je la refuse à votre protégé, & je la donne à votre fils.*

Il avoit mille moyens ingénieux & délicats de partager sa fortune avec les militaires ruinés au service, ou maltraités d'ailleurs par le sort : *N'est-il pas juste*, disoit-il, *que je leur restitue ce que je reçois de trop de la bonté du roi.*

Vauban ne connoissant de grandeur & de dignité que de servir & d'être utile, refusa long-tems d'être élevé aux honneurs suprêmes de la guerre : *Sire*, disoit-il à Louis XIV, *si j'ai mérité quelque chose, ne m'ôtez pas ma recompense, laissez-moi vous servir.* Il prévoyoit que par une de ces contradictions qui gouvernent le monde, un grade de plus, c'est-à-dire une obligation de plus d'employer tous ses talens au service de la patrie, condamneroit ses talens à l'inaction, & qu'il y auroit des services & des succès qu'on trouveroit au-dessous de sa dignité. Il n'eut pas la satisfaction de s'être trompé ; après qu'il eut enfin consenti d'être fait maréchal de France, il demanda de servir comme ingénieur sous la Feuillade au siège de Turin : *je laisserai*, dit-il, *le bâton de maréchal à la porte, & je le reprendrai quand nous serons dans la place.* C'est ainsi que Scipion, vainqueur d'Annibal, avoit voulu servir sous son frère encore sans gloire & sans expérience ; c'est ainsi que Boufflers, plus généreux encore, combattit à Malplaquet, sous Villars son cadet dans le commandement. Chamillart, beau-père de la Feuillade, fit rejetter l'offre de *Vauban*, pour que son gendre eût seul l'honneur de la prise de Turin, qu'on croyoit avoit assurée à force de dépenses, & pour laquelle on avoit espéré pouvoir se passer de talens. L'évènement répondit à de telles vues ; des ordres de Versailles, enchaînant la valeur des françois dans leur camp devant Turin, ce camp fut forcé, Turin délivré, & les françois chassés de l'Italie.

Tous les courtisans se vantoient d'aimer Louis XIV, *Vauban* ne se vantoit de rien, mais il l'aimoit véritablement. Son respect & son amour pour ce grand roi alloient jusqu'à ne soupçonner aucune injustice dans aucune de ses guerres, il les attribuoit toujours à la jalousie, aux mauvaises intentions des ennemis. Horace desiroit que les illusions de l'amour s'étendissent jusqu'à l'amitié, qu'une heureuse erreur nous fermât les yeux sur les défauts d'un ami, comme sur ceux d'une maîtresse, & que cette erreur s'appellât vertu. On pourroit étendre ce vœu jusqu'à l'amour de la patrie & du prince. Plût à Dieu que dans les monarchies, un bandeau patriotique pût nous dérober ainsi les torts & les défauts des souverains, & ne nous laisser voir que leurs vertus & leurs bienfaits.

La foule des courtisans se partage entre Colbert & Louvois, & les amis de l'un sont les ennemis de l'autre ; *Vauban* n'est ni leur ami ni leur ennemi, il respecte en eux, deux grands ministres, & tâche de les réunir pour le bien public ; il ne voit point les cabales, les intrigues, le choc des petits intérêts, il ne voit que le bien public, & marche droit vers ce but à travers tous les obstacles ; une considération universelle est le prix de cette conduite ; Colbert ne fait rien sans consulter *Vauban*. Louvois qui traversoit Turenne, qui protégeoit, mais qui humilioit Catinat, qui opprimoit Luxembourg, honore *Vauban* & défère à ses avis.

Les plus intimes amis de *Vauban* étoient Catinat & Fénélon, ces trois hommes admirables unissoient leurs talens & leurs lumières pour l'instruction des maîtres du monde, & le bonheur de la société. Ils formoient comme un triumvirat de gloire & de bienfaisance, digne d'expier ces triumvirats de sang & de fureur qui souillent l'histoire romaine & l'histoire de France.

Un citoyen moins connu, mais occupé comme eux du bien public, Bois-guillebert mérita aussi l'amitié de *Vauban* ; cette liaison & des ouvrages du même genre lui ont fait attribuer le livre de la *dîme-royale*, c'est une erreur ; cet ouvrage est véritablement de M. de *Vauban* sous le nom duquel il a été imprimé ; on en trouva dans les papiers de M. de *Vauban*, plusieurs copies corrigées de sa main. On a prétendu que le projet étoit impraticable ; mais qui pourra se rendre le témoignage d'avoir plus médité que *Vauban* sur le bien qu'on peut faire ?

On citoit le suffrage de M. de *Vauban*, comme un titre à l'estime publique.

De sa vertu, *Vauban* même fait cas,

dit Rousseau.

Un dernier trait particulier de son caractère, c'est un genre de courage qui manquoit à presque tous les héros de son tems, celui de dire la vérité; *Vauban* étoit courageux à Versailles comme dans les camps: « il avoit pour la vérité, dit Fontenelle, une passion presque imprudente & incapable de ménagement. » Ce noble devoir de dire la vérité aux rois sembleroit être le droit & la récompense naturelle de ceux qui ont bien servi l'état; mais tel a prodigué son sang dans les combats, qui jamais à la Cour n'a osé risquer de déplaire.

Vauban né le 1 mai 1633, d'une bonne famille du Nivernois, qui possédoit depuis plus de 250 ans, la seigneurie de *Vauban*; mourut le 30 mars 1707.

VAUCANSON, (*hist. des sciences & des arts*) machiniste si connu par ses phénomènes de méchanique, dont il suffit de rappeller ici les principaux, tels que le flûteur automate, le canard mangeant & digérant, le joueur de tambourin jouant une vingtaine d'airs; des moulins pour la soie, des tours à la tirer, &c. Quelques-unes de ses inventions économiques furent rejettées, soit par esprit de routine, soit par la crainte de rendre inutiles une foule de bras. Cet homme singulier étoit né à Lyon, vers le commencement de ce siècle, il mourut en 1783. Il étoit de l'académie des sciences.

Le hardi Vaucanson, rival de Promethée,
Sembloit, de la nature imitant les ressorts,
Prendre le feu des Cieux pour animer les corps.

VOLTAIRE.

VAUCEL, (Louis Paul du) (*hist. litt. mod.*) Auteur janséniste, qui servoit de secrétaire au célèbre évêque d'Aleth, Pavillon; il étoit d'ailleurs chanoine & théologal de la cathédrale d'Aleth. La part qu'il avoit eue par ses écrits à l'affaire de la régale, le fit exiler à Saint-Pourçain en Auvergne. En 1681 il passa en Hollande, auprès de M. Arnauld, & celui-ci l'envoya faire les affaires des jansénistes, à Rome, où se trouvoit de tems en tems des papes qui leur étoient favorables. L'abbé du *Vaucel* mourut à Maestricht en 1715.

Outre ceux de ces ouvrages qui ont paru sous le nom de l'évêque d'Aleth; on a de lui un traité de la régale, qu'on a traduit en italien & en latin, & des considérations sur la doctrine de Molinos, c'est-à-dire sur le quiétisme.

VAUDEMONT, (*voyez* LORRAINE).

VAUGELAS, (Claude) (*hist. litt. mod.*) son nom de famille étoit Favre, en latin *Faber*. Son père Antoine Fabre, né à Bourg en Bresse, en 1557, mort en 1624, étoit aussi un homme distingué par son mérite, c'étoit un jurisconsulte très-savant, comme le prouvent dix volumes in-folio de ses œuvres. Il avoit été successivement juge-mage de Bresse, président du génevois pour M. le duc de Nemours, premier président du sénat de Chambéry, & gouverneur de Savoie. Il refusa, par attachement pour le duc de Savoie, la première présidence du parlement de Toulouse, que Louis XIII lui offrit. Ce fut lui qui négocia le mariage de madame Christine de France, sœur de ce prince, avec le prince de Piémont, Victor-Amédée. Outre ses ouvrages de droit, on a de lui une tragédie, intitulée; les *Gordiens* ou *l'ambition*.

Claude, seigneur de *Vaugelas*, son fils, étoit né aussi à Bourg en Bresse. Il vint de bonne heure à la cour de France, où il fut gentilhomme ordinaire, & depuis chambellan de Gaston duc d'Orléans, au service duquel il se ruina, l'ayant suivi à ses dépens dans toutes ses courses hors du royaume. Louis XIII lui avoit donné, en 1619, une pension de deux mille livres, cette pension qui avoit cessé d'être payée à cause du malheur des tems, elle fut rétablie par le cardinal de Richelieu qui comptoit principalement sur *Vaugelas*, pour le travail du dictionnaire de l'académie françoise; ce fut à cette occasion que le cardinal dit à *Vaugelas: vous n'oublierez pas, du moins, dans le dictionnaire, le mot de pension*, & que *Vaugelas* répondit, *non, Monseigneur, & encore moins celui de reconnoissance.* Il étudia toute sa vie la langue françoise, & il en étoit devenu l'arbitre, son autorité faisoit loi.

Elle a, d'une insolence à nulle autre pareille,
Après trente leçons, insulté mon oreille
Par l'impropriété d'un mot sauvage & bas,
Qu'en termes décisifs condamne Vaugelas....
Il est vrai que l'on sue à souffrir ses discours,
Elle y met Vaugelas en pièces tous les jours....
Qu'importe qu'elle manque aux loix de Vaugelas,
Pourvu qu'à la cuisine elle ne manque pas !....
Vaugelas n'apprend point à bien faire un potage..
Et voilà qu'on la chasse avec un grand fracas
A cause qu'elle manque à parler Vaugelas.

Il travailla trente ans à la traduction de Quinte-Curce, qui parut en 1647, & qui passe pour le premier livre françois écrit correctement: on remarque qu'elle contient peu d'expressions & de tours qui aient vieilli. Elle fut long-tems le désespoir de tous les écrivains; Balzac disoit que l'Alexandre de Quinte-Curce, étoit *invincible*, & que celui de *Vaugelas* étoit *inimitable*. On pourroit aujourd'hui, sans témérité, refaire cette traduction, & quelques écrivains modernes l'ont tenté. Il en est de même des *remarques sur la langue françoise* du même *Vaugelas*; auxquelles on a joint d'autres remarques ou confirmatives, ou contraires, de Thomas Corneille, & de quelques autres. Ce

livre de *Vaugelas* ne contenoit autrefois que des oracles; on trouve aujourd'hui beaucoup d'erreurs, & dans les remarques de *Vaugelas*, & dans les corrections. *Vaugelas* mourut pauvre, en 1650, à quatre-vingt-quinze ans. C'étoit un des hommes les plus aimables de son siècle: il joignoit à l'esprit & aux connoissances, tous les agrémens extérieurs.

VAUMORIERE, (Pierre Dorrigue, sieur de) (*hist. nat. mod.*) gentilhomme d'Apt en Provence, bel esprit du dix-septième siècle, ami des Scuderis, & de l'abbé d'Aubignac. On a de lui un traité de *l'art de plaire dans la conversation*, & si l'on en croit mademoiselle Scuderi, personne n'étoit plus en état que lui d'écrire sur un pareil sujet: « Sa seule présence, dit-elle, avoit l'art de réveiller une conversation assoupie...... Il portoit la joie & le plaisir avec lui...... Enjoué & galant dans les ruelles, modeste avec les gens d'esprit, réjouissant & solide avec les jeunes gens..... Il brilloit par-tout, & indépendamment des qualités de l'esprit, il avoit le cœur au-dessous de son pouvoir & de son état..... Ne connoissant d'autre intérêt que celui de ses amis, & d'autre plaisir que celui d'en faire. Il n'avoit rien à lui..... Il disoit toujours que *l'argent & le cœur ne sont bons que quand on les donne*; il disoit encore que c'étoit un moindre mal d'être dupe, que de craindre toujours d'être dupé.

Il est auteur de beaucoup de romans; les cinq derniers volumes de *Pharamond* sont de lui. *Le grand Scipion*, *Diane de France*, *Adélaïde de Champagne* sont encore de lui, ainsi qu'*Agiatis* & deux volumes sur la galanterie des anciens & plusieurs autres ouvrages; car il eut la fécondité des Scudéris, ses amis. Il vouloit mettre l'histoire de France en dialogue, où chaque personnage eût parlé, selon son caractère. C'est le projet qu'ont exécuté en partie le président Hénault, pour le règne de François II, & de M. Mercier pour celui de Louis XI, & avant eux & en leur donnant l'exemple, Shakespeare, pour une grande partie de l'histoire d'Angleterre. *Vaumorière* mourut pauvre en 1693.

VAUQUELIN (de la Fresnaye & des Ivetaux) (*hist. litt. mod.*) Jean *Vauquelin* de la Fresnaye, père du fameux des Ivetaux fut aussi un homme connu dans son tems. C'est le premier poëte françois qui ait fait des satyres, ou dont les satyres soient restées, si l'on peut dire qu'elles le soient. On a de lui aussi un art poëtique, un poëme intitulé; *pour la monarchie de ce royaume, contre la division*; des idylles, des épigrammes, des épitaphes, des sonnets. Il fut d'abord avocat du roi, puis lieutenant-général & président du présidial à Caen. Mort en 1616.

Nicolas *Vauquelin*, seigneur des Ivetaux, son fils, fut donné par Henri IV, pour précepteur au dauphin, qui fut dans la suite Louis XIII. On trouve sur lui des particularités assez curieuses dans les dépêches du comte de Brèves, ambassadeur à Rome sur la fin du règne de Henri IV, & au commencement du règne de Louis XIII. (*Voyez* l'article SAVARY). On voit dans une lettre de ce ministre, du 22 juillet 1610, que lui de Brèves assurant que le pape Paul V, Borghèse, pontife dévot, du soin que la reine-mère prenoit de faire élever le jeune roi son fils dans la piété, ou pour employer les termes de la lettre, « dans la dévotion que les rois ses prédécesseurs ont toujours eue pour la grandeur du saint-siége, & en la révérence & observance du feu roi envers sa sainteté, il reconnut à la réponse du pape, qu'il avoit été advisé que près de la personne du roi il y avoit quelqu'un duquel il est mal édifié, m'ayant répété deux ou trois fois que c'étoit une des choses à quoi votre majesté devoit soigneusement penser que de tenir près du roi, pour son éducation, gens de vie exemplaire & de grande probité; je lui ai reparti que le défunt roi, avant son trépas, y avoit bien pris garde, & qu'il étoit difficile de faire une meilleure élection que celle que feu sa majesté avoit faite ».

De Brèves ne nomme personne en cet endroit, mais la suite fait voir que c'est du fameux *Vauquelin* des Ivetaux qu'il s'agit. C'étoit un homme d'esprit & réputé, de son tems bon poëte, mais sa réputation d'épicurisme lui fit ôter, en 1611, la place de précepteur du roi. Dans la suite même, le cardinal de Richelieu lui trouvant des mœurs trop peu ecclésiastiques, l'obligea de se démettre de quelques bénéfices qu'il avoit. N'ayant plus alors aucune raison de se contraindre, il se livra sans remords à tous ses goûts, & mena la vie la plus voluptueuse qu'il pût imaginer. Il aimoit surtout la vie champêtre & pastorale; il s'habilloit en berger, & prenant pour modèle la bergerie du roi René & de la reine Jeanne de Laval, sa femme, qui s'amusoit à garder leurs moutons dans les plaines de la Provence, il feignoit de mener aussi des moutons dans les allées du jardin de sa maison au fauxbourg saint Germain à Paris, cette fiction pastorale l'amusoit; il avoit pour maîtresse une joueuse de harpe qui l'accompagnoit par-tout en jouant de cet instrument, sur lequel venoient se reposer & se pâmer des rossignols élevés dans une volière & dressés à ce manège. Il inventoit tous les jours quelque plaisir, quelque raffinement nouveau; mais il y avoit toujours beaucoup de bizarrerie dans ses goûts. Il survécut au roi son élève, & ne mourut qu'en 1649, à quatre-vingt-dix ans. Henri IV l'avoit beaucoup aimé, & le mettoit de presque toutes ses parties de plaisir. Cet épicurien parut presque un stoïcien dans son livre qui a pour titre: *institution d'un prince*.

Dans une lettre du 4 septembre 1611, le comte de Brèves écrit à la reine: « Je ne saurois assez représenter à votre majesté, le contentement que

sa sainteté a eu du changement du sieur des Ivetaux, & que le sieur le Fevre eût été mis en sa place. L'on lui a écrit d'étranges choses dudit sieur des Ivetaux, jusques à ces termes, qu'un jour le roi lui demandant s'il n'y avoit point de sainte Louise, il lui répondit: Sire, toutes les dames qui coucheront avec votre majesté, d'ici à quatre ou cinq ans, s'appelleront *saintes Louises* & une infinité d'autres choses qu'il m'a dites, que je laisserai pour n'être trop prolixe ».

VAUVENARGUES, (le marquis de) (*hist. litt. mod.*) d'une famille noble de Provence, capitaine au régiment du Roi, auteur du livre intitulé: *Introduction à la connoissance de l'esprit humain*. Toute son histoire est dans ce livre & dans ce morceau de l'éloge funèbre des officiers morts dans la guerre de 1741.

« Tu n'es plus, ô douce espérance du reste de mes jours! ô ami tendre! élevé dans cet invincible régiment du Roi toujours conduit par des héros; qui s'est tant signalé dans les tranchées de Prague, dans la bataille de Fontenoy, dans celle de Lawff it où il a décidé la victoire. La retraite de Prague, pendant trente lieues de glaces, jetta dans ton sein les semences de la mort, que mes tristes yeux ont vu depuis se développer; familiarisé avec le trépas, tu le sentis approcher avec cette indifférence que les philosophes s'efforçoient jadis d'acquérir ou de montrer: accablé de souffrances au dedans & au dehors, privé de la vue, perdant chaque jour une partie de toi-même, ce n'étoit que par un excès de vertus, que tu n'étois point malheureux, & cette vertu ne te coutoit point d'efforts. Je t'ai vu toujours le plus infortuné des hommes, & le plus tranquille.... Mais par quel prodige avois-tu, à l'âge de vingt-cinq ans, la vraie philosophie & la vraie éloquence, sans autre étude que le secours de quelques bons livres? Comment avois-tu pris un essor si haut dans le siècle des petitesses? & comment la simplicité d'un enfant timide couvroit-elle cette profondeur & cette force de génie! Je sentirai longtems avec amertume, le prix de ton amitié, à peine en ai-je goûté les charmes »....

M. de *Vauvenargues* mourut vers l'an 1747, ou 1748. On trouvera dans la seconde édition de son livre, dit encore M. de Voltaire, plus de cent pensées, qui caractérisent la plus belle ame, la plus profondément philosophe, la plus dégagée de tout esprit de parti.

Que ceux qui pensent méditent les maximes suivantes:

La raison nous trompe plus souvent que la nature.

Si les passions font plus de fautes que le jugement, c'est par la même raison que ceux qui gouvernent font plus de fautes que les hommes privés.

Les grandes pensées viennent du cœur.

La conscience des mourans calomnie leur vie.

La fermeté ou la foiblesse à la mort dépend de la dernière maladie.

La pensée de la mort nous trompe; car elle nous fait oublier de vivre.

La plus fausse des philosophies est celle qui, sous prétexte d'affranchir les hommes des embarras des passions, leur conseille l'oisiveté.

Nous devons peut-être aux passions, les plus grands avantages de l'esprit.

Ce qui n'offense pas la société, n'est pas du ressort de la justice.

Quiconque est plus sévère que les loix, est un tyran.

VAUX-CERNAY, (Pierre de) (*hist. nat. mod.*) religieux de l'ordre de Citeaux, dans l'abbaye de *Vaux-Cernay*, près de Chevreuse, dont il a tiré son nom, écrivit, vers l'an 1216, l'histoire des Albigeois. Nicolas Camusat, chanoine de Troyes, en a donné une bonne édition, en 1615.

VAYER, (*Voyez* LA MOTHE-LE-VAYER).

VAYVODES, ou WOYWODES, s. m. pl. (*hist. mod.*), c'est le nom qu'on donne en langue sclavone aux gouverneurs des provinces de Valachie & de Moldavie. *Woyna* dans cette langue signifie *guerre*, *woda* conducteur, *dux bellicus*. Les polonois désignent aussi sous le nom *de woywodes* ou *vayvodes* les gouverneurs des provinces appelés plus communément *palatins*. Ce titre est pareillement connu dans l'empire russien; on le donne aux gouverneurs des provinces dont le pouvoir est très-étendu. La Porte ottomane n'accorde que le titre de *vayvodes* ou de *gouverneurs* aux souverains chrétiens de Moldavie, de Valachie qui sont établis par elle, qui sont ses tributaires, & qu'elle dépose à volonté. (*A. R.*)

VECCHIADOS, *terme de relation*, c'est ainsi que les Grecs d'Athènes moderne, nomment les vingt-quatre vieillards qu'ils choisissent dans les meilleures familles chrétiennes, pour régler les affaires qui surviennent de chrétien à chrétien. (*A. R.*)

VECCUS, (Jean) (*hist. eccl.*) dit *Cartophilax*, c'est-à-dire, garde du trésor des chartes de Sainte Sophie, fut envoyé, en 1274, au concile de Lyon, par l'empereur grec, Michel Paléologue; pour la réunion de l'église grecque & de l'église

romaine. Il fut toujours très-zélé pour cette réunion & ce zèle le firent élever, l'année suivante, sur le siège patriarchal de Constantinople, après la mort du patriarche Joseph, grand partisan du schisme. En 1279 il donna sa démission, & se retira dans un monastère; mais Michel le rappella. Andronic, successeur de Michel, aussi contraire à la réunion que Michel y avoit été favorable, persécuta Cartophilax, le fit déposer & enfermer dans une prison où il mourut de misère, 1298. Il avoit écrit en faveur de la réunion & conformément à la loi de l'église romaine, sur les articles controversés.

VEDAM, s. m. (*Hist. superst.*) c'est un livre pour qui les Brames ou nations idolâtres de l'Indostan ont la plus grande vénération, dans la persuasion où il sont que Brama, leur législateur, l'a reçu des mains de Dieu même. Cet ouvrage est divisé en quatre parties à qui l'on donne des noms différens. La première que l'on nomme *rogo*, *roukou* ou *ouroukou Vedam*, traite de la première cause & de la matière première, des anges, de l'ame, des récompenses destinées aux bons, des peines réservées aux méchans; de la production des êtres & de leur destruction, des péchés, & de ce qu'il faut faire pour en obtenir le pardon, *&c.* La seconde partie se nomme *jadara* ou *issurevedam*, c'est un traité du gouvernement ou du pouvoir des souverains. La troisième partie se nomme *samavedam*, c'est un traité de morale fait pour inspirer l'amour de la vertu & la haine du vice. Enfin la quatrième partie appellée *addera-vedam*, *brama vedam*, ou *latharvana-vedam* a pour objet le culte extérieur, les sacrifices, les cérémonies qui doivent s'observer dans les temples, les fêtes qu'il faut célébrer, *&c.* On assure que cette dernière partie s'est perdue depuis long-tems, au grand regret des bramines ou prêtres, qui se plaignent d'avoir perdu par-là une grande partie de leur considération, vu que, si elle existoit, ils auroient plus de pouvoir que les rois mêmes; peut-être sont-ce de ces derniers qui, jaloux de leur autorité; ont eu soin de soustraire les titres sacrés sur lesquels celle des prêtres pouvoit être établie aux dépens de la leur.

On voit par-là que le *vedam* est le fondement de la théologie des Brames, le recueil de leurs opinions sur Dieu, l'ame & le monde; on ajoute qu'il contient les pratiques superstitieuses des anciens pénitens & anachoretes de l'Inde. Quoi qu'il en soit, la lecture du *vedam* n'est permise qu'aux bramines ou prêtres, aux rajahs ou nobles; le peuple ne peut pas même le nommer ni faire usage des prières qui y sont contenues, non-seulement parce que ce livre contient des mystères incompréhensibles pour le vulgaire, mais encore parce qu'il est écrit dans une langue qui n'est entendue que des prêtres; on prétend même que tous ne l'entendent point, & que c'est tout ce que peuvent faire les plus habiles docteurs d'entr'eux. En effet, on assure que le *vedam* est écrit dans une langue beaucoup plus ancienne que le *sanskrit* qui est la langue savante connue des bramines. Le mot *vedam* signifie *science*. Les indiens idolâtres ont encore d'autres livres sur qui la religion est fondée, tels sont le *shaster* & le *pouran*. Le respect que les bramines ont pour le *vedam* est cause qu'ils n'en veulent communiquer de copies à personne; malgré ces obstacles, les jésuites missionnaires sont parvenus à obtenir une copie du *vedam*, par le moyen d'un bramine converti; le célèbre dom Calmet en a enrichi la bibliothèque du roi, en 1733. *Voyez l'histoire universelle d'une société de savans d'Angleterre, hist. mod. tom. VI. in-8°.* (*A. R.*)

VEGA, (Lopez de) (*hist. litt. mod.*), poëte comique espagnol, très-célèbre & très-fécond, né à Madrid en 1562, a servi de modèle à quelques-uns de nos premiers auteurs dramatiques. On dit qu'il avoit fait jusqu'à 1800 pièces toutes en vers. Il en reste 300 en vingt-cinq volumes contenant chacun douze pièces. Il étoit né à Madrid en 1562, d'une famille noble. Il fut secrétaire de plusieurs grands seigneurs. Après s'être marié deux fois, il embrassa l'état ecclésiastique, fut prêtre & chevalier de Malthe. Mort en 1635.

VEGA, (Garcilasso de la) *Voyez* GARCILASSO.

VEGÈCE, (*Flavius-Vegetius-Renatus*) (*hist. litt. mod.*) écrivain du quatrième siècle, connu par ses *Institutions militaires* dédiées à l'empereur Valentinien, traduites en françois par M. de Sigrais, de l'académie des inscriptions & belles-lettres. On a aussi de *Vegèce* un art vétérinaire, dans le recueil intitulé: *Rei rustica scriptores*; ce traité forme le sixième volume de l'œconomie rurale de M. Saboureux de la Bonnetrie.

VELLEIUS-PATERCULUS, (*hist. litt. anc.*) historien romain, auteur de l'abrégé de l'histoire grecque & romaine, que M. le président Hénault, qui l'avoit choisi pour son modèle, appelle le modèle inimitable des abrégés; cependant *Velleius-Paterculus* n'a pas réuni tous les suffrages; l'esprit d'adulation qui règne dans quelques endroits de son ouvrage, sur-tout dans les éloges prodigués jusqu'à la prostitution à Tibère & à Séjan, lui a fait tort auprès des amateurs de la vérité; mais ses talens lui assurent un rang distingué parmi les écrivains.

Il naquit vers l'an de Rome 735, d'une famille équestre, originaire de Naples. Il fut tribun des soldats, comme l'avoit été *Publius-Velleius*, son père, il commanda ensuite la cavalerie, sous Tibère, qu'il suivit dans neuf campagnes, avant que

que ce prince parvint à l'empire ; le plus connu de ses exploits est celui qui, par la levée du blocus de Philippopolis, pacifia la Thrace & affermit Rhémétalcès sur le trône. *Paterculus* ne fut pas revêtu d'emplois militaires seulement. Devenu successivement questeur, tribun du peuple, préteur, il n'avoit plus qu'un pas à faire pour arriver au consulat ; quelques-uns prétendent même qu'il y parvint, mais son nom ne se trouve point dans les fastes consulaires.

Son abrégé nous fait connoître avantageusement plusieurs de ses parents, tels que Decius Magius, son quatrième ayeul, Minatius Magius, son bisayeul, Caius *Velleïus*, son ayeul, Magius-Celer-Velleianus, son frère, le sénateur Capiton, son oncle ; pour lui, les éloges outrés qu'il prodigue à Séjan, ont fait conjecturer qu'il fut enveloppé dans la disgrace de ce ministre, & qu'il périt avec lui. En tout, on fait très-peu de choses de la vie de *Paterculus*, il n'est guères connu que par son ouvrage, & selon M. l'abbé Paul, son traducteur, le consul M. Vicinius, à qui Tibère fit épouser Julie, fille de Germanicus, tire pourtant son plus grand lustre de la dédicace que *Paterculus* lui a faite de son livre.

Les critiques se sont partagés sur *Velleïus-Paterculus* ; Beatus Rhenanus ne lui préfère aucun des historiens latins ; *Nulli secundus est* Velleius *inter latinos*. Vossius dit qu'il respire l'urbanité romaine. *Dictio ejus planè urbana.* Bodin ne connoît rien de plus pur ni de plus doux que sa latinité ; *quo nihil purius ac suavius fuere potest*, il exalte sur-tout la manière courte & lumineuse dont *Paterculus* expose les antiquités romaines, *Antiquitates romanorum tantâ brevitate ac perspicuitate comprehendit.* La Mothe-le-Vayer remarque qu'il emploie l'épiphonême avec une grace qui lui est particulière. Aldemanuce & le P. Possevin lui donnent l'éloge d'être à la fois concis, clair & coulant, *pressus, delucidus, fluens.* Le P. Rouillé le loue beaucoup ; le P. Cerutti dit qu'il agrandit sa pensée à mesure qu'il resserre son style. Le Philanthe du P. Bouhours lui trouve quelque chose de plus piquant qu'à Tite-Live ; observons cependant que dans l'intention du P. Bouhours, Philante est l'avocat du mauvais goût. MM. de Tillemont, Rollin, le chevalier Temple, sont encore au nombre des panégyristes de *Paterculus.* M. le président Hénault les a tous surpassés.

« Je viens, dit-il, au modèle inimitable des abrégés, c'est *Velleïus-Paterculus*, cet écrivain trop peu vanté par des raisons étrangères à son talent ; cet écrivain, que je ne me lasse point de lire, que par pressentiment j'ai admiré toute ma vie, qui réunit tous les genres, qui est historien quoique abréviateur, qui, dans le plus petit espace, nous a conservé un grand nombre d'anecdotes qu'on ne trouve point ailleurs, *quædam habet*, dit Vossius, *quæ haud alibi invenias* ; qui défend son lecteur de l'ennui d'un abrégé, par des réflexions courtes, qui sont comme le corollaire de chaque événement, dont les portraits, nécessaires pour l'intelligence des faits, sont tous en ornement, enfin l'écrivain le plus agréable qu'on puisse lire, & pour tout dire, le grand admirateur d'Homère, mais surtout de Cicéron, quoique Cicéron fût républicain, & que *Velleïus* fût passionné pour le parti monarchique ».

L'excuse générale des flatteries de *Paterculus*, est qu'il écrivoit sous Tibère, (*Voyez* l'article CORDUS) (CREMUTIUS) une excuse plus honnête, c'est qu'il devoit sa fortune à Tibère & à Séjan.

Le grand talent de *Paterculus* est de peindre, mais ses portraits sont quelquefois trop uniformes, & comment supporter qu'il n'ait qu'un seul coup de pinceau pour Caton & pour Livie, qu'il dise également de l'un & de l'autre : *per omnia ingenio Diis quam hominibus propior* ? A ne considérer que le goût, quel mérite y a-t-il à se répéter ainsi dans un même ouvrage d'une si petite étendue ?

Paterculus, comme Tacite, échappe de temps en temps à la pénétration de ses lecteurs ; mais l'obscurité de Tacite vient de sa profondeur, celle de *Paterculus*, de raffinement ; Tacite pense, *Paterculus* affecte un peu trop de vouloir penser. Mais M. l'abbé Paul, traducteur de ce dernier, ne pardonne point à Sigonius d'avoir qualifié *Paterculus, tenuis verbis, neque satis accuratus* ; il relève la contradiction de Juste-Lipse, qui après avoir dit : *compendium Velleii judicio & ordine scriptum*, approuve le silence offensant que Quintilien observe à son égard.

Personne ne saisit plus heureusement que *Paterculus*, les traits caractéristiques, quand il veut s'en donner la peine. Tout le monde a pu dire & a dit de Cicéron, *omnia incrementa sua sibi debuit.... ut vitâ clarus, ità ingenio maximus* ; mais *Paterculus* seul a su ajouter : *qui effecit, ut quorum arma viceramus, eorum ingenio vinceremur.* Nul n'a si bien peint dans Mécène le mélange de vigilance, d'activité, & de mollesse. *Vir, ubi res vigiliam exigeret, sanè exsomnis, providens atque agendi sciens, simul verò aliquid ex negotio remitti posset, otio ac molliciis, penè ultra fœminam fluens.*

Quel éloge que ce mot sur Paul Emile ! *virum in tantùm laudandum, in quantùm intelligi virtus potest.* Homme qui remplit toute l'idée qu'on peut se faire de la vertu.

Et cet autre mot sur Scipion Emilien, qui n'a jamais rien fait ni dit que de bien, *qui nihil in vitâ nisi laudandum, aut fecit, aut dixit ac sensit*, & ce trait sur l'usage que ce même Scipion savoit faire de ses momens de loisir, si rares & si courts. *Neque enim quisquam hoc Scipione elegantiùs intervalla negotiorum otio dispunxit.*

Quant aux traducteurs de *Velleïus-Paterculus*, la traduction que Jean Baudouin publia en 1616, peut être comptée pour rien; M. l'abbé Paul, qu'on regardera désormais comme le seul traducteur de *Velleïus Paterculus*, s'étonne que celle de Doujat ait paru excellente à M. le Président Hénault, & lui ait fait tomber la plume des mains; il convient qu'elle est fidèle pour le sens, mais il soutient que la précision, l'élégance, la finesse de l'original y disparoissent entierement.

Paterculus est plein de lacunes, il commence par une lacune, & ensuite il y en a une immense depuis l'enlevement des Sabines sous Romulus, jusqu'à la guerre contre Persée. M. Doujat a rempli cette lacune en françois, M. l'abbé Paul, en latin & en françois.

VELLY, (Paul François) (*hist. litt. mod.*) le premier des trois éditeurs de la nouvelle histoire de France, plus simple, plus naturel que le second, dans son style sans force & sans couleur, mais moins bien instruit que le troisième; il ne l'étoit même point du tout, & il n'écrivit l'histoire que pour l'apprendre. Son plan n'étoit pas à lui; ce furent les libraires Desaint & Saillant qui le lui proposèrent, en le choisissant pour écrire l'histoire de France, comme ils l'auroient choisi pour écrire toute autre chose. Ils ne se trompèrent pas beaucoup. L'abbé *Velly* est en général un esprit raisonnable & un assez bon écrivain; mais sa réponse à quelques objections qui lui avoient été faites par les journalistes de Trévoux, & par quelques autres censeurs, est un exemple des excès où peut jetter l'ardeur polémique. Dans cette réponse, placée, en forme de préface, à la tête du troisième volume *in*-12°. de la nouvelle histoire de France, l'auteur, sous une feinte modération, sous une politesse ironique, cache, & cache fort mal un persiflage sanglant, une fureur d'amour-propre d'autant plus gratuitement ridicule, qu'il ne s'agit là ni d'esprit, ni de talent, mais de faits & d'érudition, & qu'il n'y a qu'à examiner & vérifier. Ce morceau peut passer pour un chef-d'œuvre de mauvais ton & de mauvais goût; mais il n'y a rien de semblable dans tout l'ouvrage.

L'abbé *Velly* étoit né près de Fismes en Champagne; il avoit été onze ans chez les jésuites, & l'humeur qu'il met dans ses réponses aux observations critiques faites par les jésuites, dans le journal de Trévoux, tient peut-être aux motifs qu'il avoit eu pour se séparer d'eux. L'abbé *Velly* mourut d'un coup de sang, le 14. septembre 1759. Il avoit autrefois traduit en françois la satyre du docteur Swift, intitolé; *John Bul*, ou *le procès sans fin*, & qui roule sur la guerre de la succession d'Espagne, guerre terminée par le traité d'Utrecht.

VEMIUM ou *WEHEMIUM*, TRIBUNAL SECRET DE WESTPHALIE; c'est un brigandage, semblable à celui de l'inquisition qui subsista long-tems en Allemagne, dans des tems de superstition & de barbarie. (*A. R.*)

VÉNALITÉ DES CHARGES, (*hist de France*) il y a trois sortes de charges en France, des charges militaires, des charges de finance, & des charges ou offices de judicature, tout cela est *vénal* dans ce royaume. On ne dispute point sur la *vénalité des charges* militaires & de finance; mais il n'en est pas de même de celles de judicature; les uns mettent cette époque plutôt, & d'autres plus tard. Mézerai, Varillas, le P. Daniel décident qu'elle fut établie par François I. à l'occasion de la guerre d'Italie; enfin le président Hénault a discuté cette question dans son *abrégé de l'histoire de France*; & comme c'est un morceau également court, précis & judicieux, je croia devoir l'insérer ici pour l'instruction des lecteurs.

Il commence par rapporter, à ce sujet, ce qu'a écrit Loyseau dans son chapitre de la *vénalité* des offices. Loyseau est mort en 1628; le témoignage de ce jurisconsulte en pareille matière a plus de poids que celui des historiens, qui se sont copiés les uns les autres. Louis XI, dit il, rendit les offices perpétuels par son ordonnance de 1467; donc auparavant on ne les achetoit pas. Charles VIII par son ordonnance de 1493 défendit de vendre les offices de judicature; cette loi s'étoit si bien maintenue avant ces deux rois, que Pasquier rapporte deux arrêts de la chambre des comptes de 1373 & de 1404, par lesquels des officiers qui avoient payé pour leurs offices, furent destitués.

Louis XII. commença à mettre en vente les offices, mais ce ne fut que ceux de finance. Nicole Gilles & Gaguin disent à ce sujet: « Que » ce fut pour s'acquitter des grandes dettes faites » par Charles VIII. son prédécesseur; pour le recouvrement du duché de Milan, & ne voulant » surcharger son peuple, qu'il prit de l'argent des » offices, *dont il tira grandes pécunes*, Loyseau, » *tom. III. chap. j. n°. 86*. D'ailleurs il défendit par un édit de 1508, la vente des offices de » judicature; mais comme en France une ouverture » pour tirer de l'argent, étant une fois commencée, » s'accroît toujours, » le roi François I étendit la vente des offices de finance à ceux de judicature.

Ce n'est pas que long-tems auparavant il n'y eût une manière indirecte de mettre les offices à prix d'argent, comme il paroît par la chronique de Flandre, *c. xxxiij.* où il est dit que le roi Philippe-le-Bel, « poursuivant la canonisation de saint Louis, » en fut refusé par le pape Boniface VIII. parce » qu'il fut trouvé qu'il avoit mis ses bailliages & » prevôtés en fermes. » C'est qu'on se servoit alors du prétexte d'affermer les droits domaniaux, & on-

bailloit quant & quant à ferme l'office de prevôt, vicomte, &c. parce qu'ils administroient tout-à-la-fois la ferme & la justice; mais ce n'étoit point vendre les offices, comme on le fit depuis, & l'on pouvoit dire que ce n'étoit que la terre que l'on affermoit.

Ainsi donc le regne de François I. est l'époque qui paroît la plus vraissemblable de la *vénalité des charges*, parce qu'alors il y en eut de vendues en plus grand nombre; mais y a-t-il une loi qui fixe cette époque? & comment peut-on expliquer ce qu'on lit par-tout d'offices, même de judicature, qui furent vendus long-tems avant ce regne, & de la défense qui en fut faite depuis?

Pour répondre d'abord aux exemples de la vente de quelques offices de judicature, antérieurs au regne de François I, il paroit certain à M. le président Hénault, que la vénalité de ces sortes d'offices n'étoit pas même tolérée; les ordonnances de Charles VII, de Charles VIII, & de Louis XII, en fournissent la preuve; cette preuve se trouve encore antérieurement. *Voyez* le dialogue des avocats intitulé *Pasquier*. *Voyez* le *vol. VII.* du recueil des ordonnances; on y lit dans les lettres du 19 Novemb. 1393, concernant les procureurs du Châtelet de Paris, *pour cause de ladite ordonnance, ledit office de procuration etoit accoutumé d'être exposé en vente, & par tiercs d'achat, aucuns y avoient été ou étoient pourvûs*. On voit des plaintes des Etats-généraux à Louis XI dans le recueil de Quênet, sur ce que l'on avoit vendu des charges de judicature; Philippe de Comines rapporte la même chose.

Les exemples de ces ventes sont en grand nombre, mais ces exemples nous fournissent en même tems la preuve, que ces ventes n'étoient point autorisées, par les plaintes que l'on en portoit au souverain; cela n'empêchoit pas que ce trafic ne continuât par les grands ou les gens en place, qui vendoient leur crédit sans que le roi en fût informé, ou sans qu'il parût s'en appercevoir; c'est dans ce sens qu'il semble que l'on doit entendre tous les passages qui déposent de la *vénalité des charges*; c'étoient des abus, & par conséquent ce ne sont ni des autorités ni des époques.

Nous restons toujours au regne de François I. sans que ce prince ait cependant donné de loix au sujet de la *vénalité*; loin de-là, pour sauver le serment que l'on étoit obligé de faire au parlement, de n'avoir point acheté son office, ce trafic étoit coloré du titre de prêt pour les besoins de l'état, & par conséquent n'étoit pas une vente: à la vérité Henri II se contraignit moins; on lit dans un édit de 1554, qui regle la forme suivant laquelle on devoit procéder aux parties casuelles pour la taxe & la vente des offices, que ce prince ne fait aucune distinction des offices de judicature à ceux de finance, & qu'il ordonne que tous ceux qui voudroient se faire pourvoir d'office, soit par vacation, résignation, ou création nouvelle, feroient enregistrer leurs noms chaque semaine, & que le controleur-général feroit des notes contenant les noms & qualité des offices qui seroient à taxer, &c.

Le peuple qui croyoit que la *vénalité* des charges entraînoit celle de la justice, ne voyoit pas sans murmurer ce systême s'accréditer; les grands d'ailleurs n'y trouvoient pas leur compte, puisqu'ils ne pouvoient mettre en place des hommes qui leur fussent dévoués; ce fut par cette double raison que Catherine de Médicis, lors de l'avénement de François II à la couronne, voulut faire revivre l'ancienne forme des élections.

Ce n'est pas que les élections n'eussent leur inconvénient; car où n'y en a-t-il pas? Elles étoient accompagnées de tant de brigues, que dans l'édit donné par François II, il fut dit que le parlement présenteroit au roi trois sujets, entre lesquels le roi choisiroit: les choses n'en allèrent pas mieux; tous les offices vacans furent remplis de gens dévoués tantôt au connétable, tantôt aux Guises, tantôt au prince de Condé, & rarement au roi, en sorte que l'esprit de parti devint le mobile de tous les corps bien plus que l'amour du bien public, & vraisemblablement une des causes des guerres civiles.

Sous le regne de Charles IX le systême de la *vénalité* reprit le dessus, & peut être est-ce-là la véritable époque de celle des offices de judicature; ce ne fut pas toutefois en prononçant directement que les offices de judicature seroient désormais en vente, mais cela y ressembloit beaucoup. Le roi permit à tous les possesseurs de charges qui, sans être *vénales* de leur nature, étoient réputés telles à causes des finances payées pour les obtenir, de les résigner en payant le tiers denier; les charges de judicature, qui étoient dans ce cas, entrèrent comme les autres aux parties casuelles; le commerce entre les particuliers en devint public, ce qui ne s'étoit point vu jusqu'alors; & quand elles vinrent à tomber aux parties casuelles, faute par les résignans d'avoir survécu quarante jours à leur résignation, on les taxa comme les autres, & on donna des quittances de finances dans la forme ordinaire.

On comprend que ce commerce une fois autorisé, les élections tombèrent d'elles-mêmes, & qu'il n'étoit pas besoin d'une loi pour les anéantir.

Ainsi on peut regarder les édits de Charles IX, à ce sujet, qui sont des années 1567 & 1568, comme les destructeurs de cet ancien usage de l'élection, qui n'a pas reparu depuis, malgré l'ordonnance de Blois de 1579, qui à cet égard n'a point eu d'exécution. Les dispositions de ces édits furent renouvellées en différentes fois par Charles IX. lui même, & ensuite par Henri III. Enfin l'édit

de 1604, qui a rendu héréditaires tous les offices sans distinction, même ceux des cours souveraines, a rendu à cet égard les offices de judicature de même nature que tous les autres, & depuis il n'a plus été question de charges non-*vénales*.

On pourroit conclure avec raison de ce qui vient d'être dit, que le regne de François I. ne doit pas être l'époque de la *vénalité des charges* : ce n'en est pas en effet l'époque, si j'ose dire judiciaire, mais c'en est la cause véritable, puisque ce fut sous son regne qu'une grande partie de ces charges s'obtint pour de l'argent.

Il résulte donc de ce détail que Charles IX a établi positivement par ses édits la *vénalité* des offices de judicature ; celle des charges de finance l'avoit été par Louis XII, & nous lisons dans les mémoires de Duplessis Mornay, *tom. I. p. 456.* que ce furent les Guises qui mirent les premiers en vente les charges militaires sous le regne d'Henri III.

Telles sont les époques de la *vénalité* de toutes les charges dans ce royaume. Cette *vénalité* a-t-elle des inconvéniens plus grands que son utilité ? c'est une question déja traitée dans cet ouvrage. *Voyez* CHARGES, OFFICES, &c.

Nous nous contenterons d'ajouter ici qu'en regardant la *vénalité* & l'hérédité des charges de finance & de justice comme utiles, ainsi que le prétend le testament politique du cardinal de Richelieu, on conviendra sans peine qu'il seroit encore plus avantageux d'en restreindre le nombre effréné. Quant aux charges militaires, comme elles sont le prix destiné à la noblesse, au courage, aux belles actions, la suppression de toute *vénalité* en ce genre ne l'auroit trop tôt avoir lieu. (*D. J.*)

VENANCE, (*voyez* FORTUNAT).

VENCESLAS, (*hist. mod.*) empereur du quatorzième siecle, intempérant, fou & cruel, fait sur le modèle des Caligulas & des Héliogabales, & qui eut à peu près leur sort ; il fut fils & frère d'empereurs, & d'empereurs assez célèbres. Charles IV, son père, est l'auteur de la bulle d'or ; c'est sous l'autorité de Sigismond, son frère & son successeur, que s'est tenu le concile de Constance. Charles IV qui, par la bulle d'or, avoit fixé l'âge avant lequel on ne pouvoit être élu roi des romains, commença par violer sa loi, en faveur de *Venceslas*, son fils aîné, qui devint empereur en 1378, à la mort de Charles IV. Ce *Venceslas* étoit roi de Bohême, ainsi que son père & son ayeul ; il prit, contre les bohémiens, la défense des juifs qu'il ne falloit ni laisser voler, ni chasser, comme on en usoit dans tous les pays, les bohémiens se révolterent, & ayant d'ailleurs des actions de violence & de fureur à reprocher à *Venceslas*, nommément d'avoir fait jetter dans la Moldaw, saint Jean Népomucène, parce qu'il avoit refusé de lui révéler la confession de la reine, sa femme, & d'avoir quelquefois marché dans les rues, suivi d'un bourreau pour faire exécuter sur le champ ceux qui lui déplaisoient, ils le traitèrent comme un fou, & l'enfermèrent en 1694 ; il se sauva de sa prison, & voulut se faire un parti. Les habitans de Prague le chassèrent de leur ville, & donnèrent la régence à Sigismond, son frère, roi de Hongrie, qui le fit enfermer de nouveau dans une tour à Vienne en Autriche, il s'échappa encore de cette nouvelle prison, & de nouvelles folies annoncèrent qu'il étoit libre. Les électeurs de l'empire rougissant d'un pareil chef, & usant & abusant peut-être contre lui des droits que Charles IV, son père, leur avoit confirmés par la bulle d'or, le déposèrent en 1400. Insensible à la honte de sa déposition, mais craignant de perdre les bons vins d'Allemagne, auxquels il attachoit un grand prix, il écrivit aux villes impériales, qu'il n'exigeoit pour toute preuve de leur fidélité que quelques tonneaux de leur meilleur vin. Il consentit à sa déposition & fit son abdication de la couronne impériale, en 1410 ; mais il mourut, en 1419, avec le titre de roi de Bohéme.

VENDICATIONS, LA COUR DES, (*Hist. d'Ang.*) la cour des *vendications* ou *prétentions*, est un tribunal particulier qui n'a lieu qu'une seule fois sous chaque règne à l'occasion du couronnement. Les *prétentions* des personnes qui doivent faire alors quelque service, se fondent sur un ancien possession, & sont portées à ce tribunal particulier, pour y être faît droit ; on a soin de tenir un registre des décisions de cette cour à chaque règne, qu'on nomme *registre de la cour des vendications*, au couronnement de tel ou tel roi. Cette cour n'est au fond qu'une pure formalité ; les décisions en sont toujours à-peu-près les mêmes.

On peut voir à ce sujet, dans l'histoire d'Angleterre de Rapin, un extrait détaillé des registres de la *cour des vendications*, au couronnement du roi Jacques II & de la reine Marie son épouse. En voici quelques articles pour exemples.

1. Le lord grand chambellan *vendiqua*, c'est-à-dire *réclama* au susdit couronnement, le droit d'aider à porter ce jour-là la chemise & les habits au roi, & d'habiller sa majesté ; d'avoir quarante verges de velours cramoisi pour une robe comme aussi le lit du roi & ce qui en dépend ; la garniture de la chambre où il avoit couché la nuit précédente, avec les habits qu'il portoit la veille, & sa robe de chambre ; de présenter de l'eau à sa majesté avant & après dîner, & d'avoir les bassins, les essuie-mains, & la coupe d'essai. *Accordé*, à la reserve de la coupe d'essai. Il reçut le quarante verges de velours, & le reste des profits fut estimé à deux cent livres sterling.

II. Le comte de Derby contre-vendiqua l'officier du lord grand-chambellan, avec les avantages, *&c.* *Refusé.*

III. Le champion du roi vendiqua son office, en qualité de seigneur de Scrivilsbi, fief du comté de Lincoln, de s'acquitter des devoirs de sa charge, & d'avoir une coupe & le couvert d'or, avec le cheval que monte sa majesté, la selle, les armes, les harnois, & vingt verges de satin cramoisi. *Accordé*, à la reserve du satin.

IV. Le même office fut contre-vendiqué par une autre branche de la même famille. *Refusé.*

V. Le lord feudataire de Lyston, en Essex, vendiqua le droit de faire des gaufres pour le roi & pour la reine, & de leur servir à table; d'avoir tous les instrumens d'argent & d'autres métaux qui servoient à cet usage, avec le linge, & des livrées pour lui & pour deux valets. *Accordé*; mais le service se fit, avec son agrément, par les officiers du roi, & les profits furent évalués à 30 livres sterling.

VI. Le lord maire avec les citoyens de Londres, vendiqua le droit de servir du vin au roi après le dîner, dans une coupe d'or, & de garder la coupe & le couvercle pour sa peine, avec douze autres citoyens qu'ils avoient choisis d'entr'eux, d'assister le grand sommelier d'Angleterre dans son office, & d'avoir une table à main gauche de la salle. *Refusé*, sous le règne du roi Jacques, parce que ce prince s'étoit emparé alors des liberté de la cité. Malgré cela ils firent l'office par grace; ils dînèrent dans la salle, & ils eurent la coupe pour leur peine.

VII. Le même lord maire & les citoyens de Londres vendiquèrent le droit de servir la reine de la même manière. *Refusé* dans ce tems-là par la même raison.

VIII. Le maire & les bourgeois d'Oxford, vendiquèrent, en vertu d'une patente, le droit de servir le roi dans l'office de sommelerie, conjointement avec les citoyens de Londres, avec tous les profits qui en dépendent; entr'autres trois coupes d'érable pour leur salaire; comme aussi, par la grace du roi, une grande jatte dorée avec son couvercle. *Accordé.*

IX. Le seigneur feudataire de Bardol d'Addington, en Surrey, vendiqua le privilège de trouver un homme qui fît un mets de gruau dans la cuisine du roi, & pour cela demanda que le chef de cuisine de sa majesté en fît l'office. *Accordé*, & le susdit seigneur feudataire l'apporta sur la table du roi, *&c.*

La *cour des vendications* s'établit par proclamation avant chaque couronnement, décide les différentes prétentions, & fait insérer dans les registres les *vendications* qu'elle a accordées ou refusées. (*De J*

VENDÔME, (*hist. de France*). Le Vendômois a porté autrefois le titre de comté; il a eu ses comtes particuliers; Catherine de *Vendôme*, fille de Jean V, un de ces comtes, épousa par contrat du 28 septembre 1364, Jean de Bourbon I, comte de la Marche; elle devint héritière des comtes de *Vendôme*, par la mort de Bouchard VII, son frère, arrivée vers l'an 1373, & le comté de *Vendôme* passa dans la maison de Bourbon.

Louis de Bourbon, second fils de Jean de Bourbon, comte de la Marche, & de Catherine de *Vendôme*, forma la branche de *Vendôme* dans la maison de Bourbon.

Le roi François I érigea le comté de *Vendôme* en duché-pairie, par des lettres du mois de février 1514, vieux style, c'est-à-dire 1515, en faveur de Charles de Bourbon, arrière-petit fils de Louis & ayeul du roi Henri IV. Henri IV donna, en 1598, le duché de *Vendôme* à César, son fils naturel, né au mois de juin 1594, de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, légitimé au mois de janvier 1595, qui a fondé la dernière maison de *Vendôme*. Il épousa l'héritière de la branche de Mercœur-Lorraine, ce fut une des conditions de l'accomodement du duc de Mercœur, ce ligueur opiniâtre, avec Henri IV. Henri qui avoit beaucoup aimé la mère de César, ne négligea rien pour l'agrandissement & l'élévation de ce fils; en érigeant Beaufort en duché-pairie en 1597, il voulut qu'elle eût rang immédiatement après celle de Montmorenci, en lui donnant la duché-pairie de *Vendôme*, il la fit remonter à la date de la première érection en 1515. Enfin en 1610 il donna rang à César Monsieur (on l'appelloit ainsi) immédiatement après les princes du sang, exemple suivi depuis par Louis XIV; mais tous ces avantages furent contestés, & même enlevés aux *Vendômes*, après la mort de Henri IV; ils leur furent rendus lorsque, par la déclaration du 5 mai 1694, Louis XIV donna au duc du Maine & au comte de Toulouse, la préséance sur tous les pairs. En 1614, les princes de *Vendôme* entrèrent dans la ligue des princes & seigneurs mécontents qui, ayant à leur tête le prince de Condé, se retirèrent de la cour. En 1626, à l'occasion des intrigues pour le mariage de Gaston & de la malheureuse affaire du comte de Chalais, ils furent arrêtés à Blois le 3 juin, & César dépouillé du gouvernement de Bretagne, que le duc de Mercœur, son beau-père, lui avoit cédé; en 1630 seulement il fut mis en liberté, & alla porter les armes au service des Hollandois, ce qui étoit alors une manière indirecte de servir la France. En 1643, au commencement de la régence d'Anne d'Autriche, messieurs de *Vendôme* se mirent à la tête d'un parti nommé *les importans*, opposé au duc d'Orléans & au prince de Condé, ils furent exilés. En 1650 ils rentrèrent en faveur. César, duc de *Vendôme*, eut la charge de sur-intendant des mers, que la

reine avoit prise pour elle, afin de ne la pas donner au duc d'Enghien, à la mort de l'amiral de Brézé, beau-frère de ce prince; la reine s'en démit en faveur du duc de *Vendôme*, & en donna la survivance au duc de Beaufort, second fils de César. La cour, alors ennemie des princes, s'étoit tournée du côté des frondeurs, à la tête desquels étoient messieurs de *Vendôme*, nommément le duc de Beaufort. César servit fort bien la cour en Guyenne, pendant la guerre moitié civile, moitié étrangère. En 1653 il prit Bourg, il soumit Bordeaux en fermant le port de cette ville aux secours qu'elle attendoit de l'Espagne. En 1654, il représenta le duc de Normandie au sacre de Louis XIV. En 1655, le 29 septembre il mit en fuite la flotte d'Espagne devant Barcelone. Il mourut à Paris le 22 octobre 1665; il laissa deux fils.

1°. Louis duc de *Vendôme* & de Mercœur, qui épousa Laure Mancini, nièce du cardinal Mazarin, dont il eut le fameux duc de *Vendôme*, généralissime des armées de France & d'Espagne, & le grand-prieur.

2°. Le duc de Beaufort, voyez Beaufort.

Louis Joseph, duc de *Vendôme* & de Mercœur, fils aîné de Louis, est celui qui a donné le plus d'éclat au nom de *Vendôme*. Il fut un des seuls généraux qui soutinrent encore la gloire & la fortune de la France, au milieu des désastres de cette longue guerre de la succession d'Espagne. Il avoit fait ses premières campagnes dans la guerre de 1672; il avoit suivi le roi, cette même année à la conquête de la Hollande, en qualité de volontaire, il le suivit de même dans toutes les autres campagnes de cette guerre. Il se distingua aux siéges de Luxembourg en 1684, de Mons en 1691, de Namur en 1692, & aux batailles de Steinkerque en 1692, & de la Marsaille en 1693; il commanda en 1695, d'abord en Provence, ensuite en Catalogne. En 1697, il prit Barcelone, battit le vice-roi de Catalogne, Velasco, & fut fait lui-même vice-roi de Catalogne pour la France. Dans la guerre de la succession, commandant en Italie, il combattit le prince Eugène avec toute l'émulation de la rivalité, & lui livra plusieurs batailles où l'on s'attribua de part & d'autre la victoire; mais il étoit beau de pouvoir dire d'un ennemi tel que le prince Eugène:

Si quaeritis hujus
Fortunam pugnae, non sum superatus ab illo.

Le principal avantage de ces affaires paroît même avoir été du côté du duc de *Vendôme*. Le fruit de la bataille de Luzara, livrée par ce prince au prince Eugène, le 15 août 1702, fut la prise de Luzara & de Guastalla, & avant cette bataille, le duc de *Vendôme* avoit fait lever le blocus de Mantoue au prince Eugène, le 1 août; le 26 juillet il avoit défait le général Visconti, à Santa-Vittoria.

Le 16 août 1705, il livra encore au prince Eugène, en Italie, la bataille de Cassano; le prince Eugène y fut blessé, le duc de *Vendôme* y eut un cheval tué sous lui, les fruits de ce combat furent la prise de Verue, de Soncino, de Montméllian.

Le 10 décembre 1710, il livra, en Espagne, au comte de Staremberg, la bataille de Villaviciosa, qui fit époque & révolution. Le roi d'Espagne, Philippe V, qui s'étoit déjà trouvé en personne avec M. de *Vendôme*, à la bataille de Luzara, se trouva encore à celle de Villaviciosa. On sait que Philippe V abandonné par Louis XIV, son ayeul, lui avoit demandé pour dernière grace un homme, un seul homme, c'étoit le duc de *Vendôme*; ce général n'avoit point alors de commandement, il étoit assez négligé en France; Philippe V, qui en 1702 avoit fait la guerre avec lui en Lombardie, le jugeoit seul capable de rétablir ses affaires; en quoi il jugeoit bien différemment, & bien plus sainement du duc de *Vendôme*, que le duc de Bourgogne, qui ne le trouvoit *nullement général*, ce sont les termes d'une lettre écrite par le duc de Bourgogne à madame de Maintenon, après le combat d'Oudenarde, en 1708. Il faut pourtant avouer que les nouveaux mémoires de Noailles font appercevoir sensiblement beaucoup de fautes & de négligences du duc de *Vendôme*, même dans cette dernière expédition d'Espagne.

Quelques historiens modernes, en convenant des excellentes qualités naturelles & acquises du duc de *Vendôme*, de son amour sévère pour l'ordre & la justice, de son amour tendre pour le peuple, de son affabilité généreuse à l'égard des soldats, de son application aux affaires, de son exactitude scrupuleuse à remplir tous ses devoirs, enfin de la perfection morale où il étoit parvenu en tout genre, ont paru douter de ses talens militaires. Ce doute a pour excuse la querelle la nécessité de prononcer entre le duc de Bourgogne & le duc de *Vendôme*, dans la campagne de 1708, & d'en attribuer les désastres à l'un ou à l'autre. La réputation de M. de *Vendôme*, ses succès, la manière dont il rétablit dans la suite les affaires désespérées de Philippe V, en Espagne, une sorte de faveur populaire que son opposition même au duc de Bourgogne & au parti de la cour lui avoit valu, la jeunesse du prince, son inexpérience présumée, tout concouroit à faire donner la préférence à M. de *Vendôme*, & à faire rejetter sur le prince, les fautes & les malheurs de cette campagne. Nous avons déjà dit que les mémoires de Noailles avoient répandu quelques ombres sur la gloire de M. de *Vendôme*; les mémoires du maréchal de Berwick, qui ont aussi paru depuis quelques années, nous ont encore disposés à remettre la chose en question, & à

concevoir que l'inapplication, la négligence & la paresse connues de M. de *Vendôme*, dans les détails du commandement, pouvoient être une compensation funeste des traits de génie & des coups de maître dont il devenoit capable dans l'occasion. D'après les succès du duc de Bourgogne dans d'autres expéditions, d'après l'autorité du maréchal de Berwick, d'après beaucoup de circonstances, on peut douter que les malheurs de la campagne de 1708 doivent être imputés au duc de Bourgogne plutôt qu'au duc de *Vendôme*. Ceux qui ont raconté qu'un courtisan du duc de Bourgogne, le marquis d'O, dit un jour au duc de *Vendôme*: *voilà ce que c'est que de n'aller jamais à la messe; aussi vous voyez quelles sont nos disgraces*, & que *Vendôme* répondit: *croyez-vous que Marlborough y aille plus souvent que moi?* n'ont peut-être voulu que jetter du ridicule sur la dévotion qui régnoit alors à la cour de Louis XIV, & dans les camps du duc de Bourgogne.

Il paroît par les mémoires du maréchal de Berwick, que M. de *Vendôme* ne put se défendre de quelque jalousie à son égard, & que ce sentiment, indigne d'un si grand homme, en le rendant contraire aux vues de M. de Berwick, influa trop sur ses déterminations & sur les opérations de cette malheureuse campagne de 1708. On peut voir sur cette mésintelligence des deux généraux, & sur les suites qu'elle entraîna, la correspondance de M. de Berwick avec M. le duc de Bourgogne, & de M. de *Vendôme* avec le roi & M. de Chamillart, sous le n°. 1 des notes du second volume des mémoires de Berwick.

Nous apprenons par ces mêmes mémoires, que Philippe V ne demanda, en 1710, au roi son ayeul, M. de *Vendôme*, qu'après avoir demandé M. de Berwick, & que sur le refus qu'on avoit fait de le lui envoyer, parce qu'on avoit besoin en Dauphiné & ailleurs, des talens & des services de ce général. Plusieurs historiens françois avoient donné à M. de *Vendôme* tout l'avantage de la bataille de Villa-viciosa; la veille, M. de *Vendôme* avoit pris d'assaut Brihuega, & comme c'étoit pour faire lever le siège de cette ville que M. de Staremberg s'étoit avancé, il parut avoir perdu la bataille, puisqu'il en avoit perdu l'objet. La vérité est qu'on put s'attribuer & qu'on s'attribua de part & d'autre la victoire. Cependant l'auteur de la *rivalité* de la France & de l'Angleterre, ayant mis cette bataille au rang des affaires indécises, plusieurs gens de lettres lui en témoignèrent leur étonnement; ils n'avoient pas le moindre doute sur la pleine victoire de M. de *Vendôme*. M. de Berwick va plus loin que l'auteur de la *rivalité*; il dit formellement que le comte de Staremberg eut l'avantage à la journée de Villa-viciosa. Cette opinion contraire à diverses relations, & même à l'opinion générale, est appuyée par une lettre du roi d'Espagne lui-même, écrite le 11 décembre 1710, c'est-à-dire le lendemain de l'affaire, & rapportée dans ces mémoires de Berwick, sous le n°. 3 des notes du second volume.

Au reste, il n'y a de doute que sur le succès de la journée même, car les suites furent entiérement à l'avantage du roi d'Espagne & de monsieur de *Vendôme*.

Nul n'a mieux jugé, ni mieux peint le duc de *Vendôme* & le grand prieur, son frère, que l'auteur du siècle de Louis XIV, qui avoit vécu avec le dernier.

« Le duc de *Vendôme*, dit-il, petit fils de Henri IV, étoit intrépide comme lui, doux, bienfaisant, sans faste, ne connoissant ni la haine, ni l'envie, ni la vengeance. Il n'étoit fier qu'avec des princes, il se rendoit l'égal de tout le reste. C'étoit le seul général sous lequel le devoir du service & cet instinct de fureur purement animal & mécanique, qui obéit à la voix des officiers, ne menassent point les soldats au combat; ils combattoient pour le duc de *Vendôme*; ils auroient donné leur vie pour le tirer d'un mauvais pas, où la précipitation de son génie l'entraînoit quelquefois. Il ne passoit pas pour méditer ses desseins avec la même profondeur que le prince Eugene, & pour entendre, comme lui, l'art de faire subsister les armées. Il négligeoit trop les détails; il laissoit périr la discipline militaire; la table & le sommeil lui déroboient trop de tems, ainsi-bien qu'à son frère. Cette mollesse le mit plus d'une fois en danger d'être enlevé; mais un jour d'action il réparoit tout par une présence d'esprit, & par des lumières que le péril rendoit plus vives; & ces jours d'actions il les cherchoit toujours; moins fait, à ce qu'on disoit, pour une guerre défensive, & aussi propre à l'offensive que le prince Eugène ».

» Ce désordres & cette négligence qu'il portoit dans les armées, il l'avoit à un excès surprenant dans sa maison, & même sur sa personne. A force de haïr le faste, il en vint à une malpropreté cynique dont il n'y a point d'exemple; & son désintéressement, la plus noble des vertus, devint en lui un défaut qui lui fit perdre, par son dérangement, beaucoup plus qu'il n'eût dépensé en bienfaits; on l'a vu manquer souvent du nécessaire. Son frère, le grand prieur, qui commandoit sous lui en Italie, avoit tous ces mêmes défauts, qu'il poussoit encore plus loin, & qu'il ne rachetoit que par la même valeur. Il étoit étonnant de voir deux généraux ne sortir souvent de leur lit qu'à quatre heures après midi, & deux princes, petits fils de Henri IV, plongés dans une négligence de leurs personnes, dont les plus vils des hommes auroient eu honte ».

Le duc de *Vendôme* mourut à Vinaros en Espagne, le 11 juin 1712, âgé de cinquante huit ans; il étoit

enterré au monastère de l'Escurial, dans le tombeau des infants d'Espagne.

Philippe, son frère, né le 23 août 1655, mort à Paris le 24 janvier 1727, avoit en effet montré de la valeur en servant en Italie, sous son frère. En 1704 il prit Revère le 10 avril, & Sensano le 2c novembre; en 1705, il enleva, le 2 février, des quartiers ennemis; mais dans la même campagne, s'étant brouillé avec son frère, il quitta l'armée & ne servit plus, mais il forma la société du Temple; sa coor fut composée des Chaulieu, des la Fare, des Rousseau, des Voltaire.

VENDÔME, (Géoffroi, abbé de) (*hist. ecclef.*) nommé à cette abbaye en 1093, & au cardinat en 1094; mourut vers l'an 1130. Louis-le-Gros, dont il étoit sujet, étant né a Angers, l'employa ainsi que les papes de son tems, dans des affaires importantes. On a de lui quelques écrits publiés en 1610, par le P. Sirmond. C'est dans une de ses lettres qu'il est parlé de la familiarité de Robert d'Arbrissel avec les femmes. *Voyez* l'article ABBRISSEL (ROBERT D').

Mathieu de *Vendôme*, abbé de S. Denis, étoit nommé *Vendôme*, du lieu de sa naissance. Il fut régent du royaume de France, pendant la seconde croisade de S. int Louis, & principal ministre sous Philippe-le Hardi. Il mourut en 1286, sous le règne de Philippe-le-Bel, laissant la réputation d'un bon & sage ministre.

Il fut aussi homme de lettres. On lui attribue une *histoire de Tobie* en vers élégiaques, imprimée à Lyon en 1505, *in-4°*.

VENEL, (Madeleine de Gaillard de) (*hist. de Fr.*) madame de *Venel* étoit de l'ancienne famille des Gaillard de Provence, sœur de M. Gaillard de Lonjumeau, évêque d'Apt; elle étoit née à Marseille, le 24 janvier 1620. M de *Venel*, son mari, étoit conseiller d'état, & avoit été conseiller au parlement de Provence; elle eut la confiance de la reine Anne d'Autriche, & contribua beaucoup, selon l'intention de cette princesse, à la séparation de Louis XIV & de mademoiselle de Mancini; elle conduisit celle-ci à Rome, au Connétable Colonne, son mari. Elle devint ensuite une des dames de la reine & fut sous-gouvernante des enfans de France, fils de M. le dauphin. Elle mourut au château de Versailles, le 24 novembre 1687.

VENEL, (Gabriel-François) (*hist. litt. mod.*) médecin de Montpellier, membre de la société royale de cette ville, fut chargé en 1753, de l'examen de toutes les eaux minérales du royaume. Il a fourni à l'encyclopédie, un grand nombre d'articles de médecine. Né à Pezenas en 1723, mort en 1776.

VENERONI, (Jean) (*hist. litt. mod.*) c'est-à-dire *Vigneron*, se disoit de Florence, & étoit de Verdun, le but de cette petite fraude étoit d'inspirer plus de confiance à ses écoliers, dans ses leçons d'italien; au reste, il ne les trompoit pas, car il savoit & enseignoit très-bien cette langue, & il est un des auteurs qui ont le plus contribué à répandre, en France, le goût de la littérature italienne. Ses ouvrages sont: une méthode pour apprendre l'italien, un dictionnaire italien-françois & françois-italien, la traduction des lettres de Loredano, & des lettres du cardinal Bentivoglio.

VENETTE, (Nicolas) (*hist. litt. mod.*) docteur en médecine, disciple de Gui-Patin, mort en 1698 à la Rochelle où il étoit né. On a de lui un *traité du scorbut*, un *traité des pierres qui s'engendrent dans le corps humain*; mais c'est surtout par le *tableau de l'amour conjugal* qu'il est connu.

Un autre *Venette* plus ancien, est l'objet d'un mémoire de M. de la Curne de Sainte-Palaye, inséré dans le recueil de l'académie des inscriptions & belles lettres, tome XIII, pages 520 & suiv. Ce *Venette* est un des continuateurs de Guillaume de Nangis, & M. de Sainte-Palaye en avoit déjà parlé dans un mémoire sur la vie & les ouvrages de Guillaume de Nangis & de ses continuateurs, inséré au huitième volume, page 560 & suivantes.

VENIERO, (*hist. litt. mod.*) c'est le nom de plusieurs nobles vénitiens de la même famille, qui se sont tous fait connoître par des ouvrages, soit en prose, soit en vers. Dominique, Jérome, François & Louis étoient frères; de ces quatre, les deux plus célèbres sont Dominique & Louis. Dominique, mort en 1581, est au nombre des bons poëtes de son tems, ses poésies ont été imprimées dans les recueils de Dolce & de Ruscelli. Louis, mort en 1550, se permit deux poëmes dont l'obscénité s'annonce jusques dans le titre, & qui ont mérité d'être attribués à l'Aretin par quelques bibliographes. Louis eut deux fils: Louis & Maffée *Veniero*, tous deux connus aussi par des ouvrages, un éditeur protestant qui fit imprimer à Lucerne, en 1551, les deux poëmes obscènes dont nous venons de parler, a sans doute trouvé plaisant de les attribuer à Maffée, parce qu'il étoit archevêque de Corfou, mais il n'étoit pas né lorsque son père les publia, en 1531.

VENTADOUR. (*Hist. de Fr.*) La maison de *Ventadour* est une branche de la maison de Comborn, regardée comme la plus ancienne du Limosin. Le chef-lieu de la vicomté de Comborn, dont cette maison porte le nom, est situé dans le Limosin, entre Limoges, Tulle, Turenne & Userche. *Ventadour* est à quelques lieues au nord-est de Tulle. Les vicomtes de Comborn exerçoient le droit de régale

régale sur certaines châtellenies dépendantes de l'évêché de Limoges, pendant la vacance du siége, & ils furent maintenus dans ce droit dès l'an 1278, par un arrêt rendu au parlement de la Toussaint, contre les officiers du roi Philippe-le-Hardi.

Archambaud, surnommé *jambe pourrie*, est le premier que l'on trouve qualifié de vicomte de Comborn. Il vivoit & on le voit faire des donations à l'église de saint Martin de Tulles, vers l'an 984. Le grand carnage qu'il faisoit de ses ennemis, dans les combats, le fit, dit-on, surnommer *le boucher*; le surnom de *jambe pourrie*, lui vient de ce qu'étant près d'entrer de force dans le château de Turenne, on lui en ferma les portes avec violence & qu'il reçut au pied, en cette occasion, une blessure dont il resta estropié.

Archambaud II, son petit fils, tua Robert son frère, & chassé par son père, il prit la fuite. Long-tems après il tua un chevalier, par qui le père d'Archambaud avoit été autrefois blessé dans un combat. Cette action fut agréable à son père, & le remit en grace auprès de lui. Archambaud II fut tué d'un coup d'épée, sous le règne de Henri I.

Il fut père d'Archambaud III qui continua la maison de Comborn,

Et d'Ebles qui forma celle de *Ventadour*, dont il s'agit ici.

Bernard I, l'un de ses descendans, qui se maria le 17 mai 1338, fut le premier comte de *Ventadour*.

Charles, comte de *Ventadour*, chevalier, chambellan du roi, arrière petit fils de Bernard I, fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt.

Blanche, sa petite fille, héritière de sa maison, porta le comté de *Ventadour* dans la maison de Lévis, par son mariage avec Louis de Lévis, seigneur de la Voute, dont le contrat est du 12 juillet 1472.

C'est pour Gilbert de Lévis, troisième du nom, arrière petit fils de Louis de Lévis & de Blanche de *Ventadour*, que le comté de *Ventadour* fut érigé en duché-pairie, en 1578.

Louis Charles de Lévis, duc de *Ventadour*, arrière petit fils de Gilbert III & Charlotte Eléonore Madeleine de la Mothe Houdancourt, sa femme, gouvernante de Louis XV & des enfans de France, n'ont eu qu'une fille, Anne Geneviève de Lévis, qui a porté le duché de *Ventadour* dans la maison de Rohan, par son mariage avec le prince de Rohan, Hercule Mériadec de Rohan, duc de Rohan Rohan. L'époque de ce mariage est le 15 fevrier 1694.

Depuis ce tems, le nom de *Ventadour* est un des noms de la maison de Rohan, & le cardinal de Soubise, petit fils d'Hercule Mériadec de Rohan, & d'Anne Geneviève de Lévis, s'étoit appellé, dans sa jeunesse, abbé de *Ventadour*.

VENTIDIUS-BASSUS, (*hist. rom.*) homme de basse extraction, qui ayant été muletier, se distingua sous Jules César & Marc Antoine, devint tribun du peuple, préteur, pontife, consul, & triompha des Parthes, vaincus par lui dans trois grandes batailles l'an 38 avant J. C. Il fut enterré aux dépens du public.

VÊPRES SICILIENNES, (*Hist. mod.*) époque fameuse dans l'histoire de France; c'est le nom qu'on a donné au massacre cruel qui se fit en Sicile de tous les François, en l'année 1282 le jour de Pâques, & dont le signal fut le premier coup de cloche qui sonna les *vêpres*.

Quelques-uns prétendent que cet événement tragique arriva la veille de Pâques; d'autres le jour de l'annonciation; mais la plupart des auteurs le mettent le jour même de Pâques. On attribue ce soulevement à un nommé *Prochyte* cordelier, dans le tems que Charles d'Anjou, premier de ce nom, comte de Provence, & frère de S. Louis, régnoit sur Naples & Sicile. Le massacre fut si général, qu'on n'épargna pas même les femmes siciliennes enceintes du fait des François.

On a donné, à-peu près dans le même sens, le nom de *matines françoises*, au massacre de la S. Barthélemy en 1572; & celui de *matines de Moscou*, au carnage que firent les Moscovites, de Démétrius & de tous les Polonois ses adhérens qui étoient à Moscou, le 27 mai 1600, à six heures du matin, sous la conduite de leur duc Chouski. (*A. R.*)

VERDIER, (Antoine du) (*hist. litt. mod.*) Seigneur de Vauprivas, historiographe de France & gentil-homme ordinaire du Roi, né en 1544 à Montbrison en Forez, mort en 1600, est auteur d'une *bibliothèque des auteurs françois*, dont M. Rigolei de Juvigny a donné une nouvelle édition, ainsi que de la bibliotheque de la Croix du Maine.

VERDIER, (César) (*hist. litt. mod.*) chirurgien & démonstrateur royal à saint Côme, auteur d'un bon abrégé d'anatomie, & de plusieurs mémoires insérés dans le recueil de l'académie de chirurgie; mort à Paris en 1759.

VERDUC, (Laurent, Jean Baptiste, son fils & Laurent, frère de Jean Baptiste) (*hist. litt. mod.*) trois chirurgiens célèbres. On a du premier *la manière de guérir, par le moyen des bandages, les fractures & les luxations qui arrivent au corps humain*; du second l'ouvrage intitulé: *les opérations de chirurgie avec une pathologie.* Son traité *de l'usage des parties du corps humain* a été achevé & publié en 1696 par son frère Laurent, mort en

1703, & de qui on a encore *le maître en chirurgie*, ou la chirurgie de Gui de Chauliac.

VERGER DE HAURANNE, (Jean du) (*hist. litt. mod.*) abbé de saint Cyran, un des apôtres du jansénisme, ami de Jansénius, & dont les plus grands hommes de Port Royal, les Arnauld, les Nicole, les Pascal, faisoient gloire de se dire les disciples. Les jésuites & les docteurs molinistes lui ont attribué beaucoup d'erreurs, & ont voulu le faire passer pour hérétique. Le P. Bouhours, qui n'étoit pas théologien & qui ne s'occupoit guère que des erreurs relatives à la grammaire & au goût, l'a aussi attaqué avec les armes qui lui étoient propres, il a voulu le faire passer pour un mauvais écrivain. Dans la *manière de bien penser* sur les ouvrages d'esprit, il cite des fragmens des lettres spirituelles de l'abbé de saint Cyran comme des modèles de mauvais style, de galimathias, d'enflure, d'obscurité. Ces morceaux ainsi détachés paroissent à la vérité fort ridicules, mais sans compter ce qu'ils peuvent perdre à être ainsi tirés de leur place & séparés de ce qui précède & de ce qui suit, sans compter que des lettres laissent supposer dans ceux qui les reçoivent des moyens d'intelligence qui leur sont particuliers, il y a bien peu de délicatesse & de bienséance à prendre ainsi chez ses ennemis les exemples du mal, comme chez ses amis les exemples du bien; sur tout dans un livre d'instruction, où les préceptes & les exemples doivent être au-dessus de toute contradiction & de tout soupçon, & par conséquent n'être choisis ni par l'amitié ni par la haine: c'est décréditer ses oracles que de leur donner ainsi un motif suspect, c'est aller contre son but. Le *Petrus Aurélius* de l'abbé de saint Cyran, qui fut imprimé seus la protection du clergé de France & supprimé pour un tems par les jésuites, fit beaucoup de bruit dans le tems ainsi que les autres écrits polémiques de l'abbé de saint Cyran contre le P. Garasse & beaucoup d'autres; personne aujourd'hui ne les lit, pas même les jansénistes les plus zélés. Il n'y a qu'un secret pour être lû toujours ou du moins long-tems, c'est d'écrire des choses toujours utiles. Le cardinal de Richelieu, moitié pour des raisons de jansénisme, moitié parce que l'abbé de saint Cyran n'avoit pas voulu se déclarer pour la nullité du mariage de Gaston d'Orléans avec Marguerite de Lorraine, exerça sur lui sa tyrannie & le fit enfermer en 1638, il ne sortit de sa prison qu'après la mort du cardinal, & ne jouit pas long-tems de sa liberté, car il mourut à Paris en 1643, l'année même où il l'avoit obtenue. Il étoit né en 1581 à Bayonne d'une famille noble.

VERGER *ou* VERGERIO, (Pierre Paul, évêque de Capo d'Istria, & Jean Baptiste, son frère, évêque de Pola dans l'Istrie) (*hist. du Lutheran.*) Sous le pontificat de Clément VII & de Paul III le luthéranisme faisoit des progrès rapides dans toute l'Europe, l'Italie même n'avoit pu s'en garantir; les allemands y avoient porté à plusieurs reprises l'erreur avec la guerre, Clément VII par un bref exprès échauffa le zèle des inquisiteurs contre ces hérétiques d'Italie. Paul III donna un bref pareil à l'occasion du progrès de l'hérésie dans Mantoue. Rien n'irrita tant ce Pape que la défection du nonce *Verger*, évêque de Capo d'Istria; cet homme employé en différentes nonciatures dans l'Allemagne, avoit conféré avec Luther & n'étoit point devenu luthérien, on lui avoit refusé le chapeau de cardinal, & il n'étoit pas encore devenu luthérien; mais attribuant ce refus à quelques soupçons répandus sur sa foi, il voulut les dissiper en écrivant contre Luther; il se mit à étudier la controverse, & le fruit de cette étude fut de juger que Luther avoit raison, du moins si l'on en croit les protestans, qui ne veulent pas devoir ce prosélyte au seul dépit d'avoir manqué le chapeau; *Verger* fit part de sa découverte à l'évêque de Pola, son frère, qui s'en moqua d'abord & qui finit par penser comme lui; ce qui acheva de les attacher à ce nouveau parti, ce fut la violence de l'inquisiteur Annibal, Grison, qu'on envoya ravager leurs diocèses. « Malheureux, crioit aux peuples ce fanatique, » tous les fléaux du ciel vous accablent ou vous » menacent. Vous tremblez pour vos bestiaux, » pour vos moissons, pour vos vignes, pour vos » oliviers, & vous ne lapidez pas vos évêques » hérétiques avec leurs sectateurs! vous ne détour» nez point la malédiction par ce juste sacrifice! »

Verger, pour échapper à sa fureur, alla se faire ministre chez les Grisons dans la Valteline en Allemagne. Il mourut à Tubingue en 1565. Un de ses parens, nommé comme lui Pierre Paul *Verger* ou *Vergerio*, né à Capo d'Istria, mort vers l'an 1431 est auteur d'une *histoire des princes de la maison de Carrari*, publiée par Muratori, tome XVIe. de sa grande collection des écrivains de l'histoire d'Italie. Il est auteur aussi d'un traité *de ingenuis moribus & liberalibus adolescentiæ studiis*.

Dans les lettres du mois de mars 1545, enregistrées au parlement le 22 du même mois, par lesquelles François I donne aux professeurs royaux le droit de *committimus*, il est parlé d'un Angelo *Vergerio* ou Vergecio, qui a le titre d'*écrivain en grec*. C'étoit un grec né dans l'isle de Candie, & qui étoit venu vers l'an 1540 à Paris, où son écriture grecque fut trouvée si belle, qu'elle servit d'original à ceux qui gravèrent les caractères de cette langue pour les impressions royales sous François I. Chevillier parle de ces belles lettres qui furent fondues dans les matrices que François I avoit fait graver. Nous apprenons de Jacques du Breul, dans ses antiquités de Paris, que ce *Verger* ou Vergèce, qu'il appelle *écrivains du roi en lettres grecques*, avoit quatre cent cinquante livres tournois de gages assignés à l'épargne. C'étoient

les mêmes appointemens que ceux des lecteurs & professeurs royaux.

VERGI, (*hist. de Fr.*) c'est le nom d'une des plus illustres & des plus anciennes maisons de la Bourgogne, le titre de Sénéchal de Bourgogne étoit héréditaire dans la branche aînée de cette maison; elle tiroit son nom du château de *Vergi* qui fut ruiné en 1609.

1°. On voit dès le milieu du XIIe. siècle les papes Eugène III & Anastase IV mettre l'abbaye de Vezelai sous la protection de Gui, seigneur de Vergi, qui vivoit encore en 1204.

2°. Hugues, seigneur de *Vergi*, son fils, fit la guerre en 1184 au duc de Bourgogne Hugues III. Il accompagna Philippe Auguste à la croisade & se distingua au siège d'Acre ou Ptolémaïde en 1191. Il étoit mort en 1202.

3°. Jean de *Vergi*, IIIe. du nom, dit *le-Grand*, fut envoyé en Turquie, après la bataille de Nicopolis pour négocier la liberté de Jean, comte de Nevers, qui fut dans la suite le cruel Jean, duc de Bourgogne; il se signala l'an 1408 dans un combat contre les Liégeois & mourut le 25 mai 1418.

A cette même bataille de Nicopolis, livrée en 1396, périrent deux frères de la maison de *Vergi*, savoir:

4°. Guillaume de *Vergi*,

5°. & Jacques de *Vergi*, seigneur de la Fauche, tous deux fils de Jean III.

6°. Jean de *Vergi*, IVe. du nom, fils de Guillaume, fut un des seigneurs Bourguignons qui accompagnèrent ce même duc de Bourgogne, Jean le cruel, mentionné dans l'article 3, à cette fatale entrevue du pont de Montereau-Faut-Yonne où il fut tué.

7°. Antoine de *Vergi*, comte de Dammartin, maréchal de France, étoit oncle de Jean IV & frère de Guillaume & de Jacques. Il étoit chambellan du duc de Bourgogne Jean; il lui rendit beaucoup de services dans la fatale querelle des armagnacs & des bourguignons, il l'accompagna aussi au pont de Montereau le 10 septembre 1410, & il fut blessé & fait prisonnier en voulant défendre ce prince. En 1420, il fut nommé maréchal de France par le roi d'Angleterre Henri V, alors véritable roi de France sous le titre de régent, qui lui avoit été conféré par le traité de Troyes. Ce fut le maréchal de *Vergi* qui gagna, en 1423, contre Charles VII la bataille de Crevant près d'Auxerre. Le duc de Bourgogne, Philippe le bon, fils de Jean, allié des Anglois, ayant pris parti pour Antoine de Vaudemont contre le roi René, dans la querelle pour la succession de la Lorraine, le maréchal de *Vergi* assista, en 1431, à la bataille de Bullegneville, où René fut vaincu & fait prisonnier. Il mourut le 29 octobre 1439.

8°. Dans la branche des seigneurs d'Autrei, Jean de *Vergi*. Celui-ci servit aussi le duc de Bourgogne Jean, dans la querelle des armagnacs & des bourguignons, il le suivit en 1417 à l'entreprise sur Paris; il fut un des seigneurs bourguignons qui jurèrent l'observation du traité conclu entre le dauphin & le duc de Bourgogne le 11 juin 1419. Il suivit aussi le duc de Bourgogne à l'entrevue de Montereau, & il fut, dit-on, tué avec lui par les amis du dauphin; ce qui est contraire au récit de la plupart des historiens, qui disent, qu'il n'y eut que Noailles tué à Montereau avec le duc.

9°. Dans la branche des seigneurs de Champuant, Guillaume de *Vergi*, quatrième du nom, sénéchal & maréchal de Bourgogne, suivit & servit avec zèle Charles-le-Téméraire à la bataille de Morat le 22 juin 1476. Après la bataille de Nancy, où Charles fut tué & d'où Guillaume de *Vergi* ramena cinq cens hommes de cavalerie, échappés avec peine au désastre de cette journée, il s'empressa d'offrir ce secours & ses services à Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire. Arras se défendoit contre les François, commandés par du Lude, & demandoit du secours à toutes les villes voisines, principalement à Douay; *Vergi* s'offrit avec beaucoup d'ardeur à conduire son détachement de Douay, où il étoit alors, dans Arras; mais joignant la prudence au zèle & au courage, il proposa d'attendre la nuit pour y entrer avec sûreté. La bourgeoisie de Douay, impétueuse dans son zèle, ignorant la guerre & bravant de loin des périls qu'elle ne devoit point partager, l'obligea de partir à l'instant même, à midi. *Vergi* fut forcé d'obéir, & cette imprudence eut le succès qu'il avoit prévû. Du Lude, averti de sa marche, vint à sa rencontre avec des forces supérieures, tailla en pièces son détachement, & le fit lui même prisonnier.

Louis XI, sensible au mérite & sur-tout ardent à recueillir le double avantage, d'en priver ses ennemis & de l'acquérir pour lui-même, essaya d'entraîner *Vergi* sur les traces des Comines & des Desquerdes qu'il avoit déjà séduits; mais *Vergi* joignoit à des qualités héroïques un grand attachement à ses devoirs. Il refusa les offres les plus avantageuses. Louis admira & punit sa probité. Voyant que l'intrigue étoit inutile, il employa la tyrannie. *Vergi* fut resserré dans une étroite prison, & même on poussa l'indignité jusqu'à lui mettre les fers aux pieds. On ne réussit pas mieux. *Vergi* avoit été incorruptible: il fut inébranlable. Un an d'outrages & de tourmens n'avoit fait qu'affermir sa constance. Enfin on essaya un artifice plus puissant. Sa mère eut la liberté de le voir, de pleurer à ses yeux, de l'attendrir sur son sort, de lui peindre les malheurs de sa maison, dont

il étoit la seule espérance, le seul appui. *Vergi* avoit soutenu les fers, bravé la mort, rejetté les séduisantes faveurs de la fortune : il ne put résister aux larmes de sa mère,

nox & tua testis

Dextera, quòd nequeam lacrymas perferre parentis.

il se rendit, & il fut le seul en qui la défection devint presque une vertu. Vaincu par la nature, comme Coriolan, il fut plus grand que le héros romain, en ce qu'il ne fallut pas moins que les larmes d'une mère pour faire rentrer Coriolan dans son devoir, & qu'il ne fallut pas moins pour en faire sortir *Vergi*.

Il fut fidèle à ses nouveaux engagemens, sous Louis XI, & sous Charles VIII son fils, mais la couronne ayant passé dans une ligne collatérale, avec laquelle il n'avoit point traité, il se hâta de retourner à ses maîtres legitimes. Marie de Bourgogne étoit morte, mais l'empereur Maximilien d'Autriche son mari, vivoit ; Maximilien le fit maréchal de Bourgogne en 1498, & Philippe le-Beau, son fils, lui donna, en 1504, le gouvernement des pays de Gueldres & de Zutpheo, il fut fait chevalier de l'ordre de l'annonciade en 1519 & mourut en 1520.

10°. Guillaume de *Vergi*, cinquieme du nom, petit fils de Guillaume IV, chambellan de l'archiduc Charles d'Autriche, fils de Philippe-le-Beau, & qui fut depuis l'empereur Charles-Quint, l'accompagna, en 1516, en Espagne. A la bataille de Pavie, en 1525, il commandoit dans l'armée impériale la cavalerie de la Franche-Comté. Il mourut à Bruxelles le 26 janvier 1531.

11°. François de *Vergi*, fils du précédent, avoit été elevé, comme enfant d'honneur, auprès du même Charles-Quint. Il porta la cornette impériale à la bataille de Mulberg, où Charles-Quint accabla les protestans en 1547. Il servit encore avec éclat aux siéges de Metz en 1553, de Dourlens, de Saint-Quentin, de Ham ; à la bataille de Saint-Quentin en 1557, de Gravelines en 1558. Philippe II le nomma gouverneur de Bourgogne, érigea sa terre de Champlite en comté, le fit chevalier de la toison d'or en 1584. Il mourut le 5 décembre 1591.

12°. Fernand de *Vergi*, seigneur de Flagei, fils de François, capitaine d'infanterie, fut tué par mégarde d'un coup d'arquebuse à une revue de sa compagnie.

VERGIER (Jacques) (*hist. litt. mod*) né à Lyon en 1657, fut fait, en 1690, commissaire ordonnateur de la marine, & fut ensuite président du conseil du commerce à Dunkerque, il quitta tout pour vivre à Paris en homme de plaisir & en bel esprit. Ses poësies sont faciles & négligées. Jean-Baptiste Rousseau l'appelle l'Anacréon françois pour ses chansons de table, dont aucune n'est restée. M. de Voltaire le loue avec plus de mesure & le juge plus équitablement, lorsqu'il dit, en parlant de ses contes : « *Vergier* est, à l'égard de la » Fontaine, ce que Campistron est à Racine, imita- » teur foible, mais nature. ». Ces contes sont libres ; celui du tonnerre est voluptueux, celui de l'abscès est naïf & plaisant, mais sale & grossier.

La mort de *Vergier* a donné lieu à des calomnies contre un grand prince. Il fut assassiné le 23 août 1720 d'un coup de pistolet dans la rue du bout du monde vers minuit, en revenant de souper chez un de ses amis. C'étoit à-peu-près le tems où paroissoient les Philippiques. On supposa qu'il avoit été soupçonné d'y avoir eu part, ou d'avoir fait quelque autre satyre contre le prince, & que le prince, au lieu de le faire punir, l'avoit fait assassiner ; on nommoit même l'exécuteur de sa vengeance, & on osoit dire qu'il avoit eu la croix de Saint Louis pour prix de cette violence. La vérité est que le doux & voluptueux *Vergier* étoit bien incapable d'une satyre, & que le généreux Philippe, qui pardonna les Philippiques mêmes à Lagrange, étoit bien plus incapable encore d'un assassinat. On sait très-bien le nom du véritable assassin de *Vergier*, ou du moins le nom qu'il prenoit ; il étoit connu sous celui du chevalier-le-Craqueur, c'étoit un voleur de profession, & son objet étoit de voler l'inconnu qu'il assassina ; mais un carosse qui vint à passer l'obligea de prendre la fuite. Le Craqueur étoit un des compagnons & des associés de Cartouche, il fut rompu à Paris le 10 juin 1722. Il avoua ce meurtre parmi plusieurs autres.

VERGNE, (de la) (*hist. de Fr.*) La maison de Tressan de la *Vergne* est ancienne dans la province du Languedoc. De cette maison étoit la célèbre Madame de la Fayette (*voyez* l'article LA FAYETTE). Elle étoit fille d'Aymar de la *Vergne*, maréchal de camp, gouverneur du Havre de Grace.

Un homme de cette maison, Pierre de Tressan de la *Vergne*, se rendit utile & célèbre dans un genre qui n'est pas celui de tout le monde, dans les missions ; élevé dans la religion protestante, qu'il abjura depuis à l'âge de vingt ans, il passa d'abord quelques années à la cour, mais ayant conservé de son ancien protestantisme ce qu'il en falloit pour être au moins janséniste, il se retira auprès de M. Pavillon, évêque d'Aleth. De concert avec ce saint prélat, il fit un voyage dans la Palestine. A son retour, les missions & la direction des ames l'occupèrent tout entier. La persécution alla le chercher au milieu de ces occupations chrétiennes ; il fut exilé pour avoir eu quelque part à quelques productions jansénistes. Remis en liberté, il eut le malheur de se noyer près du château de Térague,

le 5 avril 1684, en revenant à Paris. Il a laissé sous le nom du Feur de Saint Germain, un ouvrage relatif à la direction, sous ce titre : *examen général de tous les états & conditions, & des péchés qu'on y peut commettre.*

Mais l'homme le plus célèbre de cette maison de la *Vergne* de Tressan, est feu M. le comte de Tressan, lieutenant général des armées du roi, de l'académie françoise, de l'académie des sciences, & d'une multitude d'autres académies, tant nationales qu'étrangères. Personne ne pourroit mieux le faire connoître qu'il ne l'a fait lui-même dans un ouvrage intitulé: *réflexions sommaires sur l'esprit.* L'esprit y est considéré dans toutes les différentes acceptions qu'il peut recevoir, dans toutes les opérations qu'il peut produire, & relativement à tous les objets auxquels il peut s'appliquer. Le sujet vaste & indéterminé, que ce titre annonce, sert de prétexte à l'auteur pour exposer ses connoissances en tout genre, parcourir & juger les différentes opinions, relever les erreurs, distinguer & annoncer les vérités utiles. Son principal objet est d'inspirer à ses enfans, le goût de l'étude & l'amour des sciences, qu'il leur représente comme faisant le charme de sa vie. Cet ouvrage est proprement un cours d'études à leur usage; il les entretient paternellement de ses jouissances, de ses voluptés littéraires, de ce plaisir inexprimable attaché aux méditations savantes, de ce bonheur pur de penser & de connoître, de la considération que les lumières & l'esprit cultivé donnent dans le monde même le plus frivole, du mépris qui suit par-tout l'ignorance & la frivolité : on croit entendre Perse prononcer contre ceux qui négligent de s'instruire, cet arrêt formidable :

Effluis amens,

Contemnere.

On croit aussi entendre le sage Nestor instruire les jeunes grecs, par ses récits & par ses exemples : « Elevé dès l'enfance, dit l'auteur, dans la cour du régent du royaume, admis à celle de mon maître qui n'avoit alors que dix ans, j'ai vu le plus grand nombre de ceux qui composoient celle de Louis-le-Grand, pendant les vingt dernières années de son règne, & je m'en souviens avec admiration ».

» Le ton de la cour du Palais-Royal étoit moins contraint, moins réservé ; mais il conservoit la plus grande dignité au milieu des plaisirs. . . . . Jamais on n'a rassemblé plus d'esprit, de connoissances, de goût, de noblesse & de gaité que M. le régent. Il se faisoit obéir en badinant; il employa souvent même, l'art de jetter un ridicule sur les punitions qu'on le forçoit à prononcer ».

Mais si ces punitions étoient nécessaires, pourquoi y jetter du ridicule ? si elles étoient ridicules, ou inutiles, pourquoi avoir la foiblesse & la rigueur de les infliger ?

» Souvenez-vous, mes enfans, apprenez-le aux vôtres, que depuis plus de cent ans notre race fut au service, & comblée des bienfaits des princes de l'auguste sang d'Orléans ».

» A Rouen, la sympathie la plus forte m'unit avec M. le Cat..... Je travaillai avec lui à toutes les parties de la physique..... »

» A Parme, les riches collections de la maison Farnèse; les statues, les médailles antiques, les tableaux de Raphael, & sur tout ceux du Corrège & du Parmesan m'occupoient délicieusement. Cependant je me rapprochois toujours du docteur Buoncore, premier médecin de l'infant, homme supérieur dans tout ce qui tient à la chymie & à l'économie animale; il daignoit se plaire avec moi; il connoissoit mieux que moi-même, la pensée secrette qui m'entraînoit vers la science..... »

» A Rome, les bontés & l'amitié de M. le cardinal Quirini, m'ouvrirent la bibliothèque du Vatican ».

» A Paris, je fis deux cours d'anatomie sous M. Hunault ».

» A la Fère, je suivis les écoles savantes de l'artillerie, j'étudiai le grand Vauban; je me liai avec M. de Buffon..... Il est bien naturel de prendre les passions de ceux qu'on estime, qu'on admire & qu'on aime...... Celle de l'histoire naturelle est devenue une violente pour moi......

» J'ai vécu long-tems dans la société de madame de Tencin. Jamais femme n'a réuni comme elle, le don supérieur d'éclairer & de plaire, jamais un moyen de se rendre utile à ses amis ne lui est échappé : elle imaginoit mieux qu'eux-mêmes, les moyens d'y réussir; je ne l'ai jamais vu montrer plus d'esprit que ceux qui causoient avec elle. Également au ton de MM. de Fontenelle & de Réaumur, ses amis intimes, & de la jolie femme occupée de sa parure & de son amant. Un des plus savans hommes de l'Europe, s'étoit rendu le premier tyran de cette société, un ton magistral d'ancien professeur, une voix de stentor, un esprit sans goût, une ame sans aménité, nous le faisoit voir toujours une férule à la main. Il faisoit taire M. de Fontenelle; il brusquoit la maîtresse de la maison, ses aimables neveux & ses pauvres *bêtes*; il ravageoit notre société, comme un ouragan ravage une prairie. Nous avions encore une autre espèce de tyran dans un demi-cinique...... Il arrivoit crotté comme un barbet, marchant sur la juppe des femmes qui lui déplaisoient, parlant aux jolies comme un moine libertin; criant, crachant encore avec plus d'éclat que notre pédant; contrariant tout le monde avec aigreur, décidant de

tout avec empire, cabaleur avec injustice ; du reste mangeant fort, buvant de même, & toujours obscène quand il vouloit être gaillard. O ! charmes d'une société délicieuse que je regretterai toute ma vie ! Vous nous les avez fait supporter tous les deux, aimable & estimable Saurin, pardonnez-moi ce moment d'humeur contre ceux qui m'ont privé si souvent de la douceur & du plaisir de vous entendre !

C'est ainsi, qu'en s'intéressant à tout, M. de Tressan intéresse toujours ses lecteurs.

Dans l'idée qu'il donne du génie, il ne fait point entrer le talent de l'invention, du moins dans le sens qu'on attache ordinairement à ce mot, qui est le sens de *création*. Il observe que le mot *invention* vient du latin, où il a un sens plus positif & plus vrai que celui que nous lui donnons dans notre langue ; inventer, *invenire*, signifie *trouver*, & trouver suppose du travail & des recherches ; dans ce sens l'invention est essentielle au génie ; mais nous n'inventons rien dans le sens ordinaire de ce mot, la nature seule invente, nous ne pouvons qu'imiter & perfectionner ; mais chaque combinaison nouvelle est une découverte & un trait de génie, & plus cette combinaison nouvelle est fine & profonde, plus nous tirons des choses connues, de résultats & de produits inconnus, plus, enfin, une découverte nous facilite d'autres découvertes, soit prochaines, soit éloignées, & plus nous montrons de génie.

Dans un autre discours, M. le comte de Tressan entreprend de prouver que jamais siècle ne fut plus fécond que le dix-huitième, en découvertes utiles, & en observations constatées par l'aveu de l'univers. Tout son discours est une énumération & un tableau historique de ces découvertes & de ces observations.

Grace à M. de Reaumur, dit-il, les insectes sont suivis dans les détails les plus intimes de leur méchanisme, de leur économie, & dans l'acte mystérieux de leur génération ; le fer & l'acier sont amollis, & assujettis aux formes qu'exigent les besoins ; l'art de faire éclore & d'élever les poulets, comme en Egypte, nous est connu ; la pourpre de Tyr est encore à notre usage. M. de Reaumur a retrouvé sur les côtes du Poitou & de la Bretagne, les coquillages dont les anciens se servoient pour la teinture de la pourpre ; il a découvert que la liqueur propre à la teinture réside dans deux veines blanches qu'on apperçoit dans ce poisson, après avoir cassé le coquillage avec précaution. Le même M. de Reaumur a perfectionné les thermomètres & les baromètres, il les a plus exactement gradués ; il les a rendus plus sensibles & plus portatifs.

M. de Mairan a expliqué les phénomènes de la glace & des aurores boréales.

Qui ne connoît les observations faites au cercle polaire & sous l'équateur !

M. Bradley a, le premier, observé l'aberration des étoiles fixes, & l'a expliquée. Ce grand astronome a perfectionné la règle de Roemer, sur le tems que la lumière du soleil & des étoiles fixes est à venir jusqu'au globe de la terre.

MM. de Maupertuis, Fontaine, Clairault, d'Alembert, ont trouvé divers principes généraux qui développent la doctrine de Newton, & qui servent de clef pour la solution d'un grand nombre de problêmes, tels que ceux qui concernent les loix de la réfraction de la lumière, & le principe de la moindre quantité d'action, principe dont les loix du mouvement & du repos sont déduites.

Tout perfectionnement est une découverte, suivant le principe établi par M. le comte de Tressan, en conséquence il fait entrer dans son énumération, les élémens de géométrie de M. Clairault, qui simplifient l'étude de cette science, & le traité de dynamique de M. d'Alembert, qui donne, par les plus petits nombres, les véritables loix de l'équilibre.

Nous approchons, avec plus de précision que jamais, des points fixes qui peuvent déterminer les longitudes. M. le Monnier, le cadet, partit, en 1748, pour aller observer en Ecosse, une éclipse de soleil qui devoit y être annulaire. Milord Morton, de l'illustre maison de Douglas, fit les observations avec lui. Le télescope qu'ils avoient réduit à ne grossir que six cens fois les objets, peut les grossir jusqu'à mille ; mais alors les objets paroissent moins nets, & leur circonscription est moins régulière. Ce télescope est un ouvrage de M. Short ; il a fait aussi celui de Londres, qui grossit douze cens fois l'objet. Les télescopes de cette espèce sont de l'invention de M. Grégory.

Si les observations astronomiques & les tables se perfectionnent tous les jours, nous en sommes redevables en partie à la précision des instrumens du plus habile artiste que la Grande-Bretagne ait produit, M. Graham.

Quelles recherches savantes & utiles, quelles découvertes heureuses n'a-t-on pas faites sur toutes les différentes parties de l'hydrographie astro-nautique ? Que de corrections importantes dans nos cartes marines, & dans la méthode pour faire l'estimation de la route d'un vaisseau !

M. de la Condamine a parcouru la rivière des Amazones dans tout son cours ; il a passé le Pungo, espèce de cataracte de cette rivière qui descend des Cordilleres ; il a donné de ce voyage, une relation aussi instructive qu'agréable. Le séjour des observateurs françois dans l'Amérique, les voyages de plusieurs navigateurs espagnols & Portugais, sur-tout ceux du célèbre Halley, & de l'amiral

Anson, nous ont donné la connoissance la plus étendue & la plus précise de cette partie du monde. Elle est, après l'Europe, celle que nous connoissons le mieux, & dont tous les points géographiques sont le mieux déterminés.

M. de Buffon a renouvellé parmi nous les effets du miroir d'Archimède, & son histoire naturelle n'est pas un des moindres titres de la supériorité de ce siécle sur les précédens.

Les automates de M. de Vaucanson, les métiers qu'il avoit inventés pour la fabrication des étoffes de soie; l'invention des barres magnétiques & des aimans artificiels, par M. Kinght; les mémoires de M. Duhamel, pour la conservation des grains; les ventilateurs de M. Hales, & son traité de la statique des végétaux; tout ce que les sciences doivent à MM. Bernoulli & Grégory; le traité des excavations paraboliques des mines, par M. de Valière, le père; les écrits de Boerhave & de M. de Sénac; les injections de Ruysch & des Hunaults, tant d'instrumens nouveaux, inventés par MM. Morand, Cheselden, le Cat & le Dran; le traité de la chymie hydraulique, du comte de la Garaie; toutes les nouvelles expériences faites sur l'électricité, & une multitude d'autres découvertes, sont autant d'avantages incontestables de ce siècle trop décrié, même de ceux qui contribuent à sa gloire.

Les poésies de M. le comte de Tressan, sont riantes, faciles & d'une galanterie aimable. On y distingue sur-tout ses chansons. Nous ne parlons pas de ses chansons satyriques, vraiment originales & pleines de goût dans leur méchanceté, où un trait malin & inattendu termine perfidement un couplet jusques-là obligeant & plein de graces; il a d'autres chansons qui plaisent encore sans ce condamnable mérite, telle est celle-ci, par exemple.

Le printems ne fait point éclore
De fleurs plus brillantes que vous;
Les oiseaux, chantant dès l'aurore,
N'ont point des accens aussi doux;
Sans cesse une grace nouvelle
Se dévoile, & vient vous parer:
Heureux qui, vous voyant si belle,
Ne fera que vous admirer.

Plus heureux qui pourra vous plaire,
Qu'il soit digne d'un sort si doux!
Que rien ne puisse l'en distraire,
Qu'il soit sans cesse à vos genoux!
Qu'il vous dise..... *Je vous adore*....
Mais d'un ton si vif, si touchant,
Qu'il puisse l'être plus encore
Que vos regards & votre chant.

Aux vers de M. de Tressan, on a joint, dans un recueil, des réponses de nos meilleurs poëtes. On en trouve plusieurs de M. de Voltaire, elles sont connues; en voici une de M. Gresset, qui mérite de l'être.

« Monsieur, je suis persuadé que vous ne doutez point de l'empressement que j'ai de répondre à votre lettre charmante:

Mais comment écrire à Paris?
Toujours le dieu des vers aima la solitude.
Dans cet enchaînement d'amusemens suivis,
De choses & de riens unis,
Où trouver le silence, où fuir la multitude?
Comment être seul à Paris?
Pour cueillir les lauriers & les fruits de l'étude
Aux premiers rayons du soleil,
Je veux, dès son coucher, me livrer au sommeil;
Je me dis chaque jour que la naissante aurore
Ne retrouvera pas mes yeux appesantis.
Dix fois je me le suis promis,
Je promettrai dix fois encore:
Comment se coucher à Paris?
On veut pourtant que je réponde
Au badinage heureux d'une muse féconde;
On croit que les vers sont des jeux,
Et qu'on parle, en courant, le langage des dieux,
Comme on persifle ce bas monde.
Par les graces, dit-on, si vos jours sont remplis,
Par les muses du moins commencez vos journées:
Oui, fort bien, mais est-il encor des matinées?
Comment se lever à Paris?
Des yeux fermés trop tard par le pesant Morphée,
Sont-ils si promptement ouverts?
De l'antre du sommeil passe-t-on chez Orphée?
Et du néant de l'ame à l'essor des beaux vers?
N'importe cependant; malgré l'ombre profonde
Qui couvre mes yeux obscurcis,
Dès que je me réveille, à peine encore au monde,
Je m'arrange, je m'établis;
Dans le silence & le mystère
Au coin d'un foyer solitaire
Je me vois librement assis.
Le ciel s'ouvre: volons, muse, oublions la terre:
Je vais puiser au sein de l'immortalité,
Ces vers faits par l'amour, ces présens du génie,
Et dignes d'enchanter, par leur douce harmonie,
Les dieux de l'univers, l'esprit & la beauté.
Enflâmé d'une ardeur nouvelle,
Déjà je me crois dans les cieux;
Déjà.....Mais quel profane à l'instant me rappelle
Aux méprisables soins de ces terrestres lieux?
Quel insecte mortel vient m'arracher la rime?.......
Bien-tôt mon cabinet est rempli de fâcheux;

Les brochures du jour, & mille autres pancartes,
Des vers, des lettres & des cartes......
Il faut y répondre à la fois :
Bien-tôt il faut sortir, l'heure est évanouie.
Muses, remportez vos crayons.
Dans l'histoire d'un jour voilà toute la vie ;.......
Jusqu'en nos changemens tout est monotonie,
Comment donc rimer à Paris ?

M. le comte de Tressan donna en 1782, en 4 volumes *in*-12°. un corps d'extrait de romans de chevalerie. Ces extraits sont, à quelques changemens près, ceux qu'on avoit déjà lus avec beaucoup de plaisir dans la *bibliothèque des romans*, & qui avoient le plus contribué au succès de cette bibliothèque ; ils joignent à l'agrément d'un livre amusant, le mérite solide d'un livre utile ; en effet ils peignent avec fidélité les mœurs & les coutumes de la chevalerie, & par-là ils rentrent dans l'histoire de nos antiquités, dont l'auteur se montre fort instruit. Il ne perd pas une occasion d'ajouter l'instruction au plaisir de ses lecteurs, soit dans des discours préliminaires, tels que celui qu'on trouve à la tête du premier volume, & qui roule sur les romans françois, & un autre placé à la tête du quatrième volume, sous ce titre : *Recherches sur l'origine des romans inventés avant l'ère chrétienne, & avant que l'Europe fût policée* ; soit dans les préambules des divers extraits, soit enfin dans les notes qui les accompagnent quelquefois.

Chacun de ces extraits a son agrément particulier, indépendamment de l'utilité générale. Un des plus piquant est *le petit Jéhan de Saintré* ; on se souvient encore de tout le plaisir qu'ont fait & dans *la bibliothèque des romans* & dans ce corps d'extraits, *la dame des belles cousines* & *Damp-Abbé*. *L'Amadis* fut aussi fort célèbre.

Il y a dans le quatrième volume de ce recueil, un ouvrage assez considérable & entièrement nouveau, qui a pour titre : *Zélie* ou *l'ingénue*, & qui est justement dédié à madame la comtesse de Genlis-Sillery. Plusieurs contes ingénieux, tels qu'*Aline*, & ceux de M. de Marmontel, plusieurs romans avoient fourni des sujets de comédies, il étoit réservé à la comédie de *Zélie*, de madame de Genlis, de faire faire un roman. La comédie de *Zélie* suppose des événemens antérieurs à l'action de la pièce, événemens qui ne sont qu'indiqués, & que l'imagination supplée d'une manière vague & suffisante seulement pour l'intelligence de la pièce. Ce sont ces événemens que M. le comte de Tressan supplée d'une manière plus précise, en entrant dans l'esprit de la pièce & en y assortissant, autant qu'il est possible, les faits & les couleurs. Ces événemens antérieurs forment la première partie du roman de M. de Tressan. La seconde est composée des scènes mêmes de *Zélie*, liées seulement par le récit.

On a aussi de M. de Tressan, une traduction nouvelle de l'Arioste. La plupart de ses ouvrages qui ont le mieux réussi, ont été faits dans sa vieillesse ; il ne fut reçu que très-âgé à l'académie françoise, le 25 janvier 1781. Le poëte brillant & aimable qui le recevoit (l'abbé de Lille) lui disoit alors, dans une prose aussi aimable que ses vers :

« Le talent le plus jeune vous envieroit la fécondité de votre plume élégante ; & ce que vous appellez votre vieillesse (car ce mot semble ne devoir jamais être fait pour vous) ressemble à ces beaux jours d'hiver si brillans, mais si rares, dont les plus belles saisons seroient jalouses ».

M. le comte de Tressan mourut en 1783. Ce fut M. Bailly qui le remplaça dans l'académie françoise. « L'amour dont M. de Tressan traça la peinture, dit-il, tenoit encore aux mœurs antiques ; c'étoit l'amour associé à la gloire, annobli par elle, & réunissant les deux cultes de l'honneur & de la beauté. ... M. de Tressan joignit les moyens de plaire des cours de Louis XIV & de Stanislas, aux agrémens d'un esprit formé par les leçons de Voltaire & de Fontenelle ».

M. le comte de Tressan, dit M. le marquis de Condorcet qui recevoit M. Bailly à l'académie françoise, unissoit comme vous, les sciences & les lettres ; il eut le courage de les cultiver au milieu de toutes les illusions de la jeunesse, de l'agitation de la cour, de la dissipation du monde, du tourbillon des plaisirs. Tandis qu'il immortalisoit dans ses vers, les charmes de l'actrice célèbre à qui les ennemis d'un grand homme ont osé attribuer une partie du succès de Zaïre, il écrivoit à Voltaire, à Fontenelle, à Haller, à Bonnet, aux Bernoulli, au vainqueur de Molwitz, au philosophe qui a chanté les saisons ; il méditoit les ouvrages des savans ; il jettoit, sur la nature, un regard observateur. Chaque jour quelques heures enlevées au plaisir, étoient consacrées à l'étude, & il en a reçu la récompense, les lettres ont été la consolation de sa vieillesse ».

VERHEYEN (Philippe) (*hist. litt. mod.*), célèbre médecin flamand, auteur d'un traité *de corporis humani anatomiâ*, & d'un traité *de febribus*. Fils d'un laboureur, il avoit travaillé à la terre jusqu'à vingt-deux ans, alors son curé lui trouvant de l'esprit, avoit commencé à lui apprendre ce qu'il savoit de latin, & le disciple devint un savant. Il étoit né en 1648. Il mourut à Louvain, en 1710. Son épitaphe porte une protestation solemnelle contre l'abus d'enterrer dans les églises. Il voulut être enterré dans le cimetière, *ne templum dehonestaret, aut nocivis halitibus inficeret.*

VERI DE MIGLIAU. (*Hist. mod.*) Lorsqu'en 1527, le pape Clément VII étoit retenu prisonnier à

à Rome par l'armée impériale, & que Lautrec, à la tête d'une armée françoise, s'avançoit pour le délivrer, l'empereur, voulant se donner tout l'honneur de cette délivrance, envoya en Italie le général de l'ordre de Saint François, & un autre négociateur nommé Veri de Miglau, avec des ordres, des instructions & des pouvoirs adressés au vice-roi de Naples, Hugues de Moncade. Le général & Miglau ayant conféré avec le vice-roi, partirent pour Rome. Le général des cordeliers, qui vouloit être cardinal, se montra très-favorable au pape. Miglau, qui n'avoit point d'intérêt personnel, qui n'envisageoit que celui de son maître, qui se défioit de la vertu des traités, en voyant sur-tout l'inexécution du traité de Madrid, & qui craignoit la vengeance que le pape voudroit peut-être tirer de sa captivité lorsqu'il seroit libre, inclinoit assez à rendre cette captivité éternelle. Cependant il étoit temps que l'empereur relâchât le pape, s'il ne vouloit pas qu'il lui fût arraché. Lautrec avançoit toujours sans obstacle. L'empereur envoya de nouveaux ordres pour faire mettre le pape en liberté, aux conditions, disoit-il, les plus agréables à ce pontife. Miglian, voyant que le traité alloit être conclu, & le jugeant contraire aux intérêts de l'empereur, ne voulut point y prendre part, & crut devoir se retirer à Naples. Il fut tué l'année suivante (1528) dans une des escarmouches qui se livrèrent près de Naples. Moncade (*voyez* son article) fut tué aussi dans un combat naval livré devant cette ville, & la superstition remarqua que des trois négociateurs qui avoient traité avec le pape (car Moncade en étoit un aussi), les deux qui s'étoient opposés à sa délivrance, Miglian & Moncade, périrent à ce siége de Naples.

VERIN (Hugolin & Michel) (*Hist. litt. mod.*) pere & fils, poètes florentins. Le pere, auteur, entre autres ouvrages, d'un poëme sur les expéditions de Charlemagne, & d'un autre à la louange de Florence, sa patrie. Le fils, connu par ses Distiques moraux, qui ont été traduits en françois, en prose & en vers. Le pere né en 1442, mort vers l'an 1505; le fils mort avant son pere, à dix-neuf ans, en 1487.

VÉRINE (Ælia Verina) (*Hist. rom. du Bas-empire*) femme de l'empereur Léon. Après la mort de Léon, elle fit élire empereur en 474, Zénon, son gendre. Jusques-là elle avoit fort bien rempli ses devoirs de femme & de mère. L'amour & l'ambition s'emparèrent d'elle ensuite, & sa vie ne fut plus qu'un tissu d'intrigues. Elle ne régnoit pas assez à son gré sous son gendre, elle voulut régner avec le patrice Léon, son amant. Elle réussit à détrôner Zénon, mais non pas à couronner Léon. Ce fut Basilisque, frère de *Vérine*, qui fut élu, & il fit périr Léon, son concurrent. *Vérine* intrigua de nouveau pour detrôner son frère & rétablir son gendre, sous lequel du moins elle avoit eu quelque part au gouvernement; cette intrigue réussit. La reconnoissance de Zénon laissa encore quelque temps le pouvoir entre les mains de *Vérine*; mais l'ayant surprise à cabaler de nouveau, il l'exila dans la Thrace, où elle mourut en 485, non sans avoir tenté de former quelques nouvelles cabales du fond de son exil.

VERMANDOIS (*hist. de Fr.*). Depuis la mort de Charles-le-gros ou le gras, empereur & roi de France, qui, à quelques démembremens près, avoit réuni toute la monarchie, & mourut dépouillé de tout, qui fut le dernier prince légitime de la race Carlovingienne qui ait possédé l'empire, la maison Carlovingienne sembloit réduite à deux seuls princes: Arnoul, bâtard de Carloman le germanique; & Charles-le-simple, fils posthume de Louis-le-bègue, que plusieurs affectoient de regarder aussi comme bâtard. Cette race, disons-nous, sembloit réduite à ces deux princes; mais elle ne l'étoit pas, & nous ne concevons pas comment, tandis que le bâtard Arnoul jouoit le rôle principal parmi les princes de cette maison, Hebert ou Herbert, comte de Vermandois, & Pepin, comte de Senlis, qui descendoient de mâle en mâle de Charlemagne par Bernard, roi d'Italie, dont la bâtardise est pour le moins très-équivoque, n'étoient pas au moins réputés princes du sang, eux dont les branches avoient le droit d'aînesse sur toutes les branches issues de Louis-le-débonnaire. Mécontens du gouvernement du roi Eudes, descendu de Charlemagne par femmes seulement, ou plutôt mécontens de sa fermeté à maintenir les droits de l'autorité souveraine qu'il avoit usurpée, les grands du royaume, nommément Hébert & Pepin, placèrent sur le trône le jeune Charles (le simple), & le firent sacrer par l'archevêque de Rheims; mais ils lui vendirent bien cher la couronne qu'ils lui rendoient. Ils partagèrent entr'eux la souveraineté; & de concessions en concessions, d'usurpations en usurpations, d'inféodations en inféodations, se forma ce fameux régime féodal qui laissa aux rois Capétiens l'autorité entière à conquérir lentement & par degrés.

Eudes & Robert son frère étant morts, Charles-le-simple, qui leur avoit disputé la couronne, eut à la disputer à Raoul qui leur avoit succédé. Hébert, comte de *Vermandois*, alla offrir ses services au malheureux Charles. Il lui prodigua les respects; il frappa son fils, parce que celui-ci recevoit debout le baiser du prince; & quand il eut gagné sa confiance par ces démonstrations de zèle, il le retint prisonnier, & alla trafiquer de son crime & de sa proie à la cour de Raoul. Raoul ne lui ayant pas d'abord payé le prix qu'il désiroit, il remit, pour s'en venger, son prisonnier sur le trône; puis Raoul s'étant empressé de satisfaire un homme qu'il étoit si dangereux de mécontenter, Hébert remit son fantôme de roi, du trône dans les fers où le malheureux Charles-le-simple mourut au bout de quelques années (le 7 octobre 929).

Ogine, sa veuve, sœur d'Adelstan, roi d'Angle-

terre, emmena Louis son fils dans cette isle, & montra d'abord un grand courage & beaucoup de zèle pour son mari & pour son fils. Plus digne de régner qu'eux, elle vengea le premier, affermit le second sur le trône, & pacifia les troubles de la France. Elle conduisit elle même au combat ses braves anglais, mêlés avec des français fidèles. Sa carrière jusqu'à soixante ans, avoit été illustre; mais dans la suite, afin qu'il ne manquât aucun genre d'humiliation ni d'abandon aux princes Carlovingiens, elle devint amoureuse du comte de Troyes, fils de cet Hébert, l'oppresseur de Charles-le-simple, & elle l'épousa, se rendant ainsi après coup, complice de la mort de son premier mari. Elle fut méprisée du second, & satisfit, par les malheurs de ses dernières années, aux mânes de son mari, outragés par cette alliance. Sa gloire & sa honte sont également célèbres.

De la branche aînée de ces comtes de *Vermandois*, descendus de mâle en mâle de Charlemagne, étoit Eudes de *Vermandois*, dit *l'insensé*, comme ce Childéric III qui en avoit fini la race mérovingienne de nos rois. Eudes de *Vermandois* fut déshérité par le conseil des barons de France, parce qu'il *étoit de petit entendement & sans gouvernement*, disent Du Thillet, Sainte-Marthe, Dubouchet, &c. Il vivoit en 1085.

Sa femme étoit de l'ancienne maison de Saint-Simon, qui tiroit son nom du bourg de Saint-Simon, situé dans le *Vermandois*, sur le bord de la Somme, entre Ham & Saint-Quentin, & qui a depuis été érigé en duché. Jean I, leur petit-fils, quitta le nom de *Vermandois* pour celui de Saint-Simon, & céda ses prétentions sur le *Vermandois* & le Valois au roi Philippe-Auguste. Il accompagna ce monarque à la Terre-Sainte en 1088, servit au siége d'Acre en 1171, & vivoit en 1195.

Jean II, seigneur de Saint-Simon, son fils, servit aussi sous le même roi à la bataille de Bouvines, en 1214.

Sa petite fille Marguerite, dame de Saint-Simon, épousa, vers l'an 1332, Matthieu de Rouvrois, dit *le Borgne*, chevalier, seigneur du Plessier sur Saint-Just, &c. C'est d'eux que descend la maison actuelle de Saint-Simon, & l'on voit qu'elle descend, par les femmes, de Charlemagne, par cette maison des premiers comtes de *Vermandois*.

Cette maison de Rouvroi-Saint-Simon a produit plusieurs personnages distingués.

1°. Ce Matthieu de Rouvroi servit au siége de Lille en 1339: il fut fait prisonnier par les Anglois en 1340. Il servoit encore en 1358, & vivoit encore vers 1370.

2°. Matthieu, second du nom, son petit-fils, dit aussi *le Borgne*, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

3°. Ainsi que Guillaume de Rouvroi, son frère, dit *le Gallois*.

4°. Gaucher de Rouvroi, fils de Matthieu second, après avoir servi Charles VI dans ses guerres contre les anglais, prit le parti de la maison de Bourgogne, à laquelle il étoit attaché; il se signala dans ce parti à un combat de Mons en 1421.

5°. Jean II du nom, fils de Gaucher, seigneur de Saint Simon, ainsi que les précédens, suivoit le parti du roi Louis XI à la bataille de Montlhéri, le 15 juillet 1465: il défendit en 1471 la ville d'Amiens contre le duc de Bourgogne, Charles le téméraire, & mourut, aussi à Amiens, le 6 novembre 1492.

6°. Louis, seigneur de Saint-Simon, fils de Jean II, suivit le roi Charles VIII dans l'expédition d'Italie, & se signala le 6 juillet 1495, à la bataille de Fornoue.

7°. François, fils de Louis; commanda, en 1543, une partie des troupes françoises, & secourut la ville de Landrécies, assiégée par Charles-Quint. Mort en 1544.

8°. Titus, fils de François, chevalier de Saint-Michel, & gentilhomme de la chambre de Charles IX, étoit le 17 mai 1589, à la bataille de Senlis, & servit Henri IV dans toutes ses guerres. Mort en 1609.

9°. Isaac, fils de Titus, servit au siége d'Amiens, en 1597, sous Henri IV. Il servit aussi sous Louis XIII contre les protestans en 1622, & dans la guerre de la Valteline en 1625.

10°. Dans la branche des seigneurs de Montbleru, Charles de Saint-Simon se distingua, en 1636, au siége de Corbie, & fut tué à la bataille de Thionville le 7 juin 1639, à la tête du régiment de Navarre.

11°. Dans la branche des Marquis de Sandricourt, Louis-François, lieutenant-aux-gardes, fut tué au combat de Sénef, le 11 août 1674.

12° Un autre Louis-François, servit avec distinction en Espagne en 1708, au débarquement des ennemis au port de Cette le 29 juillet 1710; au siége de la forteresse de Gera d'Adda en Italie. Mort lieutenant-général des armées du roi.

13°. Dans la branche des ducs de Saint-Simon, Gilles de Saint-Simon, élevé auprès du roi Charles VII, le servit avec zèle & avec gloire aux batailles de Baugé en Anjou, de Verneuil au Perche, de Fourmigny en Normandie; aux siéges de Montereau, de Meaux, de Creil, de Pontoise, de Lille, au recouvrement des places de Normandie. Il fut bailli de Senlis, ainsi qu'un grand nombre de ses descendans.

14°. Guillaume, son fils, se distingua aussi à la bataille de Marignan.

15°. François, arrière petit-fils de Guillaume, fut blessé au siége de Rouen en 1562: il le fut encore à la bataille de Saint-Denis en 1567, & se

trouva ensuite à celles de Jarnac & de Moutcontour & à l'expédition de Saint-Denys en 1591. Mort le 17 octobre 1720.

16°. Louis, son fils, servit Henri IV dans toutes ses guerres, il étoit à la bataille d'Ivry & au siège de Paris en 1590, à celui de Rouen en 1592, à celui d'Amiens en 1597. Mort en 1643, gouverneur & bailli de Senlis.

17°. Claude, fils de Louis, fut le favori de Louis XIII, & le premier duc de Saint-Simon, cette terre ayant été érigée pour lui en duché-pairie en 1725.

18°. Louis, fils de Claude, est le duc de Saint-Simon dont nous avons les mémoires, qu'on lit avec plaisir, mais qu'il faut lire avec précaution.

Comme c'est l'article *Vermandois* qui nous occupe, n'oublions pas de remonter à Eudes, dit *l'Insensé*, pour observer qu'un autre Eudes, dit *Pied-de-loup*, oncle paternel d'Eudes *l'Insensé*, fut la tige d'une branche cadette de cette maison de *Vermandois*; branche distinguée par le nom de Ham, & qui s'est éteinte vers la fin du quatorzième siècle.

Les *Saint-Simon*, postérité d'Eudes *l'Insensé*, ayant renoncé au *Vermandois* pour s'en tenir au nom & aux biens de l'ancienne maison de Saint-Simon, portés depuis dans la maison de Rouvroi-Saint-Simon, le *Vermandois* passa, par une sœur d'Eudes *l'Insensé*, nommée Alix, dans une branche de la maison de France, qui forma la seconde maison de *Vermandois*.

Cette Alix, nommée par quelques-uns Adélaïde ou Adèle, épousa en 1069 Hugues de France, troisième fils de notre roi Henri I. Ce Hugues fut un des héros de la première Croisade; il fut surnommé le grand, pour la valeur qu'il signala en 1097, à la prise de Nicée & d'Antioche. Il fut le chef d'une ambassade que les princes chrétiens envoyèrent à l'empereur de Constantinople pour lui demander des secours contre les infidèles. En 1101, les chrétiens moins heureux, éprouvèrent des revers. Le comte Hugues, blessé de plusieurs coups dans un grand combat, eut peine à se sauver, & alla mourir de ses blessures, à Tarse en Cilicie, le 18 octobre 1102. Hugues fut la tige de la seconde maison de *Vermandois*, qui ne passa pas la seconde génération.

Raoul, son fils, surnommé *le vaillant*, servit avec éclat les rois Louis-le-Gros & Louis-le-Jeune, contre les rebelles de leur royaume. Il fut fait régent de ce même royaume avec l'abbé Suger, pendant la croisade de 1147, du roi Louis-le-Jeune dont il étoit beau frère, ayant épousé Alix d'Aquitaine, sœur d'Eléonore d'Aquitaine. Il mourut en 1152; il avoit eu pour première femme Aliénor ou Eléonor de Champagne; il en eut un fils nommé Hugues, né le 9 avril 1127, mort le 4 novembre 1212, qui élève de saint-Bernard, renonça de bonne heure au monde, & s'étant associé au bienheureux Jean de Matha, fonda l'ordre des Mathurins, pour la rédemption des captifs. Il voulut par humilité faire oublier sa naissance & son nom, & tout ce qui pouvoit rappeller les grandeurs temporelles auxquelles il avoit renoncé, il changea son nom de Hugues en celui de Felix. Il a été canonisé en 1677, par le pape Innocent XI, sous le nom de saint Felix de Valois. Cette histoire n'est cependant pas sans quelque difficulté, & M. Baillet croit que ce saint Felix, canonisé en 1677, étoit un simple particulier qui portoit le nom de Valois, parce qu'il étoit né dans cette province.

Quoi qu'il en soit, ce prince Hugues n'hérita point de son père, & le *Vermandois* & le Valois passèrent à Raoul II, fils du second lit, dit *le jeune & le lépreux*, qui mourut sans enfans, en 1273.

Il avoit eu deux sœurs. L'aînée, Elisabeth, avoit épousé, en 1156, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, elle n'en eut point d'enfans, & mourut en 1182, ayant hérité du *Vermandois* depuis 1163.

Le comte de Flandre voulut retenir le comté de *Vermandois*, qui devoit revenir à la comtesse Aliénor, sœur puînée d'Elisabeth, laquelle mourut aussi sans enfans.

Philippe-Auguste intervint dans cette querelle, & par un traité conclu en 1184, & par d'autres traités postérieurs, ayant acquis le droit des diverses personnes intéressées, il réunit le *Vermandois* à la couronne, après la mort de la comtesse Aliénor, & après celle du comte de Flandre, qu'il laissa jouir pendant toute sa vie, des villes de Péronne & de Saint-Quentin.

VERMIGLI, (*voyez* PIERRE MARTYR) à martyr.

VERNEUIL, (*hist. de Fr.*) (*Voyez* BALZAC D'ENTRAGUES) c'étoit le nom de la marquise de *Verneuil*, maîtresse de Henri IV, qui lui fit oublier trop promptement la duchesse de Beaufort (Gabrielle d'Estrées) mais qui ne le dédommagea point de sa perte, car elle ne lui donna presque que des chagrins.

Elle eut de lui un fils qui fut duc de *Verneuil*; il fut aussi évêque de Metz, quoique laïc, car au sortir des guerres de religion il y avoit peu de régularité dans le clergé de France. Il vécut obscurément en bon & simple gentilhomme, dans son château de *Verneuil* sur Oise, aujourd'hui détruit jusques dans ses restes précieux qui étoient encore un objet de curiosité pour les voyageurs, & qui, indépendamment des beautés qu'ils offroient à leurs regards, intéressoient comme monument des amours de Henri IV.

Le duc de *Verneuil* est mort en 1682, & a été longtems le dernier fils de Henri IV, auquel il survécut soixante & douze ans.

VERNEY, (Guichard Joseph du) de l'académie des sciences.

Homberg peut seul évoquer le chymiste,
Et du *Verney* citer l'anatomiste.

Ce vers seul suffit pour prouver que M. du *Verney* étoit au premier rang parmi les anatomistes. On peut mettre à un autre rang, dit M. de Fontenelle, celui qui n'est pas à un rang fort haut, mais on n'ose pas mettre au premier rang, celui qui n'y est pas.

M. du *Verney* étoit né à Feurs en Forez, le 5 août 1648. Jacques du *Verney*, son père, étoit médecin dans cette ville. Le fils après avoir étudié cinq ans en médecine, à Avignon, vint à Paris en 1667. Il fit chez l'abbé Bourdelot, où s'assembloient des savans de toute espèce, une anatomie du cerveau; il en fit d'autres chez un médecin nommé Denys, où des savans s'assembloient aussi. Il démontroit ce qui a été découvert par Stenon, Swammerdam, Graaf & les autres grands anatomistes; il se fit bientôt une réputation distinguée, sur-tout par l'éloquence avec laquelle il parloit sur ces matières.

« Cette éloquence n'étoit pas seulement de la clarté, de la justesse, de l'ordre, toutes les perfections froides que demandent les sujets dogmatiques; c'étoit un feu dans les expressions, dans les tours, & jusques dans sa prononciation, qui auroit presque suffi à un orateur. Il n'eût pas pu annoncer indifféremment la découverte d'un vaisseau, ou un nouvel usage d'une partie, ses yeux en brilloient de joie, & toute sa personne s'animoit...... » Ajoutez qu'il étoit jeune & d'une figure agréable; les dames mêmes furent curieuses de l'entendre; il mit l'anatomie à la mode. On voyoit, & M. de Fontenelle dit positivement qu'il a vu des gens du monde, porter sur eux des pièces sèches préparées par M. du *Verney*, pour avoir le plaisir de les montrer dans la société, sur tout celles qui appartenoient aux sujets les plus intéressans.

M. du *Verney* entra dans l'académie des sciences en 1676. Quand ceux qui étoient chargés de l'éducation du dauphin, fils de Louis XIV, songèrent à lui donner des connoissances en physique, ils s'adressèrent à cette académie, & M. du *Verney* fut chargé d'enseigner, au prince, l'anatomie. Il préparoit les parties à Paris, & les transportoit à Saint-Germain ou à Versailles; là il trouvoit un auditoire redoutable, le dauphin environné de M. le duc de Montausier, de M. l'évêque de Meaux, de M. Huet, depuis évêque d'Avranches, de M. de Cordemoy, tous fort savans & fort capables de juger, même ce qui leur eût été nouveau. Les démonstrations d'anatomie réussirent si bien auprès du jeune prince, qu'il offrit quelquefois de ne point aller à la chasse, si on les lui pouvoit continuer après son dîner.

Ce qui avoit été fait chez M. le dauphin, se recommençoit chez l'évêque de Meaux, avec plus d'étendue & de détail; là se trouvoit un auditoire non moins redoutable, M. le duc de Chevreuse, le P. de la Chaise, M. Dodard, tous ceux qui se sentoient dignes d'y paroître. M. du *Verney* fut l'anatomiste de la cour.

En 1679 il fut nommé professeur d'anatomie, au jardin du roi; il alla en basse-Bretagne, & sur la côte de Bayonne, pour faire des dissections de poissons. Il mit les exercices anatomiques du jardin du roi sur un pied où ils n'avoient jamais été; il y attira une foule d'écoliers étrangers, qui devinrent eux-mêmes, par ses leçons, des maîtres illustres, & qui pleins de vénération & d'admiration pour leur maître, portèrent sa gloire dans toutes les contrées de l'Europe. Un savant anglois lui écrivoit, en 1712: *Très-illustre du* Verney, *je te rends graces des discours divins que j'ai entendus de toi, à Paris, il y a trente ans.* Et ce même savant anglois qui eût pu parfaitement instruire dans l'anatomie, un frère qu'il avoit, envoyoit ce frère à Paris, pour qu'il pût apprendre cette science sous celui qu'il regardoit comme le plus grand maître.

M. du *Verney* publia en 1683, son *traité de l'organe de l'ouie*, dont la traduction latine a été insérée dans la bibliothèque anatomique de Manget. Il faisoit d'une partie qu'il examinoit, toutes les coupes différentes qu'il pouvoit imaginer pour la voir de tous les sens, il employoit toutes les injections, il excelloit dans l'anatomie comparée; il a le premier enseigné au jardin du roi, l'ostéologie, & fait connoître la maladie des os.

Il avoit entrepris dans sa vieillesse, un ouvrage sur les insectes, & malgré les ménagemens que demandoit son grand âge, il passoit des nuits dans les endroits les plus humides du jardin, couché sur le ventre, pour découvrir les allures, la conduite des limaçons, qui semblent en vouloir faire un secret impénétrable. Sa santé en souffroit, mais il auroit encore plus souffert de rien négliger. Il mourut à quatre-vingt-deux ans, le 10 septembre 1730. Les plus grands anatomistes de son tems, Malpighi, Ruysch, Pitcarne, Bidloo, Boerhaave, étoient en commerce de lettres avec lui, & rendoient hommage à sa supériorité.

M. du *Verney* a légué, par son testament, à l'académie des sciences, toutes ses préparations anatomiques.

Il étoit si pieux, & il avoit une telle idée de

la perfection chrétienne, qu'il se faisoit un reproche de ce qui lui attiroit les éloges de tout le monde; il craignoit que la religion ne réprouvât ce violent attachement qu'il avoit pour sa profession & pour ses travaux, & il ne se trouvoit pas suffisamment justifié par leur utilité.

VERNULÆUS, (Nicolas) (*hist. litt. mod.*) savant flamand, auteur d'une histoire latine de l'université de Louvain, d'une histoire d'Autriche, d'institutions politiques, de tragédies latines. Né dans le duché de Luxembourg en 1570; mort à Louvain, vers 1649.

VÉRONIQUE, (*vera icon*, véritable image). M. de Tillemont a détruit la fable de *Véronique*, soit sainte, soit image. Selon une tradition populaire, une femme juive appellée Bérénice, & qu'on appella depuis sainte *Véronique*, voyant J. C. monter au Calvaire, chargé de sa croix, lui jetta par pitié ou par piété, un mouchoir sur le visage, pour essuyer le sang & la sueur dont il étoit couvert. L'impression des traits du Sauveur resta sur ce mouchoir, c'est ce qu'on appelle la sainte face. M. de Tillemont fait voir que cette fable, inconnue à toute l'antiquité, ne remonte pas plus haut que le onzième siècle; que Marianus Scotus, qui vivoit alors, l'a rapportée le premier sur la foi d'un homme fort peu connu, nommé Méthodius; ce n'est que dans les derniers tems qu'on a fait de *Véronique* une sainte dont on a placé la fête au 4 février; mais on ne la trouve point dans les anciens martyrologes.

VERRÈS, (*C. Licinius*) (*hist. Rom.*) préteur en Sicile, si connu par les belles harangues de Cicéron contre lui, qui mettent dans un si grand jour ses déprédations & ses violences.

Ma voix que craint l'audace & que le foible implore,
Dans le rang des *Verrès* ne vous mit pas encore,

dit Cicéron à Catilina dans *Rome sauvée*. *Verrès* s'exila lui même, & prévint le jugement. Il conserva une grande partie des richesses qu'il avoit acquises par tant de crimes.

VERSORIS ou VERSOIS, (Jourdain ou Jean Faure, dit) (*hist. de Fr.*) Charles, frère de Louis XI, n'avoit d'abord que le Berry pour apanage; la ligue du bien public força Louis XI de lui donner la Normandie, qu'il reprit à la première occasion: forcé encore de lui promettre la Champagne & la Brie; il gagna les domestiques & les favoris de Charles, qui lui persuadèrent de se contenter de la Guyenne.

On avoit proposé le mariage de Charles avec Marie de Bourgogne, fille unique de Charles-le-Téméraire. Louis XI, au lieu de voir dans ce projet l'établissement avantageux d'un frère, & la succession de la Bourgogne rapprochée de la couronne, n'y voulut voir que l'aggrandissement d'un rival de puissance. Le duc de Guyenne mourut empoisonné, en 1472, avec la dame de Montsoreau, sa maitresse, par une pêche qu'ils avoient partagée; la voix publique accusa Louis XI, de ce crime; Brantôme raconte que le fou du roi l'entendit s'en accuser lui même dans ses prières: ce conte est un peu suspect; mais on voit par une lettre du roi, qu'il entretenoit, vers le tems de la mort du duc de Guyenne, un commerce particulier avec le moine bénédictin Jourdain Faure de *Versois* ou *Versoris*, abbé de Saint-Jean d'Angely, qui avoit donné le poison, & qui étant poursuivi pour ce crime, fut trouvé étranglé dans la prison la veille du jugement.

Lescun, favori du duc de Guyenne, voyant depuis long-tems son maître languir & mourir par degrés, avoit fait arrêter, à Bordeaux, encore du vivant du prince, ce *Versoris*, abbé de Saint-Jean d'Angely, aumônier du duc de Guyenne, & Henri de la Roche, écuyer de la cuisine de ce même prince, accusés par la voix publique d'avoir été les instrumens du crime. Leur procès fut commencé à Bordeaux; mais le duc de Guyenne étant mort, & par cette mort la Guyenne retournant au roi, Lescun, soit qu'il crût ou non Louis XI d'intelligence avec les accusés, les tira des prisons de Bordeaux, les emmena en Bretagne, les présenta lui-même au duc qui avoit presque toujours été l'allié de Charles, duc de Guyenne, & l'ennemi de Louis XI, & lui demanda vengeance de la mort de son maître, pendant que le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, également allié du duc de Guyenne, & plus ennemi encore de Louis XI, publioit un manifeste dans lequel il accusoit, à la face de l'univers, Louis XI d'empoisonnement & de fratricide. Louis XI n'opposa d'abord que le silence & ses intrigues ordinaires à tout cet emportement; ce ne fut qu'au bout de dix-huit mois, que montrant ou affectant lui-même le plus grand zèle pour la vengeance de son frère, il nomma (le 22 novembre 1473) des commissaires avec des instructions pour aller faire le procès aux accusés, avec les officiers du duc de Bretagne. Si ces instructions (qui faisoient partie de la collection de l'abbé le Grand, & qui sont imprimées dans le troisième volume de l'édition de 1747, des mémoires de Philippe de Comines, depuis la page 279, jusqu'à la page 293) n'ont pas été modifiées ou contrariées par des instructions plus secrettes, il semble qu'elles n'ont pu être données que par un prince qui se sentoit innocent du crime qu'il s'agissoit de punir; cette question de l'innocence ou de la complicité de Louis XI, dans cette affaire, est examinée à charge & à décharge, dans l'histoire de ce prince par M. Duclos, & sur-tout & plus à fond encore

dans la première des observations critiques & historiques du P. Griffet, sur le règne de Louis XI, du P. Daniel, laquelle a pour titre : *De Charles de France, duc de Guyenne, frère du roi*, enfin dans la nouvelle histoire de France; ces écrivains n'ont rien décidé, & ils ont eu raison.

Nous avons dit que le procès des accusés avoit été commencé à Bordeaux, & effectivement c'étoit à Bordeaux qu'il auroit dû être fait; c'étoit à Bordeaux que le crime avoit été commis; c'étoit à Bordeaux que les accusés avoient d'abord été arrêtés; ils étoient même l'un & l'autre nés sujets & justiciables de la France : il y avoit quelque irrégularité à faire instruire & juger ce procès par les juges d'un souverain réputé étranger. Louis XI savoit bien, & il le dit dans plusieurs de ses lettres qu'il pouvoit réclamer les accusés comme ses justiciables, & ne commettre qu'à lui le soin de la vengeance de son frère; mais il savoit aussi que ses ennemis n'auroient pas manqué de publier, & peut-être de persuader qu'il ne vouloit qu'étouffer cette affaire, & que dérober la vérité à tous les yeux; il consentoit donc que l'affaire fût jugée en Bretagne, soit qu'il comptât sur les négociations secrettes qu'il entamoit alors avec le duc, & qui en effet amenèrent la paix entr'eux, soit qu'il fût rassuré par sa seule innocence; il nomma donc des commissaires pour travailler au procès avec les juges du duc, & comme ce procès paroissoit demander qu'il y eût des juges ecclésiastiques, joints aux juges séculiers, parce qu'un des accusés étoit ecclésiastique & religieux, & par d'autres raisons encore qui seront expliquées dans la suite. Le roi mettoit à la tête de ses commissaires, tous magistrats & gens de loi, l'archevêque de Tours, métropolitain des lieux où les accusés étoient alors gardés, & l'évêque de Lombez, de même qu'à Bordeaux le procès avoit d'abord été instruit devant l'archevêque de ce lieu, pour l'église, & Jean de Chassaignes, président du parlement, pour la magistrature. Or comme l'archevêque de Bordeaux étoit d'abord saisi de l'affaire, & qu'il étoit le juge naturel, le roi lui écrit pour le prier de déléguer en sa place l'archevêque de Tours & l'évêque de Lombez, & de leur donner commission expresse de suivre & de juger ce procès; il le prie aussi de leur envoyer des doubles de toutes les procédures faites à Bordeaux. Le roi écrit en même tems au président de Chassaignes pour le prier & lui enjoindre de fournir aux commissaires, toutes les instructions qu'il a pu acquérir lorsqu'il avoit été d'abord chargé de ce procès, & si les commissaires jugent à propos de l'interroger, il lui recommande de dire bien simplement & bien exactement la vérité sans rien dissimuler ni cacher, parce qu'il veut sur-tout que le fond de ce mystère soit éclairci.

M. Duclos qui a connu ces lettres & ces actes en manuscrit, dans le recueil de l'abbé le Grand, avant l'impression de ces mêmes lettres & actes, a fait ici une singulière faute.

« Le roi, dit-il, vouloit que tout se fît avec éclat, que Jean de Chassaignes, président de Bordeaux, qui avoit commencé le procès, *& le vicaire de l'archevêque* fussent entendus ».

On cherche d'abord quel est ce vicaire de l'archevêque qui semble jouer un rôle dans cette affaire. On le cherche envain dans les instructions, dans toutes les lettres écrites à ce sujet par Louis XI à ses commissaires, au duc de Bretagne, à son chancelier, à ses officiers, &c. On le cherche en vain dans M. Duclos lui-même, & dans toute l'histoire, & dans la lettre écrite à l'archevêque de Bordeaux; mais voici ce qu'on trouve dans cette lettre :

« Attendu que vous avez autrefois besogné audit procès, a été advisé être nécessaire d'avoir sur ce commission *& vicariat* de vous audit archevêque de Tours & évêque de Lombez, & à chacun d'eux *vostre vicariat*, à tout plaine puissance & telle que vous l'avez touchant la dite matière ».

Et dans l'instruction donnée aux commissaires, voici encore ce qu'on trouve :

« Pour plus solemnellement besogner audit procès, que l'on envoye incontinent quérir *le vicariat* de M. de Bourdeaulx ».

C'est ce mot *vicariat*, qui signifie ici procuration, délégation, pouvoir, transmission d'autorité, qui étant peut-être mal figuré dans le manuscrit que M. Durlos avoit sous ses yeux, a été transformé par lui en un vicaire de l'archevêque de Bordeaux, duquel on attendoit des éclaircissemens particuliers.

Ces mêmes actes donnent lieu à une autre observation qui fait connoître les opinions & les usages de ce tems-là; & qui n'a pas été assez développée par les historiens.

Le roi dit dans sa lettre à l'archevêque de Bordeaux, qu'indépendamment de ce que l'un des deux prisonniers est ecclésiastique & religieux, *aussi le crime est partie ecclésiastique*. Il dit la même chose dans les instructions, & il ajoute :

« Et pour que cette matière touche aucunement le fait de la foi, & que maître Roland de Cosie ou Cosic, qui est un notable maître en théologie & inquisiteur de la foi, & au vivant de mon dit seigneur de Guyenne estoit son confesseur, a autrefois besogné audit procès, durant que lesdits prisonniers estoient à Bordeaux, entre les mains de feu mondit seigneur de Guyenne, le roi........ entend que le dit inquisiteur soit appelé & présent au dit procès, ainsi que par raison faire se doit ».

On cherche d'abord comment l'empoisonnement peut être un crime ecclésiastique, en quoi il peut intéresser la foi, & on trouve que c'est parce que dans les idées du tems, il étoit toujours mêlé de

magie. En général, dans les siècles d'ignorance, tout effet funeste dont la cause n'étoit pas évidente ou parfaitement connue, étoit attribué à la magie. Un homme mouroit d'un poison lent, on le voyoit languir & dépérir sans aucune cause apparente, il y avoit là de la magie; on avoit usé, à son égard, de sortilège & de maléfice; *on lui avoit jeté un sort*, comme le peuple le dit encore quelquefois; en effet, Louis XI dans toutes ses lettres, ne parle que *du maléfice fait & commis en la personne du duc de Guyenne*. Il ne prononce pas même le mot d'empoisonnement. Le duc de Bourgogne le prononce dans son manifeste contre Louis XI, & il y joint l'accusation ordinaire de magie. Selon lui, le duc de Guyenne a perdu la vie *par poisons, maléfices, sortilèges & invocations diaboliques*. Le poison ne suffisoit que trop pour tout expliquer, & il rendoit la magie inutile; mais on ne raisonnoit pas ainsi alors, on joignoit toujours ces deux idées; il paroît même que cette union & cette confusion d'idées avoit lieu chez les anciens.

Miscueruntque herbas & *non innoxia verba.*

Si on employoit les herbes, ce qui dans notre vieux langage s'appelloit *enherber*, qu'étoit-il besoin de paroles malfaisantes & criminelles? mais on croyoit que c'étoit ces paroles qui donnoient aux herbes leur vertu vénéneuse. De-là un même mot pour exprimer le poison & des opérations magiques.

Herbasque quas Ioleos atque Iberia
Mittit venenorum *ferax.*
Has herbas atque hec Ponto mihi lecta venena.

Voilà le poison: encore dans ce dernier exemple, le mot *venena* présente-t-il l'idée de magie, puisque Virgile ajoute:

His ego sæpè lupum fieri & se condere sylvis
Mœrin, sæpè animas imis exeire sepulcris,
Atque satas aliò vidi traducere messes.

Ce n'est pas avec de simples poisons qu'on se transforme en loup, qu'on évoque les mânes du fond des tombeaux, & qu'on transporte les moissons d'un champ dans un autre.

Quid accidit? cur dira barbara minùs
Venena *Medea valent?* ....
Venena *magnum fas nefasque non valent*
Convertere humanam vicem.
Quantùm carminibus quæ versant atque venenis
Humanos animos.

Voilà les opérations magiques.

De-là aussi le mot *carmina*, qui signifie vers, chanson, a signifié enchantement, maléfices, parce que les prétendues paroles magiques étoient en vers, & se chantoient.

Ducite ab urbe domum, mea carmina, *ducite Daphnim.*
Carmina *vel cœlo possunt deducere lunam,*
Carminibus *Circe socios mutavit Ulyssei,*
Frigidus in pratis cantando *rumpitur anguis.*
Hæc se carminibus *promittit solvere mentes*
Quas velit, ast aliis auras immittere curas.

Pour appliquer ceci à l'Abbé de saint Jean d'Angely, on étoit si persuadé de sa sorcellerie, qu'au rapport de d'Argentré, dans son histoire de Bretagne, & de du Bouchet, dans ses annales d'Aquitaine, le geolier de la grosse tour de Nantes où étoit renfermé l'abbé, déclara qu'on entendoit toutes les nuits, dans cette tour, des bruits horribles; ils disent aussi qu'une nuit le tonnerre étant tombé sur la tour, l'abbé fut trouvé mort le lendemain, « étendu dans la place où il couchoit, la tête & le visage enflés, noir comme » un charbon, & la langue hors de la bouche » d'un demi pied de long.

Mais le plus grand nombre des auteurs s'accorde à dire qu'il s'étrangla ou qu'on l'étrangla dans sa prison. L'on n'a point su ce que la Roche étoit devenu, mais le procès ne fut pas jugé.

VERT, (Dom Claude de) (*hist. litt. mod.*) religieux, de l'ordre de Cluni, connu principalement par son *explication simple, littérale & historique des cérémonies de l'église*, & par ses débats avec Jurieu sur cet article. Ce fut lui qui, avec son confrère Dom Paul Rabusson, réforma le bréviaire de son ordre, qui parut ainsi réformé en 1686, & qui, malgré la critique qu'en fit le docteur Thiers (*voyez* son article) a servi de modèle pour en réformer plusieurs autres. Né à Paris en 1645, mort en 1708.

VERT ou VERTH, (*Jean de*) *voyez* WERT.

VERTOT D'AUBŒUF, (René Aubert de) (*hist. litt. mod.*) de l'académie des belles lettres, historien célèbre, étoit d'une famille noble de la haute Normandie, allié aux meilleures familles de la province, telles que les Mallet de Graville, les Houdetot, les Pellevé, les de Prie. Marie de Mannevillette, sa tante maternelle, avoit épousé un homme de la maison de Clermont-Tonnerre. Un frère aîné de l'Abbé de *Vertot* étoit chambellan de Monsieur, frère de Louis XIV.

L'abbé naquit au château de Bennetot, dans le pays de Caux, le 25 novembre 1655. En sortant

du séminaire il disparut, ses parens ignorèrent long-tems ce qu'il étoit devenu ; ce ne fut enfin qu'après six mois de recherches qu'on parvint à découvrir qu'il étoit allé se jetter dans un couvent de capucins à Argentan. Son père y accourut & fit tous ses efforts pour le ramener dans la maison paternelle, le novice persista & fit ses vœux. Un mal considérable qu'il avoit eu autrefois à une jambe, s'envenima par les austérités de son état & sur-tout par l'usage & le frottement continuel de cette robe de laine rude & grossière sans cesse appliquée sur sa jambe nue. Le mal fit de tels progrès qu'il fut jugé incurable. La famille espéra cependant contre toute espérance. D'après les rapports des chirurgiens, les consultations des médecins & des docteurs de Sorbonne, elle obtint des brefs du pape, le consentement des supérieurs & celui du jeune profès, le plus difficile de tous, (dit l'auteur de son éloge dans le recueil de l'académie des belles-lettres) pour le faire passer sous une règle plus douce. Il entra dans l'ordre de Prémontré. L'abbé Colbert, qui en étoit général, connut son mérite & voulut l'employer ; mais cette translation d'un ordre plus austère dans un ordre plus doux, ayant pour cause ou pour prétexte la foiblesse de sa santé, rendoit incapable de posséder des bénéfices ou des dignités dans l'ordre où on étoit transféré. Un nouveau bref de Rome le rétablit dans tous ses droits, & il fut prieur de Joyenval. Il se démit de cet emploi, & se réduisit à une cure dépendante de l'ordre, il eut celle de Croisy-la-Garenne, près la machine de Marly ; ce fut là qu'il composa son premier & son meilleur ouvrage peut-être, son *histoire de la conjuration* ou *révolution de Portugal*, qui parut en 1689. Il eut ensuite une autre cure dans le pays de Caux, puis une troisième aux portes de Rouen, celle-ci étoit purement séculère, il eut encore besoin de dispenses pour la posséder ; elle étoit d'un revenu assez considérable, & contribua beaucoup à son bonheur, en le replaçant dans son pays, en le rapprochant de sa famille, en le mettant à portée des secours littéraires que Rouen pouvoit lui fournir, & sur-tout en lui procurant les moyens d'acheter des livres ; il en eut beaucoup & en fit un digne usage. Il écrivit l'*histoire des révolutions de Suède*, qu'il publia en 1696, & qui eut un prodigieux succès ; elle fut traduite en diverses langues, & on en fut si content à Stockholm, qu'un envoyé de Suède fut chargé de l'engager par un présent de deux mille écus à entreprendre une histoire générale de Suède. Cet envoyé croyoit le trouver à Paris, répandu dans la plus brillante société ; quand il sut que c'étoit un prêtre normand, un simple curé de campagne, le compte qu'il rendit de sa commission fit échouer le projet ; on crut apparemment s'être trompé en Suède sur le mérite de son ouvrage.

Le P. Bouhours étoit plus sûr de son jugement & y tenoit davantage, il ne voyoit en rien dans notre langue, disoit-il, qui fut au-dessus des révolutions de Portugal & de Suède. M. Bossuet disoit un jour au Cardinal de Bouillon, que c'étoit une plume taillée pour la vie de M. de Turenne ; & en effet, malgré les travaux de Ramsay & de quelques autres, puisque l'abbé de *Vertot* n'a point écrit cette vie, elle est encore à écrire.

Dans le temps du réglement de 1701, le roi nomma l'abbé de *Vertot* à l'académie des inscriptions & belles-lettres, honneur qui le jetta dans un grand embarras. Tous les brefs, toutes les dispenses qu'il avoit obtenues ou qu'on avoit obtenues pour lui ne lui rendoient pas son patrimoine auquel il avoit renoncé en entrant dans le cloitre. Sa cure, qui lui valoit trois mille livres de rente, étoit son seul revenu, & il lui manquoit encore deux ans pour pouvoir résigner en se réservant une pension. Il demanda qu'on voulût bien le laisser encore pendant deux ans dans sa cure, pour acquérir le droit de la quitter avec une pension, & promit de remplir, en attendant, tous les autres devoirs d'académicien, le seul devoir de la résidence excepté, jusqu'au terme indiqué seulement. Ce terme arrivé, il remplit ses engagemens, quitta sa cure, vint à Paris, se livra entièrement & uniquement à l'histoire. Son traité de la mouvance de la Bretagne parut en 1710, & il entraîna, dix ans après, le traité de l'établissement des bretons dans les Gaules.

L'histoire des révolutions de la république romaine parut au commencement de l'année 1719.

L'histoire de Malte est le dernier des ouvrages de M. l'abbé de *Vertot* dans l'ordre des tems, & même aussi, selon quelques-uns, dans l'ordre du mérite, ce qui n'empêche pas qu'il ne soit extrêmement lu, & avec plus de fruit qu'aucun autre ouvrage sur la même matière ; c'est par ce livre seul que les gens du monde connoissent l'histoire de Malthe.

Cet ouvrage valut à M. l'abbé de *Vertot* un bref du grand-maître, plein de marques flatteuses d'estime & de reconnoissance avec la croix de l'ordre & la commanderie de Santeny, que le grand-prieur de France lui conféra.

M. le duc d'Orléans, fils du régent, s'attacha l'abbé de *Vertot*, il lui donna dans sa maison une place d'interprète, il le logea au palais royal, & immédiatement après son mariage il le nomma secrétaire des commandemens de Madame la duchesse d'Orléans.

L'abbé de *Vertot* a été l'éditeur ou plutôt l'auteur des ambassades de Messieurs de Noailles, Antoine, François & Gilles, comme l'abbé Millot a été depuis le rédacteur des nouveaux mémoires de Noailles. Les ambassades de Noailles ont été composées sur les mémoires originaux confiés

confié à l'auteur par cette maison à laquelle il étoit fort attaché.

L'abbé de *Vertot* avoit encore d'autres plans d'ouvrages, il vouloit faire des révolutions de Carthage & une histoire de Pologne, il a rempli le recueil de l'académie des Inscriptions & Belles-Lettres de mémoires précieux sur l'histoire, principalement sur l'histoire de France, dont il étoit, dit le secrétaire de cette académie, également instruit & jaloux. Les hommes sont étranges avec leur intolérance & leurs prétentions exclusives. L'abbé de *Vertot* avoit tellement accaparé l'histoire de France, il en avoit tellement fait son domaine & sa propriété, qu'il ne pouvoit pas souffrir que, même dans l'académie des Inscriptions & Belles-Lettres, ses confrères voulussent s'en occuper, & c'est ce que le secrétaire veut faire entendre à mots couverts, en disant que l'abbé de *Vertot* étoit *également instruit & jaloux* de l'histoire de France. On dit même que pour gêner & traverser les travaux de ses concurrens, pour rendre leurs opinions ou suspectes ou odieuses, il se permettoit d'employer quelquefois l'autorité & d'exercer quelques tyrannies. M. d'Anville n'alloit pas jusques-là; mais il n'étoit pas permis de parler de géographie devant lui, même incidemment & à un autre sujet, & il ne vouloit pas que ceux qui avoient été sur les lieux & qui les avoient observés, les connussent mieux ou aussi bien que lui qui ne les connoissoit que par les livres.

L'abbé de *Vertot* mourut au palais royal le 15 juin 1735, âgé de près de 85 ans. Depuis 1726, des attaques réitérées d'apoplexie & de paralysie le retenoient chez lui & le privoient du bonheur de travailler. Il passa les neuf dernières années de sa vie dans une grande langueur & de corps & d'esprit.

VERTUS, (Philippe, comte de) (*Hist. de Fr.*) étoit le second des trois fils du duc d'Orléans, frère de Charles VI. Il mourut sans laisser de postérité légitime.

VERTUS (Jean de) est aussi le nom d'un secrétaire du roi Charles V, c'est un de ceux à qui on attribue le *Songe du Vergier*.

VERVINS, (*voyez* COUCI).

VERULAM, (BACON).

VERUS (Lucius Ceionius Commodus) (*Hist. rom.*). Marcus Annius *Verus*, consul pour la seconde fois, l'an de Rome 172, & pour la troisième l'an 177, fut l'ayeul paternel de Marc-Aurèle.

Lucius Ceïonius Commodus, plus connu par le surnom de *Verus*, étoit d'une autre famille. Adrien l'adopta, & fit un mauvais choix qu'il répara depuis par celui de Tite-Antonin. Le père de *Verus* avoit été préteur; son ayeul, son bisayeul & plusieurs de ses ancêtres du côté maternel avoient été consuls. *Verus* fut César, mais ses mœurs le rendoient indigne du rang suprême, & sa santé l'en rendoit incapable. Il étoit beau, bien fait, & tellement livré à la mollesse & aux voluptés, qu'on crut qu'Adrien, dont les mœurs étoient aussi fort déréglées, ne l'avoit adopté que comme il auroit pu adopter Antinoüs. Peu d'hommes paroissent avoir mené une vie aussi efféminée; il n'est presque connu que par des recherches & des inventions dans ce genre. C'étoit un véritable Sybarite, il fut l'inventeur d'un lit d'une forme particulière, où sa mollesse reposoit plus voluptueusement, d'un ragoût qui fut fort vanté par tous les gourmands de son temps; il le piquoit de goût en tout, parce qu'il raffinoit sur tout. Ses jeunes esclaves étoient des amours, ses coureurs étoient des vents: ils portoient des ailes; l'un étoit Borée, l'autre Zéphyre, & comme le luxe est inhumain, il abrégeoit leurs jours par des courses excessives & des fatigues continuelles. Il abrégea les siens par la volupté, par l'usage immodéré des plaisirs les plus destructeurs; parvenu au comble de la faveur & de la puissance, il ne fit que languir & mourir. « Je ne me suis pas donné un fils, dit à ce sujet Adrien, je n'ai fait que donner à l'olympe un nouveau dieu, *ego mihi divum adoptavi, non filium* ». Dans une autre occasion, il dit sur le même sujet moins pompeusement: « Nous nous sommes appuyés sur un mur qui s'écrouloit, *in caducum parietem incubuimus* ». Il l'avoit fait préteur & deux fois consul, il avoit fait plus pour lui, puisqu'il l'avoit nommé César; il l'avoit envoyé commander dans la Pannonie, où l'on ne peut pas dire que *Verus* n'ait eu de César que la mollesse, car il montra quelque talent pour la guerre; mais sa foiblesse & ses plaisirs firent bientôt évanouir cette ombre de talent. On croit qu'Adrien, convaincu enfin de l'indignité de son choix, songeoit à le révoquer, & que la mort de *Verus* ne fit que prévenir sa destitution. Il avoit été adopté vers l'an de J. C. 135; il mourut l'an 138.

Il eut un mérite, il aima les lettres, il avoit l'esprit orné, il écrivoit bien en prose & en vers.

Adrien, en adoptant à sa place Tite-Antonin, voulut que celui-ci adoptât le fils de *Verus* (ce fils avoit alors sept ans,) & Marcus Annius, petit-fils du premier *Verus* dont nous avons parlé, & qui fut dans la suite l'empereur Marc-Aurèle. Adrien disoit que le nom de *Verus* exprimoit encore foiblement le caractère vrai & vertueux de celui-ci, il l'appelloit *Verissimus*. Le fils de *Verus* mort César, s'appella d'abord *Commodus*, qui avoit aussi été le surnom de son père. Tite-Antonin, dont toute la prédilection fut toujours pour Marc-Aurèle, qui s'appella alors *Verus*, surnom de son père & de son ayeul, laissa Commodus dans la condition privée, il le trouvoit trop dissipé, trop livré aux plaisirs, trop semblable, en un mot, à son père.

Marc-Aurèle, par une bonté & une générosité qui lui étoient propres, voulut associer à l'empire son frère adoptif, & lui donna le nom de *Vérus*, qu'avoient également porté le père de Commodus & celui de Marc-Aurèle; celui-ci prit ce nom d'Aurèle parce que c'étoit le nom de famille de Tite-Antonin, par lequel il avoit été adopté. Ainsi les deux frères adoptifs régnèrent ensemble, l'un sous le nom de L. *Vérus*, c'est le fils de Commodus *Verus*, adopté par Adrien; l'autre sous celui de Marc-Aurèle, c'est Marcus Annius Verus, nommé par Adrien Verissimus, & qui sous ce nom de Marc-Aurèle est encore & sera toujours un objet de vénération & d'amour pour l'univers. Dans l'article MARC-AURÈLE, (*Voyez* cet article) qui est de M. Turpin, on trouve quelques erreurs qu'il est nécessaire de relever ici. « Marc-Aurèle, dit M. Turpin, partagea le pouvoir souverain avec son » frère *Verus*, gendre d'Antonin le pieux ».

1°. *Son frère Verus*, ces mots sont exacts, mais dans le langage romain seulement; ils étoient frères adoptifs, d'ailleurs, quoique tous deux nommés *Verus*, ils étoient de deux familles différentes.

2°. *Verus* n'étoit pas gendre d'Antonin, c'étoit Marc-Aurèle qui l'étoit. A la vérité Adrien avoit réglé que *Verus* épouseroit la fille d'Antonin, & Marc-Aurèle la sœur de *Verus*; mais Antonin, parvenu à l'empire, avoit changé ces dispositions, & avoit pris pour gendre Marc-Aurèle, qu'il avoit seul nommé pour son successeur; la générosité de Marc-Aurèle en décida autrement, il partagea l'empire avec *Verus*, & il en fit son gendre.

M. Turpin continue:

« Le partage de l'autorité qui fomente les haines,
» ne fit que resserrer les nœuds de leur amitié
» fraternelle. Il sembloit qu'ils n'avoient qu'une
» ame, tant il y avoit de conformité dans leurs
» actions.

3°. Ceci est démenti par la vie entière & de *Verus* & de Marc-Aurèle. Jamais deux ames ne furent plus différentes, jamais actions ne furent moins conformes. Marc-Aurèle fut sans cesse occupé à réparer les fautes & les torts de *Verus*, c'est tout ce qu'ils eurent de commun, l'évènement prouva que la sagesse d'Antonin avoit mieux pourvu au salut public, que la bonté de Marc-Aurèle. *Verus* fut la copie & même exagérée de son père. Si la reconnoissance le força d'abord à quelques égards, à quelque docilité pour les avis de Marc-Aurèle, il ne tarda pas à secouer le joug & à se plonger dans la mollesse. Marc-Aurèle, pour l'y arracher ou pour l'empêcher du moins de donner ses désordres en spectacle à la capitale, parvint à lui inspirer le desir d'aller faire la guerre aux Parthes. A peine étoit-il parti, qu'une maladie, fruit de son intempérance & de son incontinence, le retint à Canouse; Marc-Aurèle y courut & lui rendit tous les soins de l'amitié. *Verus* guérit, mais il ne se corrigea point. Pendant qu'on recevoit de l'Orient les nouvelles les plus fâcheuses & qui devoient le plus accélérer la marche de l'armée de *Verus*, cet indolent général s'amusoit à la chasse dans les forêts de l'Apulie; pressé enfin par le cri public, il s'embarqua, mais il séjourna sur sa route à Corinthe, dans Athènes, dans les villes maritimes de la Lycie, de la Pamphilie, de toute l'Asie mineure, comme s'il eut fait un voyage de simple curiosité; par-tout on lui donnoit des fêtes, partout il se livroit aux plaisirs. Il arriva enfin à Antioche & s'y fixa au sein des voluptés dont cette ville abonde, il y passa les quatre années que dura la guerre, qu'il laissa faire à ses lieutenans, & il revint triompher à Rome avec Marc-Aurèle. Il y rapporta de l'Orient une peste qui ravagea tout l'empire, des vices fortifiés & raffinés par son séjour à Antioche, & des troupes de comédiens & de musiciens, auxquels il prodiguoit, ainsi qu'à de vils affranchis, sa faveur & sa confiance, s'éloignant toujours de plus en plus & de la vertu & des conseils de Marc-Aurèle. Pendant qu'il ruinoit sa santé par ses débauches, il ruinoit l'état par ses profusions; Capitolin nous a conservé des détails sur un festin que donna *Verus*, & où, indépendamment de la somptuosité des mets & des vins, il fit présent à chaque convive d'un jeune échanson qui leur avoit servi à boire, d'un maître d'hôtel avec un service de vaisselle complet; il leur donna de plus à tous, les mêmes animaux vivans qui avoient été servis morts sur la table, soit quadrupedes, soit oiseaux; tous les vases à boire furent pareillement donnés à ceux qui s'en servoient, & on en changeoit chaque fois qu'on buvoit, ils étoient tous précieux & par la matière du vase & par les ornemens, or, argent, cristaux, pierreries. Des vases d'or, remplis des parfums les plus exquis, furent pareillement donnés aux convives; ils avoient tous sur la tête des couronnes de fleurs qui n'étoient point de la saison avec des pendans tissus d'or, toujours aux dépens de *Verus* & qui leur restèrent. Il leur donna enfin, pour les reconduire, des litières brillantes d'argent avec les mulets & le muletier. Les flateurs applaudirent à cette monstreuse magnificence; Marc-Aurèle en gémit & l'état en souffrit.

Verus prit insensiblement presque tous les vices de Néron, il couroit comme lui les rues & les tavernes pendant la nuit, prenoit querelle avec des gens du peuple, & remportoit souvent au palais des marques honteuses de ces vils combats; il prenoit parti avec fureur dans les courses de chariots & les jeux du cirque, ce qui lui attiroit souvent des huées, des reproches & des injures de la part de la faction contre laquelle il se déclaroit. Il aimoit les combats de gladiateurs au point d'y paroître quelquefois comme acteur.

Marc-Aurèle qui cessoit de lui donner des con-

seils devenus trop inutiles, lui donnoit au moins de grands exemples; il saisit l'occasion de les lui donner d'une maniere plus directe, *Verus* avoit dans l'Etrurie (la Toscane) une maison de plaisance, ou plutôt de débauche, où il vivoit dans la dissolution avec des affranchis & des amis encore plus vils; il crut ne pouvoir se dispenser d'inviter Marc-Aurèle à l'y venir voir, Marc-Aurèle accepta la proposition qu'on avoit cru peut-être qu'il refuseroit, il y vint passer cinq jours pour montrer à cet indigne empereur comment un empereur devoit vivre, même à la campagne, même dans le tems & dans le séjour destiné au repos; on l'y vit toujours occupé d'affaires, tenant conseil, rendant la justice, pendant que *Verus* se livroit à ses excès & à ses désordres accoutumés; voilà toute la conformité qui se trouvoit dans les actions de ces deux princes, voilà comment ils ne faisoient qu'une ame.

Aux folies de Néron, *Verus* joignoit celles de Caligula sans la cruauté de l'un & de l'autre à la vérité, du moins le penchant qu'il pouvoit avoir à la cruauté, fut toujours réprimé par Marc-Aurèle. Il avoit, comme Caligula, une affection extravagante pour un cheval qu'il nommoit *l'oiseau*, & dont il donna aussi le nom à un énorme vase à boire réservé pour les jours de débauche les plus solemnels. Il nourrissoit son cheval de raisins secs & de pistaches, il se le faisoit amener dans son palais, couvert d'une housse de pourpre; il récompensoit son agilité à la course par des boisseaux de pièces d'or & par des marques d'honneur, comme Caligula en avoit usé envers son cheval. C'étoient là les modèles que prenoit *Verus* pendant qu'il avoit sous les yeux l'exemple de Marc-Aurèle.

Après la manière dont *Verus* s'étoit comporté dans la guerre contre les Parthes, Marc-Aurèle ne voulut point le laisser aller seul contre les Marcomans, encore moins le laisser dans Rome où il eût cabalé contre son bienfaiteur, ils partirent ensemble pour cette guerre au grand mécontentement de *Verus*, l'an 166 de J. C. *Verus*, à son ordinaire, n'y fit rien & s'ennuya de tout, regrettant sans cesse les plaisirs de Rome & tournant tous ses vœux de ce côté. Il fut impossible enfin de le retenir, & d'Aquilée, où les deux empereurs passoient l'hiver pour être à portée d'entrer au printems dans la Pannonie, il voulut absolument retourner à Rome, ce qui obligea Marc-Aurèle de partir avec lui (en 169), ils voyageoient ensemble & dans la même voiture, lorsque tout-à-coup *Verus* fut frappé d'une apoplexie violente; on le saigna sur-le-champ, & il fut transporté dans la ville d'Altinum auprès de laquelle on se trouvoit. Il n'y vécut que trois jours, & mourut sans avoir recouvré la parole. Il n'étoit âgé que de trente neuf ans. Il avoit regné environ neuf ans avec Marc-Aurèle. Si ces politiques machiavellistes, plus prompts encore à soupçonner le crime qu'à le commettre, prenoient un plaisir malin à observer que cette mort arriva bien à-propos pour Marc-Aurèle & pour l'empire, si, bien moins pour menager une excuse à Marc-Aurèle que pour rendre un crime vraisemblable de sa part, ils disent que l'amour même du genre humain pouvoit engager à sacrifier une telle victime au bien public, il suffit de répondre avec Capitolin que c'est un sacrilège d'oser outrager d'un soupçon la vertu de Marc-Aurèle, *hoc nefas est de Marco putari*; mais il y a sur cette mort d'autres conjectures, qui ne sont peut-être pas mieux fondées. Nous avons dit que, selon les arrangemens faits par Adrien & changés par Antonin, Faustine, fille d'Antonin, devoit épouser *Verus*, & Fabia, sœur de *Verus*, devoit épouser Marc-Aurèle; Antonin aima mieux prendre pour gendre Marc-Aurèle, & *Verus* épousa Lucille, fille de Marc-Aurèle & de cette Faustine qu'il avoit dû épouser; mais *Verus* avoit, dit-on, conservé d'autres liaisons avec Faustine, femme plus digne de lui que de Marc-Aurèle, elle avoit eu pour lui des complaisances criminelles, dont il n'avoit point fait mystère, & c'étoit, disoit-on, pour le punir de cette infâme indiscrétion, qu'elle l'avoit empoisonné. D'autres lui donnent du moins un motif plus honnête, ils disent, que *Verus* entretenoit avec Fabia, sa propre sœur, un commerce incestueux, & qu'ils avoient formé ensemble le complot de faire périr ce même Marc-Aurèle qu'elle avoit dû épouser & que son ambition regrettoit sans doute; ils ajoutent que Faustine, instruite de ce projet, en prévint l'exécution par la mort de *Verus*.

Mais il est rare que l'effet du poison soit de donner une attaque d'apoplexie, & d'ailleurs qu'est-il besoin de recourir à tous ces moyens odieux d'expliquer comment un prince, livré dès l'enfance aux excès & aux dissolutions de tout genre, meurt à trente-neuf ans d'apoplexie ou d'indigestion.

Marc-Aurèle fit porter le corps de *Verus* au Mausolée d'Adrien, & lui fit décerner les honneurs divins, mais dans un discours qu'il prononça au sénat à cette occasion, il parla de lui assez franchement & s'applaudit en quelque sorte d'être délivré d'un collegue dont la négligence, pour ne rien dire de plus, nuisoit aux affaires.

Nous trouvons sous le même règne (de Marc-Aurèle) un Martius *Verus*, général distingué, que cet empereur charge de faire la guerre au rebelle Avidius Cassius, qui s'étoit fait proclamer empereur.

VESAL, (André) (*hist. litt. mod.*) médecin célèbre de Charles-Quint & de Philippe II. Son père, son ayeul, son bisayeul, son trisayeul, s'étoient illustrés par l'étude de la médecine & furent tous effacés par lui, *Vesal* étoit né à Bruxelles,

mais sa famille étoit originaire de Vesel dans le duché de Cleves, & vraisemblablement elle en tiroit son nom. *Vesal*, grand anatomiste pour le tems, ayant fait l'ouverture du corps d'un gentilhomme espagnol, qu'on croyoit mort & qui se trouva vivant, les parens le déférerent à l'inquisition, Philippe II, roi très-inquisiteur, sentit cependant qu'un homme, tel que *Vesal*, n'étoit pas fait pour être abandonné à l'inquisition, qu'il n'avoit besoin ni des rois ni des inquisiteurs, & que les rois & les inquisiteurs pouvoient avoir besoin de lui, il le prit sous sa protection, mais il ne put ou ne voulut pas le dispenser de toute peine, celle qu'il lui infligea fut, selon l'usage des siecles précédens, de faire un voyage à la terre-sainte. Le sénat de Venise le rappella pour lui donner la chaire de medécine que Fallope avoit remplie à Padoue : mais à son retour, son vaisseau fit naufrage, il fut jetté dans l'isle de Zante, & il y mourut de faim & de misere en 1564. On a de lui un cours d'anatomie sous le titre de *corporis humani fabrica*, dont Boerhaave a donné une édition.

VESPASIEN, (*hist. rom.*) (Titus Flavius Vespasianus) seul empereur depuis Auguste qui ait pû réconcilier les Romains avec la monarchie. Né dans l'obscurité, n'ayant jamais eu la foiblesse d'en rougir, il fut d'abord protégé par Narcisse, car dans les tems où il vivoit, les gens du plus grand mérite avoient besoin de l'appui des affranchis, il parvint au consulat par le crédit de ce favori. Il accompagna Néron dans le voyage que cet empereur fit en Grèce, mais ayant eu le malheur de s'endormir à la lecture des vers de Néron, il fut disgracié & chassé de la cour. Néron lui pardonna pourtant dans la suite, parce qu'il crut avoir besoin de lui pour la guerre des Juifs, dont il lui confia la conduite. *Vespasien* y acquit beaucoup de gloire ; il entra l'an 67 de J. C. dans la Galilée, province alors remplie de villes fortes qui couvroient Jérusalem ; c'étoit Josephe, ce fameux historien de sa patrie, qui commandoit pour les Juifs dans la Galilée (*voyez* l'article JOSEPHE), il prit Gadara, il fit ensuite le siége de Jotapate, dont Josephe a fait une longue & intéressante relation. Ce fut après la prise de cette ville que Josephe se rendit à *Vespasien* avec un seul de ses compagnons, après avoir vu tous les autres s'entretuer dans une caverne où il s'étoit retiré avec eux. *Vespasien* devint son protecteur, & poursuivant le cours de ses conquêtes, il prit Japha, tailla en pièces les Samaritains sur le mont Garizim, prit & rasa Joppé, Tibériade lui ouvrit ses portes, il soumit Tarichée, ou plutôt ce fut Titus son fils qui l'emporta d'assaut, *Vespasien* fit construire à la hâte une petite flotte avec laquelle il battit une troupe nombreuse de Juifs qui s'étoient retirés dans des barques sur le lac de Tibériade, où ils oserent attendre les vainqueurs & accepter la bataille. Titus, suivant les mouvemens de la clémence qui lui étoit naturelle, avoit accordé un généreux pardon aux habitans de Tarichée ; mais on crut devoir excepter de cette grace quarante mille séditieux, qu'on ne pouvoit ni laisser dans la ville, dont ils auroient troublé la tranquillité, ni renvoyer libres, parce qu'ils auroient porté ailleurs l'esprit de révolte dont ils étoient animés, & le brigandage auquel ils étoient accoutumés. On délibera sur ce qu'on devoit en faire, & dans un conseil de guerre, on prit le parti le plus contraire à l'humanité, mais qui fut estimé le plus sûr. On les fit sortir tous par la porte qui conduisoit de Tarichée à Tibériade, là, on les assembla dans le stade, lieu destiné à la course & aux combats des Athletes ; on égorgea les vieillards & ceux que leurs infirmités mettoient hors d'état de rendre aucun service & que par cette raison là même, il semble qu'on pouvoit impunément laisser aller, d'autant plus que c'étoit de beaucoup le plus petit nombre. On choisit six mille hommes des plus vigoureux & des plus capables de supporter la fatigue, qui furent envoyés à Néron dans l'Achaïe, pour être employés aux travaux qu'il faisoit faire, pour couper l'Isthme de Corinthe. Le reste qui se montoit encore à plus de trente mille, fut vendu comme esclave. Ce traitement n'étoit pas propre à rallentir le feu de la révolte, il n'engageoit pas les Juifs à se soumettre aux Romains. *Vespasien* agissoit en cette occasion contre son caractère, ses principes & son intérêt. Il emporta ensuite de force Gamale, place située vis-à-vis de Tarichée de l'autre côté du Lac de Tibériade ou de Génésareth ; battit les Juifs sur le mont Thabor, & Titus entra sans obstacle dans Giscale, après que Jean de Giscale, le plus factieux de tous les Juifs, eût quitté cette place qui ne pouvoit plus tenir, & eût été porter ses fureurs dans Jérusalem. Il y augmenta le trouble & la folle ardeur pour la guerre. Il parut prendre le parti du peuple contre ces furieux, fanatiques à la fois & perfides, connus sous le nom de Zélateurs, il étoit d'intelligence avec eux, & il trahissoit le peuple. Les Zélateurs appellèrent les Iduméens à leur secours, puis se brouillèrent avec ces étrangers, & Jérusalem se remplit de factions & de carnage. *Vespasien* se contentoit de prendre des villes autour de Jérusalem & se reposoit sur les habitans insensés de cette capitale du soin de s'entre-détruire ; il soumit Jamnia & Azor. Quelques-uns des principaux chefs de son armée l'exhortoient à profiter des divisions des Juifs pour faire & presser le siège de Jérusalem, *Vespasien* ne fut pas de cet avis. « Nous ne ferions, dit-il, que réunir contre nous tous les partis ; laissons-en toute liberté cette rage de s'exterminer qui les possède actuellement, laissons-les s'affoiblir au moins, vaincre à force ouverte est un triste avantage, quand on peut espérer de vaincre sans tirer l'épée. » Il suivit constamment ce plan, & l'année suivante, 68e de J. C. & qui fut la dernière de l'empire de Néron, il ouvrit la campagne par une expédition dans la

contrée qu'on nomme la Pétée, au-delà du Jourdain, il prit Gadara, qui en est la capitale, & soumit tout le pays. Il alla ensuite s'établir à Césarée, d'où il veilloit sur la conduite générale de la guerre. Ce fut à Césarée qu'il apprit le soulèvement de Vindex contre Néron, & tandis que l'occident se brouilloit, il crut devoir se hâter de pacifier l'orient pour que Rome n'eût pas une guerre étrangère à soutenir au milieu des désordres de la guerre civile, il se détermina pour lors à former & même à brusquer le siège de Jérusalem, il partit de Césarée avec toutes ses troupes & pénétra jusqu'à Jerusalem, il prit sur sa route Antipatris, Lydda, Thamna & la contrée qui en dépend, & vint dresser un camp à Emmaüs pour bloquer la capitale du côté du Nord; il l'investit ensuite au midi du côté de l'Idumée, puis de tous les autres côtés, & il se préparoit à l'assiéger en règle, lorsque les nouvelles, qui lui arrivoient de toutes parts, vinrent lui donner d'autres idées & d'autres soins. Les premiers successeurs de Néron, Galba, Othon, Vitellius, n'avoient servi qu'à faire desirer un empereur plus digne de regner; le vœu le plus général & le plus raisonnable étoit pour *Vespasien* lui-même. Bientôt proclamé par ses legions & par celles de Syrie & d'Egypte, il se vit obligé d'abandonner à son fils la conduite de la guerre contre les Juifs, il quitta la Judée & partit pour Alexandrie, chargeant Titus, qu'il laissoit à la tête d'une puissante armée, d'achever son ouvrage & de poursuivre ce siège de Jérusalem, qu'il avoit à peine pu commencer; avant de partir, il brisa les fers de Josephe, qui devint l'ami & à beaucoup d'égards le conseil de Titus.

Mais de d'Alexandrie, qui l'avoit d'abord reconnu pour empereur, *Vespasien* étoit en état de faire en quelque sorte la loi à Rome & à l'Italie, qui ne subsistoit que par les bleds étrangers. Les rapides succès de ses Lieutenans Mucien & Antonius primus (*voyez* l'article VITELLIUS), & la mort de Vitellius, arrivée peu de temps après, le dispensèrent de recourir au moyen sûr peut-être, mais dur & odieux, de réduire Rome en l'affamant; Rome fut soumise, & il parut en être le libérateur, en faisant partir promptement du port d'Alexandrie un grand nombre de vaisseaux, chargés des meilleurs bleds de l'Egypte. Le secours vint à temps, mais il ne pouvoit arriver plus à-propos, Rome n'avoit plus de vivres que pour dix jours.

Vespasien reçut à Alexandrie des Ambassadeurs de Vologèse, roi des Parthes, qui venoient lui offrir de sa part quarante mille hommes de cavalerie. C'étoit, dit un historien, une belle & glorieuse situation que de se voir prévenu par des offres si magnifiques, & de n'en avoir pas besoin.

La conduite ambitieuse & déréglée de Domitien, son second fils, mêloit seule quelque amertume à tant de prospérités. Ce jeune prince, qui avoit formé ses idées sur l'empire d'après le règne de Néron, ou d'après son propre cœur, regardoit comme le privilège du fils d'un empereur de se livrer à toutes ses passions, de pouvoir tout ce qu'il vouloit, d'enlever à leurs maris toutes les femmes qui lui plaisoient. Il étoit à Rome où il avoit couru même un assez grand danger dans l'incendie du temple de Jupiter Capitolin. (*voyez* l'article VITELLIUS), il s'en dédommageoit par l'exercice d'une autorité précaire qu'il usurpoit en attendant l'arrivée de son père à Rome. Il disposoit de tout arbitrairement; en un seul jour il distribua plus de vingt emplois tant de la ville que des provinces. *Vespasien* lui écrivit : « Je vous remercie de ne m'avoir point encore envoyé de successeur & de vouloir bien me laisser jouir de l'empire. Titus au contraire signaloit dès lors sa bonté, en tâchant d'excuser son frère & d'appaiser *Vespasien*.

Les Alexandrins aimoient le faste & la magnificence, ils n'estimèrent pas autant qu'ils le devoient un prince, tel que *Vespasien*, qui avoit un goût décidé pour la simplicité antique, ils attendoient d'ailleurs une gratification, comme ayant les premiers reconnu ce prince pour empereur, mais nous avons dit que Tibère avoit tous les vices, excepté l'avarice, *Vespasien* au contraire avoit toutes les vertus, excepté l'indifférence pour l'argent : les Alexandrins ne furent pas contens de lui. Nous ne disons rien des prétendus miracles qu'il opéra publiquement dans Aléxandrie, ils ne furent vrais que de son tems, & ils ne le furent jamais pour lui.

Son premier soin fut d'ordonner le rétablissement du capitole & d'y faire travailler sans délai avant même qu'il pût arriver à Rome. On donna plus d'élévation à cet édifice, ce fut le seul changement qu'on se permit, & c'étoit le seul mérite qui avoit manqué à la magnificence de l'ancien temple. *Vespasien* attendoit, pour se rendre à Rome, les vents reglés qui soufflent au commencement de la belle saison.

Entre les princes parvenus à l'empire sans y être appellés par le droit de la naissance, il n'en est aucun dont l'avénement ait été plus heureux & plus honorable à tous égards que celui de *Vespasien*. Il fut porté sur le trône sans effort de sa part, sans intrigue de la part de personne, par le vœu général auquel il n'eut que la peine de consentir. Il eut à la vérité des ennemis à vaincre, mais il en triompha sans être obligé de tirer lui-même l'épée. Des chefs & des armées qui le connoissoient à peine, combattirent pour sa querelle avec zèle & avec succès. Tous les obstacles étant applanis, il vint tranquillement prendre possession de Rome, où il étoit attendu par tous les ordres de l'état comme le restaurateur & le sauveur de l'empire.

Quand on sut qu'il étoit près d'arriver à Brindes, il y eut sur le rivage un concours vraiment flatteur de personnes de toute condition, de tout sexe &

de tout âge, que la flatterie ou le devoir seul n'auroit pas conduites jusques là, & dont les cœurs, déjà si bien disposés pour lui, mais à l'attente desquels il falloit répondre, achevèrent d'être gagnés par son abord facile, ses manières douces & aimables, où la simplicité d'un particulier, la franchise d'un vieux guerrier se joignoient à la sérénité d'un empereur, venant après cinquante-six ans de tyrannie rendre heureux des sujets longtems ses égaux. Toute la route depuis Brindes jusqu'à Rome étoit bordée d'une foule de peuple, les acclamations le suivoient par-tout. Domitien, qui vint au-devant de lui jusqu'à Bénévent, le cœur encore plein de projets ambitieux & contraires à son devoir, fut le seul que *Vespasien* distingua par un accueil sévère.

Il saisit d'une main sage les rênes de l'empire & se livra tout entier aux soins du gouvernement. Laborieux & appliqué, tous les jours éveillé de grand matin, & dès son réveil occupé d'affaires, il parvint à rétablir & révivifier toutes les parties de l'état, ébranlées & altérées par les convulsions de la guerre civile. Juste, mais ferme à l'égard des guerriers, il les soumit à la plus exacte discipline, & ce qu'il avoit toujours fait étant général, il le fit avec plus d'autorité encore étant empereur. Il rendit au sénat & à l'ordre des chevaliers leur ancien lustre, en les purgeant des sujets qui en étoient l'opprobre, & qui furent remplacés par les plus honnêtes gens de l'Italie & des provinces. A peine avoit-il trouvé deux cent familles sénatoriales, il en augmenta le nombre jusqu'à mille, & créa aussi de nouveaux patriciens. Il eut en même tems la plus grande attention à renfermer leurs privilèges dans les bornes légitimes & à maintenir contre eux les droits naturels des moindres citoyens. Les tribunaux étoient chargés d'une multitude de procès, il les fit tous juger en très peu de tems, & en jugea lui-même une grande partie; il parvint à réformer le luxe des tables, mais comme le prince doit réformer le luxe, par son exemple. Il renouvella d'anciennes loix ou il en fit de nouvelles pour le maintien ou le rétablissement des mœurs. Les femmes libres qui se prostituoient à des esclaves furent condamnées à la servitude; vous l'avez choisie, leur disoit-on; les usuriers qui prêtoient aux fils de famille, & entretenoient par-là leurs désordres, furent privés de toute espérance de payement, même pour le tems où les débiteurs seroient devenus maîtres de leur personne & de leurs biens.

Ennemi mortel de la mollesse, qu'il regardoit comme le signe & la cause de la décadence des empires, *Vespasien* vouloit sur-tout la bannir des armées. Un jeune homme étant venu parfumé des essences les plus exquises, lui faire ses remercimens pour un emploi militaire où il venoit d'être nommé, *j'aimerois mieux*, lui dit *Vespasien*, *que vous sentissiez l'ail*, & il lui ôta l'emploi. Toujours simple & amateur de la simplicité, né de parens pauvres dans la petite ville de Riéti, il conserva toute sa vie une petite maison de campagne qu'il tenoit de son ayeule, & il la conserva dans l'état où cette ayeule l'avoit laissée. Attaché à d'anciens meubles de famille, il ne les changea jamais. Il ne laissoit ignorer à personne l'obscurité de son origine; quand il fut parvenu à l'empire, des flatteurs ne manquèrent pas de lui fabriquer une superbe généalogie, où ils le faisoient descendre d'un des compagnons d'Hercule, fondateur de Riéti, *Vespasien* se moqua & de la généalogie & des généalogistes, & s'en tint à ses parens connus.

Il triompha des Juifs, & il l'avoit bien mérité, mais comme il avoit naturellement de l'aversion pour le faste & l'éclat, la cérémonie l'ennuya & il s'en expliqua franchement. « Je suis puni comme je le mérite, dit-il, il me sied bien à mon âge d'avoir desiré le triomphe, comme si cet honneur étoit dû à mes ancêtres, ou que j'eusse jamais été dans le cas de l'espérer. » *Meritò se plecti qui triumphum quasi aut debitum majoribus suis, aut speratum unquam sibi, tam ineptè senex concupisset.* Ici, je l'avoue, *Vespasien* me paroit trop modeste, ou Suetone l'est trop pour lui. Pourquoi donc *Vespasien*, général distingué, qui avoit fait la guerre avec gloire & avec succès, n'auroit-il jamais été dans le cas d'espérer les honneurs du triomphe, s'il n'avoit pas *été* élevé à l'empire? Je conçois que le triomphe l'ait ennuyé, mais il n'a pas pû s'en croire indigne.

Vologèse, suivant l'étiquette parthique & persane, lui ayant écrit avec cette suscription: *Arsace, roi des rois, à Flavius* Vespasien, l'empereur suivit dans sa réponse la même étiquette: *Flavius* Vespasien, *à Arsace, roi des rois.* C'étoit assurément la plus forte critique de cette étiquette altière de l'Orient. On dit que Philippe II, roi d'Espagne, dans une lettre qu'il écrivoit à Henri IV, avoit joint à son titre de roi, l'énumération de tous ses royaumes, c'est-à-dire de toutes les provinces d'Espagne, & que Henri IV, dans sa réponse, s'intitula: *bourgeois de Paris & seigneur de Gonesse*, en répétant d'ailleurs par contraste, l'énumération de tous les royaumes de Philippe, le trait est plus plaisant, mais la dérision est plus marquée.

Vespasien vivoit familièrement avec les sénateurs, alloit manger chez eux comme ils venoient chez lui; toujours simple citoyen dans ses manières, & empereur seulement par son dévouement au bien public; il ne disoit pas:

Suis-je leur empereur seulement pour leur plaire?

Il croyoit ne l'être que pour les rendre heureux.

Il n'y avoit point d'honneur qu'il ne prodiguât au sénat en corps. Assidu à toutes ses assemblées,

il le consultoit sur toutes les affaires ; il se concertoit avec lui sur toutes ses démarches, & quand la fatigue ou quelque indisposition l'empêchoit de traiter en personne, avec cette compagnie, c'étoient ses fils qui lui servoient d'interpretes.

Lorsque Titus eut pris Jérusalem, il passa en Egypte, il y fit la cérémonie de la consécration du bœuf Apis, où il porta le diadême, pour se conformer au rit ancien. Il sut que cette circonstance avoit été empoisonnée, qu'on l'accusoit de chercher à se faire, dans l'Orient, un établissement indépendant, & qu'on avoit essayé de faire entrer quelques soupçons dans l'esprit de son père ; il accourut aussi-tôt à Rome, vint se ranger auprès de lui, & se soumettre à ses ordres. *Vespasien* sentit toute la franchise de ce procédé ; il partagea l'honneur du triomphe avec lui ; car si *Vespasien* avoit soumis la Judée, Titus avoit pris Jérusalem ; il associa Titus à la censure, à la puissance tribunitienne, à tour ; il le prit pour collègue dans sept consulats ; il le fit, à tous égards, son premier ministre, & confiant à son successeur le soin de sa sureté personnelle & de sa vie, il le fit même préfet du pretoire & commandant-général de sa garde.

Plein de confiance dans ses sujets, comme ses sujets étoient pleins de confiance dans ses vues supérieures & dans ses bontés paternelles, il abolit même pendant que la guerre civile duroit encore, la honteuse coutume de visiter & de fouiller ceux qui vouloient aborder l'empereur.

Je vois avec mépris ces maximes terribles
Qui font de tant de rois des tyrans invisibles.

Les portes de son palais étoient toujours ouvertes, & Dion dit positivement qu'elles n'étoient point gardées.

Le soupçon entroit difficilement dans son ame, la superstition en étoit à jamais bannie. Des astrologues de ses amis l'avertirent de se défier de Metius Pomposianus, parce qu'il étoit né, disoient-ils, sous une conjonction des astres qui lui promettoit l'empire ; *Vespasien* le fit consul : vous voyez, dit-il à ces astrologues, que je ne néglige pas vos avis, s'il devient empereur, il se souviendra que je lui ai fait du bien.

Plein de respect & d'amour pour l'humanité, les spectacles cruels, les combats de gladiateurs le révoltoient, les supplices même les plus justes lui arrachoient des larmes ; si l'on en vit quelques-uns, même d'injustes, sous ce règne, comme celui de Sabinus & d'Eponine, (*voyez* l'article SABINUS) comme la mort du dur, mais vertueux Helvidius Priscus, l'histoire en a rejetté la haine sur le vicieux Mucien qui lui avoit, disoit-il, donné l'empire qu'il auroit pu retenir pour lui-même, & à qui sa reconnoissance laissa long-tems une grande partie de l'autorité supreme.

Le ressentiment & la vengeance étoient des mouvemens étrangers à l'ame de *Vespasien* ; il maria & dota la fille de Vitellius, son concurrent. (*Voyez* l'article VITELLIUS) Lorsque *Vespasien* avoit été disgracié, sous Néron, pour n'avoir pas assez goûté ses vers, et pour avoir encore moins goûté l'usage si cher à Néron, de jouer publiquement sur le théâtre, comme acteur & comme musicien, ce qui lui paroissoit indigne de la majesté de l'empire, un misérable affranchi de Néron qui remplissoit l'office d'huissier de la chambre, avoit insulté à sa disgrace de la manière la plus brutale ; *Vespasien* demandoit à cet homme où devant lui, en quel lieu il falloit qu'il se retirât, *ad furcas*, répondit Phebus (c'étoit son nom) avec toute l'insolence d'un valet de cour, qui parle à un homme chassé de la cour. Quand Phebus vit ce proscrit devenu empereur, l'effroi le saisit & lui inspira l'audace de se présenter devant lui pour lui faire sa cour, & lui demander pardon. Du plus loin que *Vespasien* l'apperçut, *ad furcas*, lui dit-il avec un sourire qui attestoit à la fois & son souvenir & sa clémence.

Le stoïcisme étoit devenu trop républicain pour être toléré dans un gouvernement monarchique, il dégénéroit absolument en cynisme ; les crimes des Caligula & des Néron avoient diffamé aux yeux de la philosophie, l'autorité absolue ; c'étoit l'effet naturel de tant d'horreurs dont on venoit d'être témoin & dont l'imagination étoit encore toute effrayée ; les philosophes de ce temps, qui peut-être ne s'étoient pas assez, au lieu d'attribuer ces horreurs au caractère particulier de tel ou tel empereur, en accusoient la constitution et proposoient de la changer ; mais les esprits n'étoient pas disposés alors à un tel changement ; on avoit éprouvé successivement les abus des divers régimes & on en étoit presque également frappé, on crut donc pour lors devoir s'en tenir au régime établi, le perfectionner, le restreindre, le modifier, mais en conserver l'essence. Le gouvernement monarchique, étoit, disoit-on, le seul qui convînt alors à Rome ; on croyoit s'en être assuré par de profondes méditations appuyées des exemples que fournissoit l'histoire. D'ailleurs on espéroit tout de *Vespasien*, les philosophes stoïciens, disoit-on, ne vouloient pas voir combien ce prince étoit différent de ses prédécesseurs, combien son administration étoit paternelle ; ils ne considéroient pas ce qu'il étoit, mais ce qu'avoient été les autres ; en conséquence, les leçons publiques de ces philosophes étoient devenues des déclamations séditieuses contre le pouvoir d'un seul ; la douceur même du gouvernement de *Vespasien*, la tolérance qui en formoit le caractère principal, ne faisoit que les enhardir par l'impu-

faire une réputation d'avarice; mais il ne négligea aucun des travaux qui pouvoient être de quelque utilité publique; il ne chercha jamais dans les besoins pressans du pauvre, des moyens d'obtenir son travail à vil prix; il n'aimoit pas même à substituer les procédés des arts à la main d'œuvre. Un ingénieur ayant trouvé un moyen de transporter à peu de frais, au capitole, des colonnes d'une grandeur énorme, il loua l'invention, donna une gratification à l'inventeur, mais il ne voulut point qu'on ôtât aux journaliers ce moyen de gagner leur vie. S'il vendoit quelquefois des charges aux candidats, & la grace aux coupables, ou l'absolution aux accusés; si Cénis, sa maitresse, faisoit des affaires, & s'il en partageoit le produit; s'il faisoit le négoce, & achetoit des marchandises pour les revendre plus cher; si un vieil esclave auquel il vouloit vendre la liberté, & qui vouloit l'avoir pour rien, a pu lui dire impunément que *le renard changeoit de poil*, *mais non pas de caractère*; ces divers moyens d'attirer de l'argent étoient peu nobles peut-être, & quelques-uns étoient peu légitimes; mais comme l'empereur ne thésaurisoit pas, & ne faisoit pas de dépenses qui ne tournassent au profit de la république, ces exactions particulières garantissoient les peuples d'une surcharge d'impôts que les conjonctures auroient pû rendre nécessaire.

Vespasien vécut près de soixante & dix ans, sans autre incommodité que quelques attaques de goutte, sans autre remède ni autre régime, que la diète qu'il observoit regulièrement une fois par mois. Sa gaieté étoit & la cause & l'effet de sa bonne santé; il plaisantoit sur tout & ne s'inquiétoit de rien; les présages, affaire si importante à Rome, & qui effrayoient les autres, même sur son compte, n'étoient pour lui qu'un sujet de plaisanterie. On s'allarmoit principalement de ce que le mausolée des Césars s'étoit, disoit-on, ouvert tout-à-coup: » Vous voyez-bien, dit-il, que cela ne me regarde » pas, je ne suis pas de la famille des Césars ». Il parut au ciel une comète chevelue, autre sujet d'effroi: « Pour celle ci, dit-il, ce n'est pas à ma » tête chauve qu'elle en veut, mais je ne vou» drois pas avoir la belle chevelure du roi des » Parthes ». Il plaisanta jusqu'à la mort, & de la mort même. Voyant qu'il s'affoiblissoit de jour en jour: *je sens*, dit-il, *que je deviens dieu*, à cause de l'apothéose qui devoit suivre sa mort. Se sentant entièrement défaillir, il fit un effort pour se lever, en disant: *il faut qu'un empereur meure debout*, *decet imperatorem stantem mori*, & il mourut entre les bras de ceux qui le soutenoient, le 24 juin 79.

Il y eut sous son règne deux grandes guerres, celle des juifs, terminée par Titus, son fils, & celle de Civilis, Tutor & Classicus, dans les Gaules, terminée dans le même tems, par Cerialis, c'est-à-dire l'an de J. C. 70.

Histoire Tome V.

VESPUCE. (Améric) (*hist. mod.*) La gloire de la découverte de l'Amérique se partage entre Christophe Colomb & Améric *Vespuce*; le premier découvrit les isles, le second le continent, & il lui donna son nom. Ce furent les succès de Colomb qui animèrent *Vespuce*, ainsi Colomb aura, si l'on veut, la gloire de l'invention. Améric *Vespuce* ne partit que quelques années après lui, en 1497, avec quatre vaisseaux que lui avoit fournis Ferdinand le catholique, roi d'Espagne. Il eut moins de contradictions à essuyer que Colomb, parce qu'on commençoit à s'accoutumer aux découvertes & à naviger avec plus d'espoir. Améric *Vespuce* fit plusieurs voyages au nouveau monde; il nous a laissé la relation de quatre de ces voyages, tous suivis des plus grands succès; il mourut en 1516, aux isles Terceres, dans le cours de sa navigation; il étoit né en 1451. Colomb né en 1442, devoit naturellement le précéder dans ses courses & dans ses découvertes. Emmanuel-le-grand, roi de Portugal, & Ferdinand le-catholique, roi d'Espagne, se disputèrent & s'enlevèrent tour-à-tour, Americ *Vespuce*. Le roi de Portugal fit suspendre, dans l'église métropolitaine de Lisbonne, les restes du vaisseau qu'avoit monté Améric *Vespuce*, dans des expéditions qu'il avoit faites pour le Portugal, & ce vaisseau s'appelloit *la victoire*; ce qui rappelle un mot de Louis XIV au célèbre du Gué-Trouin qui rendoit compte à ce prince, d'une expédition dans laquelle un de ses vaisseaux se nommoit *la gloire*. *J'ordonnai*, disoit du Gué-Trouin, *à la Gloire de me suivre*. *Elle vous obéit & vous fut fidèlle*, répondit Louis XIV.

L'abbé Bandini publia, en 1745, à Florence, la vie d'Améric *Vespuce*. Ce navigateur étoit florentin.

VESTALE, f. f. (*Hist. rom.*) *vestalis; perpetuos servans ignes, & eana colens penetralia Vestæ*; fille vierge romaine, qui, chez les romains, étoit consacrée toute jeune au service de Vesta, & à l'entretien perpétuel du feu de son temple.

Celui de tous les législateurs qui donna le plus d'éclat à la religion dont il jetta les fondemens, & qui jugea que le sacerdoce étoit inséparable de la royauté, fut Numa Pompilius. Il tint d'une main ferme le sceptre & l'encensoir, porta l'un dans le palais des rois, & posa l'autre dans le temple des dieux. Mais entre ses établissemens religieux, le plus digne de nos regards, est sans doute celui de l'ordre des *vestales*. Il m'est aisé d'en tracer l'histoire, au moins d'après l'abbé Nadal, & de contenter sur ce sujet la curiosité d'un grand nombre de lecteurs.

L'ordre des *vestales* venoit originairement d'Albe, & n'étoit point étranger au fondateur de Rome. Amulius, après avoir dépouillé son frère Numitor de ses états, crut, à la manière des tyrans, que

pour jouir en liberté de son usurpation, il n'avoit pas d'autre parti à prendre que de sacrifier toute sa race. Il commença par Egeste, le fils de ce malheureux roi, qu'il fit assassiner dans une partie de chasse, où il pensa qu'il lui seroit facile de couvrir son crime. Il se contenta cependant de mettre Rhéa Sylvia, ou Ilie, sa niece, au nombre des *vestales*, ce qu'il entreprit de faire d'autant plus volontiers, que non-seulement il ôtoit à cette princesse, les moyens de contracter aucune alliance dont il pût craindre les suites, mais que d'ailleurs sur le pied que l'ordre des *vestales* se trouvoit à Albe, c'étoit placer d'une maniere convenable une princesse même de son sang.

Cette distinction que l'ordre des *vestales* avoit eue dans son origine, le rendit encore plus vénérable aux romains, dont les yeux se portoient avec un respect tout particulier sur l'établissement d'un enlete, qui avoit long-tems subsisté chez leurs voisins avec une grande dignité.

Il ne faut donc pas envisager l'ordre des *vestales* romaines, comme un établissement ordinaire qui n'a eu que de ces foibles commencemens, que la piété hazarde quelquefois, & qui ne doivent leur succès qu'aux caprices des hommes, & aux progrès de la religion. Il ne se montra à Rome qu'avec un appareil auguste. Numa Pompilius, s'il en faut croire quelques auteurs, recueillit & logea les *vestales* dans son palais. Quoi qu'il en soit, il dota cet ordre des deniers publics, & le rendit extrêmement respectable au peuple, par les cérémonies dont il chargea les *vestales*, & par le vœu de virginité qu'il exigea d'elles. Il fit plus, il leur confia la garde du palladium, & l'entretien du feu sacré qui devoit toujours brûler dans le temple de *Vesta*, & étoit le symbole de la conservation de l'empire.

Il crut, selon Plutarque, ne pouvoir déposer la substance du feu qui est pure & incorruptible, qu'entre les mains de personnes extrêmement chastes, & que cet élément, qui est stérile par sa nature, n'avoit point d'image plus sensible que la virginité. Cicéron a dit, que le culte de Vesta ne convenoit qu'à des filles dégagées des passions & des embarras du monde. Numa défendit qu'on reçût aucune *vestale* au-dessous de six ans, ni au-dessus de dix, afin que les prenant dans un âge si tendre, l'innocence n'en pût être soupçonnée, ni le sacrifice équivoque.

Quelque distinction qui fût attachée à cet ordre, on auroit peut-être eu de la peine à trouver des sujets pour le remplir, si l'on n'eût pas été appuyé de l'autorité & de la loi. La démarche devenoit délicate pour les parens, & outre qu'il pouvoit y entrer de la tendresse & de la compassion, le supplice d'une *vestale*, qui violoit ses engagemens, deshonoroit toute une famille. Lors donc qu'il s'agissoit d'en remplacer quelqu'une, tout Rome étoit en émotion, & l'on tâchoit de détourner un choix où étoient attachés de si étranges inconvéniens.

On ne voit rien dans les anciens monumens, dit Aulugelle, touchant la maniere de les choisir, & sur les cérémonies qui s'observoient à leur élection, si ce n'est que la premiere *vestale* fut enlevée par Numa. Nous lisons que la loi *papia* ordonnoit au grand pontife, au défaut de *vestales* volontaires, de choisir vingt jeunes filles romaines, telles que bon lui sembleroit, de les faire toutes tirer au sort en pleine assemblée, & de saisir celle sur qui le sort tomberoit. Le pontife la prenoit ordinairement des mains de son père, de l'autorité duquel il l'affranchissoit, & l'emmenoit alors comme prise de bonne guerre, *veluti bello abducitur.*

Numa avoit d'abord fait les premières cérémonies de la réception des *vestales*, & en avoit laissé ses successeurs en possession; mais après l'expulsion des rois, cela passa naturellement aux pontifes. Les choses changèrent dans la suite: le pontife recevoit des *vestales* sur la présentation des parens sans autre cérémonie, pourvu que les statuts de la religion n'y fussent point blessés. Voici la formule dont usoit le grand pontife à leur réception, conservée par Aulugelle, qui l'avoit tirée des annales de Fabius Pictor: *Sacerdotem.* vestalem. *quæ. sacra. faciat. quæ. Jous. siet. sacerdotem.* vestalem. *facere. pro. popolo. Romano. quiritum. ut. ei. fit. ct. quæ. optuma. lege. fovit. ita. te. Amata. capio.* Le pontife se servoit de cette expression *amata*, à l'égard de toutes celles qu'il recevoit, parce que, selon Aulugelle, celle qui avoit été la première enlevée à sa famille, portoit ce nom.

Sitôt qu'on avoit reçu une *vestale*, on lui coupoit les cheveux, & on attachoit sa chevelure à cette plante si renommée par les fictions d'Homer appellée *lotos*, ce qui dans une cérémonie religieuse où tout devoit être mystérieux, étoit regardé comme une marque d'affranchissement & de liberté.

Numa Pompilius n'institua que quatre *vestales*. Servius Tullius en ajouta deux, selon Plutarque. Denys d'Halicarnasse & Valere Maxime, prétendent que ce fut Tarquinius Priscus qui fit cette augmentation. Ce nombre ne s'accrut, ni ne diminua pendant toute la durée de l'empire. Plutarque qui vivoit sous Trajan, ne compte que six *vestales*. Sur les médailles de Faustine la jeune, & de Julie, femme de Severe, on n'en représente que six. Ainsi le témoignage de S. Ambroise, qui fait mention de sept *vestales*, ne doit point prescrire contre les preuves contraires à son récit.

Les prêtresses de Vesta, établies à Albe, faisoient vœu de garder leur virginité pendant toute leur vie. Amulius, dit Tite-Live, sous prétexte d'honorer sa nièce, la consacra à la déesse Vesta, & lui ôta toute

espérance de postérité par les engagemens d'une virginité perpétuelle. Numa n'exigea au contraire des *vestales* qu'une continence de trente années, dont elles passeroient les dix premieres à apprendre leurs obligations, les dix suivantes à les pratiquer, & le reste à instruire les autres, après quoi elles avoient liberté de se marier; & quelques-unes prirent ce parti.

Au bout de trente années de réception, les *vestales* pouvoient encore rester dans l'ordre, & elles y jouissoient des privileges & de la considération qui y étoient attachés; mais elles n'avoient plus la même part au ministere. Le culte de Vesta avoit ses bienséances aussi bien que ses loix; une vieille *vestale* étoit mal dans les fonctions du sacerdoce; la glace des années n'avoit nulle des convenances requises avec le feu sacré; il falloit proprement de jeunes vierges, & même capables de toute la vivacité des passions, qui pussent faire honneur aux mystères.

Tandem virgineam fastidit Vesta senectam.

On s'attacha à chercher aux *vestales* des dédommagemens de leur continence; on leur abandonna une infinité d'honneurs, de graces & de plaisirs, dans le dessein d'adoucir leur état & d'illustrer leur profession; on se reposa pour leur chasteté sur la crainte des châtimens, qui, quelqu'effrayans qu'ils soient, ne sont pas toujours le plus sur remède contre l'emportement des passions. Elles vivoient dans le luxe & dans la mollesse; elles se trouvoient aux spectacles dans les théatres & dans le cirque; les hommes avoient la liberté d'entrer le jour chez elles, & les femmes à toute heure; elles alloient souvent manger dans leur famille. Une *vestale* fut violée, en rentrant le soir dans sa maison, par de jeunes libertins qui ignoroient, ou prétendirent ignorer qui elle étoit. De-là vint la coutume de faire marcher devant elles un licteur avec des faisceaux pour les distinguer par cette dignité, & pouvoir prévenir de semblables désordres.

Sous prétexte de travailler à la réconciliation des familles, elles entroient sans distinction dans toutes les affaires; c'étoit la plus sure & la dernière ressource des malheureux. Toute l'autorité de Narcisse ne put écarter la *vestale* Vibidia, ni l'empêcher d'obtenir de Claude que sa femme fût ouie dans ses défenses; ni les débauches de l'impératrice, ni son mariage avec Silius, du vivant même de César, n'empêchèrent point la *vestale* de prendre fait & cause pour elle; en un mot, une prêtresse de Vesta ne craignit point de parler pour Messaline.

Leur habillement n'avoit rien de triste, ni qui pût voiler leurs attraits, tel au moins que nous le voyons sur quelques médailles. Elles portoient une coëffe ou espece de turban, qui ne descendoit pas plus bas que l'oreille, & qui leur couvroit le visage; elles y attachoient des rubans que quelques-unes nouoient par dessous la gorge; leurs cheveux que l'on coupoit d'abord, & que l'on consacroit aux dieux, se laissoient croitre dans la suite, & reçurent toutes les façons & tous les ornemens que purent inventer l'art & l'envie de plaire.

Elles avoient sur leur habit un rochet de toile fine & d'une extrème blancheur, & par dessus une mante de pourpre ample & longue, qui ne portant ordinairement que sur une épaule, leur laissoit un bras libre retroussé fort haut.

Elles avoient quelques ornemens particuliers les jours de fête & de sacrifices, qui pouvoient donner à leur habit plus de dignité, sans lui ôter son agrément. Il ne manquoit pas de *vestales* qui n'étoient occupées que de leur parure, & qui se piquoient de goût, de propreté & de magnificence. Minutia donna lieu à d'étranges soupçons par ses airs, & par ses ajustemens profanes. On reprochoit à d'autres l'enjouement & l'indiscretion des discours. Quelques-unes s'oublioient jusqu'à composer des vers tendres & passionnés.

Sans toutes ces vanités & ces dissipations, il étoit difficile que des filles, à qui l'espérance de se marier n'étoit pas interdite, & que les loix favorisoient en tant de manières, qui malgré les engagemens de leur état recueilloient quelquefois toute la fortune de leur maison, prissent le goût de la retraite, qui seul étoit capable de les maintenir dans le genre de vie qu'elles avoient embrassé sans le connoitre. Tout cela cependant n'empêchoit pas que leurs fautes ne tirassent à d'extrèmes conséquences.

La négligence du feu sacré devenoit un présage funeste pour les affaires de l'empire; d'éclatans & de malheureux événemens que la fortune avoit placés à-peu-près dans le tems que le feu s'étoit éteint, établirent sur cela une superstition qui lui prit les plus sages. Dans ces cas, elles étoient exposées à l'espece de châtiment dont parle Tite-Live, *caesa flagro est vestalis*, par les mains mêmes du souverain pontife. On les conduisoit donc pour les punir dans un lieu secret où elles se dépouilloient nues. Les pontifes à la vérité prenoient toutes les précautions pour les soustraire dans cet état à tous autres regards qu'aux leurs.

Après la punition de la *vestale*, on songeoit à rallumer le feu; mais il n'étoit pas permis de se servir pour cela d'un feu matériel, comme si ce feu nouveau ne pouvoit être qu'un présent du ciel: du moins, selon Plutarque, n'étoit-il permis de le tirer que des rayons mêmes du soleil à l'aide d'un vase d'airain, au centre duquel les rayons venant à se réunir, subtilisoient si fort l'air qu'ils l'enflammoient, & que par le moyen de la réverbération, la matière séche & aride, dont on se servoit, s'allumoit aussi-tôt.

Le soin principal des *vestales* étoit de garder le feu

facré jour & nuit ; d'où il paroit que toutes les heures étoient distribuées, & que les *vestales* se relevoient les unes après les autres. Chez les grecs le feu sacré se conservoit dans des lampes où on ne mettoit de l'huile qu'une fois l'an ; mais les *vestales* se servoient de foyers & de réchaux ou vases de terre, qui étoient placés sur l'autel de Vesta.

Outre la garde du feu sacré, les *vestales* étoient obligées à quelques prières, & à quelques sacrifices particuliers, même pendant la nuit. Elles étoient chargées des vœux de tout l'empire, & leurs prières étoient la ressource publique.

Elles avoient leurs jours solemnels. Le jour de la fête de Vesta, le temple étoit ouvert extraordinairement, & on pouvoit pénétrer jusqu'au lieu même où reposoient les choses sacrées, que les *vestales* n'exposoient qu'après les avoir voilées, c'est-à-dire, ces gages ou symboles de la durée & de la félicité de l'empire romain, sur lesquels les auteurs se sont expliqués si diversement. Quelques-uns veulent que ce soit l'image des grands dieux. D'autres croyent que ce pouvoit être Castor & Pollux, & d'autres Apollon & Neptune. Pline parle d'un dieu particulièrement révéré des *vestales*, qui étoit le gardien des enfans & des généraux d'armées. Plusieurs, selon Plutarque, affectant de paroître plus instruits des choses de la religion que le commun du peuple, estimoient que les *vestales* conservoient dans l'intérieur du temple, deux petits tonneaux, dont l'un étoit vuide & ouvert, l'autre fermé & plein, & qu'il n'y avoit qu'elles seules à qui il étoit permis de les voir : ce qui a quelque rapport avec ceux dont parle Homere, qui étoient à l'entrée du palais de Jupiter, dont l'un étoit plein de maux, & l'autre de biens. Disons mieux que tout cela, c'étoit le palladium même que les *vestales* avoient sous leur garde.

Il suffisoit pour être reçue *vestale*, que d'un côté ni d'un autre, on ne fût point sorti de condition servile, ou de parens qui eussent fait une profession basse. Mais quoique la loi se fût relâchée jusque là, il y a toujours lieu de penser que le pontife avoit plus en vue les filles d'une certaine naissance, comme sujets plus susceptibles de tous les honneurs attachés à un ordre qui étoit, pour ainsi dire, à la tête de la religion. Une fille patricienne, qui joignoit à son caractère de *vestale* la considération de sa famille, devenoit plus propre pour une société de filles, chargées non-seulement des sacrifices de Vesta, mais qui jouoient le plus grand rôle dans les affaires de l'état.

Elles jouissoient de la plus haute considération. Auguste lui-même jura que si quelqu'une de ses nieces étoit d'un âge convenable, il la présenteroit volontiers pour etre reçue *vestale*. Il faut regarder comme un effet de l'estime des romains pour la condition de *vestale*, l'ordonnance dont nous parle Capitolinus, qui en excluoit toute autre qu'une romaine.

Dès que le choix de la *vestale* étoit fait, qu'elle avoit mis le pied dans le parvis du temple, & étoit livrée aux pontifes, elles entroit dès lors dans tous les avantages de sa condition, & sans autre forme d'émancipation ou changement d'état, elle acquéroit le droit de tester, & n'étoit plus liée à la puissance paternelle.

Rien de plus nouveau dans la société, que la condition d'une fille qui pouvoit tester à l'âge de six ans ; rien de plus étrange qu'une pleine majorité du vivant même du père, & avant le nombre d'années que les loix donnent à la raison. Elle étoit habile à la succession au sortir des *vestales*, où elle portoit une dot dont elle disposoit selon sa volonté. Leur bien restoit à la maison, si elles mouroient sans testament : elles perdoient à la vérité le droit d'hériter *ab intestat*. Une *vestale* disposoit même de son bien sans l'entremise d'un curateur : ce qu'il y avoit de bisarre en cela, c'est que cette prérogative, dont on vouloit bien gratifier des vierges si pures, avoit été jusques là le privilège des femmes qui avoient eu au moins trois enfans.

Il y a apparence que dans les premiers tems le respect des peuples leur tint lieu d'une infinité de privilèges, & que les vertus des *vestales* suppléoient à tous ces honneurs d'établissement, qui leur furent accordés dans la suite, selon le besoin & le zèle du peuple romain.

Ce fut dans ces tems si purs que la piété d'Albinus se signala à leur égard. Les Gaulois étoient aux portes de Rome, & tout le peuple dans la consternation ; les uns se jettent dans le capitole pour y défendre, selon Tite-Live, les dieux & les hommes ; ceux d'entre les vieillards qui avoient obtenu les honneurs du triomphe & du consulat, s'enfermoient dans la ville, pour soutenir par leur exemple le commun du peuple.

Les *vestales*, dans ce désordre général, après avoir délibéré sur la conduite qu'elles avoient à tenir à l'égard des dieux & des dépouilles du temple, en cachèrent une partie dans la terre près de la maison du sacrificateur, qui devint un lieu plus saint, & qui fut honoré dans la suite jusqu'à la superstition ; elles chargèrent le reste sur leurs épaules, & s'en alloient, dit Tite-Live, le long de la rue qui va du pont de bois au janicole.

Cet Albinus, homme plébéien, fuyoit par le même chemin avec sa famille, qu'il emmenoit sur un chariot. Il fut touché d'un saint respect à la vue des *vestales* ; il crut que c'étoit blesser la religion que de laisser des prêtresses, &, pour ainsi dire, des dieux même à pied ; il fit descendre sa femme & ses enfans, & mit à la place non-seulement les *vestales*, mais ce qui se trouva de pontifes avec elles : il se détourna de son chemin, dit Valere

Maxime, & les conduisit jusqu'à la ville de Céré, où elles furent reçues avec autant de respect, que si l'état de la république avoit été aussi florissant qu'à l'ordinaire. La mémoire d'une si sainte hospitalité, ajoute l'historien, s'est conservée jusqu'à nous : c'est de-là que les sacrifices ont été appellés *cérémonies*, du nom même de la ville ; & cet équipage vil & rustique, où il ramassa si à-propos les *vestales*, a égalé ou passé la gloire du char de triomphe le plus riche & le plus brillant.

On a lieu de croire que dans cet effroi des *vestales* le service du feu sacré souffrit quelque interruption. Elles se chargèrent de porter par tout le culte de Vesta, & d'en continuer les solemnités tant qu'il y en auroit quelqu'une qui survivroit à la ruine de Rome ; mais il ne paroît point que dans la conjoncture présente elles eussent pourvu au foyer de Vesta, ni que cette flamme fatale ait été compagne de leur fuite. Peut-être eût-il été plus digne d'elles d'attendre tout événement dans l'intérieur de leur temple, & au milieu des fonctions du sacerdoce. La vue d'une troupe de prêtresses autour d'un brasier sacré, dans un lieu jusque-là inaccessible, recueillies ainsi au milieu de la désolation publique, n'eût pas été moins digne de respect & d'admiration, que l'aspect de tous ces sénateurs qui attendoient la fin de leurs destinées, assis à leur porte avec une gravité morne, & revêtus de tous les ornemens de leur dignité. Peut-être aussi eurent-elles raison de craindre l'insolence des barbares, & des inconvéniens plus grands que l'extinction même du feu sacré.

Quoi qu'il en soit, l'action d'Albinus devint à la postérité une preuve éclatante & du respect avec lequel on regardoit les *vestales*, & de la simplicité de leurs mœurs : elles ignoroient encore l'usage de ces marques extérieures de grandeur qui se multiplièrent si fort dans la suite : ce ne fut que sous les triumvirs qu'elles commencèrent à ne plus paroître en public qu'accompagnées d'un licteur. Les faisceaux, que l'on porta devant elles, imposèrent au peuple, & l'écartèrent sur leur route. Il manquoit à la vérité à cette distinction une cause plus honorable ; l'honneur eût été entier s'il n'eût pas été en même tems une précaution contre l'emportement des libertins, & si, au rapport de Dion Cassius, ce nouveau respect n'eût pas été déterminé par le violement d'une *vestale*.

Ce fut apparemment dans ce tems-là que les préséances furent réglées entre les *vestales* & les magistrats. Si les consuls ou les préteurs se trouvoient sur leur chemin, ils étoient obligés de prendre une autre route ; ou si l'embarras étoit tel, qu'ils ne pussent éviter leur rencontre, ils faisoient baisser leurs haches & leurs faisceaux devant elles, comme si dans ce moment ils eussent remis entre leurs mains l'autorité dont ils étoient revêtus, & que toute cette puissance consulaire se fût dissipée devant ces filles, qui avoient été chargées des plus grands mystères de la religion par la préférence même des dieux, & qui tenoient, pour ainsi dire, de la première main, les ressources & la destinée de l'empire.

On les regardoit donc comme personnes sacrées, & à l'abri de toute violence, du moins publique. Ce fut par-là que l'entreprise des tribuns contre Claudius fut rompue. Comme il triomphoit malgré leur opposition, ils entreprirent de le renverser de son char au milieu même de la marche de son triomphe. La *vestale* Claudia sa fille avoit suivi tous leurs mouvemens. Elle se montra à-propos, & se jetta dans le char, au moment même que le tribun alloit renverser Claudius : elle se mit entre son père & lui, & arrêta par ce moyen la violence du tribun, retenu alors malgré sa fureur par cet extrême respect qui étoit dû aux *vestales*, & qui ne laissoit à leur égard qu'aux pontifes seuls la liberté des remontrances, & des voies de fait : ainsi, l'un alla en triomphe au capitole, & l'autre au temple de Vesta ; & on ne put dire à qui on devoit le plus d'acclamations, ou à la victoire du père, ou à la piété de la fille.

Le peuple étoit sur le caractère des *vestales* dans une prévention religieuse, dont rien n'eût pu le dépouiller. Ce n'étoit pas seulement le dépôt qui leur étoit confié qui avoit établi cette prévention, mais une infinité de marques extérieures d'autorité & de puissance.

Quelle impression ne devoit point faire sur lui cette prérogative si singulière, de pouvoir sauver la vie à un criminel qu'elles rencontroient sur leur chemin, lorsqu'on le menoit au supplice ? La seule vue de la *vestale* étoit la grace du coupable. A la vérité elles étoient obligées de faire serment qu'elles se trouvoient là sans dessein, & que le hazard seul avoit part à cette rencontre.

Elles étoient de tout tems appellées en témoignage & entendues en justice, mais elles n'y pouvoient être contraintes. Pour faire plus d'honneur à la religion, elles étoient bien aises qu'on les crût sur une déposition toute simple, sans être obligées de jurer par la déesse Vesta, qui étoit la seule divinité qu'elles pouvoient attester ; ce qui arrivoit en effet très-rarement, parce que par-là, on écartoit tous les autres témoignages, & qu'il ne se trouvoit personne qui voulût aller contre le rapport & le serment des *vestales*.

Il y avoit une loi qui punissoit de mort sans rémission quiconque se jetteroit sur leur char, ou sur leur litière, lorsqu'elles iroient par la ville ; elles assistoient aux spectacles, où Auguste leur donna une place séparée vis-à-vis celle du préteur. La grande *vestale*, *vestalis maxima*, portoit une bulle d'or.

Numa Pompilius qui, dans leur institution, des

avoit dotées de deniers, comme nous l'avons déjà observé, assigna des terres particulières, selon quelques auteurs, sur lesquelles il leur attribua des droits & des revenus. Dans la suite des tems, elles eurent quantité de fondations & de legs testamentaires, en quoi la piété des particuliers étoit d'autant plus excitée, que le bien des *vestales* étoit une ressource assurée dans les nécessités publiques.

Auguste qui s'appliqua particulièrement à augmenter la majesté de la religion, crut que rien ne contribueroit davantage au zèle qu'il avoit, que d'accroître en même tems la dignité & le revenu des *vestales*. Mais outre les donations communes à tout l'ordre, on faisoit encore des dons particuliers aux *vestales*. Quelquefois c'étoit des sommes d'argent considérables. Cornelia, selon Tacite, ayant été mise à la place de la *vestale* Scatia, reçut un don de deux mille grands sesterces, environ deux cent mille livres, par un arrêt qui fut rendu à l'occasion d'une élection nouvelle d'un prêtre de Jupiter. Il y en avoit de plus opulentes les unes que les autres, & qui par conséquent étoient en état de se distinguer par un plus grand nombre d'esclaves, & de se montrer en public avec plus de faste, & de mieux soutenir au-dehors la dignité de l'ordre.

A certains jours de l'année, elles alloient trouver le roi des sacrifices, qui étoit la seconde personne de la religion, elles l'exhortoient à s'acquitter scrupuleusement de ses devoirs, c'est-à-dire, à ne pas négliger les sacrifices, à se maintenir dans cet esprit de modération que demandoit de lui la loi de son sacerdoce, à se tenir sans cesse sur ses gardes, & à veiller toujours sur le service des dieux.

Elles interposoient leur médiation pour les réconciliations les plus importantes & les plus délicates, & elles entroient dans une infinité d'affaires indépendantes de la religion.

La condition des *vestales* étoit trop brillante, pour ne pas engager quelques grands par goût & par vanité à tenter quelque avanture dans le temple de Vesta. Catilina & Néron, hommes dévoués à toutes les actions hardies & criminelles, ne furent pas les seuls qui entreprirent de les corrompre. Parmi celles que la vivacité des passions, le commerce des hommes, ou leurs recherches trop pressantes, jettèrent dans l'incontinence, il y en a eu quelques-unes de trop indiscretes, & qui ne se ménageant point assez à l'extérieur, donnèrent lieu de les soupçonner, & d'approfondir leur conduite: quelques autres se conduisirent avec tant de précaution & de mystère, que leur galanterie, pour nous servir des termes de Minucius-Felix, fut ignorée même de la déesse Vesta.

Les pontifes étoient leurs juges naturels; la loi soumettoit leur conduite à leurs perquisitions seules; c'étoit le souverain pontife qui prononçoit l'arrêt de condamnation. Il ordonnoit à l'assemblée du conseil; il avoit droit d'y présider, mais son autorité n'avoit point lieu sans une convocation solemnelle du collège des pontifes.

On ne s'en tint pas toujours cependant aux jugemens qui avoient été rendus par le conseil souverain des pontifes; le tribun du peuple avoit droit de faire ses représentations, & le peuple de son autorité cassoit les arrets où il soupçonnoit que les ordonnances pouvoient avoir été blessées, & où la brigue & la cabale lui paroissoient avoir part.

On gardoit dans la procédure une infinité de formalités: on suivoit tous les indices, on écoutoit les délateurs, on les confrontoit avec les accusées, on les entendoit elles-mêmes plusieurs fois; & lorsque l'arret de mort étoit rendu, on ne le leur signifioit point d'abord; on commençoit à leur interdire tout sacrifice & toute participation aux mystères: on leur défendoit de faire aucune disposition à l'égard de leurs esclaves, & de songer à leur affranchissement, parce qu'on vouloit les mettre à la question pour en tirer quelques éclaircissemens & quelques lumières: car les esclaves devenus libres par leur affranchissement, ne pouvoient plus être appliqués à la torture. Quelques-unes furent admises à des preuves singulières de leur innocence, & placèrent leur dernière ressource dans la protection de leur déesse.

« C'est une chose memorable, dit Denys d'Halicarnasse, » que les marques de protection que la » déesse a quelquefois données à des *vestales* » faussement accusées; chose à la vérité qui paroit incroyable, mais qui a été honorée de la » foi des romains, & appuyée par les témoignages » des auteurs les plus graves..... Le feu s'étant » éteint par l'imprudence d'Emilia, qui s'étoit reposée du soin de l'entretenir sur une jeune *vestale* qui n'étoit point encore faite à cette extrême » attention que requéroit le ministère, toute la ville » en fut dans le trouble & dans la consternation; » le zèle des pontifes s'alluma; on crut qu'une » *vestale* impure avoit approché le foyer sacré; » Emilie, sur qui le soupçon tomboit, & qui en » effet étoit responsable de la négligence de la » jeune *vestale*, ne trouvant plus de conseil ni de » ressource dans son innocence, s'avança en présence des prêtres & du reste des vierges, & s'écria » en tenant l'autel embrassé, O Vesta, gardienne » de Rome, si pendant trente années j'ai rempli » dignement mes devoirs, si j'ai traité tes mystères » sacrés avec un esprit pur & un corps chaste, » secoure-moi maintenant, & n'abandonne point » ta prêtresse sur le point de périr d'une manière » cruelle; si au contraire je suis coupable, détourne & expie par mon supplice, le désastre » dont Rome est menacée. Elle arrache en même-tems un morceau du voile qui la couvroit; à » peine l'avoit-elle jetté sur l'autel, que les cendres froides se réchauffent, & que le voile fut

» tout enflammé, &c. » Ce ne fut pas là le seul miracle dont l'ordre des *vestales* s'est prévalu pour la justification de ses vierges.

Numa qui avoit tiré d'Albe les mystères & les cérémonies des *vestales*, y avoit pris aussi les ordonnances & les loix qui pouvoient regarder cet ordre religieux, ou du moins en avoit conservé l'esprit. Une *vestale* tombée dans le désordre, y devoit expirer sous les verges. Numa déclara également dignes de mort celles qui auroient violé leur pudicité, mais il prescrivit une peine différente; il se contenta de les faire lapider sans aucune forme ni appareil de supplice. Séneque, dans ses controverses, nous parle d'une *vestale* qui, pour avoir souillé sa pureté, fut précipitée d'un rocher. Cette *vestale*, selon lui, sur le point d'être précipitée, invoqua la déesse, & tomba même sans se blesser, quelque affreux que fût le précipice, ou plutôt elle ne tomba point, elle en descendit, & se retrouva presque dans le temple.

Malgré cet événement, où la protection de Vesta étoit si marquée, on ne laissa pas de la vouloir ramener sur le rocher, & de lui vouloir faire subir une seconde fois la peine qui avoit été portée contre elle: on traita son invocation de sacrilège: on ne crut pas qu'une *vestale* punie pour le fait d'incontinence, pût nommer la déesse sans crime: on envisagea cette action comme un second inceste; le feu sacré ne parut pas moins violé sur le rocher, qu'il l'avoit été entre les autels: on regarda comme un surcroît de punition qu'elle n'eût pu mourir; la providence des dieux, en la sauvant, la réservoit à un supplice plus cruel; c'est en vain qu'elle s'écrie que puisque sa cause n'a pu la garantir du supplice, le supplice du moins doit la défendre contre sa propre cause. Quelle apparence que le ciel l'eût secourue si tard, si elle eût été innocente? on veut enfin qu'elle ait violé le sacerdoce, sans quoi il seroit permis de dire que les dieux auroient eux-même violé leur prêtresse.

Parmi les différens avis que Séneque avoit ramassés à cette occasion, il n'y en eut que très-peu de favorables à la *vestale*. Mais si cet exemple de châtiment, dans la bouche d'un déclamateur, ne tire point à conséquence pour établir les espèces de supplices qui servoient à la punition des *vestales*, du moins nous découvre-t-il dans quel esprit, & avec quelle prévention les romains regardoient en elles le crime d'incontinence, & jusqu'où ils poussoient la sévérité à cet égard. Domitien châtia diversement quelques-unes de ces malheureuses filles; il laissa à deux sœurs de la maison des Ocellates, la liberté de choisir leur genre de mort.

C'est à Tarquin, qui avoit déjà fait quelques changemens dans l'ordre des *vestales*, que l'on rapporte l'institution du supplice dont on les punissoit ordinairement, & qui consistoit à les enterrer vives. La terre & Vesta n'étoient qu'une même divinité; celle qui a violé la terre, disoit-on, doit être enterrée toute vivante sous la terre.

Quam violavit, in illâ
Conditur, & Tellus Vestaque numen idem est.

Le jour de l'exécution étant venu, toutes les affaires tant publiques que particulières étoient interrompues, tout la ville étoit dans l'appréhension & dans le mouvement; toutes les femmes étoient éperdues, le peuple s'amassoit de tous côtés & se trouvoit entre la crainte & l'espérance sur les affaires de l'empire, dont il attachoit le bon & le mauvais succès au supplice de la *vestale*, selon qu'elle étoit bien ou mal jugée. Le grand prêtre, suivi des autres pontifes, se rendoit au temple de Vesta; là, il dépouilloit la *vestale* coupable de ses ornemens sacrés, qu'il lui ôtoit l'un après l'autre sans cérémonie religieuse, & il lui en présentoit quelques-uns qu'elle baisoit.

Ultima virgineis tum flens dedit oscula vittis.

C'est alors que sa douleur, ses larmes, souvent sa jeunesse & sa beauté, l'approche du supplice, l'espèce du crime peut-être, excitoient des sentimens de compassion, qui pouvoient balancer dans quelques-uns les intérêts de l'état & de la religion. Quoi qu'il en soit, on l'étendoit dans une espèce de biere, où elle étoit liée & enveloppée de façon que ses cris auroient eu de la peine à se faire entendre, & on la conduisoit dans cet état depuis la maison de Vesta, jusqu'à la porte Colline, auprès de laquelle, en dedans de la ville, étoit une butte ou éminence qui s'étendoit en long, & qui étoit destinée à ces sortes d'exécutions; on l'appelloit à cet effet, le champ exécrable, *agger & sceleratus campus*: il faisoit partie de cette levée qui avoit été construite par Tarquin, & que Pline traite d'ouvrage merveilleux, mais dont le terrein, par une bisarrerie de la fortune, servoit à la plupart des jeux & des spectacles populaires, aussi-bien qu'à la cruelle inhumation de ces vierges impures.

Le chemin du temple de Vesta à la porte Colline, étoit assez long, la *vestale* devoit passer par plusieurs rues, & par la grande place. Le peuple, selon Plutarque, accouroit de tous côtés à ce triste spectacle, & cependant il en craignoit la rencontre & se détournoit du chemin; les uns suivoient de loin, & tous gardoient un silence morne & profond. Denys d'Halicarnasse admet à ce convoi funeste les parens & les amis de la *vestale*; ils la suivoient, dit-il, avec larmes, & lorsqu'elle étoit arrivée au lieu du supplice, l'exécuteur ouvroit la biere, & délioit la *vestale*. Le pontife, selon Plutarque, levoit les mains vers le ciel, adressoit aux dieux une prière secrete, qui apparemment regardoit l'honneur de l'empire qui venoit d'être exposé par l'incontinence de la *vestale*; ensuite il la tiroit lui-

même, cachée sous des voiles, & la menoit jusqu'à l'échelle qui descendoit dans la fosse où elle devoit être enterrée vive. Alors il la livroit à l'exécuteur, après quoi il lui tournoit le dos, & se retiroit brusquement avec les autres pontifes.

Cette fosse formoit une espèce de caveau ou de chambre creusée assez avant dans la terre : on y mettoit du pain, de l'eau, du lait, & de l'huile : on y allumoit une lampe, on y dressoit une espèce de lit au fond. Ces commodités & ces provisions étoient mystérieuses, on cherchoit à sauver l'honneur de la religion jusque dans la punition de la *vestale*, & on croyoit par-là se mettre à portée de pouvoir dire qu'elle se laissoit mourir elle-même. Sitôt qu'elle étoit descendue, on retiroit l'échelle, & alors avec précipitation, & à force de terre, on combloit l'ouverture de la fosse au niveau du reste de la levée.

Sanguine adhuc vivo terram subitura sacerdos.

Etoit-elle debout, assise, ou couchée sur l'espèce de lit dont nous venons de parler ; c'est ce qui ne se décide pas clairement. Juste Lipse, sur ces paroles, *lectulo posito*, semble décider pour cette dernière position.

Tel étoit le supplice des *vestales*. Leur mort devenoit un événement considérable par toutes les circonstances dont elle étoit accompagnée ; elle se trouvoit liée par la superstition à une infinité de grands événemens, qui en étoient regardés comme la suite. Sous le consulat de Pinarius & de Furius, le peuple, dit Denys d'Halicarnasse, fut frappé d'une infinité de prodiges que les devins rejettèrent sur les dispositions criminelles avec lesquelles s'exerçoit le ministère des autels. Les femmes se trouvèrent affligées d'une maladie contagieuse, & surtout les femmes grosses ; elles accouchoient d'enfans morts, & périssoient avec leur fruit ; les prières, les sacrifices, les expiations, rien n'appaisoit la colère du ciel ; dans cette extrémité, un esclave accusa la *vestale* Urbinia de sacrifier aux dieux pour le peuple, avec un corps impur. On l'arracha des autels, & ayant été mise en jugement, elle fut convaincue & punie du dernier supplice.

Il paroît qu'en recueillant les noms de ces malheureuses filles, qui se trouvent répandus en différens auteurs, quelque modique que paroisse ce nombre, on peut s'y réduire avec confiance, & arrêter là ses recherches. Ce n'est pas qu'on veuille assurer que le nombre des libertines n'ait été plus grand, mais à quelques esclaves près, les délateurs étoient rares, & le caractère des *vestales* trouvoit de la protection.

Voici les noms des *vestales* qui furent condamnées, & que l'histoire nous a conservés : Pinaria, Popilia, Oppia, Minutia, Sextilia, Opimia, Flotonia, Caparonia, Urbinia, Cornelia, Marcia, Licinia, Emilia, Mucia, Veronilla, & deux sœurs de la maison des Ocellates. Quelques-unes d'entre elles eurent le choix de leur supplice, d'autres le prévinrent, & trouvèrent le moyen de s'évader ou de se donner la mort. Caparonia se pendit, au rapport d'Eutrope ; Floronia se tua cruellement. Ce dernier parti fut pris par quelques-uns de ceux qui les avoient débauchées. L'amant d'Urbinia, selon Denys d'Halicarnasse, n'attendit pas les poursuites du pontife, il se hâta de s'ôter lui-même la vie.

Depuis l'établissement de l'ordre des *vestales* jusqu'à sa décadence, c'est-à-dire, depuis Numa Pompilius jusqu'à Théodose, il s'est passé, au rapport des chronologistes, environ mille ans. L'esprit embrasse facilement ce long espace de tems, & le même coup d'œil venant à se porter sur tous les supplices des *vestales*, & à les rapprocher en quelque sorte les uns des autres, on se forme une image effrayante de la sévérité des romains à cet égard ; mais en examinant les faits plus exactement, & en les plaçant chacun dans leur tems, peut être étoit-ce beaucoup si chaque siècle se trouvoit chargé d'un événement si terrible, dont l'exemple ne se renouvella vraisemblablement que pour sauver encore aux yeux du peuple, l'honneur des loix & de la religion.

L'ordre des *vestales* étoit monté du tems des empereurs au plus haut point de considération où il pût parvenir ; il n'y avoit plus pour elles qu'à en descendre par ce droit éternel des révolutions qui entraînent les empires & les religions.

Le christianisme qui avoit long-tems gémi sous les empereurs attachés au culte des dieux, devint triomphant à son tour. La religion monta, pour ainsi dire, sur le trône avec les souverains, & le zèle qu'elle leur inspira, succéda à celui qui avoit animé contre elle leurs prédécesseurs : on se porta par degrés à la destruction de l'idolatrie : on ne renversa d'abord que certains temples : on interrompit ensuite les sacrifices, l'auguration, les dédicaces, & enfin on mutila les idoles qui avoient été les plus respectées.

L'honneur du paganisme n'étoit plus qu'entre les mains des *vestales* ; un préjugé antique fondé sur une infinité de circonstances singulières, continuoit à en imposer de leur part ; le respect des dieux s'affoiblissoit, & la vénération pour la personne des *vestales* subsistoit encore : on n'osoit les attaquer dans l'exercice de leurs mystères ; le sénat ne se fût pas rendu volontiers aux intentions du prince, il fallut le tâter long-tems, & les préparer par quelque entreprise d'éclat.

Sous l'empire de Gratien, les *vestales* n'attendirent plus de ménagement de la part des chrétiens, quand elles virent que ce prince avoit démoli l'autel de la victoire, qu'il se fut saisi des revenus destinés à l'entretien des sacrifices, & qu'il eut aboli les

les privilèges & les immunités qui étoient attachés à cet autel, elles crurent bien qu'il n'en demeureroit pas là. L'événement justifia leur crainte, Gratien cassa leurs privilèges; il ordonna que le fisc se saisiroit des terres qui leur étoient léguées par les testamens des particuliers. La rigueur de ces ordonnances leur étoit commune avec tous les autres ministres de l'ancienne religion. Ceux des sénateurs qui étoient encore attachés au paganisme, en murmurerent publiquement; ils voulurent porter leurs plaintes au nom du sénat: Symmaque fut député vers l'empereur, mais on lui refusa l'audience; il fut obligé de s'en tenir à une requête très-bien dressée, dont saint Ambroise empêcha le succès.

A peine les ordonnances de Gratien contre les prêtresses de Vesta, avoient-elles été exécutées, que Rome se trouva affligée de la famine. On ne manqua pas de l'attribuer à l'abolition des privilèges des *vestales*; les pères s'appliquèrent à combattre les raisonnemens qu'on fit à cet égard, & vinrent à bout d'éluder les remontrances de Symmaque. Il osa noblement représenter aux empereurs qu'il y auroit plus de décence pour eux à prendre sur le fisc, sur les dépouilles des ennemis, que sur la subsistance des *vestales*; mais toutes ses représentations ne servirent qu'à montrer une fermeté dangereuse dans un homme tel que lui. Il sentoit bien qu'on vouloit perdre les *vestales*; elles étoient prêtes à se réduire au titre seul de leurs privilèges, & à accepter les plus dures conditions, pourvu qu'on les laissât libres dans leurs mystères.

L'opposition des nouveaux établissemens qui paroissoient ne vouloir se maintenir que par la singularité des vertus, entraînoit insensiblement le goût du peuple, & le détachoit de toute autre considération. L'ambition, & peut-être encore *auri sacra fames*, achevèrent les progrès de la religion chrétienne. Les dépouilles des ministres de l'ancienne religion étoient devenues des objets très-considérables, de sorte qu'au rapport d'Ammien Marcellin, le luxe des nouveaux pontifes égala bientôt l'opulence des rois.

Sous le regne de Théodose, & sous celui de ses enfans, on porta le dernier coup au sacerdoce payen par la confiscation des revenus. La disposition qui en fut faite, est clairement énoncée dans une des constitutions impériales, où Théodose & Honorius joignent à leur domaine tous les fonds destinés à l'entretien des sacrifices, confirment les particuliers dans les dons qui leur ont été faits, tant par eux-mêmes que par leurs prédécesseurs, & assurent à l'église chrétienne la possession des biens qui lui avoient été accordés par des arrêts.

Les *vestales* traînèrent encore quelque tems dans l'indigence & dans la douleur, les débris de leur considération.

L'ordre s'en étoit établi dès la fondation de Rome; l'accroissement de ses honneurs avoit suivi le progrès de la puissance romaine; il s'étoit maintenu pendant long-tems avec dignité, sa chûte même eut quelque chose d'illustre. Elle fut le prélude de la ruine & de la dispersion de la plus célèbre nation du monde, comme si les destinées eussent réglé le cours de l'un par la durée de l'autre, & que le feu sacré de Vesta eût dû être regardé comme l'ame de l'empire romain.

Il est vrai que nous avons dans le christianisme plusieurs filles vierges nommées *religieuses*, & qui sont consacrées au service de Dieu; mais aucun de leurs ordres ne répond à celui des *vestales*: la différence à tous égards est bien démontrée.

Nos religieuses, détenues dans des couvens, forment une classe de vierges des plus nombreuses; elles sont pauvres, recluses, ne vont point dans le monde, ne sont point dotées, n'héritent, ne disposent d'aucun bien, ne jouissent d'aucune distinction personnelle, & ne peuvent enfin ni se marier, ni changer d'état.

L'ordre des *vestales* de tout l'empire romain n'étoit composé que de six vierges. Le souverain pontise se montroit fort difficile dans leur réception; & comme il falloit qu'elles n'eussent point de défaut naturel, le choix tomboit conséquemment sur les jeunes filles douées de quelque beauté. Richement dotées des deniers publics, elles étoient encore majeures avant l'âge ordinaire, habiles à succéder, & pouvoient rester de la dot qu'elles avoient apportée à la maison.

Elles sortoient nécessairement de l'ordre avant l'âge de 40 ans, & avoient alors la liberté de se marier. Pendant leur état de *vestale*, elles n'avoient d'autres soins que de garder tour-à-tour le feu de Vesta; & cette garde ne les gênoit guère. Leurs fêtes étoient autant de jours de triomphe. Elles vivoient d'ailleurs dans le grand monde avec magnificence. Elles étoient placées avec la première distinction, à toutes les espèces de jeux publics, & le sénat crut honorer Livie de lui donner rang dans le banc des *vestales*, toutes les fois qu'elle assisteroit aux spectacles.

Aucune d'elles ne montoit au capitole qu'en une litiere, & avec un nombreux cortège de leurs femmes & de leurs esclaves. Rien ne toucha davantage Agrippine que la permission qu'elle obtint de Néron, de jouir de la même grace. En un mot, nos religieuses n'ont aucun des honneurs mondains dont les *vestales* étoient comblées. Continuons de le prouver par de nouveaux faits qui couronnent cet article.

Une statue fut déférée à la *vestale* Soffésia, pour un champ dont elle gratifia le peuple, avec cette circonstance, que sa statue seroit mise dans le lieu qu'elle choisiroit elle-même: prérogative qui ne fut accordée à aucune autre femme.

Les *vestales* étoient employées dans les médiations les plus délicates de Rome, & l'on déposoit entre leurs mains les choses les plus saintes. Leur seule entremise réconcilia Sylla à César; ce qu'il avoit refusé à ses meilleurs amis, il l'accorda à la prière des *vestales*. Leur sollicitation l'emporta sur ses craintes, & sur ses pressentimens mêmes. « Sylla, dit Suétone, soit par inspiration, soit par conjecture, après avoir pardonné à César, s'écria devant tout le monde, qu'on pouvoit s'applaudir de la grace qu'on venoit de lui arracher, mais que l'on fût au moins que celui dont on avoit si fort souhaité la liberté, ruineroit le parti des plus puissans de Rome, de ceux mêmes qui s'étoient joints avec les *vestales* pour parler en sa faveur; & qu'enfin dans la personne de César, il s'élevoit plusieurs Marius ».

Une si grande déférence pour les *vestales* dans un homme tel que Sylla, & dans un tems de troubles, où les droits les plus saints n'étoient point à l'abri de sa violence, renchérissoit en quelque sorte sur cet extrême respect des magistrats pour les *vestales*, devant lesquelles, comme je l'ai remarqué, ils avoient accoutumé de baisser les faisceaux. Cet esprit d'injustice & de cruauté qui regna dans les proscriptions, respecta toujours les *vestales*; le génie de Marius & de Sylla trembloit devant ce petit nombre de filles.

Elles étoient dépositaires des testamens & des actes les plus secrets; c'est dans leurs mains que César & Auguste remirent leurs dernières volontés. Rien n'est égal au respect religieux qui s'étoit généralement établi pour elles. On les associoit, pour ainsi dire, à toutes les distinctions faites pour honorer la vertu. Elles étoient enterrées dans le dedans de la ville, honneur rarement accordé aux plus grands hommes, & qui avoit produit la principale illustration des familles Valeria & Fabricia.

Cet honneur passa même jusqu'à ces malheureuses filles qui avoient été condamnées au dernier supplice. Elles furent traitées en cela comme ceux qui avoient mérité l'honneur du triomphe. Soit que l'intention du législateur eût été telle, soit que le concours des circonstances eût favorisé cet événement, on crut avoir trouvé dans le genre de leur mort le moyen de concilier le respect dû à leur caractère, & le châtiment que méritoit leur infidélité. Ainsi la vénération qu'on leur portoit, survivoit en quelque sorte à leur supplice. En effet, il étoit suivi d'une crainte superstitieuse, laquelle donna lieu aux prières publiques qui se faisoient tous les ans sur leurs tombeaux, pour en appaiser les ombres irritées. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VESTRY, (*Hist. mod. d'Angl.*) c'est le nom qu'on donne à l'assemblée des marguilliers & autres principaux paroissiens qui s'assemblent dans la sacristie, pour y décider, & y régler tout ce qui concerne les ornemens, les réparations & les changemens qu'il convient de faire dans les églises dont ils sont membres. (*D. J.*)

VETERAN, (*Art milit. des Romains*) soldat qui avoit fini son tems de service: ce tems marqué par les loix romaines, étoit depuis dix-sept ans jusqu'à quarante-six, & chez les Athéniens jusqu'à quarante ans; un soldat *vétéran* est appellé dans les auteurs latins *miles veteranus*.

L'usage de ce mot ne s'est introduit que vers la fin de la république; mais son origine doit être rapportée à la première distribution que Servius Tullius fit du peuple romain en classes & en centuries, & où il distingua les centuries des vieillards, de celles des jeunes gens; il appella les compagnies qu'il forma des uns *centuria juniorum*, & celles qu'il forma des autres, *centuria seniorum*. Ceux-ci, qui étoient de vieux soldats, furent destinés à la garde de la ville; au-lieu que le partage des autres étoit d'aller chercher l'ennemi, & de lui porter la guerre dans son propre pays: cette disposition subsista fort long-tems.

Après que les Romains eurent reculé leurs frontières, les vieux soldats qui dans les commencemens défendoient les murs & les environs de Rome, furent employés à la garde du camp, pendant que la jeunesse combattoit en pleine campagne; ou s'il s'agissoit d'une action générale, ils étoient à la troisième ligne sous le nom de *triarii*.

Le peuple romain s'étant fort multiplié, & réussissant toujours dans les guerres qu'il portoit au-dehors, l'amour de la patrie & la gloire du service militaire fournissoient des hommes au-delà du besoin; & il n'y avoit rien qui s'accordât plus aisément par les magistrats que la dispense d'aller à la guerre, & le congé d'en revenir.

Alors les soldats qui avoient servi quelques années, étoient appellés *veteres*, anciens, non pour avoir fait un certain nombre de campagnes, mais pour n'être pas confondus avec ceux qui ne faisoient que d'entrer dans le service, & qui étoient appellés par les Latins *novitii*, *tirones*. Quand les historiens, long-tems après même, parlent des vieilles troupes, ils le font encore dans les mêmes termes, & confondent *veteres*, & *veterani*. Le nom de *vétéran* n'emportoit alors ni dispense bien marquée, ni avantage bien considérable.

Dans la suite tous les Romains furent obligés de servir pendant un nombre déterminé de campagnes, après lesquelles ils étoient déclarés *vétérans*, & ne pouvoient être contraints à reprendre les armes que dans les plus pressans besoins de la république.

Mais l'amour du butin, les liaisons d'amitié, les relations de dépendance ou de clientelle, les espérances de protection, la reconnoissance des biens

faits, les sollicitations des commandans, rappelloient souvent les *vétérans* du sein de leur retraite aux armées, & leur faisoient entreprendre encore plusieurs campagnes de surérogation. Ces *vétérans* qui reprenoient ainsi le métier de la guerre, sont appellés par les écrivains du bon siecle, *evocati*; ils avoient leurs étendards & leurs commandans particuliers.

Les récompenses des *vétérans* étoient peu de chose dans les premiers tems de la république romaine: ce n'étoit que quelques arpens de terre dans un pays étranger, qui sous le nom de *colonie*, éloignoient un homme pour toujours de la vue de sa patrie, de sa famille, & de ses amis. Aussi étoit-ce un présent qui ne se faisoit pas moins à ceux qui n'étoient jamais sortis de Rome, & qui n'avoient jamais ceint le baudrier, qu'à ceux qui avoient dévoué toute leur jeunesse à la défense ou à la gloire de l'état; mais enfin, les récompenses des *vétérans* devinrent immenses. Tiberius Gracchus leur fit distribuer les trésors d'Attale, qui avoit nommé le peuple romain son héritier. Auguste voulant se les concilier, fit un reglement pour assurer leur fortune par des récompenses pécuniaires; & presque tous ses successeurs augmenterent leurs privilèges. (*D. J.*)

On donne encore aujourd'hui en France le nom de *vétérans* aux officiers qui ont rempli un poste pendant vingt ans, & qui jouissent des honneurs & des privilèges attachés à leur charge, même après qu'ils s'en sont démis.

Un conseiller *vétéran* ou honoraire a voix ou séance aux audiences, mais non pas dans les procès par écrit. Un secretaire du roi acqueroit par la vétérance le droit de noblesse pour lui & ses enfans. Quand au bout de vingt ans de possession d'une charge, on veut en conserver les privilèges, il faut obtenir des lettres de vétérance. (*Art. resté*)

VETO, (*Hist. rom.*) formule célèbre conçue en ce seul mot, & qu'employoit tout tribun du peuple, lorsqu'il s'opposoit aux arrêts du sénat, & à tout acte des autres magistrats.

C'étoit un obstacle invincible à toute proposition, que l'opposition d'un seul tribun, dont le pouvoir & le privilège à cet égard consistoit en ce seul mot latin *veto*, je l'empêche; terme si puissant dans la bouche de ces magistrats plébéiens, que sans être obligés de dire les raisons de leur opposition, il suffisoit pour arrêter également les résolutions du sénat, & les propositions des autres tribuns.

La force de cette opposition étoit si grande, que quiconque n'y obéissoit pas, fût-il même consul, pouvoit être conduit en prison; ou si le tribun n'en avoit pas la force, il le citoit devant le peuple comme rebelle à la puissance sacrée, & cette rébellion passoit pour un grand crime. *Voyez* TRIBUN *du peuple*. (*Gouvern. rom.*) (*D. J.*)

VETRANION, (*hist. rom.*) général des armées romaines, sous l'empire de Constance, fils de Constantin, fort aimé des soldats, fut revêtu, par son armée, de la pourpre impériale, à Sirmium ou Sirmick, dans la Pannonie, le premier mai de l'an 350 de J. C. Constance marcha contre lui; les armées étant en présence & prêtes à s'attaquer, les deux concurrens, d'un commun accord, remirent la décision de cette affaire au jugement de leurs soldats. Constance & *Vétranion* montèrent sur le même trône, & s'assirent à côté l'un de l'autre, revêtus des ornemens impériaux, & sans armes; leurs soldats rangés autour d'eux, tenant l'épée nue à la main, écoutoient attentivement. Constance parla, dit-on, avec tant de force & de dignité, que les troupes, entrainées par son éloquence, le proclamèrent seul empereur, & obligèrent *Vetranion* de descendre du trône, de dépouiller la pourpre, & de la remettre à Constance. Il paroit qu'il consentit sans peine à son abdication, & que l'ambition avoit peu d'empire sur son ame. On lui donna de grands biens avec lesquels il vécut heureux, sans regretter le rang suprême. Il avoit régné six mois; il vécut six ans paisible dans sa retraite à Pruse en Bithynie. Il entendoit la guerre, il l'avoit faite toute sa vie; d'ailleurs son éducation avoit été si négligée, que pour pouvoir signer son nom, lorsqu'il fut élevé à l'empire, il fut obligé d'apprendre à écrire.

VETURIE, (*hist. rom.*) *Voyez* CORIOLAN.

VEXILLUM, (*Art milit. des Romains*) les Romains se servoient indifféremment des mots *signum* & *vexillum* pour désigner toutes sortes d'enseignes; néanmoins le mot *vexillum* dénotoit 1°. d'une manière expresse, les enseignes des troupes de cavalerie, que nous nommons dans notre langue *étendarts*, *guidons*, *cornettes*; 2°. il désignoit encore les enseignes des troupes fournies par les alliés de Rome; 3°. il se trouve quelquefois employé pour exprimer les enseignes de l'infanterie romaine. (*D. J.*)

VEZINS, (*hist. de Fr.*). Il faut donner des éloges à la générosité de ce farouche Vesins ou *Vézins*, lieutenant de roi du Quercy, qui se trouvant à Paris dans le tems de la saint Barthélemy, & voyant le protestant Viguières, son ennemi, exposé, dans cette capitale, au fer des assassins, va le prendre chez lui à main armée, le mène avec un silence effrayant jusqu'au fond du Quercy, l'y laisse étonné de se trouver dans sa propre maison, en liberté, en sûreté; rejette les témoignages de son admiration, de sa reconnoissance, & le quitte en lui disant: « j'ai fait » ce que j'ai dû, fais ce que tu voudras; tu peux

» à ton choix rester mon ennemi ou devenir mon » ami »; le choix n'étoit plus libre, Viguières étoit désarmé. Cette action de Vesins, même avec les manières dures qoi la déparent, forme le contraste le plus parfait avec la conduite de Catherine de Médicis, qoi poignardoit en caressant.

VIAUD. (*Voyez* Théophile).

VIBIUS SEQUESTER, (*hist. litt. anc.*) ancien auteur, adresse à Virgilien, son fils, un dictionnaire géographique, qu'on trouve imprimé avec Pomponius Mela, & dont il y a aussi des éditions séparées.

VIC. (Dominique de & Méri de) (*hist. de Fr.*) Dominique de *Vic* fut le plus tendre ami de Henri IV, & ce sentiment seul suffiroit pour le rendre recommandable, indépendamment même des preuves singulières qu'il lui en donna, preuves telles que les meilleurs rois ne peuvent les attendre des plus fidèles sujets, & qu'Henri IV seul peut-être sembloit pouvoir les obtenir. Dominique avoit eu, en 1586, le gras de la jambe emporté d'un coup de faoconneau. Sa blessure le mettaot hors d'état de monter à cheval sans des douleurs insupportables, il quitta malgré lui le service, & se retira dans ses terres en Guyenne, comptant avoir payé sa dette à son pays. L'amitié vint lui montrer d'autres devoirs à remplir. Au bout de trois ans il apprend la mort de Henri III, l'embarras où se trouve Henri IV, le besoin qu'il a de tous ses bons serviteurs, de tous ses vrais amis; il prend son parti, se fait couper la jambe, & vient, avec une jambe de bois, offrir à Henri IV ses généreux services. Il le servit très-utilement; ce fut lui qui, en 1591, fit manquer l'entreprise que le chevalier d'Aumale avoit formée sur Saint-Denis, il le repoussa vigoureusement, & le chevalier d'Aumale fut tué dans cette occasion. De *Vic* eut la douleur de survivre à Henri IV; mais il ne pouvoit lui survivre long-tems; passant deux jours après l'assassinat de ce prince, dans la rue de la Féronnerie, la vue du lieu où l'attentat s'étoit commis le pénétra tellement d'horreur & de douleur, qu'il tomba comme mort sur la place, & qu'il mourut en effet le surlendemain 14 août 1610. Il étoit gouverneur d'Amiens & de Calais, & vice-amiral; il avoit dans ses gouvernemens une étiquette qui n'étoit pas celle de tout le monde, mais qui convient peut-être à un homme public. Il mettoit le talent & la probité sur la même ligne que le rang & la qualité; il s'informoit avec soin des marchands & des artisans qui se distinguoient dans leur profession, il alloit leur rendre visite, & les admettoit à sa table.

Meri de *Vic* d'Ermenonville, frère de Dominique, fut fait garde des-sceaux à la mort du connétable de Luynes qui avoit réuni les sceaux à tous ses autres emplois. De *Vic* ne les garda pas long-tems; il mourut en 1622.

Dominique & Méri de *Vic* étoient seigneurs de ce château d'Ermenonville, dont les jardins, devenus depuis un des chef-d'œuvres du genre irrégulier en France, renferment le tombeau de cet illustre & malheureux Rousseau, qui haïssoit tant les hommes, qui aimoit tant les femmes, & qui se défioit de l'univers entier. Il finit par préférer à tout, ce séjour solitaire, intéressant, favorable à la mélancolie, que des déserts semblent séparer du reste du monde; il y a passé ses derniers jours, il y est mort, & il semble y respirer encore dans ces nombreuses inscriptions dont il est ou l'auteur ou l'objet. Il pouvoit dire comme Horace;

age, jam meorum
Finis amorum.
Ille terrarum mihi prater omnes
Angulus ridet.......
ibi tu calentem
Debitâ sparges lacrimâ favillam
Vatis amici.

Vic, (Dom Claude de) (*hist. litt. mod.*) bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, fut associé à dom Vaissette, dans la composition de l'histoire du Languedoc, il eut part au premier volume, le seul qui fût imprimé lorsqu'il mourut à Paris, en 1734. On a de lui une traduction latine de la vie de dom Mabillon, composée par dom Ruinart.

VICAIRES DES ELECTEURS. *Voyez* ci-après à la fin de l'article des *vicaires* de l'empire.

Vicaires de l'empire, sont des princes qui représentent l'empereur d'Allemagne, & qui exercent ses fonctions en cas d'absence ou autres empêchemens, ou après sa mort en cas d'interregne.

Anciennement les empereurs & les rois des romains nommoient ces *vicaires*, dont la fonction n'étoit qu'à vie, & quelquefois même limitée à un certain tems & à une certaine étendue de pays.

Mais par succession de tems, cette dignité & fonction sont devenues héréditaires.

La fonction des *vicaires de l'empire* n'a lieu que quand il n'y a pas de roi des romains; en effet, le roi des romains, lorsqu'il y en a un, est le *vicaire* général & perpétuel de l'empire.

Il y a trois autres princes qui, au défaut du roi des romains, exercent les fonctions de *vicaire*

de l'empire, savoir l'électeur Palatin, l'électeur de Baviere, & l'électeur de Saxe; mais les deux premiers n'ont entr'eux deux qu'un même vicariat qu'ils sont convenus d'exercer alternativement.

Le vicariat de Baviere ou du Palatin s'étend dans la Souabe, la Franconie, la Baviere & tous les pays où passe le Rhin, & dans les provinces d'Italie & autres qui sont soumises à l'empire.

Le vicariat de Saxe comprend les provinces où le droit saxon est observé; les duchés de Brunswick & de Lunebourg, de Poméranie, de Meckelbourg & de Brême, & tous les autres pays situés dans les cercles de la haute & basse Saxe, quoique le droit commun y soit en usage.

Les *vicaires de l'empire* exercent leur pouvoir chacun séparément dans les provinces de leur district, si ce n'est dans la chambre impériale de Wetzlar où l'on met dans les actes les noms de deux *vicaires* ensemble, à cause que la justice y est administrée au nom de tous les états de l'empire.

Les *vicaires de l'empire* font la fonction des anciens comtes palatins qui administroient la justice dans l'empire au nom de l'empereur; savoir le comte palatin du Rhin, & le comte palatin de Saxe.

Leurs principales fonctions consistent à nommer aux bénéfices, dont la nomination appartient à l'empereur, présenter aux chapitres des églises cathédrales ou collégiales, & aux abbayes, des personnes capables pour remplir la premiere chanoinerie ou dignité vacante, ce qu'on appelle en Allemagne *droit de premieres prieres*, & qui revient à-peu-près à ce qu'on appelle en France, *droit de joyeux avénement*.

Ce sont eux aussi qui administrent les revenus de l'empire, & qui en disposent pour les affaires publiques, ils reçoivent les fois & hommages des vassaux de l'empire, donnent l'investiture des fiefs, excepté des principautés & autres grands états dont l'investiture est reservée à l'empereur seul, lequel à son avénement confirme tout ce que les *vicaires* ont fait pendant l'interregne: néanmoins ceux qui ont fait la foi & hommage à un des *vicaires* de l'empire, sont obligés de la renouveller à l'empereur.

Le roi de Bohème, l'électeur de Baviere, ceux de Saxe, de Brandebourg & le comte Palatin, ont aussi chacun des *vicaires* nés héréditaires pour les grandes charges de la couronne impériale, qui sont attachées à leur électorat. Ces *vicaires* font les fonctions en la place de ceux qu'ils représentent à l'exclusion de leurs ambassadeurs; ils sont investis de ces *vicairies* par l'empereur. *Voyez* Heiss *hist. de l'empire*, Ducange, *gloss. lat.* la Martiniere. (*A. R.*)

VICE, (*hist. mod.*) est un terme qui entre dans la composition de plusieurs mots, pour marquer le rapport de quelque chose ou de quelque personne qui en remplace une autre.

En ce sens, *vice* est un mot originairement latin, dérivé de *vices* que les romains joignoient avec le verbe *gerere*, pour exprimer agir au lieu ou à la place d'un autre.

VICE-AMIRAL, est en Angleterre un des trois principaux officiers des armées navales du roi, lequel commande la seconde escadre, & qui arbore son pavillon sur le devant de son vaisseau, qui porte aussi le nom de *vice-amiral*. Nous avons en France deux *vice-amiraux*, l'un du ponant, & l'autre du levant; le premier commande sur l'Océan, & l'autre sur la Méditerranée. Ils sont supérieurs à tous les autres officiers généraux de la marine, & subordonnés à l'amiral.

VICE-CHAMBELLAN, nommé aussi *sous-chambellan* dans les anciennes ordonnances, est un officier de la cour immédiatement au-dessous du lord chambellan, en l'absence duquel il commande aux officiers de la partie de la maison du roi qu'on appelle *la chambre au premier*.

VICE-CHANCELIER d'une université, est un membre distingué qu'on élit tous les ans pour gouverner les affaires en l'absence du chancelier, dans les universités d'Angleterre. On l'appelle dans celle de Paris *sous-chancelier*, & sa fonction est de donner le bonnet aux docteurs & aux maîtres-ès-arts, en l'absence du chancelier.

VICE-DOGE, est un conseiller ou sénateur, noble vénitien, qui représente le doge, lorsque celui-ci est malade ou absent; & qu'on choisit afin que la république ne demeure jamais sans chef. Mais ce *vice-doge* n'occupe jamais le siége ducal, ne porte point la couronne, & n'est point traité de *sérénissime*. Cependant les ministres étrangers en haranguant le corps des sénateurs, donnent au *vice-doge* le titre de *prince sérénissime*. Il fait toutes les fonctions du doge, & répond aux ambassadeurs en demeurant couvert, comme le chef de la république.

VICE-GÉRENT est un vicaire, un député, un lieutenant. En France nous avons des *vices-gérents* dans les officialités: ce sont des ecclésiastiques choisis par l'évêque, pour tenir la place de l'official en cas d'absence ou de maladie.

VICE-ROI est le gouverneur d'un royaume, qui

y commande au nom du roi avec une autorité souveraine. Dans le tems que Naples & la Sicile étoient soumises à l'Espagne, elle y envoyoit des *vice-rois*. La cour de Vienne, lorsqu'elle étoit en possession de ces pays, les gouvernoit aussi par des *vice-rois*. Le gouverneur général d'Irlande a le titre de *vice-roi*, & l'Espagne le donne aussi à ceux qui gouvernent en son nom le Mexique & le Pérou.

VICE-SEIGNEUR est un vicomte, un shérif, ou un vidame.

VICENTE, (Gilles) (*hist. litt. mod.*) poëte comique portugais, du onzième siecle. On le regarde comme le Plaute du Portugal. Il a servi de modèle à Lopez de Véga & à Quevedo. On dit qu'Erasme apprit le portugais tout exprès pour lire les ouvrages de *Vicente*. Ses fils, qui étoient aussi poëtes, publièrent ses ouvrages en 1562.

VICOMERCATO, (*hist. litt. mod.*) professeur en philosophie grecque & latine, au collège royal, & le seul professeur en ce genre, qu'offre le règne de François I. Du Boulay, dans l'histoire de l'université; Duval, dans l'histoire du collège royal; Piganiol de la Force, dans la description de Paris; disent qu'il ne fut nommé que par Henri II, ce qui prouve qu'ils n'ont pas connoissance des lettres du mois de mars 1545, par lesquelles François I donne aux professeurs royaux, le droit de *Committimus*. Ces lettres contiennent les noms de tous les professeurs qui composoient alors le collège royal, & *Vicomercato* y est expressément nommé. Ils n'ont point eu non plus connoissance des remerciemens que fait *Vicomercato* lui-même, à Du Chatel, le 7 mars 1543, d'avoir engagé François I à instituer, pour lui, la chaire qu'il occupe. *Vicomercato* étoit né à Milan; il avoit professé la philosophie à Pavie & à Padoue. C'étoit un grand péripatéticien, aussi fut-il peu favorable à Ramus dans son procès contre Aristote. Presque tous les ouvrages de *Vicomercato* sont des commentaires sur ce philosophe.

VICOMTE, (*histoire ancienne & moderne*) *vice-comes*, signifie en général celui qui tient la place de comte, *quasi vice comitis, seu vicem comitis gerens*.

Quoique le titre de comte fût usité chez les romains, & que quelques auteurs comparent les *vicomtes* à ces commissaires ou députés que chez les romains on appelloit *legati proconsulum*, il est certain néanmoins que l'on ne connoissoit point chez eux le titre de *vicomte*, lequel n'a commencé à être usité qu'en France.

Les comtes des provinces avoient sous eux les comtes de villes: par exemple, le comte de Champagne avoit pour pairs les comtes de Joigny, Rethel, Brienne, Portien, Grandpré, Roucy, & Braine; quelques-uns y ajoutent Vertus.

Ces comtes des villes n'étoient point qualifiés de *vicomtes*.

Il y avoit cependant certaines provinces où le comte avoit sous lui, soit dans sa ville capitale, soit dans les principales villes de son gouvernement, des *vicomtes*, au lieu de comtes particuliers, comme le comte de Poitiers; ce comté étant composé de quatre *vicomtés*, qui sont Châtelleraut, Thouars, Rochechouart, & Brosse.

Il y a encore beaucoup de seigneuries qui ont le titre de *vicomtés*, & principalement en Languedoc, en Guyenne, & ailleurs.

Les comtes qui avoient le gouvernement des villes étant chargés tout-à-la-fois du commandement des armées & de l'administration de la justice, & étant par leur état beaucoup plus versés dans l'art militaire que dans la connoissance des lettres & des loix, se déchargeoient des menues affaires de la justice sur des vicaires ou lieutenans, que l'on appella *vicomtes* ou *viguiers*, *quasi vicarii*, & aussi *châtelains*, selon l'usage de chaque province.

Il y a apparence que l'on donna le titre de *vicomte* singulièrement à ceux qui tenoient dans les villes la place du comte, soit que ces villes n'eussent point de comte particulier, soit que les comtes de ces villes n'y fissent pas leur demeure ordinaire, ou enfin pour suppléer en l'absence & au défaut du comte; aussi ces sortes de *vicomtes* tenoient ils à-peu-près le même rang que les comtes, & étoient beaucoup plus que les autres vicaires ou lieutenans des comtes que l'on appelloit *viguiers*, *prevôts*, ou *châtelains*.

De ces *vicomtes*, les uns étoient mis dans les villes par le roi-même, comme gardiens des comtés, soit en attendant qu'il y eût mis un comte, soit pour y veiller indéfiniment en l'absence & au défaut du comte qui n'y résidoit pas; les autres étoient mis dans les villes par les ducs ou comtes de la province, comme dans toutes les villes de Normandie, où il y eut des *vicomtes* établis par les ducs.

L'institution des *vicomtes* remonte jusqu'au tems de la premiere race; il en est fait mention dans le *chap. xxxvj.* de la loi des allemands, laquelle fut, comme l'on sait, publiée pour la premiere fois, par Thierry ou Théodoric, fils de Clovis, & roi de Metz & de Thuringe; ils y sont nommés *missi comitum*, parce que c'étoient des commissaires nommés par les comtes pour gouverner en leur place, soit en leur absence, soit dans des lieux où ils ne résidoient pas: on les surnommoit *missi comitum*, pour les distinguer des commissaires envoyés directement par le roi dans les provinces &

grandes villes que l'on appelloit *missi dominici*. Dans la loi des lombards ils sont nommés *ministri comitum* ; ils tenoient la place des comtes dans les plaids ordinaires & aux grandes assises ou plaids généraux, appellés *mallum publicum*.

Dans les capitulaires de Charlemagne, ces mêmes officiers sont nommés *vicarii comitum*, comme qui diroit *lieutenans des comtes* ; ils étoient au-dessus des centeniers.

On les appella aussi *vice comites*, d'où l'on a fait en françois le titre de *vicomtes*.

Ils étoient d'abord élus par les comtes mêmes, le comte de chaque ville étoit obligé d'avoir son *vicomte* ou lieutenant, & comme le pouvoir du comte s'étendoit non-seulement dans la ville, mais aussi dans tout le canton ou territoire dépendant de cette ville, le pouvoir que le *vicomte* avoit en cette qualité s'étendoit aussi dans la ville & dans tout son territoire.

Cependant en général la compétence des comtes étoit distincte de celle de leurs *vicomtes* ou lieutenants : les premiers connoissoient des causes majeures, les *vicomtes* jugeoient en personne les affaires légeres ; de-là vient sans doute qu'encore en plusieurs lieux, la justice vicomtiere ne s'entend que de la moyenne justice, & qu'en Normandie les juges appellés *vicomtes*, qui tiennent la place des prevôts, ne connoissent pas des matieres criminelles.

Mais en l'absence ou autre empêchement du comte, le *vicomte* tenoit les plaids ordinaires du comte, & même présidoit aux plaids généraux.

La fonction du comte embrassant le gouvernement & le commandement militaire aussi bien que l'administration de la justice, celle du *vicomte* s'étendoit aussi à tous les mêmes objets au défaut du comte.

Vers la fin de la seconde race, & au commencement de la troisième, les ducs & comtes s'étant rendus propriétaires de leurs gouvernemens, qui n'étoient auparavant que de simples commissions ; les *vicomtes* à leurs exemples firent la même chose.

Les offices de *vicomtes* furent inféodés, de même que les offices de ducs, de comtes, & autres ; les uns furent inféodés par le roi directement, les autres sous-inféodés par les comtes.

Les comtes de Paris qui avoient sous eux un prevôt pour rendre la justice, avoient aussi un *vicomte*, mais pour un objet différent ; ils sous-inféodèrent une partie de leur comté à d'autres seigneurs qu'on appella *vicomtes*, & leur abandonnèrent le ressort sur les justices enclavées dans la *vicomté*, & qui ressortissoient auparavant à la prevôté. Une des fonctions de ces *vicomtes*, étoit de commander les gens de guerre dans la vicomté, droit dont le prevôt de Paris jouit encore en partie, lorsqu'il commande la noblesse de l'arriere-ban.

Le *vicomte* de Paris avoit aussi son prevôt pour rendre la justice dans la vicomté, mais on croit que s'il exerçoit la justice, c'étoit militairement, c'est-à-dire, sur le champ, & par rapport à des délits qui se commettoient en sa présence ; dans la suite la vicomté fut réunie à la prevôté.

Présentement en France, les *vicomtes* sont des seigneurs dont les terres sont érigées sous le titre de *vicomté*.

En Normandie les *vicomtes* sont des juges subordonnés aux baillifs, & qui tiennent communément la place des prevôts. Loiseau prétend que ces *vicomtes* sont les juges primitifs des villes ; mais Basnage fait voir qu'en Normandie, comme ailleurs, les comtes furent les premiers juges, qu'ils avoient leurs *vicomtes* ou lieutenans, & que quand les comtes cessèrent de faire la fonction de juges, les ducs de Normandie établirent à leur place des baillifs, auxquels les *vicomtes* se trouvèrent subordonnés de même qu'ils l'étoient aux comtes ; il croit pourtant que les *vicomtes* furent ainsi appellés *tanquam vicorum comites*, comme étant les juges des villes.

En quelques villes de Normandie, l'office de maire est réuni à celui de *vicomte*, comme à Falaise & à Bayeux.

En quelques autres il y a des prevôts avec les *vicomtes*, comme dans le bailliage de Gisors.

La coutume de Normandie, *tit. de jurisdict. art. 5.* porte qu'au *vicomte*, ou son lieutenant, appartient la connoissance des clameurs de haro civilement intentées, de clameur de plege pour chose roturière, de vente & dégagement de bien, d'interdits entre roturiers, d'arrêts, d'exécutions, de matière de namps, & des oppositions qui se mettent pour iceux namps, de dations de tutelle & curatelle de mineurs, de faire faire les inventaires de leurs biens, d'ouir les comptes de leurs tuteurs & administrateurs, de *vendue* des biens desdits mineurs ; de partage de succession, & des autres actions personnelles, réelles, & mixtes, en possessoire & propriété, ensemble de toute matière de simple dessene entre roturiers, & des choses roturières, encore que esdites matières échée vue & enquête. *Voyez* Brodeau *sur Paris* ; Loiseau, *des seigneuries* ; Basnage, & les autres commentateurs de la coutume de Normandie, sur l'*article 5.* du *tit. de jurisdict.* & le *mot* Comte, Comté, & ci-après le *mot* Vicomté. (*A*)

Vicomte des aides. Il est parlé des *vicomtes des aides* dans une ordonnance de Charles VI, du premier mars 1388, qui porte que les trésoriers ne pourront voir les états des grenetiers &

receveurs & *vicomtes des aides*, avant la rendue de leurs comptes.

M. Secousse croit qu'il y a faute en cet endroit, & qu'il faut lire *grenetiers & receveurs des aides & vicomtes*, parce que, dit-il, les *vicomtes* qui recevoient les revenus ordinaires du roi, ne se mêloient point de la levée des aides.

Cependant il n'est pas étonnant que l'on ait appellé *vicomtes des aides* ceux qui faisoient la recette des aides, de même qu'on appelloit *vicomtes du domaine* ceux qui faisoient la recette du domaine; il est parlé de ces *vicomtes des aides* dans Monstrelet, *vol. I. chap. xcix. Voyez* aussi le glossaire de monsieur de Lauriere, au mot *vicomte*.

VICOMTE DU DOMAINE, étoit celui qui faisoit au lieu du comte, la recette du domaine, de même que les *vicomtes des aides* faisoient la recette des aides. *Voyez* Monstrelet, *ch. xcix.* du premier volume, Lauriere au mot *vicomte*, & le mot VICOMTE DES AIDES.

VICOMTE DE L'EAU, est un juge établi en la ville de Rouen, lequel se qualifie conseiller du roi, *vicomte de l'eau* à Rouen, juge politique, civil & criminel par la rivière de Seine, & garde des étalons, poids, & mesures de la ville.

Sa jurisdiction s'étend tant en matière civile que criminelle, sur les rivières de Seine & d'Eure, chemins & quais le long desdites rivières, depuis la pierre du poirier au-dessous de Caudebec, jusqu'au ponteau de Blaru, au-dessus de Vernon, faisant la séparation de la Normandie d'avec le pays de France. *Voyez l'histoire de la ville de Rouen, édit. de* 1738, *le coutumier général* des anciens droits dûs au roi, qui se perçoivent au bureau de la vicomté de Rouen, & le *recueil d'arrêts du parlement de Normandie*, de M. Froland.

VICOMTE EXTRAORDINAIRE, étoit celui qui étoit commis extraordinairement pour la recette du domaine, ou bien pour la recette des aides, lesquelles ne se levoient autrefois qu'extraordinairement; il en est parlé dans une ordonnance de Charles VI, du 3 avril 1388. *Voyez* VICOMTE DES AIDES, & VICOMTE ORDINAIRE.

VICOMTE FERMIER, étoit celui qui tenoit à ferme la recette de quelque vicomté: il est parlé des *vicomtes fermiers* du vicomté d'Abbeville, dans des lettres de Charles V, du 9 mai 1376. *Voyez le recueil des ordonnances de la troisième race.*

VICOMTE ORDINAIRE, étoit celui qui étoit chargé de la recette du domaine, ou bien on les appelloit *ordinaires*, parce que la recette du domaine étoit ordinaire, à la différence de celle des aides, qui ne se tenoit qu'extraordinairement. *Voyez* l'ordonnance de Charles VI, du 3 avril avant pâques 1388.

VICOMTE RECEVEUR, dans la plupart des anciennes ordonnances, les *vicomtes* sont appellés *vicomtes* ou *receveurs*, ou bien *vicomtes & receveurs*, parce qu'ils étoient alors chargés de faire la recette du domaine dans l'étendue de leur vicomté. *Voyez* VICOMTES DES AIDES & DU DOMAINE.

VICOMTE, (sous) est le nom que l'on donne en quelques endroits au lieutenant du *vicomte* comme chez les anglois. *Voyez* Cowel, Spelman.

VICTOIRE. (*histoire ancienne*) Les grecs personnifièrent la *Victoire*, & en firent une divinité qu'ils nommèrent Νίκη; Varron la donne pour fille du ciel & de la terre; mais Hésiode avoit eu une idée plus ingénieuse, en la faisant fille du Styx & de Pallante. Tous les peuples lui consacrèrent des temples, des statues & des autels.

Les athéniens érigèrent dans leur capitale un temple à la *Victoire*, & y placèrent sa statue sans ailes, afin qu'elle ne pût s'envoler hors de leurs murs; ainsi que les lacédémoniens avoient peint Mars enchaîné, afin, dit Pausanias, qu'il demeurât toujours avec eux. A ce même propos, on lit dans l'anthologie deux vers qui sont écrits sur une statue de la *Victoire*, dont les ailes furent brûlées par un coup de foudre. Voici le sens de ces vers. « Rome, reine du monde, ta gloire ne sauroit périr, puisque la *Victoire* n'ayant plus d'aîles, ne peut plus te quitter. »

Les romains lui bâtirent le premier temple durant la guerre des Samnites, sous le consulat de L. Posthumius, & de M. Attilius Régulus. Ils lui dédièrent encore, selon Tite-Live, un temple de Jupiter très-bon, après la déroute de Cannes, pour se la rendre propice; enfin dans le succès de leurs armes contre les Carthaginois & les autres peuples, ils multiplièrent dans Rome, & dans toute l'Italie, le nombre des autels à sa gloire. Sylla victorieux, établit des jeux publics en l'honneur de cette divinité.

On la représentoit ordinairement comme une jeune déesse avec des aîles, tenant d'une main une couronne de laurier, & de l'autre une palme; quelquefois elle est montée sur un globe, pour apprendre qu'elle domine sur toute la terre. Domitien la fit représenter avec une corne d'abondance. Les égyptiens la figuroient sous l'emblême d'un aigle, oiseau toujours victorieux dans les combats qu'il livre aux autres oiseaux.

Nous avons encore un assez grand nombre de statues de la *Victoire*, dans les divers cabinets d'antiquités

riquités ; ce sont en petits des copies, dont les originaux embellissoient les temples & les places de Rome. On en trouvera quelques représentations dans M. de la Chausse, le P. Montfaucon, & autres antiquaires. On n'offroit en sacrifice à cette divinité, que les fruits de la terre, c'est qu'elle les consomme. Une *Victoire* posée sur une proue de navire, désigne une *victoire* navale. Ce sont de nos jours celles qui sont les plus glorieuses & les plus utiles. C'est à l'Angleterre qu'appartiennent ces sortes de triomphes. (*D. J.*)

Victoire actiaque, (*hist. rom.*) *actiaca victoria*; victoire qu'Auguste, ou pour mieux dire son général, remporta sur Marc-Antoine auprès du cap de la ville d'Actium. Ce prince, pour rendre recommandable à la postérité la mémoire de cet événement, fit bâtir la ville de Nicopolis. Il agrandit le vieux temple d'Apollon, où il consacra les rostres des navires ennemis ; enfin il y augmenta la magnificence des jeux solemnels nommés *actiaques*, qui se donnoient de cinq ans en cinq ans à la manière des jeux olympiques.

Victoire, *jeux de la* (*hist. grecq. & rom.*) on appelloit *jeux de la victoire*, les jeux publics célébrés aux réjouissances faites à l'occasion d'une *victoire* : Les auteurs grecs les nomment ἐπινίκιοι ἀγῶνες, les *jeux de la victoire*, ou ἐπινίκιος ἑορτή, *fête de la victoire*, & les inscriptions latines *ludos victoriæ*. Les romains, à l'imitation des grecs, célébrèrent les fêtes & les *jeux de la victoire*, qui se faisoient d'abord après les jeux capitolins, Auguste après la bataille d'Actium, Septime Severe après la défaite de Pescennius Niger. La ville de Tarse fit frapper à cette occasion des médaillons sur lesquels on voit les symboles des jeux publics, & l'inscription grecque qui signifioit *jeux de la victoire*, célébrés en l'honneur de Septime Severe, sur le modele des jeux olympiques de la Grece.

L'an 166, Lucius Vérus revint à Rome de son expédition contre les Parthes, le sénat lui décerna, & à Marc-Aurèle, les honneurs du triomphe; les deux empereurs firent leur entrée triomphante dans Rome, vers le commencement du mois d'août de la même année ; la cérémonie fut suivie de jeux & de spectacles magnifiques, du nombre desquels furent les *jeux de la victoire* ἐπινίκια, mentionnés sur le marbre de Cyzique. On éleva dans Rome plusieurs monumens, en mémoire des victoires des armées romaines sur les Parthes. Les médailles nous en ont conservé la plupart des dessins, je n'en rappelle qu'on seul gravé au revers d'un beau médaillon de bronze, de Lucius Vérus ; ce prince y est représenté offrant la *victoire* à Jupiter Capitolin, & couronné par la ville de Rome. La célébration des jeux fut de la dernière magnificence ; un pancratiaste Corus y combattit, & y gagna un prix en or. La ville de Thessalonique fit graver sur ses monnoies les symboles des *jeux de la victoire*, qui furent célébrés en réjouissance des *victoires* que Gordien Pie remporta sur les perses. Nous avons un marbre de Cyzique qui nous apprend qu'on célébra à Rome des *jeux de la victoire*, sous le règne de Marc-Aurèle. (*D. J.*)

VICTOR. (*Voyez Aurelius* Victor.)

Victor, (saint) (*hist. ecclés.*) il étoit d'une famille illustre de Marseille, & servit avec distinction dans les armées romaines, jusqu'en l'an 303, qu'il eut la tête tranchée pour la foi. Les abbayes de saint-*Victor* de Marseille & de Paris, sont sous son invocation.

Il y a eu trois papes du nom de *Victor*.

Le premier fut élu le 1er. juin 193. Ce fut lui qui, après de longs débats sur le jour de la célébration de la pâque, fixa ce jour au dimanche d'après le 14e jour de la lune de mars. Il souffrit le martyre sous l'empire de Sevère, le 28 juillet 202. Il étoit africain.

Le second, nommé Gébéhard, évêque d'Eichstadt en Allemagne, élu le 13 avril 1055, mourut à Florence, en 1057. Il avoit échappé, dit-on, à un grand attentat ; son zéle pour la discipline lui ayant fait beaucoup d'ennemis secrets, un soudiacre empoisonna le calice dont le pape devoit se servir à la messe : le crime fut découvert à tems.

Le troisième, nommé Didier, abbé du Mont-Cassin, élu le 24 mai 1086, mort au Mont-Cassin, le 16 septembre 1087. Il eut à combattre l'antipape Guibert.

Il y a un quatrième Victor, mais il est au rang des antipapes ; c'est lui qui, en 1138, continua le schisme d'Anaclet.

Victor de Vite ou d'Utique, évêque de Vite en Afrique, a écrit l'histoire de la persécution allumée contre les catholiques, par Hunnerie, roi des Vandales, prince Arien. Le P. Chifflet & dom Ruinart ont donné des éditions de cet ouvrage composé vers l'an 487.

Victor de Capoue, ainsi nommé, parce qu'il étoit évêque de cette ville, composa vers l'an 545 un Cycle Paschal, dont le vénérable Bede nous a conservé quelques fragmens.

Victor, évêque de Tunones en Afrique, mort en 566, a laissé une chronique utile pour l'histoire des cinquième & sixième siècles de l'église, sur-tout dans l'affaire dite *des trois chapitres*, où il joua un rôle. On trouve cette chronique dans le *thesaurus temporum* de Scaliger, & dans Canisius.

VICTOR-AMÉDÉE, deuxième du nom, duc de Savoye, & premier roi de Sardaigne, étoit petit fils d'un autre *Victor-Amédée*, duc de Savoye, qui avoit donné en diverses occasions des marques

de courage. N'étant encore que prince de Piémont en 1625, il défendit Verue contre le duc de Féria, & fut blessé à ce siége, qu'il eut l'honneur de faire lever aux Espagnols; il succéda en 1630, dans le duché de Savoye, à Charles-Emmanuel son père. Il commanda les armées de France en Italie; il fut capitaine-général de la Ligue conclue à Rivoli, le 11 juillet 1635, entre la France, la Savoie & le duc de Parme. Joint au maréchal de Créquy, il battit, le 23 juin 1636, le marquis de Léganés, au combat du Tesin. Il mourut le 7 octobre 1637. Il étoit beau-frère de notre roi Louis XIII, ayant épousé Christine de France sa sœur, fille de Henri IV. Il eut avec le second *Victor-Amédée* son petit-fils, un trait de conformité qui les distingue l'un & l'autre parmi les ducs de Savoye, c'est qu'ils portèrent tous deux le titre de roi. *Victor-Amédée*, fut le premier duc de Savoye qui, en 1633, prit le titre de roi de Chypre acquis depuis long-tems à sa maison. Richard cœur-de-Lyon, roi d'Angleterre, en allant à la Croisade, avoit pris en passant l'isle de Chypre sur Isaac Comnène, & en avoit cédé la souveraineté à Guy de Lusignan, pour le dédommager de la perte du royaume de Jérusalem; la postérité de Guy de Lusignan posséda cette isle jusqu'en 1458. Jean III. qui en fut le dernier possesseur, laissa une fille légitime nommée Charlotte, & un fils bâtard nommé Jacques. Celui-ci épousa Catherine Cornaro Vénitienne, & qui mit les Vénitiens en possession de cette isle. Selim II, empereur des Turcs, la leur enleva en 1571.

Charlotte avoit épousé Louis de Savoye, frère d'Amédée IX, & oncle de Charles, duc de Savoye. N'en ayant point d'enfans, elle fit donation de son royaume de Chypre, ou du moins cession de ses droits au duc de Savoye Charles, neveu de son mari. Après l'extinction de la branche de Charles, ces droits passèrent en collatérale dans la branche dont étoit *Victor-Amédée*, qui le premier prit ce titre, peut-être dans l'intention de le réaliser un jour.

VICTOR-AMÉDÉE II, qu'on appelle communément le roi Victor, parce qu'il fut le premier duc de Savoye qui joignoit à son duché un royaume réel, naquit le 14 mai 1666, il succéda en 1675, à Charles-Emmanuel II, son père, sous la tutèle de sa mère Marie-Jeanne Baptiste de Savoye-Nemours. On avoit eu pour lui de bonne-heure des vûes d'aggrandissement; sa mère avoit voulu lui faire épouser l'infante de Portugal sa nièce, fille du prince alors régent, dom Pédro, (qui fut depuis le roi Pierre II), pour tâcher de lui procurer la couronne de Portugal. Les loix fondamentales faites à Lamégo en 1145, étoient contraires à ce projet, elles défendoient de marier hors du royaume les princesses héréditaires, & de leur donner pour maris des étrangers, sous peine pour elles d'être privées de la succession; le but de ces loix étoit de se rapprocher de l'esprit de notre loi salique, par l'exclusion des étrangers, sans cependant donner l'exclusion aux femmes. On négocia, & les états consentirent à l'union proposée; ils crurent remplir l'objet de leurs loix, en stipulant que le prince de Savoye viendroit s'établir en Portugal, & deviendroit Portugais; les articles furent signés le 14 mai 1679, proclamés à Lisbonne le 5 septembre suivant; le pape accorda les dispenses pour cause de parenté; les fiançailles se firent à Lisbonne par procureur, le 25 mars 1681. L'année suivante une flotte Portugaise vint à Nice pour prendre le duc & l'emmener en Portugal; mais on ne se détermine pas aisément à quitter des états qu'on possède, pour des états qu'on doit posséder un jour; on usa de délais, de prétextes, de raisons de santé; les Portugais entendirent ce langage, & le projet de mariage fut abandonné. Le duc de Savoye épousa le 8 mai 1684, Anne-Marie, fille de monsieur, frère de Louis XIV, & dont la sœur aînée avoit épousé Charles II, roi d'Espagne. Ce duc de Savoye fut pour nous un ennemi redoutable, un allié dangereux & infidèle. Il commença par être notre allié en 1686. Avec le secours des françois commandés par M. de Catinat, il chassa les Vaudois des vallées de Luzerne, d'Angrogne, &c. où il auroit beaucoup mieux fait de les laisser. En 1687, il devint notre ennemi; il alla passer le carnaval à Venise, où se rendirent aussi l'électeur de Bavière & plusieurs autres princes avec lesquels il s'engagea dans la ligue d'Ausbourg. Il se flatta long-tems de tenir cet engagement secret, & il se disposoit à nous surprendre; mais Louis XIV, instruit de ses liaisons, lui déclara la guerre le 13 juin 1690. M. de Catinat entra dans le Piémont, remporta le 18 août une victoire complette à Stafarde, prit Saluces & Suze; pendant qu'un autre général, M. de Saint Ruth, réduisoit la Savoye.

En 1691, M. de Catinat poursuit le cours de ses succès, prend Ville-franche le 21 mars, Nice le 2 avril, Veillane le 30 mai, Carmagnole le 9 juin. M. de Feuquieres rend le chemin des vallées libre depuis Pignerol jusqu'à Briançon; mais Bulonde leva le siége de Coni sur la seule nouvelle qu'il eut que le prince Eugène de Savoie, si célèbre dans la suite, marchoit au secours de cette place; il fut envoyé prisonnier dans la citadelle de Pignerol. Le duc de Savoie reprit aussi Carmagnole. En 1692 il eut encore mieux sa revanche; on prenoit ses places; il prit les nôtres, il vengea ses alliés, & ravagea le Dauphiné, comme on avoit ravagé le palatinat; il prit Embrun & Gap, & tomba malade à la fin de la campagne, conjoncture qui nous fut favorable.

En 1693, ce fut M. de Catinat qui reprit sa revanche. Le duc de Savoie au commencement de la campagne, avoit pris Sainte-Brigitte, avoit

assiégé & bombardé Pignerol, avoit fait le blocus de Casal; M. de Catinat lui fit lever ces siéges & ces blocus, par la fameuse victoire de Marsaille, remportée le 4 octobre. Le duc de Savoie ne put garder aucune des places qu'il avoit soumises; on brûla son pays en représailles, disoit on, des ravages du Dauphiné, qui n'étoient eux-mêmes que des représailles du ravage du palatinat; car de représailles en représailles, & de cruautés en cruautés on va bien loin dans la route de la barbarie. Toute la campagne de Turin fut désolée.

En 1695, M. de Crénan rendit Casal au duc de Savoie, le 11 juillet; mais cette place fut rasée & restituée au duc de Mantoue.

Le duc de Savoie fut celui qui s'ennuya le premier de cette guerre de la Ligue d'Ausbourg. Il tira un bien plus grand parti de la paix que de la guerre; il conclut, le 4 juillet 1696, sous le nom de neutralité d'Italie, son traité particulier avec la France. On lui rendit tout ce qu'on lui avoit pris, même Pignerol, & l'on convint du mariage de la princesse Marie-Adélaïde, sa fille aînée, avec le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV. La paix avec la Savoie fut publiée à Paris le 10 septembre; le contrat de mariage fut signé le 15. Le duc de Savoie promit à ses alliés ses bons offices pour leur procurer la paix ou la neutralité, & pour les y engager de leur côté, il joignit ses troupes à celles de M. de Catinat, & entreprit avec lui le 24 septembre le siége de Valence.

Au commencement de la grande guerre de la succession d'Espagne, le duc de Savoie s'unit avec la France, par de nouveaux liens. Il donna le 11 septembre 1701 sa seconde fille en mariage au duc d'Anjou, nouveau roi d'Espagne. On crut pouvoir compter sur l'attachement & la fidélité d'un prince qui tenoit à la France & à l'Espagne, par les intérêts du sang; Mais *Victor-Amédée* ne connoissoit que les intérêts politiques; il osoit avouer qu'il aimoit mieux mettre deux provinces de plus dans ses états, que d'assurer le bonheur de ses filles. On ne le connut pas d'abord, on crut pouvoir lui confier la défense de deux royaumes dans lesquels ses enfans régnoient ou étoient destinés à régner; en conséquence il fut nommé généralissime des deux armées de France & d'Espagne, commandées, l'une par M. de Catinat, l'autre par le prince de Vaudemont.

Cependant le prince Eugène entre en Italie, gagne le combat de Carpy le 9 juillet, se rend maître de tout le pays situé entre l'Adige & l'Adda; M. de Catinat défend avec désavantages, l'entrée du Mantouan & du Milanés; il est obligé de se retirer à travers des échecs continuels derrière l'Oglio & l'Adda. Il soupçonna le duc de Savoie d'intelligence avec le prince Eugène, il osa le mander à la cour de France, où les grâces & les caresses de madame la duchesse de Bourgogne subjuguoient déjà la vieillesse de madame de Maintenon, & par conséquent de Louis XIV; on envoya le maréchal de Villeroy remplacer Catinat. Villeroy se sentant plus en faveur, se crut aisément plus habile, & se flatta d'être plus heureux; le combat de Chiari ne tarda pas à le détromper. Catinat contre l'avis duquel il fut livré, & qui n'avoit pas encore quitté l'armée, y fit des prodiges de valeur; mais le duc de Savoie affecta de s'y exposer avec un courage voisin de la témérité, peut être pour démentir ces soupçons d'intelligence avec l'ennemi qu'il avoit mérités, & qu'il ne tarda pas à justifier.

En 1702, il fallut ôter au duc de Savoie le commandement des armées qu'il trahissoit, & le maréchal de Catinat étant revenu en France, & le maréchal de Villeroy ayant été fait prisonnier à Crémone, M. de Vendôme alla commander à leur place en Italie.

En 1703, le duc de Savoie levant entièrement le masque conclut le 5 janvier, une ligue avec l'empereur contre la France & contre ses deux gendres, pour détrôner l'un des deux. Cet effet on fut une des principales cause des malheurs de la France dans cette guerre. M. de Vendôme fit arrêter & désarmer environ trois mille hommes qui restoient au duc de Savoie, dans l'armée Françoise, il battit le général Visconti, qui menoit à ce prince un secours de cavalerie; en même-tems on s'emparoit de nouveau de la Savoie, on bloquoit Montmélian. En 1704 on prit au duc de Savoie dans le Piémont, Suze, Pignerol, Verceil, Ivrée, &c. En 1705 les conquêtes des François dans les états du duc continuèrent, on lui prit Villefranche, Nice, Vérue, Chivas, Soncino, Montmélian. Le prince Eugène voulant passer l'Adda pour porter du secours au duc de Savoie, attaqua le 16 août le pont de Cassano, de-là la bataille de ce nom où il fut blessé, & où le duc de Vendôme eut un cheval tué sous lui. Les ennemis se retirèrent, & le duc de Savoie ne fut pas secouru.

En 1706 les mêmes succès continuent encore. Le maréchal de Berwick prend le 4 janvier le château de Nice qui restoit à prendre; le 19 avril le duc de Vendôme défait le comte de Reventlau à la bataille de Calcinato; Vendôme est appellé en Flandre, il est remplacé par le duc d'Orléans, dont la cour gêne les opérations. La Feuillade, gendre de Chamillard, investit Turin le 13 mai, ouvre la tranchée la nuit du 2 au 3 juin. Ici tout change, le fruit de tant de travaux périt en un moment, la bataille de Turin est perdue, le duc d'Orléans blessé, le maréchal de Marsin tué, le siège de Turin levé, on se retira jusqu'à Pignerol, & en moins de quatre heures on reperdit le Modenois, le Mantouan, le Milanès, le Piémont, le royaume de Naples, dont on étoit en possession,

& le duc de Savoye rentra en vainqueur dans ses états.

En 1707 le duc de Savoye & le prince Eugène levent à leur tour le siège de Toulon, que le marquis de Goësbriant défendit vaillamment contre eux.

En 1708 le duc de Villars, commandant du côté de la Savoye, força le 11 août la ville de Sezane à la vue du duc. Celui-ci prit le fort d'Exile, celui de la Pérouse; celui de Fenestrelle. L'empereur donne au duc de Savoye l'investiture du Montferrat, & dépouillé de tout deux ans auparavant, voilà ses états accrus d'un duché important.

En 1709, & les années suivantes, les hostilités furent peu animées du côté de la Savoye. Le duc s'occupoit plus alors de négociations que de guerre; il cherchoit à faire comprendre le Vigevanasque dans la concession que l'empereur lui avoit faite du Montferrat & de ses dépendances. L'empereur Joseph fit traîner cette négociation jusqu'à sa mort, qui arriva le 17 avril 1711, & qui changea tout le système de l'Europe. Toutes les vûes se tournèrent vers la paix, qui fut conclue en 1713 à Utrecht. Par le traité entre la France & la Savoye les alpes servirent de limites aux deux états, & le duc de Savoye gagna le titre réel de roi, objet de tous ses vœux, l'Espagne lui céda la Sicile, & la France reconnut & confirma cette cession, ainsi que toutes les autres qui lui avoient été faites ou auxquelles il prétendoit. Il alla prendre possession de son nouveau royaume à Palerme, il y fut proclamé roi le 11 octobre, & couronné avec la reine de Sicile sa femme le 24 décembre.

En 1718 l'empereur Charles VI fit avec lui l'échange de ce royaume de Sicile contre celui de Sardaigne qu'il lui donna; Victor en fut mis en possession le 8 août 1720. Satisfait dans sa gloire & dans son ambition, il crut être désabusé de tout; naturellement inquiet & actif, il crut aimer le repos, il abdiqua le 8 septembre 1730 & royaume & duché; mais dans la suite la comtesse de Saint-Sebastien, ou la marquise de Spigno sa femme, qui le gouvernoit & qui auroit voulu gouverner avec lui l'état, voulut, dit on, l'engager à remonter sur le trône, il n'étoit plus tems; on s'étoit accoutumé au gouvernement de Charles Emmanuel Victor son fils; la prétention du père fut regardée comme un projet d'usurpation; le conseil de Charles Emmanuel Victor se crut réduit à la cruelle nécessité d'attenter à la liberté du roi Victor sous le nom & sous l'autorité de son fils. Cet acte pour le moins rigoureux fut mêlé de circonstances affreuses; il fallut arracher le vieux roi, non sans beaucoup de violence, des bras de sa femme, avec laquelle il étoit couché, & dont on croyoit sur-tout avoir intérêt de le séparer. Le ministre qui conseilla ce dangereux & triste coup d'état, peut-être pour conserver l'autorité qu'il risquoit de perdre, si Victor eût de nouveau gouverné, le comte d'Orméa, fut disgracié dans la suite, & il est à croire que le repentir de Charles Emmanuel Victor, qui fut d'ailleurs un bon & grand roi, n'eut pas une part médiocre à cette disgrace. Le prelat qui prononça en France l'oraison funebre de Charles Emmanuel Victor, oncle de notre roi Louis XV, défigure ainsi, plutôt qu'il ne rapporte le fatal évènement de la détention du roi *Victor*.

« A la suite de ce brillant spectacle (l'abdication solemnelle de *Victor-Amédée*) quelle triste révolution vient se présenter à nos esprits! Non, je ne troublerai point la cendre auguste de *Victor-Amédée*; je respecterai la mémoire d'un grand homme, à qui cinquante années de travaux & d'exploits ont acquis le droit d'imposer silence à la postérité sur un instant d'erreur; je respecterai l'ayeul de mon roi, le père de mon héros: & j'entends Charles Emmanuel lui-même qui, de la région des morts, me crie: je te défends de faire un reproche à la mémoire sacrée de mon père. »

Mais n'eût-il pas fallu plutôt entendre *Victor-Amédée* lui-même crier à l'orateur: « *Je te défends de faire un reproche à la mémoire de mon fils*? Le fils en effet paroît ici bien plus encore dans le cas du reproche que le père; mais suivons l'orateur, qui fait parler le père: « garde-toi même de rappeller, ni les conseils qui forcèrent ma résistance, ni les vœux d'un peuple effrayé, auxquels je me crus obligé de déférer: dis quel fut toujours mon respect pour l'auteur de mes jours, pour ses volontés, pour ses principes, pour toute son administration: parle, *si tu veux*, de ma douleur qui dura autant que ma vie; mais ne la réveille pas après ma mort. Je vous obéis, grand prince! je me tais sur l'intarissable sujet de vos larmes, &c. »

Si cette douleur de Charles Emmanuel fut en effet aussi vraie qu'elle auroit dû l'être, il semble que l'orateur n'auroit pas dû lui faire dire: « parle, *si tu veux*, mais, *parle, je te l'ordonne*, de ma douleur &c. »

Ce fut le 8 octobre 1731 qu'arriva cette triste aventure; ce fut au château de Rivoles, puis à celui de Moncallier que *Victor-Amédée* fut retenu prisonnier par son fils, & ce fut là qu'il mourut toujours prisonnier de son fils, le 10 novembre 1732.

VICTORIN, (*Marcus Piauvonius Victorinus*) (*hist. Rom.*) tyran, c'est-à-dire un de ces empereurs à qui l'empire n'est pas resté, fut associé à l'empire, l'an 265, par Posthume, tyran des Gaules. Un greffier nommé Atticius, dont il avoit enlevé la femme, le fit assassiner à Cologne, en 278.

Le jeune *Victorin*, son fils, qu'il avoit aussi associé à l'empire, fut assassiné peu de tems après.

Ils périrent tous deux du vivant de *Victorina* (Aurelia) mère de l'une, ayeule de l'autre, plus célèbre que tous deux, même comme guerriere, & que les soldats appelloient *la mère des armées*. L'empereur Gallien n'eut point d'ennemi plus redoutable.

Après la mort de son fils & de son petit-fils, il sembloit qu'elle fût sans intérêt pour nuire à Gallien, elle eut celui de continuer à faire des empereurs; elle fit donner la pourpre à Marius, puis au sénateur Tetricus. Elle survécut peu à la nomination de ce prince, ce qui a répandu sur lui un soupçon d'ingratitude, que tous les historiens ne confirment pas.

VICTORIUS, (Pierre) (*hist. litt. mod.*) en italien Vettori, un des restaurateurs des lettres en Italie, professeur en morale & en éloquence à Florence, nommé par Côme de Médicis, qui de plus l'employa dans plusieurs ambassades. Il vécut comblé de biens & d'honneurs, jusqu'à 87 ans, & mourut en 1585. On a de lui des commentaires & des notes critiques sur Aristote, Cicéron, Caton, Varron, Columelle; sur le traité de l'élocution, de Démétrius de Phalère. Il est aussi l'auteur d'un traité de la culture des oliviers, écrit en toscan, & qu'on trouve avec l'ouvrage de Davanzati, sur la vigne.

Victorius ou de Victoriis, est aussi le nom de deux savans médecins italiens, morts dans le seizième siècle, & dont on a quelques ouvrages de médecine.

VIDA, (Marc-Jérome) (*hist. litt. mod.*) évêque d'Albe, sur le Tanaro, grand poëte latin des quinzième & seizième siècles, fut protégé par les papes Médicis, Léon X & Clément VII. Sa poétique est sur-tout célèbre. M. l'abbé Batteux l'a jointe à celle d'Aristote, d'Horace & de Boileau, sous le titre *des quatre poétiques*. On a de lui d'autres poëmes, sur les vers à soie, sur le jeu des échecs, une christiade, & d'autres ouvrages en prose. Né à Crémone, en 1470, mort en 1566, à 96 ans.

VIDAME, s. m. (*Hist. mod.*) *vice dominus seu vice domnus*, est celui qui représente & tient la place de l'évêque; il a été ainsi appellé, parce que l'évêque étoit appellé par excellence *dominus*, ou par contraction *domnus*, & qu'en vieux françois *dame* ou *dome* signifioit aussi *monsieur*.

La fonction des *vidames* étoit d'exercer la justice temporelle des évêques, de sorte que les *vidames* étoient à leur égard à-peu-près ce que les vicomtes étoient à l'égard des comtes, avec cette différence néanmoins que sous un même comte il y avoit plusieurs vicomtes, & que ceux-ci n'avoient pas la plénitude de l'administration de la justice, au lieu que dans chaque évêché il n'y a qu'un seul *vidame*, lequel tient en fief la justice temporelle de l'évêque, & qu'il a la haute, moyenne & basse justice.

Mais comme les vicomtes, de simples officiers qu'ils étoient, se firent seigneurs, les *vidames* changèrent aussi leur office en fief relevant de leur évêque.

En effet on ne connoît point de *vidame* en France qui ne releve de quelque évêque, ou qui ne soit annexé & réuni au temporel d'un évêché, comme le *vidame* de Beauvais appellé présentement le *vidame de Gerberoy*, qui a été réuni à l'évêché de Beauvais.

Il est même à remarquer que la plupart des *vidames* ont pris leur nom des villes épiscopales, quoique leurs seigneuries en soient souvent fort éloignées, tels que les *vidames* de Rheims, d'Amiens, du Mans, de Chartres, & autres. *Voyez* Ducange au mot *advocati*, les *recherches* de Pasquier, Loyseau *des seigneuries*. (*A.*)

VIDEL, (Louis) (*hist. litt. mod.*) secrétaire du duc de Lesdiguières, puis du duc de Créquy, puis du maréchal de l'Hôpital; né à Briançon, en 1598, mort en 1675, est auteur d'une histoire du duc de Lesdiguières, d'une histoire du chevalier Bayard, & d'un roman intitulé : *Mélantes*.

VIDOMNE, s. m. (*hist. de Genève*) titre & dignité que possédoit un seigneur dans la ville de Genève; ses fonctions répondoient à celles des vidames de France. Les *vidomnes* de Genève avoient été institués pour défendre les biens temporels de l'église & de l'évêque. Les comtes de Savoie, après avoir tenté sans succès toutes sortes de moyens pour se rendre souverains du Genevois, prirent le parti d'acheter le *vidomnat* de la république. Amédée V en traita avec Guillaume de Conflans qui en étoit évêque, & il fit exercer cette jurisdiction par un lieutenant qui se nommoit *vidomne*. Enfin les Genevois, tyrannisés par les ducs de Savoie & par leur propre évêque Pierre de la Beaume, formèrent des conseils dans leur ville à l'imitation des cantons de Berne & de Fribourg, avec lesquels ils avoient fait alliance le 7 novembre 1529. L'un de ces conseils, qui étoit celui des deux-cens, résolut d'établir à perpétuité une nouvelle cour de justice; il la composa d'un lieutenant & de quatre assesseurs, qu'on a depuis nommé *auditeurs*, pour que ce tribunal tînt lieu de celui de *vidomne*, dont le nom & l'office feroit aboli pour toujours. Ce projet a été si bien exécuté, que depuis ce tems-là on n'a plus entendu parler de *vidomne* à Genève. (*D. J.*)

VIDUS-VIDIUS, (*hist. litt. mod.*) est le seul professeur en médecine & en chirurgie, que le collége royal ait eu, sous le régne de François I. C'étoit un florentin à qui l'exercice de ces deux arts avoit acquis, dans sa patrie, une haute réputation. François I le fit son médecin, & il remplaça, auprès de ce grand roi, le fameux Guillaume Cop. (*Voyez* l'article COP). Cet honneur, & la chaire qu'on créa pour lui, vers 1542, ne furent pas les seuls bienfaits qu'il obtint de la magnificence de son maître; il ne s'attacha qu'à lui, en France. Après la mort de François I, le grand duc de Toscane, Côme I, rappella *Vidius* dans sa patrie, & le chargea de faire des leçons publiques de médecine, à Pise; mais la faculté de Paris n'a point oublié l'ardeur avec laquelle il ranima, dans cette ville, toutes les études qui ont la santé pour objet; son nom y est resté célèbre. Il avoit, dit-on, de grandes connoissances dans l'anatomie, dans la botanique, dans toutes les parties de la médecine; il enseignoit, il exerçoit également bien; il avoit la main aussi adroite que l'esprit éclairé; en un mot, il guérissoit, si l'on en croit le prussien Knobelsdorf qui, dans sa description de Paris, l'appelle un Podalire & un Apollon, & dit qu'il force les parques à filer, & l'avare Achéron à relâcher sa proie.

> Vidius *Ausoniis ascitus Vidus ab oris*,
> *Lanificas cogit nectere fila Deas*,
> *Ille par est Phœbo, Podalirius alter habetur;*
> *Quos cupit è Stygio retrahit ille lacu.*

Il favoit d'ailleurs très-bien le grec & le latin, & il avoit bien étudié les anciens; il mourut âgé, en 1567. L'évêque d'Ast, François Panigarole, lui fit deux épitaphes qui roulent à peu près sur la même idée, & dont le sens général est qu'en enlevant les autres à la mort, il s'y est dérobé lui-même; que vivant il triomphoit du trépas, que mort il en triomphe encore.

I.

> *Quâ prima eripuit multos, hâc arte, secunda*
> *Se rapuit morti* Vidius *hicque jacet.*

II.

> *Non tibi sat fuerat vivendi vincere mortem,*
> *Hanc nisi defunctum vincere posse probes.*

Les ouvrages de *Vidius* furent recueillis longtems après sa mort, en trois volumes *in-folio*, par son neveu, nommé comme lui *Vidus Vidius*, qui les dédia au grand duc Côme II; ils embrassent les objets les plus importans de la médecine & de la chirurgie.

VIE *privée des romains*, (*hist. romaine*) nous entendons par ce mot la *vie* commune que les particuliers au dessus du peuple menoient à Rome pendant le cours de la journée. La *vie privée* de ce peuple a été un point un peu négligé par les compilateurs des antiquités romaines, tandis qu'ils ont beaucoup écrit sur tous les autres sujets.

Les mœurs des romains ont changé avec leur fortune. Ils vivoient au commencement dans une grande simplicité. L'envie de dominer dans les patriciens, l'amour de l'indépendance dans les plébéiens occupa les romains de grands objets sous la république; mais dans les intervalles de tranquillité, ils se donnoient tout entiers à l'agriculture. Les illustres familles ont tiré leurs surnoms de la partie de la *vie* rustique qu'ils ont cultivée avec le plus de succès, & la coutume de faire son principal séjour à la campagne prit si fort le dessus, qu'on institua des officiers subalternes nommés *viateurs*, dont l'unique emploi étoit d'aller annoncer aux sénateurs les jours d'assemblée extraordinaire. La plupart des citoyens ne venoient à la ville que pour leurs besoins & les affaires du gouvernement.

Leur commerce avec les asiatiques corrompit dans la suite leurs mœurs, introduisit le luxe dans Rome, & les assujettit aux vices d'un peuple qu'ils venoient d'assujettir à leur empire. Quand la digue fut une fois rompue, on tomba dans ces excès qui ne firent qu'augmenter avec le tems; les esclaves furent chargés de tout ce qu'il y avoit de pénible au-dedans & au dehors. On distingua les esclaves de ville des esclaves de la campagne: ceux-ci étoient pour la nécessité, ceux-là pour le luxe; & on eut recours à des concussions pour fournir à des profusions immenses.

Les romains ont été 450 ans sans connoître dans la journée d'autre distinction que le matin, le midi & le soir. Ils se conformerent dans la suite aux cadrans introduits par Papirius Cursor & par Marcius Philippus, pour la distinction des heures, que Scipion Nasica marqua le premier par l'écoulement de l'eau. Ils avoient communément des esclaves, dont l'unique emploi étoit d'observer les heures. Il y en avoit douze au jour, tantôt plus longues, tantôt plus courtes, selon la diversité des saisons. Les six premières étoient depuis le lever du soleil jusqu'à midi: les six dernières depuis midi jusqu'à la nuit.

La première heure étoit consacrée aux devoirs de la religion.

Les temples étoient ouverts à tout le monde, & souvent même avant le jour pour les plus matineux, qui y trouvoient des flambeaux allumés. Ceux qui ne pouvoient pas aller au temple, suppléoient à ce devoir dans leur oratoire domestique, où les riches

faisoient des offrandes, pendant que les pauvres s'acquittoient par de simples salutations.

Au surplus, on ne doit point s'étonner de ce que leurs prières étant si courtes, il leur falloit cependant pour cela une heure, & quelquefois plus. Le grand nombre de besoins réels ou imaginaires, la multiplicité des dieux auxquels il falloit s'adresser séparément pour chaque besoin, les obligeoit à bien des pelérinages, dont ceux qui savoient adorer en esprit & en vérité, étoient affranchis.

Mais cette première heure n'étoit pas toujours pour les dieux seuls. Souvent la cupidité & l'ambition y avoient meilleure part que la piété. Elle étoit employée, ainsi que la seconde heure, à faire des visites aux gens de qui on espéroit des graces ou des bienfaits.

Pour la troisième heure, qui répondoit à nos neuf heures du matin, elle étoit toujours employée aux affaires du barreau, excepté dans les jours que la religion avoit consacrés, ou qui étoient destinés à des choses plus importantes que les jugemens, telles que les comices. Cette occupation remplissoit les heures suivantes jusqu'à midi ou la sixième heure, suivant leur manière de compter.

Ceux qui ne se trouvoient point aux plaidoyeries comme juges, comme parties, comme avocats ou comme solliciteurs, y assistoient comme spectateurs & auditeurs, & pendant la république, comme juges des juges mêmes. En effet, dans les procès particuliers, comme ils se plaidoient dans les temples, il n'y avoit guère que les amis de ces particuliers qui s'y trouvassent; mais quand c'étoit une affaire où le public étoit intéressé, par exemple, quand un homme au sortir de sa magistrature, étoit accusé d'avoir mal gouverné sa province, ou mal administré les deniers publics, d'avoir pillé les alliés, ou donné quelque atteinte à la liberté de ses concitoyens, alors la grande place, où les causes se plaidoient, étoit trop petite pour contenir tous ceux que la curiosité ou l'esprit de patriotisme y attiroit.

Si ces grandes causes manquoient (ce qui arrivoit rarement depuis que les romains furent en possession de la Sicile, de la Sardaigne, de la Grece, de la Macédoine, de l'Afrique, de l'Asie, de l'Espagne & de la Gaule), on n'en passoit pas moins la troisième, la quatrième & la cinquième heure du jour dans les places, & malheur alors aux magistrats dont la conduite n'étoit pas irréprochable; la recherche les épargnoit d'autant moins, qu'il n'y avoit aucune loi qui les en mît à couvert.

Quand les nouvelles de la ville étoient épuisées, on passoit à celles des provinces, autre genre de curiosité qui n'étoit pas indifférente, puisque les romains regardoient les provinces du même œil qu'un fils de famille regarde les terres de son pere; & d'ailleurs elles étoient la demeure fixe d'une infinité de chevaliers romains qui y faisoient un commerce aussi avantageux au public, que lucratif pour eux particuliers.

Quoique tous les citoyens, généralement parlant, donnassent ces trois heures à la place & à ce qui s'y passoit, il y en avoit cependant de bien plus assidus que les autres. Horace les appelle *forenses*, Plaute & Priscien *subbasilicani*, & M. Cœlius écrivant à Ciceron, *subrostrani* ou *subrostrarii*. Les autres moins oisifs s'occupoient suivant leur condition, leur dignité & leurs desseins. Les chevaliers faisoient la banque, tenoient registres des traités & des contrats. Les prétendans aux charges & aux honneurs mendioient les suffrages. Ceux qui avoient avec eux quelque liaison de sang, d'amitié, de patrie ou de tribu, les sénateurs mêmes de la plus haute considération, par affection ou par complaisance pour ces candidats, les accompagnoient dans les rues, dans les places, dans les temples, & les recommandoient à tous ceux qu'ils rencontroient; comme c'étoit une politesse chez les romains d'appeller les gens par leur nom & par leur surnom, & qu'il étoit impossible qu'un candidat se fût mis tant de différens noms dans la tête, ils avoient à leur gauche des nomenclateurs qui leur suggéroient tous les noms des passans.

Si dans ce tems-là quelque magistrat de distinction revenoit de la province, on sortoit en foule de la ville pour aller au-devant de lui, & on l'accompagnoit jusques dans sa maison, dont on avoit pris soin d'orner les avenues, de verdure & de festons. De même, si un ami partoit pour un pays étranger, on l'escortoit le plus loin qu'on pouvoit, on le mettoit dans son chemin, & l'on faisoit en sa présence des prières & des vœux pour le succès de son voyage, & pour son heureux retour.

Tout ce qu'on vient de dire, s'observoit aussi bien pendant la république que sous les Césars. Mais dans ces derniers tems il s'introduisit chez les grands seigneurs, une espèce de manie dont on n'avoit point encore vu d'exemple. On ne se croyoit point assez magnifique, si l'on ne se donnoit en spectacle dans tous les quartiers de la ville, avec un nombreux cortége de litières, précédées & suivies d'esclaves lestement vêtus. Cette vanité coûtoit cher; & Juvenal qui a en fait une si belle description, assure qu'il y avoit des gens de qualité & des magistrats que l'avarice engageoit à grossir la troupe de ces indigens courtisans.

Enfin venoit la sixième heure du jour, c'est-à-dire midi; à cette heure chacun songeoit à se retirer chez soi, dînoit légérement, & faisoit la méridienne.

Le personnage que les romains jouoient après dîner, étoit aussi naturel que celui qu'ils jouoient le matin étoit composé. C'étoit chez eux une coutume presque générale de ne rien prendre sur l'après midi pour les affaires, comme de ne rien donner de la matinée aux plaisirs. La paume ou le ballon, la danse, la promenade à pied ou en char remplissoient leur après midi. Ils avoient des promenoirs particuliers, & ils en avoient de publics, dans lesquels les uns passoient quelques heures en des conversations graves ou agréables, tandis que les autres s'y donnoient en spectacle au peuple avec de nombreux cortèges, & que les jeunes gens s'exerçoient dans le champ de mars à tout ce qui pouvoit les rendre les plus propres au métier de la guerre.

Vers les trois heures après midi, chacun se rendait en diligence aux bains publics ou particuliers. Les poëtes trouvoient là tous les jours un auditoire à leur gré, pour y débiter les fruits de leurs muses. La disposition même du lieu étoit favorable à la déclamation. Tout citoyen quel qu'il fût, manquoit rarement aux bains. On ne s'en abstenoit guères que par paresse & par nonchalance, si l'on n'étoit obligé de s'en abstenir par la deuil public ou particulier.

Horace qui fait une peinture si naïve de la manière libre dont il passoit sa journée, se donne à loi-même cet air d'homme dérangé qu'il blâme dans les autres poëtes, & marque assez qu'il se soucioit peu du bain.

Secreta petit loca, balnea vitat.

La mode ni les bienséances ne me gênent point, dit-il, je vais tout seul où il me prend envie d'aller; je passe quelquefois par la halle, & je m'informe de ce que coûtent le bled & les légumes. Je me promène vers le soir dans le cirque & dans la grande place, & je m'arrête à écouter un diseur de bonne aventure, qui débite ses visions aux curieux de l'avenir. De-là je viens chez moi, je fais un souper frugal, après lequel je me couche & dors sans aucune inquiétude du lendemain. Je demeure au lit jusqu'à la quatrième heure du jour, c'est-à-dire jusqu'à dix heures, *&c.*

Vers les quatre heures après midi, que les romains nommoient *la dixième heure du jour*, on alloit souper. Ce repas laissoit du tems pour se promener & pour vaquer à des soins domestiques. Le maître passoit sa famille & ses affaires en revue, & finalement alloit se coucher. Ainsi finissoit la journée romaine. (*D. J.*)

VIES*, (*histoire*) on appelle *vies*, des histoires qui se bornent à la *vie* d'un seul homme, & dans lesquelles on s'arrête autant sur les détails de sa conduite particulière, que sur le maniement des affaires publiques, s'il s'agit d'un prince ou d'un homme d'état.

Les anciens avoient un goût particulier pour écrire des *vies*. Pleins de respect & de reconnoissance pour les hommes illustres, & considérant d'ailleurs que le souvenir honorable que les morts laissent après eux, est le seul bien qui leur reste sur la terre qu'ils ont quittée, ils se faisoient un plaisir & un devoir de leur assurer ce foible avantage. Je prendrois les armes, disoit Cicéron, pour défendre la gloire des morts illustres, comme ils les ont prises pour défendre la *vie* des citoyens. Ce sont des leçons immortelles, des exemples de vertu consacrés au genre humain. Les portraits & les statues qui représentent les traits corporels des grands hommes, sont renfermés dans les maisons de leurs enfans, & exposés aux yeux d'un petit nombre d'amis; les éloges tracés par des plumes habiles représentent l'ame même & les sentimens vertueux. Ils se multiplient sans peine; ils passent dans toutes les langues, volent dans tous les lieux, & servent de maîtres dans tous les tems.

Cornelius Nepos, Suétone & Plutarque ont préféré ce genre de récit aux histoires de longue haleine. Ils peignent leurs héros dans tous les détails de la *vie*, & attachent sur-tout l'esprit de ceux qui cherchent à connoître l'homme. Plutarque en particulier a pris un plan également étendu & intéressant. Il met en parallele les hommes qui ont brillé dans le même genre. Chez lui Cicéron figure à côté de Démosthène, Annibal à côté de Scipion. Il me peint tour-à-tour les mortels les plus éminens de la Grece & de Rome; il m'instruit par ses réflexions, m'étonne par son grand sens, m'enchante par sa philosophie vertueuse, & me charme par ses citations poétiques, qui, comme autant de fleurs, émaillent ses écrits d'une agréable variété.

« Il me fait converser délicieusement dans ma retraite gaie, saine & solitaire, avec ces morts illustres, ces sages de l'antiquité révérés comme des dieux, bienfaisans comme eux, héros donnés à l'humanité pour le bonheur des arts, des armes & de la civilisation. Concentré dans ces pensées motrices de l'inspiration, le volume antique me tombe des mains; & méditant profondément, je crois voir s'élever lentement, & passer devant mes yeux surpris ces ombres sacrées, objets de ma vénération. »

« Socrate d'abord, demeure seul vertueux dans un état corrompu; seul ferme & invincible, il brava la rage des tyrans, sans craindre pour la *vie* ni pour la mort, & ne connoissant d'autres maîtres que les saintes loix d'une raison calme, cette voix de Dieu qui retentit intérieurement à la conscience attentive. »

Solon,

« Solon, le grand oracle de la morale, établit sa république sur la vaste base de l'équité; il sut par des loix douces réprimer un peuple fougueux, lui conserver tout son courage & ce feu vif par lequel il devint si supérieur dans le champ glorieux des lauriers, des beaux-arts & de la noble liberté, & qui le rendit enfin l'admiration de la Grèce & du genre humain. »

« Lycurgue, cette espèce de demi-dieu, sévérement sage, qui plia toutes les passions sous le joug de la discipline, ôta par son génie la pudeur à la chasteté, choqua tous les usages, confondit toutes les vertus, & mena Sparte au plus haut degré de grandeur & de gloire. »

« Après lui s'offre à mon esprit Léonidas, ce chef intrépide, qui, s'étant dévoué pour la patrie, tomba glorieusement aux Thermopiles, & pratiqua ce que l'autre n'avoit qu'enseigné. »

« Aristide leve son front où brille la candeur, cœur vraiment pur, à qui la voix sincère de la liberté, donna le grand nom de juste : respecté dans sa pauvreté sainte & majestueuse, il soumit au bien de sa patrie, jusqu'à sa propre gloire, & accrut la réputation de Thémistocle, son rival orgueilleux. »

« J'apperçois Cimon son disciple couronné d'un rayon plus doux; son génie s'élevant avec force, repoussa au loin la molle volupté : au-dehors il fut le fléau de l'orgoeil des Perses; au-dedans il étoit l'ami du mérite & des arts; modeste & simple au milieu de la pompe & de la richesse. »

« Périclès, tyran désarmé, rival de Cimon, subjogua sa patrie par son éloquence, l'embellit de cent merveilles; & après un gouvernement heureux, finit ses jours de triomphe, en se consolant de n'avoir fait prendre le manteau noir à aucun citoyen. »

« Je vois ensuite paroître & marcher pensifs, les derniers hommes de la Grèce sur son déclin, héros appellés trop tard à la gloire, & venus dans des tems malheureux : Timoléon, l'honneur de Corinthe, homme heureusement né, également doux & ferme, & dont la haute générosité pleure son frère dans le tyran qu'il immole. »

« Pélopidas & Epaminondas, ces deux thébains égaux aux meilleurs, dont l'héroïsme combiné éleva leur pays à la liberté, à l'empire, & à la renommée. »

« Le grand Phocion, dans le tombeau duquel l'honneur des Athéniens fut enseveli; sévère comme l'homme public, inexorable au vice, inébranlable dans la vertu; mais sous son toit illustre, quoique bas, la paix & la sagesse heureuse adoucissoient son front; l'amitié ne pouvoit être plus douce, ni l'amour plus tendre. »

« Agis, le dernier des fils du vieux Lycurgue, fut la généreuse victime de l'entreprise, toujours vaine, de sauver un état corrompu; il vit Sparte même perdue dans l'avarice servile. »

« Les deux frères achaiens fermèrent la scène : Aratus qui ranima quelque tems dans la Grece la liberté expirante. »

« Et l'aimable Philopœmen, le favori & le dernier espoir de son pays, qui ne pouvant en bannir le luxe & la pompe, sut le tourner du côté des armes; simple & laborieux à la campagne, chef habile & hardi aux champs de Mars. »

« Un peuple puissant, race de héros, paroît dans le même paysage pour m'offrir des pièces de comparaison, & me mettre en état de juger le mérite entre les deux premières nations du monde. »

« Il me semble que le front plus sevère de ce dernier peuple, n'a d'autre tache qu'un amour excessif de la patrie, passion trop ardente & trop partiale. Numa, la lumière de Rome, fut son premier & son meilleur fondateur, puisqu'il fut celui des mœurs. Le roi Servius posa la base solide sur laquelle s'éleva la vaste république qui domina l'univers. Viennent ensuite les grands & véritables consols. »

« Junius Brutus, dans qui le père public du haut de son redoutable tribunal, fit taire le père privé. »

« Camille, que son pays ingrat ne put perdre, & qui ne fut venger que les injures de sa patrie. »

« Fabricius, qui foule aux pieds l'or séducteur. »

« Cincinnatus, redoutable à l'instant où il quitta sa charrue. »

« Coriolan, fils soumis, mari sensible, coupable seulement d'avoir pris le parti des Volsques contre les romains. »

« Le magnanime Paul Emile rend la liberté à toutes les villes de Macédoine. »

« Marcellus défait les Gaulois, & s'empare de Syracuse en pleurant la mort d'Archimede. »

« Et toi sur-tout Régulus, victime volontaire de Carthage, impétueux à vaincre la nature, tu t'arraches aux larmes de ta famille pour garder ta foi, & pour obéir à la voix de l'honneur. »

Les *vies* du philosophe de Chéronée, offrent encore à mes réflexions, « Marius fuyant, & se cachant dans les marais de Minturne; Sylla son successeur, dont l'abdication noble, hardie, sensée, vertueuse, rendit son nom célèbre dans Rome jusqu'à la fin de sa vie. »

« Les Gracques doués du talent de la parole, sont pleins de feu, & d'un esprit d'autorité des

tribuns qui leur fut fatal ; esprit toujours turbulent, toujours ambitieux, toujours propre à produire des tyrans populaires. »

« Lucullus est malheureux de n'être pas mort dans le tems de ses victoires. »

« Scipion, ce chef également brave & humain, parcourt rapidement tous les différens degrés de gloire sans tache ; ardent dans la jeunesse, il fut ensuite goûter les douceurs de la retraite avec les muses, l'amitié, & la philosophie. »

« Sertorius, le premier capitaine de son tems, tout fugitif qu'il étoit, & chef de barbares en terre étrangère, tint tête à toutes les forces de la république, & périt par l'assassinat d'une de ses créatures. »

« Cicéron, ta puissante éloquence arrêta quelque tems le rapide destin de la chûte de Rome ! »

« Caton, tu es la vertu même, dans les plus grands dangers ! »

« Et toi, malheureux Brutus, héros bienfaisant, ton bras tranquille, poussé par l'amour de la liberté, plongea l'épée romaine dans le sein de ton ami ! Voilà les hommes dont Plutarque a fait le tableau ! (*D. J.*)

VIEIL DE LA MONTAGNE, *terme de relation ;* quelques uns disent *vieux de la montagne*, & d'autres, *vieillard de la montagne ;* nom du prince ou sultan des Ismaéliens de l'Iraque persienne, que les musulmans appellent *Molahedah*, impies & schismatiques, dont les sujets se dévouoient, pour assassiner ceux que leur prince tenoit pour ses ennemis.

Le premier *vieil de la montagne* fut Hassan-Sabah, qui environ l'an de l'hégire 493, qui est l'an de J. C. 1099, fonda la seconde branche des Ismaéliens de Perse, que nos historiens ont nommés les *assassins*, par corruption du mot *arsacides ;* les chefs de ces cantons de la Syrie se vantant d'être descendus de l'illustre Arsace, qui fonda l'empire des Parthes, environ 245 ans avant J. C. Cependant les sujets de ce prince ismaélien cantonnés dans les montagnes de la Syrie, ne sont connus dans l'histoire de nos croisades que sous le nom d'*assassins*.

Guillaume de Neubourg raconte un fait particulier d'un des princes de ces montagnards de l'Iraque persienne. Conrard, marquis de Montferrat, fut assassiné en 1191, lorsqu'il se promenoit dans la place publique de la ville de Tyr, les uns accusèrent le prince de Torone de cet assassinat, les autres l'imputèrent à Richard, roi d'Angleterre : mais le *vieil de la montagne* ayant su l'injuste soupçon que l'on avoit contre ces deux princes, écrivit une lettre pour la justification de l'un & de l'autre, déclarant qu'ayant été offensé par le marquis de Montferrat, il l'avoit averti de lui faire la satisfaction qui lui étoit dûe, mais que ce seigneur ayant négligé cet avertissement, il avoit envoyé quelques-uns de ses satellites, qui, en lui ôtant la vie, s'étoient rendus dignes de récompense. On peut juger par cette lettre de la barbarie du *vieil de la montagne ;* mais on jugera de sa politesse par le présent qu'il fit au roi saint Louis, lorsqu'il étoit dans Acre. *Voyez* à ce sujet Joinville, & les *observations* de du Cange sur cet historien. (*D. J.*)

VIEILLEVILLE. (François de Scepeaux, seigneur de) (*hist. de Fr.*) A la mort du comte de Château-Briant, dont il étoit parent, le roi voulut lui donner la compagnie de gendarmerie du comte ; *Vieilleville* la refusa : « Je ne l'ai point » encore méritée, dit-il, je veux que vous me la » donniez le jour d'une bataille, après m'avoir vu » dans l'action : aujourd'hui ce choix n'honoreroit ni » vous ni moi ; vous auriez fait une grace au parent » de Château-Briant : je veux que vos bienfaits » rendent justice à *Vieilleville* ». C'étoit s'annoncer en véritable chevalier & en homme qui se sent fait pour parvenir aux honneurs suprêmes de la guerre. *Vieilleville* fit ses premières armes dans les guerres d'Italie, sous François I, & se signala sur-tout à la bataille de Cerisoles ; il eut grande part à la prise de Thionville, en 1558, sous le règne de Henri II. Il avoit été fait, en 1553, gouverneur des Trois-Evêchés ; il avoit aussi été nommé au gouvernement de Bretagne ; des convenances particulières ayant forcé de lui préférer le duc de Montpensier, prince du sang, *Vieilleville* rendit son brevet sans murmurer ; si l'on en croit les mémoires de sa vie, le roi l'obligea d'en recevoir le dédommagement en argent, *Vieilleville* résista long-tems, & ne se rendit enfin que sur une lettre de la propre main du roi, qui portoit en termes exprès, que s'il persévéroit dans son refus, *le roi ne vouloit plus le voir de sa vie*. Il paroît que le roi craignoit que dans ce refus le mécontentement ne se cachât sous les apparences du désintéressement. *Vieilleville* fut fait maréchal de France sous le règne de Charles IX. Henri II l'avoit employé en diverses ambassades en Angleterre, en Allemagne, en Suisse. Il mourut dans son château de Durtal, en Anjou, le 30 novembre 1570. Les mémoires de sa vie, publiés à Paris en 1757, en 5 volumes *in*-8°. par le P. Griffet, étoient restés manuscrits, dans les archives de ce château ; ils avoient été composés par Vincent Carloix, secrétaire de *Vieilleville*, & vraisemblablement sous ses yeux. Ils contiennent beaucoup de particularités importantes pour l'histoire de ce tems.

VIENNE, (de) (*hist. de Fr.*) c'est le nom d'une maison de la province de Bourgogne, recommandable par son antiquité, ainsi que par plusieurs

grands hommes qu'elle a produits. Nous remarquerons parmi eux :

1°. Jacques de *Vienne*, seigneur de Longwi, qui se distingua dans plusieurs siéges & plusieurs batailles, & qui fut fait prisonnier au funeste combat de Brignais, en 1361, où il combattoit ces brigands dont trente ans de guerre avoient infesté la France, & dont le seul du Guesclin parvint à la purger.

2°. Jacques II, son fils, qui, après avoir rendu à la France, de grands services dans les guerres contre les anglois & contre les flamands, fut tué à la bataille de Nicopolis, en 1396, avec l'amiral son parent.

3°. Dans la branche des seigneurs de Saint-Georges & de Sainte-Croix, Hugues de *Vienne* accompagna ce même amiral de *Vienne*, son parent, & l'homme le plus illustre de cette maison, au voyage qu'il fit en Ecosse, en 1385.

4°. Guillaume de *Vienne*, fils du précédent, & surnommé *le sage*, fut long-tems attaché au duc de Bourgogne, Jean, si justement diffamé dans nos histoires; ce prince l'ayant chargé de garder les frontières de Picardie, il fut blessé, en 1406, dans une rencontre, près du château d'Ardres. Il accompagnoit le duc de Bourgogne à l'entrevue du pont de Montereau, & il y resta prisonnier; il continua ses services au duc de Bourgogne, Philippe, & fut le premier chevalier de l'ordre de la toison d'or, dans le tems de l'institution qu'en fit ce prince, en 1429. Il fut comblé de biens & d'honneurs; il avoit été gouverneur d'un des dauphins prédécesseurs de Charles VII, c'étoit vraisemblablement du dauphin Louis, mort en 1415, & qui avoit épousé Marguerite de Bourgogne, fille du duc Jean, & sœur du duc Philippe.

5°. Le fils du précédent, nommé comme lui Guillaume, fut fait prisonnier à la journée d'Anthon, en 1430.

6°. Dans la branche des seigneurs de Pagny & de Saillenay, Jean de *Vienne*, oncle de l'amiral, aussi nommé Jean de *Vienne*, & son maître dans l'art de la guerre. Ce premier Jean de *Vienne* se signala par les plus utiles services, sous le règne de Philippe de Valois; c'est ce fameux gouverneur de Calais, qui par sa belle défense, avoit le premier appris à Edouard III, ce que lui couteroit la conquête de la France, s'il s'obstinoit à la tenter; ce fut pendant ce siége que la France eut ses Codrus & ses Décios dans ces bourgeois de Calais dont un auteur citoyen a dignement célébré la gloire. Il mourut le 4 août 1351.

7°. L'amiral Jean de *Vienne*, son neveu. Il fit ses premières armes sous le gouverneur de Calais, & rendit les plus signalés services aux rois Charles V & Charles VI. Le premier de ces rois qui savoit connoître les hommes & les employer, qui n'eut guères à se reprocher de mauvais choix ni de choix indifférens, fit du Guesclin connétable, & de *Vienne* amiral. Celui-ci avoit servi en Flandre, en 1370, avec succès, & avoit été donné en ôtage au roi de Navarre, Charles-le-mauvais, danger supérieur à tous ceux de la guerre. Il fut nommé amiral le 27 décembre 1373; il rétablit la marine françoise, poursuit les anglois sur les mers, & jusques dans leurs ports, prend Saint-Sauveur-le-vicomte en Côtentin, délivre ou secourt sur terre plusieurs provinces françoises, entre victorieux dans la ville de Sens, en 1367, avec six chevaliers, après être entré de même à Nogent-sur-Seine, en 1365, avec deux chevaliers seulement. Ce fut de *Vienne* qui remplaça du Guesclin dans cette expédition de Bretagne, où la qualité de breton & les obligations féodales ne permettoient pas à ce dernier de prendre part.

Après la révolte de Rouen, connue sous le nom de *la harelle*, de *Vienne* accompagna Charles VI & les princes ses oncles, dans cette ville à peine soumise, & tandis que les princes ne respirent que la vengeance, il ne parle que de clémence, & il obtient du moins qu'on diminue le nombre & la rigueur des supplices.

Dans l'expédition de Flandre, en 1382, il prit Gravelines par un de ces coups brillants & hardis que le vulgaire est tenté d'attribuer uniquement à la fortune, parce que le talent du général a su dérober à tous les yeux les préparatifs qui en ont assuré le succès. A la journée de Rosebeque, il contribua beaucoup, par ses avis, à la victoire du connétable de Clisson.

Il fut ensuite chargé de diverses ambassades en Espagne & en Savoye.

Quand la guerre se ralluma entre les françois & les anglois, l'amiral de *Vienne* proposa un nouveau systême de guerre auquel personne n'avoit encore osé penser; il remarqua que depuis la grande querelle d'Edouard III & des Valois, pour la succession à la couronne de France, ce malheureux royaume avoit constamment été le théâtre de la guerre & des ravages; que borné au soin de se défendre (encore avec quel malheureux succès sous Philippe de Valois & sous le roi Jean!) on ne concevoit pas seulement l'idée d'attaquer, de *Vienne* ose présenter cette idée; c'est par l'attaque qu'il prépare la défense; c'est en portant l'effroi à Londres, qu'il veut rassurer Paris. Il dit comme Scipion disoit de Carthage & Mithridate de Rome :

Marchons, & dans son sein rejettons cette guerre
Que sa fureur envoie aux deux bouts de la terre;
Attaquons dans leurs murs ces conquérans si fiers,
Qu'ils tremblent à leur tour pour leurs propres foyers.

L'Ecosse étoit opprimée par l'Angleterre, de *Vienne* propose de renouveller les anciennes alliances avec l'Ecosse, alliances auxquelles des intérêts communs invitoient assez, & il propose de rendre ces alliances plus utiles, en pénétrant en Angleterre par l'Ecosse. Après avoir entraîné le conseil par son zèle & par son éloquence, il part pour Edimbourg; la tempête qui le repousse deux fois vers les cotes de France, le découragement de sa flotte, rien ne l'arrête, il arrive, il porte des secours aux écossois, & en les défendant, il entame l'Angleterre. Chevalier, il défie tous les braves; il envoye des cartels & des cartels injurieux qu'on n'ose accepter, il offre au roi d'Angleterre le combat de dix françois contre trente Anglois, ou de cent contre trois cents; général, il fatigue les armées ennemies, il dérobe des marches, il surprend des places; ses suites simulées amènent des retours inattendus; il envahit l'Angleterre quand on croit le poursuivre en Ecosse.

Le bolphore m'a vu par de nouveaux apprêts,
Ramener la terreur au fond de ses marais,
En chassant les romains de l'Asie étonnée,
Renverser en un jour l'ouvrage d'une année.

Les jalousies, les défiances sont le poison secret de toute alliance : elles vinrent troubler l'union de la France & de l'Ecosse; l'orgueil farouche & sauvage des écossois de ce tems, ne put sympathiser avec la liberté françoise, ni voir de près, sans jalousie, ce noble éclat, cette générosité brillante de la chevalerie. Froissart, Jean Juvenal des Ursins, le Laboureur, tous les historiens parlent des défiences & de l'ingratitude des écossois à l'égard des françois, dans cette expédition. La galanterie acheva de désunir les deux peuples; Jean de *Vienne* fut aimé d'une parente du roi d'Ecosse, on crut qu'il l'avoit séduite, les esprits s'aigrirent, l'Ecosse répond aux services mêmes par des outrages, de *Vienne* répond aux outrages par de nouveaux services; il s'obstine à ne quitter l'Ecosse qu'après l'avoir mise, presque malgré elle, à l'abri de toute insulte de la part des anglois.

Le succès de son expédition fut assez grand pour inspirer le projet d'une autre descente en Angleterre, Charles VI y disposoit avec toute l'ardeur d'un jeune roi à qui les idées de conquête ne déplaisoient point alors; l'usage bien connu dans les cours, de faire manquer les entreprises dont on n'est pas l'auteur, fit manquer celle-ci comme tant d'autres; mais on ne put empêcher Jean de *Vienne* de faire, en Afrique, une expédition utile & glorieuse, de faire redouter & respecter le pavillon françois sur toutes les mers, de protéger le commerce des génois alors nos alliés, de purger la Méditerranée des corsaires africains, de les poursuivre, de les assiéger, de les punir jusques chez eux; de rendre la France l'objet du respect des nations, dans le tems même qu'elle étoit déchirée & foulée aux pieds par ses propres enfans.

Lorsque la démence de Charles VI eut plongé ce beau royaume dans l'anarchie, de *Vienne* saisit l'occasion de servir la patrie en s'éloignant du spectacle de ses misères, il suivit le comte de Nevers (Jean de Bourgogne) en Bulgarie, contre l'empereur des turcs, Bajazet. Après bien des malheurs, tous causés par des fautes, tous prédits par de *Vienne*, & souvent réparés par lui, quand on le laissoit agir, on s'attache, pour dernière imprudence, au siége de Nicopolis, & la bataille s'engage; de *Vienne* seul oppose des mesures à des mesures, & un général à un général; il tient d'une main le grand étendart autour duquel il rallie les chevaliers chrétiens, de l'autre une épée toujours teinte du sang des turcs, sa valeur tourne contre lui leurs principaux efforts, il est tué; il meurt, dit Froissart, *l'étendart entre les poings* (26 septembre 1396).

8°. Dans la branche des seigneurs de Clervaut; Claude Antoine de *Vienne*, baron de Copet, colonel de Reitres, fut un des chefs des protestans en France, dans le cours de nos guerres civiles & de religion.

9°. Gédéon, Baron de Clervaut, son fils, fut tué à l'attaque des fauxbourgs de Paris, en 1589, étant dans le même parti que son père, & au service de Henri IV.

10°. Alexandre, frère de Gédéon, fut aussi tué.

11°. Dans la branche des seigneurs de Vauvillers, comtes de Château-Vieux, Nicolas de *Vienne*, capitaine de cent lances au service du duc de Savoye, mourut le 23 mai 1569, à Châtellerault, pendant le siége de Poitiers, que le duc de Guise, Henri, fit lever à l'amiral de Coligny.

VIERG, s. m. (*Hist. d'Autun*) nom dont on qualifie le premier magistrat de la ville d'Autun; cette magistrature répond à celle de maire, qu'on appelle *viguier*, en Languedoc; César parle honorablement de cette dignité au premier & au septième livre de la guerre des Gaules, & il donne au magistrat nommé *vierg*, le nom de *vergobretus*, d'où est venu celui de *vierg*, & peut-être celui de *viguier*. Paradin tire l'étymologie de *vergobretus*, des deux mots celtiques, *verg* & *bret*, qui désignent le haut exécuteur. D'autres la tirent d'un ancien mot gaulois, qui signifie la *pourpre*, parce que le premier magistrat d'Autun en étoit revêtu, comme le sont encore aujourd'hui les six consuls du Puy-en-Vélay. Quoi qu'il en soit, il est constant que du tems de César, le *vierg*, ou souverain magistrat d'Autun, avoit une puissance absolue de vie

& de mort sur tous les citoyens; ce magistrat étoit annuel. A présent on l'élit pour deux ans, & il a encore de grands privilèges; il est toujours le premier des maires aux états de Bourgogne; & si celui de Dijon le préside, ce n'est que par la prééminence de la ville & du lieu. (*D. J.*)

VIETE (François) (*Hist. litt. mod.*), mathématicien célèbre, le premier qui ait employé dans l'algèbre les lettres de l'alphabet. Il est connu par beaucoup d'autres découvertes en mathématiques. Il poussa aussi fort loin l'art de déchiffrer, & il déconcerta, pendant la ligue, les projets des Espagnols, en découvrant leur grand chiffre, composé de plus de cinq cents caractères différens. Il étoit d'une application si constante au travail, & tellement absorbé dans ses méditations, qu'il lui est arrivé plusieurs fois de rester trois jours entiers dans son cabinet sans manger ni dormir, & qu'il falloit enfin qu'on le contraignît à prendre de la nourriture; il ne quittoit pour cela, ni son bureau, ni son fauteuil. Prendre un repas, n'étoit pour lui ni un plaisir, ni un délassement; c'étoit une corvée dont il ne cherchoit qu'à se débarrasser. Il a donné le traité de géométrie d'Apollonius de Perge, & ses commentaires sur cet ouvrage sont sous le nom d'Apollonius-Gallus. François Schooten a rassemblé toutes les œuvres de *Viète* en un volume in-folio. *Viète* étoit né à Fontenai en Poitou, l'an 1540. Il fut maître des requêtes de la reine Marguerite de Valois, première femme de Henri IV. Il mourut en 1603.

VIEUSSENS (Raymond de) (*Hist. litt. mod.*), médecin du roi, reçu à la société royale de Londres en 1685, & à l'académie des sciences en 1688. On a de lui beaucoup d'ouvrages, un traité du cœur, un traité de l'oreille, un traité des liqueurs, un traité des maladies internes, des expériences sur les viscères, une dissertation sur l'extraction du sel acide du sang. *Neurographia universalis. Novum vasorum corporis humani systema. De mixti principiis & de naturâ fermentationis*. Mort en 1715, à Montpellier, où il s'étoit retiré.

VIEUVILLE (la) (*Hist. de France*), maison de Bretagne connue, son nom est Coskaër ou Koskaer.

1°. Le premier Koskaer, gentilhomme breton, qui prit le nom de la *Vieuville*, vivoit en 1470.

2°. Sébastien de la *Vieuville*, son fils, vint s'établir à la cour de France, à la suite de sa souveraine, la reine Anne de Bretagne, lorsque cette princesse épousa Charles VIII.

3°. Pierre de la *Vieuville*, fils de Sébastien, fut chevalier de l'ordre du roi.

4°. Ce fut pour Robert, fils de Pierre, que la terre de Sy fut érigée en marquisat, sous le nom de la *Vieuville*: Robert fut d'ailleurs grand-fauconnier de France, ambassadeur en Allemagne, chevalier des ordres du roi.

5°. Charles, fils de Robert, fut le premier duc de la *Vieuville*. Il succéda, sous le règne de Louis XIII, au maréchal de Schomberg dans la sur-intendance des finances. Il fut remplacé par Marillac, depuis garde-des-sceaux; & sa disgrace, dont on ne sait pas bien la cause, ne se borna pas à un simple renvoi. Il fut mis en prison au château d'Amboise, d'où il parvint à se sauver, & sous la minorité de Louis XIV, il fut fait une seconde fois sur-intendant des finances. Il mourut le 2 janvier 1653.

6°. Charles II, duc de la *Vieuville*, fils de Charles I, fut gouverneur du duc d'Orléans, Philippe, depuis régent de France. Il fut aussi chevalier d'honneur de la reine. Il servit avec distinction aux siéges de Bourbourg & de Béthune en 1645, de Dunkerque en 1646. Il fut blessé à la bataille de Sens en 1648. Il mourut le 2 février 1689.

7°. Vincent, marquis de la *Vieuville*, frère aîné de Charles II, mourut en 1646, en défendant Charles I, roi d'Angleterre, contre ses sujets rebelles.

8°. André, chevalier de la *Vieuville*, frère puîné de Vincent & de Charles II, mourut en 1652, d'une blessure qu'il avoit reçue au siége d'Etampes.

VIGENERE (Blaise de) (*Hist. litt. mod.*), secrétaire du duc de Nevers, puis du roi Henri III; traducteur autrefois célèbre. Il a traduit César, Tite-Live, &c. mais ses traductions les plus connues, sont celles de Chalcondyle & de la vie d'Apollonius de Thyane, de Philostrate. Il a fait aussi un traité des chiffres ou manière secrette d'écrire, un autre des comètes, un autre du feu & du sel, &c. Né en 1522, à Saint-Pourçain, sur les confins du Bourbonnois & de l'Auvergne, mort à Paris en 1596.

VIGIER (*Hist. litt. mod.*), est le nom de quelques gens de lettres.

1°. De François *Vigier*, jésuite de Rouen, mort en 1647, dont on a une traduction latine estimée, de la préparation & de la démonstration évangélique d'Eusèbe, & un traité *de idiotismis præcipuis linguæ græcæ*.

2°. De Jean *Vigier*, mort vers l'an 1648, auteur d'un commentaire sur les coutumes d'Angoumois, du pays d'Aunis & du gouvernement de la Rochelle, augmenté par Jacques & François *Vigier* ses fils & petit-fils.

VIGILANCE, (*Vigilantius*) (*Hist. Ecclésiast.*) Gaulois, né près de Comminges, hérétique du quatrième & du cinquième siècles, que Saint-Paulin, séduit par son esprit, avoit recommandé à Saint-

Jérôme, & contre lequel Saint-Jérôme écrivit avec beaucoup de feu, quand il eut découvert ses erreurs.

VIGILE, (*Hist. Ecclés.*) pape qu'on accuse d'avoir varié dans l'affaire des trois chapitres. Il avoit remplacé le pape Saint-Silvère, du vivant même de ce pape alors exilé (en 537). Il fut exilé lui-même; car Justinien & Theodora qui régnoient dans ce temps, s'occupoient sans cesse des querelles théologiques & y donnoient de l'importance, en exilant tous ceux qui ne pensoient pas comme eux pour le moment. Le pape *Vigile* mourut l'an 555.

VIGILE, (*hist. ecclés.*) évêque de Tapse en Afrique, vivoit vers la fin du cinquième siècle. Il a écrit contre les Ariens; mais il mettoit ses ouvrages, pour les mieux accréditer, sous le nom des pères les plus célèbres, tels que Saint-Augustin, Saint-Athanase, &c. & il a fallu de la critique dans la suite pour distinguer ses ouvrages d'avec ceux qui étoient véritablement de ces pères.

VIGINTIVIRAT, (le) (*Hist. rom.*) on comprenoit sous ce nom les emplois de vingt officiers chargés respectivement de la monnoie, du soin des prisons, de l'exécution des criminels, de la police des rues, & du jugement de quelques affaires civiles. Personne ne pouvoit être exempt de ces emplois, sans une dispense du sénat. Quand Auguste monta sur le trône, il voulut aussi qu'avant que d'obtenir la questure qui étoit le premier pas dans la carrière des honneurs, on eût rempli les fonctions du *vigintivirat*; mais on fut bien plus curieux de se trouver dans l'antichambre de l'empereur, que d'exercer la questure; & le *vigintivirat* devint l'office de gens de la lie du peuple. (*D. J.*)

VIGINTIVIRS, (collège des) (*Hist. rom.*) ce collège étoit composé des magistrats inférieurs ordinaires, nommés les *triumvirs monétaires*, les *triumvirs capitaux*, les *quatuorvirs nocturnes* & les *décemvirs*. Tous ces officiers avoient chacun leurs fonctions particulieres. (*D. J.*)

VIGNE (André de la) (*Hist. litt. mod.*), secrétaire d'Anne de Bretagne, composa en société avec Jaligni, une histoire de Charles VIII, qui a été imprimée au Louvre, in-folio, par les soins & avec les remarques de Denis Godefroi. La *Vigne* est aussi auteur du *Vergier d'honneur*; c'est une histoire de l'expédition de Naples de Charles VIII. Il vivoit à la fin du quinzième siècle.

Anne de la *Vigne*, femme-bel-esprit du règne de Louis XIV, morte à Paris en 1684, étoit fille d'un médecin de Vernon-sur-Seine. Elle est connue par des odes & par d'autres poésies. Parmi ses odes, il y en a une intitulée : *Monseigneur le dauphin au roi.* Quand cette ode eut paru, un inconnu lui envoya une boite de coco où étoit une lyre d'or émaillée, avec des vers à la louange de l'auteur de l'ode. Il ne paroit pas que l'auteur ait jamais su de qui lui venoit cette galanterie. Mademoiselle de la *Vigne* étoit de l'académie des *Ricovrati* de Padoue. Elle avoit un frère de peu d'esprit, & le père disoit d'eux : *Quand j'ai fait ma fille, je pensois faire mon fils; & quand j'ai fait mon fils, j'ai pensé faire ma fille*; mot qui rappelle ce distique sur la reine Elisabeth & le roi Jacques son successeur :

Rex fuit Elisabeth, sed nunc regina Jacobus,
Error naturæ sic in utroque fuit.

Quant à la fausse mademoiselle de Malcrais de la *Vigne* (Mériadec de Querfic), *voyez* l'article Desforges Maillard.

VIGNES, (Pierre des) (*Hist. de l'Emp.*) homme dont la destinée fut brillante & malheureuse. On ignore qui fut son père; sa mère mendioit & pour elle & pour lui. Le hasard l'ayant fait connoître à l'empereur Frédéric II, il lui plut par son esprit, il lui fut utile par ses services, & s'éleva auprès de lui de dégré en dégré jusqu'à la dignité de chancelier. Il alla en 1245, au concile de Lyon pour y défendre ce prince qu'on y déposa. Il l'avoit servi avec zèle dans ses longs démêlés contre les papes Grégoire IX & Innocent IV. On n'est pas bien instruit des causes qui préparèrent son éclatante disgrace; fut-il seulement la victime d'une intrigue de cour? fut-il justement puni de quelque complot criminel? On a dit qu'il avoit voulu faire empoisonner l'empereur par son médecin; ce qui n'est guères vraisemblable de la part du chancelier de l'empereur, & ce qu'il n'est guères naturel de proposer au médecin de l'empereur qui ne peut guères espérer de meilleure fortune. Quoi qu'il en soit, Frédéric II fit crever les yeux à Pierre des *Vignes*, & le tint enfermé dans une dure prison avec si peu d'espérance d'en sortir, que le malheureux se tua en 1249, en se brisant la tête contre une colonne à laquelle il étoit attaché. On a de lui un recueil de lettres, un traité *de Potestate imperiali*, un autre *de consolatione* dont il auroit dû profiter mieux. On a attribué à Frédéric II & à son chancelier Pierre des *Vignes*, le livre imaginaire *de tribus impostoribus*. On a prétendu qu'il y en avoit eu une ancienne édition sans date, mais personne ne l'a vue, & Straubius a fait imprimer ce livre pour la première fois à Vienne en Autriche en 1753.

VIGNEUL DE MARVILLE. (*Voyez* Argonne.)

VIGNIER (Nicolas, Nicolas son fils & Jérôme son petit-fils) (*Hist. litt. mod.*). Le père né,

en 1530, à Troyes en Champagne, étoit médecin; mais il est plus connu comme historien; il étoit historiographe de France. On ne le lit pas, mais on le consulte encore quelquefois. On a de lui les ouvrages suivans : traité de l'origine & demeure des anciens françois, *rerum Burgundionum chronicon*; préséance entre la France & l'Espagne; fastes des anciens hébreux, grecs & romains; bibliothèque historiale; recueil de l'histoire de l'église.

On a du fils, ministre protestant à Blois, & qui depuis se fit catholique, ainsi que son père, quelques ouvrages de controverse.

Le petit-fils abjura aussi, se fit oratorien, fut supérieur de plusieurs maisons de l'oratoire, & mourut en 1661 à la maison de Saint-Magloire à Paris. On a de lui les ouvrages suivans : la véritable origine de la maison d'Alsace, de Lorraine, d'Autriche, &c. *stemma Austriacum*; l'origine des rois de Bourgogne; la généalogie des comtes de Champagne; deux volumes de l'histoire ecclésiastique gallicane, & quelques autres ouvrages moins considérables, sacrés ou profanes, en prose ou en vers. Il trouva dans les manuscrits de Clairvaux, de quoi fournir un supplément aux œuvres de S. Augustin.

VIGNOLE (Jacques Barozzio) (*Hist litt. mod.*), savant architecte surnommé *Vignole*, parce qu'il étoit né à *Vignole*, dans le duché de Modène. Il vint en France sous le règne de François I. On croit que le château de Chambord fut construit sur ses desseins; il aida Primatice à jetter en bronze les antiques qui sont à Fontainebleau. C'est aux artistes à juger les ouvrages de son art qui nous restent de lui, tant en Italie qu'en France. Nous ne parlons de lui que pour observer qu'il a laissé un traité des cinq ordres d'architecture, qui a été traduit & commenté par Daviller, & un autre traité de la perspective pratique qui a été commenté par *le Danti*. *Vignole* mourut à Rome en 1573, il étoit né en 1507.

VIGNOLES (Etienne de) (*Hist. de France*); plus connu sous le nom de la Hire. Il étoit de l'ancienne maison des barons de *Vignoles*. C'est un de ceux qui ont le plus justifié le surnom donné à Charles VII de *roi bien servi*. Il est un des principaux auteurs des merveilles de ce règne dont on a dit que Charles VII lui-même n'avoit été que spectateur : il contribua beaucoup à reporter Charles VII sur le trône; ce fut lui qui, avec le comte de Dunois, arrêta enfin le duc de Bedford devant Montargis, & le força d'en lever le siége, premier échec qui commença la décadence des anglais en France. La Hire faisoit plus peut-être que de servir son maître, il lui disoit la vérité. Ce fut lui qui, voyant Charles VII donner des fêtes pendant que les conquêtes des anglais le réduisoient à n'être plus que roi de Bourges, lui dit : *On ne peut perdre plus gaîment son royaume*. Voilà les gens vraiment nécessaires aux rois, & voilà ceux qu'ils aiment le moins. La Hire mourut à Montauban en 1447.

Un autre *Vignoles* (Alphonse de), d'une famille ancienne, fils d'un maréchal-de-camp, naquit en 1649 au château d'Aubais en Languedoc. Il porta quelque temps les armes, & fut ensuite ministre protestant en France, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes; depuis cette révocation, il se retira dans le Brandebourg, où il fut d'abord de l'académie de Berlin, & en devint même, en 1727, directeur perpétuel. Il étoit fort ami de Leibnitz. *Sa chronologie de l'histoire Sainte & des histoires étrangères qui la concernent, depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la captivité de Babylone*, est connue des savans : il a réfuté les rêveries du P. Hardouin, dans son *epistola Chronologica adversus Harduinum*; il a rempli d'ailleurs les mémoires de l'académie de Berlin & les journaux germaniques, de morceaux d'érudition. Mort en 1744, à quatre vingt-quinze ans.

VIGOR, (Simon) (*Hist. du Calvin.*) archevêque de Narbonne, fameux au seizième siècle par la prédication, & dont on a les sermons imprimés en 1584. C'est lui qui, avec Claude de Saintes, eut en 1566 avec les ministres de l'Espine & Sureau, cette conférence dont les actes parurent en 1568, & où, comme dans toute conférence, on s'attribua de part & d'autre la victoire. C'est lui, dit-on, qui convertit le savant Pierre Pithou. Il mourut à Carcassonne en 1575.

Il eut un neveu conseiller au grand conseil, nommé comme lui *Simon Vigor*, grand zélateur de nos libertés, grand défenseur du syndic Richer (*voyez* cet article), & auquel on attribue l'ouvrage intitulé : *Historia eorum quæ acta sunt inter Philippum Pulchrum, regem christianissimum & Bonifacium VIII.* Mort en 1624.

VILLAGE, (*hist. mod.*) assemblage de maisons situées à la campagne, qui pour la plupart sont occupées par des fermiers & paysans, & où se trouve ordinairement une paroisse, & point de marché.

Le mot est françois, & dérivé de vil, *vilis*, bas, chétif, méprisable; ou plutôt du latin *villa*, ferme ou métairie.

La privation d'un marché distingue un *village* d'un bourg, comme la privation d'une église paroissiale distingue un hameau d'un *village*.

Village, chez les Anglo-Saxons signifioit la même chose que *villa* chez les Romains, c'est-à-dire une *ferme* ou *métairie* avec les bâtimens qui en dépen-

droit, pour serrer les grains & les fruits. Dans la suite il commença à signifier un *manoir*; ensuite une partie de la paroisse, & enfin la paroisse même.

Delà vient que dans plusieurs anciens livres de droit, les mots de *village* & de *paroisse* sont employés indistinctement, & c'est en conséquence que Fortesene, *de laudibus leg. ang.* dit que les limites des *villages* ne sont point marquées par des maisons, rues, ni murailles, mais par un grand circuit de terre dans lequel il peut se trouver divers hameaux, étangs, bois, terres labourables, bruières, vignes, *&c.*

Le Fleta met cette différence entre une maison ou habitation, un *village*, un manoir, que l'habitation peut consister dans une ou plusieurs maisons; mais il faut qu'il n'y ait qu'un seul domicile, & qu'il n'y en ait point d'autres dans le voisinage; car lorsqu'il y a d'autres maisons contiguës à ce domicile, on doit l'appeller *village*; & qu'un manoir peut consister en un ou plusieurs *villages*.

Afin que les *villages* fussent mieux gouvernés, on a permis aux seigneurs fonciers de tenir toutes les trois semaines, une assise, de tenir une cour foncière. (*A. R.*)

VILLAIN, (*Hist. d'Anglet.*) sous le regne des Anglo-Saxons, il y avoit en Angleterre deux sortes de *villains*; les uns qu'on nommoit *villains en gros*, étoient immédiatement assujettis à la personne de leur seigneur, & de ses héritiers; les autres étoient les *vilains du manoir seigneurial*, c'est-à-dire, appartenans & étant annexés à un manoir. Il n'y a présentement aucun *villain* dans la grande-Bretagne, quoique la loi qui les regarde n'ait point été révoquée. Les successeurs des *villains*, sont les vassaux (*copy-holders*), ou plutôt (*copy-holders*), qui malgré le tems qui les a favorisés à tant d'autres égards, retiennent encore une marque de leur premiere servitude: la voici. Comme les *villains* n'étoient point reputés membres de la communauté, mais portion & accessoire des biens du proprietaire, ils étoient par-là exclus de tout droit dans le pouvoir législatif; or il est arrivé que leurs successeurs sont encore privés du droit de suffrage dans les élections, en vertu de leur vasselage. (*D. J.*)

VILLANI (Jean, Matthieu & Philippe) (*Hist. lit. mod.*), écrivains florentins du quatorzième siècle. Les deux premiers étoient frères, le dernier étoit fils de Matthieu. On a de Jean une chronique en Italien, depuis le commencement du monde, ou du moins depuis la confusion des langues, & depuis la séparation des peuples jusqu'en 1348. Matthieu la continua jusqu'en 1364; Philippe augmenta & corrigea cette continuation: le tout fut imprimé chez les Juntes, à Venise, au seizième siècle, & réimprimé à Milan au dix-huitième. Cette chronique est consultée pour les événemens des treizième & quatorzième siècles.

VILLARET (Guillaume & Foulques de) (*Hist. de Malthe*). Les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean, avant d'être établis à Malthe, avoient été transportés, par la vicissitude des événemens, de Jérusalem à Acre, d'Acre à Limisso dans l'isle de Cypre, de Limisso, dans l'isle de Rhodes dont ils firent la conquête le 15 août 1310. Leur grand-maître Guillaume de *Villaret*, avoit formé ce projet; Foulques, son frère & son successeur, l'exécuta. A peine en étoient-ils en possession, qu'Othman I, chef de la race des Ottomans, voulut la leur enlever, en 1315; il fut repoussé avec perte par le même grand-maître. Malgré deux si grands services & deux époques si brillantes, il fut obligé de se démettre en 1319, entre les mains du pape, pour éviter la honte d'une déposition. On lui reprochoit du despotisme, un luxe excessif, plus d'attachement à ses intérêts qu'à ceux de l'ordre. Il vint en France & mourut l'an 1327, dans le Languedoc, chez une sœur qu'il avoit dans cette province.

VILLARET, (Claude) (*Hist. litt. mod.*) né à Paris en 1715. Il fit d'abord seul un mauvais roman, *la belle Allemande*: puis en société une pièce de théatre qui ne réussit pas davantage. Il fut ensuite comédien, sous le nom de Dorval, & on dit qu'il ne manquoit pas de talent pour cette profession; l'essai qu'il en fit nous a valu de sa part des considérations sur l'art du théatre: il le quitta & se consacra aux lettres. Il fut nommé premier commis de la chambre des comptes, & mit de l'ordre dans le dépôt des titres de cette cour. L'abbé Velly (*voyez* son article) étant mort en 1759, M. de *Villaret* fut son continuateur. On le nomma presque en même temps secrétaire de la pairie & des pairs. Sa continuation de l'histoire de France commence au huitième volume in-12, par le règne de Philippe de Valois, & finit à la page 348 du dix-septième volume, histoire de Louis XI. Aujourd'hui qu'on ne lui doit plus que la vérité, il faut avouer que c'est un mauvais historien & un mauvais écrivain. Quant au fond, il a beaucoup d'inexactitudes, d'inadvertances, d'erreurs, il a même beaucoup de partialité; il défère trop à l'esprit du temps ou plutôt du moment, à des circonstances éphémères: il ne parle de certains corps qu'avec engoûment, de quelques autres qu'avec dérision & irrévérence. Quant à la forme, elle est encore plus vicieuse: style toujours boursouflé, surchargé d'épithètes oiseuses, sans naturel, sans facilité; affectation continuelle de philosophie, d'énergie, de sensibilité, mauvaise comédie mal jouée. Quand il a des révolutions sanglantes à décrire, des tableaux tragiques à présenter, c'est-à-dire des occasions d'être éloquent

K

& intéressant, il s'en afflige, il en demande pardon au lecteur :

Pardon, Messieurs, j'imite trop Tacite.

Il ne rapporte jamais un fait sans faire convenir le lecteur qu'il n'a pu se dispenser de le rapporter, & que son devoir d'historien est bien rempli; ensorte que son histoire, n'est qu'une longue & ennuyeuse apologie de son histoire même : c'est un mémoire justificatif dont il est toujours l'unique objet. Au lieu d'être entraîné par les grands intérêts de l'histoire, il est toujours occupé des petits intérêts de sa petite gloire. Le meilleur des trois auteurs de la nouvelle histoire de France est, sans contredit, le continuateur actuel; ses recherches sont solides, & son style est naturel.

On attribue encore à M. *Villaret* l'opuscule intitulé : *L'esprit de Voltaire.* Il mourut en 1766.

VILLARS-BRANCAS. (*Voyez* BRANCAS.)

VILLARS (*hist. de France*) La famille de *Villars*, originaire de Lyon, a donné cinq archevêques de suite à l'église de Vienne, des personnages distingués dans la robe, & un grand homme dans l'épée; ce grand homme c'est le maréchal duc de *Villars*.

Nous avons déjà des *mémoires du duc de Villars*, imprimés à Londres en 1739, en trois volumes in-12, mais qui n'étoient de lui qu'en partie. M. le maréchal de Castries, & feu M. le marquis de Vogué (petit neveu du maréchal de *Villars*), ont desiré avec raison que sa vie fût refaite; & elle l'a été par M. Anquetil le génovéfain, sous ce titre : *Vie du maréchal de Villars écrite par lui-même*, parce que ses lettres en forment la plus grande partie, & que les autres mémoires & matériaux paroissent être son ouvrage.

Louis-Hector de *Villars* naquit au mois de mai 1651, à Turin, selon l'opinion commune; mais elle est démentie par un discours de M. Pallières, procureur du roi au bureau des finances de Moulins, lequel, en haranguant le maréchal de *Villars*, réclama, pour la ville de Moulins, l'honneur de lui avoir donné la naissance. Pierre de *Villars* son père, employé en différentes ambassades, conseiller d'état, d'épée, gouverneur de Damvilliers & de Besançon, homme d'un mérite distingué, étoit recommandable même à l'extérieur par sa bonne mine & sa taille avantageuse, qui, à la cour, le faisoient nommer Orondate. Marie de Bellefonds, mère du maréchal, étoit une femme de beaucoup d'esprit. On a d'elle, sur l'Espagne, des mémoires agréables, où ce pays n'est pas peint agréablement.

Le marquis, depuis maréchal de *Villars*, fit ses premières armes en 1672. Il se trouva au passage du Rhin, aux sièges d'Orsoy, de Doësbourg, de Zutphen. Cornette des chevau-légers, il se mêle parmi les grenadiers dans la tranchée de Maëstricht en 1673, & court risque de la vie. Le roi, témoin de son danger, le fait appeller, & lui dit d'un ton sévère : *Ne savez-vous pas que j'ai défendu, même aux volontaires, d'aller aux attaques sans permission, à plus forte raison aux officiers de cavalerie, qui ne doivent pas quitter leur troupe.* —*J'ai cru, Sire*, répond le jeune Villars sans se déconcerter *que Votre Majesté me pardonneroit de vouloir apprendre le métier de l'infanterie, surtout quand la cavalerie n'a rien à faire.*

Au même siège, il y eut une escarmouche assez vive, où une poignée de gendarmes repoussa les ennemis. *Qui commande ces gendarmes?* demanda le roi. On lui répond : Villars. *Il semble*, dit-il, *dès que l'on tire en quelque endroit, que ce petit garçon sorte de terre pour s'y trouver.*

Villars mérita plus d'une fois les éloges de Turenne & ceux du grand Condé. A la bataille de Senef, en 1674, Condé regardoit défiler l'armée ennemie dont il vouloit attaquer l'arrière-garde. Quelques-uns des officiers qui l'environnoient voyant du mouvement dans ces troupes, dirent : *Elles s'ébranlent pour fuir.* —*Non*, dit Villars, *elles changent seulement d'ordre.* — *Et à quoi le connoissez-vous*, dit le prince? *C'est*, répondit-il, *qu'à mesure que quelques escadrons paroissent se retirer, d'autres rentrent dans les intervalles, afin que vous les trouviez en bataille quand vous passerez le ruisseau.*—*Jeune homme*, reprit Condé, *qui vous en a tant appris?* —*Ce jeune homme-là voit clair*, ajouta-t-il, en s'adressant à ceux qui avoient parlé les premiers. En même tems il fit sonner la charge, & mit l'épée à la main. *Ah voilà ce que j'avois toujours desiré*, s'écria Villars, *de voir le grand Condé l'épée à la main!* A la première charge, le marquis reçut un coup d'épée qui s'arrêta dans l'os de la cuisse. Fourilles mourant & Condé vainqueur, le recommandèrent à Louis XIV, & il eut un régiment de cavalerie. En 1675 il servit sous M. de Luxembourg, qui rendit compte aussi au roi de plusieurs belles actions du marquis. En 1676 il servit sous le maréchal de Schomberg, qui fit lever le siège de Maestricht au prince d'Orange. Villars vouloit qu'on donnât sur l'arrière-garde des ennemis : *Quand une place comme Maëstricht*, lui répondit le maréchal, *est secourue sans bataille, le général doit être content; & pour satisfaire un jeune colonel avide de gloire, il faut lui donner un parti de cent cinquante chevaux. Faites-les commander, prenez les officiers que vous voudrez; suivez l'armée ennemie trois ou quatre jours, voyez ce qu'elle deviendra, & ce que vous pourrez faire sans vous commettre. Villars* revint dès le lendemain, ramenant autant de prisonniers qu'il avoit de soldats.

Il étoit en 1677, à la bataille de Cassel en Flandre, sous *Monsieur* & sous le maréchal de Luxembourg, puis à la retraite de Cokesberg en Alsace, sous le maréchal de Créquy; dans cette dernière affaire, il eut deux chevaux tués sous lui. On lui présenta sa cuirasse, il la refusa: *Je ne tiens pas ma vie plus précieuse que celle de ces braves gens*, dit-il, en montrant ses cavaliers. En rentrant au camp, il apprit qu'un de ses cavaliers mortellement blessé, le demandoit, il y courut. *Etes-vous content de nous, mon colonel*, lui dit le soldat? *je ne voulois que la consolation de vous voir avant de mourir.*

En 1678, il servit encore en Allemagne sous le même maréchal de Créquy, qui, le voyant le premier sur la brèche du fort de Kell qu'il assiégeoit, s'écria: *Jeune homme, si Dieu te laisse vivre, tu auras ma place plutôt que personne.* Ce mot n'est pas assez clair. De quelle place parloit-il? De celle qu'il occupoit dans l'Europe parmi les grands capitaines, ou de celle du général d'une armée françoise? Ou vouloit-il dire seulement: *Jeune homme, qui t'exposes ainsi, si tu n'es pas tué dans ce moment, tu auras l'honneur d'entrer le premier dans la place que nous assiégeons.*

Pendant la paix qui suivit le traité de Nimègue, il alla négocier à Vienne & à Munich où il travailla fortement à détacher l'électeur de Bavière Maximilien, beau-frère du Dauphin, des intérêts de l'empereur. *Je vous avois toujours connu pour un fort brave homme*, lui dit Louis XIV à son retour, *mais je ne vous croyois pas aussi grand négociateur que vous l'êtes.*

En 1688, il fut fait commissaire général de la cavalerie; en 1689 maréchal-de-camp; & la guerre étant alors commencée, il commanda cette année la cavalerie de Flandre, sous le maréchal d'Humières. En 1690, il fit contribuer la Flandre. En 1691 il eut un commandement; on lui donna une armée de quinze mille hommes, destinée à défendre les lignes établies pour couvrir la frontière, depuis l'Escaut jusqu'à Bergues. Ayant rejoint le maréchal de Luxembourg, il se trouva au combat de Leuze, & retourna ensuite à ses lignes. Il fut fait lieutenant-général dans cette guerre.

Il étoit ambassadeur à Vienne dans le tems des négociations pour les traités de partage & du renouvellement de la guerre. Promptement rappellé, il courut en Italie chercher la gloire & les périls; les soldats, qui avoient toujours aimé son audace, s'écrioient: *C'est notre général que Dieu nous a envoyé.* Le maréchal de Villeroy, qui commandoit alors l'armée, lui fit compliment sur la confiance que les soldats lui montroient; il répondit par ces deux vers de *Bajazet*.

Je crois qu'ils me verroient encore avec plaisir,
Et qu'ils reconnoitroient la voix de leur visir.

Dans l'hiver de 1701 à 1702, il épousa mademoiselle de Varangeville.

En 1702 il commanda une armée en Allemagne; le grand objet de cette campagne & de la suivante, étoit la jonction de l'armée françoise avec celle de l'électeur de Bavière, qui, dans cette guerre, s'étoit hautement déclaré pour la France. Le 14 octobre 1702, *Villars* gagna la bataille de Fridelingue; en conséquence de cette victoire, il fut fait maréchal de France. Madame la princesse de Conty lui écrivit à ce sujet, ces deux vers du *Cid*:

Vos pareils à deux fois ne se font point connoitre,
Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.

En 1703, il enleva des quartiers du prince de Bade qu'il avoit en tête, emporta de nouveau le fort de Kell, entra dans les montagnes, prit la ville & le château d'Hornbec, fit sa jonction avec l'électeur de Bavière; & malgré toutes les contradictions que lui suscitoient les irrésolutions & les incertitudes perpétuelles de cet électeur, dont le conseil étoit, à ce qu'on croit, vendu à l'empereur, il gagna contre le comte de Stirum, général des troupes de l'Empire, la première bataille d'Hochstet. Mais & cette victoire d'Hochstet & celle de Fridelingue, & cette jonction tant desirée ne produisirent pas de grands effets, par la résistance que l'électeur de Bavière apporta toujours à l'exécution de tous les projets proposés par le maréchal de *Villars*: il fallut les séparer. *Quand vous vous reposeriez après deux aussi belles campagnes*, lui dit le maréchal de Villeroy, *c'est demeurer sur la bonne bouche.* Que ce fût ironie ou compliment, dit le maréchal de *Villars*, je lui répondis sur le même ton: « *Je ne sais si le roi me laissera sans commandement; si cela arrive, j'aurai quelque ennemi à la cour qui s'en réjouira; mais les ennemis du roi s'en réjouiront encore davantage.* » Ajoutons que Villeroy n'avoit pas le droit d'employer l'ironie à l'égard de *Villars*.

En 1704, le maréchal de *Villars* alla pacifier les troubles des Cévennes, de concert avec M. de Bâville, intendant de Languedoc, auquel il rend ce témoignage qui les honore tous deux.

« Il voit plus clair que personne dans les sentimens de cette province. Vingt années qu'il y a passées, la solidité de son esprit & son extrême application au bien du service, le mettent plus en état que personne du monde de ne se pas tromper; aussi n'ai-je pas hésité à suivre ses sentimens, qui m'ont paru aussi zélés que remplis de vérité & de bon sens. Ces mêmes qualités lui ont fait beaucoup d'ennemis dans la province. Cependant le général qui commanderoit sans son secours, seroit embarrassé.... Quand je pense qu'une infinité de gens me pressoient de commencer par supplier

votre majesté de vouloir bien nommer un autre intendant, ils connoissoient bien peu ce qui convient au service de votre majesté ; & pour moi, Sire, j'étois bien persuadé que ses lumières me seroient d'un grand secours, & je dois me louer infiniment de la manière dont il a bien voulu me les donner. . . . . Je reçus une infinité de lettres anonymes contre lui. Il n'y a rien qu'on ne fît pour nous brouiller ; mais je lui montrois tout ce qu'on m'écrivoit ; & je lui dois cette justice, que personne dans ces troubles, n'a servi le roi plus utilement. »

En 1705, M. le maréchal de *Villars* fut fait chevalier des ordres du roi. Cette campagne de 1705, est une des plus belles de ce général. Ce fut alors qu'il occupa ce fameux camp de Sirk, au moyen duquel il couvroit Thionville & Saarlouis, & empêchoit les ennemis de pénétrer dans la Champagne. Marlborough voulut l'attaquer ; mais, ou la bonté du poste qu'occupoit *Villars*, ou le défaut de concert entre Marlborough & le prince Louis de Bade, empêcha le premier de rien entreprendre ; il se plaignit beaucoup du prince Louis de Bade, & il fit parler au maréchal de *Villars* comme à un bon juge & à un homme du métier, pour s'excuser de ne l'avoir pas attaqué, tant ces grands généraux étoient jaloux d'obtenir le suffrage les uns des autres !

Le 3 juillet, le maréchal força les lignes de Veissembourg, & eût fait des entreprises beaucoup plus considérables, si l'on n'eût pas extrêmement affoibli son armée pour en renforcer d'autres.

Cette même année, la terre de Vaux-le-Villars, qui avoit appartenu autrefois au sur-intendant Fouquet, fut érigée en duché pour le maréchal de *Villars*.

En 1706, il commanda encore vers le Rhin, dégagea le Fort Louis ; prit Lauterbourg, Drusenheim, Haguenau, l'Isle du marquisat.

En 1707, il força les lignes de Stolhoffen, & s'avança dans l'Allemagne. *Mes amis*, dit-il à ses soldats, *j'ai traversé l'Empire il y a trois ans ; votre sagesse & votre bonne discipline permettoient aux paysans d'apporter tout ce qui vous étoit nécessaire ; nous rentrons dans ce même empire, nous ne pouvons plus compter sur nos magasins : si vous brûlez, si vous faites fuir les peuples, vous mourrez de faim. Je vous ordonne donc, pour votre propre intérêt & pour celui du roi, d'être sages, & vous voyez bien vous-mêmes combien il vous importe de l'être. . . Je dois commencer par vous instruire ; mais, si ces raisons ne vous contiennent pas, la plus grande sévérité sera employée, & je ne me lasserai pas de punir ceux qui s'écarteront de leur devoir.*

Il n'eut guères à punir ; il savoit l'art d'entretenir une exacte discipline, sans châtiment & sans rigueur : il étoit obéi, parce qu'il étoit aimé & respecté. Le trait suivant est une preuve & un effet de cette discipline : « Le marquis de Nangis, detaché de l'armée du maréchal pour se porter en avant, entrant dans un village avec huit cents grenadiers, trouva le curé & les habitans faisant la procession de la Fête-Dieu. Le curé s'arrêta pour donner sa bénédiction. Les grenadiers se mirent à genoux, & la bénédiction reçue, on marcha aux ennemis, sans que le curé ni la procession parussent allarmés.

On leva de fortes contributions. *La maréchal de Villars fait bien ses affaires*, dit à ce sujet, au roi, un courtisan. *Il fait bien aussi les miennes*, répondit le roi.

En 1708, le Maréchal de *Villars*, à qui, comme il s'en plaint dans une lettre au roi, on donnoit toujours à rétablir les frontières les plus délabrées, & qu'on en retiroit lorsqu'il les avoit rétablies, & dans le tems où il auroit pu avoir des avantages décisifs, fut envoyé des bords du Rhin dans la Savoie faire une guerre de montagnes : il força le 11 août, les deux villes de Seranne à la vue du duc de Savoie ; mais ce prince se rendit maître de quelques postes, par la lâcheté ou la trahison de ceux qui étoient chargés de les défendre, & qui furent punis comme ils le méritoient.

La désastreuse année 1709 vit le maréchal de *Villars*, commandant sur la frontière de Flandre, entamée & ouverte, une armée foible & manquant de pain, contre une armée immense parfaitement approvisionnée, & pour laquelle on avoit formé de toutes parts, à grands frais, des magasins proportionnés à tous ses besoins. Voici le compte que le maréchal rendoit de son état : « Je suis obligé de vous représenter l'extrême misère des officiers subalternes. Le prêt suffit à peine, puisque ces pauvres malheureux n'ont presque rien eu depuis long-tems : ils ont vendu jusqu'à leur dernière chemise pour vivre. Le chevalier de Luxembourg me marque ce que je ne vois que trop souvent sous mes yeux, que plusieurs des soldats qu'il a rassemblés à Tournay, ont vendu leurs armes & leur juste-au-corps pour avoir du pain. Je parle à ceux que je trouve dans les endroits que je visite ; j'écoute leurs plaintes, j'y compatis, je les encourage, je tâche de les piquer d'honneur, je leur donne des espérances ; mais enfin, il faut autre chose pour les mettre en état d'entrer en campagne.... Imaginez-vous l'horreur de voir une armée manquer de pain ; il n'a été délivré aujourd'hui que le soir & fort tard, hier, pour donner du pain aux brigades que je faisois marcher, j'ai fait jeûner celles qui restoient. Dans ces occasions, je passe dans les rangs, je caresse le soldat, je lui parle de manière à lui faire prendre patience, & j'ai eu la consolation d'en entendre plusieurs dire : *M. le maréchal a raison*

il faut souffrir quelquefois..... Tous les officiers de la garnison de Saint-Venant m'ont demandé en grâce de leur faire donner du pain, & cela avec modestie, disant: nous vous demandons du pain, parce qu'il en faut pour vivre: nous nous passerons d'habits & de chemises. »

« Nous les avons vus, dit le même maréchal dans son discours de reception à l'académie Françaife prononcé le 23 juin 1714, pendant une campagne entière, souffrir, sans murmurer, le manque d'argent & de pain, jetter même le pain dont ils avoient manqué pendant deux jours, pour courir plus légèrement au combat, & leur seule valeur leur tenir lieu de force & de nourriture. »

Des Ignorans demandoient où M. le président Hénault avoit pris ce fait qu'il rapporte, en parlant de la bataille de Malplaquet, du 11 septembre de cette année 1709.

A cette bataille le maréchal de *Villars* eut le genou cassé d'un coup de fusil; ceux qui commandoient sous lui les principales divisions, furent tués ou mis hors de combat. La bataille fut censée perdue, puisqu'on fut obligé d'abandonner le champ de bataille. « Il est certain, écrivoit le maréchal de *Villars* au roi, que la perte des ennemis est quatre fois plus grande que la nôtre; qu'ils ne nous ont fait aucun prisonnier ou très-peu; mais ils ont été repoussés jusqu'à cinq & six fois. Il n'y a personne qui ne convienne que, s'ils ont gagné le terrein que nous occupions, nous n'ayons remporté la victoire par le très-grand nombre d'hommes tués & blessés de leur part. Jusqu'à présent, je ne sache pas qu'ils nous aient pris plus de trois ou quatre drapeaux, & j'en vois déja dans ma chambre plus de trente des leurs, & on m'en apporte encore à tous momens...... Si Dieu nous fait encore la grâce de perdre encore une pareille bataille, votre majesté peut compter que ses ennemis sont détruits. »

Le maréchal de *Villars* applique ici aux ennemis, ce que Pyrrhus disoit de lui-même après la fatale victoire qu'il avoit eu le malheur de remporter sur les Romains.

Le 10 septembre, le maréchal fut fait pair de France.

En 1710, ce fut assez d'arrêter, de retarder les progrès des ennemis. Le maréchal de *Villars* malade, demanda pour successeur le maréchal de Berwick.

En 1711, *Villars* surprit & batit un détachement considérable des ennemis, près du château d'Arleux, poste dont il s'empara. Mais les ennemis, supérieurs en force, faisoient toujours des progrès.

Ce fut au commencement de 1712 que le roi, au milieu de la douleur dont l'accabloient la perte de ses enfans, les malheurs du royaume, les succès de ses ennemis, fit part au maréchal de *Villars* de la résolution qu'il avoit prise de périr avec lui, ou de sauver l'état, si le maréchal essuyoit un échec, & de s'avancer au devant des ennemis jusqu'à Péronne ou à Saint-Quentin, avec ce qui pourroit lui rester de troupes, plutôt que de les laisser approcher de la capitale, & de se retirer à Blois comme on le lui conseilloit; au lieu de l'échec prévu & redouté, le maréchal de *Villars*, devenu par la défection des Anglois moins inégal en forces au prince Eugène, remporta le 24 juillet l'importante victoire de Denain, fit lever le siége de Landrecies, prit Marchienne où étoient tous les magasins des ennemis, Saint-Amand, Douay, le Quesnoy, Bouchain; sauva la France en détruisant ces lignes de communication de Marchienne à Denain, que les confédérés appelloient *le grand chemin de Paris*, & qui pouvoient le devenir, & accéléra la paix dont toutes les puissances avoient tant de besoin.

Sur le chemin de Paris à Valenciennes, à l'endroit où aboutit le chemin de Denain, est élevée une pyramide de trente pieds. Sur la base on lit ces mots: *Denain 24 juillet 1712*, & ces deux vers de la Henriade:

Regardez dans Denain l'audacieux *Villars*
Disputant le tonnerre à l'aigle des Césars.

Ce monument a été placé en 1781, par les soins de M. Senac de Meilhan, intendant de la province du Hainault.

Le maréchal de *Villars* eut le gouvernement de Provence, vacant par la mort du duc de Vendôme, arrivée le 11 juin.

En 1713, fut conclue la paix d'Utrecht; mais la guerre continua contre l'empereur. Le maréchal de *Villars* prend Landau, Spire, Worms, Keiserslautern, &c. défait le 20 septembre le général Vaubonne, & termine la campagne par la prise de la ville & des châteaux de Fribourg. A ce siége, il reçut à la hanche un coup de pierre si violent, que ses habits en furent percés; & le duc, depuis maréchal de Richelieu, alors son aide-de-camp, dont il vante par-tout la valeur, l'esprit & les talens, fut blessé à la tête.

En 1714, le maréchal de *Villars* couronne une guerre si glorieuse pour lui, par une paix glorieuse, qu'il eut l'honneur de conclure, en qualité de plénipotentiaire de la France, avec le prince Eugène plénipotentiaire de l'empereur. Ces deux généraux, ces deux hommes d'état, dignes de se combattre & de traiter ensemble, étoient pleins d'estime & même d'amitié l'un pour l'autre: *Mes ennemis sont à Versailles & les vôtres à Vienne*, disoit le maréchal-duc de *Villars* au prince Eugène.

La paix fut signée par eux à Rastad, le 6 mars; on prit pour base le traité de Riswick, sur quoi le maréchal de *Villars*, ou son historien, fait cette réflexion importante, qui montre si bien la triste inutilité des guerres.

« Ainsi, après une guerre de quatorze ans, pendant laquelle l'empereur & le roi de France avoient été près de quitter leurs capitales, l'Espagne avoit vu deux rois rivaux dans Madrid; presque tous les états d'Italie avoient changé de souverains; une guerre, dont toute l'Europe, excepté la Suisse & quelques lieux dans les autres parties du monde, avoit ressenti les horreurs, nous nous remettions précisément au point d'où nous étions partis en commençant.

Lorsque le maréchal de *Villars* parut à Versailles, après la pacification générale: « *Voilà donc, Monsieur le maréchal*, lui dit le roi, *le rameau d'olivier que vous m'apportez, il couronné tous vos lauriers.*

En lui donnant à Versailles un appartement considérable que M. le Dauphin avoit occupé autrefois, il lui dit: *les gens de guerre seront bien-aises de voir leur général bien logé, & d'avoir de grandes pièces pour se retirer chez lui.*

Un jour le roi à la chasse avoit manqué plusieurs coups; le maréchal le joignit, & le roi tira quatre coups tout de suite qui portèrent. *M. le maréchal*, dit-il, *vous m'avez porté bonheur, vous êtes accoutumé à rendre mes armes heureuses.*

Le roi d'Espagne, de son côté, avoit envoyé, en 1713, la toison d'or au maréchal; & pour qu'il ne manquât à celui-ci aucune espèce d'honneurs, il fut, comme nous l'avons dit, reçu, en 1714, à l'académie françoise, à la place de M. de Chamillart, évêque de Senlis. Il vouloit parler dans son discours de la résolution courageuse que le roi avoit prise, en 1712, de se mettre à la tête de ses dernières troupes, & de périr avec elles plutôt que de laisser l'ennemi pénétrer dans le royaume, en se retirant à Blois, il en demanda la permission au roi, qui rêva un moment, & lui dit: « *on ne croira jamais que, sans m'en avoir demandé la permission, vous parliez de ce qui s'est passé entre vous & moi. Vous le permettez & vous l'ordonner feroit la même chose, & je ne veux pas qu'on puisse penser ni l'un ni l'autre.* »

Voici comment le maréchal de *Villars* rapporte les dernières paroles de Louis XIV. Les grands de sa cour étoient assemblés autour de son lit, il leur dit: « *Je vous recommande le jeune roi, il n'a pas cinq ans. Quel besoin n'aura-t-il pas de votre zèle & de votre fidélité! Je vous demande pour lui les mêmes sentimens que vous m'avez montrés en tant d'occasions. Je vous recommande d'éviter les guerres; j'en ai trop fait; elles m'ont forcé de charger mon peuple, & j'en demande pardon à Dieu* ».

Le jeune dauphin étoit présent. Il entendit ces mots mémorables, dont Louis XIV mourant voulut faire la leçon éternelle de ses successeurs.

Lorsque, sous la régence, les conseils furent établis, le maréchal de *Villars* fut un des membres du conseil de régence, il avoit même été nommé par le testament de Louis XIV pour en être; il fut aussi nommé président du conseil de guerre, & il eût été difficile de donner cette place à quelqu'un qui pût y avoir plus de droits. Pendant tout le cours de la régence, on voit le maréchal de *Villars* toujours considéré, souvent consulté; mais ses conseils étoient rarement suivis, car ils tendoient tous à l'économie, au retranchement des dépenses de la cour, au rétablissement des finances. Il éprouva quelquefois des dégoûts, des désagrémens, des momens de disgrace; il pensa être enveloppé dans celle du duc & de la duchesse du Maine, d'après des soupçons mal-fondés, & dont on reconnut assez tôt l'injustice, pour ne pas commettre celle de priver de la liberté le libérateur de la patrie. Dans la petite guerre contre l'Espagne, guerre qu'il n'approuvoit pas, la trouvant trop contraire aux vues & aux sentimens de Louis XIV, dont la mémoire lui fut toujours sacrée, ce ne fut point à lui qu'on s'adressa, ce fut au maréchal de Berwick.

Le maréchal de *Villars* eut part à l'accomodement du cardinal de Noailles sur la constitution; & le régent, qui prenoit intérêt à cette affaire, parce que l'archevêque de Cambrai, Dubois, attendoit le chapeau pour prix de la satisfaction qu'il procureroit au pape sur cet article, en témoigna sa reconnoissance au maréchal. « *Vous êtes*, lui dit-il, *un bon négociateur, ce n'est pas d'aujourd'hui que je le sais. Je vous suis très-obligé de la manière dont vous avez conduit toute cette affaire.* « Il paroît que le maréchal avoit sur ces querelles ecclésiastiques, si importantes alors, aujourd'hui presque oubliées, les sentimens d'un honnête homme & d'un homme éclairé.

En 1721 le marquis, depuis duc de *Villars*, fils unique du maréchal, épousa la seconde fille du duc de Noailles. Le maréchal de *Villars* ne perdoit pas une occasion d'instruire le jeune roi, qui lui montroit beaucoup d'égards. Le maréchal trouvoit l'éducation de ce prince trop négligée. « Il ne pouvoit, dit-il, se résoudre à dire une seule parole à ceux qui n'étoient pas dans sa familiarité. Jamais de réponses aux ambassadeurs, & même aux députations des provinces, que dictées mot à mot par le maréchal de Villeroy. Pour inspirer au roi quelque honte de son silence, je lui dis à son coucher, comment j'avois vu élever l'empereur

Joseph; que je l'avois entendu souvent réciter des harangues en italien, en latin, en françois, & parler en public, ce qui étoit indispensable à un roi. »

Les fêtes de Villers-Cotterets, dans le tems du sacre du roi, furent de la plus grande magnificence. « Je ne pus m'empêcher, dit le maréchal de *Villars*, de dire à son altesse royale & au premier ministre, que c'étoit dépenser prodigieusement pour donner une très-mauvaise leçon au jeune roi, auquel on devoit craindre d'inspirer le goût du luxe en l'excitant par des exemples. »

Le maréchal fit les fonctions de connétable au sacre du roi; il avoit toujours ambitionné cette dignité, & on voit dans plusieurs endroits de ses mémoires, des regrets de ne l'avoir pas obtenue. « J'eus, dit-il, la satisfaction d'entendre qu'une grande partie de la cour, toutes les troupes & le peuple, me souhaitoient la réalité de la place que je remplissois ce jour-là. » Il étoit alors chancelier de l'académie françoise, & à ce titre il harangua le roi sur son sacre. *Me voilà donc*, disoit-il à ce sujet, *en quinze jours connétable de France & chancelier de l'académie. Il est fâcheux que la dernière charge soit la plus solide.* Elle dure trois mois.

La même année 1722, le maréchal fit défendre les jeux publics, même dans les maisons royales à Paris, où il y en avoit trois qui rendoient plus de cinquante mille écus par an. « Un pareil réglement, dit-il, m'attira l'indignation de ceux qui avoient ces jeux; mais le bien public étoit avant tout dans mon cœur. »

Le cardinal Dubois, pendant son court ministère, parut vouloir donner beaucoup de confiance au maréchal de *Villars*; il lui fit du moins beaucoup d'avances. Les conseils de départemens n'existoient plus. Le maréchal fut mis à la tête d'une commission établie pour examiner les finances de la guerre. Mais il ne tarda pas à s'en retirer. Cette même année il fut fait grand d'Espagne de la première classe, *pour lui & pour toute sa maison*.

Il eut, à-peu-près, sous le ministère de M. le duc le même degré de crédit qu'il avoit eu sous M. le duc d'Orléans. M. le duc commença par le faire ministre, c'est à-dire, par lui donner l'entrée au conseil d'état. Le roi lui ordonna ensuite d'entrer dans tous ses conseils, excepté dans le conseil de conscience dont il ne voulut pas être. Ces conseils étoient celui des finances & celui des dépêches, c'est-à-dire, ceux qui ont continué d'exister sous les règnes de Louis XV & de Louis XVI, & qui n'ont rien de commun avec les conseils de départemens, établis au commencement de la Régence. » En disant mon avis au conseil (des finances), dit le maréchal, j'ai supplié le roi d'ordonner une économie universelle, & lui ai représenté que, nonobstant ses revenus immenses, les peuples étoient trop chargés. *Et dans quel tems?* lui ai-je dit, *lorsqu'on jouit d'une paix qui dure depuis dix ans, & qui auroit dû procurer du soulagement.* »

On voit que le maréchal de *Villars* doit être aussi cher à la nation, comme ministre, qu'il est illustre comme guerrier & général.

Les intrigues d'Espagne, pour engager Philippe V à reprendre la couronne après la mort du roi Louis son fils, & les contre-intrigues pour l'en empêcher, sont décrites avec intérêt dans les mémoires du maréchal de *Villars*. Le jésuite Bermudès, confesseur de Philippe V, étoit dans des intérêts opposés à ceux de Philippe, & vouloit qu'il s'en tînt à son abdication. La reine d'Espagne lui dit, en présence du roi, « qu'il étoit un traître, un Judas, que, si elle étoit en péril de mort, elle aimeroit mieux mourir sans sacremens, que de les reçevoir par le ministère d'un si méchant homme.... La nourrice de la reine, la Señora Louisia, dit au roi, qu'il étoit honteux à lui, de se laisser gouverner par un fripon.... elle parloit avec tant de violence, que la reine, s'appercevant que le roi pâlissoit, lui dit: *nourrice, taisez-vous, vous ferez mourir le roi de chagrin.* La courageuse nourrice répondit: *qu'il meure, ce n'est qu'un homme de perdu, au lieu que, s'il abandonne le gouvernement, ses peuples, ses enfans, son royaume sont perdus.* » C'étoit peut-être flatter avec bien de la brutalité. Philippe V reprit la couronne, &, ce qui est assez étonnant, garda son confesseur.

Il paroît que le maréchal de *Villars* approuva le renvoi de l'infante en Espagne & le mariage de Louis XV avec Marie Leczinska; mais fidèle à ses principes d'économie, il n'approuva pas qu'on fit à la reine une maison particulière. Voici comment il s'en explique: « Je m'étois fort opposé à ce qu'on formât une maison à la reine, au moins jusqu'à ce que les finances épuisées fussent un peu rétablies. Je représentai au conseil, que du temps du feu roi j'avois empêché, pendant deux ans, qu'on ne fit la maison de Monsieur & Madame de Berry, remontrant que l'impératrice n'avoit d'autres pages, écuyers, carosses, valets de pied, officiers & cuisiniers que ceux de l'empereur. Mes représentations furent inutiles, & l'avidité de la cour, pour profiter de toutes les charges, entraîna M. le duc, malgré mes raisons, dont il reconnoissoit la solidité. »

Encore un coup, on ne peut trop estimer un pareil ministre.

Dans la même année, 1725, on établit l'impôt du cinquantième, ce qui fournit au zèle patriotique du maréchal de *Villars* une nouvelle occasion d'éclater. En opinant dans le conseil, il dit:

puisqu'on est obligé de mettre des impositions, il faudroit les faire précéder de diminutions considérables dans les dépenses de la maison du roi (dont M. le duc étoit grand-maître). Il n'y avoit sûrement point de réplique à ce mot. *Il y a une dépense*, reprit le duc d'Antin, *qui vous a bien déplu; c'est ce mail de Versailles.* Ce courtisan croyoit sans doute par-là donner du ridicule à la parcimonie du maréchal. *Il est vrai*, répondit Villars, *quarante mille écus pour faire jouer le roi au mail un seul jour dans l'année m'a fait beaucoup de peine. Mais*, répliqua M. le duc un peu piqué, *si le roi m'avoit ordonné de prendre deux années du gouvernement de Provence pour faire ce mail? — Je n'en aurois pas murmuré*, répondit Villars, *quoique ce gouvernement de Provence ait été bien gagné.* J'en ai été pour mes vérités, ajoute le maréchal.

Ajoutons que le roi, qui auroit pu en donner l'ordre, étoit un enfant, & que le ministre, qui le feroit fait donner un pareil ordre, auroit été un tyran. M. le duc étoit bien incapable d'en user ainsi, mais il auroit dû aussi être incapable de le dire & de s'irriter contre un ministre fidèle qui parloit d'économie dans un état ruiné.

Le maréchal ne perdoit pas une occasion d'inspirer à la nouvelle reine les mêmes principes d'économie. *Madame*, lui disoit-il, *tout ce qui connoît les grandes qualités qui sont en vous, desire que vous preniez empire sur l'esprit du roi. Vous augmenterez l'admiration & l'attachement du peuple, si vous voulez bien laisser entendre que la générosité & la libéralité, que vous exercez avec joie, n'est troublée que quand vous songez que tout ce que vous donnez aux françois, vient des françois, & que vous tirez les biens que vous repandez d'une nation que vous voudriez bien qui fût plus opulente.*

Le maréchal ne se contentoit point de jetter, pour ainsi dire, ces discours au hazard, il y mettoit de la suite, & tout devenoit pour lui une occasion d'y revenir. La reine lui ayant montré une lettre du roi de Pologne son père, pleine de traits obligeans pour le maréchal: *Madame*, lui dit-il, *les bontés du roi votre père me donnent un courage que je n'ai pas naturellement; car votre majesté trouvera pour l'ordinaire, que je suis mauvais courtisan & fort timide; mais ce qu'elle m'a fait l'honneur de me lire de sa lettre, me fait prendre la liberté de lui donner une marque de mon attachement, que je me flatte qu'elle daignera approuver. J'ose donc lui représenter ce que je lui ai dit, il y a quelques jours, sur le mérite de l'esprit d'économie si nécessaire dans nos maîtres. Votre majesté rendra cette qualité bien respectable, si elle veut bien faire entendre qu'elle en est sérieusement occupée, par la nécessité indispensable de soulager l'état.*

Au conseil des dépêches du 13 avril 1725 Monceaux fut déclaré capitainerie royale. *Villars* dit au roi à ce sujet: *Cette capitainerie est inutile à vos plaisirs, puisque vous n'y allez jamais; il vous en coûte plus de trente mille francs en gages d'officiers; c'est une dépense que vous faites pour qu'un homme soit en droit de tyranniser une foule de seigneurs particuliers. Il est de la bonté, & j'ose dire de la justice de votre majesté, de détruire ces capitaineries inutiles à vos plaisirs*; mais, ajoute le maréchal, ce qui a été vraiment inutile, ce sont mes représentations.

Cette même année 1726, au mois de septembre, le maréchal de *Villars* obtint des lettres patentes pour l'établissement d'une académie à Marseille. Il en fut nommé protecteur; il la fit affilier à l'académie françoise, & y fonda un prix annuel.

Au conseil des finances du 19 novembre de la même année, où l'on ordonna une réduction de rentes, le maréchal de *Villars* opina ainsi, en s'adressant au roi:

« Je supplie votre majesté de vouloir bien se souvenir que, depuis que j'ai l'honneur d'être admis à ses conseils, je n'ai cessé de représenter qu'une économie générale est indispensablement nécessaire, puisque ce seroit tomber dans l'abîme que d'augmenter les dettes au point d'être forcé à une banqueroute générale. C'est la commencer, sire, que de retrancher plusieurs rentes très-légitimes...... Ce qui seroit infiniment juste & sûr, seroit de diminuer la dépense de la maison de votre majesté. Avant que l'on fît la maison de la reine, j'en ai représenté l'inutilité, alléguant au conseil, que l'impératrice n'avoit à elle qu'un seul domestique, qui est son grand-maître, dont les appointemens ne sont que de mille florins; que c'étoient les pages de l'empereur qui portoient la robe de l'impératrice & des archiduchesses; & que l'empereur n'en avoit que quinze en tout, que moi-même j'avois vû l'entrée de la reine des romains, & que son carosse de parade étoit fait il y avoit quarante ans. C'est par de telles économies que l'empereur, qui n'a pas le quart des revenus de votre majesté, lève des troupes aussi considérables; & cette économie universelle, si elle étoit pratiquée, rendroit à votre couronne, sire, cet ancien éclat, cette gloire, cette autorité qui la faisoit respecter de toute la terre, & engageoit les princes les plus éloignés à venir demander l'amitié de la France. »

Sous le ministère du cardinal de Fleuri, on voit enfin le peuple soulagé, quelques impôts supprimés, l'ordre rétabli dans les finances à plusieurs égards.

En 1733 la guerre se rallume. Le 19 octobre de cette année, le maréchal de *Villars* est fait maréchal-général des camps & armées du roi, ce qui lui donnoit le commandement sur tous les maré-

chaux de France ; même plus anciens. On l'envoya commander en Italie. Joint au roi de Sardaigne, il fit rapidement la conquête du Milanez. Mais les fatigues de la guerre étoient trop fortes pour son âge. Il étoit dans sa quatre-vingt-quatrième année; cependant, il sçavoit retrouver encore, dans l'occasion, tout le feu de la jeunesse. Il s'étoit avancé hors de la vûe de l'armée avec le roi de Sardaigne, escorté seulement de quatre-vingt grenadiers & de ses gardes. Tout-à-coup ils se trouvèrent en tête quatre cents hommes qui firent feu sur eux. Le maréchal dit au roi de Sardaigne : *il ne faut songer qu'à sortir de ce pas. La vraie valeur ne trouve rien d'impossible. Il faut, par notre exemple donner du courage à ceux qui en pourroient manquer.* Aussitôt il charge avec tant d'ardeur qu'il ébranle les ennemis........ ils fuyent & la fuite sur le champ de bataille cinquante morts & trente prisonniers. *M. le maréchal*, lui dit le roi de Sardaigne après l'action, *je n'ai pas été surpris de votre valeur, mais de votre vigueur & de votre activité. Sire*, répondit *Villars*, *ce sont les dernières étincelles de ma vie ; car je crois que c'est ici la dernière opération de guerre où je me trouverai* ; &

C'est ainsi qu'en partant je lui fais mes adieux.

Au siège de Pizzighitone, un officier lui représenta qu'il s'exposoit trop : *vous auriez raison*, lui répondit-il, *si j'étois à votre âge ; mais ayant si peu de jours à vivre, je ne dois pas les ménager ni négliger les occasions qui pourroient me procurer une mort glorieuse, que doit ambitionner un vieux général d'armée.* Dans le tems qu'il assiégeoit Milan, quelqu'un lui demandant son âge, il répondit : *dans trois jours j'aurai Milan.*

Il mourut dans son lit à Turin, au mois de juin 1734. On dit, pages 351 & 352 du quatrième volume des nouveaux mémoires de *Villars*, que ce fut le 17; page 360, que ce fut le 19. Cette date n'est nullement indifférente, car l'auteur rapporte ce qu'on a toujours dit, que le maréchal de *Villars*, apprenant que le maréchal de Berwick venoit d'être tué d'un coup de canon au siège de Philisbourg, s'écria : *cet homme a toujours été heureux*. Or, le maréchal de Berwick fut tué le 12 juin. Il faut que la nouvelle de sa mort ait eu le tems d'arriver à Turin, ce qui est assez difficile, si le maréchal de *Villars* est mort le 17, & cependant cette date paroît être la vraie.

L'abbé Seguy a fait son oraison funèbre, qui eut dans le tems quelque célébrité, aussi bien que celle du P. Follard ; mais le plus bel éloge qu'on ait pu faire de ce héros est celui qu'en fit un soldat, dont le maréchal admiroit la taille avantageuse, la bonne mine & l'air guerrier. *Mon ami*, lui dit le maréchal, *je voudrois bien que le roi eût deux cents mille hommes faits comme toi, & moi, Monsieur le maréchal, qu'il eût deux hommes faits comme vous.* On fit ce vers latin, pour mettre au bas du portrait du maréchal, qui, comme on sait, se nommoit Hector :

Hic novus Hector adest, quem contrà nullus Achilles.

Le maréchal de *Villars* eut un frère digne de lui, Armand, dit le *comte de Villars*, qui se distingua en 1703 à la première bataille d'Hoehstet, fut fait lieutenant-général des armées du roi en 1708, gouverneur de Gravelines en 1710, & qui mourut au camp devant Douay le 20 août 1712.

Le maréchal de *Villars* eut un fils, Honoré-Armand, qui hérita de ses places & de ses dignités, qui fut pourvu en survivance à l'âge de 11 ans & demi du gouvernement de Provence, qui servit en Italie en 1733 auprès du maréchal son père, & apporta au roi le 4 janvier 1734 la nouvelle de la réduction du château de Milan. L'académie françoise voulut bien déroger en sa faveur & par respect pour la mémoire de son illustre père, à l'espèce de loi qu'elle s'est imposée de ne point donner aux fils la place des pères, pour éviter toute apparence de succession héréditaire. M. le duc de *Villars* s'est montré digne de cet honneur par son amour pour les lettres & par son goût éclairé. Il avoit dans son degré véritablement distingué un talent qui tient de près aux lettres, le talent de la déclamation théatrale. Mort en 1770.

VILLARS, (l'abbé de Montfaucon de) (*hist. litt. mod.*) parent du P. de Montfaucon, bénédictin. L'abbé de *Villars* est fort connu par son *comte de Gabalis*. On a de lui encore un *Traité de la Délicatesse*, en faveur du P. Bouhours, & un roman intitulé : *Amour sans foiblesse*. L'abbé de *Villars* fut tué d'un coup de pistolet, par un de ses parens, sur le chemin de Paris à Lyon, en 1675. Il avoit environ trente-cinq ans.

VILLE, (de) (*hist. mod.*) C'est le nom de divers personnages connus.

1°. D'Antoine de *Ville*, ingénieur célèbre avant M. de Vauban. On a de lui un livre de fortifications, une relation du siège de Corbie en 1636, & du siège de Hesdin en 1639. Il étoit né à Toulouse en 1596.

2°. De Jérôme-François, marquis de *Ville*, Piémontois, qui servit le duc de Savoie, la France, & sur-tout la république de Venise, dont il commandoit les armées en Candie contre les Turcs. On trouve dans ses mémoires un journal intéressant du fameux siège de Candie.

3°. D'un autre marquis de *Ville*, (Jean-Baptiste Manzo) qui, après avoir servi quelque temps la Savoie & l'Espagne, se retira dans sa patrie, à Naples, pour y cultiver les lettres, & fut un des principaux fondateurs

fondateurs de l'académie *Degli Oziosi*. On a de lui les productions suivantes : *Dell'amore dialoghi*, Milan, 1608 ; *Vita del Tasso*, imprimée en 1634 ; *Rime*, imprimées en 1635. Il mourut en 1645, âgé de 84 ans.

4°. D'Arnold de *Ville*, Liégeois, machiniste fameux. La gloire de l'invention & de la construction de la machine de Marly, gloire qui fut grande dans le temps, se partage entre lui & Rannequin, son compatriote. (*Voyez* l'article RANNEQUIN. Ce dernier, mort en 1708, est qualifié seul inventeur de la machine de Marly, dans son épitaphe, qui se voit en l'église de Bougival, près de la machine de Marly.

VILLE, (l'abbé de la) (*hist. de Fr.*) Tout ce qu'on sait de M. l'abbé de la *Ville*, se réduit à ce qu'en a dit M. Suard, son successeur à l'académie Françaife, dans son discours de réception, du jeudi 4 août 1774.

« M. l'abbé de la *Ville* fit ses premières études chez les Jésuites ; ses heureuses dispositions n'échappèrent pas à l'œil de ses maîtres, qui n'oublierent rien pour l'attirer à eux, & qui furent y parvenir. »

« Il entra donc dans cette société, dont le sort fut toujours d'essuyer ou de susciter des orages. Il aimoit le travail & les lettres, peut-être même l'esprit dominant du corps dont il étoit membre, n'étoit-il pas tout-à-fait étranger à son caractère ; mais il sentit que le sacrifice de la liberté n'est raisonnable, & ne peut même avoir un véritable prix, qu'autant qu'il se fait toujours librement. Il ne voulut point lier le système de sa vie à la volonté d'un moment ; il sortit de la société des Jésuites, pénétré des sentimens d'attachement & d'estime qu'il leur conserva jusqu'au dernier instant. »

« Peu de temps après, ayant accompagné M. de Fénélon, ambassadeur en Hollande, il fut employé avec le caractère de ministre dans des négociations également importantes & délicates : obligé de traiter avec les ministres des nations ennemies, il sut forcer leur estime par son caractère, & mériter de s'en faire craindre par ses talens. En traitant avec les Hollandois, qu'il falloit disposer à la paix, il ne tarda pas à s'appercevoir qu'ils obéissoient à la vieille & profonde haine qui les animoit contre la France, plus qu'ils n'écoutoient les conseils d'une politique sage & éclairée ; & s'il ne parvint pas à empêcher les effets de leurs dispositions, il en changea du moins le principe, en affoiblissant leur animosité. »

« M. l'abbé de la *Ville* auroit pu espérer les plus grands succès dans la carrière des négociations, lorsqu'il se vit appelé à un emploi (celui de premier commis des affaires étrangères) où l'on ne doit guères s'attendre à être récompensé de ses travaux par les honneurs, ni dédommagé de ses sacrifices par la gloire. Il se livra avec zèle aux fonctions d'une place moins brillante, parce qu'il espéra qu'il pourroit y être plus utile. »

« Le mérite d'un homme toujours chargé des secrets de l'état, est lui-même un secret qui rarement se révèle. Condamné par son devoir à ensevelir dans les ténèbres les preuves de ses talens, l'honneur le forçoit à renoncer à la gloire ; mais son mérite devint bientôt éclatant, par les marques singulières d'estime & de considération que s'empressèrent de lui accorder les différens ministres dont il exécuta les ordres, & dont peut-être il dirigea quelquefois les vues & les projets. »

« Il avoit fait une étude approfondie de notre langue ; le style de ses dépeches étoit noble, simple & correct, tel, en un mot, qu'il doit être lorsqu'on fait parler des hommes d'état, qui, toujours occupés de grands objets, ne doivent avoir que de grandes idées. »

« N'ayant jamais à traiter qu'avec des étrangers, il devoit être discret, mais il étoit dispensé d'être faux ; il lui suffisoit d'observer un profond silence & sa fidélité sur ce point ne se trahit jamais, je ne dirai point par la parole, mais par aucun signe, aucun mouvement extérieur ; jamais personne dans les affaires ne fut plus accessible, jamais aussi personne ne fut plus impénétrable : on pourroit lui appliquer ce qu'un ancien disoit d'un politique de son temps : *Que sa porte étoit toujours ouverte & son visage toujours fermé.* Sa conversation étoit assaisonnée de mots & de réflexions qui supposoient une grande connoissance des affaires, & la connoissance plus rare & plus nécessaire encore des hommes par qui les grandes affaires sont conduites. Près de quarante années de services utiles, parurent mériter une distinction : le titre de directeur des affaires étrangères fut créé pour lui ; & presqu'en même temps on l'éleva aux honneurs de l'épiscopat. Comme il avoit apporté dans sa place un mérite nouveau, on crut devoir lui décerner une récompense extraordinaire. »

Il fut fait évêque de Tricomie, *in partibus*. Il mourut en 1774, dans un âge assez avancé.

VILLEBÉON, (Pierre de) (*hist. de Fr.*) D'Auteuil, dans son histoire des ministres d'état, voulant à toute force que Saint Louis ait eu un premier ministre, l'a trouvé dans Pierre de *Villebéon*, chambellan de ce prince, parce que Joinville a dit que *c'étoit l'homme du monde en qui le roi croyoit plus*, fondement bien léger pour une pareille opinion. Au reste, ce Pierre de Villebéon avoit suivi Saint-Louis dans ses deux croisades & s'y étoit fort distingué. Au siége de Carthage, avec trente chevaux, il défit un escadron entier de l'armée ennemie. Saint-Louis le nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires ; mais *Villebéon* ne lui survécut pas long-temps ; il mourut comme lui à Tunis en 1670, & de la même maladie qui ravageoit alors l'armée des croisés.

Ce fut du temps de Gautier de *Villebéon* son aïeul, dit *le Jeune*, que la charge des chambellan devint une des plus considérables de France, & cette charge fut comme héréditaire dans sa famille. Ce Gautier fut fait prisonnier en 1219, à la terre Sainte. La branche aînée de cette même famille posséda long-temps la seigneurie de Nemours, qu'elle vendit au roi Philippe Auguste.

VILLEDIEU, (Marie-Catherine des Jardins) (*hist. litt. mod.*) plus connue sous le nom de *Villedieu*, qui étoit celui de son amant, devenu son mari, naquit à Alençon vers l'an 1640. Elle devint bientôt veuve, s'enferma dans un couvent, en sortit pour épouser un second mari, & après celui-là un troisième qu'elle perdit aussi. Elle renonça pour lors au mariage sans, dit-on, renoncer à l'amour; elle s'en occupa au moins dans tous ses ouvrages, qui composent douze volumes in-12: ce sont *les Desordres de l'amour*, *le Portrait des foiblesses humaines*, *Cléonice*, *Carmente*, *les Galanteries grenadines*, *les Amours des grands Hommes*, *Lysandre*, *les Memoires du Serrail*, *les nouvelles Africaines*, *les Exiles de la cour d'Auguste*, *les Annales galantes*, petits romans qui ont, dit-on, dégoûté pour un temps des grands romans dont on commençoit à se lasser. *Les Exilés de la cour d'Auguste* sont de tous ces opuscules celui qui a le plus résisté au temps; on le lit quelquefois encore.

VILLEFORE, (Joseph-François Bourgoin de) né en 1652, fut reçu en 1706 à l'académie des Inscriptions & Belles-Lettres; il s'en retira de lui-même en 1708. Il avoit un goût dominant pour la liberté, pour la retraite, pour l'obscurité; les académies avoient trop d'éclat pour lui, & imposoient trop de devoirs. Il a beaucoup écrit, & plusieurs de ses ouvrages sont connus. On a de lui une vie de Saint-Bernard, il a d'ailleurs traduit des lettres & des sermons choisis de ce pere; il a traduit aussi plusieurs ouvrages de Saint Augustin, & plusieurs de Cicéron; il a donné une vie de sainte Thérèse, & a traduit aussi des lettres choisies de cette sainte; quoique janséniste, il ola refaire un ouvrage fait avec succès par un janséniste célèbre, les *vies des pères des deserts*, par M. Arnauld d'Andilly, & il ne l'effaça point, il donna seulement une forme particulière à son ouvrage, il a séparé les pères des déserts de l'orient de ceux de l'occident; il en forma deux ouvrages différens, chacun de trois volumes *in* 12. Il a écrit la vie d'une sainte du parti janséniste, qui n'avoit pas été toujours sainte, de la fameuse duchesse de Longueville, en 2 volumes *in*-8°. elle a eu plusieurs éditions; c'est lui enfin, qui, à la sollicitation du cardinal de Noailles, a publié les *anecdotes*, ou *mémoires secrets sur la constitution* unigenitus, en trois vol. *in*-12°. Le conseil alors très-attentif à tous ces grands objets, aujourd'hui si négligés, supprima cet ouvrage, & pour montrer de l'impartialité, il supprima en même tems la réfutation qui en avoit été faite par le jésuite Laffitau, évêque de Sisteron. M. de *Villefore* mourut en 1737.

VILLEGAGNON (Nicolas Durand de) (*hist. de France*) Calvin avoit formé le projet d'établir, au Brésil, une colonie de sa secte, c'étoit sur la fin du règne de Henri II. L'amiral de Coligny, encore catholique à l'extérieur, mais déja calviniste dans l'ame, seconda ce projet, & fit partir quelques vaisseaux sous la conduite de Nicolas Durand de *Villegagnon*, chevalier de Malthe, vice-amiral de Bretagne, nouveau calviniste.

Les ministres disputèrent tant, & sur mer, & sur terre, qu'ils scandalisèrent la colonie qui se fit catholique, aussi-bien que *Villegagnon*. Ce capitaine s'étoit déjà distingué dans plusieurs expéditions célèbres, nommément dans celle d'Alger, en 1541. Il se distingua encore dans la suite à la défense de Malthe, sous le grand-maître de la Valette-Parisot, en 1565. Il mourut en 1571.

VILLEHARDOUIN, (Geofroy de) (*hist. de France*) maréchal de Champagne, chevalier & homme de lettres. Au commencement du treizième siècle, il écrivit l'histoire de la prise de Constantinople, en 1204, par les françois & les vénitiens. C'est le premier historien qui ait écrit en françois. Du Cange a donné une édition de cette histoire.

VILLENAGE, (droit de) (*hist. mod.*) c'étoit un droit que les seigneurs s'étoient arrogé dans les siècles de barbarie, de vendre les uns aux autres leurs *vilains* ou paysans, qu'ils regardoient comme une espèce d'esclaves. Ce droit regnoit en Allemagne, en France, en Angleterre, en Ecosse, & ailleurs. Nous lisons qu'en Angleterre dans l'année 1102, sous le regne d'Henri I, le concile national fulmina, par le xixe canon, des anathemes contre cet usage, qui ne laissa pas de se maintenir encore long-tems. Il en reste encore des traces dans quelques coutumes de France. (*D. J.*)

VILLENEUVE, (*hist. de France*) nom d'une des plus anciennes & des plus illustres maisons de Provence. On croit, mais sans preuves suffisantes, qu'elle doit son origine à un cadet de la maison des comtes de Barcelone, rois d'Arragon; elle est du moins connue, en Provence, depuis Raimond de *Villeneuve*, général des troupes du comte de Barcelone, en 1114, & qui est qualifié gouverneur de Provence.

Romée de *Villeneuve*, petit-fils de Raimond, fut baron de Vence, connétable, grand-sénéchal & gouverneur de Provence, régent & tuteur de la

princesse de Béatrix de Provence, qui épousa Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis, & depuis roi de Sicile; Romée de *Villeneuve* contribua beaucoup à faire conclure ce mariage. Il paroît que ce nom de *Romée* ou *Romieu*, désignoit un pélerin qui avoit fait le voyage de Rome, & nous croyons que ce Romée de *Villeneuve* qui paroît avoir été tout puissant en Provence, sous le comte Raimond Bérenger V, père de Béatrix, est le même sur lequel M. de Fontenelle avoit fait son histoire, véritable ou romanesque, du *Romieu*, dont nous n'avons que le commencement.

Cette maison se partagea, dans la suite, en deux branches principales, dont celle de Trans surtout a joué un grand rôle; c'est elle qui a produit Elion de *Villeneuve*, vingt-cinquième grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, alors établi à Rhodes; il succéda, en 1323, à Foulques de Villaret. Son administration est célèbre par les changemens & améliorations qu'il fit dans l'ordre. Il mourut en 1346.

De cette même branche de Trans, étoit Louis de *Villeneuve* qui, à la conquête de Naples faite par Charles VIII, commandoit l'armée navale de France, & qui depuis, sous le règne de Louis XII, fut envoyé deux fois en ambassade à Rome. Ce fut pour lui que Louis XII, en 1505, érigea la baronnie de Trans en marquisat.

Il y eut, au seizième siècle, une femme de cette maison, célèbre par son courage & par sa fidélité pour ses rois; elle se nommoit Suzane de *Villeneuve*, & étoit fille de Gaspard de *Villeneuve*, baron des Arcs, chevalier de l'ordre du roi, & gouverneur de Fréjus. Elle épousa, en 1575, Pompée de Grasse, baron de Moans & de Bormes, zélé partisan du roi; & qui mourut, en 1588, victime de son zèle; des assassins ligueurs le massacrèrent avec son frère, saccagèrent son château, en chassèrent sa femme & ses filles. Ces infortunées, privées de toute ressource, sans argent, sans habits, furent obligées de gagner, à pied, la ville d'Hières située à trois grandes lieues de leur château; elle se retirèrent ensuite dans une autre de leurs terres, la baronnie de Moans, à trois quarts de lieue de Grasse. Grasse étoit aussi dans le parti de la ligue, & Suzane étoit encore plus attachée au parti des rois, depuis que son mari & son beau-frère avoient péri pour cette cause. En 1592, le duc de Savoye, Charles Emmanuel, de concert avec les ligueurs de la ville de Grasse, vint mettre le siége devant le château de Moans, ce siége fut soutenu avec intrépidité par Suzane, elle capitula enfin, & se rendit sous la condition expresse que son château ne seroit point rasé, le duc de Savoye le promit; mais sur les instances des habitans de Grasse, il viola sa promesse & fit démolir le château. Sur les plaintes de Suzane, dont il sentoit toute la justice, il convint de lui accorder une indemnité; il ne la paya point. L'intrépide Suzane se présente devant ce prince qui marchoit à la tête de son armée, & qui détournant les yeux avec confusion, feignit de ne la pas voir & de ne la pas entendre: elle saisit la bride de son cheval: « vous m'écouterez, prince, dit-elle, « Dieu qui est plus grand que » vous, reçoit nos prières, & les exauce quand » elles sont justes; vous pouvez me manquer de » parole, je ne suis qu'une femme, & je n'ai » point d'armée; mais considérez s'il est de votre » grandeur & de votre intérêt bien entendu d'abuser » à ce point du droit du plus fort ». Le duc sentit la force de ses raisons, & lui fit donner à l'instant l'indemnité promise.

Lorsque Henri IV fut bien affermi sur le trône, Suzane vint à Paris, lui demander justice contre les assassins de son mari & de son beau frère. Les habitans de la ville de Bormes, une des baronnies de Pompée de Grasse, étoient à la tête de ces assassins; elle obtint un arrêt qui condamna les consuls de Bormes à faire amende honorable dans le château, en présence du seigneur, chaque année, au jour où l'assassinat de Pompée de Grasse avoit été commis. La reine Marguerite prit cette héroïne pour sa dame d'honneur. On ignore l'année de sa mort.

Elle avoit deux frères, tous deux connus dans notre histoire, & célèbres par leur esprit. L'un, Arnauld de *Villeneuve*, connu encore pour avoir été le gentilhomme, de Provence, le mieux fait, étoit un des gentilshommes ordinaires de Henri III, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Draguignan, viguier de Marseille. Il servit les rois contre la ligue, avec le même zèle que sa sœur & son beau-frère. Ce fut en sa faveur qu'en 1612, Louis XIII érigea en marquisat sa terre des Arcs, dans le diocèse de Fréjus. Il mourut le 14 décembre 1614, à Paris, pendant la tenue des états-généraux où il étoit député de Provence.

Son frère puiné, seigneur de la Garde de Freinet & de la Motte, au diocèse de Fréjus, passoit pour un des plus savans gentilshommes de son tems. Il est auteur d'une *histoire sainte* qui ne paroît pas avoir été imprimée; mais qui est fort vantée dans une ode que Malherbe adresse, en 1628, à l'auteur. Cette ode n'a rien de remarquable que de fournir dans une seule strophe, plusieurs exemples de toutes les irrégularités qu'on se permettoit encore alors dans la versification, telles que des *hiatus*, des diphtongues partagées en deux syllabes, plusieurs syllabes réduites en une, au mépris de toute euphonie, &c.

Il ne doit pas quitter ce lieu
Ordonné par la loi de Dieu;
Car l'ame qui *lui est* transmise,

Félonne ne doit pas *fuir*
Pour sa damnation encourie,
Et être en l'érèbe remise.

L'ode finit par cet éloge de M. de la Garde :

La Garde, vous m'en croirez donc,
Que si gentilhomme fut onc
Digne d'éternelle mémoire,
Par vos vertus vous le serez,
Es votre loz ressusserez
Par votre docte & *sainte histoire.*

Malherbe parle ailleurs d'un autre ouvrage du même gentilhomme, qu'il appelle *le carnaval des honnêtes gens*, soit que ce fût le titre de l'ouvrage, soit que ce ne soit qu'une qualification. Il ne paroit pas non plus que cet autre ouvrage ait été imprimé. On a seulement quelques vers du seigneur de la Garde, & d'Arnauld de *Villeneuve*, son frère, dans les *théorèmes spirituels* de Jean de la Cépède, premier président de la chambre des comptes de Provence. Ceux d'Arnauld de *Villeneuve* sont dans la première partie, ceux de son frère dans la seconde.

Villeneuve, (Huon de) *(hist. litt. mod.)* est aussi le nom d'un poëte ou troubadour qui vivoit vers le tems de Philippe Auguste, & à qui on attribue les romans de *Renaud de Montauban*, *Doon de Nanteuil*, *Aïe d'Avignon.* Il en est parlé dans le président Fauchet, & dans la bibliothèque françoise de la Croix-du-Maine & de du Verdier Vau-privas.

Gabrielle Susane Barbot, femme de Jean Baptiste de Gaallon de *Villeneuve*, lieutenant colonel d'infanterie, est auteur d'une multitude de romans, dont le plus connu est *la jardinière de Vincennes.* Morte en 1755.

VILLEROI, (le gendre de Neufville de) (*hist. de Fr.*) famille élevée par le ministère, devenue ducale & féconde en personnages distingués.

1°. Nicolas de Neufville, Ier du nom, sécretaire du roi en 1507, puis secrétaire des finances & de la chambre du roi François I, acquit la maison des Thuilleries à Paris, ou plutôt, alors près Paris ; il l'échangea ensuite, en 1518, avec le roi François I pour la terre de Chantelou, & la maison des Thuilleries devint dans la suite le palais de nos rois. Dans cette même année 1518 *Villeroi* eut beaucoup de part au traité si avantageux à la France, conclu avec l'Angleterre pour la restitution de Tournay.

2°. Nicolas de Neufville résigna en 1539 sa charge de sécretaire des finances, à Nicolas de Neufville, scond du nom, seigneur de *Villeroi*, d'Alincourt, &c. qui, après la mort de son père, arrivée vers l'an 1553, prit le nom & les armes de le Gendre, en vertu du testament de Pierre le Gendre, chevalier, seigneur de *Villeroi*, d'Alincourt, &c. son grand oncle maternel, qui lui transmit de grands biens. Nicolas, second de Neufville-*Villeroi*, eût depuis une multitude d'emplois importans de divers genres : il fut trésorier de l'ordinaire des guerres, lieutenant-général au gouvernement de l'isle de France ; gouverneur de Pontoise, Mantes & Meulan ; il fut fait prévôt des marchands de la ville de Paris en 1568, trésorier de l'ordre de saint Michel, & mourut fort âgé en 1594.

3°. Nicolas de Neufville, IIIe. du nom, seigneur de *Villeroi*, d'Alincourt, &c. trésorier des ordres du roi, secrétaire & ministre d'état fort célèbre. Il servit l'état pendant cinquante six ans sous les rois Charles IX, Henri III, Henri IV & Louis XIII, & obtint la réputation d'un sage ministre & d'un très-habile politique. Il tenoit de tous côtés au ministère : fils & petit-fils de secrétaires des finances, il fut lui-même secrétaire d'état, & il épousa, le 17 juin 1559, Madeleine de l'Aubespine, fille de Claude de l'Aubespine, seigneur de Châteauneuf sur Cher, secrétaire d'état, ministre distingué sous les règnes de François I, Henri II, François II & Charles IX. Ce sage vieillard le choisit pour gendre sur les preuves prématurées de sagesse & de prudence qu'il donnoit, sur son peu d'empressement à parler, sur son attention à écouter, sur son ardeur à s'instruire, sur l'usage qu'une intelligence prompte & fine faisoit chez lui de l'instruction. Des motifs semblables l'avoient lui-même fait choisir pour gendre par Guillaume Bochetel, ministre célèbre sous François I & sous Henri II, & lui-même fils de ministre. Claude de l'Aubespine, beau-père de *Villeroi*, eut pour fils un autre ministre, Claude de l'Aubespine de hauterive, & pour petit-fils le garde des sceaux de Châteauneuf. L'alliance de l'Aubespine & le mérite personel de *Villeroi*, le firent connoître avantageusement de Catherine de Médicis, par laquelle il fut employé dès l'âge le plus tendre dans les plus grandes affaires ; il alla en Espagne procurer l'exécution de divers articles du traité de Cateau-Cambresis ; il alla aussi à Rome faire reconnoître solemnellement par le pape la préséance de la France sur les autres couronnes, nommément sur l'Espagne. Nous apprenons par ses mémoires qu'il étoit fort attaché au garde des sceaux, Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, dont il étoit allié & qu'il se gouvernoit principalement par ses conseils. En 1569 il fut envoyé en Allemagne pour regler les conventions du mariage du roi Charles IX avec Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II. Charles IX se sec-

voit de lui dans toutes les négociations difficiles; il l'appelloit *son secrétaire* par excellence; il l'appelloit aussi *son père*. C'est depuis Charles IX & *Villeroi* que les secrétaires d'état ont signé pour le roi. *Villeroi* ayant plusieurs fois présenté des dépêches à signer à Charles IX dans le tems ou ce prince impatient vouloit aller jouer à la paume, il lui dit un jour: *signez mon père, signez pour moi.* Eh bien! mon *maitre*, répondit *Villeroi*, *puisque vous me le commandez, je signerai.* Ce fait est rapporté par-tout, mais personne n'a dit que *Villeroi* eût pensé à se procurer cet avantage dont un ministre ambitieux & mal-intentionné eût pu tirer parti pour l'aggrandissement & l'indépendance de son autorité personnelle; on n'a point dit qu'il eût eu la petite adresse courtisane de choisir les momens où il prévoyoit que l'impatience de ce prince pourroit remettre dans ses mains ce dépôt dangereux.

Charles IX en mourant fit recommander *Villeroi* au prince qui alloit être son successeur. En effet Henri III lui donna d'abord toute sa confiance; il lui communiquoit ses desseins; il prit ses conseils pour l'institution de l'ordre du saint esprit, il le chargea d'en dresser les statuts conjointement avec le chancelier, & il lui donna la charge de grand trésorier à la première promotion. En 1576 il avoit été employé aussi à négocier avec le roi de Navarre (Henri IV) & le duc d'Anjou-Alencon, pour les ramener à la cour qu'ils avoient quittée dans des intentions hostiles. Sous Henri III les favoris l'emportoient sur les ministres; le duc d'Espernon abusant de sa faveur comme il abusa depuis de la puissance qu'elle lui avoit procurée, traita *Villeroi* en plein conseil avec hauteur & arrogance. En 1588 Henri III engagé dans les états de Blois, renvoya du conseil & de la cour le chancelier de Chiverny, le sur-intendant Pompone de Belliévre, qui fut depuis chancelier sous Henri IV, & le ministre des affaires étrangères *Villeroi*. Le motif de ce renvoi les honore; on croit communément qu'Henri III ayant pris la résolution de faire assassiner les Guises, voulut écarter des ministres clairvoyans & vertueux qui auroient combattu son projet, s'il leur en eût fait confidence, ou qui, s'il le leur eût caché, l'auroient pénétré sûrement & en auroient averti la reine-mère, seule capable d'en empêcher l'effet. *Villeroi* vint se jetter dans Paris, d'où, quoique engagé dans le parti de la ligue, il rendit les plus grands services à l'état, en confondant les pernicieux projets des espagnols & en travaillant à faire reconnoître Henri IV, après la mort de Henri III.

Le vertueux Potier, le prudent Villeroi,
Parmi vos ennemis, vous ont gardé leur foi.

La conférence de Surêne, & l'abjuration du roi en 1593, l'entrée du roi dans Paris en 1594, furent des événemens préparés par les négociations secrettes de *Villeroi*, il rentra dans le ministère, & servit enfin un maître plus digne de lui.

Après avoir concouru à dissiper les troubles intérieurs du royaume, il s'occupa de la pacification extérieure & générale, il prépara par ses travaux ce traité de Vervins dont l'Europe avoit tant de besoin. Il traita en 1600 avec le duc de Savoye pour la restitution du marquisat de Saluces. En 1606 il négocia l'accommodement du maréchal de Bouillon avec le roi.

Tout homme qui traite avec un parti, tandis qu'il fait profession publiquement d'être attaché au parti contraire, donne lieu à des soupçons & à des jugemens divers; *Villeroi* étoit dans le parti de la ligue par un attachement sincère & qui ne se démentit jamais pour la religion catholique, mais il étoit sage, modéré, ami des loix & de la monarchie, & par cette raison il étoit suspect & odieux aux ligueurs fanatiques; il l'étoit encore plus aux protestans par son attachement même à la foi catholique. Il est vrai que par une suite de cet attachement & de la confusion qu'on fit long-tems, même en politique, des intérêts temporels avec les intérêts de la religion, il eut toujours de l'opposition pour l'alliance de l'Angleterre & des pays-bas, & qu'il croyoit que la France n'auroit dû s'allier qu'avec des puissances catholiques, nommément avec l'Espagne & la Savoye, alors ses ennemies naturelles. Il faut convenir que ces principes de politique, contraires aux inclinations de son maître & peut-être aux vrais intérêts de l'état, n'étoient pas un médiocre inconvénient dans un ministre des affaires étrangères; mais le remède à cette opposition de sentimens étoit dans la fidélité inviolable de *Villeroi* qui le réduisoit à de simples vœux pour les alliances catholiques, pendant qu'il suivoit exactement les intentions de son maître & qu'il remplissoit religieusement les engagemens de l'état envers les alliés protestans. S'il y eut une occasion où la fidélité de *Villeroi* put être suspecte, ce fut dans l'affaire de Nicolas l'Hôte son commis, qui faisoit disparoître des dépêches importantes & qui vendoit à l'Espagne les secrets de la France; nous voyons cependant par le récit de Sully lui-même qui n'aimoit pas *Villeroi* & qui le représente presque par-tout comme son ennemi, nous voyons que Henri IV se crut oblig[illegible] de consoler *Villeroi* dans cette occasion, & q[illegible] près quelques legers soupçons, dont il ne pu[illegible] bord se défendre & dont il reconnut ensui[illegible] l'injustice, il finit par lui rendre toute sa c[illegible]ance. (*Voyez* l'article de Hôte (Nicolas l'[illegible]) Voici le jugement que portoit de *Viller*[illegible] ce grand prince, & c'est Sully lui-même o[illegible] le rapporte dans ses mémoires:

« *Villeroi* a une grande routi[illegible] dans les affaires & une connoissance entière d[illegible]lles qui se sont

faites de son tems : il a été employé dès sa première jeunesse plus que les deux autres (Sillery & Sully) : il tient un grand ordre dans l'administration de sa charge, & dans la distribution des expéditions qui ont à passer par ses mains : il a le cœur généreux ; n'est nullement adonné à l'avarice, & fait paroître son habileté dans son silence & sa grande retenue à parler en public. Cependant il ne peut souffrir qu'on contredise ses opinions, croyant qu'elles doivent tenir lieu de raison : il les réduit à temporiser, à patienter & à s'attendre aux fautes d'autrui : de quoi je me suis pourtant quelquefois assez bien trouvé. »

Après la mort de Henri IV, Marie de Médicis parut d'abord disposée à donner sa principale confiance à ce vieux & fidèle ministre ; mais bientôt elle le sacrifia au crédit toujours croissant du maréchal d'Ancre. *Villeroi* se retira donc en 1614 à sa maison de Conflans. Bientôt il fut rappellé avec honneur sur les représentations des états-généraux mêmes ; & ce fut lui qui en 1616 conclut le traité de Loudun entre la reine & le prince de Condé, chef des mécontens. Le maréchal d'Ancre, à qui ce traité n'étoit pas favorable, reprit bientôt tout son ascendant & fit de nouveau disgracier *Villeroi* ; mais lorsqu'il fut détruit lui-même en 1617, le roi Louis XIII rappella au Louvre M. de *Villeroi*, qu'il remit à la tête des affaires & qu'il mena ensuite avec lui en Normandie pour l'assemblée des notables, qui alloit se tenir à Rouen. *Villeroi* y mourut le 12 novembre de cette même année 1617, âgé de soixante & quatorze ans.

4°. Le ministre *Villeroi* eut pour fils Charles de Neufville, Marquis d'Alincourt, seigneur de *Villeroi*, &c. chevalier des ordres du roi, gouverneur de la ville de Lyon & du Lyonnois &c. ambassadeur à Rome, grand-maréchal des logis de la maison du roi, mort le 18 janvier 1642. Il avoit secondé avec beaucoup de zèle les efforts de son père pour le rétablissement d'Henri IV. Il lui avoit remis la ville de Pontoise en 1594, & par là il avoit accéléré la réduction de Paris, qui se fit le 22 mars de cette même année 1594. Aidé des instructions de son père, il soutint noblement à Rome, pendant tout le cours de son ambassade, les droits de Henri IV & de sa couronne. La famille de *Villeroi* continue de s'allier avec toutes les familles du ministère. Charles de Neufville eut deux femmes. La première, Marguerite de Mandelot, dame de Pacy, étoit petite-fille de Florimond Robertet, & tenoit à tous ces Robertet, ministres sous les rois Charles VIII, Louis XII, François I, Henri II, François II & Charles IX. Le premier de ces ministres fut aussi le premier qui commença de donner à la charge de secrétaire des finances l'éclat & l'autorité qu'elle a eu depuis.

La seconde femme de Charles de Neufville fut Jaqueline de Harlay, fille du fameux Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, sur-intendant des finances sous Henri IV.

Sa fille aînée, Marguerite, épousa Pierre Brûlart, marquis de Sillery & de Puysieux, secrétaire d'état.

Un de ses fils, Henri, comte de Bury, mort en 1628 au retour du siège de la Rochelle, avoit épousé Françoise Phelypeaux, fille de Raymond, seigneur d'Herbault, sécrétaire d'état.

Parmi les autres enfans de Charles de Neufville, marquis d'Alincourt, nous distinguerons :

5°. Lyon François, chevalier de Malthe, commandeur de saint Jean de l'isle, mestre de camp du régiment de Lyonnois, tué au siège de Turin en 1639.

6°. Camille, né à Rome le 22 août 1606 pendant l'ambassade de son père ; il fut archevêque de Lyon, lieutenant-général au gouvernement de Lyon & du Lyonnois, commandeur des ordres du roi. C'est de lui qu'on raconte qu'ayant voulu être chanoine & comte de Lyon, & le chapitre ayant montré un peu de froideur sur cette proposition, parce qu'il ne le trouvoit pas d'assez bonne maison, il fut nommé archevêque de Lyon par le crédit de sa famille, par la faveur de Louis XIV & peut-être aussi par son mérite, & qu'en prenant possession de son siège, il fit à son avanture l'application d'un passage du pseaume 117 verset 21, cité dans saint Matthieu chap. 21 vers. 42. *Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli. La pierre, que les architectes avoient rejettée, est devenue la principale pierre de l'Angle.* A quoi le doyen du chapitre répondit par le verset suivant : *A domino factum est illud, & est mirabile in oculis nostris. C'est l'ouvrage du seigneur, & c'est à nos yeux un objet d'admiration* (ou *d'étonnement.*)

L'archevêque de Lyon mourut âgé de quatre-vingt-douze ans, le 3 juin 1698, soixante & dix ans après Lyon François, mentionné dans l'article précédent, lequel étoit son frère puiné, & n'étoit pas mort dans l'enfance, puisqu'il étoit colonel & commandeur, & qu'il faisoit la guerre.

7°. Ferdinand, chevalier de Malthe, évêque de saint Malo, puis de Chartres, conseiller d'état d'église, mort à Paris le 2 janvier 1690, à quatre-vingt-deux ans, 62 ans après Lyon François.

8°. Mais le plus célèbre de tous les enfans de Charles de Neufville, marquis d'Alincourt, est le premier maréchal-duc de *Villeroi*, gouverneur de Louis XIV ; Nicolas de Neufville, IV°. du nom. Il étoit né dans les dernières années du seizième siècle, sous le règne de Henri IV ; avoit été élevé enfant d'honneur auprès de Louis XIII ; il fut reçu en survivance gouverneur de Lyon en

1615. Il suivit en 1617 le maréchal de Lesdiguières en Italie, où il assista sous ses ordres à différens siéges. De retour en France, il assista en 1621 au siége de Saint-Jean-d'Angely contre les Huguenots; il commanda un régiment d'infanterie au siége de Montauban, un corps de six mille hommes au siége de Montpellier. Il servit dans la guerre de Mantoue, se trouva au combat de Carignan, eut divers commandemens au pas de Suse, à Pignerol, à Casal; il étoit en 1636 au siége de Dôle; commandoit un corps d'armée au siége de Turin en 1640. En 1644 il servit en Catalogne sous le maréchal de la Mothe. En 1646 il fut nommé gouverneur de Louis XIV, & ce prince le fit maréchal de France le 20 octobre de la même année. Les graces & les dignités s'accumulèrent sur sa tête. Il fut fait chef du conseil royal des finances en 1661, chevalier du saint-esprit en 1662, duc & pair le 15 décembre 1663. Le ministre *Villeroi* Nicolas III avoit obtenu en 1610 des lettres patentes, portant création de sa seigneurie de *Villeroi* en châtellenie; son fils Charles, marquis d'Alincourt, en avoit obtenu en 1615 pour la faire ériger en marquisat. Le maréchal de *Villeroi* fut fait duc & pair par des lettres patentes, données au mois de septembre 1651, mais qui ne furent enregistrées qu'en 1663 à l'époque qui vient d'être indiquée. Il mourut le 28 novembre 1685 dans sa quatre-vingt-huitième année. Il vivoit encore lorsque dans cette même année 1685, les princes de Conty, le prince de Turenne & plusieurs autres jeunes gens de la cour de France partirent pour la guerre de Hongrie sans permission du roi. Le mécontentement, l'aversion pour les mœurs d'une cour qui devenoit pédante & dévote, étoient les principaux motifs de ce voyage. On intercepta leurs lettres suivant un usage qu'on ne peut quelquefois s'empêcher de condamner, mais, comme dit M. de Voltaire, tout le monde sait que cet usage ne subsiste plus. Ces lettres étoient remplies, les unes de fortes impiétés en dérision de la dévotion de la cour, les autres de plaisanteries sanglantes, soit contre Madame de Maintenon, soit contre Louis XIV lui-même. Le marquis d'Alincourt, petit-fils du vieux maréchal, se trouva du nombre de ceux, qui ne s'étoient permis que des impiétés, le maréchal le sut, & il dit: *du moins mon petit-fils n'a médit que de Dieu, & celui-là pardonne.*

Le maréchal de *Villeroi* avoit été créé, en 1666, chef du conseil d'où sortirent tant de réglemens & d'ordonnances célèbres concernant la justice, le commerce, la marine, la police, telles que l'ordonnance civile de 1667, l'ordonnance criminelle de 1670, &c.

9°. Le second maréchal de *Villeroi*, gouverneur de Louis XV, comme le premier l'avoit été de Louis XIV, étoit fils du premier & fut encore plus célèbre que lui, mais d'une célébrité mêlée de fautes & de disgraces autant que de valeur, d'honneur & de probité. Il se nommoit François de Neufville; il eut toutes les dignités & tous les emplois de son père, & fut de plus capitaine des gardes du corps en 1695, à la mort du maréchal de Luxembourg; emploi qui n'a pas cessé depuis d'être dans sa famille. Il paroît qu'il fit ses premières armes contre les turcs au combat de Raab en Hongrie en 1664. En 1668 il suivit Louis XIV à la conquête de la Franche-Comté & se signala au siége de Dole, comme avoit fait son pere au siége de la même ville en 1636. Dans la guerre de Hollande il servit quelque tems dans l'armée de l'évêque de Munster. Il fut fait chevalier des ordres en 1688, maréchal de France en 1693. Il prit Charleroi le 11 octobre de la même année, mais M. de Vauban conduisoit les attaques & M. de Luxembourg couvroit le siége. En 1695 il commanda dans les Pays-bas; M. de Vaudemont fit devant lui le 14 juillet une retraite fort estimée, & le maréchal de *Villeroi* n'osa ou ne put l'attaquer. Il s'en dédommagea en bombardant Bruxelles les 13, 14 & 15 août; mais le prince d'Orange (le roi Guillaume) prit Namur le 4 août & le château du même Namur le 2 septembre, sans que le maréchal de *Villeroi*, qui s'étoit avancé sur les bords de la Mehaigne, pût rien entreprendre, & on put alors rendre aux françois les sarcasmes & les bravades dont trois ans auparavant Boileau avoit accablé les ennemis dans sa mauvaise ode sur la prise de Namur; on put leur dire en les excitant de même par forfanterie à faire lever le siége de Namur & en les raillant grossierement de ne l'avoir pas pris.

Courage, vers la Méhaigne
Voila vos drapeaux flottans.

En effet on n'épargna ni les chansons ni les satyres au maréchal de *Villeroi*, & il est de tous les généraux de Louis XIV celui, contre lequel on a le plus fait de ces chansons militaires & grivoises, attribuées aux soldats. Nous n'en rappellerons qu'une, à laquelle le ton niais & nonchalant d'un air connu, & l'heureuse application du mot *Guillaume*, qui étoit dès lors un refrein, aussi très-connu, donnent un assez grand mérite dans le genre satyrique-chansonnier.

Villeroi
Villeroi
A fort bien servi le roi
Guillaume
Guillaume.

En 1697 le maréchal de *Villeroi* commanda encore en Flandre; il couvrit le siége d'Ath, que faisoit le maréchal de Catinat; Ath fut pris le 5

juin. Le maréchal de *Villeroi* avoit dans cette même campagne un projet sur Bruxelles, le roi Guillaume le fit avorter.

Dans la guerre de la succession d'Espagne, le maréchal de *Villeroi* alla en 1701 relever le maréchal de Catinat qu'on rappelloit d'Italie; on sait trop avec quel dedain superbe & quel ton de supériorité, il osa parler à cet homme modeste, qui, dans cette qualité d'homme modeste & plus encore en qualité de général, lui étoit infiniment supérieur. Le combat de Chiari, où *Villeroi* fut repoussé avec perte le 1 septembre, conformément aux pronostics de M. de Catinat, rabaissa un peu l'orgueil du premier.

Le 2 fevrier 1702 nouvelle humiliation. Le prince Eugène surprend Crémone & dans Crémone le maréchal de *Villeroi*. Eugène fut chassé sur-le-champ par la valeur des françois & des irlandois, mais il emmena le maréchal de *Villeroi* prisonnier.

Laissez y donc Villeroi.

Lui disoit-on encore dans une chanson grivoise,

Traitez-le bien, faites-lui bonne chère,
Ce général peut-être est votre pere;
Car
Il a mené votre mère plus d'une fois à l'écart.

Il fut conduit à Grats, où il resta jusqu'au mois d'octobre suivant.

En 1703 il alla commander dans les Pays-bas, où il prit Tongres le 10 mai & eut quelques autres avantages.

Il fit de grandes pertes en 1704 en Allemagne par une mortalité qui se mit dans son armée. En 1705 dans les Pays-bas, des lignes trop étendues qu'il défendoit du côté de Vignamont, furent forcées le 18 juillet; cette campagne lui fit cependant honneur, parce que, malgré cet échec, il couvrit si bien les principales villes de Flandre, qu'il empêcha les ennemis de prendre des quartiers d'hyver dans ce pays.

En 1706 le 23 mai, jour de la pentecôte, il essuya le terrible échec de Ramillies, qui entraina la perte de presque toute la Flandre. Le roi se crut obligé de lui ôter le commandement des armées, mais toujours prévenu en la faveur par l'amitié, il attribua tous ses revers au malheur, il crut qu'on exagéroit ses fautes & son incapacité; *on se déchaine contre lui*, dit-il, *parce qu'il est mon favori*, mot, dit M. de Voltaire, qui fut d'autant plus remarqué que c'est la seule fois que Louis XIV s'en soit servi à l'égard même de ceux qu'il a le plus aimés. Quand il le revit après ses défaites, il se contenta de lui dire avec bonté; *M. le maréchal, à notre âge on n'est plus heureux*, & connoissant son zèle & ses vertus, il chercha le moyen d'employer ses services dans un autre genre, il le nomma en 1714 ministre d'état & chef du conseil royal des finances, il le nomma aussi par son testament gouverneur de Louis XV.

La Baumelle, en parlant du maréchal de *Villeroi* dans les mémoires de madame de Maintenon, l'appelle: *Villeroi le fastueux, qui amusoit les femmes avec tant de légéreté, & qui disoit à ses gens avec tant d'arrogance, A-T-ON MIS DE L'OR DANS MES POCHES?* Ces traits à quelque personnage qu'ils appartiennent, sont vraiment caractéristiques & peignent de manière à faire à jamais reconnoitre celui qu'ils désignent; mais sont-ils justes dans l'application au maréchal de *Villeroi?* ce n'est pas l'avis de M. de Voltaire; comment, dit-il, la Baumelle peut-il attribuer, je ne dit pas à un grand seigneur, mais à un homme bien élevé, ces paroles qu'on attribuoit autrefois à un financier ridicule? Il est même difficile de croire que, même dans le tems du plus grand crédit de la finance, un financier ait osé tenir un pareil propos & attirer si imprudemment sur lui & sur ses semblables l'indignation publique.

Quant à M. de Voltaire, voici le portrait qu'il fait du maréchal de *Villeroi*, avec lequel il avoit vécu dans sa jeunesse: « Le maréchal-duc de *Villeroi*, fils du gouverneur du roi, (Louis XIV) élevé avec lui, avoit eu toujours sa faveur: il avoit été de toutes ses campagnes & de tous ses plaisirs: c'étoit un homme d'une figure agréable & imposante, très-brave, très-honnête homme, bon ami, vrai dans la société, magnifique en tout. Mais ses ennemis disoient qu'il étoit plus occupé, étant général d'armée, de l'honneur & du plaisir de commander que des desseins d'un grand capitaine. Ils lui reprochoient un attachement à ses opinions, qui ne déféroit aux avis de personne. »

La disgrace du maréchal de *Villeroi*, arrivée en 1722, fut un grand événement à la cour. Le maréchal n'étoit ami ni du régent, ni du cardinal Dubois; il avoit sur-tout pour ce dernier le mépris que Dubois devoit naturellement inspirer à une ame fière & franche comme celle de *Villeroi*. Dubois, dans le projet qu'il avoit conçu de se faire nommer premier ministre, voulut gagner *Villeroi*, pour qu'au moins il ne s'opposât pas trop hautement a sa nomination, & qu'il ne le desservit pas auprès du jeune roi. Le cardinal de Bissy fut chargé de cette négociation, & réussit d'abord si bien qu'il amena le maréchal chez Dubois, qui offroit de se transporter chez lui. *Villeroi* crut qu'il ne s'agissoit que d'un rapprochement & d'une réconciliation en général, sans aucun objet déterminé. Dubois, charmé de voir chez lui le maréchal, s'enferme avec lui & le cardinal de Bissy. Le

La conversation commence par ces complimens & ces protestations d'amitié, qui ne sont pas même une fausseté entre courtisans, puisqu'elles ne trompent personne; mais le maréchal a dit lui-même depuis, que, quand Dubois parla d'être premier ministre, & le pressa de faire goûter ce projet au roi, & même de le présenter à ce jeune prince, il ne put tenir à une pareille proposition, la patience lui échappa; il s'emporta, & accabla le cardinal Dubois de reproches & d'injures. Le négociateur Bissy, pour le moins aussi déconcerté que Dubois, essaye de calmer le maréchal, d'adoucir ses expressions, de les interpréter le plus favorablement, de lui rappeller qu'il est venu dans un esprit de paix & d'amitié, que s'il ne croit pas devoir servir le cardinal, il ne doit pas au moins l'injurier; que sans doute ce n'est point son intention, mais que ses mouvemens ont trop d'impétuosité, & ses expressions trop d'aigreur. Plus on veut l'appaiser, plus il s'échauffe & s'irrite; il passe enfin toute mesure, donne la scène la plus éclatante, & s'en applaudissant, finit par dire au cardinal Dubois: *à présent que je vous ai montré toute mon ame, que nous ne pouvons plus nous pardonner l'un à l'autre, je vous déclare que vous n'avez qu'un moyen de m'empêcher de vous nuire en toute occasion, c'est de me faire arrêter, si vous l'osez & si vous croyez en avoir le pouvoir.* Le cardinal de Bissy voyant le triste fruit de ses soins, ouvre la porte, prend le maréchal par le bras, le pousse dehors; on essaye un moment de se composer devant les spectateurs, l'altération du maréchal, l'embarras de Bissy, la confusion de Dubois n'échappèrent à personne, & bien-tôt toute la cour fut instruite de la scène qui venoit de se passer. Dubois de son côté court chez le régent, & lui déclare qu'il va quitter les affaires & la cour, si le maréchal ne lui est sacrifié. Le régent eût pu mépriser cette menace, mais il sentit qu'en manquant au cardinal, dépositaire de son autorité, le maréchal lui avoit manqué à lui-même; il avoit d'ailleurs beaucoup d'autres sujets d'être mécontent de *Villeroi*. Ce gouverneur, par des précautions injurieuses, affectoit, en toute occasion, d'accréditer les bruits qui avoient couru autrefois contre le duc d'Orléans, sur la mort des enfans de Louis XIV. Jamais le régent n'approchoit du jeune monarque, qu'aussi-tôt le gouverneur ne se mît entre deux. Il ne vouloit point souffrir que le régent entretînt, seul, le roi, & si quelquefois ce prince vouloit dire un mot à l'oreille de Louis XV, le gouverneur avançoit la tête entr'eux, pour entendre. Il ne dissimuloit point que ces précautions lui paroissoient nécessaires à la sûreté de son élève; il étoit applaudi & encouragé dans cette conduite par tous les ennemis du régent. Ce prince la souffrit longtems avec beaucoup de patience, pour le bien de la paix, mais ayant à venger Dubois, & ne voulant pas cependant paroître immoler à un tel homme, une telle victime, il se ressouvint de ses propres injures & s'en procura même à dessein une nouvelle, pour avoir occasion d'éclater. Après son travail ordinaire avec le roi, travail où le maréchal de *Villeroi* assistoit toujours, & où l'évêque de Fréjus, Fleuri, assistoit aussi quelquefois, le régent supplie le roi de vouloir passer avec lui dans un arrière-cabinet, où il a quelque chose de secret à lui communiquer. Le gouverneur, comme on l'avoit prévu, s'y oppose. Le roi avoit alors douze ans & demi; M. le duc d'Orléans insiste, & représente, avec politesse & douceur, à M. de *Villeroi*, que le roi approche de sa majorité, époque où il sera censé gouverner par lui-même, qu'il est tems de lui rendre compte de choses qu'il est actuellement en état d'entendre, & qui ne doivent être dites qu'à lui seul. Le maréchal réplique, avec vivacité, qu'il sait le respect qu'il doit à son altesse-royale, mais qu'il connoît aussi les devoirs de sa charge, qu'elle ne lui permet pas de laisser parler au roi en particulier, sans savoir ce qu'on veut lui dire, encore moins de le laisser emmener dans un cabinet hors de sa vue, parce que dans tous les momens il répond de sa personne.

Le régent regardant fixément le maréchal: « vous » vous oubliez, monsieur, lui dit-il, & vous » oubliez à qui vous parlez, je veux croire que » vous ne sentez pas la force de vos termes. Le » respect que j'ai pour sa majesté, m'empêche de » vous répondre & de pousser plus loin cette con- » versation ». En même tems il fait au roi une révérence profonde, & se retire.

Villeroi, quoique parmi ses amis, ennemis du régent, il se vantât de la fermeté qu'il avoit montrée dans cette occasion, avoit été frappé du ton d'autorité avec lequel ce prince lui avoit parlé, il sentit qu'il lui devoit des excuses, & ses amis furent de cet avis, il alla donc le lendemain 10 août 1722, chez M. le régent; c'étoit où on l'attendoit, tout étoit prévu, toutes les mesures étoient prises, le nouveau gouverneur étoit déjà choisi. *Villeroi* demande à parler à M. le régent; on lui répond que le prince est enfermé & qu'il travaille; il s'approche de la porte du cabinet, & veut entrer. La Fare, capitaine des gardes du duc d'Orléans, paroît & demande à *Villeroi* son épée, celui-ci s'apprête à faire resistance; il est investi, serré de près, jetté dans une chaise qu'on ferme sur lui, emporté rapidement à travers les jardins de Versailles, placé dans un carosse environné de mousquetaires, qui part à l'instant, & le mène, en peu d'heures, dans son château de *Villeroi*.

Quand le régent annonça au roi, cette nouvelle, l'enfant royal rougit, se cacha le visage, ne proféra pas une parole, ne voulut ni sortir, ni jouer, ni presque manger, pleura beaucoup, & ne dormit

pas de la nuit. Le lendemain, nouvel embarras pour la cour, & nouvelle douleur pour le roi, l'évêque de Fréjus avoit disparu, on envoya des couriers de tous côtés pour le chercher, on apprit enfin qu'il s'étoit retiré dans un château appartenant à M. le président de Lamoignon, frère aîné de celui que nous avons vu chancelier. Le roi & le régent lui écrivirent; il revint reprendre ses fonctions auprès de son élève, qui avoit pour nouveau gouverneur le duc de Charost, & le calme fut rétabli.

La douleur du jeune roi parut, à cette occasion, tenir moins à son attachement pour ses maîtres, qu'à une forte prévention qu'il ne devoit la conservation de sa vie qu'à la surveillance de ces deux personnages; & cette prévention si injurieuse au régent, toute la conduite du maréchal de *Villeroi* avoit dû l'inspirer à Louis XV.

Le maréchal de *Villeroi* & l'évêque de Fréjus s'étoient promis que si l'un des deux étoit renvoyé, l'autre se retireroit; c'étoit pour remplir en quelque sorte cet engagement que Fleuri avoit pris la fuite aussitôt qu'il avoit su la détention de *Villeroi*, & celui-ci trouva mauvais que Fleuri eût si aisément repris sa place; mais ce traité secret entre les deux instituteurs étoit-il bien légitime? n'étoit-ce pas vouloir se rendre trop nécessaires en cherchant à fortifier l'idée que la vie du roi n'étoit en sûreté qu'entre leurs mains? Quoi qu'il en soit, le maréchal se vit, contre son attente, abandonné dans son château de *Villeroi*; mais comme il ne l'étoit pas encore assez au gré du cardinal Dubois contre lequel il se permettoit les déclamations les plus fortes & & les plus justes; on l'envoya dans son gouvernement à Lyon. Il ne revint à Paris qu'après la mort du cardinal Dubois & du régent, le 25 juin 1724, & le 27 il fut présenté au roi, à Versailles, par le duc de Bourbon, alors premier ministre. Il mourut à Paris, le 8 juillet 1730, dans sa quatre-vingt-septième année. M. le duc de *Villeroi* actuel est son arrière petit-fils.

9°. Un de ses fils (François-Catherine) chevalier de Malthe, fut noyé sur les galères de Malthe, en 1700. L'aîné fut lieutenant-général, un autre archevêque de Lyon, & cette ville de Lyon, tant au temporel qu'au spirituel, parut pendant long-tems être comme un empire particulièrement affecté à cette maison de *Villeroi*.

VILLES ANSÉATIQUES d'Allemagne ou de la anse Teutonique, sont des *villes* impériales libres & d'autres municipales d'Allemagne, alliées ensemble pour le commerce.

VILLE D'ARRET, sont celles dont les bourgeois & habitans jouissent du privilège de faire arrêt sur la personne & les biens de leurs débiteurs forains, sans obligation, ni condamnation. Paris, par exemple, est *ville d'arrêt*, suivant l'*article* 173 *de la coutume*.

VILLE *baptiee*, *bastiche*, *bateiche* ou *batiche*, *bastelereche*, *bateleresche*, *bateilleche*, c'étoit une *ville* qui n'avoit point de commune ni de murailles de pierre, & qui n'étoit défendue que par des tours ou châteaux de bois qu'on appeloit *baldrescha* & *bastrecha*, en françois *bretesche*, *breteque*. Quelques-uns croient que ce nom de *villes bastiches* vient de *bastite*, *bastide* ou *bastille*, qui signifioit autrefois une *tour quarrée* flanquée aux angles de tourelles, le tout en bois; d'autres que *ville bateilleche* étoit celle qui étoit en état de batailler, c'est-à-dire de se défendre au moyen des fortifications dont elle étoit revêtue. *Voyez* la *coutume* de Guise de l'an 1279, le *glossaire* de Taumassière, à la suite des *coutumes* de Beauvaisis, & le *mot* BRETECHE.

VILLES, (*bonnes*) c'étoient celles qui avoient une commune & des magistrats jurés, & auxquelles le roi avoit accordé le droit de bourgeoisie, avec affranchissement de taille & autres impositions. *Voyez* Brusselle, *usages des fiefs*. On trouve des exemples de cette qualification donnée à plusieurs *villes*, dès l'an 1314. Le roi la donne encore à toutes les grandes *villes* dans ses ordonnances, édits, déclarations, lettres-patentes.

VILLE CAPITALE, est la première & principale *ville* d'un état ou d'une province ou pays. Paris est la capitale du royaume, Lyon la capitale du Lyonnois, *&c.*

VILLE CHARTRÉE, est celle qui a une charte de commune & affranchissement.

VILLE DE COMMERCE, *voyez ci-après*.

VILLE DE COMMUNE, est celle qui a droit de commune, c'est-à-dire de s'assembler. *Voyez* VILLE DE LOI.

VILLE ÉPISCOPALE, c'est celle où se trouve le siège d'un évêché.

VILLES FORESTIÈRES, on a donné ce nom à quatre *villes* d'Allemagne, à cause de leur situation vers l'entrée de la forêt-noire, savoir Rhinfeld, Seckingen, Lauffenbourg & Waldshut.

VILLES IMPÉRIALES, sont celles qui dépendent de l'Empire.

VILLE JURÉE, quelques-uns pensent que l'on donnoit ce nom aux *villes* qui avoient leurs magistrats propres élus par les bourgeois, & qui avoient

ensuite prêté serment au roi; en effet en plusieurs endroits ces officiers s'appellent jurats, *jurati*, à cause du serment qu'ils prêtent.

D'autres tiennent que *ville jurée* est celle où il y a maitrise ou jurande pour les arts & métiers, parce qu'anciennement en France il n'y avoit que certaines bonnes *villes* où il y eût certains métiers jurés, c'est-à-dire ayant droit de corps & communauté, en laquelle on entroit par serment, lesquelles *villes*, à cette occasion, étoient appellées *villes jurées*; mais par édit d'Henri III. de l'an 1581, confirmé & renouvellé par un autre édit d'Henri IV. 1597, toutes les *villes* du royaume sont devenues *villes jurées*. *Voyez* Loyseau en son *traité des offices*, *l. V. ch. vij. n. 77.*

Ville de loi, est celle qui a droit de commune, & ses libertés & franchises. Dans une confirmation des privileges de la *ville* de Lille en Flandre, du mois de Janvier 1392, on voit que le procureur des échevins, bourgeois & habitans de cette *ville*, observa que cette *ville* étoit *ville de loi*, & qu'ils avoient corps & commune, cloche, scel, ferme (ou authentique), loix, coutumes, libertés & franchises anciennes appartenans à corps & commune de bonne *ville*. *Voyez* le *tome VII. des ordonn. de la troisième race.*

Quelquefois par *ville de loi* on entend une *ville* où il y a maitrise pour le commerce, & les arts & métiers, ce qui suppose toujours une *ville de commune.*

Ville marchande, *villa mercatoria*, *nundinaria*, n'est pas simplement celle où le commerce est florissant, mais celle qui jouit du droit de foire & de marché. *Voyez* Fleta.

Ville de commerce, *ville marchande*, c'est une *ville* où il se fait un grand trafic & négoce de marchandises & denrées, soit par mer, soit par terre, soit par des marchands qui y sont établis, soit par ceux qui y viennent de dehors. On donne aussi le même nom aux *villes* où il se fait des remises d'argent & des affaires considérables par la banque & le change. Paris, Lyon, Rouen, Bordeaux, Orléans, S. Malo, Nantes, la Rochelle, Marseille sont des *villes* les plus marchandes de France. Londres d'Angleterre, Amsterdam & Rotterdam de Hollande, Cadix d'Espagne, Lisbonne de Portugal, Dantzick de la Pologne, Archangel de la Russie, Smyrne & le Caire du Levant, *&c.*

Ville d'entrepôt, c'est une *ville* dans laquelle arrivent des marchandises pour y être déchargées, mais non pour être vendues, & d'où elles passent sans être déballées aux lieux de leur destination, en les chargeant sur d'autres voitures par eau ou par terre.

Ville franche, se dit en général d'une *ville* libre & déchargée de toutes sortes d'impôts; mais par rapport au commerce, il s'entend d'une *ville* aux portes, ou sur les ports de laquelle toutes les marchandises, ou seulement quelques-unes ne payent aucun droit d'entrée ou de sortie, ou n'y sont sujettes seulement qu'en entrant ou seulement qu'en sortant.

Ville, signifie quelquefois non tous les habitans, mais seulement les magistrats municipaux qui composent ce qu'on appelle le *corps de ville*, & qui veillent à la police, à la tranquillité & au commerce des bourgeois, comme les bourgmestres en Hollande, en Flandre & dans presque toute l'Allemagne, les maires & aldermans en Angleterre, les jurats & capitouls en quelques *villes* de France, les prevôts des marchands & échevins à Paris & à Lyon.

Villes libres ou Villes impériales, (*hist. mod.*) en Allemagne, ce sont des *villes* qui ne sont soumises à aucun prince particulier, mais qui se gouvernent, comme les républiques, par leurs propres magistrats.

Il y avoit des *villes* libres, *liberæ civitates*, même sous l'ancien empire romain: telles étoient les *villes* auxquelles l'empereur, de l'avis ou du consentement du sénat, donnoit le privilége de nommer leurs propres magistrats, & de se gouverner par leurs propres loix.

Ville sacrée, (*Littérat.*) les princes ou les peuples consacroient à une divinité un pays, une *ville*, ou quelqu'autre lieu. Cette consécration, ἀφιέρωσις, se faisoit par un décret solemnel: une *ville* ainsi sacrée étoit regardée comme sacrée, ἱερὰ, & on ne pouvoit sans crime en violer la consécration.

Souvent une partie du territoire d'une *ville* étoit destinée à l'entretien du temple de la divinité & de ses ministres, & ce territoire étoit sacré, χώρα ἱερά.

Les princes ou les peuples, pour augmenter l'honneur & le culte de la divinité, déclaroient que la *ville* étoit non-seulement sacrée, ἱερὰ, mais encore qu'elle étoit inviolable, ἄσυλος. Ils obtenoient des nations étrangeres que ce droit ou privilège, ἀσυλία, seroit exactement observé. Le roi Seleucus Callinicus écrivit aux rois, aux princes, aux *villes* & aux nations, & leur demanda de reconnoître le temple de Vénus Stratonicide à Smyrne comme inviolable, & la ville de Smyrne comme *sacrée* & inviolable.

Les monumens de la *ville* de Téos en Ionie, publiés par Chishull, dans ses *antiquités asiatiques*, nous donnent des détails intéressans sur la manière dont ce privilége, ἀσυλία, étoit reconnu par les étrangers. La *ville* de Téos rendoit un culte particulier à Bacchus, & l'a fait représenter sur un grand nombre de ses médailles. Les Teiens, vers l'an 559 de Rome, 195 avant Jesus-Christ, déclarèrent par un décret solemnel que leur *ville*, avec son territoire, étoit *sacrée* & inviolable. Ils firent confirmer leur décret par les romains, par les Etoliens & par plusieurs *villes* de l'île de Crete. On rapporte, d'après les inscriptions, les decrets de confirmation donnés par ces différens peuples.

Semblablement Démétrius Soter, roi de Syrie, dans sa lettre au grand-prêtre Jonathas & à la nation des juifs déclara la *ville* de Jérusalem, avec son territoire, *sacrée*, inviolable & exemte de tributs. Vaillant a donné la liste des *villes sacrées* de l'antiquité, on peut le consulter. (*D. J.*)

Ville métropolitaine, chez les romains, c'étoit la capitale d'une province; parmi nous, c'est une *ville* où est le siége d'une métropole ou église archiépiscopale.

Villes municipales, *municipia*, étoient chez les romains, des *villes* originairement libres, qui, par leurs capitulations, s'étoient rendues & adjointes volontairement à la république romaine, quant à la souveraineté seulement, gardant néanmoins leur liberté, en ce que les fonds de ces *villes* n'appartenoient point à la république, & qu'elles avoient leurs magistrats & leurs loix propres. *Voyez* Aulugelle, & Loyseau, *des seign.*

Parmi nous, on entend par *ville municipale* celle qui a ses magistrats & ses loix propres.

Ville murée, on entend par ce terme une *ville* qui est fermée de murailles, ou du moins qui l'a été autrefois: ces *villes* sont à certains égards distinguées des autres; par exemple, pour posséder une cure dans une *ville murée*, il faut être gradué. Dans les *villes* & bourgs fermés, on ne peut employer aux testamens que des témoins qui sachent signer. *Ordonnance des testamens.*

Ville de paix, c'étoit celle où il n'étoit pas permis aux sujets d'user du droit de guerre, ni de se venger de leur adversaire. Paris jouissoit de ce privilège, & étoit une des *villes de paix*, comme il paroît par une commission du 26 mai 1344. *Voyez* le *glossaire* de M. de Laurière.

Ville de refuge, est celle où le criminel trouve un asyle. Dieu avoit établi six *villes de refuge* parmi les israëlites. Thèbes, Athènes & Rome jouissoient aussi du droit d'asyle. Il y a encore des *villes* en Allemagne qui ont conservé ce droit.

Ville royale, est celle dont la seigneurie & justice appartiennent au roi, & dans laquelle il y a justice royale ordinaire.

Ville seigneuriale, est celle dont la seigneurie & justice ordinaire appartiennent à un seigneur particulier; quand même il y auroit quelque jurisdiction royale d'attribution, comme une élection, un grenier à sel. (*A. H.*)

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM, (*hist. de Fr.*) maison considérable dont étoient:

1°. Pierre I, qui acquit en 1364 la terre *de l'Isle-Adam*, qui fut porte-oriflamme de France & qui se rendit recommandable sous les regnes des rois Jean, Charles V & Charles VI par les grands emplois qui lui furent confiés, & par la manière dont il s'en acquitta.

2°. Son petit-fils, Jean de *Villiers*, seigneur *de l'Isle-Adam* & de *Villiers*-le-Bel, est le trop fameux maréchal *de l'Isle-Adam*, attaché au parti du cruel Jean, duc de Bourgogne, dont il étoit le lieutenant & l'un des plus vaillans capitaines; sa mémoire doit être à jamais en horreur pour les cruautés qu'il exerça dans Paris, lorsqu'il y entra par surprise à la tête du parti Bourguignon, la nuit du 28 mai 1418. Le fils d'un quartenier, nommé le Clerc, déroba les clefs sous le chevet du lit de son père & alla ouvrir les portes. *L'Isle-Adam* entra d'abord sans bruit; puis, quand le peuple se fut joint à lui, & quand il se fut rendu maître de la personne du roi Charles VI, toute la ville retentit de ce cri: *la paix & Bourgogne*. Le vigilant Tanneguy du Chatel n'eut que le tems d'aller prendre le dauphin dans son lit, & de se sauver avec lui à la bastille, puis à Melun; le connétable d'Armagnac, déguisé en mendiant, se cacha chez un maçon; mais sur une défense qui fut publiée de donner asyle à aucun Armagnac sous peine de mort, le maçon le livra. Alors commença un des plus horribles massacres dont l'histoire ait conservé le souvenir. Le connétable, le chancelier de Marle, les évêques de Senlis, de Coutances, de Bayeux, d'Evreux, de Saintes, &c. furent égorgés & outragés après leur mort; leurs corps furent traînés pendant trois jours dans les rues; on avoit pris plaisir à couper en lanières la peau du connétable, & on lui avoit fait une écharpe de sa chair; le sang ruisseloit dans les rues, on éventroit les mères, on écrasoit les enfans; les assassins crioient en contemplant leur ouvrage: *regardez ces petits chiens*, disoient-ils, *ils remuent encore*! Les chefs

du parti Bourguignon les approuvoient & les encourageoient : *mes enfans*, crioient-ils, *vous faites bien*.

Les Armagnacs n'avoient pas eu plus d'humanité. Le journal du règne de Charles VI accuse les gendarmes du connétable d'avoir fait rôtir des hommes & des enfans dont ils ne pouvoient pas tirer de rançon, & le connétable avoit aussi formé le projet d'un massacre général des Bourguignons, qu'il alloit exécuter lorsque ceux-ci surprirent Paris. Le duc de Bourgogne y fit son entrée un mois après l'*Isle-Adam*, & le carnage recommença. L'*Isle-Adam* fut fait maréchal de France le 27 juillet 1418, & confirmé dans cette dignité le 26 août suivant par la faction de Bourgogne, unie avec les anglois vainqueurs & devenus maîtres en France. Henri V, roi d'Angleterre, prince aimable, mais fier, gardoit pour les anglois son affabilité, il ne vouloit être pour les françois qu'un conquérant ; une froideur sèche & dure, un orgueil capricieux, des manières impérieuses, annonçoient un vainqueur & un despote. La liberté françoise n'osoit prendre l'essor avec ce maître si superbe, qui n'étoit flatté du respect qu'autant qu'il ressembloit à la crainte. Le maréchal de l'*Isle-Adam* s'étant un jour présenté devant lui, *vêtu d'une robe de blanc-gris*, *l'Isle-Adam*, lui dit sévèrement Henri, *est-ce-là la robe d'un maréchal de France ? Très-cher seigneur*, répondit le maréchal, *je l'ai fait faire pour venir depuis Sens jusqu'ici*. L'*Isle-Adam* regardoit le roi en parlant. *Comment*, dit le prince en fronçant le sourcil, *osez-vous regarder un prince au visage ? Très-redouté seigneur*, repartit l'*Isle-Adam*, *c'est la guise de France : & si aucun n'ose regarder celui à qui il parle, on le tient pour mauvais homme & traître, & pour dieu, ne vous en déplaise. Ce n'est pas notre guise*, répliqua froidement le roi d'Angleterre. Peu de tems après, l'*Isle-Adam* fut mis à la bastille sur une fausse accusation d'avoir voulu livrer Paris au dauphin, & sans le crédit du duc de Bourgogne, Philippe le-Bon, allié alors nécessaire aux Anglois, la vie du maréchal de l'*Isle-Adam* étoit en danger. Remis en liberté en 1422, il continua de servir le duc de Bourgogne, qui le fit gouverneur de Paris en 1429, & chevalier de la toison d'or en 1430. Il prit Gournai, servit au siège de Lagni en 1432, se rendit maître de Saint-Denis en 1435. Le duc de Bourgogne, ayant fait sa paix cette même année avec Charles VII, l'*Isle-Adam* ne servit plus que son maître légitime, & ne combattit plus que les anglois, il leur enleva Pontoise, & facilita la réduction de Paris, qui rentra en 1436 sous l'obéissance de Charles VII. Le maréchal de l'*Isle Adam* fut tué à Bruges dans une émotion populaire le 22 mai 1437.

3°. Philippe de *Villiers l'Isle-Adam*, petit fils du maréchal, a expié par une gloire pure & sans tache les cruautés qui avoient terni les exploits d'ailleurs brillans du maréchal ; il a répandu sur son nom & sur sa maison un grand & respectable intérêt. Philippe de *Villiers l'Isle-Adam* est ce fameux grand maître de l'ordre Saint Jean de Jérusalem, qui fut le quarante-troisième grand-maître de cet ordre & qui fut nommé en 1521. Les chevaliers de Saint Jean occupoient encore alors l'isle de Rhodes. La défense de cette place, si souvent l'écueil de la puissance ottomane, est un des plus beaux modèles qu'on puisse proposer aux cœurs passionés pour la gloire. Ces généreux chevaliers y signalèrent une valeur, une constance, une patience, supérieures aux forces ordinaires de l'humanité, & que peut-être la religion seule peut inspirer dans un pareil dégré. Le grand-maître *Villiers de l'Isle-Adam* fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un héros chrétien. Son courage, sa prudence, son zèle, son activité, sa piété forment le tableau le plus sublime & le plus touchant. Toujours sur les remparts ou au pied des autels, soldat, général & religieux, il bravoit tous les dangers, il essuyoit toutes les fatigues, il repoussoit tous les assauts, il animoit ses frères par ses exhortations, par ses exemples, il se produisoit par-tout, il se multiplioit ; ses prières appelloient le secours de Dieu, ses négociations le secours des hommes, mais Dieu vouloit l'éprouver, les hommes l'abandonnèrent ; il ne s'abandonna pas lui-même, il n'abandonna pas ses frères, un désespoir héroïque ranima ses efforts ; on le vit, oubliant son âge & sa dignité, passer trente-quatre jours & trente-quatre nuits dans les retranchemens, ne se permettant qu'à peine quelques instans de sommeil sur un matelas qu'on lui jettoit au pied des retranchemens, il auroit rebuté toutes les forces de l'empire ottoman rassemblées devant Rhodes, si elles n'eussent pas eu Soliman second à leur tête ; il succomba enfin, il se rendit au bout de cinq mois, mais dans quelles circonstances ! De cent cinquante mille combattans qui formoient originairement l'armée des turcs, plus de quarante mille avoient été tués dans les sorties & dans les différentes attaques ; les fatigues & les maladies, suite d'un long siège, en avoit ne emporté un pareil nombre. La place avoit été battue de plus de cent-vingt mille coups de canon, elle n'étoit plus qu'un monceau de cendres ou qu'un amas de ruines ; tout ce qui avoit résisté aux canons, avoit été renversé par le jeu terrible des mines. Les assiégés n'avoient plus ni poudre, ni vivres, ni pionniers, ni défenseurs. Presque tous les chevaliers étoient ou morts, ou mourans, ou du moins mis hors de combat. Une cause si noble & si noblement défendue, méritoit d'être triomphante, elle méritoit du moins de n'être pas abandonnée par tout le reste de la chrétienté. Que l'*Isle-Adam* étoit alors supérieur à Charles-Quint & à François I, & quels hommes ces princes ambitieux laissoient exterminer pour ne pas suspendre un moment leurs in-

utiles & funestes querelles! Cet ordre détruit portoit de mer en mer ses respectables débris, l'admiration & la douleur publique illustroient leur suite glorieuse, ils débarquèrent à Civita Vecchia, ils obtinrent du pape la ville de Viterbe pour leur résidence, en attendant qu'ils eussent trouvé quelque autre asyle plus conforme à leur institution & à leurs projets. Enfin, en 1530, Charles-Quint, par des vûes d'intérêt, se fit l'honneur de les recueillir dans l'isle de Malthe, dont ils portent aujourd'hui le nom; il la leur donna, ainsi que l'isle do Goze & la petite isle du Cuming, afin qu'ils réprimassent les brigandages des corsaires de barbarie, & qu'ils missent a couvert de leurs incursions toutes les isles voisines de la Sicile, la Sicile elle-même & les côtes du royaume de Naples. Les lettres de Donation de l'isle de Malthe aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, sont du 30 janvier 1529, vieux style, c'est-à-dire, 1530. Le grand-maître *Villiers de l'Isle-Adam* eut la consolation de voir son ordre solidement établi dans ce nouvel asyle. Il mourut le 21 août 1534, âgé de soixante & dix ans.

VILLIERS, (Georges) *(hist. d'Anglet.)* favori de Jacques I & de Charles I, fut créé duc de Buckingham pendant le voyage qu'il fit à Madrid avec Charles, alors prince de Galles. Charles alloit faire sa cour a l'infante & mériter par ses soins la main de cette princesse. Ce mariage étoit devenu la grande affaire & l'objet de tous les vœux de Jacques I, qui croyoit, par l'entremise de l'Espagne, faire rétablir l'électeur Palatin, son gendre, dans ses états, dont il avoit été dépouillé par l'empereur. La nation angloise voyoit d'assez mauvais œil l'alliance d'un prince anglois & protestant avec une princesse catholique, & sur-tout espagnole; la galanterie romanesque de Charles réussit fort bien a la cour d'Espagne & parut assez ridicule au reste de l'Europe; mais ce qui est véritablement ridicule, c'est la terreur pusillanime dont le prince de Galles & le duc de Buckingham parurent subitement saisis & qu'ils communiquèrent aisément à Jacques I. Ils prirent ombrage de tout ce qui devoit leur inspirer la confiance, plus on les accueilloit à Madrid, plus ils crurent qu'on avoit résolu de les y retenir malgré eux; Jacques, au départ de son fils, qu'il aimoit avec une tendresse excessive, avoit pleuré amèrement & avoit montré beaucoup d'inquiétude sur ce voyage; Buckingham lui manda qu'il reconnoissoit trop tard que les pressentimens des rois & des pères sont des avis du ciel; le prince de Galles lui écrivit d'un ton encore plus sinistre qu'il n'avoit plus de fils, qu'il falloit qu'il regardât désormais l'électrice Palatine comme sa seule héritière. Jacques épouvanté envoya précipitamment des vaisseaux pour ramener son fils; le duc de Buckingham n'eut qu'un mot à dire à Philippe IV, & tous les ports de l'Espagne furent ouverts pour le retour. On prit seulement les dernières mesures pour terminer l'affaire du mariage aussitôt que les dispenses seroient arrivées : les dispenses arrivèrent & le mariage ne se fit point; les espagnols en accusèrent les anglois, & les anglois les espagnols; il paroit que l'orgueil du duc de Buckingham n'avoit pu s'accorder avec l'orgueil du comte duc d'Olivarès, ministre d'Espagne, & que Buckingham, qui gouvernoit Jacques I & son fils, avoit inspiré au jeune prince de l'éloignement pour cette alliance, & parvint même à en dégoûter le roi Jacques. Cette crainte chimérique d'être retenus prisonniers en Espagne, n'étoit peut-être qu'un des ressorts de cette intrigue.

Quoi qu'il en soit, cette rupture avec l'Espagne acquit à Buckingham la confiance & la faveur de sa nation; le parlement le regardoit comme le sauveur de la religion & de l'état. Il montra bientôt qu'il ne méritoit pas ces titres dans le sens où on les lui donnoit, car il alla en France demander la princesse Henriette pour le prince de Galles, & il fit réussir ce mariage d'une princesse catholique & d'un prince protestant; mais il ne s'accorda pas mieux avec le cardinal de Richelieu qu'il ne s'étoit accordé avec le duc d'Olivarès; il s'éleva entre le cardinal & lui une double rivalité de politique & d'amour. Il devint amoureux en France de la reine Anne d'Autriche, Richelieu l'avoit prévenu, mais n'ayant pas sû plaire, il s'en vengeoit en perdant la reine dans l'esprit du roi son mari; Buckingham fut, dit-on, plus heureux. (*voyez* l'article ANNE D'AUTRICHE). De retour a Londres, il brouilla l'Angleterre avec la France. Richelieu espéra du moins que son rival ne verroit plus la reine; mais il avoit affaire à un ennemi entreprenant. Buckingham revint secrettement en France & osa se présenter chez la reine : il voulut y rentrer depuis en ennemi, en vainqueur, pour déposer ensuite ses lauriers aux pieds de la souveraine de son ame. Cette entreprise ne réussit pas, les anglois, obligés de tenter une descente dans l'isle de Rhé, furent repoussés avec une perte considérable, & le duc de Buckingham par cette expédition mal concertée & mal exécutée perdit l'estime & la faveur de sa nation. Le parlement d'Angleterre le traita en ennemi public & le poursuivit comme auteur de toutes les injustices que les anglois aimoient alors à reprocher au gouvernement. Pour toute réponse, le duc de Buckingham se disposoit à aller prendre sa revanche en France, en portant aux Rochelois le secours dont ils avoient besoin & qu'ils réclamoient alors, après l'avoir refusé d'abord; Buckingham étoit à Portsmouth, où il préparoit le nouvel armement; à une conférence qu'il eut avec Soubise & quelques gentilshommes françois protestans qui pressoient ce secours, les spectateurs qui ne les entendoient pas, crurent appercevoir, qu'on mettoit de part & d'autre un peu de chaleur dans la dispute, & que les françois sur-tout gesticuloient encore plus qu'à

l'ordinaire. Le duc les quitte ; lorsqu'il passoit dans une chambre voisine, un homme, qui se cachoit le visage, lui donne un coup de couteau & laisse le couteau dans la playe, le duc l'arrache & le jette, en s'écriant : *le vilain m'a tué*, il tombe mort sur le plancher ; on crut d'abord que ce funeste accident étoit une suite de la conférence qu'il venoit d'avoir avec les françois ; mais on trouva par terre un chapeau dans lequel étoient écrits, comme des termes sacramentels, quelques mots d'une remontrance du parlement, qui déclaroient Buckingham ennemi public ; un homme que son maintien suspect fit arrêter, reconnut le chapeau pour être le sien & le coup pour être de lui ; c'étoit un gentilhomme anglois, nommé Felton, homme atrabilaire & enflammé de ce fanatisme parlementaire, qui devenoit alors la maladie angloise.

On accusa le cardinal de Richelieu de la mort de Buckingham, parce qu'ils avoient été rivaux, & parce qu'on attribuoit à Richelieu tous les crimes politiques qui se commettoient dans l'Europe, & même ceux qui ne se commettoient pas.

Malgré la mort de Buckingham, l'armement partit pour la Rochelle, mais il trouva le port fermé par cette fameuse digue que Richelieu avoit fait construire & qui força enfin la Rochelle de se rendre à la vûe des anglois en 1628. Buckingham avoit été tué le 2 septembre de la même année.

Ceux qui aiment le merveilleux, peuvent voir dans le président Hénault ce qu'il rapporte d'après Clarendon, de la vision d'un officier anglois, à qui *Villiers*, père du duc de Buckingham & mort depuis plusieurs années, apparut à plusieurs reprises, lui recommandant d'avertir son fils que, s'il ne se corrigeoit, il ne tarderoit pas à périr misérablement.

Villiers, (Pierre de) (*hist. litt. mod.*) l'abbé de *Villiers*, né à Cope sur la Charente en 1648, entra chez les jésuites en 1666, en sortit en 1689, entra pour lors dans l'ordre de Cluni, & fut prieur de Saint-Taurin, dans le diocèse d'Amiens ; Boileau l'appelloit le *Matamore de Cluni*, ce qui avoit plus de rapport à son air & à son ton qu'à ses écrits, où l'on ne trouve rien qui sente le Matamore. Ses sermons & ses ouvrages moraux, en prose, sont absolument oubliés. Il n'étoit pas bon poëte, mais c'est encore comme poëte qu'il est le plus connu. On a souvent cité des vers de son art de prêcher, moins comme de bons vers, que comme des vers contenant de bons préceptes, & propres à prévenir ou à corriger de certains défauts. On a de lui aussi un poëme sur l'amitié, & un sur l'éducation des rois, on a encore des épitres & des pièces diverses. Il y a de l'esprit & quelquefois de la sensibilité dans la plupart de ses ouvrages. L'abbé de *Villiers* mourut à Paris, en 1728.

VILLON. (François Corbueil, dit) (*hist. lit. mod.*) On ne peut oublier *Villon* parmi les poëtes du quinzième siécle, il a laissé une assez grande réputation, & de poete, & de malhonnête homme. On sait par lui-même qu'il fut, peut-être, pendu.

Je suis françois, dont ce me poise,
Nommé Corbueil en mon surnom,
Natif d'Auvers, emprès Pontoise,
Et du commun nommé Villon ;
Or d'une corde d'une toise,
Sauroit mon col que mon cul poise,
Si ne fût un joli appel.
Ce jeu ne me sembloit point bel.

On ignore quel fut le succès de l'appel ; les uns disent que Louis XI lui donna sa grace, les autres, que la sentence qui le condamnoit à être pendu fut cassée, & que le parlement ne fit que le bannir ; on ignore le reste de son histoire. Si l'on en croit Rabelais, il se retira en Angleterre, sous la protection d'Édouard IV, dont il obtint la faveur.

On sait le témoignage que Boileau lui a rendu.

Villon sut le premier, dans ces siécles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

François I, qui faisoit cas de ce poëte, chargea Marot d'en donner une édition correcte ; c'est sur cette édition que fut faite celle de Coustelier, *in* 8°. en 1723.

VILLOUNA, s. m. (*hist. mod. culte*) c'est le nom que les péruviens, avant la conquête des espagnols, donnoient au chef des prêtres ou souverain pontife du soleil ; il étoit du sang royal, ainsi que tous les prêtres qui lui étoient subordonnés ; son habillement étoit le même que celui des grands du royaume. (*A. R.*)

VINCENT. C'est le nom de plusieurs personnages connus, tels que :

1°. Saint *Vincent*, diacre de Sarragosse, qui souffrit le martyre à Valence, en 305.

2°. *Vincent* de Lerins, religieux du monastère de ce nom, composa, en 434, son *commonitorium* contre l'hérésie de Nestorius, & qui peut servir contre toutes les hérésies. Baluze l'a donnée avec Salvien, dans une même édition, en 1684. Le *commonitorium* a aussi été traduit en françois.

3°. *Vincent* de Beauvais, ainsi nommé parce qu'il étoit de Beauvais, eut l'estime de Saint-Louis qui le fit son lecteur, & lui donna une inspection générale sur les études des princes ses

fils. Il est l'auteur des quatre *miroirs*; *miroir* de la nature, *miroir* des sciences, *miroir* de l'histoire, *miroir* de la morale. Ce dernier *miroir* n'est pas dit-on, de *Vincent* de Beauvais. Le tout est intitulé : *speculum majus*, le grand *miroir*, pour distinguer cet ouvrage d'un autre *miroir* ou *image du monde*, par un auteur françois ou anglois, nommé Honorius. Tout étoit *miroir* dans ces siècles sans goût, tous les titres de livres étoient métaphoriques & ridicules, on ne savoit pas être simple. Mort en 1264.

4°. Saint *Vincent* Ferrier, dominicain espagnol, grand missionnaire. Il fut quelque tems confesseur de l'anti-pape Benoît XII ou XIII; mais voyant sa persévérance dans le schisme, il l'abandonna, & adhéra au concile de Constance. Mort à Vienne, en 1419. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages ascétiques & mystiques.

5°. Saint *Vincent* de Paul. Cet homme peut être regardé comme le héros de la charité; il fit des découvertes & des conquêtes dans ce genre; nul ne fut mieux rendre les riches utiles aux pauvres, nul ne fut mieux tirer parti & de sa propre sensibilité, & de celle des autres; rien ne montre plus sensiblement à quel point la théologie scholastique & l'esprit de secte dessèchent l'ame, que de voir tant de froids panégyriques de *Vincent* de Paul dégénérer en satires contre l'abbé de Saint Cyran avec lequel il avoit eu des liaisons que la différence d'opinions avoit fait cesser; comme si son éloignement pour le jansénisme méritoit seulement d'être remarqué dans la vie d'un tel homme. Ce qui prouve encore mieux à quels excès porte ce même esprit de parti, c'est de voir dans le libelle janséniste qui a pour titre: l'*avocat du diable*, cet excellent homme traité *d'infame délateur*, *d'exécrable boutefeu*, toujours parce qu'il s'étoit brouillé avec l'abbé de Saint Cyran.

Vincent de Paul étoit né en 1576, à Poy dans le diocèse d'Acqs; sa première occupation fut de garder les petits troupeaux de ses pauvres parens. Ceux-ci lui trouvant des dispositions pour un état plus relevé, firent un effort, & l'envoyèrent étudier à Toulouse. Il fut fait prêtre en 1600. Une modique succession qui lui étoit échue l'ayant appellé à Marseille, à son retour il voulut faire, par mer, le trajet de Marseille à Narbonne; le bâtiment qui le portoit fut pris par les corsaires barbaresques, & *Vincent* fut esclave à Tunis, sous trois maîtres différens, le dernier étoit un renégat savoyard, *Vincent* parvint à le ramener à sa première religion, & à lui inspirer le desir de revenir en Europe; ils se sauvèrent ensemble sur un esquif, & abordèrent heureusement près d'Aigues-Mortes, en 1607.

Le vice-légat d'Avignon, Pierre Montorio, ayant connu *Vincent*, se fit un plaisir de le mener à Rome; le ministre de France en cette cour, le chargea auprès de Henri IV, d'une négociation importante; en 1608, Louis XIII lui donna pour récompense l'abbaye de Saint-Léonard de Chaume en Brie. Il fut aumônier de la reine Marguerite de Valois. L'abbé de Bérulle, depuis cardinal, l'ayant fait entrer en qualité de précepteur dans la maison d'Emmanuel de Gondi, général des galères, il fut fait, en 1619, aumônier général des galères de France; ce fut alors qu'ayant vu à Marseille, en exerçant les fonctions de charité attachées à son emploi, un malheureux forçat accablé de douleur parce qu'il laissoit dans la plus horrible misère, sa femme & ses enfans dont il étoit la seule ressource, *Vincent* offrit de prendre sa place, & ce qui est encore plus étonnant, il trouva dans ceux de qui cette étrange grace dépendoit, des hommes assez ennemis de la vertu, ou assez insensibles à ses charmes, pour accepter l'échange; il fut donc enchaîné avec les autres galériens, & ses pieds, dit son historien, restèrent enflés pendant toute sa vie, du poids des fers honorables dont il avoit été chargé. Saint-François de Sales, qui disoit-il, *ne connoissoit pas dans l'église de plus digne prêtre que lui*, le fit, en 1620, supérieur de ses filles de la visitation. Il fut principal du collége des bons-enfans; mais il est sur-tout connu comme fondateur de la congrégation des prêtres de la mission. Leur objet n'étoit d'abord que d'aller dans les campagnes instruire & soulager les pauvres, bien-tôt leur zèle les emporta non-seulement dans toutes les parties du royaume, mais en Italie, en Ecosse, en Barbarie, à Madagascar, *&c.* Ce fut dans ces saintes occupations que *Vincent* de Paul donna un libre essor à son amour pour l'humanité, à cette fervente charité que rien ne rebuta jamais; une autre fondation plus utile encore, & qui doit l'illustrer à jamais, est celle des filles de la charité pour le service des pauvres malades. On sait si ces saintes & généreuses filles sont fidèles à l'esprit de leur institution.

Voici ce qu'en a dit une femme éloquente, dans un ouvrage célèbre :

« Combien on devroit être surpris qu'un sexe foible & délicat pût avoir la force de surmonter des dégoûts qui semblent invincibles, de supporter la vue d'objets qui révoltent les sens, de triompher de la compassion même qui les conduit & les anime, ou pour mieux dire de n'éprouver ce sentiment qu'avec une mâle énergie, sans aucun mélange de crainte ou de foiblesse, & de ne connoître enfin de la pitié que ce qu'elle peut inspirer d'utile & de sublime. Cependant on voit sans admiration les sœurs de la charité exercer continuellement parmi nous ces fonctions sacrées; on les voit chercher, recueillir, secourir, veiller l'infortuné, panser les plaies du pauvre, le consoler, le soigner avec une adresse ingénieuse, un courage héroïque, une douceur, une patience que

que rien ne rebute. Errantes, actives, infatigables, elles n'ont point d'habitation fixe; elles vont où l'humanité les appelle; elles sont où la maladie & la douleur implorent leurs secours; tantôt dans les prisons & les hôpitaux; tantôt sous les toits couverts de chaume; souvent elles sont appelées dans les palais. Vouées volontairement à la pauvreté, elles méprisent les richesses; mais elles donnent au riche souffrant des soins purs & désintéressés; elles se refusent à tous les témoignages de la reconnoissance qu'elles inspirent: leur offrir le plus léger salaire, seroit à leurs yeux un outrage. Telle est la charité chrétienne; tels sont les travaux auxquels elles se consacrent sans cesse dans le séjour même du luxe & de la corruption. »

M. de Voltaire a aussi parlé avec la même admiration & la même sensibilité, de ces héroïnes charitables.

Les hôpitaux de bicêtre, de la salpêtrière, de la pitié, ceux de Marseille, pour les forçats, de sainte Reine, pour les pélerins, du saint nom de Jésus, pour les vieillards, lui doivent la plus grande partie de ce qu'ils sont. Ses correspondances de charité s'étendoient par-tout & suffisoient à tout; on l'a vu dans des tems de disette, envoyer en Lorraine jusqu'à deux millions en argent & en effets. Il n'étoit pas en lui de voir ou de connoître un besoin réel, sans se mettre en mouvement pour le soulager ou le faire soulager. Les grands, les riches, les princes étoient souvent avertis, par lui, de leur devoir à cet égard: « Si je tombois dans la misère, disoit une personne d'esprit qui avoit une trop bonne opinion de la nature humaine, « je ne demanderois point l'au» mone comme une grâce, mais comme un droit; » j'irois trouver les riches, je leur exposerois mon » état avec la plus grande vérité, & je leur dirois: » vous voilà instruits, faites votre devoir ». C'est précisément le personnage dont saint *Vincent* de Paul se chargeoit, non pas pour lui, mais pour les pauvres. Un jour après avoir mis plusieurs fois à contribution la charité de la reine Anne d'Autriche, en faveur de quelques indigens, ou de quelque établissement utile & pauvre, il la sollicitoit de nouveau; la reine lui dit: vos sollicitations n'ont point de termes, mais la fortune même des rois en a; vous m'avez arraché tous les sacrifices que je pouvois faire, je n'ai plus rien à donner. *Eh! madame*, reprit *Vincent* de Paul, en voyant, comme dit Voltaire:

Ces deux lustres de diamans
Qui pendoient à ses deux oreilles.

Eh! madame, que fait-on de cela, quand on est reine? Il est des mots auxquels on ne résiste pas, la reine donna ses diamans.

Mais le chef-d'œuvre de l'éloquence chrétienne, de la bienfaisance & de la charité, dans saint *Vincent* de Paul, c'est ce qu'il a fait pour les enfans trouvés; c'est à lui en effet que cet établissement est dû. Avant lui les enfans exposés étoient vendus à vingt sous par tête dans la rue Saint-Landry, à des femmes malades qui s'en servoient pour se délivrer d'un lait corrompu, cause & aliment de leur maladie; ainsi ces malheureux enfans suçant la mort avec le lait, comme les autres y suçent la vie, étoient presque autant de victimes précipitées du berceau dans le tombeau.

Quos dulcis vitæ exsortes & ab ubere raptos
Abstulit atra dies & funere mersit acerbo.

Vincent de Paul ne put souffrir ce grand outrage fait à l'humanité; il lutta seul d'abord, & avec des forces inégales, contre un tel fléau; il fournit des fonds pour nourrir douze de ces enfans: c'étoit peu de chose, dira-t-on; non, c'étoit beaucoup, c'étoit avoir donné l'exemple.

Dimidium facti qui cœpit, habet, sapere aude,
Incipe.

Il avoit commencé, il poursuivit, bien-tôt il ne laissa sans soulagement aucun des enfans qu'on trouva exposés aux portes des églises; mais les secours ayant été enfin épuisés, il convoqua une assemblée extraordinaire de dames charitables. Il fit placer dans l'église un grand nombre de ces enfans, on s'attendrit sur eux; ce spectacle, joint à une exhortation courte & pathétique, produisit tout son effet, il arracha des larmes, & l'impression fut telle, que le même jour, au même instant, dans la même église, l'hôpital des enfans-trouvés fut fondé & doté. Par un discours de six lignes, dit un auteur, il procura 40000 liv. de rente à cet établissement. Quel triomphe du talent pourroit-être comparé à ce triomphe de la vertu?

Que pendant dix ans il fut à la tête du conseil de conscience, sous la reine Anne d'Autriche, il n'ait fait donner aucun bénéfice aux jansénistes, peut-être eut-il raison, peut-être eut-il tort; mais jugerons-nous sur de pareils traits, un homme dont les bienfaits ont changé le sort de l'humanité?

Qu'est-il besoin de dire que les réformes de plusieurs ordres religieux, & l'établissement des grands séminaires, furent en grande partie son ouvrage. La maison de saint Lazare devint le chef-lieu de sa congrégation; il y règne peut-être un peu d'ignorance & une dévotion un peu minutieuse; mais l'esprit de charité dont l'anima son pieux fondateur, & qui s'y est conservé, est préférable à tout. *Vincent* de Paul termina, le 27 sept. 1660, une carrière pleine d'années & de bonnes œuvres. Il avoit près de 85 ans. Le pape Benoît XIII

le béatifia le 13 août 1729. Clément XII le canonisa le 16 juin 1737. M. Collet, prêtre de sa congrégation, a écrit sa vie en 2 volumes *in*-4°. Son éloge défiguré par tant d'auteurs polémiques, a été réhabilité par l'abbé Maury qui a répandu un nouvel éclat, & ce qui vaut mieux, un nouvel intérêt sur sa mémoire.

VINDEX. (*Hist. rom.*) C. Julius *Vindex*, gaulois & aquitain de naissance, issu d'anciens rois du pays, capitaine actif, intelligent, courageux, expérimenté, joignant à ces avantages ceux de la bonne mine, d'un air héroïque & martial, avoit un commandement dans les Gaules. Il fut le premier que les crimes & les honteuses folies de Néron soulevèrent contre lui. Dans son projet de révolte, il n'agissoit pas pour lui-même; il commença par s'adresser secrettement à Galba, qui étoit alors gouverneur de la province Tarragonoise en Espagne, & qui par sa naissance, par sa réputation, par son âge, paroissoit plus fait que personne pour occuper le trône d'où l'on vouloit renverser Néron. La fidélité de Galba, celle de tout l'empire tenoit à peu de chose, & les propositions de *Vindex* avoient de quoi tenter Galba. Cependant par un effet de la prudente timidité de son caractère & de son âge, il ne répondit rien aux premières lettres de *Vindex*, mais il lui garda le secret, *Vindex* entendit ce silence, & continua d'agir pour Galba, comme s'ils eussent été d'accord, il se vit bien-tôt à la tête de cent mille gaulois, & il écrivit de nouveau à Galba; celui-ci assembla ses amis pour délibérer sur les offres de *Vindex* : « elles ont acceptées, lui dit » *Vinius* (voyez son article); délibérer si nous » resterons fidèles à Néron, c'est déja lui avoir » manqué de fidélité : *qui deliberant desciverunt* ». Cet avis détermina Galba. Néron apprit avec assez d'indifférence la révolte de *Vindex*, mais quand il fut que Galba s'étoit déclaré, il se crut perdu. Cependant Virginius Rufus, commandant des légions du haut Rhin, marcha contre *Vindex*, non qu'il voulût défendre Néron, mais il lui paroissoit contre la dignité de l'empire, que les gaulois, vaincus par les romains, entreprissent de donner un empereur à Rome & fissent la destinée de l'empire. Il vint mettre le siège devant Besançon qui tenoit pour le parti de *Vindex* & de Galba. *Vindex* marcha au secours de la place; mais partant toujours du principe que personne ne pouvoit s'intéresser sincérement pour Néron, ni le servir volontairement, il commença par négocier avec Virginius. Ces deux généraux eurent une entrevue dans laquelle ils s'accordèrent contre Néron; mais *Vindex* de concert avec Virginius, ayant voulu entrer dans Besançon, les légions romaines qui ne savoient pas le résultat de l'entrevue, ni les conditions du traité, crurent que les gaulois venoient les attaquer, & voulant les prévenir, elles fondirent sur eux avec une impétuosité que rien ne put retenir; la victoire fut cependant disputée, mais elle se déclara pour les légions, vingt mille gaulois restèrent sur la place, & *Vindex* se tua de désespoir (l'an de J. C. 68.)

VINDEX est aussi le nom d'un préfet du prétoire de l'empereur Marc-Aurèle, sur lequel les Marcomans remportèrent une grande victoire dans la Pannonie, l'an de Rome 920 ou 921.

VINDICIUS (*hist. rom.*) est le nom de l'esclave qui découvrit la conspiration des fils de Brutus & de quelques autres romains, en faveur des Tarquins. Cet important service lui valut la liberté & d'autres récompenses.

VINET, (Elie) (*hist. litt. mod.*) principal du collège de Bordeaux, né près de Barbézieux en Saintonge, mort à Bordeaux en 1687, a donné les antiquités de Bordeaux & de Bourg, de Saintes & de Barbézieux; un traité de *l'arpenterie* ou arpentage; un de la manière de faire des cadrans; des traductions françoises de la sphère de Proclus, & de la vie de Charlemagne écrite par Eginard; de bonnes éditions de Théognis, de Sidonius Apollinaris, du livre de Suétone sur les grammairiens & les rhéteurs, de Perse, d'Eutrope, d'Ausone, de Florus, *&c.*

VINIUS. (*Hist. rom.*) T. *Vinius* Rufinus, un de ces trois mauvais ministres de Galba, dont Corneille a dit dans Othon:

Je les vois tous les trois se hâter sous un maître
Qui chargé d'un long âge a peu de tems à l'être,
Et tous trois à l'envi s'empresser ardemment
A qui dévoreroit ce règne d'un moment.

Vinius étoit le pire des trois, & Tacite l'appelle expressément *deterrimus mortalium.* Il s'étoit signalé dans sa jeunesse par ses déréglemens & par des vices plus honteux encore. Pendant le règne de Caligula, servant sous Calvisius Sabinus, il corrompit la femme de son géonéral, qui, pour voir son amant, osa entrer en habit de soldat dans le camp de son mari. Caligula pour punir cette audace, fit charger de chaînes *Vinius*; celui-ci sortit de prison à la mort de Caligula; mais sous l'empire de Claude, il eut une autre affaire plus fâcheuse, & dont l'éclat infamant devoit le perdre pour toujours; il fut soupçonné de bassesse, encore audacieuse cependant, d'avoir volé un vase d'or à la table de l'empereur, en mangeant avec lui, & l'empereur l'ayant invité pour le lendemain, lui fit servir seul une vaisselle de terre. On peut se former une idée de ses intrigues, & si l'on veut, de ses talens, par la facilité avec laquelle il se releva d'un tel opprobre; il parcourut la car-

rière des honneurs jusqu'à la préture, & parvint à se faire une réputation d'intégrité & de sévérité dans le gouvernement de la Gaule narbonnoise; car il pouvoit paroître tout ce qu'il vouloit, & être tout ce qu'il falloit, *prout animum intendisse pravus aut industrius eâdem vi.* La faveur de Galba l'éleva au comble de la fortune, & alors il ne fut plus que vicieux; il usa de ses richesses avec faste & insolence; il fit contracter à Galba même les vices les plus opposés à son caractère; ce prince aimoit naturellement la simplicité antique, & succédant à Néron, qu'un luxe effréné avoit plongé dans tous les genres de corruption, il étoit d'une politique sage de se déclarer ennemi de ce luxe; *Vinius* lui persuada que la simplicité ne convenoit qu'aux particuliers, que les maîtres du monde, & leurs ministres, étoient *condamnés à la magnificence.* En conséquence il prit tous les officiers de Néron qu'il avoit d'abord refusés & se régla sur son exemple pour sa maison, ses équipages, sa table, & *Vinius* suivit l'exemple qu'il avoit fait suivre à son maître. Il vendoit tout & recevoit de toute main. L'infâme Tigellin, qui avoit formé Néron à la tyrannie, fut dérobé pour quelque tems à la vengeance du peuple, & hautement protégé par *Vinius*; ces sortes de personnages ont besoin les uns des autres, & Tigellin payoit chèrement *Vinius.*

Celui-ci fut consul avec Galba, l'an de J. C. 69. Lorsque Galba résolut de se désigner un successeur par la voie de l'adoption, chacun de ses trois ministres voulut avoir la plus grande influence sur ce choix. *Vinius* proposoit Othon dont les mœurs n'avoient rien de discordant avec les siennes, ni avec celles de Néron. Lacon & Martian (c'étoient les deux autres ministres) ne laissèrent pas ignorer à Galba, l'intérêt que *Vinius* prenoit à Othon, qu'il lui avoit destiné sa fille, & que c'étoit un gendre qu'il vouloit couronner en lui; Galba se décida pour le vertueux & infortuné Pison. Othon prit le parti de disputer l'empire à Galba & à Pison à la fois. Son parti d'abord foible & en apparence aisé à dissiper, prit en un moment de si forts accroissemens, que le danger devint extrême. Galba délibérant avec ses ministres s'il devoit se renfermer dans son palais, ou aller audevant des séditieux, *Vinius* fut pour le premier avis: & par cette raison là même, les deux autres ministres furent du second. « Attendez, lui disoit *Vinius*, » donnez aux méchans le tems de se repentir, » aux bons celui de se concerter; si les conjonc» tures demandent que vous vous montriez, vous » en serez toujours le maître; sorti une fois, le » retour ne peut-être plus en votre pouvoir ». « L'activité seule, disoient les autres, peut dé» concerter les projets d'Othon; attendrons-nous » qu'il s'empare à main armée de la place publique » & qu'il monte à nos yeux au capitole? Le parti » le moins honorable est en même tems le moins » sûr; *intuta quæ indecora* ». Galba le crut ainsi il marcha contre les rebelles, & il périt.

Dans cette délibération, la querelle s'étoit tellement échauffée entre *Vinius* & Laco, que ce dernier s'emporta jusqu'à menacer l'autre, & qu'il avoit résolu de le tuer dans le tumulte du combat, sans en parler à l'empereur. Peut-être parvint-il à le rendre suspect à cause de ses liaisons avec Othon, & de l'intérêt qu'il devoit prendre à ses succès; cet intérêt devoit cependant être assez médiocre, si la harangue qu'Othon fait à ses soldats, dans Tacite, a quelque vérité, au moins pour le fond des faits, les reproches d'avarice & de licence qu'il lui prodigue, sa maison dont il propose le pillage aux soldats pour leur tenir lieu d'une gratification qu'on leur devoit depuis long-tems, qu'on ne leur donnoit pas, & qu'on leur reprochoit sans cesse, disoit-il, *minore avaritiâ ac licentiâ grassatus esset T. Vinius, si ipse imperasset. Nunc & subjectos non habuit, tanquam suos & viles alienos. Una illa domus sufficit donativo, quod vobis nunquam datur, & quotidie exprobratur.* Tout cela n'est pas d'un ami de *Vinius* ni d'un homme qui se proposoit de devenir son gendre; & ce qui achève de prouver le défaut d'intelligence entr'eux, c'est que *Vinius* fut tué par les partisans d'Othon. Les uns disent que dans ce moment la peur lui étouffant la voix, il reçut le coup mortel sans proférer un seul mot; d'autres rapportent qu'on l'entendit crier à ses assassins, que sûrement Othon n'avoit point ordonné sa mort, & ils citent ce mot comme un aveu de ses intelligences avec Othon; mais ce mot même pourroit ne pas prouver de complicité; il suffisoit du dessein qu'avoit eu *Vinius* de donner sa fille à Othon, & du service éclatant qu'il lui avoit rendu en le proposant à Galba pour successeur; il pouvoit bien d'après ces faits, sans aucune intelligence avec Othon, sur son entreprise, dire qu'Othon ne pouvoit pas être assez ingrat pour avoir ordonné la mort de son bienfaiteur. *Vinius* mourut, ainsi que Galba, dans l'année de son consulat.

VINNIUS, (Arnold) (*hist. litt. mod.*) professeur de droit à Leyde, mort en 1657, auteur d'un commentaire latin, très-connu, sur les institutes de Justinien, & d'un autre commentaire sur les anciens jurisconsultes.

VINOT, (Modeste) (*hist. litt. mod.*) prêtre de l'oratoire; & chanoine de Saint-Gatien de Tours mort à Tours, en 1731. Auteur d'une traduction en vers latins, des fables de la Fontaine; il eut pour adjoint, dans ce travail, le P. Tissard, son confrère. On a de lui encore d'autres poésies latines.

VINTIMILLE, (*Hist. de Fr.*) nulle maison ni en France, ni même en Europe n'a donné lieu a

autant de fables, preuves de la plus haute antiquité. Les uns veulent que le fameux hermite saint Antoine, fût par Guite sa mère, de la maison des comtes de *Vintimille*. Cette tradition, quoique regardée comme fausse par les savans, n'en passe pas moins pour constante dans toute la Ligurie, dans les provinces voisines & sur-tout à Saint-Antoine en Viennois. C'est en conséquence & à l'appui de cette tradition que le jour de l'ascension, avant une procession, où l'on porte en triomphe les reliques de ce saint, on proclame solemnellement les comtes de *Vintimille* comme parens, immédiatement après le roi, proclamé comme duc de Milan, & avant les barons de Bressieu & de Châteauneuf qu'on proclame comme fondateurs. D'autres généalogistes font descendre la maison de *Vintimille* d'un prétendu fils naturel de Clovis, qu'ils disent avoir été la tige de la maison de Lascaris. Mais c'est sur-tout de Charlemagne ou de ses parens qu'on a aimé à faire descendre la maison de *Vintimille*. D'autres encore la font descendre d'anciens seigneurs normands, d'autres de la maison de Saxe. L'opinion qui paroit la plus généralement adoptée est celle qui tire l'origine des *Vintimille* des marquis d'Ivrée, rois d'Italie. Selon Sigonius, Luitprand & quelques autres auteurs, Bérenger, marquis d'Ivrée, fils d'Albert & petit fils d'Anscaire, tous deux aussi souverains du même état d'Ivrée, prit le titre d'empereur en 949. Il avoit quatre fils: Adalbert Othon, Gui & Conrad. Il déclara roi d'Italie son fils aîné Adalbert, donna le marquisat d'Ivrée à Othon, son second fils, des terres aux environs de Modène & de Bologne à Gui & à Conrad. Mais l'empire échappoit à l'Italie & passoit à la Germanie; Othon, roi de Germanie ou d'Allemagne, fit la guerre à Bérenger; celui-ci vaincu & pris dans une bataille en 964 fut relégué a Ramberg & y mourut. Ses fils ayant voulu rentrer dans ses dignités, furent vaincus aussi, & Gui, le troisième d'entre eux, fut tué dans le combat de la main même de Burchard, duc de Suabe, général des armées de l'empereur Othon I. Adalbert, l'aîné des fils de Bérenger, ne put jamais se rétablir. Othon, second fils, conserva le marquisat d'Ivrée. Conrad, dépouillé par l'empereur des terres qu'il possédoit aux environs de Modène & de Bologne, alla s'établir dans la Ligurie. C'est ce Conrad qui fut la tige des comtes souverains de *Vintimille*.

1°. Raimond I., comte souverain de *Vintimille* dont Conrad étoit le trisayeul, fit la guerre avec le comte Philippe, son frère, aux génois ses voisins, qui assiégèrent par terre & par mer la ville de *Vintimille*.

2°. Gui, premier du nom, fils de Raimond, eut pour sa valeur le nom de *Guerra*, il fut employé par l'empereur Frédéric Barberousse en différentes affaires.

3°. Gui II, fils de Gui *Guerra*, alla en Espagne faire la guerre aux Maures ou Sarrasins & fut tué à la bataille de Muradal en 1214. On croit que trois fils qu'il avoit & qu'on ne voit plus reparoître dans l'histoire, eurent le même sort.

4°. La guerre continuoit presque toujours entre les comtes de *Vintimille* & les génois; ceux-ci assiégèrent encore *Vintimille* en 1219 du tems de Guillaume I & la prirent.

5°. Guillaume II, fils de Guillaume I quitta la Ligurie, vint s'établir en Provence & céda au comte d'Anjou Charles, comte de Provence, frère de saint Louis, ses droits sur le comté de *Vintimille*, pour des terres & des fiefs qui lui furent cédés en Provence. De cette cession naquirent des guerres, dont le résultat fut que les comtes de *Vintimille* rentrèrent dans leur comté de *Vintimille*. Une branche des comtes de *Vintimille* prit le nom de Lascaris, dont elle descendoit par les femmes.

6°. Honoré de Lascaris, comte de *Vintimille* & de Tende, vers l'an 1455, fut surnommé *le Grand*, à cause de sa valeur.

7°. Dans la branche des comtes de *Vintimille*, barons d'Olioles, Bertrand III rendit de grands services à la reine Jeanne de Naples & acquit une grande réputation de valeur.

8°. Gaspard I eut vingt-quatre enfans, dont cinq chevaliers de Malthe.

9°. Un autre *Vintimille*, de la branche de Lascaris, nommé Jean Paul Lascaris, des comtes de *Vintimille*, fut vingt-deux ans grand-maître de l'ordre de Malthe & mourut le 14 août 1657.

10°. Honoré des comtes de *Vintimille*, de la même branche des barons d'Olioles, mentionnée au n°. 7. ci-dessus, fut tué dans un combat naval, livré en 1570 contre les turcs. Cette branche d'Olioles portoit le nom de Marseille, parce que Bertrand I, tige de cette branche, avoit hérité des biens de Bertrand de Marseille, frère de Sybille de Marseille son ayeul, sous la condition de porter le nom & les armes de Marseille.

11°. Bertrand VI, de la même branche d'Olioles, ayeul de Gaspard I, mentionné au n°. 8., eut aussi trois fils chevaliers de S. Jean de Jérusalem (depuis Malthe), dont deux, Honoré & Emmanuel I, furent tués au siège de Rhodes en 1522.

12°. Marc Antoine de *Vintimille*, de la même branche d'Olioles, neveu d'Honoré, mentionné au n°. 10. fut tué au siège de Namur en 1695.

13°. François de Marseille, chevalier de Malthe, commandeur de Montpellier, de Trinquetaille, &c. frère de Marc-Antoine, fut deux ans esclave en Barbarie.

14°. Magdelon de *Vintimille*, frère aîné des précédens, fut le premier qui s'intitula ainsi : *de Vintimille, des comtes de Marseille.*

15°. Magdelon de *Vintimille*, petit-fils du précédent Magdelon & chevalier de Malthe, fut noyé en 1700 sur une des galères de la religion.

16°. Dans la branche des comtes de *Vintimille*, marquis du Luc, François I, tige de cette branche, fut fort célèbre sous le nom de baron de Tourves. Il rendit de grands services à nos rois dans le tems des guerres civiles. Il épousa Françoise d'Albert, fille d'Antoine d'Albert, seigneur de Régusse, & veuve de Timothée du Mas, de Castellane, Seigneur du Luc, laquelle lui apporta en mariage la terre du Luc qu'elle avoit eue après la mort de son premier mari en compensation de sa dot.

17°. Henri, seigneur de Gonfaron, un des petits-fils de François I, fut tué au siége de Beaucaire.

18°. Gaspard, frère de Henri, chevalier de Malthe & lieutenant aux Gardes, après s'être signalé au siége de Courtrai & dans plusieurs autres occasions, fut tué en 1648 à la bataille de Lens, où, blessé de sept coups de mousquet, il ne cessa point de combattre jusqu'à ce qu'il eût perdu tout son sang.

19°. Jean, frère des deux précédens, évêque de Digne & de Toulon, prélat dont la mémoire est en en grand vénération.

20°. Louis Magdelon, seigneur de Gonfaron, cousin germain des trois précédens, fut tué à dix-huit ans, à la descente de Gigeri en Afrique, le 24 juillet 1664.

21°. Louis-Joseph, frère du précédent, page de la grande écurie du roi, fut tué de deux coups de mousquet au siége de Lille en 1667.

22°. Charles Gaspard Guillaume de *Vintimille*, des comtes de Marseille du Luc, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, frère des deux précédens, fut évêque de Marseille, puis archevêque d'Aix, & enfin archevêque de Paris, où il succéda en 1729, au cardinal de Noailles. Il mourut le 13 mars 1746 dans sa 91e. année.

23°. Un autre frère des trois précédens, François-Charles, comte du Luc, Lieutenant du roi en Provence, chevalier des ordres du roi, servant dans la première compagnie des mousquetaires, commandée par le Bailli de Forbin, son oncle, reçut à la bataille de Cassel un coup de mousquet dans le bras droit qu'il fallut lui couper : ce qui ne l'empêcha pas de servir & sur terre, & sur mer, ni de se distinguer dans toutes les occasions, à Gênes, aux siéges de Roses & de Barcelone, &c. Il ne servit pas moins utilement dans différentes ambassades, en Suisse en 1708, à Vienne auprès de l'empereur Charles VI en 1715. Il fut fait conseiller d'état d'épée & chevalier des ordres du roi en 1724. Il mourut le 19 juillet 1740. C'est à lui que Rousseau adresse cette belle ode :

Tel que le vieux pasteur des troupeaux de Neptune, &c.

VIO, (Thomas de) (ou le cardinal CAJETAN.) (*Hist. du luthéran.*) Le pape Léon X, sur la recommandation de l'électeur de Saxe & de l'université de Vittemberg, délégua un juge en Allemagne pour décider la querelle que les premiers écrits de Luther sur les indulgences avoient fait naître entre les Augustins & les Jacobins ; ce juge étoit le cardinal Cajetan (Thomas de *Vio*) légat à Augsbourg. C'étoit, disoit-on, un homme de beaucoup de mérite, & le P. Maimbourg l'appelle un *grand homme* ; mais ce choix n'étoit pas sans irrégularité ; ce cardinal avoit été Jacobin, & Luther prétendit lui en avoir trouvé tous les sentimens. Il paroît certain que les instructions du legat étoient de l'obliger à se rétracter ou de le faire arrêter. Erasme, Sadolet, Sponde, & Florimond de Rémond lui-même, tout zélé catholique qu'il est, ont trouvé un peu trop de précipitation & de hauteur dans la conduite de Léon X & du cardinal Cajetan à l'égard de Luther. Thomas Hayne (vie de Luther) & Durand (histoire du seizième siècle) auteur protestant, rapportent une conversation entre Luther & un sécretaire du légat, où tout l'avantage est du côté du premier. Le sécretaire venoit presser Luther de se rendre chez le légat, Luther n'avoit point encore de sauf-conduit.

LUTHER.

« Je n'irai point que je n'aie obtenu un sauf-conduit de l'empereur. »

LE SECRÉTAIRE.

« Un sauf-conduit ! oh ! qu'en voulez-vous faire ? Quand vous l'auriez obtenu, & qu'on n'y auroit eu aucun égard, pensez vous donc que le prince Frédéric (de Saxe) voulût prendre les armes pour l'amour de vous ? »

LUTHER.

« J'en serois bien fâché. »

LE SECRÉTAIRE.

« Et où vous cacheriez-vous donc, si l'on vouloit vous arrêter ? »

LUTHER.

« Je me cacherois sous la voûte des cieux. »

LE SECRÉTAIRE.

« Et vous, si vous aviez le pape & tous les cardinaux en votre puissance, qu'en feriez-vous ? »

LUTHER (*souriant.*)

« Je tâcherois de leur rendre toute sorte d'honneur & de respect. »

Luther s'enfuit secrétement d'Augsbourg à Vittemberg ; feignant de craindre ou craignant réellement qu'on ne l'arrêtât ; le légat écrivit à l'électeur de Saxe pour le prier d'abandonner un hérétique que les foudres de l'église alloient frapper ; l'électeur répondit qu'il ne priveroit point son université de Vittemberg d'un tel ornement.

Thomas de *Vio* étoit né à Gaëte dans le royaume de Naples en 1469. Il étoit entré chez les dominicains en 1484, & il en avoit été nommé général en 1508. Léon X l'avoit fait cardinal en 1517 & légat en Allemagne en 1518, puis en Hongrie en 1523. Il avoit été nommé à l'évêché de Gaëte en 1519. Il mourut à Rome en 1534. Il a travaillé sur l'écriture sainte & sur la somme de S. Thomas.

VIRET, (Pierre) (*Hist. du Calvin.*) fameux ministre du calvinisme naissant ; il exerça le ministère à Lausanne & ailleurs, & mourut à Pau en 1571. Il est auteur de divers opuscules de parti.

VIRGILE, (Publius Virgilius Maro.) *Hist. litt. de Rome*) est surnommé le prince des poëtes latins, & jamais titre ne fut mieux mérité, jamais on ne fit de plus beaux vers & on ne répandit plus d'intérêt sur tous les détails de style ; expression toujours heureuse, harmonie toujours brillante, pompeuse & naturelle, sensibilité profonde, sentiment exquis du beau & du juste en tout, goût fin & sûr. Jamais rien de trop, mesure exacte de ce qui plait & qui intéresse & qui ne fatigue jamais. Tous l'ont imité, aucun n'a su comme lui se renfermer dans les bornes précises de la perfection. Qui ne sait par cœur & les églogues de Virgile & les épisodes ou passionnés ou touchans de cet excellent poëme des georgiques ? Quiconque aime la campagne, aime à en voir la peinture ; presque tous les poëtes, presque tous les hommes sensibles l'ont aimée, c'est le goût le plus naturel. Horace, qui l'aimoit tant, va jusqu'à contester aux plus grands amateurs de la ville, leur prétendu dégoût pour la campagne, il leur prouve qu'ils l'aimoient plus qu'ils ne croient ; qu'éloignés d'elle par leurs passions & leurs erreurs, ils en recherchent du moins l'image ; qu'ils combattent la nature, mais que la nature triomphe de leurs vains efforts :

Nempè inter varias nutritur sylva columnas,
Laudaturque domus longos quæ prospicit agros.
Naturam expelles furcâ, tamen usque recurret,
Et mala perrumpet furtim fastidia victrix.

Mais personne n'a plus aimé & n'a plus fait aimer la belle nature & la campagne que Virgile.

Nobis placeant antè omnia sylvæ......
Rura mihi & rigui placeant in vallibus amnes;
Flumina amem sylvasque inglorius. O ubi campi,
Sperchiusque & Virginibus bacchata Lacænis
Taygeta, ô qui me gelidis in vallibus hæmi
Sistat, & ingenti ramorum protegat umbrâ!

Le tendre Fénélon prononçoit toutes les malédictions de la littérature contre ceux qui pouvoient n'être pas attendris jusqu'aux larmes par le charme de ces vers :

Fortunate senex, hic inter flumina nota,
Et fontes sacros, frigus captabis opacum.

Il envioit avec *Virgile* le bonheur des habitans de la campagne :

O fortunatos nimiùm, sua si bona nôrint
Agricolas!

Il desiroit, tantôt comme Gallus, d'être transporté parmi les bergers de l'Arcadie :

O mihi tum quam molliter ossa quiescant
Vestra meos olim si fistula dicat amores!
Atque utinam ex vobis unus vestrique fuissem
Aut custos gregis, aut maturæ vinitor uvæ!

Tantôt de partager sur les bords du Galesus les occupations champêtres, les douces jouissances de l'heureux vieillard du quatrième livre des Géorgiques :

Cui pauca relicti
Jugera ruris erant; nec fertilis illa juvencis,
Nec pecori opportuna seges, nec commoda Baccho.
Hic rarum tamen in dumis olus albaque circùm
Lilia, verbenasque premens, vescumque papaver
Regum æquabat opes animis, serâque revertens
Nocte domum, dapibus mensas onerabat inemptis.
Primus vere rosam atque autumno carpere poma, &c.

Il se transportoit en imagination dans tous les paysages que *Virgile* décrit :

Sive sub incertas Zephiris motantibus umbras,
Sive antro potius succedimus; aspice ut antrum
Silvestris raris sparsit labrusca racemis....

Hic viridis tenerâ prætexit arundine ripas
Mincius, èque sacrâ resonant examina quercu...

Muscosi fontes & somno mollior herba,
Et quæ vos rarâ viridis tegit arbutus umbrâ....

Hic ver purpureum, varios hic flumina circùm
Fundit humus flores; hic candida populus antro
Imminet, & lenta texunt umbracula vites......

Hic gelidi fontes: hic mollia prata, Lycori;
Hic nemus; hic ipso tecum consumerer ævo.

De telles descriptions produisent à la fois & un desir ardent de voir ces lieux, & l'illusion qui fait qu'on croit les voir. Qui n'aimeroit ce trait d'une naiveté si fine & si voluptueuse ?

Malo me Galatea petit lasciva puella:
Et fugit ad salices & se cupit ante videri.

Et ce petit tableau d'une naiveté si passionnée :

Sæpibus in nostris parvam te roscida mala
(Dux ego vester eram) vidi cum matre legentem.
Alter ab undecimo jam me tùm ceperat annus,
Jam fragiles poteram à terrâ contingere ramos;
Ut vidi! ut perii! ut me malus abstulit error!

« Quel homme de goût n'est pas en état de se rendre compte du plaisir que lui font ces images, toujours si agréables ou si touchantes, les fleurs & les ruisseaux, les bois & leurs ombrages, les soins des troupeaux & des biens qu'ils donnent à l'homme; tous ces objets qu'on ne se lasse pas plus de revoir dans les vers que dans les champs, vers lesquels l'imagination des vrais poëtes se retourne si souvent dans les sujets mêmes qui les en éloignent, qu'Homère & le Tasse retracent au milieu des combats & du carnage, & Lucrèce au milieu des systêmes abstraits d'une fausse philosophie. » Ainsi s'exprime l'éloquent & heureux panégyriste de Fontenelle; le chantre des jardins a dit aussi :

Non, je ne puis quitter le spectacle des champs.
Eh! qui dédaigneroit ce sujet de mes chants?
Il inspiroit Virgile, il séduisit Homère.
Homère, qui d'Achille a chanté la colère,
Qui nous peint la terreur attelant ses coursiers,
Le vol sifflant des dards, le choc des boucliers,
Le trident de Neptune ébranlant les murailles,
Se plaît à rappeller au milieu des batailles,
Les bois, les prés, les champs, & de ces frais tableaux
Les riantes couleurs délassent ses pinceaux;
Et lorsque pour Achille il prépare des armes,
S'il y grave d'abord les siéges, les allarmes,
Le vainqueur tout poudreux, le vaincu tout sanglant,
Sa main trace bien-tôt, d'un burin consolant,
La vigne, les troupeaux, les bois, les pâturages,
Le héros se revêt de ces douces images,
Part, & porte à travers les affreux bataillons
L'innocente vendange, & les riches moissons.

« N'entend-on point, ajoute le panégyriste de Fontenelle, les douleurs les plus plaintives de l'amour & ses prières les plus ardentes dans cette églogue de *Virgile*, où un berger, tandis que la nature entière repose, accablé sous le poids des chaleurs, erre à travers les campagnes sans chercher même l'objet qu'il adore, & dans des discours remplis de tout le désordre de sa passion, lui adresse, comme s'il étoit présent, des supplications qui ne sont écoutées que des forêts & des montagnes? Quel tableau que celui de Gallus succombant sous les maux de l'amour, entouré de troupeaux attentifs à sa douleur, interrogé tour-à-tour par tous les bergers & par tous les dieux des champs; montrant, avant qu'il ait dit un mot, la nature entière émue & troublée de sa passion, & quand il sort de ce silence, ne prononçant pas un vers qui ne soit digne des grands mouvemens que l'amour & la douleur d'un berger ont excités dans les cieux & sur la terre. »

Voilà comme il faut voir & sentir ces objets :

Virgile & plusieurs autres auteurs bucoliques ont employé la magie dans leurs pastorales. « Je ne puis, dit à ce sujet l'auteur aimable de *Galatée* & d'*Estelle*, je ne puis m'intéresser à des amans qui se font aimer par des philtres, ou cessent d'aimer par des breuvages. »

La critique est juste, aussi ne sont-ce pas les opérations magiques qui plaisent dans la huitième églogue de *Virgile*, c'est le couplet :

Talis amor Daphnim, &c.
Talis amor teneat: nec sit mihi cura mederi.

C'est ce violent amour que la bergère veut inspirer à Daphnis pour le dédaigner & qui prouve la violence du sien; c'est après ce couplet si passionné,

cet autre couplet si tendre qui suit immédiatement :

> *Has olim exuvias mihi perfidus ille reliquit,*
> *Pignora cara sui :*

Morceau qui rappelle ce moment touchant du quatrième livre de l'Enéide :

> *Hic, postquàm Iliacas vestes notumque cubile*
> *Conspexit, paulùm lacrymis & mente morata,*
> *Incubuitque toro, dixitque novissima verba :*
> *Dulces exuviæ, dùm fata deusque sinebant,*
> *Accipite hanc animam meque his exolvite curis.*

C'est enfin ce joli vers :

> *Credimus, an qui amant, ipsi sibi somnia fingunt?*

Que Fontenelle a rendu ainsi dans *la statue de l'amour* :

> Il vit où les amans se trompent quelquefois,
> Il vit sourire la statue.

Exemple qui prouve, pour le dire en passant, que Fontenelle n'a pas entièrement mérité le reproche que lui ont fait les uns, l'éloge que lui ont donné les autres, de n'avoir pas emprunté un seul vers, un seul trait de *Virgile*.

Quant à l'Énéide, les premier, second, quatrième & sixième livres sont tout ce que l'on connoît de plus beau dans aucune langue ; il faut choisir dans les autres livres ; dans le troisième, l'épisode de Polidore, l'entrevue & les adieux d'Enée, d'Helenus & d'Andromaque, sur-tout les adieux particuliers d'Andromaque au petit Ascagne ; adieux que le souvenir du jeune Astianax son fils rend si touchans ; la description de l'Etna, de l'isle des cyclopes, de l'antre de Polyphème, dans le cinquième, la course des chars, la description des jeux au tombeau d'Anchise, le combat de Darès & d'Entellus ; dans le huitième, l'épisode terrible de Cacus, les adieux d'Evandre à Pallas, la description des armes d'Enée, forgées par Vulcain & présentées par Vénus, & les époques principales de l'histoire romaine mises en beaux vers comme dans le sixième livre, dont elles sont un des plus riches ornemens ; dans le neuvième, l'épisode entier de Nisus & d'Euryale, & les regrets si pénétrans, si profondément affligeans de la mère d'Euryale qui attendrissent l'armée & ralentissent l'ardeur pour les combats, & le contraste de cet attendrissement & de ces larmes avec la nouvelle ardeur que rallument dans les ames les sons de la trompette guerrière.

> *At tuba terribilem sonitum procul ære canoro*
> *Increpuit ; sequitur clamor, cœlumque remugit.*

Dans le dixième, le combat de Pallas contre Turnus ; de Lausus & de Mézence contre Enée, dans le onzième, la pompe funèbre de Pallas & la douleur d'Evandre. Quand ce choix est fait, on ne peut qu'adopter la critique que M. de Voltaire a faite du reste du plan de l'Enéide dans les six derniers livres ; cet intérêt qui est à contresens, puisqu'il porte sur Turnus, tandis qu'il doit porter sur Enée, comme l'intérêt de l'Iliade est pour Hector contre Achille & contre les grecs ; cette guerre commencée par des paysans à l'occasion d'un cerf blessé, l'inaction & l'indolence du roi latin, sont des imperfections qu'il a rendues très-sensibles ; ajoutons-y de petites fictions sans objet & sans intérêt, comme les vaisseaux d'Enée changés en Nymphes de la mer, les tables que la faim doit obliger Enée & ses compagnons de dévorer, & cette terrible prédilection de la Harpie Celeno qui s'accomplit, parce qu'ils mangent des gâteaux dont ils se servoient au lieu d'assiettes ou de tables ; ajoutons encore la monotonie des batailles, comme dans l'Iliade, & un inutile & ennuyeux Drancès, ennemi de Turnus, qui ne paroît qu'au onzième livre, & qu'on ne revoit plus. On pourroit pousser encore plus loin cette critique & observer que *Virgile*, & en général les anciens, n'étoient pas aussi attentifs que nous à ne rien mettre dans les details que de conforme à l'esprit général de l'ouvrage, & l'idée totale, à ne démentir par aucune action, par aucun trait, le trait principal d'un caractère, à n'en point affoiblir l'effet, à n'en point diminuer l'intérêt. Peut-être ne falloit-il point, par exemple, qu'Enée, qui est le personnage intéressant, tuât le jeune & vertueux Lausus combattant pour sauver son père ; il est vrai que le prompt repentir qui suit ce coup malheureux & le moment où, gémissant de compassion & de regret, il tend la main à ce jeune homme mourant, est du plus grand intérêt.

> *At verò ut vultum vidit morientis & ora,*
> *Ora modis Anchisiades pallentia miris,*
> *Ingemuit, miserans graviter, dextramque tetendit.*

Mais le motif de consolation qu'il lui donne :

> *Hoc tamen infelix miseram solabere mortem ;*
> *Æneæ magni dextra cadis.*

Et que Lucain a outré, lorsque Brutus dit à Caton :

> *Quis nollet in isto*
> *Ense mori ?*

Ce

est bien frivole pour Lausus & bien vain pour Enée lui-même, & c'est encore une convenence que les anciens négligeoient & que nous observons, de ne pas souffrir que nos héros se louent eux-mêmes, à moins qu'ils n'y soient forcés par le besoin d'une apologie; encore l'éloge doit-il même alors conserver une forme modeste : chez les anciens, les héros se donnent à eux-mêmes les épithètes les plus honorables, le grand, le pieux, l'illustre, &c.

Æneas magni dextra cadis.

Sum pius Æneas raptos qui ex hoste penates

Classe veho mecum, famâ super æthere notus.

& c'est un homme modeste qui parle ainsi de lui-même. Je reviens de ses discours à ses actions, & je voudrois encore qu'il ne tuât point Mézence, après avoir tué Lausus son fils. On nous a donné ce Mézence pour un affreux tyran des vivans & des morts, pour un *contempteur* superbe des dieux & des hommes,

Contemptor Divûm Mezentius.

Mais Enée finit par le rendre intéressant en cessent de l'être; d'ailleurs le désespoir de ce Mézence à la mort de son fils, la franchise généreuse avec laquelle il s'accuse de ses crimes, ont déjà réconcilié le lecteur avec lui, quand il va pour combattre Enée.

Idem ego, nate, tuum violavi crimine nomen,

Pulsus ob invidiam solio sceptrisque paternis.

Debueram patriæ pœnas odiisque meorum

Omnes per mortes animam sontem ipse dedisse.

Ces traits même qui embellissent le portrait de Mézence, nous paroissent autant de petites fautes, quand vous donnez à un monstre les sentimens de la nature, il cesse d'être un monstre.

Servetur ad imum

Qualis ab incepto processerit, & sibi constet.

Voici en petit une autre faute du même genre & beaucoup moindre, mais elle fera sentir ce que je veux dire. Dans le troisième livre, *Virgile* peint l'affreux Polyphême privé de son œil :

Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum;

après ces horribles épithètes, on trouve ces vers doux & aimables;

Lanigeræ comitantur oves; ea sola voluptas,

Solamenque mali

Cette consolation, ce plaisir ne font plus d'un monstre, je le hais déjà moins & je me sens porté à le plaindre; or ce n'est pas là le sentiment que *Virgile* avoit à exciter dans le moment dont il s'agit.

Au reste dans les livres mêmes, qu'on abandonne le plus volontiers à la critique, il y a presque toujours des beautés de poësie & d'expression, c'est le fond qui est vicieux, la forme est toujours d'un grand poëte, elle est toujours de *Virgile*.

Quant à son histoire, M. de Voltaire, d'après tous les critiques, dédaigne celle qui a été faussement attribuée à Donet, grammairien romain du quatrième siècle, un des maîtres de saint Jérôme; il se moque avec raison & de la sagacité avec laquelle on veut que *Virgile* ait deviné qu'un poulain, envoyé à Auguste, étoit né d'une jument malade, & de la plaisanterie qu'on veut aussi qu'il ait faite à Auguste, en lui disant qu'il falloit qu'il fût fils d'un boulanger, parce qu'il l'avoit toujours récompensé en rations de pain.

On peut mettre avec tous ces contes la fameuse histoire du poëte Bathylle, qui s'étoit attribué les deux vers de *Virgile* sur Auguste :

Nocte pluit totâ, redeunt spectacula manè;

Divisum imperium cum Jove Cæsar habet.

& qui fut reconnu pour plagiaire, parce qu'il ne put remplir les *sic vos non vobis*, proposés par *Virgile*, véritable auteur du distique. Mais, 1°. s'il ne s'agissoit que de remplir d'une manière quelconque les pentamètres commencés, pourquoi Bathylle n'auroit il pas pû en venir à bout comme un autre? 2°. S'il falloit les remplir suivant l'idée de celui qui les proposoit & qui s'en étoit réservé le secret, le problème étoit plus difficile, mais comment de ce problème ou résolu ou resté sans solution pouvoit-il résulter la preuve que Bathylle fût ou ne fût pas l'auteur des premiers vers? Toute cette histoire est ou mal imaginée ou mal contée.

Le même écrivain, quel qu'il soit, de la vie de *Virgile*, suivant la méthode ordinaire des biographes, qui veulent toujours que leurs héros ayent eu part à tous les faits célèbres, prétend que *Virgile* fut consulté par Auguste, ainsi qu'Agrippa & Mécène, sur son projet réel ou feint d'abdiquer l'empire, & que ce fut par son conseil qu'Auguste le conserva. Ce récit n'a point été adopté par les historiens ni par les critiques.

Voici tout ce qu'on sait de certain de *Virgile* : il naquit l'an de Rome 684 au bourg ou village nommé *Andès*, à trois mille de Mantoue; il naquit

le jour des Ides d'octobre, c'est-à-dire, le 15 octobre, & sa naissance, dit Martial, a consacré ce jour,

Octobris Maro consecravit Idus.

Le plus grand événement de sa vie paroit avoir été celui qui fait le sujet de sa première églogue, où c'est lui qui est Tityre, quoique ce Tityre soit représenté comme un vieillard, *fortunate senex*, & que *Virgile* n'eut alors que vingt-neuf ans, car c'étoit l'an 713 de Rome. Octave ou Auguste avoit distribué aux soldats vétérans, pour prix de leurs services, les champs de Crémone & de Mantoue, c'est-à-dire, que les services qu'ils n'avoient rendus qu'à lui, avoient été payés aux dépens des possesseurs & des propriétaires de ces champs, *Virgile* avoit perdu le sien par cette distribution, mais ses talens lui avoient déjà procuré d'illustres protecteurs, Pollion, qu'il a tant célébré dans ses églogues, l'avoit recommandé à Mécène, Mécène à Auguste, ainsi son champ lui fut rendu.

Hic illum vidi juvenem, Melibœe, quotannis
Bis senos cui nostra dies altaria fumant;
Hic mihi responsum primus dedit ille petenti:
Pascite, ut antè, boves, pueri, submittite tauros...

O Melibœe, Deus nobis hæc otia fecit,
Namque erit ille mihi semper Deus, illius aram
Sæpè tener nostris ab ovilibus imbuet agnus;
Ille meas errare boves, ut cernis, & ipsum
Ludere quæ vellem calamo permisit agresti......

Antè leves ergò pascentur in æthere cervi,
Et freta destituent nudos in littore pisces;
Antè, pererratis amborum finibus exul,
Aut Ararim Parthus bibet, aut Germania Tigrim,
Quàm nostro illius labatur pectore vultus.

Toute cette églogue est donc l'expression de sa joie, ainsi que de sa reconnoissance envers Auguste; mais il éprouva de nouveaux troubles dans sa possession, & c'est le sujet de sa neuvième églogue, intitulée: *Mœris*. Un des soldats qui étoient restés en possession des champs voisins du sien, voulut étendre ses droits & le chasser de son patrimoine, *Virgile*, pour échapper à ses violences, fut obligé de passer le Mincio à la nage; il partit pour Rome afin d'y faire confirmer la grace qui lui avoit été faite, ou plutôt la justice qui lui avoit été rendue, il laissa dans son champ un fermier, nommé Mœris, qu'il chargea d'adoucir par toute sorte de ménagemens & de présens le fâcheux voisin, contre lequel il alloit plaider sa cause à Rome, afin qu'il ne fit pas de nouvelles entreprises jusqu'à son retour. C'est *Virgile* lui-même qui sous le nom de Ménalcas est si bien traité dans cette églogue.

O Lycida, vivi pervenimus, advena nostri,
Quod nunquam veriti sumus, ut possessor agelli
Diceret; hæc mea sunt; veteres migrate coloni!
Nunc victi, tristes, quoniam sors omnia versat,
Hos illi, quod nec benè vertat, mittimus hœdos.

LYCIDAS.

Certè equidem audieram, quà se subducere colles
Incipiunt, mollique jugum demittere clivo,
Usque ad aquam, & veteris jam fracta cacumina fagi,
Omnia carminibus vestrum servasse Menalcan.

MŒRIS.

Audieras & fama fuit; sed carmina tantùm
Nostra valent, Lycida, tela inter martia, quantùm
Chaonias dicunt Aquilâ veniente columbas.
Quòd nisi me quàcumque novas incidere lites
Antè sinistra cavâ monuisset ab ilice cornix,
Nec tuus hic Mœris, nec viveret ipse Menalcas.

LYCIDAS.

Heu, cadit in quemquam tantum scelus! heu! tua nobis
Penè simul tecum solatia rapta, Menalca! &c.

C'est à une de ces distributions de champs faite aux soldats dans les guerres civiles qu'Horace fait allusion dans la sixième satyre du second livre.

Quid; militibus promissa Triquetrâ
Prædia Cæsar an est Italâ tellure daturus?

Virgile, acquérant toujours plus de faveur à mesure qu'on le connoissoit davantage, fut admis dans la familiarité d'Auguste & de Mécène & y fit admettre d'autres gens de lettres; il fut l'introducteur d'Horace auprès de Mécène:

Optimus olim
Virgilius, post hunc Varius, dixere quid essem.

Il paroit qu'il régnoit entre ces deux grands poëtes une grande amitié, ils n'étoient point rivaux, ils ne brilloient pas dans le même genre. L'ode au vaisseau qui transportoit *Virgile* à Athènes:

Sic te Diva potens Cypri,
Sic fratres Helenæ, lucida sidera,
Ventorumque regat pater,

Obstrictis aliis, praeter Iapyga,
Navis, quae tibi creditum
Debes Virgilium; finibus Atticis
Reddas incolumem precor,
Et serves animae dimidium meae.

L'ode sur la mort de Quintilius, leur ami, quel que fut ce Quintilius :

Quis desiderio sit pudor aut modus? &c.

L'ode :

Jam veris comites quae mare temperant, &c.

sont des monumens de cette amitié de *Virgile* & d'Horace & de dignes élogès de *Virgile*. Comme *Virgile* passoit sa vie dans la meilleure compagnie de la cour d'Auguste, Horace l'appelle :

Juvenum nobilium cliens.

Cette amitié de deux grands poëtes éclate plus encore dans la satyre cinquième du premier livre qui contient la relation d'un voyage de Rome à Brindes :

Postera lux oritur multo gratissima: namque
Plotius & Varius Sinuessae Virgiliusque
Occurrunt: animae quales neque candidiores
Terra tulit neque queis me sit devinctior alter.
O qui complexus & gaudia quanta fuerunt!
Nil ego contulerim jucundo sanus amico.

On croit que c'est *Virgile* qui est désigné dans un endroit de la troisième satyre du premier livre. Horace, qui s'accuse plus d'une fois dans ses ouvrages d'avoir été sujet à la colère, en accuse aussi celui dont il parle, il l'accuse encore d'un excès de simplicité qui pouvoit quelquefois le rendre le jouet de jeunes gens de la cour d'Auguste, mais il lui donne en même tems les meilleures & les plus grandes qualités :

Iracundior est paulò, minus aptus acutis
Naribus horum hominum: rideri possit eò quod
Rusticius tonso toga defluit & malè laxus
In pede calceus haeret: at est bonus, ut melior vir
Non alius quisquam: at tibi amicus, at ingenium
ingens
Inculto latet hoc sub corpore.

Virgile avoit en effet cette candeur, cette modestie, cette simplicité, la plus belle parure du génie, qui semble, dit M. de Voltaire, être donnée aux véritablement grands hommes pour adoucir l'envie, & que cependant on ne peut pas dire que M. de Voltaire ait eue. *Virgile* se déroboit à sa gloire, il se cachoit dans la foule qui s'empressoit autour de lui. Un jour il parut au théâtre où l'on venoit de réciter quelques-uns de ses vers, tout le peuple se leva sur le champ avec des acclamations, honneur qu'on ne rendoit alors qu'à l'empereur & qui embarassa beaucoup *Virgile*; mais on aime à être embarrassé ainsi.

Le lecteur pourroit être étonné de voir qu'Horace dans l'endroit où il nomme tous les poëtes de son tems qui peuvent servir de modèle dans chaque genre, ne cite que Varius pour l'épopée, & ne cite *Virgile* que pour le poëme pastoral.

Argutâ meretrice potes Davoque Chremete
Eludente senem, comis garrire libellos,
Unus vivorum, Fundani. Pollio regum
Facta canit pede ter percusso: Forte epos acer
Ut nemo, Varius ducit. Molle atque facetum
Virgilio annuerunt gaudentes rure camenae.
Hoc erat experto frustrà Varrone Atacino,
Atque quibusdam aliis, melius quod scribere possem
Inventore minor.

La raison de ce silence sur l'Enéide, est que ce poëme n'étoit pas encore connu dans le tems où Horace écrivoit ce morceau, & qu'il ne l'a été que long tems après la mort de *Virgile*; aussi-tôt que ce poëme parut, Properce & tous les gens de goût s'écrièrent :

Nescio quid majus nascitur Iliade.

Auguste retournant de l'Orient à Rome, passa par Athènes où il trouva *Virgile* qu'il pressa de profiter de l'occasion pour revenir avec lui à Rome, *Virgile* y consentit & s'embarqua quoique malade; les fatigues de la navigation augmentèrent sa maladie, & débarqué à Brindes il y mourut l'an de Rome 735 le 22 septembre. On dit que se sentant mourir il se fit l'épitaphe suivante. Pour l'entendre, il faut savoir que mourant à Brindes, il avoit ordonné que ses restes fussent portés à Naples :

Mantua me genuit, Calabri rapuere, tenet nunc
Parthenope; cecini pascua, rura, duces.

Nous avons vraisemblablement fini poëme de l'Enéide moins défectueux qu'il ne l'avoit laissé, & les défauts de cet ouvrage le frappoient sûrement bien plus qu'ils ne nous frappent; il n'avoit jamais voulu en lire à Auguste que le second, le qua-

trième & le sixième livres. On sait combien l'épisode de Marcellus arracha de larmes à Auguste & sur-tout à Octavie, mère du jeune Marcellus. *Virgile*, beaucoup trop sévère pour son ouvrage, ordonna par son testament qu'il fût brûlé, n'ayant pu obtenir pendant sa maladie qu'on lui donnât son manuscrit pour le brûler lui-même comme il le vouloit. Auguste qui connoissoit les trois livres dont nous avons parlé & qui sentoit que ces trois seuls livres demandoient grace pour tout le reste de l'ouvrage quelque défectueux qu'il pût être, ne voulut pas que le testament fût exécuté en ce point. On a même de lui sur ce sujet des vers pleins de sentiment où il accuse l'injustice de l'auteur à-peu-près dans les mêmes termes qu'Enée dans Virgile combat la proposition que lui fait Anchise de le laisser mourir à Troye & de partir sans lui :

Mene efferre pedem, genitor, te posse relicto
Sperâsti, tantumque nefas patrio excidit ore?

Auguste dit de même :

Ergòne supremis potuit vox improba verbis
Tam dirum mandare nefas? Ergò ibit in ignes
Magnaque doctiloqui morietur Musa Maronis?

Il se fait l'objection du respect que les loix mêmes exigent pour la dernière volonté des morts. Cette raison ne l'arrête point.

Sed legum servanda fides; suprema voluntas
Quod mandat fierique jubet, parere necesse est.
Frangatur potius legum veneranda potestas,
Quam tot conjectos noctesque diesque labores....

Ou :

Noctuque dieque labores
Hauserit una dies.

Auguste voulut seulement que Plotius Tucca & Varius, dans lesquels il savoit que *Virgile* avoit toujours eu la plus grande confiance & qui en étoient très-dignes, revissent ce poeme, en retranchassent avec reserve ce qu'il leur sembleroit que *Virgile* n'y auroit pas pu laisser; mais qu'ils n'ajoutassent rien & qu'ils n'achevassent pas même les vers qui n'étoient que commencés, & c'est dans cet état que nous l'avons.

Virgile né sans fortune, mourut assez riche pour laisser par son testament des sommes considérables à Tucca, à Varius, à Mécène, à l'empereur même, qui aimoit que ses amis lui donnassent cette dernière marque d'attachement. Nous avons observé que *Virgile* & Horace étoient amis & que la jalousie ne pouvoit troubler leur amitié, parce qu'ils étoient tous deux poëtes, mais sans être rivaux. Observons avec plus de plaisir que Varius & *Virgile* couroient la même carrière & ne s'en aimoient pas moins.

VIRGILE (Polydore), *voyez* POLYDORE.

VIRGINIE, (*hist. rom.*) *voyez* CLAUDIUS APPIUS.

VIROTTE, (la) (Louis Anne) (*hist. litt. mod.*) jeune homme d'assez grande espérance, mais qui a trop peu vécu pour remplir les espérances qu'il avoit fait naître. On ne peut pas dire que ce fût un homme de génie, mais il avoit pour son âge des connoissances très-étendues & très-variées; il avoit l'esprit facile & prompt à concevoir, & une prodigieuse activité qui lui donnoit du tems pour tout; il s'attachoit toujours à la suite des hommes les plus célèbres en tout genre, & devenoit d'abord leur ami. Sa profession principale étoit d'être médecin, & il le fut des armées dans la guerre de 1756; mais il donnoit à cette profession toute l'étendue qu'elle avoit eue autrefois, c'est-à-dire, qu'il étoit physicien & observateur habile; il étoit aussi homme de lettres; il étoit entré presque dès l'enfance dans la société du journal des savans où il s'étoit rendu très-utile. En médecine il avoit peu de ce qu'on appelle pratique, & M. d'Alembert l'appelloit, par plaisanterie, le médecin *Apraxin*, du nom d'un général russe, qui commandoit alors les armées; mais il avoit une grande théorie, & le tems & son activité auroient amené la pratique. Il a traduit de l'anglois plusieurs ouvrages utiles, des *observations sur les crises par le pouls*, de Nihell; des dissertations sur la transpiration & sur la chaleur; les *découvertes philosophiques de Newton*, par Maclaurin; une *méthode pour pomper le mauvais air des vaisseaux*: Les *observations microscopiques*, de Needham. Il a donné de lui-même des *observations sur une hydrophobie spontanée suivie de la rage*; & c'est par lui qu'on sait qu'un excès de fatigue, de chaleur & d'épuisement peut, à un certain dégré, causer cette horrible maladie sans la morsure d'aucun animal enragé. La *Virotte* étoit né à Nolay, dans le diocèse d'Autun; il mourut à trente trois ans le 2 mars 1759. L'abbé de la Palme, son confrère au journal des savans, son ami & son panégyriste, & qui le suivit de près, étant mort le 11 novembre de la même année, loue avec raison en lui « un esprit naturel, net & facile, une pénétration vive & exercée, une mémoire heureuse, un goût simple, & plus frappé des ornemens qu'avide de les chercher pour lui-même; un caractère vrai, *égal*, sans appareil, officieux pour tout le monde, prévenant pour ses amis. »

VISCLEDE, (Antoine Louis Chalamont de la) (*hist. litt. mod.*) né à Tarascon en Provence, en 1692, mort à Marseille en 1760; secretaire perpétuel de l'académie de Marseille, à la fondation de laquelle il n'avoit pas peu contribué. Il avoit remporté tant à l'académie françoise, que dans plusieurs autres académies, une multitude de prix, & on disoit qu'il auroit pu en former un médailler. Ses œuvres diverses, prose & vers, ont été publiées en 1727 en deux volumes *in*-12.

VISCONTI, (*hist. d'Italie*) Les *Visconti*, famille puissante de Milan, avoient su profiter des troubles que les factions des Guelphes & des Gibelins excitoient au quatorzième siècle dans toute l'Italie. Chefs du parti Gibelin, ils avoient chassé les Guelphes de Milan, & s'étoient insensiblement élevés à la souveraineté sous les titres de vicaires de l'empire, de fils de l'empire &c.

Le roi de France Jean, pour payer aux anglois sa rançon, fut forcé de vendre Isabelle sa fille à Jean Galeas *Visconti*, qui, dans la suite, maria Valentine sa fille à Louis, duc d'Orléans, frère unique de Charles VI.

L'éclat & le crédit que ces deux alliances, avec la maison de France, donnèrent aux *Visconti*, leur firent obtenir de l'empereur Venceslas les titres de ducs de Milan & de ducs de Lombardie; car tous ces petits souverains, qui s'élevoient alors en Italie, lorsqu'ils vouloient joindre les titres à l'autorité, s'adressoient toujours ou au pape, ou à l'empereur, suivant qu'ils étoient ou Guelphes ou Gibelins.

On avoit stipulé dans le contrat de mariage de Valentine de Milan, qu'au défaut d'enfans mâles, issus de Jean Galéas, père de Valentine, le duché de Milan appartiendroit à Valentine & à sa postérité.

Jean Galéas eut deux fils qui se succédèrent l'un à l'autre, & moururent sans enfans.

Mais il restoit d'autres *Viscontis*, qui n'étoient point de la branche Ducale, & qui n'avoient ni droits ni prétentions au duché. On voit plusieurs de leurs descendans figurer en subalternes & en sujets dans les troubles du Milanès sous François I, lequel exerçoit sur le duché de Milan les droits de la maison d'Orléans, tant de son chef comme issu de la branche d'Angoulême, ca tette de celle d'Orléans, que du chef de la reine Claude sa femme, fille de Louis XII, petit-fils du duc d'Orléans & de Valentine. On voit en 1521 des *Viscontis* bannis de Milan par les françois & parmi ces *Viscontis* un évêque d'Alexandrie, former sur Milan une entreprise qui ne réussit pas. Monsignorino *Visconti*, frère de l'évêque d'Alexandrie, fut assassiné en 1523 à Milan par ordre du duc François Sforce & de Jerôme Moron, chancelier du Milanès (*voyez* les articles MORON & SFORCE). Quelques mois après, Boniface *Visconti*, parent de Monsignorino, assassina le duc Sforce, le manqua, & se sauva. Dans le même tems un Galeas & un Barnabé *Visconti* servoient dans l'armée françoise qui travailloit à reconquérir le Milanès sur François Sforce, à qui Charles-Quint l'avoit donné l'année précédente, après l'avoir conquis sur la France; ainsi on voyoit des *Viscontis* dans les deux partis opposés, celui de la France & celui de Charles-Quint & des Sforces. Barnabé *Visconti* fut fait prisonnier avec François I à la bataille de Pavie.

Dans la guerre de la succession d'Espagne en 1702 & 1703, nous voyons un général *Visconti* commander les troupes de l'empereur; il fut battu par M. de Vendôme à Santa Vittoria le 26 juillet 1702, & encore par le même général le 26 octobre 1703.

VISDELOU, (Claude de) (*hist. litt. mod.*) jésuite Breton, missionnaire à la Chine, où il se rendit promptement très-habile dans la langue chinoise, il paroit qu'il se sépara de ses confrères sur la question des Rites Chinois, & qu'il s'attacha au cardinal de Tournon leur adversaire, qui le nomma en 1708 vicaire apostolique, puis évêque de Claudiopolis. Les jésuites obtinrent une lettre de cachet pour le tirer de Pondicheri, où le cardinal de Tournon l'avoit placé; il crut qu'il étoit de son devoir de ne pas obéir à cet acte d'autorité, surpris par la vengeance; après la mort de Louis XIV il se justifia de cette désobéissance auprès du régent, auquel il fit approuver ses raisons. Il mourut à Pondichéri en 1737, laissant des manuscrits curieux sur la Chine & sur le Japon.

VISÉ, (Jean Donneau, sieur de) (*hist. litt. mod.*) auteur de l'ouvrage périodique intitulé: *le mercure galant*, qu'il fit depuis 1672 jusqu'an mois de mai 1710; auteur aussi de plusieurs comédies; on conte qu'à la première représentation d'une de ces comédies, intitulée: *le gentilhomme Guespin* ou *le campagnard*, le théatre, alors chargé de spectateurs, & le parterre furent entièrement divisés, le théatre, plein d'amis de l'auteur, rioit & applaudissoit, le parterre siffloit, un des spectateurs du théatre s'avança sur le devant de la scène & dit au parterre: *Messieurs, si vous n'êtes pas contens, on vous rendra votre argent à la porte; mais ne nous empêchez point d'entendre des choses qui nous font plaisir.* Quoique ce harangueur, ami ou non de l'auteur, eût complettement raison, car de quel droit trouble-t-on le plaisir d'autrui, parce qu'on n'en a pas ou qu'on croit n'en pas avoir, le parterre ne goûta point ses représentations, & comme il étoit en gaîté & qu'on jouoit alors avec succès l'*Andronic* de Campistron, deux plaisans

firent une application assez heureuse de deux vers de cette tragédie ; l'un s'adressant au harangueur, lui dit :

Prince, n'avez-vous rien à nous dire autre chose ?

L'autre répondit pour lui :

Non, d'en avoir tant dit il est même confus.

On a encore du sieur de *Visé* des mémoires sur le regne de Louis XIV depuis 1638 jusqu'en 1688. Ce sont des extraits de son *Mercure*.

De *Visé*, né à Paris en 1640, mourut en 1710 après avoir été quatre ans aveugle. Dans sa jeunesse il avoit beaucoup & bien mal écrit pour & contre Molière. Il dit que le *Cocu imaginaire* « est à son sentiment & à celui de beaucoup d'autres, la meilleure de toutes ses pièces & la mieux écrite ; que les vers de *l'école des maris* sont moins bons que ceux du *Cocu imaginaire ; l'école des femmes* ne lui plait nullement, tout le monde, dit-il, l'a trouvée méchante, & tout le monde y a couru, elle a réussi sans avoir plu, & elle a plu à plusieurs qui ne l'ont pas trouvée bonne. Pour vous en dire mon sentiment, c'est le sujet le plus mal conduit qui fut jamais, & je suis prêt de soutenir qu'il n'y a point de scène où l'on ne puisse faire voir une infinité des fautes.

Mais ce qui est vraiment curieux, c'est ce que dit de *Visé* au sujet des marquis joués par Molière.

« Ces marquis, dit-il, se vengent assez par leur prudent silence, & font voir qu'ils ont beaucoup d'esprit en ne l'estimant pas assez pour se soucier de ce qu'il dit contre eux. Ce n'est pas que la gloire de l'état ne les dût obliger à se plaindre, puisque c'est tourner le royaume en ridicule, railler toute la noblesse, & rendre méprisables non seulement à tous les françois, mais encore à tous les étrangers des noms éclatans, pour qui l'on devroit avoir du respect...... Lorsqu'il joue toute la cour.... il ne s'apperçoit pas que notre incomparable monarque est toujours accompagné des gens qu'il veut rendre ridicules ; que ce sont eux qui forment sa cour ; que c'est avec eux qu'il se divertit ; que c'est avec eux qu'il s'entretient ; & que c'est avec eux qu'il donne de la terreur à ses ennemis ; c'est pourquoi Molière devroit plutôt travailler à nous faire voir qu'ils sont tous des héros, puisque le prince est toujours au milieu d'eux, & qu'il en est comme le chef, que de nous en faire voir des portraits ridicules. »

« Il ne suffit pas de garder le respect que nous devons au demi-dieu qui nous gouverne, il faut épargner ceux qui ont le glorieux avantage de l'approcher, & ne pas jouer ceux qu'il honore d'une estime particulière.... Quoi ! traiter si mal l'appui & l'ornement de l'état ! avoir tant de mépris pour des personnes qui ont tant de fois & si généreusement exposé leur vie pour la gloire de leur prince ! & tout cela pour ce que leur qualité demande qu'ils soient plus ajustés que les autres, & qu'ils y sont obligés pour maintenir l'éclat de la plus brillante cour du monde, & pour faire honneur à leur souverain. Je vous avoue que, quand je considère le mérite de toutes ces illustres personnes, & que je songe à la témérité de Molière, j'ai peine à croire tout ce que mes yeux ont vu dans plusieurs de ses pièces, & ce que mes oreilles y ont oui. » La réponse à toutes ces sottises, si elles pouvoient en mériter une, feroit que Louis XIV lui même prenoit soin d'indiquer à Molière les ridicules qu'il devoit jouer pour corriger sa cour. Quant aux personnalités, Molière lui-même a pris la peine de s'en justifier bien ou mal dans *l'impromptu de Versailles* & ailleurs.

« Il y a au parnasse, dit encore de *Visé*, mille places de vuides entre le divin Corneille & le comique Molière.... Le premier est plus qu'un dieu, le second est auprès de lui moins qu'un homme. »

Ceci n'exprime que la différence, &, si l'on veut, l'opposition des genres, car d'ailleurs Molière est plus parfait dans le sien que Corneille dans la tragédie. De *Visé* se jette ensuite dans la question oiseuse de la préférence des genres & de la plus grande ou de la moindre difficulté de l'un ou de l'autre. « Il est plus glorieux, dit il, de se faire admirer par des ouvrages solides, que de faire rire par des grimaces, des turlupinades, de grandes perruques & de grands canons. Ainsi Molière dans *Tartuffe*, dans *le Misanthrope*, dans *les femmes savantes*, dans *l'école des femmes*, &c. ne faisoit rire que par des grimaces & des turlupinades. Quelle misère ! au reste de *Visé* se piquoit d'être noble, & à coup sûr il portoit de grands canons, car il y prend trop d'intérêt.

« Lorsque Molière, dit-il encore, dit qu'il peint ses originaux d'après nature, il confesse qu'il n'y met rien du sien, ce qui ne le doit pas tant faire admirer qu'il s'imagine. »

Mais si Corneille ne peignoit pas ses héros d'après nature, même dans ce qu'il y mettoit du sien, il avoit tort, & ce qu'il mettoit du sien étoit de trop. A-t-on jamais imaginé de faire un crime à un peintre de peindre d'après nature ? où sont-ils ces bienheureux coupables auxquels on peut faire un tel reproche ? Molière en étoit un.

VISIR, (grand) (*hist. turq.*) premier ministre de la Porte ottomane ; voici ce qu'en dit Tournefort :

Le sultan met à la tête de ses ministres d'état le *grand-visir*, qui est comme son lieutenant-géné-

ral, avec lequel il partage, ou plutôt, à qui il laisse toute l'administration de l'empire. Non-seulement le *grand-visir* est chargé des finances, des affaires étrangères & du soin de rendre la justice pour les affaires civiles & criminelles, mais il a encore le département de la guerre & le commandement des armées. Un homme capable de soutenir dignement un si grand fardeau, est bien rare & bien extraordinaire. Cependant il s'en est trouvé qui ont rempli cette charge avec tant d'éclat, qu'ils ont fait l'admiration de leur siècle. Les Cuperlis ou Coproglis père & fils, ont triomphé dans la paix & dans la guerre, & par une politique presque inconnue jusqu'alors, ils sont morts tranquillement dans leurs lits.

Quand le sultan nomme un *grand-visir*, il lui met entre les mains le sceau de l'empire, sur lequel est gravé son nom ; c'est la marque qui caractérise le premier ministre; aussi le porte-t-il toujours dans son sein. Il expédie avec ce sceau tous ses ordres, sans consulter & sans rendre compte à personne. Son pouvoir est sans bornes, si ce n'est à l'égard des troupes, qu'il ne sauroit faire punir sans la participation de leurs chefs. A cela près, il faut s'adresser à lui pour toutes sortes d'affaires, & en passer par son jugement. Il dispose de tous les honneurs & de toutes les charges de l'empire, excepté de celles de judicature. L'entrée de son palais est libre à tout le monde, & il donne audience jusqu'au dernier des pauvres. Si quelqu'un pourtant croit qu'on lui ait fait quelque injustice criante, il peut se présenter devant le grand-seigneur avec du feu sur la tête, ou mettre sa requête au haut d'un roseau, & porter ses plaintes à sa hautesse.

Le *grand-visir* soutient l'éclat de sa charge avec beaucoup de magnificence ; il a plus de deux mille officiers ou domestiques dans son palais, & ne se montre en public qu'avec un turban garni de deux aigretes chargées de diamans & de pierreries ; le harnois de son cheval est semé de rubis & de turquoises, la housse brodée d'or & de perles. Sa garde est composée d'environ quatre cent bosniens ou albanois, qui ont de paie depuis 12 jusqu'à 15 aspres par jour ; quelques-uns de ses soldats l'accompagnent à pied quand il va au divan ; mais quand il marche en campagne, ils sont bien montés, & portent une lance, une épée, une hache & des pistolets. On les appelle *délis*, c'est-à-dire, *fous*, à cause de leurs fanfaronades & de leur habit qui est ridicule ; car ils ont un capot, comme les matelots.

La marche du *grand-visir* est précédée par trois queues de cheval, terminées chacune par une pomme dorée : c'est le signe militaire des ottomans qu'ils appellent *thou* ou *thouy*. On dit qu'un général de cette nation ne sachant comment rallier ses troupes, qui avoient perdu leurs étendards, s'avisa de couper la queue d'un cheval, & de l'attacher au bout d'une lance ; les soldats coururent à ce nouveau signal, & remportèrent la victoire.

Quand le sultan honore le *grand-visir* du commandement d'une de ses armées, il détache à la tête des troupes une des aigrettes de son turban, & la lui donne pour placer sur le sien ; ce n'est qu'après cette marque de distinction que l'armée le reconnoit pour général ; & il a le pouvoir de conférer toutes les charges vacantes, même les vice-royautés & les gouvernemens, aux officiers qui servent sous lui. Pendant la paix, quoique le sultan dispose des premiers emplois, le *grand-visir* ne laisse pas de contribuer beaucoup à les faire donner à qui il veut ; car il écrit au grand-seigneur, & reçoit la réponse sur le champ ; c'est de cette maniere qu'il avance ses créatures, ou qu'il se venge de ses ennemis ; il peut faire étrangler ceux-ci, sur la simple relation qu'il fait à l'empereur de leur mauvaise conduite. Il va quelquefois dans la nuit visiter les prisons, & mène toujours avec lui un bourreau pour faire mourir ceux qu'il juge coupables.

Quoique les appointemens de la charge de *grand-visir* ne soient que de quarante mille écus (monnoie de nos jours), il ne laisse pas de jouir d'un revenu immense. Il n'y a point d'officier dans ce vaste empire qui ne lui fasse des présens considérables pour obtenir un emploi, ou pour se conserver dans sa charge : c'est une espèce de tribut indispensable.

Les plus grands ennemis du *grand-visir* sont ceux qui commandent dans le serrail après le sultan, comme la sultane mère, le chef des eunuques noirs & la sultane favorite ; car ces personnes ayant toujours en vue de vendre les premières charges, & celle du *grand-visir* étant la première de toutes, elles font observer jusqu'à ses moindres gestes ; c'est ainsi qu'avec tout son crédit il est environné d'espions ; & les puissances qui lui sont opposées, soulevent quelquefois les gens de guerre, qui, sous prétexte de quelque mécontentement, demandent la tête ou la déposition du premier ministre ; le sultan pour lors retire son cachet, & l'envoie à celui qu'il honore de cette charge.

Ce premier ministre est donc à son tour obligé de faire de riches présens pour se conserver dans son poste. Le grand-seigneur le suce continuellement, soit en l'honorant de quelques-unes de ses visites qu'il lui fait payer cher, soit en lui envoyant demander de tems-en-tems des sommes considérables. Aussi le *visir* met tout à l'enchere pour pouvoir fournir à tant de dépenses.

Son palais est le marché où toutes les graces se

vendent. Mais il y a de grandes mesures à garder dans ce commerce ; car la Turquie est le pays du monde où la justice est souvent la mieux observée parmi les injustices.

Si le *grand-visir* a le génie belliqueux, il y trouve mieux son compte que dans la paix. Quoique le commandement des armées l'éloigne de la cour, il a ses pensionnaires qui agissent pour lui en son absence ; & la guerre avec les étrangers, pourvu qu'elle ne soit pas trop allumée, lui est plus favorable qu'une paix qui causeroit des troubles intérieurs. La milice s'occupe pour lors sur les frontieres de l'empire, & la guerre ne lui permet pas de penser à des soulevemens ; car les esprits les plus ambitieux cherchant à se distinguer par de grandes actions, meurent souvent dans le champ de Mars ; d'ailleurs le ministre ne sauroit mieux s'attirer l'estime des peuples qu'en combattant contre les infideles.

Après le *premier visir*, il y en a six autres qu'on nomme simplement *visirs*, *visirs du banc* ou *du conseil*, & *pachas à trois queues*, parce qu'on porte trois queues de cheval quand ils marchent, au lieu qu'on n'en porte qu'une devant les pachas ordinaires. Ces *visirs* sont des personnes sages, éclairées, savantes dans la loi, qui assistent au divan ; mais ils ne disent leurs sentimens sur les affaires qu'on y traite, que lorsqu'ils en sont requis par le *grand-visir*, qui appelle souvent aussi dans le conseil secret, le moufti & les cadilesquiers ou intendans de justice. Les appointemens de ces *visirs* sont de deux mille écus par an. Le *grand-visir* leur renvoie ordinairement les affaires de peu de conséquence, de même qu'aux juges ordinaires ; car comme il est l'interprete de la loi dans les choses qui ne regardent pas la religion, il ne suit le plus souvent que son sentiment, soit par vanité, soit pour faire sentir son crédit. (*D. J.*)

VISTNOU, *ou* VISTNUM, s. m. (*hist. mod. mythol.*) c'est le nom que l'on donne dans la théologie des bramines, à l'un des trois grands dieux de la premiere classe, qui sont l'objet du culte des habitans de l'Indostan. Ces trois dieux sont *Brama*, *Vistnou* & *Ruddiren*. Suivant le védam, c'est-à-dire, la bible des indiens idolâtres, ces trois dieux ont été créés par le grand Dieu, ou par l'être suprême, pour être ses ministres dans la nature. Brama a été chargé de la création des êtres ; *Vistnou* est chargé de la conservation, & Ruddiren de la destruction. Malgré cela, il y a des sectes qui donnent à *Vistnou* la préférence sur ses deux confreres, & ils prétendent que Brama lui-même lui doit son existence & a été créé par lui. Ils disent que *Vistnou* a divisé les hommes en trois classes, les riches, les pauvres, & ceux qui sont dans un état moyen ; & que d'ailleurs il a créé plusieurs mondes, qu'il a rempli d'esprits, dont la fonction est de conserver les êtres. Ils affirment que le védam, ou livre de la loi, n'a point été donné à Brama, comme prétendent les autres indiens, mais que c'est *Vistnou* qui l'a trouvé dans une coquille. Toutes ces importantes disputes ont occasionné des guerres fréquentes & cruelles, entre les différentes sectes des indiens, qui ne sont pas plus disposées que d'autres à se passer leurs opinions théologiques.

Les indiens donnent un grand nombre de femmes à leur dieu *Vistnou*, sans compter mille concubines. Ses femmes les plus chéries sont *Lechisni*, qui est la Vénus indienne, & la déesse de la fortune, dont la fonction est de gratter la tête de son époux. La seconde est *Siri pagoda*, appellée aussi *pumi divi*, la déesse du ciel, sur les genoux de qui *Vistnou* met ses pieds, qu'elle s'occupe à frotter avec ses mains. On nous apprend que ce dieu a eu trois fils, *Kachen*, *Laven*, & *Varen* ; ce dernier est provenu du sang qui sortit d'un doigt que *Vistnou* s'est une fois coupé.

Ce dieu est sur-tout fameux dans l'Indostan, par ses incarnations qui sont au nombre de dix, qui renferment, dit-on, les principaux mysteres de la théologie des bramines, & qu'ils ne communiquent ni au peuple ni aux étrangers. Ils disent que ce dieu s'est transformé 1°. en chien de mer ; 2°. en tortue ; 3°. en cochon ; 4°. en monstre moitié homme & moitié lion ; 5°. en mendiant ; 6°. en un très-beau garçon appellé *Prassaram ou parecha Rama* ; 7°. il prit la figure de Ram qui déconfit un géant ; 8°. sous la figure de Kisna, ou Krisna ; dans cet état il opéra des exploits merveilleux contre un grand nombre de géans, il détrôna des tyrans, rétablit de bons rois détrônés, & secourut les opprimés ; après quoi il remonta au ciel avec ses 16000 femmes. Les indiens disent que si toute la terre étoit de papier, elle ne pourroit contenir toute l'histoire des grandes actions de *Vistnau*, sous la figure de Cisna ; 9°. il prit la forme de Bodha, qui, suivant les Banians, n'a ni père ni mère, & qui se rend invisible ; lorsqu'il se montre il a quatre bras : on croit que c'est ce dieu qui est adoré sous le nom de *Fo*, dans la Chine, & dans une grande partie de l'Asie ; 10°. la dernière transformation de *Vistnou*, sera sous la forme d'un cheval ailé, appellé *Kalinkin*, elle n'est point encore arrivée, & n'aura lieu qu'à la fin du monde.

Le dieu *Vistnou* est le plus respecté dans le royaume de Carnate ; au lieu que Rame ou Brama est mis fort au-dessus de lui, par les bramines de l'empire du Mogol, & Ruddiren est le premier des trois dieux, pour les Malabares.

Ceux qui voudront approfondir les mysteres de

la religion indienne, & connoître à fond l'histoire de *Vistnou*, n'auront qu'à consulter *l'histoire universelle* d'une société de savans anglois, *tom. VI, in-4°. (A. R.)*

VISTNOUVA, (*hist. mod.*) on a vu dans l'article qui précède, que les bramines, ou prêtres, sont divisés en plusieurs sectes, suivant les dieux à qui ils donnent le premier rang. Ceux qui regardent le dieu *Wistnou* comme la divinité suprême, s'appellent *Vistnouvas* ; leur secte se soudivise en deux, les uns se nomment *tadvadis*, disputeurs, ou bien *madva-vistnouva*, du nom de leur fondateur. Ils se font une marque blanche qui va du né au front, sur les tempes, & sur les omoplates ; c'est, selon eux, le signe de *Vistnou*, & ils sont convaincus que tant qu'ils le porteront, ni le diable, ni le juge des enfers n'auront aucun pouvoir sur eux. Ces *tadvadis* ont un chef ou patriarche, qui réside près de Paliacate sur la côte de Coromandel, qui est obligé de garder le célibat sous peine de quitter son ordre. *(A. R.)*

La seconde secte de *vistnouvas* s'appelle *romanouva vistnouva* ; ceux-ci se mettent la marque de l'Y grec sur le front, faite avec de la craye ; & ils se font une brûlure sur les omoplates ; ils sont persuadés que *Vistnou* ne les punira d'aucun péché. Ces sectaires, comme de raison, se croient infiniment plus parfaits que les *Talvadis* ; leur chef réside à Carnate. Il n'est point permis à ces prêtres ni de faire le commerce, ni d'entrer dans des lieux de débauche, comme aux autres. *(A. R)*.

VITAKER ou WHITAKER, (Guillaume) (*hist. litt. mod.*) professeur en théologie dans l'université de Cambridge. Ses œuvres ont été recueillies en deux volumes *in-fol*. Il a réfuté Bellarmin, & l'écrit du père Campian, jésuite, intitulé : *les dix raisons*. Cet écrit étoit en faveur de l'église romaine & le P. Campian étoit en Angleterre, où l'on ne vouloit point absolument admettre de jésuites ; il falloit l'en chasser, & on pouvoit, comme fit *Vitaker*, réfuter son écrit, mais il ne falloit pas pendre l'auteur, & on le pendit. *Vitaker* mourut à Cambridge en 1595.

VITAL, (*voyez* ORDERIC.)

VITALIEN, est le nom d'un général redoutable aux empereurs de son tems, & le nom d'un pape.

Le premier, scythe de nation, étoit petit-fils du général *Aspar*, dont M. de Fontenelle a fait le sujet d'une tragédie, jouée sans succès & condamnée par M. de Fontenelle lui-même. On connoit l'épigramme de Racine ;

C'est à l'*Aspar* du sieur de Fontenelle.

Vitalien étoit maître de la milice sous l'empereur Anastase. Cet empereur favorisoit les eutychiens, rejettoit le concile de Chalcédoine, qui les avoit condamnés, & persécutoit les orthodoxes ; *Vitalien* prit la défense de ceux-ci, la prit les armes à la main, se rendit maître de plusieurs provinces de l'empire, parut aux portes de Constantinople à la tête d'une armée formidable. On négocia, les évêques orthodoxes furent rappellés de l'exil, la persécution cessa. *Vitalien* eut d'abord un grand crédit à la cour de Justin, successeur d'Anastase ; mais Justinien, qui vouloit succéder à Justin son oncle, regardoit la gloire & la puissance de *Vitalien* comme un grand obstacle à ce dessein ; il lui fut aisé de rendre suspect à l'empereur un homme qui avoit toute la faveur des troupes & qui disposoit d'elles à son gré. Justin résolut de le perdre, mais avec prudence, c'est-à-dire, avec perfidie, de peur de se perdre lui-même en attaquant ouvertement un général si cher à tous les guerriers. *Vitalien*, soit défiance, soit amour du repos, s'étoit retiré dans la Thrace ; Justin l'appelle à la cour, sous prétexte de lui donner des instructions sur une grande affaire dont il vouloit lui confier la conduite ; il le désigna consul pour l'année suivante, mais *Vitalien* mourut assassiné le septième mois de son consulat, (juillet 520). L'empereur ne désavoua point ce meurtre, & publia que *Vitalien* étoit un ambitieux & un hypocrite, toujours tout prêt à se déclarer tour-à-tour pour les orthodoxes & pour les eutychiens, & à entrer dans toutes les cabales contraires à l'autorité.

Le second, c'est-à-dire, le pape saint *Vitalien*, élu le 30 juillet 657, mourut le 27 janvier 672. On a de lui quelques épitres. C'est de son tems que commença, dans les églises d'Italie, l'usage des orgues, qui ne fut connu en France que bien avant dans le huitième siècle, sous Pepin-le Bref & sous Charlemagne.

VITELLIUS, (Aulus & Lucius frères (*Hist. rom.*) Galba, Othon, *Vitellius*, Vespasien, proclamés tous empereurs presque en même-tems dans divers lieux, se disputoient tous à la fois le trône de Néron l'an 819 & 820 de Rome ; une sédition ayant élevé Othon sur les ruines de Galba & de Pison que Galba venoit d'adopter, ce fut principalement *Vitellius* qu'Othon eut à combattre. *Vitellius* n'avoit rien dans sa naissance qui dût le porter à l'empire, ni qui dût non plus l'en éloigner. Son ayeul P. *Vitellius* étoit chevalier romain, Lucius *Vitellius* son père fut trois fois consul, une fois entre autres avec l'empereur Claude, & de plus censeur ; il dut ses dignités à la souplesse & à l'adulation plus qu'au mérite ; Publius *Vitellius*, frère de celui-ci & oncle de l'empereur, eut le mérite d'être ami de Germanicus, même après la mort de ce prince. Dans le tems de la république naissante, il y avoit eu

deux *Vitellius* punis comme complices de la conjuration des Tarquins, mais on ne croit pas qu'ils fussent de la même famille que l'empereur.

Celui-ci, nommé Aulus, naquit la seconde année du regne de Tibère; il passa sa jeunesse auprès de cet empereur dans la retraite de Caprée; ce qui contribua, dit-on, à la fortune & à l'élévation de son père, & ce qui suffit pour donner une idée des mœurs de tous les deux. Débauche, gourmandise, embonpoint excessif, suite de cette gourmandise, voilà les qualités qui le distinguoient; il ne quittoit point la table, & il avoit pris l'infame usage de s'exciter à vomir après ses repas pour pouvoir se remettre à manger. Nous avons dit comment il avoit plu à Tibère, il plut à Caligula comme excellent cocher, à l'empereur Claude comme grand joueur, à Néron en flattant & secondant le goût qu'il avoit pour se produire sur le théâtre & y faire entendre sa voix. Néron n'étant plus retenu que par un reste de pudeur auquel il desiroit qu'on fît violence, & se voyant pressé par les cris du peuple qui le prioit de chanter, avertì que c'étoit faire sa cour; Néron parut vouloir se dérober à cette demande indiscrete & quitta le spectacle; un courtisan médiocre eut été la dupe de cette démarche, *Vitellius* se fit députer par le peuple pour faire de nouvelles instances à Néron, qui enfin se laissa vaincre, & dès ce moment *Vitellius* fut au nombre de ses favoris les plus intimes. Galba étant empereur envoya par mépris *Vitellius* prendre le commandement des légions de la Germanie inférieure, à la tête desquelles il auroit craint alors de mettre un homme de mérite. Il l'envoyoit, disoit-il, remplir son ventre dans un pays de bonne chère; il apprit que ces légions avoient proclamé *Vitellius* empereur, il s'y attendoit, & n'en fit que rire, mais un concurrent qui pouvoit n'être que ridicule pour le vieux & austère Galba, pouvoit être redoutable pour Othon qui n'avoit que des vices à opposer aux vices de *Vitellius*, & qui ayant passé toute sa vie dans la mollesse & dans les voluptés, ne se montra un homme & un grand homme qu'au moment de sa mort. *Vitellius* se prêta aux empressemens de ses légions, sans renoncer un moment aux plaisirs de la table; il ne fit rien & laissa faire ses deux lieutenans Valens & Cécina, tous deux mécontens de Galba, le premier parce qu'à son gré Galba n'avoit pas assez récompensé ses services, le second parce qu'ayant détourné à son profit des deniers publics, Galba, inexorable sur cet article, le fit poursuivre comme coupable de péculat. Quand on vint annoncer à *Vitellius* qu'il venoit d'être proclamé empereur, on le trouva d'abord à table; quand on alla le prendre dans son appartement pour le montrer aux soldats & au peuple, on le trouva encore à table; aussi-tôt après la cérémonie il se remit à table, mais il fut obligé d'en sortir, le feu ayant pris à la salle à manger. Il faisoit régulièrement quatre énormes repas par jour, il mettoit à contribution toutes les terres & toutes les mers & les épuisoit de gibier & de poisson. Les pays par où il passoit étoient ravagés, il ruinoit ceux chez lesquels il alloit manger, quoiqu'il partageât entre eux la dépense d'une seule journée, allant dîner chez l'un & souper chez l'autre. On ne pouvoit lui donner de repas qui ne coûtât au moins cinquante mille francs. Ses convives succomboient sous le poids de la bonne chère; l'un d'eux, Vibius Crispus, disoit: *j'étois mort, si je ne fusse tombé malade*; parce qu'une maladie, causée par cet excès d'intempérance, l'avoit dispensé d'assister plus long-tems à ces festins meurtriers. Lucius *Vitellius*, frère de l'empereur, lui donna un repas où furent servis deux mille poissons & sept mille oiseaux rares. L'empereur dédia solemnellement un plat d'argent qu'il nommoit, à cause de sa grandeur immense *le bouclier de Minerve*, il le remplit uniquement de foyes d'un poisson exquis, de cervelles de paons & de faisans, de laitances de murènes, de langues d'oiseaux à plumage rouge que les anciens appelloient *Phœnicopteri*.

Non in caro nidore voluptas
Summa, sed in te ipso est. Tu pulmentaria quære
Sudando; pinguem vitiis albumque nec ostrea
Nec scarus, aut poterit peregrina juvare Lagois.
Vix tamen eripiam posito pavone, velis quin
Hoc potiùs, quàm gallinâ tergere palatum,
Corruptus vanis rerum, quia veneat auro
Rara avis, & pictâ pandat spectacula caudâ:
Tanquam ad rem attineat quicquam, num vesceris istâ
Quam laudas plumâ, coctis num adest honor idem?

Jejunus raro stomachus vulgaria temnit;
Porrectum magno magnum spectare catino,
Vellem, ait harpyiis gula digna rapacibus; at vos
Præsentes austri coquite horum obsonia, quamvis
Putet aper rhombusque recens, mala nausea quandò
Ægrum sollicitat stomachum........

Si Horace n'avoit pas vécu si long-tems avant *Vitellius*, on croiroit que c'est ce vorace empereur & sa monstrueuse gloutonnerie qu'il a voulu peindre dans ces vers. Dion & Tacite évaluent à environ cent cinquante millions ce que la table de *Vitellius* put coûter à l'empire pendant les seuls huit mois que dura son regne. Cependant cet avantage de trouver tout bon qu'Horace regarde comme ne pouvant être que le fruit de la tempérance & de l'exercice, & qu'il n'accorde qu'aux estomacs à jeun, l'indolent, le gros & lourd *Vitellius* en étoit toujours doué. Sortant de table & assistant à

des ſacrifices, il enlevoit preſque de deſſus les charbons, les chairs de victimes & les gateaux ſacrés. Si, en paſſant dans les rues, il voyoit étalés des reſtes de viandes cuites, il y portoit à l'inſtant la main & en mangeoit tout en marchant. Manger plus, fut le ſeul avantage que l'empire put lui procurer.

Pendant que Valens & Cécina s'avançoient vers l'Italie, l'un par les Gaules & les Alpes Cottiennes, (le mont Cenis) l'autre par le pays des Helvétiens (la Suiſſe) & les Alpes Pennines, (vers le grand S. Bernard) Othon & *Vitellius* s'écrivoient des lettres, d'abord pleines de témoignages d'amitié & d'offres réciproques de toute ſorte d'honneurs & d'avantages pour celui qui voudroit bien céder l'empire à l'autre, ils finirent par ſe faire réciproquement les reproches les plus ſanglans & les mieux mérités & par envoyer l'un contre l'autre des aſſaſſins. Cécina & Valens, après avoir éprouvé contre l'ennemi des fortunes diverſes & dans leur propre armée des ſéditions violentes, après avoir tantôt agi ſéparément, tantôt uni leurs forces & les avoir affoiblies par leur jalouſie, gagnèrent enfin la bataille de Bedriac, près de Crémone; ce fut alors qu'Othon, qui pouvoit encore ſe défendre, s'il eût conſenti plus long-tems d'expoſer ſa vie & la fortune des citoyens qui lui étoient attachés, prit le parti généreux de ne ſacrifier que lui. Tout ſe ſoumit alors à *Vitellius.* Il faut lui rendre juſtice, il n'étoit pas porté naturellement à la cruauté, il voulut d'abord uſer de clémence envers les vaincus, mais on ne l'en laiſſa pas le maître: les conſeils de ſon frère & les leçons de tyrannie des courtiſans lui arrachèrent des vengeances cruelles; il n'étoit que mépriſable, ils le rendirent odieux. Il voulut quarante jours après la bataille de Bedriac, aller voir le champ de bataille couvert de morts à demi pourris: *fœdum atque atrox ſpectaculum*, dit Tacite, *intrà quadrageſimum pugnæ diem, lacera corpora, trunci artus, putres virorum equorumque formæ, infecta tabo humus, protritis arboribus atque frugibus, dira vaſtitas.* Ce fut là qu'il montra l'indifférence la plus inhumaine, ou plutôt, qu'il oſa étaler la joie la plus barbare, & qu'un de ſes courtiſans n'ayant pû s'empêcher de dire que ces cadavres répandoient une odeur infecte, il répondit, comme fit depuis Charles IX en parlant du corps de l'amiral de Coligny, que le corps d'un ennemi mort ſentoit toujours bon. Suétone, voulant rendre ce propos plus atroce, paroit le rendre bien moins vraiſemblable, lorſqu'il fait dire à cet indigne empereur: *optimè olere occiſum hoſtem*, ET MELIUS CIVEM. Que la perverſité de la nature humaine, que la fureur des paſſions aille juſqu'à faire trouver un plaiſir affreux à contempler ſon ennemi mort, on peut à toute force le concevoir, mais qu'on aime encore mieux que cet ennemi mort ſoit un concitoyen qu'un étranger, c'eſt ce qui n'eſt pas dans la nature, auſſi corrompue qu'on voudra l'imaginer: il eſt vrai qu'on hait plus encore ſes ennemis concitoyens que ſes ennemis étrangers, & c'eſt ce que Suétone a voulu dire; mais il n'y a guères d'apparence que *Vitellius* l'ait dit; c'eſt une réflexion philoſophique de l'auteur, non un mouvement naturel de l'homme. *Vitellius* porta ſur le trône toute la baſſeſſe & toute la perverſité de ſes goûts; il honora publiquement la mémoire de ce Néron qu'il avoit ſi baſſement flatté vivant; il fit ſa ſociété intime & particulière de farceurs, de bouffons, de cochers; il les admettoit à ſes plaiſirs & à ſa familiarité, il leur prodiguoit les marques de confiance & les témoignages d'amitié; *quibus ille amicitiarum dehoneſtamentis mirè gaudebat.* Il prenoit parti dans les factions du cirque, comme firent depuis tous ces derniers empereurs imbécilles de Conſtantinople, il bâtiſſoit à grands frais des écuries pour les chevaux du cirque, ſur-tout pour ceux de la faction qu'il favoriſoit & il puniſſoit comme des crimes d'état les cris que des ſpectateurs de factions contraires pouſſoient quelquefois contre cette faction favorite; il en coûta la vie à pluſieurs citoyens pour un pareil ſujet. Telles étoient les affaires qui occupoient *Vitellius*; Valens & Cécina, qui avoient vaincu pour lui, ſe chargèrent auſſi de regner pour lui; mais ils entendoient mieux la guerre que l'art de gouverner; ils regnèrent mal & leur méſintelligence fut fatale à l'état, ils firent commettre à *Vitellius* beaucoup de cruautés où ſon caractère ne l'eût pas porté naturellement. Ce fut envers ſes créanciers qu'il fut toujours le plus injuſte & le plus cruel. Ses exceſſives dépenſes l'avoient ſouvent expoſé autrefois à leurs pourſuites. Devenu empereur, il n'épargna aucun de ceux qui l'avoient pourſuivi avec quelque rigueur. Un d'entre ces créanciers croyant n'avoir eu aucun tort à ſon égard, ſe préſenta pour lui faire ſa cour, *Vitellius* l'ayant apperçu, l'envoye auſſitôt au ſupplice; tout-à-coup il le rappelle comme ſe repentant de ſa réſolution, & déjà on applaudiſſoit à ce retour de clémence, il le fit poignarder à l'inſtant, diſant qu'il vouloit repaître ſes yeux du ſang de ſon ennemi, c'eſt toujours le même eſprit & le même mot que ſur le champ de bataille de Bédriac. Mais voici une plus grande horreur, deux fils lui demandant la grace de leur père, il les fit périr avec lui. Un chevalier romain qu'il envoyoit arbitrairement au ſupplice, lui crie qu'il l'avoit nommé ſon héritier, *Vitellius* voulut voir ſon teſtament, & peut-être lui auroit-il fait grace, ſi le teſtateur l'avoit nommé ſeul héritier, mais voyant qu'il lui donnoit un cohéritier dans la perſonne de ſon affranchi, il les fit égorger l'un & l'autre. Il étoit tems que Veſpaſien vint arrêter le cours de tant de crimes, cet homme vraiment digne du trône, après avoir quelque tems réſiſté à ſon élévation, ſe voyant proclamé par les légions d'Egypte, de Judée, de Syrie, & reconnu dans tout l'Orient, conſentit de ſuivre

jusqu'au bout sa fortune, Mucien & Antonius Primus, ses lieutenans, furent sous lui ce que Cécina & Valens avoient été pour *Vitellius*, avec cette différence que celui ci ne secondoit pas même ses lieutenans, & que Vespasien dirigeoit les siens. Quand *Vitellius* vit qu'il falloit songer sérieusement à sa défense, il se contenta d'opposer à ses nouveaux ennemis ces mêmes Valens & Cécina, sans trop examiner s'il avoit lieu de compter beaucoup sur eux. Cécina le trahit, ménagea Primus qu'il pouvoit écraser & essaya de lui livrer les légions qu'il commandoit, elles se soulevèrent contre lui & le mirent dans les fers; mais elles furent défaites par Primus à la bataille de Crémone, où l'on vit un père & un fils, engagés dans les deux partis contraires, combattre l'un contre l'autre sans se connoître, le fils tuer son père & le reconnoître au moment où il expiroit; Valens servant *Vitellius* avec plus de fidelité que Cécina, mais avec quelque lenteur, fut fait prisonnier & tué à Urbin par ordre du vainqueur. Dans cette guerre on vit un soldat demander une récompense pour avoir tué son frère,

Et sa tête à la main, demander son salaire.

Vitellius voyant le péril approcher, offrit d'abdiquer & convint des conditions de son abdication avec Flavius Sabinus, frère aîné de Vespasien & préfet de Rome. Il ne vouloit que dérober au courroux du vainqueur une femme, digne d'un autre mari que *Vitellius*, & des enfans innocens; il venoit de perdre une mère respectable par ses vertus & pour qui l'élévation d'un tel fils ne fut qu'une source de deuil & de bonne renommée, *nihil principatu filii assecuta, nisi luctum & bonam famam.* Il sortit du palais en habit de deuil, suivi de toute sa maison plongée dans la douleur & l'accablement, le peuple le flattoit encore, les soldats gardoient un silence farouche, il prononça comme il put, en fondant en larmes & à travers mille sanglots, l'acte de son abdication; il présentoit au peuple son frère, sa femme, ses enfans, lui demandant sa pitié pour ces infortunés; le peuple s'émut en sa faveur, il eut honte de souffrir ce grand abaissement de son empereur, on l'entoura, on lui ferma tout autre chemin que celui du palais, on le força d'y retourner & de reprendre l'empire; les droits du malheur l'emportèrent ici sur le ressentiment dû à tant de vices & de crimes. On prend les armes contre Sabinus; il est battu, il se retire au capitole, il y est assiégé; & le temple de Jupiter Capitolin est brûlé, *luctuosissimum fœdissimumque facinus*, dit Tacite, Sabinus chargé de chaines est mené devant *Vitellius* qui voulut le sauver, mais le peuple en fureur se jette sur Sabinus, le met en pièces, lui coupe la tête, jette son corps aux Gémonies. Dans le même tems Lucius *Vitellius* surprit & ravagea Terracine; ce retour de fortune dura peu, Primus force la ville de Rome, au milieu de la fête des Saturnales; ce contraste de joies folles d'un côté, de cris de rage de l'autre, de débauches & de carnage, de voluptés & de cruautés, cette ville qui semble être à la fois dans un accès de fureur & dans l'ivresse du plaisir, forme dans Tacite un tableau digne d'un tel peintre.

Sæva ac deformis urbe totâ facies. Alibi prælia & vulnera, alibi balnea popinæque: simul cruor & strues corporum; juxtà scorta & scortis similes: quantum in luxurioso otio libidinum, quidquid in acerbissimâ captivitate scelerum: prorsùs ut eamdem civitatem & furere crederes & lascivire.

Vitellius, pendant que les prétoriens se faisoient encore égorger pour lui, sort du palais par une porte secrète, suivi seulement d'un cuisinier & d'un boulanger, il se fait porter en chaise à la maison de sa femme sur le mont Aventin, dans l'intention de se sauver la nuit à Terracine pour se mettre sous la protection des cohortes commandées par son frère: l'inconstance ou la crainte le ramènent au palais, la solitude & le silence qu'il y trouve l'effrayent encore plus,

Horror ubique animos, simul ipsa silentia terrent.

Tout avoit disparu jusqu'aux deux compagnons de sa fuite, il cherche par-tout un asyle bien secret, bien caché, aucun ne lui paroît assez sûr; enfin il va s'enfermer dans la loge du portier qu'il bouche en dehors du mieux qu'il put, pour n'être pas apperçu. Cependant on entre dans le palais ouvert & abandonné, on ne voit rien, on n'entend rien, mais une recherche plus exacte fait découvrir le malheureux *Vitellius*, il est arraché de sa honteuse retraite par Julius Placidus, tribun d'une cohorte; on lui lie les mains derrière le dos, on lui met une corde au cou, on déchire ses habits, on le traîne vers les Gémonies, le peuple lui jettoit du fumier & de la boue, lui reprochoit sa gourmandise & son yvrognerie dont les marques éclatoient sur son visage, dans sa taille & dans son maintien; on ne le plaignoit plus, l'ignominie de sa lâcheté étouffoit toute compassion. *Vincta post tergum manus; laniatâ veste fœdum spectaculum ducebatur, multis increpantibus, nullo illacrymante: deformitas exitûs misericordiam abstulerat.* On lui reprochoit sur-tout l'embrasement du Capitole & la superstition qui ferme le cœur à toute pitié, entroit pour beaucoup dans ce reproche. On fut bien plus cruel à son égard qu'il n'avoit eu la foiblesse de le devenir à l'égard de ses ennemis; on prit un plaisir barbare à lui déchiqueter tous les membres, à lui faire sentir toutes les horreurs d'une mort lente. On fit à son cadavre les mêmes outrages qu'on lui avoit faits de son vivant, c'est le plaisir du peuple de tous les pays & de tous les tems, il fut traîné avec un croc dans le Tibre, sa tête fut portée par toute la ville au bout d'une lance. Il reçut cependant les honneurs de la sépulture par les soins de Galeria, sa vertueuse veuve: cette femme ne s'étoit jamais

laissée éblouir par les fausses grandeurs de son mari, & lorsque *Vitellius* osa donner à son fils le nom de *Germanicus*, ces grands noms, dit-elle modestement, ne nous couviennent point, je sais bien que je n'ai mis au monde que *Vitellius*. Elle eut la douleur de voir immoler cet enfant innocent, *Vitellius* avoit épargné la famille d'Othon & avoit voulu sauver le frère de Vespasien. La mort du fils de *Vitellius* fut l'ouvrage de Mucien, homme plein de talens, mais de vices, il laissa vivre cependant la fille de *Vitellius*, & Vespasien plus humain prit soin de la marier convenablement & lui donna une riche dot.

Lucius *Vitellius* ne tenta aucune résistance, il se remit avec ses cohortes à la discrétion du vainqueur, il n'en fut pas moins mis à mort ; il n'y eut de traces de grandeur que dans ces soldats de Lucius *Vitellius*, qui, menés comme en triomphe dans les rues de Rome, souffrirent avec un fier mépris & les insultes d'un peuple insensé que quelques-uns même réprimèrent au prix de leur vie, & les horreurs d'une indigne prison & celles d'une plus indigne mort. Tacite fait respecter dans leur malheur ces braves & fideles soldats, & leurs ennemis mêmes admirèrent leur courage.

Et miles infelicia arma, haud minus irâ quàm metu abjecit. Longus deditorum ordo, septus armatis per urbem incessit. Nemo supplici vultu, sed tristes & truces, & adversum plausus ac lasciviam insultantis vulgi immobiles. Paucos erumpere ausos circumjecti pressere : ceteri in custodiam conditi : nihil quisquam locutus indignum, & quanquam inter adversa, salvâ virtutis famâ.

VITERBE, (*voyez* ANNIUS de & GODEFROI de) aux articles *Annius* & *Godefroy*, Gilles de *Viterbe* étoit, comme eux, un savant, qui avoit pris ce nom de *Viterbe* du lieu de sa naissance. Il étoit de l'ordre des hermites de saint Augustin, il en fut fait général en 1507, puis cardinal. Il fit l'ouverture du concile de Latran en 1512 sous le pape Jules II. Il fut employé par Léon X en beaucoup d'affaires considérables. Il mourut à Rome en 1532, laissant des ouvrages & sacrés & profanes, & en vers & en prose. Dom Martène, dans sa grande collection d'anciens monumens, a donné plusieurs lettres de Gilles de *Viterbe*, qui sont de quelque importance pour l'histoire de son tems.

VITIGÈS, roi Goth d'Italie, vaincu par Belisaire au sixième siècle.

VITIKIND, (*voyez* WITIKIND.)

VITIZA, roi des Visigoths d'Espagne, regna, & regna mal pendant neuf ans, depuis 701 jusqu'en 710. Il avoit regné cinq autres années avec Egica son père.

VITRÉ, (Antoine) (*Hist. litt. mod.*) imprimeur célèbre à Paris. C'est lui qui a imprimé la polyglotte de le Jay. On lui a reproché d'avoir détruit les beaux caractères des langues orientales qui avoient servi à l'impression de cette bible, pour ôter les moyens d'imprimer à Paris, après sa mort, aucun livre en ces langues. Chevillier le dit formellement dans son origine de l'imprimerie, & il cite un libraire de Paris qui dans une histoire de l'imprimerie & de la librairie, rapporte le fait avec autant d'assurance que s'il en avoit été le témoin. M. de Guignes a pleinement vengé la mémoire de *Vitré*, il a retrouvé à l'imprimerie royale ces poinçons & ces matrices qu'on accusoit cet imprimeur d'avoir détruits. Sa justification ne pouvoit être plus complette. On peut la voir dans l'essai historique sur l'origine des caractères orientaux de l'imprimerie royale, &c. par M. de Guignes, placé à la tête du premier volume des notices des manuscrits de la bibliothèque du roi, pages 34 & suivantes. On estime beaucoup encore le corps de droit, & la bible latine de *Vitré*. Son défaut est de ne pas distinguer la consonne d'avec la voyelle dans les lettres *J* & *V*. Il mourut en 1674 imprimeur du clergé.

VITRUVE, (M. Vitruvius Pollio) (*Hist. litt. rom.*) si célèbre par son traité d'architecture, dédié à Auguste, n'est connu que par cet ouvrage ; on sait seulement qu'il étoit né à Formies. Perrault a traduit en françois ce traité, dont il y a aussi une version italienne avec les commentaires du marquis Galliani.

VITRY, (*voyez* HÔPITAL.)

VITTEMENT, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) étoit d'une famille obscure de Dormans en Champagne, il naquit en 1655, fit ses études au collège de Beauvais à Paris, où il remplit bientôt une chaire de philosophie. Ami de Messieurs Rollin & Coffin & célébré par eux, son mérite franchit les limites de l'université, il fut choisi pour enseigner la philosophie à l'abbé de Louvois, fils de ce grand & puissant ministre dont la mémoire inspire plus de respect que d'amour. Etant recteur de l'université, il complimenta Louis XIV sur la paix de Riswick, & soit qu'il eût des avantages extérieurs remarquables, soit qu'en effet sa harangue fut d'un mérite distingué, on assure que Louis XIV dit : *jamais harangue ni orateur ne m'ont fait tant de plaisir*. Il prouva en effet dès la même année 1697 qu'il avoit été sensible au mérite de l'abbé *Vittement*, il le nomma sous-précepteur des ducs d'Anjou & de Berry, ses petits-fils ; il est même étonnant que le collège de Beauvais, l'amitié des jansénistes & par conséquent la haine des jésuites, ne l'ayent pas arrêté sur ce choix ; il avoit sans doute été préparé par l'influence des le Tellier-Louvois. Le duc d'Anjou étant devenu roi d'Espagne,

l'abbé *Vittement* l'accompagna, lorsqu'il alla prendre possession de son royaume. Le roi d'Espagne voulant le fixer en Espagne, lui offroit une pension de huit mille ducats & l'archevêché de Burgos, il refusa tout & revint en France. Le duc d'Orléans le nomma sous-précepteur de Louis XV, mais il ne put jamais le faire consentir à recevoir aucun bénéfice, il avoit fait vœu de n'accepter aucun bien d'église, tant qu'il auroit d'ailleurs de quoi vivre; il ne voulut pas même solliciter une place à l'académie françoise, place qu'on s'accoutume trop aisément à regarder comme due aux instituteurs des rois. Si elle étoit dûe, elle cesseroit d'être desirable; il faut, pour être flatteuse, qu'elle soit une grace, ou plutôt une justice personnelle. L'abbé *Vittement* quitta la cour en 1722 & mourut dans sa patrie en 1731. Il est auteur de plusieurs ouvrages théologiques & polémiques, dont aucun n'a eu d'éclat. Il a réfuté Spinosa. M. Cossin lui a fait une épitaphe qui est peut-être son titre le plus flatteur, & qui mérite de trouver place ici:

EPICEDIUM M. JOANNIS VITTEMENT,
PROPRÆCEPTORIS REGII.

HIC JACET

Vir omni virtutum ac doctrinæ genere excellens
Joannes VITTEMENT presbyter Suessionensis.
Dormani obscuro loco natus
Generis humilitatem ingenti splendore illustravit.
Translatus statim à puero Parisios,
In collegio Dormano - Bellovaco
Alteram quasi patriam nactus est.
Ibi inter Bursarios adscriptus,
Industriâ duce, magistrâ paupertate
Studiis quàm acriter tàm feliciter incubuit.
Mox ibidem philosophiam docuit
Magnâ cum celebritate.
Evectus ad supremum universitatis regimen,
Sub finem rectoratûs
A magnifico meritorum æstimatore
Ludovico magno,
Regiorum nepotum institutioni lector adjunctus est:
Quo toto tempore,
Quamvis in ipsâ aulâ lucem fugitaret,
Regi tamen, principibus, omnibus aulicis
In amore & pretio fuit.
Secutus in Hispaniam alumnum Regem
Philippum quintum,
Eodem posteà, quanquam invito concedente,
Privatos apud Lutetiam lares lætus repetiit.
Indè post aliquot annos revocatus in palatium,
Instituendæ Ludovici XV infantiæ
Admotus est propræceptor.
Perfunctus augusto munere
In desideratam diù solitudinem revolavit,
Uni Deo vacare certus.
Oblata non semel opima beneficia
Constanter recusavit,
Opum splendidè contemptor
Nisi quas in pauperes erogaret.
Diuturnos morbi & senectutis angores
Legendo, precando, meditando leniit;
Illus desiderio revisendæ patriæ,
Dormani in graviorem morbum incidit;
Ibique partitus egenis ac præsertim popularibus suis
Quæ supererant opes
In amatæ sinu paupertatis, quod optabat, ipse
Conquievit

Die 31 Augusti, an. 1731, Ætatis 77.

VITZILIPUTZLI, s. m. (*hist. mod. superstit.*) C'étoit le nom que les mexicains donnoient à leur principale idole, ou au seigneur tout-puissant de l'univers: c'étoit le dieu de la guerre. On le représentoit sous une figure humaine assise sur une boule d'azur, posée sur un brancard, de chaque coin duquel sortoit un serpent de bois. Ce dieu avoit le front peint en bleu; une bande de la même couleur lui passoit par-dessus le nez, & alloit d'une oreille à l'autre. Sa tête étoit couverte d'une couronne de plumes élevées dont la pointe étoit dorée; il portoit dans sa main gauche une rondache sur laquelle étoient cinq pommes de pin & quatre flèches que les mexicains croyoient avoir été envoyées du ciel. Dans la main droite il tenoit un serpent bleu. Les premiers espagnols appelloient ce dieu *Huchilobos*, faute de pouvoir prononcer son nom. Les mexicains appelloient son temple *teateali*: ce qui signifie la *maison de dieu*. Ce temple étoit d'une richesse extraordinaire; on y montoit par cent quatorze dégrés, qui conduisoient à une plate-forme, au-dessus de laquelle étoient deux chapelles: l'une dédiée à *Vitziliputzli*, & l'autre au dieu *Tlaloch*, qui partageoit avec lui les hommages & les sacrifices. Devant ces chapelles étoit une pierre verte haute de cinq pieds, taillée en dos-d'âne, sur laquelle on plaçoit les victimes humaines, pour leur fendre l'estomac & leur arracher le cœur, que l'on offroit tout fumant à ces dieux sanguinaires; cette pierre s'appel-

loit *quatixicali*. On célébroit plusieurs fêtes en l'honneur de ce dieu YPAINA. (*A. R*)

VIVE-DIEU, (*hist. de Fr.*) ce fut le cri de guerre dans la fameuse bataille d'Ivry, gagnée par Henri IV. Voici comme Etienne Pasquier le raconte dans sa lettre écrite à M. de Sainte-Marthe, *tom. II. pag.* 667. « Le roi voyant lors ses affaires en mauvais termes, commença en peu de paroles à exhorter les siens; & quelques-uns faisant contenance de fuir: tournez visage (leur dit-il), afin que si ne voulez combattre, pour le moins me voyez mourir. Sur cette parole lui & les siens ayant un *vive-Dieu* en la bouche pour le mot du guet, il broche son cheval des éperons, & entre dans la mêlée avec telle générosité, que ses ennemis ne firent plus que conniller. » (*D. J.*)

VIVÈS, (*Hist. mod.*) c'est le nom d'un page du roi de Navarre, Henri d'Albret, lequel donna une grande marque d'attachement & de zèle à ce roi. Henri d'Albret avoit été fait prisonnier à la bataille de Pavie, ainsi que François I. Pescaire, qui l'avoit pris, le tenoit enfermé dans le château de Pavie, & refusa, dit-on, cent mille écus que Henri lui offroit pour sa rançon. La fidélité de Pescaire menaçoit le roi de Navarre d'un sinistre avenir. La raison d'état, source d'injustices & de cruautés, sembloit défendre à l'empereur de mettre en liberté un prince dont son ayeul avoit usurpé la couronne. Le roi de Navarre prit d'autres mesures pour sortir de captivité, il corrompit deux de ses gardes qui favorisèrent un stratagême, concerté entre lui & *Vivès* son page. Celui-ci entra le matin dans la chambre du roi de Navarre pour l'habiller; le roi prit les habits de *Vivès*, qui se mit au lit à sa place. Le roi, ainsi déguisé, passa au travers du corps de garde sans être reconnu, il trouva des chevaux hors du château & prit précipitamment la route de Piémont. *Vivès*, pour donner plus de tems à son maître, feignit d'abord de dormir quand on entra dans la chambre, puis il prétexta une maladie & tint toujours ses rideaux fermés jusqu'au soir. Enfin l'inquiétude fit violence au respect; le capitaine de la garde entra, ouvrit les rideaux & reconnut *Vivès*. On lui fit grace, car après tout il avoit fait son devoir, & il y auroit eu de la lâcheté à le punir.

Le P. Daniel dit, d'après la préface de la vie du maréchal de Gassion, que ce fut Jean de Gassion, Bisayeul du maréchal, qui procura la liberté au roi de Navarre; le fait paroit même constant par le témoignage de du Bellai. Il paroit que Jean de Gassion fut choisi par les états de Béarn, pour traiter de la rançon du roi de Navarre, & que, n'ayant pû convenir de rien avec les généraux ou les ministres de l'empereur, il employa son argent & celui des états à corrompre les gardes, qui facilitèrent l'évasion du roi de Navarre. Mais les deux récits se concilient, Gassion aura tout disposé par son argent & ses intrigues; & le stratagême de *Vivès* aura servi au moment de l'exécution.

VIVÈS, (Jean Louis) (*hist. litt. mod.*) né à Valence en Espagne en 1492, enseigna les belles-lettres à Louvain. Il passa en Angleterre & enseigna le latin à la princesse Marie, fille de Henri VIII, & qui fut depuis la reine Marie. Henri & sa première femme Catherine d'Arragon prenoient eux-mêmes tant de goût à ses leçons, qu'ils quittoient leur cour & alloient exprès jusqu'à Oxford pour les entendre. Tout changea dans la suite, Catherine & sa fille tombèrent dans la disgrace, Henri n'eut plus d'amis ou d'ennemis que ceux qui approuvoient ou qui improuvoient son divorce avec Catherine; *Vivès* fut de ces derniers, il parla, il écrivit contre le divorce; il fut mis en prison, il y resta six mois, dès qu'il eut recouvré sa liberté, il retourna en Espagne, s'y maria, vécut tranquille au sein des lettres, & mourut à Bruges en 1540. Il étoit ami d'Erasme & de Budée, & quoique inférieur à l'un en talent, à l'autre en érudition, on le mettoit à-peu-près sur la même ligne. On a de lui sur la cité de Dieu de saint Augustin, des commentaires, dont quelques endroits furent censurés par les docteurs de Louvain, un traité de la décadence des arts & des sciences, un traité de la religion. Ses œuvres ont été recueillies en deux volumes *in-folio*.

VIVIANI, (Vincent, Vincenzio) (*Hist. litt. mod.*) de l'académie des sciences de Paris, gentilhomme Florentin, disciple de Galilée & fidèle toute la vie à ce titre par reconnoissance, & par vanité peut-être, naquit à Florence le 5 avril 1622. Galilée qui, dans sa vieillesse, avoit perdu, selon sa propre expression, *ces yeux qui avoient découvert un nouveau ciel*, prenoit plaisir à former des jeunes gens qui lui tenoient lieu de ces yeux qu'il avoit perdus; il prit chez lui, en 1639, & adopta en quelque sorte M. *Viviani*. Celui-ci avoit alors dix-sept ans, il passa trois ans avec son maître, depuis dix-sept jusqu'à vingt, que la mort de Galilée les sépara.

Non-seulement M. *Viviani* profita beaucoup sous un tel maître, mais il prit pour lui une tendresse vive & une espèce de passion. Par-tout il se nomme le disciple & le dernier disciple de Galilée; jamais il ne met son nom à un ouvrage sans l'accompagner de ce titre; jamais il ne manque une occasion de parler de Galilée, jamais il ne le nomme sans lui rendre un hommage. Les grands ouvrages qui, avec de fréquentes & de longues interruptions occupèrent toute la vie de M. *Viviani*, sont ses divinations sur Aristée & sur Apollonius de Perge en Pamphilie, anciens géomètres, dont le premier vivoit environ trois cent ans avant

J. C., le second à-peu près deux cent cinquante ans. Aristée avoit fait cinq livres *des lieux solides*, c'est-à-dire, des sections coniques; ces cinq livres sont entièrement perdus.

Apollonius de Perge ou de Perga, *Pergaus*, avoit ramassé sur les sections coniques tout ce qu'avoient écrit avant lui Aristée & les autres anciens géomètres; il est le premier qui ait donné aux trois sections coniques les noms de parabole, d'hyperbole & d'ellipse; de huit livres, qu'il avoit composés, les quatre derniers avoient péri. Les divinations de M. *Viviani* consistoient à restituer ce qui manquoit de ces deux auteurs, c'est-à-dire, la totalité de l'un & la moitié de l'autre, à deviner ce qu'ils avoient dit, ou ce qu'ils avoient dû dire. Il paroît par plusieurs géomètres anciens, mais postérieurs à cet Apollonius de Perge, que le cinquième livre de ses coniques, traitoit des plus grandes & des plus petites lignes droites, qui se terminassent aux circonférences des sections coniques, c'est ce qu'on a depuis appellé les questions *de maximis & minimis*.

M. *Viviani* laissant pour quelque tems Aristée, sur lequel il s'étoit exercé d'abord, restitua le cinquième livre d'Apollonius.

Tandis qu'il étoit occupé de ce travail, en 1658, le fameux Jean Alphonse Borelli, auteur de l'excellent livre *de motu animalium*, passant par Florence, trouva dans la bibliotheque de Médicis un manuscrit arabe portant cette inscription latine: *Apollonii Pergai conicorum libri octo*. Malgré l'énoncé de l'inscription, il manquoit au manuscrit le huitième livre tout entier d'Apollonius, mais enfin le cinquième livre y étoit, & le moment étoit arrivé de reconnoître si M. *Viviani* avoit deviné juste. Borelli ne savoit point l'arabe, le grand duc lui permit de porter le manuscrit à Rome, pour le faire traduire par le maronite Abraham Ecchellensis, professeur en langues orientales, (*voyez* l'article ECCHELLENSIS.)

M. *Viviani*, de son côté, ne voulant pas perdre le fruit de son travail sur le cinquième livre d'Apollonius, prit toutes les mesures nécessaires pour bien établir qu'il n'avoit fait que deviner. Il se fit donner des attestations authentiques qu'il n'entendoit point l'arabe, il obtint du prince de Toscane Léopold, frère du grand duc Ferdinand II, qu'il paraphât de sa main les papiers de M. *Viviani* dans l'état où ils étoient alors, il ne voulut point que M. Borelli lui mandât jamais rien de ce qu'Ecchellensis auroit pû découvrir en traduisant; il se hâta d'achever sa divination, il imprima & publia son ouvrage en 1659 sous ce titre: *De maximis & minimis geometrica divinatio in quintum conicorum Apollonii Pergai adhuc desideratum*.

Pendant ce tems, Abraham Ecchellensis, qui ne savoit point de géometrie, aidé par Borelli, qui, comme nous l'avons dit, ne savoit point l'arabe, travailloit à sa traduction, il donna en 1661 le cinquième, le sixieme & le septième livre traduit, à la fois. On put alors comparer la divination de M. *Viviani* avec la vérité, & l'on trouva, dit M. de Fontenelle, qu'il avoit plus que deviné, c'est-à-dire, qu'il avoit été beaucoup plus loin qu'Apollonius sur la même matière. On n'eut pas l'occasion d'une semblable épreuve sur la divination d'Aristée.

M. *Viviani* fut bientôt engagé dans une occupation toute différente, où cependant, selon la remarque de M. de Fontenelle, sa destinée voulut qu'il fut encore question de continuer les travaux des anciens.

Après un débordement du Tibre, qui avoit fait du ravage sous Tibère, on s'occupa du soin de détourner les rivières & les lacs qui tombent dans le Tibre. La rivière, la plus aisée à détourner, étoit le Clanis ou la Chiana; entre les montagnes de la Toscane il se forme, dans une longue plaine, un grand lac que la Chiana traverse, & où ses eaux, en équilibre, n'ont pas plus de pente pour couler du côté de l'Orient dans le Tibre que du côté du Couchant dans l'Arno qui passe à Florence, de sorte qu'elle coule & de l'un & de l'autre côté, & contribue aux inondations tant du Tibre que de l'Arno, tant de Rome que de Florence; on pouvoit sauver l'une de ces deux villes, mais ce ne pouvoit être qu'aux dépens de l'autre. Les romains se determinèrent alors à laisser les choses comme elles étoient, mais dans la suite ils bâtirent une grosse muraille, qui ferme d'une montagne à l'autre la vallée, par où passe la Chiana pour se jetter dans le Tibre, & ils laissèrent au milieu une ouverture pour regler la quantité d'eau qu'ils vouloient bien recevoir.

Les contestations sur le cours de la Chiana se renouvellèrent entre Rome & Florence sous le pontificat d'Alexandre VII. Le pape nomma pour commissaires le cardinal Carpegne & M. Cassini; le grand duc nomma le sénateur Michelozzi & M. *Viviani*. M. de Fontenelle ne perd pas l'occasion de remarquer que la politique eut alors un besoin indispensable du secours de la géométrie. Les commissaires reglèrent, en 1664 & en 1665, ce qu'il y avoit à faire de part & d'autre, & la manière dont le tout devoit être exécuté. « Mais comme il arrive assez souvent dans ce qui ne regarde que le public, on n'alla pas plus loin que le projet. »

MM. Cassini & *Viviani* profitèrent de l'occasion de ce voyage pour faire des observations sur les insectes qui se trouvent dans les Galles & dans les nœuds des chênes, sur des coquillages de mer en partie pétrifiés, qu'ils déterrèrent dans les montagnes

tagnes du pays, sur des antiquités même, urnes sépulchrales, inscriptions étrusques, &c. M. Cassini fit voir en ce même lieu à M. *Viviani* des éclipses de soleil dans Jupiter, causées par les satellites, il en dressa des tables & des éphémérides. Le disciple de Galilée eut le plaisir d'être témoin des progrès qu'on faisoit en suivant les pas de son maître.

En 1664 il reçut une pension de Louis XIV, dont il n'étoit point sujet & auquel il étoit inutile. De cette pension qu'il recevoit du roi, il acheta dans la suite à Florence une maison qu'il fit rebâtir avec goût & même avec une sorte de magnificence, & sur le frontispice de laquelle il grava ces mots : *Ædes à Deo data*, allusion heureuse, dit M. de Fontenelle, & au premier nom qu'on a donné au roi & à la manière dont cette maison avoit été acquise; ajoutons, & a ces vers de Virgile :

Deus nobis hæc otia fecit,
Namque erit ille mihi semper Deus.

Galilée n'a pas été oublié dans le plan de cette maison. Son buste est sur la porte, l'histoire de sa vie dans des places menagées exprès, & des estampes mises à la fin de la divination sur Aristée, ont multiplié ce monument érigé à la gloire de Galilée.

En 1666 le grand duc de Toscane, Ferdinand II, nomma M. *Viviani* son premier mathématicien, titre d'autant plus flatteur pour lui, que Galilée l'avoit porté.

On avoit trouvé quelques écrits posthumes de Galilée, principalement un traité des proportions pour éclaircir le cinquième livre d'Euclide. M. *Viviani* fit imprimer en 1674 un petit *in*-4o sous ce titre : *Quanto libro degli elementi d'Euclide overo scienza universale delle proporzioni, spiegata colla dottrina del Galileo.*

En 1676 parurent dans un journal trois problêmes, proposés par M. de Comiers, prévôt de l'église collégiale de Ternant. Les deux premiers avoient rapport à la trisection de l'angle, problême fameux chez les anciens & qui les a beaucoup exercés. Tous les ouvrages de M. *Viviani* devenoient pour lui une occasion de remplir quelque devoir de reconnoissance ou d'amitié : il avoit eu des obligations à notre trop fameux Chapelain, dont le nom aujourd'hui ne réveilleroit plus que l'idée du ridicule, s'il n'eût été le rédacteur des sentimens de l'académie françoise sur le Cid, mais qui de son tems jouissoit de la plus haute considération; M. *Viviani* avoit promis autrefois de lui dédier quelque ouvrage; quoique Chapelain fut mort depuis, M. *Viviani* ne se croyoit point dégagé de sa promesse. Il résolut les problêmes de M. de Comiers, pour en dédier la solution à la mémoire de son ami, sous ce titre : *Enodatio problematum universis geometris propositorum à Cl. Claudio Comiers*, 1677.

En 1692 il proposa lui même dans les actes de Leipsick un problême qui consistoit *à trouver l'art de percer une voûte hémisphérique de quatre fenêtres, telles que le reste de la voûte fût absolument quarrable.* Le problême étoit proposé *A. D. Pio Lisci pusillo geometrâ*; c'étoit l'anagramme de ces mots : *postremo Galilai discipulo*, *dernier disciple de Galilée*, car il avoit survécu à Torricelli, autre disciple illustre de ce grand maître.

Ce problême de la voûte quarrable, dont Léibnitz, Bernoulli de Basle & le marquis de l'Hôpital donnèrent aisément une foule de solutions par la méthode du calcul différentiel, à peine connu alors de réputation en Italie, ce problême faisoit partie d'un ouvrage que *Viviani* donna la même année 1692 sous ce titre : *La struttura e quadratura esatta dell'intero, e de le parti d'un nuovo cielo ammirabile, el uno degli antichi delle volte regolari degli architetti.* Il y traite tant en géomètre qu'en architecte, des voûtes anciennes des romains, & d'une voûte nouvelle qu'il avoit inventée, & qu'il nommoit *Florentine.*

En 1699 il fut nommé un des huit associés étrangers de l'académie des sciences.

En 1701 il publia trois livres de sa divination sur Aristée; il les dédia au roi Louis XIV son bienfaiteur par une inscription en style lapidaire. Il seroit à souhaiter, dit M. de Fontenelle, pour l'honneur de *Viviani* & de son ouvrage qu'Aristée pût ressusciter comme fit Apollonius. Cette divination sur Aristée fut le dernier ouvrage publié par M. *Viviani.* La préface de ce livre est pleine des éloges des grands géomètres de son tems, parmi lesquels il distingue sur-tout le fameux Léibnitz, dont il exalte les découvertes presque divines, & qu'il appelle *le phænix des esprits, & pour tout dire un second Galilée.*

M. *Viviani* mourut le 22 septembre 1703, âgé de plus de 81 ans. « Les italiens, dit M. de Fontenelle, conservent le souvenir des bienfaits, & pour tout dire, aussi celui des offenses plus profondément que d'autres peuples.... mais la reconnoissance que M. *Viviani* a fait éclater en toute occasion pour tous ses bienfaiteurs, a été regardée comme extraordinaire, & s'est attiré de l'admiration même en Italie.

VIVIERS (des romains), (*hist. rom.*) aucun peuple n'a été aussi curieux de beaux, de grands, & de nombreux *viviers*, que le furent les romains, dès qu'ils eurent fait du poisson la principale partie du luxe de leurs tables. Les historiens & les poëtes ne parlent que de la magnificence des *viviers* qu'on voyoit dans toutes les maisons de campagne

des riches citoyens, de Lucullus, de Crassus, d'Hortensius, de Philippus, & autres consulaires. « Croyez-vous, dit Ciceron, qu'aujourd'hui que nos grands mettent tout leur bonheur & toute leur gloire à avoir de vieux barbeaux qui viennent manger dans la main, croyez-vous que les affaires de l'état soient celles dont on se soucie ? » (*D. J.*)

VIVONNE, (*voyez* ROCHECHOUART.)

VIZIR DU BANC, (*terme de relation*) on appelle *vizirs du banc* en Turquie, les *vizirs* qui ont séance avec le grand *vizir* dans le divan, lorsqu'on examine les procès. Ils n'ont que voix consultative, & seulement lorsqu'ils sont mandés. Quelquefois néanmoins lorsqu'il s'agit de délibérations importantes, ils sont admis dans le conseil du cabinet avec le grand *vizir*, le mufti & les cadileskers. Ce sont eux qui écrivent ordinairement le nom du grand-seigneur au haut de ses ordonnances, & le sultan, pour les autoriser, fait apposer son sceau au-dessous de son nom. *Voyez* VISIR. (*D. J.*)

VIZIR-KAN, s. m. (*terme de relation*) on appelle de ce nom à Constantinople un grand bâtiment quarré à deux étages, rempli haut & bas de boutiques & d'ateliers, où l'on travaille à peindre les toiles de coton; c'est aussi le lieu où l'on en fait le commerce. (*D. J.*)

VOET, (Gisbert) VOETIUS, (*Hist. litt. mod.*) ennemi de Descartes, pédant hollandois, qui a fait secte parmi les pédans, car il y a eu du moins il y eut des Voëtiens. Ce *Voëtius* est fameux, comme Erostrate, par le mal qu'il a fait. Gomariste fougueux, il s'étoit signalé au synode de Dordrecht; sa fanatique éloquence avoit contribué à la condamnation des arminiens & à la mort de ce vénérable Barnevelt, victime d'un zèle vertueux pour les loix de son pays. *Voëtius* étaloit cet indigne triomphe, il exigeoit les respects & les hommages dûs à un défenseur heureux de la vérité; il se nommoit, il se faisoit nommer *la gloire & l'ornement des églises belgiques*; son impudent orgueil ne rougissoit pas de prendre ce titre dans des écrits publics. Un maintien grave, l'air du recueillement & de la mortification, une négligence étudiée dans son extérieur, une morale austère, des déclamations cyniques contre les grands, un emportement qu'on croyoit saint contre tous les vices de la mollesse, tandis qu'il se permettoit tous ceux de la dureté, un enthousiasme analogue à l'esprit de la réforme, des mœurs pures & sauvages, du zèle, de l'exactitude à remplir des devoirs qu'il aimoit, parce qu'il croyoit y trouver l'occasion de paroître avec avantage; voilà ce qui lui avoit attiré la faveur & l'estime du peuple. Ladiscorde étoit par-tout sur ses pas; il avoit besoin de combattre, de haïr, comme une ame honnête & tendre a besoin d'aimer & d'obliger; il falloit qu'il poursuivit un ennemi, qu'il s'acharnât sur une proye. Il consuma une carrière de quatre-vingt-sept ans, dans les pénibles hostilités d'une argumentation barbare; superficiel dans son érudition, incohérent & souvent absurde dans ses raisonnemens, bas dans ses idées, violent dans son style, atroce dans ses calomnies, quelquefois souple dans ses intrigues, ennemi né des talens, des graces, des vertus, de la gloire : tel fut l'ennemi de Descartes.

Il le devint pour l'avoir entendu louer, & sans l'avoir jamais vû; comme ce paysan de l'Attique condamnoit Aristide à l'ostracisme, sur sa seule réputation de vertu & d'équité.

Ce tyran des esprits, ministre & professeur en théologie à Utrecht, repoussa d'abord avec sa violence naturelle la lumière du cartésianisme qui commençoit à y pénétrer; car ce n'étoient point les erreurs de Descartes qui excitoient son zèle & sa colère, c'étoient au contraire ces principes si philosophiques, si lumineux, auxquels Descartes lui-même ne fut pas assez fidèle; *Voëtius* persécuta les professeurs favorables à cette nouvelle doctrine; il fit & fit faire des livres, des recueils de calomnie contre Descartes, il le décria dans des thèses publiques, il l'attaqua dans des tribunaux. L'université étoit en feu; les magistrats s'allarmoient; *Voëtius* leur persuada aisément que tous les troubles, dont il étoit le seul auteur, étoient l'effet des nouveautés dangereuses que Descartes avoit inventées ou qu'on enseignoit sous son nom. *Voëtius* étoit né à Heusden en 1589. Il avoit été fait professeur en théologie à Utrecht en 1634; il mourut en 1677. (*Voyez* l'article COCCEIUS.)

VŒUX *solemnels des romains.* (*Hist. rom.*) Au tems de la république, les romains offroient souvent des *vœux* & des sacrifices solemnels pour le salut de l'état. Depuis que la puissance souveraine eut été déférée aux empereurs, on offroit en différentes occasions des sacrifices pour la conservation du prince, pour le salut, la tranquillité & la prospérité de l'empire; de-là ces inscriptions de la flatterie si ordinaire aux monumens : *Vota publica. Salus Augusta. Salus generis humani. Securitas publica, &c.* Le jour de la naissance des princes étoit encore célébré avec magnificence par des *vœux* & des sacrifices; c'étoit un jour de fête qui a été quelquefois marqué dans les anciens calendriers. On solemnisoit ainsi le 23 du mois de septembre, *viiij. kal. octob.* le jour de la naissance d'Auguste.

VOGLERUS, (Valentin Henri) (*Hist. litt. mod.*) savant allemand, professeur en médecine à Helmstadt, est auteur d'une notice en latin des bons écrivains en tout genre; son ouvrage étoit

resté imparfait; mais Meibomius en a donné une édition à laquelle ses remarques & ses additions ont procuré une partie de l'utilité dont un pareil ouvrage feroit susceptible. Ce seroit en effet un ouvrage bien utile & à ceux qui veulent se former une bibliothèque & à ceux qui veulent en faire usage qu'une notice faite avec choix & avec goût, des meilleurs livres en tout genre. *Voglerus*, né à Helmstadt en 1612, y mourut en 1677.

VOIGT, (Godefroi) (*Hist. litt. mod.*) théologien luthérien, recteur de l'école de Hambourg, mort en 1682, est auteur d'un savant traité *des autels des anciens chrétiens*, & de quelques autres ouvrages latins.

VOISENON, (Claude Henri de Fusée de) (*Hist. litt. mod.*) d'une famille ancienne, naquit au château de *Voisenon* près de Melun le 8 juillet 1708. Il fut toujours d'une complexion très-foible, & il disoit que la nature l'avoit formé dans un moment de distraction. Il commença & finit sa carrière par faire des pièces de théâtre; dans l'intervalle il fut grand-vicaire de M. Henriot son parent, évêque de Boulogne; il lui faisoit des mandemens dont le style épigrammatique fut censuré dans un libelle avec tant d'amertume, que le magistrat crut devoir faire mettre en prison l'auteur du libelle; aussi-tôt que l'abbé de *Voisenon* en fut informé, il alla solliciter la délivrance du prisonnier & il l'obtint. Celui-ci courut lui faire ses remercimens; c'est moi qui vous en dois, lui répondit l'abbé de *Voisenon* en présence de l'évêque, pour m'avoir averti que les vérités de l'evangile exigent de ceux, qui les annoncent, un style plus simple, un ton plus noble & plus grave. Je n'aurois pas dû l'oublier, & je vous promets de faire usage de vos conseils.

Dans un précis historique de la vie de M. l'abbé de *Voisenon*, placé à la tête de ses ouvrages, on raconte de lui plusieurs traits semblables. On dit, par exemple, que l'auteur d'une satyre violente, faite contre lui, eut l'effronterie de venir lui lire son ouvrage & de lui en demander son avis. Votre ouvrage, lui répondit l'abbé de *Voisenon*, a besoin d'être retouché; puis se mettant à son bureau, il y fit lui même les changemens qu'il avoit jugés nécessaires, & lui remettant tranquillement sa pièce, je la crois très bien à présent, lui dit il, vous pouvez la faire courir, elle me fera du tort. — Je serois trop coupable de vouloir encore vous en faire, lui dit le satyrique désarmé par ce trait de modération, il lui demanda son amitié, l'assurant qu'il venoit de l'en rendre digne; il la mérita en effet par la constante sincérité de sa tendre, & l'on ajoute que c'est dans ses bras que l'abbé de *Voisenon* a rendu les derniers soupirs. Il avoit lui-même du penchant à la raillerie, & il auroit été très satyrique, s'il avoit pû se le permettre; une aventure de sa jeunesse l'en corrigea pour toujours, & ne contribua pas peu à lui faire embrasser l'état ecclésiastique. Un mot imprudent & malin lui avoit attiré une affaire de la part d'un militaire qui en étoit l'objet, ils se battirent, & pour réparation l'auteur du mot blessa le militaire, M. de *Voisenon* épouvanté d'avoir été exposé à tuer un homme qu'il avoit offensé, alla se jetter dans un séminaire & se consacrer à l'église.

A la mort de M. Henriot, la ville & le clergé de Boulogne députèrent au cardinal de Fleury & lui demandèrent l'abbé de *Voisenon* pour évêque, celui-ci, effrayé du projet, part de nuit pour Versailles & supplie le cardinal de n'en rien faire. Comment, lui dit-il, gouvernerois-je un diocèse? j'ai tant de peine à me gouverner moi-même,

> Moi régner, moi ranger un état sous ma loi
> Quand ma foible raison ne règne point sur moi!

Un ecclésiastique sollicitant contre loi-même parut un objet nouveau à la cour, tout le monde voulut le voir & le connoître. Le cardinal qui sentit le prix d'une telle franchise, accorda au jeune ecclésiastique de n'être point évêque, mais il lui donna l'abbaye du Jard.

Messieurs de Choiseul, ses amis, lui ouvrirent le dépôt des affaires étrangères, pour qu'il y puisât des matériaux utiles à l'histoire. Ses travaux dans ce genre n'ont produit que quelques fragmens. Ils lui firent accorder diverses graces & le firent nommer ministre plénipotentiaire du prince-évêque de Spire à la cour de France; ils facilitèrent son admission à l'académie françoise, où le poëte des graces, dit l'auteur de sa vie ou de son panégyrique, succéda en 1763 au plus terrible de nos poëtes tragiques.

Il partit le 15 septembre 1775 pour le château de *Voisenon*, afin, disoit-il, de se trouver de plain-pied avec la sépulture de ses pères, il y mourut en effet le 22 novembre 1775.

On lit au bas de son portrait dans l'édition de ses œuvres ces quatre vers de M. Cosson qui confirment ce que nous avons dit de la facilité qu'il auroit trouvée à être satyrique, s'il l'avoit voulu:

> Dans le feu de ses yeux la saillie étincelle,
> Sur ses lèvres on voit le ris fin & moqueur;
> Mais sa bouche retient l'épigramme cruelle;
> Le trait, en s'échappant, feroit saigner son cœur.

Parmi les différens mots de M. l'abbé de *Voisenon*, rapportés dans le précis de sa vie, nous remarquerons celui-ci: « Il rendit des devoirs assidus » à une dame recommandable par ses mœurs. Ma» dame de . . . . en fit des reproches (ou des » plaisanteries) à cette dame en présence de l'abbé

» de *Voisenon* : *Madame*, lui dit-il, *ma vertu est* » *de l'aimer*, *la sienne est de le souffrir*. »

On avoit imprimé en 1752 quelques-unes des pièces de M. l'abbé de *Voisenon*. L'édition qu'on a donnée de ses œuvres en 5 volumes in-8°. en 1781, est la seule qui soit complette; outre ses comédies, qui s'y trouvent en beaucoup plus grand nombre que dans l'édition de 1752, & dont plusieurs, comme *l'heureuse ressemblance* & *la tante supposée*, n'étoient connues que dans des sociétés particulières, elle contient plusieurs ouvrages lyriques, sacrés & profanes; des œuvres mêlées en prose & en vers; des discours académiques; des fragmens historiques; des romans & des contes. Il y a dans tout cela au moins de l'esprit & de la gaité. Dans les anecdotes littéraires, des jugemens libres, superficiels & un peu hazardés sur la personne & les ouvrages des auteurs ou vivans ou morts depuis peu, ont pu, en contribuant au débit de ce recueil, mettre dans l'esprit de plusieurs lecteurs des dispositions peu favorables à l'auteur; mais il faut être juste & convenir que si cet écrivain n'a pas fait un seul chef-d'œuvre, il a fait une multitude d'ouvrages agréables, qu'il répand les fleurs à pleines mains; qu'il étincelle d'esprit; qu'il a une manière piquante & qui est à lui. La plus célèbre de toutes ses comédies est *la coquette fixée*; c'étoit, avant *le méchant*, une des comédies modernes du meilleur ton dans un genre dont *le méchant* a été regardé comme le plus parfait modèle. Il y a même dans cette pièce plus d'intérêt & de situations piquantes que dans *le méchant*. Il y a de plus & dans cette pièce & dans d'autres du même auteur, une foule de jolis vers, tels que ceux-ci :

Coquette qui querelle est sur le point d'aimer......
Des services qu'on rend on jouit le premier ....
L'himen n'est que le droit d'avouer son amant.......
L'amour me fit sentir que malgré le malheur,
L'homme possède tout, quand il jouit d'un cœur.

Il y a même des tirades de fort bon goût;

Depuis que dans ces lieux vous êtes introduit,
Le raisonnement gagne & le plaisir s'enfuit.
D'amoureux & de sots, la maison étoit pleine,
Nous savions les bercer d'une espérance vaine.
On rioit avec eux d'abord qu'ils se flattoient,
On s'en divertissoit quand ils se rebutoient;
Sans avoir rien à dire on rompoit le silence,
L'ennui disparoissoit devant l'extravagance.

Un peintre en parlant à un amant de sa maitresse qu'il doit peindre, lui demande si elle a de l'esprit ?

DORANTE.

Beaucoup.

CARMIN.

Tant pis.

DORANTE.

Comment?

CARMIN.

C'est là ce qui m'arrête;
J'aurois bien desiré qu'elle fût un peu bête,
Vous l'en aimeriez moins, mais je la peindrois mieux...
On ne rend jamais bien la physionomie;
L'esprit à chaque instant la change & la varie,
Et le peintre étonné, saisissant le pinceau,
Retrouve à chaque trait un visage nouveau.
Parlez-moi d'un objet, modèle d'indolence,
De qui l'ame & les yeux sont sans correspondance.....
Si l'objet de vos feux étoit de cette espèce,
Il est vrai, vous feriez assez mal en maitresse,
Mais aussi vous feriez tout au mieux en portrait,
Et c'est pour un amant un bonheur bien parfait.

Le défaut le plus connu de l'esprit est d'être recherché. M. l'abbé de *Voisenon* n'est point à l'abri de ce reproche, lorsqu'il appelle de jolies mains & qu'on aime à baiser, *des flèches de velours*.

Si l'on veut juger du talent de M. l'abbé de *Voisenon* pour les poésies légères, on peut voir une pièce de lui qui est à la page 393 du troisième volume, & qui débute par ces vers :

Vous commencez votre carrière,
Lorsque je penche vers ma fin, *&c.*

Et la comparer avec une pièce toute semblable de M. de Voltaire à M. Desmahis :

Vos jeunes mains cueillent des fleurs
Dont je n'ai plus que les épines, *&c.*

L'auteur y fait bien des efforts pour suivre & pour éviter M. de Voltaire.

La poésie a ses licences, mais M. l'abbé de *Voisenon* s'en permet quelquefois d'un peu étranges; que parmi ses vers on trouve celui-ci :

Jouer une coquette *est une chose très louable*.

On conçoit d'abord que c'est une faute d'impression, & qu'il faut lire :

est chose très louable.

Mais comment excuser ce vers?

Voyez comme étranger ce qui n'est point amour.

Et celui-ci :

Qui vous ? vous m'auriez peinte.

Oui

Sans que je l'*aie su* !

Et cet autre :

Futiles *répertoirs* des sottises courantes.

M. l'abbé de *Voisenon* auroit-il voulu se désigner & juger ses comédies par ces deux vers qu'il met dans la bouche d'un de ses personnages :

Que je n'ai jamais fait une pièce, il est vrai ;
Mais quatre volumes de scènes !

L'amitié a donné pour éditeur à M. l'abbé de *Voisenon* une dame qui ne se désigne que par ces lettres L. C. D. T., & à qui M. de Voltaire écrivoit :

« La véritable gloire appartient au petit nombre d'hommes qui ont ressemblé à Monsieur votre père. » On apprend par une note de cet éditeur, que la romance de *Cominges*, attribuée à M. le duc de la Vallière, auteur de celle *de Raoul de Coucy*, est de M. l'abbé de *Voisenon*. On trouve aussi dans ce recueil ce joli couplet, attribué à Panard & imprimé parmi ses œuvres :

Sans dépenser
C'est en vain qu'on espère
De s'avancer
Au pays de Cithère,
Femme en courroux,
Mari jaloux,
Grilles, verroux
Tombent sur vous ;
Le chien vous poursuit comme loups :
Le tems n'y peut rien faire ;
Mais si Plutus entre dans le mystère,
Grilles, ressort
Tombent d'abord ;
Le chien s'endort,
Le mari sort ;
Femme & soubrette sont d'accord,
Un jour finit l'affaire.

Ce couplet, le chef-d'œuvre des couplets & qui est notoirement de M. Panard, beaucoup plus exercé dans ce genre que M. l'abbé de *Voisenon*, se sera trouvé à cause de sa perfection même parmi les papiers de ce dernier, & l'éditeur, toujours favorable à son ami, l'aura cru ou aura voulu le croire de lui.

C'est avec beaucoup d'étonnement qu'on trouve ce titre à la tête d'une des pièces du recueil : *A Madame de ... qui me marquoit que* MADAME DE POMPADOUR *me savoit gré d'avoir accompagné M. le duc de Praslin dans son exil.* Il y a aussi dans la pièce ce vers :

Je sais que Pompadour m'en a fait un mérite.

Cependant Madame de Pompadour est morte en 1764, & l'exil de M. le duc de Praslin est des derniers jours de l'année 1770. Les époques indiquent le nom qu'il faut substituer à celui de Pompadour.

A l'article de Madame la marquise de Lambert on lit ces mots : « Elle fit paroître dès son jeune âge, » cette délicatesse d'esprit *qui ne se trouve point* » *dans son sexe* ». On voit bien que c'est encore une faute d'impression, & qu'il faut lire apparemment : *qui ne se trouve que dans son sexe.*

Parmi les jugemens purement littéraires de M. l'abbé de *Voisenon*, on ne remarquera que trop comme injustes & indignes de lui, le mépris qu'il montre pour *Adélaïde du Guesclin*, & l'applaudissement qu'il paroît donner au mot de Piron, *vous voudriez bien que je l'eusse fait*, mot aussi avantageux que désobligeant & injuste, mot que M. Piron n'a jamais pu en aucun sens avoir le droit de dire à M. de Voltaire.

VOISIN, (Joseph de) (*Hist. litt. mod.*) né à Bordeaux d'une famille noble & distinguée dans la robe, fut lui-même conseiller au parlement de cette ville. Ayant ensuite embrassé l'état ecclésiastique il fut prédicateur & aumônier du prince de Conti Armand de Bourbon. Ce prince dévot au point d'avoir voulu être cardinal & même jésuite, ayant fait un traité contre la comédie, l'abbé d'Aubignac, qui faisoit des tragédies, & qui avoit fait la pratique du théâtre, réfuta l'ouvrage du prince, & l'abbé de *Voisin* se crut obligé de réfuter l'abbé d'Aubignac. On a de plus de lui une théologie des juifs, un traité de la loi divine, un traité du jubilé selon les juifs ; ces ouvrages sont en latin, il est encore auteur de savantes notes sur le *pugio fidei* de Raymond Martin. Il donna en 1660 une traduction françoise du Missel romain en 4 volumes in 12°. Elle fut condamnée par l'assemblée du clergé & proscrite par un arrêt du conseil. Elle ne contenoit cependant rien que d'édifiant, mais on soupçonna finement que l'intention secrette du traducteur pouvoit avoir été de faire dire la messe en françois. L'abbé de *Voisin* mourut en 1685 avec la réputation d'un homme d'un profond savoir & d'une grande piété. Il avoit une vaste connoissance des langues.

VOISIN, (Daniel François) (*Hist. de Fr.*) C'est le chancelier *Voisin*, d'abord conseiller au parlement, puis maître des requêtes en 1684, intendant des armées de Flandre en 1658, conseiller

d'état en 1694, ministre & sécrétaire d'état de la guerre en 1709, enfin chancelier & garde des sceaux en 1714, mort subitement la nuit du 1er. au 2d. février 1717. Ce fut Madame *Voisin*, Mademoiselle Trudaine, qui fut l'artisan de toute sa fortune, elle avoit plu à Madame de Maintenon. M. de Torcy rapporte dans ses mémoires que *Voisin* refusa formellement la commission qui lui fut proposée & qui fut remplie à son refus par le président Rouillé, d'aller traiter secrettement en Hollande pour la paix en 1709 avec des pouvoirs & toute la confiance de Louis XIV; cette commission paroissoit alors assez désagréable pour qu'on craignit d'en être honoré. *Voisin*, si l'on en croit Torcy, répondit avec humeur qu'il étoit bien las de s'entendre nommer dans le public à toutes les places & de ne parvenir à aucune; il parvint bientôt aux plus grandes, quoique ce refus ne dût pas naturellement l'y conduire. M. le duc de Saint-Simon rapporte que, quand M. *Voisin* fut fait ministre de la guerre, à son premier travail avec le roi il parut s'excuser de toute la peine qu'il donnoit à sa Majesté, en lui rapportant pour cette première fois seulement toutes les affaires de ce département encore nouveau pour lui & prenant ses ordres sur tout, & qu'il insinua que dans la suite il épargneroit au roi une grande partie de ce travail, en prenant sur lui la décision de beaucoup de choses. Le roi, surpris de ce propos, lui dit: « je ne vous prends que pour faire tous les jours » ce que vous vous excusez d'avoir fait aujourd'hui; » ayez grand soin de prendre toujours mes ordres » sur toute chose, » car il croyoit véritablement ordonner de tout & il ne savoit pas qu'il ne faisoit presque jamais que confirmer les ordres de ses ministres.

Sic iterat voces & verba cadentia tollit
Ut puerum sævo credas dictata magistro
Reddere, vel partes mimum tractare secundas.

L'imprudence de *Voisin* pensa lui révéler ce secret des ministres.

VOITURE, (Vincent) (*Hist. litt. mod.*) eut de son tems l'empire de la littérature, & sa réputation lui a survécu près d'un siècle. Boileau, qui a flétri la gloire de l'hôtel de Rambouillet, dont *Voiture* étoit l'oracle, a respecté celle de *Voiture*. Il fait dire à un campagnard ridicule qui trouve Corneille joli quelquefois:

Mais je ne trouve rien de beau dans ce Voiture.

Il met de lui-même *Voiture* sur la même ligne qu'Horace:

Et qu'à moins d'être au rang d'Horace ou de Voiture,
On rampe dans la fange avec l'abbé de Pure.

Rousseau est plein aussi d'éloges de *Voiture*, & il met cet auteur sur la même ligne que la Fontaine:

Apprends de moi, sourcilleux écolier,
Que ce qu'on passe, encore qu'avec peine,
Dans un Voiture ou dans un la Fontaine,
Ne peut passer, malgré tes beaux discours,
Dans les essais d'un rimeur de deux jours.

L'affeterie de *Voiture* passoit de son tems pour de la délicatesse & elle n'en est pas toujours dépourvûe, ou le regardoit comme le meilleur modèle du style épistolaire, avant que Madame de Sévigné eût montré combien un naturel heureux, un abandon aimable est préférable à la recherche & à l'affectation de *Voiture*, à qui chacune de ses lettres coûtoit quinze jours de travail. Il en étoit de même de Balzac, & c'est ce qui fait qu'on ne les lit plus guères. *Voiture* étoit aussi de son tems, avec Benserade, un des meilleurs modèles de ce ton leger, galant, aimable, aisé, noblement familier, plaisant avec mesure & avec respect, flatteur sans bassesse, qui plaît aux grands & qui met leur vanité à son aise, en paroissant se mettre à l'aise avec elle. On n'avoit point encore Voltaire. C'est lui qui a détruit la réputation de *Voiture*, il l'a détruite de deux manières: 1°. en l'attaquant par une critique directe & motivée dans le temple du goût. 2°. En fournissant enfin un modèle vraiment parfait de ce genre, que *Voiture* avoit cherché & qu'il n'avoit pas trouvé. Mais c'étoit déjà quelque chose que de le chercher, il ne faut pas croire que *Voiture* ne fût qu'usurpateur de sa renommée, il lui en étoit dû beaucoup, au moins par comparaison; il avoit de la grace, &, comme nous l'avons dit, de la délicatesse, il y en a certainement dans ce portrait:

Enfin elle avoit une grace,
Un je ne sais quoi qui surpasse
De l'amour les plus doux appas;
Un ris qui ne se peut décrire,
Un air que les autres n'ont pas,
Que l'on sent & qu'on ne peut dire.

Ces tournures ont été souvent employées depuis, mais elles sont originales dans *Voiture*.

Cet auteur étoit fils d'un marchand de vin, & comme il se piquoit de vivre en bonne compagnie & d'y vivre avec agrément, il avoit la foiblesse de rougir de sa naissance, ce qui faisoit qu'on la lui rappelloit souvent. Madame Desloges lui dit un jour en jouant aux proverbes: *celui-ci ne vaut rien, percez-nous en d'un autre*. Il ne buvoit que de l'eau, ce qui étoit peut-être encore chez lui

un air de bonne compagnie ; on fit une chanson où on lui disoit :

Tu ne vaudras jamais ton père,
Tu ne vends du vin ni n'en bois.

Despréaux citoit l'exemple de Balzac & de *Voiture* pour prouver qu'il ne faut pas toujours juger du caractère des auteurs par leurs écrits : « La société de Balzac, disoit-il, loin d'être épineuse & guindée comme ses lettres, étoit remplie de douceur & d'agrémens. *Voiture* au contraire, dont les lettres annoncent une société si aimable, faisoit le *petit souverain* avec ses égaux, & ne se contraignoit qu'avec les grands. Il aimoit à parler des Altesses qu'il fréquentoit, il se vantoit d'avoir promené ses amours & ses galanteries *depuis le sceptre jusqu'à la houlette*. »

Modò Reges atque tetrarchas
Omnia magna loquens.

S'il lui arrivoit quelquefois de blesser quelqu'un par un trait piquant & de s'attirer par-là quelques affaires, il s'en tiroit par un trait d'esprit. Un homme de la cour, mécontent de quelque mot qui lui étoit échappé, voulut lui faire mettre l'épée à la main : « Monsieur, lui dit *Voiture*, la partie » n'est pas égale, vous êtes grand, je suis petit ; » vous êtes brave, je suis poltron ; vous voulez » me tuer, eh bien ! je me tiens pour mort. Il » fit rire son adversaire & il l'appaisa. »

On cite de lui quelques traits fort nobles ; Balzac lui envoya demander, avec la confiance de l'amitié, quatre cent écus à emprunter ; le porteur de la demande l'étoit aussi d'un billet de Balzac portant reconnoissance d'avoir reçu cette somme & promesse de la rendre. *Voiture* fournit la somme & remet le billet, après avoir écrit au bas : « Je reconnois devoir à M. Balzac la » somme de huit cents écus pour le plaisir qu'il » m'a fait de m'en emprunter quatre cents. »

Voiture étoit attaché à Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, en qualité d'introducteur des ambassadeurs & de maître des cérémonies. Il fut envoyé en Espagne pour différentes affaires ; il fit à la cour de Madrid des vers espagnols qui furent attribués à Lopès de Véga. Il passa d'Espagne en Afrique par la seule curiosité de connoître les mœurs de cette partie du monde. Il alla aussi à Rome où il fut fort accueilli ; car il excelloit aussi dans la poésie italienne. A son retour de ses voyages, il fut fait maître d'hôtel du roi & obtint beaucoup de pensions. Il étoit né à Amiens en 1598. Il fut admis dans l'académie françoise au tems de son institution. Son goût pour le jeu l'empêcha de s'enrichir, son goût pour les femmes l'empêcha de vieillir. Il mourut à cinquante ans en 1648. Il appartient à peine, ou plutôt, il n'appartient point au beau regne littéraire de Louis XIV, mais il a rempli avec éclat le regne de Louis XIII.

VOLATERRAN, (Raphaël Maffée, dit) en latin VOLATERRANUS (*Hist. litt. mod.*) ou de Volterre, étoit ainsi nommé de la ville de Volterre en Toscane, où il étoit né en 1450, & où il mourut vers l'an 1521. On distingue parmi ses ouvrages ses *commentaria urbana*. On lui doit diverses traductions latines d'ouvrages grecs, tels que l'œconomique de Xénophon, l'histoire de la guerre des Perses & celle des Vandales par Procope de Césarée, quelques oraisons de saint Basile, &c.

VOLCKAMER, (*Hist. litt. mod.*) c'est le nom de deux savans physiciens ou botanistes de Nuremberg.

L'un, Jean George, de l'académie des curieux de la nature, mort en 1693, est auteur de deux ouvrages, l'un intitulé : *Opobalsami examen*, l'autre *Flora Noribergensis*.

L'autre, Jean Christophe, l'est d'un ouvrage intitulé dans la traduction latine : *Nuremburgenses hesperides* ; cet ouvrage avoit été publié en allemand en 1708. La traduction parut en 1713 en deux volumes *in-folio* avec figures. L'auteur est mort en 1720.

VOLDER, (Burchel de) (*Hist. litt. mod.*) né à Amsterdam le 26 juillet 1643, mort en 1709, est le premier qui ait introduit la philosophie de Descartes dans l'université de Leyde, où il enseignoit les mathématiques. On a de lui des harangues & des dissertations.

VOLKELIUS, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) ministre socinien, né à Grimma dans la Misnie, ami, disciple & apôtre de Socin. Son traité *de verâ religione* renferme le système complet de la doctrine socinienne. Cet ouvrage a obtenu les honneurs du bucher, même à Amsterdam. L'auteur est mort vers 1630.

VOLSEY, (Thomas) (*Hist. d'Anglet.*) Sous le regne de Henri VIII en Angleterre, la guerre & la paix dépendoient d'un ministre avide & ambitieux, toujours prêt à vendre l'une & l'autre à celui qui lui offriroit le plus d'argent & d'honneurs, c'étoit l'orgueilleux *Volsey*. Il gouvernoit despotiquement l'Angleterre ; il disoit : *le roi & moi nous voulons*. Cet homme, auquel beaucoup d'historiens ne donnent que des vices & refusent toute espèce de mérite (ce qui est surement exagéré), étoit fils d'un boucher d'Ipswick, dans le duché de Suffolck ; il avoit été professeur de grammaire dans l'université d'Oxford : devenu successivement chapelain, puis aumônier du roi, archevêque d'Yorck, grand-chancelier du royaume, cardinal,

il ne voyoit plus au-dessus de lui que la tiare, à laquelle il aspiroit, & c'étoit principalement en flattant cette espérance ambitieuse, qu'on pouvoit compter sur lui.

Les françois voyoient avec chagrin depuis 1513 la ville de Tournay entre les mains des anglois. Les anglois de leur côté étoient assez embarrassés de cette place. Sa situation au milieu d'un pays étranger & ennemi, loin des places qu'ils possédoient sur la côté maritime de la Picardie, les obligeoit à entretenir une garnison considérable, & les avoit engagés dans de grandes dépenses pour la construction d'une citadelle; mais ce n'étoit pas une raison pour restituer cette place, plus utile encore aux françois qu'elle n'étoit dispendieuse aux anglois. *Volsey*, en cette occasion, préféra l'argent de la France à l'avantage de l'Angleterre. On conclut, en 1518, le mariage du Dauphin avec la princesse Marie, alors fille unique du roi d'Angleterre, convention importante, & qui pouvoit ranger un jour l'Angleterre sous les loix de la maison de France. Ce qui rendoit le cardinal *Volsey* si facile sur cet article, étoit peut-être d'un côté l'espérance légitime que le roi d'Angleterre auroit des fils qui excluroient Marie du trône; de l'autre, la facilité de rompre dans la suite un engagement dont l'exécution étoit renvoyée à un tems très-éloigné, puisqu'alors la princesse d'Angleterre n'avoit pas quatre ans, & que le dauphin avoit à peine un an. Les anglois auroient bien voulu que Tournay fût servi de dot à Marie. C'eût été différer la restitution de cette place jusqu'au temps du mariage; les françois insistèrent pour qu'elle se fit à l'instant, moyennant une somme qu'on fixeroit, & ils l'obtinrent, *Volsey* étoit gagné. Avec Tournay on mettoit les françois en possession de Mortagne, de Saint-Amand & de leurs territoires, malgré les efforts que fit alors l'empereur Maximilien pour empêcher cette restitution, comme on le voit dans une lettre de ce prince au cardinal *Volsey* du 21 octobre 1518.

Pendant que les françois avoient la fortune pour eux, ils voulurent en profiter & avancer leurs affaires dans ce pays là. Ils avoient rétabli Théronenne, que les anglois & les impériaux avoient brûlé en 1513; ils entamoient déjà une négociation pour la restitution de Calais. Le roi d'Espagne (Charles-Quint) s'allarma de ces projets d'aggrandissement du côté des Pays-bas, il se hâta de gagner *Volsey*, que François I venoit de blesser par le refus de l'evêché de Tournay, évêché sur lequel il avoit compté.

En 1521, moment où la guerre s'allumoit de toutes parts entre Charles-Quint & François I, Henri VIII voulut être l'arbitre de leur querelle, il menaçoit celle des deux puissances, qui résisteroit à ses décisions, de se déclarer contre elle. *Volsey*, dépositaire de son autorité, ne se bornoit plus à l'exercer sur des sujets, dans l'intérieur de l'Angleterre, il jugeoit à Calais les empereurs & les rois; il s'étoit rendu dans cette ville, suivi d'une cour nombreuse & de presque tout le conseil d'Angleterre. Charles & François y avoient envoyé des plénipotentiaires, à la tête desquels étoient les chanceliers de France & d'Espagne, qui discutoient les plus grandes questions de droit public & traitoient des plus grands intérêts au tribunal de *Volsey*. Mais le juge étoit prévenu, *Volsey* donnoit à tout moment des marques de la plus forte partialité. Charles-Quint lui avoit, dit-on, promis d'employer tout son crédit pour le faire élire pape à la première vacance; d'ailleurs *Volsey* n'aimoit point le chancelier Duprat, dont il craignoit le génie transcendant. On avoit proposé une suspension d'armes pendant les conférences de Calais; au mépris de cette proposition, l'empereur commettoit toute sorte d'hostilités & excitoit sous main des troubles dans le Milanès & ailleurs; quand les ambassadeurs de France s'en plaignoient, *Volsey* répondoit en souriant: *Il est piqué des pertes qu'il a faites, il cherche à s'en venger, mais ses intentions sont bonnes & ne tendent qu'à la paix.*

Pendant ces mêmes conférences, on eut lieu de soupçonner les impériaux d'avoir formé une entreprise sur Ardres; Duprat en parla au cardinal, qui répondit: *ils n'ont garde d'y toucher*. Cependant l'entreprise éclata; les impériaux vinrent pour surprendre la ville pendant la nuit, ils furent repoussés avec honte & avec perte. Duprat se plaignit au cardinal de cette infidélité; le cardinal se contenta de répondre froidement: *ils n'y retourneront plus*. Ils y retournèrent quelques jours après, Ardres fut pris & rasé par les impériaux, beaucoup d'Anglois eurent part à cette expédition. Thérouenne pensa aussi être surpris, sans que tant d'infractions de la trève proposée parussent émouvoir *Volsey*.

Quelquefois les anglais laissoient éclater des défiances injurieuses pour les françois. Un jour le cardinal *Volsey* dit aux plénipotentiaires françois de l'air d'un homme qui annonce une nouvelle considérable: « on a cru devoir arrêter un homme qu'on a trouvé sur les murailles, muni d'un plomb & d'une corde, avec lesquels il les nivelloit & les mesuroit. Il seroit affreux que, tandis que nous sommes ici occupés à défendre vos intérêts, à concilier vos différends, vous eussiez l'ingratitude de former des entreprises contre une place qui appartient au roi d'Angleterre: je n'ai garde de vous en croire coupables, mais enfin l'homme qu'on a arrêté est un domestique de M. de la Bastie. »

La Bastie étoit l'ambassadeur de France en Angleterre, qui avoit suivi le cardinal *Volsey* à Calais. Il répondit avec la plus grande ingénuité: « il

« il est vrai, cet homme est à moi, mais il n'y est que depuis huit jours, je ne le connois point, je sais seulement qu'il est irlandois & qu'il m'a été donné par un gentilhomme du roi d'Angleterre; mais puisqu'il est entre vos mains, je ne le réclame point; je vous prie au contraire de le faire mettre à la question, pour qu'on sache si c'est moi qui lui ai ordonné de mesurer vos murailles. »

Cependant les têtes angloises s'échauffoient, le bruit se répandoit dans toute la ville que les françois avoient voulu surprendre Calais; enfin quand on eut bien approfondi l'affaire, on trouva que cet homme s'amusoit par désœuvrement à pêcher à la ligne, & qu'il avoit mis un petit morceau de plomb au bout de sa ficelle pour faire entrer l'hameçon dans l'eau.

Le cardinal *Volsey* proposa divers plans d'accommodement dont aucun ne put être adopté, les conférences n'aboutirent à rien & la guerre embrasa l'Europe. Les anglois se déclarèrent contre la France, en prenant pour prétexte le refus que François I avoit fait de souscrire à la paix proposée par le cardinal *Volsey*. L'empereur, Charles-Quint, voyant que Henri VIII & *Volsey* lui étoient favorables, passa en Angleterre pour tirer parti de leurs dispositions, & alors fut conclu, en 1522, le traité de Vindsor, par lequel Henri VIII entroit dans la ligue contre la France, & l'empereur promettoit à Henri VIII de lui payer les sommes que François I lui devoit, afin que cette ligue ne lui fît rien perdre; & il assuroit à *Volsey*, qui ne vouloit rien perdre non plus des douze mille livres de pension que François I lui avoit données sur cet évêché de Tournay qu'il lui avoit refusé.

Le pape Léon X mourut le 2 décembre 1521. Le cardinal *Volsey* n'avoit favorisé le parti de l'empereur que dans l'espérance d'être appuyé de la brigue impériale à la première vacance. Léon X d'un autre côté avoit fait des dispositions pour assurer le pontificat, après sa mort, au cardinal de Medicis son cousin; le cardinal *Volsey* eut contre lui la faction même de l'empereur, sur laquelle il avoit tant compté. Il n'avoit pas manqué, aussitôt après la mort de Léon, d'écrire à l'empereur pour lui rappeller ses promesses; Richard Pacé, le grand négociateur de l'Angleterre, avoit en même tems, par son ordre, quitté Venise où il ne servoit que son maître, pour aller à Rome servir ce cardinal ambitieux; mais la faction impériale trompa la pénétration de ce ministre; elle ne vouloit nommer ni le cardinal de Médicis ni le cardinal *Volsey*, mais Adrien Florent, qui avoit été précepteur de Charles-Quint, & qui avoit gouverné l'Espagne en son absence; elle embrassa hautement le parti du cardinal *Volsey*, tandis qu'elle cabaloit sécretement & efficacement pour Adrien. On alloit tous les jours au scrutin sans rien conclure; Médicis & *Volsey* avoient tour-à-tour l'avantage; il ne s'élevoit pas une voix en faveur d'Adrien; mais aucun des compétiteurs ne l'emportoit irrévocablement; enfin lorsque la brigue d'Adrien crut avoir acquis toutes les forces dont elle avoit besoin, un cardinal le nomma tout-à-coup avec un air d'inspiration affecté; il fut appuyé à l'instant par vingt-cinq autres cardinaux, tous du parti de l'empereur, les autres voyant la pluralité des voix si décidée, y joignirent les leurs, de sorte que l'élection du pape, qui prétendoit le moins à la tiare, & qui sembloit devoir le moins y prétendre, se fit d'un consentement unanime. A la mort d'Adrien, arrivée en 1523, le cardinal de Medicis fut élu, & il ne paroit pas qu'il ait été question alors du cardinal *Volsey*; ce fut un nouvel affront qu'il essuya, & ce grand desir & cette grande espérance de la papauté n'eurent d'autre effet que de faire accuser *Volsey* d'avoir fait empoisonner Léon X & Adrien VI.

Après la bataille de Pavie, l'empereur croyant avoir encore moins besoin du cardinal *Volsey*, flatta moins son orgueil. Il lui avoit jusqu'alors écrit de sa main, & avoit toujours signé: *votre fils & cousin Charles*. Depuis la bataille de Pavie, il se contenta de lui faire écrire par un sécrétaire & de signer simplement *Charles*. *Volsey*, qui eut dû mépriser ce ridicule effet de la prospérité, s'en indigna, & pour se venger, il engagea son maitre à recevoir favorablement les ambassadeurs que la régente, Madame d'Angoulême, envoya en Angleterre pour traiter de la paix. Henri VIII s'engagea par le traité de Moor du 30 août 1525 à procurer la liberté de François I à des conditions raisonnables. La duchesse d'Angoulême, traitant pour son fils prisonnier, s'obligea de payer au roi d'Angleterre une pension annuelle de cinquante mille écus, elle eut soin de promettre aussi une bonne gratification au cardinal *Volsey*.

La disgrâce de *Volsey* ne pouvoit plus être que l'ouvrage de l'amour. Il travailla au divorce de Henri VIII avec Catherine d'Arragon, qui avoit épousé ce prince son beau-frère après la mort d'Arthur son frère ainé; mais les vues du cardinal étoient bien différentes de celles du roi d'Angleterre. *Volsey* n'étoit point assez bas pour servir en courtisan les amours de son maître, il n'étoit qu'assez petit pour ne pouvoir pardonner à l'empereur le retranchement de quelques égards dont ce prince avoit flatté sa vanité, quand il avoit cru avoir besoin de lui. *Volsey* vouloit la venger de Charles-Quint, & c'étoit déja lui faire un assez grand affront que de faire répudier sa tante; mais *Volsey* ne bornoit point là sa vengeance, il vouloit faire épouser à Henri VIII ou la duchesse d'Alençon, sœur de François I, ou la princesse Renée, sa belle-sœur, afin d'unir par ce lien Henri VIII & François I dans une haine commune contre l'empereur. Il fit part sans doute

de son projet à Henri ; mais Henri conduit dans cette affaire par Anne de Boulen, qui étoit l'objet de ce divorce, prit son ministre pour dupe. L'ambassadeur de France, Grammont, évêque de Tarbes, étant arrivé en Angleterre sur ces entrefaites, *Volsey* le pria de proposer, comme de lui même, au roi d'Angleterre, le mariage de la princesse Françoise, en lui faisant voir l'illégitimité du premier. L'évêque de Tarbes fit la proposition. Henri parut étonné, scandalisé, puis il examina, il eut des scrupules, il consulta, il demanda aux docteurs en droit canon avec un effroi religieux, s'il étoit vrai qu'il eût le malheur de vivre depuis dix-huit ans dans l'inceste, & il le fit prier de répondre que cela étoit vrai. Les présens de Henri VIII & ceux de François I, qui le seconda bien dans cette affaire, lui procurèrent des consultations favorables des universités les plus célèbres de France & d'Italie. On décida que la dispense donnée par le pape Jules II à Catherine d'Arragon, pour épouser successivement les deux frères, étoit nulle & contraire à la loi de Dieu ; mais ce n'étoit encore qu'une décision de jurisconsultes, il falloit un jugement ; la reine se défendit, & il étoit aisé de juger qu'avec de l'argent, elle auroit eu pour le moins autant de consultations en sa faveur que Henri VIII. Le pape (Clement VII) délégua des juges pour instruire l'affaire sur les lieux : c'étoient le cardinal *Volsey* & le cardinal Campege. Il prévoyoit aisément que le choix même de ces juges feroit naitre des incidens & des longueurs ; que la reine ne manqueroit pas de récuser *Volsey* comme un juge prévenu & trop attaché à Henri VIII. (*Voyez* l'article CLEMENT VII). Cependant *Volsey*, dont la reine se défioit le plus, fut celui qui la servit le mieux. Lorsqu'il eut découvert le vrai motif qui faisoit agir le roi, lorsqu'il sut qu'en favorisant le divorce, il travailloit pour sa plus redoutable rivale d'autorité, il changea de conduite ; il avertit secretement le pape qu'Anne de Boulen suivoit les opinions de Luther, & qu'il étoit à craindre qu'elle ne les inspirât au roi, à qui elle avoit su inspirer un desir si effréné de l'épouser. Le pape, soit sur les avis de *Volsey*, soit par d'autres raisons, évoqua l'affaire au tribunal de la Rote, après avoir donné ordre au cardinal Campége de brûler la bulle de divorce, ce qui fut exécuté. Henri, furieux de voir cette affaire sortir de l'Angleterre, où il lui étoit aisé de la faire juger en sa faveur, s'en prit à *Volsey*, & ce cardinal si puissant, ce ministre si absolu, ce tyran de son maitre, ce juge des empereurs & des rois, ce Séjan de l'Angleterre, dont il sembloit que rien ne pût renverser la fortune, fut détruit d'un coup d'œil. Le roi, passant tout-à-coup d'une déférence aveugle à une haine implacable, le dépouilla de sa dignité de chancelier, d'une grande partie de ses biens, & le relégua dans son archevêché. Alors mille cris, que la crainte avoit étouffés, s'élevèrent de toutes parts contre le ministre opprimé. Le roi avoit l'oreille ouverte à toutes les plaintes qu'on vouloit hazarder ; il ordonna qu'on lui fit son procès, il le fit arrêter ; mais tandis qu'on le traînoit en criminel d'Yorck à Londres, exemple éclatant de l'inconstance de la fortune & des révolutions des cours, la douleur & la dyssentarie, plus promptes que la rage de ses envieux, terminèrent sa vie le 30 novembre 1530.

La réputation de *Volsey* fut trop grande pour n'avoir pas été fondée sur quelques talens, mais l'orgueil & l'avarice les ont flétris. Il faut avouer au reste que le tems, où il a regné, a été le plus beau tems de la vie de Henri VIII & celui où l'Angleterre a tenu la balance avec le plus de grandeur. Tant qu'il vécut, le fougueux Henri n'osa s'abandonner à toute l'impétuosité de ses passions ; le principal éloge de ce ministre se tire de tout ce que Henri VIII ne fit point pendant sa vie, & de tout ce qu'il fit après sa mort.

Le roi d'Angleterre, sous prétexte de malversations, confisqua la meilleure partie de ses biens, sur-tout sa belle maison d'Hamptoncourt. Gregorio Leti rapporte qu'un jour, qu'Anne de Boulen y étoit avec le roi, peu de tems après son mariage, elle lui dit : « Qu'il m'est doux, Sire, de me » voir avec vous dans ce palais, dans ces jardins » que mon ennemi sembloit n'avoir embellis que » pour moi, quoiqu'il y ait si souvent médité ma » perte ! » Sentiment naturel, mais indigne, qui étale le vil triomphe de la vengeance & de l'usurpation.

L'histoire a quelques reproches graves à faire à *Volsey*. Le duc de Buckingham, de la maison de Stafford, connétable d'Angleterre, descendoit par les femmes, du duc de Glocestre, dernier des fils d'Edouard III ; par conséquent il ne pouvoit avoir de droit au trône qu'après les maisons d'Yorck & de Lancastre, qui descendoient des frères ainés du duc de Glocestre ; on l'accusa d'avoir tenu des discours indiscrets qui annonçoient des vûes ; d'avoir consulté sur l'avenir & sur la succession future un chartreux qui passoit pour prophète ; sur ce fondement, sur la déposition d'un de ses domestiques & sur celle du Chartreux, il fut sacrifié aux inquiétudes jalouses de Henri VIII, ou plutôt à la vengeance de *Volsey* qu'il haïssoit & qu'il avoit menacé. Cette cruauté rendit *Volsey* odieux, & fit dire que le fils d'un boucher devoit aimer le sang ; mais Henri VIII l'aima bien davantage, après la mort de *Volsey*.

Ce supplice de Buckingham fut le plus grand crime de *Volsey*, qui en général étoit plus enclin à l'avarice qu'à la cruauté, & qui préluda par des extorsions aux grandes violences de Henri ; les rois d'Angleterre avoient quelquefois obtenu de leurs peuples, à titre de *bienveillance*, des secours que le parlement n'avoit pas voulu accorder ; mais ces bienveillances étoient libres comme autrefois

nos dons gratuits; par succession de tems, elles étoient devenues un impôt déguisé, l'autorité avoit abusé de cette ressource. *Volsey* ayant voulu recourir à cet expédient, essuya un refus; il cita Edouard IV qui avoit employé ce même expédient avec un grand succès. On lui répondit que c'étoit un abus, & qu'il avoit été réformé par Richard III. *Oh! dit Volsey, ne parlez point de Richard III, c'étoit un tyran.* Sans doute Richard III étoit un tyran, mais son exemple n'en avoit que plus de force contre un abus que lui-même avoit jugé tyrannique; le sophisme de *Volsey* n'étoit qu'une dérision, & c'étoit lui qui étoit le tyran. Au reste, l'usage des bienveillances remontoit jusqu'au tems de Richard II.

Quels qu'ayent été les torts de *Volsey*, sa mort en est un plus grand de la part de son maître. Henri, en lui présentant des alternatives équivoques de faveur & de disgrace, sembla prendre plaisir à lui faire sentir sa chûte, & à le faire mourir d'inquiétude, d'agitation & de douleur. L'acharnement avec lequel *Volsey* fut poursuivi, excite la pitié, c'est un des traits les plus marqués d'ingratitude & de cruauté dans Henri VIII. Ce ministre ne l'avoit que trop bien servi, d'ailleurs il fut trop évidemment sacrifié à l'amour.

Parmi des chefs d'accusation, tous assez vagues & assez foibles, portés contre ce malheureux *Volsey*, on trouve celui-ci: « *qu'il avoit exposé la santé du roi, en lui parlant à l'oreille & respirant près de son visage, dans un tems où il se savoit infecté de la maladie vénérienne.* » Par ce grief, on peut juger des autres.

Volsey, près de mourir, rendit témoignage au caractère de son maître. « *Prenez garde aux conseils que vous lui donnerez*, dit-il à ceux qui lui succédoient dans la faveur, *je suis quelquefois resté pendant trois heures à ses genoux pour lui faire révoquer des résolutions injustes, & n'ai jamais pu rien obtenir. Il perdroit la moitié de son royaume, plutôt que d'abandonner un de ses projets.* »

Le cardinal *Volsey* avoit fondé une chaire de grec dans le collège du Christ à Oxford, ce qui partagea l'université d'Oxford en grecs & en troyens (ce dernier nom fut celui que prirent les ennemis du grec) ce parti, avec le tems, eut en effet le sort des troyens, il succomba, & l'émulation fit pénétrer le grec dans l'université de Cambridge.

VOLTAIRE, (François Marie Arouet de) (*hist. litt. mod.*) Deux excellens écrivains, M. le marquis de Condorcet & M. de la Harpe, ont écrit, l'un la vie, l'autre l'éloge de cet homme illustre. Nous tirerons principalement de ces deux ouvrages, les matériaux de son article. Nous laisserons à ces deux écrivains leurs opinions sans les rejetter, sans les adopter, sans les discuter; nous les énoncerons quelquefois, mais nous ne les jugerons pas. Nous ne jugerons pas non plus M. de *Voltaire*; il a eu tous les ennemis, tous les envieux, tous les admirateurs, tous les détracteurs que donne le génie, qui tantôt se fait aimer, & tantôt se fait craindre. Nul n'a plus fait rire, & nul n'a plus fait pleurer dans tous les sens possibles; nul n'a eu sur son siècle une influence plus sensible, nul n'a exercé un plus grand empire sur les esprits. Le voilà seul avec ses œuvres sous les yeux & sous la main de la postérité, c'est elle qui va le juger. Tous les intérêts d'amour ou de haine, de vanité, de rivalité, de parti, qui pouvoient s'élever entre sa gloire & la justice & la vérité, qui pouvoient corrompre les jugemens qu'on portoit sur lui, vont toujours de plus en plus s'affoiblir & disparoître. Il sera jugé sur l'impression totale qui restera de la lecture de ses nombreux ouvrages, & sur quelques grandes & bonnes actions dont les motifs ne seront plus empoisonés par des conjectures malignes.

François-Marie Arouet qui a rendu le nom de *Voltaire* si célèbre, naquit à Chatenay, le 22 février 1694, & fut baptisé à Paris en l'église de saint André des Arcs, le 22 novembre de la même année; delà est venu l'erreur de plusieurs personnes qui ont placé au 22 novembre, l'époque de sa naissance. La raison qui fit retarder ainsi la cérémonie du baptême fut l'excessive foiblesse de l'enfant. La même raison avoit aussi fait baptiser ou ondoyer Fontenelle dans la maison paternelle. « Il est assez singulier que les deux hommes célèbres de ce siècle, dont la carrière a été la plus longue, & dont l'esprit s'est conservé tout entier le plus long-tems, soient nés tous deux dans un état de foiblesse & de langueur ».

Le père de M. de *Voltaire* étoit trésorier de la chambre des comptes; sa mère, Marguerite d'Aumart, étoit d'une famille noble du Poitou. La fortune dont ils jouissoient, procura deux grands avantages à leur fils: celui d'une éducation soignée & de l'indépendance. « jamais M. de *Voltaire* n'éprouva le malheur d'être obligé, ni de renoncer à sa liberté pour assurer sa subsistance, ni de soumettre son génie à un travail commandé par la nécessité de vivre, ni de ménager les préjugés ou les passions d'un protecteur. Ainsi son esprit ne fut point enchaîné par cette habitude de la crainte qui, non-seulement empêche de produire, mais imprime à toutes les productions un caractère d'incertitude & de foiblesse. Sa jeunesse à l'abri des inquiétudes de la pauvreté, ne l'exposa point à contracter, ou cette timidité servile que fait naître dans une ame foible le besoin habituel des autres hommes, ou cette âpreté & cette inquiète & soupçonneuse irritabilité, suite infaillible, pour les ames fortes, de l'opposition entre la dépendance à laquelle la nécessité les soumet,

& la liberté que demandent les grandes penſées qui les occupent ».

Le jeune Arouet fut mis au collège des jéſuites : il fit ſa rhétorique ſous le P. Porée, & ſous le P. le Jay ; le premier voyoit en lui le germe d'un grand homme ; le ſecond lui prédiſoit *qu'il ſeroit en France, le Coriphée du déiſme*. L'une & l'autre prédiction a été accomplie.

L'abbé de Châteauneuf, ſon parrain, ancien ami de ſa mère, ſe fit un plaiſir de préſenter à la célèbre Ninon de l'Enclos, *Voltaire* encore enfant ; « mais déjà poëte, déſolant déjà par de » petites épigrammes, *ſon janſéniſte de frère*, & » récitant avec complaiſance la *Moïſade de* » *Rouſſeau* ».

Ce ne ſera pas violer la promeſſe de ne pas juger M. de *Voltaire*, que de ne pas applaudir à ces eſpiégleries de ſa malignité naiſſante qui ne ſe borna point à déſoler ſon janſéniſte de frère, qu'il eût auſſi-bien fait d'épargner. On put lui dire dès lors.

Je prévois que tes coups iront jusqu'à ta mère.

Il pouſſa en effet la légèreté de principes juſqu'à faire auſſi contre elle des épigrammes qui répandent des nuages ſur la conduite de cette femme reſpectable ; au moins pour lui. M. d'Uſſé avoit fait à la louange du jeune *Voltaire*, des vers dans leſquels il diſoit que cet enfant étoit le meſſie que la littérature attendoit. M. de *Voltaire* lui répond :

Dans tes vers, d'Uſſé, je te prie,
Ne compare point au meſſie
Un pauvre diable comme moi,
Je n'ai de lui que ſa miſère,
Et ſuis bien éloigné ma foi,
D'avoir une vierge pour mère.

Il y auroit ſans doute de la pédanterie à juger à la rigueur ces traits de gaité, ces débauches de plaiſanterie, où l'eſprit eſt entraîné par le ſeul plaiſir de ſaiſir des rapports ſinguliers & plaiſans, mais qui ne ſuppoſent ni l'irrévérence ni l'immoralité dont elles offrent l'apparence. Cependant cette épigramme n'auroit pas été faite à Sparte, & elle ne ſe feroit point chez ces nations ſages où le reſpect de la religion & le reſpect des parens forment les mœurs publiques. C'eſt proprement de la légèreté & de l'étourderie françoiſe. Auſſi pluſieurs perſonnes ont-elles jugé que M. de *Voltaire* avoit plutôt fortifié l'eſprit françois qu'il ne l'avoit formé ; c'eſt par cet eſprit françois, diſoient ces perſonnes, qu'il a été formé lui même, il y a ſeulement ajouté un nouveau degré de légèreté, de vivacité, de grace ; il a été plus loin que les autres dans la route qu'il a trouvée frayée ; mais il n'a point ouvert de routes nouvelles ; en un mot il n'a point fait de révolution ; c'eſt ce que M. de Monteſquieu exprimoit, dit-on, en diſant : *M. de Voltaire eſt l'homme qui a le plus de l'eſprit que tout le monde a*. Au contraire Rouſſeau en pénétrant les ames de ſes chagrins éloquens & vertueux, de ſa haine républicaine contre les grands & les riches, & contre tous les vices du luxe, a, dit-on, apporté de notables changemens dans les mœurs de la monarchie & dans l'eſprit françois ; on pourroit prédire au moins que par-tout où la monarchie conſervera ou reprendra ſon aſcendant, M. de *Voltaire* gagnera de plus en plus, de jour en jour ; que par-tout où prédominera l'eſprit républicain, ce ſera Rouſſeau qui l'emportera ; ce n'eſt pas que M. de *Voltaire* n'ait auſſi défendu les droits des peuples, que ſa philoſophie humaine n'ait fourni des armes & des argumens à la liberté, à l'eſprit d'égalité, dans toutes les choſes où l'égalité, ſans ceſſe contrariée par la nature elle-même, peut avoir lieu ; car l'imagination mobile & ſenſible de M. de *Voltaire* s'eſt tour à-tour enflammée ou attendrie ſur tous les objets, & a été agitée dans tous les ſens par tout ce qui peut émouvoir les hommes.

Homo ſum, humani nihil à me alienum puto.

Mais on voit que ſon goût dominant eſt pour l'éclat de la monarchie, les plaiſirs du luxe, les progrès des arts, & la douceur des mœurs, & quand il dit :

J'aime le luxe & même la moleſſe,
Tous les plaiſirs, les arts de toute eſpèce,
La propreté, le goût, les ornemens :
Tout honnête homme a de tels ſentimens.........
Ce tems profane eſt tout fait pour mes mœurs ;
Il eſt bien doux pour mon cœur très-immonde,
De voir ici l'abondance à la ronde,
Mère des arts & des heureux travaux,
Nous apporter de ſa ſource féconde,
Et des beſoins & des plaiſirs nouveaux.

Ce ſont ſes véritables ſentimens qu'il exprime en feignant de plaiſanter. Revenons à ſa brillante enfance ; elle plut à Ninon ſi bon juge de l'eſprit, des graces & même du génie dont elle avoit vû de ſi beaux modèles en tout genre pendant ce beau règne de Louis XIV. Elle légua deux mille francs à M. de *Voltaire* pour acheter des livres.

L'abbé de Chateauneuf introduiſit *Voltaire* dans les ſociétés les plus brillantes de Paris, particulièrement dans celle du duc de Sully, du marquis de la Fare, de l'abbé Servien, de l'abbé de Chaulieu, de l'abbé Courtin. Le prince de Conti, le Grand-

Prieur de Vendôme, s'y joignoient souvent. Là, par aversion pour la sévérité de Versailles, & pour l'hypocrisie qui en étoit l'effet naturel, on affectoit de porter jusqu'à la licence le goût du plaisir & la liberté.

M. Arouet crut son fils perdu en apprenant qu'il faisoit des vers & qu'il voyoit bonne compagnie. Dans ses vues étroites, il avoit disposé de son fils comme tous les pères vulgaires d'après des convenances de fortune, il le destinoit à la magistrature, & M. de *Voltaire* faisoit des vers & méditoit des tragédies.

Au sortir du berceau, j'ai bégayé des vers.

M. de *Voltaire* s'amusoit, dit-on, quelquefois à raconter que son père, pour lui en imposer, ayant imaginé de le faire réprimander par un grave & vénérable personnage, pria M. de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, de vouloir bien se charger de lui donner une leçon capable de lui faire impression. M. de *Voltaire*, comme autrefois Boileau, demeuroit chez son père dans la cour du palais. *Qu'est-ce donc ? jeune homme !* lui dit M. de Nicolaï, en redoublant de gravité pour l'intimider, *j'apprends que vous scandalisez toute la cour du palais : on dit que vous rentrez à des neuf heures du soir.* On peut juger combien le légataire de Ninon, le jeune ami des Sully, des la Fare, des Chaulieu, attacha d'importance à de pareils reproches.

« Cette querelle de famille, dit M. le marquis de Condorcet, finit par faire envoyer le jeune *Voltaire* chez le marquis de Châteauneuf ambassadeur de France en Hollande. » Il y trouva cette madame du Noyer (*voyez* son article) connue par ses lettres galantes, répertoire d'historiettes & d'anecdotes, dont la vérité ne fait pas le principal mérite. Elle avoit avec elle ses deux filles, de l'une desquelles M. de *Voltaire* devint amoureux; c'est celle qui épousa dans la suite le baron de Winterfeld. « La mère trouvant que le seul parti qu'elle pût tirer de cette passion étoit d'en faire du bruit, se plaignit à l'ambassadeur qui défendit au jeune *Voltaire* de conserver des liaisons avec mademoiselle du Noyer. L'ambassadeur en cela passoit un peu ses pouvoirs. M. de *Voltaire* lui répondit en substance :

J'y cours de ce pas même, & vous m'enhardissez,
C'est l'effet que sur moi fit toujours la menace.

L'ambassadeur le renvoya dans sa famille pour sa désobéissance & son indocilité. »

« Madame du Noyer fit imprimer cette avanture avec les lettres du jeune Arouet à sa fille, espérant que ce nom, déjà très-connu, feroit mieux vendre le livre; & elle eut soin de vanter sa sévérité maternelle & sa délicatesse, dans le libelle même où elle déshonoroit sa fille. » Arrivé à Paris, dit le même auteur, « M. de *Voltaire* n'oublia rien de ce qui étoit en son pouvoir pour enlever une jeune personne estimable & née pour la vertu, à une mère intriguante & corrompue. » « Des évêques & des jésuites s'unirent à lui dans ce projet, qui échoua; mais M. de *Voltaire* eut dans la suite le bonheur d'être utile à mademoiselle du Noyer; & nous avons vu madame la baronne de Winterfeld dans sa vieillesse, toute glorieuse encore d'avoir eu les prémices de cœur de M. de *Voltaire*, & ne le laissant ignorer à personne.

Cependant son père le voyant toujours obstiné à faire des vers & à vivre dans le monde, l'avoit chassé de sa maison *pour qu'il ne scandalisât plus la cour du palais.* Les lettres les plus soumises ne le touchoient point; son fils lui demandoit même la permission de passer en Amérique & celle d'embrasser ses genoux avant son départ. Il fallut se résoudre, non à partir pour l'Amérique, mais à entrer chez un procureur.

M. de Caumartin, touché des erreurs du père dont il étoit ami, & du sort du fils dont les talens naissans l'avoient frappé & qu'il voyoit si peu à sa place, demanda la permission de mener celui-ci à Saint-Ange, où il réfléchiroit à loisir sur le choix d'un état, loin de ces sociétés brillantes & réputées dangereuses qui avoient alarmé la tendresse paternelle.

Tout n'est pas Caumartin.

M. de *Voltaire* trouva dans cette heureuse retraite celui que Boileau avoit immortalisé par cet hémistiche, *le vieux Caumartin*, vieillard respectable, passionné pour la mémoire de Henri IV & de Sully. Il avoit été lié avec les hommes les plus instruits & les plus aimables du règne de Louis XIV, savoit les anecdotes les plus secrettes & se plaisoit à les raconter. *Voltaire* revint de Saint-Ange, occupé d'un poëme épique dont Henri IV devoit être le héros, & plein d'ardeur pour l'étude de l'histoire de France. C'est à ce voyage que nous devons *la Henriade* & *le siècle de Louis XIV*.

Après la mort de Louis XIV, la mode fut pendant un tems de prodiguer les satires à sa mémoire comme on lui avoit prodigué les panégyriques pendant sa vie. On en fit une à l'imitation des *j'ai vu* de l'abbé Regnier Desmarais, & qui étoit aussi intitulé : *les j'ai vu*, elle contenoit l'énumération des maux arrivés dans les dernières années du règne de Louis XIV, & finissoit par ce vers :

J'ai vu ces maux, & je n'ai pas vingt ans.

Cette pièce parut en 1716. M. de *Voltaire* avoit alors un peu plus de vingt-deux ans, on la lui attribua, & la police, dit M de Condorcet, regarda cette espèce de conformité d'âge comme une preuve suffisante pour le priver de sa liberté. Il fut mis à la bastille.

On ne voit pas trop quel droit avoit le régent de s'ériger ainsi en vengeur d'un roi dont il décrioit le gouvernement dans tous ses discours, comme il le contrarioit dans toute sa conduite, excepté dans l'excès des dissipations & des largesses ruineuses, c'est-à dire excepté dans ce qui perdoit l'état. De plus, s'il croyoit devoir cette vengeance à la dignité du trône, il falloit s'assurer du moins de ne faire tomber la punition que sur les coupables; or on croit généralement que la pièce qui formoit le corps de délit, n'étoit pas de M. de *Voltaire*; en effet malgré quelques vers énergiques, elle n'en paroît pas trop digne, elle ne contient guères que des déclamations vagues & des opinions & des sentimens qui sont plutôt d'un jansénista que d'un philosophe.

On semble s'être étudié dans la nouvelle édition des œuvres de M. de *Voltaire*, tome 70 & dernier, pages 255—6, à rendre cette piece plus indigne encore de ce grand poëte, en la défigurant par des fautes d'impression sans nombre, en la remplissant de vers sans mesure tels que ceux-ci:

Sacrifier son dieu, sa religion, son ame......

Remuer & tourmenter les manes.......

J'ai *vu un* homme épouvantable,

J'ai vu, c'est tout *dire le* jésuite adoré.

L'auteur des *philippiques* que M. de *Voltaire* appelle avec raison *des archives d'horreurs*, semble insinuer que M. de *Voltaire* fut soupçonné comme beaucoup d'autres, d'y avoir eu part & que ce fut la cause de sa détention: il représente le régent promenant, égarant ses soupçons sur diverses personnes innocentes, & il ajoute:

De cette crainte imaginaire,

Arouet ressent les effets.

On punit les vers qu'il peut faire,

Plutôt que les vers qu'il a faits.

Observons en passant combien il y a d'imperfection & d'impropriété de style dans ces vers si vantés autrefois, parce qu'ils étoient hardis & méchans, ou plutôt calomnieux & impudens.

De cette crainte imaginaire

Il s'agit moins là de crainte, puisque le mal étoit fait, que de soupçons sur l'auteur; d'ailleurs cette crainte ou ces soupçons n'avoient rien d'imaginaire, ils étoient très-réels & leurs effets très-sensibles; le crime n'étoit pas non plus *imaginaire*, le corps de délit étoit constant, seulement on se trompoit sur la personne de l'auteur & les soupçons étoient souvent injustes, mais non pas imaginaires.

On punit les vers qu'il peut faire,

Plutôt que les vers qu'il a faits.

Ceci peut avoir deux sens; 1°. *on punit les vers qu'il peut faire & non pas des vers qu'il ait réellement faits*; & il paroit que tel est le sens de l'auteur. 2°. *Quoiqu'il ait fait des vers réputés punissables, on punit encore plus ceux qu'il est capable de faire, que ceux qu'il a faits; & la peine est trop forte pour la faute.* Il ne faut point laisser de ces équivoques & de ces doubles sens.

Enfin il y a une autre tradition sur la cause de la détention de M. de *Voltaire*, & cette tradition peut se concilier avec les prétendus soupçons au sujet des philippiques. M. de *Voltaire* étoit soupçonné d'une comparaison du régent & des princesses ses filles, avec Loth & ses filles, & d'une prédiction sur la naissance d'Ammon & de Moab. M. le duc de Brancas, un des favoris du régent, alla, dit-on, voir M. de *Voltaire* à la bastille, lui fit des offres de service, lui dit que le régent n'étoit nullement implacable, & lui conseilla ou de se justifier ou de demander grâce en vers, selon qu'il se sentiroit innocent ou coupable. M. de *Voltaire* fit cette épigramme:

Non, monseigneur, en vérité,

Ma muse n'a jamais chanté

Ammonites ni moabites;

Brancas vous répondra de moi;

Un rimeur sorti des jésuites

Des peuples de l'ancienne loi,

Ne connoît que les sod.......

Il y a de M. de *Voltaire* une pièce extrêmement gaie & d'un bien meilleur goût, sur son séjour à la bastille. Il y plaisante un peu sur *Marc-René*, c'est-à dire sur le fameux lieutenant de police d'Argenson, mais sans le moindre fiel & la moindre humeur.

Son innocence ayant été reconnue, on lui rendit la liberté, le régent lui donna même une gratification comme par forme de dédommagemens. *Monseigneur*, lui dit M. de *Voltaire*, *je remercie votre altesse-royale de vouloir bien continuer à se charger de ma nourriture, mais je la prie de ne plus se charger de mon logement.*

D'autres, sans prononcer sur l'innocence & sans parler de gratification, disent que quand M. de

Voltaire parut devant le régent, ce prince lui dit : *soyez sage & j'aurai soin de vous*, & que *Voltaire* répondit : *Je suis infiniment obligé à votre altesse, mais je la supplie de ne plus se charger de mon logement ni de ma nourriture.*

Il avoit trouvé de grandes ressources dans le travail, contre l'ennui de la prison. Ce fut à la bastille qu'il ébaucha son poëme de *la ligue* ; il y fit, dit-on, le second chant tout entier, c'est celui qui contient la description de la Saint-Barthelemy, & c'est le seul des chants de *la Henriade*, où il n'ait point fait depuis de changemens.

Il corrigea, aussi à la bastille, sa tragédie d'*Œdipe*.

On a remarqué que le premier ouvrage en vers sérieux, publié par M. de *Voltaire*, fut un ouvrage de dévotion. Ce fut une ode sur la décoration de l'autel de Notre-Dame de Paris ; vœu de Louis XIII. accompli par Louis XIV. C'étoit un sujet de prix proposé par l'académie françoise. Ce fut l'abbé du Jarry qui remporta le prix, & M. de *Voltaire* n'en a jamais remporté, soit qu'il n'ait concouru que cette seule fois, ou qu'il ait concouru plusieurs autres.

Il avoit fait plus anciennement & étant encore au collége, un autre ouvrage de dévotion, une ode en l'honneur de Sainte-Geneviève, où il étoit difficile même d'entrevoir ce que devoit un *jour* être *Voltaire*.

M. Thomas s'étonnoit qu'à la mort de ce grand poëte il ne fût pas venu à l'esprit de quelque libraire de faire un choix de ses œuvres sous ce titre : *œuvres de dévotion de M. de* Voltaire. Le titre eût été piquant & le recueil très-recherché.

La tragédie d'*Œdipe* fut jouée en 1718. L'auteur avoit alors vingt-quatre ans, mais il y avoit longtems que la pièce étoit composée. Ce dut être pour les connoisseurs contemporains une nouveauté bien intéressante & une surprise bien agréable que ce style ferme, harmonieux, éloquent, énergique, ce langage de la douleur, ce ton soutenu de la tragédie qu'on n'avoit plus entendu au théatre depuis Racine ; mais ce qu'on ne peut trop admirer dans un jeune homme, c'est ce goût pur & indépendant de l'usage & de l'exemple, qui lui avoit fait sentir qu'un sujet, tel que celui d'*Œdipe*, ne pouvoit s'allier avec une intrigue amoureuse, & il est curieux de se représenter l'orgueilleux Dufresne, qui, ne se reconnoissant plus dans ce nouveau tragique, parce qu'il n'y retrouvoit plus les rapsodies d'amour, auxquelles son siècle étoit accoutumé, propose sérieusement de retrancher la scène des confidences entre Œdipe & Jocaste, & s'écrie sur le refus de l'auteur : *nous devrions bien, pour punir l'indocilité du jeune homme, jouer sa pièce avec cette grande vilaine scène, traduite de Sophocle.* Nos grands décisionnaires, qui sont toujours si éloignés de soupçonner une erreur dans les idées de leur siècle, devroient bien faire quelque attention à cet exemple ; mais ils en sont incapables. La *grande vilaine scène* fit le succès de la pièce, au grand étonnement de Dufresne & des autres acteurs. La Motte, plus éclairé qu'eux, la Motte, alors le premier homme de la littérature, la Motte, qui fit cependant depuis un *Œdipe* en prose & même un *Œdipe* en vers, eut l'honorable équité de dire, dans l'approbation de l'*Œdipe* de M. de *Voltaire*, que cette pièce promettoit un digne successeur de Corneille & de Racine.

C'est ainsi qu'un grand cœur fait juger un grand homme.

On raconte qu'à une représentation d'*Œdipe*, M. de *Voltaire* parut sur le théatre portant la queue du grand-prêtre. La maréchale de Villars, présente à cette représentation, demanda qui étoit ce jeune homme qui vouloit faire tomber la pièce, & il est vrai que cette étourderie, dont on ne voit pas trop quel étoit l'objet, paroissoit propre à produire cet effet ; on lui dit que c'étoit l'auteur lui-même ; cette singularité lui inspira le desir de le connoître. *Voltaire*, admis dans sa société, conçut pour elle une passion, la première & la plus sérieuse qu'il ait éprouvée. Elle ne fut pas heureuse, & elle l'enleva pour un tems à l'étude. Il n'en parloit depuis, dit M. de Condorcet, qu'avec le sentiment du regret & presque du remords. Il en parle cependant d'un tout autre ton à Madame la maréchale de Villars, en lui envoyant *la Henriade*. Sa plainte est fine, galante & tendre :

Quand vous m'aimiez, mes vers étoient aimables,
Je chantois dignement les talens, les vertus,
Mon ouvrage naquit dans ces tems favorables,
Il eût été parfait ; mais vous ne m'aimez plus.

Le public, qui avoit été juste pour *Œdipe*, fut au moins sévère pour *Artémire*, qui le suivit d'assez près. M. de *Voltaire* ne parut point réclamer contre ce jugement, & même dans *le temple du goût*, il se faisoit dire par le dieu du goût :

Donnez plus d'intrigue à Brutus,
Plus de vraisemblance à Zaïre,
Et, croyez-moi, n'oubliez plus
Que vous avez fait *Artémire*.

Des liaisons de M. de *Voltaire* avec des ennemis du régent, & avec quelques intrigans fameux tant françois qu'étrangers, le firent encore disgracier sous la régence, il fut exilé, mais bientôt après rappellé.

En 1722 il accompagna Madame de Rupelmonde en Hollande ; il passa jusqu'à Bruxelles, il y vit Rousseau, ils se communiquèrent réciproquement leurs ouvrages & se quittèrent ennemis. *Voltaire*

montra *l'épître à Uranie* à l'auteur de la *moysade*, & l'auteur de la moysade & de tant d'épigrammes licencieuses contre les moines & les gens d'église, donna sérieusement pour cause de sa haine contre *Voltaire* sa contenance évaporée pendant la messe, & l'*épître à Uranie*. La vraie raison de cette haine n'étoit-elle pas plutôt le mot que *Voltaire* eut la franchise de dire à Rousseau sur son *ode à la postérité*, qu'*elle n'iroit pas à son adresse*. Rousseau, dit M. de Condorcet, se déchaîna contre *Voltaire*, qui ne répondit qu'après quinze ans de patience. S'il est ainsi, on peut dire qu'il se dédommagea bien de ce long silence, & que dès la première fois il lui paya toutes ses dettes. Détournons nos regards de ces foiblesses de grands hommes.

En 1724 parut *Mariamne*. C'étoit le sujet d'*Artemire* sous des noms nouveaux, & M. de *Voltaire* paroit s'être toujours fait un point d'honneur de reproduire ainsi sous d'autres noms & sous des formes nouvelles, celles de ses pièces qui, soit par l'effet d'une cabale, soit par d'autres causes, n'avoient pas été dignement accueillies, car plusieurs de ses tragédies, même du meilleur tems, sont tombées, mais aucune de celles qui ont été données jusques & compris 1760 n'a mérité de tomber. *Adelaide du Guesclin*, qu'une sotte plaisanterie avoit fait tomber dans l'origine, déguisée depuis sous le nom du *duc de Foix*, a été un peu mieux accueillie, & redonnée ensuite sous son premier titre, a fixé tous les suffrages & s'est remise en possession de toute l'estime qui lui est due; *Eriphile* a produit *Semiramis*, qui, froidement accueillie d'abord, est devenue dans l'opinion publique l'*Athalie* de ce nouveau Racine. *Oreste*, combattu autrefois comme *Sémiramis* & *Rome sauvée* par la cabale de Crébillon, plait aujourd'hui à tous les connoisseurs par cette simplicité grecque qu'elle retrace. *Mariamne*, qui a donné lieu à ce te énumeration & qui étoit *Artémire* corrigée, tomba d'abord, comme *Adélaïde*, par une bouffonnerie du parterre, mais elle se releva & eut quarante représentations de suite.

La Henriade avoit paru en 1723 sous le titre de *poëme de la ligue*, & la France avoit enfin un poëme épique. Plus la raison fera de progrès parmi les hommes, plus cet ouvrage aura d'admirateurs; c'est de tous les poëmes épiques le seul qui ait véritablement & sensiblement un but moral, celui d'inspirer l'horreur du fanatisme & de la révolte. Il en est de même des ouvrages de M. de *Voltaire* dans d'autres genres. Peu de tragédies, soit chez les anciens, soit chez les modernes, ont aussi distinctement un but moral & philosophique, que certaines tragédies de M. de *Voltaire*, telles que *Mahomet*, *Alzire*, *l'Orphelin de la Chine*.

La gloire de M. de *Voltaire* croissoit tous les jours, & on pouvoit déja dire de lui :

De qui dans l'univers peut-il être jaloux?.....

Des rivaux! dès long-tems Mahomet n'en a plus.

lorsqu'un événement fatal vint troubler sa vie. « Il avoit répondu par des paroles piquantes au » mépris que lui avoit témoigné un homme de la » cour, qui s'en vengea en le faisant insulter par » ses gens..... Ce fut à la porte de l'hôtel de » Sully, où il dînoit, qu'il reçut cet outrage.... » Les loix furent muettes.... Le parlement garda » le silence. »

« *Voltaire*, poursuit son historien, voulut prendre » les moyens de venger l'honneur outragé, moyens » autorisés par les mœurs des nations modernes » & proscrits par leurs loix : la Bastille, & au » bout de six mois l'ordre de quitter Paris furent » la punition de ses premieres démarches. Le car» dinal de Fleuri n'eut pas même la petite poli» tique de donner à l'aggresseur la plus légère » marque de mécontentement. »

Voltaire fit encore à Paris un voyage secret & inutile, il vit trop combien il seroit aisé à son adversaire & de l'éviter & de le perdre, il s'ensevelit dans la retraite, l'Angleterre fut son asyle. C'est à ce séjour en Angleterre que nous sommes redevables des tragédies de *Brutus* & de *la mort de César*, des lettres philosophiques & de tout d'efforts que M. de *Voltaire* n'a cessé de faire pour détruire les préjugés de toute espèce, au nombre desquels les uns voient avec douleur, les autres avec une joie autrefois secrette, aujourd'hui plus avouée, qu'il ait mis la religion même.

C'est à ce projet utile & dangereux, la destruction des préjugés, que M. de *Voltaire* se crut appellé, c'est à l'exécution de ce projet qu'il consacra tous ses travaux, tous ses talens, & le raisonnement, & la plaisanterie, & le charme des vers, & les effets du théâtre; il s'y livra tout entier, & c'est là proprement l'histoire de sa vie.

Il avoit donné, en 1730, la tragédie de *Brutus*; Fontenelle en avoit fait une en société avec Mademoiselle Bernard. Ce *Brutus* étoit froid & foible, celui de M. de *Voltaire* est le plus fortement pensé, le plus fortement écrit de ses ouvrages. Ce fut après l'avoir vû que M. de Fontenelle dit à M. de *Voltaire* qu'*il ne le croyoit point propre à la tragédie, que son style étoit trop fort, trop pompeux, trop brillant.... Je vais donc lire vos pastorales*, lui répondit *Voltaire*.

Que l'abus & la fausse application des principes les plus raisonnables sont malheureusement faciles! sans doute le style de la tragédie ne doit pas être trop fort, trop pompeux, trop brillant; il ne doit pas tenir de l'Epopée ni de l'Ode, il seroit trop peu touchant; *Phèdre* seroit très défectueuse si elle étoit

étoit écrite par-tout comme le récit de la mort d'Hippolyte.

Telephus & Peleus, cùm pauper & exul uterque
Projicit ampullas & sesquipedalia verba,
Si curat cor spectantis tetigisse querelâ!

Mais *Brutus* ne devoit-il donc pas être écrit avec cette énergie républicaine & romaine qui le distingue, & l'art d'écrire n'est-il donc pas celui de varier son style & de l'adapter à la nature de chaque sujet, & comment le neveu de Corneille étoit-il insensible à cette foule de traits du genre & du mérite de ceux qui avoient immortalisé son oncle? tels que ceux-ci:

Non, non, le consulat n'est pas fait pour son âge,
J'ai moi-même à mon fils refusé mon suffrage......
Le prix de la vertu seroit héréditaire,
Bien-tôt l'indigne fils du plus vertueux père
Trop assûré d'un rang d'autant moins mérité,
L'attendroit dans l'opprobre & dans l'oisiveté.....
Vous avez sauvé Rome, & n'êtes pas content!...
Mon fils au consulat a-t-il osé prétendre
Avant l'âge où les loix permettent de l'attendre?....
Nous sommes de leur gloire un instrument servile,
Rejetté par mépris, s'il devient inutile,
Et brisé sans pitié s'il devient dangereux......
Vous êtes père, enfin.--Je suis consul de Rome....
Vous connoissez Brutus, & l'osez consoler!

M. de Condorcet nous apprend que l'élégie sur la mort de Mademoiselle le Couvreur fut pour M. de *Voltaire* le sujet d'une persécution sérieuse, qui l'obligea de quitter la capitale. La liberté de penser, qui éclate dans cette pièce, & à laquelle l'indignation & la douleur sembloient servir de prétexte, étoit toujours suspecte au cardinal de Fleuri, & les éloges donnés aux Anglois sur cette liberté de penser si gênée en France, lui étoient extrêmement désagréables. Il étoit fort choqué de ces vers:

Quoi! n'est-ce donc qu'en Angleterre
Que les mortels osent penser!
Exemple de l'Europe, ô Londre! heureuse terre!
Ainsi que des tyrans vous avez sû chasser
Les préjugés honteux qui nous livrent la guerre.

L'essai sur la poësie épique fut fait en Angleterre & composé d'abord en anglois. M. de *Voltaire* fit, ou par hazard ou à dessein, à *la Henriade* un changement qui perpétua la mémoire (qu'il auroit fallu étouffer peut-être) de l'affront impuni qu'il avoit reçu à la porte de l'hôtel de Sully. Le duc de Sully, qui pouvoit se regarder comme personnellement outragé par le choix du lieu & du moment où l'outrage avoit été fait, n'en témoigna aucun ressentiment & refusa d'embrasser la querelle de M. de *Voltaire*. Quand on vit à la suite de cette querelle le personnage du fameux duc de Sully Rosny, ôté de la Henriade & remplacé par du Plessis-Mornay, on attribua ce changement à un esprit de vengeance, & cette vengeance ne parut ni juste ni noble. En effet si du Plessis-Mornay avoit cédé la place à Sully, les raisons de ce changement frapperoient tout le monde, mais le changement contraire ne paroît pas avoir d'autres motifs que ceux qu'on a soupçonnés: ce n'est pas que du Plessis-Mornay, sujet fidèle & vertueux, personnage d'un grand mérite & d'un grand savoir, n'ait eu à la confiance de Henri IV une part distinguée; mais il n'a pas eu, comme Sully, toute sa confiance, il n'a pas été son principal ministre, il n'a pas été sous ce prince le restaurateur des finances & le sauveur de l'état, il n'a pas été son ami particulier, le confident de ses projets & même de ses foiblesses; sa vie entière n'a pas été, comme celle de Sully, consacrée ou au service ou au souvenir de Henri IV. Le nom de Sully est devenu inséparable de celui du roi son ami, celui de Mornay s'en sépare, & quand Mornay joue le premier rôle dans la Henriade parmi les sujets du roi, & que Sully n'y paroît que caché dans la foule, sur-tout après y avoir paru au premier rang, c'est une singularité qui ne peut guères s'expliquer que par des intérêts secrets & que par des passions particulières.

En 1732 parut *Zaïre*, la tendre *Zaïre*, la pièce la plus touchante qui soit au théâtre, la plus touchante au moins de celles dont l'intérêt roule sur l'amour. Il n'y a pas de jeune personne sensible qui ne la sache par cœur & qui ne la porte pour ainsi dire gravée dans son cœur, plutôt que dans sa mémoire. Quand on voit M. de *Voltaire* se vanter & ses amis le vanter d'avoir fait cette pièce en dix-huit jours, on se rappelle d'abord que Boileau se vantoit au contraire d'avoir appris à Racine à faire difficilement des vers; on se rappelle ce mot du misantrope:

Voyons, Monsieur, le tems ne fait rien à l'affaire.

Il faut avouer cependant que cette facilité plus que prodigieuse, cet heureux talent de saisir d'abord & comme par un premier mouvement dans la nature, ce qu'elle a de plus vrai, de plus exquis, de plus touchant, est un don du ciel dont on peut tirer quelque gloire, & qui peut distinguer avantageusement, même parmi les gens de génie. Si c'est déjà un si grand mérite de bien faire, faire aussi bien dans un tems donné, doit être un mérite encore plus grand.

Les accompagnemens de Zaïre sont aimables

comme Zaïre même. Cette épître si délicieuse, si anacréontique à la jeune & charmante actrice qui avoit joué le rôle de Zaïre, ne pouvoit être faite que par M. de *Voltaire*, & que pour mademoiselle Gaussin.

Le temple du goût scandalisa & révolta; il choquoit plusieurs opinions établies; mais il fit disparoître ces opinions, & consacra toutes celles qu'il établissoit. Ce fut une grande victoire remportée sur les préjugés en matière de goût. M. de *Voltaire* fut persécuté pour ses lettres philosophiques, c'est à dire pour ses lettres sur les Anglois; elles furent supprimées par un arrêt du conseil, brulées par un arrêt du parlement, & des informations furent ordonnées contre l'auteur. Il fut persécuté encore pour l'*épître à Uranie*. Il le fut pour quelques fragmens de *la Pucelle* qui furent connus par l'indiscrétion de quelques amis, car il est inconcevable combien on se porte facilement à exposer ses meilleurs amis par la petite vanité de montrer qu'on fait ce que tout le monde ne fait pas, & qu'on est dans la confidence d'un homme illustre ou de ses entours. Le garde des sceaux (c'étoit M. Chauvelin alors) menaça M. de *Voltaire d'un cul de basse-fosse, si jamais il paroissoit rien de cet ouvrage.*

M. de *Voltaire* vouloit tout dire & tout oser, & cependant échapper à la persécution. Pour être indépendant il voulut être riche, il plaça une partie de sa fortune dans les pays étrangers.

Un lieu vous déplaît-il? vous passez dans un autre.

Une liaison qui fit long-tems la douceur de sa vie le fixa cependant en France, mais le tint assez éloigné de Paris dans une retraite qu'il se plut à embellir, & où il cultiva long tems en paix les lettres & les sciences. Cette liaison étoit celle de l'illustre marquise du Châtelet (*voyez son article*), & cette retraite étoit *Cirey*. M. de *Voltaire* s'élança pendant quelque tems avec sa sublime amie dans les profondeurs de la philosophie de Newton; il mit en beaux vers les principaux objets de cette philosophie. Bientôt son génie également ardent & facile, embrassa tout, s'éleva aux plus hautes spéculations, descendit aux amusemens en apparence les plus frivoles rendus toujours importans & utiles par la philosophie, il s'exerça dans tous les genres.

Tous les goûts à la fois sont entrés dans mon ame,
Tout art a mon hommage, & tout plaisir m'enflamme.

Dit-il lui même.

Ce fut pour madame la marquise du Châtelet, qu'il n'aimoit pas l'histoire, (parce qu'en général il y a peu d'histoires philosophiques & bien écrites) mais qui vouloit cependant la connoître, qu'il composa son *essai sur l'histoire générale*. Cet ouvrage, l'*histoire de Charles XII*, & *du Czar Pierre I*, *le siècle de Louis XIV*, sont, malgré quelques inadvertances & quelques inexactitudes, (corrigées pour la plûpart actuellement), les ouvrages historiques les plus utiles pour la connoissance des hommes, & qui contiennent le plus de vérités importantes. On ne peut qu'être indigné de l'indécence avec laquelle a parlé de M. de *Voltaire* sous ce rapport, un écrivain plein d'humeur & de caprice, & dont la grande réputation posthume n'est elle-même, à quelques égards, qu'un caprice du public.

Dans les contes philosophiques, que peut-on comparer à *Zadig*, à *Memnon*, à *Babouc*, & dans un genre non moins philosophique & plus libre, à *Candide*, à *l'Ingénu*, à *Scarmentado*, &c.

A travers toutes ces distractions, il étoit toujours fidèle à la scène françoise, sur-tout à la tragédie; il y revenoit toujours; il en soutenoit l'éclat & la gloire. *Alzire*, *Mahomet*, *Zulime*, *Mérope*, *Sémiramis*, *Oreste*, *Rome sauvée*, *l'Orphelin de la Chine*; *Tancrède* enfin, lorsque le théâtre débarrassé de spectateurs, permit d'y exposer de grands spectacles & d'y développer de grands mouvemens; voilà quelles furent, depuis 1732 jusqu'en 1760, les grandes productions dramatiques de M. de *Voltaire*. Ici commence l'époque de la décadence de ce grand homme qui eut comme Corneille ses *Agésilas* & ses *Attila*. *Olympie* qui suivit *Tancrède* a encore de grandes beautés, les *Scythes* mêmes ont un intérêt assez attachant. Le reste ne fait plus souvenir de M. de *Voltaire* que de tems en tems & de loin en loin.

Invenias etiam disjecti membra poëtæ.

Il y a cependant jusques dans cette *Irène* qu'il fit jouer à Paris en 1778 à quatre-vingt quatre ans, deux ou trois traits qui n'auroient pas pu être mieux dans son meilleur tems.

On a jugé que M. de *Voltaire* avoit moins réussi dans la comédie. La comédie chez lui est d'un genre mixte, c'est-à-dire qu'elle réunit le genre touchant & pathétique, & le comique proprement dit. Le pathétique étoit l'apanage particulier de M. de *Voltaire*, & la partie touchante de ses comédies est toujours excellente. Rien de plus beau que les rôles des deux Euphémons & de Lise dans l'*Enfant prodigue*. Rondon & Croupillac sont des caricatures grossières. Le comique de *Nanine* est souvent meilleur, parce qu'il naît de la situation, mais il n'est pas comparable en mérite aux rôles du comte d'Olban & de Nanine. M. de *Voltaire* si bon plaisant, si sûr d'exciter le rire & d'imprimer un ridicule ineffaçable aux personnes & aux choses quand c'étoit lui qui parloit, n'étoit plus le même & sortoit de la vérité quand il faisoit parler des personnages ridicules. Il trouvoit dans le pathétique de son ame de quoi se mettre par-

faitement à la place des héros tragiques & des personnages nobles & intéressans de la comédie, & il savoit les faire parler convénablement; mais il n'avoit pas en lui dequoi faire agir & parler conformément à leurs travers, les personnages bas & comiques; il savoit donner des ridicules & il ne savoit pas les peindre. Le philosophe nuisoit en lui au peintre fanatique, il jugeoit & n'imitoit pas, il traduisoit en langage philosophique l'expression des travers & des vices; il faisoit dire à ses personnages ce que les autres disoient ou pouvoient dire d'eux, & ce que personne ne dit jamais de soi. C'est encore un défaut contre la vérité que de mettre dans la bouche des personnages de certaines idées ridicules, qui sont bien dans le fond de leur ame, mais qu'elles ne s'avouent pas; par exemple, lorsque dans *Nanine*, la baronne, femme altière, regardant tous les avantages humains comme l'appanage de la naissance, s'indigne de voir Nanine si belle, s'écrie :

Où la beauté va-t-elle se loger ?

& ajoute :

C'est un affront fait à la qualité.

Il est clair que ce dernier trait ne doit pas naturellement échapper à la baronne, qu'il ne convient qu'à un philosophe qui l'observe, ou qu'à une soubrette fine & maligne qui lit dans son ame & qui va y saisir un sentiment ridicule, que la baronne n'apperçoit pas elle-même, ou du moins n'avoue pas. Il en est de même à peu près de cet autre mot :

Que je la hais ! quoi ! belle & de l'esprit !

On sourit à ces traits, parce qu'ils expriment le sentiment de la personne qui parle, & qu'ils ont par là une sorte de vérité, mais le rire est bientôt arrêté par la réflexion que le personnage ne doit point parler ainsi.

Ce tort de faire dire aux personnages ce que les autres disent d'eux, M. de *Voltaire* ne l'a pas toujours borné à la comédie; c'est une forme que la philosophie lui fait prendre trop souvent. Il introduit Rousseau dans le temple du goût avec toutes ses passions & tout son orgueil, & cependant il lui fait dire :

Le dieu qui rime, est le seul dieu qui m'aime.

Voilà ce que les ennemis de Rousseau, ou ses juges sévères, ou si l'on veut tout le monde pouvoit dire, excepté le seul Rousseau.

Dans une épitre qui est un tableau des usages de Paris, M. de *Voltaire* peint une jeune femme qui, bien parée, va par désœuvrement faire une visite à une autre femme pareillement désœuvrée.

Elle entre, & baille, & puis lui dit : „ Madame,
„ J'apporte ici tout l'ennui de mon ame;
„ Joignez un peu votre inutilité
„ A ce fardeau de mon oisiveté.

Voilà ce qui est; mais voilà ce qu'on ne dit point.

Concluons que M. de *Voltaire* n'a pas mis la même vérité d'imitation dans la comédie que dans la tragédie, & qu'il a mieux su peindre les passions que les ridicules. Il fit *Mahomet*, il n'auroit vraisemblablement pas fait *Tartuffe*.

Ces deux pièces avoient le même but moral, elles éprouvèrent les mêmes contradictions. Il s'agissoit dans l'une & dans l'autre de démasquer l'hypocrisie, de décrier le fanatisme & la superstition. Les mêmes ennemis s'élevèrent contre ces deux ouvrages, & les sentimens & les opinions connues de M. de *Voltaire* fournirent encore plus de prétextes contre *Mahomet* & firent plus aisément soupçonner des allégories dangereuses. *Mahomet* fut joué à Lille en 1741. M. de Crébillon, censeur de la police, ne voulut jamais donner son approbation alors nécessaire, pour qu'on jouât à Paris une pièce, « qui en prouvant, dit M. de Condorcet, qu'on pourroit porter la terreur tragique à son comble, sans sacrifier l'intérêt & sans révolter par des horreurs dégoûtantes, étoit la satire du genre dont il avoit l'orgueil de se croire le créateur & le modèle. »

Mahomet n'étoit point la satire de ce genre, puisqu'il en étoit le plus parfait modèle, mais on entend bien que l'auteur veut dire que cette pièce étoit la satire de celles de Crébillon. Il y auroit bien des choses à dire sur cette critique inutile & sévère des pièces de Crébillon, nous nous contenterons d'observer que nul motif de rivalité n'influa vraisemblablement sur ce refus d'approuver *Mahomet*, & qu'il n'y avoit alors aucun censeur qui eût osé l'approuver, à cause des allégories réelles ou imaginaires dont on a parlé; & lorsqu'en 1751 M. le comte d'Argenson nomma extraordinairement & pour ainsi extrajudiciairement, pour examiner cet ouvrage, un homme de lettres qui n'étoit pas censeur, & qui étoit ami de l'auteur, c'est que le parti étoit pris à la cour de permettre la représentation de cette excellente tragédie. Quand la pièce avoit été défendue à Paris, M. de *Voltaire* avoit eu la bonne politique de la mettre sous la protection du pape Benoit XIV, Prosper Lambertini, pontife tolérant & homme d'esprit, auquel il envoya deux vers latins pour son portrait (*voyez* l'article Benoit XIV). Benoit prit très bien la plaisanterie, fit à M. de *Voltaire* les complimens d'usage en pareil cas, & lui envoya des médailles.

« *Mérope*, dit M. de Condorcet, est jusqu'ici la seule tragédie où des larmes abondantes & douces

ne coulent point sur les malheurs de l'amour. »

Hoc legite, austeri; crimen amoris abest.

est l'épigraphe de cette pièce. Nulle autre pièce de M. de *Voltaire* n'eut un succès d'enthousiasme égal à celui-là; « on força M. de *Voltaire* qui étoit caché dans un coin du spectacle de venir se montrer aux spectateurs : il parut dans la loge de la maréchale de Villars : on cria à la jeune duchesse de Villars d'embrasser l'auteur de *Mérope* : elle fut obligée de céder à l'impérieuse volonté du public, ivre d'admiration & de plaisir. »

C'est la première fois que le parterre ait demandé l'auteur d'une pièce, mais ajoute M. de Condorcet, « ce qui fut alors un hommage rendu au génie, a dégénéré depuis en une cérémonie ridicule & humiliante, à laquelle les auteurs qui se respectent, refusent de se soumettre. »

Si M. de Fontenelle a eu le malheur de dire que les représentations de *Mérope*, avoient fait beaucoup d'honneur à M. de *Voltaire* & que l'impression de cette pièce en avoit fait beaucoup à mademoiselle Dumenil, plaignons ce sage vieillard d'avoir été si injuste, & convenons que cette pièce a justement immortalisé & l'auteur & l'actrice.

L'admission de M. de *Voltaire* à l'académie fut une affaire d'état & une des plus difficiles. Certainement il n'y fut point reçu à son rang, mais ce seroit dissimuler volontairement la vérité, que de ne pas observer, que dans la surabondance de ses titres il y avoit, selon les idées du tems, des titres d'exclusion qu'il falloit ou effacer ou expier, ou laisser oublier. Les académiciens d'alors pensoient ainsi. L'estimable, mais médiocre M. de Boze alloit plus loin & décidoit que *Voltaire* ne seroit jamais un personnage académique. Il n'étoit pas le seul qui pensât ainsi, alors; M. de *Voltaire* s'étoit présenté après la tragédie de *Brutus*, & n'avoit pas même eu l'honneur de balancer les suffrages. Il se présenta de nouveau après *Mérope*. Il raconte lui-même dans des mémoires particuliers sur sa vie ce qui arriva dans cette occasion. Madame de Châteauroux gouvernoit alors Louis XV & étoit gouvernée par le duc de Richelieu, ami de M. de *Voltaire* dès l'enfance. M. de Richelieu avoit disposé favorablement madame de Châteauroux pour M. de *Voltaire*. C'étoit au cardinal de Fleury qu'il s'agissoit de succéder. On demanda au souper du roi qui feroit l'éloge du cardinal à l'académie françoise? Le roi répondit que ce seroit *Voltaire*. Mais M. de Maurepas, alors dans le cours de son premier ministère ne le voulut pas. « Il avoit, dit M. de *Voltaire*, la manie de se brouiller avec toutes les maîtresses de son maître, & il s'en est trouvé mal. »

L'ancien théatin, l'ancien évêque de Mirepoix Boyer, crioit par-tout que ce seroit offenser Dieu de donner la place d'un cardinal à un profane comme M. de *Voltaire*. C'étoit M. de Maurepas qui le faisoit agir. M. de *Voltaire* alla trouver ce ministre & lui dit : « Une place à l'académie n'est pas une dignité bien importante, mais après avoir été nommé, il est triste d'être exclus. Vous êtes brouillé avec madame de Châteauroux & avec M. le duc de Richelieu, quel rapport y a-t-il, je vous prie, de vos brouilleries avec une pauvre place à l'académie françoise? Je vous conjure de me répondre franchement : en cas que madame de Châteauroux l'emporte sur M. l'évêque de Mirepoix, vous y opposerez-vous? » Il se recueillit un moment, ajoute M. de *Voltaire*, & me dit : *oui, & je vous écraserai.*

L'évêque qui suivoit ardemment son objet l'emporta sur la maîtresse qui avoit bien d'autres affaires, & M. de *Voltaire* manqua encore cette place.

Si l'on en croit M. de Condorcet, au desir de blesser madame de Châteauroux, M. de Maurepas joignoit celui de désobliger M. de *Voltaire*; & il rapporte une raison qui n'est que trop plausible de l'éloignement de ce ministre pour M. de *Voltaire*. Celui-ci, déjà si supérieur par ses talens, l'étoit encore par l'esprit qu'il montroit dans la conversation; il y portoit tout ce qui rend aimables les gens d'un esprit frivole, & il y méloit les traits du génie. Né avec le talent de la plaisanterie, ses mots étoient souvent répétés. M. de Maurepas, qui mettoit de la vanité à montrer plus d'esprit qu'un autre dans un souper, ne pardonnoit pas à M. de *Voltaire* de lui ôter trop évidemment cet avantage, dont il n'étoit pas trop ridicule alors qu'un homme en place pût être flatté.

Voilà ce que dit M. de Condorcet, & il ne paroit pas avoir le moindre doute sur ce mot si franc & si dur du ministre à *Voltaire : je vous écraserai.*

Mais voici la note de l'éditeur qui se trouve en cet endroit de la vie de *Voltaire* :

« Dans le dessein constant d'être justes envers tout le monde, nous devons dire ici que depuis la mort de *Voltaire*, ayant parlé de cette anecdote à M. le comte de Maurepas, au caractère duquel ce mot nous parut étranger, il nous répondit, en riant, que c'étoit le roi lui même qui n'avoit pas voulu que *Voltaire* succédât au cardinal de Fleuri dans sa place d'académicien, sa majesté trouvant qu'il y avoit une dissemblance trop marquée entre ces deux hommes, pour mettre l'éloge de l'un dans la bouche de l'autre, & donner à rire au public par un rapprochement semblable.

M. de Maurepas nous a même ajouté qu'il savoit depuis très-long-tems que *Voltaire* avoit dit & écrit à ses amis le mot : *je vous écraserai*. Mais que cette légère injustice d'un homme aussi célèbre ne l'avoit pas empêché de solliciter le roi régnant

& d'en obtenir que celui qui avoit tant honoré son siècle & sa nation, vint jouir de sa gloire au milieu d'elle, à la fin de sa carrière. »

Il y auroit bien des choses à dire sur tout cela.

1°. Si M. de Maurepas, en mettant ainsi le roi en sa place, n'a pu s'empêcher de rire, c'est plutôt un aveu qu'une dénégation.

2°. Le roi aura dit tout ce qu'on voudra, on sent bien qu'ayant fini dans cette occasion par éconduire M. de *Voltaire*, il aura dit quelque chose qui ne lui aura pas été favorable; mais quand l'a-t-il dit, & à l'instigation de qui? voilà la question.

3°. Quant à la générosité dont M. de Maurepas se vante envers M. de *Voltaire*, on sent bien que cet illustre vieillard désirant ou consentant de revenir dans sa patrie, M. de Maurepas avoit trop d'esprit pour ne pas conseiller au roi d'y consentir. La conduite contraire eût été un acte de despotisme capable de déshonorer le trône même. Mais on ne fit pas à M. de *Voltaire* la grace toute entière, il avoit la foiblesse, si l'on veut, de desirer d'aller à la cour & d'y être accueilli, ce point fut refusé, & M. de *Voltaire*, le jour de son apothéose à la comédie françoise, eut l'air de triompher de la cour, laquelle fut jugée n'avoir pas rendu ce qu'elle devoit à un *homme qui avoit tant honoré son siècle & sa nation.*

Madame de Châteauroux renvoyée de Metz avec éclat pendant la maladie du roi, rappellée à la cour, aussi avec éclat & par le ministère même de M. de Maurepas après le rétablissement du roi, mourut si promptement & si peu de tems après ce triomphe vers la fin de l'année 1744, qu'on ne manqua pas de soupçonner dans cette mort quelque crime politique. La place de maitresse du roi étoit sous Louis XV, comme elle l'avoit été sous Louis XIV, une dignité qui ne restoit guères vacante. Madame de Châteauroux fut remplacée en 1745 par madame d'Etioles qui fut depuis madame de Pompadour. Ce fut elle qui eut la gloire de faire recevoir M. de *Voltaire* à l'académie françoise en 1746 : elle lui procura une charge de gentilhomme ordinaire & le titre d'historiographe de France; elle le chargea de faire une pièce pour le premier mariage du dauphin, & il fit *la Princesse de Navarre*, ouvrage qui fut jugé sévèrement, ainsi que *le Temple de la Gloire*, mais qui servit de prétexte au bien que madame de Pompadour, qu'il avoit connue autrefois, voulut lui faire, comme s'il eut fallu un prétexte pour répandre les faveurs du gouvernement sur M. de *Voltaire*, & comme si la cour n'eut dû récompenser que les ouvrages faits pour son amusement; aussi M. de *Voltaire* fut il le premier à observer qu'il n'avoit été récompensé à la cour, que quand il l'avoit le moins mérité.

> Mon Henri quatre & ma Zaïre,
> Et mon américaine Alzire,
> Ne m'ont valu jamais un seul regard du roi,
> J'eus beaucoup d'ennemis avec très-peu de gloire;
> Les honneurs & les biens pleuvent enfin sur moi,
> Pour une farce de la foire.

Pour pouvoir entrer à l'académie, le seul poëte épique françois, l'auteur d'un théâtre déjà pour le moins égal au théâtre de Racine, soit pour le nombre des pièces, soit pour la variété de leurs divers mérites, l'historien de Charles XII, le plus parfait modèle des pièces fugitives, de la poésie badine & légère, fut obligé d'écrire à un jésuite, au P. de Latour, une lettre où il protestoit avec la sincérité la plus adroite & la plus ménagée dans ses expressions, de son respect pour la religion & sur-tout de son attachement aux jésuites.

Son discours de réception à l'académie françoise fit époque par l'usage qu'il introduisit de traiter un sujet de littérature & de goût, & de donner à ces discours une utilité qu'ils n'avoient point eue encore.

L'entrée de M. de *Voltaire* à l'académie donna lieu pendant un tems à un déchainement presque universel contre lui, & à un débordement affreux de libelles qu'il n'eut pas la force de mépriser, & qu'un violon de l'opéra nommé Travenol fut accusé de colporter. Travenol fut arrêté, il y eut à ce sujet entre M. de *Voltaire* & lui un procès qui répandit sur M. de *Voltaire* dans le public une défaveur que nous avons vû durer jusqu'à sa sortie du royaume en 1750, & qui étoit telle qu'on avoit besoin de courage pour rendre justice même à ses talens. Voilà ce que ne peuvent se persuader ceux qui n'ont vu que les dernières années de M. de *Voltaire*, qui ont vu ce vieillard devenu pour ainsi dire l'objet d'un culte universel, attirant à Ferney par son grand nom & les nationaux & les étrangers, ayant survécu à ses persécuteurs, à ses prétendus rivaux, à ses envieux, ne blessant plus de trop près ses amis mêmes par un éclat trop éblouissant, par une supériorité trop accablante, par les inégalités de son humeur, par le mouvement & la turbulence de ses passions, écrasant d'un mot les ennemis qui lui restoient & les dévouant à la haine ou au mépris, pouvant tout hazarder impunément, toujours sûr d'amuser, d'intéresser, de disposer de l'opinion, d'imposer silence à la critique même juste. Il n'en étoit pas ainsi lorsque ses anciens & ses contemporains, en possession de toute leur gloire, s'opposoient, chacun dans son tourbillon, aux progrès de la sienne; on raisonnoit alors d'autre sorte. *Voltaire*, disoit-on, n'a jamais le ton propre

de chaque genre, il n'a que le sien qu'il applique à tout. Il veut tout embrasser, mais il a dans chaque genre des maîtres & des supérieurs. De son aveu même Crébillon est son maître dans la tragédie, c'est un génie original, c'est l'Eschyle de la France. *Voltaire* ressemble à tout, parce qu'il n'a point de caractère décidé. Dans la comédie Destouches & Piron l'emportent sur *Voltaire*, & la Chaussée l'efface dans la comédie touchante. L'abbé de Saint-Réal & l'abbé de Vertot ont bien plus que lui le style de l'histoire, & même dans l'histoire il n'est qu'un romancier, & dans l'épopée, il n'est qu'un historien en vers, il n'a point de plan, point de fictions, c'est le Lucain François. L'abbé de Chaulieu est son modèle pour la poésie philosophique, & Rousseau a bien plus de poésie que lui. Tout cela n'étoit point vrai, mais il falloit bien le punir de son universalité. C'étoit Charles-Quint ou Louis XIV qui affectoit la monarchie universelle, & contre lequel l'Europe se réunissoit. Ces discours, que l'envie avoit répandus dans le public de bonne-foi, peut-être, & en se faisant illusion, les Desfontaines & les Frétons, qui, à l'égard de M. de *Voltaire*, étoient fort au-dessous de l'envie, en les répétant de mauvaise foi dans leurs journaux, les avoient inculqués dans toutes les têtes non pensantes & dans toutes les ames sans sensibilité. Ils s'étoient chargés de juger toujours mal pour ceux qui ne jugeoient point, & de tromper constamment tous ceux qui vouloient bien les honorer d'une confiance aveugle.

Parmi les nobles & glorieux suffrages faits pour dédommager avantageusement M. de *Voltaire* de ces basses injustices, on ne peut oublier le dernier roi de Prusse, dont la diverse conduite à l'égard de M. de *Voltaire* eut une si grande influence sur la destinée de cet homme illustre. Charles Frédéric étant prince royal de Prusse, sans crédit, & même en danger à la cour du roi son père, qui avoit fait trancher la tête à ses amis, & qui avoit voulu la lui faire trancher à lui-même, parce qu'il avoit formé le dessein de voyager pour s'instruire, Charles Frédéric, dans la solitude de Reinsberg, où il fut ensuite relégué, se consoloit, & attendoit en paix les événemens en lisant les œuvres de M. de *Voltaire*, & en entretenant avec lui une correspondance, monument précieux de l'amour d'un grand prince pour les lettres. Monté sur le trône en 1740, il fit tout ce qu'il put pour attirer & pour fixer M. de *Voltaire* à sa cour. Tant que madame du Châtelet vécut, il n'obtint que quelques visites de M. de *Voltaire*, retenu alors en France par l'amitié, plus puissante sur lui que la faveur même des rois. Dans le tems précisément où il étoit exclu de l'académie françoise par l'évêque de Mirepoix Boyer, le gouvernement crut avoir besoin de son crédit auprès du roi de Prusse, qu'il s'agissoit d'attirer ou de retenir dans l'alliance de la France; on prit pour prétexte de son voyage en Prusse, le mécontentement même qu'on supposoit qu'il devoit avoir des persécutions de l'évêque de Mirepoix & de leur succès, de sorte que ce voyage, qui étoit une marque & un principe de faveur, fut regardé comme l'effet d'une disgrace qui réjouit beaucoup les ennemis de M. de *Voltaire*, & sur laquelle Piron fit des épigrammes & des chansons. Comme le roi de Prusse haïssoit les dévots & la dévotion, & qu'il méprisoit en particulier l'évêque de Mirepoix, M. de Voltaire, mécontent de ce prélat, le livroit sans peine aux sarcasmes de Frédéric, & y aidoit sans doute, l'évêque alla se plaindre à Louis XV que M. de *Voltaire* le faisoit *passer pour un sot* dans les cours étrangères, Louis XV lui répondit que *c'étoit une chose convenue*. A la suite de ce voyage, le roi de Prusse se déclara de nouveau, comme on le desiroit en France, contre la reine de Hongrie, & fit une diversion utile qui la força de retirer ses troupes de l'Alsace. En passant à la Haye à son retour, M. de *Voltaire* pénétra les dispositions des Hollandois, encore incertaines en apparence, & en instruisit la cour. Le marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères, l'employa plus d'une fois à écrire des manifestes, des déclarations, des dépêches importantes.

M. de *Voltaire* retourna dans la solitude de Cirey, d'où il fut appelé, avec madame du Châtelet, à la cour de Lunéville, par le roi de Pologne Stanislas, dont il avoit écrit l'histoire en partie dans celle de Charles XII. Pendant qu'il écrivoit de Lunéville:

> Je coule ici mes heureux jours
> Dans la plus tranquille des cours;
> Sans intrigue, sans jalousie,
> Auprès d'un roi sans courtisans,
> Près de Boufflers & d'Emilie,
> Je les vois & je les entends,
> Il faut bien que je fasse envie.

Il y perdit madame du Châtelet, qui mourut en couche en 1749. Le roi de Pologne vint consoler *Voltaire* dans sa chambre, & pleurer avec lui. Les vrais consolateurs de M. de *Voltaire* furent le travail & la gloire. Madame Denis, sa niece, vint prendre la conduite de sa maison, & lui procurer les douceurs de la vie privée; M. de *Voltaire* alla quelque tems enrichir de ses productions & animer de son génie la cour brillante & ingénieuse de madame la duchesse du Maine à Sceaux: il y fit *Sémiramis*, *Oreste* & *Rome Sauvée*. Ce fut cette princesse elle-même qui excita *Voltaire* à faire cette dernière pièce pour venger Cicéron des outrages que lui avoit faits Crébillon dans son *Catilina*, le plus mauvais ouvrage peut-être qui soit sorti des mains d'un homme de quelque talent.

M. de *Voltaire* étoit las enfin de se voir préférer Crebillon par des gens sans goût ou sans vérité, il étoit las des injustices de la cour & des faux ju-

gemens de Paris; il voyoit avec un secret dépit que les ennemis eussent prévalu auprès de madame de Pompadour, & l'eussent engagée à donner des préférences marquées à Crébillon. Il eût pu dire comme le comte de Gormas à dom Diègue :

Parlons-en mieux, le roi fait honneur à votre âge.

Le roi, élevé par le cardinal de Fleuri, ennemi déclaré de toute supériorité personnelle, avoit de l'éloignement pour M. de *Voltaire*, & ne lui savoit aucun gré de ses flatteries; car l'habitude rend les rois insensibles à la flatterie publique, & ils ne sont séduits que par la flatterie privée, qui choisit ses momens & ses objets. M. de *Voltaire*, dans *le Temple de la Gloire*, ayant prétendu représenter Louis XV sous l'emblême de Trajan, vainqueur & pacificateur, s'approcha du roi après la représentation, & lui dit : *Trajan est-il content?* Le roi, moins flatté du parallèle que blessé de la familiarité, témoigna son mécontentement par son silence.

Divers chagrins se joignant à ces dégoûts, le roi de Prusse en profita; M. de *Voltaire* céda enfin à ses instances, il accepta le titre de chambellan, la grande croix de l'ordre du mérite, une pension de vingt mille livres, & il partit pour Berlin en 1750, conservant le desir & l'espérance d'y attirer, après lui, sa nièce. « Astolphe, dit M. de *Voltaire*, ne » fut pas mieux reçu dans le palais d'Alcine. Etre » logé dans l'appartement qu'avoit eu le maréchal » de Saxe, avoir à ma disposition les cuisiniers » du roi quand je voulois manger chez moi, & » les cochers quand je voulois me promener, c'étoient les moindres faveurs qu'on me faisoit; les » soupers étoient très-agréables. Je ne sais si je me » trompe, il me semble qu'il y avoit bien de l'esprit; le roi en avoit & en faisoit avoir; & ce » qu'il y avoit de plus extraordinaire, c'est que » je n'ai jamais fait de repas si libres.... Je n'avois » nulle cour à faire, nulle visite à rendre, nul » devoir à remplir. Je m'étois fait une vie libre, & » je ne concevois rien de plus agréable que cet » état..... La dernière séduction fut une lettre que » voici :

Comment pourrois-je jamais causer l'infortune d'un homme que j'estime, que j'aime, & qui me sacrifie sa patrie & tout ce que l'humanité a de plus cher?... Je vous respecte comme mon maître en éloquence; je vous aime comme un ami vertueux. Quel esclavage, quel malheur, quel changement y a-t-il à craindre dans un pays où l'on vous estime autant que dans votre patrie, & chez un ami qui a un cœur reconnoissant? J'ai respecté l'amitié qui vous lioit à madame du Châtelet, mais après elle j'étois un de vos plus anciens amis. Je vous promets que vous serez heureux ici autant que je vivrai.

La manie du roi de Prusse, ou sa sagesse, mais enfin sa passion dominante, étoit de faire des vers françois. A force d'esprit naturel & d'imitations de M. de *Voltaire*, & de leçons données par ce grand maître, & de corrections faites par lui, il parvint à en faire d'assez passables pour un roi & pour un étranger. *La fureur de faire des vers le possédoit comme Denis de Syracuse*, dit M. de *Voltaire*; *il falloit que je rabotasse continuellement.* Tout poète François qui pouvoit donner au roi de Prusse des leçons & des exemples de versification & de poésie, & le rendre poète François lui-même, lui étoit infiniment précieux. M. d'Arnaud, que nous avions vu auparavant, & que nous avons vu sur-tout depuis publier tant d'ouvrages estimables dans un genre triste & touchant, M. d'Arnaud avoit eu en Prusse une faveur presque égale à celle de M. de *Voltaire*, le roi de Prusse avoit fait pour lui des vers où il l'appeloit l'*Ovide François*, & où le comparant à M. de *Voltaire*, qui balançoit encore à recevoir ses offres & à s'expatrier, il appelle M. d'Arnaud le soleil levant, & M. de *Voltaire* le soleil couchant, affectant, à ce qu'on croit, de paroître détaché de lui pour l'engager plus sûrement. On raconte que quand ces vers furent apportés à M. de *Voltaire*, qui étoit alors dans son lit, où il avoit l'usage de rester long-tems, & de travailler beaucoup, il se leva transporté de fureur, se promena dans sa chambre, nud en chemise, avec agitation, en s'écriant : *De quoi se mêle-t-il de juger les talens & d'assigner les rangs? qu'il se mêle de régner s'il en est capable.* Mais l'artifice du roi de Prusse réussit, M. de *Voltaire* partit peu de tems après pour Berlin, & la disgrace de M. d'Arnaud suivit de près l'arrivée de M. de *Voltaire* en Prusse.

Pendant que M. de *Voltaire* s'enivroit de sa faveur, la Mettrie, médecin connu par son libelle contre les médecins de Paris & par son athéisme, dit au roi de Prusse, dont il étoit lecteur, & auquel il étoit en possession de tout dire, qu'on étoit bien jaloux à Berlin de la faveur & de la fortune de M. de *Voltaire*. *Laissez faire*, lui dit le roi, *on presse l'orange, & on la jette quand on a avalé le jus.* La Mettrie rendit cet apophtegme, à M. de *Voltaire*, qui reconnut encore Denis de Syracuse. Je résolus dès-lors, dit-il, de mettre en sûreté les pelures de l'orange. De ce moment en effet il prépara de loin son départ de la Prusse.

M. de *Voltaire* en avoit assez de sa supériorité pour acquérir par-tout des ennemis, il y joignoit des vivacités, des traits d'humeur, de la causticité, de l'indiscrétion.

Le célèbre Maupertuis qui devoit en partie à M. de Voltaire son établissement en Prusse & la présidence de l'académie de Berlin, le vit avec chagrin & avec inquiétude se fixer auprès du roi de Prusse; c'étoit perdre la première place & être renvoyé à la seconde; dès ce moment, il devint l'ennemi de M. de Voltaire, d'abord secret, puis déclaré.

Une autre manie du roi de Prusse étoit l'irréligion, poussée jusqu'à l'athéisme le plus formel. M. de Voltaire ne le suivoit pas jusques-là, & même, dans la plûpart de *ses écrits*, *il paroit zélateur* de l'existence de Dieu au point d'avoir entraîné, dans cette opinion, quelques uns de ses disciples, qui ne pensoient que d'après lui, & qui avoient adopté toutes ses hardiesses.

M. de Maupertuis, dit M. de Voltaire, prit son tems pour répandre le bruit que j'avois dit que la charge d'athée du roi étoit vacante. Cette calomnie ne réussit pas; mais il ajouta ensuite que je trouvois les vers du roi mauvais, & cela réussit. »

M. de Voltaire ne dit pas que cette seconde imputation fût calomnieuse, & les autres ne l'étoient peut-être pas davantage; on croira sans peine qu'il pouvoit échapper à une imagination aussi vive que celle de M. de Voltaire, de ces étourderies & de ces indiscrétions, que ni les rois, ni les particuliers, ne pardonnent; mais ceux qui prenoient le soin de les rapporter si fidèlement au roi, n'étoient vraisemblablement les amis, ni du roi, ni de M. de Voltaire.

Le roi sut que le général Manstein, pressant M. de Voltaire de revoir & de corriger ses mémoires, Voltaire avoit répondu: *Voilà le roi qui m'envoie son linge sale à blanchir, il faut que le vôtre attende.*

Une autre fois en montrant un paquet de vers du roi, il avoit dit avec humeur: *Cet homme-là, c'est César & l'abbé Cotin*, rapprochement qui est bien dans le goût de M. de Voltaire, & dans lequel il espéroit peut-être que *César* obtiendroit grace pour *Cotin;* mais en pareil cas l'amour-propre blessé se souvient de *Cotin*, & l'amour-propre flatté oublie *César*.

On sait avec quelle hauteur M. de Maupertuis déploya dans l'académie de Berlin tout son despotisme contre Kœnig, membre de cette académie, sur une question, où il s'agissoit de savoir si Léibnitz avoit pensé comme Maupertuis sur un principe de physique; M. de Voltaire ami de Kœnig, mais surtout devenu ennemi de Maupertuis, prit parti pour le premier contre le second; le roi de Prusse qui, dit-on, ne se soucioit guères de Maupertuis, se laissa persuader que son honneur étoit intéressé à défendre le président de son académie; il fit brûler par le bourreau *la diatribe du docteur Akakia*, plaisanterie de M. de Voltaire, qui avoit fait rire Paris & Berlin & le roi lui-même aux dépens de Maupertuis: M. de Voltaire ne pouvant se dissimuler l'intention que le roi avoit eue de l'humilier, lui renvoya sa clef, sa croix & le brevet de sa pension, avec ces quatre vers, qui n'étoient pas encore d'un ennemi:

Je les reçus avec tendresse,
Je les renvoie avec douleur,
Comme un amant, dans sa jalouse ardeur,
Rend le portrait de sa maitresse.

Après quelques feintes réconciliations qui n'étoient que des palliatifs, M. de Voltaire obtint la permission plusieurs fois refusée d'aller prendre les eaux de Plombières qu'il assuroit être nécessaires à sa santé, mais il n'obtint cette permission que sous la promesse de revenir, promesse faite par un particulier expatrié à un roi despote, qui faisoit garder les frontières de ses Etats par cent cinquante mille hommes.

Arrivé à Francfort, hors des Etats du roi de Prusse, il y tomba malade; madame Denis, sa nièce, qui étoit restée jusqu'alors en France, accourt sur le bruit de sa maladie pour lui rendre des soins; elle le trouve prisonnier; elle craint que quelque indiscrétion ne lui ait attiré ce traitement; la chose s'explique, un président du roi de Prusse à Francfort, nommé Freitag, déclare qu'il a ordre de retenir M. de Voltaire jusqu'à ce qu'il ait rendu des effets précieux qu'il emportoit au roi de Prusse; M. de Voltaire demande quels sont ces effets précieux? Freitag répond dans son baragoin: *Cêtre, monsir, l'œuvre de Porshie du roi mon gracieux maître;* Voltaire l'eût rendu sur le champ, mais il étoit resté à Leipsick, parmi d'autres paquets; Freitag lui signa le billet suivant:

« Monsir, sitôt le gros ballot de Leipsick sera ici, où est l'œuvre de *Poëshie* du roi mon maître, que sa majesté demande, & l'œuvre de Poëshie rendu à moi, vous pourrez partir où vous paroîtra bon. A Francfort, premier de juin 1758, signé *Freitag*, président du roi mon maître. »

M. de Voltaire écrivit au bas du billet: *bon pour l'œuvre de Porshie du roi votre maître*, de quoi, dit-il, le président fut fort satisfait.

Le 17 juin le ballot arriva, fut remis au président, & M. de Voltaire croyoit n'avoir qu'à partir; on l'arrête avec éclat, ainsi que sa nièce, son secrétaire & tous ses domestiques, on les mène dans une espèce d'hôtellerie, à la porte de laquelle furent posés douze soldats; « on en mit quatre autres » dans ma chambre, dit M. de Voltaire, quatre » dans un grenier où l'on avoit conduit ma nièce, » quatre dans un galetas ouvert à tous les vents, » où l'on fit coucher mon secréta re sur de la paille. » Ma nièce avoit à la vérité un petit lit; mais ses » quatre soldats avec la bayonnette au bout du » fusil, lui tenoient lieux de rideaux & de femmes-» de-chambre. »

Madame Denis avoit cependant un passeport du roi de France; aucun des autres prisonniers n'étoit sujet du roi de Prusse, & d'ailleurs on n'étoit point

dans les Etats de ce prince. Cette détention n'avoit plus ni cause ni prétexte; c'étoit seulement une insulte que le roi de Prusse avoit voulu faire à cet homme qu'il avoit tant aimé, & qui s'en souvenant encore, répétoit à tous ses amis: *Il a cent fois baisé cette main qu'il vient d'enchaîner.* M. de *Voltaire* après avoir erré de ville en ville & de cour en cour, & avoir marqué chacun de ses séjours par quelque production importante, fixa enfin sa demeure avec madame Denis, sa nièce, dans deux séjours qu'il habitoit alternativement: savoir, d'abord Tourney, puis Ferney en France, & les Délices aux portes de Genève.

Si l'obligation imposée à l'historien de dire tout ce qui peut servir à peindre ou les hommes en général, ou tel homme en particulier, emporte l'obligation de révéler jusqu'aux moindres foiblesses d'un grand homme; nous dirons ce que nous n'avons pas vu, mais ce qui nous a été attesté par des gens vraiment dignes de foi, c'est qu'on a vu pendant quelque-temps des lettres de M. de *Voltaire*, signées: *le comte de Tourney*; ce plaisir nouveau pour lui d'avoir une terre titrée, lui faisoit préférer ce titre de comte, au nom même qu'il avoit élevé au-dessus de tous les noms; du moins M. de Buffon associa depuis son titre de comte, au nom même qu'il avoit illustré.

Ferney & les Délices furent le port où M. de *Voltaire* respira enfin après tant d'orages; il obtint du roi de France, pour sa terre de Ferney, des privilèges & flatteurs & avantageux, & il put dire avec vérité dans pl s d'un sens: *Après avoir vécu chez des rois je me suis fait roi chez moi.*

C'est une nouvelle vie qui commence ici pour M. de *Voltaire*. De ce moment il devient l'être le plus libre qui soit sur la terre, & celui qui a le plus usé de sa liberté. Il avoit alors près de soixante ans, & ses grands talens pour la poësie en général, & pour la tragédie en particulier, devoient suivre la loi commune, c'est-à-dire, décliner. Cependant, & *l'Orphelin de la Chine* & *Tancrède*, tragédies, qui seules feroient la réputation d'un poëte tragique, & la comédie *hostile* de *l'Ecossaise*, où le rôle de Fréeport au moins est original, & où tout le reste est intéressant, sont des productions de cette heureuse retraite, & si ce sont-là les commencemens de sa décadence, heureux qui peut déchoir ainsi! Quant aux ouvrages philosophiques, dont un si grand nombre est sorti de *Ferney* & des *Délices*, on pourroit demander s'ils ont gagné ou perdu en général à cet accroissement de liberté que M. de *Voltaire* a trouvé dans sa retraite; ils ont gagné sans doute du côté de la hardiesse, mais peut-être ont-ils perdu quelque chose du côté du goût. Peut-être quand M. de *Voltaire* étoit obligé de prendre des tournures, de laisser sous-entendre ce qu'il ne disoit pas formellement, de se respecter enfin & de respecter le public, peut-être avec plus de décence avoit-il plus d'agrément, plus de perfection, un goût plus pur. Il est plus utile qu'on ne pense d'avoir quelque chose à respecter. Si la liberté est favorable au génie, la décence, les ménagemens, le desir & le besoin de plaire sont très-favorables au goût.

M. de *Voltaire* ne perdit jamais le souvenir de l'affront sanglant qui lui avoit été fait à Francfort, mais il s'en souvint sans amertume, & sans qu'un si juste ressentiment lui fermât les yeux sur les qualités aimables & brillantes de ce roi, son bienfaiteur & son persécuteur, le premier des guerriers, le premier peut-être des souverains de son temps. Il regrettoit que la philosophie qui avoit dicté à Frédéric *l'anti-Machiavel*, n'eût pas purgé sa grande ame de ce vieux levain de machiavélisme; il regrettoit que ce prince, dont il avoit espéré de faire le plus humain des rois, eût versé tant de sang, & eût tant aimé la guerre. Il écrivoit un jour à un historien, qui a sur-tout écrit pour décrier la guerre & pour en montrer l'inutilité autant que l'atrocité: » Je vous avertis qu'il y a dans l'Europe un grand » roi qui ne goûte point du tout nos déclamations » éternelles contre la guerre; mais c'est un chagrin » qu'il faut lui donner.

Le roi de Prusse, au comble de la puissance & de la gloire, sentit que M. de *Voltaire* n'étoit pas un homme avec qui les rois pussent impunément avoir tort; il avoit désavoué Freitag, mais il ne l'avoit pas puni, ce qui étoit un aveu & du moins un reste de pudeur.

La guerre embrasa de nouveau l'Europe ou plutôt le monde, & comme toute grande guerre, elle fut désastreuse pour toutes les puissances. Le roi de Prusse qui avoit tiré parti de notre alliance dans la guerre de 1741, étoit notre ennemi dans celle de 1756. Cette nouvelle partie de jeu avoit été arrangée sur des principes nouveaux & réglés, dit on, par de petits intérêts de bel esprit & de vanité; les maisons de France & d'Autriche-Lorraine, si acharnées l'une contre l'autre dans la guerre précédente & dans tant d'autres guerres, étoient alors alliées & amies, & se montroient beaucoup moins puissantes dans leur réunion, qu'elles n'avoient paru l'être l'une contre l'autre. Ce fut alors sur-tout qu'on vit toute la vérité de ce que M. de *Voltaire* avoit dit dans une autre occasion:

> Par des nœuds étonnans l'altière Germanie,
> A l'empire françois malgré soi réunie,
> Fait de l'Europe entière un objet de pitié,
> Et leur longue querelle
> Fut cent fois moins cruelle
> Que leur triste amitié.

Il y eut cependant en 1757, un moment où les autrichiens étoient près d'achever la conquête de la Silésie, où une armée françoise alloit envahir le Brandebourg, où les Russes, déja maîtres de la Prusse, menaçoient la Poméranie; car ces trois femmes, la Czarine, l'Impératrice Reine, & celle qui régnoit en France sous le nom de Pompadour, s'étoient réunies contre le roi de Prusse, & parurent d'abord prêtes à réussir; la monarchie Prussienne sembloit toucher à son terme, Frédéric n'avoit plus d'autre ressource apparence que de s'enterrer sous ses ruines, & sauver sa gloire en périssant au milieu d'une victoire. La margrave de Bareith aimoit tendrement son frère, & M. de *Voltaire* l'avoit toujours aimée: ce fut à celui-ci qu'elle s'adressa pour faire des propositions de paix qu'on eût acceptées avec joie sans les petits intérêts dont nous avons parlé, & sans le petit orgueil qu'inspiroit aux trois reines la prospérité du moment.

Nescia mens hominem fati sortisque futura
Et servare modum rebus sublata secundis.

M. de *Voltaire* de son côté s'adressa au cardinal de Tencin, qui, retiré alors du ministère, conservoit avec le roi une correspondance particulière. La réponse fut un ordre du ministre des affaires étrangères, de se refuser à la négociation, & on envoya même au cardinal un modèle de la lettre de refus qu'on exigeoit de lui. Cela s'appella un dégoût & un chagrin politique, & le cardinal en mourut, dit-on, quelques jours plutôt qu'il n'auroit fait.

M. de *Voltaire* qui ne mouroit pas de chagrin pour avoir parlé de paix, quand des ministres ou des maîtresses vouloient la guerre, entama une autre négociation: ce fut par le maréchal de Richelieu; puis une troisième avec le duc de Choiseul; toutes échouèrent par la disposition des esprits; mais les amis de la paix doivent savoir gré à M. de *Voltaire* de ce desir d'être pacificateur, quand même ils l'imputeroient à quelques vues secrettes d'ambition, & les évènemens prouverent combien il eût été avantageux à la France d'en croire M. de *Voltaire*. Ce n'est pas la première fois que les gens de lettres & les philosophes ont donné aux politiques des conseils de paix & de douceur, que les politiques ont rejettés, & qu'ils se sont repentis de n'avoir pas suivis. Mais toute la politique vulgaire roule sur cette supposition: *Nous serons toujours puissans, toujours sages, toujours heureux.*

Madame de la Vallière dans sa faveur étoit si tendre & si modeste, que c'étoit presque être déjà dévote, elle le devint de bonne-foi & sans effort, quand son superbe amant l'eut quittée. L'altière Montespan étoit dévote, même en vivant avec le roi dans un double adultère, & elle disoit à ceux qui s'étonnoient de cette disparate: *Faut-il donc violer tous ses devoirs, parce qu'on a le malheur d'en violer un?* Madame de M intenon fonda son empire sur la dévotion & fixa Louis XIV. De tout cela, madame de Pompadour & ceux qui la conseilloient, avoient conclu que pour fixer Louis XV, & mettre le peuple même dans ses intérêts, il falloit qu'elle se fit dévote. On imagina, dit M. de Condorcet, de faire de M. de *Voltaire*, un des acteurs de cette comédie. Il venoit de donner *Candide*; M. le duc de la Valière, alléguant vraisemblablement l'exemple de Rousseau, lui proposa de mettre en vers les pseaumes & les livres sapientiaux. L'édition auroit été faite au Louvre, & M. de *Voltaire* à titre de poëte, pieux, chrétien, seroit rentré en pompe à Paris, sous la protection de la dévote favorite, qui auroit eu la gloire de le convertir. On ignore jusqu'à quel point M. de *Voltaire* entra dans ce complot d'hypocrisie; il n'étoit pas naturellement hypocrite, & quand il se croyoit obligé de le paroître, il l'étoit d'une manière plaisante & piquante, qui démentoit l'hypocrisie en l'avouant; le voile étoit toujours pour le moins très-transparent. M. de Condorcet insinue qu'on fit entrevoir à M. de *Voltaire*, l'espérance d'être un jour cardinal; sur quoi il demande qu'on se représente Luther & Calvin, cardinaux, comme ils l'auroient pu l'être, s'ils avoient voulu entrer en composition avec la cour de Rome, & comme le célèbre docteur Arnauld l'auroit été, s'il eût consenti à n'écrire que contre les protestans; mais le cardinal *Voltaire* auroit été bien autre chose. On se seroit fait incrédule pour devenir prince de l'église. Il faut convenir, au reste, que cette espèce de politique qui va directement contre son objet, étoit assez familière alors à la cour de France. Dès qu'il y avoit dans le parlement quelque jeune conseiller qui se distinguoit par des avis peu fermes & des déclamations un peu fortes contre la cour, la cour achetoit son silence & dénaturoit ses talens en le mettant dans le conseil; ce qui remplissoit le parlement de sujets éloquens & turbulens. Quoi qu'il en soit de cette politique & du projet de la cour, M. de *Voltaire* traduisit en effet, en vers françois, l'ecclésiaste & le cantique des cantiques, & quoiqu'il se fût étudié à mettre dans cette traduction de la décence & de la pureté, quelques notes un peu gaies, un peu légères le trahirent, & son premier essai pour être fait cardinal, fut brûlé par arrêt du parlement; il n'est pas démontré, à la vérité, que ce ne fût pas un contre-sens, mais ce contre-sens étoit pardonnable, & les dévots pouvoient dire à l'auteur de *Candide* & de la *Pucelle*, travaillant sérieusement sur l'écriture sainte;

Quidque tibi lascive senex, cum fortibus armis?
..............ista decent humeros gestamina nostros.

Ce n'est pas que M. de *Voltaire* ne parlât beaucoup mieux qu'eux tous de religion, quand il le vouloit, mais enfin il étoit suspect sur l'article.

C'est dans sa retraite de Ferney que M. de *Voltaire* a fait le plus noble & le plus digne usage & de ses richesses & de son ascendant sur les esprits; c'est-là qu'il a si noblement adopté, élevé, marié, doté la petite nièce du grand Corneille, & que portant même la délicatesse jusqu'à ne pas souffrir que l'établissement de son intéressante pupille parût un de ses bienfaits, il voulut qu'elle le dût aux ouvrages de son oncle; c'est là qu'il a défendu avec tant de courage, d'éloquence & de suite les Calas, les Sirven, les Montbaillis, les La Barre, les d'Etalonde, les Byng, les Lally, toutes ces malheureuses & honorables victimes du fanatisme, de l'erreur ou de la politique.

« Le rapporteur de M. de Lally, dit M. de Condorcet, accusé d'avoir contribué à la mort du Chevalier de La Barre, forcé de reconnoître ce pouvoir indépendant des places, que la nature a donné au génie pour la consolation & la défense de l'humanité, écrivit une lettre, où partagé entre la honte & l'orgueil, il s'excusoit en laissant échapper des menaces: *Voltaire* répondit par ce trait de l'histoire chinoise: *Je vous défends*, disoit un empereur au chef du tribunal de l'histoire, *de parler davantage de moi*. Le mandarin se mit à écrire. *Que faites-vous donc?* dit l'empereur. — *J'écris l'ordre que votre majesté vient de me donner* ».

Ce fut dans cette même solitude de Ferney, embellie, enrichie par ses soins & par ses bienfaits, qu'au moment même où la banqueroute de l'abbé Terray venoit de lui enlever une partie de sa fortune, il auroit eu l'honneur d'être en quelque sorte le fondateur d'une ville parfaitement libre dans son industrie & dans son commerce, si le gouvernement françois, en ouvrant à Versoy un asyle aux familles fugitives de Genève, avoit adopté son plan de tolérance & de liberté dans toute son étendue.

Ce fut toujours dans cette solitude, ce fut du pied du mont Jura qu'il éleva sa voix en faveur des serfs de Saint-Claude, & qu'il prépara cette abolition de la servitude, l'une des loix qui ont le plus honoré le règne de Louis XVI, & le premier ministère de M. Necker.

C'est là qu'il a véritablement acquis le droit de pouvoir dire de lui-même :

J'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur ouvrage.

Il paroissoit sentir vivement tous les avantages de sa situation, & recueillir avec volupté tous les fruits de sa bienfaisance; ses lettres tendent partout témoignage à son bonheur; il paroissoit surtout assez détaché de Paris, où il n'avoit plus qu'un petit nombre d'amis à regretter; mais il lui restoit une expérience à faire, celle de l'accueil que Paris lui feroit après trente-huit ans d'absence & soixante ans de gloire; il y arriva sans être attendu; le secret avoit été parfaitement gardé; personne n'avoit seulement entendu dire qu'il songeât à ce voyage qui avoit été plusieurs fois annoncé dans d'autres temps. Son grand âge (de quatre-vingt-quatre ans) sembloit avoir mis une barrière éternelle entre Paris & lui, & on lui appliquoit ces vers de Lusignan :

Mais à revoir Paris je ne dois plus prétendre;

Vous voyez qu'au tombeau je suis prêt à descendre.

Lorsqu'un des jours du printems de 1778, on entendit dire tout-à-coup : *M. de Voltaire est arrivé, M. de Voltaire est à Paris*. Tout le monde accourut pour le voir & pour l'entendre; la surprise augmenta sans doute l'enthousiasme, & cet enthousiasme fut au comble. L'envie se tut devant sa gloire, devant son âge & sur-tout devant le bien qu'il avoit fait. Le peuple même s'arrêtoit devant ses fenêtres, y passoit des heures entieres dans l'espérance de le voir un moment; sa voiture forcée d'aller au pas, étoit entourée d'une foule nombreuse qui le bénissoit & célébroit ses ouvrages. Un jour que le public l'entouroit aussi sur le pont Royal, une femme du peuple à qui on demanda qui étoit cet homme qui traînoit la foule après lui, répondit : *Ne savez-vous pas que c'est le sauveur des Calas?* Il sut cette réponse, & au milieu de toutes les marques d'admiration qui lui furent prodiguées, ce fut ce qui le toucha le plus.

« L'académie françoise, qui ne l'avoit adopté qu'à cinquante-deux ans, lui prodigua les honneurs, & le reçut moins comme un égal que comme le souverain de l'empire des lettres. Les enfans de ces courtisans orgueilleux qui l'avoient vu avec indignation vivre dans leur société sans bassesse, & qui se plaisoient à humilier en lui la supériorité de l'esprit & des talens, briguoient l'honneur de lui être présentés & de pouvoir se vanter de l'avoir vu ».

C'étoit au théatre qu'il devoit attendre les plus grands honneurs. Il vint à la troisième représentation d'*Irène*, pièce *où les rides de l'âge laissoient voir encore l'empreinte sacrée du génie*. Son buste fut couronné solemnellement sur le théâtre au milieu des applaudissemens, des cris & des larmes de joie & de tendresse. Plus heureux que le Tasse, à qui la mort enleva les honneurs du triomphe, plus heureux même que Pétrarque qui avoit reçu ces honneurs dans la capitale du monde chrétien, ce fut dans sa patrie même que *Voltaire* triompha, dans cette patrie ingrate & légère, qui l'avoit abandonné long-tems à la haine jalouse, aux invectives, aux sarcasmes de ses ennemis, & qui l'avoit réduit à se jetter entre les bras d'un souverain étranger; mais cette patrie n'étoit plus la même, *Voltaire* l'avoit changée, il jouissoit de son ouvrage. Hélas! ce triomphe n'étoit en effet qu'une

apothéose très-peu anticipée. *On veut me faire mourir de plaisir*, s'écrioit-il au milieu des hommages dont on l'enivroit, & il alloit en effet en mourir. Les transports de la joie, les efforts du travail l'ayant privé du sommeil, il prit de l'opium & se trompa sur les doses; elles le plongèrent dans une espèce de léthargie dont il ne sortit plus que par intervalles. Ce fut pendant un de ces intervalles qu'il écrivit au jeune comte de Lally-Tolendal ces lignes, les dernières que sa main ait tracées, où il applaudissoit à l'autorité royale qui venoit de casser l'arrêt de mort du comte de Lally, père de M. de Tolendal : *Je meurs content*, disoit Voltaire, *je vois que le roi aime la justice.* Il mourut le 30 mai 1778.

Le curé de Saint-Sulpice lui refusa la sépulture. La moindre réclamation de la part de la famille auroit mis le parlement dans l'alternative, ou de punir cette vengeance exercée sur les restes d'un grand homme, ou de se déshonorer en la consacrant & en démentant ses propres principes sur l'excommunication & sur ses effets; elle préféra de négocier avec le ministère; il fut convenu que le corps seroit transporté à Scellières, monastère dont M. l'abbé Mignot, neveu de M. de *Voltaire*, étoit abbé; ce projet fut exécuté. « Cependant, dit M. de Condorcet, deux grandes dames, très-dé» votes, écrivirent à l'évêque de Troyes, pour » l'engager à défendre l'inhumation, en qualité » d'évêque diocésain. Les lettres arrivèrent trop » tard ».

Il s'est depuis répandu des bruits vrais ou faux d'une exhumation nocturne dont on ignore l'objet, les uns l'attribuant à la vengeance du clergé, les autres aux amis de M. de *Voltaire*, qui destinoient à sa cendre des honneurs plus marqués & plus dignes de lui. Peut-être n'y a-t-il rien de vrai ni dans le fait, ni par conséquent dans le motif. L'historien de M. de *Voltaire* n'en parle point; des événemens postérieurs paroissent démentir cette idée. Le roi de Prusse fit faire à M. de *Voltaire* un service solemnel dans l'église catholique de Berlin. L'académie de Prusse y fut invitée de sa part, & dans le camp même, où ce grand roi, à la tête de cent cinquante mille hommes, défendoit les droits des princes de l'empire, & imposoit à la puissance autrichienne, « il » écrivit l'éloge de l'homme illustre dont il avoit » été le disciple & l'ami, à qui peut-être il n'avoit » jamais pardonné l'indigne & honteuse violence » exercée contre lui à Francfort par ses ordres, mais » vers lequel un sentiment d'admiration & un goût » naturel le ramenoient sans cesse, même malgré » lui ».

S'il faut tout dire, cet éloge royal de *Voltaire* n'est pas un bon ouvrage, mais c'est un grand exemple, & cet exemple eût été véritablement héroïque, si le roi de Prusse eût saisi cette occasion de faire un noble aveu, d'exprimer un noble regret de ses torts envers un ami, & de faire pour ainsi dire amende honorable à ses mânes.

Depuis la réconciliation sincère ou feinte de *Voltaire* avec le roi de Prusse, *Voltaire* avoit paru tantôt reprendre son ancienne amitié, tantôt ne conserver que la mémoire de Francfort. Il immortalisa par une ode pleine d'une sensibilité touchante, la margrave de Bareith, à laquelle il avoit transporté tout l'attachement qu'il avoit eu d'abord pour le roi son frère.

M. le marquis de Condorcet essaie de justifier M. de *Voltaire* de presque tous les reproches qui lui ont été faits; c'est sur ce point sur tout que nous nous abstiendrons de juger & M. de *Voltaire* & son historien, & leurs opinions ou leurs préjugés peut-être; car qui n'en a pas? M. de Condorcet dit, comme l'ont toujours dit les amis de M. de *Voltaire*, que si M. de *Voltaire* eut de nombreuses querelles, il n'a jamais été l'agresseur dans aucune. Quelle offense lui avoit donc faite le doux & sage Gresset, qui n'a jamais écrit contre personne, qui lui avoit rendu hommage dans ses vers sur Alzire, & qui ne répondit pas même à ses sarcasmes? Mais il s'étoit fait dévot pour être sous-gouverneur des enfans de France? Eh bien! qu'importoit à M. de *Voltaire* que Gresset fût dévot ou qu'il fût sous-gouverneur? Mais nous ne pouvons refuser nos éloges à la distinction fine & juste que fait M. de Condorcet entre les flatteries prodiguées, dit-on, par M. de *Voltaire* à tant de personnes, sur-tout aux gens en place, (flatteries qui méritent bien plutôt le nom de jeux d'esprit, de graces de style, de politesses d'un homme de bonne compagnie) & ces éloges partant du fond du cœur, qu'il réservoit pour le mérite & la vertu. M. Turgot n'étoit plus en place depuis long-temps; ses vertus privées le faisoient encore haïr des courtisans qui n'avoient plus à craindre de ses vertus publiques, il n'étoit plus rien, il étoit tout encore, c'étoit M. Turgot, *tu Marcellus eris.* « J'ai vu » *Voltaire*, dit son historien, je l'ai vu se précipiter sur les mains de M. Turgot, les arroser de » ses larmes, les baiser malgré ses efforts, en s'écriant d'une voix entrecoupée de sanglots : *Laissez-moi baiser cette main qui a signé le salut du* » *peuple* ».

Lorsqu'on avoit reçu, trois ans auparavant, à Ferney la nouvelle de la disgrace de M. Turgot, ou plutôt du peuple, M. de *Voltaire* dit à M. l'abbé de Lille, qui étoit alors à Ferney :

Multis ille bonis flebilis occidit,

Nulli flebilior quàm tibi, Virgili!

Nous ne ferons que transcrire ici les réflexions de M. de Condorcet sur le caractère & les principes de M. de *Voltaire*,

» La nécessité de mentir pour désavouer un ouvrage, est une extrémité qui répugne également à la conscience & à la noblesse du caractère; mais le crime est pour les hommes injustes qui rendent ce désaveu nécessaire à la sûreté de celui qu'ils y forcent. Si vous avez érigé en crime ce qui n'en est pas un, si vous avez porté atteinte par des loix absurdes ou par des loix arbitraires, au droit naturel qu'ont tous les hommes, non-seulement d'avoir une opinion, mais de la rendre publique, alors vous méritez de perdre celui qu'a chaque homme d'entendre la vérité de la bouche d'un autre, droit qui fonde seul l'obligation rigoureuse de ne pas mentir. S'il n'est pas permis de tromper, c'est parce que, tromper quelqu'un, c'est lui faire un tort, ou s'exposer à lui en faire un; mais le tort suppose un droit, & personne n'a celui de chercher à s'assurer les moyens de commettre une injustice......

Voltaire, implacable ennemi des parlemens, préféroit un seul maître à plusieurs; un souverain dont on ne peut craindre que les préjugés, à une troupe de despotes dont les préjugés sont encore plus dangereux, mais dont on doit craindre de plus les intérêts & les petites passions, & qui, plus redoutables aux hommes ordinaires, le sont sur-tout à ceux dont les lumières les effrayent & dont la gloire les irrite. Il disoit : *J'ai les reins peu flexible, je consens à faire une révérence, mais cent de suite me fatiguent......*

» Il faut chercher à inspirer ces vertus douces qui consolent, qui conduisent à la raison, qui sont à la portée de tous les hommes, qui conviennent à tous les âges de l'humanité, & dont l'hypocrisie même fait encore quelque bien. Il faut sur-tout les préférer à ces vertus austères, qui dans les ames ordinaires ne subsistent guères sans un mélange de dureté, dont l'hypocrisie est à la-fois si facile & si dangereuse, qui souvent effrayent des tyrans, mais qui rarement consolent des hommes... C'est en les éclairant, c'est en les adoucissant qu'on peut espérer de les conduire à la liberté par un chemin sûr & facile. Mais on ne peut espérer ni de répandre les lumières, ni d'adoucir les mœurs, si des guerres fréquentes accoutument à verser le sang .... & si les hommes mesurent leur vertu par le mal qu'ils ont pu faire......

» De quelle liberté ont joui les nations qui l'ont recouvrée par la violence des armes, & non par la force de la raison? D'une liberté passagère & tellement troublée par des orages, qu'on peut presque douter qu'elle ait été pour elles un véritable avantage. Presque toutes n'ont-elles pas confondu les formes républicaines avec la jouissance de leurs droits, & la tyrannie de plusieurs avec la liberté ?.......

» Profitons de cette expérience funeste & sachons attendre des progrès des lumières une liberté plus réelle, plus durable & plus paisible. Pourquoi acheter par des torrens de sang, par des bouleversemens inévitables, & livrer au hasard ce que le tems doit amener sûrement & sans sacrifice? C'est pour être plus libre, c'est pour l'être toujours qu'il faut attendre le moment où les hommes, affranchis de leurs préjugés, guidés par la raison, seront enfin dignes de l'être, parce qu'ils connoîtront les véritables droits de la liberté.......

» Au lieu de déclarer la guerre au despotisme, avant que la raison ait rassemblé assez de force, & d'appeler à la liberté, des peuples qui ne savent encore ni la connoître ni l'aimer, dénonçons aux nations & à leurs chefs, toutes ces oppressions de détail communes à toutes les constitutions, & que dans toutes, ceux qui commandent comme ceux qui obéissent ont également intérêt de détruire. »

Cherchons, dit encore M. de Condorcet, la définition » d'un état libre dans nos cœurs & dans » notre raison, & non, comme le pédant Mably, » dans les exemples des anarchies tyranniques de » l'Italie & de la Grèce. »

Telle étoit la philosophie de M. de *Voltaire*, si l'on s'en rapporte à l'auteur de sa vie; encore un coup, nous ne la jugerons pas, nous n'examinerons pas même si ces principes étoient à tous égards ceux de M. de *Voltaire*, & si son historien n'a pas saisi cette occasion de produire ses propres idées en les appuyant de l'autorité d'un si grand nom, comme on dit qu'il en avoit usé à l'égard de M. *Turgot*, dans l'éloge de ce ministre.

M. de la Harpe, dans son *Éloge de Voltaire*, où il a eu l'art de dire encore des choses neuves & piquantes sur un sujet qu'il sembloit avoir contribué lui-même à épuiser, fait des efforts ingénieux, mais renfermés avec goût dans de justes bornes, pour excuser la foiblesse qu'eut M. de *Voltaire* de répondre, & même avec amertume, aux critiques: on peut dire de cet usage ce que M. Bossuet disoit de la fréquentation des spectacles, *qu'il y a de grandes raisons contre, & de grands exemples pour.* Quant à nous, si nous détestons les guerres entre les souverains, parce qu'elles font le malheur des nations, & parce qu'elles ne remplissent jamais l'objet politique, nous ne méprisons pas moins les guerres littéraires, parce qu'elles font l'opprobre de la littérature, & qu'elles vont aussi directement contre leur objet. Quand un homme tel que M. de *Voltaire*, daigne descendre du haut de sa gloire, & s'abaisser jusqu'à souiller sa plume divine par des injures, peut-être méritées, mais souvent grossières & quelquefois atroces, que fait-il autre chose que de combler les vœux des ennemis des lettres?

Hoc Ithacus velit, & magno mercentur Atridæ.

Montrer cet excès de sensibilité à la critique, n'est-ce pas dire aux envieux & aux méchans: Voilà mon cœur, c'est-là que ta main doit frapper.

N'est-ce pas d'ailleurs justifier en quelque sorte leurs attaques & les autoriser à des hostilités nouvelles ? C'est ainsi que dans les lettres comme dans la politique, la guerre naît toujours de la guerre, & que le mal qu'on dit ou qu'on fait, ne produit que du mal. Si la critique joint quelque utilité à son amertume, profitez-en; si elle n'est que l'aveugle ouvrage de l'envie, répondez à l'envie par de nouveaux succès, & ne lui donnez pas le plaisir de vous avoir affligé; qu'elle ne puisse pas dire :

Comme je le voulois, tu ressens ton malheur.

Un des plus beaux morceaux de ce bel éloge, est le parallèle de Racine & de *Voltaire*, dont le résultat est, « que Racine lu par les connois» seurs, sera regardé comme le poète le plus par» fait qui ait écrit, & que *Voltaire*, aux yeux des » hommes rassemblés au théâtre, sera le génie le » plus tragique qui ait régné sur la scène.

On a dit de Racine qu'*il a la monotonie de la perfection*, ce n'est qu'un mot plaisant. Un reproche plus sérieux, est celui que lui fait son plus digne admirateur, M. de *Voltaire*, dans ces vers du *Temple du Goût*.

Racine observe les portraits
De Bajazet, de Xipharès,
De Britannicus, d'Hippolite,
A peine il distingue leurs traits;
Ils ont tous le même mérite,
Tendres, galans, doux & discrets;
Et l'amour qui marche à leur suite
Les croit des courtisans françois.

On a reproché à Racine d'employer quelquefois des moyens trop petits, comme quand Néron se cache pour entendre Junie; quand Mithridate permet Xipharès à Monime pour surprendre le secret de son amour. Cette objection, juste ou non, est au moins très-affoiblie par les effets que ces moyens produisent; mais enfin on n'a rien de semblable à objecter à M. de *Voltaire*; jamais ses caractères, même odieux, ne s'avilissent par de trop petits moyens.

Nous nous défions beaucoup de l'observation que nous allons hazarder, parce que nous ne nous rappellons de l'avoir lue nulle part, & que tout doit avoir été dit sur Racine. Ainsi ce sera bien moins une critique qu'une question proposée aux gens de goût. Racine ne manque-t-il pas un peu de variété dans la forme de ses dénouemens ? Ne ramène-t-il pas trop souvent une même forme, dont même il n'est pas l'inventeur ? Car elle paroît imitée de Corneille dans les *Horaces*, où elle n'est pas placée dans le dénouement.

Julie, qui n'a vu qu'une partie du combat des Horaces & des Curiaces, trompe le vieil Horace par un récit incomplet, qui amène ce sublime *qu'il mourût*. La colere du vieil Horace dure du troisième au quatrième acte; il dispute long temps contre Valère sans l'entendre & sans en être entendu, jusqu'à ce qu'enfin Valère, parlant de l'avantage de Rome, donne lieu à cet autre mot si beau & si romain :

Quoi ! Rome donc triomphe ?

Valère reconnoît alors que le vieil Horace est dans l'erreur, & il le désabuse.

Apprenez, apprenez
La valeur de ce fils qu'à tort vous condamnez.

Racine qui, comme le remarque M. de la Harpe, & comme d'autres l'avaient déja observé, imita Corneille dans ses deux premières tragédies, fait de cet incident des *Horaces*, le dénouement de ses *Frères ennemis*. Olympe trompe de même Antigone par un récit imparfait du combat d'Etéocle & de Polinice, dont elle ne se donne pas le temps d'apprendre toutes les circonstances. Elle sait seulement que Polinice est vainqueur & qu'il a tué son frère. Encore ne conçoit-on pas comment elle ignore qu'Etéocle, avant de succomber, a tué lui-même Hémon, incident du combat qui est le plus intéressant pour Antigone, amante d'Hémon. Créon mieux instruit, arrive. Antigone lui dit :

. . . . . Vous avez peut-être à pleurer comme nous.

CRÉON.

Madame, je l'avoue, & les destins contraires
Me font pleurer deux fils, si vous pleurez deux frères.

ANTIGONE.

Mes frères & vos fils ! Dieux ! que veut ce discours !
Quelqu'autre qu'Etéocle a-t-il fini ses jours ?

CRÉON.

Mais ne savez-vous pas cette sanglante histoire ?

ANTIGONE.

J'ai su que Polinice a gagné la victoire,
Et qu'Hémon a voulu les séparer envain.

CRÉON.

Madame, ce combat est bien plus inhumain.
Vous ignorez encor mes pertes & les vôtres;
Mais, hélas ! aprenez les unes & les autres.

On voit que Créon, comme Valère, croit parler à une personne instruite, qu'un mot qui lui échappe dans cette persuasion, comme à Valère, donne lieu à Antigone, comme au vieil Horace, de faire une question qui amène un éclaircissement. Toute la différence est dans l'effet de cet éclaircissement, qui comble le vieil Horace de joie, & Antigone de douleur.

Le dénouement d'*Alexandre* est à-peu-près semblable. Porus comparoît devant son vainqueur, qui lui dit :

Vivez ; mais consentez au bonheur de Taxile.

PORUS.

Taxile !

ALEXANDRE.

Oui.

PORUS.

Tu fais bien, & j'approuve tes soins,
Ce qu'il a fait pour toi ne mérite pas moins ;
C'est lui qui m'a des mains arraché la victoire.
Il t'a donné sa sœur ; il t'a vendu sa gloire ;
Il t'a livré Porus. Que feras-tu jamais
Qui te puisse acquitter d'un seul de ses bienfaits ?
Mais j'ai su prévenir le soin qui te travaille ;
Va le voir expirer sur le champ de bataille.

ALEXANDRE.

Quoi Taxile ?

CLÉOFILE.

Qu'entens-je ?

EPHESTION.

Oui, seigneur, il est mort.

Et il fait le récit de cet évènement.

Cette catastrophe est distinguée par un coup de théâtre étranger au point que nous examinons ; ce coup de théâtre consiste en ce qu'Alexandre & Cléofile apprennent la mort de Taxile, par l'auteur même de cette mort, qui les brave, en se vantant du coup qu'il a porté ; mais enfin il y a dans *Alexandre* comme dans *les Frères ennemis* & dans les *Horaces*, une erreur qui s'annonce par un mot, & qui est dissipée par un récit.

Même forme dans le dénouement d'*Andromaque*, Pilade vient pour emmener Oreste.

Il faut partir, seigneur, sortons de ce palais......

ORESTE.

Non, non, c'est Hermione, ami, que je veux suivre...

PILADE.

Hermione, seigneur ? il la faut oublier....
Cherchez-vous chez les morts quelque nouvel outrage ?
Et parce qu'elle meurt, faut-il que vous mouriez ?

ORESTE.

Elle meurt ? Dieu ! qu'entens-je ?

PILADE.

Hé quoi ! vous l'ignoriez ?

Même forme encore dans la catastrophe de *Bajazet*. Atalide apprend par Zaïre, sa confidente, que Roxane vient d'être tuée ; elle croit que Bajazet vit encore ; Osmin, qui a tout vu, confirme la nouvelle de Zaïre en ce qui concerne Roxane, & commence un récit qu'il termine par dire qu'il a contribué à venger la mort de Bajazet.

ATALIDE.

Bajazet ?

ACOMAT.

Que dis-tu ?

OSMIN.

Bajazet est sans vie,
L'ignoriez-vous ?

Il y a d'autres dénouemens de Racine, qui ne consistent pas comme ceux-ci à tirer d'erreur les personnages intéressés dans l'action, mais qui se font toujours en deux parties, soit que l'une de ces deux parties soit contraire à l'autre & la détruise, comme dans *Mithridate*, où Arbate par un contre-ordre de ce prince, renverse le poison qu'Arcas étoit venu apporter à Monime de la part du même prince ; & dans *Iphigénie*, où un rayon d'espérance qu'Arcas étoit venu donner à Clytemnestre, est dissipé par l'arrivée soudaine d'Ulysse qui dissipe lui-même à l'instant par un récit heureux la crainte mortelle que sa présence avoit fait naître ; soit qu'une des deux parties ne soit que le complément de l'autre, comme dans *Phèdre*, où l'aveu & la mort de cette princesse consomment la justification d'Hyppolyte, déjà commencée par Aricie, par Théramène & par la mort d'Œnone ; & dans *Britannicus*, où le récit d'Albine ajoute au récit de Burrhus sans le combattre. Observons seulement que l'incident de la mort de Phèdre & de son aveu, a moins d'intérêt que le récit de la mort d'Hippolyte, & que de même dans *Britan-*

nicus, l'incident de la mort de Narcisse & de l'entrée de Junie parmi les Vestales, a moins d'intérêt que le récit fait par Burrhus, de la mort de Britannicus; ce qui paroît contraire à la loi très-raisonnable de la gradation continuelle de l'intérêt.

Si ces observations sont justes, il en résulte que Racine a un peu trop d'uniformité dans ses dénouemens; qu'il y emploie trop souvent la même forme, & une forme empruntée de Corneille; qu'on peut faire encore à ses autres dénouemens quelques légers reproches, dont il nous semble que M. de *Voltaire* est entièrement exempt. Nul auteur dramatique n'a mis autant de variété dans le choix de ses sujets, dans la manière de les traiter, dans ses nœuds, dans ses dénouemens, dans son style.

A la mort de M. de *Voltaire*, le premier mouvement a dû être de louer un si grand homme, & ce sera toujours le mouvement le plus naturel comme le premier devoir de la justice; il faudra toujours, & il falloit sur-tout dans ce moment fatal, obéir à son cœur & se soulager par des éloges; mais il resteroit peut-être un livre plus utile à faire, ce seroit un examen impartial, un examen à charge & à décharge des ouvrages de M. de *Voltaire* relativement au goût & à la morale; ouvrage dans lequel on apprécieroit & les bons & les mauvais effets de l'influence qu'il a eue sur les opinions & sur les mœurs de son siècle; on sent qu'un tel examen les résoudroit le plus souvent en témoignages d'admiration, en expressions de plaisir, de tendresse & de reconnoissance; cependant si ce livre étoit fait, comme il doit l'être, avec impartialité, avec courage, il étonneroit peut-être également & certains admirateurs & certains censeurs de M. de *Voltaire*. Tout homme de bon goût & de bonne-foi est sans doute admirateur né de cet homme unique. Il est pourtant vrai que sa mémoire a quelques zélateurs fanatiques & intolérans qui ne veulent pas que M. de *Voltaire* puisse être l'objet de la moindre critique; ce sont de pareils zélateurs qui ont fait tort à Homère & à la belle antiquité dans l'esprit des gens du monde & des ignorans; ce sont eux que Tacite semble avoir désignés par ce mot: *Pessimum inimicorum genus laudantes*, & c'est à eux qu'on peut appliquer ces deux vers de La Fontaine:

Rien n'est si dangereux qu'un indiscret ami;
Mieux vaudroit un sage ennemi.

VOLUMNIUS (*Hist. rom.*) C'est le nom de plusieurs romains que l'histoire a distingués. 1°. L. *Volumnius*, surnommé *Flamma violens*, fut deux fois consul, l'an de Rome 446 & l'an 456, & toutes les deux fois il eut pour collegue Appius Claudius, dont il n'eut pas toujours à se louer. A son premier consulat, il fut envoyé contre les salentins, nouveaux ennemis de Rome, que leur éloignement avoit tenus jusqu'alors hors de la portée des armes romaines, mais dont les romains, de conquête en conquête, étoient devenus les voisins & par conséquent les ennemis; ce qui auroit bien dû avertir toutes les nations de se réunir contre Rome comme contre un ennemi commun. *Volumnius* acquit de la réputation dans cette guerre, eut des succès, gagna des batailles, prit des villes; il se concilia sur-tout la faveur des soldats par une popularité aimable, jointe à une grande libéralité: il employoit toujours ces qualités à l'avantage de la république; il étoit parvenu, dit Tite-Live, à rendre le soldat avide & de périls & de travaux. *Prædæ erat largitor, & benignitatem per se gratam comitate adjuvabat, militemque iis artibus fecerat & periculi & laboris avidum.*

Pendant son second consulat, c'étoit aux samnites & aux étrusques que Rome avoit principalement affaire. *Volumnius* partit pour le Samnium, son collegue pour l'Etrurie. Quelque tems après leur départ, Appius Claudius voit arriver dans l'Etrurie *Volumnius* avec toute son armée. Tous deux sont également étonnés, l'un de cette arrivée subite de *Volumnius*, l'autre de l'étonnement même de Claudius: celui-ci demande avec aigreur & d'un ton d'insulte à *Volumnius*, pourquoi, suffisant à peine aux affaires de sa province, il s'ingère de porter si officieusement à son collègue des secours que celui-ci ne lui demandoit pas? — Je vous porte, répondit *Volumnius*, les secours que vous m'avez demandés; je ne viens que d'après la lettre que vous m'avez vous-même écrite — Je ne vous ai point écrit. — Eh bien! soit que la lettre soit fausse, soit que vous repentant de l'avoir écrite, il vous plaise en ce moment de la désavouer, je retourne sur-le-champ dans le Samnium, bien plus content d'avoir fait un voyage inutile, que si vous aviez réellement besoin de mon service, comme la lettre m'avoit donné lieu de le penser. Il alloit partir en effet, lorsque les principaux officiers de l'armée d'Appius, dont la lettre étoit vraisemblablement l'ouvrage, entourent les deux généraux, supplient Appius de ne pas rejetter un secours que la fortune lui présentoit, dont il avoit véritablement besoin & qu'il auroit dû demander lui même; d'autres conjurent *Volumnius* de rester, de ne pas s'offenser de la jalousie d'Appius & de ne pas trahir les intérêts de la république, par trop de sensibilité au mauvais accueil qu'il recevoit de son collègue, ils lui représentent que si l'armée d'Etrurie éprouve des malheurs, ils lui seront tous imputés; qu'on ne demandera pas quels auront été les discours d'Appius, mais quel étoit l'état & le besoin de l'armée; que si Appius le renvoyoit, la république & l'armée le retenoient. Cette cause fut plaidée devant l'armée entière; *Volumnius*, brave soldat, sage

sage général, ne s'étoit pas piqué jusques-là d'éloquence ; cependant il exposa très-nettement le sujet de la dispute, & on remarqua qu'il parloit fort bien ; le jaloux Appius en fut encore blessé ; il s'étoit acquis une grande réputation d'éloquence. » On me doit cependant quelque reconnoissance, dit il avec une ironie amère ; voilà que *Volumnius*, toujours muet jusqu'alors, est devenu tout-à-coup disert & presque éloquent pour me combattre. » J'apprendrai toujours d'Appius avec plaisir l'art de parler éloquemment, répondit *Volumnius*, mais Appius pourroit quelquefois apprendre de moi l'art d'agir avec vigueur, chacun a son talent, & la république en ce moment a plus besoin d'actions courageuses que de belles harangues. *Volumnius* demanda enfin que les soldats manifestassent leur desir d'une manière qui ne laissât point de doute, & le vœu général fut que *Volumnius* restât & que les deux consuls, avec leurs forces réunies, fissent la guerre en Etrurie, où les Samnites s'étoient joints aux Etrusques ou Toscans. Appius fut obligé de consentir à cette réunion des deux consuls & des deux armées, de peur que tous ses soldats ne se rangeassent sous les drapeaux de son rival ; ils livrèrent ensemble une bataille aux etrusques & aux samnites & remportèrent une victoire signalée, à laquelle *Volumnius* eut beaucoup plus de part qu'Appius ne l'auroit desiré, mais Appius y contribua aussi par sa bonne conduite. Après cette victoire *Volumnius* retourna dans le Samnium où il en remporta une nouvelle contre les samnites, auxquels il enleva tout le butin qu'ils venoient de faire dans la campagne. Ils avoient fait aussi une multitude de prisonniers ; ceux-ci dans le tumulte de l'action se mirent en liberté ; les premiers qui rompirent leurs fers, délièrent leurs compagnons, tous ensemble prirent les armes qu'ils trouvè ent parmi le bagage, & les tournèrent contre les samnites. Puis ayant apperçu leur général Staius Minacius, qui parcouroit les rangs pour exhorter ses soldats, ils coururent à lui, le firent prisonnier à son tour & le menèrent au consul. *Volumnius* eut dans cette occasion une double gloire. Les affaires d'Etrurie, depuis son départ, s'étoient brouillées de nouveau ; les etrusques & les samnites avoient repris les armes, d'autres peuples paroissoient disposés à se joindre à eux, & les romains en avoient conçu beaucoup d'alarmes, lorsque les nouvelles venues du Samnium, annonçant les succès soutenus de *Volumnius*, arrivèrent à Rome, & y firent renaître le calme & la sécurité. *Volumnius*, rappellé à Rome pour présider à l'élection des nouveaux magistrats, déclara que, s'il ne se tenoit assuré que le peuple romain alloit élire l'homme généralement connu pour le plus grand capitaine, il l'auroit nommé dictateur par le droit de sa place, tout le monde comprit qu'il désignoit le fameux cunctateur Q. Fabius Maximus, il eut en effet tous les suffrages & on songeoit à lui donner *Volumnius* pour collègue ; mais Fabius lui-même demanda Décius, & *Volumnius*, sans montrer le moindre ressentiment de l'espèce d'exclusion que lui donnoit le général ; auquel il venoit de rendre un hommage si flatteur, applaudit à son choix & combla Décius de louanges. Enfin toute sa conduite est celle d'un excellent citoyen & d'un général véritablement utile.

Volumnius, (Titus) (*Hist. rom.*) héros & martyr de la patrie & de l'amitié, avoit suivi le parti de Brutus & de Cassius contre Octavien & Antoine, & avoit entraîné dans ce même parti Marcus Lucullus son ami ; celui-ci étant tombé entre les mains des vainqueurs, Antoine le fit périr. *Volumnius* qui pouvoit se dérober au même sort par la fuite, ne voulut jamais abandonner son ami ; il donna tant d'éclat à ses regrets & à ses plaintes sur la mort de Lucullus, qu'il fut traîné, comme il le desiroit, aux pieds d'Antoine. « C'est » moi, lui dit-il, qui ai causé la mort à mon » ami, c'est moi qui l'ai forcé d'embrasser le parti » qui seroit réputé le plus juste s'il avoit triom» phé. Vengez-vous & punissez le vrai coupable. » En me livrant moi-même, j'ai droit à quelque » grace ; je n'en demande qu'une, celle d'être » conduit sur-le-champ vers le lieu où le corps de » mon ami est encore renversé par terre & d'y être » égorgé auprès de lui. » Antoine, tyran cruel, mais qui n'étoit pas toujours incapable de générosité, en manqua cette fois, ce que *Volumnius* avoit demandé fut exécuté à la lettre, on le conduisit à l'endroit qui alloit être pour la seconde fois le lieu de son supplice, il prit la main de Lucullus & la baisa, il ramassa la tête sanglante de son ami & la pressa contre son sein, puis il présenta sa propre tête au bourreau, montrant jusqu'au dernier moment l'empressement le plus vif & le plus ferme à être réuni au malheureux Lucullus.

3°. Un autre *Volumnius* (Publius) avoit donné un asyle dans sa maison au célèbre Atticus, qui, quoique ami d'Antoine, quoique aimé & respecté dans tous les partis, avoit été mis au nombre des proscrits, cet asyle le sauva, on sentit qu'on n'avoit pas dû proscrire Atticus, & il fut rayé de la liste des victimes.

VOLUSIEN, (Caïus Vibius Volusianus) (*Hist. rom.*) fils de l'empereur Gallus, qui avoit succédé à l'empereur Déce l'an 251 de J. C. Déce avoit laissé un fils, nommé Hostilien. Gallus, qui avoit fait périr Déce par une horrible trahison, en le faisant tomber entre les mains des goths, parut adopter *Volusien*, & lui conféra le titre d'Auguste ; il paroît sa victime pour l'égorger. Une peste qui ravagea l'empire romain pendant douze ans, depuis l'an 250 jusqu'en 262, lui fournit les moyens d'exécuter son projet, Hostilien mourut en 252 & Gallus publia qu'il étoit mort de la peste ; mais

l'histoire publie que ce fut Gallus qui l'empoisonna; on ne fait si ce fut alors seulement & comme pour remplacer Hostilien, qu'il fit César, puis Auguste *Volusien* son fils, ou s'il lui avoit conféré ces titres dès le moment où il avoit été lui-même nommé empereur; suivant une conjecture assez vraisemblable, c'étoit Hostilien qu'il avoit d'abord fait déclarer Auguste, parceque c'étoit vers lui comme vers le fils du dernier empereur, que les vœux des romains se tournoient naturellement; le bas âge de ce prince lui avoit fait donner pour tuteur Gallus, un des capitaines les plus distingués de l'armée où Déce avoit péri; on ignoroit encore alors la trahison de Gallus; en qualité de tuteur il se fit revêtir de tous les titres de la puissance souveraine, & ayant fait périr *Volusien* l'année suivante, il prit pour lui & pour son fils toute la réalité du pouvoir. Ils prirent ensemble le consulat pour l'an 253. Les goths, avec lesquels Gallus avoit conclu un traité assez honteux après leur avoir livré l'empereur Déce, firent de nouvelles incursions dans quelques provinces de l'empire; Emilien, qui commandoit dans ces provinces, battit & chassa les goths, & paroissant alors plus digne de l'empire qu'un traître tel que Gallus, & qu'un enfant tel que *Volusien*, il fut proclamé empereur par son armée victorieuse; Gallus & *Volusien* marchèrent contre lui; les deux armées se rencontrèrent près d'Interramna (Terni) en Ombrie; mais celle de Gallus se trouvant trop inférieure & étant trop peu attachée à un chef trop peu estimable, prit le parti de terminer la querelle, en tuant elle même Gallus & *Volusien*, & en reconnoissant Emilien pour empereur.

VONDEL, (Juste ou Josse du) (*hist. litt. mod.*) poëte hollandois & marchand de bas à Amsterdam, commerce qu'il abandonnoit à sa femme pour se livrer tout entier à la poésie. Il fit sur-tout des tragédies & fut le Shakespeare de la Hollande. Une de ces tragédies entre autres eut un prodigieux succès & lui attira une violente persécution. C'est celle qui a pour titre: *Palamède* ou *l'Innocence opprimée*. C'étoit l'histoire du vénérable & infortuné Barnevald, & c'étoit le prince Maurice qui étoit Ulysse, accusateur & calomniateur de Palamède. L'allégorie ne pouvoit être plus juste à tous égards d'après ces vers de Virgile:

Belidæ nomen Palamedis, & inclyta famâ
Gloria: quem falsâ sub proditione Pelasgi
Insontem, infando indicio, quia bella vetabat,
Demisere neci: nunc cassum lumine lugent:
... Invidiâ postquam pellacis Ulyssei
...... Superis concessit ab oris.

Et du Vondel pouvoit dire comme Sinon:

Nec tacui demens......
Promisi ultorem & verbis odia aspera movi.
Hinc mihi prima mali labes: hinc semper Ulysses
Criminibus terrere novis: hinc spargere voces
In vulgum ambiguas & quærere conscius arma.
Nec requievit enim.

Le prince Maurice ne parvint à le faire condamner qu'à une amende de trois cens livres, mais il vouloit lui faire éprouver le sort de Barneveld.

On a de du Vondel plusieurs autres pièces de théâtre & d'autres poésies qui ont toutes été recueillies en neuf volumes *in*-4°. Il étoit né en 1587 de parens anabaptistes; il se fit catholique & catholique si zélé, qu'il y a de lui un poëme en faveur de la religion catholique sous ce titre: *les Mystères* ou *les Secrets de l'Autel*, & sur-tout de violentes satyres contre les ministres de la religion prétendue réformée. Long-temps abandonné à toute l'irrégularité d'un génie brut & sauvage, il se mit à trente ans à apprendre le latin & à étudier les bons modèles, soit des romains, soit des françois. Il mourut à quatre-vingt-onze ans en 1679.

VOPISCUS, (Flavius) (*hist. litt. rom.*) l'un des écrivains de l'Histoire-Auguste, & l'un des moins mauvais de ces écrivains sans être bon, car il reste encore bien des places entre ces auteurs & un bon historien. *Vopiscus* étoit né à Syracuse sous l'empire de Dioclétien; il vint à Rome vers l'an 304. Il a écrit les vies des empereurs romains depuis Aurélien jusqu'à Dioclétien. Il obtient quelquefois l'honneur d'être cité.

VORAGINE, (Jacques de) *voyez* à JACQUES, dernier article. Nous ajouterons seulement ici que la Sorbonne fit au seizième siècle une querelle un peu gratuite au fameux Claude d'Espence (*voyez* ESPENCE,) en l'accusant de mépriser les saints, parce qu'il avoit donné à *la Légende dorée* de Jacques de *Voragine* le nom de *Légende ferrée*. Vers le même temps Melchior Canus, (*voy.* CANUS,) évêque des Canaries, faisoit la même plaisanterie, sans qu'on soupçonnât sa foi.

VORSTIUS. (*hist. litt. mod.*) C'est le nom de plusieurs savans d'Allemagne & des Pays-Bas.

1°. Conrad *Vorstius*, né à Cologne en 1569, successeur d'Arminius en 1610, dans l'université de Leyde. Les Gomaristes le persécutèrent; le synode de Dordrecht le déclara incapable d'enseigner la théologie. Il fut obligé de se cacher comme un malfaiteur; il avoit demeuré depuis 1612 jusqu'en 1619, à Goude ou Tergow ville de la Hollande méridionale; enfin après avoir erré de ville en ville, sans pouvoir échapper à la persécution dans un pays libre, il alla en 1622 chercher un asyle dans le Holstein; il n'en jouit pas long-

temps, il y mourut le 29 septembre de la même année. On a de lui une multitude d'ouvrages presque tous polémiques. Le roi Jacques I fit brûler par la main du bourreau son traité *de Deo*.

2°. Guillaume *Vorstius*, son fils, a traduit plusieurs ouvrages des Rabbins, entre autres le livre *des Fondemens de la Foi* de Maimonides.

3°. Nous ignorons si Œlius-Everhard *Vorstius*, né à Ruremonde en 1565, mort en 1624 à Leyde, où il professoit la médecine, étoit parent des précédens. On a de lui un voyage historique & physique de la grande Grèce, un traité des poissons de la Hollande, des remarques sur le fameux livre de Celse *de re Medicâ*.

4°. Adolphe *Vorstius*, son fils, aussi professeur en médecine à Leyde, a donné un catalogue des plantes du jardin botanique de Leyde & de celles qui naissent aux environs de cette ville. Mort en 1663.

5°. Un autre *Vorstius*, (Jean) né dans le Dithmarsen, contrée du Holstein sur la mer Baltique, fut bibliothécaire de l'électeur de Brandebourg. Il mourut en 1676. Ses nombreux ouvrages qui roulent pour la plupart sur l'écriture-sainte, prouvent une vaste érudition tant sacrée que profane, une grande connoissance des langues, surtout de l'hébreu.

VOSSIUS, (*Hist. litt. mod.*) Nom illustré par plusieurs savans d'une même famille.

1°. Gérard *Vossius*. Ce nom de *Vossius* n'étoit originairement que celui de *Vos*, que l'usage savant de rapporter tout jusqu'aux noms, à la littérature ou greeque ou latine, a transformé en *Vossius* par une terminaison latine. Cette famille des *Vos* ou *Vossius* étoit considérable dans les Pays-Bas & l'est devenu dans la littérature. Gérard étoit prévôt de Tongres. Son goût pour la littérature ancienne l'ayant conduit à Rome, s'y augmenta considérablement. Il visita & connut à fond les principales bibliothèques de l'Italie. Il y découvrit plusieurs anciens ouvrages inconnus, des pères Grecs, il les fit connoitre, il les traduisit le premier en latin. C'est à lui que nous devons la traduction des œuvres de saint Grégoire Thaumaturge & de saint Ephrem. Mort à Liège sa patrie, en 1609.

2°. Gérard-Jean *Vossius*, parent du précédent, fut plus savant encore & fut père d'une multitude de savans. Belles-lettres, histoire, antiquité sacrée & profane, tout ce qui constitue un savant, lui fut familier. Il eut successivement la direction du collège de Dordrecht, une chaire d'éloquence & de chronologie à Leyde, une chaire de professeur en histoire à Amsterdam. C'est un des plus grands philologues qui ayent existé. Il a écrit sur les historiens & les poetes tant grecs que latins; sur les mathématiques, la théologie, la chronologie, la grammaire, la rhétorique, la poëtique, les vices du discours, les étymologies de la langue latine; il a écrit l'histoire Pélagienne. Son traité de l'origine de l'idolatrie, est peut-être le plus connu & le plus estimé de ses ouvrages. Ils sont tous en latin. Ils ont été recueillis à Amsterdam, en six volumes *in-folio*. Gérard-Jean *Vossius* étoit né en 1577, dans le Palatinat, auprès d'Heidelberg. Il mourut en 1649, ayant eu cinq fils savans comme lui, dont un seul lui a survécu.

3°. Denys *Vossius*, fils aîné de Gérard-Jean, mourut à vingt-deux ans en 1633, regardé déjà comme un prodige d'érudition. On peut le regarder aussi comme ayant été la victime de ce savoir précoce & du travail opiniâtre qui le lui avoit procuré. On a de lui de savantes notes sur le livre de l'idolâtrie du rabbin Moyse-Ben Maimon, elles sont insérées dans le traité de l'idolâtrie de Gérard-Jean, son père.

4°. François *Vossius*, mort en 1645, après avoir célébré dans un poëme une victoire navale remportée par l'amiral Tromp.

5°. Gérard, mort en 1640, presque aussi jeune que Denys, & ayant cependant mérité la réputation d'un des plus savans critiques du dix-septième siècle, a donné une édition de Velleius-Paterculus, avec des notes.

6°. On a de Matthieu, frère des trois précédens, mort en 1646, une bonne chronique de Hollande & de Zélande.

Voilà les quatre fils, dignes de lui, que Gérard-Jean *Vossius* eut le malheur de voir périr avant lui. Il pouvoit dire :

J'ai perdu, dans la fleur de leur jeune saison,
Quatre fils; quel espoir d'une illustre maison!

7°. Il ne lui en resta qu'un, le dernier de tous, mais c'étoit Isaac *Vossius*, cet Isaac *Vossius* à qui Colbert écrivit au nom de Louis XIV, ce billet si glorieux à tous les trois, que rapporte le président Hénault :

» Quoique le roi ne soit pas votre souverain, il veut néanmoins être votre bienfaiteur, & m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe comme une marque de son estime & un gage de sa protection : chacun sait que vous suivez dignement l'exemple du fameux *Vossius* votre pere, & qu'ayant reçu de lui un nom qu'il avoit rendu illustre par ses écrits, vous en conservez la gloire par les vôtres : ces choses étant connues de sa majesté, elle se porte avec plaisir à gratifier votre

mérite, & j'ai d'autant plus de joie qu'elle m'ait donné ordre de vous le faire savoir, que je puis me servir de cette occasion pour vous assurer que je suis, monsieur, votre très-humble & très-affectionné serviteur, Colbert. A Paris, ce 21 juin 1665.

Isaac *Vossius*, né à Leyde en 1618, avoit passé en Angleterre, où il étoit devenu chanoine de Windsor. Il étoit fort zélé pour la chronologie des septante, & il avoit entrepris une édition nouvelle de leur fameuse version. Il aimoit le merveilleux, & il étoit naturellement enclin à y croire; mais il n'avoit pas la même docilité pour les objets de la foi. Le roi d'Angleterre, Charles II, disoit avec étonnement: *Ce théologien croit à tout, excepté à la bible.* Quand on y a regardé de plus près, on a trouvé les exemples de cette inconséquence si fréquens, que ce n'est plus même matière à étonnement.

On a d'Isaac *Vossius* des notes sur Scylax & Pomponius Mela, des commentaires sur Catulle, dans lesquels il a fait entrer une partie du traité de son ami Beverland *de prostibulis veterum*; (*Voy.* l'article Beverland), des observations sur l'origine du Nil & d'autres fleuves; un traité sur les oracles des Sibylles & les autres oracles qui ont précédé la naissance du christ; un traité du chant des poëmes & de la vertu du rythme; des observations diverses, des dissertations philologiques & philosophiques de toute espèce & sur toute sorte de sujets. C'étoit la même variété, la même abondance que chez son père. Il y a aussi de lui des ouvrages polémiques contre ce Richard Simon, qui écrivoit contre tout le monde & contre lequel tout le monde écrivoit. (*Voyez* l'article Simon, Richard.) Isaac *Vossius* mourut en 1689; on lui doit encore une édition des lettres de St. Ignace, martyr. On n'a pas besoin de dire que tous les ouvrages d'Isaac *Vossius* sont en latin, ainsi que ceux de son père & de ses frères.

VOULTÉ (*hist. litt. mod.*) poëte latin de Reims au seizième siècle, qui ne pouvoit manquer de se nommer *Vultejus*, puisque ce nom est latin & qu'il est dans Horace, a célébré l'établissement du collège royal. François I, ne mit que la première main à cet établissement. L'instruction étoit ce qui pressoit le plus; il s'empressa d'abord de nommer des professeurs & de leur assurer des appointemens, se proposant d'exécuter à loisir le reste du plan.

Ce plan étoit digne de François I, le plus magnifique des rois de France avant Louis XIV, il devoit faire construire sur le terrein de l'hôtel de Nesle, c'est-à-dire à l'endroit où depuis on a bâti le collège Mazarin, un édifice qui pût contenir un très-grand nombre de maîtres, non-seulement pour les langues, mais encore pour toutes les sciences, & six cent jeunes écoliers dont le cours d'étude sous tous les professeurs auroit été en tout de quatorze ans; le roi devoit assigner pour l'entretien de ce collège cinquante mille écus de rente, somme énorme pour le temps & proportionnée à de si grandes charges; il devoit construire une chapelle dont la magnificence eût répondu à celle des autres bâtimens, & fonder quatre chanoines & quatre chapelains pour le service de cette chapelle. Dès le 22 Janvier 1521, le roi avoit envoyé à la chambre des comptes, Guillaume Petit son confesseur, pour faire part de son projet à cette compagnie, & la charger d'indiquer quelques chapelles de fondation royale tombées en ruine dont il pût réunir les revenus à la chapelle de son collège. Le 19 Décembre 1539 le roi adresse, de Villers-Cotterets, à Guillaume Prud'homme, trésorier de l'épargne, des lettres qui contiennent tous les arrangemens nécessaires pour la construction du collège *des trois langues*, à l'hôtel de Nesle. D'après ces lettres où tout est prévu & ordonné, il semble qu'il n'y avoit plus qu'à jetter les fondemens du collège, cependant François I est mort huit ans après, sans que l'exécution de ce projet fût même commencée. Il en faut sans doute accuser la guerre & le défaut d'argent. Galland en accuse beaucoup plus encore la malignité du chancelier Poyet & sa basse envie contre les gens de lettres; il soutient que ce magistrat ne cessa de mettre des obstacles à la bonne volonté du roi.

Voulté, au contraire en célébrant François I, & les professeurs du collège royal, s'exprime dans des termes qui pourroient faire croire que le grand projet de ce prince pour le bâtiment de l'hôtel de Nesle, auroit été exécuté.

Nobile Gymnasium extruxit Franciscus, Athenis
Majus.....
Stant vivi lapides operis structaeque columnae
Regis Francisci munere crescit opus.

Ces vers, comme on voit, parlent de collège bâti, de pierres posées, de colonnes élevées; mais tous ces termes ou sont relatifs au simple projet, que le poëte envisage déjà comme exécuté, ou sont purement métaphoriques & n'expriment que la nomination des professeurs.

Ce n'est pas non plus du mot propre que *Voulté* se sert, lorsqu'il dit de François I.

Quo nil mitius orbis habet:

L'univers n'a rien de plus doux.

On reconnoit moins à ce petit éloge un roi tel que François I, qu'un enfant tel que Charles VIII, dont Philippe de Comines a dit: *il ne fut jamais que petit homme de corps & peu entendu, mais il*

étoit si bon qu'il n'est point possible de voir meilleure créature.

Mais c'étoit du cœur du poëte & de celui de tous les gens de lettres que partoit ce cri naturel :

O nos felices tali sub rege coortos!
Quàm benè consultum est, docta Minerva, tibi!

« Quel bonheur d'être né sous un tel roi! Docte » Minerve! à qui vos intérêts pouvoient-ils être » mieux confiés? »

VOUTES, (*hist. d'Allemagne*) on appelle voûtes en Allemagne, des endroits particuliers où se font les dépôts publics. Il y a communément deux *voûtes* : dans la premiere, on dépose les pieces des affaires qui n'ont pas été portées par appel à la chancellerie de la chambre de Spire, mais qui lui sont dévolues par d'autres voies. Tels sont les actes du fisc, ceux qui constatent ou qui renferment les mandats, les infractions de la paix, les violences, &c. La deuxieme *voûte* contient les actes des causes pendantes par appel, des attentats contre l'appel, des défauts, des compulsoires, des défenses. (*D. J.*)

VOYANS-FRERES, (*quinze-vingts*) dans la communauté des quinze-vingts, on appelle *freres voyans*, ceux de cette communauté qui voient clair, & qui sont mariés à une femme aveugle; & *femmes voyantes*, les femmes qui voient clair & qui sont mariées à des aveugles. (*D. J.*)

VOYER de Paulmy d'Argenson (voyez ARGENSON) (d').

VRYGRAVES, ou FREYGRAVES, (*hist. mod. & droit politique*) mots allemands qui signifient *comtes libres*; c'est ainsi que l'on nommoit les assesseurs, échevins ou les juges qui composoient le *tribunal secret de Westphalie*. Dans les tems d'ignorance & de superstition, les plus grands seigneurs d'Allemagne se faisoient un honneur d'être aggrégés à ce tribunal infame. Semblables aux *familiers* de l'inquisition d'Espagne ou de Portugal, ils croyoient se faire un mérite devant Dieu, en se rendant les délateurs, les espions & les accusateurs, & souvent en devenant les assassins & les bourreaux secrets de ceux de leurs concitoyens, accusés ou coupables d'avoir violé les commandemens de Dieu & de l'Eglise. Leurs fonctions sublimes furent abolies en 1512, par l'empereur Maximilien I, ainsi que le tribunal affreux auquel ils ne rougissoient pas de prêter leur ministere. (*A. R.*)

VULCANIUS, (Bonaventure) (*hist. litt. mod.*) luthérien, né à Bruges, professeur de grec à Leyde, a traduit Callimaque, Bion et Moschus, a donné une édition d'Arrien, corrigée depuis & augmentée par d'autres & qui est devenue l'édition connue sous le titre de *variorum*. On a encore de *Vulcanius* une édition d'Agathias. Ce savant mourut à Leyde en 1614, à 77 ans.

VULSON. (*Voyez* COLOMBIERE (Marc Vulson, sieur de la).



W

WACE ou **WAICE**, (Robert) (*hist. litt. mod.*) ancien poëte françois, & l'un des plus anciens qui ayent écrit en vers françois. C'est l'auteur du fameux roman de *Rou*, lequel est écrit ainsi. Cet ouvrage est plus célèbre que connu, il suffiroit de son ancienneté pour le rendre célèbre. Il devient par-là un monument de la langue & des usages du temps, & une source pour l'histoire. Il est en manuscrit à la bibliothèque du roi de France, sous le titre de *roman de Rhou & des ducs de Normandie* ; il est aussi en manuscrit dans la bibliothèque des rois d'Angleterre sous le titre de *roman des rois d'Angleterre*. Comme ces rois d'Angleterre étoient les mêmes que les ducs de Normandie, cette différence de titres n'est qu'apparente & n'a rien de réel. L'auteur vivoit vers le milieu du douzième siècle; il étoit né dans l'isle de Gersey. Il fut clerc de la chapelle de Henri II, roi d'Angleterre & chanoine de Bayeux.

WADAS ou **OUADAS**, f. m. (*Hist. mod.*) peuple sauvage qui habite l'île de Ceylan, & qui descend des anciens possesseurs du pays, avant qu'il fût conquis par les habitans du continent; ils ne reconnoissent point de maitre, vivent de la chasse, n'habitent que les forêts & les bords des rivieres; ils sont noirs. Quelques-uns cependant d'entr'eux payent tribut aux rois. (*A. R.*)

WADD, f. m. (*Hist. anc.*) nom d'une divinité adorée par quelques tribus d'arabes idolâtres; elle avoit la figure d'un homme, & étoit le symbole du ciel. (*A. R.*)

WADING. (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom de deux religieux, l'un jésuite, l'autre cordelier, qui tous deux furent savans. Le jésuite (Pierre *Wading*) étoit né à Waterford en Irlande en 1586, s'étoit fait jésuite à Tournay en 1601, avoit enseigné la théologie à Prague & à Louvain, & mourut à Gratz en Stirie en 1644, laissant des ouvrages en latin assez peu connus.

Le cordelier qui étoit pareillement irlandois, (Luc de *Wading*) mort à Rome en 1655, a donné les annales de son ordre en dix-sept volumes *in-folio* seulement. Un autre cordelier, nommé le père François Harold, qui pourroit bien avoir aussi été irlandois, donna aussi un abrégé de cet ouvrage en deux volumes aussi *in-folio*, & un récollet, en quatre; car les moines & les savans ne savent guères abréger que par *in folio*.

Vos abrégés sont longs au dernier point.

Le père *Wading* a encore donné un petit *in-folio* de la bibliothèque des écrivains cordeliers.

WAGENSEIL, (Jean-Christophe) (*Hist. litt. mod.*) né à Nuremberg en 1633; voyagea en France, en Espagne, dans les Pays-Bas, en Angleterre & dans les diverses contrées de l'Allemagne avec de jeunes gentils-hommes, dont l'éducation lui avoit été confiée. Il reçut par-tout des marques d'estime. Au retour de ses voyages, il fut fait professeur en histoire, en droit & en langues orientales à Altorf, & bibliothécaire de l'université de cette ville. Il a mérité que sa vie fût écrite, même dans son pays. Il a aussi cherché à illustrer ce pays dans un traité plein de recherches *de urbe noribergâ*. Il a fait aussi un cours d'étude utile à l'usage des enfans, intitulé : *Pera librorum juvenilium*. On a encore de lui un recueil des ouvrages des juifs contre le christianisme, qu'il a intitulé avec plus de zèle polémique que de goût, *Tela ignea Satanæ*. On peut juger d'après ce titre même, qu'il n'avoit rassemblé *ces traits de Satan* que pour les briser. Son objet est une réfutation des objections des juifs, & cet ouvrage jouit de quelque estime parmi les savans. L'auteur mourut en 1705.

WAGTASSE, (Thomas) (*Hist. litt. mod.*) médecin anglois, estimé, ainsi que quelques ouvrages qu'il a composés sur son art, né en 1645, mort en 1712.

WAKE, (Guillaume) (*hist. litt. mod*) archevêque de Cantorbéri, s'est signalé dans son pays & dans sa communion, par des ouvrages de controverse contre Bossuet : c'étoit un si redoutable adversaire que ce Bossuet, qu'il étoit même glorieux d'oser entrer en lice avec lui :

Aut spoliis ego jam captis laudabor opimis
Aut letho insigni, forti pater æquus utrique est.

On a aussi de *Wake* divers sermons. Né en 1657. Mort à Lambeth en 1737.

WALÆUS, (Antoine) (*hist. litt. mod.*) né à Gand en 1573, pasteur en divers lieux en Hollande, professeur de théologie à Leyde, est l'auteur de la plus grande partie de la version flamande de la bible, entreprise par ordre des Etats, & qui parut pour la premiere fois en 1637. La traduction de presque tout le nouveau testament est de *Walæus*. On a encore de lui un abrégé de la morale d'Aristote, *Compendium Ethicæ aristotelicæ*, mort en 1639.

WALDEMAR. (*Voyez* Marguerite DE VALDEMAR.)

WALDENSIS, (Thomas) (*hist. litt. mod.*) *Netter* étoit son vrai nom; il est plus connu parmi les savans sous celui de Thomas *Waldensis*, qui exprime le lieu de sa naissance; il étoit né dans un village de l'Angleterre, nommé Walden, il se fit carme; & fut un théologien habile au quatorzième & au quinzième siècle; il se trouva au concile de Constance, où il disputa beaucoup contre les Hussites & les Wiclefites. Il mourut en 1430. On a de lui un ouvrage théologique, intitulé: *Doctrinale antiquitatum Fidei ecclesiæ catholicæ*, & quelques autres ouvrages qui lui assurent un rang parmi les savans du siècle où il a vécu.

WALEMBOURG, WALEMBURCH ou VALEMBOURG. (*Hist. litt. mod.*) (Adrien & Pierre de) C'est le nom de deux frères recommandables par leur savoir & leur piété, & distingués parmi les frères & parmi les savans par leur union; l'un suffragant de Cologne, sous le titre d'évêque d'Andrinople; l'autre suffragant de Mayence, sous le titre d'évêque de Mysie, nés à Rotterdam, de parens catholiques. Ils sont auteurs d'un ouvrage important sur les controverses. *Les deux volumes de leurs controverses*, dit le célèbre Arnauld, qui se connoissoit en controverses, *sont dignes d'être entre les mains de tous ceux qui étudient la théologie.* Adrien mourut à Cologne, le 11 septembre 1669, après avoir mis en ordre le premier volume. Pierre en acheva l'édition, qui parut en 1670. Il mourut le 21 décembre 1675. On a aussi un bon abrégé de leur ouvrage fait par eux mêmes en un volume *in-12*. Ils fondèrent six bourses à Cologne pour de jeunes hollandois qui annonceroient du goût pour l'étude de la controverse & de la théologie. On croyoit alors la controverse utile.

WALLAFRIDE STRABON, (*Hist. litt. mod.*) étoit un savant bénédictin du neuvième siècle, élevé dans le monastère de Fulde, sous la discipline du célèbre Hincmar. Il fut ensuite abbé de Richenoue, dans le diocèse de Constance. Sa science avoit sur-tout pour objet l'ancienne discipline de l'église, & un de ses ouvrages intitulé: *De officiis divinis, seu de exordiis & incrementis rerum ecclesiasticarum*, sert encore aujourd'hui à la faire connoître. On le trouve dans la bibliothèque des pères & dans d'autres recueils. On a de lui aussi des poëmes latins, imprimés & dans le Canisios de l'édition de Basnage, & séparément; enfin un grand ouvrage sur l'écriture-sainte, imprimé en 6 & 7 volumes *in folio*, intitulé: *Glossa ordinaria in sacram scripturam. Wallafride Strabon* mourut vers le milieu du neuvième siècle sous le règne de Charles-le-Chauve & de l'empereur Lothaire.

WALLER. (Edmond) (*Hist. litt. mod.*) » On a beaucoup entendu parler du célèbre *Waller* en France, dit M. de Voltaire. La Fontaine, saint Evremont & Bayle ont fait son éloge; mais on ne connoît de lui que son nom. Il eut à-peu-près à Londres la même réputation que Voiture eut à Paris, & je crois qu'il la méritoit mieux. *Waller*, meilleur que Voiture, n'étoit pas encore parfait. Ses ouvrages galans respirent la grace; mais la négligence les fait languir, & souvent les pensées fausses les défigurent. Les anglois n'étoient pas encore parvenus de son temps à écrire avec correction. Ses ouvrages sérieux sont pleins d'une vigueur qu'on n'attendroit pas de la mollesse de ses autres pièces. Il a fait un éloge funèbre de Cromwel, qui, avec ses défauts passe pour un chef-d'œuvre. Pour entendre cet ouvrage, il faut savoir que Cromwel mourut le jour d'une tempête extraordinaire. La pièce commence ainsi:

Il n'est plus, c'en est fait, soumettons-nous au sort,
Le ciel a signalé ce jour par des tempêtes,
Et la voix du tonnerre, éclatant sur nos têtes,
Vient d'annoncer sa mort.

Par ses derniers soupirs il ébranle cette isle,
Cette isle, que son bras fit trembler tant de fois,
Quand, dans le cours de ses exploits,
Il brisoit la tête des rois,
Et soumettoit un peuple à son joug seul docile.
Mer, tu t'en es troublée; ô mer! tes flots emus
Semblent dire, en grondant, aux plus lointains rivages
Que l'effroi de la terre & ton maître n'est plus.
Tel au ciel autrefois s'envola Romulus;
Tel il quitta la terre au milieu des orages,
Tel d'un peuple guerrier il reçut les hommages.
Obéi dans sa vie, à sa mort adoré,
Son palais fut un temple, *&c.*

» C'est à propos de cet éloge de Cromwel, poursuit M. de Voltaire, que *Waller* fit au roi Charles II cette réponse qu'on trouve dans le dictionnaire de Bayle. Le roi, à qui *Waller* venoit, selon l'usage des rois & des poëtes, de présenter une pièce farcie de louanges, lui reprocha qu'il avoit fait mieux pour Cromwel, *Waller* répondit: *Sire, nous autres*

poëtes, nous réunissons mieux dans les fictions que dans les vérités. »

C'étoit se tirer avec esprit d'un reproche assez grave, & en mériter encore mieux un autre qu'on lui a fait aussi en rapprochant ses divers ouvrages, c'est qu'ayant vécu sous un grand nombre de différens princes, il les a tous flattés plus qu'aucun poëte n'a jamais flatté les souverains, & qu'il a toujours flatté le souverain vivant aux dépens des prédécesseurs. Dans ses œuvres, Jacques I est le plus grand des rois, *Waller* n'en avoit pas vu d'autres; mais à peine Charles I, lui succède qu'il l'efface, Cromwel est encore plus grand qu'aucun d'eux, & en cela, quoi qu'en ait dit *Waller* à Charles II, il y avoit de la vérité. A peine ce Charles II, est-il rétabli sur le trône, que le voilà qui éclipse le protecteur, & c'est encore le sens du mot de *waller*, enfin Charles II est lui-même éclipsé par Jacques II, son frère, qui assurément n'éclipsa personne. Cette versatilité obséquieuse est une petite tache, & peut-être une tache non petite à la réputation de probité dont *waller* a joui, d'ailleurs, dans un dégré distingué; elle diminue le mérite du zele avec lequel il avoit embrassé d'abord la cause de Charles I, au pouvoir duquel il voulut réduire en 1645, la ville & la tour de Londres. Ce projet ayant été découvert & prévenu, ce sujet fidèle fut traité en coupable, mis en prison, condamné à une grosse amende. Dès qu'il eut obtenu sa liberté, il passa en France où il vécut long-temps heureux & tranquille, loin des orages, au sein des lettres. Il revint cependant en Angleterre pendant le protectorat, & comme on l'a vu, il flatta le protecteur, qui voulut bien l'accueillir, & flatta encore plus, après la révolution, Charles II qui l'accueillit encore mieux, & qui avoit plus de goût pour l'esprit & les talens. Il vécut beaucoup dans la société de Saint-Évremont & de la duchesse de Mazarin, & de tout ce qu'il y avoit de poli & d'aimable à cette cour de Charles II, la plus spirituelle & la plus favorable aux sciences & aux beaux arts qu'il ait y eu en Angleterre.

La plupart des ouvrages de *waller* roulent principalement sur l'amour & le plaisir, aussi l'a-t-on appellé l'Anacréon Anglois. Dans sa vieillesse, il fit quelques poësies pieuses, entre autres un poëme sur l'amour divin. Sans être dévot, il ne goutoit pas cette licence des opinions qu'il voyoit établie à la cour de Charles II. Au milieu de cette cour incrédule, il s'éleva contre le duc de Buckingham qui se piquoit de prêcher l'athéisme. *Milord*, lui dit-il un jour, je suis beaucoup plus âgé que vous, j'ai entendu plus que vous « tous les argumens qu'on croit favo» rables à l'athéisme; j'ai eu plus que vous le temps » & les moyens de reconnoitre que ces argumens ne » prouvent rien, & je puis vous répondre qu'avec » le temps vous penserez comme moi, qu'il n'est » pas aussi aisé d'être Athée qu'on le pense, & que » certaines gens le voudroient ».

Ce mot fait souvenir de ces gens dont parle Montagne, qui tâchent d'être pires qu'ils ne peuvent.

Waller étoit né en 1605, d'une famille riche; M. de Voltaire remarque encore à sa louange, que né à la cour avec soixante mille livres de rente, il n'eut jamais ni « le sot orgueil, ni la nonchalance d'abandonner son talent ».

Il ne pensoit pas, comme le disoit Horace, qui ne le pensoit pas non plus :

Quod non desit habentem

Quæ poterunt unquam satis expurgare cicutæ

Nî melius dormire putem, quàm scribere versus?

waller mourut en 1687.

WALLIS (Jean) (*hist. litt. mod.*) célèbre mathématicien Anglois, l'un des premiers membres de la société royale de Londres & qui contribua beaucoup à l'établissement de cette compagnie. Né en 1616, à Ashfort dans la province de Kent, il fut d'abord ministre de quelques églises; mais c'étoit aux mathématiques à le fixer & à décider de son état, il eut en 1649, la chaire de professeur de géométrie à Oxford. Il résolut les problêmes de la cycloïde proposés par Pascal; il se signala par diverses découvertes, les unes de simple spéculation, les autres d'une utilité pratique & sensible; il est au nombre de ceux qui ont inventé des méthodes pour faire entendre & parler les sourds & muets. Il est auteur d'un traité général d'arithmétique, d'un traité particulier de l'arithmétique appliquée aux enfans, ouvrage qui a conduit aux plus curieuses découvertes en géométrie; d'un traité des sections coniques : il a donné des éditions d'Archimède, du traité de l'harmonie de Ptolémée; des commentaires de Porphire sur l'harmonie; du traité de la distance du soleil & de la lune par Aristarque de Samos. Ce grand mathématicien, sans jamais être infidèle aux mathématiques, se permit quelques incursions dans des genres différens. Il excelloit dans l'art du déchiffrement; ce n'étoit presque pas sortir de son genre, les chiffres sont une espèce d'algèbre. Il rendit par ce talent de déchiffrer, de grands services à l'électeur de Brandebourg, qui en 1693, lui envoya par reconnoissance, une chaine d'or avec une médaille. On a encore de *Wallis* une grammaire Angloise; divers écrits polémiques contre le fameux Hobbes; & quelques traités de théologie. Il poussa loin sa carrière, il vit presque tout son siècle & il entama le siècle suivant. Il mourut à Oxford, en 1703, à quatre-vingt sept ans, ayant joui de la vieillesse la plus saine & la plus heureuse.

WALLIS (*le comte de*) (*hist. mod.*) étoit un des généraux de l'empereur Charles VI. Ce prince qui sortoit peu de sa cour & qui connoissoit peu ses généraux, étoit sujet à prendre contre eux des préventions sur la foi de ses ministres; on lui en inspira de justes ou d'injustes contre le comte de *wallis*, il le

fit

fit mettre en prison, ainsi que le général Neuperg ou Neiperg & le général Seckendorff; ils y étoient à la mort de l'empereur Charles VI; l'impératrice reine sa fille les mit tous en liberté. M. de Voltaire parle de ce comte de *wallis* dans son ode sur la mort de l'empereur Charles VI, ode, très-belle, quoi qu'on en dise, pleine d'une Philosophie très-saine & d'une harmonie imposante dans le genre de Malherbe.

Qu'Eugène ensanglanta de ses mains triomphantes,
Conduit de ses germains les nombreux armemens,
Et rafermi l'empire
De qui la gloire expire
Sous les fiers ottomans!

S'il n'avoit pas langui dans sa ville allarmée,
Redoutable en sa cour aux chefs de son armée,
Punissant ses guerriers par lui-même avilis;
S'il eût été terrible
Au sultan invincible,
Et non pas à Wallis.

WALLIUS (Jacques) (*hist. litt. mod.*) jésuite flamand, né à Courtrai en 1590, mort vers l'an 1680, est connu des savans & même assez distingué parmi les poëtes latins modernes.

WALON, s. m. (*Hist. mod.*) espèce d'ancien langage gaulois que parloient les Wallons ou les habitans d'une partie considérable des Pays bas françois & autrichiens, savoir ceux des provinces d'Artois, de Hainaut, de Namur, de Luxembourg & d'une partie de la Flandre & du Brabant.

On croit que le *walon* a été le langage des anciens gaulois & celtes.

Les romains ayant subjugué plusieurs provinces de la Gaule, ils y établirent des préteurs, des proconsuls & d'autres officiers politiques, lesquels y administroient la justice en langue latine: ce qui donna occasion aux naturels du pays de s'appliquer à la langue de leurs vainqueurs, & de mêler ainsi avec leur propre langue un grand nombre de mots & de phrases latines; de sorte que de ce mélange de gaulois & de latin, il se forma un langage nouveau que l'on appella *roman*, par opposition au vieux gaulois qu'on parloit dans sa pureté primitive, & qu'on appelloit *walon*. Cette distinction s'est transmise jusqu'à nous; car les habitans de certaines provinces des Pays-bas disent qu'en France on parle roman, & que pour eux ils parlent *walon*, lequel approche davantage de la naïveté des anciens gaulois. (*A. R.*)

WALPOLE, (Robert) (*hist. litt. d'Anglet.*) Il faut bénir la mémoire des ministres pacifiques & regretter à jamais ce temps où il y avoit entre Robert *walpole*, & le cardinal de Fleury, une sainte conspiration pour maintenir en paix la France & l'Angleterre, & par elles l'Europe presqu'entière. *walpole* fut pendant vingt ans ministre principal d'Angleterre, sous les rois George I & George II. C'étoit sur le commerce & non sur la guerre qu'il vouloit fonder la puissance de sa nation, & jamais ministre ne l'avoit rendue si heureuse ni si florissante. Nous ne dirons pas qu'il l'a rendit vertueuse, car on l'accusoit de la corrompre, c'est-à-dire d'acheter les suffrages du parlement; il ne s'en cachoit même point. *Il y a*, disoit-il en style plus que simple, *il y a une drogue avec laquelle on adoucit toutes les mauvaises humeurs; elle ne se vend ici que dans ma boutique*. Il est fâcheux qu'il faille tromper & corrompre les hommes pour les amener à être sages & heureux; mais si on y parvient, même par cette voie, la fin semble demander grace pour le moyens. Au reste *walpole, même avec sa drogue*, ne croyoit pouvoir gouverner les Anglois qu'en temps de paix. *Je réponds*, disoit-il, *d'un parlement en temps de paix, je n'en répondrois pas en temps de guerre*. On dit, ou plutôt on disoit en Angleterre que cet amour de la paix & cette horreur de la guerre donnoient sur lui un grand avantage au cardinal de Fleury, & que le ministre françois conserva toujours la supériorité dans les négociations. On disoit en France, au contraire, que le cardinal avoit encore plus peur de la guerre que *walpole*, & qu'il achetoit la paix en payant des subsides à diverses puissances. Ainsi *Walpole* donnoit à sa nation l'argent de sa nation pour l'engager à vivre en paix & à prospérer, le cardinal de Fleury donnoit l'argent de la France aux nations étrangères, pour n'être pas forcé d'en dépenser davantage en s'engageant dans une guerre. Entre ces deux divers moyens de remplir le même objet, c'est-à-dire d'entretenir la paix & d'écarter la guerre, il nous semble que l'avantage est du côté de *walpole*.

Lorsqu'à l'occasion de la mort de l'empereur Charles VI, l'Europe ennuyée de son bonheur, voulut rentrer en guerre malgré Fleury & *walpole*, en France on arma l'amour contre la vieillesse du cardinal de Fleury, contre le respect & la reconnoissance du roi pour son précepteur & son ministre, & la guerre se fit, parce que madame de Châteauroux le voulut & qu'on le lui fit vouloir. En Angleterre Robert *walpole* vit bien que son règne étoit passé, que l'esprit de guerre avoit saisi ses compatriotes; le roi le fit pair d'Angleterre, sous le titre de comte d'Oxford, & trois jours après il se démit de tous ses emplois. On le poursuivit alors juridiquement; on lui demanda compte de sommes dépensées pendant dix ans, pour ce qu'on appelle le *service secret*, dans lesquelles entroient, disoit-on, des sommes très-fortes données à des gazetiers & à d'autres écrivains vendus au ministre, & voués à l'éloge du ministère. Des politiques sévères demander ...'il faut qu'il y ait un service secret; si ce n'est pas ou-

vrit la porte à toutes les déprédations & à tous les abus; si dans les finances publiques, l'emploi de tous les deniers ne doit pas être public & prouvé par des pieces authentiques, si c'est sur des éloges de gazetiers & d'auteurs vendus qu'un ministre doit fonder sa réputation; si les deniers publics doivent être employés à faire flatter la vanité particulière,

D'éloges on regorge, à la tête on les jette,

Et mon valet de chambre est mis dans la gazette.

dit le misantrope; c'est du moins pour un grand ministre, pour un grand homme une raison de dédaigner ces moyens de se procurer une fausse gloire & un faux crédit. Les partisans des dépenses secretes disent qu'il y a dans tous les gouvernemens des ressorts qui doivent rester cachés, mais qu'un homme d'état est quelquefois obligé de faire mouvoir pour le maintien même de l'ordre & de la tranquilité publique, qu'il ne faut pas se priver de ces moyens, ni prétendre tout mettre au grand jour; que cette manifestation de tous les ressorts du gouvernement est une idée spéculative & philosophique de quelqu'un qui n'a pas gouverné, & qui ne sait pas comment on gouverne. Tout ce que nous croyons pouvoir dire, c'est qu'en général le secret a beaucoup de danger, que pour une occasion où il peut servir, il y en a mille où il peut nuire, qu'en finances sur-tout il entraîne trop d'inconvéniens & paroît trop tendre à l'arbitraire; que s'il faut des dépenses secrètes, il faut qu'elles soient très-bornées & très-rigoureusement circonscrites; que ces voiles & ces nuages, dont le gouvernement a tant aimé à s'envelopper, ne servent le plus souvent qu'à faire naître & à entretenir des défiances & des soupçons.

Le roi d'Angleterre regarda comme une insulte qu'on lui faisoit à lui-même cette discussion rigoureuse des dépenses secrètes; pour l'éluder il prorogea le parlement, c'est-à-dire qu'il suspendit ses séances, ce qui mit *Walpole* à l'abri de l'orage, il passa en paix les derniers temps de sa vie, jouissant d'une considération méritée, & laissa en mourant des regrets sincères à beaucoup d'amis. On a écrit longtemps après sa mort l'histoire de son ministère.

WALSH, (Guillaume) (*hist. litt. mod.*) poëte anglois, dont on vante la grace & la douceur, & qui eut le célèbre Pope pour disciple dans l'art de la versification. L'abbé Yart, dans son idée de la poësie angloise, nous a donné deux odes de *Walsh*, traduites en françois. Ce poëte mourut en 1708, à quarante-neuf ans.

WALSINGHAM. (*Hist. d'Anglet.*) C'est le nom.

1°. D'un théologien anglois du quatorzième siècle, (Jean) mort à Avignon en 1330, auteur d'un traité en latin *de la puissance Ecclésiastique*, composé par l'ordre du pape Jean XXII, & dirigé contre Ockam, qui étoit l'écrivain de l'empereur Louis de Bavière, ennemi de Jean XXII.

2°. De Thomas *Walsingham*, historiographe du roi d'Angleterre, connu par son histoire de Henri VI, & par quelques autres ouvrages historiques, qui annoncent de la connoissance des antiquités de son pays. *Walsingham* étoit un bénédictin anglois du monastère de saint Albans. Il écrivoit vers l'an 1440.

3°. Mais l'homme le plus célèbre de ce nom est François *Walsingham*, ministre & secrétaire d'état sous la reine Elisabeth, que quelqu'un a nommé le cardinal de Richelieu de cette reine; il avoit en effet une partie & de la dureté & des talens de ce fameux cardinal; il avoit beaucoup voyagé & connoissoit bien l'Europe; il avoit, comme le cardinal de Richelieu, une multitude d'agens & d'espions dans les cours étrangères, & il en étoit bien servi. Il avertit Elisabeth des préparatifs & de la destination de la *Flotte invincible*, deux ans avant que cette entreprise éclatât; il avoit trouvé moyen par ses espions, de tirer du cabinet du pape la copie de la lettre par laquelle Philippe II faisoit part à ce pontife de ses desseins sur l'Angleterre. Il ne contribua pas peu à faire naître & à entretenir la guerre des Pays-Bas contre l'Espagne, & servit beaucoup à l'affermissement & au triomphe de la religion protestante. Deux fois ambassadeur en France, il y avoit été, à sa première ambassade, témoin du massacre de la Saint Barthélemi, & il avoit pensé y être enveloppé. Un pareil spectacle & un pareil danger peuvent également & assez naturellement produire deux effets absolument contraires, l'un de faire renoncer pour jamais à l'esprit de persécution; l'autre d'irriter contre les auteurs d'un tel attentat, & de tourner la persécution contre eux; ce fut ce dernier effet que la Saint Barthélemi produisit sur l'ame de *Walsingham*; il jura une haine éternelle aux catholiques, & les persécuta en toute occasion; il fut l'instrument le plus actif de la jalousie & de la fureur de la reine Elisabeth contre l'innocente Marie Stuart, car l'innocence de cette malheureuse princesse n'est plus aujourd'hui un problême. Amyas Pawlet, puritain rigide, homme brutal & féroce, qui la gardoit au château de Fotheringai, l'ayant mise dans le cas d'écrire à Elisabeth pour se plaindre des traitemens rigoureux qu'il lui faisoit essuyer, cette plainte fut un titre de recommandation pour Pawlet auprès d'Elisabeth & de *Walsingham*. La première lui écrivit la lettre la plus flatteuse pour le remercier du zèle avec lequel il s'acquittoit de son pénible emploi; elle ne reconnoissoit point de récompense proportionnée à une telle fidélité; elle se regarderoit comme coupable de la plus horrible ingratitude, si par d'immenses libéralités elle ne s'acquittoit pas envers lui autant qu'il étoit en elle. Pawlet, qui n'avoit fait que suivre naturellement la

brutalité de son caractère & l'insolence du puritanisme, ne concevoit pas en quoi il avoit si bien mérité de sa souveraine ; le ministre *Walsingham* fut chargé de le lui expliquer ; c'étoit bien moins de ses services passés qu'on lui promettoit la récompense, que du service plus important qu'on attendoit de lui. Elisabeth vouloit que sa rivale pérît ; mais, toujours occupée de sa renommée, seul frein qui l'arrêtoit sur bien des crimes, elle eût voulu s'épargner la honte de celui ci ; elle cherchoit donc un bourreau officieux qui se chargeât du crime d'une exécution secrette qu'elle pût désavouer : d'après les plaintes de Marie, elle crut l'avoir trouvé dans Pawlet. Voici ce que *Walsingham* écrivit de sa part à cet homme :

» Dans un entretien que j'ai eu dernièrement avec sa majesté, elle m'a donné à entendre qu'elle n'avoit point encore reçu de vous les preuves de zèle pour son service qu'elle attendoit. . Vous n'avez pas trouvé de vous-meme, & sans le conseil de personne, le moyen d'abréger la vie de la reine d'Ecosse, sachant à quels dangers votre souveraine sera exposée aussi long-tems que Marie Stuart existera... Je vous prie de brûler ma lettre & celle de la reine.

Peu de tems après, il r'écrit encore pour presser Pawlet de brûler ces deux lettres.

Elisabeth & *Walsingham* s'étoient trompés sur le caractère de Pawlet; il étoit féroce, mais honnête. D'ailleurs un homme encore moins fin eût senti aisément un tel piège. Ordonner un meurtre, & quel meurtre ! & exiger l'anéantissement du seul titre qui pût servir à la justification du meurtrier, c'étoit annoncer hautement à celui-ci le désaveu de son crime & le sacrifice de sa personne. Voici la réponse de Pawlet :

» Je vous réponds..... avec l'amertume dans le cœur. Faut-il que j'aie été assez malheureux pour compter au nombre de mes jours celui où ma souveraine m'ordonne de commettre une action défendue par les loix divines & humaines ? Ma vie & ma fortune sont à sa majesté, & je suis prêt à les lui sacrifier dès demain, si ce sacrifice peut lui être agréable ; mais Dieu me garde de répandre le sang innocent, de souiller mon ame par un pareil forfait, & d'imprimer à mes descendans une tache éternelle. »

Il fallut recourir à d'autres moyens pour perdre Marie, & ce fut alors qu'on l'accusa d'avoir trempé dans la conjuration de Savage & de Babington, la dernière de celles qui éclatèrent contre Elisabeth pendant la vie de Marie. *Walsingham*, dont les précautions dans cette affaire paroissent prises de bien loin, avoit tellement entouré d'espions les conjurés, qu'il les suivoit dans toutes leurs démarches, assistoit à tous leurs conseils, & bien sûr qu'ils ne pourroient lui échapper, les laissoit agir & conférer tant qu'ils vouloient.

Après l'exécution des conjurés, convaincus ou non, l'on prétendit que Marie étoit leur complice ; ses deux secrétaires, Nao & Curle, furent arrêtés. Le grand chef d'accusation contre elle, étoit qu'elle avoit su & approuvé le dessein formé par Babington d'assassiner la reine d'Angleterre. Marie nia constamment toute correspondance de sa part avec cet homme, & déclara qu'il lui étoit entièrement inconnu. On produisit les lettres que Babington lui avoit écrites, & celles qu'il avoit reçues d'elle, lesquelles étoient toutes en chiffres, & contenoient, outre l'approbation la plus formelle de l'assassinat, des détails & des instructions sur le reste du complot. On y joignoit l'aveu qu'avoit fait Babington d'avoir écrit les unes & reçu les autres, la déclaration qu'avoient faite Nau & Curle, secrétaires de Marie, qu'elle avoit reçu ces lettres de Babington, & qu'ils avoient écrit ces réponses par son ordre.

Marie répondit qu'elle n'avoit point reçu les lettres de Babington, que conséquemment elle n'avoit point fait écrire les réponses, que l'aveu de Babington pouvoit avoir été arraché par les tortures, (ce qui étoit vrai) qu'il pouvoit en être de même de la déposition de ses secrétaires, (ce que les juges nioient, & qui n'en étoit peut-être pas moins vrai) ou qu'ils avoient peut-être été gagnés à prix d'argent, ou enfin qu'ils avoient été déterminés, soit par promesses, soit par menaces, à faire une déposition si contraire à la vérité. En effet, Camden rapporte que Curle demanda dans la suite à *Walsingham* la récompense qui lui avoit été promise, & que *Walsingham*, qui n'avoit plus besoin de lui, la refusa, sous prétexte que sa déposition n'avoit rien appris qu'on ne sçût d'ailleurs. Marie ajouta qu'il étoit facile de contrefaire le chiffre d'un autre, qu'on avoit souvent contrefait le sien, ainsi que son écriture; qu'elle craignoit que cet artifice ne fût assez familier à *Walsingham*, qu'elle avoit même entendu dire qu'il l'avoit déjà employé contre elle & contre son fils. *Walsingham* qui étoit du nombre des commissaires, & qui n'auroit pas dû en être, tant parce qu'il étoit ministre d'Elisabeth, que parce qu'il avoit poussé la fureur contre Marie, jusqu'à vouloir la faire périr dans sa prison, *Walsingham* prit la parole pour se justifier; il convint cependant que son zèle pour sa souveraine ne lui permettroit jamais de négliger aucun des moyens possibles de découvrir ou de prévenir les complots qui pourroient être formés contre elle. Marie parut contente de la réponse & persuadée de l'innocence de *Walsingham*. « Je ne parlois, dit-elle avec douceur, que d'après des oui-dire; je souhaite » seulement que vous n'ajoutiez pas plus de foi aux » calomnies dont on s'efforce de me noircir, que » je ne crois moi-même à celles qu'on peut répandre » contre vous ».

M. Hume, qui croit Marie Stuart coupable, observe que pour qu'il fût possible de rejetter les lettres attribuées à Marie Stuart, dans cette affaire, il faudroit supposer de trois choses l'une, ou que ses secrétaires, par un zèle indiscret, auroient conduit seuls toute la négociation, sans lui en faire part, afin de lui ménager la surprise de l'événement, ou que ces mêmes secrétaires étoient des traitres vendus à *Walsingham*; ou enfin que ces lettres n'étoient ni de la reine d'Ecosse, ni de ses secrétaires; mais que *Walsingham* ayant intercepté & déchiffré la première lettre de Babington, se servit du même chiffre pour faire fabriquer les réponses dans ses bureaux, & qu'alors la déposition des secrétaires aura été arrachée ou par les tortures ou par la crainte des tortures. M. Hume remarque que les partisans de Marie Stuart n'ont point fait de choix entre ces trois suppositions; il demande laquelle ils préféreroient & quelles raisons plausibles de cette préférence, ils pourroient alléguer.

Je réponds qu'ils n'en préfèrent aucune & qu'ils les adoptent toutes; ils ne sont point forcés de choisir, il leur suffit qu'il y ait trois différens cas qui puissent concilier l'existence de ces lettres avec la dénégation constante de Marie Stuart, jointe aux autres circonstances de l'affaire.

M. Hume discute en détail chacune des trois suppositions. Dans la première, dit-il, les secrétaires s'exposoient au plus grand danger, si la conjuration étoit découverte.

Sans doute, mais c'étoit pour leur reine; le zèle a souvent été jusques là, & *Walsingham* lui-même uniquement pour servir la haine d'Elisabeth, s'exposoit à une diffamation éternelle dans la postérité, en écrivant à Pawlet la lettre qu'on a vue plus haut. Si quelqu'un par ses vertus & ses malheurs a sû inspirer un grand zèle à ses sujets & à ses domestiques, c'est certainement Marie Stuart.

Mais ses secrétaires s'exposoient à sa disgrace, même en cas de succès.

Marie eût sans doute blâmé un zèle poussé jusqu'au régicide; mais elle n'eût pu s'empêcher de savoir gré à ses libérateurs, & elle eût jugé que la reine d'Angleterre n'avoit pas eu plus de droit sur la liberté de la reine d'Ecosse, que celle-ci n'en avoit sur la vie d'Elisabeth. Nau & Curle pouvoient du moins se flatter qu'elle penseroit ainsi.

Quant à la seconde supposition, M. Hume, au lieu de la réfuter, la fortifie, en rapportant, d'après Camden, la demande faite par ce ministre.

Sur la troisième, il répond qu'un gouvernement capable de commettre un faux pour donner la mort à une reine innocente, seroit un gouvernement monstrueux.

Il a trop raison, sans doute; mais il suffit de le renvoyer à ce qui précède & à ce qui suit, de lui rappeller les dissimulations perfides d'Elisabeth, dans toute cette affaire & la justification même de *Walsingham*, qui n'exclut aucun moyen de servir la reine; la partialité injuste de cette reine dans le grand procès de Marie Stuart contre le triumvirat d'Ecosse au sujet de la mort de Darnley (*Voyez* les articles LISLEY, MORTON & MURRAY). Nous demanderons si les fausses lettres adressées au nom de Marie Stuart, soit à Bothwel, pour la charger du meurtre de son mari, soit aux catholiques d'Angleterre, pour trouver, & même créer des coupables, ne sont pas du même genre. Voilà pour ce qui précède, & quant à ce qui suit, ce qu'il y eut de plus honteux dans la conduite d'Elisabeth, c'est que par une hypocrisie détestable, elle voulut avoir à la fois le plaisir de la vengeance & le mérite de la générosité; elle ne cessoit de plaindre Marie, de répéter tendrement le nom de *cousine* & de *sœur*; jamais elle ne souscriroit à la perte *de sa chère, de son aimable parente*, sa main se refuseroit à la confirmation de l'arrêt; elle prenoit la défense de Marie contre *Walsingham* & les autres ministres; elle leur prouvoit la nécessité de laisser vivre cette princesse; elle s'irritoit de leurs remontrances; mais ceux qui, comme *Walsingham*, osoient s'irriter à leur tour de *sa foiblesse*, *de sa funeste générosité*; qui lui reprochoient de sacrifier la religion & l'état à une parente coupable, n'étoient pas ceux qui lui faisoient le plus mal leur cour.

Cependant elle paroissoit balancer encore; elle auroit voulu éviter l'éclat d'une exécution publique, elle chargea Davison, nouveau secrétaire d'état, de sonder encore Drury & Pawlet, à qui la garde de Marie Stuart étoit confiée, pour savoir si Marie étant condamnée, ils ne consentiroient pas à la faire périr en secret. Sur leur refus, Elisabeth saisie de la plus violente colère, les appella traîtres & parjures: les accusa de violer leur serment d'obéissance. Tantôt elle paroissoit avoir pris son parti; *d'autres*, disoit-elle, *seront moins scrupuleux*; tantôt elle en revenoit à dire; « Voilà des gens » bien incommodes avec leur probité ». Enfin elle dit à Davison d'expédier secrettement l'ordre pour l'exécution de Marie, elle le signa gaîment, & lui dit de le faire sceller. « Allez, lui dit-elle, » apprendre ceci à *Walsingham* qui est malade. » Je crains cependant, ajouta-t-elle en souriant, » que cette nouvelle ne le fasse mourir de chagrin ». Plaisanterie abominable par laquelle elle applaudissoit à l'acharnement connu de *Walsingham* contre Marie.

Elisabeth redoubla d'hypocrisie après l'exécution; elle parut frappée comme d'un coup de foudre en

recevant la nouvelle de la mort de Marie ; elle ne se montra plus que vêtue de deuil, & baignée de larmes ; elle accusa hautement ses ministres & ses conseillers de l'avoir trahie, elle les chassa de sa présence ; elle écrivoit au roi d'Ecosse, Jacques VI, fils de Marie : « Je voudrois que vous » pussiez connoître & ne pas sentir la douleur dont » je suis pénétrée » ; elle osa prendre Dieu à témoin, que tout s'étoit fait sans sa participation, & sans qu'elle en eût eu connoissance, & faisant servir à sa justification tout ce qui la condamnoit : » Je ne suis, dit-elle, ni assez foible, ni assez » lâche pour désavouer un ordre que j'aurois donné ; » ma cour peut attester que je n'ai jamais donné » celui-ci, & ma douleur l'atteste plus fortement » encore ».

Pour donner quelque vraisemblance à cette étrange apologie, elle fit arrêter Davison, & lui fit faire son procès, il préféra une soumission politique à une apologie dangereuse, s'avoua coupable, demanda grace & ne put l'obtenir ; il fut condamné à une amende qui le réduisoit à l'indigence. Elisabeth voulut qu'il la payât ; elle lui envoya seulement de tems en tems quelques légers secours pour l'empêcher de périr de misère, ou plutôt pour prévenir les effets de son désespoir. Davison ne pouvant se justifier publiquement, envoya du moins à *Walsingham*, son ami, une apologie secrette qui contient tous ces détails.

Jacques refusa l'ambassadeur d'Elisabeth, & rappella les siens d'Angleterre ; il jura de venger sa mère ; la nation, & sur-tout la noblesse, partagea son indignation ; le jour que la cour d'Ecosse prit le deuil, le lord Sainclair parut en armes chez le roi : « voilà, dit-il, le deuil qu'il » faut prendre pour la reine ». Cependant *Walsingham* ayant écrit comme de lui-même, au lord Thurstone, secrétaire d'état d'Ecosse, pour lui représenter l'impuissance où étoit ce dernier royaume de se venger par ses propres forces, & le danger d'appeller des secours étrangers, Jacques, soit qu'il cédât à ces raisons ou aux dernieres volontés de sa mère qui, en mourant, l'avoit exhorté à la paix, soit plutôt qu'il suivît son aversion naturelle pour la guerre & son amour pour le repos, cessa de parler de vengeance, & pour succéder un jour à Elisabeth en Angleterre, il crut qu'il devoit continuer de paroître vivre en bonne intelligence avec elle.

Walsingham affermit en Angleterre la religion protestante, & engagea la reine à prendre part aux guerres des Pays-Bas contre l'Espagne.

Les services les plus criminels que les ministres ont occasion de rendre à leur maître, sont toujours ceux sur lesquels ils fondent l'espérance de la plus solide faveur ; après ceux que *Walsingham* avoit rendus à Elisabeth dans l'affaire de Marie Stuart, il se croyoit au-dessus de toutes les vicissitudes du sort ; il se trompa, il tomba dans la disgrace & fut obligé de quitter le ministère, & soit qu'il eût eu le mérite de ne point profiter de sa faveur pour s'enrichir, soit qu'il eût eu la folie de dissiper sa fortune, il fut réduit à une telle pauvreté, qu'à sa mort, arrivée en 1590, tout son bien suffit à peine aux frais de ses funerailles ; il ne lui restoit pour toute fortune que sa bibliothèque.

On a de lui plusieurs ouvrages, dont le principal a été traduit en françois, sous le titre de *Mémoires & instructions pour les ambassadeurs*. Le traducteur se nomme Boulesteis de la Contie. Cet ouvrage qui n'a été connu par cette traduction qu'en 1725, a fait regarder *Walsingham* comme le d'Ossat de l'Angleterre. On a traduit aussi son livre intitulé : *Maximes politiques ou secret des cours*.

WALSTEIN (Albert) (*hist. d'Allem.*) l'un des héros de la guerre de trente ans en Allemagne, étoit un gentilhomme de Bohême, né en 1584, qui avoit été dans son enfance, page chez le marquis de Burgau, fils de l'archiduc Ferdinand d'Inspruck. Il voyagea en Italie, en France, en Espagne, en Angleterre ; lorsque l'empereur Mathias se fut laissé engager par le roi d'Espagne Philippe II, l'aîné de sa maison, à préférer à son propre frère Albert d'Autriche, son cousin Ferdinand, archiduc de Gratz & à réunir tous ces couronnes sur cette tête éloignée, la Hongrie, la Bohême, les états même d'Allemagne prétendirent que leurs privilèges avoient été violés dans l'élection ou dans le couronnement de Ferdinand ; les états d'Allemagne vouloient retirer le sceptre impérial des mains de la maison d'Autriche, où il étoit, disoient-ils, resté trop long-temps. La Hongrie voulut opposer à Ferdinand Betlem-Gabor, & la Bohême l'électeur Palatin Fréderic ; les divisions du parti catholique, à la tête duquel étoit la maison d'Autriche, & du parti protestant, à la tête duquel se mit le comte de Mansfeld Ernest (voyez *Mansfeld*) éclatèrent de nouveau & la guerre de trente ans commença. *Walstein*, que son mérite avoit rapidement élevé aux premiers grades de la milice, forma une petite armée, comme les condottiéri d'Italie, & comme faisoient alors dans le parti contraire, le comte de Mansfeld & un prince de Brunswick, administrateur d'Halberstat, & vint offrir ses services à l'empereur Ferdinand II, & à la maison d'Autriche. Les turcs & les vénitiens, si long-temps divisés d'intérêt & de parti, & avant cette guerre & encore depuis, réunis alors sous la même bannière, secondoient Betlem Gabor dans le projet d'enlever la Hongrie à la maison d'Autriche ; *Walstein*, malgré les efforts de la Porte & de Venise, força Gabor d'évacuer la Hongrie. Il revient aussi-tôt défendre la Bohême, où le comte de Mansfeld soutenoit avec assez de peine le parti deja très affoibli de Fréderic, il trouva dans Mansfeld un ennemi digne de son courage, & qui avoit

répandu la terreur dans toute l'Allemagne, où on ne l'appelloit que l'Attila de la chrétienté; il le resserre, l'attaque, le pousse de rivière en rivière, &, prélude par une multitude de petites rencontres toujours heureuses pour le parti catholique, à la fameuse victoire de Dessau, en 1626, qui força Mansfeld à quitter l'Allemagne, & à laquelle ce général ne survécut pas long-temps. Délivré de cet ennemi, *walstein* marche contre l'administrateur d'Halberstat; il prend d'abord d'assaut cette ville, & subjugue tout le diocèse avec l'évêché de Hall; il ravage les terres de Magdebourg, & la principauté d'Anhalt; puis ayant recouvré toute la Silésie, il revient vers le Nord, chasse le duc de Meckelbourg ou Mecklembourg de ses états, dont Ferdinand lui donne l'investiture; il s'empare de toute la Poméranie, & en chasse le roi de Danemarck, qui étoit entré dans la ligue protestante. *walstein* ayant aussi battu tous les ennemis de l'empereur, & parmi eux plusieurs princes de l'Empire, disoit hautement que le temps étoit venu de réduire ces princes, & les électeurs mêmes à la condition des ducs & pairs de France, & les évêques à la qualité de Chapelains de l'empereur; mais s'il vouloit asservir ainsi ses supérieurs, c'étoit pour s'élever sur eux & pour profiter de leurs dépouilles. Trois campagnes lui suffisent pour soumettre toute cette vaste étendue de pays, située au Nord de l'Allemagne, entre la mer qui porte le nom de cette contrée, la mer Baltique, le Véser & l'Oder. L'empereur, qui du fond de son cabinet, étoit par-tout triomphant par les armes de *walstein*, tandis que le roi de Danemarck, toujours à la tête de ses troupes, étoit toujours battu, voulut user de sa victoire, en imposant aux protestans vaincus, la loi de mettre les catholiques & les ecclésiastiques en possession des bénéfices qu'ils leur avoient enlevés; *walstein* mettoit beaucoup de zèle & d'ardeur à procurer l'exécution de cette loi; les protestans poussés à bout, appellèrent à leur secours le roi de Suède, Gustave-Adolphe. La France & Rome même prirent parti contre l'empereur, moins touchées de l'intérêt de la religion, qu'alarmées des succès de *walstein*, & de l'accroissement de puissance de Ferdinand II, & de la maison d'Autriche. Ferdinand II, n'avoit pas su connoître Gustave, il avoit osé témoigner du mépris pour ce grand homme, il avoit fourni contre lui des secours à son implacable ennemi Sigismond, roi de Pologne; la France sut mettre à profit ces dispositions de Gustave, & ce n'est pas la seule fois que de grandes puissances ont été affoiblies ou détruites par des puissances, ou des talens auxquels elles n'avoient pas su rendre justice. Ferdinand crut que le roi de Suède, ne lui donneroit pas plus de peine que le roi de Danemarck ne lui en avoit donné, & que *walstein* triompheroit aussi aisément de l'un qu'il avoit triomphé de l'autre. Ce général assiégeoit alors Stralsund à l'extrémité septentrionale de la Poméranie, Gustave l'oblige d'en lever le siège, & pour premier exploit lui fait perdre le titre d'invincible. Il se déclare alors le libérateur de l'Empire, il somme l'empereur de remettre les princes en possession de tous leurs biens & de tous leurs droits, & de rendre à l'Empire tous ses privilèges, c'est-à-dire de sacrifier le parti catholique à la jalousie & à la vengeance du parti protestant. Quand Ferdinand, sous qui l'année précédente *walstein* faisoit tout trembler, se vit ainsi attaqué & menacé, il eut peur à son tour, & considérant que *walstein*, par la hauteur avec laquelle il s'étoit déclaré contre les princes de l'empire, leur étoit devenu particulièrement odieux, il crut devoir se priver de ses services, il crut par-là rallentir leur fureur, & les disposer à séparer leurs intérêts de ceux de l'étranger qu'ils avoient appellé; il parut aussi tenir la balance plus égale entre les catholiques & les protestans, mais ces marques de condescendance furent prises pour des preuves de foiblesse; le parti protestant n'en devint que plus exigeant & plus fier. L'empereur, en ôtant le commandement de ses armées à *walstein*, le laissoit encore à un grand général, le comte de Tilly, mais sa vigueur, refroidie par l'âge, ne put arrêter l'impétuosité du jeune Gustave, quoiqu'il déployât contre lui toutes les ressources de sa longue expérience; il est tué au passage du Leck; l'électeur Palatin, Fréderic, le duc de Mecklenbourg, l'électeur de Saxe se mettent sous la protection de Gustave, & triomphent avec lui. Ferdinand est réduit à implorer la générosité, ou du moins à solliciter l'ambition du grand général qu'il a sacrifié, il conjure *walstein* de reprendre le commandement de ses armées, *walstein* ne put se refuser à de nouvelles occasions de gloire, au plaisir de partager entre lui & ce rival illustre que la fortune lui avoit suscité, les regards incertains de l'Europe, aux espérances que lui donnoient ses victoires passées, à la brillante perspective de retenir la chûte de l'Empire sur le bord du précipice, d'arrêter les succès du jeune vainqueur qu'il alloit combattre, & de reprendre cet ascendant, ce rang unique & suprême qu'il avoit eu parmi les héros de son temps. Il essaie d'abord ses troupes, releve leur courage par de légers combats où elles ont toujours l'avantage; il chasse de la Westphalie & de la Bohême, les suédois & leurs partisans; il marche contre Gustave & le force à la retraite, il le pousse jusques sous le canon de Neubourg, il lui présenta la bataille, mais ne peut le forcer à l'accepter, jusqu'à ce que Gustave ait reçu tous les renforts qu'il attendoit, & qui lui donnèrent enfin la supériorité. Ce fut alors (16 novembre 1632) que se livra entre ces deux plus grands généraux du temps, la célèbre bataille de Lutzen, où Gustave fut vainqueur, mais où il fut tué; l'électeur Palatin, se croyant absolument sans ressource par la mort de son protecteur, mourut de douleur peu de jours après la bataille. *walstein* se retira dans la Bohême. On a cru, on croit encore, mais ce n'est qu'une opinion reçue & non un fait avéré, qu'il voulut s'y rendre indépendant & s'y former un royaume particulier. Ce qui paroit certain, c'est

que ses troupes, par l'attachement qu'il savoit leur inspirer, étoient plus à lui qu'à l'empereur; c'est ce qui arrive souvent aux grands généraux, quand ils joignent à leurs talens le desir & l'art de plaire, & c'est ce qui devroit bien dégouter les rois de la guerre; car s'ils la font par eux-mêmes, & qu'ils n'ayent pas les talens d'un général, ils jouent à l'armée un rôle humiliant, & voient toute la réalité du pouvoir passer à celui qui sous eux fait conduire & commander l'armée. S'ils font la guerre de leur cabinet & par leurs généraux, ils sont toujours inquiets & jaloux de cette grande autorité que donne aux généraux le commandement des armées, ils craignent sans cesse quelque entreprise de leur part. Ferdinand II vivoit ainsi au milieu de frayeurs continuelles que lui inspiroient également, & ses ennemis & ses défenseurs: il crut avoir des avis certains des projets ambitieux de *walstein*; il voulut pour la seconde fois le dépouiller du commandement de ses armées, & il nomma Galas pour le remplacer. A cette nouvelle, *walstein* voulant s'assurer de ses troupes, se fit prêter par leurs officiers, un serment solemnel de fidélité à Pilsen, entre Egra & Prague, le 12 janvier 1634. Ils s'engagèrent tous à défendre sa personne & à suivre sa fortune; ainsi son armée fut à lui & non à l'empereur. Ce prince, en remettant *walstein* à la tête de ses armées, lui avoit donné des pouvoirs si amples qu'ils avoient pu servir de prétexte au serment que *walstein* avoit exigé & qu'on lui avoit prêté; mais on ne donne point de pouvoirs contre soi-même, & il étoit naturel que la démarche du 12 janvier allarmât le conseil de Vienne. Elle l'allarma tellement que l'empereur ne se croyant plus assez d'autorité pour faire exécuter le décret, par lequel il dépossoit *walstein* & lui substituoit Galas, prit le parti de faire assassiner *walstein*. On gagna trois étrangers auxquels ce général avoit accordé trop de confiance; l'un étoit un irlandois, nommé Butler, à qui *walstein* avoit donné un régiment de dragons; l'autre, un écossois, nommé Lascy, qu'il avoit fait capitaine de ses gardes; le troisième étoit un autre écossois, nommé Gordon. *Walstein* étant à Egra, où il donnoit à souper à ses amis particuliers & aux principaux officiers de son armée, ces trois hommes qui avoient pris leurs mesures, firent assassiner d'abord à table, quatre de ces officiers que rien n'auroit pu empecher de défendre *walstein*; ils montèrent ensuite à l'appartement de ce général qui s'y étoit retiré, & le tuèrent à coups de pertuisane, le 15 février 1634. Le meurtre de ce héros ne fit qu'augmenter les troubles de l'Allemagne, & que seconder les succès des suédois; le duc de Saxe-Veimar, les généraux Banier, Torstenson, Vrangel, tous ces capitaines formés par Gustave, & avec lesquels *walstein* se seroit mesuré s'il eût vécu, furent ses vengeurs, & continuèrent d'ébranler le trône de Ferdinand II, & de son fils Ferdinand III.

Sarasin a écrit l'histoire de la prétendue conspiration de *walstein*, où il nous apprend diverses particularités du caractère & de la conduite de ce général. L'habitude de méditer profondément ses projets & ses plans, & le besoin d'être à l'abri de toute distraction dans ses méditations & dans ses travaux, lui avoient inspiré tant d'horreur pour le bruit, qu'il faisoit monter la garde autour de son château, jusqu'à une grande distance & hors de la portée de tout bruit, pour écarter les voitures & imposer silence aux passans.

M. de voltaire dans une de ses plus jolies épitres au roi de Prusse, datée de Bruxelles, le 2 Septembre 1742, lui dit:

Hier je fus en présence
De deux yeux mouillés de pleurs,
Qui m'expliquoient leurs douleurs
Avec beaucoup d'éloquence:
Ces yeux qui donnent des lois
Aux ames les plus rebelles,
Font briller leurs étincelles
Sur le plus friand minois
Qui soit aux murs de Bruxelles.

« Ces yeux, sire, & ce très-joli visage, appartiennent à madame *walstein*, ou Wallenstein, l'une des petites nièces de ce fameux duc de *walstein*, quo l'empereur Ferdinand fit si proprement tuer au saut du lit par quatre honnêtes irlandois, ce qu'il n'eût pas fait assurément, s'il avoit pu voir sa petite nièce.

Je lui demandai pourquoi
Ses beaux yeux versoient des larmes?
Elle, d'un ton plein de charmes,
Dit: c'est la faute du roi.

« Les rois font de ces fautes-là quelquefois, répondis-je, ils ont fait pleurer de beaux yeux, sans compter le grand nombre des autres qui ne prétendent pas à la beauté.

Leur tendresse, leur inconstance,
Leur ambition, leurs fureurs
On fait souvent verser des pleurs
En Allemagne comme en France.

« Enfin j'appris que la cause de sa douleur, vient de ce que le comte de.... est pour six mois les bras croisés par l'ordre de votre majesté, dans le château de Vézel. Elle me demanda ce qu'il falloit

» qu'elle fit pour le tirer de-là. Je lui dis qu'il y » avoit deux manières ; la première, d'avoir une » armée de cent mille hommes & d'assiéger Wézel ; » la seconde, de se présenter à votre majesté, & » que cette façon-là étoit incomparablement la plus » sûre ».

Alors j'apperçus dans les airs
Ce premier roi de l'univers,
L'amour, qui de Walstein vous portait la demande,
Et qui disoit ces mots que l'on doit retenir:
Alors qu'une belle commande,
Les autres souverains doivent tous obéir.

WALTHER, (*hist. litt. mod.*) nom porté par plusieurs savant allemands, parens ou non.

1°. Par un célèbre mathématicien de Nuremberg, ami & compagnon de travail & d'observations de Régiomontan, auquel il a long temps survécu; car Régiomontan étoit mort en 1476, & *walther* vivoit encore au commencement du seizième siècle. Ce *walther* n'étoit d'abord qu'un bourgeois, riche, simple amateur des mathématiques & de l'astronomie. L'exemple de Régiomontan lui inspira une émulation utile, il voulut s'associer à ses travaux, & lorsque Régiomontan eut quitté l'Allemagne pour Rome, il fut en état de continuer ses observations pendant plus de trente ans. Ses soins & son assiduité au travail lui valurent l'honneur d'une découverte par laquelle son nom s'est conservé jusqu'à nous, c'est ce qu'on appelle la *réfraction astronomique*, ou la réfraction de la lumière & des astres à travers l'atmosphère. Deux mathématiciens avoient déjà écrit sur cet écart de la lumière; mais *walther* ne connoissoit point leurs ouvrages, & par conséquent il a l'honneur & le mérite de l'invention. On dit que son émulation à l'égard de Régiomontan, alla jusqu'à la jalousie; à sa mort, il avoit acheté ses papiers & ses instrumens. On s'attendoit qu'un ami si fidèle & si zélé s'empresseroit de donner une édition de ses œuvres, on croyoit qu'il n'avoit acheté ses papiers que pour cela; non seulement il ne les publia point, mais il en étoit si jaloux qu'il ne voulut jamais les laisser voir à personne, & ils n'ont été imprimés qu'après sa mort.

2°. Par Michel *walther*, prédicateur de la Duchesse douairière de Brunswick Lunebourg, puis du comte d'Oostfrise. Il étoit aussi de Nuremberg, il y étoit né en 1596 : nous ignorons s'il étoit parent du précédent. Il mourut en 1662 ; il a beaucoup écrit sur la bible pour en éclaircir & en résoudre les difficultés, & en général sur la théologie. Son *harmonia biblica* avoit été imprimée sept fois de son vivant.

3°. Par un autre Michel *walther*, fils du précédent, professeur de mathématiques & de théologie ; il a écrit sur les matières qu'il enseignoit. Il étoit né le 3 mars 1638.

4°. Par George Christophe *walther*, né à Rosembourg en 1601, mort en 1656 directeur de la chancellerie du lieu où il étoit né, auteur d'une méthode latine pour apprendre le droit, & de quelques autres ouvrages.

5°. Par Christophe Théodose *walther*, né à Schildberg en 1699, vingt ans missionnaire dans le Tranquebar sur la côte de Coromandel, depuis 1720, jusqu'en 1740. On a de lui un ouvrage intitulé : *Doctrina temporum indica*, imprimé en 1738, dans *l'historia regni bactriani* de Bayer. *walther* fit aussi imprimer à Tranquebar même une histoire sacrée en langue Malabare. Il mourut peu de temps après son retour en Europe, en 1741, à Dresde.

WALTON (Briand) (*hist. litt. mod.*) évêque de Chester en Angleterre, savant connu par la Polyglotte d'Angleterre, qui porte en tête son nom & son portrait, & à laquelle il a eu la plus grande part. Il y a sur toutes les bibles rassemblées dans ce vaste recueil, des dissertations qu'on appelle les *Prolégomènes de walton*. Il mourut en 1661, avec la réputation d'un homme sage, d'un prélat modeste & d'un savant éclairé.

WAMBA (*hist. d'Espagne*) roi des visigoths en Espagne, successeur de Recesvind ou Recesuinte, monta sur le trône en 672 ; il montra de la valeur & des vertus. Se sentant dans la suite affoibli ou par des infirmités naturelles, ou selon les idées du temps, par un poison lent qu'on lui avoit donné, il abdiqua la couronne, désigna Ervige pour son successeur, & se retira dans un monastère, où il mourut en 683.

WAMÈLE (Jean) (*hist mod.*) jurisconsulte de Liège, enseigna le droit à Louvain avec quelque réputation. Ses remarques sur divers titres de l'un & de l'autre droit, en ont eu aussi. Dom Juan d'Autriche voulut lui procurer une place dans le conseil d'état, il préféra sa chaire & son cabinet. Mort en 1590.

WANBROUCK ou WANBRUGH. (*Hist. Litt. Mod.*) Poëte comique anglois, mort en 1705, & dont les œuvres ont été imprimées à Londres en 1730. « Un chevalier *Wanbrugh*, dit M. de Voltaire, a fait des comédies encore plus plaisantes » (que celles de M. Wicherley) mais moins ingénieuses. Ce chevalier étoit un homme de plaisir, » & par-dessus cela poëte & architecte. On prétend » qu'il écrivoit avec autant de délicatesse & d'élégance qu'il bâtissoit grossièrement. C'est lui qui » a bâti le fameux château de Blenheim pesant & « durable

» durable monument de notre malheureuse bataille » d'Hochstet. Si les appartemens étoient seulement » aussi larges, que les murailles sont épaisses, ce » château seroit assez commode.

» On a mis dans l'épitaphe de *Wanbrugh*, qu'on » souhaitoit que la terre ne lui fût point légère, » attendu que de son vivant il l'avoit si inhumai- » nement chargée.

» Ce chevalier ayant fait un tour en France avant » la belle guerre de 1701, fut mis à la bastille, & » y resta quelque tems sans avoir jamais pu savoir » ce qui lui avoit attiré cette distinction de la part » de notre ministère. Il fit une comédie à la bas- » tille; & ce qui est à mon sens fort étrange, c'est » qu'il n'y a dans cette pièce aucun trait contre le » pays dans lequel il essuya cette violence ».

Dans la comparaison générale des comédies de Congrève, de *Wanbrugh* & de Wicherley, M. de Voltaire juge que celles de Congrève sont les plus spirituelles & les plus exactes; celles de *Wanbrugh*, les plus gaies, celle de Wicherley, les plus fortes.

WANDELBERT. (*Hist. Litt. Mod.*) Diacre & moine de l'abbaye de Prum, au neuvième siècle, sous l'empire de Lothaire, fils de Louis le Débonnaire. Il est auteur d'un martyrologe en vers héroïques, imprimé avec celui d'Usuard son contemporain. (*Voyez* l'article USUARD.)

WANLEY, (Humfroi) *Hist. Litt. Mod.*) Savant anglois né à Coventry, passa toute sa vie à parcourir les différentes bibliothèques de l'Angleterre pour y chercher les livres écrits dans les anciennes langues septentrionales, & le fruit de ses recherches a été un catalogue de ces livres qu'il a donné dans le recueil intitulé : *Antiqua litteratura septentrionalis.*

WANSLEB. (Jean Michel) *Hist. Litt. Mod.*) Né à Erfort en Thuringe, de parens luthériens, apprit de Ludolphe ou Ludolf (voyez cet article) la langue éthiopienne & s'y rendit fort habile. Dans le temps où M. Arnauld faisoit la guerre aux calvinistes & travailloit à son grand ouvrage de la perpétuité de la foi de l'église sur l'eucharistie, on regarda comme fort important de savoir quels étoient sur ce point les dogmes & les rits des différentes églises de l'Orient; mais le résultat des recherches à cet égard, étoit ordinairement conforme au desir & à la foi de celui qui les faisoit. M. de Pomponne, alors ministre des affaires étrangères, pour servir son oncle, en fit faire par tous les ministres de France, à Constantinople & dans l'Orient; les protestans en firent faire aussi par des savans de leur profession; le duc de Saxe Gotha, sur les instances des luthériens, envoya *wansleb* en Egypte & en Ethiopie pour le même objet; mais soit qu'il fût déjà ébranlé dans sa foi luthérienne sur l'eucharistie, soit que ne portant dans cet examen que de la bonne foi, il trouvât en effet les dogmes de ces églises conformes à ceux de l'église romaine, au lieu de retourner chez ceux qui l'avoient envoyé & dont il ne pouvoit que frustrer les espérances, il alla en 1665, à Rome, y fit son abjuration, & se fit Dominicain. Il avoit pris goût aux voyages, & il continua de s'y livrer. Ce goût l'ayant amené à Paris, en 1670. M. Colbert crut qu'il pouvoit tirer parti d'un tel homme; il le renvoya en Egypte, pour y chercher des manuscrits orientaux. Ce voyage ne fut point infructueux, *wansleb* enrichit la bibliothèque du roi, de trois cent trente-quatre manuscrits, tant arabes, que turcs & persans Il étoit peu d'emplois ou littéraires, ou ecclésiastiques auxquels un tel service ne lui donnât droit de prétendre, mais *wansleb* mit toujours obstacle à son avancement par sa mauvaise conduite, & il se vit réduit à être vicaire d'une paroisse près de Fontainebleau, où il mourut en 1679. On a de lui une histoire de l'église d'Alexandrie, une relation de l'état où il avoit trouvé l'Egypte à son premier voyage; enfin une relation de son second voyage. Ces productions sont estimées.

WARAGES, LES, (*Hist. de Russie.*) c'est le nom collectif d'hommes célebres, qui donnerent des souverains à la Russie. M. Bayer, dans une dissertation insérée dans les mémoires de Petersbourg, soutient que les *Warages* étoient des guerriers Suédois, Norvégiens & Danois, qui commencerent par s'engager au service des Russes, & qui exercerent quelquefois chez eux des charges civiles, & sur-tout des emplois militaires. L'auteur prouve son opinion par les noms *Warages* qui se trouvent dans les annales de Russie, depuis Ruric, un des trois freres *Warages*, qui devinrent souverains en Russie, au neuvieme siecle: ces noms sont tous des noms danois, suédois, ou norwégiens; mais ce qu'il y a de plus curieux dans le mémoire de M. Bayer, c'est qu'il prétend y prouver que les Baranges, ou Waranges si célebres dans l'histoire bysantine, ne sont autres que les *Warages*. (*D. J.*)

WARD, (Seth) (*hist. litt. mod.*) mathématicien anglois célèbre, qui eut beaucoup de part à l'établissement de la société royale de Londres, étoit né en 1617, à Buntington dans le Hérefordshire; il fut évêque d'Excester, puis transféré en 1667, à l'évêché de Salisburi. Il mourut à Londres en 1689. Comme mathématicien, on a de lui une trigonométrie & un traité des comètes; comme évêque il a publié des sermons, & il a écrit contre Hobbes.

WARÉ, (Jacques) (*hist. litt. mod.*) irlandois, chevalier de la Jarretière, mort en 1667, à Dublin où il étoit né, a beaucoup écrit pour son

pays. On a de lui un traité des écrivains d'Irlande; des annales d'Irlanda, ſous las règnas da Henri VIII, d'Edouard VI, & de Marie, une hiſtoire des évêques d'Irlande, &c.

WARHAM, (Guillauma) (*hiſt. du ſchiſme d'Anglet.*) natif d'Oakley dans la Hampſhira, profeſſeur an droit à Oxford, anvoyé en ambaſſade par Henri VII, roi d'Anglaterre, auprès de Philippe le Baau, archiduc d'Autriche, ſouverain des Pays-Bas, nommé à ſon retour évêque de Londres, puis chancelier d'Angleterre & archevêqua de Cantorberi, mourut da douleur an 1532, d'avoir vu l'amour renvarſar dans ſon pays la raligion catholiqua.

WARIN, (Jean) (*hiſt. mod.*) ſculpteur & graveur célèbre, garde das monnoies de France, artiſte d'una grande réputation. Ses monnoies, ſes médailles, ſes ouvragas de ſculpture ſont très aſtimés; nous en renvoyons l'éloga ou la jugement au dictionnaire des arts. Il paroit avoir été moins racommandable par le caractèra que par las talens; on lui reproche una avarice ſordida; c'eſt par un effet da cetta avarice qu'il aut la cruauté de forcer ſa fila à épouſar un homme boſſu, boiteux, malada des écrouellas, mais fort riche; la malheurenſe ne put ſoutenir l'horreur da ſon ſort, elle s'empoiſonna en 1651, avec du ſublimé qu'ella avala dans un œuf. Plus la nom de *warin* aſt célèbre, plus il donnera de force à cet horrible axampla, & da poids à la leçon qui en réſulte, da ne jamais forcar l'inclination des enſans. On dit que *warin* périt auſſi par le poiſon, qui lui fut, dit-on, donné par des ſcélérats auxquels il avoit rafuſé des poinçons da monnoie; peut-être a-t-on charché ce rapport de ſa mort avac celle de ſa filla, par la daſir de juſtifier ſauſſement la providenca aux yeux des hommes, car las hommes font toujours Dieu à leur image, ils veulant toujours qu'il ſoit juſta à leur manière, & ſoumettent ſas décrets aux petites vues de la juſtice & de la ſageſſe humaine. *warin* étoit né à Liège en 1604, & mourut à Paris, an 1672.

WARNEFRIDE (*voyez* PAUL, diacra.)

WARTHON, (*hiſt. litt. mod.*) c'eſt le nom de deux ſavans anglois.

1°. Thomas, profeſſeur en médecine au collège de Greſham, connu des médecins par ſon *Adenographia* ou deſcription des glandes maxillaires. Né an Yorckshire en 1610. Mort à Londres an 1673.

2°. Henri, curé de Minſter, né vers l'an 1664, dans la comté da Norfolck, mort an 1694, ſavant fort inſtruit de l'hiſtoire eccléſiaſtiqua de ſon pays. On a de lui un grand ouvrage, intitulé: *Anglia ſacra*. C'eſt une ſavante hiſtoire des archevêques d'Angleterre, juſqu'an l'année 1540, *hiſtoria de Epiſcopis & Decanis Londinenſibus, & Aſſavenſibus, ad annum* 1540. Daux traités en anglois, l'un en faveur du mariage des prêtres, l'autre en favaur de la pluralité des bénéfices; il a auſſi écrit la vie de ce famaux Guillauma Laud, archevêque da Cantorbéri, victime de ſon attachament à la cauſe de Charlas I. (*Voyez* l'article LAUD.)

WARWICK, (*hiſt. d'Anglet.*) comté d'Angletarre, dont pluſiaurs perſonnages célèbres ont porté le nom:

1°. Le comte da Warwick, da la maiſon de Baauchamp, l'una des plus anciennes, des plus illuſtres & des plus riches da l'Angleterre, général diſtingué dans les guerres des anglois, contre les françois, ſous Charles VI & Charles VII; c'étoit l'émula des Arondel & des Talbot. Avant le ſièga d'Orléans, il avoit formé celui de Montargis. Le pramier axploit du fameux batard d'Orléans, qui fut depuis le comte de Dunois, & le premier ſuccès un peu déciſif des françois, ſous le règne de Charles VII, après les déſaſtres de Crévant & de Verneuil, fut da faire lever au comte de Warwick, ce ſièga de Montargis; & ce fut pour affacer cat échec par l'éclat d'une grande axpédition, que les anglois ayant reçu des renforts conſidérables, entraprirent le ſiàga d'Orléans. Pour un brave capitaina, il partagea trop la colèra avaugla & féroce des anglois, contre la Pucalle d'Orléans. Il eut la curioſità un pau lâcha d'aller la voir dans ſa priſon, où un héros anglois, n'auroit dû paroitre que pour la délivrar ou du moins pour l'admirer, il y alloit pour inſulter à ſon malhaur, & la Pucelle ayant tenu des propos qui menaçoient les anglois da la décadenca entière de leurs affaires an France, le comte de Varwick aut du moins le léger mérita de retenir le comta de Staford, qui vouloit tuer la Pucelle, & qui avoit tiré l'épée contre elle. Ce n'étoit pas pour la ſauvar qua Warwick l'arrachoit des mains de ca barbare, c'etoit pour la réſerver au ſupplica, & cette infortunée étant tombée malada en priſon, Warwick, ainſi que le cardinal de Wincheſtra, montra une grande crainte qu'elle na mourût da ſa maladie, & que le roi d'Angletarra ne fut privé da la ſatisfaction da la faire brûler. Lorſque las inquiſiteurs aurent condamné Jeanna, ſuivant le ſtyle de l'inquiſition, à une priſon perpétuelle, *au pain de douleur & à l'eau d'angoiſſe*, le comte de Warwick reprocha aux juges la douceur de ce jugement, & il approuva, du moins par ſon ſilance, l'indigne artifica par laquel Pierre Cauchon livra aux anglois leur victime, an la faiſant condamnar comme relapſe, parca qu'ayant ſigné la promeſſe da quitter pour jamais l'habit d'homme, la pudeur l'avoit obligée da prendre la ſeul vêtement qu'on aut laiſſé à ſa diſpoſition & c'étoit un habit d'homme.

Henri V, roi d'Anglaterre, avoit confié en mourant l'éducation de ſon fils, Henri VI, au comte de

Warwick; cette disposition ne fut point suivie, & le parlement choisit au lieu de Warwick, le cardinal de Wincestre, grand oncle du jeune roi, mais beaucoup moins digne que Warwick de ce noble emploi. Warwick mourut pendant le cours des guerres entre les deux nations.

2°. Mais celui qui a le plus illustré ce nom de Warwick, est le fameux Richard Névil, qui dans la querelle des deux Roses, mérita le surnom de *King-Maker*, *faiseur de rois*.

Il étoit devenu comte de Warwick par son mariage avec la fille du précédent.

Il fut avec le comte de Salisbury son père, le confident & le fauteur des premiers desseins du duc d'Yorck sur la couronne. Par une suite de passions & d'intrigues, le duc d'Yorck, d'abord emprisonné & menacé de la mort, fut ensuite introduit dans le conseil de Henri VI, & de Marguerite d'Anjou, avec ses deux amis, Salisbury & Warwick. Dès qu'ils y furent entrés, ils devinrent les maîtres, au point qu'ils osèrent faire arrêter le favori Sommerset, jusques dans la chambre de la reine.

Le gouvernement de Calais, seule place qui restât en France aux anglois, étoit un grand objet d'ambition & de rivalité à la cour de Henri VI. Le duc d'Yorck l'avoit enlevé au duc de Sommerset, qui, étant devenu libre, la réclama. Henri, pour ne point aigrir l'un des deux rivaux, par une préférence marquée, se nomma lui-même gouverneur de Calais, comme dans la suite en France, la reine Anne se fit *sur-intendante des mers*, pour refuser cette dignité au grand Condé. Le duc d'Yorck prit ce refus pour un outrage, il arma de nouveau avec ses deux amis, Salisbury & Warwick, & livra en 1455, la bataille de Saint-Albans, où le roi blessé d'un coup de flèche à la gorge, fut fait prisonnier, & où le duc de Sommerset fut tué. Le duc d'Yorck, après sa victoire, fut déclaré par Henri VI lui-même, protecteur du royaume, il fut dépouillé de ce titre par Marguerite; après diverses négociations, sans bonne foi, & toujours suivies de ruptures, parce que tout traité n'étoit qu'un piège, il reprit les armes pour ne les plus quitter.

Le comte de Salisbury battit l'armée royale à Bloreheath en 1459; Marguerite répara cet échec en dissipant sans combat l'armée d'Yorck, en intimidant par des menaces une partie de cette armée, en séduisant l'autre par des promesses; le duc & ses amis furent réduits à la fuite. Mais bientôt le comte de la Marche, fils aîné du duc d'Yorck, entra en triomphe dans Londres à la tête d'une nouvelle armée avec Salisbury & Warwick; la reine fut battue en 1460, à Northampton où elle faisoit toutes les fonctions de général; Henri alors fut gouverné par ses vainqueurs, comme il l'avoit été par sa femme. Le duc d'Yorck fit ordonner par Henri VI, à Marguerite d'Anjou de revenir à Londres, bien sûr qu'elle désobéiroit, & bien résolu sur cette désobéissance, de la faire traiter en ennemie de l'état. Marguerite apporte elle-même sa réponse à la tête de dix-huit mille hommes, elle défait, toujours en 1460, le duc d'Yorck & le comte de Rutland, son second fils, à la bataille de Wakfeild, où ils périrent tous les deux. Le comte de Salisbury, père du comte de Warwick, y fut blessé & pris, elle lui fit trancher la tête. Elle eut encore la gloire & le bonheur de vaincre Warwick à la bataille de Barnet, ou seconde bataille de Saint-Albans en 1461.

Le comte de la Marche, fils aîné du duc d'Yorck, cherchant à joindre Warwick, débuta par une victoire; il battit, à la croix de Mortemer, dans le comté d'Héreford, les troupes de Lancastre, il marche vers Londres, Warwick le présente au peuple, il est proclamé sous le nom d'Edouard IV.

Secondé de Warwick, il abbat le parti de Lancastre à la bataille de Towton en 1461. Dans cette bataille, Marguerite avec une armée supérieure, fut mise en déroute.

La bataille de Towton est une des plus sanglantes & des plus acharnées que la querelle des deux roses ait produites; elle dura deux jours. La perte fut grande des deux côtés; on la fait monter en tout à trente-six mille hommes; les historiens ne parlent que de rivières & de ruisseaux teints de sang, que *de ponts de cadavres* sur lesquels on les traverse.

Edouard IV, voulant faire alliance avec Louis XI, demanda en mariage Bonne de Savoye, sœur de la reine de France; Warwick négocioit cette affaire à la cour de Louis, il réussit, & les articles furent arrêtés; mais pendant que la politique formoit ces nœuds en France, les passions en ordonnoient autrement en Angleterre. Edouard devint amoureux d'Elisabeth Woodville ou Videville, une de ses sujettes & l'épousa. Louis XI put être blessé de ce manque de foi, de la part d'un prince qui avoit traité avec lui: mais quel tyrannique orgueil pouvoit persuader au comte de Warwick, que ses services tout importans qu'ils étoient lui eussent donné le droit de forcer les inclinations de son maître, & qu'Edouard ne pût satisfaire son cœur sans l'aveu d'un sujet. Warwick éclata, menaça, offensa, fut humilié, prépara sa vengeance. Il vit tout son crédit passer à la maison des Videville. Edouard IV, tant que Warwick l'avoit conduit, avoit paru un héros, il ne fut qu'un roi foible sous les nouveaux favoris qui le gouvernoient. Warwick lutta long-temps contre la disgrace, tantôt comblé de faveurs équivoques, tantôt en butte à des traits de colère promptement suivis de réconciliations trompeuses. Warwick enfin se déclara ouvertement pour Marguerite, il essaya d'irriter contre Edouard le ressentiment de Louis XI; il porta sur-tout un coup funeste à Edouard, en

foulevant contre lui son propre frère, le duc de Clarence, auquel il donna sa fille aînée, qu'Edouard avoit tenté de séduire, parce qu'elle étoit belle, & parce qu'elle étoit fille de Warwick.

Il restoit une fille au comte de Warwick, il la donna au prince de Galles, fils de Marguerite. De ce mariage & de celui du duc de Clarence, il résulta une grande complication d'intérêts. Warwick réunissoit les deux Roses dans sa famille; beau père à la fois du prince de Galles & du duc de Clarence, il avoit un égal intérêt aux succès de la maison de Lancastre, & à ceux de la maison d'Yorck, il n'avoit d'ennemi que le seul Edouard. Le duc de Clarence, en quittant le roi son frère pour le comte de Warwick, avoit espéré le trône; mais quand il vit que la réconciliation de Warwick avec Marguerite, avoit pour but le rétablissement de la maison de Lancastre, il devint très froid sur les projets du comte, & le roi, son frère, qui le faisoit observer, profitant de son mécontentement, le ramena peu-à-peu à son parti, mais ce fut long-temps en secret entre eux. Cinq cents paysans du parti de Warwick, gagnent la bataille de Bambury en 1469; ils surprennent à Grafton le père & le frère de la nouvelle reine, & leur font trancher la tête. Warwick de son côté surprend Edouard & le fait prisonnier; les deux rois sont en sa puissance; mais Edouard trouve le moyen d'échapper à ses gardes, bientôt il se retrouve à la tête d'une armée; on menage entre Edouard, Warwick & Clarence qui n'avoit pas encore quitté le parti de Warwick, une conférence, qui se passe en reproches & ne fait qu'aigrir les esprits. Warwick & Clarence courent rassembler leurs amis, & cependant ils font marcher une armée sous la conduite de Robert de Wèles. Edouard se saisit du baron de Wèles, père de Robert, l'oblige d'écrire à son fils pour l'engager à poser les armes, & sur le refus de Robert, il fait trancher la tête au vieux de Weles; Robert battu près de Stafford, est aussi décapité. Warwick & Clarence, restés sans armée, retournent chercher des secours en France; mais lorsqu'ils croient debarquer à Calais, Vaucher à qui Warwick avoit confié la garde de cette place en son absence, fait tirer le canon sur eux; pour comble d'embarras, la Duchesse de Clarence fut surprise, dans ce momant là même, des douleurs de l'enfantement. Elle accoucha sur mer d'un fils, qui porta dans la suite, comme son ayeul maternel, le nom de comte de Warwick, & dont l'article suivra celui ci. On eut peine à obtenir que l'enfant fût porté à la ville pour y recevoir le baptême, & qu'on en fit venir les secours dont la mère avoit besoin. Cependant Vaucher fit faire sous main, & peut être à tout évènement, des excuses au comte de Warwick, sur sa conduite, dont il promit de lui dire les raisons dans un temps plus favorable. Warwick aborda en Normandie, il trouva Louis XI, assez zélé pour la cause de Lancastre, depuis que le nouveau duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, ayant épousé la sœur d'Edouard IV, étoit devenu le défenseur de la cause d'Yorck. Charles le Téméraire étoit comme le comte de Warwick, & comme quelques autres, allié aux deux maisons rivales; il descendoit par sa mère, de la maison de Lancastre, & avoit épousé une Yorck, sœur d'Edouard IV, Ce dernier titre étoit le plus puissant sur son ame, & il servoit la cause d'Yorck; en consequence Louis XI combloit d'égards & d'honneurs Marguerite d'Anjou & son fils, il avoit voulu que le jeune prince de Galles fût un des parains de Charles VIII, qui venoit de naitre. Le comte de Warwick obtenu de Louis quelques secours, il s'embarque & trouve le passage fermé par une flotte considérable que le duc de Bourgogne tenoit en mer pour l'enlever. Cette flotte se dissipe à la vue, soit saisie d'une terreur panique, soit poussée par les vents contraires; *Warwick* reparoit en Angleterre, le Lord Montaigu son frère (*voyez* l'article MONTAIGU) lui livre l'armée royale, dont Edouard lui avoit avec beaucoup d'imprudence confié le commandement. Edouard s'enfuit dans les Pays-Bas à travers mille dangers, sa femme va chercher sa sûreté dans l'asile de Westminster, où elle accoucha de son fils aîné, qui fut dans la suite Edouard V, Henri VI, remonte sur le trône, Edouard erra quelque temps dans les états de son beau-frère le duc de Bourgogne, qui trop occupé alors contre Louis XI, & ayant besoin de toutes ses forces, ne consentit à secourir Edouard que foiblement, & que le plus secrétement qu'il fut possible.

Edouard rentre en Angleterre, le duc de Clarence son frère étoit encore uni avec Warwick; ce fut alors qu'Edouard parvint à traiter efficacement avec Clarence, qui trahit Warwick, comme Montaigu avoit trahi Edouard. Ce monarque heureux & chéri est introduit dans Londres par ses amis, ses créanciers & ses maitresses; Warwick est défait & tué avec le Lord Montaigu, son frère, à la bataille de Barnet, livrée le 14 avril 1471; l'archeveque d'Yorck, leur frère, mourut de douleur après avoir langui dans les fers; la comtesse d'Oxford, leur sœur fut réduite à vivre du travail de ses mains; son mari, enfermé dans une citadelle, y resta douze ans. Henri fut de nouveau précipité du trône & pour jamais, le prince de Galles, son fils, pris à la bataille de Tewkerbury, aussi en 1471, fut amené devant Edouard & ses frères, qui le massacrèrent, Marguerite d'Anjou retourna en France, où elle passa le reste de sa déplorable vie à regretter le trône & à pleurer son fils.

3°. On sait par quel tissu de crimes, le duc de Glocestre, second frère d'Edouard IV, après avoir exterminé les Lancastres, fit aussi périr presque tous ceux des Yorcks qui le précédoient dans l'ordre de la succession, & s'ouvrit le chemin du trône. A son instigation & sur ses perfides insinuations, Edouard IV avoit fait noyer le duc de Clarence son frère, dans un tonneau de Malvoisie, Edouard étoit mort

peu de temps après, laissant deux fils que le duc de Glocestre fit disparoitre, il prit la couronne; c'est le roi Richard III, le plus décrié de tous les rois d'Angleterre. Il avoit épousé Anne, l'une des filles du comte de Warwick; c'étoit elle que son père avoit donnée en mariage au prince de Galles, fils de Henri VI & de Marguerite d'Aujou, si indignement massacré par Richard lui-même après la bataille de Tewkesbury: elle alla se jetter dans les bras du meurtrier de son premier mari; elle fut malheureuse & le méritoit bien; on ne daigna pas même la plaindre.

Nous avons dit que sa sœur aînée avoit épousé le duc de Clarence, & qu'elle en avoit eu un fils, qui se nommoit le comte de Warwick, du nom de son ayeul maternel; c'étoit qui lui étoit né sur la mer, à la vue de Calais, pendant que le canon du port tiroit sur le vaisseau qui portoit ses parens. Richard III, se contenta de le tenir enfermé; il est étonnant, d'après son caractère defiant & cruel, qu'il laissât vivre un prince dont les droits au trône précédoient les siens. La destinée du comte de *Warwick* fut déplorable; Henri VII, vainqueur & successeur de Richard III, tint quelque temps aussi *Warwick* enfermé. Cet infortuné, privé de l'air & de la lumière, étoit élevé dans une telle ignorance, qu'il ne savoit pas même le nom des animaux domestiques de l'usage le plus commun. Henri VII étoit haï, du moins il avoit assez d'ennemis pour que les conjonctures parussent favorables aux aventuriers pour tenter fortune, en prenant le nom de quelque prince chéri & malheureux. Le bruit courut qu'une victime étoit échappée au cruel Richard III; que le jeune duc d'Yorck, second fils d'Edouard IV, vivoit caché dans un coin de l'Angleterre. Un prêtre d'Oxford, nommé Simon, imagina de présenter sous le nom du duc d'Yorck, un jeune écolier qu'il élevoit & qui se nommoit Lambert Simnel, fils d'un menuisier ou d'un boulanger. Vers le même temps un autre faux bruit se répandit que le comte de *Warwick*, fils du duc de Clarence, s'étoit échappé de la tour de Londres où il étoit enfermé; Simon alors changea de fable, & son élève fut le comte de *Warwick*, imposture encore plus aisée à détruire que l'autre. *Warwick* avoit vécu quelque temps à la cour d'Edouard IV, bien des gens le connoissoient; il étoit difficile d'ailleurs que Simnel ressemblât également aux deux princes dont il jouoit le rôle tour à tour, & sur tout il étoit mal-adroit & dangereux de le faire passer pour un prince qui pouvoit paroître à tout moment, soit qu'il fût en prison, soit qu'il fût libre. Tous ces obstacles n'arrêtèrent point Simon; il fit embarquer Simnel pour l'Irlande, où il séduisit sans peine des ennemis du gouvernement qui vouloient être séduits; il fut couronné à Dublin; des yorckistes anglois commençoient même à se déclarer pour lui. Henri VII crut que pour détruire le parti de Simnel, il suffisoit de montrer *Warwick* au peuple; mais ce fut sur Henri qu'on rejetta l'imposture; on vit *Warwick*, & l'on nia que ce fût lui, on avoit résolu de croire à Simnel, il fallut en venir aux mains; Henri VII fut vainqueur à la bataille de Stoke, près de Newarck, en 1487. Simnel tomba entre ses mains; le roi le fit servir d'abord dans sa cuisine comme marmiton, ensuite dans ses chasses, en qualité de fauconnier.

Bientôt un nouvel aventurier vint réclamer la couronne. Celui-ci prétendoit être le duc d'Yorck, second fils d'Edouard IV; il se nommoit Perkin Warbeck; il étoit réputé fils d'un juif nommé Osbeck. (*Voyez* l'article WARBECK). Après divers succès il fut pris; on le mit à la tour de Londres, & il paroît qu'on se servit de lui pour perdre le comte de *Warwick*. Ferdinand & Isabelle qui négocioient alors le mariage de Catherine d'Arragon leur fille avec le prince Arthur, frère aîné de Henri VIII, montrèrent, dit-on, quelques doutes sur la déclaration par laquelle Perkin s'avouoit pour imposteur, déclaration qu'on avoit exigée de lui, pour prix de la vie qu'on lui laissoit. Cette déclaration fut imprimée & publiée, mais elle étoit superflue pour ceux qui ne le croyoient pas le duc d'Yorck, & selon l'usage, elle parut insuffisante aux autres. Les doutes que conservèrent, ou qu'affectèrent Ferdinand & Isabelle, ou qu'on leur imputa, furent mortels, & à Warbeck, & au comte de *Warwick*. L'existence de celui-ci parut sur-tout les inquiéter. Ils vouloient bien donner leur fille au prince Arthur, mais ils vouloient que les droits de ce prince à la couronne fussent à l'abri de toute contestation, & ils n'osoient s'en flatter, tant qu'il resteroit un rejeton mâle (ou réel ou supposé) de la maison d'Yorck. Henri VII ne chercha qu'un prétexte pour les satisfaire, peut-être même ne fit-il que supposer les prétendues inquiétudes de Ferdinand & d'Isabelle, pour avoir une occasion de se délivrer des siennes. Quoi qu'il en soit, on commença à donner à Perkin Warbeck plus de liberté, dans l'espérance qu'il en abuseroit; on lui permit de voir le comte de *Warwick*, dans l'espérance qu'ils conspireroient ensemble. Perkin fut son premier maître, il l'instruisit du droit général que tout homme avoit à la liberté, & des droits particuliers que lui, *Warwick*, avoit au trône. Il fut aisé à Perkin d'entraîner *Warwick*, son ignorance aidoit à le séduire.

Sous prétexte de commisération pour les deux prisonniers, on leur permettoit de longues conversations avec les domestiques du lord Digby, lieutenant de la tour, & cette permission étoit un nouveau piége. Quelques uns de ces domestiques parurent se laisser gagner, ils devoient tuer leur maître, s'emparer des clefs, & s'enfuir avec les deux prisonniers; ils furent arrêtés au moment de l'exécution, & sur leur déposition Perkin fut pendu, *Warwick* fut décapité, deux domestiques du lord Digby furent aussi exécutés comme complices.

Pendant que cette trame s'ourdissoit, on avoit pris soin de la justifier. On avoit voulu

montrer un danger imminent, & faire sentir la nécessité d'éteindre jusqu'au nom de *Warwick*; on avoit produit sous ce nom un nouvel aventurier, connu sous le nom de Wilford, fils d'un cordonnier. Un moine augustin, nommé Patrick, avoit prêché publiquement pour lui; le moine & son pupille furent pris; Wilford fut pendu, on fit grace au moine, dont on pouvoit encore employer l'éloquence à de pareils usages. Tel est du moins le récit des historiens contraires à Henri VII, il faut avouer qu'il suppose bien des crimes. On aura rendu Perkin & *Warwick* coupables, pour les punir, on aura sacrifié deux domestiques innocens du lord Digby, ou, si l'on veut qu'ils se soient réellement laissés séduire, on les aura du moins mis dans le cas, en leur ordonnant de feindre d'abord qu'ils étoient séduits. Enfin on aura sacrifié Wilford non moins inhumainement.

D'autres auteurs plus favorables à Henri VII, en convenant cependant qu'il peut avoir desiré de perdre Warbeck & *Warwick* pour dissiper les inquiétudes de Ferdinand & d'Isabelle, ou les siennes, ne voient d'ailleurs aucune liaison entre l'affaire de Wilford & celle de *Warwick*; ils regardent Wilford comme un imposteur que Henri crut devoir envoyer au supplice, parce que ces tentatives, devenues trop fréquentes, avoient besoin d'être réprimées par un exemple; il pardonna, disent-ils, au moine Patrick, parce qu'étant naturellement porté à la clémence, il ne se déterminoit pour la rigueur, que dans le cas d'une nécessité indispensable. Il est affreux, disent ces auteurs, de tourner contre loi sa bonté en preuve de perfidie. Quant aux deux domestiques envoyés au supplice, pourquoi voudroit-on les croire innocens, pendant que ce supplice même prouva qu'ils étoient coupables? Pourquoi supposer qu'ils avoient été apostés pour attirer les deux prisonniers dans le piége, au hasard d'y tomber eux-mêmes? Où sont les preuves de ces horreurs?

Warbeck, disent les mêmes auteurs, étoit très-coupable; la grace qu'on lui avoit accordée, étoit conditionnelle & relative à sa déclaration; on avoit supposé qu'il n'exciteroit plus de troubles; il avoit déja essayé d'en exciter dans une autre occasion, il s'étoit sauvé de sa prison, & prêt à être repris, il s'étoit réfugié dans le monastère de Shyne. Le prieur, homme respecté, lui avoit obtenu encore une fois sa grace; le roi s'étoit contenté d'exiger qu'il confirmât sa déclaration. Après tant d'indulgence, il forme de nouveaux complots, il y entraîne le simple *Warwick*, il gagne des domestiques étrangers, qui doivent forcer sa prison, en assassinant leur maître; il méritoit le supplice.

Celui du comte de *Warwick* n'est pas si aisé à justifier. Le traducteur de M. Smollett, écrivain joste & sage, mais qu'un esprit conciliateur porte un peu trop à l'apologie, dit: *Qu'il est bien peu de princes qui, en pareille occasion ne sacrifiassent leur concurrent, le pouvant faire avec justice.* Mais quelle justice y a-t-il à faire périr son concurrent, parce qu'il a des droits & qu'on le tient en sa puissance? Quelle justice y avoit-il à imputer au malheureux *Warwick* la crédulité à laquelle on l'avoit disposé par l'ignorance? Henri, sur ce point, est inexcusable: qu'importe ce que d'autres machiavelistes auroient fait en sa place? Si l'on vouloit justifier les crimes des princes par l'exemple, il n'y a rien qui ne devînt légitime; appellons crime ce qui est crime, la politique se chargera trop de le commettre, ne nous chargeons jamais de l'excuser.

Le comte de *Warwick* fut la dernière victime royale immolée pour la querelle des deux Roses. Par sa mort cette postérité masculine d'Édouard, si nombreuse dans l'origine, fut entièrement éteinte, & les races de Lancastre & d'Yorck ne subsistèrent plus que dans des branches féminines, telles que la maison de Tudor, pour Lancastre, & de la Poole-Suffolck, pour Yorck; & ces deux Roses indirectes s'entre-déchirèrent encore. Il y avoit aussi diverses maisons étrangères, issues des maisons de Lancastre & d'Yorck.

WASER, (Gaspard) (*Hist. Litt. Mod.*) antiquaire allemand, mort en 1625, auteur de plusieurs ouvrages, dont le moins inconnu a pour titre: *De Antiquis numeris hebræorum, chaldæorum & syrorum, quorum sancta Biblia & Rabbinorum scripta meminerunt.*

WASSEBOURG, (Richard) (*Hist. Litt. Mod.*) historiographe françois du 16ᵉ. siècle, avoit fait une étude profonde de notre histoire, & en avoit recherché tous les monumens, non seulement dans les différentes provinces du royaume qu'il avoit parcourues avec la plus grande attention, mais encore dans tous les pays circonvoisins; le résultat & le fruit de ses voyages se trouvent dans les *antiquités de la Gaule Belgique*, ouvrage imprimé à Paris en 1549.

WAST, (Saint) *Vedastus* (*Hist. Ecclés.*) évêque d'Arras, natif de Toul, eut part, avec Saint-Remi, à l'instruction & à la conversion de Clovis, après la bataille de Tolbiac. Il mourut en l'an 540, sans doute âgé, car la bataille de Tolbiac est de l'an 496.

WATERLAND, (Daniel *Hist. Litt. Mod.*) Chanoine de Saint-Paul, archidiacre du comté de Middlesex, chapelain ordinaire du roi d'Angleterre, grand défenseur de la consubstantialité du verbe, auteur de divers écrits polémiques sur cette matière, entr'autres d'une *Défense de l'écriture* contre la *Christianisme de Tyndal*. Mort en 1742.

WATTEAU, (Antoine) (*Hist. Mod.*) peintre célèbre dans son genre. Nous le renvoyons, pour ce qui concerne ses talens & les progrès de son art, au dictionnaire des arts. Nous observons seulement que cet artiste, dont presque tout les tableaux présentent des

scènes si gaies, étoit misanthrope & mélancolique. Ce contraste n'est pas d'ailleurs sans exemple. Le plus plaisant de tous les écrivains, Molière, étoit sérieux & réfléchi, il parloit toujours raison. Dans le monde il avoit la gravité attentive d'un observateur philosophe, & ne rioit point de ses tableaux, qui faisoient & qui font rire tout le monde. On raconte qu'un homme en proie à des vapeurs noires qui l'accabloient de tristesse, alla consulter un grand médecin, qui lui indiqua tous les remèdes convenables à son mal, il les avoit tous faits sans en éprouver de soulagement; enfin le médecin ne sachant plus que lui ordonner, lui dit: « dissipez-vous, allez à la comédie italienne, » voyez beaucoup arlequin, c'est le seul médecin » qui puisse vous guérir. » *Ah!* reprit tristement le malade, *si je n'ai pas d'autre ressource, je suis un homme mort, c'est moi qui suis arlequin.*

Watteau étoit né à Valenciennes en 1684. Il avoit pris l'habitude dans sa jeunesse d'aller dessiner sur la place les spectacles que les charlatans donnent au peuple, & que le peuple par sa curiosité avide & sa crédulité incurable, donne aux gens d'esprit & aux sages:

Spectaret populum ludis attentiùs ipsis.

Il fut reçu à l'académie de peinture, sous le titre de *peintre des fêtes galantes*. M. de Voltaire, dans *le Temple du Goût*, fait parler un curieux sans goût, qui dit:

Sur ma parole achetez ce tableau,
C'est Dieu le père, en sa gloire éternelle,
Peint galamment dans le goût de Wateau.

Ce peintre passoit pour réussir très-bien dans les petites figures, mais il n'a jamais rien fait de grand. Il fut accueilli en Angleterre & négligé en France, où se trouvant sans occupation, sa ressource fut de peindre pour le sieur Gersaint, son ami, marchand sur le pont Notre-Dame, le plafond de sa boutique. Il mourut au village de Nogent, près Paris, en 1721. Ses tableaux ont été recherchés après sa mort.

WATS. *(Hist. litt. mod.)* C'est le nom de deux savans anglois.

1°. Guillaume est principalement connu par la belle édition qu'il a donnée en 1640 à Londres, en deux volumes *in-fol.*, de l'histoire de Mathieu Paris, avec une continuation des variantes & un glossaire, pour fixer la signification des mots barbares employés par Mathieu Paris. Il a laissé aussi quelques ouvrages de philologie, bien moins célèbres. Tout ce qu'on sait de Guillaume *Wats*, est qu'il vivoit dans le 17e siècle.

2°. Isaac, pasteur ordinaire dans l'église presbytérienne de Béryftreet à Londres, auteur de cantiques & d'hymnes, dont l'usage a été introduit dans l'office public de plusieurs églises presbytériennes. Ses œuvres ont été publiées en six volumes *in-4°.*, qui contiennent des traités de morale, de grammaire, de géographie, d'astronomie, de logique, de métaphysique, mais il est principalement connu en France par un ouvrage qui a pour titre: *La culture de l'esprit*, & qui a été traduit en françois en 1762, mais l'ouvrage est incomplet, la mort n'ayant pas permis à l'auteur d'achever la seconde partie. Il avoit publié la première en 1741.

WAUVERMANS, (Philippe, Pierre & Jean) *(Hist. mod.)* peintres, trois frères qui travailloient dans le même genre, celui des paysages. Le plus célèbre & le modèle des autres est Philippe. On lui reproche trop de fini. Renvoyé pour le jugement au dictionnaire des arts. Il étoit né à Harlem en 1620; il mourut dans la même ville en 1668, laissant une grande réputation & bien peu de fortune. Il ne voulut jamais que son fils s'attachât à la peinture, il aima mieux en faire un moine; nous ignorons si ce fut par le même motif qu'avouoit si naïvement un autre peintre célèbre. « C'est que si mon fils étoit » indigne de moi, j'en serois humilié, & que s'il » m'effaçoit, j'en serois bien plus humilié encore ». Nous ignorons aussi par quel motif, soit de dégoût pour son art, soit d'humilité chrétienne & de renonciation volontaire à la gloire, soit peut-être au contraire de soin recherché de cette même gloire, & de crainte d'y nuire par des productions trop imparfaites, & comme Virgile vouloit qu'on brûlât l'Enéide, il fit brûler en sa présence, au lit de la mort, une cassette remplie de ses études & de ses dessins. On a beaucoup gravé d'après *Wauvermans*, & il a aussi lui-même gravé à l'eau-forte.

WECHEL, (Chrétien & André) *(Hist. typograph.)* père & fils, célèbres imprimeurs de Paris & de Francfort. La seule suscription *Typis Vechelianis*, est un titre de recommandation & un certificat d'exactitude & de correction; ils avoient pour correcteur de leur imprimerie le savant Frédéric Sylburg, & ce fut à lui principalement qu'ils durent la perfection de leur art. Chrétien vivoit encore en 1552, André son fils mourut en 1581. On a imprimé à Francfort, en 1590, le catalogue des livres sortis de leurs presses.

WEDEL, (George-Wolfgang) *(Hist. litt. mod.)* savant médecin allemand, né à Goltzen dans la Lusace en 1645, fut professeur en médecine à Jene en 1672, puis premier médecin des ducs de Saxe. Il fut de l'académie de Berlin & de celle des curieux de la nature. Il a beaucoup écrit sur son art. Ses principaux ouvrages ont pour titres: *De sale volatili plantarum. Theoremata medica. Theoria saporum medica. De morbis infantum. Opiologia. Exercitationum medico-philologicarum decades 20. Physiologia reformata. Pharmacia in artis formam redacta. De medicamen-*

torum compositione extemporaneâ. De medicamentorum facultatibus cognoscendis & applicandis. Physiologia medica. Mort en 1721.

WEHLER ou WHELER, (George) (*Hist. litt. mod.*) savant anglois du 17e siècle, avantageusement connu par son *voyage de Dalmatie, de Grèce & du Levant*, imprimé, soit séparément, soit conjointement, avec celui de Spon.

* WEIMAR. (Bernard, duc de Saxe.) (*Hist. mod.*) *Voyez* l'article Saxe.

WEISS, (Pierre) (*Hist. litt. mod.*) poëte & historien allemand du 16e siècle. Ce nom de *Weiss* signifie *blanc* en allemand, en conséquence *Weiss* prit le nom latin d'Albinus. Né à Snéeberg dans la Misnie, il fut professeur de poésie & de mathématiques dans l'université de Wittemberg, puis secrétaire de l'électeur de Saxe. Il est auteur d'une chronique de Misnie & de quelques autres ouvrages historiques estimés des allemands. Voilà l'historien; quant au poëte, on a de lui un recueil de poésies latines.

WEISSENBORN, (Isaïe-Frédéric) (*Hist. litt. mod.*) savant allemand, théologien luthérien, né à Smalkalde en 1673, professeur en théologie à Jene; mort en 1750 aussi à Jene. On a de lui des sermons en allemand, & les ouvrages suivans en latin: *Museum philosophiæ. Paradoxorum logicorum decades. Character veræ religionis in doctrinâ de fide in christum justificante.*

WEITZIUS, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) autre savant allemand, connu des savans par des commentaires sur Térence, sur Ovide, sur Prudence, &c. Mort en 1642.

WELLER. (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom de deux savans théologiens allemands.

1º. Jérôme, né à Freyberg en Misnie l'an 1499, fut disciple de Luther, & devint ensuite professeur de théologie luthérienne dans son pays, où il mourut en 1572. On a de lui des commentaires sur Samuël, sur les livres des rois, sur les épîtres aux Ephésiens, & un ouvrage intitulé: *Consilium de studio theologiæ rectè instituendo.*

2º. Jacques né à Neukirk dans le Voitgland en 1602, professeur de théologie & de langues orientales à Vittemberg, puis prédicateur de l'électeur de Saxe. On a de lui une bonne grammaire grecque, & un ouvrage intitulé: *Spicilegium quæstionum hebræosyrarum.* Mort en 1664.

WELS, (Edmond) (*Hist. litt. mod.*) littérateur anglois, savant dans la langue grecque qu'il professoit à Oxford, mort vers l'an 1730, est connu principalement des savans par une bonne édition de Xénophon, qu'il a donné à Oxfort, avec des cartes géographiques & chronologiques.

WELSER, (Marc) (*Hist. litt. mod.*) né à Ausbourg en 1558, d'une famille noble, fut disciple à Rome du fameux Muret; de retour dans sa patrie, il y parut avec éclat au barreau, fut préteur & sénateur d'Ausbourg. Il est celèbre par ses ouvrages. On lui attribue autant & plus qu'au marquis de Bedmar Alphonse de la Cueva, l'ouvrage contre Venise, lequel a pour titre: *Squittinio della libertà veneta.* Il est incontestablement l'auteur de deux grands ouvrages historiques, l'un intitulé: *Rerum Augusto —vindelicarum, libri* 8, & *Rerum boïarum, libri* 5. Mort en 1614.

WENCESLAS, (*Voyez* Vinceslas.)

WENDELIN, (Godefroi) (*Hist. litt. mod.*) né dans le Brabant en 1580, professa la philosophie à Digne, & mourut à Tournai en 1660. Il étoit chanoine de cette dernière ville. Il étoit philosophe & jurisconsulte; il est connu des savans par une édition des loix saliques enrichie de savantes notes & d'un glossaire très-utile pour l'intelligence de ces loix.

WEPPE, (Jean-Jacques) (*Hist. litt. mod.*) médecin du duc de Virtemberg, du marquis de Doutlac & de l'électeur Palatin. On a de lui: *Historia apoplecticorum. Cicutæ aquaticæ historia. Observationes.* Mort en 1695.

WERELADA, s. m. (*Hist. mod.*) ce mot chez les Anglo-Saxons signifioit le serment par lequel on se justifioit d'une accusation d'homicide pour se dispenser de payer l'amende infligée, comme peine de ce crime, & qu'on nommoit *Were*. (A. R.)

Quand un homme en avoit tué un autre, il étoit obligé de payer au roi & aux parens du mort, l'estimation qu'on faisoit de celui-ci, & elle étoit plus ou moins forte, suivant sa qualité. Car du tems des Saxons, l'homicide n'étoit pas puni de mort, mais simplement d'une amende pécuniaire. Les saxons avoient pris cette coutume, des anciens germains & des francs, chez lesquels on payoit 14 liv. pour un homicide; savoir, 3 liv. pour le droit du roi appellé *bannum dominicum ou fredum*, du teutonique *frid*, qui veut dire, *paix ou réconciliation*, & 11 livres pour la réparation du meurtre. Cette derniere somme qui se payoit au plus proche parent se nommoit *Wergelta*, terme composé de deux mots germains *gelt*, argent, & *weren* se défendre: souvent cette composition & ces amendes enrichissoient la famille de celui qui avoit été tué. *Vous m'avez beaucoup d'obligation*, disoit dans une débauche un certain Sichaire à Craunide, ainsi que le rapporte Grégoire de Tours liv. IX. ch. xix. *de ce que j'ai tué vos parens; ces diffé-rens*

rens meurtres ont fait entrer dans votre maison beaucoup de richesses qui en ont bien rétabli le désordre.

Mais lorsque le cas étoit douteux & que l'accusé nioit le fait, il étoit obligé de se purger par le serment de plusieurs personnes, suivant son rang & sa qualité. Si l'amende n'étoit fixée qu'à 4 liv., il étoit tenu d'avoir dix-huit personnes du côté de son père, & quatre du côté de sa mère, pour prêter serment avec lui, & l'on appelloit ces personnes *juratores* ou *conjuratores*. Mais si l'amende alloit jusqu'à 54 liv., alors il falloit soixante témoins ou jureurs, & c'est ce qu'on appelloit *werelada*, *homicidium werâ solvatur aut werelada negetur*. Telle étoit la disposition de la loi. (*A. R.*)

WERENFELS. (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom de trois savans suisses, père, fils & petit-fils.

1°. Jean-Jacques né à Bâle & pasteur de cette ville, mort en 1655. On a de lui des sermons en allemand & des homélies en latin sur l'ecclésiaste.

2°. Pierre né à Liéchtel près de Bâle en 1627, fut archidiacre de Bâle & professeur en théologie. On a de lui des dissertations, des sermons, quelques ouvrages d'érudition; mais ce qui lui fait le plus d'honneur, c'est le zèle & le courage qu'il montra pendant une peste dont sa patrie fut ravagée pendant les années 1667 & 1668.

3°. Samuel né à Bâle en 1657, professeur de différentes sciences en cette ville, voyagea en Hollande, en Allemagne, en France, & eut à Paris des liaisons avec le P. Mallebranche, avec dom Montfaucon, avec M. de Varignon. Il revint à Bâle en 1702; en 1703, il eut la chaire de théologie de son père. C'est des trois *Werenfels* celui qui eut le plus de réputation & les correspondances les plus étendues. Il fut aggrégé en 1706, à la société angloise de la propagation de la foi, & en 1708 à la société royale des sciences de Berlin. Il mourut à Bâle en 1740. Ses ouvrages ont été recueillis en deux volumes *in*-4°. Le plus connu de ces ouvrages a pour titre *de logomachiis eruditorum*, des disputes de mots entre savans; on a de lui aussi des poésies & des sermons; pour lui, il n'aimoit ni les disputes de mots, ni les disputes de choses; il étoit du caractère le plus doux & le plus modéré; il s'attachoit à inspirer à tous ses élèves la tolérance & la vertu, dont il leur donnoit l'exemple.

WERE, (Adrien Vander) (*Hist. mod.*) peintre hollandois très fameux, né à Rotterdam en 1659, y mourut en 1727. Nous renvoyons au dictionnaire des arts ce qui concerne ses talens & ses défauts dans les deux genres auxquels il s'attachoit principalement, le portrait & l'histoire. Nous ne parlerons que des honneurs que lui rendit l'électeur Palatin; il le créa chevalier, lui & tous ses descendans; il lui permit d'ajouter à ses armes une partie des armes électorales, & lui fit présent de son portrait enrichi de diamans. Ses principaux ouvrages sont partie de la riche collection de l'électeur Palatin à Dusseldorp.

WERNERUSON ou GUARNERUS est le même nom qu'IRNERIUS. (Voyez à ce dernier nom l'article de ce jurisconsulte, que les uns ont cru allemand & les autres milanois. C'est par une erreur typographique qu'on lit dans cet article qu'il mourut avant l'an 1130; c'est avant l'an 1150 qu'il faut lire.)

WERST, (*mes. itiner.*) nom d'une mesure de distance dont on se sert en Moscovie. Le *werst*, suivant la supputation du capitaine Perry, contient 3504 piés d'Angleterre; ce qui fait environ deux tiers du mille anglois. Une lieue de France contient quatre *wersts*. Un degré a quatre-vingt *wersts*, ou soixante milles d'Angleterre. (*D. J.*)

WERST, (*Arpent.*) mesure itinéraire de Russie, de 547 toises, qui s'est conservée depuis les grecs, chez qui il y avoit des milles de 86 au degré, ou de 663 toises; il y en a encore dans l'Archipel. M. d'Anville observe que dans une carte de la Russie, faite en 1614, les *wersts* sont évalués sur le pied de 87; mais, par un réglement particulier, on a réduit cette mesure à 500 sazen, le sazen composé de 3 arszins ou archines, égaux à 7 pieds anglois, d'où il résulte que le *werst* est de 104 au degré ou de 547 toises. *Traité des mesures itinéraires*, par M. d'Anville. (*A. R.*)

WESEMBEC, (Mathieu) (*Hist. litt. mod.*) fameux jurisconsulte, né à Anvers en 1531, fut reçu docteur en droit à Louvain à dix-neuf ans, honneur que personne n'avoit eu à cet âge. Il enseigna la jurisprudence avec succès à Jène & à Wittemberg. Il mourut dans cette dernière ville en 1586. Il avoit embrassé la religion protestante. Il a beaucoup écrit sur le droit; on fait cas sur tout de ses *Observations sur les Pandectes & le Code*, & de ses *Paratitles*.

WESSELUS, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) savant hollandois, né à Groningue vers l'an 1419, fit ses études à Cologne, & comme il étoit dès-lors fort empressé de s'instruire, il traversoit souvent le Rhin pour aller dans le monastère de Duits ou Deutsch, lire les ouvrages de l'abbé Rupert, lesquels étoient en manuscrit dans ce monastère, & n'avoient pas encore été imprimés; ils ne le furent pour la première fois qu'en 1638. Attiré à Paris par ce même desir de s'instruire, *Wesselus* trouva qu'on y tournoit le dos à la science, en se plongeant dans les ridicules querelles des nominaux & des réalistes, *logomachia eruditorum*. Sixte IV qui l'avoit connu avant de parvenir à la tiare, lui fit de grandes offres de services. *Wesselus* lui demanda en conséquence un

exemplaire de la bible en hébreu & en grec. Le pape s'étonna qu'il ne lui eût pas plutôt demandé un évêché ou quelque autre grace de ce genre. — C'est, répondit *Wesselus*, que je n'en ai pas besoin, mais je ne peux me passer d'une bible hébraïque & greque. *Wesselus* mourut dans sa patrie en 1489. Les épithètes des savans étoient encore pompeuses alors; on l'appelloit *Wesselus*, *lumière du monde*. Il avoit eu des idées de réforme qui l'ont fait regarder comme le précurseur de Luther; en conséquence la plupart de ses ouvrages furent livrés aux flammes, il n'en est resté que quelques traités, sous le titre de *Farrago rerum theologicarum*.

WESTPHALE, (Joachim) (*Hist. litter. mod.*) théologien luthérien célèbre, dont Calvin disoit que l'école étoit *une puante étable à pourceaux*; car M. Bossuet a remarqué que les adversaires de Calvin ne sont jamais, selon Calvin, que *des fripons*, *des foux*, *des méchans*, *des ivrognes*, *des furieux*, *des enragés*, *des taureaux*, *des ânes*, *des chiens*, *des pourceaux*, & cependant les écrits polémiques de Calvin, comparés à ceux de Luther, passent pour avoir de la grace & de la douceur. Il est certain du moins que cette violence si familière à Luther, est infiniment plus rare chez Calvin, mais personne ne savoit alors l'éviter en disputant. *Westphale* écrivit beaucoup contre Calvin & contre Théodore de Bèze, les deux patriarches d'une des branches de la réforme; mais plus cette branche étoit voisine de celle que Luther avoit formée, plus elle en étoit ennemie, c'est l'usage. On a de *Westphale* un ouvrage ou recueil qui a pour titre: *Epistola de religionis perniciosis mutationibus*; mais ce titre très-sensé a plus de force encore contre Luther que contre ses disciples diffidens, dont il semble avoir excusé d'avance les changemens par ceux dont il leur a donné l'exemple. Il falloit s'attendre que les disciples de Luther voudroient aussi à leur tour être chefs de secte, parce que, comme dit Tertullien, ce qui a été permis à Valentin l'est aussi aux valentiniens, & les marcionites ont le même droit que Marcion. *Westphale* étoit né à Hambourg en 1510, & mourut dans la même ville en 1574.

WETSTEIN (*Hist. litt. mod.*) est le nom de trois savans suisses, tous trois parens, & dont deux étoient frères.

1°. Jean-Rodolphe né à Bâle en 1647, y mourut en 1711. Son père étoit professeur en grec, & le fut ensuite en théologie dans cette ville, & Jean-Rodolphe lui succéda dans ces deux chaires. On a de Jean-Rodolphe quelques ouvrages de littérature. Il publia en 1673 le dialogue d'Origène contre les marcionites.

2°. Jean-Henri, frère de Jean-Rodolphe, très-savant aussi dans les langues grecque & latine, alla s'établir en Hollande, où il devint un imprimeur célèbre. Il y mourut en 1726.

3°. Jean-Jacques né à Bâle en 1693, étoit de la même famille que les précédens. Il voyagea beaucoup & toujours relativement à ses travaux littéraires & théologiques, il parcourut la Suisse, l'Allemagne, la France & l'Angleterre, recherchant & examinant par-tout avec le plus grand soin les divers manuscrits du nouveau testament grec, pour en donner une nouvelle édition avec les variantes. Revenu à Bâle, il fut fait diacre de l'église de Saint-Léonard. Il publia en 1730 les prolégomènes de l'édition du nouveau testament qu'il préparoit. Cet essai excita contre lui un orage; on le dénonça au conseil de Bâle comme un socinien, comme un novateur; la théologie a cela de commode pour les ennemis & pour les envieux, qu'elle leur fournit toujours de quoi perdre l'objet de leur haine ou de leur envie; *Wetstein* fut déposé par l'assemblée ecclésiastique, & forcé de se retirer en Hollande. Les arminiens ou remontrans, les plus tolérans des théologiens, & ce n'est pas beaucoup dire, lui firent un accueil favorable; ils le nommèrent à la chaire de philosophie qu'avoit occupée à Amsterdam leur fameux Leclerc, mais ils exigèrent qu'il se justifiât. Sa justification fut complette, car ayant passé à Bâle, & y ayant apparemment trouvé les conjonctures changées, il y obtint la cassation du décret que ses ennemis avoient fait porter contre lui, & revint victorieux à Amsterdam prendre possession de sa chaire qu'il remplit avec distinction, & qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1754. Son édition du nouveau testament grec, avec les variantes & des remarques critiques, avoit paru en 1751 & en 1752, sans exciter de nouveaux orages. Il y a inséré deux épitres de saint Clément qui n'avoient pas encore paru, & dont il prétend démontrer l'authenticité. Elles sont en syriaque avec une version latine; elles ont été traduites en françois par M. de Prémagny, de l'académie de Rouen, & imprimées en 1753.

WEYMAR. (*Voyez* l'article SAXE.) Bernard, duc de Saxe-Veimar ou *Weymar*, compagnon & successeur de Gustave-Adolphe dans la ligue avec la France contre la maison d'Autriche, étoit de la branche aînée de la maison de Saxe, à laquelle Charles-Quint avoit enlevé l'électorat pour en investir la branche cadette, qui en est encore en possession. Bernard, voulant se venger de la maison d'Autriche, s'étoit attaché au roi de Suède, dont il devint le principal général.

Après la bataille de Lutzen, où Gustave-Adolphe fut tué, le duc de Saxe-*Weymar* persévéra dans l'alliance de la France. Il perdit, le 6 septembre 1634, la bataille de Nortlingue, mais il se releva bientôt de cette défaite. Malgré la disette où étoit son armée, malgré l'abbattemens des troupes, les impériaux eurent à se repentir de l'avoir atteint dans sa retraite, il leur tailla en pièces cinq mille hommes à Vaudrevange sur la Sarre. Plusieurs princes alliés de la France, & même plusieurs princes de

a maison de Saxe, avoient été regagnés par l'empereur depuis la bataille de Nortlingue; le seul duc de Saxe *Weimar* se lia plus étroitement avec la France par un traité qu'il conclut avec Louis XIII, à Saint-Germain, le 26 octobre 1635. Ce fut pendant ce voyage en France que le fameux père Joseph, capucin, toujours occupé de guerre & de politique, lui montrant sur la carte toutes les places qu'il falloit qu'il prît l'année suivante, & lui traçant sa route & son plan de campagne, le duc de *Weimar*, qui n'étoit pas accoutumé, comme les courtisans françois, à respecter & craindre dans ce capucin le favori du cardinal de Richelieu, lui dit avec mépris : *Père, on ne prend pas les places avec le bout du doigt sur une carte ; laissez faire les gens du métier.* Il prit, le 14 juillet 1636, Saverne, place qui fut très-bien défendue, & au siége de laquelle le vicomte de Turenne fut blessé. Cette même année, les impériaux, commandés par le duc de Lorraine & le général Galas, étant entrés en Bourgogne, *Weimar*, joint au cardinal de la Valette, les chassa de la France, les poussa jusqu'au Rhin, leur tua près de huit mille hommes.

En 1637, *Weimar* battit les lorrains en deux rencontres.

En 1638, il livra les deux batailles de Rheinfeld. A la première, qui est du 28 février, il fut battu par jean de Wert, & le fameux duc de Rohan, qui servoit sous *Weimar*, y fut blessé à mort. A la seconde, qui est du 3 mars, il remporta la victoire la plus complette & la plus décisive, ou au moins la plus décidée; l'armée impériale fut presque entièrement détruite; Jean de Wert fut fait prisonnier avec trois autres généraux de l'empereur, & fut mené en triomphe à Paris. Le duc de *Weimar* prit Fribourg, Rhinfeld, Brissac & plusieurs autres places.

La même année il gagna encore, le 9 août, la bataille de Virteneval contre Goeutz & Savelli, & le 15 octobre celle de Thanes contre le duc de Lorraine.

En 1639, il entra en Franche-Comté, y défit encore les troupes du duc de Lorraine, prit Pontarlier le 24 janvier, la ville & le château de Nosfrai le 4 février, le fort de Joux le 14, & mourut au comble de la gloire, à Neubourg sur le Rhin, le 18 juillet, à trente-six ans. Il déshérita ses frères dans le cas où ils abandonneroient l'alliance de la France; cependant il fut soupçonné d'avoir voulu se rendre indépendant de cette puissance, en formant de Brisac & de ses autres conquêtes une principauté particulière; & ce soupçon, qu'on forme aisément sur les grands généraux & les conquérans heureux, & qui causa la perte de Walstein (*Voyez* son article), a fait naître un autre soupçon fort ordinaire encore, c'est que le poison avoit eu part à la mort du duc de Saxe *Weimar.* Ce soupçon tomba sur le cardinal de Richelieu, qu'on accusoit alors de tous les crimes politiques, & auquel on avoit aussi imputé la mort de Gustave-Adolphe, comme si ce prince intrépide, & qui s'exposoit à tous les périls, n'avoit pu être tué dans une bataille que par des amis perfides & non pas les ennemis.

WHARTON. (*Voyez* WARTHON.)

WHEAR, (Degoreus) (*Hist. litt. mod.*) savant anglois; né à Jacobstow, dans la province de Cornouailles, & mort en 1647, a le premier occupé la chaire d'histoire, fondée à Oxford par le célèbre Cambden. On a de *Whéar* un ouvrage plusieurs fois réimprimé sous ce titre: *Relectiones hyemales de modo legendi historias civiles & ecclesiasticas.*

WHICHCOT, (Benjamin) (*Hist. litt. mod.*) savant anglais, très-tolérant, très-favorable à la liberté de conscience. Né dans le Shropshire en 1609, il fut préfet du collège du roi à Cambridge, & s'y distingua par l'utile talent d'élever la jeunesse. Il se fit aussi un nom à Londres par le talent de la prédication, qui lui valut la cure de Mitthon. On a de lui des sermons & d'autres discours. Il mourut en 1683, laissant la réputation d'un excellent esprit & d'une très-belle ame.

WHISTON, (Guillaume) (*Hist. litt. mod.*) C'est ce même M. *Whiston*, à qui M. de Buffon a fait l'honneur d'exposer & de réfuter son systême sur la théorie de la terre. Il faut distinguer en lui le mathématicien & le théologien. Le mathématicien se fit beaucoup de réputation, le théologien éprouva beaucoup de contradictions.

Comme mathématicien, sa théorie de la terre plut à Newton, dont il avoit adopté les principes, & qui l'adopta pour son disciple. Il le fit même recevoir pour son successeur dans sa chaire de mathématiques à Cambridge; alors *Whiston*, comme si un bienfait de Newton eût dû seul décider de son sort & suffire à tous ses desirs, se démit généreusement d'un bénéfice dont il étoit pourvu, & se consacra tout entier aux sciences. Il publia en 1701, ses *lettres astronomiques*, & trois ans après, ses leçons *physico-mathématiques*, où il se montra toujours de plus en plus digne & de l'école & de l'amitié de Newton.

Comme théologien, il publia en 1702 une concordance des quatre évangiles. En 1707, il fut choisi pour prêcher les sermons de la fondation du fameux Robert Boyle; (*Voyez* son article) il choisit pour son sujet l'accomplissement des prophéties. En 1708, ayant eu des doutes sur le dogme de la trinité & sur la consubstantialité du père & du fils, il voulut approfondir cette matière, il se mit à étudier les pères, & il crut s'être assuré que l'aria-

nisme avoit été l'ancienne doctrine de l'église. De ce moment il résolut d'être ou le restaurateur ou le martir de cette doctrine. Il donna la plus grande publicité à son opinion. Il écrivit aux archevêques de Cantorbéri & d'Yorck, comme aux chefs de l'église anglicane, qu'il croyoit devoit s'éloigner de cette église sur le dogme de la trinité, & il ne cessa de publier des livres anciens ; il s'écarta aussi de la doctrine reçue sur l'éternité des peines, sur le baptême des enfans ; il adopta ce qu'on appelle *l'hérésie des millenaires* ; il fixa d'abord au 14 mars 1714 bien précisément, l'époque du retour des juifs, du rétablissement du temple & du commencement du règne de mille ans. La prédiction n'ayant pas été accomplie, il voulut bien convenir qu'il s'étoit trompé, il refit les calculs, qui lui indiquèrent l'année 1736, & l'année 1736 n'ayant encore ramené ni les juifs, ni le temple, ni le règne de mille ans, *Whiston* ne se rebuta point, il calcula de nouveau, & il calcula fort bien, qu'étant né en 1667, il y avoit peu d'apparence qu'il pût voir l'année 1766 quoique la chose ne fut pas absolument impossible ; en conséquence il fixa irrévocablement à cette année la grande révolution, sûr que si on se moquoit de lui alors, on ne s'en moqueroit pas long-temps lui vivant. On prit le parti de s'en moquer d'avance ; mais auparavant, & sur l'article de l'arianisme, on ne s'étoit pas contenté de s'en moquer, on l'avoit persécuté, en quoi on avoit eu beaucoup plus de tort que lui. On lui ôta sa chaire, car, dès qu'un homme se trompe, il ne doit plus avoir de quoi vivre, c'est le premier principe de l'inquisition ; on le chassa de l'université, on le poursuivit devant la cour ecclésiastique, on condamna ses livres ; passe pour la condamnation des livres, ce n'est qu'une déclaration qu'ils ne sont pas conformes à l'opinion établie ; mais on ne parloit que de le punir d'une manière exemplaire. Punir de quoi ? de ce qu'il se trompoit, de ce qu'il croyoit le père plus grand que le fils. Non, dit-on, mais de ce qu'il le publioit. Cependant, entre un hérétique qui cache son opinion, & un hérétique qui la publie, le second a sur le premier quelque avantage de franchise & de courage. Mais dit-on, il avoit la fureur de faire des prosélites ! Eh bien ! opposez à cette fureur un souverain mépris, & vous verrez qu'il ne fera point de prosélites, ou qu'il perdra ceux qu'il aura pu faire. Mais le principe de la persécution religieuse étoit gravé depuis si long-temps dans les têtes, qu'on ne pouvoit l'en effacer. Dailleurs la tolérance n'étoit qu'un dogme, la persécution est une passion, elle change de main, elle change de forme, mais elle subsiste toujours, & les hommes ne savent pas être libres, parce qu'ils ne savent pas respecter la liberté des autres. Dans quel temps, dans quel pays a-t-on plus persécuté pour la religion qu'en Angleterre, & dans le dix-septième siècle ? c'est-là & c'est alors que la religion mal entendue & le fanatisme ont tant influé sur le sort de Charles I ; c'est-là & pour le même sujet, qu'en conservant la royauté, ils ont chassé un autre roi & proscrit toute sa race. A la vérité, ce roi chassé étoit aussi un persécuteur, il falloit lui enlever par les loix tout moyen de persécuter, sans condamner avec lui sa postérité innocente, puisqu'encore un coup, on conservoit la royauté.

Des amis de *Whiston*, car il en conservoit malgré sa folie, obtinrent, après cinq ans de procédures & de vexations contre lui, qu'on laisseroit tomber son affaire ; mais il n'avoua ni ses amis de leurs soins, ni les juges de leur indulgence, & il ne cessa de s'exposer au martyre autant qu'il étoit en lui, en publiant tous les jours des écrits ariens. Il avoit le zèle, & il désiroit le sort de ce Gentilis décapité à Berne en 1566 pour la même cause, & qui disoit en montant à l'échafaud : *Les autres martyrs ont donné leur vie pour le fils, j'aurai l'honneur d'être le premier qui la perdrai pour le père.*

Dans le même temps où il combattoit pour l'arianisme, avec cet acharnement & cette folie, il publioit sans interruption une multitude d'ouvrages très-sensés de philosophie & de critique. Il a publié lui-même, en 1749, des mémoires de sa vie & de ses écrits. On y trouve des particularités curieuses sur plusieurs grands hommes qu'il avoit connus ; *Whiston* joignoit de grandes vertus à ses talens & à ses erreurs. Il mourut dans la pauvreté en 1755.

WITAKER. (*Voyez* VITAKER.)

WHITBY, (Daniel) (*Hist. litt. mod.*) savant anglois, né à Rusden, dans le Northampton, en 1638, avoit une partie de la maladie du célèbre Whiston, dont l'article précède immédiatement ; il fut, comme lui, grand arien & zélé pour cette doctrine. Il se rétracta comme saint Augustin, mais en sens contraire, c'est-à-dire, en adoptant des opinions rejettées par l'église, même par la sienne ; après les avoir combattues lui même. Il avoit d'abord écrit contre les sociniens, qui avoient renouvellé l'arianisme ; ce furent ces écrits opposés à l'arianisme qu'il rétracta dans un ouvrage intitulé : *Dernières pensée de Whitby, contenant differentes corrections de divers endroits de ses commentaires sur le nouveau testament.* Mais il n'a rien rétracté de ce qu'il avoit écrit contre l'église romaine, & il ne cessa presque jamais d'écrire contre elle avec acharnement & avec fureur. On a de lui une dissertation *de S. scripturarum interpretatione secundùm patrum commentarios*, où, par le choix qu'il a fait des passages des pères, il paroît n'avoir eu pour objet que de leur donner du ridicule. Il a aussi des sermons où il s'est efforcé de prouver que la raison doit être notre guide dans le choix d'une religion, & qu'on ne doit rien admettre comme article de foi, qui répugne aux principes communs de la raison, opinion qui a fourni des armes à l'incrédulité. Cet écrivain, au reste, n'étoit point à dédaigner, & c'est par cette raison qu'il mérite qu'on parle de ses erreurs ; il a bien servi la religion dans quelques-uns

de ses ouvrages, par exemple, dans le *traité de la certitude de la religion chrétienne en général, & de la résurrection de J. C. en particulier*; dans un *discours sur la vérité & la certitude de la foy chrétienne*; dans un autre *discours de la nécessité & de l'utilité de la révélation chrétienne*. Tous ces ouvrages sont en anglois. L'auteur mourut en 1726.

WHITELOKE, (Bulstrode) (*Hist. litt. mod.*) né à Londres en 1605, garde de la bibliothèque & des médailles du roi d'Angleterre en 1649, ambassadeur en Suède en 1650, président du conseil d'état en 1659, mort en 1676, est auteur de mémoires sur les affaires d'Angleterre & de quelques autres ouvrages moins connus.

WHITGIST, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) né en 1530, fut un des plus zélés protestans d'Angleterre sous le règne d'Elisabeth, & ce zèle lui fut utile. Il devint successivement principal du collège de Pembrock & de celui de la trinité, professeur royal en théologie, prébendaire d'Ely, doyen de Lincoln, évêque de Vorcester, & enfin archevêque de Cantorbéri en 1583. Il étoit également ennemi & des catholiques & des puritains, il les combattit tous deux, & sa vie ne fut qu'une guerre, ses écrits ne sont que polémiques.

WICELIUS, (Georges) (*Hist. litt. mod.*) c'est le nom de deux écrivains allemands du seizième siècle, père & fils.

1°. Le père, qu'on distingue, à cause de la conformité de nom, par le titre de *Major* ou de *Senior*, naquit à Fulde en 1501; il se fit moine fort jeune; à trente ans il en sentit l'abus, & se fit luthérien pour rompre ses fers, ou rompit ses fers parce qu'il s'étoit fait luthérien. Il rentra ensuite dans la communion romaine, fut curé, devint conseiller des empereurs Ferdinand I & Maximilien II. Cet homme n'avoit point l'esprit de discorde trop ordinaire aux sectaires; il sembla n'avoir essayé des différens partis que pour étudier les moyens de les réunir; il ne cessa de proposer cette réunion & d'y travailler; mais il ne trouva pas dans les autres les mêmes dispositions à la paix qui étoient en lui. Une longue vie fut du moins la récompense, & peut-être le fruit de cet esprit de paix. Il mourut à Mayence en 1593, à 92 ans. On a de lui plusieurs ouvrages, les uns en allemand, les autres en latin, parmi lesquels on distingue ceux qui ont pour titre: *Via regia* & *methodus concordiæ*. La plupart des autres tendoient toujours au même objet.

2°. Il y a aussi quelques ouvrages du fils, entre autres l'histoire de saint Boniface en vers latins.

WICKAM, (Guillaume) (*Hist. d'Anglet.*) prélat célèbre du quatorzième siècle, ainsi nommé parce qu'il étoit né au village de Wickam, dans le comté de Southampton. Le roi Edouard III se l'attacha, & lui donna l'intendance de ses bâtimens; il se montra, par ses talens, véritablement digne de cet emploi; ce fut lui qui dirigea la construction du palais de Windsor. Il avoit encore bien d'autres talens d'un ordre plus respectable, & plus nécessaire à un homme d'état, & ce fut pour employer & pour récompenser ces autres talens qu'il fut fait secrétaire d'état, évêque de Winchester ou Winchestre, grand-chancelier, président du conseil-privé. Evêque ami de la règle, magistrat ami de l'ordre, sa sévérité lui fit des ennemis & son crédit des jaloux. Les courtisans, secondés par le duc de Lancastre, parvinrent à le perdre dans l'esprit d'Edouard III; il fut disgracié, & quoique ce fut par Edouard III, sa disgrace lui fit honneur. Il fut rappellé à la cour en 1389, sous le règne de Richard II; mais ce prince, qui faisoit le bien par caprice & le mal par foiblesse, fut bientôt entraîné par de nouvelles tracasseries des courtisans, & abandonna *Wickam*, à qui cette seconde disgrace fit encore plus d'honneur que la première. Retiré dans son diocèse, il y vécut à l'abri des orages qui agitèrent le règne malheureux de Richard II, & qui préparèrent l'usurpation des Lancastres; il n'eut aucune part à ces tristes révolutions. En faisant du bien dans son diocèse, il se consola de n'en pouvoir plus faire dans tout le royaume; il s'occupa des moyens de perfectionner deux collèges qu'il avoit fondés, l'un à Oxford, l'autre à Winchester; & se ressouvenant toujours de son premier métier d'intendant & d'ordonnateur de bâtimens, il fit élever à grands frais, à Winchester, une cathédrale qui est encore aujourd'hui la plus superbe de l'Angleterre, après celle de Saint-Paul de Londres; & appliquant toujours son art de bâtir aux monumens les plus respectables & les plus utiles, il construisit des hôpitaux pour les pauvres & pour les orphelins. Tandis qu'il étoit occupé des ces soins vertueux, & qu'il ne songeoit qu'à servir l'humanité, les courtisans craignant que ses talens & ses vertus ne le fissent rappeler une troisième fois à la cour, lui suscitèrent une accusation publique en plein parlement, l'an 1397, lui supposant je ne sais quel crime d'état dont il lui fut très-aisé de se laver. Il mourut en 1404, au sein de la paix, & dans l'exercice des œuvres d'humanité & de charité. Il montra peut-être un peu trop de zèle contre Wiclef, qu'il fit chasser de l'université d'Oxford, & dont il falloit peut-être ménager la personne, en se contentant de condamner ses écrits. On a publié à Oxford, en 1690, la vie de Guillaume *Wickam*.

WICLEF ou WICLIF, (Jean de) (*Hist. ecc.*) Le règne de Henri de Lancastre, ou Henri IV en Angleterre, fert d'époque à une nouveauté funeste, bien importante dans l'histoire de la religion & de l'humanité. Ce fut alors qu'on vit en Angleterre le premier exemple d'un hérétique brûlé en vertu des loix. l'Angleterre, long-tems préservée du fléau des héréfies & des querelles théo-

logiques, non par une raison & des lumières qui n'étoient alors à l'usage d'aucune nation, mais par une ignorance profonde, bien moins à craindre que les demi-connoissances & les fausses lueurs, l'Angleterre fut au quatorzième siècle le berceau de *Wiclef*, ce fameux précurseur des réformateurs du seizième siècle. Il naquit vers l'an 1324, à Wiclif ou Wiclef, dans la province d'Yorck, & son nom, comme on voit, est celui du lieu de sa naissance. Les motifs qui le rendirent ennemi de la cour de Rome & de l'église catholique, sont à-peu-près les mêmes qui inspirèrent dans la suite les mêmes sentimens à Luther, ce fut une querelle contre des moines; on avoit ôté à ceux-ci je ne sais quelle petite place dans l'université d'Oxford pour la donner à *Wiclef*, qui se distinguoit dans cette université, comme Luther se distingua depuis dans celle de Wittemberg. Sur la réclamation des moines on ôta la place à *Wiclef* pour la leur rendre; *Wiclef* appella au pape, qui décida contre lui, comme dans la suite Léon X décida contre Luther; de-là le déchaînement de *Wiclef* contre Rome, lequel a servi de modèle & d'autorité à celui de Luther. Les innovations de *Wiclef* furent à peu près les mêmes que celles qui ont été renouvellées depuis, soit par les luthériens, soit par les calvinistes; il portait les mêmes atteintes au sacrement de l'eucharistie, à la messe & à la confession. Les papes (car il y en avoit deux alors, Urbain VI & Clement VII, & on étoit au fort du grand schisme d'Occident), les papes étoient des antéchrists; mais cet hérésiarque n'avoit pas tort en tout; il n'avoit pas tort quand, à l'occasion de la croisade publiée en Angleterre par Urbain VI, contre la France, il s'indignoit de voir la croix de J. C., monument de paix, de miséricorde & de charité, servir d'étendart & de signal de guerre à des chrétiens, pour les intérêts de deux prêtres ambitieux; il n'avoit pas tort, lorsqu'il disoit qu'au lieu d'accorder des indulgences à des chrétiens pour se battre & pour s'entre-détruire, il faudroit ne leur en accorder qu'à condition de vivre en paix, & de remplir à l'égard les uns des autres tous les devoirs de la charité; il eut tort sans doute sur beaucoup d'autres points, sur-tout lorsque devenu contraire à ses principes de paix & de concorde il anima les pauvres contre les riches, lorsqu'il excita en 1379 & 1380 un soulévement général des paysans d'Angleterre qui, à son instigation, prirent les armes au nombre de plus de cent mille & commirent les plus grands désordres. Le mal ne se borna point à cette isle ni à ce temps. Les livres de *Wiclef* portés en Allemagne & en Bohême, se reproduisirent dans la doctrine de Jean Hus, & le supplice de celui-ci donna lieu à un grand soulévement des peuples contre l'empereur, roi de Bohême, & contre le clergé, & cette même doctrine renouvellée depuis par Luther & par ses disciples, ou dociles ou dissidens, produisit ces différentes sectes d'anabaptistes qui désolèrent l'Allemagne sous l'empire de Charles-Quint, & qui finirent par un massacre affreux des paysans révoltés & par le supplice des prédicans fanatiques qui les soulevoient.

Le germe de tous ces maux étoit dans la doctrine de *Wiclef*, & sur-tout par l'importance qu'on donna imprudemment à cette doctrine, au lieu de la laisser se perdre dans la foule des erreurs; *Wiclef* commença de la répandre en Angleterre vers la fin du règne d'Edouard III. Quelques persécutions qu'il éprouva sous Richard II, l'ayant rendu intéressant & considérable, la secte des wicléfites ou Lollards, (ainsi nommés du nom d'un autre de leurs chefs), fit des progrès sensibles; *Wiclef* trouva un zélé défenseur dans le duc de Lancastre, père de Henri IV.

A l'ombre de cette protection, *Wiclef*, malgré la haine du clergé, dont il attaquoit les possessions autant que l'autorité, mourut paisible dans son rectorat de Lutterworth, au comté de Leicester en 1384.

Henri IV, avant de monter sur le trône, avoit partagé les sentimens de son père, & on s'attendoit à le voir d'autant plus favorable aux Lollards qu'ils avoient été persécutés sous Richard II, qui avoit été détrôné, puis immolé par Henri IV; la politique en décida autrement.

Henri IV jugea qu'il devoit mettre le clergé dans ses intérêts, il fit passer en loi au parlement, que les hérétiques seroient livrés au bras séculier par l'évêque, & au feu par le magistrat, ce qui ne tarda pas à être exécuté dans la personne de William Sautre recteur de Saint-Osithes, à Londres. On croira aisément que la secte en fit des progrès plus rapides. On s'en apperçut dans le parlement qui se tint la sixième année du règne de Henri IV. La chambre basse, à qui le roi demandoit un subside, lui proposa sans détour de prendre tout le temporel de l'église, & d'en former un fond perpétuel & sacré, réservé pour les besoins de l'état.

L'archevêque de Cantorbéri voulut défendre le clergé, & faire compter pour quelque chose dans l'ordre politique l'occupation de prier dieu pour la prospérité de l'état; l'orateur de la chambre basse, répondit par un souris, qui réduisoit à une très-petite valeur les prières de l'église.

Le roi prit le parti du clergé, la chambre rejetta le bill des communes, comme contraire au droit de propriété & aux loix sur lesquelles ce droit étoit fondé. La chambre basse cependant ne perdit point courage; le *Wiclefisme* continua ses progrès. Cinq ans après le roi insistant pour obtenir un subside, la chambre basse insista pour que le

clergé fût dépouillé. Elle produisit un calcul des revenus ecclésiastiques, qu'elle portoit à cent quatre-vingt-cinq mille marcs par an; on pouvoit, disoit-elle, faire remplir beaucoup mieux qu'auparavant les fonctions cléricales par quinze mille prêtres habitués, à sept marcs d'appointement chacun; c'étoit en tout cinq cent mille marcs; le roi pouvoit prélever vingt mille marcs par an pour son propre usage. Les soixante mille marcs restans pouvoient, selon le même calcul, entretenir quinze comtes, quinze cent chevaliers, six mille écuyers, & cent hôpitaux. A cette requête la chambre basse en joignoit une autre par laquelle elle demandoit qu'on adoucît les loix pénales, portées contre les Lollards. Le roi répondit durement aux communes, & pour donner satisfaction au clergé, il fit brûler un Lollart avant la dissolution du parlement: c'étoit trop peu d'un, si cette rigueur envers les Lollards étoit juste; c'étoit beaucoup trop, si elle n'étoit que barbare.

La France étoit dans l'usage de brûler les hérétiques quatre siècles avant l'Angleterre. La France précédoit presque toujours sa rivale dans les connoissances & les erreurs par lesquelles l'esprit humain doit passer. Il faut déjà des demi connoissances pour amener des hérésies & des persécutions. Si depuis Pélage jusqu'à *Wiclef* l'Angleterre n'avait presque pas vu naître une seule secte dans son sein, c'étoit comme nous l'avons dit, l'effet, non de ses lumières, mais au contraire de l'ignorance où elle étoit ensevelie, qui ne lui permettoit pas encore de s'occuper des objets sur lesquels on se trompoit déjà en France; on peut croire que cette ignorance avoit d'ailleurs beaucoup d'inconvéniens; les demi connoissances en ont beaucoup aussi; c'étoit à des lumières plus étendues & plus sûres qu'il appartenoit, d'un côté, de rendre les hérésies plus rares, en découvrant quel est l'abus des nouvautés dans une science essentiellement immuable, de l'autre, de diminuer les persécutions, en inspirant pour l'erreur l'indulgence de la charité, & en faisant saisir ce juste milieu où la tolérance civile vient s'unir à l'intolérance ecclésiastique.

Comme l'administration de Henri IV fut un mélange de souplesse & de fermeté, la conduite de la chambre des communes à son égard, fut un mélange d'audace & de condescendance. On l'a vue quelquefois étendre sa vigilance inquiète & jalouse jusques sur l'intérieur de la maison du prince; elle le força de renvoyer quatre officiers de sa maison, dont un étoit son confesseur. Ce dernier article pouvoit avoir rapport à la persécution qu'éprouvoient les Lollards. Sous le règne précédent, les communes avoient défendu au confesseur du roi de paroître à la cour, excepté aux quatre grandes fêtes de l'année. Tous ces réglemens se sentoient de l'esprit de *Wiclef*. C'est lui qui a le mérite ou le tort de l'invention dans son genre, ce'st lui qui a porté le premier coup à l'église romaine. Les hussites, les luthériens, les calvinistes ne sont que ses disciples & n'ont presque été que ses échos. Les erreurs de *Wiclef* furent condamnées au concile de Constance avec celles de Jean Hus & de Jérôme de Prague, qu'elles avoient fait naître.

VICQUEFORT, (Abraham) (*hist. litt. mod.*) écrivain hollandois assez connu, vécut dans différentes cours, où il se rendit nécessaire, & où il éprouva divers orages qu'il s'étoit vraisemblablement attirés; attaché d'abord à l'électeur de Brandebourg, il fut pendant trente-deux ans, son résident à la cour de France. Le cardinal Mazarin, à force de le voir, s'accoutuma sans doute à le regarder comme sujet de la France, & le fit mettre à la bastille en 1658, soit à cause de son attachement à la maison de Condé que le cardinal n'aimoit pas, soit à cause de quelques anecdotes de la cour de France, qu'on l'accusoit d'avoir répandues en Hollande; aucune de ces deux causes n'étoit suffisante pour faire renfermer le résident d'une puissance étrangère, mais le timide Mazarin n'osa que trop en ce genre, & même en rendant à *Wiquefort* sa liberté, il exigea que ce résident sortît du royaume. Trois mois après, ayant changé d'opinion sur son compte, ou plutôt ayant besoin de lui; car les intrigans ont toujours ou peur, ou besoin les uns des autres, il le rappella, & le traitant véritablement en sujet, & en sujet utile, il lui donna une pension de mille écus. La guerre de 1672 l'obligea de quitter la France, & de se retirer dans la Hollande, sa patrie, en 1675, il y devint suspect d'intelligence avec les ennemis de l'état, & il fut condamné à une prison perpétuelle; le prince d'Orange, Guillaume, qui fut depuis le roi d'Angleterre, Guillaume III, eut beaucoup de part à sa condamnation. *Wicquefort* se vengea de lui, & trompa l'ennui de sa prison, en composant l'histoire des provinces unies, où il maltraita beaucoup le prince d'Orange. Sa prison ne fut point perpétuelle, grace à la piété hardie d'une de ses filles, qui le délivra en 1679, en changeant d'habits avec lui. Ce fut à la cour du duc de Zell qu'il se réfugia pour lors, & il y resta jusqu'en 1681, que l'amour de la patrie le ramena encore en Hollande, où il fut content de vivre libre & sans emploi, après y avoir rempli autrefois celui de secrétaire interprête des états généraux. Outre son histoire des provinces unies, dont il n'a paru qu'un premier volume en 1719, on a de lui, l'ouvrage assez connu, intitulé: *l'ambassadeur & ses fonctions*; & des traductions françoises de divers voyages, tels que *le voyage de Moscovie & de Perse*, écrit en allemand par Adam Oléarius; *la relation du voyage de Jean-Aubert de Mandeslo, aux Indes Orientales*, écrite aussi en allemand; elle forme la suite & le second volume de l'ouvrage précédent; enfin le voyage de Perse & des Indes Orientales, par Thomas Herbert. Il a traduit aussi la relation de l'ambassade de Dom Garcias de Silva-Figueroa en Perse.

Un autre *Wicquefort*, (Joachim de) chevalier de l'ordre de Saint-Michel, résident du landgrave de Hesse auprès des états généraux des Provinces-Unies, est connu par sa correspondance avec Gaspar Barlée, publiée à Amsterdam en 1696.

WIER, (Jean) dit *Piscinarius* (*hist. litt. mod.*) médecin du duc de Clèves, né en 1515, à Grave sur la meuse, dans le duché de Brabant, voyagea en divers pays, nommément en Afrique. Il eut le mérite, au seizième siècle, de ne pas croire aux sorciers & aux sortilèges, & de consigner sa croyance sur ce point dans un traité exprès *de prestigiis & incantationibus*; mais comme il falloit payer un tribut aux erreurs du temps, il n'a pas la même incrédulité sur d'autres articles qui ne sont pas plus dignes de foi. On dit qu'il étoit d'un tempérament si robuste, qu'il lui arrivoit souvent, sans en être seulement incommodé, de passer trois ou quatre jours sans boire ni manger. Mort subitement en 1558, à Teklembuurg.

WIGGERS, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) professeur de philosophie & de théologie à Louvain, à Liège, à Arras, est auteur de commentaires latins, en 4 vol. in-fol. sur la somme de saint Thomas. Ces théologiens à commentaires & à in-folio ne sont plus guères lus, & nous n'en parlons quelquefois que parce qu'ils ont eu dans leur temps quelque célébrité, & que pour marquer les révolutions arrivées dans la littérature. Né à Diest en 1571, mort en 1639.

WIGHS, (*Hist. mod.*) nom donné en Angleterre au parti opposé à celui des Torys.

L'origine du nom des *Wighs* & des Torys, quoique peu ancienne, est très-obscure : si dans la naissance d'un parti on a fait peu d'attention à quelque aventure commune, ou à quelque circonstance frivole, qui a servi à les nommer, en vain ce parti devenu fameux par les suites, excitera-t-il la curiosité des savans, pour trouver la véritable raison du nom qu'on lui a donné; ils formeront mille conjectures & se tourmenteront sans succès pour en découvrir l'étimologie, au moins pourront-ils rarement se flatter de l'avoir saisie au juste. C'est ainsi qu'on appelle en France les calvinistes *huguenots*, sans qu'on puisse décider sûrement d'où vient ce nom.

wigh est un mot écossois, & selon quelques-uns, il est aussi en usage en Irlande, pour signifier *du petit-lait*. Tory est un autre mot irlandois, qui veut dire *brigand* & *voleur* de grand chemin.

Pendant que le duc d'Yorck, frère du roi Charles II, s'étoit réfugié en Ecosse, ce pays fut agité par deux partis, dont l'un tenoit pour le duc, & l'autre pour le roi. Les partisans du duc, étant les plus forts, persécutoient leurs adversaires, & les obligeoient souvent à se retirer dans les montagnes & dans les forêts, où il ne vivoient que de lait, ce qui fut cause que les premiers les appellerent par dérision, *Wigh* ou *mangeurs de lait*. Ces fugitifs donnerent à leurs persécuteurs, le nom de *torys* ou de *brigands*. Suivant cette conjecture, les noms de *torys* & de *wighs*, seroient venus d'Ecosse avec le duc d'Yorck.

D'autres en donnent une étymologie qui remonte plus haut. Ils disent que durant les troubles qui causèrent la mort tragique du roi Charles, les partisans de ce prince étoient nommés *cavaliers*, & ceux du parlement *rounds-heads*, têtes rondes : parce qu'ils portoient des cheveux extrêmement courts. Or, comme les ennemis du roi l'accusèrent de favoriser la rébellion d'Irlande, qui éclata dans ce temps-là, les parlementaires changèrent le nom de *cavaliers* en celui de *torys*, qu'on avoit donné aux brigands d'Irlande. Et réciproquement les *cavaliers* ou partisans du roi, donnèrent aux parlementaires, parce qu'ils étoient ligués avec les écossois, le nom de *wighs*, qui est celui d'une espèce de fanatiques d'Ecosse, qui vivent en pleine campagne, & qui ne nourissent communément que de lait. *Dissert.* de Rapin Thoiras, *sur les wighs & les torys*, imprimée à la Haye en 1717.

M. Burnet prétend que le nom de *wigh*, est dérivé du mot écossois *wiggham*, qui en soi même ne signifie rien, & n'est qu'un cri dont les charretiers écossois se servent pour animer leurs chevaux; que ce nom fut donné pour la première fois aux presbytériens d'écosse en 1648, lorsque le roi Charles I, étant déjà prisonnier entre les mains du parlement, ils prirent les armes, attaquèrent les royalistes, & s'emparèrent enfin du pouvoir suprême; que le parti du roi donna alors le nom de *wighs* aux presbytériens écossois, parce que la plupart n'étoient que des paysans & des charretiers; que dans la suite, ce nom devint commun à tout le parti, & que l'usage s'en établit aussi en Angleterre.

A ce que nous avons déjà dit des *wighs*, sous le mot *torys*, nous ajouterons que les principes des *wighs* sont : que les sujets doivent toute sorte de respect & d'obéissance à leurs supérieurs, tant que ceux-ci observent les conditions tacites ou expresses sous lesquelles on leur a remis la souveraine autorité. Que si un prince prétendoit gouverner despotiquement la conscience, la vie & les biens de ses sujets, & qu'il violât pour cet effet des loix fondamentales, il seroit du devoir des sujets, tant pour leur propre conservation, que pour celle de leurs descendans, de refuser l'obéissance que l'on exige d'eux, & de prendre les mesures les plus convenables pour faire qu'à l'avenir, ils ne puissent être gouvernés que selon leurs loix. Il n'est

n'est pas difficile de sentir que ces principes interprétés suivant les circonstances, par ceux qui les soutiennent, anéantiroient le pouvoir du roi d'Angleterre, & que ce sont ceux qui ont conduit sur l'échafaud l'infortuné Charles I.

Quoique les *Wighs* soient extrêmement opposés au parti de la cour, cependant, soit ménagement, soit autre vue de politique, la cour ne laisse pas que de les employer, & de les mettre souvent dans les plus hautes places. Sous Guillaume III, & les premières années de la reine Anne, le ministère étoit *Wigh*, il devint tout-à-coup tory sur la fin du règne de cette princesse; mais dès que Georges I, fut monté sur le trône, les *Wighs* reprirent l'avantage. (*A. R.*)

WIGNEROD, ou VIGNEROD, ou VIGNEROT. (*Hist. de Fr.*) Les *Wignerod* sont d'origine britannique; ils sont venus s'établir en France sous le règne de Charles VII. Voici ce que Fléchier, de l'aveu de cette famille, & sur des mémoires fournis par elle, dit de son origine dans l'oraison funèbre de la duchesse d'Aiguillon:

« Vous savez, messieurs, & c'est assez, que la noble maison de *Wignerod*, originaire d'Angleterre, établie en France sous le règne de Charles VII, s'est élevée au rang qu'elle y tient par une longue succession de vertus, & a mérité, par de signalées victoires remportées sur terre & sur mer, de perpétuels accroissemens d'honneur & de gloire. »

Jean de *Wignerod*, seigneur de Pont-Courlay, mort avant 1506, est le premier qu'on voit figurer en France dans leur généalogie.

Le plus célèbre que l'on rencontre ensuite, est René de *Wignerod*, seigneur de Pont-Courlai, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mort en 1625. Il avoit épousé, par contrat du 28 août 1603, Françoise Duplessis, sœur du cardinal de Richelieu, veuve de Jean-Baptiste de Beauvau, marquis de Pimpean & des Roches, & fille aînée de François, seigneur de Richelieu, chevalier des ordres du roi, grand prévôt de l'hôtel, & capitaine des gardes-du-corps. René de *Wignerod* étoit petit-fils de Jean.

Il eut pour fils François de *Wignerod*, marquis de Pont-Courlay, gouverneur du Havre-de-Grace, créé en 1633 chevalier du saint-esprit; il se distingua en 1634 au siège de la Mothe en Lorraine; il fut fait, en 1635, général des galères; il remporta une victoire célèbre sur la flotte d'Espagne, près de Gènes, le premier septembre 1638, & mit en fuite quinze galères espagnoles. Il mourut à Paris le 25 janvier 1646, âgé de 37 ans.

Il eut pour sœur Marie-Madeleine *Wignerod*; c'est la fameuse duchesse d'Aiguillon, si puissante sur l'esprit du cardinal de Richelieu son oncle. Elle étoit dame d'atours de la reine. Le cardinal, alors évêque de Luçon, en faisant le traité d'Angers, en 1620, entre Louis XIII & Marie de Médicis, sa mère, stipula pour article secret le mariage de sa nièce avec Antoine du Roure, seigneur de Combalet, neveu du favori (de Luynes). Elle perdit en 1630 les places & sa faveur à la cour de la reine, par une suite de la disgrace où tomba le cardinal auprès de cette princesse, ou, si l'on veut, de la disgrace où tomba cette princesse auprès du cardinal. Celui-ci fut toujours occupé du soin d'élever sa nièce; il voulut la marier au comte de Soissons, lorsqu'elle fut restée veuve, sans enfans, de Combalet. Le comte de Soissons, toujours fier & toujours ennemi du ministre, rejetta cette alliance avec beaucoup de hauteur. Richelieu tenta pour lors de la marier dans la maison de Lorraine. Tous ces projets ayant manqué, il voulut qu'elle fût honorée & puissante par elle-même, & qu'elle ne dût qu'à lui seul son élévation. Il fit ériger en sa faveur, en 1638, Aiguillon en duché-pairie, avec cette clause singulière: *pour en jouir par ladite dame, ses héritiers & successeurs, tant mâles que femelles, tels qu'elle voudra choisir.* Elle exerça ce droit singulier dans toute son étendue. Par son testament fait en 1674, elle appela d'abord au duché d'Aiguillon Marie-Thérèse de *Wignerod*, sa nièce, fille de ce François de *Wignerod*, général des galères, dont il vient d'être parlé. Celle-ci mourut religieuse en 1704. La première duchesse d'Aiguillon, Marie-Madeleine, avoit en même-temps substitué à Marie-Thérèse son petit-neveu Louis, marquis de Richelieu, dont le fils, le comte d'Agenois, a été déclaré duc d'Aiguillon par arrêt du parlement de 1731, contradictoire avec tous les pairs de France. C'est le père du feu duc d'Aiguillon, père de celui d'aujourd'hui.

La première duchesse d'Aiguillon mourut le 17 avril 1675. Depuis la mort du cardinal de Richelieu, elle s'étoit insensiblement détachée de toute idée d'ambition; elle avoit fini par se mettre sous la direction du bienheureux Vincent de Paul; elle seconda les pieux & utiles établissemens de ce saint homme, elle y engagea sa fortune, elle n'épargna rien, ni pour soulager l'humanité souffrante, ni pour ramener au sein de l'église romaine les protestans & leurs ministres. Fondations d'hôpitaux, rachats d'esclaves, missions entretenues, soit en France, soit dans les pays étrangers, voilà quelle fut l'occupation du reste de sa vie & l'emploi de ses richesses.

Le frère de la seconde duchesse d'Aiguillon, (Marie-Thérèse) nommé Armand-Jean, fut substitué par le cardinal de Richelieu, son grand oncle, au nom & armes du Plessis-Richelieu; il a formé la branche des ducs de Richelieu, branche aînée de la famille des *Wignerod*. Il fut l'aïeul du feu maréchal de Richelieu.

Il eut un frère, (Emmanuel-Joseph), comte de Richelieu, qui se trouva au combat de Saint-Gothard en Hongrie, le 5 août 1664, & mourut au retour à Venise, le 9 janvier 1665, dans sa trente-sixième année. Il avoit les abbayes de Marmoutier & de Saint-Ouen de Rouen, & le prieuré de Saint-Martin des Champs à Paris.

L'homme le plus célèbre de toute cette race, est le maréchal de Richelieu, Louis-François-Armand, petit fils d'Armand-Jean, & qui, comme lui, & en vertu de la même substitution, portoit le nom & les armes pleines des du Plessis-Richelieu. Ce fut un des hommes les plus brillans du dix-huitième siècle, & celui de tous les seigneurs françois qui a le plus donné son esprit & son ton à ce siècle. Le directeur de l'académie françoise, qui reçut le 26 février 1789, dans cette compagnie, M. le duc de Harcourt, successeur de M. le maréchal de Richelieu, peint dans celui-ci un des vainqueurs de Fontenoi, un des libérateurs de Gênes, le conquérant de Mahon, le débellateur de Closter-Séven, le général vraiment françois, & fait pour guider des françois, qui obtenoit tout du soldat, « en le menaçant seulement d'être privé de l'hon» neur de monter à l'assaut ou de servir à la tran» chée; l'homme aimable qui conquéroit les cœurs » comme les états, qui savoit plaire comme il sa» voit vaincre, qui forçoit l'envie à lui pardonner » ses talens & ses succès de tout genre en faveur de » ses graces; le négociateur habile, l'homme de » cour fin & délié, sous les traits de l'audace & de » la vivacité chevaleresques; le héros brillant, » célébré par nos muses les plus brillantes, enfin » l'Alcibiade de Voltaire. »

Il le compare à ce Thésée, dont Théramène retrace à Hippolyte, tantôt la valeur *intrépide*, *consolant les mortels de l'absence d'Alcide*, tantôt les amours volages, *la foi par-tout offerte & reçue en cent lieux*. Les Hélènes, les Péribées, les Arianes, *tant d'autres, dont les noms lui sont même échappés*, » éblouies de sa gloire, charmées de ses graces, » briguent sa conquête, déplorent son inconstance; » toutes le préfèrent, toutes sont préférées,

Toutes les femmes l'adoroient,
Toutes avoient la préférence.

» dit Voltaire. « La galanterie françoise rapproche » avec complaisance les deux brillantes *moitiés d'une » si belle histoire*, qu'on voit ensuite avec respect se » terminer, aussi noblement qu'heureusement, dans » le sein de la confiance, de la tendresse & de la » vertu.

» Ici la scène change; le héros prend un caractère » plus imposant & plus vénérable; c'est le Nestor » dont nous avons admiré la vigoureuse vieillesse, » le Nestor des guerriers, le Nestor de l'académie; » qui a vu cette compagnie se renouveler tant de » fois; qui, plus long-temps académicien, plus » long-temps doyen de l'académie que Fontenelle » lui-même, a paru fortifier cette erreur populaire: » *que l'académie a toujours un Richelieu à sa tête ou » dans son sein*; le Nestor, enfin, dont la carrière, » & si vaste & si pleine, embrasse par ses fortunes » diverses, par ses exploits, par ses mariages, les » trois plus longs règnes de la monarchie. » On sait qu'en effet il a été marié trois fois, sous trois règnes différens; que sous le règne de Louis XIV, il épousa, le 12 février 1711, Anne-Catherine de Noailles, morte le 7 novembre 1716; que sous le règne de Louis XV, il se maria, le 7 avril 1734, avec mademoiselle de Guise, laquelle fut mère du duc de Richelieu qui vient de mourir, & de madame la comtesse d'Egmond, & qui mourut le 2 août 1740; qu'enfin, sous le règne de Louis XVI, il a épousé madame la maréchale de Richelieu, aujourd'hui sa veuve.

M. le duc d'Harcourt retrace en militaire & en homme d'état toute la carrière militaire & politique de M. le maréchal de Richelieu.

Né en 1696, M. de Richelieu fit ses premières armes, en 1712, dans les mousquetaires, & se trouva au fameux combat de Denain. Il servit au siège de Landau; il fut blessé à celui de Fribourg; il porta au roi la nouvelle de la prise des châteaux de Fribourg; le compte qu'il en rendit plut à Louis XIV, qui présagea dès-lors la gloire future de ce jeune guerrier.

Après la paix de Rastad, il alla servir en Espagne, dans la campagne de 1719, & se distingua dans les différens sièges qu'entreprit le maréchal de Berwick.

En 1720, à vingt-quatre ans il fut reçu à l'académie françoise.

En 1725, il fut envoyé en ambassade à Vienne; & il y conclut un traité de pacification très important le 31 mai 1727.

Il fut créé chevalier de l'ordre du saint-esprit le premier janvier 1728.

En 1733, il servit encore sous le maréchal de Berwick au siège de Kell, & en 1734 à celui de Philisbourg. Il fut fait brigadier d'armée en 1733, & maréchal de camp en 1736.

En 1742, il fut employé dans l'armée d'observation du maréchal de Noailles.

En 1743, il combattit à Dettingen.

Lieutenant-général en 1744, il servit en Flandre, aux sièges de Menin, d'Ypres, de Furne, & passa en Alsace avec le roi.

En 1745, on sait quelle part il eut à la vict

toire de Fontenoi. La même année il revint à la coue concertet l'expédition du prétendaot contre l'Aogleterre.

En 1746, après avoir fervi en Flandre, comme aide-de-camp du roi, il fut envoyé à Defde pour faire la demaode de la princeſſe de Saxe, feconde femme de M. le dauphin, & mère du roi régnant.

En 1747, il fervit encore en Flaodre, & fe trouva le 2 juillet à la bataille de Lawfelt. La même année il fut envoyé à Gênes après la mort du duc de Boufflers, qui veooit de délivrer cette ville; il confomma fa délivrance, il affura fa liberté, ajouta des ouvrages à la défenfe de fes murs, chaſſa les autrichiens de la rivière, & du poocot & du levaot, emporta le poſte de Varagio, & fes avantages & fes fuccès ne furent interrompus que par la paix fignée en 1748 à Aix-la-Chapelle.

Gênes entièremeot délivrée, donne à fon libérateur le titre de noble génois:

Roma patrem patriæ Ciceronem libera dixit.!

Elle lui érigea une ftatue dans le fénat:

Je la verrai cette ftatue
Que Gêoe élève juſtement
Au héros qui l'a défendue.
Votre grand oncle, moins brillant
Vit fa gloire moins étendue;
Il feroit jaloux à la vue
De cet unique mooumeot.

s'écrie à ce fujet M. de Voltaire.

En 1756, M. de Richelieu s'immortalife par la prife de Minorque, M. de Voltaire célèbre eocore ce grand évéoement:

Jadis les amans, les époux
Trembloient eo vous voyant paroître.
Près des belles & près du maître,
Vous avez fait plus d'un jaloux,
Enfin c'eſt aux héros à l'être.
C'eſt tacement que dans Paris
Parmi les feſtios & les ris,
On démêle un grand caractère.......
Le grand homme échape ao vulgaire;
Mais lorfqu'aux champs de Fontenoi,
Il fert fa patrie & fon roi;
Quand fa main, des peuples de Gênes,
Défend les jours & rompt les chaînes,
Lorſqu'auſſi prompt que les éclairs
Il chaſſe les tyrans des mers
Des murs de Minorque opprimée,
Alors ceux qui l'ont méconnu
En parlent comme fon armée......;
Homme aimable, illuſtre guerrier,
En tout temps l'honneur de la France,
Triomphez de l'anglois altier,
De l'envie & de l'ignorance........
Vous allez graver votre nom
Sur les débris de l'Angleterre.......
De deux Richelieu fur la terre
Les exploits feroot admirés:
Déjà tous deux font comparés,
Et l'on oe fait qui l'on préfère.

Le cardinal affermiſſoit
Et partageoit le rang fuprême
D'un maître qui le haïſſoit;
Vous vengez un roi qui vous aime.
Le cardinal fut plus puiſſant,
Et même un peu trop redoutable;
Vous me paroiſſez bieo plus grand,
Puifque vous êtes plus aimable.

En 1757, pendant que le maréchal d'Eſtrées gagnoit la bataille d'Haſtembeck, l'impatience du miniſtère lui nommoit un fucceſſeur, mais du moins ce fucceſſeur étoit le conquéraot de Mahon; ce fut alors que fe fit cette fameufe capitulation de Clofter-Séven, à l'occafioo de laquelle le feu roi de Pruſſe lui écrivit cette lettre que M. le duc de Harcourt rapporte, & qui eſt en effet uo grand titre de gloire pour celui à qui elle eſt adreſſée par un tel monarque & un tel général.

« Je fens, monfieur le duc, que l'on ne vous a pas mis dans le poſte où vous êtes pour négocier. Je fuis cepcodant très-perfuadé que le oeveu du grand cardinal de Richelieu eſt fait pour figner des traités comme pour gagner des batailles. Je m'adreſſe à vous par un effet de l'eſtime qoe vous inſpirez à eux qui ne vous connoiſſent pas même particulièrement. Il s'agit d'une bagatelle, de faire la paix, fi on le veut bien (ou *fi l'on veut le bien*). J'ignore quelles font vos inſtructions; mais dans la fuppofition, qu'aſſuré de la rapidité de vos progrès, le roi votre maître vous aura mis en état de travailler à la pacificatioo de l'Allemagne, je vous adreſſe M. Delchezel, dans lequel vous pouvez prendre une confiaoce entière. *Quoique* les événemens de cette année *ne devroient pas* me faire eſpérer que votre coue conſervât encore quelques diſpoſitions favorables pour mes intérêts, je ne puis cependant me perſuader qu'une liaiſon qui a duré feize aooées, n'ait pas laiſſé qoelques traces dans les eſprits. Peut-être je juge des autres par moi-même. Quoi qu'il

Nnnn 2

en soit enfin, *je préfère* de confier mes intérêts au roi votre maître, *qu'à* tout autre. Si vous n'avez, monsieur, aucunes instructions relatives aux propositions que je vous fais, je vous prie d'en demander, & de m'informer de leur teneur. Celui qui a mérité des statues à Gênes, celui qui a conquis l'île de Minorque, malgré des obstacles immenses, celui qui est sur le point de subjuguer la Basse Saxe, ne peut rien faire de plus glorieux que de procurer la paix à l'Europe ; ce sera sans contredit le plus beau de vos lauriers : travaillez-y, monsieur, avec cette activité qui vous fait faire des progrès si rapides, & soyez persuadé que personne ne *vous en aura*, monsieur le duc, *plus de reconnoissance* que votre fidele ami. »

Les exploits militaires du maréchal de Richelieu se terminent à cette campagne. Il est rare, dit M. le duc de Harcourt, qu'un état se prive d'un chef que trois expéditions éclatantes paroissoient destiner à commander plus long-temps.

Le maréchal de Richelieu avoit eu d'abord une jeunesse orageuse. « A quinze ans, déjà follement » présomptueux, il fut mis à la Bastille, sur la » demande d'un père rigide, & y traduisit Virgile. » Louis XIV lui demanda ce qu'il y avoit appris : » *A n'y plus retourner, sire* ; & il y retourna deux » fois depuis. »

Cette présomption folle, dont parle M. le duc de Harcourt, avoit, dit-on, pour objet madame la duchesse de Bourgogne ; elle étoit du genre de celle qui avoit autrefois coûté la vie, en Ecosse, au jeune Chatelard, (*Voyez* son article.) & dont l'objet étoit Marie Stuart. Il retourna encore à la Bastille pour d'autres galanteries, pour le moins audacieuses. Il y fut mis aussi pour des affaires d'état, pour des intrigues politiques dans le temps de ce qu'on appela la conjuration du prince de Cellamare.

WILDEUS, (Jean) (*Hist. mod.*) peintre célèbre, & grand paysagiste. Nous ne le jugerons pas ; nous dirons seulement qu'il étoit né à Anvers, en 1600, qu'il mourut vers l'an 1644 ; qu'il a représenté les douze mois de l'année d'une manière qu'on a jugée ingénieuse pour le dessin, élégante pour l'exécution : c'est son ouvrage le plus connu, il a été gravé par plusieurs artistes.

WILKINS, (*Hist. litt. mod.*) c'est le nom de deux hommes de lettres anglois.

1°. Jean, mathématicien & théologien, né à Fausley dans le Northampton, en 1614, fils d'un orfèvre d'Oxford, devint évêque de Chester & beau frère de Cromwel, dont il épousa la sœur. Il étoit de la société royale de Londres ; il a écrit sur les devoirs & les principes de la religion naturelle, & sur le langage philosophique ; il s'occupa beaucoup de ce dernier objet ; il étoit très-jaloux de former une langue universelle, au moyen de laquelle les savans de toutes les nations pussent s'entendre : ce projet a depuis occupé beaucoup d'autres savans qui n'étoient pas des visionnaires. On a de lui encore un livre intitulé : *La lune habitable*, & un recueil de sermons. Tous ces ouvrages sont en anglois. Mort en 1672.

2°. David, chanoine de Cantorbéri & archidiacre de Suffolck, savant dans les antiquités, tant sacrées que profanes. Il est auteur de deux collections estimées ; l'une est celle des conciles de la Grande-Bretagne, l'autre des loix anglo-saxones.

WILLIAMS. (Filtz) (*Hist. d'Anglet.*) Cet homme est connu par un trait de reconnoissance & de courage qui lui fait honneur. Créature du cardinal Wolsey, il le combla d'honneurs & de témoignages de respect dans sa disgrace, lorsque tout le monde l'abandonnoit ou l'accabloit. Il osa le défendre en public contre ses détracteurs, louer ses talens & son administration, contre laquelle il s'élevoit alors tant de plaintes ; il le reçut dans sa maison de campagne avec un éclat qui parvint jusqu'au terrible Henri VIII. Ce prince fit venir *Williams*, & lui demanda du ton d'un souverain irrité, pourquoi il avoit l'audace de recevoir chez lui un criminel d'état. *Non*, *sire*, répondit *Williams* sans s'émouvoir, *ce n'est point un criminel d'état que j'ai reçu chez moi, c'est mon bienfaiteur, c'est mon protecteur, c'est l'homme à qui je dois tout ; vous me mépriseriez, sire, si j'en avois usé autrement.* Henri VIII n'avoit pas perdu tout sentiment de la vraie grandeur : *Puisque vous savez ainsi reconnoître les bienfaits*, dit-il à *Williams*, *je veux aussi devenir votre bienfaiteur :* il le fit sur le champ chevalier, & le nomma peu de temps après son conseiller privé.

Je ne puis le blamer de sa reconnoissance ;
Oui, les bienfaits, Séide, ont des droits sur un cœur.
Ciel ! pourquoi Mahomet fut-il son bienfaiteur ?

WILLIS, (Thomas) (*Hist. litt. mod.*) médecin anglois, l'un des premiers membres de la société royale de Londres, au temps de son institution. Il étoit né en 1622, à Gréat-Bedwin, dans le Comté de Wilt ; il étudioit à Oxford dans le temps de la guerre parlementaire contre Charles I ; il prit les armes pour ce prince avec plusieurs autres écoliers de cette université ; il se livra tout entier ensuite à l'étude & à la pratique de la médecine. Lorsque Charles II fut rétabli en 1660, il se ressouvint des services que *Willis* avoit rendus ou voulu rendre au roi son père : il lui procura la chaire de philosophie naturelle fondée par Guillaume Sedley. *Willis* mourut à Londres en 1675, ayant eu beaucoup à souffrir de ses ennemis & de ses envieux, dont les tracasseries empoisonnèrent sa vie & abrégèrent ses jours. On a de lui un traité anglois, qui doit être d'un grand prix s'il remplit bien tout son titre : *Moyen sûr & facile pour préserver & guérir &c.*

la peste & de toute maladie contagieuse. Cet ouvrage n'a paru qu'après sa mort, en 1690, & quoique composé en 1660, on ne le trouve pas dans le recueil de ses œuvres imprimées à Amsterdam, en 1682, en deux volumes in-4°. Les œuvres de ce recueil sont en latin, les médecins en font cas.

WILLUGHBEI ou WILLUGBY, (François) (*Hist. litt. mod.*) savant naturaliste anglois du dix-septième siècle, souvent cité par M. de Buffon, est connu par deux bons ouvrages d'histoire naturelle, qui ont été publiés; revus & corrigés par Ray, autre célèbre naturaliste anglois. Ces deux traités sont: *Ornithologia libri tres*, Londres 1676, in-folio; *De historiâ piscium libri quatuor*, Oxford, 1686, aussi in-folio.

WILLOUGHBY est aussi le nom d'un capitaine anglois, distingué dans les guerres de sa nation, en France, sous Charles VI & sous Charles VII, & qui, pendant les sept mois que dura le siége d'Orléans, ne cessa de se mesurer, ainsi que les Arundel, les Warwick, les Talbot, avec les braves du parti de Charles VII, les Dunois, les la Hire, les Saintrailles, les Culant, les Gaucourt. Dans la décadence générale des anglois en France, il fut défait à Saint-Célerin sur la Sarte. Il défendit quelque temps Paris, & en fut enfin chassé. Rien ne pouvoit tenir, dit M. Hume, contre l'inclination vive qui entraînoit tous les françois à rentrer sous l'obéissance de leur souverain légitime; mais *Willoughby* acquit de la gloire, même dans ses disgraces.

WILMOT. (*Voyez* ROCHESTER.)

WIMPHELINGE, (Jacques) (*Hist. litt. mod.*) savant théologien & bel-esprit allemand, né à Schelestat en 1450, prêchoit à Spire, en 1494, avec succès; il s'attacha ensuite à instruire de jeunes clercs à Heidelberg. Ennemi des préjugés, autant qu'on pouvoit l'être en Allemagne au quinzième siècle, il essuya des contradictions de la part des théologiens ses confrères. Les augustins trouvèrent mauvais qu'il eût dit que saint Augustin n'avoit jamais été moine ou frere mendiant: la proposition étoit évidemment vraie, mais elle annonçoit peu de respect & de bienveillance pour les augustins & pour le mendiantisme. Ce ridicule procès fut porté à Rome; mais le pape qui siégeoit alors (c'étoit Jules II) étoit occupé d'autres intérêts que ceux des moines & des mendians, il assoupit prudemment l'affaire. *Wimphelinge* mourut à Schelestat, sa patrie, en 1528. Ses ouvrages ecclésiastiques sont; un catalogue des évêques de Strasbourg, un traité sur les hymnes, un traité de la pureté, *de integritate*, fort estimé. Ses ouvrages profanes sont, des poésies latines, un traité de l'éducation de la jeunesse, *libellus grammaticalis*, *rhetorica*, &c.

WIMPINA ou WYMPNA, (Conrad) (*Hist. litt. mod.*) chanoine de la cathédrale de Brandebourg, fut le premier professeur de théologie dans la chaire fondée à Francfort, sur l'Oder, en 1506, par l'électeur de Brandebourg; il vit naître l'hérésie de Luther, & fut choisi pour la combattre. On a de lui différens traités théologiques, *de sectis*, *erroribus*, *ac schismatibus*, en trois volumes in-folio, car la théologie polémique est prolixe; *de divinatione*, aussi in-folio. Il a laissé de plus des ouvrages de bel-esprit, des harangues, des poésies, des épitres. Mort en 1531.

WINCHELSEA, (Anne, comtesse de) (*Hist. litt. mod.*) dame d'honneur de la duchesse d'Yorck, depuis reine d'Angleterre, Marie d'Est, princesse de Modène, seconde femme de Jacques II. On a de cette comtesse de *Winchelsea*, morte en 1720, un recueil de poésies, publié de son vivant à Londres en 1713, où l'on distingue un *poëme sur la rate.*

WINCHESTER ou WINCHESTRE, ou WINCESTRE (Henri de Beaufort, cardinal de) (*Hist. d'Anglet.*) étoit fils légitime de Jean de Gaunt, duc de Lancastre, par conséquent il étoit frère du roi Henri IV, oncle du roi Henri V, & grand oncle du roi Henri VI. Henri V en mourant à trente quatre ans, au sein de ses prospérités, donna la régence de la France au duc de Bedfort, l'aîné de ses frères, & celle d'Angleterre au duc de Glocestre, un autre de ses frères; le cardinal de *Winchestre*, leur oncle, resté en Angleterre, y disputoit l'autorité au duc de Glocestre son neveu, & le duc & le cardinal étoient opposés l'un à l'autre sur tous les objets du gouvernement.

Zisca (voyez son article) & les Hussites remplissoient alors la Bohême de troubles & d'erreurs. Le pape Martin V, publioit contre eux une croisade, il la publia sur-tout en Angleterre. On a cru que ce pape étant dans les intérêts de la France, n'avoit voulu que détourner vers un objet étranger l'argent & les troupes de l'Angleterre, pour favoriser par cette diversion le parti de Charles VII. Le duc de Glocestre & son oncle se divisèrent sur cet article comme sur le reste: le cardinal fut pour la croisade, c'étoit assez pour que le duc de Glocestre y fût contraire; il jugeoit d'ailleurs que dans les conjonctures où l'on se trouvoit alors, les affaires de France devoient seules occuper la nation angloise. Cependant le pape & le cardinal de *Winchestre* l'emportèrent pour la croisade; le parlement y donna son consentement; mais ce fut le duc de Glocestre qui finit par l'emporter, car le duc de Bedfort changea la destination des troupes levées pour la croisade; au lieu d'aller en Bohême, elles vinrent en France.

Le cardinal de *Winchestre* vint aussi, il y étoit dans le tems du procès de Jeanne d'Arc, & il y prit beaucoup de part. Cette illustre infortunée, succombant à l'horreur de sa situation, & étant tombée dangereusement malade, le cardinal de *Winchestre* & le comte de Warwick lui donnèrent deux médecins

cins, auxquels ils recommandèrent instamment d'employer toutes les ressources de leur art pour empêcher qu'elle ne mourût de sa maladie, disant que le roi d'Angleterre l'avoit achetée trop cher pour n'avoir pas la satisfaction de la voir brûler. (*Voyez* l'article ARC, (Jeanne d') dite *la Pucelle d'Orléans*.) Après l'exécution le même cardinal de *Winchestre* prit soin de faire jetter ses cendres dans la Seine, de peur qu'elles ne devinssent un objet de vénération pour le peuple.

Quand les anglois virent le duc de Bourgogne, leur allié, disposé à les quitter & à faire sa paix avec Charles VII, ils usèrent d'un stratagême, soit pour le retenir par les démonstrations d'une fausse confiance, soit pour avoir un reproche à lui faire sur sa defection qu'ils prévoyoient. Ils lui donnèrent des pouvoirs pour traiter en leur nom, comme s'ils eussent remis leurs intérêts entre ses mains, mais c'étoit le cardinal de *Winchestre*, chef des plénipotentiaires anglois, qui avoit seul le secret de la négociation.

Cependant en Angleterre la maison d'Yorck étoit dans l'attente d'une révolution favorable pour elle; tout paroissoit y tendre, & les divisions de la maison de Lancastre y préparoient depuis long tems. Le duc de Glocestre & le cardinal de *Winchestre*, son oncle, n'avoient cessé de troubler par leurs querelles le conseil de régence établi en Angleterre; ils s'étoient plus d'une fois accusés l'un l'autre de trahison dans divers parlemens, & quoique ces accusations eussent toujours été jugées frivoles, le cardinal avoit plus d'une fois pris la précaution de se faire accorder par le roi Henri VI, alors enfant, & qui fut superstitieux toute sa vie, un pardon indéfini de toutes les atteintes qu'il pouvoit avoir portées aux loix; il semble qu'un ministre auroit pû être condamné sur un pareil pardon. Ce même cardinal n'ayant pû, par les espions dont il entouroit le duc de Glocestre, acquérir contre ce prince la moindre preuve d'un crime d'état, voulut le pousser à bout, en couvrant d'opprobre la duchesse sa femme; elle aimoit la magie & consultoit des négromanciens; on l'accusa d'avoir envoûté le roi, folie qui, pour être ridicule, n'en eût pas été moins criminelle; la duchesse expliqua toutes ses relations avec les magiciens, par le desir de trouver des philtres pour ranimer la tendresse de son mari; condamnée par un tribunal très-suspect de partialité, elle subit toute l'humiliation de la pénitence publique, & toute la rigueur d'une prison perpétuelle, après avoir été pendant trois jours traînée nuds pieds & tête nue, une torche à la main, dans les rues de Londres, à la vue de tout le peuple, depuis la prison, jusqu'à l'église de Saint-Paul. Telle fut la destinée de la tante du roi.

Les ennemis du duc de Glocestre s'étoient flattés que le ressentiment d'un tel outrage le jetteroit dans la révolte; il sut triompher de lui-même pour triompher d'eux, sa fidélité resta inviolable.

Ces divisions avoient l'influence la plus sensible sur les affaires du continent. Le cardinal & le duc se partageoient sur les intérêts généraux de la nation, comme sur ceux de leur ambition particulière. Le duc de Glocestre ne respiroit que la guerre, & ce qu'il appeloit la gloire du nom anglois; le cardinal de *Winchestre* étoit pour la France & pour la paix. Le duc avoit voulu marier Henri VI avec une fille du comte d'Armagnac; le cardinal avoit fait conclure le mariage du roi avec Marguerite d'Anjou, & en faveur de ce mariage l'Angleterre, au lieu d'exiger une dot, avoit cédé la province du Maine à Charles d'Anjou, oncle de la princesse. L'implacable Marguerite d'Anjou ne pardonna jamais au duc de Glocestre l'opposition qu'il avoit mise à son mariage; elle arriva en Angleterre, ennemie du parti de Glocestre & protectrice de celui de *Winchestre*. Le jeune Suffolck, de qui le cardinal s'étoit servi pour négocier ce mariage, devint le favori de la reine.

Voyez à l'article ANJOU (Marguerite d') la mort de ce malheureux duc de Glocestre, qui paroit avoir été l'ouvrage de cette reine, de son favori, & sur-tout de leur instigateur, le cardinal de *Winchestre*. Le peuple qui aimoit le duc de Glocestre, & qui ne l'appelloit que le bon duc Humfroi, le plaignit, voulut le venger, & depuis ce moment la paix n'habita plus en Angleterre. Le cardinal de *Winchestre* suivit de près son ennemi au tombeau; il mourut tourmenté de ces terreurs, juste châtiment des ames criminelles. Shakespéare, dans sa tragédie historique de Henri VI. donne au cardinal mourant des remords dont l'expression forme un tableau énergique & terrible. Il mourut à Winchestre en 1447: c'étoit lui qui avoit couronné Henri VI, roi de France, dans l'église de Notre-Dame de Paris. Il étoit grand chancelier d'Angleterre.

WINCKELMANN. (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom de deux écrivains, dont l'un sur-tout est très-célèbre.

Le premier (Jean *Winckelmann*) né à Hambourg dans la Hesse, est auteur de commentaires sur l'écriture sainte, & d'ouvrages polémiques qu'on ne lit plus. Mort en 1626.

Le second, nommé aussi Jean, est le fameux abbé *Winckelmann*, savant antiquaire, amateur sensible des arts. Son *Histoire de l'art chez les anciens*, qui a été traduite de l'allemand en françois, & publiée en 1766, en deux volumes *in-8°*. avec figures, est un des meilleurs ouvrages qui aient été faits sur les arts du dessin, elle eut le plus grand succès en Allemagne, en Angleterre, en Hollande. Par tout *Winckelmann* venoit de jouir de sa gloire; l'empereur & l'impératrice-reine lui avoient fait à Vienne

l'accueil le plus distingué, lorsqu'il fut assassiné à Trieste en 1767, par un voleur qui se donnoit pour connoisseur en médailles & en antiquités, & auquel *Winckelmann*, homme plein de confiance & de franchise, avoit imprudemment laissé voir une grande quantité de médailles d'or & d'argent. Il étoit alors occupé à revoir son ouvrage, pour en donner une nouvelle édition, l'assassin le surprit pendant qu'il y travailloit, & son manuscrit fut teint de son sang. C'est sur ce manuscrit, laissé dans cet état par l'auteur, qu'on a donné en 1776, à Vienne, *in-4°.*, une édition très-augmentée de cet ouvrage. L'abbé *Winckelmann* étoit président des antiquités à Rome, il étoit de la société royale de Londres, de l'académie de peinture de Saint-Luc à Rome, de l'académie Etrusque de Cortone.

WINSLOW, (Jacques-Bénigne) (*Hist. litt. mod.*) célèbre anatomiste, & l'un des plus honnêtes & des meilleurs hommes du monde, étoit danois, & petit-neveu du fameux Sténon, qui é ant né comme lui luthérien, fut comme lui converti par M. Bossuet, & qui étant devenu très zélé pour la religion qu'il avoit embrassée, fut fait évêque *in partibus* par le pape Innocent XI, & son vicaire apostolique dans tout le nord. Sténon étoit aussi comme son neveu *Winslow* un très-habile anatomiste, & on a de lui un excellent *Discours sur l'anatomie du cerveau*.

M. *Winslow* étoit né en 1669, à Odenzée dans la Fionie; il étoit fils d'un ministre luthérien. Tous les talens étrangers viennent se perfectionner à Paris. M. *Winslow*, déjà formé par Sténon dans l'anatomie, prit à Paris les leçons de M. Duverney, & devint M. *Winslow* tout entier. Sa réputation fut bientôt égale à celle de ses maîtres. Ayant abjuré la religion luthérienne, il se fixa parmi nous, & fut une des plus illustres conquêtes que Bossuet eût faites à la foi catholique. La faculté de médecine de Paris, l'académie des sciences s'empressèrent de l'adopter; il fut démonstrateur d'anatomie au jardin du roi, interprète de la langue teutonique à la bibliothèque du roi. On a de lui plusieurs savans mémoires dans le recueil de l'académie des sciences, & de plus un *cours d'anatomie*, *une exposition anatomique du corps humain*; une dissertation sur l'incertitude des signes de la mort, matière effrayante, & digne de l'attention de tous les gouvernemens; une lettre sur la maladie des os, des remarques sur la machoire.

M. *Winslow*, après avoir joui long-tems d'une gloire paisible & peu enviée, parce que sa modestie & sa douceur désarmoient l'envie, mourut en 1660, à 91 ans.

WINTER, (George-Simon) (*Hist. litt. mod.*) écuyer allemand, très-habile dans son art, est auteur de deux ouvrages estimés sur l'équitation, dont l'un a pour titre: *Tractatio nova de re equariâ*; l'autre: *Eques peritus & hippiater expertus*. Il vivoit & travailloit dans le 17e siècle.

WION, (Arnould) (*Hist. litt. mod.*) bénédictin du mont Cassin, né à Douai en 1554, savant visionnaire, ne cherchant point dans ses livres l'instruction, mais la preuve de ses opinions & de ses paradoxes, moyen le plus sûr de tourner le dos à la science. Il est l'auteur de la généalogie des Anicius, famille romaine, dont il lui plaisoit de faire descendre d'un côté Saint Benoit, de l'autre la maison d'Autriche. Il a été réfuté, plus qu'il ne méritoit de l'être, par Richard Strein, *Strinius*, baron de Schwarzenow en Autriche, bibliothécaire & surintendant des finances de l'empereur. Le même *Wion* a composé sous le titre de *Lignum vitæ*, une histoire des hommes illustres de son ordre, & c'est là que se trouvent & qu'ont paru pour la première fois en 1595, ces fameuses prédictions sur les élections des papes futurs, prédictions attribuées à Saint Malachie, archevêque d'Armagh en Irlande, au 12e siècle. Ces prédictions, comme on sait, consistent à caractériser par un trait tous les papes qui doivent être élus dans la succession des siècles. Ces traits sont justes & frappans, à partir du tems de Saint Malachie, jusqu'à l'époque de 1595. Ils sont faux, ou vagues ou inexplicables depuis cette même époque, à la réserve d'un ou deux, où le hasard a fait rencontrer quelques rapports assez singuliers.

WIRSUNGUS ou WIRSUNGIUS, (Jean-George) (*Hist. litt. mod.*) bavarois, professeur d'anatomie à Padoue, découvrit, en 1642, le *conduit pancréatique*. Un italien qu'on croit avoir été l'instrument des envieux que le mérite de cet anatomiste lui suscitoit, le tua d'un coup de pistolet dans son cabinet, pendant qu'il étoit livré entièrement à l'étude. Il n'avoit pas encore eu le tems de publier aucun de ses ouvrages, & c'étoit peut-être cette publication que l'envie vouloit prévenir: quoi qu'il en soit, il n'en a pas moins eu l'honneur de sa découverte, mais il en a peu joui personnellement.

WISCHER ou WISSCHER. (*Hist. mod.*) (Corneille & Jean son frère, & Lambert & Nicolas *Wischer*, de la même famille, dessinateurs & graveurs hollandois au 17e siècle, ont gravé d'après Berghem & Wauwermans, & d'autres peintres flamands. Corneille *Wischer* est le plus célèbre d'entre eux.

WISSOWATIUS (André) *Hist. litt. mod.*) Né en 1608 à Philippovie dans la Lithuanie, étoit petit-fils, par sa mère, de l'hérésiarque Fauste Socin. Héritier des opinions théologiques de son aïeul, il les répandit avec zèle dans le cours de ses voyages en France, en Hollande, en Angleterre. De retour en Pologne il s'attacha plus que jamais à y étendre le socinianisme. Chassé de Pologne par l'arrêt qui proscrivoit en 1658 les unitaires ou sociniens, il se retira en Hol-

lande, pays des sectes & de la liberté; il y travailla paisiblement à l'édition de la *Bibliothèque des frères polonois*, qu'il publia en 9 volumes *in-folio*. On a encore de lui, parmi beaucoup d'autres ouvrages théologiques & polémiques, un traité intitulé : *Religio rationalis seu de rationis judicio in controversus etiam theologicis ac religiosis adhibendo tractatus*. Ce titre annonce une question délicate & importante, sur laquelle tous les partis semblent être d'accord & sur laquelle tous les partis diffèrent. Tous conviennent que la raison doit être employée dans l'examen des difficultés théologiques; mais quel est le point où elle doit s'arrêter & céder sa place à l'autorité? C'est ici que tous se divisent & accordent plus ou moins, soit à l'une, soit à l'autre. *Wissowatius* mourut en Hollande en 1668.

WIT ou WITT, (Jean & Corneille de) (*Hist. de Hollande*.) martyrs illustres de la liberté de leur pays, étoient fils de Jacob de *Witt*, bourgmestre de Dordrecht. Jean de *Witt* qui, après s'être livré à l'étude des plus importantes sciences, & avoir beaucoup voyagé pour s'y perfectionner, s'étoit élevé de grade en grade, jusqu'à l'emploi de pensionnaire de Hollande, fut pour le prince d'Orange, Guillaume III, ce que le vertueux Barnevelt avoit été pour le prince Maurice. Il avoit en quelque sorte présidé à son éducation, & avoit pris un soin particulier de le faire instruire dans la politique, croyant, dit Burnet, que l'intérêt public demandoit qu'on rendit ce prince propre à gouverner; mais en le rendant propre à gouverner, ne lui inspiroit on pas le desir de gouverner, & l'étude de la politique n'est-elle pas aussi l'école de l'ambition? Il y avoit alors deux partis dans la république; celui de la monarchie, favorable à la maison d'Orange, & celui de la liberté, contraire aux vues ambitieuses de cette maison; les de *Witt* étoient à la tête du parti de la liberté, & Jean de *Witt*, en cultivant dans le prince d'Orange les talens propres au gouvernement, ne desiroit pas sans doute qu'il pût un jour en faire usage; mais, prévoyant tous les cas, & en particulier celui où ce qu'il regardoit comme le malheur de la république, mettroit le prince d'Orange à la tête des affaires, comme ses prédécesseurs, il vouloit qu'alors le prince d'Orange, par un gouvernement sage & doux, pût consoler la république de la perte de sa liberté. C'étoit dans cette vue seulement qu'il le faisoit instruire avec tant de soin; il en reçut ce Guillaume III la même récompense que Barnevelt avoit reçue des soins qu'il s'étoit donnés pour l'éducation de Maurice, c'est-à-dire que Maurice & Guillaume firent périr leurs bienfaiteurs. Le parti d'Orange se donnoit de grands mouvemens pour élever au stathouderat le prince d'Orange, encore dans l'enfance; le parti républicain avoit fait abroger solemnellement le stathouderat, avec défenses de le rétablir jamais; en conséquence les de *Witt* s'opposoient de tout leur pouvoir au rétablissement de cette dignité. Le parti contraire employa contre les de *Witt* jusqu'à l'assassinat. Le grand pensionnaire se vit tout à coup attaqué par quatre assassins, dont un seulement fut pris & puni. Jean de *Witt*, pour n'être plus exposé à de pareilles fureurs, demanda sa retraite, & l'obtint. La guerre que la France fit à la Hollande en 1672, servit les desseins des partisans de la maison d'Orange, on demanda plus hautement que jamais un stathouder; le rétablissement de cette dignité parut alors la seule ressource qui restât à cette république, accablée par les armes de Louis XIV; Guillaume fut élu, & ce même parti d'Orange qui avoit fait assassiner Jean de *Witt*, accusa Corneille de *Witt*, son frère, d'avoir voulu faire assassiner le prince d'Orange; Corneille fut emprisonné à la Haye, on lui fit son procès, on ne put le convaincre de rien, on le condamna cependant au bannissement; mais ceux qui avoient assassiné Jean de *Witt*, & qui vraisemblablement calomnioient alors Corneille, avoient à leur disposition toutes les ressources du crime; ils connoissoient & savoient manier les ressorts secrets qui font mouvoir la populace aveugle & effrénée; celle ci se jetta sur les deux frères de *Witt*, au moment où l'on faisoit sortir Corneille de prison pour exécuter la sentence de bannissement, elle les massacra, & exerça sur leurs corps déchirés tous ces outrages, toutes ces horreurs qui lui ont été familières dans tous les tems, dans tous les pays.

Jean de *Witt* avoit gouverné l'état pendant dix-neuf ans avec sagesse & avec vertu; Corneille avoit servi avec valeur & avec fidélité. Le grand pensionnaire, magistrat vraiment populaire, vivoit de la manière la plus conforme à la frugalité, à la modestie de sa nation. Pourquoi, en effet, dans une république, qui doit prendre les mœurs de la pauvreté, le magistrat affecteroit-il un faste royal? Sa représentation est dans son autorité, non dans son luxe, & la plupart des républiques devant leur établissement à la haine du luxe des monarchies & des désordres que ce luxe entraîne, c'est une grande inconséquence d'environner de faste & de luxe un magistrat populaire, & de lui permettre ou de lui prescrire ce que l'on condamnoit dans les ministres des rois:

C'est agir en tyrans, nous qui les punissons.

Jean de *Witt* n'avoit qu'un laquais & une servante; il marchoit à pied dans les rues de la Haye, mais il faisoit respecter & craindre sa nation, & dans les négociations de l'Europe, son nom étoit compté parmi ceux des plus puissans rois. Homme infatigable dans le travail, plein d'ordre, de sagesse, d'industrie dans les affaires; excellent citoyen, grand politique, sur-tout grand ami de la paix, & c'est ce qui le perdit, lorsque le prince d'Orange, qui vouloit s'illustrer par la guerre, l'eut emporté sur lui.

Ce même de *Witt*, quand la guerre avoit été, ou lui avoit paru nécessaire, l'avoit soutenue avec cou-
rage

rage & activité. Sa promptitude à réparer des flottes ruinées dans les combats, avoit souvent été admirée, & ne redoutant pas plus les dangers que les travaux, on l'avoit vu plusieurs fois, sur ces mêmes flottes, s'exposer aux coups, donner l'exemple aux chefs & aux soldats, & les animer à la défense de la république.

C'étoit d'ailleurs le plus grand calculateur de son temps. « Personne, dit Burnet, n'employa jamais » mieux que lui l'algèbre à toutes les affaires du » commerce. Ignorant dans l'histoire moderne & » dans le cérémonial des cours, il faisoit des fautes » dans ce genre, mais il n'en faisoit guères que de » ce genre. » Les secrets & les projets de tous les princes, disoit il, me sont révélés, car leurs intérêts me sont connus. Cette règle n'est cependant pas infaillible, car les princes peuvent ignorer ou méconnoître leurs vrais intérêts, & la république de Venise pensa être perdue, en 1509, pour avoir trop bien raisonné, & pour n'avoir pas voulu croire à la ligue de Cambray, parce qu'elle étoit absolument contraire aux intérêts de toutes les puissances qui l'avoient formée.

On a de Jean de Vit, des négociations & des mémoires. Sa vie, en deux volumes *in-12*, a été publiée à Utrecht en 1709.

WITASSE, (Charles) (*Hist. litt. mod.*) né à Chauny dans le diocèse de Noyon en 1660, fut professeur royal en théologie à Paris, & passa pour un théologien distingué. Il remplissoit sa chaire avec honneur & avec un grand concours de disciples, depuis l'année 1696, lorsque la bulle *unigenitus* vint allumer la guerre dans l'université, sur-tout dans la faculté de théologie; son opposition à cette bulle le fit exiler à Noyon, il prit la fuite, & ne reparut qu'après la mort de Louis XIV. Ce ne fut pas pour long-temps, il mourut d'apoplexie en 1716, peu après son retour. Il avoit la confiance du cardinal de Noailles, & on croit qu'il ne contribua pas peu à la résistance que ce prélat opposa longtemps à la bulle *unigenitus*, qui, dans l'origine & dans l'intention de ses ennemis, étoit un acte d'hostilité contre lui. C'est au même *witasse* qu'est dû l'établissement de la maison ou hospice des prêtres de Saint-François de Sales, où les pauvres curés & les prêtres invalides, sur-tout du diocèse de Paris, trouvent une retraite & une subsistance honnête. Le cardinal de Noailles entra dans ces vues charitables avec tout le zèle qu'elles devoient naturellement inspirer à ce vertueux prélat. Lorsqu'il demanda des lettres-patentes pour cette fondation à Louis XIV, qui avoit fait alors ce noble établissement des invalides, « il est bien juste, dit ce prince, « que mes soldats ayant une retraite, ceux » de Jésus-Christ n'en manquent pas ».

Une partie des traités théologiques que *Witasse* avoit dictés en sorbonne, a été imprimée, & ces traités sont estimés comme de bons ouvrages de théologie scholastique. On a de lui encore plusieurs lettres sur la pâque, & il fit, à la sollicitation du parlement de Paris, un examen critique de l'édition des conciles du pere Hardouin.

WITIKIND, (*Hist. d'Allem.*) digne rival de Charlemagne par ses talens, par la valeur, par les vertus, & plus intéressant que lui, puisqu'il combattoit pour la liberté, & qu'il fut malheureux. Cet homme, aussi éloquent que brave, ne cessoit d'animer les saxons, ses compatriotes, à la défense de leur pays; ses discours, toujours animés du feu de la liberté, échauffoient & transportoient aisément des cœurs nés pour elle; il avoit pour les françois, parce que ceux-ci étoient conquérans, parce qu'ils vouloient être maîtres, la haine qu'Annibal avoit autrefois vouée aux romains. Non content d'entrer dans toutes les peuplades des saxons pour les remplir de son esprit, sa politique s'étendoit jusqu'aux puissances étrangères, chose peu commune alors: il cherchoit par-tout à susciter des ennemis à la France. Charlemagne ayant forcé les saxons à se faire baptiser, affectoit de regarder la réunion des deux peuples comme consommée par l'unité de foi & de culte; en conséquence les saxons furent appelés aux délibérations communes, ils furent invités à l'assemblée du champ de Mai, de 777, qui devoit se tenir pour cette raison à Paderborn, dans leur propre pays; on espéroit peu qu'ils s'y trouvassent, & ce fut pour les françois une surprise agréable d'y voir arriver les différentes peuplades des saxons, conduites par leurs chefs, à la réserve d'un seul; mais ce seul chef étoit tout, c'étoit *witikind*. Incapable de toute feinte & de toute foiblesse, incapable de mentir à Dieu & aux hommes, il ne vouloit ni être ni paroître chrétien & françois. Tandis que Charlemagne, à l'assemblée de Paderborn, imposoit des loix à la Saxe, & faisoit donner le baptême à ceux des saxons qui ne l'avoient pas encore reçu, *witikind* alla porter sa haine & sa douleur à la cour de Sigefroi son ami, roi des danois ou normands, démarche qui fut la première époque d'une grande révolution dans l'Europe: car ce fut cette alliance de *Witikind* avec Sigefroi, ce furent ses continuelles instigations qui attirèrent sur les côtes de la France, ces normands qui, pendant plus d'un siècle, la fatiguèrent par tant de ravages, qui se firent céder la plus belle & la plus riche de ses provinces, à laquelle bientôt ils en ajoutèrent d'autres; qui conquirent l'Angleterre sous Guillaume le bâtard, leur duc, & qui, depuis ce temps, sous le nom d'anglois, n'ont cessé que par intervalle d'être nos ennemis & nos rivaux.

En 778, pendant que Charlemagne étoit occupé en Espagne à rétablir Ibinalarabi sur le trône de Sarragosse, pendant qu'il essuyoit à Roncevaux le seul échec qu'il ait jamais reçu en personne, pendant qu'il s'en vengeoit glorieusement par la défaite

du duc de Gascogne, & honteusement par son supplice, *Witikind* revient du Danemark, il parle à ses compatriotes, & bientôt toute la Saxe est en armes; ils adoptent sa haine, ils respirent la vengeance, ils rougissent de leur esclavage & de leur christianisme forcé, ils relèvent leurs idoles, ils renversent les forts mal défendus & trop peu nombreux que Charlemagne avoit crus suffisans pour les contenir; ils reprennent tout le pays situé entre le Veser & le Rhin.

Les saxons ne songeoient plus qu'à terminer la campagne, ils passoient à gué la petite rivière, nommée l'Eder, près d'un village nommé Lihesi, près des confins de la Hesse, lorsque les françois, qu'ils croyoient fort éloignés, parurent & les attaquèrent au milieu même de la rivière. Une partie des saxons fut noyée, le reste taillé en pièces ou mis en fuite. L'année suivante, Charlemagne en personne gagna contre *Witikind* une grande bataille, dans un lieu appelé Bucholt, sur les bords de la Lippe; *Witikind* fut obligé de retourner dans son asyle auprès de son ami Sigéfroi, & les saxons eurent recours de nouveau à la clémence du vainqueur; cette clémence fut de les obliger, sous peine de mort, à recevoir le baptême.

Après avoir passé dans leur pays toute l'année 779, & une partie de l'année 780, à consommer l'ouvrage de ce qu'il appeloit leur conversion, Charlemagne s'éloigna & *Witikind* revint. *Witikind* gouvernoit les saxons par l'éloquence & par l'amour, Charlemagne par la force & par la terreur.

En 782, la Saxe se révolta de nouveau; Charlemagne occupé ailleurs, y envoya deux armées qui devoient se concerter dans leurs opérations & qui ne se concertèrent point, parce que les chefs étoient divisés. *Witikind* reconnut d'abord, & à une attaque faite mal à propos & à la manière dont elle fut faite, qu'il avoit affaire à des hommes imprudens: profitant habilement de leurs fautes, & déployant contre eux ce génie qui n'étoit terrassé que par celui de Charlemagne, il remporta la victoire la plus complette; les françois furent mis en déroute & taillés en pièces, après avoir perdu tous leurs plus braves capitaines. Cette bataille mémorable, & où *Witikind* acquit tant de gloire, se livra au pied du Mont-Sintal, près du Veser.

Charlemagne ne voulut confier qu'à lui-même le soin de sa vengeance; il accourt dans la Saxe: à sa vue, les saxons oublièrent leur victoire, ils se sentirent vaincus & demandèrent grace; *Witikind* prit la fuite, & les saxons, parce qu'il étoit absent, n'accusèrent que lui de leur révolte; mais Charlemagne irrité vouloit des victimes présentes; il se fit remettre quatre mille cinq cents des principaux d'entre eux, & de ceux qu'il jugea les plus coupables, & il les fit tous décapiter. Les saxons désarmés entouroient l'échafaud, & étoient entourés eux-mêmes par les françois en armes. Leurs regards furent souillés de cet affreux spectacle, qui réunissoit l'appareil d'un supplice, & l'horreur d'un massacre public; ils furent obligés de renfermer dans le fond de leur cœur la rage & la douleur dont ils étoient pénétrés.

Aveuglé par les préjugés du temps, Charlemagne, tandis qu'il flétrissoit par cette infame cruauté, la gloire déjà si équivoque de ses conquêtes, ne doutoit pas que cette horrible exécution ne lui répondît pour toujours de la fidélité des saxons; il ne tint qu'à lui de reconnoître toute l'inefficacité de la violence. Jamais ils n'avoient été si turbulens, si ennemis du christianisme & de la France, si dévoués à *Witikind*. *Ce chef infortuné du parti le meilleur*, revint en 783, leur demander comment ils avoient pu soutenir la vue du supplice de leurs compatriotes, de leurs frères, de leurs complices, s'ils étoient coupables; comment ils n'avoient pas renversé l'échafaud, égorgé les bourreaux, & si la vie étoit un si grand bien qu'elle méritât d'être rachetée par un tel opprobre? Leur réponse fut de le suivre, & de se précipiter de nouveau avec lui dans le péril & dans la mort. Albion, un des principaux chefs des saxons, digne lieutenant de *Witikind*, comme lui plein de talens, de valeur & de ressources, comme lui ennemi des françois & de la servitude, associa son nom au grand nom de ce généreux défenseur de la liberté; ils succombèrent tous deux sous Charlemagne, & ils furent plus grands que lui. En 784 & 785, les saxons perdirent contre ce prince deux grandes batailles, mais chaque fois ils disputèrent la victoire, & leur désespoir enfanta aussi-tôt des armées nouvelles; ils en perdirent contre Charles, l'aîné des fils légitimes de Charlemagne, âgé alors de douze ans, une troisième, après laquelle ils ne reparurent plus en bataille rangée.

Mais ils ne se soumirent point. A la guerre de plaine, ils substituèrent une guerre de montagnes; ils se dispersoient par pelotons, que *Witikind* & Albion rassembloient quelquefois, & qui tenoient continuellement les françois en allarme. Charlemagne employa plusieurs années à les chercher, à les poursuivre dans leurs retraites inaccessibles, à courir par-tout sur leurs traces, à jetter parmi eux des semences de discorde, à profiter de la jalousie, que la gloire de *Witikind* & d'Albion inspiroit aux autres chefs pour attirer ceux-ci dans son parti; mais enfin n'écoutant plus que la générosité qui lui étoit naturelle, & qui donne toujours de meilleurs conseils que la politique, il s'adressa directement à ses illustres ennemis, *Witikind* & Albion; il entreprit de changer leurs cœurs & de désarmer leur haine par des procédés nobles, de traiter avec eux comme un grand homme traite avec de braves gens qu'il a eu la gloire de vaincre; il leur pro-

digna ces égards & ces honneurs qui peuvent seuls flatter les grandes ames; il leur fit sentir les douceurs de la vie civile, les charmes de la paix, la sainteté du christianisme qui tend à faire de tous les hommes un peuple de freres; enfin *Witikind* & Albion sentirent qu'ils devoient se confier à Charlemagne, & ce prince ayant été rappelé en France par quelques affaires, ils vinrent, en 786, le trouver au milieu de ses états à Attigny-sur-Aine, où ils reçurent le baptême, ainsi qu'une foule de saxons qu'ils menoient à leur suite; ils donnerent à tous l'exemple d'embrasser sincerement le christianisme, & d'y rester constamment attachés. Divers auteurs mettent *Witikind* au rang des saints. On raconte que ce prince, après sa conversion, étant retourné en Saxe, encore imparfaitement instruit de nos mysteres, mais plein d'un desir ardent de s'en instruire mieux, il lui vint dans l'esprit, comme par inspiration, de se déguiser en mendiant pour venir inconnu à la cour de Charlemagne, & y examiner à son aise les [illegible]monies de l'église pendant la semaine sainte, & la semaine de pâques; il fut reconnu & conduit au roi, qui, surpris de cet avestitlement, lui en demanda la raison; *Witikind* la lui dit: le roi alors l'interrogea sur les observations qu'il avoit faites à la faveur de son déguisement. *Witikind*, après avoir paru très-édifié du pieux recueillement de Charlemagne, & de la maniere dont il l'avoit vu entrer dans l'esprit des différens mysteres, ajouta: « Mais ce qui m'a le plus étonné, a été » de voir que tous ceux qui approchoient d'une » certaine table placée au milieu du temple, rece» voient dans la bouche, des mains du prêtre, un » bel enfant, que j'ai vu distinctement sourire aux » uns avec tendresse, & s'approcher des autres avec » une répugnance marquée. Expliquez-moi ce que » c'est que cet enfant. Charlemagne, plein d'ad» miration, s'écria » : que vous êtes heureux d'a» voir vu ce que ni moi ni nos prêtres même » n'avons encore mérité de voir ».

Qu'Albert Crantz, à la fin du quinzieme siecle ou au commencement du seizieme, ait rapporté ce trait dans sa *métropole saxonne*, ou histoire ecclésiastique de la Saxe, d'après quelque légende du temps ou quelque vieille tradition saxonne, il n'y a rien là d'étonnant; mais on peut être surpris de voir les auteurs de l'histoire de l'église gallicane, qui se piquent de critique, redire la même chose sur sa parole, au milieu du dix-huitieme siecle, sans témoigner le moindre doute, quoique la réponse même de Charlemagne soit propre à en faire naître.

Witikind & Albion se piquerent toujours dans la suite de seconder les soins de Charlemagne pour la conversion des saxons. *Witikind* fut tué vers l'an 790, par Gérold, duc de Suabe. Quelques généalogistes font descendre de *Witikind* la troisieme race de nos rois.

WITIKIND, WITUKIND ou WITEKINDE, est aussi le nom d'un bénédictin de l'abbaye de Corbie sur le Veser, qui vivoit au dixieme siecle, des ouvrages duquel il ne nous reste que l'histoire des Othons, publiée par Meibomius, sous ce titre: *annales de gestis Othonum*, dans le recueil des historiens d'Allemagne.

WITSEN, (Nicolas) (*Hist. litt. mod.*) savant hollandois du dix-septieme siecle, s'enrichit par le commerce, se distingua dans la magistrature d'Amsterdam, & se fit un nom dans les lettres par un savant traité sur *l'architecture navale des anciens.*

WITSIUS, (Herman) (*Hist. litt. mod.*) savant protestant, né à Enckuysen dans la Nort-Hollande en 1626, professeur de théologie à Franeker, à Utrecht, à Leyde, mourut dans cette derniere ville en 1708. Il est auteur des ouvrages suivans: *Historia hierosolymitana. Egyptiaca & Decaphylon, cum Diatribâ de Legione fulminatrice Christianorum.* Il réfute dans cet ouvrage Spencer & Marsham, en ce qu'ils ont prétendu que les juifs ont emprunté des égyptiens leurs loix & leurs cérémonies. On a encore de *Witsius, Miscellaneorum sacrorum libri duo. Meletemata Leydensia*, tous ouvrages savans.

WITTÉNAGÉMOT, s. m. (*Hist. d'Angl.*) c'étoit le parlement des anciens saxons, selon Guillaume de Malmesbury, & le savant Cambden. Le *Witténa-gémot* étoit l'assemblée générale du sénat & du peuple. Le chevalier Spelman l'appelle le conseil général du clergé & du peuple, *commune concilium tàm cleri quàm populi.* C'étoit dans cette assemblée que résidoit la souveraine autorité de faire, d'abroger, d'interpréter les loix, & généralement de régler tout ce qui avoit rapport à la sureté & au bien de l'état. Dans le *witténa-gémot* qui se tint à Calcuth, il fut ordonné par l'archevêque, les évêques, les abbés, les ducs du pays & *populo terræ*, que les rois seroient élus par les prêtres & les anciens du peuple: *ut reges à sacerdotibus, & seniori*[illegible]*li eligantur*; ce fut par eux, que Offa, Ina [illegible]tres furent déclarés rois. Alfred reconnoît [illegible] son testament, qu'il tient d'eux la couronne, *quam*, dit-il, *Deus & principes cum senioribus populi, misericorditer & benignè dederant* Edgar fut élu par le peuple, ensuite déposé, & finalement rétabli dans l'assemblée générale de toute la nation, qu'on nommoit le *witténa-gémot.* (*D. J.*)

WITTICHIUS, (Christophe) (*Hist. litt. mod.*) savant allemand, professeur de mathématiques, puis de théologie à Herborn, à Duisbourg, à Nimegue, à Leyde, a écrit contre Spinosa, il a cherché à concilier les principes philosophiques de Descartes avec la théologie, dans un ouvrage intitulé: *consensus veritatis.* Il étoit conciliateur

& ami de la paix, & l'on a de lui un livre intitulé : *theologia pacifica*, qualité essentielle à donner à la théologie, qui a été jusqu'à présent plus polémique que pacifique. *Wittichius* est un des théologiens protestans les plus modérés que la secte ait produits. Né à Brieg dans la Basse-Silésie en 1625. Mort à Leyde en 1687.

WODEN, (*Idolat. saxonne*) l'un des dieux des anciens saxons ; il étoit regardé comme le dieu de la guerre ; parce que sous sa conduite, les premiers saxons firent de grandes conquêtes. Le quatrième jour de la semaine que nous nommons mercredi, lui étoit consacré, comme il appert du mot saxon *Wodensdaeg*, ou *Wodnesdaeg*, qui a passé dans les langues angloise & flamande, sous le mot de *Wednesday* dans la première, & sous celui de *Woensdag* dans l'autre. Friga, femme de Woden, fut aussi revérée comme une déesse par les mêmes saxons : le sixième jour de la semaine, le vendredi, lui étoit dédié, car il portoit le nom de *Frigedaeg*, en anglois *Friday*, & en flamand *Vrïdag*. (*D. J.*)

WOLDIKE, (Marc) (*Hist. litt. mod.*) savant Danois, professeur de théologie à Copenhague, a traduit en latin des traités de Moyse Maimonides sur les viandes défendues, & divers chapitres du Talmud de Jérusalem, & du Talmud de Babylone. Il est auteur aussi de quelques traités de controverse. Né en 1699, à Sommersted en Danemarck, mort en 1750, à Copenhague.

WOLFF, (*Hist. litt. mod.*) c'est le nom d'un savant philosophe & d'un littérateur. Le premier sur-tout est célèbre.

1°. J. Christiern de *Wolff*, (Wolfius) né à Bresslau en 1679, étoit fils d'un brasseur, homme de lettres, qui lui donna & lui procura une bonne éducation. Il se distingua dans différentes universités, d'abord par ses études, ensuite par le talent d'enseigner, il s'annonça en 1703, à Leipsick par une dissertation sur la manière d'enseigner la philosophie, ouvrage où il modifioit la méthode de Descartes par des idées qui lui étoient particulières & qui étoient d'un penseur. Il fut fait en 1707, professeur de mathématiques dans l'université de Hall. On y goûta beaucoup, & ses enseignemens & sa manière d'enseigner. Ses succès, quelques graces qu'il reçut de la cour de Berlin, des distinctions glorieuses dont plusieurs souverains l'honorèrent, avertirent l'envie & lui attirerent des persécutions. Les théologiens de Hall s'élevèrent contre lui au sujet d'un discours sur la morale des Chinois que *Wolff* prononça en 1721, & où il discuta les dogmes de Confucius. La faculté de théologie de Hall, en prit occasion d'examiner tous les écrits, de *Wolff* dans un esprit critique, & avec le dessein formé de le constituer hérétique. *Wolff* ne s'abandonna pas, mais il se défendit trop en théologien, & avec des armes qu'il eût fallu laisser aux intrigans ; il porta ses plaintes contre ses adversaires au conseil académique, & sans doute à la cour. Il en résulta un ordre de laisser *Wolff* en paix, & une défense à qui que ce fût de rien écrire contre lui. C'étoit aller beaucoup trop loin, & nuire à celui qu'on vouloit protéger. Cette défense avoit quelque chose de tyrannique, & celui qu'on devoit naturellement soupçonner de l'avoit sollicitée avoit trop l'air de craindre la discussion ; aussi ses ennemis écrivirent contre lui, & même à la cour. Les théologiens redoublèrent leurs écrits & se firent entendre, la cour passa par toutes les tergiversations qui lui sont ordinaires, toutes les fois qu'elle veut se mêler des querelles des théologiens.

Et nugis addere pondus.

Après avoir eu le mérite de protéger un philosophe persécuté, la cour eut la foiblesse de le persécuter elle-même ; le 15 novembre 1723, elle envoya ordre à *Wolff* de sortir de Hall & des états du roi de Prusse dans l'espace de 24 heures, sous les peines les plus rigoureuses. Le roi qui régnoit alors en Prusse, étoit le père de ce Charles-Fréderic si célèbre par ses talens pour la guerre & pour le gouvernement, par son goût pour les lettres & par ses liaisons avec M. de Voltaire. Il étoit alors prince royal de Prusse. Son esprit naissant & prompt à se développer, étoit dès lors très-suspect à son père. Il fut indigné de la persécution que des théologiens scholastiques suscitoient à un philosophe, parce que celui-ci étoit moins scolastique qu'eux. Il s'en plaint amérement à M. de Voltaire dans les commencemens de leur correspondance, & il semble mettre la philosophie de *Wolff* sous la protection du génie de Voltaire. *Wolff* dans l'oppression en fut plus intéressant & en parut plus grand ; ce fut alors sur tout que les souverains qui aimoient ou qui feignoient d'aimer les lettres, s'empressèrent de lui prodiguer des marques d'estime ; le Landgrave de Hesse-Cassel lui donna une forte pension avec le titre de son conseiller aulique ; le roi de Suède le nomma aussi conseiller de régence. En 1725, il fut déclaré professeur honoraire de l'académie des sciences de Pétersbourg, dont on lui offrit aussi la présidence qu'il refusa pour se fixer à Marpourg où l'attachoient les bienfaits du Landgrave de Hesse ; en 1733, il fut associé à l'académie des sciences de Paris ; dans cette même année, le roi de Prusse, guéri de ses préventions contre lui, soit par le prince royal son fils, soit par ceux que ce prince crut plus propres que lui à persuader le roi, & qu'il eut l'adresse de mettre à sa place dans cette négociation, le roi de Prusse voulut réparer ses torts, & rendre à son université de Hall l'ornement dont il l'avoit privée, *Wolff* fut inflexible, il ne voulut plus commettre sa philosophie avec la haine théologique & les préventions royales, il dit comme Clitandre dans *les femmes savantes* :

Je me suis cherché, lassé de tant de peines,
Des vainqueurs plus humains & des plus douces chaînes.
Il n'est plus tems, Seigneur, un autre a pris la place,
Et par un tel retour j'aurois mauvaise grace
De maltraiter l'asile, & blesser les bontés,
Où je me suis sauvé de toutes vos fiertés.

Le même roi de Prusse fit une seconde tentative en 1739, avec aussi peu de succès; mais lorsque le prince royal de Prusse, bienfaiteur, disciple & ami de *Wolff*, & sinon philosophe, du moins ami de la philosophie, fut parvenu au trône, le 31 mai 1740, *Wolff* rappellé par ce prince à Hall en 1741, avec les titres de conseiller privé, de vice-chancelier, de professeur du droit de la nature & des gens, & avec l'assurance d'une protection qui seroit respectée des théologiens, *Wolff* se rendit aux bontés d'un roi que la nature sembloit avoir formé tout exprès pour lui, & ne lui opposa point cette phrase un peu fière avec laquelle il repoussa les offres de plus d'un souverain: *je n'ai besoin de rien.* Le nouveau roi de Prusse, ajoutant toujours à ses bienfaits, le fit peu de temps après Chancelier de l'université.

L'électeur de Bavière étant vicaire de l'Empire après la mort de Charles VI, avant d'être lui-même élu empereur, se fit un plaisir de créer *Wolff* baron de l'empire, & de le surprendre par cette grace absolument inattendue. Le baron de *Wolff* jouissoit de sa gloire & du fruit de ses travaux, il étoit illustre & heureux. De fréquentes attaques de goutte, grand obstacle au bonheur, le conduisirent par degrés au marasme & à la mort. Il mourut le 9 avril 1754, ayant vu son roi acquérir une gloire plus éclatante, mais moins pure que la sienne.

Wolff n'étoit pas un simple professeur de philosophie, c'étoit un philosophe ou plutôt un sage. La paisible douceur de son ame ne fut jamais altérée ni par l'adversité ni même par la prospérité; il vit d'un œil presque égal les honneurs, les disgraces, la santé, la maladie. Sa conduite à l'égard de ses ennemis & de ses persécuteurs fut presque toujours modérée, quelquefois même généreuse. Ses mœurs étoient simples & modestes; il étoit content de tout, vivoit sobrement, mangeoit peu, ne buvoit jamais de vin, & sembloit n'avoir guères mérité la goutte qui le tua.

On ne peut pas dire qu'il ait fait de grandes révolutions dans la philosophie ni dans la manière de philosopher, mais il a tiré un grand parti de celle qu'il a trouvée établie, & si son nom est au-dessous de celui de Leibnitz, il est presque à côté. Il a étendu à la pratique de la philosophie la méthode que Descartes avoit bornée aux spéculations, il a en quelque sorte continué Descartes en partant du point où ce philosophe s'étoit arrêté; il a systématisé les connoissances philosophiques; il en a formé un tout, un ensemble où l'on procède de principes en conséquences, & où toutes les propositions s'enchaînent & se déduisent les unes des autres comme dans la géométrie. Le grand défaut de *Wolff* est la prolixité; il a fallu & il faudroit encore abréger ses ouvrages pour les rendre utiles, car les savans devroient bien le persuader que ce qui n'est point lu ne sert à rien.

On a fait de sa logique *in-4°*, un abrégé *in-8°*, traduit par M. Deschamps & plusieurs fois imprimé sous le titre de *pensées sur les forces de l'entendement humain.* Il a lui-même abrégé son *jus naturæ* & son *jus gentium*; il a fait de ces deux ouvrages ses *institutiones juris naturæ gentium*; & M. Formey, auteur encore trop prolixe en a donné en 1758, un autre abrégé, en françois, sous ce titre: *principes du droit de la nature & des gens*, en 3 volumes *in-12.* Son cours de mathématiques, ouvrage le plus complet qu'on ait en ce genre, a aussi été abrégé par un bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Cette énorme prolixité, n'est pas le seul défaut des ouvrages de *Wolff*; il écrivoit très-mal en latin, on prétend qu'il écrivoit mieux en allemand.

2°. Jérôme *Wolff*, né d'une bonne famille du pays des grisons, contrarié par son père sur l'inclination naturelle qu'il avoit pour l'étude, quitta la maison paternelle & s'enfuit à Tubinge où, pour pouvoir étudier, il se mit au service des écoliers de l'université, comme faisoit vers le même temps parmi nous le célèbre Amyot. Il devint savant dans les langues grecque & latine, il fut bibliothécaire & principal du collège d'Aosbourg, il y mourut en 1581, après avoir donné des traductions latines de Démosthènes, d'Isocrate, &c., un traité *de expeditâ utriusque linguæ discendæ ratione*, un autre *de vero & licito astrologiæ usu*, & deux volumes *in-folio*, d'un ouvrage ou espèce de recueil intitulé: *lectiones memorabiles.*

WOLKELIUS, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) ami & disciple de Socin, auteur d'un traité *de verâ religione*; car tout sectaire appelle sa religion la seule véritable. Celle qu'enseigne *Wolkelius* dans ce livre qui fut brûlé à Amsterdam, est le pur socinianisme. On a encore de lui quelques ouvrages de controverse. Il étoit né à Grimma dans la Misnie; il mourut vers l'an 1630.

WOLLASTON, (Guillaume) (*Hist. litt. mod.*) prêtre anglican, connu par un traité de la religion naturelle, qui a été traduit en françois & imprimé en 1726. Il avoit composé d'autres ouvrages, mais la sévérité de son goût lui en fit faire le sacrifice, il les jetta tous au feu peu de temps avant sa mort. Sa fortune eut des vicissitudes. Issu d'une ancienne

famille, il se vit réduit à prendre des places de sous-maître dans l'école publique de Birmingham. Une riche succession qu'il recueillit en 1683, redoubla en lui le desir de soulager les malheureux, en lui en fournissant les moyens.

Vous souvenant, mon fils, que caché sous ce lin,

Comme eux vous futes pauvre & comme eux orphelin.

Il tira encore de sa richesse un autre avantage, celui de pouvoir consacrer à l'étude, & à sa propre instruction le tems qu'il étoit auparavant obligé d'employer à l'instruction des autres, & comme l'étude a besoin de la retraite & du silence,

Scriptorum chorus omnis amat nemus & fugit urbes.

Quoique sa fortune eût pu lui permettre une vie dissipée, il s'éloigna du monde & chercha la solitude, qu'il égayoit par le commerce de quelques amis choisis. On vante en lui des vertus douces & aimables, & une grande attention à les perfectionner. Il étoit né en 1659, à Caton-Clanford, dans le Staffordshire. Il mourut en 1724.

WOLMAR, [*Melchior*] [*Hist. litt. mod.*] ses amis l'appelloient *Melior*, au lieu de *Melchior*, à cause de sa probité reconnue & de son excellent caractère. Ce fut lui qui enseigna la langue grecque a Calvin & à Théodore de Beze. La préface qu'il mit à la tête de la grammaire grecque de Démétrius Chalcondyle, a eu long-temps une grande réputation. Il est aussi auteur de commentaires sur les deux premiers livres de l'Iliade. Son nom est célèbre parmi les savans du seizième siècle, & parmi les réformateurs. Il étoit né à Rotweil en Suisse. Ulric duc de Wittemberg, l'attira dans ses états, & le fit professeur de droit à Tubinge. Il remit cet emploi après l'avoir rempli avec distinction, & choisit pour sa retraite Eisenach, où il mourut d'apoplexie en 1561.

WOLSEY, *voyez* VOLSEY.

WOLZOGUE ou WOLZOGEN [Louis de] [*Hist. litt. mod.*] né à Amersford en 1632, de parens nobles, originaires d'Autriche, élevé par un père mathématicien habile, vint en France pour s'y perfectionner dans la connoissance de notre langue, & voyagea dans diverses autres contrées de l'Europe, toujours pour acquérir des connoissances. A son retour dans sa patrie, il fut ministre de l'église Wallonne à Groningue, puis à Middelbourg en Zélande, à Utrecht, à Amsterdam; il fut aussi professeur d'histoire ecclésiastique dans cette dernière ville, & il y mourut en 1690. Il eut de vives querelles avec le fanatique Labadie. [*voyez* son article] On lui doit une traduction françoise du dictionnaire hébreu de Leigh, divers ouvrages théologiques & polémiques, & un traité intitulé: *Orator sacer, sive de ratione concionandi.* On a imprimé en 1692 à Amsterdam des lettres sur la vie & la mort de Wolzogue. Ce ministre étoit socinien.

Il y a un autre Wolzogue plus socinien encore dont les ouvrages forment deux volumes de ce qu'on appelle *la bibliothèque des frères polonois*, c'est-à dire la bibliothèque socinienne.

WOOD, (Antoine de) (*Hist. litt. mod.*) célèbre antiquaire anglois, né à Oxford en 1632, étudia en paix les antiquités de sa patrie, pendant que l'enthousiasme & le fanatisme désoloient l'Angleterre. On a de lui deux ouvrages très-estimés; l'un a pour titre: *Historia & antiquitates universitatis Oxoniensis*; l'autre, *Athenæ Oxonienses.* Le premier est un ouvrage plein de recherches & d'érudition, composé d'abord en anglois, l'université d'Oxford le fit traduire & imprimer en latin. Le second est une excellente histoire littéraire d'Angleterre, qui a été très-utile aux bibliographes. *Wood* n'y oublie aucune des personnes illustres sorties de l'université d'Oxford depuis l'an 1500 jusqu'à l'année 1690, temps où il écrit. Il avoit montré quelque disposition à embrasser la religion catholique; cependans il mourut anglican zélé en 1695.

WOODWARD, WODWARD, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) naturaliste anglois célèbre, souvent cité par M. de Buffon, est auteur d'un *essai sur l'histoire naturelle de la terre.* Cet ouvrage a été traduit du latin en françois, par M. Noguez, sous le titre de *géographie physique ou essai, &c.*, comme il vient d'être dit, & il jouit de l'estime des savans. *Woodward* ne se bornoit point à l'histoire naturelle; il étoit, d'ailleurs, médecin habile & savant anatomiste. Il fut nommé, en 1692, professeur en médecine dans le collège de Gresham, & il fut dans cette place le successeur du doct. nr Stillingfleet. Il fonda, dans l'université de Cambridge, une place pour un étudiant. Il étoit né en 1665.

WOOLSTON, (Thomas) [*Hist. litt. mod.*] auteur connu par ses *discours sur les miracles de J. C.*, dans lesquels il pousse un peu loin la liberté de penser, & qui lui ont fait de zélés partisans & d'ardens adversaires. Il regarde ces miracles & la vie entière de J. C., telle qu'on la trouve dans les quatre évangélistes, comme purement allégoriques; il n'y voit absolument rien de littéral, rien d'historique. Ses ennemis l'ont accusé d'avoir même cherché à répandre du ridicule sur les miracles de Jésus-Christ & sur sa personne sacrée. La cour du banc du roi le condamna, en 1729, à payer vingt-cinq livres sterlings d'amende pour chacun de ses discours, qui sont au nombre de six, à subir une année de prison & à donner caution de plus de retenue pour l'avenir. Passe pour de l'argent, cela vaut mieux que de brûler, comme on l'a fait

long-temps en France, & comme on le fait encore dans beaucoup d'autres états catholiques. Mais il peut encore paroître singulier qu'il faille donner de l'argent pour avoir eu telle ou telle opinion; il est peut-être un peu dur aussi d'emprisonner pour une opinion mystique qu'il suffit de condamner, ou de rejetter, ou de mépriser; & quant à la caution, comment peut-on se rendre caution qu'un homme n'écrira rien qui paroisse répréhensible? *Woolston* n'ayant point trouvé, ou de caution ou d'argent pour satisfaire à la sentence, resta quelque temps en prison. Il fit imprimer, en 1730, une apologie de ses discours sur les miracles de Jésus-Christ contre les évêques de Londres & de Saint-David, qu'il regardoit comme les plus ardens de ses adversaires. Parmi les réfutations qu'on a faites de ses livres réputés impies, on distingue sur-tout celle qui a été traduite en françois sous ce titre : *Les témoins de la résurrection de Jésus-Christ examinés & jugés selon les règles du barreau.* On a encore de *Woolston*, entre autres ouvrages, celui qui a pour titre : *Apologie ancienne pour la vérité de la religion chrétienne, renouvelée contre les juifs & les gentils.* Un des amis de *Woolston* a écrit sa vie, où, si l'on en croit ses ennemis, il est très-flatté; on y exalte beaucoup ses mœurs, sa sobriété, son désintéressement, sa douceur, sa patience. Il mourut à Londres en 1733; il étoit né à Northampton en 1660.

WORMIUS. [*Hist. litt. mod.*] C'est le nom d'une famille de savans danois, pere, fils & petits-fils.

1°. Olaüs *Wormius*, médecin du roi de Danemarck Christiern V, étoit né, en 1588, à Arhus en Jutland. Il avoit voyagé en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Angleterre, étudiant la nature & s'instruisant avec les savans. Revenu en Danemarck, il succéda en 1624, dans la chaire de médecine de Copenhague, à Gaspard Bartholin; il fit des découvertes en anatomie. Ses principaux ouvrages sont dans le genre historique; ils sont tous en latin, ce sont les fastes & les monumens du Danemarck; c'est l'histoire de Norvège, c'est l'ouvrage intitulé : *Danica litteratura antiquissima, sive gothica.* Olaus *Wormius* mourut recteur de l'académie de Copenhague en 1654. Il s'étoit marié trois fois, & avoit eu dix-huit enfans.

2°. L'aîné de ces enfans, Guillaume *Wormius*, né à Copenhague en 1633, fut aussi un médecin & un savant célèbre. Il fut comblé d'honneurs, de places & de titres; il fut fait professeur de physique expérimentale, historiographe & bibliothécaire du roi, président du tribunal suprême de justice, conseiller d'état, &c. Il mourut en 1724. Il avoit publié une description des curiosités du cabinet de son père, sous le titre de *musæum Wormianum.*

3°. Olaus *Wormius*, fils aîné de Guillaume, fut aussi professeur en éloquence, en histoire & en médecine à Copenhague. Mort en 1708, à quarante-un ans. Il est l'auteur des ouvrages suivans : *De renum officio in re venereâ; de usu flagrorum; de glossopetris; de viribus medicamentorum specificis, &c.*

4°. Son frère, Christian *Wormius*, second fils de Guillaume, embrassa l'état ecclésiastique; il fut docteur & professeur en théologie, puis évêque de Sélande & de Copenhague. Il est auteur de plusieurs savans ouvrages relatifs à son état, & qui intéressent la religion; les principaux sont : 1°. *De corruptis antiquitatum hebraicarum vestigiis apud Tacitum & Martialem.* Il est curieux, en effet, de rechercher dans des écrivains tels que Tacite & Martial les traces altérées des antiquités hébraïques, d'examiner jusqu'à quel point & pourquoi ils se sont éloignés à cet égard des idées reçues, s'ils ont connu les véritables sources où ils devoient puiser, & pourquoi, dans ce cas, ils les ont abandonnées.

2°. *Dissertationes quatuor de veris causis cur delectatos hominis carnibus & promiscuo concubitu christianos calumniati sint Ethnici.* Il s'agit du reproche si souvent fait aux chrétiens par les payens, de s'assembler pour manger de la chair humaine, & pour se livrer à toute la promiscuité de la débauche, après ou sans avoir éteint les lumières. Si ce reproche ridicule, & toujours calomnieux, n'avoit été fait aux chrétiens que par les payens, on pourroit croire que ces payens, étrangers à nos dogmes & à nos mystères, auroient été trompés sur le premier point par quelque fausse interprétation de notre mystère de l'eucharistie & de la manducation réelle du corps de Jésus-Christ; & quant à l'autre absurdité, elle pourroit de même avoir pour origine quelque notion altérée ou quelque fausse interprétation; mais cette accusation a été mille fois renouvelée par les catholiques même contre presque toutes les sectes d'hérétiques, en sorte qu'elle paroît n'avoir pour principe qu'une haine aveugle, qui ne songe qu'à décrier ses ennemis & à les rendre odieux, sans s'embarrasser du choix des moyens ni de la vraisemblance de l'accusation; & ce qu'il est important de considérer pour l'histoire de l'espèce humaine, c'est que ces reproches, qui se réfutent d'eux-mêmes, sont toujours accueillis toutes les fois qu'il plaît à la haine de les renouveler, ce qui la dispense d'en chercher de plus vraisemblables.

Christian *Wormius* est aussi l'auteur d'une histoire du sabellianisme. Mort en 1737.

WOTTON [*Hist. litt. mod.*] est le nom de plusieurs savans anglois.

1°. Edouard *Wotton*, naturaliste distingué, médecin d'Oxford, mort à Londres en 1555, à soixante-trois ans, est auteur d'un ouvrage fameux, écrit en latin, & imprimé à Paris, chez Vascosan,

en 1552, qui traite de la différence des animaux. Il avoit aussi commencé le *theatrum insectorum*, qui a depuis été donné à Londres en 1734, *in-folio*, avec figures par Moufet.

2°. Antoine *Wotton*, théologien anglois, né à Londres, mort en 1626, avoit été nommé, en 1596, professeur de théologie au collège de Gresham, & il est le premier qui ait rempli cette chaire. Il fut obligé de la quitter parce qu'il se maria, ce qui étoit contraire aux réglemens de la fondation. Il est auteur de quelques ouvrages de controverse.

3°. Henri *Wotton*, secrétaire du fameux comte d'Essex, fut enveloppé dans sa disgrace, & obligé de se réfugier à Florence. Le grand duc de Toscane ayant eu connoissance d'une conspiration formée contre la vie du roi d'Ecosse Jacques VI, qui fut depuis Jacques I, en Angleterre, envoya secrètement en Ecosse Henri *Wotton* pour avertir Jacques de son danger. Lorsque ce prince fut monté sur le trône d'Angleterre, après la mort d'Elisabeth, il se souvint du service que Henri *Wotton* lui avoit rendu, il l'appela auprès de lui, le créa chevalier, lui donna sa confiance, & le chargea de négociations importantes en différentes cours. Il mourut en 1639, prévôt d'Exton: il étoit né en 1568, à Bockton-Hall, dans le comté de Kent. Il avoit un goût marqué pour l'anatomie, & le desir de se perfectionner dans cette science avoit eu beaucoup de part aux voyages qu'il avoit faits en France, en Allemagne, en Italie. Les conjonctures le jettèrent dans une carrière toute différente; & ce que ses occupations principales lui laissèrent de loisir pour écrire fut employé aux objets mêmes de ses occupations. On a de lui, en anglois, un *état de la chrétienté*, & quelques autres ouvrages à-peu-près du même genre. On a aussi de lui un recueil de divers ouvrages latins, intitulé: *Reliquiæ Wottonianæ*.

4°. Guillaume *Wotton* avoit formé le projet de traduire l'oraison dominicale dans toutes les langues connues, projet qu'il auroit dû exécuter pour prouver que, comme on le prétend, il en étoit capable. On a de lui plusieurs ouvrages savans: *les loix civiles & ecclésiastiques du pays de Galles*; une histoire romaine, depuis la mort d'Antonin le pieux jusqu'à la mort d'Alexandre Sévère. Ces deux ouvrages sont en anglois. Dans son histoire romaine l'auteur fixe par l'autorité des médailles l'époque des événemens considérables. On a de lui encore des *discours sur les traditions & les usages des scribes & des pharisiens*; cet ouvrage est en latin. Né dans le comté de Suffolck en 1666; mort en 1726.

WOWER, [Jean] [*Hist. litt. mod.*] savant allemand, auteur d'un docte recueil, intitulé: *Polymathia*; de notes sur Julius Firmicus, sur Apulée, sur Sidoine Apollinaire, sur Minutius Felix; d'une bonne édition de Petrone; d'un recueil de lettres contenant des jugemens sur divers ouvrages & des remarques sur divers objets de littérature. On trouve sur-tout dans ces lettres des traces de l'emportement & de l'irascibilité qui faisoient, dit-on, son caractère. Il étoit aussi fort amoureux de la gloire, ce qui, dans un homme qui n'étoit que savant, signifie seulement qu'il étoit glorieux. Il laissa soixante écus pour faire son oraison funèbre. Il joignit l'étude de la politique à celle de la littérature; il étoit gouverneur de Gottorp, & il y mourut en 1612, à trente-huit ans: il étoit né à Hambourg. En religion, il étoit protestant; en littérature, il se piquoit d'être grand imitateur des anciens.

Un autre Jean *Wower*, son parent, ami de Juste Lipse, mort à Anvers en 1635, à 66 ans, est aussi auteur de quelques ouvrages.

WRANGEL ou VRANGEL, [*Hist. mod.*] [Charles-Gustave] maréchal-général, & connétable de Suède, grand & illustre capitaine qui continue la liste des successeurs de Gustave-Adolphe dans le commandement de ces armées suédoises, si redoutables à l'empire & aux empereurs Ferdinand II & Ferdinand III pendant la guerre de trente ans: il servit & commanda également & sur terre & sur mer. En 1644, dans une guerre entre la Suède & le Danemarck, commandant une escadre suédoise, il brûla les vaisseaux de l'amiral danois. Ayant remplacé, en 1647, le général Torstenson dans le commandement de l'armée d'Allemagne, & joint avec le comte de Konigsmarck aux françois commandés par M. de Turenne, il battit, le 17 mai 1748, à Summerhausen, près Ausbourg, le général Mélander & le fameux comte de Montécuculli. Le fruit de cette victoire fut que le duc de Bavière, auquel on reprochoit d'avoir été infidèle à la neutralité qu'il avoit promise, fut obligé, à soixante-dix-huit ans, de s'enfuir de ses états, qui furent saccagés; l'Allemagne & la Bohême furent presqu'entiérement ouvertes aux vainqueurs, Prague & son château furent pillés le 26 juillet; on y fit un butin immense.

En 1658, dans une autre guerre & dans l'armée navale des hollandois au passage du Sund. Ce fut le terme de ses exploits: on le cite comme un exemple des généraux qui n'ayant pas su se retirer à propos, ont survécu à leur gloire & l'ont ternie. Il prétendit lutter contre la goutte & contre l'âge, il fut mal-habile & malheureux. Il servit mal le roi de Suède, Charles XI, dans la guerre où ce prince s'engagea en 1675, pour les intérêts de la France, contre les Danois, les Hollandois & les Espagnols; il perdit la Poméranie, mais Louis XIV la fit rendre à la Suède par le traité de Nimègue. Les fautes des grands hommes ne sont pas perdues pour les grands hommes; le prince de Condé fut frappé de l'exemple de Vrangel, & attaqué de la goutte comme lui

& menacé d'une décadence prochaine, il ne voulut pas comme lui :

Montrer aux nations Mithridate détruit.

Après avoir réparé en 1675 le désordre presque irréparable causé par la mort imprévue de M. de Turenne, il refusa, en 1676, le commandement de l'armée, alléguant cet exemple de Vrangel, à qui la goutte & la gravelle avoient fait perdre sa gloire & les affaires de la Suède, il dit au roi que tout général prudent devoit en craindre autant pour lui-même.

Charles-Gustave Vrangel mourut en 1676.

WREN, (*Hist. d'Anglet.*) (père & fils, tous deux nommés Christophe; le père est le plus célèbre. C'est ce grand architecte dont Saint-Paul de Londres est le chef-d'œuvre. L'incendie de 1666 ayant consumé la cathédrale de Londres, *Wren* donna le plan de la nouvelle cathédrale, & l'exécuta. Cet édifice, commencé en 1675, achevé en 1710, est le plus vaste temple qui existe après Saint-Pierre de Rome, sur le modèle duquel il a été construit en partie. Le chevalier *Wren*, mort en 1723, âgé de 91 ans, ayant vu le règne de Charles I, le protectorat des deux Cromwels, Olivier & Richard, les règnes de Charles II, de Jacques II, de Guillaume III & de Marie, de la reine Anne, de Georges I, est enterré dans l'église qu'il a bâtie; on connoît ce trait sublime qui termine son épitaphe :

Lector, si monumentum requiris, circumspice.

Saint-Paul n'est pas le seul monument dont la capitale de l'Angleterre soit redevable au chevalier *Wren*. Saint-Etienne de Londres, le palais de Hamptoncourt, le collège de Chelsea, l'hôpital de Gréenwich, le théâtre d'Oxfort, sont encore autant de monumens qui l'immortalisent. L'architecture n'étoit qu'un de ses talens & qu'une de ses connoissances; il avoit fait des découvertes importantes dans l'astronomie, dans la gnomonique, dans la statique & dans les méchaniques. Il fut professeur d'astronomie au collège de Gresham à Londres, il le fut aussi à Oxfort. En 1668, il fut fait architecte du roi. En 1680 il fut fait président de la société royale de Londres, & il y a plusieurs pièces de lui dans les mémoires de cette compagnie.

Christophe *Wren*, son fils, mort en 1747, âgé de soixante & douze ans, fut un homme de lettres & un antiquaire. Il avoit publié en 1708 un ouvrage plein de recherches, intitulé : *Numismatum antiquorum sylloge.*

WURTCHAFFT, [*Hist. mod. d'Allemagne*] c'est le nom allemand qu'on donne à Vienne à l'ancienne fête de l'*hôte* ou de l'*hôtesse*. L'empereur Léopold renouvella pour Pierre le grand cette fête qui n'avoit point été en usage pendant son règne. L'auteur de l'histoire de l'empire de Russie, sous Pierre le grand, n'a point dédaigné de décrire la manière dont le *Wurtchafft* se célèbre.

« L'empereur est l'hôtelier, l'impératrice l'hôtelière, le roi des romains, les archiducs, les archiduchesses sont d'ordinaire les aides, & reçoivent dans l'hôtellerie toutes les nations vêtues à la plus ancienne mode de leur pays : ceux qui sont appellés à la fête, tirent au sort des billets. Sur chacun de ces billets est écrit le nom de la nation, & de la condition qu'on doit représenter. L'un a un billet de mandarin chinois, l'autre de mirza tartare, de satrape persan, ou de sénateur romain; une princesse tire un billet de jardinière ou de laitière; un prince est paysan ou soldat. On forme des danses convenables à tous ces caractères. L'hôte & l'hôtesse & sa famille servent à table. »

« Telle est l'ancienne institution, mais dans cette occasion le roi des romains Joseph & la comtesse de Traun représentèrent les anciens Egyptiens : l'archiduc Charles & la comtesse de Walstein figuroient les flamands du tems de Charles-Quint. L'archiduchesse Marie-Elisabeth & le comte de Traun étoient en tartares; l'archiduchesse Joséphine avec le comte de Vorkla étoient à la persane; l'archiduchesse Marie-Anne & le prince Maximilien de Hanovre en paysans de la Nord-Hollande. Pierre s'habilla en paysan de Frise, & on ne lui adressa la parole qu'en cette qualité, en lui parlant toujours du grand czar de Russie. Ce sont de très-petites particularités; mais, dit M. de Voltaire, ce qui rappelle les anciennes mœurs, peut à quelques égards mériter qu'on en parle dans l'histoire. (*D. J.*)

WYCHERLEY, VICHERLEY ou VYCHERLEY, (Guillaume) (*Hist. litt. mod.*) poëte comique anglois né en 1640 à Clives en Angleterre, passa plusieurs années en France dans sa jeunesse; son goût dominant le porta naturellement à étudier l'art de Molière & à enrichir le théâtre anglois de quelques-unes des pièces de cet excellent modèle. Il est auteur d'une pièce intitulée : *le Misanthrope* ou *l'homme au franc procédé* : c'est, dit M. de Voltaire, une des bonnes comédies qu'on ait à Londres. *Wycherley* étoit un homme de très-bonne compagnie, il vivoit à la cour ingénieuse, polie & licencieuse de Charles II. Il étoit l'amant déclaré de la duchesse de Cleveland, maîtresse du roi. Les traits du misanthrope de *Wycherley*, continue M. de Voltaire, sont plus hardis que ceux de Molière, mais aussi ils ont moins de « finesse & « de bienséance. L'auteur anglois a corrigé le seul » défaut qui soit dans la pièce de Molière; ce » défaut est le manque d'intrigue & d'intérêt. La

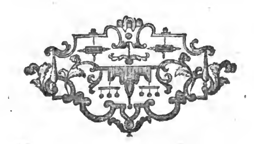
» pièce angloise est intéressante, l'intrigue en est » ingénieuse, mais trop hardie pour nos mœurs ». M. de Voltaire a essayé pourtant de nous la faire connoître davantage par une imitation libre qu'il nous en a donnée. C'est *sa prude* ou *sa gardeuse de cassette*; il faut avouer que ce n'est pas une des meilleures comédies de M. de Voltaire.

« *wycherley* a encore tiré de Molière une pièce non moins singulière & non moins hardie, c'est une espèce d'*École des femmes*, pièce qui de l'aveu de M. de Voltaire, n'est pas l'école des bonnes mœurs, mais en vérité, ajoute-t-il, c'est l'école de l'esprit & du bon comique.

L'auteur passa deux ou trois fois du protestantisme au catholicisme, & finit par n'avoir aucune religion. Sa fortune varia comme sa foi. Il plut à la comtesse de Drogheda, qui l'épousa & lui donna tout son bien, mais après la mort de cette femme, il eut à essuyer pour le bien qu'elle lui avoit laissé des procès qui le ruinèrent; il fut poursuivi par ses créanciers, qui le retinrent sept ans en prison; la générosité du roi Jacques II, l'en tira, il paya ses dettes, il lui fit une pension de deux cent livres sterling, mais qui ayant bientôt cessé au temps de la révolution, le laissa dans toute la pauvreté où il étoit avant les bienfaits de Jacques II. En 1715, âgé de près de quatre-vingts ans, il se remaria onze jours avant sa mort; il n'y a pas d'apparence que ce second mariage eût fait sa fortune.

Outre les deux pièces de *Wycherley*, imitées de Molière & dont nous avons parlé, il y en a deux autres intitulées : *l'Amour dans un bois*, & *le gentilhomme maître à danser*. Ses œuvres ont été imprimées à Londres en 1728, long-temps après sa mort.

WYNANTS, [Jean] [*Hist. litt. mod.*] peintre hollandois, né à Harlem en 1660, distingué parmi les paysagistes. On l'accuse d'avoir nui aux progrès de ses talens par le jeu & par la débauche. On ignore le tems de sa mort.



X

XACA. (*Hist. mod.*) nom d'un dieu japonois. (*A. R.*)

XACCA, (*Hist. du Japon.*) philosophe indien, est regardé comme le législateur des japonois. Nous n'aurions à en rapporter que des fables; son ame avoit passé jusqu'à quatre-vingt mille fois, par la métempsycose, dans les corps d'animaux d'espèce différente. On peut croire qu'il enseigna aux japonois la métempsycose. Il est difficile de fixer le tems où il a vécu.

XAMABUGIS. (*Hist. mod. superstition.*) Ce sont des espèces de bonzes ou de moines japonois, qui suivent le budsdoisme, ou la religion de Siaka. Ils servent de guides aux dévots pélerins qui vont visiter les temples de leurs fausses divinités. Ils leur font faire le voyage pieds nuds, les obligent d'observer une abstinence très-sévère, & ils abandonnent sans pitié les infortunés qui sont hors d'état de suivre la caravanne, & qui périssent faute de secours dans les déserts que l'on est forcé de traverser. Ensuite ces moines barbares remettent leurs pélerins sous la conduite des genguis, bonzes encore plus inhumains, qui les traitent avec une dureté que le fanatisme le plus outré auroit peine à justifier. (*A. R.*)

XAMDELLILHA, *terme de relation*, prière d'action de graces que font les pauvres arabes après leur repas. Les grands seigneurs arabes invitent souvent des gens du petit peuple, & même des pauvres à manger avec eux; ces sortes de conviés se lèvent toujours d'abord qu'ils ont fini de manger, & pour lors ils ne manquent jamais de dire à haute voix *xamdellilha*; mot qui signifie *dieu soit loué*. Ce discours est très-noble, & ne s'adresse point au maitre de la maison; mais à Dieu seul qui est l'auteur de tous les biens. (*D. J.*)

XAN, (*Hist. mod.*) on nomme ainsi en quelques endroits de la domination du grand-seigneur, ce qu'on nomme communément *kan*, *chan* & *caravanserai*. *Diction. de commerce.* (*A. R.*)

XANTIPPE ou XANTHIPPE, (*Hist. anc.*) femme de Socrate, célèbre dans l'antiquité par son humeur bizarre, par ses emportemens, par sa violence, par les rudes épreuves qu'elle fit souffrir à la vertu de Socrate. Nous l'avons assez fait connoitre à l'article de ce philosophe, & nous ne pouvons qu'y renvoyer.

Ce nom est aussi celui de plusieurs hommes qui jouent un personnage dans l'histoire ancienne, c'est celui :

1°. D'un citoyen d'Athènes qui, soit par envie, soit par zèle patriotique, accusa Miltiade d'avoir reçu de l'argent du roi de Perse, pour lever le siège de la principale ville de l'isle de Paros, accusation peu vraisemblable, mais qui fut accueillie, & qui prévalut sur l'innocence & sur la gloire du vainqueur de Marathon.

2°. Du père de Periclès, duquel on rapporte le trait suivant. Il étoit à Athènes lorsqu'à l'approche de Xerxès, les athéniens prirent la résolution courageuse d'abandonner leur ville & de se retirer à Salamine, en se séparant de leurs parens, de leurs femmes, de leurs enfans, de leurs esclaves, que chacun envoyoit en différens asyles. Le moment de l'embarquement & de la séparation mit à une terrible épreuve le courage des athéniens. Parmi les circonstances douloureuses dont ce moment étoit accompagné, l'histoire n'a pas dédaigné de remarquer la part que les animaux domestiques parurent prendre au deuil public. On voyoit sur-tout ces fidèles compagnons, ces tendres amis de l'homme, courir avec des hurlemens affreux après leurs maitres qui s'embarquoient & qui ne pouvoient les emmener. Le chien de *Xantippe* se distingua parmi tous les autres par un trait de courage & d'attachement tout-à-fait héroïque, il se jetta dans la mer, nagea toujours le plus près qu'il lui fut possible du vaisseau qui portoit son maitre, & parvint ainsi jusqu'au rivage de Salamine, où il mourut en abordant, par l'épuisement total de ses forces; on admira & on pleura ce fidèle animal, il fut enterré sur le rivage, on montroit encore du temps de Plutarque, sur ce rivage de Salamine, le lieu où l'on disoit qu'il étoit déposé. Ce lieu s'appelloit *la sépulture du chien*.

3°. Du fils aîné de Periclès. Ce fils par ses dissipations & ses folies lui donna quelques chagrins. Periclès aussi économe dans sa maison qu'il étoit magnifique dans les dépenses publiques, dans la protection qu'il accordoit aux arts, dans tout ce

Pppp 2

aigreur, insinuant que c'étoit livrer le roi entre les mains des rebelles, & ajoutant qu'il ne convenoit au roi de marcher que contre des rois. Il fit nommer, pour aller combattre Molon & Alexandre, *Xénétas* homme sans talens & sans usage du commandement, mais courtisan souple & voué à la faveur. Le succès répondit, & à la qualité du choix & au motif qui l'avoit fait faire. *Xénétas* passant le Tigre pour marcher aux rebelles, donna dans la première embuscade où l'ennemi voulut l'attirer, & y périt avec toute son armée. Cette seule victoire rendit les rebelles maîtres de la Babylonie & de la Mésopotamie. Telle fut la suite d'un mauvais choix.

XENOCRATE (*Hist. anc.*) un des plus célèbres philosophes de l'antiquité, disciple de Platon, étoit de Calcédoine. Il étudia la philosophie sous Platon avec Aristote. En comparant ensemble, Aristote & *Xénocrate*, on disoit d'eux ce qu'Isocrate disoit aussi de Théopompe & d'Ephore, que l'un, (c'étoit *Xénocrate*) avoit besoin d'éperons, & l'autre (Aristote) de frein. Platon en jugeoit ainsi, & disoit qu'en voulant faire marcher de front Aristote & *Xénocrate*, il apparioit un cheval avec un âne. Mais que ne peut l'émulation! *Xénocrate* ne se rebuta jamais d'une étude toujours pénible & souvent ingrate; il ne perdit point courage. Il voulut être un digne disciple de Platon, & il le fut.

Dignum præstabo me etiam pro laude merentis.

Plutarque encouragé par l'exemple de *Xénocrate* & par celui de Cléanthe, (il pouvoit y ajouter celui de Démosthènes) ceux à qui la nature paroît avoir donné moins de dispositions que de bonne volonté. Cette *bonne volonté même* est la plus grande & la meilleure des dispositions; on parvient à dompter une nature rebelle.

Labor omnia vincit
Improbus.

Aristote fut toujours supérieur à *Xénocrate* pour les connoissances, les lumières & les talens, mais *Xénocrate* le surpassa dans la philosophie pratique, but où doit tendre la philosophie spéculative; il eut sur lui l'avantage de la pureté des mœurs.

Il avoit l'humeur dure & austère, & porté à la mélancolie; c'étoit lui que Platon, favori des graces, exhortoit souvent *à sacrifier aux graces*; il ne lui épargnoit ni les leçons ni les reproches sur les défauts qui pourroient un jour ôter à ses instructions une partie de leur agrément, & à ses exemples une partie de leur vertu. *Xénocrate* doux & docile pour son maître seulement, prenoit en bonne part tout ce que lui disoit Platon, & quelques-uns de ses condisciples, par une amitié indiscrète ou par des motifs moins purs, cherchant à l'indisposer contre ce philosophe, & l'exhortant à repousser avec vivacité des leçons qu'ils lui peignoient comme désobligeantes, il leur imposa silence par ce mot qui peint une ame reconnoissante: *c'est pour mon bien qu'il me traite ainsi.*

Ob hanc nunc
Laus illi debetur & à me gratia major.

Il fut le successeur de Platon dans son école.

Philippe, roi de Macédoine, pour devenir le tyran de la Grèce, en étoit alors le corrupteur, il prodiguoit ses perfides largesses à ceux qui s'élevoient au-dessus des autres par les talens ou par le crédit.

Diffidit urbium
Portas vir Macedo, & subruit æmulos
Reges muneribus.

Xénocrate étoit inaccessible à ce genre de séduction & à tout autre. Ni les honneurs ni les louanges, quoiqu'il y fût plus sensible, & que Philippe sût préparer ce poison, n'avoient aucune vertu pour le détourner de son devoir. Il fut député avec quelques autres Athéniens vers le roi de Macédoine, qui averti par la renommée, du mérite d'un tel ambassadeur, n'oublia rien pour le gagner, mais voyant toutes ses tentatives inutiles, il prit le parti de le traiter en ennemi ou plutôt d'affecter pour sa personne un faux mépris. *Xénocrate* étoit exclus des conférences où étoient admis ses collègues qui s'étoient laissés corrompre par les libéralités de Philippe, & par les fêtes qu'il leur donnoit. *Xénocrate* ne se prit point à ce nouveau piège, il ne parut point s'appercevoir du changement de conduite de Philippe à son égard; pour lui, sa conduite fut toujours la même, exclus de tout, il parut content de tout, ne se plaignit de rien, soutint seul la dignité de la république & celle de la philosophie. Au retour de l'ambassade, les autres ambassadeurs firent beaucoup valoir les avantages que leur dextérité avoit procurés à la république, ils eurent l'imprudence de blâmer la conduite de *Xénocrate*, & de le mettre dans la nécessité de faire son apologie. Selon eux, ce philosophe avoit été entièrement inutile dans cette ambassade, il ne les avoit secondés en rien, le peuple prevenu par leurs plaintes, étoit déjà prêt à condamner *Xénocrate* à l'amende comme un mauvais citoyen & un mandataire infidèle. *Xénocrate* alors rompit le silence, exposa tout ce qui s'étoit passé à la cour de Philippe, & plus instruit de la conduite de ses collègues que ceux-ci ne le pensoient, il dévoila le vil principe de leurs perfides complaisances pour Philippe, & les couvrit de confusion à la face de la république.

Alexandre le Grand, fils de Philippe, tenta aussi de gagner *Xénocrate* & crut y réussir mieux que son père. Des ambassadeurs qu'il avoit envoyés à Athènes pour quelque négociation, vinrent offrir de sa part à *Xénocrate* une somme d'argent considérable; *Xé-*

nocrate sourit & les invita pour le lendemain à souper. Les ambassadeurs se flattèrent d'avoir trouvé le taux de la vertu de *Xénocrate*, ils arrivèrent chez lui pleins d'espérance. *Xénocrate* leur donna le repas le plus frugal & le plus philosophique, & eux pour ménager, à ce qu'ils croyoient, sa pudeur expirante, ne lui parlèrent de rien ce jour-là. Cependant il fallut s'expliquer, le lendemain ils lui demandèrent naturellement dans quelles mains il vouloit qu'ils remissent l'argent qu'ils étoient chargés de lui donner. *Je croyois*, leur répondit-il sans s'émouvoir, *cette affaire terminée par le souper d'hier. Comment l'extrême frugalité de ce repas ne vous a t-elle pas prouvé que Xénocrate ne peut avoir besoin d'argent?* Alors les voyant affligés & humiliés de son refus, ne croyez pas, leur dit il, que j'aye le fol orgueil de dedaigner les présens d'un si grand roi; mais cette somme qui par son énormité deviendroit une insulte, qu'elle soit réduite à une simple marque d'estime, & je l'accepte avec respect, & avec reconnoissance; en effet il en prit une très-légère partie, uniquement parce qu'elle venoit d'Alexandre, & comme un hommage qu'il aimoit à rendre au héros du siècle. Il nous semble que ce n'est pas là de la philosophie affichée, & qu'il y a dans toute cette conduite beaucoup de mesure & de convenance. Cicéron qui rapporte ce fait paroît en juger de même. *Cùm postridie rogarent eum cui numerari juberet: Quid? vos hesterna, inquit, cœnula non intellexistis me pecunia non egere? Quos cùm tristiores vidisset, triginta minas accepit, ne aspernari regis liberalitatem videretur.* *Ainsi*, dit Valère Maxime, *un roi*, (& quel roi)? *voulut acheter l'amitié d'un philosophe, & un philosophe ne voulut point vendre son amitié au roi. Ità rex philosophi amicitiam emere voluit, philosophus regi suam vendere noluit.*

Le désintéressement de *Xénocrate* étoit d'autant plus méritoire qu'il étoit accompagné de toute la pauvreté, qui auroit pu servir d'excuse à une conduite moins pure & moins délicate. Il se vit réduit à ne pouvoir payer une espèce de capitation imposée sur les étrangers, & Plutarque raconte que l'orateur Lycurgue le voyant conduire en prison pour n'avoir pu satisfaire à ce payement, acquitta sa dette & le tira des mains des fermiers. *Xénocrate* moins humilié d'avoir eu besoin d'un tel service, que flatté d'en avoir l'obligation à un homme de mérite, tel que l'orateur Lycurgue, rencontrant quelques jours après le fils de son libérateur, lui dit: *je paie avec usure à votre père le plaisir qu'il m'a fait, car je suis cause qu'il est loué de tout le monde.* Diogène Laërce rapporte au sujet de *Xénocrate* un fait qui paroît être le même que celui qui vient d'être raconté d'après Plutarque, quoique les circonstances en soient différentes. Il s'agissoit du même impôt que ce philosophe ne pouvoit payer; en conséquence les athéniens le vendirent comme esclave, Démétrius de Phalère l'acheta pour le remettre en liberté. M. Rollin doute que les Athéniens eussent traité si rudement un philosophe de la réputation de *Xénocrate*, & ce doute est raisonnable; cependant si telle étoit la loi du pays! d'ailleurs ces mêmes athéniens avoient traité Socrate avec plus de rigueur encore.

Il est vrai qu'Athènes révéroit la probité de *Xénocrate*, & qu'un jour qu'il comparoissoit devant les juges pour rendre témoignage dans une affaire, au moment où il approchoit de l'autel pour jurer, tous les juges se levèrent, l'empêchèrent de jurer, & déclarèrent que la simple parole d'un homme tel que *Xénocrate* leur tenoit lieu de serment. L'hommage est noble, mais l'action est irrégulière, la loi est pour tout le monde, & les juges n'en doivent dispenser personne. C'est pourtant cette irrégularité même qui fait tout le prix de l'hommage.

Ce respect des athéniens pour la vertu de *Xénocrate* ne prouve point la fausseté de l'histoire de Diogène Laërce. L'oracle & la voix publique avoient déclaré Socrate le plus sage des mortels, & les athéniens le firent périr.

Quelqu'un demandant à *Xénocrate* raison d'un silence qui pouvoit être d'improbation à l'égard d'un entretien où la médisance avoit eu grande part, *je me suis souvent repenti*, dit-il, *d'avoir parlé, jamais de m'être tu*. Le mot est d'un grand sens, mais il n'est pas toujours vrai, un silence d'improbation fait autant & plus d'ennemis que la médisance même, & c'est ce qui fait le danger de la société, même pour les gens discrets.

Xénocrate avoit d'excellens principes sur l'éducation des enfants, sur les discours sages & vertueux qu'il vouloit qu'on leur fît entendre de bonne heure, afin que ces discours s'emparassent pour ainsi dire de leurs oreilles & de leur ame, comme d'une place encore vacante, & dont le vice s'empareroit, si la vertu ne le prevenoit. C'est en substance le fameux précepte que Juvenal a depuis exprimé ainsi:

Maxima debetur puero reverentia, si quid
Turpe paras, ne tu pueri contempseris annos.

Xénocrate ne reconnoissoit pour véritables philosophes que ceux qui font de leur propre mouvement & de leur plein gré ce que le peuple ne fait que par la crainte des loix & du châtiment.

Oderunt peccare boni virtutis amore,
Tu nihil admittes in te formidine pœnæ,
Sit spes fallendi, miscebis sacra profanis.

On croit qu'il fit à la sollicitation d'Alexandre, un traité sur l'art de règner: il n'aimoit que la retraite, passoit sa vie dans son cabinet; on le

voyoit à peine dans les rues, mais quand il y paroissoit, la jeunesse débauchée & mal morigénée n'osoit soutenir sa rencontre, & lui rendoit l'hommage de se détourner avec confusion ; ce fut lui qui convertit à la vertu le débauché Polémon, venu dans son école pour le braver & l'insulter. (*Voyez* l'article POLÉMON).

Xénocrate mourut âgé de quatre-vingt-deux ans, la première année de la cent seizième Olympiade, qui tombe à l'année 316, avant J. C.

Un autre *Xénocrate*, étoit médecin du temps de Néron. Galien en parle, & n'en donne pas une idée très-avantageuse, il dit que ses remèdes étoient impratiquables, & que, quoiqu'il eût écrit sur les médicamens, on ne pouvoit presque tirer aucun profit de ses ouvrages. Il donnoit dans la médecine mystique & superstitieuse, dans les amulettes, dans les enchantemens, dans les recettes pour faire aimer, pour faire hair, pour envoyer des songes, &c. Quant aux sentimens qu'on prétend inspirer par ces recettes, il faut s'en tenir au précepte d'Ovide : *pour être aimé, soyez aimable*.

Fallitur Hœmonias si quis decurrit ad artes,
Datque quod à teneri fronte revellet equi;
Non facient ut vivat amor Medeides herbæ,
Mixtaque cum magicis nænia Marsa sonis:
Phasias Æsoniden, Circe tenuisset Ulyssem,
Si modò servari carmine posset amor.
Nec data profuerint pallentia philtra puellis;
Philtra nocent animis, vimque furoris habent.
Sit procul omne nefas, ut ameris, amabilis esto,
Ingenii dotes corporis adde bonis.

Xénocrate avoit cependant fait quelques découvertes en médecine, il avoit trouvé une thériaque & quelques autres compositions utiles. Il nous reste un petit ouvrage qui porte le nom de *Xénocrate*, il traite *de la nourriture des animaux aquatiques*. Il a été imprimé en 1559, à Zurick avec des notes de Gesner. *Xénocrate* étoit né en Cilicie.

XÉNOPHANE, (*Hist. anc.*) philosophe grec, paroît n'avoir admis d'autre Dieu que ce monde matériel auquel il attribue une intelligence. Il dit que Dieu est *une substance éternelle & de figure ronde*.

A travers ces erreurs que diverses circonstances pouvoient excuser, & qui paroissent avoir du rapport avec la doctrine attribuée depuis à Spinosa, il avoit d'ailleurs des idées plus saines sur la divinité qu'on n'en avoit généralement de son temps, l'idolatrie & le polythéisme étoient pour lui des objets de mépris. *Il n'est pas moins absurde*, disoit-il, *de prétendre que les Dieux naissent que de soutenir qu'ils meurent. S'ils sont Dieux, ils ont dû exister toujours & ils ne cesseront jamais d'exister.* Étant en Egypte, & assistant à une de ces fêtes lugubres dans lesquelles les Egyptiens faisoient de grandes lamentations sur la perte de quelqu'un de leurs Dieux fantastiques : *Si les objets de votre culte*, leur dit-il, *sont des Dieux, ne les pleurez pas ; s'ils sont des hommes ou des animaux, ne leur offrez pas des sacrifices.* Ces propos trop sensés, bien plus que les erreurs dans lesquelles il pouvoit être tombé, lui attirerent quelques persécutions; on trouva qu'il parloit trop librement des Dieux, & il fut banni pour cette raison de Colophon sa patrie. Il se retira en Sicile, où il demeuroit tantôt à Zancle, aujourd'hui Messine, tantôt à Catane. Il fut le fondateur de la secte éléatique. On dit qu'un jour qu'il se plaignoit de sa pauvreté à Hiéron, roi de Syracuse, & qu'il lui disoit : *je n'ai pas même le moyen d'entretenir deux serviteurs*, Hiéron lui répliqua : *tu devrois donc respecter davantage Homère, qui tout mort qu'il est, fait vivre encore plus de dix mille hommes.* Mais il paroît que *Xénophane* n'attaquoit que la théologie d'Homère, & en cela, on ne peut pas dire qu'il eût tort.

Xénophane étoit disciple d'Archelaüs, on croit qu'il vivoit du temps de Socrate. Il avoit plusieurs opinions philosophiques, aujourd'hui communes, mais c'étoit alors un mérite de les avoir. Il croyoit la lune, & par conséquent les autres planètes habitées; il regardoit les prédictions comme impossibles, & dans ce temps de prédictions & d'oracles, c'étoit une idée hardie; il jugeoit que le bien surpasse le mal dans le monde, & c'est l'idée d'un esprit observateur & d'une ame reconnoissante. Le commun des hommes ne sait que se plaindre, & semble n'être averti de son existence que par le mal. On oublie toutes les sensations agréables que la nature nous a ménagées, tout le plaisir qu'elle a sagement attaché à satisfaire tous les vrais besoins; notre ingratitude, ou notre inattention calomnie la providence. *Xénophane* vécut près de cent ans, & il en eut peut-être en partie l'obligation à sa philosophie.

Xénophane est aussi le nom du chef d'une ambassade que Philippe, roi de Macédoine, envoyoit aux carthaginois & à leur général victorieux Annibal, après qu'il eut battu les romains dans trois grandes batailles. Ces ambassadeurs macédoniens furent pris par les romains, & furent conduits vers le préteur Valerius Levinus. On ignoroit encore pour qui Philippe se déclareroit; *Xénophane* prit son parti en profitant de cette incertitude, il dit que Philippe, son maître, l'avoit envoyé vers les romains pour faire alliance & amitié avec eux.

Le sage dit, selon les gens,
Vive le roi, vive la ligue.

dit la Fontaine ; c'est précisément ce que fit *Xénophane* en cette occasion. Levinus charmé de voir qu'au milieu de la décadence des affaires de Rome

& de la défection des alliés, un roi aussi puissant que Philippe songeât à faire alliance avec les romains, rendit toutes sortes d'honneurs aux ambassadeurs, & leur donna une puissante escorte pour les conduire à Rome. Sur la route, ils s'échappèrent, & se rendirent au camp d'Annibal, avec lequel ils conclurent leur traité. A leur retour, Annibal envoya des ambassadeurs carthaginois avec eux pour rapporter la ratification que Philippe devoit faire du traité. Il ne leur donna pas apparemment une assez puissante escorte pour assurer leur marche; ils tombèrent tous ensemble entre les mains des romains. On reconnut les carthaginois à leur habillement & à leur langage; on les trouva chargés de lettres d'Annibal pour Philippe, & d'une copie du traité; ils furent envoyés à Rome, & tellement surveillés, qu'ils ne purent pas s'échapper, non plus que les ambassadeurs de Philippe; & si Rome apprit par-là qu'elle avoit un nouvel ennemi, elle fut avertie aussi, & avertie à tems, de prendre les mesures nécessaires pour soutenir cette seconde guerre.

XENOPHILE (*Xenophilus.*) (*Hist. anc.*) est le nom d'un musicien de l'antiquité, dont parle Valère Maxime, qui eut le bonheur singulier de vivre cent six ans sans connoître ni la maladie ni la douleur: *Omnis humani incommodi expers*, dit Valère Maxime, *in summo perfectissimæ splendore doctrinæ extinctus est.*

XENOPHON. (*Hist. anc.*) L'antiquité nous offre plusieurs grands personnages de ce nom. Le plus célèbre est l'historien philosophe dont nous avons les ouvrages, & qui fut aussi un capitaine très-distingué.

Xénophon étoit fils de Gryllus, il naquit à Athènes l'an 450 avant Jésus-Christ. Lorsque le jeune Cyrus se révolta contre son frère Artaxerxe Mnémon, & marcha contre lui pour le détrôner, *Xénophon* s'engagea dans les troupes du jeune Cyrus, ce qui fit exiler *Xénophon* par les athéniens, ses compatriotes, alors amis d'Artaxerxe. Un homme, dont la famille étoit amie de celle de *Xénophon*, le présenta, encore jeune, au jeune Cyrus, qui l'accueillit, & lui donna de l'emploi dans son armée. Il étoit à la bataille de Cunaxa, où périt Cyrus, & il s'y distingua. Il a décrit cette expédition de Cyrus le jeune; il donne à ce prince les qualités les plus brillantes & les plus aimables, sans aucun mélange de défauts ni de vices. C'étoit cependant un grand vice que cette ambition qui le portoit à se révolter contre son frère & à vouloir le détrôner. Mais, d'ailleurs, il falloit en effet que ce prince fût bien aimable pour être aussi aimé qu'il l'étoit; le dévouement des grands de sa cour, qui se firent tous tuer auprès de son corps; le zèle fidèle & affectionné de tous ses soldats, même étrangers; le désespoir de Parysatis, sa mère, & les fureurs de sa vengeance à l'égard de tous ceux qu'elle soupçonna d'avoir eu part à la mort de son fils; l'éloge enfin qu'en fait *Xénophon*, tout semble déposer en faveur de ce prince.

Ce fut après cette bataille de Cunaxa que se fit cette retraite si vantée de dix mille grecs, depuis la province de Babylonie jusqu'à Trébisonde, que conseilla *Xénophon*, & à laquelle il présida, ayant ranimé par des discours éloquens & encourageans les esprits abattus de ces malheureux, qui, privés de leurs chefs, & se trouvant à cinq ou six cents lieues de la Grèce, enfermés par de grands fleuves, environnés de nations ennemies, sans guides, sans vivres, ne voyoient plus de ressource que la mort. *Xénophon* a encore décrit avec beaucoup d'intérêt cette marche périlleuse & difficile. Le lecteur, qui a partagé les dangers, les fatigues, les douleurs & la détresse de l'armée, partage la joie des soldats, lorsque parvenus, à travers des déserts affreux & des défilés presque impénétrables, sur le haut d'une montagne très-élevée, nommée Tecque, ils apperçurent tous la première fois, dans le lointain, la mer, où ils espéroient s'embarquer. Les premiers qui la virent se mirent à crier avec transport: *mer, mer. Xénophon*, qui étoit à l'arrière-garde, comme au poste de l'honneur & du danger dans une retraite, crut d'abord que l'avant garde étoit attaquée; mais bientôt ce cri de *mer*, *mer* devint général à mesure que les soldats s'élevoient au haut de la montagne; alors la joie se répandit dans tous les rangs de l'armée, on s'embrassoit en pleurant, & en criant: *mer*, *mer*. On dressa un trophée sur la montagne: on avoit cependant encore bien des malheurs & des fatigues à essuyer avant l'embarquement. Ces malheurs étoient souvent l'effet des divisions qui se mettoient dans cette petite armée. Les grecs du Péloponèse voyant avec peine un athénien, *Xénophon*, à leur tête, ce général eut besoin de toute sa prudence pour contenir l'armée dans le devoir, & pour réprimer à-la-fois les ennemis étrangers & les ennemis domestiques.

Xénophon avoit une affaire à régler avec un prince de Thrace, nommé Seuthe. Ce prince lui avoit précédemment demandé des secours pour se rétablir dans les états de son père, dont il étoit dépouillé. Il avoit fait à *Xénophon* les plus magnifiques promesses, tant pour lui que pour ses troupes. Quand il en eut tiré le service dont il avoit besoin, il ne se mit pas en peine de tenir sa parole. Un ministre perfide & avare, grec de nation, nommé Héraclide, qui pilloit & son maître & les sujets de ce maître, lui conseilla ce manque de foi, & prit sur lui l'événement. *Xénophon*, à son retour de l'exécution de Perse, alla s'expliquer avec Seuthe & lui demander l'exécution de ses promesses. Pendant cet éclaircissement, qui n'étoit pas sans orage, il arriva des ambassadeurs de Lacédémone, qui annoncèrent que leur république avoit déclaré la

la guerre à Tissapherne & à Pharnabaze, deux satrapes du roi de Perse; que Thimbron, qui alloit prendre le commandement de l'armée lacédémonienne, faisoit des offres avantageuses à ceux qui voudroient s'engager au service de la république. *Xénophon* prit le parti d'accepter ces offres pour lui & pour sa petite armée, qui étoit alors réduite à environ six mille hommes; il tira de Seuthe, par l'entremise des ambassadeurs lacédémoniens, une partie de la somme qui lui étoit due; & ayant rencontré près de Parthénie, qui fut le terme de l'expédition des grecs, un grand seigneur perse qui retournoit dans son pays, avec sa femme, ses enfans, & des richesses considérables, il les enleva, & se vit en état de dédommager avantageusement ses soldats de toutes les pertes qu'ils avoient faites & de tous les maux qu'ils avoient soufferts.

Xénophon compte, depuis Ephèse, d'où partit l'armée de Cyrus le jeune pour l'expédition de Perse, jusqu'à son arrivée à Cunaxa, lieu de la bataille, cinq cent trente-cinq parasanges ou lieues, & quatre-vingt-treize jours de marche. Il compte pour le retour, depuis ce même lieu de la bataille jusqu'à Calyote, sur le bord du Pont-Euxin ou mer Noire, six cent vingt parasanges ou lieues, & cent vingt-deux jours de marche. Total de l'expédition, en y comprenant la retraite des dix mille, qui en fait une partie si importante, unze cent cinquante-cinq parasanges ou lieues, & deux cent quinze jours de marche, & en y comprenant les séjours, quinze mois pour la durée totale de l'expédition.

Cette armée lacédémonienne, à laquelle *Xénophon* joignit la sienne pour la guerre contre les perses, changea plusieurs fois de général, & se trouva enfin sous la conduite d'Agésilas dans les plaines de Coronée, en Béotie, où se livra, selon *Xénophon*, la plus furieuse de toutes les batailles qui eussent été données de son tems: *Xénophon* y étoit, & y combattit auprès d'Agésilas, qui, selon son jugement, y montra, dans certaines occasions, plus de valeur que de prudence. Agésilas eut toujours pour *Xénophon* une considération particulière. Trop grand pour en être jaloux, il sut lui rendre pleinement justice. Rappelé par l'ordre des éphores au secours de sa patrie, contre laquelle Thèbes, Argos & Corinthe s'étoient liguées, il mena *Xénophon* avec lui. Après divers événemens, *Xénophon* se retira enfin avec ses deux fils à Corinthe, & il y passa le reste de sa vie. La guerre s'étant allumée entre les thébains & les lacédémoniens, les athéniens se déclarèrent pour ces derniers; *Xénophon*, qui n'étoit plus alors en état de servir, envoya ses deux fils servir à-la-fois, & les athéniens, ses compatriotes, & les lacédémoniens, ses amis. Gryllus, l'un de ses fils, se distingua d'une manière particulière à la bataille de Mantinée; on prétend que ce fut lui qui blessa, dans cette bataille, Epaminondas, ce fameux général thébain, qui mourut de cette blessure, mais qui mourut vainqueur. Gryllus fut tué dans cette bataille. Lorsque *Xénophon* reçut la nouvelle de sa mort, il étoit occupé à offrir aux dieux un sacrifice; il ôta de dessus sa tête la couronne qu'il portoit dans cette solemnité, mais le courier ayant ajouté que Gryllus étoit mort glorieusement, les armes à la main, après s'être mesuré avec Epaminondas, il remit sa couronne, continua son sacrifice sans verser une seule larme, & en disant: *Je savois bien que je n'avois mis au monde qu'un mortel.*

Xénophon mourut âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, l'an 360 avant Jésus-Christ.

Il fut le premier qui mit par écrit, & qui publia les discours de Socrate, mais tels que ce philosopho les avoit tenus, & sans y rien ajouter du sien, comme fit Platon. Aulugelle rapporte que Platon & *Xénophon*, ces deux fameux disciples de Socrate, passoient pour être jaloux l'un de l'autre, ce qu'il ne peut pas croire, & ce qui n'est pourtant pas dépourvu de vraisemblance.

Les lacédémoniens avoient donné à *Xénophon* une terre située près de la ville d'Elis; ce fut là que, dans un intervalle de paix, dans un loisir studieux, il composa ses ouvrages, par lesquels il est encore plus connu que par ses exploits guerriers. La *cyropédie*, beau tableau de l'éducation & des vertus d'un grand prince. Est-ce une véritable histoire? est-ce un roman allégorique? Dans le doute, il y a beaucoup à parier pour le roman. *L'histoire du jeune Cyrus & de la retraite des dix mille*, morceau précieux d'histoire, écrit par un guerrier, par un général qui pouvoit dire: *Et quorum pars magna fui.* *L'histoire grecque*, qui commence où Thucydide avoit fini la sienne, & qui contient un espace d'environ quarante-huit ans, depuis le retour d'Alcibiade dans l'Attique, jusqu'à la bataille de Mantinée. Il y a encore de *Xénophon* des traités particuliers sur des sujets historiques: *l'éloge d'Agésilas*, *l'apologie de Socrate*; *Hiéron*, ou *le tyran*, dialogue entre Hiéron & Simonide; un petit *traité des produits de l'Attique*. Il a écrit aussi sur l'équitation & sur la chasse. *L'économique* & *le banquet des philosophes* sont encore deux excellens ouvrages de *Xénophon*. C'est lui qui a publié l'histoire de Thucydide, son prédécesseur, & qui a fait connoître Socrate, comme nous l'avons dit, en publiant ses dits mémorables.

Au jugement de Cicéron, conforme à celui de toute l'antiquité, les muses paroissent avoir parlé par la bouche de *Xénophon*. *Xenophontis voce musas quasi locutas ferunt.* Quintilien dit que la déesse de la persuasion résidoit sur les lèvres de ce philosophe, comme on l'avoit dit de Périclès, *& quod de Pericle veteris comedia testimonium est, in hunc transferri justissimè possit in labris ejus sedisse quandam persuadendi Deam.* Il loue en lui une douceur charmante,

éloignée de toute affectation, & dont aucune affectation ne peut approcher: *Xenophontis jucunditatem illam inaffectatam, sed quam nulla possit affectatio consequi, ut ipsa finxisse sermonem gratiæ videantur.*

Sa *cyropédie*, mal traduite autrefois par Charpentier, l'a été beaucoup mieux depuis par M. Dacier, actuellement secrétaire-perpétuel de l'académie des inscriptions & belles-lettres.

D'Ablancourt, M. Larcher & M. le comte de la Luzerne, ont traduit l'histoire de l'expédition de Cyrus le jeune & de la retraite des dix mille. D'Ablancourt a aussi traduit l'histoire grecque. On a imprimé en 1745, en deux volumes *in-12*, divers ouvrages de *Xénophon*, traduits en françois; savoir: *La retraite des dix mille*, *les dits mémorables*, *la vie de Socrate*, *Hiéron*, &c. Un frère de feu M. le président du Paty avoit traduit l'ouvrage sur l'équitation. Scipion l'Africain & Lucullus lisoient sans cesse les ouvrages de *Xénophon*, & avouoient qu'ils avoient dû à cette lecture une grande partie de leurs succès à la guerre.

Xénophon le jeune, beaucoup moins connu que l'ancien *Xénophon*, étoit d'Ephèse; il est auteur des *Ephésiaques*, roman grec, en cinq livres, qui contient les *amours d'Abrocôme & d'Anthia*. On croit qu'il vivoit avant Héliodore, vers le commencement du quatrième siècle. Son roman, longtems inconnu, & découvert assez tard chez les bénédictins de Florence, a été imprimé en grec & en latin, à Londres, en 1726; & M. Jourdan de Marseille en a donné une traduction françoise en 1748.

3°. *Xénophon* est aussi le nom d'un médecin de l'empereur Claude, qui se trouva mal, dit-on, de l'avoir eu pour médecin: on croit que ce *Xénophon* se laissa corrompre par Agrippine pour hâter la mort de son mari; & que, sous prétexte de le faire vomir, il lui passa dans le gosier une plume enduite d'un poison très-actif & très prompt, qui l'emporta dans un moment. *Mille bruits en courent à ma honte*, dit Agrippine dans *Britannicus*.

Xénophon étoit de l'île de Cos, &, en sa faveur, l'empereur Claude, qu'il gouvernoit, exempta de tout impôt les habitans de cette île. Ce trait est plus à la louange de *Xénophon*, il le constitue bienfaiteur de ses compatriotes.

XENXUS (*Hist. mod. superstit.*) Ce sont des moines du Japon qui professent la religion de Budsdo. Le P. Charlevoix, jésuite, nous apprend que pour se rendre agréables aux grands, ils ont cherché à rendre la morale facile, & à débarrasser la religion de ce qu'elle peut avoir de gênant; ce sont des casuistes relachés qui décident toujours en faveur des passions.

Ils nient l'immortalité de l'ame, & l'existence de l'enfer & du paradis; ils enseignent que toutes les espérances des hommes doivent se borner aux avantages de la vie présente, & ils prétendent appuyer leurs opinions sur la doctrine intérieure de Siaka, qu'ils accommodent à leur morale corrompue. (*A. R.*)

XERCÈS ou XERXÈS. (*hist. anc.*) C'est le nom de deux rois de Perse, dont le premier sur-tout, qui est le plus célèbre, est un exemple mémorable de la fragilité des grandeurs fondées sur la richesse & non sur la vertu. Nous avons dit aux articles *Artabane* & *Artabazane*, comment & pourquoi *Xerxès* fut préféré pour la succession au trône à son frère Artabazane; c'étoit déja une assez grande faveur de la fortune. Darius leur père, avoit commencé la guerre contre les grecs, & ses généraux avoient été battus à Marathon par Miltiade. Ce fut le commencement de cette gloire si brillante que la Grèce acquit dans la guerre. *Xerxès* se crut obligé de continuer cette guerre, & de réparer l'échec de Marathon. Il monta sur le trône l'an 485 avant Jésus-Christ. Il commença par soumettre l'Egypte que Cambyse fils de Cyrus avoit conquise, & qui, restée depuis sous la domination des rois de Perse, se ressouvenoit quelquefois de son ancienne indépendance, & essayoit de secouer le joug. Fier du succès qu'il avoit eu contre les égyptiens, il fit ses préparatifs contre la Grèce. Nous avons rapporté à l'article *Artabane* l'opposition que ce sage prince mit aux projets ambitieux de *Xerxès*, & les raisons sur lesquelles il l'appuya: la guerre n'en fut pas moins résolue. *Xerxès* pour la rendre plus facile & plus heureuse, fit un traité avec les carthaginois, la nation la plus puissante qu'il y eût alors dans l'occident, & qui devoit un jour, ainsi que la Grèce victorieuse des perses, tomber sous cette puissance romaine, à laquelle seule il fut donné de tout subjuguer. Les carthaginois se chargérent d'attaquer les nations grecques établies dans la Sicile, & dans cette partie de l'Italie qu'on appelle la grande Grèce, pendant que *Xerxès* fondroit avec ses perses sur la Grèce proprement dite & sur ses Isles. Amilcar, général des carthaginois, leva une armée composée, non-seulement d'africains, mais de soldats tirés de l'Espagne, des Gaules, de l'Italie, au nombre de trois cens mille; il avoit des vaisseaux à proportion. Les forces des perses étoient bien plus considérables encore; ainsi tout l'occident d'un côté sous la conduite d'Amilcar, tout l'orient de l'autre sous celle de *Xerxès*, marchoient à-la-fois contre ce petit pays de la Grèce. L'histoire ne fait mention d'aucune autre armée aussi nombreuse que l'étoit en cette occasion celle des perses. La seule armée de terre étoit en tout de deux millions cent mille hommes; l'armée navale étoit de trois cents un mille six cent dix hommes; ce nombre augmenta encore dans la suite, & quand *Xerxès* arriva aux Thermopyles, ses forces de terre & de mer formoient ensemble le nombre de

deux millions six cens quarante-un mille six cens dix hommes, sans compter les valets, les eunuques, les femmes, les vivandiers, tous les gens suivant l'armée, qui montoient à un nombre égal, de sorte que le total des personnes qui suivirent *Xerxès* dans cette expédition, étoit de cinq millions deux cens quatre-vingt-trois mille deux cens vingt personnes. Tel est du moins le calcul d'Hérodote, suivi par Socrate & par Plutarque. On observe que Diodore de Sicile, Pline, Elien & quelques autres diminuent beaucoup ce nombre; & il faut convenir que plus on le diminue, plus on se rapproche de la vraisemblance. Cependant, les critiques regardent Hérodote comme le plus croyable, parce qu'il vivoit dans le tems de l'expédition de *Xerxès*, & que l'inscription qu'il rapporte comme ayant été mise par ordre des amphictyons sur le tombeau des grecs tués aux Thermopyles, marque qu'ils avoient combattu contre trois millions d'hommes. Ce qu'il y a de plus difficile à comprendre, c'est comment on pouvoit trouver assez de vivres pour nourrir une telle armée, & tout ce qu'elle traînoit à sa suite de bouches inutiles. Mais Hérodote lève en partie la difficulté, en disant que *Xerxès* avoit employé quatre années à faire les préparatifs de cette guerre, & sur-tout en donnant le dénombrement des vaisseaux de transport qui suivoient toujours de près l'armée de terre, & qui se renouvellant sans cesse, entretenoient l'abondance dans le camp. Parmi tant de combattans, nul n'étoit comparable à *Xerxès* pour la bonne mine & la haute stature, mais Justin dit un mot qui explique le peu d'effet & le mauvais succès de tant de forces; c'est que cette innombrable armée étoit sans chef, *huic tanto agmini dux defuit*. En effet, faste, orgueil, présomption presque toujours punie, voilà l'histoire entière de la conduite de *Xerxès* dans cette guerre & pendant tout son règne, en sorte qu'on peut dire que, si son armée manquoit de chef, ses vastes états manquoient de roi, car du faste n'est pas de la puissance, & commander n'est pas toujours régner.

Une de ses folies étoit de commander aux élémens. Il avoit donné ordre qu'on perçât le mont Athos pour que les vaisseaux pussent passer au travers, & éviter le circuit qu'il falloit faire autour de cette montagne, dans une mer orageuse & féconde en naufrages, travail plus fastueux que nécessaire, selon Hérodote, car ce prince auroit pu, à moins de frais, faire transporter ses vaisseaux, selon l'usage du tems, par dessus l'Isthme, qui joignoit le mont Athos au continent de la Macédoine; mais il étoit, comme Tacite le dit de Néron, amateur de l'extraordinaire & du difficile, *erat incredibilium cupitor*; & comme Salluste le dit aussi de Catilina: *vastus animus, immoderata, incredibilia, nimis alta semper cupiebat*. La fosse qu'il fit creuser à travers le mont Athos étoit assez large pour que deux vaisseaux à trois rangs de rames pussent y passer de front. Quand cette entreprise auroit été sage au fond, la forme dans laquelle il procédoit ne l'étoit guères, si ce qu'on en raconte est vrai, car il faut convenir qu'on peut raisonnablement en douter. Il écrivit, dit on, au mont Athos pour lui intimer ses ordres: « Superbe Athos, lui disoit-il, toi qui » portes ta tête jusqu'au ciel, ne sois pas assez hardi » pour opposer à mes travailleurs des pierres & » des roches qu'ils ne puissent couper, autrement » je te couperai toi-même tout entier, & te préci- » piterai dans la mer. »

On ajoute que c'étoit à coups de fouet qu'il pressoit les travailleurs, tant cet ouvrage, par ses difficultés & son inutilité, rebutoit ces mêmes travailleurs!

Il faut observer que le voyageur Bellon, qui vivoit du tems de François I, & qui a composé un livre des faits singuliers, doute de celui-ci, & atteste qu'en passant auprès du mont Athos, il n'y a vu aucunes traces de ce travail. Les voyageurs subséquens, & qui sont en grand nombre, n'en ont pas vu davantage, & Juvenal paroît avoir eu le même doute que Bellon, quatorze siècles avant lui, lorsqu'il dit:

Creditur olim
Velificatus Athos & quidquid Græcia mendax
Audet in historiâ.

Il pourroit en être de même d'une autre folie attribuée à *Xerxès* par Hérodote. Lorsque *Xerxès* entreprit de construire un pont de bateaux sur l'Hellespont pour faire passer ses troupes d'Asie en Europe, une violente tempête rompit ce pont; *Xerxès*, transporté de colère à cet affront, & indigné de l'insolence de la mer, fit d'abord jetter dedans, comme pour la mettre aux fers, deux paires de chaînes, que la mer eut encore l'insolence d'engloutir; puis il commanda qu'on lui donnât trois cents coups de fouet pour la faire rentrer dans le devoir; &, pendant cette opération, il l'apostrophoit ainsi: *Perfide élément, reçois le châtiment de l'outrage que tu as osé faire à ton maître; Xerxès saura bien passer malgré toi à travers tes flots.*

Seroit-il bien possible que l'habitude du despotisme & l'usage malheureux de n'être jamais contredit portassent à de telles extravagances? On ajoute, pour compléter celle-ci, que, rendant les entrepreneurs responsables des fureurs de la mer & du soulèvement des flots, il avoit fait couper la tête à tous ceux qui avoient eu la conduite de l'ouvrage.

Il nous est bien difficile encore de ne pas soupçonner quelque exagération dans l'histoire suivante, rapportée par Hérodote, & après lui par Sénèque.

Un seigneur lydien, nommé Pythis ou Pythius,

dont *Xerxès* n'avoit qu'à se louer, qui avoit offert à ce prince des sommes considérables pour son expédition de Grèce, qui avoit reçu magnifiquement *Xerxès* & son armée à Célène, près des bords du Méandre, où ce Pythius faisoit sa résidence, avoit cinq fils dans l'armée de *Xerxès*; il supplia ce prince, qui paroissoit content de lui & de ses procédés, de vouloir bien lui laisser l'aîné de ses fils pour être l'appui & la consolation de sa vieillesse. Quelle imagine-t-on que fut la réponse de *Xerxès* à une demande si naturelle? un refus de cette grace? Non. Il fit égorger ce fils aîné à la vue de son père, fit couper le corps en deux parts, qui furent placées, l'une à droite, l'autre à gauche, & il fit passer entre ces deux parts, ainsi disposées, toute son armée, comme pour l'expier par un tel sacrifice. Ce seroit assurément bien le cas d'appliquer à *Xerxès* le mot de Tacite, *vi dominationis convulsus*, mais il est plus naturel de révoquer cette histoire en doute, d'autant plus que le même Hérodote & le même Sénèque en racontent une toute pareille de Darius, père de *Xerxès*, & que ni Darius ni *Xerxès* n'ont passé pour des princes cruels.

Xerxès n'étoit pas même dépourvu de sensibilité & d'humanité. On sait qu'étant arrivé au bord de l'Hellespont, il voulut avoir le plaisir de contempler tout à la fois l'appareil formidable de toutes ses forces & de terre & de mer. On lui éleva un trône sur une montagne. De-là voyant la mer chargée de ses vaisseaux & la terre couverte de ses troupes, son premier sentiment fut un mouvement d'orgueil, en mesurant, pour ainsi dire, des yeux sa grandeur & sa puissance; mais bientôt une idée plus humaine, & qui lui faisoit plus d'honneur, vint se présenter à lui & l'attendrir au milieu de sa gloire; il songea que de tant de milliers d'hommes qui frappoient ses regards & qui obéissoient à ses volontés, dans cent ans, dans cinquante ans peut-être, il n'en existeroit aucun. A ce souvenir du peu de durée de l'homme, & de la fragilité des choses humaines, il versa des larmes, qui étoient bien plus d'un esprit philosophe & d'un cœur sensible que d'une ame abrutie par le despotisme. Et voilà peut-être le plus beau moment de sa vie; mais ce ne fut qu'un moment: il continue de menacer & d'attaquer la Grèce, & de courir à sa ruine. On peut lui compter pour autant de défaites, toutes les occasions où ses innombrables troupes se commirent avec des poignées de grecs; l'affaire des Thermopyles, où trois cents spartiates arrêtèrent cette immense armée, & périrent sur les corps de plusieurs milliers de perses qu'ils avoient immolés; Artémise, où se livrèrent plusieurs combats peu décisifs, mais tous favorables aux grecs, & qui affoiblissoient toujours les perses; Salamine, Platée, Mycale; grandes & illustres victoires des grecs, qui ont rendu immortels les noms de Thémistocle, d'Aristide, de Pausanias, & célèbres ceux de Léotychide & de Xantippe. Humilié enfin, & découragé par tant de défaites, *Xerxès* s'enfuit avec la plus honteuse précipitation, n'ayant tiré d'autre fruit de son effroyable armement, que d'avoir pillé & brûlé Athènes, d'avoir de même brûlé & démoli tous les temples des villes grecques d'Asie, ce qui ne contribua pas peu à détacher toutes ces villes de son obéissance. Il n'épargna que le temple de Diane, à Ephèse. Instruit à fond de la religion des mages, adorateurs du feu, ennemis déclarés des temples & des simulachres, il étoit zélateur ardent du magisme; & s'il ne put satisfaire son ambition, il satisfit du moins son zèle pour sa religion particulière. Ostane, chef des mages & patriarche de cette secte, accompagnoit *Xerxès* dans cette expédition de la Grèce, & l'animoit à cette destruction des temples. Un autre motif pouvoit encore l'y engager, celui de se dédommager, par le pillage de ces temples, des frais immenses que lui avoit coûtés cette malheureuse expédition contre la Grèce. Dégoûté par ce mauvais succès, & corrigé de l'abus des conquêtes & des entreprises guerrières, il alla se briser contre l'écueil contraire, plus dangereux encore, celui de la mollesse; il se livra entièrement aux voluptés.

La mollesse est douce, & sa suite est cruelle,

dit Orosmane; personne ne l'éprouva plus que *Xerxès*. Un Artabane, bien différent de cet oncle de *Xerxès*, dont nous avons parlé, (*Voyez* l'article ARTABANE.) entreprit de monter sur ce trône que *Xerxès* occupoit si mal. Cet Artabane étoit un hircanien de naissance, devenu capitaine des gardes de *Xerxès*, & l'un de ses principaux favoris. Les faux calculs sont familiers à l'ambition; puisque Artabane vouloit régner, il n'avoit qu'à laisser dormir son maître sur le trône & jouir de la faveur; mais à la réalité de la puissance, les ambitieux en préfèrent souvent le titre, semblables aux chiens qui abandonnent la proie pour l'ombre. Artabane voulut se défaire de *Xerxès*; & quoique ce prince eût trois fils, & peut être davantage, pour lui succéder, il crut que ce premier crime lui faciliteroit les autres crimes nécessaires. On ajoute qu'il avoit un autre motif moins coupable pour s'y déterminer.

Xerxès mécontent de Darius, son fils aîné, ou prévenu contre lui, avoit donné à cet Artabane l'ordre affreux de se défaire de ce fils. Artabane ne se persuadant pas aisément qu'un père voulût faire périr son fils, & considérant que cet ordre lui avoit été donné dans la chaleur d'un festin & dans un moment où le roi pouvoit ne pas jouir de toute sa raison, ne se pressa point de l'exécuter. Artabane avoit trop bien raisonné, il s'étoit trompé; le roi se plaignit avec colère & avec menaces de l'inexécution de son ordre; Artabane crut avoir à craindre pour lui-même, & se hâta de prévenir un despote irrité; il engagea dans son complot un des eunuques du palais, grand-chambellan du roi, nommé Mithridate; celui-ci l'introduisit dans la chambre.

de *Xerxès*, & Artabane le tua pendant qu'il dormoit. Il alla ensuite trouver Artaxerxe, le troisième des fils de *Xerxès*, & lui persuada que Darius, par l'impatience de régner, avoit porté ses mains sacrilèges & dénaturées sur le roi son père. Artaxerxe, dans sa colère, court avec Artabane & les gardes de *Xerxès* dans l'appartement de Darius, & il égorge son frère en croyant venger son père. Hystaspe, second fils de *Xerxès*, à qui la mort de Darius déféroit la couronne, étoit alors dans la Bactriane, dont il étoit gouverneur. Artabane se hâta de mettre Artaxerxe sur le trône pour s'en faire d'abord un appui contre Hystaspe, & les détruire l'un par l'autre. Cette catastrophe de l'assassinat de *Xerxès* & du crime d'Artabane fait le sujet d'une fort belle pièce de Métastase, intitulée : *Artaxerxe*, & où le fils vertueux du coupable Artabane, seul dépositaire du fatal secret de son père, & trouvé saisi de l'épée sanglante dont *Xerxès* a été percé, paroît seul coupable de ce régicide aux yeux de son ami & de sa maîtresse, & se laisse condamner pour ne pas accuser son père. Parmi nous, M. le Mierre s'est aussi exercé sur le même sujet. (*Voyez* l'article ARTAXERXE.) Telle fut la destinée de *Xerxès*, elle est d'une grande moralité dans l'histoire, & les guerriers & les hommes d'état ne peuvent méditer trop profondément ce mot de Sénèque, dont *Xerxès* lui même reconnut trop tard la vérité, ce mot sur la facilité avec laquelle fut dissipée cette armée qu'on croyoit formidable, parce qu'elle étoit nombreuse, *stratus per totam passim Græciam Xerxes intellexit, quantum ab exercitu turba distaret.* Si *Xerxès* ne fut qu'ambitieux, foible & voluptueux, il faut le plaindre ; si l'orgueil lui a fait commettre les extravagances qu'on lui a reprochées, il faut le plaindre plus encore ; s'il a ordonné la mort de son fils, s'il a égorgé le fils de Pythius, s'il a fait périr les entrepreneurs du pont de l'Hellespont pour un accident dont ils ne pouvoient pas être responsables, il faut détester sa mémoire. Il mourut l'an 473 avant J. C.

Un écrivain moderne, dans un discours oratoire, couronné à l'académie françoise en 1766, s'exprime ainsi sur *Xerxès*, au sujet des larmes que la vue de son armée lui fit répandre, & du peu d'effet dont cet attendrissement fut suivi :

« L'impétueux *Xerxès* roule au sein de la Grèce le torrent de l'Asie en armes : il s'arrête ; il contemple du haut d'une montagne ces guerriers amoncelés comme les flots, une grande pensée vient saisir son ame : *Encore un peu de lustres, & le tems aura dévoré cette multitude.* Il s'attendrit, des larmes coulent de ses yeux... Arrête, la nature te parle, tu l'entends, & tu fais la guerre ! L'humanité désavoue tes larmes, tu n'es pas digne de pleurer sur elle. Poursuis ta course. Avec l'infâme desir de nuire, tu n'en auras pas même le méprisable pouvoir. Va superbe enfant, étale à des enfans l'orgueilleuse petitesse de tes grandeurs & l'effrayante fragilité de ta puissance ; va dans tes jeux insolens châtier l'Hellespont, qui, dans ses jeux terribles, a englouti ta flotte ; frappe l'élément aveugle & insensible ; fuis devant les hommes, & va tomber sous les coups d'un esclave ! Ainsi puissent périr tous les ennemis de la paix ! »

Voyez sur cet article XERXÈS, les articles AMESTRIS, ARISTIDE, ARTABANE, ARTABAZANE, DÉMARATE, PAUSANIAS, THÉMISTOCLE.

2°. *Xerxès* II, son petit-fils, seul fils qu'Artaxerxe Longuemain eût eu de la reine sa femme, ne régna que quarante-cinq jours. Sogdien, son frère, (*Voyez* cet article.) un des dix-sept fils qu'Artaxerxe avoit eus de ses nombreuses concubines, l'assassina dans sa chambre, où *Xerxès*, qui s'étoit laissé prendre de vin, s'étoit retiré pour dérober sa honte aux yeux des courtisans. (L'an 424 avant Jésus Christ.)

XIMÉNÈS. (*Hist. d'Esp.*) C'est le nom de trois personnages célèbres en Espagne, l'un homme de lettres, l'autre homme d'état, le troisième jurisconsulte.

L'homme de lettres, (Roderic) navarrois, archevêque de Tolède, est auteur d'une histoire d'Espagne, imprimée dans le recueil des historiens de ce royaume, avec des remarques du père André Schott. Ce fut lui qui, au concile de Lyon, en 1247, fit assurer définitivement à l'archevêché de Tolède la primatie, qui lui étoit disputée par l'archevêque de Compostelle, en vertu de l'avantage qu'a son siège de posséder le corps de St. Jacques, apôtre des Espagnes. *Ximénès* mourut peu de tems après avoir remporté cette victoire.

L'homme d'état (François) est le fameux cardinal *Ximénès*, prélat vertueux, ministre habile, mais fier & sans pitié, qui gouvernoit l'Espagne sous Ferdinand & Isabelle, & pendant les premières années de Charles-Quint. On ne sait pourquoi, dans sa jeunesse, un archevêque de Tolède le fit mettre en prison dans la tour d'Uzeda. Devenu libre, il se fit cordelier, fut confesseur de la reine Isabelle, qui le fit à son tour archevêque de Tolède en 1495, & le chargea de réformer les ordres religieux, commission importante & délicate en Espagne, & au quinzième siècle. Il s'en acquitta si bien, c'est-à-dire, avec tant de sévérité, que son ordre même, soulevé contre lui, voulut, dit-on, le faire assassiner par son propre frère. Le général des cordeliers vint exprès de Rome en Espagne pour perdre *Ximénès* dans l'esprit d'Isabelle : il s'y perdit lui-même par l'emportement avec lequel il parla, sans égard pour la protection dont une reine espagnole devoit honorer son confesseur. *Savez-vous,* lui dit la reine offensée, *à qui vous parlez ?* Le moine, sans se déconcerter, appelant au secours de son

insolence un langage autorisé par la religion, fit une réponse aussi fière qu'elle pouvoit l'être : *Je sais*, dit-il, *que je parle à Isabelle, qui n'est, comme moi, que poussière & que cendre.* La réforme eut lieu, & *Ximénès* n'en fut pas moins cardinal en 1507. Cet homme avoit de la grandeur dans le caractère ; il voulut étendre jusques dans l'Afrique les conquêtes que l'Espagne faisoit sur les mahométans ; il entreprit, & entreprit à ses dépens, le siége d'Oran. D'abord on refuse de s'embarquer sous un général moine & cardinal ; une partie de l'armée se révolte pour quelque solde retardée, *Ximénès* court aux rebelles, &, par de sages exhortations, veut les faire rentrer dans le devoir ; une voix s'élève : *De l'argent, point de harangue.* *Ximénès* démêle dans la foule le soldat qui a parlé, le fait arrêter & pendre sur le-champ ; & cette violence hardie, qui ne réussiroit pas à tout le monde, ni en tout tems, lui réussit ; la sédition cesse, il sort du port de Carthagène le 16 mai 1509, avec une flotte de 80 vaisseaux, débarque en Afrique ; il marche en habits pontificaux ; des prêtres & des moines armés forment son cortège ; un cordelier, l'épée au côté, porte devant lui la croix archiépiscopale ; il forme le siége d'Oran. Pendant une bataille qui se livra sous les murs de la place, comme un autre Moyse, il laisse combattre Josué, & s'enferme, avec son clergé, dans une chapelle, où il reste prosterné pendant tout le tems de l'action. Cette conduite moins vigoureuse lui réussit encore ; la bataille est gagnée ; Oran est forcé, tout y est passé au fil de l'épée. Après cette expédition glorieuse & barbare, il rentre triomphant en Espagne, Ferdinand le catholique vint à sa rencontre jusqu'à quatre lieues de Seville, & mit pied à terre pour l'embrasser ; mais pendant l'expédition, il avoit écrit à Pierre de Navarre, qui commandoit sous *Ximénès*, & qui apparemment avoit la confiance de Ferdinand : *Empêchez le bonhomme de repasser sitôt en Espagne ; il faut user autant qu'on le pourra sa personne & son argent.* On voit par-là que Ferdinand le catholique, comme depuis notre Louis XIII, haïssoit son ministre, dont il ne pouvoit d'ailleurs se passer. Ferdinand laissa en mourant à *Ximénès* l'administration de l'Espagne. Ce *Ximénès* n'étoit un *bonhomme* en aucun sens. Dans différentes tentatives que la maison d'Albret avoit faites pour rentrer dans la Navarre, dont Ferdinand l'avoit dépouillée, on avoit vu que les navarrois étoient toujours attachés à leurs anciens maitres, on voulut effrayer leur amour par un châtiment terrible. Le cardinal *Ximénès* donna ordre au général Vilalva de raser les châteaux, de démanteler les places, de ruiner les bourgades. Vilalva, qui avoit sollicité cet ordre barbare, prit plaisir à l'exécuter avec barbarie ; plus de deux mille bourgs & villages furent réduits en cendre ; de Pampelune à Sarragosse, tout le pays ne fut plus qu'une vaste & effrayante solitude ; cependant les navarrois, plus irrités qu'épouvantés de ce ravage, écrivoient encore à Henri d'Albret : *Sire, paroissez seulement ; aussi-tôt vous verrez jusqu'aux pierres, aux montagnes & aux arbres s'armer pour votre service.*

Le cardinal *Ximénès* paroît avoir été presque en tout le modèle du cardinal de Richelieu ; comme ce dernier il avoit régné par la terreur & la violence, erreur funeste en politique ; comme Richelieu il avoit voulu abaisser l'orgueil des grands ; il se vantoit de les ranger à leur devoir avec son cordon, & d'écraser toute leur fierté sous ses sandales.

A la mort de Ferdinand, on se crut délivré du joug de *Ximénès*, & on vit avec peine son empire prolongé par le testament de Ferdinand ; mais celui-ci n'étoit roi qu'en Arragon, & ne gouvernoit la Castille, royaume d'Isabelle, sa femme, que comme administrateur du bien de Charles-Quint & de Ferdinand, ses petits-fils. Les grands de Castille se soulevèrent contre *Ximénès*, & lui demandèrent de quel droit il prétendoit gouverner ? Il allégua le testament de Ferdinand le catholique ; on lui répondit qu'un simple administrateur ne pouvoit pas disposer ainsi de l'autorité ; il montra des canons, *ratio ultima regum. Eh bien !* leur dit il, *voilà le titre en vertu duquel je gouverne & je gouvernerai.* Charles-Quint étoit encore dans les Pays-Bas, les grands lui firent une députation pour se plaindre de *Ximénès* ; celui-ci, sans daigner se justifier, lui en fit une pour demander des pleins pouvoirs, & il les obtint. Son autorité alors fut à l'abri de toute contradiction ; il faut avouer d'ailleurs qu'il gouverna bien ; que s'il fut sévère, il fut juste, qu'il fit régner l'économie, qu'il fit rendre gorge aux financiers, qu'il acquitta les dettes de l'état, exemple que Richelieu ne suivit pas. Il donna un autre exemple que Richelieu suivit, celui de protéger les lettres ; il fonda l'université d'Alcala, il fit imprimer dans cette ville une bible polyglotte qui a servi de modèle aux autres ; il en fit lui même la dépense ; il acquit beaucoup de manuscrits de différentes langues ; il donna aussi à Louis XIV l'exemple de la fondation de Saint-Cyr, par une semblable qu'il fit à Tolède ; il donna de plus au cardinal Mazarin l'exemple de cette indifférence & de cette indulgence que le ministre italien eut toujours pour les discours des mécontens. Il eut encore un dernier trait de conformité avec Richelieu, ce fut une mélancolie profonde qui s'allie naturellement avec l'ambition, & sur tout avec la sévérité. Mazarin étoit plus gai, parce qu'il étoit plus doux. On a rapporté des causes physiques de la mélancolie de *Ximénès*, & on sait quelle est l'influence réciproque du physique & du moral l'un sur l'autre.

Ximénès mourut en 1517, à quatre-vingt-un ans. Ce grand âge n'empêcha pas qu'on n'accusât les ministres flamands de l'avoir empoisonné. On

désigne même le mets, c'étoit un pâté de truite. Fléchier & Marsolier ont écrit sa vie.

Le jurisconsulte, (Sébastien *Ximénès*) mort en 1600, est auteur d'un livre estimé, qui a pour titre: *Concordantia utriusque juris*.

XIPHARÈS. (*Voyez* MITHRIDATE.)

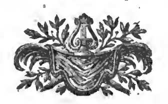
XODOXINS. (*Hist. mod. superstit.*) Ce sont des bonzes ou moines japonois de la secte de Budsdo ou de Siaka, qui suivent littéralement les préceptes de Siaka, & qui ont en horreur la morale relâchée des Xenxus; ils rendent un culte particulier au dieu Amida. (*A. R.*)

XUTHUS. (*Hist. anc.*) Hellen, fils de Deucalion, eut trois fils, Eolus, Dorus & *Xuthus*. Ce dernier, contraint par ses frères de quitter la Thessalie, se retira dans l'Attique, où il épousa la fille d'Erechtée, roi des athéniens, si tous ces faits & tous ces personnages n'appartiennent pas plus à la fable qu'à l'histoire.

XYCHUS. (*Hist. anc.*) C'est le nom de l'homme qui découvrit au dernier Philippe, roi de Macédoine, l'innocence de Démétrius, son fils, qu'il avoit sacrifié sur les accusations & les plaintes de Persée, frère de Démétrius. Ce *Xychus* avoit été secrétaire d'ambassade sous Apelle & Philocle, ambassadeurs macédoniens, envoyés par Philippe à Rome, pour savoir quels discours Démétrius avoit pu y tenir dans le tems qu'il y étoit en ôtage, relativement à la succession au trône, qu'on l'accusoit de vouloir envahir à la mort de Philippe, au préjudice de Persée, son frère aîné. Les deux ambassadeurs & le secrétaire d'ambassade étoient vendus à Persée; ils fabriquèrent une prétendue lettre de Quintius Flaminius à Philippe, dans laquelle ce romain demandoit grace pour Démétrius, qu'il avouoit avoir tenu des discours imprudens sur l'objet en question, mais il répondoit pour Démétrius qu'il auroit une conduite plus mesurée & plus sage à l'avenir. Les faussaires contrefirent le sceau de Quintius, & ce fut sur cette fausse lettre que Démétrius fut condamné. Cependant Philippe regrettoit trop tard ce fils immolé, & craignoit quelquefois de l'avoir sacrifié à d'injustes soupçons. Un courtisan, qui recueilloit en secret ses soupirs paternels, fit arrêter *Xychus*, & dit à Philippe, voulez-vous savoir la vérité? voulez-vous pénétrer dans le fond de cet affreux mystère? L'homme qui seul peut vous en instruire est ici. On interrogea *Xychus*, il parut vouloir nier, on le menaça de la question, il avoua tout. Apelle ayant appris que *Xychus* avoit tout avoué, s'enfuit en Italie. Philocle, confronté à *Xychus*, ne put, selon les uns, soutenir sa présence; selon d'autres, il souffrit la torture avec constance & sans rien avouer. Philippe voulut déshériter Persée, & lui substituer un Antigone, neveu d'un autre Antigone, qui, en qualité de tuteur de Philippe, avoit gouverné la Macédoine avec gloire; mais à la mort de Philippe, Persée s'empara de la couronne. (L'an 179 avant J. C.)

XYLANDER, (Guillaume) (*Hist. litt. mod.*) né à Ausbourg en 1532, professeur en grec à Heidelberg, a traduit en latin Dion-Cassius, Marc-Aurele, & d'autres auteurs grecs; mort à Heidelberg en 1576.

XYPHILIN ou XIPHILIN. (*Hist. litt. mod.*) Il y a eu deux hommes de ce nom, connus par leur savoir; ils étoient oncle & neveu. L'oncle (Jean) étoit de Trébisonde; son savoir même le fit élever au patriarchat de Constantinople en 1064; mais on n'a de lui qu'un sermon dans la bibliothèque des pères. Il mourut en 1075. On a de son neveu un abrégé de l'histoire de Dion-Cassius, qui a été traduit en françois par le président Cousin.



Y

YAO, (*hist. chinoise*) empereur de la Chine, est regardé par les chinois comme leur législateur, & comme le modèle de leurs princes. C'est depuis *Yao* que l'histoire de la Chine commence, dit-on, à être certaine. Il monta, dit-on encore, sur le trône l'an 2357 avant J. C. La chronologie chinoise est en général fort sujette à contestation. Les écrits & les monumens chinois ne remontent pas au-delà de l'an 800 avant J. C.

YASSA, s. f. (*Hist mod. Jurisprud.*) c'est ainsi qu'on nomme chez les tartares, un corps de loix, dont le fameux conquérant Gengis-Kan passe pour être l'auteur. Timur-Beg ou Tamerlan les fit observer dans ses vastes états, & elles sont encore en vigueur aujourd'hui chez les tartares de Crimée, & dans plusieurs autres parties de l'Asie, où ces loix sont appellées *Yassa Tengis-kani*. Quelques orientaux, amis du merveilleux, prétendent que Gengis Kan n'en est point l'auteur, mais qu'elles sont dûes à Turk qui, suivant les traditions orientales, étoit fils de Japhet, & petit fils de Noé, fondateur de la nation tartare. M. de la Croix a donné, dans la vie de Gengis-Kan, un extrait de ces loix, en vingt-un articles.

1°. Il est ordonné de ne croire qu'un seul Dieu, créateur du ciel & de la terre, qui donne la vie & la mort, les richesses & la pauvreté; qui accorde & qui refuse ce qu'il veut, & qu'il a un pouvoir absolu sur toutes choses.

2°. Les prêtres de chaque secte, & tous les hommes attachés aux cultes, les médecins, ceux qui lavent les corps des morts, seront exempts de tout service public.

3°. Nul prince ne pourra prendre le titre de grand-kan, sans avoir été élu légitimement par les autres kans généraux & seigneurs moguls assemblés en diete.

4°. Il est défendu aux chefs des tribus de prendre des titres pompeux, à l'exemple des souverains mahométans.

5°. Il est ordonné de ne jamais faire la paix avec aucun souverain ou peuple, avant qu'ils soient entiérement subjugués.

6°. De partager toujours les troupes en dixaines, centaines, milliers, dix milliers, &c. parce que ces nombres sont plus commodes.

7°. Les soldats, en se mettant en campagne, recevront des armes des officiers qui les commandent, & ils les leur remettront à la fin de l'expédition; les soldats tiendront ces armes bien nettes, & les montreront à leur chef, lorsqu'ils se prépareront à donner bataille.

8°. Il est défendu, sous peine de mort, de piller l'ennemi, avant que le général en ait donné la permission. Chaque soldat demeurera maître du butin qu'il aura fait, en donnant au receveur du grand-kan les droits prescrits par les loix.

9°. Depuis le mois qui répond au mois de mars, jusqu'à celui d'octobre, personne ne prendra de cerfs, de daims, de lievres, d'ânes sauvages, ni d'oiseaux d'une certaine espèce, afin que la cour & les armées trouvent assez de gibiers pour les grandes chasses d'hiver.

10° Il est défendu, en tuant les bêtes, de leur couper la gorge; mais il est ordonné de leur ouvrir le ventre.

11°. Il est permis de manger le sang & les intestins des animaux.

12. On règle les privilèges & les immunités des *tarkani*, c'est-à-dire, de ceux qui sont exemptés de toute taxe pour les services qu'ils ont rendus.

13°. Il est enjoint à tout homme de servir *la société*, d'une manière ou d'une autre; ceux qui ne vont point à la guerre, sont obligés de travailler un certain nombre de jours aux ouvrages publics, & de travailler un jour de la semaine pour le grand-kan.

14°. Le vol d'un bœuf ou de quelqu'autre chose du même prix, se punissoit en ouvrant le ventre du coupable. Les autres vols moins considérables étoient punis par sept, dix-sept, vingt-sept, trente-sept, & ainsi de suite jusqu'à 700 coups de bâton, en raison de la valeur de la chose volée. Mais on pouvoit se racheter de cette punition en payant neuf fois la valeur de ce qu'on avoit volé.

15°.

15°. Il étoit défendu aux tartares de prendre à leur service des gens de leur nation : ils ne pouvoient se faire servir que par ceux qu'ils faisoient prisonniers de guerre.

16°. Il étoit défendu de donner retraite à l'esclave d'un autre, sous peine de mort.

17°. En se mariant, un homme étoit obligé d'acheter sa femme. La poligamie étoit permise. Les mariages étoient défendus entre les parens du premier & du second degré, mais on pouvoit épouser les deux sœurs. On pouvoit user des femmes esclaves.

18°. L'adultère étoit puni de mort, & il étoit permis au mari de tuer sa femme prise sur le fait. Les habitans de Kaindu furent, à leur sollicitation, exemptés de cette loi, parce qu'ils étoient dans l'usage d'offrir leurs femmes & leurs filles aux étrangers. Mais Gengis-Kan, en leur accordant cette exemption, déclara qu'il les regardoit comme infâmes.

19°. Il étoit permis pour l'union des familles, de faire contracter des mariages entre les enfans, quoique morts, & l'on faisoit la cérémonie en leur nom. Par-là les familles étoient réputées alliées.

20°. Il étoit défendu, sous des peines rigoureuses, de se baigner, ou de laver ses habits dans des eaux courantes dans le tems où il tonnoit; les tartares craignant extraordinairement le tonnerre.

21°. Les espions, les faux témoins, les sodomites, les sorciers étoient punis de mort.

22°. Les gouverneurs & magistrats qui commandent dans les provinces éloignées, étoient punis de mort, lorsqu'ils étoient convaincus de malversation ou d'opression. Si la faute étoit légère, ils étoient obligés de venir se justifier auprès du grand-kan.

Gengis-Kan publia un grand nombre d'autres loix, mais celles qui précèdent sont les principales; elles furent en vigueur sous le règne de ce conquérant & de ses successeurs. Par la première de ces loix, on voit que les tartares monguls étoient théistes dans l'origine, ce qui n'empêcha pas presque tous les princes de la maison de Gengis-Kan, de tolérer & de favoriser les sectaires de toutes les religions dans leurs états; ce sont même les seuls souverains dont l'histoire fasse mention, qui ayent été assez sensés pour accorder à tous leurs sujets une tolérance entiere. (*A. R.*)

YASSI. (*Géog. mod.*) Les françois écrivent mal *Iassi*, & peut-être ai-je moi-même commis cette faute. C'est une grande ville de la Moldavie, sur la petite rivière de Scisa, qui se rend peu après dans le Pruth, au nord-est de Soczowa. *Long.* 44. 56. *latit.* 47.

Yassy, riche par son commerce avec l'Asie, est toute ouverte, sans portes & sans murailles; mais on y voit une douzaine de vastes châteaux flanqués de tours terrassées. Tous ont du canon & des magasins d'armes pour se défendre. Ce sont autant de monastères où des moines grecs font leur salut sous la protection du turc. Le christianisme n'a point de moines aussi anciens. S. Basile fut leur patriarche au quatrieme siecle; mais il y avoit long-tems que les perses & les indiens au sein de l'idolâtrie, avoient des moines. L'occident s'est livré plus tard à l'inaction de la vie contemplative. C'est dans ces forteresses basiliennes que le peuple cherche un asyle, lorsque les Tartares viennent à passer. On ne voit peut être nulle part autant de moines rassemblés; car le même spectacle se montre sur un côteau en face de la ville.

Cette grande quantité d'hommes qui consomment & ne produisent rien, diminue les richesses de *Yassy*, & les richesses de l'hospodar. L'ignorance où ils vivent doit moins s'attribuer à leur paresse, ou aux bornes de leur esprit, qu'à l'esclavage, & on s'apperçoit en général, qu'on tireroit un grand parti des Moldaves du côté des armes, des arts & des sciences, si on les mettoit en liberté. Comme le prince qui les gouverne, achete cette souveraineté, c'est ensuite au peuple à rembourser l'acquéreur.

Jean Sobieski s'approchant de cette place en 1586, n'eut pas la douleur de donner bataille pour s'en rendre maître; l'évêque, le clergé, les premiers de la ville & le peuple, lui en apporterent les clés. Il y entra en ami, & ménagea *Yassy* comme son bien propre. Les boutiques resterent ouvertes, les marchés libres, & tout fut payé par le vainqueur comme par les bourgeois. Les soldats dispersés dans les monasteres, n'en troublerent point l'ordre; & les femmes moldaves aussi piquantes par l'ajustement que par les graces, furent respectées. *L'abbé Coyer.* (*D. J.*)

YEMAN, (*Hist. mod.*) nom de ceux qui en Angleterre sont les premiers après les gentils-hommes, dans les communes.

Les *yemans* sont proprement ceux qui ont des francs-fiefs, qui ont des terres en propre. Le mot anglois *yeoman* vient du saxon *geman*, qui veut dire *commun*. Le mot *youngman* est employé au-lieu de *yeoman*, dans le 33 *stat. Henr. VIII.* & dans les vieux actes on le trouve quelquefois écrit *geman*, qui en allemand signifie un *gaidant*.

Suivant le chevalier Thomas Smith, un *yeman* est en Angleterre un homme libre, qui peut tirer de son revenu annuel la somme de quarante shelings sterling.

Les *yemans* d'Angleterre peuvent posséder des terres en propre jusqu'à une certaine valeur, & peuvent remplir certaines fonctions, comme de commissaires, de marguilliers, de jurés; ils ont voix dans les élections du parlement, & peuvent être employés dans les troupes.

Les *yemans* étoient autrefois fameux par leur valeur à la guerre, ils étoient sur-tout distingués par leur adresse à manier l'arc, & l'infanterie étoit en grande partie tirée du corps des *yemans*.

Dans plusieurs occasions, les lois sont plus favorables aux *yemans* qu'aux gens de métier.

Par le réglement d'Henri IV, il est porté qu'aucun *yeman* ne portera la livrée, sous peine de prison & d'amende, à la volonté du roi.

Yeman est aussi le titre d'une petite charge chez le roi, moyenne entre l'usher & le groom. Tels sont les *yemans* ou valets de garde-robe, *&c.*

Les *yemans* de la garde, appelés proprement *yemans de la garde du corps*, étoient anciennement deux cent cinquante hommes choisis parmi tout ce qu'il y avoit de mieux après les gentilshommes. Chaque *yeman* de la garde devoit avoir six piés.

Il n'y a à présent que cent *yemans* de service, environ soixante & dix surnuméraires. Si un des cent vient à mourir, la place est remplie par quelqu'un des soixante dix. Ils doivent être habillés suivant qu'on l'étoit du tems d'Henri VIII. Ils avoient la nourriture outre leurs gages, lorsqu'ils étoient de service, avant le règne de la reine Anne. Leurs fonctions sont de garder la personne du roi, tant au-dedans du palais qu'au-dehors; ils ont une chambre particuliere, qu'on appelle en anglois *guard chamber*.

Les officiers des *yemans* sont à la disposition du capitaine, & le capitaine est à la nomination du roi. (*A. R.*)

YOKOLA, (*Hist. mod. économie.*) nourriture ordinaire des habitans du Kamtschatka & des peuples sauvages qui demeurent à l'orient de la Sibérie, vers les bords de l'Océan oriental.

Le *yokola* se prépare avec toutes sortes de poissons, & l'on s'en sert comme nous faisons du pain. Tout le poisson que ces habitans prennent, se divise en six parts. Ils font sécher les côtés & la queue en les suspendant en l'air; ils préparent séparément le dos & la partie la plus mince du ventre, qu'ils fument & font sécher sur le feu; ils amassent les têtes dans des troncs, où elles fermentent, ils les mangent malgré leur odeur infecte; les côtes & la chair qui y reste attachée se sèchent & se pulvérisent pour l'usage; on sèche de même les os les plus gros, ils servent à nourrir les chiens. (*A. R.*)

YONG CHING-FU; (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme à la Chine un tribunal suprême, dont la jurisdiction s'étend sur tout le militaire qui est à la cour de l'empereur. Le président de ce tribunal est un des seigneurs les plus distingués de l'état, il a sous lui un mandarin & deux inspecteurs, qui sont chargés de veiller sur sa conduite, & de borner son pouvoir, en cas qu'il fût tenté d'en abuser.

YOUNG, (Edouard) (*Hist. litt. mod.*) poëte anglois; c'est le célèbre auteur des *Nuits*, ouvrage plus assorti au génie anglois qu'au caractère françois: & qu'on aime plus ou moins, selon qu'on est plus ou moins porté à la mélancolie. Cet ouvrage a cependant beaucoup réussi en France dans la traduction de M. le Tourneur. M. Colardeau en a imité en vers françois quelques morceaux. Ce furent ses malheurs domestiques qui lui inspirerent cette sombre mélancolie, cette douleur énergique & profonde qui pouvoit seule produire le poëme des *Nuits*. Il avoit épousé en 1731 la fille du comte de Lichtfield, veuve du colonel Lée; elle mourut vers l'an 1741, ainsi que deux enfans qu'il avoit eus d'elle. On a encore d'*Young* d'autres productions, trois drames: *Busiris*, *la Vengeance* & les *freres*. (*Démetrius & Persée*), des satires, des poësies morales que M. le Tourneur a encore traduites sous le titre d'*œuvres diverses du docteur Young*. Ce poëte étoit curé ou ministre de Wetwin dans le Herfordshire. Il étoit né en 1684 à Up-ham dans le comté de Hampt où son pere étoit recteur. Il mourut en 1765 dans sa maison presbytérale de Wetwin. Il étoit d'une dévotion que sa mélancolie fortifioit & qui la fortifioit à son tour.

YRIARTE, (Don Jean d') *Hist. litt. mod.*) né en 1702 à l'isle Ténériffe. Il étudia en France à Paris & à Rouen, s'établit ensuite à Madrid où il fut bibliothécaire du roi d'Espagne & membre de l'Académie royale de la langue espagnole. On a de lui le catalogue des manuscrits grecs de la bibliotheque royale d'Espagne; le catalogue des manuscrits arabes de l'Escurial; une paléographie grecque, des œuvres diverses en espagnol, parmi lesquelles se trouvent quelques poésies latines. Mort en 1771.

YSE, (Alexandre de) *hist. litt. mod.*) professeur protestant de théologie à Die en Dauphiné, perdit sa chaire pour avoir paru pencher vers la religion romaine dans un discours dont l'objet étoit la réunion des protestans & des catholiques; il se retira dans le Piémont où il mourut. Il étoit de Grenoble. Son zèle très-estimable pour la réunion lui a fait attribuer un ouvrage intitulé: *Proposition pour la réunion des deux religions en France*, qui a paru en 1677.

YVAN BERUDA, (Don Martin) *hist. d'Esp.*) grand maître d'Alcantara, sur la fin du 14e. siecle, se laissa persuader vers l'an 1394, par les visions d'un hermite, nommé Jean Sago, que Dieu l'avoit destiné de toute éternité à faire la conquête du royaume de Grenade sur les Maures. Il persuada la même chose à une foule de gentils-hommes Espagnols & Portugais qui le suivirent dans cette expédition où il périt avec eux. Les Maures permirent que son corps fût porté à Alcantara, ou, conformément à ses dernieres volontés, on grava sur son tombeau cette épitaphe qu'il s'étoit faite lui-même : *Ci gît Yvan dont le cœur ne connut jamais la crainte au milieu des plus grands dangers*. C'est à ce sujet que Charles-Quint, à qui on racontoit son histoire, & à qui on récitoit cette épitaphe, où il ne vit qu'une fanfaronade ridicule, dit ce mot qui a été tant cité & tant attribué à tous les princes assez braves pour avoir le droit de faire les honneurs de la bravoure : *Cet homme n'a donc jamais éteint une chandelle avec ses doigts, il auroit craint de se brûler.*

YVES, (saint) *hist. ecclés.*) official de Rennes, puis de Tréguier, fut chargé de diverses cures. Il étoit né en 1253 à Kermartin près Tréguier, d'une famille noble. Il mourut en 1303, & fut canonisé par le pape Clément VI en 1347. On doute qu'il ait exercé la profession d'avocat, malgré le dicton latin :

Sanctus Yvo erat britto
Advocatus & non latro.

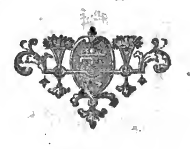
YVES de Chartres, *voyez* IVES.

YVES de Paris, (*hist. mod.*) capucin prophete, dont on a plusieurs écrits extravagans qui firent du bruit dans le temps, grace à la manie qu'on a toujours eue de faire remarquer & de recommander au public par l'éclat d'une condamnation, les livres ou qu'on croyoit dangereux, ou qu'on auroit voulu pouvoir anéantir, ou qui seroient tombés d'eux-mêmes dans l'oubli par leur insipidité & par le défaut de lecteurs. Du nombre de ces derniers étoit l'ouvrage du P. *Yves* de Paris, intitulé : *Heureux succès de la piété, & triomphe de la vie religieuse*. Le P. *Yves* qui n'estimoit que les moines, & parmi les moines que les capucins, avoit exalté ceux-ci aux dépens des ecclésiastiques séculiers qui n'étoient à ses yeux que des mondains, & ceux-ci qui auroient pu ne pas daigner s'en appercevoir, firent l'honneur à cet ouvrage de le faire censurer.

Il fit aussi un livre d'astrologie où il prédisoit à l'Angleterre une grande désolation pour l'année 1756. Cette prédiction se trouve dans la premiere édition, & ne se trouve point dans les suivantes, parce qu'on y fit des corrections & des retranchemens sur les plaintes des puissances maltraitées dans cet ouvrage. Il faut avouer que la politique de ces grands Princes étoit ou bien désœuvrée alors, ou bien susceptible, pour s'abaisser jusqu'à se plaindre des prédictions d'un capucin astrologue & fanatique. *Yves* de Paris mourut en 1678.

YVETEAUX, (des), *voyez* VAUQUELIN DES YVETEAUX.

YVON, (Pierre) (*Hist. mod.*) de Montauban en Languedoc, s'attacha au visionnaire Labadie (*voyez* l'article LABADIE) qui avoit été ministre de l'église réformée à Montauban ; il le suivit en Hollande, & après la mort de Labadie, il fut chef des Labadistes. Il a laissé des ouvrages fanatiques, alors à l'usage de son parti. On ignore l'année de sa mort.



Z

ZABANN ou ZABANUS, (Isaac & Jean) (*Hist. litt. mod.*) Ces deux savans hongrois, père & fils, sont célèbres dans le *specimen hungariæ litteratæ* de Czuttingeri.

1°. Isaac passoit pour un philosophe, & sur-tout pour un controversiste habile dans un tems & dans un pays où la philosophie se réduisoit en grande partie à la controverse.

Né hongrois, il enseignoit, avec assez de réputation, vers l'an 1670, la philosophie & la théologie au collége d'Eperies, ville de la Haute-Hongrie, capitale du comté de Saros. Le tems où il vivoit, ainsi que celui où vivoit son fils, étoit un tems de troubles & de guerres intestines. Vivre dans de tels tems est le malheur le plus grand qui puisse arriver aux gens-de-lettres, dont la paisible profession a besoin de calme & de silence, & surtout du silence des armes.

La ville d'Eperies ayant été prise par un parti qui n'étoit pas celui de *Zabann*, ce savant se retira dans la ville d'Hermanstad, capitale de la Transylvanie; il fut fait professeur, puis recteur du collége de cette ville; il devint ensuite inspecteur, ou, comme on dit dans le pays, premier *antiste* de l'université. Il disputa beaucoup, & verbalement, & par écrit, c'est la principale fonction d'un controversiste; une grande facilité à parler & à s'enflammer lui donnoit sur-tout un avantage remarquable dans la dispute verbale, où tant de choses étrangères à la raison peuvent procurer la victoire ou l'apparence de la victoire; il parut toujours sortir vainqueur de toutes les conférences, & les jésuites sur-tout n'eurent point d'adversaire plus redoutable. Il a fait imprimer quelques-unes de ses disputes ou apologies. Parmi les dissertations, il y en a une où il examine si un professeur dépossédé par une force majeure peut exercer le négoce *sans blesser sa conscience*. C'étoit peut-être le cas où il s'étoit trouvé dans les révolutions de son pays; mais il est bien question là de conscience! il s'agit tout au plus d'examiner si les usages ou les préjugés du pays, si les bienséances locales permettent tel ou tel état à telle ou telle personne, & l'on trouvera que même en tout pays les bienséances locales & les opinions vulgaires se taisent devant l'extrême besoin & la force majeure. L'accueil qu'Isaac reçut à Hermanstad, & les dédommagemens qu'il y trouva, le mirent sans doute hors d'intérêt sur la question qu'il avoit discutée. Il mourut en 1699, en possession de tous les emplois.

2°. Jean *Zabann*, son fils, doit être mis au rang des enfans célèbres & des savans précoces; il n'avoit que six ans lorsqu'on le vit, avec le plus grand étonnement, haranguer, en latin, un envoyé de l'empereur. Il fit ses études à Tubinge, &, devenu bientôt maître, il y enseigna la philosophie, qu'il étoit venu y apprendre. De retour dans son pays, il ne se livra pas peut-être assez entièrement à la littérature. Au malheur qu'il eut, comme son père, de se trouver dans des tems difficiles, il joignit l'imprudence de vouloir entrer dans les affaires; c'est le foible de quelques beaux-esprits ou savans, qui, de littérateurs estimables, deviennent par-là des administrateurs médiocres ou funestes. Jean *Zabann* brigua ou obtint du moins des emplois publics; il fut fait protonotaire provincial de Transilvanie, puis sénateur d'Hermanstad. En cette dernière qualité, il joua, comme négociateur, un rôle assez considérable au milieu des guerres entre l'Empire & la Turquie, dans la Hongrie & dans la Transilvanie; il fut envoyé plusieurs fois auprès de l'empereur Léopold, qui le goûta d'abord, l'ennoblit & le fit chevalier; il lui confia même des emplois assez importans, dont *Zabann* parut s'acquitter à la satisfaction de l'empereur & du public. Mais la faveur des rois est inconstante & celle du public encore plus; l'amour des affaires emporta peut-être *Zabann* un peu trop loin, il devint suspect, &, soit sur de simples soupçons, soit sur la conviction d'avoir eu des liaisons criminelles avec des séditieux, & d'être entré dans quelques conspirations, il fut dépouillé de ses emplois, & l'empereur lui fit trancher la tête.

ZABARELLA, (*Hist. litt. mod.*) ou DE ZABARELLIS. Trois hommes de ce nom & de la même famille ont joué un rôle ou dans l'église, ou dans la littérature, ou dans l'une & l'autre à la fois.

Le premier est François, plus connu & très-connu sous le nom du *cardinal de Florence*. Le pape Jean 23 le fit archevêque de cette ville & cardinal. Il fut un des plus ardens promoteurs du concile de Constance; le même pape l'envoya en 1413 auprès de l'empereur Sigismond, pour convenir avec lui d'ar-

rangemens relatifs à ce concile. Le cardinal de Florence y parut avec tant d'éclat qu'il étoit généralement désigné dans l'opinion publique pour remplir le S. siege à la premiere occasion; mais il mourut en 1417, pendant la tenue du concile, à soixante & dix-huit ans, un mois & demi avant l'élection de Martin V. Il étoit de Padoue, & lorsque les Vénitiens en 1406 avoient assiégé cette ville, ses compatriotes l'avoient envoyé en France demander du secours; mais la France avoit alors bien d'autres affaires. On rendit à Constance les plus grands honneurs à sa mémoire; l'empereur & tout le concile assisterent à ses funérailles, & le Pogge prononça son oraison funèbre.

Zabarella étoit grand jurisconsulte; on a de lui des commentaires sur les décrétales & sur les clémentines, des conseils; *varia legum repetitiones.* Il travailla sur toutes sortes de matieres. Il composa un traité *de horis canonicis*, un *de felicitate*, un *de naturâ rerum diversarum*; *opuscula de artibus liberalibus*; *commentarii in naturalem & moralem philosophiam.* Il fut même historien & historien utile; on lui doit les actes des conciles de Pise & de Constance; il a donné une histoire de son tems. On a de lui enfin un *traité du schisme* dont le succès a été fort grand, sur-tout dans le siècle suivant. Les protestans l'ont souvent fait imprimer pour s'appuyer de l'autorité de *Zabarella*, & montrer par le témoignage d'un écrivain non suspect combien la réforme étoit nécessaire. Il y parle en effet avec beaucoup de liberté des papes & de la cour de Rome, il étoit de ces catholiques de bonne foi, qui, par zèle pour la religion proposoient depuis si long-tems de réformer l'église dans le chef & dans les membres, mais sans rien changer au dogme. Les éloges des protestans produisirent l'effet de le rendre odieux à la cour de Rome, & cet ouvrage très-orthodoxe d'un cardinal qui avoit pensé être pape, eut l'honneur d'être mis à l'*index.*

2°. Barthelemi *Zabarella*, neveu du précédent, fut comme lui grand jurisconsulte, comme lui professeur de droit canon, & comme lui archevêque de Florence. Il mourut en 1442. Avant d'être Archevêque, il avoit été marié; il avoit eu pour fils:

3°. Jacques *Zabarella*, né à Padoue en 1533, professeur de philosophie dans sa patrie, grand sectateur & grand commentateur d'Aristote, auteur d'un petit traité *de inventione æterni motoris*, titre qui rappelle ce vers fameux:

Si Dieu n'existoit pas il faudroit l'inventer.

Jacques *Zabarella* donnoit beaucoup dans l'astrologie & dans les horoscopes. Son excuse est qu'il étoit du seizième siècle.

ZABATHAI-SCEVI, (*voyez* SABATEI-SEVI.)

ZABDAS, ZABAS ou SABAS (*Hist. rom.*) étoit un des meilleurs généraux de la fameuse Zénobie, reine de Palmyre, dont l'article est ci-après à son rang. Il fut employé dans la plupart des expéditions qui ont rendu si célèbre le nom de cette princesse. Ce fut lui qui, pendant que l'empereur Claude II étoit occupé contre les goths, fit pour Zénobie la conquête de l'Egypte, à la tête d'une armée de soixante & dix mille hommes, tant palmyréniens que syriens; une seule bataille dans laquelle il défit les égyptiens le rendit maître de toute l'Egypte; mais il ne suffit pas de faire des conquêtes, il faut savoir les conserver.

Nec minor est virtus quàm quærere parta tueri.

La facilité avec laquelle *Zabdas* avoit soumis l'Egypte, lui persuada qu'il n'avoit pas besoin de beaucoup de forces pour la maintenir dans l'obéissance, il se contenta d'y laisser cinq mille hommes, & il emmena le reste de ses troupes à d'autres expéditions. Ce mépris auroit pu n'être ni injuste ni imprudent, s'il n'avoit été question que des égyptiens; ces peuples ne combattoient point pour être libres, il ne s'agissoit pour eux que de savoir s'ils obéiroient ou à la reine de Palmyre ou à l'empire romain. Subjuguer les égyptiens, ce n'étoit presque rien faire, c'étoit des romains qu'il falloit triompher; on avoit aisément conquis l'Egypte pendant leur absence, mais c'étoit trop compter sur l'inaction d'un prince aussi actif & aussi vigilant que Claude II, de confier à cinq mille hommes seulement la garde d'un pays de cette étendue; Claude profita de cette imprudente sécurité; il envoya en Egypte un général romain, nommé Probus ou Probatus, qui, secondé par les naturels du pays, pliés par l'habitude au joug des romains, & croyant supporter impatiemment celui d'une femme, chassa aisément les cinq mille palmyréniens laissés par *Zabdas*. L'Egypte se crût victorieuse & libre parce qu'elle redevenoit romaine. Ce ne fut pas pour long-tems; le général romain s'étant engagé dans un pays de montagnes à la poursuite des palmyréniens, il fut surpris, battu, fait prisonnier, & se tua de désespoir; l'Egypte redevint palmyrénienne, & Zénobie régna paisiblement dans ce pays; elle s'étendit ensuite dans l'Asie Mineure, soumit la Bithynie & la Cappadoce; Claude mourut.

Mais Zénobie & *Zabdas* eurent bientôt à combattre un ennemi plus redoutable encore dans l'empereur Aurélien, successeur de Claude II. Il part de Rome, il parcourt en conquérant l'Illyrie, la Dalmatie, la Thrace, passe le détroit à Bysance, entre en Asie, enlève à Zénobie la Bithynie & la Cappadoce; *Zabdas*, au lieu de s'avancer assez au-devant de lui pour défendre ces provinces, se contente de l'attendre aux environs d'Antioche; ce fut là que se livra d'abord, près d'Immæ, bourg de la Syrie, sur les bords de l'Oronte, entre ces

deux généraux, dignes de se mesurer ensemble, un grand combat de cavalerie, où ils usèrent chacun de leur côté de divers stratagêmes qui leur réussirent à l'un & à l'autre. Celui d'Aurélien ne fut pas le plus ingénieux ni le plus nouveau, mais il lui valut la victoire; ce prince redoutant la cavalerie pesamment armée des orientaux, feignit de fuir devant elle pour l'attirer sur ses traces & l'attaquer ensuite avec avantage lorsque l'ardeur d'une longue & inutile poursuite l'auroit fatiguée jusqu'à l'épuisement & l'auroit mise en désordre. Tout arriva comme Aurélien l'avoit prévu; lorsque les romains, sans avoir perdu leurs rangs, se retournèrent tout-à coup, & déployèrent un front redoutable, ils eurent bon marché des palmyréniens surpris, demi-vaincus, accablés de lassitude, de chaleur, & pouvant à peine soutenir le poids de leurs armes; ils les renversèrent & les foulèrent aux pieds de leurs chevaux; il fallut que les palmyréniens songeassent à la retraite: c'est ici que le stratagême de *Zabdas* le servit bien; il étoit placé entre l'armée romaine & Antioche, où il devoit naturellement se retirer; il avoit lieu de craindre, d'après les dispositions de cette ville, qu'elle ne fermât ses portes au vaincu, mais heureusement elle ne pouvoit guères apprendre que par lui des nouvelles de la bataille. *Zabdas* prend son parti, il publie que non seulement il a remporté la victoire, mais encore qu'il a fait l'empereur prisonnier: on voyoit en effet marcher au milieu de ses troupes un captif revêtu des ornemens impériaux, & qui, par l'âge, la taille & tout l'extérieur, paroissoit ressembler à Aurélien; *Zabdas* entre dans Antioche, où il est reçu en vainqueur; il y trouve Zénobie, qu'il désabuse en particulier, & avec laquelle il sort, pendant la nuit, d'Antioche, & se retire à Emèse, suivi des troupes palmyréniennes.

Toute cette marche, ou plutôt cette fuite, fut habilement dérobée à l'ennemi. Le lendemain Aurélien, non content de ce succès d'un combat de cavalerie, sort de son camp pour engager une affaire générale; il est étonné de ne point voir l'armée ennemie, il se met à sa poursuite, il arrive aux portes d'Antioche, il entre sans obstacle dans la ville, & la trouve déserte; on avoit seulement laissé, sur une hauteur qui commandoit le fauxbourg de Daphné, un corps de troupes chargé d'arrêter la poursuite du vainqueur, & de donner le tems aux palmyréniens de réparer leurs pertes. Cet effet fut produit en partie. Les romains furent obligés de livrer un combat difficile & pénible pour déloger les ennemis du poste avantageux qu'ils occupoient, & la victoire fut encore disputée dans cet endroit; Aurélien avance & prend sur sa route Apamée & quelques autres places situées entre Emèse & Antioche. Arrivé près d'Emèse, il retrouve enfin l'armée palmyrénienne qui l'attendoit sous les murs de cette place, & il la retrouve forte de soixante & dix mille hommes. C'étoit toujours *Zabdas* qui la commandoit; il se surpassa par les efforts qu'il fit dans cette journée, d'où devoit dépendre le sort de Zénobie & de son empire. La cavalerie palmyrénienne eut un avantage décidé sur celle des romains; celle-ci, moins nombreuse, voulut présenter un front aussi étendu & rendit ses rangs trop foibles; ils furent aisément rompus, la cavalerie romaine s'enfuit, & ce ne fut pas une feinte, mais la cavalerie palmyrénienne fit encore la faute de poursuivre les romains trop loin & trop long-tems, & de laisser son infanterie dégarnie & sans appui; ce fut alors que l'infanterie romaine, presque toujours invincible & bien supérieure à l'infanterie orientale, fondit sur celle-ci, & eut sur elle tout l'avantage que la cavalerie palmyrénienne avoit eu sur la romaine; celle-ci voyant le combat rétabli, se rallie & revient à la charge; alors la victoire se déclara entièrement pour Aurélien, les débris de l'armée palmyrénienne se retirèrent dans Emèse, où ils furent recueillis par Zénobie; mais cette princesse, comptant peu sur l'affection des habitans de cette place, toute romaine d'inclination, ne crut pas devoir y soutenir un siège, & ce fut sa forte & fidèle ville de Palmyre qu'elle choisit pour dernier asyle. On ignore ce que devint *Zabdas*; de ce moment l'histoire ne parle plus de lui; on ne sait s'il fut du nombre des ministres, des conseillers, des généraux palmyréniens mis à mort par l'ordre d'Aurélien après la prise de Palmyre & de Zénobie, & sur lesquels cette princesse, pour s'excuser, eut, dit-on, la foiblesse de rejetter tout le blâme de la guerre qu'elle avoit entreprise avec tant d'audace, & soutenue d'abord avec tant de courage. La bataille d'Immœ & celle d'Emèse sont de l'an 272 de J. C.

ZABDIEL, (*Hist. de Syrie & hist. sainte.*) c'est le nom du prince ou roi des arabes, chez lequel Alexandre Velez, ou Balés, ou Balas, ou Bala, roi de Syrie, fils réel ou supposé d'Antiochus Epiphanès (l'écriture sainte dit qu'il étoit son fils, *Alexander Antiochi filius*) al a chercher un asyle dans sa disgrace, lorsqu'il eût été défait par Ptolémée ou Ptolomée; le barbare *Zabdiel*, violant indignement tous les droits de l'hospitalité, fit trancher la tête au malheureux Alexandre, & l'envoya lâchement à Ptolémée.

Voyez l'article ALEXANDRE Balès, de M. Turpin. *Voyez* aussi le premier livre des Machabées, chapitre XI, versets 16 & 17, dont voici les termes:

Et fugit Alexander in arabiam, ut ibi protegeretur: rex autem Ptolemœus exaltatus est.

Et abstulit Zabdiel *arabs caput Alexandri, & misit Ptolemœo.*

» Alexandre s'enfuit en Arabie pour y trouver quelque protection, & le roi Ptolémée fut élevé en grande gloire ».

» Mais *Zabdiel*, prince des arabes, fit couper la tête à Alexandre, & l'envoya à Ptolémée ».

ZABULON, (*Hist. sacr.*) un des fils de Jacob & de Lia. Sa part dans la bénédiction de Jacob est énoncée dans la génèse, chap. 49, vers. 13. Il est encore parlé de lui au commencement de l'exode, dans les deux premiers chapitres du livre des nombres, & au premier livre des paralipomènes, chap. 2, 6.

Le partage de la Tribu de *Zabulon* s'étendoit depuis la mer de Galilée à l'orient jusqu'à la mer méditerranée à l'occident, selon la bénédiction de Jacob mourant, qui porte que *Zabulon* habitera sur le bord de la mer & dans le port des vaisseaux, & qu'il s'étendra jusqu'à Sidon.

ZACAGNI (Laurent-Alexandre) *Hist. litt. mod.*) critique & littérateur italien, garde de la bibliothèque vaticane, a publié à Rome en 1698, un recueil de monumens ecclésiastiques sous ce titre : *collectanea monumentorum veterum ecclesiæ græcæ & latinæ*. Mort à Rome vers 1720.

ZACAT. (*Hist. mod.*) L'alcoran de Mahomet impose à ses sectateurs deux espèces d'aumônes ; l'une est légale, & l'autre est volontaire. La première s'appelle *zacat*, & la seconde *sadakat*. Rien n'est plus expressément enjoint aux mahométans que la nécessité de faire l'aumône. Le calife Omar Ebn Abdalazis disoit que *la prière fait faire la moitié du chemin vers Dieu*, *que le jeûne conduit à la porte du palais*, *& que c'est l'aumône qui en procure l'entrée*. Suivant l'alcoran, l'aumône doit être faite sur les troupeaux, sur l'argent, sur le blé, sur les fruits & sur les marchandises. A la fin du ramadan, c'est-à-dire, du mois de jeûne, chaque musulman est obligé de faire l'aumône pour lui-même & pour chaque personne de sa famille ; en un mot, le précepte de l'aumône est un des plus indispensables de la religion mahometane. (*A.R.*)

ZACCHIAS, (Paul) (*Hist. litt. mod.*) médecin du pape Innocent X, cultiva toutes les belles connoissances, mais il donna la préférence à son art ; on a de lui : *quæstiones medico-legales*, ouvrage où la médecine & le droit canonique s'éclairent l'un par l'autre, & qui passe pour être également utile aux médecins & aux casuistes ; un autre ouvrage du même auteur qui a pour titre : *la vie quadragésimale*, a aussi le même objet à-peu près ; il roule sur les dispenses des abstinences du carême, & en discute la légitimité. *Zacchias* a encore écrit sur les maladies hypocondriaques. Mort à Rome sa patrie en 1659.

ZACHARIE, (*Hist. sacr.*) L'écriture sainte nous offre quatre personnages célèbres de ce nom.

1°. Un roi d'Israël, fils de Jeroboam II, & dont le regne à Samarie ne fut que de six mois ; il fut tué par Sellum, fils de Jabès, & celui-ci regna en sa place. L'histoire de ce *Zacharie* se trouve au 4e. livre des Rois, chap. 15.

2°. Le fils de Joad & de Josabeth, le grand prêtre *Zacharie* ; c'est de lui que Joad dit dans son enthousiasme prophétique :

Quel est, dans le lieu saint, ce pontife égorgé ?
Pleure Jérusalem, pleure cité perfide,
Des prophêtes divins malheureuse homicide.

Ce fut ce Joas, sauvé des fureurs d'Athalie par Joad & par Josabeth, qui fit lapider *Zacharie*. (*Voyez* le second livre des paralipomènes, chap. 24, vers. 20, 21, 22.)

3°. Le onzième des douze petits prophètes. Sa prophétie a quatorze chapitres. On y remarque surtout la prophétie contenue dans le chap. 9, vers. 9 : « Filles de Sion, voici votre roi qui vient à vous, » ce roi juste qui est le Sauveur ; il est plein de douceur, & il est monté sur une ânesse & sur le poulain » de l'ânesse. » Cette prophétie est rappellée dans l'évangile de S. Jean, chap. 12, vers. 15.

4°. ZACHARIE, mari de sainte Elisabeth, cousine de la sainte Vierge & père de saint Jean-Baptiste. Son histoire, ainsi que son cantique : *Benedictus dominus deus Israel*, *quia visitavit & fecit redemptionem plebis suæ*, se trouve dans l'évangile de saint Luc, chapitre premier. Il composa & prononça ce cantique, lorsqu'après avoir été muet en punition de l'incrédulité qu'il avoit montrée sur la prophétie qui lui avoit été faite qu'il auroit un fils, sa langue se délia tout-à-coup à la naissance de ce fils. Il y rend témoignage à la mission des prophètes & à l'accomplissement des prophéties : *sicut locutus est per os sanctorum qui à sæculo sunt prophetarum ejus*, & il prophétise lui-même que l'enfant qui vient de naître sera le prophète du très-haut & le précurseur du Messie : *Et tu puer, propheta altissimi vocaberis*, *praibis enim ante faciem domini parare vias ejus*.

5°. Le pape *Zacharie* que quelques-uns appellent *saint Zacharie*, grec de naissance, successeur de Gregoire III, élu en 741, mort le 4 Mars 752. Il fut aumônier & charitable ; il établit des distributions régulières d'aumônes en faveur des pauvres & des malades ; il racheta beaucoup d'esclaves que des marchands vénitiens alloient vendre en Afrique, où ces malheureux auroient eu tout à craindre pour leur religion & pour leurs mœurs. Il s'occupa du soin de rétablir & de maintenir la discipline ecclésiastique ; aussi courageux que pieux & bienfaisant, il exposa plusieurs fois sa vie pour la défense du clergé & du peuple de Rome dans les troubles qui agitoient alors l'Italie, ravagée à la fois par les empereurs grecs, ou par leurs exarques, & par les Lombards. Ce fut le pape *Zacharie* qui jetta les premiers

fondemens de cette bibliothèque vaticane devenue depuis si célèbre. On a de lui des epitres & quelques décrets. Il traduisit en grec les dialogues latins de S. Gregoire pape, dit le grand. Canisius en a donné une bonne édition avec des notes.

C'est un problême historique de savoir s'il est vrai que le pape *Zacharie* ait été consulté sur la déposition de Childeric & le couronnement de Pepin le Bref, & que sa décision ait déterminé les suffrages des François.

La plupart des anciennes chroniques disent expressément que Burchard, évêque de Wurtsbourg, & Fulrad, abbé de S. Denis, furent envoyés à Rome pour proposer au pape cette question : *Lequel devoit être roi, ou celui qui en avoit le nom sans en faire les fonctions, ou celui qui en remplissoit les fonctions sans en avoir le nom.* Proposer une semblable question, dit un auteur, c'est la résoudre. Le pape répondit que le nom devoit suivre la chose. Sur cette décision Pepin fut élu, & reçut l'onction sacrée des mains d'un légat du saint siége ; c'étoit Winfride, prêtre anglois, bien plus connu sous le nom de S. Boniface, archevêque de Mayence & apôtre de la Germanie.

Des critiques observent que plusieurs de nos plus anciennes annales gardent le silence sur le fait de la question proposée au pape *Zacharie*, qu'il n'en est parlé ni dans la vie de ce pape, écrite par Anastase le bibliothécaire, ni dans celle de S. Boniface, par Villibade son disciple, evéque d'Aichstat, que le pape *Zacharie* n'en dit rien, ni dans ses lettres à Pepin, ni dans ses lettres à S. Boniface ; qu'enfin il seroit bien étrange, que sur un fait de cette importance, le pape n'eût fait qu'une réponse verbale, & qu'on s'en fût contenté.

On pourroit répondre à cette derniere objection, que la démarche faite auprès du pape n'étant qu'un hommage dont on ne croyoit pas alors pouvoir se dispenser à son égard, & la réponse étant toute dictée par la question, on pouvoit s'être contenté de la réponse qu'il avoit voulu faire, sans exiger de lui une réponse par écrit sur une matiere si délicate, que d'ailleurs il avoit peut-être fait une réponse par écrit qui ne subsiste plus.

Quant au silence de quelques auteurs, on peut observer qu'il ne sauroit avoir la vertu de détruire des témoignages positifs, qu'on n'a aucune autre raison de récuser.

Il y a une troisième opinion, c'est celle de ceux qui regardent la consultation & l'ambassade comme chimériques, mais qui disent que quand le pape Etienne III, successeur de *Zacharie* après Etienne II, vint dans la suite en France, Pepin lui fit part des scrupules qui lui restoient, des remords même qu'il sentoit d'avoir détrôné son souverain légitime auquel il avoit lui-même prêté serment de fidélité, & que le pape, pour calmer sa conscience, le releva de ce serment. Ce dernier fait paroît constant, mais il ne détruit pas le premier. Etienne III peut n'avoir fait qu'achever & confirmer l'ouvrage de *Zacharie*.

Enfin il y a une quatrieme opinion qui absout Pepin d'usurpation, le pape de connivence avec un usurpateur, & les François d'infidélité envers la race de Clovis ; cette opinion est que Childeric abdiqua volontairement pour se retirer dans un cloître ; ce qui ayant fait rentrer les François dans le droit d'élire un roi, ils firent certainement le choix le plus convenable.

Cette opinion nous paroît susceptible de trois difficultés.

L'une est que Childeric avoit un fils.

L'autre, qu'il restoit d'autres princes de la race de Clovis.

La troisième, que l'abdication de Childéric, d'après les circonstances, pouvoit difficilement paroître volontaire.

Il n'est pas nécessaire que ces diverses questions soient résolues, il suffit qu'on sache qu'elles ne le sont pas, & qu'on peut choisir entre les quatre opinions, ou prendre le parti de n'en adopter aucune, & de rester dans le doute.

6°. Zacharie, dit de Lizieux, soit qu'il fût de cette ville, soit qu'il y eût fait profession, capucin du dix-septième siècle, a publié différens ouvrages, moitié satyriques, moitié moraux, mais presque tous sous des noms d'emprunt nommément le *saculi genius* & le *Gyges gallus*, sous le nom de *Petrus Firmianus*. Ces deux ouvrages ont été plusieurs fois imprimés, & ont reçu de quelques éditeurs des éloges qui paroitroient aujourd'hui bien excessifs. C'est encore sous un faux nom, sous celui de Louis Fontaines, que *Zacharie* de Lizieux a publié sa *relation du pays de Jansénie*, plaisanterie molinéste de mauvais goût, où il est dit que dans le pays de Jansénie, il ne croît point de poires de bon-chrétien, & que le pays de Jansénie *tient au levant à orgueil, au midi à libertinage, & au couchant à désespérie.* Mort en 1661.

Il y a encore d'autres *Zacharies* connus, soit dans l'histoire ecclésiastique, soit dans les lettres.

Zacharie, fils de Barue ou Barachie. (*Hist. des juifs.*)

On sait quelles injustices & quelles violences exerçoient les zélateurs pendant le trop mémorable siége de Jérusalem par Titus. M. de Tillemont, dans son histoire de la ruine des juifs, a trop bien rapporté, d'après l'historien Josephe, ce qui concerne le martyre de ce vertueux *Zacharie*, pour que nous employions ici d'autres expressions que les siennes :

» Les zélateurs s'étant enfin lassés de massacrer indifféremment

indifféremment tout ce qui tomboit entre leurs mains; ils voulurent en tuer d'autres en cé émotion, & avec quelque forme de jugement. Ayant donc résolu de faire mourir *Zacharie*, fils de Baruc, parce qu'outre que son illustre naissance, sa vertu, son autorité, son amour pour les gens de bien, & sa haine pour les méchans le leur rendoient redoutable, ses richesses étoient une grande amorce pour leur avarice. Ils choisirent soixante & dix des plus notables du peuple, qu'ils établirent en apparence pour être ses juges, mais sans leur donner en effet aucun pouvoir de juger. Ils l'accusèrent devant eux d'avoit voulu livrer la ville aux romains, & d'avoir envoyé pour ce sujet vers Vespasien. On ne pouvoir trouver ni preuve, ni seulement le moindre indice de ce prétendu crime, mais les zélateurs soutenoient qu'ils en étoient bien assurés, & vouloient que le témoignage qu'ils en rendoient suffit pour convaincre l'accusé.

» *Zacharie* n'eut pas de peine à connoître que ce jugement n'étoit qu'une feinte, qui se termineroit à la prison & de la prison à la mort; mais quoiqu'il ne vit pour lui aucune espérance de salut, il ne rabattit rien de la fermeté de son courage. Il se moqua de la prétention qu'avoient ses accusateurs de vouloir faire passer leur témoignage pour une preuve; & après avoir détruit en peu de mots les crimes qu'ils lui objectoient, il déduisit l'un après l'autre ceux dont ses accusateurs même étoient véritablement coupables, & finit en déplorant l'état malheureux où sa patrie se trouvoit réduite.

» Un discours si généreux alluma une telle rage dans le cœur des zélateurs, qu'ils eussent massacré *Zacharie* à l'heure même, sans la fantaisie qu'ils avoient de continuer jusques à la fin à donner à ce jugement quelque apparence de justice, & de reconnoître si ceux qu'ils avoient choisis pour ce sujet auroient assez de cœur pour ne point craindre de la rendre dans un tems où ils ne le pouvoient faire sans courir fortune de la vie. Ainsi ils permirent à ces soixante & dix juges de prononcer; & ne s'en étant pas trouvé un seul qui n'aimât mieux s'exposer à la mort qu'au reproche d'avoit condamné un homme de bien par la plus grande de toutes les injustices, il fut déclaré absous tout d'une voix.

» La prononciation de ce jugement fit jetter un cri de fureur aux zélateurs. Leur rage ne put souffrir de voir que ces juges n'avoient pas voulu comprendre que le pouvoir qu'ils leur avoient donné n'étoit qu'un pouvoir imaginaire dont ils ne prétendoient pas qu'ils osassent faire aucun usage, & deux des plus scélérats de ces méchans se jettèrent sur *Zacharie*, le tuerent au milieu du temple, & lui insultant encore après sa mort, disoient par la plus cruelle de toutes les railleries: « Reçois cette » absolution, que nous te donnons, & qui est » beaucoup plus assurée que n'étoit l'autre ». Ils jettèrent ensuite son corps dans la vallée qui étoit au-dessous du temple.

» Quant à ces soixante & dix juges, ils se contentèrent de les chasser indignement à coups de plat d'épée hors de la clôture du temple; non que quelque sentiment d'humanité les empêchât de tremper aussi leurs mains dans leur sang, mais afin qu'étant répandus dans toute la ville, ils fussent comme autant de témoins dont la déposition ne pourroit plus permettre à personne de douter que cette capitale d'un royaume autrefois si florissant, ne fût réduite en servitude ».

Selon la conjecture de Jansenius, de M. de Tillemont & de quelques autres savans, c'est de ce *Zacharie* que parle Jésus-Christ dans S. Matthieu, chapitre 23, versets 34 & 35, lorsqu'il dit aux scribes & aux pharisiens:

» Je m'en vais vous envoyer des prophètes, des sages & des scribes, & vous tuerez les uns, vous crucifierez les autres; vous en fouetterez d'autres dans vos synagogues, & vous les persécuterez de ville en ville.

» Afin que tout le sang innocent qui a été répandu sur la terre, retombe sur vous depuis le sang d'Abel le juste *jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie, que vous avez tué entre le temple & l'autel* ».

Les savans dont nous parlons observent que Baruc & Barachie ne sont qu'un seul & même nom, & qu'il n'y a point d'autre *Zacharie* auquel les paroles du sauveur puissent convenir.

La première objection qui se présente à l'esprit contre ce systême, est que le meurtre de *Zacharie*, fils de Baruc ou de Barachie, est postérieur d'un grand nombre d'années à la mort même du messie.

On répond que le christ parloit par un esprit de prophétie, & comme un dieu aux yeux duquel l'avenir & le passé ne sont qu'un.

On pourroit cependant insister & dire que les scribes & les pharisiens devoient lui demander quel étoit ce *Zacharie*, fils de Barachie, qu'ils avoient tué entre le temple & l'autel; au lieu que par leur silence ils sembleut avouer le fait, dont ils ne devoient cependant avoir aucune idée.

Il seroit très-naturel de penser que Jésus-Christ parle du grand-prêtre *Zacharie* que les juifs avoient lapidé dans le vestibule du temple par l'ordre de Joas. (Voir le second livre des Paralipomènes, chapitre 24, versets 20, 21, 22.) C'étoit bien là le *Zacharie* tué entre le temple & l'autel: c'est à lui que Joad, saisi de l'esprit de prophétie, fait allusion dans *Athalie*, lorsqu'il s'écrie:

Quel est dans le lieu saint ce pontife égorgé?

C'est à lui encore qu'il fait allusion d'une manière plus fine, lorsque voyant Joas & *Zacharie* encore enfans s'embrasser avec tendresse, il dit :

Enfans, ainsi toujours puissiez-vous être unis !

Zacharie, en expirant par l'ordre de l'ingrat Joas, dit :

« Dieu voit le traitement que vous me faites, & il vengera ma mort. »

Tout semble donc convenir au grand-prêtre *Zacharie* dans le reproche que J. C. fait aux juifs ; mais le grand-prêtre *Zacharie* étoit fils du grand-prêtre Joad ou Joiada, & non pas de Barachie.

Il y a une foule d'autres *Zacharie* moins célèbres que les précédens, tels sont :

Le rhéteur ZACHARIE, auteur d'une histoire écclésiastique non publiée, dont parle du Verdier-Vau-Privas dans le supplément de sa bibliothèque.

ZACHARIE, dit le *scholastique*, évêque de Mytilène, dans l'isle de Lesbos, condisciple du philosophe Ammonius, & auteur d'un dialogue traduit du grec en latin, par Genebrard, sur la création du monde, contre les anciens philosophes qui croyoient le monde éternel. Il y a de lui encore une dissertation contre les deux principes ou le manichéisme. Mort en 560.

ZACHARIE, patriarche de Jérusalem, lorsqu'en 614, Chosroès, roi de Perse, enleva de Jérusalem, & la vraie croix & le patriarche, qui languit dans la captivité jusqu'en 628, que l'empereur Héraclius, faisant la paix avec la Perse, se fit restituer la vraie croix, qu'il reporta lui-même à Jérusalem, & fit rendre la liberté au patriarche, qu'il rétablit dans son siège.

ZACHARIE, évêque de Hiérocésarée, en Lydie, se distingua au second concile de Nicée, tenu en 787, où l'on établit le culte des images & où l'on en fixa les principes. Il mourut peu de tems après. Dans un dialogue écrit en grec, il avoit expliqué tous les mystères du songe de Nabuchodonosor, rapporté au second chapitre de Daniel, & de la statue colossale, à la tête d'or, aux bras d'argent, aux cuisses d'airain, aux pieds partie de fer, partie de terre.

ZACHARIE, évêque de Chrysopolis au douzième siècle, auteur d'une concorde évangélique.

ZACHARIE, prophète espagnol du treizième siècle, composa en 1285 un livre de prophéties qu'il eut soin d'envoyer à tous les juifs d'Espagne. Il falloit l'apprendre par cœur, & la récompense étoit de voir l'avénement du messie.

ZACHARIE, évêque de la Garde, dans le Groënland, vers le commencement du seizième siècle, est auteur d'hymnes qui furent approuvées par le pape Clément VII, & publiées en 1549 par Louis de Vicence, dont *Zacharie* étoit compatriote, étant né aussi à Vicence dans l'état de Venise.

Vers le même tems, un autre ZACHARIE de Vicence, chanoine régulier, & géographe alors fameux, donna une méthode de géographie, avec onze cartes imprimées à Venise en 1502.

ZACHARIE Lipelloo, allemand, chartreux à Juliers, auteur de vies des saints, imprimées à Cologne en 1595, mourut en 1597, dans son église, aux chartreux de Juliers, en chantant matines.

ZACHARIE, juif italien, riche marchand, mort à Florence en 1671, fut un bienfaiteur solide de sa nation & de sa religion. Il laissa par son testament, aux pauvres juifs, vingt-quatre mille piastres, dont six mille devoient être employées au rachat des captifs, & les dix-huit mille autres à doter de pauvres filles. Il laissa sa bibliotheque hébraïque à l'école romaine, qui, par reconnoissance, fit graver sur les murailles du collège une inscription honorable à sa mémoire, & ordonna que tous les ans on feroit, dans la synagogue, un discours à sa louange. On imprima en 1675, quatre ans après sa mort, un livre de lui, où il parle de tous les auteurs qui ont éclairci les histoires ou fables talmudiques.

ZACHE, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) savant polonois, docteur en philosophie & en théologie dans l'université de Leipsick, dont il étoit recteur en 1415, fut un grand théologien scholastique, mérite aujourd'hui peu estimé, mais qui l'étoit alors. On a de lui un traité *super veteri arte cursus*, sujet qui n'etoit pas sans utilité; il a écrit sur Aristote, sur l'ame, &c. ; il y a de lui encore des thèses, des disputes, des harangues, &c.

ZACHÉE, (*Hist. sacr.*) chef des publicains de la ville de Jéricho, chez qui Jesus-Christ déclara publiquement qu'il vouloit aller loger ; ce qui scandalisa un peu ceux qui ne pouvoient pas lire comme lui dans l'ame de *Zachée*, & que le titre seul de publicain prévenoit contre lui. *Zachée* offrit à Jesus-Christ de donner aux pauvres la moitié de son bien, & de rendre le quadruple à ceux auxquels il pouvoit avoir fait tort. C'étoit exécuter les loix romaines dans toute leur rigueur ; c'étoit s'exécuter soi-même avec beaucoup de sincérité, & un publicain ne pouvoit donner une plus forte preuve de conversion. Son histoire se trouve dans S. Luc, chap. 19.

Il y a un autre ZACHÉE, moine hérétique du quatrième siècle, qui apparemment avoit fait de

prosélytes, car l'histoire des héréſies fait mention d'une ſecte des zachéens. La principale erreur de ce *Zachée* paroît avoir concerné les prières, qu'il ne vouloit pas qu'on fit en commun ni dans les égliſes, & qui n'avoient de mérite & d'efficacité, ſelon lui, qu'autant qu'elles étoient individuelles & faites dans la ſolitude, loin de la contagion du monde; auſſi cet hérétique vivoit-il en ſolitaire ſur une montagne près de Jéruſalem.

ZACHT-LÉEVEN, (Herman) *Hiſt. mod.*) peintre hollandois, payſagiſte très-eſtimé, dont on vante ſur-tout le coloris & le goût dans le choix des ſites. Ses deſſeins au crayon noir ſont très-recherchés. Né à Roterdam en 1609, mort à Utrecht en 1685.

Cornaille *Zacht-Léeven* ſon frere, mort à Roterdam, étoit ſon élève.

ZACOSTA, (Raimond) (*Hiſt. de Malthe.*) trente-ſeptième grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, entre Jacques de Milly & Jean-Baptiſte des Urſins. L'ordre réſidoit pour lors dans l'île de Rhodes. *Zacoſta* en étoit abſent lorſqu'il fut élu; il étoit eſpagnol, de la langue d'Arragon, & ce fut ſous lui qu'on érigea une huitième langue, ſous le nom de Caſtille, Léon & Portugal; il fut auſſi le premier grand-maître qui eut le titre d'*excellentiſſime*, lequel fit place dans la ſuite à celui d'*éminence*, que les grands-maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem partagèrent avec les cardinaux & les électeurs eccléſiaſtiques. Dans un voyage que *Zacoſta* fit à Rome en 1461, le pape Pie II lui conféra le premier titre. L'objet de ce voyage étoit d'échauffer le zèle du pape sur le péril que couroit l'île de Rhodes, toujours menacée par les turcs, & ſur le préjudice que la perte de cette île apporteroit à toute la chrétienté. Cette perte fut du moins différée juſques dans le ſiècle ſuivant; mais en 1466, l'ordre déclara ſolennellement la guerre au turc, en préſence même de ſon ambaſſadeur, qui faiſoit des propoſitions inadmiſſibles. Pendant qu'on travailloit aux préparatifs, *Zacoſta* fit un ſecond voyage à Rome, dans le cours duquel il mourut, le 21 février 1467. Il fut enterré en grande pompe dans l'égliſe de Saint Pierre où il a un tombeau remarquable.

ZACUTUS, (*Hiſt. litt. mod.*) médecin portugais ou hollandois, car [il] étoit né à Liſbonne, & par cette raiſon il prenoit le nom de *Luſitanus*; mais ce fut à Amſterdam & à la Haye qu'il exerça particulièrement ſa profeſſion. Il étoit juif de religion; & la nation juive ayant été chaſſée de Portugal en 1614, ſelon le plan de perſécution qu'on a ſi long-tems & ſi généralement ſuivi contre les juifs dans preſque toute la chrétienté, *Zacutus* s'étoit retiré en Hollande. On a de lui des ouvrages de médecine en deux volumes in-fol. Né en 1575, mort en 1642.

ZAENUS, (*Hiſt. des Maures.*) dernier roi des maures de Valence, au treizième ſiècle. Les maures de Valence avoient preſque toujours été en guerre avec tous leurs voiſins. C'étoient les maures qui avoient fondé ce royaume. Le fameux Cid leur en enleva la capitale vers la fin du onzième ſiècle; ils la reprirent dans la ſuite, juſqu'à ce qu'en 1238 ou 1239, Jacques I, roi d'Arragon, les chaſſa entièrement de ce royaume, & obligea *Zaënus* d'en ſortir avec cinquante mille maures, après lui avoir remis lui-même ſa ville de Valence.

ZAGA-CHRIST. (*Hiſt. d'Ethiop.*) Il eſt reſté incertain ſi cet homme étoit un aventurier, ou, comme il le diſoit, & comme on le diſoit, un prince d'Ethiopie. Quoi qu'il en ſoit, voici ſon hiſtoire réelle ou controuvée: Il étoit fils de ce roi des abyſſins ou d'Ethiopie, déſigné communément par le nom de *Prête-Jean*. Le nom propre de ſon père étoit Haſſe-Jacob. Les chrétiens catholiques répandus dans les états du *Prête-Jean* étoient le ſujet de grandes diviſions dans l'empire. Jacob, chrétien, mais non catholique, les haïſſoit & vouloit les exterminer; un de ſes parens, nommé Suſnéos, qui lui diſputoit la couronne, les prenoit ſous ſa protection, & s'en faiſoit un prétexte de guerre de plus contre Jacob. Celui-ci mourut, en 1628, de bleſſures qu'il avoit reçues dans une bataille contre Suſnéos. Le ſort des armes étant favorable à ce dernier, Nazaréoa, veuve de Jacob, ne ſongea plus qu'aux moyens de ſauver les enfans qui lui reſtoient de Jacob. Ils étoient deux, Côme, âgé de dix-huit ans, & *Zaga-Chriſt* de ſeize; elle les charge d'or & de pierreries, & les engage à ſe retirer chez quelques princes africains, amis de leur père. Côme & *Zaga-Chriſt* ſe ſéparent; le premier s'avance dans la partie méridionale, vers le cap de Bonne-Eſpérance; *Zaga-Chriſt* tourne du côté du nord, & gagne le royaume de Fungi, dans la Nubie, ſur les bords du Nil. Là régnoit un roi payen, nommé Orbat, tributaire du *Prête-Jean*. *Zaga-Chriſt* n'y fut d'abord que trop bien reçu; Orbat lui rendit toutes ſortes d'honneurs, & lui offrit ſa fille en mariage; elle étoit payenne, *Zaga* étoit chrétien, & fort attaché à la religion chrétienne; ce n'étoit pas une trop bonne raiſon, peut être, de refuſer la princeſſe de Fungi: *Zaga* crut devoir ce refus à ſa religion, & il eut Orbat pour ennemi; ce roi le retient priſonnier, & envoye un courier à Suſnéos, pour l'avertir que *Zaga-Chriſt* eſt entre ſes mains, & pour offrir de le lui livrer. Suſnéos fait marcher une compagnie de ſes gardes pour recevoir *Zaga* & le lui amener. Celui qui commandoit le détachement des gardes étoit un gentilhomme vénitien, qui ſe donnoit pour renégat, mais qui, dans le fond du cœur, étoit toujours favorable au chriſtianiſme, & qui, touché des malheurs de *Zaga*, & trouvant quelque choſe de noble dans les motifs de ſon refus, réſolut de le ſauver, il le fit avertir ſecrètement de ſon danger par un

chrétien Cophte, qui facilita son évasion. *Zaga-Christ* passe la mer Rouge, & s'engage dans les déserts de l'Arabie, où, de cinq cents hommes qui l'avoient d'abord accompagné quand il avoit quitté l'Abyssinie, cinquante seulement consentirent à le suivre, & de ces cinquante, plusieurs périrent dans cette pénible route. *Zaga Christ*, mal escorté, mal défendu, fut volé par un prince arabe, qui ne lui laissa qu'une foible partie de son bagage; il rentra en Afrique par l'Isthme de Suès, & vint au Caire, où les cophtes, & même le bassa d'Egypte, lui firent un accueil distingué; mais sa caravanne alloit toujours en diminuant. Lorsqu'après s'être reposé en Egypte des fatigues de sa pénible route, il se remit en marche pour aller visiter les lieux saints, il n'y eut plus que quinze hommes de sa suite, avec huit récollets, missionnaires en Egypte, qui purent ou qui voulurent l'accompagner. Il arriva enfin à Jérusalem, au commencement du carême de l'an 1632. Il se logea chez les religieux abyssins, & se trouva là au sein de la religion de son pays; mais quelques supercheries pieuses dont il fut averti, ou qu'il démêla dans les cérémonies & les rites des cophtes & des abyssins, lui donnèrent de l'éloignement pour eux, & le déterminèrent à se faire catholique romain. Il alla ensuite à Nazareth, où, pendant quelques mois de séjour, il apprit l'italien & un peu de françois, ayant vraisemblablement dès-lors le projet d'aller jouir à Rome & en France de l'accueil que son changement de religion lui promettoit. En effet, aussi-tôt que le pape Urbain VIII fut que *Zaga-Christ* avoit embrassé la religion romaine, prompt à s'applaudir d'une telle conquête, il écrivit au gardien des cordeliers du couvent de Jérusalem d'engager ce prince à faire le voyage de Rome: *Zaga* partit pour cette capitale du monde chrétien; il y fut reçu avec tous les honneurs & toutes les distinctions qu'il avoit pu espérer; le pape lui donna un palais pour logement, & fournit à son entretien & à celui de toute sa suite pendant deux ans que *Zaga-Christ* passa dans Rome. Il vint en France en 1635; il y passa trois ans, & mourut à Ruel, dans la maison du cardinal de Richelieu, n'étant âgé que de 27 à 28 ans.

ZAHN, (Jean) *Hist. litt. mod.*) prémontré, prévôt de la Celle près Wurtzbourg, s'occupa d'expériences physiques. On a de lui: *Opuscula notabilium ac mirabilium scientiarum. Oculus teledioptricus.* Quoique l'effet naturel des expériences soit de procurer des notions nouvelles, ce physicien étoit fort attaché aux vieux systêmes & aux idées antiques, même au dix-huitième siècle il n'en étoit point encore au systême de Copernic, & il s'en tenoit à celui de Ptolemée. Il mourut en 1707.

ZAHURIS ou ZAHORIES. (les) (*Hist. d'Esp.*) On appelle ainsi, en Espagne, des gens qu'on suppose doués de la faculté de voir dans le sein de la terre, & d'y découvrir les veines d'eau, les métaux, les trésors & les cadavres. Cette subtilité de vue s'annonce, dit-on, chez eux par un signe manifeste, ils ont tous les yeux rouges; ainsi l'on peut croire qu'au jugement du peuple, quiconque a les yeux rouges, est soupçonné & presque convaincu d'être *zahuri*, & que ceux qui ont besoin d'eau, ou qui convoitent des trésors, s'adressent à tous les yeux rouges, & imputent à mauvaise volonté l'impuissance de satisfaire à leurs desirs ou à leur cupidité. Martin-Antoine Delrio, dans ses disquisitions magiques, où il discute ce qui concerne les *zahuris*, est assez embarrassé entre la superstition qui le domine & la philosophie dont il se pique. Dans l'explication qu'il donne des faits merveilleux qu'il rapporte, il fait un partage à peu-près égal entre la physique & la magie; il croit pouvoir expliquer par la physique la découverte des eaux & des métaux. Des vapeurs, dit-il, annoncent aux *zahuris* la présence de l'eau; eh! pourquoi ne l'annoncent-elles pas aux autres? On connoit les mines par la nature des herbes qui croissent en certains lieux; pourquoi tous les gens instruits, tous les naturalistes ne les connoissent-ils pas par ce moyen? Quant aux trésors & aux cadavres, Delrio croit la physique impuissante à en expliquer la découverte, il a recours à la magie, c'est le démon qui les indique avec une précision qui n'appartient qu'à lui, car ces *zahuris* marquent exactement quels sont les trésors & les cadavres qu'ils voient, &, ce qui est sur-tout bien remarquable, ils n'ont cette puissance que les mardis & les vendredis. Il ne vient point dans l'esprit à Delrio de douter d'aucun de ces faits. Gutierrus, médecin espagnol, fait plus que d'en douter, il s'en moque, & il nous apprend encore une autre merveille superstitieuse, dont les dévots aux *zahuris* chargeoient leur croyance à cet égard, c'est qu'ils prétendoient que, pour être *zahuri* & pour en avoir les privilèges, il falloit être né le vendredi saint. Ces sortes de merveilles se renouvellent de tems en tems dans tous les pays, avec des circonstances particulières, & toujours avec succès. Il y a quelques années qu'on nous produisit en France un petit paysan hydroscope, c'est-à-dire, qui voyoit ou sentoit l'eau à travers la terre; faute de folies plus tristes & plus funestes, & par cela même plus entrainantes, on amusa pour lors par cet petit prodige, ainsi que par ceux du mesmérisme, notre active & inquiète oisiveté:

Strenua nos exercet inertia.

ZAIM, (*Milice turque.*) ce sont les chevaliers à qui le grand seigneur donne à vie des commanderies, à condition qu'ils entretiendront un certain nombre de cavaliers pour son service. Ces chevaliers ressemblent assez aux timariots, dont ils ne different guère que par le revenu.

Les *zaims* ont les plus fortes commanderies, &

leurs revenus sont depuis vingt mille jusqu'à quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf aspres. S'il y avoit un aspre de plus, ce seroit le revenu d'un pacha; aussi, lorsqu'un commandeur vient à mourir, l'on partage la commanderie, supposé qu'elle ait augmenté de revenu sous le défunt, comme cela arrive ordinairement, car on les augmente plutôt que de les laisser dépérir. Les *zaims* doivent entretenir pour le moins quatre cavaliers, à raison de cinq mille aspres de rente pour la dépense de chacun.

Les *zaims* doivent marcher en personne à l'armée, comme les timariots: leur service militaire est tout-à-fait semblable. (*A. R.*)

ZALLA (*Hist. de l'Arianisme.*) Cet homme dont il est parlé dans les dialogues attribués au pape saint Grégoire le grand, étoit un goth arien, violent persécuteur des ecclésiastiques & des religieux, il ne traitoit pas beaucoup mieux les laïcs: il fit souffrir de cruels tourmens à un malheureux paysan qu'il croyoit riche, pour l'obliger à lui donner tout son bien, le paysan lui dit qu'il l'avoit mis entre les mains de saint Benoît. *Zalla* tenant le paysan lié par les bras, se fit conduire par lui vers Benoît, à qui *Zalla* redemanda d'un ton impérieux le bien du paysan; Benoît jetta sur eux un regard, & par le seul effet de ce coup-d'œil miraculeux, les liens du paysan se détachèrent & tombèrent, ce qui étonna tellement *Zalla* qu'il finit par se recommander aux prières du saint. Les premiers siècles surtout, de l'histoire ecclésiastique sont féconds en miracles.

ZALEUCUS, (*Hist. anc.*) Ces anciens législateurs de la partie de l'Italie, connue sous le nom de la grande Grèce, Charondas, *Zaleucus* étoient des sages disciples de Pythagore. Il ne nous reste des loix de *Zaleucus* que le préambule, & il donne une idée favorable de ces loix; il y parle noblement de la divinité, inspire pour elle le plus grand respect; il exclud avec soin du culte qu'il exige pour elle toute idée de superstition; il établit pour principe qu'une conduite sage & des mœurs pures sont plus agréables à l'être suprême que les offrandes & les sacrifices. La divinité, dit-il, est le parfait modèle auquel on doit chercher à se conformer; elle est la source primitive des loix; elle est la principale autorité qui en prescrit l'observation, elle est le plus puissant motif d'y être fidèle.

A la suite des devoirs des hommes envers la divinité, viennent les devoirs des hommes envers les hommes, objet plus précis des loix. A la différence de ce philosophe qui avoit la cruauté d'avertir les hommes que leurs plus intimes amis pouvoient un jour devenir leurs ennemis, *Zaleucus* exhortoit les hommes à en user toujours avec leurs ennemis mêmes comme devant bientôt les avoir pour amis.

M. le premier Président de Lamoignon, disoit, en parlant de ses fonctions de juge: *Ma vie & ma santé sont au public & non à moi.* Toujours accessible & patient à l'égard des plaideurs, même les plus indiscrets & les plus importuns: *Laissons-leur*, disoit-il, *la liberté de dire les choses nécessaires & la consolation d'en dire de superflues. N'ajoutons pas au malheur qu'ils ont d'avoir des procès, celui d'être mal reçus de leurs juges. Nous sommes établis pour examiner leur droit, & non pas pour éprouver leur patience*, & il leur laissoit éprouver la sienne.

M. de Lamoignon ne devoit sans doute cette indulgence aimable qu'à son heureux caractère; mais nourri comme il l'étoit de l'antiquité, il pouvoit en avoir trouvé le principe dans le préambule des loix de *Zaleucus*, où cette indulgence est expressément recommandée aux juges & aux magistrats.

La loi somptuaire par laquelle Henri IV défendoit le luxe & l'usage des étoffes riches & précieuses aux hommes & aux femmes, excepté aux filles publiques, est une imitation de *Zaleucus*, qui avoit fait la même loi avec la même exception: *Mòre intèr veteres recepto*, dit Tacite, *qui satis pœnarum adversùs impudicas in ipsâ professione flagitii credebant.* Il ne se trouva personne qui eût assez renoncé à toute pudeur pour vouloir porter aux yeux de toute la ville les marques de sa honte. En général, le principe de *Zaleucus* étoit de conduire les hommes plutôt par l'honneur que par la crainte, par des moyens volontaires, plutôt que par des voies coactives.

Une de ses loix, juste, sans doute, mais peut-être un peu sévère, condamnoit à avoir les yeux crevés pour adultère. La loi retomba sur le législateur; son fils fut surpris en adultère. Le peuple qui aimoit *Zaleucus* & qui lui devoit des loix utiles, voulut faire grace à son fils; *Zaleucus* s'opposa lui-même à cette indulgence qui, par une première exception, alloit énerver l'empire de la loi; mais généreux père autant que sage législateur, il prit sur lui la moitié de la peine; son fils n'eut qu'un œil crevé, *Zaleucus* donna un de ses yeux pour lui.

Quem plus ille oculis suis amabat.

Ce grand exemple de justice & d'amour que l'aspect seul de *Zaleucus* retraçoit sans cesse, fit un effet qui dut consoler le législateur d'un tel sacrifice; on n'entendit plus parler d'adultère pendant tout son règne.

Le peu de traits par lesquels on connoît *Zaleucus*, le représentent comme un homme précieux & vraiment respectable. Quelques auteurs lui attribuent ce que le plus grand nombre raconte de Charondas, que jaloux de l'exécution de ses loix, il ordonna qu'on ne pourroit y proposer aucun changement, qu'en se présentant dans l'assemblée du peuple, la

corde au col, pour être étranglé sur le champ, si le changement n'étoit point admis, disposition bien indigne d'un sage législateur, qui, en assurant l'exécution des loix tant qu'elles subsistent, doit toujours laisser toutes les portes ouvertes à l'amélioration & & à l'amendement. Le premier qui se présenta, dit-on, attaqua, & même avec succès, la loi qui paroit la plus juste, la loi du Talion. Il avoit crevé un œil à son ennemi qui en avoit deux; pour lui il étoit borgne, il représenta que la loi du Talion, en le rendant aveugle, le mettroit dans une situation bien plus fâcheuse que celle où il avoit mis son adversaire. La loi, dit-on, fut abrogée. Ce rapport d'œil crevé qui rappelle le dévouement de *Zaleucus* n'auroit-il pas fait équivoque ici, & ne seroit-il pas la cause qui a fait attribuer à *Zaleucus* ce qui ne convient qu'à Charondas?

Ces deux législateurs vivoient environ cinq siècles avant J. C.

ZALUSKI, (André-Chrysostôme) *Hist. de Pologne*) d'abord chanoine à Cracovie, puis évêque de Plockho, ensuite de Varmie & grand-chancelier de Pologne, avoit voyagé dans les Pays-Bas, dans la France, dans l'Italie, avoit été ambassadeur en Portugal & en Espagne. On a de lui des lettres latines intéressantes, non-seulement pour l'histoire de Pologne, mais encore pour celle de toute l'Europe. Mort en 1711.

ZAMA (*Hist. anc. & mod.*) est le nom:

1°. Du lieu où se livra entre les deux plus grands généraux du monde, peut-être, Annibal & Scipion, la bataille la plus décisive & qui régla en effet le sort de Rome & de Carthage, mais elle ne régla peut-être pas les rangs entre les deux généraux; Annibal vaincu n'y fut pas inférieur à Scipion vainqueur, & il obtint les suffrages de son illustre rival. Ce lieu se nomme aujourd'hui Zamora, il fait partie de la province de Bugie en Barbarie dans l'état d'Alger.

2°. D'une fontaine d'Afrique située dans le voisinage de *Zama* ou *Zamora*, & à laquelle Pline attribue la vertu d'éclaircir la voix de ceux qui boivent de son eau.

3°. D'un gouverneur sarrazin d'Espagne, célèbre par ses conquêtes dans la Septimanie ou Languedoc, & par la bataille de Toulouse où il périt. Ce fut en l'an 718 que *Zama* prit possession du gouvernement de l'Espagne, sous les califes Omar II & Yézid: occupé de grands projets de conquête, il s'avança vers les Pyrénées à la fin de l'an 719, il passa ces montagnes du côté du Roussillon ou diocèse d'Elne, & se répandit comme un torrent dans les contrées voisines; en 720, il assiégea & prit Narbonne, dont il fit passer au fil de l'épée tous les défenseurs, & d'où il emmena captifs en Espagne les femmes & les enfans. Narbonne & le reste de la Septimanie ou Gothie, servoient alors d'asile aux goths, que la dureté des gouverneurs sarrazins ou arabes obligeoient de fuir de l'Espagne. Les rapides succès de cette nation conquérante effrayoient l'univers, elle avoit subjugué une grande partie de l'Asie & de l'Afrique; elle tournoit alors ses principaux efforts contre l'Europe; l'Espagne étoit déjà sous sa puissance; la France même étoit entamée; les sarrasins en possédoient la partie qui avoit été de la domination des goths, c'est-à-dire, la Septimanie ou le Languedoc & quelques provinces adjacentes; le soin d'arrêter le cours de ce fléau alloit bientôt demander toute la puissance; tout le bonheur & toute la capacité de Charles-Martel. Cependant, le duc d'Aquitaine Eudes, prince puissant & généreux, arrêta quelque tems les sarrasins à la barrière, & préluda par une grande bataille, gagnée sur eux en 721 contre le général *Zama* sous les murs de Toulouse, à la victoire plus importante & plus mémorable encore que Charles-Martel remporta en 732 sur Abdérame, aux environs de Poitiers; victoire qui préserva la France & le reste de la chrétienté du joug des mahométans. *Zama* périt à la bataille de Toulouse, comme Abdérame, onze ans après, à celle de Poitiers.

ZAMACSCHARI (*Hist. litt. des arab.*) savant arabe, naquit l'an de l'hégire 467, de J. C. 1074 à Zamacschar, dont il prit son nom. C'étoit un grand Théologien scholastique mahométan, & les arabes lui prodiguoient les titres d'honneur & les témoignages d'estime. Il est ou il a été principalement célèbre par un grand commentaire sur l'alcoran, intitulé: *Alkeschaf* ou *découverte*; plusieurs savans arabes en ont donné des abrégés, d'autres l'ont critiqué, ce qui a donné lieu à une réponse de *Zamacschari*, intitulée: *Rabiol Abrar*. Ce *Zamacschari* a été le Tournély de l'alcoran; on a de lui une théologie scholastique élémentaire estimée. Il a été utile à la langue arabe par divers autres ouvrages, par un dictionnaire purement arabe, par un dictionnaire arabe & turc, par une explication des proverbes arabes. Il paroit qu'il cultivoit presque tous les genres de littérature; on a de lui un traité de *duodecim generibus litterarum elegantiorum*; il étoit poëte aussi & commentateur de poëtes; il a laissé un grand commentaire sur les poëtes Nawabeg, & Abulfeda dans sa géographie parle d'un poëme de *Zamacschari*. Mort à Corcang, l'an de l'hégyre 538, de J. C. 1143.

ZAMARIS. (*Hist. des juifs*). Le chapitre second du livre 17 des antiquités judaïques de Josèphe a pour titre: *d'un juif nommé Zamaris qui étoit un homme d'une grande vertu*. Hérode le grand, roi de Judée, ne trouvant pas la Traconite ou Iturée assez à l'abri des courses des arabes par la chaine du Liban qu'on appelle le mont Hermon & le mont Galaad, & appliquant tous ses soins à garantir

cette frontière, apprit qu'un Juif nommé *Zamaris* étoit venu de Babylone avec une troupe choisie, & qu'il s'étoit plu à former, de cinq cens cavaliers, presque tous ses parens, armés de carquois & de flèches, & qu'il s'étoit établi avec la permission de Saturnin, Gouverneur de Syrie, dans un château voisin d'Antioche; Hérode le fit venir, lui donna des terres dans le territoire de Bathanéa, sur la frontière de la Traconite; il l'exempta de toutes impositions, & le chargea seulement de la garde & de la défense de la frontière où il l'établissoit. *Zamaris* accepta ses offres & fut fidèle à ses engagemens; il bâtit sur le terrein dont la garde lui avoit été confiée, tous les châteaux nécessaires à la défense du pays & un bourg qu'il nomma Batyra; il procura la sureté de la Traconite, & sous la garde de sa brave & vigilante troupe, les juifs qui y n vinrent en foule de Babylone à Jérusalem pour offrir des sacrifices, n'avoient rien à redouter des courses des brigands. Ce fut un des grands avantages qu'Hérode le grand sut assurer à son pays.

Ces sortes de concessions de territoires faites à des peuplades étrangères, à la charge de garantir les frontières, ou sous la condition du service militaire, à la première réquisition ou sommation, sont très-communes dans l'histoire.

Les immunités accordées par Hérode à *Zamaris* & à sa troupe, & dont il jouit pendant toute la durée de son règne, firent prospérer ce pays; la population y devint extrêmement abondante. Les successeurs d'Hérode levèrent d'abord avec précaution, ensuite avec moins de modération, & enfin avec excès des contributions sur ce pays. A tout autre égard ils en respectèrent la liberté. La postérité de *Zamaris* fut toujours fidelle aux rois de Judée. Jacim, fils de *Zamaris* eut toute la valeur & toute la vertu de son père. Il accompagnoit toujours les rois avec sa troupe fidelle qui devint leur garde la plus assurée. Il mourut dans une extrême vieillesse, & Philippe son fils, au moins égal en mérite à Jacim & à *Zamaris*, fut général d'armée du roi Agrippa.

ZAMBALLAT ou GIAPALAT, (*Hist. d'Egypt.*). un des soudans mamelucs d'Egypte, avoit été porté sur le trône en partie par le crédit & les services d'un homme puissant, nommé Tomonbey; il gouverna mal & mal adroitement, mécontenta les mamelucs, indisposa contre lui les plus grands seigneurs de sa cour, & Tomonbey lui-même, qui se mit à leur tête, assiégea *Zamballat* dans son palais, le prit, l'enferma, le fit étrangler dans sa prison & monta sur le trône à sa place.

ZAMBERT, (Barthélemi) (*Hist. litt. mod.*) vénitien, traducteur d'Euclide, savoit assez bien le grec pour reconnoître qu'une version latine qu'on avoit de cet auteur, & qui avoit été faite, non d'après le grec, mais d'après l'arabe, étoit extrêmement défectueuse; il en entreprit une traduction d'après le texte grec; mais pour bien traduire Euclide, il ne suffit pas de savoir le grec, il faut encore savoir les mathématiques; *Zambert* n'étoit point mathématicien, ce qui lui a fait faire une multitude de fautes qui lui ont été reprochées par les mathématiciens & par Vossius d'après eux. *Zambert* vivoit vers les commencemens du seizième siècle.

ZAMBICARI, (François) (*Hist. litt. mod.*) savant italien du quinzième siècle, né à Bologne, traducteur des lettres du fameux Sophiste Libanius. Ces lettres sont au nombre d'un peu plus de quatre cens, distribuées en trois livres, sous ce titre: *Libanii græci declamatoris disertissimi, beati Joannis Chrysostomi præceptoris epistolæ; cum adjectis Joanis Sommerfeldt argumentis, & emendatione, & castigatione clarissimis.* Cette édition donnée par Sommerfeldt est du 25 mars 1504. *Zambicari* étoit mort vraisemblablement alors. Il avoit fait un séjour de cinq ans dans la Grèce pour y recueillir ces lettres de Libanius; on dit qu'il étoit parvenu à en rassembler plus de quinze cens; on ignore ce que sont devenues toutes celles qu'il n'a pas traduites. L'édition de Sommerfeldt passe pour très-fautive.

ZAMBRI. (*Hist. sacr.*) L'ancien testament parle de deux *Zambri*; l'un est *Zambri*, fils de Salu, chef d'une des familles de la tribu de Siméon. Losque les filles de Moab & de Madian étant entrées dans le camp des israélites, les entraînèrent dans la fornication & dans l'idolâtrie, ce *Zambri* ayant mené dans sa tente, publiquement, en plein jour, à la vue de Moyse & de tout le peuple, une femme madianite, nommée Cozbi, fille de Sur, chef d'une tribu des madianites, Phinées, fils du grand-prêtre Eléazar, & petit-fils d'Aaron, entra dans la tente où étoient *Zambri* & Cozbi, &, dans son indignation, il les perça l'un & l'autre, & *la plaie dont les enfans d'Israël avoient été frappés* en punition de leur commerce impie avec ces étrangères, cessa aussi-tôt. Cette histoire de *Zambri*, de Cozbi & de Phinées est rapportée au livre des nombres, chap. 25.

L'autre *Zambri* eut un sort plus funeste encore que le premier, & l'avoit encore plus mérité. Dans le tems qu'Asa étoit roi de Juda, Ela, fils de Baaza régnoit sur Israël, à Thersa; *Zambri, son serviteur & qui commandoit la moitié de sa cavalerie*, l'assassina, pendant qu'Ela *buvoit à Thersa, & qu'il étoit ivre dans la maison d'Arsa, gouverneur de Thersa. Zambri* régna à sa place, mais son règne ne fut que de sept jours, & il n'eut que le tems d'exterminer toute la maison de Baasa. L'armée d'Israël, qui faisoit alors la guerre aux philistins,

de la philosophie de Pythagore les plus utiles & les plus à leur portée ; il parut que, toujours pour imiter Pythagore & pour rester à la portée de ceux qu'il vouloit instruire, mais qu'il vouloit gouverner, il se permit quelques merveilles. Il disparut à leurs yeux pendant trois ans ; il passa ce temps dans une maison souterraine qu'il avoit fait construire secretement pour cet usage ; on le croyoit mort, il reparut la quatrième année, & leur laissa croire qu'il étoit ressuscité ; cette opinion leur inspira plus de respect pour lui, & les rendoit plus dociles à ses leçons. Au reste l'histoire de ce philosophe n'est point assez éclaircie ni assez dégagée de fables pour que nous nous y arrêtions davantage ; les auteurs ne s'accordent ni sur les évènemens de sa vie, ni sur le temps où il a vécu.

Il n'est pas même certain à beaucoup près qu'il ait été esclave ou disciple de Pythagore ; Hérodote le fait bien plus ancien que ce philosophe. M. d'Anville, dans un mémoire sur la nation des gètes, & sur le pontife adoré chez cette nation, c'est-à-dire sur Zamolxis, confirme l'idée d'Hérodote, & semble insinuer que les grecs pourroient bien l'avoir fait disciple de Pythagore pour revendiquer le dogme de la métempsycose, qu'il paroit certain que Zamolxis avoit enseignée aux gètes. Ce mémoire de M. d'Anville est dans le recueil de l'académie des inscriptions & belles-lettres, tome XXV, pag. 34. & suivantes des mémoires.

ZAMORA. (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom de divers docteurs espagnols.

1°. D'Alexis ou Alexius Zamora salamanca, religieux espagnol de l'ordre de saint François, auteur de dialogues *de Christi Republicâ*, imprimés à Lyon en 1558.

2°. De François Zamora, aussi franciscain espagnol, & général de son ordre, mort en 1565, auteur d'homélies sur le pseaume 50. Il a été l'éditeur des opuscules de saint Bonaventure, imprimés à Venise en 1564.

3°. D'Antoine de *Zamora*, docteur en médecine dans l'université de Salamanque, sa patrie ; doyen du collège des médecins, & mort dans un âge très-avancé au commencement du dix-septième siècle. Il a professé long-temps avec un succès distingué la médecine & les mathématiques. Il a écrit sur les comètes en latin, & on a de lui un ouvrage latin, intitulé : *Repetitiones duæ super capita 1 & 3 Galeni, de differentiis symptomatum.* Il a écrit en espagnol sur une éclipse de soleil & sur une de lune, en 1600.

Ses deux fils, Joseph & François Nannez *Zamora* furent d'habiles professeurs en droit & des littérateurs instruits.

ZAMORIN. (*Hist. de l'Inde.*) C'est le nom ou le titre que les indiens donnent au roi de Calicut, dans la presqu'isle de l'Inde sur la côte de Malabar. Son empire, dans l'origine, s'étendoit sur toute la côte de Malabar, depuis Goa jusqu'au cap Comorin. Un roi du pays, nommé Sarami Perymal, ayant embrassé la religion mahométane, & voulant se retirer à Médine pour y finir ses jours dans la solitude & dans la méditation, fit un partage de ses états entre ses amis & en forma les quatre royaumes de Cananor, de Calicut, de Cochin & de Coulan, conservant seulement au roi de Calicut, avec le titre de *Zamorin*, la souveraineté sur les trois autres. Les Portugais, lorsqu'ils s'établirent dans l'Inde, changèrent cet arrangement ; depuis ce temps, la puissance du *Zamorin* a été tellement affoiblie, que le roi de Cochin est beaucoup plus puissant que lui.

ZAMOSKI. (Jean) (*Hist. de Pologne.*) Peu de particuliers ont joué un rôle plus important. Ce polonois étoit fils du Castellan de la ville de Chelme, dans cette partie de la Pologne qu'on appele la Russie rouge. Son père ne négligea rien pour son éducation, & l'envoya étudier les belles-lettres à Paris, & le droit à Padoue. Il parut dans cette dernière ville avec tant d'avantage, qu'on s'empressa de l'élire recteur de l'université ; ce fut-là qu'il composa en latin deux livres estimés, intitulés : *Du sénat romain & le sénateur parfait.* Etant retourné en Pologne, il y parvint promptement aux premiers emplois de la république ; il fut en 1573 un des ambassadeurs qui vinrent porter au duc d'Anjou (depuis Henri III) la nouvelle de sa nomination à la couronne de Pologne. Etienne Battori, prince de Transylvanie (*voyez l'article* BATTORI) étant monté sur le trône de Pologne, après le retour d'Henri III en France, donna sa nièce en mariage à Zamoski, & le fit à la fois grand chancelier du royaume & général de ses armées. Il s'acquitta parfaitement bien de ces deux emplois ; il acquit une gloire utile dans les armes comme dans les lettres, réprima les entreprises de Basilide, czar de Moscovie, qui se rendoit redoutable à ses voisins ; il lui arracha la Polésie, la Volhinie, la Livonie, porta la guerre au sein de la Moscovie, où il fit le siège de Pleskow au fort de l'hyver le plus rigoureux. Sa réputation étoit telle qu'à la mort de Battori, arrivée en 1586, on voulut lui déférer la couronne. Soit modestie, soit zèle éclairé pour les intérêts de sa patrie, il crut devoir se refuser à cet honneur, & fit déférer la couronne à Sigismond, prince de Suède. Sans avoir les embarras du trône, il fit tout ce qu'un grand prince pouvoit faire pour la patrie & pour les lettres ; aussi fut-il honoré des titres de *défenseur de la patrie* & *de protecteur des sciences*, titres qui paroissent trop grands pour un sujet, mais qu'il sut remplir dans toute leur étendue. Trop de princes ont été destructeurs de villes ; Zamoski fut fondateur ; il bâtit une ville qui porte son nom, il y établit une uni-

versité, il attira en Pologne par des pensions & des bienfaits les savans étrangers; il fonda en divers lieux dive s colléges. Que son nom trop peu connu s'élève donc au dessus du nom de ces conquérans, uniquement fameux par la destruction & par les ravages. Il mourut en 1605.

ZAMPI, (dom Joseph Marie) (*Hist. litt. mod.*) mantouan, étoit théatin & préfet des théatins missionnaires dans la Colchide ou Mingrélie. C'est par le fameux voyageur Chardin qu'il est principalement connu. Chardin, dans le cours de ses voyages, passant par la Mingrélie, rencontra dans ce pays le P. Zampi qui lui donna une description historique qu'il avoit faite de la Mingrélie, de ses habitans & de leur religion. Chardin traduisit cette relation en françois & la publia dans le premier volume de ses voyages; elle mérite d'autant plus de confiance que le P. *Zampi*, lorsqu'il la commença, étoit déjà depuis vingt-trois ans dans la Mingrélie où il travailloit avec beaucoup de zèle à la propagation de la foi. *Zampi* vivoit dans le dix-septième siècle.

ZAMPIERI. (Dominico) (*Hist. mod.*) C'est le Dominicain, ce peintre célèbre de l'école d'Italie, natif de Bologne, élève des Carraches; ce nom de Dominicain ou Dominichin, lui venoit de son nom de baptême dont on lui faisoit un diminutif dans son enfance; on l'appelloit *Dominichino*, & ce nom lui resta. Comme il soignoit extrêmement ses ouvrages, ses envieux les disoient *labourés à la charrue.* Antoine Carrache même qui l'aimoit, & qui sentoit son mérite, l'appeloit *le bœuf*; *et bœuf*, répondoit Annibal Carrache, *fertilisera le champ qu'il cultive.* Mais son plus grand admirateur étoit le Poussin; *je ne connois point*, disoit-il, *d'autre peintre que le Dominiquin pour l'expression.* Le même Poussin disoit que les trois plus beaux tableaux qui fussent à Rome étoient, la transfiguration de Raphaël, la descente de croix de Daniel de Volterre, & le saint Jérôme du Dominiquin. *Zampieri* exerçoit aussi l'architecture & fut architecte du palais apostolique, sous le pape Grégoire XV, (Ludovisio). Le Dominiquin étoit un de ces caractères doux & modestes que les fureurs de l'envie effrayent; pour y échapper, il s'étoit imposé la plus grande réserve dans la conversation, & vivoit beaucoup dans la retraite; mais l'envie l'y poursuivoit; elle ne laisse point d'asile au mérite. Le Dominiquin mourut le 15 avril 1641. C'est aux artistes à nous dire les progrès que son art lui doit.

ZAMPINI. (Matthieu) (*Hist. litt. mod.*) jurisconsulte italien, établi en France, dédia au roi Henri III, en 1581, un traité *de origine & atavis Hugonis Capeti; des aïeux de Hugues Capet*, où il fait descendre les trois races en ligne masculine les unes des autres. Beaucoup de savans ont fait beaucoup d'efforts inutiles & se sont épuisés en conjectures pour faire descendre, même par mâles, la troisième race des deux premières, ou pour donner aux races postérieures une origine plus ancienne encore & plus illustre qu'à la première; la vérité est qu'on ne sait rien des auteurs de la race carlovingienne, au-delà de Saint-Arnoul, ni de ceux de la race capétienne au-delà de Robert-le-Fort; mais ce Robert-le-Fort, outre qu'il étoit un héros, étoit déja un très-grand seigneur, très-riche & très-puissant; Robert & Eudes ses fils, furent rois. Hugues-le-Grand, son petit-fils, dédaigna trois fois la couronne; mais il fut fils de roi, neveu de roi, père de roi & tige d'une suite de rois, non-seulement en France où ils règnent depuis huit siècles, mais en Portugal, à Naples, en Hongrie, en Espagne, &c., sorte telle qu'aucune autre race, en aucun temps, en aucun pays, n'a pu se glorifier d'en avoir produit une semblable, soit en nombre de rois, soit en étendue de royaumes, soit en durée de succession, & nous parlons ici d'une succession de mâle en mâle non interrompue en remontant jusqu'à Robert-le-Fort; en sorte que la maison de France pourroit être appelée par excellence, comme le Laboureur l'appelle, *la maison royale de l'Europe*, où même son empire ne se borne pas à beaucoup près.

ZANARDI, (Michel) (*Hist. litt. mod.*) écrivain de l'ordre des frères prêcheurs ou dominicains, professeur de philosophie & de théologie, en divers lieux de l'état de Venise & du Milanès, est l'auteur d'ouvrages philosophiques, au moins par le titre, d'un commentaire sur la première partie de saint Thomas, d'un *Directorium Theologorum & Confessorum.* Né le 18 Juillet 1570, à Urgnano, dans le territoire de Bergame; mort à Milan en 1641.

ZANCHIAS ou ZANCUS. (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom de deux savans italiens du seizième siècle, Basile & Jérôme; on ne sait s'ils étoient parens.

Le premier étoit de Bergame, chanoine régulier, garde de la bibliothèque du Vatican; on a de lui des poésies latines qui se trouvent dans le recueil intitulé: *Deliciæ poetarum italorum*, un dictionnaire poétique, des questions sur la bible; mort à Rome en 1560.

Le second, né en 1516, à Alzano en Italie, fut aussi chanoine régulier; mais son confrère & son ami Pierre martyr, l'ayant attiré à la réforme, il alla enseigner l'écriture sainte & exercer le ministère a Strasbourg, à Chiavenne, chez les grisons, à Heidelberg; il trouva la guerre chez les protestans comme chez les catholiques, & il détestoit la guerre. Il parle toujours dans ses écrits de l'église romaine comme de la mère dans le sein de laquelle il est prêt à rentrer aussi-tôt qu'elle aura réformé les abus qu'il lui reproche. On a ses œuvres en huit volumes in-fol., elles sont presque

toutes théologiques. Il mourut le 19 Novembre 1590 à Heidelberg.

ZANFLIET, (Corneille) (*hist. litt. mod.*) moine de Saint Jacques de Liège, au quinzième siècle, auteur d'une chronique qui s'étend depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1461, & qu'on trouve en partie dans le cinquième tome de la *collectio amplissima* des pères Dom Martène & Durand, passe en général pour un historien assez exact, ce qui n'empêche pas qu'il ne faille le lire avec précaution, & même l'abandonner tout-à-fait quand il dit, par exemple, que le roi Charles V demanda au pape Urbain V, la permission de répudier, pour cause de stérilité, Jeanne de Bourbon sa femme, que dans la vérité il aima toujours avec la plus grande tendresse, dont il fut toujours tendrement aimé, de laquelle il eut neuf enfans, desquels trois étoient nés avant que le pape Urbain V fût élevé sur le trône pontifical. Voilà les historiens exacts du quinzième siècle.

ZANNICHELLI, (Jean-Jérôme) (*Hist. litt. mod.*) médecin botaniste, né à Modène vers l'an 1670, exerçant son art à Venise, où il mourut vers l'an 1729. On a de lui un catalogue des plantes qui croissent dans les états de Terre-Ferme de cette république. Son fils, médecin-botaniste comme lui, après avoir beaucoup ajouté à ce catalogue, le fit imprimer à Venise en 1736, sous le titre de *Museum Zannichellianum*.

ZANNONI, (Jacques) *Hist. litt. mod.*) fut comme les personnages mentionnés dans l'article précédent, un médecin-botaniste célèbre. Il compara & accorda ensemble, sur beaucoup de points, les botanistes anciens & les modernes, en faisant voir que leur opposition apparente venoit souvent de ce qu'ils avoient décrit les mêmes plantes sous des noms différens. On a de lui : *Historia botanica. Rariorum stirpium historia*. Mort en 1682.

ZAPATA, (*Hist. litt. mod.*) c'est le nom de quelques savans espagnols assez obscurs du moins à ce titre, tels que :

1°. Le cardinal *Antoine Zapata*, ministre d'Espagne, fait cardinal en 1604, mort le 23 avril 1638, âgé d'environ quatre-vingt-quatre ans, auteur d'un traité *de obligatione conscientiæ*.

2°. Un autre *Antoine Zapata*, bénédictin du dix-septième siècle, auteur de divers ouvrages, entre autres de notes sur le *Chronicon Huberti Hispalensis*.

ZAPFIUS, (Nicolas) (*hist. litt. mod.*) théologien protestant, professeur de théologie & de langues orientales à Wittemberg, puis prédicateur de la cour de Saxe à Weymar, a travaillé à l'édition de la grande bible imprimée à Weymar. On a de lui encore d'autres ouvrages tels que *Dubia physica*; un *Opusculum theologicum* sans autre indication de sujet; *catena aurea articulorum fidei*, chaîne dont il ne faut pas trop multiplier les anneaux; *hodogeticum philosophiæ pratica. Philosophia universalis*. Né en 1601 à Miewitz dans le comté de Schwartsbourg, mort le 29 août 1672.

ZAPOL ou ZAPOLSKI, (Jean) (*Hist. de Hongrie.*) (Voyez les articles FERDINAND I, Empereur & MARTINUSIUS.) Louis, roi de Hongrie & de Bohème, de la maison de Jagellon, avoit contracté une double alliance avec Ferdinand, frère de Charles-Quint, il avoit épousé Marie d'Autriche, sœur de ces deux princes, & Ferdinand avoit épousé Anne Jagellon, sœur de Louis.

En 1526, Soliman II, empereur des turcs, étant entré en Hongrie à la tête de cent-cinquante mille hommes, Louis lui livra bataille dans les plaines de Mohacs près des bords du Danube, la perdit & fut submergé dans des marais. Le trône de Hongrie étoit électif; mais dans tous les états électifs on avoit égard au titre le plus apparent. Ferdinand étoit doublement beau-frère du dernier roi, il se fit élire par une partie des hongrois, mais une autre brigue nomma au trône de Hongrie, Jean de Zapols, vaivode de Transylvanie & comte de Scepus. Celui-ci trop foible pour soutenir ses droits contre la puissance de la maison d'Autriche, trop courageux pour les abandonner, osa implorer l'appui des turcs contre des chrétiens; il se rendit tributaire du Sultan, qui, en 1529 & 1530, conquit toute la basse-Hongrie, en garda pour lui les principales places, comme Cinq-Eglises, Bude, Albe-Royale, Strigonie, Altembourg, & poursuivant ses conquêtes le long du Danube, alla mettre le siège devant Vienne, mais il fut obligé de le lever avec perte de soixante mille hommes. Il jura en partant de revenir bientôt avec un appareil plus formidable, & il effectua cette menace en 1532.

L'empereur & Ferdinand se persuadoient ou essayoient de persuader à l'Europe que c'étoit François I leur ennemi, autrefois déclaré, alors secret, qui provoquoit ces irruptions du turc dans la Hongrie & dans l'Autriche. François I. désavouoit alors ces intelligences & l'alliance des turcs; devenu plus hardi dans la suite, il se livra publiquement à cette alliance que les intérêts politiques exigeoient alors. Vers 1532, il reçut une ambassade du Vaivode de Transylvanie qui lui demandoit une épouse & de l'argent. Le vaivode vouloit s'allier à François I. & demandoit une princesse du sang de France. Le roi lui destina Isabelle d'Albret, sœur du roi de Navarre; ce n'étoit pas une princesse du sang, mais son frère étoit beau-frère du roi. Quant à l'argent le roi consentit de lui en fournir, mais

sous deux conditions qui prouvent, l'une son respect pour les traités, l'autre l'éloignement qu'il avoit encore alors pour l'alliance des turcs. La première fut que cet argent ne seroit point employé à faire la guerre à Ferdinand, parce qu'il etoit nommément compris dans le traité de Cambrai, conclu en 1529, & qui n'étoit pas encore rompu, mais seulement à réparer les ravages qu'avoit causé le passage des turcs. La seconde fut que le vaivode renonceroit à employer les secours des turcs.

Macaut, valet-de-chambre du roi, fut chargé de porter l'argent au vaivode; mais chose singulière, & conduite vraiment respectable, conduite supérieure à la politique, ou plutôt conforme à la véritable politique qui ne se sépare jamais de la morale! Le vaivode n'ayant pas voulu se soumettre aux conditions que le Roi lui imposoit, eut la bonne foi de ne point accepter l'argent, & Macaut le rapporta en France. Quelle leçon ce petit protégé des turcs osoit donner à de grands princes chrétiens à qui, en pareil cas, les plus fausses promesses n'auroient rien coûté! les différends entre Zapols & Ferdinand furent terminés ou suspendus par un traité conclu en 1536. Zapols mourut en 1540.

ZAPPI, (Jean-Baptiste Félix) (*Hist. litt. mod.*) jurisconsulte & poëte italien, dont on trouve les vers dans divers recueils, épousa Faustine, fille du fameux peintre Carle-Maratte, parce qu'il découvrit ou crut découvrir en elle un talent marqué pour la poésie. Il est un des fondateurs de l'académie de *gli Arcadi*, des Arcades. Né à Imola en 1667, mort à Rome en 1719.

ZARA (*hist. sainte*) est le nom d'un des deux enfans jumeaux que le patriarche Juda, l'un des douze enfans de Jacob eut de Thamar sa belle-fille. « Lorsque ces enfans étoient près de sortir, » l'un des deux passa sa main, à laquelle la sage-femme lia un ruban d'écarlate, en disant: celui-ci sortira le premier. Mais cet enfant ayant retiré sa main, l'autre sortit. Alors la sage femme dit: pourquoi avez-vous ainsi rompu le mur qui vous divisoit? C'est pourquoi il fut nommé Pharez. » Son frère qui avoit le ruban d'écarlate à la main sortit ensuite, & on le nomma *Zara*. Genèse, chap. 38, vers. 27, 28, 29, 30.

ZARA, (*hist. ecclés.*) roi d'Ethiopie, au quinzième siècle, avoit, dit-on, résolu d'envoyer des ambassadeurs au concile de Florence en 1439, ce qui fournit au pape Eugène IV l'occasion ou le prétexte de transférer le concile à Rome, afin que le lieu même où il se célébreroit, augmentât son autorité. Ce concile étoit originairement celui de Bâle, que le pape Eugène IV, brouillé avec les pères de Bâle, avoit transféré à Ferrare, puis à Florence.

ZARABANDAL, (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne à un gouverneur ou viceroi, qui rend la justice au nom des rois mahométans de Mindanao, l'une des îles Philippines: c'est la première dignité de la cour. (*A. R.*)

ZARATE, (Augustin de) (*Hist. litt. mod.*) auteur d'une *histoire de la découverte & de la conquête du Pérou*, en espagnol; elle est traduite en françois. *Zarate* avoit été envoyé au Pérou en 1543, en qualité de trésorier-général des Indes.

ZARBIEN, (*hist. anc.*) roi des gordiens, peuples d'Arménie, étoit tributaire de Tigrane, roi d'Arménie, gendre de Mithridate; lorsque les romains armoient contre Mithridate & contre Tigrane, *Zarbien*, comme en usent en pareil cas tous les rois tributaires, saisit cette occasion de s'affranchir du tribut. Il fit un traité secret avec Lucullus qui marchoit alors contre Tigrane. Celui-ci eut connoissance du traité avant que les romains fussent entrés en Arménie. Il fit assassiner *Zarbien* avec toute sa famille, & Lucullus vainqueur ne put que faire de magnifiques funérailles & dresser un tombeau superbe à l'allié des romains.

ZARINE & STRYANGÉE. (*Hist. anc*) On trouve dans les mémoires de littérature, c'est-à-dire, dans le recueil de l'académie des inscriptions & belles-lettres, tome second, pages 63 & suivantes, une *histoire de Zarine & de Stryangée*, par M. Boivin l'aîné, ouvrage d'un bien mauvais goût, s'il est permis de le dire, d'une recherche ridicule & grossière de bel-esprit & de ton romanesque, & qui n'auroit pas dû trouver place parmi tant d'ouvrages sérieux & importans; non pas que l'histoire de ces deux personnages intéressans, rapportée par des auteurs graves de l'antiquité, ne mérite fort d'être connue; non pas que cette histoire n'ait naturellement & par elle-même l'intérêt qui attache dans les romans, & en tout un caractère véritablement romanesque, mais M. Boivin l'aîné, qui n'avoit pas, comme son frère, le talent de rendre l'érudition agréable, gâte tout par les petites beautés fades & ridicules dont il cherche à orner son récit.

L'histoire de *Zarine* & *Stryangée* est tirée du premier livre des histoires de Nicolas de Damas, & se trouve dans les extraits de l'empereur Constantin Porphyrogénète.

Elle se trouve aussi, mais fort en abrégé, dans le traité de l'élocution de Dénis d'Halicarnasse.

Zarine étoit reine des saces, vers l'an 608 avant l'ère chrétienne. Les saces sont des scythes nomades, réputés les peuples les plus braves de la Scythie;

les perses donnent le nom de saces à tous les scythes, mais les saces, dans une signification plus restreinte de ce mot, passent pour être les mêmes que les massagètes; on croit même que Tomyris, reine des massagètes, qui, selon Hérodote & Justin, tua Cyrus, l'an 529 avant Jésus-Christ, descendoit de *Zarine*.

Celle-ci étoit d'une grande beauté & d'une grande valeur, elle excelloit dans l'art de la guerre. Les femmes saces ou sacides étoient toujours à cheval, & partageoient avec les hommes toutes les fatigues & tous les dangers de la guerre: *Zarine* commandoit toujours en personne ses armées.

Cyaxare, roi des mèdes, père d'Astyage, qui fut son successeur à l'empire des mèdes, & l'aieul maternel de Cyrus, étoit en guerre avec les saces, & ses armées étoient commandées par Stryangée, son gendre, jeune homme vaillant, aimable & sensible. *Zarine* & Stryangée, en se combattant l'un l'autre, eurent de fréquentes occasions d'admirer leur valeur réciproque dans les batailles, & leur générosité hors des batailles, ce qui mit dans leur ame une grande disposition à s'aimer.

Le moment décisif arriva, &, dans un dernier combat, Stryangée, qui jusqu'alors n'avoit eu sur *Zarine* aucun avantage, la renversa de son cheval, & se vit maître de sa vie. Voici comment il a plu à M. Boivin d'exprimer ce qui se passa dans l'ame de Stryangée en cette occasion:

« Il eut plus de peur de mourir qu'elle, & plus de honte d'être vainqueur *que la vaincue*. Il lui sauva la vie *en la lui demandant lui-même des yeux; & bien loin de lui arracher le cœur*, il acheva de lui donner le sien ».

Il lui offrit la paix, elle fut acceptée; l'alliance fut jurée entre les mèdes & les saces, Zarine donna une fête à Stryangée dans Roxanace, sa capitale, & Stryangée s'enflamma pour elle.

» *L'aimable mède*, dit M. Boivin, auroit mille fois souhaité n'être point le gendre de son empereur, afin de pouvoir offrir à cette illustre reine un cœur libre. Elle ne faisoit pas moins de vœux en secret de pouvoir donner sa couronne *à un si doux ennemi.... Son feu modeste ne se pouvoit cacher autrement, qu'en éblouissant tous les yeux de sa propre lumière* ».

Cette belle phrase, qu'assurément on n'entend point, signifie que la reconnoissance qu'elle devoit au prince qui lui avoit sauvé la vie & donné la paix, servoit de prétexte aux témoignages de bienveillance & de tendresse que l'amour lui suggéroit.

Hoc prætexit nomine culpam.

Stryangée, après beaucoup d'inutiles efforts pour étouffer sa passion, & ensuite pour la cacher à celle qui en étoit l'objet, prit enfin le parti de la déclarer, ce que M. Boivin exprime ainsi avec ses petites graces savantes:

» Il se rendit donc auprès d'elle qu'il venoit de quitter; & d'abord *il lui fit voir ce qu'il ne lui pouvoit dire*. Plus sa langue étoit muette, & plus son silence étoit éloquent. Il soupira, il changea de couleur, il s'enhardit enfin, & parla. Cette héroïne qui voyoit bien qu'il n'étoit plus le maître de sa passion, le refusa de la manière du monde la plus tendre & la plus polie ».

En effet, elle lui avoua qu'elle l'aimoit aussi, & que s'il eût été libre, elle n'auroit pas balancé à l'épouser; mais elle lui rappella ce qu'il devoit à la princesse Rhétée sa femme, fille de Cyaxare, elle lui rappella ce qu'ils devoient l'un & l'autre à l'honneur & à la vertu; elle le plaignit, elle se plaignit, mais elle fut inébranlable dans son refus. Le prince qui l'avoit abordée *avec un doux baiser à la joue*, la quitta de même; c'étoit apparemment l'usage des saces & des mèdes. Quand il fut rentré dans son appartement, il lui écrivit un billet qui disoit en substance: *Vous m'avez donné la mort, je vous avois sauvé la vie, puissiez-vous la conserver long-tems & être toujours heureuse!* il se tue, après après avoir chargé un eunuque de porter ce billet à *Zarine*.

M. Boivin a jugé à propos de faire précéder la mort de Stryangée de beaucoup de beaux combats de l'amour & de la raison.

» Tantôt, dit il, Stryangée étoit tenté de triompher de son amour par une noble émulation, & se sentoit jaloux de la gloire & de la vertu de *Zarine*; tantôt il se croyoit méprisé & trahi par cette artificieuse beauté, *& toute son ambition s'entendoit avec sa flamme pour lui faire perdre l'esprit*. Il cédoit la palme à sa belle rivale, *& avoit honte de n'être pas mort de honte*. A la fin il se livra tout entier *aux reproches & à la rage, & prit la généreuse résolution de mourir par un tendre désespoir*. »

Une lacune qui se trouve dans le texte de Constan in Porphyrogénète nous a laissé ignorer l'effet que le billet de Stryangée fit sur *Zarine*; nous savons seulement, par le récit de plusieurs historiens, qu'elle ne suivit point son amant au tombeau, qu'elle régna long-tems avec gloire, & que cette gloire la consola vraisemblablement des malheurs de l'amour. Elle vainquit & soumit tous les peuples barbares dont elle étoit environnée; elle fonda plusieurs villes, enrichit ses états, poliça les états voisins qui se mirent sous sa protection, encouragea & anima les arts & les sciences, gagna tous les cœurs par la douceur de son gouvernement, fut le modèle des grands rois & l'héroïne de son siècle.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que Ctésias, dans

l'abrégé que nous en a laissé Diodore, & où il fait un grand & long éloge de *Zarine*, ne dit pas un mot de Stryangée, & que même il ne le nomme pas.

ZARLINO, (Joseph) (*Hist. litt. mod.*) écrivain italien de Chioggia, dans l'état de Venise. On a ses œuvres imprimées à Venise, en quatre volumes in-folio. Il avoit, sur-tout pour son tems, une grande connoissance de la musique, & il a beaucoup écrit sur cet art. Le P. Mersenne & d'autres savans l'ont cité comme l'auteur jusques-là le plus instruit qui eût écrit sur la musique; mais comme l'observe l'auteur du nouveau dictionnaire historique, nous n'avions alors ni Rameau ni Rousseau. *Zarlino* mourut en Venise en 1599.

ZARMANOCHEGAS, (*hist. de l'Inde*) indien, renouvella l'extravagance des Calanos & des Pérégrins (*voyez* ces deux articles). Il se brûla solemnellement à Athènes dans le temps où Auguste y étoit, comme Calanus s'étoit brûlé devant toute l'armée d'Alexandre rangée en bataille autour du bûcher, & comme Pérégrin avoit donné le même spectacle au milieu de la solemnité des jeux olympiques. Il paroit que ces forcenés aimoient à choisir, pour ces représentations tragiques, les occasions les plus éclatantes, le moment & le lieu de la présence des plus grands & des plus puissans princes. On mit sur le tombeau de *Zarmanochegas* une inscription qui disoit: *Ici gît Zarmanochegas qui s'est fait mourir selon la coutume de son pays.*

ZATUS (*hist. eccl.*) étoit duc ou chef & général des Lazes, peuplade de la Perse, ou plutôt il étoit roi des Lazes, & la Lazique étoit l'ancienne Colchide, aujourd'hui la Mingrélie, qui avoit autrefois appartenu aux perses. Les lazes étoient devenus depuis vassaux de l'empire; ils ne payoient aucun tribut, & la seule marque de leur dépendance étoit qu'à la mort de chaque roi, l'empereur envoyoit au successeur, par forme d'investiture, les ornemens de la royauté. Les lazes d'ailleurs étoient chargés de garder les passages du Mont Caucase contre les huns qui cherchoient à pénétrer de ce côté dans les provinces de l'Asie. Cabada, roi des perses (*voyez* son article) qui fit assez constamment la guerre aux empereurs Anastase, Justin & Justinien & qui leur contestoit tout, réclama contr'eux cette espèce de souveraineté de la Lazique foible reste de l'ancienne autorité que les rois de Perse avoient eue sur cette province. Il fit avec les lazes un traité par lequel se substituant à leur égard aux empereurs, il enlevoit à ceux-ci l'investiture des rois lazes, & vouloit que ces rois vinssent recevoir la couronne en Perse. Anastase & Justin fermèrent quelques temps les yeux sur cette usurpation qu'ils étoient sans doute hors d'état d'empêcher. Damnazès, père de *Zatus* ou *Zathius*, fut ainsi couronné par Cabade, & cette inauguration étoit accompagnée de cérémonies conformes à la religion des perses. Vers l'an 520 ou 522 cette innovation cessa, & la religion eut part à ce changement. *Zatus* fils & successeur de Damnazès voulut se faire chrétien, & crut ne pouvoir plus prendre part à des cérémonies payennes, en recevant la couronne des mains du roi de perse; il vint donc à Constantinople prier l'empereur Justin de lui faire donner la batême & de le couronner suivant l'ancien usage. Justin ne demandoit pas mieux, non-seulement il y consentit, mais il combla *Zatus* de présens, & prit tous les moyens de l'attacher de plus en plus aux intérêts de l'empire. Cabade irrité de la défection de *Zatus* & de l'avantage qu'en tiroit l'empereur Justin, au préjudice de la perse, renouvella contre l'empire la guerre alors suspendue.

ZAUCARIUS ou de ZARIIS (Albert) (*hist. litt. mod.*) médecin de Bologne en Italie, avoit de la réputation au quatorzième siècle; on n'a point de lui d'ouvrage imprimé, mais divers auteurs l'ont cité avec éloge, & les curieux recherchent & gardent avec soin dans leur bibliothèque des ouvrages manuscrits de ce savant, sur-tout ses *glossa super tractatum Avicennæ de curâ lepræ*, &c.

ZAZIUS, (Hulric) (*Hist. litt. mod.*) savant jurisconsulte allemand, né à Constance en 1461, professoit à Fribourg & y mourut en 1539. On a de lui des ouvrages de droit recueillis à Francfort en 1590, en six volumes in-folio.

On a aussi quelques ouvrages de jurisprudence de Jean-Hulric Zazius, son fils, professeur à Bâle, mort en 1585.

ZEB, (*Hist. sacr.*) prince des madianites, ayant été vaincu par Gédéon, prit la fuite & se cacha dans un pressoir; on l'y découvrit, les éphraimites lui coupèrent la tête & la portèrent en triomphe au vainqueur. Cette histoire est rapportée au livre des Juges, chap. 7, vers. 25.

ZEBINE (*hist. ecclés.*) C'est le nom d'un évêque d'Antioche, qui le fut depuis l'an 229, jusqu'en l'an 241, & d'un solitaire dont Théodoret parle avec de grands éloges dans son histoire religieuse. Il regrette fort de ne l'avoir pas connu, mais un autre solitaire, nommé Polychrone, qui avoit été disciple de *Zebine*, en avoit souvent entretenu Théodoret.

ZÉBUL, (*hist. sainte*) gouverneur de la ville de Sichem, alors révoltée contre Abimelech, étoit d'intelligence avec celui-ci, & l'aida, par ses avis, à remporter une grande victoire sur les Sichimites. (*voyez* le livre des Juges, chap. 9.)

ZECHIO (Jean) (*hist. litt. mod.*) médecin

italien célèbre du seizième siécle & né à Bologne, étoit appelé dans toutes les maladies désespérées & rappela plus d'une fois les malades des portes de la mort. Les médecins de Rome & ceux de Naples, étant divisés sur la manière de traiter la fièvre, le pape Clément VIII appela *Zéchio* à Rome pour décider la question, ce qu'il fit d'une manière si satisfaisante & si lumineuse, que les médecins de Naples contre lesquels il prononça, ne purent rien opposer à la force de ses raisons.

Jean-Baptiste Orio, médecin habile de Rimini, a fait imprimer la décision que rendit *Zéchio* sur cette dispute. Le pape Clément VIII prit en conséquence *Zéchio* pour son médecin. On a de lui plusieurs ouvrages de médecine en latin. *De aquarum porrectanarum usu & prestantiâ; de urinis brevis methodus; consultationes medicinales; in primam Hyppocratis aphorismorum sectionem lectiones*: avec quatre traités: *de purgatione, de sanguinis missione, de criticis diebus, de morbo gallico*. Cet ouvrage est proprement d'un de ses disciples, Scipion Mercure ou Mercurio, qui n'a fait que publier ce qu'il avoit retenu des leçons de Jean *Zéchio*. Celui-ci mourut à Rome le 2 Décembre 1601, à soixante-huit ans.

ZEGÉDIN, (Etienne) (*hist. de la réformat.*) disciple de Luther & de Mélanchton, avoit pris leurs leçons à Wittemberg, & fut l'apôtre du luthéranisme en Hongrie. Il étoit né à Zegédin ou Segédin sur la Teisse en basse Hongrie, & c'est de-là qu'il tiroit son nom, ce nom de sa famille étoit *Kis*. Il fut pris par les turcs, qui le retinrent longtemps prisonnier, & auxquels il reprochoit d'avoir usé d'inhumanité à son égard. Pour se désennuyer dans sa prison, il y fit des livres de théologie. Devenu libre enfin, il rentra en Hongrie, & fut ministre protestant à Bude & à Pest. Il mourut à Kevin en 1572 ou 1572, âgé de soixante-sept ans. On a de lui des lieux communs de théologie; c'est le titre de son ouvrage: un traité latin de la Trinité: une analyse latine des pseaumes, des prophètes Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel, nommés les quatre grands prophètes, & du nouveau testament; les tableaux des papes; les tables analytiques, &c.

ZÉGERS, (Tacite Nicolas) (*Hist. litt. mod.*) cordelier de Bruxelles, compilateur & critique, mort à Louvain en 1559, a donné des corrections sur la *vulgate*, des notes ou scholies sur les endroits les plus difficiles du *nouveau-testament*, une concordance du *nouveau-testament*.

ZÉIDUN ou ABDALLAH ZÉIDIUS, (*hist. litt. des Arabes.*) est un poëte arabe estimé. On le trouve désigné, tantôt par le surnom d'Hadraméen, parce qu'il étoit originaire de la province arabe d'Hadramot, tantôt par ceux d'Andaloufien & de Cordouan, parce qu'il étoit né à Cordoue. Il fut visir du roi de Séville, Motadheb-ebn-Abad, & mourut l'an de l'hégire 463, qui répond à l'an 1070 de Jésus-Christ. Il paroît que suivant le goût ou de son pays ou de son temps, il recherchoit dans ses compositions toutes ces difficultés de commande qu'il y a beaucoup moins de gloire à vaincre, que de sagesse à éviter, & dont on a dit:

Stultum est difficiles habere nugas.

On a de lui un poëme intitulé *Alnunia* dont tous les vers finissent par une *n*, & un autre où ils finissent par une *l*.

ZEILLER. (Martin) (*hist. litt. mod.*) inspecteur des écoles d'Allemagne, savant dans la géographie. On a de lui l'Itinéraire de l'Allemagne; la topographie de Bavière, de Suabe, d'Alsace, des états de Brunswick, du pays de Hambourg; on a rassemblé ces divers ouvrages dans la topographie de Mérian, qui est en trente-un volumes in-folio. *Zeiller*, né en Styrie, mourut à Ulm, en 1661. Le malheur de n'avoir qu'un œil & le danger de perdre l'autre ne purent diminuer son ardeur pour le travail.

ZÉLATEURS, (*hist. des Juifs*) secte de fanatiques qui devint bientôt une troupe d'assassins & de scélérats. C'étoit dans l'origine parmi les Juifs une quatrième secte religieuse & théologique, entièrement séparée des pharisiens, des sadducéens & des esséens. C'étoit la loi de Moyse, la loi de Dieu qu'ils appelloient à l'appui de leurs principes politiques; c'étoit sur la dignité de peuple de Dieu, c'étoit sur les privilèges de la théocratie qu'ils fondoient l'indépendance qu'ils affectoient à l'égard des Romains leurs vainqueurs. Le peuple que Dieu avoit choisi & qu'il s'étoit réservé, ne devoit d'impôts à aucun souverain, ni de tributs à aucun vainqueur, ni de respects & d'égards à personne; le peuple de Dieu ne devoit reconnoître que Dieu pour maître & pour seigneur; il falloit souffrir & laisser souffrir, & même voir souffrir à tout ce qu'on avoit de plus cher au monde les supplices les plus cruels, plutôt que d'avoir la bassesse de donner à quelque homme que ce put être ce titre de *seigneur*.

Et tu ne prétends pas qu'il m'abatte le cœur,

Jusqu'à te rendre hommage & te nommer *seigneur*.

Mais les Romains, ce peuple roi, ce peuple victorieux,

Populum latè regem belloque superbum.

pouvoient répondre avec avantage:

Si vous n'avez su vaincre, apprenez à servir.

Le zèle dont ces nouveaux docteurs Juifs se piquoient pour leur religion & pour l'honneur du peuple de Dieu, fut ce qui leur fit prendre & ce qui leur fit donner le nom de *Zélateurs*. Josephe, & après lui

M. de Tillemont, les fait remonter jusqu'à l'an 7 de Jesus-Christ, & leur donne pour premier auteur Judas, dit le galiléen, qui s'associa un pharisien nommé Sadoc. Vers ce même temps Quirinus, gouverneur pour les romains, de la Syrie & de la Judée, etant devoit ordonner une estimation des biens, pour régler les tributs que chacun devoit payer aux romains. Judas & Sadoc formèrent une faction pour s'y opposer. Cette estimation, disoient-ils, étoit une véritable servitude, & en elle-même, & dans son objet; il ne falloit point d'estimation, puisqu'il ne falloit point de tributs, & nul n'avoit droit de rien ordonner, puisqu'on ne devoit obéir qu'à Dieu. Ce langage n'étoit que trop séduisant pour le peuple & excitoit en divers lieux des soulèvemens. Cependant Judas le galiléen succomba & périt, & ses partisans furent dissipés, au moins pour quelque temps. C'est cependant à lui & à sa doctrine que Josephe attribue tous les maux qui fondirent ensuite sur la Judée, & qui ne finirent que par la ruine entière du peuple juif.

Judas le galiléen laissa une postérité digne de lui. Jacques & Simon ses fils furent crucifiés sous le règne de l'empereur Claude, pour avoir renouvellé des troubles qui, après un certain intervalle, recommencèrent encore sous Néron, & furent entretenus par Manaïm, autre fils de Judas le galiléen; ces derniers troubles n'eurent plus d'autre terme que la prise de Jérusalem par Titus; Eléazar petit-fils de Judas le galiléen, y périt le dernier.

Manaïm s'étoit fait chef de voleurs & d'assassins, & ces assassins étoient les *Zélateurs;* ils s'emparent d'un château qui avoit servi d'arsenal à Hérode, ils en prennent toutes les armes, ils entrent en triomphe dans Jérusalem, & l'apôtre de l'égalité, Manaïm, se présente dans le temple en habit royal, les séditieux le proclament roi; cependant il se forme divers partis qui prennent les armes les uns contre les autres; Manaïm est mis en fuite, fait prisonnier & massacré; Eléazar son neveu lui succède.

Pendant la guerre que Vespasien commença contre les juifs, & que Titus acheva, les *Zélateurs* & tous les voleurs leurs associés accoururent en foule dans Jérusalem, sous prétexte de défendre cette ville contre les romains, mais en effet pour la tyranniser & pour la piller. On balançoit encore entre la paix & la guerre; les vieillards & les gens sages opinoient pour la paix; une jeunesse brillante & audacieuse ne demandoit qu'à se précipiter dans tous les hasards de la guerre. Les *Zélateurs* qui mettoient dans le trouble seul toutes leurs espérances, firent rejetter comme honteux tous les conseils prudens; la guerre fut résolue; alors, disent Josephe & Tillemont, tous se mirent à piller & à voler, chacun dans son canton, ils exerçoient ouvertement leurs brigandages dans toute la campagne, & ne faisoient pas moins de mal que les armées romaines.

Les *Zélateurs*, entrés dans la ville, y continuerent les mêmes brigandages, & comme on ne s'opposoit point à eux, n'y ayant point de magistrat qui eût assez d'autorité pour les réprimer, l'impunité augmenta leur nombre & leur insolence. Ils se mirent à piller les maisons, & parce qu'on le souffrit, ils en vinrent jusqu'à tuer publiquement en plein jour les personnes les plus illustres. Ils commencèrent par Antipas, Levias & Sophas, tous trois du sang royal & fort puissans, qu'ils accusoient de vouloir livrer la ville aux romains. Ils se saisirent d'eux & les traînèrent par le milieu de la ville à la prison. Tout le monde fut saisi d'effroi à ce spectacle; mais personne n'osa les défendre, chacun ne pensant qu'à se sauver pour périr un peu plus tard. Ainsi la lâcheté du peuple augmentant la hardiesse des *Zélateurs*, ils tuèrent ces princes dans la prison, sans se mettre en peine de vérifier les crimes dont ils les prétendoient coupables. »

Ils avoient eu soin de semer par toute sorte d'artifices les soupçons & la défiance entre les citoyens qui pouvoient avoir quelque autorité ou quelque puissance, & d'empêcher par-là leur réunion contre les brigands & les auteurs du désordre.

» Enfin voyant que le peuple commençoit à se soulever contre eux à la persuasion du pontife Ananus, ils se retirèrent dans le temple pour porter leur fureur contre Dieu même, & pour faire de ce lieu de sainteté une citadelle & une retraite de voleurs. Ce lieu ne fut plus, depuis ce temps-là jusqu'à sa destruction, qu'un théâtre de guerre & un lieu de carnage & de meurtres, où l'on répandoit le sang, non des victimes offertes à Dieu, mais des hommes immolés à l'ambition, à la vengeance & à la cruauté des plus scélérats....

» A cette abomination les *Zélateurs* en joignirent une autre, qui fut de faire un pontife par le sort, sous prétexte qu'on l'avoit fait autrefois.... Le sort tomba sur un Phannias, homme tout-à-fait indigne de cette place, qui ne savoit pas même ce que c'étoit que le pontificat & qui ne connoissoit que la campagne où il avoit toujours vécu...: ils firent venir ce Phannias malgré lui, le revêtirent de la robe sacrée, & lui apprirent à faire les fonctions plutôt comme un acteur de théâtre que comme un véritable pontife. Cette impiété étoit pour eux un jeu & un divertissement, & pour les autres prêtres un sujet de gémissemens & de larmes.

Cependant le vrai pontife Ananus harangue le peuple & le soulève contre ces ennemis de Dieu, il y eut entre le peuple & les *Zélateurs* divers combats. Ceux-ci ne se sentant pas les plus forts, appelèrent les Iduméens, & leur ouvrirent les portes. Alors

alors la ville fut remplie de carnage & d'horreurs, on fit du peuple une affreuse boucherie. » Mais pour les personnes de qualité & les jeunes gens propres à porter les armes, les *Zélateurs* les mettoient en prison dans l'espérance de les forcer à entrer dans leur faction. Josephe assure néanmoins qu'il n'y en eut pas un seul qui n'aimât mieux souffrir la mort que de s'unir avec ces méchans pour la ruine de leur patrie. »

Les *Zélateurs* & les iduméens, pour se venger de leur fermeté, ne se contentèrent pas de leur ôter la vie comme aux autres : » ces tigres leur faisoient souffrir auparavant tous les tourmens imaginables, & ne leur accordoient la grace de finir leur vie par l'épée, que lorsque leurs corps accablés sous le poids de leurs douleurs, étoient incapables d'en plus ressentir. Ils tuoient la nuit ceux qu'ils avoient pris durant le jour, & jettoient dehors les corps des morts pour vuider les prisons & y faire place à d'autres.

» La frayeur du peuple étoit si grande, que personne n'osoit ouvertement ni pleurer ni enterrer ses proches & ses amis. Pour répandre des larmes & pousser quelques soupirs, il falloit s'enfermer dans les maisons & regarder auparavant de tous côtés si l'on n'étoit vu & entendu de personne, parce que la compassion passoit pour un crime capital dans l'esprit de ces monstres en cruauté, & l'on ne pouvoit pleurer les morts sans perdre la vie. Tout ce que l'on pouvoit faire étoit de couvrir d'un peu de terre ces corps si inhumainement massacrés. Oser y en jetter en plein jour passoit pour une action de courage tout extraordinaire. C'est ainsi que douze mille hommes d'une naissance noble, & qui étoient encore dans la vigueur de leur âge, périrent misérablement par la cruauté de ces furieux. »

Ce fut vers ce temps que les *Zélateurs* voulurent faire juger, c'est-à-dire condamner Zacharie, fils de Baruc, & que n'ayant pu y réussir, ils le massacrèrent comme nous l'avons rapporté à son article. Les iduméens eux-mêmes eurent horreur de tant de crimes, & quittèrent les *Zélateurs* qui n'en furent que plus libres de se livrer à toutes leurs fureurs.

» Il sembloit, dit encore M. de Tillemont, que les *Zélateurs* eussent entrepris de renverser toutes les loix de Dieu & de la nature. il ne leur restoit dans le cœur aucune trace de quelque bien que ce fût ; mais l'humanité & la compassion en étoient encore plus bannies que tout le reste. »

Les *Zélateurs* restés seuls se divisèrent, c'est ce qui arrive presque toujours & presque nécessairement aux méchans & aux factieux. Les mêmes passions qui les poussent à la révolte, les empêchent de s'accorder entr'eux & de vivre en paix: Jean de Giscala, Simon, fils de Gioras, Eléazar, petit fils de Judas le galiléen, furent à la tête de trois partis différens toujours armés les uns contre les autres, & tous trois se disputant de cruauté comme d'ardeur pour le pillage.

Tel étoit l'état de la Judée & de Jérusalem lorsque les romains vinrent en faire la conquête & en consommer la ruine. « Au milieu de tant d'ennemis, le peuple de Jérusalem étoit comme une proie que plusieurs bêtes déchirent chacune de leur côté. Les vieillards & les femmes faisoient des vœux pour les romains, & souhaitoient d'être délivrés par une guerre étrangère, des misères que cette guerre domestique leur faisoit souffrir...... Ils ne voyoient rien qu'ils pussent ni faire ni espérer pour être délivrés de tant de maux. Ils n'avoient pas seulement le moyen de s'enfuir, parce que tous les passages étoient gardés, les chefs de factions si opposés dans tout le reste, conspirant à traiter comme ennemis tous ceux qu'ils soupçonnoient de se vouloir rendre aux romains....comme on n'avoit plus d'espérance, on n'avoit plus aussi ni courage ni soin de quoi que ce fût.

Titus, après avoir remporté sur les juifs divers avantages, leur donna quelques jours de relâche pendant lesquels il leur offrit le spectacle d'une revue générale de son armée ; » elle leur parut si belle & en même temps si terrible que les séditieux mêmes, à ce que croit Josephe, se seroient alors portés à se rendre, s'ils eussent pu espérer le pardon de tant de maux qu'ils avoient faits à leurs concitoyens ; mais ils aimoient mieux périr les armes à la main, que par l'épée d'un bourreau.

On prit donc le parti de persévérer dans une résistance opiniâtre & bientôt la famine étala toutes les misères. Les malheureux juifs étoient réduits à aller chercher jusques dans les égouts ; « & à ramasser pour se nourrir, de vieille fiente de bœuf, ou d'autres ordures dont la seule vue fait horreur. Car leur faim enragée les contraignoit de tout prendre, même ce que les plus sales animaux fouleroient aux pieds. Ils mangeoient jusqu'au cuir de leurs ceintures, de leurs souliers, de leurs boucliers, des restes de vieux foin, des herbes pourries....S'il se trouvoit la moindre chose à manger dans une maison, c'étoit une guerre effroyable, & les plus grands amis se jettoient les uns sur les autres pour se l'arracher.

» La famine dévoroit des familles entières. Les maisons étoient pleines des corps morts des femmes & des enfans, & les rues, de ceux des vieillards. Les jeunes, tout enflés & tout languissans, alloient en chancelant à chaque pas dans les places publiques. On les auroit plutôt pris pour des spectres que pour des personnes vivantes, & ils tomboient bientôt morts partout où les forces leur manquoient.

Cum deficeret parvulus & lactens in plateis oppidi, matribus suis dixerunt: ubi est triticum & vinum? Cum deficerent quasi vulnerati in plateis civitatis, cùm exhalarent animas suas in sinu matrum suarum.

Lament. Jérém. proph.

« Au milieu d'une si affreuse misère on ne voyoit point de pleurs, on n'entendoit point de gémissemens, parce que cette horrible faim dont l'ame étoit entièrement occupée, étouffoit tous les autres sentimens. Ceux qui vivoient encore, regardoient les morts avec des yeux secs, se consolant par l'espérance de les aller bientôt retrouver. »

Que faisoient les *Zélateurs* pendant cette horrible famine? Ils combloient la misère du peuple, ils violoient l'asyle des maisons, ils pénétroient dans les réduits les plus secrets pour rechercher les derniers restes des plus vils alimens & les enlever à leurs possesseurs; s'ils ne trouvoient rien ils tourmentoient les malheureux pour les forcer de montrer les alimens qu'ils n'avoient pas & qu'ils les accusoient de cacher. Un événement imprévu, autant qu'horrible, désarma enfin leur fureur, une mère mangea son fils: voici comment Josèphe; & d'après lui, M. de Tillemont, rapportent ce fait.

« Une dame d'au-delà du Jourdain, nommée » Marie, d'une naissance illustre & fort riche, » ayant été obligée de quitter son pays avec les » autres juifs de ces quartiers la pour fuir les malheurs de la guerre, se trouva dans Jérusalem » lorsqu'elle fut assiégée, ayant avec elle un fils » qu'elle nourrissoit de son lait. Les tyrans lui ravirent d'abord ce qu'elle avoit apporté de plus » précieux, & leurs soldats ensuite venoient tous » les jours lui enlever ce qui lui restoit de meubles » & ce qu'elle pouvoit avoir de vivres. La douleur de se voir traiter de la sorte la mit dans » un tel désespoir, qu'après avoir fait mille imprécations contr'eux, il n'y eut point de paroles » outrageuses qu'elle n'employât pour les irriter, » afin de les porter à la tuer; mais il ne se trouva » pas un seul de ces tigres qui, par ressentiment » de tant d'injures ou par compassion pour elle, » voulût lui faire cette grace.

» Lorsqu'elle se trouva ainsi réduite à cette dernière extrémité de ne pouvoir plus, de quelque côté qu'elle se tournât, espérer aucun secours, la faim qui la dévoroit, & encore plus » le feu que la colère avoit allumé dans son cœur, » lui inspirèrent une résolution qui fait horreur » à la nature. Elle arracha son fils de sa mamelle, & lui tint ce langage: « Enfant infortuné, & dont on ne peut trop déplorer le malheur d'être né au milieu de la guerre, de la » famine & des diverses factions qui conspirent à » l'envi à la ruine de notre patrie, pour qui te conserverois-je? Seroit-ce pour être esclave des romains, quand même ils voudroient nous sauver » la vie? mais la faim ne nous l'ôteroit-elle pas » avant que nous pussions tomber entre leurs » mains? Et ces tyrans qui nous mettent le pied » sur la gorge, ne sont-ils pas encore plus redoutables & plus cruels que les romains & que la » faim? Ne vaut-il donc pas mieux que tu meures » pour me servir de nourriture & pour étonner » les factieux & la postérité par une action si tragique, puisqu'il ne manque que cela seul pour » combler la mesure des maux qui rendent aujourd'hui les juifs le plus malheureux peuple qui » soit sur la terre? » Après avoir parlé de la sorte, elle tua son fils, le fit cuire, en mangea une partie & cacha l'autre.

» Ces impies, qui ne vivoient que de rapines, entrèrent aussi tôt après dans la maison de cette dame, & ayant senti l'odeur de cette viande abominable, ils la menacèrent de la tuer si elle ne leur montroit ce qu'elle avoit préparé pour manger. Elle leur répondit qu'il lui en restoit encore une partie, & leur montra ensuite les pitoyables restes du corps de son fils. Quoiqu'ils eussent des cœurs de bronze, une telle vue leur donna tant d'horreur qu'ils sembloient être hors d'eux-mêmes. Mais elle, dans le transport où la mettoit sa fureur, leur dit avec un visage assuré: « Oui, c'est mon » propre fils que vous voyez, & c'est moi-même » qui ai trempé mes mains dans son sang; vous » pouvez bien en manger, puisque j'en ai mangé » la première. Etes-vous moins hardis qu'une » femme, & avez-vous plus de compassion » qu'une mère? Que si votre piété ne vous permet » pas d'accepter cette viande que je vous offre, » j'acheverai de la manger.

» Ces gens, qui n'avoient jamais su jusqu'alors ce que c'étoit que l'humanité, s'en allèrent tout tremblans, & quelque grande que fût leur avidité de trouver de quoi se nourrir, ils laissèrent le reste de cette détestable viande à cette malheureuse mère. »

Paris eut aussi ses *Zélateurs* du temps de la ligue. Une mère s'y nourrit aussi de la chair de son fils pendant le siège de cette ville en 1590. Il est remarquable que cette monstrueuse aventure soit arrivée deux fois sous deux des meilleurs princes qui jamais aient régné, Titus & Henri IV, & qu'ils en aient été la cause, très-innocente à la vérité.

On voit que l'auteur de la Henriade avoit sous les yeux l'historien Josèphe, & Jérusalem, & les *Zélateurs*, lorsqu'il peignoit ainsi les horreurs du siège de Paris,

D'un amas d'étrangers la ville étoit remplie,
Tigres que nos aïeux nourrissoient dans leur sein,

Plus cruels que la mort, & la guerre, & la faim.....
De ces nouveaux tyrans les avides cohortes
Assiègent les maisons, en enfoncent les portes,
Aux hôtes effrayés présentent mille morts,
Non pour leur arracher d'inutiles trésors,
Non pour aller ravir, d'une main adultère,
Une fille éplorée à sa tremblante mère,
De la cruelle faim le besoin consumant,
Fait expirer en eux tout autre sentiment,
Et d'un peu d'aliment la découverte heureuse
Etoit l'unique but de leur recherche affreuse.
Il n'est point de tourment, de supplice & d'horreur
Que pour en découvrir n'inventât leur fureur.
Une femme, (Grand Dieu! faut-il à la mémoire
Conserver le récit de cette horrible histoire!)
Une femme avoit vu, par ces cœurs inhumains,
Un reste d'aliment arraché de ses mains.
Des biens que lui ravit la fortune cruelle,
Un enfant lui restoit, prêt à périr comme elle;
Furieuse, elle approche, avec un coutelas,
De ce fils innocent qui lui tendoit les bras:
Son enfance, sa voix, sa misère & ses charmes
A sa mère en fureur arrachent mille larmes;
Elle tourne sur lui son visage effrayé,
Plein d'amour, de regret, de rage, de pitié;
Trois fois le fer échappe à sa main défaillante.
La rage enfin l'emporte; &, d'une main tremblante,
Détestant son hymen & sa fécondité:
Cher & malheureux fils que mes flancs ont porté,
Dit-elle, c'est en vain que tu reçus la vie,
Les tyrans ou la faim l'auroient bientôt ravie:
Et pourquoi vivrois-tu? Pour aller dans Paris,
Errant & malheureux, pleurer sur ses débris!
Meurs avant de sentir mes maux & ta misère;
Rends-moi le jour, le sang que t'a donné ta mère;
Que mon sein malheureux te serve de tombeau,
Et que Paris du moins voie un crime nouveau.
En achevant ces mots, furieuse, égarée,
Dans les flancs de son fils sa main désespérée
Enfonce en frémissant le parricide acier,
Porte le corps sanglant auprès de son foyer,
Et, d'un bras que poussoit sa faim impitoyable,
Prépare avidement ce repas effroyable.
Attirés par la faim, les farouches soldats
Dans ces coupables lieux reviennent sur leurs pas.
Leur transport est semblable à la cruelle joie
Des ours & des lions qui fondent sur leur proie;
A l'envi l'un de l'autre ils courent en fureur,
Ils enfoncent la porte..... O surprise! ô terreur!
Près d'un corps tout sanglant à leurs yeux se présente
Une femme égarée & de sang dégoûtante.
Oui, c'est mon propre fils, oui, monstres inhumains,
C'est vous qui dans son sang avez trempé mes mains;
Que la mère & le fils vous servent de pâture;
Craignez-vous plus que moi d'outrager la nature?
Quelle horreur à mes yeux semble vous glacer tous!
Tigres, de tels festins sont préparés pour vous!
Ce discours insensé, que sa rage prononce,
Est suivi d'un poignard qu'en son cœur elle enfonce.
De crainte à ce spectacle, & d'horreur agités,
Ces monstres confondus courent épouvantés;
Ils n'osent regarder cette maison funeste;
Ils pensent voir sur eux tomber le feu céleste;
Et le peuple effrayé de l'horreur de son sort,
Levoit les mains au ciel, & demandoit la mort.

L'histoire & la poësie ne peuvent trop retracer à l'envi de semblables malheurs, pour nous en préserver à l'avenir, s'il est possible.

ZELPHA, (*hist. sacr.*) servante de Lia qui lui avoit été donnée par Laban son père dans le temps de son mariage avec Jacob. Lia voyant qu'elle avoit cessé d'avoir des enfans de ce patriarche, & croyant qu'elle n'en auroit plus, donna cette servante à son mari, qui en eut deux fils, Gad & Aser, lesquels furent chefs de deux tribus d'Israël. Genèse, chap. 29 & 30.

ZELTNER, (*hist. litt. mod.*) est le nom de divers savans allemands de Nuremberg, ministres, les uns dans cette ville, les autres dans le voisinage, tous vraisemblablement de la même famille. Les plus connus sont Jean Conrad & Gustave George; nous ignorons s'ils étoient frères.

1°. Jean Conrad étoit fils d'André *Zeltner*, ministre à Nuremberg. Il se distingua dans le cours de ses études par trois exercices publics qui firent du bruit; l'un sur les femmes savantes de la nation juive, l'autre sur la prophétesse Débora; le troisième sur cette proposition, qu'il n'y a aucun précepte de Dieu qui ne soit bon. Il est auteur d'une histoire latine de cent personnages célèbres par leur érudition, qui ont été correcteurs d'imprimerie. *Theatrum virorum eruditorum, qui speciatim typographis laudabilem operam praestiterunt.* Il s'est occupé encore d'autres ouvrages concernant l'invention & les progrès de cet art & le mérite de ceux qui l'ont cultivé. Il mourut à trente-trois

ans, la nuit du 5 au 7 avril 1719. Il étoit né le 4 octobre 1637.

2°. Guſtave-George fut profeſſeur en théologie & en langues orientales ; il fut auſſi miniſtre. Il écrivit, ainſi que Jean Conrad, ſur les femmes ſavantes de la nation juive, & ſur les imprimeries & les imprimeurs célèbres. Il eſt auteur de remarques ſur la bible allemande de Luther qui produiſirent dans la ſuite l'ouvrage intitulé : *Guſtavi-Georgii Zeltner diſſertatio theologica de novis bibliorum verſionibus germanicis non temerè vulgandis*, d'une hiſtoire du ſocinianiſme caché qui s'étoit, ſelon lui, gliſſé dans la ville & dans l'univerſité d'Altorf, *hiſtoria crypto ſocinianiſmi*; des vies des théologiens d'Altorf ; de celles des premiers paſteurs de Nuremberg, du livre intitulé : *Adoleſcentia reipublicæ iſraelitarum ſeu exercitatio de judicum temporibus hiſque proximis*, in 1 reg. 6 1, & act. 13. 20. Enfin de l'ouvrage qui a pour titre : *De corruptelis & medelis theologiæ diſſertatio gemina, quarum priori de conſanguinitate theologiæ myſticæ ac metaphyſicæ, poſteriori de genuinâ & ſpuriis theologiam docendi methodis ; acceſſere ſchediaſma de ſcriptoribus piorum deſideriorum epitaphium item metaphyſicæ & idem theologiæ fœderalis, brevi tabella adumbrata.*

Guſtave-George *Zeltner* mourut à Nuremberg, le 2 juillet 1738. Il étoit né en 1672.

ZEMIDAR ou JEMIDAR, (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donne dans l'Indoſtan ou dans l'empire du grand mogol, aux officiers de cavalerie ou d'infanterie, & quelquefois à des perſonnes diſtinguées qui s'attachent aux miniſtres & aux grands de l'état. (*A. R.*)

ZENDICISME, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom d'une ſecte, qui, du tems de Mahomet, avoit des partiſans en Arabie, & ſur-tout dans la tribu des Koreishites, qui s'oppoſa le plus fortement aux progrès de la religion mahométane. On croit que les opinions de cette ſecte avoient beaucoup de reſſemblance avec celles des ſaducéens parmi les juifs ; les arabes qui profeſſoient le *zendiciſme* étoient des eſpèces de déiſtes, qui nioient la réſurrection, la vie à venir, & qui croyoient que la providence ne ſe méloit point des affaires des hommes. M. Sale, auteur d'une excellente traduction angloiſe de l'alcoran, dit de ces arabes, qu'ils adoroient un ſeul Dieu ſans ſe livrer à aucune eſpèce d'idolâtrie & de ſuperſtition, & ſans adopter aucune des religions que ſuivoient leurs compatriotes. On prétend que ces ſectaires admettoient, ainſi que les diſciples de Zoroaſtre & de Manès, un bon & un mauvais principe, qui ſe faiſoient continuellement la guerre. (*A. R.*)

ZENIAL, (*hiſt. de Perſe*) fils d'Uſum-Caſſan, roi de Perſe, & général de ſon armée, ce qui n'arriva pas toujours aux fils de rois, fut envoyé par ſon père, en 1473, pour attaquer Trébizonde ſur la mer noire. Il battit juſqu'à deux fois, dans la Cappadoce, les lieutenans de Mahomet II, cet empereur turc ſi funeſte à l'empire grec. Les ſuccès de ce jeune prince lui ayant enflé le courage, il crut pouvoir ſe meſurer avec Mahomet lui-même. Mais il fallut céder à l'aſcendant d'un ſi redoutable vainqueur. L'armée perſane fut taillée en pièces, & *Zenial* lui-même fut tué dans le combat, mais ce ne fut pas ſans avoir diſputé la victoire & affoibli l'armée victorieuſe.

ZENICETE, (*hiſt. rom.*) pirate célèbre, lequel ayant bâti une forterelle ſur une montagne élevée qui lui ſervoit de retraite, infeſtoit par ſes courſes continuelles les côtes de l'Aſie mineure, & ſe rendoit redoutable aux navigateurs ; il fut défait environ un demi-ſiècle avant Jéſus-Chriſt, par P. Servilius, dit l'Iſaurique. Bientôt il fut forcé dans ſa retraite, & ſe voyant ſur le point d'être pris, il mit le feu à ſa maiſon, & ſe brûla lui-même avec tout ce qui étoit à lui.

ZENO, (*Hiſt. de Veniſe.*) eſt le nom :

1°. D'un célèbre général, (Charles Carlo), qui commandoit ſur mer les armées vénitiennes au quatorzième ſiècle, & que la difficulté de le remplacer à la tête de ces armées empêcha ſeule d'être élu doge. Il éprouva des contradictions & des perſécutions ; on l'accuſa d'avoir violé les loix de la république qui défendent aux vénitiens de recevoir ni penſion ni gratification d'aucun prince étranger. Il reſta en priſon pendant deux ans ; ſon innocence & le cri public l'en firent enfin ſortir, & il continua de ſervir avec le même zèle. Il conſacra ſes dernières années au repos, & à la culture des lettres. Il mourut en 1418, à quatre-vingt-quatre ans. Léonard Juſtiniani, orateur de la république, prononça ſon éloge funèbre.

2°. D'un poëte dramatique italien, dont le nom ne cède qu'au grand nom de Métaſtaſe. (Apoſtolo *Zéno*). M. *Zéno* eſt un des poetes auxquels le théâtre lyrico dramatique des Italiens a le plus d'obligation. Cet auteur a beaucoup contribué à lui aſſurer cette régularité d'action dont les chefs-d'œuvres dramatiques des anciens fourniſſoient l'exemple, & dont on s'étoit trop écarté en Italie depuis la renaiſſance de la tragédie juſqu'au tems de M. *Zéno*. Une grande fécondité unie à de grands talens, une longue ſuite de ſuccès diſtingués faiſoient regarder M. *Zeno* comme le poëte qui avoit le plus enrichi la ſcène lyrique en Italie, lorſque le célèbre abbé Métaſtaſio ou Métaſtaſe vint briller à ſon tour ſur cette ſcène & partager les applaudiſſemens qu'on prodiguoit à M. *Zéno*. La réputation de celui-ci fut bientôt balancée, un peu effacée même par celle de ſon rival. « L'élégance & « la douceur qui règnent dans la poëſie de ce der- « nier, dit le traducteur françois de M. *Zéno*,

» enlevèrent avec rapidité les suffrages d'une nation » extrêmement sensible à l'harmonie des vers, dé» licate sur le choix des expressions & la pureté du » style. Dans le parallèle qu'elle fit de ces deux » poëtes, elle sembla donner la préférence à » M. l'abbé Metastase ».

Le traducteur de M. *Zéno* souscrit à ce jugement pour ce qui concerne le langage & la versification, il convient qu'il appartient aux italiens seuls de prononcer sur ces articles, mais il réclame en faveur de son original des avantages dont toutes les nations peuvent juger, & qu'une traduction n'affoiblit point; il prétend que M. *Zéno* a plus d'invention que son rival, que les sujets de ses pièces sont plus variés, qu'il y règne un dialogue plus vif & plus serré, qu'il entend mieux la marche du théâtre.

On compte jusqu'à soixante-trois pièces dramatiques de M. *Zéno*, la première est de l'année *1695*, la dernière est de *1737*. De ces différens poëmes, les uns sont dans le genre tragique, les autres dans le genre comique, quelques-uns dans le genre pastoral, quelques autres dans le genre de la comédie héroïque, genre, dit le traducteur, qui « pouvoit » enrichir notre théâtre, & que nous avons laissé » perdre ».

Les œuvres dramatiques de M. *Zéno* furent imprimées en 1744, à Venise en dix volumes in-8°, par les soins de M. le Comte de Gozzi ami de l'auteur, & qui tenoit ses œuvres de lui-même.

M. *Zéno* étoit d'une de ces familles patriciennes que la république de Venise avoit autrefois envoyées dans l'isle de Candie pour y former une colonie; la perte que les vénitiens firent de cette Isle en *1669*, entraîna la ruine de toutes ces familles; les parens de M. *Zéno* ayant négligé de se faire inscrire sur le livre d'or, dans le terme fatal prescrit par les loix, cette omission lui fit perdre la noblesse. M. *Zéno* privé ainsi à-la-fois des avantages de la naissance & de la fortune, chercha dans ses talens les moyens de se procurer un établissement solide. Quelques refus, quelques désagrémens qu'il essuya dans sa patrie le déterminèrent à la quitter; il passa en Allemagne & alla se fixer à Vienne. Sa réputation l'y avoit précédé; toute la cour de Charles VI s'empressa de lui prodiguer les distinctions les plus flatteuses; la place de poëte & d'historiographe de sa majesté impériale étant venue à vaquer, fut donnée aussi tôt à M. *Zéno*. Ce poëte consacrant aux muses la fortune qu'il leur devoit, employa tous ses soins & tout son bien à se former une des belles bibliothèques qu'un simple particulier pût posséder, & un cabinet de médailles qui devint l'objet de l'admiration des curieux; on le vit cultiver avec beaucoup d'ardeur cette partie de l'histoire qui est appuyée sur les monumens publics, & il ne se rendit pas moins célèbre par la connoissance de l'antiquité que par les talens lyriques. Parvenu à un âge avancé, il renonça aux honneurs littéraires, à la société du grand monde; il quitta la cour de Vienne, qui lui conserva cependant la moitié de sa pension de poëte & d'historiographe. Le desir d'une vie tranquille & l'amour si naturel de la patrie le ramenèrent en Italie, où il partagea son savant loisir entre ses livres & quelques amis jusqu'à sa mort dont on ignore l'époque. Il laissa par son testament sa belle bibliothèque à la maison des Jésuites de Venise.

M. *Zéno* s'exerça dans plus d'un genre; en général ses premiers essais ne furent pas heureux; il se laissa trop éblouir d'abord par les *Concetti*; il voyoit lui-même avec pitié dans la maturité de son goût un poëme qu'il avoit fait autrefois sur la prise de Modon par les vénitiens dans la conquête qu'ils firent de la Morée, sous la conduite de Francesco Morosini vers la fin du dernier siècle. Le tems & l'étude de la nature ayant dans la suite formé son style, il donna lui-même l'exemple aux écrivains de sa nation de secouer entièrement le joug des *Concetti*. Outre ses œuvres dramatiques, on a de lui les vies des historiens & des orateurs de la république de Venise; il a donné lui seul vingt volumes du journal des savans d'Italie, continué par le P. Piétro Catterin *Zéno* son frère. Il s'amusa dans sa retraite à revoir le traité de monsignor Fontanini sur l'éloquence italienne, il en donna une édition nouvelle avec des corrections; il refondit aussi toutes les dissertations qu'il avoit d'abord données par forme d'observations sur Vossius. L'Albrizzi, imprimeur à Venise, les a rassemblées & publiées séparément en un volume in-4°. On a encore de M. *Zéno* un grand nombre de lettres publiées en trois volumes par M. l'abbé Forcenilli. Nous ne devons point oublier ici parmi ses titres littéraires, qu'il est regardé comme le fondateur de l'académie de Glianimosi.

Dans les œuvres dramatiques de M. *Zéno*, principal fondement de sa gloire, on trouve quelques-uns de ces drames sacrés que les italiens nomment *Oratorio*; ce sont des poëmes dialogués, dont le sujet est tiré de l'écriture sainte ou de l'histoire ecclésiastique, & que, suivant un usage établi depuis long-tems en Italie, & suivi aussi à la cour de Vienne, on chante dans les églises aux grandes fêtes.

» Ce genre, dit le traducteur, pourroit s'introduire avec succès dans notre langue & à notre concert spirituel. Ce feroit le vrai moyen de bannir en partie de ce concert la langueur qui y règne, & la musique vocale qu'on y exécute, ne feroit plus alors un vain bruit pour tous ceux qui n'entendent pas la langue des pseaumes ».

On a essayé plusieurs fois d'introduire en partie

ce genre à notre concert spirituel ; mais peut-être seroit-il à desirer que ces essais fussent poussés plus loin, & qu'au lieu de se borner à des scènes détachées, on présentât une action entière, régulière, susceptible d'intérêt. Telle est la forme que M. *Zéno* a fait prendre aux *Oratorio*, qui, avant lui, n'avoient ni régularité ni action.

Dans ces *Oratorio*, principalement dans *Joseph* & dans *Jonathas*, l'écriture est suivie avec la plus grande exactitude, non-seulement pour l'ordre des faits & de leurs moindres circonstances, mais encore pour l'expression; l'auteur s'aide quelquefois des interprétations des pères. Les idees accessoires dont il enrichit les différentes scènes, soit pour ménager les liaisons dramatiques, soit pour compléter l'action, s'assortissent presque toujours au sujet, & ne sont qu'une paraphrase naturelle du texte de l'écriture. Elles achèvent de rendre ces poëmes également édifians & intéressans. *Joseph* sur-tout, est plein de l'intérêt le plus touchant : le lecteur partage l'attendrissement généreux qui pénètre le cœur de ce patriarche, lorsqu'il voit ses frères humiliés devant lui, lorsqu'il entend leurs plaintes, lorsqu'il jouit de leurs remords.

Les grandes pièces ont plus d'intérêt encore ; il y en a une dont le titre & le sujet est *Mérope*. Cette Mérope d'Apostolo *Zéno* a des différences essentielles avec les autres *Méropes* italiennes & françoises qui ont paru soit sous ce titre, soit sous des titres différens. Elle a d'abord une ressemblance avec le sujet d'*Œdipe*. Un monstre dont le fabieux a évidemment fourni l'idée, ravage les campagnes de Messène en vengeance du meurtre de Cresfonte. Ce monstre est tué par un jeune inconnu qui arrive d'Etolie, c'est Epitide, fils de Cresfonte & de Mérope.

Mérope, chez M. *Zéno*, est beaucoup plus malheureuse que dans toutes les autres *Méropes* connues, elle est fortement soupçonnée d'avoir armé l'assassin de son mari. Poliphonte, scélérat beaucoup plus habile, tyran plus odieux que tous ceux qu'on a introduits jusqu'à présent dans ce sujet, s'est servi pour tuer Cresfonte, de la main d'Anaxandre, un des esclaves de la reine : cet esclave a disparu, Poliphonte l'a caché dans son palais, le réservant à d'autres crimes. Il fait retirer sa garde, il ouvre une porte secrette, & Anaxandre à la voix sort d'un cabinet ignoré ; Poliphonte l'engage par l'espérance de partager avec lui la couronne, à se mettre dans les fers pour accuser Mérope devant tous les Messéniens. Tandis que ce complot affreux se prépare, un ambassadeur du roi d'Etolie, à la cour duquel Epitide avoit été élevé, vient annoncer qu'Epitide est mort, qu'on a trouvé son corps massacré en Phocide, dans l'endroit où le chemin de Daulis & celui de Delphes se séparent ; l'ambassadeur réclame en même-tems Argie, princesse d'Etolie, que Poliphonte avoit enlevée, & qu'il gardoit comme ôtage. Cette princesse, sous le règne de Cresfonte, avoit été promise à Epitide son fils. Cependant, Epitide vainqueur du monstre, paroît devant Poliphonte, devant Mérope & devant l'ambassadeur d'Etolie, qui n'avoit annoncé sa mort que pour l'aider à cacher sa naissance & ses projets. Epitide qui se connoît & qui agit de concert avec l'ambassadeur, imagine une fable pour confirmer la mort d'Epitide, il dit à Mérope, en présence de Poliphonte, qu'il a trouvé dans le lieu & dans le tems indiqués par l'ambassadeur d'Etolie, un jeune homme que des brigands avoient percé de coups, & qui près d'expirer, l'avoient chargé de porter à Mérope une ceinture & une bague, que cette reine reconnoît pour avoir appartenu à son fils ; Mérope ne pouvant plus douter de sa mort, tourne tous ses soupçons contre Cléon lui même, c'est le nom qu'Epitide avoit pris ; elle presse Poliphonte de le livrer à sa vengeance, Poliphonte la refuse en alléguant le service important que ce jeune homme vient de rendre à Messène en la délivrant du monstre ; mais en effet c'est le meurtrier d'Epitide qu'il protège en lui ; pour le récompenser, il lui propose l'hymen d'Argie, qu'Epitide accepte avec transport ; il aimoit cette princesse & il en étoit aimé. Pendant tous ces mouvemens, Anaxandre se cache de manière à être vu ; il est pris, enchaîné, amené devant Mérope, qu'il a l'insolence d'accuser de la mort de Cresfonte ; Poliphonte, sur cette accusation, s'érige en juge de Mérope, & veut qu'elle périsse. Epitide, témoin de toutes ces horreurs, laisse éclater sa tendresse pour Mérope, & insulte Poliphonte. L'œil subtil de ce tyran pénètre le mystère qu'on lui cache, & découvre Epitide dans Cléon. Diverses circonstances habilement combinées le mènent à cette découverte. La haine que Cléon lui a témoignée, l'amour qu'il a laissé éclater pour Mérope, le refus qu'Argie avoit fait d'épouser Cléon lorsqu'il lui avoit été proposé sous ce nom, la facilité avec laquelle elle avoit rétracté ce refus, après avoir vû Cléon, voilà ses preuves. Il s'en explique avec Argie, il tire avec une adresse fatale cet aveu de sa bouche, il surprend, à force d'étaler de fausses vertus, toute la confiance de cette indiscrète amante, il lui peint Mérope comme une épouse impie, comme une mère dénaturée, souillée du sang de son mari & de ses fils, avide encore du sang du dernier fils qui lui reste ; il avertit Argie de cacher avec soin à Mérope qu'Epitide est à Messène, & d'affecter de le méconnoître si elle le voit devant Mérope ; son dessein est que Mérope elle-même fasse périr Epitide, en croyant punir l'assassin de son fils ; il envoie Epitide à Mérope, Epitide lui déclare qu'il est son fils ; Mérope voulant s'assurer de la vérité, fait venir Argie, qui, malgré tous les discours d'Epitide, se souvient de ce que lui a dit Poliphonte, & persiste à méconnoître son amant. Mérope, que Poliphonte avoit fait prévenir qu'il alloit lui envoyer l'assassin de son fils, avoit donné ses ordres

pour qu'en sortant de son appartement, Cléon reçût la mort. Mérope, après l'entrevue d'Epitide avec Argie, est convaincue que ce jeune homme est un imposteur & que c'est l'assassin d'Epitide, elle le renvoie avec indignation, & restant avec Argie, elle lui dit les ordres qu'elle a donnés. Alors Argie, saisie d'effroi, révèle son secret; Mérope, non moins épouvantée, ouvre précipitamment, & court révoquer ses ordres s'il en est tems encore; au lieu d'Epitide, elle trouve Poliphonte qui l'accable de nouveaux reproches sur la mort qu'elle vient de donner au dernier de ses fils, & qui la chargeant à-la-fois de la mort de tous les autres & de celle de son mari, lui annonce que les plus affreux supplices vont expier tant de forfaits. On ne peut rien ajouter à l'horreur de la situation de Mérope, ni à l'atrocité des crimes de Poliphonte; mais le moment que les dieux ont choisi pour manifester l'innocence de Mérope, & pour entraîner Poliphonte dans l'abîme qu'il avoit creusé lui-même, est enfin arrivé; ce monstre, plus cruel que celui qu'Epitide avoit abattu, veut offrir à Mérope le spectacle horrible de son fils égorgé, il fait tirer un rideau qui doit couvrir le corps de ce prince; on voit Epitide, mais Epitide vivant & accompagné d'Anaxandre; ce coup de théâtre s'explique naturellement. L'ambassadeur d'Etolie n'avoit cessé de veiller sur le prince & d'observer tous ses pas; il avoit arrêté les bras levés sur lui, au moment où il sortoit de la chambre de la reine. D'un autre côté, Poliphonte n'ayant plus besoin d'Anaxandre, avoit voulu briser ce dangereux instrument de tous ses crimes, il l'avoit fait attacher à un arbre dans l'intérieur de son palais, & après avoir ordonné à des soldats de le percer de fleches, il s'étoit retiré; l'ambassadeur d'Etolie étoit arrivé dans ce moment, il avoit fait suspendre le supplice d'Anaxandre, en se plaignant de ce qu'un crime public ne s'expioit pas publiquement; Anaxandre n'ayant plus rien à ménager & connoissant mieux encore quel homme il avoit servi, révèle tout à l'ambassadeur, & crie aux soldats, qu'avant qu'il meure, l'intérêt de l'état exige qu'il publie un secret important à la face de Messène entière; l'ambassadeur ayant ensuite sauvé Epitide, avoit fait venir Anaxandre devant lui. Ainsi, Epitide, de victime de Poliphonte, étant devenu son maître & son juge, envoie ce scélérat au supplice & ne condamne Anaxandre qu'à l'exil.

Nitocris, qui donne son nom à une des pièces d'Apostolo *Zéno*, est une reine d'Egypte, dont les historiens grecs ont célébré la vertu & la beauté. C'est la première femme qui ait régné en Egypte. Elle fit construire hors des murs de Memphis, une de ces fameuses pyramides, mises au nombre des merveilles de l'Univers, avec un vaste souterrain. Le roi Aménophis, son frère, ayant été assassiné, elle vengea sa mort & lui succéda. Voilà tout ce que l'histoire a fourni à M. *Zéno*. C'est sur ces fondemens qu'il a construit sa fable, à laquelle il a donné des traits de ressemblance marqués avec celle de notre comte d'Essex. Mirtée, par une suite de circonstances exposées dans la pièce, est coupable en apparence & innocent en effet; la reine qui l'aime, & à laquelle il préfère une rivale, veut le sauver, & est obligée de le condamner. Mirtée a la fermeté du comte d'Essex avec plus de douceur. Ratesès, prince issu des anciens rois d'Egypte, & Manétès son gendre, ressemblent à Cécil; c'est Ratesès qui est lui-même coupable de tous les crimes qu'il fait imputer à Mirtée; Manétès, qui paroît servir ses fureurs, sert en effet la reine & l'état; mais ce trait de son caractère ne se développe qu'à la fin, & il ressemble encore à l'Exupère d'*Héraclius*, en ce qu'il produit un heureux dénouement par un coup qu'on n'attendoit pas de lui.

Dans le sujet de *Papirius*, tiré du huitième livre de la première décade de Tite-Live, l'auteur a su retracer avec énergie les vertus vigoureuses des ames romaines dans les plus beaux tems de la république; il a sur-tout réussi à peindre avec des couleurs fortes & nobles, l'héroïque inflexibilité de Papirius, dans le maintien de la discipline militaire & des droits de la dictature.

L'*Andromaque* de M. *Zéno* ressemble à-la-fois à l'*Andromaque* d'Euripide, aux *Troyennes* du même poëte, à la *Troade* de Sénèque, à l'*Andromaque* de Racine, à l'*Héraclius* de Corneille.

1°. A l'*Andromaque* d'Euripide. Dans la pièce moderne, comme dans la pièce ancienne, Andromaque, livrée par l'absence de Pyrrhus aux fureurs jalouses d'Hermione, se réfugie au pied d'un autel qu'elle embrasse, asile sacré qui seul peut défendre ses jours; en même tems elle envoie avertir Pyrrhus du danger qui la menace; Hermione & ceux qui servent sa haine emploient d'abord l'artifice pour la tirer de son asile: la prudence d'Andromaque rend inutile cet artifice; ils veulent employer la violence; Pélée chez Euripide, Hélénus chez M. *Zéno*, arrive avec la garde de Pyrrhus pour sauver Andromaque.

2°. Aux *Troyennes* d'Euripide, en ce qui concerne le péril d'Astianax, l'ardeur des grecs à poursuivre sa mort, la douleur d'Andromaque, lorsque ce fils si cher est arraché de ses bras.

3°. A la *Troade* de Sénèque. M. *Zéno* a rendu avec beaucoup de force une scène terrible & admirable de la Troade de Sénèque. Andromaque, pour dérober son fils à la fureur des grecs & aux artifices d'Ulysse, le cache dans le tombeau d'Hector. Ulysse vient & interroge d'un ton cruel cette mère tremblante sur le sort d'Astyanax, elle répond par une équivoque adroite qu'il habite le séjour

de la mort ; cette réponse eût pû tromper tout autre qu'Ulysse ; mais cet habile prince démêle sur le visage & dans les discours d'Andromaque, plus d'inquiétude, plus de crainte que de douleur ; il félicite cette mère malheureuse d'avoir perdu un fils destiné à un supplice dont il lui peint énergiquement l'effrayante rigueur ; il s'apperçoit que cette description redouble la terreur d'Andromaque. « Attaquons-la, dit-il, de ce côté. » Volez, soldats, cherchez Astyanax de » toutes parts, & quand vous l'aurez trouvé, saisissez-» le aux cheveux, & traînez-le jusqu'à mes pieds. » Visitez toutes ces ruines, les antres, les tom-» beaux. Tu détournes les yeux & tu trembles ! » De quoi trembles-tu ? Ton Astyanax est mort ».

Andromaque se trouble de plus en plus. Ulysse s'apperçoit qu'elle ne cesse de regarder le tombeau d'Hector. « Soldats, s'écrie-t-il, abattez ce tom-» beau, jettez au vent ces cendres odieuses, qu'elles » soient éparses sur la terre ».

Andromaque s'écrie envain avec toutes les marques du désespoir, que les tombeaux sont encore plus sacrés que les temples. Ulysse n'en est que plus ardent à presser l'exécution de son ordre : « Laissez, » dit-il, cette femme pousser d'inutiles cris. Frap-» pez, détruisez, renversez..... ». Enfin, Andromaque accablée de tant de coups inattendus, & déjà presque trahie par ses frayeurs & par ses larmes, est forcée de faire sortir son fils du tombeau, de peur qu'il ne soit écrasé sous ses ruines.

4°. L'Andromaque de M. *Zéno* ressemble à celle de Racine. Elle est aimée de Pyrrhus & n'aime que la mémoire de son époux ; Oreste aime Hermione, qui veut le faire l'instrument de sa rage contre Pyrrhus dont elle est méprisée. Mais M. *Zéno* n'a point réuni dans la personne d'Oreste le contraste du caractère d'ambassadeur, chargé de presser l'union de sa maîtresse & de son rival, avec le caractère d'amant & de vengeur de cette maîtresse, c'est Ulysse qui est l'ambassadeur de la Grèce, & qui dit à Pyrrhus les mêmes choses à peu près que lui dit Oreste dans l'Andromaque françoise, il en reçoit aussi à-peu-près les mêmes réponses ; il y a encore dans le cours de la pièce plusieurs autres détails où M. *Zéno* n'a fait que traduire le poëte français.

5°. Enfin l'*Andromaque* italienne ressemble à l'*Héraclius* de Corneille. C'est peut être ici l'imitation la plus brillante dont on trouve l'exemple dans M. *Zéno*, elle répand un grand intérêt sur la pièce, & prépare le dénouement, qui, suivant la loi que M. *Zéno* paroit s'être imposée, doit toujours être heureux dans ces drames lyriques. Malheureusement cette imitation ne porte pas sur des faits assez vraisemblables ; M. *Zéno* feint qu'Andromaque a su dérober à la vigilance du fidèle Eumée, le fils d'Ulysse, même dans sa plus tendre enfance, qu'elle a élevé Télémaque avec Astianax, qu'elle seule sait le secret de leur naissance, qu'elle les cache tous deux dans le tombeau d'Hector, que quand elle y est forcée par les violences d'Ulysse, elle les en tire tous deux ; qu'elle apprend à Ulysse qu'un de ces deux enfans est Télémaque, & qu'elle enchaîne ainsi sa cruauté ; mais Eumée reconnoît Télémaque à une marque particulière, & Astianax est porté au haut de la tour d'où il doit être précipité ; Ulysse va donner le signal de sa mort, lorsqu'il voit tout-à-coup arriver Pyrrhus avec Télémaque, qui, pour sauver la vie à celui qu'il avoit jusqu'alors cru son frère, avoit eu la générosité d'aller se remettre entre les mains de Pyrrhus pour lui répondre de la vie d'Astianax. Ulysse, après un long combat que entretient les terreurs d'Andromaque, se détermine enfin à sauver Astianax pour sauver Télémaque. Pyrrhus se fait l'effort d'épouser Hermione, & cède à Andromaque & à Hélénus la partie de l'Epire, nommée Molossie.

M. *Zeno* a aussi un *Mithridate* ; mais il ne ressemble au Mithridate françois que par sa haine contre Rome : cette haine qui n'est qu'un trait subalterne, & pour ainsi-dire accidentel de son caractère, est même soutenue par de petits moyens ; mais la situation principale de cette pièce est celle d'Inés de Castro. Laodice, veuve de Tigranne I, roi d'Arménie, mère de Tigrane II, & belle-mère de Pharnace, fils de Mithridate, a une fille nommée Apamée, dont les intérêts politiques du Pont & de l'Arménie, exigent l'union avec Pharnace ; ce prince résiste à cette alliance, parce qu'il est marié secrétement à une fille dont la naissance & la destinée sont inconnues ; elle se nomme Aristie. Mithridate fait exactement le rôle d'Alphonse le Justicier, Laodice celui de la reine, épouse d'Alphonse, Pharnace de Dom Pèdre, Apamée de Constance, Aristie d'Inès. Pour que le dénouement soit heureux, Aristie est reconnue dans la suite pour une seconde fille de Laodice dont cette reine pleuroit la perte depuis long-tems. On voit que M. *Zéno*, ainsi que M. Métastase peut-être, s'est plus piqué d'imiter heureusement de grands modèles que d'imaginer lui-même ; mais s'il n'est pas toujours créateur des situations les plus frappantes ni de l'intérêt principal qui règne dans ses pièces, il est toujours original dans la manière d'employer, de fondre, de lier, de rapprocher des traits épars, des situations étrangères, & d'en tirer des résultats nouveaux.

ZENOBE (Saint) ZENOBIUS, (*hist. ecclés.*) évêque de Florence, du temps des ariens & ensuite du temps de Julien, signala son zèle contre les erreurs de cet empereur & de ces hérétiques. Au reste son nom est plus connu que son histoire. Les savans ne s'accordent pas sur ce qui le concerne. C'est Paulin qui a parlé le premier de lui dans la vie de Saint Ambroise ; il vivoit encore dans les commencemens du cinquième siècle.

ZÉNOBIE

ZÉNOBIE. (*Hist. rom.*) Il y a deux femmes de ce nom, célèbres dans l'histoire romaine, car c'est à l'histoire romaine que vient se rapporter l'histoire de tous les peuples contemporains des romains, & qui ont été connus d'eux. Il n'y a d'histoire ancienne que par les grecs & les romains, & tout ce que des auteurs de ces deux nations ont écrit, est censé appartenir à leur histoire.

1°. La première *Zénobie* est la femme de Rhadamiste, c'est la *Zénobie* de *Crébillon*. Les principaux faits rapportés dans l'exposition de la pièce sont conformes à l'histoire, telle que Tacite l'a écrite au douzième livre des annales, depuis le chapitre 44 jusques & compris le 51°. Rhadamiste, fils de Pharasmane, roi d'Ibérie, épouse *Zénobie*, fille de Mithridate, roi d'Arménie, & frère de Pharasmane. Il dépouille Mithridate, son oncle & son beau-père, de ses états, & le fait périr. Il est chassé lui-même de l'Arménie par un soulèvement général des peuples, & il ne dut son salut, dans cette occasion, qu'à la vitesse de ses chevaux. Il emmenoit avec lui *Zénobie*, sa femme, dont il étoit éperdument amoureux & jaloux, quoiqu'il eût fait périr son père, & dont, malgré ce même parricide, il étoit tendrement aimé. Elle étoit grosse, & malgré la foiblesse & la langueur, suites de cet état, la crainte des rebelles & sa tendresse pour son mari, semblèrent d'abord lui donner des forces pour soutenir les fatigues de cette fuite précipitée; mais elle sentit bientôt de tristes effets de cette course forcée, *ubi quati uterus & viscera vibrantur*, elle sentit qu'elle ne pouvoit aller plus loin, & pria son mari de la délivrer des dangers & des outrages de la captivité dont elle étoit menacée: *orare ut morte honestâ contumeliis captivitatis eximeretur*; on sait combien ce sentiment étoit puissant chez les anciens. Rhadamiste l'embrasse, la console, tâche de la ranimer, admire son courage & sa vertu; mais voyant ses forces épuisées, voyant qu'elle va tomber dans les mains des ennemis, il lui accorde la funeste grace qu'elle imploroit, il la frappe, la blesse & la jette dans l'Araxe. Tacite avoue que pour frapper ce coup terrible, il eut besoin & de la violence de l'amour jaloux qui le transportoit, & de l'habitude qu'il avoit prise du crime: *modò timore agit, ne quis relictâ potiretur; postremò, violentiâ amoris, & facinorum non rudis, destringit acinacem.* M. de Crébillon, qui vouloit, avec raison, que Rhadamiste fût coupable, mais qu'il eût des remords & qu'il ne fût pas odieux, a supposé que, dans cette horrible extrémité, il voulut se tuer lui-même:

Peins-toi mon désespoir dans ce fatal moment;
Je voulus m'immoler; mais Zénobie en larmes,
Arrosant de ses pleurs mes parricides armes,
Vingt fois pour me fléchir, embrassant mes genoux,
Me dit ce que l'amour inspire de plus doux
Hiéron, quel objet pour mon ame éperdue!
Jamais rien de si beau ne s'offrit à ma vue.
Tant d'attraits cependant, loin d'attendrir mon cœur,
Ne firent qu'augmenter ma jalouse fureur.
Quoi! dis-je en frémissant, la mort que je m'apprête
Va donc à Tiridate assurer sa conquête!
Les pleurs de Zénobie irritant ce transport,
Pour prix de tant d'amour je lui donnai la mort,
Et n'écoutant plus rien que ma fureur extrême,
Dans l'Araxe aussi-tôt je la traînai moi-même.

Ces sentimens ne sont que trop naturels dans un caractère violent & un peu féroce, tel que celui de Rhadamiste, & ce récit a du pathétique; mais il semble que, dans le projet d'ôter à l'action de Rhadamiste une partie de ce qu'elle a d'odieux, M. de Crébillon auroit dû faire dire, au moins par *Zénobie*, dont la générosité tend toujours à excuser son mari, qu'il n'avoit fait que céder à ses instances & que lui accorder la grace qu'elle imploroit à genoux. Il auroit pu aussi employer tous les traits d'amour que Tacite lui fournissoit, & par lesquels il adoucit ce que l'action de Rhadamiste a de cruel: *Ille primò amplecti, adlevare, adhortari, modò virtutem admirans, modò timore æger*, &c.

Des bergers trouvent *Zénobie* respirante encore, ils la secourent, ils bandent ses plaies, arrêtent son sang, emploient efficacement des simples & des médicamens, ils la rendent à la vie, &, instruits de son nom & de ses malheurs, ils la mènent à Artaxate, d'où elle fut conduite à Tiridate, qui la traita en reine, & lui rendit toutes sortes d'honneurs dans les états qu'il lui avoit enlevés. Cette aventure arriva sous le règne de Néron, vers l'an 54 de J. C.

2°. La seconde *Zénobie* est l'illustre femme d'Odénat, l'illustre rivale de l'empereur Aurélien, *Zénobie*, reine de Palmyre. Dans le tems que, sous le foible Gallien, il s'élevoit de toutes parts des tyrans qui déchiroient l'empire, Odénat, (voyez son article) fidèle à Gallien, fut élevé à la dignité d'Auguste, & eut le commandement général des troupes romaines dans l'Orient. *Zénobie* n'étoit qu'une seconde femme d'Odénat. Il avoit eu d'une première femme un fils nommé Hérode, objet de toute sa prédilection, & *Zénobie* voyoit avec peine la préférence que donnoit Odénat à ce fils aîné sur les enfans qu'il avoit eus d'elle. Dans cette disposition des esprits, il arriva qu'un neveu d'Odénat, nommé Meonius, manqua sensiblement de respect à son oncle dans diverses parties de chasse, qui, en Orient, ne sont pas réputées de simples jeux: malgré la défense expresse d'Odénat, plusieurs fois réitérée, il affecta de tirer toujours le premier sur la bête. Odenat, irrité, lui fit ôter son cheval, affront sanglant chez ces nations; Méonius

s'emporta jusqu'à menacer Odénat, qui le fit mettre dans les fers. Méonius ne songea plus qu'à la vengeance ; mais comme pour savoir se venger il faut savoir souffrir & dissimuler, il s'humilia, il implora le secours d'Hérode pour obtenir sa grace. Aussi-tôt qu'il se vit en liberté, il conspira contre son oncle, qui la lui avoit rendue, & contre Hérode qui la lui avoit procurée, & il les assassina tous les deux dans un festin, vers l'an de J. C. 267. Il se fit ensuite proclamer empereur, mais sa vie molle & voluptueuse le faisant mépriser, les soldats mêmes qui l'avoient élu ne tardèrent pas à le tuer. Ce fut *Zénobie* qui recueillit le fruit du crime de Méonius par la mort d'Hérode, ce qui la fit soupçonner d'avoir eu part à l'attentat qui avoit fait périr son mari & son beau-fils. Si ce soupçon est fondé, elle ne peut obtenir de place que parmi les Sémiramis, les Jeanne de Naples, &c., qui ont acheté par un grand crime le droit d'acquérir de la gloire & de mettre leurs talens en activité : mais quel chemin que le crime pour pervenir à la gloire ! *Zénobie*, après la mort d'Odénat, d'Hérode & de Méonius, se mit en possession de la souveraine puissance dans l'Orient. Gallien, qui avoit cru devoir conférer le titre d'Auguste à son mari, crut ne rien devoir à la veuve, & ne voulut point reconnoître la souveraineté d'une femme. Cette femme lui prouva bientôt que son alliance méritoit d'être recherchée. Héraclien, à qui Gallien confia le soin des affaires de l'Orient, ayant cru devoir attaquer *Zénobie*, fut complettement vaincu, & put à peine sauver les débris de son armée. Pendant le règne heureux, mais court, de Claude II ; pendant qu'Aurélien, son illustre successeur, repoussoit les goths ; qui, malgré le carnage horrible que Claude en avoit fait, avoient passé le Danube, pendant qu'il remportoit aussi de grands avantages sur divers peuples germains, *Zénobie* continuoit de troubler l'Orient & d'accroitre sa puissance Cette reine altière, qui se vantoit d'être issue des rois d'Egypte, avoit ajouté ces état à ceux qu'Odénat, son mari, avoit possédés ; ses armées se répandoient déjà dans la Cappadoce & dans la Cilicie ; sa vaste ambition ne se proposoit pas un moindre objet que la réunion de toutes les parties de l'empire romain sous ses lois. Aurélien se hâta d'arrêter ce torrent qui sembloit devoir tout inonder ; il vola en Cappadoce, où les obstacles que la ville de Tyane lui opposa enflammèrent sa colère à tel point, qu'il jura de n'y pas laisser un chien vivant, ce furent ses termes ; mais la modération revint avec la victoire, & Tyane lui ayant été livrée par un de ses citoyens, il donna un exemple singulier de justice en faisant périr ce traitre ; ses soldats, avides de pillage, lui rappelèrent le serment qui lui étoit échappé, il l'éluda par une plaisanterie : « Tuez » tous les chiens, dit-il, je vous les abandonne, » mais respectez le sang humain. » Vopiscus n'a pas manqué d'attribuer l'indulgence d'Aurélien à une apparition de l'ombre d'Apollonius de Tyane, qui, du sein de la gloire, protégeant ses concitoyens, avertit Aurélien de les épargner, & lui promit la victoire à ce prix. Cependant *Zénobie*, vaincue dans deux grands combats, & dépouillée de presque toutes ses conquêtes, n'avoit encore rien perdu de son courage ni de sa fierté, elle s'enferma dans sa ville de Palmyre, fondée par Salomon, & si célebre jusques dans ses ruines. On connoit la réponse noble & hardie que *Zénobie* fit à Aurélien, qui lui offroit la vie & une retraite si elle vouloit se rendre. Boileau l'a traduite dans la préface du traité du sublime.

Zénobie, reine de l'Orient, à l'empereur Aurélian :

» Personne, jusques ici, n'a fait une demande
» pareille à la tienne. C'est la vertu, Aurélian, qui
» doit tout faire dans la guerre. Tu me commandes
» de me remettre entre tes mains, comme si tu ne
» savois pas que Cléopatre aima mieux mourir avec
» le titre de reine, que de vivre dans toute autre
» dignité. Nous attendons le secours des perses ;
» les sarrasins arment pour nous ; les arméniens se
» sont déclarés en notre faveur ; une troupe de
» voleurs dans la Syrie a défait ton armée. Juge
» ce que tu dois attendre, quand toutes ces forces
» seront jointes. Tu rabattras de cet orgueil avec
» lequel, comme maître absolu de toutes choses,
» tu m'ordonnes de me rendre. »

Le siège de Palmyre dura très-long tems, & la disette des vivres put seule lasser la résistance de la reine. Réduite enfin à la dernière extrémité, mais incapable de se soumettre volontairement au vainqueur, elle résolut de s'enfuir chez les perses, & d'implorer leur secours, mais Aurélien, averti de sa suite, envoya sur ses traces quelques cavaliers, qui l'atteignirent au passage de l'Euphrate. Elle parut devant Aurélien, à qui elle fit un compliment fier & flatteur :

» Je vous reconnois, lui dit-elle, pour empereur,
» puisque vous savez vaincre. Gallien & ses sem-
» blables m'ont toujours paru indignes de ce nom ».
Aurélien souilla sa victoire par le sang de l'illustre Longin, secrétaire & confident de *Zénobie* : le crime dont il le punit fut d'avoir écrit la lettre qu'on vient de voir. (*Voyez* l'article LONGIN.)

Cette mort fut déshonorante aussi pour *Zénobie*, car, si l'on en croit l'historien Zosime dans un passage traduit encore par Boileau, *Zénobie* se voyant arrêtée, rejetta toute sa faute sur ses ministres, « qui avoient, dit-elle, abusé de la foi-
» blesse de son esprit. Elle nomma entr'autres Lon-
» gin, celui dont nous avons encore plusieurs écrits
» si utiles. Aurélian ordonna qu'on l'envoyât au
» supplice. Ce grand personnage souffrit la mort
» avec une constance admirable, jusques à con-

» soler en mourant ceux que son malheur touchoit » de pitié & d'indignation. »

Les soldats demandoient aussi la mort de *Zénobie*, tant la guerre rend féroce! Aurélien la réserva pour son triomphe, peine doublement humiliante pour une reine qui avoit cité Cléopatre, & qui prétendoit être de sa race. Si ce triomphe fut honteux pour elle, il ne fut pas glorieux pour le vainqueur, qui fut blâmé d'avoir triomphé d'une femme avec tant de faste. Il répara ce tort par la conduite pleine de douceur & d'humanité qu'il tint dans la suite à son égard. Il lui donna l'asile qu'il lui avoit promis; ce fut une terre magnifique, voisine de Rome, & dans les environs de Tivoli. *Zénobie* y vécut honorée, chérie & heureuse. On lui reprocha cependant du faste, du penchant à la cruauté, & un vice dégoûtant dans une femme, la passion pour le vin. Quelques auteurs ont dit qu'elle avoit embrassé le judaïsme; Baronius dit même qu'elle embrassa le christianisme; & les erreurs du fameux hérésiarque Paul de Samosate, avec lequel elle eut plusieurs entretiens sur la religion, eurent pour origine le desir qu'il eut de l'attirer à la religion chrétienne, & la condescendance qu'il eut pour ses préjugés & pour ses répugnances. (*Voyez* l'article PAUL DE SAMOSATE.) Il a paru en 1758 une histoire de *Zénobie* par M. Euvoi de Hauteville; on y joint à son titre de reine de Palmyre celui d'impératrice.

ZÉNODORE, (*Hist. rom.*) sculpteur du tems de Néron, fit une statue colossale de Mercure & une de Néron, qui sans doute étoit en regard avec celle du Dieu. C'est une des flatteries ordinaires aux artistes; la statue de Néron étoit d'environ cent dix pieds de hauteur; elle étoit consacrée au soleil; ainsi Néron étoit le soleil, il étoit Apollon, il étoit tout ce qu'on vouloit; il étoit sur-tout le rival de Mercure: *c'étoient deux puissans Dieux.* Vespasien fit dans la suite ôter la tête de Néron, & mettre à la place celle d'Apollon, ornée de sept rayons.

ZÉNON. (*Hist. anc.*) L'antiquité nous offre, sous ce nom, trois philosophes de différentes sectes:

1°. *Zénon* d'Elée, disciple de Parménide, qui l'avoit été de Xénophane, fut, dit-on, adopté pour fils par ce même Parménide. *Zénon* passe pour l'inventeur de cette dialectique sophistique, qui enseigne à discourir sur toutes sortes de matieres, & à défendre indifféremment toutes sortes d'opinions; l'invention n'est pas heureuse, & n'a pas fait de bien au monde. Ce fut lui qui proposa contre l'existence du mouvement des sophismes embarrassans, que Diogène résolut, en marchant devant lui: c'est ainsi qu'il faut réfuter les raisonneurs, quand on est bien sûr d'avoir raison. Des critiques observent que cette contestation ne peut pas avoir eu lieu entre ce *Zénon* & le fameux Diogène; parce que le premier vivoit long-tems avant le second. Le Diogène dont il s'agit n'étoit peut-être pas le cynique; il importe peu que ce fût Diogène, ou tout autre philosophe, ce qui importe, c'est que la subtilité sophistique, d'où naquit depuis la subtilité scolastique, ait été confondue par l'action la plus simple & par un argument sans réplique.

Zénon, quoique philosophe, étoit sujet à l'emportement, & des injures qu'on croyoit qu'il auroit dû mépriser, trouvoient en lui beaucoup de sensibilité: *si j'étois insensible aux injures*, disoit-il, *je le serois aussi aux louanges.* Comment veut-on en effet que ceux qui recherchent la gloire & l'estime publique ne soient pas désagréablement affectés de tout témoignage de haîne ou de mépris? Mais si *Zénon* eut le tort d'être un sophiste, & la foiblesse, si l'on veut, d'être un peu irascible, il montra un grand caractère & un courage héroïque dans toutes les circonstances de sa mort. Un tyran, nommé Néarque, opprimant sa patrie après l'avoir asservie, *Zénon* entreprit de la remettre en liberté; son projet ayant été découvert, & *Zénon* livré à la torture en présence du tyran, il se coupa la langue avec les dents, & la cracha au visage de Néarque, de peur que la violence des tourmens ne lui arrachât les noms de ses complices. On dit qu'il fut pilé vif dans un mortier. On en dit autant d'Anaxarque, & on ajoute que pendant qu'on piloit ce dernier, il s'écrioit, en bravant les bourreaux: *Pilez l'étui d'Anaxarque, vous ne pouvez rien sur son ame. Zénon* d'Elée vivoit environ cinq siecles avant Jésus-Christ.

2°. Le plus illustre des personnages du nom de *Zénon*, est le chef de la secte stoïcienne. Celui-ci étoit de Citie ou de Citrie, dans l'île de Cypre. Il s'appliqua d'abord au commerce, & fit naufrage au port Pyrée, en revenant d'acheter de la pourpre de Phénicie, sur laquelle il avoit espéré de faire un gain honnête. Au milieu de la douleur que lui causoit la perte de ses espérances, retiré dans Athènes, il entre chez un libraire, tombe sur un ouvrage de Xénophon, & y trouve la satisfaction la plus pure qu'il eût encore susceptible, non-seulement de consolation, mais d'un plaisir vif, & que c'est la philosophie qui lui procure ce plaisir. Il demande où l'on trouve ces philosophes dont parle Xénophon: dans ce moment même on vit passer le philosophe cynique Cratès; (*Voyez* son article) *Zénon* s'attache à lui, devient son disciple, suit ses leçons pendant dix ans: il étoit âgé de trente ans lorsqu'il avoit commencé à les suivre. Cette nouvelle carriere se trouva être celle pour laquelle il étoit né. Il comprit qu'il lui seroit bien plus doux & bien plus aisé de mépriser les richesses que de les acquérir; ce mépris des richesses lui plut beaucoup dans la philosophie cynique; mais comme c'étoit un esprit sage & ennemi des excès, il ne

put jamais goûter l'impudence & l'effronterie qui défiguroient cette secte.

Il ne se lassoit point de s'instruire ; après avoir étudié dix ans sous Cratès, il étudia dix autres années sous Stilpon de Mégare, Xénocrate & Polémon. Des leçons de ces différens maîtres, modifiées & corrigées les unes par les autres, & auxquelles il ajouta ses propres réflexions, il se fit une philosophie particulière, & fut le fondateur d'une secte nouvelle, qui devint bientôt, & même de son tems, la plus célebre de toutes ; ce fut celle des Catons & des Brutus, ce fut celle des plus vertueux personnages d'Athènes & de Rome. Horace s'est souvent moqué des stoïciens, Cicéron les respecte. On a reproché à cette secte quelques erreurs, sur-tout celle de n'admettre aucune distinction de qualité ni de degré entre les différentes fautes, les divers défauts, les différens vices, & de regarder comme également coupable tout ce qui s'écarte un peu ou beaucoup de ce point central & unique dans lequel seul les stoïciens font consister la vertu. Cette confusion de principes, d'objets, de degrés, qui exclud toute idée de justice distributive & de proportion entre les peines & les fautes, & qui prive de mérite toutes les approximations qui n'arrivent pas jusqu'au but précis, cette philosophie bizarre, n'est ni utile au monde ni encourageante. & Horace a raison sur ce point contre les stoïciens :

Cur non
Ponderibus modulisque suis ratio utitur, ac res
Ut quaque est, ita suppliciis delicta coërcet ?
Si quis eum servum, patinam qui tollere jussus,
Semesos pisces tepidumque ligurierit jus,
In cruce suffigat, Labeone insanior inter
Sanos dicatur. Quantò hoc furiosius, atque
Majus peccatum est ; paulum deliquit amicus,
Quod nisi concedas, habeare insuavis, acerbus ;
Odisti & fugis....
Comminxit lectum potus, mensâve catillum
Evandri manibus tritum dejecit, ob hanc rem,
Aut positum antè meâ quia pullum in parte Catini
Sustulit esuriens, minùs hoc jucundus amicus
Sit mihi ? Quid faciam si furtum fecerit, aut si
Prodiderit commissa fide, sponsumve negarit ?
Queis paria esse ferè placuit peccata, laborant,
Cùm ventum ad verum est, sensus moresque repugnant,
Atque ipsa utilitas justi propè mater & æqui.....
Nec vincet ratio hoc, tantumdem ut peccet, idemque
Qui teneros caules alieni fregerit horti,
Et qui nocturnus Divûm sacra legerit ; adsit
Regula, peccatis quæ pœnas irroget æquas,
Ne scuticâ dignum horribili sectere flagello.
Nam ut ferulâ cædas meritum majora subire
Verbera, non vereor ; cùm dicas esse pares res
Furta latrociniis, & magnis parva mineris
Falce recisurum simili te, si tibi regnum
Permittant homines.

Qu'on dise aux hommes : Avancez toujours dans le chemin de la vertu, sans jamais regarder en arrière ; ne soyez pas contens que vous n'ayez atteint ce degré de perfection où la nature humaine peut s'élever ; croyez n'avoir rien fait, s'il vous reste quelque chose à faire :

Nil actum reputans, si quid superesset agendum.

Cette doctrine a un but moral ; mais qu'on égale en tout une erreur, un ridicule, une légèreté, une foiblesse, aux horreurs de l'assassinat & de l'empoisonnement, il n'y a rien là de moral, ni de juste, ni de sensé.

Au reste, ces rafinemens & ces subtilités ont été ajoutés après coup par des stoïciens, qui ont altéré & sophistiqué la doctrine de leur maître.

Zénon s'appliqua, pendant soixante-huit ans entiers sans interruption, à la philosophie, soit pour l'étudier, soit pour l'enseigner aux autres. Il enseigna pendant quarante-huit ans, il en vécut quatre-vingt-dix huit sans aucune incommodité. A cet âge il fit une chûte qui dérangea sa santé. Ce fut, dit-on, pour lui un avertissement de quitter volontairement la vie, que sans doute il n'eût pas conservée long-tems, & dont les restes lui auroient été pénibles.

Zénon donnoit ses instructions dans une galerie ou portique, en grec στοα, d'où vient le nom de stoïciens. Ce portique étoit vaste, & l'on pouvoit s'y promener à couvert.

En général, les anciens philosophes grecs prenoient pour philosopher le tems de la promenade, & pour écoles des lieux propres à cet exercice. Platon donnoit ses leçons dans l'académie, c'est-à-dire, dans un champ couvert d'arbres, sur les bords du fleuve Ilissus ; ce champ ou cette forêt avoit appartenu autrefois à un particulier nommé Académus, & retint ce nom d'académie :

Atque inter sylvas academi quærere verum.

Aristote enseignoit dans le lycée, lieu pareillement spatieux & couvert d'ombre, & ses disciples furent nommés *péripatéticiens*, parce qu'ils philosophoient en se promenant.

Epicure philosophoit dans des jardins.

Un philosophe anglois observe qu'il y a autour d'Oxford un grand nombre de jardins charmans, favorables aux études & aux exercices de l'université de cette ville.

L'aspect du ciel, l'ombre, l'eau, d'agréables allées, un air pur, un exercice doux & modéré, la liberté toujours plus grande en plein air & dans le mouvement de la promenade, que dans un endroit enfermé, mettent l'esprit dans la situation la plus propre à concevoir & à recevoir des idées, & le disposent à connoître, à sentir, à goûter les plaisirs purs de l'intelligence & de la vérité.

On a retenu de *Zénon* des mots & des maximes. C'est lui qui a dit le premier qu'un véritable ami est un autre soi-même: *Zeno citieus interrogatus quid reverà esset amicus, respondit: ALTER EGO.*

Il observoit que la nature, en nous donnant deux oreilles & une seule bouche, sembloit avoir voulu nous avertir qu'il falloit beaucoup plus écouter que parler. Peu de chose, disoit-il, donne la perfection aux ouvrages, quoique la perfection ne soit pas peu de chose.

Il comparoit ceux qui parlent bien & qui vivent mal

Qui curios simulant & bacchanalia vivunt,

à la monnoie d'Alexandrie, belle & brillante, mais d'un faux métal.

Zénon est l'auteur de ce grand principe des stoïciens, qui mériteroit d'être vrai, qu'*avec la vertu on peut toujours être heureux, malgré toutes les infortunes & au milieu même des tourmens.* C'est trop dire; il a été donné aux méchans de faire beaucoup souffrir les bons, qui ne se permettent pas de leur rendre: or, l'être qui souffre n'est point heureux; mais la vertu fournit des consolations & des douceurs secrettes dont les méchans n'ont point d'idée.

Zénon, beaucoup plus sage que ne l'ont été ses disciples dans la suite, n'étoit point du tout d'avis que le sage ne dût jamais aimer. Quoi donc! disoit-il, le partage de la beauté, l'image la plus naturelle de la vertu, & celui de la vertu, plus belle encore que son image, seroit donc de n'être aimées que des sots & des insensés! Non, l'hommage du sage leur est dû, & c'est le seul qui puisse les flatter.

La maxime qu'une partie de la science consiste à ignorer les choses qui ne doivent pas être sues,

Nescire quædam magna pars sapientiæ,

est originairement de *Zénon*.

Vivre conformément à la nature, à la raison, à la vertu, étoit son principe dominant, & formoit comme le fond de sa doctrine. Il ne reconnoissoit qu'un Dieu, & il le regardoit comme l'ame du monde. C'étoit l'opinion de presque tous les philosophes, & les poëtes philosophes l'ont adoptée:

Deum namque ire per omnes
Terrasque, tractusque maris, cœlumque profundum.

Il admit le fatalisme, c'est-à-dire, une destinée inévitable, & ce fut la doctrine de tout le portique; mais on a beau adopter cette doctrine dans la théorie, on l'abandonne toujours dans la pratique. Un esclave fripon & raisonneur vola *Zénon*, qui le prit sur le fait & le battit; l'esclave lui opposa son systême: *J'étois*, lui dit-il, *destiné à commettre ce vol. Oui*, répliqua *Zénon*, *& tu l'étois aussi à être bien châtié.*

Pendant qu'un philosophe assure
Que toujours par leurs sens les hommes sont dupés,
Un autre philosophe jure
Qu'ils ne nous ont jamais trompés.

dit la Fontaine. En effet, Arcésilas & l'académie, tant ancienne que moderne, déféroient fort peu au rapport des sens. *Zénon* leur étoit plus favorable, il admettoit leur témoignage comme certain, comme évident, pourvu que les organes soient sains & en bon état, & que rien n'en empêche l'action. *Ità tamen maxima est in sensibus veritas, si & sani sunt & valentes, & omnia removentur quæ obstant & impediunt.*

Epicure alloit bien plus loin, il regardoit les sens comme infaillibles. *Epicurus omnes sensus veri nuntios dixit esse*, dit Cicéron, de nat. Deor.

Zénon accordoit aussi le caractère de la certitude à de certaines idées métaphysiques sur la morale. « L'homme de bien, dit-il, est déterminé à tout » souffrir & à se laisser déchirer par les plus cruels » tourmens, plutôt que de manquer à son devoir, » & que de trahir la fidélité qu'il doit à sa patrie. » Je demande pourquoi il s'impose à lui-même une » loi si dure & si contraire, en apparence, à ses » intérêts, & s'il est possible qu'il prenne une » telle résolution, à moins d'avoir dans l'esprit une » idée claire & distincte de la justice & de la fidé» lité, qui lui montre évidemment qu'il doit s'ex» poser à tous les supplices, plutôt que de rien » faire qui soit contraire à la justice & à la fi» délité. »

Quæro etiam, ille vir bonus, qui statuit omnem cruciatum perferre, intolerabili dolore lacerari potiùs quàm aut officium prodat aut fidem, cur has sibi tam graves leges imposuerit, cùm, quamobrem ità

oportere? nihil haberet comprehensi, percepti, cogniti, constituti? Nullo igitur modo fieri potest ut quisquam tanti æstimet æquitatem & fidem, ut ejus conservandæ causâ nullum supplicium recuset, nisi iis rebus assensus sit, quæ falsa esse non possunt, Cic. academ. quæst.

Il y a dans ce discours un sentiment de vertu très-louable, mais je ne me fierois pas à cette maniere de raisonner, & il n'y a pas moyen de passer en bonne logique le *quæ falsa esse non possunt*. Quoi donc! ne se fait-on jamais une fausse conscience? ne s'impose-t-on jamais de faux devoirs? n'arrive-t-il jamais qu'on immole & les autres & soi-même à ces faux devoirs? La veuve malabare qui se brûle dans le bûcher de son mari, ne voit-elle pas évidemment qu'elle remplit un devoir sacré dont l'honneur ne lui permet pas de se dispenser? Est-ce pour son plaisir qu'elle va se brûler vive? se brûleroit-elle si l'idée de devoir ne l'y forçoit?

L'époque de la mort de *Zénon* tombe vers l'an 264 avant J. C. Il mourut dans la ville d'Athènes, dont il étoit un des principaux ornemens. Les athéniens lui érigèrent un tombeau dans le céramique, lui décernèrent une couronne d'or, lui rendirent des honneurs extraordinaires, *afin*, dit le décret, *que tout le monde sache que les athéniens ont soin d'honorer les gens de mérite, & pendant leur vie & après leur mort*. Dans ce même décret où ils se rendent ce noble témoignage, ils rendent à *Zénon* celui d'avoir toujours excité à la vertu les jeunes gens qui fréquentoient son école, & d'avoir toujours mené une vie conforme à ses préceptes.

6°. 3°. *Zénon*, philosophe épicurien de la ville de Sidon, enseigna la philosophie à Cicéron & à Pomponius Atticus. Jamais aucun maître ne fut si heureux en écoliers. Cicéron, au moins dans la théorie, fut le plus grand philosophe de Rome, & Atticus le fut au même degré dans la pratique. On reproche à *Zénon* de l'orgueil & une grande affectation de mépris pour ses adversaires & ses rivaux.

ZÉNON l'Isaurien, empereur. (*Hist. rom.*)

ZÉNONIDE, femme de l'empereur Basilisque. (*Hist. rom.*)

Nous joignons ensemble ces deux articles, parce que l'histoire & les intérêts de ces deux personnages sont mêlés, & se réunissent dans un même point historique & chronologique.

L'empereur Léon, successeur de Marcien, régnoit à Constantinople depuis l'an 457; il avoit pour femme Vérine, sœur de Basilisque; celui-ci étoit le général des armées de Léon, emploi dont il s'acquittoit fort mal. Léon crut avoir intérêt de s'attacher la nation des isaures, brigands d'abord cantonnés dans les montagnes d'une province de l'Asie mineure, nommée, de leur nom, l'Isaurie, mais devenus depuis redoutables par leurs ravages. Un barbare, mal fait de corps & d'esprit, sans talens, sans mœurs, sans courage, remarquable seulement par sa difformité, nommé par les auteurs, tantôt Trascalissée, tantôt Tarasiscodisée, tantôt Aricmèse, avoit, par sa naissance, quelque crédit parmi les isaures; Léon attira cet homme incapable à sa cour, le fit patrice, le fit capitaine de ses gardes, & lui donna en mariage Ariadne, sa fille, en 458. Cet Isaure changea son nom barbare en celui de Zénon, alors célèbre & de bon augure, sur-tout pour les isaures, par la grande puissance à laquelle s'étoit élevé, environ vingt ans auparavant, un autre Zénon de la même nation des isaures, sous l'empereur Théodose le jeune. Il se nomma donc comme le premier *Zénon l'Isaurien*, mais il n'avoit pas la valeur & les talens du premier. Le nouveau Zénon fut fait, en 469, général des troupes de l'Orient, comme l'avoit été le premier; ses soldats formèrent un complot contre lui, & il alloit périr, lorsque Zénon, averti à tems, s'enfuit à Sardique.

Ariadne espéroit & desiroit sur-tout de régner avec Zénon son mari; elle avoit disposé son père à désigner Zénon pour son successeur; mais le peuple de Constantinople avoit tant d'aversion pour les isaures & pour Zénon, qu'il se souleva dans les jeux du cirque, & fit un grand massacre des isaures. Léon n'osa résister à ce torrent, & nomma Auguste, son petit-fils, nommé Léon comme lui, fils de Zénon & d'Ariadne, & qui étoit encore dans l'enfance.

L'empereur Léon mourut en 474; Ariadne plaça le jeune Léon, son fils, sur un trône dans l'Hippodrome, pour le montrer au peuple. Zénon, son père, s'approcha de lui comme pour rendre le premier son hommage au nouvel empereur; le prince lui mit le diadème sur la tête, & le déclara son collègue en le nommant Auguste. Le jeune Léon ne vécut pas long-tems après; on soupçonna son père de l'avoir empoisonné. Quelques auteurs ont écrit que Zénon ayant voulu poignarder son fils, Ariadne eut l'adresse de substituer une autre victime, & qu'ayant tenu son enfant caché, elle le fit ensuite entrer dans l'état ecclésiastique, & qu'il vécut jusqu'au règne de Justinien. Zénon régna seul, & tous les vices régnèrent avec lui, ceux de sa bassesse originaire & ceux de sa puissance acquise, l'avarice & la prodigalité, la barbarie & la mollesse. Persuadé que sa difformité nuisoit au respect qu'il vouloit inspirer, il se faisoit peindre les sourcils, les cheveux & la barbe, croyant par là corriger la nature.

Il avoit eu d'une première femme, nommée Arcadie, un fils qu'il nomma Zénon, & qu'il des-

tinoit à l'empire, quoiqu'il n'y eût aucun droit. Ce fils, monstre d'orgueil & d'arrogance, & qui déja s'accoutumoit à ne voir dans tous les hommes que des esclaves, mourut presque dans l'enfance.

Zénon avoit aussi deux frères, Conon & Longin, l'un monstre de cruauté, l'autre de dissolution, auxquels il donna une grande part au gouvernement, & qui en acquirent bientôt une plus grande à la haine des peuples.

Vérine, belle-mère de Zénon, & qui, de concert avec Ariadne, sa fille, l'avoit placé sur le trône, jugeoit qu'il n'étoit pas assez reconnoissant de ses bienfaits; elle entreprit de détruire son ouvrage & de placer sur le trône, ou un de ses officiers, nommé Patrice, qui étoit son amant, ou Basilisque son frère, elle n'avoua que ce second projet, & parut agir de concert avec Basilisque & avec *Zénonide* sa femme. Celle-ci avoit pour amant un homme aimable & efféminé, nommé Harmace, qui se croyoit guerrier. Illus qui l'étoit, & qui, compatriote de Zénon, avoit d'abord été son ami, mais qui, révolté par ses vices, s'étoit détaché de lui, entra aussi dans le complot. Vérine connoissoit la timidité pusillanime de Zénon; elle alla elle-même l'avertir du danger qui le menaçoit, & qu'elle lui exagéra pour lui montrer plus d'intérêt. Zénon, sur ce premier avis, s'enfuit d'abord à Chalcédoine. Là, il apprit que Vérine & Basilisque étoient à la tête des conjurés. Saisi d'effroi à cette nouvelle il s'enfuit de nuit en Isaurie avec tout ce qu'il put emporter d'argent. Ariadne, sa femme, parvint aussi à s'enfuir; elle passa le Bosphore par une tempête, & joignit Zénon en chemin, non par attachement pour lui, mais pour ne pas voir sa couronne passer à ses yeux sur la tête de *Zénonide*, & pour ne pas tomber entre ses mains. Basilisque monta en effet sur le trône; Vérine lui mit elle-même la couronne sur la tête, & le peuple de Constantinople signala sa haine contre les Isaures par un nouveau massacre; *Zénonide* fut déclarée Auguste, & Marc, son fils & fils de Basilisque, fut déclaré César. Basilisque régna aussi mal que Zénon; il fit assassiner Patrice, l'amant de Vérine, soit qu'il eût découvert ou qu'il soupçonnât seulement quelque complot de Vérine en sa faveur; il commit d'autres cruautés; il eut de plus l'imprudence de se déclarer pour l'hérésie d'Eutychès & de persécuter les catholiques; il eut celle de se montrer ingrat envers Illus, aux armes duquel il devoit en grande partie son succès.

Cependant Zénon avoit trouvé dans les Isaures tout le courage dont il manquoit lui-même; ces peuples voulurent se venger & le rétablir. Vérine détacha Illus du parti de Basilisque, le rendit à Zénon. Basilisque mit Harmace, l'amant de *Zénonide*, sa femme, à la tête de son armée; il y eut près de Nicée une rencontre où les troupes de Zénon ayant été maltraitées, ce prince, sans courage, étoit déja prêt à s'enfuir de nouveau en Isaurie, s'il n'eût été retenu par Illus, qui lui fournit l'expédient de gagner Harmace, auquel Zénon promit solennellement pour lui-même une place importante & inamovible à la cour, & pour son fils, qui se nommoit Basilisque, comme le rival de Zénon, le titre de César & l'assurance de la succession à l'empire. A ces conditions, Harmace trahit *Zénonide*, sa maîtresse; Zénon rentra dans Constantinople avec Ariadne, sa femme, à la tête de son armée; il y trouva Vérine, qui avoit disposé tous les esprits en sa faveur, & que Basilisque, son frère, qui soupçonnoit son changement, auroit fait périr, si Harmace n'avoit caché cette princesse dans sa maison pour la dérober aux fureurs de Basilisque.

Celui-ci, abandonné de tout le monde, se réfugia dans l'église de Sainte-Irene avec *Zénonide*, sa femme, & ses enfans; Harmace, aidé du patriarche de Constantinople, vint le tirer de cet asile à force de sermens qu'il ne seroit point attenté à leur vie, *Zénonide* crut pouvoir se fier à la parole d'un homme qui l'avoit aimée. Quand ils furent en la puissance de Zénon, celui ci consulta le sénat & les évêques sur le traitement qu'il devoit faire à l'oncle de sa femme, dans lequel il ne voyoit plus qu'un rebelle vaincu. Basilisque fut relégué avec *Zénonide* & leurs enfans innocens dans un château en Cappadoce. On eut la cruauté de les y jetter nuds dans une citerne sèche, qui fut ensuite murée & gardée par des soldats, afin qu'on ne pût ni les en enlever ni leur y porter aucune nourriture. On les trouva, quelque tems après, morts de faim & de froid, & se tenant embrassés les uns les autres. Le barbare Zénon n'ayant employé contre ces infortunés ni le poison ni le fer, pensoit être à l'abri du parjure, car ces tyrans superstitieux s'imaginoient toujours que le ciel étoit dupe de leurs subtilités, parce que les hommes l'étoient quelquefois.

Zénon bâtit des églises, & se crut un saint; on lui érigea des statues, parce qu'il étoit vainqueur & puissant, & il se crut aimé. Il avoit trop promis à Harmace pour lui tenir parole, il lui donna la place qu'il lui avoit assurée, mais il le fit assassiner; il nomma le fils César, le fit assister aux jeux du Cirque sur un trône à côté de lui, & voulut qu'il partageât avec lui l'honneur de couronner les cochers victorieux. Ce fut le seul essai qu'il lui permit de faire du rang suprême; il voulut l'immoler avec Harmace, Ariadne prit pitié de son enfance, & obtint de Zénon qu'il le laissât vivre, en le dépouillant du titre de César, & en l'engageant dans les ordres. Il fut dans la suite évêque de Cyzique, & vécut plus heureux qu'il n'eût jamais pu l'être au milieu des périlleuses grandeurs dont

ſon enfance avoit été environnée. L'hiſtoire a remarqué que dans la deſtinée d'Harmace, tout porte le caractère de la perfidie & de l'ingratitude. Il avoit trahi *Zénonide* ſa maîtreſſe, & Baſiliſque ſon ami; Illus l'avoit engagé à trahir Baſiliſque, Illus donna le conſeil de le faire périr, il fut tué par l'ordre de Zénon, qui lui devoit ſa couronne, & par la main d'un barbare du pays de Thuringe, nommé Onulphe, qui lui devoit ſa fortune.

Affermi ſur le trône, Zénon eut, comme pluſieurs de ſes prédéceſſeurs & de ſes ſucceſſeurs, la foibleſſe de ſe mêler des querelles théologiques de ſon tems; tantôt il proſcrivit, tantôt il favoriſa l'eutychianiſme. Il donna, en 482, ce fameux *hénoticon* ou édit d'union, qui ne réunit perſonne, & qui ſembla même porter quelque atteinte au concile de Chalcédoine.

Il reſtoit encore à Zénon une grande victime à immoler; c'étoit Illus, auquel il devoit ſa couronne. Vérine, qu'Illus vouloit faire chaſſer de la cour comme une intrigante dangereuſe, voulut faire aſſaſſiner Illus; l'aſſaſſin manqua ſon coup, & en remontant à la ſource du complot, on y trouva Vérine; Zénon abandonna ſa belle-mère, qu'il n'aimoit pas, au reſſentiment d'Illus. Celui-ci la fit enfermer dans un château fort. Ariadne alla demander à Illus la grace & la liberté de ſa mère; Illus accueillit mal ſa demande, & s'emportant juſqu'à outrager l'impératrice, qu'il n'aimoit pas mieux que Vérine, il lui dit qu'il y avoit long-tems qu'il ſavoit qu'elle s'ennuyoit de voir la couronne ſur la tête de ſon mari. Ariadne, outrée de colère, alla dire à Zénon qu'il falloit qu'Illus ſortît du palais, ou qu'elle en ſortît. Zénon avoit trop d'obligation à Illus pour ne le pas haïr, mais il le craignoit & n'oſoit ſe declarer contre lui. Il permit à l'impératrice de ſe venger, pourvu qu'il ne parût avoir aucune part au complot. Le reproche fait a l'impératrice par Illus l'avoit d'autant plus choquée, qu'il n'étoit pas ſans quelque fondement. Ariadne avoit été ſoupçonnée d'une intrigue pour mettre ſur le trône Anaſtaſe, qu'apparemment elle auroit épouſé; Illus avoit averti Zénon de ce complot, & Zénon avoit donné l'ordre de tuer Ariadne pendant la nuit. Le lendemain, ne doutant pas que l'ordre ne fût exécuté, il ſe tenoit renfermé dans ſon palais comme accablé de douleur de la mort de ſa femme, qu'il ſe propoſoit d'attribuer à un accident ou à une maladie, lorſqu'il voit entrer dans ſon appartement Acace, patriarche de Conſtantinople, qui lui repréſente l'énormité de ſon crime & l'aſſure de l'innocence d'Ariadne. Cette princeſſe avoit été avertie à tems, & s'étoit réfugiée ſecrètement chez le patriarche. Celui-ci ménagea une réconciliation entre le mari & la femme : Zénon ayant ſacrifié à ſon tour Illus à l'impératrice, celle-ci prit ſes meſures pour ſe défaire d'Illus, mais le coup manqua encore; l'aſſaſſin prenant le tems qu'Illus montoit l'eſcalier du cirque, lui donna un coup d'épée, qui, détourné en partie par un des gardes d'Illus, ne fit qu'abattre l'oreille droite à ce général; Zénon fit mourir l'aſſaſſin, & jura de n'avoir rien ſu du complot. Illus demanda & obtint la permiſſion de paſſer en Orient pour être déſormais à l'abri de pareils attentats; il raſſembla les forces de ces contrées, & pouvant ſe faire nommer empereur, il aima mieux donner la couronne au ſénateur Léonce; ils allèrent tirer Vérine de ſa priſon, l'attirèrent à leur parti, & cette princeſſe mit elle-même, en préſence de toute l'armée, la couronne impériale ſur la tête de Léonce. Ce nouvel empereur & ſon protecteur eurent d'abord d'heureux ſuccès; ils remportèrent une grande victoire ſur Longin, frère de Zénon. Longin fut pris dans ſa fuite & enfermé dans une forteresse. Mais dans une autre bataille, livrée près de Seleucie, en 485, Léonce & Illus furent entièrement défaits; ils ſe retirèrent dans un château, où ils ſe défendirent pendant trois ans; ils s'apperçurent qu'un faux ami les trahiſſoit, ils lui firent trancher la tête; il en vint un plus faux dont ils ne ſe défièrent pas, parce qu'il avoit, comme eux, des outrages à venger; celui-ci les vendit à leurs ennemis. Illus & Léonce furent décapités, leurs têtes portées & expoſées à Conſtantinople.

Zénon ayant ainſi opprimé tous ſes bienfaiteurs, devenus ſes ennemis, ſouilla le trône par ſes cruautés, verſant ſur-tout par préférence le ſang des gens de bien. Il mourut enfin le 9 avril 491, d'une dyſſenterie, ſelon les uns, mais d'une manière bien plus cruelle ſelon les autres. Il étoit, diſent ceux-ci, ſujet à l'épilepſie, & ſon intempérance, qui alloit juſqu'à la plus infâme ivrognerie, rendoit les attaques de ſon mal plus fréquentes & plus violentes. Dans un de ces accès, dont il fut ſaiſi pendant la nuit, la ſyncope fut ſi longue & ſi forte, que ſes chambelians le crurent mort, le dépouillèrent & le laiſſerent étendu ſur une planche. Ariadne le fit porter promptement & ſans pompe au tombeau des empereurs, qui fut fermé d'une groſſe pierre. Elle y mit des gardes, avec défenſe, ſur peine de la vie, de laiſſer approcher perſonne, & d'ouvrir eux-mêmes le tombeau, quelque choſe qui pût arriver & quelque bruit qu'ils puſſent entendre. Mais comment ose-t-on donner un pareil ordre, qui, au premier cri que pouvoit jetter Zénon, s'il n'étoit pas mort, devenoit un arrêt de mort infaillible pour la femme meurtrière qui l'avoit donné? On entendit en effet au bout de quelques heures les cris lamentables que pouſſoit Zénon, mais l'ordre avoit été trop exprès, on n'oſa ouvrir. Tout cela eſt inconcevable. Le tombeau ayant été ouvert pluſieurs jours après, lorſqu'enfin la défenſe fut levée, on trouva que ce malheureux prince étoit mort dans des convulſions de rage, en ſe déchirant les bras avec les dents. Quelle deſtinée! Mais on obſerve que ce récit ne ſe trouve que dans des auteurs

grecs

grecs très-postérieurs au tems dont il s'agit, & que les anciens n'ont rien dit de ce terrible évenement. S'il étoit vrai, ce seroit une juste punition de la cruauté dont il avoit usé envers Basilique & *Zénonide*, & sur-tout envers leurs enfans innocens, qu'il avoit tous enfermés ainsi vivans dans leur tombeau.

ZENOTHEMIS, (*hist. litt. anc.*) auteur grec, est cité par les anciens, sur tout par les naturalistes, tels qu'Elien & Pline, comme ayant écrit sur les monstres & les monstruosités.

ZENTGRAVE, (Jean-Joachim) (*Hist. litt. mod.*) théologien de la confession d'Ausbourg, professeur en théologie à Strasbourg sa patrie, est auteur des ouvrages suivans: *De republicâ hebræorum; jus naturale & gentium, summa juris divini; commentarius in epistolas ad Philippenses & ad Titum; de lapsu Tertulliani, ad Montanistas; de electione, defectione & confutatione syncretismi*, &c. né en 1643. Mort en 1707.

ZÉPHIRIN, (Saint) (*Hist. ecclés.*) pape, successeur de Victor I, fut élu le 8 août 202, & mourut le 20 décembre 218. Son pontificat fert d'époque au commencement de la cinquième persécution, c'est-à-dire de la persécution de l'empereur Macrin. Il y a, sous le nom du pape *Zéphirin*, deux épîtres qui ont été fabriquées long-tems après lui.

ZEPPER, (*Hist. litt. mod.*) deux favans allemands de ce nom, contemporains, (Guillaume & Philippe) ont travaillé, dans le dix-septième siècle, sur les loix de Moyse. On a du premier: *Legum mosaïcarum forensium explicatio*: le second a comparé les loix civiles de Moyse avec les loix romaines.

ZERBUS, (Gabriel) (*hist. litt. mod.*) médecin de Vérone, a écrit sur la métaphysique d'Aristote, sur l'anatomie, a fait un traité du soin qu'exigent les vieillards, & un autre, des précautions que doivent prendre les médecins dans l'exercice de leur art. On ignore en quel tems vivoit ce *Zerbus*.

ZERMEGH, (Jean) (*hist. litt. mod.*) savant du seizième siècle, né en Esclavonie, est auteur d'un livre intitulé: *Rerum gestarum inter Ferdinandum I. & Joannem, Hungariæ reges, commentarius*. C'est l'histoire des démêlés entre l'empereur Ferdinand I, frère & successeur de Charles Quint, à l'empire, & Jean Zapol, vaivode de Transylvanie, relativement à la Hongrie. Ce *Zermegh* avoit à la cour de l'empereur Maximilien II, ou dans un des tribunaux impériaux, une place qu'il perdit par des discours & des vers satyriques contre ce prince & contre quelques-uns de ses principaux officiers.

ZERTUSCHI-BEYRAM, (*hist. litt. persanne*) savant & prêtre persan, auteur d'un ouvrage qui a pour titre: *Zertuschi-Name*, c'est l'histoire de *Zertuschi* ou *Zerdust*, c'est-à-dire du fameux Zoroastre, composée en vers persans. On en trouve le précis dans l'ouvrage de M. Hyde, intitulé: *Religio persarum*.

ZETHUS, (*hist. anc.*) philosophe, disciple & ami de Plotin, qui se retira chez lui à la campagne dans les environs de Minturnes; il est beaucoup parlé de *Zethus* dans la vie de Plotin, écrite par le philosophe Porphyre qui avoit aussi été disciple de Plotin. Plotin & ses disciples vivoient dans le troisième siècle de l'Ere chrétienne.

ZEVECOTIUS, (Jacques) (*hist. litt. mod.*) poëte latin moderne assez estimé, & qui prend le titre de *Poëte couronné*, parent des savans Heinsius & de quelques autres personnages distingués, naquit à Gand, voyagea en Italie & en France, & né catholique, il finit par se faire protestant & par s'établir en Hollande à Harderwick. Ses poësies sont foi de ses opinions & fournissent à quelques égards des mémoires pour son histoire. On y voit, par exemple, qu'il s'étoit marié en Hollande, & dans l'élégie vingt-deuxième du troisième livre il pleure la mort d'une de ses filles née à Harderwick, au mois d'octobre 1630, morte dans la même ville au mois d'août 1635. Il y mourut aussi le 17 Mars 1642, à 46 ans. On a de lui des élégies, des sylves, des épigrammes, des tragédies même, telles que *le Siège de Leyde*, tragédie en vers flamands; *Maria graca* & *Rosimunda*, tragédies latines; *Esther*, tragi-comédie; des emblêmes en langue flamande; *observata politica ad C. Suetonii Julium-Cæsarem*. Cet ouvrage passe pour être rempli de traits satyriques contre le roi d'Espagne & la maison d'Autriche. C'est les tirer d'un peu loin; *observationes maximè publicæ in L. Florum*. On dit la même chose de celui-ci.

ZEUXIDAME, (*hist. anc.*) lacédémonien & roi de Lacédémone, fils de Léotychide, & père d'Archidame, régnoit avec gloire vers l'an 400 avant Jésus-Christ. Plutarque en parle au commencement de la vie d'Agésilas.

ZEUXIS, (*Hist. anc.*) peintre illustre de l'antiquité, rival de Parrhasius & de Timanthe, (*Voyez* leurs articles) avoit été disciple d'Apollodore. Pline dit que *Zeuxis* trouva la porte de la peinture ouverte par les soins & par l'industrie de cet Apollodore, & qu'y étant entré sans peine sur ses traces, il y saisit d'une main plus hardie le pinceau qui commençoit dès-lors à s'enhardir, & le fit parvenir à une grande gloire. *Ab hoc (Apollodoro) fores apertas Zeuxis heracleotes intravit...... Audentemque jam aliquid penicillum ad magnam gloriam perduxit*. Apollodore s'étoit sur tout distingué par l'entente des couleurs & par l'intelligence du clair-obscur, parties négligées ou plutôt ignorées jusqu'à lui. Il

eut l'honneur d'y faire plusieurs découvertes heureuses, & ayant révélé à *Zeuxis* tous les secrets de son art, il eut le désagrément de voir son disciple aller beaucoup plus loin que lui dans cette même carrière, & perfectionner ce qu'il n'avoit fait qu'inventer; il en conçut beaucoup de dépit, il ne put s'en taire, & il crut se bien venger de *Zeuxis* en faisant contre lui une satire, où il le traitoit de voleur & d'ingrat, l'accusoit de lui avoir derobé son art & de se parer effrontément de ses vols dans le public, au lieu d'en rougir & de s'en cacher. *Zeuxis*, bien sûr que ces prétendus vols faisoient sa gloire, & qu'il n'appartenoit pas à tout le monde de voler ainsi, ne fit que rire de la jalouse colère d'un maître qu'il effaçoit, & s'empressa de lui préparer de nouveaux chagrins, en se surpassant lui-même tous les jours. Il acquit à la fois, par ses talens & la plus grande réputation & d'immenses richesses, qu'il prit plaisir à étaler avec la plus fastueuse ostentation, sur-tout dans les occasions éclatantes, comme la solennité des jeux olympiques, où il se faisoit voir à toute la Grèce, revêtu d'une robe de pourpre sur laquelle on lisoit son nom écrit en lettres d'or.

Parvenu à une grande fortune, il n'en cultiva pas avec moins d'ardeur l'art auquel il la devoit, & il eut alors la noblesse de donner libéralement ses ouvrages sans en tirer aucune récompense; il ne s'en payoit du moins qu'en vanité : je ne vends point mes ouvrages, disoit-il, parce qu'ils sont hors de prix. *Posteà donare opera sua instituit, quòd ea nullo satis digno pretio permutari posse diceret.* Il regardoit son tableau de l'*athlète* comme son chef d'œuvre & comme le chef-d'œuvre de l'art; il écrivit au bas de ce tableau un vers grec dont le sens général est : *L'envie pourra le critiquer, nul talent ne pourra l'imiter*; ou en deux mots : *Plutôt critiquable qu'imitable.* On raconte de son *Helène* à peu près la même chose que de la Venus d'Apelle, c'est-à-dire, qu'il la forma des traits & des charmes réunis des plus belles personnes de son tems & de son pays, traits qu'il fondit habilement de manière à en former un ensemble parfait. On ne la faisoit voir d'abord que difficilement & pour de l'argent, ce qui la fit appeler *Hélène la courtisane.* Nicomaque ne pouvoit se lasser de l'admirer. Il passoit régulièrement chaque jour une heure ou deux à la considérer & à l'étudier. Un homme froid exerçoit son esprit à faire quelques objections plausibles contre des détails de ce tableau : *laissez vos censures*, lui dit un connoisseur, *n'ayez que des yeux, & vous verrez que c'est une divinité.* Nous avons rapporté à l'article Parrhasius comment *Zeuxis* lui-même s'avoua vaincu par ce grand peintre, qui le fut à son tour par Timanthe, mais sans l'avouer.

Zeuxis avoit fait deux tableaux de *raisins*, l'un qui fut vaincu par le rideau de Parrhasius, l'autre qui représentoit un jeune homme portant une corbeille de raisins; les oiseaux venoient les becqueter, comme ils avoient fait les autres raisins; *Zeuxis* ne fut pas content, il ne trouvoit pas l'illusion parfaite : si les raisins étoient bien faits, disoit-il, il falloit que la figure du porteur fût manquée, puisqu'elle n'écartoit pas les oiseaux.

Quintilien nous apprend que la physionomie & le caractère que *Zeuxis* avoit donnés dans ses tableaux aux héros & aux dieux, étoient devenus un modèle & une règle dont les autres peintres n'osoient s'écarter, & à laquelle ils s'étoient volontairement assujettis par le sentiment de la perfection, ce qui fit nommer *Zeuxis* le législateur de la peinture. *Ille verò ita circumscripsit omnia, ut eum legum latorem vocent quià deorum & heroum effigies, quales ab eo sunt traditæ, cæteri, tanquam ita necesse sit, sequantur.* Quintil. lib. 12. cap. I.

On dit que son talent lui fut fatal à force de lui etre agreable. Son dernier tableau fut celui d'une vieille ridicule; il ne pouvoit la regarder sans rire aux éclats, il la regardoit souvent, & il en rit tant qu'on prétend qu'à la lettre il mourut de rire. Festus, qui rapporte ce fait, cite Verrius Flaccus. *Zeuxis* vivoit, comme Parrhasius, environ quatre siècles & demi avant J. C. Sa vie, ainsi que celle de quelques autres peintres grecs, a été écrite par Carlo Datti, & imprimée à Florence, *in-4°.*, en 1664.

Zeuxis étoit d'Héraclée, c'est pourquoi Pline le nomme *Héracleotes*; mais il y avoit alors un grand nombre de villes de ce nom, toutes consacrées à Hercule. On ignore laquelle de ces villes a donné naissance à *Zeuxis*. Des savans ont conjecturé que c'étoit, ou Héraclée de Macédoine, ou Héraclée, près de Crotone, en Italie.

ZEZELAZE, (*hist. d'Ethiop.*) grand général & sujet factieux, est regardé comme un des principaux capitaines de l'empire d'Ethiopie dans les seizième & dix-septième siècles. De simple soldat, il parvint aux premières dignités civiles & militaires par ses talens & par les bienfaits de l'empereur Malac-Céged, qui lui donna en mariage une de ses cousines-germaines, & le fit gouverneur des deux meilleures provinces de l'empire. Les intrigues de ces cours avec lesquelles nous avons peu de liaison, ne nous sont pas assez connues pour que nous puissions asseoir un jugement sur les motifs & sur le caractère des personnages que nous voyons figurer dans ces troubles. *Zezelaze* n'étoit-il qu'un ingrat, ou l'empereur lui avoit-il fourni de justes sujets de plainte, c'est de quoi nous ne pouvons guères espérer d'être instruits. Nous voyons seulement *Zezelaze* se révolter en 1607 contre son bienfaiteur & son souverain, & se joindre à Eres-Athanathée qui disputoit la couronne à Malac Céged. Les Portugais étoient alors la nation de l'Europe à qui les missions & le commerce donnoient le plus de relations avec l'Ethiopie; ils étoient en

grand nombre dans ce pays & y formoient une puissance. Le père Paëz, jésuite missionnaire portugais, jouoit un grand rôle parmi eux. Les conjurés avoient tenté de surprendre l'empereur & de se saisir de sa personne. L'empereur informé du complot, leur échappa, mais il fut obligé de se sauver à Nauina où étoient le père Paëz & les portugais qui secondoient le zèle de ce jésuite pour la propagation de la foi dans ce pays-là. Ce fut une circonstance dont Zezelaze sut tirer parti contre l'empereur. Il répandit le bruit que l'empereur vouloit quitter la religion du pays pour celle des portugais & de Rome, & que c'étoit le père Paëz qui lui avoit inspiré ce dessein: le peuple s'enflamma de cette fureur aveugle & effrénée qu'il est toujours prêt à porter sur tous les objets où il n'entend rien, & qui ne met jamais de différence entre la plus foible apparence, le plus léger soupçon & la conviction pleine & entière. L'empereur alloit donc abjurer; c'étoit l'ouvrage du père Paëz & celui de tous les portugais, il falloit donc exterminer tous les portugais; le dessein en fut formé; les portugais n'eurent plus d'autre espérance de salut que d'aller grossir l'armée de l'empereur; ils y accoururent de toutes parts. Bientôt on fut en présence des rebelles, & la bataille s'engagea. L'armée impériale paroissoit avoir quelqu'avantage, lorsqu'au fort de la mêlée, un grand seigneur éthiopien, nommé Anahel, qui s'étoit joint aux rebelles, aborde l'empereur, & lui dit: *Je viens combattre pour vous*. L'empereur, auquel il étoit plus que suspect, ne vit dans ce discours qu'un piège maladroit: *Tu es un traître*, lui dit-il, en le tuant d'un coup d'épée; aussi-tôt le fils d'Anahel, qui suivoit son père, accourt pour le venger; il attaque l'empereur, il lui porte un coup de lance au visage, & un sarrasin, qui servoit dans l'armée des rebelles, acheva de tuer ce prince. Eras & *Zezelaze*, profitant de la mort de l'empereur, ramènent la victoire à leur parti. Les portugais se défendirent en désespérés, mais ils succombèrent, ils furent presque tous tués, blessés ou faits prisonniers. Le corps de l'empereur resta trois jours sur le champ de bataille, livré à tous les outrages qu'une soldatesque insolente & barbare se plut à lui prodiguer. Mais bientôt les vainqueurs se divisèrent. Eras & *Zezelaze* furent chacun à la tête d'un parti. L'empire se remplit de factions & de troubles. Vraisemblablement Eras & *Zezelaze* vouloient tous deux régner & espéroient chacun en secret parvenir au trône; tous deux, dans cette intention, ne négligeoient rien pour mettre dans leurs intérêts le père Paëz, & ce qui restoit de portugais dans l'empire; mais les esprits ne leur paroissant pas encore disposés assez favorablement pour eux, ils paroissoient agir pour les intérêts de deux autres contendans dont les droits étoient sans doute plus appareos. *Zezelaze* vouloit, disoit-il, placer sur le trône un empereur Jacob, qui avoit été nommé sept ans auparavant en concourrence de Malac-Céged, & que celui-ci avoit toujours depuis ce tems, détenu prisonnier à Naréa où il étoit encore. Eras prétendoit agir pour Socinos, cousin de l'empereur Malac-Céged. Enfin *Zezelaze* crut avoir acquis assez d'autorité dans son armée pour en assembler les principaux chefs & leur proposer d'élire un empereur, ne doutant pas que le choix ne dût tomber sur lui-même.

C'est pour toi-même, Aman, que tu vas prononcer;
Et quel autre que toi peut-on récompenser?

Il se trompa comme Aman; l'armée nomma tout d'une voix Socinos; ce Socinos étoit un digne rival de *Zezelaze* pour la valeur & les talens militaires.

Zezelaze parut se soumettre, mais ce fut comme en traitant de couronne à couronne. Il envoya une espèce d'ambassade à Socinos pour le reconnoître & lui prêter de sa part serment de fidélité. Mais ayant appris que l'empereur Jacob avoit recouvré sa liberté, qu'il avoit quitté Naréa, qu'il s'avançoit avec des troupes, il alla le joindre & commander sous lui, sans attendre le retour de ses envoyés & la réponse de Socinos. Cependant on se rangeoit en foule sous les drapeaux de Jacob. Socinos ne perdit point courage; il rassembla ce qu'il put de troupes & marcha au-devant de Jacob. Celui-ci avoit une puissante armée, & *Zezelaze* pour la commander; l'armée de Socinos étoit plus foible, mais le courage de cet empereur lui valoit une armée. On en vint aux mains le 10 mars 1607, Socinos fut vainqueur; Jacob disparut, & on ne le revit plus; *Zezelaze* prit la fuite, mais, poursuivi d'asyle en asyle, il périt de misère, & l'empire enfin connut la paix sous la domination bien afsermie de Socinos.

ZIAMET & TIMAR. (*Hist. milit. des turcs.*) On entend par ces deux mots *ziamet* & *timar*, de certains fonds de terre, dont les conquérans turcs ont dépouillé le clergé, la noblesse & les particuliers du pays, qu'ils ont pris sur les chrétiens. Ces sortes de terre ayant été confisquées au profit du grand-seigneur, il les a destinées à la subsistance d'un cavalier de la milice, appelé *zaïm* ou *timariot*; car *zaïm* ou *timariot* est le nom de la personne, & *ziamet* ou *timar* le nom de la terre.

Le *ziamet* ne diffère du *timar* que parce qu'il est d'un plus grand revenu, car il n'y a point de *ziamet* qui vaille moins de 20 mille aspres de rente: ce qui est au-dessous n'a que le titre de *timar*. Le sieur Besguier juge que le mot *ziamet* vient de l'arabe; car, dit-il, *zaïm* signifie en arabe, un *seigneur*, un *commandant*, qui conduit un certain nombre d'hommes dont il est le maître. Quant au mot *timar*, il le dérive du grec τιμή, qui signifie *honneur*, parce que ces récompenses se donnoient pour honorer la vertu des soldats. Les grecs appeloient ces marques

d'honneur *τιμαρια*, & appeloient ceux qui en étoient honorés *τιμαριωται*. Les turcs ont empruntés ces mots des grecs, & se les ont appropriés avec peu de changement : car au lieu de *timariot*, ils disent *timar*, en retranchant la terminaison grecque.

Il y a deux sortes de gens qui composent la milice des turcs. La premiere sorte est entretenue du revenu de certaines terres que le grand-seigneur leur donne : la seconde est payée en argent. La principale force de l'empire consiste dans la premiere, qui est encore divisée en deux parties, car c'est celle qui est composée de zaïms, qui sont comme des gentilshommes en certains pays, & de timariots, qui peuvent être comparés à ceux que les romains appeloient *decumani*.

Les uns & les autres, savoir les zaïms & les timariots, ont cependant été établis pour la même fin. Toute la différence que l'on peut mettre entr'eux, consiste dans leurs lettres-patentes, qui règlent le revenu des terres qu'ils tiennent du grand-seigneur. La rente d'un zaïm est depuis 20,000 aspres, jusqu'à 99,999 & rien plus : s'il y avoit encore un aspre, ce seroit le revenu d'un sangiac bec, qu'on appelle un *bacha*, qui est de 100,000 aspres jusqu'à 199,999 aspres, car si on ajoutoit un aspre davantage, ce seroit le revenu d'un beglerberg.

Il y a deux sortes de timariots : les premiers reçoivent les provisions de leurs terres de la cour du grand-seigneur. Ce nom leur a été donné, parce que teskereh signifie un *billet* ; & comme la syllabe *lu* s'ajoute par les turcs aux noms substantifs, pour en former des adjectifs, teskereh-lu est celui qui est en possession d'un *timar* par un billet ou par un ordre du grand-seigneur. Leur revenu est depuis 5 ou 6000 aspres, jusqu'à 19,999, car si on y ajoutoit encore un aspre, ce seroit le revenu d'un zeïm. Les autres s'appellent *teskeretis*, qui obtiennent leurs provisions du beglerbeg de leur pays : leur revenu est depuis 3000 aspres jusqu'à 6000.

Les zaïms sont obligés de servir dans toutes les expéditions de guerre avec leurs tentes, où il doit y avoir des cuisines, d'autres appartemens proportionnés à leurs biens, à leur qualité : & pour chaque somme de 5000 aspres de revenu qu'ils reçoivent du grand-seigneur, ils sont obligés de mener avec eux à l'armée un cavalier, qui se nomme *gebelu*, c'est-à-dire, *porteur de cuirasse* : ainsi, un zaïm qui a 30,000 aspres de revenu, doit être accompagné de 6 cavaliers. Un zaïm qui en a 90,000 doit être accompagné de 18 cavaliers, & de même des autres à proportion de leur revenu. Chaque zaïm prend le titre de *kilitich*, c'est-à-dire *épée*. C'est pourquoi, lorsque les turcs font le compte des forces que les beglerbegs peuvent mener à l'armée pour le service de leur prince, ils ne s'arrêtent qu'aux zaïms & aux timariots seuls, qu'ils appellent autant d'*épées*, sans compter ceux qui les doivent accompagner.

Les timariots sont obligés de servir avec des tentes plus petites que les zaïms, fournies de trois ou quatre corbeilles, pour en donner une à chaque homme qui les accompagne ; parce qu'outre qu'ils doivent combattre aussi-bien que les zaïms, il faut encore qu'ils portent de la terre & des pierres pour faire des batteries & des tranchées. Les timariots doivent en outre mener un cavalier pour chaque somme de 3000 aspres de revenu qu'ils ont ; de même que les zaïms pour chaque somme de 5000 aspres.

Les zaïms & les timariots sont disposés par régimens, dont les colonels sont appelés *alai-begler*, du mot arabe *alai*, qui signifie celui qui est au-dessus des autres, & du mot turc *beg*, qui veut dire *seigneur* : de sorte que les alei-begs en sont les chefs ou les supérieurs des zaïms & des timariots, c'est-à dire, leurs colonels. Ces colonels sont soumis à un bacha ou à un sangiag-beg, & ceux-là à un begler beg ; lorsque toutes ces troupes sont rassemblées en un corps, elles se trouvent au rendez-vous qui est marqué par le général, que les turcs appellent *serasker*. Lorsque les zaïms & les timariots marchent, ils ont des drapeaux appelés *alem*, & des tymbales nommées *tabl*.

Ces deux ordres militaires ne sont pas seulement destinés à servir sur terre, mais on les oblige quelquefois à servir dans l'armée navale, où on les appelle *deria kaleminde*, & où ils sont sous le commandement d'un capitan-bacha ou amiral. Il est vrai que les zaïms sont souvent dispensés de servir sur mer en personne, moyennant la somme à laquelle ils sont taxés sur les livres, & de cet argent on lève d'autres soldats, qui sont enrôlés dans les registres de l'arsenal ; mais les timariots ne peuvent s'exempter de servir en personne, avec toute la suite que le revenu de leurs terres les oblige de mener avec eux.

Pour ce qui est du service sur terre, ni les zaïms, ni les timariots ne s'en peuvent jamais dispenser, & il n'y a point d'excuse qui puisse passer pour légitime à cet égard. S'il y en a de malades, il faut qu'ils se fassent porter en litière & en brancard. S'ils sont encore enfans, on les porte dans des paniers : on les accoutume ainsi, dès le berceau, à la fatigue, au péril & à la discipline militaire. Ce détail suffit pour faire connoître quelle est la nature des zaïms & des timariots qui sont compris sous le nom général de *spahis*, & qui sont la meilleure partie de l'armée des turcs.

Il n'est pas possible de faire un calcul précis du nombre des cavaliers que doivent mener avec eux les zaïms & les timariots de l'empire du grand-

seigneur; mais un zaïm ne peut mener avec lui moins de quatre cavaliers, & c'est le plus grand nombre qu'un timariot soit obligé de mener. Le moindre timariot doit mener un homme à la guerre, & le plus considérable zaïm en doit mener 19. La difficulté de faire un compte plus exact seroit d'autant plus grande, que les commissaires qui sont envoyés par la Porte, pour faire les montres & les rôles, ne savent pas moins faire valoir leur métier que les officiers les plus rafinés chez les chrétiens. Peut-être aussi que la politique du grand seigneur tolère cet abus, afin de faire croire que le nombre de ses troupes est plus grand qu'il n'est effectivement.

La vaste étendue de terrein que leurs pavillons occupent, le grand attirail de leurs bagages, & le nombre prodigieux de valets qui suivent l'armée, font que le peuple s'imagine que les troupes sont composées d'une multitude infinie de soldats. Ce qui sert encore à augmenter l'idée de ce nombre, mais qui le diminue en effet, c'est l'usage des passe-volans dont les zaïms se servent aux jours de montre.

Enfin, une chose cause encore plus de changement dans le nombre des soldats, c'est la mort des zaïms & des timariots, dont quelques-uns n'ont leur revenu qu'à vie seulement, & les autres meurent sans enfans; car en ce cas leurs terres retournent à la couronne. Comme ceux qui les possédoient les avoient cultivées & en avoient augmenté le revenu par leur soin & par leur travail, le grand-seigneur les donne à d'autres, & non pas sur le pied qu'elles avoient été données aux premiers, mais sur le pied du revenu qu'elles se trouvent rapporter, qui est quelquefois le double de la première valeur. Par ce moyen le sultan augmente le nombre de ces soldats.

On compte 1075 *ziamets* & 8194 *timars*. On prétend en général que le nombre des zaïms monte à plus de dix mille, & celui des timariots à soixante-douze mille; mais ces sortes de calculs sont extrêmement fautifs.

Parmi les troupes qui se tirent de ces *ziamets* & de ces *timars*, on mêle en tems de guerre de certains volontaires ou avanturiers, que les turcs appellent *gionullu*. Les zaïms & les timariots peuvent, lorsqu'ils sont âgés ou impotens, se défaire de leur *ziamet* & de leur *timar* en faveur d'un de leurs enfans. *Ricaut*, *Bespier* & *la Guilletière*. (*D. J.*)

ZIANI, (*hist. de Venise*) trente-neuvième doge de Venise vers le milieu & la fin du douzième siècle. Les vénitiens étoient presque toujours ennemis des empereurs d'Allemagne, & cette disposition les rendoit favorables aux papes dans les démêlés que ceux-ci eurent avec les empereurs. Les vénitiens prirent parti pour le pape Alexandre III contre l'empereur Frédéric Barberousse. Ils secoururent en vain contre lui la ville de Milan, & Frédéric, de son côté, leur opposa sans succès les efforts réunis de toutes les autres villes de Lombardie. Lorsque l'empereur se fut rendu maître de Rome en 1167, ils osèrent donner un asyle chez eux au pape, & envoyer à l'empereur une ambassade pour le conjurer de rendre la paix à l'église, & de cesser ses persécutions contre le légitime pontife. L'empereur répondit aux Ambassadeurs avec colère: « Dites à votre prince & à votre sénat que Frédéric, » empereur des romains, leur redemande un fugi- » tif qui est son ennemi, que s'ils ne me le renvoient » pas au plutôt sous bonne garde, je me vengerai » de l'insulte qu'ils m'auront faite, & que j'irai » planter mes aigles victorieuses devant le portail » de Saint-Marc ». Cette réponse, portée à Venise, fit trembler Alexandre. Le doge *Ziani* le rassura & prépara tout pour le défendre. Frédéric tint parole, il envoya Othon son fils avec soixante-quinze galères dans le Golphe adriatique pour faire le siège de Venise. *Ziani* ayant appris que la flotte impériale avoit paru sur les côtes d'Istrie, se disposa pour aller à sa rencontre; avant son départ, il voulut assister à une messe solemnelle célébrée par le pape lui-même, & à la fin de laquelle le pape lui ceignit l'épée, en lui souhaitant & lui prédisant la victoire. *Ziani* rencontra la flotte impériale à la hauteur de Pirano, l'attaqua, la battit, en brula ou en coula une partie à fond, prit l'autre, ramena dans Venise trente galères ennemies, du nombre desquelles étoit la Capitane, montée par le prince Othon lui-même. La nouvelle de cette victoire remplit Venise d'étonnement & de joie. Au premier retour du signal de la flotte victorieuse, tout le peuple courut au-devant d'elle sur le rivage. Le pape s'y rendit à la tête du sénat & du clergé: il embrassa tendrement *Ziani*, & pour lui donner un témoignage éclatant de sa reconnoissance, il lui présenta un anneau d'or, en lui disant: « Recevez cet » anneau, servez vous en comme d'une chaîne pour » tenir la mer assujettie à l'empire vénitien: épou- » sez la mer avec cet anneau: & que désormais » tous les ans à pareil jour, la célébration de ce » mariage soit renouvellée par vous & vos succes- » seurs, afin que toute la postérité sache que les » armes vénitiennes ont acquis l'empire des flots, » & que la mer vous a été soumise comme l'épouse » l'est à son époux ». Telle est l'origine de l'usage établi à Venise, que le doge épouse la mer tous les ans le jour de l'ascension.

Le prince Othon fut traité à Venise avec tous les égards dus à son rang & à son malheur; il eut avec le pape & le doge divers entretiens, dans lesquels il se convainquit de l'injustice de la cause que son père avoit soutenue avec tant d'opiniâtreté, il ne désespéra point de le fléchir, & de mettre fin au schisme qui divisoit l'église. Il demanda qu'on lui permît d'aller négocier la paix auprès de

hérédérir, & donna sa parole de revenir se constituer prisonnier à Venise, si la négociation n'étoit sans succès; on accepta ses offres, il persuada l'empereur, il le fit consentir à une entrevue avec le pape. Venise même fut choisie pour cette entrevue. Elle eut le plaisir si flatteur de jouir du spectacle de la réconciliation de l'empereur & du pape, & la gloire plus flatteuse encore de l'avoir procurée.

A l'occasion de cette entrevue, l'auteur françois de l'histoire de Venise, M. l'abbé Laugier, réfute ce qui a été rapporté par plusieurs écrivains, que le pape y mit le pied sur le cou de l'empereur, en récitant ce verset du pseaume 90 : *Super aspidem & basiliscum ambulabis & conculcabis leonem & draconem*; que l'empereur humilié borna tout le témoignage de son indignation à cette réponse : *non tibi, sed Petro*, & que le pape, toujours plus orgueilleux, répliqua : *& mihi & Petro*. M. l'abbé Laugier soutient que toute l'entrevue se passa en témoignage d'un repentir respectueux & sincère de la part de l'empereur, & d'une joie tendre & affectueuse de la part du pape.

ZIBELMIUS, (*Hist. anc.*), roi des Canes en Thrace, fils & successeur de Diégulis, vivoit encore un siècle & demi avant J. C. La Thrace étoit partagée alors en diverses souverainetés, les Canes formoient celle de Diégulis & de Zibelmius. Ces deux princes ne sont connus que par leurs cruautés. Prusias, roi de Bythinie, avoit épousé la fille de Diégulis; tous deux étoient ennemis d'Attale, roi de Pergame. Diégulis, animé par sa fille, & voulant agrandir ses états aux dépens d'Attale, assiégea Lysimachie, la prit & en traita les habitans avec une inhumanité plus que barbare, il fit couper la tête, les pieds & les mains des enfans, & voulut qu'on les attachât au col de leurs pères & de leurs mères; Diodore de Sicile donne à ce tyran le prix de la cruauté sur les Phalaris & leurs semblables.

Zibelmius fut plus cruel encore: Diodore de Sicile & Valere Maxime rapportent que ce monstre faisoit scier par le milieu du corps ceux des Canes qui étoient tombés dans sa disgrace, & qu'il forçoit les pères à se nourrir de la chair de leurs enfans. Quel fruit tira-t-il de ces horreurs? Ses sujets se révoltèrent & le firent expirer dans des supplices pareils à ceux qu'il avoit ordonnés lui-même.

ZIÉGÉNBALG, (Barthélemy) (*Hist. litt. mod.*), né à Pulsnitz ou Pilsnitz dans la haute Lusace, le 24 Juin 1683, s'est fait un nom par ses missions & ses travaux apostoliques & littéraires dans l'Inde. La plupart des missions chrétiennes dans les pays réputés idolâtres sont catholiques, celle-ci fut protestante. *Ziégénbalg*, protestant, après avoir étudié, puis enseigné dans plusieurs villes d'Allemagne & s'être rendu habile non-seulement dans la théologie, mais encore dans la connoissance des langues grecque & hébraïque, s'engagea dans cette mission, que le roi de Dannemarck envoya en 1705, pour travailler à la conversion des indiens idolâtres de la ville de Tranquebar, sur la côte de Coromandel, où le Dannemarck avoit un établissement depuis l'an 1621. Après avoir été prendre ses instructions à Copenhague, M. *Ziégénbalg* partit le 29 novembre 1705, avec un autre savant nommé Henri Plutschau, qui lui fut associé. Ils arrivèrent à Tranquebar le 9 juillet 1706. Leur premier soin fut de bien apprendre & la langue portugaise & même la langue malabare; *Ziégénbalg* sur-tout se rendit très-habile dans cette dernière; ils commencèrent à prêcher & à cathéchiser, ils partagèrent entre eux les travaux de l'apostolat, suivant les degrés de connoissance qu'ils avoient acquis dans l'une & l'autre langue; tout ce qui pouvoit se faire par la seule langue portugaise fut le partage de Plutschau; ce qui demandoit des communications plus intimes que donne l'usage de la langue du pays fut confié à *Ziégénbalg*. Le souverain du pays trouva très-mauvais qu'on eût donné à un étranger la connoissance de la langue malabare, & il maltraita fort celui qui la lui avoit enseignée. Il voyoit en effet depuis ce tems les conversions devenir plus fréquentes par la facilité de descendre plus avant dans l'ame des prosélytes. Dès le 5 mai 1707, ils baptisèrent plusieurs cathécumènes; bientôt la mission fit de tels progrès, qu'ils furent obligés de former un catéchiste malabare de nation, qu'ils associèrent à leurs travaux & qui étoit devenu nécessaire pour les soulager. Le 14 juin de la même année 1707, ils jetèrent les fondemens d'une nouvelle église pour leurs néophytes, & l'appelèrent *la nouvelle Jérusalem*. En 1708, *Ziégénbalg* fit divers voyages le long de la côte, cherchant par-tout des ames à convertir; au mois de juillet 1709, il arriva de Dannemarck trois nouveaux missionnaires qui venoient partager les travaux des deux premiers, & qui leur apportoient l'argent nécessaire pour soutenir leurs écoles alors extrêmement multipliées. Au commencement de la même année 1709, son zèle ne pouvant se borner à la côte de Coromandel, il voulut s'engager dans le continent de la presqu'île, & sur les terres du roi de Tanjaor : c'étoit ce prince qui avoit témoigné tant de ressentiment de savoir un étranger admis aux mystères de la langue & des rites malabares. *Ziégenbalg* ne fit que trois lieues dans ces terres, & sur les avis qui lui vinrent de toute part du danger où il s'exposoit & où il exposoit avec lui la religion chrétienne, il regagna la côte, & se dédommagea en la parcourant toute entière. Le 9 juillet 1711, il visita Madras, & ensuite tous les établissemens des européens sur cette même côte; il vit sur-tout Méliapour ou le mont de Saint-Thomas ou Saint-Thomé, mais il rencontra là de nouvelles difficultés & de nouveaux ennemis; les catholiques romains y avoient quelques

églises; ils virent de mauvais œil, & même avec scandale, un missionnaire qui venoit chez eux prêcher le pur luthéranisme, & qui ne faisoit, selon eux, que faire changer d'erreur à ces peuples. La société de la *propagande*, en Angleterre, vint à son secours, & lui envoya de l'argent & des livres en 1711 : trois imprimeurs d'Allemagne arrivèrent à Tranquebar au mois de décembre 1712, avec des caracteres malabares, dont *Ziégenbalg* fut faire un très-bon usage. Voici les principaux fruits de cette imprimerie malabare; c'est une version de la bible, en cette langue, sous les deux titres suivans :

Biblia damulica, seu biblia sacra, Damulicè; seu veteris testamenti pars prima, in quâ mosis libri quinque, Josue liber unus, atque liber unus judicum, studio & operâ Bartholomai Ziegenbalgii, *missionarii ad Indos Orientales, in linguam damulicam versi, continentur. Tranquebariæ, in littore Coromandelino. Typis & sumptibus missionis Danicæ, in-4°. 1723.*

Novum testamentum, ex originali textu in linguam Damulicam versum, operâ & studio Bartholomai Ziegenbalgii *& Joannis Ernesti Grundleri. Editio secunda, accessione summariorum cujusvis capitis auctior; Tranquebaria in littore Coromandelino, typis & sumptibus missionis Danicæ*, 1722, in 8°.

Tels sont, dans le catalogue de la bibliothèque du roi, les titres des deux versions de l'ancien & du nouveau testament en langue malabare par *Ziegenbalg*. Le nouveau testament avoit été imprimé pour la première fois en 1714, sous les yeux de l'auteur de la version; il avoit travaillé aussi à la seconde édition, mais il ne l'avoit pas vu finir; ce Jean Ernest Grundler, qui acheva l'édition, est un des trois nouveaux missionnaires danois arrivés en 1709. *Ziegenbalg* est de plus auteur d'un dictionnaire & d'une grammaire malabares, sans compter une multitude de petits ouvrages, tous en langue malabare, composés pour l'instruction de ses néophytes, dont les principaux sont une *lettre aux malabares*, un traité intitulé : *Le chemin du salut*; & un autre, *le paganisme condamnable*.

En 1714, il fit un voyage en Europe, toujours pour les intérêts de sa mission chérie; il ne perdit pas son temps dans le vaisseau, il y continua sa version de l'ancien testament, & y composa sa grammaire malabare; il arriva le premier juin 1715 à Berghen, en Norwège, d'où il se rendit toujours par mer à Hambourg. Le roi de Danemarck, qu'il vouloit joindre, étant occupé alors au siége de Stralsund, il y alla, fut très-bien reçu du roi, & le fit haranguer par un néophyte indien, son disciple, auquel il avoit appris l'allemand, & qui le parloit très-bien. Il séjourna ensuite quelque tems à Hall, où il fit imprimer en 1716 sa grammaire allemande, & où il épousa Marie-Dorothée Saltzman, dont on vante le mérite. Il passa ensuite en Angleterre, d'où il partit avec sa femme le 4 mars 1716, pour retourner à Tranquebar, où il mourut consumé des travaux, des peines, des fatigues de l'apostolat, le 23 février 1719. Diverses relations lui attribuent une traduction entière de la bible, en langue malabare, car on a vu, dans le premier des titres latins, que la traduction de l'ancien testament étoit bien éloignée d'être complette; on lui attribue encore des *entretiens* avec les principaux savans malabares, & deux livres de lettres qu'on annonce comme fort curieuses & fort instructives.

ZIEGLER. (*Hist. litt. mod.*) Nom de trois savans allemands des seizième & dix-septième siècles, parens ou non parens.

1.° Bernard, théologien luthérien, ami de Luther & de Mélanchton, auteur de divers ouvrages de controverse oubliés. Né en Misnie en 1496, mort en 1556.

2°. Jacques, auteur d'une description de la terre sainte, d'un traité *de constructione solidæ sphæra*, d'un commentaire sur le second livre de Pline, qui ont joui de quelque estime. Mort en 1549.

3°. Gaspard, auteur de traités savans *de Milite episcopo; de Diaconis & de Diaconissis; de Clero renitente; de Episcopis*; auteur aussi de notes critiques sur le traité de Grotius, *du droit de la guerre & de la paix*. Né à Leipsick en 1621, mort à Wittemberg en 1690.

ZIÉROLD, (Jean-Guillaume) (*Hist. litt. mod.*) théologien luthérien, né le 14 mai 1669, à Neustadt, mort le 15 août 1731, est auteur de beaucoup d'écrits polémiques & théologiques, dont un des plus considérables a pour titre : *Theologia verè evangelica libri tres, de naturâ integrâ, de naturâ lapsâ, de naturâ reparatâ*. Outre divers écrits latins, il en a aussi plusieurs d'allemands.

ZIL, (*Hist. turq.*) instrument de musique militaire, dont on se sert dans les armées des turcs; ce sont deux bassins de cuivre que l'on frappe l'un contre l'autre. (*A. R.*)

ZIMBI, (*Hist. mod. commerce*) espèce de petites coquilles qui servent de monnoie courante au royaume de Congo, & dans un grand nombre d'autres pays de l'Afrique, sur les côtes de laquelle ce coquillage se trouve. On en rencontre sur-tout une grande quantité près d'une île qui est vis-à-vis de la ville de Loanda S. Paolo; ce sont les plus estimées. Ces coquilles sont une mine d'or pour les portugais, qui ont seuls le droit de les pêcher, & qui s'en servent pour acheter des africains leurs marchandises les plus précieuses. (*A. R.*)

ZIMISCÈS. (Jean) (*Hist. de l'empire Grec.*) Jean Zimiscès, empereur de Constantinople, poignarda son prédécesseur Nicéphore Phocas, en *969*, & fut, dit-on, empoisonné par Basile son successeur. L'histoire de l'empire grec n'offre ainsi à de certains époques qu'une suite d'usurpateurs. Jean *Zimiscès* étoit un des officiers des légions d'Orient; il étoit d'une famille illustre, mais qui ne lui donnoit aucun droit à la couronne. Son règne fut glorieux, selon les idées du tems, c'est-à-dire qu'il fit beaucoup la guerre & avec succès; il remporta de grandes victoires sur les sarrazins, les bulgares, les ruffes. En passant par la Cilicie pour aller faire la guerre en Syrie & soumettre Damas, une multitude de maisons magnifiques & nouvellement bâties, attira ses regards: étonné de ce luxe inattendu, il voulut savoir à qui ces maisons appartenoient; on lui dit que c'étoit l'eunuque Basile son grand chambellan qui les avoit fait construire: il se tut un moment, poussa un soupir, & dit: *Il est bien triste que les travaux des grecs ne servent qu'à enrichir un eunuque!* ..... Eunuque ou non, il étoit triste en effet qu'un particulier pût s'enrichir ainsi aux dépens des peuples; mais si *Zimiscès* avoit ce mépris pour les eunuques, pourquoi des eunuques, & pourquoi les laissoit-il s'enrichir? La réflexion de *Zimiscès* ayant fait craindre à Basile qu'on ne l'inquiétât sur ses richesses, & qu'on n'en recherchât la source, il mit, dit-on, dans ses intérêts un échanson de l'empereur, qui consentit d'empoisonner son maître. Basile, à qui ses richesses avoient sans doute procuré un grand parti, régna, & fut Basile II. *Zimiscès* mourut le 10 janvier *976*. Il avoit fait graver sur sa monnoie l'image de J. C. avec cette inscription: *Jésus-Christ, roi des rois*.

ZIMMERMAN, (*Hist. litt. mod.*) c'est le nom de divers savant allemands ou hongrois.

1°. Mathias, hongrois, né à Eperies le 21 septembre 1625, d'un sénateur de cette ville, enseigna en diverses villes de Hongrie & d'Allemagne, & mourut d'apoplexie le 29 novembre 1689. Il a beaucoup écrit, & sur beaucoup de matières différentes, tantôt sous le nom de Théodore Althusius, tantôt sous celui de *Dorotheus ascianus*. Voici les titres de ses principales productions:

Historia eutychiano, ortum, progressum, propagationem, erro um enarrationem & refutationem, cum consectario Lutheranos non esse eutychionos, exhibens.

Montes pietatis romanenses historicè, canonicè, theologicè delecti: præmittitur justus tractatus de nervis rerum gerendarum romana ecclesiæ: sabjungitur biga scriptorum pontificiorum, Nicolai Barians, Augustiniani, montes impietatis, Michaëlis papa f. va, decisio contrà montes pietatis.

Analecta miscella menstrua eruditionis sacra & profana, theologica, liturgica, philologica, moralis; symbolica, ritualis, curiosa, ex optimis & rarioribus autoribus collecta, menses 12.

De presbyterissis veteris ecclesia, commentariolus.

Amænitates historia ecclesiasticæ hactenùs ad bonam partem ordine hoc intacta.

Florilegium philologico historicum aliquot myriadum titulorum, cum optimis auctoribus qui de quâvis materiâ scripserunt, quarum, præcipuè curiosè & ex professo tractantur: adhibitâ re nummariâ & gemmariâ. Præmittitur diatriba de eruditione eleganti comparandâ.

Dissertatio de acceptilatione socinianâ, imprimis injuriâ in meritum & satisfactionem Jesu-Christi.

2°. Jean-Jacques *Zimmerman*, plus connu encore comme fanatique que comme homme de lettres. Il n'avoit presque de liaisons qu'avec des fanatiques tels que lui. Personne ne fait aujourd'hui qu'il ait existé un Jacques Bôme, & qu'il y ait eu des bômistes, disciples & sectateurs de cet inconnu; Jean-Jacques *Zimmerman* fut le plus ardent de ces zélateurs, il préféroit hautement Jacques Bôme aux apôtres; en conséquence de ces sentimens, il composa en 1685 un écrit contre l'église luthérienne, qu'il traitoit de Babel nouvelle. Cet écrit, qu'il falloit laisser dans son obscurité, eut assez d'éclat, & fit assez de bruit pour le faire déposer d'une place de professeur de mathématiques & pour le faire bannir: il erra long-tems en divers lieux, prenant le nom de Jean-Mathieu, content de souffrir pour le nom de Jacques Bôme, & prenant par-tout la défense de ce maître révéré. Il publia un livre sous ce titre: *Orthodoxia bohmana.* Il rassembla quelques familles de bômistes, avec lesquelles il voulut aller s'établir en Pensylvanie: il obtint, en *1696*, d'un riche quaker, un vaisseau sur lequel il devoit s'embarquer avec sa femme, ses enfans & ces familles, au nombre de seize; il alla dans cette vue à Rotterdam, mais il mourut avant l'époque fixée pour l'embarquement. Le vaisseau n'en transporta pas moins en Amérique sa famille & les autres. On a de ce même *Zimmerman* l'écrit intitulé: *Scriptura sacra copernisans*, & une traduction allemande de la *Theoria telluris sacra* de Thomas Burnet.

3°. Un autre Jean-Jacques *Zimmerman*, postérieur au précédent & bien différent, est auteur de plusieurs dissertations savantes qui se trouvent dans les *amænitates litterariæ* de M. Scelhorn.

ZINCKGRŒF (Laurent) *Hist. Litt. Mod.*) savant allemand, né en 1539, à Simmeren dans le Palatinat, étudia en 1556, à Strasbourg, sous Jean Sturius, enseigna la théologie à Wittemberg & l'astronomie à Paris; il s'appliqua aussi à l'étude

du

du droit. Il a publié les apophtegmes des allemands; mort en 1510. Il avoit été un des conseillers de l'électeur Palatin Frédéric III, & en 1574, il avoit accompagné en qualité de conseiller de guerre Christophe comte palatin, qui menoit au prince d'Orange des troupes auxiliaires d'Allemagne.

ZINGHA, (*Hist. d'Afrique*). reine d'Angola, princesse fière & ambitieuse, & d'un caractère qui mérite d'être remarqué. Elle étoit sœur de Gola-Bendi, souverain de ce royaume d'Angola au dix-septième siècle. Ce prince eut de longues guerres à soutenir contre les portugais qui ont des établissemens voisins du royaume d'Angola, il eut presque toujours du désavantage dans ces guerres. Réduit à demander la paix, ce fu *Zingha*, sa sœur, qu'il chargea des négociations nécessaires auprès du viceroi portugais. Celui-ci lui donna audience dans la forme usitée à l'égard des souverains du pays & dont l'orgueil de ceux-ci peut avoir droit de se plaindre ; le viceroi étoit assis sur une espèce de trône, unique siège qu'il y eût dans toute la salle La princesse d'Angola n'avoit point pour s'asseoir, ou plutôt pour se coucher par terre, qu'un coussin, jetté sur le tapis qui couvroit le parquet ; elle voulut un siège plus élevé, elle sut s'en procurer un sans entrer dans aucune contestation sur l'étiquette portugaise : elle donna ordre à une de ses femmes, peut être d'après quelque usage du pays, de se poser sur ses genoux & sur les mains, & elle s'assit sur le dos de cette femme. Elle apporta d'ailleurs au traité tout l'esprit de conciliation propre à le faire réussir ; elle montra ou feignit beaucoup d'inclination pour le christianisme, & poussa ce zèle ou cette feinte jusqu'à se faire baptiser. Cependant, si le royaume d'Angola étoit abbattu & humilié au-dehors par les armes des portugais, il étoit encore plus déchiré au-dedans par les divisions & les crimes politiques. Gola-Bendi, suivant un usage trop commun dans les états despotiques & barbares de l'Asie & de l'Afrique, avoit immolé à ses défiances tous les mâles de sa famille, entr'autres un fils de *Zingha* ; cette mauvaise politique eut le succès qu'elle devoit avoir ; Gola Bendi, ou s'empoisonna lui-même de désespoir des pertes continuelles qu'il faisoit dans ses guerres contre le Portugal, ou fut empoisonné par une femme, en haine des précautions dénaturées qu'il avoit prises contre les hommes ; on croit que ce fut *Zingha* sa sœur qui le fit périr, & on le croit sur-tout parce qu'elle lui succéda, & que pour s'affermir sur le trône elle poignarda son neveu, fils de Bendi, héritier naturel. Elle fut punie à son tour de ses crimes. Détrônée par les portugais avec lesquels le royaume d'Angola étoit toujours en guerre, elle fut obligée de fuir, & elle s'enfonça seule dans des déserts horribles. Un si déplorable & si universel abandon étoit la juste peine des attentats que l'ambition lui avoit fait commettre ; ce fut sur-tout dans cette fuite périlleuse & dans ce long exil qu'elle eût besoin & qu'elle paroît avoir usé de toutes les ressources d'une ame forte & de tout l'ascendant du génie. Elle perça ces déserts, elle pénétra jusques dans l'intérieur de l'Afrique méridionale chez une nation féroce & antropophage, nommée les *Giacques* ou *Jagas* ; elle porta chez eux de grands projets d'ambition & de vengeance ; elle voulut régner sur eux & se servir d'eux pour remonter sur le trône d'Angola, il fallut acheter leurs services à un prix bien horrible ; il fallut se plier à leurs mœurs cruelles, se dépouiller comme eux de tout sentiment d'humanité, se nourrir de la chair de ses sujets, égorger elle-même de sa main, sans aucune répugnance apparente, les victimes humaines qu'ils offroient religieusement à leurs idoles. Elle les gouverna pendant trente ans avec cette condescendance forcée pour leurs usages, dans l'espérance & dans le dessein de parvenir un jour à les abolir. Elle fit insensiblement de profondes réflexions sur la doctrine & la morale de ce christianisme qu'elle avoit embrassé autrefois par politique, elle s'en remplit de son esprit, renonça au trône d'Angola & à sa vengeance, pardonna sincèrement à ses vainqueurs, & leur fit le sacrifice de tous ses droits sur le royaume qu'ils lui avoient enlevé ; elle ne leur demanda en dédommagement que de l'instruction & des secours spirituels. Le viceroi portugais de Loando lui envoya des missionnaires qui secondèrent ses vues & travaillèrent efficacement avec elle à civiliser les Jagas ; elle sut les amener au point d'entendre tranquillement publier des édits pour l'abolition des sacrifices humains, de toutes les superstitions & de tous les usages barbares ; elle s'attacha constamment au projet d'établir & d'étendre le Christianisme dans ses états ; mais elle n'eut pas le temps de consommer son ouvrage, elle l'avoit commencé trop tard. Elle mourut dans de grands sentimens de Religion & de pénitence à quatre vingt-deux ans, le 17 décembre 1664. M. Castillon a traduit en partie de l'anglois, & publié en 1769, un ouvrage moitié historique, moitié romanesque sous ce titre : *Zingha, reine d'Angola, nouvelle africaine.* Les faits principaux qui composent cette histoire sont tirés de mémoires qu'a laissés un capucin nommé Antoine de Gaëtte, missionnaire que le viceroi portugais avoit envoyé à *Zingha*, & qui avoit eu le plus de part aux changemens avantageux opérés par elle chez les Jagas.

ZINI. (Pierre François & Vincent) *Hist. Litt. Mod.*)

1°. Pierre-François, savant ecclésiastique de Vérone, est connu par plusieurs ouvrages, sur-tout par des traductions. Il a traduit divers écrits de Saint Grégoire de Nazianze, de saint Grégoire de Nysse, de saint Grégoire Thaumaturge, de saint Ephrem, de saint Jean Damascène, de Théodoret & de plusieurs autres écrivains ecclésiastiques grecs : toutes ses traductions sont en latin. Alde Manuce,

le neveu, lui dédia ses *élégances toscanes*; le père Lequien, dominicain, parlant de lui dans son édition des œuvres de saint Jean Damascène, le qualifie *vir utriusque linguæ latinæ & Græcæ callentissimus*, c'est ce qu'il faut pour un traducteur; M. le marquis Scipion Maffei, dans sa *Verona illustrata*, fait de *Zini* une mention honorable; l'évêque de Vérone, Jean-Mathieu Gibert, dont *Zini* a rassemblé les constitutions dans le livre intitulé: *Constitutiones editæ à Joanne, Mathæo Giberto, Episcopo Veronensi, ex sanctorum patrum dictis & canonicis institutis collectæ & in unum redactæ curâ Petri Francisci Zini*. L'évêque de Vérone parle de son éditeur comme d'un homme plein de vertus, & qui faisoit un saint usage des biens qu'il tenoit de l'église. On a encore de *Zini* l'ouvrage suivant: *Tabula græcarum institutionum ad usum seminarii Veronensis*. Pierre-François *Zini* vivoit dans le seizième siècle; il avoit été professeur de morale à Padoue, & il étoit digne d'enseigner la morale. M. Maffei dit que l'on conserve encore manuscrite la harangue que *Zini* avoit prononcée en prenant possession de cette chaire en 1547.

2°. Vincent *Zini*, poëte latin, vivoit aussi dans le seizième siècle; il étoit de Bresse en Italie, on l'apprend de lui-même:

Si patriam quæris, Brixia mî patria.

Hercule d'Est, duc de Ferrare, gendre de notre roi Louis XII, & beau frère de François I, étoit le protecteur de *Zini*; c'est, dit celui ci, l'Hercule sous le bras puissant duquel je n'ai rien à craindre de l'envie; il célèbre dans ses vers les savans qui fréquentoient & illustroient alors la cour du duc de Ferrare & de la princesse Renée de France, sa femme, & on compte parmi eux de grands noms en littérature, tels qu'Ariotte & Guarini. Le recueil de ses poésies est dédié à Philippe Contarini, jeune alors, & dans l'épitre dédicatoire, il lui parle avec intérêt & avec éloge de Pierre-François *Zini*, son parent, dont Contarini avoit été le disciple: c'est celui dont nous venons de parler sous le n°. 1.

ZION, (Tesfa) (*Hist. litt. mod.*) savant éthiopien, dont le nom signifie *l'espérance de Sion*, suivant l'usage assez généralement établi en Ethiopie, ainsi que dans quelques autres pays, que les noms soient significatifs. *Zion* vint à Rome avec deux autres savans éthiopiens, ses associés: ils y étoient vers l'an 1548, & ils y donnèrent la première édition du nouveau testament en langue éthiopique: elle étoit fautive, mais ce nouveau testament éthiopien a reparu avec les corrections nécessaires dans la polyglotte d'Angleterre.

ZIRIC-ZÉE, (Amand de) (*Hist. litt. mod.*) savant zélandois, ainsi nommé du lieu de sa naissance, ville forte de la Zelande, bâtie en 834, par l'empereur Lothaire, à l'embouchure de l'Escaut, dans l'île de Schowen, dont elle est la capitale. Amand de *Ziric-zée* se fit cordelier, & fut professeur en théologie à Louvain, où il mourut le 8 juin 1534. Il passoit pour savoir bien le grec, l'hébreu, le chaldéen. Il est auteur d'une chronique, depuis le commencement du monde jusqu'en 1534, sous ce titre, d'un goût digne d'un siècle encore plus reculé, quoiqu'il ait le mérite d'annoncer les recherches qu'exige la vérité: *Scrutinium, seu venatio veritatis historicæ*. Il a d'ailleurs commenté plusieurs livres de l'écriture sainte; on a encore de lui les ouvrages suivans: *Spiritualis militiæ 12 horæ: de 40 mansionibus: de S. Annæ conjugio: de Sophi, rege Persarum, hoste Turcarum, &c.*

ZISKA, (Jean) (*Hist. de Bohême.*) gentilhomme bohémien, élevé à la cour de Wenceslas, roi de Bohême & empereur, (*Voyez* son article) fut le plus redoutable ennemi de l'empereur Sigismond, frère & successeur de Wenceslas. L'histoire n'est pas toujours dans ses résultats aussi morale qu'on pourroit le desirer, c'est-à-dire, qu'elle ne nous montre pas toujours le crime puni, du moins sensiblement: mais l'impunité des crimes n'est pas non plus aussi commune ni aussi entière que les machiavellistes aiment à se le figurer. Il est même dans la nature des choses, que le crime & la mauvaise foi, révoltant les esprits, les disposent à la haine & à la vengeance: Sigismond l'éprouva, lorsque, malgré la foi donnée, il eût fait brûler Jean Hus & Jérôme de Prague au concile de Constance, d'après cet axiôme impie & injurieux à la religion, que *la foi n'est pas due aux hérétiques*; les hussites coururent à la vengeance, & Jean *Ziska* qui avoit de la vertu sans doute, puisqu'il s'indignoit de l'injustice & de l'atrocité, se mit à leur tête; on rejetta du trône de Bohême un incendiaire & un violateur de sa parole. *Ziska* avoit déjà perdu un œil dans un combat, ce qui lui avoit fait donner ce nom de *Ziska*, qui signifie borgne; il eut l'autre œil percé d'un coup de fleche en assiégeant la ville de Rabi. Il n'en continua pas moins la guerre. C'est ainsi qu'on avoit vu le roi de Bohême, Jean, aïeul de Wenceslas & de Sigismond, combattre, quoiqu'aveugle, pour la France, & périr à la bataille de Crécy: mais il ne combattoit qu'en soldat & en chevalier, en faisant attacher son cheval aux chevaux de quatre de ses plus intrépides chevaliers, qui l'entraînoient au milieu de la mêlée & des périls. *Ziska* étoit un général; il étoit même créateur dans ce genre, il avoit levé une armée de paysans, & les avoit si bien exercés qu'en peu de temps il en avoit fait des troupes aussi disciplinées qu'courageuses, avec lesquelles il exécuta les plus grandes choses. Devenu aveugle, il ne cessa pas de commander; il voyoit par le rapport des autres, il ordonnoit par lui-même, & ses soldats s'empressoient d'exécuter ses ordres. La fureur dont ils étoient animés contre les catholiques les réunissoit

dans un même esprit & mettoit du concert dans leurs démarches. Il remporta une victoire décisive dans un grand combat devant Aussig sur l'Elbe; neuf mille catholiques y restèrent sur la place, & le général aveugle demeura maître de la Bohême; il prit & réduisit en cendres toutes les forteresses qui voulurent encore résister, & la cruauté de Sigismond l'ayant rendu cruel, il chassa tous les catholiques, ruina tous les monastères, brûla plusieurs prêtres, abusa enfin de la victoire en toutes manières.

Eh! qui peut arrêter l'abus de la victoire!

Sigismond, alarmé, envoya des ambassadeurs à *Ziska*, & lui promit la première place sous lui dans le royaume, s'il vouloit le [illegible]ner sous son obéissance. A peine ces négociations étoient-elles entamées, que *Ziska* fut attaqué de la peste: il en mourut en 1424. On a dit qu'il avoit ordonné en mourant qu'on fit de sa peau un tambour pour animer les hussites à la guerre contre les catholiques. Un écrivain très-postérieur parle de l'épitaphe qu'on lisoit, dit-il, de son temps sur le tombeau de Jean *Ziska*. Ce brave aventurier y parloit lui-même; il se comparoit, pour le conseil, au célèbre Appius Claudius l'aveugle, & pour la valeur, à Marcus Furius Camillus. « Tout aveugle que » j'étois, dit-il, j'ai toujours bien vu les occa- » sions d'agir; je n'ai jamais manqué à la fortune, » & elle ne m'a jamais manqué. » Il s'attribue jusqu'à onze victoires en bataille rangée; il se félicite d'avoir été l'appui & le vengeur des foibles & des opprimés contre des prêtres sanguinaires & des tyrans infidèles; « & malgré le pape enfin, dit il, » mes os reposent ici dans un asyle sacré. »

ZITTARD, (Matthias) (*Hist. litt. mod.*) savant dominicain, natif d'Aix-la-Chapelle, tiroit son nom de *Zittard*, dans le duché de Juliers, dont il étoit originaire. Il se fit un nom par la prédication, & fut estimé à la cour de Charles Quint; mais il est plus connu des savans pour être entré en lice contre Luther, dans son livre intitulé: *Assertio catholicæ religionis*. Il y a de lui d'ailleurs des homélies en allemand & des prières catholiques, accommodées aux évangiles de toute l'année, aussi en allemand. Quelques auteurs lui donnent les titres de prédicateur & de conseiller des empereurs Ferdinand I & Maximilien II. On croit qu'il mourut vers l'année 1570.

ZIZIM. (*Hist. ottomane.*) Le prince *Zizim* est célèbre dans l'histoire ottomane par ses démêlés avec Bajazet II, son frère, relativement à l'empire. Cette contestation étoit la même qui s'étoit élevée autrefois chez les perses, à la mort de Darius, fils d'Hystape, entre Artabazane, né lorsque Darius son père n'étoit encore qu'homme privé, & Xerxès, né depuis que Darius étoit roi. La même contestation s'étoit élevée encore à la mort de Darius Ochus, entre Artaxerxès Mnémon & le jeune Cyrus son frère, & dans ces deux cas elle avoit été jugée diversement. Bajazet & *Zizim* étoient fils du conquérant Mahomet II. Ce prince eut, à l'égard de ses enfans, toutes les inquiétudes que la politique donne à ceux qui s'écartent de la nature; il craignit également, & leur réunion contre lui, & leur division entre eux. Il crut remédier à tout en les tenant toujours tellement éloignés l'un de l'autre, qu'à sa mort ils ne s'étoient vus qu'une seule fois; il les avoit envoyés gouverner, l'un la Lycaonie, l'autre la Paphlagonie. Il arrivoit de là, que s'ils ne se haïssoient pas, ils ne s'aimoient pas. *Zizim* disputa l'empire à Bajazet par les raisons ou sous les prétextes qu'on vient d'alléguer; il fut battu & se retira successivement en Egypte, en Cilicie, en Lycie, enfin à Rhodes, où il fut reçu en 1482. Mahomet étoit mort en 1481. Les chevaliers de Rhodes regardèrent comme un grand avantage d'avoir ce moyen d'inquiéter l'empereur des turcs, leur éternel ennemi, & d'allumer une guerre civile dans l'empire Ottoman; mais ils craignirent aussi d'attirer dans leur île toutes les forces de cet empire; ils prirent donc le parti d'envoyer *Zizim* en France, où ils le firent garder avec soin dans une commanderie de leur ordre. En 1489, les chevaliers de Rhodes, de concert avec la France, le remirent aux députés du pape Innocent VIII, qui desiroit ardemment de l'avoir à Rome & de l'attirer à la religion chrétienne. Alexandre VI, qui lui succéda en 1492, avoit ce prince entre ses mains. Charles VIII, lorsqu'il commença de régner plus particulièrement par lui-même, & de se livrer aux vastes idées de conquête que lui donnoient ses droits sur Naples, se repentit d'avoir laissé remettre en d'autres mains ce prince *Zizim*, dont il prétendoit se servir utilement contre les turcs; il envoya en 1493 une ambassade au pape pour lui recommander de bien garder *Zizim*, & de ne le remettre qu'à lui-même lorsqu'il iroit le chercher à Rome. Pendant ce temps, Bajazet avoit mis à prix la tête de *Zizim*; ce prix, qui étoit de trois cents mille ducats, tenta, dit-on, Alexandre VI, qui, obligé de remettre *Zizim* au roi en 1495, prit la précaution de ne le lui remettre qu'empoisonné, conformément à un traité secret fait avec Bajazet. En effet, il ne fit que languir depuis ce moment, & mourut peu de temps après.

Il laissa un fils, nommé Amurat, qui avoit lui-même deux fils & deux filles. Rhodes servit encore d'asyle à ces infortunés; mais lorsque Soliman II, petit fils de Bajazet II, eut pris cette île en 1522, Amurat & ses enfans tombèrent entre les mains de ce vainqueur impitoyable, qui fit étrangler le père & les deux fils en présence de toute son armée, & enferma les deux filles dans le serrail de Constantinople.

ZIZIME (*Hist. ecclés.*) est le nom d'un antipape,

élu en 824, & qui fut le concurrent d'Eugène II, vrai pape, après Paschal I.

ZNOIMA, (Stanislas) (*Histoire ecclés. & litt.*) professeur en théologie à Prague, eut Jean Hus pour disciple; il avoit long-temps vécu dans une assez grande liaison avec lui & avec les sectateurs, & se piquoit d'être un des admirateurs de Wiclef; mais dans la suite, voyant Rome déclarée contre ces hérétiques, il fut, ou ébranlé par son autorité, ou effrayé par ses menaces; il changea de langage & de conduite, il alla jusqu'à écrire, & même avec chaleur, contre ceux dont il avoit d'abord paru partager les sentimens; du moins ce que nous disons ici lui fut reproché par Jean Hus, dans un livre d'où on a tiré divers articles qui furent condamnés en 1415 au concile de Constance. Jean Hus y accuse *Znoïma*, qu'il reconnoît d'ailleurs pour son maître, d'une variation honteuse, & dont les motifs n'avoient rien que de méprisable.

ZOBÉIR, (*Hist. des califes.*) nom auquel d'Herbelot, dans sa bibliothèque orientale, ajoute les noms d'Aboubekr Abdallah ben *Zobéir* ben Avam, étoit celui du premier musulman qui naquit à Médine, entre ceux qu'on appelle *les fuyards de la Mecque*. Il fut proclamé calife à la Mecque, après la mort de Mohavia ou Mohavie, fils d'Iézid, l'an 63 de l'hégyre, 682 de J. C., mais il ne fut reconnu par tous les musulmans que pendant l'espace de cent-vingt-huit jours, au bout desquels on se partagea, & Marvan, fils de Hakem, fut proclamé calife à Damas; *Zobéir* resta cependant assez tranquille à la Mecque jusqu'en l'an 71 de l'hégyre, 690 de J. C.; alors assiégé par Hégiag, général du calife Abdalmalek, successeur de Marvan, il fut tué en combattant vaillamment à l'âge de soixante & douze ans. Sa tête fut envoyée à Médine, & son corps fut pendu à un gibet.

Plusieurs historiens ne comptent point ce calife, parce qu'il n'étoit pas de la race des Ommiades. Sa famille fut de tout temps ennemie de celle d'Ali. Le chef de cette famille fut père du calife Abdalla, un des principaux compagnons de Mahomet, tué à la bataille du Chameau, qu'Ali gagna contre Aiska.

L'auteur du Nighiaristan rapporte un entretien qu'eut Hégiag, vainqueur de *Zobéir*, avec un arabe du désert, auquel il étoit arrivé de dire du mal d'Hégiag, en lui parlant à lui même sans le connoître. *Excusez-moi*, dit l'arabe pour réparer sa faute, *je suis de la famille de* Zobéir. Jusques-là l'excuse étoit assez noble; mais il ajouta: on sait que les parens de ce malheureux *Zobéir* sont fous pendant trois jours de l'année, & je suis dans un de ces mauvais jours.

Pour donner une idée de l'application de *Zobéir* à la prière, on raconte que, pendant cette action, il restoit debout & immobile à tel point, qu'un pigeon vint se percher sur sa tête, croyant se reposer sur un morceau de bois.

ZOBEL, (Melchior de) (*Hist. litt. mod.*) jurisconsulte allemand du seizième siècle, a traduit en allemand l'ancien droit saxon, en marquant avec soin les différences qui se trouvent entre ce droit saxon & le droit romain. On a encore de *Zobel* un autre ouvrage, intitulé: *Differentiæ juris civilis & saxonici*.

ZOÉ. (*Hist. du Bas-Empire.*) Deux femmes de ce nom sont connues dans l'histoire du Bas-Empire; l'une, distinguée par le nom de *Carbonopsine*, femme de l'empereur Léon VI, & mère de Constantin Porphyrogénète, fut régner avec gloire pendant la minorité de son fils, née en 905, & monté sur le trône en 912. Ce fils, pour récompense, l'exila de la cour, & elle mourut dans la retraite.

L'autre eut plus de vices que la première n'avoit de vertus & de talens. Née en 978, fille de l'empereur Constantin VIII, elle épousa Romain Argyre, à qui elle sembla porter l'empire en dot, & qui succéda en effet à son beau-père en 1028. *Zoé* s'en dégoûta, le fit étrangler en 1034 pour épouser un orfèvre, nommé Michel le Paphlagonien, qu'elle fit aussi empereur; celui-ci abandonna le soin du gouvernement à Jean, son frère, qui le détrôna & l'enferma, ainsi que *Zoé*. Mais en 1042, une autre révolution tira *Zoé* de sa retraite pour la replacer sur le trône avec Théodora, sa sœur. Elle épousa encore alors, à soixante-quatre ans, un de ses anciens amans, Constantin Monomaque, homme digne d'elle par ses vices, & qui travailla de concert avec elle à ruiner l'empire & à l'avilir.

ZOECH, (Denys) (*Hist. de Hongrie.*) hongrois de nation, archevêque de Strigonie, nommé cardinal en 1439. Ce fut l'homme du monde qui mit le plus en pratique cette morale assez immorale de la Fontaine:

Le sage dit, selon les gens,
Vive le roi, vive la ligue.

Il embrassa tour-à-tour tous les différens partis qui divisèrent la Hongrie relativement à la succession au trône, après la mort de l'empereur Albert d'Autriche, roi de Hongrie, arrivée en 1439. Il se déclara d'abord pour Ladislas d'Autriche, fils posthume de cet empereur, & le couronna.

Un autre Ladislas, roi de Pologne, compétiteur de Ladislas d'Autriche à la couronne de Hongrie, étant entré à main armée dans ce royaume, l'archevêque de Strigonie alla le trouver à Bude, & le sacra & le couronna aussi à son tour.

Plusieurs seigneurs hongrois s'étant ligués contre ce nouveau Ladislas, en faveur du premier, *Zoech* ne fut pas des derniers à entrer dans la ligue.

Mais cette ligue n'ayant pas réussi, il fut des premiers à faire son accommodement avec le roi de Pologne.

Mais celui-ci étant mort en 1444, *Zoech* se rangea aussi-tôt auprès du jeune Ladislas d'Autriche, protestant qu'il l'avoit toujours regardé comme le seul roi légitime de Hongrie, & qu'il ne s'étoit soumis au roi de Pologne que malgré lui & pour s'accommoder au temps.

Ce prélat, plus rempli de dextérité que de droiture, mourut vers l'an 1464, & sa mémoire n'est point désagréable à son église, à laquelle il légua une somme considérable.

ZOÉE (Sainte) (*Hist. ecclés.*) souffrit, dit-on, le martyre à Rome vers l'an 286. On la trouva priant Dieu au tombeau de saint Pierre; on l'arrêta, & sur son refus de sacrifier aux idoles, elle fut mise en prison, puis six jours après pendue à un arbre, sous lequel on alluma de la paille pourrie. On célèbre sa fête le 5 juillet; mais son histoire n'est fondée que sur les actes de saint Sébastien, qui sont sans autorité.

ZOES. (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom de divers écrivains des seizième & dix-septième siècles, tous de la ville d'Amersfort en Hollande, & tous vraisemblablement parens.

1°. Thomas, docteur en droit, auteur d'un commentaire latin sur le code, prit ses degrés à Louvain en 1570; eut, en 1578, une place distinguée à Utrecht, d'où, chassé par des troubles civils, il alla professer le droit à Leyde. Il mourut à Wurtzbourg vers l'an 1598.

2°. Nicolas, né le 5 août 1564, fut aussi un jurisconsulte habile; il accompagna, en qualité de secrétaire, à Rome, Jean de Vendeville, évêque de Tournay, qui l'avoit fait chanoine & official de cette ville, & dont il a écrit la vie en latin. Il fut aussi évêque à son tour le 10 mai 1615; il le fut de Bosleduc. Mort à Louvain le 12 août 1625.

3°. Henri fut encore un assez grand jurisconsulte. Chargé d'abord de l'éducation d'un jeune homme de qualité, il fit avec lui le voyage d'Espagne, où il épousa Barbe d'Ayala, fille de Balthasar d'Ayala, jurisconsulte espagnol. A son retour, il enseigna le droit à Louvain; on a de lui un grand nombre de commentaires sur le droit des fiefs, sur les pandectes, sur les institutes du droit civil, sur le droit canon, sur les décrétales de Grégoire IX. Mort le 16 février 1627.

4°. Gérard *Zoes*, en latin, *Soufius*, né en 1579, se fit jésuite à Tournai en 1598, & jamais jésuite, ni écrivain, ni traducteur, ne fut plus fécond. La plupart de ses ouvrages sont de petits livres de dévotion, comme la *pratique de la pure & droite intention : pieux exercices de l'ame dévote*, à l'usage de la compagnie de Jésus. Ses livres même historiques sont encore des livres de dévotion; tels sont : *l'abrégé de la vie de François de Villareal & de Jean Ximénès, coadjuteurs de la compagnie de Jésus. La vie du P. Thomas Sanchez & celle de Marguerite Middelton. Relation des martyrs de l'Inde Orientale. Relation de la mort de quelques religieux & autres chrétiens tués dans une sédition aux Indes Orientales. Abrégé de la vie de saint Ignace de Loyola. Histoire de la vie & de la mort de Marguerite d'Autriche, femme de Philippe III.* Cette dernière histoire est traduite de celle d'un P. Guzman; & en général, le plus grand nombre des ouvrages de Gérard *Zoes* est imité ou traduit; c'est ainsi que sa *manière de bien faire une confession générale*, & son *traité de la présence de Dieu avec des considérations sur la chasteté*, sont tirés de François Arias; *le combat spirituel* du bénédictin Jean Castaniza; *la voie de la vie éternelle* d'Antoine Sucquet; *le traité de la dévotion envers la sainte Vierge*, de Pierre-Antoine Spinelli; *l'abrégé des méditations sur la vie & la passion de Jésus-Christ*, de Vincent Lebrun; *le paradis des délices célestes révélées à sainte Gertrude*, du P. Antoine de Balinghem; *le cœur dévoué à Dieu*, du P. Etienne Luzvick. Le P. Gérard *Zoes* mourut à Malines le 21 septembre 1628.

ZOILE (*Hist. anc.*) Ce nom d'un ancien & trop fameux critique est aujourd'hui une injure pour les fameux critiques ses successeurs; il se faisoit appeler le fléau d'Isocrate, & sur-tout d'Homère. Quoique l'on n'ait pas ses ouvrages, & qu'un respect superstitieux pour Homère ait pu suffire pour décrier son censeur, il y a cependant apparence que ses critiques étoient injustes, au lieu que celles d'Aristarque n'étoient que sévères; car ce nom d'Aristarque se prend en bonne part & celui de *Zoïle* toujours en mauvaise. (*Voyez* ARISTARQUE.) Ce *Zoïle*, natif d'Amphipolis en Thrace, étoit un rhéteur de profession; il vint à Alexandrie vers l'an 270 avant Jésus-Christ, & présenta au roi Ptolémée-Philadelphe ses censures de l'Iliade, comme un titre aux bienfaits de ce prince. Celui-ci, dit-on, le fit mettre en croix; d'autres disent que *Zoïle* fut lapidé, d'autres qu'il fut brûlé vif à Smyrne. Si c'est pour ses critiques, quelque injustes qu'elles puissent être, le châtiment est rigoureux. Il ne faut assurément ni crucifier, ni lapider, ni brûler ses successeurs, quoique leurs jugemens soient beaucoup plus suspects de bassesse & d'envie que ceux de *Zoïle* sur un poëte mort depuis mille ans. Mais si on pouvoit du moins apprendre à les estimer leur juste valeur. M. d'Alembert (éloge de

de Perrault) rapporte, d'après Boileau, un passage de Vitruve, traduit par un frère de M. Perrault lui-même. Vitruve y approuve la sévérité cruelle qu'il attribue a Ptolémée-Philadelphe à l'égard de *Zoïle*. *Il est certain*, dit Vitruve, *que Zoïle a bien mérité cette punition, puisqu'on ne peut pas la mériter pour un crime plus odieux que celui de reprendre un écrivain qui n'est pas en état de rendre raison de ce qu'il a écrit.*

Voici, sur ce jugement bizarre, les réflexions de M. d'Alembert:

« Indépendamment de l'absurdité de cette maxime, Vitruve, comme le remarquoit très-bien » Charles Perrault, ne faisoit pas attention qu'en » parlant ainsi, il condamnoit la sévérité cruelle » dont il accabloit lui-même, en ce moment, le » malheureux *Zoïle*, qui e la mort avoit mis depuis » long-temps hors d'état de se défendre. Quoi » qu'il en soit, on est bien tenté de croire que » le satirique inexorable qui a transcrit ce passage » si sérieusement & avec une sorte d'approbation, » auroit fait un mauvais parti à Charles Perrault, » s'il eût été chargé de lui infliger quelque peine » pour ses blasphêmes contre le prince des poetes; » tant l'intolérance & le fanatisme paroissant inséparables de toute espèce de culte superstitieux! »

Zoïle, (*Hist. ecclés.*) patriarche d'Alexandrie au sixième siècle, fut déposé vers l'an 537 par la faction des ariens pour son orthodoxie & son attachement aux décisions du concile de Calcédoine.

ZOLKIEWSKI, (Stanislas) (*Hist. de Polog.*) général polonois, grand chancelier & grand général de Pologne, aïeul du fameux Jean Sobieski, roi de Pologne. En 1610 il remporta une grande victoire sur les russes, il prit Moscou & le czar Basile; mais l'exploit par lequel il est le plus célèbre, est celui où il succomba, c'est sa belle retraite dans la vallée de Lopuczna, que l'on compare, en Pologne, à la fameuse retraite des dix mille, comme on y a comparé, en France, la retraite de Prague. Quoi qu'il en soit de ces comparaisons & de ces jugemens, *Zolkiewski* étant retourné sur ses pas pour retirer un régiment qui avoit été oublié dans un poste où on l'avoit placé, fut rencontré par une troupe de tartares qui l'attaquèrent avant que ses polonois eussent pu le joindre; il se défendit avec le plus grand courage, & tomba percé de coups sur les corps de trois ou quatre des plus hardis d'entre les ennemis qu'il avoit tués de sa main.

Je meurs environné d'ennemis que j'immole.

Ces faits sont consignés dans une inscription latine gravée sur son tombeau dans l'église de Zolkief ou Zolkiew, & qui finit par ce vers de Virgile:

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

Cette petite ville de Zolkiew fut brûlée par accident en 1718. Il n'en reste que l'église & quelques maisons.

ZOMEREN, (Corneille & Jean de) (*Hist. litt. mod.*) père & fils, savans de la ville de Dordrecht.

Le père, né dans cette ville le 28 septembre 1593, exerça d'une manière distinguée, & la médecine & les emplois les plus honorables. On a de lui les ouvrages suivans: *Oratio funebris in obitum DD. Cornelii filii*; *epistola responsoria de vitæ termino: de unitate liber singularis ad senatum populumque dordracensem: tractatus de variolis & morbillis: epistola de renum vesicæ calculo: epistola responsoria de curatione iterati abortûs.* On a trouvé dans ses papiers un recueil d'avis & d'observations, tant sur la médecine que sur la chirurgie.

Le fils, qui fut aussi honoré des plus nobles emplois dans son pays, cultiva particulièrement les belles-lettres & la poesie; il fit des vers en latin, en hollandois & en françois; il avoit beaucoup étudié la langue françoise, ainsi que la langue grecque. On a de lui des tragédies françoises, savoir: *Jules-César*, *Cléopatre*, *Mithridate*. Il a écrit aussi sur le droit & sur les antiquités. Né à Dordrecht le 5 juillet 1622: mort dans la même ville le 22 décembre 1676.

ZONARE, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) l'un des historiens de la byzantine, & comme tel honoré d'une édition faite au Louvre, & qui a paru en 1686 & 1687. Ses annales vont jusqu'à la mort d'Alexis Comnène, arrivée en 1118. Il est de quelque utilité pour ce qui concerne l'histoire de son tems. Sur tout ce qui précède il copie Dion. Le président Cousin a traduit en françois, du grec de *Zonare*, ce qui concerne l'histoire romaine. Cet auteur avoit exercé des emplois considérables à la cour de Constantinople, & par conséquent il mérite quelque confiance sur les faits arrivés de son tems, & qu'il a été à portée de connoitre. S'étant ensuite dégoûté du monde, il se fit religieux de l'ordre de Saint Basile. Il mourut avant le milieu du douzième siècle. On a encore de lui des commentaires sur les canons des apôtres et des conciles, & quelques traités dont on ne parle plus.

ZONCA, (Victor) (*Hist. litt. mod.*) mathématicien italien du dix-septième siècle, réussit principalement dans la mecanique & dans l'architecture; il avoit du talent pour l'invention des machines; il a publié ses inventions dans un ouvrage intitulé: *Novo teatro di machini & edificii.*

ZOONUS, (Guillaume) (*Hist. litt. mod.*)

savant anglois, professeur royal à Cambridge, quitta l'Angleterre quand il vit la religion protestante y prévaloir; il enseigna le droit à Louvain, à Cologne, en Italie. Mort vers l'an 1571. Un volume de lettres qu'il a laissé a suffi à Pitseus pour le mettre au rang des écrivains illustres de l'Angleterre.

ZOPPIO, (Jérôme & Melchior) (*Hist. litt. mod.*) en latin *Zoppius*, père & fils, savans d'Italie, ont vécu, l'un dans le seizième siècle, l'autre dans le dix-septième, tous les deux nés à Bologne; ils ont été l'un & l'autre fondateurs d'académies. Le père établit à Macérata, où il professoit les humanités, l'académie des Catenati; le fils établit à Bologne, où il enseignoit la philosophie, l'académie des Gelati, à laquelle il laissa, par testament, la salle de sa maison pour s'assembler. Le père, mort en 1591, écrivoit principalement en italien. Ses ouvrages sont un recueil intitulé: *Rime e prose di Girolamo Zoppio*: *I primi quattro libri dell' Eneïde tradotti da Girolamo Zoppio con alcune annotazioni nel fine di ciascheduno libro*: *Raggionamenti in difesa di Dante, e del Petrarca*: *Risposta di Girolamo Zoppio, alle opposizioni sanesi fatte a suoi raggionamenti in difesa di Dante*: *Poetica sopra Dante*: *Discorso di Girolamo Zoppio, interno ad alcune opposizioni di Lodovico Costelvetro, alla Canzone de Gigli d'oro composta da Annibal Caro in lode della Real Casa di Francia.*

Le fils, mort en 1634, à plus de quatre-vingts ans, écrivoit le plus ordinairement en latin. Ses ouvrages sont:

Tractatus tres sacri piorum affectum. De sermonibus analyticis. De sensu & sensibili. Lusus poëtici.

Il a aussi des ouvrages italiens: *La filosofia intera. Parafrasi di Aristotele.*

Et on lui attribue une comédie intitulée: *Il Diogene accusato, comedia del Caliginoso academico Gelato.*

ZOPYRE. (*Hist. anc.*) *Voyez* DARIUS, fils d'Hystaspe.)

ZOPYRE ou ZOPIRE, est aussi le nom de plusieurs Médecins célèbres dans l'antiquité, dont l'un inventa & communiqua, dit-on, au grand Mithridate, roi de Pont, un antidote souverain contre toute sorte de poisons; un autre (si pourtant il est bien certain que ce ne soit pas le même) composa un autre antidote (si pourtant ce n'est pas le même aussi avec quelques combinaisons différentes) pour un des Ptolémées, rois d'Egypte; ce second antidote s'appeloit *Ambrosia*, soit qu'il fût d'un goût agréable comme l'ambrosie ou ambroisie, soit qu'il égalât en quelque sorte les hommes aux dieux en prolongeant leurs jours & les mettant à l'abri des dangers. Calse parle de ce médecin & de son antidote, & Plutarque parle d'un troisième médecin du nom de *Zopire*, qui vivoit de son tems.

ZOPYRE, est encore dans l'antiquité, le nom du gouverneur que Périclès avoit donné au jeune Alcibiade qui étoit sous sa tutèle. C'étoit un thrace de nation, esclave de Périclès, & de tous ses esclaves peut-être le moins propre & par son âge & par son caractère, à former l'enfance d'un élève tel qu'Alcibiade; aussi négligea-t-il fort son éducation.

Diogène Laërce rapporte qu'un *Zopyre*, physionomiste de profession, & qui attribuoit une grande certitude à son art, voyant passer un homme, déclara que cet homme, qu'il ne connoissoit pas, devoit être fort débauché: cet homme étoit Socrate; on se moqua du physionomiste. Ne vous pressez point tant de le condamner, dit Socrate, il n'est pas aussi éloigné de la vérité que vous le pensez, & le philosophe avoua que ses inclinations l'auroient porté a la débauche, s'il ne s'étoit étudié toute sa vie à les réprimer, & s'il n'eût mis toute son attention à se fortifier contre elles du secours de la philosophie.

ZOPYRION. (*Hist. litt. anc.*) C'est le nom d'un grammairien, auteur d'un dictionnaire grec ou plutôt d'un commencement de dictionnaire, depuis *alpha* jusqu'à *delta* inclusivement, qu'on voit au commencement du lexicon de Suidas.

ZOROASTRE. (*Hist. anc.*) Les recherches & les travaux de M. Anquetil du Perron, de l'académie des inscriptions & belles-lettres, sur *Zoroastre* & sur ses ouvrages sont connus de tout le monde. « Est-il rien d'inaccessible aux passions fortes, dit M. de Bréquigny, dans son discours de réception à l'académie françoise? Un savant, sans autre motif que l'ardeur de s'instruire, sans autres ressources que son courage, surmonta des obstacles qui paroissoient invincibles; il revint chargé des plus curieux manuscrits de l'Inde, & la bibliothèque du roi en fut bientôt enrichie.... On vit avec une sorte de respect parmi ces précieuses dépouilles, les livres si vantés & si peu connus, attribués à ce fameux *Zoroastre* qui donnoit des loix aux perses à peu près dans le même tems que Confucius dictoit sa morale aux chinois, que les sept sages illustroient la Grèce, que Numa ébauchoit le premier système politique de Rome naissante, & que la plupart des régions de l'Europe qui s'éto gueilli[illegible]ent aujourd'hui de la gloire & de la puissance de leurs souverains, n'étoient encore que des forêts habitées par des sauvages. » *Zoroastre* est regardé comme le chef & l'instituteur de la secte des mages dans l'Orient. On ne sait pas d'une manière bien certaine dans quel tems il a vécu; il y a sur ce point un assez grand partage d'opinions entre les savans. Pline, *hist. nat. L.*

30. c. 1., dit qu'il y eut deux *Zoroastres*, qui ont vécu à près de dix siècles l'un de l'autre. Le premier environ dix ou onze siècles avant J. C. Le second, un peu plus de cinq siècles aussi avant J. C. C'est par-là qu'on cherche à concilier les diverses opinions sur le tems où *Zoroastre* a vécu & sur les diverses actions qu'on lui attribue, & qui, à raison de la diversité des tems, ne paroissent pas pouvoir appartenir à un même personnage. Le premier *Zoroastre* aura été, dit-on, l'instituteur de la secte des mages; le second qu'on fait avoir vécu entre le commencement du règne de Cyrus & la fin de Darius, fils d'Hystaspe, aura été le réformateur de cette même secte.

Tout l'Orient étoit partagé en deux sectes principales, les sabéens, adorateurs des simulachres & des images, & les mages adorateurs du feu. Ceux-ci avoient en horreur les images, les statues, les temples, les autels; ils offroient leurs sacrifices en plein air, sur des montagnes, *sur les hauts lieux*. C'étoit, disoient-ils, faire injure à la divinité, que de la renfermer dans l'enceinte des murailles, elle à qui tout étoit ouvert, & dont l'univers entier devoit être regardé comme la demeure & le temple. Ce fut par une suite de cette aversion pour les temples, que les mages engagèrent Xercès à détruire tous les temples de la Grèce. (*Voyez* XERCÈS.) *Auctoribus Magis Xerces inflammasse templa Graeciæ dicitur, quòd parietibus includerent deos quibus omnia deberent esse patentia ac libera, quorumque hic mundus omnis templum esset & domus.* Cic. lib. 2. de leg. n. 26.

Cette idée que c'étoit une espèce de profanation de prétendre renfermer la divinité dans l'enceinte des temples, fut aussi un des dogmes des Druides. Les anciens germains, les anciens gaulois n'avoient point de Temples. Les Chrétiens qui ont adopté les temples, ont cru que la divinité, en même tems qu'elle templissoit l'univers de son immensité, daignoit se resserrer dans l'enceinte des murailles que la piété de ses vrais adorateurs, consacroit d'une manière particulière à son culte.

Qualis ara, quanta sedes.
Ipsius capax Dei!
Quem nec universa terra
Omne nec cœlum capit,
Orbe parvo se coarctans,
Hic latere sustinet.

Les Mages étoient en Perse ce que les gymnosophistes ou les brachmanes étoient dans l'Inde, ce que les Druides furent dans la Germanie & dans la Gaule; c'étoient les sages, les savans, les philosophes de la Perse. Pythagore se forma dans leur école aussi bien que dans celle des égyptiens, & il emprunta d'eux plusieurs des dogmes qu'il rendit célèbres en les adoptant. Les Mages étoient tous d'une même tribu, nul autre que le fils d'un mage, ne pouvoit être élevé au rang de mage. Tout ce qui se rapporte à la religion étoit un secret qu'ils se réservoient; de-là vient que le nom de magie fut donné aux sciences occultes ou prétendues telles. Ni les peuples ni le prince ne pouvoient offrir aucun sacrifice qu'en leur présence, que par leur ministère, & qu'après avoir appris d'eux à quels dieux, quels jours & de quelle manière ces sacrifices devoient être offerts. Ils étoient les précepteurs nés des rois, nul ne pouvoit monter sur le trône sans avoir été instruit dans leur école, de l'art de régner & de l'art d'honorer dignement les dieux. *Nec quisquam rex Persarum potest esse, qui non ante magorum disciplinam scientiamque perceperit.* Cic. de divin. lib. 1. n. 91. Pline les appelle les maîtres des rois des rois. *In tantum fastigii adolevit (auctoritas magorum) ut hodièque etiam in magnâ parte gentium prævaleat, & in Oriente regum regibus imperet.*

L'avanture du mage Smerdis & de son frère Patisithe, & *le massacre des mages* qui en fut la suite, ayant décrédité le magisme, il paroît que le second *Zoroastre* crut devoir y faire quelques changemens, que les conjonctures du tems & la disposition des esprits pouvoient rendre nécessaires. Un de ces changemens fut de bâtir des temples où l'on conservoit avec grand soin le feu sacré qu'il disoit avoir apporté lui-même du ciel, & à la garde duquel les prêtres veilloient nuit & jour comme les vestales à Rome. Ce feu apporté du ciel a du rapport aussi avec la fable de Prométhée.

M. de Pastoret, dans le parallèle qu'il a fait de *Zoroastre*, de Confucius & de Mahomet, observe que la première question qui se présente sur *Zoroastre*, c'est; *a-t-il existé?* La seconde: *Y a-t-il eu plusieurs Zoroastres?* L'opinion à laquelle il lui paroît qu'il faut s'en tenir, est qu'il n'y a eu qu'un seul *Zoroastre*, qu'il étoit persan, & qu'il vivoit sous le règne de Darius, fils d'Hystaspe. On croit qu'il fut dans sa jeunesse esclave d'un prophète israélite; mais on ignore quel fut ce prophète, car on les nomme presque tous; on trouve du rapport entre les loix de *Zoroastre* & celles de Moïse; avant de les publier, il s'étoit enseveli dans la retraite au milieu des montagnes pour les méditer & peut-être pour en préparer le succès à la faveur de prétendues inspirations ou révélations; aussi cette retraite est-elle nommée par ses disciples le voyage de *Zoroastre* vers le trône d'Ormusd. Il vécut 77 ans, & cette vie a paru longue, puisque selon une formule usitée dans la célébration du mariage, le prêtre souhaite aux mariés de vivre autant que *Zoroastre*.

Quant aux dogmes de *Zoroastre*, ce qui les distingue

distingue le plus particulièrement, dit toujours le même auteur, est la vénération pour le feu. Le feu, suivant *Zoroastre*, est l'enfant d'Ormusd, c'est le principe universel du mouvement & de la vie; il ne fait point partie des peines de l'enfer, tel que *Zoroastre* l'a conçu. Employer l'eau pour éteindre le feu seroit une profanation punie de mort; les perses ne remédient aux incendies qu'en étouffant le feu avec de la terre, des pierres, des tuiles. Souffler le feu avec la bouche est encore une autre profanation; c'est même manquer de respect au feu que de diminuer son éclat en l'exposant au soleil; les autres élémens ont part aussi à ce respect & reçoivent quelques hommages.

Dans tous les banquets de religion qui étoient fréquens & nombreux, les riches étoient obligés par les lois de *Zoroastre* d'envoyer aux pauvres des mets & de l'argent pour prendre part à la fête.

La souillure de l'impureté se contractoit facilement; ainsi les purifications étoient d'un grand usage. Les prêtres avoient des droits pécuniaires pour cette cérémonie; & lorsqu'ils étoient malades, les médecins qui les traitoient n'avoient pour tout honoraire que leurs prières.

Les loix de *Zoroastre* invitoient puissamment au mariage. C'est un crime énorme de la part d'un père, d'un frère, d'un tuteur, de refuser un époux à la fille nubile qui le demande. Elle-même devient coupable si elle parvient à l'âge de dix-huit ans sans être mariée; & si elle meurt vierge, l'enfer l'attend. Pour éviter ce malheur, les fiançailles se font dès l'enfance: aujourd'hui même encore on les fait à deux ou trois ans dans le Guzurat, & aussi-tôt que la nubilité se déclare, le mariage est célébré.

La parenté ne rendoit pas le mariage incestueux, ce fut au contraire une raison pour l'autoriser. La loi y invita sur-tout entre cousins-germains. Les perses crurent, comme les juifs, qu'une veuve pouvoit épouser le frère de son mari mort; mais les juifs l'exigeoient, les perses se contentèrent de le permettre.

Par une suite de ces principes, l'impuissance étoit flétrie parmi les perses; ils la regardoient comme la punition honteuse de quelque crime secret infligée par la divinité. Comme tout se rapportoit à l'encouragement de la population, il étoit défendu aux femmes de se marier lorsqu'elles ne pouvoient plus avoir d'enfans, & les rois de perse faisoient des présens chaque année à ceux de leurs sujets qui avoient le plus d'enfans.

Remplir le devoir conjugal une fois au moins tous les neuf jours, est une des principales obligations imposées au mari.

Zoroastre prononce la peine de mort contre un enfant qui répond trois fois à son père ou à sa mère ou qui manque trois fois de leur obéir.

Les pères & mères ne doivent point apprendre à leurs enfans, avant l'âge de cinq ans, ce que c'est que le bien & le mal.

M. de Pastoret, en rapportant les loix morales de *Zoroastre*, observe que les législateurs anciens s'étoient plus attachés que les modernes à veiller sur les mœurs des citoyens.

» Ne remettez jamais une bonne action au lendemain.

» Ce n'est pas assez de faire le bien, il faut le faire avec soin & avec intelligence.

» Celui qui sème des grains est aussi grand devant Ormusd, que s'il avoit donné l'être à cent créatures.

» Le meilleur des rois est celui qui rend la campagne fertile.

Telles sont les maximes morales les plus remarquables de *Zoroastre*.

Dans les loix criminelles ce législateur paroît s'être attaché à rendre la punition du coupable, profitable aux honnêtes gens. Par exemple, un des moyens d'expier un crime est de donner une jeune vierge en mariage à un sectateur pieux de *Zoroastre*, ou de céder à un homme juste un terrein fertile, ou de fournir à des laboureurs, des instrumens ou les animaux propres au labourage; cependant la confiscation n'avoit point lieu.

Les animaux sont aussi sous la protection des loix; il est défendu, sous des peines expresses, de tuer ceux qui sont jeunes & qui peuvent encore être utiles, un agneau, un chevreau, un coq, une poule, un bœuf, un cheval; il est défendu même de frapper les bestiaux, de leur faire aucun mal; il est enjoint de leur fournir les choses dont ils ont besoin, de les garantir des rigueurs de la saison, & la négligence en pareil cas est réputée un délit.

Au sujet de l'infanticide, M. de Pastoret observe que la rigueur excessive avec laquelle on punissoit une fille qui avoit eu le malheur de se laisser séduire, la forçoit de recourir à ce crime qui outrage la nature dans la plus douce de ses affections.

Sur la comparaison de *Zoroastre*, de Confocius & de Mahomet, soit comme fondateurs de religions, soit comme législateurs, soit comme moralistes, voyez l'article: MAHOMET *le prophète*.

ZOROBABEL, (*Hist. sacr.*) fils de Salathiel. Son histoire est rapportée au premier livre d'Esdras.

Il fut le chef des premiers Juifs qui, après la captivité de Babylone, retournèrent dans leur pays en vertu de l'édit de Cyrus. Ils commencèrent à rebâtir le temple, mais les Samaritains, par leurs oppositions, leurs plaintes & leurs intrigues à la cour de Perse, parvinrent à faire interrompre cet ouvrage. Il resta suspendu pendant quatorze ans; *Zorobabel* le fit reprendre avec beaucoup d'ardeur, & il fut enfin achevé l'an 515 avant Jésus-Christ; les premiers fondemens en avoient été posés dès l'an 535 aussi avant J. C. La dédicace s'en fit solemnellement l'année même où il fut terminé.

ZOSIME. (*Hist. ecclés.*) C'est dans l'histoire ecclésiastique le nom d'un saint pape & celui d'un saint abbé, à peu près contemporains.

Le pape saint *Zosime* étoit grec de naissance; il fut élu pape le 18 Mars 417, & remplaça Innocent I. Il fut séduit pendant quelque tems par Célestius, disciple de Pélage; mais ayant été averti de son erreur par les évêques d'Afrique, il confirma le jugement prononcé par son prédécesseur & contre Pélage & contre Célestius; il poussa même un peu trop loin le zèle contre les pélagiens, comme pour les punir de lui avoir fait d'abord illusion; il sollicita & obtint de l'empereur un rescrit pour chasser de Rome les pélagiens qu'il ne falloit chasser ni de Rome ni d'aucun autre endroit, & dont il falloit tolérer la personne en rejettant leurs erreurs. Il prononça sur la contestation qui s'étoit élevée entre les églises d'Arles & de Vienne au sujet du droit de la métropole sur les provinces viennoise & narbonnoise. Il jugea en faveur d'Arles. On a de saint *Zosime* seize épitres dans le recueil de Dom Constant, *epistola romanorum pontificum*. Son pontificat fut court; il mourut le 26 décembre 418.

L'abbé *Zosime* étoit supérieur & abbé d'un monastère situé dans la Palestine sur les bords du Jourdain. Ce fut lui qui porta l'eucharistie dans le désert à sainte Marie égyptienne. Il vivoit vers l'an 437.

ZOSIME, (*Hist. litt. mod.*) auteur d'une histoire des empereurs depuis Auguste jusqu'au cinquième siècle, qui étoit celui où il vivoit. Cet ouvrage étoit en six livres, dont il ne nous reste que cinq avec le commencement du sixième. L'historien *Zosime* est assez estimé; il y en a eu plusieurs éditions dont la plus belle est celle d'Oxford; Leunclavius l'a traduite en latin, le président Cousin en françois. *Zosime* étoit un payen zélé; il maltraite fort les chrétiens, & n'est nullement favorable à Constantin; il étoit comte & avocat du fisc sous l'empereur Théodose le jeune, au commencement du cinquième siècle.

ZOTICUS, (*Hist. litt.*) disciple du philosophe Plotin, étoit critique & poëte. Porphyre nous apprend que ce *Zoticus* avoit mis en très-beaux vers la fable de l'île Atlantide. Il mourut peu de tems avant Plotin, dont la mort tombe à l'an 269 ou 270 de J. C.

ZOTIQUE. (*Hist. ecclés.*) C'est le nom de deux évêques, l'un de Comane en Pamphylie, l'autre d'Otre en Phrygie. Tous deux combattirent à l'envi les hérétiques montanistes. Le premier passe pour avoir souffert le martyre dans la persécution de l'empereur Sévère, & sa fête se célèbre le 21 juillet. Tous deux vivoient dans le second siècle de l'ère chrétienne, & peut-être au commencement du troisième.

ZOTMONDE, (*Hist. de Hongr.*) hongrois, se distingua par un exploit hardi & heureux. Pierre, dit l'Allemand, roi de Hongrie, avoit été détrôné en 1046, par André I, son concurrent, qui lui avoit fait crever les yeux. L'empereur Henri III, pour venger Pierre, ou sous prétexte de le venger, vint mettre le siège devant Presbourg; ses batteaux sur le Danube portoient toutes les munitions de guerre & de bouche dont son armée avoit besoin pour ce siège. *Zotmonde* entreprit de lui enlever cette ressource; il parvint, pendant la nuit, à la nage, jusqu'aux batteaux, les perce en dessous avec un vill brequin, & rentre dans la place sans avoir été apperçu. Le lendemain au matin on vit les batteaux qui commençoient de couler à fond; il n'étoit déjà plus temps de remédier au mal, il fallut lever le siège.

ZOUCH, (Richard) (*Hist. litt. mod.*) savant anglois, né dans le Wiltshire, docteur & Professeur en droit, auteur de divers ouvrages plus doctes que connus. Mort en 1660.

ZUCCHARO, (*Hist. mod.*) Taddée & Frédéric, deux peintres, deux frères, dont le second fut élève du premier. Taddée *Zuccharo* l'aîné, naquit dans le duché d'Urbin, en 1529, & mourut à trente-sept ans en 1566, consumé par les travaux & sur-tout par les débauches. Concitoyen de Raphael, il l'avoit pris pour modèle, il l'avoit étudié à fond, & s'en étoit très-bien trouvé. Le cardinal Farnèse l'employa beaucoup & le récompensa magnifiquement; il lui avoit procuré plus que de l'aisance, & cette trop grande aisance fut peut-être ce qui perdit *Zuccharo*; cet artiste continua de travailler parce qu'il aimoit la gloire, & de s'excéder parce qu'il aimoit le plaisir.

Frédéric *Zuccharo* son frère & son élève, né comme lui dans le duché d'Urbin, en 1543, mourut à Ancone en 1609. Son frère, non-seulement avoit formé ses talens, mais encore lui avoit fourni les occasions de les exercer & de se faire connoître. Frédéric répondit aux soins de Taddée; il eut bientôt une grande réputation. Le pape Grégoire XIII

fixa Frédéric à Rome par ses bienfaits. Il paroît que cet artiste ne possédoit pas les qualités sociales dans le même dégré que les talens; il eut des querelles avec plusieurs officiers du pape son bienfaiteur; & tirant de son art des moyens particuliers de vengeance, il fit un tableau de *la calomnie* dont tous les personnages étoient ses ennemis représentés au naturel & très ressemblans, avec des oreilles d'ane; il alla exposer comme un tableau innocent cette peinture sur le portail de l'église de saint Luc, le jour de la fête de ce patron des peintres, de sorte que tout le monde reconnoissoit & nommoit les personnages du tableau. Le pape sentit tout ce que cette plaisanterie avoit d'insultant, & cette vengeance de coupable, il chassa Frédéric de Rome. Cet artiste voyagea en Espagne, en France, en Hollande, en Angleterre; il revint en Italie & fit dans la salle du grand conseil à Venise des ouvrages considérables pour lesquels il fut créé chevalier par le sénat. Il revint même à Rome où il entreprit d'établir une académie de peinture dont il fut élu chef sous le titre de prince. Frédéric a composé des livres sur la peinture, & quant à ses tableaux, on juge qu'il y montroit beaucoup d'invention; il passoit aussi pour excellent coloriste. On fait quelque reproche à ses desseins.

ZUENTIBOLD, (*Hist. de Fr. & de German.*) c'est le nom :

1°. D'un intrigant, sujet assez factieux de Louis le Germanique, second fils de Louis le Débonnaire. Ce *Zuentibold* étoit neveu de Rastix, duc des margiers, dans l'Esclavonie, province du partage de Louis le Germanique. Rastix s'étant révolta contre Louis le Germanique, & *Zuentibold* trahit Rastix; il livra son oncle à Carloman, fils de Louis le Germanique, qui ne lui rendit la liberté qu'après lui avoir crevé les yeux. Il fut soupçonné dans la suite de trahir aussi Louis le Germanique & Carloman; mais plus heureux que Rastix son oncle, il fut relâché sans qu'il lui en coutât la vue: il excita de nouveaux troubles, prit ou reprit les armes, se soumit & demanda la paix en 869, & mourut vers le même tems.

2°. D'un bâtard de bâtard de la race de Charlemagne, qui, dans la décadence de cette race, & parmi toutes les irrégularités, suite de cette décadence, hérita, malgré sa double illégitimité, d'une portion, à la vérité bien foible, de l'empire de ce grand prince. L'empereur Arnoul, son père, étoit fils naturel de Carloman le Germanique, fils de Louis le Germanique, & petit-fils de Louis le Débonnaire. Le vice de la naissance d'Arnoul ne l'avoit pas empêché de recueillir, avec l'empire une grande partie de la succession de Charlemagne, quoique chacun voulût entrer en partage avec lui. Dans une assemblée ou parlement tenu à Worms en 895, Arnoul fit recevoir roi de Lorraine son fils naturel *Zuentibold*; le père & le fils s'unirent avec Charles le Simple contre le roi Eudes; *Zuentibold* fit le siège de Laon, qu'il leva promptement à la première nouvelle qu'Eudes revenoit d'Aquitaine à la tête d'une armée. En 898, les intérêts, ou peut-être simplement la manière de les voir, ayant changé, Charles le Simple tenta d'envahir la Lorraine, de concert avec un duc Reynier, qui ayant été favori de *Zuentibold*, étoit depuis tombé dans sa disgrace & avoit été chassé de la Lorraine. *Zuentibold*, surpris par l'irruption subite de Charles, eut d'abord recours à la fuite; mais ayant ensuite rassemblé ses forces, il poursuivit Charles à son tour, & alloit peut-être le combattre avec avantage, lorsque les seigneurs des deux partis ménagèrent un accommodement entre ces deux princes. Arnoul mourut en 8 9. *Zuentibold* gouverna mal son petit état, suivit de mauvais conseils, se livra aux voluptés; les principaux seigneurs de Lorraine, justement mécontens, l'abandonnèrent, & appelèrent en sa place le jeune Louis, fils légitime d'Arnoul, mais encore en bas âge: ils le couronnèrent à Thionville. *Zuentibold* arma pour soutenir ses droits; il y eut, le 3 août 900, entre les deux partis, une bataille dans laquelle *Zuentibold* fut tué.

ZUINGLE, (Ulric) (*Hist. de la réform.*) Pasteur de Zurich & réformateur de la Suisse. Jaloux de Luther, il lui disputoit la gloire d'avoir été le premier réformateur; il prétendoit l'avoir précédé d'un an, & s'être élevé dès 1516 contre les indulgences. mais la priorité de Luther est généralement reconnue. Zuingle n'avoit cessé de dogmatiser à-peu-près sur les mêmes objets que Luther, moitié comme son disciple, moitié comme chef d'une secte à part. Il étoit devenu l'apôtre d'une partie de la Suisse, ce fut là son empire où il se rendit indépendant de Luther. Ardent & dur comme ce réformateur, mais plus modéré en apparence, il avoit la paix dans la bouche, la haine & la révolte dans le cœur. Son activité sourde & son opiniâtreté froide, fatiguoient, déconcertoient presque la turbulente audace de Luther; Luther ne vouloit point d'égal, Zuingle au moins ne vouloit pas de supérieur.

Pour ne céder en rien à Luther, il prit comme lui une femme; il avoit comme lui des visions, un esprit venoit pendant la nuit lui fournir les passages dont il avoit besoin pour soutenir son opinion.

On avoit grande foi alors aux conférences, malgré le mauvais succès de toutes celles qu'on ne cessoit de tenir. Le Lantgrave de Hesse crut bien faire d'assembler à Marbourg, dans ses états, les docteurs les plus renommés des deux sectes luthérienne & sacramentaire. Cette dernière étoit celle de *Zuingle*.

Luther & *Zuingle* étant en présence, leurs lieu-

Aaaaa a

tenans ſe turent par reſpect. La diſpute dura pendant trois jours; ils ſe traitèrent de *furieux*, *d'enragés*, *d'eſclaves de Satan*, *plus ennemis de J. C. que le pape même.*

Zuingle plus ignorant & moins véhément que Luther, fut obligé de céder ſur beaucoup d'articles; il ne conſerva ſon opiniâtreté que ſur la préſence réelle, qu'il ne voulut jamais accorder. On ſe convainquit réciproquement de ne diſputer que pour une figure de rhétorique. En effet, aucun de ces deux partis n'entendoit dans le ſens littéral ces mots: *ceci eſt mon corps*; ils ſignifioient ſelon les Luthériens: *ceci contient mon corps*, *ceci eſt uni à mon corps*, c'étoit donc la figure appelée ſynecdoche qui met le contenant pour le contenu ou la partie pour le tout. Les mêmes mots ſelon les Zuingliens ſignifioient: *ceci eſt la figure de mon corps*, c'étoit donc le trope appelé *métonymie*, qui met le ſigne pour la choſe ſignifiée. Pendant long-tems il ne fut queſtion parmi les proteſtans que de la *Synecdoche* de Luther & de la *métonymie* de *Zuingle*; c'étoit pour cette *métonymie* que les ſacramentaires avoient été proſcrits dans la ſeconde diète de Spire tenue en 1529.

A Marbourg, *Zuingle* ſe montra le plus ami de la paix, il s'humilia devant ſon ancien maître, il s'attendrit juſqu'aux larmes. » Ne m'ôtez point, lui dit il, votre tendreſſe paternelle; conſervons l'unité; daignez nous admettre à votre communion juſqu'à ce qu'il ait plu à Dieu d'éclairer davantage l'égliſe réformée ſur cet article de la cène. Eh quelle communion, répondoit fièrement Luther, peut-il reſter entre les fils de Bélial & les enfans de Dieu? Quelle fraternité me demandez-vous ſi vous perſiſtez dans une opinion que je condamne? Vous doutez donc de votre foi, puiſque vous voulez être frères de ceux qui la rejettent. »

L'accomodement n'ayant pu ſe faire par voie de communion, l'on propoſa d'en faire un par voie de charité fraternelle. Luther y conſentit, en interprétant cette charité de celle qu'on doit à des ennemis même, & non de celle qu'on doit aux gens de ſa communion.

On convint de ne plus écrire les uns contre les autres; Luther y conſentit encore, mais ſeulement pour donner aux Zuingliens le tems de ſe reconnoître; il ne voyoit que de l'artifice dans leurs ſoumiſſions: *Satan*, diſoit-il, *régnoit tellement en eux*, *qu'il n'étoit plus en leur pouvoir de dire autre choſe que des menſonges.*

Parloient-ils de paix? *Maudits éternellement*, s'écrioit Luther, *la paix qui ſe fait au préjudice de la vérité. Il n'y a point de milieu, ils ſont des miniſtres de Satan ou nous en ſommes.*

Puis s'enflammant par la diſpute & par le ſuccès, & ſon orgueil s'applaudiſſant d'avoir à combattre tant d'ennemis: *J'ai le pape en tête*, diſoit-il, *j'ai à dos les ſacramentaires & les anabaptiſtes; je marcherai moi ſeul contre tous, je les défierai au combat, je les foulerai aux pieds* ... *Je dirai ſans vanité que depuis mille ans l'écriture n'a jamais été ni ſi repurgée, ni ſi bien expliquée qu'elle l'eſt maintenant par moi.... Les papiſtes eux mêmes ſont forcés de me donner cette louange.*

Tel fut le réſultat de l'aſſemblée de Marbourg; on s'attribua de part & d'autre la victoire; le ſilence promis ne fut point obſervé, on continua d'écrire & avec plus d'aigreur qu'auparavant. Luther demanda hautement raiſon à toute l'égliſe réformée de l'inſolence de ce *Zuingle* qui oſoit lui diſputer la gloire d'avoir le premier prêché J. C. Il ne ceſſa de combattre, de haïr, d'excommunier *Zuingle* & ſes ſectateurs. Ceux-ci, en reprochant à Luther ſes emportemens, s'étoient ſervis du mot de *malheureux*. On peut juger ſi Luther releve ce mot & s'il en triomphe. *Ils m'ont fait plaiſir*, dit-il; *moi donc le plus malheureux de tous les hommes, je m'eſtime heureux d'une ſeule choſe, & ne veux que cette béatitude du pſalmiſte*: HEUREUX L'HOMME QUI N'A POINT ÉTÉ DANS LE CONSEIL DES SACRAMENTAIRES, ET QUI NE S'EST POINT ASSIS DANS LA CHAIRE DE CEUX DE ZURICH.

Si les Zuingliens ſe plaignoient aux luthériens modérés des violences & des ſarcaſmes de Luther, ceux-ci répondoient que *leur maître*, *lorſqu'il étoit échauffé*, *diſoit plus qu'il ne vouloit dire*, *& que c'étoit un mal ſans remède.*

Cependant les ſacramentaires ou zuingliens ſentoient la néceſſité de ſe réunir avec les luthériens, & d'avoir pour eux le nom de Luther. Il y eut entre les deux ſectes un projet de tranſaction ſur l'article de la cène; on y exige des zuingliens certaines expreſſions en faveur deſquelles on promet de leur en accorder d'autres; en effet leurs idées & leurs mots étoient leur bien, ils pouvoient en diſpoſer à leur gré. Accordez nous, diſoit Luther, que J. C. eſt vraiment préſent, & nous vous accorderons qu'il n'y a que le pain qui ſoit mangé. Un moment après Luther ſe rétracte: *Il vaut mieux*, dit-il, *laiſſer les deux opinions comme elles ſont*, & il ſe borne à demander qu'on ſoit réputé de part & d'autre *agir de bonne foi*; puis il finit par s'en tenir à la *charité fraternelle.*

Cette *charité fraternelle* ayant un peu plus éloigné les eſprits qu'on avoit voulu rapprocher, les proteſtans ne portèrent que des forces diviſées à la diète d'Ausbourg tenue en 1530, époque mémorable dans l'hiſtoire de la réforme. Ce fut là que les luthériens préſentèrent à l'empereur, le 25 Juin, cette fameuſe confeſſion d'Ausbourg, ouvrage de Mélanchton, adopté par Luther. *Zuingle* ne la reçut

point. Il envoya au nom de la Suisse dont il étoit l'apôtre, une confession particulière. Les zuingliens appeloient la confession luthérienne, *la boëte de Pandore, la pomme de Discorde, une chaussure à tout pieds, un grand & vaste manteau où Satan se pouvoit cacher aussi bien que J. C.*

Martin Bucer dressa aussi une confession particulière pour les quatre villes de Strasbourg, Meningue, Laodau & Constance dont il étoit l'apôtre particulier.

Les deux confessions de *Zuingle* & de Bucer ne différoient bien essentiellement de celle des luthériens que sur l'article de la cène; les luthériens admettoient la présence réelle, quoique sans *transubstantiation; Zuingle* la proscrivoit nettement & sans détour; Bucer biaisoit & ne vouloit choquer ni l'une ni l'autre de ces deux opinions. Cependant les quatre villes protestantes, dont il étoit l'organe, n'admettoient point la présence réelle, elles étoient sacramentaires, aussi bien que les suisses.

L'empereur ayant, par un décret du 22 août 1530, réprouvé la confession d'Ausbourg, & formé avec les princes catholiques, la ligue d'Ausbourg pour la défense de la foi, les princes protestans d'Allemagne de concert avec François I. conclurent la ligue de Smalcalde, & résolurent la guerre, au moins pour leur défense. Alors on sentit plus que jamais la nécessité de terminer la querelle sacramentaire, & de réunir les zuingliens avec les luthériens pour fortifier le parti protestant. Martin Bucer entreprit cet ouvrage. Cet homme né avec plus de goût pour l'intrigue que pour la domination, aimoit mieux négocier que dogmatiser. Organe des quatre villes à la diète d'Ausbourg, il s'étoit moins piqué d'être fidèle que d'être conciliant, & quoique ces villes fussent sacramentaires, il avoit tourné leur profession de foi de manière qu'il se rapprochoit de la présence réelle de Luther sans trop s'éloigner de la présence par la foi de *Zuingle*. Après s'être ainsi rapproché de tous deux, il s'agissoit de les rapprocher l'un de l'autre. Bucer, secondé de Capiton son collègue, aussi fourbe que lui, alla négocier à Zurich, après avoir conféré avec Luther.

Il falloit combler tout l'intervalle qui séparoit la présence réelle de la présence par la foi. *Le corps & le sang sont réellement & substantiellement reçus*, disoient les luthériens. *Ils sont reçus par la foi seulement*, disoient les sacramentaires. Bucer, prétendu sacramentaire, parloit avec les suisses de cette dernière proposition: *Le corps & le sang sont reçus par la foi.* Mais cependant, disoit-il, c'est le vrai corps, c'est le vrai sang qui sont reçus; & on lui accordoit cela, car J. C. n'avoit pas deux corps, l'un vrai & l'autre faux. Voilà donc le vrai corps de J. C. reçu dans la cène. Eh bien! au lieu du vrai corps mettons *la propre substance du corps*. L'expression est à-peu-près synonyme, & puisqu'on reçoit la propre substance du corps, voilà donc le corps substantiellement présent.

Présent, si vous voulez, lui disoit-on, mais par la foi seulement.

Sans doute, repliquoit Bucer, mais est-il bien nécessaire d'exprimer ce mot; ne suffit-il pas de le sous-entendre? Ainsi Bucer parvint à dire comme Luther, que le corps & le sang de J. C. étoient réellement & substantiellement présens & reçus dans la cène, & il sousentendoit seulement que c'étoit par la foi.

Mais les suisses opiniâtres dans leur simplicité ne voulurent jamais sous-entendre, & il fallut que Bucer se bornât à traiter pour les quatre villes de sa communion.

Les suisses n'avoient plus cependant *Zuingle* pour les guider & les animer; mais ils étoient fidèles à sa doctrine & à sa mémoire; quand Martin Bucer étoit parti pour Zurich, il avoit compté y trouver *Zuingle* & traiter avec lui; mais *Zuingle* toujours jaloux de prévenir Luther, faisoit déjà la guerre lorsque Luther, qui l'avoit long-tems défendue à ses disciples, commençoit à la leur permettre. *Zuingle* avoit soulevé les cantons protestans contre les cantons catholiques, & non moins brave soldat que fanatique docteur, il fut tué dans une bataille livrée le 11 octobre 1531. Les ennemis brûlèrent son corps, & selon M. de Thou l. 1. le cœur ne put jamais être brûlé, ce que les zurickois regardèrent comme un miracle; mais M. de Thou prétend qu'il y a quelquefois des parties du corps humain qui résistent aux flammes, & il rapporte un trait à-peu-près semblable de Pyrrhus, roi d'Epire. Il reste à savoir si la physique est bien d'accord avec toutes ces merveilles.

Zuingle étoit né en Suisse dans un lieu nommé Vildehausen, le 1er Janvier 1487. Il avoit commencé ses études à Berne, & les avoit continuées à Rome, à Vienne, à Bâle. Il avoit été curé à Glaris, puis dans un gros bourg nommé Notre Dame des Hermites. C'étoit un lieu de dévotion & de pélerinage, & les abus, les erreurs, les fausses croyances qu'il vit naître de ces pratiques dévotes excitèrent en lui le même zèle pour la réforme, que Luther signaloit vers le même tems contre l'abus des indulgences. Il eut aussi pour s'élever contre les indulgences, à peu près le même motif & le même intérêt que Luther. Leon X les faisoit prêcher en Suisse par un Cordelier milanois, auquel *Zuingle* avoit cru devoir être préféré.

Ce rival de Luther, quelquefois intolérant dans sa conduite, étoit d'une tolérance bien singulière dans ses écrits. Il adressa à François I. une *claire exposition de la foi chrétienne*. Là, en expliquant l'ar-

ticle de la vie éternelle : *Vous devez*, lui dit-il, *espérer de voir l'assemblée de tout ce qu'il y a eu d'hommes saints, courageux, fidèles & vertueux dès le commencement du monde. Là, vous verrez les deux Adam, le racheté & le rédempteur ; vous y verrez un Abel, un Enoch, un Noë, un Abraham, un Isaac, un Jacob, un Judas, un Joseph, un Moyse, un Josué, un Gédéon, un Samuel, un Phinées, un Elisée, un Isaïe avec la vierge mère de Dieu qu'il a annoncée ; un David, un Ezéchias, un Josias, un Jean-Baptiste, un saint Pierre, un saint Paul. Vous y verrez Hercule, Thésée, Socrate, Arist de, Antigonus, Numa, Camille, les Catons, les Scipions. Vous y verrez vos prédécesseurs & tous vos ancêtres qui sont sortis de ce monde dans la foi. Enfin il n'y aura aucun homme de bien, aucun esprit saint, aucune ame fidèle que vous ne voyez-là avec Dieu.*

Ce mélange de personnages qui ne paroissent pas tous faits pour se trouver ensemble, donna une belle m tière a x reproches de Luther ; & comme cet ouvrage est le dernier de *Zuingle*, & (selon l'expression de Bullinger son successeur) *le dernier chant de ce cygne melodieux*, Luther a la consolation de désespérer du salut de son ennemi devenu payen, dit-il, en plaçant des payens dans le ciel ; mais lui-même il y avoit mis Abimelech, N aman, Nabuchodonosor, & en général le choix de ses saints est si bizarre, & quelquefois si contradictoire, qu'il n'a sur ce point aucun reproche à faire à *Zuingle*.

Ce fut Bullinger qui recueillit cette succession théologique, & qui devint le chef des zuingliens. Les ouvrages de *Zuingle* furent recueillis à Zurich en 1581, en un vol. *in folio*.

ZUMBO, (Gaston Jean) (*Hist. mod.*) fameux sculpteur du dernier siècle, né à Syracuse en 1656, mort à Paris en 1701, travailla long-tems avec succès à Rome, à Florence, à Gênes. Une *nativité du Sauveur & une descente de croix* qu'il fit dans cette dernière ville, passent pour des chefs-d'œuvre, & pour des chefs-d'œuvre de son art. Il travailla en France à plusieurs pièces d'anatomie ; le duc d'Orléans, qui fut dans la suite régent du royaume, & en qui le goût des arts étoit, pour ainsi dire, inné, honora plusieurs fois cet artiste de ses visites. *Zumbo* s'exerçoit souvent sur des sujets tristes, & y réussissoit parfaitement. Un de ses sujets les plus renommés pour l'exécution, est connu sous ce titre. *La corruzione.* Ce sont cinq figures colories au naturel, qui représentent différens degrés de la corruption : la première représente un *homme mourant* ; la seconde un *corps mort* ; la troisième un *corps qui commence à se corrompre* ; la quatrième un *corps déja corrompu* ; la cinquieme un *cadavre plein de pourriture & mangé des vers*. On ne peut voir sans horreur la parfaite vérité de toutes ces figures ; mais que ceux de tuer ! Cependant, comme l'a dit Boileau,

Il n'est point de serpent, ni de monstre odieux,
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux.

Mais tout égal d'ailleurs, pour le mérite de l'imitation, il sera toujours plus sûr de choisir des sujets qui puissent plaire par eux-mêmes.

ZUMEL, (François) (*Hist. litt. mod.*) de Palencia en Espagne, professeur de théologie à Salamanque, général de l'ordre de la Merci, fut attaqué dans sa doctrine par un homme dont la doctrine n'a pas été sans reproche, par le fameux Molina ; il composa contre lui plusieurs écrits apologétiques. Mort en 1607.

ZUNCHIN, (*Hist. Chin.*) empereur de la Chine, frère & successeur de Tienki, monta sur le trône vers l'an 1628, & en descendit d'une manière bien tragique, mais qui annonce un grand caractère. Il avoit cru appaiser des troubles nés sous l'empire de son frère en sacrifiant & faisant mourir un eunuque trop puissant. Il se trompa, les troubles augmentèrent ; les eunuques se soulevèrent, plusieurs mandarins embrassèrent leur querelle, le parti des rebelles devint formidable, leur chef, nommé Licunga, se rendit maître de Pekin, & l'empereur étoit au moment de se voir forcé dans son palais. Jugeant qu'il ne lui restoit plus aucun moyen de défense, il écrivit de son sang une lettre à Licunga pour le prier d'avoir pitié de son peuple, & ne lui demanda point d'autre grace, il fut pourvu au reste. Il avoit une fille nubile, il craignit que le vainqueur ne la déshonorât, il lui coupa la tête lui-même ; il descendit ensuite dans son jardin, & se pendit à un arbre avec ses jarretières. L'impératrice sa femme, & quelques grands de sa cour restés fidèles, moururent, en suivant son exemple, quoiqu'il ne le désapprouvoient pas. Ce fut en 1644 qu'arriva cette terrible catastrophe. Cet empereur étoit le dernier de la race de Taimin.

ZUNIGA. (*Hist. d'Esp.*) C'est le nom d'une des plus anciennes & des plus illustres maisons de Castille, qu'on croit descendue de l'ancienne maison royale de Navarre.

Inigo-Ortiz VI, seigneur de *Zuniga*, quitta la Navarre en 1274 pour s'établir dans la Castille.

Alphonse Fernandez VIII, seigneur de *Zuniga*, son fils, mourut au siège de Gibraltar en 1350.

Antoine Diegue de *Zuniga*, fils d'Alphonse-Fernand, &.

De cette même maison étoit Jean XI de *Zuniga*, tué à l'armée en 1585.

Thérèse de *Zuniga*, morte le 25 novembre 1565 fut héritière de sa maison, & en porta les biens, avec le nom de *Zuniga*, dans la maison de Sotomator, qui, depuis ce tems, réunit les deux noms.

De cette maison étoient :

François, mort dans les guerres de Hollande.

Emanuel-Diègue Lopez, tué en 1686, au siège de Bude en Hongrie.

Dans la branche des marquis d'Ayamonté :

Louis-Fernandez, dit de Cordoue, chevalier de l'ordre d'Alcantara, général des galères des Indes, où il périt.

L'ancienne maison de *Zuniga* n'étoit pas éteinte dans la personne de Thérèse de *Zuniga*, dame de Sotomaïor, c'étoit seulement la branche aînée dont elle étoit héritière ; la maison subsistoit toujours dans des branches cadettes.

D'une de ces branches (de celle des comtes de Niéva) descendoit Hélène de *Zuniga*, mariée au fameux Garcilasso de la Véga, nommé *le prince des poëtes d'Espagne.*

Dans une autre de ces branches, (celle des comtes de Monterey) Thérèse de *Zuniga*, unique héritière, porta ce nom de *Zuniga* dans la maison de Azévédo.

De cette branche d'Azévédo-*Zuniga* étoit Balthasar de *Zuniga*, gouverneur du roi d'Espagne Philippe IV, ambassadeur à Rome, & vers l'empereur, &c.

De la branche des marquis d'Aguila Fuente, sortie de la vraie & première maison de *Zuniga*, étoient :

Pierre de *Zuniga*, mort dans une expédition en Angleterre.

Jean, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, & gouverneur de Gibraltar, où il mourut.

Philippe, capitaine de cavalerie, mort à Naples.

De la branche aînée de cette même première maison de *Zuniga*, sortoit le cardinal de *Zuniga*, (Jacques) prélat d'un mérite distingué. Il avoit été reçu chevalier, & bientôt après élu grand-maître de l'ordre d'Alcantara. Il y avoit signalé son courage aux siéges de Malaga, de Baeça & de quelques autres places du royaume de Grenade, occupé alors par les maures. Il contribua beaucoup à la conquête de ce royaume. Ce fut lui qui remit sa charge de grand-maître d'Alcantara entre les mains de Ferdinand le Catholique, pour qu'elle fût réunie à la couronne d'Espagne. Il se retira quelque tems dans un couvent solitaire qu'il avoit fait bâtir, & où il vivoit avec quelques autres chevaliers, sous la régle de saint Benoit, qui étoit originairement celle de l'ordre d'Alcantara. Ferdinand lui donna l'archevêché de Séville; le pape Jules II le fit cardinal en 1503. Il ne le fut pas long tems, il mourut le 25 juillet 1504. Ce fut par ses soins & sous sa protection qu'Antoine de Lébrixa chassa de l'Espagne la barbarie, y enseigna la langue latine, & y fit fleurir les lettres. Il y a eu encore d'autres cardinaux de *Zuniga*, mais moins célèbres que celui-ci.

ZUNIGA ou STUNICA. (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom de quelques gens de lettres qui vraisemblablement n'étoient point de la maison de *Zuniga* dont il vient d'être parlé.

1°. Diègue de *Zuniga*, nommé par quelques-uns *Didacus à Stunica*, théologien espagnol, de l'ordre des hermites de saint Augustin, professeur en théologie à Offone, a fait des commentaires sur Job & sur le prophète Zacharie. On a encore de lui : *Philosophiæ pars prima*, *& de verâ religione libri tres*. Il vivoit vers la fin du seizième siècle.

2°. Jacques Lopez de *Zuniga* ou Stunica, théologien espagnol, savant dans les langues latine & greecque, & dans l'histoire ecclésiastique, docteur dans l'université d'Alcala, a écrit en latin contre Erasme & Jacques le Fèvre d'Etaples. Il mourut à Naples en 1530.

ZURITA, (Jérôme) (*Hist. litt. mod.*) espagnol renommé par son savoir, étoit d'une famille noble de Sarragosse. Voulant écrire l'histoire d'Espagne en Espagne, & l'écrire avec quelque vérité, il prit par précaution, & pour sa sûreté personnelle, une place qu'on ne prend guères ordinairement que par fanatisme, celle de secrétaire de l'inquisition. Ce n'est pas la seule fois peut-être que, dans des pays difficiles, des gens éclairés & amis du vrai, pour se mettre à l'abri du soupçon, pour être interprètés en tout favorablement, & pour faire des apparences un passeport à des vérités hardies, se sont ainsi déguisés sous des formes, & cachés, pour ainsi dire, dans des emplois répugnans à leur caractère & à leurs principes. Le grand ouvrage par lequel *Zurita* est principalement connu, est l'*histoire d'Arragon*, poussée jusqu'à la mort de Ferdinand le catholique, en sept volumes *in-folio*. Les savans applaudirent à la liberté décente qui règne dans cet ouvrage, & Vossius loue le jugement & le savoir de cet historien; mais le conseil d'Espagne s'alarma de cette liberté, qui assurément n'en paroîtroit pas une aujourd'hui. On trouva mauvais qu'un historien osât juger & quelquefois condamner des rois plusieurs siècles après leur mort, comme si ce n'étoit pas son droit, précisément parce que c'est son devoir. On a encore du même *Zurita* des notes sur l'itinéraire d'Antonin, sur César & sur Claudien.

ZURLAUBEN. (*Histoire de France & hist. de Suisse.*) Les barons de *Zurlauben* sont issus de l'ancienne maison de la Tour-Châtillon dans le Valais; ils rendirent les plus signalés services, & à la

Suisse, leur véritable patrie, & à la France, leur patrie adoptive, & persistèrent toujours dans la religion catholique.

1°. Oswald de *Zurlauben*, capitaine de trois cens suisses au service de Jules II, ce pontife belliqueux, & de son successeur Léon X, ce pontife politique, puis de Maximilien Sforce, duc de Milan : il se trouva & se distingua aux batailles de Novare, de Ravenne, de Bellinzone. Après la bataille de Marignan, il s'engagea au service de François I. Il étoit major général des troupes du canton de Zug, à la bataille de Cappel, où Zuingle fut tué, (*V.* l'article ZUINGLE.) & il eut beaucoup de part à la victoire remportée sur ce parti par les catholiques.

2°. Antoine de *Zurlauben*, fils d'Oswald, attaché, comme son père, au service de la France, se signala dans nos malheureuses guerres civiles & de religion, sous Charles IX, toujours en faveur des catholiques contre les protestans. Il reçut trois blessures à la bataille de Dreux ; il fut un des plus intrépides défenseurs de Charles IX à cette fameuse retraite de Meaux, où la valeur & la fidélité hardie des suisses ramenèrent Charles IX de Meaux à Paris, à la vue d'une armée formidable. Le roi se ressouvint toute sa vie de cette retraite, & ce souvenir ne contribua pas peu à le rendre implacable envers les protestans. La cour étoit à Monceaux, le prince de Condé y vint pour traiter avec le roi les armes à la main. La cour, pour plus de sûreté, s'étant retirée à Meaux, le prince l'y suivit dans l'intention d'enlever le roi sur la route. Le roi dut son salut, dans cette occasion, à la fière contenance des suisses qui lui servoient d'escorte. Le prince de Condé tenta plusieurs fois de les charger ; chaque fois ces hommes vaillans & fidèles, sa sont au roi un rempart de leurs corps & de leurs piques, montrèrent une résolution inébranlable de mourir pour le défendre ; on craignit leur désespoir, & ils ne furent point attaqués. Le prince se contenta de poursuivre le roi jusqu'à Paris, épiant toujours un moment de désordre ou de négligence qu'il ne put trouver. Le même Antoine de *Zurlauben* se trouva aux batailles de Saint-Denis, de Jarnac & de Montcontour. Il mourut en 1586, à Zug, ayant rempli avec distinction les premières charges de son canton. Il avoit 84 ans.

3°. Conrad de *Zurlauben*, d'une branche collatérale, relativement aux deux personnages précédens, étoit chef de son canton de Zug, capitaine au régiment des Gardes-Suisses en France, chevalier de Saint-Michel. Il servit & sa patrie & la France, & comme guerrier & comme négociateur, & même comme controversiste. Plus zélé encore que ses pères pour la propagation de la foi catholique, il écrivit pour prouver qu'il falloit établir la seule religion romaine dans tous les cantons indistinctement, & que de là dépendoit la tranquillité de la Suisse. Son ouvrage est imprimé sous ce titre : *De concordiâ fidei*. Il mourut à Zug en 1629, âgé de 57 ans.

4°. Béat de *Zurlauben*, fils de Conrad, fut, comme lui, le chef de son canton de Zug, comme lui capitaine au régiment des Gardes-Suisses ; il servit comme lui & sa patrie & la France, en qualité de guerrier & de négociateur. Il fut un des trois ambassadeurs catholiques envoyés en 1634 à Louis XIII. Le canton de Lucerne, auquel il avoit rendu de grands services, les reconnut en lui accordant, tant pour lui que pour sa postérité, le droit perpétuel de bourgeoisie à Lucerne. Aussi zélé pour la religion romaine que tous ses prédécesseurs, tous les cantons catholiques lui conférèrent les titres de *père de la Patrie* & de *colonne de la religion*. Il mourut à Zug en 1663, à 66 ans. On a ses négociations pendant l'espace de trente ans, depuis 1629 jusqu'en 1659.

5°. Béat Jacques de *Zurlauben*, fils aîné de Béat, chef du canton de Zug, capitaine-général de la province libre de l'Argew, occupa les principaux emplois de son pays, & servit aussi avec distinction en France, en 1653 ; il contribua beaucoup à soumettre les paysans du canton de Lucerne qui s'étoient révoltés. En 1656, il eut aussi beaucoup de part à la victoire de Vilmergen, remportée sur les bernois par ce même canton de Lucerne & ses confédérés. Il prit lui-même aux bernois deux drapeaux & trois pièces de canon. Mort à Zug en 1690 à soixante & quatorze ans.

6°. Un autre Béat Jacques de *Zurlauben*, neveu du précédent, acquit encore plus de gloire que tous les capitaines célèbres de son nom ; il s'éleva jusqu'au grade de lieutenant général des armées du roi de France ; il servit avec la plus grande distinction en Catalogne, en Irlande, en Flandre, en Italie. Il contribua beaucoup à la victoire de Nerwinde. Il aida le comte de Tessé à faire lever le blocus de Mantoue au prince Eugène en 1702 le 1er août. A la bataille de Hochstet, en 1704, il fut le seul des officiers généraux de l'armée française qui repoussa les ennemis, & l'on peut dire que de son côté la bataille fut gagnée ; mais cet avantage qui lui étoit personnel au milieu du désastre public, finit par lui être funeste, il reçut dans cette malheureuse affaire jusqu'à sept blessures dont il mourut peu de tems après à Ulm dans la Suabe (le 21 septembre) âgé de quarante-huit ans.

7°. Conrad, baron de *Zurlauben*, fut inspecteur général de l'infanterie dans le département de la Catalogne & du Roussillon.

8°. Placide de *Zurlauben*, élu abbé de Muri, monastère de l'ordre de S. Benoît en Suisse l'an 1683, est regardé comme le second fondateur de cette abbaye, qu'il rebâtit avec magnificence, &

& dont il accrut considérablement les revenus. Il obtint en 1701, de l'empereur Léopold, pour lui & pour ses successeurs, le rang & le titre de prince de l'Empire. Mort à Sandegg dans un de ses châteaux en 1723. Il étoit homme de lettres, & il a composé quelques ouvrages relatifs à son état d'ecclésiastique & de religieux, tels que ceux ci : *Spiritus duplex humilitatis & obedientiæ. Conciones panegyrico-morales.* Il étoit cousin-germain de Béat Jacques, mentionné sous le n°. 6.

Cette maison de la Tour-*Zurlauben* a produit beaucoup d'autres personnages distingués, & dans l'église, & dans l'état, & dans les lettres. M. le baron de *Zurlauben*, actuellement lieutenant-général des armées du roi, & de l'académie des inscriptions & belles-lettres, joint, comme plusieurs de ses ancêtres, aux services militaires l'amour des lettres & l'érudition. Il a écrit l'histoire de son pays, & le recueil de l'académie contient plusieurs de ses mémoires, tous très-savans & pleins de recherches.

ZUSKI, (Basile) (*Hist. de Russie.*) czar ou grand-duc de Russie entre les deux premiers czars connus sous le nom de faux Démétrius. Basile *Zuski* étoit un Knez ou seigneur de la cour de Moscovie, qui ayant reconnu que le premier des faux Démétrius n'étoit en effet qu'un imposteur nommé Griska, forma une conspiration, avec d'autres seigneurs moscovites, pour le faire périr. Le complot ayant été découvert, *Zuski* fut condamné à la mort; mais au moment de l'exécution, le faux Démétrius, affermi sur le trône, & croyant s'y affermir davantage par la réputation de clémence, lui envoya sa grace. *Zuski* ne put souffrir qu'un imposteur eût cette autorité sur lui; il assembla de nouveau les knez & les boyards, & les souleva contre Griska. Cette seconde conspiration réussit mieux que la première. Griska se marioit, on prit le tems de ses nôces, on fondit sur le palais à minuit, lorsque les excès de table où ces sortes de fêtes entraînent, sur-tout en Russie, mettoient le prince & ses compagnons de débauche hors d'état de faire résistance. Le faux Démétrius avoit une garde polonoise, qui, ayant pris part à la fête, n'étoit pas elle-même trop en état de défense, elle fut aisément taillée en pièces; on enfonce les portes, on entre dans la chambre de Griska, qui ne trouva d'autre moyen de se sauver que de se jetter par la fenêtre; ce moyen même ne le sauva pas, il fut pris, & *Zuski* le fit tuer d'un coup de pistolet. La première conspiration avoit conduit *Zuski* à l'échafaud, la seconde le mit sur le trône. Il fut élu grand-duc & couronné le premier juin 1606. Mais la race des faux Démétrius n'étoit pas prête à s'éteindre, il s'en présenta deux nouveaux à-la-fois, tous deux s'appuyant du même mensonge, tous deux disant qu'on n'avoit tué qu'un faux Démétrius, que le véritable s'étoit échappé, & que c'étoit celui qui paroît. Les polonois appuyèrent cette double imposture pour venger leurs compatriotes égorgés dans l'expédition de *Zuski*. La guerre s'alluma entre les deux nations & entre les différens partis. Les polonois & le parti du second Démétrius eurent l'avantage; les vainqueurs forcèrent la veuve du premier à reconnoître le second pour son mari. Les moscovites voyant les événemens de la guerre tourner contre eux, les interprétèrent comme un jugement du Ciel qui condamnoit leur conduite & qui réprouvoit *Zuski*. Se livrant donc à toute leur superstition naturelle, ils déposèrent *Zuski*, le rasèrent & l'enfermèrent dans un cloître; mais ne voulant plus s'embarrasser dans cette question du vrai ou du faux Démétrius, ils élurent grand-duc Ladislas ou Uladislas, fils aîné de Sigismond, roi de Pologne, qui, pour première condition de son acceptation, exigea que *Zuski* fût livré; mais lorsque l'on conduisoit ce malheureux sur les confins de la Pologne, il mourut à Smolensko en 1611.

ZUSTRUS, (Lambert) (*Hist. mod.*) peintre flamand. Les époques principales de sa vie ne sont pas connues. On sait seulement qu'il vivoit du tems du Titien, & qu'il reçut de lui des leçons de son art. On sait aussi qu'il étoit élève de Christophe Schowarts, peintre du duc de Bavière. Il étoit peintre, & d'histoire & de paysage. On admire, au palais-royal, son *enlèvement de Proserpine*.

ZUTPHEN, (Gérard de) (*Hist. litt. mod.*) écrivain ecclésiastique célébré par l'abbé Trithème. Il est auteur de quelques livres de dévotion estimés, qu'il composa principalement pour ceux que l'on appeloit, *les frères de la vie commune*. C'étoit une société pieuse, composée de pauvres écoliers que Gérard Groot ou le Grand, natif de Deventer, dans les Pays-Bas Hollandois, docteur de Paris & chanoine d'Utrecht, avoit rassemblés. Ces écoliers, en faisant leurs études, transcrivoient des livres & mettoient en commun ce qu'ils gagnoient. Après Gérard Groot, Gérard de *Zutphen* eut la direction de cet établissement, & lui consacra ses travaux & ses écrits. Thomas à Kempis a écrit sa vie; & comme ce nom réveille le souvenir du livre de l'imitation, soit qu'à Kempis en soit l'auteur ou non, il y a des juges d'écrivains ascétiques qui mettent à côté de ce livre inimitable de l'imitation un ouvrage mystique de Gérard de *Zutphen*, divisé en deux livres, dont le premier traite des vices de l'ame & de la réformation intérieure; le second, des élévations spirituelles. Gérard de *Zutphen* mourut en 1398. Après sa mort, *les frères de la vie commune*, dont l'établissement prenoit des accroissemens sensibles par les libéralités des fidèles, furent inquiétés par les moines, qui leur reprochoient de ne point faire de vœux monastiques. Un dominicain saxon, nommé Mathieu Grabon, présenta au pape, vers

l'an 1418, un écrit, pour prouver que les communautés religieuses qui vivent & mettent leurs biens en commun sans avoir fait de vœux monastiques, sont illégitimes & criminelles. Le célèbre Gerson, chargé par le concile de Constance d'examiner cet écrit, lui rendit le témoignage qu'il l'avoit trouvé extravagant : Grabon fut obligé de se rétracter.

ZUYLICHEM. (Constantin Huyghens, seigneur de) (*Hist. litt. mod.*) *Voyez* l'article Huyghens. C'est le père du célèbre mathématicien Chrétien Huyghens, de l'académie des sciences. *Zuylichem* mourut en 1686.

ZUZZERI, (Jean-Luc) (*Hist. litt. mod.*) jésuite de Rome, célèbre antiquaire, mort en 1747, à la fleur de son âge. On a de lui deux dissertations en italien, l'une sur une médaille d'Atale Philadelphe, l'autre sur une médaille d'Annia Faustina, femme d'Elagabale ou Héliogabale.

ZWAENS ou SWAENS, (Arnoul) en latin *Arnoldus olorinus* ou *Cycnaus*, (*Hist. litt. mod.*) étoit un hollandois savant & zélé catholique, qui à ce titre éprouva plus d'une persécution. Il étoit né dans un village du Brabant Hollandois, près de Bois-le-Duc; il fut doyen & pasteur de Gertruydenberg; il fonda un hôpital à Oosterwick, & fit dans le Brabant plusieurs autres fondations utiles. Il avoit, dit on, beaucoup de talent pour instruire les ignorans, & leur rendre intelligibles des choses meme au-dessus de leur portée ordinaire. Il a écrit & en latin & en flamand. Ses ouvrages flamands sont :

Doctrine consolante contre les scrupules & la pusillanimité, titre qui peut annoncer un ouvrage utile. *Démonstration de la foi chrétienne & véritable. Explication de la cène & de la passion du sauveur.*

Ses ouvrages latins ont pour titres : *Thesaurus salutaris sapientia. Explicatio missa & canonis. De arte concionandi. Salutares doctrina, ac phrases mentem linguamque ornantes. Summa virtutum & vitiorum.*

Ce pieux ecclésiastique écrivoit dans le dix-septième siècle, vers les commencement, c'est-à-dire, depuis 1610 jusqu'en 1621.

ZWEINITZ, (David de) (*Hist. litt. mod.*) étoit né au château de ses pères, nommé Seferfdorf en Silésie; il fut attaché aux ducs de Lignitz. Lignitz est une ville d'Allemagne, dans la Silésie, qui appartenoit autrefois à des ducs héréditaires & souverains, lesquels portoient le nom de cette ville & y possédoient un beau château. Cette souveraineté n'existe plus que confondue dans une plus grande qui l'absorbe. Le dernier duc de Lignitz étant mort en 1675, sans laisser d'héritiers, ce duché est revenu au roi de Bohême, c'est-à-dire, à l'empereur, qui étoit alors Léopold I. *Zweinitz* fut négociateur & général au service de ces ducs. En 1627, il étoit plénipotentiaire a la diète de Breslau; il alla ensuite en ambassade auprès du roi de Pologne & des électeurs de Brandebourg. La ruine de sa terre de Seferfdorf, & l'état de désolation où fut, pendant quelque tems, la Silésie, l'obligèrent de chercher un asyle en Pologne & en Prusse jusqu'en 1650, que les ducs de Lignitz, plus tranquilles dans leur état, le rappelèrent dans leur conseil. En 1651 il fut fait juge de la cour; à la mort du duc Georges Rodolphe il eut l'administration des duchés de Lignitz & de Wolaw, jusqu'à ce que les trois princes, frères du duc mort, eussent fait leurs partages. En 1654, le duc Louis, qui eut Lignitz dans son lot, lui assura tous les titres & tous les emplois qui lui avoient été conférés par ses prédécesseurs; & en 1657 il y ajouta la dignité de capitaine général du duché. Ses occupations ne l'empêchèrent pas de composer divers ouvrages, tant en latin qu'en allemand. Ses soliloques sur l'examen de conscience sont en latin, tous les autres sont en allemand. Ces autres sont : *Le bouclier contre la mélancolie.* Des cantiques spirituels; des prières tirées des pseaumes de David. Cent méditations évangéliques sur la mort, qui ne sont pas apparemment *le bouclier contre la melanclie;* un abrégé de la bible, où il donne toujours en quatre vers le sommaire historique de chaque chapitre. Mort le 27 mars 1667.

ZWICKER, (Daniel) (*Hist. lit. mod.*) socinien ou arminien, ou l'un ou l'autre, soit à-la-fois, soit successivement; mais ce qu'on ne peut trop estimer, docteur tolérant, ame douce & indulgente; il employa tous ses soins, il consuma tous ses efforts à concilier, à réunir toutes les sectes chrétiennes. Le point de réunion qu'il leur proposoit, étoit la raison, l'écriture sainte & la tradition; mais les différens partis ne s'accordent ni sur l'usage de la raison, ni sur l'intelligence de l'écriture sainte, ni sur l'autorité de la tradition, & c'est comme si l'on disoit : *prenez pour règle ici les objets même sur lesquels vous disputez.* Aussi Zwicker ne fut-il point écouté & perdit-il toutes ses peines; mais il ne se rebuta jamais, & s'il ne réussit pas, il se crut toujours bien sûr d'avoir raison, & on a toujours raison en effet de porter les hommes à la concorde & à la paix. *Zwicker* proposa son système de réunion dans un ouvrage qu'il publia en 1658, sous ce titre : *Irenicon Irenicorum.* Ce livre produisit en effet une réunion, ce fut celle de toutes les sectes protestantes contre le théologien tolérant qui leur proposoit de se réunir, comme il est arrivé plus d'une fois que des ennemis bien déterminés à se battre & à s'entretuer, ont commencé par tuer le médiateur qui s'obstinoit à vouloir les séparer; divers théologiens, tels que Coménius, Hoor-

nebeek, &c. écrivirent contre son système. Il répliqua par un second ouvrage publié en 1661 sous cet autre titre : *Irenicomastix victus & constrictus*, contre lequel on écrivit encore ; il composa encore sur la même matière un autre ouvrage, par lequel il se flattoit de réduire entièrement ses ennemis au silence; aussi l'intitula-t-il : *Irecomimastix victus & constrictus imò obmutescens*, & soit qu'on s'ennuyât de cette contestation, soit qu'en effet la force de ses raisons embarrassât ses adversaires, ils ne répliquèrent plus. Ce dernier ouvrage parut en 1677. Ces trois ouvrages passent pour contenir toute la théorie des conciliations possibles ou impossibles entre les diverses communions protestantes, & ils forment rassemblés deux volumes *in*-8°.

ZWINGER. (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom d'une famille de savans de la ville de Bâle, qui se succèdent pendant l'espace d'un siècle & demi au moins.

1°. Théodore, savant médecin, né à Bâle, neveu, par sa mère, de Jean Oporin, fameux imprimeur, enseigna dans sa patrie le grec, la morale, la politique, & sur-tout la médecine. Il est le principal auteur d'une vaste compilation en huit volumes *in fol.*, intitulée : *Le théâtre de la vie humaine* qui avoit été commencée par Conrad Lycosthène son beau-père. Théodore *Zwinger* mourut en 1588.

2°. Jacques, son fils, augmenta la compilation commencée par Lycosthène & continuée par Théodore. Il mourut en 1610.

3°. Théodore, deuxième fils de Jacques, né en 1597, se partagea entre la théologie & la médecine, & nommé en 1627 pasteur de Saint Théodore, il eut occasion de joindre ses fonctions de médecin à celles de pasteur, lorsqu'en 1629 la ville de Bâle fut ravagée par la peste. On a de lui quelques ouvrages de controverse aujourd'hui peu connus. Mort en 1651.

4°. Jean, fils de Théodore second, fut professeur en grec & bibliothécaire de Bâle, ce fut aussi un savant estimé. Il mourut en 1696.

5°. Théodore III, fils de Jean, professeur d'éloquence, de physique & de médecine à Bâle; naturaliste distingué, est auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages, soit en allemand, soit en latin ; d'un dictionnaire latin & allemand, d'un théâtre de botanique en allemand, d'un théâtre de la pratique médicinale, d'un abrégé de la médecine d'Etmuller, d'un traité des maladies des enfans, d'une physique expérimentale, de deux recueils intitulés, l'un : *Fasciculus dissertationum*; l'autre : *Triga dissertationum*. Mort en 1724.

6°. Jean Rodolphe, frère de Théodore III, fut professeur en théologie ; il étoit très-versé dans la connoissance de l'histoire. On a de lui des thèses, des sermons, & un traité en allemand, intitulé : *L'espoir d'Israël*. Né à Bâle en 1660 ; il mourut en 1708.

ZYAD, (*Hist. des califes.*) sarrasin illustre du septième siècle, fils naturel d'Abou-Sofian, & frère, aussi naturel, de Moavie ou Mohavia, quatrième successeur de Mahomet, étoit né la première année de l'hégyre. Abou-Sofian, son père, craignant la sévérité du calife Omar, n'osa pas reconnoître *Ziad* pour son fils, & comme au moyen de ce mystère on ignoroit qu'il fût de l'illustre tribu des Koraïchites, dont étoient Abou-Sofian & Moavie, il arriva qu'un jour que *Ziad*, encore dans la première jeunesse, se faisoit remarquer avantageusement par son esprit & par son éloquence au milieu d'une assemblée des compagnons de Mahomet, sous le califat d'Omar, Amrou, saisi d'admiration, s'écria : que ce jeune homme auroit un jour commandé aux arabes, s'il eût été de la famille ou tribu des Koraïschites. Il fut fait cadi ou juge dès le tems d'Omar ; sous le règne d'Ali il fut gouverneur de la Perse, emploi dont il sut s'acquitter avec beaucoup de gloire pour lui & d'avantage pour les peuples. Lorsque Hassan, fils d'Ali, se démit du califat en faveur de Moavie celui ci, pour mettre dans ses intérêts un homme aussi accrédité dans le public que *Zyad*, & peut-être pour se vanter d'un tel frère, n'eut rien de plus pressé que de le reconnoître publiquement, en rapportant les preuves du commerce qu'Abou-Sofian, son père, avoit eu avec la mère de *Zyad*. Par-là *Zyad* fut reconnu de tout le monde pour être véritablement de race arabe & du [illegible] sang des Koraïschites, avantage qui élevoit même un fils illégitime au-dessus de toutes les autres familles. Moavie ayant ainsi attaché à ses intérêts celui que les auteurs appellent le plus grand homme de son siècle, augmenta de beaucoup l'étendue de son gouvernement, & *Zyad* augmenta encore la gloire dont il étoit déjà comblé. Son nom étoit par-tout :

L'espérance du juste & l'effroi du coupable.

Il fut toujours récompenser & punir à propos, se faire aimer, obéir, craindre & respecter ; toujours absolu, toujours ferme, toujours juste. Il soumit l'Irac à sa domination ou à celle de son frère. Lorsqu'il étoit près d'entrer de l'Irac dans l'Arabie, il fut attaqué de la peste ; il en mourut l'an 52 de l'hégire & de son âge, & 671 de l'ère chrétienne.

ZYLIUS, (Othon) (*Hist. litt. mod.*) né à Utrecht le 30 août 1588, se fit jésuite & professoit en 1606 la rhétorique à Ruremonde ; il fut depuis recteur du collège de Bois-le-Duc & de celui de Gand. On a de lui : Ruremonde illustrée ; Cambrai délivrée ; Traité des trois états de Mardochée,

ouvrage resté imparfait. On trouve dans le recueil de Bollandus, la vie & les miracles de plusieurs saints & saintes, qui sont des traductions du grec en latin faites par *Zylius*. Il a donné aussi de son chef l'histoire des miracles opérés par une image de la Vierge, honorée d'abord à Bosleduc ou Bois-le-Duc, & transférée depuis à Bruxelles, après la prise de cette première ville. Tous les écrits de *Zylius* sont en latin; il passoit pour savoir assez bien le grec & l'hébreu. Mort le 12 août 1656.

ZYPŒUS ou VANDEN-ZYPE. (Henri & François) (*Hist. litt. mod.*) Deux frères, deux savans, nés l'un & l'autre à Malines; Henri en 1577, François en 1580. Henri se fit bénédictin dans le monastere de Saint-Jean à Ypre, & fut fait, en 1616, abbé de Saint-André, près de Bruges. Ayant été bénédictin, il voulut que le pape saint Grégoire le Grand l'eût été, soit pour relever d'autant l'ordre de Saint-Benoît, soit pour se donner à lui-même l'agréable perspective d'être pape un jour comme saint Grégoire, après avoit été bénédictin. Il fit en conséquence un ouvrage intitulé : *Sanctus Gregorius magnus, ecclesiæ doctor, primus ejus nominis pontifex Romanus, ex nobilissimâ & antiquissimâ in ecclesiâ Dei familiâ benedictâ oriundus.* L'objet principal de ce livre est de combattre Baronius, dont l'opinion n'est pas favorable à ce monachisme de saint Grégoire, fait d'ailleurs très-indifférent. *Zypœus* mourut en 1659.

François, son frère, fut chanoine, official & archidiacre de la cathédrale d'Anvers, & secrétaire particulier de Jean le Mire, évêque de cette ville. Il étoit très-versé dans la connoissance du droit, tant civil que canonique. On a de lui, sur ces matières, plusieurs ouvrages latins estimés, qui ont été recueillis en deux volumes *in-folio*, à Anvers, en 1675, vingt-cinq ans après la mort de *Zypœus*, arrivée en 1650.



FIN.

